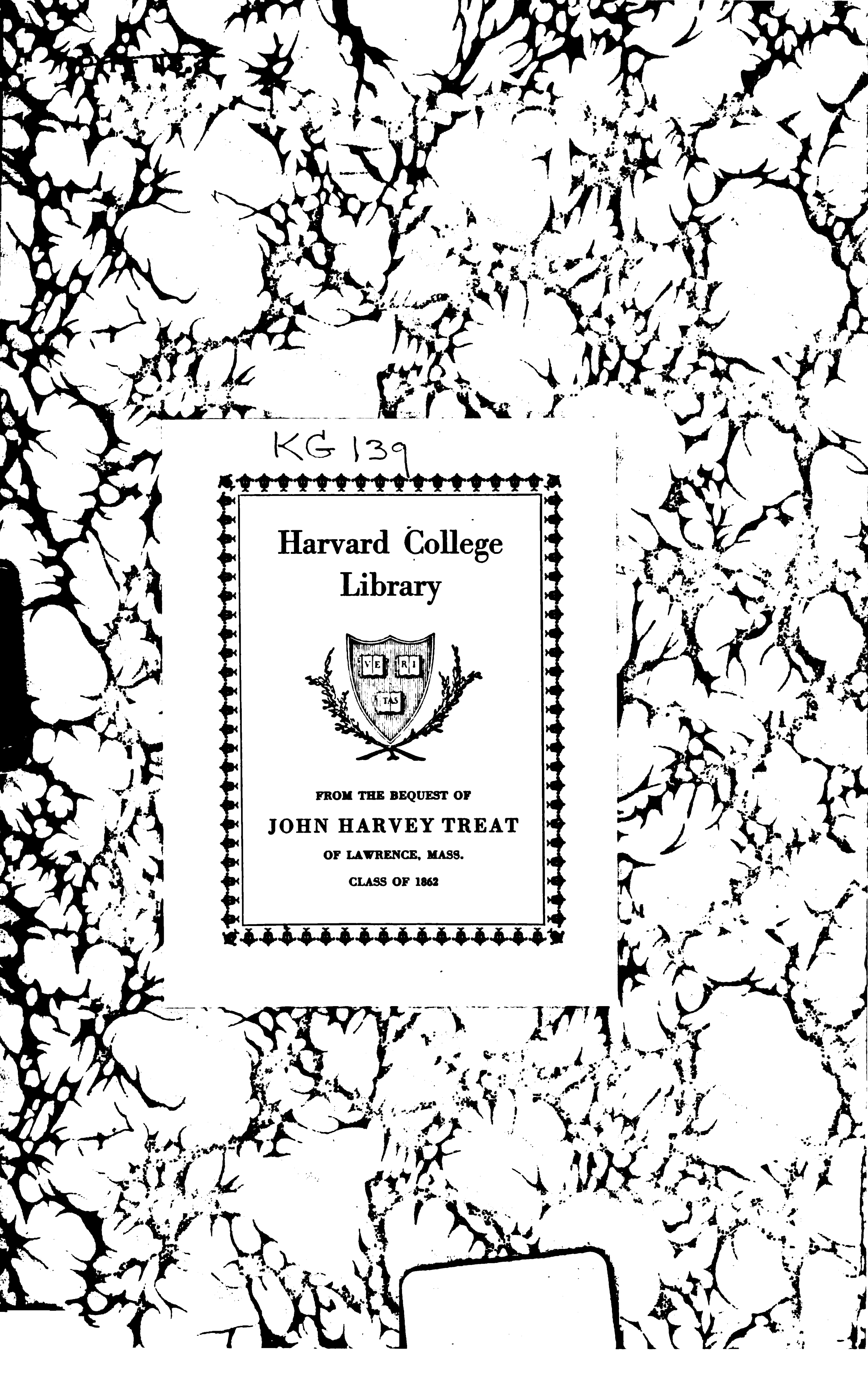
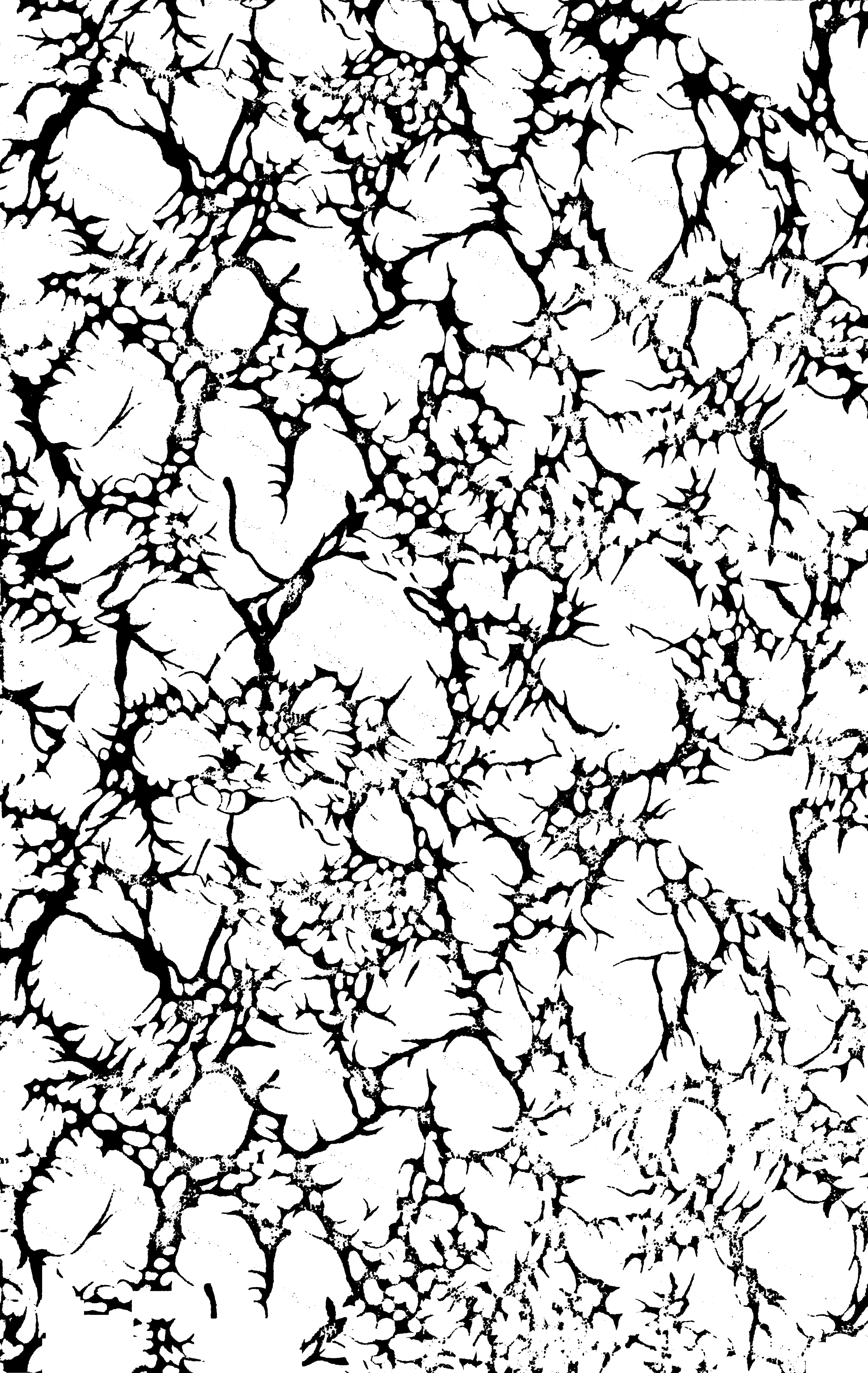
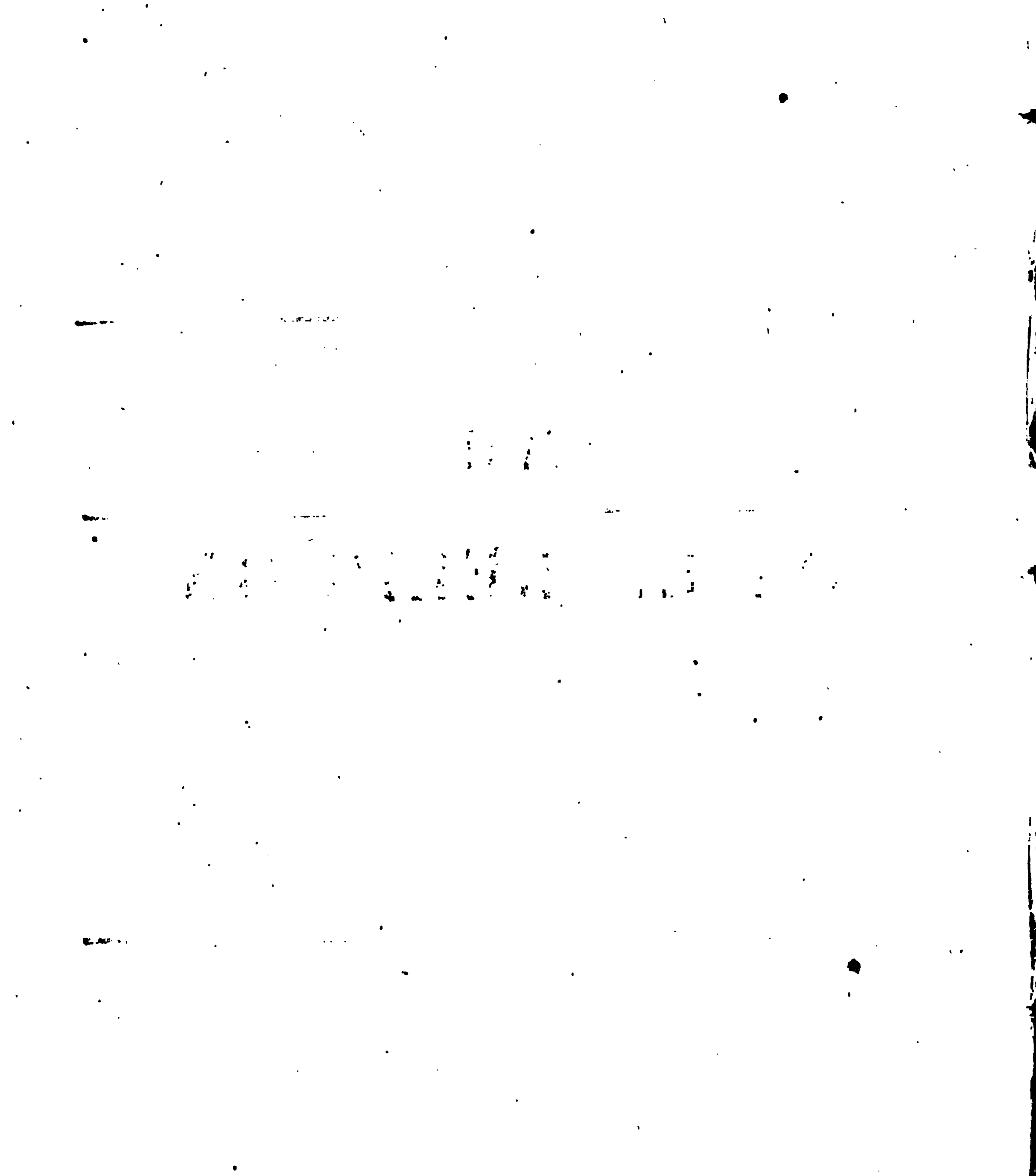

KG 139
Harvard College
Library
VE RI TAS
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
CLASS OF 1862



L'AMI
DE LA RELIGION



L'AMI
DE LA RELIGION

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, UNIVERSEL

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam.

(Coloss., II, 8.)

TOME VI

(NOUVELLE SÉRIE)

PARIS
IMPRIMERIE DE SOYE ET BOUCHET
PLACE DU PANTHÉON, 2

M D CCC LX

TABLE

DU TOME SIXIÈME.

I. PARTIE RELIGIEUSE.

Rome.

France. — Nominations.

Actes épiscopaux.

Chronique Religieuse.

Angleterre.

Belgique.

Autriche.

Russie.

Turquie.

Syrie.

Nécrologie.

Polémique.

Tribunaux.

IIIe PARTIE.

Théologie, Philosophie, Littérature, Histoire, Bibliographie etc.

FIN DE LA TABLE.

L'AMI DE LA RELIGION

Les améliorations de la vie physique et les maximes de la mortification chrétienne.

(Troisième et dernier article. — Voir les n° 194 et 200.)

On a vu, dans les articles précédents, que si j'ai justifié la tendance générale des hommes pour les améliorations de la vie matérielle, ce n'était point au préjudice de la véritable doctrine chrétienne, et pour m'accommoder aux besoins créés par le mouvement irrésistible de la société moderne. A Dieu ne plaise que jamais je fasse l'apologie de maximes contraires à l'esprit de l'Evangile. Cette rupture avec l'enseignement divin, outre qu'elle me rendrait coupable envers la vérité, nuirait plus à la cause dont je suis le défenseur, qu'elle ne lui serait utile. Les érudits ne manqueraient point de m'opposer les écrivains ecclésiastiques qui m'ont précédé. Ils m'accuseraient de briser avec la tradition théologique. Dès lors les objections demeureraient avec toute leur force, et je n'aurais retiré de mon système d'accommodements que d'avoir augmenté le triomphe de nos adversaires.

Mais il n'en est point ainsi : la doctrine que j'ai exposée est bien celle de nos auteurs, et telle qu'elle est consignée dans leurs savants écrits. Si je voulais faire des citations nombreuses, je ne serais pas embarrassé. Je me bornerai à signaler un passage de saint Thomas, ce flambeau de l'Eglise, dont l'autorité est si grande en théologie.

« Il faut, dit ce grand docteur, bâtir des « villes dans des contrées agréables et fer« tiles,... c'est le moyen de fixer les habi« tants ; car la vie de l'homme a besoin de « jouissances ; et, pour répondre à ce be« soin de notre nature, il faut choisir les « lieux où se trouvent de vastes plaines, « couvertes d'arbres fertiles, embellies par « le voisinage des montagnes, rafraîchies « par l'ombrage des forêts et arrosées par « des cours d'eau ; mais comme l'excès de « jouissance produit un grand mal en cor« rompant les mœurs, il faut user avec mo« dération de ces avantages. » (*De regim. princ.*, *l.* 2, *c.* 4.)

Mgr Landriot, à qui j'ai emprunté cette traduction, fait observer, dans son discours prononcé au congrès agricole de La Rochelle, que les promesses de l'Ancien-Testament relatives à la récompense temporelle, n'ont pas cessé par la promulgation évangélique.

« Si quelqu'un, dit-il, m'objectait que ces promesses appartiennent à l'ancienne loi, je répondrais avec saint Thomas, que, dans l'ancienne loi, les biens temporels étaient promis à la vertu par un contrat, et que, dans la nouvelle, ils sont aussi donnés, mais en surcroît : *Non in pactum deducuntur, sed adjiciuntur* (in Epist. 1 ad Corinth. c. 10). Dieu déroge à cette loi, lorsque le plus grand bien des âmes ou des nations l'exige, mais la règle générale est fixée par l'Evangile lui-même : Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis* (Math. 6). »

Le christianisme, loin donc de paralyser le progrès incessant des améliorations qui tendent à supprimer la misère et à élever le niveau total des richesses sociales, en est, au contraire, le principe le plus actif, et le régulateur le plus assuré. Il a, sur l'égoïsme, l'avantage de rendre régulière la marche des perfectionnements et leur existence assurée.

Non-seulement il en provoque le point de départ par ses principes de liberté et d'égalité, mais encore, en faisant du travail une vertu, un ordre, une prière, en plaçant la propriété sous la sauvegarde de Dieu, et en promulguant les devoirs de la justice.

C'est lui qui a répété le cri du Sinaï : *Le bien d'autrui, tu ne prendras* : et qui menace de la colère divine les juges qui ne prononcent pas leurs sentences selon les préceptes de l'équité. Il a placé dans le sanctuaire où ils rendent leurs arrêts, l'image du Souverain juge, pour leur rappeler qu'ils ne doivent pas avoir égard à la puissance des contendants, ni aux présents

qui feraient vaciller la balance entre leurs mains.

C'est le christianisme qui, en inspirant à l'homme la modération dans ses jouissances, l'empêché de se livrer à des dépenses excessives, et lui procure ainsi le moyen, par des épargnes bien comprises, d'augmenter son capital, sans lequel tout progrès est impossible; car on ne peut consacrer en améliorations que l'excédant de ce qui reste après les consommations.

C'est le christianisme qui, en condamnant les guerres injustes et les révolutions inspirées par les mauvaises passions, maintient l'activité des affaires, perpétue la confiance, arrête la destruction des capitaux, préserve la vie des citoyens, spécialement celle de la jeunesse, qui forme la partie la plus active des Etats et la plus propre au travail.

C'est le christianisme qui, en protégeant les bonnes mœurs, conserve les forces des citoyens; qui, en prêchant la tempérance, constitue une véritable caisse d'épargnes pour le temps de la vieillesse et les jours de chômage ou de maladie.

Croyez-vous que vous avanceriez mieux le progrès dans le bien-être, en substituant à l'action des vertus chrétiennes l'orgueil de posséder beaucoup de biens, la gourmandise, le luxe et l'avarice? Avec ces éléments vous formerez des armées de révolutionnaires, mais non des travailleurs et des industriels probes. Vous aurez Babeuf, vous aurez les ateliers nationaux.

Les considérations qui précèdent démontrent combien sont fausses les allégations de quelques économistes touchant la mortification chrétienne. En l'attaquant, ils en ont défiguré la notion; ils n'en ont compris ni le sens ni l'étendue. Loin qu'elle soit un obstacle au mouvement régulier du bien-être, elle prévient l'intempérance, les violences, les injustices, les consommations inutiles et dégradantes; elle favorise l'épargne qui reforme le capital sans lequel les progrès industriels sont absolument impossibles. Tout le monde sait, en effet, qu'on ne peut améliorer une propriété, perfectionner une industrie, donner plus d'extension au commerce, sans l'aide des réserves formées par l'économie.

Mais n'est-il pas à craindre que la pratique tant recommandée de la résignation, ne paralyse l'activité des chrétiens, et ne leur enlève le ressort nécessaire pour sortir de la misère? Comment concilier la lutte courageuse contre les rigueurs du sort, avec la placidité de l'âme qui en accepte les coups? L'esclave, résigné à sa chaîne, ne s'efforcera point de la mettre en tronçons, ni l'ouvrier malheureux à conquérir une existence aisée. L'homme donc qui veut efficacement sortir de ses souffrances, doit les prendre corps à corps : il ne saurait en triompher qu'en les combattant comme des ennemis contre lesquels il espère la victoire.

Cette manière de raisonner contre la résignation chrétienne, est une preuve qu'on la confond avec celles des fatalistes et des philosophes qui n'admettent point la liberté de l'homme. Elle est invincible contre un musulman ou un matérialiste; elle est sans valeur contre le catholicisme.

Sans doute, si la résignation provenait du fatalisme, l'objection serait sans réplique. Si, par exemple, nous admettions, audessus de nous, un dessein inexorable, ou bien une prescience divine dont l'action empêcherait l'homme d'agir à son gré et d'opérer selon ses inspirations volontaires, nos adversaires auraient mille fois raison. La résignation serait alors une obéissance à la nécessité; nous nous soumettrions à la misère comme nous subissons le changement des saisons, les alternatives de pluie et de vent.

Mais tel n'est pas l'enseignement catholique touchant l'action de la divinité sur une foule de nos actes. Il nous révèle que Dieu n'agit pas sur notre volonté comme sur le mouvement des astres; mais qu'il l'a créée libre avec la faculté d'agir ou de s'abstenir.

Si au lieu de déduire la résignation des décrets portés par un destin inexorable, on l'établissait sur cette erreur philosophique qui nie à l'homme la faculté de choisir entre deux partis, l'objection serait encore insoluble, et les accusations reposeraient sur un fondement solide. En effet, dès qu'on admettrait que les motifs, régulateurs de notre conduite, agissent fatalement sur nos décisions, à la manière d'un poids qui fait pencher la balance, il s'en suivrait que les efforts pour améliorer notre sort seraient vains. Une résignation stupide en serait la conséquence nécessaire. Nous ne pourrions pas plus nous soustraire à la misère, aux maladies, au froid, qu'une pierre lancée en l'air n'a la faculté de résister à l'attraction par laquelle elle est ramenée vers le sol.

Mais, loin d'admettre une telle erreur,

nous la combattons de toute notre énergie. Nous soutenons que nous sommes libres, non-seulement parce que Dieu ne pèse point fatalement sur nos déterminations; mais encore parce que, par notre constitution, par suite de nos facultés naturelles, nous pouvons nous abstenir d'un acte qui nous plaît, et procéder à celui qui nous contrarie. Notre résignation ne découle donc pas de l'impossibilité d'agir.

Reste donc maintenant une résignation morale, inspirée par la raison, sanctifiée par la foi. Celle-là, loin de nuire au mouvement civilisateur ne peut que le favoriser en le réglant.

Cette disposition à se soumettre aux décrets de la Providence, cette acceptation calme du sort qui nous frappe, ce silence dans la douleur, cet empire sur soi, en quoi pourraient-ils nuire aux développements de la fortune?

Est-ce que le blasphème contre Dieu qui permet la disette; est-ce que les conspirations souterraines, la haine contre les riches, la violence contre le gouvernement avanceraient mieux les intérêts des classes souffrantes, que ne le font la modération et l'emploi des moyens réguliers?

Notez bien que le calme n'est pas l'apathie, et que la patience ne se confond pas avec le découragement. Ils n'empêchent ni l'usage des moyens avouables, ni celui des voies régulières, qui peuvent amener des améliorations. La résignation est une force: elle laisse à l'esprit toute sa sérénité pour diriger les événements et à la volonté tout son libre arbitre.

Saint Louis, résigné dans sa prison, était redoutable comme un lion, sur un champ de bataille, à la tête de ses troupes. Soumis à la rigueur de sa captivité, il ne perdit rien de sa dignité. Fier dans ses réponses, il était obéissant sous la main de Dieu.

Est-ce que la résignation n'est pas la vertu de tout soldat? Il accepte les privations et les blessures; mais son calme dans les souffrances, est le signe de sa valeur.

Que l'ouvrier malheureux se résigne; mais ne se décourage point. Qu'il compte sur ses bras nerveux, sur Dieu, sur la justice; mais qu'il ne s'abatte point. Qu'il maintienne ses droits avec persistance et sans désordre. La victoire lui restera.

Que la résignation puisse dégénérer, ce n'est pas contestable: elle passe quelquefois à l'apathie et à la paresse. Mais où sont les vertus qui n'aient leurs abâtardissements? La sagesse, la modération, la sobriété, la patience ont leurs imitateurs de contrefaçon. Ne prend-t-on pas la témérité pour de la bravoure, l'avarice pour de l'économie, et l'orgueil pour de la dignité?

Il n'est donc pas surprenant que l'on ait confondu l'apathie avec la résignation, et qu'on n'ait pas su démêler les caractères de cette vertu, qui donne le calme à la détermination et la force à l'attente; qui accepte l'épreuve sans négliger les efforts qui finissent par amener des temps meilleurs. Elle fait plus qu'espérer des temps meilleurs, elle les prépare; en cherchant à les faire naître, elle se soumet à la Providence. Mais si elle accepte les rigueurs du sort sans murmure, ce n'est pas par une soumission stupide: elle attend dans un calme actif, et prépare son avenir.

L'accusation des socialistes n'a donc pas de fondement. La résignation chrétienne n'ôte rien à l'énergie des volontés, ni à la poursuite des améliorations légitimes. Elle ne peut, au contraire, que contribuer à la prospérité générale. Les hommes qui savent se soumettre aux douleurs inévitables ont bien plus de puissance pour en prévenir de semblables, que ceux qui s'irritent et usent, pour la repousser, de moyens aussi inutiles que violents. Le triomphe est, en définitive, à la raison calme. Les ambitions qui s'agitent, les blasphèmes contre la Providence, les aspirations trop hâtées de jouir, ne conduisent guère à la fortune et à la gloire. Il faut, pour réussir, la force dans la volonté, l'activité dans le travail, la patience pour attendre. L'homme, comme la Providence, arrive à ses fins, en disposant ses plans avec précision et fermeté, et en les conduisant avec modération et douceur.

Ces notions sur les caractères de la résignation et sur les effets qu'elle produit, ressortent de toutes les pages de l'Ecriture Sainte. Nous voyons partout que Dieu y condamne la paresse et ne livre la fécondité du sol qu'à ceux qui le travaillent à la sueur de leur front. Les juifs nous sont représentés conquérant la liberté et se mettant en possession de la terre de Judée, où coulaient le lait et le miel, par la force des armes. Jésus-Christ compare les efforts pour arriver aux cieux, tantôt aux labeurs du vigneron, tantôt aux travaux et aux préoccupations d'un négociant.

Aussi l'Eglise ne s'est jamais abandonnée à la résignation fataliste et n'a pratiqué

que celle qui est active dans sa modération et énergique dans sa passivité. Les apôtres ne s'engourdissaient pas devant les arrêts des tyrans; mais, quoique résignés à la souffrance, ils ne retranchaient rien à l'élan de leur zèle. Ils ne poussaient pas de cris sous le fer et des bourreaux; mais, meurtris et couverts de plaies, ils continuaient leur mission. Calmes, les martyrs entonnaient, du milieu des bûchers, les louanges de Dieu. Délivrés de leurs chaînes, ils reprenaient l'exercice de leur religion.

Le missionnaire qui se dévoue à la conversion des peuples sauvages, est également résigné à la souffrance. Mais, pour cela, il ne demeure point inactif devant les obstacles qui entravent ses pas. Il franchit les rivières, se fraie un chemin à travers les plus épaisses forêts. A force d'intrépidité patiente, de persévérance dans son but, il atteint les peuplades errantes et les convertit au christianisme et à la civilisation.

La sœur de charité abandonne-t-elle le malade sous prétexte que la mort ou la guérison est écrite là-haut? Le prêtre se place-t-il devant les populations livrées aux vices, comme l'Arabe devant les pestiférés, sans essayer de les ramener au bien? Telle n'est pas sa conduite; il sent son zèle s'accroître, à mesure que le mal exerce de plus grands ravages. Il ne se décourage point devant les désordres; car il sait que l'homme est libre pour retourner au bien, et il proclame avec le psalmiste, que les nations sont guérissables.

Je me suis efforcé à déterminer les véritables caractères de la résignation chrétienne. J'ai montré que, loin d'arrêter le mouvement des améliorations auxquelles aspirent les peuples, elle l'accélère et le rend continu, en le réglant sans jamais lui ravir son stimulant. Cette vertu est pleinement justifiée; elle trouve son apologie, non-seulement dans l'Evangile, mais encore dans la philosophie et le bon sens populaire.

Toutefois, je crois que les écrivains religieux et les publicistes, en la recommandant, ne prennent pas toujours assez en main la cause des classes laborieuses. Dans la crainte de passer pour appartenir à une école dont les doctrines soient trop avancées, ils ne censurent pas assez vivement la dureté de certains riches, ni l'apathie des gouvernements dont les fautes préparent plus de malheurs que les sociétés secrètes et les cris des ouvriers mécontents.

Le devoir des écrivains qui agitent ces questions est de les traiter avec impartialité, et de faire la part de tous les torts quelle qu'en soit l'origine. De même que, pour peser équitablement un objet, on met, dans le plateau opposé de la balance, un poids égal et de bon aloi, de même, en examinant les plaintes des ouvriers, il faut tenir compte de leurs griefs légitimes. Le publiciste et le clergé dans leurs écrits, sont des juges : ils doivent, par conséquent, entendre tous les dires, rendre à chacun ce qui lui appartient, distribuer le blâme ou l'éloge selon les torts et les droits.

L'abbé Corbière.

BULLETIN POLITIQUE

30 *juin*

La révolution marche ; elle a fait entendre sa voix au Parlement sarde ; à Naples, une émeute a ensanglanté la ville.

Dans la discussion de la Chambre piémontaise sur le projet d'emprunt de 150 millions, M. Guerazzi a mis à nu les desseins des italianissimes. L'orateur a consenti à voter l'argent demandé, mais à la condition qu'on en ferait l'instrument d'une politique d'action, « de la politique, a-t il dit, qui nous a menés à Milan, à Bologne et à Florence; votons, a-t-il ajouté, si cette même politique doit nous conduire à Palerme, *Naples*, *Rome* et *Venise*. Notre position ressemble à celle des soldats français à Moscou; quiconque s'arrêtait, tombait frappé d'une balle ou tué par le froid. Il faut marcher, avant tout. »

Et afin de ne laisser aucun doute sur sa pensée, M. Guerazzi a continué ainsi : « L'ennemi, c'est l'Autriche qui intrigue à Rome; c'est un capitaine qui ordonne la croisade au nom du catholicisme; c'est un roi qui demande une alliance, et un Pape qui nous excommunie et se dispose à nous attaquer. »

M. Minghetti, ministre des finances, a répondu; mais on pourra juger de la façon dont il a combattu les idées de son contradicteur par les paroles suivantes : « J'ai foi et espoir que nous ferons l'Italie. Je ne désire qu'une chose, c'est que les peuples des nouvelles provinces imitent ceux des

anciennes. C'est par le calme, l'*adresse*, la prudence qu'ils nous ont amenés où nous en sommes. »

L'emprunt, comme nous l'avons dit hier, a été voté.

A Naples, de déplorables désordres se sont produits dans la journée du 28. Les commissariats de douze quartiers de la ville ont été littéralement saccagés, les archives incendiées, et les agents assassinés. L'autorité a dû proclamer l'état de siége.

Une dépêche porte que le marquis Antonini a été chargé d'exprimer au gouvernement français tous ses vifs regrets du coupable attentat commis sur la personne de M. Brenier, et de promettre une éclatante satisfaction.

Le coupable n'a pas encore été découvert. Les dernières nouvelles rassurent complétement sur la situation de notre ambassadeur.

1er *juillet*

Les dernières dépêches de Naples annoncent que la tranquillité était rétablie dans cette ville, et que la proclamation du nouveau ministère avait été favorablement accueillie.

S'il faut en croire l'*Indépendance belge*, à laquelle nous laissons la responsabilité de ses assertions, le vice-amiral commandant en chef l'escadre française devant Naples, muni de pouvoirs très-étendus, aurait un instant conçu, à la suite de l'attentat commis contre M. Brenier, des craintes pour la sécurité de nos nationaux, et se serait même disposé à opérer un débarquement pour la protection des intérêts confiés à sa garde, lorsqu'une appréciation plus exacte de la situation l'aurait fait renoncer à une mesure aussi extrême.

D'après l'*Observer* de Londres, feuille hebdomadaire semi-officielle, le gouvernement britannique aurait reçu l'avis que la cour de Naples, sur les réclamations de l'Angleterre, de l'Amérique et du Piémont, a rendu, sans condition, les deux bâtiments capturés, et mis en liberté leurs passagers et leurs équipages.

En Sicile, la situation est un peu confuse, et la politique de Garibaldi paraît avoir subi un brusque revirement. On a vu que le cabinet de Turin, et MM. Torrearsa et La Farina, qui passaient pour son interprète en cette circonstance, désiraient l'annexion immédiate de l'île au Piémont, tandis que Garibaldi voulait temporiser et maintenir provisoirement un état de choses qui lui laisse toute liberté d'action. Cette résistance du dictateur avait même causé des tiraillements et amené la démission de plusieurs ministres. Aujourd'hui, les choses ont changé de face, et Garibaldi est le premier à pousser à l'annexion qu'il ajournait hier. Quel est le secret de cette conduite ? Il est facile à pénétrer, et une correspondance du *Siècle* en fait assez crûment l'aveu. C'est que l'octroi d'une constitution faite aux Siciliens par le roi de Naples, et la concession d'une administration séparée sous le gouvernement d'un vice-roi étaient de nature à modifier les dispositions des habitants ; et Garibaldi, qui l'a compris, a publié aussitôt une loi électorale et convoqué les comices pour leur faire voter l'annexion de l'île à la Sardaigne. C'est le 18 juillet, selon certaines dépêches, et le 28 selon d'autres, que la Sicile, ou pour parler plus exactement le coin de terre dont l'insurrection est maîtresse et qui constitue à peine le quart de l'île, est appelé à émettre ce vote.

A Rome, le Pape a accordé de nombreuses grâces et commutations de peines à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement.

La *Gazette d'Augsbourg* prétend savoir de très-bonne source que le prince-régent de Prusse a l'intention de rendre à l'empereur des Français sa visite, en allant le voir au camp de Châlons à l'époque où l'Empereur y aura fixé sa résidence.

Une dépêche de Constantinople annonce que le Sultan, voulant soumettre à un contrôle sévère la comptabilité de l'Etat et l'administration des finances, vient de créer sous la présidence de Ruchdi-Pacha une cour des comptes, qui commencera ses travaux en préparant les règlements nécessaires pour la direction et la surveillance de l'administration financière.

2 *juillet*

La situation reste à peu près la même à

Naples. La ville est tranquille; la constitution n'a pas encore été publiée.

On a vu qu'une des concessions consenties par le gouvernement napolitain était l'établissement d'une entente avec le Piémont au sujet des intérêts italiens des deux royaumes. On annonce que le cabinet de Turin a répondu à ces propositions, faites sur le conseil de la France, par un refus catégorique.

L'*Indépendance belge* prétend que les principaux membres de la diplomatie étrangère à Turin auraient fait de sérieux efforts pour amener une conciliation entre les deux Etats, mais que toutes leurs démarches auraient échoué. La même feuille ajoute qu'une note longuement développée aurait été expédiée à Paris, en même temps que M. de Villamarina fils portait à Naples la réponse négative du roi Victor Emmanuel, pour exposer au cabinet des Tuileries les motifs qui ont déterminé ce prince à décliner les offres d'alliance de la cour des Deux Siciles.

Les amis du Piémont disent qu'il pourrait être disposé à reprendre les négociations sur la base de l'abandon de la Sicile. Nous le croyons volontiers, mais il paraît peu probable que le roi de Naples pousse les concessions jusque-là.

C'est à cet ordre d'idées que certains rattachent le changement de front de Garibaldi et sa brusque résoulution de faire procéder en toute hâte à une annexion qu'il repoussait il y a quelques jours. C'est le 18 juillet que les comices siciliens sont appelés à voter sur la réunion de l'île au Piémont. On espère qu'une fois l'incorporation passée à l'état de fait accompli, on parviendrait à la faire reconnaître par le roi François II comme prix d'une alliance.

Nous avons annoncé, d'après le *Corriere mercantile*, que Mazzini serait arrivé à Palerme le 23 juin. L'*Opinione* confirme aujourd'hui ce fait.

Le *Siècle* annonce que plusieurs officiers de l'armée anglaise ont traversé Paris ces jours derniers pour se rendre en Sicile, où ils vont offrir leur épée à Garibaldi. C'est un concours qui pourra paraître suspect.

La question savoisienne occupe de rechef la diplomatie. Une dépêche de Berne annonce que le gouvernement helvétique doit poser à la conférence dont il réclame la prompte réunion, l'unique question de savoir s'il convient aux intérêts de l'Europe de laisser le passage du Simplon à la France sans nouvelles garanties ? Si cette question ne reçoit pas une solution satisfaisante, la Suisse prendra acte des déclarations de la France de vouloir respecter l'article 92 de l'acte final du Congrès de Vienne, et elle demandera l'insertion de ses réserves et le maintien de ses droits de garantie dans un protocole.

Une correspondance adressée de Stuttgard au *Moniteur* annonce que le prince-régent de Prusse vient de passer cinq jours auprès de son auguste sœur, l'impératrice mère de Russie, à Wildbad, où le roi de Bavière est allé passer une journée. On attend aussi à Wildbad l'empereur Alexandre II, le grand-duc de Bade et d'autres souverains, qui tous viendront avant le départ de l'Impératrice-mère, fixé au 14 juillet.

La campagne lyrique des orphéonistes français à Londres a presque pris les proportions d'un grand événement international. La capitale de l'Angleterre a fêté nos choristes avec enthousiasme, et a voulu leur offrir un banquet-monstre, qui a eu lieu avant-hier au palais de Cristal, sous la présidence de sir John Paxton, architecte du palais.

Plus de 50,000 auditeurs se sont rendus à chacun des concerts, et les deux premiers seuls ont réalisé une recette fabuleuse de 216,000 fr. !

Les chefs des Sociétés chorales ayant été présentés à M. de Persigny, notre ambassadeur leur a adressé une allocution qu'il a terminée par ces paroles : « Vous venez, messieurs, de cimenter l'alliance anglo-française, et vous avez plus fait par vos chants que n'avait fait jusqu'ici la diplomatie. »

Au dernier concert, on remarquait aux places réservées, Mme la comtesse de Neuilly, M. le duc et Mme la duchesse d'Aumale, M. et Mme de Persigny, et M. Ledru-Rollin.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Marseille, 1er juillet.

On écrit de Tende le 29 juin que la situation de cette contrée est toujours fâcheuse.

On craint des conflits entre la population et les troupes piémontaises. Des arrestations ont eu lieu. Le curé de la commune a dû chanter le *Domine salvum fac regem Emmanuel*, mais l'Eglise a été désertée par les fidèles.

Les troupes d'occupation du Piémont ont été renforcées.

Naples, 29 juin.

La ville de Naples est toujours en état de siége. La ville est calme.

M. le baron Brenier est dans un état satisfaisant.

La Constitution n'a pas encore été publiée.

Londres, le 2 juillet.

Le *Times* dit que les souscriptions pour l'emprunt russe ont été closes samedi et que mercredi, probablement, MM. Baring frères feront connaître leur résolution qui dépendra de l'importance des souscriptions recueillies à Amsterdam.

Le *Morning-Post* publie une dépêche annonçant que les concessions libérales du roi de Naples, loin d'arrêter Garibaldi, l'auraient décidé à précipiter l'annexion qu'il était auparavant disposé à retarder.

Londres, 1er juillet.

Berne. — Le Conseil fédéral doit poser à la Conférence uniquement la question de savoir s'il convient aux intérêts de l'Europe de laisser le passage du Simplon à la France sans nouvelles garanties ?

Si la question ne reçoit pas une solution satisfaisante, la Suisse prendra acte des déclarations de la France de vouloir respecter l'article 92 de l'acte final du Congrès de Vienne, et elle demandera l'insertion de ses réserves et son maintien des droits de garanties dans un protocole.

Ems, 1er juillet.

Sa Majesté la reine de Suède, accompagnée d'une suite nombreuse, vient d'arriver à Ems.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Voici en quels termes est conçu l'acte souverain publié à Naples dans la matinée du 26 juin :

« 1. Amnistie générale ;

« 2. Formation d'un nouveau ministère, qui, dans le plus bref délai possible, rédigera un statut sur les bases des constitutions représentatives italiennes et nationales La formation de ce ministère est confiée au commandeur Spinelli ;

« 3. Il sera établi un accord avec le roi de Sardaigne dans l'intérêt des deux couronnes et de l'Italie ;

« 4. Le drapeau du royaume sera le drapeau tricolore italien, portant au milieu les armes royales de Naples ;

« 5. La Sicile recevra des institutions analogues, capables de satisfaire aux besoins des populations. Elle aura pour vice-roi un prince de la maison royale. »

La *Gazette officielle* de Palerme publie le décret suivant :

« ITALIE ET VICTOR-EMMANUEL.

« Considérant qu'entre les provinces italiennes déjà réunies ou qui vont se réunir en une seule nation sous le sceptre du magnanime roi Victor-Emmanuel, doivent disparaître les antiques barrières élevées au temps de la commune servitude et des anciennes divisions politiques.

« Art. 1er. Est proclamé le principe d'une pleine liberté de navigation dans les ports et rades de Sicile pour les provenances et les produits des provinces italiennes réunies sous le sceptre du roi Victor-Emmanuel.

« Art. 2. Le secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères et du commerce, et le secrétaire d'Etat pour les finances se concerteront pour formuler un règlement pour l'exécution du présent décret.

« Palerme, 22 juin.

« Signé le dictateur GARIBALDI.

« Contresigné, PISANI, F. CRISPI. »

Par un autre décret dictatorial, contresigné Orsini, il est statué que les troupes nationales siciliennes recevront la solde de campagne et les rations de vivres correspondantes aux divers grades, d'après les règlements en vigueur dans les Etats de S. M. le roi Victor-Emmanuel.

Nous avons parlé du projet de Garibaldi, de contracter un emprunt. Le *Siècle* publie à ce sujet la lettre suivante, qui a été adressée à tous les journaux d'Italie :

« Gênes, 26 juin.

« Je reçois un important message de Palerme.

« Ce message m'excite (*mi sprona*) à répéter un appel énergique aux Italiens. En conséquence, je dis : *Dans ce moment la seule force vive, animatrice de la guerre réside dans les* ESPÈCES SONNANTES. Garibaldi, personnification de l'Italie militante, insiste pour l'emprunt et demande en attendant de l'argent.

« Quelle honte pour nous s'il lui était refusé !

« Que les Italiens donnent donc de l'argent à qui donne son sang, et qui donnera encore sang et liberté en échange d'argent.

« Les donneurs auront pour récompense la reconnaissance de la patrie.

« Les prêteurs, que nous sollicitons énergiquement, auront pour garantie cette parole solennelle de Garibaldi : *Ici, en Sicile, nous avons les moyens de rembourser tout le monde.*

« Garibaldi ne manque point à sa parole.

« Les moyens auxquels il fait allusion des ruines de Palerme signifient un trésor, mais dans la capitale bombardée de la Sicile, ce trésor n'est pas encore de l'argent prêt et sonnant (*moneta pronta et sonante*).

« Il incombe aux Italiens solidaires de cette lutte, toute nationale, de le convertir en argent.

« Cette lutte désirée et victorieuse fut initiée

par le peuple. Que ceux qui en ont la faculté ne lui refusent point leur appui.

« Qu'aucun Italien ne s'expose à ce que sa conscience lui reproche un jour d'avoir refusé son concours à la patrie. Le seul argent, au moment où nous écrivons, est pour l'Italie, armes, force, certitude de victoire.

« D. AGOSTINO BERTANI. »

Voici les détails que donnent les journaux de Turin sur la persécution religieuse :

« S. Em. le cardinal Baluffi, évêque d'Imola, a été dans cette ville même le 20 juin. Le journal *Il Campanile* dit à ce sujet :

« Comme le cardinal Corsi, le cardinal Baluffi est un homme aussi éminent par sa science que par sa dignité; comme lui, il est plein de zèle pour la religion et d'une fermeté inébranlable dans la défense des droits de l'Eglise. Le crime qu'on lui reproche est exactement le crime du cardinal Corsi. Il semblait donc naturel que le ministère le traitât de la même manière; et cependant, tandis qu'on se contente de retenir à Turin le cardinal-archevêque de Pise, on fait un procès criminel au cardinal-évêque d'Imola! Il est inutile de chercher la raison de cette différence; tout le monde sait maintenant que lorsqu'il s'agit du clergé, le bon plaisir est la seule raison. »

La même feuille rapporte que dans les Légations on vient encore d'arrêter deux curés accusés d'avoir mal parlé de la conscription, et que le 26 juin le tribunal de première instance de Bologne a condamné le vicaire général de ce diocèse, Mgr Ratta, à trois ans de prison et 2,000 livres d'amende « pour avoir provoqué à la désobéissance « aux lois de l'Etat. »

Voici d'autres faits recueillis dans l'*Armonia* de Turin et dans le *Cattolico* de Gênes :

« On vient de condamner à un an de prison et à 1,000 fr. d'amende le P. Reginaldo Barbiani, dominicain, professeur au gymnase de Forli, pour n'avoir pas voulu chanter le *Te Deum*. On a condamné Mgr Ratta, vicaire général de Bologne, à trois ans de prison et 2,000 fr. d'amende, pour n'avoir pas permis aux prêtres de célébrer la fête du Statut; on voit qu'il y a proportion entre un simple *frate* et un *monsignore*, mais, sous le régime *libéral*, des nouveaux dominateurs de la Romagne, on doit des remercîements aux juges pour avoir prononcé la peine de la prison au lieu des galères, la prison à temps au lieu de la prison perpétuelle, une amende de quelques mille francs au lieu de millions. Tout leur serait permis, et l'Etat a tant de besoins!... Les peines sont à la discrétion du juge.

« Les Jésuites sont toujours au secret à Turin, et leurs geôliers vont s'assurer de leur personne au milieu de la nuit, de crainte qu'ils ne machinent quelque tentative d'évasion. Le Spielberg n'existe pas seulement en Moravie.

« Les curés de Longiano et Gatteo, près de Ravenne, ont été arrêtés pendant la nuit et conduits en prison. Il en a été de même à Bebola et à Pesaro, près du Marèma, et à Modène même.

« Un prêtre de Milan avait été arrêté pour un délit dont nous ne parlerons pas. La *Pungolo*, qui le nomme, annonce qu'il a été relâché le lendemain de son arrestation. Comment expliquer, en présence de tout ce qui se passe à l'égard du clergé, l'arrestation et la mise en liberté d'un tel accusé?

« On instruit en ce moment un procès à Bologne contre deux personnes accusées d'avoir cherché à faire des enrôlements pour le service du Pape.

« Tous les journaux de Bologne et de Milan se plaignent de l'audace des voleurs, qui continuent leurs pillages de toutes manières, et qu'on ne parvient pas à réprimer; les nouveaux gouvernants sont sommés, même par leurs amis, de pourvoir à la sécurité publique.

« Le cardinal Corsi reçoit chaque jour de nouveaux hommages des membres du clergé de l'Italie, et l'*Armonia* a récemment publié le texte de l'adresse du prévôt de Barga, V. Bientesi comme une des plus remarquables pour l'élévation des idées et la chaleur des sentiments qu'elle exprime. Il s'est cependant trouvé un prêtre de Pise pour accuser devant les Chambres son archevêque prisonnier. Sa démarche prouve bien que Son Eminence avait eu raison de le suspendre *à divinis*. L'abbé Giglé a été éloigné du prieuré des Bains de Saint-Julien, près de Pise, il y a dix ans, par un bref du Souverain-Pontife : il a émigré et a vécu depuis dans l'intimité de Guerrazzi. Rentré en Toscane après l'amnistie, il s'est mis en révolte contre les ordres de son propre supérieur ecclésiastique. Le ministère le nommera sans doute professeur à l'Université de Sienne. »

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Londres, 30 juin :

Encore une lettre de votre très-humble correspondant; mais vos lecteurs me le pardonneront, j'en suis sûr, car il s'agit d'une conspiration des jésuites! On a beau vouloir défendre ce malheureux ordre, il y a certaines limites que ni la raison ni le fanatisme même ne peuvent dépasser. Que dire, en effet, de l'affaire suivante :

Il s'agit d'un jeune homme d'une bonne famille protestante; il est fils de M. Vansittart, membre du Parlement pour la ville de Windsor; il est de plus parent d'un pair du royaume, et les jésuites avaient comploté d'en faire un catholique! Horreur! Et puis, Windsor, comprenez-vous toute la portée de ce nom? Windsor, c'est la ville évangélique par excellence; la ville bien-aimée de Henri VIII; c'est du haut de la tour ronde qui figure à l'une des extrémités du château, que S. M., de sainte mémoire, attendit avec une patience exemplaire la nouvelle de la décapitation d'Anne

Boleyn, qui lui permit d'épouser le lendemain même Jeanne Seymour ! Que de souvenirs touchants pour cette bonne ville de Windsor !

Donc le fils de M. Vansittart, nom très connu à Exeter-Hall, a été séduit dans sa pension orthodoxe et ultrà-protestante par un jésuite. Il n'y a pas moyen de s'y tromper, un jésuite en chair et en os, vous dis-je, juste semblable au portrait qu'en a tracé Eugène Sue. Il portait un chapeau à larges bords et un manteau bleu : quelles preuves pouvez-vous demander de plus ? Il parla au jeune garçon derrière une haie, lui fit prêter serment sur une relique, l'embrassa sur la joue. Ce jésuite a de plus le nom de Giugini, nom significatif assurément. La suite de l'aventure est toute simple : le jeune garçon s'enfuit de sa pension et s'en va tout droit dans la cathédrale protestante de Norwich. Là, la Providence se montre à lui sous la forme d'un *policeman*; mais déjà nous avons entre les mains tous les fils de l'intrigue. Ces fils, ce sont un pair catholique, un membre du Parlement catholique, un évêque catholique, un chanoine catholique, tous occupés à conduire le jeune Vansittart vers l'idolâtrie papiste. Quel coup de filet !

Notre jeune homme, après avoir prêté le fameux serment, s'enfuit donc de sa pension et gagne Norwich. Il y rencontre M. le chanoine Dalton, auquel s'intéressera peut être M. l'abbé Sisson, comme ayant fait connaître au public anglais la vie de Ximenès par Hefele. Vansittart fils raconte à cet ecclésiastique qu'il est encore, ou qu'il a été catholique ; qu'on le traite de la façon la plus barbare dans sa pension de Backheath, où il est prisonnier du protestantisme, et où il craint par-dessus tout de retourner. Voilà le pauvre chanoine fort perplexe. « Je suis, ajoute l'enfant, neveu de lord Vaux de Harrowden, pair catholique ; je connais beaucoup le docteur Grant, évêque de Southwark, et je voudrais surtout aller voir à Londres, M. Bowyer, membre du Parlement. »

Vaincu par cette insistance, le bon chanoine aide le jeune homme à gagner Londres et à vendre une vieille montre à un horloger allemand, établi à Norwich. Mais à peine M. Dalton est-il seul que ses soupçons s'éveillent, et il se hâte de communiquer toute l'affaire à la police. Le jeune Vansittart n'avait pas encore quitté la ville que le maître de pension y arrivait, et le chanoine s'empresse de lui faire connaître ce qu'il savait.

Voilà donc, sans coup férir, la fameuse conspiration déjouée : on amène notre fugitif devant les magistrats. Là toute l'histoire se déroule : le jésuite, le chanoine, l'évêque, le pair d'Angleterre, le membre du Parlement; il n'y a pas jusqu'au chapeau à larges bords, au manteau bleu, à la relique, à la haie et à la vieille montre, qui ne soient tous pris sur le fait.

Pour commencer, le pauvre chanoine Dalton est sommé de comparaître et de fournir une caution de 20,000 fr. Puis notre glorieuse presse, ce palladium de nos libertés, entonne un chœur magnifique : « Quand donc le foyer britannique sera-t-il débarrassé de ces invasions audacieuses d'un sacerdoce étranger ? Qui nous délivrera, Seigneur, de ces tricornes italiens et des manteaux bleus à la Giugini ? Mais qui, est donc ce Giugini ? où est ce scélérat de Giugini ? Au nom de notre dame la Reine, comparaissez sur-le-champ, ô jésuite maudit ! »

Mais Giugini ne se montrait pas, et pour cause. D'ailleurs, tandis que nos journaux traitaient l'affaire avec ce style haut en couleur que vous connaissez, il commença à transpirer quelques nouveaux détails assez embarrassants. Ainsi, il paraîtrait que, depuis longtemps, ce jeune homme de seize ans manifestait des tendances catholiques. Ainsi encore, lord Harrowden, un de nos pairs catholiques et d'un caractère irréprochable, était bien vraiment un de ses parents, parmi lesquels figurent même d'autres catholiques. Durant son séjour à Brighton, il avait demandé à un prêtre nommé Cléry de l'admettre dans l'Eglise, ce à quoi celui-ci s'était refusé, parce qu'il était mineur. Le jeune Vansittart avait aussi entretenu une correspondance avec Mgr Grant sur le même sujet. Partout il avait rencontré un accueil bienveillant, mais un refus d'agir, à moins qu'il n'obtînt le consentement de sa famille. C'est pourtant contre une pareille attitude que le *Times* s'emporte, comme si c'était un crime bien plus énorme d'avoir montré, en pareille circonstance, autant de sagesse et de prudence. Recevoir le jeune homme dans le sein de l'Eglise, c'eût été faire acte de jésuitisme ; ne pas le faire, c'était quelque chose de pire que le jésuitisme ! Mais jugez quelle colère dut enflammer cette noble feuille, lorsque M. Bowyer s'avisa de manifester quelques doutes sur l'existence même du fameux jésuite Giugini, à moins que ce ne fût dans un roman ou dans les colonnes d'un journal !

Aussi on lança de toutes parts la police sur les pas du jésuite Giugini, qui avait bien dû se cacher à Londres, dans quelque coin de Farm-Street, ou qui sait ? jusque dans Westminster même. Un certain jour, le jeune Vansittart est amené dans la capitale, en compagnie d'un agent de sûreté, pour reconnaître au

besoin le grand coupable; jugez de notre angoisse! Attraper le jésuite, c'était là la grande affaire du moment.

Permettez moi maintenant de vous donner les résultats de cette enquête d'après l'interrogatoire lui-même. M. Woollett est le nom de l'avocat occupant pour les accusés; Rackheath, celui de l'en roit où le jeune Vansittart était en pension. Voici maintenant les questions et les réponses :

M. Woollett. — Avez-vous eu quelques communications avec le prêtre de Rackheath?

R. Non. (Sensation.)

Q. Avez-vous vu un prêtre catholique, le 5 juin?

R. Non.

Q. Ce jour là avez-vous vu quelqu'un, portant un chapeau à larges bords et un manteau bleu?

R. Oui.

Q. Croyez-vous que ce soit un prêtre catholique?

R. Non : d'ailleurs, je ne lui ai parlé que pour lui dire *bonjour*!

Q. Maintenant je vais vous adresser une question spéciale : Aviez-vous jamais vu cette personne à Brighton?

R. Non.

Q. Vous a-t-il jamais adressé ces paroles : « N'abandonnez pas notre foi. »

R. Non.

Q. Vous a-t-il fait jurer, oui ou non sur une relique, de ne jamais dire que vous l'aviez vu?

R. Non.

Q. Vous embrassa-t-il sur le front en disant : *Addio carissimo*.

R. Non.

Q. Avez-vous cependant dit tout le contraire auparavant?

R. Oui.

Q. Ici-même, dans cette cour?

R. Oui.

Q. Vous aviez pourtant juré de dire toute la vérité?

Le témoin froidement : oui.

Q. Etes-vous allé à Londres avec un *police man* pour constater l'identité d'une certaine personne avec ce prêtre italien?

R. Oui : je lui avais donné le nom de Giugini ou d'Enguiné, et j'ai dit que je l'avais vu à Brighton. Je me rendis ensuite à Londres, avec M. Hitchman, constable en chef de la police de Norwich, dans le but de reconnaître une personne. Nous sommes donc allés dans une chapelle, où l'on me montra une personne. Je ne dis pas d'abord que c'était-là l'homme, mais je dis qu'il lui ressemblait; M. Hitchman ne me mit pas alors sur mes gardes.

Q. Eh bien, prenez garde maintenant : vous a-t-il dit de faire bien attention si c'était là l'homme en question?

R. Je n'en suis pas sûr. Je ne voudrais pas en jurer. J'ai dit que ce n'était pas là l'homme en question; et le chef de la police ne m'a pas ensuite montré une autre personne.

Q. Avez-vous donné au constable en chef un signalement particulier?

R. Oui.

Q. Et alors le constable vous a-t-il indiqué un autre individu?

R. Non : mais auparavant nous étions allés dans la maison d'une autre personne pour prendre des informations; et nous avons pensé que c'était le premier.

Q. Pourquoi dites-vous : *Nous* avons pensé?

R. Non, c'est Hitchman qui l'a pensé.

Q. Alors vous, vous n'avez rien pensé du tout?

R. Non.

Q. Vous saviez donc que ce n'était pas l'homme en question?

R. Oui.

Q. Le policeman ne vous a-t-il pas accusé de ne lui avoir fourni que de fausses informations?

R. Oui; il me l'a dit ensuite à Rackheath.

Q. Et tout était donc faux?

Le témoin avec un sangfroid imperturbable :

— Oui. J'avais donné le nom de De gara, ou quelque chose d'approchant, à l'individu qui m'aurait présenté à ce prêtre italien. Je le dis au constable en chef.

Q. Ceci était donc encore faux?

R. Oui.

Q. Quand vous êtes-vous débarrassé de ce fardeau, en avouant que c'était un amas de mensonges?

R. Il y a environ une semaine, à Rackheath, en présence de M. Hitchman.

Sur toute cette affaire, j'ai bien lu vingt articles des plus grossières injures dirigées contre notre Eglise, contre les jésuites et contre le catholicisme en général; mais je n'ai pas lu une seule rétractation. Telle est l'équité de l'opinion publique en Angleterre, à propos des catholiques. Loin de là : aujourd'hui même, le *Punch* a publié un portrait en pied du P. Giugini, qui est représenté cherchant à faire sauver un enfant de son école. Sur cent Anglais, il n'y en aura pas un qui sache que ce père Giugini est une création enfantée par le cerveau malade d'un écolier fugitif; une fantasmagorie évoquée par lui pour échapper à la punition du fouet.

Oui, voilà où nous en sommes. — *Z.*

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Jassy, 20 juin :

La question des monastères grecs, dédiés aux Lieux-Saints, va, dit-on, s'ouvrir bientôt entre le gouvernement et les fondés de pouvoirs des couvents de Jérusalem. Il s'agit de la légitimité d'un revenu de 1 200,000 fr. payés chaque année par la seule Moldavie.

Je crois vous avoir signalé la bonne mesure prise par le ministère à l'égard des terres appartenant aux monastères dédiés, lesquels devront être affermées par adjudications publiques. Des baux, expirant en 1861, ayant été renouvelés sans publicité ni concurrence, le public a été officiellement averti que ces arrangements illégaux seraient frappés de nullité.

M. Colguiceano, président du Conseil, ministre par intérim, des cultes et de l'instruction publique, vient d'adresser aux professeurs des écoles, une circulaire développée relative aux vues du gouvernement sur la direction à donner à l'enseignement public. On y voit que le ministère moldave ne craint pas, mais demande même que les idées nationales et les devoirs civiques soient enseignés à tout le monde, il trace aux professeurs un tableau exact et sévère des hautes obligations qu'ils ont à remplir. On remarque, à cet égard, dans la circulaire, les phrases suivantes, qui se recommandent à la méditation des instituteurs de tous les pays : « L'instruction fait des savants : l'éducation morale seule fait faire des citoyens. La meilleure leçon et la plus utile que puisse donner un professeur, c'est son exemple et sa conduite. Sa réputation fait la garantie des familles. L'instituteur vient après le prêtre ; il exerce donc un sacerdoce, non un métier. »

La commission centrale de Tokchani prépare plusieurs projets de loi importants. On dit que le ministère valaque la presse de se hâter, afin de pouvoir presenter plusieurs de ces projets à l'Assemblée pendant la durée de sa prolongation. La Moldavie a envoyé un nouveau régiment à Bukarest : il y a reçu le meilleur accueil; les liens de l'union se resserrent de plus en plus.

Pour extrait : M. GARCIN.

L'Alliance Russe.

Ce n'est pas de la semaine dernière qu'il en est question.

Lorsqu'en 1717 Pierre Ier vint à Paris, il y fût moins attiré par la curiosité que par le désir de contracter une alliance qui garantirait à la France les stipulations du traité d'Utrecht et à la Russie les conquêtes qu'elle venait de glorieusement réaliser en Suède. Le maréchal de Tessé, fort accoutumé aux étrangers par ses voyages de guerre et de négociations, fut chargé d'écouter les propositions du tzar et de lui répondre que le cabinet de Versailles agréait un traité d'alliance et d'amitié, mais qu'il ne pouvait déroger à ses anciens traités; qu'ayant un traité avec la Suède, tout ce qu'il pourrait faire serait de donner sa parole de n'en point faire de nouveau ; qu'au surplus, il était impossible de garantir des conquêtes, tout ce qui est sujet à la variation du succès des armes ne pouvant être garanti.

Pierre lui répliqua : « Eh bien ! je me passerai de votre garantie, mais faites attention à ceci : Pourquoi la France s'est-elle unie à la Suède ? C'est que le roi de Suède avait alors des Etats en Allemagne et que cette alliance balançait la puissance de l'Empereur. Cette situation a changé, la Suède ne peut plus vous être d'aucun secours, la puissance de l'Empereur s'est infiniment augmentée ; je viens m'offrir à la France pour lui tenir lieu de la Suède ; je lui offre non-seulement mon alliance, mais encore celle de la Prusse ; la Pologne ne demandera pas mieux que d'y entrer, et quand la France, la Prusse, la Pologne et moi seront unis, non-seulement la balance que l'alliance de Suède vous devait faire sera rétablie, mais le grain que j'y mets l'emporte, et, si dans l'avenir, l'Angleterre, déchirée et variable dans ses projets, venait à vous manquer, je vous tiendrai lieu de tout ce que vous pouviez également espérer de cette puissance (1). »

Rien, observe Saint-Simon, ne convenait mieux à notre commerce, à notre considération dans le nord, en Allemagne et par toute l'Europe. Ce prince tenait l'Angleterre en brassière par le commerce, la Hollande en grand respect et l'Empereur en grande mesure. On ne peut nier qu'il ne fît une grande figure en Europe et en Asie, et que la France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec

(1) Voy. Mémoires du maréchal de Tessé, Paris, 1806.

lui. Il n'aimait point l'Empereur, il désirait de nous déprendre peu à peu de notre abandon à l'Angleterre, et ce fut l'Angleterre qui nous rendit sourds à ces invitations jusqu'à la messéance. — On a eu lieu depuis d'un long repentir des fune tes charmes de l'Angleterre, et du fol mépris que nous avons fait de la Russie (1).

La Russie semble se présenter de nouveau au lieu et place de la Suède, voire même de la puissance variable dans ses projets. Recommencera-t-on à l'amuser? Prendra-t-on au sérieux ses avances réitérées? C'est ce que nous révélera un prochain avenir; mais, d'ici à ce que la parole soit aux événements, il importe de recueillir celle de la presse et de rectifier ses exagérations. A en juger d'après les journaux les plus solennels et les plus répandus, l'alliance de la France avec la Russie serait un fait accompli, tant ils accablent cette dernière de leurs obséquiosités. Ceux-là mêmes qui, il y a cinq ans, ont épuisé en son endroit les termes les plus sévères du vocabulaire français, n'en trouvent plus actuellement d'assez aimables à lui appliquer. Ce revirement m'émeut moins, je l'avoue, que certains murmures qui viennent d'un camp opposé, murmures dont un habile publiciste s'est rendu le vif écho.

D'après M. Elias Regnault, l'alliance de la France avec la Russie est non-seulement inutile, mais encore dangereuse au plus haut degré; mieux vaut avoir la Russie pour ennemie que pour amie; et, s'adressant, sans doute, à ceux qui ne séparent pas l'amour du terroir de la fidélité aux principes qu'ils y ont puisés, le rédacteur du *Courrier du Dimanche* leur conseillerait volontiers de protester de toute l'énergie de leur âme contre le pacte qui semble prêt à être paraphé.

Qu'il blâme l'obscurité qui l'enveloppe, qu'il entende y apporter des conditions, je le conçois parfaitement; qu'il le condamne *à priori* et sans aucune réserve, c'est ce qui me paraît contestable.

Une alliance uniquement conclue en vue d'interminables conquêtes, au mépris des engagements jurés, au détriment des faibles, à l'avantage de la servitude et de la misère intellectuelle, serait certainement une effroyable calamité; mais une alliance tentée, comme elle l'a été par la Restauration, pour ôter à une puissance le monopole des mers, pour les préserver toutes de l'invasion révolutionnaire, pour anéantir le despotisme en Orient et le rendre impossible en Occident, une telle alliance aurait quelque chance de clore l'ère des bouleversements dont notre siècle ne cesse pas de nous offrir le dégoûtant spectacle. Utopie, me répondra-t-on! Soit; mais utopie pour utopie, je produirai sans honte celle qui n'a pour base que l'honneur et la liberté; je résumerai ma pensée dans celle que j'ai entendu exprimer par une femme devenue une autorité sans le chercher : « Assurément, disait-elle la veille de sa mort, assurément, rien ne m'est plus cher qu'un rapprochement entre la Russie et la France; cependant il y a en moi un instinct qui frémit toujours quand deux puissances de cette nature s'entendent de trop près : je songe alors aux petits qui vont payer les frais de ces rencontres, et je ne puis oublier que mon parti naturel est toujours celui du plus grand nombre (1). »

Augustin Galitzin.

(1) Tome. XIV, ch. 18.

(1) *Madame Swetchine*, 3[e] édition, I, 478.

Lettre-circulaire

de Mgr l'archevêque de Rouen au clergé de son diocèse, relative à l'emprunt et aux dons ayant pour objet de venir en aide au Saint-Père.

Rouen, le 17 juin 1860.

Il y a aujourd'hui quatorze ans, nos chers coopérateurs, que l'Eglise, veuve d'un saint Pontife, était consolée par l'élection de Pie IX. Qui ne se rappelle la joie que cet événement répandit dans Rome, et bientôt dans le monde entier? Il semblait qu'une ère nouvelle allait commencer, ère de paix, de concorde et de bonheur. Le grand cœur du Pontife se manifesta, dès les premiers jours de son règne, par le généreux pardon qu'il accorda à tous ceux qui s'étaient faits les ennemis du pouvoir temporel des successeurs de Pierre, et par l'empressement qu'il mit à tenter des réformes et des améliorations dans les diverses branches du gouvernement des Etats de l'Eglise. Pie IX ne repoussa aucune des mesures qui paraissaient de nature à réaliser cette noble entreprise. Mais la Revolution, détournant ces concessions de leur but, atteignit celui qu'elle poursuivait, le renversement du trône apostolique. Pie IX trouva l'exil en échange de ces généreux sacrifices.

Rétabli dans la ville éternelle par les armes françaises, il a constamment vu, en face de son pouvoir auguste, une ligue formidable d'hommes égarés, d'impies et d'ambitieux, qui avaient juré la destruction de la royauté des Pontifes romains. Ils n'ont cessé depuis dix ans de l'attaquer, tantôt sourdement, tantôt à visage découvert. Nous ne rappellerons pas ici, nos chers coopérateurs, tant de publications perverses qui ont affligé vos cœurs, et qui, tous les jours encore, déversent l'injure et la calomnie sur le vicaire de Jésus-Christ et sur son gouvernement. Vous savez tous comment la Révolution, profitant de la commotion produite par nos victoires, s'est saisie de Bologne et des Romagnes. Nous avions eu l'espoir que son règne y serait de courte durée; mais il se prolonge, et le Saint-Père demeure privé de la possession de ces provinces, dont les revenus formaient une partie considérable de ses ressources, déjà si restreintes. La pénurie du trésor pontifical maintenant est grande. De toutes parts ce qui reste des Etats de l'Eglise est menacé d'invasion : une armée serait nécessaire pour en défendre les frontières ; des soldats fidèles sont prêts à verser leur sang pour cette cause sainte; un illustre général, enfant de la France, s'y dévoue avec eux, et sous son commandement, ils trouvent une direction sûre et une héroïque impulsion. Mais il faut les nourrir, les vêtir, les armer et multiplier leur nombre. Il faut fournir à ces admirables volontaires, qui arrivent de tous côtés, un équipement et le moyen de déployer au service du Saint-Siége, leur courage et leurs talents.

Qui donc, en ces douloureuses conjectures, viendra au secours du Père de famille, sinon ses enfants? Nous ne pouvons douter à cet égard des dispositions des fidèles de notre diocèse. Ils nous en ont déjà donné des gages très-significatifs, et plusieurs d'entre eux ont déjà fait leur offrande. Mais un emprunt va s'ouvrir au nom du gouvernement romain, et de concert avec le gouvernement français. Nous espérons qu'il sera bientôt couvert. Y souscrire ne sera pas une spéculation, mais un acte de dévouement chrétien.

Toutefois, l'emprunt n'empêche pas les dons. Bien des fidèles, dont la fortune est trop modique pour atteindre au mininum des souscriptions, désireront cependant venir en aide à leur Père commun. Vous pourrez, nos chers coopérateurs, en observant toutes les lois de la prudence, recevoir leurs offrandes spontanées, afin de les transmettre par nous à leur pieuse destination.

Continuons à prier, afin que Dieu, dans sa miséricorde, daigne abréger ces cruelles épreuves et rendre la sécurité à l'Eglise et à son auguste Chef.

Recevez, nos chers coopérateurs, l'expression de nos sentiments affectueux et dévoués.

† Henry, *archevêque de Rouen.*

Nota. Cette lettre sera lue en chaire, sans commentaire.

Lettre-circulaire

de Mgr l'évêque de Carcassonne au clergé de son diocèse, relative aux dons ayant pour objet de venir en aide au Saint-Père.

Carcassonne, le 11 juin 1860.

Messieurs et chers coopérateurs,

De retour dans mon diocèse, après le saint pèlerinage, où vos vœux et vos prières m'ont suivi, je vous devais ma première pensée et ma première parole ; je vous devais surtout les bénédictions abondantes que j'ai reçues de notre commun Père, pour vous les transmettre fidèlement.

Ce fut un jour bien solennel pour moi, Messieurs, et dont le souvenir ne s'effacera plus de ma mémoire, que celui où il me fut donné de présenter mon humble hommage et le vôtre, — hommage de soumission, de respect et de tendresse — au vicaire de Jésus-Christ. Je voulais baiser ses pieds sacrés, et lui me pressait sur son cœur ; et dans cette souveraine effusion, mes larmes remplaçaient les mots qui ne se trouvaient plus sur mes lèvres. J'étais avide de contempler le Grand Pontife, si calme au milieu des orages, et n'opposant à la tempête qu'un front noble et un visage souriant. J'étais insatiable de l'entendre, très-juste appréciateur des faits et des hommes, les jugeant comme ils doivent être jugés, mais n'ayant, pour tant d'esprits aveugles et de cœurs rebelles, que des paroles d'indulgence et de bonté.

Déjà, vous le savez, Messieurs, Rome m'était connue; et je revoyais, sans doute avec bonheur, ses monuments, ses églises, ses musées, toutes ces grandes choses que je retrouvais telles que je les avais laissées; car le temps a peu de prise sur la ville éternelle. Mais aujourd'hui, de bien plus graves sujets m'occupaient : je savais les périls de l'Eglise, les douleurs du Pontife, et j'avais hâte de connaître, par moi-même, la situation qu'on avait faite et à l'Eglise et à son Chef. Les hommes, autant qu'il est en eux, ont fait cette situation très-mauvaise. Mais le Seigneur, dans sa miséricorde, n'a point délaissé son vicaire, et à la mesure des épreuves qu'il lui impose il a mesuré ses consolations.

La perte d'une province importante a momentanément, il est vrai, enlevé un fleuron à la couronne du prince : mais l'incomparable enthousiasme de l'univers catholique a fait resplendir avec plus d'éclat le diadème du Pontife. Alors que ceux qui étaient proches et qui avaient vécu sous le même ciel le dépouillaient injustement, ses vrais fils *lui venaient de bien*

loin, et ses filles surgissaient à ses côtés (1). Avec quelle fierté toute française je voyais un de nos grand capitaines tenir maintenant, d'une main ferme et habile, l'étendard de l'Eglise, et se grouper autour de lui toute la fleur de la jeunesse française, généreuse postérité des croisés! J'ajouterai qu'au milieu de cet universel concours, Rome elle-même présentait à mes yeux l'éclatant et consolant spectacle d'une ville qui aime son prince, et qui vénère son Pontife.

Vous le dirai-je cependant, Messieurs, dans les graves circonstances où les événements ont placé l'Eglise, obligée qu'elle est de défendre, les armes à la main, sa liberté et son indépendance, seules sauvegardes de son autorité, un point préoccupe très-gravement les hommes qui se sont chargés de soutenir cette belle cause, c'est la pénurie du Pontife. D'une part, les obligations onéreuses consenties par Pie IX au retour de Gaëte, d'autre part la révolte des Romagnes, et la générosité qu'on a mise à ne pas laisser dans la détresse des fonctionnaires fidèles, privés de leur poste, enfin l'urgente nécessité d'organiser une armée de défense, font peser sur le trésor public du gouvernement romain une trop lourde charge. Seul et abandonné à lui-même, ses efforts seraient impuissants. Mais le trésor du Pontife, Messieurs, n'est-ce pas aussi la charité des fidèles? Nous ne formons tous qu'une grande famille, et quel est le fils dévoué qui osera refuser une obole à son Père?

Ne nous faisons point illusion, Rome ne peut être sauvée qu'autant que sa cause deviendra celle du monde catholique tout entier.

Le Pape, pour se défendre, a besoin d'hommes et d'argent; il faut que les hommes lui viennent sans conscription et l'argent sans impôt. Sa conscription, c'est l'élan des jeunes hommes qui de tous les points de l'univers catholique se lèvent pour le servir. Son impôt, c'est l'aumône que lui offriront les fidèles avant même qu'il ne l'ait sollicitée.

Déjà plusieurs nations catholiques, l'Allemagne, l'Espagne, la pauvre Irlande elle-même, ont apporté à Rome de riches tributs. Déjà aussi un grand nombre de mes collègues dans l'Episcopat se sont adressés à leurs diocésains. Si mon absence a retardé pour moi l'accomplissement de ce devoir, elle m'a acquis, je l'espère, un nouveau titre pour que mes prières soient entendues.

Je compte sur vous, Messieurs, pour exposer aux fidèles de vos paroisses les besoins extrêmes du Pontife et les engager à lui venir en aide. Ce n'est point une œuvre que j'organise, je demande l'aumône; je demande aux riches ces généreuses offrandes auxquelles m'a depuis longtemps habitué leur cœur, qui m'est connu; je demande le sou du pauvre, qui a fait la grande œuvre de la Propagation de la Foi: je le demande aujourd'hui pour le premier et le plus auguste missionnaire de cette même foi.

Nul ne conteste et ne peut contester aux fidèles le droit de donner librement. La première et la plus sainte liberté de l'homme, c'est celle de la charité. *Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ* (1) et de celle que nous devons à son représentant et à son vicaire sur la terre? Je serai heureux de recevoir les offrandes que les fidèles voudront faire passer par mes mains.

Je dois également vous avertir que le Pape s'est déterminé à contracter un emprunt, et qu'il désire le négocier en France. Le gouvernement de l'Empereur accorde au Saint-Siége les autorisations nécessaires pour le succès de cette négociation; succès très-désirable, et que j'ose encore recommander au concours du clergé et des fidèles.

Les temps sont mauvais, Messieurs. Lorsqu'à mon retour je traversais l'Italie, cette terre encore sanglante de nos glorieux triomphes, de lugubres scènes m'attristaient. A Bologne, au moment où le saint archevêque mourait consumé par le chagrin, je m'entretenais quelques instants avec son digne vicaire général, qui ne doutait pas que quelques jours après il ne fût incarcéré le surlendemain de mon départ, cette prédiction se réalisait. A Turin, j'arrivais le jour même où un ministre piémontais faisait comparaître à sa barre le cardinal Corsi. Et lorsque je posais le pied sur la terre de France une odieuse conjuration, traversant les mers, allait bouleverser la Sicile. Dans cette violente lutte du mal contre le bien, ce n'est pas trop que chacun fasse son devoir. Larmes, prières, amour, action personnelle, tout ce que l'homme de bien peut faire et peut donner, tout cela est nécessaire pour arrêter le torrent. Notre beau diocèse, Messieurs, ne demeurera point en arrière; il voudra être cité à l'ordre du jour, de cette glorieuse campagne de l'Eglise contre le mal. Nos prières ferventes et nos abondantes aumônes prouveront au Souverain-Pontife qu'il compte parmi nous de généreux défenseurs.

Agréez, Messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† François, *Evêque de Carcassonne.*

Nous avions la naïveté de croire, il y a quelques jours, que le *Siècle* avait cessé sa campagne contre l'Emprunt romain.

Le *Courrier de Paris* lui avait adressé

(1) Is. 60, 4.

(1) Rom. c. 8. v. 35.

quelques observations dont nous espérions un bon effet; il lui avait fait entendre, au nom des convenances, au nom de la morale vulgaire, que le moment était mal choisi pour jeter des insultes sans courage et des sarcasmes sans esprit à l'Eglise et au Pape.

Le *Siècle* en a décidé autrement. Il recommence, avec une ardeur nouvelle, ses plates fadaises de l'autre jour.

Le droit canon, dit le *Siècle*, a toujours prohibé *le prêt à intérêt*. Donc, ajoute-t-il, *le gouvernement romain, en proposant aux catholiques un emprunt, les prélats en préconisant cet emprunt comme une bonne affaire, les fidèles en souscrivant, commettent un péché mortel, un crime, aussi bien que s'ils se rendaient coupables de vol, de rapine et de brigandage. C'est une bonne affaire, soit! Nous n'en croyons rien. Mais au bout de cette affaire, il y a la damnation éternelle; l'Eglise l'affirme.*

Tout cela est certainement très-joli; et M. Louis Jourdan, qui a écrit ces lignes, a cru avoir fait *une bonne affaire*, il a dû se frotter les mains bien longtemps, en se disant qu'il venait de jouer un fameux tour à l'Eglise.

Nous avons malheureusement le regret d'annoncer au théologien du *Siècle* une petite nouvelle, gênante pour son argumentation : c'est que le droit canon, dont il disserte avec tant de majesté, et dont il semble n'avoir jamais lu un mot, faisait une distinction entre la rente et le prêt à intérêt; que, s'il prohibait celui-ci, il permettait celle-là; et que par conséquent, l'emprunt romain, qui rentre dans cette dernière catégorie d'opérations, n'a rien qui puisse effaroucher la pointilleuse orthodoxie du *Siècle*.

Le *Siècle* aura-t-il le bon goût de reconnaître la grossière confusion qu'il a faite, pour n'avoir pas pris la peine de s'enquérir de ce dont il allait parler?

Il se fâchera sans doute contre le droit canon, qui, en faisant des distinctions intempestives, l'a exposé lui-même à de piteuses mésaventures.

Nous lui dirons alors, que si le droit canon s'est montré, durant tant de siècles, si sévère à l'égard du prêt à intérêt, c'est, comme le déclarait M. Troplong, par des considérations de *perfection morale* pour le prêteur, de compassion charitable pour l'emprunteur, doctrines qui ne sont pas, le *Siècle* l'admettra, des abus bien criants de l'ancien régime.

Dans la rente, au contraire, où il n'y a pas de clause d'exigibilité, où un terme illimité est établi en faveur de l'emprunteur, le droit canon voyait un contrat de vente, une aliénation définitive de capital, aliénation dont les intérêts formaient le prix.

Le *Siècle* disait avec une simplicité dont lui seul a le secret :

Il est assez étrange que nous soyons, nous, obligés de maintenir la doctrine de l'Eglise contre les feuilles catholiques. Railler notre érudition, ce n'est pas répondre. L'érudition n'est ni blâmable, ni louable. Il suffit de savoir lire avec un peu d'intelligence et un peu de mémoire pour être érudit. On ne sait que ce que l'on apprend. Or, il ne nous est pas interdit, que nous sachions, de nous instruire.

Le *Siècle* (il vient d'en faire l'expérience) a raison de vouloir s'instruire; il en a besoin pour lui-même, et pour son million de lecteurs, pauvres créatures dont le sort est un des plus intéressants qui se puissent voir.

Le *Siècle*, du reste, est ce matin en belle humeur.

Dans un long article qu'il consacre à prouver que M. Guizot n'est ni un écrivain, ni un historien, ni un orateur, le journal révolutionnaire parle de la mort de M. Rossi, « mort mystérieuse dont il faut enfin « faire remonter la responsabilité jusqu'à « ceux qui avaient intérêt à commettre un « crime... »

Ce qui veut dire, en d'autres termes, que M. Rossi a été assassiné par ses amis, et, peut-être bien, par lui-même! N'est-ce pas, en effet, le roi Ferdinand II qui, sous le nom d'Agésilas Milano, s'est mis dans le flanc le fer empoisonné dont il est mort? Ne sont-ce pas les Rois ou leurs ministres, qui forment en Europe, depuis soixante ans, la faction régicide, l'infatigable parti du crime?

Le *Siècle*, pour défier à ce point la conscience humaine, devrait attendre que la génération qui a vu à l'œuvre Pianori, Orsini et les autres, eût disparu de la terre.

Pour nous reposer du *Siècle*, citons quelques passages d'un article où le *Journal des Débats* se demande si les journaux ont le droit de parler des discussions du Sénat.

Je crois que l'article 42 de la Constitution, qui défend aux journaux de rendre compte des séances du Corps législatif autrement que « par la reproduction du procès-verbal dressé à l'issue de chaque séance par les soins du président du corps législatif, » n'interdit pas la controverse sur les questions traitées dans les procès-ver-

baux du Corps législatif. Mais aucun journal n'a jusqu'ici voulu faire l'épreuve de la liberté que nous avons peut être. La publicité du Corps législatif n'a pas le même caractère que la publicité accidentelle du Sénat. Le Sénat n'est pas le maître de sa publicité ; le Corps législatif en est le maître par son président.

L'article 77 du décret organique du 31 décembre 1852 dit : « qu'un arrêté spécial du président du Corps législatif règle le mode de communication du compte-rendu des séances aux journaux. » Que conclure de la comparaison entre les deux modes de publicité du Sénat et du Corps législatif? J'avoue qu'au premier coup d'œil il semblerait que les journaux doivent être encore plus libres avec le Corps législatif qu'avec le Sénat, puisqu'il s'agit d'un corps dont la Constitution a voulu que les séances fussent publiques. Cependant il est remarquable que les journaux jusqu'ici n'ont pas voulu risquer de discuter les délibérations du Corps législatif. Je ne pose au surplus toutes ces questions que pour montrer combien est périlleuse la pratique des libertés laissées à la presse.

Quoi qu'il en soit, les discussions du Sénat sont devenues depuis quelque temps importantes et curieuses. On dirait que, ne voulant plus être surpris par la publicité, le Sénat s'y prépare à tout événement. Nous nous en félicitons. Nous sommes persuadés que si l'usage que le gouvernement a commencé continue et s'accrédite, si la publicité devient pour le Sénat la règle au lieu d'être l'exception, le Sénat y gagnera beaucoup. Les avis y seront de jour en jour plus réfléchis, plus divers, plus hardis.

Nous ne voulons pas dire que les séances deviendront plus agitées, plus orageuses, nous allions, Dieu nous pardonne, dire plus parlementaires. Une des dernières séances nous excuserait presque de parler ainsi. N'y a-t-on pas vu un orateur plusieurs fois averti et presque forcé de quitter la parole? N'y a-t-il pas eu des émotions d'assemblée, des murmures, des interruptions? Nous nous sommes crus un instant plus jeunes de quinze ans ; nous ne pensons pas que ces émotions momentanées troublent effectivement la sérénité du Sénat, et c'est pour cela qu'elles nous plaisent, comme ces images de la vie passée qui, dans l'Elysée de Virgile, viennent animer le repos des âmes bienheureuses. — *Saint-Marc Girardin.*

M. Garcin.

CHRONIQUE

Le *Moniteur* annonce que les rois de Sardaigne, de Wurtemberg et de Suède ont fait parvenir à l'Empereur leurs compliments de condoléance à l'occasion du décès du prince Jérôme.

Le journal officiel ajoute que, bien que l'Empereur ait pris le deuil dès le lendemain de la mort du Prince, le deuil officiel, porté pendant vingt et un jours, ne comptera qu'à dater du jour de l'enterrement.

Trois décrets élèvent MM. le duc de Gramont, ambassadeur à Rome, Benedetti, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, et le baron de Talleyrand-Périgord, ambassadeur à Turin, à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Le roi des Belges est débarqué hier à Ostende, revenant d'Angleterre.

La reine de Suède, accompagnée d'une suite nombreuse, vient d'arriver aux eaux d'Ems.

La reine Christine d'Espagne est arrivée avant-hier, avec toute sa famille et ses équipages, à sa villa de Sainte-Adresse, où elle se propose de passer la saison des bains.

La Martinique a projeté d'élever une statue à l'amiral Bruat, qui a été gouverneur de cette île. Le *Moniteur de la Flotte* nous apprend que la souscription ouverte à ce sujet dans la colonie a produit 7,000 fr.

Nous avons récemment parlé de missions scientifiques en Italie se rattachant à un projet de l'Empereur d'écrire une vie de César. Voici, à cet égard, quelques renseignements que nous croyons puisés à bonne source.

C'est M. Léon Renier, membre de l'Institut, et non M. Renan, qui a été envoyé en Italie, il y a déjà six ou sept mois avec une mission scientifique, non point pour s'occuper de la vie de César, que l'Empereur se propose d'écrire en effet, mais pour étudier tout ce qui se rapporte à l'histoire de la constitution romaine.

D'autres savants font en France des travaux préparatoires qui serviront à l'*Histoire de César*. Des études, des traductions d'auteurs grecs, des expériences de balistique et de constructions se poursuivent en même temps, sous la direction d'officiers du génie et de savants philologues, pour ressusciter toutes les anciennes machines de guerre employées par les Romains au temps de César.

M. Ernest Renan est chargé d'une mission scientifique non pas en Italie, mais en Syrie. Il doit s'occuper surtout de la recherche des antiquités et des inscriptions phéniciennes. M. Renan se propose, assure-t-on, de faire exécuter des fouilles importantes à Sidon et à Tyr.

Les journaux anglais annoncent l'arrivée du prince de Joinville à Québec.

M. Garcin.

EMPRUNT ROMAIN 5 0/0.

Par décret du 18 avril 1860, S. S. le Pape Pie IX a autorisé l'émission d'un emprunt de cinquante millions de francs destinés à pourvoir aux besoins exceptionnels résultant des circonstances actuelles.

S. S. appelle tous les pays catholiques de l'Europe à concourir à cet emprunt.

L'émission faite, au pair, en coupures de 1,000, 500 et 100 francs de capital, rapportant 5 0/0 d'intérêt annuel, payable par semestre les 1er avril et 1er octobre dans les principales villes de l'Europe.

Le payement a lieu :

30 0/0 en souscrivant ;

20 0/0 le 1er août 1860 ;

20 0/0 le 1er novembre 1860 (sous déduction des intérêts échéant le 1er octobre) ;

30 0/0 le 1er février 1861.

L'intérêt court sur la totalité à dater du 1er avril 1860.

La souscription est ouverte à Paris chez MM. Edward Blount et Cie, banquiers, rue de la Paix, n° 3 ;

Et chez MM. Labaume de la Bouillerie et Cie, banquiers, rue de la Victoire, n° 61.

Elle sera close le 15 juillet prochain. Si le montant des souscriptions dépassait la moitié du chiffre de l'emprunt, on opérerait une réduction proportionnelle.

FAITS DIVERS

On lit dans la *France hippique* :

« Il s'est passé au Concours agricole un fait digne d'être signalé, en raison du sentiment de fraternité qui lie entre eux les éleveurs d'une de nos plus belles provinces, la Bretagne.

« Après la distribution des prix, à laquelle assistaient vingt-cinq Bas-Bretons, arrivés du pays avec le costume national, vingt-deux furent heureux, et trois seulement n'eurent point les faveurs du jury : aussitôt le jugement rendu, vingt-deux se réunirent, et l'un d'eux portant la parole, dit : Il ne serait pas honorable pour nous de laisser rentrer au pays trois des nôtres avec le cœur triste. Tenez, ajouta-t il en ôtant son grand chapeau, j'ai reçu pour ma part 1,200 fr. ; à 5 0/0, cela fait 60 fr., je les jette là-dedans ; il n'avait pas achevé que ces braves gens ouvrirent chacun leur bourse et déposèrent l'offrande au prorata des primes ; tous les frais de route et de retour furent payés par cette généreuse idée, et les trois plus malheureux emportèrent, en outre, chacun dans leurs maisons, 130 fr., pour le bonheur de la famille. Un pareil trait n'a pas besoin de commentaire : il peint le cœur français du paysan bas-breton. »

— Un produit curieux vient de figurer à la halle de Paris : c'est un champignon comestible qui mesure plus d'un mètre de circonférence, et qui ne pèse pas moins de 2 kilogr. Il provient des carrières d'Ivry, qui sont affectées, comme la plupart de celles des environs de la capitale, à la culture sur couche des champignons, branche d'industrie qui livre chaque jour à la consommation environ 2,500 maniveaux représentant annuellement un poids de 500,000 kilogrammes environ. Aucun produit aussi volumineux n'en était sorti jusqu'à présent.

— On lit dans le *Morning-Post* du 27 juin : Hier matin une bande d'orphéonistes sont allés à Windsor par un train spécial du South Western railway. Cette excursion s'est faite avec beaucoup d'ordre et de régularité sous la direction de deux gentlemen désignés à cet effet par le comité orphéoniste d'Old Palace Yard. A leur arrivée à Windsor et avant leur visite au palais, les orphéonistes ont pris part à White Hert Hotel, à une collation abondante et choisie. Les autorités du château ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour que la visite fût agréable aux Français. La chapelle Saint-Georges leur a été ouverte et l'orgue mis à la disposition de leur chef. Ils se sont formés en demi-cercle dans l'une des nefs de l'église et ont entonné le *God save the Queen*. Sur les instances qui leur ont été faites, ils ont chanté le *Veni Creator*.

Bien que l'heure fût passée de visiter les écuries royales, ordre spécial a été donné de les leur montrer. Ils ont ensuite visité le parc et parcouru la ville dans le plus grand ordre. Ils ont fait divers achats en commémoration du jour qu'ils se plaisent à appeler le plus agréable de ceux qu'ils ont passés en Angleterre. Ils sont rentrés à Londres à six heures.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'on a répondu à l'appel que nous faisions hier au sujet d'un dîner d'adieu à donner aux orphéonistes. Les préparatifs sont achevés et le dîner aura lieu demain, à six heures, sur la terrasse et dans la galerie de Cristal Palace. Sir Joseph Paxton présidera la cérémonie. Ce soir, à Saint-James Hall, la célèbre musique des guides et les plus distinguées des sociétés chorales donneront, sous le patronage de l'ambassadeur de France, un grand concert au bénéfice de l'association de charité française.

— Une lettre du camp de Sathonay, près de Lyon, dit le *Courrier des Alpes*, nous ap-

prend que tous nos soldats savoisiens qui arrivent dans cette ville sont dirigés sur ce camp. On dit qu'ils doivent former, dans peu de jours, le 103ᵉ régiment de ligne. Nos officiers et soldats sont enchantés de l'accueil que leur font leurs anciens compatriotes.

— On lit dans la *Foi bretonne* :

« Une personne très-respectable, à qui l'attitude ferme de sa taille imposante et la vivacité de sa belle et noble physionomie permettraient de dissimuler aisément une bonne partie de son âge, ne craint pas de rappeler à ses amis que, le 4 juillet prochain, elle atteindra sa 100ᵉ année. C'est la sœur de notre illustre Châteaubriand, Mme la comtesse de Marigny, qui habite, à Dinan, comme l'on sait, la maison des Sœurs de la Sagesse.

« Quel siècle offrit jamais autant de vicissitudes que celui dont il a été donné à la noble bretonne de parcourir toute l'étendue ! Pour un esprit aussi élevé que le sien, pour un cœur rempli de sentiments aussi généreux, les préoccupations, les émotions, les douleurs, ont souvent atteint le degré qui anéantit les forces humaines. L'énergie du caractère, jointe à celle de la foi religieuse, ont, par une faveur spéciale de la Providence, suffi chez la vénérable centenaire, pour neutraliser ces causes destructives.

« Nous unissons nos vœux à ceux de ses parents et de ses amis les plus dévoués pour que cette faveur lui soit conservée longtemps encore. » — *Fs. Th. de la G.*

— Le *Journal de l'Aisne*, signale un fait assez rare. Depuis quelque temps, se trouve occupée dans la triqueterie de M. Darsonville-Evrard, à Chauny, toute une famille belge composée de quatorze frères dont l'âge se suit à une année près, tous issus du même père et de la même mère, excellents travailleurs et vivant entre eux dans la meilleure intelligence.

— On lit dans le *Globe* de Londres, du 28 juin :

Nous avons parlé du suicide d'un étranger à Hyde-Park. Une lettre trouvée sur lui a mis sur la trace d'un crime épouvantable. Un agent de police s'est transporté chez M. de Bota, restaurateur, à Oxford-Street, n° 376, et, dans une chambre, dont on a été obligé d'enfoncer la porte, on a trouvé une femme gisant par terre, la tête séparée du tronc.

Cette femme habitait la maison depuis huit jours en compagnie de l'étranger qui s'est suicidé. Le coroner, M. Bodford, a reçu la déposition de l'agent de police.

— *Pensionnat de jeunes filles et maison de retraite pour dames*, dirigés par les Sœurs du Saint-Sacrement, 53, rue de la Bienfaisance, près le parc de Monceaux, à Paris. Prix très-modérés.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

Rome devant l'Europe,

par Paul Sauzet. Paris, Lecoffre. 1 volume in-8°.

Les événements, quand la révolution les pousse, vont si vite, que le langage de la veille n'est plus compris le lendemain. M. Sauzet écrivait, il y a un mois à peine, et déjà bien des pages de ce livre témoignent et de pressentiments tristement accomplis et d'espérances tristement déçues.

Il nous permettra donc, tout en rendant hommage à son dévouement, à son éloquence, à son courage dans la cause du Saint-Père et de la civilisation européenne, de ne pas nous arrêter sur la partie, à proprement parler, politique et diplomatique de cet écrit. Il faut la lire ; sur un sujet tant de fois traité, elle est pleine de vues nouvelles. Hier c'était un plaidoyer pour une cause qui ne sera jamais perdue ; demain peut-être ce sera un acte d'appel contre un jugement contre lequel l'appel sera éternellement récevable et sera un jour triomphant.

Mais je tiens à signaler surtout, dans cette hâte du temps et cette pénurie de l'espace, la discussion tout à fait saillante, tout-à-fait instructive de cette idée devenue vulgaire qu'il faut implanter à Rome, entr'autres réformes, le code Napoléon.

La France des journaux et des salons est si instruite de ses propres affaires, que lorsqu'on lui demande : Qu'est-ce que le code Napoléon ? — C'est le mariage civil, dit l'un. — Non, c'est l'abolition des majorats, dit l'autre. — Non, c'est la publicité des jugements, dit un troisième. — C'est le jury, dit un quatrième. — C'est l'égalité des citoyens devant la loi, dit un cinquième. — C'est le vote de l'impôt par les assemblées, dit un sixième. Bref, il se trouve que, dans notre France, personne ne sait ce qu'est le code Napoléon. Il n'en est pas moins certain pour ceux qui parlent que le code Napoléon, imposé à Rome, lui fera un grand bien et que Rome éprouve un besoin impérieux de posséder le code Napoléon.

Il n'est donc pas inutile de dire à la génération actuelle que ce que la génération précédente a appelé le code Napoléon, ou le code civil, c'est l'ensemble des lois civiles, des lois qui gouvernent la propriété et la famille. De la procédure, des jugements criminels, du jury, du vote de l'impôt, le code Napoléon ne dit pas un mot ; du mariage civil lui-même, les conséquences

y sont écrites, non le principe; l'égalité des partages, quoiqu'elle soit réglée là, a été décrétée ailleurs.

Mais, telle qu'elle est, la question n'est pas moins grave. Après la religion d'un peuple, je ne connais rien de plus important pour lui que son droit civil.

Le droit civil décrété par le code Napoléon est donc bien parfait! Le droit civil, quel qu'il soit, qui subsiste à Rome, est donc bien imparfait! C'est ce que M. Sauzet examine avec l'autorité de son talent, de son caractère et de son expérience.

Il ne médit pas des illustres auteurs de notre code. Leur œuvre a deux faces; ils sortaient du chaos révolutionnaire, où toutes les lois avaient été confondues ; ils marchaient vers l'ordre, vers la paix, vers la civilisation. Mise en face de la Révolution dont ils avaient à essuyer l'écume, leur œuvre a été pour le pays livré au désordre, une véritable planche de salut; elle a été protectrice, tutélaire, civilisée. Elle a relevé le mariage, qu'on avait avili; elle a restauré la puissance paternelle, qu'on avait anéantie ; elle a rétabli le droit de tester, qu'on avait à peu annulé; elle a fait descendre à son rang la bâtardise dont on avait voté l'apothéose; elle a étayé la famille prête à disparaître. C'est son honneur et un honneur qui lui restera toujours. Mais vis-à-vis de l'avenir, vis à-vis d'une société normale, paisible, régulière, chrétienne, civilisée, elle n'a pas encore assez fait; la protection n'a pas toujours éte suffisante; la civilisation peut se plaindre qu'on a trop laissé encore à la barbarie. Le mariage est demeuré entaché par le divorce, et brisé par la mort civile. La puissance paternelle est demeurée restreinte à l'excès. Le droit de tester s'est trouvé resserré entre des lois jalouses , contradictoires, inconséquentes , équivoques. La bâtardise a dû plutôt à l'inadvertance qu'à la volonté du législateur de conserver de singuliers privilèges. La famille a revécu, mais elle a revécu dans des conditions souvent défavorables. Les révolutionnaires accusent le code de 1804 d'avoir détruit leur œuvre, et ils ont raison. Les conservateurs l'accusent de n'avoir pas toujours assez fortement étayé l'ordre social. La critique des uns fait sa gloire; la critique des autres subsiste contre lui et rend témoignage de son imperfection.

Du reste, ce culte religieux que l'on exigerait de toute l'Europe en faveur du code Napoléon, la France est loin d'en avoir donné l'exemple. Elle ne s'est pas cru interdit d'y toucher. Elle en a effacé le divorce d'abord, le droit d'aubaine ensuite, dernièrement la mort civile. Elle a complété la loi de la séparation de corps. En exigeant la transcription des actes de vente, elle a modifié profondément le principe de la transmission des biens. Elle a essayé plus d'une fois de modifier et elle arrivera à modifier son régime hypothécaire, le plus imparfait de toute l'Europe. Bien d'autres changements seront amenés par le progrès des temps, et un jour, le Code de 1804, comme la loi des Douze-Tables chez les Romains, toujours vénéré, sera à peu près anéanti ; il demeurera le fondement de notre législation ; mais ce fondement aura disparu sous terre. Et, pour le demander en passant, est ce le Code de 1804, dans son état primitif, ou est-ce le Code de 1804, tel que nous l'avons déjà si profondément et si diversement modifié que l'on propose d'établir à Rome?

En regard de cette situation, M. Sauzet fait observer que Rome a sa législation civile, législation très-complète et très-positive, et qui ne laisse pas que d'avoir son mérite. Le droit civil de la Rome actuelle est, pris en masse, le droit de l'ancienne Rome, établi, comme on le sait, par une série de jurisconsultes éminents, d'autant plus libres et d'autant plus conséquents dans leurs labeurs, que le législateur y intervenait moins, et au moment de la chute de l'empire romain, marqué du sceau chrétien par la main reprochable, mais incontestablement puissante et libérale, de Justinien. C'est le droit le plus rationnel, sans aucun doute, qui ait jamais existé; il a été pour toutes les nations le type de la justice et de l'équité, vers lequel, en France, particulièrement, nos juriconsultes et nos Parlements, ont tâché de ramener la diversité de nos coutumes, vers lequel le Code Napoléon, et c'est son mérite capital, nous a fait faire un nouveau pas. C'est là le fond de la législation de la Rome actuelle; certaines parties de l'ancien droit de Rome ont été modifiées par le temps, par les nécessités des siècles modernes, par la sagesse législative des Souverains-Pontifes. Est-il bien sûr qu'en toutes choses cette législation soit défectueuse? Est-il bien sûr qu'en toutes choses la nôtre soit parfaite ?

M. Sauzet ne le pense pas, et comparant l'un après l'autre les points de dissentiment, moins nombreux du reste qu'on ne le pense,

entre notre code et celui de la Rome papale, il fait voir que l'erreur et la précipitation ont bien été quelquefois de ce côté-ci des Alpes et dans les hâtives délibérations du conseil d'État de 1804; que la sagesse et la prévoyance ont bien été quelquefois de l'autre côté des monts et dans le labeur séculaire qui s'est continué des jurisconsultes de l'ancienne Rome aux Pontifes de la Rome nouvelle.

On me dira, je le sais : « C'est bien de législation qu'il s'agit ici! Il s'agit de politique; il s'agit peut-être de jeter le mariage civil à travers les mœurs catholiques de l'État romain; il s'agit peut-être de troubler par la loi du partage égal la constitution actuelle des familles. Mais du reste, on tient peu à importer sur les bords du Tibre le régime des hypothèques ou le régime des servitudes, tel que nous en jouissons ou que nous en souffrons en France. Sauf un ou deux petits changements, la famille et la propriété resteront ce qu'elles sont. »

Pour le moment, il en peut être ainsi; je crois néanmoins que dans le mouvement révolutionnaire dont nous sommes témoins depuis soixante-dix ans, il n'est rien dans la vie des nations qui ne soit menacé. A mes yeux, la vie politique des peuples est chose qu'on traite avec une importance exagérée; ce n'est que là la surface des sociétés; sur un million d'hommes, il y en a bien 999,000 au bonheur et à la vertu desquels il aura été profondément indifférent de vivre en monarchie ou en république, sous un pouvoir limité ou sous un pouvoir absolu. Une révolution qui n'irait pas au delà, serait une révolution bien peu profonde. Mais la vie même des nations, c'est la vie domestique, c'est la famille, c'est la propriété, c'est le droit civil qui constitue l'une et l'autre, et une révolution qui touche à tout cela atteint une nation au cœur. La révolution, de 1789 à 1860 et au delà, a touché et touchera bien plus encore à tout cela. Ce que sera dans vingt ans en Europe le droit de la famille et le droit de la propriété, réformé par la révolution, est difficile à prévoir. Mais ce sera certainement quelque chose d'étrange!

Je n'ai voulu considérer que ce point du livre de M. Sauzet; c'était le plus original, et celui sur lequel, compétent à l'égard de tout le reste, il était plus particulièrement compétent. M. Sauzet, nous le savons, a habité, connu, aimé Rome. Il défend en elle une seconde patrie; pour lui, comme pour tant d'autres, elle a été un abri, un repos, une consolation. Chose étrange! On peint Rome comme inhabitable et on ne se lasse pas de l'habiter. On l'appelle la ville des ténèbres et on y revient comme si elle était toujours cette ville de lumière dont parle Cicéron: *O mi Rufe urbem cole et in hac luce vive.* On déteste, nous dit-on, son gouvernement, on méprise son peuple; et on compte au milieu des plus beaux jours de sa vie ceux qu'on a passés au milieu de ce peuple et sous la loi de ce gouvernement. S'imagine-t-on peut-être que Rome, lorsque la Papauté aura été détrônée et par conséquent ou expulsée ou prisonnière, sera toujours la ville des arts et des souvenirs, et qu'on y respirera toujours ce même air de grandeur et de magnificence et de paix? Il est possible qu'alors elle ait des trottoirs partout et que son éclairage au gaz, s'il n'est pas encore complet, se complète; il est possible que ses rues s'alignent aux dépens de quelques chapelles chrétiennes ou de quelques tombeaux antiques; il est possible que l'orgie de son carnaval révolutionnaire s'accomplisse avec quelque apparence d'ordre sous la férule des sergents de ville piémontais. Mais la grandeur, mais la dignité, mais les arts, mais la paix sera partie avec le Pape. Quand un préfet révolutionnaire tiendra ses assises au Vatican, quand un prêtre interdit souillera Saint-Pierre et donnera, du haut du balcon, à la ville et au monde une bénédiction que la ville et le monde repousseront, soyez-en sûr, il n'y aura plus de Rome. Ce ne sera plus alors cette basilique que vous n'aimez pas; le prêtre en sera parti. Mais ce ne sera plus même ce musée que vous aimez; le musée s'en ira morceaux par morceaux en Russie et en Angleterre. Pour dédommagement, la révolution pourra se dire qu'elle aura fait Rome et l'Italie bien italiennes, ce qui veut dire bien anglaises.

M. Sauzet a un esprit tout autre. Il aime Rome, et il sait pourquoi il l'aime. Il l'aime parce qu'il l'a vue, connue, étudiée en chrétien. Parce qu'il est chrétien il aime Rome, et parce qu'il est chrétien, il n'aime pas la révolution. Tôt ou tard, en effet, il faut arriver à cette conséquence; en protestant pour l'une et contre l'autre, M. Sauzet a ennobli sa retraite comme il avait ennobli sa présence au pouvoir.

Comte F. de Champagny.

Le directeur-gérant : A. Simon.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

2 *juillet*

Il paraît que plusieurs gouvernements commencent à s'émouvoir des faits étranges qui s'accomplissent dans l'Italie méridionale, et à comprendre enfin qu'il y a là une violation criante de tous les droits qui menace indirectement toutes les couronnes. — « Après Palerme, Naples; après Naples, Rome; après Rome, Venise; après Venise, tout! » ainsi que disait l'autre jour M. Victor Hugo dans une harangue incendiaire. Laissera-t-on la révolution aller jusqu'à la dernière limite?

Plusieurs journaux étrangers nous font espérer le contraire, en assurant que les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin auraient adressé de vives représentations au gouvernement sarde, en insistant pour que des entraves fussent enfin apportées aux expéditions qui partent chaque jour des ports piémontais pour aller renforcer les rangs de l'insurrection sicilienne. La *Bœrsen-halle* ajoute que la Russie aurait même proposé à la France d'envoyer une flotte combinée dans les eaux de Naples. Provisoirement, le ministre russe à Turin, M. de Stackelberg, a quitté cette capitale; et peut-être est-il permis de voir dans ce départ, au milieu des graves circonstances actuelles, un indice des sentiments de la Russie.

D'autre part, des lettres de Turin portent que la présence dans cette ville de M. Amari, *ambassadeur* de Garibaldi, et son admission dans le monde officiel, ont éveillé les susceptibilités du Corps diplomatique. M. de Cavour, dit-on, a dû donner des explications à divers représentants des grandes puissances, et ces pourparlers auraient eu pour résultat d'obliger M. Amari à quitter Turin pour aller établir sa résidence à Gênes.

Enfin, une dépêche reçue à Londres par l'agence Reuter, porte que M. de Talleyrand, notre ambassadeur, aurait vivement insisté près de M. de Cavour pour déterminer le cabinet piémontais à accueillir les ouvertures conciliantes du gouvernement napolitain.

A Naples, le gouvernement exécute loyalement ses promesses. L'amnistie proclamée est mise à exécution sans retard; et déjà la *Gazette officielle* de Turin annonce que la légation napolitaine accréditée dans la capitale de la Sardaigne est autorisée à délivrer des passeports pour le royaume des Deux-Siciles à tous les sujets napolitains qui le demanderont, excepté aux déserteurs militaires.

Il en est de même des autres concessions, que les feuilles révolutionnaires cherchent à présenter comme des actes hypocrites. « La constitution napolitaine, dit à ce sujet la *Presse* d'après ses correspondances, est un fait plus sérieux qu'on n'était généralement disposé à le croire, et il serait injuste de la considérer simplement comme une concession *in extremis* sans valeur et sans sincérité. Il faut y voir, au contraire, l'œuvre d'un parti qui prend les réformes au sérieux, et qui a fini par triompher. »

Une dépêche du 30 apporte quelques détails sur les scènes de désordre qui ont ensanglanté Naples dans la journée du 28 et nécessité la proclamation de l'état de siége. Quarante agents de police ont été tués ou blessés; un de ces malheureux a été brûlé dans l'incendie des archives.

Il paraît que le bruit a couru à l'étranger que M. le baron Brenier, notre ambassadeur, aurait cherché un refuge à bord de l'escadre française. Cette nouvelle est démentie, ainsi que celle d'un projet de débarquement prêté au vice-amiral Le Barbier de Tinan, commandant en chef de l'escadre.

Un membre de la Chambre des communes a demandé hier à lord John Russell s'il connaissait les dispositions actuelles des lazzaroni de Naples, et si, en cas d'insurrec-

tion, l'ambassadeur anglais avait les instructions et les moyens nécessaires pour protéger ses nationaux. Sur le premier point, lord John Russell a répondu que les lazzaroni étaient en grande partie opposés aux réformes et que c'étaient eux qui avaient frappé le ministre de France; sur le second point, il a déclaré que cinq vaisseaux anglais se trouvaient actuellement dans la baie de Naples.

En Sicile, on prépare tout pour le vote annexioniste du 18. Garibaldi a exclu tous les couvents du droit de suffrage en cette circonstance, et il a donné l'ordre de convertir en canons toutes les cloches des églises.

Quant à Mazzini il est bien décidément en Sicile, où plusieurs de ses principaux affidés et la fameuse miss Withe l'avaient précédé.

Le *Diritto* annonce que l'agent général de Garibaldi en Piémont, M. Bertani, serait sur le point de conclure un emprunt de 45 millions avec la maison Bellinzaghi, pour le compte de la Sicile. On émet'rait des titres à 85 0/0, remboursables par tirage au sort en quinze années.

La ville de Milan étant appelée, par suite d'une vacance, à élire un représentant au Parlement de Turin, la *Perseveranza* annonce que le comité doit proposer le nom de Garibaldi aux électeurs.

Une dépêche de Rome annonce que le Pape a dû aller hier, sur l'invitation du général de Goyon, visiter les fortifications de Civita-Vecchia.

Nous avons annoncé que l'Angleterre avait répondu à la note de M. Thouvenel sur la question savoisienne en acceptant la proposition de réunir une conférence. Lord John Russell a confirmé le fait à la Chambre des communes, en ajoutant que la Russie avait fait la même réponse.

La session des Cortès espagnoles doit être close demain.

4 juillet

Nos correspondances particulières d'Italie et les dépêches télégraphiques s'accordent à faire le plus triste tableau de la situation.

En Toscane, la révolution couve et n'attend qu'une occasion favorable pour éclater. Le gouvernement a fait opérer de nombreuses arrestations; mais il voit de plus en plus se détacher de lui une population « dégrisée, » suivant l'heureuse expression de notre correspondant, et que le fardeau de nombreuses et nouvelles taxes n'est guère fait pour ramener. La désaffection à l'égard du Piémont s'affiche publiquement, et notre lettre de Florence rapporte à ce sujet de piquants détails qui peignent au vif la situation.

En Sicile, Garibaldi se débat contre le mécontentement soulevé par ses mesures administratives. De nombreuses arrestations ont eu lieu à Palerme, parmi les anciens fonctionnaires et les notables, et la populace a de nouveau massacré de malheureux agents de police. « Il règne une grande confusion dans l'intérieur de l'île, dit une dépêche; Garibaldi a envoyé des colonnes pour rétablir l'ordre, mais le ministère est impopulaire. »

Une seconde dépêche nous apprend que le dictateur a dû céder devant l'énergique réprobation de l'opinion et changer tout son cabinet. On trouvera au bulletin télégraphique la composition de l'administration nouvelle; le seul nom connu est celui d'Orsini, qui garde la direction de la guerre.

Notre correspondance de Naples contient d'intéressantes informations sur le véritable programme du ministère. Le roi François II ne s'est pas tristement jeté, comme on l'a dit, aux genoux du Piémont. Les propositions qu'il a transmises à Turin, sur le conseil de la France, reprennent simplement le plan de confédération italienne recommandé naguère par l'Empereur, et dans la pensée du gouvernement de Naples, cette Confédération, en sauvegardant l'autonomie de chaque Etat, aurait seulement un caractère défensif. Ce n'est pas le compte de M. de Cavour, qui voudrait, nous assure-t-on, non-seulement la reconnaissance des annexions accomplies par la Sardaigne, mais encore une alliance offensive pour expulser l'Autriche de la Vénétie.

L'*Indépendance belge* va plus loin encore; elle prétend que le cabinet de Turin demanderait à celui de Naples de reconnaître, non-seulement l'annexion des Ro-

magnes, mais encore l'annexion éventuelle des Marches et de l'Ombrie !

On voit qu'une alliance n'est pas à la veille de se conclure entre le sud et le nord de la péninsule.

Avant-hier, a commencé à Londres le grand concours de tir des volontaires. Ce tir, auquel ont pris part des tirailleurs suisses et d'autres pays, a été inauguré par la Reine, qui a lancé la première balle. Le prince Albert a pris la société des volontaires sous son patronage, et le ministre de la guerre en a accepté la présidence. Nos voisins attachent à ces exercices, une importance extrême. La Reine, en inaugurant les tirs, a adressé aux volontaires quelques paroles de patriotique encouragement.

Le *Morning-Post* rend compte avec détails du grand banquet offert aux orphéonistes français dans le Palais de Cristal. Des membres du parlement, parmi lesquels M. Bright, y assistaient. 2,500 convives ont pris place à 74 tables. Quatre toasts ont été portés : à la Reine, à l'Empereur, à l'orphéon et à l'alliance. Ce dernier a particulièrement excité les hurras les plus enthousiastes.

Une dépêche de Lisbonne annonce que le ministère a donné sa démission. Le marquis de Loulé a reçu la mission d'en former un nouveau.

Les nouvelles de Turquie sont toujours déplorables. La lutte a recommencé dans le Liban. Les Druses, renforcés par des hordes pillardes de Kurdes et de Bédouins, ont attaqué la ville de Zahli, dernier refuge des chrétiens et l'auraient incendiée ; 1,000 personnes auraient péri. D'autres incendies, accompagnés de pillage et d'assassinats, ont également désolé l'Anti-Liban. La protection morale du drapeau français aurait été impuissante à arrêter certains désordres, et l'autorité turque n'aurait rien essayé pour empêcher ces attentats.

A Constantinople, la douane turque a saisi des ballots de proclamations ayant pour objet l'établissement d'un empire byzantin. Des arrestations ont été opérées à cette occasion.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Naples, 1er juillet.

La base du programme du ministère Spinelli est un projet de Confédération italienne tel que celui recommandé par l'empereur Napoléon III.

Le but de la Confédération serait essentiellement défensif, et sauvegarderait l'autonomie de chaque Etat en favorisant l'unité nationale.

Civita-Vecchia, 2 juillet, midi, 10 m.

Sa Sainteté vient d'arriver ici où elle a été reçue aux acclamations de la population. Elle s'est rendue immédiatement à la cathédrale, au milieu des autorités et des habitants.

Elle rentre ce soir au Vatican.

Palerme, 28 juin.

De nombreuses arrestations ont eu lieu d'anciens fonctionnaires et de quelques notables ; le peuple demande qu'ils soient fusillés immédiatement. De nouveaux sbires ont été massacrés. Il règne une grande confusion dans l'intérieur de l'île. Garibaldi a envoyé des colonnes pour rétablir l'ordre, mais son ministère est impopulaire, surtout Crispi. Malgré les discordes entre les villes et les villages, et la résistance aux impôts, la même ardeur existe toujours pour chasser les Napolitains.

Turin, 4 juillet.

Le prince San Giuseppe, représentant de la Sicile à Londres, est arrivé à Turin ; il a été présenté à M. de Cavour, par le comte Amari

On mande de Gênes, à la date d'aujourd'hui, qu'un nouveau ministère a été nommé en Sicile. Il est ainsi composé :

Aux affaires étrangères, M. Natolie ; à l'intérieur, M. Daita ; à la guerre, M. Orsini ; à la sûreté générale, M. Laporta ; aux cultes, le Père Lanza ; à l'instruction publique, M. Loggia ; aux finances, M. de Giovanni.

Londres, 4 juillet.

Le *Times* dit que lord Palmerston proposera demain, à la Chambre des communes, les résolutions suivantes :

1° Que le droit de voter les crédits appartient exclusivement à la Chambre des communes ;

2° Que bien que la Chambre des lords ait rejeté quelques projets de lois de finances et que l'exercice de ce pouvoir n'ait pas été fréquent, il est néanmoins regardé, avec raison, par la Chambre des communes avec jalousie.

3° Que comme garantie pour l'avenir, contre l'exercice illégal de ce droit par la Chambre des lords, la Chambre des communes déclare posséder seule le pouvoir d'établir ou d'abolir des taxes, de façon que les droits de la Chambre des communes, en cette matière, soient désormais reconnus inviolables.

Service télégraphique Havas-Bullier.

On nous écrit de Florence, 27 juin :

Les appréhensions d'une attaque des Autrichiens deviennent plus vives de jour en jour. Ces craintes sont-elles fondées ? J'en doute. Je dois reconnaître, cependant, que les Autrichiens ont concentré des masses considéra-

bles sur l'extrême frontière en face du duché de Modène. Le Piémont, qui ne veut pas être pris au dépourvu, en fait autant du même côté. Il a rappelé une partie des garnisons de la Toscane et il a retiré la plus grande partie des troupes qui se trouvaient dans les Romagnes. Vous savez ce qui s'est passé à Parme. Un mouvement républicain y avait été organisé; le gouverneur de cette ville ne s'en est tiré qu'en organisant un contre-mouvement qui a amené une lutte entre les deux partis, ce qui lui a permis de faire tranquillement ses arrestations. La même chose se prépare à Florence, mais sur une plus grande échelle. Nous marchons à grands pas vers une république, et si des hostilités se déclaraient, la révolution éclaterait bien vite.

En attendant, le gouvernement toscan prend ses précautions; il a fait de nombreuses arrestations à Prato, à Pistoie et surtout à Livourne. Les chefs du gouvernement ont dû s'entendre avec Dolfi pour préparer un système de résistance dans la capitale; mais c'est là un allié peu bien sûr, travaillé comme il l'est par les républicains dont il sert les intérêts par son journal l'*Unità*.

On se dégrise en Toscane de jour en jour davantage sur les bienfaits de l'annexion. Les taxes et les impôts nouveaux contribuent plus que toute autre chose à cette disposition des esprits. Les petits journaux traquent le gouvernement d'une manière terrible et agitent l'opinion publique. Ces attaques viennent aussi bien de la gauche que de la droite, des républicains que des dynastiques. Parmi ces derniers, le *Contemporaneo* est d'une extrême vivacité: il fait des citations d'actes officiels qui jettent M. Ricasoli dans des furies inouies. On veut à tout prix se débarrasser de cet ennemi incommode: on a tenté la voie des tribunaux, mais ce moyen a fait défaut et le journal a été acquitté plusieurs fois, car il est comparativement modéré auprès des journaux républicains. On tâche maintenant d'aviser par un moyen fort ingénieux.

On a acheté les imprimeurs du journal; c'est ainsi que le numéro d'hier (26 juin) n'a pu paraître. Le directeur est en train d'y pourvoir en achetant une imprimerie et en en devenant le propriétaire. Les journaux belges et français nous font bien rire lorsqu'ils nous parlent de la réserve et de la non-intervention du gouvernement dans les affaires de Naples. Tout se fait au contraire très-ouvertement, et, en effet, on n'a pas besoin de se cacher puisqu'on ne subit aucun contrôle, les gouvernements étrangers n'ayant même pas de consul à Florence. Les souscriptions communales, les envois d'hommes et d'armes se succèdent et se mettent ouvertement sur le chemin de fer pour de là être embarqués à Livourne. Il y a à Florence un bureau pour les subsides où le premier venu peut aller. Si on continue encore un mois, les préparatifs sont si formidables que la dynastie de Naples aura cessé de régner. Mais comme là-bas l'annexion n'est que le fait des meneurs en titre, on verrait immédiatement éclore la République.

Je pourrais vous citer une foule de faits qui corroboreraient suffisamment tout ce que je viens de vous dire; j'aime mieux vous envoyer quelques anecdotes. — La semaine dernière, on allait voir à Livourne, accroché à une porte, un chien écorché; on avait placé au-dessus un écriteau avec ces mots:

> **Pria questo can rimetterà pelle**
> Che qui regni Vittorio Emmanuelle.

Ce qui veut dire: Ce chien remettra sa peau, avant que Victor-Emmanuel ne règne ici.

La police, avertie tardivement, n'a fait enlever que le lendemain le chien et l'inscription.

Un magasin a affiché à sa porte:

CREPO DI DOGLIO,

ce qui, en italien piémontais, veut dire: crêpe pour deuil; mais en toscan: Je meurs (crève) de chagrin.

Le 24, anniversaire de la bataille de Solferino, le gouvernement n'a pas donné le moindre signe de sympathie et de reconnaissance à la France. Tous les journaux se sont soigneusement gardés d'en parler. Il y avait un mot d'ordre général, et pour éviter d'y faire allusion, on a ordonné un *Te Deum* en l'honneur de la victoire de San-Martino. Les choses en sont arrivées à ce point que les partisans de l'annexion sont obligés de convenir eux-mêmes que la situation est intolérable et que cela ne peut durer.

Pour extrait: M. Garcin.

On nous écrit de Naples, 28 juin:

Tout ce qui s'est passé ces derniers jours est dû à l'influence de M. Brenier, et si la constitution n'a pas encore paru, cela tient à ce qu'il y a division dans le nouveau ministère. Le prince de Torella, ancien officier d'ordonnance de Murat, appuie vivement avec deux de ses collègues la charte de 1830; Spinelli, de Martino et autres, complétement d'accord avec M. Brenier, veulent une constitution qui se rapprocherait beaucoup de celle qui a été donnée

à la France après le coup d'Etat. Il n'est pas vrai, comme le disent les journaux révolutionnaires de Paris, que le roi de Naples ait sollicité à genoux l'alliance de Piémont; il propose un plan de confédération italienne, tel qu'il a été recommandé par l'empereur des Français. Cette confédération, en sauvegardant l'autonomie de chaque Etat, aurait un caractère défensif. M. de Cavour, à la première ouverture qui lui fut faite, répondit : « Que le roi de Naples reconnaisse ce qui s'est fait dans l'Italie centrale, qu'il fasse avec nous une alliance offensive et défensive pour chasser l'Autrichien de la Vénétie, et alors nous verrons. » Mais c'est ce que n'entendent ni le roi de Naples ni l'empereur des Français.

L'influence de M. Brenier est prépondérante, ce qui cause un vif déplaisir au ministre d'Angleterre. Celui-ci se montre d'autant plus irrité que les événements paraissent tourner d'une façon tout à fait contraire à ce qu'il souhaitait. On craint quelque tour de sa façon; mais M. Brenier veille et ses mauvais desseins échoueront.

On connaît maintenant d'où est partie l'attaque contre M. Brenier. Cela devait être le signal du massacre des commissaires de police, et par suite d'un malentendu, ce massacre n'eut lieu que le lendemain.

Le préfet de police s'est montré fort incapable; avec un peu d'énergie tout cela aurait pu être évité. Il sera destitué, et, certes, il le mérite. Naples jouit de la plus profonde tranquillité, et cela a causé et cause encore le plus vif étonnement aux officiers de la marine française, qui se promènent chaque jour dans la rue de Tolède et à Chiaja au milieu des calèches du monde élégant. Le comité révolutionnaire est en permanence, mais tout fait espérer qu'il aura bientôt cessé d'exister.

Le préfet de police de Naples s'est réfugié à bord du vaisseau français, l'*Eylau*. Une princesse napolitaine s'est rendue avec toute sa famille à bord de la *Bretagne*. Tous se disposent à se réfugier en France.

Les garibaldiens sont en grande minorité, cela explique l'édit du comité révolutionnaire qui prescrit au peuple de rester calme. Quant aux lazzaroni, ils ne sont pas plus pour le Roi que pour la révolution. Ils sont pour ceux qui permettront le pillage.

On fait une enquête très-sévère pour découvrir l'origine du complot dont M. Brenier a été la victime. Je sais qu'on est sur la trace d'importantes découvertes. Déjà on a arrêté un agent de police déguisé, au moment où il se disposait à se réfugier à bord d'un vaisseau anglais. Cela donne lieu à beaucoup de commentaires.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Rome, 30 juin :

Il serait beaucoup trop long de démentir toutes les fausses nouvelles que l'on fait circuler relativement aux affaires de Rome. Je me bornerai seulement à relever quelques bruits, sans fondement, sur lesquels vos lecteurs ont intérêt d'être fixés.

Le territoire pontifical n'a été sérieusement menacé nulle part depuis l'affaire des Grottes. Les mouvements de troupes, qui ont eu lieu sur divers points, ne tiennent nullement à la crainte d'une invasion, mais ils ont été uniquement provoqués par le désir de donner aux troupes de bons cantonnements durant l'été, et d'éviter les nombreuses agglomérations d'hommes durant les excessives chaleurs de juillet et d'août. Cette précaution hygiénique est due tout entière à la sollicitude du général de Lamoricière pour le soldat.

Il ne faudrait pas déduire de mes paroles que les Etats de l'Eglise ne courent aucun danger; on se tromperait grandement. Le péril n'est pas imminent tant que Naples ne sera pas au pouvoir de la révolution, car en ce moment tous les efforts des révolutionnaires sont tournés vers ce point. Naples prise, on verra Rome devenir le but de nouvelles entreprises garibaldiennes. Alors la lutte commencera et la situation deviendra des plus périlleuses.

Vous avez démenti, avec juste raison, les prétendues dissensions qui auraient éclaté à diverses reprises entre le général de Lamoricière et plusieurs membres du gouvernement romain. Rien n'est venu troubler la bonne harmonie qui règne entre les hauts fonctionnaires de l'Etat. La gravité et le péril de la situation feraient taire, au reste, toute dissidence s'il pouvait en exister.

Le général de Lamoricière s'est vu, il est vrai, obligé plusieurs fois de renoncer à quelques projets ou de les modifier, non par défaut d'approbation, mais uniquement parce que les ressources du trésor ne permettaient pas de faire face aux dépenses que le général, dans sa haute expérience, croyait utiles à une bonne défense des Etats pontificaux. Ce motif doit être une raison déterminante pour engager les catholiques français à se porter, avec empressement, à la souscription de l'emprunt romain qui vient d'être récemment autorisé par le gouvernement impérial.

Que la France se montre généreuse; dans la situation actuelle des choses, c'est un devoir et une nécessité. Qu'on veuille bien ajouter un peu de foi à notre faible parole : Le Saint-Siége a un urgent besoin que la catholicité lui vienne pécuniairement en aide.

Ce qui a pu aussi donner lieu au bruit de dissensions intestines, c'est que le général de Lamoricière s'est vu contraint de réformer de nombreux abus existant dans l'administration de la guerre. Il a été obligé de sévir contre un grand nombre de fonctionnaires et d'officiers dont la capacité et la fidélité n'étaient rien moins que prouvées. De là des mécontentements naturels et l'origine des nouvelles fausses ou calomnieuses que la presse a reproduites à plusieurs reprises.

Le général de Lamoricière est toujours à Rome, s'occupant avec une énergie et une activité sans égales, de l'organisation de l'armée et de son matériel. Son dévouement n'est nullement ébranlé par les difficultés inévitables qu'il rencontre sur sa route. Le général n'est pas un de ces hommes qui se laissent vaincre par les obstacles ordinaires. Il a voué son épée au service du Saint-Siége, et il ne retirera sa parole que lorsque cette épée sera brisée dans ses mains.

Hier jour de la fête du prince des apôtres, de saint Pierre, il a voulu montrer à ses soldats que, général en chef d'une armée catholique, il saurait toujours leur donner l'exemple de l'intrépidité et du courage, ainsi que de de la foi et des pratiques chrétiennes. Il s'est approché de la Table sainte et a reçu la sainte communion dans l'église de Saint-Louis-des-Français, ainsi qu'un certain nombre d'officiers et de soldats. Cet acte d'un vrai catholique, provoquera sans doute le sourire ou la moquerie sur les lèvres de plus d'un de nos philosophes modernes, mais, en revanche, il a déjà raffermi plus d'un esprit chancelant et produit une salutaire impression sur les soldats français et pontificaux qui ont vu que l'histoire du pieux et intrépide Bayard n'est pas une légende du moyen âge, et, qu'aujourd'hui comme autrefois, on peut se montrer sans peur et sans reproche, preux chevalier et pieux chrétien.

Vous connaissez les fâcheuses nouvelles de Naples, la concession des réformes qui n'apaiseront pas la révolution et les troubles qui en ont été la suite. Votre correspondant de Naples vous donnera, sans nul doute, les détails les plus précis à ce sujet. Cet acte de François II sauvera-t-il son trône ?

La ville de Rome continue à jouir d'une tranquillité profonde. Hier, les cérémonies religieuses et les réjouissances publiques se sont accomplies au milieu de l'ordre le plus parfait.

Pour extrait : M. Garcin.

On lit dans le *Journal de Rome*, du 27 :

Le 21 juin, jour anniversaire du couronnement du Souverain-Pontife Pie IX, a été célébré dans les Etats du Saint-Siége avec autant de joie que d'enthousiasme. Tous les rapports s'accordent à dire que les démonstrations de dévouement populaires ont été spontanées et universelles. Les fêtes ont été brillantes, surtout à Ancone, à Fano, à Macerata, Ascoli, Perouse, Civita-Vecchia, Veletri, Benevuto, Albano, Frascati, Tivoli, Castel Gandolfo, Genzano. Partout, il a été tiré des salves d'artillerie et des feux d'artifice, les rues ont été pavoisées. Des concerts ont été donnés et des distributions de pain faites aux pauvres.

On nous écrit de Bruxelles, 30 juin :

J'ai voulu attendre, pour vous écrire, la clôture de la discussion des octrois, afin de pouvoir vous donner, en une seule fois, le résumé succint des débats et de n'avoir plus à revenir sur les détails de cette question qui a préoccupé si vivement l'attention publique chez nous.

Notre Chambre des représentants a adopté par 66 voix contre 41 et 2 abstentions le projet de M. Frère. C'est là une majorité plus forte que les partisans eux-mêmes du projet de réforme n'avaient osé l'espérer d'abord. La discussion, avant d'arriver à son dénoûment, a passé par les incidents et les phases diverses que je vous avais annoncés dans ma dernière lettre. La question de la bière a soulevé un gros orage, et l'augmentation des droits d'accise sur cette boisson *nationale* soulève dans une grande partie du pays un grand mécontentement.

La question des sucres est venue ensuite, et elle a eu les honneurs d'un long débat. M. Frère ne s'est pas rallié à l'amendement de transaction de M. de Brouckère, dont je vous ai précédemment entretenu. Le résultat a été celui que j'avais prévu. L'amendement de M. de Brouckère a passé au premier vote, et cet échec, sur un point aussi important de son projet, avait été, je crois, très-sensible au cœur de M. Frère ! Mais il était écrit sans doute que le succès de notre ministre devait être complet. Aussi, grâce à quelques absences, et par un hasard dont M. Frère peut s'applaudir, l'amendement de M. de Brouckère, accepté d'abord, a été repoussé au second vote par parité de voix. Le projet ministériel a été ainsi maintenu intact, et M. Frère a triomphé sur toute la

ligne de bataille. La suppression du droit protecteur en faveur du sucre indigène n'éveille pas beaucoup mes regrets. Mais les intérêts lésés ou qui croient l'être ne pardonnent pas, et notre cabinet libéral s'est attiré de ce côté d'implacables inimitiés. Ce n'est là qu'un fait que je constate.

Les octrois communaux se trouvent donc abolis en Belgique. Reste, il est vrai, à obtenir l'adhésion du Sénat, qui pourrait bien, dit-on, renvoyer la loi amendée à la Chambre. Quels seront les résultats de cette réforme? La loi votée est-elle aussi défectueuse, aussi injuste qu'on le dit? Un premier fait me frappe, c'est l'unanimité avec laquelle l'école économique, en France comme en Belgique, a blâmé la réforme de M. Frère. Dans la réunion des économistes, qui vient d'avoir lieu à Paris, sous la présidence de M. Dunoyer, de l'Institut, et où la question des octrois avait été mise à l'ordre du jour, le projet de loi du ministère belge a été l'objet d'universelles critiques. M. Baudrillart l'avait déjà attaqué dans les *Débats*, et ici, l'*Economiste belge* est celui de tous les organes de notre presse qui a fait à la loi l'opposition la plus entière.

Vous le savez, les campagnes se plaignent d'être sacrifiées aux villes par la réforme de M. Frère. Le sont-elles autant qu'elles le disent? Je n'oserais l'affirmer. Mais ceci n'est pas un éloge de la loi. La part contributive des villes et des campagnes dans les nouvelles charges qui vont grever tous les consommateurs, est manifestement impossible à évaluer. On peut faire à cet égard des hypothèses; on n'arrivera jamais à la certitude. La discussion a mis en évidence les côtés défectueux de toutes les bases proposées pour cette évaluation et pour ce calcul. Les contre-projets ne valaient guère mieux que le projet lui-même. Cela devait être. L'incertitude tient ici à la nature même de l'impôt de consommation. Aussi M. Frère a dû avouer lui-même qu'il n'élevait que de simples présomptions. Là se trouve, selon moi, le vice radical du projet de loi. La répartition du fonds communal est peut-être grosse d'inégalités iniques; on ne le sait, on ne peut le savoir. On ne peut que conjecturer. Mais un tel système est-il juste? Le *peut-être* n'est-il pas ici à lui seul une flagrante injustice? L'équité n'exige-t-elle pas une évaluation certaine et non approximative! Qu'est-ce en effet que l'octroi, sinon une servitude commune grevant villes et campagnes. Le *fonds communal* est le prix de rachat de cette servitude, et le projet de M. Frère laisse ignorer ce que paye dans ce prix chacun des intéressés!

M. Frère avait été très-modeste au début de la discussion. Il avait reconnu spontanément les imperfections de son œuvre. Il avait fait appel aux lumières de la Chambre pour la corriger et la compléter. La Chambre l'a pris au mot. Elle proposa des modifications; on vit surgir des amendements. Mais M. le ministre des finances changea vite alors d'attitude. Cette modestie n'était qu'une précaution oratoire. M. Frère repoussa superbement tous les amendements. Son projet devint l'Arche-Sainte; on ne put y porter la main. Il fallait l'accepter où le rejetter tout entier. M. Deschamps a fait ressortir avec raison la contradiction étrange de cette conduite

Mais M. le ministre des finances avait sa vanité d'auteur. Pouvait-on trouver une solution plus parfaite au difficile problème des octrois? Je le crois. La lumière se faisait peu à peu sur la question mieux étudiée. L'examen aurait pu introduire dans le projet d'utiles améliorations. Il fallait mûrir la solution et non risquer de tout gâter en tout précipitant. M. Frère a oublié que l'obstination n'est pas la fermeté. Il a préféré imposer son projet et emporter le vote de haute lutte. C'est là, sans nul doute, un triomphe personnel du ministre sur la Chambre; c'est ce que l'on peut appeler un succès de pouvoir. L'amour-propre de M. Frère doit être pleinement satisfait, mais c'est ainsi qu'on arrive à compromettre, en les brusquant, les réformes les plus utiles.

M. Rogier, notre ministre de l'intérieur, jalousa le triomphe de son collègue des finances. M. Rogier admire beaucoup le talent de M. Frère. Aucuns disent même que ce talent l'offusque quelque peu. C'est là, sans nul doute, une pure calomnie. M. Rogier, il est certain, n'a jamais dédaigné les petits triomphes, les ovations ou les honneurs populaires. Il recherche la politique théâtrale. Il aime l'applaudissement. Il vise à multiplier partout son influence protectrice. M. Rogier désirait donc beaucoup avoir aussi son petit succès. Il comptait pour le lui donner, sur la présentation d'un projet de loi *sur le rétablissement d'élève universitaire.*

Un mot d'explication. M. Rogier est grand partisan de l'enseignement officiel. C'est lui qui l'a créé chez nous, avec sa forte centralisation, pour faire concurrence, selon un mot très-naïf de lui, *au monopole de la liberté d'enseignement!* M. Rogier appartient à cette classe d'hommes d'Etat, qui se font les plus folles illusions sur la mission de l'Etat et sur les limites de son action. Ils s'imaginent que la fonction du pouvoir est non de venir en aide au

développement social, mais de le créer; ils pensent que la société doit recevoir de lui le mouvement, la direction et la vie. Erreur fatale, qui a déjà valu et qui coûtera peut-être encore, aux gouvernements comme aux peuples de notre époque, bien des mécomptes et des leçons!

Grâce donc à M. Rogier et à notre libéralisme doctrinaire, l'Etat surveille ici non-seulement son enseignement officiel, ce qui est très-légitime, mais même l'enseignement libre; il impose à l'un comme à l'autre ses examens, son programme et ses méthodes. Ministre en 1849, M. Rogier ne se contenta pas de la série des examens universitaires existants. Il voulut compléter le réseau. Il créa l'examen d'élève universitaire, à la sortie du collége, afin, disait-on, de relever le niveau des études humanitaires. Il ne manqua plus dès lors que l'examen à la sortie de l'école primaire comme en Autriche; la main de l'Etat se fût trouvée partout.

Quelques années d'expériences démontrèrent le néant des résultats obtenus. L'enseignement moyen n'avait que d'universelles plaintes contre la soit disant mesure protectrice. Aussi, la Chambre, en 1855, supprima-t-elle, à une grande majorité, cette entrave au libre enseignement.

M. Rogier vit avec tristesse cette chute de l'une de ses plus chères créations gouvernementales. Mais il ne se désespéra pas, et il a cru le moment venu aujourd'hui de la ressusciter. Il a donc présenté à la Chambre un projet de loi pour le rétablissement du grade d'élève universitaire. Je dois dire ici que M. Frère professe sur la question de l'enseignement une doctrine beaucoup plus large que celle de son collègue de l'intérieur. Sans aller jusqu'à réclamer la liberté des professions libérales, comme en Angleterre et aux Etats-Unis, il croit que l'Etat ne doit imposer, comme garantie sociale, aux jeunes gens qui se destinent à ces carrières, qu'un seul examen professionnel et final, et qu'il faut abandonner les examens scientifiques aux Universités elles-mêmes. Quand l'Etat impose ses jurys et ses examens, il viole nécessairement en fait la liberté des méthodes chez le professeur, et la liberté des études chez l'élève. Cette réglementation par l'Etat est destructive de l'esprit et du progrès scientifiques, et au lieu de fortifier, elle ne fait qu'abaisser les études! On les restreint par ces programmes qu'on impose, et l'on arrive ainsi à matérialiser en quelque sorte l'enseignement.

Beaucoup de représentants du jeune libéralisme aussi bien que de notre jeune école catholique partagent ces doctrines.

M. Rogier n'était donc pas bien certain de réussir à imposer à l'enseignement libre le rétablissement du grade d'élève universitaire. Mais il voulut plus. Le succès de M. Frère, dans la question des octrois, avait mis en jeu son amour-propre. Il ne se contenta pas de chercher à obtenir un vote favorable; il voulut l'emporter d'urgence. Il parla presque d'autorité à la Chambre. Les paroles maladroites du ministre froissèrent l'assemblée. Nos jeunes libéraux, qui n'aiment pas beaucoup M. Frère, mais qui aiment beaucoup moins encore M. Rogier, entrèrent immédiatement en lice. MM. Guillery, Goblet et Van Humbeeck, le nouvel élu de l'association libérale, prirent successivement la parole. La Chambre était fatiguée d'une longue discussion. Elle ajourna brutalement, comme inopportun, le projet de loi chéri du ministre irrité et grondant. Je crains qu'après cet échec les lauriers de M. Frère n'empêchent tout à fait M. Rogier de dormir.

J'ai voulu consacrer exclusivement cette lettre aux derniers travaux législatifs de notre Chambre. L'espace me manque pour vous parler aujourd'hui des négociations entamées par notre gouvernement près du vôtre, pour la conclusion d'un traité de commerce entre la Belgique et la France. Un tel traité touche à de graves intérêts; il excite ici une vive préoccupation.

Pour extrait : M. Garcin.

On écrit de Naples, 27 juin :

« Le comité central napolitain publiait avant-hier l'édit suivant :

« Sur les désirs qui nous ont été exprimés par plusieurs hommes généreux de cette ville d'insurger tout de suite Naples à main armée, en imitant ainsi nos frères de Sicile;

« Considérant que cette généreuse suggestion est dans le moment actuel prématurée; qu'elle conduirait à une trop grande effusion de sang, troublerait la marche régulière des événements dont le développement a été par nous réglé et disposé, et par conséquent, loin de le favoriser, retarderait le triomphe définitif et complet de la grande cause italienne; prescrivons :

« 1. Jusqu'à nouvel édit, la plus grande tranquillité devra régner en cette capitale.

« 2. On conservera une attitude digne et sévère, et on évitera scrupuleusement toute collision avec les agents du gouvernement.

« 3. Toute apparente concession arrachée par l'urgence des temps et destinée à retarder la solution pleine et entière de l'idée nationale sera accueillie avec mépris.

« Naples, le 25 juin 1860. »

Pour extrait : M. Garcin.

Les journaux de Turin publient la lettre suivante, que Mgr l'évêque de Faenza a adressée, le 17 juin, à S. Em. Mgr le cardinal Corsi :

« Eminence,

« Aux voix vénérées de mes confrères du Piémont et de l'Italie centrale, permettez que je joigne ma faible voix pour vous féliciter de votre intrépidité à soutenir la cause de l'Eglise et de la religion. J'ai d'autant plus de motifs de vous en féliciter que votre exemple m'encourage moi-même à supporter les tribulations que je dois subir pour n'avoir pas permis le chant de l'hymne ambroisien au jour fixé pour célébrer le Statut piémontais.

« Votre Eminence a été enlevée de son siége. Pour moi, ma santé a été cause que je suis resté prisonnier dans mon palais, gardé par les gendarmes, et voilà plus d'un mois que cet état dure. J'ai souffert de rigoureuses perquisitions, on me fait un procès et j'en attends l'issue. Comme Votre Eminence peut bien le croire, rien de tout ce dont on m'accuse calomnieusement ne m'est revenu. Tout le procès porte sur la défense au clergé de se prêter au *Te Deum*.

« Mes confrères aussi n'ont pas consenti à chanter l'hymne sacrée. C'est sur moi seulement qu'on a appesanti la main. J'ai en cela l'honneur de ressembler à Votre Eminence, contre laquelle seule on a procédé, en Toscane, à une mesure sévère.

« Je suis heureux de la joie qu'éprouve Votre Eminence d'avoir été trouvée digne de souffrir quelque chose pour Jésus-Christ, qui a tant souffert pour nous. J'ai prié et je prie Dieu pour que Votre Eminence soit bientôt rendue à son diocèse et à son troupeau. C'est un don et un bien que vos diocésains désirent à cause de l'amour et de l'estime qu'ils éprouvent à juste titre envers leur propre pasteur et père.

« Daigne Votre Eminence se souvenir de moi dans ses prières, et trouver dans cette lettre un faible mais sincère et dévoué témoignage de la profonde vénération avec laquelle j'embrasse Votre Eminence, et je me déclare son très-humble et très-respectueux serviteur,

« Jean Benoit,
« *Evêque de Faenza.* »

COURRIER D'IRLANDE.

On nous écrit de Longford, 26 juin :

Nous venons d'être témoins d'une scène qui laissera de longs souvenirs dans le pays, et que nous recommandons à l'attention de ces optimistes, selon lesquels tout va pour le mieux en Irlande, et qui nous proclament, comme le *Times* le faisait l'autre jour, les gens les plus heureux du monde. — Nous connaissons déjà et la presse continentale avait signalé ces cas déplorables d'*éviction légale* qui manifestent si tristement la puissance des landlords, et qui entretiennent sans cesse dans le pays le mécontentement et la misère. Mais depuis longtemps nous n'avions rien vu de semblable à ce qui vient de se passer à quelques lieues d'ici, dans la petite paroisse de Gortliteragh, sur les terres du comte de Leitrim, et dans le comté dont ce seigneur porte le nom.

C'est ce même lord Leitrim qu'avaient déjà rendu célèbre plusieurs évictions faites en 1858, dans le comté de Donegal, et dont les victimes, comme les presbytériens MM. Lavens de Milford, après avoir fait des dépenses considérables dans les propriétés du comte, n'avaient pu obtenir un farthing de compensation. — L'éviction qui vient d'avoir lieu à Gortliteragh a un caractère plus odieux encore, s'il est possible ; et comme elle atteint par ses conséquences, une population tout entière, elle rendra exécrable pour plusieurs générations le nom de celui qui s'est prévalu de la législation actuellement en vigueur pour enlever à une paroisse catholique, l'église dont elle était en possession depuis un temps immémorial.

Il s'agit, en effet, de la prise de possession, au nom des droits du Landlord, d'une église, du presbytère paroissial et de quelques terres qui en dépendaient. Feu lord Leitrim, père du lord actuel, et dont la mémoire est restée en vénération à cause de son humanité et de sa bienveillance à l'égard de ses tenanciers, n'avait jamais exigé de rente pour le terrain sur lequel l'Eglise était bâtie ; et c'était lui-même qui avait agrandi la manse presbytérale d'une douzaine d'acres de terre qu'il avait affermées à un prix très-modéré. Lorsque son fils a hérité de sa fortune, il a exigé que le contrat de rente du curé de Gortliteragh mentionnât spécialement, outre le presbytère et les dépendances, le morceau de terrain sur lequel l'église était bâtie. En vain le curé représenta-t-il au nouveau lord Leitrim que jamais on n'avait payé de rente pour l'Eglise. Le résultat de la discussion fut une *notice de quitter* qui fut signifiée au curé, et qui comprenait à la fois la maison, les terres et l'Eglise elle-même.

La cause fut portée aux assises du comté de Leitrim. Les témoins affirmèrent sous la foi du serment que l'Eglise était bâtie à la place qu'elle occupait depuis un temps dont on ne pouvait assigner la date. Mais les hommes de loi de lord Leitrim découvrirent qu'en 1811, le rév. William Armstrong, alors curé de Gortliteragh, avait pris un bail à vie dans lequel se trouvait mentionné le terrain occupé par l'Eglise ; et bien qu'après lui des laïques eussent eu à ferme la maison et les terres qu'il avait occupées, et que les curés, ses successeurs,

n'eussent jamais payé un penny de rente pour ce terrain, il a suffi de cette seule clause du bail de 1815 pour que le jury ait reconnu le droit de propriété de lord Leitrim.

Ici encore, comme dans le cas tout récent de M. Dalton, l'équité des juges a dû fléchir violemment sous la lettre de la loi On avouait bien qu'eu égard à la bienveillance si connue du dernier lord, et à tout ce qu'il avait fait pour la paroisse de Gortliteragh, cette clause n'avait pu être introduite que par inadvertance; et que c'était assurément aller contre les intentions formelles du dernier propriétaire que de s'en prévaloir; mais la loi ne souffre point ces interprétations, et lord Leitrim a pu dire comme les propriétaires de M. Dalton : J'ai la justice naturelle et le bon sens contre moi, mais le texte de la loi est en ma faveur; j'en requiers le bénéfice. Il a bien fallu le lui accorder.

En conséquence de la sentence rendue par le jury d'assises, le shériff, accompagné des fondés de pouvoir de lord Leitrim, s'est présenté le 5 juin à M. Fitzgerald, curé actuel de la paroisse, pour réclamer la maison presbytérale, les terres et l'église.

M. Fitzgerald abandonna immédiatement le presbytère et ses dépendances ; quant à l'église, il répondit qu'il n'avait pas le droit d'en livrer possession; mais que si les agents de lord Leitrim voulaient s'en emparer, il ne s'y opposerait pas.

Mais les paroissiens de Gortliteragh, avertis de la présence et des prétentions du shériff, s'étaient rassemblés en grand nombre avec les paysans d'alentour. Ils déclarèrent que l'église étant leur propriété, ils aimaient mieux se faire tuer que de la laisser occuper en vertu d'une éviction sacrilége. Ces paroles, et l'attitude menaçante dont elles étaient accompagnées, firent réfléchir le shériff, qui ne se trouva pas suffisamment appuyé pour agir par la force. Grâce à la protection du curé, il put se retirer paisiblement et aller rendre compte à lord Leitrim du résultat de sa mission.

Mais lord Leitrim n'est point homme à reculer, et comme il s'agissait d'une population que le désespoir pouvait aisément porter à des actes de violence, il prit, de concert avec l'autorité, toutes les mesures nécessaires. Vous allez assister ici à un des plus glorieux exploits de la célèbre *Crowbar-Brigade*.

Le samedi 23 et le dimanche 24, des détachements du 15ᵉ et du 36ᵉ régiments, avec un piquet de lanciers et environ 250 constables, se portèrent sur Mohill, village situé à environ quatre milles de Gortliteragh. Cette petite armée campa à Mohill ; les 250 constables partirent seuls pour Gortliteragh, les 400 hommes d'infanterie et de cavalerie se réservant de leur porter secours, s'il en était besoin. Il faut dire, à l'honneur de ces soldats, qu'ils ne marchaient à cette expédition qu'en frémissant de honte ; et que les protestants n'étaient pas les derniers à témoigner leur indignation, et à dire qu'ils refuseraient de faire feu sur le peuple.

Pendant ce temps, les prêtres du canton, dociles aux ordres de Mgr Kilduff, évêque d'Ardagh, allaient de maison en maison, prêchant partout la paix et la résignation, ordonnant même aux paysans, quand il le fallait, de s'abstenir de toute démonstration violente, et leur disant, pour les convaincre, que tant qu'ils pourraient offrir leurs prières à Dieu sous la voûte du ciel, il valait mieux laisser occuper cent églises que de verser une seule goutte du sang de leurs frères.

Sur ces entrefaites, le comte de Leitrim, parti le matin de Dublin, arriva à Longford, et trouva à la gare du chemin de fer une escorte considérable de constables, commandés par le capitaine Hill, qui le conduisit à l'hôtel de Sutliffe. Le trajet se fit à pied, et il fallut que ce cortége perçât à travers les rangs pressés d'une foule qui faisait retentir l'air de clameurs menaçantes, et qui, lorsque lord Leitrim fut entré dans l'hôtel, cerna complétement la maison. La foule se grossissait rapidement de nouveaux venus, qui avaient appris l'arrivée du comte ; et malgré leur habileté et leur énergie, les constables durent renoncer à lui trouver une issue par laquelle il pût s'échapper sans être vu. — Lord Leitrim se décida alors à braver le danger ; il monta sur sa voiture, entre deux domestiques armés, et réussit à sortir de la ville sans avoir reçu aucun mauvais traitement.

Les routes qui aboutissent à Gortliteragh de Longford, de Roscomman, de Westmeath étaient remplies de paysans qui, partis le soir de chez eux, voulaient à tout prix être témoins de la sacrilége usurpation de l'église paroissiale. — Arrivés à Gortliteragh, ils se massaient en bon ordre autour de l'église, armés de bâtons et jurant de ne pas se laisser dépouiller sans résistance de ce qu'ils avaient de plus cher au monde.

Le curé, M. Fitzgerald, aidé de ses confrères du voisinage, ne cessa de parcourir les rangs de cette foule, composée d'au moins 6,000 hommes et de les conjurer, par les motifs les plus sacrés, de ne se porter à aucun acte de violence. Longtemps ces efforts furent inutiles: un grand nombre déclaraient qu'ils entreraient

dans l'Eglise de manière à a garnir toute entière, et qu'ils n'en sortiraient que si les baïonnettes des soldats les en chassaient. — Enfin ces dignes prêtres parvinrent à leur faire comprendre que leurs vrais intérêts devaient leur faire une loi de la modération, et ils obtinrent de cette foule la promesse qu'elle demeurerait spectatrice silencieuse et impassible des opérations de la justice.

A midi et demi, le cortége militaire fit son entrée sur la place. En tête marchait une compagnie de constables, commandée par un sous-inspecteur; puis venait l'inspecteur du Comté, M. Somerville et un magistrat M. Hirkson, suivis de quatre compagnies de constables et d'un détachement du 15ᵉ régiment de dragons.

Le sous-shériff, M. Moran, était en voiture et la marche était fermée par 300 hommes d'infanterie et un piquet de cavaliers. — On peut évaluer à 1,000, en y comprenant les constables, le nombre des hommes que l'on avait mis sur pied. Quand cette troupe fut arrivée, elle se rangea en ordre de bataille en face de la foule, et les officiers firent mettre la baïonnette au bout du fusil. Le sous-shériff demanda alors à M. Fitzgerald, avec la formule accoutumée, la mise en possession de l'Eglise. — Le curé répondit, comme la première fois, qu'il n'avait pas le droit d'en livrer possession. — Après quelque temps de silence, le sous-shériff s'avança vers la porte de l'Ouest, l'ouvrit, et y entrant avec respect, déclara en prendre possession au nom du très-honorable comte lord Leitrim. Un des agents subalternes se présenta alors et, au nom de son maître, reçut possession des mains du sous-shériff. Un serrurier et son ouvrier furent aussitôt mandés, enclouèrent la porte et la fermèrent par une chaîne garnie d'un cadenas.

Le plus profond silence n'a cessé de régner dans la foule pendant toute cette cérémonie après laquelle la troupe s'est retirée. Dieu seul peut savoir quels désespoirs ont été comprimés, quelles émotions brûlantes refoulées dans ces cœurs; mais, grâces lui soient rendues, pas un n'a manqué à la promesse faite au vénérable pasteur : le calme le plus majestueux et le plus imposant a seul répondu à la violence, et pas un seul des agents de cette sacrilége exécution n'a été inquiété dans sa retraite. Nos paysans ont été magnanimes dans leur foi et dans leur force morale : quant à lord Leitrim que Dieu lui pardonne !

Voilà ce qui s'est passé le 25 juin 1860 dans les comtés de Longford et de Leitrim sous l'autorité des lois anglaises. Puisse le fait convaincre les esprits prévenus qu'il y a quelque chose à faire pour l'Irlande !

Pour extrait : M. GARCIN.

CHRONIQUE

Le *Moniteur* annonce que l'empereur de Russie a fait parvenir à l'Empereur ses compliments de condoléance à l'occasion du décès du prince Jérôme.

Par suite de la mort du prince, le maréchal de Castellane, né en 1788, se trouve le doyen d'âge des maréchaux de France.

Le Corps législatif a été saisi hier d'un projet de loi ayant pour but d'approuver une convention relative à l'établissement d'une ligne télégraphique sous-marine entre la France et les Etats-Unis.

Le *Nord* publie un rapport de M. Billault à l'Empereur sur les dépenses considérables qui résultent de l'annexion de la banlieue de Paris, et qui sont évaluées à cent cinquante millions. Les ressources du budget municipal peuvent fournir, dans l'espace de dix ans, 130,921,378 fr. 13 c. de 1860 à 1868, mais il n'est pas possible d'ajourner jusqu'à cette époque les dépenses commandées par l'extension de Paris.

Le ministre de l'intérieur propose donc à l'Empereur d'autoriser l'émission de 287,018 obligations constituées au capital de cinq cents francs, portant chacune quinze francs d'intérêt, ayant droit à des lots, et remboursables en trente-sept ans.

Le conseil municipal de Grenoble viende prendre une délibération spéciale pour demander à l'Empereur de décréter la concession d'une ligne directe de chemin de fer de Grenoble à Chambéry, en stipulant une prompte exécution de cette voie.

On a vu de quelle façon le *Siècle* a cherché à combattre l'Emprunt romain en France, en prétendant, sur la foi de nous ne savons quel théologien nommé Derome, dont il a invoqué l'autorité, qu'il y avait aussi bien péché mortel à souscrire qu'à conseiller de le faire. Nous trouvons à ce sujet, dans plusieurs journaux de province, la lettre suivante, signée de l'honorable et savant doyen de la Faculté des lettres de Poitiers :

Monsieur,

On m'apprend qu'un docteur Derome, cité par le *Siècle*, damne, comme hérétiques, le Pape et tous ceux qui souscrivent à l'emprunt du Pape

je ne crains pas que personne, à Poitiers, me soupçonne d'être le docteur du *Siècle* : mais je suis bien aise de déclarer qu'il n'existe, à ma connaissance, aucun lien de parenté entre moi et cet homonyme, dont j'entends parler pour la première fois.

Si vous aviez la bonté de donner place à ma déclaration, vous obligeriez,

Votre très-humble serviteur,
TH. DEROME,
Doyen de la Faculté des lettres de Poitiers.

M. de Persigny est arrivé à Paris.

La *Gazette du Nord*, revue internationale hebdomadaire, a cessé de paraître.

On lit dans le *Mémorial d'Amiens* :

« Il est question, nous assure-t-on, du prochain changement de notre administration municipale. M. Allart, maire d'Amiens, se retirerait et serait remplacé par M. Léon de Chassepot, membre du conseil général et président du comice agricole.

« Le nouveau maire aurait pour adjoints :

« MM. Dhavernas, Legendre et Feuilloy. »

Le *Journal de Rome* vient de publier de longs extraits du beau livre de Mgr l'évêque d'Orléans, sur la *Souveraineté Pontificale.*

M. GARCIN.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser la circulaire suivante à NNgrs les archevêques et évêques de l'Empire :

Monseigneur,

La mort de Son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Jérôme Napoléon a inspiré des regrets unanimes. Dans les succès ou dans les revers, sur le trône ou en exil, le dernier frère de Napoléon Iᵉʳ a servi avec une égale constance la dynastie à laquelle il avait consacré sa vie entière, et la patrie dont il a été l'un des plus vaillants soldats. Cette inaltérable fidélité a reçu sa récompense : la Providence a permis qu'il vît l'Empire renaître et notre pays reprendre le rang qui lui appartient dans les travaux de la paix et dans les luttes de la guerre. La France s'associe au deuil de la famille impériale : elle répondra avec empressement aux intentions de Sa Majesté, qui désire, Monseigneur, que vous fassiez célébrer, le mardi 10 de ce mois, dans toutes les églises de votre diocèse, un service funèbre pour le repos de l'âme de Son Altesse Impériale le Prince Jérôme Napoléon.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
ROULAND.

Ce service funèbre sera célébré aujourd'hui dans toutes les églises de Paris.

Circulaire

de S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Bordeaux, au clergé de son diocèse, à l'occasion de l'emprunt romain.

Bordeaux, le 22 juin.

Messieurs et chers coopérateurs,

Privé de la possession des provinces dont la richesse formait la partie la plus importante des ressources qui lui sont nécessaires, le Père commun des fidèles croit devoir recourir à ses enfants. Nous recevons aujourd'hui de Sa Sainteté elle-même l'avis officiel de l'emprunt qu'elle va ouvrir au milieu de nous avec l'autorisation du gouvernement français. Y prendre part est un acte de dévouement filial dont nous voulons vous donner l'exemple. Nous ne pouvons, nos très-chers coopérateurs, douter de vos dispositions et de celles de nos bien aimés diocésains ; ils nous en ont fourni des gages très-significatifs dans l'empressement qu'ils ont mis à devancer même notre appel.

Prêtres généreux, pieux fidèles de toutes les classes, femmes intelligentes et dévouées qui avez compris qu'il ne suffisait pas des saintes tristesses de votre foi à la vue des épreuves du chef de l'Eglise, recevez, avec le témoignage de notre satisfaction, l'expression de la reconnaissance du Saint-Père, à qui nous avons fait connaître la générosité de vos sentiments. Les offrandes qui déjà lui ont été adressées sont, par leur spontanéité, bien douces à son cœur. Aussi bénit-il avec effusion ceux de nos enfants qui, en retour des trésors spirituels qu'il ne cesse de verser sur eux, mettent à ses pieds quelques parcelles des biens de ce monde.

En décrétant cette mesure, le Souverain-Pontife disait le 18 avril dernier : « Nous sommes certain, d'après les témoignages nombreux que nous avons reçus de toutes les populations chrétiennes du monde entier, que nous ne placerions pas en vain notre confiance en elles, et qu'elles viendraient à notre aide en prenant part à cet emprunt, dont les conditions permettent même l'emploi de petits capitaux, afin qu'un plus grand nombre de souscripteurs puissent y concourir. »

Cette confiance du Saint-Père ne sera pas trompée. Quel catholique ne sentirait pas que la cause du Pape est la cause de toute l'Eglise, et que le patrimoine de saint Pierre est le patrimoine de tous les fidèles ! Quelle famille ne verra des titres d'honneur dans ces titres de l'emprunt pontifical, que les pères transmettront à leurs fils comme un irrécusable témoignage de leur religion.

Vous l'avez compris, Messieurs et chers coopérateurs, l'Eglise souffre dans son chef. La justice, dans son plus sublime représentant, a reçu de douloureuses atteintes. Les intérêts les

plus sacrés sont en jeu ; ne cherchons pas à cacher nos alarmes ; quand le danger est si près de nous, il ne sert de rien de le déguiser; toutefois, ne fermons pas nos cœurs à l'espérance. Dieu n'a pas dit son dernier mot. Continuons à demander au ciel qu'il inspire à tous les enfants de l'Eglise, pour le Vicaire de Jésus-Christ, un amour et une fidélité qui soient à la hauteur des épreuves qu'il traverse. A cette intention, les prières que nous avions ordonnées jusqu'à la fin du temps pascal seront reprises et ne devront être interrompues que sur un nouvel avis de notre part.

Cette circulaire sera lue en chaire et ne sera suivie d'aucune observation.

Recevez, Messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués et les plus affectueux.

† FERDINAND, cardinal DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

Dimanche, on a lu, dans toutes les églises de Rennes, une lettre circulaire de Mgr l'archevêque pour exhorter les fidèles à souscrire à l'emprunt romain. En voici le texte :

Rennes, 27 juin 1860.

« Monsieur et cher curé.

« Par décret du 18 avril 1860, N. S. Père le Pape Pie IX a autorisé l'émission d'un emprunt de cinquante millions de francs destinés à pourvoir aux besoins exceptionnels du Saint-Siége résultant des circonstances actuelles. »

Ici, le vénérable prélat cite un passage de *l'Ordre Souverain de Sa Sainteté*, qu'en présence de l'avertissement donné à la *Gazette de Lyon* nous ne croyons pas pouvoir reproduire. La circulaire continue ainsi :

« Ce noble et touchant appel du père commun des fidèles à la générosité de ses enfants trouvera, nous n'en doutons nullement, l'écho le plus sympathique dans les cœurs catholiques du monde entier, mais spécialement dans ceux des Bretons de l'archidiocèse de Rennes, toujours si jaloux de donner en toute circonstance des preuves de leur fidélité à la foi de leurs pères. Nous pourrions donc au besoin nous dispenser de toute recommandation à l'égard d'une œuvre qui se recommande si bien d'elle-même. Mais comme c'est aussi pour nous un devoir de cœur de contribuer, de tout notre pouvoir, au succès de ce pieux emprunt, et que, lorsqu'il s'agit de témoigner au successeur de saint Pierre du dévouement et de l'amour, un évêque doit toujours servir d'exemple et de modèle, nous venons vous prier, Monsieur et cher curé, de recommander de notre part, de la manière la plus particulière, l'emprunt dont il s'agit aux fidèles de votre paroisse, et de leur dire que dans les circonstances si difficiles où se trouve le Saint-Siége apostolique, prêter à N. S. Père le Pape c'est prêter à Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même dont il est le vicaire sur la terre.

« Recevez encore une fois, Monsieur et cher curé, l'assurance de tout mon dévouement. »

† G. *Archev. de Rennes.*

Lettre-Circulaire

de Mgr l'évêque de Belley, au clergé de son diocèse, à l'occasion de l'emprunt contracté par le gouvernement pontifical.

Belley, le 26 juin, fête de saint Anthelme.

Messieurs et chers coopérateurs,

Nous ne venons point vous demander de nouveaux sacrifices ; vous avez payé votre dette de filiale affection au Saint-Siége avec un dévouement qui nous a profondément touché et consolé. Vous continuerez à recueillir autour de vous, comme par le passé, les volontaires offrandes des fidèles, et vous voudrez bien nous les transmettre.

Un autre moyen de venir en aide au gouvernement pontifical vous est offert aujourd'hui et il ne vous impose aucune obligation onéreuse : un emprunt va être contracté au nom du Saint-Siége sur les principales places de l'Europe; le gouvernement français a bien voulu prêter son concours à cette opération financière; on pourra souscrire par petites sommes jusqu'à concurrence de 100 fr.; l'emprunt étant négocié à 5 0/0, une somme de 100 fr. versée au trésor pontifical, par l'intermédiaire de banquiers désignés à cet effet, donnera droit à une rente annuelle de 5 fr. (1).

L'emprunt doit être ouvert jusqu'au 15 juillet.

Beaucoup de personnes ignoreraient cette négociation si nous ne prenions pas soin de la faire connaître le plus tôt possible à ceux qui peuvent la seconder.

En recourant à ces moyens humains de protection et de défense, Messieurs et chers coopérateurs, élevons bien haut nos esprits et nos cœurs. Dieu nous est témoin que nous croyons défendre et que nous défendons réellement la plus sainte, la plus juste de toutes les causes. Nous la défendons contre les prétendus intérêts d'une nationalité trop étroite, trop exclusive et compromise par trop de passions irréligieuses et anarchiques pour être légi-

---

(1) Nous apprenons que, dans notre diocèse, ce sont MM. Delonguy et Ducôté, à Belley, et M. Legrand, à Bourg, qui ont été désignés pour recevoir les souscriptions.

time dans ses aspirations et ses projets. D'ailleurs, la Providence a rendu solidaires la liberté et l'indépendance des Etats de l'Eglise, de la liberté et de l'indépendance de l'Univers catholique tout entier. Nous ne redoutons pas la persécution pour l'Eglise, nous ne la redoutons pas pour nous mêmes, grâce à Dieu: mais notre devoir est de défendre jusqu'au bout les garanties sociales que la Providence a données au Chef de l'Eglise depuis tant de siècles.

Que tous se soumettent aux puissances supérieures (1), dit saint Paul : or, le pouvoir temporel du Pape est le plus ancien, le plus légitime dans ses origines, le plus sacré dans son but, le plus sublime dans sa destination. *Le prince temporel ne porte pas en vain l'épée*, ajoute l'Apôtre : un particulier peut sacrifier ses intérêts du moment en se laissant dépouiller, frapper, torturer, c'est le conseil de l'Evangile, c'est l'exemple des saints, c'est l'esprit de l'Eglise mère et directrice des saints. Mais un pouvoir? Une souveraineté? Un prince? Il ne saurait abandonner de la même manière les intérêts des millions d'hommes qui lui sont confiés, surtout lorsqu'aux intérêts matériels se rattachent des intérêts bien plus graves encore, ceux de la liberté religieuse pour la chrétienté tout entière.

Ces considérations doivent faire impression sur les esprits que n'aveuglent pas les préjugés ou les haines irréligieuses. Mais, indépendamment de la lumiere qu'elles projettent sur cette grande question de la défense du pouvoir temporel du Saint-Siége, ne voit-on pas au choix des hommes que la Providence a préposés à la garde de son Eglise, que cette cause est celle de la justice, de la générosité, de la grandeur morale? Le Pontife suprême qui occupe en ce moment le trône pontifical, est la personnification la plus complète de la vertu, de la bonté, de la douceur et en même temps de toutes les idées généreuses; et le chef de l'armée pontificale est un des plus nobles enfants de la France, un de ses plus populaires, de ses plus vaillants généraux. Pie IX et Lamoricière! Oh Messieurs! il y a dans l'association de ces deux noms quelque chose de trop providentiel pour ne pas remplir nos âmes d'espérances. Pie IX et Lamoricière! c'est l'alliance auguste de la vertu et de l'honneur, de la douceur et de la force, de la tranquille intrépidité du martyr et de bouillante valeur du soldat chrétien..... Espérons donc et prions.

Recevez, Messieurs et chers coopérateurs, l'expression de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† PIERRE-HENRI, *évêque de Belley.*

(1) Rom. XIII, 4.

FAITS DIVERS

Nous croyons savoir, dit la *Gazette de Savoie*, que l'on s'occupe activement de régler entre les deux gouvernements français et sarde les questions relatives au fort de Lesseillon, encore occupé en ce moment par deux compagnies de bersagliers sardes. Deux officiers supérieurs du génie ont été envoyés par le gouvernement français et sont en ce moment dans cette forteresse, dont on porte à près de 6 millions la valeur en pièces d'artillerie, munitions de guerre, provisions de bouche, etc.

— Woolwich vient, dit l'*Illustration* de Londres, d'ouvrir de nouveaux ateliers pour la fabrication de la plus destructive des armes, le canon Armstrong.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

Un grave accident est arrivé vendredi, vers onze heures et demie du soir, sur la ligne du chemin de fer à Sotteville. Le train de voyageurs parti de Paris à sept heures du soir, et attendu à Rouen à onze heures trente minutes, a rencontré en gare de Sotteville un train de marchandises que ne protégeaient pas, à ce qu'il paraît, les signaux ordinaires. Dans cette fatale rencontre, une dizaine de wagons de marchandises ont été brisés; les wagons des voyageurs ont été heureusement préservés; cependant la violence du choc a causé à plusieurs personnes d'assez fortes contusions. On cite un vieillard qui a été grièvement blessé, et que l'on a dû transporter dans un hôtel. L'autorité judiciaire a ouvert une enquête au sujet de cet événement.

— On lit dans le *Mémorial de l'Allier* :

Le train express qui apporte les dépêches et qui arrive à Moulins à quatre heures et demie du matin, a éprouvé aujourd'hui un retard de près de cinq heures. Ce retard est dû à un déraillement qui s'est opéré entre le Guétin et la station de Mars, à 6 kilomètres de cette dernière. Une partie des wagons a quitté la voie et est allée donner avec une grande force contre le parapet d'un pont qui a été renversé. C'est à cette rencontre, que le train a dû de ne pas être précipité dans le ravin. Le choc a été très-violent, et plusieurs voyageurs ont été légèrement contusionnés. Deux seulement l'ont été plus grièvement, et parmi eux, un vieillard de soixante et quelques années, qui a été transporté dans un château voisin. Le wagon qui portait les bagages a été littéralement broyé. Un chien, qui se trouvait dans le même compartiment, a été coupé en morceaux. On ne sait pas encore à quelle cause attribuer cet accident.

— Sous ce titre : *Encore un pick-pocket*, le *Droit* rapporte le fait suivant :

« Les voleurs ne respectent rien. Dans toute cérémonie, soit de réjouissance, soit de deuil public, ils ne voient qu'un motif pour la foule de s'assembler et pour eux de faire de bons coups. Plusieurs tireurs émérites s'étaient donné rendez-vous dans les rues voisines du Palais-Royal,

encombrées de personnes sortant des appartements transformés en chapelle ardente.

« Parmi ces filous se trouvait un jeune homme d'une vingtaine d'années, mis avec une extrême recherche, dont la tournure, les manières et l'accent, quand il hasardait quelques paroles, décelaient une origine britannique.

« Dans un moment où il croyait n'être pas aperçu, il glissa prestement sa main dans la poche de la robe d'une jeune personne, la demoiselle C..., domiciliée à Mézières, et qui se trouvait en compagnie d'une dame. Il avait suivi cette demoiselle jusque dans la rue Vivienne, près des magasins du Grand-Colbert. Il put s'emparer d'un porte-monnaie, objet de sa convoitise. Malheureusement pour lui, comme il attirait cet objet, le bouton de la manche de son paletot s'arrêta dans l'effilé du châle, et la demoiselle C... s'écria : Grand Dieu! on me vole!

« Près de là se tenait le sieur P..., âgé de quarante ans, cultivateur à Conches. Il avait vu le jeune homme serrer de près la demoiselle C..., mais il attribuait cette action à une tout autre cause que la véritable.

« Dès qu'il entendit parler de vol, il se précipita sur le quidam, le saisit au collet et le somma de restituer ce qu'il avait dérobé. — Je n'ai rien pris, dit le voleur. Il s'était en effet débarrassé du porte-monnaie et l'avait jeté devant la porte d'un café où on le retrouva.

« Conduit chez le commissaire de police du quartier du Palais-Royal, l'habile *pick-pocket* fut interrogé par ce magistrat, puis envoyé à la préfecture.

« Il résulte de l'aveu du nommé Philippe, l'un des plus adroits voleurs à la tire récemment arrêté, que la crinoline favorise singulièrement ce genre de vol; en effet, ce vêtement est isolé du corps, et on peut y toucher ou même y pratiquer des incisions sans que la personne, objet de ces tentatives, puisse s'en apercevoir. »

— Le *Phare de la Manche* signale une sorte d'épidémie de suicide à Cherbourg. Ce journal avait enregistré, dans son dernier numéro, trois morts volontaires par strangulation; il en mentionne deux autres du même genre, accomplies vendredi matin. Ce sont les nommés Gormotte, sergent-major-vaguemestre du 67e régiment d'infanterie de ligne, et Delles, canonnier à la 19e batterie du régiment d'artillerie de marine, qui ont été trouvés pendus, l'un dans la caserne, l'autre au cachot.

— On se rappelle l'accident qui a dernièrement coûté la vie à M. Delaveau, sur la place Napoléon, à Lyon. La *Gazette de Lyon* rapporte un nouvel accident qui vient démontrer une fois encore qu'on ne saurait prendre trop de précautions quand on tient une arme chargée, alors même que le chien est au repos :

« Vendredi soir, sur les dix heures, une détonation d'arme à feu mit en émoi le quartier Saint-Jean. Un jeune militaire, faisant partie du poste de la prison, avait fait partir son arme en la posant brusquement à terre. Le coup, parti en l'air, n'aurait pas dû avoir de suites fâcheuses. Malheureusement, le jeune soldat avait la main droite placée à l'orifice du canon. Le doigt médius a été emporté. Tous les soins ont été prodigués à ce militaire. »

Un autre accident a eu lieu à Lyon pendant les exercices militaires du grand camp. En revenant de dîner, un pauvre journalier a reçu, au moment de l'exercice à feu, une balle qui lui a traversé la cuisse gauche. Le blessé a été aussitôt transporté à l'Hôtel-Dieu par les soins de l'autorité militaire.

— On lit dans le *Progrès* de Lyon :

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la disparition de Mme Desmortières qui, engagée pour tenir sur la scène des Célestins l'emploi de *mère noble*, avait absolument échoué à ses débuts. Cette dame n'a pas reparu. On nous affirme qu'elle serait allée de nouveau se renfermer dans le couvent où des chagrins domestiques l'avaient conduite une première fois.

— La commission économique de la Diète de Stockholm vient de proposer à l'assemblée un impôt extraordinaire sur les cigares et le tabac à fumer. Cette question sera soumise à l'examen d'un comité spécial.

— Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs les ouvrages suivants que vient de publier l'éditeur A. Bray.

1° *Le Panégyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé le 8 mai 1860 dans la cathédrale d'Orléans, par M. l'abbé Freppel. L'orateur y démontre avec autant de solidité que d'éloquence, la sainteté et la mission divine de cette héroïne :

2° *La Voie douloureuse des Papes*, par M. Edmond Lafond. Ce livre, d'un grand et touchant intérêt, est digne de prendre place à côté de *Rome*, lettres d'un pèlerin du même auteur ;

3° Une nouvelle édition des *Mémoires du cardinal Pacca* sur le pontificat de Pie VII. Le mérite de cet ouvrage est connu. « On y « trouve, a dit la *Bibliographie catholique*, « cette aimable piété, cette finesse d'esprit « mêlée de jovialité et de fermeté, cette fran- « chise qui semble avoir formé le caractère de « l'illustre cardinal. Nous y avons retrouvé à « une seconde lecture un intérêt aussi vif qu'à « la première.... »

4° *Les Epreuves de la vie* au point de vue chrétien, par M. H. Bretonneau. Cette nouvelle édition, considérablement augmentée, sera bien accueilli de tous ceux qui souffrent, quel que soit leur état, leur condition.

On trouve à la même librairie un beau choix de livres d'histoire, d'instruction religieuse, de littérature, pour les distributions de prix, les bibliothèques des maisons d'éducation, des familles chrétiennes, des œuvres de charité. Nous nous plaisons à signaler les ouvrages de MM. de Montalembert, de Falloux, de Champagny, de la Gournerie, Audin, Freppel, de

Margerie, de Ségur, Daurignac, Vielson, Bouniol, de Mmes de Hahn-Hahn, Bourdon, etc. Le catalogue complet sera envoyé *franco* sur demande affranchie.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

VARIÉTÉS.

I. La philosophie et M. Ernest Renan, par M. Paul Janet.

II. De la personnalité de Dieu, par M. Laboulaye.

III. De la théologie naturelle en Angleterre, par M. de Rémusat.

IV. Examen d'un problème de Théodicée, par M. Th. Henri Martin.

(2e article.— Voirle numéro 201.)

Les amateurs de philosophie sont toujours assurés de s'instruire et de jouir en lisant M. Charles de Rémusat. Sans afficher, comme M. Renan, son goût pour les nuances, ce penseur délicat les observe toujours, et la finesse de ses pensées ne nuit pas à leur solidité. Il excelle surtout dans l'analyse et la critique des systèmes philosophiques, et les philosophes de langue anglaise semblent avoir pour cet esprit tout ensemble délié et positif, un attrait particulier. Ce sont encore des philosophes et des théologiens anglais, W. Gillespie, J. Buchanan, R. Thompson, H. Mansel, qui ont servi de thème aux dernières pages qu'il a publiées dans la *Revue des Deux-Mondes* (1). Dans cette étude critique que je recommande à tous ceux qui s'attachent à l'étude de la théodicée naturelle ou révélée, M. de Rémusat décrit avec beaucoup de finesse « comment nous sommes amenés dans la vie réelle à l'idée de Dieu, et à toutes les pensées comme à tous les sentiments dont cette idée est le fondement. » A la suite des auteurs qu'il analyse il reprend et développe avec force l'argument des causes finales et le venge contre le dédain dont quelques-uns affectent de le couvrir. Sa conclusion, ai-je besoin de le dire, est franchement et nettement théiste. « Par un acte de la raison, dit-il, qui n'en est pas même le plus difficile effort, par une conception de l'esprit qui n'est ni contradictoire ni hasardée, nous affirmons ces deux propositions : Dieu est l'auteur du monde, Dieu est le bien. J'ai beau regarder, je ne puis apercevoir par quel côté le criticisme pourrait surprendre à ces deux croyances une difficulté logique invincible. Que l'existence du monde, réduit même à l'ordre actuel, suppose et atteste un auteur, que l'idée du bien dans notre esprit suppose et atteste également un type, une origine, une cause, c'est chose plus facile à établir qu'à contester... Ainsi Dieu est le bien suprême et la cause intelligente du monde; de là il ne faut pas grand raisonnement, il ne faut que regarder dans la conscience, pour connaître d'une manière générale les rapports et les devoirs qui nous unissent à lui. »

Je ne sais si je me laisse entraîner au delà du vrai par mon désir en concluant de l'article de M. de Rémusat qu'il est, non-seulement théiste, mais chrétien; qu'il croit, non-seulement en Dieu, mais en Jésus-Christ. Ce qui, dans tous les cas, ne se peut contester, c'est que nulle part il ne nie la nécessité ou le fait de la révélation surnaturelle et qu'il parle du christianisme comme de la vraie religion. On en jugera par les passages suivants que je tire au hasard des pages de M. de Rémusat :

« C'est en général, au nom du christianisme, c'est dans le langage qu'il enseigne et sous les formes qu'il prescrit, que les rapports de l'homme à Dieu sont annoncés à la jeunesse. C'est grâce à cette transformation toute-puissante que des vérités abstraites, qui seraient arides ou indifférentes pour beaucoup d'esprits, s'emparent de l'âme, et peuvent devenir pour une nature heureusement douée l'aliment le plus pur et le plus sain de l'intelligence, la plus auguste règle de la volonté, la plus pénétrante consolation du cœur. Tout le monde, comme nous disons en Europe et en Amérique, est élevé dans le christianisme, tout le monde est chrétien, au moins dans une certaine mesure, et c'est grâce à ce saint enseignement des nations et des familles que des deux plus nobles parties du monde s'élève ce cri universel, ce cri du respect et de l'amour : « *Notre père qui êtes aux cieux* ! »

Revenant ailleurs sur la même considération, M. de Rémusat dit encore : « Pour que la notion de Dieu comportât une certaine représentation, il faudrait être Abraham ou Moïse, ou plutôt un de ces hommes choisis qui virent avec une joie pleine

(1) Livraison du 1er février 1860.

de frayeur et de respect celui qui venait à eux en marchant sur la mer de Galilée. » Ces paroles n'expriment-elles pas une profession de foi en la divinité de Jésus-Christ? Je suis heureux de me le persuader.

J'ai noté cet autre passage digne de remarque en ce qu'il sépare M. de Rémusat des rationalistes qui attribuent au dogme fondamental de la foi chrétienne une origine purement humaine. «L'Eglise, dit-il, nous révèle le dogme de la Trinité. Malgré les analogies qu'on a prétendu trouver dans Platon et les Alexandrins, je persiste à croire que l'idée de la Trinité est essentiellement chrétienne, et que l'esprit humain ne s'y serait point élevé par lui-même. »

Parmi les dangers dont il menace la société, l'athéisme qui se produit aujourd'hui en France, dans certaines écoles, a du moins un avantage, celui de rapprocher du christianisme les philosophes qui croient en Dieu, comme il y a dix ans, le socialisme menaçant en a rapproché les hommes d'ordre. L'on comprend, comme le dit M. Schœbel dans un remarquable mémoire qui demande mieux de nous qu'une simple mention (1), que « si ces belles choses (les théories de « M. Renan) pouvaient entrer un jour, sous « une forme dogmatique, dans la tête de la « pauvre humanité, l'œuvre de la vraie ci- « vilisation, bien assez menacée déjà, se « trouverait frappée à mort, et Dieu, de- « venu créature de l'homme, serait la risée « de son créateur en attendant d'être bien « et dûment supprimé. » L'on comprend que ce n'est pas trop des efforts réunis de la raison et de la foi, de la philosophie et de la révélation pour repousser les barbares, et que, socialement du moins, le christianisme est nécessaire. De cette conviction à la profession formelle et pratique de la religion catholique, il y a une distance sans doute; mais aussi il y a un acheminement. Voilà pourquoi je ne puis me décider à confondre des hommes tels que MM. Laboulaye et de Rémusat avec nos adversaires, et que je tiendrai à insister sur les côtés qui unissent à nous ces écrivains estimables plutôt que sur ceux qui peuvent encore et qui doivent nous séparer d'eux. Je persisterai à penser que si cette méthode eût toujours été suivie nous n'aurions pas perdu en France et ailleurs le terrain qui s'est effondré sous nos pas.

D'ailleurs — faudra-t-il redire toujours une vérité si banale? — la bienveillance pour les personnes et la justice rendue à la part de vérité et de bien que peuvent contenir leurs écrits, ne sont pas choses incompatibles avec une ferme réfutation de l'erreur. J'en ai sous les yeux un exemple que les apologistes catholiques suivraient avec profit surtout en matière de doctrine scientifique.

Je veux parler d'un mémoire de M. Th.-Henri Martin, intitulé : *Examen d'un problème de Théodicée*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques. M. Martin, doyen de la faculté des lettres de Rennes, membre correspondant de l'Institut, est un catholique déclaré.

Mais il ne se croit pas tenu par sa foi à rompre avec ceux de ses collègues ou de ses amis qui ne partagent pas sur tous les points ses convictions religieuses, ni à méconnaître les importantes vérités qu'ils professent ou défendent parce qu'ils y mêlent des erreurs. Il emploie une autre méthode qui consiste, en louant ce qu'il croit vrai, à opposer à ce qui est erroné une réfutation où la force des arguments n'exclut pas la bienveillance de la forme. Tel est le double caractère de son *Examen d'un problème de Théodicée*, qui a pour objet immédiat de prouver que le monde n'est ni éternellement créé, ni infini en étendue, et par le nombre des êtres qu'il contient, ni le meilleur de tous les mondes possibles, et pour but ultérieur de réfuter les opinions contraires de MM. Saisset et Jules Simon et les conséquences qu'ils en tirent contre la Providence spéciale de Dieu, la prière, la possibilité et l'existence de la révélation. M. Henri Martin commence son savant mémoire en signalant comme les écrivains estimables dont j'ai loué les travaux, les envahissements de l'athéisme panthéistique.

« Autour de nous, dit-il, une ambitieuse métaphysique cherche à s'emparer des esprits par l'orgueil, en leur promettant la science universelle et absolue, pour les conduire à l'apothéose du néant. Cette philosophie destructive ne construit que de splendides chimères : elle commence par ébranler le principe de contradiction et les autres principes fondamentaux de la logique qui s'opposeraient à ses rêves insensés; méconnaissant le principe de causalité et le principe de la raison suffisante, elle refuse de reconnaître une cause première en dehors et au-dessus de l'ensemble des êtres contingents, et une Providence qui se manifeste dans l'ordre du monde; elle nie l'existence de toute intelligence supérieure à l'intelligence humaine; elle considère le monde lui-même

(1) *Mémoire sur le monothéisme primitif attribué par M. E. Renan à la seule race sémitique*, par Charles Schœbel. — Paris 1860.

comme le développement nécessaire d'une idée qui n'arriverait à la conscience d'elle-même que dans l'humanité puis au nom de cette hypothèse qui ne comporte qu'un être universel sans individus réellement et substantiellement distincts, ou bien au contraire rien que des individus sans un être supérieur, elle nie soit la personnalité divine, soit la personnalité humaine, soit plutôt toutes les deux ensemble. Tel est le système qui dominait hier dans la patrie de Leibniz, où il succombe aujourd'hui sous le poids de ses conséquences monstrueuses... Tel est aussi le système qui s'efforce maintenant d'arriver à la domination des esprits dans la patrie de Descartes : idéalisme extravagant, qui donne la main au matérialisme, et contre lequel toutes les intelligences que ces deux erreurs extrêmes et voisines n'ont pas séduites doivent réunir leurs efforts; car ce qui est ici en jeu, ce sont les vérités les plus sûres et les plus précieuses, le libre arbitre, la responsabilité morale, la foi en Dieu, l'attente d'une autre vie; c'est aussi l'avenir de la philosophie et la dignité de la nature humaine, à laquelle on fait outrage; car on lui propose de se croire Dieu, mais à la condition de se renier elle-même, en renonçant aux principes les plus évidents pour sa raison et à la méthode naturelle de son intelligence. »

M. Henri Martin loue ensuite l'école spiritualiste française d'avoir compris le danger et d'avoir vigoureusement combattu ce système importé dans notre patrie au moment où l'Allemagne désabusée n'en veut plus. Il félicite en particulier M. Emile Saisset de lui avoir infligé, dans son *Essai de philosophie religieuse*, le supplice d'une exposition claire et d'une réfutation nette et victorieuse. Mais cette justice rendue, il croit devoir avertir M. Saisset, M. Jules Simon et quelques autres théistes de ne pas démolir d'une main ce qu'ils édifient de l'autre, et après avoir combattu la grande aberration du panthéisme, de prendre garde de s'engager et d'engager les autres sur une pente qui y conduit. Cet avertissement et ces craintes ne sont que trop fondés. Sur plusieurs points importants, ces philosophes spiritualistes sont infidèles à leur méthode et aux principes même qu'ils professent. M. Henri Martin signale en particulier la dangereuse concession qu'ils font au panthéisme en lui accordant, d'une part, que le monde a toujours existé parce que sa création est nécessaire, et d'autre part, qu'il est infini en étendue et par le nombre des êtres, soit spirituels, soit corporels qu'il renferme. Après avoir montré le danger de ces propositions, même en y apportant les restrictions qui maintiennent la distinction de Dieu et du monde, il réfute, dans la première partie de son mémoire, les arguments sur lesquels on prétend les appuyer, et, dans la seconde partie, il établit, par des preuves positives, la doctrine contraire. Cette savante dissertation mérite d'être lue et méditée dans l'auteur. Tout s'y enchaîne d'une manière si serrée qu'elle échappe à l'analyse.

Mais je dois une mention spéciale à la partie de cette dissertation où l'auteur examine ce qui a pu porter les philosophes qu'il réfute, habituellement fidèles à la méthode du spiritualisme, fermes sur ses principes et pénétrés de ses doctrines, à s'en écarter sur la question de l'infinité et de l'éternité du monde, au risque de s'égarer sur les confins du panthéisme dont ils exposent avec une lucidité parfaite et réfutent avec une force invincible les paralogismes et les hypothèses contradictoires. Il croit, non sans raison, trouver le mot de l'énigme dans la prédilection de ces philosophes pour une doctrine préconçue, qu'ils veulent conserver à tout prix : c'est la négation de la Providence spéciale. En effet, dit-il, s'ils avouaient qu'un certain nombre de milliers ou de millions d'années avant l'époque présente, le monde a pu commencer d'être en vertu d'une volonté éternelle du Créateur, alors ils seraient forcés d'admettre aussi qu'en vertu d'une volonté pareillement éternelle de Dieu, un fait particulier peut se produire à l'heure éternellement voulue et marquée par Dieu même. Or, comme ils le disent franchement, voilà ce qu'ils ne veulent pas admettre.

Pourquoi ne le veulent-ils pas? Ce n'est pas comme ils le disent, pour sauver l'immutabilité divine, car la doctrine de la Providence spéciale ne compromet nullement cette immutabilité, tandis que sa négation qui ramène une rétrogradation déplorable de la philosophie vers le fatalisme stoïcien, est contraire à la doctrine religieuse de Socrate, de Platon, de Descartes, de Leibnitz, et par conséquent est en contradiction avec les principes du spiritualisme moderne. Pourquoi donc cette négation est-elle professée aujourd'hui par des hommes qui se déclarent et sont en effet spiritualistes?

« Cette négation, répond M. Martin, me paraît venir chez eux, je ne dirai pas d'une *raison*, mais d'un *motif* auquel ils cèdent sans bien s'en rendre compte : ce motif c'est la peur de la *superstition*. En effet, il est aisé de suivre dans les écrits de quelques-uns d'entre eux la filiation de leurs hypothèses, depuis l'affirmation gratuite de l'éternité du monde jusqu'à la négation de la

Providence spéciale, et depuis cette négation jusqu'à la condamnation de ce qu'ils appellent la *superstition*, sans bien définir le sens de ce mot. Il est vrai que, si ces philosophes consentaient à reconnaître, comme l'ensemble de leur doctrine le demande, qu'une volonté éternelle de Dieu a pu avoir pour effet le commencement et la continuation de l'existence d'un monde non éternel, ils seraient forcés de reconnaître aussi qu'un fait particulier, éternellement voulu et préparé par le Créateur, peut se produire à l'époque fixée par cette volonté éternelle et omnisciente. Ils seraient donc forcés d'admettre, avec la Providence spéciale, la possibilité d'une intervention de Dieu dans l'histoire du genre humain et dans la vie des individus; et voilà ce qui leur fait peur. Mais loin d'être faite pour effrayer un philosophe spiritualiste, cette conséquence naturelle de ses principes est la consécration de vérités qui doivent lui être bien chères; nous avons vu, par exemple, qu'on ne peut pas repousser cette conséquence, sans compromettre les espérances légitimes de la vie future et la sanction de la loi morale.

« En se refusant à cet aveu, l'on espère, dit-on, se tenir à égale distance du panthéisme, qui nie la Providence et de la *superstition*, qui en abuse.

Ecarter la *superstition*, voilà le but de ce refus; voilà le motif pour lequel on affirme et on s'efforce de prouver la création éternelle, afin de pouvoir nier toute intervention spéciale de Dieu dans la durée du monde. Mais qu'appelle-t-on *superstition?* Je crains qu'on n'y ait pas bien réfléchi. D'abord il est clair que la négation de la Providence spéciale n'exclura pas infailliblement toute superstition; car, de tout temps, trop d'exemples bien connus sont venus prouver que la superstition n'est pas du tout incompatible même avec l'athéisme.... Je vais plus loin; et je ne crains pas de dire que la négation de la Providence spéciale favorise un certain genre de superstition, et précisément celui qui est le plus à craindre de notre temps... Quand on a condamné à l'inaction la sagesse toute-puissante, on est d'autant plus préparé à admettre volontiers le jeu mystérieux de forces occultes ou l'intervention capricieuse d'esprits subalternes, par exemple, l'évocation des morts devenue un amusement frivole, les conjurations de puissances invisibles appelées pour divertir l'homme ou pour se divertir à ses dépens, la toute-puissance magnétique d'une âme humaine sur une autre âme, une intuition spontanée qui peut embrasser tout le domaine de l'inconnu dans le passé, dans le présent et dans l'avenir, la vision s'opérant par toutes les parties du corps à travers tous les obstacles et à toutes les distances, la science infuse des maladies et des remèdes chez d'ignorants somnambules, l'action motrice de l'âme s'exerçant de loin comme de près sur des corps étrangers sans l'intermédiaire des organes, en un mot toutes ces folies si facilement propagées parmi les *Esprits-forts* de notre temps, en Angleterre, en France, mais principalement aux Etats-Unis et dans le nord de l'Allemagne....

« Il est vrai que cette même négation, qui s'accommode si bien avec les superstitions spéciales de notre temps, a pour conséquence évidente l'exclusion de toute religion révélée. Est-ce là ce que l'on veut? Je souhaite qu'aucun philosophe spiritualiste n'ait cette intention. Mais, soit qu'on le veuille ou non, la négation de la Providence spéciale conduit nécessairement à cette conséquence. Or, exclure *à priori* toute religion révélée, c'est éteindre ou affaiblir dans beaucoup d'âmes le sentiment religieux, et dans celles où il survit, c'est lui ôter sa satisfaction légitime et sa règle; c'est le livrer à tous les hasards de l'individualisme, et par suite aux illusions d'un illuminisme dangereux; c'est donc favoriser d'une part l'indifférence, d'autre part le développement des superstitions les plus extravagantes.

« Craindrait on que l'esprit humain ne fût trop peu libre sous le joug d'une affirmation religieuse, que pourtant il n'aurait acceptée qu'après en avoir vérifié les preuves d'après les principes de la raison? Mais croirait-on rendre l'esprit humain plus libre en lui imposant le joug d'une négation dépourvue de toute preuve raisonnable, négation préconçue, qu'on pose comme axiome, bien qu'elle ne soit ni évidente ni même vraisemblable, et qu'un philosophe spiritualiste ne peut soutenir, ainsi que nous l'avons vu, sans faire des emprunts bien dangereux à la fausse méthode et aux principes erronés du panthéisme, et sans compromettre des vérités philosophiques très importantes?

« Sans doute, il est permis à la philosophie de ne pas s'occuper des religions positives et de leurs dogmes; il lui est permis de se renfermer dans la libre recherche des vérités démontrables par les procédés qui lui sont propres. Mais alors elle doit se contenter de ce rôle, dont elle doit comprendre l'utilité et la grandeur: elle en sort mal à propos et non sans dommage pour elle-même, quand elle veut exclure toute religion positive comme essentiellement incompatible avec la science, quand elle veut écarter *à priori* toute révélation surnaturelle comme impossible, en se dispensant d'en examiner les preuves, et quand, pour atteindre ce but, elle ne craint pas de refuser à Dieu, créateur et législateur de l'univers, toute action spéciale sur son œuvre. »

C'est à double fin que j'ai fait cette longue citation. M. Martin détermine d'une manière précise, dans le passage qu'on vient de lire, ce qui sépare, sur le terrain des principes, les catholiques et certains philosophes spiritualistes. Ensuite, en parlant comme il le fait, il échappe au soupçon d'hostilité contre la philosophie qu'il cultive avec amour et succès et de malveillance envers des philosophes dont il se déclare l'admirateur. J'espère que l'on se rendra à la force de ses arguments et à la sagesse de ses conseils. Les catholiques, dans tous les cas, n'ont qu'à s'applaudir de voir dans leurs rangs des hommes qui savent défendre leurs convictions avec autant de science que de modération.

J. Cognat.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

Bourse de Paris du 4 juillet.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
68 55	. 10	.. ..	3 0/0	cpt..	68 55	68 65	68 55	68 65
68 45	.. 20	.. ..	Jouissance du 7 juin	fin c.	68 85	68 70	68 65	68 65
68 60	.. .	.. .	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
68 40	.. ..	.. ..	Jouissance du 7 juin	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
68 50	.. 10	.. ..	— 3 0/0 escompte. Jouiss. du 7 juin.	cpt..	68 60	.. ..	.. ..	68 60
90 .	.	.. ..	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..	.. ..	.. .	.. ..	.. ..
96 50	. ..	.. ..	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..	.. ..	.. ..	..	.. ..
96 90	. 10	.. ..	4 1/2 0/0	cpt	97 ..	97 .	96 90	97 ..
96 90	.. .	.. ..	Jouissance, 7 mars	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
2820 .	.. ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouiss. juin	cpt..	2820 ..	.... ..	.... ..	2820 ..
226 25	.. ..	. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt..	226 25		.. ...	226 25
855 ..	7 50	.. .	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	855 ..	862 50	855 .	862 50
860 .	2 50	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	862 50	.. ..	... ..	862 50
675 50	7 50	.. ..	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt .	675 .	680 ..	675 .	680 ..
673 75	6 25	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	672 50	680 ..	672 50	680 ..
652 50	7 50	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février	cpt..	660 ..	... ..	... ..	660 ..
1340 ..	6 25	.. ..	ORLÉANS	cpt..	1342 50	1346 25	1342 50	1346 25
1341 25	3 75	.. .	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1342 50	1345 ..	1342 50	1345 ..
980 .	.. ..	1 25	NORD (act. anciennes)	cpt..	980 ..	980 ..	978 75	978 75
978 75	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — Lib.	fin c.	981 25	981 25	973 75	978 75
867 50	2 50	.. ..	NORD (actions nouvelles)	cpt..	870 ..	... ..	... ..	870 ..
870 ..	. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	.. ..	.. .	... ..	.. ..
597 50	2 50	.. ..	EST	cpt..	598 75	600 ..	597 50	600 ..
597 50	2 50	. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	597 50	603 ..	597 50	600 ..
877 50	2 50	.. ..	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	875 .	880	875 ..	880 ..
876 25	1 25	. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	876 25	878 75	876 25	877 50
513 75	1 25	.. ..	MIDI	cpt..	515 ..	.. ..	... .	515 ..
515 ..	1 25	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	513 ..	516 25	513 75	516 25
570 ..	.. ..	.. ..	OUEST	cpt..	566 25	570 ..	565 25	570 ..
567 50	2 50	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	567 50	570 ..	567 50	570 ..
385 .	. ..	10 ..	LYON A GENÈVE	cpt..	375 ..	385 ..	375 ..	375 ..
387 50	. ..	10 .	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	381 25	381 25	375 ..	377 50
521 25	3 75	.. .	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt..	525 .	.. ..	... ..	525 ..
522 50	3 75	. ..	Jouiss. janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	525 ..	526 25	523 75	526 25
82 50	2 50	. ..	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt..	82 50	85 ..	82 50	85 ..
85 ..	.. ..	1 25	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	85 ..	85 ..	83 75	83 75
585 .	.. ..	. ..	DAUPHINÉ	cpt..	585 ..	.. ..	... ..	585 ..
585 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	585 ..	... ..	... ..	585 ..
460 ..	.. .	.. .	ARDENNES ET L'OISE	cpt.	460 ..	... ..	... ..	460 ..
460 ..	.. ..	. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	460 ..	... ..	... ..	460 ..
470 .	. ..	.. .	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
470 ..	.. ..	7 50	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	462 50	... ..	... ..	462 50
410 .	.. .	.. ..	VICTOR-EMMANUEL	cpt..	405 ..	410 .	405 ..	410 ..
410 .	1 25	.. .	Jouissance janvier. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	410 ..	... ..	... ..	408 75
466 25	.. ..	.. ..	GRANDS CONTRACTS RUSSES	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
470 .	.. .	.. ..	Jouissance janvier. — 150 fr. — Lib.	fin c.	470 ..	... ..	... ..	470 ..
425 ..	.. ..	.. ..	BESSÈGES A ALAIS	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
440 .	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
345 ..	2 50	.. ..	ROMAINS	cpt..	347 50	... ..	... ..	347 50
357 50	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... .	... ..	... ..
230 ..	.. ..	5 ..	OUEST-SUISSE, 250 fr.	cpt..	225 ..	... ..	... ..	225 ..
527 50	3 75	.. ..	SARAGOSSE	cpt..	530 ..	531 25	530 ..	531 25
530 ..	.. .	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. payés	fin c.	528 75	530 ..	528 75	530 ..
502 50	.. ..	.. .	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS. — Jouiss. mai	cpt..	501 25	502 50	501 25	502 50
500 ..	2 50	.. ..	Jouissance janvier. — 200 fr. payés	fin c.	500 ..	502 50	500 ..	502 50

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

5 juillet.

Le roi de Naples poursuit sincèrement l'exécution des réformes qu'il a promises. L'état de siége motivé par les désordres du 28 juin a été levé, la constitution de 1848 proclamée, et les lois libérales sur la presse édictées à cette époque remises en vigueur. Les électeurs sont convoqués pour le 19 août ; les Chambres se réuniront le 3 septembre, et déjà des commissions sont formées pour préparer des projets de loi sur la responsabilité ministérielle. Enfin la garde nationale est rétablie.

Les dépêches portent que la ville est très-calme, bien que quelques troubles aient eu lieu dans l'intérieur du pays. L'état de santé de M. Brenier est tout à fait satisfaisant.

D'après une dépêche adressée de Vienne au *Nord*, le Souverain-Pontife aurait tenu une conférence à laquelle assistaient le cardinal Antonelli, le général de Lamoricière, Mgr de Mérode et l'ambassadeur d'Autriche, dans le but de délibérer sur un plan de réformes.

La même dépêche porte que le cabinet de Turin aurait décidé, relativement aux propositions d'alliance faites par le gouvernement napolitain, de ne les accepter ni de les repousser, mais de garder une attitude expectante.

Pendant ce temps, la révolution poursuit ses plans avec énergie. Le journal de Mazzini, l'*Unità italiana*, rappelle que le but de la lutte est l'unité de la péninsule, et non « d'acheter par le sang de ses meilleurs enfants l'annexion de quelques palmes de terre à un Etat, d'un joyau de plus à une couronne. » Il faut combattre, ajoute-t-il, non en se confiant aux gouvernements, mais en les surveillant, et en se séparant du parti modéré, « ce parti misérable qui a conduit l'Italie à Villafranca, qui l'a arrêtée à la Cattolica, et qui l'a chassée de Nice... »

Une dépêche de l'agence Reuter fait connaître la substance de la note remise au gouvernement français par le prince de Metternich en réponse à la circulaire de M. Thouvenel concernant l'annexion de Nice et de la Savoie. L'Autriche, prenant une attitude toute passive, se déclarerait prête à prendre part à une Conférence ou à se rallier à celle des trois propositions françaises qui réunira le suffrage de la majorité des puissances. Il n'est nullement question, dans cette dépêche, d'une opposition à l'admission de la Sardaigne au sein de la Conférence projetée.

Nous avons rapporté le changement de ministère survenu en Portugal. Des lettres de Lisbonne rattachent cette crise à la présentation d'un projet tendant à autoriser un emprunt de neuf millions de francs destiné à porter le chiffre de l'armée à 50 mille et à compléter les armements du pays.

6 juillet.

Le *Moniteur* publie une circulaire très-digne d'attention que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à tous les préfets. Cette circulaire signale à la vigilante sollicitude des autorités départementales le débordement du roman-feuilleton et le développement déplorable de « cette littérature facile, ne cherchant le succès que dans le cynisme de ses tableaux, l'immoralité de ses intrigues, les étranges perversités de ses héros. » M. le ministre rappelle que « ce n'est pas seulement pour le maintien de l'ordre que l'administration a reçu de la loi sur la presse des pouvoirs spéciaux, mais aussi pour la défense de la morale publique ; » et il pense « qu'il est plus que temps de mettre un terme » à « ces inépuisables fantaisies de l'imagination la plus déréglée » qui ont non-seulement envahi les feuilles politiques, mais qui se produisent « dans une

foule de petites publications uniquement consacrées à l'exploitation de cette littérature malsaine. » M. le ministre proclame que « l'intelligence du peuple a droit à des aliments meilleurs; qu'il ne faut pas plus laisser corrompre les cœurs que corrompre les esprits; » en conséquence, il invite les préfets à user, à l'égard de ces écrits, de toutes les sévérités administratives.

Nous applaudissons vivement pour notre part au langage de M. le ministre de l'intérieur, et nous croyons avec lui qu'il y a là un mal sérieux dont il importe d'arrêter promptement les ravages. Mais nous avons un doute sur l'efficacité de l'action préfectorale à cet égard, et nous nous demandons si ces agents sont bien en situation de réformer le déplorable état de choses signalé par la circulaire?

Non-seulement l'action politique et l'action administrative sont centralisées à Paris, mais la vie littéraire y est également concentrée. On ne produit, on ne publie que là; le reste est l'exception; et c'est de ce vaste foyer que rayonnent sur les provinces les reflets dont s'éclaire et s'entretient la presse départementale. Non pas que cette presse soit dépourvue de vie propre et d'hommes de talent; mais si elle compte çà et là, parmi ses rédacteurs, des esprits éclairés et des écrivains politiques d'un vrai mérite, elle ne possède absolument aucune ressource littéraire qui lui soit particulière; sous ce rapport, elle est condamnée à recevoir de Paris et à vivre d'emprunt. Les meilleurs journaux de nos grandes villes sont réduits eux-mêmes à cette triste nécessité; plusieurs ont une rédaction politique distinguée, aucun n'a de rédaction littéraire : le feuilleton leur fait entièrement défaut sur place, et tous s'approvisionnent au grand marché central moyennant un traité passé avec la Société des gens de lettres.

C'est donc Paris qui monopolise, avec tant d'autres choses, la production et l'exportation littéraires; c'est là que se fabrique exclusivement le roman feuilleton; c'est de là que partent ces milliers de publications à un sou et à deux sous qui vont inonder les départements, et ces compositions malsaines dont s'emplit le rez-de-chaussée des journaux de province. Ni Lyon, ni Bordeaux, ni Marseille, ni Rouen, ni d'autres centres n'éditent de publications populaires et de romans. Encore une fois, ils les reçoivent tout faits de Paris, comme les gouvernements provisoires, les pièces de théâtre et le reste.

Dès lors, les préfets sont-ils les mieux placés pour arrêter le débordement de la littérature corruptrice signalé avec raison par la circulaire! et n'est-ce pas à Paris même, plutôt que dans les départements, qu'il serait utile d'agir? M. le ministre, dont nous aimons à constater les excellentes intentions, le pensera sans doute avec nous. Quand la Loire déborde, les populations disséminées dans les campagnes cherchent à limiter ses dévastations; mais avant tout, on s'étudie à empêcher le fleuve de sortir de son lit. La France est empoisonnée par une certaine littérature, nous en convenons avec tristesse, mais que Paris, qui fabrique seul ce poison, soit contraint d'abord à en diminuer la production, et qu'ensuite des entraves soient mises à l'exportation. En cette matière, le régime protecteur nous paraît seul admissible.

Nous sommes sans dépêches de Naples et de la Sicile.

Une nouvelle et considérable expédition s'organise à Gênes pour aller porter à Garibaldi des renforts dont le refroidissement de la population sicilienne semble avoir amené le besoin.

D'autre part, le *Morning-Post* publie une lettre de Garibaldi demandant « à la sympathie et à la générosité du peuple anglais de lui envoyer une couple de steamers armés de canons Armstrong. »

Le *Siècle* annonce que M. Ch. de la Varenne est arrivé de Sicile, chargé de représenter provisoirement à Paris les intérêts du nouveau gouvernement sicilien. — Près de qui? Ce ne peut être évidemment que près de M. Havin, — le gouvernement français étant en relation amicale avec celui des Deux-Siciles et ne pouvant dès lors admettre l'ambassadeur d'une insurrection.

Un envoyé de même nature est parti pour Londres, et dans la dernière séance de la Chambre haute, lord Normanby a demandé si le gouvernement de la Reine comp-

tait recevoir « le représentant d'un aventurier devenu maître de Palerme par un coup de force. » Lord Wodehouse a répondu que le gouvernement n'avait reçu aucune information à ce sujet. Lord Brougham et le comte Ellenborough ayant cherché à réhabiliter Garibaldi, l'impitoyable marquis de Normanby leur a rappelé que les soldats de ce héros ont assassiné à Palerme non-seulement des agents de police, mais même des femmes.

Les deux navires relâchés par le gouvernement napolitain sont arrivés à l'île d'Elbe, se rendant à Gênes.

La *Gazette de Turin* annonce que l'ambassadeur extraordinaire envoyé par le roi de Naples près du gouvernement sarde est le prince Petrulla, accompagné de cinq ou six grands dignitaires de l'Etat.

L'évêque de Faenza vient d'être condamné à trois ans de prison et 4,000 fr. d'amende.

Le nouveau ministère portugais est constitué.

D'après un décret inséré au *Moniteur*, les conseils d'arrondissement se réuniront le 22 juillet pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Par un autre décret, la Banque de France est autorisée à créer des succursales à Annonay, à Châlon-sur-Saône et à Flers.

Léon LAVEDAN.

Télégraphie privée.

On écrit de Naples par le télégraphe, au *Moniteur* :

L'état de siége est levé. La constitution de 1848 a été proclamée, et la réunion des Chambres aura lieu dans les premiers jours de septembre.

—

Turin, 5 juillet, 2 h. 5 min.

L'*Opinione*, à propos des propositions d'alliance avec Naples, dit que le ministère piémontais doit se tenir ferme sur le principe national et refuser tout lien qui pourrait l'entraîner hors de la voie qu'il a toujours suivie. Il est nécessaire de temporiser pour neutraliser l'activité des diplomates qui croient que le Piémont, pour sauver la dynastie napolitaine, doit adhérer à une alliance d'ailleurs inadmissible, à cause de l'opposition de l'opinion publique.

Le bruit court que le ministre Canofari serait nommé représentant de Naples à Paris, et le marquis Antonini à Vienne.

Plusieurs émigrés napolitains sont prêts à quitter Turin pour se rendre à Naples.

Marseille, 5 juillet.

Des correspondances particulières de Naples, du 5 juillet, annoncent que M. le baron Brenier est rétabli. La garde civique ne recevrait que 5,000 fusils et ses attributions seraient restreintes. Les prisonniers politiques, depuis longtemps incarcérés à Gaëte, ne seraient pas mis en liberté malgré les promesses. Les Suisses occupent le fort Saint Elme.

Les princes de Syracuse et d'Aquila font des efforts pour rallier les libéraux au gouvernement, mais un certain esprit de méfiance empêcherait encore d'obtenir des résultats.

Le 30 juin, ajoutent les mêmes correspondances, huit vapeurs de l'Etat ont croisé dans le golfe de Salerne et à l'extrémité des îles de Procida, d'Ischia et de Capri. On redoutait le débarquement de forces insurrectionnelles. La population de Naples était revenue de ses craintes de pillage à cause de la prudente attitude de l'escadre française.

Londres, 5 juillet.

Dans la Chambre des lords, lord Normanby demande si le gouvernement a pris en considération la communication de la *Gazette officielle* de Palerme qu'un représentant de la Sicile a été accrédité près l'Angleterre. Cette personne ne pourrait être seulement reçue que comme le représentant de Garibaldi, et avant qu'un ministre puisse être envoyé auprès d'une cour étrangère, on est dans l'habitude de consulter la puissance auprès de laquelle il doit être envoyé. Le gouvernement anglais a-t-il été consulté à cette occasion ?

Lord Wodehouse répond que le gouvernement n'a reçu aucune information à ce sujet ; il profite de cette occasion pour constater que M. Elliot n'est pas intervenu dans l'affaire de la saisie des vaisseaux, mais que les vaisseaux ont été rendus.

Lord Brougham : En dépit de l'opinion du noble lord Normanby sur Garibaldi, il est certain que 999 sur 1,000 hommes en Angleterre désirent son succès.

Lord Ellenborough demande si l'envoyé de Sicile doit être regardé comme le représentant de Garibaldi ; il n'y a pas un meilleur homme en Europe à représenter que Garibaldi.

Lord Normanby fait observer que les garibaldiens ont assassiné non-seulement des agents de police, mais même des femmes.

Lord Wodehouse se plaît à constater que Garibaldi a agi avec générosité et magnanimité et qu'il a tâché d'empêcher les excès.

Londres, 5 juillet, 11 h. 12 m. du soir.

Dans la Chambre des communes, lord John Russell, répondant à M. Stuart, déclare que lorsque la nouvelle du bombardement de Palerme est arrivée en Angleterre, celle-ci, d'accord avec la France, a envoyé des représentations énergiques au gouvernement napolitain. Il croit que ces représentations n'ont pas été sans effet.

Lord John Russell, répondant à M. William, dit que le gouvernement américain a rappelé le général Harney de l'île San Juan pour avoir agi contrairement à l'arrangement conclu entre le général Scott et l'Angleterre.

Service télégraphique Havas-Bullier.

Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 1er juillet 1860.

Monsieur le préfet, ce n'est pas seulement pour le maintien de l'ordre que l'administration a reçu de la loi sur la presse des pouvoirs spéciaux, c'est aussi pour la défense de la morale publique. Le roman-feuilleton qui, dans les colonnes inférieures d'un journal blesse les sentiments honnêtes, fait autant et peut être plus de mal que les excitations politiques qui, dans les colonnes supérieures, tenteraient d'agiter les esprits.

Cette littérature facile, ne cherchant le succès que dans le cynisme de ses tableaux, l'immoralité de ses intrigues, les étranges perversités de ses héros, a pris de nos jours un triste et dangereux développement. Envahissant presque toutes les publications périodiques, profitant de cette périodicité même pour tenir chaque jour en suspens et pour aiguillonner sans relâche l'ardente curiosité du public, c'est à profusion qu'elle ne cesse de répandre les inépuisables fantaisies de l'imagination la plus déréglée. Les journaux sérieux se sont laissés aller à lui donner asile ; elle pénètre avec eux jusque dans l'intimité du foyer domestique, et une fois admise ainsi dans la famille, ni la jeunesse ni l'innocence n'y sont à l'abri de sa contagion.

Ce n'est pas tout : à côté des feuilles politiques lui prêtant leur publicité en échange des abonnements qu'elle peut attirer ou retenir, nous avons vu surgir une foule de petites publications uniquement consacrées à l'exploitation de cette littérature malsaine, et la livrant chaque semaine, à vil prix, par centaine de mille exemplaires à l'avidité des lecteurs.

Pour qui conserve encore quelque respect de la décence et du bon goût, un tel débordement est déplorable ; il est plus que temps d'y mettre un terme. L'intelligence du peuple a droit à des aliments meilleurs, et il ne faut pas plus laisser corrompre les cœurs que pervertir les esprits.

J'appelle donc sur ce point, monsieur le préfet, votre plus vigilante attention : contre les feuilles politiques le décret de 1852, contre les autres les lois sur la distribution et le colportage des imprimés fournissent tous le moyens d'une répression efficace. D'ailleurs, pour les journaux qui ont le sentiment de leur dignité, de leurs obligations envers l'honnêteté publique, l'avis que vous leur donnerez suffira, j'en suis certain. Quand à ceux, s'il en est, qui, pour l'amour d'un gain plus facile, ou par l'impuissance de s'élever plus haut, persisteraient dans de telles publications, usez envers eux de toutes les sévérités administratives ; et, s'il le faut, vous rappelant qu'il est des lois pénales protectrices de la morale publique, livrez-les, en vertu de ces lois, à la justice des tribunaux.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
BILLAULT.

On lit dans le *Moniteur* :

Un adieu suprême est dû au dernier représentant de la grande époque, au dernier né de la première génération des Napoléons, et qui vient de disparaître aussi le dernier. Le prince Jérôme rassemblait en lui et personnifiait tous les souvenirs, toutes les péripéties de ce siècle étonnant. Il n'avait que douze ans lorsque le héros de sa race se révélait en Italie comme le premier général des temps modernes ; il n'en avait que seize lorsque la France saluait du nom de consul le conquérant de l'Egypte et de l'Italie ; il en avait vingt quand l'Empereur prenait son rang en Europe, le front ceint de la double couronne : il fut enveloppé dans sa fortune. Dès l'enfance, il avait été l'objet de sa sollicitude et de ses tendresses. Mais les tendresses d'un héros ne ressemblent point à celles du reste des hommes : l'Aigle n'encourage ses petits et ne les porte encore enfants sur son aile que pour les mieux accoutumer aux abîmes.

Etre le frère d'un grand homme, d'un de ces génies de civilisation et de ces fondateurs qui créent tout autour d'eux et qui inaugurent leur race, est à la fois un grand honneur et un grand fardeau. Il faudrait savoir et se donner et se doubler en quelque sorte, élever son cœur en même temps qu'anéantir sa volonté propre, comprendre d'un seul coup d'œil toutes les destinées futures qui intervertissent l'ordre antérieur et s'y résigner en grandissant. Les plus nobles natures, quand elles sont déjà faites et formées, éprouvent de la difficulté à ce rôle complexe qui exige des qualités presque contraires. Le prince Jérôme, plus jeune, devait y entrer plus aisément. L'Empereur le destinait d'abord au service de mer. Il y faisait depuis cinq ans son apprentissage, et il avait passé par les divers grades depuis celui d'aspirant, lorsque Napoléon, dans une lettre datée de Milan et adressée au ministre de la marine (29 mai 1805), disait de lui : « M. Jérôme est à la « voile à bord de sa frégate ; je vous ai déjà « fait connaître que vous rangiez sous son « commandement *l'Incorruptible* et *l'Uranie*. « Il a de l'esprit, du caractère, de la décision « et assez de connaissance générale du métier, « pour pouvoir se servir du talent des autres. » Dans une autre lettre du même jour, Napoléon écrivait à Jérôme lui-même : « Mon frère, je « vous envoie une lettre du ministre de la ma- « rine ; vous y verrez tout le bien que vous

« pouvez faire à mes flottes par une bonne « conduite. Il ne me manque point de vaisseaux, ni de matelots, ni d'un grand nombre « d'officiers de zèle, mais il me manque des « chefs qui aient du talent, du caractère et de « l'énergie. »

Le désir, le besoin de Napoléon eût été de susciter quelque part, dans les rangs trop éclaircis de ses flottes, un grand homme de mer et du premier ordre, qui pût tenir en échec la puissance rivale dans cette moitié flottante de l'empire du monde; mais un tel génie, à la fois supérieur et spécial, se rencontre quand il plaît à la nature, et ne se suscite pas. L'Empereur ne trouvait de ce côté que du zèle, de l'habileté pratique, des talents partiels, des courages invincibles à l'épreuve même des revers. Le prince Jérôme se signala honorablement. Capitaine de frégate, ayant ordre, en 1805, d'appareiller avec la *Pomone* et deux bricks pour se rendre dans les eaux d'Alger et y réclamer 250 Génois pris par les corsaires algériens et jetés dans les fers, il montra une énergie, une volonté devant laquelle la puissance barbaresque dut plier. Il ramena les Génois délivrés, et reçut le grade de capitaine de vaisseau.

Mais il fait preuve surtout de résolution et d'audace lorsqu'à bord du *Vétéran*, en route pour la Martinique, dans l'escadre de l'amiral Willaumez, séparé tout d'un coup de l'escadre par une tempête, rejeté vers les côtes de France, serré de près par l'amiral Keith, il se détermine à tout plutôt que d'admettre qu'il puisse amener son pavillon. Un matelot qui sait les parages s'offre pour essayer d'entrer le *Vétéran* dans le petit port de Concarneau. La côte est hérissée de récifs; jamais navire de ce tonnage n'a risqué pareille aventure. N'importe, le Prince ordonne au pilote breton de prendre la barre du gouvernail et de mettre le cap sur Concarneau. On réussit, on entre, on a échappé par ce coup hardi à l'escadre anglaise qui se croyait assurée de sa capture. Et c'est ainsi que le prince Jérôme, à peine âgé de vingt-deux ans, acquérait l'estime des marins. L'Empereur le nommait contre-amiral.

A la fin de 1805, il n'y avait plus de grandes choses à tenter sur mer: l'Empire était tout du côté du continent, mais sur le continent tout entier. L'Empereur décida que le nouveau contre-amiral passerait, avec le grade de général de brigade, dans l'armée de terre. Il lui confia 25,000 hommes de troupes bavaroises et wurtembergeoises, avec lesquelles le prince Jérôme s'empara de la Silésie, et rendit à la grande armée, alors en Pologne, d'utiles services: « Le prince Jérôme, disait l'Empereur dans un de ses bulletins, fait preuve d'une grande activité et montre les talents et la prudence qui ne sont d'ordinaire que les fruits d'une longue expérience. » Le 14 mars 1807, Napoléon nommait son jeune frère général de division, et le 4 mai il écrivait au roi de Naples, Joseph: « Le prince Jérô ne se conduit bien, j'en suis fort content, et je me trompe fort s'il n'y a pas en lui de quoi faire un homme de premier ordre. Vous pouvez croire cependant qu'il ne s'en doute guère, car toutes mes lettres sont des querelles. Il est adoré en Silésie. Je l'ai jeté exprès dans un commandement isolé et en chef, car je ne crois pas au proverbe que pour savoir commander il faut savoir obéir. »

La campagne de Prusse donna au prince Jérôme une occasion de prouver la bonté naturelle de son cœur. Ce fut lui qui introduisit dans le palais, dans la chambre de Napoléon, malgré les défenses, Mme de Hazfeld dont le mari était en jugement et allait être condamné à mort: voir Napoléon, c'était obtenir la grâce.

Dans la recomposition de l'Europe qui fut la conséquence des derniers triomphes, Jérôme, âgé de vingt-trois ans, épousa, le 7 août 1807, la princesse Catherine de Wurtemberg, et fut roi de Westphalie. Il dota son royaume des institutions françaises, et gouverna avec une bienveillance, une modération qui lui concilièrent les cœurs. En 1809, quand la guerre se ralluma en Autriche et que l'Allemagne entière tressaillit, une insurrection se tenta en Westphalie, autour de Cassel; mais il la maîtrisa aisément, il la réprima sans trop de rigueur, et put ensuite prendre sa part assignée dans les combinaisons de cette formidable campagne.

En 1812, Napoléon songea à tirer parti de son zèle, de son dévouement, et à mettre ses talents de chef à l'épreuve, en lui confiant le commandement de toute l'aile droite de la grande armée, qui allait franchir le Niémen. Après les premières opérations dans lesquelles un illustre historien de ce temps a reconnu que le jeune prince « n'avait commis aucune faute, » un conflit fâcheux s'éleva, sur lequel ce n'est ni le moment, ni le lieu d'insister. Le jeune général en chef, qui ne l'était plus, crut qu'il y allait de son honneur de roi de se démettre. Le même point d'honneur qui fait faire de grandes choses interdit quelquefois d'y participer.

Et ici, franchissant les années pénibles, on n'a qu'à noter le bon sens avec lequel le roi Jérôme apprécia la situation que lui faisaient les événements de 1813: « Roi par les victoires des Français, disait-il, je ne saurais l'être encore après leurs désastres. » Mais se serait faire injure à sa mémoire que de louer la fidélité avec laquelle il s'exécuta, sans prêter un seul instant l'oreille aux fallacieuses promesses par lesquelles on essayait de le détacher. « Lorsque le tronc est à bas, disait-il encore, les branches meurent. »

Revenu à Paris, subordonné à des déterminations supérieures, aux regrets de n'avoir point combattu une dernière fois devant la ca-

pitale dans la journée du 30 mars, il quitta la France à la première Restauration. Il était à Trieste lorsqu'il apprit le retour de l'île d'Elbe : il se déroba aussitôt à la surveillance dont il était l'objet, s'échappa sur une frégate napolitaine et arriva à Paris à temps pour entrer en campagne. Sa conduite, en cette année 1815, pour être bien simple, n'en mérite que plus d'être appréciée. Savoir être roi est chose difficile; savoir ne plus l'être après l'avoir été est plus difficile encore. Le prince Jérôme, par droiture de cœur, y réussit. A son retour en 1815, ce n'était plus un roi, ce n'était qu'un frère de l'Empereur, un soldat de la France. Lui qu'on avait pu trouver trop susceptible en 1812, il accepte le commandement d'une division d'infanterie dans le 2e corps commandé par le comte Reille, et qui lui-même est sous le commandement de Ney. Il fait son devoir dans les terribles journées des Quatre-Bras et de Waterloo ; blessé, il continue de lutter ; il se bat simplement, vaillamment, dans ce bois accidenté d'Hougoumont dont chaque arbre est pris et repris avec tant d'acharnement pendant tout le jour; le soir, il rejoint l'héroïque et désespéré Capitaine dans le carré de la vieille garde, où l'âme guerrière de la France s'est comme refugiée; et il entend cette parole qui, en un tout autre moment, eût réjoui son cœur : « Mon frère, je vous ai connu trop tard. »

On n'a pas à suivre le prince Jérôme dans les longues années de la proscription et de l'exil. On n'y relèvera que ce qu'y remarquait Napoléon lui-même, c'est-à-dire l'amour qu'il avait inspiré à sa noble épouse, et dont elle lui donna des preuves par son dévouement absolu. Ce sont là des témoignages qui parlent assez. Un caractère cependant bien fait pour frapper encore dans le prince Jérôme exilé, était ce qu'on peut appeler le caractère napoléonien. Le Prince était déchu ; il n'avait qu'un titre et un nom d'emprunt qui le masquait ; il n'avait plus de patrie fixe, et pourtant il avait confiance. Il ne savait ni quand ni comment sa race serait rétablie, mais il savait que tôt ou tard elle aurait son jour, et que la France la rappellerait : il en avait comme la tranquille certitude.

La Providence a accompli ses vœux et comblé sa destinée en le rendant témoin des grandes choses qu'il attendait, dont il était fier et auxquelles il a noblement assisté. Il les décorait par sa présence. On le sentait bien, et la France, qui s'était accoutumée à voir dans ce dernier frère de Napoléon un survivant permanent d'une autre époque, aimait à le savoir là toujours. Ses funérailles ont été un deuil public ; elles resteront un souvenir national.

Dans le numéro du *Moniteur* du 4 courant, l'on a omis de dire que NN. SS. les évêques d'Arras, de Valence et de Quimper assistaient à la cérémonie funèbre du 3 juillet. Ils occupaient dans le sanctuaire les places qui leur avaient été réservées à la suite de S. Em. le cardinal-archevêque de Besançon. Mgr Coquereau, aumônier en chef de la flotte, était aussi présent, ainsi qu'une députation du chapitre impérial de Saint-Denis.

Le clergé du chapitre de Notre-Dame de Paris occupait des places dans le sanctuaire, à droite et à gauche de S. Em. le cardinal officiant.

MM. les curés de Meudon et de Massi-Villegenis s'étaient fait un devoir de se joindre au clergé convoqué pour les funérailles de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon.

On nous écrit de Rome, 30 juin :

M. de Lamoricière est parti de Rome mercredi soir. On suppose qu'il a été emporté par une chaise de poste qui a traversé le Corso vers dix heures, et qu'escortait un peloton de cavalerie. Il est suivi, du reste, des troupes pontificales en casernement à Rome.

On a remarqué, avec juste raison, la confiance avec laquelle le gouvernement a compris les Légations dans les lignes de chemins de fer dont il hâte l'exécution, par ses nouveaux traités avec les Compagnies. Le général de Lamoricière s'occupe en ce moment de la composition de deux escadrons et de quatre compagnies de gendarmerie, qui prendront le nom de *gendarmerie de Bologne*.

Le général Kalbermarten, qui commande la division de Pesaro et toute l'armée pontificale sur la ligne d'Ancône à la Cattolica, est arrivé à Rome. On le croit destiné à prendre le commandement de cette dernière division, en remplacement du général Grégorio.

Lundi prochain (après-demain), le Pape doit se rendre à Civita-Vecchia, pour y visiter les grands travaux de fortification exécutés par le génie français. Il y sera accompagné par le général de Goyon, dont les équipages sont déjà partis et qui doit séjourner dans ce port pendant quatre jours. Sa Sainteté se propose, dit-on, de rentrer à Rome, le soir même, par le chemin de fer. On avait depuis longtemps annoncé que Pie IX se disposait à aller visiter encore les mines d'Alun de la Tolfa et le camp d'observation établi à Corneto par le général de Lamoricière. Rien n'indique que le Souverain-Pontife pousse jusque-là son excursion, et qu'il soit par conséquent accompagné, comme on le disait encore, par les deux commandants en chef des armées française et pontificale.

Nous ne pouvons, dans une correspondance, enregistrer tous les actes d'oppression exercés sur le clergé des Romagnes par le pouvoir usurpateur ; mais il en est un qui met le comble à tous les autres et qui donne la mesure des indignités prodiguées au sacerdoce dans ces malheureuses contrées. Le cardinal Baluffi, l'une des plus grandes lumières du Sacré-Collége, archevêque d'Imola, a été arrêté, le 20 du mois passé, dans son palais. Le lendemain de cet attentat sacrilége sur la personne d'un prince de l'Eglise, commençait le procès du vicaire général de Bologne, M. Ratta.

Le 26, M. Ratta a été condamné à 3 ans de prison et mille francs d'amende comme coupable de désobéissance aux lois du royaume. Le fisc avait conclu à 3 ans 1/2 de prison et deux mille francs d'amende. La persécution contre l'église de Césène a pris de telles proportions, que rien n'est épargné, ni clergé séculier, ni clergé régulier, ni religieuses, ni congrégations laïques.

On croit que le cardinal Baluffi sera conduit à Turin où il se rencontrera avec l'illustre cardinal de Pise et l'évêque de Plaisance Razza, qui y sont également prisonniers.

Pour extrait : M. Garcin.

L'*Opinion nationale* éprouve le besoin de redorer un peu le prestige de M. de Cavour, que Garibaldi efface de plus en plus.

Elle croit donc devoir assigner à chacun de ces personnages le rôle qui lui convient dans l'œuvre de la régénération de l'Italie :

La position de l'Italie est très-sérieuse et très-complexe. Il ne faut ni que la révolution recule, ni qu'elle commette d'imprudences. L'émancipation italienne a encore deux phases distinctes à parcourir. La première consiste à renverser ou à soumettre les gouvernements qui sont restés les complices de l'étranger; la seconde et la plus sérieuse consistera, lorsque la Péninsule sera rentrée en possession d'elle-même, à revendiquer la Vénétie et à arracher cette dernière proie des serres de l'aigle autrichienne.

La première partie de cette double tâche peut s'accomplir par les efforts propres de l'Italie, et nous avons la confiance que Garibaldi et ses héroïques compagnons y suffiront. Là est la justification de leur entreprise, et s'ils suscitent à la chancellerie de Turin des embarras et des ennuis, ces embarras sont plus que compensés par le trouble qu'ils portent dans les asiles jusqu'ici impénétrables du despotisme et de l'obscurantisme.

S'ensuit-il que le cabinet de Turin doive, dès aujourd'hui, déclarer la guerre à Naples, au risque de s'exposer à une attaque immédiate de l'Autriche? Nous ne le croyons pas. M. de Cavour est aussi dévoué que personne à la cause de l'indépendance, et il est mieux placé que personne pour savoir ce qu'on peut risquer et ce dont il faut s'abstenir. Personne n'a le droit de suspecter ses lumières. A Garibaldi, à ses héroïques compagnons, au dévouement spontané de la jeunesse italienne, de mener à bien l'œuvre nationale de l'émancipation des populations opprimées de la Péninsule. A M. de Cavour, au cabinet de Turin d'organiser, d'assimiler les provinces déjà annexées, de prévoir les luttes à venir, et de s'y préparer par une forte organisation de l'armée à l'intérieur, par un sage ménagement des alliances à l'extérieur. — *A. Guéroult*

Ainsi voilà qui est clair : à Garibaldi le soin de se compromettre et de donner les coups d'épée ; à M. de Cavour, la tâche, plus occulte, mais aussi utile, de préparer les ressources, de faire les fonds ; jusqu'à ce que, Naples et Rome ayant eu le sort de Florence et de Bologne, la grande guerre recommence contre l'Autriche !

Nous ne trouvons qu'un intérêt à la reproduction de ces choses ; elles indiquent à tous les conservateurs, à tous les vrais libéraux, à tous les catholiques, combien est pressant et impérieux pour eux, le devoir de concourir de toutes leurs forces, de tous leurs moyens, à la défense du Saint-Siége !

Pendant que l'*Opinion nationale* trace la politique extérieure de la révolution, le *Siècle* fait son expédition de Rome à l'intérieur, il fait la chasse aux couvents.

Comme la meilleure manière de réfuter les articles du *Siècle*, c'est de les citer, nous allons donner l'analyse de la nouvelle élucubration de M. Louis Jourdan.

Le *Siècle* commence donc par esquisser un effrayant tableau du développement des associations religieuses, *développement tellement considérable qu'il inquiète les meilleurs esprits* ; de l'abus de leurs richesses immobilières *qui s'élèvent, d'après des statistiques accréditées, de* 80 *à* 100 *millions de revenus, soit plus de* 2 *milliards de capital* ; de la lumière très-vive que les arrêts de la justice ont déjà jetée *sur leurs pieuses manœuvres*.

Ces prémisses posées, le *Siècle* demande qu'il soit mis un terme au scandale *des associations non autorisées* ; il demande même s'il est besoin qu'il y ait *des associations autorisées*.

Pour ne laisser aucun doute sur cette dernière pensée du *Siècle*, écoutons le lui-même:

Est-il absolument besoin, pour faire le bien, d'avoir des propriétés immenses dont l'accroissement préoccupe peut-être trop les supérieurs ou supérieures, d'être soumis à un évêque qui est lui-même soumis à d'autres autorités qui remontent jusqu'aux congrégations romaines et au

sacré collége? Pourquoi cet envahissement de la société civile par la société cléricale? Pourquoi cet Etat dans l'Etat?

Nous prenons, parmi les associations reconnues et autorisées, les deux corporations qu'environne la plus grande popularité : celle des frères de la doctrine chrétienne et celle des sœurs de charité.

Nous ne voudrions amoindrir en rien les mérites de ces hommes et de ces femmes qui se vouent à l'éducation de la jeunesse et au soin des malades. Oui, il y a là de nobles et courageux dévouements; oui, nous savons ce que l'on doit de respect à ces généreuses filles qui, jusque sur les champs de bataille et dans les ambulances, vont prodiguer aux malades et aux blessés des consolations touchantes. Mais ce sont là des exceptions. Allez dans les hôpitaux, allez dans les hospices, et vous verrez que l'association religieuse à laquelle les Sœurs appartiennent entend fort bien ses affaires; qu'elle sait faire son compte de doit et avoir, exiger le prix de ses services; vous entendez les malades se plaindre souvent de ce que les pratiques religieuses prennent plus de la moitié de temps que les Sœurs devraient leur consacrer, soins en échange desquels elles reçoivent une rémunération légitime, un logement commode, une nourriture saine et abondante.

Les Frères de la doctrine chrétienne instruisent les enfants du peuple. Je ne veux pas médire de cette instruction.

Mais est-ce que des instituteurs laïques n'en font pas tout autant? Leur dévouement n'est pas moindre. Ils ne sont pas moins instruits à coup sûr. L'institut des frères est une association religieuse, c'est possible, mais c'est aussi une association commerciale et très-productive. Ce pauvre ordre ou cet ordre pauvre possède des richesses incalculables. Allez voir ces établissements magnifiques, ces grands et beaux jardins destinés à ces humbles religieux, et vous serez étonnés de la puissante agglomération de capitaux que représentent ces vastes terrains, ces immeubles opulents. L'institut des frères est une entreprise d'éducation; il ne se distingue des entreprises laïques de même nature qu'en ce sens : c'est que les particuliers travaillent pour eux personnellement, à leurs risques et périls; l'institut travaille pour lui-même, pour cet être mystérieux, insaisissable et puissant qui s'appelle un ordre monastique.

Il en est de même des établissements de sœurs. Les femmes dévouées qui appartiennent à ces établissements ne le seraient pas moins sous l'habit mondain que sous l'habit religieux et la grande cornette empesée.

L'article du *Siècle*, composé avec les restes d'un document dont justice a été faite, débute par des assertions inexactes, pour aboutir à des conclusions oppressives.

Ainsi, il a été prouvé que le chiffre de tous les biens des associations religieuses, relevé sur les documents les plus exacts, ne les portait qu'à 75 millions, soit 750,000 francs de revenus, sur lesquels il fallait défalquer les bâtiments, les impositions, les non valeurs, etc...

Mais ces erreurs ne sont rien devant la logique du *Siècle* où se révèlent si clairement ses intentions.

D'un côté, lui qui s'appelait hier un journal libéral, il dénie aux membres des associations religieuses non autorisées la faculté de vivre en commun, de cohabiter ensemble, n'ayant pas, il est vrai, les bénéfices que la reconnaissance de l'Etat attribue aux communautés autorisées, mais jouissant des droits les plus élémentaires que la loi donne à tout citoyen, à tout individu vivant sur le territoire de l'Empire.

D'un autre côté, il élève des soupçons, il entasse des insinuations vénéneuses, il réclame des mesures répressives contre les communautés autorisées, dont l'utilité lui paraît contestable, dont l'existence lui semble dangereuse.

Ainsi, pour le *Siècle*, les congrégations religieuses ne doivent être ni supportées ni autorisées, elles ne doivent pas exister.

Ni liberté, ni protection; mais la proscription toute seule : voilà ce que demande le *Siècle* contre les congrégations religieuses.

Tant il est manifeste que la guerre déclarée et suivie par ce journal contre la Papauté, et contre les ordres religieux, n'a qu'un but : l'extinction de l'Eglise elle-même!

Nous ne nous arrêterons pas à défendre nos Sœurs de la charité, nos Frères de la doctrine chrétienne contre le langage du *Siècle*!

Ces institutions sublimes de l'Eglise et de la France, le monde nous les envie, l'Angleterre et la Russie essayent de les imiter, le musulman lui-même est pénétré d'admiration et de vénération à leur aspect, comme devant l'apparition de créatures meilleures; il était réservé au journal de M. Havin d'essayer de les profaner par des attaques qu'on n'a pas entendues en 1848, dans la fièvre des journées de Février et de Juin!

Devant les accusations du *Siècle*, les compagnes de la sœur Rosalie, les pauvres instituteurs de nos campagnes, peuvent faire comme Marie-Antoinette devant le tribunal révolutionnaire : elles peuvent en appeler avec confiance à la conscience du genre humain.

Le *Siècle* s'imagine qu'il est très-facile de faire des Sœurs de la Charité ou des Frères de la doctrine chrétienne en dehors de l'Eglise.

Qu'il essaie donc d'en fabriquer; et qu'il

commence par demander à M. Louis Jourdan combien le saint-simonisme en a produit jusqu'à ce jour!

M. Garcin.

La Science canonique du *Siècle*.

Le *Siècle*, préoccupé du salut des âmes, signale au gouvernement romain, aux évêques et aux catholiques, la gravité de la faute qu'ils commettent, les uns en proposant un emprunt, les autres en l'acceptant. Le péché dont ils se rendent coupables est, d'après lui, un crime comparable au vol, à la rapine et au brigandage. Au bout de cette affaire, ajoute-t-il, il y a la damnation éternelle; l'Eglise l'affirme.

Raillé sur son érudition théologique, certainement mal à propos, car il est fort en droit canon comme sincère dans sa controverse, il a joliment fermé la bouche aux mauvais plaisants, en leur disant qu'*il suffit de savoir lire avec un peu d'intelligence et un peu de mémoire pour être érudit.*

J'admets que vous avez de l'intelligence, M. Jourdan, non pas peu, mais beaucoup, que vous avez une prodigieuse mémoire pour retenir les textes des Canons et des Pères de l'Eglise. Mais, puisqu'il en est ainsi, pourquoi n'en avez-vous point fait usage dans la question de l'emprunt romain?

Permettez-moi de vous dire toute ma pensée sur votre malencontreuse prétention à faire le casuiste. Vous n'avez pas compris la question; vous n'avez pas saisi les notions de l'usure; et votre érudition vous a si mal servi, que vous avez confondu le prêt avec la vente et la donation. Ces erreurs, d'ailleurs, ne porteront aucun préjudice à votre réputation, bien établie dans l'esprit de votre million de lecteurs: vous les rachetez par un mérite d'écrivain incontestable et par des connaissances réelles sur une foule d'autres sujets. Mais quant aux questions qui se rattachent à l'usure, permettez-moi cette franchise, vous avez besoin de les étudier.

D'abord, avant d'affirmer que les rentes perpétuelles, acquises sur l'Etat, sont usuraires, il fallait vous assurer que le taux auquel elles sont livrées peut constituer le péché d'usure. C'est bien élémentaire, n'est-ce pas? Comment n'avez-vous pas songé à résoudre cette première difficulté, vous si méthodique, si judicieux, pour l'ordinaire, dans vos discussions? Car, si l'usure ne peut avoir son siége dans le prix stipulé pour les rentes perpétuelles, elle n'atteindra pas l'emprunt proposé par le gouvernement.

Or, le péché et le délit de l'usure ne sauraient se trouver dans la constitution des rentes perpétuelles. Les jurisconsultes civils, comme les théologiens, reconnaissent que l'usure a exclusivement son siége dans le prêt ordinaire. Dans les autres contrats, les prix peuvent être excessifs, injustes; mais ils ne sauraient, en aucun cas, être usuraires.

Je ne vous ferai pas l'injure de vous citer les auteurs qui ont admis ou supposé cette doctrine. Un publiciste tel que vous ne saurait ignorer les éléments qui constituent l'usure. A la manière dont vous dissertez sur la théologie, il ne m'est pas possible de mettre en doute vos connaissances en droit. Mais, si le besoin de traiter les mille questions qui se présentent dans votre polémique journalière, vous avait fait oublier les principes relatifs à l'usure, laissez-moi vous indiquer, pour les rappeler à votre mémoire, l'excellent traité sur le prêt, composé par l'illustre Pothier. Quoique ce savant professeur entendît et même servît la messe tous les jours, il a écrit de bonnes pages. Il n'a été, en aucune manière, le précurseur de Saint-Simon; nonobstant cela, il est rangé parmi les plus grands jurisconsultes dont l'histoire ait conservé le nom. Or, ce profond jurisconsulte enseigne positivement que l'usure n'existe que dans le prêt.

Mais ce n'est pas tout: il assimile à la vente la constitution de rente, et il fait remarquer que ce contrat diffère du prêt à intérêt. « Il est, dit-il, de l'essence du contrat du prêt, que celui qui a reçu la somme s'oblige de la rendre dans un certain temps: au lieu que dans le contrat de constitution, le vendeur de la rente, qui s'en constitue débiteur, ne s'oblige qu'à la prestation de la rente. Il n'est proprement débiteur que de la rente et non du sort principal qu'il a reçu, que le créancier ne peut jamais exiger de lui, tant qu'il paye la rente. C'est dans l'aliénation faite à perpétuité du sort principal que consiste le caractère essentiel et distinctif, qui différencie le contrat de constitution du prêt à intérêt. » (*Contrat de constitution de rente*, n° 4.)

Il me serait facile de citer les canonistes qui regardent la constitution de rente com-

me exempte de toute usure : mais il est préférable que je continue à invoquer l'autorité de Pothier. Ce grand interprète des lois, également versé dans le droit canonique et dans le droit civil, après avoir reconnu que la constitution de rente perpétuelle, quoique appartenant réellement au contrat de vente, a néanmoins quelques rapports avec le prêt, à raison du prix annuel que le débiteur doit acquitter, s'exprime de la manière suivante sur Henri, professeur de Sorbonne, dont M. Jourdan adopte l'opinion :

« Henri de Gand, théologien du treizième « siècle, prétendait que le contrat de cons- « titution était usuraire, contre l'avis des « légistes et des canonistes, qui le soute- « naient licite. Martin V, consulté sur ce « contrat, qui depuis un temps immémo- « rial, et depuis cent ans, était fort usité « en Silésie, décida par sa bulle *regimini*, « que les contrats de constitution étaient « licites. »

Comment le *Siècle*, avec sa pénétration et sa science incontestée, ne s'est-il pas aperçu que, si les preneurs de l'emprunt ne recevaient pas une rente, ils ne feraient plus un prêt au gouvernement, mais une véritable donation du principal et des arrérages ? Alors que signifieraient ces mots usuels : Acheter et vendre de la rente, puisqu'il n'y aurait pas de rente, de prix annuel pour l'aliénation du capital ? Comprenez-vous l'achat d'une rente, sans qu'il y ait droit à la perception des arrérages ?

J'avais presque admis, sur la foi du *Siècle*, qu'avec un peu d'intelligence et un peu de mémoire, on peut être un érudit, un jurisconsulte, un canoniste ; évidemment je faisais fausse route. Le guide n'est pas sûr ; ses aphorismes ont besoin d'être soumis à l'examen, et au moins, pour ce cas, sa science est contestable et son bon sens a marché à la dérive.

L'abbé Corbière.

CHRONIQUE

Un service funèbre a été célébré, le 2 juillet, dans la cathédrale d'Ajaccio, pour le repos de l'âme du prince Jérôme ; une correspondance adressée au *Pays* rapporte qu'on y a fait les cinq absoutes que le rit romain prescrit pour les funérailles des rois.

Par décret du 25 juin, il est créé un nouveau régiment d'infanterie de ligne, qui prendra le numéro 103, et sera formé, autant que possible, des éléments de la brigade de Savoie, dissoute par le gouvernement sarde. L'organisation de ce régiment sera d'ailleurs conforme à celle des cent deux régiments d'infanterie existants.

Le 103e de ligne est en voie de formation au camp de Sathonay.

La *Patrie* annonce que le maréchal comte Randon est parti pour Aix-les-Bains, en vertu d'un congé. C'est l'amiral Hamelin qui, en son absence, sera chargé de l'intérim du ministère de la guerre.

Le *Moniteur de l'Armée* publie le *communiqué* suivant :

« A la suite de la campagne d'Italie, une lettre anonyme est parvenue au ministre de la guerre contre un officier que l'on accusait de n'avoir pas fait son devoir pendant la bataille de Solferino, où il est tombé au pouvoir de l'ennemi. Une enquête a eu lieu et un autre officier a été convaincu d'avoir écrit cette lâche dénonciation, dans le but de s'assurer une faveur qu'il craignait de se voir disputer par son camarade. Il a été définitivement exclu des rangs de l'armée pour faute contre l'honneur. »

On écrit de Toulon à la *Gazette du Midi* que l'administration des forges et chantiers de la Méditerranée à la Seyne a traité avec le gouvernement piémontais pour la construction de deux frégates cuirassées qui devront être livrées, complétement installées et armées, dans le courant du mois de juin 1861.

Le *Siècle* continue la publication des Mémoires de Joseph Garibaldi arrangés par Alexandre Dumas, l'Homère de ce nouvel Achille. Le romancier en est arrivé au mariage de son héros en Amérique. Ce chapitre est intitulé : *Une femme*. Or, voici comment Garibaldi prit femme :

« Je n'avais jamais songé au mariage, dit-il, et je me regardais comme parfaitement incapable de faire un mari, vu ma trop grande indépendance de caractère et mon irrésistible vocation pour la vie d'aventures ; avoir une femme et des enfants me paraissait une chose souverainement impossible à l'homme qui a consacré sa vie à un principe dont le succès, si complet qu'il soit, ne doit jamais lui laisser la quiétude nécessaire à un père de famille. Le destin en avait décidé autrement : après la mort de Luigi, d'Edouard et de mes autres compagnons, je me trouvais dans un isolement complet, et il me semblait être seul au monde. »

La suite de ce récit fait connaître l'homme, nous le reproduisons :

« Le morne de la Barra était voisin, et de mon bord je découvrais de belles jeunes filles

occupées à divers ouvrages domestiques. Une d'elles m'attirait préférablement aux autres. — On m'ordonna de débarquer, et aussitôt je me dirigeai vers la maison sur laquelle depuis si longtemps se fixait mon regard; mon cœur battait, mais il renfermait, si agité qu'il fût, une de ces résolutions qui ne faiblissent pas. — Un homme m'invita à entrer,—je fusse entré quand même il me l'eût défendu;—j'avais vu cet homme une fois. Je vis la jeune fille et lui dis : « Vierge, tu seras à moi! » J'avais par ces paroles créé un lien que la mort seule pouvait rompre. — J'avais rencontré un trésor défendu, mais un trésor d'un tel prix!... S'il y eut une faute commise, la faute fut à moi tout entière. — Ce fut une faute si, en se joignant, deux cœurs déchiraient l'âme d'un innocent.

« Mais elle est morte et lui est vengé. — Où ai-je connu la grandeur de la faute? — Là, aux bouches de l'Eridan, le jour où, espérant la disputer à la mort, je serrais convulsivement son pouls pour en compter les derniers battements. »

Voilà le héros du *Siècle!* Ce sont là des mœurs antiques; les choses ont dû se passer ainsi, si jamais les hommes ont vécu dans les forêts!

M. Alexandre Dumas, qui a prévu quelques points d'interrogation à cet endroit, se hâte d'y répondre en disant que ce récit n'est pas clair en effet, mais que Garibaldi a voulu expressément laisser dans l'ombre cette partie de sa vie.

De nouveaux départs de volontaires pour Rome sont signalés. Le *Journal de Rennes* annonce qu'un jeune cultivateur de la commune de Plouénan, nommé Quéré, et MM. Ange et Alphège du Beaudiez, de Saint-Pol, sont allés offrir leur services et leur dévouement au Saint-Père.

Le *Siècle* parle ce matin de Mgr l'évêque de Vannes et du mandement de ce prélat en faveur de l'emprunt romain. Il oublie, lui, toujours si instruit des affaires religieuses, que Mgr l'évêque de Vannes est décédé, il y a quelques mois, et que M. l'abbé Maret, appelé à cet évêché, n'ayant pas encore reçu l'institution canonique, n'a pu adresser aucune circulaire à ses futurs diocésains. La circulaire analysée par le *Siècle* est celle de MM. les vicaires-généraux capitulaires. Mais peut-être que les canonistes de ce journal ne mettent aucune différence entre un évêque et des vicaires capitulaires.

Le *Droit* annonce que le procès en nullité du testament fait par M. le marquis de Villette, au profit de Mgr l'évêque de Moulins doit être plaidée devant le tribunal de Clermont (Oise), le 25 de ce mois. Plusieurs audiences seront consacrées à cette affaire, dans laquelle on entendra, pour le demandeur en nullité, Mᵉ Marie; Mᵉ Berryer plaidera pour l'évêque; Mᵉ Plocque, bâtonnier, est chargé de répliquer à Mᵉ Marie.

Quelques-unes des circonstances de ce procès le désignent d'une manière spéciale à l'attention publique.

M. Garcin.

Lettre-Circulaire

de Mgr l'évêque d'Autun, Chalon et Mâcon, au clergé de son diocèse, à l'occasion de l'emprunt romain et des dons destinés à venir en aide au Saint-Père.

Frédéric-Gabriel-Marie-François de Marguerye, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, évêque d'Autun, Chalon et Mâcon, prélat assistant au trône pontifical, etc.

Au clergé de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il nous tardait, nos très-chers coopérateurs, de nous associer à l'élan généreux et filial avec lequel plusieurs contrées catholiques ont offert au Souverain-Potife des dons volontaires afin de lui venir en aide au moment où la révolution lui enlève une partie de ses Etats. Si une tristesse profonde s'empare de tous les cœurs catholiques et de tous les vrais amis de l'ordre social, à la vue des triomphes de la démagogie, érigeant les conspirations de l'hypocrisie, les félonies de la trahison, les révoltes et les spoliations en nouveau droit des peuples; s'il est impossible de ne pas trembler pour l'avenir, quand on la voit inaugurer son règne au nom d'une puissance complice, en attendant qu'elle soit victime, et faire tranquillement son œuvre d'agitation et d'anarchie sous le palladium de la non-intervention : d'un autre côté l'invincible fermeté de notre Pontife et Père, fidèle défenseur de la légitimité des droits comme il est l'infaillible gardien de la règle de la foi et des mœurs, est un spectacle qui relève le courage et les espérances et nous permet d'attendre un meilleur avenir. *Dieu est patient parce qu'il est éternel,* et si, dans sa justice comme dans sa miséricorde, car il châtie pour ramener à lui, il permet à l'iniquité d'appesantir sa main de fer sur des populations ingrates et séduites par la promesse d'une fausse liberté, un jour il entendra la prière des peuples éclairés par l'expérience et le malheur, s'écriant avec le Prophète: *Levez-vous, Seigneur, et prenez en main votre cause!* car en ces jours d'affaiblissement dans les caractères comme dans les croyances,

jamais de l'homme est impuissante à sauver une société qui croit pouvoir se passer de Dieu et se suffire à elle-même.

Aujourd'hui, N. T.-C. C., il s'agit d'unir aux prières que nous ne cessons d'offrir au Seigneur pour la sainte Eglise et pour son auguste chef nos efforts et nos dons, afin de procurer au Siége apostolique des ressources suffisantes pour faire face aux nécessités du moment. Tandis qu'au nom de la France, un de nos généraux veille avec nos soldats à la sûreté de Rome, et ne cesse de donner au Très-Saint-Père des preuves de son dévouement à toute épreuve, un autre général, enfant de la pieuse Bretagne, a offert son épée à Sa Sainteté et organise une armée de défense afin de protéger les Etats de l'Eglise contre les attaques des révolutionnaires qui envahissent toute l'Italie. Chaque jour des enrôlements volontaires augmentent cette milice vraiment catholique de croisés contre les barbares du dix-neuvième siècle, et nos antiques familles de France y sont déja noblement représentées.

Vous comprenez, N. T.-C. C., que le Souverain-Pontife, privé de ses plus riches provinces, ne pourrait faire face à tous les besoins, si ses fils de la plus grande famille catholique ne se levaient comme un seul homme pour lui offrir le tribut de la piété filiale. Qui n'a entendu parler des magnifiques dons de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Espagne et même de la pauvre mais toujours héroïque Irlande. La France, cette fille aînée de l'Eglise, ne restera pas en arrière, N. T. C. C.; elle doit même se montrer d'autant plus empressée et généreuse, que c'est à la suite de la commotion produite en Italie par nos victoires que la révolution s'est emparée de Bologne et des Romagnes. Nous avions prié pour le succès de nos armes : la cause d'une indépendance et d'une liberté vraies pour l'Italie avait toutes nos sympathies ; la France disait bien haut que les droits sacrés du Saint-Père seraient garantis et qu'elle n'allait pas faire les affaires de la démagogie. Et aujourd'hui la démagogie triomphe : dans les feuilles organes de ses pensées et de ses espérances, elle insulte à notre douleur commune, à nos prières ; elle prophétise la ruine de l'Eglise, prépare celle des trônes et annonce avec enthousiasme le règne de l'idée.

Répondons, N. T.-C. C., à ces provocations des ennemis de l'Eglise et de la société par notre zèle à soutenir la cause de Dieu et du Saint-Père ; car, il ne faut pas nous le dissimuler, et les aveux assez explicites des révolutionnaires en font foi, la ruine de l'autorité temporelle du Saint-Siége ne serait pour eux qu'un premier pas de fait, et, comme ils le disent, leur première étape ; ils ont juré celle de l'Eglise. Les maisons religieuses détruites, les pontifes et les prêtres envoyés en exil, la confiscation des propriétés ecclésiastiques, et le mépris des armes spirituelles contre les spoliateurs de ces biens, nous disent assez qu'ils voudraient faire table rase de toutes les institutions catholiques afin d'élever sur leurs débris le *règne de l'idée*. La France a connu ce règne, et les traces de sang qu'il a laissées sur le sol de notre patrie ne sont pas encore toutes effacées. Puisse l'Italie ne pas le connaître, car elle aurait bientôt à pleurer sur des ruines !

Venons donc en aide à notre Père commun, N. T. C. C. Deux voies s'ouvrent aux âmes généreuses et élevées qui répondront à notre appel; la première, celle des offrandes volontaires. Déjà nos bonnes villes d'Autun, de Châlons, de Mâcon et de Paray ont pris l'initiative et envoyé au Saint-Père leur offrande. Plusieurs fois on nous a demandé par quelle voie on pourrait en faire parvenir de nouvelles. Nous nous abstenons de prescrire des quêtes dans les églises ou dans les paroisses, mais faites savoir que les offrandes seront agréées avec reconnaissance par le Souverain-Pontife, et que nous recevrons à la chancellerie de l'évêché tous les dons volontaires qui nous seront adressés directement, ou par vous, et que nous les ferons arriver fidèlement à leur destination.

Une seconde voie est ouverte à votre piété filiale, celle de l'emprunt...

Son Excellence le ministre de l'instruction publique et des cultes nous avait déjà annoncé que le Pape était déterminé à ouvrir un emprunt en France, et que le gouvernement de Sa Majesté Impériale s'empresserait d'accorder en cette occurrence toutes les autorisations et facilités que nos lois permettent d'octroyer aux puissances amies qui les réclament ; S. Ex. Mgr Sacconi, nonce apostolique, vient de nous écrire qu'en vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés il a chargé les banquiers Blount et de la Bouillerie d'ouvrir à Paris la souscription pour cet emprunt, et de déléguer à cet effet d'autres banquiers dans chaque département. Nous pensons que sous peu de jours on connaîtra les banquiers du département auxquels on pourra s'adresser, soit pour la souscription, soit pour les conditions et arrangements relatifs à cet emprunt.

Ce serait un honneur véritable pour notre diocèse, et une très grande consolation pour le cœur de Sa Sainteté et pour le nôtre, si un bon nombre de prêtres et de fidèles s'empressaient de souscrire et de s'associer ainsi à la défense de la Papauté, que M. Rossi proclamait la seule grandeur vivante de l'Italie.

Veuillez agréer, nos très-chers coopérateurs, l'assurance de notre bien sincère dévouement.

† FRÉDÉRIC, *Evêque d'Autun, Chalon et Mâcon.*

P. S. — Vous pouvez lire cette lettre au prône, mais nous vous prions de n'y ajouter aucun commentaire.

Lettre-Circulaire

de Mgr l'évêque du Mans, au clergé de son diocèse, prescrivant la continuation des prières pour le Souverain-Pontife et indiquant les moyens de lui venir en aide (1).

Le Mans, le 23 juin 1860.

Monsieur le curé,

La situation du Souverain-Pontife préoccupe toujours douloureusement les catholiques, et nous devons continuer à prier jusqu'à ce qu'il plaise à Notre-Seigneur Jésus-Christ de rendre la sécurité à son Vicaire si cruellement éprouvé. Prier pour le père de nos âmes, est il un besoin qui puisse être plus cher à notre cœur? Prier pour l'indépendance et la souveraineté du Saint-Siége, est-il un devoir qui puisse être plus agréable à Dieu, qui n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Eglise?

Mais, Monsieur le curé, nous ne devons pas nous borner à prier. Dans une question qui n'intéresse pas seulement notre cœur et notre affectueuse vénération pour le chef de l'Eglise, mais qui touche aux droits les plus sacrés de la conscience chrétienne, il faut que notre dévouement trouve des moyens efficaces de venir en aide aux besoins et aux souffrances de notre Saint-Père le Pape. Depuis l'attentat qui a soustrait à sa domination une partie de ses provinces, ses ressources ont diminué dans une grande proportion, et ses charges se sont accrues considérablement. Cette situation a ému toutes les âmes catholiques et a inspiré des dévouements auxquels notre France a eu sa large et glorieuse part. En même temps que des hommes, au cœur élevé et généreux, allaient mettre leur bras et leur épée au service de l'Eglise et de son chef, des offrandes se recueillaient dans toutes les parties du monde catholique pour venir au secours du Trésor pontifical.

En ce qui concerne notre diocèse, nous avons été touché de la sympathie que cette œuvre y a rencontrée; pour lui laisser son caractère essentiellement catholique et charitable, et ôter tout prétexte aux interprétations fausses ou malveillantes, des dames généreuses, qui ont l'instinct et l'habitude des bonnes œuvres, en ont pris l'initiative, et y ont apporté tout le zèle et le dévouement de leur cœur. Des sommes importantes ont été recueillies dans notre ville épiscopale, et nous nous sommes empressés de les transmettre à leur destination. Dans la partie du diocèse que nous venons de visiter, nous avons été heureux de trouver les mêmes dispositions, et d'apprendre que des dames charitables se chargent aussi de recueillir les offrandes. Nous avons été particulièrement touché de l'intérêt que le clergé diocésain prend à cette œuvre, et ce n'est pas sans émotion que nous avons su qu'une conférence ecclésiastique avait inauguré ses séances par une collecte dont le produit s'est élevé à trois cents francs.

Vous ferez remarquer à vos paroissiens, Monsieur le curé, que ces offrandes, toutes spontanées et volontaires, ne peuvent donner prise à aucune objection, dès qu'il n'y a pas de souscription ouverte, de comité organisé, ou de quête prescrite; mais rien n'empêche que des personnes zélées recueillent les offrandes et les dons volontaires qui pourront nous être adressés directement ou par votre entremise. Nous nous empresserons de faire arriver à leur destination ces offrandes, même les plus modiques, comme un témoignage de la piété de notre diocèse, et de son dévouement au Saint-Siége.

Toutefois, Monsieur le curé, ces offrandes, si généreuses qu'elles puissent être, seront une ressource insuffisante pour les besoins du moment, et c'est dans cette prévision que, par décret du 18 avril, Sa Sainteté le Pape Pie IX a autorisé l'émission d'un emprunt de 50 millions de francs destinés à pourvoir aux besoins exceptionnels résultant des circonstances actuelles. Sa Sainteté appelle tous les pays catholiques de l'Europe à concourir à cet emprunt. « Nous avons l'assurance, est-il dit dans le « décret d'émission, d'après les témoignages « nombreux que nous avons reçus, à notre « grande consolation, de toutes les populations « chrétiennes du monde, que nous ne placerons pas en vain notre confiance en elles, et « qu'elles viendront à notre aide en prenant part « à cet emprunt dont les conditions permettront même l'emploi des petits capitaux, « afin qu'un plus grand nombre de souscripteurs puisse y concourir. » Nous répondrons, Monsieur le curé, à cette confiance du Souverain-Pontife par notre concours et celui des fidèles qui nous sont confiés. Quel meilleur moyen de témoigner notre attachement à l'Eglise, et notre dévouement à son auguste Chef! Et puis, quel bonheur pour des enfants de pouvoir venir en aide à leur père, et pour des catholiques de concourir, dans la mesure de leurs forces, au soutien d'un pouvoir dont le domaine est tout à la fois notre patrimoine commun à tous, et la sauvegarde de l'indépendance et de la dignité de notre foi!

Agréez, Monsieur le curé, l'assurance de mon sincère attachement.

† Jacques, *évêque du Mans.*

(1) Cette lettre devra être lue en chaire.

Discours de Mgr l'Evêque de La Rochelle

POUR LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME, A ROCHEFORT.

Une belle et touchante cérémonie vient d'avoir lieu à Rochefort. Le dimanche

1er juillet, Mgr l'évêque de La Rochelle a consacré l'église de Notre-Dame, élevée par le zèle et la pieuse industrie du vénéré pasteur de cette paroisse. Voyant que l'ancienne église ne suffisait plus aux nécessités toujours croissantes d'une nombreuse population, M. le curé de Notre-Dame a voulu construire une enceinte sacrée plus digne de la gloire de Dieu et des sentiments religieux qu'il savait encore pleins de vie au cœur de son peuple. Secondé par le bienveillant concours de M. le maire de Rochefort et par la généreuse contribution de tout le clergé et de tous les habitants de la ville, il a pu mener à bonne fin sa laborieuse entreprise.

En venant consacrer cette nouvelle église, Mgr Landriot a voulu témoigner, d'une manière spéciale, sa satisfaction au principal auteur de cette œuvre et à tous ses intelligents et dévoués coopérateurs, et il a prononcé, à cette occasion, un de ces discours où éclatent tout ensemble une profonde science théologique et une vraie connaissance des besoins du temps où nous vivons (1). Dans ce discours, il a traité un sujet fondamental au point de vue religieux à savoir la nécessité et la raison des temples dans le culte religieux. « A quoi bon les « édifices religieux? La beauté de la « nature, la voûte des cieux, le firma« ment étoilé, ou bien, dans une sphère « plus élevée, le cœur de l'homme, n'est« ce point là le vrai temple de Dieu? Je vais « développer l'objection et la soutenir moi« même : Que dis-je? Je vais l'adopter au « nom de la religion, mais pour arriver à « une conclusion tout opposée ; souvent on « n'accuse le christianisme que parce qu'on « ne le connaît pas, ou qu'on lui prête une « doctrine qui est précisément l'inverse de « ce qu'il enseigne tous les jours. »

Tel est le sujet traité par Mgr Landriot. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui sont chargés du ministère de la parole ou qui nourrissent des préjugés philosophiques contre la convenance, l'utilité et la nécessité des temples pour le culte de Dieu. En attendant, au lieu d'une pâle analyse, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la troisième partie de ce remarquable et éloquent discours.

J. Cognat.

Ne vous semble-t-il pas, M. T.-C. F., que je viens de plaider contre ma propre cause, et de montrer que puisque le temple de Dieu est partout dans la nature, et surtout dans le cœur de l'homme, il est inutile d'élever des temples de pierre : *Parietibus includitur? Absit.* — Je répondrais alors que toute chose ici-bas peut avoir des points de vue en apparence contradictoires, que sait éviter ou plutôt harmoniser un esprit juste et ami du vrai : points de vue qui loin de se combattre finissent par s'unir dans une lumière supérieure. C'est ce qui me reste à vous démontrer.

Les temples ne sont point érigés pour Dieu : *Non propter Deum*, dit saint Thomas (2a 2æ q. 84 a. 3). Cette parole est un discours, elle éclaire toute la question. Non, ce n'est point, en un sens, pour Dieu que nous élevons des autels, que nous construisons des temples, c'est pour nous. Et même dans nos hommages d'adoration et d'amour, le Seigneur ne cherche point son utilité, mais bien la nôtre; il est vrai qu'il les réclame, parce qu'il est dans l'essence des choses que les créatures soient soumises à celui qui les a faites, et que Dieu éprouve le besoin de faire du bien à nos cœurs, en les rapprochant de lui par les contacts de la piété filiale. Mais le Seigneur n'a besoin de rien pour lui, ni de nos hommages, ni de nos prières, ni de nos églises, ni de notre or, ni de notre argent. Tout cela, en un sens, n'est pas pour Dieu : *Non propter Deum.* Le Seigneur, placé sur le trône de sa béatitude éternelle, et dans le sanctuaire de son inépuisable richesse, ne réclame rien de notre abondance : pauvre abondance, laquelle ne sera jamais devant lui qu'une riche misère! Pour qui donc ce luxe des choses extérieures, cette construction des églises, cette décoration des autels? C'est pour les hommes, continue le même docteur : *Propter ipsos adorantes.*

Quelle est donc pour l'homme cette raison d'utilité et de convenance? Ici, M. T.-C. F., scrutons ensemble les motifs de nos institutions religieuses, et nous y verrons les traces profondes de la sagesse et de l'amour maternel de Dieu.

L'homme, d'abord, est ainsi fait qu'il respecte moins ce qui est livré aux usages communs. Dites lui de prier dans sa propre maison : à moins qu'il n'ait préparé quelque part un lieu qui ressemble à un oratoire, il remplira ordinairement ce saint exercice avec moins de respect et de recueillement. Sans doute, on peut faire une excellente prière dans le lieu le plus ordinaire, une prière quelquefois meilleure que dans une église, car c'est l'amour intérieur qui constitue et fixe la valeur de nos rapports avec Dieu. Cependant, il est vrai de dire que la vulgarité du lieu a une grande influence sur les pensées et enlève sa fraîcheur au sentiment de l'âme. L'Église a donc sagement déterminé des lieux spécialement destinés à la prière; c'est un moyen de la rendre meilleure et d'en préparer les succès.

Non-seulement la vulgarité, mais la forme du lieu exerce une action sur la partie la plus immatérielle de notre être : peu d'hommes ont assez d'énergie pour se soustraire à l'influence des objets qui les environnent, et l'on dirait que la forme de l'âme se met facilement en rapport avec ce qui nous touche extérieurement. Le philosophe grec voulait que les enfants, dès le bas âge, eus-

(1) Le tome second des *Discours et instructions pastorales* de Mgr Landriot, vient de paraître chez Douniol et Lecoffre, à Paris. Il se vend comme le premier au profit des pauvres.

sent toujours sous les yeux de beaux objets, disant avec raison que la beauté extérieure laissait de grandes et fortes impressions dans l'âme, et qu'ainsi les enfants prenaient, à leur insu, les généreux instincts d'une vertu noble et gracieuse. — Entrez dans une église convenablement ornée et tenue avec une décente propreté : vous éprouvez un sentiment presque involontaire de joie spirituelle, de convenance morale, de recueillement. On dirait que les idées se rajeunissent à la vue de ces fleurs, de ces tentures, de cet ordre qui préside à tout. La proportion, les ornements pleins de grâce et de simplicité, l'autel toujours préparé comme s'il attendait chaque soir un jour de fête pour le lendemain, tout annonce et laisse entrevoir quelque chose de divin, qui va graver le souvenir du ciel sur les âmes les plus légères. L'âme du peuple se forme ainsi ; elle se christianise au contact de la pierre travaillée, à la vue des décorations matérielles, et de ces peintures qui prêchent dans leur religieux silence. Si Dieu désire les ornements des temples, ce n'est donc point pour lui, *non propter Deum*. Il est heureux sans doute de voir les sentiments de notre cœur qui se traduisent par de pieuses libéralités, parce qu'un père voit toujours avec bonheur ce qui rapproche de lui le cœur de ses enfants; mais le Seigneur est surtout heureux de voir que les choses visibles nous servent d'échelle pour nous élever aux sublimes vérités de la foi. Telle est la nature de l'homme, et la religion l'a parfaitement comprise; tout ce qui nous paraît beau, brillant, précieux dans les objets visibles, nous fait rêver à ce qui est beau et magnifique dans les régions élevées. Il faut donc des temples, et des temples ornés, parce que la pierre enseigne l'homme, parce qu'une belle décoration excite des rêves instinctifs dans les âmes les plus vulgaires, qu'elle les soulève de terre et les rapproche du ciel. Et ici je ne fais pas même allusion à ces admirables basiliques qui sont l'honneur des âges de foi ; tout le monde sait qu'on n'y entre jamais sans entrevoir comme une ombre de la majesté du Dieu qui se promène sous ces voûtes séculaires, et sans ressentir, du moins en passant, le frisson divin de la foi et de la vénération religieuse.

Mais pénétrons dans les raisons les plus intimes de notre sujet.—La bénédiction ou la consécration d'une église lui donne une vertu toute spéciale, vertu inhérente à l'action de cette parole qui féconde en bénissant, comme, à la suite de l'acte créateur, il s'est déposé dans le sein de la plante des propriétées efficaces et la puissance de se reproduire elle-même. Cette vertu de consécration se communique plus tard aux âmes qui prient dans le saint lieu et prépare ainsi une plus grande effusion des grâces divines, parce que l'âme est plus fervente et que la ferveur devient la mesure des libéralités du ciel. O puissante énergie de la parole qui bénit, ou qui incruste la consécration sur la pierre, puissiez-vous tout à l'heure pénétrer ces murailles sacrées, et y demeurer toujours pour vous verser ensuite sur l'âme de tous ceux qui viendront épancher leur cœur dans cette enceinte: *Ut exaudias orationem populi tui, quodcumque oraverint in loco isto.* (3 *Reg.* 8.)

Dans le temple catholique, il y a autre chose que des murailles purifiées, il s'y célèbre tous les jours les plus doux mystères de la foi, ceux de la régénération et de l'illumination des âmes. Il y a la parole sainte qui se distribue comme la nourriture du cœur : parole toute-puissante qui convertit les âmes, en persuadant la volonté, parole lumineuse qui éclaire les intelligences et les dirige dans les ténèbres de ce monde, parole pleine de chaleur féconde, qui ranime la vie là où elle allait s'éteindre, et sait créer les ardeurs saintes et purifiantes. Combien de fois une âme fatiguée du voyage, courbée sous le poids de la douleur, altérée de vertus et de justice, et ne rencontrant autour d'elle que le vice et l'iniquité ; combien de fois cette âme malheureuse n'a-t-elle pas reverdi en recueillant ces gouttes de rosée qui découlent des cœurs apostoliques ? Un seul mot est tombé sur cette âme, ce mot portait l'étincelle de la vie; elle s'est redressée, et maintenant elle marche sans s'arrêter.

C'est dans le temple que les hommes naissent à la vie de la foi ; qu'ils reçoivent le sacrement auguste de la régénération; qu'ils s'abaissent sous la main d'un juge miséricordieux ; qu'ils contractent ces unions que la mort seule peut détruire. C'est là que l'homme vient recevoir la grâce et comme le mot d'ordre du ciel dans toutes les circonstances importantes de la vie, et quand son corps flétri par la main cruelle de la mort n'a plus de mouvement, il semble en retrouver encore entre les bras de ses amis, pour venir demander une dernière bénédiction, avant de se livrer aux vers.

Mais pourrais-je oublier ce qu'il y a de plus doux, de plus intime, de plus divin dans le temple catholique? Là repose sous les voiles de l'amour le Dieu que nous aimons, le Dieu dont nous ne saurions nous passer. C'est la foi qui nous enseigne ce mystère; mais j'oserai dire que la foi l'ayant enseigné, la raison, et surtout le cœur, le conçoivent. L'Eucharistie, c'est la vie du temple catholique, c'est le foyer de l'amour. Le Tabernacle, c'est le nid de nos âmes ; ne vous étonnez pas, si nous aimons à y reposer longtemps : c'est l'arbre tutélaire dont le suc guérit toutes les maladies, et dont la verdure nous ombrage délicieusement; ne nous reprochez pas de dormir sous ces feuilles ; car elles contiennent en dessous le fruit de la vie. Oui, l'âme aimante répète dans les temples la parole du prophète : « La tourterelle a trouvé un nid pour reposer. » La tourterelle, oiseau timide et solitaire, image de l'âme qui s'effraie facilement du tumulte de ce monde, et qui cherche à poser le pied quelque part : *Turtur nidum sibi* (*Ps.* 83.).—O mon Dieu ! mon âme tombe en défaillance devant vous, mon cœur et ma chair ont tressailli. Ce n'est pas seulement l'être spirituel qui tressaille, c'est la chair elle-même, car elle sent la chair d'un Dieu vivant qui l'attire : *Cor meum et caro mea exsultaverunt in Deum vivum.* Oui, il existe dans nos églises un mystère d'attraction divine que l'eucharistie peut seule expliquer : l'eucharistie, c'est l'aimant invisible, c'est l'aimant des âmes, de ces âmes dont le corps est comme spiritualisé. Aussi, quand elles approchent du tabernacle, il y a une sorte de commotion divine dans le corps et dans l'âme : *Cor meum et caro mea exsultaverunt.*

La construction des temples est encore nécessaire pour réunir le peuple fidèle, et le concours du peuple donne à la prière une puissance et une ferveur qu'elle n'a pas ordinairement, quand elle est isolée. C'est une principe général que

l'association réunit, fortifie et crée un centre énergique d'action, qui est impossible à l'individualité. Ce principe a été consacré et surnaturalisé par la parole du Sauveur : « Là où deux ou trois personnes sont réunies en mon nom, je me trouve au milieu d'elles. » (*Math.* 18.) Aussi, les saints nous enseignent-ils que Dieu ne saurait résister à une armée d'âmes qui prient, en fondant leurs cœurs dans une commune affection. Cette prière toute-puissante monte vers les cieux, et elle obtient toujours son effet, non point toujours celui que nous avions prévu, mais, ce qui vaut beaucoup mieux pour nous, l'effet prévu le meilleur par la sagesse et la bonté de Dieu. « Ne dites pas, s'écrie saint Chrysostôme, ne dites pas : Ne pouvons-nous pas prier dans nos maisons : *Annon orare domi possum?* Sans doute, vous pouvez y prier; mais cette prière n'aura pas ordinairement l'efficacité de la prière commune, alors que tous les membres de l'Eglise sont réunis, que les vœux de tout le corps sont versés ensemble, et présentés à Dieu par les prêtres unis au peuple. » — Quoi de plus beau, d'ailleurs, quoi de plus édifiant que la réunion des fidèles dans un temple? Un simple coup-d'œil sur ces flots de peuple, sur ces regards enflammés, vaut mieux souvent que la plus émouvante prédication. Une nouvelle dose d'énergie religieuse circule dans les veines, on se sent plus chrétien, on est heureux et fier de se savoir, de s'être compté, de s'être passé en revue. Les soldats ne sont-ils pas glorieux, ne se sentent-ils pas plus forts, quand ils se sont comptés dans la plaine où on les exerce à la victoire, et quand chacun d'eux peut se dire : A côté de moi, il y a mille, dix mille poitrines prêtes à se sacrifier pour la patrie? — Dirais-je encore ce qui a été mille fois répété? La pompe des cérémonies, la mâle beauté des chants, la clarté resplendissante des lumières, le tranquille et majestueux spectacle d'une assemblée que le respect rend presque immobile, tout rappelle à l'âme les pensées de l'ordre divin, et laisse des impressions profondes et durables sur les cœurs les plus éloignés de Dieu.

Mais voyez comment, dans sa religion, les extrêmes du cœur se réunissent et trouvent une égale et alternative satisfaction. L'âme a besoin souvent de prier avec ses frères, de chanter avec eux, de respirer la même atmosphère religieuse, et il semble que l'air s'embrâse à mesure qu'il va de l'un à l'autre, en traversant ces légions de cœurs ardents. D'autres fois, au contraire, l'ame recherche la solitude et le repos. Le cœur est souvent brisé au contact des hommes et des affaires; il a besoin de sommeiller loin du bruit, de reposer dans un petit coin, où il voudrait se cacher en silence. Ame malade ou simplement fatiguée, venez dans une église, à l'heure où les pas de la foule se sont retirés; mettez-vous à genoux, prenez votre cœur dans vos mains, et laissez-le simplement se verser goutte à goutte, comme un vase qu'on penche, laissez tout s'écouler jusqu'à la lie du fond; et quand la liqueur amère aura disparu, vous baignerez ce cœur endolori dans le sang du Sauveur; puis vous le laisserez s'endormir sur le sein de Dieu : un quart d'heure, une heure s'écouleront dans ce fortifiant repos, vous vous relèverez, le cœur vigoureux et plein de confiance. Cet avantage du temple catholique a été parfaitement compris par une célèbre protestante : « C'est un pieux usage des catholiques, dit Mme de Staël, de laisser les églises toujours ouvertes; il y a tant de moments où l'on éprouve le besoin de cet asile! et jamais on n'y rentre sans ressentir une émotion qui fait du bien à l'âme, et lui rend, comme une ablution sainte, sa force et sa pureté (*De l'Allemagne*, *l. p. c.* 7.).

Enfin, M. T. C. F., et j'indique brièvement cette dernière raison qui explique la construction des églises, la Société religieuse doit avoir ses lieux de réunion, ses assemblées publiques : comme Société, elle doit honorer Dieu, et faire monter au ciel l'encens de ses solennels hommages : *Apud te laus mea in Ecclesia magna* (*Ps.* 21). Les groupes d'étoiles, qui sont comme les sentinelles des cieux, sont heureux, dit le Prophète, de se présenter devant Dieu; elles semblent demander à être passées en revue, et elles versent, avec bonheur, les gerbes réunies de leur lumière, comme le tribut de leur amour. L'âme de l'homme n'est-elle point devant Dieu la plus lumineuse et la plus belle des étoiles? Pourquoi ne se réunirait-elle pas souvent à ses sœurs, afin de donner ensemble leur plus vive et plus radieuse lumière à celui qui les a faites? *Stellæ manentes in ordine et cursu suo* (*Judic* 5); *luxerunt ei cum jucunditate, qui fecit illas* (*Baruch*, 3).

Ne craignons point, à l'exemple des docteurs de l'Eglise, de résumer cette grande question, en invoquant le témoignage d'un illustre païen : « Il en est, dit Cicéron, qui ne veulent pas de temple, sous prétexte qu'on semble renfermer dans des murailles la divinité, à qui tout doit être libre et ouvert, et dont tout l'univers est le temple et la demeure. Mais je ne suis pas de leur avis, et j'estime que les temples sont très-utiles, pour augmenter les sentiments de religion et de piété » (*De Legib*, *l. II c.* 10 *et* 11.)

Chrétiens, je viens de vous exposer les hautes et mystérieuses raisons de cette grande solennité. Vous devez le comprendre en ce moment, le christianisme est vraiment comme cet artiste, dont la main toute-puissante spiritualise la pierre, et lui laisse, avec l'empreinte de ses doigts, les formes gracieuses ou sublimes de son génie. Mais ce temple de pierre ne doit pas vous faire oublier le temple principal de la divinité, qui est votre propre cœur. Rappelez-vous toujours que c'est le sanctuaire le plus agréable à Dieu, et qu'en vain, l'ordre et la richesse régneraient dans les édifices matériels, si le cœur n'est pas pur, si l'âme n'est pas d'abord le temple le plus richement orné. Il y aurait, dans cette conduite, un renversement des idées chrétiennes, que déjà signalait saint Bernard, quand il s'écriait avec douleur : « J'en vois qui élèvent avec grand soin des murailles et qui négligent leur vie. » (*Sup. missus*, *h.* 4, *c.* 10.)

On nous écrit d'Autun :

La paroisse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, vient de faire assister la ville entière à une de ces fêtes religieuses dont la mémoire passe des pères aux enfants. Depuis dix jours les conversations du salon comme de l'atelier ne se lassent pas de redire le joyeux empressement,

les brillantes décorations et les saintes émotions qui ont fait de cette pompeuse cérémonie un événement de sainte espérance.

Depuis bientôt une année, le zèle du R. P. Caille, missionnaire oblat, chargé de la direction de la paroisse de Saint-Jean-le-Grand, travaillait à recueillir les saintes reliques de l'église de l'abbaye, dispersées par la grande révolution, pour les replacer dans la nouvelle église rebâtie par les soins de Mgr d'Héricourt et les dons des âmes généreuses. Grâce aux inspirations dévouées de M. Bouange, premier archidiacre du diocèse, et à la bienveillance de plusieurs, un trésor de plus de cinquante reliques avait pu être composé. De plus, avec l'appui paternel de Mgr de Marguerye, le R. P. curé avait obtenu des Dames-de-Saint-Joseph, de Cluny, la restitution de la statue de saint Jean donnée par un de nos rois et vénérée à l'abbaye jusqu'en 1782. Le rétablissement des saintes reliques et de la statue vénérée, tel était l'objet de la translation solennelle qui a ému nos populations autunoises. La paroisse, la ville entière comprit ce qu'il fallait faire pour honorer le saint précurseur et les amis de Notre-Seigneur. Le cœur parla, et les apprêts furent merveilleusement disposés, de sorte que, le 24 juin, à huit heures du matin, la ville d'Autun commença à offrir au monde un spectacle attendrissant pour les cœurs chrétiens, réjouissant pour la cour céleste et honorable pour Dieu et la religion.

Nos rues, dit l'*Echo de Saône-et-Loire*, avaient pris une physionomie nouvelle, et l'empressement des fidèles avait un tel caractère d'unanimité et d'onction, qu'on se sentait aux plus beaux temps de la foi. En effet, les rues et les places, bordées d'une foule immense à la fois enthousiaste et recueillie, n'offraient partout aux regards que d'élégants portiques, des guirlandes de bruyères, de feuillage et de fleurs, supportant des emblèmes, des couronnes et des dessins aux formes les plus gracieuses. Çà et là, de temps en temps, s'élevaient des arcs de triomphe qui, par leur beauté et leurs pieuses inscriptions, publiaient tout à la fois le bon goût et la ferveur des fidèles, en même temps que la gloire des saints triomphateurs. C'est au milieu de ces brillants préparatifs, rehaussés par l'éclat du soleil, qu'une ravissante et nombreuse procession, partant du petit séminaire, dirigea sa marche silencieuse et parfaitement ordonnée, par la place des Marbres, la rue de l'Arquebuse, de l'Arbalète, la place du Champ-de-Mars, la rue Guérin, la grande rue Marchaux, la rue de Paris et la rue Blanche. Aux premiers rangs, paraissait, après la croix, une statue de Marie, portée et escortée par les congréganistes et par les petites filles vêtues de blanc et portant des palmes, sous la direction des bonnes sœurs de Saint-Joseph. Venaient ensuite, accompagnés des maîtres, les enfants des écoles chrétiennes, en beaux habits de fête, des oriflammes à la main et des cantiques sur les lèvres. De distance en distance, on voyait flotter les quatorze bannières de la cathédrale réunies à celles de Saint-Jean. Suivaient les statues et les châsses élégantes des treize corporations de toutes les paroisses, accompagnées des membres de chaque confrérie, un flambeau à la main, puis la statue de Saint-Jean-le-Grand portée successivement par trois compagnies de jeunes gens ou hommes de la paroisse, fiers de l'honneur, convoité par tous, de porter l'image de celui qu'ils appellent avec amour : notre bon saint Jean. A son approche, les cœurs s'animaient d'une sainte allégresse et de délicieux transports ; mais bientôt la vue du Saint-Crucifix, objet de la vénération de nos vieillards, suscitait dans l'âme un mystérieux frisson d'indicible recueillement. Bien des yeux ont versé des larmes, les hommes ont eu leur large part dans ces doux épanchements. Impossible de redire l'impression produite dans l'âme de tous les heureux témoins de notre auguste fête.

On ne pouvait parler, disait quelqu'un, car le cœur était trop bien pris. Partout, la curiosité avait fait place à la piété. A la suite du Crucifix venaient les magnifiques châsses de saint Ange et de saint Théodore, les deux statues d'anges portées par les élèves du petit séminaire, dont la musique alternait délicieusement avec celle de la fanfare de la ville. Enfin, Monseigneur terminait avec son clergé ce magnifique cortége que suivait encore une multitude compacte et toujours recueillie.

A la porte de l'église, le R. P. Caille, que de cruelles souffrances avaient empêché de prendre place dans le cortége, a adressé à Monseigneur les paroles suivantes :

« Monseigneur, quelle fête ! Quel jour de bonheur vous nous donnez de goûter aujourd'hui ! Quels doux et glorieux souvenirs vous léguez à la paroisse de Saint-Jean-le-Grand et à la cité tout entière, en ramenant dans ce sanctuaire, avec tant de solennité et de pompe, la statue antique de son glorieux patron, le Saint-Crucifix et plusieurs reliques insignes qui, dans les siècles passés, furent l'objet de la vénération des fidèles et la richesse de cette église. Je bénis le bon Dieu, dans toute l'effusion de mon âme, de pouvoir en être le témoin, au moment où j'avais si peu de raisons de l'espérer !

« Permettez-moi donc, Monseigneur, de vous remercier, non-seulement en mon nom, mais aussi au nom de mes frères et de mes paroissiens,

qui veulent que je dise tout ce que leurs cœurs gardent de reconnaissance et d'amour pour un prélat qui aime à se montrer toujours dévoué pour eux.

« Veuillez me permettre encore de dire au clergé qui vous entoure, et surtout à votre premier grand-vicaire, qui m'a si puissamment inspiré, aidé et dirigé pour trouver et recueillir tout ce qui fait l'objet de cette fête ; puis à M. le supérieur du petit séminaire, qui nous est venu en aide d'une manière si généreuse; aux autorités, dont la présence rehausse si admirablement l'éclat de cette solennité; aux deux nobles sociétés de musique et de chant et à la ville entière, qui nous apportent leur concours bienveillant, ce qu'il y a dans nos cœurs de gratitude et de sincère affection pour tous.

« Je n'ai plus qu'un mot, Monseigneur, et c'est une pensée que je ne puis m'empêcher d'exprimer : Cet immense concours, cet élan général qui porte la ville à se mêler à nous et à partager notre joie, est une preuve de plus pour vos missionnaires que votre douce et paternelle protection les couvre et leur mérite cette affectueuse et sympathique bienveillance qu'ils ne sauraient expliquer autrement. »

Monseigneur a répondu au R. P. curé qu'il était heureux de venir au milieu d'un concours aussi nombreux et aussi enthousiaste installer, dans la première église qu'il a consacrée dans ce diocèse, la statue vénérée de saint Jean, si saintement accueillie par tous les cœurs ; il a déclaré qu'il voyait dans cette grande manifestation de foi et de piété une preuve certaine des heureuses dispositions des fidèles d'Autun, et en particulier des paroissiens de Saint-Jean. Enfin, Sa Grandeur a remercié tous ceux qui avaient concouru à cette fête et principalement les RR. PP. Oblats, qui ont su ainsi gagner les cœurs pour le bien de la paroisse et du diocèse.

La messe de Ch. Gounod fut ensuite interprétée avec un mérite remarquable par la société lyrique d'Autun, qui, quoique jeune encore, porte déjà sur sa bannière une médaille d'honneur, prix qu'elle vient de conquérir au concours de Châlons. Nous aimons à constater que cette jeune société répond glorieusement à l'espérance générale.

A l'Offertoire, on a admiré le morceau joué avec une intelligence, un ensemble et une précision de maîtres par la musique des élèves du petit séminaire; puis, après l'élévation, la prière du marin, parfaitement exécutés par la fanfare de la ville.

Monseigneur officia pontificalement à la messe et à vêpres, adressa quelques paroles de félicitation et de reconnaissance aux fidèles, donna la bénédiction du très-saint sacrement et fit vénérer les reliques de saint Jean.

De nombreuses réunions continuèrent, tous les soirs, pendant l'octave, la pieuse manifestation d'un jour qui laissera dans la population d'Autun et des environs les plus durables et les plus édifiants souvenirs. On continuera, comme aujourd'hui, à redire que la religion seule connaît les besoins du cœur de l'homme et sait donner ce que le monde ne peut offrir et encore moins conserver.

Pour extrait : M. Garcin.

FAITS DIVERS

M. le maréchal de Castellane, commandant le 4e corps d'armée à Lyon, vient de recevoir l'ordre de diriger de cette place sur celle de Paris, par les voies rapides, trois détachements provenant de l'armée sarde et destinés, savoir : l'un, composé de cent hommes, à la cavalerie de la garde impériale ; l'autre, de deux cents hommes, à l'infanterie de la même garde ; et le troisième, de soixante hommes, aux régiments de carabiniers.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Par suite de la rentrée en France de l'armée d'Italie, et comme complément des mesures déjà prises pour la réduction de l'effectif de l'armée, l'Empereur a décidé qu'un certain nombre de militaires *de la ligne*, appartenant aux classes de 1854, 1855 et 1856, seront renvoyés dans leurs foyers, et rayés des contrôles de leurs corps, pour être inscrits sur ceux de la réserve.

Cette disposition sera appliquée, pour chaque classe et chaque corps, suivant les proportions indiquées dans un état spécial, que M. le maréchal Randon, ministre de la guerre, a adressé, le 30 juin, aux généraux divisionnaires, chacun pour la circonscription de son commandement.

Sont appelés de préférence à participer à cette faveur :

1° Les militaires qui, depuis leur admission dans l'armée, se trouveraient *dans un des cas d'exemption* prévus par l'article 13 de la loi du 21 mars 1832, et qui en fourniraient la preuve ;

2° Ceux qui justifieraient qu'*ils sont les soutiens indispensables de leur famille*.

— Le *Vœu national*, de Metz, annonce avec une vive satisfaction que vingt-deux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul vont être appelées à l'hôpital militaire de Metz. Le génie fait disposer en ce moment le local et les aménagements nécessaires au logement des Sœurs.

— Le conseil municipal vient d'adopter, dit-on, les bases du nouveau traité avec la compagnie générale des Omnibus, nécessité par l'extension des limites de Paris.

C'est par erreur qu'on avait cru à des modifications de prix, à des suppressions de correspondances. D'après le traité, le tarif resterait le même, et le public conserverait la faculté de prendre des correspondances. Seulement, pour la plupart des lignes, le parcours, étendu du côté des fortifications, viendrait aboutir vers le centre de Pairs. Quatre ou cinq lignes nouvelles seraient créées.

La modification la plus importante peut-être consiste dans la redevance annuelle à payer à la ville, qui serait élevée, dit-on, de 640,000 à 1,000,000 de fr.

Le nouveau traité serait exécutoire à partir du 1er janvier prochain. Mais il est très-probable que la compagnie sera parvenue à organiser le nouveau service avant cette époque, et qu'ainsi le traité serait éxécuté avant de devenir exécutoire, sauf en ce qui concerne la redevance.

— On dit que M. de Lamartine, dont la santé est toujours chancelante, prendra possession à la fin de ce mois du pavillon que la ville de Paris a fait construire pour lui dans le bois de Boulogne, à droite de la Muette.

— Sur quelques points du département de la Mayenne, on signale, dit l'*Indépendant*, des chiens atteints d'hydrophobie. A cette occasion, le préfet de ce département a pris un arrêté qui défend de laisser vaquer les chiens s'ils ne sont muselés.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* :

La moisson a déjà commencé dans notre département; les blés eux-mêmes tombent sous la faulx.

Malgré les appréhensions que l'on avait pu avoir, tout fait espérer que la récolte principale de nos céréales sera assez généralement bonne ; les blés versés par les premières pluies seront seuls d'un faible rendement ; mais c'est là l'exception.

Les récoltes d'automne, les maïs et les vignes surtout ont jusqu'ici une apparence magnifique

— Le conseil municipal de Grenoble vient de prendre une délibération spéciale pour demander à l'Empereur de décréter la concession d'une ligne directe de chemin de fer de Grenoble à Chambéry, en stipulant une prompte exécution de cette voie.

— On reproche aux Français de parler trop; si le reproche est fondé, il y a des exceptions. On se rappelle, sans doute, ces deux voyageurs peu communicatifs qui voyageaient de Paris à Rouen par la diligence. L'un dit à l'autre, presque en sortant de Paris : « Quels blés hauts! » Et ce fut tout. L'autre ne répondit rien tout d'abord, il se concentra de plus en plus en lui-même. Mais en arrivant à Rouen il répondit à son compagnon : « Et drus ! »

On raconte un trait semblable, mais encore plus caractéristique. La scène se passe en Angleterre. Un vieux gentleman se promenait à cheval, suivi de son domestique. En passant sur le pont de Putenay, il se retourna et dit à celui-ci : « Aimez-vous les œufs, John? —Oui, monsieur, » fut la réponse, et la conversation n'alla pas plus loin.

Un an après, le vieux gentleman passait sur le même pont, suivi de son même domestique. Se retournant encore, il lui dit : « Comment? — Pochés, monsieur. »

— En ce moment tous les regards des catholiques sont tournés vers Rome, nous croyons devoir recommander à nos lecteurs les belles médailles représentant le *Saint-Père* Pie IX que vient de mettre en vente M. Peaucelle-Coquet, éditeur de la belle série des médailles de l'archiconfrérie de N.-D. des Victoires, qui lui ont valu la lettre suivante :

Rome, le 24 septembre 1859.

Monsieur,

Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX a reçu avec une extrême reconnaissance votre lettre du 4 des ides d'août dernier (20 août) si pleine d'affection et de respect, par laquelle vous avez voulu lui offrir une médaille à l'effigie de la très-sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, sous le titre de Notre Dame-des-Victoires, parce qu'elle est, sous ce titre, l'objet d'une grande vénération de la part de tous les fidèles. Le Souverain-Pontife a vu, par votre travail, le soin et le zèle que vous employez avec tant de distinction pour bien mériter, selon votre pouvoir, de la grande Société du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, Vierge et Mère de Dieu.

Aussi a-t-il loué votre piété, et il m'a chargé de vous remercier de votre très-agréable présent.

Le gage de sa bonté toute particulière pour vous sera la bénédiction apostolique qu'il vous donne, et par laquelle il appelle sur vous toutes les prospérités tant spirituelles que temporelles.

En vous faisant cette communication par ordre de Sa Sainteté, j'ai aussi à vous remercier de la belle médaille que j'ai reçue de vous.

Je prie Dieu avec instance qu'il vous accorde tout ce qui peut contribuer à votre bonheur et à votre salut, et je professe pour vous, du fond de mon cœur, les sentiments d'une profonde reconnaissance.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Dominique Fioramonti,

Secrétaire de S. S. Pie IX pour les lettres latines.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

Bourse de Paris du 6 juillet.

Cours précéd.	Hausse	Baisse	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
68 95			3 0/0	cpt.	69 ..	69 05	68 95	69 05
68 95			Jouissance du 7 juin	fin c.	69 ..	69 15	68 90	68 [illegible]
68 60			EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt.				
68 80			Jouissance du 7 juin	fin c.				
69 .			— 3 0/0 escompte. Jouiss. du 7 juin.	cpt.	69 ..			69 ..
90 .			EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt.				
96 50			dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt.				
97 05	15		4 1/2 0/0	cpt.	97 0[illegible]	97 20	97 05	97 20
97 25			Jouissance, 7 mars	fin c.	97 25			97 25
2820			BANQUE DE FRANCE, jouiss. juin	cpt.	2820 ..			2820 ..
225			DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt	225 ..			225 ..
875	2 50		CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	877 50			877 50
882 50			Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.				
698 75		6 25	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt.	700 .	707 ..	692 50	692 50
700		6 25	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	702 50	705 ..	692 50	693 75
660 ..	5 ..		COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février	cpt.	665 ..			665 ..
1346 25	18 75		ORLÉANS	cpt.	1363 75	1365 ..	1363 75	1365 ..
1351 25	8 75		Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1355 ..	1370 ..	1355 ..	1360 ..
982 50	1 25		NORD (act. anciennes)	cpt.	990 ..	990 ..	983 75	983 75
985	1 25		Jouissance janvier. — 400 fr. — Lib.	fin c.	990 ..	990 ..	985 ..	986 25
870 ..	5 ..		NORD (actions nouvelles)	cpt.	870 ..	875 ..	870 ..	875 ..
868 75			Jouissance janvier. — 400 fr. — 200 p.	fin c.				
598 75	6 25		EST	cpt.	601 25	605 ..	601 25	605 ..
600 25	4 75		Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	605 ..	607 50	605 ..	605 ..
877 50	8 75		PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	885 .	887 50	885 .	886 25
887 50		1 25	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	887 50	887 50	885 ..	886 25
520 ..			MIDI	cpt.	520 .			520 ..
521 25		1 25	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	525 ..	525 ..	520 ..	520 ..
570 ..			OUEST	cpt.	570 ..			570 ..
572 50			Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.				
365 ..	5 ..		LYON A GENÈVE	cpt.	365 ..	370 ..	365 .	370 ..
362 50	5 ..		Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	373 ..	375 .	365 ..	367 50
533 ..		2 50	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt.	531 25	531 25	527 50	527 50
530 ..		1 25	Jouiss. janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	531 25	532 50	528 75	528 75
85 ..		5 ..	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt.	85 .	85 ..	80 ..	80 ..
82 50		2 50	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	85 ..	85 ..	80 .	80 ..
595 .			DAUPHINÉ	cpt.	595 ..			595 ..
587 50		7 50	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	587 50	587 50	580 ..	580 ..
460 ..			ARDENNES ET L'OISE	cpt.				
460 ..			Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.				
470 .			ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt.				
462 50			Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.				
410 .	1 25		VICTOR-EMMANUEL	cpt.	411 25			411 25
411 25			Jouissance janvier. — 500 fr. — 400 p.	fin c.				
486 25	6 25		GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt.	490 .	492 50	490 ..	492 50
477 .	7 50		Jouissance janvier. — 250 fr. — Lib.	fin c.	472 50			472 50
425 ..			BESSÈGES A ALAIS	cpt.				
460			Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib	fin c.				
347 50	2 50		ROMAINS	cpt.	350 ..			350 ..
357 50			Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.				
225			OUEST-SUISSE, 250 fr.	cpt.				
535 ..	2 50		SARAGOSSE	cpt.	537 50	540 .	537 50	537 50
536 25	2 50		Jouissance janvier. — 500 fr. payés	fin c.	538 75	540 ..	537 50	538 75
503 75			SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS. — Jouiss. mai.	cpt.	505 ..	506 25	503 75	503 75
505 ..			Jouissance janvier. — 250 fr. payés	fin c.	506 25	506 25	505 ..	505 ..

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

7 juillet

L'accueil fait par le gouvernement piémontais aux propositions pacifiques et aux réformes libérales du roi de Naples, ne semble pas, comme on s'y attendait du reste, devoir être favorable.

S'il faut en croire une correspondance particulière, adressée de Londres au *Courrier du Dimanche*, M. de Cavour, que les représentations de la France et de quelques autres puissances ont seules empêché de se prononcer par un refus pur et simple de toute entente, aurait fini par formuler, comme prix de son amitié, les conditions suivantes :

1° On attendra que la Constitution promulguée fonctionne, que les élections faites et les Chambres napolitaines convoquées, le pays puisse exprimer son sentiment sur les concessions que le roi de Naples vient de faire à ses Etats. Le roi de Sardaigne doit avant tout faire connaître si les Napolitains considéreront la Constitution octroyée comme satisfaisant leurs vœux et comme détruisant les causes de leur mécontentement et de leurs griefs.

2° Le roi de Naples fera cesser toute guerre civile en Sicile. Il ne cherchera pas, par la voie des armes, à faire rentrer sous sa domination les Siciliens. Ceux-ci seront laissés libres de se prononcer sur leur sort à venir.

3° Le roi de Naples mettra sa politique d'accord avec celle du Piémont, et les efforts constants des deux souverains, comme le but manifeste et persévérant de leur politique, sera l'affranchissement de tout le territoire italien de toute domination étrangère.

4° Le roi de Naples s'emploiera auprès du Saint-Siége, d'accord avec Victor-Emmanuel, pour obtenir du Pape une Constitution libérale et une politique nationale pour ses Etats, et la ratification du vote des Romagnes.

Nous avons peine à ajouter foi à ces renseignements ; s'ils étaient authentiques, nous nous étonnerions que M. de Cavour ne se fût pas contenté de demander au roi de Naples sa démission.

Pendant que la diplomatie est ainsi menacée de perdre son temps, de nouveaux renforts vont grossir journellement l'armée de Garibaldi.

Parmi les volontaires qui se sont embarqués à Gênes pour Palerme avec le *général* Cosenz, l'*Indépendance belge* cite M. Deflotte, *l'ancien transporté de juin et ensuite élu à l'Assemblée législative, comme protestation contre la transportation sans jugement.*

Cette espèce de Bohême qui compose l'armée de Garibaldi, est ce qu'on appelle le peuple Sicilien ; un article de la *Correspondance générale* dit formellement *que les Piémontais, Polonais, Français, Anglais*, etc. enrôlés dans les bandes garibaldiennes prendront part aux comices électoraux convoqués par le dictateur. En revanche, comme on l'a déjà vu, le droit de suffrage est refusé au clergé régulier !

Un grand meeting vient d'avoir lieu à Woolwich pour Garibaldi. Le R. Docteur Carlisle y a déclaré qu'il n'y avait point de termes qui pussent exprimer son admiration pour le héros. Un comité a été chargé *de recueillir les souscriptions et de faire tenir les fonds au général, qui en disposera selon qu'il le jugera convenable.*

La Chambre des lords a essayé d'égaler cet enthousiasme ; et, dans une de ses dernières séances, lord Brougham s'est écrié : « Pour moi le général Garibaldi est digne « d'être mis sur le même rang que tous « les autres potentats du monde, et je suis « convaincu que neuf cent quatre-vingt-« dix-neuf personnes sur mille souhaitent « cordialement tout succès au brave gé-« néral. »

Lord Ellenborough a ajouté : « Je ne

« doute pas de l'accueil qui sera fait à l'en- « voyé de Garibaldi. Je ne pense pas qu'un « plus brave homme ou un homme meilleur « que lui puisse être représenté dans ce « pays. »

L'admiration des nobles lords pour les exploits de Garibaldi en Sicile, vient de la même inspiration que leur colère récente contre l'annexion de Nice et de la Savoie à la France. A défaut d'un autre mérite, ils ont au moins celui de la logique.

8 *juillet*

De nouvelles lettres de Syrie, que nous reproduisons plus loin, en complétant le tableau des horreurs que nous avons esquissées hier, adressent un énergique et suprême appel à la France. Ecrites par des témoins qui sont peut-être en ce moment des victimes, ces correspondances accusent hautement la complicité des autorités turques, dont les soldats, au lieu d'être employés à la protection des malheureuses populations chrétiennes, ont au contraire, sur plusieurs points, aidé les Druses au massacre et à l'incendie.

Il y a quarante ans que les Druses persécutent ainsi les Maronites, mais depuis un an les pillages et les meurtres étaient devenus plus nombreux. Aujourd'hui, c'est une levée générale de boucliers, dont le dernier mot est l'extermination de toute la race chrétienne en Syrie. Un jésuite français de Saïda, dont on lira la lettre émouvante, le déclare formellement : « Ce n'est plus, dit-il, une guerre entre les Druses et les Maronites, c'est une conspiration ourdie par les autorités turques et par les Druses pour exterminer les chrétiens. Si la France ne vient pas bientôt à notre secours, il ne restera pas un chrétien en Syrie. Cette conspiration s'étend partout dans l'empire turc. »

Les atrocités inouïes racontées par ce témoin oculaire ramènent aux temps les plus barbares.

Douze cents habitants de Gazine s'étaient réfugiés dans un bois, à quatre lieues de Saïda. Les Druses y ont mis le feu et ont entouré le bois. A mesure que le feu faisait sortir un chrétien, il était immolé. Les autres ont été brûlés ou sont morts de faim.

Une femme, se sauvant à Saïda avec ses trois enfants, est rencontrée par un Druse. Le Druse la fait asseoir et immole sur ses genoux ses trois enfants.

Un curé maronite se rendait à Saïda avec cinq enfants. Les Druses le mettent en pièces et arrachent aux enfants leurs membres les uns après les autres.

Quant au sort réservé aux femmes et aux jeunes filles, il est aisé de le deviner.

A Hasbeya et à Rasheya, deux importants villages, les soldats ottomans ont refusé un asile dans leur caserne aux chrétiens poursuivis par leurs ennemis, et ils ont assisté, l'arme au bras, à l'égorgement de quinze cents chrétiens accompli sous leurs yeux. Ailleurs, ils ont fait mieux encore, ils ont accueilli les chrétiens dans leur séraï ou garnison ; puis, après leur avoir pris leurs armes, et les avoir mises en lieu de sûreté, ils ont traîtreusement ouvert les portes aux Druses, livrant à leur fureur des victimes sans défense.

Enfin, la ville de Zahlé, le plus important et le dernier refuge des chrétiens, a été prise à son tour et détruite, et les troupes ottomanes, envoyées de Beyrouth pour protéger la place, se sont arrêtées à deux lieues de ses murs et là, tranquillement campées dans un village, sont demeurées immobiles pendant deux jours entiers, laissant froidement s'accomplir les plus abominables scènes de carnage et de destruction.

A la date des dernières nouvelles, Damas était cerné par les Druses, et un nouveau désastre était considéré comme imminent.

En somme, 160 villages ont été complétement anéantis, et le pays dévasté. Le fanatisme musulman ne s'est pas seulement, en effet, abattu sur les hommes, il s'est porté sur la terre même. Toutes les récoltes ont été détruites, tous les mûriers coupés, et la contrée se trouve ainsi ruinée de fond en comble pour longtemps.

« Nous avons recueilli plus de cinq cents jeunes enfants, dit le missionnaire dont nous reproduisons le navrant récit ; presque tous sont orphelins. »

Nous pouvons ajouter, d'après nos informations particulières, quelques autres faits importants.

Le drapeau de la France a été positive-

ment abattu et incendié, et deux Français, les PP. Billoret et Ricadonna, massacrés sous les yeux mêmes des autorités musulmanes, nous n'osons pas dire par leurs agents.

D'autre part, la situation des chrétiens à Damas est des plus inquiétantes. Ils s'attendaient d'un moment à l'autre à être égorgés. Ils ne sont actuellement protégés que par le chancelier du consulat de France et par Abd-el-Kader, lequel, à la tête d'une centaine d'Algériens, nos sujets, s'est noblement constitué leur défenseur. Nos lettres font le plus grand éloge de l'attitude prise par l'ancien émir de Mascara en ces tristes circonstances.

Nous croyons savoir que M. Outrey, notre consul à Damas, qui se trouvait a Paris en congé depuis quelque temps, est parti hier matin pour rejoindre au plus vite son poste.

La situation est toujours stationnaire en Italie. A Naples et dans les provinces, le drapeau constitutionnel a été accueilli avec une vive satisfaction. Tout le pays est tranquille.

Les dépêches de Palerme portent que Garibaldi a passé en revue 9,000 volontaires, mais ces parades n'améliorent pas la situation, et de nouveaux crimes ont été commis. Un inspecteur de police et sa femme ont été assassinés.

A Bologne, il y a eu des scènes de désordre causées par la cherté des vivres. Des boutiques de boulangers et de fabricants de macaroni ont été pillées. Des attroupements populaires ont arbitrairement fixé le prix du pain et des pâtes.

Un décret inséré au *Moniteur* porte que la session des conseils généraux s'ouvrira le 27 août prochain et sera close le 10 septembre, au plus tard, dans tous les départements, à l'exception de celui de la Seine et ceux de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes.

9 *juillet*

Les dépêches de Naples se bornent à dire que la ville continue à être tranquille, et que le ministère s'occupe activement de l'application sincère du nouveau régime.

On parle d'une importante circulaire que le commandeur de Martino adresserait à tous les agents diplomatiques des Deux-Siciles à l'étranger, et dans laquelle il exposerait la nouvelle politique du gouvernement napolitain.

L'expédition de Cosenz, forte d'environ 3,000 hommes embarqués sur trois vapeurs, a quitté la côte de Toscane pour la Sicile. L'*Italie nouvelle*, en annonçant ce départ, assure que toutes les précautions prises par le gouvernement piémontais pour l'empêcher ont été inutiles. C'est convenu.

On attend, dans le port de Gênes, quatre paquebots achetés par Garibaldi en Angleterre et destinés à former le noyau de sa flotte. Nous recommandons, à ce sujet, à l'attention de nos lecteurs, une lettre de Garibaldi à l'un des principaux armateurs de Liverpool, qui contient les plus instructifs aveux. On y apprend d'abord que tous les bâtiments chargés de flibustiers ont navigué et abordé sous pavillon anglais ; mais c'est surtout la pensée et le but de l'œuvre de Garibaldi qui sont mis à nu dans ce document par le dictateur lui-même. « *Une Italie libre et une*, dit-il, *deviendrait un des plus grands obstacles aux projets du gouvernement français.* » Voilà les sentiments de l'aventurier que prônent chaque jour le *Siècle* et l'*Opinion nationale* ; et c'est pour arriver à ce résultat, c'est pour entraver la politique de la France, qu'il demande à l'Angleterre de l'argent et des secours. « Envoyez-nous vite, s'écrie-t-il, des armes, des vaisseaux, des canons, des matériaux de toute espèce, et je vous garantis que ce résultat sera promptement réalisé. »

Nous l'avons déjà fait voir cent fois : Garibaldi a la haine de la France, et c'est toujours l'homme qui se vantait en 1849 d'avoir les mains teintes du sang de nos soldats. Mais il n'avait peut-être pas encore dévoilé d'une manière aussi impudente et aussi claire la pensée qui le guide dans son entreprise.

Nous verrons si le *Siècle* et l'*Opinion nationale* publieront la lettre de leur héros.

Le projet de loi relatif à un emprunt de 150 millions, voté par la Chambre sarde, vient d'être également adopté par le Sénat, à la suite d'une discussion qui mérite d'être mentionnée. M. Pallavicino Trivulzio s'est

déclaré prêt à autoriser l'emprunt, pour mettre le gouvernement en état de se préparer « à une guerre inévitable. » M. Farina a témoigné des mêmes dispositions, parce qu'à ses yeux « il n'est plus possible de faire halte, et qu'il faut marcher hardiment en avant. » Mais ce sont surtout les paroles prononcées par M. de Cavour qui sont dignes de remarque. Un sénateur ayant demandé au gouvernement d'indemniser les citoyens des pertes subies pendant la guerre, à l'exemple de ce que fit la Russie après la campagne de 1812, le premier ministre a répondu : « La Russie voyait alors la guerre terminée pour elle ; l'Italie n'en est pas là. Nous n'avons pas en ce moment la certitude, mais nous avons la possibilité d'une grande guerre... Quand l'Italie se trouvera dans les conditions de la Russie, elle pourra accepter le principe de l'indemnité. »

Les assemblées suisses se sont réunies il y a quelques jours et ont discuté les rapports des commissions chargées d'examiner la conduite du Conseil fédéral pendant l'année 1859.

La commission du conseil d'Etat signalait un fait curieux : « Le rapporteur déclarait ne pouvoir étendre l'approbation donnée aux actes du Conseil fédéral à la déclaration faite, à l'insu du Conseil, par son président d'alors, M. Stæmpfli, à l'ambassadeur d'Autriche, déclaration qui excède les principes énoncés dans la note du 5 mars 1859. »

Voici qu'elle était la déclaration faite par M. Stæmpfli au ministre de l'Autriche à Berne : le président du Conseil fédéral aurait, à la date du 28 janvier 1859, c'est-à-dire trois mois avant la guerre entre l'Autriche et la France, guerre qu'il entrevoyait clairement, offert au cabinet de Vienne de faire occuper les provinces neutralisées de la Savoie par 150,000 Suisses, afin d'intercepter le passage de l'armée française à Culoz, et afin d'éviter que ces pays ne passassent aux mains de la France, si la Savoie devenait le prix de son alliance avec le Piémont.

Les intentions de M. Stæmpfli n'allaient pas cependant jusqu'à vouloir barrer le passage à des troupes françaises allant de Lyon à Turin par le chemin de fer du Mont-Cenis, parce qu'il voulait éviter à la Suisse le reproche de se constituer l'alliée de l'Autriche.

Quel que soit le jugement de l'opinion publique sur la question de savoir si M. Stæmpfli est coupable d'avoir fait pencher du côté du cabinet de Vienne la neutralité helvétique, ou s'il n'a eu en vue que de sauvegarder les intérêts de sa patrie, il est un point sur lequel amis et adversaires devront être d'accord, dit l'*Indépendance belge*, c'est qu'à ce moment, alors que les probabilités de la guerre d'Italie rencontraient des contradicteurs nombreux et passionnés, M. Stæmpfli faisait preuve d'une très-grande perspicacité politique. Non-seulement il prévoyait la guerre, mais toutes les conséquences qu'elle a entraînées.

Le Conseil des Etats suisses, par 27 voix contre 9, a refusé de s'associer au blâme que la commission avait cru pouvoir proposer contre M. Stæmpfli.

Le roi de Belgique vient de se rendre à Gand pour assister à des fêtes. En réponse à une harangue du bourgmestre de la ville, le roi Léopold a prononcé un discours dont nous croyons devoir reproduire le passage suivant :

« Depuis les temps les plus reculés, l'amour du pays et de son indépendance avait été conservé comme un feu sacré dans le cœur de leurs habitants. Le sang le plus précieux fut souvent versé pour obtenir une existence libre et nationale. Le succès ne couronna pas ces nobles efforts. Il nous a été réservé de fonder sur les bases les plus larges ce que le pays avait tant désiré, de réunir chez lui tout ce qui constitue l'existence politique et sociale la plus heureuse.

« C'est ainsi que nous a trouvés la tourmente qui, en 1848, a bouleversé l'Europe, où seuls, pour notre gloire, nous avons échappé à tous les dangers ; notre existence politique est restée exempte de toute atteinte.

« Quelles que puissent être les épreuves de l'avenir, 1848 nous indique comment nous pourrons les traverser avec honneur et avec succès. Deux générations de ma famille sont nées au milieu de vous et ont avec vous une commune patrie. Mon dévouement pour vous durant un long règne vous est connu, et tant qu'il plaira à la Providence de me conserver, je resterai fidèle à ma tâche et immuable dans mon affection paternelle pour vous. »

Une dépêche de Londres annonce l'heureuse arrivée à New-York du fameux *Great-Eastern*.

Le rapport sur le budget de 1861, dé-

posé au Corps législatif, fixe l'ensemble des voies et moyens au chiffre de 1 milliard 540 millions 121 mille 858 francs.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Turin, le 8 juillet.

S. A. R. le prince de Carignan arrivé à Turin en repartira mardi. Le prince de San Cataldo représentant de la Sicile à Paris est arrivé à Turin, il partira mardi pour Paris.

La nouvelle d'un combat entre les Garibaldiens et les Napolitains près Messine n'est pas confirmé.

Londres, 8 juillet.

L'agence Reuter prétend, et nous lui laissons la responsabilité de ses assertions, que la réunion de la Conférence serait probablement ajournée au mois d'octobre. Les ambassadeurs de Russie et d'Autriche profiteraient d'un congé avant la conférence et quitteraient Paris. Pendant la conférence, les ambassadeurs ordinaires représenteraient les puissances dont le consentement à la conférence serait assuré.

Naples, 7 juillet.

La tranquillité continue. La ville est calme et le gouvernement s'occupe des mesures nouvelles, conséquence de la Constitution qui vient d'être publiée.

Service télégraphique Havas-Bullier.

On nous écrit de Rome, 3 juillet :

Hier, lundi, le Souverain Pontife a fait un voyage a Civita-Vecchia qui mérite une mention toute spéciale, parce qu'il a fourni, à la population de nombreuses localités, l'occasion de manifester ses sentiments de vénération envers son Pontife et son inviolable attachement envers son Souverain.

Sur le parcours de Rome à Civita, à peu près complétement privé de villages, le Saint-Père a rencontré, dans divers endroits, un grand nombre d'individus, accourus de fort loin, afin de l'acclamer et de lui demander sa bénédiction. Partie à 9 heures 1/2 environ de la gare de Rome, Sa Sainteté est arrivée à la gare de Civita-Vecchia sur les 11 heures 1/2. Reçu à la descente de son wagon d'honneur par l'évêque de la ville et le délégat, le Saint-Père s'est rendu, au milieu d'une foule immense l'acclamant avec enthousiasme, à travers une longue suite d'arcs de triomphe et de verdure, à la cathédrale, où il a assisté à la bénédiction du Saint-Sacrement.

Toute la ville était pavoisée et brillamment ornée de tentures et de draperies. De la cathédrale le Saint-Père s'est rendu au palais du délégat où les réceptions ont aussitôt commencé. Le corps des consuls, les officiers de la place, les fonctionnaires de tous rangs, les diverses administrations, les magistrats des localités environnantes furent tour à tour admis à l'honneur de baiser les pieds de Sa Sainteté. On voyait la joie, le bonheur rayonner sur le visage de tous. Le peuple remplissait les quais et la place qui entoure le palais. A plusieurs reprises, le Souverain-Pontife, pour satisfaire la pieuse avidité de la population, impatiente de le voir, de l'applaudir et de recevoir sa bénédiction, fut obligé de se montrer aux balcons du palais de la délégation. On ne saurait dire avec quels transports de joie et d'amour il était accueilli à chaque fois.

Le Souverain-Pontife a visité la corvette l'*Immaculée-Conception*, qui a manœuvré et tiré ses batteries sous ses yeux, le remarquable phare, dû à sa munificence et qui sera d'une grande utilité au commerce maritime, enfin une partie des fortifications de la place qui sont, en ce moment, à peu près complétement achevées. Le général de Goyon, qui, durant la journée, s'est constamment tenu au côté du Saint-Père, a reçu les marques de la haute satisfaction de Sa Sainteté, qui a bien voulu décorer, de sa main, et récompenser divers officiers, sous-officiers et soldats, pour la part qu'ils ont prise à ces travaux.

A son retour à la gare, le Pape a retrouvé la population qui, tout entière, était accourue pour assister à son départ et recevoir une dernière bénédiction. Lorsque le convoi s'est mis en marche, un immense cri s'est échappé de la poitrine de cette immense multitude réunie dans un même sentiment et, de tous les côtés, on entendait les mots suivants : *Vita il santo Padre, siate fermo, santo Padre, siate fermo* ! (Vive le Saint-Père, soyez ferme, très-saint Père, soyez ferme !)

Si le cœur, si profondément éprouvé de l'illustre Pie IX, avait ressenti de douces émotions à la vue de la population de Civita-Vecchia, lui témoignant, avec un élan sans pareil, ses sentiments de reconnaissance, d'affection et d'amour, disons qu'il a dû goûter une de ces consolations ineffables, qui rachètent bien des douleurs, à la vue de l'accueil si sympathique, si enthousiaste qui a accueilli son arrivée à Rome.

Une foule immense de Romains de tous rangs, de toutes classes, s'était rendue aux environs de la gare; des milliers de voitures stationnaient sur la route, et la réunion était si nombreuse et si compacte, que toute circulation devint impossible sur une grande étendue de la route durant plusieurs heures.

Il nous serait impossible de rendre les applaudissements, les cris de joie, les transports de la multitude, ses témoignages de vénération et d'amour envers l'auguste personne de son souverain. Ce sont de ces scènes émouvantes où le cœur éprouve de ces sensations que la plume la plus habile ne saurait décrire.

Durant la traversée de la ville, Sa Sainteté a reçu partout les mêmes démonstrations du dévouement inébranlable de ses sujets. Le Transtevère était tout entier sur son passage, les maisons s'illuminaient à son approche, les *evviva* retentissaient de tous les côtés. De sorte que l'on peut dire, sans la moindre exagération, que le Souverain-Pontife, de la gare au palais du Vatican, a été l'objet d'une continuelle ovation et suivi par un long cri de reconnaissance et d'amour.

Il faut que l'attachement du Romain pour son auguste Pontife et Roi soit bien vif et bien sincère pour produire de pareilles manifestations, car de nos jours les peuples ne pèchent pas par excès de gratitude.

Pour extrait : M. GARCIN.

Nous avons le plaisir d'annoncer que les dernières nouvelles reçues directement de Londres font connaître une amélioration sensible dans la santé de l'illustre cardinal Wiseman. Dieu veuille que des jours aussi précieux pour toute l'Eglise, lui soient encore longtemps conservés !

C. F. AUDLEY.

Le *Morning-Herald* publie la lettre suivante que Garibaldi a envoyée à M. Parker, armateur à Liverpool. On y verra les sentiments d'affection qu'il porte à la France :

Palerme, 24 juin 1860.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 9 courant qui contient la liste de vos bâtiments à vendre. Je vous remercie de votre offre, et je suis tout prêt à suivre votre idée relativement aux deux navires mentionnés sous les nos 4 et 16. Envoyez-les à Palerme le plus tôt possible. La côte est tout à fait libre ; d'ailleurs, comme ces bâtiments navigueraient sous pavillon anglais, ils arriveraient ainsi que l'ont fait tant d'autres avant le départ des Napolitains.

Quant au prix, j'accepte celui dont vous me parlez, une fois qu'ils seront rendus à Palerme et on les payera dès leur arrivée.

Les grands vapeurs, no 30, 31, etc., que vous déclarez propres à porter des canons, sont malheureusement construits en fer ; ce qui les rend impropres aux opérations militaires. Ce dont nous avons besoin, c'est quelque chose comme vos canonnières anglaises. Si vous en construisiez quelques-unes, et surtout si vous parveniez à les armer de caissons, j'en payerais un bon prix.

Je vous remercie de tous vos bons souhaits et je puis vous assurer que je ressens vivement la sympathie que l'Angleterre manifeste pour notre cause. Elle doit se rappeler qu'elle n'a point d'alliés sincères, si ce n'est parmi les peuples libres, et il y en a si peu sur le continent ! Une Italie libre et unie remplirait cette lacune, et *deviendrait* un des plus grands *obstacles aux projets du gouvernement français.*

Envoyez-nous vite des armes, des vaisseaux, des canons, des matériaux de toute espèce, et je vous garantis que ce résultat sera promptement réalisé.

G. GARIBALDI.

On nous écrit de Vienne, 2 juillet :

L'Autriche traverse en ce moment une crise politique digne d'exciter l'attention. Un instant on avait cru que le conseil de l'Empire imprimerait une allure libérale aux affaires, mais le découragement s'est bientôt emparé du parti conservateur et le ministère est retombé de tout son poids dans l'inertie, dans cette léthargique indifférence où un malheureux système politique a tenu constamment plongé le pays. Les choses ont pris une physionomie si grave, que les archiducs ont dû se rendre auprès de l'Empereur et lui soumettre respectueusement leurs inquiétudes. Ces observations ont été si bien accueillies, que l'on songe à calmer le pays par des concessions qui constateront que des principes nouveaux ont pénétré dans les esprits.

Je ne veux pas dire par là que l'on va brusquement entrer dans le système constitutionnel. En Autriche, on se hâte lentement, mais il est certain que l'on va inaugurer des principes nouveaux. Des mesures de réorganisation civile, judiciaire, administrative se préparent. Les municipalités seront réorganisées, chaque ville dirigera ses propres affaires. Les Etats provinciaux délibéreront sur la loi qui intéresse chacune des provinces ; on prétend même qu'ils seront associés sous plusieurs rapports à l'administration centrale.

Tels sont les bruits qui courent dans les cercles ordinairement bien informés. La Prusse pousse vivement l'Autriche dans cette voie, et le baron de Werther a de fréquents entretiens avec M. de Rechberg.

Je vous le répète, je ne veux pas dire que l'Autriche va publier dans quelques semaines une Constitution, qu'elle va avoir des Chambres ; mais il est certain que des symptômes attestent la révolution morale qui se développe au sein du gouvernement impérial.

Il est permis de s'applaudir de ces changements, car on ne peut le cacher, un mouvement grave se préparait parmi les Slaves et même en Hongrie. Dans quelques provinces, les habitants se sont organisés secrètement en gardes nationales; on se réunit pour discuter les intérêts du pays, et souvent l'Empereur n'est pas ménagé dans les assemblées.

Les affaires d'Italie ont un énorme retentissement en Autriche.

La propagande garibaldienne s'étend jusque dans le Tyrol italien, où un complot vient d'être découvert. Des arrestations nombreuses ont été faites à Trente et dans tout le pays qui se rapproche de la Lombardie. Des papiers saisis ont constaté des affiliations de l'espèce la plus dangereuse.

L'accord ne paraît pas exister entre les petits Etats. La Saxe, la Bavière et le Wurtemberg se rapprochent de plus en plus de l'Autriche. Bade, Cobourg et Weymar sont tout à fait prussiens. Le roi de Bavière insiste pour la formation d'un troisième commandement de l'armée fédérale ; bref, les affaires qui paraissaient en bonne voie d'entente après l'entrevue de Bade, sont plus embrouillées que jamais. On dément formellement le voyage du Prince-Régent à Paris.

Pour extrait : M. Garcin.

La lettre suivante, écrite par un témoin oculaire, le R. P. Rousseau, l'un des religieux de la Compagnie de Jésus qui desservent la mission de Syrie, contient de douloureux détails sur les scènes sanglantes qui viennent de se passer dans le Liban :

« Saïda, le 6 juin 1860.

« C'est la semaine de la Pentecôte qu'a éclaté dans le Liban cette guerre cruelle. Je n'ai encore reçu aucune nouvelle des lieux éloignés ; mais je puis vous parler de ce qui s'est passé aux portes de cette ville et dans les environs jusqu'à sept ou huit lieues dans les terres.

« Cinquante villages à peu près ont été brûlés. Dans ces villages, les habitants ont été égorgés en partie, les troupeaux enlevés et les campagnes complétement dévastées. Ceux qui ont échappé à ce premier massacre ont cru qu'ils trouveraient à Saïda un asile sûr contre les poursuites de leurs ennemis ; ils se sont dirigés du côté de la ville ; mais en traversant les jardins, qui sont immenses aux abords de Saïda et aux portes mêmes, ils ont trouvé un bien douloureux martyre.

« La population musulmane, excitée par les cris incendiaires des muftis, chefs de la religion de Mahomet, s'est précipitée sur les chrétiens. Les muftis criaient dans les mosquées et aux portes de la ville : « Laisserons-nous périr la religion « de notre prophète? Voici les chrétiens qui « viennent prendre notre ville. Aux armes! aux « armes ! »

« Les musulmans, en grande foule, armés de poignards, de fusils, de casse-têtes et de toutes sortes d'armes meurtrières, exaltés par un fanatisme dont il est impossible d'avoir une idée sans avoir été témoin des scènes de barbarie auxquelles ils se sont livrés, se sont jetés avec la plus grande fureur sur les chrétiens pris au dépourvu, la plupart sans armes et harassés de fatigue. Ils ont tué les hommes, les femmes et les enfants sans distinction. Mais ce n'était pas assez pour ces barbares d'ôter la vie à leurs victimes : ils les ont mutilés et déchiquetées à coups de poignard, pour mieux rassasier leur haine contre le nom chrétien.

« Dix-neuf de ceux qui avaient été massacrés aux portes de la ville avaient été transportés dans un jardin. Le R. P. Prunière, notre supérieur, a voulu aller, au péril de sa vie, les faire enterrer. Il nous a raconté qu'il était impossible de n'être pas saisi d'horreur à la vue d'une semblable scène de carnage et de cruauté.

« Il y avait parmi ces victimes deux femmes, deux enfants, neuf prêtres et six autres hommes qu'il n'a pas reconnus. Ils étaient tous nus, ensanglantés, les membres coupés, tout le corps couvert de plaies et les entrailles arrachées. Ils répandaient déjà une odeur infecte difficile à supporter. Le P. Prunière était accompagné dans sa mission de charité par deux hommes bien armés ; mais, malgré ce secours, peu s'en est fallu qu'il ne succombât à l'attaque dirigée contre lui par quelques musulmans qui l'ont aperçu. Il n'a pu continuer son œuvre de dévouement.

« Les victimes sont donc restées là où on les a frappées. Leurs cadavres sont dans les chemins, dans la campagne, dans les jardins, répandant une odeur pestilentielle. Les chiens de la ville (il y en a des milliers), attirés par cette odeur, se sont mis à les dévorer.

« On ne connaît pas exactement le nombre des chrétiens immolés par les Druses et les musulmans. Les uns ne le portent qu'à 800, les autres le font monter à 1,200 ; ce qui est certain, c'est qu'on découvre chaque jour de nouveaux cadavres. On vient de trouver plusieurs puits et plusieurs citernes dans la ville et des cavernes hors des murs qui en sont remplis jusqu'à l'orifice. Parmi ces morts, il y a 80 prêtres maronites, quelques prêtres schismatiques et plusieurs religieuses. » (*Union francomtoise.*)

Une seconde lettre du même missionnaire complète le tableau des scènes de destruction et de mort accomplies à la date du 16 juin :

Saïda, 16 juin.

Comme je vous l'ai dit dans ma lettre du 6 juin, les Druses persécutent les chrétiens depuis quarante ans; mais depuis l'an dernier, les meurtres des chrétiens, le pillage et les incendies des campagnes qui leur appartiennent, étaient devenus plus nombreux. Le 14 mai dernier, trois Druses furent trouvés égorgés à trois heures de Saïda, on ne sait par qui. Depuis ce jour, il y a eu une grande agitation dans la ville. Le chef des Druses, Saïede-Bey, avait de fréquentes entrevues avec les autorités de la ville. Ce chef, sous prétexte de garder les vastes proprié-

tés qu'il possède, avait envoyé quarante hommes armés, sous la conduite d'un chef barbare et cruel, aux portes de la ville.

En même temps, un ordre avait été par le gouverneur de la ville de ne point emporter avec soi d'armes et de munitions. Mais cette défense ne pesait que sur les chrétiens, car les Druses venaient journellement en ville s'approvisionner d'armes et de munitions, et personne ne leur disait rien. L'autorité de la ville a commencé aussi presque immédiatement à faire déposer les armes à ceux qui venaient en ville. Les chrétiens devaient les déposer en un lieu d'où ils ne pouvaient plus les retirer, tandis que les Druses les déposaient à la porte de la ville et les reprenaient en sortant.

Dans les derniers jours du mois de mai, les Druses de la montagne ont commencé le massacre des chrétiens. Ils ont tué plusieurs prêtres et un grand nombre de fidèles. Dès ce moment, l'inquiétude des chrétiens a été grande. L'autorité militaire a fait placer des compagnies de quarante hommes aux portes de la ville, mais ces soldats ont tourné leurs armes contre les chrétiens.

Le 18 mai, à Gabec, le gouverneur fit mettre en prison un chrétien qui avait frappé un Druse, et il envoya le Druse à Saïda, avec cinquante hommes, afin d'exciter les musulmans contre les chrétiens. Dans ce temps-là, on apprit que les Druses avaient brûlé Gazine et massacré une partie des habitants. A cette nouvelle, le chef druse, placé aux portes de Saïda, et ses hommes, auxquels s'étaient joints une centaine des plus mauvais sujets de la ville, se répandirent dans les jardins pour tuer et piller les familles chrétiennes qui s'y trouvaient.

Les chrétiens des environs, entendant parler de ces assassinats, vinrent au secours de leurs frères au nombre de cinq cents environ; mais une troupe immense de gens armés, composée de musulmans sortis de Saïda, les obligea à rebrousser chemin et à se réfugier dans les montagnes.

Le mufti, chef de la religion de Mahomet, avait excité, les jours précédents, les musulmans à prendre les armes et à se jeter sur les chrétiens. Il était, le jour du massacre, aux portes de la ville pour animer encore leur fanatisme. Son fils était parmi les meurtriers. Les femmes turques, du haut des terrasses, criaient aux hommes d'exterminer les chrétiens, et elles vomissaient des injures contre eux. Il y a eu une horrible boucherie. Ils ont été pris entre deux feux. On ne s'est pas contenté de les tuer, on les a hachés en morceaux. On a dispersé leurs membres, arraché leurs yeux et leurs entrailles. Chaque jour, dans les jardins, dans les chemins, il y a des meurtres nouveaux. Ce n'est pas une guerre entre les Druses et les maronites, c'est une conspiration ourdie par les autorités turques et par les Druses pour exterminer les chrétiens. Si la France ne vient pas bientôt à notre secours, il ne restera pas un chrétien en Syrie. Cette conspiration s'étend partout dans l'empire turc.

Les morts restent toujours sans sépulture et deviennent la pâture des chiens. Les Turcs s'en réjouissent et disent : « Voilà ces chiens de chrétiens et leurs prêtres; n'est-il pas naturel que les chiens leurs semblables les mangent et s'en engraissent? »

Nous étions dans la douleur de savoir que le grand-vicaire de Mgr Boutros, massacré au dehors de la ville, à une petite distance des portes, allait être dévoré comme les autres victimes. Le samedi 9 juin, je demandai au consul français trois janissaires et deux fossoyeurs pour aller moi-même l'enterrer. Le consul ne voulait pas me laisser partir, à cause du danger que je pouvais courir, mais à force de sollicitations je l'obtins.

Les chrétiens, en nous voyant sortir, tremblaient d'épouvante, car ils savaient que je n'étais presque pas plus en sûreté avec les janissaires qu'avec les Druses. A dix minutes sur le chemin de Tyr, nous vîmes un prêtre dont le corps était en putréfaction, dont les entrailles et les jambes étaient dévorées. Nous l'enterrâmes. Nous trouvâmes près de là le squelette d'un enfant de douze ans entièrement dépouillé de ses chairs. Nous l'ensevelîmes.

Une femme turque nous conduisit moyennant salaire vers les cadavres décomposés et répandant une odeur infecte de trois malheureux prêtres. Ces restes avaient été dévorés à moitié. Nous les mîmes dans la même fosse. En coupant un buisson pour le placer sur ces dépouilles, un énorme serpent se jeta sur moi. A coups de hache, je parvins avec peine à l'abattre. Nous avons enterré avec le même soin cinq ou six autres victimes que nous avons découvertes.

Arrivés au lieu où le grand-vicaire de Mgr Boutros avait été coupé en quatre morceaux, nous n'avons plus trouvé que la tête de ce prêtre vénérable. Les restes de son frère et de sa sœur, qui ont subi le même sort que lui au même lieu, ont été également dispersés et dévorés. Nous avons trouvé en un seul lieu douze prêtres et quatre chrétiens laïques immolés, et dont les corps étaient la proie, au moment où nous sommes arrivés, d'un grand nombre de chiens. Nous avons pu à grand'peine chasser ces animaux et livrer à la sépulture ces dépouilles.

Le soleil allait se coucher, il fallait rentrer dans la ville. J'étais exténué de fatigue et comme empoisonné par l'odeur effroyable qui règne partout. Chaque chrétien était dans la peine sur notre compte, mais personne n'avait osé sortir pour venir à notre rencontre. La chaleur est de plus de trente degrés à l'ombre. De tous côtés il y a des cadavres non ensevelis qui répandent une odeur pestilentielle. Je voulais, le lendemain, sortir de la ville pour continuer ma mission charitable, mais le consul me l'a interdit, tellement le danger est grand.

Chaque jour et à chaque instant du jour, nous regardons la haute mer pour voir si aucun bâtiment français ne paraît. C'est là notre dernier espoir. On nous dit que M. de la Roncière est arrivé à Beyrouth avec quatre bâtiments de guerre. Cette nouvelle rend la vie aux chrétiens qui ont survécu aux massacres.

Mgr Boutros et ses quinze cents diocésains ont été pillés et dépouillés par les Métualis.

Douze cents habitants de Gazine s'étaient réfugiés dans un bois, à quatre lieues de Saïda. Les Druses y ont mis le feu et ont entouré le bois. A mesure que le feu faisait sortir un chrétien, il était immolé. Les autres ont été brûlés ou sont morts de faim.

Une femme, se rendant à Saïda avec ses trois enfants, est rencontrée par un Druse. Le Druse

la fait asseoir et immole sur ses genoux ses trois enfants.

Un curé maronite se rendait à Saïda avec cinq enfants. Les Druses le mettent en pièces et arrachent aux enfants leurs membres les uns après les autres.

A Gazine, les Druses ont forcé dix-huit chrétiens à finir leurs récoltes de vers à soie pour s'en emparer. Ils les ont massacrés ensuite. En d'autres lieux, les Druses ont forcé les chrétiens à moissonner leur blé, à le battre, à le porter dans leur demeure, et ensuite il les ont égorgés.

Asbaïa est habitée par deux mille chrétiens et par deux mille Druses et musulmans. C'est une ville sur la route de Beyrouth à Damas. Il s'y trouve vingt-cinq émirs musulmans qui ont toujours vécu en bonne intelligence avec les chrétiens. Aussi, se sont-ils mis avec nos frères contre les Druses. Il y a eu trois attaques des Druses contre les chrétiens. Ces derniers ont été constamment vainqueurs. Une jeune fille chrétienne a tué dix-huit Druses à elle seule. Le commandant turc a dit aux chrétiens : « Vous êtes vainqueurs. Les Druses se sont retirés et ne reviendront plus. Je désire que la guerre finisse. Il faut déposer vos armes entre mes mains. Moissonnez vos champs, je vous protégerai avec ma troupe en cas d'attaque. » Les chrétiens se laissent séduire par ces trompeuses promesses. Quatre heures après que les armes étaient déposées, leurs quartiers étaient en feu. Ceux qui n'ont pas été brûlés dans leurs maisons ont été massacrés, et les émirs en premier lieu. Quatre hommes seulement ont échappé au désastre. Les femmes et les petites filles ont été réservées pour les derniers outrages.

Le consul français distribue à Saïda cinq mille *pains par jour*. On ne peut assister à cette distribution sans verser des larmes, tant les hommes, les femmes et les enfants sont exténués de besoins et pressés par la faim. Si ce secours venait à leur manquer, les quatre ou cinq mille chrétiens réfugiés à Saïda mourraient tous de faim. Ils n'ont plus aucune ressource. Leurs maisons sont brûlées, leurs troupeaux enlevés, leurs moissons pillées. Ils n'ont pas même de vêtements. On compte plus de cent villages brûlés.

Le pacha de Beyrouth est allé du côté de Géoubé avec cinq pièces de canon. Il a brûlé quatre gros villages chrétiens.

Les Druses, avec tout ce qu'ils ont pu trouver de Bédouins, de Métualis et de musulmans, se sont portés sur Zalhée, ville de 12 mille chrétiens. Cette ville se trouve entre les deux Libans, c'est-à-dire entre le Liban et l'anti-Liban. Les hostilités ont commencé ; mais nous ne savons pas ce qui s'y passe, personne ne voyageant par terre en ce moment en Syrie.

Der-Kamar, ville de huit mille âmes, est entourée de Druses. On craint qu'elle ne succombe. Tous les mûriers sont coupés par les Druses. Ainsi, plus de récolte de soie pour l'avenir, avant de longues années. On achève d'incendier les villages.

Il y a beaucoup de femmes cachées avec leurs enfants dans les montagnes, dans les bois et dans les grottes. Elles sont forcées de sortir de leur retraite, pressées par la faim, pour se livrer aux soldats. Les enfants sont faits musulmans et les femmes déshonorées.

Nous avons recueilli plus de cinquante jeunes enfants. Presque tous sont orphelins. Nous les élevons chrétiennement.

Les jeunes filles ont eu à subir, avant d'être massacrées, les plus indignes traitements.

Les Druses et les musulmans sont enivrés par la victoire. Un seul Druse est venu en plein jour prendre dans la ville les troupeaux de bœufs, de chèvres et de moutons appartenant aux chrétiens. Dans les villages qui sont près de Saïda, tous les troupeaux ont été enlevés également.

Meurtres, assassinats, outrages et mille maux, voilà pour le moment le partage des malheureux chrétiens de ce pays. On ne peut plus compter ici sur une heure de vie. — *P. Rousseau, S. J.*

Une correspondance adressée au *Times* confirme tous ces faits en constatant également l'incroyable attitude des agents turcs :

Alexandrie, 25 juin.

Le steamer postal français, parti de la Syrie, et qui est arrivé hier ici, nous apporte des détails récents et complets sur la guerre sauvage et fratricide que se font entre eux les Druses et les chrétiens Maronites du Mont-Liban. L'avantage était presque entièrement en faveur des Druses, dont la furie s'exaltait de plus en plus à la vue du sang qui commençait à couler. Les Turcs, ajoutait-on, se déclaraient plus ou moins ouvertement pour eux.

Les récits qu'ils font des cruautés exercées par les Druses sont vraiment déchirants. Sur plusieurs autres points, les Druses ont engagé les chrétiens à déposer leurs armes en leur assurant qu'ils ne seraient point inquiétés, promesse qui fut presqu'aussitôt suivie de leur massacre, du pillage et de l'incendie de leurs maisons. On calcule que pendant les trois dernières semaines, il a été détruit plus de soixante villages. Le Pacha de Damas a déclaré qu'il ne peut garantir la paix en cette ville pour une semaine. Les Druses du Liban et du Hauran, aidés par les Bédouins, ont assiégé Zahleh, la plus considérable et la plus florissante ville située dans le Liban, et contenant une population de plus de dix mille habitants ; mais jusqu'à présent, ils n'ont pu la prendre. Avant hier, ils ont été battus avec une grande perte par les chrétiens. Ils ont, en effet, été repoussés trois ou quatre fois de Zahleh ; néanmoins, on craint que la place ne puisse pas résister beaucoup plus longtemps, faute de munitions.

Si Zahleh est pris, ce sera la destruction de la cause chrétienne dans le Liban. A Sidon, il a été commis contre les chrétiens des atrocités inouïes, et un grand nombre d'entre eux ont été massacrés. Enfin, la Syrie tout entière, depuis Alep jusqu'à Gaza, est dans un état de profonde consternation. Les autorités turques restent impassibles devant l'œuvre de destruction, et quand les consuls européens les engagent à intervenir et à mettre fin à la guerre, ils promettent et ne font rien, et enfin ils déclarent n'avoir pas de forces suffisantes. En ce cas, il est grandement temps que les puissances européennes interviennent pour arracher à toutes ces horreurs une des plus belles provinces de l'empire. La seule ville où l'on soit maintenant en sûreté dans la Syrie est Beyrouth. Deux vaisseaux de guerre anglais sont mouillés en vue de la ville ; c'est un steamer de

11 canons et une canonnière. Il y a aussi une frégate russe et trois vaisseaux français : une frégate, un brick et un steamer.

La lettre particulière ci-après, datée de Beyrouth, 20 juin, contient, avec des détails plus authentiques, la nouvelle qui s'est répandue à Alexandrie. Pendant la dernière quinzaine les affaires ont pris, dans le Liban, un caractère beaucoup plus grave. Hasbeeyeh et Rasbeeyeh, deux grands et florissants villages, situés aux environs du mont Hennon, ont été pris, saccagés et détruits par les Druses, en présence des garnisons turques des deux endroits. Les Turcs, dit-on, n'ont nullement essayé de protéger les villages, au contraire, ils ont activement secondé l'ennemi.

A la prise de ces villages, un grand nombre d'habitants chrétiens, hommes, femmes et enfans, se sont réfugiés dans le sérai ou garnison. L'officier, qui commandait les troupes turques, a forcé les hommes à rendre leurs armes; ils les ont rendues et les armes ont été envoyées à Damas. Il a ensuite parlementé avec les chefs des Druses et les portes du sérai ont été ouvertes. Les Druses sont entrés et les chrétiens, sans armes, sans défense, ont été horriblement massacrés, sans distinction d'âge ni de sexe, et cela devant les troupes turques qui se tenaient immobiles. Quelques chrétiens ont réussi à s'échapper et se sont réfugiés à Beyrouth.

P.-S. 21 juin. — On m'apprend, ce matin, une nouvelle que malheureusement je ne crois que trop vraie : On dit que les Druses ont pris Zaleh le 18 et l'ont détruite par le feu. Les chrétiens et les Druses ont éprouvé de grosses pertes. Les femmes et les enfants ont été renvoyés de la ville un jour ou deux après l'entrée des Druses. La ruine de Zaleh est une grande perte pour les chrétiens.

La Turquie chrétienne.

Un petit livre ainsi intitulé a paru, il y a deux cents ans, sous la puissante protection de Louis le Grand, protecteur unique du christianisme en Orient ; je voudrais en provoquer une nouvelle édition sous la protection unique de la justice et de la liberté.

Sur 16,400,000 habitants de la Turquie d'Europe, il n'y en a qu'un million et demi de race turque, 4 millions du culte mahométan, et, en face de ceux-ci, près de 15 millions d'individus de races ennemies et près de 12 millions de religion chrétienne (1).

On l'a mille fois imprimé dans tous les pays et dans tous les idiomes, l'empire turc est en Europe une monstruosité. Il n'a été admis, le 30 mars 1856, à participer au droit public européen qu'après s'être formellement engagé à reconnaître et à consacrer les droits politiques et religieux des 12 millions de frères que nous y comptons. Quatre fois, depuis lors, la faux a passé sur les tombes de Balaclava et de Sébastopol. Si les morts devisent entre eux, ils doivent se dire : Quand donc germera le fruit du sang que nous avons versé ? Et ceux pour qui ils l'ont versé, en entendant tout à coup de nouveaux cris de délivrance, sur un point opposé de l'Occident, se sont naturellement écriés : Quand donc se réalisera la nôtre ? Des rives du Pont-Euxin le vent a porté ces soupirs imaginaires avec des cris de détresse qui ne le sont pas, jusqu'aux bords de la Néva. Après avoir inutilement cherché à éclairer la Sublime-Porte, après avoir épuisé, auprès des chrétiens, tous les moyens de persuasion possibles afin de les exhorter à la patience, le prince Gortchakof s'est franchement et loyalement ouvert aux cabinets des grandes puissances de l'Europe. Il leur a exposé la situation réelle des chrétiens orientaux, l'imminence d'une crise, la conviction que des représentations isolées, de stériles promesses ou des palliatifs ne suffiraient plus pour la prévenir, et enfin la nécessité d'une entente des grandes puissances entre elles et avec la Porte pour aviser de concert aux mesures qui seules peuvent mettre un terme à cette situation dangereuse.

Cette communication, logique et irréprochable, a été accueillie avec une tiédeur assez étrange dans un temps où l'on a constamment les mots de progrès, de civilisation, d'humanité sur les lèvres, et a réveillé plus de soupçons que de sympathies. Essayer de détruire ces soupçons serait peut-être les augmenter, mais je me sens ici au large pour parler des intérêts de l'Eglise d'Orient, qui ont été la préoccupation constante de la papauté et de la royauté, comme ils sont encore celle des esprits les plus éminents de notre époque.

Pourquoi l'Europe éprouve-t-elle tant de répugnance à terminer la question d'Orient ? Le comte de Falloux l'a dit il y a déjà vingt ans : « Si l'Europe hésite aujourd'hui à effacer de la carte le nom et l'empire du Sultan, c'est à force d'avoir cessé de le craindre ; et comme on reculait autrefois devant la difficulté d'une telle entreprise, on ne s'arrête aujourd'hui que par l'embarras anticipé de la victoire (1). »

(1) V. la Géographie universelle par Théophile Lavallée et son Histoire de Turquie.

(1) *Histoire de S. Pie V, ch. XXVIII.*

Cet embarras, un autre homme d'Etat l'a indiqué il y a deux jours dans le *Correspondant*, est plus fictif que réel. « Nous ne voulons pas que la Turquie meure, » observe admirablement M. Saint-Marc Girardin, « parce que nous ne voulons pas que son héritage échoie à la Russie ou à l'Angleterre, à la France ou à l'Autriche, et rompe l'équilibre européen. — Ah ! si c'est l'héritage du malade qui fait votre souci et votre embarras, rassurez-vous : l'empire ottoman ne peut plus avoir ses voisins pour héritiers. Ses héritiers sont ses sujets ; ce sont ces chrétiens d'Orient dont vous vous êtes faits généreusement et habilement les parrains dans le traité de Paris, dont vous avez constaté, par une clause internationale, la vie et les droits : ils vous payent de votre protection en vous affranchissant du plus grand souci de notre siècle, la succession de la Turquie. L'Europe se la serait disputée sur je ne sais combien de champs de bataille : ils la revendiquent par le plus sacré des droits, celui de la nationalité vaincue, mais non détruite, opprimée, mais non abjurée. »

Et après avoir développé cette thèse avec un éblouissant bon sens, l'illustre académicien la résume en ces termes : « Si la paix continue en Orient, la diplomatie européenne a le droit et le devoir de veiller au maintien des droits religieux et politiques que le traité de Paris a assurés aux chrétiens d'Orient. En faisant cela, elle continue l'œuvre du traité de Paris ; elle consacre par le fait l'existence de la nationalité des chrétiens d'Orient, déjà consacrée par le droit. Si la paix cesse en Orient, si les chrétiens, ne pouvant plus supporter l'oppression turque, revendiquent par les armes leur indépendance, l'Europe doit reconnaître, dès les premiers moments, qu'il n'y a pas là des révolutionnaires et des rebelles, mais une nation qui lutte contre une autre nation. Elle n'aura pas seulement à plaider la cause de l'humanité en faveur des victimes d'une entreprise aussi irréfléchie que coupable,» comme le disait dans sa fureur monarchique la déclaration de Vérone du 14 décembre 1822; elle aura à plaider la cause des nationalités qu'elle a reconnues. Voilà pour le juste; venons à l'utile : l'intérêt de l'Europe n'est pas moins évident que le droit de l'Orient. La reconnaissance de la nationalité de l'Orient chrétien est l'expédient providentiel de la question d'Orient. En laissant l'Orient se régénérer et se constituer par lui-même, l'Europe échappe du même coup à l'impossibilité, chaque jour plus visible, de conserver l'Empire ottoman, et aux querelles que devait créer entre les puissances le partage de cette grande succession. Au lieu de se disputer la propriété, l'Europe reconnaît et réintègre l'ancien propriétaire. »

Rien ne serait donc plus opportun que la reproduction que je propose du petit livre du sieur Delacroix, secrétaire de l'ambassadeur de Guilleragues, intitulé *la Turquie chrétienne*. On y découvrirait que la politique des descendants de saint Louis ne différait guère en Orient de celle des successeurs de saint Pierre ; que c'est d'elle que procède la solution que nous offre aujourd'hui M. Saint-Marc Girardin ; on y acquérerait la certitude qu'il n'y a, au demeurant, qu'une seule chose qui complique les affaires humaines : la mauvaise foi et l'injustice, comme il n'y en a aussi qu'une seule qui les résout efficacement : la franchise et la justice.

Commodément enfoncé dans son fauteuil, lord Russell a dernièrement laissé échapper à un de nos amis ce mot : « Les chrétiens d'Orient ! ils souffrent depuis quarante ans et peuvent bien encore attendre ! » Le noble lord aurait pu dire : depuis quatre cents ans ! Nous nous permettrons de lui rappeler que depuis quatre ans ils attendent les promesses de l'Angleterre, et nous croyons que le chancelier russe, homme de cœur et d'intelligence, est dans le vrai en affirmant aujourd'hui que le temps des illusions est passé et que toute hésitation, tout ajournement auraient de graves conséquences.

Augustin Galitzin.

Lettre Circulaire

de Mgr l'évêque de Poitiers au clergé de son diocèse relative à l'emprunt et aux dons ayant pour objet de venir en aide au Saint-Père.

Louis-François-Désiré-Edouard PIE, par la grâce de Dieu et du Siége apostolique, évêque de la sainte Eglise de Poitiers, assistant au trône pontifical, etc. ;

Messieurs et chers coopérateurs,

I. Depuis que la révolution a étendu sa main sacrilége sur une partie notable des domaines du Saint-Siége, et qu'elle menace à chaque instant d'arracher à l'Eglise ce qui lui reste de ses Etats temporels, il est trop facile de concevoir que cette diminution de territoire, ain-

si que la nécessité d'une force armée plus considérable, ont dû apporter une grande perturbation dans les finances du pouvoir ecclésiastique.

C'est ce qu'ont pressenti un certain nombre de catholiques qui n'ont point attendu le cri de détresse de la sainte Eglise leur mère pour accourir à son aide. Il nous est parvenu des rangs les plus divers de la société, des dons plus ou moins importants, selon les facultés de ceux qui les offraient. Le clergé, malgré son extrême détresse, a donné, comme toujours l'exemple et le signal de la générosité. Ce tribut volontaire a été reçu avec reconnaissance par le Père de la grande famille chrétienne; et l'obole des pauvres n'a pas été moins bénie que l'or des riches.

Nous ne saurions assez louer et remercier les prêtres et les laïques de notre diocèse qui ont compris et qui accomplissent si noblement, en cette circonstance, le devoir dont parlait saint Paul aux premiers chrétiens. En effet, puisque le vicaire de Jésus Christ a été divinement établi pour nous dispenser toutes les richesses spirituelles, n'est-ce pas justice et raison que nous lui prêtions secours dans sa détresse temporelle (1), et que nous contribuions de nos propres ressources à sauver les garanties matérielles par lesquelles la Providence lui a assuré le libre et plein exercice de son suprême ministère dans l'ordre religieux?

Certainement, Messieurs, la prudence et la charité nous feront toujours une loi de tenir compte des susceptibilités que nous verrons se produire autour de nous : l'Eglise ne se complaît pas dans l'esprit d'opposition et de résistance, et le rôle frondeur n'est point dans ses goûts ni dans ses habitudes. Nul ne connaît et ne pratique comme elle la science des ménagements. Mais il est de fausses données qu'une saine orthodoxie ne pourra jamais accepter, des principes vrais qu'elle ne devra jamais laisser dénaturer. Par exemple, la doctrine que nous professons concernant la nature, la fin et la raison d'être du gouvernement temporel de Rome, ne nous permet point de passer condamnation sur certaines assertions, et de méconnaître que les offrandes qui sont faites en ce moment aient un caractère et possèdent un mérite essentiellement religieux. Non, il n'y a pas là seulement une manifestation réfléchie du sentiment conservateur en faveur d'un souverain étranger, dont le trône forme le principal mur de soutènement de tous les autres trônes, et de la déchéance duquel toutes les souverainetés et tous les droits quelconques ressentiraient un contre-coup effroyable. Ce n'est pas une simple souscription dans l'intérêt d'une cause politiquement liée au maintien de l'ordre européen et de l'équilibre social du monde entier. C'est tout cela, sans doute, mais c'est plus encore que tout cela. Par leur destination présente et dans l'intention de ceux qui les font, les libéralités dont il s'agit ressortent de la vertu de *religion*, parce qu'elles se rapportent directement à la cause du Fils de Dieu fait homme, à la libre expansion de sa vérité et de sa grâce, à l'indépendance et à la dignité de la société qu'il a fondée et de l'autorité qu'il y a préposée, enfin au maintien d'une institution née des besoins du christianisme, et consacrée par tous les droits humains et divins. Notre mission d'enseignement nous forcera donc de protester chaque fois qu'on s'obstinera à rabaisser au niveau d'une question toute profane, d'une question purement laïque, selon le jargon de ce temps, ce qui revêt à nos yeux un caractère plus haut et plus sacré.

Cela étant, Messieurs et chers coopérateurs, nous avons l'assurance de ne pas sortir de nos strictes attributions, en louant, en approuvant le sentiment qui porte en ce moment les vrais fidèles à subvenir aux nécessités pressantes du Siége apostolique. Qui donc, dans ces conjonctures extrêmes, viendra au secours du père de famille, sinon ses enfants? Et serait-ce à nous, auxiliaires et ministres du père de famille, qu'il conviendrait de refroidir une ardeur si louable par l'indifférence que nous lui opposerions? Il ne viendra dans l'esprit de personne que nous devions nous condamner à ces excès de réserve. Il est une limite au delà de laquelle la retenue devient pusillanimité. Vous continuerez donc, Messieurs, en observant toutes les lois de la prudence, à recevoir les offrandes qui seront librement déposées entre vos mains, et vous nous les transmettrez ensuite pour que nous les fassions parvenir au plus tôt à leur religieuse destination. Vous imiterez en cela ce qui se pratique dans la plupart des autres diocèses, de même que je reproduis moi-même en ce moment les instructions déjà données au clergé par plusieurs de mes vénérables frères dans l'épiscopat.

II. Comme eux aussi, je veux adresser une parole d'encouragement à ces jeunes chrétiens qui, ne prenant conseil que de leur foi, et se souvenant des exemples de leurs ancêtres, n'hésitent point à profiter des facilités qui leur sont données par les gouvernements de leurs pays respectifs, et courent spontanément à la défense des frontières de l'Etat ecclésiastique. Plus leur noble détermination trouve des contradicteurs, plus la religion leur doit d'éloges et d'applaudissements. Hélas! la flamme sacrée est éteinte ou affaiblie dans trop de cœurs pour que l'élan qui les entraîne soit compris et partagé comme il l'eût été dans d'autres temps. Mais les saintes Ecritures nous apprennent que les grandes causes ne triomphent pas toujours par le grand nombre; et d'ailleurs, quelle que

---

(1) Si vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus? I Corinth. IX, 11.

soit l'issue de l'entreprise, le mérite de s'y être dévoué subsistera tout entier devant Dieu et devant les hommes. Il serait ambitieux et prématuré peut-être de prononcer le mot de *croisade*. Disons pourtant que ce grand mot, si souvent détourné de son sens par de criminelles ou de téméraires acceptions, n'aura jamais eu dans les temps modernes une application plus exacte. Est-ce que les anciennes expéditions de la chrétienté se proposèrent jamais un but plus directement religieux que celui-ci? N'est-il pas vrai que la suprématie spirituelle et l'indépendance du pontife romain appartiennent à l'essence même du christianisme? Certes, Jérusalem est et sera toujours pour les chrétiens un grand et incomparable souvenir; mais Rome seule est pour le chrétien une nécessité. C'est là que le Christ accomplit sa promesse d'être avec nous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. C'est là que sa croix toujours vivante rayonne sur l'Occident, patrie de la civilisation, et sur le reste de l'univers pour l'illuminer et le vivifier. L'antique Sion conserve les monuments et les traces de la douloureuse passion du Christ; mais c'est Rome, la Jérusalem nouvelle, qui est devenue le réservoir et le vase du sang rédempteur; c'est elle qui le verse et qui le sert au monde entier par tous les canaux de la juridiction, par tous les conduits du sacerdoce. Jérusalem, c'est notre histoire; Rome, c'est notre vie. L'islamisme, en faisant peser l'oppression sur Jérusalem, insultait à nos lieux d'origine, et nous blessait dans ces affections délicates qui attachent tous les cœurs généreux à la terre natale; la révolution, en se ruant sur Rome, vise à la tête et au cœur de la chrétienté; elle l'attaque dans les parties nobles et dans les organes mêmes de la respiration et de la vie. *Frappez au visage*: *Vultum feri*, tel est en ce moment le cri de guerre des fils de Bélial. Ils savent que l'Antechrist, dont ils sont les éclaireurs et les pionniers, aurait gain de cause le jour où Rome deviendrait le siége définitif de leur empire; aussi, pour acheter cet avantage, indiquent-ils parfois à demi voix, par la bouche des méchants et par celle des utopistes ou des dupes, la perspective de refaire un trône au vicaire de Jésus-Christ sur le sépulcre de Jérusalem: comme si la pierre fondamentale de l'Eglise pouvait être retirée de l'emplacement déterminé par la volonté divine! On peut donc le dire avec assurance: Dans la question actuelle, dans *la question romaine*, comme on est convenu de parler, ce sont les intérêts les plus graves, les plus essentiels du christianisme qui sont en jeu. Si la résistance à l'ennemi n'est pas cette fois une lutte religieuse, aucune lutte n'aura jamais mérité ce nom.

Confiance donc et courage, dirons-nous à ceux qui se sont enrôlés dans cette phalange chrétienne! Qu'ils aient le sentiment de la grandeur et de la sainteté de la cause à laquelle ils ont fait le sacrifice de leur jeunesse et de leur avenir. Que l'amour de la religion et de l'Eglise les soutienne au milieu des difficultés et des épreuves qui les attendent. Conduits par des vues supérieures et surnaturelles, qu'ils ne le cèdent à aucune autre milice dans la pratique de l'immolation et dans la fidélité à la discipline; qu'ils ne déclinent aucun des devoirs, aucun des labeurs qui font du soldat français le premier soldat du monde. La valeur et l'habileté éprouvées du chef qui les commande, permettent d'augurer d'heureux résultats: il est rassurant d'avoir à sa tête un illustre général, enfant de la France, un capitaine tant de fois déjà victorieux sur tous nos champs de bataille. Mais, quoi qu'il advienne à cette généreuse milice, elle aura marché dans le sentier de la foi et de l'honneur. Le ciel l'en récompensera. Qui sait si le rétablissement des anciens ordres militaires, qu'ont rêvé quelques penseurs généreux, n'a pas trouvé ici son commencement d'exécution? Quant à nous, fidèles aux traditions de nos devanciers, nous appelons chaque matin sur cette jeune armée toutes les bénédictions que l'Eglise implore par ses pontifes lorsqu'ils donnent la croix à ceux qui partent pour le secours et la défense de la foi chrétienne (1).

III. Mais plusieurs de nos véritables frères l'ont déjà fait observer avec raison: ces soldats fidèles et dévoués, il faut les nourrir, les vêtir, les armer et multiplier leur nombre. Il faut fournir à ces admirables volontaires, qui arrivent de tous côtés, un équipement et tous les moyens de déployer au service du Saint-Siége leur courage et leurs talents.

Or, nous l'avons dit, la pénurie du trésor pontifical ne lui permet pas de suffire à toutes ces charges. Quelle que soit l'importance des dons déjà faits et qui pourront être faits encore par les fidèles des diverses contrées du monde, il devenait prudent et nécessaire de s'assurer immédiatement une autre ressource.

Les feuilles publiques viennent d'être autorisées à annoncer qu'un emprunt était ouvert en France, avec l'assentiment du gouvernement impérial, au nom du gouvernement romain. Toutes les mesures sont prises pour faciliter le mode de cet emprunt au chef-lieu de chaque département (2). Les sentiments qui animent les fidèles de cette contrée nous sont trop connus pour que nous ayons à exciter leur zèle en faveur d'une cause qui est la leur, puis-

---

(1) De benedictione et impositione Crucis proficiscentibus in subsidium et defensionem fidei christianæ. Pontif. roman. Pars II, *sub finem*.

(2) La maison de banque désignée à Poitiers pour recevoir les souscriptions à l'emprunt romain, est la maison de MM. de Souvigny, Turrault et Cie, mise en rapport à cet effet avec la maison Blount et Cie à Paris, 3, rue de la Paix.

qu'elle est celle du Père commun de tous les chrétiens. Qu'on ne s'y méprenne pas : Rome ne peut être sauvée à cette heure qu'avec le concours du monde catholique tout entier. Si donc, dans l'opération proposée, bien que tous les intérêts trouvent leur garantie aussi assurée qu'ailleurs, il reste cependant une part au dévouement et au sacrifice, qu'on veuille se souvenir que c'est le sceau auquel doivent être marqués tous les actes inspirés par le mobile religieux.

Vous voudrez bien, Messieurs, lire cette lettre en chaire, dimanche prochain, jour de la solennité des saints apôtres Pierre et Paul. Vous n'y ajouterez pas de commentaitaire. Toutefois, sans vous établir en aucune façon les agents ni les intermédiaires attitrés de l'emprunt romain dans vos paroisses, il ne vous est pas défendu de procurer aux personnes qui vous interrogeraient les renseignements et les explications dont elles pourraient avoir besoin.

Recevez, Messieurs et chers coopérateurs, la nouvelle assurance de mon cordial et sincère dévouement.

Mauroc, 26 juin 1860.

† L.-E., *évêque de Poitiers.*

Lettre-Circulaire

de Mgr l'évêque d'Arras au clergé de son diocèse.

Arras, en la fête des saints Jean et Paul, martyrs, le 26 juin 1860.

Messieurs et très-aimés collaborateurs,

Les appels réitérés faits à votre piété en faveur de notre petit séminaire, joints à tant d'œuvres locales qui ne naissent et ne se soutiennent que par vos dons et ceux des fidèles confiés à vos soins, nous ont mis en retard pour l'accomplissement d'un devoir plus élevé, hélas ! et plus impérieux encore, celui de vous recommander les besoins augustes et pressants de notre Saint-Père le Pape, le chef de l'Eglise universelle, à qui des circonstances déplorables ont ravi une notable partie de ses ressources, en même temps qu'elles lui rendent nécessaires d'énormes dépenses qui eussent été jusque-là superflues.

Ce n'est ni par négligence, vous le pensez bien, ni par timidité que nous avons différé jusqu'ici cette recommandation importante ; c'est uniquement par l'intérêt même qu'elle nous inspirait et afin que vous arrivant toute seule elle fût mieux comprise et mieux accueillie.

Nous avons reçu à Rome les confidences les plus intimes et les plus certaines sur l'état des finances pontificales. Vous n'attendez pas de nous, N. T. C. F., que nous vous en révélions les détails. Qu'il nous suffise de vous rappeler les dilapidations horribles de la révolution de 1849, et plus tard la privation de tous les revenus qu'envoyaient les Romagnes, dont tous les fonctionnaires continuent néanmoins de recevoir leur traitement complet, par cette raison d'équité paternelle que, malgré les sollicitations et les périls, ils sont restés fidèles à leurs serments.

Mais ce qui amène surtout des charges nouvelles tout à fait en disproportion avec les revenus, c'est la triste nécessité où se trouve le Saint-Père d'avoir une armée non plus seulement pour la dignité de sa position suprême et pour le bon ordre parmi ses sujets, mais pour la défense de son autorité temporelle contre des ennemis nombreux, acharnés, implacables, au dedans et au dehors.

Oh ! oui, elle est bien triste cette nécessité inconnue jusqu'ici, et parce qu'elle révèle dans un certain parti des haines sacriléges contre le Seigneur et contre son Christ, et parce qu'elle contraint le Père commun de tous les fidèles, ce Père si profondément tendre et si admirablement indulgent, à des mesures qui répugnent à son cœur plus encore qu'à son ministère.

Le besoin existe donc : il est aussi urgent que douloureux. L'Europe catholique y pourvoit déjà par l'envoi toujours croissant de ses généreux volontaires ; il faut qu'elle y pourvoie aussi par les subsides nécessaires à l'entretien, à l'équipement et à tout le matériel requis pour les armées modernes.

A cette fin, deux voies sont ouvertes : l'emprunt et les offrandes.

C'est de l'emprunt que nous avons d'abord à vous parler, puisqu'il vient d'être ordonné par le Saint-Siége, et qu'il doit être opéré dans l'espace de quelques semaines.

Cette maière de venir en aide au gouvernement romain sera sans doute plus facilement adoptée que tout autre, parce qu'elle est plus conformes aux habitudes actuelles, puisque tous les gouvernements empruntent parcequ'elle exige moins de sacrifices, puisque ce n'est qu'un placement de fonds; enfin, parce qu'elle peut être pour plusieurs un moyen délicat et sûr de faire arriver au Souverain-Pontife de véritables offrandes.

Le devoir que vous avez immédiatement à remplir à ce sujet, Messieurs, consiste surtout à faire connaître sans retard cette opération à toutes les personnes de votre paroisse que vous croirez en position d'y prendre part.

Les maisons Ed Blount et Ce, banquiers, rue de la Paix, n. 3, et Labaume de la Bouillerie et Ce, banquiers, rue de la Victoire, n. 61, toutes deux à Paris, sont chargées officiellement par le gouvernement pontifical de négocier cet em-

prunt. Elles nous informent qu'elles ont pris pour correspondants MM. A. Legrand et C°, banquiers à Saint-Omer.

Vous le savez tous, Messieurs, il faut qu'ici-bas l'Eglise passe successivement par tous les genres d'épreuves, car c'est à tous ses enfants, principalement à tous ses ministres et pour tous les temps, que son divin fondateur a dit : « Vous serez opprimés dans le monde. » *In mundo pressuram habebitis.* (Joan, XVI, 33.)

Il y a eu d'abord l'oppression des violences et des échafauds, puis celle des schismes et des hérésies, puis celle des séductions et des immoralités ; parfois même on a vu toutes ces oppressions réunies, tellement qu'il semblait n'y avoir plus d'issue, et que le monde se disait sur un ton de triomphe : Comment l'Eglise en sortira-t-elle ?

A chaque fois cependant l'Eglise en est sortie triomphante, souvent plus forte et toujours plus pure.

Depuis trois siècles, le monde a essayé d'un autre genre d'oppression : il a dépouillé l'Eglise de ses biens temporels. Il espérait ainsi l'humilier, la déconsidérer, la décourager en lui rendant, de ce côté, l'existence gênée, dépendante et précaire. C'est ce qu'il a fait en Angleterre par le protestantisme, en France par la révolution ; c'est ce qu'aujourdhui même il voudrait faire à Rome par l'un et par l'autre.

Quoi qu'il arrive, l'Eglise en triomphera. On ne peut nier cependant que cette oppression ne soit redoutable en elle-même, et que, surtout exercée contre le Saint-Siége, elle ne fût de nature à causer de graves perturbations.

Le devoir donc de tous les vrais fidèles est de la prévenir par tous les moyens en leur pouvoir ; c'est pour cela, Messieurs, qu'au nom du Souverain-Pontife et au nôtre, nous vous demandons la coopération la plus sérieuse et la plus active.

Agréez, Messieurs, ce témoignage de notre affectueuse confiance et de notre profond dévouement en Notre-Seigneur.

† PIERRE-LOUIS, *évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer.*

Lettre-Circulaire

de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc.

Saint-Brieuc, le 12 juin 1860.

Nos très-chers coopérateurs,

Le temps des tribulations dure encore pour le chef bien-aimé de la famille chrétienne. Qui de nous ne connaît ses désolations? Qui n'a été ému jusqu'aux larmes, à la vue du tableau qu'il nous en a tracé lui-meme : notre affliction n'a donc pas atteint son terme ; nos cœurs vont donc être encore pleins de tristesses. Comment, en effet, n'être pas douloureusement impressionnés, en songeant aux maux de l'Eglise, en rapportant ses pensées sur ce qui se passe dans l'âme du meilleur des Pères, du Chef auguste de la catholicité. Toutefois, ce serait oublier la parole de notre divin Maître, de ne pas conserver, au milieu de tant d'angoisses, la ferme espérance qu'après des calamités aussi cruelles, qu'après une aussi affreuse tempête, le ciel redeviendra pur, sans nuages, et que l'astre qu'on cherche en vain à obscurcir répandra encore sur la terre, pour le bonheur des peuples, sa lumière divine et cette chaleur vivifiante qui féconde tout ici-bas.

Que le retard que Dieu semble mettre à exaucer nos vœux ne jette pas le découragement dans nos âmes : l'Eglise a passé par de plus terribles tourmentes. Continuons à invoquer le ciel avec confiance; prions Marie, immaculée dans sa conception, d'unir ses supplications toutes-puissantes aux nôtres, et nous verrons se raffermir nos espérances.

Cependant, dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, il ne suffit pas de se sentir affectueusement ému à la pensée des douleurs du Père commun des fidèles ; il ne suffit pas même de former les vœux les plus sincères et les plus ardents pour lui ; il faut savoir, à tout cela, ajouter quelques sacrifices pour l'aider à se maintenir sur le trône que lui a donné la Providence.

A une époque assez reculée de notre histoire, un personnage devenu très-célèbre prononça, en France, cette parole : *Dieu le veut* ! et ces mots, ou plutôt l'idée que ces mots révélaient, opéra des prodiges, enfanta des merveilles.

Or, je vous le demande, est-ce que Dieu ne veut pas que nous aimions la liberté de nos consciences et notre indépendance religieuse ? est-ce que Dieu ne veut pas que nous sauvions cette indépendance religieuse, en défendant l'indépendance du Souverain-Pontife, si indignement attaquée ? Oui, Dieu veut que nous soutenions la liberté et l'indépendance du chef de notre foi; oui, Dieu veut que nous sachions faire des sacrifices pour réaliser une œuvre à la fois si louable et si utile au monde catholique, à cette société spirituelle de deux cent millions d'hommes ; oui, Dieu veut que quand l'Eglise romaine est dépouillée, persécutée, nous lui venions en aide ; oui, Dieu veut que la France, cette fille aînée de l'Eglise, montre à l'univers ce qu'elle a d'affection pour sa mère, et combien est indéfectible son dévouement filial pour la chaire de Pierre.

« Au point de vue religieux, dit l'auteur « d'une brochure anonyme (1), il est essen- « tiel que le Pape soit souverain; au point de « vue politique, il est nécessaire que le chef

(1) *Le Pape et le Congrès.*

« de deux cent millions de catholiques n'appartienne à personne, qu'il ne soit subordonné à aucune puissance, et que la main auguste qui gouverne les âmes, n'étant liée par aucune dépendance, puisse s'élever au-dessus de toutes les passions humaines. »

En nous imposant, prêtres et laïques, riches et pauvres, quelques privations pour aider le Souverain-Pontife à administrer, à conserver ce que l'insurrection lui a laissé des faibles Etats de l'Eglise, nous ne ferons que suivre les exemples qui nous ont été donnés par les autres parties de la chrétienté. Nous ne serons donc pas les premiers à entrer dans cette voie : la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande, toujours si dévouées, nous ont devancé et déjà ont offert au Saint-Père les prémices de leur amour filial.

Il est, en effet, si naturel à des enfants bien nés de voler au secours de leur père, devenu la victime de cruels désastres, et cela à l'instant même où ils apprennent sa détresse, que déjà une très-louable initiative a été prise sur ce point dans plusieurs localités de ce pieux diocèse. Là, des chrétiens dévoués, n'obéissant qu'à l'impulsion de leur foi, ont recueilli de nombreuses offrandes et les ont placées aux pieds du Saint-Père. Toutefois, comme ces dons particuliers ne pouvaient être considérés que comme l'expression isolée des sentiments catholiques de quelques-uns; que d'ailleurs nous sommes convaincus que nos religieuses populations seraient très-contrariées de ne point participer à cette manifestation d'amour et de dévouement pour le chef de l'Eglise, nous avons cru bon de vous adresser cette lettre, que plusieurs d'entre vous ont provoquée par des vœux respectueusement réitérés, et qui sera comme une invitation solennelle faite à tous nos diocésains de concourir à cette œuvre éminemment catholique.

En agissant ainsi, nous marchons sur les traces de plusieurs illustres prélats de France, bien persuadé qu'en cette circonstance, comme toujours, notre bonne ville épiscopale donnera un glorieux exemple que suivra, nous l'espérons, le diocèse tout entier.

Vous pouvez, très-chers coopérateurs, entreprendre l'œuvre que je vous confie, sans craindre le moins du monde de contrarier les vues du prince qui nous gouverne. Il a donné assez de gages de son dévouement et de son respect au Souverain-Pontife, pour ne pas voir avec plaisir les dons offerts au Vicaire de Jésus-Christ. N'en avons-nous pas pour garant la présence à Rome de notre illustre compatriote, le général de Goyon ; de ses fidèles et courageux soldats, qui sans cesse veillent aux portes du Vatican ; n'en aurons-nous pas, sous peu de jours, un nouveau garant dans l'emprunt ouvert en France pour le Saint-Père, emprunt qu'il faudra nous efforcer de couvrir, puisque par là, sans faire de nouveaux sacrifices pécuniaires, nous contribuerons à mettre le Souverain-Pontife à même de rétablir l'état de ses finances, hélas ! malheureusement amoindries par l'ingratitude et la révolte.

Pour laisser aux fidèles plus de liberté dans l'acte de générosité que nous sollicitons de leur foi, pour qu'il y ait plus de spontanéité dans leurs offrandes, ils pourront les remettre à vous-mêmes, ou les déposer en un tronc spécial placé dans votre église et que vous prendrez soin de leur indiquer. Il n'y aura pour cet objet, par conséquent, nulle quête dans votre église.

Le résultat de ces dons, complétement volontaires, veuillez ne pas le perdre de vue, devra nous être envoyé dans le cours de la seconde semaine de juillet, au plus tard; c'est à Pie IX lui même que nous les transmettrons, avec la douce confiance qu'il daignera y trouver, sinon un puissant secours, du moins un témoignage de notre respect, de notre amour, de notre dévouement sans bornes pour la chaire de Pierre.

Dieu, par sa divine sagesse, sait tirer le bien du mal ; pourquoi donc ne pas espérer qu'examinée de près, avec soin, vu les circonstances que nous traversons, cette puissance pontificale, que quelques-uns regardent avec dédain comme ayant fini son temps, ne leur apparaisse tout à coup être réellement la clef de voûte de l'édifice social, la colonne la plus ferme contre laquelle peut être appuyée l'humanité tout entière ? Pourquoi donc ne pas espérer qu'éblouis, que transportés d'admiration à la vue de tant de beauté, de tant de sagesse, ces mêmes hommes ne s'écrient : *A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris?* Oui, c'est Dieu qui a fait cela, il faut donc tomber à genoux et dire sans détours: A qui irions-nous, Eglise catholique, si ce n'est à toi : seule n'es-tu pas les paroles de la vie éternelle ? *Ad quem ibimus, verba vitæ æternæ habes?*

A partir de la réception de cette lettre, vous reprendrez, nos très-chers coopérateurs, pour les continuer jusqu'au jour de l'Assomption de la sainte Vierge, les prières prescrites par nous pour le Souverain-Pontife, dans notre circulaire en date du 15 octobre dernier. (N° 14.)

Nous engageons par ces présentes nos chers diocésains à dire chaque jour, pendant le même temps, c'est-à-dire à partir du 17 juin jusqu'au jour de l'Assomption, un *Pater* et un *Ave* pour l'Eglise et pour la France : nous attachons à cette pratique une indulgence de 40 jours.

Nous renouvelons avec instance aux personnes pieuses et aux membres de nos nombreuses communautés la recommandation d'offrir aux mêmes intentions de fréquentes communions et autres bonnes œuvres.

. . . .

† Elbie, *Evêque de Saint-Brieuc.*

FAITS DIVERS

M. de Saint-Poncy a été élu membre du conseil général du département de la Haute-Loire pour le canton de Blesles.

— 350 matelots de la division de Brest sont arrivés à Toulon le 3 juillet, par le chemin de fer. Une centaine de ces hommes sont destinés à embarquer comme matelots-canonniers à bord du vaisseau-école le *Montebello*.

Le même jour, un détachement de 78 hommes, appartenant au contingent piémontais (Savoisiens ou Niçards), est arrivé par la voie ferrée pour être incorporé dans les équipages de la flotte ou dans l'infanterie de marine.

— L'Académie des beaux-arts s'est réunie hier pour assister à l'exécution des cantates composées par les élèves du Conservatoire admis à concourir pour le prix de Rome. Elle a décerné ce prix à un jeune élève, âgé de seize ans seulement, élève de M. Halévy.

— M. le maréchal Randon est arrivé, il y a quelques jours, à sa maison de campagne de Saint-Ismier, près Grenoble, d'où il doit se rendre à Aix-les-Bains.

— M. X..., propriétaire d'une des plus importantes usines des environs de Paris, pour le tissage et la filature des étoffes, avait gravement compromis sa fortune par de fausses spéculations de bourse. Des plaintes venaient d'être portées contre lui à l'autorité judiciaire, et son arrestation fut ordonnée.

Avant-hier, dit la *Patrie*, des agents, porteurs d'un mandat d'amener, se présentèrent chez M. X... A peine lui eurent-ils fait connaître la mission dont ils étaient chargés que, tirant un pistolet de sa poche, il se fit sauter la cervelle.

— La saison des bains froids a été tristement inaugurée mardi dernier pour le 75e de ligne, cantonné à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, rapporte la *Gazette de Lyon*.

Malgré les poteaux placés, dit-on, d'après les soins du garde du génie, et destinés à délimiter l'espace livré aux baigneurs, cinq soldats ont failli périr.

Le dévouement d'un des officiers de surveillance avait déjà arraché trois victimes à la mort, lorsqu'au signal donné pour le retour, deux vêtements sont restés sur le rivage.

Cette vue a jeté parmi les soldats une profonde consternation.

Dès les premières recherches, on découvrit le corps des deux soldats. Les ressources de l'art ont été inutiles : on n'avait retiré que des cadavres.

— Le *Nouvelliste de Rouen* annonce que trois des élèves persans placés au collége de Dieppe comme pensionnaires ont quitté cet établissement pour être dirigés sur divers point, où ils vont commencer leur instruction industrielle.

Le jeune Hussein-Khan entre dans les ateliers de MM. Rowcliffe, à Rouen, où il va étudier les divers procédés de la fonderie.

Les jeunes Mirza-Essedulah et Mohamet Aga sont placés à Elbeuf dans les premiers établissements industriels de cette ville pour se livrer à l'étude de la fabrication du drap.

Quelques autres jeunes gens, les plus âgés, quitteront aussi le collége prochainement ; ils sont, comme leurs camarades, destinés à entrer dans divers établissements.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« On voit depuis quelques jours, aux environs du quartier de l'Ecole-Militaire, des officiers, sous-officiers et soldats de la brigade de Savoie, nouvellement arrivés à Paris, pour être incorporés dans les corps d'infanterie et de cavalerie de la garde impériale. Leur uniforme consiste en une tunique courte ou jaquette de drap bleu de roi, avec petites épaulettes rouges et blanches, suivant l'arme à laquelle ils appartenaient ; pantalon gris clair, avec passe-poil rouge ou jaune, et képi. Ces militaires sont, en général, des hommes de haute taille, spécialement choisis pour les corps d'élite dans lesquels ils doivent être admis.

La fraternité militaire ne leur a pas fait défaut, à leur arrivée, et l'on voit tous les jours les officiers, sous-officiers et soldats de la garde impériale, sympathisant de la manière la plus cordiale avec leurs nouveaux camarades, se promener, bras dessus, bras dessous, avec eux, et leur faire courtoisement les honneurs de Paris et de ses environs.

Les détachements militaires savoisiens, successivement arrivés à Paris depuis quelques jours, forment actuellement un effectif de quatre cents et quelques hommes environ, dont quelques-uns sont décorés de la médaille militaire française qui leur a été accordée par l'Empereur à la suite de la campagne d'Italie.

— Le *Daily-News* du 7 juillet parle en ces termes de la situation des récoltes en Angleterre :

Le splendide soleil de ces jours derniers a appelé aux champs tous les laboureurs disponibles; les foins ont été rentrés, la moisson est abondante excepté dans la basse terre; les ardents rayons du soleil ont dissipé en peu de temps les fâcheux pronostics, et l'on espère beaucoup que le blé souffrira peu des pluies abondantes des derniers mois. La baisse de 3 sh. survenue sur le froment prouve que l'on croit peu à de grands dommages. Entre cette ville et Martock, il y a encore des centaines d'acres qui sont sous l'eau; cependant le dommage ne sera pas aussi grand qu'on se l'imaginait il y quelques semaines : il y a baisse sur tous les marchés de grains et de bestiaux.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

VARIÉTÉS.

Philosophie des lois, au point de vue chrétien.

Par M. L. Bautain, ancien vicaire-général de Paris, professeur de théologie à la Sorbonne, etc., etc.

Le but de cet ouvrage remarquable, est d'expliquer la loi morale dans son origine, sa nature et sa foi, avec les lumières de la raison et les données de la fin. Nous pensons ne pouvoir mieux en marquer le caractère et la portée, qu'en signalant les idées principales qui y sont exposées, et autant que possible, l'idée même qui en fait le fonds.

Les actions humaines n'ont pas toutes la même valeur. Les unes sont bonnes, les autres mauvaises. D'où vient cette différence? De ce que l'homme ne se développe pas au hasard, que sa liberté n'est pas l'indépendance. Quoi qu'il fasse, il trouve devant lui une loi régulatrice de ses actes, une règle primordiale de moralité et de justice, dont il ne peut s'écarter sans fausser sa nature. Il en est de la volonté comme de l'intelligence. De même que les pensées de l'esprit ne sont vraies qu'autant qu'elles correspondent à une règle d'éternelle vérité, qu'on appelle loi logique, de même les actes de la volonté ne sont bons, justes et méritoires, que s'ils sont entièrement conformes à une règle d'éternelle justice qui est la loi morale. Celui qui manque à la première, tombe dans l'absurde, parce qu'il se met hors la loi du vrai ; celui qui viole la seconde, se dégrade, s'avilit, tombe dans l'immoral, parce qu'il se met hors la loi du bien. Ainsi la vérité et la justice ne dépendent pas de l'homme : celle-ci est aussi indépendante de sa volonté que celle-là de son esprit.

Qu'est-ce donc que cette loi qui s'impose si impérieusement à l'homme, loi inflexible qui n'admet ni accommodements, ni capitulations d'aucune sorte, et qui, respectée ou méconnue, n'en reste pas moins toujours la même, comme une lumière éternelle, pour éclairer la vie humaine et la diriger dans toutes ses démarches? M. l'abbé Bautain y trouve avec raison l'indication manifeste de ce monde intelligible que pressentait Platon et que tous les grands métaphysiciens chrétiens ont admis depuis. En effet, si l'homme n'est pas maître d'aller à l'aventure, si, à chacun de ses pas, une lumière supérieure lui révèle, disons mieux, lui prescrit avec autorité la marche qu'il doit suivre et, pour ainsi dire, son ordre de route ; en un mot, s'il est obligé d'agir d'après un plan donné, que lui-même ne fait pas, mais qui lui est imposé d'avance et de de plus haut, comment ne pas voir là le reflet et la présence de cette idée divine d'après laquelle il a été formé et qui préside à l'évolution de sa vie? Comment saurait-il qu'il agit bien ou mal, qu'il se perfectionne ou se dénature, s'il n'avait sous les yeux l'idéal même de l'homme? Et que peut-être cet idéal, sinon cet archétype divin original et mesure de la perfection, qu'il peut et qu'il doit atteindre? Ainsi la loi, étudiée à sa source, nous conduit d'elle-même jusqu'à cette région suprême, qui n'est autre chose que l'entendement divin où préexistent de toute éternité, dit saint Augustin, les germes intelligibles, *rationes seminales*, de toutes les existences ; et où saint Paul nous apprend que toutes les choses visibles ont toujours subsisté à l'état de préformation idéale : *Credimus Verbo Dei aptata esse sæcula, ut ex invisibilibus visibilia fierent.*

Et il n'en peut être autrement. Que serait, en effet l'univers? qu'un inexprimable chaos, si ces myriades de forces qui s'y agitent de toutes parts, avec une si prodigieuse énergie, étaient abandonnées à elles-mêmes, sans règle et sans frein? Donc, puisque tout s'y meut avec nombre, poids et mesure, puisque toutes les forces minérales, végétales et animales, s'y déploient et s'y organisent sur des types invariables dont elle ne dévient jamais, du moins par elles-mêmes, il faut conclure qu'il y a au fond de l'univers une harmonie préétablie, et au fond de chaque être un plan divin préexistant. Toute créature porte donc en elle une idée éternelle, idée qui est à la fois la source de son activité, la règle de son développement, et le but de son progrès. Car le terme du travail de la nature, comme aussi l'apogée de l'art, c'est la transfiguration aussi parfaite que possible, de la substance inerte ou vivante, par son idée. Voilà pourquoi, d'après saint Paul, toute créature est et sera dans les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à cette plénitude d'être, de perfection et de splendeur, que comporte son idéal.

C'est donc en Dieu qu'il faut chercher

l'explication philosophique de la loi, comme au reste, toutes les explications. Car la créature n'est, par aucun côté, sa raison à elle-même. De même qu'on ne peut trouver qu'en dehors d'elle la cause qui la fait être, de même aussi ce n'est qu'en dehors d'elle et au-dessus d'elle, qu'il faut chercher la raison de l'ordre qu'elle suit ou qu'elle doit suivre. Qu'on juge, après cela, de la force d'esprit de ceux qui, de nos jours encore, ont cru pouvoir s'appuyer sur la loi pour éliminer Dieu de l'univers, comme si la loi, celle des esprits comme celle des corps, pouvait être entendue sans une intelligence infinie qui conçoit l'ordre du monde, et sans une volonté également infinie qui l'impose !

Mais si l'homme a une loi de nature, il doit pouvoir la suivre ; tout en lui doit même être ordonné en vue de son accomplissement. Car il répugnerait qu'ayant une fin à poursuivre, il n'eût pas les moyens suffisants pour la réaliser. Donc il doit, avant tout, la connaître clairement et distinctement, afin de pouvoir y rapporter ses actes et y conformer sa vie. Car, à la différence des êtres matériels qui sont poussés irrésistiblement vers leur fin par une inclination naturelle ou par l'impétuosité de l'*instinct*, l'*homme* est libre, c'est-à-dire, maître de ses mouvements, et chargé de se porter lui même vers sa fin, à ses risques et périls. Or, comment pourrait-il s'y porter, s'il ne la connaissait pas ? Donc la condition préalable, indispensable, *sine qua non*, du développement moral de l'homme, c'est la connaissance claire et distincte de sa fin, et de ce qu'il doit faire ou éviter pour y arriver. Or cette connaissance, la raison humaine telle qu'elle est actuellement, l'a-t elle ? Nous sommes bien forcés de dire que non, devant l'évidence des faits, d'après notre expérience individuelle et l'expérience plus décisive encore de l'humanité tout entière. Oui, sans doute, la loi naturelle brille encore assez clairement dans la conscience humaine, quant à ses premiers principes et à leurs applications les plus immédiates; mais comment soutenir qu'elle brille assez pour dicter à tout homme, dans toutes les circonstances, complètement et nettement, ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit aux autres hommes, et surtout ce qu'il doit à Dieu ?

Il suit de là que la loi naturelle, dans les conditions actuelles de l'humanité, est insuffisante pour mener sûrement l'homme à son but, puisqu'il ne la connaît qu'imparfaitement, et encore bien moins dans ce qu'elle prescrit, que dans ce qu'elle défend. Que faudrait-il donc pour qu'il puisse la connaître ? Qu'elle prenne corps, pour ainsi dire, qu'elle devienne visible et palpable, qu'elle soit écrite en caractères sensibles, et qu'ainsi formulée extérieurement, elle lui soit de nouveau notifiée par le dehors, puisqu'il ne sait plus la lire en lui-même dans ses caractères purement intelligibles. D'où la nécessité de lois positives, civiles et religieuses, qui spécifient en détail les circonstances principales où elle oblige.

Mais gardons-nous de confondre ces lois positives, fussent-elles même révélées, avec la loi positive surnaturelle. Celles-là ne sont qu'un supplément purement accidentel de la loi de nature; elles la complètent, la développent, l'expliquent, mais toutes elles y sont réductibles, de près ou de loin, et toutes tirent d'elle au fond leur vertu et leur force obligatoire. La loi surnaturelle, au contraire, est entièrement irréductible à la loi de nature. Elle forme un ordre à part, car elle ne dérive pas de l'idée de l'homme, elle n'est nullement renfermée dans les exigences de sa nature; mais elle dépend uniquement de la libre volonté de Dieu. Aussi n'est-elle obligatoire qu'autant que cette volonté est intimée à l'homme par une promulgation positive.

Tel est, en général, le magnifique et vaste champ que parcourt M. l'abbé Bautain dans sa *Philosophie des lois*. C'est une étude du devoir dans son expression la plus complète, c'est-à-dire, non-seulement tel que la raison humaine, réduite à ses seules forces, peut la formuler, mais encore, et surtout tel que la parole même de Dieu l'a révélé à l'homme. Nous pourrions ajouter que M. l'abbé Bautain agite toutes ces graves questions avec une parfaite aisance; que son ouvrage, d'ailleurs si substantiel et si plein, trahit à peine l'effort de la pensée; qu'il semble couler de source; mais nous n'apprendrions rien à personne. M. l'abbé Bautain a, depuis longtemps, habitué ses lecteurs à attendre beaucoup de lui pour le fond et pour la forme, et ce dernier ouvrage est de nature, croyons-nous, à surpasser leur attente.

L'abbé E. Maricourt.

Le directeur-gérant : A. Sesson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon

Bourse de Paris du 9 juillet.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
68 95	.. ..	.. 20	3 0/0	cpt..	69 ..	69 05	68 75	68 75
69 ..	.. ..	.. 30	Jouissance du 7 juin	fin c.	69 10	69 10	68 65	68 70
68 80	.. ..	.. 20	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt..	68 80	.. ..	.. ..	68 80
68 85	.. ..	.. ..	Jouissance du 7 juin	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
68 90	.. ..	. 40	— 3 0/0 escompte. Jouiss. du 7 juin	cpt..	68 50	.. ..	.. ..	68 50
96 .	.. ..	.. ..	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
96 50	.. ..	.. ..	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
97 20	.. ..	.. 15	4 1/2 0/0	cpt..	97 ..	97 05	97 ..	97 05
97 10	.. 10	.. ..	Jouissance, 7 mars	fin c.	97 20	.. ..	.. ..	97 20
2820 .	.. ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouiss. juin	cpt..	2820 ..	.... ..	.... ..	2820 ..
221 25	2 50	.. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt..	223 75	....	....	223 75
880 .	..	2 50	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	880 ..	880 ..	877 50	877 50
862 50	12 50	.. .	Jouissance juillet — 500 fr. — 250 p.	fin c.	875 ..	.. ..	... ..	875 ..
685 ..	.. ..	3 75	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt..	692 50	692 50	681 25	681 25
688 75	.. .	7 50	Jouissance juillet — 500 fr. — Lib.	fin c.	697 50	697 50	680 ..	681 25
670 ..	6 25	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février	cpt..	677 50	677 50	676 25	676 25
1360 ..	.. ..	2 50	ORLÉANS	cpt..	1365 ..	1365 ..	1357 50	1357 50
1365 ..	.. ..	5 .	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1367 50	1350 ..	1340 .	1360 ..
947 50	.. ..	.. ..	NORD (act. anciennes)	cpt..	952 50	952 50	947 50	947 50
950 .	.. .	1 25	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	957 50	955 ..	947 50	948 75
872 50	2 50	.. ..	NORD (actions nouvelles)	cpt..	872 50	875 ..	872 50	875 ..
868 75	3 75	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 200 p.	fin c.	873 50	.. .	... ..	872 50
630 ..	7 50	.. ..	EST	cpt..	603 75	607 50	603 75	607 50
605 ..	1 25	. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	610 ..	610 ..	606 25	606 25
891 25	.. .	5 ..	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt..	892 50	892 50	886 25	886 25
895 .	.. ..	11 .	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	895 ..	895 ..	885 ..	885 ..
503 75	.. ..	2 50	MIDI	cpt..	502 75	503 75	501 25	501 25
503 75	.. .	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	500 ..	505 ..	502 50	503 75
575 ..	.. ..	.. ..	OUEST	cpt..	575 ..	... ..	... .	575 ..
572 50	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	572 50	... ..	... ..	572 50
375 ..	12 50	.. ..	LYON A GENÈVE	cpt..	387 50	387 50	382 50	387 50
380 .	2 5	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	387 50	387 50	380 ..	382 50
507 50	1 25	.. .	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt..	510 ..	510 ..	508 75	508 75
508 75	.. ..	.. ..	Jouiss. juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	521 25	512 50	507 50	508 75
78 75	.. ..	1 25	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt..	83 ..	83 75	77 50	77 50
77 50	.. ..	2 50	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	77 50	77 50	75 ..	75 ..
570 .	.. ..	.. ..	DAUPHINÉ	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
575 .	.. ..	5 ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	575 ..	575 ..	570 ..	570 ..
460 ..	.. .	.. .	ARDENNES ET L'OISE	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
460 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
475	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
462 50	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 200 p.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
400 ..	6 25	.. ..	VICTOR-EMMANUEL	cpt..	406 25	... ..	... ..	406 25
411 25	.. ..	.. .	Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	... .	... ..	... ..	... ..
492 50	1 25	.. ..	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt..	493 75	493 75	493 50	493 75
471 25	1 25	.. ..	Jouissance janvier. — 250 fr. — Lib.	fin c.	472 50	... ..	... .	472 50
440	.. .	.. .	[illegible] A ALAIS	cpt..	... ..	... ..	... ..	... ..
440	.. ..	.. .	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	... ..	... ..	... ..	... ..
350 ..	.. ..	5 ..	ROMAINS	cpt..	345 ..	... ..	... .	345 ..
357 50	.. .	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	... .	... ..	... ..
220 .	1 25	.. ..	[illegible], 500 fr.	cpt..	270 ..	221 25	220 ..	221 25
520 50	.. ..	5 ..	SARAGOSSE	cpt..	520 ..	520 ..	515 ..	515 ..
517 50	.. ..	2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. payés.	fin c.	520 ..	520 .	515 .	515 ..
505 ..	.. ..	.. .	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS. — Jouiss. mai.	cpt..	506 25	506 25	505 ..	505 ..
505 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 200 fr. payés.	fin c.	507 50	507 50	505 ..	505 ..

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

10 juillet

Le cri de détresse des populations chrétiennes de Syrie a été entendu : deux vaisseaux, le *Donawerth*, portant pavillon du contre-amiral Jéhenne, et l'*Eylau*, qui font partie de notre escadre devant Naples, ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement dans les eaux de la Syrie, où se trouve déjà la frégate la *Zénobie*, portant pavillon du commandant laRoncière-le-Noury, et quatre autres bâtiments français. On assure en outre que deux frégates vont partir de Toulon pour la même destination.

Une dépêche de l'agence Reuter de Londres annonce que M. Thouvenel aurait envoyé des instructions à M. de Lavalette, notre ambassadeur à Constantinople, pour prévenir la Porte que, mue par des sentiments d'humanité, et en vertu des anciennes capitulations, la France va se concerter avec les autres puissances sur les moyens d'empêcher le retour des scènes horribles qui viennent d'ensanglanter la Syrie.

Les nouvelles d'Italie semblent meilleures. D'une part, la sincérité avec laquelle le gouvernement napolitain s'applique à exécuter les réformes proclamées lui gagne la confiance publique, et une réaction des plus favorables commence à se manifester contre les excitations révolutionnaires et piémontaises. D'un autre côté, les embarras de Garibaldi augmentent en Sicile ; la population désillusionnée s'éloigne de plus en plus de ses prétendus libérateurs ; des tiraillements paralysent l'action des chefs ; l'emprunt de 45 millions ne se conclut pas, et l'argent commence à manquer à l'insurrection.

De vagues rumeurs prêtent à Garibaldi l'intention, pour sortir de l'impasse où il se trouve, de tenter un coup de main sur la capitale même des Deux-Siciles. On ajoute qu'il aurait envoyé dans ce but à Naples un agent secret chargé d'étudier le terrain, mais cet émissaire serait revenu assez peu satisfait du résultat de ses investigations.

Plusieurs journaux prétendent que le roi de Naples aurait offert le commandement en chef de son armée au général Prim, qui s'est distingué d'une manière si brillante pendant la récente guerre des Espagnols au Maroc. Nous ne savons pas ce que la nouvelle peut avoir d'exact.

Les dépêches de Rome nous apprennent que le chiffre total des Irlandais arrivés ou attendus dans cette ville pour le service de l'armée pontificale est de 4,000. Ils sont dirigés sur Spolète, où doit être concentré un corps de 10,000 hommes.

A Florence, le mouvement de réaction anti-piémontaise que nous avons déjà signalé, grandit et s'étend ; et un journal, assez fort de l'assentiment public pour oser parler, dévoile hardiment toutes les manœuvres à l'aide desquelles on a procédé à l'annexion de la Toscane. Le mécontentement est général et profond. « L'application, dit une correspondance peu suspecte adressée de Florence au *Messager de Paris*, l'application du code sarde, qui froisse tant d'intérêts, ainsi que les traditions nationales, l'imposition de la dette piémontaise, dont l'extinction force d'augmenter les impôts, a exaspéré les esprits. »

Les journaux anglais annoncent que le prince de Galles a dû s'embarquer aujourd'hui à Devonport, à bord du vaisseau le *Hero*, pour le Canada.

Le *Times* assure que l'amirauté vient de décider la construction de nouveaux ouvrages de défense à Sainte-Hélène, afin de rendre imprenable cette île, qui est une des stations importantes du chemin de l'Inde et de la Chine.

Par décrets insérés aujourd'hui au *Moniteur*, M. le vice-amiral Desfossés (Romain-Joseph) a été élevé à la dignité d'amiral ; le contre-amiral comte Bouët Willaumez a été nommé vice-amiral et MM. les capitaines de vaisseau Lugeol, Maussion de Candé,

Bouët, Jaurès, Labrousse et d'Aboville, sont nommés contre-amiraux.

11 *juillet*

Quelques explications ont été fournies à la Chambre des lords d'Angleterre sur les déplorables événements de Syrie. Un des membres du cabinet, lord Wodehouse, a déclaré que les nouvelles qui ont si vivement ému l'opinion publique sont malheureusement exactes, et qu'il est vrai que « quelques-uns des affreux massacres du Liban ont eu lieu sous les yeux des troupes turques qui n'ont rien fait pour les prévenir. » Lord Wodehouse a ajouté : « Le gouvernement de la Reine a ordonné qu'une escadre sous les ordres de l'amiral Martin se rendît en Syrie pour agir de concert avec le gouvernement français, qui a adopté des mesures semblables. » Puis, faisant sans doute allusion à une circulaire de M. Thouvenel sur cette question dont on a parlé, le ministre a dit en terminant : « Je ne sache pas que le gouvernement français ait déclaré que dans le cas où la Porte ne pourrait pas réprimer efficacement ces violences, il serait disposé à adopter des mesures énergiques pour les faire cesser. »

Une dépêche de Malte annonce que deux vaisseaux de l'escadre anglaise de la Méditerranée, le *Marlborough* et l'*Orion*, sont partis pour Beyrouth.

Le *Times* consacre un long article aux événements de Syrie, et il n'hésite pas à voir dans l'étendue des contrées mises à feu et à sang, dans la barbarie des actes consommés, dans les masses nombreuses qui ont partout accompli ces scènes de dévastation et de carnage, les caractères évidents d'une vaste conspiration ourdie pour l'extermination générale des chrétiens ; aussi réclame-t-il une intervention énergique de la France et de l'Angleterre pour sauver de la destruction les malheureuses et intéressantes populations qui nous implorent.

Nous avons annoncé que M. Outrey, notre consul à Damas, qui se trouvait à Paris en congé, était parti en toute hâte pour regagner son poste. Nous apprenons que M. Chatry-Lafosse, consul à Alep, qui se trouvait également en France, a pris immédiatement la route du Levant.

Une dépêche de Constantinople porte que le Sultan a envoyé en Syrie Fuad-Pacha, muni de pleins pouvoirs pour arriver à la pacification du pays.

Il se confirme que la situation nouvelle se consolide à Naples, et que les institutions constitutionnelles rallient de plus en plus la population. En même temps, la diplomatie continue, assure-t-on, d'agir à Turin pour amener le gouvernement piémontais à une politique plus modérée et plus conciliatrice ; mais on doute généralement que ces efforts soient couronnés de succès.

Suivant notre correspondance particulière de Gênes, le roi Victor-Emmanuel serait décidé à ne donner en ce moment que des réponses dilatoires et à attendre les événements. D'après cette même correspondance, M. de Cavour serait persuadé que les élections auxquelles on va procéder dans le royaume de Naples seront fatales à la couronne, en n'amenant que le triomphe des hommes avancés ; et ce serait dans la pensée d'assurer d'une manière plus complète encore ce résultat que le cabinet sarde presserait tous les réfugiés napolitains de profiter de l'amnistie pour rentrer dans leur pays.

Plusieurs journaux étrangers assurent que le colonel Charras, sollicité d'aller prendre du service en Sicile sous les ordres de Garibaldi, a répondu par un refus.

Pendant ce temps, le héros du *Siècle* rend toujours des décrets; et si l'on pouvait être tenté de rire, au milieu de si tristes choses, on trouverait certainement du dernier grotesque cet aventurier qui prend les allures d'un chef de gouvernement régulier, qui décrète la création d'un chemin de fer de Palerme à Messine passant par Caltanisetta, qui n'est pas en son pouvoir ; décide la création d'une commission des beaux-arts, révise les tarifs de douane, déclare francs des ports qu'il ne possède pas, etc. Il n'y a vraiment que le *Siècle* pour n'être pas saisi de pitié en présence de pareilles scènes.

Une correspondance de Berlin annonce que les ministres dirigeants des Etats secondaires de la Confédération germanique

vont se réunir à Dresde en conférences.

D'un autre côté, la *Nouvelle Gazette de Francfort* assure que le cabinet de Vienne a expédié à Berlin une réponse aux deux notes du ministère prussien sur l'entrevue de Bade; le comte Rechberg y exprime la bonne impression produite par l'attitude indépendante et énergique du prince de Prusse, et en même temps l'espoir qu'on ne tardera pas à s'entendre sur les questions relatives à l'ordre et à la paix de l'Europe, comme sur celles qui concernent particulièrement l'Allemagne.

Un décret proroge de nouveau la session du Corps législatif, qui devait se terminer samedi prochain, 14. Elle est prolongée de huit jours, et sera close le 21.

L'Empereur a reçu hier à Saint-Cloud la députation marocaine.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Turin, le 11 juillet.

Une dépêche de Ravenne, publiée par l'*Adriatico*, annonce qu'à Pesaro, des troupes seraient prêtes à partir pour une destination inconnue. 1,500 Autrichiens auraient été envoyés, dit-on, à Urbino; 557 Irlandais débarqués à Ancône, y auraient commis quelques désordres.

Service télégraphique Havas-Bullier.

On lit dans la *Patrie* :

« Les dernières dépêches de Naples nous apprennent que le ministre de l'intérieur venait d'adresser une circulaire à tous les intendants des provinces pour leur tracer la marche qu'ils ont à suivre dans les circonstances actuelles.

« Les négociations entre Naples et le Piémont sont toujours très-actives, et la France ne cesse, dit-on, de conseiller à Turin une politique de conciliation vis-à-vis du gouvernement des Deux-Siciles.

« Un journal hebdomadaire a prétendu que le cabinet de Turin avait posé les bases d'après lesquelles il consentirait à négocier, et il a résumé ces bases en quatre points dont il a donné le détail. Un grand nombre d'organes de la presse étrangère ont répété l'article de ce journal, en lui attribuant un caractère d'authenticité qu'il n'a pas.

« Comme il importe de ne pas laisser s'accréditer des idées erronées, nous croyons devoir déclarer de la manière la plus formelle que les faits annoncés par ce journal sont de toute inexactitude et que le cabinet de Turin n'a pas posé les conditions qu'on lui attribue.

« Le Roi a reçu les félicitations de la plupart des membres du corps diplomatique, à l'occasion de la promulgation de la constitution. On assure que le nonce du Saint-Père a été l'un des premiers à faire cette démarche. » — *A. Tranchant.*

On nous écrit de Gênes :

Le paquebot arrivant de Palerme et qui a touché à Naples, nous a ramené ici le colonel Türr dont, disent tous les journaux de Turin, la santé est gravement altérée par les fatigues qu'il a supportées en Sicile. Le colonel Türr a en effet été blessé assez grièvement au bras; mais il est en convalescence et son état ne donne pas la moindre inquiétude.

Pour le public, c'est un congé de convalescence qui le ramène, mais, pour ceux qui connaissent le fond des choses, ce Hongrois, confident intime de Garibaldi, est venu ici en mission et pour voir le Roi. Cela peut paraître étrange à dire, mais Victor-Emmanuel a un très-grand faible pour ce déserteur. C'est lui qui, dans toutes les occasions, a été l'intermédiaire entre le Roi et Garibaldi. Lorsque ce dernier, exaspéré par la douleur que lui causait son mariage, s'était retiré dans l'île de Capraja, c'est Türr qui préparait secrètement à Gênes les éléments de l'expédition de Sicile. Malgré cela, on doute qu'il réussisse dans sa mission. Le Roi, pressé par la diplomatie d'un côté, et par M. de Cavour de l'autre, ne donnera certainement que des réponses dilatoires.

M. de Cavour est persuadé qu'en supposant le roi de Naples de bonne foi, les élections renverseront la monarchie. Et cela explique aussi pourquoi le cabinet piémontais presse tant les réfugiés napolitains de rentrer dans leur patrie. Si la monarchie napolitaine résiste à l'épreuve, elle est sauvée.

J'ai assisté à l'embarquement de la dernière expédition qui a emmené environ 2,300 hommes à Palerme. Je me suis même donné le plaisir d'aller visiter un des bâtiments qui étaient en rade. La traversée aura dû être très-pénible pour ceux qui se sont embarqués, car les bâtiments n'étaient pas grands et étaient effroyablement chargés.

Voici quels étaient les éléments principaux de l'expédition : Un petit nombre de réfugiés politiques arrivés de France et d'Angleterre, et quelques jeunes gens venus de Venise; un certain nombre d'étudiants échappés des universités italiennes et entraînés par l'ardeur et les illusions de leur âge. La plupart venaient de Pavie et de Bologne; parmi eux se trouvaient de véritables enfants de 15 à 16 ans, tout à fait impropres au service militaire. Il y avait que-

ques officiers à demi-solde et des soldats qui avaient obtenu la permission de partir. J'ai reconnu des hommes de Gênes assez mal famés. Ce ne sont pas précisément des malfaiteurs, mais c'est une catégorie de ces gens qui surgissent dans toutes les émeutes, qui n'ont aucune passion politique, mais qui recherchent le désordre comme leur élément naturel, parce que c'est celui où ils peuvent exercer leur coupable industrie avec le plus d'avantage. Sur les 2,300 hommes environ qui se sont embarqués, il n'y en a, certes, pas un tiers qui pourraient être utiles à Garibaldi. Le reste formera nombre et causera beaucoup d'embarras au dictateur.

Il y a des murmures et des tentatives de révolte dans les régiments toscans; ils demandent tous à *rentrer en Italie*, parce qu'ils se regardent comme des exilés et ne considèrent pas le Piémont comme faisant partie de l'Italie. On les envoie tous dans le Milanais, et l'on a soin de ne pas les mettre en rapport avec les régiments piémontais, car aussitôt c'est un échange de coups de sabre. Ce sont tous les jours des duels.

Je vous disais précédemment combien la position de M. de Cavour était délicate et difficile. Voici un fait curieux qui prouve qu'il n'est plus le maître de diriger les événements. On se rappelle que le conseil municipal de la ville de Milan, imitant les autres conseils de province, avait souscrit une somme assez forte pour Garibaldi. Jusqu'à présent, Turin n'avait fait aucune démonstration ; l'agent de Garibaldi a fait des démarches pour décider le conseil municipal de cette ville à prendre une attitude garibaldienne; M. de Cavour s'y est opposé, et le conseil n'a pas été convoqué. Malgré cela, la commission est allée de l'avant et a voté 50,000 f., M. de Cavour a manifesté tout son mécontentement, mais cela n'a produit aucun effet. Cet homme d'État a été lié pendant de longues années avec le célèbre César Cantù, dont les idées quelque peu réactionnaires sont connues. Sans songer qu'il allait s'attirer les fureurs du parti des italianissimes, il lui a fait donner la croix du Mérite de Savoie qui est assez estimée. M. de Cavour a été attaqué avec une violence extrême pour cet acte si simple et tout naturel.

Quoique nous soyons en paix avec l'Autriche, les relations entre les deux pays sont toujours excessivement tendues : les Piémontais qui ont affaire dans la Vénétie sont exposés à des mesures d'une rigueur excessive. On se plaint de part et d'autre de cette situation qui devient chaque jour plus grave et qui finira certainement par un échange de coups de fusils. Depuis un mois, tous les postes autrichiens sur la frontière ont été doublés.

P. S. J'apprends à l'instant que de nombreuses arrestations ont été effectuées à Pise, Sienne, Pistoie et Prato. On prétend qu'un complot réactionnaire, ayant des ramifications dans le pays, était prêt à éclater. Cela aurait motivé le voyage du prince de Carignan à Turin.

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Rome, 7 juillet :

Soixante nouveaux jésuites, chassés de Palerme par Garibaldi, sont arrivés à Rome, ce qui en porte le nombre à 120. Une centaine de ces religieux ont été envoyés en Allemagne; le reste a été distribué entre la maison professe, le collége Romain et le noviciat.

La Sicile comptait cinq cents jésuites environ répartis dans les divers établissements de la Compagnie.

Les condamnations contre les prêtres ou religieux mis en accusation par les révolutionnaires devant les tribunaux des Romagnes, se succèdent avec rapidité et font de plus en plus éclater l'esprit d'hostilité qui les dirige ou la pression exercée sur les juges par les usurpateurs du pouvoir légitime. Je vous ai dit ce qui est advenu au grand-vicaire de feu le cardinal Viale-Prela, condamné à deux ans de prison et deux mille francs d'amende. Le tribunal de Forli vient de prononcer la peine d'un an de prison et deux mille francs d'amende contre le R. P. dominicain Barbiani. Le 3 de ce mois, l'évêque de Faënza a été condamné à trois ans de prison et 4 mille francs d'amende. Un grand scandale se préparait encore à Plaisance. Le 28 du mois dernier, le vénérable évêque de cette ville, Mgr Ranza, a été cité par huissier devant le tribunal provincial, quoiqu'on sache bien qu'il est retenu prisonnier à Turin.

Tout ceci semble n'être que le prélude d'un scandale bien plus grand, ou plutôt d'une apostasie provoquée dans toutes les contrées de la Lombardie par la propagande protestante venue au secours de la propagande révolutionnaire. La première ne pouvant rien espérer des populations encore profondément catholiques de la Haute-Italie, s'agite pour obtenir au moins un schisme avec l'Eglise romaine, en constituant une Eglise nationale dont l'archevêque futur de Milan serait le chef et le patriarche. Cette dernière tentative de l'anarchie ou plutôt de l'usurpation,

achèvera, il faut l'espérer, d'ouvrir les yeux à ces peuples déjà si cruellement abusés.

Mercredi dernier, le cardinal Mattei, archiprêtre de Saint-Pierre, a posé la première pierre d'une nouvelle sacristie qui complètera l'ancienne et sera digne de la magnificence de cette dernière, comme du premier temple du monde. Cette seconde sacristie est destinée aux bénéficiers et aux bas-chœur de la basilique, l'autre étant réservée aux chanoines. Le cardinal Mattei a été assisté dans cette cérémonie par tout le chapitre et le clergé de l'église de Saint-Pierre.

L'illustre cardinal Wiseman, dont la santé semblait se rétablir, est retombé gravement malade.

Un crime affreux, généralement attribué aux passions politiques, vient d'être commis à Bologne. M. Gasparini, professeur à l'Université de cette ville, vénérable vieillard âgé de 82 ans, a été frappé de deux coups de poignards. Il n'est pas mort sur-le-champ, mais on a peu d'espoir de le conserver.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, 23 juin (5 juillet) :

L'enthousiasme qu'a excité parmi les populations slaves *la nouvelle de la proposition faite* par le cabinet de Saint-Pétersbourg d'organiser une enquête en Turquie, les renseignements que tous les journaux commencent à publier sur le réveil du fanatisme musulman, plutôt assoupi qu'éteint, doivent convaincre les esprits les plus enclins, en Occident, à reposer sur l'oreiller du doute qu'ils ne sauraient en conserver sur l'orage qui se prépare en Orient. On a calomnié le prince Gortchakof en l'accusant d'avoir attiré l'attention de ce côté trop brusquement et dans des vues exclusivement intéressées. Il y avait pour lui urgence de donner satisfaction à l'opinion publique en Russie, sincèrement préoccupée du sort de ses coréligionnaires, en même temps que d'êter au grand-duc Constantin le mérite de s'en occuper tout seul. Le prince Gortchakof a, sans doute, quelques défauts, inhérents à l'éducation, ou, si vous aimez mieux, au manque de l'éducation russe ; mais, au fond, la presse libérale tire sur ses propres troupes en l'enveloppant dans les griefs qu'elle nourrit contre le gouvernement russe. C'est un caractère modéré et très-intègre, ce qui n'est pas une mince qualité dans un pays où l'empereur Nicolas a pu dire, un jour, au comte Kleinmichel : « Il n'y a qu'un seul honnête homme en Russie. » — à quoi ce ministre sourit gracieusement, — et cet homme, ajoutait l'autocrate d'une voix tonnante, « c'est moi. » Ce qui fit cette fois pâlir le constructeur du chemin de fer de Moscou. Croyant avoir affaire à un collègue du comte Kleinmihel, M. N... offrit dernièrement au prince Gortchakof, qui n'a aucune fortune particulière, d'acheter des terrains d'un grand avenir sur les bords de la mer Noire. Mais je n'ai pas de capital, lui fit observer le prince, ni pour les acquérir ni pour les exploiter. — La Compagnie que je représente, lui répond M. N..., qui a tant d'obligations à Votre Excellence et a besoin de sa protection, se chargera de ces détails. — Je comprends, répliqua aussitôt le vice chancelier, mais vous, Monsieur, vous ne comprenez pas que je tiens à laisser à mes deux fils non des domaines, mais mon blason intact. Et, là-dessus, M. N... est descendu très-vite l'escalier très-haut du Foreing-Office russe. Je vous communique sans scrupule de semblables anecdotes ; car, si les hommes ne sont rien dans un pays où il y a des institutions, ils sont tout dans celui qui n'en a pas. Le prince Gortchakof, vous le savez déjà probablement, a demandé des explications au duc de Montebello sur l'agitation que des émissaires, abusant sans doute du nom de la France, cherchaient à exciter en Pologne. L'ex-ministre de la marine de Louis-Philippe lui a nécessairement répondu qu'il ne savait absolument rien de cette agitation et n'avait pas besoin d'en référer à son gouvernement pour assurer qu'il y était complétement étranger. Elle n'en subsiste pas moins ; elle inquiète vivement notre gouvernement et a beaucoup amoindri sa sympathie pour la cause italienne. La *Gazette de l'Académie*, qui, malgré son titre, est plus politique que littéraire, émet le vœu que les puissances se déclarent enfin contraires aux principes dont Garibaldi s'est fait l'apôtre, et le *Journal de Saint Pétersbourg* lui-même, sortant de son habituelle réserve, propose « aux ennemis de l'anarchie et des violences révolutionnaires de s'unir autour du trône de François II. » Il y a six semaines, nos feuilles tenaient un langage différent ; depuis lors le flot révolutionnaire n'a pas cessé, il est vrai, de monter, et on commence à s'apercevoir qu'après avoir satisfait quelques rancunes personnelles, il pourrait bien finir par atteindre les légitimités les mieux reconnues. Le petit congrès de Bade a été ici l'objet de beaucoup de commentaires. Sous le prétexte d'une grande partie de chasse dans la forêt de Bialoweja, près de Grodno, qui a plus de 150 verstes de

circonférence, on parle d'une réunion où l'honnête prince de Prusse viendra escorté d'une douzaine de ces pauvres petits ducs, dont les couronnes, selon M. About, ne devront bientôt décorer que les portières de eurs carrosses, en présumant qu'ils aient fait assez d'économies pour garder carrosses. L'Empereur ira voir sa mère à l'étranger, mais n'y séjournera pas longtemps; il lui faut terminer cet automne la grosse affaire de l'émancipation.

Mgr Grégoire, métropolite de Novgorod, de Saint-Pétersbourg, Esthonée et Finlande, vient de mourir après une maladie de quelques jours. Il avait été archevêque de Kazan avant d'être appelé au premier siége de l'Empire. C'était un prélat instruit et de mœurs sévères; on lui doit un ouvrage réellement remarquable, sur lequel, naguère, les rédacteurs d'une revue théologique de Paris ont attiré l'attention du public français, encore peu au courant et peu soucieux de nos luttes dogmatiques. Mgr Grégoire insiste particulièrement, dans son ouvrage, sur ces vérités fondamentales que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a fondé qu'une *seule* Eglise qui doit durer jusqu'à la fin des temps, qui existe par conséquent aujourd'hui, qu'il faut nécessairement lui appartenir, qu'on ne peut s'en séparer ou en demeurer séparé sans se rendre coupable du péché de schisme et sans se mettre en dehors des voies du salut. Cette argumentation est parfaite; seulement le docte prélat n'a pas remarqué qu'elle pouvait être retournée avantageusement par l'Eglise catholique contre l'Eglise de Pierre Ier. La position que les Starovères, qu'il combat, occupent vis-à-vis du synode de Saint-Pétersbourg, est identiquement la même que celle de l'Eglise russe vis-à-vis du Pape; les Russes ne sont pas autre chose que des starovères, relativement à l'Eglise vraiment ancienne et vraiment orthodoxe. — Le choix qui va être fait du successeur de Mgr Grégoire, est d'une extrême importance dans les circonstances présentes, où la réforme du clergé est une des questions le plus à l'ordre du jour. Déjà le nom du révérend Bajanof, confesseur de l'Impératrice, a été prononcé. Il appartient au clergé marié et il faut être moine pour parvenir à l'épiscopat; mais quelques employés du Synode ont trouvé que cette condition ne faisait l'objet d'aucun canon des sept premiers Conciles, que ce n'était qu'une simple coutume qui pouvait être facilement abrogée, si S. M. l'Impératrice, qui s'intéresse aux affaires d'église, le souhaitait. Une étude plus approfondie des antiques canons conduirait nos théologiens à ne plus former qu'une seule famille de frères, réunis sous un père commun.

Pour extrait : M. Garcin.

Le *Siècle* commence la campagne qu'il nous annonçait, il y a quelques jours, contre les mandements épiscopaux. Tous les prélats de l'Eglise de France vont paraître successivement dans les colonnes du journal révolutionnaire, ils vont y être couverts de dérisions et livrés aux huées de ce million de lecteurs dont on nous a si souvent parlé. Ce sera une série de lazzi, d'invectives, de bouffonneries à l'adresse de chacun d'eux ; le *Siècle* va faire des évêques ce qui a été fait du Pape, il va composer contre chacun d'eux sa *Tireuse de cartes*.

C'est Mgr l'évêque d'Autun qui a l'honneur de recevoir les premiers outrages.

Sous ce titre, *les Pastorales*, le *Siècle* commence ainsi :

O Théocrite! ô Florian! ô Gesner! où sont vos pastorales? où sont ces doux poëmes, ces fraîches idylles qui ont charmé notre jeunesse? Daphnis et Chloé, Estelle et Némorin, beaux amoureux qui alliez à travers les prés, sous les grands arbres, au bord des ruisseaux murmurants, chanter vos poétiques chansons, n'ayant pour témoins et pour auditeurs que les oiseaux du ciel et des moutons blancs enguirlandés de roses, où êtes-vous?

Hélas! voici d'autres pastorales et d'autres pasteurs! Adieu, riants paysages, tableaux paisibles, tendres soupirs, pures amours! adieu, flûte champêtre qui faisait entendre de si simples modulations! Voici que les pasteurs embouchent la trompette guerrière, et des cris de haine, des appels à la guerre succèdent aux naïfs chants d'amour. Tout est changé. Daphnis est cardinal, évêque, dominicain; Daphnis quête de l'argent, demande des armes et des soldats pour aller conquérir, non plus le cœur de la pauvre Chloé qui gémit délaissée là-bas au fond des bois, mais une province, ni plus ni moins.

Plaignez Daphnis! sa raison s'est égarée. Il dit à qui veut l'entendre que la Romagne était la plus belle brebis de son troupeau, que la Romagne s'est enfuie, qu'il ne peut vivre sans elle, et que, morte ou vive, il la ramènera au bercail. Et il va par les chemins, implorant les passants, achetant des canons, des fusils, de la poudre. Il a aperçu sous un arbre le berger Némorin s'abandonnant aux doux loisirs, il a confié à Némorin le commandement de ses armées; il ne rêve plus que croisades, assauts, conquêtes. Vous voyez bien qu'il est à plaindre, l'infortuné Daphnis : il a perdu la tête!

Daphnis est un être multiple; il a tous les noms et tous les visages; il écrit des lettres pastorales, et Dieu sait sur quel ton! Ecoutez-le plutôt.

Le *Siècle* cite ici quelques phrases du mandement de Mgr l'évêque d'Autun.

Notons d'abord un progrès. Le *Siècle*, il y a quelque temps, comparait les évêques aux ours blancs et noirs de nous ne savons plus quel pasquin d'Italie ; aujourd'hui c'est à Daphnis que s'arrêtent ses profanations ! Mais qu'il est loin encore, non pas seulement du bon goût, des convenances, des procédés les plus vulgaires, mais même d'une petite chose à laquelle il tient plus, d'un peu d'esprit ! Pendant que nous lisions ses exclamations « ô Théo« crite, ô Florian, etc. ! » et que nous nous demandions avec stupeur dans quelle partie du monde, annexée ou non, on peut rire de ces choses-là, nous nous écriions à notre tour : « O Voltaire ! Oui, ô Voltaire, où es« tu ? O malin génie, t'attendais-tu à ces « successeurs ? O abeille moqueuse, viens « donc voir quelles mouches, quels frê« lons se traînent là où tu as passé de ton « aile légère ? Toi, au moins, tu avais de « l'esprit, tu faisais rire, tu corrompais « avec grâce, tu donnais comme un at« trait infernal au mensonge. Mais si tu « avais pu prévoir le *Siècle* ! Oh ! tu aurais « répété ce que ton cynisme lui-même fit « dire à l'un des tiens : « Décidément, je « vais aller à la messe ! »

Mais, comme le *Siècle*, laissons là les images. Il continue ainsi :

Nous prendrons à partie chacun de ces documents épiscopaux, et il ne nous sera pas difficile, hélas ! de démontrer que certains membres du clergé actuel, suivant l'expression de Corneille, ont l'*âme toute romaine*. Nous acquerrons aussi la preuve que ces mêmes hommes sont les ennemis de tout progrès, de toute liberté, de toute indépendance; qu'ils se placent systématiquement en dehors de la vie moderne.

Courage, dirons-nous au *Siècle* ! Quelle belle œuvre de pacification sociale vous aurez faite, quand vous aurez persuadé à votre million de lecteurs qu'il y a au milieu d'eux des hommes à part, des hommes en conspiration perpétuelle contre la société moderne! Puissiez-vous, si jamais l'heure des tempêtes se levait encore pour la France, ne pas recueillir ce que vous semez en ce moment !

Le *Siècle* se donne encore une autre mission ; il prouvera que les évêques, *en se faisant les courtiers de l'emprunt romain*, prônent une très-mauvaise opération.

Il faut qu'il soit bien établi que les souscripteurs à l'emprunt romain donnent leur argent irrévocablement, mais ne le prêtent pas.—*Louis Jourdan.*

Le *Siècle* a vraiment trop de sollicitude. Qu'il laisse les catholiques agir comme ils l'entendront ! Ils savent ce qu'ils font, ils ne donnent pas leurs fonds à une combinaison idéale, à une spéculation éclose dans la tête d'un petit neveu de Fourrier ou de Saint-Simon, à un rêve du genre de celui que faisait quelque vieux confrère de M. Louis Jourdan, et qui consistait à transformer l'eau salée de l'Océan en des flots de limonade : non, ils ont devant eux, comme garantie de leurs placements, un gouvernement en plein soleil, d'un crédit éprouvé, d'une existence nécessaire au monde; ce gouvernement même vînt-il à tomber, ses engagements devraient être respectés, à moins que le *Siècle* ne réserve à son successeur une gloire qui, nous l'avouons, couronnerait dignement son sacrilége, celle de faire banqueroute. Et, d'ailleurs, puisque le *Siècle* prêche si haut la tolérance, qu'il en montre un peu pour les catholiques, pour les rétrogrades, pour les pauvres gens qui, avec la certitude de perdre leur argent dans l'emprunt romain, se consoleraient encore de la pensée de faire une mauvaise affaire par la pensée de faire une bonne action !

M. Garcin.

L'assistance légale en Irlande.

Affaire de M. Fox, à Dublin.

Le 31 mai dernier, Mgr Cullen, archevêque de Dublin, recevait, au nom des commissaires de la loi des pauvres pour l'Irlande, une lettre par laquelle ces fonctionnaires lui apprenaient qu'ils avaient destitué M. Fox, chapelain du Workhouse-Sud, et offert ce poste à un autre ecclésiastique dont ils priaient Sa Grandeur de ratifier la nomination.

Mgr Cullen répondit immédiatement à cette communication officielle. Il exprimait sa profonde surprise de la nouvelle qui lui était annoncée, puisqu'au témoignage de plusieurs gardiens (1), M. Fox avait toujours rempli ses fonctions avec le plus grand zèle; il ajoutait qu'il lui était impossible de sanctionner une destitution conçue dans les mêmes termes qu'un oukase russe (*like a Russian ukase*) et dont on ne daignait pas

(1) On donne ce nom aux administrateurs élus de l'assistance publique.

même lui communiquer les motifs, et que la seule autorité qui avait donné à M. Fox les pouvoirs de chapelain, c'est-à-dire les pouvoirs de dire la messe, d'entendre les confessions des pauvres, d'administrer les sacrements aux malades et d'instruire de la doctrine catholique les habitants du Workhouse, était aussi la seule qui pût les lui enlever. « Je réponds à votre lettre, disait « en terminant l'archevêque de Dublin, « par la voie de la presse ; parce que dans « une cause où un prêtre catholique est en « question, je ne puis attendre de justice « d'un tribunal tel que le vôtre (2); aussi « est-ce au tribunal de l'opinion publique « que je fais immédiatement appel de l'op- « pression, du despotisme et de l'injus- « tice. » (3)

Le lendemain du jour où cette correspondance était échangée entre l'archevêque de Dublin et les commissaires de la loi des pauvres, deux lettres, d'un caractère tout différent, faisaient connaître au public les causes de la destitution de M. Fox et les sentiments qu'elle inspirait à son supérieur ecclésiastique. « Monseigneur, écrivait M. « Fox, j'ai l'honneur de vous envoyer co- « pie de la décision officielle qui me révo- « que de mes fonctions de chapelain. Je « vous conjure de m'indiquer la conduite « que je dois tenir dans ces circonstances ; « je suis tout prêt à sacrifier mes vues par- « ticulières, et, résolu à me conformer du « mieux qu'il me sera possible aux pres- « criptions que Votre Grandeur voudra « bien me tracer. »

Le 2 juin, M. Fox recevait de Mgr Cullen ces paroles de consolation :

« Mon cher père,

« Les sentiments que vous m'exprimez « dans votre lettre d'hier sont dignes d'un « humble disciple de Jésus-Christ, qui souf- « fre persécution pour avoir essayé de pro- « téger l'innocence et la vertu. Vous faites « bien de vous abandonner à la sainte vo- « lonté de Dieu. Sans doute vous pourrez « avoir à souffrir pour un peu de temps, « mais à la fin le Dieu de la veuve et de « l'orphelin humiliera l'orgueil des agents « de l'oppression, et frappera de sa dis- « grâce les patrons et les fauteurs du scan- « dale, de l'immoralité et du vice, tandis « qu'il glorifiera l'ami et le protecteur des « pauvres et des affligés. »

« Vous avez fait votre devoir en récla- « mant contre les abus dont vous étiez té- « moin dans la maison des pauvres ; quicon- « que n'eût pas été dénué de tout senti- « ment d'humanité eût agi comme vous. « Quel est en effet l'état actuel des choses ? « Les enfants des pauvres sont condamnés « à une mort prématurée, ou affligés d'in- « firmités qui les rendront incapables d'ê- « tres utiles à la société. La corruption et « la dissolution des mœurs ont été favori- « sées par le mélange des femmes perdues « et dégradées avec d'innocentes jeunes « filles. Les liens de la famille sont brisés. « Les vieillards et les infirmes sont con- « damnés à passer les dernières années de « leur vie dans la misère, le chagrin et les « souffrances. Tout a été fait pour bannir « de ces maisons la religion et la charité. « *Le système tout entier semble avoir pour « but unique, non le soulagement de la « pauvreté, mais la destruction et la démo- « ralisation des pauvres* (4). »

M. Laurence Charles Prideaux Fox, chapelain du Workhouse de l'Union Sud de Dublin, descend du fameux Fox, qui fonda au dix-septième siècle la secte des quakers, et, il n'y a pas plus de sept ou huit ans, qu'éclairé par la grâce de Dieu, il a lui-même abandonné les erreurs de cette secte, embrassé le catholicisme et obtenu l'honneur de servir dans les rangs du sacerdoce la véritable Eglise de Jésus-Christ. Il n'est pas difficile de trouver dans cette conversion le secret du zèle de M. Fox, et l'explication du procédé dont il est maintenant victime. Les commissaires protestants de la loi des pauvres eussent peut-être usé d'une plus grande indulgence envers un prêtre catholique, qui ne fût point sorti des rangs de la réforme.

Quant à la véritable cause de la destitution de M. Fox, personne ne l'ignore. Mgr Cullen l'indique clairement dans la lettre qu'il a écrite à ce vénérable prêtre, et la

(2) Il faut se rappeler qu'en Irlande, l'administration supérieure de la loi des pauvres est confiée à un comité de trois membres, lesquels sont tous les trois protestants.

« (3) Where the case of a Roman catholic Priest is in question, I cannot expect justice from a tribunal constituted as yours is, and I therefore appeal at once, from oppression, despotism and injustice to public opinion. »

(4) Everything has been done to banish religion and charity. The whole system appears to be directed, not to the relief of poverty, but to the destruction and demoralisation of the poor.

comité hebdomadaire des gardiens de Workhouse a rendu une décision qui ne laisse pas le moindre doute sur le caractère de cette destitution. Un membre du comité a proposé de déclarer que « pendant tout « le temps qu'il avait rempli ses fonctions, « M. Fox s'en était acquitté de la manière « la plus exemplaire et dans le véritable « esprit du christianisme; qu'il avait tou- « jours travaillé à faire régner la paix et la « charité parmi les habitants de Work- « house, et à procurer, par les moyens les « plus efficaces, le bien moral de ceux qui « étaient plus spécialement confiés à ses « soins.

« Qu'en conséquence le comité regret- « tait très-vivement les services d'un cha- « pelain qui s'était dévoué avec tant de « zèle et d'assiduité aux devoirs pénibles « de sa charge. »

Le président du comité, sir Robert Shaw, seconda chaleureusement la motion, et elle fût adoptée.

Ainsi, de l'aveu même des administrateurs du Workhouse, M. Fox s'était concilié l'estime, le respect et la reconnaissance de ceux avec lesquels son ministère le mettait en relation quotidienne.

Cependant M. Fox a été destitué sommairement, par un procédé que Mgr Cullen, ce prélat d'un esprit si juste, si conciliant et si modéré, ne craint pas d'assimiler aux actes despotiques de l'administration moscovite (*like a Russian Ukase*). Quel est le crime de M. Fox ? Le voici :

Témoin des désordres qui se passaient dans le Workhouse dont il avait le soin spirituel, effrayé du danger que couraient les jeunes filles pures et innocentes par leur mélange avec des femmes de mauvaise vie dont plusieurs ne sortaient du Workhouse que pour retourner dans les repaires de la prostitution, et y revenaient jusqu'à cinq et six fois pour s'y faire soigner des honteuses maladies que le vice leur avait fait contracter, — plus attristé encore s'il est possible, des libertés incroyables que les agents subalternes de la maison des pauvres se permettaient à l'égard des personnes du sexe secourues dans cette maison (5), libertés dont les détails ne peuvent être lus qu'en rougissant, et que notre plume se refuse à traduire, — M. Fox avait cru ne remplir que son devoir en se plaignant d'aussi lamentables abus, et en requérant l'administration supérieure de prendre des mesures pour y mettre un terme.

Il a suffi de cette courageuse protestation, faite au nom de la religion et de la morale publique, par un prêtre à qui son ministère faisait une obligation impérieuse de ne pas trahir les intérêts sacrés des âmes confiées à ses soins — et que son zèle et sa charité avaient depuis longtemps environné de la vénération universelle pour attirer sur lui une subite et éclatante disgrâce, — si c'était une disgrâce de souffrir persécution pour la justice; si ce n'était pas plutôt un honneur enviable et la plus solide de toutes les gloires.

M. Fox a contre lui le triumvirat omnipotent qui dirige de Dublin toute l'administration de l'assistance légale dans l'Irlande catholique, et dont les membres sont tous les trois protestants; mais il a pour lui l'éclatant témoignage des gardiens du Workhouse, l'approbation si consolante de son archevêque, l'estime des gens de bien de toute opinion, et par-dessus tout « ce Dieu « de la veuve et de l'orphelin, qui humi- « liera certainement l'orgueil des oppres- « seurs, et qui fera sentir la rigueur de sa « justice aux fauteurs du scandale, de l'im- « moralité et du vice ! »

Ajoutons que par là, M. Fox a rendu un éminent service à la cause des pauvres en Irlande, et que sa courageuse attitude vis-à-vis du système actuel de l'assistance légale, est de nature à ouvrir les yeux aux partisans les plus décidés de ce système. Elle a donné lieu à des enquêtes, provoqué des discussions et des débats contradictoires, fait sortir des archives où ils étaient oubliés les témoignages des hommes les plus impartiaux et les plus désintéressés, et par là jeté une vive lumière sur des faits dont beaucoup aimaient encore à douter.

Tout récemment encore, on se refusait à croire que la débauche eût la liberté d'aller se recruter parmi les pauvres filles secourues dans les Workhouses; or, nous avons sous les yeux le rapport officiel du comité des hôpitaux de Dublin pour l'année 1854, et ce fait est attesté dans les termes les moins équivoques par l'honorable colonel La Touche :

« C'est un fait avéré et certain, disait « il en répondant aux questions de lord « Naas, président du comité, que les pour- « voyeuses de la débauche envoient des

(5) Sous le prétexte, par exemple, de faire la visite administrative des vêtements.

« femmes dans ces maisons pour en rame-
« ner des jeunes filles (6). »

Un autre gardien, le docteur Owens, avait jugé plus sévèrement encore le régime moral de ces maisons, et nous n'eussions pas manqué d'être taxés de la plus ridicule exagération et de la plus opiniâtre malveillance à l'égard du système, si nous eussions dit comme lui que les Workhouses étaient « des pépinières de femmes publiques qui, « le plus souvent, n'allaient exercer leur in- « fâme métier qu'après avoir été initiées « au mal dans l'intérieur de ces mai- « sons. » (7).

Et quant aux honteux procédés signalés et flétris par M. Fox, ils étaient déjà connus du public avant qu'il eût élevé la voix pour s'en plaindre. Mais qui, désormais, voudra soutenir de son approbation un système dans lequel la moralité d'un si grand nombre de malheureuses femmes ou filles se trouve trop souvent à la merci d'agents sans pudeur et sans conscience, à qui leurs fonctions mêmes sont des occasions quotidiennes d'insulter et d'atteindre ces infortunées dans les seuls biens que la misère leur ait laissés, leur honneur et leur vertu ?

Adolphe Perraud,
Prêtre de l'Oratoire de l'Immaculée-Conception.

(La fin prochainement.)

Son Em. Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, vient d'adresser la circulaire suivante au clergé de son diocèse, au sujet de l'emprunt pontifical :

« Lyon, le 5 juillet.

« Monsieur le curé,

« Les embarras du gouvernement pontifical croissant avec la difficulté des circonstances; des charges nouvelles venant s'ajouter aux charges des années précédentes, la révolution menaçant la portion des Etats-Romains qui n'a pas encore été envahie; le Souverain-Pontife s'est vu dans la nécessité de contracter un emprunt, pour faire face à tous les besoins, pour parer à toutes les éventualités.

« Le gouvernement de l'Empereur vient d'autoriser l'émission et la négociation en France de l'emprunt pontifical, afin de nous donner un moyen de plus, et un moyen plus efficace d'aider le Père commun à conserver intact ce que d'injustes agresseurs lui ont laissé de ses domaines.

« En concourant, Monsieur le curé, à couvrir l'emprunt autorisé, ce n'est pas un acte politique que nous accomplissons, c'est un acte uniquement religieux auquel nous nous prêtons. Et en effet, pourquoi les catholiques envoient-ils à Rome leurs offrandes ? Pourquoi versent-ils dans le trésor pontifical leurs dons volontaires, et feront-ils tous leurs efforts pour assurer le succès de l'emprunt ? Est-ce donc pour fournir au Pape les subsides et les armes qui puissent le rendre redoutable à ses voisins, et lui donnent les ressources nécessaires pour agrandir ses Etats ? Est-ce pour favoriser les intrigues de la cour romaine qui chercherait à étendre sa domination sur des peuples qui ne lui ont jamais été soumis ?

« Non, Monsieur le curé, non. Ces pensées et ces projets sont loin de notre esprit : nous voulons seulement donner au Souverain-Pontife le moyen de gouverner l'Eglise avec une pleine indépendance, parce que, s'il n'est plus que le citoyen d'une cité, le sujet d'un prince quelconque, il sera sans cesse en butte aux soupçons d'une puissance rivale, qui ne manquera pas de l'accuser de se servir de son autorité spirituelle, pour favoriser les prétentions d'un ennemi. Mais pour que le Pape jouisse de cette indépendance, et qu'il ait une entière liberté d'action, il lui faut une souveraineté temporelle, afin que, protégé par le droit des gens, et marchant l'égal des autres têtes couronnées, on ne puisse rien entreprendre contre sa puissance, et qu'il ne soit pas entraîné, malgré lui, dans des alliances et des projets concertés par l'ambition au détriment des intérêts spirituels dont il est chargé, au risque de voir sa céleste mission entravée, contrariée à chaque instant.

« Il n'y a donc rien de politique dans l'appel que nous faisons à la générosité du peuple et du clergé, en faveur de notre Père commun. Nous ne faisons pas confusion du spirituel et du temporel, comme nous le reproche la mauvaise foi. Nous ne voulons que l'indépendance du chef de l'Eglise, pour assurer l'indépendance de la religion, et pour pouvoir professer, avec toute la liberté des enfants de Dieu, la foi catholique dans laquelle nous avons eu le bonheur de naître. Faites bien comprendre à vos paroissiens, Monsieur le curé, ces vérités qu'on obscurcit, à dessein, de mille manières.

« Mais avec un trésor épuisé par des charges diverses, et par l'inique usurpation de la plus belle partie de ses Etats, comment le Pape pourra-t-il pourvoir aux moyens de dépense qui lui seraient nécessaires, afin de sauver d'une nouvelle agression les provinces qui lui restent ? Le verrons-nous froidement, nous, ses

---

(6) It has been proved and ascertained that procuresses send in women on purpose to bring out young girls.

(7) A nursery for replenishing the streets of the metropolis with number of unhappy beings, who, it must be admitted, received their initiation into vice within its walls.

fils en Jésus-Christ, se débattre dans les angoisses de la plus difficile des situations, sans lui donner des témoignages efficaces de notre dévouement? A Dieu ne plaise que nous soyons insensibles à ses maux, et nous l'abandonnions dans ce moment à ses propres ressources. Il est donc important, Monsieur le curé, que vous engagiez vos paroissiens à souscrire à l'emprunt pontifical. Cette opération, toute chrétienne, ne sera pas sans quelque dédommagement, puisque l'argent prêté au Pape produira un intérêt.

« Au reste, Monsieur le curé, il ne faut pas que les fidèles s'abusent : dans toute cette agitation de la Péninsule, il s'agit moins de l'unification de l'Italie, que d'abattre la puissance pontificale, et de porter au catholicisme un coup que les conjurés croiraient sans doute mortel, tandis que, grâce aux divines promesses, il n'irait pas jusqu'à briser la pierre fondamentale qui soutient l'Eglise. Mais les épreuves momentanées auxquelles pourrait être soumis le vicaire de Jésus Christ, n'en seraient pas moins affligeantes pour la religion; et une perturbation de quelques jours pourrait entraîner bien des défections et de honteuses apostasies.

« Je confie à votre zèle, Monsieur le curé, l'objet de cette lettre, persuadé que vous en comprenez l'importance, et que vous ne négligerez rien pour la faire comprendre à vos paroissiens.

« Agréez, Monsieur le curé, l'assurance de mon inviolable attachement.

† L.-J.-M. card. DE BONALD, *arch. de Lyon.*

Lettre-Circulaire

de Mgr l'évêque de Marseille au clergé de son diocèse.

Nos chers coopérateurs,

Les prières qui de notre diocèse s'élèvent tous les jours vers le ciel pour le Souverain-Pontife. et auxquelles prennent part le clergé et les fidèles, impliquent des sentiments qui, dans l'occasion, doivent se traduire par des secours d'un autre genre. C'est ce qui a été compris par ceux de nos diocésains qui ont contribué à l'œuvre du denier de saint Pierre Cette généreuse pensée de verser dans le trésor de l'Eglise une offrande qui se change immédiatement en bienfait spirituel pour ceux qui l'ont faite, ne pouvait pas donner toutefois des résultats suffisants pour les besoins extraordinaires de la situation actuelle.

Il faut des ressources plus considérables pour qu'en présence de la révolution qui le menace, le chef de l'Eglise puisse pourvoir à la défense de ses Etats, comme prince temporel. L'impôt ordinaire est également insuffisant. Il importe qu'à l'imitation des autres pays, dans des nécessités même beaucoup moins graves, le gouvernement pontifical prélève sur l'avenir les moyens de subvenir aux dépenses rigoureusement exigées pour le présent. C'est ainsi que l'on a dû recourir à un emprunt.

Cette mesure financière est autorisée par le gouvernement français pour être publiquement mise à exécution en France. Une souscription est même ouverte chez un honorable banquier de notre ville épiscopale (1) à ceux qui voudront prendre part à cette opération.

Quant à nous, nous ne saurions en rester le témoin impassible et muet. Vous êtes accoutumés à entendre notre voix dans toutes les circonstances, où il s'agit directement de la religion, comme dans les circonstances où la religion est appelée à s'associer aux intérêts de la patrie, à ses joies et à ses épreuves; or, l'intérêt dont il est aujourd'hui question, se rattache d'une manière trop intime à la religion pour que vous n'eussiez pas lieu d'être étonné de notre silence. Vous savez que nous tenons aux droits temporels du Saint-Siége, comme à un bien qui appartient à toute l'Eglise, parce qu'ils sont une condition et une garantie de l'indépendance autant que de la dignité du pouvoir suprême qui la gouverne. Nous n'avons pas besoin de revenir sur cette question déjà surabondamment élucidée.

Il est hors de doute que si, comme Français, nous ne devons pas être indifférents au sort de la patrie temporelle, nous ne saurions non plus, ne pas nous attacher avec dévouement à une cause qui, sur la terre, est celle de la patrie des âmes, surnaturellement considérée, c'est-à-dire de l'Eglise. Il est donc juste que votre évêque recommande à votre zèle, comme une œuvre digne de la piété filiale des fidèles envers le Père commun et de leur attachement à la religion, la participation à l'emprunt ouvert parmi nous.

Tout en restant, dans son mode et dans ses conditions, une opération entièrement financière, traitée, comme les autres de la même nature, par des hommes spéciaux, cet emprunt a encore l'avantage de satisfaire au vœu d'un cœur catholique et de rapporter, selon l'esprit de foi avec lequel on y concourra, un intérêt d'un ordre supérieur à tous les biens périssables. On prêtera à l'Etat temporel de Rome et, par le même acte, à Dieu et à son Eglise. Sous ce dernier rapport surtout, le placement ne peut qu'être très-fructueux en bénédictions spirituelles et, nous osons croire, même en bénédictions temporelles.

Aussi, ceux qui ne sont point en mesure de rechercher précisément en cette circonstance, un avantage pécuniaire, voudront au moins avoir leur part d'un autre bénéfice et

---

(1) M. Roux de Fraissinet, rue Paradis, 69.

sauront distraire une valeur quelconque des fonds dont ils disposent pour s'inscrire sur une liste qui rendra témoignage de leur foi.

Ils voudront aussi contribuer à consoler, par un nouveau genre d'adhésion, le cœur de Pie IX, qui a fait appel à leur bonne volonté. Il est en ce moment en spectacle aux anges et aux hommes dans une épreuve pleine de tribulations, et s'il demande à Dieu la résignation, la patience et la force, les vrais catholiques doivent s'unir à sa prière et l'environner encore de toute la force qui peut venir de leur concours.

Ce concours peut être d'autant plus efficace que l'Empereur, en protégeant à Rome la sécurité du Souverain-Pontife, favorise le maintien de son autorité temporelle dans les provinces restées fidèles et auxquelles se rallieront un jour, il faut l'espérer, celles que l'excitation révolutionnaire en a malheureusement séparées. Puissent les saints apôtres Pierre et Paul, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, obtenir au successeur du premier des deux un prochain triomphe!

Nous invitons MM. les curés et recteurs à lire en chaire cette présente circulaire, aux vêpres du dimanche qui suivra sa réception.

Recevez, nos chers coopérateurs, avec l'expression de notre paternel attachement, notre bénédiction pastorale.

Marseille le 29 juin, fête solennelle des saints apôtres Pierre et Paul, 1860.

† CHARLES-JOSEPH EUGÈNE,
évêque de Marseille.

Circulaire

de Mgr l'évêque d'Alger invitant le clergé et les fidèles de son diocèse à souscrire à l'Emprunt romain et au Denier de Saint-Pierre.

Monsieur le curé,

Qui pourrait dire sans émotion les douleurs, les gênes et les appréhensions du Père commun des fidèles! L'univers catholique les déplore avec des larmes amères; ses gênes! il voudrait l'en délivrer à tout prix, fût-ce par tous les genres de sacrifices; ses appréhensions! elles font frissonner.

Dans les circonstances exceptionnelles où il est malheureusement placé, le Saint-Père ne possède plus les ressources nécessaires au gouvernement de l'Eglise et à celui de l'Etat (1) Il ne peut entretenir une armée et par conséquent défendre même les frontières que la Révolution lui a momentanément laissées. Et comment pourrait-il faire face à l'orage qui gronde sur sa tête? La catholicité l'a compris, et de toute part on s'est levé pour offrir les dons les plus libres et les plus généreux à cette auguste indigence.

Dénué de tout caractère politique, sans aucune prétention de s'élever à la hauteur d'une institution permanente et par là même incapable d'éveiller les susceptibilités même les plus ombrageuses, cet acte de piété n'est autre chose, en définitive, que l'aumône (ne rougissons pas de prononcer un mot rendu sacré par l'Evangile) que l'aumône faite par des enfants à leur père.

A ce premier moyen de généreuse spontanéité, le gouvernement romain, à l'exemple de tous les gouvernements modernes, veut ajouter la ressource d'un emprunt productif d'intérêts, et le Saint-Père, en appelant à y concourir tous les pays catholiques de la terre, en réserve la moitié pour la France, avec l'autorisation de l'Empereur. Honneur immense fait à notre pays par l'immortel Pontife! dévouement sur lequel il n'aura pas vainement compté.

Or, c'est à l'une et à l'autre de ces œuvres, autorisées par le gouvernement, que nous appelons le clergé et les fidèles de l'Algérie; car l'une et l'autre, sous des formes diverses, sont des témoignages de foi et des marques de dévouement à l'Eglise dans la personne de son Chef.

Il s'agit, en effet, d'un intérêt suprême, qui s'adresse à nos croyances les plus fermes et à nos instincts religieux les plus profonds : il s'agit de garantir la nécessaire indépendance du Pontife romain.

Cette cause du pouvoir temporel de la Papauté est la cause de la religion elle-même, dont elle garantit l'indépendance divine et nécessaire au mouvement régulier de l'ordre spirituel; allons donc à son aide au nom du droit et de la justice.

Cette cause est celle de l'innocence et de la faiblesse opprimées par la violence et par la ruse; allons donc à son aide par le dévouement et la générosité du cœur.

Cette cause est celle de la sécurité des peuples, du respect et de la dignité du pouvoir, de l'unité de la famille chrétienne et du salut de la civilisation elle-même; en un mot, c'est le nœud de toute solidarité des droits et des devoirs; allons donc à son aide, au nom des intérêts les plus chers à l'humanité.

Dites à ceux de vos paroissiens qui sont dans l'aisance : « Prêtez au Saint-Père : *Celui qui prête au pauvre, fait une usure permise avec Dieu.* » A ceux, et c'est le plus grand nombre, dont les économies dépassent de fort peu les nécessités d'une vie difficile : « Jetez une part de ces économies dans le sein de la Providen-

---

(1) Le budget des recettes des Etats pontificaux était de 78 millions : depuis la séparation des Romagnes, il n'est plus que de 26 millions, et il faut une armée considérable, dont on se passait facilement auparavant.

ce, elle saura bien faire valoir au centuple la semence de générosité que vous aurez épanchée dans les mains de son vicaire ici-bas. Tout le monde ne peut pas prêter, parce qu'il faut une certaine somme pour concourir aux bénéfices de l'emprunt; mais tout le monde peut donner, parce que la plus petite obole est reçue avec reconnaissance : le mot de *denier de saint Pierre* le dit assez clairement.

Donc, pour les cœurs fidèles, ou le denier ou l'emprunt. Pour nous, M. le curé, humble, mais dévoué serviteur et fils de notre Saint-Père le Pape, nous tâcherons d'entrer dans les deux œuvres qui se font simultanément en faveur du Saint-Siége. Nous donnerons le denier gratuit sollicité par le zèle, et nous prêterons sans crainte d'être accusé de spéculation, pour répondre à la demande du Saint-Père. Nous serions heureux de voir nos prêtres, sans exception, et nos généreux fidèles s'unir à nous dans cette circonstance. Nous ferons seulement une distinction importante.

Le denier de Saint-Pierre peut se remettre un peu plus tard, et vous jugerez vous-même, Monsieur le curé, de l'opportunité d'en parler aux fidèles de votre paroisse, quoique, dans les campagnes, au moins, ce temps nous paraisse favorable; mais, pour l'emprunt, il doit être fait immédiatement, parce que les listes de souscription seront closes au 15 juillet.

Que le modeste épi de l'Algérie figure, malgré notre pauvreté, dans cette gerbe de générosité et d'amour offerte au Père de la grande famille par ses innombrables enfants.

Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† LOUIS-ANTOINE AUGUSTIN,
évêque d'Alger.

Lettre-Circulaire

de Messieurs les vicaires généraux capitulaires à Messieurs les curés et recteurs du diocèse de Vannes.

Monsieur le recteur,

Le temps des épreuves n'est pas encore passé. Le Père commun des fidèles est toujours dans l'angoisse. Nous, ses enfants dévoués, resterons-nous insensibles à ses tribulations : non, sans doute. Hâtons-nous donc de soulager ses douleurs; attachons-nous plus étroitement encore, s'il est possible, à cette Eglise catholique, apostolique et romaine, contre laquelle, dans tous les siècles, sont venus se briser tous les efforts du monde et de l'enfer. Vénérons et aimons de plus en plus le Souverain-Pontife qui la gouverne avec tant de sagesse; « Aimons-le, non-seulement de la langue et en paroles, mais surtout en œuvres et en vérité (1); » associons-nous avec zèle à tout ce qui peut contribuer à maintenir l'autorité la plus sainte de l'univers.

Notre S.-P. le Pape Pie IX, si indignement dépouillé d'une partie de ses Etats, a autorisé l'émission d'un emprunt de 50 millions de francs destinés à pourvoir aux besoins exceptionnels résultant de circonstances désastreuses créée : par la révolte et par l'impiété. Sa Sainteté appelle tous les pays catholiques de l'Europe à concourir à cet emprunt. Sa voix sera entendue parmi nous, comme elle l'a déjà été chez plusieurs nations de la catholicité, et chacun, en raison de ses ressources, s'efforcera de couvrir cet emprunt contracté dans le but de défendre l'indépendance de l'Eglise et la sûreté de son chef suprême. Autorisé par le gouvernement français, il ne peut qu'attester la bonne entente entre le Souverain-Pontife et S. M. l'Empereur.

Cependant, nous ne pouvons le dissimuler, peu de vos paroissiens ont assez de moyens pécuniaires pour coopérer à cette œuvre éminemment catholique. Les autres seront-ils donc privés de la consolation de venir en aide au Père de la grande famille chrétienne? Rassurez à cet égard vos bons paroissiens : oui; qui que nous soyons, riches ou pauvres, prêtres ou laïques, nous avons pleine et entière liberté de satisfaire les sentiments généreux qu'inspirent le dévouement et l'amour filial. Sans prétendre vous autoriser à établir des agences et des comités de souscription (ce qui est formellement défendu au clergé par une circulaire ministérielle, en date du 5 mai 1860), nous vous verrons avec joie vous montrer facile et empressé à recueillir les dons qui vous seront offerts; mais que ces dons soient libres, spontanés et volontaires. Autrement, de quelle valeur seraient-ils devant Dieu et même aux yeux du Souverain-Pontife? C'est pourquoi nous n'autorisons pas de quêtes à cet effet dans les églises; la spontanéité pourrait être contestée. Rien n'empêche qu'on n'établisse, si l'on veut, dans chaque église paroissiale, un tronc où les fidèles pourraient déposer leurs offrandes.

Bien loin donc de désapprouver cette œuvre de piété filiale envers notre Saint-Père le Pape, nous l'approuvons de très-grand cœur et sans réserve; seulement, comme nous venons de le dire, nous la voulons libre, volontaire et sans aucune espèce de contrainte.

Nous apprenons à l'instant même la nomination de notre futur évêque. C'est M. Maret, ancien vicaire général, doyen de la faculté de théologie de Paris, prêtre d'une piété sincère et d'une science éminente. Cette nouvelle nous cause la plus grande joie, parce qu'elle est pour nous l'heureuse annonce de la fin prochaine de travaux dont nous comprenons la gravité et même le danger. Sans doute, les pouvoirs obtenus en cour de Rome,

(1) Joan, 3-18.

tant pour les dispenses de mariages que pour les ordinations, beaucoup plus étendus que nous n'aurions osé l'espérer, l'attention de nos très-chers confrères à nous alléger le fardeau que notre conscience nous a fait un devoir de ne pas décliner, notre volonté persévérante de maintenir par la prudence et par la fermeté la subordination partout où elle tendrait à s'affaiblir, notre vif et sincère désir d'administrer d'une manière juste et équitable, sans acception de personnes, ne considérant que les services, le mérite et la vertu ; tout cela a bien quelque chose qui rassure et console. Néanmoins l'expérience prouve que, pendant la vacance d'un siége, surtout lorsqu'elle se prolonge, beaucoup d'intérêts importants restent comme forcément en souffrance. Réjouissons nous donc, monsieur le recteur, et tous ensemble redoublons nos prières pour remercier le bon Dieu de ce qu'il nous donne dans sa miséricorde un pasteur selon son cœur. Le moment de le connaître nous tardait ; celui de son arrivée comblera nos vœux les plus chers.

Nous gémissons tous depuis longtemps de l'intempérie des saisons qui cause de graves inquiétudes ; de fréquents sinistres sur mer désolent notre population maritime, en même temps que toutes les récoltes sont grandement compromises. Vous avez sans doute fait prier déjà pour la cessation du mauvais temps ; mais des supplications communes et générales sont encore plus capables de toucher le cœur de notre Dieu.

A ces causes.... suit le dispositif.

Donné à Vannes, le 26 juin 1860.

THÉTIOT, *vic.-gén. cap.*; BERTIN, *vic.-gén. cap.*; FLOHY, *vic gén. cap.*

Par mandement :

P.-M. THÉTIOT, *secrétaire.*

FAITS DIVERS

Par suite d'ordres récemment donnés, les musiques militaires des corps de la garnison de Paris devront s'abstenir d'exécuter, le soir, des morceaux d'harmonie dans le jardin du Palais-Royal, pendant tout le temps que durera le deuil qui a été pris à l'occasion de la mort du prince Jérôme.

— Il a été versé à la caisse central du Trésor public une somme de 1,000 fr., à titre de restitution anonyme.

— Les zouaves de la garde ont fait célébrer hier, à la Madeleine, une messe anniversaire en mémoire du lieutenant-colonel A. de Bellefonds, mort l'année dernière, à pareille époque, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Magenta. Aucun officier, aucun soldat né manquait à cette pieuse réunion, à laquelle le général Mellinet et plusieurs autres officiers généraux avaient voulu assister.

— Le 25 juin dernier a eu lieu, à Fontenay (Yonne), l'inauguration de l'obélisque destiné à perpétuer dans cette localité le souvenir de la victoire remportée par Charles le Chauve, le 25 juin 841.

On sait que la bataille que se livrèrent les trois fils de Louis le Débonnaire eut lieu sur le plateau de Fontenay, et que plus de cent mille hommes périrent ; mais la nationalité française était constituée.

Or, l'obélisque destiné à rappeler cet immense fait de guerre s'élève précisément au milieu du plateau, théâtre de la mêlée.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter, dit la *Constitution* d'Auxerre, qu'une foule immense s'était donné rendez-vous à Fontenay pour assister à la cérémonie de l'inauguration. On y est venu des points les plus éloignés.

Après la messe solennelle, le cortége s'est dirigé vers le monument commémoratif de la bataille de Fontenay.

Un nombreux clergé, croix et bannières en tête, ouvrait la marche. Les membres des Sociétés scientifiques de l'Yonne, conduits par leurs présidents et vice-présidents suivaient. A côté d'eux, on remarquait les personnages éminents du département qui avaient voulu s'associer à cette solennité patriotique.

Une foule considérable, qu'on peut évaluer à huit mille personnes, suivait le cortége dans l'ordre et le recueillement.

Quand cette multitude se fut groupée autour de l'obélisque, M. le vicaire général Bravard, gravissant le tertre sur lequel s'élève le monument et montant sur le soubassement de manière à dominer ces flots de têtes humaines, adressa à l'assemblée un discours qui produisit sur tous les esprits la plus vive impression.

Après quelques mots bien sentis et très-vivement applaudis sur le massacre qui, en 841, ensanglanta le pays, l'orateur a rappelé les efforts tentés par le pape Grégoire IV pour empêcher ces frères ennemis d'en venir aux mains. Mais les légats pontificaux furent retenus par Lothaire, ils ne purent que prier et protester. « Ces prières et ces protestations, ajoute-t-il, n'étaient pas moins une grande et belle action; elles rappelaient la douceur et la justice à un homme fort et passionné; elles sauvegardaient l'équité et empêchaient la violence et la cruauté de prévaloir contre le pauvre peuple. Ainsi ont toujours fait les Papes ; ils ont été souvent les seuls qui osaient élever la voix contre la tyrannie et la brutalité qui voulaient opprimer les faibles et se jouer de la vie des hommes. »

Ensuite M. l'abbé Bravard, prenant texte des saintes écritures, démontre que la religion inspire avant tout le patriotisme, que l'Evangile renferme des maximes plus belles sur l'amour de la patrie que les écrits du paganisme, et que

l'histoire du christianisme offre plus d'exemples d'héroïsme, de dévouement et d'abnégation que les temps de gloire si vantés de Rome et d'Athènes, et cela sans les vices qui souillaient le patriotisme des païens.

L'inscription suivante est placée sur le piédestal de l'obélisque.

Ici fut livrée, le 25 juin 841, la bataille de Fontenay entre les enfants de Louis-le-Débonnaire. La victoire de Charles le Chauve sépara la France de l'empire d'occident et fonda l'indépendance de la nationalité française.

Ce monument a été élevé par les soins de M. le baron du Havelt, accomplissant ainsi un vœu de son beau père, le baron Chaillou des Barres.

— On lit dans le *Moniteur* :

On se souvient de la découverte faite il y a environ un an, dans une modeste église du canton de Saint-Saëns (Seine-Inférieure). Il s'agissait d'un chef d'œuvre de Jouvenet : l'*Assomption de la Vierge*. Grâce à l'intervention de M. Leroy, de Cany, à qui nous devons une très-complète histoire du prince des peintres rouennais, cette toile, ignorée jusqu'à ce jour, fut remise en lumière, et toute la presse enregistra avec empressement cette heureuse découverte.

Malheureusement, cette peinture est très-altérée. Après avoir été criblée de plomb en 1793, où elle reçut une décharge de cinq à six coups de fusil, elle fut de nouveau mutilée par des peintres en bâtiment qui crurent produire une œuvre admirable en la barbouillant, en la défigurant complétement.

Les démarches faites auprès de l'administration supérieure par M. Leroy, de Cany, viennent de recevoir une heureuse solution. Le ministre d'Etat et de la Maison de l'Empereur vient d'accorder une somme de 400 fr. pour compléter celle de 600 fr. nécessaire pour opérer l'enlevage et le rentoilage de ce tableau, haut de plus de trois mètres.

Quant à la restauration proprement dite, M. Théodore Lejeune, attaché aux musées impériaux, l'artiste à qui on doit la restauration des douze fresques peintes par Jouvenet dans le dôme des Invalides, ainsi que le *Christ* donné par Louis XI au Parlement de Rouen, et qui est actuellement placé dans la salle du conseil au palais de justice de cette ville, M. Théodore Lejeune, disons-nous, a bien voulu s'en charger, sans qu'il en résulte aucune dépense pour la commune.

— M. le préfet de la Haute-Garonne a adressé, le 2 juillet, la circulaire suivante à MM. les sous-préfets, maires, officiers de gendarmerie et commissaires de police du département.

« Messieurs,

« S. Exc. le ministre de l'intérieur a décidé que le timbre actuellement en usage dans la Haute-Garonne, pour le service du colportage, serait supprimé et remplacé par la nouvelle estampille dont vous trouverez l'empreinte ci-contre.

« En vous recommandant de tenir note de cette décision, je vous renouvelle l'invitation d'exercer une surveillance incessante sur les colporteurs, à l'égard desquels vous voudrez bien vous conformer strictement aux prescriptions de la circulaire du 16 juin 1858 (n° 1,777 du Recueil des actes administratifs.)

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le préfet de la Haute-Garonne,

« BOSELLI. »

— On lit dans l'*Echo de l'Oise* :

« Le *Journal de l'Oise* a publié, dans son numéro du 3 juillet, une note que le *Moniteur universel* et plusieurs autres journaux ont reproduite au sujet de la découverte près de Pierrefonds d'antiquités enfouies sous les détritus de la forêt de Compiègne.

« Nous croyons devoir rectifier les faits que le correspondant anonyme du *Journal de l'Oise* a étrangement travestis.

« M. Albert de Roucy, en poursuivant dans la forêt de Compiègne les investigations archéologiques que l'Empereur lui a confiées, a effectivement rencontré au Mont Berny, à droite et à gauche de la route de Pierrefonds à Cuise, et sur une superficie considérable, quantité de restes de constructions indiquant peut-être le siége d'une cité gallo-romaine qui a aujourd'hui disparu ; mais ces débris, consistant en pierres d'appareil, fragments de vases et ferrements oxydés, massifs de ciment mélangé avec des morceaux de terre cuite, n'ont été obtenus qu'à l'aide de simples sondages pratiqués sur divers points pour préparer un plan de fouilles raisonnées et un travail d'ensemble. Cet emplacement n'a donc pas encore été étudié assez complétement pour qu'il soit possible d'en préciser d'une manière absolue le caractère et l'époque.

« Rien autre chose n'a été découvert près de Pierrefonds, et les touristes chercheraient vainement dans cette localité un théâtre romain et un temple d'Apollon. »

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Etudes sur l'histoire de l'Eglise de France au dix-huitième siècle.

Huitième article. — Voir les numéros 83, 99, 104, 111, 113, 144 et 191.

LA PERSÉCUTION.

(Suite.)

La Convention venait de succéder à l'Assemblée législative, et son premier décret avait été la suppression de la royauté en France. Il est triste de dire que c'est un évêque constitutionnel, le fameux Grégoire, qui appuya la motion avec le plus d'acharnement. On frémit encore en pensant qu'un prêtre a pu dire : que *toutes les dynasties*

étaient des races dévorantes, ne vivant que de chair humaine, que *les rois étaient, dans l'ordre moral, ce que sont les monstres dans l'ordre physique*, et que *leur histoire était le martyrologe des nations.* Une proposition appuyée sur de si bonnes raisons fut votée par acclamation, et Grégoire assura depuis, dans ses Mémoires, que *pendant plusieurs jours, l'excès de la joie d'un pareil succès lui avait ôté l'appétit et le sommeil.*

Le procès de Louis XVI s'ouvrait deux mois après. Sur dix-sept évêques constitutionnels, cinq votèrent la mort sans sursis. On compte parmi eux Audren, qui n'était encore que vicaire épiscopal du Morbihan. Sa conduite dans cette circonstance lui valut de l'avancement. Quelques années après, il passa évêque du Finistère. Grégoire, alors absent, ne vota pas. Des vingt-cinq prêtres constitutionnels de la Convention, dix-huit votèrent également la mort.

L'attention de l'assemblée révolutionnaire, un moment distraite par ces lugubres préoccupations, sanctionnait deux mois après la mort de Louis XVI de nouvelles mesures de rigueur contre les prêtres fidèles. Dès le 16 mars commençaient à fonctionner le fameux T*ribunal révolutionnaire* et à se constituer les comités de *sûreté générale* et du *Salut public*. Une de leurs premières occupations fut de presser l'exécution des lois de déportation contre les prêtres insermentés et d'ordonner aux magistrats et à tous les citoyens de les dénoncer et de leur *courir sus.* Quelques mois plus tard, le 5 septembre 1793, pour faire disparaître jusqu'aux derniers vertiges de la religion catholique, on décrétait le calendrier révolutionnaire, les décades et les *sans-culotides*. Cette institution, dont l'odieux était encore dépassé par le ridicule, eut malheureusement une influence plus profonde qu'on ne le suppose généralement sur les habitudes chrétiennes des populations. Il était permis de hausser les épaules aux cérémonies extravagantes que la Convention substituait à celles de l'Eglise catholique, leur niaiserie même était un préservatif plutôt qu'un péril. Ainsi, qu'on honorât Brutus et les vertus républicaines; qu'on fêtât le *Génie* et le *Travail*, l'*Opinion* et les *Récompenses*; qu'on fît même à Notre-Dame la sacrilége parade de la déesse Raison; qu'on substituât dans le calendrier aux noms des saints de chaque jour, la nomenclature insipide des plantes, des animaux et des instruments d'agriculture; que selon l'agréable jeu de mots de Fabre d'Eglantine, car on était plaisant, même à la Convention, le peuple retrouvât dans l'almanach les objets sinon de son *culte* au moins de sa *culture*; ces choses-là, par leur nature même, étaient destinées à n'avoir qu'un temps, et le bon sens public ne pouvait se laisser indéfiniment mystifier : mais ce qui était beaucoup plus grave, et ce qui eut les plus déplorables effets, ce fut la suppression de la semaine chrétienne remplacée par la décade. Cela brisait violemment les habitudes séculaires de fidélité aux commandements de Dieu et de l'Eglise, et, prolongé pendant plusieurs années, devait nécessairement faire perdre de vue l'observation du dimanche; c'est ce qui arriva en effet lorsque le calendrier républicain eut fonctionné quelque temps. Au commencement, on prit difficilement le parti de se reposer un jour sur dix, et par respect, habitude ou routine, on retomba presque nécessairement dans le repos du septième jour; mais plus tard, on se laissa plus facilement entraîner, et comme d'ailleurs on n'était soutenu dans la pratique de la religion que par des secours insuffisants, et que les églises des constitutionnels étaient de plus en plus désertées, on en arriva, vers la fin du Directoire, à un relachement déplorable dont le peuple sent encore aujourd'hui le contre-coup, quoique la cause ait cessé depuis longtemps d'exister et qu'elle soit inconnue au plus grand nombre.

On comprend que le culte chrétien auquel la Convention substituait d'autorité un autre culte, fût relégué au dernier plan pendant cette période qu'on a appelée la Terreur. Il y avait cependant des lois pour assurer la liberté des cultes. On peut induire d'un décret, en date du 21 avril 1793, que les aumôniers de régiments, bien entendu les aumôniers constitutionnels, étaient conservés au moins de nom, puisqu'une disposition spéciale règle leur situation vis-à-vis du serment; on rapporte même que le jour de la Fête-Dieu de la même année, et en pleine Terreur, la procession du Saint-Sacrement de plusieurs paroisses de Paris, notamment de celle de Saint-Paul, parcourut les rues de leur quartier; que jusqu'au mois d'octobre on portait le Saint-Viatique aux malades avec un dais et des flambeaux; que malgré la suppression légale du costume ecclésiastique, les curés constitutionnels et leurs vicaires se risquaient encore en soutane et même en surplis dans l'éten-

due de leurs paroisses pour aller chercher domicile les corps des défunts ou les conduire aux cimetières placés alors dans le voisinage des églises paroissiales. La commune de Paris défendit ces manifestations le 14 octobre et elles n'eurent plus lieu depuis. La Convention affectait cependant de provoquer des mesures libérales pour protéger le culte. Robespierre dénonçait le *mouvement violent contre le culte catholique* comme *le résultat d'une conspiration* ayant pour objet *d'aliéner les peuples de la nation française et de se servir de la philosophie pour détruire la liberté*, et il faisait adopter, le 6 décembre, une loi dont le premier article *défendait toute violence contre la liberté des cultes*. Cette loi n'eut pas grand effet, il faut l'avouer ; mais au moins elle arrêta les profanations sacriléges dont les églises avaient été victimes depuis quelques mois.

C'est ici le lieu de parler avec quelques détails des tristes circonstances au milieu desquelles elles se produisirent. Nous aurons à déplorer bien des ruines, la perte irréparable des monuments les plus vénérables de notre foi, et la dispersion ou le pillage des œuvres les plus belles de l'art chrétien, tout cela accompagné du déchaînement incroyable de tous les genres d'impiété.

Le pillage du mobilier des églises, car c'est par là que l'on commença, se fit par autorité publique. La spoliation, sauf quelques cas isolés, eut donc par toute la France un caractère légal. Ainsi, ce ne fut point l'émeute qui pilla les sanctuaires, mais bien le gouvernement ou les municipalités qui organisèrent le pillage. Il ne faut donc pas confondre le brigandage régulier ordonné par la Convention avec les attentats qui, momentanément, et à certaines époques désastreuses de l'histoire, ont porté atteinte aux propriétés des églises.

D'abord, la plupart des églises qui étaient inutiles au culte constitutionnel, et il y en avait beaucoup, furent débarrassées au nom de la nation de tout leur mobilier. Voici comment on procédait : Des commissaires et des experts nommés pour la circonstance, rédigeaient un état aussi complet que possible de toutes les richesses en or, argent, métaux précieux, pierreries, tableaux, sculptures, etc., estimaient approximativement la valeur et veillaient autant que possible à ce qu'on ne fît aucun détournement. On faisait plusieurs parts du butin : Les œuvres d'art étaient en général réservées pour les musées et les bibliothèques; c'était le petit nombre, car l'appréciation était ordinairement très-incomplète. Le poids de la matière précieuse, quelle que fût d'ailleurs la beauté du travail, était un motif pour la destiner au creuset plutôt qu'aux collections artistiques. De plus, l'ignorance profonde de quelques experts, la haine pour la religion et le mépris qui était à la mode encore plus chez les révolutionnaires que chez les artistes pour les merveilles du moyen âge, fut cause du sacrifice du plus grand nombre. Enfin certains objets consacrés depuis longtemps par la vénération des peuples, spécialement les châsses et reliquaires, furent nommément réservés à la destruction : sacrifice nécessaire, disait-on, pour abolir définitivement le *fanatisme*. C'est ainsi que les plus précieuses reliques furent profanées sur nos places publiques et brûlées au milieu des circonstances les plus révoltantes ; et le petit nombre n'échappa aux révolutionnaires que grâce à l'adresse courageuse de quelques fidèles qui surent les soustraire à propos et les cacher en lieu sûr. Quant aux objets qui paraissaient de moindre valeur, ou bien ils étaient abandonnés à vil prix à des brocanteurs avides, ou bien laissés sans contrôle à la discrétion du premier venu.

Ainsi furent dévastés les incomparables trésors de nos vieilles basiliques et des grandes abbayes de France, et nous sommes réduits aujourd'hui, pour en apprécier l'immense valeur, à parcourir les catalogues et les dessins incomplets qui nous en restent, ou à en rechercher les maigres débris derrière les vitrines d'un musée, dans le cabinet d'un amateur ou dans le pêle-mêle d'une boutique d'antiquités.

Lorsque les commissaires de la Convention avaient terminé leur travail, et qu'il s'agissait d'emballer les dépouilles pour la Convention ou la Monnaie, on assistait à des scènes révoltantes. Les *sans-culottes* qui conduisirent les premières voitures, trouvèrent agréable de s'affubler eux et leurs chevaux des ornements qu'ils avaient trouvés dans les sacristies, et ces indécens cortéges traversèrent Paris pendant quelques jours avec l'accompagnement obligé de blasphèmes, d'hymnes à la liberté et de chansons licencieuses. Plus tard, soit qu'on fût habitué à ces spectacles, soit qu'on les goûtât un peu moins, soit enfin qu'il fût nécessaire de se soumettre à la loi sur la

liberté des cultes proposée par Robespierre, ces indignes mascarades cessèrent à peu près à Paris quoiqu'elles se soient prolongées un peu plus dans les provinces.

La dévastation du mobilier des églises n'était que le prélude d'autres violences encore plus regrettables. Déjà, le 11 novembre 1793, Hébert avait fait décréter par la Convention, sous l'absurde prétexte d'*égalité*, la destruction des clochers de la capitale. La province suivit encore l'exemple de Paris, et de tous les côtés, on se mit à démolir les merveilleuses flèches des plus belles églises de France. On ne s'arrêta que lorsqu'il fut impossible de payer les démolisseurs qui ne se contentaient pas d'assignats pour cette rude besogne. Et puis, il faut le dire à l'honneur des municipalités, le zèle de quelques-uns de leurs membres, le courage ou l'adresse, quelquefois même la force employée à propos, fit suspendre dans un grand nombre de communes l'exécution de ces brutales mesures.

Ce qu'on ne put empêcher aussi aisément, ce fut la mutilation des incomparables sculptures du moyen âge que les portails de nos cathédrales et même de nos églises de campagne étalaient avec profusion, et qui se déroulaient dans l'intérieur de l'édifice, autour des longues nefs, ou sur les tombeaux des vieux évêques et des chatelains et puissants seigneurs du temps passé. Il était trop long de desceller les statues des saints et des rois de leurs piedestaux séculaires, on les brisait à coups de marteaux : les têtes, les bras, toutes les parties saillantes plus faciles à détruire étaient abattues, dispersées, traînées dans les rues et les places publiques, et servaient d'amusement à la populace, ou bien gisaient confondus pêle-mêle avec des matériaux vulgaires. Les tombeaux étaient ouverts et profanés. Rien de ce qui restait de l'antique société française, pas même les ossements des générations depuis longtemps éteintes, ne devait survivre au naufrage universel. Il fallait du plomb pour la guerre contre l'Europe, on fondit des balles avec les cercueils de la royauté, avec le revêtement des clochers, avec la couverture de la vieille abbaye de Saint Denis, avec tout ce qu'on put trouver de ce métal, en fouillant tous les tombeaux de France, et quoiqu'on en eût trouvé beaucoup, la dépense en était si prodigieuse alors, que ces tristes ressources enlevées au passé ne pouvaient encore suffire. Il fallait du bronze pour les canons : on fondit presque toutes les cloches condamnées depuis longtemps au silence; il fallait du parchemin pour les gargousses : on en trouva dans les missels, les chartes, les cartulaires et les livres de chant. En même temps on brisait les admirables verrières du moyen âge, que l'on ne remplaçait pas même par les clôtures les plus communes; les portes antiques chancelaient, et les églises dévastées et exposées de plus aux injures du temps, s'affaissaient lentement sur leurs bases, et ne présentaient plus que la trace des ravages faits par les hommes et des ruines que préparait le temps.

On recueillit bien quelques débris; des citoyens, entre autres l'honorable M. Lenoir, protestèrent à Paris même, au nom des arts, contre des mutilations sans motif; on allégua même, pour sauver quelque chose, des raisons assez étranges; c'est ainsi qu'on préserva les portails latéraux de Notre-Dame de Paris, parce que *Dupuis*, l'auteur de l'origine des cultes, *y avait reconnu son système planétaire*; on emmagasina à la hâte, dans un couvent de Paris, occupé autrefois par les Augustins et devenu aujourd'hui le palais des Beaux-Arts, quelques ruines moins méconnaissables que les autres, et on donna à la collection le nom de *Musée des monuments français*; mais ces mesquines épaves faisaient penser encore davantage à toutes les richesses qu'on avait perdues, et il était triste de penser que dans un espace de quelques pieds carrés, se trouvait réuni à peu près tout ce qu'on avait pu sauver dans la France entière.

Lorsque les monuments du culte eurent été ainsi profanés, il fallut songer à en tirer parti dans l'intérêt public. Un grand nombre d'églises fut aliéné à des particuliers qui en disposèrent comme ils voulurent. On en fit des granges ou des magasins, des écuries ou des usines, des halles ou des théâtres. Quand on ne pouvait les utiliser, on les démolissait, ou bien elles restaient désemparées sans trouver d'acheteurs, jusqu'à ce que, par mesure de sécurité publique, les municipalités fissent abattre celles qui menaçaient ruine.

Il se forma, à cette époque, un genre de spéculation qui rapporta de gros profits à ceux qui s'y livrèrent. Une société anonyme, que l'on connaît sous le nom caractéristique de *Bande noire*, et à qui l'imagination populaire a prêté des desseins mys-

térieux en rapport avec sa sombre désignation, commença dès lors à parcourir la France et à faire de l'argent avec les églises et les châteaux. Ces brocanteurs de ruines ne voyaient dans les magnifiques édifices du passé que des matériaux de démolitions, et les chefs-d'œuvre de l'art ne valaient, à leurs yeux, que ce qu'ils rapportaient de moëllons et de ferraille. On leur vendit, à des prix fabuleusement vils, des monuments dont une seule des pierres avait coûté plus que l'argent qu'ils donnaient pour le tout. Ils dépéçaient, démontaient pièce à pièce, entassaient régulièrement et avec symétrie tout ce qui pouvait servir à bâtir des maisons et des murs de clôture, et, satisfaits d'avoir fait la place nette, ils tiraient encore de beaux deniers du terrain de leurs exploits. On nous a cité une cathédrale de France, nous croyons que c'est celle de Laon, qui avait été vendue pour *quatre cents francs* en pièces d'argent, qui, à cette époque, représentaient plusieurs millions d'assignats. Heureusement pour cet admirable monument, on ne put réunir assez d'écus, et c'est ainsi qu'il fut préservé.

Chose remarquable! ce ne fut pas sous la Convention qu'on démolît le plus d'églises. Nous faisons cependant exception pour les départements du Nord, surtout ceux formés de la Picardie, de l'Artois et de la Flandre. Dans ces pays, d'abord rebelles aux institutions révolutionnaires, ont eut soin d'envoyer des représentants du peuple sur lesquels on pouvait compter et qui rasèrent, en haine de la religion, à peu près tout ce qu'ils purent trouver d'églises monumentales. Cambrai, Arras, Boulogne, Corbie, Saint-Omer, etc., se souviendront longtemps de leur passage. C'est surtout sous le Directoire que l'on exécuta les démolitions en projet. Ce triste gouvernement, plus triste encore que celui de la Convention, qui avait encore quelque dignité, s'acharna avec une violence sans exemple sur les plus belles églises. C'est de ce temps que date la destruction définitive des cathédrales de Cambrai et d'Arras, en dépit des protestations de l'évêque du Nord et des pétitions des habitants d'Arras. Celles d'Avranches, de Liége, de Mâcon eurent le même sort. La magnifique église de Cluny, la plus vaste de France, fut démolie à la même époque. Il parut commode aux habitants de cette petite ville, de faire passer une route sur l'emplacement du monument. A Tours, on jugea de même pour la vieille église de Saint-Martin, dont les deux tours isolées se dressent encore aujourd'hui de chaque côté d'une rue populeuse. L'église de Saint-Nicaise, à Reims, dont l'architecture réalisait un problème d'équilibre des plus curieux, ne fut pas non plus épargnée, et Paris seul vit disparaître plus de cent églises ou chapelles dont la plupart étaient de vrais monuments. Il serait trop long de dresser le catalogue complet de toutes nos pertes, et ce qui nous reste après tant de désastres, peut nous faire apprécier les incalculables richesses artistiques dont le catholicisme avait doté la France.

Naturellement, les abbayes et les anciens couvents ne furent pas plus épargnés que les cathédrales, les églises et les chapelles; seulement on respecta davantage les bâtiments d'habitation dont l'utilité immédiate était plus appréciée. Ainsi, les vastes et magnifiques constructions des Bénédictins, que le siècle précédent avait vu se rebâtir sur de vastes plans, furent à peu près conservés et convertis suivant les pays et les besoins, en mairies, en tribunaux, en casernes, en prisons, en manufactures. On remarqua comme une singularité, que presque toutes les églises des Jésuites, cet ordre si détesté au dix-huitième siècle, restèrent debout. Le fait aura moins d'importance si l'on considère que la suppression de l'ordre avait eu lieu vingt ans avant la Révolution, qu'on n'avait plus de raison de le haïr, que ses colléges, églises et maisons profes, ses étaient affectés depuis ce temps à d'autres usages, et qu'on respecta en général ces nouvelles destinations.

Nous nous sommes arrêté longuement trop longuement peut-être sur ces tristes détails; qu'on le pardonne à notre indignation. Il nous faut maintenant revenir sur ce qui nous reste à raconter de la situation du clergé de France pendant la Révolution.

L'abbé J.-A. Foulon.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

Bourse de Paris du 11 juillet.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
68 80	.. ..	.. 5	3 0/0	cpt.	68 80	68 80	68 75	68 75
68 85	.. ..	.. 5	Jouissance du 7 juin	fin c.	68 85	68 90	68 65	68 80
68 50	.. ..	.. ..	EMPRUNT 3 0/0 1859	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
68 85	.. ..	.. ..	Jouissance du 7 juin	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
68 50	.. 25	.. ..	— 3 0/0 escompte. Jouiss. du 7 juin.	cpt.	68 75	.. ..	.. ..	68 75
90 .	.. ..	.. ..	EMPRUNT 4 1 2 0/0 1859	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
46 50	.. ..	.. ..	dito 4 1 2 0/0 escompte	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
97 45	. 10	.. ..	4 1 2 0/0	cpt.	97 45	97 45	97 55	97 55
97 20	.. 30	.. ..	Jouissance, 7 mars	fin c.	97 50	.. ..	.. ..	97 50
2820 ..	.. 15	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouiss. juin	cpt.	2805 ..	.. ..	.. ..	2805 ..
225 ..	.. ..	.. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt.	225 ..	.. ..	.. ..	225 ..
877 50	.. ..	1 25	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	876 25	.. ..	.. ..	876 25
875 .	.. ..	.. ..	Jouissance juillet — 500 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
685 ..	.. ..	.. ..	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt.	680 ..	685 ..	680 ..	685 ..
687 50	.. ..	.. ..	Jouissance juillet — 500 fr. — Lib.	fin c.	687 50	687 50	685 ..	687 50
675 ..	.. ..	5 ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février	cpt.	670 ..	.. ..	.. ..	670 ..
1365 ..	.. ..	5 ..	ORLÉANS	cpt.	1365 ..	1365 ..	1360 ..	1360 ..
1365 ..	.. ..	3 25	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1366 25	1366 25	1361 25	1361 25
950	2 50	.. ..	NORD (act. anciennes)	cpt.	952 50	953 75	952 50	952 50
952 50	2 50	.. ..	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	953 75	955 ..	952 50	955 ..
875 ..	2 50	.. ..	NORD (actions nouvelles)	cpt.	875 .	877 50	875 ..	877 50
872 50	2 50	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	877 50	877 50	875 ..	875 ..
607 50	2 50	.. ..	EST	cpt.	608 75	610 .	608 75	610 ..
608 75	.. ..	.. ..	Jouissance mai... — 500 fr. — Lib.	fin c.	608 75	.. ..	.. ..	608 75
890 ..	.. ..	1 25	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	890 .	890 ..	888 75	888 75
890 .	1 25	.. ..	Jouissance mai.. — 500 fr. — Lib.	fin c.	890 ..	891 25	887 50	891 25
505 ..	.. ..	.. ..	MIDI	cpt.	503 75	505 .	501 25	505 ..
505 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	506 25	506 25	505 ..	506 ..
575 ..	.. ..	3 75	OUEST	cpt.	573 75	573 75	571 25	571 25
572 50	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
386 25	.. ..	1 25	LYON A GENÈVE	cpt.	385 ..	.. ..	.. ..	385 ..
387 50	2 50	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	385 ..	385 .	380 ..	380 ..
508 75	1 25	.. ..	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt.	510 ..	511 25	510 ..	510 ..
510 .	.. ..	.. ..	Jouiss. juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	510 ..	511 25	510 .	510 ..
82 50	10 ..	.. ..	GRAISSESSAC A BÉZIERS	cpt.	80 .	82 50	77 50	82 50
75 ..	10 ..	.. ..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	85 ..	.. ..	.. ..	85 ..
570 ..	.. ..	.. ..	DAUPHINÉ	cpt.	570 ..	.. ..	.. ..	570 ..
570 ..	11 25	.. ..	Jouissance juillet — 500 fr. — 350 p.	fin c.	571 25	.. ..	.. ..	571 25
460 ..	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
460 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
470	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
462 50	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
405 25	.. ..	12 50	VICTOR-EMMANUEL	cpt.	405 ..	405 ..	403 75	403 75
407 50	.. ..	2 50	Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	405 ..	.. ..	.. ..	405 ..
[illegible]	.. ..	.. ..	[illegible]	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
471 25	.. ..	6 25	Jouissance janvier. — 150 fr. — Lib.	fin c.	465 ..	.. ..	.. ..	465 ..
485	.. ..	.. ..	[illegible] A ALAIS	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
440	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
345 ..	.. ..	2 50	ROMAINS	cpt.	345 ..	345 ..	342 50	342 50
357 50	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
222 50	.. ..	2 50	[illegible], 1860 fr.	cpt.	220 ..	222 50	218 75	220 ..
517 50	.. ..	1 25	SARAGOSSE	cpt.	520 25	.. ..	.. ..	516 25
517 50	.. ..	1 25	Jouissance juillet — 400 fr. payés	fin c.	518 75	518 75	516 25	516 25
505 ..	.. ..	1 25	SUD-LOMBARDS-VÉNITIENS. — Jouiss. mai.	cpt.	505 .	505 .	503 75	503 75
505 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 200 fr. payés	fin c.	505 .	506 25	503 75	505 ..

L'AMI DE LA RELIGION

M. le comte de Montalembert va enfin satisfaire au désir et aux réclamations impatientes de ses amis et de ses admirateurs, par la publication de son ouvrage sur les *Moines d'Occident*. Nous pouvons annoncer, pour la fin de ce mois, l'apparition des deux premiers volumes de cette œuvre capitale de l'illustre orateur et publiciste. Une plume honorée et compétente ne tardera pas à la faire connaître à nos lecteurs et à montrer toute l'importance de ce nouveau monument élevé par M. de Montalembert à la gloire de l'Église et des lettres. Nous devons à la bienveillance de l'auteur la communication d'un fragment de son introduction où il retrace les préoccupations et les sentiments qui, depuis vingt ans, l'ont animé et soutenu dans son labeur.

Prochainement nous y ajouterons un fragment plus étendu dans lequel sont retracées la vie et la mission de saint Colomban, et qui donnera une idée de la vigueur et de l'éclat de style, en même temps que de la profondeur de pensée et de la richesse d'érudition qui caractérisent son récit.

A. [illegible]

De la fortune de ce livre.

Vagliam'il lungo studio e il grand' amore.
DANTE.

Voici le moment où les jouissances que m'a values ce long travail touchent à leur fin. « Quand un livre paraît, » a dit une femme de génie, « que de moments heureux n'a-t-il pas valus à celui qui l'écrivit selon son cœur et comme un acte de son culte ! Que de larmes pleines de douceur n'a-t-il pas répandues dans sa solitude sur les merveilles qu'il raconte (1) ! » Elle avait raison : et sans aspirer au rang qu'elle a conquis, sans s'aventurer comme elle dans le domaine de l'imagination, on peut trouver, dans une sphère plus grave et moins brillante, d'inépuisables attraits. Ces longues et infatigables recherches à travers les labeurs d'autrui, à la recherche d'une date, d'un fait, d'un nom, d'un détail qui marque et qui parle ; ces découvertes que chacun se flatte d'avoir faites ou de remettre en lumière ; cette vérité qu'on entrevoit, qu'on saisit, qui échappe, qui revient, qui s'arrête et se donne enfin lumineuse et victorieuse à jamais ; ces entretiens intimes et prolongés avec tant de grandes âmes et d'âmes saintes qui sortent des ombres du passé pour se révéler dans leurs actes ou leurs écrits, toutes ces joies pures et profondes de l'historien consciencieux, les voilà finies !

Things won are done : joy's soul lies in the doing.

Elles vont faire place aux épreuves, aux mécomptes, aux dangers de la publicité ; aux chances si nombreuses de la malveillance, de l'indifférence, de l'oubli. C'est alors que surgit la pensée assombrissante des écueils qu'on va braver, des tristesses qu'on s'est spontanément attirées. C'est alors qu'apparaît dans toute son amertume la difficile, l'ingrate mission de l'écrivain qui veut aimer son âme et celle de son prochain : c'est alors, mais trop tard, qu'on découvre toutes les bonnes raisons qu'il y avait pour se décourager, pour renoncer à sa tâche et se taire.

Parmi tant d'écueils il en est un que ne peut manquer de signaler la critique la moins sévère, et que j'ai la conscience de n'avoir pas su éviter : celui de la monotonie. Toujours les mêmes incidents et toujours le même mobile ! toujours la pénitence, la retraite, la lutte du bien contre le mal, de l'esprit contre la matière, de la solitude contre le monde ; toujours des fondations, des donations, des vocations ; toujours le dévouement, le sacrifice, la générosité, le courage, la patience ! Cela finit par fatiguer jusqu'à la plume de l'écrivain et à plus forte raison l'attention du lecteur. Toutefois, qu'on veuille bien remarquer que toutes ces vertus, si fréquemment évoquées dans les récits qui vont suivre, ne laissent pas d'être assez rares dans le monde, et comparaissent moins souvent qu'on ne voudrait devant le tribunal de l'histoire. Ici on les verra figurer presque à chaque page. Elles seront, il est vrai, accompa-

(1) Madame de Staël, *de l'Allemagne*.

gnées du cortége inévitable des inconséquences, des faiblesses, des misères humaines : mais de celles-ci, on en rencontrera peut-être moins que dans tout autre récit. J'ose affirmer qu'on y verra moins que partout ailleurs ces victoires de la force et de la ruse, de l'injustice et du mensonge, qui font des annales de l'humanité un spectacle si répugnant et de l'histoire en général un enseignement si immoral. Je cède sans doute à une illusion d'amour-propre : mais j'aime à me flatter que le lecteur assez patient pour me suivre jusqu'au bout pourra sortir de cette étude, l'âme à la fois rassérénée par la douce influence des plus pures vertus, et enflammée par l'amour de tout ce qui retrempe et exalte la nature humaine, comme par l'aversion de tout ce qui l'éteint et l'abaisse.

Et cependant, il me faut le répéter encore, je n'ai jamais atténué le mal ni embelli le bien que je rencontrais sur mon chemin : j'ai cherché à représenter les Ordres monastiques et la société où ils ont occupé une si grande place, en reproduisant fidèlement les traits et les couleurs que fournissent les auteurs contemporains.

On me permettra d'affirmer qu'il est impossible de pousser plus loin la rigueur du scrupule en ce qui touche à l'exactitude des recherches. Chaque mot de ce que j'ai écrit a été puisé aux sources, et si j'ai cité souvent un fait ou une expression provenant d'un auteur de seconde main, ce n'a jamais été sans en avoir attentivement vérifié l'origine ou complété le texte. Telle date, telle citation, telle note en apparence insignifiante m'a coûté des heures et quelquefois des journées de travail. Je n'ai su ni me contenter de l'à peu près, ni me résigner à rester dans le doute tant que toute chance d'arriver à la certitude n'a pas été épuisée. C'est une tâche ingrate et pénible, mais qui finit par avoir son attrait, et qui devient une habitude dont il est impossible de s'écarter. « La vérité », dit un célèbre historien de nos jours, celui qui a pu se vanter avec raison que *son siècle l'avait lu*, « la vérité, voilà le but, le devoir, le bonheur même d'un historien véritable ; quand on sait combien elle est belle, commode même, car seule elle explique tout, quand on le sait, on ne veut, on ne cherche, on n'aime, on ne présente qu'elle, ou du moins ce qu'on prend pour elle (2). »

J'ai cru devoir, au risque de grossir ces volumes et d'en rendre la lecture moins aisée, ajouter en note le texte original des passages les plus importants des auteurs cités et surtout des correspondances qui font partie de mon texte. J'en ai agi ainsi, non certes par ostentation et pour me donner les dehors d'une érudition facile, mais par un goût inné et comme par une recherche de sincérité. Les ouvrages volumineux et naguère encore d'un accès difficile, dont j'ai personnellement extrait tous ces passages, sont devenus récemment bien moins coûteux et moins rares (3). J'ai voulu toutefois offrir des échantillons de ce latin du moyen âge, de cet idiome retrempé et transfiguré pour ainsi dire par le christianisme, et qui conserve sa beauté propre à côté de l'inimitable beauté des modèles classiques. Mais surtout je ne me suis pas senti le courage de réduire ce magnifique langage de nos ancêtres catholiques aux mesquines proportions de ma propre faiblesse ; j'ai presque toujours trouvé ma traduction, quelque littérale qu'elle fût, si imparfaite et si infidèle, que j'ai désiré ne la donner que comme une sorte d'indication qui pût mettre sur le chemin de la beauté et de la vérité des originaux. J'aime à croire que ceux d'entre mes lecteurs qui savent apprécier la sincérité historique me sauront, dans l'avenir, quelque gré de ce surcroît de fatigue et de ce sacrifice d'amour-propre.

La tâche de l'historien ainsi compris ressemble à celle du graveur qui prodigue son travail, son temps, ses yeux, qui consacre quelquefois dix et vingt années de sa vie à reproduire avec un religieux scrupule jusqu'aux moindres détails de la toile du grand peintre que son admiration a choisie. Son labeur pieux s'attache à répandre au loin les copies fidèles du modèle qu'il désespère d'égaler, et à faire ainsi du trésor à peine connu de quelques-uns le patrimoine de la foule. Souvent sa tâche est interrompue, mais il y revient sans cesse, jusqu'à ce que son burin obstiné ait achevé l'œu-

(2) M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, T. XVI, p. 418.

(3) Grâce à la *Patrologie* publiée par M. l'abbé Migne, qui a reproduit sous une forme commode et économique, non-seulement la plupart des anciennes collections, mais encore une foule de documents et d'auteurs à peu près introuvables. Malheureusement pour moi, la plupart de mes recherches ont été faites avant les publications de M. Migne : de là de nombreux renvois à des éditions aujourd'hui pour ainsi dire *démonétisées*.

vre chérie. Ainsi ai-je travaillé, modeste et diligent ouvrier d'une gloire qui n'est pas la mienne. J'ai essayé d'élever un monument, non certes à ma propre renommée, mais à celle de la vertu, de la vérité, de la sainteté dont je ne suis qu'un lointain et indigne admirateur; j'ai espéré, non pas créer moi-même un chef-d'œuvre, mais seulement reproduire, en la multipliant, l'image des hauts faits de nos pères, pour en propager l'étude et le culte.

Des événements où le devoir et l'honneur m'assignaient une place ont longtemps et souvent interrompu ce travail. Quand je l'ai repris, et quand je me suis reporté au temps où je l'avais commencé, j'ai dû reconnaître qu'il s'était opéré autour de moi des changements propres à diminuer encore les chances d'un succès, comme à dissiper toute vanité d'auteur.

Ce livre qui, publié plutôt, aurait peut-être, comme le fit il y a vingt-cinq ans l'*Histoire de sainte Elisabeth*, ouvert un nouveau sentier à travers le vaste champ de l'histoire catholique, ne peut plus prétendre qu'à marquer une place quelconque dans la série des études contemporaines. Le sujet, alors complètement méconnu et oublié, a été depuis abordé par plusieurs. Quoique rien de considérable sur l'ensemble de l'histoire monastique n'ait été tenté, ce sol a été fouillé par des monographies assez nombreuses et assez détaillées pour avoir déjà en quelque sorte fatigué l'attention publique, et pour détourner le lecteur de ce qu'il peut regarder comme un terrain trop connu et des chemins trop frayés. Par celà même beaucoup de résultats acquis par de laborieuses recherches ne seront plus tenus pour des découvertes, et fixeront à peine le regard des curieux.

En outre, ce qui est plus grave et plus triste, l'esprit de plusieurs parmi les catholiques a changé. Le public religieux a paru tomber en proie à la domination d'une école dont l'existence eût semblé un rêve quand cette œuvre a commencé, mais dont l'empire s'est depuis lors assez établi pour qu'elle se croie en droit de prononcer une sorte d'ostracisme contre tout ce qui dans la sphère religieuse ne se courbe pas sous ses lois.

Il va sans dire qu'un livre qui proclame la divinité de l'Evangile et l'infaillible autorité de l'Eglise n'est pas pour être reconnu comme une œuvre sérieuse par les arbitres populaires du goût, par les distributeurs de la renommée contemporaine. Relégué parmi ceux qu'on appelle les captifs de l'orthodoxie, l'auteur n'aura droit aux yeux des plus indulgents qu'au silence de la pitié.

Mais aussi, il faut bien le savoir et le dire, un livre qui reconnaît les droits de la raison et qui recherche avec ardeur dans le passé les vestiges effacés de la liberté et de l'honneur, pour les faire chérir et regretter des générations modernes, doit renoncer à tout espoir de succès auprès d'un trop grand nombre de ceux qui se qualifient d'orthodoxes.

Il y a vingt ans toute étude favorable à la réhabilitation de la vérité catholique, surtout dans l'histoire, était accueillie avec une indulgente sympathie par les fidèles et par le clergé. Dans leurs rangs, dans leurs cœurs, on trouvait un asile assuré contre les dédains et les dérisions de nos adversaires naturels, contre l'absence de cette grande publicité qui est devenue depuis si longtemps l'apanage exclusif des productions hostiles ou étrangères à la religion. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi : le mérite des défenseurs de la cause catholique est trop souvent prisé d'après des oracles qui infligent volontiers à tout ce qui ne reconnaît pas leur autorité la note infamante de libéralisme, de rationalisme et surtout de naturalisme.

Cette triple note m'est acquise de droit. Je serais surpris et même affligé de n'en être pas jugé digne, car j'adore la liberté, qui seule, à mon sens, assure à la vérité des triomphes dignes d'elle : je tiens la raison pour l'alliée reconnaissante de la foi, non pour sa victime asservie et humiliée : enfin, animé d'une foi vive et simple dans le surnaturel, je n'y ai recours que quand l'Eglise me l'ordonne ou quand toute explication naturelle à des faits incontestables fait défaut. Ce doit en être assez pour mériter la proscription de nos modernes inquisiteurs, dont il faut toutefois savoir braver les foudres, à moins, comme disait Mabillon à l'encontre de certains dénonciateurs monastiques de son temps, « à moins qu'on ne veuille renoncer à la sincérité, à la bonne foy et à l'honneur (4). »

(4) Il disait encore : « Je sçais que le sort de tous ceux qui donnent quelque chose au public, et principalement de ceux qui traitent de l'histoire, d'estre exposez à la censure des hommes,

Ainsi donc, dédaigné par les uns comme emprunt de superstition et de crédulité, ce livre doit encore mériter d'être signalé par les autres comme « écrit dans une pensée de complaisance envers le siècle. » Car c'est ainsi que cela se dit. Il demeurera donc méconnu et plus sûrement encore inconnu, entre ces deux ordres d'inimitiés. Je m'en attriste, mais ne m'en effraie pas. Je consens volontiers à être traité de suspect par ceux-ci en même temps que de fanatique par ceux-là. C'est le sort de celui qui n'appartient à aucun parti : et aucun parti n'a de droit sur moi. Je ne dois rien à personne, et je n'aspire plus à rien, si ce n'est à l'ineffable joie de confesser le bon droit et de braver les fastidieux triomphes du mensonge et de la bassesse. Je porte avec orgueil le joug de la vérité : je n'en ai jamais connu d'autre.

Cette vérité, je voudrais non-seulement la confesser, mais la servir, et voici que je crains de l'avoir trahie.

En terminant cette première assise d'un édifice qui a consumé tant d'années d'un travail assidu, je me sens confondu et humilié par la misère de mon œuvre comparée au labeur qu'elle m'a coûté, et surtout à l'idéal que je m'étais tracé. La conscience d'une double faiblesse me saisit et me domine : je me sens au-dessous de ma tâche, et par l'âme et par le talent. De ces deux infériorités, la première est sans doute la plus poignante et la plus redoutable. D'autres, bien moins indignes que moi, l'ont confessée en tremblant, à mesure qu'ils déroulaient les annales des moines et des saints. L'illustre Mabillon, en achevant l'un de ses incomparables volumes, disait en des termes qu'il me faut citer pour ma propre confusion : « Plaise à « Dieu qu'il ne me fasse pas un crime d'a-« voir passé tant d'années à étudier les « actes des saints et de leur ressembler si peu « (5). » Le grand apôtre avait déjà exprimé cette humble défiance dans un texte fameux : *Ne forte, cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar* (6). Et le psalmiste semble nous adresser spécialement ce formidable avertissement : *Peccatori dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas, et assumis testamentum meum per os tuum* (7)? « Quicouque, dit saint Jean Chrysostome, quiconque admire avec amour les mérites des saints, et exalte les gloires des justes, doit imiter leur justice et leur sainteté... Il faut ou qu'il les imite, s'il les loue, ou qu'il renonce à les louer, s'il dédaigne de les imiter (8).

Citer ces redoutables paroles qui témoignent contre moi, c'est assez et plus qu'il n'en faut pour démontrer que le sens intime de mon insuffisance ne me fait pas défaut. Heureusement il y a des autorités dont l'indulgence est plus encourageante : « C'est, » a dit saint Jérôme, « une sorte de confession candide et ingénue que de louer dans les autres ce dont on est soi-même privé (9). » Ai-je d'ailleurs besoin de protester que je n'ai prétendu en aucune façon écrire un ouvrage d'édification ni me croire autorisé à donner à autrui des leçons de pénitence ou de sacrifice dont j'aurais tant besoin pour moi-même? Cette orgueilleuse pensée n'a jamais effleuré mon âme : la trop juste conviction de mon infériorité eût suffi pour me rappeler que ce n'était là ni mon droit, ni ma mission.

Simple enfant de l'Eglise, je ne prétends pas plus être son organe que son ministre : et bien plus justement que Mabillon, je dois me reprocher, en racontant les merveilles de la vertu chrétienne, de savoir si bien les admirer et si peu les imiter.

---

et de s'attirer la passion de beaucoup de gens .. En effet, quelque parti que l'on prenne et quelques mesures que l'on garde dans ce dessein, il est impossible de contenter tout le monde. Car, si l'on reçoit tout sans discussion, on passe dans l'esprit des personnes judicieuses pour ridicule; si l'on apporte de l'exactitude et du discernement, on passe chez les autres pour téméraire et présomptueux : *Si quid simpliciter edamus, insani; si quid exacte, vocamur præsumtuosi.* De ces deux partis, j'ay choisi le second comme estant le plus conforme à l'amour de la vérité, que doit avoir un chrétien, un religieux et un prêtre, comme le plus avantageux à l'honneur de l'ordre, et enfin comme estant absolument nécessaire dans un siècle aussi éclairé que le nostre, auquel il n'est plus permis d'écrire des fables, ni de rien avancer sans de bonnes preuves. » *Réponse au Père Bastide*; cité par M. Dantier, dans ses *Rapports sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur*, 1857.

(5) Utinam et mihi non in culpam vertat, quod per tot annos in actis sanctorum occupatus, tam longe absim ab eorum exemplis. *Præf. in V. sæc. Bened.*, n. 138.

(6) I *Cor.*, IX, 27.

(7) Psalm. XLIX, 16.

(8) S. Joan. Chrysost. *Serm. de Martyribus, quod aut imitandi sint, aut non laudandi.*

(9) Ingenua et verecunda confessio est quo ipse careas id in aliis prædicare. *Lettres*, t. II, p. 108, éd. Collombet.

Mais au-dessous de ces auteurs, et sans autre droit que celui du pêcheur qui n'a pas renié la foi, sans autre prétention que celle de rendre un lointain et humble hommage à la vérité, ne serait-il pas permis de retracer, même d'une main infirme, et avec des couleurs ternies par le souffle du monde, l'image de ce qu'on vénère et de ce qu'on aime? Le peintre qui essaie de reproduire l'idéal de la beauté ne peut se donner à lui-même de ressembler à son modèle; et nul ne lui reproche cette impuissance. L'Eglise accepte avec bonté et souffre même qu'on offre en son nom aux fidèles des images souvent grossières et rustiques, sans trop exiger de l'ouvrier, et à la seule condition que son œuvre ne blesse pas la majesté du symbole. Elle lui permet de participer ainsi à la bénédiction qui descend sur tous les actes de bonne volonté. Elle permet aussi au chrétien obscur, qui marche confondu avec la foule dans les splendides processions de son culte, qui n'est ni le pontife, ni le prêtre, ni même le modeste acolyte chargé de l'encensoir ou du chandelier, de mêler sa voix sincère aux concerts des ministres sacrés, et de chanter ainsi, sans orgueil, mais sans crainte, les louanges du Très-Haut.

Parlerai je enfin de mon insuffisance littéraire, en *présence de la tâche colossale* que j'ai eu la témérité d'aborder? Personne n'en saurait être plus convaincu que moi. Après l'histoire de l'Eglise elle-même, il n'est point de sujet plus vaste et plus beau que l'histoire de l'Ordre Monastique. J'ai la douloureuse certitude de ne pas lui avoir rendu justice. Que d'autres surgissent donc, pour me remplacer et m'effacer : que leurs travaux mieux inspirés fassent rentrer dans le néant cet essai incomplet.

Je n'oserai donc pas dire avec le prophète : *Quis mihi tribuat ut scribantur sermones mei? quis mihi det ut exarentur in libro stylo ferreo... vel celte sculpantur in silice* (10)? Hélas! je sens trop que je ne l'ai pas reçu, ce don sublime du génie, cet invincible burin qui grave, non pas sur le roc, mais jusque dans les cœurs les plus endurcis, l'ineffaçable empreinte de la vérité. Mon unique mérite sera de sera de compiler, de traduire, de transcrire ce que tant de saints et de preux ont su inspirer ou accomplir.

Toutefois, il est une pensée qui doit ranimer le courage et remonter les forces du plus humble soldat de la foi : c'est le souvenir du mal immense qu'a fait à l'humanité, non-seulement le génie des grands ennemis de Dieu, mais encore toute cette nuée de scribes obscurs, de copistes vulgaires et serviles qui ont distillé en détail le venin de leurs maîtres, et l'ont infiltré jusque dans les dernières veines du corps social. A la vue de leurs ravages chaque jour renouvelés, on comprend qu'il puisse y avoir une ambition légitime et un pur honneur à se faire le scribe de la justice et le copiste de la vérité.

Même dans ces modestes limites, que de fois ne me suis-je pas dit que j'avais entrepris une œuvre au-dessus de mes forces! Que de fois n'ai-je point été tenté de renoncer à cette tâche excessive, et de fuir cet abîme où semblaient devoir s'engloutir, avec les années fugitives, une patience épuisée et une fatigue impuissante!

Mais que de fois aussi, dans le silence des nuits, sous le toit du vieux manoir, où j'ai écrit la plupart de ces pages, derrière les massifs in-folios où leurs actes ont été enregistrés par une laborieuse postérité, n'ai-je pas cru voir apparaître autour de moi tout cet imposant cortége des saints, des pontifes, des docteurs, des missionnaires, des artistes, des maîtres de la parole et de la vie, issus, de siècle en siècle, des rangs pressés de l'ordre monastique! Je contemplais en tremblant ces augustes ressuscités d'un passé plein de gloire méconnue. Leurs austères et bienveillants regards semblaient errer de leurs tombes profanées, de leurs œuvres oubliées, des monuments dédaignés de leur infatigable industrie, du site effacé de leurs saintes demeures, jusque sur moi, leur indigne annaliste, confus et accablé du poids de mon indignité. De leurs mâles et chastes poitrines j'entendais sortir comme une voix noblement plaintive : Tant de travaux incessants, tant de maux endurés, tant de services rendus, tant de vies consumées pour la gloire de Dieu, pour le bien des hommes! et pour prix, la calomnie, l'ingratitude, la proscription, le mépris! Ne se lèvera-t-il donc personne, dans ces générations modernes, à la fois comblées et oublieuses de nos bienfaits, pour venger notre mémoire?

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!

Point d'apologie, point de panégyrique : un récit simple et exact; la vérité, rien que

(10) Job xix, 23, 24.

la vérité; la justice, rien que la justice : que ce soit là notre seule vengeance !

Et alors je sentais courir dans mes veines un frémissement d'ardente et douloureuse émotion. Je ne suis, leur répondais-je, qu'une pauvre poussière, mais cette poussière s'animera peut-être au contact de vos ossements sacrés. Peut-être une étincelle de votre foyer viendra-t-elle allumer mon âme. Je n'ai pour arme qu'une triste et froide plume, et je suis le premier de mon sang qui n'ai guerroyé qu'avec la plume. Mais qu'au moins elle serve avec honneur, qu'elle devienne un glaive à son tour, dans la rude et sainte lutte de la conscience, de la majesté désarmée du droit, contre la triomphante oppression du mensonge et du mal !

La Roche-en-Breny, janvier 1860.

Comte Ch. de Montalembert.

BULLETIN POLITIQUE

12 *juillet*

Ainsi qu'on a pu le voir par les déclarations du sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères à la Chambre des lords, la France et l'Angleterre se sont concertées pour une action commune en Syrie. Ces déclarations ont été renouvelées à la Chambre des communes par John Russell. Interpellé sur les tristes événements du Liban, le ministre a répondu que « les représentants des puissances chrétiennes s'étaient réunis pour prendre les moyens de réprimer ces atrocités. » Quant au gouvernement britannique, « il a ordonné à l'escadre d'intervenir et de protéger autant qu'il lui serait possible la population chrétienne. »

Les dernières lettres de Beyrouth, reçues à Marseille, disent qu'une grande agitation régnait dans cette ville et qu'on y redoutait de sérieux désordres.

Le gouvernement français prend des mesures pour protéger efficacement les malheureux Maronites. Outre les deux vaisseaux détachés de l'escadre devant Naples, trois corvettes à vapeur, le *Colbert*, l'*Euménide* et le *Requin*, viennent d'être désignées à Toulon pour entrer de suite en armement, afin d'aller renforcer la station du Levant. On arme également sans retard le transport à vapeur l'*Yonne*.

On renforce en même temps l'escadre d'évolution mouillée aux îles d'Hyères, et tous les officiers en permission à Toulon ont reçu l'ordre de rallier immédiatement la flotte.

Les nouvelles de Naples annoncent le départ pour Turin de l'ambassade extraordinaire chargée de porter au cabinet sarde des propositions d'alliance.

De l'aveu des journaux les moins suspects, la situation se modifie d'une manière heureuse dans les Deux-Siciles. « L'amélioration se maintient, dit l'*Indépendance belge*, et le revirement opéré en faveur du nouveau ministère est plus sérieux peut-être qu'il ne paraît. Il n'y a pas à douter, d'ailleurs, de sa réalité, car toutes les nouvelles que nous recevons aujourd'hui de Naples sont d'accord pour le reconnaître. »

L'expédition de Cosenz, partie de Gênes le 3, est arrivé à Palerme le 6. Un nouvel embarquement de 1,500 hommes a eu lieu le 5 dans le même port pour la Sicile, et un troisième départ a dû s'effectuer hier, toujours pour la même destination. Tous les volontaires siciliens ont abandonné Garibaldi, et le dictateur a plus grand besoin que jamais de Piémontais, de Lombards, de Hongrois, d'Anglais et d'Américains pour maintenir l'insurrection *nationale* de la Sicile.

L'un des chefs de bandes garibaldiennes, Medici, se trouve à Barcelona, à l'ouest de Messine, d'où il se prépare, dit-on, à attaquer Melazzo, petit port également situé à une certaine distance de l'ouest de la place.

Les deux navires relâchés par le gouvernement napolitain et dont le télégraphe avait signalé le retour à Gênes, ne sont pas arrivés dans ce port. Une correspondance prétend que les 1,200 volontaires qu'ils portaient les auraient dirigés de nouveau vers Palerme.

Garibaldi a été élu député du quatrième collége de Milan par un scrutin de ballottage.

Un journal piémontais assure que le nouvel emprunt sarde de 150 millions serait déjà conclu avec une maison anglaise.

Le *Globe* de Londres présente comme imminente l'émission d'un emprunt pour les défenses nationales et l'expédition de Chine.

Une dépêche du Mexique, publiée par le *Moniteur de la Flotte*, annonce que les forces maritimes anglaises ont bloqué le port de San-Blas et ont débarqué des troupes qui se sont emparées d'une position à l'embouchure de la rivière. On attribue ce fait à l'emprisonnement du consul anglais, prévenu de contrebande.

Par décret du 11 juillet, le vice-amiral Rigault de Genouilly a été élevé à la dignité de sénateur.

13 *juillet*

L'Orient continue à détourner une partie de l'attention publique que les événements d'Italie semblaient avoir absorbée.

Une dépêche de la télégraphie privée, dont l'exactitude n'est pas encore heureusement constatée, annonce que le consul de France à Beyrouth, M. Bentivoglio, beau-frère de M. le comte Walewski, a reçu des coups de yatagan.

Une correspondance adressée au *Messager du Midi* ajoute même, sous toutes réserves, il est vrai, que Beyrouth était, à la date du 28 juin, dans une confusion extraordinaire, et que les commandants des navires de guerre, mouillés en rade, n'osaient pas prendre sur eux de débarquer leurs matelots.

Devant les horreurs déjà consommées, devant celles qui ne sont que trop à craindre, on conçoit la généreuse unanimité avec laquelle, d'un bout de l'Europe à l'autre, les gouvernements et les peuples demandent une prompte et éclatante réparation.

L'Angleterre paraît s'unir de tout son cœur à ce mouvement de l'opinion ; et en même temps, au milieu de la très-sincère indignation qu'elle témoigne, il est aisé de voir une vieille tendresse pour l'empire ottoman, une confiance obstinée dans les ressources qu'il possède pour sa propre régénération et pour le redressement de ses abus, une sollicitude inquiète pour le respect scrupuleux de son initiative et de son indépendance.

Le *Times* ne craint pas de mettre en cause le divan lui-même ; et il se hâte d'ajouter : « Nous sommes persuadés que le gouvernement turc qui, grâce aux armes et à la « diplomatie britannique, a maintenant « centralisé l'autorité de l'empire tout entier, et qui perçoit facilement les impôts « dans les pays actuellement menacés, aurait pu, sans peine, réprimer les Druses et « les bandes vagabondes de Kurdes et d'Arabes qui sont à leur suite. Il est du devoir de l'Angleterre de veiller à ce que « cette répression s'accomplisse d'une manière efficace. »

Puis, après s'être écrié : « Ah ! si lord « Stratford avait été à Constantinople ! » comme on disait autrefois : « Ah ! si le Roi « le savait ! » le *Times* demande s'il n'y aurait pas lieu, pour la Porte, de déposer l'émir actuel, tout comme elle déposa en 1840 l'émir Beschir.

Le *Morning-Post*, qui est considéré comme l'organe de lord Palmerston, croit que la série de massacres qui vient de s'ouvrir, est close pour le moment ; et, tout en réclamant le châtiment des coupables, il fait cette remarque : « Le droit des puissances signataires de ce traité, de protéger les chrétiens en Turquie, est aussi largement prévu que nettement défini, et ce droit n'existe que pour les puissances collectivement. Nous sommes donc instruits et de l'existence de ce droit et de la manière dont il doit être appliqué. »

Les préoccupations qui ont inspiré le *Times* et le *Morning-Post*, se sont traduites, à la Chambre des communes, dans une interpellation de sir Robert Ferguson, exprimant l'espoir « que le gouvernement usera « de précaution dans ses mesures en Syrie, « attendu que la politique de la France est « de vouloir y prendre pied. »

Lord John Russell, sans s'expliquer sur le caractère des mesures qui seront employées en Syrie, a répondu que les jalousies des puissances ne pouvaient pas les empêcher de mettre un terme aux massacres.

Il peut n'être pas téméraire de supposer que la présence des escadres alliées, si elles ne prennent pas une part active à la répression, aura du moins l'effet d'indiquer et d'imposer aux troupes ottomanes, dont

le télégraphe nous annonçait hier le départ pour la Syrie avec Fuad-Pacha, la ligne de conduite qu'elles doivent suivre.

Mais, la répression une fois faite, il restera à empêcher, pour l'avenir, le renouvellement de pareilles scènes. Et c'est ici que, nous séparant de l'opinion anglaise, nous sommes forcé d'avouer l'impuissance absolue, originelle, irrémédiable du gouvernement ottoman; comme le disait admirablement M. Villemain, ce n'est pas la barbarie qui s'est retirée de lui, c'est la force.

Pendant que la question d'Orient s'ouvre ainsi de plus en plus, la question d'Italie cherche en vain sa solution.

Plusieurs journaux parlent de démarches très-pressantes qui seraient faites par les gouvernements français et russe auprès du cabinet de Turin, pour le décider à faire alliance avec Naples.

Ces journaux ne nous disent pas sur quelles bases cette alliance serait proposée.

L'*Opinione*, qui passe pour représenter les idées de M. de Cavour, maintient que le cabinet de Turin ne pourrait négocier avec le gouvernement napolitain que si celui-ci adoptait entièrement la politique sarde et ses conséquences, lesquelles se résumeraient, pour Naples, dans les points suivants : « 1° Que la Sicile soit libre de choisir le gouvernement qui lui conviendra le mieux ; 2° que le gouvernement de Naples adopte vis-à-vis de Rome et de Vienne la même attitude que le Piémont. »

Une alliance de ce genre ressemblerait fort à l'alliance de l'homme et du cheval dont plaisantait, à propos de l'alliance franco-anglaise, M. de Metternich.

Lord John Russell, dans le discours à la Chambre des communes que nous relations plus haut, a tenu un langage qui n'est guère de nature à décourager le Piémont.

Tout en déclarant que, si le roi de Naples pouvait se concilier son peuple et le décider à vivre sous son sceptre, il ne s'y opposerait pas, tout en avouant même que l'annexion de l'Italie du midi à l'Italie du nord lui semblait une combinaison peu sûre, lord John s'est retranché derrière son grand principe, que c'était aux peuples à se choisir à eux-mêmes, en dehors de toute intervention étrangère, leur propre gouvernement.

Nous savons comment Garibaldi, assisté de ses bandes cosmopolites, représente en Sicile le principe du gouvernement des peuples par eux-mêmes et de la non-intervention.

En attendant qu'il prenne Messine, le dictateur de Palerme vient de faire deux conquêtes, moins brillantes et plus faciles; il a fait main basse sur les biens des Jésuites et des Liguoriens, avec ordre, pour les expropriés, d'évacuer l'île dans un délai de 24 heures, qui, sur les instances du contre-amiral français, a été prorogé à 48.

Le *Messager du Midi*, qui donne ces détails, ajoute que les vieilles habitudes sarrasines des paysans siciliens, un instant contenues par la police napolitaine, se sont réveillées devant un exemple aussi imposant, et que dans une foule d'endroits, chacun est occupé à s'annexer les moutons de son voisin.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Marseille, 13 juillet.

Les nouvelles de Chine, qui viennent d'arriver par la malle des Indes, sont en date du 23 mai.

Les alliés avaient établi à Chusan une commission mixte anglo-française chargée de gouverner l'île.

Les troupes alliées prenaient position dans le golfe de Petcheli.

Les Chinois continuaient à négocier, mais ils se préparaient au si à la guerre.

L'*Isère*, grand transport de guerre français aurait, dit-on, fait naufrage dans le port d'Amoy; les troupes auraient été sauvées, mais les munitions étaient perdues.

L'Inde est plus calme. Le commandant en chef, lord Clyde, est arrivé à Marseille et est reparti la nuit dernière pour Londres.

Marseille, 13 juillet.

Un nouvel ambassadeur extraordinaire napolitain est attendu aujourd'hui sur la frégate napolitaine *Aquila*, et partira, dès son arrivée, pour Paris, par un train spécial.

Le Pape montre, dit-on, des dispositions conciliatrices, et on s'attend prochainement à des réformes à Rome.

Turin, 13 juillet.

D'après une dépêche de Cagliari, arrivée à Gênes, hier 12, le *Véloce*, corvette à vapeur napolitaine de six canons, serait passée sous les ordres de Garibaldi.

Berlin, le 11 juillet.

On mande de Constantinople, le 10 juillet, que

Fuad-Pacha a des pleins pouvoirs absolus pour pouvoir arriver à la pacification de la Syrie.

La ligne télégraphique de Salonique a été ouverte.

Madrid, 12 juillet.

Demain, le général Prim et sa famille partent dans la direction de Paris.

La Gazette publie le règlement pour l'introduction du régiment des travailleurs chinois à Cuba.

Service télégraphique Havas-Bullier.

On écrit de Constantinople par le télégraphe, à la date du 8 juillet :

« Fuad-Pacha, ministre des affaires étrangères, est parti pour la Syrie avec des pleins pouvoirs. Il aura sous ses ordres quinze ou seize mille hommes commandés par Halim-Pacha.

« La Porte envoie des blés à Beyrouth. »

(*Moniteur.*)

Les événements de Syrie.

Les correspondances d'Orient se multiplient, les lettres arrivent plus nombreuses, plus explicites, et font entrevoir sous leur véritable jour les graves événements dont la Syrie est le théâtre. Le Liban entier est en feu ; la destruction des mûriers par milliers, l'incendie des villages par centaines, le massacre de populations entières avec des raffinements inouïs de cruauté, tels sont les nouveaux exploits des ardeurs séniles du fanatisme musulman. Le cœur se soulève d'indignation en lisant ces horribles détails : notre plume se refuse à les retracer ; on les trouvera dans les correspondances que les journaux ont publiées depuis quelques jours, et dans celles dont nous donnons ici quelques extraits. Mais il est un point sur lequel nous voulons insister, parce qu'il est à présent suffisamment éclairci ; c'est sur la conduite du gouvernemet turc dans ces tristes événements.

Pour nous il est le principal, le seul coupable.

Oui, nous l'accusons hautement, car nous avons les mains pleines de documents qui établissent la complicité des autorités turques avec les meurtriers, et nous voudrions que notre faible voix, entendue de toute l'Europe, allât ouvrir les yeux de tous ceux qui croient à la régénération des Ottomans, et qui conservent quelques illusions sur leur bonne foi.

Nous ne prétendons pas faire remonter jusqu'à Constantinople la responsabilité de ces crimes ; il y a là, nous le savons, de rares et honorables exceptions ; mais nous savons aussi l'impuissance des bonnes intentions qui peuvent s'y trouver, et l'extrême indépendance des agents éloignés du pouvoir central.

Partout où le fonctionnaire turc se sent ou se croit à l'abri des regards des consuls européens, il retourne aux habitudes séculaires de l'administration ottomane, et les avantages stipulés pour les chrétiens par les puissances européennes, deviennent pour eux l'occasion de vexations nouvelles. Or, les procédés de gouvernement, en Turquie, sont bien connus : c'est l'ancienne maxime : *diviser pour régner*, avec la violence, le pillage, le meurtre pour commentaires. Dernière ressource de l'impuissance corrompue, qui, sentant le pouvoir lui échapper, et n'ayant pas la moralité qui fonde, cherche à se maintenir sur des ruines, et, au moment de disparaître, s'inquiète peu de laisser derrière elle une trace de sang.

En Palestine et dans les autres provinces asiatiques de l'Empire où le despotisme ne suffit plus à faire respecter l'autorité centrale, les pachas n'ont pas d'autre méthode : excitant les passions populaires pour détruire les grandes influences, puis armant les partis pour éteindre dans le sang les fureurs qu'ils ont eux-mêmes allumées ; s'unissant au plus fort pour l'isoler par le triomphe et l'écraser ensuite plus facilement.

Dans le Liban, il en est de même : les rivalités des Maronites et des Druses, habilement ménagées, ont servi à maintenir la suprématie ottomane ; mais dans ces luttes, dont l'Europe entière s'est occupée autrefois, la sympathie des Turcs pour les Druses n'a jamais été déguisée, et il est notoire, dans la montagne, que le désarmement général ordonné après la pacification n'a été obligatoire que pour les chrétiens.

Les autorités ottomanes ne peuvent voir sans jalousie et sans haine cette nation Maronite, si fidèle à sa foi, si dévouée à la France, qui l'a protégée jusqu'à présent ; ouverte à tous les progrès ; contrastant par son activité et son intelligence avec le barbare fanatisme des Druses et l'apathique abâtardissement des Turcs. Depuis quelques années, cette nation semblait prendre une vie nouvelle, grâce aux enseignements de nos missionnaires, au développement de la culture du mûrier, à l'établissement des filatures françaises, à une activité indus-

trielle que devait exciter encore l'ouverture de la route carrossable de Beyrouth à Damas, œuvre d'un Français. Ces améliorations morales et matérielles offusquaient les Turcs, d'autant plus qu'ils propagent un certain esprit d'indépendance bien légitime : la ville de Zahleh, par exemple, a su obtenir des priviléges assez étendus.

Le gouvernement a donc résolu d'attaquer sourdement les chrétiens et de défaire sans bruit les arrangements imposés par les puissances après la dernière guerre. Il rencontra de la résistance : dès lors la perte des chrétiens fut jurée. On commença par soulever les paysans maronites contre les familles princières qui exercent depuis des siècles une autorité patriarcale. Les infortunés eurent l'imprudence de répondre à ces coupables excitations et tuèrent eux-mêmes les chefs qui aujourd'hui dirigeraient la défense. Dans ces conditions on réveilla les anciennes querelles de Maronites et de Druses, et une fois la guerre allumée, le gouvernement turc, sous prétexte de rétablir l'ordre, se mit du côté des fanatiques et les aida dans leur œuvre d'extermination. On remarquera en effet, dans les lettres que nous reproduisons, que c'est au signal donné par le canon de la caserne de Beyrouth, que le feu a commencé dans la montagne; — que les Albanais du Pacha ont décidé la défaite des Maronites; — que c'est un lieutenant-colonel de l'armée turque, Osman-Bey qui, à Hasbeiah a fait désarmer 1,200 chrétiens et les a livrés ensuite à leurs bourreaux: — que ce sont les troupes régulières (organisées jadis par des officiers français et armées avec des fusils de Saint-Etienne) qui, venues de Jérusalem, de Saint-Jean-d'Acre, de Damas, avec du *canon*, ont forcé Deir-el-Kamar et Zahleh, Zahleh la clef du Kesrowan, c'est-à-dire de toute la partie chrétienne du Liban, ouverte à présent aux envahisseurs.

De plus, en présence de faits aussi clairs, aussi faciles à vérifier, pourra-t-on douter de la conduite du gouvernement turc, et osera-t-on nous taxer d'exagération quand nous l'avons ainsi accusée?

En face d'une situation aussi grave, quel est le rôle des grandes puissances? Celui de la France est bien simple ; il est indiqué par ses traditions protectrices et catholiques. Nous avons l'espoir que notre gouvernement ne faillira pas à ses devoirs. Nos agents ont été ce qu'ils sont toujours en pareil cas, dévoués à toutes les infortunes; il est à regretter seulement qu'ils n'aient pu prévenir tant de malheurs. Il a fallu une grande habileté de la part du pacha pour qu'à Beyrouth, centre de l'action européenne en Syrie, la vigilance des consuls généraux ait été trompée à ce point qu'ils aient ignoré la véritable situation des choses, et que pendant les douze jours qu'a duré le siége de Deir-el-Kamar (situé à une journée de marche de Beyrouth), ils n'aient pu être informés de la conduite des troupes turques assez à temps pour pouvoir interposer leur puissante protestation.

On sait ce que peut sur un fonctionnaire turc l'énergique intervention d'un consul de France: on n'a pas oublié qu'il y a quelques années, M. de Lesseps, seul à Alep, a réussi, par la fermeté de son attitude, à maintenir une population de 80,000 âmes, et à arrêter le massacre des chrétiens. Quoi qu'il en soit, la lumière est faite, le moment est venu d'agir. On ne saurait se le dissimuler, l'honneur français est engagé : c'est la France que les fanatiques ont voulu atteindre : A Zahleh les établissements religieux placés sous sa protection ont été détruits, les pères français, qui les dirigeaient, ont été massacrés, le pavillon, qui les couvrait, a été foulé aux pieds. A Hasbeiah, les 22 princes *musulmans* de la famille Schâab ont dû la mort à leur dévouement connu pour la France. Et qu'on ne l'oublie pas, si la France abandonne le rôle dont elle s'est montrée jusqu'à présent si jalouse, il est une puissance toute prête à recueillir son héritage.

La Russie, ainsi que nous le montrions ici-même, il y a quelque temps, en signalant ses progrès rapides, épie toute occasion de se faire connaître par des services rendus, et par une politique franchement chrétienne. A la première nouvelle des événements, avant qu'aucun vaisseau français n'eût paru dans la rade de Beyrouth, une frégate russe venait mouiller devant le port et mettre les chrétiens de la ville sous la protection de ses batteries. Tout acte de faiblesse de notre part tournera au profit de l'influence moscovite.

Quant à la conduite de l'Angleterre, elle a été ce qu'elle est toujours de ce côté-ci de la Manche, égoïste et anticatholique : nous refusons de croire à la connivence des agents anglais avec les meurtriers, quelles que soient les impressions de nos correspondants ; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que les Druses ont

toujours été soutenus par l'Angleterre, et que c'est un protégé anglais, Saïd-Bey-Gemblad, qui dirigeait les massacres dans le district de Saïda. Lord John Russell, qui trouve intolérable la situation des Napolitains, n'a-t-il pas déclaré que les plaintes des chrétiens orientaux étaient exagérées, et dans le Parlement anglais (séance du 5 juillet), quand un membre a demandé au ministère quelles mesures il avait prises pour protéger les habitants de Naples contre leur gouvernement, s'est-il élevé une voix demandant pour les Maronites égorgés, la protection de la chevaleresque Angleterre?

Nous joignons ici quelques passages des lettres que nous avons reçues : ils confirment tout ce qui précède :

Beyrouth, 12 juin 1860.

Le gouvernement de la Porte, fatigué de voir les chrétiens de ce pays peu disposés à accepter les changements qu'il veut faire, et qui sont contraires aux priviléges de la montagne, a résolu leur perte.

Après une foule d'intrigues, il a réussi à allumer la guerre, entre les chrétiens et les Druses. Il ne s'est pas gêné même, pour donner un coup de main à ces derniers, en leur accordant l'appui de ses troupes Que font, me direz-vous, les représentants des puissances? Le pacha leur donne pour raison et pour excuse qu'il est animé des meilleures intentions, celles de rétablir la paix, et d'empêcher les chrétiens d'être écrasés. Il se garde bien d'être présent dans les endroits où les Druses sont en plus grand nombre que leurs adversaires, et il ne se trouve que sur les points où ceux qu'il appuie sont en minorité. Ainsi, nos malheureux chrétiens sont massacrés partout, leurs maisons pillées et brûlées.

A la nouvelle arrivée au muchir que les affaires se gâtaient dans la montagne, et que le feu allait sans doute éclater, le gouverneur se décida à sortir de Beyrouth un jour après (le 19 mai) pour aller camper à côté du village de Baabda, au pied de la montagne, sur la route de Damas, dans le but d'empêcher (suivant lui) les hostilités, au premier coup de canon tiré à la caserne pour sa sortie (il est d'usage de le saluer de vingt et un coups de canon lorsqu'il se déplace). Le feu a commencé dans tout le Meten à la fois. Les villages de Beit-Méri, Aïnsaades, Broumana, Babded, Hammana, Arsoun, etc., etc... ont été brûlés, et enfin tout ce qui est compris dans le Meten. Il m'est impossible de vous faire bien comprendre, il faut pour cela que vous connaissiez bien le pays. Les villages sis au pied de la montagne, et à côté desquels était campé le muchir, tels que Hadad, Baabda, Chahrour, etc.. ont subi le même sort, ainsi que les maisons chrétiennes de la plaine, jusqu'à la rivière de Beyrouth. Ce sont les Albanais et les Haouara au service du gouvernement qui brûlaient.

Quelques Européens et des Français, qui se trouvaient dans les maisons voisines, les ont aperçus.

Bikfaya n'a pas été touché, mais son tour arrivera. Il faut vous dire aussi, que par représailles, tout ce qui est Druse, dans cette partie du Liban, a été brûlé par les Maronites, à l'exception de quelques gros villages, où les Druses se trouvent en plus grand nombre que les chrétiens. Ces derniers ont eu le dessous presque partout, grâce aux Albanais et aux Haouara, que l'on lâchait derrière eux, dans les points qui avoisinent le camp. Voilà pour la partie chrétienne.

Maintenant, dans la partie druse, Djezzin et quelques autres villages chrétiens, ont subi, à l'exception de Deir-el-Kammar, le sort le plus atroce.

Les habitants du village de Djezzin, et ceux qui avoisinent, ont été massacrés. Les femmes, les enfants, les vieillards, n'ont pas été épargnés, non plus que tous les moines des couvents, et même les sœurs du pays, après avoir été violées. Les malheureux qui ont pu atteindre les portes de Sayda ont trouvé là de nouveaux ennemis qui leur barraient le passage. Les musulmans de la ville et les troupes turques les attendaient pour les égorger. Un prêtre maronite (autrefois mon professeur d'arabe et celui de S..), qui se trouvait au nombre des fuyards, a été coupé en morceaux par les Turcs. Les chrétiens, qui habitent Sayda, ont eu beaucoup à souffrir des insolences des Turcs, et un moment même, ils ont été sur le point de se voir massacrés, ce qui arrivera peut-être plus tard. Les habitants du village chrétien de Hasbeya, dans la Anti-Liban, ont été passés au fil de l'épée. Deir-el-Kamar est, à l'heure qu'il est, entouré par les Druses, et n'a plus de communications avec le dehors. Ce bourg a un gouverneur turc et des troupes régulières, qui ne firent rien, sous prétexte qu'ils n'avaient reçu aucun ordre supérieur, pour empêcher les Druses d'attaquer les chrétiens.

L'attaque aujourd'hui se dirige sur Zahleh, que le gouvernement a à cœur d'anéantir, afin d'entrer après dans le Kesrowan, partie du Liban habitée par des chrétiens seulement. Les Druses du Hauran, réunis à des Turcs de Damas, viennent de se joindre aux Druses du Liban, pour envelopper cette ville. Les Arabes même ont été appelés ainsi que les Metoualis. Quant au gouvernement local, pour vous montrer son action, je me contenterai de vous citer un passage d'une lettre de G*** à B... « Il a « passé ces jours-ci 300 hommes de cavalerie « irrégulière d'Akil-Aga, plus un bataillon d'in- « fanterie venant de Jérusalem; tout cela doit

« allez à Zahleh qui, dit-on, va être attaquée « sur tous les points par les troupes régulières « et irrégulières accompagnées des Druses. Le « Khasnadar lui-même l'a dit. Une fois Zahleh « enlevé, adieu les chrétiens du Liban, et le « tour de ceux des villes viendra après. »

Ce sera joli à Damas et à Alep.

Voilà, mon cher ami, les événements qui se passent de notre côté, et nous n'avons pas un seul bâtiment de guerre sur rade. Une frégate russe vient pourtant d'arriver, et fort à propos, car les musulmans de Beyrouth menaçaient.

Dans tous ces événements, je ne crois pas que les Anglais aient une conduite irréprochable; ils montrent, dans cette guerre, plus d'adresse et de prudence que dans la précédente. Ils doivent faire passer des munitions aux Druses à l'instar des Turcs, avec lesquels, je suis sûr, ils sont de connivence.

Saïda, le 15 juin.

. . . .

Hasbeya et Bacheïa ont été le théâtre d'atrocités qui effrayent l'imagination.

L'infâme Osman-Bey, lieutenant-colonel turc, commandant la ville, a fait désarmer les chrétiens par ses soldats, puis les ayant enfermés dans le sérail, il les a livrés aux Druses que commandait Ismaïl-el-Atrasch, chef du Haouran, qui les a tous massacrés sans pitié, avec d'abominables raffinements de cruauté. Je ne vous citerai qu'un fait qui vous donnera la mesure du reste.

Une jeune femme avait été déjà outragée et, avant de l'égorger, Ismaïl-el-Atrusch la contraignit à boire le sang de son enfant que l'on venait de couper en morceaux.

. . . .

Dans le cours de ces événements j'ai surtout remarqué quatre choses :

1° L'acharnement des Druses contre les choses saintes, et contre toutes les personnes consacrées à Dieu ; on ne saurait se faire une idée des atrocités qu'ils ont commises dans les couvents de la montagne, et de la rage qu'ils ont apportée au massacre des prêtres maronites ;

2° L'insulte faite à la France par le massacre des religieuses et des prêtres de Djézin, au nombre de dix-sept, qu'escortait le cawas du vice-consul de France, à Saïda et quatre artilleurs turcs. C'est la trahison du sergent, qui les conduisait, qui a donné le signal du viol et du massacre de ces malheureux.

3° La confiance de tous les fugitifs en la France, dont la protection ne leur fera certes pas défaut ;

4° Enfin la consternation des Turcs à l'apparition, devant Saïda, de la corvette la *Sentinelle*.

Au milieu de tous ces malheurs, plusieurs musulmans sont venus se ranger autour de nous, et se sont efforcés d'arrêter les fureurs de leurs coreligionnaires.

Je ne vous citerai que peu de noms, tous les nôtres ont noblement rempli leur devoir; mais entre tous le Dr Gaillardot, Barighelli, notre vice-consul, et M. Abib Rezallah, Maronite chargé du vice-consulat d'Espagne.

. . . .

Nous pourrions multiplier encore les citations, mais nous en avons dit assez pour faire connaître la véritable situation de nos frères d'Orient, et pour faire partager notre indignation à toutes les âmes honnêtes.

M. de Vogüé.

On nous écrit de Naples, 7 juillet :

Nous sommes tranquilles ici, grâce au ciel ! Espérons que cette tranquillité durera. La ville est cependant tiraillée par trois partis bien distincts. Le plus nombreux est sans contredit celui des honnêtes gens, satisfaits des concessions récentes, et qui demandent leur prompte réalisation. Cette réalisation, d'ailleurs, n'est déjà plus un souhait. Malheureusement ce parti, supérieur en nombre aux deux autres, n'a pas l'activité, l'initiative, et, disons le mot, la turbulente énergie qui distingue ses antagonistes. — Le second parti est celui des annexionistes; ses rangs sont bien clair-semés, il est vrai ; mais ne pouvant grossir son nombre, il grossit sa voix, il crie, il s'agite, se multiplie, tâche, sans y réussir, de faire des prosélytes ; il est audacieux, brouillon, vantard et spécule sur l'inexpérience de la jeunesse. Qu'on me passe l'expression, on pourrait l'appeler « le club des moutards. » Impossible de raisonner avec eux. Ils évitent la discussion ; ils n'ont qu'un mot sur les lèvres, le mot *Italie* ; qu'une phrase, c'est leur devise : « Il faut que l'Italie soit *une*. » Hors de là point de salut ! Ce parti toutefois, se divise en deux classes : les annexionnistes de bonne foi, — je dis « *de bonne foi* » pour la forme, et pour les distinguer des autres qui ont un intérêt personnel à brouiller les cartes. Les derniers affectent d'être *italianissimes* pour arracher quelques fonctions, quelques places au pouvoir. Qu'on leur jette un os à ronger, et ils oublieront patrie, gouvernement, religion; tout; ils prendront pour code le talmud ou le koran, peu importe. — Enfin le troisième parti, je dois l'avouer, est celui des réactionnaires. Ces malheureux se trouvent dans une position difficile, qui n'excuse pas, mais qui atténue leurs fautes. Ils n'ont jamais cru que le Roi donnerait une constitution ; ils se sont donc montrés hostiles jusqu'au 25 juin au nouveau régime; ils n'osent pas affecter un brusque revirement;

et quand bien même ils l'oseraient, on ne les suivrait pas. Ce parti pourrait, comme l'autre, se subdiviser aussi en deux catégories, les rétrogrades par conviction, c'est-à-dire ceux qui ne pensent pas que le gouvernement représentatif soit possible à Naples, et s'y opposent de toutes leurs forces; et les absolutistes intéressés, ceux-là surtout qui vivaient d'abus et d'extorsions. C'est la pire espèce; par bonheur on la connaît et on la surveille.

Ce n'est pas tout : il y a l'armée, il y a le bas peuple ou les lazzaroni. La troupe, fatiguée des longues nuits passées sur pied pour service extraordinaire, sottement humiliée par les faux libéraux qui sifflent les patrouilles et insultent des soldats, dont tout le tort est de faire leur devoir, la troupe, dis-je, regarde d'un œil soupçonneux tout ce qui se passe depuis ces derniers jours. Elle obéit, voilà tout. Au reste, c'est tout ce qu'elle doit faire. — Quant aux lazzaroni, il y en a qui se drapent dans leurs principes constitutionnels (qu'ils ne comprennent pas); ils sont honnêtes par antagonisme; ce sont ceux des hauts quartiers de la ville; ils détestent cordialement les riverains du Môle, de la Marinella et de la plage de Sainte-Lucie, *san-fedistes* à tous crins. Ces misérables, je parle de ces derniers, bien entendu, voient avec peine que l'ordre n'est pas encore troublé. Le pillage leur échappe; mais le nouveau préfet de police, M. Liborio Romano, est un homme honnête, intelligent, énergique, qui a l'œil sur eux et ne les laisse pas bouger.

J'ai voulu vous donner ce petit tableau de la population napolitaine, avant d'aligner ici quelques nouvelles, pour que vos lecteurs comprennent la portée de cette phrase déjà très-souvent et jamais trop souvent répétée dans mes lettres : Naples est tranquille.

Ne croyez pas au bruit d'une émeute dans la légion étrangère. Ce bruit n'a aucun fondement. Il y a ici, ou plutôt à Portici et aux alentours, 3,000 de cette légion; ce sont les bataillons des chasseurs. On dit partout dans la ville qu'ils se sont insurgés ; on l'aura très-probablement écrit aux journaux étrangers. J'arrive de Portici, et jusqu'à ce moment (7 juillet, deux heures), ces trois mille hommes n'ont commis la moindre infraction à la discipline. On croit cependant qu'ils seront renvoyés, ou du moins que la légion sera dissoute; elle coûte trop cher; et vraiment l'armée, déjà fort nombreuse, et la garde nationale qui s'élèvera à 5 ou 6,000 hommes, la rendent inutile.

Le nouveau ministère a toutes les sympathies des honnêtes gens ; le nom de M. Spinelli est déjà une puissante garantie. On se repose sur son intelligence, sa loyauté et ses longues connaissances spéciales et pratiques. Le ministre des finances, M. Manna, a trouvé le trésor public, sinon épuisé, du moins très-obéré; mais il connaît parfaitement la matière, et saura se tirer d'affaire. A l'exemple de ses collègues, il a nommé une commission dont les membres sont des hommes très compétents, si bien que des mesures providentielles ont déjà été prises pour ramener la confiance. La commission nommée pour élaborer le projet de loi sur la presse n'est pas moins éclairée ni moins zélée. On s'est plaint de ce qu'on ait remis en vigueur l'ancienne loi de 1849, œuvre manquée de l'ex-ministre Longobardi ; mais cette loi n'est que temporaire. Au reste, ce qui a le plus excité le mécontentement des écrivains et des éditeurs, est précisément ce qui devrait être conservé; c'est-à-dire le cautionnement de 3,000 ducats pour les journaux politiques, cautionnement qu'on trouve trop élevé. Si on le réduisait, Naples verrait en quelques jours surgir plus de journaux que n'en a vu Palerme, et l'on sait si la presse y va de main franche ici, quand elle n'est pas assujettie à la censure. En 1848, ce fut la licence effrénée de la presse qui compromit les institutions libérales et les renversa. Le respect des lois n'est pas trop dans les traditions du peuple napolitain; pour ne citer qu'un exemple, on a déjà fait paraître clandestinement deux ou trois journaux politiques, tout en attendant la promulgation de la loi sur la presse.

Et maintenant, croyez-vous que l'on laisse travailler tranquillement le pouvoir à l'œuvre d'organisation qui exige tous ses soins? On voudrait le pousser dans une voie de représailles et de vengeances, plus ou moins déguisées sous le nom de justice. Tous les jours on dépose au parquet force demandes de poursuites contre les anciens agents du pouvoir, peu importe qu'ils aient quitté Naples, qu'ils se cachent, ou qu'ils soient en prison. On fouille le passé avec un acharnement, une rage que rien n'égale. C'est à qui intentera le plus de procès, à qui demandera le plus de dommages-intérêts, à qui excitera le plus énergiquement à la vengeance. On a trouvé toute naturelle l'amnistie *entière et générale*, mais qu'on ne parle pas d'amnistie en faveur des anciens agents ou des anciens employés. Point d'oubli, point de quartier. Si le ministère s'oppose ou qu'il résiste, on l'accuse de faiblesse.

Autre point : au lieu de profiter des concessions royales, de consolider le nouveau régime, on fait tout le possible pour le renverser.

La méfiance est à l'ordre du jour. On a eu une constitution des plus larges, un ministère libéral, l'amnistie, la garde nationale, la tribune et la presse. Eh bien, quand on n'intrigue pas pour avoir des places, on intrigue pour grossir le rang des incrédules. Le mot d'ordre est celui-ci : *Méfiez-vous!* En vain les personnages les plus intègres s'efforcent-ils de persuader la population à entrer sagement dans la nouvelle voie qui lui est ouverte ; en vain les princes, oncles du Roi, travaillent-ils dans le même but. Tous leurs efforts se brisent contre les édits du comité révolutionnaire, qui a sa trilogie toute faite : Victor-Emmanuel, Garibaldi et l'Italie.

Je suis à même de vous assurer que le Roi est vivement blessé de cette méfiance. Il a cédé sur tous les points ; il a accordé au delà de ce qu'on espérait : il a retiré des affaires les fonctionnaires les plus influents, éloigné de la cour ceux qu'il était habitué à appeler ses amis ; et maintenant il évite de se promener dans la ville, dans la crainte d'entendre les cris de *Vive Garibaldi!*

Je finis par quelques nouvelles : On s'en est allé demander aux ministres étrangers d'appuyer une demande relative à l'augmentation de la garde nationale, au licenciement des troupes étrangères, et à quelques autres mesures de ce genre. Tachez de comprendre ce qu'on veut! D'un côté, on ne croit pas aux concessions, de l'autre, on en demande davantage. — Les Suisses, envoyés au château de Sainte-Hélène, sont de pauvres invalides qui faisaient leur service à Portici; on les a enfermés dans la forteresse plutôt pour les dérober aux insultes des révolutionnaires que pour augmenter la garnison de Saint-Elme. — Manetta et son fils, propriétaires des bains et suppôts de l'ancienne police, ont été arrêtés à Forio d'Ischia et emprisonnés. Ils sont accusés, entre autres délits, d'être les auteurs ou les complices de l'attentat contre M. Brenier. — Des inspecteurs ont été envoyés dans les provinces, pour rassurer les populations et les instruire du changement de régime gouvernemental. Cette mesure était nécessaire. Il y a des gens dans les villages qui croient fermement que la Constitution les affranchit du payement des impôts. D'autres pensent que constitution et communisme sont la même chose, et que dorénavant ils ne doivent plus payer leurs propriétaires. Voilà où l'on en est!

Les deux questions les plus brûlantes sont encore l'alliance avec le Piémont et la question sicilienne. La première n'est point aussi désespérée qu'on veut le dire. Quant à l'autre, le Roi est décidé à reprendre la Sicile, et de lui donner un vice-roi. Le ministère l'aidera-t-il? Sans doute, puisqu'il a accepté le programme contenu dans l'acte souverain. Ma lettre étant déjà trop longue, j'ajourne à après-demain tout ce qui regarde ces deux questions.

Pour extrait : M. Garcin.

CHRONIQUE.

En vertu d'une décision ministérielle du 10 juillet, la présidence des distributions des prix dans tous les lycées de l'Empire sera désormais déléguée par le ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. de Corcelle a traversé Lyon mardi, venant de Rome et se rendant à Paris. La *Gazette de Lyon*, qui signale son passage dans cette ville, ajoute qu'après quelques jours passés en France, M. de Corcelle « retournera à Rome mettre au service du Saint-Siége les lumières de son expérience, son zèle et son dévouement. »

M. Fabien Lambert, fils du général Lambert, de Langres, part pour Jérusalem, dit l'*Union de la Haute-Marne*. Le gouvernement français lui a confié l'honorable et importante mission de restaurer l'église Sainte-Anne, récemment donnée aux Latins par le sultan de Constantinople.

Le *Siècle* publie une lettre de M. Crémieux, ancien membre du gouvernement provisoire, qui propose à ses coréligionnaires une souscription en faveur des chrétiens du Liban, livrés, dit-il, à la plus effrayante persécution, et la formation d'un comité israélite pour recueillir les secours.

M. Crémieux rappelle que c'est la « France chrétienne » qui la première a émancipé les juifs, et il engage les israélites français à venir les premiers au secours de leurs « frères chrétiens » en Orient.

Parmi les lettres de remerciements que Garibaldi a adressées aux fauteurs avoués ou secrets de son entreprise, on cite une lettre à lord John Russell, remplie des sentiments de la plus vive reconnaissance pour les bons offices que le dictateur a reçus du ministre anglais. Garibaldi demande seulement quelques nouveaux canons Armstrong, pour faire tomber les remparts de Messine....

On lit dans le *Moniteur* :

« De tous les départements de la France l'on a reçu sur les services funèbres célébrés dans les églises pour le repos de l'âme de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon, des détails qui s'accordent à montrer les sentiments universels de respect pour la mémoire de Son Altesse Impériale.

« Partout l'on a pu remarquer l'empressement des clergés et des populations à rendre ce dernier devoir à l'oncle de l'Empereur, et dans beaucoup de villes LL. EEm. les archevêques et NN. SS. les évêques ont assisté à la cérémonie et ont prononcé les prières de l'absoute. »

L'ordre est arrivé à Toulon d'armer le vaisseau à vapeur le *Fontenoy*; le capitaine de vaisseau Martin, nommé au commandement ce navire, a quitté Paris pour se rendre à son poste. On vient également, dit la *Patrie*, d'ordonner l'armement du vaisseau à vapeur l'*Alexandre*. Le même journal annonce que le contre-amiral Jehenne, qui a son pavillon sur le *Donawerth*, a déjà quitté Naples, faisant route sur Beyrouth.

Plusieurs correspondances de Constantinople parlent de la santé chancelante du Sultan, que minent sourdement la situation déplorable de ses états et le sentiment de plus en plus irrécusable de son impuissance.

La Grèce a été douloureusement émue des massacres du Liban. Quoique les Maronites soient catholiques et peu sympathiques aux orthodoxes, dit le correspondant du *Nord*, les Athéniens, poussés par un sentiment de fraternité chrétienne, ont ouvert une souscription en tête de laquelle le roi et la reine de Grèce se sont inscrits pour deux mille drachmes. Nous apprenons, par la même correspondance, que notre jeune collaborateur, M. François Lenormant, digne fils de celui qui a fait tant d'efforts pour l'union de l'Orient chrétien, et obéissant à une inspiration généreuse, est parti pour Beyrouth à la première nouvelle des désastres, emportant avec lui une somme de 4,000 francs, destinés à venir en aide aux blessés et aux orphelins des Maronites.

Le comte de Paris et le duc de Chartres ont quitté Smyrne pour se rendre à Athènes. Ils sont attendus en Angleterre pour le 25 juillet.

Les journaux de Savoie annoncent l'arrivée prochaine du maréchal Regnauld de Saint-Jean d'Angely à Aix-les-Bains, où se trouve déjà le maréchal Randon, ministre de la guerre. Les mêmes feuilles constatent avec une certaine surprise que les parisiens sont peu nombreux cette année à Aix-les-Bains.

Les journaux des départements annexés, à la veille d'être atteints par la terrible loi du timbre, commencent à préparer leurs abonnés au sacrifice nécessaire en cette circonstance.

L'Empereur a fait envoyer une somme de 4,000 fr. à une commune de la Haute-Savoie, qui venait d'être désolée par un incendie.

On écrit du Velay, au *Courrier de la Drôme*, que Mgr l'évêque du Puy et le préfet de la Haute-Loire ont invité l'Empereur et l'Impératrice à venir assister à la prochaine inauguration de la statue monumentale de Notre-Dame-de-France sur le rocher Corneille.

On sait avec quelle heureuse adresse S. M. Britannique a inauguré la fête du tyr national à Wimbledon. Au dîner qui a suivi la cérémonie, lord Elcho a proposé en français ce toast : *A la reine Victoria, la première carabinière d'Angleterre!*

M. GARCIN.

L'assistance légale en Irlande.

(Suite et fin. — Voir le numéro 208.).

Cette même discussion a servi aussi, quoique indirectement, à mettre dans un nouveau jour le régime matériel et hygiénique des workhouses; et particulièrement les conditions désastreuses dans lesquelles se trouvent les jeunes enfants. On savait déjà, par les remarquables travaux du docteur Phelan, les ravages incroyables que faisaient parmi ces enfants les maladies scrofuleuses et les ophthalmies. Ces désolants renseignements sont confirmés tous les jours par les témoignages officiels des administrateurs eux-mêmes. L'un d'eux, M. Wooper, disait, à propos d'une discussion sur la religion, dans laquelle on devait faire élever deux enfants pauvres : « C'est pitié que de « perdre tant de temps sur une question de « si peu d'importance, puisque personne « n'ignore que, d'après le système de l'établissement, pas un de ces enfants ne sera « vivant dans une année.

Et en 1857, le comité de l'Union nord de

Dublin était saisi par MM. Arkins et Hardy de la proposition suivante :

« Le comité, apprenant qu'un grand nombre d'enfants se trouvent en ce moment entre les mains de la police qui se propose de les placer dans le workhouse, charge son secrétaire d'écrire aux commissaires de police, et de les prier de garder ces enfants *pour lesquels l'admission dans le workhouse serait un arrêt de mort presque infaillible* (2).

Que dira de ces faits le correspondant irlandais du *Times*? En niera-t-il l'exactitude? Mais nous l'en défions, il peut d'ailleurs aussi bien que nous vérifier les citations qui précèdent, et s'assurer, s'il en doutait, que tous ces détails sont loin malheureusement d'être de romanesques ou de chimériques imaginations. Taxera-t-il aussi de fable et d'invention pure les faits qui se sont passés, il y a trois semaines, dans les comtés de Longford et de Leitrim; et cette prise de possession d'une église catholique par une armée mise aux ordres d'une jurisprudence dont les magistrats eux-mêmes ont solennellement proclamé l'iniquité, et les droits de la propriété protégeant l'exercice de la plus arbitraire tyrannie, et les antiques et brutales traditions de la conquête douloureusement ravivées aujourd'hui même, en 1860, au sein de paisibles populations qu'elles froissent dans leur conscience et dans leur foi, et qu'elles précipiteraient aisément dans ces violences que l'humanité désavoue, mais qu'excusent le désespoir et l'excès de l'oppression, si ces mêmes prêtres catholiques, qui se voient à chaque instant contrariés dans l'exercice de leur ministère par l'intolérance ombrageuse du protestantisme officiel, n'avaient au nom du Sauveur mort en pardonnant à ses bourreaux, prévenu l'explosion d'une de ces colères populaires qui servent quelquefois d'instrument à la justice de Dieu.

Il est facile, sans doute, de taxer les publicistes français d'ignorance et de mauvaise foi (*extraordinary and wilful ignorance*); il est facile surtout de faire accepter ces accusations à un public anglais et protestant; et s'il suffisait, pour repousser des accusations embarrassantes, de hausser les épaules, le *Times* aurait répondu victorieusement aux assertions de la presse française.

(2) As it would be nearly certain death to receive them into this house. 10 th. june 1857.

Mais pour nier l'existence d'une question irlandaise, ce n'est pas assez de renouveler les vieux quolibets huguenots sur le caractère farouche de l'inquisition, et de verser de feintes larmes sur ces centaines de victimes qui consument les plus belles années de leur vie dans les cachots du Saint-Office. Ces procédés de polémique sont usés, et ne valent pas mieux chez nos voisins, pour maintenir la suprématie de la Haute-Église, que chez nous pour défendre l'arsenal des libertés gallicanes.

D'ailleurs quand même le *Times* aurait réussi à faire croire à ses lecteurs que Pie IX est le plus redoutable des despotes, et son gouvernement le plus odieuse des tyrannies, en quoi cela peut-il servir à résoudre la question irlandaise? Des récriminations passionnées et injustes contre le gouvernement pontifical, ne sauraient, en conscience, équivaloir à de bonnes et solides raisons en faveur du gouvernement britannique en Irlande; et aux accusations précises des écrivains français, qui articulent des faits, qui citent des témoignages, qui produisent des statistiques, ce n'est pas assez de répondre par des injures ou par des protestations générales qui ne peuvent satisfaire que les esprits superficiels.

Nous n'ignorons pas quel est le grand argument du *Times* en faveur du régime actuellement existant en Irlande : l'égalité parfaite et absolue des droits politiques qui existe entre celle-ci et l'Angleterre.

On a déjà montré ici (3) quelles inégalités se cachaient sous ces fastueuses apparences d'égalité constitutionnelle. Mais le *Times* lui-même nous fournit la meilleure de toutes les réponses à cette affirmation téméraire; et nous ne craignons pas qu'il en décline l'autorité.

Voici en effet ce que nous lisons dans le numéro même qui contient de si violentes invectives contre l'auteur de la *Question irlandaise*. (Le *Times* du 21 juin.) C'est le procès-verbal de l'Association protestante qui tenait, le 20 juin au soir, sa 25ᵉ séance annuelle.

« Le papisme fait des progrès qui doivent inspirer les inquiétudes les plus sérieuses pour la paix du monde. Dans le Royaume-Uni surtout, ses prétentions deviennent intolérables. Les catholiques n'ont-ils pas réussi à obtenir des chape-

(3) Voir l'article de M. Audley, du 1ᵉʳ juillet.

« lains catholiques pour l'armée ! (4) et « pour les prisons et workhouses d'Ir- « lande !!! (5)

C'est sans doute là un péché national, comme l'honorable M. Spooner aime à le redire, tous les ans, de la dotation de Maynooth. Néanmoins les saines et fortes traditions du protestantisme ont réussi à maintenir sur quelques points encore la suprématie anglicane, et, Dieu soit loué, les papistes qui voulaient obtenir une égalité complète ont été évincés de leurs insolentes prétentions. « Ainsi, l'année dernière, un bill « avait été présenté à la Chambre des com- « munes pour obtenir que le lord chance- « lier d'Irlande pût être choisi parmi les « catholiques. Heureusement une pétition « fut présentée au Parlement contre ce bill, « et une députation, envoyée à lord Pal- « merston, contribua puissamment à faire « rejeter la proposition. »

Qui devons-nous croire ici ? le *Times*, vantant l'admirable égalité qui existe entre tous les sujets de Sa Majesté Britannique, ou ces protestants de la vieille roche (6), qui bénissent le ciel de ce que l'accès d'une des charges importantes de l'administration irlandaise reste fermée aux catholiques, et sont douloureusement scandalisés de ces progrès de l'esprit moderne en vertu desquels les soldats catholiques de l'armée de la Reine et les workhouses d'Irlande ont des chapelains catholiques ?

Non, le *Times* ne fera prendre le change à personne sur la situation véritable de l'Irlande, et il ne trompera là-dessus que ceux qui trouvent leur intérêt à être trompés, ou aux yeux desquels on est suspect de trahir la liberté et de renier les glorieux souvenirs de notre vie parlementaire, si on ne jure à tout ce qui est anglais une admiration absolue et sans réserve.

Mais dussions-nous être importun à force de redites, nous persisterons à soutenir que le véritable amour de la justice et de la liberté ne s'enchaîne à aucun parti et n'épouse les querelles d'aucune coterie. Nous sommes de sympathiques admirateurs du peuple anglais, dans tout ce qu'il a de grand, de noble et d'énergique ; nous sommes fiers avec lui de cette héroïque attitude de lord Elgin, ne voulant quitter, qu'après le dernier des passagers, un bâtiment qui sombre et dont il sent la masse s'affaisser dans les eaux. Nous savons rendre justice à ces fortes qualités de caractère et à cette élévation de cœur dont nous avons été plus d'une fois nous-mêmes les témoins ; mais n'est-il pas vrai que plus l'Angleterre se dit grande, et plus ses admirateurs découvrent et glorifient en elle des qualités qui sont, en effet, admirables, plus aussi, on est fondé à exiger d'un tel peuple la stricte exactitude de la justice ; car là où la justice souffre, la liberté n'est qu'un privilége, et, par conséquent, un mensonge ; or, en Irlande, la justice n'est pas encore accomplie, et la liberté véritable y attend un progrès auquel les Anglais devraient être plus jaloux que nous de travailler, avec cette persévérance et cette énergie qui sont l'apanage envié de leur race.

Mais le *Times* va plus loin : il ose dire que sur la question de l'éducation et sur celle des impôts, c'est plutôt l'Angleterre qui aurait à envier le sort de l'Irlande, quand on sait par les statistiques les plus irrécusables (et le *Times* n'a rien opposé aux chiffres donnés par l'auteur de la brochure), que tout ce que l'Irlande produit ne sert qu'à enrichir l'Angleterre, et qu'en vertu du système d'éducation auquel on a si fallacieusement donné le nom de système *national*, il y a annuellement *soixante-dix mille* enfants catholiques qui sont exposés à un péril prochain d'être subrepticement enlevés à la foi de leurs pères (7).

Que si enfin, au moment même où le Connaught occidental est encore désolé par une disette, qui a été suivie de maladies endémiques, et qui a provoqué depuis trois mois un nouveau mouvement d'émigrations en masse, le journal anglais prend un ton solennel pour adjurer les Irlandais, qui se rendent en Italie, de jouir tranquillement dans leur patrie des bienfaits du gouvernement britannique (8), au lieu d'aller chercher à l'étranger une misère dont leur

---

(4) Qui se compose en grande partie d'Irlandais catholiques.

(5) Rappelons que la proportion des catholiques aux protestants en Irlande est un peu plus de 7 à 1.

(6) Le meeting était présidé par M. Baxter. Parmi les membres présents se trouvaient le major Stuart, les révérends Maguire, Moncrieff, etc.

(7) C'est ce que nous espérons mettre au-dessus de toute discussion, dans un travail que nous préparons en ce moment sur l'éducation en Irlande.

(8) While it is yet time, we exhort them to reflect on all the blessings they enjoy at home, on all the miseries they go to seek abroad.

sol natal est exempt, on se demande, avec stupeur, jusqu'où peuvent aller contre la vérité et contre la justice, les audaces de l'esprit de parti, et l'on sent une invincible tristesse à penser que l'on persiste à faire, à la lumière et à l'équité, une si opiniâtre opposition ! Le *Times* a-t-il donc oublié que c'est lui-même qui a qualifié la politique anglaise en Irlande de *crime social sans exemple*, et qui a confessé, à la face du monde, épouvanté d'un tel aveu, que *cette politique avait sciemment écrasé l'Irlande pour en faire un peuple de mendiants et de vagabonds?* (9)

Les bienfaits et les bénédictions du gouvernement britannique en Irlande, nous les connaissons : c'est une conquête violente et spoliatrice; c'est un système social qui fait de la misère le régime normal des 4/5 de la population; c'est le fardeau insupportable d'une église d'Etat étrangère et hostile aux convictions de la nation irlandaise, et riche jusqu'au scandale des épargnes de cette même nation; c'est un régime politique qui exclut les catholiques des fonctions les plus élevées, et qui ne leur ouvre l'accès des subalternes qu'à des conditions dont l'honneur et la conscience ont trop souvent à souffrir; c'est une administration de l'assistance légale qui, pour prix de secours matériels insuffisants, expose à de terribles et continuelles tentations la foi ou l'honneur des pauvres; c'est enfin un plan d'éducation qui, sous les dehors de l'impartialité et du respect de toutes les croyances, déguise mal un prosélytisme incessant, qui tend à pervertir à l'insu de leurs parents les enfants confiés à la loyauté et aux solennels engagements des écoles nationales.

Un peuple menacé dans sa foi, et continuellement blessé dans ce qu'il a de plus cher, un peuple qui souffre et qui attend vainement de la spontanéité de ceux qui le gouvernent un remède à ses maux, a-t-il le droit d'élever la voix pour se plaindre? Et dans un temps où ses maîtres se proclament les champions et les défenseurs des peuples, est-il fondé à inscrire son nom sur la liste de ceux qui attendent un redressement à leurs griefs et un soulagement à leurs misères? Nous sommes surpris que le *Times* s'en soit scandalisé, et puisque la question irlandaise a été posée, au grand déplaisir du journal anglais et de ses amis, nous comptons ne la point laisser tomber, et nous félicitons l'auteur de la brochure du service qu'il a rendu à une grande cause : il a fait en cela œuvre de cœur et de justice, en même temps qu'œuvre de science ; nous espérons fermement que Dieu et le temps feront le reste.

Adolphe Perraud,
Prêtre de l'Oratoire de l'Immaculée-Conception.

(9) Art. du 25 fév. 1847.

Lettre-Circulaire

de Monseigneur l'archevêque de Bourges au clergé de son diocèse pour solliciter et engager les fidèles à venir en aide au Saint-Père.

Messieurs et chers coopérateurs,

Trois fois déjà, depuis que nous sommes au milieu de vous, nous avons élevé la voix en faveur de l'auguste Pie IX, notre père plus vénéré et plus aimé que jamais, et chaque fois notre parole a trouvé un écho sympathique au fond des cœurs ; chaque fois, elle en a fait jaillir de ferventes prières ; tous, pasteurs et fidèles, ont compris que le respect, que l'amour, que le dévouement pour le vicaire de Jésus-Christ devaient croître en proportion des outrages qui lui sont faits, des injustices qu'il subit et des épreuves qu'il traverse. Dieu n'a point été sourd à ces supplications ; et jamais, à aucune autre époque, des témoignages plus éclatants, plus universels, plus unanimes de généreuse et filiale tendresse ne sont venus réjouir et consoler le cœur d'aucun Souverain-Pontife. Il n'y a pas un coin du monde habité qui n'ait tenu à devoir et à honneur d'envoyer ses protestations d'admiration et de fidélité à l'homme de douleurs que des enfants sacriléges torturent au sommet du Capitole, comme Jésus, son modèle et son roi, fut autrefois crucifié au Calvaire par ceux-là même qu'il était venu affranchir et sauver.

Elle n'est donc ni morte, ni avilie cette Majesté pacifique et désarmée, à laquelle personne ne peut toucher sans que tout aussitot l'univers catholique s'émeuve et s'alarme. Elle est donc toujours cette Pierre angulaire et fondamentale qu'on n'ébranle jamais sans faire trembler le reste de l'édifice, et avec lui le monde entier. Et quand nos prières n'auraient obtenu, nos très-chers coopérateurs, que cette manifestation de la vie catholique et de l'autorité pontificale, n'y aurait il donc pas là un grand motif de consolation pour notre Saint-Père, une occasion de raffermir leur foi pour ceux qui se sont sentis troublés, une garantie

de jours meilleurs pour quiconque aurait faibli dans son espérance, et un sujet de vive reconnaissance pour tous? Recommandez donc aux fidèles qui vous sont confiés, nos très-chers coopérateurs, de rester imperturbables dans leur foi, et de vivre de manière à ne point attirer sur leurs propres têtes ces redoutables fléaux d'impiété, d'anarchie, de révolte et de guerre intestine et fratricide que la justice éternelle inflige à d'autres peuples.

Nous avons fait l'expérience de ce qu'il coûte de larmes et de sang à toute nation qui s'attaque à Dieu, à son Christ et à son Eglise. Prions pour les malheureuses populations qui la subissent en ce moment; prions pour qu'elles en sortent régénérées et pures, et, au lieu de nous abandonner à des récriminations tout au moins stériles, si elles ne sont coupables, voyons l'action de la Providence en ces terribles événements auxquels elle livre passage. Si elle inflige une expiation aux uns, elle donne aussi un solennel avertissement aux autres. Encore une fois, prions pour que l'expiation soit supportée chrétiennement, sa durée abrégée, et l'avertissement compris. Prions, et, prosternés devant le Dieu qui ne frappe que pour guérir, et qui ne mène aux portes du tombeau que pour ressusciter, disons-lui, dans toute la sincérité et l'humilité de nos cœurs : « Vous êtes juste, Seigneur, et l'équité préside à tous vos desseins. (Ps. CXVIII.) Mais abaissez vos regards, nous vous en conjurons, sur les souffrances de votre élu. Comme le divin Maître, il n'est coupable que d'avoir aimé les siens jusqu'à l'excès. »

Quoi si, nos très-chers coopérateurs, cette innocente victime doit continuer à souffrir encore pour la rédemption de tous, efforçons-nous du moins de lui adoucir l'amertume de sa passion. Le bon Cyrénéen fut béni pour avoir aidé au Sauveur à porter sa croix, et l'Eglise vénère le nom de la femme compatissante et généreuse qui essuya la face outragée de Jésus. Pour nous aussi le temps est venu d'accompagner notre Père autrement qu'avec des larmes et des prières. Quelques uns de ses enfants sont allés mettre au service de sa cause leur héroïsme et leur sang. Moins favorisés que ces glorieux défenseurs de la justice et de la faiblesse, répondons du moins à l'appel que le chef de l'Eglise adresse à notre confiance. Notre gouvernement lui-même a compris tout ce qu'il y a de sacré dans les dures nécessités où se trouve la première et la plus sainte Majesté d'ici-bas; aussi s'est-il empressé d'autoriser l'emprunt ouvert par le Souverain-Pontife, et, dans sa sollicitude à favoriser les généreux élans de notre nation, il a officiellement reconnu pour tous le droit de donner librement.

Donc, nos très-chers coopérateurs, vous pouvez suivre les inspirations de votre piété filiale envers le Saint-Siége, et solliciter, près de vos paroissiens, le concours et l'assistance qu'il réclame. Favorisez, autant que possible, le succès de l'emprunt qui se souscrit en ce moment; recevez avec reconnaissance, et transmettez à notre secrétaire les dons volontaires qui vous seront remis. Les familles opulentes et chrétiennes de notre diocèse saisiront cette occasion pour remercier la Providence des richesses qui leur ont été départies, par des offrandes dignes de leur fortune, et surtout de leur foi si bien connue et si justement appréciée de leur premier pasteur. L'honnête ouvrier de nos villes, et le laborieux habitant de nos campagnes, viendront aussi déposer leur modique, mais précieuse obole, dans la main de leur très-saint Père ; et Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est ému de tendresse et d'admiration à la vue du denier jeté par une pauvre veuve dans le trésor du temple, leur rendra au centuple le peu qu'ils auront donné à son vicaire, pourvu qu'ils le donnent de bon cœur. Comme prémisses et comme gage des faveurs dont Dieu récompensera la charité de tous, que tous reçoivent dès aujourd'hui la bénédiction que nous envoyons pour eux et pour vous, nos très chers coopérateurs, du fond de notre cœur paternel.

† ALEXIS, *archevêque de Bourges.*

FAITS DIVERS

Le conseil d'Etat va être saisi, assure-t-on, d'un projet relatif à une réforme pénitentiaire.

Le projet dont il s'agit serait opposé au système cellulaire ; il le supprimerait même radicalement. La peine de la réclusion, qui s'accomplit actuellement dans les maisons centrales, serait également supprimée, et l'emprisonnement aurait trois degrés différents.

Le condamné à un an subirait sa peine dans la prison départementale. La peine de deux à cinq ans entraînerait l'envoi en Algérie dans des établissements spéciaux qui restent à créer. Enfin, au-dessus de cinq ans, le condamné serait conduit à la Nouvelle Calédonie, avec interdiction de rentrer en France à l'expiration de son temps; mais, en compensation, il recevrait une concession de terrain, où il pourrait s'établir avec sa famille.

— Le *Moniteur de la Flotte* publie la lettre suivante, adressée par Abd-el-Kader au rédacteur du *Birgis-Barys* (Aigle-de-Paris). Cette lettre a de l'intérêt au point de vue de la crise actuelle du Levant :

« Louange à Dieu !

« J'ai été ravi de tout ce que vous avez écrit dans le *Birgis* au sujet des Etats musulmans. Vous avez, en vérité, donné de bons conseils, et vous vous seriez fait entendre si vous aviez parlé à des vivants; mais c'est à des morts que vous faites appel. Vous avez basé votre discours sur deux

points; vous auriez pu parler d'un troisième encore, et dire que les souverains véritablement musulmans aiment la conduite des gens honnêtes et suivent leurs traces dans la justice et dans le mépris des biens de ce monde, car c'est d'en haut que doit venir l'exemple pour les petits. Hélas! hélas! nous en sommes loin. L'état actuel des empires musulmans et chrétiens, tout ce qui arrive aujourd'hui a été prédit par Mahomet en son temps, et c'est ce qui donne tant d'autorité à ses prophéties. Il a annoncé l'anéantissement des Chosroës, et voilà qu'il n'y a plus de Chosroës; il a dit aussi que les rois chrétiens se maintiendraient au pouvoir jusqu'à la fin des siècles et que les souverains de son peuple seraient abandonnés par Dieu à cause de leur conduite contraire à ses lois, et à cause de leur injustice et de leur amour des biens de la terre; il a dit enfin que le monde ne finirait que lorsque les chrétiens seraient devenus la majorité du genre humain. Et cet événement ne pouvait manquer d'arriver, parce que, comme a dit Moslem, l'interprétateur autorisé de Mahomet, ils ont, entre tous, quatre qualités qui leur assurent le succès dans l'avenir; la clémence dans la victoire, la résistance dans la défaite, l'énergie dans le retour offensif et la bienfaisance envers les pauvres, les faibles et les orphelins. — J'ajouterai, pour moi, qu'à tous ces dons ils en joignent un plus grand encore, c'est de savoir se soustraire, quand il le faut, à l'injustice et à l'oppression de leurs rois.

« Je pleure, ô mon Dieu! sur l'anéantissement de l'islamisme. Nous sommes à Dieu et nous retournons à lui.

« En ce moment un désordre épouvantable règne parmi les Druses et les Maronites. Partout le mal a des racines profondes. On se tue et l'on s'égorge en tous lieux. Dieu veuille que les choses aient une meilleure fin!

« Salut de la part du pauvre.
devant Dieu le riche,

« ABD-EL-KADER-BEN-MAHIEDDIN-EL-HASSENI.

« Damas, 21 Zou-al-Kahda 1276 (10 juin 1860.)

— M. Anatole Chatelain, chef du bureau de la statistique universelle au ministère des affaires étrangères, a quitté Paris, se rendant à Londres pour prendre part aux travaux du congrès international de statistique.

— Un canotier parisien, M. Jules X..., très-habile nageur, possède, dit la *Patrie*, un magnifique chien de Terre-Neuve avec lequel il se livre souvent aux exercices de la natation. Hier, Jules X... et son chien se baignaient dans la Seine au-dessus de Charenton, luttant de vitesse à la nage, plongeant et reparaissant. C'était un curieux spectacle, que regardaient les personnes rassemblées sur la berge et que suivaient bon nombre de canotiers montés dans leurs barques. Au milieu de ses ébats, Jules s'avisa de poser ses deux mains sur la tête de son chien, et, lui donnant une forte impulsion, il le fit plonger. L'animal reparut quelques instants après. Ce passe-temps ne déplut nullement au chien, qui, bientôt changeant de rôle, mit ses deux pattes sur la tête de son maître. Jules X... disparaît sous l'eau, puis lorsqu'il reparaît, le terre-neuve se hâte de lui poser ses pattes sur la tête, et le force ainsi à une nouvelle immersion.

Ce jeu recommença plusieurs fois et épuisa les forces de Jules X... Il se sentait hors d'état de lutter plus longtemps, lorsque fort heureusement les canotiers qui le suivaient comprirent sa position, et arrivèrent assez à temps pour empêcher le chien de continuer un exercice qui se serait infailliblement terminé par la mort de Jules. Ses amis furent obligés, tant il était épuisé, de l'aider à sortir de l'eau.

A peine fut-il dans le canot qu'il perdit connaissance. On se hâta de gagner la terre et de le transporter dans une maison, où quelques soins suffirent pour le ranimer.

— Hier, vers trois heures de l'après-midi, un violent orage a éclaté tout à coup sur la capitale. La pluie est tombée par torrents, principalement dans la direction de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile. Les chevaux des voitures qui stationnaient près de la barrière de l'Étoile ont eu, pendant quelques instants, de l'eau jusqu'à mi-jambe. Au plus fort de l'orage, un violent coup de tonnerre a retenti comme un coup de canon au-dessus de la grande-allée du jardin des Tuileries. La foudre, tombant en ce moment, a traversé cette allée, et une espèce de globe de feu est venu frapper un des grands arbres qui la bordent. Cet arbre est le troisième, à gauche, en venant du château, et se trouve en face du marronnier du 20 mars. Une de ses branches a été coupée et la foudre a labouré son écorce en laissant des traces visibles de son passage.

De là, le fluide électrique, en passant à peu de distance de la terre au dessus du banc le plus rapproché de l'arbre foudroyé, a coupé la respiration à un petit garçon âgé de huit ans, qui a poussé un faible cri et est tombé évanoui sur le coup. Transporté aussitôt dans la pharmacie qui fait le coin de la rue du Vingt-Neuf-Juillet et de la rue Saint-Honoré, cet enfant, dont le pouls ne battait plus et que l'on croyait complétement asphyxié, a reçu les soins les plus empressés et les plus actifs, et, au bout d'une demi-heure environ, il a repris l'usage de ses sens et a pu être reconduit au domicile de ses parents.

— L'historien d'*Attila*, M. Amédée Thierry, vient de faire paraître à la librairie académique Didier et Cie un nouvel ouvrage sous ce titre : *Récits de l'Histoire romaine au Ve siècle*; 1 v. in-8°. Est-il besoin de le signaler autrement aux amateurs de bonnes et sérieuses études historiques, pour lui assurer le succès de l'*Histoire des Gaulois*, dont une nouvelle édition a paru récemment? (*Voir aux annonces.*)

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

Le directeur-gérant : A. Simon.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

De l'intérêt stipulé pour le Prêt.

Premier article.

Les objections soulevées par le *Siècle* contre l'emprunt romain, et qu'il croyait tirées du droit canonique, n'étaient pas difficiles à résoudre. Il m'a suffi, pour les réfuter, de montrer que le taux des rentes perpétuelles est essentiellement différent de l'intérêt perçu dans le prêt; qu'il est le prix d'une vente réelle. Dès lors il ne saurait être usuraire, puisque l'usure, d'après les jurisconsultes et les théologiens, existe exclusivement dans le prêt, et ne réside jamais dans les autres contrats.

Je profiterai de cette occasion pour expliquer pourquoi la théologie a varié dans ses décisions relatives à l'usure; pourquoi elle a modifié ses anciennes règles, et jugé coupable autrefois, ce qu'elle ne proscrit plus de nos jours.

Pour que l'on sache de suite ma pensée à cet égard, je dis qu'elle a montré autant de sagesse à défendre autrefois l'intérêt perçu en vertu du prêt, qu'elle en use aujourd'hui, en cessant de le prohiber. La différence profonde qui existe entre les temps anciens et les temps modernes, explique la différence de ces décisions. Lorsque la perception d'un intérêt était une cause d'oppression contre les malheureux emprunteurs et un danger général, le clergé l'interdisait; lorsqu'elle est devenue le stimulant du crédit, qui est le moteur des grandes opérations industrielles, il modifie ses jugements et il ne proscrit plus l'intérêt. De même qu'aujourd'hui, en France, les théologiens regardent comme condamnable la stipulation d'un intérêt qui dépasse le taux légal; ainsi, aux temps antérieurs dont nous parlons, ils interdisaient toute espèce d'intérêts, soit qu'ils se crussent obligés à se conformer aux lois des princes, soit que la situation des emprunteurs exigeât ce remède radical.

Les personnes qui ont étudié l'histoire hideuse de l'usure savent combien les exigences des créanciers étaient ruineuses pour les emprunteurs. Ceux qui seraient curieux de la connaître la trouveront avec tous les détails désirables dans la savante introduction de M. Troplong sur le *Titre du Prêt*, et dans l'excellent ouvrage de M. Christophe Moreau sur la charité ancienne. Ils y verront combien les malheureux emprunteurs étaient pressurés, et pourquoi les législateurs, les philosophes et l'Eglise sont intervenus pour prendre leur défense.

La réprobation universelle dont les usuriers étaient frappés, est une preuve non équivoque de leur dureté. Ce sentiment universel, qui existait dans le cœur du peuple et dans celui des grands, ne serait pas explicable, si les prêteurs n'avaient pas exigé des usures oppressives. La haine qui les poursuivait d'un bout de l'univers à l'autre, même parmi les païens, avait sa source dans les injustices dont ils se rendaient coupables envers leurs débiteurs.

D'où vient qu'aujourd'hui les prêteurs sont regardés comme honorables, et que la profession de banquier est rangée parmi celles qui sont utiles à l'industrie et au commerce? Pourquoi la loi s'est-elle adoucie à leur égard? Pourquoi la magistrature les protége-t-elle? Pourquoi les prêtres ne leur refusent-ils plus les sacrements, et l'opinion a-t-elle cessé de leur être défavorable? Ce revirement a nécessairement une cause.

La raison de cette différence, c'est qu'autrefois le prêt était généralement oppressif, quand il n'était pas gratuit, et qu'aujourd'hui il est l'aliment du crédit qui vivifie les affaires industrielles.

Lorsque le commerce avait peu de développement, que les peuples se livraient habituellement à la guerre ou étaient occupés à l'agriculture, on n'empruntait que par nécessité : le prêt était fait, pour ainsi dire, à des pauvres, ou du moins à des personnes placées sous l'empire du besoin; aujourd'hui, il n'a ce caractère que par exception. Pour l'ordinaire, il s'effectue en faveur des riches, de grands industriels, de puissantes compagnies. Il est destiné non à venir en aide à un homme malheureux, mais à soutenir le modeste commerce d'un négociant placé sous le coup d'une poursuite, mais à grossir la fortune d'un capitaliste.

Voilà l'immense différence qui existe entre

les deux situations. Dans l'ancien état de choses, on percevait des intérêts oppressifs, lorsque la charité demandait la gratuité du prêt; aujourd'hui, les intérêts sont modérés, et, de plus, ils sont exigés pour des prêts qui tournent à l'accroissement général de la fortune publique et à l'avantage particulier des emprunteurs.

On me dira peut-être que la théologie n'a pas seulement condamné l'usure, lorsque les intérêts étaient exagérés ou exigés d'un malheureux incapable de les acquitter; mais qu'elle a prohibé tout intérêt perçu en vertu du prêt, et que c'est, pour appuyer cette jurisprudence erronée, que les théologiens ont invoqué l'Ecriture sainte, et ont reproduit les subtilités d'Aristote sur la stérilité de l'argent.

Je reconnais l'exactitude du fait. Les théologiens ont toujours considéré le prêt comme naturellement gratuit. Mais qu'on le remarque : ce n'est point au point de vue de la gratuité naturelle du prêt qu'ils se sont trompés. Au fond, rien n'est plus certain que cette doctrine. A s'en tenir à la pure notion du prêt de consomption, et conséquemment de celui qui a pour objet une somme d'argent, on est forcé d'admettre que ce contrat appartient à la classe de ceux que l'on désigne sous le nom de contrats de bienfaisance.

En effet, séparé d'une convention particulière, par sa propre force, il est naturellement gratuit. Aussi aucun maître dans la science du droit ne l'a mis dans la catégorie des conventions intéressées, destinées à profiter également aux deux contractants. Bien mieux, il est tellement gratuit de sa nature, qu'en dehors d'une fixation d'intérêts, faite par la loi, ou par l'usage, ou par l'accord des parties, le bailleur des fonds serait sans titre pour exiger ensuite un profit, et ils serait réputé logiquement avoir consenti un contrat de bienfaisance.

Si je fais une vente, le contrat est intéressé de mon côté et de celui de l'acquéreur, à tel point que si nous ne fixons point le prix de l'acquisition d'une manière quelconque, il n'y aura pas eu d'achat, et je resterai propriétaire de ma chose. Mais il en est autrement dans le prêt. Si, dans ce dernier contrat, nous ne déterminons pas le taux de l'intérêt, le prêt existe réellement, mais il sera gratuit *vi sui*, *vi mutui*.

Les théologiens, portés par le genre de leurs travaux aux idées spéculatives, se sont attachés à maintenir la notion du prêt dans toute sa pureté. Qu'ils en aient, parfois, exagéré l'importance, je ne le nie point. Mais enfin ils étaient dans le vrai quant au principe : le prêt est naturellement gratuit; il ne passe dans la classe des contrats onéreux que par une stipulation d'intérêts.

Il n'est pas indifférent de conserver avec soin la vraie notion des choses. Tous les hommes qui s'occupent de sciences, savent l'importance qu'il y a à ne pas l'altérer. La logique exige qu'on ne viole jamais cette règle. Aujourd'hui même les conséquences du principe, que le prêt est naturellement gratuit, devraient être acceptées, si les contractants n'avaient pas stipulé un intérêt. Celui qui prêterait une somme d'argent, sans qu'il résultât de ses déclarations ou des circonstances, qu'il entend en percevoir un profit, n'aurait pas ensuite droit à exiger des intérêts. Pourquoi cela? Uniquement parce que le prêt est naturellement gratuit, parce qu'on ne perçoit pas un intérêt *vi mutui*. Il en sera éternellement de même, par la raison bien simple que le prêteur pourrait tellement exagérer le taux auquel il a entendu prêter, et l'emprunteur le réduire à si peu de chose, qu'il n'y aurait pas de consentement sur la quotité de l'intérêt, ni possibilité de la fixer.

Si les contractants n'ont pas stipulé que le prêt portera intérêt, ils sont donc logiquement réputés, à moins que des circonstances particulières ne montrent le contraire, avoir entendu qu'il sera gratuit. Comme il est tel de sa nature, à défaut d'une convention qui le rende onéreux, il doit être rangé parmi les contrats de bienfaisance; car les parties, qui ne dérogent pas aux conditions naturelles d'un contrat, sont forcément censées l'avoir passé selon les conditions et avec les conséquences qui résultent de sa nature.

Je ne dis pas cependant que le prêt soit essentiellement gratuit; car, s'il était tel, la stipulation d'un intérêt le frapperait de nullité en l'attaquant dans son existence. Je me borne à dire que, par sa nature, il est gratuit, qu'il est tel à défaut d'une convention contraire, *vi mutui*.

Mais bien que naturellement gratuit, le prêt peut devenir intéressé et donner lieu à la perception d'un profit, lorsqu'il est onéreux pour le bailleur des fonds, ou même lorsqu'il rend des services que la charité n'oblige point à rendre gratuitement. En effet, sur quels motifs pourrait-on baser l'interdiction dont on frapperait les inté-

rêts ? Par supposition, le bailleur n'est pas tenu à consentir le prêt. Le service qu'il rend ne lui est pas imposé par la conscience. S'il le refusait, il ne manquerait à aucune loi. Il est donc libre d'imposer à l'emprunteur les conditions onéreuses de l'intérêt, pourvu qu'elles n'excèdent pas un taux équitable. Ne serait-il pas déraisonnable de m'obliger à vous rendre un service gratuitement, lorsque rien ne m'oblige à vous le rendre, et qu'il sera fructueux pour votre commerce ? Il n'est pas croyable que la conscience m'impose le devoir de vous refuser un prêt également lucratif pour vous et pour moi, plutôt que de me permettre d'en percevoir un intérêt ? Si je vous refuse mon argent avec lequel vous gagneriez 10,000 fr. moyennant 5,000 fr. d'intérêt, je ne manquerai pas à mon devoir de chrétien ; et si je participe à ce profit, je suis coupable ! Cette conséquence n'est pas admissible.

Je comprends la prohibition des intérêts exagérés; je comprends encore celle de toute espèce d'intérêts, lorsqu'elle est devenue nécessaire pour prévenir des excès criants d'usure, devenus généraux, et qu'il est impossible d'extirper autrement. Mais quand le taux de l'intérêt est modéré, que le prêt lucratif est devenu l'élément du crédit, qu'il est une source d'avantages réels pour les emprunteurs, il n'y a plus lieu à l'interdire : il faut, au contraire, l'encourager.

Au reste, la cour de Rome qui voit les choses de haut, tout en maintenant le principe que le prêt est naturellement gratuit, a successivement autorisé l'intérêt sur les monts-de-piété, sur les caisses d'épargnes, sur les obligations émises par les compagnies des chemins de fer. Je ne parle point des arrérages perçus sur les fonds publics; ils ne sont pas le prix d'un contrat de prêt. Il n'y a que des jurisconsultes et des canonistes, à la manière de M. Louis Jourdan, qui puissent regarder les constitutions de rentes perpétuelles comme entachées d'usure.

L'abbé Corbière.

BULLETIN POLITIQUE

14 juillet

Garibaldi ne s'est pas contenté de faire empoigner et embarquer l'homme de confiance de M. de Cavour, M. La Farina; qui était venu à lui avec la douce espérance d'être ministre ; il lui a consacré, dans son *Journal officiel*, la note suivante qui ne saurait être analysée :

« Samedi, par ordre spécial du dictateur, « ont été éloignés *de notre ville*, Joseph La « Farina, Griselli et Rosti. (Ces deux der- « niers, Corses affiliés à la police du con- « tinent.) Ces trois expulsés conspiraient à « Palerme contre l'ordre de choses actuel. « Le gouverneur, qui veille à la tranquilli- « té, ne pouvait pas tolérer la présence de « tels individus. »

Une autre note, insérée dans le même journal, déclare que la *Société nationale italienne*, dont M. La Farina était, l'année dernière, le secrétaire, et dont il est aujourd'hui le président, a plutôt entravé qu'aidé le dictateur dans son œuvre d'affranchissement.

Garibaldi se prépare donc à se remettre en campagne. Il juge ainsi, nous raconte le *Morning-Post*, les réformes du roi de Naples : « Quand les Bourbons, a-t-il dit, proclameraient une République, je ne déposerais les armes qu'après les avoir expulsés de l'Italie, et je ne ferais la paix qu'après avoir affranchi les sujets du Pape de l'Autriche, du joug sous lequel ils gémissent. »

Les journaux anglais nous apportent le texte complet du discours de lord John Russell, en réponse aux interpellations de sir Robert Peel et de sir James Fergusson sur la situation de l'Europe.

Le noble lord a tracé un tableau très-sombre de l'histoire de la Sicile sous la domination napolitaine ; il a rappelé les antiques libertés du pays; il n'a oublié qu'une chose : c'est que ces libertés ont péri en 1812, non point par la main des Bourbons, mais par celle de lord Bentinck qui substitua à la Constitution indigène une Constitution, sans racines et sans vie, rejetée par les populations avant d'être abrogée par la royauté.

Lord Castlereagh, interpellé à la Chambre des communes, le 21 juin 1821, sur l'état de la Sicile, défendait ainsi cette union avec Naples, que son successeur de 1860 au ministère des affaires étrangères est si ardent à attaquer :

« Le noble lord me pardonnera de le « dire, mais le bonheur d'un Etat n'est pas

« toujours la conséquence de sa séparation « ou de son indépendance. Tout le monde « sait avec quelle répugnance l'Ecosse « céda ce qui lui semblait son indépendan- « ce ; et cependant, à ce que je crois, l'ho- « norable membre qui siége du côté opposé, « (sir John Mackintosh) certainement au- « tant ami de la liberté que qui que ce « soit, ne verrait pas avec plaisir ressusci- « ter ce palladium de la liberté, ce trésor « inestimable, l'indépendance écossaise. « On est encore trop près de l'époque « de l'union avec l'Irlande; et je sais « que beaucoup d'Irlandais ne peuvent « encore renoncer à l'idée d'un gou- « vernement séparé et indépendant. Ils « n'ont pas eu le temps encore de se dé- « faire de ce sentiment de franchise ; mais « je crois que des principes contraires font « de rapides progrès en Irlande, et qu'il « est à présent assez généralement reconnu « qu'un gouvernement uni sous des cir- « constances particulières, tend plus au « bonheur du peuple qu'un gouvernement « séparé. »

Dans cette même séance, lord Castlereagh, avec cette hauteur impertinente qui caractérisait la politique anglaise à cette époque, s'étonnait de voir l'opposition s'occuper des affaires de la Sicile, « point im- « perceptible que les yeux microscopiques « d'un Lilliputien pourraient seuls décou- « vrir. »

D'autres maximes ont prévalu en Angleterre; au système du *statu quo* pratiqué à outrance, a succédé le système de la propagande révolutionnaire, et la politique sans entrailles de lord Castlereagh a fait place à la politique sans conscience de lord Palmerston. Comme on aime à placer en regard de ces tristes évolutions l'histoire de la France conservatrice et libérale, si attentive à respecter le droit d'autrui, et en même temps sachant au besoin intervenir en Espagne, en Grèce, en Belgique, à Rome, tantôt pour ressusciter un peuple, tantôt pour sauver un roi, tantôt pour protéger le Pape !

15 juillet

Les nouvelles de Sicile attestent l'anarchie croissante qui règne à l'ombre de la dictature de Garibaldi.

L'homme de confiance de M. de Cavour, M. La Farina, a été traité comme les jésuites et les liguoriens ; arrêté dans la nuit du 7, il a dû évacuer l'île une demi-heure après, par ordre de Garibaldi lui-même. Les ministres, en recevant cette nouvelle, en ont compris le sens; ils ont voulu, par une démission collective, bientôt suivie de celle des autres autorités, s'épargner un sort désagréable.

Garibaldi a formé un nouveau cabinet avec MM. Amari, Interdonato, Errante, dont les noms, celui du premier particulièrement, ont déjà figuré dans le ministère révolutionnaire de 1848.

Le coup d'état de Garibaldi est vraisemblablement une protestation énergique contre les essais de rapprochement qui se tentent entre les cours de Turin et de Naples. Le dictateur ne veut pas se laisser ennuyer, entraver, envelopper par la diplomatie de M. de Cavour; il ne veut pas souffrir autour de lui des gens qui lui disent d'être prudent, de ne pas aller trop vite, de prendre garde de déplaire, qui, en un mot, lui tâtent le pouls et le traitent comme un malade, du matin au soir; il les met donc à la porte avec un sans-façon original.

Le *Courrier du Dimanche* nous donne, en regard de ces nouvelles de Palerme, des nouvelles de Turin qui ne sont pas d'une moindre gravité.

Il remarque d'abord, que la *Gazette de Turin*, organe du ministère sarde, loin de démentir les quatre propositions dont M. de Cavour, au dire du correspondant du *Courrier*, aurait fait primitivement les bases d'une alliance de Victor-Emmanuel avec François II, sanction de la constitution napolitaine par le suffrage universel, indépendance de la Sicile, expulsion des Autrichiens, démarches auprès du Saint-Siége pour la ratification du vote des Romagnes, les a reproduites dans ses colonnes.

Le *Courrier du Dimanche*, arrivant ensuite aux négociations qui sont déjà entamées ou qui vont l'être, nous montre la France et la Russie insistant auprès du gouvernement piémontais pour le décider à se rapprocher de Naples, l'Angleterre lui di-

étant tout près de tenir bien et de résister, M. de Cavour, enfin, hésitant, ayant promis aux deux cours impériales de discuter sérieusement avec les envoyés de François II, et en même temps pressé, accusé, menacé par la bande révolutionnaire.

Si M. de Cavour est sincère dans ses démonstrations pacifiques, nous l'engageons à mieux surveiller ses agents, occupés à attiser l'incendie qu'il voudrait, dit-il ou dit-on, étouffer; le correspondant de la *Presse* lui mande que M. Ricasoli, administrateur piémontais de la Toscane, vient de faire expédier six cents fusils à Garibaldi.

Aucune dépêche ne confirme le bruit, répandu hier, d'un attentat commis par les Musulmans contre le consul de France à Beyrouth.

16 *juillet*

Le refroidissement très-caractérisé, qui vient de se produire entre Garibaldi et M. La Farina, est naturellement l'événement de l'Europe.

Les commentaires se succèdent pour expliquer un débat aussi mémorable.

Garibaldi a dit son mot dans son *Journal officiel*; on annonce une brochure de M. La Farina sur sa mésaventure.

L'*Opinion nationale* explique le malencontreux incident d'une façon qui nous paraît assez vraisemblable: « M. La Farina « était, nous assure-t-on, muni, non-seulement d'insignes militaires afférents « au suprême commandement, mais d'un « pouvoir qui l'autorisait à prendre, aussitôt l'annexion, non pas effectuée, mais « seulement votée, le titre de commissaire « royal, c'est-à-dire la toute-puissance. » Garibaldi, impatienté du bon marché qu'on faisait de sa dictature, a congédié purement et simplement son héritier.

L'*Opinion nationale*, du reste, apprécie la rupture de Garibaldi avec Turin, comme nous l'apprécions nous-même hier. Elle dit avec un bon sens que sa compétence en pareille matière rend plus décisif encore: « Plusieurs feuilles qui n'ont applaudi que « par force, c'est-à-dire sous l'ascendant de « l'enthousiasme et de l'assentiment public, « à l'expédition et à la victoire de Garibaldi, « recommencent aujourd'hui à triompher « dans le sens de leurs opinions premières et « se réjouissent à l'avance de la rupture « entre Garibaldi et M. de Cavour, qu'elles « voient déjà sortir, toute belligérante, de « l'incident La Farina. C'est faire peu de « cas de la sagacité et du patriotisme de « l'éminent homme d'État qui gouverne le « Piémont, que d'émettre une présomption « semblable. Il peut y avoir des dissidences « entre les gouvernements de Turin et de « Palerme sur la meilleure manière d'arriver au but désiré; mais ce but est commun, l'intérêt identique, et comment, « par exemple, admettre que l'envoi de « nouveaux volontaires à Garibaldi puisse « être contrarié par le cabinet sarde, parce « que des difficultés de détail et de personnes ont pu surgir entre la Sicile et le Piémont? » (*Mornand.*)

Pendant ce temps-là, on se demande avec une curiosité bien naturelle ce que vont devenir les Siciliens.

Garibaldi, comme on le sait, voulait différer l'annexion de la Sicile au Piémont jusqu'à la délivrance de toute l'Italie. M. La Farina la voulait immédiate.

Qui ne se rappelle un apologue, déjà ancien et toujours piquant? Un cuisinier, rassemblant autour de lui les poulets de sa basse-cour, leur tenait à peu près ce langage: « Mes petits amis, à quelle sauce voulez-vous « être mangés? » Tous les poulets de pousser les hauts cris, et de dire: « Mais « nous ne voulons pas être mangés du « tout. — Pardon, reprenait le cuisinier; « là n'est pas la question; vous serez mangés, c'est pour votre bien; mais vous « pouvez choisir la sauce, parlez-moi donc « avec confiance. »

Les Siciliens nous paraissent ressembler un peu à ces poulets. La faction annexionniste est là, qui leur dit: « Héros de Calatafimi, patriotes, martyrs, etc., etc., « comment voulez-vous être annexés? — « Mais, répondent les victimes, nous n'y « songeons pas le moins du monde. — Erreur; cela vous est dû, cela est la récompense de vos combats, la rançon de vos « souffrances, le prix de votre sang; que « pouvez-vous désirer de mieux? Vous avez « une haine de race contre l'Italie, vous serez « tous Piémontais; vous avez horreur de la

« conscription dont vos tyrans de Naples « s'étaient permis de vous priver, vous se- « rez tous appelés au bonheur de vous faire « tuer pour le quadrilatère ; vous n'aimez « pas à payer beaucoup au fisc et à « envoyer votre argent à l'étranger, vous « aurez de beaux impôts, un budget dont « l'embonpoint vous fera honneur, une « magnifique série de taxes nationales, vo- « tées et dépensées à Turin; vous demandez « une administration à part, un roi qui sera « roi de Sicile, comme Roger le Grand ou « comme Charles IV de Bourbon, vous au- « rez un intendant, M. La Farina ou un au- « tre. Comment donc voulez-vous l'an- « nexion? Aujourd'hui ou demain? »

Il paraît que les Siciliens vont la vouloir tout de suite. Le vote qui aura lieu, dit-on, le 18, sera évidemment aussi sincère que possible; le *Constitutionnel* nous annonce que 400 Piémontais, sous les ordres du colonel de cavalerie Lange, viennent de s'embarquer à Livourne pour Palerme.

Nous n'avons encore rien de nouveau sur les négociations entamées entre Turin et Naples.

L'*Opinione*, journal qu'on représente comme inspiré par M. de Cavour, croit, que jusqu'à la convocation du Parlement napolitain, aucune entente sérieuse ne peut être établie entre les deux gouvernements : « Le gouvernement napolitain ne peut insister pour l'alliance sous le prétexte qu'il serait menacé par des puissances étrangères, aucune puissance n'est en inimitié avec lui. Il n'insiste que pour lier d'une part le parti libéral de Naples et pour compromettre, d'autre part, le gouvernement sarde. Il lierait le parti libéral, peut-être contraire au nouvel ordre de choses, parce qu'il n'y a pas confiance, en lui disant : « Que voulez-vous faire maintenant? Je suis d'accord avec le Piémont, vos idées ne sont plus que des utopies. Il compromettrait le gouvernement sarde, qui substituerait l'alliance à l'unification. »

Une dépêche de Londres, dont nous ne pouvons garantir la véracité, prétend que les commandants des forces navales envoyées par la France et l'Angleterre dans les mers du Levant ont pour instructions de recueillir les chrétiens de Syrie qui leur demanderaient asile, de leur distribuer des secours, et, si les troupes ottomanes étaient impuissantes à les protéger, de les assister avec leurs propres troupes.

La France entière applaudira à toutes les mesures énergiques que le gouvernement prendra en faveur des chrétiens de Syrie; car trois grandes causes y sont intéressées, la justice, l'Eglise et l'influence de la patrie dans le monde.

H. MERCIER DE LACOMBE.

Télégraphie privée.

Marseille, 15 juillet.

Le marquis de La Greca, membre du cabinet napolitain, est arrivé ce soir à bord d'une corvette à vapeur. Il va partir pour Paris en mission spéciale. Avant-hier le royaume de Naples était tranquille.

Turin, 15 juillet.

La nouvelle de la défection de deux navires napolitains se confirme.

L'envoi de la mission napolitaine est ajourné.

Turin, 16 juillet.

A Gênes, on a reçu des nouvelles de Palerme du 12. Les deux navires qui ont passé à Garibaldi, sont deux bateaux à vapeur du transport du commerce.

La Loggia, La Porta, Orsini demeurent ministres.

La situation de la Sicile est rassurante.

Madrid, 15 juillet.

La *Correspondencia* pense que Leurs Majestés s'embarqueront à Valence. Elles visiteront les Baléares et reviendront par Barcelone et Zaragoza. Le projet de voyage aux provinces basques est sans fondement.

Rome, 13 juillet, 6 h. du soir.

Dans le Consistoire secret qui a été tenu ce matin, le Pape a prononcé une allocution sur les attentats, les violences, les arrestations et les condamnations dont les évêques et les prêtres des Romagnes et des Duchés sont l'objet.

Service télégraphique Havas-Bullier.

On lit dans la *Patrie :*

Les dernières nouvelles de Beyrouth nous apprennent que la situation était toujours très-grave. Le commandant de la division navale, M. de La Roncière Le Noury, d'accord avec notre consul, avait envoyé des bâtiments de guerre pour chercher les élèves qui se trouvaient dans les couvents et dans les écoles chrétiennes. En présence de la fermentation qui continuait à régner dans la montagne, il avait paru indispensable de mettre ces jeunes gens en sûreté.

On assure que pour faciliter les communications avec les divers points de la côte de Syrie, on va envoyer de Toulon un certain nombre de

cannonnières, qui seront mises à la disposition du commandant de la division navale.—*A. Tranchant.*

Le Moniteur de l'armée donne les nouvelles suivantes de Chine :

Les dernières nouvelles arrivées de Chine ont un intérêt tout particulier; elles vont jusqu'au 24 mai et annoncent de prochains événements. La lutte que soutiennent depuis si longtemps les insurgés de Nanking contre les troupes impériales a repris avec une nouvelle activité; les révoltés ont obtenu récemment un avantage signalé.

Ce succès, sans être décisif, a une importance très-grande à la veille de l'ouverture des hostilités avec la France et l'Angleterre. Le gouvernement actuel est très-menacé; il existe aujourd'hui dans l'Empire un parti nombreux, qui désire un changement de dynastie; et si ce parti était secondé par l'Europe, il pourrait arriver à la réalisation de ses projets.

L'empereur Hieng-Fou, qui règne aujourd'hui, est le neuvième souverain de la vingt-deuxième dynastie, ou dynastie tartare-mantchoue des Ta-Tsin dont le fondateur, Tay Tsou, monta sur le trône en 1616.

La dynastie actuelle a remplacé celle des Ming, qui, elle-même, avait remplacé en 1368 la dynastie des Mongols, fondée par l'illustre Genghis-Khan. Les mécontents et les ambitieux se groupent autour d'un descendant direct de Hong-Kuang, dernier prince de la dynastie des Ming, retiré dans l'est de l'empire et ils veulent le rétablir sur le trône de ses ancêtres; mais un pareil résultat ne pourrait être obtenu sans une révolution terrible, qui ébranlerait le pays, et nuirait, de la manière la plus profonde, aux intérêts du commerce étranger. Les changements de dynastie, en Chine, à toutes les époques de l'histoire ont occasionné des révolutions dont la durée a été de quinze et même de vingt ans; ces révolutions ont entraîné des massacres, des pillages et des horreurs que l'imagination peut à peine croire.

L'intérêt des puissances européennes n'est donc pas d'aider à une révolution qui entraînerait la ruine du pays et celle des comptoirs étrangers; aussi l'opinion générale, en Chine, est-elle que les alliés traiteront avec la cour de Péking aussitôt après la prise des forts du Peï Hô, fait d'armes glorieux qui popularisera notre nom dans toute l'extrême Asie, mais qui ne sera pas suffisant pour porter une atteinte fatale au pouvoir de l'Empereur, que nous n'avons pas intérêt à renverser.

Tout se prépare en Chine dans le sens du programme qui précède. Les Chinois ont fait de nouvelles propositions et l'Empereur vient de nommer pour président du Nuyko, ou cabinet impérial, le mandarin Kwei-Liang, qui a traité autrefois avec le baron Gros et avec lord Elgin. Ce personnage a des idées très-modérées et il a toujours montré, à l'égard des étrangers, un grand esprit de conciliation. C'est lui qui a désigné le négociateur chargé de présenter et de soutenir les dernières propositions de la cour de Péking.

Quoi qu'il en soit, les alliés continuent activement leurs dispositions pour la prochaine attaque. Les Français ont déjà débarqué à Tche-Foo, dans le nord du golfe de Petchi-Li. C'est une position excellente; ils y organisent leur armée et s'occupent de reconnaître le terrain. De ce point et au moyen d'une marche hardie, on pourra tourner les forts de Takou et les prendre à revers, pendant que l'escadre remontera le Peï-Ho et les attaquera de front. Ce plan est excellent et paraît infaillible.

La plus grande partie du corps expéditionnaire français est arrivée; on attendait les dernières troupes vers la fin du mois de mai ou les premiers jours du mois de juin. La santé de nos soldats est bonne et ils ont parfaitement supporté le voyage. On a malheureusement eu à déplorer un sinistre bien regrettable : le transport à vapeur l'*Isère*, de la marine impériale, a touché le 17 mai sur une roche dans le port de l'île d'Amoy et il a péri. L'équipage et les soldats passagers ont tous été sauvés. Il y avait à bord un matériel considérable d'artillerie, et on s'occupait, aux dernières dates, de faire le sauvetage du navire. Ce malheur, qu'aucune prévision humaine n'a pu empêcher, ne causera aucun retard aux opérations; on pense, du reste, qu'on pourra sauver les canons.

Les magasins, les hôpitaux et les ateliers de tous genres ont été établis à l'île de Chu-San, que les Français et les Anglais occupent en commun. Cette île, qui est saine, offre pour cette destination de très-grands avantages. Les relations entre les deux armées étaient excellentes; l'entente la plus parfaite ne cessait de régner entre le général de Montauban et sir Hope Grant, général en chef du corps britannique. On avait envoyé au Japon des officiers, appartenant aux deux armées, pour se procurer des chevaux. Malgré la mauvaise situation politique de ce pays, on était parvenu à acheter mille chevaux. Des transports à vapeur venaient de partir de Hong-Kong pour Yedo, afin de chercher cette remonte importante. Une acquisition semblable a été faite à Batavia, avec l'autorisation du gouvernement hollandais.

Nous avons annoncé que le transport anglais le *Malabar*, à bord duquel se trouvaient le baron Gros et lord Elgin, avait fait naufrage à Pointe-de-Galles, port de l'île de Ceylan. Nous apprenons que les deux diplomates sont repartis de Ceylan le 6 juin pour la Chine à bord du transport à vapeur le *Peking*, mis à leur disposition.

M. le capitaine Dabry, officier d'ordonnance du général en chef de Montauban, vient d'être chargé des fonctions de commissaire du gouvernement dans l'île de Chusan. — *Baudouin.*

Un Français qui vient de quitter Beyrouth, nous envoie les détails suivants sur la situation du Liban.

Voici comment il s'exprime :

Tous les yeux se tournent vers la France. Les forces françaises stationnées devant Beyrouth sont déjà fort respectables, mais faute d'ordres précis, on s'est tenu jusqu'à présent sur une défensive qui paraît avoir encouragé le fanatisme des musulmans.

En 1845 et 1846, il se passa des faits pres-

que semblables. A cette époque, Daoud-Pacha, qui commandait les Turcs dans le Liban, avait établi son quartier général à Deir. Il se fit le complice des Druses qui égorgeaient les chrétiens. On désarma tous les habitants, puis le massacre commença, et si les chrétiens ne furent pas exterminés, il faut l'attribuer au clergé maronite, qui se montra alors plein de hardiesse et de courage.

A cette époque aussi les couvents furent attaqués, et le Père Charles, défendant deux Maronites qui s'étaient réfugiés dans son église, fut brûlé vif. Ce crime eut un grand retentissement en Europe. Le ministère français n'osa pas faire acte d'énergie, et malgré la protestation de M. Poujade, consul français, la mort du Père Charles ne fut pas vengée.

Les Anglais ont été surpris par les événements et on voit qu'ils attendent avec anxiété les décisions du cabinet français. Le massacre est grand. Les pertes sont immenses. Il est impossible à l'Angleterre de garder la neutralité, d'autant plus que cette fois les Druses n'ont pas plus épargné les Grecs et les protestants, que nos missionnaires et nos couvents. On dit plus, on raconte que deux touristes anglais ont été assassinés et volés dans la montagne, à quelques lieues de Jérusalem.

On va expédier de petits bateaux à vapeur qui se montreront sur toutes les côtes de la Syrie et chercheront à recueillir les familles échappées au massacre.

On a les plus vives inquiétudes sur Damas. Les chrétiens avertis se réunissent chaque soir et veillent, se préparant à vendre chèrement leur vie. Un juif a été assassiné aux portes de la ville. On voulait seulement lui voler son cheval, mais, comme il a essayé de se défendre, on l'a poignardé. Son corps est resté plusieurs heures sur la route sans sépulture.

On attend des troupes de Constantinople et un commissaire extraordinaire. A quoi cela servira-il maintenant? C'est l'occupation du pays et une punition exemplaire des Druses qu'il faut, sinon ce sera à recommencer demain.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous communique une lettre du Père Riccadonna, S. J., missionnaire en Syrie, au Très-Révérend Père général :

Beyrouth (Syrie), 21 juin 1860.

Les Druses, les Métouali et les Arabes nomades, excités par les Turcs, ont massacré les chrétiens dès le commencement de mai. L'unique motif en était le bruit que les rois de l'Europe voulaient s'emparer de la Turquie, cette année-ci. Presque toutes nos résidences ont été abandonnées jusqu'à Zahleh et Ghazir. Aujourd'hui tous les jésuites de Syrie doivent être à Beyrouth, hormis ceux qui se sont enfuis au nord ou au sud du Liban. Le Père Canuti s'est sauvé dans les cèdres du Liban; on ne sait où est le Frère Habeïse; les Frères Bonacina, Jonas, Maksoud et le Père Billottet ont été massacrés par les Druses à Zahhleh. Il paraît que nous devrons fuir même de Beyrouth, parce que le gouvernement turc lui-même veut le massacre des chrétiens. Dans ce cas, votre Père n'a qu'à nous envoyer ses lettres par le moyen du consul de France M. Bentivoglio, ou du consul de Sardaigne M. Villanis. Je me suis enfui à grande peine et à travers de grands dangers, pendant la nuit, des plaines de Balbek; et je suis parvenu, après quatre jours, à atteindre Beyrouth. — On dit que toutes les Sœurs ont échappé aux massacres des Druses, aux incendies, à la mort. O mon Révérend Père, je recommande instamment à votre Paternité tout ce qui appartient à la mission du Sacré-Cœur, sa résidence, son église qui allait être achevée, tout ce qui appartient à cette belle congrégation des religieuses du Sacré-Cœur qui faisaient aujourd'hui un bien incroyable dans un si grand nombre de villages des plaines de Balbek.

Ainsi l'a voulu le Sacré-Cœur de Notre-Seigneur! Qu'il soit toujours béni et dans les succès et dans les tribulations. Voilà maintenant que cette mission a été bien arrosée par le sang même de ses ouvriers. Jusqu'ici il semble que le Père Canuti et moi seul avons pu nous échapper. On dit que tous les autres, tous les professeurs, les auxiliaires, les domestiques jusqu'au cuisinier, tous ont été massacrés et coupés en morceaux par les Druses; beaucoup de femmes ont été outragées dans l'église; le frère Maksoud a été mis en pièces en présence du Saint-Sacrement; tout l'autel et le tabernacle ont été brisés, les saintes espèces jetées à terre et foulées aux pieds; toute l'église, la sacristie et le sanctuaire étaient couverts de cadavres! Oh! quelle horreur!

Mais je n'ai pas le temps de faire de longues descriptions, je dois encore écrire au R.-P. provincial et à d'autres; et le vapeur va partir.

Je me recommande à vos saintes prières et saints sacrifices bien plus que d'ordinaire, ainsi que toute cette mission.

Riccadonna, S.-J.

(Il ne faut point confondre les dames du Sacré-Cœur de Syrie avec les religieuses du

même nom, en France. Ces deux établissements sont tout à fait distincts. Les dames du Sacré-Cœur, dont il est question dans la correspondance, forment une confrérie établie en Syrie par les Pères jésuites.)

Voici un extrait d'une lettre du R. Badour, de la même Société :

Beyrouth, 23 juin.

Les massacres continuent. C'est la guerre barbare dans tout ce qu'elle a de hideux. Un chef Druse a juré de ne remettre son épée dans son fourreau qu'après avoir coupé la tête de tous ceux qui font le signe de la croix.

Il est indubitable que le gouvernement turc est d'accord avec les Druses.

Le collège de Gazir a été évacué. On a rendu les enfants à leurs parents. Les PP. Jésuites ont gardé seulement 18 séminaristes qui sont à Beyrouth avec eux.

Les Lazaristes ont dû licencier leur collège d'Antoura.

Pour extrait : M. Garcin.

Depuis l'avénement d'Alexandre II, il n'est bruit en Europe que de l'esprit libéral du gouvernement russe ; les journaux publiés sous sa censure ont défendu la cause des nationalités en Occident, ses ambassadeurs et ses envoyés ont partout répandu que l'opinion en Russie etait favorable à ce développement du droit des gens.

Certes, les occasions ne manquent pas au gouvernement du Czar de montrer que son zèle est sincère et loyal. Pourquoi n'en profite-t-il pas? On commence à s'en préoccuper. Grâce à Dieu, malgré tant de dissidences politiques, il y a en France un bon sens net et clairvoyant qui réunit tous les esprits dans un même désir du bien, quoique souvent on ne s'accorde pas sur les moyens d'y arriver. C'est à ce point de vue que tout le monde parle de la conduite de la Russie et la juge de même.

Le *Constitutionnel* a révélé, dans une correspondance, malheureusement trop courte, pour qu'on les comprenne bien, de curieux événements qui se passaient à Kiew ; les *Débats* ont reproduit les mêmes faits, et il n'est pas jusqu'à la *Patrie* qui n'ait dit son mot. Quand il s'agit de questions qui n'ont pas encore les avantages d'une discussion officielle (je ne voudrais pas dire d'une solution officielle), ce journal est peu téméraire, on le sait ; cependant il n'a pas craint de dire, relativement aux affaires polonaises, que « le jeune souverain « qui cherche à établir dans ses vastes Etats « *l'unité du bien-être et de la grandeur*, « doit logiquement renoncer aux vieilles « pratiques du despotisme russe. »

Quelles que soient les expressions diverses du sentiment public, à l'égard de la Russie, il est manifeste qu'en France tous les partis sont unanimes aujourd'hui, quant à ce qui regarde la nationalité polonaise. On est plus ou moins réservé, mais le jugement de l'opinion n'en est pas moins très-arrêté.

Remarquons d'ailleurs que, dans ce sujet, les réticences, les craintes, disons-même la timidité, visibles dans les journaux français de toutes les nuances, tiennent surtout au peu de connaissance que nous avons de la situation respective de la Pologne et de la Russie. Je ne dis pas que pour tous ce soit la seule cause ; tant s'en faut. La *Patrie* nous arrêterait : elle nous dirait qu'il faut respecter tous les gouvernements ; en ce moment, elle nous apprend en particulier pourquoi il faut ménager le gouvernement russe : s'il ne fait pas droit aux demandes « si légitimes » des provinces polonaises, dit-elle, « ce ne peut être qu'une question d'opportunité pour le souverain, qui, depuis son avénement, se montre animé d'un esprit libéral et généreux. »

A quoi bon se faire illusion? Nous comprenons ces ménagements commandés au moins par les convenances, mais ce ne serait point une raison suffisante pour s'aveugler volontairement. Donnons aux choses le nom qu'elles doivent avoir, et ne nous dissimulons pas la portée et le but réels des actes d'un gouvernement.

Voici donc les faits bien simples que rapportent ou dont se sont déjà occupés plusieurs journaux français.

Tous les trois ans la noblesse des gouvernements russes procède à l'élection de divers fonctionnaires.

Elle nomme d'abord un chef, c'est le maréchal de la noblesse du gouvernement, et, au-dessous de lui, des maréchaux de district ; il y en a cinq ou six par gouvernement.

Les présidents, juges et sous-juges des tribunaux civils et criminels de première instance, sont également désignés par elle. Les juges diffèrent de ce que nous appelons ici les sous-juges, en ce qu'ils ne siégent

qu'assemblés en chambre et avec le président, tandis que ces derniers siégent seuls.

L'ukase de Catherine II, qui accordait ces privilégès à la noblesse, avait fait plus encore. Il lui donnait le droit de s'administrer, de nommer les agents préposés à la surveillance des forêts, à l'entretien et à la sûreté des ponts et des routes; il lui concédait même la faculté d'organiser une police locale.

Catherine n'avait fait ces concessions que pour gagner la noblesse; étrangère, allemande, parvenue au pouvoir on sait comment, elle eût tout fait dans ce but.

La noblesse polonaise n'avait point été privée de ces avantages par la prudente impératrice. Mais cet état ne dura guère pour elle: Alexandre Ier commença par lui retirer le droit d'avoir une police territoriale, en le maintenant pour la noblesse russe.

Après le mouvement de 1831, Nicolas prit, vis-à-vis des provinces polonaises, des mesures spéciales. Il ne pouvait songer à mettre, entre la noblesse de ces pays et celle du reste de l'empire, une trop grande différence, il y en avait déjà assez; il s'agissait seulement de rendre ses droits illusoires. Or la rédaction des lois russes donne toujours au pouvoir un moyen légal de ne pas les exécuter, tout en paraissant en respecter la lettre. L'ukase de Catherine donnait à la couronne le droit de confirmer les élections de l'ordre judiciaire; Nicolas ne confirma plus. Mais, comme il fallait des juges, le gouvernement envoyait des agents tous russes et choisis souvent parmi les hommes les plus discrédités. Ces agents constituèrent des tribunaux de fait, les élus de la noblesse restant titulaires.

Depuis 1831, les choses se passent ainsi: tous les trois ans, la noblesse des provinces de la Ruthénie polonaise, la Podolie, la Volhynie et l'Ukraine, nomme des juges; tous les trois ans, le gouvernement reçoit notification de ces élections; tous les trois ans, il refuse de les ratifier et nomme ces autres fonctionnaires, méprisés, qui rendent une justice à laquelle les populations se soumettent à contre cœur.

Ainsi, depuis trente ans, le gouvernement russe joue cette comédie. Mais pourquoi ne supprime-t-il pas tout simplement le droit d'élection? C'est qu'il est utile qu'en Europe, où on ne connaît pas le fonds des choses, on répète que, malgré sa sévérité, il est bien libéral pour la noblesse polonaise, puisqu'il lui laisse le droit d'élection! On voit ce que vaut ce libéralisme.

Après l'avénement de l'empereur Alexandre II, les trois provinces, sans se décourager, persistèrent à faire l'élection des magistrats. Le 17 juin dernier, la noblesse de l'Ukraine, réunie à Kiew, y procédait. Elle fit plus: comme la noblesse de Podolie, l'an passé, elle voulut rédiger une adresse par laquelle elle suppliait l'Empereur de permettre l'usage de la langue polonaise dans les écoles et les tribunaux locaux, de supprimer les entraves à l'exercice de la religion catholique et de rendre l'élection des fonctionnaires de l'ordre judiciaire telle qu'elle est d'ailleurs pratiquée dans les provinces purement russes, où le droit n'est pas rendu illusoire par le défaut persistant de confirmation. Ceux qui se font une idée de l'importance des fonctions judiciaires et de la vénalité des agents russes, comprendront la persistance de la noblesse polonaise.

La *Patrie* trouve ces demandes parfaitement légitimes et pense que le moment d'y faire droit ne peut être qu'une question d'opportunité « pour le souverain qui, depuis son avénement, se montre animé « d'un esprit libéral et généreux. » Nous voulons bien croire à ce libéralisme et à cette générosité; mais le prince Wassiltchikoff, gouverneur général à Kiew, dit à la noblesse que c'était peine perdue que de faire à l'Empereur de pareilles adresses, et qu'il ne daignerait pas y répondre.

La noblesse a persisté et elle a envoyé directement l'adresse à l'Empereur.

La *Patrie* pense que le prince *dépasse ses instructions*; c'est une pensée qui ne manque pas d'une certaine bienveillance de ton officiel; mais qu'en savons-nous? Les gouverneurs des trois provinces qui, depuis trente ans, se conduisent comme le prince Wassiltchikoff, dépassaient-ils aussi leurs instructions? Etaient-ils plus sévères que ne le voulait Nicolas, ou Nicolas ignorait-il ce qu'ils faisaient? La *Patrie* voudrait croire que l'empereur Alexandre est libéral, elle essaierait même au besoin de lui persuader qu'il l'est; mais on ne fait pas les gens libéraux malgré eux, le czar sait ce qu'il veut et il paraît bien vouloir ce qu'a répondu le gouverneur de Kiew. N'a-t-il pas dit à Varsovie, dans un discours à la noblesse polonaise: « Ce que mon père a fait est bien fait et je le maintiendrai. » Le mot est malheureusement trop célèbre. Il

faudra bien des actes de justice pour effacer ce qu'il a de cruel et de dur : la réponse plus ou moins polie du prince Wassiltchikoff n'est pas un de ces actes.

Maintenant que nous avons exposé les faits, constatons de nouveau avec plaisir que l'opinion, en France, est unanime sur la conduite que tient, vis-à-vis des Polonais, le gouvernement russe. Il ne peut plus tromper personne en Europe, et tout ce que nous pouvons lui souhaiter de plus utile et de plus conforme à ses intérêts immédiats, ce serait de faire en Pologne ce qu'elle prêche en Turquie, auprès du *malade* dont elle a si généreusement entrepris la cure : ce serait d'être vraiment et loyalement libéral.

Voilà ce que ses intérêts bien entendus conseillent à la Russie : — mais l'ordre européen et la justice ne demanderaient-ils pas autre chose ?

MOULLARD,
Docteur en droit.

Nos bons voisins, les Anglais, se sont pris d'une tendresse infinie pour ces pauvres Irlandais qui se sont enrôlés au service de Sa Sainteté Pie IX. Il serait vraiment impossible de s'imaginer la profonde compassion qu'inspire à la presse de Londres le sort de ces *Hiberniens*, assez infortunés pour être livrés à la main de fer du général Lamoricière. Voyez un peu ! Ici, de jeunes engagés, appartenant à de bonnes familles, arrivent à Rome, pleins de l'idée qu'ils seront de prime-abord lieutenants au moins, chefs de bataillon peut-être, colonels même, c'est possible. Au lieu de voir se réaliser leur rêve doré, que trouvent-ils? Cet impitoyable Lamoricière veut avant tout des soldats, et les soumet sans sourciller, le croiriez-vous? A la discipline française. *Infandum*! C'est à n'y rien comprendre; car enfin quel besoin, je vous prie, un officier a-t-il de faire marcher ses hommes au pas gymnastique, de leur apprendre la charge en douze temps, ou de leur faire faire un demi-tour de conversion, en temps utile pour lancer des balles dans les rangs d'un ennemi, qui les attaque en flanc? Evidemment c'est là l'affaire d'un sergent-instructeur, comme cela se pratiquait naguère dans l'armée britannique, avant les leçons reçues devant Sébastopol. A la bonne heure, vive la discipline anglaise, si douce et si bénigne, comme chacun sait, où l'heureux soldat reçoit la schlague à volonté (pas à la sienne, cela s'entend) et comme compensation, de l'eau-de-vie à peu près à discrétion ! Paddy, pauvre Paddy, qu'allais-tu faire en cette galère !

Vous croyez peut-être que j'exagère? Eh bien, écoutez d'abord le *Sun* :

Nous ne savons quel langage emploieront les futurs historiens du catholicisme irlandais pour décrire l'arrivée des soldats-pèlerins qu'on a vus arriver à Rome durant la dernière semaine de juin, sous la conduite d'un nouveau Pierre l'Hermite, d'un certain Maclaughlan. La première chose qui nous frappe, c'est qu'on ne peut en rien les appeler des volontaires. Ils ont été victimes d'un enlèvement, voilà le vrai mot. Jamais sergent recruteur ne trompe plus complétement ses dupes, en leur promettant monts et merveilles, qu'on n'a entraîné loin de son île le pauvre Paddy, pour l'enrôler sous la bannière des clefs et de la triple couronne. L'armée dont ils allaient faire partie, ne devait contenir aucuns soldats; tous devaient être capitaines, colonels, généraux et maréchaux. Mais, dès leur arrivée à Rome, le rêve s'est bien vite dissipé, etc., etc.

Bientôt le ton change, et à l'indignation succède celui d'une charité toute chrétienne :

Ah! nous savons mieux que les Romains ou les Français tout le prix d'un Irlandais; nous apprécions l'honnêteté la générosité, l'entraînement facile d'un Irlandais. — Oui, nous savons combien il suit avec ardeur ceux qui en appellent à ses préjugés et à ses passions. Nous qui avons vu si souvent des millions d'Irlandais sacrifier leur temps, leur énergie, leurs intérêts actuels, leurs espérances dans l'avenir, pour suivre quelque agitateur astucieux, nous ressentons pour ces nouvelles recrues du général Lamoricière une sympathie que ne peuvent jamais éprouver les Romains.

Arrêtons-nous là, car nous courrions risque de nous attendrir nous-même sur le sort affreux de ces recrues qui ne peuvent tous devenir officiers. Pour ne pas être atteints de cette dangereuse contagion, dont paraît être subitement saisie toute la presse de Londres, nous aurons recours au *Times* majestueux. Du moins avec un guide aussi viril, nos nerfs, ébranlés par le sentimentalisme du *Sun*, ne peuvent manquer de se raffermir. Ecoutons l'oracle :

Nous avons hasardé, il y a peu de semaines, quelques conseils à l'adresse de nos concitoyens Celtes, qui se montrent si empressés à s'enrôler sous la bannière sacrée de Sa Sainteté. « Quand « vous arriverez sur les lieux, disions-nous, vous « ne trouverez pas les choses aussi agréables « que vous vous l'imaginez. L'exercice et la ma- « nœuvre éteignent bien vite l'enthousiasme. » Le service pontifical ne consiste pas précisément à recevoir des médailles et des bénédictions, à vivre à discrétion sur le pays, et à se procurer de temps à autre le plaisir d'une rixe irlandaise, pour varier ses plaisirs. Le général Lamoricière,

bien qu'il ait perdu un peu de sa réputation en Europe par sa récente escapade, est un soldat dans l'âme. Il ne permettra aucune infraction à la discipline, et sa discipline, à lui, c'est celle de l'armée française en Algérie. Or, nous prenons la liberté de dire à nos amis Irlandais, que les rudes leçons d'un sergent saxon sont fort douces (franchement nous ne l'aurions pas cru), quand on les compare à celles que reçoit le soldat français envoyé en Algérie. En outre, le général Lamoricière s'y est trouvé à une époque où la discipline algérienne était plus dure encore qu'aujourd'hui. Les généraux français tiraient du spectacle qu'ils avaient chaque jour sous les yeux la conclusion fort naturelle, que la plus forte discipline pouvait seule assurer le succès. Voilà aussi ce qu'éprouvent en ce moment les recrues irlandaises placées sous la main de Lamoricière; et qu'ils n'aiment pas cette discipline, c'est tout simple.

Vous croyez peut-être que le *Times*, d'un cœur si généreux, va plaindre les Celtes? Nullement : tant pis pour eux! Que n'écoutaient-ils ses avis et les conseils de sa prévoyance? A la bonne heure, nous aimons mieux cette franchise. Il est clair cependant que le *Times* ne va pas s'arrêter en si beau chemin; mais expose, avec non moins de franchise, toute la série de malheurs auxquels les Irlandais vont être exposés? Ah! s'ils étaient seulement soumis aux douceurs d'un sergent anglais, ou aux instructeurs de Garibaldi, quelle différence et que leur sort serait digne d'envie!

Maintenant, quel est le secret de toute cette comédie? Le journal de Londres va lui-même nous le dire : « Le général français a découvert que les quinze cents Irlandais déjà rendus à Rome formeront l'élite et la fleur de son armée. Il les apprécie grandement, et est très-résolu à en faire de bons soldats, c'est-à-dire à les discipliner. Jusqu'ici, ce sont autant de chevaux sauvages; mais le Rarey français saura bien les dompter; il saura bien employer leur force surabondante, redoutable aujourd'hui pour leurs amis, plus terrible bientôt pour leurs ennemis. »

Bravo! Tu ne pouvais mieux dire, *Times*; et bravo aussi pour Lamoricière, qui connaît si bien le bois dont on fait de bonnes flèches! Dût le *Times* se pendre de dépit, — ce que nous ne croyons pas, par parenthèse, — nous nous réjouirons du résultat.

En attendant, voici l'occasion qui a donné lieu à toutes ces jérémiades :

Le 27 juin dernier, il éclata à Rome une sorte d'émeute dans le quartier habité par les recrues irlandaises. Un jeune homme, nommé Laffan, d'une bonne famille et ayant reçu une éducation soignée, mais doué de peu de discrétion, ne se trouvait pas satisfait d'être simple soldat. Il déposa donc son uniforme pour prendre des habits bourgeois. Son officier, M. Howley, lui intima l'ordre de reprendre l'uniforme et, sur son refus, voulut le faire arrêter par un sergent; ce dernier, fort attaché à Laffan, au lieu d'obéir, appela quelques hommes pour l'aider à résister. D'autres, au contraire, accoururent pour que force restât à la discipline. Les réfractaires réussirent à s'évader et coururent chercher un refuge au collége irlandais, qui jouit du droit d'asile.

Là-dessus, quelques officiers français, ignorant la nature de ce droit, veulent pénétrer dans l'établissement pour prendre les insubordonnés. Refus de la part des directeurs, qui voulaient donner aux esprits le temps de se calmer. C'est ce qui eut lieu en effet; car, dans la soirée même, les coupables vinrent se livrer eux-mêmes aux autorités militaires.

Pendant que ces faits se passaient, la caserne, occupée par le bataillon de Saint-Patrice, devenait la scène d'un tumulte plus grave; la foule s'ameutait, grossie par des promeneurs français et suisses, qu'attiraient et le bruit et le désir de voir l'issue de l'affaire. Heureusement, en ce moment même, le chemin de fer amenait à Rome M. O'Reilly, major du bataillon. Il accourt sur-le-champ et arrive en face des Irlandais, groupés devant la caserne. En un clin-d'œil il leur fait prendre leurs rangs et leur adresse quelques paroles chaleureuses.

« Vous n'avez jamais vu, dit un témoin oculaire, un changement aussi subit et aussi complet. Les hommes se montraient aussi dociles et aussi satisfaits que possible, lorsqu'arriva un incident des plus déplorables.

« A l'extrémité d'un rang, près de la caserne, se trouvait un Irlandais gigantesque ; j'ai oublié de vous dire que, dans la même caserne que nos hommes, est cantonnée une division de Belges et de Romains. L'officier belge de service avait, dès les premiers moments, mis ses hommes sous les armes en face de la caserne. Ceci offensa les Irlandais, qui se crurent surveillés par les Belges, et l'homme dont j'ai parlé, s'écria soudain : « Regardez donc ces gaillards là, ils vendraient « le Pape et rejoindraient Garibaldi demain ma- « tin, et les voilà avec les baïonnettes au bout « du fusil pour nous faire peur. » Le mot courut sur toute la ligne, et, au moment où le major O'Reilly donna l'ordre de faire volte-face pour rentrer à la caserne, notre homme s'élance sur le Belge le plus rapproché de lui, et lui assène entre les yeux un coup de poing qui l'étend dans la

poussière au grand ébahissement de tout le monde. L'officier belge, hors de lui-même, et perdant la tête, s'écrie tout d'un trait: « Chargez, en joue, en feu! » O'Reilly se précipite en avant, et se mettant entre les canons des fusils et les Irlandais, il contremande d'une voix de tonnerre l'ordre imprudent. A cette voix de stentor, les Belges gardent leurs fusils en joue, mais sans tirer. O'Reilly en profita pour remettre tous ses hommes en rang; mais déjà les Irlandais de la caserne accouraient en foule; il s'ensuivit une scène étrange. Quoiqu'ils fussent complétement désarmés, ils se jetèrent sur les Belges et il en résulta une lutte corps à corps. Toutefois, les Irlandais se bornaient à arracher les fusils, ou seulement les baïonnettes qu'ils jetaient en l'air par douzaines. Sur ce, l'officier belge tira son épée et en blessa légèrement un Irlandais. Ce premier coup fit lancer une pierre contre l'officier qui ne fut pas atteint. A la lettre, il n'y a eu rien de plus. Le tact, l'énergie, le sangfroid d'O'Reilly sont au-dessus de tout éloge. Aidé de ses officiers, il réussit bientôt à rétablir la discipline parmi ses hommes, et, à neuf heures du soir, tout avait repris sa physionomie habituelle.

« Je désire faire sur ces faits une seule observation. Nous venons de voir un exemple de ce que produit toujours le système d'enrôlement volontaire. Chacun s'imagine que ce titre de volontaire lui permet de faire ce qu'il veut et de critiquer au lieu d'obéir. Les Irlandais ne sont pas à l'abri de ce mauvais esprit et croient avoir droit à un traitement tout spécial. Ils seront traités de cette façon, sans doute, car Lamoricière compte en faire la premiere brigade de l'Italie. Mais, en ce moment, ce qu'il leur faut, c'est une forte discipline; le général français voit bien tout ce qui leur manque pour devenir les premiers soldats de l'Europe. Mais cette discipline n'est pas trop du goût des jeunes officiers, qui ne peuvent comprendre l'ordre donné par Lamoricière de commencer par leur faire apprendre la manœuvre dans les rangs, sauf à leur réserver plus tard la position d'officier. »

Voilà donc ce qui a donné lieu à tout ce grand bruit des feuilles anglaises; telle est la source de ces lamentations sur le sort des Irlandais à Rome. Nous avons souvenance de désordres bien autrement graves que commit en Angleterre même certaine légion anglo-germaine; le *Times*, le *Sun* et *tutti quanti* ne s'en souviennent-il pas? Ces *volontaires* étaient pourtant placés sous le *doux* régime d'un sergent britannique, non sous la main de fer d'un Lamoricière. Qu'en faudrait-il conclure?

Allons, dignes confrères d'outre-Manche, il serait vraiment temps de mettre un terme à ces doléances, qui tournent au burlesque et finissent par fatiguer un public intelligent.

Claudite jam rivos, pueri: sat prata biberunt.

C.-F. Audley.

Lettre-Circulaire

DE S. ÉM. MGR LE CARDINAL DE BONALD,

Archevêque de Lyon et de Vienne,

Adressée au clergé de son diocèse, à l'occasion du Rapport de M. Dupin, sénateur, sur la Pétition concernant les Congrégations et Associations religieuses.

Lyon, 2 juillet 1860.

Messieurs et chers coopérateurs,

L'Eglise de France se reposait en paix après les luttes qu'elle a eu à soutenir sous le gouvernement de 1830. Grâce à la sage et intelligente modération de l'Empereur, on n'entend plus parler de polémiques, de discussions. Nous jouissons de la liberté d'enseignement, si vivement sollicitée, si impatiemment attendue. On peut s'habiller de noir, de gris, de blanc; revêtir le capuchon du franciscain; marcher les pieds nus, la tête rasée; se réunir en concile; s'entendre librement pour secourir, le mieux possible, le pauvre et l'orphelin, s'organiser pour procurer à l'enfance délaissée le pain de l'intelligence, et le pain qui nourrit le corps. On ne dispute plus sur les libertés de l'Eglise gallicane; et l'on dit avec Bossuet de la fameuse déclaration de 1682: *Abeat quo liberit.* On observe fidèlement le Concordat de 1801, qui sera l'éternelle gloire de Napoléon Ier, et qui aura été, nous l'espérons, sa défense au tribunal de Dieu. Le silence sur toutes les querelles s'est fait: la paix était revenue.

Mais voilà qu'une pétition d'un inconnu, dénonçant au Sénat, sans aucunes preuves, de prétendus abus au sujet des Communautés religieuses, donne au rapporteur de cette pétition, l'occasion de rallumer le feu du combat si heureusement éteint, et de porter la défiance, l'alarme et le découragement parmi les nombreuses Congrégations qui se partagent, dans notre patrie, les œuvres de bienfaisance, de miséricorde et d'instruction. Il m'a été facile de me convaincre, dans la visite pastorale que je viens de terminer, du triste effet qu'a produit, dans ces pieux asiles du pauvre et de l'enfance, le foudroyant réquisitoire de M. le procureur général. Si on ne connaissait le profond dévouement de M. Dupin au gouvernement actuel, on serait tenté de croire qu'il a voulu, en réveillant toutes les querelles assoupies, ranimer les regrets pour une époque qui n'est plus, étouffer les sentiments de reconnaissance, et faire naître partout la désaffection pour un ordre de choses auquel il doit son retour aux honneurs. Telle n'a pas été assurément son intention. Mais nous ne pouvons, sans réclamer, entendre dire au pétitionnaire dont M. Dupin a adopté toutes les assertions, *que des détournements au détriment des familles ont lieu de la part des Communautés reli-*

gieuses, *sur la plus large échelle*, *que les spoliations et les captations frauduleuses se succèdent sur tous les points de la France.* Eh bien! que, dans chaque département, le gouvernement charge le préfet de dresser, conjointement avec l'évêque diocésain, une statistique exacte de toutes les familles ruinées, de toutes les maisons spoliées, de tous les domaines envahis, de toutes les fortunes frauduleusement soustraites par les Communautés religieuses; alors on verra à quoi se réduisent les affirmations du pétitionnaire, et s'il était urgent de sonner la charge contre des Instituts qui, en renonçant à toutes les douceurs de la famille et du bien-être, ne demandent au monde d'autre compensation que la liberté de consumer leur repos, leur santé, leur vie au service de toutes les misères. On pourra s'assurer, par cette mesure, *si le mal signalé par la pétition est aussi réel* que le croit le procureur général. Et si le pétitionnaire, qui paraît fort au courant de la législation sur les couvents, avait été la victime de quelque grande spoliation, on sonderait la profondeur de son infortune, et on pourrait réparer le tort qui lui a été fait.

Ce ne sont pas seulement quelques communautés qui, oubliant les devoirs de leur sainte vocation, se livrent à la spoliation des familles; le mal est plus grand et plus général, suivant le rapporteur de la pétition. *Tous les membres des associations religieuses sont à l'œuvre pour recruter des dons et legs, au profit de leurs sociétés.* Vous le voyez, Messieurs, il n'y a point d'exceptions : *Tous les membres* des Congrégations, comme de diligentes abeilles, sont au travail pour apporter dans leurs cellules le fruit de leurs incessantes recherches, et en composer ces fortunes fabuleuses qui éclipsent l'opulence des plus riches propriétaires.

Tous les membres des associations religieuses! Est ce donc sur les montagnes de l'Himalaya ou sur les bords du Gange que les religieuses de Jésus-Marie vont chercher l'or et l'argent? Est-ce en Chine ou au milieu des républiques turbulentes de l'Amérique méridionale, ou dans les hôpitaux de la Turquie ou de l'Italie, que les Sœurs de la charité courent amasser des trésors? Peut-être est-ce dans les montagnes rocheuses, ou dans les plaines humides du Maduré, ou dans les forêts insalubres de la Cochinchine, que les Oblats de Marie, les Jésuites ou les prêtres de la Société des Missions étrangères *sont à l'œuvre pour recruter des dons et legs.* Qui sait si les Maristes ne partent pas pour la Calédonie et l'Australie, afin, non-seulement de quêter des dons, mais d'arracher les métaux précieux aux mines qui les renferment? Peut être les petites Sœurs des pauvres, au milieu de leurs vieillards; les Frères, dans leurs écoles; les Sœurs pendant les longues journées qu'elles passent dans leurs salles d'asile, trouvent le temps d'entasser donations sur donations, et d'atteindre cet excès d'opulence qui indigne M. Dupin. Il doit en être ainsi, si les assertions de ce grave magistrat ont l'exactitude scrupuleuse que nous sommes en droit d'attendre de ses recherches consciencieuses, et de l'étude approfondie qu'il a faite de la question. Mais pour avancer si hardiment que *tous les membres des Congrégations religieuses sont à l'œuvre pour recruter des dons*, il aurait fallu faire une enquête dans tous les couvents, visiter toutes les écoles, suivre les Sœurs et les religieux missionnaires dans ces contrées reculées où ils vont vivre et mourir. Le procureur général, avant de porter la parole au Sénat, s'est-il livré à ces investigations? Non, sans doute : ses affirmations sur les Communautés religieuses sont donc sans sans aucune valeur : ses appréhensions ne sont pas fondées : ses accusations ne sont qu'un outrage gratuit.

Il y a trente-sept ans que j'exerce les fonctions épiscopales; pendant cet espace de temps, je n'ai pas reçu plus de cinq à six plaintes contre l'avidité prétendue des Communautés religieuses. Quelques-unes ont été repoussées par les tribunaux; les familles ont abandonné leurs injustes prétentions à l'égard de quelques autres. Excepté dans deux circonstances, il s'agissait de minimes intérêts : et nous devons dire que la reconnaissance, la loyauté, la justice ne se trouvaient pas du côté des accusateurs. Nous avons vu les plus légitimes volontés des testateurs foulées aux pieds: des Communautés injustement dépouillées par des familles avides, d'opulents héritages généreusement répudiés; mais nous ne connaissons pas de maisons religieuses illicitement enrichies.

Le rapporteur de la pétition voudrait connaître, au moins par approximation, *l'évaluation des immeubles possédés par les Communautés.* Il voudrait être fixé sur le chiffre de *leur richesse mobilière*, qu'il suppose *être très-considérable.* Je peux affirmer que, dans mon diocèse, le plus grand nombre des Communautés manqueraient du nécessaire et seraient obligées de se dissoudre, si elles ne dirigeaient pas des pensionnats ou des écoles qui leur procurent quelques moyens de subsistance. Une maison et un jardin : voilà les riches domaines de nos maisons religieuses; encore toutes ne jouissent pas de la même opulence.

Dans mon diocèse, composé de deux départements, renfermant une population de un million cent mille habitants, nous comptons quinze Communautés, ayant chacune une Maison-Mère et un supérieur ou une supérieure générale, vingt-deux Communautés reconnaissant des supérieurs étrangers à mon diocèse; treize Maisons religieuses indépendantes les unes des autres, dirigées par une supérieure locale. Sur ces cinquante Communautés, il y a treize Maisons religieuses d'hommes. Cinq Couvents de

femmes se livrent uniquement à la vie contemplative. Ces religieuses prient, la nuit et le jour, pour l'Eglise, pour la France, pour l'Empereur. Toutes les autres Communautés consacrent leur temps aux malades, aux pauvres, aux orphelins, à l'enfance, à l'instruction, à la prédication. Les grandes congrégations de Saint-Charles de Saint-Joseph, de l'instruction chrétienne, de Saint-François d'Assise, de la Sainte-Famille, des Frères de la doctrine, des Maristes, de Saint-Viateur, ont établi dans mon diocèse une multitude de petites écoles, de salles d'asile, demandées et encouragées par les communes.

Ce qui paraît inquiéter surtout M. le procureur général, c'est de voir en France beaucoup de Congrégations qui ne sont pas encore autorisées. Mais, sous l'ancien régime, le gouvernement ne tolérait-il pas l'existence de plusieurs associations longtemps avant de les reconnaître légalement? La Congrégation de saint Joseph a été fondée en 1630; elle n'a été autorisée que par lettres patentes de Louis XIV, plus de vingt ans après sa fondation. La Congrégation des Sœurs de Saint-Charles de Lyon a été fondée en 1680. Elle n'a été reconnue qu'en 1810; et jusque-là elle dirigeait paisiblement plusieurs établissements d'instruction. Aucun procureur général au Parlement n'a dénoncé ces Congrégations comme mettant en péril la chose publique. Ce n'est pas sous le froc de nos religieux que se cache le poignard des sociétés secrètes; et les plis du manteau monacal ne couvrent pas la bombe fulminante. Il nous semble que les appréhensions de M. Dupin pourraient être moins vives, et que la pétition d'un inconnu ne valait pas la peine de troubler la paix des associations religieuses, qui ont tout quitté pour mener une vie de sacrifice, de privations et de pénibles labeurs.

M. Dupin, dans son affectueux intérêt pour le clergé séculier, craint que les réguliers n'absorbent notre influence, et ne fassent peser sur nous le joug humiliant de leurs intolérables prétentions. Ce danger que ce magistrat nous fait entrevoir, n'est à nos yeux qu'une chimère. Les religieux ne cherchent pas à se soustraire à la juridiction des premiers pasteurs, en s'ingérant dans la conduite des âmes, sans en avoir reçu la mission, sans y être invités par ceux qui en ont la charge; mais nous trouvons en eux des auxiliaires dévoués et soumis. Ils vont où nous les envoyons : ils s'arrêtent quand nous le leur prescrivons. Si leur zèle ne recule devant aucune mission, quelque pénible qu'elle soit, ils savent que l'obéissance est encore plus méritoire que le zèle. Le bien que font les religieux, l'influence qu'ils peuvent obtenir par leur ministère, ne nous inspirent aucune crainte pour notre autorité. Que M. le rapporteur de la pétition soit pleinement rassuré à cet égard.

M. le procureur général cite avec complaisance un rapport de M. Portalis, ministre des Cultes, à Napoléon Ier, dans lequel ce grand jurisconsulte avance que les *Ordres religieux sont des institutions étrangères au gouvernement fondamental de l'Eglise*. J'en demande pardon à cet habile magistrat, si je le contredis. Mais ses connaissances en droit civil étaient plus étendues que son instruction théologique. Ses principes se ressentaient un peu de la philosophie du temps, et des préjugés parlementaires dont il avait été nourri.

Bien loin que les ordres religieux soient une institution étrangère au gouvernement fondamental de l'Eglise, la pratique des conseils évangéliques qui constitue la vie religieuse, est de l'essence même de la religion chrétienne. Le don que des âmes généreuses font à Dieu de leurs biens, de leur cœur, de leur liberté, pour s'élever à la perfection de la vertu, est une inspiration, une institution même de Jésus Christ. C'est l'imitation de sa vie, de son dévouement, de sa charité. Aussi, dès le berceau du christianisme, nous voyons la solitude peuplée, le désert sanctifié par une multitude de chrétiens qui, sous le nom d'anachorètes, de moines, de serviteurs de Dieu, soumettaient leur volonté à un maître expérimenté dans les voies surnaturelles, et vivaient ensemble sous une règle commune, pour s'encourager mutuellement à *se dompter et à se dévouer : ce qui est le fond de l'Institut monastique*, comme l'a si bien remarqué un grand écrivain. Il faut qu'il y ait toujours dans l'Eglise des âmes d'élite qui, séparées du monde, opposent à l'égoïsme le dévouement de la charité, à l'ambition le dédain des grandeurs, à la cupidité la pauvreté volontaire, à la convoitise des passions la mortification des sens. C'est là la voie très-étroite dans laquelle tout le monde n'est pas appelé à marcher; mais qui sera suivie jusqu'à la fin des temps par des âmes dont toutes les pensées, tous les sentiments tiennent plus du ciel que de la terre. Si monsieur Portalis avait lu avec plus d'attention Origène, saint Jérôme, saint Augustin, saint Chrysostome, il aurait retranché de son rapport cette phrase que je relève, et que le rapporteur de la pétition a adopté comme une vérité. Entraver, sous les plus frivoles prétextes, le sublime dévouement des Congrégations religieuses, le décourager par des accusations sans fondement, le noircir par d'odieux soupçons, et le présenter comme se proposant pour but, de satisfaire les plus basses convoitises, c'est donc porter la plus injuste atteinte à une des plus précieuses libertés de la religion, de l'âme chrétienne : liberté évangélique, qui mériterait bien plus que les quatre articles, d'avoir pour défenseur et pour soutien l'éloquent procureur général près la Cour de cassation.

Je le sais, mes chers coopérateurs : on proteste qu'on ne veut pas persécuter. M.

Dupin lui-même repousse de toutes ses forces, ce qui ressentirait la violence. C'est la noble passion de la légalité qui lui a inspiré cette nouvelle agression contre les Communautés religieuses. Mais ces associations ne comprennent pas bien ce que la légalité peut ajouter à leur dévouement. Se voyant harcelées malgré les services qu'elles rendent, elles s'imaginent que des mesures violentes vont les arracher à leurs pauvres, à leurs malades, à leurs élèves. Les membres de ces Associations peu rassurés sur leur avenir, ne peuvent s'empêcher de faire part de leurs inquiétudes aux familles ; et les familles, pas assez exactement informées, partagent leurs alarmes. Voilà ce que j'ai appris dans ma dernière visite pastorale.

Rassurez-vous, Messieurs, les Communautés religieuses qui sont dans vos paroisses ; qu'elles s'en rapportent à la sagesse du gouvernement, qui ne voudra pas priver les populations, de tous les bienfaits que répandent sur elles la charité, le zèle, l'instruction des Congrégations religieuses.

Agréez, mes chers coopérateurs, l'assurance de mon inaltérable attachement.

† L.-J.-M. CARD. DE BONALD,
Arch. de Lyon.

P. S. Cette lettre ne doit pas être lue en chaire.

CHRONIQUE.

La république de San-Marin a fait présenter à l'Empereur ses compliments de condoléance, à l'occasion de la mort du prince Jérôme, par le général Tassini, qui a été reçu hier en audience particulière à Saint-Cloud.

Un décret du 15 juillet confie à M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, l'intérim du ministère de l'intérieur, pendant l'absence de M. Billault.

M. le ministre de l'intérieur se rend aux eaux d'Ems; son absence, d'après le *Pays*, ne se prolongerait pas au delà d'une quinzaine de jours.

Le *Messager du Midi* rapporte qu'un vapeur garibaldien est entré le 12 dans le port de Marseille. C'est l'ancien paquebot l'*Helvétie*, que le dictateur a transformé en *Washington* en l'achetant. Il porte le pavillon américain. Le capitaine de ce navire, qui a costume du plus beau rouge, est armé jusqu'aux dents. Deux pistolets et un poignard sont suspendus à sa ceinture. On ignore dans quel but ce navire a été envoyé à Marseille.

Le même journal trace, d'après ses correspondances, le tableau suivant de la situation intérieure de la Sicile, sous le gouvernement de Garibaldi, le meilleur de tous les gouvernements possibles, selon le *Siècle* :

« De l'aveu du parti avancé, rien ne marche à Palerme ; dans l'intérieur de l'île, tout n'est que désordre: des bandes armées battent la campagne et lèvent des contributions. Le vol se fait sur une grande échelle; les paysans, qui ne savent ni lire ni écrire, trouvent qu'ils n'ont rien gagné à la révolution, car le changement ne leur apporte pas le droit électoral; ici on se console de tous ces maux en disant: C'était bien pis en 1848. Mais on ajoute: Ces Siciliens sont bien sauvages et se battent mal, nos hommes sont forcés de faire la besogne. J'ai entendu rappeler qu'en 1848 la Sicile avait envoyé le chiffre ridicule de cent volontaires à l'armée de l'indépendance.

Mazzini, qui est allé en Sicile, en est revenu, dit-on, fort désappointé.

Parmi les nombreux jeunes gens qui, de tous les points de la France, sont arrivés à Rome pour prendre du service dans l'armée pontificale, on nous signale les noms de MM. Edward Byrne et de Montazet, appartenant à deux des meilleures familles de l'Albigeois. Le premier est petit-fils du marquis de Saint-Géry, ancien député, ancien conseiller d'Etat sous la Restauration, et neveu du R. P. de Mac-Carthy ; le second est petit-fils de M. de Montbel, ancien ministre du roi Charles X.

L'*Espérance*, de Nantes, enregistre deux nouveaux départs pour Rome : M. Henri de la Poëze et M. Lemerle. La feuille nantaise publie une lettre du général Changarnier, qu'elle fait précéder des lignes suivantes :

« Un ancien soldat vendéen de nos armées d'Afrique, un de ces braves qui escaladaient si bien le col de Mouzaïa à côté de l'intrépide lieutenant de Gibon qui y fut tué, un de ces soldats du 2e léger enfin, que Changarnier commandait, s'est souvenu de son colonel, alors qu'il rentrait en France, il y a à peine un an. Il lui a écrit avec le cœur, et le général, ému de ce souvenir, a répondu par une lettre qui fait autant d'honneur à celui qui l'a écrite qu'à celui qui l'a reçue, et que ce dernier conserve avec bonheur. — *Bredu.*

Voici cette lettre :

A M. Gautier, ex-caporal au 2e léger.

« Paris, 13 juin 1860.

« Mon cher Gautier,

« Eloigné de Paris pendant bien des années,

j'y ai reçu et j'y reçois encore tous les jours de nombreux témoignages d'estime et d'affection, auxquels je suis extrêmement sensible ; mais je suis particulièrement touché et reconnaissant du bon souvenir de mes anciens compagnons de guerre, et votre lettre me fait un vrai plaisir, en me rappelant tant de journées glorieuses pour le 2e léger. Aucun de ceux qui en ont fait partie ne m'est indifférent, et je vois en eux des amis, demeurez-en persuadé, et dites-le à votre camarade..., que je vois avec plaisir content de sa position. J'espère que vous n'êtes pas moins satisfait de la vôtre.

« Je vous serre cordialement la main.

« CHANGARNIER. »

M. de la Guéronnière, qui avait promis à la *Revue Européenne* une étude sur le prince Jérôme, adresse à ce recueil une lettre, qui est reproduite par le *Constitutionnel*, le *Pays* et la *Patrie*, et dans laquelle il s'excuse de n'avoir pu donner ce travail en annonçant qu'il prépare un ouvrage de plus longue haleine sur « cette vie si agitée, si remplie, qui vient de finir par une mort chrétienne, la seule digne d'un prince et d'un soldat. »

M. GARCIN.

Hier dimanche, 15 juillet, Son Em. le cardinal-archevêque de Paris a réuni, en assemblée générale, à Notre-Dame, toutes les Sociétés d'apprentis et de jeunes ouvriers de Paris, fondées par M. le vicomte de Melun et dirigées par les Frères des écoles chrétiennes.

La vaste métropole était insuffisante pour contenir les nombreux jeunes gens des divers quartiers de Paris qui composent ces associations.

A midi et demi a commencé la messe, après laquelle le vénéré cardinal est monté en chaire. Il a exprimé toute la joie qu'il ressentait en voyant le bien immense qui s'opère au milieu de la jeunesse parisienne, et a fait entendre d'utiles conseils dictés par le dévouement le plus paternel.

Son Em. a remis à chacune des associations réunies un magnifique ouvrage comme souvenir de cette belle solennité. Inutile d'ajouter quelles salutaires impressions et quelle vive reconnaissance ont emportées ces jeunes ouvriers, objet de tant de sollicitude de la part de l'autorité ecclésiastique et des hommes de bien.

M. GARCIN.

La mort vient de frapper un nouveau coup dans les rangs de l'épiscopat. Le *Courrier du Havre* annonce que Mgr Porcher, évêque de Saint-Pierre et de Fort-de-France, a succombé le 11 juin dernier, aux aux attaques d'une fièvre intermittente pernicieuse, contre laquelle toutes les ressources de l'art ont été inutiles.

M. GARCIN.

Nous publions une lettre du Tongking, émanée d'une source authentique. Cette lettre, dans sa concision, est pleine de faits si graves et si douloureux, qu'au milieu des émotions politiques de l'Europe et des effroyables scènes du Liban, elle doit exciter encore de cruelles angoisses dans les âmes chrétiennes.

Singapoure, 31 mai 1860.

« Je m'empresse de vous donner quelques nouvelles que probablement vous connaissez déjà. Mgr Hermosilla (1) écrit à Mgr Hilario Alcazar, son coadjuteur :

1° Que Mgr Jeantet (2) et M. Titaud sont passés à une meilleure vie (3), et que le corps de Mgr Jeantet, qui était tombé entre les mains des païens, a pu être racheté par les chrétiens.

2° Que cinq prêtres indigènes ont été incarcérés à Kecho (4) avec 400 chrétiens et que la plupart de ces derniers ont renié la foi.

3° Qu'en Nam-Dinh (5), on a arrêté cinq prêtres indigènes et que deux d'entre eux ont déjà été décapités.

4° Que tous les villages dans lesquels ces prêtres ont été saisis ont été ruinés de fond en comble.

5° Que les chrétiens sont dispersés dans des villages païens ; chaque membre d'une famille est envoyé dans un village différent, afin que les époux, les parents, les enfants et les frères ne puissent avoir aucune relation entre eux ; c'est vraiment diabolique.

6° Qu'il y a des commissaires dans chaque canton pour surveiller et presser l'exécution des édits.

7° *que Tu Duc publie des édits pour se proclamer le vainqueur des barbares qu'il a forcés de se rembarquer*, ce qui jette les pauvres chrétiens dans le désespoir.

« D'un autre côté, on me donne comme certaine la nouvelle du martyre des prêtres indigènes Khoa, Cnau et Cat, ce dernier avec son

---

(1) Vicaire apostolique du Tongking central.

(2) Vicaire apostolique du Tongking occidental, successeur de Mgr Retord.

(3) Mgr Jeantet est mort de misère dans une caverne. M. Titaud est mort de maladie.

(4) C'est la capitale située dans le vicariat occidental, qu'administrent les Missions étrangères.

(5) Province du même vicariat.

servant : un autre prêtre indigène est mort de phtisie. Un missionnaire se cache dans les environs de Cha-Doai. Deux catéchistes ont été torturés d'une manière atroce ; le missionnaire du lieu ne peut plus trouver à emprunter, à cause du découragement qui s'empare de tout le monde.

« Outre le choléra qui a fait beaucoup de victimes, la famine en fait et en fera encore davantage, surtout dans le Tongking méridional, où l'on vient de perdre la dernière récolte. Un missionnaire, atteint de la dyssenterie, se voit dans la nécessité d'aller bientôt chercher un gîte dans les forêts. »

Nous n'ajouterons que peu de paroles à une lettre aussi pathétique. Sous les règnes précédents, dans les temps de persécution, les évêques et missionnaires européens, et les prêtres indigènes étaient saisis et martyrisés, tandis que les simples chrétiens, quoique fréquemment spoliés, demeuraient toujours libres dans leurs villages. Dans la persécution présente, les villages des chrétiens sont rasés, les principaux habitants sont emprisonnés et mis à la torture ; le reste des hommes, ainsi que les femmes et les enfants, sont dispersés parmi les infidèles, afin que leur foi soit anéantie par une oppression sans mesure et sans terme, en haine de la France !

Léon Pagès.

FAITS DIVERS

Par ordre de l'Empereur, dit le *Messager de Nice*, une garnison française va être établie à Menton et à Requebrune.

— Par un décret de S. M. Victor-Emmanuel, en date du 30 juin, un consulat sarde est institué dans la ville de Nice.

— On écrit de Toulon, le 12 :

« Quarante ouvriers devront alternativement travailler chaque nuit à bord de la *Gloire*, pour que cette frégate puisse être complétement terminée à l'arrivée de l'Empereur.

« La commission chargée de faire les propositions sur les préparatifs à faire pour la réception de l'Empereur doit tenir aujourd'hui sa première séance sous la présidence du major général.

« Hier, dans la matinée, le vaisseau à vapeur le *Prince Jérôme*, escorté par la corvette à vapeur le *Caton*, a appareillé pour aller faire des expériences au large. »

— Les concours à huis clos auront lieu cette semaine, au Conservatoire, lundi, mardi, mercredi et jeudi. Les concours publics commenceront la semaine prochaine.

— Le chemin de fer d'Orléans expédie chaque jour pour Paris vingt mille kilogrammes de groseilles et de cerises. Or, voilà un mois que durent ces expéditions quotidiennes ; c'est donc quelque chose comme six cent mille kilogrammes de cerises et de groseilles qu'Orléans et ses environs ont déjà envoyés à la métropole.

— La petite-fille de Racine, Mlle Noémi Trochu, épouse un capitaine d'infanterie. Le montant de la souscription ouverte en sa faveur et qui constitue sa dot s'élève à 50,000 fr.

On a rappelé à ce sujet que la petite-nièce de Corneille fut dotée par Voltaire sur le produit d'une souscription ouverte par le patriarche de Ferney et qui s'éleva à 60;000 fr. La petite-nièce de Corneille épousa un capitaine d'artillerie.

— Les travaux de la fontaine Saint-Michel, cachés par l'immense rideau de toile qui ne tombera qu'au moment de leur achèvement complet, avancent d'une manière sensible. On construit en ce moment le rocher de granit destiné à supporter le groupe en bronze de saint Michel terrassant le Démon, qui forme le principal motif du monument. Des trois bassins en marbre de couleur qui doivent recevoir l'eau à la partie supérieure, deux sont déjà terminés et les matériaux du troisième sont près d'être mis en place. Toute la partie supérieure de la fontaine vient de recevoir un ajustement de plombs ornés et de galeries de même métal qui ont pour effet de masquer les cheminées de la maison contiguë, recouverte ainsi dans sa hauteur et dans sa largeur totale. On travaille activement dans les ateliers aux divers groupes, ainsi qu'aux statues qui doivent entrer dans cette vaste composition, et tout fait espérer que l'année 1860 ne s'écoulera pas sans la voir menée à bonne fin.

— Des travaux en voie d'exécution dans l'église Notre-Dame à Mantes ont mis à découvert un petit caveau pratiqué sous les marches du sanctuaire où se sont trouvées deux boîtes en plomb, l'une de forme carrée, plus haute que large, contenant ce qui paraît avoir été les entrailles, l'autre en forme de cœur renfermant un cœur. Toutes deux sont tapissées à l'intérieur d'éponges et autres matières, sans doute imprégnées dans le temps de spiritueux et d'aromates destinés à conserver les restes précieux qui leur étaient confiés.

Nonobstant l'absence de toute inscription et autres témoignages matériels, tout paraît annoncer que ces boîtes renferment le cœur et les entrailles du roi Philippe-Auguste.

Elles ont déjà été trouvées à la même place le 7 avril 1629.

— A la suite de l'incendie des bains de la Rotonde, à Orléans, on avait signalé la disparition du garçon de bains Badinier, que l'on

supposait avoir péri dans le désastre. Le corps de ce malheureux, à peine reconnaissable, a été retrouvé dans la partie submergée du bateau. La tête, les bras et les jambes étaient carbonisés et ne tenaient plus au corps que par quelques muscles tordus, retirés, horriblement contractés.

— On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« Hier, le nommé Pichon, affranchisseur à Assée-Ritoul, a comparu devant le tribunal de police correctionnelle du Mans, pour avoir exercé des pratiques frauduleuses sur la personne d'un jeune conscrit de la classe de 1859, dans le but de le faire exempter de la conscription.

« Il a été condamné à six mois de prison.

« Le jeune homme qui s'était prêté à ces pratique a été condamné à un mois de prison. »

— Le plus grand canon d'airain qui ait jamais été fait en Angleterre, dit le *Morning-Advertisser*, a été fondu aujourd'hui avec le plus grand succès à la fonderie royale de l'arsenal de Woolwich, sous la direction de M. Anderson, aide-surintendant du département. Il a fallu plus de onze tonnes de métal pour faire ce canon, qui mesure vingt pieds de long. Cette immense pièce se chargera par la gueule. Elle sera essayée à l'école de tir de Shœburynes, où l'on fera des expériences comparatives avec des pièces en fer forgé ou en fonte. Les canons Armstrong se chargeant par la culasse sont tout près d'être terminés. La première livraison de pièces de 100 pour la marine ont été essayées hier. L'épreuve a réussi, et sir W. Armstrong s'est chargé de livrer quatre cents de ces pièces avant la fin de cette année.

— Hier dimanche a eu lieu, aux Missions-Etrangères, la cérémonie du départ de quatre missionnaires : MM. Rèmes, Jean-Pierre, de Bayonne, et Diguin, Louis-Armand, de Séez, pour la Malaisie; Janin, Constantin, de Saint-Claude, pour le Camboge; et Boyer, Antoine, de Lyon, pour le collége de Pinang.

— Les nommés Ribouet et Boulay, fusiliers au 94e de ligne, ont trouvé le 22 juin dernier, sur la route de Rocroy à Bourg-Fidèle, une bourse contenant 265 francs en or. Ces deux militaires se sont empressés de retourner à Rocroy, où ils ont immédiatement déposé cette bourse entre les mains de leur chef de bataillon. Cet acte, honorable pour Ribouet et Boulay, a été mis à l'ordre du régiment ; en outre, ces deux militaires ont été nommés, l'un aux grenadiers, l'autre aux voltigeurs.

— On lit dans le *Moniteur de la Côte-d'Or* :

« Un incident regrettable a eu lieu à l'occasion de l'établissement du bureau télégraphique de Salins. Les ouvriers allaient commencer la pose des fils de terre, lorsque les locataires et le propriétaire de la maison contre laquelle devaient passer ces fils firent opposition, prétendant que cela attirait la foudre.

« Bientôt un rassemblement assez nombreux se forma, et il ne fallut rien moins que la présence du maire et du capitaine de gendarmerie pour le dissiper et permettre aux ouvriers d'achever la pose des fils.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Emprunt romain cinq pour 100.

L'émission est faite au pair, en coupures de 1,000 fr., 500 fr. et 100 fr. de capital, rapportant 5 pour 100 d'intérêt annuel, payable par semestre, les 1er avril et 1er octobre, dans les principales villes de l'Europe. Le payement a lieu :

30 pour 100 en souscrivant,

20 pour 100 le 1er août 1860,

20 pour 100 le 1er novembre 1860 (sous déduction des intérêts échéant le 1er octobre),

30 pour 100 le 1er février 1861.

L'intérêt court sur la totalité à dater du 1er avril 1860.

La souscription est ouverte, à Paris, chez MM. Edw. Blount et Ce, banquiers, rue de la Paix 3 ;

Et chez MM. Labaume de La Bouillerie et Ce, banquiers, rue de la Victoire, 61.

Elle sera définitivement close le 31 juillet courant.

Nécrologie.

Les journaux d'Amérique nous ont appris la mort de Mgr Antoine Blanc, archevêque de la Nouvelle-Orléans, décédé presque subitement le 20 du mois dernier. Le vénérable prélat était originaire de Lyon, comme tant d'autres évêques et missionnaires qui prêchent la parole de Dieu dans les contrées les plus éloignées de la France. C'est une grande perte pour la Louisiane, dont il gouvernait le siége métropolitain depuis vingt-cinq ans.

On nous écrit de Bourg, 14 juillet :

« Le digne pasteur qui, depuis 20 années, est curé de notre ville, est mort cette nuit à 1 heure. M. Huet était un excellent prêtre, très-charitable, très-bienveillant. On remarquait depuis quelques jours un grand affaiblissement dans ses forces physiques. Jeudi soir, il s'est mis au lit pour ne plus se relever, et ce matin le glas funèbre annonçait à la population le fatal événement. M. Huet avait 70 ans. Il était vénéré de tous ses paroissiens qui le pleurent aujourd'hui, car il était vraiment le bon pasteur. »

Pour extrait : M. GARCIN.

Le directeur-gérant : A. SISSON.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

Bourse de Paris du 16 juillet.

Cours précéd.	Hausse	Baisse	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
69 10	.. ..	.. ..	3 0/0	cpt.	69 10	69 10	69 ..	69 [illegible]
69 05	.. 40	.. ..	Jouissance du 7 juin	fin c.	69 10	69 20	69 05	69 [illegible]
68 85	.. 10	.. ..	EMPRUNT 3 0/0 [illegible]	cpt.	68 95	.. ..	.. ..	[illegible] 95
68 80	.. ..	.. ..	Jouissance du 7 juin	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
69 05	.. ..	.. 05	— 3 0/0 escompte. Jouis. du 7 juin.	cpt.	69 ..	.. ..	.. ..	69 ..
90 ..	.. ..	.. ..	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1850	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
96 50	.. ..	.. ..	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
97 ..	.. 60	.. ..	4 1/2 0/0	cpt.	97 40	97 60	97 40	97 60
97 25	.. ..	.. ..	Jouissance, 7 mars	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
2805 ..	25 ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouiss. juin	cpt.	2825 ..	[illegible]	[illegible]	[illegible]
225 ..	.. ..	1 25	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt.	223 75	......	......	223 75
880 ..	.. ..	.. ..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	890 ..	.. ..	.. ..	[illegible]
875 ..	.. 5	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	[illegible]	.. ..	.. ..	[illegible]
715 ..	.. ..	.. ..	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible] 50	[illegible]
710 ..	6 25	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	711 25	717 50	711 25	[illegible] 25
675 ..	.. ..	.. ..	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février	cpt.	672 50	675 ..	672 50	675 ..
1375 ..	2 50	.. ..	ORLÉANS	cpt.	1375 ..	1377 50	1375 ..	1377 50
1375 ..	5 ..	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1375 ..	[illegible]	1375 ..	[illegible]
960 ..	5 ..	.. ..	NORD (act. anciennes)	cpt.	[illegible]	965 ..	[illegible]	[illegible]
961 25	3 75	.. ..	Jouissance juillet. — [illegible] fr. — Lib.	fin c.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
881 25	.. ..	1 25	NORD (actions nouvelles)	cpt.	880 ..	.. ..	.. ..	[illegible]
881 50	1 ..	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	881 25	882 50	881 25	882 50
612 50	2 50	.. ..	EST	cpt.	612 50	615 ..	612 50	615 ..
610 ..	2 50	.. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	612 50	615 ..	612 50	612 50
896 25	3 75	.. ..	PARIS A LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	895 ..	900 ..	895 ..	900 ..
896 25	3 75	.. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	896 25	900 ..	896 ..	900 ..
510 ..	.. ..	1 25	MIDI	cpt.	[illegible] 75	.. ..	.. ..	508 75
508 75	2 50	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	[illegible]	512 50	[illegible]	[illegible]
580 ..	1 25	.. ..	OUEST	cpt.	582 50	582 50	580 ..	581 [illegible]
581 25	3 75	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	580 ..	582 50	580 ..	582 50
385 ..	.. ..	7 50	LYON A GENÈVE	cpt.	377 50	.. ..	.. ..	377 50
381 25	1 25	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
511 25	.. ..	1 25	SOCIÉTÉ AUTRICHIENNE	cpt.	[illegible]	511 25	510 ..	[illegible]
511 25	3 75	.. ..	Jouiss. juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	512 50	515 ..	512 50	515 ..
87 50	.. ..	2 50	[illegible]	cpt.	90 ..	[illegible]	85 ..	[illegible]
[illegible]	.. ..	.. ..	Jouissance [illegible]. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible]	.. ..	.. ..	DAUPHINÉ	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible] 50	2 50	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	[illegible]	.. ..	.. ..	[illegible]
[illegible]	.. ..	.. ..	[illegible]	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
460 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
465 ..	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
462 50	.. ..	2 50	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	[illegible]	.. ..	.. ..	[illegible]
403 75	.. ..	.. ..	[illegible]	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible] 50	2 50	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	405 ..	.. ..	.. ..	405 ..
[illegible]	.. ..	.. ..	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible]	[illegible]	.. ..	Jouissance janvier. — 250 fr. — Lib.	fin c.	[illegible] 25	[illegible] 50	[illegible] 25	[illegible]
[illegible]	.. ..	.. ..	[illegible]	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible]	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible] 50	.. ..	.. ..	ROMAINS	cpt.	[illegible]	[illegible]	342 50	[illegible]
[illegible] 50	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible]	.. ..	1 25	[illegible], 500 fr.	cpt.	222 50	222 50	218 75	218 75
518 75	1 25	.. ..	SARAGOSSE	cpt.	[illegible] 75	[illegible] 50	518 75	520 50
[illegible] 25	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. payés	fin c.	[illegible] 25	[illegible] 50	[illegible]	521 25
505 ..	1 25	.. ..	[illegible]. — Jouiss. mai	cpt.	505 ..	506 25	505 ..	506 25
505 ..	1 25	.. ..	Jouissance janvier. — [illegible] fr. payés	fin c.	506 25	[illegible] 25	505 ..	[illegible] 25

L'AMI DE LA RELIGION

De l'intérêt stipulé pour le Prêt

(3e et dernier article — Voir le numéro 206.)

Pour se rendre compte de la différence qui existe entre la conduite antérieure de l'Eglise touchant le prêt à l'intérêt, et celle qu'elle tient aujourd'hui, il faut considérer que l'état social s'est considérablement modifié. Autrefois la perception des intérêts, même à un taux modéré, offrait des dangers sérieux : elle ouvrait la porte à des abus énormes, et il n'y avait pas d'autres moyens de les prévenir, que d'en supprimer radicalement la cause. L'usure était la plaie de ces temps ; elle étendait de jour en jour ses ravages ; les gouvernements, les jurisconsultes et l'Eglise crurent qu'il était nécessaire, pour l'extirper efficacement, de prohiber toute espèce de profit perçu en vertu du prêt.

Les exactions dont les usuriers se rendaient coupables étaient si criantes, si multipliées, si universelles, qu'elles semblaient inhérentes à cette manière de faire valoir les capitaux. Ce qui frappait les esprits, c'était moins quelques rares services rendus par le prêt honorable, que l'injustice des intérêts excessifs. On voyait le renversement des fortunes produit par des taux qui s'élevaient à douze, à vingt, à trente pour cent ; et on le comparait avec l'accroissement scandaleux des richesses acquises par les usuriers. De là, la haine qui poursuivait les prêteurs, la défaveur qui était déversée sur leur profession, l'anathème populaire qui tombait sur eux, les rigueurs de la loi, et la censure des chaires catholiques.

Cet état des choses explique pourquoi on a rangé la perception de l'intérêt parmi les actes proscrits par la morale. Remarquez, en effet, qu'il n'y a pas seulement de contraires à la loi naturelle, les actes tellement mauvais, qu'aucune circonstance ne puisse les rendre licites ; sont encore, dans ce cas, ceux qui troublent le mouvement naturel de la société. Un exemple rendra la chose sensible. Aujourd'hui l'introduction de l'opium en Chine est condamnée par la morale, parce que les habitants de ce pays abusent généralement de ce narcotique, et que, par l'usage qu'ils en font, ils ruinent leur santé, paralysent leurs facultés physiques et intellectuelles. La vente d'une substance qui produit de tels effets, est incontestablement réprouvée par la morale, qui a pour objet de veiller à la conservation de l'homme, de maintenir la dignité de notre nature intelligente et la puissance active de nos organes. Néanmoins, l'introduction de l'opium en Angleterre n'est pas contraire à la loi naturelle. Comment se fait-il que des actes identiques soient jugés si différemment ? que là, ils soient prohibés par la morale, et qu'ici ils soient parfaitement licites ? Cela tient à des circonstances essentiellement différentes. Le moraliste permet la vente de l'opium dans les royaumes unis, parce que les Anglais n'en font pas généralement un mauvais usage ; il la déclare coupable dans le Céleste-Empire, parce que les Chinois en abusent pour l'ordinaire.

Ainsi, la différence des temps a produit, par rapport au prêt, des effets analogues à ceux que je viens de signaler relativement à l'opium. Lorsque, à des époques reculées, le taux de l'intérêt était généralement oppressif pour les emprunteurs, on le condamnait comme contraire aux intérêts des populations et au mouvement *naturel* de leur bien-être ; aujourd'hui qu'il a perdu ce caractère malfaisant, qu'il est favorable aux progrès de la civilisation, il est considéré comme licite et il est stimulé par de justes rémunérations.

Il était autrefois de l'intérêt public d'empêcher que les usuriers pressurassent les malheureux emprunteurs. L'ordre, la justice, la charité imposaient aux gouvernements l'obligation de veiller à ce que les fortunes ne fussent pas iniquement déplacées ; car des changements de cette espèce ne s'opèrent point sans de grandes perturbations dans la prospérité nationale.

Que prescrit à un législateur la loi conservatrice des Etats ? De réprimer les actes qui nuisent aux particuliers, à l'ordre, au développement naturel des institutions civiles. S'il lui était possible de n'atteindre que les abus, il ne devrait pas aller plus

loin : son pouvoir se bornerait à leur proscription. Mais lorsque, pour les prévenir efficacement, il n'a pas d'autre moyen que d'en extirper le principe, il ne lui est pas permis d'hésiter. Les devoirs que lui impose la nature de ses attributions, exigent qu'il porte le fer à la racine de l'arbre dont les fruits sont empoisonnés.

L'existence de la loi de 1807, relative à la fixation du taux de l'intérêt, vient à l'appui de mon raisonnement. Quoiqu'on ne doute pas généralement de la légitimité de l'intérêt perçu en vertu d'une convention particulière, faite par les contractants, néanmoins de très-bons esprits regardent la loi, qui limite le taux de l'intérêt, comme encore nécessaire en France. Tout en reconnaissant le principe de la liberté qui doit régner dans les contrats et le droit qu'ont les parties de fixer elles-mêmes le prix de leurs services mutuels, ils n'en admettent pas moins que la loi agit sagement dans l'état actuel des transactions, en assignant une limite que le taux des intérêts ne peut dépasser. A la vérité, ils sont moins rigoureux que les anciens jurisconsultes qui condamnaient, au nom de la morale, toute espèce d'intérêt; mais ils ne nient pas moins, à un point de vue, la liberté des conventions dans le prêt. Leur système est l'application du même principe qui avait autrefois pour but de protéger les malheureux débiteurs contre les exigences des usuriers. La limite posée aujourd'hui par la loi française leur paraît suffisante pour prévenir la ruine des emprunteurs; ils la feraient descendre à quatre, à deux, à un pour cent, s'ils le croyaient nécessaire pour mettre un frein aux exactions des prêteurs. Enfin, s'ils voulaient être conséquents, ils demanderaient l'abolition de toute espèce d'intérêts, s'ils ne voyaient pas d'autres moyens de combattre les usures dont l'existence leur paraîtrait plus funeste à la prospérité publique, que le crédit ne lui est favorable.

C'est dans la même pensée que l'Eglise a autrefois proscrit la perception des intérêts. Elle a pris en main la cause des débiteurs opprimés, au même titre que celle des faibles, des pauvres, des sujets pressurés par les rois et les grands. La manière dont les créanciers traitaient leurs débiteurs ne justifiait que trop sa conduite. Nos prêteurs à la petite semaine, qui achèvent la ruine des ouvriers réduits à leur faire des emprunts, nous donnent une idée des exactions jadis exercées par les usuriers.

Les motifs pour lesquels nous les condamnons au nom de la morale, de l'Evangile et des lois humaines, sont ceux qui soulevaient contre les prêteurs la haine des populations, l'animadversion des lois et les foudres de l'église.

« A la seule matière du prêt d'argent, dit M. Henri Doniol, s'appliqua alors une loi générale, parce que, moyen souverain des échanges, âme des rapports sociaux, le prêt avait un intérêt semblable partout. A son sujet le pouvoir religieux, à défaut du pouvoir civil, fit régner une prohibition constante. L'Eglise donnant ainsi la sanction d'une loi morale à la nécessité de tarifer ou réglementer les différents trafics, et la grande disproportion que mirent tant de fois les choses entre les risques du prêteur et l'avantage de l'emprunteur ne légitima que trop souvent, même au seul point de vue de l'utile, cette prohibition dogmatique de l'intérêt ou proprement de l'usure de l'argent. » (*Histoire des classes rurales en France*, page 195.)

Je reconnais que les jurisconsultes et les théologiens ont combattu parfois la légitimité de l'intérêt par des raisonnements dont la valeur est contestable. Ils se sont jetés dans des subtilités dont on a fait justice ; ils ont invoqué l'autorité de l'Ecriture sainte qui n'est pas en leur faveur. Mais je ferai ici une remarque importante : ces raisons, puisées dans la nature de l'argent, dans les textes de la Bible, n'étaient pas au fond celles qui déterminaient les moralistes et les hommes de loi, à prohiber la perception de l'intérêt. Le véritable motif pour lequel ils la condamnaient, c'était les abus dont elle était généralement accompagnée. Une fois convaincus qu'elle était une source d'exactions pour les emprunteurs, ils s'efforçaient de justifier la réprobation dont elle était l'objet par les raisons qui leur paraissaient les plus propres à frapper les esprits. Les historiens cherchaient dans les annales du monde les faits qui en montraient les excès et les suites funestes. Les métaphysiciens, comme Aristote, la déclaraient incompatible avec la loi naturelle. Les théologiens en croyaient voir la prohibition dans l'Ecriture sainte. Les législateurs la regardaient comme une cause de troubles et d'injustices punissables.

Ce qui montre la vérité de cette observation, c'est qu'aujourd'hui où l'intérêt perçu à raison du prêt, n'est plus considéré comme oppressif, mais au contraire, com-

me la juste rémunération d'un service réel et profitable aux emprunteurs, les historiens, les philosophes, les théologiens, les jurisconsultes et les économistes sont d'accord pour le déclarer légitime. Les historiens des temps actuels montrent que la liberté du taux de l'intérêt, proclamée en Amérique et, jusqu'à un certain point, en Angleterre, est favorable à l'industrie. Les métaphysiciens prouvent que tout service qu'on n'est pas tenu de rendre gratuitement, méritant un salaire, le prêt, consenti à un industriel pour l'enrichir, peut avoir sa part dans les profits. Les théologiens font observer que la loi de Moïse sur l'usure n'atteint pas les chrétiens, et que le texte de l'Evangile relatif à la gratuité du prêt, n'est qu'un conseil ajouté à celui de présenter la joue gauche à celui qui frappe sur la droite. Les législateurs et les jurisconsultes ont suivi le mouvement général et tendent de plus en plus à laisser aux prêteurs comme aux vendeurs, la liberté de débattre les prix stipulés dans leurs contrats.

Mais comme on ne confond pas les avocats avec les tribunaux, ni les jurisconsultes avec le législateur; ainsi il ne faut pas confondre les docteurs avec l'Eglise. L'Eglise ordonne, enseigne ; elle ne fait pas de la métaphysique. Elle décide qu'un acte est *permis* ou *défendu* ; mais elle ne se fonde pas sur la philosophie pour motiver ses jugements : ce sont les théologiens et les canonistes qui se livrent à ces sortes de discussions, sous leur propre responsabilité et sans engager la sienne. L'autorité de ces savants est d'un grand poids dans les questions de morale ; mais elle ne remplace pas celle des évêques réunis au Souverain-Pontife.

Qu'a décidé l'Eglise? Dans les temps où l'intérêt de l'argent était généralement oppressif pour les emprunteurs, elle l'a prohibé. De nos jours, où sans cesser d'être funeste dans certains Etats et dans nos campagnes, il est cependant d'un usage profitable à l'industrie, elle suspend son jugement doctrinal et définitif, elle laisse à la théorie relative à la gratuité du prêt, le temps requis pour purger sa quarantaine : mais elle regarde la perception de l'intérêt comme licite, dans tous les cas où elle est véritablement utile à l'esprit d'entreprise et au mouvement commercial.

L'abbé Corbière.

BULLETIN POLITIQUE

17 *juillet*

Les nouvelles de Syrie continuent à être mauvaises.

Les Turcs qu'on croyait, non pas corrigés, mais momentanément fatigués de rapines et de massacres, poursuivent avec une discipline que rien n'arrête, leur œuvre d'extermination des chrétiens. Une dépêche adressée par le commandant en chef de la division navale du Levant à M. le ministre de la marine, contient, à cet égard, les détails les plus précis et les plus affreux : à Damas, l'attaque a commencé le 9 juillet à midi contre les chrétiens; le soir, il y avait déjà une grande quantité d'hommes tués et de femmes emmenées dans les harems; les représentants de l'autorité du Sultan sont restés spectateurs indifférents, pour ne pas dire complices de la boucherie et des hontes qui se passaient sous leurs yeux. Et ces choses ont lieu cinq ans après la guerre de Crimée !

Une correspondance envoyée de Constantinople à l'*Indépendance belge* donne un trait qui peint les événements de Syrie : aux environs de Daïr-el-Kamar, il y a eu quatre-vingts villages ruinés de fond en comble, les enfants et les vieillards égorgés avec une préférence particulière, et, dans la foule innombrable de victimes, près de cinquante prêtres lazaristes, dont l'héroïque dévouement a excité, nous dit cette même correspondance, l'admiration des Turcs eux-mêmes.

La dépêche du *Moniteur*, dont nous avons parlé plus haut, annonce que trois mille soldats turcs sont arrivés à Beyrouth, et que les craintes des chrétiens redoublent.

Devant un pareil état de choses dont l'horreur, loin de diminuer, semble croître de jour en jour, nous ne doutons pas que les gouvernements de l'Europe ne proportionnent les mesures de sûreté et de répression qu'ils prendront, à la gravité du mal.

On disait hier que le commandant de notre division navale, M. de la Roncière le Noury, d'accord avec notre consul à Bey-

routh, avait envoyé des bâtiments de guerre pour chercher les élèves qui se trouvaient dans les couvents et dans les écoles chrétiennes. . . .

On disait encore que pour faciliter les communications avec les divers points de la côte de Syrie, on allait envoyer de Toulon un certain nombre de canonnières qui seraient mises à la disposition du commandant de la division navale.

On pensait, toutefois, que de concert avec l'Angleterre, tout projet d'intervention directe était provisoirement ajourné, et qu'on avait résolu d'attendre le résultat des efforts d'Ismaïl-Pacha et de Fuad-Pacha.

La *Patrie* d'hier soir assurait qu'un navire de guerre français, envoyé à Latakié, port du pachalick de Tripoli, avait été obligé de s'embosser à portée de la ville, pour maintenir la partie fanatique de la population, qui, devant cette menace, était restée tranquille.

Le même journal ajoutait que des renseignements particuliers parvenus au commandant de la division navale lui avaient révélé l'existence d'un vaste complot tramé sur un grand nombre de points contre la vie des chrétiens.

Il n'y a donc plus à en douter, ce sont des *vêpres syriennes* qui s'exécutent au ce moment au pied du Liban.

Mais, en même temps que les gouvernements de l'Europe s'appliquent avec une noble sollicitude à réparer les conséquences des événements de Syrie, ils doivent, pour leur conduite à venir, en tirer des enseignements.

Nous le demanderons encore une fois : est-il possible de croire à la régénération de l'empire ottoman par les institutions de l'Occident? Le moment n'approche-t-il pas où il faudra renoncer à cette chimère, qui ferait rire, si elle n'a-n'avait pas déjà coûté des flots de sang? N'est-il pas manifeste, en un mot, que là ou l'arbre n'est pas, le fruit ne peut pas venir; que là où le christianisme n'est pas, que là où l'Eglise catholique, qui est le christianisme constitué et vivant, n'est pas, la civilisation chrétienne, avec tous ses trésors d'égalité et de liberté, de charité et d'humanité, ne peut pas exister?

Ce qui se passe aujourd'hui en Syrie, s'y est passé en 1845, et s'y reproduira dans 15 ans, si l'empire ottoman dure encore; car les musulmans et leurs farouches satellites, les Druses idolâtres, mettent consciencieusement les chrétiens en coupes réglées.

En vain on nous parle des Russes dont la main, comme l'insinuait ces jours-ci un journal libéral, le *Courrier du Dimanche*, serait peut-être pour quelque chose dans les événements de Syrie.

Ce qui fait l'influence russe en Orient, c'est la présence du joug turc; on aime les Russes, non point pour eux-mêmes, mais par haine des Turcs. Voulez-vous que les Syriens, que les Grecs, que les Slaves, que les Roumains ne soient plus Russes? Faites qu'ils cessent d'être Turcs, faites qu'ils s'appartiennent à eux-mêmes, faites qu'ils aient une nationalité à défendre. Comme le disait avec profondeur un grand moraliste du grand siècle, La Bruyère, dans le despotique il n'y a pas de patrie.

Nous le croyons fermement; il n'y a désormais qu'une politique possible en Orient, c'est la politique inaugurée à Navarin.

Les nouvelles d'Italie sont tristes aussi, mais d'une tristesse qui nous paraît encore plus navrante.

Le *Siècle* annonce que Garibaldi, en pleine possession de sa dictature, prépare une expédition dont le but est encore ignoré. Plusieurs personnages l'accompagnent, parmi lesquels un Français, M. de Flotte, ci-devant déporté des journées de juin.

La *Presse* dit que le nouveau ministère garibaldien est plus accentué que le premier cabinet Crispi. M. Interdonato, qui en fait partie, était, cet hiver, l'un des chefs du comité de la *Nation armée*, qui dut être dissous sur les représentations de la diplomatie.

A Naples, on parle d'un nouveau ministère, plus avancé que le premier. Un détail fourni à la *Presse* par son correspondant napolitain montre où en est la situation; on vend publiquement dans les rues le discours de M. Victor Hugo sur Garibaldi, discours où François II est traité avec une furie qui ne fait peine que pour l'imagination du poëte.

Les embarquements [illegible] pour la Sicile continuent; dans la nuit du 11 au 12, 800 volontaires sont partis de Livourne.

Nous ne ferons, à cet égard, qu'une petite remarque : ou M. de Cavour, qui a l'air de se prêter à des arrangements avec le roi de Naples, est sincère, ou il ne l'est pas. S'il est sincère, n'a-t-il donc pas la force d'empêcher des embarquements qui outragent le droit des gens? S'il ne l'est pas, que deviennent ses faux-semblants de négociation? C'est un dilemme que nous posons; et, de quelque façon qu'on le résolve, la solution ne nous paraît pas rassurante pour la paix de l'Italie.

13 *juillet*

Les détails commencent à nous arriver sur les massacres de Damas.

Lord Wodehouse, répondant à une interpellation de lord Stratford de Redcliffe, a déclaré, à la Chambre des lords, que les récits contenus dans les journaux anglais du matin étaient exacts, c'est-à-dire, que cinq cents personnes étaient tombées, dans une première journée, sous le fer des musulmans, et, dans le nombre, le consul hollandais. Le consul américain a été blessé. Tous les consulats, excepté celui d'Angleterre, ont été brûlés.

Les dernières nouvelles de Syrie constatent que l'agitation se propage de ville en ville et de jour en jour : on a les plus grandes craintes pour Alep et pour Killis ; à Latakieh, dit la *Patrie*, l'évêque catholique a été obligé de se réfugier à bord d'un bâtiment de guerre français avec tous les religieux du couvent de Ziaret.

A Beyrouth, dans la journée du 5, un chrétien ayant, en se défendant, tué un Turc, la population musulmane a couru aux armes et obligé l'autorité à faire exécuter le chrétien.

On évalue à des milliers le nombre des Maronites qui émigrent.

Les dépêches qui nous apportent ces tristes nouvelles, louent le zèle des agents français, le dévouement de M. de La Roncière qui parcourt la côte en distribuant des rations aux réfugiés, l'énergie du chancelier du consulat de Damas, qui, secondé par Abd-el-Kader, a tenu quelques jours les bourreaux en échec.

Elles sont pleines, en même temps, d'hommages pour nos ordres religieux, dont les membres, qui ne succombent pas en martyrs, se font la Providence de ces contrées ravagées. Pendant que le Père Billotet et d'autres enfants de saint Ignace allaient grossir le long martyrologe qui forme l'histoire de la compagnie de Jésus, pendant que les lazaristes, après avoir été leurs émules dans l'apostolat, étaient leurs compagnons dans la mort, nos Sœurs de charité ne manquaient pas à leur mission sainte ; ce sont elles, nous dit une dépêche, qui nourrissent les pauvres et les blessés à Beyrouth. Admirable réponse de nos ordres religieux, autorisés ou non, à leurs détracteurs ! Il y a un mois à peine, on les dénonçait; aujourd'hui ils luttent, ils souffrent, ils meurent pour la civilisation, pour la France.

L'opinion est unanime pour réclamer des mesures énergiques qui mettent un terme à la situation des chrétiens d'Orient.

Le *Times*, par une inspiration digne de tous les éloges, dit « que si la Porte ne peut « pas rétablir elle-même l'ordre en Syrie, « le temps sera venu de considérer si les « Turcs ne sont pas assez longtemps restés « les maîtres de ce pays et si les nations « chrétiennes ne doivent pas tenir con« seil sur l'avenir de ce malheureux pays. »

Le *Morning-Post*, moins explicite, s'attache à démontrer que les Turcs ne méritent pas tous les reproches qu'on leur fait, et qu'il faut leur donner le temps d'agir.

Nous croyons, nous, que la question est jugée contre les Turcs : ils n'ont pas cessé, depuis vingt ans, au mépris de tous les droits, de chercher à s'établir dans le Liban; ils ont persécuté les Maronites, ils les ont dépouillés de leurs antiques immunités, ils leur ont enlevé leurs armes, ils les ont soumis à des pachas, ils les ont livrés aux Druses dont ils ont excité l'humeur sanguinaire et protégé les crimes; et aujourd'hui, s'ils ne sont pas coupables de complicité, ils le sont d'indolence et d'impuissance.

Comme nous le disions hier, le carnage des chrétiens de Syrie est passé à l'état chronique dans l'empire ottoman; il y a

quinze ans, un grand orateur, dont l'éloquence n'a jamais fait défaut à la cause d'aucune victime de l'iniquité et de la force, depuis la Pologne jusqu'à Pie IX, M. de Montalembert, disait, le 25 juillet 1845, à la Chambre des pairs : « Les Druses, aidés « par les Turcs, commettent des atrocités « inouïes dans les villages des Maronites ; « ils écartèlent les petits enfants, massa- « crent les prêtres ; ils brûlent les vieil- « lards ; et quant aux femmes ils leur font « subir des traitements tellement horribles « que je n'oserais en parler à la tribune. »

Rien n'est changé depuis lors, rien, absolument rien ; et les torrents de sang que la France a versés à Sébastopol, n'ont même pas pu servir, devant l'islamisme, de rançon pour ces pauvres Maronites qu'on nomme les Français du Liban.

Nous espérons donc que l'Europe chrétienne, que la France surtout agira avec la vigueur que commande une si longue et si cruelle expérience.

En même temps que les gouvernements envoient des flottes dans les ports de Syrie, nous sommes heureux de voir de généreux citoyens recueillir des secours pour les victimes qui survivent.

C'est à ce titre que nous applaudissons de toutes nos forces à la souscription de l'Œuvre des écoles d'Orient, annoncée hier dans nos colonnes par une lettre si pathétique et si digne.

L'Œuvre des Ecoles d'Orient a été fondée au lendemain du traité de Paris, par quelques hommes entre lesquels nous ne nous permettrons de citer que les morts, M. le baron Cauchy, M. Mandaroux Vertamy, M. Charles Lenormant ; elle a eu pour pensée de répandre l'instruction en Orient, de la répandre, sans distinction de culte ou de race, parmi les catholiques, parmi les schismatiques, parmi les musulmans eux-mêmes, de préparer ainsi, à l'ombre de l'islamisme qui croule, des peuples éclairés, formés aux mâles vertus et aux virils exemples de l'Evangile, héritiers régénérés de maîtres abâtardis ; et elle a travaillé à sa tâche avec une ardeur qui promet déjà les plus beaux fruits.

Bien des Français, nous n'en doutons pas, tiendront à honneur d'être les coopérateurs de l'Œuvre des Ecoles d'Orient dans les nouveaux et pressants devoirs que lui imposent les événements de Syrie.

Pourquoi faut-il toujours parler de l'Italie ? Un commencement d'émeute a éclaté à Naples ; les ministres du roi François II ont, à l'exception de M. Martino, donné leur démission ; ses envoyés extraordinaires sont arrivés à Turin ; et Garibaldi, qui est en train de monter en Sicile une entreprise générale de bouleversement universel, vient d'annoncer, dans un discours prononcé sur la tombe d'un de ses lieutenants hongrois, qu'une fois la question italienne résolue, il entamerait la question hongroise... « L'Italie libre est solidaire et « responsable de la liberté hongroise. Les « enfants de notre sol répondront au cri de « guerre, quand il s'élèvera contre la ty- « rannie des bords du Danube... Oui, les « Italiens le jurent sur la tombe de cet hé- « roïque martyr ; la cause hongroise sera « la leur, et ils échangeront avec leurs frè- « res sang pour sang ! »

Il y a aujourd'hui éclipse de soleil ; il y a aussi des personnes qui croient que les affaires d'Italie vont s'arranger. Comme nous voudrions être de leur avis !

H. Mercier de Lacombe.

Télégraphie privée.

Londres, 17 juillet.

Dans la Chambre des lords, lord Wodehouse répondant à lord Stratford de Redcliffe, déclare que les détails contenus dans les journaux du matin relativement aux massacres de Damas sont parfaitement exacts. Cinq cents personnes ont été tuées, de ce nombre est le consul hollandais ; le consul américain a été blessé. Tous les consulats excepté celui d'Angleterre sont brûlés.

Turin, le 18 juillet.

Le journal de Florence, la *Nazione*, de ce jour, dit que dans la soirée du 15, à Naples, la garde royale se serait livrée à des excès de violence contre la population aux cris de : *Vive le Roi !*

Il y aurait eu plusieurs morts et 50 blessés. Une enquête a été commencée au sujet de ces événements. Le Roi aurait visité les casernes où il aurait tenu un langage énergique.

La garnison de Naples aurait prêté serment à la constitution. Enfin, toujours selon la *Nazione*, la population est tranquille, mais serait irritée.

Turin, 17 juillet.

MM. Manna et Winspeare, ont été reçus dans la matinée par le comte de Cavour. Le comte Amari est arrivé à Turin.

Service télégraphique Havas-Bullier.

Œuvre des Ecoles d'Orient.

—

SOUSCRIPTION

en faveur des chrétiens de Syrie.

Le cri des populations chrétiennes d'Orient, sacrifiées par le fanatisme des Turcs, est arrivé depuis plusieurs jours déjà, en France et a retenti dans tous les cœurs. Les familles décimées viennent se réfugier dans les villes qui, jusqu'à présent, ont tenu contre les barbares, renforcés d'une soldatesque furieuse. Les écoles de nos ordres religieux se vident, mais leurs hôpitaux sont remplis des blessés, des veuves et des orphelins qu'ils ont pu recueillir.

D'éloquents appels ont été déjà faits à a charité publique. L'Œuvre des Ecoles d'Orient ne pouvait manquer de s'y associer. Mais ses ressources sont épuisées. Elle a été surprise par les événements, au moment où elle venait de distribuer ses secours annuels.

En cet état de choses, elle s'empresse de faire un appel extraordinaire, non-seulement à ses associés, mais au public. Elle ouvre une souscription dans ses bureaux et s'offre de recueillir celles que les journaux voudraient ouvrir en leur nom, pour les transmettre immédiatement sur les points où le besoin s'en fait si cruellement sentir.

Les souscriptions seront reçues à Paris, au bureau de l'Œuvre, rue du Regard, 12, de 10 heures à 4 heures.

Le président de l'Œuvre,
Contre amiral MATHIEU.
Le vice président,
WALLON, membre de l'Institut.

—

Nous adhérons vivement à l'initiative de l'œuvre des Ecoles d'Orient, et l'administration de l'*Ami de la Religion* se fera un devoir de lui transmettre les souscriptions qui nous seront adressées.

A. SISSON.

On nous écrit de Rome, 14 juillet :

L'ambassadeur de France, à Rome, le duc de Gramont, est de retour ici, depuis mercredi soir. Hier, dans l'après-midi, il a obtenu une audience particulière du Saint-Père. On le dit porteur d'instructions fort graves et chargé d'insister de nouveau près du Souverain-Pontife, afin d'obtenir des concessions de réformes. Avant peu nous serons fixés sur la valeur à accorder à cette nouvelle.

Je puis vous annoncer, d'une manière plus certaine, la rentrée en France d'une partie de la garnison française et le rappel de l'honorable général comte de Goyon (1). C'est M. l'ambassadeur qui en a apporté l'ordre. Le 20e de chasseurs, qui doit se rendre demain à Civita-Vecchia pour occuper momentanément cette ville, doit rentrer en France ainsi qu'une batterie et l'arme du génie. Les 25e et 40e de ligne et une batterie d'artillerie resteront à Rome sous le commandement du général de Noües. L'armée d'occupation serait donc réduite d'un division à une simple brigade. L'embarquement aurait été fixé pour la première huitaine du mois d'août.

Le Souverain-Pontife a tenu, hier matin, un consistoire secret au palais du Vatican, dans lequel il a préconisé treize évêques dont les noms se trouvent au *Journal de Rome*. Sa Sainteté a prononcé une allocution dont on ne connaît encore que quelques paroles assez peu précises pour que je ne me permette pas de les livrer à la publicité.

M. Henri de Cathelineau s'occupe, avec activité, de la formation de son corps de volontaires, et se trouve actuellement près du général de Lamoricière, afin d'arrêter toutes les dispositions nécessaires à l'organisation définitive de ce corps. Le costume sera à peu près le même que celui des zouaves ; veste, gilet, large pantalon et guêtres. Au lieu de turbans, ces volontaires porteront le chapeau des bersagliers piémontais avec d'abondantes plumes de coq sur un des côtés. La croix se portera sur le plastron, couleur marron. L'habit sera bleu. Le général de Lamoricière pourra peut-être apporter quelques petites modifications dans les détails, car il n'y a rien encore de définitivement arrêté et le tout est soumis à sa haute approbation.

Un grand nombre de jeunes gens se présentent pour faire partie de ce corps qui n'admettra, dans ses rangs, que des hommes de choix ayant des sentiments profondément catholiques. A côté d'hommes du peuple on trouve de riches seigneurs et de beaux noms historiques, entre autres deux Cathelineau, un Cadoudal, un Charette de la Contrie, un de Kiersabiec et autres dont la presse tout entière a, dernièrement, si étrangement défiguré les noms, sur la foi d'une dépêche télégraphique de Marseille.

La religieuse ville de Lyon s'est chargée de fournir le drapeau de ce corps, qui sera, comme on le sait, l'étendard de la Vierge-Immaculée.

L'éminent cardinal Gaude, de l'ordre des

---

(1) Nous avons lieu de croire que M. le général de Goyon n'a reçu qu'un simple congé. — *Le secrétaire de la rédaction* : M. GARCIN.

Frères Prêcheurs, a été subitement atteint, au commencement de la semaine, d'une attaque de paralysie si violente que l'on a cru sa vie en danger et que l'on s'est empressé d'aller demander au Saint-Père, pour lui, la bénédiction *in extremis*. Le cardinal a recouvré la connaissance, et son état s'est notablement amélioré ; mais il n'a pu encore retrouver l'usage de la parole, et il est dans l'impossibilité de mouvoir aucun de ses membres du côté droit. Les nombreux amis du savant cardinal sont dans une profonde affliction.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Naples, le 12 juillet :

Le bruit a couru ici que Garibaldi allait proclamer l'indépendance de la Sicile. Il se ferait nommer président du nouveau gouvernement et se placerait immédiatement sous la protection de l'Angleterre.

Cette rumeur a pris naissance par une lettre adressée par Settembrini à un de ses amis de Naples, lettre qui a circulé en ville depuis deux jours.

J'ai des doutes sur cette nouvelle, car les officiers de la flotte française, toujours très-renseignés sur ce qui se passe, s'attendent à voir paraître d'un jour à l'autre une expédition commandée par Garibaldi. Celui-ci disait dernièrement à Palerme : Où le Bourbon de Naples sera renversé, ou nous y trouverons notre tombeau.

M. Liborio Romano, nouveau préfet de police, montre une remarquable activité pour maintenir la tranquillité, mais comme le Roi paraît avoir du goût pour lui, sa popularité est déjà considérablement diminuée.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous communique la lettre suivante d'un correspondant envoyé en Sicile, et dont la mission n'a duré que huit jours :

J'étais débarqué depuis quelques heures à Palerme, j'avais fait un tour dans la ville et je rentrais, lorsqu'un homme, qui avait plutôt l'air d'un militaire que d'un commissaire de police, entra subitement dans ma chambre ; puis, après avoir examiné mon passe-port, me fit subir un petit interrogatoire. Je lui dis que j'étais homme de lettres ; il me demanda pourquoi j'étais venu, si je comptais rester longtemps en Sicile, etc. Après avoir satisfait à toutes ces questions, il se retira. J'étais libre de circuler comme bon me semblerait ; j'étais prévenu seulement d'avoir à me rendre à la police dans le cas où il me prendrait fantaisie de sortir de Palerme, mais je n'en avais guère envie, car le vol et l'assassinat sont si fréquents, qu'il y aurait eu une grande imprudence à se hasarder à deux lieues de la ville.

Palerme présente, dans ce moment, le plus triste spectacle. Les traces du bombardement n'ont pas disparu, et il règne partout une agitation fébrile qui dénote que l'on est en pleine révolution. Sur les places publiques, aux coins des rues, on discute les événements du jour. Parfois on s'anime tellement que le couteau-poignard vient se mêler à la conversation. Le peuple aime assez à se faire justice lui-même. Malheureusement, le peuple obéit toujours à son premier mouvement et frappe ou punit des innocents. Un homme a été laissé mourant dans la rue parce qu'il s'était introduit, disait-on, dans une boutique pour voler. Les coups donnés, notre homme sur le carreau, on s'aperçut que l'on s'était trompé et qu'on avait laissé échapper le véritable voleur pendant qu'on se jetait sur un homme que le hasard avait amené chez le marchand. — Le cri au sbire est un arrêt de mort. Un malheureux employé du port a été coupé en morceaux malgré les généreux efforts de quelques citoyens qui étaient intervenus pour le sauver. Dans le faubourg, un homme a été jeté par une fenêtre par ses voisins qui l'avaient soupçonné d'appartenir à la police napolitaine. Ces incidents ne sont pas rares.

Quant à l'état de l'opinion publique, je serais fort embarrassé pour vous en donner une idée exacte. Le peuple éprouve une profonde antipathie pour les Napolitains. Sur cela il y a unanimité. Quel gouvernement aura-t-on ? Les uns veulent la République avec Garibaldi pour président, et la protection de l'Angleterre. Les partisans de l'annexion sont en bien petit nombre. Le comte de Syracuse a ses amis qui se remuent beaucoup, et si l'on mettait en pratique le véritable scrutin du suffrage universel, personne ne peut prévoir ce qui en sortirait.

J'étais depuis quatre jours à Palerme, lorsque le hasard me fit trouver à l'hôtel de ville avec Garibaldi. La salle où il se trouvait était encombrée de monde. On organisait, à ce que je crus comprendre, le départ d'une colonne de volontaires. « Vous êtes ici pour envoyer des correspondances en France. Vous n'apprendrez pas grand chose, me dit Garibaldi. Tout l'intérêt va se porter en dehors de Palerme ; voulez-vous faire une expédition avec nous ? — Je lui répondis que je m'en souciais peu. —

Eh bien ! me dit-il, je crains que de graves événements se préparent. Je vous conseille de vous en aller. — J'y avais déjà songé, général ; tout ce que j'ai vu ces jours-ci m'a complètement démoralisé, et l'assassinat d'avant-hier... — Je n'y peux rien, reprit brusquement le général. Je fais ce que je peux, mais je ne puis être partout. Où irez-vous ? — A Naples. — A Naples, pourquoi faire ? Il part demain un bateau pour Gênes. Prenez-le, je vous le conseille. Je donnerai l'ordre pour que vous y soyez reçu et bien traité. — Je compris que c'était une manière indirecte de se débarrasser de moi. J'acceptai. Voilà comment j'ai quitté Palerme et pourquoi je me trouve à Gênes.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Bruxelles :

Un article du *Journal du Pas-de-Calais* a produit une immense sensation en Belgique, et va contribuer à la grande démonstration nationale qui aura lieu le 21. Toutes les députations provinciales vont apporter des adresses au Roi. Il y aura à Bruxelles un banquet de 500 couverts, puis une grande revue, etc., etc.

Depuis quelque temps, le patriotisme belge paraît s'être retrempé et jamais le Roi n'a été plus populaire. La réception qui vient de lui être faite à Gand est très-significative. Le Roi lui-même en a paru étonné.

M. Rogier, notre ministre à Paris, est attendu d'un instant à l'autre à Bruxelles ; il vient s'entendre avec le ministère au sujet du traité de commerce avec la France ; les négociations doivent commencer à Paris vers le mois de septembre.

Pour extrait : M. Garcin.

On lit dans la *Patrie* :

« Les nouvelles de Damas ont une extrême gravité. Cette ville possède en ce moment une population de 150,000 habitants, parmi lesquels se trouvent 25,000 chrétiens catholiques grecs et latins, et 5,000 israélites. Les correspondances de Beyrouth ne suspectent pas les intentions du gouvernement ottoman, mais elles constatent son impuissance.

« Ce dernier fait est d'autant plus regrettable que la population de Damas est turbulente, fanatique et très hostile aux Européens, et que le pacha n'avait pas de forces suffisantes pour la maintenir.

« On était aux dernières dates, très-inquiet pour le patriarche d'Antioche, qui se trouvait en tournée aux environs de Damas.

« Il y avait aussi une très-grande agitation à Alep et à Killis, et on craignait pour ces villes. A Balbeck, dans le pachalik d'Acre, les Mutualis montraient de très-mauvaises dispositions.

« A Latakieh, l'évêque catholique avait été obligé de se réfugier à bord d'un bâtiment de guerre français, avec tous les religieux du couvent de Ziaret.

« L'ensemble de la situation en Syrie était d'autant plus grave, que les fauteurs de troubles paraissent avoir des ramifications avec d'autres points du territoire ottoman. — *A. Tranchant.* »

De son côté, le *Pays* contient ce qui suit :

« Plus de 900 personnes ont péri dans la première journée des massacres qui viennent d'ensanglanter la ville de Damas.

« Des correspondances d'aujourd'hui inspirent les plus vives craintes pour la population d'Alep.

« L'impuissance du gouvernement turc laisse les chrétiens d'Orient dans une situation si alarmante, que toutes les lettres venues de ces contrées s'accordent à dire qu'il ne suffirait plus maintenant, pour rétablir l'ordre et prévenir le retour de pareilles horreurs, que la France envoyât un corps de 4 ou 5,000 hommes.

« Ce sont des forces beaucoup plus considérables qui sont réclamées par le désespoir des populations chrétiennes.

« Nous ne doutons pas que la France ne réponde au plus tôt à cet appel, si déjà des mesures importantes n'ont été prises dans ce sens.

« On ne pense pas recevoir de Syrie, avant deux ou trois jours, des nouvelles ultérieures, qui sont attendues avec la plus anxieuse impatience. » — *Ch. Bousquet.*

La profession de foi au Parlement anglais.

En l'année 1861 aura lieu le recensement décennal de l'Angleterre. Qui le croirait ? Cette simple question a soulevé au Parlement, il y a juste huit jours, un grand orage. Et à propos de quoi ? direz-vous. Le voici :

En 1851, les statisticiens anglais crurent devoir faire entrer la profession de foi religieuse dans leur relevé officiel. Donc, pour constater le fait au milieu d'une population appartenant à tant de sectes diverses, on vit un beau dimanche les agents de l'autorité se poster à la porte des églises et des chapelles pour constater le nombre de personnes qui y entraient. Le lecteur saisira d'un coup d'œil les inconvénients de ce système d'énumération. Moi, l'anglican, j'étais entré, en passant, dans un meeting méthodiste pour entendre un prédicateur en renom ! Vite, me voilà coté comme méthodiste ! Mais, moi, le dissident, je m'étais glissé dans un temple puséyiste pour en surprendre les mystères et les tendances

papistes, et les dénoncer au public : horreur! me voilà rangé parmi les amis de la prostituée de Babylone!

Et les catholiques! c'était vraiment bien autre chose : l'agent officiel se contentait de noter ceux qu'il avait vu assister à un de nos offices, sans se douter le moins du monde que de six heures du matin jusqu'à midi, les fidèles se succédaient sans interruption pour entendre la messe! Vous jugez combien avec cette belle méthode, le nombre de nos coréligionnaires dut être singulièrement amoindri et figurer dans le compte rendu comme une infinie et insignifiante minorité.

Est-ce tout? non : les choses allèrent si bien, qu'en fin de compte, cinq millions d'Anglais se trouvèrent n'avoir aucune religion quelconque, ni anglicane, ni calviniste, ni quakériste, ni puseyiste, ni romaniste, ni baptiste, ni anabaptiste, ni presbytérienne, ni mennonite, ni mormoniste, ni même bouddhiste.

Jugez du scandale! Tous se récrièrent, s'exclamèrent, que cela n'avait pas le sens commun; en quoi nous sommes parfaitement de l'avis de tout le monde. Mais aussi, remarquez le bien, on avait respecté l'instinct anglais. Qu'est donc cela? demandez-vous. Le *Times* va répondre :

Il n'y a point d'autre pays où une pareille discussion pût s'élever. Même l'Ecosse et l'Irlande suivent sur cette question la voie du monde entier, et n'élèvent aucune objection contre un recensement religieux. Mais aussi l'Angleterre n'est pas un pays comme un autre; nous nous vantons d'être illogiques; nous nous repaissons de paradoxes; nous idolâtrons le sentiment, et nous faisons une chose avec d'autant plus d'entrain, que personne au monde ne la ferait. Nous avons une théorie transcendentale pour chacune de nos institutions et nous l'employons d'ordinaire à défendre les abus. Ainsi, depuis le souverain sur son trône jusqu'au pauvre sur son grabat, nous plaidons tous notre instinct. Or l'instinct d'un Anglais le pousse à ne pas répondre à cette question posée officiellement : « De quelle religion êtes-vous? »

Voilà! Si vous n'êtes pas satisfait, vous êtes vraiment bien difficile! Cependant, le cabinet actuel, espérant peut-être tromper ce chatouilleux instinct, s'était avisé de se faire autoriser à poser *ex officio* la redoutable question : « De quelle religion êtes-vous? » Grand émoi au camp des dissidents! Des députations sont arrivées auprès du premier ministre, qui les a poliment reconduites ou éconduites avec cet air narquois qu'on lui connaît. Il a donc fallu, bon gré mal gré, que la question fût discutée publiquement, et c'est ce qui a eu lieu le 11 de ce mois.

Le membre qui a figuré au premier plan dans ce curieux débat, est un M. Baines, représentant de Leeds, dissident et fort populaire parmi les classes ouvrières. Pour bien comprendre la force de son opposition et celle de ses nombreux amis, il faut savoir que les dissidents ne se regardent pas comme étant en dehors de l'Eglise officielle. Ils en sont, disent-ils, une branche épurée, émondée, plus près de l'Evangile, parce qu'elle est plus éloignée de Rome. Cette doctrine est commode pour arriver au Parlement et pour commander plus de voix dans les élections. Mais elle a aussi un inconvénient, c'est de donner plus de force apparente à l'établissement anglican, dont le troupeau semble ainsi plus nombreux. Or c'est une singulière position pour les dissidents, qui voudraient bien abattre la hiérarchie demi-catholique de l'Eglise officielle, sauf à profiter de ses dépouilles. Voilà donc un des motifs de l'opposition acharnée de M. Baines.

Un autre motif plus grave, mais dont il n'a soufflé mot, c'est que beaucoup de ses confrères ne tiennent en réalité à aucune forme précise du protestantisme. Selon le caprice ou la commodité de l'heure présente, ils fréquenteront le premier temple venu, ou n'en fréquenteront pas du tout. « Le dissident éclairé, dit le *Times*, tient plutôt au fond qu'à la forme de sa foi : il peut trouver commode d'aller aujourd'hui à telle chapelle, agréable d'aller demain à telle autre avec ses parents ou amis. Mais le ton affecté par nos dissidents, c'est de n'appartenir à aucune secte. Ils se regardent comme chrétiens, non comme partisans de telle ou telle doctrine religieuse. »

Ceci bien entendu, on conçoit maintenant quelle réponse provoqueraient ces questions :

— Etes-vous protestant?
— Je suis chrétien.
— Etes-vous catholique?
— Je suis chrétien.
— Etes-vous presbytérien?
— Je suis chrétien.
— Etes-vous épiscopalien?
— Je suis chrétien.

Chrétien, toujours chrétien, et le pauvre agent jettera sa langue aux chiens, plutôt que de jeter aux lions ces singuliers chrétiens.

Cependant, M. Baines a été bien sur le point de laisser échapper son secret, lorsqu'en combattant le projet de loi, il s'est écrié : « D'après l'habile rapport de M. Horace Mann, lors du dernier recensement, on a constaté que non moins de 5,200,000 personnes n'ont pu être rangées sous aucune dénomination religieuse quelconque, comme ne fréquentant habituellement aucune église. Or, ne les exposerait-on pas au danger de faire une déclaration mensongère, si l'on venait leur demander leur profession de foi? Dans bien des cas, d'ailleurs, on répondrait par des paroles de défi, et dans des termes qu'aucun *gentleman* n'aimerait à voir consignées dans le recensement. »

La chose est donc bien constatée : un gentleman regarde instinctivement comme une insulte ou comme un acte d'oppression, qu'on lui demande quelle est sa religion. Nous savons bien qu'il ne faut pas prendre trop à la lettre ces exagérations des dissidents, provoquées d'ailleurs par le désir de dissimuler leur petit nombre, dont ils voudraient au contraire, enfler l'importance, à force de bruit, peut-être même de jactance. Toujours est-il, qu'il reste un grand fond de réalité dans cette situation, puisque le cabinet a dû reculer devant cette résistance imprévue et retirer sa malencontreuse proposition. Il n'en demeure pas moins acquis aussi au débat, qu'un tiers de la population de l'Angleterre et du pays de Galles ne professe aucune religion quelconque. On en est, il est vrai, un peu honteux; mais l'inexorable statistique était là avec ses chiffres, et il a bien fallu se le tenir pour dit. Le *Times*, assez railleur d'ordinaire sur les questions religieuses, s'en prend cette fois à l'Eglise anglicane de cette désolation spirituelle. Nous ne disons pas qu'il ait tort; mais tout le monde en est au fond coupable.

Il y a, dit le grand journal, je ne sais quoi de profane à venir demander à un homme quelle est sa foi, qu nd chacun sait qu'il n'en a aucune. Sans doute ces brebis errantes trouveront un bercail en Ecosse et en Irlande, où l'on s'entend mieux à cette affaire de démembrement; mais l'Eglise anglicane conserve plus de dignité dans sa négligence. Elle n'a point de bannière politique, sous laquelle elle puisse ranger les millions qui se montrent sourds à un appel plus élevé. Elle les laisse aller où bon leur semble. Ses ministres sont des pasteurs de paroisses, non des pasteurs d'hommes. Monarques dans leurs domaines, personne n'oserait disputer leurs droits; et ces domaines, ce ne sont pas les âmes, c'est l'ancien territoire fixé par quelque vieille bulle papale, ou par quel vieil acte du Parlement.

Nous ne pensons pas que l'Eglise officielle, tout inerte qu'on la suppose, soit très-flattée de cette défense, qui jette néanmoins un jour instructif sur la situation religieuse en Angleterre ; et c'est pourquoi nous l'avons citée. Mais cette esquisse rapide serait par trop incomplète, si nous ne faisions pas connaître les incidents parlementaires qu'ont soulevés le discours du ministre sir G. Lewis.

Je désire vous faire observer, a-t-il dit, que tous les pays civilisés font entrer la religion dans le recensement. Le dernier congrès statistique de Bruxelles en a adopté le principe, et ce principe on l'a mis en pratique en Autriche (Rires ironiques), en Bavière (Rires), en Belgique (Nouveaux rires), en France (Explosion de rires); en Prusse, en Danemark, en Saxe, en Suède, dans le Wurtemberg et jusqu'en Espagne (Les rires cessent).

Vous riez, Messieurs (Une voix : et les concordats!). Eh bien, malgré vos rires, pour lesquels d'ailleurs, j'ai la plus grande déférence, je répète que dans les pays les plus civilisés du continent, on fait toujours entrer la religion dans les éléments du recensement.

Oui, le concordat, voilà le grand mot lâché, voilà ce qui a provoqué de la part de ces législateurs tant de rires ironiques! La France, concordat, l'Autriche, concordat, la Bavière, concordat, la Hollande même, concordat avec le Pape : de toute évidence, ces contrées ne peuvent compter parmi les nations civilisées, et n'étaient ces maudits concordats, elles ne songeraient jamais à demander à un homme : « Ami, de quelle religion es-tu? » Je disais, il y a quelque temps, qu'aux yeux d'un Anglais, un concordat était un monstre informe, créé exprès par la cour de Rome pour tourmenter la pauvre humanité. Vous le voyez, j'avais cent fois raison.

Cessons de railler; car au fond de ce débat puéril il y a quelque chose de fort sérieux. Certes, il existe dans la nation anglaise un sentiment profondément religieux; il y a de plus des mœurs fortes, des institutions libres et, ce qui vaut mieux, une passion ardente pour la liberté, fondement de ces institutions. Dans ses hommes d'Etat, ses orateurs, ses légistes et ses publicistes, nous reconnaissons de nobles intelligences, de grands cœurs, attachés à tout ce qui est vrai et beau : pourquoi faut il que d'absurdes préjugés, qu'une ignorance inouïe sur notre foi vienne rendre inutiles, ridicules même de si admirables qualités! Nous ne leur

demandons pas d'adopter nos croyances; mais serait-ce trop exiger que de faire appel à leur raison pour voir par eux-mêmes, pour se rendre compte de la réalité, au lieu de devenir parfois la fable de l'Europe, en cédant à d'aveugles, nous dirions presque à d'incorrigibles préventions?

C. F. Audley.

On nous écrit d'Arras :

Dire ce qu'a été le premier jour de notre triduo en l'honneur du Bienheureux Benoît-Joseph Labre, c'est impossible. Il y a des choses qu'il faut sentir pour les apprécier; il faut avoir vu ce qui vient de se passer aujourd'hui pour s'en former une juste idée. Déjà nous avons été témoin de cérémonies magnifiques où semblait se réunir tout ce qu'un sentiment profond de foi dans les populations, joint aux plus belles manifestations du culte catholique, peut produire de plus touchant et de plus grandiose à la fois. Eh bien, nous le dirons, sans crainte de nous laisser aller à l'exagération, jamais nous n'avons eu sous les yeux un spectacle semblable à celui auquel nous venons d'assister. Jamais l'élan de la piété n'a été plus unanime ni plus chaleureux; jamais mouvement religieux plus calme, plus consolant, plus admirable; jamais foule plus compacte et plus empressée, et, néanmoins, plus respectueuse et plus édifiante. La ville tout entière emplissait la cathédrale, les rues et les places publiques, et laissait à peine place aux habitants des villages et des villes accourus de tous les coins du diocèse pour apporter leurs hommages à l'humble enfant de l'Artois que l'Eglise permettait de mettre sur ses autels. La religion avait déployé toutes ses pompes; elle y était représentée par un membre éminent du sacré-collége, par vingt-trois archevêques ou évêques de toutes les parties du monde catholique, par plus de trois cents prêtres du diocèse et des diocèses voisins, par les communautés religieuses et les pieuses associations laïques du pays. Aussi, entendions-nous dire à nos côtés, pendant la procession : le tableau le plus riche et le plus éloquent restera toujours au-dessous de la réalité.

La semaine avait été employée à la décoration de la basilique, dont le chœur, les statues, la chaire et les portails étaient ornés de tentures en velours rouge et d'écussons divers. Un dais d'une grande richesse surmontait le maître-autel et recouvrait la belle châsse qui renferme la relique insigne du Bienheureux, rapportée de Rome par Mgr Parisis; de nombreux candélabres placés dans l'intérieur de ce dôme, suppléaient, par le feu de milliers de bougies, à la lumière du jour, interceptée par les draperies onduleuses; de l'aveu de tous, les décorations étaient d'un effet merveilleux et surpassaient ce que l'on avait vu de plus beau dans nos contrées pour de semblables fêtes.

A huit heures et demie, Mgr le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, officiait pontificalement devant les vingt-trois princes de l'Eglise, entourés de leurs vicaires généraux et de tout le clergé du diocèse. Mgr l'archevêque de Rouen monta en chaire à l'évangile, et, après un exorde où il dit tout ce qu'il y avait de touchant et d'instructif dans une solennité si remarquable, dans ce contraste si frappant de tant de grandeur d'un côté et de tant d'humilité de l'autre, il parla sur le culte des saints, les justifia par la tradition, par l'autorité de l'Eglise et par la raison elle-même. Sa Grandeur, douée d'une parole facile, d'un organe sonore, ne put cependant se faire entendre de tout le vaste auditoire qu'elle avait devant elle. C'est d'autant plus regrettable, qu'elle s'est livrée à des considérations du plus haut intérêt et à des mouvements d'une véritable éloquence.

La messe en plain-chant, exécutée par un cœur de trois cents voix, est une nouvelle œuvre de M. Planque, chanoine titulaire, dont le talent est suffisamment connu pour que nous ne disions rien de cette composition, qui ne le cède en aucune façon à ses devancières. Nous savons que Nos Seigneurs les évêques ont adressé à l'auteur les plus sincères félicitations tant pour le mérite intrinsèque de cette création musicale, que pour la manière heureuse dont elle a été rendue.

La procession sortait de la cathédrale à deux heures. Des cavaliers d'honneur, composés de jeunes gens haut placés, ouvraient la marche; venaient ensuite les groupes divers de toutes les corporations de la ville portant leur saint patron, les portefaix, les jardiniers, les menuisiers, les ferronniers, les peintres, etc., avec les instruments de leur profession, les élèves des pensionnats avec leurs bannières et leurs oriflammes, leurs costumes riches et variés, les dames des œuvres de piété et de bienfaisance, les membres de Saint-Vincent-de-Paul, les orphelins, les vieillards, les sourds-muets, les jeunes aveugles, etc., etc., puis le clergé, le chapitre, les évêques faisaient cortége au Bienheureux, placé sur un char de triomphe heureusement conçu par M. le curé d'Albert, devant lequel tous les groupes passèrent successivement, précédés ou suivis par huit mu-

siques dont cinq d'Arras et trois des villes du département, qui alternaient avec un chœur de plus de trois cents chanteurs dirigés par MM. Planque et Dubaupas.

Le cortége se déploya sur une étendue de plus d'un kilomètre et demi dans un ordre et dans un recueillement admirables. Partout sur son passage les rues étaient jonchées de fleurs, toutes les maisons tendues; de distance en distance, des dômes élégamment suspendus dans les airs semblaient, dans certains quartiers, former un agréable berceau. Nous ne voulons pas faire remarquer la beauté et la richesse de quelques décorations, car tout le monde avait rivalisé de zèle pour prouver à l'humble fils du laboureur la vénération et l'amour de ses concitoyens.

Le moment où les évêques sortant de la cathédrale la mitre en tête et la crosse à la main, parurent sur le palier du vaste escalier de Saint-Vaast, offrit quelque chose de vraiment saisissant. Une foule immense les environnait, étagée, pour ainsi dire, sur les quarante-trois marches de cette montée; au bas, le pavé était littéralement couvert de monde, les fenêtres de tous les étages, les toits eux-mêmes, tout était rempli d'un peuple le front rayonnant de joie. Nous n'essayerons pas de décrire cette scène émouvante, pas plus que celle, où, réunis sur la grande place, au centre de tout le cortége, les vingt-quatre évêques donnèrent, avec les chants ordinaires, la bénédiction solennelle à la foule recueillie et agenouillée. Il y avait dans ces deux circonstances quelque chose de dramatique et de touchant qui n'appartient qu'à la religion.

La procession rentra à la cathédrale vers 6 heures 1/2, au milieu d'une foule toujours également compacte et calme, favorisée par le plus beau temps, malgré la menace de pluie de la matinée. Nous aimons à féliciter les organisateurs de ce beau et magnifique triomphe, et surtout à remercier Mgr Parisis d'en avoir conçu la pensée et de l'avoir si heureusement réalisée. Son cœur de pasteur et de père a dû surabonder de bonheur à la vue de ce que nous osons appeler la merveille de la foi et de la piété.

Pour extrait : M. Garcin.

FAITS DIVERS

Le ministère de la guerre vient d'aviser les familles que les remplacements militaires par voie administrative se font en ce moment au prix de 2,000 fr. pour sept ans, 1,000 fr. comptant et le reste après libération.

— Le *Journal de Rome* annonce que le Saint-Père a admis Mgr l'évêque de Bayeux au nombre des évêques assistants du trône pontifical.

— On lit dans le même journal : « Deux juives âgées l'une de 30 ans, l'autre de 11 ans ont reçu le baptême, la confirmation et la communion en la chapelle du Conservatoire des néophytes. Le 29 juillet, les mêmes sacrements ont été administrés au mahométan de Constantinople Nazi-Bej, âgé de 33 ans, fils de Tecchéli Ogli-Osmon-Bej, ancien capitaine de la garde impériale turque et attaché à la légation turque de Saint-Pétersbourg, décoré de l'ordre du Medjidié. »

— L'Académie française, dans sa séance de jeudi dernier, sur la proposition de M. de Pongerville, a choisi pour sujet du prix de poésie à décerner l'année prochaine, l'*Isthme de Suez*. Félicitons l'Académie de donner ainsi une sorte d'appui moral à la plus magnifique entreprise du dix-neuvième siècle.

— Voici quelles sont les conditions de la convention passée entre le ministre de l'Algérie et des colonies et la Compagnie concessionnaire des chemins de fer algériens.

Ces chemins devront être exécutés dans les délais suivants :

1° Le chemin de la mer à Constantine, quatre ans;

2° Le chemin d'Alger à Blidah, un an;

3° Le chemin de Saint-Denis-du-Sig à Oran, trois ans.

Le ministre de l'Algérie et des colonies s'engage au nom de l'Etat à payer à MM. Albert Rostand, Jules Gautier, le comte Branicki, Eugène Lacroix, William Gladstone et H.-T. Hope une subvention de 6 millions de francs composée :

1° Pour 1,500,000 fr. de la valeur des travaux exécutés en 1858 sur les fonds de l'Etat, entre Alger et Blidah;

2° Pour le surplus, de trois annuités de 1,500,000 fr. chacune, payables à partir du 1er janvier 1862.

Le ministre de l'Algérie et des colonies s'engage en outre à garantir au nom de l'Etat, pendant une période de soixante-quinze ans, de la manière qu'il jugera la plus propre à concilier les intérêts de l'Etat et ceux des concessionnaires, un intérêt de 5 0/0, amortissement compris, sur le capital employé par eux à l'exécution des travaux des chemins de fer dénommés à l'art. 1er, sans toutefois que le capital garanti puisse en aucun cas excéder la somme de 55 millions.

— La triple condamnation prononcée dans

l'affaire de Saint-Cyr a inspiré une complainte en cinquante-trois couplets, qui se chante sur l'air de Fualdès.

— On nous écrit d'Evreux, le 16 juillet 1860 :

« Ce matin, à six heures, le nommé Armand-Adrien Claquesin, condamné à mort par la Cour d'assises de l'Eure, a subi sa peine.

« Le 21 mai dernier, Claquesin, convaincu de vol et d'assassinat sur la personne d'un sieur Delaplace, auquel il avait porté vingt-sept coups de couteau, avait été condamné à la peine capitale (1).

« Depuis le terrible arrêt qu'il avait entendu prononcer sans manifester d'émotion, ce malheureux avait passé par des alternatives d'espoir et d'abattement. Il espérait une commutation de peine, et, peu de jours après sa condamnation, il avait fait appeler M. l'abbé Jouen, qu'il avait connu à Ecouis, son pays, et dont il avait reçu, dans sa jeunesse, des leçons si tristement oubliées. Il avait même manifesté le désir de communier, mais on s'était bientôt aperçu que ce retour à des sentiments plus humains n'était qu'apparent, et que cette nature farouche ne serait pas facilement domptée.

« Claquesin ne songeait qu'au moyen de s'évader, et avant-hier encore, au moment où parvenait au parquet d'Evreux la nouvelle du rejet de son pourvoi en grâce, on trouvait dans son cachot une corde, longue de deux mètres cinquante centimètres environ, composée de brins de laine arrachés à ses vêtements et à sa couverture, filés et nattés avec art et d'une solidité à toute épreuve.

« Cependant tout espoir devait bientôt s'évanouir pour le condamné. Sa dernière heure était marquée, et hier soir, l'instrument du supplice arrivait sur le lieu de l'exécution. Enfin, ce matin, à cinq heures, après une messe dite à la chapelle de la prison, le greffier du tribunal, accompagné de M. le directeur des prisons et de plusieurs gardiens, pénétra dans le cachot, où l'on trouva Claquesin profondément endormi. Surpris dans son sommeil par la fatale nouvelle, il pâlit et s'affaissa sur son lit. Mais bientôt, reprenant ses sens, il demanda comme une grâce d'avoir près de lui, dans ses derniers moments, la sœur supérieure. On lui représenta que sa demande ne pouvait être accueillie, mais que les secours de la religion ne lui manqueraient pas.

« M. l'abbé Jouen s'approcha en effet de Claquesin, qui s'écria en le voyant : Faut-il quitter cette vie où j'ai tant de malheur sans être sûr d'en avoir une meilleure, et dire que je n'ai pas pu m'approcher des sacrements ! Puis il demanda combien il avait encore de moments à vivre et se plaignit de n'avoir pas été prévenu plus tôt, afin de se pouvoir préparer à la mort. Il reçut toutefois avec soumission les pieuses exhortations du digne ecclésiastique qui l'assistait et montra, au moment de quitter la vie, le ferme désir de se réconcilier avec Dieu.

« Les tristes apprêts terminés, Claquesin monta dans la voiture cellulaire, accompagné de M. l'abbé Jouen et de M. l'abbé Bohérout, aumônier des prisons, qui avait voulu lui prêter jusqu'à la fin le secours de sa présence et de ses consolations. Ses dernières paroles, en quittant les gardiens, furent un remercîment pour M. le directeur des prisons, qui, par ses fréquentes visites et ses encouragements, l'avait aidé à supporter les dernières et cruelles journées de sa captivité.

« Arrivé au pied de l'échafaud, il chancela un instant, se remit aussitôt et gravit les degrés sans hésitation. Il s'agenouilla sur la plate-forme, embrassa le crucifix et les deux prêtres qui accomplissaient avec tant de dévouement leur pénible mission, puis il se livra aux exécuteurs.

« Quelques secondes après, un bruit sourd annonçait qu'un grand crime venait d'être expié.

« Comme toujours, ce hideux spectacle avait attiré un grand nombre de spectateurs, parmi lesquels, comme toujours aussi, on s'étonnait de compter beaucoup de femmes. »

— On écrit de Chavenay, commune de Dormans, à l'*Echo de l'Aisne* :

« Un affreux accident est arrivé jeudi 5 juillet au hameau de Chavenay, commune de Dormans. Retenu au lit, par suite d'une indisposition causée par la frayeur qu'il avait eue d'une chute fort grave qu'avait fait sa femme quelques jours auparavant, et qui n'avait eu aucune conséquence fâcheuse, le meunier de cette localité y était resté ce jour-là encore plus tard que de coutume, suivant le conseil de sa femme, qui lui dit que, pour qu'il ne se dérangeât pas, elle allait faire seule marcher le moulin. Elle s'y rendit, en effet, mais, à peine l'impulsion était elle donnée, qu'un engrenage, saisissant à l'improviste la large manche de cette malheureuse femme, la fit passer à travers tous les rouages, d'où elle tomba dans un coffre à farine horriblement mutilée et broyée.

« Elle ne poussa que trois cris qui furent entendus du voisinage et auxquels on accourut ; mais tout le monde resta saisi d'horreur à la vue d'un affreux spectacle. La figure seule était restée à peu près intacte ; tout le reste du corps n'était qu'une masse informe de chairs palpitantes ; les murs, le plafond, le plancher du moulin, tout ruisselait de sang. Des masses de chair étaient restées adhérentes à tous les engrenages ; des lambeaux de vêtements maculés de sang étaient épars autour du cadavre. Rien de déchirant comme la douleur du mari et des parents de cette infortunée. On a dû empêcher la foule qui se portait au moulin de Chavenay de visiter le théâtre de l'accident, tant ce spectacle était horrible à voir.

« Cet affreux événement a causé dans tous les environs, à Chavenay, à Dormans, comme ailleurs, une sensation d'autant plus profonde, que cette jeune femme, ainsi que son époux, jouissaient de la considération et de l'estime générales. L'inhumation du cadavre a eu lieu le lendemain à Dormans, au milieu d'un grand concours de population qui, par sa tristesse, avait voulu s'associer à la douleur d'une famille honorable éprouvée par une si épouvantable catastrophe.

« Cette malheureuse femme, qui n'était âgée que de trente ans à peine, laisse deux enfants en bas âge et était mariée depuis peu de temps. »

(*Echo de l'Aisne.*)

— L'*Entr'acte* dément ce matin la nouvelle du prochain mariage de Mlle Noémi Trochu avec un capitaine d'infanterie. L'arrière-petite-fille de Racine est toujours au couvent des Ursulines de Blois, et il n'est nullement question de son mariage.

— La présence du *Great-Eastern*, à New-York, a été déjà signalée par divers accidents qui, aux yeux des gens enclins à la superstition, ne présagent rien de bon au gigantesque navire.

Dans le port même de New-York, le *Great-Eastern*, poussé avec force vers la rive par un ouragan, a écrasé à moitié un petit vapeur en fer qu'on avait laissé entre le quai et le monstrueux bâtiment, pour servir d'échafaudage aux ouvriers chargés de peindre les roues de ce dernier. Il n'y aurait que demi-mal, si le tambour et les palettes du *Great-Eastern* lui-même n'avaient été en partie broyés ou tordus dans les secousses du choc. Le dommage s'élève pour le moins à 1,000 dollars.

Ce n'est pas tout. Le même jour, le *Great-Eastern* a été le théâtre de deux morts violentes. L'équipage avait bu plus que de coutume ; la tête échauffée par plusieurs verres de grog, Thomas Lavitt, l'un des matelots, eut la malencontreuse idée de sortir du bâtiment en se laissant glisser le long de la roue de tribord. A peine avait-il commencé cette périlleuse descente que le pied lui manqua, et il se vit précipité d'une hauteur de cinquante pieds à travers les palettes. Retiré de l'eau avec le crâne fracassé, il a succombé quatre heures plus tard.

Moins d'une heure après, un autre matelot, assis sur le bastingage de babord, perdait l'équilibre et tombait également dans la rivière, où il se noyait. Son cadavre, entraîné probablement par le courant, n'a pas été retrouvé, et comme de nombreuses désertions ont eu lieu parmi l'équipage, on ignore le nom de la victime.

Enfin, le dimanche qui a suivi l'arrivée à New-York, deux matelots s'étant pris de querelle à bord après de nombreuses libations, l'un d'eux du nom de Thomas O'Brien a asséné sur la tête de son adversaire un coup de barre de fer, qui l'a étendu sur le pont. Le blessé a été relevé, le crâne à moitié ouvert, et l'on s'attend d'un moment à l'autre à le voir expirer. Le coupable est en prison.

— On écrit de Grenoble qu'une fête splendide se prépare en l'honneur de l'annexion de la Savoie à la France. Une commission ayant à sa tête les citoyens les plus recommandables s'est formée pour l'organisation de cette fête ; un appel chaleureux a été adressé à la jeunesse savoisienne, et un nombre considérable de souscriptions a été bientôt réuni. C'est le 22 juillet qu'aura lieu cette fête, qui se composera d'un banquet et d'un brillant festival auxquels sont conviés les Savoisiens.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

VARIÉTÉS.

—

Saint Colomban.

Le rival de saint Benoît naquit en l'année même où mourut le patriarche du Mont-Cassin. Initié dès son enfance aux lettres et aux arts libéraux (1), il eut aussi de bonne heure à lutter contre les tentations de la chair. Sa beauté qui fixait tous les regards l'exposait, nous dit le religieux qui a écrit sa vie (1), aux provocations effrontées des belles Irlandaises. C'est en vain qu'il se plonge dans l'étude de la grammaire, de la rhétorique, de la géométrie, de l'Ecriture sainte. L'aiguillon de la volupté le pressait toujours. Il vient frapper à la cellule qu'habitait une pieuse recluse et la consulte : « Il y a douze ans, » lui répond-elle, « que je suis moi-même sortie de chez moi « pour entrer en guerre contre le mal. Enflammé par les feux de l'adolescence, tu « essayeras en vain d'échapper à ta fragilité, tant que tu resteras sur le sol natal. As-tu oublié Adam, Samson, David, « Salomon, tous perdus par les séductions « de la beauté et de l'amour ? Jeune homme, pour te sauver, il faut fuir (2). » Il l'écoute, la croit, se décide à partir. Sa mère essaye de l'arrêter, se prosterne devant lui sur le seuil de sa porte ; il franchit ce cher obstacle, quitte la province de Leinster où il était né, et, après quelque temps passé auprès d'un savant doc-

---

(1) *Vita S. Columbani abbatis, Auctore* Jona, *monacho Bobiensi fere æquali*, ap. Act. SS O. S. B., t. II. — Ce Jonas était de Suse en Piémont; il écrivait par ordre d'Attale et d'Eustaise, successeurs de Colomban ; il cite Tite-Live et Virgile à côté de l'Ecriture sainte. Son livre est un des monuments les plus curieux de l'époque mérovingienne.

(2) Liberalium litterarum doctrinis et grammaticorum studiis... Cum eum formæ elegantia... omnibus gratum redderet... Lascivarum puellarum in eum suscitavit amores, præcipue quas forma corporis... Perge, o juvenis, perge, evita ruinam. Jonas, c. 7, 8.

teur qui lui fait composer un commentaire sur les psaumes, il va se réfugier à Bangor, au sein de ces milliers de moines encore imbus de la première ferveur qui les y avait assemblés sous la crosse du saint abbé Comgall.

Mais ce premier apprentissage de la guerre sainte ne lui suffit pas. L'humeur vagabonde de sa race, la passion du pèlerinage et de la prédication (3), l'entraîne au delà des mers. Il entend sans cesse retentir à ses oreilles la voix qui avait dit à Abraham : *Sors de ta patrie, de ta famille et de la maison de ton père, et va dans la terre que je te montrerai.* Cette terre était la nôtre. L'abbé cherche en vain à le retenir. Colomban, alors âgé de trente ans, sort de Bangor avec douze autres moines, traverse la Grande-Bretagne, et vient débarquer en Gaule. Il y trouve la foi catholique debout, mais la vertu chrétienne et la discipline ecclésiastique outragées ou inconnues, grâce à la fureur des guerres et à la négligence des évêques. Il s'attache, pendant plusieurs années, à parcourir le pays, à y prêcher l'Evangile, et surtout à donner l'exemple de l'humilité et de la charité qu'il enseignait à tous. Arrivé dans le cours de ses pérégrinations apostoliques en Bourgogne, il y fut accueilli par le roi Gontran, celui de tous les petits-fils de Clovis dont la vie paraît avoir été la moins répréhensible et qui avait le plus d'attrait pour les religieux. Son éloquence enchanta le roi et ses leudes. Craignant de le voir aller plus loin, Gontran lui offrit tout ce qu'il voudrait afin de le retenir, et comme l'Irlandais répondait qu'il n'avait pas quitté son pays pour chercher des richesses, mais pour suivre le Christ en portant sa croix, le roi insista et lui dit qu'il y avait dans ses Etats assez de lieux sauvages et solitaires où il pourrait trouver la croix et gagner le ciel, mais qu'il ne fallait à aucun prix quitter la Gaule ni songer à convertir d'autres nations avant d'avoir assuré le salut des Francs et des Bourguignons (4).

Colomban se rendit à ce désir et choisit pour sa demeure le vieux château romain d'Annegray (5). Il y mena, avec ses compagnons, la vie la plus rude. Il y passait des semaines entières sans autre nourriture que l'herbe des champs, l'écorce des arbres et les baies de myrtil qu'on trouve dans nos bois de sapin; il ne recevait d'autres provisions que de la charité des voisins. Souvent il se séparait de ses disciples pour s'enfoncer tout seul dans les bois, et pour y vivre en communauté avec les bêtes. Là, comme plus tard, dans sa longue et intime communion avec la nature âpre et sauvage de ces lieux déserts, rien ne l'effrayait, et lui ne faisait peur à personne. Tout obéissait à sa voix Les oiseaux, comme on l'a déjà dit, venaient recevoir ses caresses, et les écureuils descendaient du haut des sapins pour se cacher dans les plis de sa coule. Il avait chassé un ours de la caverne qui lui servait de cellule; il avait arraché à un autre ours un cerf mort dont la peau devait servir de chaussure à ses frères. Un jour qu'il errait dans le plus épais du bois, portant sur l'épaule un volume de l'Ecriture sainte, et réfléchissant si la férocité des bêtes qui ne péchaient point ne valait pas mieux que la rage des hommes qui perdent leurs âmes, il voit venir à lui douze loups qui l'entourent à droite et à gauche. Il reste immobile en récitant le verset : *Deus in adjutorium.* Les loups, après avoir touché ses vêtements de leur gueule, le voyant sans peur, passent leur chemin. Il continue le sien, et au bout de quelques pas, il entend un grand bruit de voix humaines qu'il reconnaît pour être celles d'une bande de brigands germains, de la nation suève, qui ravageaient alors cette contrée. Il ne les vit pas; mais il dut remercier Dieu de l'avoir préservé de ce double danger où l'on peut voir un double symbole de la lutte constante qu'avaient à livrer les moines dans leur laborieuse carrière contre les forces sauvages de la nature et la barbarie plus sauvage encore des hommes (6).

---

(3) Scottorum quibus consuetudo peregrinandi jam pene in naturam conversa est. WALAFRIDUS STRABO, *De mirac. S. Galli*, l. II, c. 47. — Qui tironem suum ad futura bella erudierat... JONAS, c. 9.

(4) Ob negligentiam præsulum, religionis virtus pene abolita... Gratus regi et aulicis ob egregiam doctrinæ copiam.. Ut intra terminos Gallarum resideret.. Tantum ne solo nostræ ditionis relicto, ad vicinas transeas nationes... ut nostræ saluti provideas. JONAS, c. 11, 12. Cf. WALAF. STRABON., l. I, c. 2. — Je renvoie à la *Vie des saints de Franche Comté*, tome II, et au tome VII, d'Octobre des nouveaux Bollandistes, p. 568, pour la discussion des dates diverses assignées au voyage et au séjour de Colomban en France.

(5) Aujourd'hui hameau de la commune de Fancogney. (Haute-Saône.)

(6) Novem dies jam transierant, quo vir Dei cum sui non alias dapes caperet quam arborum

Au bout de quelques années, le nombre croissant de ses disciples l'obligea à se transporter ailleurs, et par la protection d'un des principaux ministres du roi Franc, Agnoald, marié à une femme Burgonde de très-noble race (7), il obtint de Gontran l'emplacement d'un autre château fort, nommé Luxeuil, où il y avait eu des eaux thermales magnifiquement ornées par les Romains et où l'on voyait encore, dans les forêts voisines, les idoles que les Gaulois avaient adorées. Ce fut sur les ruines de ces deux civilisations que vint s'implanter la grande métropole monastique de l'Austrasie et de la Bourgogne.

Luxeuil était situé sur les confins de ces deux royaumes, au pied des Vosges et au nord de cette Séquanie dont l'abbaye de Condat avait déjà, depuis plus d'un siècle, illuminé la région méridionale. Toute cette contrée qui s'étendait sur les flancs des Vosges et du Jura, depuis si illustre et si bénie sous le nom de Franche-Comté, n'offrait alors, sur une longueur de soixante lieues et une largeur moyenne de dix à quinze, que des chaînes parallèles de défilés inaccessibles, entrecoupés par des forêts impénétrables, hérissés d'immenses sapinières qui descendaient du sommet des plus hautes montagnes et venaient ombrager le cours des eaux rapides et pures du Doubs, du Dessoubre et de la Loue. Les invasions des barbares, celle d'Attila surtout, avaient réduit en cendres les villes romaines, anéanti toute culture et toute population. La végétation et les bêtes fauves avaient repris possession de cette solitude, qu'il était réservé aux disciples de Colomban et de Benoît de transformer en champs et en pâturages (8).

Les disciples affluaient autour du colonisateur irlandais. Bientôt il en compta plusieurs centaines dans les trois monastères qu'il avait successivement construits (9) et qu'il gouvernait à la fois. Les nobles Francs et Bourguignons, dominés par le spectacle de ces grandeurs du travail et de la prière, lui amenaient leurs fils, lui prodiguaient leurs donations, et souvent venaient lui demander de couper leur longue chevelure, insigne de noblesse et de liberté, et de les admettre eux-mêmes dans les rangs de son armée (10). Le travail et la prière y avaient pris, sous la forte main de Colomban, des proportions inouïes jusqu'alors. La foule des pauvres serfs et des riches seigneurs y devint si grande qu'il put y organiser cet office perpétuel, appelé *Laus perennis*, qui existait déjà à Agaune, de l'autre côté du Jura et du lac Leman, et où jour et nuit les voix des moines, « aussi infatigables que celles des anges, » se relevaient pour célébrer les louanges de Dieu par un cantique sans fin (11).

Tous, riches et pauvres, y étaient également astreints aux travaux de défrichement

---

cortices herbasque saltus... vel parvulorum pomorum quae Bollucas vulgo appellant... Chamnoaldo Lugduno clavato pontifice, qui ejus et minister et discipulus fuit, cognovimus referente, qui se testabatur saepe vidisse... bestias ac aves accurrere... feruculam, quam vulgo homines Squirium vocant... Abiit fera mitis nec prorsus est ausa redire... Contra naturam absque murmure... cadaver reliquit... Conspicit duodecim lupos advenire... ora vestimenti ejus jungunt... intemeratum relinquunt... Vocem Suevorum multorum per avia aberrantium... JONAS, c. 14, 15, 16, 25, 30.

(7) Regis conviva et consiliarius... Conjux ex praeclara Burgundiorum prosapia. Quanquam ejus industria universa palatii officia gererentur, nec non totius regni querimoniae illius aequissima definitione terminarentur... *Vita S. Agili*, c. 1, 3, ap. ACT. SS. O. S. B., t. II.

(8) Erat tunc vasta eremus Vosagus nomine... aspera vastitate solitudinis et scopulorum interpositione loca aspera... JONAS, c. 13. — Voir l'excellente description du Jura et de ses défrichements monastiques dans l'*Histoire des grandes forêts de la Gaule*, par M. Alfred Maury, p. 281.

(9) Annegray, Luxeuil et Fontaines. — Le biographe de saint Valery donne le chiffre de deux cent vingt; d'autres auteurs disent six cents.

(10) Ibi nobilium liberi undique concurrere nitebantur... JONAS, c. 17. — Multi non solum de genere Burgundionum, sed etiam Francorum, confluxerunt... ut omnia sua ad ipsum locum contraderent, et coma capitis deposita... WALAFR. STRABO, c. 2.

(11) S. BERNARD., *in Vita S. Malach.*, c. 6. Cf. MABILL., *Annal.*, l. VIII. n. 10, 16. L. PITRA, *Hist. de S. Léger*, p. 304; la *Vie des saints de Franche-Comté*, t. II, p. 25 et 478. — Cet office perpétuel, appelé *Laus perennis*, fut longtemps usité à Saint-Maurice, à Remiremont, à Saint-Denis et ailleurs. On en voit déjà la trace dans les premiers monastères de l'Egypte et de Palestine : il est dit dans la vie de sainte Marie Egyptienne, en parlant d'un monastère près du Jourdain : « Psallentia ibi erat, incessabiles totius noctis habens stabilitates,... et in ore psalmi divini absque diminutione... » ROSWEYDE, *Vitae Patrum*, p. 383. — Alexandre, moine syrien, mort vers 430, avait fondé un ordre spécial de religieux dits *Acémètes*, ou gens qui ne dorment point : il gouverna d'abord sur les rives de l'Euphrate, puis à Constantinople, trois cents solitaires, divisés en six chœurs, qui se relevaient pour chanter la nuit comme le jour.

que Colomban dirigeait lui-même. Dans le récit des prodiges que son biographe entremêle à chaque page de sa vie, on les voit tous employés successivement à labourer, à faucher, à moissonner, à fendre le bois. Avec l'impétuosité qui lui était naturelle, il ne ménageait aucune faiblesse. Il exigeait que les malades eux-mêmes allassent battre le blé sur l'aire. Un article de sa règle prescrit au moine de se mettre au lit si fatigué qu'il dorme déjà en y allant, et de se lever avant d'avoir dormi suffisamment. C'est au prix de ce labeur perpétuel et excessif que la moitié de notre pays et de l'ingrate Europe a été rendu à la culture et à la vie (12).

Vingt années se passèrent ainsi pendant lesquelles la réputation de Colomban grandit et s'étendit au loin. Mais son influence ne fut pas incontestée. Il mécontenta une portion du clergé gallo-franc, d'abord par les singularités irlandaises de son costume et de sa tonsure, peut-être aussi par le zèle intempérant qu'il mettait dans ses épîtres à rappeler aux évêques leurs devoirs, et plus sûrement par son obstination à faire célébrer la Pâque, selon l'usage irlandais, le quatorzième jour de la lune, quand ce jour tombait un dimanche, au lieu de la célébrer avec toute l'Église le dimanche après le quatorzième jour. Cette prétention, à la fois minutieuse et oppressive, troubla toute sa vie et affaiblit son autorité, car il poussa l'entêtement sur ce point jusqu'à essayer plus d'une fois de ramener le Saint-Siége lui-même à son avis (13).

Les détails de sa lutte avec l'épiscopat des Gaules sont demeurés inconnus; mais on peut juger de la résolution qu'il y déploya par quelques passages de sa lettre à un synode ou concile réuni pour examiner la question de la Pâque. Le mélange singulier d'humilité et de fierté, l'éloquence virile et originale dont cette épître porte l'empreinte, ne sauraient dissimuler ce qu'avait d'étrange et d'irrégulier le rôle qu'il s'arrogeait au sein de l'Église. Il a beau s'intituler *Colomban le pécheur*, on sent bien qu'il se croit le docteur et le guide de ceux à qui il parle.

Il commence par remercier Dieu de ce que, grâce à lui, tant de saints évêques se sont réunis pour traiter des intérêts de la foi et des mœurs. Il les engage à s'assembler plus souvent, malgré les dangers et les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer en route, et leur souhaite de s'occuper, sous la présidence de Jésus-Christ, non-seulement de la question de la Pâque, mais encore de bien d'autres observances canoniques cruellement méconnues. Il s'enorgueillit de ses propres épreuves et de ce qu'il appelle la persécution dont il a été victime. Il blâme la diversité des coutumes et la variété des traditions de l'Église, en se condamnant ainsi par sa propre bouche, et en méconnaissant la sagesse de l'autorité ecclésiastique, qui semble avoir toléré longtemps chez lui et ses compatriotes l'observance particulière et locale dont il prétendait infliger le joug à toute la chrétienté. Il prêche d'ailleurs l'union entre le clergé séculier et régulier, et son langage devient alors plus ému et plus solennel. « Je ne suis pas l'auteur de ce différend : je suis venu, pauvre étranger, dans ces contrées pour la cause du Christ Sauveur, notre commun Dieu et Seigneur; je ne demande à vos saintetés qu'une seule grâce : qu'il me soit permis de continuer à vivre en silence au sein de ces forêts, auprès des ossements de dix-sept frères que j'y ai déjà vus mourir; j'y prierai pour vous avec ceux qui me restent, comme je le dois, comme je l'ai toujours fait depuis douze ans. Ah! laissez-nous vivre avec vous dans cette Gaule où nous sommes, puisque nous devons vivre les uns avec les autres dans le le ciel, si nous méritons d'y entrer. Malgré notre tiédeur, nous suivrons de notre mieux les canons, les préceptes du Seigneur et des Apôtres. Ce sont là nos armes, notre gloire, notre bouclier. C'est pour leur rester fidèles que nous sommes sortis de notre patrie et que nous sommes venus chez vous. A vous, Pères saints, de voir ce que vous voulez faire de quelques pauvres vétérans, de quelques vieux pèlerins, et s'il ne vaut pas mieux les réconforter que les troubler. Je n'ose aller vous trouver, de peur d'entrer en contention avec vous, mais je vous confesse les secrets

---

(12) Imperat ut omnes surgant atque messem in area virga cædant... Cum vidisset eos magno labore glebas scindere. JONAS, c. 20, 23, 28. — Lassus ad stratum veniat, ambulansque dormitet, necdum expleto somno surgere compellatur. *Reg.* S. COLUMBANI, c. 9.

(13) Il écrivit à ce sujet plusieurs lettres à saint Grégoire le Grand, dont il n'y a aucune trace dans la correspondance de ce Pape, et dont une seule a été conservée dans les œuvres de Colomban. Dans celle-ci, il dit que Satan a empêché ses trois lettres antérieures d'arriver entre les mains de Grégoire.

de ma conscience, et comme quoi je crois surtout à la tradition de ma patrie, qui est d'ailleurs celle de saint Jérôme. »

Tout cela est mêlé de calculs fastidieux sur la célébration de la Pâque et d'un grand étalage de textes de l'Ecriture. Il termine ainsi : : « A Dieu ne plaise que nous réjouissions nos ennemis : savoir les juifs, les hérétiques ou les païens par des luttes entre chrétiens... Si Dieu vous inspire de m'expulser du désert que je suis venu chercher au delà des mers, je n'aurai qu'à dire comme Jonas : *Prenez-moi et jetez-moi à la mer, et la tempête cessera.* Mais avant de m'y jeter votre devoir est de faire comme les mariniers, et de tout tenter pour aborder au rivage ; peut-être même n'y aurait-il pas excès de présomption à vous suggérer qu'il y a beaucoup de gens qui suivent la voie large, et que, s'il y en a quelque peu qui se dirigent par la porte étroite qui mène à la vie, il vaudrait mieux pour vous les encourager que les arrêter, sous peine de tomber sous le coup du texte qui dit : *Malheur à vous, Scribes et Pharisiens, qui fermez le royaume du ciel aux hommes, et qui sans y entrer vous-mêmes en interdisez l'accès au prochain.* Plus la lutte est dure, et plus la couronne est glorieuse. Ceux-là, dit saint Grégoire, qui n'évitent pas le mal patent, ne croient guère au bien caché. C'est pourquoi saint Jérôme enjoint aux évêques d'imiter les apôtres, et aux moines de suivre les Pères, qui ont été parfaits. Les règles des clercs et celles des moines sont très-différentes : que chacun garde fidèlement la profession qu'il a embrassée, mais que tous suivent l'Evangile et le Christ, leur chef .. Du reste, priez pour nous comme nous prions, malgré notre bassesse, pour vous. Ne nous regardez pas comme étrangers à vous : car tous, Gaulois ou Bretons, Espagnols ou autres, nous sommes les membres d'un même corps. Vous tous, qui êtes mes pères et mes frères, très-saints et très-patients, pardonnez à la loquacité et à l'insolence d'un homme dont la tâche est au-dessus de ses forces (14). »

Quand on songe que ni l'histoire de la vie de Colomban, si minutieusement écrite, ni celle de son époque, n'a gardé la trace d'aucune répression, ni même d'aucune improbation solennelle, à l'endroit du moine étranger qui venait ainsi se poser en maître et en juge des évêques, on ne peut se défendre de constater et d'admirer l'immense liberté dont jouissaient alors les chrétiens, jusque dans le domaine où les droits de l'autorité auraient pu inspirer le plus de jalousie.

Il est toutefois douteux que cette attitude n'ait pas ébranlé l'ascendant que les vertus et la sainteté de Colomban lui avaient conquis parmi les Gallo-Francs. Mais il le retrouva bientôt tout entier dans le conflit qu'il engagea, pour l'honneur des mœurs chrétiennes, contre la reine Brunehault et son petit-fils, et qu'il nous faut raconter avec quelques détails, parce que cette lutte fut la première, et non la moins remarquable, de celles qui éclatèrent à diverses reprises entre les moines et les rois chrétiens, si long temps et si naturellement alliés.

La domination franque dans les Gaules s'était, comme on sait, naturellement divisée en trois royaumes distincts : la Neustrie, l'Austrasie et la Bourgogne. L'ancien royaume des Burgondes ou de Bourgogne, définitivement conquis par les fils de Clovis, avait été reconstitué par son petit-fils,

(14) Dominis sanctis et in Christo patribus vel fratribus episcopis, presbyteris, cæterisque S. Ecclesiæ ordinibus, Columba peccator, salutem in Christo præmitto.—Gratias ago Deo meo quod mei causa in unum tanti congregati sunt sancti... Utinam sæpius hoc ageretis... Hoc potissimum debuit vobis inesse studium... Multum nocuit nocetque ecclesiasticæ paci diversitas morum et varietas traditionum... Unum deposco a vestra sanctitate... ut, quia hujus divinitatis auctor non sum, ac pro Christo Salvatore communi Domino et Deo in has terras peregrinus processerim, ut mihi liceat... in his silvis silere et vivere juxta ossa nostrorum fratrum decem et septem defunctorum sicut usque nunc fecimus, oremus, ut debemus. Capiat nos simul, oro, Gallia, quos capiet regnum cœlorum, si boni simus meritis.... Hi sunt nostri canones, dominica et apostolica mandata... Hæc arma, scutum et gladium... hæc nos moverunt de patria ; hæc et hic servare contendimus, licet tepide... in his perseverare optamus sicut et seniores nostros facere conspeximus... Vos, patres sancti, videte quid facietis ad istos veteranos pauperes et peregrinos senes... Confiteor conscientiæ meæ secreta, quod plus credo traditioni patriæ meæ... Alia enim sunt et alia clericorum et monachorum documenta, et longe ab invicem separata... De cætero, patres, ora pro nobis, sicut et nos facimus, viles licet, pro vobis ; et nolite nos a vobis alienos repulsare : unum enim corporis sumus commembra, sive Galli, sive Britanni, sive Iberi, sive quæque gentes... Date veniam meæ loquacitati ac procacitati supra vires laboranti, patientissimi atque sanctissimi patres quique et fratres. *Epist.* II, ap. GALLANDUS, *Bibl. veter. Patr.*, t. XII, p. 347.

Gontran, qui avait si bien accueilli Colomban, et c'était à l'extrémité septentrionale de ce royaume que s'élevait Luxeuil. Gontran était mort sans postérité, la Bourgogne avait passé à son neveu, le jeune Childebert II, déjà roi d'Austrasie et fils de la célèbre Brunehault. Celui-ci mourut peu après, laissant deux fils en bas âge, Théodebert II et Thierry II. Sa succession fut divisée entre eux : Théodebert eut l'Austrasie, et Thierry, la Bourgogne; mais leur aïeule Brunehault s'empara aussitôt de leur tutelle et de la puissance royale dans les deux royaumes, tandis que sa terrible ennemie, Frédégonde, que Gontran avait si justement nommée *l'ennemie de Dieu et des hommes*, gouvernait la Neustrie, au nom de son fils, Clotaire II, également mineur. Toute la Gaule franque se trouvait ainsi entre les mains de deux femmes, qui la dominaient au nom de trois rois mineurs (15). Mais bientôt les leudes d'Austrasie, chez qui l'indomptable indépendance des Francs s'était conservée bien plus entière que chez les Neustriens, révoltés par les allures violentes et arbitraires de Brunehault, obligèrent l'aîné de ses petits-fils à l'expulser de son royaume. Elle s'en consola en se fixant en Bourgogne chez le jeune roi Thierry, et en continuant à y exercer sur les seigneurs et les évêques bourguignons la domination altière et souvent cruelle qui l'avait rendue insupportable à l'Austrasie.

On jugerait trop sévèrement Brunehault, si on la confondait à un degré quelconque avec son immonde et sinistre rivale, qui fut à la fois bien plus coupable et plus prospère qu'elle. Grégoire de Tours a vanté sa beauté, ses bonnes mœurs, sa prudence et son affabilité, et Grégoire le Grand, en félicitant les Francs d'avoir une si bonne reine, l'a honorée de ses éloges publics, spécialement dans son fameux diplôme relatif à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, qu'elle avait construite et richement dotée sur le site même où le saint évêque de Tours, passant chez les Eduens, avait couru risque de la vie en détruisant le dernier sanctuaire du paganisme vaincu. Cette abbaye, longtemps célèbre par ses richesses et par ses florissantes écoles, servit de sépulture à Brunehault, et neuf siècles encore après sa cruelle mort une distribution journalière faite aux pauvres rendait sa mémoire populaire sous le nom de *l'aumône Brunehault* (16).

Mais Brunehault, déjà vieillie, n'avait conservé que l'ardeur intrépide de ses jeunes années ; elle n'en avait plus la générosité ni la droiture. Elle avait tout sacrifié à la passion de dominer et à la tentation de rétablir une sorte de monarchie romaine (17). Et cette soif de régner seule l'égarait au point de la déterminer, elle dont la jeunesse avait été sans reproche, à encourager chez ses petits-fils cette polygamie qui semble avoir été le triste privilége des princes germaniques, et surtout des Mérovingiens (18). De peur d'avoir une rivale de crédit et de puissance auprès du jeune roi Thierry, elle s'opposa de tout son pouvoir à ce qu'il remplaçât ses concubines par une reine légitime, et lorsqu'enfin il se détermina à épouser une princesse visigothe, Brunehault, quoique fille elle-même d'un roi visigoth, vint à bout d'en dégoûter son petit-fils et de la faire répudier au bout d'un an. L'évêque de Vienne, saint Didier, qui avait conseillé au roi de se marier, fut assommé par des sicaires que la reine-mère avait apostés.

Comte Ch. de Montalembert.

(*La suite prochainement.*)

(15) Frédégonde mourut peu après, en 597, triomphante de tous ses ennemis.

(16) S. Greg. Magn. *Epist.*, XIII, 6. — Greg. Turon., *Hist. eccl.*, IV, 27. — L'abbaye de Saint-Martin d'Autun avait possédé, selon la tradition bourguignonne, jusqu'à *cent mille* manses. L'église, reconstruite avec magnificence au dix-neuvième siècle, fut rasée en 1750 par les moines eux-mêmes, qui en rebâtirent une autre, laquelle eut le même sort en 1808. La charrue a depuis lors passé sur le site de l'église et du monastère. Il existe une précieuse monographie de cette abbaye, publiée par M. Bulliot, Autun, 1849, 2 vol.

(17) Henri Martin, II, 106.

(18) Ob nobilitatem plurimis nuptiis ambiuntur. Tacit., *De mor. Germ.*, c. 18.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

On lit dans le *Journal de Rome* du 13 juillet :

Sa Sainteté a tenu ce matin, dans le palais apostolique du Vatican, un consistoire secret dans lequel, après une allocution au Sacré Collége, elle a proposé les églises dont les noms suivent :

Eglise métropolitaine d'Evora en Portugal, pour Mgr Jose Antonio da Matta e Silva, promu du siége de Beja.

Eglise archiépiscopale de Trajanopoli, in part. inf., pour Mgr Antonio Claret y Clarà, précédemment archevêque de S. Iago de Cuba.

Eglises cathédrales unies de Calvi et Teano (roy. des Deux Siciles), pour Mgr Bartolomeo d'Avanzo, transféré du siége de Castellaneta.

Eglise épiscopale d'Echinus, in part. inf., pour Mgr Manuel Ramon Arias Teijero de Castro, précédemment évêque de Santander.

Eglise cathédrale de Salta dans l'Amérique méridionale, pour le R. P. Fr. Bonaventura Rizo, ex-provincial de l'Ordre des Mineurs Observantins de S. François, prêtre diocésain de Salta.

Ensuite Sa Sainteté a annoncé l'élection des évêques désignés par la Sacrée Congrégation de la Propagande depuis le dernier consistoire :

Pour l'Eglise cathédrale de S. Hyacinthe au Canada, Mgr Joseph Lakocque, transféré de l'évêché de Cidonia, *in part. inf.*

Pour l'Eglise cathédrale d'Auckland (Océanie occidentale), Mgr Jean-Baptiste Pompallier, précédemment administrateur apostolique de ce siége, transféré de l'évêché de Maronée, *in part. inf.*

Pour l'Eglise cathédrale de Wellington (Océanie), Mgr Jacques-Philippe Viard, précédemment administrateur apostolique de ce siége, transféré de l'évêché d'Ortosia, *in part. inf.*

Pour l'Eglise cathédrale de Charlottetown (île du prince Edouard), le R. D. Peter Mac-Intyre, missionnaire dans le même diocèse.

Pour l'Eglise de Chatam (Nouveau Brunswick) récemment érigée en église cathédrale par S. Sainteté, le R. D. James Rogers, missionnaire d'Halifax.

Pour l'Eglise épiscopale de Delcon, in part. inf., le R. D. Pierre Dufal, vicaire apostolique de la Mission orientale du Bengale.

Pour l'Eglise épiscopale de Gabala, in part. inf.; le R. D. Patrick Dorrian, curé, nommé coadjuteur avec future succession de Mgr Corneille Denvir, évêque de Down et Connor.

Pour l'Eglise épiscopale d'Hesébon, in part. inf., le R. D. André Ignace Schaepman, curé de la métropole d'Utrecht, nommé auxiliaire de Mgr Jean Zwijsen, archevêque d'Utrecht et administrateur du diocèse de Bois-le-Duc.

Enfin l'instanee pour le Sacré Pallium a été adressé à Sa Sainteté en faveur de l'Eglise métropolitaine d'Evora.

BULLETIN POLITIQUE

19 *juillet*

Le *Moniteur* publie une lettre adressée par le Sultan à l'Empereur.

Les sentiments que le Sultan exprime, font honneur à son cœur. Mais que peuvent-ils contre une situation qui n'est pas son ouvrage? Peuvent-ils faire que le musulman ou l'idolâtre aient le respect de l'homme ? Peuvent-ils faire que le Turc ou le Druse n'aient pas le mépris du chrétien, la croyance qu'il est créé pour leur usage, et qu'ils gagneront le ciel en le tuant? Peuvent-ils faire qu'une société religieusement fondée sur l'esclavage, l'infanticide et la polygamie, ne soit pas tour à tour un sépulcre morne ou un chaos sanglant? Peuvent ils faire, que, là où il y a des pachas, qui n'ont pas en eux le frein moral, il n'y ait pas, par un contre-coup naturel, une race de parias destinés à pourvoir à leurs besoins, et à servir d'aliment perpétuel à leurs cupidités?

A Dieu ne plaise, bien entendu, que nous voulions voir exterminer ou convertir de force les musulmans ou les idolâtres !

Ce que nous demandons avec énergie, c'est que, là où les chrétiens sont supérieurs en nombre, ils soient les maîtres; c'est que, là où ils sont inférieurs, ils soient solennellement et efficacement protégés par les traités.

On trouvera plus loin une lettre que M. François Lenormant nous écrit de Beyrouth, et où il retrace, dans les plus intéressants détails, les événements de Syrie.

On sait qu'il y a huit mois, le père de notre ami, M. Charles Lenormant, mourut à Athènes, laissant comme testament de sa vie la fondation d'une messe qui se célèbre

tous les samedis à Notre-Dame-des-Victoires pour l'union des Églises latine et grecque. La mission de dévoûment que M. François Lenormant s'est donnée auprès des chrétiens du Liban, est digne de l'inspiration paternelle.

L'opinion publique se demande, avec une curiosité bien naturelle, à quelles mesures les puissances, la France surtout, se sont résolues pour pacifier la Syrie.

Malheureusement la question d'Italie, avec la sinistre figure de la révolution, est toujours là, qui ajoute aux embarras de la question d'Orient, véritable et grande question de liberté, d'indépendance et de christianisme.

Pendant que l'Europe a les yeux sur le Liban, le Piémont tourne les siens sur M. Depretis, député de l'extrême gauche, que M. de Cavour envoie à Garibaldi pour l'adoucir.

Nos lecteurs ont lu dans nos colonnes le récit de la mésaventure de M. La Farina tracé par lui-même.

Chose singulière! lorsque Garibaldi s'embarqua pour la Sicile, on nous disait avec fracas : « Turin est innocent d'une pareille « atteinte au droit des gens, il a fait tout ce « qu'il a pu pour l'empêcher, il a protesté « dans les termes les plus énergiques au« près des représentants des puissances, il « y aurait de l'injustice à faire retomber « sur lui la plus légère responsabilité de « tout ce qui se passe. » C'était vraiment touchant ; et beaucoup de gens naïfs, beaucoup d'âmes simples ajoutaient intérieurement : « Puisque Turin est si in« digné, il va sans doute déclarer bien haut « qu'il n'acceptera jamais le fruit du crime « international qui révolte si fort sa cons« cience; car quel honnête homme voudrait « s'enrichir d'un bien indignement acquis? « Turin blâme de toutes ses forces l'expé« dition de Garibaldi ; avec quel soin ja« loux, avec quelle pudeur farouche ne va« t-il donc pas rejeter un présent venu de « telles mains? Il a, du reste, un noble « exemple, non pas même de chevalerie, « mais de probité qui doit l'exciter en« core dans ses bonnes dispositions ; c'est « celui de Charles-Albert refusant, en 1848, « la couronne de Sicile qui lui était indû« ment offerte. »

Nous reposions donc en paix à l'ombre de nos illusions ; tout à coup M. La Farina nous apprend que s'il s'est disputé avec Garibaldi, jusqu'à se faire mettre à la porte et traiter d'espion par son ami, c'est parce qu'il lui reprochait, de la part de Turin, non pas du tout d'avoir pris la Sicile à François II, mais de ne pas la donner assez vite à Victor-Emmanuel.

Nous avons été un peu surpris de cette révélation ; et en même temps nous nous sommes senti très-rassuré pour l'amitié de Garibaldi avec Turin, que les alarmistes déclaraient compromise.

Le régent d'Orléans ne voulant pas être reconnu au bal masqué, pria un soir Dubois de faire le maître et consentit à faire le valet : rien n'était plus simple, et tout allait pour le mieux, lorsque le maître, tout fier de son rôle et de ses habits, s'oublia jusqu'à donner un coup de pied au valet : « Oh! « pour cette fois, s'écria le Régent, tu me « déguises trop! »

Nous croyons que telle est à peu près, à l'égard de Garibaldi, l'exclamation de Turin si rudement secoué dans la personne de M. La Farina.

Le *Petit-Courrier*, qui est le journal officiel de M. La Farina, répond à la fameuse note du journal officiel de Garibaldi, où on racontait son expulsion, par l'état de frais suivant :

«Nous affirmons que l'expédition du géné« ral Garibaldi a été faite avec les armes « et les munitions données par notre pré« sident, M. La Farina, au général Gari« baldi et au colonel Bixio ; que l'expédi« tion de l'*Utile*, commandée par M. « Agnetta, a été faite avec les armes, les « munitions et les 50,000 francs donnés « par la Société nationale ; que la Société « nationale a concouru à l'expédition Me« dici pour plus de 300,000 francs ; que « l'expédition Cosenz a été faite presque « tout entière avec les ressources recueil« lies par la Société nationale ; il en a été « de même des expéditions Siccoli et de « Livourne. »

Les journaux anglais expriment leurs regrets de ne pas voir M. Berryer venir, com-

me on l'avait annoncé, plaider à Londres ; le *Globe* dit que tous les membres du barreau, qu'une foule d'hommes politiques et de notabilités de tout genre s'apprêtaient à rendre hommage au plus éloquent avocat qui ait paru depuis Erskine.

L'Angleterre s'honore en oubliant ainsi ses préoccupations et ses défiances pour saluer une de nos gloires nationales.

20 *juillet*

Une note insérée au *Moniteur* porte, qu'en présence des déplorables événements de la Syrie, et de la profonde et légitime émotion qu'ils ont excitée en Europe, « le « gouvernement de l'Empereur a cru de« voir faire connaître sans retard ses im« pressions aux cabinets et à la Porte, et « provoquer l'adoption en commun des « mesures exigées par les circonstances. »

Le dissentiment ou plutôt la dissonance que nous signalions, il y a quelques jours, entre les appréciations du *Times* et celles du *Morning-Post* sur les calamités du Liban et sur les remèdes qu'elles sollicitent, se manifeste de plus en plus.

Le *Times* du 18 est tout à l'indignation, il ne voit qu'heur et malheur en Syrie, Alep partageant le sort de Damas, Jérusalem noyé dans le sang avec les chrétiens de toutes les Eglises et de toutes les nations, *y compris*, ajoute-t-il, *un grand nombre de protestants anglais*, quelques hordes féroces s'agitant autour du Saint-Sépulcre, et en défendant l'approche au monde civilisé; et, rapprochant de tant de désastres l'inertie coupable du gouvernement ottoman, il arrive à se demander si l'Europe ne devrait pas s'occuper de lui chercher un successeur.

Le *Morning-Post* du 19 a un tout autre langage : il assure que le gouvernement ottoman s'est montré de prime abord tout disposé à la répression; *qu'il y a une distinction immense à faire entre les hideux massacres commis par les Druses et la politique tolérante des Turcs à toutes les époques de l'histoire*; *que de toutes les races conquérantes, les Turcs ont toujours été les plus tolérants* ; et qu'une nation européenne ne serait pas plus habile que les Turcs, pour contenir les Druses.

Comme c'est touchant ! Et quel dommage que le journal de lord Palmerston n'ait pas un peu pour les Etats faibles, pour la Grèce ou pour Naples, n'ait pas surtout pour l'auguste vieillard de Rome, l'indulgence dont il couvre les bachi bouzouks, les pachas, tous les bourreaux officiels du Liban ! En prétendant faire une différence entre les Turcs et les Druses, ce sont ces derniers qu'il calomnie ; les Turcs ont été en Syrie tels qu'on les a vus, il y a quarante ans, en Morée et dans les îles de l'Archipel, tels que les a connus et détestés lord Byron; et, si le *Morning-Post* répond que ces temps-là sont passés et que lord Byron était un poëte, nous lui opposerons les rapports les plus récents des consuls anglais, non pas même de la lointaine Asie, mais de la Turquie d'Europe, celui, par exemple, du consul de Prevesa en Thessalie, M. Saunders, qui écrivait à son gouvernement, le 7 février 1854, au moment de la guerre de Crimée : « La population grecque, ne voyant au« cune espérance de soulagement réel aux « maux qui pèsent sur elle, et s'attendant « au contraire à être plutôt victime d'une « oppression plus sérieuse au fur et à me« sure des succès des armes turques, est « excitée par une impulsion irrésistible à « saisir l'occasion actuelle de faire valoir « les prétentions que tout individu, quelle « que soit sa condition, est habitué à re« garder comme fondées sur des droits ina« liénables. » Et voici quelques-unes des choses que M. Saunders voyait dans un voyage d'exploration qu'il faisait dans le pays ; il trouvait « que trois villages avaient été « complétement ravagés par les Turcs, qu'il « avait été sacrifié beaucoup de victimes « innocentes dont les têtes étaient en guise « de trophées exposées sur un arbre de la « place du marché. » Plus loin, une mère était enchaînée avec son fils et sa fille, et les agents turcs s'apprêtaient à verser de l'huile bouillante sur les trois patients, coupables de ne plus avoir d'argent à donner pour l'entretien des harems,

Les événements de Syrie ne sont donc qu'un épisode dans l'histoire uniforme de l'Empire ottoman; et c'est pour cela que,

d'un bout de l'Europe à l'autre, l'opinion indignée, le *Times* lui-même, demandent grâce pour les chrétiens d'Orient.

Mais, faut-il le dire? Nous craignons fort que le *Times* ne représente en cette circonstance le premier mouvement de l'Angleterre, et que le *Morning-Post* ne représente le second.

On remarquera, dans notre correspondance d'Athènes, avec quel élan la Grèce s'associe aux douleurs et vient en aide aux misères des catholiques de Syrie.

Nous ne répéterons pas les réflexions que faisait hier M. François Lenormant sur cette union touchante des catholiques et de leurs frères séparés, présage et promesse d'une autre unité plus complète.

Nous nous bornerons à rappeler, que la Grèce n'obéit pas seulement à une inspiration chrétienne, qu'elle paye aussi sa dette de reconnaissance envers l'Église : lorsqu'elle eut, en 1820, le sort qu'ont aujourd'hui les Maronites, ce fut le Pape qui fut, avec la France, son défenseur le plus dévoué; il lui envoya des secours, il intercéda pour elle auprès des puissances. « Ce sont des brebis égarées, disait-il à une « personne qui, par haine du schisme, par« lait mal des Hellènes; mais ce sont tou« jours mes brebis! »

Mais le nom du Pape que nous venons de prononcer, nous ramène à d'autres tristesses; pendant que les brebis fidèles sont égorgées au Liban, le pasteur est dans l'affliction, il souffre au Vatican.

Les nouvelles d'Italie ont le même caractère que ces jours derniers.

A Naples, le régiment de la garde royale qui avait eu un conflit avec la population, a été éloigné de la capitale, et on a confié le service des forteresses à la garde nationale. On y semble beaucoup plus occupé à ôter la liberté au Roi qu'à la donner au peuple. Voici, du reste, le tableau qu'un journal très-impartial, l'*Indépendance belge*, fait de la situation : « Quant à Naples, l'autorité « bourbonienne n'y existe plus guère que « de nom. Outre l'inspecteur de police poi« gnardé, le 12, en pleine rue de Tolède, « une dizaine d'anciens espions ont été « frappés, en quelques jours, par des mains « inconnues, car aucun procès n'a été com« mencé. Les amis de la dynastie, intimidés, « n'osent ni fonder un journal, ni instituer « un comité électoral. On distribue publi« quement des journaux qui font l'éloge « de Garibaldi, et de petits imprimés qui « demandent hautement l'annexion. On « fait même circuler un appel de Gari« baldi à l'armée. Naples est inondée de « ces feuilles volantes, et le pouvoir n'est « plus que l'impuissance officielle. La ré« volution l'a médusé. »

A Turin, l'*Opinione* déclare que l'alliance avec Naples, en présence des événements qui se préparent pour ce royaume, ne sera pas conclue.

A Palerme, Garibaldi, ennuyé, fatigué, tourmenté par les intrigues qui se croisent autour de sa dictature, songe à se distraire par une expédition sur Messine ou ailleurs.

Quel service le héros rendrait à tout le monde et à lui-même, s'il s'en allait donner un coup de main à Abd-el Kader contre les Turcs!

H. Mercier de Lacombe.

Télégraphie privée.

Vienne, 19 juillet.

Un décret souverain a été lu dans la séance de cette après-midi, au conseil de l'empire, portant qu'à l'avenir le gouvernement impérial et royal ne pourra, sans le consentement préalable du conseil, n'asseoir de nouveaux impôts, ni élever ceux qui existent déjà; il en sera de même des droits généraux sur la consommation, de ceux qui sont prélevés sur les documents (timbres), sur les procédures et les actes judiciaires. Aucun emprunt non autorisé par le conseil de l'empire ne pourra être décrété dorénavant.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

Le Sultan a adressé, par le télégraphe, à l'Empereur, la lettre suivante, dont l'original a été remis à l'ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople :

« Palais de Dolma-Batché, 16 juillet.

« Je tiens à ce que Votre Majesté sache bien avec quelle douleur j'ai appris les événements de Syrie. Qu'elle soit convaincue que j'emploierai toutes mes forces pour y rétablir l'ordre et la sécurité, punir sévèrement les coupables, quels qu'ils soient, et rendre justice à tous. Pour qu'il ne puisse y avoir aucun doute sur les intentions de mon gouvernement, c'est à mon ministre des affaires étrangères, dont les principes sont connus de Votre Majesté, que j'ai voulu confier cette importante mission. »

On lit dans le *Moniteur* :

« En présence des déplorables événements dont la Syrie est le théâtre et qui causent, à si juste titre, en Europe, l'émotion la plus profonde, le gouvernement de l'Empereur a cru devoir faire connaître sans retard ses impressions aux autres cabinets et à la Porte, et provoquer l'adoption en commun des mesures exigées par les circonstances. »

Nous avons reçu de M. l'abbé Lavigerie, directeur général de l'Œuvre des Écoles d'Orient la lettre suivante, que nous publions avec la première liste des souscriptions, pour les chrétiens de Syrie. Ceux de nos lecteurs, qui nous ont déjà envoyé leurs offrandes voudront bien considérer comme accusé de réception l'inscription de leurs noms sur les listes de souscription qui figureront dans nos colonnes.

A. Simon.

Paris, le 20 juillet.

Monsieur le directeur,

Le conseil de l'OEuvre des Ecoles d'Orient s'empresse de vous remercier par mon entremise, d'avoir bien voulu accueillir, en vous y associant, l'appel que nous adressons aux catholiques de France, en faveur des chrétiens de Syrie, victimes du fanatisme et de la cruauté des Turcs.

Espérons que les mesures énergiques prises par le gouvernement français, uni aux autres gouvernements de l'Europe, vont mettre un terme à tant de crimes et de malheurs. Mais que de désastres à réparer, que d'infortunés à secourir! La France se souviendra, n'en doutons point, de ses sympathies séculaires pour ces Maronites que l'on a si justement nommés les *Français de l'Orient*.

Déjà notre appel, celui dont vous avez pris la noble initiative dans la presse, commencent à porter leurs fruits. Je vous remercie des généreuses offrandes que vous avez provoquées et que vous venez de me transmettre. Je vous envoie moi-même la liste de nos premiers souscripteurs, en vous priant de la publier dans vos colonnes. Elle sera suivie de beaucoup d'autres, je l'espère, et je vous demanderai d'avance pour elles la même hospitalité.

Daignez agréer, etc.,

L'abbé Lavigerie,
Professeur à la Sorbonne, directeur général de l'Œuvre des Ecoles d'Orient.

N. B. Les offrandes adressées par la poste, au bureau de notre OEuvre, 12, rue du Regard, doivent porter l'adresse de M. l'abbé Lavigerie, directeur de l'OEuvre des Ecoles d'Orient. On peut se servir pour nous les transmettre, de billets de banque, de bons sur la poste, ou même de timbres-poste, suivant la somme.

PREMIÈRE LISTE.

Le conseil de l'OEuvre des écoles d'Orient, 1,000 fr. — M. Guillaume Rey, 500 fr. — M. Rohault de Fleury, 100 fr. — M. Soulié, professeur au petit séminaire de Paris, 10 fr. — M. Vernhes, id., 5 fr. — M. l'abbé Foulon, 10 fr. — M. le marquis d'Oyssonville, 100 fr. — M. de Wateville, 20 fr. — Anonyme, 25 fr. — M. Marcelin Lorin, 10 fr. — M. le comte Alphonse de Bu sseret père, de Versailles, 30 fr. — M. le comte Raymond de Buisseret fils, id., 10 fr. — Mme la comtesse de Ruty, 10 fr. — M. T***, 16 fr. — M. Brissac, ingénieur, 20 fr. — Anonyme, 5 fr. — Anonyme, 10 fr. — Anonyme, 500 fr. — Deux pères de l'Oratoire de l'Immaculée-Conception, 60 fr. — Mlle Eugénie Loudun, 10 fr. — Mme Boncard, 20 fr. — Anonyme, 1 fr. — Mlle Eugénie Cattin, 3 fr. — Anonyme, 10 fr. — M. le génér al de Creuly, 20 fr. — M. Paul Bouju, 10 fr. — Le comité de Saint-Thomas-d'Aquin, pour l'OEuvre des écoles d'Orient, 80 fr. — Mme Rocher, 5 fr. — M. Bousquet, 21 fr. — M. l'abbé Baduel, vicaire général de Mende, 10 fr. — M. D. B., 10 fr. — Mme Basse, 10 fr. — M. Léon Cornudet, conseil er d'Etat, 20 fr. — M. l'abbé de Pontallier, 10 fr. — Mgr Laranggeira, évêque du Brésil, 100 fr. — Mme la comtesse de Semallé, née de Bleuville, 40 fr. — M. le comte René de Semallé, 20 fr. — Mme la baronne de Semallé, 5 fr. — M. Léon de Boishue, 5 fr. — Mme de Pont, 5 fr. — Mme Vincent et sa famille, 14 fr. — M. Louis Rolland-Gosselin, 100 fr. — Mme Begond, 15 fr. — M. l'abbé Place, 40 fr. — M. Labellouge, pharmacien, 20 fr. — M. H. Walton, membre de l'Institut, 100 fr. — M. le marquis de Chanterac, 20 fr. — M. H. Mercier de Lacombe, 20 fr. — M. Alexandre Guillemin, 100 fr. — M. l'abbé Charles, chanoine honoraire de Paris, 40 fr. — M. le marquis de Galard Terraube, 50 fr. — Les élèves du collége arménien de Samuel Moorat, 100 fr. — M. Eugène Rendu, 25 fr. — M. Eugène Cauchy, 100 fr. — M. C. H., 20 fr. — M. le comte de Montalembert, 100 fr. — M. M. Garcin, 20 fr. — M. l'abbé Simon, directeur de l'*Ami de la Religion*, 50 fr.

Total de la première liste, 3,780 fr.

On nous écrit de Beyrouth, 1er juillet :

I

C'est de Syrie que je vous écris, et vous éprouverez peut-être quelque surprise à la date de cette lettre. En effet, en vous quittant, il y a trois mois et demi, je n'avais pas d'autre intention que celle de me rendre en Grèce et d'y remplir autant qu'il serait en mon pouvoir, la mission scientifique dont m'avait chargé le gouvernement français. Mais forcé, par l'intensité de la chaleur, à interrompre momentanément nos fouilles d'Eleusis, j'ai

profité avec empressement de l'occasion que m'offrait le départ du *Héron*, aviso à vapeur de la marine impériale qui rejoignait à Beyrouth le commandant de nos forces navales dans le Levant, pour aller moi-même dans cette ville porter les premiers fonds d'une souscription qui s'était formée à Athènes à la nouvelle des événements de Syrie. Je ne saurais vraiment vous dire, à quel degré l'émotion causée par cette nouvelle avait été grande dans la capitale du royaume de Grèce. On prétend toujours que les Hellènes sont fanatiques et on rejette bien souvent sur eux toute la faute des divisions et des querelles qui existent si malheureusement en Orient, de communion chrétienne à communion chrétienne. Quelque affection particulière que j'aie pour les Grecs, je n'ai pas la prétention d'en faire des saints, et je ne nierai pas que dans des affaires de ce genre ils n'aient eu bien souvent leurs torts. Mais il faut être avant tout équitables et vrais, et alors on doit reconnaître, quoi que cela puisse coûter un peu, que nos catholiques ont eu aussi souvent les leurs. En tous cas, ce qui a été fait dans Athènes ces jours derniers est un noble exemple et montre que les Grecs, à un moment donné, savent parfaitement s'élever au-dessus des questions de rites et de communions, pour ne plus voir que la croix qui domine tout et plane sur les uns comme sur les autres. Dans les premières nouvelles arrivées de Syrie à Athènes, on parlait seulement de désastres qui auraient porté sur les Maronites, c'est-à-dire sur une population catholique très-souvent en dispute avec ses voisins *orthodoxes*. Ces désastres ne touchaient donc pas bien directement les Grecs. Mais ceux ci peuvent dire comme Didon :

Non ignara mali miseris succurrere disco ;

ils ont tant souffert pendant les quatre siècles que la domination musulmane a pesé sur eux, qu'ils sentent toujours leurs entrailles s'émouvoir lorsqu'il est question d'un peuple chrétien, quel qu'il soit, qui souffre les mêmes misères. D'ailleurs, on commence à reconnaître dans l'Orient que la cause de tous les malheurs des chrétiens, celle qui perpétue seule indéfiniment le joug mahométan réside dans les divisions, les querelles, les préjugés de rite à rite, de communion à communion, entretenus avec une rare habileté par les Turcs, et même, il est triste de le dire, par certaines puissances européennes ; on sent qu'il faut mettre fin à cet état de choses, se rapprocher les uns des autres et consommer, sinon encore l'union religieuse, du moins une union politique qui en sera le plus court chemin et qui, seule aussi, peut conduire à la conquête de la liberté. C'est dans ces sentiments que l'on a pensé avec raison, dans la capitale du royaume de Grèce, que par cela même que la Syrie était un des pays où les divisions entre Grecs et catholiques étaient le plus profondes, dans un moment où les catholiques du Liban avaient été si cruellement frappés, l'envoi des premiers secours par les Grecs d'Athènes était un acte habile aussi bien que généreux et pouvait puissamment ouvrir les voies à une réconciliation future.

Aussi, dès que le mot de souscription a été prononcé, l'idée qu'il représentait a-t-elle été accueillie avec cette ardeur particulière aux peuples du Midi. Le Roi et la Reine ont tenu à s'inscrire en tête de la liste, chacun pour 1,000 drachmes. En quarante-huit heures plusieurs milliers de drachmes étaient réunis, et je partais emportant de l'argent, du linge vieux et neuf pour les blessés, de la charpie, des habits, que l'on m'avait envoyé de toutes les les parties de la ville.

Ayant quitté le Pirée le vendredi soir, je suis arrivé ici avec le *Héron*, mardi dans la journée. En partant pour ce pays, je m'attendais, par les nouvelles que nous en avions reçues en Grèce, à voir bien des choses lamentables; mais ce que j'ai trouvé a surpassé tout ce que je pouvais attendre et croire. Les massacres de la Bosnie, il y a deux ans, sont bien loin dans l'ombre ; depuis les égorgements de Chio, de si sinistre mémoire, l'Orient n'avait pas été témoin de faits semblables. Le massacre des chrétiens, l'incendie des villages, la profanation et la ruine des églises et des monastères ont été généraux et sans une exception depuis Beyrouth jusqu'à Damas dans une direction, et jusqu'à Sayda dans une autre. Les meurtres et les incendies individuels se sont étendus jusqu'à Caïpha, sur le golfe de Saint-Jean-d'Acre, et jusqu'aux environs de Nazareth. Ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards n'ont été épargnés ; toutes les passions ennemies du christianisme, le fanatisme des musulmans, la rage païenne des Druses, ces adorateurs du veau, se sont assouvies dans des flots de sang chrétien.

Mais, si je faisais des réflexions, si j'employais pour caractériser les événements dont la Providence m'a appelé à être ici témoin et même sur quelques points acteur, on me dirait que j'exagère. Ce qu'il faut faire connaître dans des circonstances semblables, ce sont des faits, des faits purs et simples sans commentaires ; aussi bien le lecteur en tirera-t-il assez vite ses conclusions lui-même. Ce sont ces faits que je veux vous envoyer. Il m'a semblé nécessaire qu'un journal de Paris contînt, pour l'édification du public français, un récit exact et détaillé des scènes qui se passent en pleine année 1860 au sein d'un pays admis à faire partie du concert européen et pour garantir l'intégrité duquel la France, il y a 6 ans seulement, a dépensé avec sa générosité habituelle deux cent mille hommes et quinze cents millions.

II

Pour bien comprendre ce que je vais vous

raconter, je vous prie, et je prie vos lecteurs de jeter les yeux sur une carte de Syrie, particulièrement, s'ils le peuvent, sur celle de M. Van de Velde, qui est la plus grande et la plus complète. Ceci me dispensera de vous donner une description géographique de la chaîne du Liban, et je n'aurai besoin que de vous donner quelques notions préliminaires sur la distribution des différentes populations dans cette chaîne. Toute la partie nord du Liban, depuis Tripoli jusqu'au Nahar-el-Kelb ou rivière du Chien, l'antique Lycus, cours d'eau situé à une heure et demie au nord de Beyrouth, est habitée exclusivement par les chrétiens maronites. C'est là que sont, à peu de distance du Nahar-el-Kelb, dans le district de Kez-Rouan, la résidence du patriarche maronite, celle du délégat apostolique, les fameux colléges d'Antourah et de Ghazir, en un mot les principaux établissements catholiques de la contrée. Au delà du Nahar-el-Kelb, et tout autour de Beyrouth, s'étend une autre région où la population est assez également partagée entre Maronites et Druses, puis vient le massif du Ras-el-Metn, le centre de la puissance des Druses, dans lequel cependant est située, mais entièrement isolée des autres contrées maronites, la ville chrétienne de Deir el-Quamar, ancienne résidence de l'émir Beschir, qui compte environ 4,000 habitants. Au sud du Ras-el-Metn, dans la montagne et sur le rivage, jusqu'à Sayda (l'antique Sidon), le pays est habité par une variété extraordinaire de populations, Druses, Métoualis ou musulmans de la secte d'Ali, Arabes musulmans *sunnis*, Maronites, Grecs-Unis ou Melchites et Grecs *orthodoxes*.

D'après l'organisation du Liban, signée en 1840 par les cinq grandes puissances, la montagne, presque entièrement indépendante, se gouverne par elle-même et paye seulement un léger tribut à la Porte, laquelle nomme les *kaïmakams* qui administrent au sommet de l'échelle et qui doivent être choisies parmi les gens du pays. La région nord jusqu'un peu au delà du Nahar-el-Kelb, est soumise à un kaïmakam maronite; la région sud, à un kaïmakam druse, sauf les deux villes de Zahleh et de Daïr-el-Quamar, dont la première se gouverne elle-même et la seconde obéit directement à la Porte.

Les rixes, les guerres même entre Druses et Maronites sont très-fréquentes. Encore l'année dernière il y eut quelques combats, bientôt arrêtés par l'intervention des consuls, parce que les Maronites refusaient de recevoir le kaïmakam que la Porte leur envoyait. Mais aucune de ces guerres, même celle de 1845, qui cependant a fait grand bruit en Europe, n'a approché de celle de cette année.

Depuis plusieurs mois on en voyait les signes précurseurs; des voyageurs chrétiens, un prêtre maronite, avaient été assassinés dans les villages druses; la plus vive fermentation régnait dans tout le Liban. Cependant on espérait encore que les événements tarderaient à éclater jusqu'à la fin de l'été et que l'on pourrait peut-être les prévenir. En effet, on approchait du moment de la récolte des cocons; et comme l'interruption de cette récolte cause un égal dommage aux Druses et aux Maronites d'ordinaire, même dans les guerres les plus vives, toutes les hostilités cessent à ce moment.

Malgré cet espoir, l'horizon devenait tellement menaçant que le 20 mai dernier les principaux négociants européens de Beyrouth, réunis dans une des salles de la banque ottomane, signèrent une pétition adressée aux consuls des diverses puissances, pour leur demander d'agir auprès du pacha dans le but de maintenir la sécurité de la ville et la paix de la montagne absolument nécessaire à la continuation des transactions commerciales.

Deux ou trois jours après on apprenait qu'un combat venait d'avoir lieu à côté de Nahar-El-Kelb. Pour être impartial, je dois reconnaître que ce jour-là les chrétiens avaient engagé le feu les premiers. Effrayés par les assassinats commis chez les Druses et par les bruits qui se répandaient d'un projet de massacre général des chrétiens, les Maronites avaient voulu prévenir ce danger en attaquant eux-mêmes leurs ennemis.

La guerre était commencée, mais on pouvait encore en arrêter le développement. Les consuls s'adressèrent pour cela à Kourchid-Pacha, gouverneur de cette partie de la Syrie, et celui-ci fit les plus belles promesses du monde.

En conséquence de ces promesses, il sortit de Beyrouth avec 750 hommes de troupes régulières, du canon et un grand nombre de bachi-bouzouks, et se dirigea vers la montagne, soit disant pour y rétablir la paix.

Mais, en sortant de la ville, il s'arrêta tout à coup et, sans motif apparent, fit faire à son artillerie deux décharges. On eût dit que c'était un signal, car, pour ainsi dire, au même moment, une grande flamme s'éleva d'un des points supérieurs du Liban. C'était le beau village chrétien de Beit-Méri, à deux heures de Beyrouth, qu'un fort parti de Druses venait de surprendre et d'incendier. Bientôt on vit les incendies courir sur toute la montagne et on entendit la fusillade retentir dans toutes les directions.

Les chrétiens résistèrent le premier jour avec courage et succès, ils rejetèrent les Druses en désordre et entrèrent pêle-mêle avec eux dans le Ras-el-Metn dont ils incendièrent par représailles le principal village nommé El-Metn.

Mais, pour maintenir cette heureuse fortune, les chrétiens du district où les combats s'étaient engagés avaient besoin de ne pas demeurer seuls; il leur fallait l'appui des populations des

districts entièrement chrétiens, particulièrement celui de leurs voisins, les belliqueux habitants du Kesr-Rouan, la terreur des Druses. Or, Kourchid Pacha venait de s'arrêter tout à coup dans sa marche et d'établir son camp à deux heures de Beyrouth, dans un lieu nommé Babdah, qu'il n'a pas quitté depuis lors, et où, par un hasard qui semble singulièrement prémédité, il se trouvait intercepter la seule route par laquelle les gens du Kes Rouan pouvaient venir au secours des Maronites chez lesquels avait commencé la lutte.

En même temps, les bachi-bouzouks, qui étaient sortis de la ville avec le pacha, se répandaient dans la plaine, donnaient la main aux Druses et rivalisaient d'ardeur avec eux pour l'incendie, le pillage et le massacre. Les horreurs commises par ces soldats irréguliers sont au-dessus de toute expression, et en bien des endroits ont révolté les Druses eux-mêmes. En effet, ceux-ci sont féroces et pillards, ils tuent leur ennemi avec des raffinements de cruauté, mais, en même temps, ils ont certaines vertus chevaleresques qui un jour se sont si brillamment personnifiées dans la figure de l'émir Fakr-ed-Din. Ainsi un Druse frappe rarement un être faible et désarmé, un vieillard, une femme, un enfant, surtout jamais il ne tentera de souiller l'honneur d'une femme prisonnière. Au contraire, dès le premier jour où ils se sont répandus dans la plaine, les bachi-bouzouks n'ont rien épargné ; si je vous racontais tous leurs actes de cruauté vous ne voudriez peut-être pas me croire : les enfants coupés en quartiers, ou bien lancés en l'air et reçus sur la pointe des yatagans, les jeunes filles violées et ensuite égorgées, les vieillards à qui l'on cassait les quatre membres à coups de crosses de fusil et qu'on laissait ensuite mourir lentement sur la place au milieu des plus atroces douleurs. Mais je m'arrête, il me faudrait trop de temps pour vous raconter tous les supplices inventés par la fertile imagination des bachi-bouzouks.

Voyant la conduite du pacha, voyant qu'une partie des troupes turques se joignait à leurs ennemis pour les attaquer, les chrétiens perdirent tout courage de se défendre. Bientôt on vit une foule éperdue se précipiter sur Beyrouth, pour y chercher un refuge dans les églises, dans les consulats, dans les maisons particulières, jusque dans les rues et sur les places publiques; elle fut poursuivie par les égorgeurs jusqu'aux portes de la ville.

La terreur était générale à Beyrouth, chacun se barricadait dans sa maison, se préparant au besoin à y soutenir un siége. Le soir elle fut plus grande encore. Il existe, sur la route de Damas, aux portes de la ville, un magnifique bois de pins planté par l'Emir Fakr-ed-Din. Ce sont les Champs-Elysées de Beyrouth. Là, chaque jour, dans les temps de calme, la société de la ville se rend à cheval ou en voiture pour prendre le frais. Les Druses et les bachi-bouzouks, continuant leurs exploits, arrivèrent jusque-là et y incendièrent deux maisons.

A la suite de ces faits, les consuls européens se réunirent en conseil le 30 mai et se décidèrent à faire, sous forme de communication verbale auprès du pacha, une démarche qui le rendait reponsable de tous les malheurs qui pourraient arriver dans la ville.

Cette démarche détourna un instant le danger. Mais, en s'éloignant de Beyrouth il se généralisa dans le pays. L'effervescence des musulmans et les meurtres partiels s'étendirent jusqu'aux environs de Damas et jusqu'à ceux de Sayda.

Bientôt aussi on apprit que le gros des forces Druses assiégeait Deir El-Quamar. Comme c'était un des principaux boulevards des chrétiens, les consuls s'émurent à cette nouvelle et, le 3 juin, firent une seconde démarche auprès du pacha afin de lui demander de s'interposer pour sauver cette ville. Kourchid-Pacha promit tout ce que l'on voulut et envoya aussitôt jusqu'à Deir-el-Quamar le général de division Feryk-Pacha suivi d'un certain nombre de soldats.

Celui-ci trouva les habitants bloqués étroitement et manquant de vivres, prêts par conséquent à souscrire au premier accommodement qu'on leur offrirait. Il leur proposa de signer sous ses auspices et sous sa garantie avec les Druses, un traité par lequel on s'engageait à respecter leur ville et à leur laisser leurs armes, sous la seule condition qu'ils garderaient une neutralité absolue pendant le reste de la guerre. C'était déjà un grand succès pour les Druses que ce traité, car les gens de Deir-El-Quamar, très-belliqueux de leur naturel, auraient pu occuper pendant encore assez longtemps une partie considérable de leurs hommes, et faire une diversion utile aux autres chrétiens.

III.

Jusque-là la guerre, bien qu'ayant un caractère de férocité tout particulier, s'était tenue dans les limites ordinaires des affaires de ce genre. Tout à coup on apprit qu'elle prenait une extension inconnue jusqu'alors. Le *djihad* ou « guerre sainte, » avait été prêchée parmi les Druzes du Hauran et dans le sein de toutes les tribus d'Arabes bédouins de la Célésyrie, autour de Baalbek, et tous se levaient pour accourir au secours des Druses du Liban. En même temps les Méthoualis, des environs de Sayda, venaient de faire un traité avec les Druses et prenaient les armes pour les secourir. Le massacre et les incendies se régularisaient autour de Sayda et de Sour, et déjà les évêques de ces deux villes avaient été obligés de fuir et de se réfugier à Beyrouth.

Toutes les tribus que je viens d'énumérer, soulevées en un clin d'œil, couraient à un même

rendez-vous. Quel était-il ? Nul ne le savait.

Sur les flancs de l'Anti-Liban, regardant Damas, existaient deux riches et florissants districts habités presque uniquement par des chrétiens Grecs, ceux de Hasbeya et de Rascheya. C'était la route que les Druses du Hauran devaient suivre pour gagner la crête du Liban et opérer leur jonction avec leurs coréligionnaires des environs de Beyrouth. Les habitants de Hasbeya et de Rascheya vivaient dans la plus parfaite sécurité. La guerre se passait loin d'eux, jamais dans aucune circonstance semblable ils ne s'étaient vus menacés. Ils vaquaient donc avec pleine confiance à leurs occupations ordinaires, lorsque leur territoire fut envahi par un véritable torrent de barbares; les soldats envoyés de Damas, soi-disant pour maintenir l'ordre, non plus des bachi-bouzouks comme auprès de Beyrouth, mais des *nizams*, des soldats de l'infanterie régulière, arrivaient en même temps dans ces deux districts. Les chrétiens, revenus de leur première stupeur, commençaient à opposer une vive résistance; le succès même était balancé. Les *nizams* tombèrent sur leurs derrières et recommençèrent de plus belle le massacre auquel les Druses, revenant sur leurs pas, prirent une part active. La tuerie dura plusieurs jours sans interruption, et la population chrétienne des districts de Hasbeya et de Rascheya fut pour ainsi dire anéantie. C'est à peine si 2,000 âmes sur ces deux districts, ont pu échapper et, au travers de mille dangers, se réfugier, soit à Beyrouth, soit dans le Kes-Rouan.

Un trait de courage et de dévouement repose le cœur au milieu de ces horreurs. Le district de Hasbeya renfermait un certain nombre d'émirs musulmans vivant au milieu de la population chrétienne, dans une grande union avec elle. Lorsque les Druses du Hauran envahirent le pays, ces émirs auraient pu facilement se placer en dehors de tous les dangers. Il n'en firent rien. Prenant les armes avec les chrétiens, ils firent tout pour les défendre et partagèrent entièrement leur sort. Trente-un d'entre eux furent compris dans le massacre, et, actuellement, trois d'entre eux existent seuls; réfugiés à Beyrouth, ils sont obligés de mendier leur pain dans les rues comme les plus misérables des fugitifs.

De Hasbeya et Rascheya, les Druses du Hauran se portèrent aux alentours mêmes de Damas, où ils opérèrent leur jonction avec les Bédouins de Baalbek et où ils se mirent à brûler de nouveau tous les villages chrétiens. On s'attendait à chaque instant à les voir entrer dans Damas, et l'immense population musulmane de cette ville, ne parlait depuis quelques jours que d'en finir et de tuer tous les *giaours* et n'attendait qu'un signal. Les chrétiens de la principale cité de Syrie, furent sauvés par l'intervention subite et par l'énergie d'Abd-el-Kader.

On sait que notre ancien ennemi habite maintenant Damas, entouré d'une cour nombreuse d'Algériens qui l'ont suivi dans son exil; il vit de la large pension que lui sert la France, et charme ses loisirs par sa correspondance avec la Société d'acclimatation de Paris, dont il est un des membres les plus actifs. A la nouvelle du danger que couraient les chrétiens de la ville, l'émir est aussitôt monté à cheval, et, faisant prendre les armes au 2,000 Algériens qui forment son entourage, s'est rendu avec eux au consulat de France pour se mettre à la disposition du consul. Son attitude énergique est parvenue jusqu'ici à maintenir la tranquillité à Damas.

Tandis que ce que je viens de vous raconter se passait sur un point, sur un autre le kaï makan druse, représentant officiel de la Porte au milieu de cette population, faisait en personne détruire par le fer et par l'incendie tous les villages chrétiens de la vallée du Damour.

Auprès de Sayda, les Métoualis, les Druses et les Ottomans réunis, continuaient de plus en plus leurs ravages. Sur ce point se trouvaient un certain nombre de couvents d'hommes et de femmes; tous ont été ruinés. En plusieurs endroits les religieuses n'ont été tuées qu'après avoir subi les plus indignes outrages. De tous ces couvents des environs de Sayda, le plus important était le monastère grec uni de Deïr-El-Mouhallys. Depuis deux siècles qu'il existait, ce monastère avait, dans toutes les luttes du pays, même au temps du féroce Djezzar-Pacha, été considéré comme une terre neutre et sacrée, respectée par les différents partis. Au commencement même de cette guerre, les Druses avaient fait dire aux moines de Deïr-El-Mouhallys, de rester parfaitement tranquilles, qu'ils seraient épargnés. Aussi tous les chrétiens des environs y avaient-ils déposé, comme en sûreté, ce qu'ils avaient de plus précieux. Un jour cependant les portes du monastère ont été subitement forcées; 150 moines et frères sont tombés sous les coups des assassins, et le couvent a été entièrement pillé.

Mais bientôt toutes les forces musulmanes se concentrèrent devant Zahleh, la clef de toutes les positions chrétiennes dans le Liban, la ville invaincue jusqu'alors, dont les habitants, dans les guerres précédentes, avaient toujours fait trembler les Druses. Pour les ennemis des chrétiens, la conquête de cette ville était le plus grand succès à remporter, le triomphe capital et décisif. Aussi tous les efforts furent-ils dirigés de ce côté. Druses du Liban, Métoualis, Druses du Hauran, Arabes, Bédouins de la Célésyrie et de la plaine d'Esdrelon, bachi-bouzouks, Arnautes, soldats d'infanterie régulière turque, sortis de Damas avec six pièces de canon et mutinés en route, se rassemblèrent sous les murs de Zahleh. Les habitants ne comptaient que 2,000 hommes en état de combat-

tre ; ils avaient peu de vivres et peu de munitions, et en même temps ils étaient encombrés d'un très grand nombre de femmes et d'enfants, réfugiés des fermes voisines dans leur ville. Cependant ils tinrent plusieurs jours et ne cédèrent qu'à des forces disproportionnées.

Lorsque l'on connut à Beyrouth le danger qui menaçait Zahleh, l'émotion fut des plus vives. Les consuls se réunirent de nouveau en conseil et, comprenant que le sort des villages chrétiens subsistant encore dans la montagne, ainsi que la sécurité de la ville de Damas elle-même dépendant en très-grande partie du salut de Zahleh, ils se décidèrent à faire, non plus des démarches individuelles, mais une démarche collective et solennelle pour amener l'autorité turque à faire lever le siége. Ils se rendirent donc tous en corps, accompagnés de leurs drogmans, jusqu'à Babdah, auprès du pacha qui les reçut avec les assurances de la meilleure volonté. Tout ce qu'on lui demanda fut aussitôt promis. Il s'engagea, sur l'honneur, à empêcher la prise de Zahleh, et pour rassurer les consuls, il fit partir devant eux plusieurs régiments chargés d'aller dégager cette position.

Tout cela n'était qu'un piége. Les consuls s'y laissèrent prendre et rentrèrent à Beyrouth pleins de confiance dans la loyauté du pacha. Cette confiance était telle que le consul de France envoya au plus important des chefs chrétiens de la montagne, nommé Joseph Kawam, qui venait d'arriver à la tête d'une troupe des environs de Tripoli, et qui se préparait à marcher au secours de Zahleh, l'ordre formel de rester tranquille et de ne rien faire, parce que le pacha se chargeait de tout.

Qu'est-il arrivé par suite de cette confiance ? Les troupes envoyées, soi-disant pour débloquer Zahleh, s'arrêtèrent dans un endroit où elles interceptaient l'arrivée de tout secours en hommes, en vivres ou en munitions pour la ville, et y demeurèrent sans plus en bouger.

Les habitants attendaient impatiemment le secours de Joseph Kawam qui leur avait été annoncé. Ne le voyant pas venir, n'ayant plus ni poudre ni pain, ils se décidèrent à évacuer leur ville et à se retirer en combattant au travers de leurs ennemis jusqu'au Kes-Rouan. Tous n'atteignirent pas cette terre de salut : un grand nombre resta sur la route ; cependant on peut dire que la majorité de la population de Zahleh parvint à se sauver.

Il était resté dans la ville quelques traînards, quelques femmes et quelques enfants, des gens qui espéraient avoir la vie sauve. Tous furent passés au fil de l'épée. Deux Pères jésuites reçurent à Zahleh la palme du martyre: l'un, Arabe, fut tué au moment où il cherchait à fuir; l'autre, Français, le R. P. Billottet, fut égorgé dans le confessionnal où il donnait l'absolution à quelques infortunés qui se préparaient à la mort. Les Druses du Hauran montraient surtout une singulière férocité. Il fallut que les Druses de la montagne tirassent le sabre contre eux et arrachassent de leurs mains les ingénieurs français de la route de Damas qu'ils voulaient massacrer.

Ceci se passait le 18 juin.

Le lendemain 19, les vainqueurs de Zahleh se portèrent en foule à Deir-El Quamar. Le général de division turc Féryk-Pacha (il importe que le nom d'un tel homme soit connu dans toute l'Europe), était encore avec ses soldats dans la ville, sous couleur d'y garantir l'exécution du traité, qu'il avait fait signer aux habitants. Lorsque les hordes, qui avaient pris Zahleh arrivèrent devant Deir-El-Quamar, Féryk-Pacha réunit les chrétiens et leur dit qu'un grand danger les menaçait, mais qu'ils pouvaient encore l'éviter en livrant leurs armes et en se réfugiant dans le sérail sous la garde de l'honneur ottoman. Les malheureux crurent à sa parole, livrèrent leurs fusils et ainsi désarmés se réfugièrent, partie dans le sérail, partie dans les églises et dans les maisons. Alors les portes de la ville furent ouvertes aux Druses, et ceux-ci, aidés par les soldats turcs, commencèrent la boucherie. Toutes les maisons furent forcées ; quant aux chrétiens qui s'étaient réfugiés dans le sérail, on les obligea, à coups de bâtons et de baïonnettes, à sortir l'un après l'autre, pour se livrer aux coups des assassins, qui les fusillaient à mesure qu'ils avaient passé la porte. Le massacre dura depuis le matin jusqu'au coucher du soleil; 2,730 personnes y perdirent la vie. Je peux vous garantir ce chiffre, il est authentiquement constaté par une pièce remise aux différents consulats.

Quant aux détails racontés par les quelques individus qui ont pu se sauver de ce massacre, par les blessés qui se sont traînés jusqu'à Beyrouth, ils sont épouvantables. La plaisanterie favorite des Druses et des Turcs, dans cette sanglante journée était d'égorger sur la croix les malheureux chrétiens de Deir-El-Quamar, en leur disant : « Pourquoi ton Dieu « ne te sauve-t-il maintenant ? » D'autres ont été tués sur le pavillon français avec des injures analogues. L'école de la ville avait, en signe de protection, arboré le drapeau tricolore ; elle n'en a pas moins été incendiée et les couleurs de la France traînées dans la poussière.

Que dira l'Europe ? Que dira la France de scènes de cette nature !

IV.

En se portant vers Zahleh et Deir-El-Quamar, la fureur de la guerre s'était éloignée de Beyrouth. D'ailleurs la sûreté de la ville paraissait désormais assurée par la présence de bâtiments de guerre européens sur la rade. Dès le 3 juin, une frégate russe était arrivée ; puis le 13 on avait vu venir M. de La Roncière Le Nourry, commandant en chef de notre station du Levant avec la frégate la *Zénobie*, le brick

la *Sentinelle*, et l'aviso l'*Eclaireur*. Enfin deux corvettes et un vaisseau de ligne anglais, ainsi qu'un vapeur de guerre hellénique s'étaient joints au rendez-vous. Le 19, un vaisseau de ligne turc était aussi apparu sur la rade, apportant des troupes, et ce qui était une plus grande garantie d'ordre, l'ancien général hongrois Kmétz, devenu musulman sous le nom d'Ismaël Pacha, le défenseur de Kars, homme énergique et très-bien intentionné.

Cependant le 20 juin une émeute terrible a éclaté dans les rues mêmes de Beyrouth, et, n'était l'énergie déployée par les commandants des navires, se serait terminée par un massacre général des chrétiens.

Le 20 au matin, dans le bazar, un chrétien, attaqué par plusieurs musulmans, fut obligé de se servir de ses armes pour se défendre et étendit un des Turcs roide mort. A peine la nouvelle se répand-elle, qu'une effervescence nouïe se développe dans les quartiers musulmans. Toutes les boutiques sont fermées. Des chrétiens, des Européens mêmes sont menacés et bâtonnés; deux de nos Sœurs de charité ont le même sort. Les musulmans parcourent les rues en vociférant qu'il faut en finir avec les *giaours*. Un soldat turc va même jusqu'à lever le sabre sur le consul de France, M. le comte Bentivoglio.

Pour calmer l'exaltation des esprits, il fallait une victime expiatoire au fanatisme musulman. On saisit un malheureux Maronite qui passait dans la rue, on le traîne jusqu'au tribunal. Là, vingt témoins se lèvent pour déclarer qu'ils l'ont vu frapper le musulman. musulman. On ne prend pas la peine de constater que la rixe s'est passée le matin avant l'ouverture du bazar, sans qu'il y eût un seul témoin du fait. Immédiatement on le condamne à mort et, sans perdre une minute, on le conduit sur la principale place de Beyrouth, où il est décapité.

Trois jours après, j'ai encore vu son cadavre mutilé exposé sur la même place. Il n'avait plus forme humaine. Un bon musulman se serait cru déshonoré s'il avait passé auprès sans cracher dessus, sans lui jeter une pierre ou lui donner un coup de pied. Les femmes et les enfants surtout mettaient la plus grande ardeur à prodiguer ces odieuses insultes à un cadavre.

Maintenant voici quelle est notre situation actuelle. Les massacres et les incendies ont cessé dans les alentours de Beyrouth, faute d'avoir plus rien maintenant à tuer et à brûler. Mais ils continuent avec autant de fureur que jamais autour de Sayda et de Sour. Il y a quatre jours, la première de ces villes était si gravement menacée, que le commandant du brick la *Sentinelle*, stationné devant le port, a dû prendre sur lui de débarquer 32 hommes et un officier pour garantir la tranquillité.

En outre la contagion du fanatisme paraît s'étendre à toute la Syrie. On continue à être très-inquiet de Damas, et, d'après les derniers rapports consulaires arrivés ici, on vend publiquement au bazar de cette ville les esclaves chrétiens amenés par les Druses. A Alep, il y a eu déjà une émeute où plusieurs chrétiens ont été tués. A Djebaïl, on signale un combat où les Maronites ont eu le dessus. Trois villages chrétiens viennent d'être brûlés tout auprès de Saint-Jean d'Acre. A Jaffa la situation est si menaçante, que les consuls ont dû intervenir auprès du gouverneur. Il y a eu des assassinats auprès de Nazareth et de Naplouse et sur la route entre Jaffa et Jérusalem.

Quant à Beyrouth même on y jouit maintenant d'une tranquillité relative. La ville est en état de siége, ce qui n'empêche pas, du reste, des assassinats presque journaliers commis aux portes par les bachi-bouzouks et par les *zaptiés* ou gendarmes ottomans. Mais la terreur continue à y régner aussi grande que par le passé. Tout ce qui a de quoi payer son passage sur un bateau à vapeur s'enfuit au plus vite, et, dans quelques jours, il ne restera plus un Européen à Beyrouth. Le commerce est entièrement ruiné, chaque jour compte une nouvelle faillite. Enfin nous sommes presque réduits à la famine, car la ville de Beyrouth tire d'ordinaire tous ses approvisionnements de la montagne, des environs de Damas et de ceux de Sayda, et maintenant il ne reste plus rien dans ces différentes contrées.

Mais ce n'est pas là le plus grand danger qui nous menace. La ville est encombrée de milliers de réfugiés sans pain et sans asile, qui couchent et bivouaquent partout, dans les jardins, dans les cours des maisons, dans les églises, dans les consulats, dans les rues mêmes. A Sayda, il y en a 2,000 entassés dans l'enceinte du khan français, et, sur ces 2,000, un grand nombre sont blessés. Enfin le nombre des réfugiés dans l'étroit territoire du Kesrouan s'élève à 40,000. Le climat de la côte de Syrie a beau être un des plus sains du monde, il est bien à craindre que de semblables agglomérations d'hommes n'engendrent quelque terrible épidémie, et déjà le choléra vient d'éclater dans le khan de Sayda.

V.

Pour vous donner, du reste, une idée des misères au milieu desquelles nous nous trouvons ici, je vous invite à me suivre dans quelques-unes des excursions que j'ai faites pour distribuer les secours dont on m'avait chargé.

Nous irons d'abord à l'établissement des Sœurs de charité.

Cet établissement est un des plus beaux et des plus vastes qui existent dans l'Orient. En temps ordinaire, il renferme un hôpital, un dispensaire, un orphelinat, un hospice d'enfants trouvés, un pensionnat, une école gratuite et une école normale qui forme, dans les

jeunes filles du pays, des institutrices pour les villages chrétiens de la montagne.

Aujourd'hui la pension et l'école ont cessé. Toute la maison est convertie en un immense hospice. Deux cents blessés sont couchés partout, dans les anciennes salles de l'hôpital, dans les classes, dans les chambres des Sœurs En outre le même nombre vient chaque jour se faire panser au dispensaire. Puis chaque jour aussi les Sœurs distribuent du pain à un millier de femmes et d'enfants qui n'ont plus d'autre ressource.

Comment suffisent-elles à tout cela? Dieu seul le sait.

Entrons en compagnie de Madame la supérieure et visitons avec elle les salles des blessés. Mais ici il faut vous armer de tout votre courage, car ce que vous allez voir révolte les sens.

Nous commençons par les salles des femmes. Il y en a trois salles entièrement remplies. Cette femme a reçu un coup de yatagan qui lui a fendu le visage en entier d'une oreille à l'autre; cette seconde a eu le poignet abattu d'un coup de sabre en essayant de défendre son mari qui a été tué devant elle; cette troisième a reçu sept coups de feu dont un a pénétré dans le bas-ventre et perforé les intestins. Voici maintenant une vieille femme qui vient de Deïr el-Quamar; elle a 80 ans, et les soldats turcs lui ont cassé ou plutôt broyé les bras à coups de crosse de fusil. La gangrène sénile s'y est développée et maintenant ses bras sont en pleine putréfaction et la chair s'en détache par morceaux; l'odeur est tellement infecte, que c'est à peine si l'on peut tenir quelques instants dans la chambre où on l'a placée seule. Et cependant cette infortunée ne parvient pas à mourir.

Dans une autre salle est une pauvre enfant dont les parents ont été tués. Elle n'est pas blessée, mais elle est, par suite de ses affreuses émotions, en proie à la plus violente fièvre typhoïde. Depuis plusieurs jours le délire ne l'a pas quittée. Au moment où j'entre dans la salle, apercevant un homme, elle se lève droite sur son lit malgré les efforts d'une Sœur qui essaye de la retenir et elle s'écrie, avec un accent de terreur déchirant que je n'oublierai jamais : « Les Druses, les Druses qui viennent pour me tuer! »

Il me faudrait un volume pour raconter tout ce que j'ai vu dans ces trois salles de femmes. Et cependant, je veux vous dire aussi quelques mots des salles d'hommes, qui sont encore plus nombreuses. Ici, je dois l'avouer, mon émotion a été moins vive; c'est un spectacle auquel nous sommes mieux aguerris. Qui n'a pas vu, malheureusement même à Paris, des ambulances au milieu de nos guerres civiles? Mais ici, cependant, il y a des raffinements de cruauté qui font horreur. Les blessures reçues à Deïr-El-Quamar, sont surtout épouvantables; quand messieurs les musulmans frappent sur des gens désarmés ils donnent de bien beaux coups de sabre!

Voici un malheureux jeune homme qu'il a fallu amputer; avec la chaleur qu'il fait, le tétanos l'a saisi, et il sera mort avant le soir. Plus loin, c'est un vieillard qui a les deux bras cassés. Cet autre, on a cherché à le décapiter, il a reçu un coup de yatagan sur la nuque, qui a atteint les vertèbres du cou, et un autre par devant qui lui a entièrement ouvert la gorge; comment vit-il encore? Personne ne peut le comprendre. Celui ci a eu les deux cuisses cassées d'un même coup de feu. Cet autre a le ventre ouvert. Dans ce lit est un pauvre diable de colporteur grec qui se trouvait par hasard à Deir-el-Quamar et qui a été blessé d'une balle à la cuisse. Il ne comprend ni l'arabe, ni le français, ni l'italien, les trois langues que parlent les Sœurs. Nous avons été le voir avec M. Canaris, consul de Grèce, nous lui avons parlé sa langue, nous l'avons interrogé. Il ne sait plus qui il est, ni d'où il est; la frayeur l'a rendu idiot.

Voilà ce que l'on voit chez les Sœurs. Je ne pourrais vous dire assez quel dévoûment déploient ces admirables femmes, qui sont devenues l'idole de toute la population chrétienne de Beyrouth, sans distinction de rite ni de communion.

Au reste, elles ne se bornent pas encore a nourrir un grand nombre de pauvres par des distribution de pain et à soigner les blessés. Elles viennent de fonder, sans sans ressource, mais avec confiance dans le secours de Dieu, une œuvre admirable. Le spectacle le plus navrant peut-être de tous ceux que nous avons sous les yeux est celui de la prostitution parmi les malheureux réfugiés qui encombrent la ville En général, les jeunes filles chrétiennes de la montagne sont d'une remarquable beauté; isolées, privées souvent de leurs parents, quand elles ont souffert la faim pendant plusieurs jours, poussées par le besoin, les unes entrent dans les harems des Turcs où on les fait apostasier, les autres se vendent pour un morceau de pain.

Consternée à la vue de ces ravages, la Sœur supérieure vient d'ouvrir dans sa maison un asile pour toutes les jeunes filles qui voudront s'y mettre à l'abri de ces dangers. En un seul jour, il en est venu 150; il en viendra bien d'autres encore. Mais les Sœurs n'ont plus d'argent, plus de ressources. Il faut que la charité de l'Europe, et surtout la charité de la France, vienne au plus vite à leur secours, si l'on ne veut pas que tout ce qu'elles ont fait soit perdu.

Après la maison de charité des Sœurs catholiques, si vous voulez nous visiterons celle de l'archevêque grec *orthodoxe*. Là sont réfugiées 1,200 âmes des provinces de Hasbeya et de Rascheya. Je les ai visités en compagnie de l'ar-

chevêque lui-même, et, en me parlant de leur détresse, de grosses larmes roulaient sur son visage et sur sa barbe blanche. Il y a, parmi ces réfugiés, un certain nombre de blessés; mais, comme me le disait l'archevêque, « ce sont « ceux qui sont atteints légèrement, les autres « je les ai conduits moi-même chez les Sœurs. »

En effet, les Turcs, qui pratiquent si bien d'ordinaire la maxime *divide ut imperes*, ont obtenu un résultat auquel ils ne s'attendaient certainement pas. Dans la persécution commune, toute division a disparu entre les chrétiens. Il n'y a plus ni catholiques, ni grecs, il n'y a que des serviteurs de Jésus-Christ frappés ensemble à cause de la croix. J'ai été bien frappé de cela aujourd'hui en voyant entrer ensemble dans ma chambre l'évêque catholique et l'évêque grec de Zahleh. Comme je leur faisais compliment de les voir ainsi unis, l'évêque grec, le seul avec lequel je pusse causer directement, car l'évêque catholique ne parle qu'arabe, me répondit : « Nous ne nous « sommes pas quittés depuis la chûte de la ville. « Nous sommes deux frères en Jésus-Christ, « qui souffrons pour la même foi ; comment se- « rions-nous divisés ? »

VI.

Il est une partie du pays dont je m'aperçois que je vous ai à peine parlé, c'est le Kes-Rouan. C'est pourtant là que sont maintenant tournés tous nos regards. Là, comme je vous l'ai dit, réside le patriarche maronite ; là sont tous les grands établissements catholiques du pays; là campent 40,000 réfugiés des districts ravagés. C'est le dernier boulevart du christianisme dans ces contrées. Si le Kes-Rouan succombait, on ne sait pas à quelle limite atteindraient les égorgements, et la croix disparaîtrait peut-être du nord de la Syrie. Malheureusement il est presque certain que les Druses méditent une attaque formidable contre ce district et qu'un rassemblement se forme auprès de Boukfeya, vers l'entrée la plus vulnérable du Kes-Rouan.

Heureusement ce district a pour défenseur un jeune homme que je crois appelé à de grandes choses, je veux dire Joseph Karram. Jeudi dernier, j'ai passé une journée à son bivouac de Djouniah, et je dois dire que j'ai rarement rencontré d'homme qui m'ait autant frappé. Il a trente ans tout au plus, et une figure encore plus jeune que son âge, un beau regard intelligent, ouvert et résolu. Filleul du prince de Joinville, il a été parfaitement élevé au collége d'Antourah, et il parle français comme vous et moi. On ne parle dans toute la montagne que de sa piété, de la pureté de ses mœurs et de son courage indomptable; c'est une sorte de Bayard maronite. Il a autour de lui 400 hommes à lui qui l'ont accompagné depuis son village, auprès de Tripoli : solides gaillards, bien armes et bien exercés qui ont une très-grande réputation dans le pays. Il dispose en outre de tous les fusils du district et des réfugiés. Malheureusement tous ces gens sont tellement démoralisés qu'il sera bien difficile d'en faire quelque chose, et d'ailleurs on ne saurait pour ainsi dire à aucun prix les plier à une discipline. Il est vrai que le Kes-Kouan offre des positions tellement formidables qu'avec 400 hommes déterminés comme ceux de Joseph Karram autour de lui, on peut le défendre contre toute une armée. Aussi avons-nous encore bon espoir que les Druses hésiteront avant de l'attaquer, et que, s'ils y viennent, ils pourront être repoussés.

En tout cas, quoi qu'il arrive, je peux vous le dire d'avance, en présence de quelque circonstance que ce soit, chacun dans la limite de ses forces et dans ce que sa situation lui permet, fait ici et fera jusqu'au bout son devoir. Il y a, du reste, quelqu'un qui nous en donne brillamment l'exemple, c'est M. de La Roncière Le Nourry, le commandant de nos forces navales. Il est impossible de soutenir plus noblement qu'il ne le fait l'honneur du pavillon français dans des circonstances difficiles. Energique et calme, humain, généreux, charitable, il est au fond ici l'homme de la situation, celui que les Turcs craignent et honorent le plus. Je pourrais vous citer bien des traits de lui qui vous toucheraient profondément. Je me contente d'un seul. Par ses ordres, la division française délivre par jour, tant à Beyrouth qu'à Sayda, 10 000 rations aux Maronites des villages détruits.

FRANÇOIS LENORMANT.

On nous écrit de Damas, 2 juillet :

J'ai à vous annoncer de nouveaux massacres : Zahleh a été pris et saccagé ; trois jésuites ont été massacrés et leur maison brûlée, toujours les Turcs couvrant les Druses de leurs canons et de leurs fusils. Après le sac de Zahleh, les Druses se sont portés de nouveau sur Deir-el-Quamar, qui était occupé par les troupes turques. Ces dernières ont laissé entrer les Druses au nombre de trois mille. On a désarmé les chrétiens ; ensuite le massacre a commencé. Près de 1,500 hommes ont été massacrés, les femmes ont été dépouillées, violées, et ensuite chassées toutes nues sur la route de Deir-el-Quamar à Saïda, où deux navires de guerre français les ont recueillies et transportées à Jouni. On a transporté de Deir-el-Quamar et de Zahleh des richesses immenses.

A Damas le complot pour massacrer les chrétiens avait été ourdi, le jour et l'heure fixés. Mais Abd-el-Kader a tellement travaillé l'esprit des grands, qu'il est parvenu à changer leur esprit. Il n'a pas craint de dire en pleine assemblée que si ce qu'on proposait avait lieu,

il se porterait avec ses Algériens au milieu du quartier chrétien, qu'il se battrait contre les Turcs, et qu'il verserait jusqu'à la dernière goutte de son sang, qu'il battrait les musulmans pour conserver la loi du Coran qui défendait ces atrocités. Aujourd'hui, dernier jour du Baïram, les chrétiens sont encore en vie : pendant les quatre jours de fête, le quartier des chrétiens a été occupé militairement. Cela ne rassurait pas les chrétiens, parce que ce sont ces mêmes troupes qui ont livré les chrétiens à Rachaya, à Hasbaya, entre les mains des Druses qui les massacraient impitoyablement. On fait espérer l'arrivée d'un nouveau pacha (celui qui était à Djeddah lors du massacre) avec 7 ou 8,000 hommes de troupes. Cela n'est nullement rassurant.

Nous venons d'apprendre que la France veut faire un débarquement. On dit aussi que le pacha d'Egypte arme en toute hâte. *Tout cela nous arrive par le canal du consul anglais.* Aussitôt qu'il y aura une petite éclaircie, tout ce qu'il y a ici d'Européens pense en profiter pour se retirer à Beyrouth, surtout les ministres américains avec leurs femmes. Les missionnaires veulent demeurer à leur poste, confiant en la protection de Dieu, et de la très-sainte et Immaculée Vierge-Marie.

—

On nous écrit d'Antoura, 3 juillet :

La nouvelle de la prise de Zahlé, à 8 heures d'ici, a fait déterminer la clôture du collége et la dispersion des élèves.

Tout ce qui a été fait par les Druses et par le gouvernement turc (qui soutenait les Druses par ses troupes, et leur fournissait des munitions de guerre) a été tout fait plus en haine de la France que de la religion, quoique celle-ci y eut sa bonne part. On ne le cache nullement, mais les Druses et les Musulmans le répètent à haute voix ; ils ont aussi été excités à cette guerre pour détruire l'influence française (influence qu'on peut dire anéantie, même parmi les chrétiens, si on ne vient énergiquement à leur aide).

Les choses sont allées si loin qu'à Beyrouth on a insulté deux fois le consul français en levant le sabre nu sur sa tête, et cela, en présence du lieutenant du pacha de Beyrouth (lequel est parmi les Druses, dirigeant leurs massacres contre les chrétiens).

—

On nous écrit d'Alexandrie, 9 juillet :

. . . .

Plusieurs faits prouvent que c'est en haine de la France que les Druses et les Turcs mettent tout à feu et à sang. On croyait avoir vu le drapeau français sur une filature ; c'était le drapeau sarde. L'erreur ayant été découverte, on s'est hâté d'éteindre l'incendie. Le Frère jésuite a été massacré à titre de Francais.

Si vous connaissez de bonnes âmes, envoyez-nous des secours d'argent. Que de victimes de la misère ! Des femmes et des filles chrétiennes se sont livrées aux Turcs. — Pour faire cesser ce scandale dans la ville de Beyrouth, la supérieure des Sœurs, la bonne sœur Gélase, a pris dans l'intérieur de sa maison une centaine de jeunes personnes qu'elle nourrit, et que les missionnaires catéchisent.

Les Sœurs de Beyrouth dépensent environ 150 francs par jour pour nourrir tous les malheureux réfugiés dans leur maison.

Pour extrait : Léon Pagès.

On nous écrit d'Athènes, 12 juillet :

Toutes les nouvelles reçues de Beyrouth confirment ce que je vous disais dans ma dernière lettre : les détails affreux qui nous sont parvenus ont exaspéré l'opinion publique, qui attend impatiemment de connaître les mesures que les grandes puissances et surtout la France adopteront dans un cas où la religion chrétienne est si fort menacée en Syrie.

Le gouvernement grec a décidé l'envoi de trois nouveaux navires de guerre qui emporteront un secours de 10,000 drachmes données par le trésor public de la Grèce.

En même temps, une souscription est ouverte dans tous le pays ; le comité central à Athènes se compose du président du Sénat, du président du saint synode, du Nomarque et du Démarque. Dans les départements, les comités centraux sont composés de l'évêque et du Nomarque. On espère recueillir environ 200,000 drachmes, et je le crois sans peine, à voir l'animation qui règne ici. Toute différence de sectes disparaît dans cette pensée que ce sont des chrétiens qui souffrent.

Tout l'intérêt du moment est absorbé par les affaires de Syrie.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit d'Arras, 17 juillet :

Monsieur le Directeur,

La journée d'hier n'a pas eu sans doute l'éclat de la veille, puisqu'il n'y avait plus de procession, et que tous les offices de l'église se faisaient dans l'intérieur de la cathédrale ; néanmoins elle n'a pas manqué d'intérêt, et

elle restera dans nos pensées comme une nouvelle gloire pour le Bienheureux et une nouvelle consolation pour la religion.

Je veux avant tout réparer certaines omissions dues à la précipitation avec laquelle je vous ai écrit le 16. Voici d'abord le nom des évêques et des prélats romains qui assistaient à la procession et l'ordre dans lequel ils marchaient : Mgr d'Arras précédé de son chapitre; Mgr Fillion, évêque de Saint-Claude ; Mgr Boudinet, évêque d'Amiens; Mgr Clifford, évêque anglais ; Mgr Plantier, évêque de Nîmes ; Mgr Nanquette, évêque du Mans; Mgr Sergent, évêque de Quimper; Mgr de Monpellier, évêque de Liége ; Mgr Regnault, évêque de Chartres; Mgr Guerrin, évêque de Langres; Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême ; Mgr Pie, évêque de Poitiers; Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié; Mgr Malou, évêque de Bruges; Mgr Wicart, évêque de Laval ; Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz; Mgr Gignoux, évêque de Beauvais ; Mgr Delebecque, évêque de Gand ; Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen ; Mgr Valdivieso, archevêque de Santiago ; Mgr d'Argenteau, archevêque de Tyr ; Mgr Jolly, archevêque de Sens ; Mgr Régnier, archevêque de Cambrai ; S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.

Les prélats étaient Mgr Haffrengue, de Boulogne, Mgr Scot, d'Aire, un autre prêtre attaché à la personne de l'archevêque de Santiago.

Un évêque d'Angleterre, dont j'ignore le nom, se trouvait dans le cortége ; il était arrivé dimanche à midi.

Ainsi en tout, vingt-cinq évêques et trois prélats romains, formant l'assemblée la plus auguste et la plus nombreuse qu'on ait vue depuis longtemps.

Dimanche, les fenêtres ouvertes sur le parcours de la procession ont été louées un prix qui paraît fabuleux. On assure qu'une seule, sur la grande place, était louée 150 fr. Le balcon d'un hôtel a rapporté 300 fr. au propriétaire. Les chemins de fer et les voitures de toutes les routes jetaient dans la ville des flots d'étrangers, que l'on porte à plus de quarante mille. Le soir, des centaines de voyageurs ne purent trouver place dans les wagons. Et pourtant l'ordre le plus parfait, le calme le plus profond n'ont pas cessé de régner un seul instant. Aussi, on le voyait, cette foule immense était mue par un autre sentiment que celui de la curiosité ; la foi, la piété même se faisaient jour de tous côtés, et des prières ferventes montaient vers le nouveau défenseur des intérêts spirituels de la contrée. Nos Seigneurs les évêques ont également remarqué, non sans éprouver une vive émotion, avec quel respectueux empressement le peuple recevait leur bénédiction épiscopale.

Lundi la messe solennelle a été célébrée par Mgr l'archevêque de Cambrai, métropolitain, en présence des prélats, à l'exception de Mgr le cardinal Mathieu et de Mgr l'évêque d'Amiens, rappelés pour des affaires urgentes. La cathédrale était comble, comme la veille, mais le recueillement plus grand encore ; les orphéonistes ont exécuté une messe en musique, composée par M. Duhaupas, organiste connu déjà par des œuvres qui lui ont mérité les félicitations des personnes les plus compétentes. On a remarqué surtout le *Kyrie* et plusieurs passages du *Credo*. L'exécution n'a rien laissé à désirer ; les orphéonistes d'Arras ont fait leurs preuves, et il serait superflu de les louer, puisque chacun de leurs essais deviennent des triomphes nouveaux.

Mgr Plantier, évêque de Nîmes, occupait la chaire évangélique, immédiatement après le chant des vêpres. Sa Grandeur s'est, depuis longtemps déjà, révélée comme écrivain ; on avait aussi conservé le souvenir de ses belles conférences à Notre-Dame de Paris ; on attendait donc beaucoup. L'attente a été dépassée, et, nous le dirons sans détour, nous avons rarement entendu un discours qui nous ait plus vivement impressionné. Nous essayerions vainement d'en donner une idée, car nous ne pourrions peindre cette douce véhémence, cette chaleur pénétrante, cette animation du geste et de la parole, qui correspondaient si bien à la vivacité de la pensée et à tout ce qu'elle avait de saisissant pour l'immense auditoire, où nous avons surpris plusieurs fois un mouvement de surprise et d'approbation semblable à un léger frémissement, tant l'orateur était attachant, incisif et sympathique à la fois.

C'est assurément l'un des plus beaux panégyriques du *détachement de soi-même* personnifié dans le Bienheureux Benoît-Joseph. Mgr de Nîmes fit ressortir admirablement la gloire de cet héroïque détachement, en montrant qu'il est glorieux : 1° aux yeux de la religion, parce qu'il est une large participation à la sainte folie de la croix ; 2° au point de vue de la morale, parce qu'il est le principe de toutes les vertus; 3° au point de vue de la société, parce qu'il est le bouclier seul capable d'émousser les traits de toutes les passions humaines qui en font le malheur. Dans le développement successif de ces trois considérations, et surtout de la dernière, où l'Ecriture sainte, la philosophie

et l'histoire apportaient chacune leur tribut. La parole de l'orateur était vive, brillante, imagée, constamment pure, simple et sublime. Il nous a paru difficile de porter plus loin l'éloquence de la chaire.

La foule qui remplissait les vastes nefs et le chœur de la basilique était silencieuse et attentive, malgré le défaut d'espace et l'excessive chaleur dont elle avait à souffrir.

Aujourd'hui on voit encore dans plusieurs rues les décorations, les drapeaux, les oriflammes et les images du Bienheureux ; son nom est dans toutes les bouches et ses reliques sont entourées d'un peuple avide de les vénérer hors des heures d'offices.

Pour extrait : M. GARCIN.

FAITS DIVERS.

L'Empereur a reçu hier la lettre par laquelle l'empereur de toutes les Russies lui notifie la naissance d'un prince, fils du grand-duc Constantin Nicolaïevitch et de la grande-duchesse Alexandra-Josefowna.

— L'Almanach impérial pour 1860 vient de paraître. Le *Courrier du Havre* remarque que les duchés de Toscane, de Parme et de Modène, qui y étaient indiqués l'année dernière avec leur autonomie propre, n'y figurent point cette année.

— On lit dans le *Moniteur* :

L'état de l'atmosphère et la température de ces derniers jours ayant retardé la maturité des blés, le concours des moissonneuses a dû être remis.

Le jeudi 2 août auront lieu sur la Ferme impériale de Fouilleuse, près Saint-Cloud, les essais publics des instruments.

Prix d'entrée : 1 fr. par personne.

— On assure, dit le *Journal du Havre*, que le célèbre astronome Herschell a prédit que dans le courant de cette année on verrait en Angleterre un orage tellement terrible, qu'il n'y en a jamais eu de semblable dans les annales du globe.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

VARIÉTÉS.

Saint Colomban.

(Suite. — Voir le numéro 111.)

Cependant le jeune Thierry avait des instincts religieux. Il se réjouissait de posséder dans son royaume un saint homme tel que Colomban. Il allait souvent le visiter. Le zélé Irlandais en profita pour lui reprocher ses désordres et pour l'exhorter à chercher la douceur d'une épouse légitime, de telle sorte que la race royale pût sortir d'une reine honorable, et non d'un lieu de prostitution. Le jeune roi promit de s'amender : mais Brunehault le détourna facilement de ses bonnes inspirations. Colomban étant venu la voir au manoir de Bourcheresse, elle lui présenta les quatre fils qu'avait déjà Thierry de ses concubines. « Que me veulent ces enfants ? » dit le moine. — « Ce sont les fils du « roi, » dit la reine ? « fortifie-les par ta « bénédiction. » Non ! répondit Colomban, « ils ne règneront pas, car ils sortent d'un « mauvais lieu. » A partir de ce moment, Brunehault lui jura une guerre à mort. Elle fit d'abord défendre aux religieux des monastères gouvernés par Colomban d'en sortir, et à qui que ce fût de les recevoir ou de leur fournir le moindre secours. Colomban voulut essayer d'éclairer et de ramener Thierry. Il alla le trouver à sa *villa* royale d'Epoisses. En apprenant que l'abbé était arrivé, mais ne voulait pas entrer dans le palais, le roi lui fit porter un repas somptueusement apprêté. Colomban refusa de rien accepter de la main de celui qui interdisait aux serviteurs de Dieu l'accès et la demeure des autres hommes, et sous le coup de sa malédiction tous les vases qui contenaient les divers mets furent miraculeusement brisés. Le roi, effrayé par ce prodige, et son aïeule, vinrent alors lui demander pardon, et promirent de se corriger. Colomban apaisé retourna à son monastère, où il apprit bientôt que Thierry était retombé dans ses débauches habituelles. Alors il écrivit au roi une lettre pleine de reproches véhéments, et qui le menaçait d'une excommunication prochaine (1).

Ainsi donc lui, cet étranger, ce missionnaire irlandais, l'hôte et l'obligé du roi Gontran, oserait en venir au point d'excommunier le roi de Bourgogne, l'héritier de

(1) Gratulabatur quia in termino regni sui B. Columbanum haberet... Ut non potius legitimæ conjugis solamine frueretur, ut regalis proles ex honorabili regina proderet, et non ex lupanaribus videretur emergi... Apud Spissiam villam publicam... Litteras verberibus plenas... JONAS, c. 31, 32.

son bienfaiteur ! Brunehault n'eut pas de peine à soulever contre cette audace inaccoutumée les principaux leudes de la cour de Thierry ; elle entreprit même de persuader aux évêques d'intervenir afin de blâmer la règle du nouvel institut. Excité par tout ce qu'il entendait dire autour de lui, Thierry résolut de prendre l'offensive, se présenta lui-même à Luxeuil et demanda compte à l'abbé de ce qu'il s'écartait des usages du pays et de ce que l'intérieur du couvent n'était pas ouvert à tous les chrétiens et même aux femmes, car c'était encore un des griefs de Brunehault contre Colomban, qu'il lui avait interdit à elle, quoique reine, de franchir le seuil de son monastère. Le jeune roi pénétra de sa personne jusqu'au réfectoire en disant qu'il fallait laisser entrer tout le monde partout ou bien renoncer à tout don royal. Colomban, avec son audace accoutumée, dit au roi : « Si vous voulez violer la ri» gueur de nos règles, nous n'avons que « faire de vos dons ; et si vous venez ici « pour détruire notre monastère, sachez « que votre royaume sera détruit avec tou« te votre race. »

Le roi eut peur, et sortit ; mais il reprit bientôt : « Tu espères peut-être que je te « procurerai la couronne du martyre; mais « je ne suis pas assez fou pour cela : seu» lement, puisqu'il te plaît de vivre en de« hors de toute relation avec les séculiers, « tu n'as qu'à t'en aller par où tu es venu, « et jusque dans ton pays. » Tous les seigneurs du cortége royal s'écrièrent qu'ils ne voulaient pas non plus tolérer dans leur pays des gens qui s'isolaient ainsi de tout le monde. Colomban dit qu'il ne sortirait de son monastère que s'il en était arraché par la force. Alors on le prit et on le conduisit à Besançon pour y attendre les ordres ultérieurs du roi (2). Après quoi, l'on établit une sorte de blocus autour de Luxeuil pour empêcher qui que ce fût d'en sortir.

Les moines se rappelèrent qu'ils avaient parmi eux un jeune homme nommé Agile, fils de cet Agnoald, principal ministre du roi Gontran, qui vingt ans auparavant avait obtenu pour Colomban la donation de Luxeuil, et qui depuis avait confié son fils encore enfant au saint abbé irlandais pour l'élever dans la vie religieuse. Ils chargèrent Agile d'aller obtenir du roi et de la reine la levée de l'interdiction. Le jeune religieux tomba entre les mains d'un neveu du duc de Séquanie qui, sous prétexte de se livrer à la chasse, gardait les avenues du monastère ; mais par le signe de la croix, il fit tomber le glaive et dessécher le bras déjà levé pour le frapper, et on lui permit de continuer sa route. Par un de ces retours soudains et passagers qui se produisent si souvent dans la vie des Mérovingiens, Thierry et son aïeule reçurent l'envoyé des moines avec toute sorte de démonstrations d'humilité, se prosternèrent devant lui, levèrent le blocus de l'abbaye, et lui firent même de riches dotations (3).

Mais leur cœur n'avait pas fléchi à l'endroit de Colomban. Celui-ci, entouré à Besançon du respect de tous, et jouissant de sa liberté dans l'intérieur de la ville, en profita pour gravir un matin le sommet du rocher où est aujourd'hui située la citadelle, et qu'enserre le Doubs de ses flots tortueux (4). De cette hauteur il promène ses regards sur la route qui conduit à Luxeuil : il semble y chercher les obstacles qui pourraient empêcher son retour. Son parti est pris : il descend, sort de la ville, et se dirige vers Luxeuil. A la nouvelle de son retour, Thierry et Brunehault envoient un comte avec une cohorte de soldats pour le reconduire en exil. Alors eut lieu cette scène, tant de fois renouvelée pendant douze siècles, et de nos jours encore, entre les persécuteurs et les victimes. Les ministres

(2) Ea maxime pro causa infesta erat eo quod... sibi quæ regina erat idem contradixerat. *Vita S. Agili.* c. 7, ap. ACT SS. O. S. B., t. II. — Ut erat audax, atque animo vigens... Si ob hanc causam hoc in loco venisti... Martyrii coronam me tibi illaturum speras : non esse me tantæ dementiæ scias... Qua veneras, ea via repedare studeas... Aulicorum consona voce vota prorumpunt... JONAS, c. 23.

(3) Sub obtentu venantium... observabant exitus monasterii more latronum... Rex et regina... humo coram vestigiis illius procumbunt. *Vita S. Agili*, c. 7, 8.

(4) La description qu'en donne Jonas est encore aujourd'hui frappante de vérité, et l'était surtout avant que Louis XIV, après la conquête de la Franche Comté, eut fait raser la métropole de Saint-Etienne et tous les bâtiments qui couvraient les flancs du rocher : « Adscendit dominica die in verticem arduum ad cacumen montis illius (ita enim situs urbis habetur, cum domorum densitas in diffuso latere proclivi montis sita sit, ut prorumpant ardua in sublimibus cacumina quæ undique abscissi fluminis *Doux* alveo vallantur, nul aditus commeantibus viam pandit), ibique usque ad medium diei exspectat, si aliquis iter ad monasterium revertendi prohibeat. »

de la volonté royale le trouvèrent au chœur, chantant l'office avec toute sa communauté. « Homme de Dieu, » lui dit-on, « nous vous « prions d'obéir aux ordres du roi et aux « nôtres, et de vous en aller là d'où vous « êtes venu. » « Non, » répondit Colomban, « après avoir quitté une fois ma patrie pour « le service de Jésus-Christ, je pense que « mon Créateur ne veut pas que j'y retourne. » A ces mots, le comte se retira, laissant aux plus féroces d'entre ses soldats le soin d'accomplir le reste. Domptés par la fermeté de l'abbé qui répétait qu'il ne céderait qu'à la force, ils s'agenouillèrent devant lui, et le conjurèrent en pleurant de leur pardonner, et de ne pas les réduire à une violence qui leur était imposée sous peine de la vie. A cette pensée d'un danger qui ne lui était plus personnel, l'intrépide Irlandais céda, et sortit du sanctuaire qu'il avait fondé, qu'il avait habité pendant vingt ans, et qu'il ne devait plus revoir (5).

Ses religieux l'entouraient en gémissant comme s'ils eussent marché à ses funérailles. Il les consolait en leur disant que cette persécution, loin d'être une ruine pour eux, ne servirait qu'à la multiplication « du peuple monastique. » Tous voulaient le suivre dans son exil ; mais un ordre royal interdit cette consolation aux moines qui n'étaient pas d'origine irlandaise ou britannique. Brunehault voulait bien se débarrasser de ces insulaires audacieux et indépendants comme leur chef, mais elle ne tenait pas à ruiner le grand établissement dont la Bourgogne était déjà fière. Le saint, accompagné de ses frères irlandais, prit le chemin de l'exil.

L'histoire de son voyage, scrupuleusement recueillie par ses disciples, est pleine d'intérêt pour la connaissance des lieux et des mœurs de la Gaule franque. On le fit passer une seconde fois par Besançon, puis à Autun, à Avallon, le long de la Cure et de l'Yonne jusqu'à Auxerre, et de là à Nevers, où on l'embarqua sur la Loire. Il marquait chacune de ses étapes par des guérisons miraculeuses ou d'autres prodiges qui, néanmoins, n'atténuaient pas les rancunes qu'il avait excitées. Sur le chemin d'Avallon, il rencontra un écuyer du roi Thierry qui essaya de le percer de sa lance. A Nevers, au moment de s'embarquer, un grossier satellite de l'escorte des proscrits prit une rame et en frappa Lua, l'un des plus pieux parmi les compagnons de Colomban, pour le faire entrer plus vite dans le bateau. Le saint se récria : « Cruel, de « quel droit viens-tu aggraver ma peine? « De quel droit oses-tu frapper les mem- « bres fatigués du Christ? Souviens-toi « que la vengeance divine t'atteindra ici « même où ta fureur a atteint le serviteur « de Dieu. » Et en effet, au retour, le misérable tomba dans l'eau et se noya à l'endroit même où il avait frappé Lua (6).

Arrivé à Orléans, il envoie deux de ses frères dans la ville pour se procurer des vi-

(5) Vir Dei, precamur... eo itinere quo primum adventasti.., Non reor... semel natali solo ob Christi timorem relicto... Relictis quibusdam quibus ferocitas animi inerat. JONAS, c. 36. — Comment n'être pas frappé de l'identité des luttes et des triomphes de l'Eglise à travers les âges, lorsqu'on voit ce qui se passait à Luxeuil, en 610, se renouveler, après douze siècles, contre de pauvres moines dans le Caucase? On lit dans le *Journal des Débats* du 23 avril 1845 : « Voici encore quelques détails sur l'expulsion des missionnaires catholiques des provinces du Caucase. Le premier jour de l'année, deux charrettes, escortées de Cosaques armés de lances et de pistolets, s'arrêtèrent devant la porte du couvent et ordonnèrent aux moines de monter dans les charrettes. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne se rendraient qu'à la force ; puis ils entrèrent dans l'église du couvent et s'agenouillèrent devant l'autel. Les agents attendirent quelque temps ; mais lorsqu'au bout d'une heure ils virent que les moines ne manifestaient aucune intention d'obéir, ils leur renouvelèrent l'ordre de se mettre en route. Les missionnaires répondirent qu'ils ne quitteraient pas volontairement le poste qui leur avait été confié par leur chef spirituel. Cette réponse fut transmise au général Gurko, gouverneur de Tiflis, qui ordonna de les emmener de force et de les transporter dans des voitures. Cet ordre fut aussitôt exécuté. Les missionnaires de Gori ont été expulsés de la même manière. » Le même journal rapporte, dans son numéro du lendemain, le récit de violences analogues exercées, non plus au Caucase, mais en France, contre les religieuses hospitalières de Saint-Joseph, à Avignon, dans ce même mois d'avril 1845. L'expulsion des moines irlandais et anglais de la Trappe de Melleray, en 1831, présente aussi plus d'un trait de ressemblance avec l'histoire de Luxeuil.

(6) Velut funus subsequentibus... Ob multiplicandas plebes monachorum hanc esse datam occasionem... Quos sui ortus terra dederat, vel qui a Britannico arvo ipsum secuti .. Custos equorum... occurrit... Ubi lento conamine in scapham insilirent... Arrepto remo... Cur crudelis mœrorem mihi addis... JONAS, c. 36, 38, 40. — Mabillon (*Annal.*, t. I, p. 293) suppose que ce Lua pouvait bien être le saint irlandais dont saint Bernard parle comme ayant fondé cent monastères; mais cela paraît on ne peut plus improbable.

vres : mais on ne veut leur rien vendre ni donner pour ne pas contrevenir aux défenses royales. On les traitait comme des gens mis hors la loi, hors la paix du roi, et qu'il était défendu par la loi salique d'accueillir, sous peine d'encourir l'amende énorme alors de six cents deniers. Les églises mêmes leur étaient fermées par ordre du roi. Mais, en revenant sur leurs pas, ils rencontrent une femme syrienne, de cette colonie d'Orientaux dont la présence en Gaule est déjà signalée sous Childebert Ier. Elle leur demande d'où ils viennent, et l'ayant su, leur offre l'hospitalité, et leur donne tout ce qu'il leur fallait. « Moi aussi, » dit-elle, je suis comme vous étrangère, et « je viens du lointain soleil d'Orient. » Elle avait un mari aveugle à qui Colomban rendit la vue. Le peuple d'Orléans en fut ému; mais on n'osait témoigner qu'en secret sa vénération au proscrit (7).

En passant devant la ville de Tours, Colomban demande qu'on lui permette d'aller prier sur la tombe du grand saint Martin, toujours également vénéré par les Celtes, les Romains et les Francs. Mais ses sauvages gardiens ordonnent aux matelots de faire force de rames et de passer au milieu du fleuve. Cependant, une force invisible arrête la barque : elle se dirige d'elle-même vers le port. Il descend à terre et passe la nuit auprès du saint tombeau. L'évêque de Tours vient le trouver et le mène dîner chez lui. A table, on lui demande pourquoi il va regagner son pays. Il répond : « Ce chien de « Thierry m'a chassé de chez mes frères. » Alors un convive, qui était un des leudes ou fidèles du roi, dit tout bas : « Ne vaut-il « pas mieux abreuver les gens de lait que « d'absinthe ? » « Je vois, » reprit Colomban, « que tu veux garder ton serment au « roi Thierry. Eh bien! va dire à ton ami et « à ton seigneur que d'ici à trois ans lui et « ses enfants seront anéantis, et que toute « sa race sera extirpée par Dieu. » « Pour-« quoi parler ainsi, serviteur de Dieu ? » dit le leude. « Je ne saurais taire, » répliqua le saint, « ce que le Seigneur me char-« ge de dire (8).

Arrivé à Nantes, et à la veille de quitter le sol de la Gaule, sa pensée se tourne vers Luxeuil, et il se met à écrire une lettre qui commence ainsi : « A ses très-doux fils, « à ses très-chers écoliers, à ses frères de « la vie frugale, à tous les moines, Co-« lomban le pécheur. » Son cœur s'y épanche tout entier. Obscure, confuse, passionnée, entrecoupée par mille souvenirs, mille agitations diverses, cette lettre n'en est pas moins le monument le plus complet que Colomban nous ait laissé de son génie et de son caractère. A ces émotions personnelles vient toujours se mêler la préoccupation des destinées présentes et futures de sa chère communauté de Luxeuil. Il prescrit les dispositions les plus propres, selon lui, à garantir ses destinées, par la pureté des élections et l'harmonie intérieure. Il semble même prévoir l'immense développement des colonies monastiques qui devaient sortir de Luxeuil, dans un passage où il dit : « Là où les sites vous convien-« dront, là où Dieu édifiera avec vous, al-« lez et croissez, vous et les milliers d'âmes « qui naîtront de vous (9). »

On aime surtout à voir dans cette âme rigide et fière l'amitié, l'affection paternelle conserver tous ses droits. Il se rappelle avec une tendre sollicitude un frère qui ne s'était pas trouvé là au moment de ses adieux. « Gardez toujours, » dit-il, « gardez Wal-« dolène, s'il est encore avec vous. Que « Dieu lui fasse du bien; qu'il devienne « humble; et donnez-lui pour moi le bai-« ser que je n'ai pu lui donner moi-même.» Il recommande à ses religieux la confiance, la force d'âme, la patience, mais par-dessus tout la paix et l'union. Il prévoit dans cette sempiternelle question de la Paque une cause de division : il veut qu'on éloigne tous ceux qui troubleront l'unanimité de la maison. Les aveux, les conseils, les exhortations se pressent sous sa plume. Il s'adresse tantôt à toute la communauté, tantôt à un religieux, nommé Attale, qu'il avait désigné pour le remplacer.

« Tu le sais, mon bien-aimé Attale, à quoi sert de ne former qu'un seul corps, si l'on n'a pas un seul cœur ?... Quant à moi, j'ai eu l'âme déchirée. J'ai voulu servir tout

(7) *Lex salica*, art. 56, édit. Merkel. — ROTH, *Benifizialwesen*, p. 140. — Regio timore aut vendere aut dare nihil audebant... Nam et ego advena sum ex longinquo Orientis sole... vir meus ex eodem genere Syrorum sicut et ego. JONAS, c. 41.

(8) Canis me Theodoricus meis a fratribus abegit... Humili voce... si melius esset lacte potari quam absynthio ?... Cognosco te regis Theodorici fœdera velle servare... Amico tuo et domino...

(9) Si vero vobis placent, et Deus illic vobiscum ædificat, crescite ibi benedictione in mille millia.

le monde, je me suis fié à tout le monde, et j'en suis devenu presque fou. Sois donc plus sage que moi : je ne veux pas te voir soulever le fardeau sous lequel j'ai versé tant de sueurs. Pour les contenir tous dans la fermeté de la règle, j'ai essayé de rattacher à la racine de notre arbre tous ces rameaux que leur fragilité avait détachés de la mienne... Du reste, tu en sais déjà plus long que moi. Tu sauras adapter les préceptes à chacun. Tu tiendras compte de la diversité des caractères, qui est si grande entre les hommes. Tu te diversifieras donc toi-même, tu te multiplieras pour le bien de ceux qui t'obéiront avec foi et amour, et toutefois il faut craindre jusqu'à leur amour qui peut devenir pour toi un danger. Mais qu'est-ce donc que je fais ? Voilà que je te provoque à entreprendre cet immense labeur auquel je me suis moi-même dérobé !... »

Plus loin c'est la douleur qui l'emporte et qui éclate, mais pour céder aussitôt à un invincible courage : et les souvenirs de l'antiquité classique viennent se mêler aux enseignements évangéliques pour dicter à notre Irlandais quelques-unes des plus belles et des plus fières paroles qu'ait jamais enfantées le génie chrétien. « J'avais d'abord voulu t'écrire une lettre de tristesse et de larmes, mais, sachant bien que ton cœur est accablé de soucis et de travaux, j'ai changé de style, j'ai cherché à contenir les pleurs plutôt qu'à les provoquer. Je n'ai laissé voir au dehors que la douceur, et j'enchaîne la douleur dans le fond de mon âme. Mais voici que mes propres larmes se mettent à couler ! Il faut et je veux les refouler : il ne sied pas à un bon soldat de pleurer en face du combat. Après tout, ce qui nous arrive n'a rien de bien nouveau. N'est-ce pas ce que nous prêchions tous les jours ? N'y a-t-il pas eu autrefois un philosophe, plus sage que les autres, qui a été jeté en prison pour avoir soutenu, contre l'avis de tous, qu'il n'y avait qu'un seul Dieu ? Les Évangiles sont d'ailleurs pleins de tout ce qu'il faut pour nous encourager. Ils n'ont guère été écrits que pour cela, pour enseigner aux vrais disciples du Christ crucifié à le suivre avec leur croix. Nos périls sont nombreux ; la guerre qui nous menace est flagrante et l'ennemi redoutable ; mais la récompense est glorieuse, et la liberté de notre choix est manifeste. Sans adversaires, point de lutte ; et sans lutte, point de couronne. Là où il y a lutte, il y a courage, vigilance, ferveur, patience, fidélité, sagesse, fermeté, prudence. En dehors de la lutte, misère et désastre. Ainsi donc, sans lutte, point de couronne ! Et j'ajoute : sans liberté, point de dignité ! »

Cependant il faut finir, et il ne sait comment s'y prendre. Car il recommence toujours et se répète souvent. Mais d'autres se chargeront de l'interrompre et de mettre un terme à ses épanchements. — « Pendant que j'écris, » dit-il, « on entre pour m'annoncer que le navire est prêt, ce navire qui doit me ramener malgré moi dans ma patrie... La fin du parchemin m'oblige à finir ma lettre. L'amour n'a point d'ordre, c'est ce qui la rend confuse. J'ai voulu tout abréger pour tout dire : je n'y ai pas réussi. Adieu, chères entrailles, priez pour que je vive en Dieu (10) ! »

Comte Ch. de Montalembert.

(La suite prochainement.)

---

(10) Dulcissimis filiis, discentibus carissimis, fratribus frugalibus, cunctis simul monachis..... Semper Waldoleneum tene... humilis fiat : et meum illi da osculum quod tunc festinans non habuit... Tu scis, amantissime Attale... qui enim prodest habere corpus, et non habere cor ?... Dum volui totos adjuvare... et dum omnibus credidi pene, factus sum stultus. Ideo tu prudentior esto : nolo subeas tantum onus, sub quo ego sudavi... Ergo diversus esto, et multiplex ad curam eorum, qui tibi obedierint cum fide et amore : sed tu et ipsum eorum time amorem, quia tibi periculosus erit... Lacrymosam tibi volui scribere epistolam : sed quia scio cor tuum idcirco necessariis tantum allegatis, duris et ipsis arduisque, altero stylo usus sum, malens obturare quam provocare lacrymas. Foris itaque actus est sermo mitis, intus inclusus est dolor. En promanant lacrymæ ; sed melius est obturare fontem : non enim fortis est militis plorare. Non est hoc novum quod nobis contigit : hoc maxime quotidie prædicabamus. Quidam philosophus olim, sapientior cæteris, eo quod contra omnium opinionem unum Deum esse dixerit, in carcerem trusus est. Evangelia plena sunt de hac causa et inde sunt maxime conscripta : hæc est enim veritas Evangelii, ut vere Christi crucifixi discipuli eum sequantur cum cruce... Multa carnis pericula : cognosce causam belli, gloriæ magnitudinem, fortem non nescias hostem, et libertatem in medio arbitrii... Si tollis hostem, tollis et pugnam. Si tollis pugnam, tollis et coronam... Si tollis libertatem, tollis dignitatem... Nunc mihi scribenti nuncius supervenit, narrans mihi navem parari. Amor non tenet ordinem ; inde missa confusa est. Totum dicere volui in brevi. Totum non potui... Orate pro me, viscera mea, ut Deo vivam. *Epist.*, IV, ap. Gallandus, *Bibl. veter. Patrum*, t. XII, p. 349.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

21 *juillet*

Une intervention armée de la France en Syrie paraît résolue.

Le *Constitutionnel* l'annonce en des termes qui ne laissent aucun doute : « Personne, dit-il, ne sera étonné d'apprendre « que des troupes françaises seront très- « prochainement embarquées pour porter « secours aux chrétiens d'Orient. »

Une dépêche venue de Marseille, nous apprend que M. Osmont, colonel d'état-major, est parti pour Beyrouth, et que dix grands transports achèvent, à Toulon, leurs préparatifs.

Nous ne savons si l'honorable général est désigné pour le commandement de l'expédition : dans le cas où il en serait ainsi, nous nous en féliciterions sincèrement ; l'épée de la France ne pourrait être remise en des mains plus dignes de la montrer à ces peuples de l'Orient qu'ont visités Godefroy de Bouillon, Philippe-Auguste, saint Louis, le jeune vainqueur des Pyramides et du mont Thabor.

Le *Courrier du Dimanche*, dans une correspondance dont nous lui laissons la responsabilité, ne dissimule pas la mauvaise humeur du gouvernement ottoman devant les intentions françaises. « Lors- « que M. Thouvenel, raconte ce journal, « a laissé comprendre à Achmet-Vefik « qu'une intervention armée de l'Europe al- « lait se produire, l'ambassadeur se serait « écrié (je crois pouvoir vous donner la « phrase textuelle) : « Mais, monsieur le « ministre, s'il en est ainsi, je ne sais s'il ne « vaudrait pas mieux, pour nous, nous « opposer, les armes à la main, au débar- « quement. »

Le même journal analyse, dans les termes suivants, les renseignements qu'il a pu recueillir sur la teneur mêmedes propositions de la France, en ce moment communiquées aux puissances. « L'Empereur désirerait une « action commune avec les puissances, sans « en excepter la Turquie. Mais il ne serait pas « loin d'accepter pour lui seul la tâche qu'il « propose à l'Europe. Je serai plus affirmatif. « L'Empereur Napoléon propose d'intervenir « en Syrie avec les forces de terre françaises « au nom de toutes les grandes puissances. « M. Thouvenel établirait que la France « n'entend retirer de cette entreprise d'au- « tre compensation que la reconnaissance « des chrétiens du Liban envers toute l'Eu- « rope chrétienne. »

Au milieu des événements de l'Orient, l'opinion observe avec curiosité l'attitude d'Abd-el-Kader, qui se fait, au milieu de ses coréligionnaires déchaînés le soldat de la civilisation, et qui rêve peut-être de se faire le Méhémet-Ali de la Syrie.

A Dieu ne plaise que nous voulions signaler un projet ou émettre un vœu ! C'est une figure que nous montrons du doigt.

Le malheur de nos frères du Liban a comme amené *une trêve de Dieu*, au milieu de toutes les divisions qui nous agitent.

Le *Siècle*, seul, avec la déplorable manie qui le tourmente, n'a qu'une idée en tête, c'est la façon dont il pourra trouver dans toutes les ruines amassées au pied du Liban, une pierre à jeter contre l'Eglise.

Il a donc, ce matin, découvert ceci :

« Dès les premières nouvelles du mou- « vement romagnol, le clergé s'est ému, « les lettres pastorales ont été multipliées, « la chaire a retenti de récriminations et « d'exhortations. Voilà plusieurs mois que « l'Europe entière gémit et s'indigne des « tortures infligées aux chrétiens de Syrie, « et pas un prélat n'a trouvé une parole de « sympathie pour eux ! »

Parmi les évêques que le *Siècle* met ainsi en cause devant son million de lecteurs, il en est un que certains motifs particuliers lui auraient au moins commandé de lire, c'est Mgr d'Orléans.

Or, voici ce que l'éloquent prélat disait,

au mois de septembre dernier, dans un mandement entièrement consacré à l'Orient:

Aujourd'hui, chose étrange! ce n'est plus la division des puissances chrétiennes : c'est leur accord qui sauve l'islamisme, leur accord à le conserver. Il n'y a plus de digues entr'ouvertes; mais la politique, qui est au fond toujours la même, se plaît à faire digue pour protéger ce scandaleux empire.

On y travaille vainement : leurs excès de chaque jour, l'assassinat, la perfidie, le mépris pour tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus cher au cœur de l'homme, seront plus forts pour les renverser que tous les conseils de la politique pour les maintenir : sans famille, on peut le dire, et campés en Europe, sans patrie, sans agriculture, car, partout où passe le pied de mon cheval, disait l'un d'eux, il ne reste pas un brin d'herbe : non, quelle que soit leur faiblesse ou leur force, tant que les nations européennes feront des pactes avec eux, l'Eglise fera bien de redire son antique formule : *A Turcarum tyrannide, libera nos, Domine!*

Ah! nous sommes généreux; mais nous ne sommes pas toujours assez fiers du christianisme.

N'est-il pas temps enfin d'essayer l'affranchissement de ces millions d'hommes qui languissent dans les ténèbres de l'idolatrie?

Et maintenant que le *Siècle* s'en aille encore répéter que pas un prélat n'a dit un mot des chrétiens de Syrie!

22 juillet

Le *Moniteur* contient aujourd'hui une seconde note au sujet des événements de Syrie. Il annonce que les propositions faites par le gouvernement français, dans le but de protéger les chrétiens, ont été accueillies par les grandes puissances, et qu'une convention doit être signée pour déterminer le mode et l'objet de l'intervention européenne.

Les informations qui nous parviennent, confirment nos suppositions sur la part prépondérante de la France dans l'expédition de Syrie.

D'après la *Gazette nationale*, le cabinet de Vienne aurait, de son côté, adressé des propositions aux gouvernements français et et anglais, au sujet d'opérations communes en Syrie. Si ces propositions étaient admises, quelques vaisseaux de guerre autrichiens seraient envoyés à Beyrouth, mais la même feuille, dans un but qu'on s'explique trop bien, prend soin de déclarer que, de toute manière, la souveraineté de la Turquie devrait être respectée.

C'est aussi à l'envoi de bâtiments sur la côte de Syrie, que l'Angleterre, comme le fait entendre le *Moniteur*, voudrait borner son concours dans le châtiment des Druses et des Turcs. Tel est le sens de la réponse que lord John Russell a faite aux interpellations de sir J. Ferguson, le noble lord s'est exprimé ainsi :

« Je ne crois pas que le gouvernement « français ait l'intention d'agir seul en cette « affaire. Quant à une intervention quel« conque du gouvernement de S. M., je di« rai qu'elle n'irait pas au delà des limites « que j'ai mentionnées dans une précédente « occasion, c'est-à-dire que des vaisseaux « de ligne et d'autres bâtiments seraient « envoyés sur la côte de Syrie pour empê« cher le retour ou la continuation de ces « massacres. Si l'amiral qui est sur la sta« tion le juge nécessaire, il pourra débar« quer des troupes de marine sur la côte, « mais elles n'iront pas plus loin. »

Une entrevue doit avoir lieu le 26, à Tœplitz, entre l'empereur d'Autriche et le prince-régent de Prusse. L'annonce de cet événement, suivant de si près l'entrevue de Baden-Baden, a produit, comme on devait s'y attendre, une vive émotion dans la Confédération germanique; la presse allemande se fait l'organe de l'importance qu'y attache l'opinion publique. C'est aux efforts du roi de Bavière qu'il faudrait, d'après plusieurs journaux, attribuer ce rapprochement, et on pense même que ce monarque assistera, ainsi que le roi de Saxe, à l'entrevue de l'Empereur et du Prince-Régent.

L'*Opinione* rapporte que l'inauguration de la garde nationale à Naples, a été l'occasion d'une démonstration populaire, le 18, et qu'on a crié : Vive le roi! Vive la Constitution! Vive la garde nationale!

23 juillet

Les préparatifs de l'expédition de Syrie sont poussés avec l'activité et l'énergie que réclament les circonstances.

L'*Indépendance belge* estime à 8 ou 9,000 hommes la force du premier corps de débarquement, soit 2,000 troupes de marine et une brigade de 6,000 hommes prise au camp de Châlons et se décompo-

sant en trois régiments d'infanterie, deux batteries d'artillerie et trois escadrons de cavalerie.

Le même journal pense que, si l'expédition prenait de plus grands développements, le commandement en chef serait destiné au maréchal de Mac Mahon.

Nous ne savons pas encore si d'autres nations de l'Europe auront l'honneur d'avoir des soldats à côté des nôtres dans l'œuvre de pacification et de civilisation qui va s'accomplir en Orient.

L'Angleterre, l'Autriche, la Russie, l'Espagne ont déjà envoyé des bâtiments de guerre sur les côtes de Syrie ; la Hollande, qui a eu un consul égorgé à Damas, et le Piémont viennent de suivre cet exemple.

On annonce, du reste, la prochaine réunion, à Paris, d'une conférence chargée de déterminer le but de l'intervention européenne, dont la France a eu l'initiative, et dont elle garde l'exécution.

Les journaux anglais, nous n'avons pas besoin de le dire, continuent à grommeler contre l'intervention.

Nous recevons à l'instant même, une dépêche nous annonçant, que, d'après le *Morning-Post*, un traité de paix aurait été signé le 10 juillet entre les Druses et les Maronites, et que dès lors, d'après le même journal, l'intervention serait inutile.

Le *Morning-Post* ne révèle pas de quelle nature est cette paix ; *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*, dit Tacite. La paix des Druses avec les Maronites ressemble à l'heure de grâce qu'un assassin accordrait à sa victime ; ce sera à nos troupes à la régler et à la prolonger indéfiniment.

Soyons en certains, l'humeur de l'Angleterre contre une intervention européenne ou française s'en ira en paroles stériles. C'est l'habileté, c'est même l'honneur de cette grande nation libre de ne pas s'engager trop avant dans les résistances ou dans les entreprises, où, toute blessée qu'elle peut être dans ses intérêts, elle ne sent pas le droit avec elle ; que sont devenues les colères de M. Canning contre la campagne d'Espagne de 1823, le dépit de lord Aberdeen contre la campagne d'Alger de 1830 ? Ce que deviendra le désappointement de lord Palmerston devant la campagne de Syrie de 1860.

Nous sommes convaincu que l'Angleterre se résoudrait ou se résignerait à la même impuissance, si l'Europe rappelait sérieusement, énergiquement le Piémont et Garibaldi au respect du droit des gens.

Lord Palmerston, comme le disait plus haut le *Morning-Star*, a mis la main en 1840 dans les démêlés du Sultan avec le pacha d'Egypte : il a envoyé une flotte anglaise bombarder Saint-Jean-d'Acre ; il a ainsi usé du droit d'intervention là où l'usage en est le plus contestable, et doit en être le plus délicat ; il en a usé, non pas dans les relations extérieures de deux Etats indépendants, mais dans les rapports d'un souverain avec ses sujets, d'un suzerain avec ses vassaux. Et lord Palmerston refuserait à l'Europe la faculté de faire entendre au Piémont qu'il lui est interdit de tolérer la piraterie publiquement et presque officiellement organisée dans ses ports contre ses voisins, et qu'il n'est pas convenable, par exemple, que les compagnies de chemin de fer de l'Italie centrale puissent, comme nous l'apprend ce matin le *Corriere mercantile*, réduire de moitié le prix des transports pour les volontaires de Garibaldi !

Les envoyés napolitains sont à Turin. Ils attendent, pour communiquer leurs propositions, le retour du Roi, dont la date n'est pas fixée.

Pendant ce temps-là, Garibaldi part à la tête de 5,000 hommes pour une expédition dont la destination est ignorée. S'est-t-il porté sur Messine ? ou a-t-il tenté un débarquement en Calabre ?

Une dépêche assure que Milazzo est occupé par les garibaldiens.

Une mesure importante vient d'être prise en Autriche.

L'empereur François-Joseph a adressé à l'archiduc Regnier un billet autographe ainsi conçu : « J'ai résolu de n'ordonner à « l'avenir l'établissement de nouveaux im- « pôts et contributions, ainsi que l'aug- « mentation des droits et taxes actuels des « impôts directs, de l'impôt de consomma- « tion et des droits perçus à l'occasion des

« transactions, actes, écritures et actes « officiels; enfin la conclusion de nouveaux « emprunts, qu'avec l'assentiment de mon « conseil de l'Empire, et de ne me réserver « une exception à cet égard, qu'au cas « d'un danger de guerre, si, par suite des « circonstances, je ne trouvais pas utile de « convoquer le conseil de l'empire en ses- « sion extraordinaire. »

Les journaux autrichiens reçoivent avec satisfaction la décision impériale. La *Gazette du Danube* y trouve l'accomplissement des vœux des populations; l'*Ost-Deutsch-Post* y voit l'inauguration du régime constitutionnel; la *Presse* et le *Wanderer*, sans se laisser aller aux mêmes effusions de joie et de confiance, y reconnaissent une réforme heureuse, pleine de semences et de promesses pour l'avenir.

Nous nous empressons de joindre nos félicitations à celles que la résolution de l'empereur François-Joseph attirera à son gouvernement.

Sans doute, la mesure qui a été prise à Vienne, n'est encore qu'un commencement et qu'un essai. Mais un premier pas est fait dans une voie où les réformes, sous peine de périr misérablement, devront s'appeler l'une l'autre: du droit aujourd'hui reconnu au pays d'avoir l'œil et la main dans l'administration de sa propre fortune, sortira tôt ou tard, pour le pays, le droit de nommer les hommes qui traiteront en son nom, le droit, non-seulement de discuter sur ses impôts à venir, mais encore de contrôler les impôts existants, de surveiller leur emploi; et le système consultatif qui s'inaugure en ce moment, ne sera rien, ou aboutira à l'application du système représentatif, condition de vie des monarchies modernes, inévitable et bienfaisant avenir de l'humanité.

L'Autriche, plus qu'aucune nation peut-être, a besoin de liberté, elle en a besoin pour maintenir à côté les unes des autres, sous le sceptre de son Empereur, les diverses nationalités qui la composent. A ce prix, mais à ce prix seulement, elle recouvrera le calme, le bien-être intérieur, la prépondérance légitime qui menacent de lui échapper; et l'Eglise et la France, intéressées à sa prospérité, trouveront enfin dans l'Autriche ce qu'elles sont en droit d'y chercher, l'initiatrice catholique et la protectrice naturelle des races slaves, le contrepoids de la Russie du côté du Danube.

Nous ne savons s'il est en Autriche quelques personnes qui croient encore à l'excellence du pouvoir absolu. A celles-là, il nous suffirait de dire : « Voyez ce « qui se passe à Naples, où une forme de « gouvernement, vainement recouverte « par les vertus d'une maison royale, « vainement protégée par l'indignité « même de la plupart de ses adversaires, « finit dans un spectacle qui nous afflige « sans nous surprendre ! Et voyez mainte- « nant ce qui se passe à l'heure qu'il est, « en Belgique, où la liberté a su du même « coup fonder un trône et faire un peuple! »

H. Mercier de Lacombe.

Télégraphie privée.

Londres, 23 juillet.

Le *Morning-Post* dit avoir des raisons de croire qu'une dépêche officielle aurait été reçue annonçant qu'un traité de paix aurait été signé le 10 courant entre les Maronites et les Druses. Cet événement, ajoute le *Morning-Post*, obvierait à la nécessité comme aux difficultés résultant d'une intervention étrangère.

Turin, 21 juillet.

Gênes, 21. — Garibaldi est parti le 18, par mer, avec 5,000 hommes dont la destination est ignorée.

La cour de Naples est très-agitée. On dit que le Roi a ordonné l'évacuation complète de la Sicile. Près de Milazzo ont eu lieu deux rencontres, entre les soldats de Medici et ceux du général Bosco, sans résultat.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On lit dans le *Moniteur* :

« Les propositions que le gouvernement de l'Empereur a faites dans le but d'arrêter l'effusion du sang en Syrie et de protéger les populations chrétiennes ont été accueillies par les grandes puissances. L'Angleterre, prête à coopérer avec ses vaisseaux, reconnaît l'opportunité de l'envoi d'un corps de troupes dont la France fournirait la totalité ou la plus grande part. L'Autriche et la Russie émettent la même opinion. Le ministre des affaires étrangères de Prusse s'est rendu auprès de S. A. R. le Prince-Régent pour prendre ses ordres.

Une convention doit être signée pour déterminer le caractère et l'objet de l'intervention européenne. On n'attend plus que l'acquiescement de la Porte. »

On nous écrit de Beyrouth, 5 juillet :

Depuis la lettre que je vous ai écrite, l'agitation règne toujours dans le pays, mais il n'y a eu dans le cours de la semaine ni combats ni massacres nouveaux. Beyrouth même est plus calme; depuis deux jours nous n'avons pas vu de ces bandes de gamins qui circulaient dans la ville à une certaine heure, portant le drapeau turc et chantant une chanson où ils disaient qu'ils verraient bientôt la fin des chrétiens, et où ils maudissaient le padischah de Stamboul devenu *guiaour* lui-même, qui les empêchait de tuer les infidèles. Ne croyez pas pour cela, cependant, que la tranquillité soit absolue; il s'en faut de beaucoup. Un chrétien a encore été assassiné aux Pins avant-hier par un bachi bouzouk Les mêmes aimables personnages ont pillé la nopalerie fondée par M. le vicomte de Perthuis à la porte de la ville, et un Français, employé à la route de Damas, a été bâtonné en pleine rue. Mais ce ne sont plus là que des faits isolés.

Beyrouth continue à être encombré de réfugiés de tout sexe et de tout âge, en proie à une terreur et à une démoralisation indescriptibles. C'est ici que, pour la première fois de ma vie, j'ai compris les massacres de septembre et la domination de Robespierre, car j'ai été témoin d'un de ces moments où une population terrifiée tout entière ne sait plus que tendre la gorge au fer des assassins, sans que l'idée de résister et de vendre chèrement sa vie ne vienne plus à son esprit.

Nos regards sont toujours tournés vers le Kes-Rouan; c'est là que se décidera définitivement le sort des chrétiens du nord de la Syrie. Aussi le pacha emploie-t-il toutes les ruses qu'il peut pour faire tomber rapidement ce dernier boulevard de la croix. Il essaie d'y introduire à prix d'or la division et il cherche à réduire les gens du Kes Rouan par la famine, bien que ces gens ne soient pas des rebelles contre l'autorité du sultan et qu'ils n'aient commis d'autre crime que de chercher à défendre leurs vies et leurs propriétés contre les Druses et contre la populace musulmane ameutée.

Il y a trois jours, le bruit se répandit en ville que le plus grand désordre régnait dans le Kes-Rouan, qu'un *reïs* ou patron de barque musulman venu à Djouniah pour y vendre du blé avait été dépouillé, blessé et n'avait échappé qu'avec peine à la mort. Vérification faite, la nouvelle s'est trouvée fausse, mais elle avait été crue vingt-quatre heures, et elle avait servi de prétexte à l'autorité turque pour rendre une défense sous les peines les plus sévères de ne plus porter de vivres dans le Kes-Rouan. Aussi la plus affreuse famine règne-t-elle dans ce district. Tout ce qu'il y avait de grains et de bestiaux a été dévoré et la population qui encombre ce coin de la montagne en est réduite à manger les feuilles des mûriers bouillies pour tromper sa faim.

Réduits au désespoir, les gens de Kes-Rouan veulent sortir les armes à la main pour tenter d'enlever aux Druses les moissons qu'ils ont conquises sur les chrétiens. Mourir pour mourir, ils aiment mieux tomber sur le champ de bataille que d'expirer lentement au milieu des tortures de la faim. D'un autre côté, les Druses se réunissent de nouveau dans les environs, le pacha les presse sous main d'achever d'anéantir les chrétiens. Aussi, sous un ou deux jours, verrons-nous certainement de ce côté de nouvelles et très graves collisions.

On a bien tenté ces jours-ci quelques ouvertures de pacification, mais elles n'ont pas réussi et elles ne pouvaient pas réussir. Le pacha, d'accord avec les Druses, voulait imposer aux chrétiens des conditions inacceptables. Il exigeait que l'on écrivît dans le traité « que les « chrétiens ayant eu tort et ayant commencé « les premiers la lutte, ce qui était fait était « fait, et qu'il ne serait réclamé aucune indem« nité, ni pour le sang versé, ni pour les pro« priétés brûlées. » Les émirs chrétiens ont répondu qu'il serait encore temps de signer cette paix quand il n'y aurait plus une cartouche dans la montagne et quand les musulmans auraient pu envahir le Kes-Rouan.

Nous avons des nouvelles de Damas. On y a craint un moment le massacre des chrétiens pour le jour du *Courban-Bairam* ou fête des Sacrifices, l'une des grandes fêtes de l'année musulmane. Déjà la ville était envahie de Druses armés qui prêchaient partout le *Gihad* ou la guerre sainte. Mais Abd-el Kader est monté à cheval avec ses 2,000 cavaliers, a fondu sur les Druses et les a chassés de la ville après leur avoir tué un certain nombre d'hommes. L'émir, notre ancien ennemi, qui dans cette circonstance mérite si bien de la chrétienté, est aidé dans son œuvre de protection des chrétiens de Damas par un autre musulman dont le nom mérite aussi d'être cité avec honneur, le scheikh de Zebdoneh, localité éloignée de six

heures de Damas, lequel, après avoir commencé par sauver la vie à tous les chrétiens de son district, est venu à Damas avec 600 cavaliers se mettre à la disposition des consuls. D'après les dernières lettres, on peut considérer la tranquillité de cette ville comme assurée.

Il n'en est pas de même de Tripoli, où une formidable émeute a éclaté par suite d'une imprudence du frère du vice-consul de Grèce. Des soldats turcs se baignaient sous les fenêtres du consulat d'où des femmes pouvaient les voir; il paraît même qu'ils s'y étaient livrés à des actes d'une haute indécence. Au lieu de leur envoyer un *cavas* pour leur dire de se retirer, le frère du vice-consul se met à leur jeter des pierres. L'une d'elles atteint un de ces soldats à l'épaule. Emotion générale dans la ville, les musulmans s'arment, le consulat grec est envahi, tous les chrétiens sont menacés. Pour rétablir quelque sécurité dans la ville, il a fallu que le vapeur français l'*Eclaireur* et le vapeur grec l'*Aphroessa* s'y rendissent immédiatement.

On est aussi fort inquiet de toute la partie méridionale du pays depuis Sayda jusqu'à Jaffa. A Sayda, les chrétiens sont toujours entassés dans le khan français, sous la protection des matelots débarqués par la *Sentinelle*. A Sour (l'ancienne Tyr) ils sont réfugiés sur l'îlot relié à la barre par une langue de terre, et l'autorité ottomane n'a consenti à leur laisser arriver des vivres qu'à condition qu'ils signeraient un *masbata*, ou déclaration attestant qu'ils sont les plus heureux du monde sous la domination turque, et qu'ils ne craignent aucun danger. Ce *masbata* doit être envoyé, comme ceux que l'on a extorqués en Bulgarie, en Macédoine, en Thessalie, en Epire, à la commission d'enquête formée par suite de la note du prince Gortchakoff. Auprès de Saint-Jean-d'Acre, les incendies et les assassinats se multiplient.

Que font les consuls au milieu de tout cela? C'est une question que certainement vous allez me poser. Rien, répondrai-je, excepté de sauver des malheureux individuellement, car ils ne peuvent rien. Nous avons ici peut-être le plus éclatant exemple des inconvénients énormes que présente dans la pratique l'introduction au milieu du traité de Paris de 1815 de deux principes qui pouvaient être fort équitables en théorie, la suppression des protections spéciales de telle ou telle nation, et le principe de non-intervention dans les affaires intérieures de la Turquie. Si les événements actuels avaient éclaté dans la situation antérieure à 1856, le consul de France, protecteur spécial des Maronites, serait intervenu directement auprès du pacha, aurait agi énergiquement, librement, indépendamment de toute autre influence, et la moitié au moins du sang versé aurait été épargné. Maintenant rien ne peut plus se faire que par une réunion des consuls des puissances signataires du traité de Paris, réunion qui n'arrive pour ainsi dire jamais à aucun résultat, à aucune résolution, parce que chacun tire de son côté. Aussi l'autorité des consuls s'affaiblit-elle de jour en jour dans l'esprit des gens du pays. Avant hier, en passant dans la rue, j'entendais la conversation suivante entre un chef druse et un fonctionnaire ottoman. Le Turc prêchait le Druse pour le décider à aller plus en avant, lui et ses compatriotes.

— *Le Druse.* Mais ces frégates et ces vaisseaux, qui sont devant la ville, et qui ont tant de canons, ne finiront-ils pas par nous combattre, si nous allons trop loin.

— *Le Turc.* N'aie pas peur, ce sont des épouvantails faits pour effrayer les petits enfants, mais qui ne nous feront aucun mal.

— *Le Druse.* Comment donc?

— *Le Turc.* Oui, pour qu'un seul de tous ces canons tire, il faut que cinq personnes soient d'accord, et jamais ces cinq personnes ne pourront l'être.

Il y avait de la bravade et de la forfanterie dans le langage du Turc, car en général tous les musulmans de Beyrouth ont une salutaire terreur de la présence des bâtiments de guerre. Cependant il y avait quelque chose de vrai dans ce qu'il disait, et cette conversation montre assez tout ce que les musulmans d'ici pensent maintenant au sujet de l'action consulaire.

Reste à vous dire quelques mots de l'état sanitaire du pays. Il y a des maladies, beaucoup de maladies, des fièvres typhoïdes, des fièvres pernicieuses, des ophthalmies violentes, quelques cas de choléra parmi les réfugiés qui encombrent la ville, cela était inévitable; mais il n'y a pas d'épidémie, et vraiment il faut pour cela que la côte de Syrie soit d'une salubrité extraordinaire. Au reste, sous ce rapport, nous voyons chaque jour des preuves manifestes de la protection de Dieu. Une des Sœurs de charité qui soignent les blessés se pique en faisant un pansement; la pourriture d'hôpital se déclare chez elle, sa main, son bras, enflent d'une manière effrayante; on commence à craindre pour sa vie. Tout à coup le mal s'arrête, sans que les médecins puissent savoir pourquoi, et au bout de deux jours elle peut reprendre son service.

Il y a trois ou quatre jours, une barque arabe chargée de réfugiés arrive de Sayda. 70 personnes y étaient entassées sans pouvoir remuer, depuis deux jours elles n'avaient ni mangé, ni bu; une maladie dangereuse et d'une nature très-suspecte s'était déclarée parmi elles. Quatre étaient mortes en route; douze autres étaient mourantes. L'autorité turque ne voulait pas les laisser débarquer, même au lazaret. Un jeune homme que je connais accourt avec un *cavas* du consulat de France et les fait débarquer d'autorité dans une maison hors de la ville où on consent à les recevoir; il aide lui-même à transporter les malades. Quelques heures après, deux cas nouveaux de la même maladie se déclarent dans la maison où on les avait placés et autour de laquelle on forme un cordon sanitaire. Le jeune homme dont je vous parle n'a pas même été indisposé.

François LENORMANT.

Nous reproduisons une correspondance particulière de Beyrouth, à la date du 4 juillet, publiée ce matin par le *Moniteur.* C'est un exposé net et précis des effroyables scènes qui viennent de se passer à Der-el-Kammar. Non-seulement nos renseignements sur la complicité des Turcs et la férocité des Druses se trouvent confirmés, mais encore la feuille officielle ajoute de nouveaux détails qui ne laissent plus subsister le moindre doute sur le triste rôle joué dans les massacres par les représentants de la Porte.

M. GARCIN.

Située au centre des districts mixtes, dans une forte position, Der-el Kammar était une ville riche et industrieuse. A la suite de la guerre de 1845, séparée du caïmacanat druse, elle avait été placée sous l'autorité directe d'un gouverneur turc, et, dès le début des troubles actuels, ses habitants avaient manifesté l'intention de n'y prendre aucune part. La veille même de l'attaque, le gouverneur de Beyrouth, Kurchid-Pacha, leur avait écrit pour les féliciter de leur conduite et leur donner l'assurance formelle qu'il avait ordonné aux troupes du Sultan, en garnison à Beteddin, de les défendre contre leurs ennemis.

Vendredi 1er juin, vers midi, pendant que, se fiant à ces promesses, la population se croyait en sûreté, les cheiks druses, Abou-Naçad, Amad et Hamadé, entourèrent Der-el Kammar avec leurs contingents, et étonnés de voir que, malgré les assurances du muschir, la garnison, au lieu de repousser les Druses, s'était retirée dans les casernes et en avait fermé les portes, les habitants ne s'en défendirent pas moins avec courage. Le feu dura jusqu'à neuf heures du soir. Les vieillards, les femmes, les enfants et tous ceux qui n'étaient pas en état de se battre étaient venus demander asile au palais du gouverneur et à la caserne; mais les soldats avaient refusé de les recevoir. Ceux-là seuls qui pouvaient payer une somme considérable en échange de cette hospitalité précaire avaient été introduits.

Le lendemain, les Druses renouvelèrent le combat; les notables de la ville se rendirent alors auprès du gouverneur et du commandant des troupes pour les prier ou de les secourir, conformément aux ordres donnés par Kurchid-Pacha, ou de leur donner au moins les munitions dont ils manquaient pour repousser eux-mêmes leurs ennemis. Il leur fut répondu que les soldats ne pouvaient ni les défendre ni leur fournir des munitions, mais que l'autorité leur conseillait de s'adresser à Sayd-Bey-Djomblat, ainsi qu'à Beschir-Bey-Abou-Naçad, et de livrer leurs armes à ces deux cheiks. Les notables écrivirent alors à Sayd-Djomblat, qui se trouvait en ce moment à Beteddin chez Abd-el-Salam-Bey, caïmacan des troupes, une lettre dans laquelle ils lui déclaraient qu'ils se soumettaient, et priaient d'enjoindre aux Druses de se retirer.

En réponse à cette lettre Sayd-Bey fit en effet retirer ces derniers; mais, le jour suivant, ils revenaient, entourant de nouveau la ville, interceptant les routes qui y conduisent et massacrant les habitants qui se hasardaient à en sortir. Le gouverneur, de son côté, enjoignait aux habitants de Der-el-Kammar de ne plus s'éloigner, déclarant qu'il ne serait pas responsable de ce qui arriverait à ceux qui enfreindraient ses ordres.

En même temps, le gouverneur recevait avec tous les honneurs possibles, dans son palais, les cheiks Selini et Abou-Naçad qui s'étaient rendus chez lui, accompagnés d'une suite nombreuse de Druses.

Le dimanche soir, le général de division Taher-Pacha, envoyé de Beyrouth, arriva à Der-el-Kammar avec 400 soldats. Les cheiks druses allèrent au-devant de lui et l'accompagnèrent jusqu'au sérail. Là il fit appeler les notables et leur déclara que le muschir, connaissant leur dévouement à la Porte et voulant les protéger d'une façon toute spéciale, l'envoyait pour les défendre contre leurs ennemis, dans le cas où ces derniers les attaqueraient de nouveau. Après cette déclaration, il se rendit à Beteddin, laissant à Der-el-Kammar le détachement qu'il avait amené avec lui.

Le jour suivant, Taher-Pacha appela de nouveau les notables auprès de lui à Beteddin, et, après leur avoir renouvelé ses promesses de la veille, il leur demanda un écrit par lequel ils s'engageraient à rester tranquilles chez eux, à ne point s'immiscer dans les affaires du Liban, et à ne point circuler armés dans la ville. Cet écrit fut immédiatement signé.

Le mardi 5 juin Taher-Pacha revint de Beteddin à Deir-el-Kamar; pour la troisième fois il assura les habitants des bonnes intentions de la Porte à leur égard et de sa ferme résolution de ne pas permettre aux Druses de les attaquer de nouveau. Quelques jours après, un détachement de 500 soldats arriva de Sagda à Deir-el Kamar avec deux obusiers de campagne. Le général réunit les officiers et, en présence des notables et des troupes récemment arrivées, il leur enjoignit

de veiller à la sûreté de la ville et de repousser les Druses par la force s'il le fallait ; après quoi il retourna à Beyrouth.

Les Druses cependant n'avaient pas cessé d'entourer la ville, empêchant toute espèce de communication avec le dehors et pillant toutes les provisions qui étaient envoyées aux chrétiens.

Le blocus se resserra après le départ de Taher-Pacha. Trois personnes étant sorties de la ville pour chercher des feuilles de vigne, avec lesquelles elles comptaient apaiser leur faim, furent tuées par les Druses. Le gouvernement profita de l'occasion pour renouveler aux chrétiens la défense de s'éloigner.

Cet état de choses continua jusqu'au mercredi 19 juin. Les Druses commencèrent alors à entrer dans la ville armés et par petites compagnies ; ils s'introduisaient dans les maisons des chrétiens sous prétexte de les protéger, pendant que le gouverneur parcourait les rues, accompagné de la plupart de ses officiers, engageant les habitants à ne pas toucher à leurs armes. Cependant le nombre des Druses augmentait à chaque instant, et déjà ils remplissaient la ville entière, lorsque la trompette se fit entendre et tous les soldats furent rappelés dans leur caserne dont on ferma les portes.

Depuis ce moment ils n'en sortirent plus.

Maîtres de Der-el-Kammar, les Druses, après avoir désarmé les chrétiens, commencèrent le pillage, qui dura toute la nuit du 19 au 20 juin. Dès le matin, les Druses des districts mixtes arrivèrent pour y prendre part avec leurs femmes et leurs enfants, sans que les soldats fissent la moindre tentative pour les arrêter. Le massacre succéda alors au pillage ; personne ne fut épargné ; des enfants furent égorgés sur les genoux de leurs mères, des femmes et des filles violées et éventrées sous les yeux de leurs maris et de leurs pères.

On dépeçait les hommes dans les rues à coups de hache ; des femmes furent brûlées, après avoir été baignées dans le sang de leurs enfants ; les religieuses elles mêmes ne furent point épargnées. La ville était jonchée de cadavres, et les rues ruisselaient de sang. Cependant 500 chrétiens environ avaient trouvé un refuge avec leurs familles dans le palais du gouverneur.

Excités par le carnage, les Druses réclamèrent ces malheureuses victimes qui leur furent aussitôt livrées. Ceux qui avaient trouvé dans le sérail un asile momentané en étaient chassés par les soldats eux-mêmes à coups de baïonnettes. Deux chrétiens qui s'étaient réfugiés sur les terrasses de la caserne furent découverts par les Turcs et précipités dans la rue.

À Beteddin, où un certain nombre de chrétiens s'étaient retirés pour demander asile aux soldats, les mêmes scènes se passèrent : les malheureux qui avaient compté sur les promesses qui leur avaient été si souvent et si solennellement renouvelées, furent impitoyablement livrés aux Druses par ceux-là même qui avaient pour mission de les défendre. Le caïmacan des troupes, Abdoul-Selim-Bey, ne crut pas même devoir sauver la vie d'un pauvre domestique chrétien qui depuis quatre ans était à son service.

L'église et le couvent de Der-el-Kammar restaient encore debout ; les Druses les avaient réservés pour la fin. Après les avoir pillés et brûlés, ils en massacrèrent les moines ; puis, voyant qu'il ne restait plus rien à prendre, ils mirent le feu à la ville. Deux mille personnes au moins ont péri sous les coups de ces forcenés.

Ces scènes d'horreur avaient continué toute la journée du mercredi et du jeudi. Le soir de ce jour, à sept heures et demie, le gouverneur de Beyrouth, Kurchid-Pacha, arriva. Il ne restait plus alors d'intact à Der-el-Kammar qu'une seule maison, celle du nommé Halil-Chaouyeh. Cette maison, dans laquelle plus de huit cents personnes s'étaient réfugiées, ne put être sauvée par la présence du muschir. Le vendredi, sur les dix heures du soir, les Druses y entrèrent, tuèrent tous les hommes et tous les enfants mâles qui s'y trouvaient, violèrent les femmes et s'emparèrent de richesses considérables qui y avaient été transportées.

Il n'y avait plus de chrétiens à Der-el-Kammar ; tous étaient morts ou dispersés soit dans la montagne, soit dans les villes du littoral. Kurchid-Pacha crut alors le moment venu de faire tirer un coup de canon pour annoncer l'*aman*, et pour notifier aux Druses de se retirer, sous peine de se voir attaqués par les troupes du Sultan. Cet ordre, cette fois, fut facilement obéi ; Kurchid-Pacha, après avoir vu mettre le feu à la dernière maison restée debout, quitta Der-el-Kammar, ou plutôt la place où fut Der-el-Kammar, non sans avoir eu une longue conférence avec les trois chefs qui avaient présidé au carnage : les cheiks Sayd-Bey, Djombiat, Abou-Naqad et Hamadé.

M. l'abbé Lavigerie, directeur général de l'Œuvre des Écoles d'Orient, vient d'adresser la lettre suivante aux membres du clergé :

APPEL AUX CATHOLIQUES DE FRANCE EN FAVEUR DES CHRÉTIENS DE SYRIE.

Monsieur le Curé,

Votre cœur aura été douloureusement ému des cris de détresse qui nous arrivent de l'Orient.

Des milliers de chrétiens, nos frères, impitoyablement massacrés par des hordes fanatiques ; des femmes odieusement outragées ; des prêtres, des religieux, des religieuses, mis à mort dans les supplices et abandonnés sans sépulture ; partout le pillage, l'incendie, la violence, tel est le résumé des tristes nouvelles que chaque jour nous apporte de la Syrie. Depuis près de deux mois, des troupes fugitives de Maronites errent dans les montagnes, chassées de leurs demeures et partagées entre les tortures de la faim et la crainte du sabre, qu'un chef de ces barbares a juré de ne remettre au fourreau *que lorsqu'il aurait tranché la tête du dernier homme qui fait le signe de la croix !* Des multitudes de blessés, de femmes, d'enfants, échappés au meurtre et aux flammes, se réfugient dans les villes que cette tempête sanglante a respectées, et assiégent, pour éviter le déshonneur ou la mort, les maisons hospitalières de nos prêtres et de nos Sœurs.

Dans leur détresse, ces infortunés se sont souvenus de la France, c'est vers elle que s'élèvent les plaintes de ces martyrs, de ces confesseurs de notre foi. Un immense cri d'indignation et de pitié répond à leur appel d'un bout à l'autre de notre patrie. Déjà quelques-uns de nos vaisseaux ont été dirigés vers la Syrie, et nous faisons des vœux ardents pour que les mesures efficaces et généreuses prises par le gouvernement français, de concert avec les autres gouvernements de l'Europe, mettent un terme à tant de crimes et en empêchent le retour.

Mais que de désastres à réparer, que de malheureux à soulager! C'est en leur faveur que le Conseil de l'Œuvre des Ecoles d'Orient a voulu élever la voix. Il a la confiance que les catholiques de France n'ont pas oublié les antiques liens qui les rattachent à cette nation maronite que l'on a si justement nommée *la France de l'Orient*.

Je m'adresse donc à vous avec confiance; je viens vous demander pour cette Œuvre de charité et de foi le concours de votre zèle. La triste vérité est connue autour de vous; nos feuilles publiques en retentissent chaque jour. Dites aux fidèles qui vous entourent, qu'il ne suffit pas d'une piété stérile, qu'il faut, s'il se peut, venir en aide à tant de misères, soigner ces blessés, recueillir ces petits enfants, secourir ces veuves — les enfants et les veuves des martyrs! Qu'ils donnent peu, s'ils ne peuvent donner beaucoup; ces oboles de la charité finiront, en se multipliant, par former un trésor. Ne craignons pas de nous appauvrir, de nuire aux Œuvres qui nous entourent, en prélevant sur nos ressources une aumône nouvelle. Des milliers de malheureux, persécutés pour leur foi, nous implorent; nous ne pouvons rester insensibles à leurs cris de désespoir.

Du reste, ceux mêmes qui ne partagent pas la croyance des chrétiens de Syrie, nous donnent l'exemple de la générosité. Protestants, Israélites, veulent concourir avec nous à secourir nos frères; — que Dieu leur donne en retour, une part à la lumière et à la paix de la vraie foi. — Mais nous, chrétiens, à qui ces martyrs doivent être doublement sacrés, nous laisserons nous vaincre en charité par eux? Non, notre honneur, les sentiments de notre cœur, tous les vieux et chers souvenirs de notre histoire et de notre foi nous commandent de faire encore ce qu'ont fait si souvent nos pères, et, pour tout résumer dans ce mot qui est la devise de notre Œuvre : DIEU LE VEUT!

J'ose donc vous faire connaître les dispositions matérielles adoptées par notre conseil pour l'organisation de la souscription à laquelle je vous convie, et, en votre personne, les personnes charitables qui vous entourent.

1° Les collectes seront adressées aux bureaux de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, 12, rue du Regard, à l'adresse de M. l'abbé Lavigerie, directeur général de l'Œuvre. — On pourra se servir de bons sur la poste ou de billets de banque, selon la somme.

2° La liste des souscripteurs avec l'état des sommes offertes par eux sera publiée dans l'*Ami de la Religion*.

3° L'argent recueilli sera envoyé, chaque semaine, en Syrie, afin d'être distribué immédiatement là où le besoin s'en fera le plus sentir.

Je laisse à votre Charité le soin de rendre féconde notre faible initiative. Puissions-nous avoir la consolation de contribuer à soulager efficacement nos frères de la Syrie.

Daignez agréer, Monsieur le Curé, l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très-dévoué serviteur en N.-S.,

Au nom du Conseil de l'Œuvre des Ecoles d'Orient,

CH. LAVIGERIE,

Chanoine honoraire, Professeur à la Sorbonne, directeur général de l'Œuvre des Ecoles d'Orient.

Paris, ce 20 juillet 1860.

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

DEUXIÈME LISTE

Mme Bernard, 10 fr. — M. et Mme Herbel, 15 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Un anonyme, 200 fr. — MM. Auguste Aucher et fils, 60 fr. — M. H. R., 5 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Mme veuve Perraud, 20 fr. — Un ancien commerçant, 5 fr. — Un anonyme, 100 fr. — M. Charvet, 1 fr. — le conseil de l'Œuvre du pèlerinage en Terre-Sainte, 1,000 fr. — En souvenir de la marquise de Villeneuve-Bargemont, 100 fr. — M. le baron d'Acher de Montgascon, membre du comité de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, 100 fr. — Un employé de l'*Ami de la Religion*, 2 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Un anonyme, 35 fr. — M. le vicaire d'Ervy (Aube), 5 fr. — Un anonyme, 2 fr. — M. le vicomte de Guichen, 5 fr. — M. le curé de Saint-Eustache, 400 fr. — M. l'abbé Gaullié, vicaire de Saint-Eustache, 5 fr. — Mme de C..., 100 fr. — Cesselin, 40 fr. — Mme Bidault, 10 fr. — M. Darnault, 5 fr. — Mgr Blanquart de Bailleul, 100 fr. — M. l'abbé H., 10 fr. — M. l'abbé Jacquemet, professeur à la Sorbonne, 20 fr. — M. Chantard, de Versailles, 400 fr. — M. l'abbé Coguet, 20 fr. — M. l'abbé Lamazou, 30 fr. — M. A. Morillon, 10 fr. — M. et Mme Henry N., 10 fr. — M. le baron Bonnaire, 10 fr. — Mme [illegible], 10 fr. — Le comte de Montalembert d'[illegible], 500 fr. — M. Dubouloy et les personnes qu'il occupe, 7 fr. — MM. Barral et Michalopoulos, 5 fr. — Mlle Aimée Goloto, 1 fr. — M. Noël, 20 fr. — M. Gamedi, 20 fr.

Total de la deuxième liste.	2,832 fr.
Montant de la liste précédente. .	3,780
Total . . .	6,612 fr.

TROISIÈME LISTE.

M. Obry, 5 fr. — M. de Vigniamont, 50 fr. — Mme Languillet, 50 fr. — M. Edmond Marey Monge, 18 fr. — M. Coste, 20 fr. — Un chrétien, 20 fr. — Mme la comtesse de Bourzac, 30 fr. — M. de Bourbon-Linière, 100 fr. — Un anonyme C. D.. 10 fr — M. G., 2 fr. — M. de Maupou et son fils, 45 fr. — Mme de Narcillac, 100 fr. — M. l'abbé Houssaye, 50 fr. — M. l'abbé Bordier, 20 fr. — M. Moreau, avocat à la cour impériale, 20 fr. — M. Douniol, 10 fr. — Mme Cramail, 100 fr. — Un anonyme, 50 fr. — Un anonyme, 10 fr. — M. E. de Nanteuil, 20 fr. — M. de Mas-Latrie, 20 fr. — Mme la marquise de Pastoret, 60 fr. — Un anonyme, 20 fr. — M. Cop eaux, 50 fr. — Le général comte de Saint-Priest, 50 fr. — Un anonyme du Mans, 5 fr. — M. E. Nau, 5 fr. — M. J. A. Schmit, 5 fr. — M. Maury, élève du petit séminaire de Paris, 5 fr. — M. Boulet, secrétaire de l'Académie de Paris, 10 fr. — Mme Bérot, 5 fr. — Une ouvrière, 50 cent. — Mme la baronne de Fréville, 40 fr. — Les religieuses de la Retraite de Lannion, 20 fr. — M. Corso, Maronite, 2 fr. — M. le comte de Bertou, 50 fr. — Mme Bouge-Kesler, 50 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un prêtre, 10 fr. — M. l'abbé Cailleux, 100 fr. — Mlle Thévenel, 15 fr. — Mme Féret, 20 fr. — M. l'abbé D. Reulet, 10 fr. — Un anonyme, 3 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Mlle Judas, 5 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Quatre anonymes, 4 fr. — Un anonyme, 100 fr. — Un anonyme, 20 fr.

Total de la troisième liste . . .	1,430 fr. 50 c.
Montant des listes précédentes.	6,612 fr.
Total jusqu'à ce jour. . .	8,042 fr. 50 c.

Il y a quelques semaines seulement, nous visitions avec un vif intérêt les populations chrétiennes de la Syrie et du Liban aujourd'hui si cruellement décimées.

Malgré les sourdes menées des Druses et les sympathies mal déguisées de l'autorité musulmane pour tous les ennemis du nom chrétien, on était loin de prévoir cette explosion de haines sauvages, de basses vengeances, de crimes monstrueux qui arrachent au monde civilisé un cri unanime de réprobation. Nous n'avons point à revenir sur les scènes de carnage qui désolent une partie de l'Orient et s'étendraient à tout l'empire turc si la barbarie n'était point comprimée par la force ou la peur : nous voulons faire ressortir l'immense gravité du mal et prouver qu'il est temps pour la France d'aviser.

Dans quelle partie de l'empire ottoman ont eu lieu ces massacres à outrance qui épouvantent l'imagination ? Ce n'est plus à Djedda, dans le berceau et le sanctuaire sacré de l'islamisme, loin de l'influence politique et religieuse de l'Occident ; c'est en Syrie, c'est aux pieds du Liban, dans un pays inondé des bienfaits du christianisme, où tout rappelle le nom et la grandeur de la France, où tout semblait devoir prévenir de coupables desseins, à plus forte raison d'exécrables attentats.

Nous comprenons qu'au milieu de la Palestine ou des provinces Danubiennes, le fanatisme turc trouve un élément d'excitation dans le caractère remuant et l'opposition ouverte des Grecs. Mais en est-il de même en Syrie ? Il n'existe pas en Orient un pays où les chrétiens aient des mœurs plus douces, un caractère plus inoffensif. Il suffit de nommer les Maronites, ces antiques protégés de la France, qui se font gloire avant tout d'être dévoués à l'Eglise et à notre patrie. Nulle part la bienfaisance, l'hospitalité ne s'exercent avec plus de sollicitude. Ils ne brillent point par leurs richesses ; mais ils savent faire des économies, s'imposer même des privations pour secourir plus efficacement le pauvre et le voyageur. Leur vie est une vie de travail, de charité et de prière ; on est surpris de trouver loin des pays civilisés des physionomies si candides et si expansives, des cœurs si bien initiés à l'esprit et aux pratiques de l'Evangile.

Quel contraste entre leurs habitudes et les habitudes des Druses et des musulmans ! D'un côté, la civilisation ; de l'autre, la barbarie. Ici la générosité, la bonne foi, les procédés loyaux ; là le mépris, la haine, la fourberie. Tout jusqu'au sol lui-même atteste l'abîme qui les sépare.

Lorsqu'en parcourant les belles vallées de la Syrie nous apercevions des campagnes fertiles, bien cultivées, et plus loin des terrains négligés ou incultes, nous nous disions : voilà un village maronite ; voici le domaine des infidèles ; et jamais nous ne nous sommes trompé.

La charité et les établissements catholiques de bienfaisance et d'instruction n'ont pris dans aucune mission un plus grand développement. On dirait que la Syrie est le théâtre privilégié de l'apostolat occidental. Il serait trop long d'énumérer les bienfaits de tout genre qu'y prodigue le christianisme. La seule ville de Beyrouth est dotée de toutes les institutions que peut créer le prosélytisme le plus prévoyant. Les Franciscains et les Capucins se consa-

crent au service paroissial et aux bonnes œuvres; ces humbles enfants de saint François vivent comme des anachorètes, afin que les malheureux profitent mieux des aumônes qu'on leur envoie d'Europe. Les Jésuites dirigent un vaste établissement d'instruction pour les besoins du peuple; ils s'appliquent à propager les connaissances utiles, tout ce qui peut concourir au bien-être moral et matériel ; ainsi ils possèdent une imprimerie qui enrichit la langue arabe des meilleures productions des langues occidentales. Les Lazaristes marchent sur les traces de saint Vincent de Paul ; c'est assez dire. Nous ne connaissons pas d'établissement de Sœurs de Charité plus important et plus fécond que celui de Beyrouth. Dans la partie affectée à l'hospice, elles reçoivent tous les malades sans distinction de culte; dans la partie affectée aux écoles, elles élèvent, avec une égale sollicitude, et les filles des consuls et les orphelines musulmanes.

Mentionnerons-nous les maisons des Sœurs de Saint-Joseph; et, non loin de Beyrouth, les colléges maintenant solitaires d'Antoura et de Gazir, où les Lazaristes et les Jésuites se vouaient avec tant de succès à l'enseignement des lettres et aux progrès intellectuels, que le gouvernement français s'était fait un devoir d'encourager et de favoriser ces deux établissements scolaires? Est-il nécessaire de rappeler que les paquebots et navires marchands de France, d'Angleterre, d'Autriche, de Hollande, de Russie, parcourent les côtes de ce pays, qui est ainsi devenu le centre d'un commerce considérable, et ne demeure étranger à aucun des bienfaits de la civilisation européenne? Comment donc atténuer la férocité des Druses, l'impuissance et la complicité des Turcs? Qu'attendre désormais de l'action civilisatrice et chrétienne de l'Occident?

Ce n'est pas tout. Nous n'avons pas à nous préoccuper des modifications que le traité de Paris a pu introduire dans les rapports des grandes puissances avec l'Orient. Un fait incontestable et incontesté, c'est que de temps immémorial, la France a été la protectrice avouée, officielle des Maronites, et qu'aujourd'hui aussi bien qu'autrefois les Maronites se considèrent comme les protégés et les enfants de la France. Où trouvons-nous des alliés plus anciens, plus fidèles, plus confiants? Quelle valeur ils déployèrent à l'époque des Croisades! Avec quel enthousiasme ils bravaient la mort en combattant pour la foi avec nos immortels guerriers! Leur nom a toujours été populaire parmi nous; dans un siècle où le scepticisme semblait fouler aux pieds les plus glorieuses traditions de la France catholique, Volney et d'autres écrivains célébraient avec les accents du patriotisme les généreuses qualités de nos frères du Liban.

Le 9 mai dernier, nous avons été, au consulat général de Beyrouth, le témoin d'une scène significative, bien propre à réjouir le cœur d'un catholique et d'un Français. Le caïmacan de la montagne, chef d'environ 200,000 chrétiens, venait offrir ses hommages au représentant de la France. Il était accompagné d'une suite nombreuse; les prêtres maronites, chargés d'interpréter ses sentiments, les exprimèrent en notre langue avec autant de simplicité que de vigueur. « Nous sommes, dirent-ils, les enfants d'adoption de la nation chevaleresque, de la plus grande des nations. C'est à elle seule que nous avons voué notre estime, confié nos plus chers intérêts ; c'est elle qui nous a servi de bouclier, c'est elle qui saura toujours nous défendre. » Ce nouvel acte de déférence fut accueilli avec joie par M. de Bentivoglio ; au nom de la France, il remercia la députation maronite de sa loyale démarche, et lui promit sympathie et protection. Le chef de la montagne et son cortége défilaient ensuite à travers les rues de Beyrouth avec un air de dignité et de fierté; ils étaient assurés qu'ils pouvaient toujours compter sur la grande nation. Quelques semaines après, plusieurs membres de cette députation devaient tomber victimes de la haine des éternels ennemis du nom chrétien.

Cette démarche ne prouve-t-elle pas jusqu'à l'évidence qu'au jour des massacres les Maronites se considéraient à juste titre comme nos alliés, nos protégés? Les agents consulaires de la France ne les ont-ils pas toujours confirmés dans ces sentiments? Nous ne pouvons nous empêcher de rendre un légitime hommage à l'attitude de nos consuls, surtout des consuls de Beyrouth, de Damas et de Saïda. Ils représentent noblement la France en Orient et protégent avec sollicitude les intérêts catholiques.

Mais précisément parce que cette protection est séculaire, manifeste, souvent proclamée; parce que aucun Druse, aucun mahométan ne l'ignore, les attentats que nous ne pouvons suffire à énumérer ne sont-ils pas une injure directe et personnelle à la France? Loin de nous la pensée de contes-

par aux puissances chrétiennes le droit d'intervenir en Syrie ; nous n'avons pas même l'intention de nier l'opportunité d'une action collective. Nous voulons démontrer que la France n'est nullement tenue de se laisser entraver par les longueurs des combinaisons diplomatiques ; elle a un droit spécial d'intervention ; il serait superflu de prouver que cette intervention doit être prompte, énergique. Une escadre ne peut rétablir l'ordre que sur le littoral ; une occupation militaire peut seule assurer le châtiment des coupables et prévenir le retour d'inqualifiables excès. On sait ce qu'en dépit de l'Angleterre a valu à la France un coup d'éventail donné à un de ses représentants. L'outrage est aujourd'hui autrement ignoble et scandaleux ; n'avons-nous pas autant de fierté, autant de puissance pour nous faire respecter nous et ceux qui ont foi dans notre protection ?

Ni les milliards et le sang des plus purs enfants de la France, ni les bienfaits de l'influence chrétienne et la multiplicité des relations internationales, ni le caractère pacifique des victimes et la notoriété de l'appui traditionnel qui leur était assuré, n'ont pu étouffer la haine des fanatiques. Quand on les a étudiés de près, on peut affirmer qu'au lieu de leur inspirer une généreuse reconnaissance, ce concours de circonstances n'a servi qu'à les aigrir et à provoquer des scènes de cannibales. Est-ce que les musulmans peuvent sans s'annihiler eux-mêmes et saper les fondements de la religion du prophète, croire à la supériorité des chrétiens et subir leurs bienfaits ? Naguère nous les avons arrachés des serres de l'aigle moscovite ; mais ceux qui ne croient pas que le sultan a intimé à ses vassaux de France et d'Angleterre l'ordre d'avoir à veiller autour de sa sublime personne, ne sont-ils pas humiliés, exaspérés de se savoir sauvés par ceux-là mêmes qu'il leur est prescrit de mépriser et de haïr ? Comme ils ne peuvent croire qu'à leur prépondérance exclusive, incapables de dominer par la force, ils ont recours au crime.

Voilà l'explication logique des scènes de Djedda et du Liban. On est édifié sur l'attitude de l'autorité turque. L'impuissance ou la complicité, ou plutôt l'une et l'autre à la fois pèsent sur elle comme une condamnation et une menace. Il est facile de protester de ses loyales intentions ; mais que signifient des promesses en opposition avec les actes ? Réformes sérieuses, guerre au fanatisme, cessation des abus, protection des chrétiens : voilà les promesses. A Constantinople, la désorganisation et le scandale ; dans les provinces voisines, les exactions et les violences ; dans les provinces reculées, le règne de la terreur ou de l'impuissance : voilà les actes.

N'est-il pas temps d'aviser et d'agir ?

L'abbé P. Lamazou.

Le comte de Paris et le duc de Chartres, son frère, se trouvaient en Syrie lorsque les premiers symptômes du soulèvement ont eu lieu : ils ont pu gagner Beyrouth à temps, grâce à une marche forcée de plus de deux heures dans les montagnes. Dans les premiers moments de la lutte, les Druses n'en voulaient qu'aux Maronites. On sait que M. de Perthuis, ancien aide de camp du roi Louis-Philippe, s'est retiré dans le Liban, où il a formé plusieurs entreprises fort importantes. Il fait exécuter entre autres une route magnifique qui doit aller de Beyrouth à Damas. La veille du premier grand massacre, les Druses sont allés au bureau des ingénieurs et les ont engagés à se retirer et à emporter leur argent et leurs objets précieux. Ils leur ont dit d'aller chez un Français qui a établi une filature dans la montagne. Nous ne serions donc pas en sûreté ici, dit le conducteur des travaux ? Non, reprit le chef des Druses, car la maison que vous avez louée appartient à un Maronite, et elle doit être brûlée ce soir ; c'est ce qui a été fait. Ces détails sont extraits d'une lettre de M. de Perthuis lui-même adressée à un de ses amis de Paris.

M. Cauchy.

On nous écrit de Rome, 17 juillet :

Le duc de Gramont, ambassadeur de France à Rome, a obtenu, comme je vous l'ai déjà dit, une audience du Souverain-Pontife vendredi dernier. Il a eu deux conférences avec le cardinal Antonelli, ces jours derniers, et on assure que, dans ces entrevues officielles, il n'a nullement été question de changements à apporter dans le régime intérieur des Etats de l'Eglise. Des personnes, bien informées d'ordinaire, persistent néanmoins à croire que l'ambassadeur français est porteur de graves instructions, qui verraient le jour aussitôt que les gouvernements de Naples et du Piémont auraient pu se mettre d'accord et contracter une alliance offensive et défensive.

Hier, nous avons eu ici une réunion de tous les ambassadeurs et ministres accrédités près du Saint-Siége.

L'allocution prononcée par le Saint-Père, dans le consistoire secret de vendredi dernier, est désormais connue du public. Elle s'est occupée exclusivement des faits qui s'accomplissent en Italie et des périls dont l'Eglise est menacée. Sa Sainteté flétrit, dans des termes énergiques, les iniquités qui se commettent, chaque jour, dans la Péninsule, signale la guerre acharnée entreprise contre la religion et réclame de nouveau les prières de la catholicité. J'espère que sous peu de jours la presse sera à même d'en donner le texte.

Les nouvelles reçues de différents côtés, relativement à l'emprunt romain, sont bonnes. Au reste, le gouvernement pontifical a reçu des offres de deux grandes maisons de banque qui se chargent de prendre, à leur compte, la portion de l'emprunt qui n'aura pas été souscrite.

Nous savons même, d'une manière positive, qu'une grande institution de crédit a mis, ces jours derniers, une somme fort considérable au service du Saint-Père, s'offrant à fournir, à des conditions avantageuses, toutes les sommes dont le Saint-Siége pourrait avoir besoin plus tard.

Il est à désirer que l'annonce de cette nouvelle ne ralentisse pas le zèle des catholiques et ne leur fasse pas déserter l'Œuvre admirable du denier de Saint-Pierre. Les charges du Trésor romain, privé de la meilleure partie de ses ressources, sont énormes, et les fidèles doivent aviser au moyen de les diminuer dans la plus large mesure possible.

Pour extrait : M. Garcin.

Les tragiques événements de Syrie ne doivent point nous faire oublier les épreuves du Saint-Siége. Les tribulations du pasteur et d'une portion du troupeau ne sont pas heureusement les mêmes ; mais l'un et l'autre ont droit à notre sollicitude et à nos sacrifices. L'universalité est un des caractères des inspirations catholiques ; que notre dévouement soit donc universel, inépuisable.

La souscription à l'emprunt romain a été prorogée, on le sait, jusqu'au 31 juillet.

Est-il nécessaire de rappeler la nature des besoins qui ont déterminé le Saint-Siége à cet appel aux capitaux ?

Depuis la séparation des Romagnes, le trésor pontifical est privé d'une partie importante de ses revenus. Non-seulement les charges n'ont pas diminué, les complications politiques les ont encore accrues dans des proportions considérables. On reproche au Pape de ne pas savoir se défendre, d'avoir besoin d'une occupation étrangère ; lui reprochera-t-on également de pourvoir à son indépendance et de disputer à la révolution les provinces qu'elle n'a pas encore entamées ? Réorganiser ou plutôt créer une armée qui maintienne l'ordre à l'intérieur et oppose une barrière aux projets unitaires, tel est le but capital qu'il importe d'atteindre.

Ce but peut-il être atteint ? Les progrès déjà réalisés sont une garantie des améliorations qui ne tarderont pas à s'accomplir. Quelle était, il y a quelques mois à peine, la situation des Etats de l'Eglise ? L'annexion en avait distrait une portion notable ; l'annexion n'avait pas dit son dernier mot : elle menaçait de tout absorber. Les révolutionnaires prédisaient la prochaine séparation des Marches et de l'Ombrie ; les catholiques ne pouvaient se faire illusion sur l'imminence du péril.

C'est alors qu'une noble épée, qui avait longtemps illustré la France, vint s'offrir à Pie IX.

On ne peut méconnaître les services que la présence du général de Lamoricière a déjà rendus au Saint-Siége. Il a arrêté les progrès des idées annexionnistes et conservé au Pape les provinces qu'on se préparait à lui ravir. Il a ranimé la confiance des esprits timides si nombreux en Italie ; les journaux les moins suspects avouent qu'il améliore chaque jour l'armée pontificale. Que seraient devenus les Etats de l'Eglise, si l'épée de l'héroïque capitaine ne les avait protégés, surtout au moment où Garibaldi envahissait la Sicile ? Qu'elle se fût montrée trois mois plus tard, et elle n'aurait trouvé presque partout que séditions et défaillances.

Tant que la France occupera Rome, — et depuis la commotion survenue à Naples, le maintien de cette occupation ne peut plus être douteux, — Lamoricière saura prémunir les provinces contre toute tentative extérieure ou intérieure ; il est même permis d'espérer, si on seconde son zèle, que plus tard il assurera au Saint-Père le moyen de se défendre lui-même sans le secours de l'intervention étrangère.

Voilà quels seront les résultats de la fidélité des catholiques à répondre à l'appel

qui leur est adressé. S'ils veulent mettre un terme aux embarras du Saint-Père, s'ils veulent l'aider à sauvegarder ses Etats et son indépendance, il faut que leur confiance et leur dévouement lui procurent les moyens d'arriver au but.

La presse catholique de Paris et de province a provoqué et provoquera de généreuses souscriptions. Quant à nous, nous ne pouvons mieux résumer notre pensée qu'en répétant les paroles que nous avons une première fois adressées aux catholiques :

« Il s'agit ici d'un intérêt majeur, qui touche à la fois à nos convictions les plus élevées et à nos sentiments religieux les plus intimes.

« La cause du Saint-Père est une cause politiquement juste ; aidons-le au nom du droit et de la justice.

« Que pas un catholique ne reste indifférent devant les épreuves et les nécessités de ce roi, qui n'est roi pour le bien de l'Eglise et pour la liberté de l'Eglise, par conséquent pour le bien et la liberté de nos âmes et de nos consciences à tous ! »

L'abbé P. Lamazou.

On nous écrit d'Arras, 17 juillet :

Nous sortons de la cathédrale où nous venons d'entendre Mgr Pie, évêque de Poitiers, et nous sommes encore sous le prestige de cette éloquente parole, retentissant dans toutes les parties du vaste édifice, dominant un auditoire immense, célébrant les gloires de l'humble Benoît Labre et les desseins providentiels de Dieu dans le fait de sa glorification.

Le programme de nos fêtes religieuses avait annoncé que Sa Grandeur était chargée de prononcer le panégyrique du Bienheureux. Cela suffisait pour provoquer une affluence nouvelle au pied de la chaire évangélique.

Dans la première partie du discours, quel tableau vif et touchant de la vie du Bienheureux ! Comme l'orateur s'animait par degrés, comme il grandissait son humble héros, comme il l'élevait jusqu'au rang des plus généreux confesseurs et des plus héroïques martyrs de la pauvreté, de la mortification et de la pénitence chrétienne ! Sous ces traits de feu, qu'il était beau, ce pauvre villageois ! qu'il était grand dans son mépris de lui-même, dans son dédain pour toutes les choses d'ici-bas ; qu'il était sublime, qu'il était divin dans ses transports d'amour, dans ses saints ravissements, où déjà l'on pouvait contempler en lui comme un reflet de la gloire céleste, et, si on osait le dire, comme un rayonnement de la divinité, qui perçait à travers les haillons dont son corps était couvert. Il y eut alors un moment où l'auditoire, enlevé par la puissante parole de l'évêque, aurait éclaté en applaudissements chaleureux, s'il n'avait été retenu par le respect du saint lieu.

La seconde partie du discours, dont le but était de montrer la sagesse divine dans l'élévation du pauvre de Jésus-Christ, n'a pas moins excité l'intérêt et l'attention des auditeurs, par la condamnation de cet amour du bien-être d'où naissent avec l'abaissement des caractères les passions les plus dégradantes et les plus dissolvantes à la fois, par la réfutation des objections les plus communes contre le genre de vie extraordinaire du Bienheureux. Ce discours restera comme un monument élevé à la gloire de notre saint compatriote et comme l'apologie complète de ses vertus. On ne pouvait couronner plus dignement nos admirables fêtes religieuses.

Revenons maintenant sur nos pas pour dire ce qui nous a le plus frappé dans ce dernier jour de nos belles solennités. La messe pontificale fut célébrée à neuf heures par Mgr l'archevêque de Sens, avec la même pompe que les deux jours précédents, toujours devant l'auguste sénat de l'Eglise, qui n'avait perdu aucun de ses membres depuis la veille, et l'assemblée des fidèles, non moins nombreuse et non moins recueillie.

La messe en plain-chant accompagné de M. Planque, dite du Saint-Sacrement de Douai, parce qu'il la composa, pour en célébrer la fête séculaire, fut exécutée par le même chœur des trois cents chanteurs dont nous avons parlé, avec un entrain, un ensemble et une accentuation véritablement remarquables. Plusieurs personnes, sous le charme de cette brillante exécution, donnaient la préférence à cette œuvre musicale sur la messe de dimanche dernier. Nous ne sommes pas compétents pour prononcer dans un pareil débat. Nous dirons seulement que cette supériorité dans l'harmonie des voix qui contribue si puissamment à faire ressortir les beautés d'une composition de ce genre, s'explique peut-être par l'expérience des exécutants, qui déjà, bien des fois, ont chanté la messe d'aujourd'hui, tandis qu'ils chantaient pour la première fois celle de dimanche.

Quoi qu'il en soit du mérite relatif de ces deux œuvres, elles ont beaucoup plu à Nosseigneurs les évêques. Quelques-uns d'entre eux

se montrent disposés à introduire dans leur diocèse la méthode de chant et d'accompagnement dont ils purent apprécier les résultats pour la majesté des cérémonies saintes et pour l'entretien de la piété.

Pendant toute la journée on remarquait encore une grande animation ; les abords de la cathédrale étaient assiégés et les rues sillonnées par une foule d'habitants et d'étrangers dont les entretiens roulaient uniquement sur les fêtes de l'exaltation du Bienheureux, et qui ne tarissaient pas sur le spectacle qu'ils avaient sous les yeux. Cet homme qui voulait passer inaperçu sur la terre, et s'était ingénié à s'environner d'humiliations et de mépris, devenait ainsi l'objet de l'attention, du respect et de l'admiration, non-seulement de la ville et de la contrée, mais de la France entière; car tous les départements semblaient s'être donné rendez-vous à Arras.

A l'intérieur du lieu saint, où la statue, image vivante de lui-même, est exposée à la vénération des fidèles, des scènes émouvantes se renouvellent sans interruption. A toutes les heures du jour, des groupes, composés de tous les rangs de la société stationnent devant elle, se prosternent, lui adressent leurs vœux, la contemplent dans une attitude de profonde méditation, la couvrent de leurs baisers, y font toucher des chapelets, des médailles et jusqu'à leurs vêtements. Peut-être n'y a-t-il eu rien de plus touchant ni de plus consolant pour les cœurs chrétiens dans ces jours si beaux que cette naïve expression de la foi et de la confiance de ce peuple si nombreux et si empressé.

On ne pourrait compter le nombre des médailles et des images du Bienheureux qui furent enlevées dans ces trois jours. Les magasins, d'ailleurs bien fournis, n'ont pu suffire à l'avidité des acheteurs. Nous savons aussi que l'un d'eux a vendu plus de douze mille exemplaires de sa vie. Ces faits n'ont pas besoin de commentaires; ils portent avec eux un enseignement irréfutable, et prouvent combien ils ignoraient les sentiments de nos populations ceux qui proclamaient peu sympathiques les fêtes religieuses commencées en l'honneur de notre saint compatriote. C'est bien ici que l'on peut répéter cette parole du Saint-Esprit : « Ils se disaient sages, et ils étaient atteints de folie. » Car peu d'événements laisseront dans les annales de l'histoire locale des souvenirs à la fois plus touchants et plus glorieux.

Pour extrait : M. Garcin.

Bénédiction

DU SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME-DE-RECOUVRANCE DE PONS.

On nous écrit de Pons :

Avant la Révolution il existait, dans le couvent des Cordeliers, une chapelle dédiée à Notre-Dame. Ce sanctuaire était célèbre dans toute la Saintonge par les miracles qui s'y sont opérés. Ses ruines seraient encore éparses, si un saint prêtre, prieur de Saint-Vivien de Pons, n'avait eu la pensée de les relever et de fonder un petit séminaire à la place des bons religieux. Le vénérable curé de Saint-Vivien est mort avant d'avoir vu son désir réalisé. Aujourd'hui sa petite maison est devenue, sous l'égide de la Vierge de Recouvrance, une magnifique institution.

M. l'abbé Hudes, supérieur actuel, s'inspirant de son prédécesseur, a eu la gloire de mettre la dernière main à cette belle œuvre. Il a donc fait édifier un charmant sanctuaire dans le style du onzième siècle. M. Hudes a eu l'heureuse pensée de faire peindre, sur les murs de la chapelle, l'histoire du vénéré sanctuaire. Si le bon prieur ne pouvait assister ici bas à cette belle fête, il avait, pour le représenter, son successeur et son neveu, qui depuis trente-cinq ans édifie l'Eglise de Saint-Vivien de Pons, par ses vertus. Aussi, pour récompenser l'oncle de sa fondation, Mgr Landriot aurait, m'a-t-on dit, donné le *camail* à ce digne curé. Cette distinction aura réjoui toutes les personnes qui connaissent le vertueux pasteur.

L'évêque de la Rochelle est venu bénir cette chapelle. La présence du prélat avait attiré à Pons une foule considérable, désireuse d'assister à cette fête, nouveau triomphe de Marie, et d'entendre l'éloquente parole du prélat.

Après la cérémonie de la bénédiction, une procession, composée des 400 élèves de l'Institution, de leurs parents et d'une foule considérable de personnes, a fait le tour des magnifiques jardins de la maison, puis, en chantant des cantiques et bannières déployées, est venue s'agenouiller aux pieds d'une statue de la Vierge qui s'élève au milieu des cours, surveillant, comme une tendre mère, les jeux de ses enfants.

A cette dernière station, Monseigneur a adressé à l'assistance un magnifique discours, analogue à la fête, qui a tenu son auditoire ému et transporté pendant trois quarts d'heure, instants trop courts pour tous ceux qui ont eu le bonheur d'entendre l'éminent prélat. Cette douce fête religieuse s'est terminée par la bénédiction épiscopale. La pieuse assistance s'est séparée, emportant dans son cœur les expressions les plus suaves de piété et d'amour de Dieu. Le 17 juillet sera un jour mémorable dans les annales de l'Institution de Pons, car il a été consacré à la gloire de Marie. Aujourd'hui, Notre-Dame-de-Recouvrance a été rendue à son sanctuaire.

Après la fête religieuse est venue celle offerte par le digne et éminent supérieur de l'Institution. Une illumination des plus belles avait été dressée sur les bords du bassin et dans les bosquets du jardin. Un feu d'artifice a couronné la série de réjouissances de cette belle journée.

M. le supérieur avait ouvert gracieusement les

portes de sa maison, de sorte que toute la ville a pu assister et partager les joies de cette fête de famille.

Pour extrait : GARCIN.

FAITS DIVERS

Les travaux de l'église métropolitaine de Paris, dit le *Moniteur*, approchent de leur achèvement. De nouvelles statues viennent d'être ajoutées à celles qui forment la galerie des rois, sur la facade occidentale de l'église, et il ne restera prochainement plus de lacune dans les vingt-huit niches dont cette galerie se compose. Un immense échafaudage couvre en ce moment la façade méridionale du transept, sur laquelle va se poursuivre et se terminer l'œuvre de restauration de Notre-Dame. La grande rose qui existe de ce côté, et qui a subi de graves détériorations, ne tardera pas à être démolie et reconstruite ; tous les matériaux qui doivent entrer dans la nouvelle rose étant prêts, l'opération marchera très-rapidement. Presque entièrement débarrassée de son échafaudage, la flèche centrale récemment réédifiée se montre avec ses crochets, ses chapitaux, ses gargouilles et ses frises ; les plombiers mettent aujourd'hui la dernière main à sa base, en même temps qu'ils garnissent d'une crête dentelée le faîtage du comble de la nef. A l'intérieur de l'église, on pousse activement les travaux du chœur, et tout annonce qu'il pourra être rendu au culte dans le courant de cette année.

— On lit dans le *Journal des Travaux publics* :

« Un journal a annoncé tout récemment, et plusieurs autres feuilles ont répété après lui, que le chemin de fer de ceinture allait être continué de manière à mettre en communication les localités suburbaines et à transporter les voyageurs.

« Cette nouvelle n'est pas exacte. On sait que ce chemin est en exploitation depuis la gare de Batignolles jusqu'à la gare du chemin de fer d'Orléans. Avant l'époque où les limites de Paris ont été reculées jusqu'aux fortifications, des études ont été faites pour le compléter. Il s'agissait de construire encore 10 kilomètres, et la dépense avait été évaluée à 12 millions. Aujourd'hui, par suite de l'extension de l'enceinte de la ville, et en raison de la plus-value des terrains et des travaux considérables à exécuter sur les boulevards et sur des rues, cette même dépense est évaluée à 24 millions.

« Une affaire aussi considérable ne pourrait pas recevoir une solution précipitée. Le conseil général des ponts et chaussées en a été saisi récemment : il a émis un avis favorable, et on ne peut douter qu'une enquête sérieuse n'ait lieu dans un bref délai.

« Le conseil municipal de Paris doit être consulté à cet égard, et on peut espérer, d'après ses habitudes, qu'il apportera la plus sérieuse attention à une question qui intéresse la ville et qui a été l'objet des vœux du conseil général de la Seine. »

— On nous écrit que dimanche dernier le desservant d'une paroisse rurale de Normandie a proposé à ses paroissiens une quête pour le Souverain-Pontife. Son allocution pressante a tellement touché les cœurs, qu'on a pu recueillir une somme considérable. On ne peut qu'applaudir à une pareille inspiration.

— On nous écrit de Gouvernes et de Guermantes, diocèse de Meaux, que le 15 juillet on a fait dans cette paroisse, la bénédiction solennelle des cimetières. On voyait dans le cortége un grand nombre de jeunes gens, habitants des environs, des bannières aux chiffres de Jésus et de Marie. Les autorités avaient répondu à l'appel du curé.

La procession s'est d'abord rendue au cimetière de Guermantes, dont l'emplacement est un des nombreux dons de Mme la comtesse de Dampierre, et où s'élève une belle croix due à la générosité de l'adjoint de la commune.

Dans les deux cimetières, le doyen du canton a prononcé sur cette cérémonie quelques paroles bien senties.

— On annonce l'arrivée à Paris de Kossuth et de sa famille.

— M. Paul François a été élu membre du conseil général du département de la Loire-Inférieure pour le canton de Machecoul.

— Le *Réveil de l'Orient* annonce qu'une révolution a éclaté dans le Darfour (Afrique centrale). Le Sultan a été détrôné, et, aux dernières dates, il cherchait à échapper par la fuite aux poursuites de ses persécuteurs.

— Voici quelques détails géographiques sur la Syrie auxquels les circonstances actuelles donnent de l'intérêt :

La Syrie, située entre l'Euphrate à l'est, la Méditerranée à l'ouest, l'Asie mineure au nord et l'Arabie au sud, a une étendue de 120,000 kilomètres carrés, et une population d'environ 2,400,000 habitants. Elle fait partie de la Turquie asiatique. En 1833, après la bataille de Konieh, la Syrie fut cédée à Méhémet-Ali par la Porte ; mais, en 1840, l'intervention armée des Anglais la fit restituer au Sultan. Depuis 1842, les Maronites et les Druses y ont obtenu des chefs indigènes.

Les Maronites sont des chrétiens catholiques ; ils ont combattu au temps des croisades pour arracher les lieux saints au pouvoir des musulmans. Ils possèdent en Syrie 63 couvents habités par 900 religieux et 400 religieuses.

Les Maronites occupent tout le pays placé sur la ligne qui va de Beyrouth à Damas.

Der-el Kamar est pour ainsi dire leur capitale, du moins il en est le point le plus important ; cette ville est située auprès du Liban, à deux kilomètres de distance de la forteresse

qui sert de résidence à l'émir Béchir, représentant de la Porte, prince de la montagne.

Les Maronites occupent nombre de villages et de bourgs, d'où les infidèles sont exclus; mais ils en occupent d'autres où ils se trouvent mêlés avec ces derniers. Parmi les villes à populations mixtes, il faut compter Damas et Beyrouth.

Der-el-Kamar a 6,000 habitants.

Les Maronites ont un patriarche, treize évêques, trois supérieurs généraux et six cents prêtres. Leur rite est le latin.

Les Druses occupent les villes placées sur la ligne qui va de Damas à Sidon. Leur pays comprend le mont Hermus, point culminant de l'Anti-Liban, et s'étend de la rivière dite du Chien à Djezzin.

La montagne des Druses, rameau de la chaîne de l'Anti-Liban, porte improprement ce nom, car elle est habitée par 200,000 chrétiens et 100,000 mahométans.

La Syrie forme quatre pachaliks : Alep, Damas, Tripoli et Acre, ainsi nommés de leurs chefs-lieux.

La population d'Alep, autrefois de 200,000 habitants, est réduite à moins de 120,000.

Damas a 150,000 habitants; 25,000 catholiques et 5,000 juifs sont compris dans ce nombre. Elle est la résidence du patriarche grec d'Antioche et d'un mollah de première classe.

Tripoli n'a que 15,000 habitants, dont 7,000 grecs catholiques ; le pachalik tout entier en compte 315,000.

Enfin Acre en a 20,000.

— Au moment où les tristes événements de Syrie occupent douloureusement l'attention publique. Nous signalons à nos lecteurs un livre déjà connu, puisqu'il est à sa dixième édition, mais qui se lira aujourd'hui avec le plus vif intérêt ; nous voulons parler du pèlerinage à Jérusalem et au Mont-Sinaï, du P. de Geramb.

Dans son voyage à travers la Syrie et le Liban, le célèbre religieux, tout en poursuivant le but pieux qui le dirige, donne, sur les mœurs et les usages de ces pays, les détails les plus intéressants et les plus vrais.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

VARIÉTÉS.

Saint Colomban.

(Suite. — Voir les numéros 111 et 112.)

L'évêque et le comte de Nantes pressaient en effet le départ; mais le navire irlandais sur lequel étaient embarqués les effets et les compagnons de Colomban, et qu'il devait rejoindre dans une chaloupe, s'étant présenté à l'embouchure de la Loire, fut rejeté par les vagues et resta trois jours à sec sur la plage. Alors le capitaine fit décharger les moines et tout ce qui leur appartenait, et continua sa route. On laissa à Colomban la liberté d'aller où il voulait.

Il se dirigea vers la cour du roi de Soissons et de Neustrie, Clotaire II, qui, après une guerre malheureuse contre les rois d'Austrasie et de Bourgogne, s'était vu dépouillé de la plus grande partie de la Neustrie, et réduit à la possession de douze comtés entre la rive droite de la Seine et la Manche (1). Ce fils de Frédégonde, fidèle à la haine de sa mère pour Brunehault et sa progéniture, fit l'accueil le plus empressé à la victime de son ennemie, essaya de le retenir auprès de lui, reçut de bonne grâce les remontrances que l'indomptable apôtre, toujours fidèle à son métier de censeur, lui adressa sur les désordres de sa cour, et promit de s'amender. Il le consulta sur le différend qui venait d'éclater entre les deux frères, Thierry et Théodebert, qui lui demandaient l'un et l'autre des secours. Colomban lui conseilla de ne se mêler de rien, parce que dans trois ans leurs deux royaumes tomberaient en son pouvoir. Il demanda ensuite une escorte pour le conduire auprès de Théodebert, roi de Metz ou d'Austrasie, dont il voulait traverser les États pour se rendre en Italie. En passant par Paris, Meaux et la Champagne, il vit les chefs de la noblesse franque lui amener leurs enfants, et il en bénit plusieurs, destinés, comme on le verra, à hériter de son esprit et à propager son œuvre. Théodebert, en guerre avec son frère Thierry, fit au proscrit le même accueil que Clotaire II, mais ne réussit pas mieux à le retenir.

A la cour du roi d'Austrasie, il n'était pas loin de la Bourgogne, et il eut la consolation de revoir plusieurs de ses frères de Luxeuil, qui s'échappèrent pour le rejoindre. A leur tête et encouragé par les promesses et la protection empressée de

---

(1) Thierry avait réuni, à cette occasion, à l'ancien royaume d'Orléans et de Bourgogne, tout le pays entre Seine et Loire; c'est ce qui explique pourquoi son autorité est reconnue dans tous les pays traversés par Colomban jusqu'à Nantes.

Théodebert, il veut essayer de prêcher la foi chez les nations encore païennes, soumises à la domination austrasienne et qui habitaient les régions voisines du Rhin. Ç'avait toujours été là son ambition, son goût et son œuvre de prédilection (1). Après soixante ans de travaux consacrés à la réforme des rois et des peuples déjà chrétiens, il commence la seconde phase de sa vie, celle de la prédication aux infidèles.

Il s'embarque donc sur le Rhin, au-dessous de Mayence, remonte successivement ce fleuve et ses affluents jusqu'au lac de Zurich, séjourne quelque temps à Tuggen (2), à Arbon, trouvant çà et là quelques traces du christianisme que la domination romaine ou franque y avait semées (3), et se fixe enfin à Bregentz, sur le lac de Constance, au milieu des ruines d'une ancienne ville romaine. Les Suèves et les Alamans (*Alamanni*), soumis aux Francs depuis la victoire de Clovis à Tolbiac, qui occupaient alors l'Helvétie orientale et avec tout le pays entre l'Aar, les Alpes et la Lech, étaient idolâtres, adorateurs du dieu Woden, et en outre violents et cruels. En leur annonçant l'Evangile, Colomban déploya toute l'impétuosité de son caractère, que l'âge n'affaiblissait en rien. Il avait pour principal auxiliaire un autre Irlandais, nommé Gall, qui n'était pas moins audacieux que lui, mais en outre fort instruit et ayant le don de prêcher en langue germaine aussi bien qu'en latin. Tantôt ils brisaient les chaudières où les païens faisaient bouillir de la bière (4) pour l'offrir en sacrifice à Woden; tantôt ils brûlaient les temples et jetaient dans le lac les idoles dorées que les habitants leur montraient comme les dieux tutélaires de leur patrie. De telles allures excitaient naturellement contre eux la fureur des indigènes et les exposaient à de grands dangers. Ils durent fuir de Zug, d'où on les voulait chasser à coups de fouet. A Bregentz, ils eurent plus de succès et firent quelques conversions, mais sans apaiser les colères et sans concilier les répugnances de la masse du peuple. Toutefois la petite colonie put y rester trois années. Elle y reprit la vie cénobitique. Elle avait eu d'abord à lutter contre la faim; car les habitants ne leur donnaient rien. On n'avait pour se nourrir que des oiseaux sauvages, qui arrivaient comme la manne aux Israélites dans le désert, ou des fruits silvestres qu'il fallait encore disputer aux bêtes de la forêt. Mais bientôt on eut un jardin potager avec des arbres fruitiers. La pêche fut aussi une ressource. Colomban faisait lui-même les filets; Gall, le savant et éloquent prédicateur, les jetait dans le lac et ramenait des prises considérables. Une nuit, pendant qu'il veillait en silence dans sa barque à ses filets, il entendit le démon de la montagne appeler le démon des eaux. « Me « voici, » répondit celui-ci. « Lève-toi « donc, » reprit le premier, « et viens m'ai« der à chasser ces étrangers qui m'ont ex« pulsé de mon temple : ce n'est pas trop de « nous deux pour les expulser. » « A quoi bon? » répliqua le démon des eaux : « en « voici un sur le bord de l'eau dont j'ai « voulu briser les filets, et je n'ai jamais « pu y réussir. Il prie toujours et ne dort « jamais. Nous aurons beau faire, nous ne « pourrons en venir à bout. » Alors Gall fit le signe de la croix et leur dit : « Au nom « de Jésus-Christ je vous ordonne de vi« der ces lieux sans oser nuire à qui que ce « soit. » Puis il se hâta d'aborder au rivage et courut éveiller l'abbé, qui fit sonner aussitôt l'office de la nuit; mais avant que le premier psaume ne fût entonné, on en-

(1) Mei voti fuit gentes visitare et Evangelium eis a nobis prædicari: sed fel modo referente eorum tepōrem, pene meum tulit inde amorem. *Epist. ad Fratres.*

(2) Les nouveaux Bollandistes (t. VII Oct., p. 870) prouvent que ce ne fut pas à Zug, comme l'on dit tous les historiens antérieurs, mais à Tuggen, qui est l'endroit où la Limmath entre dans le lac de Zurich et qui répond au texte de l'hagiographe : « Ad caput lacus, in locum qui Tucconia dicitur. » *Vita S. Galli*, c. 4.

(3) On nous pardonnera de ne pas nous arrêter à la légende de saint Fridolin, autre moine irlandais, à qui l'on attribue une première mission en Alamannie et la fondation de Sœckingen, sur le Rhin, entre Bâle et Schaffhausen. Cf. MABILLON, *Ann. Bened.*, t. I, p. 221, et RETTBERG, t. II, p. 33.

(4) Le moine italien qui a écrit la vie de Colomban parle ailleurs de la bière comme de la boisson nationale des races non romaines : « Cervisia quæ ex frumenti et hordei succo excoquitur, quamque præ cæteris in orbe terrarum gentibus, præter Scoticas et barbaras gentes, quæ oceanum incolunt, usitatur in Gallia, Britannia, Hibernia, Germania, cæteræque quæ ab eorum moribus non desiscant. » Cf. *Vit. S. Salabergæ*, c. 19, ap. ACT. SS. O. S. B., II, 407.

tendit sur les sommets des monts d'alentour les hurlements des démons retentir d'abord avec fureur, puis se perdre dans le lointain et s'éteindre comme les voix confuses d'une armée en déroute (1).

A cette belle légende qui peint si bien tout ce qui devait agiter l'âme de ces intrépides missionnaires sur cette plage longtemps inhospitalière, il faut joindre la vision qui détourna Colomban d'une mission plus lointaine et plus difficile encore. Il était tourmenté par la pensée d'aller porter la lumière de l'Evangile chez les peuples slaves, et spécialement chez les Wendes, qui s'étaien avancés jusqu'au sein des races germaniques et au midi du Danube.. Comme saint Patrice, le souvenir des peuples qui ne connaissaient pas le Christ, le poursuivait dans son sommeil : une nuit il vit en songe un ange qui lui dit : « Voici le monde devant toi : prends à droite « ou à gauche, mais ne t'écarte pas de ta « route, si tu veux manger le fruit de tes « sueurs (2). » Il interpréta ce songe comme un signe qu'il n'aurait aucun succès dans l'entreprise qu'il rêvait et y renonça.

Les Slaves formaient, comme on sait, avec les Celtes et les Germains, la troisième des grandes races qui occupaient l'Europe centrale. Si Colomban, Celte d'origine et d'éducation, moine et missionnaire pendant presque toute sa vie chez les Germains, avait abordé les contrées déjà envahies par les tribus slavoniennes, il eût touché à toutes les familles de peuples qui ont dominé la chrétienté moderne. Cette gloire lui fut refusée : il peut lui suffire d'ailleurs d'avoir été le plus illustre d'entre tous les intermédiaires qui ont travaillé, sous l'inspiration chrétienne, à la fusion des deux plus grandes races de l'Occident.

Pendant son séjour à Bregentz, notre saint alla revoir, on ne sait à quelle occasion, le roi Théodebert, toujours en guerre avec son frère le roi de Bourgogne. Eclairé par un pressentiment et inspiré par la reconnaissance qu'il devait à ce jeune prince, il lui conseilla de céder et de se réfugier dans le giron de l'Eglise en se faisant moine au lieu de risquer à la fois son royaume et son salut. Théodebert avait du reste grand besoin d'expier ses péchés ; très-débauché, comme tous les Mérovingiens, il venait, afin de pouvoir prendre une autre femme, de faire tuer la reine Bilichilde, jeune esclave, que sa grand'mère, Brunehault lui avait fait épouser dans son adolescence. Le conseil de Colomban fit rire le roi et tous les Francs qui l'entouraient : « Jamais, disaient- « ils, on n'a entendu dire qu'un roi méro- « vingien soit devenu moine de son plein « gré. » — « Eh bien ! » dit Colomban au milieu de leurs exécrations, « puisqu'il ne « veut pas l'être de plein droit, il le sera « de force (1). » Cela dit, le saint regagne sa cellule, au bord du lac de Constance. Bientôt il y apprend que son persécuteur Thierry a envahi de nouveau les Etats de son protecteur Théodebert, l'a mis en déroute et poursuivi jusqu'aux portes de Cologne. La bataille décisive entre les deux frères se livra dans les champs de Tolbiac, où leur trisaïeul Clovis avait fondé par la victoire la royauté chrétienne des Francs (2). Théodebert fut vaincu et pris : Thierry l'envoya à l'implacable Brunehault, qui l'a-

(1) Isti sunt dii veteres. et antiqui hujus locis tutores... Non solum latinæ, sed etiam barbaricæ sermonis cognitionem non parvam habebat.. Irâ et furore commoti, gravi indignationis rabie turbidi recesserunt... Audivit dæmonem de culmine montis pari suo clamantem qui erat in abditis maris, quo respondente: Adsum : Montanus... Consurge... in adjutorium mihi... Il us quod te tuis calamitatibus narras... En unus illorum est in pelago cui nunquam nocere potero... Auditæ sunt diræ voces dæmonorum per montium summitates, et quasi discedentium ejulatus cum terrore confusus. WALAFR. STRABO., *Vita S. Galli*, c. 4, 6 et 7, ap. PERTZ *Monumenta*, II, 7; BOLLAND., t. VII Oct., p. 884, et ACT. SS. O. S. B. II, 221. — Cf. JONAS, c. 54, 55; KEMBLE, *Saxons in England*; t. I p. 380; enfin OZANAM, *Etudes germaniques*, II, 122, qui, selon son habitude, a complétement et supérieurement traité la mission de Colomban et de ses compagnons en Helvétie. — Le monastère de Mehrerau, que fonda Colomban, aux portes de la ville actuelle de Bregenz, vient d'être rétabli par une colonie de Cisterciens, indignement expulsés par les radicaux argoviens de leur patrimoine séculaire à Wettingen près d'Aarau.

(2) Cogitatio in mentem ruit, ut Venetiorum, qui et Sclavi dicuntur, terminos adiret... Cernis quod maneat totus orbis descriptus? JONAS, c. 56. — On trouve encore de ces Wendes en Styrie et en Carinthie.

(1) Ridiculum excitavit : aiebant enim nunquam se audisse Merovingum in regno sublimatum voluntarium clericum fuisse. Detestantibus ergo omnibus.. JONAS, c. 57. — Cela rappelle le mot de Childebert. cité par Grégoire de Tours : *Est-ce que jamais Mérovingien a été tondu?* et le fameux mot de Clotilde sur ses petits-fils : *Mieux vaut qu'ils soient morts que tondus.* — Voir au livre précédent, p. 270, note 1.

(2) HENRI MARTIN, II, 118.

vait depuis longtemps renié pour son petit-fils, et qui, encore outrée de son expulsion du royaume d'Austrasie, lui fit raser la tête puis le fit revêtir de l'habit monastique, et peu après mettre à mort.

A l'heure même où se livrait cette seconde bataille de Tolbiac, Colomban errait dans un bois voisin de sa retraite avec son disciple favori. Cagnoald, jeune et noble Franc, fils d'un des principaux leudes de Théodebert, qu'il avait emmené avec lui des environs de Meaux. Comme il lisait, assis sur le tronc d'un vieux chêne pourri, il s'endormit et vit en songe les deux frères qui en venaient aux mains. A son réveil, il raconta sa vision à son compagnon en soupirant sur tout ce sang répandu. Le fils du ministre de Théodebert lui dit : « Mais, cher père, « donnez donc le secours de vos prières à « Théodebert, afin qu'il l'emporte sur Thierry votre ennemi commun. » Colomban lui répondit : « Tu me donnes un conseil in-« sensé ; ce n'est pas là ce que veut Notre-« Seigneur, qui nous a commandé de prier « pour nos ennemis (1). »

Cependant l'Austrasie tout entière était tombée, par la mort de Théodebert, entre les mains de Brunehault et de Thierry, et les bords du Rhin supérieur, où leur victime avait trouvé un refuge, dépendait du royaume austrasien. En outre les habitants des environs de Bregentz, toujours irrités de la destruction violente de leurs idoles, se plaignaient au duc de la province que ces étrangers effarouchaient le gibier de la chasse royale, en infestant les forêts de leur présence. On leur volait leurs vaches. On alla même jusqu'à tuer deux des religieux dans une embuscade. Il fallait partir. Colomban dit : « Nous avons trouvé une cou-« pe d'or, mais elle est pleine de serpents. « Le Dieu que nous servons nous conduira « ailleurs. » Il voulait depuis longtemps passer en Italie, et comptait trouver bon accueil auprès du roi des Lombards. Au moment du départ, le fougueux Gall, pris de la fièvre, demanda à rester. Colomban fut irrité de cette mollesse : « Ah ! mon frère, « dit-il, te voilà donc déjà dégoûté des tra-« vaux que je t'ai fait endurer? Mais, puisque « tu veux te séparer de moi, je te défends « tant que je vivrai de dire la messe (2). » Le pauvre Gall ne méritait pas ces reproches : il ne restait en Helvétie, comme on le verra, que pour redoubler de zèle dans ses travaux apostoliques et y fonder l'un des plus célèbres monastères de la chrétienté.

Colomban ne garde avec lui qu'un seul disciple, Attale, et n'en poursuit pas moins son voyage à travers les Alpes. Quand on se représente les fatigues et les dangers d'un pareil trajet, à l'époque où vivait Colomban, on se figure que c'est l'image ou le souvenir de cette course qui lui a inspiré ce début d'une des instructions adressées à ses moines, où l'infatigable voyageur compare la vie à un voyage :

« O vie mortelle ! combien tu en as trompé, séduit, aveuglé ! Tu fuis et tu n'es rien ; tu apparais et tu n'es qu'une ombre; tu montes et tu n'es qu'une fumée; tu fuis chaque jour et chaque jour tu viens; tu fuis en venant et tu viens en fuyant, semblable au point de départ, différente au terme ; douce aux insensés, amère aux sages : ceux qui t'aiment ne te connaissent pas, et ceux-là seuls te connaissent qui te méprisent. Qu'es-tu donc, ô vie humaine ? Tu es la voie des mortels et non leur vie ; tu commences au péché et tu finis à la mort. Tu es donc la voie de la vie et non la vie. Tu n'es qu'un chemin, et inégal encore, long pour les uns, court pour les autres ; large pour ceux-ci, étroit pour ceux-là ; joyeux pour quelques-uns, triste pour d'autres, mais pour tous également rapide et sans retour. Il faut donc, ô misérable vie humaine ! te sonder, t'interroger, mais ne pas se fier à toi. Il faut te traverser sans séjourner. Nul ne demeure sur un grand chemin : on n'y doit qu'y marcher, afin d'atteindre la patrie (1). »

Comte Ch. de Montalembert.

(*La fin prochainement.*)

(1) Super quercus putrefactæ truncum librum legens, residebat. . Pater mi... ut communem debellet hostem... Jonas, 57.

(2) Discentes venationem publicam propter illorum infestationem peregrinorum esse turbatam... Invenimus... concham auream, sed venenatis serpentibus plenam... Scio, frater, jam tibi onerosum esse tantis pro me laboribus fatigari. *Vita S. Galli*, c. 8, 9.

(1) Nullus enim in via habitat, sed ambulat ; ut qui ambulant in via habitent in patria. Instructio V. *Quod præsens vita non sit dicenda vita, sed via.* — J'emprunte cette traduction, en la complétant, à la *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. II, p. 91.

Le directeur-gérant : A. Simon.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

Allocution de Sa Sainteté Pie IX,

Prononcée dans le Consistoire secret du 13 juillet 1860.

Vénérables Frères,

C'est un fait parfaitement connu de tous, vénérables frères, qu'une guerre acharnée a été, dans ces temps de calamité, excitée contre l'Eglise catholique par les fils des ténèbres. Animés, en vérité, d'une malice diabolique, « déclarant mal ce qui est bien, bien ce qui est mal, et prenant les ténèbres pour la lumière et la lumière pour les ténèbres » (Is. 5, 20), par toutes sortes de machinations criminelles, ils s'efforcent de renverser de ses fondements, si cela se pouvait jamais faire, la même Eglise et sa doctrine salutaire, à éteindre tous les sentiments de la foi chrétienne, de la vertu, de la loi naturelle elle-même, de la justice, de l'honnêteté et de la probité, et d'en extirper jusqu'à la racine. Personne n'ignore combien malheureuse et de tout point lamentable est maintenant en Italie la situation de notre très-sainte religion par suite des travers coupables et de la conspiration de ces mêmes hommes qui, marchant selon leurs désirs dans l'impiété, et éloignés de la voie de Dieu, s'attachent à combattre et à renverser la religion elle-même et tout ce qui est sacré. C'est pourquoi, à la très-grande douleur de Notre Cœur, Nous sommes forcés de déplorer les blessures nouvelles et toujours plus graves qui ont été et qui sont portées chaque jour à Notre autorité Apostolique, à l'Eglise catholique, à ses ministres sacrés, à ses intérêts, à ses droits, par les injustes usurpations du pouvoir légitime en Italie.

Dans les diverses contrées de l'Italie injustement soumises au gouvernement subalpin, des écoles publiques sont instituées, dans lesquelles, au grand détriment des âmes, on enseigne ouvertement et publiquement une doctrine fausse et dépravée, complétement opposée à l'Eglise catholique, et l'on combat l'Eglise elle-même. Tout le monde connaît les presque innombrables opuscules, journaux et écrits publiés tant en Italie qu'ailleurs, et sortis, pour le malheur et la perte des âmes, des officines de satan, écrits accompagnés de gravures honteuses et abominables, au moyen desquels ces implacables ennemis de la religion, ces artisans très-habiles de crimes et de fraudes, prennent à tâche de mépriser et de tourner en ridicule les très-saintes mystères de la religion, les préceptes et les vénérables institutions de l'Eglise, ses lois et ses censures, de corrompre tous les esprits et de les détacher du culte catholique, de provoquer, de favoriser une vie licencieuse et dissolue, et la plus monstrueuse impiété, de déchirer les ministres du Christ et son vicaire sur la terre, par toutes sortes d'injures, de calomnies et d'outrages, d'ébranler l'empire de toute autorité légitime et d'amener ainsi la ruine et de l'Eglise et de la société civile.

Et ces ennemis de la lumière et de la vérité n'hésitent point à porter leurs mains sacriléges et violentes sur les ministres de l'Eglise et sur son patrimoine. Après que le gouvernement subalpin eut occupé les duchés de Parme et de Plaisance, le 19 du mois d'avril dernier, il expulsa injustement les moines de Saint-Benoît de leur couvent de Saint-Jean l'Evangéliste à Parme. Par un décret du 10 mai dernier, il ordonna la clôture du grand séminaire de Plaisance, pour se venger de l'évêque de Plaisance qui s'est, avec raison, abstenu de célébrer les cérémonies sacrées qui lui étaient prescrites par le pouvoir civil. Pour cela, ce très-vigilant évêque fut arrêté, arraché de son diocèse, conduit à Turin, et là condamné à la prison et à l'amende, peines qu'eurent également à subir un vicaire général de l'évêque et quelques chanoines de Plaisance.

Pour la même cause, soit dans nos provinces usurpées de l'Emilie, soit et surtout dans les autres contrées soumises à l'injuste domination subalpine, plusieurs de nos vénérables frères les évêques, des ecclésiastiques, des membres de corporations religieuses, ont été persécutés contre toute justice, en butte à la plus dure inquisition, plusieurs même arrêtés, ou envoyés en exil ou jetés en prison. — C'est pour cela que le provicaire de Bologne a été arraché d'auprès de son archevêque mourant, envoyé en prison et condamné ensuite à une amende et à la prison. Lorsque plus tard, cet illustre archevêque eut quitté cette vie, le gouvernement s'empara des biens de l'archevêché de Bologne. — C'est pour cela que notre vénérable frère l'évêque de Faenza, assiégé d'abord dans son palais par une garde militaire, parce que, affligé comme il l'était d'une grave maladie, on ne pouvait le traîner en prison, fut ensuite condamné à l'amende et à la prison. C'est pour cela que vos très vertueux collègues, nos très-chers fils cardinaux de la sainte Eglise romaine, ont été, l'archevêque de Pise, arrêté par la force armée, arraché à son troupeau et conduit à Turin, l'évêque d'Imola gardé prisonnier dans son palais, et l'ar-

chevêque de Ferrare livré à des vexations de toute sorte.

On sait aussi les très-graves dommages que la religion et ses ministres viennent de souffrir en Sicile par l'œuvre de ces hommes perdus qui ont jeté le trouble dans le royaume du prince légitime. Entre autres choses, deux ordres religieux, qui ont bien mérité de l'Eglise catholique ont été abolis et leurs membres forcés de s'exiler. Mais ce qu'il faut encore plus déplorer, vénérables frères, c'est qu'il s'est trouvé que ques membres du clergé qui, oubliant le Seigneur et le devoir des prêtres envers le peuple, au grand scandale et à l'indignation des bons, n'ont pas rougi de prêter leur concours aux ennemis de l'Eglise et de toute justice. Dans nos provinces usurpées, plusieurs diocèses, au grand danger des fidèles, sont privés de leurs pasteurs, parce que ceux-ci ne peuvent souscrire aux conditions imposées par l'autorité illégitime. Et cela. entre autres choses, montre clairement quel est surtout le but de ces hommes qui, par leurs attentats iniques et sacriléges, veulent usurper et détruire le pouvoir temporel du Pontife romain et de ce Saint-Siége, afin qu'après avoir renversé la puissance et détruit la majesté du Pontife et du Saint-Siége, ils puissent plus facilement attaquer l'Eglise catholique. Nous omettons de retracer tant d'autres attentats du même genre, par lesquels ces hommes affligent et persécutent l'Eglise et ses saints ministres, tandis qu'ils ne cessent pas, avec une perfide méchanceté, de proclamer partout et d'exalter, par des moyens frauduleux et trompeurs, la liberté de tous.

Combien tous ces attentats accomplis, à l'indignation des bons, et à leur grande douleur, injurient, violentent et outragent l'Eglise, Nous, Notre Autorité apostolique et celle du Saint-Siége, votre ordre, la dignité épiscopale et tout le clergé, vous le comprendrez parfaitement, vénérables frères. Et cependant au milieu de cette amertume, nous ne ressentons pas une joie médiocre, en voyant avec quelle foi éminente, avec quelle patience, avec quelle constance, tant Nos fils chéris les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, que nos vénérables frères les évêques, à la grande gloire de leur nom, se glorifient de supporter toutes les tribulations et les calamités qui leur sont infligées sans aucun juste motif, et de défendre avec énergie la cause de l'Eglise et de la justice, et en apprenant avec quelle fermeté, sauf de rares exceptions, le clergé de l'Italie, digne de toute louange, se souvenant de sa vocation et de ses devoirs, marche sur les traces illustres de ses évêques, supporte toutes les vexations et remplit parfaitement son devoir.

Tandis que nous sommes affligés d'une profonde douleur, nous rappelant notre devoir apostolique, et appuyés sur le secours divin, nous ne cesserons jamais de défendre de toutes nos forces et sans crainte la cause de l'Eglise qui nous a été providentiellement confiée par le Christ, Notre-Seigneur, lui-même. C'est pourquoi, élevant la voix dans le sein de cette auguste assemblée, et devant tout l'univers catholique, nous réprouvons et condamnons ces faits si tristes, et que l'on ne peut assez déplorer, et nous réclamons et ne cesserons jamais de réclamer, avec la plus grande force et la plus grande énergie qu'il nous sera possible, pour les immunités de l'Eglise violées, la dignité du cardinalat et de l'épiscopat offensée, le clergé affligé, et pour tous les droits de l'Eglise et de ce siége apostolique foulés aux pieds.

Cependant, au milieu d'un si grand renversement des temps et des choses, au milieu de telles attaques dirigées contre l'Eglise, en présence de cette violation de tous les droits divins et humains, et de ce mépris jeté sur le sacerdoce, ne perdons pas courage, vénérables frères. Le ciel et la terre passeront, mais les paroles et les promesses de Dieu ne failliront pas, et comme vous le savez, les empires les plus puissants, les royaumes, les nations et les villes peuvent être absorbés, détruits, anéantis, mais l'Eglise fondée par le Christ, Notre Seigneur, et constamment soutenue et éclairée par sa vertu toute-puissante, ne peut jamais, en aucune manière, être renversée et ébranlée; elle n'est point vaincue par les persécutions, elle n'est point diminuée par elles; mais au contraire, elle en est augmentée, et en tire de nouveaux et plus éclatants triomphes. « Car c'est le propre de l'Eglise, qu'elle triomphe lorsqu'elle est offensée, qu'elle soit comprise quand elle est contestée, qu'elle l'emporte quand elle est abandonnée. » (*St-Hilar. de Trinit. liv. 7 ch. 4.*)

Ne cessons donc point de prier et de conjurer jour et nuit, avec foi, avec espérance et humilité de cœur et le zèle le plus ardent le Dieu des miséricordes, qu'il veuille bien, par les mérites de son fils unique, N. S. Jésus-Christ, avoir pitié de tous les prévarications, les toucher de sa grâce céleste, les éclairer, les convertir, les ramener à lui, afin que toutes les erreurs étant dissipées, toutes les iniquités étant éloignees, la divine religion et sa doctrine salutaire qui conduit également à la félicité temporelle et à la tranquillité des royaumes et des peuples, fleurisse tous les jours de plus en plus, grandisse et domine dans l'univers entier.

En adressant notre allocution avec affection à tous nos vénérables frères les évêques de tout l'univers, nous les félicitons, eux et les fidèles confiés à leurs soins, de leur foi, insigne de leur amour et de leur fidélité pour nous et pour la chaire de saint Pierre, et en même temps, ouvertement et publiquement nous exprimons combien nous sommes touchés de l'admirable attention avec laquelle nos vénérables frères les

évêques et leurs troupeaux ne cessent, par tous les moyens, de soulager nos angoisses. Nous ne doutons point que nos vénérables frères, animés de cet esprit de religion, de piété et de zèle sacerdotal qui les distingue ne continuent à se dévouer avec encore plus de zèle, eux et les fidèles qui leur sont confiés, à la défense constante de la cause de l'Eglise et du Saint-Siége, et par leurs prières ferventes, et par celles de leurs fidèles, à s'approcher avec confiance avec nous du trône de grâce, à implorer la très-puissante protection de la très-sainte et immaculée Vierge mère de Dieu, afin qu'après que cette si horrible et si violente tempête aura été dissipée, l'Eglise catholique obtienne la paix si désirée et jouisse partout de sa liberté, que tous ceux qui sont éloignés de la voie de la vertu et de la justice rentrent en eux-mêmes, se convertissent à Dieu et, abandonnant le mal et faisant le bien, marchent dans la voie du Seigneur. (*Journal de Rome* du 17.)

BULLETIN POLITIQUE

24 juillet

Le *Morning-Post* annonçait hier qu'un traité de paix avait été signé, le 10 juillet, entre les Druses et les Maronites, et que, dès lors, l'opportunité d'une intervention européenne avait disparu.

La nouvelle du journal anglais, et les conséquences qu'il en tire, ont excité une répulsion générale.

Que signifient d'abord ces expressions d'*un traité de paix?* Auguste a de la grandeur, lorsqu'il dit à l'homme qui a rêvé d'être son meurtrier : « Soyons amis, Cinna! » Mais les assassins négociant avec leurs victimes, mais les Druses disant, tout gorgés de sang, aux derniers survivants des Maronites : « Soyons amis maintenant! Faisons un traité de paix! » cela est d'une ironie cruelle, cela n'est pas possible.

Ce qu'il faut en Syrie, c'est une réparation éclatante, vengeresse, pour toutes les atrocités commises, pour toutes les insultes prodiguées au nom chrétien, pour tous les affronts infligés à notre drapeau et à nos consuls; réparation d'autant plus nécessaire, que pour ces peuples barbares, qui ne comprennent que les grands coups de la force, la clémence de l'Europe serait une dérision, et l'impunité un encouragement à de nouveaux crimes.

Ce qu'il faut ensuite, c'est un ensemble de mesures permanentes, définitives, qui garantissent à l'Europe, contre les fureurs des musulmans et des idolâtres, la vie des chrétiens de Syrie.

Le gouvernement du Sultan est-il capable de donner, sur ces deux points, satisfaction à la justice et à la civilisation? Après avoir été d'une tolérance que ses meilleurs amis ont attribuée à l'impuissance, et qui a paru à presque tout le monde une complicité, aura-t-il en un instant la vigueur, la décision que les pauvres Maronites lui demandent en vain depuis deux mois? Et faut-il abandonner à la chance de sa bonne volonté le sort de nos coréligionnaires échappés au carnage?

Sans doute les pachas de Syrie doivent désirer qu'il n'y ait pas d'intervention de l'Europe : il leur serait commode, en effet, de pouvoir à un moment donné pousser les Druses sur les Maronites, leur faciliter l'abominable besogne, faire le guet autour d'eux, et puis, lorsqu'il entendraient venir la vengeance de l'Occident, de pouvoir dire à tous ces malfaiteurs : « C'est assez; voici « le moment de vous arranger et de faire « un traité de paix, qui, au nom de l'inté« grité de l'Empire ottoman, empêchera « l'Occident d'intervenir. »

L'Europe ne sera pas dupe de pareilles manœuvres; et c'est pourquoi la nouvelle du *Morning-Post*, qu'elle se confirme ou non, ne nous semble pas de nature à entraver les généreuses résolutions de la France.

La *Gazette prussienne* envisage sans crainte une intervention en Syrie : « L'u« nanimité avec laquelle les puissances ont « arrêté les mesures nécessaires et en ont « déjà commencé, en partie, la mise à exé« cution, nous permet d'espérer que, « dans le cas présent, on évitera les com« plications politiques dont jadis toute in« gérence dans les affaires intérieures de « la Turquie était accompagnée. »

Lord John Russel interpellé par un membre de la Chambre des communes, sir James Ferguson, a répondu en ces termes : « L'Angleterre ne peut faire aucune ob« jection à l'envoi de troupes européennes « en Syrie; pour cela, il faut qu'une con« vention soit signée par toutes les grandes

« puissances. *On ne connaît pas encore* « *les intentions de la Porte.* »

Cette dernière phrase, qui est comme le *Post-scriptum* du discours de lord John, contient, il faut l'avouer, bien des choses. Car la Porte peut-être longue à faire connaître ses intentions ; et ce ne sera pas évidemment l'Angleterre, qui lui conseillera l'urgence en cette matière.

Si la Syrie est, en ce moment, pour l'Angleterre, l'occasion d'amers déboires, la Sicile doit lui être une source abondante de consolations.

Une dépêche télégraphique nous apprend que les troupes royales viennent d'évacuer les places de Messine, Melazzo et Syracuse, et que des navires à vapeur les ramènent dans les Etats de terre ferme.

Nous ne connaissons pas encore les causes de cette détermination ; une correspondance particulière, adressée au *Journal des Débats*, traçait hier de la capitale du royaume des Deux-Siciles un tableau qui nous semble la meilleure des explications : « L'anarchie règne à Naples. Le 12 juillet, en « plein midi, dans le palais même des minis-« tres, le commissaire Cimmino a été poi-« gnardé; les inspecteurs Angelillo et Spi-« nelli ont été blessés ; deux espions de « Campagna ont été battus. Celui-ci, dont « la mort était certaine, a réussi à prendre « le chemin de l'exil. Le 13 au soir, le « commissaire de police Giobert fut criblé « de coups de poignards, après qu'on lui « eût lié les bras en croix sur la poitrine. »

D'après une dépêche télégraphique de Marseille, Garibaldi serait attendu à Naples, où déjà des illuminations auraient eu lieu en son honneur ; et on craindrait à Bénévent un contre-coup de ces désordres.

Le *Morning-Post* demande que la Sicile soit immédiatement annexée au Piémont.

Le correspondant de Londres du journal la *Presse* lui écrit, que lord Palmerston et lord John Russell attachent le plus grand prix à cette combinaison, par jalousie contre la France : « Un pouvoir uni et puis-« sant en Italie, dit-il, pourrait contribuer « à maintenir la neutralité de la Méditerra-« née, et à assurer la balance entre les ma-« rines de l'Angleterre et de la France; la « jalousie anglaise touchant l'Orient serait « alors diminuée, si ce n'est complétement « effacée, par le retrait de l'influence fran-« çaise dans les affaires italiennes. »

Nous n'avons pas besoin de dire de quel intérêt il est pour la France que l'Italie ne soit pas une, et que la Sicile ne soit pas aux mains d'une puissance, alliée naturelle de l'Angleterre. Combien les considérations si vraies, présentées par M. Thouvenel en faveur de l'autonomie de la Toscane, ne militent-elles pas, avec plus de gravité et de force, contre l'annexion de la Sicile au Piémont !

Nous ne pouvons nous empêcher d'être frappé d'une coïncidence ; tandis qu'une dynastie française est renversée en Sicile, voici qu'à l'extrémité de la Méditerranée, des populations à demi-françaises par les traditions, par les souvenirs, par les sympathies, sont décimées au pied du Liban.

25 *juillet*

L'*Indépendance belge* annonce que l'ordre a été donné d'embarquer des troupes pour le Levant simultanément à Marseille, à Toulon et à Alger, le tout dans le plus bref délai.

Le même journal ajoute qu'une escadre de réserve, exigée par les nouveaux besoins du service, sera armée.

Nous ne tarderons donc pas à apprendre que l'embarquement a eu lieu.

Evidemment cela ne sera pas du goût de tout le monde ; et l'Angleterre, qui trouvait tout simple qu'on fît une intervention sanglante en Crimée pour protéger les Turcs contre les Russes, s'étonnera et s'irritera que la chrétienté intervienne en Syrie pour protéger les chrétiens contre les musulmans et les idolâtres. Lord John Russell, dans le discours que nous analysions hier et dont nous avons aujourd'hui le texte complet sous les yeux, est, à cet égard, merveilleux de naïveté un peu gauche : « Sans doute, a-t-il l'air de dire à « ses auditeurs, il n'est pas possible, « devant l'inertie ou la complicité des « Turcs, de contester honnêtement la légi-« timité d'une intervention européenne ; « il faut nous y résigner, il y aura, là-bas, « quelques Autrichiens et surtout beau-

« coup de Français. Mais ne nous désespérons pas encore ; à côté de ces Autrichiens, et surtout de ces Français, nous tâcherons d'avoir une bonne escadre ; et puis, avant le départ de l'expédition, que de points à régler ! Il faudra préciser la nature des opérations, il faudra fixer la durée du séjour des troupes, il faudra réunir les avis de toutes les puissances, il faudra obtenir l'assentiment des Turcs. » Pourquoi lord John Russell ne demanderait-il pas aussi l'assentiment des Druses ?

Nous ne doutons pas un seul instant que le noble lord n'ait compté sans la France.

Nous sommes sûr en même temps que la politique anglaise, vexée du côté de la Syrie, recherchera quelque part des compensations, et qu'elle les demandera aux bouleversements de l'Italie.

Lord Chatam disait qu'il ne prendrait pas la peine de discuter avec tout Anglais qui ne sentirait pas la nécessité du maintien de l'empire ottoman. Nous nous permettrons d'avoir le même préjugé à l'égard de tout Français qui ne serait pas *contre* l'annexion de la *Sicile* au Piémont et contre la détestable chimère de l'unité italienne.

Lord Palmerston a demandé à la Chambre des communes, dans la séance du 23, de voter immédiatement, pour les travaux de fortifications de l'Angleterre, une somme de 2 millions sterlings, première partie d'une somme totale de 9 millions sterlings, jugés nécessaires pour l'achèvement de ces travaux.

Le noble lord a ajouté à sa proposition des considérations que le défaut d'espace nous empêche de reproduire : elles se résument à dire, que l'Angleterre ayant perdu, depuis la substitution de la marine à vapeur aux bâtiments à voile, son antique prépondérance et ses moyens de défense presqu'invincibles, devait songer à sa conservation ; qu'avec le terrible voisinage d'une armée de 600,000 hommes, elle ne pouvait compter, pour sa sûreté, sur la modération d'autrui ; que la vapeur, selon le mot de M. Peel, avait jeté un pont sur la Manche ; qu'il fallait donc élever, non plus seulement des murailles de bois, mais des murailles de pierre, autour des arsenaux de Londres, siége de l'indépendance britannique.

La solennité de ces paroles, les sentiments récents et les fonctions présentes de celui qui les a prononcées, les événements d'Italie et de Syrie, tout cela donnera au discours de lord Palmerston un retentissement que nous regrettons pour la bonne entente des nations européennes.

L'Allemagne a en ce moment les yeux tournés vers Tœplitz, où l'empereur François-Joseph et le prince-régent de Prusse, accompagnés de leurs premiers ministres, ont une entrevue.

Si bien des personnes reprochent à lord Palmerston d'avoir parlé trop fort, il en est d'autres, qui, vraisemblablement, reprocheront à Leurs Majestés allemandes de parler trop bas.

H. Mercier de Lacombe.

Télégraphie privée.

Vienne, mardi 24 juillet.

L'Empereur est parti aujourd'hui, à 2 heures du matin, pour Tœplitz, accompagné du comte de Rechberg et de son premier aide de camp.

Le comte de Rechberg est accompagné du conseiller ministériel M. Biegleben.

Londres, 24 juillet.

Dans la Chambre des communes, lord John Russell répondant à M. Griffith, dit que le gouvernement a reçu des dépêches télégraphiques annonçant que le roi de Naples a ordonné l'évacuation des troupes de la Sicile.

Victor-Emmanuel a envoyé un agent spécial auprès de Garibaldi, mais on ignore dans quel but.

Berlin, 24 juillet.

On mande de Tœplitz, le 24 : L'empereur d'Autriche est arrivé ici à 4 heures du soir. Il a été reçu d'une manière brillante. On voit flotter partout les drapeaux autrichiens, bohémiens, prussiens, saxons, bavarois.

Berlin, 25 juillet.

On mande de Tœplitz, mardi soir.

Le baron de Werther, ambassadeur de Prusse à Vienne, est arrivé à Tœplitz avec l'empereur d'Autriche. Les ambassadeurs d'Autriche à Berlin et à Dresde y sont arrivés également.

Madrid, 24 juillet, 4 h. 30 m. du soir.

M. Escosura a été battu à une forte majorité dans les élections de Barcelone.

Les Cortès portugaises ont approuvé tous les chapitres du budget des dépenses politiques.

L'opposition redouble d'efforts.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

L'emprunt romain se souscrit en France et dans le reste de la catholicité avec un admirable dévouement. Déjà les deux banquiers de Paris, placés à la tête de l'opération, ont reçu plus de la moitié de la somme réservée à la France par le gouvernement pontifical. Et on n'est pas loin de la vérité, en annonçant qu'aujourd'hui 40 millions environ sont souscrits dans le monde entier.

Ce résultat ne nous surprend pas; on nous avait effrayé, au début de l'affaire, en nous prédisant un échec certain. Et, de fait, si on s'en était rapporté aux prévisions ordinaires, cet échec était inévitable.

Les catholiques ont tenu à prouver que, chez eux, le zèle pour la défense du pouvoir temporel du Saint-Siége, gage de son indépendance spirituelle, l'emportait sur les calculs de la prudence humaine.

Pour ne parler que de la France : depuis moins de six mois, que d'argent consacré à ce but noble, auguste, légitime, nécessaire. Près de 3 millions offerts en pur don au Souverain-Pontife, et, déjà, près de 15 millions souscrits à l'emprunt romain, au cours de 100 fr, lorsque chacun pouvait se procurer la même valeur au cours de 80 fr. dans toutes les Bourses de l'Europe.

Affirmons-le sans hésiter : le succès relatif de cette affaire dans ces conditions dépasse tout ce qu'on a vu jusqu'à ce jour en fait d'emprunts nationaux. Car tout financier de bonne foi reconnaîtra qu'il est plus aisé de trouver dix fois la somme que l'on demande, lorsqu'on propose une bonne affaire aux souscripteurs, que d'approcher du total de la somme nécessaire, en ne déguisant pas qu'on réclame un sacrifice.

Est-ce à dire que les catholiques aient fait assez et doivent-ils s'en tenir à ces premières preuves de leur amour pour l'Eglise et son auguste chef? Non, certes, et nous leur disons sans crainte : Donnez, donnez encore; que la France arrive au chiffre de 25 millions fixé à son zèle par le gouvernement romain; qu'elle dépasse même ce chiffre, si cela est possible; que les catholiques qui n'ont pas encore souscrit, s'empressent de le faire; que ceux qui ont déjà donné peu, donnent plus; que ceux qui ont déjà donné beaucoup, donnent davantage encore. Rien n'est fait, lorsqu'il reste quelque chose à faire.

Mais que ce nouvel appel aux catholiques français ne nous rende pas ingrats pour les efforts déjà accomplis par eux. Si nous leur demandons beaucoup, reconnaissons qu'ils ont déjà beaucoup fait pour la cause de leur foi.

Si l'amour pour le Saint-Père a été le premier mobile de tous ces dévouements, n'oublions pas que l'initiative de l'épiscopat y a puissamment aidé.

Qui de nous ne se sent pas rassuré pour l'avenir, au milieu des douleurs et des craintes du présent, en face de cette unanime et courageuse attitude de nos évêques? Les épreuves peuvent se multiplier, les événements si sombres de l'heure actuelle peuvent s'assombrir encore, mais nous n'avons rien à craindre de l'issue de toutes ces aventures, car nous sommes certains que nos pasteurs seront toujours au premier rang à l'heure du sacrifice, à l'heure du danger et à l'heure de la lutte.

Vicomte A. LEMERCIER,
député au Corps législatif.

On nous écrit de Naples, 19 juillet :

Quelques jours d'absence m'ont fait trouver Naples bien changé. Si la Sicile est en pleine désorganisation, la capitale du royaume ne réussit pas trop à s'organiser. Le parti ultra-libéral, poussé vivement par le parti unitaire, entrave et paralyse l'action sage et prudente du cabinet napolitain, dont les membres, tout en étant sincères, honnêtes, éclairés, n'osent pas lutter ouvertement et vigoureusement contre ces deux partis. On les accuse d'être trop *Napolitains* et pas assez *Italiens*; ce qui signifie, en d'autres mots, qu'ils sont fidèles à leur programme, qu'ils s'attachent à conserver l'intégrité du territoire et qu'ils ne croient pas avoir été appelés au pouvoir pour arranger les affaires du roi Victor-Emmanuel et encore moins celles de Garibaldi.

En attendant, la tranquillité est plus problématique; on est à la veille de renouveler les déplorables scènes de 1848; on soudoie la populace; on cherche à semer le mécontentement dans l'armée; on désigne à la haine publique et à la vengeance les anciens fonctionnaires, ceux-là surtout qui se sont fait remarquer par leur attachement à la couronne. La presse, grande ou petite, née d'hier, a déjà fait ses dents et s'en sert. Elle donne au ministère des conseils, qui sont des menaces mal

déguisées, ou tout au moins des exhortations par trop impératives. On affecte d'exalter en pleine rue les faits et gestes du « général Garibaldi, dictateur de Sicile; » son portrait est affiché partout; sa biographie, colportée de carrefour en carrefour et jusque dans les casernes. Les lazzaroni, devenus des crieurs publics, vendent à tous les coins de rues des imprimés et des pittoresques; ils s'en vont près des corps de garde, et, mettant le portrait de Garibaldi sous le nez des soldats : « Voici, crient-ils, le portrait de votre général; achetez-le et portez-le sur votre cœur. » — Demain ils en feront tout autant pour celui de Victor-Emmanuel; et s'écrieront : Voici le portrait de votre roi. — Ce n'est que le premier pas qui coûte. Quelques faits que je vais aligner ici vous montreront que nos assertions, loin d'être exagérées restent en deçà de la vérité.

La garde royale, par cela même qu'elle est *royale*, passe, à raison ou à tort, pour être absolutiste. Le peuple n'est pas assez ferré sur l'italien pour comprendre la différence entre royale et royaliste. Aussi lui en veut-il à outrance. Il est vrai que la garde le lui rend bien. Dernièrement, lorsque la lie de la populace, encouragée par quelques hommes de parti, s'en alla mettre le feu à l'établissement des bains de Manetta (actuellement en prison, pour être jugé). Ce fut la garde royale qui accourut pour éteindre l'incendie, et qui en eut bientôt raison. Heureusement; car les cabinets étaient peuplés de baigneurs; il y eut même des femmes évanouies. On frissonne à l'idée des malheurs qui seraient arrivés, si le feu n'avait pas été éteint à sa naissance.

Le nouveau dictateur, ou préfet de police, M. Libario Romano, homme intègre et recommandable sous tous les rapports, a réussi à empêcher qu'on publiât une liste, apocryphe ou authentique, de tous les individus qui avaient rendu des services à l'ancienne police, soit en qualité d'agents, soit comme rapporteurs, dénonciateurs, espions, mouchards, etc. Une foule de commerçants y figuraient, entre autres les propriétaires des plus beaux et plus riches magasins de la rue de Tolède. Dieu sait ce qui serait arrivé si cette liste avait été publiée! Que de vengeances privées, que de sordides intérêts personnels et de rancunes de débitants à créanciers auraient passé sous le couvert de la fameuse justice du peuple! J'ai eu le triste avantage de jeter les yeux sur une copie (manuscrite, bien entendu) de cette prétendue liste officielle ; le chiffre des rétributions suivait le nom des individus; et formait un total de 1,200,000 ducats par an (plus de cinq millions de francs). Vraiment l'ancienne police n'a pas été assez bien servie pour justifier ce chiffre! Il est probable que le total est aussi fantastique que la qualité des individus dont les noms y figurent.

Mardi dernier, une scène aussi étrange que blâmable s'est passée à la *Vicaria* (palais de justice napolitain). Le personnel de la magistrature devait prêter son serment à la Constitution et au Roi. On a commencé par disputer s'il fallait obéir à cette injonction. Il y en a qui ont dit, et tout haut encore : « Puisque la Constitution n'a jamais été abrogée, et que nous avons déjà prêté serment en 1848, il est inutile de recommencer. S'il faut nous parjurer une seconde fois, nous épargnerons un nouveau serment et partant un nouveau parjure. » Enfin, on s'est décidé à jurer. La crainte de la destitution a éliminé les scrupules. — Une foule immense d'avocats, de procureurs, se pressait dans la vaste enceinte. Le peuple s'y était glissée à la suite. Le malheureux président était forcé, à chaque instant, d'agiter la sonnette. Toutes les fois qu'un juge, qu'un magistrat quelconque se présentait pour prêter son serment, les huées, les sifflets ou les applaudissements éclataient dans la salle, selon la mauvaise ou la bonne renommée de ce magistrat. C'était l'ovation ou le pilori. Et le nombre de ceux qu'on attachait à ce pilori improvisé, était dix fois supérieur. Il faisait la règle; les autres n'étaient que de rares exceptions. Le ministre de la jusce, M. Morelli, honnête homme comme tous ses collègues, n'a pas assez d'énergie pour aller droit au but, sans faire attention aux bruits de la place. En outre, n'osant pas ou ne voulant pas multiplier les destitutions, il s'est borné à admonester les magistrats qui ont jusqu'à présent fait trop bon marché de la justice. *Inde iræ*!

Dans les salles de spectacle, l'intérêt dramatique a été déplacé; il a passé de ce côté-ci de la rampe. Au Théâtre-Nuovo le commissaire de service, après quelques jours d'absence, se présentait avant-hier à sa place habituelle. A Naples chaque théâtre garde une loge à l'autorité de police; ce fonctionnaire de service est forcé de s'y tenir jusqu'à la fin du spectacle. Or, le commissaire dont je vous parle, est un excellent homme, à telles enseignes que dans la fameuse journée du 28, quand on fit main-basse sur tous les commissaires, les inspecteurs et les agents, il fut respecté. Sa bonne conduite et son honnêteté n'ont pas empêché qu'à son apparition dans la loge un cri de *fuori la polizia*! (à la porte la police!) ne s'élevât de tous les coins de la salle. Si le fonctionnaire ne s'était pas retiré à temps, on

l'aurait chassé de force. On avait déjà enlevé les coussins des fauteuils pour les lui jeter à la tête. — Une scène à peu près pareille eut lieu à San-Carlo, théâtre royal de grand opéra. On reconnut, ou l'on crut reconnaître, trois individus appartenant à l'ancienne police. Un long murmure s'éleva dans la salle ; le mouvement devint un cri, puis une espèce de rugissement ; si bien que le capitaine des gardes fut forcé de faire esquiver les trois pauvres diables. On les eût déchirés.

On a dû prendre des mesures pour éviter de pareilles collisions. Cette mesure, la voici : les nouveaux commissaires (la plupart des exilés ou émigrés) viennent au théâtre en habit noir, avec une écharpe tricolore, ou plutôt un ruban tricolore au bras. La première fois qu'on les a vus paraître ainsi, on les a couverts d'applaudissements comme des ténors en vogue.

Le zèle parmi ces nouveaux fonctionnaires est à l'ordre du jour. Un inspecteur, nommé d'hier, vient d'arrêter cette nuit soixante-quinze voleurs ! le chiffre est authentique. Si ses collègues en font autant, ne fût-ce que pendant la première semaine, que pensera-t-on de la population napolitaine, grands dieux !

Je pourrais citer dix, vingt, cent faits de ce genre, pour vous prouver que la tranquillité, si tranquillité y a, n'est pas aussi parfaite qu'auparavant. Je vous crois convaincu, et je passe aux bruits. Ces bruits toutefois ont toute l'apparence de vérités. Si je voulais enregistrer les *on-dit*, les colonnes de notre journal ne suffiraient pas.

Les ministres envoyés en mission extraordinaire en Piémont ont pour instruction de faire tout sacrifice pour obtenir l'alliance; mais de ne pas céder sur deux points : Rome et Venise. Je crois que le Piémont retardera le plus possible cette alliance, et qu'il attend beaucoup de l'imprévu... si l'on peut appeler imprévu le dessein de Garibaldi d'envahir le territoire napolitain.

La colonne des Abruzzes ayant été dissoute, on parle de donner au général Pianelli le commandement général de l'armée, s'il est question de guerre, ou le portefeuille du ministère de la guerre, s'il y a la paix.

Il serait question (cette fois, dois-je ajouter *dit-on*) de rappeler toutes les troupes napolitaines de la Sicile.

Les affaires les plus graves sont ajournées à l'issue de la mission confiée à M. Auguste La Greca. On espère beaucoup; s'il échoue, le ministère sera le premier à se décourager ; et probablement il se retirera.

Pour extrait : M. Garcin.

Le journal officiel de Naples contient à sa première colonne la proclamation suivante de François II à ses sujets :

« Après la publication de notre acte souverain du 25 juin dernier, par lequel nous concédâmes à nos peuples un statut sur des bases nationales et italiennes, en même temps qu'une amnistie générale pour tous les délits politiques, et nous annonçâmes l'idée d'entrer en accord avec le roi Victor-Emmanuel pour l'intérêt des deux couronnes en Italie; et, après notre acte suivant du 1er de ce mois, par lequel nous rappelâmes en vigueur, dans cette partie de nos Etats, le statut promulgué le 10 février 1848, noble et grand a été le bon sens civil de toutes nos provinces continentales et de notre grande métropole.

« Elles ont montré à toute l'Europe civilisée que nos domaines n'étaient pas en retard sur tous les autres Etats italiens qui sont parvenus avant eux à la régénération politique et à l'unité des principes. Que si ces Etats, après tant de siècles dans le cours desquels la résurrection de l'Italie fut tenue pour un délire d'esprits malades, ont surmonté des obstacles de toute sorte et se sont élevés à tant de gloire, cela n'advint pas autrement que par la pleine soumission qu'ils ont montrée à la direction donnée par des hommes vaillants aux grands intérêts nationaux et à la gloire de la Péninsule.

« Et les peuples de ces royaux Etats ne se sont pas montrés inférieurs aux autres Italiens ; car, loin de s'abandonner, en ces graves moments, aux erreurs qui sont souvent fatales à la liberté, et qui souillent l'*histoire des nations*, ils attendent, dans le calme le plus admirable, de nous et du gouvernement de l'Etat, l'accomplissement de l'œuvre qui leur est promise.

« Notre attente ne fut donc pas déçue, et, en rendant grâce à nos peuples d'une attitude si noble et si glorieuse, nous les voyons, ce qui hautement nous encourage, conduire à terme, avec la plus grande persévérance, le grand dessein d'où doivent découler la pleine félicité, la grandeur et la gloire de ces peuples cultivés et généreux que la Providence a confiés à nos soins.

« Et ce qui augmente plus encore la joie de notre âme royale, c'est la pensée que, appelé par les insondables décrets de la Providence à gouverner les Deux-Siciles à un âge si jeune, nous nous trouvons de si bonne heure initié au système représentatif qui forme désormais le droit public de tant d'Etat civilisés.

« Si bien qu'en pénétrant plus avant dans l'art si difficile de gouverner, cette expérience nous sera facilitée et comme aplanie par les lumières d'une presse sage et vraiment nationale, et par le concours de tous les hommes de haut sens politique et civil qui siégeront dans les Chambres législatives.

« Ainsi, habitué de bonne heure à la pratique du système nouvellement inauguré, nous avons pleine confiance qu'avec l'aide divine, ces belles provinces continentales, qui forment une partie de nos Etats, portant à leur accomplissement les hautes destinées de la grande nation italienne, sauront atteindre et acquérir en peu de temps cette puissance, cette grandeur et cette prospé-

rité qui forment le principal vœu de notre âme royale.

« Naples, 15 juillet 1860.

« FRANÇOIS II.

« Le président du Conseil des ministres,

« SPINELLI. »

La plupart des journaux reproduisent sans commentaire l'allocution du Saint-Père dans le consistoire secret du 13 juillet. Le *Siècle*, qui craindrait de perdre son temps et sa peine si chaque jour il ne lançait quelque attaque contre le Chef de l'Église, la regarde comme « une longue et fastidieuse diatribe contre le gouvernement piémontais. »

L'*Opinion nationale* assure que « personne, après s'être rendu compte de l'esprit qui l'a dictée, n'aura besoin de se demander la cause des tribulations politiques du Saint-Siége. »

La même feuille reproduit ensuite les paroles de l'*Indépendance belge* :

« Ce sera un des caractères les plus saillants de notre époque que d'avoir vu le chef du second Empire français cherchant à substituer sa force et son autorité au Pape de la catholicité, aussi bien qu'au Sultan de l'islamisme. »

Plus loin, en prêchant la *guerre sainte* contre les égorgeurs de Syrie et les adversaires de Garibaldi, le *Siècle* proclame ce qu'il faut désormais entendre par « idées religieuses » :

« L'Europe moderne est religieuse, sans contredit; mais entendons-nous sur le sens de ce mot. Etre religieux, ce n'est pas s'incliner devant un prêtre, s'agenouiller au pied d'un autel, réciter des patenôtres et assister à certaines cérémonies. Etre religieux, c'est faire prévaloir l'idée de justice contre l'idée d'iniquité, l'idée de liberté contre l'idée d'oppression, l'idée de droit contre l'idée de force. L'Europe a été religieuse en défendant la Turquie musulmane contre la Russie orthodoxe. La France a accompli l'acte le plus religieux des temps modernes en délivrant l'Italie, en permettant aux Romagnes de se séparer des Etats romains. L'Europe est religieuse en assistant, impartiale, au duel suprême entre la révolution représentée par Garibaldi et l'absolutisme représenté par le roi de Naples. L'Europe est religieuse, enfin, en se substituant au lieu et place de la Turquie pour protéger des populations que l'on massacre.

« Dans ce sentiment religieux qui réunit en une grande communauté de vues et d'action la France catholique, l'Angleterre protestante, la Russie grecque, la Prusse piétiste, dans ce sentiment religieux, disons-nous, les divers clergés européens n'ont rien à faire et rien à voir. Ils sont sans influence et sans initiative comme s'ils n'existaient pas. » — L. Jourdan.

Pour ne nous laisser rien ignorer de ses théories, le *Siècle* ajoute que « la souveraineté morale et religieuse s'est déplacée, que le souverain pontificat appartient à la France libérale et laïque. » Puisqu'il en est ainsi, nous ne voyons pas bien pourquoi le *Siècle* n'a demandé jusqu'aujourd'hui que le renversement du pouvoir temporel du Pape. Désormais il sera plus logique en demandant la suppression du Pape, du culte et « des divers clergés européens. » Alors seulement « l'Europe moderne » sera vraiment « religieuse. »

Sous ce titre : *Réponse à quelques attaques*, le *Constitutionnel* a repris, dans une série d'articles, la campagne qu'il avait commencée si bruyamment il y a quelques jours, et qui avait soulevé les réclamations à peu près unanimes des journaux de la capitale.

Le *Constitutionnel* tient absolument à avoir le dernier mot. Depuis son premier article, de nouvelles preuves ont surgi, qu'il ne pouvait négliger, à l'appui de la conjuration qu'il dénonce, celle-ci, par exemple : « Un fils de Voltaire signant pieusement une réclame en faveur d'un enfant d'Ignace de Loyola. »

La *Presse* relève en ces termes cette phrase :

« Nous serons plus précis que le *Constitutionnel*, et nous n'éprouvons nul embarras à dire que, dans notre pensée, cette phrase s'applique aux *moines* de M. de Montalembert et au *Journal des Débats* ou à la *Presse*, qui ont reproduit chacun un fragment de cet ouvrage. Il est bien entendu que nous ne descendrons pas à nous défendre. Nous nous contenterons de signaler ce procédé d'un journaliste qui accuse ses adversaires, réels ou imaginaires, de manquer de générosité, et qui parle fort doctement du respect que l'on doit aux autres et à soi-même. Si le rédacteur du *Constitutionnel* avait un meilleur sentiment des choses littéraires, il trouverait que l'œuvre nouvelle d'un écrivain considérable et justement estimé est toujours un événement dont un journal doit être heureux de faire part à ses lecteurs, et à un intérêt supérieur aux divergences politiques. Et s'il était moins jeune dans le journalisme, il saurait que la *Presse* en particulier n'a jamais fait du talent et du caractère une question de parti, et qu'elle a toujours eu à cœur de se distinguer par la large hospitalité de ses colonnes. C'est là, n'en déplaise au *Constitutionnel*, une tradition d'honneur que nous tenons fort à conserver, et dont il a eu lui-même tout récemment l'occasion de faire l'expérience ; car enfin, puisqu'il nous parle de « réclames, » il devrait bien se souvenir de celle que, sur la demande de l'un de ses collaborateurs, nous avons bien voulu faire à la production d'un autre de ses collaborateurs: *la Question irlandaise*. Nous le prions de croire, qu'en faisant à cette brochure

la politesse d'une annonce, nous n'avons nullement entendu en accepter la solidarité, et que nous nous tenons pour entièrement étrangers à une publication qui a contribué pour sa part à cette excitation des esprits en Angleterre où il plaît au *Constitutionnel* de voir une conspiration des vieux partis. Nous ajouterons que ses procédés ne nous feront point changer les nôtres à son égard. Que M. Grandguillot fasse un chef-d'œuvre, et nous lui ferons une « réclame, » pour continuer à parler son noble langage. »

La *Presse* ajoute, au sujet du reste de l'article :

« Nous ignorons entièrement ce qu'il en est de ces vieux partis que le *Constitutionnel* s'obstine à pourfendre ; et, puisque la Constitution, plus respectable que le *Constitutionnel*, loin de nous le défendre, nous y encourage, nous répéterons que nos sympathies sont depuis longtemps et restent acquises à un seul parti, celui de la liberté. C'est, d'ailleurs, ce nous semble, une étrange fantaisie, quand on a la prétention de défendre un gouvernement, de le presenter sans cesse comme ayant en face de lui « l'alliance « des ultramontains avec les philosophes éclec- « tiques et les athées, des légitimistes et des « orléanistes de toutes les nuances, avec ces « hommes de toutes les couleurs qui, pour- « suivant une popularité que leur talent seul « ne pourrait leur donner, la cherchent dans les « exagérations de la démagogie. » Mais nous n'avons point à contrôler la manière dont le *Constitutionnel* remplit son office. Encore moins serions-nous en mesure de formuler une opinion sur les faits qu'il prétend signaler, et dont nous doutons fort qu'il puisse avoir lui-même une connaissance exacte. Il parle, en effet, de journaux que le public ne voit jamais, qui n'entrent point en France à notre connaissance, ou qui, du moins, ne passent pas sous nos yeux, et de correspondants interlopes qu'il paraît encore moins aisé de connaître. Les mystères qu'il veut révéler nous semblent uniquement de la compétence de la police, et nous ne supposons pas que le *Constitutionnel* veuille se donner la fatuité de paraître en avoir feuilleté les dossiers. — *A. Neftzer.* »

En dépit de ses sages réflexions, le *Constitutionnel* poursuit son chemin. On nous posera, dit-il aujourd'hui, cette objection : « Si les vieux partis descendent à la calomnie, c'est que la vérité leur est interdite. La presse n'est pas libre. »

C'est le *Constitutionnel* qui se pose à lui-même l'objection en ces termes. Quel est l'adversaire qui voudrait convenir que la calomnie est licite, même quand la vérité n'est pas permise?

Voyons cependant la réponse qu'il fait à son contradicteur. Il lui dit : Vous parlez comme le *Times*; donc vous avez tort : manière écrasante de raisonner. Le *Constitutionnel* a surpris un déplorable accord entre la *Presse*, le *Journal des Débats*, le *Courrier du Dimanche* et le *Courrier de Paris*, d'une part, et de l'autre, entre le *Times*, l'*Ost-Deutsche-Post* et la *Gazette d'Augsbourg*. Tous ces journaux reconnaissent que le régime de la presse en France n'est pas précisément ce qu'on nomme un régime libéral. Si les journaux de Paris étaient seuls à penser ainsi, on pourrait faire quelque attention à leur opinion; mais, que voulez-vous? le *Times* s'avise de partager cet avis, et l'*Ost-Deutsche-Post*, qui pis est! Ce malheur est un argument sans réplique.

Toutefois le *Constitutionnel* déclare qu'il n'abusera pas de cette fin de non-recevoir, et il annonce qu'il va étudier la question au fond.

« Que faut-il entendre, décidément, par cette liberté de la presse que l'on réclame à propos de tout et à propos de rien?

« Nous avouons que, depuis quelque temps, notre embarras est grand sur ce point. Nous lisions, l'autre jour, que des hommes trop célèbres se déclaraient hautement « les défenseurs d'office de la liberté individuelle; » et cependant c'étaient les mêmes hommes qui, en 1848, n'hésitaient pas à justifier certaines scènes tristement fameuses de la préfecture de police. Nous lisions que d'autres se disaient les apôtres de la liberté électorale; et cependant c'étaient les mêmes hommes qui, en 1848 également, ne parlaient de rien moins que de « jeter à la Seine l'Assemblée constituante si elle ne proclamait pas immédiatement la République. » Les écrivains partisans quand même, aujourd'hui, de la liberté de la presse, seraient-ils de la même école?

« Auraient-ils deux poids et deux mesures? Absolutistes quand ils sont au pouvoir, ne seraient-ils libéraux que lorsqu'ils se trouvent rejetés dans les rangs de l'opposition? En un mot, la liberté ne serait-elle pour eux qu'un instrument et non pas une conviction?

« La chose vaut la peine d'être examinée. Nous le ferons avec calme, sans passion aucune; nous ferons plus : puisque chacun essaye une profession de foi, nous essayerons la nôtre. Peut-être l'opinion publique, juge en dernier ressort dans tous ces débats, sera-t-elle d'avis que les véritables libéraux, en toute cette affaire, ne sont pas « ceux qu'on pense. » — *A. Grandguillot.*

Le *Constitutionnel* aborde ici un terrible préjugé; si jamais il parvient à prouver que c'est lui qui est le véritable représentant de l'opinion libérale en France, nous sommes prêts à nous incliner devant ce tour de force.

M. Garcin.

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

QUATRIÈME LISTE.

M. le marquis de Quinsonnas, 500 fr. — M.

Guèp, 5 fr. — M. de Boissieux, 5 fr. — Un anonyme, 25 fr. — Mme veuve Garon, 30 fr. — M. D..., 10 fr. — M. le baron de Croze père, 20 fr. — M. Charles Croze fils, 20 fr. — M. le comte Arthur du Pont, 1,000 fr. — M. le comte Desbassayns de Richemont, 100 fr. — M. Jourdain, 20 fr. — Un anonyme, 21 fr. — M. Hébert, 20 fr. — Mme Provent, 20 fr. — M. le marquis de Godefroy de Mesnil Glaise, 100 fr. — M. Chartier, agent de change honoraire, 40 fr. — Mme Seguin, 20 fr. — Mme veuve Noblot, 5 fr. — M. J.-B. Lemaître, 5 fr. — M. l'abbé Hugues, 20 fr. — M Eugène Roland Gosselin, 500 fr. — MM. Louis et Léon Rolland-Gosselin, 200 fr. — M. Thomas, curé de Bouffemont, 5 fr. — M. Gaspard de X..., 12 fr. — M. Ernest de Tourville, 40 fr. — Mme de Roucy, 60 fr. — Mme Telingc et son fils, 30 fr. — M. François Dubuis, 50 fr. — M. L. D..., 5 f. — M. Alex. Choma, missionnaire apostolique, 10 fr. — M. F. H., 5 fr. — M. L. Dupont, de Fère en Tardenois, 10 fr. — M. et Mme Pollissard, 100 fr. — M. et Mme Durnerin, 20 fr. — Mme Batereau, 100 fr. — M. le vicomte de Barbot, pour la confrérie de St-Vincent-de-Paul et de St-Philippe du-Roule, 133 fr. 60 c. — Un anonyme, 5 fr. — M. E. Fourreil, 200 fr. — M. le vicomte de Benneville, 50 fr. — Mme la comtesse de Jobal, 20 fr. — Mlle de Couët de Lory, 5 fr. — M. Bonnet, 10 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Fraisse, 10 fr. — M. Migne, 25 fr. — M. Créton, 5 fr. M. Lambert, 7. — Le R. P. Laurent, provincial des Capucins, 1,000 fr. — M. le marquis et Mme la marquise de Cossé, 100 fr. — Un anonyme, 44 fr. — M. Deroisin, 40 fr. — M. Charles Pons, professeur d'escrime, 20 fr. — M. d'Agneau, adjudant au 17e bataillon des gardes nationales de Paris, 1 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Hermite, 20 fr. — Mme Chram, 5 fr. — M. le comte de Blancmesnil, 150 fr. — M. Vuillet, 20 fr. — Un anonime, 100 fr. — Un anonyme, 15 fr. — M. Auguste Pinel, 100 fr. — M. Gorre, 20 fr. — Mgr l'évêque d'Amiens, 100 fr. — Un anonyme, 60 fr. — M. E. Cartier à Amboise, 20 fr. — M. Féburier, 50 fr. M. X., 10 fr. — M. Barrot, 10 fr. — M. L. G., 10 fr. — Un prêtre, 5 fr. — Mme la comtesse d'Auger, 200 fr. — M. le docteur Tiriaux, 20 fr.

Total de la quatrième liste. . .	5,755 fr. 60 c.
Montant des listes précédentes.	8,042 fr. 50 c.
Total. . .	13,798 fr. 10 c.

CINQUIÈME LISTE.

M. J. Chambellan, 200 fr. — Mlle Chevreuil, 70 fr. — M. l'abbé Chambellan, aumônier du pensionnat de Sainte-Marie, 20 fr. — M. Lambert, notaire, 40 fr. — M. l'abbé Dauphin, doyen de Sainte-Geneviève, 50 fr. — Mme la baronne de Bréda, 50 fr. — Mlle Mathilde de Thury, 5 fr. — Mme de Coster, 40 fr. — M. B., pharmacien, 20 fr. — Mme la baronne de Cauchy, 100 fr. — M. le vicomte et Mme la vicomtesse de l'Escalopier, 20 fr. — Mme de l'Escalopier, 20 fr. — M. Regnier, place de l'Estrapade, 40 fr. — Mlle Louvel, 5 fr. — Mme et M. de Wailly, membre de l'Institut, 50 fr. — M. Renaud, id., 20 fr. — M. le docteur Brierre de Boismont, 20 fr. — M. Albert du Boys, ancien magistrat, 17 fr. 50 c. — M. l'abbé Watrin, 5 fr. — M. le docteur Masson de Kerloy, 20 fr. — M. l'abbé Trouilh, premier vicaire à Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, 5 fr. — M. l'abbé Moulin, id, 10 fr. — M. J. Moulin, 5 fr. — M. Robert Lefèvre, 20 fr. — M. de Selva, 20 fr. — Un anonyme, par l'entremise de M. D. de Sion, 100 fr. — Mme Drouet, 20 fr. — Mme Pellandini, 1 fr. — Un anonyme, 20 fr. — M. Eug. Vignon, 20 fr. — M. le curé d'Enghien, 10 fr. — M. X., 10 fr. — M. Ch. Mercier de la Combe, 20 fr. Plusieurs anonymes, 100 fr. — M. l'abbé Louis, 10 fr. — M. Ribeulet, 20 fr. — M. Ed. Veuillet, 10 f. Mme Houdaille, 10 fr. — Mmes L. 40 fr. — M. Nouard, 5 fr. — M. le D. de Saint-Laurent, 20 fr. — M. Amant, curé de Saint Joseph, 10 fr. — M. l'abbé Brazier, vicaire de Sainte-Elisabeth, 20 fr. — Mlle Raison, 1 fr. — Mlle Lhomme-Dieu, 1 fr. — Mme Lhomme-Dieu, 1 fr. — Mlle Héloïse Robert, 1 fr. — Mlle Victorine Préau, 1 fr. — Mme P., 10 fr. — Mme C., 50 fr. — Mme R., 50 fr. — Mlle L., 10 fr. — M. C., 10 fr. — Mme veuve Foussielgue Rusand, 40 fr. — Anonyme, 5 fr.; — M. G. Rohault fils, 50 fr. — M. G. Johanet, avocat, 10 fr. — M. l'abbé de Bertrand de Beuvon, 20 fr. — M. de Latour d'Oraison, 10 fr. — Mme la marquise de Lubersac, douairière, 50 fr. — M. l'abbé Tassy, vicaire à Saint Denis de la Chapelle, 10 fr. — M. Cotin, 5 fr. — Mme Louis, 20 fr. — M. Hte Salle, 50 fr. — Mme la vicomtesse de Narbonne-Lara, 100 fr. — M. Quenard, 5 fr. — Mme de Latour, 3 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Les PP. de l'Oratoire, 150 fr. — M. C. Audley, 25 fr. — Un anonyme, 200 fr.

Total de la cinquième liste. .	2,216 fr. 50 c.
Total des précédentes listes.	13,798 fr. 10 c.
Total jusqu'à ce jour.	16,014 fr. 60 c.

On nous écrit de Bordeaux que le grand-rabbin israélite de cette ville et les membres du consistoire se sont présentés au palais de l'archevêché, et ont remis entre les mains de S. Em. le cardinal Donnet, le produit d'une collecte faite par leurs co-réligionnaires en faveur des chrétiens de Syrie.

M. GARCIN.

S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux vient de publier un mandement en faveur des chrétiens de Syrie. Les collectes qu'il sollicite de son diocèse doivent être remises par l'éminent prélat au comité organisé par les soins de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, et dont l'*Ami de la Religion* a publié l'appel, il y a quelques jours. Voici le texte de ce document :

Nos très chers frères,

Les nouvelles qui nous arrivent d'Orient ont une gravité qui absorbe l'attention publique et arrache des larmes de tous les yeux. D'épouvantables atrocités ont été commises ; elles se rattachent à un plan général d'extermination. Des milliers de chrétiens ont été égorgés et les

femmes vouées à l'opprobre ou à la servitude. Les vieillards et les malades dans les hôpitaux, les enfants dans leurs écoles n'ont pas été épargnés ; la Sœur de charité, en cherchant à leur faire un rempart de ses bras et de sa tendresse, a été immolée avec eux. Dans les villes comme dans les campagnes, les autorités turques sont restées impassibles ou impuissantes en présence de massacres organisés sur les plus vastes et les plus hideuses proportions.

Si tout ce sang versé à flots appelle une réparation éclatante de la part des nations civilisées, la France, vers laquelle l'Orient tourne ses regards, parce qu'il sait par expérience que c'est la terre des saints dévouements, trouvera dans ses traditions les plus glorieuses les inspirations d'une initiative que lui impose son noble passé. En reprenant ainsi, au nom de l'impérieuse nécessité des circonstances, son rôle d'autrefois, elle ralliera autour de son épée les sympathies unanimes des peuples et des gouvernements. Mais il n'y a pas seulement des morts à pleurer, il y a des vivants à secourir. Combien de familles qui avaient cherché leur salut dans la fuite, en croyant rentrer au foyer domestique, n'en découvriront plus la trace ! *Qui fugerit a facie formidinis, cadet in foveam. Ubique formido et fovea* (1). Combien de pauvres mères redemanderont leurs enfants aux ruines qui les ont engloutis, aux brasiers qui les ont consumés ! Parmi tant de victimes, qui ne plaindrait particulièrement ces bons et chers Maronites, ces Français de l'Orient, nos frères par le cœur, peuple agricole, modeste, inoffensif, chez lequel le seul nom de *Frangi* (Français) réveille toujours l'espoir et la confiance ! Quel touchant spectacle n'offrait-il pas aux pèlerins des rives occidentales par son amour héréditaire du travail des champs, par ses mœurs patriarcales, par son idiome primitif qui est encore sa langue liturgique, et par cette heureuse ignorance de tous les besoins créés par le luxe ! Que d'innocence et de bonheur dans ces humbles villages du Liban ! que de paix à l'ombre de ces toits dont les vertus domestiques étaient le seul ornement ! Mais, ô douleur ! quelques jours ont suffi pour changer la face de cet Eden ! Partout des ruines et du sang ! Les gémissements, pour nous servir d'une parole consacrée, *remplissent les vallées jadis retentissantes de cris d'allégresse* : *Super montes assumam fletum et lamentum, et super speciosa deserti planctus* (2). Dans les villages où quelques maisons ont été épargnées, l'église a été détruite et le sacrificateur immolé. Qui relèvera les ruines du sanctuaire ? Qui rendra aux autels leur ancienne parure ?

(1) *Isaïe*, XXIV, 19, 20.
(2) *Jérém.*, IX.

S'il est, N. T.-C. F., un spectacle propre à navrer le cœur, c'est bien celui de tant de familles heureuses encore hier, aujourd'hui décimées, dépouillées, et qui voient peser sur elles d'un poids si lourd la misère et toutes les privations qui l'accompagnent ! Ces humiliations, ces angoisses, ces horreurs qu'on n'attend pas et auxquelles on n'a pu se préparer, déconcertent l'âme et la rendent incapable d'agir et de supplier ; elle s'arrête dans un morne découragement, et garde un douloureux silence pour attendre quelque don du Ciel, qui la soulage sans l'avilir. Nous espérons de votre foi et de votre humanité d'abondants secours : vous ferez paraître tous les trésors de charité que nourrit au fond de vos âmes la grâce de notre commun maître.

Hélas ! nous demandons souvent, mais nous demanderons tant qu'il y aura des infortunes à secourir ; c'est dire que nous demanderons toujours. Je sais que vous ne vous lasserez point de ces importunités, et que partout où se révèlent de véritables besoins, se produisent toujours, empressés, énergiques, les sentiments de votre générosité ; car c'est au moment où nous la mettons à l'épreuve envers le chef de l'Eglise, que nous faisons ce nouvel appel. — Ces deux œuvres peuvent marcher ensemble ; ce que vous continuerez à donner au père de la grande famille, soit par vos offrandes volontaires et gratuites, soit par votre concours à l'emprunt pontifical, ne vous empêchera pas de soulager la détresse de ses fils d'Orient. Plus vous multiplierez vos aumônes, plus vous attirerez sur vous ces bénédictions, qui sont pour les familles et pour les peuples un gage de prospérité et de salut.

A ces causes, et après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et chapitre de notre église primatiale,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. — Un *De Profundis* suivi des prières de l'absoute et de l'oraison *Fidelium* sera chanté dans toutes les paroisses le dimanche qui suivra la lecture de notre mandement, en faveur des chrétiens immolés en haine de leur foi.

Art. 2. — Tous les ecclésiastiques sont invités à célébrer une messe, et les membres de nos maisons religieuses, ainsi que les pieux fidèles, à faire une communion dans la même intention.

Art. 3. — Une quête aura lieu dans toutes les églises, annexes et chapelles en faveur de ceux qui ont échappé à la mort. Le produit de cette quête sera envoyé dans le plus bref délai à notre secrétariat pour être mis entre les mains du trésorier du Comité institué pour recueillir les secours.

† FERDINAND, cardinal DONNET,
Archevêque de Bordeaux.

CHRONIQUE.

En annonçant l'arrivée aux Eaux-Bonnes de l'Impératrice, le *Moniteur* ajoute qu'elle doit y séjourner une vingtaine de jours. L'Impératrice est accompagnée de Mme la comtesse de Lourmel, dame du palais, et de M. le marquis de Lagrange, écuyer de Sa Majesté.

Selon le *Constitutionnel*, le départ de l'Empereur pour le camp de Châlons est remis au 5 août.

Hier, M. Fould, ministre d'État, s'est rendu au Sénat, et a donné lecture d'un décret portant que la session de cette assemblée est close.

Nous continuons à recueillir tous les renseignements qui nous arrivent sur les préparatifs de l'expédition de Syrie.

Hier, un détachement de 250 marins, commandé par un lieutenant de vaisseau, est parti de Brest, en vertu d'ordres urgents transmis par dépêches télégraphiques, a traversé Paris se rendant à Toulon par les voies rapides. Il est destiné aux équipages des bâtiments de guerre, armés et prêts à prendre la mer.

La 2e compagnie du train des équipages, qui tenait garnison à Montpellier, s'est également dirigée sur Toulon.

Le *Journal de Toulouse*, qui a mentionné l'ordre donné au 16e bataillon de chasseurs à pied et à une batterie d'artillerie de se tenir prêts à partir, annonce aujourd'hui que l'administration militaire, qui allait procéder à une nouvelle distribution de chevaux pour les travaux agricoles, a suspendu cette mesure en prévision de l'expédition de Syrie.

M. Mony, sous-intendant militaire, dont nous avons annoncé le départ pour la Syrie, à bord de l'*Euphrate*, est accompagné de huit officiers d'administration. L'*Euphrate*, un des plus grands steamers des messageries impériales, emporte une grande quantité de vin et de farine pour le service, au besoin, de l'armée expéditionnaire.

A ces détails il faut ajouter ceux que nous fournit une correspondance de Toulon, adressée à la *Gazette du Midi*, laquelle nous apprend que l'embarquement des troupes aura lieu simultanément à Toulon, à Marseille et à Alger. Nous reproduisons ci-après cette correspondance.

De leur côté, quelques gouvernements étrangers font des préparatifs. Le gouvernement espagnol se propose d'envoyer sur les côtes de la Syrie deux bâtiments de guerre, la frégate *Princesse des Asturies* sera l'un de ces navires. Le Piémont a envoyé en Orient deux navires de guerre, l'*Eurydice* et le *Maltafano*.

M. GARCIN.

On écrit de Toulon, le 22 juillet, à la *Gazette du Midi* :

Malgré la solennité du dimanche, plusieurs ateliers du port travaillent aujourd'hui, afin de hâter les armements, et tous les chefs de service parcourent les chantiers et surveillent par eux-mêmes l'exécution des ordres pressants donnés par le ministre.

Le vaisseau le *Fontenoy*, entré en armement depuis huit jours, ira en rade mercredi prochain 25 du courant, et sera prêt à appareiller vers la fin du mois.

J'insiste sur tous ces détails, car deux journaux ayant la réputation d'être bien informés donnent depuis quelque temps des renseignements tellement erronés en fait de mouvements maritimes, qu'il devient urgent de rétablir la vérité des faits.

Ainsi l'*Indépendance* a fait déjà partir de Toulon M. le général Trochu, tantôt à bord du vaisseau le *Fontenoy*, qui est encore dans le port, et qui est loin d'être prêt, malgré l'excessive célérité que l'on a mise dans son armement, tantôt à bord de la *Bellone*, frégate qui se trouve dans ce moment aux Antilles, portant le pavillon du contre-amiral Penaud.

D'un autre côté, le *Moniteur de la Flotte* donne dans son dernier numéro des nouvelles du yacht impérial l'*Aigle*, rencontré dans le détroit de Gibraltar; or, l'*Aigle* a mouillé en rade de Toulon, le 26 juin dernier, et n'en a plus bougé depuis.

Tous ces faux mouvements de navires, qui sont très-secondaires comme intérêt général, ont cependant le très grand inconvénient de dérouter complètement les familles qui ont des parents ou des amis sur ces bâtiments, et qui ne savent plus où adresser leur correspondance.

M. l'abbé Faron a été nommé aumônier du vaisseau le *Fontenoy*.

M. Lafont, capitaine de frégate, a été nommé membre du comité d'hydrographie à Paris, en remplacement de M. Véron, officier du même grade.

M. l'abbé Laporte, ex-aumônier de l'*Eylau*, a été rappelé de congé, et est arrivé hier à Toulon pour embarquer en qualité d'aumônier à bord de la frégate cuirassée la *Gloire*.

Une dépêche arrivée hier à Toulon avise les différents chefs de service de terre et de mer que l'embarquement des troupes destinées à l'expédition de Syrie aura lieu simultanément *à Toulon, à Marseille et à Alger*.

Toutes les dispositions doivent être prises pour que les approvisionnement en vivres et en munitions ne fassent éprouver aucun retard du corps expéditionnaire.

Plusieurs transports seront désignés cette se-

maine pour aller prendre les troupes d'Afrique. On assure que ce seront l'*Aube* et le *Finistère*, qui, par leurs installations, peuvent embarquer à eux deux *douze cents chevaux et cinq mille hommes* sans éprouver le moindre encombrement.

Une escadre dite de réserve va être formée à Toulon, sous les ordres, dit-on, de M. le vice-amiral Fourrichon. Elle sera provisoirement composée de cinq vaisseaux et deux frégates : l'*Alexandre*, le *Fontenoy*, le *Tage*, le *Breslaw*, l'*Arcole*, la *Foudre* et la *Gloire*. La complication des affaires dans la Méditerranée nécessitait cette augmentation de forces navales, car l'escadre d'évolution et la flotille du 5e arrondissement ne pouvait plus suffire à la protection des intérêts français en Italie et sur les côtes de Syrie.

Dans la matinée, l'ordre est arrivé d'armer immédiatement les frégates à vapeur le *Mogador* et l'*Asmodée* Ces deux bâtiments sont cotés pour le transport à 500 hommes et 70 chevaux chaque.

On assure que ces deux frégates, avec le *Vauban*, la *Sèvre* et l'*Arriège*, prendront la brigade qui doit embarquer à Toulon.

Ces armements font que dans le public on ne parle plus que de l'expédition du Liban.

Les événements de Chine n'offrent plus le même intérêt, et la révolution de Sicile se trouve dans le troisième dessous. — *Cauvière.*

La plupart des feuilles de Paris ont publié une circulaire du comte André Zamoyski aux membres de la société agricole de Varsovie. Ce qui se passe en Pologne et la conduite qu'y tient le gouvernement russe sont choses peu connues en France. Grâce à une diplomatie habile, on parvient à faire passer les Polonais pour des anarchistes. Il y a quelques jours encore, on envoyait de Vienne, à un journal français, des renseignements étranges qu'il publiait sans commentaire.

Qu'est-ce donc que cette société agricole dont on a tant parlé ces derniers temps. Pourquoi cette circulaire du comte André, adressée à ses membres ? Que valent enfin les assertions suivantes, insérées naguère dans une correspondance du *Journal de Débats:*

« D'après ce qui se dit, le cabinet de Vienne se montre fort reconnaissant envers celui de Saint-Pétersbourg de lui avoir donné le premier l'éveil sur ce qui se tramait dans les associations d'économie agricole, dont la plupart des possesseurs de terres nobles faisaient partie dans la Pologne, et auxquelles se faisaient successivement affilier tous ceux de la Gallicie. D'après les rapports des agents russes, on s'occupait, dans ces assemblées, comme dans les différents sous-comités qui s'étaient organisés dans les deux pays, de toute autre chose que de l'amélioration de l'agriculture et de la race des animaux domestiques. Le gouvernement autrichien s'est contenté jusqu'ici de faire redoubler ses mesures de surveillance dans la Gallicie, surtout à l'égard des familles fort nombreuses, désignées sous le nom de *petite noblesse* tandis que les autorités russes paraissent avoir déjà fait opérer des arrestations dans divers districts de la Pologne après avoir acquit la preuve que dans les comités réunis sans autorisation, on s'était donné pour mission principale; de faire revivre cet ancien esprit de nationalité que près d'un demi-siècle d'incorporation à l'empire russe n'y a pu complétement éteindre. »

Peu de mots nous suffiront pour expliquer tout cela.

Lorsque Alexandre II succéda à son père, un grand mouvement s'était déjà manifesté en Russie, en faveur de l'agriculture; dans les dernières années du règne de Nicolas, des sociétés agricoles s'étaient formées dans des provinces vraiment russes. Le gouvernement, qui n'avait aucun intérêt à entraver leurs progrès, en avait favorisé la formation. Il ne trouvait point alors compromettant que la noblesse fît partie de ces sociétés. C'était naturel : qui les aurait composées ? elle seule possédait la terre.

Les provinces polonaises, la Podolie, la Volhynie et l'Ukraine, traitées avec une rigueur que rien ne peut justifier, n'ont pu obtenir le droit de développer, par ce moyen, le seul bien qui leur fût laissé, la richesse agricole. Tous les journaux, notament le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* lui-même, ont fait connaître les réclamations des populations de Kiew. Elles sont restées inutiles jusqu'ici.

Le royaume de Pologne fut seul excepté. Alexandre II sentait qu'il avait intérêt à passer pour libéral; d'ailleurs, les récents souvenirs du congrès de Paris lui rappelaient que les nations occidentales portaient la plus vive attention sur sa conduite. Il finit, après bien des demandes, par laisser, au commencement de l'année 1858, une société centrale s'établir à Varsovie pour tout le royaume. Les statuts en furent révisés avec soin. M. Muchanow, ministre des affaires intérieures de Pologne, assista aux séances de l'assemblée générale et du comité directeur qui siégeait deux fois par an à Varsovie. Ces deux sessions, où l'on s'occupait exclusivement d'agriculture, avaient lieu en février et en juin et ne devaient pas durer plus d'une semaine chacune. L'article 39 des statuts, porte que l'ordre du jour des séances de l'assemblée générale, réglé par le comité, (qui est responsable, ainsi que son président vis à-vis de l'autorité. Art. 21), devait être communiqué pour être

approuvé à la commission administrative des affaires intérieures.

On le voit, rien ne manquait aux garanties que la bureaucratie la plus soupçonneuse peut exiger : la présence de ses agents et la communication des ordres du jour et des procès-verbaux.

Les propriétaires des terres entrèrent à l'envi dans la société, qui compte aujourd'hui près de quatre mille membres. Ils sont presque tous nobles, mais non tous. Le code Napoléon, introduit en effet dans le grand-duché de Varsovie, a produit déjà cet heureux résultat : il favorise la circulation des biens, et, par suite, il y a un certain nombre de propriétaires non nobles, dont quelques-uns entrèrent dans la société au même titre que les nobles. Il y a même des paysans qui en font partie.

Qu'importe après tout la qualité des membres de la société? Peut-on, ainsi que le fait le correspondant insidieux des *Débats*, faire un crime aux propriétaires, nobles ou non, d'entrer dans une société approuvée? Quelles sont les menées anarchiques qu'on dévoile? Comment, sous l'œil de M. Muchanow, avoir pu concerter, méditer de sanguinaires complots? C'est une dérision. Le crime de la société de Varsovie, c'est d'être polonaise. C'est pour cela que les propriétaires du royaume ne peuvent travailler en paix, comme le font les Russes dans tout l'Empire, au progrès agricole qui les intéresse avant tout, puisque, comme nous l'avons dit, là est la seule richesse qui soit restée à la Pologne.

Mais les *sous-comités*?... Les sous-comités sont ce qu'il y a de plus simple.

Une correspondance de Varsovie, insérée dans le *Monde* du 24 juin dernier, nous apprenait que la société agricole, de concert avec les autorités russes, avait fait ce que nous voyons se renouveler chaque année en France : elle avait organisé des concours régionaux ou par *districts*, si on veut. Ils eurent lieu dans toute la Pologne en 1859. Comme ils ne pouvaient se faire seuls, les membres de la société résidant dans les districts et nommés par le comité directeur, en vertu de l'article 36 des statuts, avaient formé de petites commissions pour être aidés par elles.

Ces commissions n'étaient pas autre chose que nos comices de département ou d'arrondissement dont personne encore n'a méconnu le caractère inoffensif. Elles firent des expositions de machines et d'instruments aratoires, de fruits et de légumes, ce qui n'est pas bien dangereux; elles organisèrent des courses de chevaux (on sait que les cavaliers polonais sont renommés) ; enfin, et c'est peut-être là ce qui fait leur culpabilité, elles donnèrent des récompenses, des primes, des médailles à de vieux serviteurs fidèles, aux laboureurs les plus habiles, aux bergers dont les troupeaux étaient le mieux soignés.

La société prospérait modestement ; elle montrait qu'il y avait encore quelque vie en Pologne. En conséquence, le 11/24 mai de cette année 1860, on crut à la nécessité urgente d'arrêter les développements *formidables* de cette société, qui avait tout fait au grand jour. Un rescrit de S. A le prince gouverneur général du royaume de Pologne interdit les sous-comités dont nous avons décrit les humbles travaux. Ce rescrit en réalité tue la société, puisqu'il empêche les expositions locales, en détruisant les commissions qui les organisaient. C'est comme si au lieu de ces magnifiques et nombreux concours qui, dans toutes les parties de la France, vont développer à un si haut point l'amour du travail et l'esprit de progrès, on concentrait tout dans un concours unique ouvert à Paris.

Le comte André Zamoyski est président de la société agricole, il a dû communiquer à ses collègues le rescrit impérial. Voilà l'objet de la circulaire, publiée par les journaux, malheureusement sans aucune explication. Il y perce une tristesse que le noble comte n'a pu dissimuler. Il engage ses concitoyens à se soumettre aux décisions du maître et néanmoins à ne pas se décourager. Si précaire en effet que soit le peu de liberté que daigne laisser aux opprimés la main de fer d'un gouvernement sans pitié, parce qu'il est sans justice, il est possible aux hommes de cœur de faire toujours un peu de bien.

La circulaire du comte ne s'applique qu'à la société de Varsovie. Néanmoins on cherche à tromper l'opinion en Europe. Le correspondant des *Débats* mêle à ses dénonciations les sociétés de la Gallicie; de plus, il montre les nobles galliciens *s'affiliant* à la société de Varsovie. Cette assertion, qui est fausse, est-elle volontairement fausse? D'où émane-t-elle? Il y a eu des curieux du royaume de Pologne, membres ou non de la société de Varsovie, qui ont été voir les concours organisés par les sociétés agricoles de Cracovie et de Léopol, comme chez nous les membres du comice de Be-

sançon ont pu aller au concours régional d'Amiens. Y a-t-il eu autre chose dans les rapports des sociétés de la Pologne et de la Gallicie?

Qui veut-on tromper ici? Il n'est pas possible aux Polonais d'oublier leur histoire, leur langue, leur nom. Certes, ce que font en ce moment la Russie et l'Autriche, ne contribuera jamais à effacer le souvenir de tant d'injustices passées. Quand donc cessera cette comédie qui se joue depuis 1831 devant l'Europe? Au Saint-Siége, aux catholiques, aux partisans de la monarchie, le gouvernement russe représente la Pologne dévorée par le feu impur de la révolution : à ceux qui demandent et poursuivent le triomphe prochain de la démocratie, il dit que la Pologne est imbue de superstitions et de préjugés invincibles. Il serait temps de renoncer enfin à ce jeu dangereux. Le mot *révolution*, s'il n'est pas défini, ne signifie rien. D'ailleurs, la justice d'une cause, comme celle de la nationalité polonaise, est au-dessus de l'étiquette que ses ennemis lui donnent et trop souvent ils ont su faire accepter.

A. Moullard.

On nous écrit d'Amettes (diocèse d'Arras), 19 juillet :

Nous avons eu hier notre fête en l'honneur du bienheureux Benoît-Joseph Labre et si, comme on le comprend facilement, elle n'a pas eu la splendeur des fêtes d'Arras, dont nous avons été témoin, elle laissera néanmoins dans la contrée de profonds souvenirs et contribuera pour sa part à glorifier l'humble enfant de l'Artois.

Malgré la pluie battante de la matinée, la foule arrivait nombreuse et empressée de tous les villages voisins, de Lillers, d'Aire, de Saint-Pol, de Saint-Omer, de Bethune et de localités plus éloignées; des équipages brillants et grand nombre des personnes haut placées dans la société se trouvaient au milieu du peuple, au moment où commença la messe, célébrée par Mgr Scott, camérier du Souverain-Pontife et doyen d'Aire, et chantée par les élèves du collége de la même ville.

M. l'abbé Decroix, le vénérable curé d'Amettes, y parut avec les insignes de chanoine de la cathédrale d'Arras; sa promotion, qui datait de la veille, causa une agréable surprise à toute l'assemblée dont les sympathies lui étaient acquises pour le zèle qu'il avait déployé dans la cause de la béatification de son compatriote. On la regardait comme une récompense méritée et on applaudissait à l'heureuse pensée qu'avait eue Mgr Parisis de la faire coïncider avec l'ouverture de cette belle solennité avec laquelle elle s'harmonisait si bien.

La relique insigne, que l'on sait être la rotule du genou du Bienheureux, était déposée à Ferfay, et c'est là qu'on devait aller la chercher processionnellement pour la placer dans l'église d'Amettes. Le cortége composé de plus de deux cents prêtres venus de toutes les parties du diocèse et de diocèses étrangers, se mit en marche vers deux heures, présidé par Mgr Scott, près duquel on voyait le R. P. Virili, postulateur de la cause, le R. P. Dénoyers, auteur de l'excellente vie de Benoît Labre, les parents du Bienheureux et les nombreux amis de sa famille.

A ce moment le temps était devenu beau; le soleil, jusque-là enveloppé de nuages, voulut éclairer de ses rayons cette pompe religieuse, où l'on n'apercevait pas, sans doute, ces riches et ingénieuses décorations de la ville épiscopale, ces dômes aériens, ces tentures princières, ces costumes étincelants d'or; où l'on n'entendait pas ces musiques délicieuses, ces chants graves et harmonieux exécutés par trois cents voix; où ne se déroulait pas cette longue file de princes de l'Eglise, revêtus des attributs de leur dignité; mais qui semblait en revanche s'inspirer des souvenirs les plus précieux et les plus touchants à la fois, car cette modeste demeure, devant laquelle on passait, c'était celle de Benoît-Joseph Labre : il y était né; il y avait sucé le goût de la piété avec le lait maternel. Ce foyer domestique avait été témoin de ses vertus naissantes; cette petite chambre, où il prenait son repos nocturne rappelait son innocence, son amour de la mortification et de la pénitence chrétienne; cette terre sur laquelle on marchait, il l'avait lui-même foulée de ses pieds; ces rues, il les avait parcourues pour se rendre à l'école, au saint-lieu; cette église redisait sa piété angélique, les saintes ardeurs de son âme et les flammes divines dont son âme était consumée. Tout jusqu'aux arbres séculaires eux-mêmes répétait le nom de l'élu de Dieu, tout chantait ses louanges, tout parlait de lui plus éloquemment que ne saurait faire la langue humaine.

C'était sous ces suaves impressions que battaient les cœurs de dix mille pèlerins dont l'émotion se trahissait d'une manière sensible. Aussi quel recueillement, quelle attitude respectueuse, quelle joie rayonnait sur toutes les figures, quels sentiments de foi et de vive con-

fiance se manifestaient de toutes parts. On sentait qu'on était sur le sol qui avait produit le saint, et on eût dit qu'une vertu divine s'en exhalait pour éclairer les esprits et porter les cœurs à l'amour du bien.

Telles étaient les dispositions de l'immense auditoire auquel le R. P. Desnoyers raconta la vie du Bienheureux que personne n'a connue ni goûtée mieux que lui. Chacune de ses paroles trouvait un écho fidèle dans le cœur de cette foule avide de recueillir jusqu'aux plus petites circonstances, et il a pu se convaincre qu'il était difficile de porter plus loin l'amour du nouveau saint que l'Eglise a mis sur ses autels.

Après la cérémonie, la foule se porta vers l'ancienne maison du Bienheureux. Chacun voulait la voir de près, la toucher, en remporter quelque chose; surtout de la chambre qu'il avait habitée. On assure qu'une petite poutrelle de cette chambre a fourni par milliers des parcelles pour en faire autant de reliques.

Pour extrait : M. GARCIN.

Lettres pastorales relatives à la situation actuelle des Etats pontificaux.

Dans sa circulaire « relative aux secours réclamés par les besoins actuels du gouvernement pontifical » Mgr l'évêque de Fréjus s'exprime ainsi :

Tous les vrais enfants de l'Eglise souffrent et s'alarment en voyant la situation faite au Saint-Siége par les envahissements successifs de l'action révolutionnaire qui agite et bouleverse l'Italie. Dépouillé de ces plus belles provinces par un acte sacrilége qui a justement mérité les censures les plus graves de son divin pouvoir, il voit le reste de ses Etats constamment menacé, et ses ressources pour les défendre considérablement amoindries. Comment le Père commun de la grande famille catholique pourra-t-il, avec des moyens financiers aussi réduits, suffire aux besoins extraordinaires du présent et à ceux qu'impose le gouvernement spirituel de toute l'Eglise? Evidemment il ne le pourra pas. Ira-t-il demander à des puissances hostiles ou jalouses une assistance qui compromettrait, en l'enchaînant, la sainte et nécessaire liberté de son pouvoir? Non, il ne peut pas le faire et il ne le fera pas. Mais en dehors de ses Etats, qui sont le patrimoine commun des catholiques, il y a des millions de fidèles intéressés à maintenir l'intégrité de ses possessions pour l'indépendance de son autorité. C'est à eux qu'il appartient de lui prêter secours pour tous les genres de sacrifices. On cesserait d'être catholique sincère si on les lui refusait, ou si, pouvant les faire, on restait indifférent et impassible en présence d'une situation qui met en péril tous les intérêts religieux, et qui attaque ainsi, dans leur fondement, tous les intérêts de l'ordre social. Aveugle et bien aveugle qui ne le voit pas !

Ce n'est pas ici seulement le chef d'un petit Etat qu'il s'agit de défendre au nom du droit des gens, contre les audacieuses entreprises des forbans politiques; c'est la base même sur laquelle s'appuie, depuis des siècles, l'ordre chrétien et social de l'Europe. Il s'agit de protéger et de défendre en lui tous les principes de la morale renfermés dans le Décalogue et l'Evangile; de les défendre contre une secte barbare autant qu'impie, qui prêche l'athéisme, préconise le vol, réclame la liberté de l'adultère, ennoblit toutes les passions ignobles, et voudrait faire le monde à son image, après en avoir chassé Dieu et tout ce qui le rappelle, pour s'installer à sa place. Cette secte, on la connaît par ses écrits, répandus partout, et par ses œuvres, qui ont plus d'une fois épouvanté le monde.

Donc, à défaut de la foi qui inspire les généreux élans de la charité chrétienne, il doit suffire aux tièdes, aux indifférents, qui veulent au moins conserver leurs propriétés et l'honneur de leurs familles, de voir qu'ils ont tout intérêt à défendre la haute puissance morale qui assure, par le maintien de la vérité et de la justice dans le monde, l'ordre général qui les abrite et les protége.

Déjà plusieurs de nos diocésains l'ont compris et ont voulu, par leurs offrandes, témoigner de leur amour filial pour le Saint-Père et de leur indignation contre les calomnies atroces que se permet depuis quelque temps, à l'égard du plus saint des Pontifes, une presse haineuse, violente, sans loyauté et sans pudeur.

Dans toute la France catholique et sur tous les points de l'Europe, les bons esprits s'unissent pour conjurer les dangers de l'avenir. Les uns, excités par le dévouement héroïque d'un illustre général, répondant à l'appel de son courage et de sa foi, ont dit, avec ce nouveau Machabée, comme le fils de Matathias : « Prenons nos armes et partons pour aller combattre ces peuples ligués contre nous, qui veulent nous perdre, nous et nos saints lieux. « *Accingimini et estote filii potentes ut pugnetis adversus gentes has quæ convenerunt contra nos, disperdere nos et sancta nostra.* » (Mach. III. 58.)

On ne voudra pas se borner à une stérile admiration pour cette bravoure, on voudra la seconder. Pendant que les ennemis de tout ordre ouvrent des souscriptions pour continuer et étendre l'œuvre de destruction qu'ils ont commencée, il faut que les catholiques et les amis de l'ordre fournissent au chef de l'Eglise les

moyens nécessaires pour écarter de ses frontières le terrible ennemi qui les menace. Ces moyens doivent lui arriver ou par des dons volontaires, ou par un emprunt. Ce dernier mode, approuvé par le gouvernement impérial, est offert par le ministre des finances du Saint-Siége à tous ceux qui ont des fonds disponibles pour des placements lucratifs....

† Joseph-Henri,
Evêque de Fréjus et Toulon.

Les nouvelles études philosophiques de M. A. Nicolas sur le christianisme reçoivent le plus flatteur accueil du monde intellectuel et religieux, La *Vierge Marie vivant dans l'Eglise* se distingue, en effet, par l'éclat de l'érudition et l'attrait de l'originalité, par la poésie de l'imagination et la force du raisonnement. « C'est une apologie de la religion, dit un critique consciencieux, comme aucun écrivain n'en avait conçu avant lui. C'est l'ouvrage d'un grand esprit et d'un noble cœur, d'un logicien habile et d'un homme de foi. »

Mais aux suffrages des maîtres de la critique nous préférons un juge encore plus compétent et plus irrésistible, le cri de la conscience qui s'illumine des grandes vérités catholiques. M. Nicolas a le talent spécial d'éclairer, de remuer, de gagner à Dieu le sceptique et l'incrédule. Ses œuvres, si l'on en considère le titre et le plan, sembleraient plus particulièrement destinées au clergé et à l'homme d'étude; mais, en réalité, elles exercent un véritable apostolat parmi les gens du monde. C'est là un des plus beaux triomphes de l'apologétique moderne.

En attendant la publication d'un travail approfondi d'un de nos collaborateurs, nous sommes heureux de signaler le jugement que vient de porter sur le livre de M. Nicolas l'évêque de Coutances. Personne ne pouvait apprécier avec plus d'autorité que Mgr Daniel une œuvre qui touche au domaine de la religion et des lettres. Au mérite d'une remarquable appréciation, il a voulu joindre celui d'une délicate spontanéité. C'est un nouvel indice de l'admirable sollicitude qui anime le vénéré prélat.

L'abbé P. Lamazou.

L'alliance de la simplicité et de la grandeur, telle est la condition du vrai sublime, et tel est le caractère imprimé aux œuvres de Dieu, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de la grâce. Un caractère si touchant brille surtout dans la Vierge Marie et dans tout ce qui se rattache directement à l'économie de son incomparable vocation.

Cette vérité devait frapper vivement l'intelligence élevée et l'esprit méditatif de M. Auguste Nicolas. Nul écrivain n'était plus digne de traiter ce magnifique sujet, considéré au double point de vue de l'apologétique et de la piété : nul n'était plus capable d'approprier son œuvre aux besoins et aux goûts de notre époque par des aperçus nouveaux aussi profonds qu'ingénieux. L'auteur a compris que les sources pures et fécondes où il devait puiser ses inspirations étaient la Bible, les Pères de l'Eglise, la Liturgie catholique, nos grands écrivains ascétiques, nos grands orateurs sacrés et principalement Bossuet. Constamment guidé par de tels maîtres et de tels modèles, un écrivain comme M. Nicolas ne pouvait manquer d'être solide et éloquent. Une récompense bien douce lui est assurée. Son livre contribuera puissamment à développer, dans un grand nombre de lecteurs, les sentiments d'une tendre et solide dévotion envers Marie, en leur faisant connaître de plus en plus, à l'aide d'une brillante érudition, les fondements inébranlables et le véritable esprit de ce culte perpétuellement rendu à l'Auguste Vierge par tout ce qu'il y eut de plus saint et de plus illustre dans l'Eglise catholique.

J. L. Daniel, évêque de Coutances.

FAITS DIVERS

On a la presque certitude, dit le *Courrier de Saint-Etienne*, que l'Empereur visitera Rive-de-Gier et Saint Etienne, soit en allant au Puy pour assister à l'inauguration de la statue de la Vierge, soit en revenant de cette ville. Toutefois, il n'y a encore rien d'officiel à cet égard.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres doit procéder, vendredi prochain, à l'élection d'un secrétaire perpétuel en remplacement de M. Naudet, démissionnaire.

— Les cinq Académies de l'Institut impérial de France tiendront leur grande séance annuelle et solennelle à deux heures, le mardi 14 août, au palais de l'Institut.

Le fauteuil de la présidence sera occupé, cette année, par M. Gilbert, de l'Académie des beaux-arts, qui sera assisté de M. Franck, des sciences morales et politiques, de M. Berger de Xivrey, des inscriptions et belles lettres, de M. Chasles, de l'Académie des sciences, et de M. Villemain, de l'Académie française.

M. Viennet fera une lecture.

L'Académie française tiendra sa séance annuelle et solennelle le jeudi 23 août.

—On lit dans la *Gazette du Midi* :

L'emprunt romain, dans le département de Vaucluse, dépassait, vendredi soir, 400,000 fr., souscrits presque en totalité par de petites bourses et en coupons de 5 fr. de rente. Le chef d'une grande maison de commerce a toutefois souscrit pour 100,000 fr.

D'un autre côté, 20,500 fr. avaient été recueillis pour le *Denier de Saint-Pierre* dans la seule ville d'Avignon. Ces chiffres paraîtront énormes si l'on considère le peu d'espace occupé par le département de Vaucluse sur la carte de France et l'aisance modeste de la plupart de ses habitants, et si l'on songe qu'à Avignon seulement, il y a plus de 50 œuvres ou établissements de bienfaisance qui n'ont d'autre ressource que la charité publique.

— La distribution des prix du Petit-Séminaire de Paris aura lieu le mercredi 1er août à 1 heure précise. Elle sera présidée par S. Em. le cardinal-archevêque de Paris.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Plusieurs journaux ont annoncé que le grenadier Merlinge, condamné à mort par le premier conseil de guerre de Paris, avait vu sa peine commuée en celle de dix ans de travaux forcés. Cette nouvelle n'est pas exacte. La vérité est qu'il n'a pas encore été statué sur son sort.

« L'administration supérieure examine en ce moment les dossiers des trois militaires condamnés à la peine de mort par les premier et deuxième conseils de guerre de Paris : le voltigeur Iauch et le chasseur Tabouriech, pour tentative d'assassinat sur un supérieur; et le grenadier Merlinge, pour assassinat d'un supérieur, accompagné de l'homicide involontaire d'un autre grenadier. Il n'a encore été pris aucune décision définitive sur le pourvoi en grâce de ces condamnés. »

— Voici le résultat de l'élection du 22 juillet (2e tour de scrutin) pour la nomination d'un membre au Conseil général dans le canton de Podensac (Gironde), en remplacement de M. Rideau, décédé :

M. Henri de Lur-Saluces,	2,108
M. Moller,	2,095

M. Henri de Lur-Saluces a été élu membre du Conseil général.

— Les nouvelles constructions du palais des Beaux-Arts avancent rapidement. Elles comprennent principalement deux vastes salles qui doivent être consacrées : l'une, celle du rez-de-chaussée, à l'exposition des envois de Rome, et celle du premier étage aux concours de l'Ecole. Une grande porte cintrée, ouvrant sur le quai Malaquais, et qu'on achève en ce moment, donne accès dans le palais. On se propose de relier plus tard les bâtiments nouveaux à ceux de l'ancienne Ecole, au moyen d'une spacieuse galerie rappelant par ses dispositions le vaisseau de la bibliothèque Sainte-Genivière, et qui sera, dit on, affectée à l'exposition des moulages conservés dans les magasins du Louvre, tandis que deux galeries latérales de moindres dimensions seraient réservées à la peinture.

— Nous annonçons aujourd'hui un nouvel ouvrage du R. P. Millet, intitulé *Economie de la Providence divine dans le gouvernement des choses humaines*. Nous nous proposons de rendre compte de ce livre, remarquable à plus d'un titre. — Nous appelons aussi l'attention de nos lecteurs sur les quelques ouvrages de piété annoncés en même temps, dont la plupart sont réimprimés récemment et avec le soin que la maison Adrien Le Clere apporte dans tous ses travaux.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon

Bourse de Paris du 25 juillet.

Cours précéd.	Hausse.	Baisse.	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
67 80	. 25	.. ..	3 0/0	cpt..	67 90	68 05	67 85	68 05
67 80	.. 25	.. ..	Jouissance du 7 juin	fin c.	67 86	68 10	67 75	68 05
68 85	.. ..	.. 50	EMPRUNT 3 0/0 1859..	cpt..	67 66	.. ..	.. ..	67 65
67 80	.. ..	.. ..	Jouissance du 7 juin	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
68 40	.. ..	.. 65	— 3 0/0 escompte. Jouiss. du 7 juin.	cpt..	67 75	.. ..	.. ..	67 75
90 ..	.. ..	.. ..	EMPRUNT 4 1/2 0/0 1859	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
97 4[illegible]	.. ..	.. ..	dito 4 1/2 0/0 escompte	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
96 90	. 20	.. ..	4 1/2 0/0	cpt.	97 15	97 15	97 10	97 10
97 ..	.. ..	.. ..	Jouissance, 7 mars	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
2810 ..	.. ..	.. ..	BANQUE DE FRANCE, jouiss. juin	cpt..	2805 ..	2810 ..	2805 ..	2810 ..
223 75	1 25	.. ..	DÉPART. DE LA SEINE, emprunt 1857, t. payé.	cpt..	225 .	.. ..	.. ..	225 ..
880 ..	.. ..	.. ..	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	cpt.	880 ..	.. ..	.. ..	880 ..
880 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
668 75	11 25	.. ..	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER	cpt..	670 .	680 ..	670 ..	680 ..
690 ..	7 50	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	672 50	680 ..	665 ..	677 50
672 50	.. ..	2 50	COMPTOIR D'ESCOMPTE. Jouissance février	cpt..	670 ..	.. ..	.. ..	670 ..
1355 ..	.. ..	3 75	ORLÉANS	cpt..	1350 .	1351 25	1350 ..	1351 25
1355 ..	5 .	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1350 .	1360 .	1350 .	1360 ..
945 ..	1 25	.. ..	NORD (act. anciennes)	cpt..	945 ..	947 50	945 ..	946 25
955 ..	5 .	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	945 ..	950 ..	942 50	950 ..
870 ..	.. ..	1 25	NORD (actions nouvelles)	cpt..	867 50	868 75	865 50	868 75
865 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	865 ..	.. ..	.. ..	865 ..
615 ..	.. ..	1 25	EST	cpt..	615 ..	615 ..	613 75	613 75
615 ..	.. ..	.. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	612 50	615 ..	612 50	615 ..
880 ..	.. ..	.. ..	PARIS À LYON ET MÉDITERRANÉE	cpt.	880 .	885	878 75	880 ..
880 ..	2 50	.. ..	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	880 ..	882 50	877 50	882 50
501 25	.. ..	2 50	MIDI	cpt..	500 .	500	498 75	498 75
497 50	5 ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	501 25	502 50	500 ..	502 50
570 ..	5 ..	.. ..	OUEST	cpt..	570 .	575 .	570 ..	575 ..
570 .	5 .	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	571 25	575 .	571 25	575 ..
367 50	.. ..	.. ..	LYON À GENÈVE	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
365 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	365 .	.. ..	.. ..	365 ..
502 50	.. ..	.. ..	DAUPHINÉ [illegible]	cpt..	500 ..	502 50	498 75	502 50
501 25	5 ..	.. ..	Jouiss. juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	500 ..	502 50	496 25	502 25
87 50	1 25	.. ..	GRAISSESSAC À BÉZIERS	cpt..	87 50	88 75	85 ..	88 75
85 ..	.. ..	.. ..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	86 25	86 25	85 ..	85 ..
575 .	.. ..	.. ..	DAUPHINÉ	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
570	.. ..	5 ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	565 ..	.. ..	.. ..	565 ..
435 .	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE	cpt.	435 ..	.. ..	.. ..	435 ..
440 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
442 50	.. ..	.. ..	ARDENNES ET L'OISE (nouveau)	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
450	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
401 25	.. ..	3 75	VICTOR-EMMANUEL	cpt..	400 ..	400 ..	397 50	397 50
397 50	1 25	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	398 75	.. ..	.. ..	398 75
480 ..	2 50	.. ..	GRANDE COMPAGNIE RUSSE	cpt..	480	482 50	480 ..	482 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Jouissance janvier. — [illegible] fr. — Lib.	fin c.	487 50	.. ..	.. ..	487 50
425 .	.. ..	.. ..	BESSÈGES À ALAIS	cpt..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
450	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
338 75	.. ..	.. ..	ROMAINS	cpt..	338 75	.. ..	.. ..	338 75
337 50	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 400 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
220 ..	.. ..	.. ..	[illegible], 200 fr.	cpt.	218 75	220 ..	218 75	220 ..
510 ..	6 25	.. ..	[illegible]	cpt..	510 50	516 25	514 25	516 25
511 75	3 75	2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. payés	fin c.	510 ..	517 50	510 ..	516 25
497 50	..	2 50	[illegible]. — Jouiss. mai	cpt.	497 50	497 50	495 .	495 ..
497 50	2 50	.. ..	Jouissance [illegible] — 250 fr. payés	fin c.	498 75	498 75	496 25	498 75

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

26 juillet

Le *Constitutionnel* annonce, que les troupes désignées pour l'expédition de Syrie vont s'embarquer d'un moment à l'autre, et que l'accord est complet, à cet égard, entre la France et l'Angleterre.

Le *Times*, dans un article excellent, nous avait déjà préparés à cette résolution du gouvernement britannique. « L'intervention des puissances occidentales, disait-il hier, est surabondamment justifiée, et nous ne sommes pas fâchés de voir la France aborder cette entreprise avec son énergie accoutumée. La Turquie a montré qu'elle est impuissante à maintenir l'ordre dans cette province, d'où les armes anglaises ont chassé Méhémet-Ali, il y a vingt ans. Les Etats qui ont signé la Convention de 1840, et ceux aussi qui ont pris part aux traités de 1856, sont responsables du bonheur d'un pays, qu'en une précédente occasion ils ont donné à la Turquie, et qu'ils sont convenus, il y a quatre ans, de garantir au Sultan avec le reste de ses Etats. Il est très-bien de traiter la Porte en gouvernement indépendant, et l'égal du nôtre, et de n'occuper le pays que d'après une convention conclue avec cette puissance. Cependant, si un tel arrangement ne peut avoir lieu, alors, au nom de l'humanité, n'ayons nul égard à l'étiquette, et une fois pour toutes, mettons fin à toutes ces horreurs. »

Nous sommes heureux, pour l'Angleterre, de ce langage du *Times*, qui réfute si bien celui du *Morning-Post*; le *Times*, c'est-à-dire la voix du peuple anglais lui-même, a donc fait taire, s'il faut en croire le *Constitutionnel*, les mesquines jalousies de ses politiques, et cette victoire remportée par un journal sur lord John Russell, sur lord Palmerston lui-même, nous semble un nouvel hommage à ces institutions britanniques, où le gouvernement a toujours été l'opinion publique organisée.

L'Europe entière continue à s'associer au généreux mouvement dont la France a donné le signal; plusieurs puissances, et en particulier la Grèce, veulent envoyer des soldats en Syrie.

Nous ne savons pas encore si la Porte ottomane a donné son acquiescement aux mesures proposées.

Le *Constitutionnel* du reste, dans l'article que nous avons déjà cité, s'attache à déterminer le caractère de l'expédition. « Ce n'est, dit-il, ni une occupation ni une intervention que nous préparons en Orient; c'est un appui que nous allons donner à la Turquie, pour l'aider à réprimer des désordres qui entraîneraient infailliblement la perte de l'empire ottoman si l'on n'opposait un frein à ce nouveau débordement de fanatisme et de barbarie. »

Garibaldi a quitté Palerme. Où s'est-il porté? Il écrivait, il y a quelques jours, ces mots à un ami de Paris, qui a bien voulu les communiquer à l'*Opinion nationale* : « Demain, je pars de Palerme, et je compte bien qu'*avant dix jours* je reverrai mon cher Naples. Je pourrais t'en dire davantage, mais je m'en abstiens. Comprends-moi. »

Peut-être même, au lieu de se diriger sur les Etats napolitains, où son règne paraît déjà commencé, l'aventurier a-t-il tenté un débarquement sur les terres du Saint-Père.

Une dépêche télégraphique nous apprend que les troupes napolitaines occupent encore la citadelle de Messine.

28 juillet

Le *Constitutionnel* donnait hier une nouvelle prématurée, lorsqu'il annonçait une complète entente entre la France et l'An-

gleterre relativement à l'intervention en Orient.

Il nous fait ce matin une communication d'une portée bien plus restreinte : c'est que lord John Russell aurait simplement *autorisé lord Cowley à s'entendre avec le gouvernement français pour l'expédition de Syrie.*

A cette communication, le *Constitutionnel* ajoute les lignes suivantes :

« Toutes les grandes puissances sont donc désormais d'accord pour assurer aux chrétiens d'Orient la protection que leur garantissait le traité de Paris. Cette accord de l'Europe doit avoir pour conséquence nécessaire l'acquiescement de la Turquie. L'empire ottoman, dans la crise nouvelle qu'il subit, ne peut trouver son salut que dans son union avec le droit européen.

« Il reste maintenant à déterminer les bases de cette entente générale pour un but commun. La tâche n'est pas sans difficultés, mais il faut espérer cependant que la loyauté des puissances appelées à délibérer saura les résoudre. »

Le *Nord* annonce, sur la foi de son correspondant de Paris, que la Turquie a enfin fait parvenir son acquiescement, et que la Conférence va se réunir immédiatement à l'hôtel des affaires étrangères.

Nous ne pouvons dissimuler que nous attendons avec impatience, comme conclusion de toutes les délibérations de la diplomatie, l'embarquement de nos troupes.

Le *Moniteur* publie une correspondance de Beyrouth, qui contient les détails les plus navrants sur les massacres de Damas, sur la coopération donnée par les Turcs aux égorgeurs, sur l'effroyable propagande du crime à Alep, à Orfa, dans toutes les villes de la Syrie.

Le *Journal des Débats*, dans une correspondance de Tripoli, qu'on trouvera plus loin, confirme ces tristes renseignements. On y verra que le pacha de Beyrouth a été l'inspirateur et le directeur de toutes les scènes horribles qui viennent d'ensanglanter le Liban.

Le *Morning-Post* répète encore, qu'avant d'intervenir en Orient, *il faut attendre que la Turquie ait prouvé qu'elle était impuissante.* Les preuves sont faites ; l'Europe n'a plus qu'un devoir, celui d'agir au plus vite.

Nous signalons à nos lecteurs notre correspondance particulière de Naples. Elle leur présentera un tableau exact de la situation de ce malheureux pays.

Il ne semble pas que Garibaldi ait quitté la Sicile. Il est parti de Palerme après avoir remis la dictature aux mains de M. Sartori, lequel a dû bientôt, par un plus grand respect pour la Sicile, la passer à un Piémontais, M. Depretis, agent de M. de Cavour, et successeur heureux de l'infortuné M. La Farina. Garibaldi, d'après une dépêche, que son origine turinoise rend peu suspecte en pareille matière, a éprouvé des pertes sérieuses à Milazzo ; il a, de plus, fait fusiller quelques bons habitants de la ville qui avaient eu la naïveté de se croire une partie quelconque du peuple souverain et de ne pas vouloir de l'annexion.

Lord John Russell a annoncé, à la Chambre des communes, que Victor-Emmanuel avait envoyé à Garibaldi un négociateur pour le prier d'accorder un armistice au roi de Naples. Mais comment concilier cette démarche de Victor-Emmanuel avec la dictature que Garibaldi, prêt à se remettre en campagne, a confiée à un autre sujet de Victor-Emmanuel, M. Depretis ?

Lord John Russell a déclaré d'ailleurs que l'Angleterre avait pleinement refusé au gouvernement napolitain d'imposer l'armistice à Garibaldi.

Nous le savions depuis longtemps : lord John Russell aurait dû même user de son influence pour ne pas laisser donner suite à la proposition d'armistice qui est en ce moment portée à Garibaldi ; il aurait évité à l'envoyé piémontais des fatigues inutiles de voyage et à l'Europe un spectacle qui est pénible à la longue.

L'entrevue de Tœplitz préoccupe à juste titre l'Allemagne.

Les deux souverains et leurs ministres ont eu des entretiens prolongés.

L'*Opinion nationale* parle, sans toutefois pouvoir rien affirmer, d'un traité d'alliance extérieure qui serait décidément conclu entre la Prusse et l'Autriche, et dont l'entrevue de Tœplitz aurait arrêté les détails.

La principale clause de cette convention, dit ce journal, pourrait, si nous sommes bien informés, se résumer ainsi :

Au cas où l'Autriche se croirait obligée de faire la guerre en Italie, la Prusse s'engagerait à occuper militairement, avec des forces considérables, les provinces de l'empire faisant partie de la Confédération germanique, afin de laisser au gouvernement de François-Joseph toute la liberté d'action nécessaire pour la lutte qu'il aurait à soutenir dans la Péninsule, et de lui ôter en même temps la crainte d'être obligé de disperser ses forces s'il arrivait que sa sécurité vînt à être troublée sur un point quelconque de ses provinces allemandes.

Sans garantir l'authenticité de ces renseignements, que l'*Opinion nationale* ne garantit pas elle-même, nous rappellerons à nos lecteurs, que, les premiers dans la presse, nous leur avons annoncé, il y a un mois, d'après nos correspondances de Vienne, l'existence d'un traité entre les deux grandes puissances germaniques.

La *Gazette prussienne* voit dans l'entrevue de Tœplitz, un gage de l'accession de l'Autriche aux principes constitutionnels dont la Prusse restera la gardienne infatigable.

H. Mercier de Lacombe.

Télégraphie privée.

Turin, 26 juillet.

Gênes. — Garibaldi, en quittant Palerme, a chargé Sartori de l'autorité dictatoriale. Depretis étant arrivé depuis, l'autorité lui a été transférée. Les garibaldiens ont éprouvé de grandes pertes à Milazzo.

On dit que Garibaldi a été blessé au pied et son fils à l'épaule. Garibaldi a fait fusiller plusieurs habitants de Milazzo qui ont combattu contre lui.

Turin, 26 juillet.

Naples, 26. — La nouvelle de l'évacuation complète de la Sicile n'est pas vraie. Messine est toujours au pouvoir des troupes napolitaines.

Turin, 26 juillet.

Des dépêches de Gênes, donnant des nouvelles de Palerme du 24, annoncent que dans les combats du 16 et du 17, devant Melazzo, les troupes napolitaines ont eu 580 hommes hors de combat. C'est dans la journée du 20 que Garibaldi aurait attaqué la ville de Melazzo à la baïonnette. Après un combat acharné, les Napolitains se sont retirés dans le château de la place.

M. Depretis est arrivé le 21 à Palerme. Il est reparti pour le camp de Garibaldi.

Le général Sirtori est nommé dictateur pendant la courte absence de Garibaldi.

La *Gazette officielle* de Turin annonce que les plénipotentiaires du roi de Naples ont présenté, le 25, leurs lettres de créance au roi Victor-Emmanuel.

On mande de Tœplitz, le 26 : Hier au soir, les deux souverains ont fait leur apparition sur le balcon du palais Clary, afin de répondre aux acclamations de la foule. Ce matin, les Prussiens se trouvant actuellement à Tœplitz ont été présentés au Prince-Régent. L'allocution de ce dernier s'est terminée ainsi : « La voie dans laquelle je suis entré, je continuerai à la suivre pour le bien de la Prusse, de l'Allemagne et de l'Europe. »

Aujourd'hui, grand dîner chez l'Empereur.

Vienne, 27 juillet.

On attend ce soir l'arrivée de l'Empereur.

Madrid, 26 juillet.

On assure que le gouvernement a décidé l'envoi dans le Levant de deux bâtiments de guerre pour protéger les chrétiens.

Les astronomes étrangers se réunissent à Madrid.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*

Une nouvelle correspondance de Beyrouth, adressée au *Moniteur*, à la date du 11 juillet, jette un nouveau jour sur les massacres de Damas et les dangers qui menacent les chrétiens de toute la Syrie. On remarquera qu'il ne s'agit plus de l'incurie ou de la complicité des Turcs; ce sont eux qui égorgent et incendient. Les Druses ne peuvent plus qu'accourir « *pour aider les musulmans dans leur œuvre de carnage et de destruction.* »

M. Garcin.

Les craintes que nous inspiraient les nouvelles que nous recevions de Damas n'étaient que trop fondées, et nos prévisions se réalisent. Nous apprenons que les malheureux chrétiens qui habitent cette ville, et dont le nombre peut être évalué à près de vingt mille, sont abandonnés à la fureur des musulmans. On écrit qu'avant-hier, à l'heure de la prière du milieu de la journée, et évidemment selon un mot donné, la population musulmane s'est jetée de toutes parts sur les chrétiens, n'épargnant ni l'age ni le sexe, et mettant le feu à leurs habitations du moment où on tentait d'en défendre l'accès. L'incendie a ainsi éclaté sur plusieurs points à la fois, et les victimes n'échappent aux flammes que pour tomber sous les coups de leurs assassins.

Les Druses, qui jusqu'à ce moment n'avaient pas encore pénétré dans la ville, vont accourir pour aider les musulmans de Damas dans leur œuvre de carnage et de destruction, et l'on frémit à la pensée des horreurs qui se commettent au moment où je vous écris, et qui menacent de se renouveler à Alep, à Orfa et dans toutes les villes de la Syrie, où les chrétiens sont partout plus ou moins nombreux. Pendant qu'on les égorge à Damas, les autorités turques, et particulièrement le muchir, commandant en chef des troupes dans la province, se sont enfermés dans la citadelle après avoir refusé obstinément de prendre quelques mesures préventives, malgré les démarches et les sollicitations réitérées des consuls et les instances

d'Abd-el-Kader, qui s'est présenté plusieurs fois au conseil et a fait les représentations les plus énergiques.

Une lettre, écrite de la demeure de l'émir avant-hier dans la nuit, raconte qu'il a tenté, à la nouvelle des premiers meurtres, d'arrêter le massacre; il s'est rendu dans le quartier chrétien, suivi de plusieurs de ses hommes, mais il n'a pu que sauver des individus isolés, qu'il a recueillis dans sa maison avec les consuls et les lazaristes. Si le gouverneur et ses agents avaient voulu le seconder, on aurait pu conjurer un désastre qui va prendre des proportions plus effroyables encore que ceux de Der-el-Kammar et de Zahleh.

Le *Journal des Débats* reçoit, de son côté, les nouvelles suivantes de Tripoli (Syrie) :

«..... A propos de tout, les musulmans ne savent plus que dire : « Tuons les chrétiens ! »

« A Homs, un prêtre grec vient d'être assassiné par les musulmans parce qu'il avait obtenu dernièrement l'autorisation de placer une clochette à l'église. Une troupe de chrétiens, prévoyant que des troubles devaient survenir, se sont enfuis avec une partie de ce qu'ils possédaient; ils ont été rencontrés par des Bédouins qui leur ont tout enlevé. D'autres chrétiens qui sont restés, ont été internés dans un coin de la ville, où ils sont gardés à vue jusqu'à nouvel ordre. Le sort de ces derniers ne me paraît pas douteux.

« De nouveaux massacres de chrétiens viennent d'avoir lieu à Akkar, au nord de Tripoli.

« Il paraît que le pacha de Beyrouth, après avoir dirigé et organisé les grands massacres, vient de les défendre sévèrement, c'est-à-dire qu'il a clos la campagne pour cette année, pensant que les puissances européennes se contenteront, comme toujours, de quelques conférences diplomatiques, et que lui ou tout autre pourra plus tard continuer la destruction des chrétiens de la Syrie.

« Actuellement les consuls sont occupés à recueillir tous les détails de ces massacres, et chacun reste épouvanté de ce qu'il constate. On a touvé des enfants de quatre ans pendus comme des criminels, des femmes nues attachées à des arbres par leurs cheveux ; ces femmes avaient été abandonnées vivantes dans cette position. — Pour exrait : *Camus.* »

L'intervention armée en Syrie.

Les événements de Syrie entrent dans une phase nouvelle.

L'Europe entière s'est émue au récit de tant de malheurs. Entraînés par le courant de l'opinion publique, les gouvernements, même les moins empressés, ont senti l'impossibilité de l'inaction.

L'intervention armée est décidée.

Le droit d'intervention est incontestable.

Depuis longtemps l'empire ottoman ne vit que par la permission de l'Europe, et à la condition de marcher avec elle dans la voie de la civilisation et du progrès. Cette condition est-elle remplie ?

Lorsqu'en 1855 la France sauva l'empire turc des mains de ses ambitieux voisins, elle reçut une promesse formelle, en échange du sang de ses soldats et des milliards payés par ses contribuables ; cette promesse, inscrite dans le traité de Paris de 1856, et enregistrée par l'Europe, était celle de veiller à l'amélioration du sort des chrétiens et de les mettre sur un pied d'égalité avec tous les sujets musulmans de la Porte.

Cette promesse a-t-elle été tenue ? Les massacres du Liban répondent assez haut.

Elle ne pouvait être tenue. Il y a incompatibilité radicale entre le Turc et la civilisation : il y a entre les musulmans et les chrétiens un abîme que ni les bonnes intentions du Sultan, ni des protestations stériles ne sauraient combler.

Si donc le gouvernement turc est impuissant à acquitter le prix de sa conservation et de l'intégrité de son territoire, c'est à l'Europe à aller le chercher elle-même.

Le Sultan, il est vrai, a offert de diriger par ses troupes, la répression des crimes du Liban, et le gouvernement anglais s'est montré disposé à se contenter de cette satisfaction. Mais nous, nous la repoussons de toutes nos forces, comme dérisoire et plus dangereuse même que l'inaction. Les premiers nous avons signalé, dans ces colonnes, la complicité des autorités militaires turques et des massacreurs ; nous protestons aujourd'hui contre tout nouvel envoi de soldats ottomans dans le Liban : ce seraient autant d'ennemis nouveaux pour les chrétiens, autant de bourreaux pour les survivants. Fût-elle animée des meilleures intentions, la Porte peut-elle agir dans les circonstances actuelles avec l'énergie et la promptitude nécessaires? A-t-elle la force ou même le temps de sauver les derniers villages chrétiens et de punir les coupables.

Or il n'y a pas un jour à perdre, pas une heure. Les débris de la population maronite et ce qui reste de combattants, concentré dans le Khes-Reuan, sont attaqués de toutes parts au nord par les Ansariés, au sud par les Druses et les Métoualis. Un chef

jeune et courageux dirige la défense, Youseph Karram, noble enfant d'une noble race, que nous suivons de loin avec une sincère émotion, car nous avons serré sa loyale main, nous avons dormi sous son toit et apprécié par nous-même ses heureuses qualités, son dévouement à la France et à la foi catholique : il est fort et hardi, aimé de ses hommes, redouté de ses adversaires; mais il lui faut des armes, des munitions, des vivres. Sont-ce les Turcs qui les lui donneront, eux qui ont désarmé tout son district et éloigné de la côte les vaisseaux chargés de blé? Sont-ce les Turcs qui repousseront ces Ansariés qu'ils ont excités à la révolte, et qui canonneront ces Druses, après leur avoir prêté leurs canons pour détruire Zakhleh?

Impuissante à rétablir l'ordre, la Porte pourra-t-elle punir les coupables? Or, le sang répandu crie vengeance : il faut une punition exemplaire, éclatante, pour ces pachas qui, comme celui de Beyrouth, ont laissé faire les meurtriers; ces colonels qui, comme Osman-Bey, les ont aidés dans leur œuvre infâme; ces chefs qui, comme Ismeïl-el-Atraseh, Saïd-bey-Gomblad, ont commis ces atrocités dont le récit seul fait horreur. Parmi ces derniers, il en est un dont il nous coûte d'écrire le nom, car lui aussi nous a donné l'hospitalité, alors qu'il était le protégé de la France et en apparence son allié : c'est Khatar-Beg, scheikh druse des environs de Deir-el-Kammar, l'un des plus ardents au pillage et au meurtre, d'autant plus coupable qu'il avait, envers notre pays, une dette de reconnaissance. Enfin il faut que ces populations druses soient expulsées des territoires qu'elles ont conquis, et refoulées loin des districts maronites, jusque dans le Haouran même, si cette mesure est nécessaire à la sûreté future des chrétiens.

La Porte peut-elle entreprendre cette vigoureuse repression? Evidemment non : elle ne le peut ni moralement, ni matériellement. C'est à l'Europe à s'en charger pour elle, et particulièrement à la France, qui a joué le premier rôle en Crimée, et que ses traditions séculaires appellent à une nouvelle croisade.

Nous apprenons donc avec une vive satisfaction que, dans l'expédition qui se prépare, la France s'est réservé, presque exclusivement, les opérations militaires sur le continent. Nous saluons avec enthousiasme cette armée française s'embarquant pour la Syrie, peut-être pour la Terre-Sainte, et qui, renouant la chaîne des temps, va relever, sur ces plages lointaines, la bannière catholique, abattue à Saint-Jean-d'Acre, en 1290, malgré la valeur de nos pères.

L'armée expéditionnaire aura une double mission :

Rétablir l'ordre en arrêtant l'effusion du sang et en châtiant les coupables.

Jeter les bases d'un état de choses qui prévienne le retour de semblables malheurs.

La première partie de cette mission sera facilement remplie : nous avons confiance dans l'énergie des soldats de Magenta et dans la protection du Dieu des armées.

La seconde est plus délicate. Nous ne savons pas quelles sont sur ce point les vues du gouvernement : nous ignorons quelle sera l'attitude de nos généraux : elle dépendra des instructions qu'ils ont reçues, lesquelles sont un mystère pour nous comme pour tout le monde.

Notre opinion personnelle est faite ; mais nous ne prétendons pas donner ici un programme : fût-il arrêté dans tous ses détails, nous trouverions puéril de le présenter aujourd'hui : le canon va parler, les événements militaires peuvent changer d'un moment à l'autre les conditions de l'avenir et les données du problème ; mais nous tenons à exprimer l'idée générale sur laquelle repose notre opinion, idée qui, selon nous, aurait dû présider à toutes les relations de la France avec l'Orient, et qui, adoptée autrefois par les grandes puissances, a été malheureusement abandonnée par elles depuis quelques années : c'est ce qu'on a appelé ici même, avec beaucoup d'à-propos, la politique de Navarin; c'est-à-dire celle qui tend à émanciper les nationalités chrétiennes et à substituer graduellement aux Turcs les populations indigènes affranchies. Les avantages de cette politique ont été longuement et péremptoirement démontrés dans un remarquable travail de M. Saint-Marc Girardin, inséré dans le *Correspondant* (nº du 25 juin 1860). Nous ne répéterons donc pas des arguments que chacun a pu lire ; Nous laisserons de côté les considérations de l'ordre moral et religieux, et nous nous bornerons à indiquer la grande raison qui, au point de vue politique, nous fait adopter cette ligne de conduite.

C'est la seule manière d'opposer une barrière aux convoitises intéressées dont

l'Orient est l'objet, et de supprimer l'empire turc sans détruire l'équilibre européen.

En effet, la question d'Orient ne comporte que deux solutions: — celle que nous indiquons, — ou le partage; car le maintien de l'intégrité ottomane devient de plus en plus difficile, et le jour n'est pas loin où il sera tout à fait impossible, à moins que l'Europe civilisée ne se fasse la complice de la Porte pour l'extermination des chrétiens orientaux.

Or le partage tel qu'il se présente généralement à l'esprit, nous paraît, à nous, Français, une duperie ; à nous, catholique, un danger.

Certains esprits, caressant les rêveries de Tilsitt ou d'Erfurth, semblent disposés à admettre l'idée d'un démembrement de l'empire turc au profit des grandes puissances, et espèrent trouver une combinaison qui sauvegarde les droits et les intérêts de notre pays.

Nous considérons ces espérances comme chimériques. Nous ne voyons rien dans les dépouilles de la Turquie et même de l'Europe qui puisse apporter à la France une augmentation de puissance équivalant à l'accroissement que donneraient à la Russie la conquête de Constantinople, l'ouverture de la mer Noire, la possession des ports de la Méditerranée et de leur riche pépinière de marins grecs.

La politique vraiment française et chrétienne doit tendre à éloigner la Russie de Constantinople.

Nous l'avons déjà dit ici, et nous ne saurions trop le répéter : les chrétiens d'Orient n'ont rien à gagner à changer de maître. Ils perdraient en dignité morale et en indépendance spirituelle ce qu'ils gagneraient en sécurité matérielle. En Turquie, dans l'intervalle des persécutions, le prêtre chrétien peut enseigner sa foi et convertir les âmes sans qu'aucune pression soit exercée sur sa doctrine; le sang même qu'il verse ennoblit sa mission et fructifie ses efforts; en Russie, le missionnaire catholique est expulsé, le prêtre indigène trouve l'agent de police entre lui et son troupeau. L'avénement de la Russie à Constantinople serait le signal de la chute du catholicisme en Orient. et de l'abaissement moral du christianisme. On n'a pas oublié le curieux fait révélé ici-même, il y a quelques jours, de la conversion à l'islamisme de 130,000 chrétiens de la Crimée, depuis la conquête de la presqu'île par les Russes.

Ainsi, nous demandons l'intervention française en Syrie ; mais l'intervention désintéressée, au profit des nationalités chrétiennes. Nos efforts seront assez récompensés, si l'œuvre de Sébastopol est couronnée par l'émancipation de l'Orient, et si le Bosphore échappe ainsi pour toujours aux serres de l'aigle moscovite.

M. de Vogüé.

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

SIXIÈME LISTE.

Mgr l'archevêque de Tours, 100 fr. — Mgr de Langalerie, évêque de Belley, 100 fr. — M. le comte de Falloux, 100 fr. — Un élève de l'Ecole polytechnique, 5 fr. — Un anonyme, 50 cent. — M. Nicias Gaillard, 25 fr. — M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, 100 fr. — M. l'abbé Brunis, 20 fr. — Mme Besson, 70 fr. — Mme Evain Gendarme, 100 fr. — M. Kesler, 40 fr. — M. le baron de Gerando, procureur général à Metz, 20 fr. — M. A. Nicolas, juge au tribunal de la Seine, 50 fr. — Mme Brochant de Villiers, 50 fr. — Un anonyme, 300 fr. — M. Martin Laozer, 10 fr. — M. l'abbé Bonfils, 20 fr. — Un anonyme, 3 fr. — Mme V. 5 fr. — Le Frère, 5 fr. — Mlle Chaussepart, 5 fr. — Mlle Saignemorte, 1 fr. — Mlle Sophie, 3 fr. 50. — Mme De Birague, 20 fr. — Mme Sainte-Chapelle, 7 fr. — Mme Hendsch, 5 fr. — Mme Camin, à Metz, 10 fr. — Mme Dulac, à Leurre, 10 fr. — Mme M. J. P. de Chartres, 4 fr. — Mlle Tamy, 5 f. — Un professeur du Petit-Séminaire de Paris, 5 f. — Un anonyme, 4 f. — Mme Delapalme, 10 fr. — Mme Josseau, 5 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Mme Laloubère, 20 fr. — Mme Foucault, 20 fr. — Mlle D., 1 fr. — Mlle R., 1 fr. — Mme E. Gaislard, 5 fr. — M. le vicomte Lemercier, député au Corps législatif, 100 fr. — M. A. de Beaurepaire 10 fr. — M. Robert, vicaire général de Viviers, 10 fr. — M. de Contagnet, chanoine honoraire, 20 fr. — M. Bourg, chanoine, 10 fr. — M. le comte d'Haussonville, 100 fr. — M. P. Lamotte, 10 fr. — M. Petitfils, curé de Pody, 5 fr. 50 c. — M. de Bourge, 20 fr. — Un anonyme, 20 fr. — M. Louis Planori de Paris, 500 fr. — M. Albert Gigot, 20 fr. — Un anonyme, 100 fr. — M. le curé d'Ency, 5 fr. — Quête faite à l'Œuvre de la Jeunesse, rue des Francs-Bourgeois, 258. — MM. Tanguy et Leroux, vicaires à Guimaec, 10 fr. — Mme veuve Liey, 10 fr. — M. Roumette, curé de Lonrone, 3 fr. — M. l'abbé Perrot, de Dijon, 25 fr. — Un enfant de Saint-Vincent de Paul, 5 fr. — M. Bonnaud, vicaire général de Tours, 10 fr. — M. J. Schirlin, curé de Shierentz et son vicaire, 10 fr. — M. de Verdalles, curé de Marolles, 10 fr. — Un Anonyme, 30 fr. — Mme la comtesse de Villeneuve, 50 fr. — Mme la comtesse de Reviers, 40 fr. — Mme la comtesse de Brisse, 60 fr. — Mme Hip. Demouchy, 20 fr. — M. et Mme Fournier, 7 fr. — Mlle Hyacinthe Demouchy, 10 fr. — M. Eugène, 100 fr. — Mme B., 20 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Un

anonyme, 30 fr. — M. Désormeaux, 10 fr. — Un anonyme, 10 fr. — M. d'Arapoff, 1,000 fr. — M. de Nikifavff, 500 fr. — M. Jules de Soye, 10 fr. — M. Médaille, 2 fr. — M. Armand, 10 fr. — Mlle Nicole, 10 fr. — M. Raviot, 2 fr. — M. l'abbé Daubet, 10 fr. — M. Petit de Tourteuille, 100 fr. — M. Lemoine, 5 fr. — Mlle Berthe Symomet, 40 fr. — Mme Symomet, 40 fr. — Mme Forzy, 5 fr. — Mme Prérobert et ses ouvrières, 6 fr. — Un prêtre, 5 fr. — Un anonyme, 500 fr. — M. G. F. Bresson, 20 fr. — M. Armand Pillé, 20 fr. — M. Paul Gaillard, 20 fr. — M. Arthur vicomte de Grandeffe, 20 fr. — M. Lévêque, du *Rosier de Marie*, 5 fr. — M. Lejusteur de Bourgueil, 100 fr. — — M. Gabelle, curé de Brancourt, 5 fr. — M. de Bélot, vicaire général, curé de la cathédrale de Blois, 50 fr.—M. Léon de Breuze, 5 fr. — M. V. Fournel, 10 fr. — M. Gé..., curé de Lucay-le-Libre, 10 fr. — M. Girard Thibault, négociant à Dijon, 25 fr. — Mlle Marguerite Girard, 3 fr. — Mlle Marie Girard, 2 fr. — Un anonyme, 2,000 fr. — M. le docteur Gouraud, 10 fr. — M. Xavier Gouraud, 5 fr.—M. Fillieux, vicaire à St-Martin, 5 f.— Un anonyme, 2 fr. — M. Michel, 10 fr. — Adèle et Henri, 60 fr. — M. Fillot, employé de l'*Ami de la Religion*, 1 fr. — M. l'abbé de Bessay, chanoine honoraire de Luçon, 20 fr. — Un anonyme, 15 fr. — Mme Viols, 70 fr. — Mlle Virginie Evain, 20 fr. — M. Delarbre, 20 fr. — Un anonyme, 10 fr. — M. Vié, 100 fr. — Mme Girard, 100 fr. — M. Thureau, 40 fr. — M. le comte Foucher de Careil, 50 fr.

Montant de la sixième liste. .	7,942 fr. 50
Total des listes précédentes. .	16,014 fr. 60
Total.	23,957 fr. 10

SEPTIÈME LISTE.

M. Mézières, administrateur de l'*Ami de la Religion*, 20 fr. — M. Agasse, 30 fr. — M. V. Agasse, 30 fr. — M. Emile Pécourt, 200 fr. — M. Leroux, conseiller à la cour d'Orléans, 20 fr. — M. l'abbé Berteuille, 30 fr. — Mmes Malter, 2 fr. — Un anonyme, 42 fr. — M. le prince Paul de Broglie, 500 fr. — M. Thiery, orfèvre, 20 fr. — Un anonyme, 100 fr. — M. Davrillié, 10 fr. — M. Depiron, 20 fr. — Un anonyme, 30 fr. — Un anonyme, 1 fr. — M. le comte et Mme la comtesse de Vogué, 300 fr. — Un aumônier d'hôpital, 30 fr. — Mme Martinet, 20 fr. — Quelques employés du ministère du commerce, 10 fr. — Mme veuve Fahuc, 50 fr. — Mme G., 10 fr. — Un anonyme, 30 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Mme la marquise de Rochedragon, 100 fr. — Divers anonymes, 110 fr. — M. et Mme Bru, 2 fr. — M. Picard, 20 fr. — M. Jacquemont, 15 fr. — M. Dupuis, 5 fr. — M. le marquis Christian de Nicolaï, 100 fr. — M. Colta, 5 fr. — Mme Clairbant, 10 fr. — B. Boutin, 25 fr. — M. A. G., 11 fr. — Mme Descluzeaux, par M. le curé d'Enghien, 140 fr. — Mmes d'Yquelon, 40 fr. — M. H. Pavillard, 10 fr. — M. l'abbé Bajou, 5 fr. — M. Daniel Franchetti, 50 fr. — M. de Plasman, 10 fr. — M. l'abbé Palliard, 5 fr. — Pensionnat des sœurs de Sainte-Marie, 50 fr. — M. l'abbé de Cazalès, 30 fr. — M. de Boissieu, 20 fr.

Montant de la septième liste. .	2,288 fr.
Total des listes précédentes. .	23,957 fr. 10
Total jusqu'à ce jour . . .	26,245 fr. 10

On lit dans l'*Union* :

Monsieur le comte de Chambord a adressé la lettre suivante à M. Barrande :

« Lucerne, le 23 juillet 1860.

« Mon cher Barrande, en lisant les tristes détails des massacres et des affreux événements dont la Syrie vient d'être le théâtre, mon cœur s'est ému de tant de souffrances et d'infortunes. Fidèle aux traditions de la monarchie qui a si longtemps couvert les chrétiens d'Orient de sa puissante protection, je veux témoigner, autant qu'il dépend de moi, de ma vive sympathie pour eux.

« Envoyez donc ma faible offrande.

« Combien je regrette que mon absence de la patrie ne me permette de m'associer que de loin, et par mes vœux, à la sainte et noble lutte que la France va soutenir contre la barbarie en faveur du christianisme et de la civilisation !

« Ma sœur, qui est en ce moment auprès de moi, et qui n'oublie jamais qu'elle aussi est Fille de France, vous charge de joindre sa souscription à la mienne.

« Je vous renouvelle l'assurance de ma constante affection.

« HENRI. »

Le comte de Chambord a souscrit pour 4,000 fr. et la duchesse de Parme pour 2,000 fr.

Son Em. le cardinal-archevêque de Paris vient d'adresser au clergé de son diocèse la circulaire suivante, en faveur des chrétiens de Syrie :

Paris, le 24 juillet, 1860.

Monsieur le curé,

Notre vénérable prédécesseur sollicitait, il y a dix ans, la charité des fidèles en faveur des chrétiens d'Alep, qui, après avoir été livrés pendant deux jours et deux nuits à la fureur d'une multitude impie et forcenée, avaient vu leurs habitations saccagées, leurs églises réduites en cendres, leurs enfants conduits en captivité et réservés à une servitude pire que la mort.

Cet appel fut entendu, et de toutes parts chacun s'empressa de venir en aide à tant d'infortunes.

Aujourd'hui, Monsieur le curé, des calamités semblables, mais dont les proportions sont bien autrement considérables, viennent de fondre sur les populations chrétiennes du Liban et de la Syrie, en butte à tous les genres de violences, d'outrages et de cruautés ; et chaque jour les feuilles publiques nous mettent sous les yeux les récits les plus lamentables

des horreurs et des atrocités de tous genres qui ont répandu la désolation dans ces contrées.

Ceux qui ont échappé à la mort sont maintenant sans asile, sans pain, sans vêtements : des milliers d'orphelins se trouvent exposés, dans le plus triste abandon, à tout ce que la misère a de plus affreux.

Déjà des âmes généreuses se sont émues de toutes parts, et de nombreuses offrandes se réunissent et se centralisent pour parer aux premiers besoins.

Mais c'est vers la France que ces populations infortunées ont toujours porté leurs premiers regards, au milieu des calamités et des épreuves auxquelles elles sont si fréquemment soumises. C'est en elle qu'elles ont toujours placé leurs plus sûres espérances ; et cette fois encore leurs espérances ne peuvent pas être trompées.

Les besoins sont pressants, ils sont immenses ; que chacun s'y intéresse dans la mesure de ses moyens et de ses forces; et bientôt nous aurons la consolation d'avoir allégé des souffrances qui surpassent tout ce que l'imagination peut concevoir !

Nous ordonnons, en conséquence, qu'une quête générale sera faite dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, le dimanche 29 juillet, à toutes les messes et aux offices de la journée.

Comme il importe que les secours soient transmis à leur destination le plus tôt possible, MM. les curés et chapelains auront soin que le produit des quêtes soit versé au secrétariat de l'Archevêché dans le cours de la semaine prochaine.

Le généreux élan de la charité des fidèles de notre diocèse dans ces déplorables circonstances aura aussi pour effet, n'en doutons pas, de consoler et de réjouir le cœur du Pontife auguste qui, dans ses propres tribulations, n'oublie aucun de ses enfants éprouvés. Il daigne avoir pour agréable nos efforts en vue d'adoucir les peines du Chef de l'Eglise universelle : il verra dans notre empressement à soulager nos frères de l'Orient, que nous ne voulons être étrangers à aucune des afflictions de cette Eglise, notre bien-aimée, dans les temps d'épreuve et au milieu de tant de sujets de douleur et d'amertume !

Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

† F.-N., cardinal Morlot,
Archevêque de Paris.

On nous écrit de Naples, 21 juillet :

Les événements se suivent et se pressent; ils ne me donnent pas le temps de trop vous renseigner sur l'esprit de la population. Vous puiserez ces renseignements aux faits eux-mêmes. Nous voyons se renouveler les scènes de 1848. Etrange fatalité, qui ne permet pas à ce peuple de jouir en paix des réformes qu'il a si ardemment désirées et si instamment demandées ! Je vous disais, dans ma dernière lettre, qu'on affichait et colportait ici, jusque dans les casernes, les portraits de Victor-Emmanuel et de Garibaldi, en les mettant sous le nez des soldats. Il y en a, parmi la troupe, qui ont perdu patience et se sont livrés à des actes blâmables ; les rues ont été ensanglantées ; la garde royale s'est éparpillée dans la ville, sabre en main, et a forcé les citoyens à crier : Vive le Roi ! Il y a eu des morts et des blessés. Ce coup de tête a été sévèrement caractérisé; les auteurs ont été vertement réprimandés. Le Roi est allé dans les casernes et a harangué la troupe. Ses paroles ont fait renaître la confiance, un moment ébranlée, et ont écarté toute connivence, que les malveillants, les unitaires surtout, voulaient, par de perfides insinuations, attribuer au jeune souverain.

Deux proclamations royales, animées de l'esprit le plus sage et le plus libéral, ont produit le meilleur effet. Princes, ministres et fonctionnaires subalternes ont tous imité l'exemple du Roi. Ç'a été la semaine aux proclamations ! Après les deux du Roi au peuple et à l'armée, nous avons eu celles du ministre de l'intérieur, du ministre de la guerre, de S. A. le comte d'Aquila, commandant général de la marine napolitaine, du directeur de la police, et même la proclamation du comité central napolitain. Car Naples a toujours un comité, libéral ou révolutionnaire, comme vous aimez mieux, qui publie ses programmes et ses bulletins, qui parle à la population au nom de l'Italie, sinon de Victor-Emmanuel et de Garibaldi, qui dirige le peuple, lui mesure l'enthousiasme, et lui dit comme à l'Océan : « Tu n'iras pas plus loin ! »

C'est un gouvernement dans le gouvernement; c'est l'esprit italianissime et unitaire stimulant les autorités et la population; et très-probablement c'est la pépinière des ministres à venir. C'est lui qui disait aux Napolitains, lors de l'acte souverain du 25 juin : « Accepter en silence. » C'est lui qui leur disait plus tard : « Ne bougez pas avant d'en recevoir l'ordre par Garibaldi. » C'est lui, enfin, qui adresse des conseils, des éloges, des remerciments au peuple quand celui-ci a été sage ; et lui dit qu'il a bien mérité de l'Italie. Heureusement, car il faut être juste, ce comité prêche toujours l'ordre, la prudence, la tranquillité; il a blâmé les sanglantes représailles

dont les anciens fonctionnaires de police ont été les victimes; il a en quelque sorte apprivoisé les lazzaroni. Mais il pourrait, sans danger, laisser tous ses bons soins au gouvernement, qui ne s'en acquitterait pas trop mal; il éviterait ainsi cette particularité si anormale d'un double gouvernement : l'un officiel et agissant en plein jour; l'autre, secret, mystérieux, je dirais presque ténébreux, se cachant dans l'ombre, et publiant des bulletins anonymes. Des deux choses l'une : ou le comité est d'accord avec le nouveau cabinet, et son existence ainsi que son action sont superflues; il devient un dualisme inutile; où il n'est pas d'accord avec lui, et ne peut que contrecarrer et entraver l'action du ministère. Puisque la police est, de son aveu, dirigée par un homme honnête et éclairé, qu'on ait au moins confiance en lui. Dans le cas contraire l'existence même de ce comité nous ferait douter de l'aptitude du nouveau directeur; car que penser d'un directeur de police qui laisse un comité central fonctionner dans l'ombre à côté de lui?

Poursuivons. Croyez-vous qu'on soit rassuré à l'heure qu'il est? Pas le moins du monde. On tourmentait encore les hommes de l'ancienne police. Le préfet a dû publier une ordonnance pour prier (si ce n'est pas le mot, c'est bien l'esprit de l'ordonnance) les citoyens de mettre un terme à ces persécutions. On lui a obéi. Seulement si l'on ne persécute pas les sbires et les agents de police, on continue de désigner à la haine publique les hommes influents qui passent pour être partisans de l'ancien régime. On en a destitué et éloigné un grand nombre ; cela n'a pas suffi ; on en déniche tous les jours de nouveaux. Il y en a qui, pour éviter cette persécution d'un autre genre, donnent leur démission. On parle de celle du général Nunziante; ainsi que de l'éloignement et de la destitution du prince Scaletta, un homme, celui-là, très-attaché au roi de Naples; on parle aussi de celle de d'Agostino et de Del Re. J'en passe ; je me borne aux personnages hier encore les plus influents, demain peut-être de simples citoyens.

Je trouve qu'on abuse un peu trop de la qualification de *rétrograde*, et surtout du mot de *camarilla*. Si l'on voulait écouter les plus zélés, la moitié de la bourgeoisie serait rétrograde, et les trois quarts de la noblesse appartiendraient à la camarilla, — sans parler de presque tous les grands dignitaires de la couronne, de presque tous les hauts fonctionnaires et même des subalternes. Quelle vaste camarilla! Il est vrai que ces derniers, les subalternes, comme la plupart des employés, n'en sont pas ; mais ils ne perdent rien pour ne pas y appartenir ; on les classe parmi les rétrogrades, et leur compte est réglé. Le *steeple-chase* aux places et aux emplois, qui jusqu'à présent n'avait pas figuré dans le programme, est déjà commencé. Au moins si l'on choisissait des hommes spéciaux! Mais non ; on cherche des libéraux. On peut être honnête, libéral, probe, et ne pas savoir administrer une province. Il est des professeurs d'histoire ou de mathématiques dont on ne saurait récompenser le libéralisme par une place dans les douanes. Tel honnête ingénieur connu par ses principes libéraux ne sera qu'un médiocre sous-préfet. Mais ici on regarde avant tout à la *couleur*.

Nous avons enfin une garde nationale plus ou moins organisée. A défaut d'uniforme, elle a un ruban tricolore. Chaque arrondissement peut compter sur 800 hommes ; ce qui porte à 9,600 individus son effectif pour les douze arrondissements de la capitale. En même temps on a aboli la garde civique (*guardia urbana*) dans les provinces, et l'on a bien fait. Elle était paresseuse ou insuffisante. Le jour où la garde nationale a commencé son service, on craignait de nouveaux troubles ; on était sur le qui-vive. Il n'en a été rien. Au contraire ; les lazzaroni ont jeté des bouquets de fleurs sur le passage de la garde (comme ils en avaient jeté le 19, jour de la fête de Garibaldi, au pied du portrait du dictateur), et quelques officiers de la troupe ont embrassé fraternellement les officiers de la garde nationale. Puis, des acclamations, des vivats assourdissants ont éclaté devant les postes de la milice citadine.

Il paraît cependant que cette portion de la troupe, qui est encore hostile au nouveau régime (la garde royale notamment), n'a pas encore dit son dernier mot. Le nouveau ministre de la guerre a éloigné celle-ci, et l'a remplacée par deux régiments qui stationnaient à Caserte. Il est question aussi de dissoudre et de renvoyer toute la légion étrangère.

En général, la méfiance est encore à l'ordre du jour ; et pourtant, si l'on demandait aux plus méfiants ce qu'ils voudraient que le Roi fît, en outre de ce qu'il a déjà fait, ils seraient bien embarrassés ; à moins de lui demander qu'il cède la place à Garibaldi. La Constitution remise en vigueur est des plus larges : le cabinet est composé d'hommes honnêtes et intelligents ; la garde nationale a commencé son service ; les colléges électoraux vont nommer les représentants ; la presse discute dès à présent, avant même que la loi spéciale ait été publiée. Les ministres plénipotentiaires, chargés d'établir l'alliance avec le Piémont, sont à Tu-

rin ; les troupes sont rappelées des Abruzzes, et de toutes les villes de la Sicile ; il n'en restera, dit-on, que dans la citadelle. Eh bien ! on n'est pas satisfait !

Il est aussi question, mais je ne vous l'assure pas, de garder la citadelle de Messine, quel que soit le sort de la Sicile. Elle serait le Gibraltar napolitain. Cette position fortifiée est nécessaire au gouvernement napolitain pour sauvegarder les Calabres. La citadelle commande le fleuve; on ne pourrait pas ainsi passer le détroit et tenter un coup de main sur l'extrémité du continent.

Je grouperai quelques faits pour finir. Les émigrés et les exilés napolitains arrivent en grand nombre ; on leur fait l'accueil le plus chaleureux et le plus sympathique. Si le ministère se retire, c'est dans les rangs des exilés qu'on en recrutera un nouveau. On désigne déjà les individus.

Une petite émeute a eu lieu à l'hospice des pauvres, un établissement qui aurait besoin de réformes radicales. Il est humide, malsain et mal entretenu. Ce n'est pas le mécontentement qui a donné lieu à l'émeute ; le motif eût été plausible, si les moyens étaient blâmables ; c'est une cocarde tricolore ! Où le constitutionnalisme et la réaction vont-ils se nicher !

Les trois couleurs jouent un grand rôle en ce moment. On en voit partout. Au théâtre, ils suffisent pour faire applaudir un acteur. Les dames de chœur en ont fait leur profit.

Par-ci, par-là, on voit encore apparaître quelque drapeau blanc. Une rixe s'en suit ; les magasins se ferment ; les coups tombent donc comme grêle; on crie sauve qui peut; puis les contusionnés se relèvent, les blessés sont transportés à l'hôpital des Pellegrini, et tout retourne dans le *désordre* accoutumé.

Plusieurs officiers de marine ont donné leur démission et sont partis. La marine, l'artillerie et le génie sont très-libéraux ; la garde royale, les Bavarois, les Suisses, et tous les étrangers en général, sont absolutistes ; la ligne est ce qu'elle doit être : elle fait son devoir et respecte la discipline.

C'est l'architecte Alvino qui est chargé de préparer et décorer les Chambres ; ce fut lui que l'on choisit aussi en 1848 et qui s'attacha surtout à faire quelque chose de durable : il y réussit médiocrement. L'année suivante, les Chambres étaient dissoutes. On enleva les siéges, et la salle redevint ce qu'elle était en 1847 : un musée de minéralogie.

Il arrive tous les jours de graves nouvelles des provinces. Le nouveau régime rencontre une vive opposition ; les réactionnaires en profitent et les troubles éclatent de tous côtés.

On dit ici que le ministre La Greca aurait envoyé des dépêches assez rassurantes sur sa mission auprès de l'empereur des Français, — ce qui contrarie un peu le parti des unitaires. Ce parti espère que les deux envoyés napolitains échoueront dans leur mission à Turin. Hier on parlait d'une victoire remportée par Medici sur les Napolitains à Milazzo. Vous ne devez pas ignorer que nous sommes ici les derniers à être informés de ce qui se passe en Sicile. Toutefois j'ai pu avoir des renseignements non suspects. Il y a eu un combat ; il y en a même eu deux. Dans le premier, Medici a repoussé les Napolitains; dans le second, ceux-ci sont revenus à l'attaque, avec plus de vigueur et d'entrain ; les volontaires ont eu de grandes pertes, mais ils sont restés maîtres du terrain. Je n'insiste pas sur les détails. Vous êtes plus à même de les connaître que moi. Le télégraphe vous les aura déjà communiqués.

Encore un mot. On s'attend tous les jours à la nouvelle d'un débarquement de Garibaldi. Il y en a qui croient que ce débarquement aura lieu à Salerne ; d'autres vont jusqu'à affirmer que ce sera ici-même. C'est trop présumer ! Toutefois on fait de la propagande en sa faveur dans le bas peuple. On le présente comme un être surnaturel ; il n'est pas de légendes dont on ne le fasse pas le héros. Que le ciel nous préserve de quelque sanglante collision ! Ce pauvre pays, quel que soit sa forme de gouvernement, ne sera donc jamais heureux !

Pour extrait : M. Garcin.

On lit dans les journaux de Milan :

« *A M. le comte de Cavour, ministre des affaires étrangères.*

« Chambéry, le 11 juin 1860.

« Monsieur le comte,

« Je jette encore un coup d'œil sur les Etats du Roi avant de nous en séparer. Je vois avec une profonde affliction la persécution religieuse qui sévit de plus en plus chaque jour sur toute l'Italie. La persécution, qui est si dure pour ceux qui la subissent, n'est pas agréable non plus, ni honorable pour ceux qui en sont la cause. Avant notre séparation, j'ose me permettre encore de vous exprimer un conseil qui la fera cesser en peu de jours, si vous daignez le prendre en considération.

« Ne mêlez pas le spirituel et le temporel ; laissez les prêtres libres à l'église et à la sacristie; ne leur demandez jamais ce qui est contraire à leurs convictions ; laissez-leur le soin de prier, de célébrer la messe, d'instruire les fidèles et d'administrer les sacrements. Ne les forcez pas d'intervenir à vos ovations ; ne leur demandez ni *Te Deum*, ni bénédiction de drapeaux. Gouvernez

sans eux et permettez-leur de prier sans vous. Respectez le sanctuaire des consciences. Des prières forcées ne vous sont ni utiles devant Dieu ni honorables devant les hommes. Il y a là, ce me semble, un moyen simple et facile de vivre en paix avec l'Eglise. Le gouvernement y gagnera et l'Eglise aussi.

« J'ai l'honneur d'être, etc. † ALEXIS,

« *Archevêque de Chambéry.* »

« *A Monseigneur l'archevêque de Chambéry.*

« Turin, le 13 juin 1860.

« Je remercie sincèrement Votre Grandeur des conseils qu'elle veut bien me donner avant d'accomplir l'acte de séparation qui doit mettre un terme à nos rapports officiels. Je tâcherai d'en faire mon profit, d'autant plus volontiers que je n'ai aucun goût pour la persécution, et que je ne suis nullement disposé à me venger maintenant des tracasseries que j'ai dû subir dans ma jeunesse de certains prêtres qui invoquaient le bras séculier pour me forcer à suivre leurs doctrines et à mettre en pratique leurs préceptes.

« Mais puisque Votre Grandeur veut bien s'intéresser à la paix de l'Eglise dans les Etats du Roi, j'oserai la prier de donner aussi quelques conseils à ceux de ses collègues dans l'épiscopat qui se mettent en révolte ouverte contre le gouvernement de leur pays, qui refusent de reconnaître le souverain qu'il s'est donné, qui encouragent la rébellion, sont en correspondance avec ses ennemis à l'étranger, et cherchent à fomenter des troubles à l'intérieur.

« Le gouvernement respecte l'Eglise; mais si des membres du clergé, fussent-ils évêques, archevêques ou cardinaux, violent les lois et affichent un mépris insultant pour le Roi et les institutions, nous sommes décidés à provoquer à leur égard l'application des lois, quand même cela devrait nous faire passer pour persécuteurs aux yeux du parti qui prêche la tolérance lorsqu'il ne peut mettre en pratique les maximes en vertu desquelles l'enfant Mortara a été enlevé à ses parents et les époux Madiai bannis de leur patrie.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« CAVOUR. »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer les différences qui séparent et qui caractérisent ces deux documents. Tout le monde jugera de quel côté est la dignité, la déférence et la modération.

M. de Cavour, effrayé du sort de M. La Farina, a sans doute voulu refaire sa popularité compromise par les triomphes de Garibaldi. Nous croyons, sans vouloir le moins du monde discuter son langage, qu'il lui faudra écrire beaucoup de lettres du même style pour mettre sa plume au niveau de l'épée de Garibaldi.

M. GARCIN.

Lettres pastorales relatives à la situation actuelle des Etats pontificaux.

Mgr l'évêque de Nevers adresse du Mont-Dore, où il est momentanément retenu pour sa santé, la circulaire suivante à son clergé:

Vous savez dans quelle position difficile se trouve en ce moment notre Père commun. La révolution, profitant de ses victoires, s'est emparée de Bologne et des Romagnes; elle a soustrait ces provinces à son pouvoir béni, et, en le dépouillant de son autorité, elle l'a privé des ressources sur lesquelles il devait compter pour le gouvernement de ses Etats. Tandis que les revenus du trésor pontifical étaient ainsi diminués d'une manière très-notable, des charges nouvelles lui étaient imposées : il fallait former et organiser une armée, pour repousser une invasion menaçante, et maintenir l'ordre à l'intérieur parmi les populations restées fidèles. Un illustre général, que nous sommes fiers de compter parmi les enfants de la France, a offert sa vieille expérience et sa vaillante épée ; de tous côtés accourent de valeureux soldats, prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense du trône de saint Pierre et de l'auguste représentant de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre; mais il faut vêtir, armer, nourrir ces généreux soldats résolus à défendre énergiquement ce qu'il y a de plus sacré au monde.

En présence de ces besoins, le gouvernement pontifical fait un appel au monde catholique : il lui demande non pas un don, mais *un prêt*, s'engageant à servir une rente annuelle de 5 0/0 en échange des sommes qui lui seront versées.

Nous n'avons pas à vous dire, nos bien chers coopérateurs, combien cette opération est légitime en elle-même; nous ne voulons pas non plus en faire ressortir l'opportunité et les avantages spirituels. Quand tous les jours d'immenses capitaux se précipitent aveuglément dans les spéculations les plus hasardeuses, n'y aurait-il pas dans notre diocèse de nombreux fidèles qui regarderont comme un bonheur et une gloire de consacrer quelques épargnes à l'œuvre la plus sainte, de les placer dans ce trésor où elles fructifieront pour eux au centuple, et d'où elles leur reviendront en bénédictions immortelles? Le passé nous répond à cet égard des fruits de votre zèle.

Annoncez donc aux fidèles que l'emprunt de 50 millions, ouvert par le gouvernement de notre Saint-Père le Pape, est autorisé en France ; qu'un intérêt de 5 fr. sera payé annuellement pour chaque somme de 100 fr, versée, et qu'on peut souscrire à Nevers chez MM. Frebault et Cᵉ, banquiers. Cet avis suffira sans doute, et notre appel sera entendu.

Vous pourrez continuer à nous adresser les dons que vous recevrez, en dehors de cet emprunt, pour venir en aide au Souverain-Pontife ; nous nous empresserons de les transmettre à leur destination. Nous ne saurions assez vous féliciter du zèle avec lequel vous avez répondu à l'invitation que nous vous avons adressée à cet égard.

† Dominique-Augustin, *évêque de Nevers.*

Mgr l'évêque de Soissons s'exprime en ces termes :

Vous n'ignorez pas que le dévouement des catholiques de France n'a pas attendu jusqu'à ce jour pour se manifester : déjà de généreux sacrifices ont été faits pour venir en aide à l'immortel Pie IX. Les sentiments de foi déjà si connus de nos chers diocésains ne se démentiront pas dans cette circonstance, nous en avons la douce confiance, et nous croyons remplir un devoir de haut intérêt et de haute sollicitude pour les besoins temporels de la Papauté, en recommandant à leur générosité les souscriptions à l'emprunt pontifical.

La cause du Saint-Père, Messieurs et bien chers coopérateurs, est une cause qui doit intéresser tous les cœurs catholiques et tous les enfants dévoués de l'Eglise, et il n'en est pas un seul qui veuille rester indifférent en présence des épreuves et des souffrances du Père commun des fidèles. Nous aimons donc à compter sur leur empressement à profiter du double moyen qui leur est offert aujourd'hui, de l'aider dans ses embarras : l'emprunt ou les dons volontaires; l'un et l'autre sont également à la portée de tous. Nous serions heureux de les voir donner dans cette occasion au Souverain-Pontife une nouvelle preuve de leur respectueux et filial attachement.

† Paul-Armand, *évêque de Soissons et Laon.*

La lettre pastorale de Mgr l'évêque de Périgueux se réfère à la fois « aux offrandes à adresser à notre St-Père le Pape et à l'emprunt décrété par Sa Sainteté. »

Depuis le pauvre pêcheur de la Galilée jusqu'à Sa Sainteté Pie IX, l'histoire de la Papauté, nos très-chers frères, a souvent retracé, dans la suite des âges, l'histoire du Calvaire ; mais si Notre-Seigneur Jésus-Christ permet que parfois les orages viennent assaillir son Eglise, il sait aussi, au milieu des tempêtes, lui donner pour la régir des âmes d'élite toujours disposées à l'immolation et au sacrifice.

Voyez, N. T.-C. F., depuis moins d'un siècle, ces grandes et nobles figures de pontifes romains, Clément XIII, Pie VI, Pie VII et Pie IX, généreux martyrs de leur conscience et de leur serment ! Rome enregistrera leurs noms parmi les plus glorieux des successeurs de Pierre.

Nous avons tous compati aux malheurs immérités qui sont venus fondre sur le meilleur des Pères, et, à la vue de tant d'indignités, un immense cri de douleur s'est fait entendre de tous les points de l'univers catholique. S'attaquer aux droits spirituels et temporels du chef de la grande famille chrétienne, n'est-ce pas toucher à la prunelle de l'œil et blesser vivement le cœur de tout enfant de l'Eglise ?

La douleur, sans la prière, est une douleur stérile, N. T.-C. F.; aussi avons-nous prié et prierons-nous sans cesse jusqu'à ce qu'enfin justice soit rendue à tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré sur la terre, au représentant de N. S. Jésus-Christ ici-bas, au Souverain-Pontife.

Sacrilégement dépouillé et toujours menacé par les trois grands ennemis de toute autorité, l'*hérésie*, les *sociétés secrètes* et la *révolution*, le Pape a besoin de secours pour ne pas succomber. Sans doute, et que sur ce point votre foi ne s'inquiète pas, N. T.-C. F., sans doute l'Eglise ne succombera jamais, puisqu'elle a pour elle des promesses divines; mais si l'auguste représentant des principes immuables de tout ordre et de toute justice venait, au *point de vue temporel*, à disparaître dans une de ces tempêtes suscitées par l'enfer, quel terrible coup porté à la religion, à la société, à la famille, ajoutons encore et à la propriété !

Quand ses droits, les plus antiques et les plus sacrés, auront été aussi indignement foulés aux pieds qu'ils le sont, de nation à nation, comment seront-ils respectés de famille à famille, de personnes à personnes ? Reviendrons-nous donc à ces temps mauvais, alors qu'il y a douze ans on proclamait bien haut ces affreuses maximes : *La propriété, c'est le vol* ! !... *Le partage, c'est le droit de tous* ! !...

Ignore-t-on ou feint-on d'ignorer qu'il est dans la nature de l'étincelle d'allumer des incendies, de la vipère d'infiltrer ses poisons, du torrent de souiller et détruire; et ne faut-il pas que le principe découle forcément de la conséquence, comme l'eau découle bourbeuse ou limpide de la source, selon qu'elle est fangeuse ou pure ?

Nous vous le disons en vérité, N. T.-C. F., ces exemples de spoliation, tombés de si haut au milieu des peuples, sont mille fois plus funestes pour le repos et la vie des nations, que ne le seraient, pour une vaste cité, des miasmes pestilentiels, qui, en venant tout à coup s'abattre sur elle, l'auraient bientôt transformée en un vaste tombeau.

Tous les intérêts donc, spirituels et temporels, se rattachent à cette grave question de la Papauté, si dénaturée et si peu comprise de nos jours : aussi, pour qu'elle sorte triomphante d'une des plus terribles épreuves qu'elle ait eu à subir, sachons nous imposer des sacrifices.

Rendons justice aux prêtres de notre diocèse et à plusieurs âmes pieuses et dévouées qui déjà ont su prévenir notre appel public en

versant entre nos mains leurs offrandes pour la cause pontificale. Que tous reçoivent ici l'expression de notre vive gratitude. Prémices de la charité de notre diocèse, ces offrandes *abondantes* et *généreuses* ont reçu leur auguste destination, et ont été déposées avec respect aux pieds du Saint-Père.

Un second envoi de secours se prépare, N. T.-C. F., et c'est afin que tous aient part, selon leurs moyens, à l'œuvre *catholique par excellence*, que nous venons réclamer de *tous*, soit le denier de la veuve, soit l'obole du pauvre et du travailleur, soit l'or et l'argent du riche. Si nous n'ordonnons pas de quête, c'est afin de laisser à tous la liberté et la spontanéité de leurs dons, qui seront reçus avec reconnaissance, par nous et MM. les curés, ou qui pourront être déposés dans l'un des troncs de nos églises.

Quiconque a du sang catholique dans les veines, N. T.-C. F., tiendra à honneur, non pas *de faire une aumône*, nous n'admettons pas cette parole quand il s'agit du Pape, mais *de payer une dette filiale* à l'Eglise notre Mère et au Souverain-Pontife notre Père, dette sacrée de notre foi et de notre cœur.

Un autre moyen efficace de venir en aide au Saint-Siége, N. T.-C. F., serait de prendre part à l'Emprunt romain que le gouvernement de l'Empereur, nous l'en remercions, a autorisé pour la France. En ordonnant cette mesure, rendue nécessaire par l'indigne spoliation dont elle a été victime, Sa Sainteté Pie IX disait, le 18 avril dernier :

« Certain, d'après les témoignages nombreux « que nous avons reçus, à notre grande consola- « tion de toutes les populations chrétiennes du « monde entier, que nous ne placerions pas en « vain notre confiance en elles et qu'elles vien- « dront à notre aide en prenant part à cet em- « prunt dont les conditions permettent même « l'emploi des petits capitaux, afin qu'un plus « grand nombre de souscripteurs puissent y « concourir, nous n'hésitons pas à approuver « son émission. »

Quand la tête et le cœur sont menacés, N. T.-C. F., ne faut-il pas qu'à l'instant même les membres leurs portent secours pour sauver le corps tout entier.

Hâtons-nous, le temps presse !

Toute famille chrétienne regardera comme un honneur de transmettre à ses enfants, si cela lui est possible, un de ces titres de l'Emprunt romain, qui sera l'un de ses titres de noblesse, puisqu'il attestera aux générations futures le dévouement des aïeux au Siége apostolique.

Sur la somme totale demandée à tous les catholiques de l'univers par notre Saint-Père le Pape, au milieu des circonstances critiques où il se trouve, la France, N. T.-C. F., a sa magnifique part, puisqu'une moitié lui est réservée, et c'est sans doute à son glorieux *droit d'aînesse* qu'est due cette faveur. Sa Sainteté Pie IX a daigné se rappeler que le plus beau des titres de la France était celui de *Fille aînée de l'Eglise*. Les catholiques français ne l'oublieront pas, et ils prouveront au Souverain-Pontife, si digne de notre vénération et de notre amour, que tout ce que nous possédons est et sera toujours à lui, nos biens, nos vies et nos cœurs.

✠ *Jean, évêque de Périgueux et de Sarlat.*

Nous recevons deux circulaires de Mgr l'archevêque d'Auch ; la première prescrit la continuation des prières pour le Pape :

Prier en union avec l'Eglise et avec le Pape, est notre premier devoir ; mais ce n'est pas le seul. Vous savez quelles brèches profondes la révolution a faites à l'établissement temporel du Saint-Siége ; la plus riche portion du patrimoine que le Pape tenait de la munificence des nations chrétiennes, et, particulièrement, de la France, lui a été ravie. Ses revenus ont été notablement amoindris ; ses charges se sont accrues. Aussi longtemps que durera cette situation, si les subventions volontaires, abondantes des fidèles ne créaient pas au Pape des ressources extraordinaires, le gouvernement de l'Eglise deviendrait humainement impossible. Or, le gouvernement de l'Eglise, c'est la direction de l'humanité sur la route de ses éternelles destinées : c'est le salut de nos âmes. Nous vivons du Pape dans l'ordre surnaturel. Pourvoir à l'existence temporelle du Pape, c'est acquitter une dette sacrée. Au point de vue constitutionnel et légal, Son Exc. M. le ministre des cultes déclarait, dans une circulaire récente, que donner au Pape est un droit incontestable de tout citoyen. En envisageant la question de plus haut et telle qu'elle se pose dans la conscience des catholiques, il y a ici plus qu'un droit : il y a un devoir, un intérêt supérieur à tous les intérêts de ce monde. C'est ainsi que le monde catholique l'a entendu. C'est ce qui a été compris dans le diocèse d'Auch. De nombreuses offrandes nous ont été déjà adressées, avec prière de les faire parvenir au Pape.

✝ Antoine, *Archevêque d'Auch.*

La seconde, relative à l'emprunt romain, contient ce qui suit :

Vous remarquerez que les titres de cet emprunt sont émis au pair, 5 p. 100. C'était le taux des fonds romains avant les derniers bouleversements ; c'est le niveau qu'ils reprendront sûrement lorsque la situation de Rome et de l'Italie aura été définitivement régularisée. Le gouvernement du Pape n'a pas dû tenir compte, et les catholiques ne se préoccuperont pas d'une dépréciation accidentelle.

Après la bataille de Cannes, Annibal s'avança

jusqu'aux portes de Rome. Le sénat fit mettre aux enchères le champ où l'armée carthaginoise avait dressé ses tentes, et il fut vendu toute sa valeur. Tout à Rome, même l'argent, avait l'instinct des destinées que le ciel avait fait à cette ville.

La souveraineté de Rome païenne n'était, dans les desseins de Dieu, que la préparation d'une plus haute souveraineté. C'est dans Rome chrétienne que devait se réaliser le mot tombé du ciel et que la terre avait entendu sans en comprendre le sens divin, *imperium sine fine dedi*. Or, l'empire spirituel de Rome ne saurait subsister humainement, comme cela a été expliqué, comme cela est admis par tout le monde, sans avoir une base terrestre. De là, le patrimoine que la Providence a fait à saint Pierre ; la révolution campe à l'heure qu'il est sur une portion de ce domaine inviolable, sacré. C'est un accident qui afflige profondément les catholiques, mais qui ne saurait troubler leur foi. L'avenir même temporel de Rome chrétienne est autrement assuré contre les succès de la révolution, que ne l'était l'avenir de l'ancienne Rome contre les triomphes de Carthage. Notre confiance ne demeurera pas au-dessous de la confiance du sénat et du peuple romain.

On nous écrit de Fécamp, 26 juillet :

Lundi dernier a été marqué à Fécamp par une solennité bien touchante. Les délégués des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, établies à Saint-Eustache, Bréauté, Gerville et Etrétat, se sont réunis à leurs confrères de cette ville pour fêter en famille leur saint patron.

M. le curé de la Sainte-Trinité a bien voulu mettre à leur disposition sa magnifique église, une des merveilles de l'art chrétien en France, et célébrer une grand'-messe pour leur œuvre.

Après l'Evangile, le R. P. Mavel, jésuite de Rouen, a prononcé un sermon approprié à la circonstance, qui a vivement impressionné l'auditoire.

Nous n'avons pas l'intention d'en faire l'analyse : nous dirons seulement, qu'après avoir résumé à grands traits la vie de saint Vincent de Paul, l'orateur a adressé à ses auditeurs une émouvante exhortation sur l'imitation de ses vertus et surtout de sa charité.

Puis il a fait ressortir l'excellence de l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, qui a pour but le soulagement des maux de l'âme, aussi bien que du corps : il a engagé ses membres à se pénétrer de plus en plus de son esprit, et à lui donner toute l'extension possible ; et ses auditeurs, qui n'en faisaient point partie, à s'enrôler sous sa pacifique bannière. Il faut que toutes les paroisses de France aient leur conférence, afin que tous les pauvres reçoivent, avec des secours temporels, ceux bien autrement nécessaires de la religion, et que toutes les souffrances soient adoucies par le baume de la charité. Puissent les enfants de lumière déployer autant de zèle pour sauver les âmes que ceux de ténèbres pour les perdre, et opposer partout la propagande du bien, à celle si active et trop habile du mal.

Après ce sermon, dont nous n'offrons qu'un très-incomplet et pâle résumé, M. Doyen est remonté à l'autel pour achever le sacrifice.

M. Grenier, adjoint de Fécamp, a fait une quête pour les besoins des pauvres secourus par la conférence de la ville.

A la communion, nous avons été aussi édifiés que peu surpris, de voir bon nombre de sociétaires s'agenouiller à la table eucharistique et y recevoir le sacrement où saint Vincent de Paul puisa une si ardente charité.

Au banquet céleste succéda une agape semblable à celle qui réunissait les premiers chrétiens au sortir des Saints-Mystères, et où régna la plus parfaite cordialité.

A trois heures, tous les sociétaires se réunirent au local de la conférence de Fécamp, sous la présidence de M. le curé Doyen. MM. les secrétaires firent les rapports annuels de leurs conférences respectives. Il en résulte qu'elles ont versé des secours abondants dans le sein des familles pauvres; et les ont couronnés par nombre de services d'un ordre plus élevé. Ainsi elles ont réhabilité des mariages; mis des enfants en état de fréquenter les catéchismes, les écoles; de faire la première communion; préparé des adultes à remplir leurs devoirs religieux.

La conférence de Bréauté dont on a lu un compte rendu spirituel, où nous avons reconnu la plume de M. le curé, offre des jeux aussi variés qu'attrayants aux jeunes gens de la paroisse. On ne peut trop conseiller l'emploi de ce moyen, le plus efficace pour protéger les mœurs de l'adolescence contre les divertissements dangereux et mauvais.

M. Baudry, délégué par le conseil de Rouen, a profité de ces rapports pour émettre des avis pratiques. Sur l'invitation de M. le curé Doyen, le R. P. Mavel a repris la parole et développé sous un nouveau jour le sujet qu'il avait traité le matin en chaire.

Les membres se sont ensuite rendus en corps à l'église de la Sainte-Trinité, pour se mettre eux et leur œuvre sous la protection de la Mère de Dieu.

Pour extrait : M. Garcin.

Emprunt romain cinq pour 100.

L'émission est faite au pair, en coupures de 1,000 fr., 500 fr. et 100 fr. de capital, rapportant 5 pour 100 d'intérêt annuel, payable par semestre, les 1er avril et 1er octobre, dans les principales villes de l'Europe. Le payement a lieu :

30 pour 100 en souscrivant;

20 pour 100 le 1er août 1860;

20 pour 100 le 1er novembre 1860 (sous déduction des intérêts échéant le 1er octobre);

30 pour 100 le 1er février 1861.

L'intérêt court sur la totalité à dater du 1er avril 1860.

La souscription est ouverte, à Paris, chez :

MM. Edw. Blount et Cᵉ, banquiers, rue de la Paix, 3;

Et chez MM. Labaume de La Bouillerie et Cᵉ, banquiers, rue de la Victoire, 61.

Elle sera définitivement close le 31 juillet courant.

FAITS DIVERS

Nous avons annoncé dernièrement que l'évêque du Puy avait adressé une lettre à l'Empereur et à l'Impératrice, pour les inviter à assister à l'inauguration de la statue de Notre-Dame-de-France, au Puy (Haute-Loire). On écrit à la *Patrie* que cette colossale statue vient d'être installée sur le sommet du rocher qui domine la ville du Puy.

Cette opération, qui offrait les plus grandes difficultés à cause du poids énorme de la Vierge, a parfaitement réussi, et fait le plus grand honneur à MM. Solvain et Miciollo.

Cette statue est l'œuvre de M. Bonnassieux. Elle a été coulée par M. Prenat, fondeur à Givors, avec les 150 canons que l'Empereur avait donnés à Mgr l'évêque du Puy, après la prise de Sébastopol.

Sa hauteur est de 16 mètres; elle se compose de 105 pièces principales et de 900 pièces accessoires; son épaisseur est de 3 centimètres et son poids total de 100,000 kilogrammes. La tête de la Vierge a 1 mètre 50 centimètres de diamètre. Un des pieds pèse 1,300 kil. et a 1 mètre 90 centimètres de longueur.

Pour élever cette énorme masse de fonte, il a fallu établir une charpente de 20 mètres de hauteur sur un piédestal construit au-dessus du rocher de Corneille, et disposer des engins suffisamment solides pour résister à la pesanteur des pièces principales, dont le poids varie entre 1,200 et 1,800 kilogrammes.

MM. Solvain et Miciollo ont su triompher de tous les obstacles qui rendaient leur tâche des plus difficiles. Et ce n'est pas sans émotion qu'on a vu les plus fortes pièces se balancer dans l'air et franchir une distance de plus de 300 mètres, sans accident et sans avaries.

En ce moment, on ne peut encore juger de l'effet que produira cette statue gigantesque, couverte d'échafaudages. Dans un mois, elle sera revêtue de son ornementation. La couronne qui surmonte la tête de la Vierge sera dorée et toutes les charpentes auront disparu.

On pense que l'inauguration de Notre-Dame-de-France aura lieu du 8 au 11 septembre prochain.

— On lit dans le *Toulonnais* :

L'Empereur est toujours annoncé à Toulon pour les premiers jours de septembre. Il est décidé qu'il arrivera par mer et qu'il habitera le yacht impérial pendant son séjour. Parti de Marseille à cinq heures du matin, il sera à Toulon à neuf heures, et restera jusqu'à minuit pour assister avec l'Impératrice aux fêtes qui lui seront offertes par la ville.

— Hier a été célébré, à la chapelle du Sénat, le mariage de M. Pietri, sénateur avec Mlle Just. La bénédiction nuptiale a été précédée d'une allocution de M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine.

— Des animaux curieux à divers titres sont destinés à prendre place dans le jardin zoologique du bois de Boulogne; parmi eux figurent plusieurs zébus ou bœufs à bosse du Soudan et du Sénégal, ainsi que des pacas de la Guyane et un acouchi. Cette collection vient de s'augmenter de plusieurs individus amenés de l'Amérique du Sud, et notamment d'un tapir et d'une biche cariacou, espèce très-rare dans les ménageries. L'activité imprimée aux travaux du nouveau jardin du bois de Boulogne permet de fixer à un mois environ la date de son ouverture.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

VARIÉTÉS.

Saint Colomban.

(Suite et fin. — Voir les numéros 111, 112 et 113.)

Le roi des Lombards était cet Agilulfe dont nous avons déjà parlé à l'occasion de saint Grégoire le Grand; il avait pour femme Théodelinde, la noble rivale de Clotilde. Il reçut le vénérable exilé avec respect et confiance; et Colomban, à peine arrivé à Milan, se mit aussitôt à écrire contre les ariens, car cette funeste hérésie dominait encore parmi les Lombards; ceux qui n'étaient pas restés païens, les nobles surtout, demeuraient en proie à l'arianisme. L'apôtre irlandais trouvait donc un nouvel aliment pour son zèle de missionnaire, et put s'y livrer avec succès sans renoncer à son amour de la solitude. Agilulfe lui fit don d'un territoire du nom de Bobbio, situé dans une gorge reculée de l'Apennin, entre Gênes et Milan, non loin de ces bords fameux de la Trebbia, où Annibal avait campé et vaincu les Romains. Il y avait là une vieille église dédiée à saint Pierre; Colomban se chargea de la restaurer et d'y adjoindre un monastère. Malgré son âge, il voulut partager les travaux des ouvriers, et courba ses vieilles épaules sous

le poids d'énormes poutres de sapin qu'il semblait impossible de transporter à travers les précipices et les sentiers à pic de ces montagnes. Cette abbaye de Bobbio fut sa dernière étape. Il en fit la citadelle de l'orthodoxie contre les ariens, et y alluma un foyer de science et d'enseignement qui en fit pendant longtemps le flambeau de l'Italie septentrionale (1).

Là comme partout et pendant toute sa vie, notre saint continuait à cultiver les études littéraires qui avaient charmé sa jeunesse. A soixante-huit ans, il adresse à un ami une épître en vers adoniques, tout empreinte de ces souvenirs classiques dont se nourrissaient les moines d'alors. Il le prie de ne pas mépriser « ces petits vers « par lesquels Sapho, l'illustre muse, ai« mait à charmer ses contemporains, et de « préférer pour un moment ces futilités à « de plus savantes productions (2). » Il invoque les souvenirs de la Toison d'or, du jugement de Pâris, de la pluie d'or de Danaë et du collier d'Amphiaraüs. Puis sa pensée s'assombrit en s'élevant : « Je dictais ainsi, accablé des maux cruels que souffre mon corps fragile, accablé par l'âge, car, tandis que les temps précipitent leur cours, j'atteins la dix-huitième olympiade de ma vie. Tout passe et les jours irréparables s'enfuient. Vivez, soyez fort, soyez heureux, et souvenez-vous de la triste vieillesse (3). »

C'est encore à cette dernière époque de sa vie que se rapporte la lettre si diversement appréciée qu'il écrivit au pape Boniface IV au nom du roi Agilulfe, qui, à peine dégagé des liens de l'arianisme, s'avisait malencontreusement de protéger les partisans des *Trois Chapitres*, lesquels révoquaient en doute l'orthodoxie du Saint-Siége, qui s'était mis, selon eux, en contradiction avec un concile général (1). Colomban écrivait au milieu de populations mêlées d'orthodoxes et de schismatiques, d'hérétiques et même de païens. Lui-même, évidemment fort peu instruit du fond de la question, se fit l'organe des inquiétudes et des défiances du parti qui se prétendait seul fidèle à la doctrine du concile de Chalcédoine contre l'erreur d'Eutychès. Tout en réclamant, dans une séries d'apostrophes bizarres et obscures, l'indulgence du Pape pour un *Ecossais imbécille* chargé d'écrire pour le compte d'un Lombard, roi des gentils, il avertit le pontife des imputations (2) élevées contre lui, et le conjure de prouver son orthodoxie et d'excommunier ses détracteurs. Sans doute quelques-unes des expressions qu'il emploie seraient aujourd'hui regardées comme irrespectueuses et justement repoussées. Mais alors, jeunes et fécondes, la foi et l'austérité pouvaient être plus indulgentes. Si sa lettre est empreinte de la franchise et de l'indépendance d'un Celte, d'un Breton, un peu trop mordant (3), comme il le dit lui-même, elle respire aussi le tendre et filial dévouement d'un Romain passionné pour l'honneur du Saint-Siége. Qu'on en juge par ce fragment : « J'avoue que je gémis de la mauvaise renommée qu'a la chaire de Saint-Pierre dans ce pays. Je vous parle non comme un étranger, mais comme un ami, comme un disciple, comme un domestique. Je parle librement à nos maîtres, aux pilotes du vaisseau de l'Eglise, et je leur dis : Veillez ! et ne méprisez pas le petit avis de l'étranger. Nous, Irlandais, qui habitons

(1) Tum per prærupta saxorum scopula trabes ex abietibus inter densa saltus locis inaccessibilibus cæderentur..... Suis ac suorum humeris immane pondus imponebat. JONAS, c. 60. — L'école et la bibliothèque de Bobbio comptèrent parmi les plus célèbres du moyen âge. Muratori a donné le catalogue des 700 manuscrits qu'on y possédait au dixième siècle. C'est de là que vinrent les fameux palimpseptes d'où le cardinal Maï a tiré le *De Republicâ* de Cicéron. — Le monastère ne fut supprimé que sous la domination française, en 1863 : l'église subsiste encore et sert de paroisse.

(2) Inclyta vates
Nomine Sapho
Versibus istis
Dulce solebat
Edere Carmen
... Doctiloquorum
Carmina linquens,
Frivola nostra
Suscipe lætus.

(3) Traduction d'Ozanam.

(1) Les *Trois Chapitres* (on nommait ainsi trois écrits de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret) avaient été condamnés comme *Nestoriens* par le concile de Constantinople (5e œcuménique) en 553, et par le pape Vigile : condamnation repoussée par les évêques d'Afrique et d'Istrie comme portant sur le concile de Chalcédoine qui avait, selon eux, approuvé ces écrits. Les Lombards tenaient pour ces évêques, que Grégoire le Grand ménageait à cause de leur zèle contre les ariens; mais sous Boniface IV la querelle se ranima. Agilulfe et Théodelinde y engagèrent Colomban.

(2) Quando rex gentilis peregrinum scribere, Longobardus, Scotum hebetem rogat... quis non mirabitur potiusquam calumniabitur. *Epist. v. ad Bonif. Pap., ed.* Galland., p. 355.

(3) Mordacius.

les extrémités du monde, nous sommes les disciples de saint Pierre et de saint Paul, et des autres apôtres qui ont écrit sous la dictée de l'Esprit saint. Nous ne recevons rien de plus que la doctrine apostolique et évangélique. Nul d'entre nous ne fut jamais ni hérétique, ni juif, ni schismatique. Le peuple que je vois ici, qui supporte le poids de beaucoup d'hérétiques, est jaloux ; il se trouble comme un troupeau effrayé. Pardonnez-moi donc si, en nageant au milieu de ces écueils, j'ai dit quelques paroles offensantes pour les oreilles pieuses. La liberté native de ma race me donne cette hardiesse. Chez nous ce n'est pas la personne, c'est la raison qui prévaut. L'amour de la paix évangélique va me faire tout dire. Nous sommes liés à la chaire de Pierre ; car, quelque grande et glorieuse que soit Rome, c'est par cette chaire qu'elle est grande et glorieuse chez nous. Quoique le nom de l'antique cité, gloire de l'Ausonie, se se soit répandu dans le monde comme quelque chose de souverainement auguste, grâce à la trop grande admiration des peuples, pour nous, vous n'êtes grands et augustes que depuis l'incarnation de Dieu, depuis que l'esprit de Dieu a soufflé sur nous, et depuis que le fils de Dieu, sur le char conduit par les deux ardents coursiers de Dieu Pierre et Paul, a fendu les flots de l'océan des peuples pour parvenir jusqu'à nous. Bien plus, à cause de ces deux grands apôtres du Christ, vous êtes presque célestes, et Rome est la tête des Eglises du monde entier, sauf la singulière prérogative du lieu de la divine résurrection (1).

Jamais l'on n'avait exprimé avec une plus poétique énergie la généreuse ferveur de cette race irlandaise justement orgueilleuse d'avoir ignoré le joug de la Rome païenne, et d'avoir attendu, pour reconnaître ses lois, qu'elle fût devenue la Rome des apôtres et des martyrs.

Mais pendant que l'infatigable missionnaire recommençait ainsi en Italie sa carrière de prédicateur et de fondateur monastique, tout avait changé de face chez ces Francs auxquels il avait consacré la moitié de sa vie. Au moment où le persécuteur victorieux de Colomban semblait à l'apogée de la fortune, au moment où il venait de réunir les immenses domaines de la royauté austrasienne à son propre royaume d'Orléans et de Bourgogne, et où il ne lui restait plus que le petit Etat de Clotaire à conquérir pour régner sur toute la Gaule et la Germanie franque, le roi Thierry était mort subitement à vingt-six ans. En vain Brunehault avait-elle voulu recommencer à régner sous le nom de son arrière-petit-fils, du jeune Sigebert, l'aîné des enfants de Thierry : les leudes d'Austrasie, qui n'avaient jamais pu supporter la domination altière de cette reine, et au premier rang le puissant chef Pepin, tige de la race carlovingienne, se déclarèrent contre elle. Ils se concertèrent d'un côté avec les leudes de Bourgogne, de l'autre avec Clotaire et ses Neustriens, et appelèrent celui-ci à régner. Brunehault et les quatre fils de Thierry lui furent livrés. Il fit égorger les deux aînés, et se montra le digne fils de Frédégonde par l'atroce supplice qu'il infligea à la rivale septuagénaire de sa mère. Clotaire II, devenu par tous ces crimes le seul roi des Francs et maître de l'Austrasie et de la Bourgogne comme de la Neustrie, se rappela la prédiction que lui avait faite Colomban et désira revoir le saint qui avait si bien prophétisé. Il chargea donc Eustaise, qui l'avait remplacé comme abbé à Luxeuil, d'aller chercher son père spirituel et de mener avec lui une députation de nobles destinés à servir de caution aux bonnes intentions du roi. Colomban reçut Eustaise avec bonheur et le garda quelque temps auprès de lui pour le bien pénétrer de l'esprit de la règle qu'il lui fallait faire prévaloir sur « le peuple monastique » à Luxeuil. Mais il refusa de se rendre à l'appel de Clotaire ; on voudrait croire que tout le sang innocent que ce roi venait de verser fut pour quelque chose dans ce refus ; mais rien ne le prouve. L'abbé se borna à lui écrire une lettre pleine d'avis salutaires, dont il faut

---

(1) Doleo enim, fateor, de infamia cathedræ S. Petri... Ego enim ut amicus, ut discipulus, ut pedissequus vester, non ut alienus loquar : ideo libere eloquar nostris utpote magistris, ac spiritualis navis gubernatoribus, ac mysticis proretis dicens : Vigilate... Noli despicere consiliolum alienigenæ... Nullus hæreticus, nullus judæus, nullus schismaticus fuit... Populus quem video, dum multos hæreticos sustinet, zelosus est, et cito tanquam grex pavidus turbatur... Libertas paternæ consuetudinis, ut ita dicam, me audere ex parte facit. Non enim apud nos persona, sed ratio valet : amor pacis evangelicæ totum me dicere cogit... In duobus illis ferventissimis Dei spiritus equis, Petro et Paulo... per mare gentium equitans, turbavit aquas multas... et supremus ille auriga currus illius qui est Christus... ad nos usque pervenit. Ex tunc vos magni estis et clari... et, si dici potest, propter geminos apostolos... vos prope cœlestes estis et Roma orbis terrarum caput est Ecclesiarum...

convenir qu'il avait grand besoin, et à lui recommander sa chère abbaye de Luxeuil, que Clotaire combla en effet de dons et de faveurs (1).

Quant à Colomban, il finit comme il avait commencé, en cherchant une solitude plus étroite encore que celle du monastère qu'il venait de fonder à Bobbio. Il avait trouvé sur la rive opposée de la Trebbia et dans le flanc d'un immense rocher, une caverne qu'il avait transformée en chapelle dédiée à la sainte Vierge : c'est là qu'il passa ses derniers jours dans le jeûne et l'oraison, ne revenant au monastère que pour les dimanches et les jours de fête. Après sa mort, cette chapelle fut longtemps vénérée et fréquentée par les âmes affligées, et, trois siècles plus tard, les annales du monastère rapportaient que ceux qui y entraient tristes et abattus en sortaient réjouis et consolés par la douce protection de Marie et de Colomban (2).

Telle fut la vie de l'illustre fondateur de Luxeuil : moins oublié, il faut le dire, que d'autres qui ne méritaient pas plus de l'être que lui, sa mémoire n'a été remise en lumière de nos jours que pour être exploitée dans un esprit hostile à la vérité et à l'autorité du Saint-Siége (3).

Qu'y a-t-il donc dans cette vie qui puisse justifier la prétention qu'on a eue d'ériger le fondateur de Luxeuil en chef de parti politique, en ennemi de la royauté de son temps, et de plus, en schismatique, contempteur ou au moins rival de la Papauté? Colomban n'avait ni les vertus ni les vices qui font les hommes politiques : il ne lutta pas contre la royauté, mais contre un seul roi, et il livra cette lutte dans le seul intérêt de la pureté et de la dignité du mariage chrétien. Il est impossible de découvrir dans sa biographie, si remplie de minutieux détails, la moindre trace d'une préoccupation politique. Bien loin d'être un ennemi de la royauté, il fut sans contredit celui des grands moines de son temps qui eut les relations les plus fréquentes et les plus cordiales avec les rois contemporains : avec Clotaire, roi des Neustriens ; Théodebert, roi des Austrasiens, Agilulfe, roi des Lombards. Mais il savait que la vertu et la vérité sont faites pour les rois comme pour les peuples. L'histoire doit admirer en lui l'intégrité monastique aux prises avec le paganisme rétrograde de la polygamie mérovingienne, et le missionnaire étranger et solitaire retrouvant de prime saut, en face des conquérants de la Gaule, la liberté des prophètes de l'ancienne loi contre la débauche couronnée : *Loquebar testimonia tua in conspectu regum, et non confundebar.* Il y a cela, et il n'y a pas autre chose : cela suffit à sa gloire.

A l'égard du Saint-Siége, si l'on retrouve dans son langage quelques traces de l'âpre indépendance de sa race et de l'audacieuse franchise de son caractère; s'il faut le plaindre de s'être entêté à défendre et à imposer avec une opiniâtreté fatigante les observances locales et spéciales de son pays, s'il se donna le ridicule d'offrir des conseils au pape Boniface IV sur une question théologique qu'il avoue lui-même n'avoir pas étudiée à fond, il faut ajouter que même dans ces paroles les plus véhémentes rien n'implique le moindre doute sur l'autorité suprême du siége romain. Il dit expressément que toujours la colonne de l'Eglise est ferme à Rome, il qualifie expressément le Pape de pasteur des pasteurs et de *prince des chefs*, à qui il appartient de protéger dans ses périls l'armée du Seigneur, de tout organiser, de régler l'ordre de la guerre, de stimuler les capitaines, d'engager enfin le combat en marchant lui-même à la tête des soldats de Dieu (1).

(1) Litteras castigationum affamine plenas Regi dirigit gratissimum munus... Rex velut pignus fœderis viri Dei litteras ovans recepit. JONAS, c. 61.

(2) Inter cæteras virtutes... hæc præcipue viguit, sicut ab antecessoribus nostris audivimus, quod si aliquis tristis illic adveniebat, si ibi aliquam morulam haberet, interventu Sanctæ Virginis suprodictique viri lætus exinde revertebatur. *Mirac. S. Columb. a monach. Bobiens. Sæc. X*, ap. ACT. SS. O. S. B., t. II, p. 37-38. — Une autre tradition lui attribue la découverte, au sein de ces rochers qu'il parcourait sans cesse, d'un légume rare et recherché, qui ne se reproduisait pas tous les ans, et que l'abbé de Bobbio envoyait aux rois et aux princes, *pro benedictione S. Columbani*. « Nam legumen Pis, quod rustici *Herbilium* vocant, ex adventu sui tempore per singulos annos sponte nascitur per illas rupes quas ipse perambulavit, nullo serente et, quod nobis majus miraculum videtur, per scissuras petrarum ubi nullus humor adest. *Mirac. S. Columb.*, c. 5.

(3) M. Gorini, dans sa *Défense de l'Eglise*, t. I, ch. x, a mis à néant les étranges rêveries de MM. Alexis de Saint-Priest, Michelet, etc., au sujet du rôle politique et religieux de saint Colomban.

(1) *Epist.* V, *ad Bonifacium.* Pulcherrimo om-

Ce prétendu Luther du septième siècle n'avait donc droit à aucune des sympathies qui lui ont été récemment témoignées. Elles se sont trompées d'adresse. Il n'a été l'ennemi ni des rois ni des Papes...

Avant de clore ce chapitre de notre récit, il est nécessaire de constater un résultat aussi imprévu qu'incontestable. Tout, dans ce que nous avons raconté, semblait devoir assurer à jamais la prépondérance de la règle et de l'institut de Colomban dans les pays de la domination franque. Une si grande et si légitime popularité, la faveur constante des rois mérovingiens, la sympathie généreuse de la noblesse bourguignonne et austrasienne, les vertus et les miracles de tant de saints, les ramifications immenses et sans cesse renaissantes de Luxeuil et de ses rejetons, tout devait contribuer à fixer l'ascendant d'une loi monastique née sur le sol de la Gaule et propagée par de si illustres représentants ; tout devait lui valoir la préférence sur cette règle italienne, plus ancienne, il est vrai, mais dont les modestes débuts et les obscurs progrès dans la Gaule ont presque échappé à l'histoire. Et cependant, il n'en fut rien. C'est, au contraire, la règle de Colomban qui s'éclipse peu à peu, et c'est la règle de Benoît qui s'introduit et triomphe partout, et cela sans qu'on puisse citer un seul homme *hors ligne*, un seul saint célèbre qui, pendant la période que nous venons de parcourir, ait pu, par son influence personnelle, contribuer à cette surprenante victoire. Elle était déjà complète, un demi-siècle après la mort du fondateur de Luxeuil, et au milieu des succès quotidiens, de la popularité croissante de ses disciples. Parmi ces disciples mêmes, les premiers et les plus chers à son cœur, tel que son filleul Donat, ont commencé à combiner les prescriptions bénédictines avec les siennes. Les deux monastères qu'il avait lui-même créés et habités, Luxeuil et Bobbio, sous ses successeurs directs, en subissent ou en acceptent l'empire et le propagent au sein de leurs colonies. L'illustre Eloy, tout en imposant à sa fondation limousine la similitude la plus exacte avec Luxeuil, a soin de spécifier, dans sa charte de donation, que les religieux doivent y suivre à la fois les règles des bienheureux Pères Benoît et Colamban. La même mention se retrouve, de plus en plus souvent, dès qu'il est question des institutions à suivre dans les colonies de Luxeuil. Dans ce grand enrôlement monastique qui s'exerce pendant tout le VIIe siècle sur l'élite de la population franco-gauloise, c'est Colomban qui lève et qui fait marcher les recrues ; mais c'est Benoît qui les discipline et qui leur donne le drapeau et le mot d'ordre. Là où Colomban a semé, c'est Benoît qui moissonne. Graduellement et partout, la règle bénédictine arrive d'abord pour se juxtaposer, puis pour se substituer à la règle de Colomban, jusqu'à ce qu'enfin celle-ci n'apparaît plus que de loin en loin, comme un souvenir déjà antique et respectable, mais dont la vie s'est retirée.

En 670, à Autun, au cœur de cette Bourgogne dont Colomban semblait destiné à être à jamais le législateur religieux, dans un concile de cinquante-quatre évêques tenu par saint Léger, qui avait lui-même habité Luxeuil, six canons sont rendus, exclusivement relatifs à la discipline monastique : on y prescrit aux religieux d'observer et d'accomplir dans toute leur plénitude les prescriptions des canons de l'Eglise et de la règle de saint Benoît, et le concile ajoute : « Si elles sont ainsi légitimement et en tout observées par les abbés et les monastères, le nombre des moines ira toujours croissant, avec la grâce de Dieu, et le monde entier sera préservé par leurs incessantes prières de la contagion du mal. » L'Eglise gallo-franque proclamait ainsi une adhésion sans réserve à la règle que saint Maur avait apportée du Latium cent vingt ans auparavant : le grand moine irlandais était mort depuis cinquante ans à peine, et déjà il n'était plus question ni de sa personne ni de sa règle.

Comment s'expliquer cette substitution complète et universelle de l'influence bénédictine à celle du législateur hibernois, jusque dans les fondations de celui-ci ? Et cela, il ne faut pas se lasser de le répéter, sans qu'aucun personnage de premier ordre ait paru sous l'inspiration exclusive de la tradition du Mont-Cassin ? Faut-il l'attribuer à cet esprit particulier et national dont Colomban ne put ou ne voulut jamais se dégager complétement ? Fut-ce là le vice caché qui consuma la vitalité de son œuvre ? Non, certes : car, si ce puissant individualisme eût inspiré la moindre répugnance, il n'eût point attiré pendant sa vie ni enfanté après sa mort cette myriade de

nium totius Europæ Ecclesiarum capiti... Pastorum pastori.

disciples, plus nombreux et surtout plus illustres que tous ceux de Benoît.

Il faut donc chercher ailleurs la raison de sa défaite, et l'on ne saurait, à notre avis, la trouver que dans l'union beaucoup plus intime et plus manifeste de la règle bénédictine avec l'autorité du siége romain. Encore une fois, nous avons démontré qu'il n'y avait chez Colomban, pas plus que chez ses disciples et ses rejetons, aucune hostilité contre le Saint-Siége, et nous avons cité les preuves du respect des Papes pour sa mémoire. Pas plus que lui, Benoît n'avait ni recherché ni obtenu de son vivant, pour son institut, la sanction souveraine de la Papauté. Mais longtemps après sa mort, et au moment même où Colomban s'occupait d'enraciner son œuvre dans la Gaule, le saint et l'homme de génie qui occupait la chaire de saint Pierre, Grégoire le Grand, avait spontanément imprimé à la Règle bénédictine le sceau de l'approbation suprême. A cette adoption de l'œuvre, Grégoire avait préludé par la glorification de l'auteur, dans ces fameux *Dialogues* dont le succès dut être si grand dans toutes les communautés catholiques. Le troisième successeur de Grégoire, Boniface IV, dans un concile tenu à Rome en 610, et par un décret fameux dont nous nous reprochons de n'avoir point encore parlé, avait condamné ceux qui, plus enflammés par la jalousie que par la charité, soutenaient que les moines, étant morts au monde et ne devant plus vivre que pour Dieu, étaient par cette raison indignes et incapables d'exercer le sacerdoce et d'administrer les sacrements. Le décret du concile reconnaît aux religieux légitimement ordonnés, le pouvoir de lier et de délier, et pour confondre la folle prétention de leurs adversaires, il cite l'exemple de saint Grégoire le Grand que sa qualité de moine n'avait point éloigné du siége suprême, et de bien d'autres qui, sous la robe monastique, avaient déjà porté l'anneau pontifical. Mais il invoque surtout l'autorité de Benoît, qu'il qualifie de « vénérable législateur des moines, » et qui ne leur avait interdit que les affaires séculières. C'était proclamer de nouveau, et dans l'occasion la plus solennelle, que la règle de Benoît était la loi monastique par excellence. C'était imprimer une nouvelle sanction à toutes les prescriptions de celui qui était appelé, trente ans plus tard, l'*abbé de la ville de Rome* par un autre Pape, par Jean IV, dont Luxeuil tenait son exemption de l'autorité épiscopale. Ainsi adoptée et glorifiée par la Papauté, identifiée en quelque sorte avec l'autorité de Rome elle-même, la règle de saint Benoît put voir son ascendant suivre le même progrès que celui de l'Eglise romaine. Je n'ignore pas qu'au septième siècle, l'intervention des Papes dans les affaires de l'Eglise de France fut bien moins sollicitée et moins efficace que dans les siècles postérieurs : mais elle était incontestablement souveraine et plus que suffisante pour conquérir l'assentiment de tous à un institut romain par excellence. D'ailleurs aucune autre explication ne saurait rendre raison du phénomène qui fit, avant un siècle écoulé, s'éclipser la règle et le nom de Colomban, et transforma en monastères bénédictins toutes les fondations dues à la puissante propagande de l'apôtre irlandais.

Une de ces grandes rivières, telles que la Moselle ou la Saône, qui prennent leur source non loin de Luxeuil même, nous offre un symbole fidèle des destinées de l'œuvre de saint Colomban. On la voit sortir d'abord, obscure et inconnue, de la racine des monts, puis grossir, s'étendre en formant un courant large et fécond, parcourir et arroser de vastes et nombreuses provinces. Elle semble devoir continuer indéfiniment sa marche indépendante et bienfaisante. Vaine illusion ! Voilà qu'elle rencontre un fleuve, qui arrive en maître d'une autre extrémité de l'horizon, qui l'attire, l'absorbe et l'entraîne, qui engloutit jusqu'à son nom, et qui, redoublant de force et de vie à l'aide de ces ondes conquises, poursuit seul et vainqueur son cours majestueux jusqu'à l'Océan. C'est ainsi que le cours si longtemps triomphant de l'institut de Colomban, fut réduit à n'être plus que l'affluent oublié du grand fleuve bénédictin, destiné seul désormais à couvrir de son limon régénérateur la Gaule et tout l'Occident.

Comte Ch. de Montalembert.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

28 *juillet*

Plusieurs journaux annoncent que les représentants des grandes puissances se sont réunis avant-hier et hier au ministère des affaires étrangères pour s'occuper de la convention relative à l'insurrection en Syrie.

L'acquiescement de la Porte est arrivé hier soir, et le *Constitutionnel* pense que la convention des puissances sera signée aujourd'hui.

Pendant que les cabinets délibèrent, les massacres continuent. Une correspondance publiée par la *Presse*, confirme les accusations que portait le *Moniteur* contre l'initiative prise par les Turcs dans les scènes sanglantes de Damas.

La même correspondance fait un récit navrant de l'arrivée à Beyrouth des chrétiens qu'avaient recueillis les bâtiments de guerre, et elle adresse un éloge mérité à l'admirable dévouement des Sœurs de charité. « Je ne saurais vous dire, écrit le correspondant de la *Presse*, les prodiges d'humanité accomplis par ces saintes filles. »

Mais ce qui fixera l'attention de nos lecteurs, ce sont les lettres qui nous sont adressées de Syrie et que nous publions plus loin. L'une de ces lettres, qui nous est écrite par notre collaborateur M. François Lenormant, dont les premières correspondances ont déjà excité en France et à l'étranger une vive émotion, achèvera d'édifier ceux qui pourraient conserver encore quelques doutes sur la valeur du prétendu traité passé entre les Maronites et les Druses. Ce traité, comme la presse française a été tout d'abord unanime à le juger, n'est qu'une nouvelle violence infligée aux chrétiens. Accepté, au nom des victimes, par un traître, le kaïmakam maronite qui, depuis deux ans, était expulsé de son pays, ce traité, qui donne raison aux Druses et les dispense de toute indemnité, ne fait, suivant le mot de M. Lenormant, que livrer les chrétiens « pieds et poings liés » à leurs oppresseurs.

Aussi n'a-t-il eu d'autre résultat que d'augmenter la consternation. Dans l'attente de nouveaux massacres, les chrétiens ne songent plus qu'à fuir ; le nom français ne suffit plus à les protéger, et on lira le récit des outrages dont le drogman de notre consulat, et un des aumôniers de notre flotte ont été l'objet. Cependant ces malheureuses populations n'ont pas perdu leur espoir dans l'intervention de la France. C'est d'elle qu'elles attendent leur protection et leur salut. Nous ne nous lasserons donc pas d'invoquer l'action énergique et prompte du gouvernement, et de demander qu'une armée d'occupation aille fortifier le concours si dévoué, mais insuffisant de notre marine.

Le devoir de la France s'accroît de toute la confiance qu'elle inspire.

Nos lecteurs s'uniront à nous pour rendre hommage à la conduite de M. Lenormant, qui, fidèle à son nom et à son pays, réclame si noblement l'appui de la France en faveur de nos frères d'Orient, après leur avoir porté lui-même les souscriptions de la Grèce.

Les renseignements qu'il nous donne et les vœux qu'il exprime sont encore confirmés, comme on le verra, par les lettres si intéressantes que nous communique un autre défenseur, généreux et éclairé, des chrétiens d'Orient, M. Melchior de Vogüé.

29 *juillet*

Les événements de Sicile continuent à être des plus tristes.

Une nouvelle tellement horrible qu'elle semblait incroyable hier, est confirmée aujourd'hui par la *Gazette officielle de Turin*, et par une correspondance particulière du *Journal des Débats* : Garibaldi, vainqueur à Milazzo, a, de sang-froid, après le combat, fait fusiller 39 prisonniers, 39 habitants désarmés.

Un pareil crime, qui rappelle les temps les plus barbares, et qui égale en pleine Europe les atrocités du Liban, peint la révolution de Sicile.

Et qu'avaient fait ces malheureux? Ils s'étaient, nous disent les *Débats*, « déclarés pour le roi; » ils n'avaient pas voulu du libérateur étranger qui se présentait à eux avec des bandes de tous les pays; ils s'étaient battus en fidèles sujets, en citoyens, en patriotes, pour leur droit national, qui est en même temps le droit public de l'Europe. « Le châtiment de Milazzo, « ajoute la correspondance des *Débats*, « sera terrible pour donner un exemple. » Ah! nous n'en doutons pas; et quelle belle garantie de sincérité pour les prochains comices de la Sicile! Comme elle sera libre, cette urne électorale, que présentera aux compatriotes des victimes de Milazzo la main de leurs bourreaux!

Et ce n'est pas encore assez de ce trait pour peindre la révolution de Sicile; pendant que les Siciliens, qui osent témoigner de leur répulsion pour le perturbateur, sont ainsi étouffés dans leur propre sang, savez-vous qui les châtie? Sont-ce au moins des Siciliens? Non. La *Gazette officielle* de Turin nous apprend que l'affaire de Milazzo a été décidée en faveur de Garibaldi par quelques compagnies de Toscans et de Lombards, qui ont chargé les troupes royales au cri de : *Maison de Savoie*. La correspondance des *Débats* nous apprend également que, pour aider Garibaldi à donner le dernier coup à Milazzo, 1,500 *ou* 1,600 *hommes embarqués sur le* Turin, *la nuit de jeudi dernier, sont allés le rejoindre*. Et cela s'appelle l'enthousiasme des Siciliens, la Sicile délivrée par elle-même; et autres mensonges qui soulèvent le cœur d'indignation et de dégoût!

Le *Journal des Débats*, du reste, nous fournit les renseignements les plus instructifs sur ce que son collaborateur, M. John Lemoinne, nomme *l'admirable simplicité*, *l'admirable bon sens*, etc., de Garibaldi.

Le questeur et le préteur de Palerme ont déjà été arrêtés, comme suspects de réaction. On sait, par l'épisode La Farina, comment Garibaldi traite ses meilleurs amis qui ne sont pas de son avis; que sera-ce donc pour les indifférents ou pour les adversaires?

L'entrevue de Tœplitz est toujours la grande préoccupation de l'Allemagne.

D'après une correspondance particulière de l'agence Havas, un protocole aurait été signé dans l'auguste conférence. On est seulement incertain, dit cette correspondance, sur l'objet de ce protocole; est-il relatif aux affaires intérieures de la Confédération? Ou n'aurait-il pas trait plutôt à ses intérêts extérieurs?

Sur un rapport adressé par M. le ministre de la guerre à l'Empereur, le cadre normal du corps d'état-major vient d'être porté, d'une manière permanente, au nombre d'officiers qui avait été fixé temporairement pour la guerre d'Orient et celle d'Italie.

Les nécessités de service créées par l'accroissement de l'armée et l'agrandissement du territoire, sont les considérations invoquées à l'appui de cette mesure.

30 juillet

Nous n'avons pas encore de nouvelles précises à donner à nos lecteurs sur l'expédition de Syrie.

Le *Constitutionnel* de ce matin ne nous apporte pas des renseignements bien lumineux en écrivant les lignes suivantes :

Demain peut-être les flottes combinées de la France, de l'Angleterre et de la Russie paraîtront sur les côtes de la Syrie prêtes à punir en commun une injure commune.

La Turquie elle-même, admise désormais dans la grande famille des Etats européens, devra oublier qu'elle a été pendant des siècles la personnification du fanatisme musulman : elle a promis de prendre part au châtiment éclatant qu'exigent l'humanité et la civilisation chrétienne.

Ces expressions *demain peut-être* et *les flottes combinées de la France, de l'Angleterre et de la Russie* rendent mal, évidemment, la pensée du *Constitutionnel*; car, si on les prenait à la lettre, on serait amené à supposer que l'expédition est problématique, et qu'elle ne sera que maritime.

Quant à la participation de la Turquie *au châtiment éclatant* que méritent les Turcs de la Syrie, la Porte-Ottomane ne s'est pas contentée de la *promettre*, elle l'a offerte d'elle-même avec une insistance qui nous a

semblé, dès l'abord, effrayante pour les Maronites.

Le *Constitutionnel* gourmande sévèrement *certains journaux qui gémissent*, dit-il, *sur les lenteurs de la politique française.* « Ils reprochent aujourd'hui au gou« vernement impérial de s'arrêter à de vai« nes formalités diplomatiques. A les en« tendre, il fallait tout prendre sur nous, « partir quand même, et ne pas s'inquiéter « du reste de l'Europe. L'œuvre une fois « faite, il eût été temps de présenter aux « diverses puissances de tardives explica« tions. »

Ces reproches du *Constitutionnel* s'adressent manifestement à son frère jumeau, le *Pays*, qui disait hier soir :

C'est déjà assez et trop de retards. L'Europe ne peut assumer plus longtemps la responsabilité des lenteurs auxquelles le fanatisme musulman est sans doute seul intéressé.

Le prince Gortschakoff a démontré de quel réseau de fer les populations chrétiennes de l'Orient sont aujourd'hui enveloppées. Les événements les plus désastreux n'ont que trop vérifié ses prophétiques paroles. Ces paroles étaient l'expression d'une pensée mûre et réfléchie.

Le moment est enfin venu, comme l'a très-honorablement dit le *Times*, de passer par-dessus de vaines étiquettes. Ni les formalités, ni les ombrages, ne conviennent aux grandes situations, aux périls urgents.

Le monde chrétien invoque en ces circonstances l'ascendant, la volonté, le génie ferme et désintéressé de Napoléon III.

Que l'Empereur se lève! Dieu est avec lui! — *Durangel.*

La *Patrie* ne se trouve pas traitée moins rudement par le *Constitutionnel*; elle aussi, disait hier soir :

Qu'on ne perde donc plus un moment! La France le demande au nom de la civilisation et de l'humanité.

A ceux qui, au lieu d'agir, voudraient encore discuter, on doit dire : Songez que dans chaque heure de retard est peut-être l'incendie d'une ville et le meurtre d'une population entière! Songez que chacune de vos paroles tue peut-être une famille de chrétiens! — *Paulin Limayrac.*

Nous voulons, bien entendu, rester neutre dans ce débat, tout en avouant pourtant nos sympathies pour la thèse que soutiennent les deux victimes du *Constitutionnel.*

La Conférence des représentants des grandes puissances, relative à l'intervention en Orient, doit se réunir aujourd'hui. On espère que la convention réglant cette intervention y sera signée. Cependant l'*Indépendance belge* croit que cette signature ne sera peut-être donnée que demain mardi.

Le même journal, dans une correspondance dont nous lui laissons la responsabilité, annonce que, dans la première séance de la Conférence, la part proportionnelle de chaque puissance dans l'armement général aurait été ainsi fixée : France, 4,000 hommes; Angleterre, 2,000; Prusse et Autriche, 4,000. Il aurait été stipulé en même temps que la France, au cas où les autres puissances ne fourniraient pas leur nombre de troupes ou ne les tiendraient pas prêtes assez vite, serait autorisée à compléter seule le chiffre total.

Une correspondance d'Athènes, adressée au journal le *Nord*, assure que le gouvernement grec envoie 200 hommes en Syrie sur l'*Ariadne* et le *Panope*, pour être débarqués ou pour rester à bord, suivant que l'amiral français en jugera.

Une dépêche télégraphique de Gênes confirme l'entrée de Garibaldi dans la ville de Messine. Les fusillades auxquelles le dictateur s'est livré à Messine, et qu'il appelle dans un de ses bulletins « la juste pu« nition d'une opiniâtreté fratricide, » sont passées sous silence par le *Siècle*. Le *Journal des Débats*, se demandant quel était le crime de ces malheureux Siciliens, répond : « Celui d'avoir défendu leur souverain et « leurs foyers. Jusqu'à plus ample infor« mé, la conscience publique ne pourra « leur en reprocher d'autre. »

Les journaux allemands sont à peu près unanimes pour regarder l'union de l'Autriche et de la Prusse comme établie à Tœplitz.

Le *Journal de Dresde*, d'accord avec l'*Ost-Deutsch-Post* et la *Gazette du Danube* dont nous avons analysé hier l'opinion, pense que « la nation allemande trou« vera dans l'entrevue de Tœplitz une nou« velle garantie pour la sauvegarde de ses « intérêts et pour le maintien le plus éner« gique de l'intégrité de notre grande pa« trie allemande. »

La *Gazette prussienne* parle absolument dans le même sens; et en même temps, pour répondre aux inquiétudes des libé-

raux Allemands, qui avaient craint de voir dans un rapprochement avec l'Autriche un pas rétrograde de la Prusse vers l'absolutisme, elle se hâte d'ajouter que l'entrevue de Tœplitz marquera une transformation dans la politique intérieure du cabinet de Vienne.

Au moment de clore ce bulletin, une dépêche télégraphique nous apporte l'analyse d'un article du *Morning-Post*, annonçant qu'une lettre vient d'arriver à Londres, « accompagnée de la demande que l'Angleterre et la France adoptent une politique commune en Syrie aussi bien qu'en « Italie. Cette demande est digne de « toute notre attention, *surtout quand* « nous voyons que *le maintien de la Turquie dans son indépendance et son intégrité, et que la renonciation en Italie à toute intervention étrangère, sont les deux lignes de conduite qui vous sont proposées.* »

Si la nouvelle du *Morning-Post* est authentique, elle a une importance à laquelle nos commentaires ne sauraient rien ajouter.

Le secrétaire de la rédaction : M. GARCIN.

Télégraphie privée.

Londres, 30 juillet.

Le *Morning-Post* contient un article dont voici l'analyse :

Les paroles amicales d'un voisin sont toujours agréables, surtout s'il est au pouvoir de ce voisin de fournir la preuve de ses bonnes intentions et de compléter notre satisfaction par ses actions.

Si nous sommes bien informés une lettre vient d'arriver à Londres qui doit être saluée par chaque Anglais avec bonheur, car elle exprime un désir sérieux d'alliance, accompagnée de la demande que l'Angleterre et la France adoptent une politique commune en Syrie aussi bien qu'en Italie.

Cette demande est digne de toute notre attention, surtout quand nous voyons que le maintien de la Turquie dans son indépendance et son intégrité et que la renonciation en Italie à toute intervention étrangère sont les deux lignes de conduite qui nous sont proposées.

Si nous ajoutons maintenant que nous avons des raisons de croire que des assurances pacifiques relativement aux forces militaires et navales de la France figurent aussi dans le document dont nous parlons, il sera évident que nous n'en avons pas apprécié trop haut l'importance.

La pensée qui paraît avoir conduit la plume de l'auguste auteur de la lettre à laquelle nous faisons allusion est le maintien de la paix en Europe, le développement des ressources commerciales de la France et l'entretien d'une bonne entente et d'une action en commun entre les puissances occidentales.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*

On écrit de Constantinople, 18 juillet, au *Moniteur* :

Fuad-Pacha, après avoir reçu ses instructions de la bouche du Sultan, est parti le 12 juillet pour Beyrouth sur une frégate à vapeur. Deux corvettes chargées de troupes et de munitions ont fait route en même temps. Au moment de s'embarquer, Fuad-Pacha a invité le premier drogman de l'ambassade de France à rapporter à M. le marquis de La Valette les paroles suivantes :

« Dites à l'ambassadeur qu'au péril de ma vie je laverai la tache faite à l'honneur de l'armée, et que les troupes feront leur devoir. »

Le paquebot indirect de Syrie, arrivé à Marseille le 24, nous apporte des lettres du 7 juillet. Elles confirment tous les détails que nous avons donnés, mais ne peuvent nous renseigner sur les deux points qui préoccupent vivement l'opinion publique, le sort du Kes-Rouan et celui de la ville de Damas. Il nous faut attendre jusqu'à mardi pour apprendre si Youssef Karram résiste encore, si les secours que la France lui envoie le trouveront encore vivant lui et ses braves compagnons, si le consul français de Damas et Abd-el-Kader se maintiennent encore au milieu des hordes qui les assiégent, et s'ils ont pu échapper au massacre qui a presque anéanti la population chrétienne de la ville et des villages environnants.

Nous avons sous les yeux une lettre adressée par un missionnaire, et qui contient un résumé des événements accomplis jusqu'à présent. Nous en extrayons ce qui est de nature à intéresser nos lecteurs, et nous appelons leur attention sur les passages qui concernent l'inqualifiable conduite du gouvernement turc :

Beyrouth, 16 juillet 1860.

. . . .

« Vous avez déjà appris la destruction complète de Zahleh, le massacre de l'excellent P. Billotet et des trois frères qui s'y trouvaient avec lui. L'avenir si brillant jadis des missions de la plaine de l'Anti-Liban, du Haouran, de la plaine de Palmyre, est anéanti : les douze écoles qui relevaient de Zahleh n'existent plus; la maison de Maalaka n'est plus qu'un amas

de cendres; les chrétiens sont massacrés, ou vagabonds et mourants de faim. Grand Dieu! quel changement!

Pour vous donner un aperçu de l'ensemble de l'œuvre de destruction qui vient de s'accomplir dans les *pachaliks* de Saïda, de Damas, et d'Acre, voici en peu de mots le résumé des événements.

Depuis le mois d'avril de nombreux assassinats commis par les Druses sur les chrétiens, les représailles de ces derniers, l'attitude menaçante des musulmans de Damas, de Homs et d'autres centres pareils indiquaient ce qui devait suivre. De part et d'autre on s'arma. Cependant les chefs druses envoyèrent message sur message aux grands centres chrétiens tels que Deir-el-Kammar, Djezzin, Kessin dans le Liban, Hasbeya, Rascheya dans l'Anti-Liban, leur annonçant, avec les serments les plus solennels, qu'ils n'avaient rien à craindre, qu'on ne les attaquerait pas. En même temps le pacha de Beyrouth envoya aux chrétiens assemblées pour se défendre, l'ordre de se disperser, avec les assurances de protection les plus formelles. Partout on crut à ces promesses, partout la trahison fut la récompense de la soumission.

En effet, dans l'espace de dix jours, à partir du 29 mai, tous ces points furent attaqués par les Druses joints aux soldats turcs, aux Kurdes irréguliers et aux musulmans du voisinage. Les villes de Deir-el-Kammar, Kasbeya, Roscheya opposèrent une vigoureuse résistance et repoussèrent les assaillants. Pour les vaincre on eut recours à la trahison : l'instrument de cette trahison fut le *gouvernement ottoman*. Les gouverneurs et soldats turcs de ces bourgs promirent aux chrétiens vainqueurs de les garantir contre toute attaque ultérieure s'ils déposaient les armes. On eut l'imprudence d'accepter ces propositions. A peine désarmés, les chrétiens furent assaillis de nouveau par les Druses joints à ces mêmes soldats turcs, et massacrés sans pitié. Zahleh succomba le 18 juin, après un siége de plusieurs jours : sa chute fut précipitée par la coopération des troupes ottomanes envoyées de Beyrouth sous prétexte de rétablir l'ordre. Je ne vous dis rien des scènes horribles qui eurent lieu, des insultes faites à la nation française : le courage me manque : d'autres vous diront ces affreux détails.

. . . .

En définitive depuis le Kes-Rouan jusqu'à l'extrémité sud du Liban, et depuis la mer jusqu'à l'Anti-Liban inclusivement, il ne reste pas un seul village chrétien qui n'ait été brûlé, et dont les habitants n'aient été massacrés ou dispersés. Plus de 300 villes ou villages détruits, plus de 30 couvents maronites ou grecs incendiés, 100 prêtres martyrisés, un grand nombre de religieuses violées et quelques-unes tuées, cinq Jésuites égorgés de sang-froid, des milliers de femmes, d'enfants, de blessés, réfugiés à Sayda, à Beyrouth, dans le Kes-Rouan : voilà le résultat de cette première campagne des Druses, accomplie à l'instigation et avec le concours le plus actif du gouvernement ottoman. Je dis *avec le concours du gouvernement*, car:

« 1° Presque tous les grands massacres ont eu lieu sous les yeux et avec l'assistance des régiments réguliers, qui désarmaient les chrétiens par de trompeuses capitulations, et les livraient ensuite à leurs bourreaux.

« 2° Un grand nombre de bachi-bouzouks d'Arnaouts, de Kurdes et d'autres troupes irrégulières de l'Osmanli ont pris part au combat, au meurtre, au pillage.

« 3° On trouva parmi les morts, sur les champs de bataille, *des soldats turcs avec le vêtement druse par-dessus leur uniforme*. D'autres, portant le même déguisement, furent blessés au siége de Zahleh, et revinrent à Beyrouth où on les panse secrètement.

« 4° Plusieurs Druses avouèrent formellement qu'ils n'agissaient que *selon les ordres* du gouvernement turc.

« 5° Le pacha de Beyrouth n'a cessé d'envoyer des munitions et des vivres aux Druses avant et pendant la guerre, tandis qu'il faisait désarmer les chrétiens.

« Je pourrais ajouter d'autres preuves, mais le temps me manque ; celles que je viens de vous donner sont vraies comme l'est l'Evangile.

« Passons à la seconde scène de ce drame affreux. Dès le commencement de la guerre une sourde agitation se manifesta parmi les musulmans des grandes villes, telles que Damas, Beyrouth, Sayda, Acre, Jérusalem, etc. Quand on vit le christianisme définitivement abattu dans le Liban, l'explosion eut lieu. Les musulmans s'armèrent : à Beyrouth et à Sayda, ils se levèrent en masse, et sans l'arrivée providentielle des vaisseaux de guerre étrangers, ils eussent massacré les chrétiens et les Européens. Ils se contentèrent de les battre et de les insulter dans les rues, et de tuer quelques individus isolés. A Damas, l'attitude énergique d'Abd-el-Kader et du gérant du consulat français arrêta seule les fanatiques ; on pilla cependant quelques personnes : les autres se trouvèrent prisonnières dans leurs maisons ; elles ont dû, à ce qu'on rapporte, racheter leur vie en reprenant l'ancien costume et les insignes de servitude qu'on exigeait autrefois des chrétiens. Mais la nouvelle église syrienne de Salahieh (faubourg de la ville) fut pillée et brûlée, et on ajoute que plusieurs chrétiens furent obligés d'apostasier pour avoir la vie sauve. A Maarra, à Maaloula, à Seidnayah, gros villages grecs au nord de Damas, tout fut pillé et incendié ; on n'accorda la vie qu'à ceux qui renonçaient à Jésus-Christ pour Mahomet. Le fameux couvent grec de Seidnayah fut pris et détruit : je vous laisse à penser le sort des 40 ou 50 religieuses qui l'habitaient.

Au moment où ces lignes ont été écrites, on ne savait pas encore à Beyrouth que l'insurrection avait éclaté à Damas. Le télégraphe nous a appris que malgré Abd-el-Kader, malgré les consuls, le massacre des chrétiens avait eu lieu sous les yeux des autorités lâchement indifférentes ou complices. Nous attendons avec une vive anxiété des nouvelles de M. Lanusse, le gérant qui a si noblement fait son devoir, et du brave M. Outrey, consul, qui, parti de Paris (où il était en congé), à la première nouvelle des événements, a quitté Beyrouth pour se rendre à son poste à travers la montagne en feu, sous la seule escorte de quatre cavaliers algériens.

Le fameux couvent de Seidnayah, dont notre correspondant annonce la ruine, renfermait une très-ancienne et très-belle église, dans laquelle on conservait une vierge miraculeuse attribuée à saint Luc. C'était un lieu de pèlerinage très-fréquenté, surtout au moyen âge : les historiens des croisades en parlent avec admiration et l'appellent *Notre-Dame de Sardenay*.

On nous pardonnera ce regret d'archéologue qui nous échappe au milieu des regrets les plus sérieux et des préoccupations les plus vives : le respect dû aux monuments précieux et historiques pouvait-il arrêter ceux que n'ont pu attendrir ni les larmes des mères, ni les cris des enfants !

Les détails qui précèdent et ceux qui terminent la lettre de notre correspondant prouvent l'existence d'un vaste complot anti chrétien qui embrassait toute la Syrie. Certains journaux anglais, dans une intention qu'il est facile de saisir, ont présenté les événements comme une phase incidente de la rivalité séculaire des Druses et des Maronites : cette thèse n'est plus possible à soutenir aujourd'hui puisque les massacres ont lieu loin du territoire des deux races hostiles, dans des villes où il n'y a plus ni Maronites, ni Druses, mais des chrétiens qui meurent et des musulmans qui les assassinent.

« A Baalbek il n'existe plus de chrétiens : ils sont dispersés ou tués et leurs maisons incendiées, avec l'école, l'église et le palais de l'évêque. De même dans les villages chrétiens du voisinage.

« Dans le Haouran le carnage a commencé : les chrétiens se sont réfugiés dans le désert, où les Bédouins leur donnent asile. Mais toute la moisson est perdue, et les pauvres gens sont dans une misère bien grande.

« De Yabroud, de Nebk, de Homs et des autres villes du nord-est de Damas, pas de nouvelles. Peut-être l'œuvre de destruction y est-elle consommée.

« Dans le pachalik d'Acre, plusieurs villages ont été ruinés et beaucoup de monde égorgé, surtout vers Safed ; mais on ne sait pas encore les chiffres. Dans les autres villes, on se borne à insulter les chrétiens, le carnage est différé pour le moment. Je dis *différé*, car si des mesures énergiques ne sont pas prises par les puissances, on donnera bientôt le coup de grâce à ceux qui restent.

« Les musulmans ne cachent ni leur joie présente, ni leurs espérances pour l'avenir : partout le nom de la France est parmi eux un objet de dérision. Le Kes-Rouan et le nord du Liban sont investis. Lorsque ce dernier boulevard aura été emporté, tout ce qui est chrétien en Syrie, depuis Antioche jusqu'à Jaffa, n'a qu'à se préparer à la mort. Déjà ceux qui peuvent s'embarquer partent pour Alexandrie, pour Malte, pour Marseille ; mais le gouvernement turc, qui veut des victimes, empêche l'émigration autant qu'il le peut. Pendant ce temps, on achève la destruction des chrétiens réfugiés dans les forêts et les rochers de la montagne ; on les traque avec des chiens de chasse, ou on met le feu aux bois et on les fusille à mesure qu'ils sortent. Ce qui n'empêche le pacha et les autorités de jurer chaque jour « qu'il n'y a rien à craindre, » que la paix existe, que les troupes turques sont là pour prévenir toute violence, etc., » et ce qu'il y a de plus incroyable, c'est qu'ils trouvent des gens pour ajouter foi à leurs mensonges officiels.

.... Le complot antichrétien a triomphé ; on s'est servi des Druses comme d'un instrument pour briser la tête du christianisme qui était dans le Liban, et cela fait, anéantir plus facilement les membres épars dans le reste de la Syrie. Ces événements n'étaient que trop prévus, mais on n'a rien fait pour les prévenir. »

. . . .

La lecture de cette lettre suffira pour ouvrir les yeux à ceux (s'il en reste encore) qui conservent quelques illusions sur les intentions des Turcs, et veulent laisser à la Porte le soin de la répression. Non, une intervention française armée, énergique, rapide surtout, peut seule arrêter l'effusion du sang et relever l'échec du nom chrétien : ou bien, les choses se passeront comme en Thessalie, ou pour répondre à la demande d'enquête, le pacha rassemble les chrétiens au sérail, et là, assisté du consul anglais, leur fait signer, sous peine de a mort, un papier blanc sur lequel il écrit en-

suite les louanges de Sa Hautesse et de ses dignes représentants !

M. DE VOGÜÉ.

On nous écrit de Beyrouth, 8 juillet :

La paix est faite, vont proclamer avec triomphe dans toute l'Europe les organes officiels et officieux de la Turquie, *Journal de Constantinople* et autres ; la paix est faite par l'intermédiaire de S. E. Khourschid-Pacha, cet admirable défenseur des faibles et des opprimés ; les Druses ont été pleins d'empressement pour la signer, et si quelques chrétiens se refusent à en accepter les conditions, ils montreront clairement qu'ils sont des rebelles indignes des bontés du Sultan, et prêtres partout et toujours à fomenter le désordre.

Oui, la paix est faite ; elle a été signée à Beyrouth au palais du pacha, le lendemain du jour où je vous écrivais ma dernière lettre. Mais quelle paix ! Celle qui fait passer les chrétiens sous les fourches caudines et dont je vous envoyais les conditions, qui donne tort aux Maronites et qui dispense les Druses ou ceux qui ont fait cause commune avec eux de toute indemnité pour les propriétés détruites et pour le sang versé. Par qui a-t-elle été signée au nom des parties belligérantes? Par les deux *kaïmakams*, druse et maronite, dont l'un, celui des Maronites, est particulièrement apte à représenter ses coréligionnaires puisque depuis deux ans il a été expulsé de leur pays. Vous le voyez, ce traité qui, soyez-en bien sûr, sera très-pompeusement annoncé par la Turquie comme une preuve de ses bons efforts, ce traité est dérisoire. C'est encore une comédie du pacha par laquelle il cherche à tromper le corps consulaire, et Dieu veuille qu'elle ne cache pas quelque horrible dessein comme les comédies analogues qu'il a jouées déjà lorsqu'il s'est rendu à Babdah, lorsqu'il a promis d'empêcher la prise de Zahleh ou de sauver les chrétiens de Deir-el-Khamar.

En tous cas, la paix ne change rien à la situation de la montagne ; des deux côtés on se refuse à la reconnaître. Et si depuis une huitaine de jours il n'a plus coulé de sang, s'il n'y a pas eu de villages brûlés, la cause en est seulement dans ce que, d'un côté, les Druses, bien que poussés par les Turcs, hésitent de plus en plus à attaquer le Kes-Rouan dont ils connaissent la force naturelle et qu'ils savent en bon état de défense, grâce à Joseph Kavram, et que, d'un autre côté, il ne reste plus dans les districts mixtes un village chrétien dont les maisons ne soient brûlées et dont les habitants ne soient égorgés ou en fuite.

Il serait temps que la masse de fugitifs qui encombre Beyrouth et le Kes-Rouan pût remonter vers les ruines de ses foyers et s'y établir de nouveau. Mais aucun ne l'osera tant qu'il n'aura pas des garanties solides de sécurité. Or, ce n'est pas la paix signée ces jours derniers qui donnera ces garanties. Au fond, dans quelle situation met-elle les chrétiens ? Elle anéantit leur ancienne force politique dans le pays ; elle les livre pieds et poings liés aux Druses et aux Turcs, qui, du moment qu'il sera établi que l'on n'a pas d'indemnités à payer pour un chrétien tué ou pour une maison brûlée, ne se feront pas faute de recommencer périodiquement, trouvant là un moyen commode de s'enrichir à peu de frais.

Aussi, en présence d'une paix pareille, le désespoir a-t-il gagné tous ces malheureux chrétiens aujourd'hui sans foyers. Ils veulent quitter la Syrie, émigrer vers un autre pays ; les uns cherchent à gagner Alexandrie, où Saïd-Pacha reçoit avec empressement des habitants nouveaux pour son Egypte, et vient de donner 4,000 salaris (environ 24,000 francs) sur sa cassette particulière pour le soulagement des réfugiés ; les autres veulent s'enfuir en Grèce, celui des royaumes chrétiens le plus rapproché de leur pays et celui dont le nom symbolise dans tout l'Orient la lutte de l'islamisme. Ce mouvement d'émigration est devenu tellement fort, que l'autorité turque a pris des mesures répressives pour l'arrêter. La police de Beyrouth refuse absolument tout *teckéré* ou passe-port à quiconque parmi les rayas veut s'embarquer, même quand il justifie d'affaires pressantes. Malgré cela il y a toujours des malheureux fuyards qui parviennent à monter à bord des paquebots, et chaque bâtiment des Messageries Impériales ou de la Compagnie russe qui quitte Beyrouth, a toujours son pont couvert de passagers de ce genre que les consulats de France et de Russie font embarquer gratuitement. Si l'on voulait profiter de la circonstance actuelle, on aurait l'occasion de recruter à Beyrouth et dans le Kes-Rouan, un nombre considérable de bons colons pour notre Algérie, colons d'autant plus précieux qu'ils y formeraient le noyau d'une population arabe et chrétienne, profondément dévouée à la France.

Pour dire toute la vérité, je dois cependant reconnaître que la majorité du corps consulaire, bien que trouvant les conditions de la paix fort mauvaises, prétend que la situation qui en ressortira, n'est pas tout à fait aussi funeste. En effet, dit-on dans cette opinion, si le traité entre les Druses et les chrétiens avait admis le principe des indemnités, les Turcs auraient dit : « Allez les demander aux Druses, » et on n'aurait jamais pu en tirer de ceux-ci. Au contraire maintenant, la paix est faite, il n'y a plus rien à demander aux Druses ; mais reste à exiger des Turcs le payement des principaux dommages, et voici comment on s'y prendra. Le traité ne peut regarder que ceux qui avaient le droit d'y prendre part, c'est-à-dire les populations comprises dans l'or-

ganisation du Liban réglée par le traité de Schékyb-Effendi ; par conséquent, c'est seulement pour les ravages commis chez les chrétiens du Metu qu'il n'y aura plus d'indemnités à répéter. Mais Deïr-el-Khamar, mais Hasbeya, mais Rascheya, ne font pas partie de l'organisation de la montagne ; ce sont des pays soumis directement à l'administration turque, et on pourra dès lors demander à la Porte qu'elle paye aux survivants de la population de ces villes de fortes sommes en compensation des désastres d'une invasion contre laquelle elle eût dû les sauvegarder, et qu'elle n'a rien fait pour arrêter.

Cela est vrai. Mais je demanderai seulement comment on fera pour faire payer ces indemnités à la Turquie alors qu'elle n'a plus d'argent dans ses caisses, et qu'elle n'a même pas pu solder encore complétement les indemnités de Djeddah. Puis je ne vois pas que d'après le raisonnement que je viens de vous indiquer, on puisse même faire admettre le principe d'une indemnité pour les chrétiens du Metu, dépouillés et massacrés aussi bien que les autres, et pour les chrétiens de la montagne au-dessus de Sayda, et cependant il serait injuste de faire à ceux-ci un sort particulier et plus malheureux.

En attendant, le résultat qui se produit en ce moment est la dépopulation de la montagne. De Sayda jusqu'au Nahar-Beyrouth, il n'y a plus un chrétien. D'après les relevés qu'ont fait, en profitant des derniers jours de tranquillité relative, les diverses communautés chrétiennes de Beyrouth, Maronite, Grecque-unie et Grecque *orthodoxe*, le nombre des villages brûlés s'élève à 172, et celui des morts à plus de 6,500. Or, en évaluant à 120,000 (chiffre déjà beaucoup trop haut) le montant des chrétiens dans la région où se sont passés les événements, c'est plus du vingtième de la population baptisée qui a succombé sous le fer des massacreurs. Tout le reste, je vous l'ai dit, a fui et ne veut pas remonter dans ses districts. Seuls les gens de Zahleh, laissant leurs femmes et leurs enfants dans le Kes-Rouan, du côté de Bis-Kinta, sont revenus les armes à la main prendre possession des ruines de leur ville et en ont chassé quelques Druses qui y étaient demeurés.

Quant aux Druses, eux aussi commencent à émigrer. Dans les derniers événements ils ont appris, à leur profit, à connaître quelle était la bonne foi des Turcs ; ils craignent maintenant d'en faire une épreuve défavorable. Ils redoutent, et avec raison, que maintenant l'élément chrétien étant bien vaincu et bien comprimé, le pacha ne veuille faire du zèle aux yeux de l'Europe et en même temps affermir plus solidement que jamais l'influence directe de l'autorité ottomane sur la montagne, en entreprenant une expédition contre les Druses et en les battant à leur tour. Aussi les principaux d'entre eux gagnent-ils la frontière du Hauran pour pouvoir s'y jeter en cas de danger. Lorsque les négociations de la paix ont commencé, Khourschid-Pacha a voulu convoquer auprès de lui, dans son camp de Babdah, les plus puissants émirs des Druses. Tous ont craint un piége dans cette convocation, et il n'en est pas un seul qui ne se soit fait représenter par un de ses vassaux, au lieu de venir en personne. A ceux qui les questionnent sur leur conduite actuelle et sur leurs préparatifs de fuite, ils répondent : « La dernière guerre nous « a enrichis. Nous possédons maintenant, en « argent comptant, plus que nous ne possédions « auparavant en terres. Pourquoi resterions-« nous sur ces terres et ne les abandonnerions-« nous pas du jour où notre sécurité pourra y « être menacée ? »

La seule solution possible des affaires actuelles du Liban dépend de l'attitude que prendront les gouvernements européens, de ce que leur commanderont les intérêts et les calculs de leur politique. S'il entre dans leurs plans de sacrifier au principe de non-intervention dans les affaires intérieures de la Turquie les chrétiens du nord de la Syrie, de leur laisser perdre les priviléges, la situation semi-indépendante qu'ils possèdent de temps immémorial et que les grandes puissances leur ont encore garantie par les arrangements de 1840, les gouvernements n'ont qu'à laisser les événements marcher tout seuls. Mais loin de moi la pensée de leur attribuer un seul instant des plans semblables ! Qui pourrait douter de l'émotion que les nouvelles de Syrie auront causé même auprès des cabinets d'ordinaire les plus indifférents, les moins sensibles aux considérations d'humanité ? Dès lors, si l'Europe ne voit pas ces événements d'un œil froid et sec, il faut de sa part une action énergique et vigoureuse.

L'opinion publique à Beyrouth et dans toute la Syrie réclame à grands cris une occupation européenne. En effet, c'est là le seul moyen de salut pour la population chrétienne. L'envoi d'une escadre ne suffirait pas. Des vaisseaux, croisant sur la côte, ne peuvent protéger absolument que les villes du littoral, et l'expérience de cette année a prouvé que dès que l'on était hors de la portée du canon des navires on ne les craignait plus, que leur présence n'arrête les musulmans de commettre toutes les horreurs imaginables que dans la zone même où leurs projectiles pourraient atteindre. Si l'on veut donc mettre un terme aux égorgements et aux incendies, ramener dans le pays le calme et la sécurité, il faut absolument envoyer des troupes de débarquement qui puissent pénétrer dans l'intérieur des terres.

Mais, va-t-on me dire, vous demandez une chose bien grave. L'occupation militaire de la Syrie amènerait des complications de toute nature, peut-être l'ouverture définitive de la succession du malade de Stamboul. Eh bien,

où serait le mal ? Ne faudra-t-il pas en venir, un jour ou l'autre, au règlement de cette succession, et les faits qui se sont passés au Liban n'ont-ils pas assez de gravité pour pouvoir en devenir maintenant l'occasion? Espère-t-on parvenir indéfiniment à reculer cette terrible question d'Orient qui, par le fait, est ouverte, et que la force des choses ramène toujours devant les yeux des gouvernements européens comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus de leur tête?

D'ailleurs, l'occupation de la Syrie peut ne pas amener encore ce résultat si redouté. Si elle se fait d'un commun accord par les grandes puissances, elle n'amènera pas de rupture entre elles, et certainement la Turquie n'est pas en état aujourd'hui de déclarer la guerre à l'Europe. Elle devra donc, bon gré mal gré, supporter tout avec patience et sans rien dire. Et, au fond, si l'on ne veut pas encore déchirer le traité de Paris et renoncer aux principes qu'il a consacrés, bien qu'on puisse en voir aujourd'hui tous les inconvénients, il y a, sans que l'on annule le traité, des raisons suffisantes de déroger sur ce point spécial au principe de non-intervention dans les affaires intérieures de l'empire ottoman. Il y a là, en effet, en jeu le maintien d'un autre traité. Les grandes puissances chrétiennes ont été garantes de la convention de Schékyb-Effendi ; elles ont donc le droit de réclamer et d'agir contre tout ce qui aurait pour résultat de changer la situation faite aux chrétiens par ce traité.

Quant à la France, celle de toutes les puissances qui a les plus grands intérêts et les plus grands devoirs attachés à la conservation des chrétiens du Liban, celle qui, j'en ai la confiance, donnera dans cette question l'exemple à toute l'Europe, elle a des raisons bien suffisantes en dehors du traité de 1840 et dans les événements mêmes de ce moment pour intervenir directement et pour appuyer, si elle le veut et sans que personne puisse y trouver à redire, ses réclamations par l'envoi de nouveaux vaisseaux de guerre et de soldats en Syrie. N'a-t-elle pas elle-même reçu de ces insultes qui demandent d'éclatantes réparations ? Le pays qui, pour un coup d'éventail donné à un de ses consuls, a brisé la puissance des deys d'Alger, ne peut pas laisser et ne laissera certainement pas sans châtiment des faits comme celui de son pavillon abattu, insulté, traîné dans la boue et brûlé solennellement à Deir-el-Khamar, celui du meurtre d'un Français, le R. P. Billotet, assassiné à Zahleh, dans un établissement français sur lequel flottait le drapeau tricolore, celui du sabre levé sur son consul général à Beyrouth, en plein sérail, comme les insultes faites à plusieurs de ses nationaux injuriés et frappés dans les rues de la ville.

En attendant l'intervention des puissances de l'Europe, l'insolence des musulmans est toujours excessive dans tout le pays et à Beyrouth même, malgré la présence des habitants européens sur la rade. Ils ont toute la fierté des vainqueurs, et cette fierté ne s'exerce pas seulement contre les rayas. Bien que dans la montagne les propriétés européennes aient été, à une seule exception près, respectées d'après une consigne venue de l'autorité supérieure, il faut reconnaître que le chapeau et l'habit des Francs n'a plus ici le même prestige qu'autrefois. Voici, à l'appui de ce que je dis, deux nouveaux exemples arrivés en plein Beyrouth depuis ma dernière lettre.

Jeudi dernier au soir, lors du départ du bateau des Messageries Impériales pour Alexandrie, M. Khadra, drogman du consulat de France, avait été envoyé par le consul à bord du paquebot pour s'opposer à l'embarquement de quelques individus de la ville, débiteurs insolvables, qui avaient cherché à profiter des circonstances pour échapper à leurs créanciers en se faisant passer pour des Maronites fugitifs. Il avait fait un prix avec un batelier pour aller jusqu'au vapeur et revenir ; en arrivant au quai, comme la mer était fort mauvaise, il lui donne un peu plus que le prix convenu. Le batelier réclame un salaire plus élevé encore, qui lui est refusé. Là-dessus, il saisit au collet M. Khadra en le traitant de *chien de chrétien*. « Oses-tu bien me toucher, « lui dit alors celui-ci, je suis drogman du con« sulat de France. » — « Il n'y a plus de con« sulat de France, il n'y a plus de consuls, « reprend le batelier : je ne connais rien de « cela ; nous sommes sur la terre du Sultan, « et nous allons te faire voir comment nous « traitons les Francs. » Et aussitôt plusieurs coups de bâton tombent sur les épaules du malheureux drogman, qui n'a eu d'autre ressource que d'aller porter plainte au consulat.

Le lendemain, vendredi 6 juillet, M. l'abbé Métairie, aumônier de la frégate la *Zénobie*, passait tranquillement dans une rue, se rendant à la maison des Sœurs de charité, lorsqu'un soldat turc en faction s'est jeté inopinément sur lui en l'accablant d'injures et l'a frappé de coups de crosse de fusil. Comme M. l'abbé Métairie appartenait au personnel de la frégate française et que cette frégate, quelques fanfaronnades que fassent les Turcs, leur cause une certaine frayeur, le commandant militaire de Beyrouth s'est empressé de donner une réparation en faisant arrêter immédiatement le factionnaire. Mais c'était uniquement pour la forme, car dès le lendemain cet homme était relâché, et il disait en sortant de prison : « La « première fois que je rencontrerai un prêtre « français, je le frapperai bien mieux, puis« qu'il n'en coûte que vingt-quatre heures de « cachot. »

Je ne vous parle pas des apostasies forcées, des filles enlevées à leurs parents et jetées dans les harems où on les oblige par la violence à

embrasser la loi de Mahomet. Nous voyons à Beyrouth même de ces faits épouvantables se produire presque chaque jour. Dans l'intérieur du pays et surtout dans les environs de Damas, ils sont bien autrement multipliés. Il en est de même de la vente des prisonnières chrétiennes de la montagne, vente publique dans les bazars des villes de l'intérieur, spécialement de Damas. C'est malheureusement un fait dont on ne saurait douter et que les rapports consulaires confirment plus complétement à chaque courrier.

Au reste, les dernières nouvelles que nous avons reçues sur la situation même de Damas sont sinistres. Le massacre général des chrétiens, retardé un mois entier par l'énergie d'Abd-el-Kader, y paraît imminent. J'ai vu hier entre les mains de la supérieure des Sœurs de charité de Beyrouth une admirable lettre de la supérieure des Sœurs de Damas. Elle y disait que le massacre des chrétiens étant prêt à arriver d'un instant à l'autre, elle lui écrivait pour la dernière fois afin de lui faire ses adieux en son nom et au nom de toutes ses sœurs; elle la priait de transmettre ces adieux à la supérieure générale de Paris et de lui dire qu'elles mourraient pensant à la France et à tout leur ordre, joyeuses et bénissant Dieu de les avoir envoyées à cette mission de Damas, où elles voyaient qu'il allait leur accorder la grâce du martyre.

Alexandrette, 11 juillet.

Je voyage en même temps que cette lettre. La mission de charité qui m'avait appelé en Syrie est terminée, j'ai distribué tout l'argent de la sonscription d'Athènes; d'un côté il m'était impossible de prolonger indéfiniment mon séjour sur le terrain des événements du Liban et de m'enfermer jusqu'à la fin de ces événements à Beyrouth; des devoirs impérieux me rappelaient ailleurs, et il m'a semblé que là où je retournais, je pourrais être plus utile qu'en Syrie même aux malheureux chrétiens persécutés de ce pays. J'ai donc quitté la Syrie pour regagner la Grèce, et je me trouve naviguer jusqu'à Smyrne sur le bateau qui pourrait emporter le plus rapidement ma lettre en France. Je rouvre donc cette lettre pour vous écrire encore et vous parler de quelques incidents de ma route.

Ne craignez pas que je veuille entreprendre un récit ou des impressions de voyage. Ce que j'ai vu à Beyrouth et dans le Liban m'a mis dans une disposition d'esprit trop grave et trop triste pour que je sois porté à faire de belles phrases sur le charme de tel ou tel site. Mais dans la route que je viens de faire jusqu'ici j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs points de la côte de Syrie qui se sont trouvés plus ou moins engagés dans les derniers incidents, et c'est de ce que j'ai vu sur ces points que je veux vous parler.

A Tripoli j'ai trouvé la ville dans une tranquillité relative. L'émotion causée par l'affaire du consulat de Grèce est appaisée depuis que le consul, d'après le conseil de ses collègues, s'est décidé à quitter la ville pour quelque temps en confiant les affaires de ses nationaux à M. Blanche, consul de France. La seule chose qui rappelât, à Tripoli, pendant la journée que j'y ai passée, la guerre du Liban, était l'insolence des musulmans, l'attitude tremblante et humiliée des chrétiens, et surtout la présence de nombreux bachi-bouzouks recrutés un mois auparavant par le pacha et revenant maintenant de la montagne chargés de butin. J'ai vu en plein bazar ces hommes aux figures patibulaires, armés jusqu'aux dents, mettre en vente les dépouilles enlevées par eux aux familles chrétiennes, aux couvents, aux églises; j'ai vu des Juifs peser dans leur boutique des calices et des ornements d'autel que leur apportaient des bachi-bouzouks à la solde du gouvernement turc. C'était une scène qui rappelait à l'esprit les premières invasions ottomanes en Europe.

Le lendemain une autre scène, sur le bateau même, à Latakieh, venait encore me faire ressouvenir du pays dans lequel je me trouvais et des circonstances au milieu desquelles je le voyais. Le *cafedji* du bord arrivait tout effaré nous raconter qu'il y avait sur notre paquebot un passager de pont qui s'était embarqué à Beyrouth sans passe-port et sans billet, payant sa place en montant, et qui la veille, devenant communicatif, avait raconté comme des gentillesses à plusieurs autres passagers tout ce qu'il avait fait dans la montagne, le nombre de chrétiens qu'il y avait tués, entre autres une famille de sept personnes qu'avec plusieurs camarades il avait forcé à apostasier en leur promettant la vie, puis tous égorgés, enfin le beau butin qu'il avait récolté. Ce butin remplissait deux grandes caisses dont l'une, nous dit un Arabe, devant qui il l'avait ouverte, était remplie de ces piecettes d'or que les femmes du Liban portent mêlées à leurs cheveux; beaucoup de ces piécettes étaient attachées aux nattes mêmes des femmes à qui il les avait arrachées, et l'Arabe qui nous disait cela prétendait en outre avoir vu des morceaux de crâne encore adhérents à quelques-unes des nattes.

Vous concevez facilement l'indignation qu'un semblable récit causa à tout le monde, passagers et officiers. Nous descendîmes aussitôt chez le commandant, nous lui racontâmes le fait et nous lui déclarâmes qu'aucun de nous ne consentirait à continuer le voyage avec un pareil misérable, qu'il fallait le faire venir, exiger l'ouverture de ses caisses, et si les faits allégués se trouvaient vrais, le forcer à descendre à terre. Le commandant approuva pleinement notre résolution, monta sur le pont avec nous et fit venir cette homme. C'était un Arnaute, garde de

la Santé, à Messina, qui avait trouvé l'occasion favorable pour faire un bon coup, qui avait gagné, je ne sais comment le Liban, probablement par un vapeur turc, et qui, les poches bien garnies, cherchait maintenant à regagner son poste. J'ai vu plus d'une fois des assassins sur les bancs de la Cour d'assises, j'ai vu des campements de bachi-bouzouk appartenant à toutes les races de la Turquie, mais jamais, en aucun cas, je n'ai vu une figure plus sinistre que celle de cet individu; ce n'était pas un homme, c'était une bête fauve. Quand on lui eut dit de quoi il s'agissait, il se mit à écumer, refusa absolument de laisser toucher à ses malles, et se jeta au plus vite, en les emportant, dans une barque pour gagner la terre, non sans avoir menacé de son sabre le maître d'hôtel du bateau qu'il prétendait lui avoir volé quelque chose.

Pendant que je vous écris ici, il vient d'arriver sur la rade un bateau à vapeur turc extraordinaire, portant une véritable cargaison de pachas. Il a d'abord débarqué ici le nouveau pacha d'Alep, car celui qui y était auparavant vient d'être destitué à cause des troubles de la ville. Ne croyez pas que ce soit pour les émeutes où quelques chrétiens ont été tués, c'est pour d'autres émeutes, causées par les malversations du pacha et le taux inique auquel il voulait imposer la monnaie. Au reste, ce sont peut-être ces émeutes qui ont sauvé d'un massacre général les chrétiens d'Alep, car les musulmans, en lutte les uns contre les autre, qui passaient toutes les fêtes du Courban Baïram à se fusiller de quartier à quartier, n'ont pas eu jusqu'ici le temps de penser à tuer les chrétiens d'une façon régulière.

Ce soir le pacha destitué s'embarque à bord de notre bateau avec toute sa suite et son harem, composé de 12 femmes.

Outre le nouveau pacha d'Alep, le vapeur turc qui vient d'arriver sur la rade porte Mohammer-Pacha, qui passe du gouvernement de Smyrne à celui de Damas. Le nouveau pacha de Beyrouth n'est pas encore nommé, mais on nous annonce que Fuad-Pacha va être envoyé au Liban en qualité de commissaire extraordinaire. Fuad passe pour un Turc progressiste, ce qui, du reste, n'est pas dire beaucoup. Cependant son choix ne semble pas indiquer des intentions aussi mauvaises de la part de la Porte que ceux que l'on annonçait d'abord. Sans la résistance des ambassadeurs à Constantinople, la Porte expédiait, pour commander l'armée de Syrie, Namyk-Pacha, l'organisateur du massacre de Djeddah, et, en qualité de commissaire extraordinaire, Vély-Pacha, le Turc civilisé que nous avons vu ambassadeur à Paris, où il donnait de si beaux bals; mais en même temps l'homme dont les exactions et les violences de toute nature ont provoqué en Candie le formidable soulèvement de 1858.

Quand j'ai quitté Beyrouth, on y parlait de la venue prochaine de Namyk-Pacha et de Vély-Pacha, et ces deux noms, annoncés d'avance, causaient une véritable terreur dans la population. Maintenant ces craintes vont se dissiper en partie; mais l'avenir seul peut dire quelle sera la conduite de l'homme auquel la Turquie vient de confier la mission de pacifier le Nord de la Syrie.

Je voudrais me tromper; mais il me semble que pour le résultat définitif, les premiers choix du gouvernement de Constantinople auraient peut-être mieux valu que celui auquel on s'est arrêté. Avec des Turcs comme Namyk-Pacha et Vély-Pacha les agents européens auraient été toujours dans la méfiance et auraient travaillé à entraver leur action; au contraire, un homme qui passe pour progressiste et modéré pourra bien plus facilement gagner leur confiance. Or, pour ma part, je n'attends jamais rien de bon d'un Turc quelconque. Il est à craindre que Fuad ne se mette, pour prouver les bonnes intentions de la Porte, à faire une campagne contre les Druses et n'efface ainsi de leur côté, comme Khourschid l'a fait du côté des chrétiens, les dernières traces du gouvernement indépendant de la montagne, maintenues par les combinaisons de 1840, puisque ayant donné le gage de sa volonté pacifique, il ne se mette ensuite à désarmer sans opposition de la part des consuls, les districts chrétiens restés intacts comme le Kesrouan. Après quoi, s'il réussissait dans cette œuvre, on le verrait, au bout de quelque mois, se retirer ayant affermi l'autorité directe des Turcs sur le Liban d'une manière où ce pays ne l'a jamais connue, n'ayant pas versé le sang chrétien, il est vrai, mais laissant à son départ, comme il l'a fait en 1854 pour l'Epire et la Thessalie, le pays désarmé et sans défense, entièrement livré aux fantaisies de violence et de cruauté du gouverneur qui viendrait avec lui.

C'est en effet ainsi qu'agissent d'ordinaire ces Turcs, partisans de la réforme que l'on vante tant en Europe.

Smyrne, 14 juillet.

En arrivant ici, je trouve sur la rade un bâtiment qui est parti de Beyrouth plusieurs jours après notre bateau à vapeur, mais qui, ayant fait la route directement, est arrivé bien plus vite. Il apporte la nouvelle du massacre des chrétiens à Damas. Ce qu'il en dit, ce que racontent les dépêches des consuls généraux d'Angleterre et de Grèce à Beyrouth, est horrible. 500 personnes ont été tuées, les églises et les consulats brûlés. Les consuls de Belgique et de Hollande sont morts, dit-on, le consul d'Amérique blessé.

Ainsi les craintes que l'on avait pour Damas se sont réalisées. Ainsi j'avais raison de redouter quelque affreuse intention sous le

piége de la paix annoncée. Dieu veuille que cet événement achève de décider les gouvernements européens! Ce sont maintenant leurs consuls qu'on égorge; à deux ans de distance, les scènes des Djeddah se renouvellent. L'occupation de la Syrie est aujourd'hui plus que suffisamment justifiée: elle est absolument nécessaire si l'on veut qu'un seul Européen puisse demeurer en sûreté dans le pays.

Athènes, 18 juillet.

La confiance que j'avais dans l'action énergique de la France et de son gouvernement, l'espoir conçu par tous les malheureux opprimés de la Syrie n'ont point été trompés. J'ai appris ici le départ du *Donawerth* et de l'*Eylau*, ainsi que l'envoi prochain d'un corps expéditionnaire. Dieu soit loué, les chrétiens de Syrie pourront être sauvés! Vous ne sauriez croire le degré d'enthousiasme en faveur de notre pays que cette nouvelle excite dans tout l'Orient.

Ici, peuple et gouvernement sont en proie à une émotion inexprimable de sympathie pour les souffrances de leurs frères du Liban. La Grèce envoie et enverra encore des secours de toute nature. Le jour même de mon arrivée j'ai été reçu par le Roi et la Reine à qui j'ai raconté tout ce que j'avais vu. Leurs Majestés ont été tellement touchées de ces faits, surtout du récit de l'état de souffrance auquel sont réduits par la famine les malheureux réfugiés dans le Kes-Rouan, qu'elles ont immédiatement fait acheter, sur les fonds de leur cassette particulière, 5,000 kilogrammes de riz et 10,000 kilogrammes de biscuit qui se trouvaient en douane au Pirée, et les ont expédiés dès le lendemain à Djouniah par un vapeur de guerre portant aussi deux médecins et de nombreux médicaments.

Trois autres vapeurs partiront du Pirée dans deux jours avec d'autres secours en vivres.

La souscription dont j'avais porté les premiers fonds a reçu une consécration officielle par un décret royal qui a institué dans tout le pays des commissions pour la provoquer et en recevoir l'argent. La seule commission d'Athènes, dans sa première journée de fonctions, a reçu 12,000 drachmes. Enfin, le gouvernement grec offre au gouvernement français de joindre deux bataillons d'infanterie hellénique aux troupes qui seront envoyées de France en Syrie.

François LENORMANT.

Son Em. le cardinal-archevêque de Lyon vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse la lettre pastorale suivante, en faveur des chrétiens de la Syrie :

De quelque lieu du monde que s'élève un cri de douleur et de détresse, la charité chrétienne nous oblige à lui prêter une oreille attentive; et elle sollicite vivement notre cœur à compatir à une infortune, quelque reculée que soit la plage qui en est le triste témoin. Animés des sentiments de tendre sympathie, qui surabondaient dans l'âme de saint Paul, nous devons nous écrier avec lui : Quel est celui qui souffre, que je ne souffre avec lui? Quel est celui qui se lamente, que je ne gémisse avec lui? *Quis infirmatur, et ego non infirmor* (1).

C'était, il y a quelques années, la Gallice dont la famine désolait la catholique population. Nous tendîmes la main pour elle; et notre voix plaintive ne fit pas un appel inutile à votre commisération. Aujourd'hui, ce sont les tribus chrétiennes de la Syrie, prêtes à être entièrement moissonnées par le cimeterre du cruel musulman, qui tournent vers vous leurs yeux suppliants. Encore quelques jours, N. T.-C. F., et le nom chrétien sera effacé dans ces contrées malheureuses, et partout la croix fera place au croissant.

Déjà que *de Rachels pleurent leurs enfants parce qu'ils ne sont plus* (2)! que de pontifes et de prêtres, immolés sur les autels, ont mêlé leur sang au sang de la victime qu'ils venaient d'offrir pour leurs bourreaux! que de temples qui ne sont plus qu'un monceau de ruines! que de vierges, consacrées au Seigneur, ensevelies sous les débris de leurs monastères incendiés! Le sang versé descend comme un torrent depuis les cèdres du Liban jusqu'aux jardins de l'antique Sidon, et, en jetant un regard sur ces campagnes désolées, nous pouvons nous écrier avec Jérémie : *J'ai regardé, et voilà que le Carmel était désert, et toutes les villes ont été détruites* (3). Il faudrait les lamentations de ce voyant du Seigneur, pour déplorer la désolation qu'ont portée partout en Syrie le fer et le feu des ennemis du christianisme.

Les troupes régulières, envoyées par la Sublime-Porte au secours des chrétiens, semblaient devoir en imposer à leurs persécuteurs, et pouvoir sauver les restes de ces tribus échappées aux massacres; c'eût été mal connaître les sectateurs de Mahomet que de l'espérer. Enveloppant dans une même haine et le nom chrétien et le nom français, ces hordes sauvages ont aussitôt fait cause commune avec les Druses.

Elles ont même surpassé les excès de ceux-ci, et n'ont épargné ni l'âge le plus tendre, ni le sexe le plus faible, ni la vieillesse la plus avancée. Il ne fallait pas invoquer la France auprès d'eux; son prestige s'était évanoui pour ces barbares, et notre drapeau national a été plusieurs fois l'objet de leurs insultes et de leurs déri-

---

(1) *Cor.*, XI, 29.
(2) MATTH., II, 18.
(3) JÉRÉM., IV, 26.

sions. Si les chefs de cette soldatesque indisciplinée feignaient quelquefois la compassion pour les Maronites qui venaient implorer leur autorité, c'était pour les livrer plus sûrement et sans défense au tranchant du glaive.

D'où viendront à ces pauvres chrétiens qui ont survécu, les secours dans leur extrémité, l'assistance dans leur détresse, la protection contre le danger? D'où brillera pour eux un rayon d'espérance? De la France, N. T. C. F., et toujours de la France. Les Osmanlis sauront que notre Empereur *ne porte pas le glaive en vain* (1), et que notre nation n'a pas oublié le chemin de l'Orient. A la nouvelle des atrocités dont nos frères du Liban sont tous les jours les victimes, les sentiments chrétiens qui vivaient au fond des âmes, quoique assoupis peut-être, se sont réveillés. Le Gouvernement a compris qu'il s'agissait de la cause de la religion, de l'humanité, de la civilisation. Et voilà que tout s'émeut dans nos camps, dans nos ports, pour voler à la défense des populations qui partagent nos croyances, et qui aiment la France comme une patrie. Des chefs habiles marcheront à la tête de nos soldats : et ces vaillantes légions donneront sur les rivages de la Syrie, comme partout, l'exemple de la discipline la plus sévère, d'un dévouement plein d'abnégation; elles sauront faire honneur, dans ces contrées, à leur foi, à leur pays, à leur drapeau. C'est par cette généreuse détermination que l'Empereur aura la gloire de relever dans tout l'Orient le prestige de la France, peut-être un peu affaibli, et de rendre à des populations opprimées la confiance qui semblait depuis longtemps avoir chancelé.

Nous venons donc aujourd'hui, N. T. C. F., implorer votre pitié, et solliciter vos secours en faveur des chrétiens de Syrie qui survivent, tout mutilés, aux désastres de leurs montagnes. Ils vous conjurent, par notre organe, de panser les blessures que leur a faites le glaive de leurs persécuteurs, de couvrir leurs membres dépouillés par d'avides ennemis, d'ouvrir un asile à leurs orphelins délaissés, de donner du pain à des veuves, à des vieillards qui succombent d'inanition. Nous savons tout ce que la charité vous a inspiré de sacrifices dans ces derniers temps; mais nous savons aussi que la charité dans ce diocèse est inépuisable, et qu'elle fera un effort héroïque au récit des souffrances inouïes des peuples du Liban. Nous ne pouvons pas oublier ces paroles de l'apôtre saint Jean : *Celui qui est comblé des biens de la fortune, et qui voyant ses frères dans la nécessité, ferme son cœur et ses entrailles, celui-là n'a pas l'amour de Dieu* (2). A l'aumône nous joindrons la prière, pour obtenir la fin des calamités que nous déplorons.

(1) *Rom.*, XIII, 4.
(2) *I Epis. S. Jean.*, III, 17.

MM. les curés recevront les offrandes des fidèles en faveur des chrétiens d'Orient. Ils nous les transmettront, et nous les enverrons à leur destination.

Ils pourront, s'ils le veulent, les faire passer à M. l'abbé Lavigerie, chargé de les recueillir, rue du Regard, 12, à Paris.

Et sera notre présente lettre pastorale lue au prône de la messe paroissiale, et dans toutes les chapelles des couvents et des colléges, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Lyon, en notre palais Archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contreseing de notre Secrétaire, le 25 juillet 1860, jour de la fête de saint Jacques.

† L.-J.-M. Card. DE BONALD,
Archevêque de Lyon.

Mgr l'évêque de La Rochelle vient d'adresser la circulaire suivante au clergé de son diocèse :

Vous connaissez les horreurs qui viennent d'être commises en Syrie. Espérons que bientôt ces atrocités seront sévèrement punies, et que des mesures énergiques vont être prises, pour empêcher le retour de semblables scènes de barbarie. La France en particulier se doit à elle-même, elle doit à son passé et à son avenir, de venger cette lâche effusion du sang chrétien, et de protéger efficacement les plus graves intérêts du catholicisme et de la civilisation.

Nos malheureux frères d'Orient sont réduits en ce moment à la plus cruelle détresse. Notre devoir est de leur venir en aide par le secours de nos prières, et aussi en mettant à leur disposition une partie de ces ressources que la charité ingénieuse sait toujours tenir en réserve pour les cas imprévus; et il ne saurait y avoir de misère plus imprévue, plus exceptionnelle, que celle de ces infortunées victimes que nous recommandons à la piété de nos chers diocésains.

Nous désirons que MM. les curés et aumôniers fassent une quête, ou prennent tel moyen qui leur paraîtra convenable pour recueillir les aumônes des fidèles, et les envoyer le plus tôt possible au secrétariat de l'évêché.

Veuillez en même temps remercier vos bien-aimés paroissiens, de l'empressement avec lequel la plupart ont répondu à notre appel en faveur du Souverain-Pontife. Déjà nous sommes en mesure de faire parvenir une grande partie de ces aumônes, et un second envoi sera fait dans quelques mois. Ce sera pour notre cœur une grande joie de pouvoir contribuer à soulager la détresse de notre Père, si douloureusement éprouvé, et surtout de lui

donner une preuve de notre affection filiale. Cette lettre sera lue en chaire.

† JEAN-FRANÇOIS,
évêque de la Rochelle et Saintes.

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

HUITIÈME LISTE.

M. Leblanc, curé de St-André-d'Antin, 80 fr. —M. l'abbé Boussarie, chef d'institution à Montignac, 25 fr. — M. Chollot, curé de Fresnoy, 100 fr. — M. Guignard, libraire à Troyes, 100 fr. — M. Gabriel de Vendeuvre, 100 fr. — M. Paris, 10 fr. — M. d'O'Quien de Saint-Preux, 10 fr. — Un anonyme, 20 fr. — M. le comte de Lestrac, 30 fr. — Une domestique, 50 c. — M. de Malpas-Duché, 1,000 fr. — Un anonyme, 75 fr. — Mme de Masbourg, 100 fr. — Un anonyme, 500 fr. — M. de Bussy, directeur au Petit-Séminaire de Paris, 10 fr. — M. Cabuchet, sculpteur, 40 fr. — M. J., 2 fr. — Mme Zylof et ses enfants, 100 fr. Mme Leborgne, 20 fr. — M. Kolb-Bernard, député du Nord, 50 fr. — M. H. Bernard, de Lille, 50 fr. — Mme veuve Cullerier, 5 fr. — Un anonyme, 2 fr. — M. V. Rouillé, 20 fr. — M. F. M., 200 fr. — Orphelines de l'asile-ouvroir de l'Immaculée-Conception, rue de l'Est, 25 fr. — M. l'abbé de Geslin, 5 fr. — Un enfant de Marie, 5 fr. — Deux anonymes, 2 fr. — Première souscription recueillie par le *Journal des Villes et des Campagnes*, 2,000 fr. — M. Fontaine, 20 fr. — Mme G., 10 fr. — M. et Mme Yermoloff, 1,000 fr. — M. l'abbé Bautain, vicaire général, 100 fr. — Mme D'Ailly, 100 fr. — M. le marquis de Montault, 500 fr. — Les Dames de la Visitation de Limoges, 52 fr. — Mme Gournelle, 20 fr. — Mlle Legrand, 1 fr. — M. le général vicomte de Lahitte, sénateur. 100 fr. — Le collége de Rambervillers, 21 fr. 55 c. — Un anonyme de Syrie, 20 fr. — M. le comte de Resseguier, 20 fr. — Mlle Berthe de Resseguier, 5 fr. — Un anonyme, 10 fr. — M. J. B., 20 fr. — M. C. B , 10 fr. — M. Laisné, professeur au collége Rollin, 5 fr. — M. Ruby, préfet au collége Rollin, 5 fr. — M. Le Prevost, 30 fr. — Mme de Sainte-Chapelle, 30 fr. — M. Arandeau, 10 fr. — M. le curé de la Madeleine, 100 fr. — Un prêtre, 5 fr. — M. Amand Largent, 5 fr. — Mme Grandet, 50 fr. — Mme de Haut, 30 fr. — M. Eugène de Margerie, 20 fr. — M. J. Foucault, 20 fr. — Un anonyme, 20 fr. — M. l'abbé Paul Bartholomei, 20 fr. — Mme Martel, 20 fr. — M. Foisset, conseiller à la cour impériale de Dijon, 20 fr. — M. l'abbé de La Guibourgère, 20 fr.

Montant de la huitième liste. .	7,106 fr. 05
Total des listes précédentes. .	26,245 fr. 10
Total . . .	33,351 fr. 15

NEUVIÈME LISTE.

M. le marquis d'Anglade, 100 fr. — Mme de Falaiseau, 20 fr. — Mme la générale Brunet, 20 fr. — Mme Leclerc aîné, 3 fr. — M. Marie, magistrat, 20 fr. — Une protestante, 5 fr. — M. le docteur Dewuet, 40 fr. — M. l'abbé Houdard, 20 fr. — Mme veuve Gillet, 10 fr. — M. C. de Maricourt, 15 fr. — M. de Teckelenbourg, de Cette, 15. — M. Chaigneau, de Saint-Maixent, 100 fr. — M. de Crécy, 15 fr. — M. Bourg, curé de Touland, et Mlle Irma Bourg, 10 fr. — M. François, curé de Robert-Espagne, 5 fr. — Mme Guillaume, de Saint-Mihiel, 5 fr.— M. Cairon, de Montreuil, 5 fr. — Mme Bailly de Surcy, 30 fr.— M. Christofini 5 fr. — Mgr. l'évêque de Rodez, 500 fr. — M. Noirot, 2 fr. — Un anonyme, 2 fr. — La conférence ecclésiastique du canton de Poissy, 109 fr. — M. Trubert de Mignaux, 100 fr. — M. Prosper Hochet, 20 fr. — Un anonyme, 100 fr. — M. l'abbé Oudart, vicaire à Saint-Germain-des-Prés, 30 fr. —M. Louismet, 5 f. —M. C. D. 5 f. —M. Romanson, 5 f. — M. R. de Choisy-le-Roi, 5 fr. — Mme la comtesse de Bourgblanc, 10 fr. — M. A. O., 100 fr. — M. Eug. Marot, 10 fr. — Un anonyme de Versailles, 35 fr. — M. Max. Paulet, 10 fr. — 1re liste du journal le *Monde*, 551 fr. — Suivant détails ci-après : M. Eug. Taconnet, 100 fr. — M. Du Lac, 10 fr. — M. L. Rupert, 25 fr. — M. G. Chantrel, 10 fr. — M. Coquille, 10 fr. — M. Barrier, 10 fr. — Divers anonymes, 75 fr. — M. Sœhnlin, 5 fr. — M. Espel, curé de Steige, 10 fr. — M. Pernot, curé de Fouchy, 5 fr. — M. Denefeld, curé de Neuve-Eglise, 5 fr. — M. Axinger, curé d'Erlenbach, 5 fr. — Un prêtre, du canton de Moignelay, 10 fr. — M. J. C. Lainé, curé d'Arpajon, 10 fr. — M. le curé de Saint-Germain-Lambron, 20 fr. — M. Dieu, curé de Bourseville, 10 fr. — M. Blanchon, curé de Biarn, 5 fr. — M. Chiffard, curé d'Exeuil, 4 fr. — M. Th. B. vicaire de Saint-Sulpice, 4 fr. — M. Blaviel, vicaire général de Cahors, 5 fr. — Mme la marquise de Champagné, 100 fr. — M. de Champagné fils, 100 fr. — M. Naudin, premier vicaire de Bercy, 10 fr. — M. Lepetit, vicaire à Eymet (Dordogne), 3 fr. — Total 551 fr. — — M. de La Roche-Héron, 20 fr. — L'amiral Mathieu, 100 fr. — M. John Colleville, 100 fr. — Mme la prieure de Saint-Nicolas-du-Port, 100 fr. — Le comité des Ecoles d'Orient de Douai, 10 fr. M. le baron de Guernes, 190 fr. — M. Victor Guemy, juge à Béthune, 100 fr. — Divers anonymes, 49 fr. — M. E. Cron, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Les Dames de St-Thomas de Villeneuve à Noyon, 70 fr. — La Congrégation de Notre-Dame, à Moulins, 75 fr. — Un anonyme, 3 fr. — M. Donard, curé de Billé, 1 fr. 40. — M. le baron de Witte, 200 fr. — M. Levechin, chanoine honoraire de Reims, 20 fr. — M. Voysin de Gartempe, à Guéret, 10 fr. — MM. Mauviel et Foucault, vicaire à Mortagne, 10 fr. — Les dames de la Visitation de Clermont, 100 fr. — M. Maupris, curé de Chevillon, 10 fr. — Mlle Joséphine Chelu, 1 fr. — Mme Meunier, 5 fr. — Mme veuve Desouches, 10 fr. — M. A. P. au grand séminaire de Troyes (pour deux), 10 fr.— Un officier du camp de Châlons, 5 fr. — M. Boulon, curé de Richelieu, 20 fr.—Un anonyme, 5 fr. — M. Fabre, aumônier de la Flotte, 10 fr. — Un anonyme, 6 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Giraud, à Saint-Denis-sur-Seine, 10. — Mme la marquise de Clansonnette et Mme la comtesse de Sparre, 40 fr. — M. P. Fillotte, 2 fr. — M. Ch. Lebrun, 2 fr. — M. Delaby, curé d'Hérancourt, 10 fr. —M. Besson, avoué à Dijon, 10 fr. —Un abonné à l'*Ami de la Religion*, 25 fr. — M. Charles Marty-

Laveaux, 10 fr. — M. Derode, curé de Mons-en-Barœul, 10 fr.—M. Manara, curé de Souillans, 4 f. — Un anonyme, 1 fr.—M. Deriencourt, directeur du petit séminaire de Saint-Riquier, 20 fr. — Les pensionnaires du Bon-Pasteur de Conflans-Charenton, 21 fr. — Mme la baronne Ch. de C., 30 fr. — Le collége de Vaugirard, 300 fr. — M. de Vassart, 20 fr. — Un anonyme, 22 fr. — Mlle Gertrude de Croze, 5 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Mlle J. de Bierre, 1 fr. — Mlle A. de Baye, 30 fr. — M. A. Gillet, 40 fr. — M. Huot, 20 fr. — Une associée de la *Propagation de la Foi*, 100 fr. — Souscription recueillie par le journal l'*Union*, y compris 4,000 fr. de M. le comte de Chambord et 2,000 fr. de Mme la duchesse de Parme, 14,000 fr. — M. l'abbé Jolicierc, supérieur du collége Saint-Joseph, de Montrouge, 20 fr. — M. l'abbé Robillard, directeur du même collége, 20 fr.—M. Edgard de Ségur, 50 f. — M. Casimir Etienne, 20 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Un anonyme, 1 f. — M. A. Goffin, 100 fr. — Mlle Guy, de Bourg-la-Reine, 20 fr.

Montant de la neuvième liste. .	18,333 fr. 40
Total des listes précédentes. .	33,351 fr. 15
Total jusqu'à ce jour . . .	51,684 fr. 55

Nous annoncions récemment que le consistoire israélite de Bordeaux avait remis entre les mains de S. Em. le cardinal Donnet les souscriptions juives, recueillies dans cette ville, en faveur des chrétiens de Syrie. Aujourd'hui l'*Opinion nationale* nous apprend que l'honorable M. Crémieux, à l'exemple du consistoire de Bordeaux, a résolu de verser au secrétariat de l'archevêché de Paris les sommes dont il est détenteur et provenant des offrandes de ses coréligionnaires. D'après l'*Opinion*, le montant de ces offrandes dépasse 50,000 fr.

M. Garcin.

Hier soir a eu lieu, dans la chapelle des grandes écoles de M. le Curé de Saint-Sulpice, la réunion trimestrielle des jeunes gens du faubourg Saint-Germain. Mgr le Nonce a présidé cette séance, assisté des prélats de la nonciature. La classe ouvrière n'aura pas à se plaindre de l'indifférence des classes élevées; on voyait, en effet, se presser à cette réunion plusieurs curés de Paris et de province, M. de Verdière, maire de l'arrondissement, MM. le duc de Giverville, le vicomte de Gontaud, le comte de Brimont et autres notabilités du faubourg Saint-Germain, le supérieur du séminaire de Nîmes, l'avocat du bienheureux Benoît Labre et celui du vénérable Jean-Baptiste de La Salle, arrivant tous les deux d'Arras.

M. le Curé de Saint-Sulpice a présenté au Nonce l'association composée déjà de 200 jeunes gens, bien qu'elle n'ait encore que quelques mois d'existence; il les a félicités de leur fidélité à suivre les réunions et à profiter des conseils qu'on leur donne. Deux jeunes gens ont exécuté avec un vrai talent le duo, *Départ des deux frères savoyards*. M. le comte de Trogoff a captivé à son tour l'attention de l'assistance par une pièce de vers où il a prouvé qu'il n'y a de bonheur que dans la vertu.

Après d'intéressants récits et de brillants morceaux de musique, le Nonce a distribué les diplômes d'assiduité aux jeunes ouvriers qui se sont fait remarquer par leur empressement à suivre les réunions du dimanche.

M. de Verdière, maire de l'arrondissement, qui s'occupe avec une sollicitude incessante des intérêts religieux et matériels des classes populaires, a pris la parole, et dans un langage noble et simple à la fois, il a vivement engagé les jeunes gens à persévérer et à s'affermir dans les habitudes de religion et de travail. Leurs bonnes dispositions contribueront au bonheur et à la gloire de la France; car, à l'éclat du dévouement, des armes, de la science, des arts et de l'industrie, elle sera heureuse d'ajouter l'inappréciable avantage de posséder des ouvriers vraiment moraux et chrétiens.

La séance s'est terminée par la bénédiction du Nonce.

L'abbé P. Lamazou.

FAITS DIVERS

Depuis quelques jours les travaux du puits artésien de Passy sont suspendus; mais la cause n'en est pas heureusement dans de nouveaux accidents. Le forage est parvenu à la région aquifère et quelques coups de sonde doivent suffire pour percer la mince croute de terrain qui le sépare de la nappe d'eau souterraine. Ces retards sont motivés par la préparation du cuvelage destiné à revêtir intérieurement les parois du puits, et qui doit nécessairement être installé avant que l'eau n'arrive. Des essais ont eu lieu à la pompe à feu de Chaillot sur des tubes en bois cerclés de fer, dont la résistance a été éprouvée par des pressions de 12 ou 15 atmosphères. Dès que ce dernier travail sera achevé, ce qui ne peut tarder, la sonde reprendra son œuvre.

— La ville de Paris vient d'acquérir de M. Dejean, pour l'achèvement du boulevard du

Prince-Eugène, le théâtre du Cirque-Impérial moyennant le prix principal de 2,140,000 fr.

— Par décision du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et d'après l'état de classement des élèves externes pour la session de 1859-60, le diplôme d'élève de l'Ecole impériale des ponts-et-chaussées a été délivré à :

MM.

1. Pontzen (Ernest), de Pesth (Hongrie).
2. Retrouvey (J.-L.-C.), de Lons-le-Saulnier.
3. De Mauriac (Anat.), de Cayes (île d'Haïti).
4. Goldschmidt (T.) de Vienne (Autriche).
5. Arnthal (M.), de Cassel (Hesse-Electorale).
6. Gentilli (Amadès), de Vienne (Autriche).
7. Vivenot (Auguste), de Bar-le-Duc.
8. Frontera (B.), de Soller (île Majorque).
9. Zaberski (Vladislas), de Przybyszen (Polog).
10. Mikolitch (A.), de Belgrade (Servie).

— Par décision du même ministre, et d'après le résultat des examens généraux de l'année scolaire 1859-1860, des brevets ont été délivrés aux élèves externes de l'Ecole impériale des mines dont les noms suivent :

MM.

Daix (Victor-Louis-Charles), de Puiseaux (Loiret).
Larroque (Bruno-Louis), de Grasse (Var).
Henry (J.-B.-H.), de Vésoul (Haute-Saône).
Millet (Alph.-Emile), de Paris.
Gigot (Paul-Eugène), de Mortagne (Orne).
Molleveaux (Victor-Ernest), de Chailley (Yonne).
Bertheault (G.-J.-M.), d'Autun (Saône-et-Loire).
Damour (Jules-André-Fréd.), de Paris.
Maillet (C.-T.), de Méry (Seine-et-Marne).
Chevalier (P.-A.-E.), de Saint-Pétersbourg.
Vuigner (Henry-Louis), de Paris.
Babiloz (Gustave), de Paris.
Johnston (Nathaniel), de Bordeaux (Gironde).
Marc (Pierre-Henri), de Paris.
Petiton (A.-J.-C.), de Moret (Seine-et-Marne).
Frissard (Arsène-Amédée), de Reims (Marne).
Gambaro (Arthur), de Paris.

— Par le train express de 3 heures 15 minutes est arrivé, le 27, de Paris à Marseille, le premier piqueur de l'Empereur. Il est parti de suite pour Toulon, se rendant à Nice, où il va sans doute préparer le service qu'il dirige.

— D'après une dépêche reçue mercredi soir, dit le *Courrier de Marseille*, l'Empereur arrivera le 7 septembre à Marseille pour repartir le 8, à 7 heures du soir, pour Toulon. S. M. partira de Toulon pour Nice sur le yacht impérial l'*Aigle*, qui la transportera ensuite en Corse et à Alger. Le séjour de l'Empereur à Alger ne sera que de 24 heures. Le retour s'effectuera par Marseille, où il ne prendra que quelques instants de repos avant de partir pour la Savoie.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

L'Eglise et l'Empire au quatrième siècle,

par M. Albert de Broglie, 3e et 4e volume.

(Deuxième article. — Voir le numéro 203).

Trois hommes occupent la scène dans les deux nouveaux volumes de M. de Broglie. Par un singulier bonheur pour l'historien, ces trois hommes représentent les trois idées qui remuaient le monde au quatrième siècle, le césarisme, le paganisme et l'Eglise, Constance, Julien, Athanase. M. de Broglie n'a pas eu besoin de torturer les faits pour créer des antithèses qui font de l'histoire un jeu de l'esprit puéril, sous une apparence de profondeur. Ici les idées se sont réellement personnifiées dans les hommes; les acteurs jouent à leur insu, sous la main de la Providence, le drame qui contient les destinées du monde. De là l'intérêt sérieux de ce récit. Il éveille de longues réflexions dans l'esprit du lecteur, et je ne sais si le philosophe chrétien trouverait ailleurs un sujet plus fécond en pensées graves; car sous les événements passés palpite l'émotion du présent, et je comprends fort bien *l'impression profonde subie* par le P. Lacordaire, et si éloquemment exprimée dans son article du *Correspondant* sur le livre de M. de Broglie. C'est en étudiant les faits racontés par le noble écrivain que l'on admire le mot de Cicéron : « L'histoire est la maîtresse de la vie, » *magistra vitæ*. Heureux qui peut attacher sa pensée à l'étude de l'histoire ! c'est l'enseignement par excellence. Tout s'y trouve, même la consolation et le courage pour le cœur. Attristé par les misères ou les dangers du présent, on s'y réfugie comme sur un promontoire d'où l'œil tranquille aperçoit l'agitation des vastes mers. L'homme s'y trouve avec ses fautes et son impuissance ; mais la main de Dieu y guide les grands événements. Les passions, la petitesse d'esprit, l'ignorance, le faux zèle cherchent aussi à s'abriter sous le manteau de l'Eglise ; mais à l'heure providentielle, l'Eglise se lève, secoue son manteau et marche vers son but immortel.

M. de Broglie ouvre son troisième volume avec une solennité qui convient à son sujet. En le citant, je donnerai une idée de la belle manière, brillante et sobre de l'auteur :

« J'ai raconté comment un souverain éminent, touché de la vérité divine, employa « trente ans de toute-puissance à en faire « pénétrer les principes dans la législation « du monde romain. Je n'ai dissimulé ni « les hésitations ni les violences par lesquelles il compromit cette grande œuvre « en croyant la servir, ni les difficultés qui « naquirent pour lui du sein déchiré de l'E« glise même que sa main avait couronnée. « Le spectacle du génie dévoué au service « de la vérité a toujours, même à travers « beaucoup d'incertitudes et d'éclipses, une « noblesse touchante qui saisit fortement « l'imagination des hommes. J'aborde au« jourd'hui, dans la suite du même récit, « une tâche plus ingrate. »

Passons en revue les trois principales figures du livre de M. de Broglie et la puissance des idées qu'elles représentent au milieu du quatrième siècle.

Voici d'abord Constance, pâle et étrange empereur, étouffé entre la majesté de Constantin et la renommée éclatante et funeste de Julien. Constance marque l'avénement d'un esprit nouveau qui n'a rien de commun avec l'esprit latin. C'est un Grec de la décadence qui a déjà du sang barbare dans les veines. La confiance que Constantin mettait dans son épée, Constance la place dans la subtilité d'esprit et les arguties du sophiste. Cette suprême raison pratique, apanage de la race romaine, qui lui donna le monde autant au moins que la bravoure militaire, est remplacée par la politique tortueuse, l'esprit ergoteur, le goût déclamatoire et théâtral, la mollesse asiatique de la nouvelle Byzance. M. de Broglie a dit de Constance : c'est Dioclétien qui consent à se faire catéchumène pour demeurer souverain-pontife. » Ce mot a sa vérité ; mais on peut aussi dire de lui : ce fut le premier empereur du Bas-Empire.

Au reste, Dieu avait ses desseins. Si la grande race qui seule sut gouverner le monde,

Progenies magnum cœli ventura sub axem
(Virg.).

était morte avec Constantin, son génie devait rester dans la Rome nouvelle, et inspirer la Papauté chargée bientôt, outre sa mission spirituelle, seule divine, de discipliner et de civiliser l'Europe des barbares. La Papauté entendit la parole du poëte :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Avec Constance apparaissent les eunuques, qui vont régner sous les lâches despotes de Constantinople. Déjà l'Eglise flétrissait ce scandale, en s'écriant par la voix d'Athanase : « Des eunuques mènent tout « et aspirent même à mener l'Eglise. Qui « racontera une telle honte aux générations « futures ? » Constance lui-même ne fut que l'esclave d'un de ces esclaves de la corruption humaine. Ammien nous a conservé la raillerie du peuple qui avait l'habitude de dire : « Il faut avouer que Constan« ce a un certain crédit auprès d'Eusèbe ! »

Voilà celui qui portait l'idée de l'Empire. Elle pouvait résider dans une raison plus nette, dans une volonté plus absolue, mais nulle part dans un caractère plus capable de la mettre en relief. Constance montra le césarisme aux prises avec la foi chrétienne, qui proclamait la souveraineté de la conscience. Cette lutte, qui jette un si haut intérêt pour le penseur sur cette époque de l'histoire, a dévoré sa vie. Le prince qui s'intitulait *Roi éternel*, qui maintenait parmi ses titres celui de *Pontife-Suprême*, aspira à concilier sa croyance de catéchumène avec l'idolâtrie de sa personne *très-sacrée*. De là les querelles religieuses et la perpétuelle ingérence dans les affaires de l'Eglise de ce souverain, qui poussa la jalousie de réglementer les choses saintes jusqu'à la persécution. Il succomba, dans cette tâche impie, devant la silencieuse et invincible attitude de la foi. Athanase, pauvre et fugitif, mais tenant à la main le symbole de Nicée, vit s'agiter dans le néant et mourir le superbe empereur, désespéré de n'avoir pu en détacher un article. Le césarisme, pour survivre à la chute du paganisme, devait s'agenouiller humblement devant la croix. Mais abdiquer l'adoration de soi et reconnaître la souveraineté de l'Eglise dans le gouvernement des âmes, n'était-ce pas se nier soi-même ? Aussi, même à leur insu, les empereurs, depuis Constantin, évitèrent Rome : ils y vinrent, en passant, pour le puéril honneur de monter au Capitole, et se hâtèrent de regagner l'Orient. La présence d'un pauvre vieillard qui s'appelait Pape, c'est-à-dire *Père*, et tenait dans sa main désarmée les rênes de l'Eglise, les effrayait et les importunait. Ce n'était pas trop de mettre la moitié du monde entre eux et celui qui répétait la parole divine : « Rendez « à César ce qui est à César, et à Dieu ce « qui est à Dieu. » Ce mot était une sentence et une révolution pour le pouvoir

payen. « Car, dit parfaitement M. de Bro-
« glie, l'Empire était dompté, mais non « changé, et l'arianisme n'était qu'une « transformation du vieux despotisme ro- « main, qui, désespérant d'écraser l'Eglise, « s'alliait avec elle pour l'asservir. » Aussi, qu'on ne s'y trompe pas, en se retirant à Constantinople, les empereurs emportaient avec eux le schisme déjà tout vivant. On ne l'a pas remarqué, et pourtant la réflexion l'atteste, le schisme est sorti des entrailles du césarisme.

M. de Broglie a compris et raconté Constance avec la perspicacité et la rectitude qui distinguent ses appréciations. Il juge sobrement, il est vrai, sans doute parce que, dans sa pensée, l'histoire doit livrer les faits dans leur sincérité à la réflexion qui en cherche le sens supérieur : *Scribitur ad narrandum non ad probandum* ; mais il sait admirablement provoquer l'esprit et ouvrir à la pensée de larges horizons. Je vais lui laisser raconter la mort de Constance :

« Arrivé à Tarse en Cilicie, dans les der- « niers jours d'octobre, il fut saisi d'un lé- « ger mouvement de fièvre. Il crut que « l'exercice la dissiperait, et s'avança jus- « qu'à Mopsucrène, au pied du mont Tau- « rus. Le lendemain, voulant se lever, il « tomba en faiblesse et fut contraint de se « remettre au lit. Il reprit pourtant con- « naissance et comprit la gravité de son « état. Comme son père, il avait retardé « jusqu'au dernier jour, pour se livrer à « ses passions, le sacrement de la régéné- « ratiotion chrétienne. En toute hâte on « manda d'Antioche le nouvel évêque, Eu- « zoïus, qui arriva à temps et lui admis- « tra le baptême. Puis il donna une der- « nière pensée à l'Empire, jeta ses regards « autour de lui, et ne voyant d'autre héritier « que son ennemi, plus attaché à sa race « qu'obstiné dans sa haine, il désigna, d'une « voix mourante, Julien pour son succes- « seur. Sa nouvelle femme, Faustine, était « enceinte; il ne songea à faire aucune réser- « ve en faveur du fils qui pouvait lui naître. « Il expira le 3 novembre 361, à l'âge de qua- « rante-cinq ans. Ainsi mourut, dans un « bourg d'Arménie, le dernier fils de Cons- « tantin, au milieu des malédictions des « chrétiens, entre les bras d'un hérétique, « et laissant le trône à un apostat.... Julien « pleura son parent et remercia les dieux. « L'oracle lui tenait parole, et la Provi- « dence lui livrait le monde. »

Quiconque aime notre belle langue louera ce style excellent, ennemi de la pâleur et de l'enluminure, qui marche sans échasses et arrive au but sans effort.

Voilà maintenant l'historien en face d'une des figures les plus étonnantes de l'histoire, celle de l'homme chargé par la justice de Dieu de sceller la tombe du paganisme qu'il voulait ressusciter. Constance lutta par l'astuce pour maintenir la notion de l'Empire, c'est-à-dire, la servitude des âmes sous le sceptre de César. Julien rêva une entreprise plus folle et plus impie, celle de replacer Jupiter sur le trône de Jésus-Christ. Julien avait reçu du ciel de brillantes qualités ; il avait approfondi avec passion la philosophie antique ; il fut un capitaine que César n'eût pas désavoué, et il échoua misérablement dans sa tentative. Les vieilles idoles qu'il releva tombèrent sur lui et l'écrasèrent. Le mot que quelques historiens ont mis sur ses lèvres mourantes : *Galiléen, tu as vaincu !* exprimait plutôt le sentiment du monde, témoin de ce duel sacrilége entre un homme et Dieu. Constance et Julien n'ont pu arrêter la foi dans sa marche. Le pouvoir humain peut protéger et défendre la vérité en lui obéissant ; il ne peut pas plus l'asservir que la détruire. Chateaubriand l'a dit avec éclat : *Ils se firent écraser par les générations qu'ils voulaient retenir*, et que la force de l'Evangile entraînait vers l'Eglise.

Etrange problème que Julien ! Persécuté dans son enfance et recherché par les assassins de sa famille, il est sauvé par un évêque qui le dérobe à ses bourreaux. Son éducation est faite par Eusèbe de Nicomédie. Sa jeunesse se passe au pied des autels. Il accomplit les fonctions de lecteur dans l'assemblée des fidèles. Un jour même il se fait raser la tête à la manière des moines. Que penser de cela ? Agissait-il dans la sincérité d'une foi qu'il renia plus tard ? Peut-être. Pour nous, en étudiant la vie de Julien, nous avons de la peine à le croire. Tout atteste que son cœur n'a jamais reçu l'impérissable empreinte de Jésus-Christ. Le remords, cet hôte assidu des renégats, il ne l'a pas connu. Julien jouait un rôle sous l'œil redoutable de Constance. Il fallait ne pas fournir un prétexte au meurtrier de sa famille en affichant son goût pour un culte vaincu et méprisé. Il eût été insensé à lui, orphelin obscur, chaque jour menacé, de déchirer le voile de son impiété. D'ailleurs, la vérité catholique n'était arrivée à lui que par l'enseignement du moins esti-

mable des prélats ariens. Jetant les yeux autour de lui, il n'apercevait que les divisions et les scandales de l'hérésie.

Le mal de Julien, c'était une imagination déréglée et avide de l'inconnu, une inquiétude d'esprit que rien ne pouvait satisfaire, un orgueil immense dans un cœur sec, une rare puissance de dissimulation. La mythologie avec ses rêves gracieux, dont les alexandrins faisaient au besoin des mythes philosophiques, avait captivé irrésistiblement sa jeune intelligence. Son idéal n'était pas sur le Calvaire, il était à l'Académie ou au Portique ; il le cherchait dans Homère, Platon, Plotin. Un autre attrait fatal et mystérieux l'entraînait vers le paganisme, je veux dire la magie. Il poussa le goût des pratiques théurgiques jusqu'au délire, jusqu'à ouvrir les entrailles de l'homme pour y surprendre les secrets de la destinée. Nulle fascination peut-être n'est plus redoutable sur l'esprit que celle de cette communion avec les mystères de l'autre monde. Quiconque s'est penché sur cet abîme a été saisi de vertige, et comme le Faust de la légende, s'y est précipité.

Faut-il dire toute notre pensée? Julien avait l'esprit faux. Tout, dans sa vie comme dans ses écrits, démontre cette absence de rectitude qui a quelque lointaine ressemblance avec les déviations intellectuelles de Rousseau. Il est le seul grand capitaine qui se soit fait une gloire et un métier d'étudier et de pratiquer la rhétorique. Sa grande sollicitude fut de poser en empereur philosophe aux yeux de ses contemporains? Il posa jusque sur la peau de lion où il mourut, étouffé par le sang de sa blessure. Il arrangea sa mort avec art, et la calqua sur celle de Socrate. Mais Socrate était vrai et grand : sa fin est la plus belle page que l'antiquité païenne ait écrite. Une sorte de pressentiment chrétien répand l'émotion sur la victime du polythéisme. Julien, à l'heure solennelle, se drape visiblement dans un rôle : il tient à exhaler son dernier soupir en héros. Aucun mot humain, aucun accent du cœur ne tomba de ses lèvres. Le bruit des gémissements et des sanglots de ses officiers parvenant à ses oreilles : *Silence*, dit-il ; *c'est trop de regrets pour celui qui va rejoindre le ciel et les astres.* « On lui apporta de l'eau glacée pour se rafraîchir, il prit la coupe, la but d'un trait, et en la posant, il expira. »

Cette fin de l'ennemi du Christ fut accueillie par le silence et l'effroi du monde. Un païen, en l'apprenant, s'écria : *Comment les chrétiens parlent-ils de la patience de leur Dieu? Rien n'est plus rapide que sa vengeance.* Le paganisme ne fit rien pour défendre la mémoire de son dernier soutien. A l'exemple de Libanius, ce maître emphatique et à demi-ridicule de Julien, s'il jeta les yeux sur son épée, il la laissa dans le fourreau : *In ensem oculos conjeci* (Lib.). C'était justice. L'heure du polythéisme romain était sonnée. Un regard du Christ l'avait frappé au cœur.

Ecoutons les belles réflexions de M. de Broglie sur le sens providentiel du règne de Julien. « Cette épreuve était peut-être nécessaire. Peut-être, pour attester la déchéance fatale des doctrines qui avaient jusque-là gouverné le monde, fallait-il qu'un dernier appel leur fût adressé au nom de la philosophie, de la gloire et de l'éloquence parlant un instant par la même bouche. Rien ne répondit, rien ne bougea; tout resta muet et mort. Bien loin de voir revivre le polythéisme à sa voix, ce fut Julien qui, plein de vie et de jeunesse, dut s'ensevelir avec lui. C'est que les institutions humaines ont leur temps marqué de prospérité et de décadence, et ne ressuscitent jamais quand l'heure de leur déclin a sonné. Celles-là seules qui descendent du ciel peuvent s'arracher des bras de la mort. A ce signe on reconnaît, à travers les âges, l'origine céleste de l'Eglise. »

M. de Broglie a étudié Julien avec un soin scrupuleux. Il n'a pas méconnu ses hautes qualités ni ses vertus humaines : il a eu raison. On doit être juste par cela seul qu'on est chrétien. Mais il a fait ressortir avec éclat l'impiété de son entreprise. La sentence de la conscience catholique contre l'apostat, il l'a confirmée de tout le poids de sa conviction. La pitié pour cette destinée si vite tranchée, l'admiration pour le talent, le prestige du malheur et de la gloire, n'ont pas jeté sur le crime de l'homme un voile complaisant. M. de Broglie a montré de nouveau que la foi est la règle souveraine de ses appréciations.

Un troisième personnage remplit le récit de M. de Broglie, c'est Athanase. L'écrivain le fait apparaître avec un rare bonheur dans le tissu de son histoire. Quand la perfidie et les lâchetés de Constance vous indignent, quand on est attristé par les railleries et les blasphèmes de Julien, tout à coup Athanase paraît, et l'âme se relève.

C'est la grandeur à côté de la faiblesse, la lumière près des ténèbres. L'admiration s'empare alors du lecteur, et l'on bénit Dieu qui, cette fois, a confié à la science, à la sainteté et au génie réunis dans un seul homme, la défense de son Eglise.

Rien n'égale le sentiment qu'inspire la présence d'Athanase dans l'histoire du quatrième siècle. Il ne fut pas un homme, il fut l'Eglise elle-même, toujours persécutée et toujours debout. S'il fallait donner un nom propre à un siècle qui vit triompher la plus grande révolution de l'humanité, à l'aide d'une foule d'immortels génies, nous le nommerions sans crainte le *siècle d'Athanase*. L'arianisme, cette erreur immense, qui, sous le voile des subtilités théologiques, n'allait à rien moins qu'à détruire radicalement le christianisme, a été terrassé par Athanase. Pour remporter cette victoire, il avait été armé d'une raison invincible par l'union de deux qualités qui s'excluent, la solidité et la pénétration dans l'intelligence, et, dans la volonté, la constance inébranlable jointe à la souplesse. Tout ce que la ruse grecque, si prodigieuse en ressources, tout ce que la parole humaine, si admirable et si imparfaite, si pleine de lumière et d'ombre, peuvent fournir d'artifices pour obscurcir, déguiser, embellir, nier l'erreur, tout en l'insinuant dans les plus intimes replis de l'âme des peuples, l'arianisme l'a fait. Connaissant l'empire de la force sur la multitude, il sut s'envelopper de la pourpre romaine, et se faire décréter par les empereurs. Quand on lit les documents qui nous restent sur cette théorie, la raison s'effraye des embûches tendues à la foi des simples aussi bien que des docteurs. Eh bien, Athanase marche d'un pas sûr à travers ces précipices, tenant le drapeau de l'orthodoxie sans qu'il chancelle un seul instant. Quelque sentier tortueux que prenne l'erreur, dans quelque coin obscur qu'elle se réfugie, Athanase la poursuit, la saisit, et la jette démasquée et frémissante aux pieds de l'Eglise. Le dragon se replie et se tord, vomit la fumée, siffle, menace, se glisse, se ramasse. Comme l'archange dans le sublime tableau de Raphaël, Athanase calme, serein, sans une contraction des lèvres, sans une ride au front, le tient sous ses pieds et le perce de sa lance.

Quand Athanase mourut, un docteur s'écria : *L'œil du monde s'est fermé!* En étudiant le rôle providentiel d'Athanase, on est tenté de ne pas trouver excessive cette exagération orientale. Un des plus forts esprits et un des plus grands cœurs, parmi ceux qui ont aimé et défendu la vérité, venait du moins de disparaître.

M. de Broglie n'en a pas fini du reste avec Athanase. L'illustre patriarche d'Alexandrie a eu les honneurs de la persécution sous Constantin, Julien et Valens. L'appréciation qu'en fera le noble auteur, qui élève à la gloire de l'Eglise un si beau monument, sera digne du héros. Nous espérons aussi que M. de Broglie approfondira avec la sûreté de raison qui le distingue le sens et le but de l'arianisme. Mahomet fut-il autre chose qu'un disciple d'Arius, qui ajouta à la doctrine du maître le fatalisme si profondément empreint dans les mœurs orientales?

Un grand enseignement ressort des deux nouveaux volumes de M. de Broglie. C'est l'immortelle vitalité de l'Eglise. Quelles que soient ses épreuves actuelles ou futures, elles sont peu de chose à côté de celles qu'elle a traversées au quatrième siècle. Nos erreurs sont petites et impuissantes à côté de l'arianisme sorti du sanctuaire, appuyé par de nombreux évêques, des prêtres, des rois, des peuples. Un jour même, un Pape, longtemps héroïque dans sa fidélité, vaincu par l'exil et la souffrance, abandonna Athanase et apposa son nom au bas d'une formule équivoque. Qu'importe à l'Eglise? A chaque lutte, elle se retrempe dans une nouvelle vie. Constance, Arius, Julien, ont passé devant elle comme les flots qui se brisent contre le rivage en laissant un peu d'écume bientôt effacée.

Nous en avons assez dit pour faire comprendre l'intérêt de l'ouvrage de M. de Broglie, et le mérite sérieux qu'on est heureux d'y trouver. Il nous reste, dans un prochain article, à juger les critiques dont il a été l'objet, tout en formulant les nôtres, s'il y a lieu (1).

L'abbé Aug. DAVID,
vicaire général de Valence.

---

(1) Qu'on nous permette de rétablir le sens assez gravement altéré d'une phrase de notre premier article. On nous a fait dire que plus d'un disciple de « La Mennais, tout en *aspirant* « les erreurs, conserva les tendances. » Lisez : « *en abjurant*.

Le directeur-gérant : A. SISSON.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

31 *juillet*

Garibaldi, comme on le sait, est entré à Messine.

La Sicile, moins une citadelle, est donc entre ses mains; et dans quelques jours, un vote quelconque aura proclamé l'annexion.

Nous ne répéterons pas ce que nous avons si souvent dit de l'espèce de comédie électorale qui va clore un sombre drame. Il n'y aura pas d'opposition, et pour cause, à l'homme des fusillades de Milazzo; et nous garantissons que cette même ville de Milazzo se fera remarquer par son unanimité.

La correspondance particulière du journal *la Presse* nous donne d'assez curieux détails sur la principale source de l'enthousiasme qui alimente les volontaires autour du *héros* : « Le dictateur se fait des partisans dans la marine napolitaine. On a une « lettre d'un des officiers du *Veloce*, M. Gu« gliemo Folliero, qui est passé à l'insur« rection. Il écrit à sa femme qu'il a été « nommé capitaine organisateur du régi« ment de marine, qu'il est logé comme un « prince et qu'il enverra de l'argent. Il « annonce que dans deux mois au plus « tard il sera à Naples. Il est capitaine « avec 50 ducats de solde par mois, et des « espérances quand l'Italie sera libre. S'il « meurt, la solde entière sera comptée « à ses enfants. » On voit que le patriotisme du *Veloce* ne ressemble guère à celui de nos soldats qui couraient, en 1792, à la frontière. Le garibaldisme coûte plus cher; il nécessite des emprunts, des aliénations de biens communaux et autres bagatelles; il s'appelle, dans les vieilles sociétés cléricales et rétrogrades, de l'embauchage.

Mais assez sur ces élections de Sicile, semblables à celles de l'Italie centrale, semblables aussi aux comices qui se tiennent en ce moment en Thessalie, et où les chrétiens sont en train de signer, à l'ombre des cimeterres, qu'ils vivent dans le meilleur des mondes!

Garibaldi est à la veille de passer de Sicile dans les Etats de terre ferme, où le gouvernement lui a ouvert les voies; le roi François II, presque désarmé, a déjà rendu son épée, il rendra demain son sceptre.

Naples annexé, il est certain, absolument certain, que Garibaldi procédera à l'annexion des Etats de l'Eglise.

Nous n'avons nulle crainte pour une institution que Dieu protége; nulle crainte pour le Pontife-Roi que sa grande âme met à l'abri des tristes défaillances; nulle crainte pour le dépôt sacré qu'un héros couvre de sa poitrine.

Mais enfin supposons que la bande révolutionnaire ait pu ouvrir ses communications entre Naples et la Toscane, et ébaucher une sorte d'unité de l'Italie : la guerre commencera inévitablement sur le Mincio; Garibaldi l'a déclaré, personne n'en doute et tout le monde s'y prépare au delà des Alpes; cela est encore absolument, nous serions tenté de dire, cela est mathématiquement certain.

C'est ici que de douloureuses perspectives se présentent à nous.

Si l'Autriche est victorieuse, elle rentrera en Lombardie, elle rétablira dans toute l'Italie une domination encore aggravée par d'implacables ressentiments et par les nécessités même de sa position.

Si l'Autriche est vaincue, elle laissera l'Italie à la révolution dans ce qu'elle a de plus intempérant et de plus désordonné, elle la laissera aux démagogues, à Crispi, à Mario, à tous les ministres qui, à l'heure qu'il est, triomphent en Sicile. C'est là encore une de ces éventualités sur lesquelles tous, hommes de réaction ou hommes de mouvement, conservateurs ou libéraux, sont d'accord dans la Péninsule : tous disent très-haut que M. de Cavour, qui est débordé aujourd'hui, sera chassé et appelé traître comme M. La Farina : tous savent que Garibaldi sera le plus

fort, et avec lui, qu'il le veuille ou non, Mazzini, c'est-à-dire la faction régicide et prêtricide; que l'Italie entière sera le théâtre et la proie des passions les plus furieuses.

Devant cette double alternative que nous repoussons également, une intervention de l'Europe, de la France surtout, ne sera-t-elle pas nécessaire?

Avant que la révolution n'ait traversé le détroit de Messine, avant qu'elle n'ait franchi le dernier pas qui la mènera victorieuse à Naples et de là à des stations ensanglantées et trop assurées, nous demandons si le temps d'une action énergique, et tôt ou tard inévitable, n'est pas enfin venu.

1er *août*

Le *Moniteur* garde le plus complet silence sur la Conférence des représentants des puissances, qui s'est tenue hier relativement à l'expédition de Syrie.

La *Patrie* et le *Pays*, allant au devant de l'impatience très-légitime de l'opinion, nous apprennent que la Conférence, d'accord sur les points généraux, n'est plus arrêtée dans la rédaction d'une convention définitive que par quelques difficultés de détail.

Quels sont donc les derniers obstacles qui retiennent encore une signature si vivement attendue par les chrétiens d'Orient et d'Occident?

Si nous en croyons le *Nord*, à qui nous laissons la responsabilité de ses renseignements, le gouvernement turc aurait autorisé son ambassadeur à Paris, non pas à adhérer purement et simplement au principe même d'une intervention, mais à le prendre en considération et à le discuter.

D'après l'*Indépendance belge*, dont les nouvelles nous semblent encore plus inadmissibles, le gouvernement turc aurait bien acquiescé à l'intervention; mais à quel prix, grand Dieu! à la condition que l'action des troupes françaises serait subordonnée à l'autorité des commissaires turcs nommés par la Porte; qu'elles n'agiraient que sur la réquisition de ces commissaires; que leur nombre resterait toujours en dessous du chiffre des forces ottomanes envoyées dans la province où l'ordre est si gravement troublé; subsidiairement, que l'embarquement des troupes françaises n'aurait lieu qu'à la clôture des négociations.

L'*Indépendance belge* parle enfin de dissentiments qui se seraient élevés, au sein même de la Conférence, entre la Russie et l'Angleterre; celle-ci demandant absolument que les engagements pris de part et d'autre ne portassent que sur la Syrie, à l'exclusion de toute autre province ottomane; celle-là répondant que la situation en Turquie était telle que l'intervention étrangère devait être autorisée sur tous les points où les intérêts chrétiens pouvaient être menacés par le fanatisme musulman.

Nous ne pouvons en aucune manière garantir l'authenticité des récits qu'on vient de lire.

Qu'il nous suffise de répéter encore, de répéter toujours, que le péril presse en Syrie. Nous ne dirons pas avec Mirabeau, dans un de ses plus grands cris d'éloquence: « La famine, la hideuse famine est là; et « vous délibérez! » Nous dirons: « Le « Turc, qui est pire que la famine, est « là, il est dans le Liban où il ap- « porte avec lui la mort pour les hom- « mes et le déshonneur pour les fem- « mes; il est à Damas, où, comme nous « l'apprend une dépêche télégraphique « arrivée à l'instant même, il a rempli au- « près des Druses l'office que le valet du « bourreau remplit auprès de son maître, « empêchant les victimes de fuir et les « poussant au supplice; il est à Damas, où « à l'heure qu'il est, les chrétiens sont « assiégés dans la citadelle qui n'a plus « pour défenseurs qu'Abdel-Kader et ses « Algériens : et l'Europe délibère! »

Quant aux dissentiments de la Russie et de l'Angleterre, nous espérons qu'ils ne pourront pas, si réellement ils existent, arrêter une expédition de sauvetage.

La Russie réclamerait en vain, pour elle, le droit d'envahir, sous prétexte de les protéger, les provinces de la Turquie d'Europe; une invasion de ce genre ne ressemblerait pas plus à l'intervention de la France en Syrie que l'occupation de Ferrare par les Autrichiens, en 1847, ne ressem-

ble à la délivrance de Rome par les Français, en 1849.

Quelques paroles prononcées à la Chambre des communes par lord John Russell indiquent, de la part du cabinet de Saint-James, avec la résolution de ne pas envoyer de troupes anglaises en Syrie, celle de ne pas faire d'objection à l'envoi de troupes françaises.

Cependant le *Morning-Post*, dans un article publié hier, renouvelle les tristes sophismes dont la conscience de la Grande-Bretagne semblait avoir fait justice par la voix du *Times*. Il déclare que les torts viennent des Maronites ; *que c'est de la France qu'ils ont reçu des armes* ; qu'on a beaucoup exagéré les malheurs qui sont survenus; qu'il n'y a pas eu de massacres, *comme disent certains coréligionnaires trop zélés*; et que le *mot persécution* est tout à fait déplacé ; que d'ailleurs la *paix est déjà rétablie effectivement par l'acte spontané des parties opposées*; *que le gouvernement turc a envoyé sous le commandement du plus responsable de ses ministres une armée suffisante pour réprimer tous les désordres*; *et qu'ainsi la question d'intervention ne peut plus se présenter*.

Un armistice vient d'être conclu entre le général Clary, commandant des troupes napolitaines en Sicile, et Garibaldi.

Nous croyons que cet incident aura des conséquences à peu près aussi sérieuses que le traité de paix entre les Maronites et les Druses.

Les nouvelles d'Italie ont toujours le caractère que nous signalions hier.

A Naples, écrit-on au journal la *Presse*, la situation s'aggrave des mouvements des provinces. « C'est 1792 à Paris avant le 10 août, et plus encore peut-être. » Et plus loin. « La conspiration se fait au grand « jour. » Le *Messager du Midi*, cité par le *Constitutionnel*, publie une lettre de Naples conçue dans le même sens : « Nous sommes en 92, lui écrit son « correspondant. Je lis : « *Le roi bourreau, l'arrivée de Garibaldi, l'heureuse « nouvelle de l'assassinat de Campagna à « Malte*, etc., etc. ; sans compter les infa- « mies contre la Reine-mère, qui souffre, « dans son honneur de femme, les mêmes « outrages que Marie-Antoinette. »

Le préfet de police a dû se résoudre à prendre des mesures pour arrêter un pareil débordement d'infamies.

Mais n'importe ! on le voit, la place est prête pour Garibaldi.

La *Revue des Deux-Mondes*, dans son bulletin d'aujourd'hui, confirme entièrement nos appréciations d'hier sur l'effacement croissant de M. de Cavour devant Garibaldi ; et, chose qui ne nous étonne pas davantage ! Garibaldi est débordé lui-même. « Les gens bien informés, dit la « *Revue des Deux-Mondes*, ne croient pas « que Garibaldi soit en ce moment le véritable dictateur de la Sicile. Sous son nom, « derrière l'idole, d'autres têtes dirigent le « mouvement qu'il sert de son bras et de « son prestige. Des comités et des sociétés « révolutionnaires gouvernent la Sicile, et « jettent leur réseau sur le royaume de Na- « ples pour donner à la république unitaire « les conquêtes du général. On sait les « étranges recrues qui vont grossir la révo- « lution militante en Sicile : on va jus- « qu'à dire que le docteur Bernard, qui fut « compromis dans le procès Orsini, est du « nombre ; on raconte que la casaque rouge « aurait supplanté en Sicile et dans la ré- « volution militante la croix blanche de Sa- « voie. Il est possible que ces récits soient « exagérés sur quelques points : ils sont « vrais quant à la redoutable évolution « qu'ils signalent. »

Garibaldi qui n'avait pas un soldat, il y a trois mois, en a aujourd'hui 20,000, d'après le *Siècle*, qui ne compte pas dans le nombre les Siciliens ; combien en aura-t-il au printemps prochain, lorsqu'il sera peut-être à Turin ou sur les bords du Mincio ?

Nous n'ajouterons qu'une réflexion : il est plus difficile d'étouffer aujourd'hui la révolution qu'il ne l'était hier ; il sera plus difficile de l'étouffer demain qu'il ne l'est aujourd'hui.

Une dépêche télégraphique nous apporte à la dernière heure le texte de la lettre de l'Empereur à M. de Persigny, que les journaux anglais annoncent et commentent depuis deux jours.

H. Mercier de Lacombe.

Télégraphie privée.

Marseille, 1er août.

Constantinople, 25 juillet. — M. Lavalette a notifié à la Porte les résolutions de la France. — On dit que le Sultan a demandé à l'Egypte 10,000 hommes de renfort.

A Constantinople, on craint le mécontentement de l'armée qui n'est pas payée depuis cinq mois, et l'on assure que, pour prévenir une mutinerie des artilleurs, on tâchera de leur payer un mois.

On mande de Damas, à la date du 12 juillet : Il se confirme que 6,000 maisons chrétiennes ont été détruites ; le quartier juif a été brûlé. Les maisons turques où des chrétiens avaient reçu l'hospitalité ont aussi été incendiées. Depuis 8 heures on ne cesse de massacrer. Le chiffre des victimes est difficile à connaître.

Plusieurs milliers de chrétiens sont réfugiés dans la citadelle ; il y en a 2,000 chez Abd-el-Kader, mais tout le monde souffre de la faim ; quelques consuls sont réfugiés chez le consul anglais. Le nouveau gouverneur de Damas est arrivé avec 1,200 soldats. On ignore si tout est fini.

L'*Impartial de Smyrne*, du 25 juillet, dit, en confirmant ces détails, qu'il croit qu'il est douteux que le consul de Belgique et de Hollande ait été tué.

La paix du Liban a été signée ; cependant divers cheiks chrétiens la refusent comme dérisoire. Des malheureux affamés se hasardent à rentrer dans les montagnes.

Marseille, 31 juillet.

Les correspondances de Naples du 28 parlent de l'agitation qui régnait dans cette ville où le bruit du prochain débarquement de Garibaldi était toujours accrédité. Un journal avait pris le titre de *Garibaldi*. La presse se montrait très animée. Une circulaire du ministre de l'intérieur autorise les intendants à user de tous les moyens exceptionnels, le salut du peuple étant la loi suprême.

Constantinople, Pera, 31 juillet.

On vient de recevoir des nouvelles de Beyrouth annonçant l'heureuse arrivée des lazaristes, des sœurs de charité et de plusieurs dames venant de Damas, avec une escorte fournie par Abd-el-Kader.

Service télégraphique Havas-Bullier.

L'agence Havas nous communique la dépêche suivante :

Londres, 1er août.

Les journaux publient la lettre suivante :

Saint-Cloud, 29 juillet 1860.

Mon cher Persigny,

Les choses me semblent si embrouillées, grâce à la défiance semée partout depuis la guerre d'Italie, que je vous écris dans l'espoir qu'une conversation à cœur ouvert avec lord Palmerston, remédiera au mal actuel. Lord Palmerston me connaît, et quand j'affirme une chose il me croira. Eh bien, vous pouvez lui dire de ma part, de la manière la plus formelle, que depuis la paix de Villafranca, je n'ai eu qu'une pensée, qu'un but, c'était d'inaugurer une nouvelle ère de paix et de vivre en bonne intelligence avec tous mes voisins et principalement avec l'Angleterre. J'avais renoncé à la Savoie et à Nice ; l'accroissement extraordinaire du Piémont me fit seul revenir sur le désir de voir réunies à la France des provinces essentiellement françaises. Mais, ajoutera-t-on, vous voulez la paix et vous augmentez démesurément les forces militaires de la France. Je nie le fait de tous points. Mon armée et ma flotte n'ont rien de menaçant pour personne. Ma marine à vapeur est loin de pourvoir même à nos besoins, et le chiffre des navires à vapeur n'égale pas, à beaucoup près, le nombre de bâtiments à voiles jugés nécessaires au temps du roi Louis-Philippe. J'ai 400,000 hommes sous les armes ; mais ôtez de ce nombre 60,000 hommes en Algérie, 6,000 à Rome, 8,000 en Chine, 20,000 gendarmes, les malades, les conscrits, et vous avouerez, ce qui est vrai, que mes régiments ont un effectif plus réduit que sous le règne précédent. Le seul accroissement de cadres a été la création de la garde impériale.

D'ailleurs, tout en voulant la paix je désire aussi organiser les forces du pays sur le meilleur pied possible ; car, si des dernières guerres, les étrangers n'ont vu que le côté brillant, moi j'ai vu de près les côtés défectueux, et je veux y remédier. Cela dit, je n'ai, depuis Villafranca, rien fait, ni même rien pensé qui pût alarmer personne. Quand Lavallette est parti pour Constantinople, les instructions que je lui ai données se bornaient à ceci : « Faites tous vos efforts pour maintenir le *statu quo* ; » l'intérêt de la France est que la Turquie vive le plus longtemps possible.

Maintenant arrivent les massacres de Syrie, et l'on écrit que je suis bien aise de trouver une nouvelle occasion de faire une petite guerre ou de jouer un nouveau rôle. En vérité, on me prête bien peu de sens commun. Si j'ai immédiatement proposé une expédition, c'est que je sens comme le peuple qui m'a mis à sa tête, et que les nouvelles de Syrie m'ont transporté d'indignation. Ma première pensée n'en a pas moins été de m'entendre avec l'An-

gleterre. Quel intérêt, autre que celui de l'humanité m'engagerait à envoyer des troupes dans cette contrée? Est-ce que par hasard, la possession de ce pays accroîtrait mes forces? Puis-je me dissimuler que l'Algérie, malgré ses avantages dans l'avenir, est une cause d'affaiblissement pour la France, qui, depuis trente ans, lui donne le plus pur de son sang et de son or! Je l'ai dit, en 1852, à Bordeaux, et mon opinion est aujourd'hui la même : j'ai de grandes conquêtes à faire, mais en France. Son organisation intérieure, son développement moral, l'accroissement de ses ressources ont encore d'immenses progrès à faire. Il y a là un assez vaste champ ouvert à mon ambition et il suffit pour la satisfaire.

Il m'a été difficile de m'entendre avec l'Angleterre au sujet de l'Italie du centre, parce que j'étais engagé par la paix de Villafranca; quant à l'Italie du sud, je suis libre d'engagement et je ne demande pas mieux que de me concerter avec l'Angleterre sur ce point comme sur les autres : mais au nom du ciel, que les hommes éminents placés à la tête du gouvernement anglais laissent de côté des jalousies mesquines et des défiances injustes; entendons-nous loyalement comme d'honnêtes gens que nous sommes, et non comme des larrons qui veulent se duper réciproquement. En résumé, voici le fond de ma pensée. Je désire que l'Italie se pacifie, n'importe comment, mais sans intervention étrangère, et que mes troupes puissent quitter Rome sans compromettre la sécurité du Pape.

Je souhaiterais beaucoup ne pas être obligé de faire l'expédition de Syrie, et dans tous les cas de ne pas la faire seul, d'abord parce que ce sera une grosse dépense, ensuite parce que je crains que cette intervention n'engage la question d'Orient; mais, d'un autre côté, je ne vois pas comment résister à l'opinion publique de mon pays, qui ne comprendra jamais qu'on laisse impunis, non-seulement le meurtre des chrétiens, mais l'incendie de nos consulats, le déchirement de notre drapeau, le pillage des monastères qui étaient sous notre protection.

Je vous ai dit toute ma pensée sans rien déguiser et sans rien omettre. Faites de ma lettre l'usage que vous jugerez convenable. Croyez à ma sincère amitié.

Signé : NAPOLÉON.

On écrit de Naples par le télégraphe, en date du 30 juillet :

Une convention militaire a été signée à Messine sur les bases suivantes :

Cessation des hostilités. Point d'attaque de la citadelle, et pas de bombardement de la ville.

Libre circulation des troupes des deux côtés, à Messine, à Syracuse et à Augusta.

Egalité des deux pavillons, napolitain et sicilien.

Libre navigation du détroit du Phare.

(*Moniteur.*)

On lit dans la *Patrie* :

« Plusieurs journaux étrangers parlent d'une manière inexacte des arrangements relatifs aux affaires de Syrie. On assure que toutes les puissances, sans exception, sont d'accord sur la convention à intervenir et qu'il ne reste plus à régler que des points de détail qui ne peuvent influer sur le fond de la question. » — *A. Tranchant.*

Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, organe semi-officiel du gouvernement russe, se déclare énergiquement en faveur d'une intervention prompte en Syrie :

« Ce n'est pas d'une délibération qu'il s'agit, dit-il, ce sont des armes qu'il faut dans les contrées du Liban, et qu'il faut vite, pour repousser et anéantir les fanatiques adversaires des lois les plus saintes de la morale et de la fraternité évangélique, pour combattre des hommes qui foulent aux pieds tous les devoirs et tous les respects, — de véritables barbares, de lâches assassins.

« Plus tard, quand l'ordre et la paix règneront où triomphent aujourd'hui le désordre et le meurtre, sonnera l'heure d'un examen sérieux des moyens les plus propres en empêcher que l'Europe ne soit de nouveau le témoin d'un sanglant scandale et ne doive encore le châtier. »

Le *Moniteur* annonce en ces termes la conclusion des difficultés qui s'étaient élevées entre la France et le Pérou :

« On sait qu'à la suite d'incidents regrettables, notre consulat général au Pérou avait été amené à rompre ses relations avec le cabinet de Lima. M. Edmond de Lesseps, désigné en dernier lieu pour remplir dans cette résidence les fonctions de consul général et chargé d'affaires de France, avait été chargé de négocier les satisfactions qui nous étaient dues, et l'on vient d'apprendre que cette affaire a été heureusement terminée. Activement secondé dans l'accomplissement de sa mission par le contre-amiral Larrieu, commandant en chef de notre division navale de l'océan Pacifique, M. de Lesseps a obtenu, après des explications auxquelles le gouver-

sement du général Castilla s'est loyalement prêté, une solution pleinement satisfaisante des difficultés existantes. Les rapports officiels du consulat général de France avec le cabinet de Lima se trouvent ainsi renoués, et leur rétablissement s'est effectué dans des conditions qui permettent de compter sur la durée des relations amicales que les deux pays avaient toujours entretenues. »

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

DIXIÈME LISTE.

Mlle Mussy, 5 fr. — M. Hamel, 10 fr. — Un anonyme, 100 fr. — Sœur Dons, supérieure de l'hôpital de Moulins, 87 fr. 30. — Communauté des dames augustines de l'Intérieur-de-Marie, à Montrouge, 100 fr. — M. l'abbé Lange, 20 fr. — Mlle Dellerne, 5 fr. — Mlle Paillé, 5 fr. — M. le comte de Flavigny, député, 100 fr. — Un anonyme, 10 fr. — M. Schermesser, curé d'Orschwihr, fr. — Quête à Douai par M. l'abbé Rara, 105 fr. — M. Egger, de l'Institut, 20 fr. — M. Aristide Guibert, 20 fr. — La confrérie de Saint-Vincent-de-Paul de Chatou, 100 fr. — M. Auzou, 100 fr. — M. de Roncerai, 15 fr. — M. Robion, 7 fr. — Un anonyme de Saint-Germain, 5 fr. — Id., 2 fr. — M. Bordet, 10 fr. — Mme et Mlle de Bar, 25 fr. — Mlle Adélaïde, 1 fr. — M. L. curé, 20 fr. — Mlle A. Maitre, de Louis-le-Moûtier, 5 fr. — Mme de Jonquières, 20 fr. — Mme Bonaffé, 20 fr. — Mme la comtesse de Divonne, 50 fr. — Mme Boscary, 100 fr. — M. Boutard, caporal au 1er voltigeur de la garde impériale, 10 fr. — M. A. Ligneau, 20 fr. — M. R. Belin, à Troyes, 10 fr. — M. François, chanoine honoraire, 1er vicaire de la cathédrale de Troyes, 10 fr. — M. Lièvre, supérieur des prêtres auxiliaires de Troyes, 5 fr. — Un anonyme de Troyes, 20 fr. — M. l'abbé Guyot, id., 10 fr. — M. M... propriétaire, id., 50 fr. — M. Grenier, 5 fr. — M. Filbert, 10 fr. — M. Vallée, curé de Congis, 10 fr. — M. Riberon, curé de Joigne, 10 fr. — Mlle Julien, de Joigne, 2 fr. — M. Guérard, curé doyen de Lizy, 10 fr. — Mlle Guérard, de Lizy, 5 fr. — M. Du Chayla, 40 fr. — Mme de Raynald, 40 fr. — Mlle de Raynald, 15 fr. — MM. les membres du tribunal civil de Melun, 100 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Un anonyme, 2 fr. — M. et Mme H. Faguer, 10 fr. — M. l'abbé Comtesse, 25 fr. — Mlle Roch, 5 fr. — M. l'abbé Barral, 14 fr. — Un anonyme, 50 fr. — Mgr Pompallier, évêque d'Auckland (Océanie), 40 fr. — M. Pesquez, docteur-médecin, 10 fr. — M. le baron de Montreuil, 40 fr. — M. S. anonyme, 500 fr. — Mme Adèle de Gaita, de Paris, 100 fr. — M. l'abbé Devèze, vicaire général de l'aumônerie impériale, 40 fr. — Un anonyme, 60 fr. — Mme Duparc, 60 fr. — Mme la comtesse de G. 50 fr. — Mlle A. Filon, 20 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Mme la baronne Greiner, 25 fr. — Mme B... 5 fr. — Le journal l'*Ordre et la Liberté*, de Caen, 600 fr. — M. Félix Blumstein, avocat à Strasbourg, 10 fr. — Les Ursulines de Villefranche-sur-Saône, 125 fr. — M. Abauzy, 25 fr. — M. Barbot, curé doyen de Jaujoy, 10 fr. — M. Leray, vicaire à Jaujoy, 5 fr. — Un abonné de l'*Ami de la Religion*, 5 fr. — M. le curé de Salavre et son vicaire, 7 fr. — M. Henry, vicaire à Bellac, 10 fr. — Les Ursulines de Brignolles, 12 fr. — M. l'abbé Truel, supérieur du Petit-Séminaire à Rhodez, 10 fr. — M. P. M. E., 5 fr. — Plusieurs anonymes, 13 fr. — M. le marquis de la Rochejacquelein, sénateur, 200 fr. — M. Bels de Womhourtz, 5 fr. Un anonyme, 5 fr. — M. Stobbel, curé d'Arnbouts, cappel-nord, 10 fr. — M. Fleury, curé de Sotteville, 10 fr. — M. Bertrand, 5 fr. — Les dames bénédictines de Lisieux, 50 fr. — M. l'abbé Truffaut, chanoine honoraire, curé de Percy (Manche), 5 fr. — M. Tabard, vicaire, chanoine honoraire, 5 fr. — M. l'abbé Hurel-Laferrière, 10 fr.

Montant de la dixième liste . .	3,676 fr. 30
Total des listes précédentes . .	51,684 fr. 55
Total jusqu'à ce jour.	55,360 fr. 85

N. B. — Les offrandes doivent être adressées à M. l'abbé Lavigerie, professeur à la Sorbonne, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, rue du Regard, 12.

Nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs la lettre touchante dont Mgr de Tripoli (de Syrie) vient d'accompagner l'envoi de son offrande pour les chrétiens du Liban :

Au presbytère de Saint-Eloi.

Paris, le 29 juillet 1860.

Cher Monsieur l'abbé,

C'est aux bains, à Bourbon-l'Archambauld, où je suis venu prendre les eaux, que la première nouvelle des cruels événements qui viennent d'ensanglanter le Liban et toute la Syrie, est venue me surprendre. A peine de retour à Paris, je m'empresse de répondre à votre appel en faveur de nos frères d'Orient, non selon l'immensité des besoins, mais selon la mesure de mes ressources.

J'applaudis de toutes mes forces à la généreuse et toute-puissante initiative de la France ; j'espère que malgré toutes les rivalités, rien ne pourra parvenir à l'arrêter dans la voie où elle est entrée, et où la pousse sa vocation séculaire, son droit d'aînesse parmi les nations chrétiennes et son devoir de défendre partout la cause de Dieu et les droits outragés de l'humanité et de la civilisation.

Le titre que l'Eglise m'a donné d'évêque de Tripoli de Syrie, s'il ne me confère aucun droit réel sur les malheureuses populations qui sont en ce moment si horriblement victimes de la barbarie et du fanatisme, établit, au moins, entre elles et moi, des rapports étroits de sympathie et me fait prendre un intérêt tout particulier à leur lamentable situation. J'aurais volontiers suivi nos intrépides soldats

en Syrie, et porté à l'ombre du drapeau de la France, aux populations chrétiennes atteintes par la plus impie et la plus inouïe des persécutions, les consolations et les secours dont elles ont un si pressant besoin, si des infirmités cruelles ne me condamnaient encore en ce moment à la retraite la plus profonde et au repos le plus absolu.

Je voudrais pouvoir mettre du moins à la disposition de votre excellente œuvre pour les chrétiens de Syrie, une importante somme; mais je vous envoie, tout d'abord, le peu dont je puis disposer. Recevez, je vous prie, l'obole de ma pauvreté, inscrivez-moi pour une première somme de 100 fr. sur la liste de vos souscriptions. Pour une telle calamité, qui s'étend sur toute une nation, les secours ont besoin d'être abondants, mais ils ont besoin aussi d'être prompts. Toute la chrétienté s'est émue au récit lamentable des massacres de de Syrie. Les chrétiens de tous les pays et de toutes les communions se sont reconnus solidaires, ils ont senti que la pointe du poignard des Druses et des Turcs les atteignait tous; c'est le premier grand bien que Dieu veut tirer de ce grand mal, il fait sentir le besoin d'union, et il la commence. C'est le premier et le plus sensible des biens présents, et j'espère qu'il ne sera pas le dernier.

Recevez, cher Monsieur l'abbé, l'assurance de ma parfaite et très-affectueuse considération.

† LÉON, évêque de Tripoli.

On nous écrit de Rome :

On continue à se préoccuper des bruits qui ont circulé sur le départ du général de Goyon. Il n'est pas étonnant que dans le public romain on attache de l'importance à ces rumeurs. On connaît et on apprécie le profond respect du brave général pour la religion catholique et son dévouement sincère pour la personne de Pie IX; or, au milieu des graves événements dont le royaume des Deux-Siciles est le théâtre, on sait combien ce dévouement peut être utile pour la cause du Saint-Père. Il est certain que le jour où le rappel du commandant d'occupation deviendrait une réalité, les amis de Garibaldi et de Mazzini en éprouveraient une vive satisfaction.

Une partie du 20ᵉ bataillon de chasseurs à pied est déjà à Civita-Vecchia, où il a remplacé les compagnies du 40ᵉ revenues à Rome pour y passer l'inspection générale. Les chasseurs ont reçu l'ordre d'emporter tous leurs effets et de se tenir prêts à embarquer. Le vapeur le *Tibre*, qui fait le service de transport pour la division et qui effectuait un voyage tous les quinze jours de Rome à Civita-Vecchia, en fait actuellement deux par semaine, et a déjà terminé le transport de tout le matériel de l'artillerie qui appartient aux Français. Il a emporté jusqu'aux approvisionnements de bois de charronnage. Comme ces mouvements, quoiqu'effectués sans bruit, sont connus de tout le monde, et que l'intendance a reçu l'ordre de ne plus faire d'approvisionnements que par quinzaine, le départ des troupes françaises est de nouveau mis en question, et chacun se demande ce qui arriverait le lendemain. Les comités révolutionnaires siégent en permanence et sont connus de tout le monde. Ils sont armés et prêts à un coup de main. En attendant, ils agissent sourdement. On fait circuler partout le portrait de Garibaldi. La proclamation de cet homme ayant été apportée ici par le *Journal des Débats*, car on ne la connaissait pas, les comités l'ont fait traduire et en ont fait tirer aussitôt un grand nombre d'exemplaires qu'on a jetés dans toute la ville.

Il arrive continuellement à Rome des agents nombreux de l'étranger; aussi la police est-elle forcée de faire chaque soir une tournée dans les cafés, et procède-t-elle à l'arrestation (ou la nuit à domicile) des hommes signalés et qui n'ont pas de papiers réguliers. Depuis le 22, on a doublé les patrouilles de gendarmerie. On vient de les armer toutes de révolvers.

Le général Lamoricière déploie une grande activité. Il est certain qu'il est parvenu à organiser sans bruit une force respectable, qui n'a besoin que d'être éprouvée par quelques engagements pour acquérir l'ensemble qu'un danger partagé bravement peut seul donner. Les éléments si divers dont se compose l'armée pontificale n'apprendront à s'apprécier et à compter les uns sur les autres qu'après cette épreuve. On dit que cette armée est de 30,000 hommes : il y a de l'exagération; elle n'a guère que 20,000 hommes de bonnes troupes. Elle est pourvue maintenant d'officiers très-bons et très-braves, choisis avec soin, auxquels on a donné un grade supérieur en entrant au service. On cite un capitaine d'artillerie de la division d'occupation française, excellent constructeur de matériel, qui vient de passer dans l'armée du Pape avec le grade de lieutenant-colonel.

Pour extrait : M. GARCIN.

La situation de l'Italie est fort grave sous le rapport politique; elle n'est pas moins grave sous le rapport religieux.

Les prétendus apôtres de la tolérance prêchent la guerre sainte contre les égorgeurs du Liban et les adversaires de Garibaldi. Un peu plus de sincérité ne nuirait point au succès de leur entreprise. Nous aussi, nous acceptons, nous voulons la tolérance, mais à la condition qu'elle ne sera ni un leurre ni une duperie. Nous la voulons dans l'Orient et dans l'Occident, en Italie et en France; nous la réclamons loyale et raisonnable partout et pour tous. Mais le Piémont la pratique-t-il sérieusement dans ses Etats et les pays annexés?

Que voyons-nous depuis quelque temps en Italie? Quel respect y professe-t-on pour la première des libertés, la liberté religieuse? Par quels bienfaits s'y fait bénir la domination piémontaise?

L'Italie n'est pas seulement aujourd'hui un foyer d'associations machiavéliques, de complots savamment organisés contre la plus auguste royauté du monde, d'aventures officiellement encouragées dans un Etat contre un Etat voisin. Les lois de l'Eglise sont tristement méconnues; on ne respecte ni l'autorité de la hiérarchie ni les droits de la conscience; on favorise par tous les moyens extrêmes le triomphe de l'idée unitaire. Pour arriver plus facilement au but, on substitue l'arbitraire à la légalité, les ruses et les violences de la compression civile à l'exercice le plus légitime du pouvoir spirituel.

Au moment où des religieux sont chassés du sud de l'Italie comme des malfaiteurs, au nord et au centre on continue à frapper de l'amende, de la prison, de l'exil; il n'existe plus de barrière pour les empiètements et les caprices d'émissaires audacieux ou incapables.

Et quelle est l'attitude de l'homme d'Etat qui a imprimé le mouvement à la réaction anti-religieuse et préside encore aujourd'hui à cette vaste conspiration contre l'Eglise et le clergé? Il se plaint, comme un candide agneau, des tracasseries que lui a fait subir dans sa jeunesse le bras séculier; puis, se redressant avec son infaillibilité de premier ministre, il daigne donner des conseils à l'Eglise; enfin, aux observations pleines de mesures d'un des plus dignes vétérans de l'épiscopat, il oppose le langage du dédain et de l'ironie.

Il y a longtemps que M. de Cavour nous a appris à distinguer en lui deux physionomies : l'une souriante et obséquieuse pour les souverains de France et d'Angleterre, voire même pour son Excellence Garibaldi et les correspondants zélés de maints journaux d'Europe; l'autre, pleine de morgue calculée pour le Pape, les évêques et tous les serviteurs inutiles. Comment, en effet, regarder du même œil le fort et le faible, celui qui vous donne quelque chose et celui qui ne vous donne rien?

M. de Cavour est certes fécond en expédients de tout genre; nous avouons même que dans son estime et l'estime des siens il est le plus habile des politiques. Mais croit-il, avec son habileté, pouvoir dissimuler aux regards de l'Europe ce système d'odieuses vexations dont il enveloppe l'Eglise et faire retomber sur ses victimes la responsabilité des mesures violentes dont il ne cesse de les frapper? Son heure est mal choisie. Lorsque les journaux d'Italie ne peuvent suffire à énumérer tous les actes d'oppression et de spoliation exercés par le gouvernement piémontais contre les évêques et le clergé séculier et régulier, M. de Cavour protestant de sa sollicitude pour l'Eglise, M. de Cavour se donnant comme une innocente victime de l'inquisition, n'a pas à craindre d'être pris au sérieux.

Il serait superflu de faire ressortir les droits et prérogatives conférés aux évêques, d'établir, par exemple, que dans l'ordre spirituel ils sont les juges, les pasteurs et les docteurs des fidèles, que rien de ce qui touche au culte et aux prières publiques ne peut être réglé, exécuté sans leur autorisation. Il suffit de rappeler les graves atteintes à ces droits imprescriptibles. Les feuilles ne cessent de les enregistrer; la récente allocution du Souverain-Pontife les a révélées au monde catholique. Qu'on descende, si l'on veut, dans les prisons de Turin ou de Bologne, qu'on examine les derniers arrêts des tribunaux, et celui qui ne conteste pas l'évidence sera plus qu'édifié.

Qu'on ne vienne pas nous objecter qu'à l'étranger seulement les rétrogrades se plaignent de la violence et de l'arbitraire des agents piémontais, que les doléances du Pape n'ont d'autre fondement que la perte d'une partie de ses Etats, que le vrai clergé, les vrais catholiques italiens n'ont qu'à se louer des bienfaits du gouvernement de Victor-Emmanuel.

Pourquoi donc la catholique et fidèle Savoie, autrefois attachée à ses souverains du fond de ses entrailles, a-t-elle, dans ces derniers temps, montré une désaffection si

invincible? Quelle était la cause notoire de ce changement? L'attitude hostile et tracassière de M. de Cavour à l'égard de l'Église. N'est-ce point sous l'influence de cette pensée qu'un archevêque plus qu'octogénaire s'est recueilli, au moment de changer de nationalité, pour jeter un regard d'adieu sur d'illustres frères en prison ou en exil, et signaler au premier ministre les tristesses religieuses au milieu desquelles s'est consommé la séparation de la Savoie d'avec le Piémont.

Lui demande-t-il pour le clergé honneurs, dignités, riches émoluments? Non. Il lui exprime la profonde affliction qu'il éprouve à la vue de « la persécution religieuse qui sévit de plus en plus chaque jour sur toute l'Italie. » Pour y mettre promptement un terme, que lui conseille-t-il? « De ne pas mêler le spirituel et le temporel, de respecter la liberté de conscience, de gouverner sans les prêtres et de permettre aux prêtres de prier sans lui. »

En vérité, les esprits les plus défiants à l'égard du clergé n'ont jamais rêvé ou prêché une ligne de conduite plus inoffensive.

Il est facile d'affirmer que les traîtres, les rebelles, les perturbateurs incorrigibles, les conspirateurs audacieux ne doivent point échapper à l'action de la loi. Personne ne s'avise de contester ces affirmations évidentes pour tous. Mais il n'est pas aussi aisé de montrer comment le clergé italien viole les lois de son pays, et de justifier, aux yeux de l'Europe, les rigueurs dont il souffre si cruellement.

Est-ce que l'archevêque de Turin est un traître, parce qu'il n'a point voulu fermer les yeux sur la violation des lois ecclésiastiques? Et cependant on l'a exilé. Est-ce que les évêques et les vicaires généraux des Romagnes sont des rebelles, parce qu'ils ne croient point devoir rendre à Dieu de solennelles actions de grâces pour les avoir délivrés de la tyrannie du Pape? Et cependant on leur inflige la prison et l'amende. Le clergé de Gênes serait-il un perturbateur de l'ordre public, parce qu'il signale aux familles le danger de l'immoralité et de l'impiété? Nous comprenons moins encore qu'on expulse comme suspects les Bénédictins de Modène, parce que leur couvent dispensera les patriotes de bâtir une caserne pour les carabiniers de Victor-Emmanuel! Pourquoi enfin les évêques de la Toscane sont-ils traités de factieux? Parce qu'ils ne consentent pas à soumettre à la censure leurs lettres pastorales, à livrer aux fidèles comme parole hiérarchique la prose d'un rentier et d'un casuiste appelés Ricasoli et Salvagnoli.

Nous ne nions point qu'il ne se soit produit des résistances individuelles plus ou moins inopportunes; nous avouons même que le mot de liberté est quelquefois un sujet exagéré d'appréhension. Si l'on avait néanmoins de sérieuses réserves à faire, on n'ignore point que ce serait plutôt sur l'empressement irréfléchi de quelques membres du clergé à se soumettre aux prétentions absurdes ou odieuses des apôtres de l'annexion.

Est-ce donc sans motif qu'on reproche au gouvernement de Victor-Emmanuel de troubler les consciences, de chercher un appui dans la persécution?

Mais qu'avons-nous besoin de signaler comme un indice accusateur la désaffection de la Savoie? Quand on parcourt les provinces annexées, on est surpris et indigné de la compression qui pèse sur ces pays. La liberté y est inscrite sur tous les murs, elle y brille sur toutes les bannières; mais, au fond, il n'y a de liberté que pour insulter le Pape, mépriser l'Eglise, acclamer Mazzini et Victor-Emmanuel, Cavour et Garibaldi. Si les abus y ont ébranlé les anciens gouvernements, nous ne craignons pas de prédire que l'hypocrisie, le despotisme et la persécution n'y laisseront pas longtemps subsister le nouveau.

L'abbé P. Lamazou.

Mgr l'évêque de Laval vient d'adresser à ses diocésains une circulaire relative à l'emprunt romain :

Au commencement du Carême, nous vous avions rappelé, en deux simples mots, les besoins toujours très-grands, soit pour le personnel, soit pour le matériel, de nos Séminaires : il n'a fallu que ces deux mots pour vous faire élever plus haut que les années précédentes vos offrandes en faveur de ces précieux, mais malheureusement bien dispendieux établissements. Quelques jours après, nous dûmes faire entendre que des secours seraient nécessaires tant pour la restauration de l'Eglise de Notre-Dame d'Avesnières, que pour les fêtes du couronnement de la sainte image que l'on y révère. Dans Laval aussitôt et dans les paroisses voisines, riches et pauvres, grands et petits, rivalisèrent d'ardeur pour donner à cette double manifestation de reconnaissance et de foi

tout l'éclat et la splendeur possibles. Nous continuions en même temps de vous mettre sous les yeux les souffrances de l'Eglise les maux plus grands qui la menacent, les tempêtes qui grondent autour de la barque de Pierre et qui voudraient l'engloutir, et sur-le-champ vous avez multiplié vos prières, qui ne se sont point ralenties depuis lors et qui ne se ralentiront pas devant un si grand intérêt. Enfin, déjà devancé par un grand nombre de nos vénérés collègues, nous sommes venu vous dire avec beaucoup de ménagements, peut-être même avec trop de réserve : Vos Frères des diocèses voisins ne se contentent pas de prier ; connaissant la pénurie du trésor pontifical et le besoin qu'il a de subsides, pour opposer, dans l'intérêt des âmes confiées à sa sollicitude, dans l'intérêt du monde entier, quelque digue au torrent révolutionnaire qui se précipite pour tout dévaster, quelques-uns offrent leurs bras, beaucoup prélèvent sur leurs richesses ou prennent même sur leur médiocrité pour tâcher de suppléer, autant qu'il se peut, aux ressources disparues : voulez-vous faire comme eux ? Et ces quelques lignes timides, pleines pourtant de confiance et d'espoir, ont suffi pour ouvrir, non les cœurs, qui l'étaient déjà, mais les mains qui n'attendaient que cet avis pour agir ; et avant que trois semaines fussent écoulées, vous nous aviez mis en état de déposer aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, du chef auguste de toute la grande famille chrétienne, un des plus larges tributs qui lui soient parvenus d'un diocèse quelconque, quoiqu'il y manque encore aujourd'hui l'hommage plus ou moins important d'une quarantaine de nos paroisses....

De grandes calamités, d'immenses désastres peuvent pour un temps fondre sur Rome et sur l'univers. Ils sont à craindre et paraissent imminents. Sans la présence des troupes françaises, ils auraient peut être déjà éclaté, et nul ne peut assurer qu'ils n'éclateront point. Eh bien! si les espérances des méchants, si les appréhensions des bons et l'insouciante prévision des indifférents (qui ne le seront peut-être pas toujours) se réalisent, aurez-vous à regretter alors, N. T. C. F., les dons de votre générosité ou les sacrifices faits sur vos épargnes ? Non certes, non jamais ! D'autres pourront, assaillis de cruels remords, se faire d'amers et trop justes reproches. Vous n'aurez, vous, qu'à dire à Dieu, dans l'inévitable mais calme tristesse de votre âme : Seigneur, j'ai fait ce que j'ai pu pour m'opposer à ces maux, nous n'avons pas réussi; votre justice avait ses desseins; ayez pitié de moi, ayez pitié de nous tous, et ramenez sur la terre désolée le jour de vos miséricordes.

Quoi qu'il advienne donc prochainement, soit que la paix et l'ordre se rétablissent, et que le Vicaire de Jésus-Christ, le Monarque spirituel de l'Eglise universelle conserve ou recouvre la majestueuse et complète indépendance dont il a besoin pour le salut du monde entier, en dehors de tout assujettissement à un pouvoir humain quelconque, soit que ce trône vénérable de la plus sainte des Majestés disparaisse momentanément sous les efforts de l'impiété triomphante, vous avez et vous aurez bien fait, et vous aurez perpétuellement à vous applaudir de vous être montrés inviolablement attachés d'esprit, de cœur et par tous les genres de concours ou d'appui qu'il vous est possible d'offrir, à tout ce qu'il y a sur la terre de plus digne de respect et d'amour. A défaut de dédommagement en ce monde, vos générosités, inscrites au livre de vie, auront leur rémunération au ciel ; et le ciel, c'est l'éternité.

Outre la voie des dons gratuits, vous savez, frères bien aimés, qu'un emprunt est ouvert (avec l'assentiment du gouvernement impérial) pour aller d'une autre manière au secours des finances pontificales en détresse. Il est accessible aux fortunes les plus modestes comme aux plus considérables. On ne dit pas cependant que de bien nombreux souscripteurs y aient pris part jusqu'à ce jour dans notre cher diocèse. Il n'est pas encore trop tard, mais il est grandement temps d'y penser. La clôture définitive des inscriptions doit avoir lieu le 31 de ce mois : nous touchons presque à ce terme. Veuille le Seigneur en faire souvenir au plus tôt tous ceux qui pourraient, sans se gêner, joindre cette bonne œuvre à toutes les autres dont ils ont la sagesse et le bonheur de s'enrichir pour le présent et l'avenir de leur âme et de leurs familles !

Aujourd'hui à une heure, le petit séminaire de Paris a célébré sa distribution des prix, sous la présidence de M. Buquet, vicaire général, délégué par S. Em. le cardinal-archevêque, que l'état de sa santé a empêché de venir assister à cette intéressante solennité.

Une foule de notabilités ecclésiastiques et laïques se pressait dans la grande salle du Petit-Séminaire. On y remarquait, parmi les ecclésiastiques, M. Véron, vicaire général, M. Carrière, supérieur général de Saint-Sulpice, M. le supérieur du petit séminaire d'Evreux, MM. les curés de Saint-Sulpice, de Saint-Thomas-d'Aquin, de St-Etienne-du-Mont, de Sainte-Elisabeth, M. l'abbé Cognat, M. le proviseur du collége Stanislas, etc., etc.; parmi les laïques, M. le vice-amiral Bouet-Villaumez, M le marquis d'Aubigny, M. le docteur Depaul, de la Faculté de Paris, M. le baron David, etc., etc.

Le discours d'usage a été prononcé par M. l'abbé Quinard, professeur d'histoire, qui a publié dans l'*Ami de la Religion* tant d'excellents articles historiques et littéraires.

Le jeune orateur avait choisi son sujet dans la matière même de son enseignement. L'étude de l'histoire est une des plus fécondes et des plus utiles au point de vue moral. M. Quinard a brillamment développé tout le fruit qu'on peut en retirer pour former l'homme et pour former le chrétien.

Mais l'enseignement historique n'atteint ce grand résultat qu'à une double condition, sans laquelle, on l'a vu trop souvent, il pourrait devenir dangereux et funeste : il doit être vrai et chrétien.

Nous ne pouvons que signaler la manière heureuse, vive, éloquente, avec laquelle le jeune et savant professeur a développé ces pensées solides et élevées.

M. l'abbé Quinard ne pouvait exposer les principes qui dirigent l'enseignement de l'histoire au petit séminaire sans rendre un hommage public à son prédécesseur, M. l'abbé Richard, que les fatigues d'un long professorat ont forcé d'interrompre ses cours depuis le commencement de cette année. Nous sommes heureux de pouvoir nous associer pleinement à cet hommage si mérité. M. l'abbé Richard a véritablement fondé l'enseignement de l'histoire au petit séminaire de Paris, et il l'a constamment maintenu au niveau des progrès de la science historique, sans tomber dans les écarts et les systèmes exclusifs des historiens de nos jours. Il excellait surtout à faire parler les faits : il les exposait sans emphase, sans prétention, avec une clarté et une méthode rares ; il savait laisser à chaque événement son véritable caractère, sans exagérer jamais sa portée ou son influence au profit de telles ou telles idées préconçues. Avec lui, l'histoire était une véritable science, science sévère parfois, mais toujours lumineuse et féconde.

M. Buquet a pris ensuite la parole et prononcé une courte allocution, empreinte d'une paternelle affection pour la jeunesse. Il s'est plu à reconnaître les services nombreux que le petit séminaire de Paris a rendus au diocèse, et il a félicité le digne supérieur et ses zélés collaborateurs de l'habileté et du dévouement dont ils n'ont cessé de donner des preuves dans l'œuvre si difficile de l'éducation.

M. GARCIN.

On nous écrit d'Orléans :

Jeudi dernier a eu lieu la distribution des prix du petit séminaire d'Orléans.

Sur l'estrade d'honneur étaient assis Mgr Sebastiano Dias Larangeiras, évêque de Rio-Grande-du-Sud (Brésil), M. l'abbé Desbrosses, doyen du chapitre, M. Soubiranne, M. le curé de la cathédrale, M. Dupré, M. Rabotin, M. Lagrange, vicaires généraux, M. Hetsch et M. Renandin, supérieurs des petits séminaires, M. Ingres, l'illustre peintre, M. le général commandant le département, M. le procureur impérial, M. de Loture, conseiller à la cour impériale, Mᵉ Quinton, bâtonnier de l'ordre des avocats, et beaucoup d'autres notabilités appartenant au clergé, à la magistrature et à la société orléanaise.

Lorsque la séance eut été ouverte, et que les élèves du petit séminaire eurent exécuté la première partie de la belle *Cantate de Micy*, la parole fut donnée à M. l'abbé Brugère, chargé de prononcer le discours d'usage. Science profonde, style imagé et pur, pensées éloquentes et spirituelles : voilà les qualités de cette harangue qui prouve que la religion n'est point en lutte avec la raison, mais qu'elle vient l'éclairer, que la foi n'est point en hostilité avec la philosophie, mais qu'elle en est le couronnement.

Mais au moment où le savant professeur venait d'exprimer le regret partagé par tous de l'absence du prélat illustre qui se plaît d'ordinaire à venir se reposer des travaux de l'épiscopat au milieu des enfants de son petit séminaire, et alors que M. l'abbé Desbrosses se disposait déjà à adresser quelques mots en son nom, une parole se répand tout à coup dans la foule avec la rapidité de l'éclair : Voilà Monseigneur ! Tous les regards se tournent vers la porte d'entrée, on doute, on hésite, on le croit encore loin de son troupeau, retenu par de glorieuses fatigues.

Et en effet, cette solennité, d'ordinaire si brillante, ne devait pas avoir, cette année, sa splendeur accoutumée. Mgr Dupanloup, épuisé par les nombreux labeurs auxquels il s'était livré, avait été contraint d'aller prendre, dans les montagnes du Dauphiné, un repos nécessaire. On savait que ses médecins lui avaient prescrit de le prolonger encore plusieurs mois, et qu'un évêque du Brésil avait été invité à présider la distribution des prix à sa place.

Mais bientôt toute incertitude cesse, notre évêque apparaît et gravit avec émotion les degrés de l'estrade, et cette surprise, la plus inattendue, la plus aimable, la plus gracieuse qui pût être faite, vient donner à la cérémonie un caractère que jamais solennité de ce genre n'avait eu et ne revêtira peut-être.

L'immense assemblée se lève soudain tout entière par un mouvement spontané ; les mains

applaudissent, les cœurs tressaillent dans les poitrines, l'émotion est partout, et de toutes parts de chaleureux bravos, mille fois répétés, retentissent. Jamais, pour notre compte, nous n'avons vu d'enthousiasme et de marques de sympahies plus vives et plus unanimes, et nous croyons que jamais non plus, au milieu de tous ses triomphes oratoires, Monseigneur n'a dû se sentir plus vivement touché.

Soudain, au milieu de cette allégresse, les enfants, spontanément et avec le plus filial entraînement, entonnent la première strophe de la cantate que l'absence de Monseigneur les avait forcés de supprimer, et qui empruntait à la circonstance un charme et un à-propos tout particulier :

Voici la fête solennelle,
Où sa main paternelle
Dépose sur nos fronts,
Les palmes de l'année,
O charmante journée !

Quand les dernières notes de ce chant se furent perdues dans l'espace, Monseigneur se leva et d'une voix émue il prononça une allocution que nous donnons ici aussi complétement que possible. Mais ce que nous ne pouvons rendre, c'est l'accent avec lequel elle fut prononcée, c'est l'enthousiasme avec lequel elle fut reçue. Ceux-là seuls qui savent combien vives sont les impressions sur l'esprit de Monseigneur et quels trésors de sensibilité il possède dans son cœur, ceux-là seuls qui savent combien un véritable orateur est remué quand il se trouve en présence d'un auditoire électrisé à l'avance, peuvent se faire une idée de la beauté et de l'effet de cette improvisation.

« Eh bien donc, mes chers enfants, vous le voyez, je n'ai pu y tenir...

(A cette expression si naïve, si aimable et si vraie de la plus tendre affection, un épanouissement nouveau dilate tous les visages, et de longs applaudissements retentissent.) Monseigneur reprend ainsi :

« Je n'ai pu me résigner au sacrifice que j'avais fait d'abord... Je m'étais cru plus fort que je ne le suis ; je ne connaissais pas toutes mes faiblesses... Oui, le sacrifice était au-dessus de mes forces... Vous avoir quittés sans retour, ne pas vous revoir une dernière fois, ne pas vous couronner, ne pas vous adresser un dernier adieu, un dernier conseil, au moment du départ ; ne pas vous dire mes vœux, mes tendresses, les espérances de mon cœur pour votre avenir : eh bien, non, je n'étais pas capable de m'y résigner... Et tout à coup, au milieu de délassements, qui n'étaient pas sans besoin, et qui ne furent pas sans tristesse, au grand étonnement de mes amis, des médecins, et de mes montagnes... je suis parti, et malgré les longs espaces qui me séparaient de vous, me voici, et vous voilà !...

(Une explosion d'applaudissements éclate à cette effusion si pleine d'abandon et de tendresse de l'âme de l'évêque.)

« Vous voilà, reprend-il, grâce à ces chemins rapides qui donnent des pieds de fer et des ailes de feu à l'affection la plus tendre du cœur pour ceux qu'on aime le plus au monde... (Nouveaux applaudissements).

« Et j'aurai du moins la joie de vous souhaiter, à vous et à vos familles, de bonnes et heureuses vacances ; la joie de vous bénir au moment où vous allez revoir la maison paternelle ; ce toit domestique où, comme le disait Virgile, votre poëte favori, vous allez retrouver ce père, cette mère qui vous avaient confiés à nos soins...

Huic mater quamvis atque huic pater adsit ;

retrouver vos frères, vos sœurs... ces noms si doux à redire, si doux à entendre, les plus doux, les plus purs qui soient sur la terre....

« Où, comme le disait encore ce poëte qui est entré si avant dans le secret des affections humaines, vous la reconnaîtrez de loin cette mère, à ce sourire qui ne se trouve ici-bas que sur les lèvres d'une mère, sur ces lèvres qui vous ont souri pour la première fois dans la douleur à votre entrée dans la vie...

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem. .

« Vous la reconnaîtrez aussi à ce regard si profond et si tendre, que, seuls, les yeux d'une mère font jaillir de son âme, et pénétrer jusqu'au cœur de son enfant...

. . . Oculis, risu cognoscere matrem.

« Votre père sourira aussi avec délices à votre retour, à vos études, à vos succès ; car vous êtes de ces enfants heureux qui ont reçu du ciel des parents de bénédiction, de ces parents chrétiens, chez qui l'affection épurée, attendrie, fortifiée, ennoblie par la religion, est comme une infusion d'amour céleste, qui vous prépare à goûter les affections pures, à sentir dans l'amour paternel l'amour plus paternel encore de Dieu, et vous incline à aimer tout ce qui est bon et aimable sur la terre, avec un cœur innocent et généreux...

. . . . . Cui non risere parentes,
Nec Deus hunc mensa... . .

« Et ce ne sont pas seulement les joies de la famille que vous allez retrouver, et telles que notre cher Virgile les a dépeintes dans ce vers ravissant, qui est entré si profondément et si vite dans votre mémoire par votre cœur :

Interea dulces pendent circum oscula nati ;

« Dans ces joies de la famille vous trouverez toutes les joies : vous retrouverez les joies de la nature, de vos vertes campagnes, de vos fraîches prairies, de vos sources sacrées, des fontaines de votre enfance :

Fortunate puer, hic inter flumina nota
Et fontes sacros, frigus captabis opacum.

« Et ceux d'entre vous qui habitent les plaines y retrouveront

Muscosi fontes et somno mollior herba.

« J'insiste sur ce doux sommeil dont vous avez besoin après tant de labeurs,

Molles que sub arbore somni,

et que nulle cloche importune ne viendra plus interrompre,

At secura quies. . . .

« Et même, si vous voulez, vous ne chanterez au village l'*Angelus* qu'à midi (sourires),

Cum campana piis tinnitibus aera pulsat ;

« Et ceux qui habitent les montagnes, et qui vont retourner aux lieux que je quitte, et où ils retrouveront peut-être quelque trace de mes pas... Ils reverront leurs lacs, leurs glaciers, leurs grands sapins et leurs torrents :

Quà pinus ingens. . . .
Viviqne lacus. . . .
Saxosumque sonans hypanis. . . .
. . . . Et quæ
Saxosas inter decurrunt flumina valles.

« Mais au milieu de ces splendeurs de la nature, au delà de ce beau soleil qui éclairera les jours de nos vacances, au delà de ce beau ciel bleu où le regard se repose avec tant de douceur... vous ferez comme Virgile, lorsque sous ce ciel de Naples, aujourd'hui si troublé... par delà les transparences de cette incomparable atmosphère, le poëte impatient des tristesses, des agitations et des ténèbres de la terre, cherchait un meilleur soleil et des astres nouveaux :

Solemque suum, sua sidera norunt ;

« Vous, vous aussi, par un de ces élans de l'intelligence et du cœur auxquels on vous a ici accoutumés, par delà les cieux mortels vous chercherez le soleil de la vérité sans nuage, et des astres plus brillants et plus purs même que les premiers rayons du matin ou l'étoile du soir :

Solemque suum, sua sidera norunt ;

« Et au milieu de ces félicités, vous n'oublierez pas les grandes leçons de la vertu, dont on nourrit ici votre enfance ; vous n'oublierez pas, au moment de quitter ce pieux asile qui protégeait vos âmes, que c'est Notre-Seigneur qui vous a dit : Bienheureux ceux qui ont le cœur pur... *Beati mundo corde !*

« Bienheureux ceux qui le gardent, ce cœur, avec la sainte énergie du courage chrétien, dans sa pureté, dans sa chaste innocence....... *Beati mundo corde* ! parce qu'ils verront Dieu dans sa gloire : *Quoniam ipsi Deum videbunt.*

« Et ici-bas même, ils goûteront avec une plus profonde douceur et les joies de la famille et les charmes de la nature ; car, de même qu'un pur cristal se laisse plus facilement pénétrer par la lumière, de même les âmes innocentes, et d'autant plus tendres et sensibles qu'elles sont plus innocentes, se laissent plus vivement pénétrer par les saintes joies et les pures délices.

« Mais pour cela aussi il faut vous souvenir de la forte parole du grand poëte, dont je me suis plu à vous redire ici les nobles accents..... Pour cela, fuyez avec horreur les mauvaises joies de l'âme ;

. . . . Et mala mentis
Gaudia ! . . .

« Souvenez-vous, dans une pensée plus haute encore, et peut-être dans l'inspiration d'une vocation sainte, de ce vers admirable :

Quique sacerdotes casti, dum vita manebat ;

et de cette autre parole, que je voudrais voir gravée en lettres d'or sur la porte de toutes les maisons d'éducation chrétienne :

Casta pudicitiam servat domus. . . ,

« Et c'est ainsi, mes chers enfants, que vous garderez vos âmes... ces âmes si chères...

(Ici une émotion profonde s'empare du pieux évêque ; on sent qu'il a des larmes dans les yeux et dans la voix.)

« Ce que j'aime, ce que je chéris en vous... ce qui m'a attiré vers vous, aujourd'hui, de si loin, ce sont vos âmes !... C'était vos âmes que je voulais revoir, que je voulais bénir !... Ah ! j'ose le dire devant Dieu, ce sont les âmes que j'ai surtout aimées sur la terre...

« Et je reviens, Dieu l'a fait ainsi, je reviens de cette longue course, avec un amour plus tendre et plus profond pour les âmes immortelles, qui sont seules ce qu'il y a ici-bas de grand, de beau, de bon, de noble, de céleste, de divin, et qui, même lorsqu'elles périssent, sont dignes d'une tendresse, d'un respect, d'un dévouement, d'un amour sans mesure !

« Ah ! les vôtres ne périront pas, mes chers enfants ; vous les garderez telles que Dieu vous les a faites, nobles, illustres, généreuses :

Illustres animas ! . . .

« Vous empêcherez le monde, à jamais, de les toucher, de les flétrir...

« Et vous les garderez pour ces destinées glorieuses que Dieu vous réserve,

Magnumque in nomen ituras!

« Au milieu de ces joies et de ces gloires si pures, vous aurez peut-être aussi vos tristesses; elles ne manquent pas sur la terre; les larmes y abondent, dit Virgile :

Sunt lacrymæ rerum. . . .

« Vous en trouverez dans vos familles peut-être : quelle famille n'a pas ses tristesses? Vous les trouverez à l'heure qu'il est dans la grande famille catholique dont vous êtes les enfants : et, je le sais, les douleurs de l'Eglise ne vous trouveront ni étrangers, ni indifférents... Ah! sans doute, même à l'heure des plus grandes tristesses et des plus grands périls, quand on égorge au loin ses enfants, ou quand on menace plus près de vous son Chef et son Père, vous avez pour elle et pour vous des espérances immortelles, et si Virgile a pu chanter l'immobile rocher du Capitole,

. . . . . . Capitoli immobile saxum

« Une voix plus haute, dans un poëme plus grand, a dit une parole plus sûre : *Tu es Petrus... et super hanc petram....*

(Ici l'émotion devient profonde, irrésistible, et les derniers mots du texte sacré se perdent au milieu des applaudissements longtemps prolongés).

.... « Vous continuerez ces grandes études sur l'Eglise.... dans votre Virgile même : pendant le cours de l'année vous étudiez votre Virgile pour vos maîtres et pour vos examens, trop en écoliers peut-être : il faudra, pendant vos vacances, l'étudier pour vous-mêmes, et en hommes; et faire passer en vous les grandes pensées, les sentiments généreux, ce qui élève les cœurs, ce qui retrempe les âmes... Vous trouverez même dans votre Virgile des inspirations plus hautes que ses vers, et par lesquelles il chantait, sans le savoir, une Rome plus grande que la sienne, lorsqu'il disait avec un patriotique orgueil :

. . . . . . Illa inclyta Roma. .
Parens.... magna virum ....

Lorsqu'il semblait prophétiser les conquérants romains allant, au nom du Pontife suprême, porter la lumière de la foi évangélique et de la civilisation chrétienne bien loin au delà des bords où s'arrêtèrent les plus rapides guerriers de l'antique Rome,

. . . . . . Super Garamantas et Indos
Proferet imperium!.....

« Cette Rome, mes enfants, même dans les temps les plus désastreux, quand ses enfants révoltés contre elle n'ont pas honte de lui reprocher sa faiblesse, et de lui dire qu'elle n'enfante plus assez ce que Virgile nommait autrefois

. . . . . Genus acre virum;

« Bon gré, mal gré, c'est par elle encore, par ses enseignements sacrés, par les vertus qu'elle prêche, que les âmes abaissées se relèvent jusqu'aux cieux :

. . . . . Animos æquabit Olympo!

(Longs et chaleureux applaudissements.)

« Et si nous étions réservés à de plus grandes douleurs encore; si nous devions voir se réaliser le funeste vers de Virgile,

Cadit . . . . et justissimus unus
Qui fuit in terris, et servantissimus æqui!

« Nous ne serions pas condamnés d'ajouter avec le poëte désespéré,

. . . . . Dis aliter visum!

« Non, Dieu a ses desseins dans les grandes épreuves de son Eglise; et au nom d'une justice qui ne souffre pas ici-bas de défaites sans retour, et qui combattra pour nous, tant qu'elle ne sera pas exilée de la terre,

. . . . Extrema per illos
Justitia excedens terris vestigia fecit;

sûrs d'une cause impérissable; sûrs d'une nation généreuse, qui n'a pas été nommée vainement la fille aînée de l'Eglise, même devant les ruines d'un moment, nous espérerons toujours! »

Il est difficile de se faire une idée de l'impression produite par ces paroles, par cette éloquence toute de cœur, mêlant ainsi à l'épanchement le plus aimable, les plus fortes leçons et les plus généreux élans de l'âme.

Alexandre Godou.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur passera aujourd'hui mercredi 1er août, à quatre heures du soir, sur le terrain des courses du bois de Boulogne, la revue des troupes appartenant au 1er corps d'armée qui tiennent garnison à Paris et aux environs.

— L'Empereur a visité hier l'école militaire de Saint-Cyr.

— Les envoyés de l'empereur du Maroc, qui sont sur le point de partir, ont remis dix mille francs à M. le ministre des affaires étrangères pour les pauvres de Paris.

— On lit dans le *Courrier de Paris* :

« Le 13 juillet, la cour impériale d'Alger a confirmé un arrêt par défaut du 19 avril dernier qui condamnait M. Clément Duvernois à trois mois de prison.

« M. Duvernois était accusé du délit de diffamation et d'outrages commis envers M. le préfet d'Alger, M. le commandant supérieur des forces

de terre et de mer de l'Algérie, M. le procureur général près la cour impériale d'Alger et M. le commandant supérieur du cercle de Cherchell.

« M. Clément Duvernois a reçu, hier 30 juillet, notification de l'arrêt prononcé contre lui, et il a été immédiatement incarcéré. — Le secrétaire de la rédaction, *A. de Fonvielle.* »

— On lit dans le *Siècle* :

Les conférences de l'association polytechnique viennent d'être terminées. Ces cours gratuits, faits par MM. Ph. Chasles, Barral, A. Perdonnet et Babinet, ont réuni dans le grand amphithéâtre de l'école de médecine plus de mille personnes par séance. L'association polytechnique songe à étendre son action au-delà de la ville de Paris, et à instituer dans les départements des cours publics et gratuits.

— Le *Morning-Post* publie un curieux tableau des dépenses que coûteront à l'Angleterre les travaux de fortification qu'elle exécute : du 1er août 1860 au 1er août 1861, on emploiera à Porstmouth, à Plymouth, à Deuvres, à Cork, à Chatam, 2,000,000 de livres sterling.

— Une décision du maréchal Magnan, que fait connaître l'*Echo agricole*, porte que les militaires demandés par les cultivateurs pour les travaux des champs seront fournis par la 2e division d'infanterie de l'armée de Paris.

Les cultivateurs devront s'adresser à M. le général Bazaine, commandant cette division, rue Matignon, 22, à Paris.

Cet officier général fixera le taux des indemnités que les cultivateurs devront payer aux militaires mis à leur disposition. Tous les frais, aller et retour, logement et nourriture des militaires, sont à la charge de ceux qui les emploient.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Un journal de département annonce, et des journaux de Paris répètent d'après lui, qu'une mesure récente aurait été prise pour mettre fin aux conflits qui s'élèvent parfois entre l'artillerie proprement dite et le train des parcs de cette arme, conflits qui auraient principalement éclaté, dit ce journal, pendant le cours de la dernière campagne d'Italie.

« Il eût été difficile que, pendant cette campagne, il s'élevât des conflits de la nature de ceux dont il s'agit entre l'artillerie et le train d'artillerie, par la raison fort simple que les escadrons de cette dernière arme, qui, supprimés depuis plusieurs années, viennent d'être récemment rétablis, n'existaient pas encore à l'époque de cette campagne. »

— D'après le *Phare de la Loire*, une convention serait signée entre les ministres de France et d'Angleterre, pour l'émigration à la Réunion de six mille coolies. Le recrutement serait confié à une maison française de Calcutta. C'est grâce à l'initiative et au zèle de M. Imhaus, délégué de la Réunion, qu'a été prise cette mesure, qui doit donner à notre florissante colonie une partie des bras dont elle a besoin.

— Le maire de Bordeaux a pris, à la date du 18 juillet, un arrêté qui rapporte l'arrêté municipal du 13 décembre 1858, portant règlement pour la taxation du prix de la viande de boucherie, et ce « vu les réclamations des « bouchers au sujet de la taxe par quinzaine « des viandes mises en vente et l'engagement « souscrit par les principaux bouchers de la « ville de ne pas dépasser le prix de 1 fr. 80 « le kilog. pour la viande 1re qualité de bœuf, « de veau et de mouton et les morceaux de « choix, et de 60 centimes pour les bas mor- « ceaux de bœuf, quelles que soient d'ailleurs « les variations de marché. »

— Un meurtre, dit le *Journal d'Alençon*, vient de jeter la désolation dans nos campagnes ordinairement si paisibles. La semaine dernière, près d'Athis (Orne), un jeune homme de dix-sept ans, nommé Pilier, rentrait chez son père qu'il trouva en état presque complet d'ivresse. Il veut le faire mettre au lit, une querelle s'engage, et le père, par un instinct de brutalité qu'augmentait encore l'excès des boissons alcooliques, s'arme d'un couteau et frappe son fils au flanc droit. Le crime consommé, il comprend toute l'horreur de son action et court chercher un médecin, qui arrive en toute hâte et constate que la blessure est mortelle. Le lendemain, en effet, le jeune homme rendait le dernier soupir, après avoir demandé à plusieurs reprises la grâce de son père, qui a été immédiatement arrêté et conduit à la prison d'Athis.

Le meurtrier se nomme Alexandre Pilier, âgé de cinquante ans. Il exerçait, avec son fils qu'il a frappé si malheureusement, la profession de maçon, et il est le père de cinq enfants.

— Le correspondant de la *Presse* donne les détails suivants sur les désordres qui se seraient produits à Mantoue dans le régiment autrichien *Don Miguel* :

L'état de la troupe dans cette ville est réellement très-grave. Il y a eu, le 24, dans un exercice militaire, une manifestation nouvelle de l'esprit d'amutinement du régiment hongrois *Don Miguel*. Des coups de fusil, chargés à sable, ont été tirés par des soldats de ce régiment sur un corps de chasseurs connu pour son dévouement à l'Autriche. Un sergent de ce corps a été blessé mortellement. Plusieurs officiers du *Don Miguel* ont déserté. Ce régiment est toujours sous une surveillance spéciale et active. Les arrestations se sont multipliées.

« Le comité central de notre émigration venète veut mettre en évidence, aux yeux de l'Europe,

les faits de sequestre ordonnés contre les émigrés. D'après l'avis des hauts personnages politiques, il fait publier une note adressée à ce sujet. à M. de Cavour, dans laquelle on fait ressortir que ces faits de séquestre violent la stipulation de Villafranca et de Zurich relative à l'amnistie.

— Un homme de mérite, ancien recteur d'Académie, M. Marty, vient de publier, sous ce titre : *Vies des chrétiens illustres*, un volume que nous signalons au bienveillant accueil du clergé. Nous en donnerons un compte-rendu; en attendant, voici le jugement qu'en porte Mgr Delalle, évêque de Rodez :

« Nous avons fait examiner un écrit intitulé : *Vies des Chrétiens illustres par leurs actions et leur sainteté, depuis la prédication des apôtres jusqu'à l'invasion des barbares*, par M. Marty, ancien recteur d'Académie. Le rapport qui nous a été adressé sur ce recueil constate qu'il est irréprochable dans la doctrine; qu'il offre un sujet de lecture très-propre à nourrir et à développer l'esprit chrétien, dont la mise en action réduit d'une manière saisissante dans la vie des saints; que la pureté et même l'élévation du style ajoutent l'attrait de la forme littéraire à l'intérêt déjà si grand des faits racontés; et enfin, que la publication de cet ouvrage ne peut que servir la cause de notre sainte religion, inséparable de celle des bonnes mœurs et de la société.

« En conséquence, nous approuvons ledit ouvrage, et nous faisons des vœux pour qu'il trouve de nombreux lecteurs parmi la jeunesse aussi bien que parmi les gens du monde de toutes les conditions. »

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Etudes sur l'histoire de l'Eglise de France au dix-huitième siècle (1).

Neuvième article. — Voir les numéros 83, 99, 104, 111 113, 144, 191 et 208.

LA PERSÉCUTION.

(Suite)

Le 30 vendémiaire (21 octobre 1793) avait vu éclore une nouvelle loi contre les prêtres. Elle aggravait encore les dispositions des lois précédentes. Il n'y était question que de mort, de déportation, de réclusion; on y récompensait la dénonciation, on y condamnait l'hospitalité comme un crime. Les circonstances difficiles que traversait la Convention pouvaient jusqu'à un certain point expliquer ces rigueurs. La guerre était au dedans et au dehors, en Vendée et sur la frontière. L'exemple de la Vendée surtout, qui avait conservé des prêtres dans ses armées, faisait craindre l'influence du clergé fidèle, et supposer qu'il pouvait bien s'en trouver aussi dans les armées étrangères et ennemies.

Cette loi marque, pour ainsi dire, l'apogée de la persécution. Elle fut observée jusqu'à la chute de Robespierre. Pendant les neuf mois qui s'écoulèrent, du 30 vendémiaire au 9 thermidor, il ne tint pas à la Convention et à ses agents qu'il ne restât plus en France un seul prêtre qui n'eût pas prêté le serment.

Trois degrés de peines avaient été établis: un certain nombre de prêtres devait être puni de mort, et la même peine était portée contre les citoyens qui leur auraient donné des secours ou l'hospitalité ; une autre catégorie était condamnée à la déportation à la Guyane; enfin, si la loi, par un reste d'humanité, avait excepté les infirmes et les sexagénaires, elle avait du moins ordonné qu'ils fussent détenus dans des maisons de réclusion.

A Paris, le tribunal révolutionnaire envoya à l'échafaud, dans les sept premiers mois de 1794, *cent quatorze* prêtres. On expédiait leur procès avec une effrayante rapidité. Alors, la procédure fonctionnait si bien, qu'on arrivait à juger et à envoyer à l'échafaud plus de deux cent cinquante personnes par décade.

A Laval, quatorze prêtres furent exécutés en un seul jour, le 21 janvier, anniversaire funèbre choisi sans doute à dessein.

A Arras, le féroce Lebon se distingua entre tous les autres dictateurs de cette époque de sang. Dans cette ville, l'exécution des prêtres était accompagnée de circonstances odieuses et ridicules. Lebon se faisait un plaisir d'y assister, et on le voyait au pied de l'échafaud, en costume de brigand, agitant un grand sabre nu ou bien tirant autour de lui des coups de pistolet pour répandre un *salutaire effroi*. Mme Lebon se faisait un devoir d'accompagner son mari dans ces circonstances.

La commission *populaire* d'Orange fut une de celles qui fonctionna avec le plus de zèle. En six semaines, elle expédia deux cent vingt-huit personnes sur lesquelles on comptait vingt-huit prêtres et quarante religieuses. Maignet, président du tribunal de

---

(1) Consulter les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, par M. Picot. Edition revue, corrigée et considérablement augmentée, par M. l'abbé Lequeux, chanoine de l'église métropolitaine de Paris. Paris, 7 vol. in-8.

sang était à la hauteur des représentants du peuple qui opéraient dans le Nord.

A Bordeaux, quatorze prêtres et quarante autres personnes furent condamnées à mort pour cause de religion. Nous ne parlons pas des noyades de Nantes et des exécutions impitoyables faites dans l'Ouest en représailles de la résistance vendéenne, ici les chiffres dépassent encore ceux que nous avons relevés plus haut.

Rennes envoyait vingt prêtres à l'échafaud dans les premiers mois de 1794 Les tribunaux de l'Ardèche et de la Dordogne, du Doubs, de la Haute-Loire, des Vosges, rivalisaient de zèle avec les tribunaux révolutionnaires, et les juges, dominés eux-mêmes par la terreur, se croyaient obligés, afin de pourvoir à leur sécurité personnelle, d'appliquer dans toute leur rigueur les lois qui leur venaient de Paris.

Le Midi eut aussi ses exécutions. On cite Montpellier qui envoya en un seul jour huit prêtres à la guillotine. Le texte de leur jugement offre une particularité où le ridicule se joint à l'atrocité. Les juges du tribunal révolutionnaire de cette ville, observateurs de la constitution jusqu'au scrupule, avaient cru convenable, en qualité de fonctionnaires publics, d'adopter pour leur usage les nouvelles désignations qui remplaçaient les noms des saints dans le calendrier républicain. C'était d'un bon exemple pour les administrés. Ils signèrent donc d'après ce nouveau système : *Salsifis* Gas, *Betterave* Devis, *Tournesol* Astudier, et *Raisin* Peytal.

Pour nous rendre compte du nombre de condamnations à mort poursuivies contre les prêtres, sous l'influence de la loi du 30 vendémiaire, nous avons consulté une statistique exacte faite à cette époque par le républicain Prud'homme, très-partisan de la Révolution et peu disposé à aggraver ses torts, et nous sommes arrivés aux chiffres suivants: prêtres guillotinés en France, 1,135 ; religieuses, 350; prêtres fusillés à Nantes, 300; prêtres noyés à Nantes, 460; en tout 1,895 prêtres et 350 religieuses ; et nous ne comptons pas les victimes des massacres de septembre, les assassinats isolés, et les victimes qui furent enveloppées dans des proscriptions générales comme celles qui suivirent la prise de Lyon et de Toulon et la guerre de Vendée. Nous ne sommes pas loin de la vérité en affirmant que plus de 3,000 prêtres moururent pour la foi pendant la Terreur.

Nous pourrions joindre à ce nombre celui des prêtres condamnés à la déportation et détenus à Rochefort. On a parlé de l'inhumanité des Anglais envers les prisonniers de guerre de l'Empire, enfermés dans des pontons ou envoyés sur le rocher de Cabrera et certes, on a eu bien raison de la flétrir; mais avant eux, les révolutionnaires avaient été encore plus barbares à l'égard de pauvres prêtres, leurs concitoyens, dont tout le crime était d'être demeurés fidèles. Insultés, frappés, volés pendant le trajet des dépôts centraux à Rochefort, dès qu'ils étaient arrivés à destination, on les entassait pêle-mêle dans deux navires, le *Washington* et les *Deux associés*, qui avaient jadis servi à la traite des noirs. Ils étaient sept cents dans un espace à peine capable d'en contenir la moitié. Obligés pendant le jour de rester debout sur le pont, l'espace ne permettant pas une autre posture, et exposés sans abri à toutes les intempéries de l'air, ils étaient renfermés la nuit dans l'entrepôt, sorte de bouge bas et infect où l'air ne se renouvelait jamais et où la plus odieuse vermine s'attachait aux prisonniers malgré tous leurs efforts pour s'en débarrasser. La nourriture, insuffisante et chétive, et composée presque exclusivement de viandes et de poissons salés, était une autre épreuve qui complétait l'horreur de la position.

Aussi l'épidémie ne tarda pas à se déclarer parmi les déportés de Rochefort. On mit les malades sur des barques pontées, où ils couchaient sur des planches avec leurs habits ordinaires, sans couverture et sans linge, quelles que fussent la nature et la gravité des maladies. Au mois d'août, cependant, on se décida à supprimer les hôpitaux établis sur les barques, et on les établit dans la petite île *Madame* (alors *île citoyenne*) voisine du mouillage de l'île d'Aix. C'est le seul adoucissement que la chute de Robespierre eût procuré aux déportés de Rochefort. Le changement survenu au 9 thermidor dans la politique de la Convention ne s'étendait pas encore à toute la France. Aussi, en dix mois, depuis avril 1794 jusqu'en février 1795, il succomba plus de cinq cents prisonniers. Ils auraient sans doute préféré, à cette triste agonie, qu'on les envoyât mourir à la Guyane, qui était le lieu de leur bannissement, mais les croisières anglaises observaient le port de Rochefort, et, à moins de faire escorter le convoi par une flotte armée en guerre, il fallait rester au mouillage.

Ces héroïques prisonniers pour la foi

les faits de sequestre ordonnés contre les émigrés. D'après l'avis des hauts personnages politiques, il fait publier une note adressée à ce sujet à M. de Cavour, dans laquelle on fait ressortir que ces faits de séquestre violent la stipulation de Villafranca et de Zurich relative à l'amnistie.

— Un homme de mérite, ancien recteur d'Académie, M. Marty, vient de publier, sous ce titre : *Vies des chrétiens illustres*, un volume que nous signalons au bienveillant accueil du clergé. Nous en donnerons un compte-rendu; en attendant, voici le jugement qu'en porte Mgr Delalle, évêque de Rodez :

« Nous avons fait examiner un écrit intitulé : *Vies des Chrétiens illustres par leurs actions et leur sainteté, depuis la prédication des apôtres jusqu'à l'invasion des barbares*, par M. Marty, ancien recteur d'Académie. Le rapport qui nous a été adressé sur ce recueil constate qu'il est irréprochable dans la doctrine; qu'il offre un sujet de lecture très-propre à nourrir et à développer l'esprit chrétien, dont la mise en action reluit d'une manière saisissante dans la vie des saints; que la pureté et même l'élévation du style ajoutent l'attrait de la forme littéraire à l'intérêt déjà si grand des faits racontés; et enfin, que la publication de cet ouvrage ne peut que servir la cause de notre sainte religion, inséparable de celle des bonnes mœurs et de la société.

« En conséquence, nous approuvons ledit ouvrage, et nous faisons des vœux pour qu'il trouve de nombreux lecteurs parmi la jeunesse aussi bien que parmi les gens du monde de toutes les conditions. »

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Etudes sur l'histoire de l'Eglise de France au dix-huitième siècle (1).

Neuvième article. — Voir les numéros 83, 99, 104, 111, 113, 144, 161 et 208.

LA PERSÉCUTION.

(Suite)

Le 30 vendémiaire (21 octobre avait vu éclore une nouvelle loi prêtres. Elle aggravait encore tions des lois précédentes. Il tion que de mort, de déportation, sion; on y récompensait la dénonciat. y condamnait l'hospitalité comme un crim. Les circonstances difficiles que traversait la Convention pouvaient jusqu'à un certain point expliquer ces rigueurs. La guerre était au dedans et au dehors, en Vendée et sur la frontière. L'exemple de la Vendée surtout, qui avait conservé des prêtres dans ses armées, faisait craindre l'influence du clergé fidèle, et supposer qu'il pouvait bien s'en trouver aussi dans les armées étrangères et ennemies.

Cette loi marque, pour ainsi dire, l'apogée de la persécution. Elle fut observée jusqu'à la chute de Robespierre. Pendant les neuf mois qui s'écoulèrent, du 30 vendémiaire au 9 thermidor, il ne tint pas à la Convention et à ses agents qu'il ne restât plus en France un seul prêtre qui n'eût pas prêté le serment.

Trois degrés de peines avaient été établis; un certain nombre de prêtres devait être puni de mort, et la même peine était portée contre les citoyens qui leur auraient donné des secours ou l'hospitalité ; une autre catégorie était condamnée à la déportation à la Guyane; enfin, si la loi, par un reste d'humanité, avait excepté les infirmes et les sexagénaires, elle avait du moins ordonné qu'ils fussent détenus dans des maisons de réclusion.

A Paris, le tribunal révolutionnaire voya à l'échafaud, dans les sept mois de 1794, *cent quatorze* expédiait leur procès avec rapidité. Alors, la pro si bien, qu'on arriva à l'échafaud plu personnes par

A Laval, en un s funè

so.

La une de ce zèle. En six cent vingt-huit p comptait vingt-huit ligieuses. Maignet, pr

---

(1) Consulter les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle*, par M. Picot. Edition revue, corrigée et considérablement augmentée, par M. l'abbé Lequeux, chanoine de l'église métropolitaine de Paris. Paris, 7 vol. in-8.

sang était à la hauteur des représentants du peuple qui opéraient dans le Nord.

A Bordeaux, quatorze prêtres et quarante autres personnes furent condamnées à mort pour cause de religion. Nous ne parlons pas des noyades de Nantes et des exécutions impitoyables faites dans l'Ouest en représailles de la résistance vendéenne, ici les chiffres dépassent encore ceux que nous avons relevés plus haut.

Rennes envoyait vingt prêtres à l'échafaud dans les premiers mois de 1794 Les tribunaux de l'Ardèche et de la Dordogne, du Doubs, de la Haute-Loire, des Vosges, rivalisaient de zèle avec les tribunaux révolutionnaires, et les juges, dominés eux-mêmes par la terreur, se croyaient obligés, afin de pourvoir à leur sécurité personnelle, d'appliquer dans toute leur rigueur les lois qui leur venaient de Paris.

Le Midi eut aussi ses exécutions. On cite Montpellier qui envoya en un seul jour huit prêtres à la guillotine. Le texte de leur jugement offre une particularité où le ridicule se joint à l'atrocité. Les juges du tribunal révolutionnaire de cette ville, observateurs de la constitution jusqu'au scru...
cru convenable, en qualité de fon...
publics, d'adopter pour leur usage les...
velles désignations qu...
noms des saints dans le calend...
blicain. C'était d'un bon exe...
administrés. Ils signèrent...
nouveau système: *Sa...*
Devis, *Tourn... d'A...*

Pour nous ren...
condamnation...
les prêtres...
vendémi...
tistique...
républ...
la ...

...et-
...nés.
...difice
...ments,
...ment fut
... trois de
...bre total à
...s de Saint-
...ulpice, Saint-
...nt-Etienne-du-
...t-Médard, Saint-
..., Saint-Germain-
..., Saint-Nicolas-
...is, Saint-Philippe-
...t et Sainte-Mar...
...nnels occupèrent

lui des prêtres condamnés ...
et détenus à Rochefort. O...
humanité des Anglais en...
de guerre de l'Empire...
pontons ou envoyés su...
et certes, on a eu h...
mais avant eux, les...
été encore plus ba...
vres prêtres, leur...
crime était d'...
tés, frappés, ...i-
pôts centraux ... et
arrivés à des... de
mêle dans ... d'ad-
les *Deux...*
la trait... aux pré-
dans ... ...ission aux
nir la ... ...rprétée de
rester ... ...u à des scru-
... ...ence du passé.
... ...pour éclairer la
... ...e la déclaration
...rmellement que la
clergé n'était plus
...lique, et qu'il fallait
ce principe que la loi
...t faciliter de plus en plus
...es cultes. » Cette explica-
à bien des égards, ne ras-
...e monde, et dans les provin-
...st surtout, où l'on savait plus
ce qu'il fallait craindre des lois
...ublique, on refusa généralement
...esse de soumission. A Paris, le cler-
plus éclairé, ou plus à même de juger
...énements qui se passaient sous ses yeux
...i que le sens de la législation nou-
...lle, n'hésita pas à déclarer qu'il se sou-
...nettait, ne croyant pas que l'Église fût attachée à une forme de gouvernement plutôt qu'à une autre, et certain d'ailleurs, par les assurances réitérées qu'on lui donnait, que la soumission aux lois de la République n'impliquait nullement l'infiélité aux lois de la conscience.

C'est au milieu de ces débats, qui divisaient d'une manière fâcheuse le clergé fidèle, que fut promulguée la Constitution de l'an III. Des éléments d'ordre et des idées qui indiquaient un retour au bon sens, s'y trouvaient mêlées aux déclarations emphatiques et aux formules révolutionnaires de la Constitution de 1793. D'abord, on faisait, *en présence de l'Etre suprême*, ce qui était un progrès notable, une déclaratio...
seulement des droits, mais encore ...
voirs des citoyens, autre progrès

donnaient cependant l'exemple des vertus les plus admirables au milieu des plus affreuses privations. Les deux vaisseaux semblaient s'être transformés en monastère. On vivait là avec une règle consentie par tous et qui assignait les heures pour le travail et la prière. Dès les premiers jours de l'embarquement, les prêtres, détenus sur les *Deux-Associés*, s'étaient tracé un plan de vie qu'adoptèrent les détenus du *Washington*. On se promettait d'éviter tout murmure, tout mouvement d'impatience, toute vaine inquiétude, de conserver le recueillement, de méditer sur les années éternelles, de pratiquer la charité et le support mutuel des défauts et des injures et le détachement absolu des choses d'ici-bas. Ces résolutions furent observées avec une merveilleuse fidélité. Les actes des martyrs des trois premiers siècles de l'Eglise n'offrent pas de plus beaux exemples.

Le 6 février 1795 on permit enfin aux déportés de quitter leur prison. Deux cent trente-sept survivaient, à peine le quart de ceux qu'on avait embarqués. Ils retrouvèrent à terre des amis, quelques consolations, et purent recueillir à Saintes surtout, où on les envoya les premiers jours, les témoignages les moins équivoques d'admiration pour leur courage, de sympathie pour leurs infortunes.

A Nantes et à Brest, les déportés eurent à supporter les mêmes épreuves. Le détail de ces longues souffrances nous entraînerait trop loin. Elles ont été racontées dans des ouvrages spéciaux qui se recommandent par l'exactitude des informations. Nous y renvoyons nos lecteurs, en leur signalant surtout l'*Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, de M. l'abbé Tresvaux, chanoine de l'église métropolitaine de Paris. Cet ouvrage est le précis le plus attachant et le plus développé de tous ceux que nous connaissons sur la même matière, et la vérité scrupuleuse des détails que l'auteur rapporte est garantie par le soin qu'il a mis à le composer.

Cependant, depuis le 9 thermidor qui avait mis fin à la Terreur, la situation de la France s'améliorait lentement; il est vrai que l'opinion publique, de laquelle tous les gouvernements, même les plus absolus, ne peuvent se dispenser de tenir compte, avait pesé sur la Convention. Sous cette pression heureuse, quoique tardive, on avait rapporté bien des décrets, annulé bien des mesures faites sous l'influence des Jacobins; on était revenu graduellement à l'équité, à la modération et au bon sens. Ce retour n'eut pas lieu sans secousses. Désormais, toutefois, la victoire était gagnée; il ne s'agissait plus que d'en assurer les fruits. Quelques réactions partielles furent encore inspirées par le vieux levain de haine et d'impiété qui fermentait dans les hommes de la Révolution, mais, heureusement, elles n'eurent plus le caractère d'universalité et d'atrocité des jours de la Terreur. La persécution ne fut plus générale, et l'injustice, obligée de capituler, cessa d'être audacieuse, sans cesser pourtant d'être hypocrite.

Au reste, même pendant les mauvais jours de la Terreur, alors que les églises étaient fermées, que les constitutionnels avaient à peine le droit de célébrer l'office à la dérobée, et que le culte de la déesse Raison était officiellement obligatoire pour tous les citoyens français, les chefs du mouvement, auxquels il restait encore un peu de sens commun, se repentaient d'avoir décrété l'athéisme. La vérité élémentaire que la *religion est nécessaire à la société* leur apparut en lisant Rousseau qui était le catéchisme de ce temps là. Robespierre usa de son autorité pour faire décréter que le peuple français reconnaissait *l'Etre suprême* et l'immortalité de l'âme et fit inscrire cette formule au frontispice de tous les édifices consacrés au culte.

Il y eut, à ce sujet, une fête célèbre dans le jardin des Tuileries. Robespierre et tous les députés de la Convention y assistèrent un bouquet de roses à la main et des fleurs symboliques à la boutonnière. On y chanta des hymnes de circonstance, et, à travers le déploiement d'une pompe toute païenne, on put se féliciter d'avoir retrouvé la pensée de Dieu. On a dit que cet acte de Robespierre n'était que le prélude de plus vastes projets; que l'idée d'une réconciliation avec le Pape avait germé dans sa tête, ainsi que celle d'un trône électif, dont naturellement il devait être le premier élu. Nous laissons de côté les conjectures, en observant toutefois qu'elles ne sont pas tout à fait invraisemblables, et que, si on a regardé le premier projet comme la conséquence du décret sur l'Etre suprême, c'est que la logique de la vérité devait conduire de l'adoption de ce dogme fondamental à la croyance au symbole catholique tout entier.

Le 21 février 1795, six mois après la chute de Robespierre, on proclamait de nouveau la liberté des cultes, et Grégoire,

évêque de Loir-et-Cher, et le personnage le plus influent et le plus capable de la nouvelle Eglise constitutionnelle, dénonçait à la tribune, avec indignation, les violences exercées à l'égard du clergé et des monuments du culte catholique. Il fallait du courage, même après la Terreur, pour oser parler ainsi en pleine Convention. Les Jacobins murmuraient, et quoiqu'ils ne fussent plus alors en majorité; on pouvait redouter à bon droit ou leur rancune ou le retour de leur omnipotence; néanmoins on statua que, « conformément à la déclaration des droits de l'homme, l'exercice d'aucun culte ne pourrait être troublé. » On ajouta que la République n'en salariait aucun, et qu'elle ne fournissait aucun local ni pour l'exercice du culte, ni pour le logement de ses ministres. En effet, les évêchés et les presbytères avaient été aliénés et la plupart des églises fermées. L'Eglise constitutionnelle se trouvait dans de graves embarras par suite de la suppression de traitement tant de fois promis et tant de fois protesté; cela ne contribua pas à grossir les rangs de son clergé.

Cependant on revint un peu sur ces mesures quelques mois plus tard. Le décret du 21 février ne contentait personne, ni les autorités qui ne comprenaient pas la violence faite au calendrier républicain par l'autorisation implicitement contenue dans le décret de célébrer des offices le dimanche; ni les populations qui, aux termes de la loi, avaient la liberté de leur culte sans avoir de local autorisé pour l'exercer. Un amendement dans le sens d'une liberté plus large fut adopté le 30 mai, à la condition que tous les prêtres exerçant des fonctions ecclésiastiques feraient une déclaration de *soumission aux lois de la République.*

Moyennant cette clause, on permettait de se servir des édifices non aliénés. A Paris, on n'accordait qu'un seul édifice pour chacun des douze arrondissements, mais l'administration du département fut assez libérale pour en octroyer trois de plus, ce qui portait le nombre total à quinze. C'étaient les églises de Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Sulpice, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Etienne-du-Mont, Notre-Dame, Saint-Médard, Saint-Roch, Saint-Eustache, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Merry, Saint-Nicolas-des-Champs, Saint-Gervais, Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Laurent et Sainte-Marguerite. Les constitutionnels occupèrent encore pendant quelque temps plusieurs de ces églises, mais du moins, il fut permis aux prêtres fidèles de louer des emplacements après avoir fait leur déclaration à l'autorité. C'est ainsi qu'on ouvrit des oratoires à Bonne-Nouvelle, à Saint-Leu, aux Filles-Dieu, etc. Il y eut une certaine publicité dans les offices et l'administration du diocèse commença à fonctionner de nouveau. En l'absence de Mgr de Juigné, le diocèse fut gouverné par ses grands vicaires, M. de Dampierre, M. de l'Espinasse et M. de Malaret. M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice était l'âme de ce conseil d'administration.

Cependant la condition imposée aux prêtres de faire déclaration de soumission aux lois de la République était interprétée de plusieurs façons et donnait lieu à des scrupules que justifiait l'expérience du passé. Le comité de législation, pour éclairer la conscience sur la partie de la déclaration demandée, assurait « formellement que la constitution civile du clergé n'était plus une loi de la République, et qu'il fallait toujours se rappeler ce principe que la loi entendait assurer et faciliter de plus en plus le libre exercice des cultes. » Cette explication rassurante à bien des égards, ne rassura pas tout le monde, et dans les provinces de l'Ouest surtout, où l'on savait plus qu'ailleurs ce qu'il fallait craindre des lois de la République, on refusa généralement la promesse de soumission. A Paris, le clergé, ou plus éclairé, ou plus à même de juger les événements qui se passaient sous ses yeux ainsi que le sens de la législation nouvelle, n'hésita pas à déclarer qu'il se soumettait, ne croyant pas que l'Eglise fût attachée à une forme de gouvernement plutôt qu'à une autre, et certain d'ailleurs, par les assurances réitérées qu'on lui donnait, que la soumission aux lois de la République n'impliquait nullement l'infidélité aux lois de la conscience.

C'est au milieu de ces débats, qui divisaient d'une manière fâcheuse le clergé fidèle, que fut promulguée la Constitution de l'an III. Des éléments d'ordre et des idées qui indiquaient un retour au bon sens, s'y trouvaient mêlées aux déclarations emphatiques et aux formules révolutionnaires de la Constitution de 1793. D'abord, on faisait, *en présence de l'Etre suprême*, ce qui était un progrès notable, une déclaration non-seulement des droits, mais encore des devoirs des citoyens, autre progrès dont il

fallait s'applaudir. Il est vrai que la morale des devoirs était absolument en dehors des idées religieuses; mais enfin, le mot de *devoir* était inscrit en tête de l'acte, et c'était déjà quelque chose.

La nouvelle Constitution disait formellement que nul ne pouvait être empêché d'exercer, en « se conformant aux lois, » le culte qu'il a choisi, et garantissait quelques dispositions libérales des décrets précédents. Une loi organique, en date du 28 septembre (7 vendémiaire), réglait les mesures administratives destinées à procurer l'exécution des lois sur les cultes. On y établissait une surveillance de l'exercice des cultes, on y accordait des garanties de leur liberté, tout en indiquant les précautions jalouses dont on l'entourait : ainsi, il était défendu d'exposer, si ce n'est dans l'enceinte destinée au culte et dans l'intérieur des maisons et des magasins, aucun signe religieux; on interdisait les cérémonies hors de l'enceinte de l'édifice choisi pour leur accomplissement ; enfin, on défendait, sous des peines sévères, de promulguer ailleurs que dans l'enceinte des temples les écrits émanés d'un ministre du culte qui ne résiderait pas en France, ou de son délégué. On restreignait ainsi la publicité des bulles du Pape ou des mandements des évêques émigrés, mais au moins, on la tolérait à l'intérieur des temples, et cette concession n'était pas sans importance quoi qu'en pensassent les adversaires de la déclaration de *soumission aux lois de la République.*

Ce débat malencontreux décida les législateurs à préciser davantage leur formule. Le 21 février, on n'exigeait que *la soumission aux lois de la République*; le 28 septembre, on ajoutait la reconnaissance formelle « de la souveraineté du peuple. » Ce dogme nouveau était encore trop suspect, et en 1795, on avait à son endroit des scrupules que plusieurs conservent même aujourd'hui. C'était une aggravation de la déclaration jugée déjà si périlleuse dans sa première forme, et il faut le dire, elle avait été provoquée par les résistances du clergé de province. Mgr de Bausset, évêque d'Alais, esprit supérieur aux préventions et très-large sur la question des concessions à faire à la politique dans l'intérêt de la religion, ne pouvait s'empêcher de regretter les causes qui avaient produit cette exigence nouvelle : « Non, je ne craindrai pas « de dire, écrivait-il, que si cette seconde « déclaration a été prescrite ; si elle a jeté « les ministres catholiques dans une nouvelle anxiété ; si elle a altéré cette pré« cieuse tranquillité qu'ils commençaient à « recouvrer, et qui était si favorable au ré« tablissement de la religion, on doit en « accuser ces hommes ardents qui, dans « l'intervalle du 8 prairial au 7 vendémiai« re, ne surent user de cette liberté que « pour agiter des questions indiscrètes, « pour faire un mélange des idées politi« ques et des principes religieux, pour « transporter le sanctuaire sur un volcan ; « qui ont fait, en un mot, tout ce qu'il fal« lait pour réveiller la haine mal assoupie « d'un gouvernement ombrageux. » Il y avait dans ces plaintes beaucoup de vérité, et l'enseignement qui en ressortait a pu trouver son application dans des temps plus voisins de nous que ceux dont nous étudions l'histoire.

Pour être tout à fait justes, il faut reconnaître qu'en 1795, le clergé français, privé de ses pasteurs, l'était en même temps de l'unité de direction si importante dans les circonstances critiques, « chacun obéissait, » cette remarque est encore de M. Bausset, « à la disposition de son caractère, à ses « préventions, à ses scrupules, enfin, à la « crainte estimable de faire trop et de ne pas « faire assez. » Ainsi les questions politiques commençaient à *compliquer d'une manière fâcheuse* les questions religieuses et « l'im« piété trouvait déjà un appui dans les in« térêts et les passions des partis. »

Assurément, la question de soumission aux lois de la République, n'était pas sans difficultés, et l'on pouvait avoir de bonnes raisons pour se dispenser de se soumettre. Mais c'était aller au delà de l'intention du législateur que de voir dans la promesse d'obéir, l'obligation d'approuver, et de déduire la nécessité de coopérer à l'action du gouvernement, de la simple déclaration de s'abstenir de la résistance. Cette thèse est controversée encore aujourd'hui ; mais on ne peut hésiter à préférer la théorie de M. de Bausset à la doctrine opposée qui, heureusement pour la paix de l'Eglise et des consciences, compte aujourd'hui peu d'adhérents. D'ailleurs le pape Pie VI, dans un bref en date du 5 juillet 1796, n'avait pas jugé autrement que le savant évêque d'Alais.

L'abbé J.-A. [illegible]

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

2 août.

Nos lecteurs connaissent le texte de la lettre de l'Empereur à M. de Persigny. On attend maintenant, avec quelque impatience, la réponse que le Parlement britannique, dans la prochaine discussion du bill sur les fortifications nationales, fera, par la voix de ses hommes d'État et de ses orateurs, à ces avances pacifiques.

Lord John Russell, répondant à une interpellation qui lui était faite à la Chambre des communes sur l'existence du document annoncé par le *Morning-Post*, s'est plu à reconnaître le caractère *tout amical* de la missive impériale.

Les journaux anglais devancent naturellement les débats qui pourront s'engager au Parlement.

Le *Times* trouve que rien ne vaudrait, pour la paix du monde, un petit arrangement par lequel la France, se réservant la suprématie militaire du continent, abandonnerait l'empire des mers à l'Angleterre. Cela nous fait l'effet de la combinaison tant de fois agitée qui, en échange de Constantinople cédé à la Russie, céderait les limites du Rhin à la France, combinaison que le roi Charles X jugeait de ce mot charmant : « Mon bon « frère de Saint-Pétersbourg plaisante, il « m'offre une chambre dans une maison « dont il gardera la clef. »

C'est sans doute pour répondre au paradoxe du *Times*, que le *Journal des Débats* rappelle ce matin la légitime prétention de la France, justifiée sous Louis XIV comme sous Louis XVI, de mettre ses forces de mer au niveau de ses forces de terre.

Le *Daily-News*, qui passe pour rendre les idées de lord John Russell, se déclare enchanté de la lettre de l'Empereur; il croit cependant que l'Angleterre, au milieu de sa cordiale gratitude, ne devra pas arrêter les travaux de sûreté auxquels elle se livre en ce moment.

Le *Morning-Post*, organe de lord Palmerston, ne diffère guère du *Daily-News* dans sa satisfaction et dans ses conclusions. « Notre nouvelle devise, dit-il après avoir « épanché son contentement, sera défense « et non défiance. »

Puis il aborde les deux grosses questions d'Italie et de Syrie, qui sont suspendues à l'horizon :

« Sur la première, l'Empereur demande « qu'on agisse de concert; en résumé, « voici le fond de sa pensée : C'est que « l'Italie se pacifie n'importe comment, « mais sans intervention étrangère. L'opi- « nion publique et la sympathie de l'An- « gleterre accueillent chaleureusement cet- « te demande. »

Le *Mornig-Post* est de moins bonne composition sur la deuxième question. « Quant « à la Syrie, dit-il brutalement, nous espé- « rons que l'expédition n'aura jamais « lieu. » Et la raison qu'il donne de son mauvais vouloir, ce n'est pas l'intervention en elle-même, ce sont les difficultés de l'évacuation.

Le *Morning-Post*, d'ailleurs, se déclare heureux de savoir « que l'Empereur s'est « empressé de rechercher notre alliance et « qu'en définitive son but est le même que « le nôtre : celui de maintenir le *statu quo* « ainsi que l'indépendance et l'intégrité de « la Turquie. »

D'après une correspondance adressée au *Siècle*, le prince de Carignan aurait écrit à son beau-frère, le comte de Syracuse, oncle de François II, pour l'engager vivement à se retirer de Naples où la chute du trône était imminente, et à accepter un grade de lieutenant-général dans l'armée sarde.

Le récit, s'il n'est pas vrai, est vraisemblable : le prince de Carignan devrait aussi, en vue d'un avenir un peu plus éloigné, prendre ses précautions pour lui-mê-

me. « Nous ne supposons pas, dit avec rai-
« son la *Revue des Deux-Mondes* dans son
« bulletin politique, que, malgré la faci-
« lité de son humeur et sa gouailleuse bra-
« voure, le roi Victor-Emmanuel puisse
« contempler sans souci la direction ac-
« tuelle du mouvement italien. »

Quoi qu'il en soit, nous suivons d'un regard triste et compatissant le jeune roi de Naples, qui paraît s'avancer si vite vers une catastrophe.

Nous entendons bien des voix l'accuser de faiblesse, d'inertie, d'impéritie ; nous nous sentons plus portés à le plaindre qu'à le condamner. Cette énergie de volonté et de décision qu'on lui reproche de ne pas avoir, où l'aurait-il puisée ? Il trouve autour de lui une nation faite à son image, une nation bonne, fidèle, pleine de vertus privées, mais une nation que l'absence d'institutions politiques a livrée d'avance, étonnée et comme effarée, à tous les bouleversements.

Que serait-il arrivé, par exemple, si François II avait été, jusqu'à la mort de son père, vice-roi de Sicile, s'il avait fait à Palerme, en présence d'un Parlement national, son noviciat royal !...

N'élevons pas de récriminations inopportunes. Nous nous féliciterions seulement si tous les honnêtes gens d'Europe auxquels en définitive appartient l'avenir, comprenaient bien ceci : c'est que, pour combattre la révolution, il n'y a qu'une arme possible, la liberté politique bien ordonnée.

3 *août*

Nous avons le regret de ne pouvoir satisfaire encore l'impatience de nos lecteurs au sujet de l'intervention européenne en Syrie.

Le *Constitutionnel* lui-même garde le silence, et, comme le remarque ce matin le *Journal des Débats*, « il fait preuve d'une discrétion qu'il aurait bien dû montrer plus tôt. » Nous déplorons le motif de la réserve dans laquelle s'enferme maintenant le *Constitutionnel*; mais nous n'avons pas le courage de l'en blâmer. C'est assez des déceptions qu'il a causées successivement au public, en lui annonçant d'abord que, par suite de l'entente établie entre la France et l'Angleterre, nos troupes allaient partir pour l'Orient, puis que la convention des puissances serait signée samedi dernier. Mieux vaut garder le silence que hasarder ces nouvelles anticipées et, si on ne sait rien, mieux vaut ne rien dire.

Cependant le *Constitutionnel*, répondant aux observations de quelques feuilles, termine aujourd'hui un article par la déclaration suivante, plus exacte, nous aimons à le penser, que ses informations précédentes :

« L'expédition de Syrie, nous ne craignons pas de l'affirmer, se fera dans tous les cas; et si une intervention européenne devenait impossible, l'intervention française n'en resterait pas moins inévitable. »

Il n'y a qu'un cri, on peut le dire, pour réclamer cette intervention, et, si l'on avait besoin d'un témoignage contre ces oppositions systématiques, dont le *Constitutionnel* évoquait dernièrement le fantôme, on le trouverait dans l'unanimité avec laquelle l'opinion publique en France a salué la première nouvelle d'une expédition et en sollicite aujourd'hui la prompte confirmation.

Les dernières correspondances, arrivées de Syrie, donnent les plus navrants détails sur les massacres de Damas, et malheureusement, elles n'en annoncent pas la fin. C'est entre la vie et la mort qu'elles sont écrites, et ceux qui les envoient n'existent peut-être plus à l'heure où la France les lit.

On en jugera par les lettres qui nous sont communiquées et que nous publions plus loin.

La confiance que les chrétiens d'Orient gardent envers la France leur est un nouveau crime aux yeux de leurs bourreaux, et nous voyons que ceux-ci leur annoncent, avec une ironie cruelle, et qui ne restera pas, il faut l'espérer, impunie, que leur attente sera déçue.

« Voici, dit une correspondance publiée par la *Presse*, une circonstance portée à la connaissance des consuls : un colonel turc vient faire des achats dans l'un des rares magasins européens restés ouverts à Beyrouth. « Colonel, dit le marchand, tâchez
« d'arriver promptement à Damas, pour secourir ces pauvres chrétiens, et em-
« pêcher de plus grands malheurs. » —

« Ce n'est pas notre affaire, répond le « colonel ; que les Frenguis, auxquels « ils donnent toutes leurs sympathies, « viennent les sauver. Mais, soyez tran- « quille, ils arriveront trop tard; quoi- « qu'on annonce leur prochaine arrivée, « ils ne trouveront que les ossements et « les cendres des giaours; on leur mange- « ra la chair. » Que pourrait-on ajouter? »

La voix du Père commun des fidèles ne pouvait manquer de consacrer l'élan de pitié et de sympathie qui a ému tous les cœurs en faveur des chrétiens de Syrie. Une dépêche télégraphique nous annonce que Pie IX vient d'adresser aux évêques de ces malheureuses contrées une lettre encyclique pour déplorer les massacres des Maronites, et glorifier l'expédition française. Puisse cette expédition sortir enfin de nos ports, sous les bénédictions de ce St-Siége qui, par la bouche d'un autre Pie, de saint Pie V, appelait autrefois la victoire sur la flotte de Lépante, et qui n'a cessé, à travers les révolutions et les défaillances de l'Europe, de rappeler aux peuples chrétiens le sort de leurs frères d'Orient!

La Grèce, comme on le sait, a vivement témoigné l'indignation que lui inspiraient des scènes de carnage, dont elle a elle-même autrefois subi l'horreur. On lira avec intérêt le mandement que vient de publier, à cette occasion, le métropolite grec d'Athènes, président du Saint-Synode.

La presse anglaise profite de l'impression causée par la lettre de l'Empereur pour détourner son attention des affaires de Syrie.

Tout en constatant la satisfaction causée par ce document, l'Angleterre ne semble pas y répondre par les gages qu'on se plaisait à attendre d'elle.

Le *Times* est d'avis de recevoir la lettre de l'Empereur dans l'esprit qui l'a dictée. « La plupart des déclarations contenues dans cette lettre, dit-il, celles surtout qui ont trait à l'Italie, à la Turquie et à la Syrie, veulent être mises sur-le-champ à l'épreuve, et nous nous félicitons sincèrement de voir l'Empereur si raisonnable et si modéré à l'égard de la Syrie, si équitable et si libéral envers Naples. »

Mais, en même temps, désirant, dit-il, «rendre franchise pour franchise» il ajoute : « Nous ne voyons pas pourquoi notre vigilance se relâcherait, pourquoi nous discontinuerions les préparatifs de défense que nous avons entrepris d'exécuter, » et il finit par ces mots : « l'Angleterre est un pays qui aspire non-seulement à exister, mais encore à occuper un rang élevé dans les conseils du monde, et à seconder la cause du progrès et des idées généreuses avec une influence qui ne le cède à aucune autre. »

Ce n'est assurément pas en consacrant cette influence à favoriser les troubles de l'Italie et à empêcher la répression des massacres de Syrie que l'Angleterre servira « la cause du progrès et des idées généreuses. »

Une observation de M. Lindsay a donné au ministère anglais l'occasion d'exprimer son opinion sur la lettre de l'Empereur.

En proposant un amendement destiné à restreindre au développement de la marine le système de défense que le projet de loi étend aux fortifications de terre, M. Lindsay a opposé, au récent discours de lord Palmerston, les assurances contenues dans la lettre adressée à M. de Persigny, et il a exprimé la confiance qu'elles lui inspiraient.

M. Sidney Herbert a répondu en s'unissant à ces sentiments; mais sous ce prétexte que «les circonstances sont plus puissantes que les hommes» et que l'état de l'Europe est gros de périls, il a combattu la proposition de M. Lindsay.

Une dépêche qui nous arrive à l'instant, nous apprend que la Chambre des communes a voté le crédit demandé par lord Palmerston.

Nous n'avons pas encore les détails des débats qui ont précédé cette grave résolution. Le *Morning-Chronicle* annonce que la Reine passera mardi prochain, aux environs d'Edimbourg, la revue des volontaires écossais.

Nous n'ajouterons rien aux nouvelles que nous donnions hier sur la situation du royaume de Naples, sinon que leur gravité se vérifie chaque jour.

Une correspondance adressée au *Journal des Débats*, en reconnaissant que la pré-

sence de Garibaldi dans les Etats de Naples « serait le signal d'une révolution que lui-même n'aurait pas la force de contenir, » attribue une grande influence aux résolutions que pourraient prendre les cabinets étrangers. D'après cette correspondance, la France, « en face du péril révolutionnaire, a proposé à l'Angleterre de s'unir à elle pour interdire à Garibaldi de franchir le détroit. » Mais l'Angleterre ayant refusé d'adhérer à cette proposition, la France ne voulait pas l'exécuter seule.

Nous ne savons ce qu'il faut penser de l'exactitude de ces informations ; mais nous ne voyons pas comment l'Angleterre, qui, malgré ses répugnances, n'a pas empêché la France d'entreprendre seule la guerre d'Italie, pourrait, par un simple refus, l'empêcher de fermer à Garibaldi l'entrée du royaume de Naples.

P. S. La note suivante a été affichée aujourd'hui à la Bourse :

« Toutes les puissances sont d'accord « sur les conditions de l'intervention euro- « péenne en Syrie.

« Une conférence a lieu aujourd'hui à « trois heures, au ministère des affai- « res étrangères, pour rendre immédiate- « ment exécutoires les mesures arrêtées en « commun. »

(*Cabinet du ministère d'Etat.*)

Le secrétaire de la rédaction : M. GARDIN.

Télégraphie privée.

Marseille, 2 août.

Une lettre d'Egypte, publiée par le *Portafoglio* de Malte, sur l'expédition française en Syrie, dit : « *Dieu le fasse, et la France sera la plus grande puissance défendant l'humanité.* »

A Alexandrie, une multitude de Syriens écrivent que le gouvernement égyptien leur a prêté un grand palais où ils se trouvent largement logés.

A Messine, Garibaldi préparait 300 bateaux pour un débarquement sur le continent.

Madrid, 2 août.

L'ex-directeur de l'octroi a été, à l'unanimité, réélu député à Orensé.

Le duc d'Osuna se rend à Tœplitz et de là il retournera à l'ambassade de Saint-Pétersbourg.

Rome, le 2 août.

Le Pape a adressé une lettre encyclique aux évêques de Syrie en réponse à leur lettre du 26 juillet. Il regrette les massacres des Maronites, il exprime l'horreur que lui fait ressentir la barbarie turque, il glorifie l'expédition française, il exhorte les princes à réprimer les méfaits des infidèles, et il fait des vœux pour qu'on mette un frein aux excès des ennemis de la religion, de la justice et de l'ordre social.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On lit dans le *Moniteur* :

La Porte vient d'apprendre avec beaucoup de regret qu'à Damas les musulmans ont attaqué les chrétiens, sujets fidèles du Sultan, et ont commis des cruautés, comme le meurtre et le pillage. Il est inutile de répéter que la protection des fortunes, de la vie et de l'honneur des chrétiens sujets de la Porte, confiés par Dieu Très-Haut à notre souverain, est une des prescriptions glorieuses et fondamentales de la loi sainte, et il est évident que qui agira contrairement ne pourra trouver de salut ni dans ce monde ni dans l'autre.

Quoique les auteurs de ces actes odieux, contraires à la loi de Mahomet et aux sentiments bienveillants et paternels de Sa Majesté impériale, doivent tomber prochainement sous le coup des châtiments sévères de la loi et du code, si quelques fous, ne comprenant pas leur religion, commettaient de pareils actes contre les chrétiens, les difficultés et les dangers qui en résulteraient pour le gouvernement seraient énormes ; mais la responsabilité en retomberait entièrement sur les fonctionnaires de la Porte, ils ne pourraient, en aucune manière, s'en dégager. Aussi, que chaque fonctionnaire, comprenant ses devoirs et considérant d'avance la responsabilité et les châtiments auxquels il s'exposerait si, ce qu'à Dieu ne plaise, ce crime avait lieu, que chacun s'efforce de contenir le pays. Il est en tout temps nécessaire de maintenir la tranquillité dans les provinces de l'empire ; mais, à l'époque où nous sommes, cette nécessité est bien plus impérieuse. Veillez donc jour et nuit ; pensez que notre pays se trouve à une époque critique et dangereuse ; unissez-vous aux autorités militaires et consacrez-vous tout entiers à empêcher qu'aucune mauvaise action se commette entre les différentes classes des sujets, à maintenir la tranquillité du pays et à prévenir ainsi, où vous êtes, de nouveaux embarras aux travaux déjà si grands du gouvernement. Si vous pressentez de mauvais desseins de la part des musulmans à l'égard des chrétiens, ou des chrétiens à l'égard des musulmans, prenez immédiatement les mesures nécessaires et ne laissez pas un conflit s'élever. Si quelque méfait était commis, sans laisser la chose grossir et devenir une affaire, appliquez-vous à la hâte à l'apaiser et à prévenir des troubles.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le maintien de la tranquillité dans la province que vous gouvernez étant de la dernière nécessité, dans le cas où il serait constaté que les forces dont vous disposez ne seraient pas suffisantes, vous enrôlerez immédiatement et sans demander l'autorisation, le nombre de zaptiés nécessaires parmi les gens honnêtes ne commettant aucun acte dont la population aurait à se plaindre, les gens sûrs et réguliers, puis vous rendrez compte à la Porte.

Enfin, le plus grand désir du gouvernement est que la province que vous gouvernez soit

maintenue dans l'ordre, et qu'aucun méfait n'ait lieu entre musulmans et chrétiens ni contre les fonctionnaires ou les sujets étrangers; observez donc les recommandations ci-dessus, et, réfléchissant aux suites malheureuses des choses qui, j'espère n'auront pas lieu, appliquez-vous au maintien de la tranquillité qui est le point capital, en prouvant, par vos actes, votre loyauté, votre fidélité et votre amour pour notre gouvernement, notre souverain, notre religion et notre nation.

Une dépêche télégraphique de Marseille transmet à *l'Opinion nationale* les nouvelles suivantes :

« Beyrouth, 19 juillet. — Damas est incendiée; le quartier chrétien a été envahi par les Bédouins et les Druses. Il y a près de dix mille victimes. Les consulats de France, d'Autriche, de Russie et de Grèce ont été saccagés. Seuls, ceux de Prusse et d'Angleterre ont été épargnés. Plus de dix mille Européens sont réfugiés auprès d'Abd-el-Kader et campent autour de son château.

Les Druses menacent Beyrouth; mais ils sont contenus par la présence sur rade de six bâtiments de guerre français et un anglais. Fuad-Pacha est arrivé. L'escadre anglaise est encore devant Métellin. — F. Mornand.

On nous communique les lettres suivantes de Syrie :

Lundi, 9 juillet 1860.

Maison d'Abd-el-Kader.

Minuit. — La révolution a éclaté. Tout le quartier est en feu. — A la garde de Dieu! Nous sommes encore tous en vie; on pille et on brûle; nous abandonnons la maison. — Adieu, priez pour nous.

Damas, 12 juillet 1860.

Monsieur,

Ce que j'avais prévu est arrivé, nous avons la vie sauve pour le moment, mais nous n'avons plus d'établissement; tout a été pillé et brûlé; nous n'avons plus rien à faire à Damas; seulement la route n'est pas libre pour nous rendre près de vous (à Beyrouth). Les Pères de Terre-Sainte ont été tous massacrés. Nous autres, nous avons été sauvés par les Algériens que nous a envoyés Abd-el-Kader, avec les habits que nous avons sur le dos.

Je ne vous en dis pas davantage pour le moment. Dites à la sœur Gelas que toutes ses compagnes se portent bien; priez pour nous; donnez connaissance de ma lettre à Paris.

Beyrouth, 13 juillet.

Si la saint Vincent à Paris est magnifique, comme nous l'espérons, elle ne l'est pas dans ces contrées, surtout à Damas, où le quartier chrétien n'existe plus..... On prend tous les moyens pour retirer les missionnaires et les sœurs de Damas..... Tout est calme pour le moment à Beyrouth; mais on a échappé par une disposition particulière de la Providence.

Il faut finir avec les Turcs, ou ils finiront avec les chrétiens : il n'y a plus de milieu à tenir. Tout pillé, brûlé, démoli; des milliers de chrétiens sans foyer, sans pain, sans habits, mourant de faim. Que vont-ils devenir, ces pauvres frères? Les Turcs sont devenus intolérables, on ne pourra plus rester au milieu d'eux.

On est martyr comme Français et comme Russe, et non comme étant de la véritable religion de Jésus-Christ, car tout est confondu, catholiques, schismatiques, hérétiques : c'est pour tous le même sort.

Damas, 14 juillet 1860.

Deux des Sœurs de la charité sont en ce moment dans le château avec MM. Najean, Dauvertre, les frères Butel, Nicolas, Bouvet, Michel. Le reste des Sœurs est chez Abd-el-Kader avec MM. Leroy, Dubourdieu et le frère Joseph.

Il nous reste juste ce que nous avons sur le dos.

La mission est finie à Damas, puisque les établissements n'existent plus; il ne reste plus une église ni une maison debout dans le quartier chrétien. Douze à quinze mille âmes sont au château; qui sait si on ne fera pas le massacre des hommes! Les femmes et les enfants sont réservés pour les harems des Turcs. Plus de 1,000 chrétiens, hommes, sont morts sous les coups des assassins. Je ne sais quand nous pourrons sortir.

Pour extrait : M. Camin.

On nous écrit de Rome :

Depuis que le général de Lamoricière a pris le commandement de l'armée pontificale, bien des réformes ont été faites dans le personnel, le matériel et l'effectif de l'armée. Cette dernière partie surtout a été pour lui l'objet d'une sérieuse attention, et pour parvenir à augmenter d'une manière notable le chiffre de l'effectif, il a fait décréter la formation de nouveaux corps de troupes. Il est parti de ce principe que le Pape étant le souverain spirituel de toutes les nations catholiques, les questions de nationalités devaient être mises de côté, que l'on ne devait songer qu'à s'unir pour être fort, et qu'il a refusé toute formation qui tendrait à établir des différences entre les nations, la discipline des corps, le service de la solde, etc., etc.

C'est ainsi qu'il a créé un bataillon de tirailleurs pontificaux autrement appelé franco-belge, dans lequel s'enrôlent indistinctement les volontaires français, belges

et autres qui se présentent. Ce bataillon s'augmente chaque jour, manœuvre et s'administre comme les autres corps de troupes; on y voit réuni, au même ordinaire, toutes les classes de la société; on y reçoit également les militaires moins fortunés, auxquels le gouvernement donne une prime; par conséquent les bruits que les journaux révolutionnaires se plaisent à faire courir sur l'organisation de ce corps sont faux, quand ils disent qu'il faut être riche pour servir chez le Pape, qu'il ne peut payer ses soldats. Chaque homme reçoit 11 baïocchi par jour ; il en verse six à l'ordinaire, il en reste donc cinq par jour, ce qui est une paie très-élevée, surtout comparativement à l'armée française, où le soldat ne touche que 40 centimes, dont il ne revient que 5 centimes pour la poche.

Un corps de cavalerie légère a été formé dans les mêmes conditions ; si les besoins se font sentir on en formera un autre. Comme il est bon d'accepter le concours de tous les dévouements, on n'a pu refuser aux jeunes gens fortunés, qui ont offert de s'équiper, se monter et s'entretenir à leurs frais, l'autorisation de former un corps de cavalerie légère portant le nom de guides. On a donc très-bien agi aussi en laissant prendre à ces jeunes volontaires un uniforme plus riche puisqu'il ne coûte rien, et que leur dévouement est un titre pour que cette légère satisfaction leur soit accordée.

Bien des jeunes gens désœuvrés sont venus à Rome, à l'hôtel de la Minerve, disant qu'ils voulaient *voir* avant de s'engager, afin de ne pas faire une fausse démarche, et sont repartis disant que rien ne s'organisant à leur goût et tout allant mal, il n'y avait rien à faire. Ce raisonnement est celui de gens manquant d'énergie, qui, voyant au contraire, qu'il y avait beaucoup à faire, c'est-à-dire *porter le sac*, *manœuvrer beaucoup*, se fatiguer sans cesse, et tout cela, peut-être, avec la perspective de ne pas devenir officiers, ont reculé devant ces nécessités, qui sont celles de la guerre, et sont rentrés dans leur pays sans tenir compte du magnifique exemple qui leur était donné par une centaine de jeunes gens appartenant aux familles les plus distinguées de France et de Belgique, qui n'ont pas craint de porter le sac et d'affronter, au moment des plus grandes chaleurs, des fatigues auxquelles leur éducation n'avait pu les préparer.

Les bruits que l'on fait circuler sur l'armée pontificale, que l'on présente comme ne pouvant s'organiser, sont donc complètement dénués de fondement. Il est très-naturel que la formation d'une armée régulière ne s'achève pas en quinze jours, comme bien des personnes voudraient voir celle du Saint-Père en venant à Rome.

Il existe malheureusement des hommes qui, avec les meilleures intentions du monde, rêvent l'organisation de corps impossibles à l'époque où nous vivons; mais le public, avant de porter son jugement, devrait savoir si ces corps sont autorisés ou non.

Jusqu'à présent il n'existe de reconnus que les corps de volontaires mentionnés ci-dessus.

Le secrétaire de la rédaction : M. GARCIN.

Le *Moniteur* publie le texte de la convention militaire de Messine signée le 28 juillet entre le général Clary et le colonel Medici :

L'an mil huit cent soixante, le 28 juillet, à Messine.

Tommaso de Clary, maréchal de camp, commandant supérieur des troupes à Messine, et le chevalier major général Giacomo Medici, animés de sentiments d'humanité et voulant éviter l'effusion du sang qu'auraient causée, d'une part, l'occupation de Messine et, d'autre part, la défense de la ville et des forts; en vertu des pouvoirs à eux conférés par leurs mandants respectifs, ont conclu la convention suivante :

Art. Ier. Les troupes royales abandonneront la ville de Messine sans être inquiétées, et la ville sera occupée par les troupes siciliennes, sans que, de leur côté, celles-ci puissent être inquiétées par les troupes royales.

Art. 2. Les troupes royales évacueront les forts Gonzaga et Castellaccio dans un délai de deux jours à partir de la date de la signature de la présente convention. Chacune des deux parties contractantes désignera deux officiers et un commissaire pour inventorier les bouches à feu, les munitions de guerre et de bouche, en un mot tous les objets existants dans les susdits forts à l'époque de leur évacuation. Le gouvernement sicilien est chargé du soin de procéder au transport de tous les objets inventoriés aussitôt que les soldats auront effectué l'évacuation; de terminer le transport le plus promptement possible et de déposer les objets transportés dans la zone neutralisée dont il sera fait mention ci-après.

Art. 3. L'embarquement des troupes royales s'effectuera sans que ces troupes puissent être inquiétées par les Siciliens.

Art. 4. Les troupes royales resteront en possession de la citadelle et des forts Don Blasco, Santerna et San Salvadore, à la condition pourtant de ne pouvoir, en quelque éventualité que ce soit, causer des dommages à la ville, si ce n'est dans le cas où ces ouvrages seraient attaqués, et où les travaux d'attaque seraient construits dans la ville même.

Ces conditions posées et maintenues, la citadelle s'abstiendra d'ouvrir le feu contre la ville jusqu'à la cessation des hostilités.

Art. 5. On neutralisera une bande de terrain parallèle et contiguë à la zone militaire, et il est entendu que cette zone elle-même devra être portée à 20 mètres au delà des limites de celle qui entoure actuellement la citadelle.

Art. 6. Le commerce maritime reste complétement libre des deux côtés; par conséquent, les pavillons réciproques seront respectés.

En dernier lieu, les signataires de la présente convention auront la liberté de s'entendre au sujet des besoins inhérents à la vie civile auxquels il devra être satisfait et pourvu dans la ville de Messine à l'égard des troupes royales.

Fait, lu et conclu, les jour, mois et an susdits, dans la maison du sieur Francesco Fiorentino, banquier, aux Quatre-Fontaines.

TOMMASO DE CLARY, *maréchal de camp.*
CAV. G. MEDICI, *major général.*

Une correspondance particulière de Naples, adressée à la *Patrie*, présente la situation générale du royaume comme devenant chaque jour plus grave.

On vend dans toutes les rues le portrait et la biographie de Garibaldi. Un comité garibaldien est institué et siége en permanence; il est en rapport avec le gouvernement sicilien, et il s'occupe d'établir des ramifications avec les provinces. Il prépare les élections et il espère, par ses nombreuses affiliations, pouvoir les diriger entièrement et faire nommer une chambre garibaldienne qui appellera le dictateur, et déclarera qu'il est le seul homme capable de parer aux dangers de la patrie.

Ce plan est connu, il s'exécute au grand jour et sans aucun obstacle. Les oncles du Roi se donnent beaucoup de mal pour arrêter le flot qui monte chaque jour. Ils veulent sincèrement et loyalement la constitution, mais le parti libéral déclare que cette constitution est insuffisante pour le bonheur du peuple.

Le comte d'Aquila vient, par son influence, d'arrêter un mouvement réactionnaire qui devait être tenté sur une vaste échelle. Cette tentative, si elle s'était produite en ce moment, aurait pu avoir les plus graves conséquences. Par suite de ces faits, plusieurs personnes appartenant aux anciens partis ont été exilées. Parmi elles se trouve le général Nunziante, qui a quitté Naples sur le *Quirinal*, accompagné de son fils. Il se rend à Bruxelles en passant par Paris. — *A. Tranchant.*

On n'accusera pas M. Depretis de tenir un langage équivoque. La première fois qu'il a pris la parole à Palerme, il s'est prononcé catégoriquement pour l'unité italienne sous le sceptre de Victor-Emmanuel : « La « capitale de ce grand royaume, a-t-il dit, « devrait être Rome, à laquelle formeraient « une couronne de grandeur, de beauté, « Palerme, Naples, Bologne, Florence, « Gênes, Venise, Milan et Turin. »

Une correspondance du *Messager du Midi* fait connaître en ces termes la retraite d'un des plus fidèles défenseurs du roi de Naples :

Le général Nunziante, qui se trouvait si rapproché de la monarchie par les souvenirs et par la position, a décidément rompu avec elle. Il a cru le moment venu de s'en séparer. En butte aux accusations des libéraux, frappé de l'imbécillité des conseillers de la couronne et des incertitudes dans lesquelles le Roi se débat, il a écrit en ces termes au président du conseil et fait écrire ainsi au Roi par Mme Nunziante :

« Monsieur le président,

« Je ne puis plus porter sur ma poitrine les « décorations d'un gouvernement qui confond « les hommes honnêtes et droits avec ceux qui « ne méritent que le mépris. Je vous ai demandé « ma démission et non ma retraite, je n'accepte « pas la seconde et j'insiste pour que vous « fassiez droit à ma première requête. Je vous « restitue en même temps les diplômes des di- « vers ordres qui m'ont été conférés, vous priant « de m'en accuser réception.

« Signé : NUNZIANTE. »

« Sire,

« La place de dame de cour ne peut me con- « venir, et je restitue à Votre Majesté le brevet « qui me donne cette charge.

« Signé : duchesse *Nunziante de Mignano.* »

Ce n'est pas tout : le général n'a pas voulu quitter le commandement de sa division sans adresser un ordre du jour à l'armée. Nous y lisons :

« Avant de laisser le commandement dont j'é- « tais fier et honoré, je sens le besoin de vous « dire adieu et de vous laisser comme gage de « mon amour le conseil de vous montrer valeu- « reux envers les ennemis de l'Italie, et de don- « ner de nobles preuves de vertus militaires « dans la *nouvelle voie de gloire* que la Providence « destine, peut-être, à tous les fils de la grande « patrie commune. »

Le général Nunziante est arrivé le 31 juillet à Marseille, sous le nom du duc de Mignano, à bord du paquebot des Messageries Impériales le *Quirinal.*

Sur le même paquebot, se trouvait M. Maniscalco, l'ancien chef de la police de Palerme.

Voici, d'après le *Constitutionnel*, la composition de l'armée sicilienne :

Troupes complétement armées, disciplinées et en campagne :

1re brigade de ligne, 4 bataillons; commandant N. Bixio; 2e, commandant G. Medici; 3e brigade, G. Cosenz;

4 bataillons de chasseurs de l'Etna, tous volontaires siciliens, avec service obligé pendant la campagne;

1 compagnie de chasseurs génois;
2 batteries d'artillerie;
1 bataillon du génie;
1 escadron de guides;
2 bataillons de chasseurs des Alpes choisis;

Le bataillon « fils de la liberté, » partie de légion étrangère, forte d'environ 900 hommes, formée et commandée par le colonel anglais Dunne.

Troupes à compléter sous peu de jours:

4e et 5e brigade d'infanterie de ligne;

1 régiment de cavalerie, commandé par M. La Serda;

5e, 6e, 7e, 8e et 9e bataillons de chasseurs de l'Etna;

3e et 4e batterie de l'artillerie.

En outre, il y a 200 gardes de police; 1 escadron « de compagnons d'armes, » plus les bataillons de milice de la première catégorie, correspondant à la garde nationale mobile, et vêtus comme la garde nationale toscane, c'est-à-dire en blouse.

On forme les cadres d'un second régiment de cavalerie et d'une cinquième batterie d'artillerie.

Un journal de Turin croit savoir que le gouvernement napolitain a adressé une note aux cours de l'Europe. Naples aurait évacué la Sicile pour laisser aux populations la liberté d'exprimer leurs vœux; mais la note ajoute qu'il serait juste de faire également évacuer l'île par les forces étrangères sous les ordres de Garibaldi. Un parlement serait convoqué d'après la constitution de 1812, et François II serait prêt à donner une prompte satisfaction aux vœux régulièrement exprimés par cette assemblée.

On annonce que les Calabres sont fortement agitées depuis la présence de Garibaldi à Messine. Une députation de Reggio serait rendue auprès du dictateur et lui aurait déclaré qu'on n'attendait plus que sa présence pour secouer le joug napolitain.

M. Garein.

On nous écrit d'Athènes, 5 juillet :

Il vient d'être pourvu à deux des vacances du ministère :

Finances, Eust. Simos;
Intérieur, Lycurgue Crestinitis;
Justice, Potlis;
Instruction et cultes, par intérim, Potlis;
Guerre, Botsaris;
Affaires étrangères, Condouriottis;
Marine, Miaoulis, président du conseil.

Ce replâtrage n'est encore que du provisoire, car les éléments sont bien disparates.

On se demande comment M. Eust. Simos qui avait jusqu'ici montré des tendances libérales, a consenti à faire partie de ce ministère : il semblerait qu'il a été amené là par l'influence du ministre anglais dont il est le protégé; le gouvernement grec, voulant se soustraire au payement des 900,000 fr. réclamés par les puissances, et trouvant plus de raideur chez l'Angleterre que chez la France et la Russie, espérait, par cette concession, apaiser l'avidité britannique.

Le comte de Paris et le duc de Chartres sont arrivés à Athènes dimanche, venant de Beyrouth; ils avaient traversé le Liban au moment des désordres les plus graves. Dès leur arrivée, les deux princes ont demandé une audience au Roi, qui les a reçus à trois heures et les a présentés à la Reine dont ils sont très proches parents par la duchesse Hélène de Mecklembourg, leur mère. Le lendemain, lundi, le Roi leur a rendu visite à l'hôtel d'Angleterre. Les jeunes princes ont gardé le plus strict incognito; ils ont visité tous les monuments d'Athènes, l'Acropole, le temple de Thésée, sont allés à Eleusis visiter les fouilles, et sont repartis le mardi, dans l'après-midi.

Je vous ai parlé de la souscription organisée ici par M. F. Lenormant en faveur des chrétiens de Syrie; elle sera arrivée bien à propos; nous avons reçu ici des nouvelles de Beyrouth des plus fâcheuses : les massacres, d'après des témoins dignes de foi, ont fait plus de 3,000 victimes; le pacha, après avoir désarmé les Maronites qui voulaient repousser des Druses, au lieu de les défendre comme il s'y était engagé, aurait poussé la connivence avec leurs ennemis au point de laisser ses propres soldats prendre part au pillage et à l'assassinat. Beyrouth était encombré de blessés, parmi lesquels nombre de femmes et d'enfants; encore n'y avait-il là que les malheureux qui avaient pu y parvenir sans secours; ceux qui ne pouvaient marcher par suite de leurs blessures, ou d'autres qui ne pouvaient franchir les lignes des Druses, sont en nombre encore plus considérable.

Au milieu de cet affreux désastre, on s'étonne du peu d'énergie de certains agents diplomatiques; espérons qu'il n'en est rien; que la France saura faire respecter sa protection, et par un châtiment exemplaire abattre pour longtemps l'esprit turbulent des Druses, et mettre fin à leurs continuels méfaits.

Pour extrait : M. Garein.

Œuvre des Écoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

SIXIÈME LISTE.

Le clergé de Saint-Etienne-du-Mont, 80 fr. — La conférence Saint-Vincent-de-Paul de Melun,

175 fr. — Les enfants de M. Simon, directeur des postes de Melun, 5 fr. — Mlle Joyeux, 5 fr. — Un anonyme, 20 fr. — M. Rogier, 5 fr. — M. Maget, notaire, 30 fr. — Mlle Monceau, 5 fr. — Mmes Duguet, 20 fr. — La maison mère de la Providence de Portieux, 255 fr. — M. Molée, pour Le Mans, 580 fr. — M. et Mme de La Roquette, 100 f. — Mlle Lemoine, 42 fr. — Mmes Chauvet, 16 fr. — M. de Blignières, 100 fr. — M. Léon Leclère, 5 fr. — Mme Bonnet, 25 fr. — M. René Jolivet, notaire à Vannes, 10 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Un anonyme, 1 fr. — M. A. Buffet, ingénieur des ponts et chaussées, 25 fr. — M. Marmier, avocat à la Cour de cassation, 20 fr. — Mme la baronne de Schilde, 20 fr. — M. Bétoul, avocat, 20 fr. — M. Barrière, 20 fr. — Mme Mondet, 5 fr. — M. Blanchet, 15 fr. — Mme la comtesse du Verger, 15 f. — Du diocèse de Blois, 1,592 fr. 50. — Conférences de St-Vincent-de-Paul de Paris : un prêtre, 8 fr. — M. Baudon, président général de St-Vincent-de-Paul, 100 fr. — Conférence de Lons-le-Saulnier, 60 fr. — Conférence de Saint-Germain-l'Auxerrois, 85 fr. 75 cent. — Conférence de Saint-Nicolas-des-Champs, 50 fr. — Conférence de la Madeleine, 300 fr. — La petite Conférence de la Madeleine, 300 fr. — La Sainte-Famille de la mission Saint-Charles, 11 fr. 25. — M. Marty, maire de Charenton, 10 fr. — Mme Binet, 5 fr. — M. Pécatte, curé d'Azillé, 10 fr. — M. l'abbé Faurieux, chanoine, 5 fr. — MM. les professeurs du séminaire de Saint-Lô, 25 fr. — MM. les élèves du séminaire de St-Lô, 22 fr. — M. le baron de Montigny, 100 fr. — Mme la comtesse d'Aubigny-d'Assy, 100 fr. — Anonymes, 50 fr. — Mlle Marie et anonymes, 20 fr. — M. Albin Dumolard, 20 fr. — M. Charles Lucas, 20 fr. — M. Et. Récamier, 60 fr. — M. Jacobs, graveur, 10 fr. — M. l'abbé Baret, 25 fr. — Une pauvre femme, 3 fr. — Mme Deville, 100 fr. — Proviseur, professeurs et élèves du lycée de Sens, 200 fr. — Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, 300 fr. — Mme la marquise douairière de Dreux-Brézé, 200 fr. — Un anonyme, 50 fr. — M. le maire de Gulmaie et son neveu, 10 fr. — Mme de Bougency, 33 fr. — Une servante, 20 c. — M. L. M., 10 fr. — M. H. M., 10 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Edmond Lafon, 100 fr. — M. l'abbé Maxime Chevereau, 10 fr. — M. le commandant du fort de Joux, 5 fr. — M. Kohler de Porrentruy (Suisse), pour lui et divers, 67 fr. — M. Gazin, 10 fr. — M. l'abbé Lejeune, vicaire général de Moulins, 50 fr. — M. Binet, 100 fr. — M. Michel Monoguilhou, 15 fr. — M. Goroïdos Patros, 20 fr. — M. Doubaire, 20 fr. — Mme Laproste, 10 fr. — Mlle Laproste, 5 fr. — M. Laproste, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Lachanié, 20 fr. — M. Delaunay, curé de Guînes, 30 fr. — M. Robin, 30 fr. — Mme Robin, 25 fr. — Les domestiques de M. le comte de Montalembert, d'Essé, 15 fr. — Une Bretonne, 10 fr. — Mlle Machelard, 30 fr. — M. Chevalier, 40 fr. — Le docteur Mitivié, 100 fr. M. de Boismormin, 15 fr. — M. Belley, 20 fr. — M. Oustalot, vicaire à Notre-Dame-des-Champs, 20 fr. — Plusieurs personnes du Pont-de-Vaux, 65 fr. — Un anonyme, 50 fr. — Un anonyme, 2 fr. 50 c. — M. Beaumont, curé de Villecresne, 10 fr. — M. le duc de Luynes, 10,000 fr. — Mme la duchesse de Luynes, 100 fr. — M. le curé de St-Thomas-d'Aquin, 100 fr. — M. Givelet, 50 fr. — M. Hymonet, curé d'Ippecourt, 22 fr. — M. le curé d'Ablon, 68 fr. — Mme de Lacroix-Marsy, 10 fr. — M. et Mme Lecordier, 10 fr. — M. Goulard, instituteur, à Gretz, 19 fr. — Mlle Brissac, 25 fr. — M. le vicomte Cornudet, 40 fr. — Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Caen, 66 fr. 25 cent. — M. le Chartier de Domjean, 60 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Un anonyme, 25 fr. — M. Dellègue, conducteur des ponts et chaussées, 5 fr. — M. l'abbé Willaume, 10 fr. — Les Sœurs du Cœur Immaculé, à Saint-Loup, 20 fr. — Des anonymes, frère et sœur, 30 fr. — Un anonyme, 3 fr. — M. Moreau, aumônier de l'hôpital de St-Amand, 5 fr. — Mme la supérieure, id., 5 fr. — M. Tourbelles, curé à Lassan, 5 fr. — M. Loublier, curé de Joué-des-Bains, 6 fr. — M. Feronnelle, vicaire, id., 4 fr. — M. Vallée, curé au Pré-le-Robert, 10 fr. — M. Servet, vicaire du diocèse de Nîmes, 10 fr. — M. Defrance, supérieur du petit séminaire de Châlons, 20 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Laurent, curé de Voivres, 5 fr. — M. le curé de Landifoy, 2 fr.

Montant de la onzième liste	16,983 fr.	45
Total des listes précédentes	55,360 fr.	85
Total	72,344 fr.	30

DOUZIÈME LISTE.

M. Boulot, curé de Saint-Mesmin, 10 fr. — M. Pourdin, curé de Sainte-Marie, 5 fr. — M. Mangin-Collignon, 30 fr. — Mlle Eugénie Pascaud, 20 fr. — M. Alexandrowiev, médecin à Alais, 20 fr. — Un anonyme, 10 fr. — D'une paroisse de la Touraine, 40 fr. — Les sœurs de l'Immaculée-Conception de Cartres, 100 fr. — M. le vicomte de Mauroy, 100 fr. — M. le comte Gonzalve de Jobal, 100 fr. — Mme Lacroix Saint-Pierre, 20 fr. — Mme Chalandon, 20 fr. — Mme Em. Chalandon, 5 fr. — M. G. Chalandon, 5 fr. — M. Vuisselin, curé de Bonneville, 10 fr. — La petite ville d'Erry (Aube), 22 fr. 25 cent. — M. Louis Bonnet, à Saint-Marcellin, 5 fr. — M. Alexis Sauvanet, 20 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. de Plas, capitaine de vaisseau, 100 fr. — M. le vicaire d'Eroy, 5 fr. — Un enfant de Marie, 2 fr. — M. Héliande de Pontacq, 5 fr. — M. Gauthier, vicaire de Nogent-sur-Seine, 10 fr. — M. Labourt, curé de Ville-Thierry, 5 fr. — M. Bréda, curé de Montbernuchon, 10 fr. — Un anonyme, 15 fr. — Un anonyme prêtre, 15 fr. — M. Mourin, aumônier de la visitation de Montélimart, 20 fr. — M. l'abbé Cresson, 5 fr. — M. Cheirier, curé de Juville, 5 fr. — M. l'abbé Basset, à Chambéry, 10 fr. — M. l'abbé Ominjou, 15 fr. — Trois anonymes de Vienne (Isère), 20 fr. — M. Napoléon Landgreu 5 fr. — Le frère Théodien à Saint-Sulpice de-Lezat, 4 fr. — M. Chevallier, capitaine du génie, 7 fr. — Mme la baronne d'Ailly, 20 fr. — Mme Eugénie, 20 fr. — Les Dames Ursulines de Clermont, 40 fr. — M. Serge, huissier à Taunay, 5 fr. — M. Pijeon, chapelain du monastère de la Délivrance, 10 fr. — M. Gaudet, vicaire de Mortagne, 10 fr. — Un prêtre près Mortagne, 5 fr. — Un chanoine titulaire de Paris, 20 fr. — La comtesse de St-Alphonse, 100 fr. — M. Priou, curé d'Ancerieue, 5 fr. — M. de Berrier-Lagarde, 20 fr. — M. l'abbé Peltier, ancien missionnaire au Canada, 20 fr. — M. le principal du collége de Rouffach, 6 fr. — M. le S. principal, 5 fr. — M. Caillaux, professeur, 3 fr. — M. Richard, professeur, 5 fr. — M. Paul, professeur,

3 fr. — M. Bourckard, professeur, 3 fr. — M. Knoll, professeur, 3 fr. — M. Islostein, professeur, 3 fr. — Les élèves, 18 fr. 30 c. — Un anonyme, 100 fr. — M. E. P., 10 fr. — Un anonyme, 1 fr. — M. le curé d'A..., 100 fr. — Mlle Julie, 2 fr. — Mme L..., 100 fr. — Un anonyme, 10 fr. — M. l'abbé Pény, curé de Sancerre, 12 fr. — M. Demarquet, agent de la Nationale, 10 fr. — M. le baron Carra de Vaux, magistrat, 40 fr. — Le R. P. Sicard, prieur des Dominicains, au nom de son couvent, 200 fr. — Offrandes remises au R. P. Sicard, 387 fr. 25. — Mme Leriche, 20 fr. — M. Petit, 10 fr. — M. Balleydier, 5 fr. — Un anonyme, 100 fr. — Plusieurs anonymes, 40 fr. M. le docteur De Vacher, à Saulx-les Chartreux, 20 fr. — M. Perreyve, vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin, 20 fr. — M. Perreyve, 30 fr. — Mlle Duffort pour Coulommiers, 141 50. — MM. les maîtres et les élèves du petit séminaire de Saint-Aquilin, à Evreux, 125 fr. — Mmes Joséphine, Henriette et Augustine Hurel la Ferrière, 10 fr. — Mlles Farcy, institutrice, à Percy, 5 fr. — M. Lebouvier, étudiant en médecine, 5 fr. — M. Hermann, à Genccourt, 10 fr. — M. Thiollière, à Saint-Chamond, 100 fr. — M. D. D., vicaire, 5 fr. — E. S., domestique, 1 fr. 50. — Un anonyme, 1 fr. — R. G., 60 c. — M. Tenet, docteur du petit séminaire de la Côte, 5 fr. Un catholique, 15 fr. — M. R. B., 5 fr. — M. l'abbé Chaudé, curé d'Esnancé, 10 fr. — M. l'abbé Robert, 2 fr. — M. le curé de Mont-Saint-Père, 2 fr. — M. le curé de Gland, 1 fr. — M. et Mme Aigoin, 10 fr. — Mme Hachette, 5 fr. M. et Mme Carlier, père et fils, 5 fr. — Un anonyme, 50 c. — Mme Gauthier de Brasler, 5 fr. — — M. et Mme Lagache, de Brasler, 5 fr. — Mlle Cal, M., 5 fr. — M. le curé de Brasler, 5 fr. — M. et Mme Baluc de Chateau-Thierry, 10 fr. — Mme Val de Conautray, 10 fr. — Mme Servan, 5 fr. — Mme Deligne, 1 fr. — Un anonyme, 50 c. — M. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, 300 fr. — M. l'abbé Puybet, licencié en théologie, 5 fr. — M. Badière, président civil à Oléron, 100 fr. — M. Charvet, conseiller de préfecture du Bas-Rhin, 20 fr. — Mme veuve de Place, 20 fr. — M. Ernest de Place, 20 fr. — Un anonyme, 4 fr. 60. — Mme la comtesse de Saint-Aulaire, 100 fr. — M. Touchard, curé de la cathédrale de Vannes, 20 fr. — Mme Cécile de Mire, 50 fr. — Les Sœurs du Bon Pasteur d'Angers, 100 fr. — M. Monsuljon, curé de Parigny, 5 fr. — M. Pecquet, propriétaire à Eu, 40 fr. — M. Becquet, curé d'Etalonde, 10 fr. — Mme la vicomtesse Levavasseur, 120 fr. — M. Darignon, chanoine honoraire d'Aire, 20 fr. — M. Agache, curé de Lesdain, 50 fr. — M. G., vicaire à Casapontraie, 5 fr. — M. Edmon Garnier, 10 fr. — Les prêtres du Doyenné d'Ailloui, 53 fr. — M. Capella, curé d'Anthel, 5 fr. — Mme Mahais, 5 fr. — M. Bourdon-Delaunay, 5 fr. — M. David, curé d'Terville, 5 fr. — M. Delcroix, curé de Saint-Joseph de Boulogne, 5 fr. — M. Taillandier, vicaire à Saint-Thomas d'Aquin, 20 fr. M. Lepsin, de Boulogne, 10 fr. — Mme de Vichet, de Boulogne, 5 fr. — Mlle Latteux, de Boulogne, 10 f. — Mme de Monthrun, 10 fr. — Mlle Calain, 10 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Lemonnier, curé d'Auvillas, 10 fr. — Un anonyme de la Rochelle, 20 fr. — M. Demos, curé de Jarron, 5 fr. — M. Bertrand, vicaire de ..., 5 fr. — Les sœurs de la Visitation de Saint-Marcellin, 20 fr. — M. Rolland de Villargues, vice-président du tribunal civil de la Seine, 100 fr. — Les membres de l'Œuvre-des-Ecoles-d'Orient, à Auch, 100 fr. — Le clergé et les fidèles de la paroisse de Commercy (Verdun), 300 fr.

Montant de la douzième liste.	14,543 fr. 70
Total des listes précédentes.	72,344 fr. 30
Total jusqu'à ce jour.	86,888 fr. 00

N. B. — Les offrandes doivent être adressées à M. l'abbé Lavigerie, professeur à la Sorbonne, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, rue du Regard, 12.

Mgr l'évêque de Pamiers vient de publier, le mandement suivant à l'occasion du massacre des chrétiens de Syrie. Dans le dispositif, le prélat ordonne des prières, ouvre une souscription, et recommande d'une manière spéciale l'*Œuvre des Ecoles d'Orient*.

Tandis que nous voyons avec une amère tristesse la révolution poursuivre en Italie le cours de ses lamentables entreprises et de ses conquêtes sacriléges, un immense cri de détresse nous arrive de l'Orient. C'est le berceau lui-même du christianisme qui est ensanglanté par un fanatisme inhumain, satanique, dont se rend froidement complice une politique sans nom comme sans entrailles.

Où trouver des couleurs assez sombres pour peindre ces scènes d horreur qui, de si loin, nous saisissent si vivement? Et que n'avons-nous, pour les pleurer comme il convient, l'inspiration et les accents de l'envoyé de Dieu qui sut jadis, dans la nation sainte, égaler les lamentations aux douleurs!...

Des frères, des chrétiens tombant, par milliers, sous le fer d'impitoyables assassins; de faibles femmes immolées sans défense; d'autres subissant des outrages mille fois plus affreux que la mort; les temples profanés; des prêtres, nouveaux apôtres par leur abnégation et leur zèle, des anges d'innocence, de véritables héroïnes, qui ont surmonté toutes les oppositions de la nature, toutes les délicatesses de leur sexe, pour se vouer à un laborieux apostolat de charité, expirant dans des tortures, renouvelées des plus hideuses persécutions, et dignes des siècles de barbarie; leurs cadavres, sans sépulture, devenant, sans doute, comme ceux des innocents, dont parle le prophète, *la proie des oiseaux du ciel et des animaux de la forêt....*

Voilà, N. T.-C. F., en raccourci, et tracé bien à la hâte, le désolant tableau des événements, à peine croyables, accomplis naguère dans le Liban. Sur ses montagnes désolées errent çà et là, depuis plusieurs semaines, des malheureux, encore en grand nombre, échappés au carnage, sans abri sûr, sans ressources

d'aucune sorte, sans autre consolation que celle que garde l'espérance chrétienne *jusqu'au sein des ombres de la mort*. C'est vers nous principalement que se tournent leurs regards et leurs vœux.

Le noble cœur de notre France s'est ému, et par un de ces élans dont son histoire et notre époque même offrent de glorieux exemples, elle envoie aux infortunés qui nous implorent de vaillants défenseurs. La religion applaudit à cette loyale initiative, comme elle applaudira toujours à tout ce qui est grand et beau : le ciel s'en souviendra. Nous aurons des imitateurs chez d'autres nations aux généreux instincts; et bientôt, avec l'aide du *Dieu des armées*, *qui se lèvera pour châtier les oppresseurs de son peuple, les ravageurs de son héritage*, seront comprimées et réduites à l'impuissance, ces hordes impies et féroces, ennemies non-seulement du Christ, mais encore de la civilisation et de l'humanité.

Dans cette extrémité de malheurs inouïs, l'Eglise ne saurait demeurer insensible et inactive. Les cris déchirants de ses fils bien-aimés ont retenti dans le cœur de cette tendre mère. *Nouvelle Rachel, elle pleure sur tant de ruines : elle est inconsolable à la vue de victimes si nombreuses et si chères.* Et nous, ses ministres ou ses enfants, donnons aussi des larmes à ces calamités, qui sont venues nous surprendre et nous consterner. Donnons des prières pleines de sympathie et de ferveur à ceux qu'environnent tant de misères, que menacent encore d'implacables bourreaux : ce sont les orphelins et les veuves des martyrs. Sans oublier, dans nos suffrages, les victimes qui ont déjà succombé, demandons pour celles qui survivent que *ni la persécution ni le glaive, ni la malice des hommes ni la rage déchaînée de l'enfer ne puissent les séparer de leurs croyances héréditaires*. Donnons plus encore. Mais quoi, nous direz-vous, peut-être ? Ah ! donnons du superflu de nos biens ; plus que cela : donnons, s'il le faut, de notre nécessaire. C'est à Dieu, oui, au Dieu des chrétiens, à Notre-Seigneur Jésus Christ, que nous donnerons. Voyons le dans la personne de ces pauvres, dénués de tout, de ces blessés si souffrants et si délaissés, de ces mendiants, lointains il est vrai, mais dont mille échos doivent redire les gémissements et les supplications à notre sensibilité, surtout à notre foi, toute fondée sur la bienfaisance, sur la charité, puisqu'elle a la charité elle-même pour auteur.

Ne craignons pas de nuire à d'autres œuvres ou de compromettre d'autres intérêts. *La charité*, quand elle est vraie, *ne se sent jamais défaillir* ; elle ne cesse jamais d'être féconde. Lorsqu'il le faut, elle enfante des prodiges. Et puis, notre bon maître le déclare avec serment, *ce que nous ferons au moindre de ses disciples pour l'amour de lui, il l'acceptera comme fait à lui-même*. Et au jour suprême, *à ce jour où il sera rendu à chacun selon ses œuvres*, nous aurons le bonheur d'entendre ce même Dieu, non plus indigent et humilié, mais triomphant et riche de trésors immortels, nous dire avec un regard plein d'amour et un sourire ineffable : « *Venez, les bénis de mon Père... Venez prendre possession du royaume que je vous ai préparé. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais errant et sans asile, et vous m'avez recueilli; j'étais nu, et vous m'avez vêtu ; j'étais dans la souffrance, et vous m'avez visité par vos aumônes ; j'étais esclave, et vous m'avez délivré.* » (Matt., chap. 25.)

Par décret en date du 6/18 juillet dernier, le roi de Grèce a décerné la croix du Sauveur, pour leur conduite dans les événements de Syrie, à M. Nicolas Canaris, consul de Grèce à Beyrouth et fils du célèbre amiral dont le nom est si populaire en France, à notre collaborateur M. François Lenormant, et au commandant de la frégate russe *Ilia Veronetz*, le premier bâtiment de guerre européen qui soit arrivé devant Beyrouth.

M. Garcin.

Mandement du métropolite grec d'Athènes, président du Saint-Synode du royaume de Grèce, au sujet des événements de Syrie.

Athènes, 4 (16) juillet 1860.

A tous les chrétiens de notre métropole,

Très-respectables prêtres et moines, honorables démarques, parèdres, primats et tous autres fidèles, nos enfants bien-aimés en Notre-Seigneur, que sur vous soit la grâce et la paix de Dieu, ainsi que nos prières et notre bénédiction.

Les lamentables malheurs de nos frères les chrétiens de Syrie, leurs souffrances dignes d'exciter la terreur et une inconsolable tristesse, qui provoquent non-seulement les larmes de tout homme animé de généreux sentiments, mais aussi l'émotion des cœurs les plus durs, sont certainement venus à votre connaissance. Nos frères de ce pays n'ont pas seulement reçu les plus graves dommages dans leurs biens et dans leur existence, mais encore ont été l'objet de la plus féroce persécution, et ceux qui ont pu échapper à la mort, errent, sans asile, sans pain, réduits au désespoir.

S. M. notre Roi, animé par sa charité habituelle, a ordonné la formation de commissions dans tout le royaume pour rassembler des se-

cours destinés au soulagement des chrétiens réduits à cette déplorable situation.

Quant à vous, mes frères, souvenez-vous des maux que nous avons souffert à une autre époque, lorsque nous errions dans les cavernes et dans les montagnes, presque nus et tourmentés par la faim. Souvenez-vous qu'alors les chrétiens des autres pays, sans aucune distinction, loin de nous abandonner, ont accompli à notre égard dans toute leur plénitude les préceptes du Sauveur, ont vêtu ceux de nous qui n'avaient plus d'habits, ont nourri ceux qui avaient faim et nous ont donné des secours de tous genre jusqu'à notre salut complet. Ayons sous les yeux nos propres souffrances d'alors, et, imitant l'exemple des chrétiens qui nous ont secouru, empressons-nous, mes frères, de remplir un devoir fraternel en offrant chacun, ce qui sera dans la mesure de ses moyens pour le soulagement et la consolation des victimes des événements de Syrie; car ce sont des chrétiens, nos frères, qui souffrent pour la foi. Le grand et juste distributeur des récompenses rendra à chacun au centuple, selon sa promesse qui ne saurait mentir, ce qu'il aura donné, et vous fera participer à l'héritage de la vie éternelle.

† Néophyte,
Métropolite d'Athènes.

CHRONIQUE.

Selon le *Moniteur de la Flotte*, aux deux divisions françaises, commandées par M. le contre-amiral Jehenne et par M. le capitaine de vaisseau La Roncière Le Noury, actuellement en Syrie, ont dû venir se joindre une frégate russe, une frégate autrichienne, une frégate et une corvette hollandaises, et plusieurs bâtiments grecs.

La *Patrie* et le *Pays* répètent, pour la vingtième fois, que les préparatifs de l'expédition de Syrie continuent avec la plus grande activité.

On a remarqué sans doute, en parcourant les listes des souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie, que plusieurs feuilles départementales y figurent avec honneur. Quelques-uns de ces journaux ont recueilli même des sommes considérables. C'est un fait que nous nous bornons à constater, pour montrer l'unanimité et la vivacité des sympathies qu'éveille en France la cause des malheureux chrétiens de Syrie.

M. Garcin.

Lettre

DE SON ÉM. MGR LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

A Son Excellence M. le président du Sénat, à l'occasion du rapport de M. Dupin aîné, concernant les Congrégations religieuses.

Bordeaux, le 23 juin 1860.

Monsieur le président,

Obligé de rentrer dans mon diocèse pour une ordination, je n'ai pu me trouver à la séance où a été discuté le rapport de M. le procureur général Dupin sur la pétition d'un sieur *Billy*, relative aux libéralités faites à des établissements religieux ou ecclésiastiques.

J'ai lu le rapport avec la plus grande attention, et je n'hésite pas à dire à Votre Excellence que j'en aurais combattu les conclusions, comme je l'avais fait pour celles du rapport de l'honorable M. de Royer. Le *Moniteur* ayant donné *in extenso* le discours que je prononçai à cette occasion, et tous les journaux venant de publier le rapport de M. Dupin, je désire que le clergé de mon diocèse sache quel a été l'opinion de son évêque sur cette dernière discussion comme sur la première.

Si la question de la puissance temporelle des Papes est l'événement le plus grave de notre époque et a soulevé un élan si universel de résistance moderne, je dois dire que celle qui nous occupe aujourd'hui touche également aux plus sérieux intérêts de la religion. *Il faudrait* un mémoire pour le traiter au complet; et dans une cause aussi claire, les preuves ne sauraient nous faire défaut. J'essaierai, par quelques notes ou réflexions substantielles, de motiver mon jugement désapprobatif, et de vous dire les douloureuses impressions que cet incident produira sur tous les catholiques.

J'examinerai deux choses: la pétition du sieur Billy et le rapport de M. Dupin.

La pétition, qui affecte de revêtir des formes modérées, n'a ni vérité dans ses appréciations, ni justice dans ses inductions et ses tendances.

Premièrement, elle manque de vérité, par conséquent, elle est sans valeur. Elle représente les couvents comme des écoles d'improbité et de captation : « La France est alarmée « des détournements qui se font sur la plus « grande échelle au détriment des familles. » Les catholiques étaient loin de se douter de cet émoi universel causé par tant de coupables spoliations. Si nous consultons les souvenirs que nous ont laissés nos annales judiciaires, les procès ont été très-rares sur ce point. Or, avec l'accroissement des maisons religieuses qu'on vient de nous signaler et les intérêts matériels qui s'y rattachent, vu l'état des esprits supposé par le pétitionnaire et avec les facilités qu'auraient les parents dépouillés de recourir à la justice, nos tribu-

ceux devraient regorger d'affaires de cette nature. Je ne sache pas qu'il en soit ainsi, ou plutôt, ce que personne n'ignore, c'est que, à part quelques revendications dans lesquelles les demandeurs ont presque toujours succombé, nos communautés religieuses, comme l'a démontré Mgr le cardinal Morlot, n'ont pas fatigué la magistrature de ces tristes préoccupations.

D'ailleurs, l'augmentation des biens de mainmorte dont on a hâte de s'inquiéter, est-elle aussi considérable qu'on l'affirme ? Le ciel a permis qu'à la faveur d'une liberté qu'un peuple intelligent paraissait ne devoir jamais restreindre, le sol de la France, toujours fécond en dévouements, vit renaître ces anciennes institutions de zèle, de mortification, de science et de charité. Le plus illustre de ces restaurateurs contemporains, le P. Lacordaire, a dit, en parlant des forêts et des couvents abattus, que les moines et les chênes étaient éternels. Grâce à Dieu, qui proportionne et adapte ses bénédictions aux besoins des peuples, le reboisement de notre territoire dévasté se fait plus vite du côté des moines que du côté des chênes. Faut-il s'étonner qu'au milieu de cette germination rapide et féconde, de ce noble empressement des âmes pour l'apostolat de la prière, du travail ou de la parole, il y ait sur tous les points de notre territoire de nouveaux bâtiments qui s'élèvent pour ces vocations, et pour ces œuvres, des maisons-mères, des noviciats, des pensionnats, des ouvroirs, des salles de pansement, des écoles, des crèches et des asiles ? mais encore une fois, où sont les riches domaines, les trésors et les fortunes splendides ?

A l'exception de quelques rares congrégations de femmes dont la condition, sous ce rapport, est meilleure, presque toutes ces familles religieuses, si elles n'ont pas contracté des engagements onéreux auxquels on leur enlèverait les moyens de faire honneur, ont pour apanage une pauvreté ou une gêne réelles, causée par l'insuffisance ou la modestie excessive de leurs ressources. (Nous parlons ici en toute connaissance de cause.) Comptant sur la Providence et sur la protection tutélaire de la constitution du gouvernement, elles n'ont pas hésité à se lancer dans leurs saintes entreprises. C'est un bon exemple, même au point de vue de l'ordre civil et social, dont on devrait leur tenir compte.

Elles ont contribué à rassurer les esprits au milieu des agitations du moment ; car, comme l'a fait observer notre brave et religieux collègue, M. le marquis de Castelbajac, quand on a vu, dans toute la France, des ordres divers voués à l'éducation de la jeunesse, au soulagement de toutes les misères, construire de vastes bâtiments à l'aurore de l'Empire, la pieuse témérité de ces religieux et de toutes ces bonnes sœurs, se confiant à *Dieu et à l'Empereur*, rassurait les populations et leur inspirait aussi la confiance dans l'avenir. Ce n'était donc, monsieur le président, ni pour l'État ni pour l'Église le *tantum malum* si bien relevé par Mgr de Besançon.

Je pourrais, certes, à une époque où la soif de l'or, l'amour effréné des plaisirs, une ambition que rien ne peut satisfaire, dévorent les âmes, présenter comme un enseignement utile cet esprit d'abnégation, cette pauvreté volontaire, ces mortifications, ces veilles, ces travaux, ces victoires, non pas d'un jour, mais de tous les instants, mais de toute la vie, qui ont partagent l'existence de l'homme ou de la femme qui ont cru devoir élever entre eux et le monde un mur d'éternelle séparation. C'est encore au cloître que se forment les nobles caractères, les modèles de la vertu complète, de la vertu dégagée de tout alliage et pratiquée jusqu'à l'héroïsme, de cette vertu qui est plus que l'argent, plus que le génie, plus que la gloire.

Mais cette pétition, M. le président, me paraît aussi dépourvue de justice que de vérité.

Il est injuste de partir ainsi d'un faux supposé et de bâtir sur ce fondement d'erreur, je ne veux pas dire de calomnie, tout un édifice d'accusations flétrissantes et de mesures préjudiciables. Il est injuste de se montrer soupçonneux, ingrat, malveillant vis-à-vis de communautés enseignantes, prédicantes, savantes, agricoles, hospitalières (nous conservons les propres expressions de M. Dupin), et qui, en enseignant, en prêchant, en étudiant, en travaillant aux champs ou dans les hospices, ont rendu de très grands services aux masses, aux enfants, aux infirmes, aux malheureux, aux lettres, aux sciences, à la religion, et par conséquent à la société et à l'État, sans parler des ressources qu'elles ont fournies à la classe ouvrière par la création de ces établissements, et sans compter les flots d'aumônes qui en ont découlé sur les malheureux.

Il est injuste d'être si prompt et si facile à vouloir des mesures de défiance et des lois exceptionnelles contre une classe de citoyens parce qu'à la pratique des préceptes du christianisme, elle joint celle des conseils évangéliques.

Il est injuste de sacrifier à des soupçons et à des préjugés l'honneur, le repos et les intérêts de corporations religieuses qui, sous les auspices rassurants dont j'ai parlé, et dans l'exercice légitime de leurs droits civils, ont entrepris des constructions et des œuvres manifestement utiles, et qui pourraient éprouver, par suite des mesures proposées, de sérieux embarras et les plus graves dommages.

Il est une autre injustice renfermée dans la pétition, que ma responsabilité pastorale autant que ma conscience de membre du premier corps politique de l'État doit signaler et repousser

ser avec un vif sentiment de cette double dignité outragée : la droiture de votre esprit et votre loyauté, monsieur le président, ne s'en étonneront pas.

Que pensent donc le pétitionnaire et M. le rapporteur ? Quelle idée veulent-ils donner de l'épiscopat français aux autres nations ? Etablis par Jésus-Christ pour surveiller et gouverner l'Eglise de Dieu, gardiens de la morale comme de la doctrine, sentinelles vigilantes de la maison du Seigneur, nommés par le chef de l'Etat, et devant concourir avec l'autorité séculière au bien commun de la société, nous laisserions se produire, se répandre, se généraliser des désordres aussi graves, aussi multipliés, aussi scandaleux ! et nous serions inactifs et muets ! et nous couvririons ces détournements, ces fraudes et ces spoliations de la complicité de notre silence ! Nous foulerions aux pieds les intérêts de familles vivant dans le siècle, qui, elles aussi, ont droit à notre protection ! Nous laisserions, sans remords et sans pudeur, dévaliser nos plus fervents catholiques, compromettre notre clergé séculier, objet de tant d'estime et d'affection, et porter ainsi, à la religion elle-même, un tort si considérable !

Nous n'avons pas vu ce qui a choqué les regards et provoqué la démarche d'un pétitionnaire dont jusqu'ici personne n'a pu nous dire la qualité, la demeure, les antécédents. Ce que nous avons vu et ce que tout le monde voit comme nous, c'est un ensemble de législation, formé peut-être dans le principe sous l'influence de préoccupations peu favorables aux intérêts matériels de l'Eglise, plein de précautions dans ce qui concerne les donations entre vifs et testamentaires. Ce que nous avons vu, c'est une magistrature intègre, sage, mais toujours rigoureusement exacte et presque littéralement formaliste sur ce point, plutôt portée à introduire de la sévérité dans les principes de sa jurisprudence qu'à se laisser aller à une interprétation relâchée dans tout ce qui tient aux associations religieuses.

Nous pouvons donc, monsieur le président, conclure de ce qui précède, que si le pétitionnaire, avant de présenter sa requête incriminatrice, avait pris connaissance de toutes les lois qui regardent nos communautés, bien loin d'en réclamer de nouvelles, il aurait demandé la suppression de plusieurs, comme peu en harmonie avec la liberté de croyance et de culte qui caractérise notre époque.

S'il avait avant tout interrogé les évêques sur le caractère personnel des religieux qui résident dans leurs diocèses, sur la nature de leurs rapports avec le clergé et les fidèles, il aurait reçu des éclaircissements qui auraient pleinement rassuré sa conscience.

Si l'on pensait à nous rappeler encore que l'Eglise a pu se passer longtemps d'ordres religieux, sans entrer dans des développements historiques qui nous mèneraient trop loin, nous répondrions par une protestation de respect et de reconnaissance pour les corporations qui ont sauvé du naufrage les gloires artistiques et littéraires de l'antiquité, qui ont enrichi la science de si utiles travaux, et donné depuis tant de siècles leurs saeurs et leur sang à l'humanité.

Il serait fâcheux, monsieur le président, que, pour combattre les libertés religieuses, on exhumât des armes rouillées de l'arsenal législatif où gisent les débris de vingt constitutions ; qu'on fît vibrer, comme dans nos plus mauvais jours, certaines cordes qui ne devraient plus trouver d'écho dans une société dont M. le premier président Barthe et M. le comte Boulay de la Meurthe nous ont si bien dit les besoins et les tendances ; que, s'immisçant dans des questions purement spirituelles, on vînt préconiser des erreurs graves sur les vœux perpétuels, les associations religieuses et les biens qui leur appartiennent, quoi qu'on en dise, aux mêmes titres qu'aux autres Français.

N'y aurait-il pas au fond de cette guerre une irritation mal déguisée contre le catholicisme lui-même ? Ne dirait-on pas que son empire sur les âmes est, aux yeux de certains hommes, un larcin commis à leur préjudice ?

Est-ce que l'Eglise n'a pas aussi quelques droits qui lui appartiennent en propre, et, parmi ces droits, ne pouvons-nous pas compter celui d'instituer, quand les circonstances l'exigent, des ordres religieux qui fassent son œuvre comme auxiliaires du clergé séculier, qui ne peut suffire à tous les besoins de ses enfants ?

Le catholicisme n'est point une simple agrégation d'opinions individuelles, attendant, pour se constituer un décret favorable des législateurs humains. Peu importe que la divine institution, et, par conséquent, les décisions de l'Eglise, soient repoussées par les incroyants ; en tant que vérités doctrinales, elles sont de foi pour tout catholique ; cela suffit pour qu'elles soient respectées par la loi de tout pays qui autorise ou tolère le catholicisme.

Ah ! monsieur le président, c'est trop d'ennemis à la fois, pour que l'honorable rapporteur de notre commission vienne en augmenter le nombre. La double position qu'il occupe, la juste réputation de savoir et de talent qu'il s'est acquise, l'expérience qu'il doit tenir des phases diverses de sa longue carrière, pourraient prêter à ses assertions une dangereuse influence. On dirait qu'en présence des désordres de mœurs signalés par M. le baron de Vincent, de tant de mariages désunis, de ce luxe insolent qui insulte à tout ce qui est honnête, de ces sommes fabuleuses englouties par le libertinage et le jeu, et moi, j'ajouterai : En présence des doctrines subversives qui ébranlent le monde, on dirait que M. le procureur général n'a peur que du rosaire de saint Dominique, de la bure du capucin, des exercices de

saint Ignace, des pieds nus du carme et du froc du bénédictin !

Ce n'est pas ainsi que pensait M. de Châteaubriand, qui, lui aussi, était Français, homme d'Etat, partisan sincère de toutes les libertés, lorsqu'il s'écriait (c'était en 1831) : » Si je « n'étais maintenant un étranger sur le sol qui « m'a vu naître ; si j'avais le droit de propo- « ser quelque chose, je solliciterais le rétablis- « sement d'ordres qui ont si bien mérité des « lettres. Je voudrais voir revivre la congréga- « tion de Saint-Maur, dans l'abbatiale de Saint- « Denis, à l'ombre de la vieille basilique, au- « près des catacombes dont les cendres ont « été jetées au vent, au moment où l'on dis- « persait la poussière des chartes ; il ne fallait « aux enfants d'une liberté sans loi, et consé- « quemment sans mère, que des bibliothèques « et des sépulcres vides,

« Des entreprises littéraires qui devaient du- « rer des siècles, demandaient une société « d'hommes consacrés à la solitude, dégagés « des embarras matériels de l'existence, nour- « rissant au milieu d'eux les jeunes héritiers « de leur robe et de leur savoir. Ces doctes « générations, enchaînées au pied des autels, « abdiquaient à ces autels les passions du mon- « de, renfermaient avec candeur toute leur « vie dans leurs études, semblables à ces ou- « vriers ensevelis au fond des mines d'or, qui « envoient à la terre des richesses dont ils ne « jouiront pas.

« Gloire à ces Mabillon, à ces Calmet, et à « leurs révérends confrères dont les œuvres « sont encore la source intarissable où nous « puisons, tous tant que nous sommes, nous « qui affectons de les dédaigner ! Il n'y a pas « de frère-lai, déterrant dans un obituaire le « diplôme poudreux que lui indiquait Dom « Cellier ou Dom Ruinart, qui ne fût mille fois « plus instruit que la plupart de ceux qui s'a- « visent aujourd'hui, comme moi, d'écrire sur « l'histoire, de mesurer du haut de leur igno- « rance ces larges cervelles qui embrassaient « tout, ces espèces de contemporains des Pères « de l'Église, ces hommes du passé gothique « et des vieilles abbayes qui semblaient avoir « écrit eux-mêmes les chartes qu'ils déchif- « fraient. Où en est la collection des historiens « de France ? Que sont devenus tant d'autres « travaux gigantesques ? Qui achèvera ces « monuments autour desquels on n'aperçoit « plus que les restes vermoulus des échafauds « où les ouvriers ont disparu !... »

M. de Chateaubriand est mort quelques années trop tôt, car, monsieur le président, j'aurais pu lui montrer à Solesmes et à Ligugé les continuateurs de ces grandes œuvres, animés du même esprit, doués du même courage que leurs illustres devanciers. Plusieurs diocèses de France, la capitale elle-même, possèdent dans les successeurs des Hardouin, des Labbe, des Pétau, des Sirmond, des Bourdaloue, comme dans ceux des Lecointe, des Lelong, des Loriot, des Mallebranche et des Massillon, de dignes émules de ce que le savoir et le dévouement ont produit de plus admirable. L'existence de ces hommes et celle des Chartreux, des Trappistes et des Frères prêcheurs ne doit plus rester à l'état de problème. Si le pétitionnaire dit vrai, que les évêques et tous les honnêtes gens s'arment, contre tous ces repaires, d'une juste indignation ; que l'Etat les proscrive ! car les excès contre lesquels s'élevait le proconsul Spurius Posthumius existeraient encore parmi nous.

Ses paroles, rappelées avec une si malencontreuse insistance resteraient une désolante vérité, et il faudrait s'écrier de nouveau, la rougeur sur le front : *Nunquam tantum malum in republica fuit, nec ad plura pertinens.* Mais si le contraire existe, pour toutes nos communautés d'hommes et de femmes, je demande et vous demanderez vous-même avec moi, monsieur le président, qu'on les autorise ou qu'on les laisse dans le droit commun au nom duquel elles se sont établies. J'ai donc lieu d'espérer qu'il en sera ainsi ; j'en ai pour garant l'hommage rendu dans cette même séance par monsieur le ministre de l'instruction publique et des cultes à des associations « souvent merveilleuses de zèle et de charité ». Toutes celles, a dit Son Excellence, qui expliqueront « ce qu'elles sont, ce qu'elles veulent, seront bien accueillies si leur but est bon, si leurs intentions sont légitimes. » Nous ne demandons pas autre chose, et je crois pouvoir affirmer qu'aucune congrégation ne refusera d'accepter de pareilles conditions.

La France est rentré dans le juste et le vrai ; elle s'éloigne de tout ce qui s'appelle : utopie. Elle est dans un de ces rares moments où elle peut oser tout ce qui est raisonnable et utile, sans avoir besoin d'appeler à son aide rien de violent ni d'inique. Sympathique à tous les sentiments généreux, à toutes les pures intentions, elle repoussera ce qui entraverait le progrès légitime : elle permettra à l'esprit chrétien de pénétrer ses lois, ses mœurs, ses institutions, comme Votre Excellence en a émis le vœu et fait ressortir les avantages dans ses pages les mieux inspirées.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

† FERDINAND, cardinal DONNET,

Archevêque de Bordeaux.

Nota. — Cette lettre que nous avons cru devoir communiquer à notre clergé et à nos vénérables frères dans l'épiscopat, n'est point destinée à être lue en chaire.

FAITS DIVERS

L'exéquatur a été accordé à :

MM. Anthony Boozo, vice-consul d'Angleterre à Oran ;

Léon Cellier, agent consulaire des États-Unis à Lorient ;

Oscar Heilborn, consul de Brême à Marseille ;

Paul Bensamoni, consul de Sardaigne à Bone ;

Carrillo y Navas, consul du Vénézuéla à Bordeaux ;

Et Antoine Avellino, délégué consulaire (vice-consul) de Sardaigne à la Calle.

— La distribution des prix du concours général entre les lycées et colléges de Paris et de Versailles aura lieu à la Sorbonne, sous la présidence du ministre de l'instruction publique et des cultes, le jeudi 9 août, à midi précis.

— La distribution de prix a eu lieu la semaine dernière au petit séminaire de Saint-Pons, au milieu d'un nombreux concours de notabilités, qui prouve combien cet établissement se rend digne des sympathies publiques. M. Dubreuil, vicaire général de Montpellier et supérieur du séminaire, a prononcé un discours où il a montré avec un vrai talent que la religion et la France sont les fidèles et dévouées protectrices des lettres.

« Comme la religion, a dit l'orateur, et aux mêmes titres, la France aime les lettres, et applaudit avec amour à leurs progrès. C'est qu'elle aussi, elle est née pour être reine, pour marcher au premier rang des nations, pour être la tête et le cœur du monde ; c'est que, lorsque Dieu veut faire quelque chose de grand ici-bas, il en fait son instrument, il lui met sa pensée, son étoile au front, dans sa main son glaive ; et que, s'il faut pour son glaive un bras qui ne puisse faiblir, il faut pour sa pensée une intelligence capable de la concevoir, digne de la révéler à la terre.

« C'est qu'elle sait que ce sont les grands hommes qui font les grandes nations, et que les grands hommes ne viennent guère qu'à côté des grands écrivains et des grands poëtes. Homère était grec comme Alexandre. Racine était français comme Turenne. Virgile, romain comme César. Et César, qui était un grand écrivain lui-même, nous a révélé, dans ses Commentaires, que le génie qui a écrit les batailles est celui qui apprend à les gagner. Ce sont les peuples les plus instruits, les plus civilisés, qui ont occupé la première place ; ce n'est qu'à ceux qui ont éclairé la terre, qu'on a reconnu le droit de la gouverner. »

— Le P. Dufal, salvatoriste de la Congrégation de Sainte-Croix du Mans, dit l'*Indépendant de l'Ouest*, missionnaire au Bengale oriental, vient d'être nommé vicaire apostolique, avec le titre d'évêque de Delcoune, en remplacement du P. Vérité, de la même congrégation, décédé.

— Vers la fin de 1857, M. le ministre de l'instruction publique confiait à MM. Ernest et Alfred Grandidier une mission *gratuite* dans l'Amérique du Sud. Cette mission devait avoir pour objet de résoudre certaines questions de physique du globe.

Dès le début, rapporte le *Moniteur*, et par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, MM. Grandidier se virent, à leur grand regret, dans la nécessité de modifier le plan primitif de leurs recherches, pour s'occuper plus spécialement de minéralogie et de géologie. Après avoir parcouru le Canada, les États-Unis depuis New-York jusqu'à la Nouvelle-Orléans, après avoir abordé à Cuba pour se perfectionner dans la pratique des langues anglaise et espagnole, MM. Grandidier ont franchi cinq fois les Cordillères et visité successivement les régions les moins connues du haut et du bas Pérou, la Bolivie, le Chili, les provinces Argentines et le Brésil. Des renseignements originaux, un ensemble très-varié d'objets précieux pour la science, soit par leur rareté, soit par leur excellent état de conservation, ont été le fruit d'une entreprise qui n'a pas toujours été sans périls.

— On lit dans le *Courrier du Havre* :

« Nous avons déjà dit qu'à l'occasion des 16 et 17 septembre prochain, il était question d'organiser des fêtes publiques à Caudebec. On sait que la barre se fait sentir à douze heures de distance, et, par conséquent, le matin et le soir. On parle d'éclairer le flot, qui devra se montrer vers 10 heures du soir, par la lumière électrique et par des feux pyrotechniques. M. Baubet aurait, dit-on, accepté la direction de cette partie de la fête. »

— Le *Tagblatt*, de Saint-Gall (Suisse), annonce que la duchesse de Parme a acheté le château de Wartegg, près de Rorschach, pour la somme de 400,000 francs, et que le comte de Chambord négocie avec le propriétaire du château de Wartensee pour l'acquisition de cette magnifique propriété, située à peu de distance du château de Wartegg.

— Par suite de la nouvelle organisation que vient de recevoir l'institution impériale des sourds-muets, plusieurs places d'aspirant aux fonctions de l'enseignement s'y trouvent vacantes encore, et un concours en vue de pourvoir à ces places aura lieu dans la seconde quinzaine d'août. Les connaissances exigées sont celles qui rentrent dans les conditions d'une bonne instruction générale. Quant à la connaissance des méthodes propres à cet enseignement spécial, elle sera donnée aux candidats admis, dans un cours normal, à l'établissement même. Les jeunes gens qui seraient désireux d'aborder la carrière intéressante de

l'éducation des sourds-muets, peuvent se faire inscrire, dès à présent, dans les bureaux de l'Institution Impériale, 254, rue St-Jacques.

— MM. les jurés de cette session ont, en se retirant, réuni une somme de 233 fr., pour être répartie, dans les proportions suivantes, entre neuf établissements de bienfaisance, savoir : Mettray, 40 fr.; l'Œuvre du Mont-de-Piété, 33 fr.; Prévenus Acquittés, 20 fr.; l'Œuvre des orphelins des deux sexes, 25 fr.; Jeunes détenus, 20 fr.; Patronage de Saint-Denis, 25 fr.; Saint-François-Régis, 20 fr.; l'Œuvre des prisons, 20 fr.; Jeunes économes, 20 fr.

— Mardi, à sept heures du matin, dit le *Droit*, au moment de l'exercice du tir d'artillerie à Vincennes, un boulet, passant par-dessus le polygone, a atteint un bateau chargé de pierres à plâtre amarré sur la Marne, près de l'île de Charentonneau, commune de Maisons-Alfort. Il s'est enfoncé mais sans causer grand dommage. Ce bateau, appelé l'*Alcide*, appartient à M. Lepaire, entrepreneur de transports par eau, à Lagny (Seine-et-Marne). L'équipage, composé de plusieurs individus, était à terre. Ces mariniers ont déclaré avoir vu le boulet ricocher sur l'eau avant de s'enfoncer dans le bateau.

— Un homme riche de Florence a eu, avant de mourir, une idée vraiment étrange: il a institué, par son testament, comme héritier d'une grande partie de sa fortune, « l'homme le plus bossu de toute la Toscane, » et il pose comme condition, *sine qua non*, qu'une assemblée de douze individus, bossus aussi, aura à décider quel sera l'heureux héritier de cette fortune. Les membres de cette réunion recevront, pour les dédommager de leur dérangement, chacun une médaille d'or où sera gravée l'effigie d'Esope, le célèbre fabuliste, dont la laideur est proverbiale dans tout l'univers. Une somme est également consacrée pour payer les frais d'allée et de venue à Florence. Le tout est consigné en bonne forme dans le testament.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Mémoires de M. Guizot.

Tome troisième.

Dans la vie politique, l'esprit tue trop souvent le cœur, et lors même que les affections y survivent aux intérêts, le public ne connaît d'ordinaire de l'homme d'Etat que l'attitude impassible qu'il s'impose comme un masque en attendant qu'elle devienne une seconde nature. C'est une bonne fortune que de rencontrer dans les écrits destinés à retracer une carrière illustre ces échappées sur la vie intime, qui ne reposent pas moins le lecteur que l'écrivain; l'on éprouve une satisfaction plus vive encore peut-être en y retrouvant l'expression vraie des joies sereines de la pensée, se recueillant dans l'agitation des affaires, pour méditer des œuvres même impossibles ou prématurées. Il est des châteaux en Espagne pour toutes les situations comme pour tous les âges ; il s'en construit par quiconque est plus éclairé ou plus libéral que son temps, plus généreux ou plus dégagé de préjugés que son parti.

Des trois volumes de ses mémoires que nous a déjà donnés M. Guizot, le dernier est certainement celui qui présente au plus haut degré le double genre d'intérêt, supérieur à mon avis, dans une œuvre autobiographique à l'intérêt politique proprement dit. Dans cette calme et solide lecture, on respire une sorte de parfum doux et grave, car on s'y trouve dès le début en présence de grandes douleurs personnelles discrètement révélées, et des sollicitudes les plus élevées de l'esprit. M. Guizot ne trafique pas des secrets et des confidences de sa vie domestique, car « si les rois livrent aux « regards des curieux les diamants de leur « couronne, ils se refusent à étaler les tré« sors dont ceux-là seuls qui les possèdent « connaissent le prix. » Il n'y touche jamais qu'en passant, même au jour fatal où ces trésors lui sont ravis, parce que « ce « serait leur manquer de respect et de foi « que de ne pas laisser alors voir quel vide « ils laissent. »

A ces épreuves amères viennent se mêler les soucis provoqués par les problèmes les plus ardus du temps. Chargé dans le cabinet du 11 octobre du portefeuille de l'instruction publique, M. Guizot avait reçu la mission de concilier les pratiques du régime impérial avec les doctrines de la Charte, et le monopole universitaire avec les aspirations d'une société fondée sur la liberté dans la famille comme dans l'Etat, tâche immense qui, tout incomplet qu'en ait été le succès, suffit largement pour défrayer ce volume.

Ce n'est pas que les événements politiques exposés par l'écrivain, n'aient par eux-mêmes un très-suffisant intérêt, puisque son récit embrasse les quatre années qui vont du ministère du 11 octobre 1832 à la constitution du nouveau cabinet présidé par M. Thiers en février 1836. Durant les deux premières années qui suivirent la fondation de la monarchie de Juillet, la politi-

que avait été une sorte de duel entre deux idées contraires aspirant l'une et l'autre à s'imposer. D'une part, le *mouvement* rappelait sans cesse au pouvoir nouveau qu'il avait été proclamé sur les barricades, et maintenait que pour demeurer fidèle à son origine, ce pouvoir était contraint de ménager le principe insurrectionnel du dedans comme de le soutenir par la guerre au dehors ; de l'autre, la *résistance* s'efforçait de faire accepter le gouvernement de 1830 comme un régime de stricte légalité, issu de la violation même des institutions fondamentales, entendant aussi bien lui donner pour base à l'intérieur qu'en Europe le respect scrupuleux des lois et des traités. L'opposition tendait toujours à subordonner le gouvernement aux émotions et aux exigences populaires ; le parti conservateur prétendait le placer au sein des Chambres, faisant ainsi du Parlement, non plus un pouvoir de contrôle tel qu'il l'avait été sous la monarchie précédente, mais un pouvoir suprême de direction.

Cette lutte entre les deux partis dirigés par MM. Laffitte et Casimir Périer, s'était terminée, en 1832, par le triomphe complet de l'opinion conservatrice dont M. Guizot était l'un des chefs les plus considérables et déjà l'orateur le plus illustre. Le cabinet formé sous la présidence de M. le duc de Broglie, pour représenter devant l'Europe cette victoire de la légalité et de la paix, n'avait plus guère à redouter qu'un péril, celui de ses propres divisions. Ce n'est pas qu'il ne fût destiné à subir encore des chocs formidables : il allait avoir à dompter cette puissante insurrection lyonnaise dans laquelle vinrent se confondre les anciennes traditions républicaines et les nouvelles tendances socialistes ; il lui fallut intenter et poursuivre, à travers des péripéties sans exemple, le procès monstre durant lequel on vit deux cents accusés menacer chaque jour leurs juges impassibles comme la loi ; il dut enfin traverser la crise ouverte par l'attentat de Fieschi, épreuve suprême qui fit comprendre et accepter par les Chambres et par l'opinion la nécessité de ces lois de septembre, dont les prétendues rigueurs laissaient à la discussion un champ probablement à jamais perdu pour elle.

Mais ces périls, si graves qu'ils fussent, fortifiaient le pouvoir bien loin de l'affaiblir, parce qu'ils étaient devenus les périls de la société elle-même. Pour le ministère, la difficulté n'existait plus qu'au sein des Chambres : elle consistait surtout dans l'embarras de trouver un nom propre assez éclatant pour paraître devant le pays comme la personnification naturelle et légitime du pouvoir. Tant que M. le duc de Broglie avait été président du conseil, l'obstacle ne s'était pas révélé, car aucun nom n'exprimait avec une telle autorité les idées de ferme modération qu'on entendait faire prévaloir, et cette présidence unissait à l'avantage d'apparaître comme effective pour le public celui d'être sympathiquement acceptée par tous les membres du conseil. Mais M. de Broglie, aussi incapable de transiger sur sa dignité personnelle que sur les principes de la responsabilité ministérielle, avait cru devoir quitter le cabinet lors du rejet du projet de loi relatif à l'indemnité de vingt-cinq millions réclamée par les Etats-Unis, et le plus illustre lieutenant de Napoléon était devenu président du conseil, et remplissait devant la Chambre les fonctions de ministre responsable avec la même bonne grâce qu'aurait pu mettre Attila à jouer le rôle de monarque constitutionnel. Le maréchal Soult n'était pas dénué de sagacité politique, et la ruse ne tenait pas dans son âme une moindre place que le courage ; mais, outre qu'il manquait de toutes les petites *qualités* indispensables pour faire valoir les grandes, et qu'il était, sous tous les rapports possibles, le moins parlementaire des hommes, il n'était guère moins désagréable à ses collègues qu'au public, et le maréchal ne paraissait pas apporter au ministère toute la force effective que celui-ci puisait pourtant dans l'autorité de son nom sur l'Europe et sur l'armée. De là une disposition générale, quoique regrettable, à se débarrasser du personnage dont M. Guizot a tracé un portrait où se confondent les touches de Tacite et de Labruyère ; de là, au sein d'un cabinet dont aucun membre n'était en mesure de prendre alors la présidence, des ébranlements qui laissaient entrevoir pour un prochain avenir ces premières crises parlementaires dans lesquelles les questions de personnes allaient si malheureusement prévaloir sur les questions de choses.

Si le maréchal Gérard et le duc de Trévise consentirent à prêter au ministère décapité du 11 octobre le lustre de leur renommée militaire, en y tenant en quelque sorte la balance égale entre M. Guizot, ministre de l'instruction publique, et M. Thiers, minis-

tre de l'intérieur, ces arrangements maintinrent au cabinet une sorte de caractère provisoire, et rendirent à la fois les dissidences intérieures plus profondes et les Chambres plus exigeantes.

L'initiative appartenait alors à l'Assemblée élective, de l'assentiment de tous, et c'était avec la plus loyale sincérité qu'on entendait à cette époque pratiquer le gouvernement du pays par le pays lui-même : il fallait donc compter avec ses caprices et bien plus encore avec ses passions. Quelqu'autorité qu'exerçât dès lors M. Guizot sur le Parlement, la doctrine politique dont il était l'un des plus éloquents défenseurs lui commandait en quelque sorte de suivre la majorité plutôt que de la conduire. A cette condition seule, il pouvait lui inspirer confiance, et le devoir de sa situation le condamnait à la plus pénible des épreuves pour un homme d'Etat, celle de voir dans des questions décisives, dominer des préjugés qu'on ne partage point.

En acceptant le portefeuille de l'instruction publique, l'illustre écrivain avait pris l'engagement de concourir sans retard à l'accomplissement de la promesse consignée dans l'art. 68 de la Charte, qui avait placé la liberté de l'enseignement au nombre des mesures à l'exécution desquelles il devait être pourvu par des lois organiques. M. Guizot comprenait mieux que personne la nécessité d'une refonte radicale de la législation universitaire, et au sein d'une grande nation catholique, sa qualité de protestant lui commandait plus impérieusement encore d'aller au-devant de tous les scrupules et de toutes les inquiétudes des consciences : c'était en quelque sorte pour lui une question d'honneur en même temps que de conviction. Il savait de quel prix était pour les familles chrétiennes la liberté sacrée d'où dépendaient à la fois et l'avenir de leurs enfants et celui de leurs croyances. Nul n'était moins tenté de transformer en déclamations de parti le cri sorti du cœur des mères, et sa droiture répugnait à maintenir, sous un régime où la liberté était devenue le droit commun, l'état de choses fondé par le despotisme impérial sur cet étrange principe, qu'en matière d'éducation, il ne pouvait y avoir d'intermédiaire entre l'Etat et la famille, et que le pouvoir avait seul droit d'élever les enfants qui ne recevaient pas chez eux l'éducation domestique.

Cette odieuse dictature, placée sur le seuil de la maison paternelle, répugnait dans les Chambres à quelques esprits libéraux dont M. Guizot avait aimé à suivre les inspirations généreuses. Il y aurait puisé d'ailleurs, en dehors du Parlement, une grande force morale pour le pouvoir comme pour lui-même, car la situation de l'Université était encore plus difficile à défendre en présence des familles alarmées pour leurs croyances qu'en présence des principes consacrés par la Charte. « Si l'administration universitaire avait habituellement « protégé l'esprit religieux, elle avait eu « pour mobile dominant, dans cette con« duite, l'intérêt de l'ordre social plutôt que « la foi; le gouvernement était bien plus en « réaction contre l'impiété révolutionnaire « qu'en retour vers la piété chrétienne; il « rendait à la religion des services sérieux, « mais qui n'excluaient pas l'indifférence « de l'âme. On croit communément de nos « jours que, lorsqu'on a assuré à l'Eglise « le plein exercice de son culte, quand on « a pourvu à ses besoins et qu'on lui té« moigne un bienveillant respect, on a fait « pour elle tout ce qu'elle peut désirer, et « qu'on est en droit d'attendre d'elle tout « ce qu'entre alliés on peut avoir à se de« mander. La méprise est profonde : la re« ligion ne se contente pas qu'on la regarde « comme un moyen d'ordre et une grande « utilité sociale; elle a de sa mission une « plus haute idée; elle a besoin de croire « que ses alliés politiques sont aussi de ses « fidèles ou du moins qu'ils compren« nent et respectent vraiment son divin « caractère, et quand elle n'est pas per« suadée que ce sont là les sentiments in« times qu'ils lui portent, l'Eglise se tient « sur la réserve, et, même en faisant son « devoir, elle ne donne pas son dévoue« ment. »

Ainsi parle en 1860, ainsi pensait déjà en 1836 M. Guizot. Mais, ministre d'une majorité inquiète et malveillante, il ne tenta pas l'œuvre impossible de devancer l'action des événements et des années; il ne se sentit pas assez fort pour rendre les préjugés de ses amis politiques moins tenaces et leurs antipathies moins aveugles, et il dut reculer devant un isolement qui n'aurait profité qu'à ses ennemis. A cette époque, d'ailleurs, nous dit-il, « les ardents apôtres « de la liberté d'enseignement aggravaient « eux-mêmes les obstacles, car les emporte« ments tour à tour théocratiques et démo« cratiques de M. de Lamennais redou-

« blaient les méfiances et les colères, celles « des conservateurs comme celles des libé- « raux; et quiconque eût donné alors au « gouvernement le conseil de renoncer ab- « solument, en matière d'instruction pu- « blique, à la souveraineté de l'Etat, au ré- « gime de l'Université, aux entraves de l'E- « glise et des congrégations religieuses, et « d'encourir, sans précautions fortes, la « libre concurrence de tant de rivaux, je ne « veux pas dire d'ennemis, eût passé pour « un jésuite secret, ou pour un lâche dé- « serteur, ou pour un aveugle rêveur. »

Celui qui écrit ces lignes a pu voir d'assez près ces passions à l'œuvre, au sein des Chambres législatives, pour attester la stricte vérité de cette assertion. La liberté religieuse est la seule pour laquelle certains hommes, alors coryphées de l'opposition la plus avancée, n'aient jamais affecté l'hypocrisie, car ils la repoussaient dès ce temps-là au nom de la démocratie avec le brutal acharnement qu'on les a vus mettre depuis à repousser toutes les autres, et tel est peut-être, dans leur symbole politique, le seul point sur lequel ils n'aient jamais varié.

Si timide et si insuffisant, à coup sûr, que fut le projet de loi sur l'enseignement secondaire présenté en 1836, ce projet atteignait donc, en matière de liberté, la limite du possible. Mutilé par la commission, aggravé, lors de la discussion, par des amendements restrictifs, il disparut dans la chute même du ministère du 11 octobre; et jusqu'à la crise de 1848, cette redoutable question s'éleva comme un mur d'airain entre les hommes religieux et la monarchie de 1830, celle-ci, ne semblant guère soupçonner l'immense intérêt qu'elle aurait eu à la résoudre loyalement, et à ne pas fortifier ses ennemis par la complicité des consciences les plus honnêtes.

En suivant dans le nouveau volume de M. Guizot les phases diverses de cette grande affaire de l'enseignement, à laquelle ce ministre a consacré trois des années les plus actives de sa vie, on éprouve, au premier abord, une impression dont les ennemis des institutions parlementaires n'ont pas manqué d'abuser contre elles. L'on voit, en effet, l'un des plus grands esprits du temps maîtrisé par des passions qu'il ne partage point, et les préjugés les plus aveugles semblent triompher des intentions les plus éclairées. Mais en abordant la question de plus près elle change de face, et la suite même du récit de M. Guizot ne tardera pas à le prouver. En 1836, les Chambres reflétaient trop fidèlement l'Etat de l'opinion publique en matière de liberté religieuse; mais si les préventions étaient vives, le mécanisme des institutions donnait du moins aux catholiques des moyens éclatants de formuler leurs griefs et d'agir sur l'esprit de la nation, et quiconque se trouvait alors associé au mouvement des affaires pourrait attester que ces moyens étaient employés avec une efficacité chaque jour plus sensible; en matière de liberté d'enseignement, il n'était guère de discussion qui n'aboutît à une victoire morale; il n'était pas d'épreuve électorale qui ne rapprochât un peu le jour de la justice et de la réparation. Plusieurs années pouvaient encore être nécessaires, sans doute, avant d'obtenir par les voies légales le succès providentiel sorti tout à coup d'une révolution; mais ce succès définitif, garanti par l'autorité suprême de la raison politique et de la loi, aurait placé les conquêtes si chères aux catholiques au-dessus de toutes les incertitudes qui agitent les consciences et troublent la sérénité de l'avenir. La discussion seule prépare et garantit les victoires durables, en les plaçant dans une sphère où ne sauraient atteindre ni les caprices ni les mobilités du pouvoir. C'est cette foi calme et virile dans l'efficacité des idées auxquelles M. Guizot a dévoué sa vie, qui fait le charme principal de son œuvre; c'est ce qui en rend la lecture si fortifiante. Nous avons assisté à de telles péripéties et à des changements si profonds et si soudains, qu'on se repose avec bonheur au spectacle de cette constance, qui, lors même qu'elle nous laisserait sans espérance pour l'avenir, nous rend au moins quelque estime pour notre temps et pour notre pays.

L. de Carné.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris. De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

4 et 5 août

Les journaux anglais nous apportent le texte complet des discours qui ont été prononcés par lord John Russell et par lord Palmerston, en réponse à des interpellations sur l'intervention en Syrie.

Un membre de la Chambre des communes, sir James Fergusson, qui souleva le débat, commença par dire que les agresseurs avaient été les chrétiens.

Lord John Russell sans rien répliquer sur ce point, se contenta de faire l'historique des négociations engagées pour l'intervention; il raconta que c'était la France qui avait demandé l'action combinée de l'Europe, et lut le protocole définitivement adopté, d'après lequel il est dit que l'intervention a lieu *sur la représentation du Sultan qui demande aide à ses alliés.*

Lord John Russell termina son discours en affirmant que l'Angleterre et la France étaient décidées à ne pas intervenir en Italie.

Lord Palmerston se leva quelques instants après, pour répondre à M. Bright qui avait émis les doutes les plus sérieux sur la possibilité de régénérer l'empire ottoman.

L'éternel jeune-premier du Parlement britannique, qui se portait, il y a un an, le garant du Maroc contre l'Espagne, n'a pas manqué à son rôle de patron obligé de l'empire ottoman.

A en croire donc lord Palmerston, s'il est un gouvernement qui a fait des progrès depuis vingt ans, c'est la Turquie! Et elle en fera d'autres encore du même genre, a-t-il ajouté, si on la laisse libre de toute intervention étrangère, si on se borne à lui donner de bons conseils.

Le *Journal des Débats*, dans une correspondance qui lui est adressée de Tripoli, contient, en réponse à lord Palmerston, ce mot qui est joli et piquant : « En vain abattrait-on Cronstadt et toutes les fortifications de la Baltique, que la Turquie n'en serait pas moins incurable. »

Une discussion s'est élevée à la Chambre des lords sur le même sujet.

Lord Strattford de Redcliffe demanda communication des pièces diplomatiques échangées à propos de l'intervention en Syrie.

Il porta en même temps sur l'état de l'empire ottoman un jugement qui ne s'accorde guère avec l'optimisme musulman de lord Palmerston.

Le marquis de Clanricarde prononça quelques mots pour dire combien il était *heureux de voir que dans la question de Syrie la France s'était empressée de se rallier au gouvernement de la Reine.*

Après quelques observations présentées par lord Granville et par lord Wodehouse, lord Strattford retira sa motion.

Nous n'avons pas de nouvelles d'Italie.

Le *Daily-News* qui nous apporte la déclaration de lord John Russell sur les projets de non-intervention de l'Angleterre et de la France en Italie, contient quelques pages plus loin, les lignes suivantes : « La *Reine d'Angleterre*, magnifique navire à hélice, acheté par les agents de Garibaldi, à Liverpool, est parti vendredi, avant la nuit, pour la Sicile ; la *Reine d'Angleterre* est chargé de fusils, munitions, etc., et du matériel d'hôpital fourni par la Société des dames de Londres. »

Il y a deux jours, un député disait, à la Chambre des communes, que le gouvernement devait veiller à ce qu'il n'y eût pas d'armes entre les mains des Irlandais. Et lord Palmerston répondait que toutes les précautions étaient prises à cet égard ; ajoutant, du reste, qu'elles étaient inutiles, car les Irlandais, qu'il connaît à peu près autant que l'empire ottoman, adorent, disait-il, l'Angleterre.

Ces armes, ces munitions de guerre, etc., qui ne sont pas bonnes pour la patrie

d'O'Connell, l'Angleterre les expédie à la bande de Garibaldi.

Le journal italien, l'*Espero*, se félicite de l'intention qu'a manifestée l'Empereur, dans sa lettre à M. de Persigny, de ne faire et de ne tolérer aucune intervention dans la Péninsule. Il y voit un nouveau service rendu à la cause italienne.

Les journaux allemands inclinent de plus en plus à l'idée qu'un protocole a été signé à Tœplitz.

6 *août*

Le *Moniteur* publie les deux protocoles de la Conférence que les représentants des grandes puissances ont tenue vendredi dernier sur la question de Syrie.

Par le premier protocole, il est établi, que le corps de troupes européennes, destiné à donner aux troupes du Sultan une coopération active pour la pacification de la Syrie, pourra être porté à 12,000 hommes, dont la moitié sera immédiatement fournie par la France, et dont l'autre moitié, s'il y a lieu, sera demandée à celles d'entre les puissances qu'une nouvelle Conférence aura désignées; — que le commandant en chef de l'expédition devra, à son arrivée, s'entendre avec le commissaire extraordinaire de la Porte pour les mesures à prendre et pour les positions à occuper; — que la durée du séjour des troupes européennes en Syrie ne pourra pas excéder six mois; — que les grandes puissances entretiendront des forces navales suffisantes pour ramener la tranquillité sur le littoral de la Syrie.

Le protocole termine en disant que les stipulations qui précèdent *entreront immédiatement en vigueur.*

D'après le deuxième protocole, les représentants des puissances contractantes, après avoir fait promesse d'un absolu désintéressement dans l'exécution des engagements précités, expriment *le prix que leurs cours respectives attachent à l'amélioration du sort des populations chrétiennes de tout rite dans l'empire ottoman, conformément aux promesses solennelles de la Sublime Porte.*

Le plénipotentiaire de Turquie a pris acte de cette déclaration, *en faisant observer que la Sublime Porte a employé et continuera à employer ses efforts dans le sens du vœu exprimé.*

La France va donc paraître en Syrie, elle va envoyer son drapeau soutenir la croix dans ces vieilles contrées que désole la barbarie musulmane. C'est là, pour nous, l'événement qui plane au-dessus des objections de détail : non, quelque restreinte que soit la carrière ouverte à son action, il ne sera pas dit que la France aura passé en Syrie et que les choses resteront comme si rien n'avait été fait! La France, sous peine de se manquer à elle-même, est tenue de réussir; elle est tenue d'achever son œuvre, c'est-à-dire, de laisser derrière elle les chrétiens vengés et sauvés, non-seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir.

Les grandes puissances demandent et la Porte Ottomane promet *des mesures administratives sérieuses* pour éviter le retour d'horreurs pareilles à celles qui viennent d'affliger et d'épouvanter l'Europe.

Ces mesures administratives, en ce qui concerne les chrétiens du Liban, sont bien simples : elles doivent consister dans la suppression de toute administration turque, dans le rétablissement des Maronites dans leur antique et presque complète indépendance, telle que la leur garantissent encore des traités non abrogés, et telle qu'ils en ont joui jusqu'en 1840 pour leur propre bonheur.

Pendant que les affaires de Syrie entrent dans une nouvelle phase, celles d'Italie deviennent de plus en plus sombres.

La *Patrie* et le *Constitutionnel* annoncent, sur la foi d'une dépêche télégraphique dont nous n'avons pas la confirmation, que 1,500 garibaldiens ont débarqué en Calabre.

D'après les mêmes renseignements, le comité révolutionnaire de Naples aurait fait dire au dictateur que le moment du coup de main était venu.

Nous nous permettrons de demander encore, si l'Italie ne réclame pas, à l'heure qu'il est, de l'Europe, de la France surtout, quelque chose qui ressemblerait à *la coopération active* donnée à la Turquie.

Nous croyons qu'une intervention aura

lieu tôt ou tard dans la Péninsule : si elle ne se fait pas au profit du Pape, du Père commun, elle éclatera bon gré mal gré le jour où la lutte qui se sera engagée sur les bords du Mincio, aura mis la France dans l'inévitable alternative de voir l'Italie aux mains de l'Autriche ou aux mains de Mazzini.

Mais enfin, en admettant même que le principe de non-intervention doive être aujourd'hui appliqué sans réserve, une conséquence impérieuse en découle ; c'est que l'Europe, c'est que la France, décidées à le respecter pour elles-mêmes, les feront respecter par autrui.

Or, le principe de non-intervention est violé en Italie : il l'est par le Piémont, qui laisse la révolution et la guerre s'organiser dans ses villes et dans ses ports contre un Etat voisin ; qui fait, en un mot, ce que la France ne laisserait jamais les Polonais eux-mêmes faire dans son sein contre la Russie, ou les Irlandais contre l'Angleterre.

Si le principe de non-intervention s'oppose à ce que l'Europe, à ce que la France se mêlent, par exemple, des différends du roi de Naples avec ses sujets de Sicile ou de terre ferme ; il crée en même temps pour l'Europe, pour la France, le devoir de s'opposer à ce que le Piémont s'arroge un droit qu'elles ne se reconnaissent pas à elles-mêmes et intervienne là où elles ne le peuvent pas.

Qu'on ne nous dise point que le principe de non-intervention exige qu'on laisse l'Italie à elle-même.

Pareille prétention érigée en maxime d'Etat serait, nous osons l'affirmer, l'abdication de la France, l'abdication de la justice et du droit dans le monde.

En 1848, lorsque les cantons protestants de l'Helvétie voulurent écraser sous le poids du nombre et de la force les cantons catholiques, est-ce qu'on aurait été reçu à dire à la France : « Vous n'avez pas le droit de « vous mêler des affaires d'autrui, laissez « la Suisse à elle-même ! » Le gouvernement français se souvint du droit des faibles confié à sa garde, il ne voulut pas voir les menées de l'Angleterre et de la démagogie bâtir à ses portes un Etat unitaire, il prépara une intervention que la révolution de Février, suivie bientôt de l'apaisement des cantons, empêcha d'aboutir.

L'année suivante, lorsque l'Allemagne eut des velléités d'unité, et que la Confédération germanique parut à la veille de se fondre dans la Prusse, la France républicaine n'entendit pas demeurer indifférente ; en un temps où le sophisme n'avait guère honte de se montrer, pas une voix ne s'éleva pour dire qu'il fallait laisser les Allemands à eux-mêmes, pour dénier à notre patrie la faculté de s'occuper de ce qui se passait de l'autre côté du Rhin ; la France, dans des dépêches qu'il serait trop long de citer, affirma et revendiqua son droit, clair comme le jour.

S'il est reçu aujourd'hui que le Piémont peut faire tout ce qu'il voudra en Italie, parce qu'il faut laisser l'Italie à elle-même, la Russie constituera à son profit le panslavisme, en disant à l'Europe qu'il faut laisser les Slaves à eux-mêmes ; un tyran viendra qui, en sa qualité de latin, mettra sous son joug les peuples de race latine ; un autre tyran viendra qui, se disant Européen, confisquera toute l'Europe : et alors, adieu le droit ! adieu la liberté ! adieu la civilisation !

Nous savons du reste que ces énormités, dont quelques écrivains se font les naïfs échos parmi nous, l'Angleterre, mieux avisée, les a inventées dans la question italienne comme une bonne affaire.

On l'a vue très-calme, tant qu'il n'a été bruit que de l'indépendance de l'Italie ; elle ne s'est prononcée tout à fait que lorsqu'il s'est agi de son unité. Alors elle a compris la mine à exploiter contre la France, elle a déclaré très-haut qu'il fallait laisser l'Italie à elle-même, c'est-à-dire, la laisser au plus fort, au Piémont.

Que dirait l'Angleterre, si l'Espagne voulait s'annexer le Portugal, la Suède la Norwége, et que la France criât sur tous les tons : « Pas d'intervention ! laissons les « races ibérique ou scandinave se débattre « entre elles ! »

L'Angleterre ferait alors ce qu'elle a fait maintes fois en Syrie contre Méhémet-Ali, en Grèce contre le roi Othon, etc. ; elle interviendrait.

Ne nous laissons donc pas arrêter par une politique sans conscience. L'Angleterre se juge elle-même, en soutenant aujourd'hui le *statu quo* contre les chrétiens d'Orient, le bouleversement contre Pie IX : et nous ne pouvions souhaiter au vieil ennemi de la France qui s'appelle lord Palmerston, d'autre sort que celui qu'il éprouve en ce moment ; il est là, entre ses deux alliés, ayant, à sa droite, un pacha ivre de sang maronite, et, à sa gauche, Mazzini.

H. MERCIER DE LACOMBE.

Télégraphie privée.

Naples, 5 août.

Les efforts du gouvernement napolitain pour conclure une trêve avec Garibaldi dans le but d'arrêter la guerre civile ayant échoué, on se prépare ici à repousser toute tentative d'invasion. On s'occupe activement d'introduire des améliorations dans l'armée et dans la marine.

Le commandant Capecelatro est nommé directeur du ministère de la marine. Le service du télégraphe, qui formait une administration indépendante, est incorporé au ministère de l'intérieur. On complète le renouvellement du personnel des administrations. La secrétairerie particulière du Roi est supprimée.

La camarilla, qui formait l'entourage du Roi, est remplacée par des hommes désignés par le ministère. Le Roi visite les postes de la garde nationale. La ville est tranquille.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*.)

Le *Moniteur* publie aujourd'hui les deux protocoles de la conférence tenue vendredi dernier sur la question de Syrie.

Premier protocole de la conférence tenue au ministère des affaires étrangères le 3 août 1860.

Sa Majesté Impériale le Sultan voulant arrêter, par des mesures promptes et efficaces, l'effusion du sang en Syrie, et témoigner de sa ferme résolution d'assurer l'ordre et la paix parmi les populations placées sous sa souveraineté, et Leurs Majestés l'empereur des Français, l'empereur d'Autriche, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Son Altesse Royale le prince-régent de Prusse et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, ayant offert leur coopération active, que Sa Majesté le Sultan a acceptée, les représentants de Leursdites Majestés et de Son Altesse Royale sont tombés d'accord sur les articles suivants :

Art. 1er. Un corps de troupes européennes, qui pourra être porté à douze mille hommes, sera dirigé en Syrie pour contribuer au rétablissement de la tranquillité.

Art. 2. Sa Majesté l'empereur des Français consent à fournir immédiatement la moitié de ce corps de troupes. S'il devenait nécessaire d'élever son effectif au chiffre stipulé dans l'article précédent, les hautes puissances s'entendraient sans retard avec la Porte par la voie diplomatique ordinaire sur la désignation de celles d'entre elles qui auraient à y pourvoir.

Art. 3. Le commandant en chef de l'expédition entrera, à son arrivée, en communication avec le commissaire extraordinaire de la Porte, afin de combiner toutes les mesures exigées par les circonstances et de prendre les positions qu'il y aura lieu d'occuper pour remplir l'objet du présent acte.

Art. 4. Leurs Majestés l'empereur des Français, l'empereur d'Autriche, la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Son Altesse Royale le prince-régent de Prusse et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies promettent d'entretenir les forces navales suffisantes pour concourir au succès des efforts communs pour le rétablissement de la tranquillité sur le littoral de la Syrie.

Art. 5. Les hautes parties, convaincues que ce délai sera suffisant pour atteindre le but de pacification qu'elles ont en vue, fixent à six mois la durée de l'occupation des troupes européennes en Syrie.

Art. 6. La Sublime Porte s'engage à faciliter autant qu'il dépendra d'elle la subsistance et l'approvisionnement du corps expéditionnaire.

Il est entendu que les six articles précédents seront textuellement convertis en une convention qui recevra les signatures des représentants soussignés aussitôt qu'ils seront munis des pleins pouvoirs de leurs souverains, mais que les stipulations de ce protocole entreront immédiatement en vigueur.

Monsieur le chargé d'affaires de Prusse, toutefois, fait observer que la distribution actuelle des bâtiments de guerre prussiens peut ne pas permettre à son gouvernement de coopérer, dès à présent, à l'exécution de l'art. 4.

Fait à Paris, le 3 août 1860, en six expéditions.

THOUVENEL. — METTERNICH. — COWLEY.
REUSS. — KISSÉLEF. — AHMET VEFIK.

Deuxième protocole de la conférence tenue au ministère des affaires étrangères le 3 août.

Les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, de la Prusse et de la Russie désirant établir, conformément aux intentions de leurs cours respectives, le véritable caractère du concours prêté à la Sublime Porte aux termes du protocole signé le même jour, les sentiments qui leur ont dicté

les clauses de cet acte et leur entier désintéressement, déclarent, de la manière la plus formelle, que les puissances contractantes n'entendent poursuivre ni ne poursuivront, dans l'exécution de leurs engagements, aucun avantage territorial, aucune influence exclusive, ni aucune concession touchant le commerce de leurs sujets, et qui ne pourrait être accordée aux sujets de toutes les autres nations.

Néanmoins, ils ne peuvent s'empêcher, en rappelant ici les actes émanés de Sa Majesté le Sultan, dont l'article 9 du traité du 30 mars 1856 a constaté la haute valeur, d'exprimer le prix que leurs cours respectives attachent à ce que, conformément aux promesses solennelles de la Sublime Porte, il soit adopté des mesures administratives sérieuses pour l'amélioration du sort des populations chrétiennes de tout rite dans l'empire ottoman.

Le plénipotentiaire de Turquie prend acte de cette déclaration des représentants des hautes puissances et se charge de la transmettre à sa cour, en faisant observer que la Sublime Porte a employé et continuera à employer ses efforts dans le sens du vœu exprimé ci-dessus.

Fait à Paris, le 3 août 1860, en six expéditions.

THOUVENEL. — METTERNICH. — COWLEY. — REUSS. — KISSÉLEFF. — AHMET VÉFYK.

Le journal officiel publie le décret suivant :

NAPOLEON, etc.

Voulant donner à l'émir Abd-el-Kader un témoignage des sentiments que nous a inspirés sa noble conduite à Damas ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. L'émir Abd-el-Kader est élevé à la dignité de grand-croix de notre ordre impérial de la Légion d'honneur.

Art. 2. Notre ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères et le grand chancelier de l'ordre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 5 août 1860.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères,
THOUVENEL.

Les massacres de Damas.

Les nouvelles de Damas sont enfin arrivées, mais elles nous laissent dans la plus cruelle des anxiétés.

Au départ du courrier, le massacre était général et implacable : tout ce qui était chrétien, sans distinction de race, de rite ou de nationalité, était désigné au fer des assassins ; 6,000 maisons étaient en flammes, et les débris de la population chrétienne, entassés dans les jardins d'Abd-el-Kader, étaient assiégés par une multitude sanguinaire, en proie à toutes les tortures de la faim. A l'heure où nous écrivons, ces infortunés ont peut-être succombé, appelant en vain à leur secours l'Europe chrétienne, qui délibère tandis qu'on les égorge, et dont la protection stérile n'aura été pour eux qu'une cause de mort. Avec eux ont peut-être péri notre brave consul, soutenant dignement jusqu'au bout l'honneur de la France, nos Lazaristes, nos Sœurs de charité, jadis l'idole de la population entière, que nous avons vues entourées des bénédictions de ces mêmes musulmans dont elles soignaient les maladies, pansaient les blessures, élevaient les enfants ; et qui, en échange de ces bienfaits, leur apportent maintenant la violence et la mort.

Le doute n'est plus permis aujourd'hui, toute illusion est volontaire.

Nous sommes en face d'une vaste conspiration ourdie dans l'ombre par la permission sinon par les soins du gouvernement turc, complot qui embrasse tous les pays musulmans et qui a pour but l'extermination des chrétiens. La querelle des Druses et des Maronites n'a été qu'un prétexte ; au signal donné dans le Liban, le mouvement a éclaté à Damas, à Alep ; il se propagera et gagnera demain Smyrne, Constantinople, si on n'y met bon ordre ; après-demain l'Algérie, car là se ressent toujours le contre coup de toutes les excitations mahométanes. L'islam appelle ses fidèles croyants et les poussant à une réaction violente contre l'invasion des idées modernes, veut retremper dans le sang ses membres affaiblis.

Eh bien, croisade contre croisade ! drapeau contre drapeau !

A la croisade du fanatisme et de la barbarie nous opposons la croisade du christianisme et de la civilisation : au drapeau vert nous opposons la croix.

C'est au nom des croyances religieuses, et pour la plus grande gloire du croissant que les églises ont été brûlées, les prêtres égorgés, les populations massacrées, — c'est au croissant que nos troupes devront s'attaquer. C'est pour l'outrager, pour l'hu-

milier, pour lui prouver son impuissance, que l'expédition de Syrie doit être entreprise, ou son but aura été manqué, et nous verrons périodiquement les mêmes scènes se reproduire.

Et qu'on ne se méprenne pas sur le sens de nos paroles : ce n'est pas le fanatisme religieux qui les inspire, c'est la connaissance que nous avons de la Syrie et des populations qui l'habitent. Nous sommes fort partisans de la liberté de conscience et nous la demandons trop pour nous-mêmes pour vouloir la refuser aux autres. Mais nous connaissons le terrain sur lequel nos troupes vont agir; nous savons les sentiments qui y ont cours. Les idées, fort respectables d'ailleurs, en fait de tolérance religieuse, qui ont été appliquées en Algérie, et qui étaient peut-être nécessaires dans un pays soumis à notre domination, seraient hors de saison dans des contrées que nous ne comptons pas nous approprier; fort peu comprises, et surtout fort peu appréciées des musulmans de l'Algérie, elles ne le seraient pas du tout des habitants de la Syrie. Promptement travesties, elles seraient considérées comme un signe de faiblesse et de crainte. L'indifférence en matière religieuse est un sentiment encore inconnu de l'autre côté de la Méditerranée : « L'Orient, a dit « un diplomate célèbre, sera à celui qui « fera le plus franchement le signe de la « croix. »

C'est donc au nom de la croix et pour la croix que nous devons combattre. Il est une opinion profondément enracinée dans l'esprit de tous les musulmans asiatiques, c'est que les chrétiens du monde entier forment une race misérable et abjecte, vivant par la permission du Sultan, et exerçant son culte infâme par une bienveillante tolérance des chefs de l'islam. Cette croyance fait leur force : leur audace tombera avec elle. Il faut donc leur montrer la vérité : il faut qu'ils apprennent, à leurs dépens, que depuis longtemps les rôles sont intervertis ; que le Sultan doit son trône à la condescendance de l'Europe, que sans les malheureuses divisions des puissances, les Turcs seraient depuis longtemps refoulés dans leurs déserts, et l'islamisme balayé des points où il peut nous porter ombrage.

Pour arriver à ce résultat, il faut frapper fort et juste. Pour prouver aux musulmans et aux Turcs notre supériorité, il faut frapper les uns dans leurs intérêts et leurs personnes, les autres dans leurs préjugés et leurs croyances. Il ne suffit pas de l'exécution de quelque pacha ou de quelque chef indigène, d'une indemnité arrachée à tel ou tel spoliateur : il faut aller plus loin. Damas est un ville sainte, protégée par le prophète contre toute tentative du *giaour* ; à l'abri de cette prétendue inviolabilité, elle commet les crimes les plus épouvantables : il lui faut un châtiment terrible, dont le souvenir demeure comme une menace permanente pour les fanatiques de l'avenir. Au milieu de la ville il y a une mosquée célèbre, sainte entre toutes les saintes, dont nul chrétien n'a franchi le seuil, car il y aurait trouvé la mort, il faut qu'elle soit violée. Nous demandons grâce pour ses murs et ses colonnes, car c'est un magnifique monument du quatrième siècle, qui offre le plus grand intérêt à l'artiste et à l'archéologue ; mais il faut qu'elle soit humiliée comme sanctuaire, que nos soldats y pénètrent, s'y établissent, et y témoignent du mépris de toute la chrétienté pour l'islamisme. L'an dernier, à Jérusalem, le grand-duc Constantin a plus augmenté l'influence russe en entrant en armes et le cigare à la bouche dans la mosquée d'Omar, qu'en promenant le long des côtes les canons de ses frégates. Les malheurs de cette année auraient peut-être été évités, si, lors des massacres de Djeddah, les vaisseaux français et anglais, au lieu de faire pendre quelques misérables, peut-être innocents, eussent envoyé leurs équipages débarqués occuper un instant la Mecque, outrager la Kaaba, et convaincre l'islamisme d'impuissance sur le tombeau même de son fondateur.

Si l'on partage les opinions que nous venons d'exprimer, on comprendra que la répression par l'intermédiaire des troupes turques soit impossible ; que la mission de Fuad-Pacha soit une fin de non-recevoir.

Il faut une intervention française, énergique, rapide.

L'opinion publique est avec nous : elle est unanime, impatiente. Elle ne comprend pas que des jalousies mesquines puissent entraver si longtemps un désir si clairement exprimé, une volonté si formelle : elle se rappelle qu'en Morée, à Alger, dans des circonstances analogues, de semblables jalousies n'ont pas arrêté l'action de la France. Et pourtant la France de 1860 a, sur celle de 1825 et de 1830, l'avantage de l'unanimité : elle offre, pour la première fois, depuis longtemps, le spectacle d'une nation entière, ayant, sans distinction de partis

et d'opinions, une seule pensée, une seule émotion ; c'est une grande force pour ceux qui tiennent en main ses destinées : nous souhaitons qu'ils sachent s'en servir.

M. DE VOGUÉ.

On nous communique la lettre suivante, adressée de Beyrouth, au R. P. Custode de Terre-Sainte, à Jérusalem, par un religieux franciscain, et que nous traduisons de l'italien :

Beyrouth, 14 juillet.

« Peu de lignes et à la hâte. Les nouvelles de Damas sont très-tristes. Je n'ai reçu aucune lettre ; mais voici ce que me rapporte à l'instant même le supérieur des lazaristes, qui a reçu ce matin une lettre de Damas :

« Nos religieux lazaristes et les religieuses se sont réfugiés dans la maison d'Abd-el-Kader avec un grand nombre de chrétiens. Abd-el-Kader déclare qu'il aime mieux mourir avec tous les gens de sa maison et de sa suite, plutôt que de laisser massacrer un seul chrétien de ceux qui ont cherché un refuge chez lui. — Vos religieux franciscains (1) ont tous été massacrés (*tutti quanti*) et livrés aux flammes. Votre couvent a été entièrement brûlé ainsi que tout le quartier des chrétiens, et le nombre des chrétiens qui ont péri est de 6,000. L'incendie de la ville continue. On a décapité deux évêques, l'un grec catholique et l'autre maronite. Les maisons consulaires ont été détruites, les janissaires massacrés ainsi que les drogmans des consulats. On ne parle pas des consuls, à l'exception du consul anglais, qui a été respecté dans sa maison ainsi que sa famille. »

« J'aurai plus de détails une autre fois. Dieu fasse que cela ne soit pas vrai. Mais la même chose m'a été assurée par le consul sarde Vilani, qui a reçu ce matin une lettre de Damas, à lui adressée par un médecin piémontais. Ici, à Beyrouth, on a beaucoup de craintes au sujet du gouverneur, parce qu'il est aussi hostile que possible aux chrétiens. De fait, il ne serait rien arrivé à Damas si les soldats n'avaient pas été les premiers à attaquer les chrétiens. »

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Jérusalem :

A la nouvelle des massacres, des incendies et des horreurs de tout genre qui désolent en ce moment la Syrie, nous avions quelque raison de craindre le contre-coup de ces tristes excès. Dans une grande partie de la Palestine, le fanatisme turc est toujours farouche et menaçant. Heureusement à Naplouse, à Hébron et autres localités connues par l'esprit intolérant des Turcs, on ne trouve ni Latins, ni Grecs, ni Arméniens ; et dans les lieux où les populations chrétienne et musulmane sont mélangées, on a pu, avant que le public eût connaissance des événements de Syrie, prendre des mesures énergiques.

Les consuls des différentes nations, et surtout le consul de France à Jérusalem, M. de Barrère, spécialement chargé du protectorat des Lieux-Saints, se sont entendus avec le gouverneur de la ville pour prévenir toute explosion de haine et d'animosité. On n'a pas eu de vives instances à faire pour déterminer Surraya-Pacha à exercer une vigilance sévère. Ce gouverneur, aussi ferme qu'intelligent, comprend combien le fanatisme est odieux et en définitive funeste à la domination musulmane ; aussi a-t il toujours réprimé avec énergie les actes d'agression contre les chrétiens.

Jusqu'aujourd'hui l'ordre n'a pas été troublé à Jérusalem. C'est à peine si quelques rares musulmans ont tenu entre eux des propos séditieux qui ne pouvaient être suivis d'aucun effet. On espère que dans le reste de la province, on n'aura aucun triste événement à déplorer. Les Grecs, d'ordinaires si bruyants, pourraient montrer en ce moment plus d'énergie morale. Rien ne déconcerte le Turc comme une constante fermeté.

Nous avons appris avec indignation le massacre des Pères de Terre-Sainte de Damas. Dans la Palestine, ces religieux se font estimer par leur esprit de douceur et d'abnégation, des musulmans eux-mêmes. Ici du moins ils n'auront pas le même sort à redouter.

On annonce que les travaux de restauration et d'appropriation de l'église Sainte-Anne vont prochainement commencer. On sait que cette église a été cédée à la France par le Sultan après la guerre de Crimée. On dit également que Mgr Valerga se propose de construire un patriarchat et une église patriarchale à l'ouest de la ville. L'église du Saint-Sépulcre servant aux offices de plusieurs rites différents et l'église Sainte-Anne étant la propriété exclusive de la France, il n'y a pas à Jérusalem d'église patriarchale proprement dite.

Pour extrait : M. GARCIN.

---

(1) Le couvent de Damas était un des principaux de la Sainte-Custodie, et l'église des franciscains, la seule paroisse latine avec une école qui donnait les plus justes espérances.

Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante de Constantinople en date du 2 août :

« Ahmet-Pacha, gouverneur général de la province de Damas et commandant en chef de l'armée d'Arabistan, arrivé à Constantinople, a été sur-le-champ dégradé et renvoyé en Syrie pour y être mis en jugement.

« Kurchid-Pacha, gouverneur général de Beyrouth, est en état d'arrestation. »

Une lettre adressée le 17 juillet de Damas à la feuille officielle confirme les affreuses nouvelles que nous donnions hier d'après nos correspondances particulières.

« Nos craintes ne se sont que trop promptement réalisées. Lundi 9 juillet, à deux heures de l'après midi, la ville s'est soulevée, la populace s'est portée en foule vers le quartier habité par les chrétiens, et le massacre a commencé sans que les troupes aient fait la moindre tentative pour s'y opposer. Le mouvement avait été si bien combiné que, dans l'espace d'une demi-heure, le quartier chrétien s'est trouvé envahi sur plusieurs points à la fois. En même temps que l'on tuait les habitants, on mettait le feu aux maisons après les avoir pillées. Le massacre a duré jusqu'au lundi 16 juillet; mais les trois premiers jours ont été les plus terribles. Quant à l'incendie, il ne s'est arrêté que lorsque le feu n'a plus rien trouvé à dévorer; le quartier chrétien n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. Bien qu'il soit impossible de préciser dès à présent le chiffre des victimes de tout sexe et de tout âge qui ont été impitoyablement égorgées, on peut l'évaluer approximativement à huit mille. Cependant on épargnait en général les femmes, principalement les plus jeunes, qui étaient emmenées en captivité ou subissaient des traitements plus affreux que la mort elle-même. Telle est, depuis huit jours, la situation de Damas, et il est pénible de dire que les autorités n'ont pas cherché un instant à comprimer l'insurrection ; leur attitude était bien plutôt faite pour l'encourager, et les soldats eux-mêmes prenaient part au pillage.

« Pendant ces tristes scènes, Abd-el-Kader et les Algériens qui l'entourent ne restaient pas inactifs. N'ayant pu arrêter le mouvement dès son début, parce qu'avec la poignée d'hommes dont il disposait il lui aurait fallu lutter contre toute une population déchaînée et contre les troupes elles-mêmes, l'émir fit tous ses efforts pour sauver le plus grand nombre possible de chrétiens. Onze mille de nos coreligionnaires lui doivent la vie et ont trouvé un asile partie dans sa maison, partie dans son quartier, et le plus grand nombre à la citadelle, où, contre son gré, Ahmet Pacha a dû les recevoir. Les agents des puissances européennes et leurs nationaux n'ont pas été mieux traités que les rayas. La plupart des consulats ont été pillés et livrés aux flammes, et c'est à grand'peine que les consuls ont pu échapper à la mort. Le couvent de Terre-Sainte a été également pillé et brûlé. Malgré les efforts tentés par le gérant du consulat de France pour sauver les religieux franciscains qui s'y trouvaient: six pères et deux frères ont été massacrés. Le couvent des lazaristes et celui des sœurs de charité ont aussi été incendiés, mais les membres de ces deux communautés ont pu être recueillis chez Abd-el-Kader.

« Le bruit court que ces jours derniers, à Homs et à Hama, les chrétiens ont été également massacrés. »

On lit dans le *Journal des Débats* :

Les provinces ottomanes de la côte asiatique ressentent le contre-coup des événements de Syrie, de façon à inspirer les plus sérieuses inquiétudes.

Une grande fermentation régnait dans les villes de l'Hedjaz et de l'Yémen, et particulièrement à Djeddah, de sinistre mémoire. Après les massacres dont cette ville avait été complice, on se souvient qu'une contribution lui avait été imposée à titre d'indemnité par les gouvernements de France et d'Angleterre, d'accord avec la Porte. Cette contribution n'a pas été payée, et le gouvernement ottoman est notoirement incapable de contraindre Djeddah à s'acquitter. En 1858, la garnison turque laissa assassiner les consuls et traîner aux ruisseaux les pavillons des deux nations sans intervenir. Des chrétiens, poursuivis par la populace furieuse, vinrent demander asile dans les casernes turques : les officiers et les soldats du Sultan les laissèrent égorger sous leurs yeux. Au moment du massacre, il y avait sur rade un bâtiment de guerre anglais, qui reçut à son bord les quelques chrétiens échappés à la mort, et appareilla pour venir à Suez demander et attendre des instructions. De pareilles atrocités ont de tout temps autorisé des représailles immédiates, et personne alors ne mit en doute que si un bâtiment français se fût trouvé dans la mer Rouge, il eût pris sur lui de suppléer sans hésitation et sans délai aux instructions qu'il ne pouvait avoir. On ne prévoit pas de tels crimes. Mais ce qu'on put prévoir alors comme aujourd'hui, c'est que la Porte ne ferait rien sans y être contrainte.

Ce ne fut que six mois après l'attentat que la France et l'Angleterre se firent enfin justice elles-mêmes. Le *Duchayla* avait dû se rendre dans la mer Rouge, partant de Toulon et doublant le cap de Bonne-Espérance.

Après l'exécution des principaux coupables, les pavillons consulaires furent de nouveau arborés à Djeddah et salués par les batteries turques, mais l'impunité n'en était pas moins acquise à la ville qui, tout entière, avait été complice.

Malgré l'énergie déployée en cette occasion par notre agent et consul général en Egypte, M. Sabatier, on ne saurait nier que l'intervalle qui s'écoula entre le crime et la répression ne nuisît à l'effet moral qu'on en attendait.

On voit par les nouvelles de Damas, ce que peuvent coûter de sang et de larmes les hésitations et les délais. Ce ne sont pas les avertissements et les pronostics qui ont manqué à la diplomatie pour l'engager à hâter ses délibérations. Quand le bâtiment anglais *Cyclops* quitta Djeddah pour aller chercher des ordres à Suez, sa présence sur les lieux n'était plus nécessaire, il n'y avait plus personne à tuer. Il n'en est pas

encore de même heureusement en Syrie et dans tout le reste de l'Asie ottomane. Il ne suffit pas de pacifier le Liban, il faut empêcher la guerre d'extermination de s'étendre. Ceux qui veulent prolonger l'existence de l'empire ottoman doivent le souhaiter et le comprendre, mieux encore que ceux qui, comme nous, ont placé la question d'humanité avant toute préoccupation politique. Nous appelons l'attention publique, et en particulier celle des gouvernements représentés par des consuls dans les villes de la mer Rouge, sur ces positions si isolées et si compromises. Nous leur signalons aussi l'île de Candie, à peine pacifiée, et qu'on nous représente comme très-agitée et à la veille de quelque nouveau soulèvement. Nous espérons que la convention européenne aura eu le temps d'apprécier les progrès du mal qui la débordaient, d'en prévoir et d'en indiquer le remède.

On nous assure que M. le commandant de La Roncière, si regretté sur les côtes de Syrie, mais où notre armée va désormais suffire à tout, s'est rendu, avec la *Zénobie*, à Candie, au premier bruit des mouvements de cette île.

Nous voudrions apprendre aussi qu'un pavillon français a paru dans la mer Rouge. N'est-il pas à regretter que l'isthme de Suez ne soit pas ouvert, et que la France n'ait pas son port d'Aden dans le golfe Arabique? — *F. Camus.*

Voici, d'après le *Moniteur de l'Armée*, la composition du corps expéditionnaire de Syrie :

Commandant. — DE BEAUFORT D'HAUTPOUL, général de brigade.
Aide de camp. — N...
État-major. — Osmont, colonel, chef d'état-major.
— Boyer, chef d'escadron.
— N..., capitaine.
— N..., capitaine.
— N..., capitaine.
— De Champlouis, capitaine.
Intendance militaire. — Mony, sous-intendant militaire.
Prévôt. — Raymont, lieutenant de gendarmerie.
Service de santé. — Colmant, médecin principal.
Service vétérinaire. — Moulin, vétérinaire en 1er.

Infanterie.

16e bataillon de chasseurs à pied.
1 bataillon du 1er régiment de zouaves.
5e régiment d'infanterie de ligne.
13e régiment d'infanterie de ligne.

Cavalerie.

1 escadron du 1er régiment de hussards.
2 escadrons des 1er et 3e régiments de chasseurs d'Afrique.
1 escadron du 2e régiment de spahis.

Artillerie.

1 batterie de montagne du 1er régiment.
1 batterie montée du 10e régiment.
1 escouade de la 6 compagnie des ouvriers.

Génie.

1 compagnie du 2e régiment.

Administration.

Train des équipages : 1 compagnie du 2e escadron; 1 compagnie du 3e escadron.
Ouvriers et infirmiers.

Force publique.

Détachement.

M. le général de Beaufort d'Hautpoul a quitté Paris hier soir pour se rendre à Toulon.

On assure qu'il prendra passage sur la frégate à vapeur le *Mogador*, mise à sa disposition, et qui le conduira directement à Beyrouth.

Le *Journal de Toulouse* annonce que la première batterie du 10e régiment d'artillerie, et les compagnies de guerre du 16e bataillon de chasseurs ont reçu vendredi leur ordre définitif de départ. Elles ont dû quitter Toulouse hier dimanche, pour se rendre à Toulon par les voies ferrées.

Un régiment d'infanterie venant de Châlons et se rendant à Toulon, a traversé Lyon, le 3 août, à minuit. Officiers et soldats, dit le *Courrier*, paraissaient pleins d'enthousiasme pour cette expédition, qui leur plaît infiniment plus que celle de Crimée.

Le 4, plusieurs détachements allant rejoindre le corps expéditionnaire, ont traversé la même ville. Parmi ces détachements tirés des volontaires du génie, des chasseurs à pied, de la gendarmerie, une colonne forte de 80 hommes commandés par un lieutenant, portait un drapeau où se lisait cette inscription : *Les volontaires du 1er chasseurs partant pour la Syrie.*

A l'embarcadère de Perrache, ces troupes ont été passées en revue par M. le maréchal de Castellane, qui leur a adressé un chaleureux et patriotique discours.

Une compagnie du génie, appartenant au camp de Sathonay, est partie en même temps, en tenue de campagne.

Les journaux de Lyon signalent encore le passage de mille hommes venant du camp de Châlons, dans la journée du 5.

N'oublions pas de mentionner avec tous ces départs celui d'un certain nombre de Sœurs appartenant à divers ordres et à plusieurs diocèses, qui s'empressent de se rendre en Syrie, où elles auront à soigner nos malades et à distribuer des secours aux malheureuses victimes des massacres du Liban.

M. GARCIN.

Mgr l'archevêque de Rouen vient de publier une circulaire en faveur des chrétiens de Syrie.

« Cette belle contrée, qui entendit autrefois la parole de saint Pierre et celle de saint Paul, où, pour la première fois, nos ancêtres dans la foi reçurent le nom de chrétiens, et qui vit se former les églises les plus florissantes, nage maintenant dans le sang et dans les larmes. Hommes, femmes, enfants ont péri par milliers, victimes du fanatisme barbare des Druses et des Turcs. Les uns égorgeaient, les autres laissaient faire. Rien n'a été épargné : les prêtres, les religieux, les vierges consacrées à Dieu sont également tombés sous le fer des assassins; les autels ont été profanés, les églises brûlées, les terres ravagées, les arbres à fruits coupés, une multitude de villages réduits en cendre. La désolation s'est assise dans les vallées du Liban, et les familles chrétiennes échappées au massacre errent sans pain et sans asile sur le rivage des mers, autour des villes encombrées de réfugiés, ou dans les plaines dévorées par les ardeurs du soleil. Les populations que n'ont pas encore osé frapper les infidèles, les entendent frémir, autour d'elles, de fureur et de rage, et si une prompte assistance ne leur était donnée, elles aussi seraient bientôt exterminées et le nom chrétien disparaîtrait de cette terre, que nos chevaliers rougirent de leur sang, pour racheter le tombeau de Jésus-Christ.

« Mais la race de ces preux n'est pas éteinte. La France s'est émue au récit de tant d'horreurs; l'Empereur, sans se laisser arrêter par les lenteurs de la diplomatie, envoie nos braves au secours de leurs frères. Déjà les vaisseaux sont réunis, déjà les voiles sont déployées et la vapeur gronde ; encore quelques jours, et les chrétiens de Syrie respireront à l'abri de toute alarme.

Mais, hélas! que deviendront les femmes et les enfants qui ont perdu leurs époux, leurs pères et tous leurs moyens d'existence? Que deviendront les infortunés qui se sont soustraits à la mort, mais dont les demeures et les biens n'ont pu échapper à une totale destruction?

Ah ! ne soyons pas insensibles à leurs maux; et, quels que soient les sacrifices que nous nous soyons dernièrement imposés, soit pour la gloire du Bienheureux que l'Eglise vient de placer sur ses autels, soit pour la cause du Souverain-Pontife, trouvons encore, dans les entrailles de notre charité, les secours que réclame la misère de nos frères d'Orient. Vous êtes profondément touchés, nos très-chers frères, de ce qu'ils ont souffert et de ce qu'ils souffrent encore. Vous voudrez leur témoigner votre compassion par des effets généreux; et cette compassion embrassera les morts comme les vivants.

Mgr l'évêque de Nancy adresse le même appel à ses diocésains :

Ce n'est pas à nous de dire s'il convient que l'Europe baptisée assiste, le glaive dans le fourreau, à cet égorgement de nos frères, s'il convient que la civilisation moderne contemple d'un œil sec et froid ces scènes fanatiques dont les siècles antérieurs n'auraient pas supporté le spectacle barbare. Quoi que l'Europe décide, la France fera son devoir : nous en avons pour garants sa générosité chevaleresque, les plus nobles traditions de son histoire, et le droit que le monde entier lui reconnaît et lui laisse de venger les innocents et de prendre en main la cause des faibles.

Mais en attendant qu'on rappelle l'empire turc au sentiment de la justice et qu'on assure l'avenir, il faut pourvoir au présent. Que de personnes, que de familles sont aujourd'hui sans ressources, sans asile et sans pain ! Ces malheureux nous touchent de près ; les chrétiens d'Orient sont nos frères et nos protégés, la France les a toujours aimés et soutenus; ils se couvrent de notre nom et ne restent pas indifférents à notre gloire. C'est vers la France que, du sein de leur détresse, ils tournent leurs yeux pleins de larmes et leurs mains suppliantes. Non, ils n'auront pas vainement espéré en nous.

Aussi, en faisant appel à *la charité* dans cette triste conjoncture, avons-nous la certitude de répondre à un soulagement général. Chacun voudra donner selon ses forces, et tous songeront à la grandeur des misères qu'il s'agit de soulager.

Une quête sera fête, dimanche prochain, 5 août, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse. Le produit en sera, le plus promptement possible, envoyé au secrétariat de l'évêché, pour être remis sans délai au ministère des affaires étrangères, qui voudra bien le faire parvenir à sa destination.

Que cette effusion de notre charité attire les bénédictions de Dieu sur le diocèse, sur la France et sur l'Eglise! Que Dieu nous accorde à tous, dans ce diocèse, l'intelligence, l'amour et le ccurage de nos devoirs, et surtout ce sens chrétien de la vie qui ne se borne pas à gouverner habilement les choses du temps, mais qui s'élève et s'attache aux choses de l'éternité ! Qu'il protége la France dans toutes ses entreprises et dans sa mission civilisatrice, afin que par son ascendant et, au besoin, par ses armes, l'ordre et la paix rentrent dans les affaires du monde ! Qu'il aide notre bien-aimé Saint-Père à vaincre les difficultés de tout genre où il est engagé, et que sa main, qui règle le sort des Etats et qui protége l'Eglise, donne à Pie IX, pontife et roi, tout ce qui est

nécessaire au chef d'un Etat troublé par d'injustes agressions, et au chef de l'Eglise si durement éprouvée !

Mgr l'évêque de Nevers, après avoir félicité ses diocésains du concours qu'ils ont prêté au Saint-Siége, soit par leurs offrandes volontaires, soit par leurs souscriptions à l'emprunt, ajoute :

Mais voilà qu'aujourd'hui des nouvelles affreuses nous arrivent de l'Orient, et nous apprennent que des milliers de chrétiens ont été massacrés par les infidèles. Les feuilles publiques et les correspondances particulières nous font le récit lamentable des violences, des cruautés horribles qui ont été exercées sur nos frères.

L'imagination frémit à la pensée des atrocités de tout genre qui ont été commises dans le Liban et dans une grande partie des villes et des villages de la Syrie. Les prêtres, les religieuses, les femmes, les enfants ont été impitoyablement massacrés. Nous pouvons bien dire avec le prophète Jérémie : *Notre douleur est au-dessus de toute douleur, parce que le Seigneur a livré les villes de Juda à la désolation. La mort est entrée dans les maisons ; elle a exterminé les enfants dans les rues et les jeunes gens sur les places publiques. Les cadavres sont tombés sur la terre comme la fange, et comme l'herbe derrière les moissonneurs.* Tout ceux qui ont pu échapper à la mort ont été réduits à prendre la fuite, et ils se trouvent livrés au plus cruel abandon, à la plus affreuse misère.

Nous venons vous conjurer d'avoir pitié de tant d'infortunés qui errent tristement dans les montagnes et les forêts, après avoir vu leurs récoltes détruites, leurs maisons incendiées.

Sans doute, la France toujours grande, toujours généreuse, s'est hâtée de préparer ses navires et ses soldats pour aller délivrer ces populations infortunées sur lesquelles elle a toujours exercé le plus glorieux patronage ; mais c'est à vous, c'est à nous tous à assister ces malheureux qui, après avoir pu se soustraire à la rage des infidèles, sont exposés à mourir de faim et de misère.

Dans sa lettre pastorale du 1er août, Mgr l'archevêque d'Avignon s'occupe à la fois des offrandes faites au Souverain-Pontife et d'une quête à faire en faveur des chrétiens de Syrie :

Deux fois, nous-même, dans un court espace de temps, nous avons dû nous adresser à votre zèle et à la générosité des fidèles pour venir en aide au Père commun. Nous pressentions d'avance l'empressement que vous mettriez à seconder nos désirs ; nous lisons depuis longtemps dans vos cœurs et au cœur des populations qui nous sont confiées. Une activité généreuse et sympathique a répondu à notre circulaire du 5 mai, par des offrandes volontaires qui, à raison de la gêne presque universelle, s'élèveront encore au-dessus de nos prévisions.

Plus tard, pour faire face aux difficultés de plus en plus onéreuses que lui crée chaque jour la révolution, l'auguste Pontife s'était tourné vers la France, comme vers la fille aînée de l'Eglise. Il avait entendu les protestations de notre foi et de notre amour ; il était sûr de nos dévouements. La France, qui lui avait donné de si grand cœur l'épée d'un de ses plus vaillants capitaines, ne pouvait refuser sa noble part des ressources nécessaires à la défense et à la protection du Saint-Siége et de ses Etats. Notre lettre particulière du 3 juillet, en vous faisant connaître l'émission de l'emprunt, si honorablement autorisé par le gouvernement, et le désir du Saint-Père de le négocier surtout en France, a réveillé chez vous de nouveaux élans. C'est pourquoi, au moment où les opérations viennent de se clore dans notre ville d'Avignon, nous éprouvons le besoin de vous féliciter, vous et les fidèles d'avoir compris unanimement qu'au milieu de ce mouvement si spontané et si magnanime, qui pousse tant de nobles cœurs à dévouer leur vie à la défense de Rome et de l'indépendance de ses Pontifes, ceux qui ne peuvent payer de leurs personnes, devaient savoir au moins imposer pour la même cause leur fortune grande ou petite. Ce sera là, N. T.-C. collaborateurs, la consolation du bien-aimé Pie IX, comme c'est déjà la nôtre, que, malgré les difficultés et les embarras du moment, les sacrifices aient été si prompts, si généreux, et pourquoi ne le dirions-nous pas, si abondants. L'Eglise d'Avignon se montre ainsi toujours à la hauteur de ses grands souvenirs; et nous aimons à le constater, le chiffre qui vient d'être offert au Pontife-Roi, n'est pas le fait seulement d'un capitaliste chrétien dont la noble initiative sera bénie, c'est encore celui des petites bourses, du pauvre aussi bien que du riche. Tant de dévouement ne saurait manquer d'attirer sur nous, avec les bénédictions toujours si touchantes d'un père accablé de douleur, les miséricordes de Notre Père des Cieux dont le Pape est sur la terre le représentant auguste et vénéré.

Et cependant, le calice de l'épreuve n'est pas épuisé. Une grande amertume devait encore inonder le cœur de Pie IX, le cri d'autres victimes retentit dans son âme. Aux horizons lointains, les montagnes de l'Orient jadis si radieuses, sont inondées de sang et de larmes. Qui ne serait ému des inconsolables calamités, qui, à la suite d'une longue série d'épreuves, ont mis le comble aux douleurs de nos frères du Liban et de la Syrie ? Il n'est pas nécessaire, nos très-chers collaborateurs, que nous en retracions ici les récits lamentables dont

chaque jour, hélas ! se remplissent les feuilles publiques. Jamais atrocités n'avaient soulevé tant d'horreur ; jamais même à travers les siècles de barbarie, on n'avait vu de telles trahisons ni de telles violences ; jamais pareille désolation n'avait *fait tomber les bras d'épouvante à tout un peuple*. Et la plus affreuse des misères pour les victimes échappées aux massacres, ce n'est pas la mort qui les menace encore, non, c'est la vie avec toutes les angoisses d'une misère irréparable, du dénûment et de la faim. Tristes débris d'une population si chrétienne et si sympathique à la France, ils ne peuvent compter sur la protection d'une autorité impuissante ou complice, ils errent sans asile à travers des contrées dévastées par le fer ou par la flamme, et les cris des mères qui pleurent *leurs enfants écrasés sur la pierre*, sont moins déchirants que ceux des orphelins qui demandent du pain, un vêtement, un abri. L'hospitalité même, derrière le seuil du pouvoir, a été violée par des attentats inouïs.

En présence de tant et de si grandes infortunes, nous voudrions, s'il était possible, accroître les ressources, dilater les entrailles; nous avons besoin du moins de nous souvenir que la charité n'appauvrit point, que sa main ne se lasse pas à faire l'aumône, et qu'en France surtout, rien ne saurait tarir les sources généreuses du sacrifice. Nos malheureux frères de l'Orient ne s'y trompent pas, c'est vers nous avant tout qu'ils tendent leurs mains et ont fixé leurs regards suppliants.

Déjà la conscience publique leur a fait justice, déjà la France fidèle à sa mission d'honneur et de dévouement, apprête ses soldats et ses navires et entraîne, non sans peine, les autres nations à sa suite. N'est-elle pas toujours, notre France, le bras de Dieu pour venger la cause des saints ? Or, *Dieu s'est penché du haut du ciel pour entendre les gémissements des captifs, pour délivrer les enfants de ceux qui ont été massacrés.*

Ah ! nous ne resterons pas nous-mêmes en arrière de ce mouvement si chrétien et si français ? les besoins sont immenses, ils sont pressants ; nous voudrons tous apporter notre part de secours, et les fidèles seront heureux de répondre encore à notre appel par de nouvelles largesses. Secourir les enfants, n'est-ce pas toujours soulager le père ? Soyez sûrs, nos très-chers coopérateurs, que notre aumône en faveur des chrétiens du Liban ira aussi consoler le cœur du Pontife, centre auguste et touchant de toutes les douleurs de l'Église. Qui sait, du reste, si le rayon de salut que nous attendons pour lui ne nous viendra pas après l'acte de justice et de réparation que nous y aurons accompli, de cette terre sacrée de l'Orient !

Dimanche matin, à 9 heures 1/2, le R. P. Gratry prêchera, dans la chapelle de l'Oratoire de l'Immaculée-Conception, un sermon de charité en faveur des chrétiens de Syrie.

Nous nous empressons de donner cette bonne nouvelle à nos lecteurs. Nous n'avons besoin de rien ajouter pour solliciter leur concours; un tel sujet, traité par un tel orateur, en dit plus que ne pourraient le faire toutes nos paroles.

M. Garcin.

Œuvre des Ecoles d'Orient.

—

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

TREIZIÈME LISTE.

Mme de Grilleau, 20 fr. — Mlle C. Thiébaut, à Dijon, 20 fr. — M. Chevardin, caissier, 3 fr. — M. Gauthier, voyageur de commerce, 2 fr. — M. Choureau, id., 1 fr. — M. Bonnaire, commis, 1 fr. — M. Cannet, id., 1 fr. — M. Viollat, id., 1 fr. — M. Changarnier, id., 50 c. — M. Guillarme, id., 50 c. — M. Clerc, id., 50 c. — M. Ronein, id., 50 c. — Un anonyme, 40 c. — Un anonyme, 8 fr. — M. Boudard Delanney, 25 fr. — M. de Lartigue, 70 fr. — La paroisse de Lusance (Doubs), 15 fr. — Les bains de Guillon, 11 fr. — M. Hatey, curé de Mainteur, 10 fr. — M. Baullé, id., 10 fr. — M. Huet, 20 fr. — Mlle de la Commune, 5 fr. — Mme Chauvet, 6 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Mme la comtesse des Cars, 200 fr. — Mme Labour, 200 fr. — Mlle Catherine, 5 fr. M. l'abbé Guilbert, Mlle Guilbert, et Mlle Melisson, 10 fr. — L'établissement des orphelines de l'Enfant-Jésus, 70 fr. — M. Lefort, ingénieur des ponts-et-chaussés, 20 fr. — M. Mouchy de Gilbourt, 20 fr. — Un anonyme, 50 fr. — Un anonyme, 2 fr. — M. Drach, vicaire à Saint Mercy, 1er versement de cette paroisse, 166 fr. — M. le directeur du collége de Stanislas, 26 fr. 50 c. — M. Darosse, de Soissons, 623 fr. — M. Delamarre, 40 fr. — M. et Mme Delamarre, 40 fr. — La conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Senlis, établie à l'institution Saint-Vincent, 50 fr. — M. l'abbé de Girardin, 100 fr. — Un curé du canton de Monfort, 5 fr. — La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de la Souterraine, 20 fr. — M. le baron Isnard, receveur particulier à Grasse, 120 fr. — M. Landeau, curé de Millac, 10 fr. — Un prêtre du canton de Légevin, 5 fr. — M. l'abbé Leroux, à Benoite-Vaux, 10 fr. — M. Guilléruin d'Exerville, 20 fr. — Un anonyme, 2 fr. — M. Riégel, curé de Woerth-sur-Louer, 5 fr. — M. Riégel, vicaire de Woerth-sur-Louer, 5 fr. — M. Bourut, curé de Courage, 5 fr. — Un frère de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, 5 fr. — M. Termel, curé de Ruoms, 5 fr. — M. Lacombe, vicaire de Ruoms, 3 fr. — Mlle A. Tourré, 2 fr. — M. Sautereau, curé de Saint-Amand, 10 fr. — M. Barlac, curé de Charre, 11

fr. — Sœur Thérèse de la Croix, supérieure des Dames de Saint-Louis, à Juilly, 230 fr.—Un anonyme, 10 fr. — Un anonyme, 10 fr. — M. Le Gendre, 5 fr. —Un prêtre du diocèse de Vannes, 5 fr. — M. le baron de Bréda, 20 fr. — M. M., anonyme, 200 fr. — M. B., anonyme, 100 fr. — M. Alfred de Courcy, 100 fr. — La communauté de Saint-Paul de Chartres, 100 fr. — Quelques prêtres du canton de Bouchain, 24 fr. — Un anonyme, 50 fr. — Mlle Marie, 5 fr. — Mlle Gallet, 5 fr. — M. Héracle Fréteau de Peny, 100 fr. —M. le baron Fréteau de Peny, 50 fr.—Un anonyme, 50 fr. — M. le curé et quelques personnes de Vaux-le-Peny, 44 fr. 50 c.—Mme Leclerc jeune, 5 fr. — M. l'abbé Benoît, 5 fr. — Mme la comtesse Marescalch née Brignole, 60 fr. — M le comte A. J. Caulaincourt, 100 fr. —Mme la comtesse C. de Caulaincourt, 30 fr. — Mlle Marie Guy, 20 fr.— Mlle Irma Sahuc, 20 fr.—M. Emile Sahuc, 20 fr.

Montant de la treizième liste. .	3,490 fr. 40
Total des listes précédentes. .	86,888 fr. 00
Total.	90,378 fr. 40

La somme de 1,000 fr. versée par le R. P. Laurent Provincial des Capucins, et qui a figuré dans l'une des listes précédentes, provient de M. Lallemand, ancien avocat.

QUATORZIÈME LISTE.

Une association de charité à Saint-Florent (Gard), 15 fr.—M. de Bois Chevalier, 10 fr.—M. G. Andrieux, 5 fr.—M. le comte et Mme la comtesse de La Rochejaquelein, 500 fr. — M. Lauras, 20 fr. 05.—Une famille catholique, 6 fr.—M. l'abbé Ansart, d'Arras, 5 fr. — Un anonyme, 50 c. — Mgr Sibour, évêque de Tripoli, 100 fr. — M. Durand, deuxième vicaire de Saint-Eloi, 20 fr. — Mme la vicomtesse de Bourbon-Busset, 100 fr. — M. E. Thiébault, pour la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Châlons-sur-Saône, 144 fr.— M. de Varac, 100 fr. — M. le vicomte de Barbot supplément de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Philippe-du-Roule, 18 fr. — M. le vicomte de Barbot, pour madame sa belle-mère, 12 fr. — M. Chrétien, curé de Pontarmé, 5 fr. — M. l'abbé Castellane, 2 fr. — M. le baron de Fougerais, 50 fr. — Mlle Vimal Despris de Clermont, 10 fr. — M. Lançon, curé de Bocquigny, avec 1 fr. du jeune Anatole, 6 fr. — Conférence de Gospunsart, 10 fr. — M. Jeulin, curé de Cerdon, 5 fr. — M. Bricaud, curé de Mouzillon, 30 fr. — M. Navaud, curé de Baudreville, 10 fr. — M. l'abbé Bourguignon, à Pontoise, 10 fr. — M. de Laporte, d'Orbec, 5 fr. — Pensionnat des dames Bernardines de Lille-Esquermes, 1,000 fr. — Plusieurs prêtres du canton de Bois, 55 fr. — M. Four, curé de Gray, 50 fr. — M. Deydier, curé de Sauigné, 25 fr. — M. Brot, curé, et sa sœur, 3 fr. — MM. le curé, le vicaire, le maire et l'adjoint de Saint-Pierre-des-Lands, 35 fr. — M. Poudra, vicaire de Saint-Hilaire-des-Loges, 5 fr. — Deuxième versement du journal l'*Ordre et la Liberté*, de Caen, 700 fr. — Pensionnat de la Conception, à Châlons-sur-Marne, 12 fr. — La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul d'Epinal, savoir : M. Didot, 20 fr.; M. Bonvalot, 20 f.; M. Max, 20 fr.; M. Breffroy, 20 fr.; M. Plessis, 10 fr.; M. Cartilier, 5 fr. — Mgr l'archevêque de Bourges, 200 fr. — M. A. Mayence, de Saumur, 100 fr. — M. Baget, curé de Chérancé, 5 fr. — M. Boyat, vicaire à Maule, 10 fr. — M. Hazart, à Castillon, 10 fr. — Quelques paroissiens de Neuilly, 5 fr. 23 c. — Les Sœurs de la Providence de St-Jean-de-Bassel, 53 fr. 20 c. — Quelques paroissiens de St-Jean de Bassel, 6 fr. 80 c. — M. Prod'homme, curé de Verneuil, 6 fr. — Sœur Saint-Paul, ursuline à Boulogne, 25 fr. — Mme Falret de Thuite, 15 fr. — Un anonyme, 10 fr.— Un anonyme, 25 c. — 2ᵉ versement du journal l'*Union*, 12,000 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. de Fresne, 50 fr. — M. Ch. d'Assailly, 25 fr. — M. Wyart, du collége de Tourcoing, 5 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Un anonyme, 1 fr. — M. l'abbé Soubiranne, vicaire général, en trois versements pour le diocèse d'Orléans, 1,000 fr.

Montant de la quatorzième liste.	16,746 fr. 03
Total des listes précédentes. .	90,378 fr. 40
Total.	107,124 fr. 43

QUINZIÈME LISTE.

Maison Truchy et Vougeois, 100 fr. — Sœur Charles Cuvyer, 5 fr.—M. l'abbé Salvayre, 10 fr. — Un membre de la société de Saint-Vincent de Paul, 500 fr. — La Conférence de Saint-Roch, 150 fr. — La Conférence de Saint-Germain-des-Prés, 135 fr. — La Conférence de Notre-Dame, 100 fr. 50 c. — La Conférence de Saint-Laurent, 100 fr. — La conférence de Notre-Dame de Lorette, 50 fr. — La conférence de Saint-Martin, 42 fr. 50. — La conférence de Saint-Germain-l'Auxerrois, deuxième versement, 22 fr. — Mme la comtesse de Montereau, 20 fr. Mme Bertrand, 10 fr. — M. Massé de Nonoras, 2 fr. — M. Rubault, vicaire à Elvin, 10 fr.—M. Hubert de Fontaine Resbech, 1 fr. — M. Wittman, 40 fr. — *Journal des Villes et des Campagnes* (2ᵉ versement), 2,500 fr. — M. Legrelle d'Anvers, 200 fr. — M. le comte et Mme la comtesse de Vibraye, 300 fr. — M. et Mme Cherrier, 20 fr. — M. de Baigecourt, 100 fr. — M. L. de M., 40 fr. — Mme la vicomtesse de G. 30 fr.—M. C. P, 3 fr.—M. Paulin, 10 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Mme Carrez, 100 fr. — Mme Hautefeuille, 5 fr. — Mme la comtesse de Lucay, 40 fr. — 2ᵉ versement du *Messager de la Charité*, 446 fr. — Quelques personnes du Saint-Esprit, à Lectoure, 150 fr. — M. Gustave La Peyrouse, 30 fr. — M. l'abbé Abeille, 20 fr. — M. Burget, 5 fr. — M. et Mme Mangin, 3 fr. — M. le général baron Dupin, 25 fr. — Mme veuve Lebas, 5 fr. — Le P. Lacordaire, 100 fr. — Trois anonymes de Metz, 310 fr. — Une mère et ses enfants, 100 fr. — Les professeurs du petit séminaire de Saint-Pierre (Aveyron), avec 5 fr. du curé d'Anglars et 6 fr. d'un anonyme, 100 fr.—M. de Lanoue, chef de bataillon au 69ᵉ, 20 fr.—Sœur Blandin de St-Thomas-de-Ville à Béchéré, 8 fr.—M. Lallemand, de Sedan, 20 fr.—M. Buisson, curé de Saint-Jean, d'Elbeuf, 20 fr.—M. le curé de la cathédrale de Dijon et ses vicaires, 50 fr.—M. Chavaneau, directeur au grand séminaire de Poitiers, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Les Dames de Saint-Joseph de Limoges, 60 fr. — Une communauté du diocèse de Luçon et divers, 50 fr. — Les paroissiens d'Urbeis, 18 fr. — Quelques personnes d'Ervy et de Bar-sur-Seine, 42 fr. 50. — M. Collin, curé d'Avromville, 5 fr.—MM. Jacob père et fils, 10 fr.—M. Muef, curé d'Habsheim, 20 fr.—M. Peyrolle, vicaire, à Turenne, et une religieuse, 15 fr. — M. H. du Valdailly, à Versailles,

20 fr. — M. Marteau, curé de Belhomer, 10 fr. — M. l'abbé Drach, 2e versement de St-Merry, 80, 93 fr. — M. Villig, curé de Sainte-Croix-en-Plaine, 10 fr. — M. l'abbé Plique, à Bethune, 10 fr. — M. Higel, curé de Heidvilier, 20 fr. — Un anonyme belge, 100 fr. — Mme la comtesse de la Bourdonnaye, à Avroles, 20 fr. — Un anonyme, 3 fr. — M. Brancheron, curé de Tremont, 10 fr. — La paroisse d'Yviers (Aisne), 16 fr. — Quelques habitants de Montmarault, 34 fr. 75 c. — M. Juxanville, curé de St-Loup, 5 fr. — Mme B., 20 f. — 2 enfants, 15 f. M. l'abbé L, 5 f. — M. Conrad, curé de Fils-Trepple, 5 fr. — M. Laipon de Gurnaumont pour le diocèse de Châlons, 830 fr. — Sœur Sainte Elie de Sainte-Chrétienne de Rethel, 50 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Lescot, vicaire à Noyon, pour la paroisse, 86 fr. — M. Hermann, curé de Joudron, 10 fr. — Les Dominicains de Bar-le-Duc, 50 fr. — Un anonyme, 85 fr. — Un desservant, 2 fr. — M. Dequerre, curé de Teneuille, 5 fr. — M. Babeau, vicaire à Ervy (Aube) 4e versement, 70 fr. — L'institution de la Trinité, à La Marche, 110 fr. — M. Levacher, curé de Sury-ès-Bois, 25 fr. — M. l'abbé Papelard d'Angers, 8 fr. — M. Bourgeois, curé de Beyre-le-Chatel, 5 fr. — Un anonyme, 1 fr. — M. Russel, curé de Vannoise, — M. Malhon de Lille, 50 fr. — M. le baron d'Echalat, 40 fr. — M. Courtin, vicaire à Notre-Dame-des-Champs, 10 fr. — M. le baron Gustave de Guerne. — Souscriptions diverses de Douai, 3e versement, 800 fr. — Conférence des Sables d'Olonnes, 25 fr. — M. Bouhier, 5 fr. — Mlle Bouhier, 5 fr. — Mme veuve Bouffit, 5 fr. — Mlle Maneseaux, 1 fr. — M. le comte Louis de Carné, 30 fr.

Montant de la quinzième liste .	9,101 fr. 18
Total des listes précédentes . .	107,124 fr. 43
Total.	116,225 fr. 61

Avis important. — Le nombre des souscripteurs en faveur des chrétiens de Syrie devenant très-considérable, il est matériellement impossible de publier leurs noms le jour même où nous arrivent leurs offrandes. Les souscripteurs ne devront donc pas s'étonner du retard plus ou moins prolongé que subira nécessairement l'insertion de leurs noms et de leurs aumônes.

Voici, d'après la *Gazette de Cologne*, la traduction d'une note que le prince Gortschakoff aurait adressée dès le mois d'avril, aux agents diplomatiques russes, pour leur signaler l'imminence d'une crise inévitable en Orient.

« Saint-Pétersbourg, le 23 avril 186 ».

« La situation des provinces chrétiennes soumises à la domination de la Porte n'a pu échapper à l'attention des grandes puissances européennes. Le cabinet impérial a cru devoir y consacrer une attention d'autant plus grande, que les rapports qui lui parvenaient de ces provinces, et notamment de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Bulgarie, présentaient un tableau de plus en plus affligeant de la situation de ces pays.

« Nous avons considéré comme un devoir de prévenir autant que possible les éventualités que cet état de choses menaçait de provoquer dans la situation générale de l'Orient. Les représentations les plus pressantes à ce sujet n'ont pas fait défaut. Nous avons appelé l'attention des ministres turcs sur tous les faits venus à notre connaissance, en signalant à diverses reprises la nécessité d'y porter remède. Nous avons reçu d'eux des assurances et des promesses qui, jusqu'à présent, n'ont abouti à aucun résultat. En même temps, nous avons constamment recommandé aux populations chrétiennes de ne pas s'exposer au danger d'empirer leur position par des résolutions passionnées, mais d'attendre patiemment l'amélioration possible de leur sort.

« Ces mesures ont peut-être contribué à retarder une explosion que tout semblait faire prévoir. Néanmoins elles ne pouvaient être efficaces qu'à la condition qu'on fit quelque chose pour rendre tolérables les souffrances de ces populations, ou que du moins il y eût espoir d'en voir le terme et que de nouveaux événements ne vinssent les pousser au désespoir.

« Tel n'a pas été le cas. Toutes les nouvelles qui nous parviennent constatent que des excès de tous genres alimentent constamment l'agitation dans ces contrées et que le mal y a atteint le plus haut degré.

« En ces circonstances le cabinet impérial craint que des représentations qui seraient adressées isolément au gouvernement turc ne restent sans effet ou que des exhortations destinées à prêcher aux chrétiens une résignation qu'on leur rend impossible ne suffisent plus à empêcher un conflit.

« Nous savons apprécier les difficultés contre lesquelles la Porte a à lutter, et nous ne doutons pas de ses bonnes intentions. Mais, si, après les promesses dont l'Europe a pris acte en 1856, et dont elle a constaté la haute importance, les choses en sont venues à ce point, il faut évidemment l'attribuer ou à la faiblesse et à une indulgence coupable de la part du gouvernement ottoman, ou aux inconvénients inhérents à la situation qu'on a créée aux provinces chrétiennes soumises à sa domination.

« Toujours est-il que nous avons acquis la conviction que cette situation ne peut se prolonger sans amener prochainement une crise très-dangereuse pour le repos de l'Orient, l'existence de l'empire ottoman, et, par suite, pour les intérêts généraux de l'Europe.

« Persuadés que les autres grandes puissances pas plus que nous ne sauraient rester indifférentes à des éventualités aussi graves, nous avons cru qu'une intervention exercée collectivement, à Constantinople, par tous les cabinets qui s'intéressent à la tranquillité de la Turquie, est seule propre à conjurer les événements qui la menacent.

« A cet effet, voulant établir une entente que, de notre côté, nous désirons aussi complète que possible, j'ai réuni chez moi, par ordre de S. M. l'Empereur, les représentants d'Angleterre, d'Autriche, de France et de Prusse. Je leur ai exposé, d'après les rapports qui nous sont parvenus, le danger d'une crise, l'urgence de la prévenir et les moyens que nous croyons seuls propres à atteindre efficacement ce but. Je les ai priés de faire à leurs gouvernements les communications

nécessaires pour les mettre en état d'apprécier, de la manière qui leur paraîtrait la plus convenable, la situation, et de s'associer aux démarches que nous proposons.

« Désirant trouver des bases déterminées pour cette démarche et la revêtir d'un caractère précis, les représentants, sous réserve de l'avis de leurs cours respectives, ont convenu avec moi des points suivants :

« 1° Déclaration immédiate de la part des cinq grandes puissances qu'elles ne pourront tolérer plus longtemps l'état de choses actuel dans les provinces chrétiennes de l'empire ottoman ;

« 2° Demande d'une organisation ayant pour but de donner aux provinces chrétiennes de la Porte des garanties efficaces et propres à faire droit aux griefs légitimes des populations et rassurer en même temps l'Europe par rapport à la possibilité de complications qui touchent à ses intérêts généraux comme à ceux de la Turquie.

« La cour près laquelle vous êtes accrédité sera informée directement, par son représentant à Saint-Pétersbourg, des pourparlers concernant cet objet. Vous êtes autorisé à déclarer, d'ordre de notre auguste maître, au ministère des affaires étrangères, qu'en ce qui nous concerne, nous nous tenons complétement aux bases ci-dessus indiquées, et que, par conséquent, nous sommes prêts à munir le représentant de S. M. I. à Constantinople des instructions nécessaires.

« Veuillez cependant ajouter que sans vouloir empiéter sur les résolutions du cabinet... nous avons l'entière conviction que cette tentative offre le seul espoir de prévenir, s'il est possible, les complications qui pourraient menacer sérieusement la paix de l'Orient et la sécurité de l'Europe, et que le seul moyen d'en arrêter l'explosion est d'agir collectivement, promptement et énergiquement; car le moment approche où toute hésitation et tout scrupule entraîneraient les conséquences les plus funestes.

« GORTSCHAKOFF. »

On lit dans le *Journal de Rome* :

« Les journaux révolutionnaires italiens sont en grande colère contre la *Revue des Deux-Mondes*, à cause d'un très-solennel article de M. Forcade qu'elle a publié récemment, et dans lequel l'auteur, revenant sur des principes manifestés autrefois au sujet de l'Italie, se met aujourd'hui à protester hautement contre l'ambition du Piémont, et soutient que l'unité nationale en Italie, historiquement et pour des raisons géographiques, ne fut jamais un fait, mais que c'est une *idée* de date récente. M. Forcade se déclare pourtant en faveur du système fédératif; mais malgré cela, et bien que son écrit ait obtenu en France beaucoup de succès, la *Lombardia* de Milan, à laquelle fait écho la *Nazione* de Florence, contient une diatribe contre l'article de M. Forcade et contre M. Buloz, directeur de la *Revue*, qui l'a accueilli et publié. »

On nous écrit de Bucharest, 26 juillet :

Les ministres ont donné leur démission, n'ayant pu s'entendre sur la conduite à tenir dans la discussion de l'élection contestée de M. Bulliac; les uns voulaient que l'on prît parti dans la question, les autres demandaient que l'on restât neutre. Le prince a fait à M. Nicolas Golesco la proposition de garder, dans un nouveau cabinet formé par lui, la présidence et le portefeuille de la guerre: Sur son refus, c'est M. Jean Philippesco, ministre des affaires étrangères qui a été chargé de former un nouveau ministère; on dit qu'il y fera entrer MM. Philippesco (dit Vulpaki), Ipureceno, ancien président du conseil en Moldavie, et M. Vladoiano, et gardera ses anciens collègues, MM. Borcesco et Bosiano. La couleur de ce cabinet serait la même que celle du précédent.

On nous écrit de Jassy que les députés ont demandé, et que le prince a ordonné, le 21 de ce mois, la clôture de la session législative.

La commission centrale de Fokchani est accablée de travaux importants; elle a été récemment saisie de quinze projets de lois importants. Il faut y ajouter celui par lequel notre ministre de la justice, M. Bocresco, vient de proposer l'abolition de la peine de mort, grande mesure qu'il justifie par un exposé de motifs très-bien rédigé.

On se préoccupe beaucoup toujours de la grande question des monastères dédiés aux Lieux-Saints, surtout depuis la nomination des trois commissaires, un Moldave et deux Valaques, chargés de s'entendre avec les exarques délégués. Ceux ci prétendraient garder la totalité des revenus des couvents, qui possèdent le quart des terres de la Moldavie; le gouvernement serait disposé à leur donner une subvention annuelle; la conciliation sera difficile, et l'on peut craindre que la question se complique d'une haute influence politique, qui se présente sous le manteau de *son orthodoxie*.

Pour extrait : M. GARCIN.

Le *Moniteur de l'Armée* donne les nouvelles suivantes de Chine :

« L'esprit de la cour de Peking est devenu plus pacifique, mais sa volonté est méconnue. L'Empereur avait ordonné au mandarin Shang-Kolin-Sing de quitter les forts de Takou, de laisser le commandement au mandarin Sueh-Thoa, qui est commandant en second, et de venir dans la capitale; il voulait avoir auprès de lui, son meilleur général, car il craint le contre-coup des succès remportés par les insurgés de Nanking et surtout, l'effet que produira l'attaque des alliés. Cet effet peut amener, au centre même de l'empire, une révolte qui serait terrible.

Il paraît que Shang-Kolin-Sing a refusé, déclarant qu'il ne voulait pas quitter son poste dans un pareil moment et que, plus tard, il se rendrait à Péking si le souverain est réellement menacé.

Malgré l'état de guerre, les relations ne sont pas rompues avec les indigènes; ainsi, aux dernières dernières dates, un mouvement assez prononcé ayant eu lieu près de Sang Haï, le mandarin gouverneur, avait envoyé toutes les troupes disponibles pour le réprimer, et, d'après son consentement, c'étaient les troupes alliées qui maintenaient la tranquillité dans la ville. Cette place jouit du plus grand calme au point de vue matériel, mais le commerce est inquiet de voir la révolte au centre du Kiang-Sou.

Les alliés continuaient de faire de Ting-Haï, capitale de l'île de Chu-San, une place de dépôt; déjà on avait réuni un matériel considérable. Aux dernières dates, on venait d'apprendre la perte du transport à vapeur anglais *Assistance*; le navire s'est perdu corps et biens, mais tous les passagers ont été sauvés.

Un autre navire, le *Remi*, frété par l'expédition française, s'est perdu en vue des côtes de Corée; on n'a eu à déplorer que la perte d'un seul homme, celle d'un pilote chinois que nous avions pris à notre service. Ce navire était parti pour charger du bétail acheté par l'intendance. Le fait de l'incendie de la *Reine des Clippers*, bâtiment affrété par la France, est confirmé. Il avait à bord, comme passagers, 500 hommes de troupes, qui avaient été débarqués quelques jours avant le sinistre; personne n'a péri, mais le matériel que portait le bâtiment a été entièrement consumé.

Les chevaux achetés au Japon étaient arrivés à la fin du mois de mai sur trois transports anglais; ils ont beaucoup souffert pendant la traversée; deux des navires qui les portaient ont essuyé un coup de vent terrible et ont failli sombrer. Si ce malheur fut arrivé, il aurait entraîné une perte presque irréparable, à cause de la difficulté de se procurer des chevaux dans toute cette partie de l'Asie. Il paraît que la situation du Japon continue à être très-grave; l'anarchie règne dans la capitale, et cet état se maintiendra jusqu'à la majorité de l'empereur Foër-Tzigo, qui, d'après les lois du pays, ne peut prendre la direction des affaires qu'à vingt-deux ans révolus.

Il y a en ce moment à Yédo douze grandes familles, également puissantes et ambitieuses, qui se disputent le pouvoir; c'est entre ces familles que le régent est obligé de se mouvoir, et les mesures qu'il prend, si elles sont favorables aux unes, déplaisent aux autres. Au milieu de ces conflits, la sécurité des Européens n'est pas toujours respectée. Le gouvernement, par lui-même, ne leur est pas hostile, mais ils ont contre eux le parti rétrograde, qui a tant reproché au dernier empereur sa condescendance pour les étrangers.

Les nouvelles de Saïgon sont excellentes. Il s'y traite des affaires considérables, et nos relations avec les habitants deviennent chaque jour de plus en plus satisfaisantes. Ils vendent d'une manière très-avantageuse les produits qu'ils récoltent, et la prospérité dont ils jouissent est le meilleur lien qui puisse les attacher à nous. La France a, dans cette partie de l'empire d'Annam, un établissement d'un grand avenir. — *Baudoin.*

FAITS DIVERS

Les prix du Conservatoire ont été distribués le 4 août, sous la présidence de M. J. Pelletier, secrétaire général du ministre d'Etat, et assisté de MM. Camille Doucet et Auber.

— De grands préparatifs sont commencés à Toulon pour la réception de l'Empereur et de l'Impératrice.

Pendant que la mairie fait enlever du grand carré de l'Hôtel-de-Ville la statue du génie de la Navigation, afin de dégager la salle de *bal* qui sera établie dans des proportions grandioses, la marine, de son côté, met la main à l'œuvre pour embellir l'arsenal et tous les établissements du port. Ces divers travaux doivent se coordonner de manière à présenter un ensemble parfait. A Toulon, les fêtes *doivent former* trois parties bien distinctes, qui cependant se complèteront l'une par l'autre au moment de la réception : 1° Fête offerte par la ville; 2° Fête donnée par la rade et les bâtiments de l'escadre; 3° Fête donnée à terre par la marine, c'est-à-dire par le port de guerre. Et voici les principales dispositions que prend la marine pour cette fête :

Démolition du mur extérieur du jardin de la préfecture maritime avec installation, en avant de la façade est, d'une marquise et d'un pavillon également décoré et entouré d'un parterre garni d'une collection des arbustes et des fleurs les plus rares, fournis par l'établissement de Saint-Mandrier; érection d'un arc de triomphe faisant vis-à-vis à cette entrée et placé sur les bords de l'allée est, en face de la recette générale; décoration, au moyen de trophées d'armes et de verdure, de la porte monumentale de l'arsenal; illumination générale de la place d'armes par les ifs traditionnels et complétée par des appareils de gaz et de guirlandes de lanternes vénitiennes. Erection d'un arc de triomphe sur la coupée de l'artillerie dans l'arsenal, coupée par laquelle doit passer le canot impérial. Illumination générale du vaisseau à trois ponts la *Ville-de-Paris* qui sera placé dans la darse et en face la salle de bal; LL. MM. devant s'embarquer de nuit, il sera établi une double haie d'embarcations avec des hommes munis de torches, de moines, de pots-à-feu et de tous les objets d'artifice pouvant donner le plus de clarté possible, depuis la terre jusqu'à bord du yacht impérial.

— On nous écrit de Rome :

L'*Ami de la Religion* nous a apporté, ces jours derniers, le pieux récit de la belle cérémonie qui a eu lieu, à Arras, en l'honneur de la béatification du Bienheureux Joseph Labre. Les Romains ont vu, avec bonheur, que le pays de la naissance du saint a rendu les plus splendides honneurs à ce grand serviteur de Dieu. Je dis *grand*

parce que Dieu se plaît à faire ressortir, d'une manière éclatante, toute la gloire et la puissance du bienheureux. Il ne se passe guère de semaine sans que quelques faits merveilleux, quelques guérisons miraculeuses ne viennent réjouir le cœur des fidèles et manifester toute l'efficacité de son intercession près de Dieu.

La semaine dernière encore, toute la ville a été le témoin d'une merveilleuse guérison. Une dame, appartenant à une famille des plus honorables, était malade depuis longtemps; elle n'avait pu quitter sa chambre depuis douze années et sortir de son lit depuis plus de dix-huit mois. Elle était réduite à la dernière extrémité et on attendait à chaque instant la crise qui devait mettre fin à ses jours. Mgr de Falloux, dont les vertus et le dévouement sans bornes sont si appréciés ici, conseilla à la malade d'invoquer le saint et de lui demander sa guérison. Après quelques hésitations, elle se rendit aux conseils du digne prélat, se recommanda avec ferveur au bienheureux Joseph Labre et reçut, avec dévotion et confiance, la bénédiction de la relique du saint.

La nuit venue elle s'endormit. Le Bienheureux lui apparut au milieu de son sommeil et lui dit : *Lève-toi, tu es guérie*. La malade se réveille et se trouve toute étonnée de pouvoir remuer aisément ses jambes et les bras dont elle ne pouvait se servir. Elle descend de son lit et se trouve radicalement guérie. Dans la journée elle alla remercier le saint à son tombeau à Notre-Dame des Monts, et depuis elle jouit d'une santé parfaite.

— On nous écrit de Dijon que parmi les souscripteurs de l'emprunt romain, il en est un bon nombre, surtout parmi les ecclésiastiques, qui ont d'abord versé intégralement le chiffre par eux souscrit. Or, dans ce cas, le banquier tient compte immédiatement au déposant, selon les conditions publiées, d'une bonification qui ne laisse pas que de diminuer la somme à toucher par l'emprunteur.

Mais on n'a pas voulu, en Bourgogne et en Franche-Comté, profiter de cette bonification. Après l'avoir reçu des banquiers, on est allé en déposer le montant au secrétariat de chaque évêché respectif ou ailleurs, comme nouvelle offrande au titre du *Denier de Saint-Pierre*.

— L'ouverture de la section de Sevran vient de rapprocher de Paris le collége de Juilly. Aussi une affluence inaccoutumée s'est pressée le 31 juillet dans la chapelle du parc où se fait la distribution des prix. Les familles qui avaient voulu assister à la messe d'action de grâces et aux exercices gymnastiques avaient encore été forcées de venir la veille. Mais c'est bien pour la dernière fois, si nous en croyons les ingénieurs du chemin de fer de Soissons et l'activité qui pousse le reste des travaux de la ligne. C'était une occasion toute naturelle pour un poëte de chanter le passé trois fois séculaire de Juilly et d'en saluer l'avenir. M. Roche, professeur de rhétorique ne l'a point manquée. Il a célébré, dans une pièce de vers très-spirituelle et pleine de grâce, les destinées du vieux collége renouvelées par le chemin de fer; puis trois élèves de rhétorique ont pris successivement la parole après leur professeur. Partant du principe que tous les hommes quelles que soient leur naissance et leur fortune, doivent se rendre utiles à la société, chacun d'eux, sans exclure aucune carrière honnête, a fait l'éloge de celle qui rentrait le mieux dans ses goûts et dans ses études. Déjà, au commencement de la séance, M. l'abbé Carl, directeur du collége, avait ému l'assistance par de paternelles paroles. M. l'abbé Bautain, vicaire général et supérieur de la maison s'est levé à son tour. Il a voulu remercier les élèves de leur collecte pour les victimes de la Syrie. Délicat et spirituel au début, il s'est bientôt élevé à l'éloquence : en sorte que rien n'a manqué à l'éclat de la fête, pas même le beau temps si rare cette année.

— On écrit de Rodez :

Les élèves du petit séminaire de Saint-Pierre, du diocèse de Rodez, obéissant aux sentiments de générosité habituels chez la jeunesse chrétienne, ont renoncé à leurs prix pour que la valeur, s'élevant à 600 fr., en fût partagée entre le Saint-Père et les malheureux chrétiens du Liban.

— On lit dans le *Moniteur* :

« M. Ch. de la Guéronnière, préfet des Vosges, a eu l'honneur d'être reçu la semaine dernière par l'Empereur et de lui remettre un album composé de dessins originaux de M. Bellel, représentant les vues les plus remarquables des environs de Plombières. Sa Majesté a daigné accepter l'hommage de cette collection qui lui était fait au nom des habitants du département des Vosges.

— On écrit de Madrid, 2 août : Par suite du voyage de la Reine en Catalogne, dont elle ne sera pas de retour à Madrid avant la mi-octobre, les Cortès ne seront pas ouverts avant le 1er novembre. LL. MM. partiront de Madrid vers le 15 septembre; elles s'embarqueront à Alicante ou Valence; elles iront à Barcelone et à Mayorque, et elles reviendront par l'Aragon, de manière à passer, à Saragosse, l'anniversaire de la naissance de la Reine et les fêtes del Pilar.

— On écrit de Toulon, le 2 :

« Hier, à dix heures du soir, deux pêcheurs à la ligne furent désagréablement surpris de voir leurs engins bouleversés par un nageur qui aurait certainement pu choisir une autre heure et des lieux plus propices pour prendre ses ébats. Ils se disposaient même à lui en faire l'observation, lorsqu'en réfléchissant que l'heure était bien indue et surtout l'eau beaucoup trop glacée pour prendre un pareil plaisir, il leur vint des soupçons qui les engagèrent à arrêter le malencontreux baigneur; il n'était autre qu'un forçat qui s'évadait à la na-

ge. A onze heures du soir, ce malheureux baigneur était réintégré au bagne. »

— On lit dans le *Droit* :

Jeudi dernier, à trois heures de l'après-midi, un prêtre qui était en prières dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, et qui se trouvait caché par un confessionnal, remarqua trois jeunes filles dont les allures lui parurent suspectes. Les ayant attentivement observées, il vit qu'elles introduisaient dans l'ouverture d'un tronc des baguettes flexibles et enduites de glu, à l'aide desquelles il leur était possible de retirer les pièces de monnaie provenant de la libéralité des fidèles.

Averti du fait, le suisse s'empara de ces trois jeunes filles, dont l'aînée n'a pas quatorze ans, et les remit aux mains d'un sergent de ville, qui les conduisit devant le commissaire de police du quartier. A la suite de leur interrogatoire, ces petites voleuses ont été envoyées à la Préfecture.

— On écrit de Lille le 29 juillet :

« Un crime horrible a été commis la nuit dernière au faubourg de la Barre, à Lille. Dans un cabaret, connu sous le nom de la Grappe-de-Raisin, vivaient M. Drapier et sa femme, entourés de neuf enfants. Une mésintelligence profonde régnait depuis longtemps dans ce ménage. Par suite des mauvaises affaires du mari, on avait été contraint, pour éviter les poursuites des créanciers, de placer la licence de débitant de boisson sous le nom de la femme.

« Cette situation, qui avait donné à cette dernière une position prépondérante, avait péniblement affecté M. Drapier. Il supportait avec peine l'état d'infériorité qui en résultait pour lui. Se plaignant sans cesse d'être sans argent, il ne laissait échapper aucune occasion de manifester son irritation d'être obligé de recourir à sa femme lorsqu'il voulait se procurer des fonds. Une circonstance particulière vint récemment accroître encore son irritation. Par suite de faits qui ne sont pas bien connus, Mme Drapier se démit de sa licence au profit de sa fille, qui devint ainsi titulaire de l'estaminet de la Grappe-de-Raisin.

« M. Drapier conçut contre sa femme une haine profonde, qui s'exhalait dans ses moindres propos, et médita l'exécrable projet d'attenter à ses jours.

« Mercredi dernier il acheta un couteau-poignard, afin d'accomplir son œuvre de mort, qu'il mit malheureusement à exécution la nuit dernière.

« Le matin, vers une heure, pendant que sa femme dormait profondément couchée sur le côté droit, il la frappa de onze coups de poignard. La malheureuse, aux premiers coups, s'élança de son lit, en poussant des cris affreux : Au meurtre ! à l'assassin ! Deux de ses filles, qui couchaient dans la chambre, s'élancèrent au secours de leur mère; mais il était trop tard. Mme Drapier eut encore la force de se précipiter dans la cour; là elle tomba épuisée par la perte de son sang, et c'est dans cette position que la trouvèrent les premières personnes accourues à ses cris.

« Lorsqu'on chercha son meurtrier, on le trouva étendu dans la pièce même où s'était accompli le crime et baigné dans des flots de sang. Le malheureux s'était fait justice lui-même et s'était frappé de huit coups de couteau dans l'épigastre.

« La dame Drapier expirait peu d'instants après cette horrible scène, et son meurtrier ne survivait que pour raconter à la justice les circonstances de ce drame affreux. Mortellement frappé, il ne peut tarder à payer son forfait de sa vie.

« Le *Mémorial de Lille* nous apprend que Drapier est mort hier à l'hôpital Saint-Sauveur. »

— Le projet de tunnel du col de Menouve, dont on parlait comme d'une sorte de concurrence future au tunnel du mont Cenis, vient d'être définitivement rejeté. Voici ce que nous lisons dans les journaux de Genève :

« Le gouvernement sarde vient d'annoncer au Conseil fédéral qu'il abandonnait l'entreprise du percement du col de Menouve. Cette détermination inopinée a été communiquée aux cantons de Fribourg, Vaud et Valais. »

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Nécrologie.

M. Henry, ancien préfet d'Ille-et-Villaine, est mort subitement à Epinal, où il s'était retiré.

— La *Correspondance Havas* annonce la mort de l'ancien secrétaire de cabinet du roi de Prusse, M. de Niebuhr, l'un des chefs du parti réactionnaire.

I. **Mémoire sur le monothéisme primitif attribué par M. E. Renan à la seule race sémitique,** par Ch. SCHOEBEL.

II. **Pie IX**, par Alex. de SAINT-ALBIN.

« Si j'étais né pour être chef d'école, dit quelque part M. Renan, j'aurais eu un travers singulier : je n'aurais aimé que ceux de mes disciples qui se seraient détachés de moi. » Ce goût du critique pour la contradiction doit être pleinement satisfait. Il la rencontre partout, depuis ses anciens confrères du séminaire jusqu'à ses nouveaux confrères de l'Institut : hommes d'Etat et hommes d'Eglise, théologiens et philosophes, historiens et philologues, dans le domaine des principes comme sur le terrain des faits, tout le monde proteste contre les hardiesses d'une plume dont la pointe menace toutes choses.

Au nombre des adversaires les plus courageux et les mieux armés de M. Renan, je suis heureux de signaler un homme de science et de foi, très-versé dans la con-

naissance des langues sémitiques, et connu par des travaux sérieux de critique et d'exegèse biblique. M. Schœbel qui, déjà, dans son *Examen des études d'histoire religieuse* de M. Renan, avait défendu contre lui la crédibilité du Pentateuque, vient de publier un nouveau mémoire contre les *Nouvelles considérations* de cet écrivain *sur le caractère général des peuples sémitiques, et en particulier sur leur tendance au monothéisme.* Dans ces considérations, insérées au *Journal asiatique*, M. Renan prétend 1° que les races sémitiques sont monothéistes par les instincts les plus profonds de leur constitution intellectuelle ; 2° que chez les autres races indo-européennes surtout, l'idée d'un Dieu unique et suprême n'apparaît que comme fruit de la reflexion philosophique. M. Schœbel établit, en se fondant sur des preuves purement scientifiques, que ces deux propositions sont dénuées de toute valeur réelle et historique.

Il prouve que, quelque grandes qu'aient été parmi les nations antiques la désunion, les contestations et les contradictions en matière de religion, il y a eu cependant à l'origine, par toute la terre, pour toute l'humanité, un dogme et un langage unanimes, à savoir qu'il y a un seul et unique Dieu, le père et le roi de tous les hommes. Je ne puis ici entrer dans le détail des preuves qui appuient invinciblement cette conclusion de l'auteur. Ces preuves s'appuient sur des notions d'éthnographie et de philologie qui ne sont point de ma compétence. Je puis dire cependant que la démonstration de M. Schœbel a paru très-solide aux savants les plus compétents en ces matières, et que l'auteur a recueilli, au sein même de l'Institut, les suffrages les plus honorables. Les théologiens trouveront donc des renseignements utiles dans le savant et solide mémoire de M. Schœbel dont je veux citer en terminant le jugement définitif sur M. Renan et sur la valeur scientifique des thèsesqu'il se plaît à soutenir.

« Terminons en disant que les thèses du jeune académicien et le succès qu'elles ont dans le monde, à cause du style fluide et brillant dont il sait les revêtir, et aussi parce que le monde ne demande pas mieux que d'être induit en certaines erreurs; que ces thèses sont assurément l'un des signes les plus curieux de ce temps-ci. Pour nous, peu disposé à nous laisser éblouir par ce qui est purement extérieur, nous avons acquis la certitude que tous les renseignements que fournit l'étude des langues et des monuments historiques les plus variés, s'inscriront en faux contre le fond de ces thèses, et nous avons la conviction d'avoir rempli un devoir en démontrant, avec quelque détail, l'inanité de celle que l'habile écrivain soutenait sur l'origine du monothéisme primitif et son mode de propagation. L'opinion de M. Renan aboutit à nier l'unité de l'espèce humaine et à présenter la croyance au Dieu unique comme une idée humaine, par conséquent, comme un fait humain. Si ces belles choses pouvaient entrer, un jour, sous une forme dogmatique, dans la tête de la pauvre humanité, l'œuvre de la vraie civilisation, bien assez menacée déjà, se trouverait frappée à mort, et Dieu, devenu la créature de l'homme, serait la risée de son créateur en attendant d'être bien et dûment supprimé. »

C'est parce que *ces belles choses* sont en effet entrées dans la tête de MM. de Cavour, Garibaldi et consorts que l'anéantissement de la Papauté est devenu le rêve de leur ambition, le but qu'ils s'efforcent d'atteindre par les moyens que l'Europe connaît et qui troublent, affligent et indignent si profondément les âmes honnêtes. Oui, ce qui se passe en Italie a sa racine bien moins dans l'amour pour la liberté et la haine de l'étranger que l'on affiche que dans l'athéisme que l'on dissimule. C'est Dieu que l'on poursuit dans son représentant sur la terre. « Donnez-moi, me disait naguère un philosophe théiste, donnez-moi un homme qui croit, je ne dis pas en Jésus-Christ, mais en Dieu, je me charge d'en faire un papiste. Car, ajoutait-il, un homme qui croit vraiment en Dieu est nécessairement spiritualiste, et il faut bien convenir, quelle que soit la foi que l'on professe, que la Papauté est la plus grande force spirituelle qui existe. »

M. Alexandre de Saint-Albin ne croit pas seulement en Dieu; il est un catholique plein de foi et de zèle. Il vénère, comme nous, dans Pie IX non-seulement le représentant de l'ordre politique et moral du monde, mais le Chef visible de la vraie Eglise, le Père des chrétiens ; et à la vue des coups qui tombent sur cette tête auguste, il s'est levé par un instinct filial pour la protéger et la défendre. Tel est le but du livre qu'il vient de publier sous le titre de *Pie IX*. Pour venger le Pontife et le Roi, il s'est contenté de présenter le tableau de son gouvernement spirituel et temporel en

mettant en regard les attentats dont la chaire de Pierre a été l'objet depuis quatorze ans. Dans le récit de ces faits, il exprime des sentiments et professe un dévouement pour la cause sacrée de l'Église qui trouveront un écho dans tous les cœurs vraiment catholiques. Les réflexions qu'il y mêle, les jugements qu'il prononce, tant sur les choses que sur les hommes, ne seront pas, je le crains, accueillis de tous avec la même faveur. Je n'étonnerais pas M. de Saint-Albin en disant que pour mon compte j'aurais plus d'une réserve à faire. La première et la plus importante porte sur les opinions politiques de l'auteur, opinions qui, sans être nettement professées dans son livre, y sont néanmoins assez clairement indiquées pour donner le droit de les contredire. M. de Saint-Albin professe pour la démagogie révolutionnaire une horreur que je partage; mais cette aversion, que lui inspirent les doctrines et les attentats révolutionnaires, il l'étend jusqu'à ce qu'il appelle les *fictions constitutionnelles*, et il ne voit d'ordre possible, pour les sociétés, que dans un pouvoir absolu. « La divine sagesse nous enseigne, dit-il, à propos du ministère constitutionnel nommé par Pie IX le 4 mai 1848, que tout royaume divisé contre lui-même périra. Mais la politique moderne a d'autres maximes. Elle assure la durée des royaumes sur leurs divisions. Pour mettre les dynasties royales à l'abri de ce vent de révolution qui désole le monde depuis trois quarts de siècle, elle divise le règne et le gouvernement. Elle affaiblit par là celui qui gouverne et celui qui règne, et elle fait du premier l'allié de la révolution contre le second. Nous avons vu, au jour des tempêtes populaires, ce que valent ces divisions ingénieuses, et combien est courte la prudence de ceux qui prétendent régler la révolution et lui dire ce que Dieu seul peut dire à la mer déchaînée : Tu n'iras pas plus loin. La révolution renverse ces digues de sable qu'on appelle les fictions constitutionnelles et elle emporte jusqu'à ceux qui lui avaient opposé ces fragiles obstacles » (p. 182-183).

En conséquence, les libéraux constitutionnels sont à ses yeux des *révolutionnaires qui se prétendent modérés* (p. 91) le *grand empire* d'Autriche lui semble l'idéal des gouvernements. Je ne puis le suivre jusque-là. Je n'admets pas qu'il soit juste ni utile de confondre ainsi la révolution avec le libéralisme. Je trouve au contraire que cette confusion, que rien ne justifie, ni les faits ni les principes, est l'un des plus grands dangers de la situation présente de l'Église et de la société. Les vrais révolutionnaires ne demandent pas mieux que de confondre leur cause avec celle de la liberté politique ; car ils savent bien que du jour où l'alternative sera posée entre la révolution et l'absolutisme, le monde leur appartient. Là est le secret des triomphes que la parole de M. de Cavour et le bras de Garibaldi sont en train de préparer à Mazzini.

Que si les événements qui se succèdent depuis un an en Italie ne suffisent pas à convaincre M. de Saint-Albin que le salut de la société et de l'Église ne doit pas être demandé aujourd'hui à l'absolutisme, voici un évêque et un livre qui auront sans doute à ses yeux plus de lumière et d'autorité. Qu'il lise *La Souveraineté pontificale*, de Mgr l'évêque d'Orléans, il trouvera dans les quatre derniers chapitres de cet admirable livre bien des éclaircissements propres à démêler des confusions et des malentendus déplorables.

Dans le domaine des faits purement religieux, M. de Saint-Albin émet quelques opinions que je ne puis pas davantage partager. Je n'entre pas dans le détail. Une discussion en cette matière serait inopportune ; et j'aime mieux finir par où j'ai commencé, en félicitant l'auteur de *Pie IX* de son talent et du pieux usage qu'il en sait faire.

J. Cosnay.

En ce moment tous les regards des catholiques sont tournés vers Rome ; nous croyons devoir recommander à nos lecteurs les belles médailles représentant le Saint-Père Pie IX, que vient de mettre en vente M. Peaucelle-Coquet, éditeur de la belle série des médailles de l'archiconfrérie de N.-D. des Victoires, qui lui ont valu une lettre d'encouragement du digne fondateur de l'archiconfrérie, Dufriche-Desgonettes, l'approbation de Mgr Darboy, évêque de Nancy, de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris et un bref du Souverain-Pontife Pie IX.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

7 *août*

Les nouvelles qui arrivent d'Orient, nous montrent l'agitation se propageant dans toutes les parties de l'empire ottoman, en Bosnie, en Thessalie, en Roumélie, à Candie, en Arabie; ici, c'est le vieux fanatisme musulman qui se remue encore pour la destruction et pour le carnage; là, ce sont les chrétiens qui trouvent que c'est assez, et qui lèvent la tête.

Nous assistons avec joie à cette crise d'où sortira, nous n'en doutons pas, la résurrection des plus belles contrées du genre humain.

Le *Times* déclare qu'un nouvel essai est tenté, que de nouveaux sacrifices sont faits pour retenir entre les mains des Turcs la proie prête à leur échapper; mais que l'épreuve est suprême, et que, si elle échoue, il faudra aviser. « Se condamner, comme il « le dit, à faire tenir, coûte que coûte, une « pyramide sur son aiguille, est une be- « sogne qui ne peut pas durer à perpé- « tuité. »

Il a mille fois raison : l'Europe a épuisé pour les Turcs la mesure de ses complaisances; elle ne combattra plus, elle ne dépensera plus ses trésors, elle ne prodiguera plus ses soldats pour eux; elle ne peut pas avoir à Constantinople une sorte de tonneau des Danaïdes par lequel il sera nécessaire que son sang coule éternellement pour rien.

Cela nous suffit; et que le *Times* ne s'alarme pas pour la paix du monde! S'il peut persuader à ses hommes d'Etat que la solution la plus simple de la question d'Orient est aussi la plus inoffensive, et que, pour combler le vide créé par la disparition du Sultan et de ses pachas, il faudra tout bonnement laisser les chrétiens affranchis s'organiser, dans la liberté et dans l'indépendance, sur le modèle du royaume de Grèce; si le *Times* peut gagner à ces idées l'Angleterre, tout se fera tranquillement, il n'y aura pas de déchirements, l'équilibre de l'Europe n'aura rien à craindre.

Quant aux pays où les chrétiens sont en minorité, l'exemple de l'Egypte actuelle sous Saïd-Pacha, et de la régence de Tunis, sont là pour nous rassurer; l'Europe exercera sa protection par l'influence qu'elle aura su acquérir et consacrer dans des traités.

Si les gouvernements musulmans résistent, s'ils s'enferment dans une impénétrable barbarie, alors il sera temps de songer à la conquête ou au partage; et la prise d'Alger nous a enseigné comment une grande nation pouvait, avec ou sans l'Europe, venger ses injures et faire l'œuvre de la civilisation.

Une correspondance adressée à la *Presse* nous fournit un détail qui en dit plus sur l'incorrigible perversité de l'empire ottoman que tous nos commentaires. Le pacha de Damas, dont la complicité dans les massacres commis n'est plus douteuse, était un des généraux turcs de la Crimée, il avait vu à l'œuvre notre civilisation, il l'avait vue dans sa plus pénétrante majesté, dans nos soldats, dans nos prêtres, dans nos sœurs de charité! Et ce monstre, grand officier de la Légion d'honneur, qui avait assisté au triomphe resplendissant de de la clémence et de la douceur au milieu de toutes les passions du combat, s'en est allé à Damas faire tuer les chrétiens par ses gens.

Une autre correspondance adressée au *Journal des Débats*, et que nous reproduisons également, nous donne les plus touchants détails sur l'amour que les Maronites ont pour la France.

Nous ne voulons ajouter qu'un mot aux renseignements du *Journal des Débats* : c'est pour dire que les sympathies des Maronites ne sont si vives, si persistantes que parce qu'ils voient toujours dans la France

la nation de saint Louis, la grande nation catholique de l'Occident.

Cela nous amène tout naturellement à parler de l'Italie, où les événements se précipitent de plus en plus vers les catastrophes.

Nos lecteurs nous rendront cette justice, que nous n'avons jamais cherché à les rassurer avec la fameuse alliance de Naples et de Turin, avec le fameux armistice intervenu entre Clary et Garibaldi, et autres fameuses choses de ce genre.

La négociation tentée par Victor-Emmanuel auprès de son général de Sicile, pour l'engager à faire une halte de quelques mois, n'a pas réussi, nous dit-on ; et le sujet récalcitrant aurait même, d'après une correspondance de la *Presse*, annoncé à son Roi, qu'il lui répondrait de Rome.

Si la négociation était sérieuse, quelles garanties offre à l'Europe une monarchie où le souverain est si mal obéi ?

Si elle n'était pas sérieuse, comme l'affirment les journaux piémontais, cela est plus triste encore !

Quoi qu'il en soit, Garibaldi a son chemin tracé d'avance, son programme bruyamment annoncé.

Naples lui appartient déjà de fait. La royauté a pour sa défense des héros parmi lesquels ce vaillant et noble Bosco qui, pour épargner le sang de ses soldats à Milazzo, s'est engagé à sortir de la citadelle, seul, à pied, sans les honneurs de la guerre ; est-elle encore assez maîtresse d'elle-même pour mettre à profit tant de dévouement ? Le *Siècle* qui, ce matin, à propos d'une circulaire de M. le ministre des cultes, publiée plus loin, dénonce avec indignation l'existence d'une vaste association ultramontaine en France, nous fait connaître, en revanche, comme la chose du monde la plus simple, une proclamation que le comité révolutionnaire de Naples vient d'adresser aux troupes pour les pousser à la révolte.

Dans les États de l'Église, un débarquement de volontaires piémontais a eu lieu auprès de Corneto; des désordres ont éclaté sur d'autres points ; tout annonce la prochaine exécution des desseins qu'on connaît.

Que les ennemis du christianisme applaudissent à l'avénement du jour qu'ils ont tant désiré ; rien de plus naturel.

Qu'il y ait même çà et là nous ne savons quels honnêtes rêveurs assez fous pour croire que, si jamais (ce qu'à Dieu ne plaise) le patrimoine de saint Pierre tombait tout entier aux mains de Garibaldi, l'Église, persécutée, incarcérée, violentée, depuis l'annexion, dans la personne de ses ministres, de Mgr Corsi ou de tant d'autres, coupables de n'avoir pas fait chanter de *Te Deum*, aurait tout à coup une liberté merveilleuse, et pour battre des mains à l'œuvre commencée; rien encore qui nous étonne.

Mais nous conjurons la France de se souvenir, plus que jamais, de son titre ineffaçable de fille aînée de l'Église. Elle le doit à son passé comme à son avenir, elle le doit à elle-même comme à ces populations de l'Orient, pour lesquelles elle sera la nation-reine, tant qu'elle sera la nation très-chrétienne.

8 *août*

Les nouvelles qui nous arrivent d'Orient et d'Italie, sont d'une désespérante monotonie.

Pendant que nos soldats s'embarquent pour la Syrie, le fanatisme poursuit son cours dans l'empire ottoman. Une lettre de M. François Lenormant, insérée dans le *Journal des Débats*, ajoute de navrants détails à toute la série de crimes qui compose le dossier de l'islamisme devant l'Europe : à Serrhès de Macédoine, dans une ville dont les Français du moyen âge avaient fait, si nos souvenirs ne nous trompent pas, un duché au profit de Villehardouin, trois prêtres ont été empalés ; dans un village auprès d'Andrinople, on s'est amusé à saisir un chrétien et à le mettre en croix avec une infâme parodie de toutes les circonstances de la passion du Sauveur.

Mais pourquoi essayer de compter une à une toutes ces scènes sanglantes, perdues dans l'uniforme histoire des Turcs comme les gouttes d'eau dans la mer? C'est la loi, comme disent les disciples du Prophète ; le musulman qui n'a pas cette haine du nom chrétien, est un renégat ; et comment

ne pas se rappeler que le peuple dénaturé, qui vient de se montrer une fois de plus dans toute son horreur au Liban, profanait, il y a deux ans à peine, les tombes de nos morts à Gallipoli ?

Nous comprenons donc très-bien que deux membres de la Chambre des lords, le comte de Shaftesbury et le marquis de Clanricarde, aient demandé énergiquement au gouvernement anglais de ne pas se borner à rétablir, d'une manière ou d'une autre, un ordre provisoire en Syrie, et d'y assurer, par des mesures définitives, la sécurité de l'avenir.

Lord Wodehouse a répondu qu'une enquête sévèrement faite par les grandes puissances, les mettrait à même de découvrir et de fermer, si faire se pouvait, la source du mal.

Nous savons d'avance à quelles conclusions l'enquête aboutira. Un homme qui avait été ambassadeur à Constantinople, et qui avait même eu la gloire de sauver cette ville, par son énergie intrépide, contre un coup de main des Anglais, le général Sébastiani disait, en 1832, à un de ses collègues de la Chambre des députés qui parlait, avec quelque confiance, de l'empire ottoman : « C'est un cadavre qu'il faudra tenir per- « pétuellement embrassé, si on veut le « faire tenir debout. »

Quand donc l'Europe, pour résoudre la question d'Orient, se contentera-t-elle de laisser vivre les vivants, c'est-à-dire, les chrétiens, Grecs, Roumains, Slaves, Arméniens, Maronites ?

Malheureusement l'Italie, dont le chaos s'épaissit de jour en jour, menace d'entraîner des complications qui ne feront que retarder ou qu'embrouiller la solution orientale.

D'après la *Patrie*, Garibaldi, pour répondre non à l'envoyé de Victor-Emmanuel, qui lui demandait de suspendre son invasion en terre ferme, s'est appuyé sur le besoin qu'il avait d'avoir en son pouvoir la marine napolitaine pour délivrer Venise.

D'un autre côté, le Piémont, malgré son désaccord bien connu avec Garibaldi, n'a pas l'air de suivre une politique très-différente de la sienne. Comme ces gens d'autant plus besogneux qu'ils sont plus riches, il ne peut pas se tirer d'affaire avec les dépouilles de toute l'Italie centrale, il ajoute à la liste, déjà très-imposante, de ses emprunts, un nouveau petit emprunt de 150 millions ; il fait venir d'Angleterre des canons Armstrong ; il commence à répéter que l'Autriche médite des annexions ; le journal de M. de Cavour enfin, l'*Opinione*, déclare solennellement, dans un article du 6, *que la guerre semble être inévitable et prochaine.*

La situation de l'Italie, on en conviendra, forme un nuage noir assez désagréable sur l'horizon de l'Europe.

La France, comme le disait le *Constitutionnel*, est fatiguée de ce qui se passe au delà des Alpes ; elle pourrait même en être indignée à juste titre, car la révolution italienne ose dire, par la voix de ses écrivains, que la France, bon gré mal gré, la soutiendra, elle ose faire de notre glorieuse armée une sorte de légion étrangère pour ses aventures.

L'Europe éprouve le même sentiment que la France, elle est en proie à ces inquiétudes que l'Empereur constatait dans sa lettre à M. de Persigny. Qui ne reconnaît, en effet, que les commentaires soulevés autour de l'entrevue de Tœplitz, que les bruits d'un rapprochement entre les Cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, par l'intermédiaire du Prince-Régent, que tous ces signes du malaise des esprits ont pour cause originelle l'état de la Péninsule ?

Nous aspirons donc, pour l'Orient comme pour l'Occident, après la pacification de l'Italie. Mais comment y arriver, nous dira-t-on ? Si M. de La Palisse était de ce monde, il répondrait vraisemblablement que la meilleure manière de faire cesser le désordre quelque part, c'est d'y rétablir l'ordre.

H. Mercier de Lacombe.

Télégraphie privée.

Belgrade, 7 août.

Le prince absent est arrivé aujourd'hui. Il règne un calme apparent. Hier, il y a eu une conférence entre les consuls, le pacha et la police. Les consuls ont visité l'hôpital. Dix-huit turcs blessés, des femmes et des enfants turcs sont réfugiés dans la citadelle.

Madrid, 7 août.

La *Correspondencia* dit que le représentant d'Espagne à Naples est assailli de pétitions qui réclament sa protection. — Les ambassadeurs marocains partent jeudi pour Tanger.

Turin, 8 août.

L'*Opinione* donne les nouvelles suivantes de Naples :

Le commandement des troupes est confié au général Pianelli. Le général Bosco a le commandement d'une division dans les Calabres.

Le colonel Charras est allé en Sicile.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

On écrit au *Moniteur* du camp de Châlons, le 7 août :

Ce matin, à dix heures, l'Empereur a passé la revue de départ du 5e régiment de ligne, colonel Caubert; du 13e régiment, colonel Darricau, et du 1er escadron du 1er des hussards, capitaine Stockly.

Les troupes étaient en tenue de campagne et présentaient l'aspect le plus martial.

Avant le défilé, Sa Majesté a distribué quelques croix et médailles; les troupes étant formées en carré, les drapeaux au centre, l'Empereur a prononcé l'allocution suivante :

« Soldats,

« Vous partez pour la Syrie et la France salue avec bonheur une expédition qui n'a qu'un but, celui de faire triompher les droits de la justice et de l'humanité.

« Vous n'allez pas, en effet, faire la guerre à une puissance quelconque, mais vous allez aider le Sultan à faire rentrer dans l'obéissance des sujets, aveuglés par un fanatisme d'un autre siècle.

« Sur cette terre lointaine, riche en grands souvenirs, vous ferez votre devoir et vous vous montrerez les dignes enfants de ces héros qui ont porté glorieusement dans ce pays la bannière du Christ.

« Vous ne partez pas en grand nombre, mais votre courage et votre prestige y suppléeront, car partout aujourd'hui où l'on voit passer le drapeau de la France, les nations savent qu'il y a une grande cause qui le précède, un grand peuple qui le suit. »

Après ces paroles a eu lieu le défilé aux cris enthousiastes de *Vive l'Empereur* !

On lit dans le Journal officiel :

« M. le marquis d'Antonini, rappelé sur sa demande et pour cause de santé, a remis les lettres de son souverain qui mettent fin à la mission qu'il exerçait en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Deux-Siciles auprès de l'Empereur.

« M. le marquis Campo d'Isola, secrétaire de la légation des Deux-Siciles, remplira les fonctions de chargé d'affaires par *interim*. »

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser la circulaire suivante à NN. SS. les archevêques et évêques :

Paris, le 6 août 1860.

Monseigneur,

Nous allons bientôt célébrer un nouvel anniversaire de la fête de l'Empereur, et offrir à Dieu, avec notre tribut de reconnaissance pour le passé, nos prières et nos vœux pour l'avenir. Obéissant aux patriotiques intentions de Sa Majesté, nous n'oublierons pas, en ce jour consacré par l'Eglise à la patronne de la *France*, les graves intérêts où se trouvent engagés l'honneur du pays et les glorieuses traditions de notre histoire. Ce sera donc en suivant de la pensée, aux extrémités de l'Orient, nos soldats armés pour la défense de la civilisation chrétienne, que nous rendrons à la Providence, dans cette solennité du 15 août, les actions de grâces accoutumées. Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien ordonner, comme les années précédentes, qu'un *Te Deum*, accompagné de la prière pour l'Empereur, soit chanté dans toutes les églises de votre diocèse, à l'issue de la messe paroissiale. J'invite M. le préfet à concerter avec Votre Grandeur les mesures que peut réclamer cette cérémonie religieuse et nationale.

Agréez, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

ROULAND.

Une circulaire analogue a été adressée à MM. les présidents des consistoires protestants et israélites.

Le *Nord* et après lui plusieurs journaux de Paris publient la lettre suivante, qui aurait été adressée par le ministre de l'instruction publique et des cultes aux évêques de France.

« Monseigneur,

« Une société vient de se former à Lyon pour soutenir le Saint-Siége dans tous ses droits spirituels et *temporels* ; sa règle de conduite est une *entière soumission* au chef de l'Eglise, sans jamais aller au delà de ses volontés, mais sans apporter à les accomplir le *moindre retard*, la *moindre hésitation* ; ses moyens sont la prière, la publication et la propagande des meilleurs écrits composés en faveur du Saint-Siége apostolique

et les souscriptions connues sous le nom de *Denier de saint Pierre*. Elle peut encore employer *tous autres moyens transitoires* ou *secondaires* indiqués par les circonstances. La société est dirigée par un recteur et des vices-recteurs; elle est administrée par un conseil central siégeant à Lyon et des conseils diocésains agrégés au conseil central. Elle correspond avec une commission de cardinaux et M. le général de Lamoricière.

« Il résultera pour tout le monde de cette analyse fidèle des statuts de l'*Archiconfrérie de Saint-Pierre-ès-Liens* et des circulaires du comité central, que cette société, essentiellement laïque dans sa composition, est aussi politique que religieuse par son but, et qu'elle nie ouvertement les droits de l'Etat et les obligations du citoyen, en imposant à ses membres une entière soumission au Souverain-Pontife, sans distinguer. l'ordre *temporel* de l'ordre *spirituel*.

« J'ajoute qu'en se réservant la faculté d'agir suivant les circonstances, et par tous les moyens propres à défendre la politique romaine dans les affaires extérieures où elle peut être engagée, la société usurpe un rôle souverain qui n'appartient qu'au gouvernement de la France; et qu'enfin elle prend complétement l'attitude d'une société secrète et prohibée, en essayant d'étendre sur le pays, sans aucune autorisation légale, un système d'affiliations et de correspondances dirigé par un comité central et des comités diocésains.

« Je n'ai pas à me prononcer, monseigneur, sur les véritables intentions des fondateurs de cette société ; je me plais à les croire droites et sincères; mais Votre Grandeur n'en reconnaîtra pas moins qu'une semblable association, qui veut organiser un pouvoir occulte au sein de l'Etat et enrôler les citoyens dans des entreprises *politiques* dont les moyens d'exécution sont *indéfinis*, peut inspirer de justes défiances au pays et des inquiétudes au gouvernement.

« Je suis assuré à l'avance, monseigneur, que la seule lecture du règlement, qui vous sera sans doute adressé, vous détournera de prêter votre concours à cette association; mais je crois opportun de prier Votre Grandeur de faire savoir aux membres de son clergé qui seraient disposés à s'y faire agréger que le gouvernement n'hésitera pas à dissoudre une société dont l'existence seule est une infraction à nos lois pénales.

« Agréez, monseigneur, etc.

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

« ROULAND.

« Paris, 17 juillet 1860. »

C'est vendredi que va paraître la deuxième édition de l'ouvrage de Mgr l'évêque d'Orléans sur la *Souveraineté pontificale*. L'illustre auteur veut bien nous communiquer l'*Avertissement* qui précède cette nouvelle édition, et nous sommes heureux de le communiquer dès aujourd'hui à nos lecteurs.

Le secrétaire de la rédaction : M. GARCIN.

AVERTISSEMENT DE LA SECONDE ÉDITION.

La première édition de cet ouvrage a été rapidement épuisée.

Quelle que soit la bienveillance du public pour l'auteur, il est manifeste que c'est à la nature même du sujet, à l'intérêt toujours présent et toujours croissant de la plus grave question contemporaine, qu'il faut attribuer un tel empressement pour un livre aussi étendu et aussi sérieux. Oui, la question romaine est et demeure, bon gré mal gré, la grande préoccupation des âmes; et, à l'honneur de l'esprit public en France, on peut dire que rien jusqu'ici n'en a pu distraire. Voilà pourquoi, après la publication de tant de livres et de brochures de toute sorte, l'attention ne s'est pas trouvée fatiguée; et même, à l'heure qu'il est, les étranges, les lamentables événements qui s'accomplissent en Sicile et en Orient, loin de faire oublier Rome, y ramènent nos pensées avec plus d'anxiété. Là, chacun le sent, est le terme suprême de la lutte religieuse et morale qui agite le monde; parce que là se trouve et demeure le dépôt sacré des principes fondamentaux de l'ordre et de ces immuables lois de la justice, dont l'oubli parmi les hommes produit et entretient les effroyables déchirements qui nous épouvantent. Là aussi, et là seulement, se trouvera, dans la simplicité et dans la force de la vérité et du droit, la solution des plus profondes difficultés sociales, et le secret de la paix européenne.

S'il faut maintenant redire encore quelques mots sur ce livre, écrit naguère à travers tant d'autres travaux, dans la mêlée, et sur la brèche même, je réduirai tout son mérite, s'il en a un, à l'effort consciencieux que j'ai fait pour traiter la question tout entière, pour réunir et accumuler toutes les raisons, tous les principes, toutes les preuves, tous les faits, et particulièrement les autorités, qui, de toutes les régions les plus élevées et les plus diverses du monde politique et religieux, concourent, avec une admirable unanimité, à soutenir la thèse que je défends. J'avais voulu élever un rempart, on a bien voulu dire que j'avais construit un arsenal; je désirerais que le mot fût vrai; je serais heureux si j'avais réussi à mettre là comme en réserve tous les faits et tous les arguments de la cause, et si, en écrivant l'histoire exacte de la lutte présente, j'avais pu préparer des armes utiles pour la lutte future.

Cet ouvrage est donc à la fois un livre de circonstance, et un livre de fond. Il renferme en effet trois parties distinctes;

La première, doctrinale, où j'ai exposé les vrais et les intimes principes de la question, les raisons providentielles, et la nécessité religieuse et politique de la Souveraineté Pontificale;

La seconde, historique, dans laquelle j'ai cherché à confirmer les principes par les faits et par l'histoire de dix siècles;

La troisième enfin, polémique et actuelle, où je suis, dans toutes ses phases, la politique révolutionnaire contemporaine, et démontre, au double point de vue du droit catholique et européen, les funestes et dernières conséquences du démembrement des Etats du Pape.

Voilà en deux mots quel est ce livre. Au moment d'en donner au public une édition nouvelle, qu'ajouterai-je sur la situation présente? Rien : car, ainsi qu'on l'a dit, la parole est aujourd'hui aux événements. Ils parlent d'eux-mêmes assez haut et ne confirment que trop mes arguments et mes prévisions. Hélas! ils m'apportent de plus en plus l'immense chagrin d'avoir raison : je n'y ajouterai donc rien, puisque chaque jour un chapitre nouveau s'jaoute de lui-même à mon livre, avec une logique pressée, impitoyable, désespérante, qui dépasse mon attente; et mon indignation même trouve à s'étonner.

Qui ne le sait, qui ne le voit? Depuis que ce livre a paru, l'horizon, déjà si menaçant, s'est chargé de nuages plus noirs encore; le mal s'aggrave chaque jour; chaque jour la confusion morale et sociale se fait plus profonde; les hommes, et les princes eux-mêmes, et les conseils des peuples, se parlent et ne s'entendent plus, et nous en sommes venus à redire la plainte de ce vieux romain : *Jam pridem vera rerum vocabula amisimus.* Ces grands mots, la justice et la liberté, la religion, l'honneur, semblent n'avoir plus conservé chez certaines nations le sens qu'ils avaient autrefois dans la conscience universelle; et la conscience elle-même, en Europe, étouffée et comme frappée de stupeur, paraît n'avoir plus de voix.

Les paroles et les actes, tout est également inouï. L'Angleterre particulièrement, et le Piémont, semblent méconnaître à un tel degré les notions les mieux établies du bien et du mal, qu'on ne sait vraiment plus que penser et attendre.

A Turin, en plein Parlement, dans le moment même où des bandes piémontaises, conduites par Zambianchi, envahissent l'Etat pontifical, le premier ministre de la couronne, M. de Cavour, ose bien parler des *hordes papales*, et de ce *Lamoricière* qui *s'en est fait le chef.*

C'est le Pape, qui, dépouillé en partie de ses provinces par le Piémont et menacé de perdre le reste, c'est lui qui attaque le Piémont! « Le « Pape, dit M. de Cavour, a recours à tous les « moyens pour nous attaquer. »

Eh bien! je dois le dire; j'aimais mieux la langue de Garibaldi. Le chef révolutionnaire était dans son rôle et dans la franchise impie de sa pensée, quand, *pour extirper* le *chancre de* la *Papauté*, il appelait aux armes les *Marches*, l'*Ombrie*, la *Campagne romaine*, le *Pays napolitain*, etc. Mais la langue de M. de Cavour, comment la qualifier?

Ce n'est pas tout : voici qu'un autre souverain, en relations régulières avec un pays voisin, voit ses Etats envahis tout à coup par des milliers de révolutionnaires venus de ce pays. Garibaldi, parti de Gênes, va porter en Sicile le fer et le feu; mais le Piémont n'a rien vu. L'Europe a entendu M. de Cavour affirmer qu'il ne s'était pas aperçu du départ des flottes armées par des mains piémontaises, soudoyées avec de l'argent piémontais, et sorties des ports et des villes piémontaises, pour tomber en plein jour, en pleine paix, sur la Sicile, et la soulever au nom du Piémont; et de tous les points du Piémont de nouvelles bandes s'élancent chaque jour, qui vont rejoindre les premières. Et c'est au nom de Victor-Emmanuel que Garibaldi se proclame dictateur; *c'est au* nom de Victor-Emmanuel, roi d'Italie, que tous ses décrets sont portés! Et le Piémont ignore tout cela! Et la vérité et l'honneur ont encore un nom parmi les hommes! Et l'Europe croit qu'il y a encore une justice internationale et un droit des gens dans le monde civilisé!

Ajoutons que ce nouveau droit public apparaît en Europe sous les auspices et sous le pavillon trop redouté d'une autre puissance, étrangère en Italie, mais alliée de toutes les révolutions qui troublent aujourd'hui le monde. L'Angleterre ne fait pas *moins*, elle a *plus fait* peut-être pour Garibaldi que le Piémont.

Ce sont en effet des navires et des capitaines anglais qui protégent les débarquements de Garibaldi.

Les croisières napolitaines capturent deux bâtiments chargés d'armes et de volontaires garibaldiens : le Piémont, avec l'appui des agents britanniques, réclame ces bâtiments et les fait rendre.

L'enthousiasme pour Garibaldi éclate en Angleterre jusque dans le Parlement. Lord Brougham proclame que neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Anglais sur mille font des vœux pour lui; et, tandis qu'on lui expédie des ports du Royaume-Uni de l'argent et des armes, et que des officiers quittent l'armée anglaise pour aller lui offrir leur épée, le gouvernement anglais déclare illégales les souscriptions faites par les catholiques en faveur du Pape.

Puis bientôt Palerme se rend à Garibaldi; vingt-cinq mille hommes capitulent devant huit mille.

Après la capitulation le sang coule, des femmes même sont massacrées; et c'est alors que M. de Cavour, se lassant enfin de ses dénégations officielles, accueille les représentants de Garibaldi et lui députe les siens; c'est alors aussi qu'il proteste le plus énergiquement contre toute intervention en Sicile. Apparemment, ce qu'il fait, ce que fait l'Angleterre, n'est pas une intervention!

Les Chambres piémontaises lui accordent

cent cinquante millions, à la condition qu'il poursuivra « la politique militante qui a conduit le Piémont à Milan, à Bologne, à Florence; et qui conduira de Palerme à Naples, « de Naples à Venise et à Rome; à la condition qu'à la couronne piémontaise, qui a « perdu le joyau de Nice et la Savoie, on ajoutera le fleuron de la Sicile » Et ce n'est pas là non plus une intervention !

Puis, on conseille au roi de Naples de négocier avec le Piémont ! Il l'essaye, il proclame une constitution, il éloigne ses régiments fidèles, il députe des envoyés à Paris, à Londres, à Turin; cependant Garibaldi poursuit son œuvre : Messine tombe après Palerme, et les massacres recommencent : le dictateur ordonne tranquillement de fusiller les prisonniers désarmés, et cela pour donner « un salutaire exemple » et préparer la libre émission des suffrages siciliens.

Et voilà les actes qui valent à Garibaldi le titre de libérateur de l'Italie, et l'appui moral de la libre Angleterre!

La révolution, déchaînée, est peut-être aujourd'hui à Naples, demain à Rome... En attendant, elle tient le pied sur la gorge d'un Roi, qui, seul, abandonné de tous, lutte vainement : et l'Europe regarde!

Et que dire de la nouvelle que nous apprenons à l'instant d'un armistice conclu entre Garibaldi et les troupes du Roi ? Quel homme de bonne foi ne sent pas que ce n'est pas ici la paix, mais la mort ? Traité digne en vérité de faire pendant à celui que les Druses viennent de conclure avec les Maronites !

Je ne sais ce qui saisit plus tristement l'âme, ou ce qui se passe en Orient, ou ce qui se passe en Sicile ; les massacres de Beyrouth et de Damas, ou les luttes fratricides de Palerme et de Milazzo ; la connivence des Turcs ou celle du Piémont.

Pour moi, je vois de tous côtés, et depuis longtemps déjà en Italie, l'accomplissement de cette loi inexorable qui fait succéder au mal de la faute le mal du châtiment. Je vois une révolution qui étouffe la justice, suivie peut-être bientôt d'une réaction qui étouffera la liberté : la liberté follement et indignement abandonnée par tous à la poursuite d'une chimérique unité! Quand cette noble terre sortira-t-elle donc de ce cercle fatal? O généreuses, ô désirables pensées des Balbo, des Pellico et de Pie IX lui-meme, où etes-vous? quand nous serez-vous rendues?

Mais pendant que le Père commun des fidèles souffre avec toute l'Italie, ses enfants sont massacrés en Orient.

Et cependant l'Europe délibère, et, tandis qu'on délibère, l'extermination continue : le sang des chrétiens coule à flots et crie vers nous; mais le cabinet anglais est sourd à ces cris, et à bien d'autres encore ! Il faut lire sur tout cela le journal de lord Palmerston, pour avoir une idée de ce qui reste de vérité et de justice dans le cœur et les entrailles de l'égoïsme britannique !

Mais la France, qui a combattu tant de fois pour une idée, fera-t-elle moins pour un devoir ? Son gouvernement n'a pas hésité, et, pour provoquer et approuver son initiative, il n'y a eu qu'un cri dans toute la France. Certes, c'est bien là une politique qu'on peut appeler nationale, puisqu'elle a été suivie sous tous les régimes, à toutes les époques, depuis Charles-Martel jusqu'à saint Louis, et depuis la bataille de Nicopolis jusqu'au siége de Candie, et enfin au récent affranchissement de la Grèce. Grande et curieuse leçon ! Quand la France, à l'étranger, se montre catholique, le sentiment universel lui répond : les uns proclament qu'elle est dans son devoir, les autres dans son plus noble intérêt, tous dans son plus grand rôle. Cependant au généreux élan qui l'entraîne, s'est opposé le gouvernement de l'Angleterre. Et ici quel contraste ! L'Angleterre se soucie peu de l'intégrité des droits du *respectable vieillard* de Rome (c'est ainsi qu'on parle à Londres), mais elle entend qu'on maintienne en place le *respectable souverain de Constantinople* et ces Turcs si indignement campés en Europe. Au surplus, l'Angleterre est aussi dans son rôle et à sa manière. On peut bien dire à la politique anglaise contemporaine : « Dis-moi qui tu défends, et je te dirai qui tu es. » Quand on pousse en Europe à la violation de tous les droits, à tous les abus de la force, au mépris du sang versé, à l'oppression de la conscience et de la faiblesse, on peut bien protéger la barbarie en Orient ! L'égoïste oubli de toute justice, n'est-ce pas aussi la barbarie ?

En voilà assez sur ce lamentable sujet. La tristesse oppresse le cœur et fait tomber la plume des mains.

Je ne veux pas toutefois que la tristesse et l'amertume soient la conclusion de mon livre. Un livre chrétien conclut toujours à l'espérance. Disons-le donc en finissant : il y a quelque chose de profondément instructif dans les événements qui agitent en ce moment toutes les parties de l'Europe, c'est le spectacle de l'harmonie providentielle, tôt ou tard inévitable, entre les principes et leurs conséquences, entre les effets et les causes ; c'est la preuve de l'impossibilité où sont les hommes, quand ils sortent des conditions de la justice, de demeurer dans la paix.

Grâces immortelles en soient rendues à Dieu ! En dehors de la justice, il n'y a d'ordre et de paix ni pour les souverains ni pour les peuples. Ah ! sans doute, ce triste monde n'est pas le séjour de la paix ; mais on ne se rapproche de la paix qu'autant et à mesure qu'on revient à la justice.

Il y a dans l'Ecriture une parole de forte et

céleste espérance, qui m'a toujours soutenu et consolé parmi les luttes auxquelles j'ai été condamné; cette parole, la voici : *Expecto cœlum et terras ubi Justitia habitat.* J'attends une terre et des cieux où habitera la Justice. La Justice ! Elle devrait être la reine immortelle du monde ; mais trop souvent elle en est chassée.

Ce serait l'honneur et le bonheur des hommes, et surtout des puissants, de la faire triompher sur la terre ; mais trop souvent c'est eux-mêmes qui la foulent aux pieds. Alors elle n'a plus pour elle que Dieu ; mais c'est alors aussi qu'il prend en main sa cause. Quelquefois il semble tarder. Il faut, selon une autre parole admirable des saintes Ecritures, il faut attendre un peu, pour que *la Justice devienne le jugement* : *donec convertatur Justitia in judicium*, c'est-à-dire qu'elle soit proclamée et qu'elle triomphe : il faut attendre, selon cette autre parole incomparable, *que Dieu lui-même vienne et pousse la justice à la victoire* : *donec ejiciat ad victoriam judicium* ; mais on n'attend pas vainement : le jour de Dieu se lève enfin, et sa main puissante, dit le prophète, raffermit le roseau brisé, illumine d'un éclat nouveau le flambeau prêt à s'éteindre ; et le monde alors voit quelques-unes de ces réparations inespérées et de ces résurrections éclatantes, qui consolent les âmes et affermissent sur la terre la vérité et la justice pour des siècles.

Orléans, 6 août 1860.

On nous écrit de Rome, 31 juillet :

Hier le gouvernement a reçu la nouvelle du débarquement de 2,000 volontaires sardes à S. Stefano ; ils marchaient, disait-on, sur Corneto, formant l'avant-garde d'un corps plus nombreux qui devait franchir la frontière toscane. Cela a causé peu d'émoi à cause de la confiance qu'inspirent les dispositions prises par le général Lamoricière. De son côté, le général de Goyon avait envoyé immédiatement au chef de bataillon Page de Longchamps, qui commande le 20e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Civita-Vecchia, l'ordre de placer des grand'gardes de chasseurs jusque vers Corneto, et de ne pas laisser insulter la place, avec avis qu'au besoin on enverrait un renfort de mille hommes.

Ce matin, on raconte que deux croiseurs sardes sont venus visiter la côte, qu'ils ont trouvé un dépôt de 8,000 fusils, mais pas un homme !

Pour extrait : M. Gancel.

On nous écrit de Rome, 28 juillet :

M. de Goyon part, demain dimanche, pour la France, où il ne doit faire, a-t-il dit dans un banquet qu'il a donné ces jours-ci, qu'un très-court séjour. Vous savez, d'un autre côté, les bruits contraires qui ont circulé à ce sujet. La confiance que le Saint-Père, les Romains et quiconque désire le maintien de l'ordre ont mise en lui est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la conduite de M. de Goyon dans son commandement, le plus beau de ses titres à la reconnaissance de l'Eglise et de la France. Mardi soir le général a eu son audience de congé et a eu l'honneur d'entretenir Sa Sainteté pendant cinq quarts d'heure.

Après avoir atteint Pezaro, le général de Lamoricière a passé une revue de toutes les troupes, et il a décidé la formation immédiate du camp de Spolete, comme vous l'avez su depuis longtemps. Les hommes de guerre de tous les partis ont hautement applaudi à cette détermination, soit parce que Spolete est un point naturellement fortifié, soit parce que de là on peut envoyer des secours comme d'un centre vers l'Ombrie, vers les frontières ou vers la capitale.

Mgr Ricci, qui était délégat apostolique à Ravenne au moment de la Révolution, et qui dut abandonner ce poste, a *été provisoirement* désigné à celui de vice-légat à Velletri en remplacement de Mgr Gulia, qui paraît destiné pour une autre charge. La délégation de Velletri, dans les circonstances actuelles, a une grande importance, à cause du voisinage des frontières napolitaines.

Le bateau à vapeur de Civita-Vecchia, en partance pour Marseille, dimanche dernier, a emporté avec lui 150 Irlandais qui retournent dans leur patrie. L'armée romaine a compensé cette perte, peu regrettable d'ailleurs par l'arrivée de 400 autres de ces insulaires, qui ont été immédiatement envoyés à Macerata, où on les forme en régiment. Il y a plusieurs mois que nous vous avons indiqué le chiffre de 6 mille comme devant être celui du contingent fourni ou promis par l'Irlande. Aujourd'hui, de l'aveu de tout le monde, nous avons atteint déjà le chiffre de 4,500. Avant peu, le nombre de 6 mille sera dépassé.

Une lettre d'Ancône, en date du 22 courant, raconte que le général de Lamoricière fait acheter à Grottamare, Fermo et autres petits ports de mer de l'Adriatique, des bâtiments de cabotage. Le 21, il en a pris 4 à Fermo, et on attendait, dans ce port, M. Monti pour l'acqui-

sition d'autres navires caboteurs. En même temps, on procède à l'enrôlement de marins, et déjà on compte beaucoup d'enrôlés. Il est dit, dans la même lettre, que ces bâtiments seront armés en guerre pour la surveillance des côtes.

Le jour de la fête de saint Vincent-de-Paul, Sa Sainteté a honoré de sa visite l'église des missionnaires Lazaristes, à Monte-Citorio. Elle doit se rendre, dit-on, l'un de ces jours, à Albano pour y visiter le cardinal Ferretti, son parent, toujours miné par la phthisie; elle reviendra le soir même, à Rome, sans séjourner à Castelgandolfo.

Dernièrement, trente déserteurs toscans ont franchi la frontière et se sont présentés à Viterbe. On les a d'abord fort mal reçus, parce qu'on se défie extrêmement de l'embauchage. Ce n'est qu'après s'être assuré de leur résolution et de leur personne qu'on a cru ne pas devoir les repousser. Nous avons noté ce fait, en passant, parce qu'il montre que ce qu'on dit des désertions qui ont lieu dans l'armée romaine, n'a pas plus de fondement que toutes les chimères de la même espèce qu'on pourrait créer à l'occasion des trente déserteurs toscans venus à Viterbe.

S'il fallait même établir l'équilibre entre le nombre de recrues que les désertions ont pu procurer aux deux partis, la balance pencherait indubitablement en faveur de l'armée romaine, surtout depuis le déplorable état d'anarchie où sont plus que jamais tombés les pays annexés. En se retirant sur le territoire pontifical, les uns fuient la famine, les autres la guerre, d'autres le brigandage, mais surtout le brigandage ; car le brigandage est maintenant partout : dans l'Emilie, il a lieu en plein jour, dans les rues, dans les maisons, dans les chemins et dans les campagnes; à Bologne, à midi, le 17, MM. Benozzi et César Romagnosi ont été tués à coups de pierre ou de poignard par des portefaix et des bandits.

Parmi les Jésuites chassés de Palerme et arrivés à Rome, il se trouve deux novices dont la vocation a été déterminée par la vue même des horreurs auxquels ces religieux étaient en proie au milieu des insurgés ou des bandits envahisseurs. Il est advenu ce qu'on trouve tant de fois dans l'histoire de la religion : la tranquillité, la patience, la grandeur d'âme des victimes convertissant les bourreaux et changeant les persécuteurs en prosélytes. Le premier de ces deux religieux a été blessé à l'*assaut* de Palerme. Le second est entré dans l'ordre comme simple frère servant. Celui-là a reçu une éducation distinguée et digne de servir de préliminaire à une noble et grande vocation. L'autre était un simple artisan.

Pour extrait : M. GARCIN.

Le ministre de l'intérieur de Naples vient d'adresser une circulaire aux intendants et sous-intendants du royaume, pour proroger jusqu'au 10 août la clôture des listes électorales.

Nous trouvons dans la correspondance de la *Presse* quelques renseignements sur le mouvement électoral. Ils prouvent une fois de plus que les unitaires sont résolus à se servir des concessions de François II pour renverser son gouvernement.

« L'opposition commence à prendre au sérieux les élections prochaines. Au commencement, le pays voulait s'abstenir de voter : c'était la conséquence naturelle du système improvisé le 26 juin, dès les premières promesses royales : la conspiration du silence et de l'incrédulité. Mais pour que le système pût réussir encore, il eût fallu que cette abstention fût universelle. Or, le ministère s'épuisait en conseils, en admonestations et même en excitations officielles pour obtenir des électeurs qu'ils voulussent bien user de leurs droits. Un certain nombre de libéraux étaient de l'avis du ministère.

« Le résultat de cet accord ou de ces dissentiments aurait pu être fatal au parti de l'annexion. Un Parlement dynastique et ministériel serait sorti de l'urne abandonnée. Pour prévenir ce danger qui aurait trompé l'Europe et le pays même sur ses propres dispositions, un comité électoral vient de s'organiser à Naples et dans les provinces, chargé de préparer les listes unitaires avec des noms rigoureusement italiens. Ce comité, qui aura peut-être l'appui de toute l'opposition, a été convoqué par quelques hommes avancés, M. Ricciardi en tête.

« M. Ricciardi, poëte italien, historien des dernières révolutions, député en 1848, et l'un des chefs de l'insurrection calabraise, est un de ces conspirateurs infatigables qui, depuis trente ans et presque toujours dans l'exil, ont combattu de toutes manières pour l'Italie. Rentré à Naples en vertu de la dernière amnistie, il fait de l'opposition à visage découvert. Trois lettres de lui, trois lettres signées, ont déjà paru dans l'*Iride*. La première dément les lubies républicaines qui étaient attribuées à M. Ricciardi. La seconde impose de rudes conditions au gouvernement contre la confiance nationale qu'il invoque; elle demande que les troupes étrangères soient chassées, la garde royale dissoute, la garde urbaine désarmée, le personnel des municipes réformé radicalement, les instruments de l'ancienne réaction destitués, le fort Saint-Elme livré à la garde nationale ; enfin, le troisième article réclame une phalange sacrée qui soit composée de tous les soldats de la première guerre (en 1848 et 1849). »

La même correspondance, à la date du 1er août, publie de tristes détails sur l'anni-

versaire de la naissance de la reine douairière, que le ministère avait ordonné de fêter :

Les forts et les vaisseaux, même les vaisseaux étrangers, ont échangé des salves très-nourries On a remarqué cependant le matin que les vaisseaux anglais n'était point pavoisés. Le soir ont eu lieu des illuminations officielles. Mais la population s'est donné le mot pour faire acte d'opposition.

Le duc de Cajaniello, qui commande en second la garde nationale sous le prince Ischitella, a voulu faire illuminer les postes. Ces excitations ont manqué provoquer des troubles sérieux. Loin d'obéir, on a envoyé des émissaires jusque dans les quartiers les plus reculés pour empêcher qu'un seul balcon n'éclairât la fête. Le soir la ville était assez agitée : il y avait des attroupements menaçants. La terrase du couvent de Santa-Maria la Nova s'est illuminée un moment, on l'a fait éteindre. Trois théâtres seulement devaient s'ouvrir le soir et arborer un surcroît de quinquets ou de chandelles. Sur des menaces répandues par l'opposition, aucuns disent sur une circulaire peu rassurante du ministre de l'intérieur, les trois salles de spectacle ont été fermées. L'affiche disait : par indisposition de tel ou tel acteur. Les comédiens s'étaient donné le mot pour être malades. Et c'est ainsi que Naples a fêté l'anniversaire de Marie-Thérèse. Pas une fenêtre éclairée, pas un théâtre ouvert.

On sait que la mission du capitaine Litta, envoyé par Victor-Emmanuel auprès de Garibaldi, a complétement échoué.

« On assure, dit la *Patrie*, qu'en tête des motifs de la détermination irrévocable qu'il avait prise d'aller en terre ferme, le dictateur a placé le besoin impérieux qu'il avait pour ses opérations ultérieures de la marine napolitaine, regardée avec raison comme la première marine de l'Italie.

« Garibaldi aurait déclaré que c'était un devoir sacré pour lui de délivrer Venise, et que le concours d'une forte marine lui permettrait d'atteindre ce résultat. »

D'après le même journal, on assure que les volontaires de Garibaldi viennent d'investir le fort de Scylla, situé à environ cinq kilomètres de la pointe du phare, sur le détroit de Messine et sur la côte de la Calabre.

Le *Nouvelliste de Rouen*, dans une correspondance parisienne du 6, assure que les renseignements qui circulaient à la Bourse au sujet des affaires de Naples, ne confirment pas le débarquement des 1,500 garibaldiens en Calabre, et la défection de deux régiments napolitains dont parlait le *Movimento*, de Gênes, dans son édition extraordinaire du 4. Au contraire, quelques Italiens, qui passent pour être d'ordinaire bien informés, affectaient de dire que les nouvelles de Naples étaient mauvaises pour Garibaldi.

Les dépêches de Naples annoncent que le 6, il n'y avait rien de nouveau dans la situation. La ville était tranquille. Le 5, le Roi, accompagné de deux ministres, était allé visité les travaux de la salle provisoire destinée aux séances du Parlement. Les jours précédents il avait passé les troupes en revue.

A Palerme on a défendu la procession *del Carmine* « pour éviter une occasion de désordres. » On a arrêté plusieurs individus, entre autres un employé des finances qui excitait la bourgeoisie à s'armer et à renverser le gouvernement actuel.

Néanmoins le *Piccolo Corriere* affirme que l'opinion favorable à l'annexion immédiate se propage de plus en plus en Sicile, malgré la presse mazzinienne qui la combat à outrance et l'opposition de quelques séparatistes et bourboniens. On attend d'un jour à l'autre la publication du statut sarde et la convocation des comices électoraux.

Une correspondance de l'*Unita italiana* publie de nouveaux et curieux détails sur l'évacuation du fort de Milazzo :

Quatre vapeurs, dont les noms sont français, prirent la garnison. D'abord ce fut le colonel Bosco qui dut passer parmi les sifflets et les imprécations ; puis s'embarquèrent les blessés les moins abattus par le mal. Ils faisaient compassion avec les bras au cou, les jambes entourées de bandages, le corps s'affaissant. On ne sait pas au juste à quel nombre s'élève celui des morts et des blessés parmi les royaux, mais on prétend qu'il ne dépasse pas deux cents, tandis que nos pertes seraient quatre fois plus grandes.

Trois cents vétérans suisses, qui formaient la moitié de la garnison du fort Saint-Elme, à Naples, ont reçu l'ordre de le quitter. Ils ont été remplacés par un bataillon du 6ᵉ de ligne. Dans la ville d'Avellino, cinq soldats suisses, séparés de leurs compagnons, ont été attaqués par une poignée de mazziniens. Trois suisses ont été massacrés, dit le *Chroniqueur de Fribourg*; les deux autres ont eu le temps de décrocher leurs sabres et se sont fait jour à travers les agresseurs.

Nous avons publié, d'après une correspondance particulière du *Journal des Débats* et la *Gazette officielle* de Turin, quelques incidents relatifs à la prise de Milazzo. Plusieurs feuilles ont révoqué ces faits en doute. Le *Journal officiel de Sicile* les dément en ces termes : « On a parlé de plu-

sieurs habitants de Milazzo, partisans des Bourbons, qui, réunis à des gendarmes déguisés, auraient jeté par les fenêtres, sur les soldats de Garibaldi, de l'huile et de l'eau bouillante. On a parlé aussi de trente neuf prisonniers, habitants de Milazzo et gendarmes, qui auraient été fusillés par l'ordre du dictateur. Tout cela est complétement faux. »

Aujourd'hui que ces bruits sont catégoriquement démentis par le journal officiel de Sicile, nous aimons à croire, dit le *Journal des Débats*, qu'ils étaient dépourvus de tout fondement.

M. Garcin.

L'*Opinion nationale* reproduit, d'après le *Diritto*, la lettre suivante adressée à M. Bertani:

« Monsieur, honoré deux fois du suffrage populaire de mon héroïque Corse, je crois de mon devoir de protester contre une assertion du *Movimento* et d'autres journaux qui veulent qu'un certain Gricelli, très-justement expulsé de Sicile, soit un ancien officier. Non, monsieur, ce Gricelli n'a jamais été officier. Je le connais! c'est un ancien agent de police, et s'il a médité quelque chose contre l'Italie et son noble champion, je le désavoue pour Corse, et je ne crains pas d'être démenti par mes braves concitoyens.

« La Corse, italienne de langage et de mœurs, est française par devoir, par choix et par fraternité de gloire. — Ses plus chers lauriers sont ceux que ses enfants ont cueillis à Magenta et à Solferino. Margacci, le premier qui tomba à Montebello, était un officier corse. Pour les Corses, Garibaldi est un Sampiero, héros national, chéri dans le triomphe, plus chéri dans l'adversité, qui aime les armes et la liberté. Il est sacré, et les Corses souhaiteraient mille *vendette* à celui qui arracherait un cheveu d'une tête ceinte de l'auréole de l'amour de la patrie et des espérances italiennes. Tels sont nos vrais sentiments, je vous l'atteste, comme au digne représentant du brave que je compte avec orgueil parmi les amis italiens de Charles Bonaparte et de Cencio Valentini de chère, illustre et glorieuse mémoire.

« Agréez, etc.

« Pierre-Napoléon-Bonaparte,

« Représentant du peuple français à la Constituante de 1848, et à la Législative, élu par la Corse et l'Ardèche. »

L'*Union Franc-Comtoise* publie une nouvelle lettre du Père Rousseau :

Saïda, 18 juillet 1860.

Une paix a été conclue entre les chrétiens et les Druses, mais cette paix n'est qu'une mesure tyrannique, pleine de fourberies et de dérision, imposée par les ennemis des chrétiens dans leur propre intérêt. Les Druses, par cette paix, sont reconnus légitimes possesseurs de ce qu'ils ont pillé, et les chrétiens n'ont rien à réclamer. Crimes, assassinats, viols, vols et rapines, tout se trouve légitimé: c'est à ne pas y croire. Néanmoins, on a conseillé aux Maronites de tout accepter, pour arrêter l'effusion du sang. Les Druses pensent par là n'avoir plus rien à craindre de représailles de la part de l'Europe; mais on ne peut pas croire que les puissances européennes laissent sans châtiment les atrocités accomplies par les Druses et par les musulmans dans toute la Syrie.

Du reste, comme il fallait s'y attendre, cette prétendue paix n'arrête pas les ennemis des chrétiens. Les massacres et l'incendie continuent sur un grand nombre de points.

Cinq villes et trois cent vingt-cinq villages ont été incendiés par les Druses. On vient de m'affirmer qu'ils continuent à démolir les églises que l'incendie n'avait pas entièrement ruinées. Les Turcs eux-mêmes ne cessent d'assassiner et de piller les chrétiens, et il est probable qu'ils ne s'arrêteront que lorsqu'il n'y en aura plus un seul en Syrie.

C'est deux jours après que la paix a été conclue avec les Druses que le soulèvement contre les chrétiens a eu lieu à Damas, où se sont renouvelées les mêmes scènes d'horreur que dans les autres villes saccagées.

Tripoli, Alep et Jérusalem sont menacées.

On nous rapporte que l'ambassadeur français à Constantinople, à la nouvelle des massacres accomplis en Syrie, s'est rendu auprès du Sultan et lui a dit que si de tels crimes n'étaient pas à l'instant punis, son trône et son empire y trouveraient leur ruine.

Le Sultan, effrayé, a alors envoyé deux ou trois pachas avec plusieurs bâtiments de guerre et quelques milliers de soldats. Ces pachas cherchent à rassurer les chrétiens par de belles promesses, mais qui peut les croire en voyant les Turcs accomplir autant d'atrocités que les Druses?

En vous parlant des cruautés que les Druses ont exercées sur les chrétiens à Der-Kamar, j'en ai oublié deux qui méritent de vous être signalées :

M. Souza, un des plus riches bourgeois de Der-Kamar, s'est réfugié avec sa femme chez un des principaux officiers turcs de sa connaissance ou son ami. L'officier les reçut avec politesse et les rassura de son mieux, mais cet officier fit à l'instant appeler des soldats qui tout en arrivant accomplirent les désirs de leur chef. Ces soldats se jetèrent sur M. Souza, lui arrachèrent jusqu'à ses derniers vêtements, ensuite lui coupèrent les oreilles, le nez, les lèvres, les mains et les pieds Dans cet état lamentable, ils l'étendirent à terre, le couvrirent de poudre et y mirent le feu. M. Souza fut complétement brûlé; mais là ne s'arrêta pas la cruauté des soldats turcs, ils mirent en pièces ce qui restait de son cadavre, et ensuite l'abandonnèrent.

La femme de M. Souza avait été forcée d'assister à cette scène cruelle et barbare.

Des soldats ayant rencontré dans la rue une femme enceinte, lui arrachèrent le fruit de ses entrailles et l'écrasèrent sous leurs pieds.

Dix hommes sont restés cachés, ayant de l'eau d'un égout jusque sous les bras, pendant cinq

jours, sans prendre aucune nourriture, pour échapper à leurs assassins. Lorsqu'on est venu à leur secours, on a pu, malgré leur faiblesse, les sauver.

A Saïda, tous les consuls, excepté celui de France et celui d'Espagne, et toute les familles riches de la ville sont partis pour Alexandrie ou Marseille. La ville est toujours encombrée de chrétiens qui sont venus s'y réfugier. Les Turcs et les Druses ont déjà fait plusieurs tentatives pour les massacrer et pour massacrer en même temps tous les Européens qui s'y trouvent, mais ils n'ont pas réussi encore.

Si nous vivons, nous en sommes redevables au bâtiment français qui stationne dans le port pour notre sûreté.

Il y a deux ou trois jours, un rassemblement considérable de Druses s'est formé dans les jardins, et ces Druses se sont mis en communication avec les Turcs et les autorités civiles et militaires de Saïda. Chacun craint une surprise.

Je vous ai parlé, dans ma dernière lettre, de la mort du R. P. Billottet. Comme nous avons reçu depuis cette époque des renseignements plus certains sur les circonstances de sa mort, je dois vous les faire connaître. Il n'est pas mort en prenant le saint Sacrement; malheureusement, les saintes hosties avaient été déjà jetées à terre et foulées aux pieds. Lorsqu'il a vu les Druses pénétrer dans la maison, il s'est retiré sur la voute de l'église qui touche notre maison. Quatre frères qui étaient restés avec lui le suivaient. En passant sur le toit de la maison pour arriver à la voute de l'église, un frère reçut une balle dans la poitrine. Le P. Billottet accourut pour lui donner l'absolution. Les autres frères la demandèrent en même temps, dans la prévision d'une mort certaine. Ils furent en effet en un instant criblés de balles. Le P. Billottet en reçut une dans le bas-ventre qui a occasionné sa mort. Lorsque le feu a été mis à l'établissement, ces cinq cadavres sont tombés dans les ruines.

Dix jours après, le supérieur de Beyrouth a envoyé des hommes pour les retirer de dessous les décombres et pour les enterrer, et comme ils étaient en putréfaction, on les a enterrés à la place où ils étaient.

Il vient d'arriver à Beyrouth un amiral français avec deux vaisseaux de guerre de haut bord. Il n'y a que la France qui puisse rétablir la tranquillité, remettre les chrétiens en possession de leurs droits, et infliger aux Turcs et aux Druses les châtiments qu'ils méritent. C'est dans la France que les chrétiens du Liban et les Européens établis ici mettent leur espoir.

P. Rousseau, *miss. apost. S. J.*

Mgr l'évêque de Marseille vient d'adresser à son clergé la circulaire suivante sur les massacres du Liban :

Depuis que le bruit des épouvantables massacres commis en Syrie a retenti parmi nous, chaque jour nous apporte comme un nouvel écho des cris déchirants des victimes et des vociférations homicides des bourreaux. Ces pays, qui semblent toucher le nôtre tant leurs relations avec nous sont fréquentes, nous présentent toujours davantage un spectacle d'inimaginables horreurs. Des barbares ennemis du nom chrétien exterminent nos frères par le fer, le feu et la faim. Ces populations éperdues poussent vers nous des accents de détresse et nous tendent les bras pour que nous nous hâtions de les secourir ; elles nous demandent d'avoir pitié de tant de familles qui sont à la veille de suivre le sort de celles qui ont péri.

L'Europe entière frissonne d'horreur et la voix publique se joint aux cris qui partent des bords de l'Asie pour qu'il soit donné une protection efficace à ce qui reste de ces malheureuses populations.

Marseille n'est pas, certes, demeurée insensible en présence de si affreux désastres, et la charité privée s'est empressée de s'inscrire sur les listes de souscription ouvertes parmi nous.

Néanmoins, comme les besoins sont croissants autant qu'extrêmes, nous considérons comme un devoir pour nous de stimuler la générosité de ceux qui jusqu'aujourd'hui n'auraient pas versé leur offrande ou qui auraient cru que de faibles secours pourraient suffire.

Mgr l'évêque de Laval s'exprime en ces termes sur le même sujet :

Détournons aujourd'hui les yeux de la triste Italie, de l'Europe et de tous les incendies qu'on y propage. Qu'un immense soupir et d'ardentes supplications montent seuls en ce moment pour elles vers le ciel. L'Orient, la Syrie nous appelle. Là des populations catholiques tombent par nombreux milliers, hommes, femmes, jeunes filles, petits enfants, sous le fer et les pieds des Druses féroces, soutenus par le fanatisme turc. Le détail des horreurs commises est navrant. Prions pour ces infortunés frères massacrés en haine du nom chrétien, et ne soyons pas moins touchés du sort de ceux qui leur survivent sur les débris de leurs maisons en cendres, de leurs églises dévastées, de leurs villes ou villages détruits. Mais qu'il ne nous suffise pas de prier et de compâtir à de si grandes douleurs. Les armes de la France vont, dit-on, punir ces atrocités ou du moins en arrêter le cours. Ce sera beaucoup, ce n'est cependant pas assez; il faut évidemment y joindre des secours individuels, des aumônes.

Ce mot d'aumônes revient bien souvent à vos oreilles depuis un an, chers et bons fidèles de notre diocèse. Nous le regrettons; mais que pouvons-nous de plus? Ce n'est pas nous qui créons les événements, pas nous qui formons ni qui pourrions détourner les orages. Nous ne pouvons que les signaler quand ils sont venus, et dire en gémissant : voilà leurs victimes, prenez-en pitié! Oh oui! prenons pitié de ces pauvres vieillards, de ces femmes, de ces en-

fants sans asile, sans pain, sans vêtements, qui n'ont d'espérance qu'en Dieu au ciel et dans les cœurs généreux qui battent encore, malgré tant de honteuses et incompréhensibles défaillances, dans beaucoup de poitrines françaises et ailleurs.

Nous faisons donc appel une fois de plus, monsieur le curé, à la charité de nos chers diocésains. Ils comprendront que nous ne pouvons faire autrement et penseront qu'il est bien moins dur, après tout, d'être sans cesse sollicité à donner, que d'être persécuté, dépouillé, mutilé, mis à mort par des barbares. Remercions donc le Seigneur d'être personnellement à l'abri de pareils désastres, et contribuons autant qu'il est possible au soulagement indispensable des plus infortunés comme des plus innocents de nos frères.

Œuvre des Ecoles d'Orient.

—

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

SEIZIÈME LISTE.

Mlle Billot, 50 c. — Mme Chodat, domestique, 50 c. — M. Taufflieb et sa famille, de Barr, 178 fr. — M. Meniolle, directeur des postes, 10 fr. — Mme Bohmer, 5 fr. — Mme Foller, 5 fr. — Mlles Corbey, 5 fr. — Quatre ouvrières, 2 fr. 70 c. — Mlle Stuttel, 5 fr. — Mlle Dirr, 3 fr. — Mlle Julien, 1 fr. 50 c. — M. Schalck, 1 fr. — Mme Elsaë sert, 1 fr. — Mme Fenerston, 1 fr. — Un anonyme, 4 fr.—Mme Hapler, 2 fr. — Mlle Louise Prix, 1 fr. — M. Werck de Wals, 20 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Henry Leclerc, 50 c. — Religieuses angevines, 40 fr.—Un anonyme, 5 fr. —M. Lebrun, 3 fr.—M. Maison, curé de St-Cerneuf, à Billom, 10 fr.—M. Levadoux, curé d'Eglise-Neuve, 5 fr.—Un anonyme (gagné à une loterie), 1 fr.—M. Florian, 1 fr.—Trois domestiques, Caroline, Agathe et Marie, 5 fr.—M. Thiérard, à Landrichot, 2 fr.—M. Boulan, premier versement de Valenciennes, 1,000 fr. — M. Gaillard, premier versement de Cahors, 48 fr. 48 c. Un anonyme du canton de Lauterbourg, 10 fr. — La baronne de Candras, née de Vermot, 100 fr. — M. Arnaud, premier versement de Mézières, 400 fr. — M. De abarre, vicaire de Poix, 25 fr. — Un ami des Maronites, 2 fr. — M. Calazé, juge de paix à Piney, 10 fr. — M. Turry, curé de Gréciette, 5 fr. — M. Petit, curé d'Heugnes, 15 fr. — M. de Lacortadière, à Saint-Cyran, 50 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. l'abbé Bour, au Temple, (Loir-et-Cher), 5 fr. — M. d'Ortigue, à Cavaillon, 10 fr. — Mme Dessaignes, de Vendôme, 25 fr. — M. le curé et les associés au chapelet, à Poilly-sur-Serein, 12 fr.—Mme la comtesse de Carcaradec, 100 fr.— Mme Lesergeant de Moinerave, 200 fr. —MM. les curés du canton de Montereau, 70 fr.—Mlle Sophie Pagel, 8 fr. — M. l'abbé Vivier, à Loreur, 6 fr.— M. Brillat, curé de Rouans, (Loire-Inférieure), 30 fr. — Mme de Thionville, 5 fr.—M. l'abbé Henrion, 1 fr. — M. Joseph Charpentier, 3 fr. — M. Gatin, curé d'Héricourt, 50 fr. — M. Bouéard, curé de Combrande, 60 fr. — M. de Galembert, à Tours, premier versement, 97 fr. 50. — M. de Cambure, à Saulieu, 20 fr. — Collége de Thoissey (Ain), 40 fr. — L'Union-Chrétienne, de Mende, 8 fr. — Le R. P. Schwindenhommer, supérieur de la congrégation du Saint-Esprit, 100 fr. —Un employé au ministère de la guerre, 5 fr.—M. de Lançay, à Chartres, 500 fr.—Quête faite dans la chapelle du collége arménien de Samuel Moorat, 290 fr.—Un anonyme, 50 fr.—Un anonyme, 50 c. — Elèves restés à l'Ecole des Carmes, 224 fr. — M. Fchiffmacher, 25 fr. — M. Bougeault, 20 fr. — M. Vergnien, à Enghien-les-Bains, 2 fr. — M. A. de Mieulle, 60 fr. — Le tiers-ordre de Saint-Dominique de Paris, 137 fr. 50.—M. Sempy, percepteur à Sorel, 10 fr. — M. le comte et Mme la comtesse de Lionne, 40 fr. — M. Méchet père, 5 fr. — M. l'abbé Marc, pour les orphelines de la maison Eugénie Napoléon, 70 fr. — Un anonyme, 3 fr. 50. — La Société Saint-François-Xavier de Saint Roch, 100 fr. — Mme de L., 100 fr. — Un anonyme, 12 fr. — M. l'abbé Place, 20 fr. — M. Leclerc, 20 fr. — M. le vicomte de Saint-Février, 25 fr. — M. et Mme Ed. de V..., 200 fr. — Mlle de L., 10 fr. — Un domestique, 5 fr. — Un artiste, 5 fr. — Un pauvre garçon, 1 fr. — Un ouvrier, 5 fr. — Une femme de chambre, 5 fr. — Un pauvre domestique, 1 fr. — Un pauvre domestique, 3 fr. — Un pauvre domestique, 4 fr. — Un anonyme, 16 fr. — Un domestique, 2 fr.— Un domestique, 1 fr.—Un domestique, 2 fr. — Un domestique, 5 fr.—Un domestique, 1 fr.—Un domestique, 2 fr. — Un domestique, 5 fr. —Un domestique, 3 fr. — Un domestique, 3 fr. — Un soldat, 4 fr. — Un soldat, 5 fr. — Un soldat, 1 fr. — Un pauvre père de famille, 6 fr. — Un anonyme, 7 fr. — Un anonyme, 140 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Un anonyme, 3 fr. 75 c. — Un anonyme 2 fr. 50. — Un anonyme, 50 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 6 fr. — Un anonyme, 5 fr. —Un anonyme, 14 fr.—Un anonyme 10 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Un domestique, 1 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Idem, 1 fr. — Idem, 1 fr. — Un anonyme, 75 c. — Lycée impérial de Montpellier, 403 fr. — M. Gauchelin, 10 fr. — L'amiral Rigault de Genouilly, 50 fr. — M. Lafont, capitaine de frégate, 20 fr. — M. de Condamines, à Louhans, 10 fr. — Un curé de campagne, (Somme), 1 fr. — Le curé de Saint-Jean-de-Losne, 19 fr. — M. l'abbé Fabre, vicaire à Berrias, 7 fr. — M. de Galembert, de Tours, deuxième versement, 199 fr. 70. — M. l'abbé Soubiranne, vicaire général à Orléans, deuxième versement, 1,000 fr.

Montant de la seizième liste	6,875 fr. 88
Total des listes précédentes	116,225 fr. 61
Total	123,101 fr. 49

On nous écrit de Kharkof (Russie), 25 juillet :

Depuis que notre gouvernement est rentré dans une voie rétrograde, tous les employés de haut et de bas étage ne sont préoccupés que de l'idée fixe de découvrir des complots

pour lui fournir l'occasion de sévir. Parmi ceux-là se distingue particulièrement notre général-gouverneur Loujin, qui a été longtemps chef de la police de Moscou. Un propriétaire étant venu l'année dernière lui déclarer que son épouse avait quitté le toit conjugal et qu'il la supposait éprise d'un fils de pope nommé Zavorski, étudiant de l'Université de notre ville, Loujin lança immédiatement un mandat d'arrestation contre ce jeune homme. Notre maître de police Khantinski opéra cette arrestation la nuit, surprit Zavorski dans son lit et fit main-basse sur ses papiers, parmi lesquels il en trouva un, daté de 1856, où était exposé quelques vues libérales. Tout fier de cette trouvaille, il amena l'inculpé dans le cabinet du gouverneur-général. Celui-ci, mécontent que Zavorski n'avouait pas qu'il faisait partie d'une conspiration, ordonna aux gendarmes qui se tiennent toujours à portée de sa voix de lui tenir les mains et les pieds, et s'oublia au point de le frapper de sa propre main, en continuant son interrogatoire, jusqu'à ce que le visage du prétendu coupable fut entièrement meurtri et ensanglanté. Il le fit jeter ensuite dans une infecte prison et dépêcha un courrier à l'Empereur pour lui annoncer qu'il avait découvert un immense complot contre sa personne et sa dynastie. Au lieu de lui envoyer le cordon de Saint-André, comme il l'espérait, l'Empereur répondit qu'il fallait faire une enquête. Voilà plusieurs mois que cette enquête dure et il ne se passe guère de semaines que le général-gouverneur ne fasse saisir, toujours nuitamment, quelques étudiants soi-disant pour les confronter avec Zavorski. Ces arrestations apportent le trouble et la désolation dans les familles ; notre ville subit un régime de véritable terreur ; quelques-uns de ses plus notables ont beau écrire à Pétersbourg, on ne fait pas attention à leurs plaintes et Loujine continue impudemment ses exactions. Elles n'ont chance de parvenir à la connaissance de l'Empereur que si elles sont signalées par un journal de Paris ou de Londres ; c'est ce qui m'engage à vous écrire, tout en vous demandant de me conserver le secret, car nul doute que Loujine me casserait les dents, comme au jeune Zavorski, s'il savait que je lui porte quelque intérêt.

En contraste de ces énormités, je suis heureux d'avoir à vous citer un noble trait de notre métropolite, Mgr Macaire. Le Saint-Synode l'ayant chargé d'examiner le livre du prince Nicolas Galitzin, *Sur la possibilité de la réunion de l'Eglise russe avec l'Eglise catholique*, ce savant prélat n'y a trouvé aucun principe héterhodoxe, et, par suite de ce jugement, le prince Galitzin a été autorisé à rentrer à Saint-Pétersbourg, d'où une dénonciation de M. André Mouravief l'avait fait brutalement expulser.

Pour extrait : M. Garcin.

On sait que, constituée par la loi du 26 avril 1855, la Caisse de dotation de l'armée a eu pour objet de faire disparaître la tache du remplacement individuel, qui introduisait depuis tant d'années, dans les rangs de l'armée française, une fâcheuse distinction entre deux classes de soldats, les uns appelés sous le drapeau, les autres remplaçant à prix d'argent les jeunes soldats qui obtenaient l'autorisation de se soustraire ainsi à l'obligation du service personnel.

Chaque année, une commission supérieure de surveillance est chargée de rendre compte à l'Empereur de l'exécution de la loi de dotation, et ce travail, accompli avec la plus rigoureuse exactitude, fait connaître les opérations effectuées pendant le dernier exercice, tant au point de vue du recrutement de l'armée, que de l'administration financière de la Caisse elle-même. Après avoir constaté par un rapport sommaire l'application faite des dispositions de la loi, d'abord depuis sa mise à exécution, et ensuite pendant la dernière année révolue, la commission présente une série de tableaux parfaitement propres à vérifier la gestion administrative de la dotation. Le rapport annuel sur la situation générale de cette institution vient d'être publié, et les documents irrécusables qu'il renferme font ressortir les résultats obtenus par cet établissement depuis sa création jusqu'à la fin de 1859.

Personne n'ignore que l'armée française, exclusivement recrutée dans la population virile âgée de vingt ans, reçoit chaque année, à défaut d'engagés volontaires à titre gratuit, un certain nombre d'appelés déterminé par le vote annuel du Corps législatif. Le chiffre de chaque classe est fixé par le vote, et ne varie guère, selon les exigences du service, que de 100 à 140,000 hommes, parmi lesquels tous ont maintenant droit à l'exonération du service militaire, moyennant un prix fixé par le ministre de la guerre, avant l'ouverture des opérations des conseils de révision départementaux. Au moyen de cette somme, immédiatement ac-

quittée par celui qui demande l'exonération, l'Etat se charge de pourvoir au remplacement du jeune soldat exonéré, par un soldat déjà présent sous les drapeaux, ou, à défaut, par un volontaire admis à contracter un engagement moyennant une prime, dont la moitié seulement lui est payée au moment même de son incorporation, l'autre moitié restant en dépôt dans la Caisse de la dotation, jusqu'à l'expiration de l'engagement contracté. La dotation de l'armée a donc pour but de faire face aux dépenses occasionnées par les exonérations accomplies, en faisant usage des fonds versés par les jeunes soldats admis à l'exonération. Elle doit également pourvoir, sur les fonds dont elle dispose et qui tendent incessamment à s'accroître par l'accumulation de l'intérêt composé des sommes versées, aux hautes payes allouées aux hommes rengagés et à un supplément de pension de retraite attribué aux sous-officiers et soldats qui ont satisfait aux conditions imposées par la loi du 11 avril 1831 sur les pensions militaires.

Le principal objet de l'institution qui nous occupe était donc, dès l'origine, de remplacer numériquement dans les cadres de l'armée les jeunes soldats exonérés de chaque classe appelée, par des militaires ayant contracté des rengagements dans la dernière année de leur temps légal de service, ou par des militaires libérés depuis *un an au plus*, qui demanderaient à souscrire de nouveaux engagements. Ce n'est qu'en cas d'insuffisance de ces deux catégories que le ministre de la guerre était autorisé par la loi à recourir aux remplacements administratifs.

Or, il est arrivé, en 1859, pour la première fois depuis depuis la création de la dotation, que par suite de la surélévation à 140,000 hommes du contingent de la classe de 1858, qui avait d'abord été fixé à 100,000 hommes seulement, le nombre des exonérations prononcées par le conseil de révision, s'est élevé à 27, 37 0/0, au lieu de 18 0/0 qu'il avait été en 1858. La conséquence naturelle de cette inégalité fut de rompre l'équilibre entre le chiffre des exonérés d'une part et celui des rengagements contractés après libération d'autre part : le déficit qui en résulta ne put pas même être compensé par les remplacements administratifs.

En définitive 38,325 jeunes soldats avaient été exonérés, et la totalité des rengagements, engagements et remplacements administratifs, n'avait atteint que le nombre de 26,135 laissant ainsi, au 31 décembre 1859, un vide de 9,002 soldats manquant au complet des cadres (1).

Cet état de choses devait nécessairement éveiller la sollicitude du gouvernement, et de nouvelles mesures, récemment votées par le Corps législatif, ont apporté, aux dispositions de la loi de 1855, des modifications propres à prévenir le retour des inconvénients signalés. C'est ainsi que les rengagements sous le drapeau, qui ne pouvaient être souscrits pour moins de trois ans, pourront l'être désormais pour deux ans seulement; que, de plus, les engagements après libération, auxquels n'étaient admis jusqu'à présent que les anciens militaires, libérés depuis *moins d'un an*, pourront être contractés par des hommes ayant accompli, depuis *moins de deux ans*, leur temps de service légal. Par une disposition expresse de la loi de 1855, les engagés volontaires qui se trouvaient *dans leur quatrième année* de service pouvaient seuls être admis à contracter un nouvel engagement; la nouvelle loi confère au gouvernement le droit d'étendre cette faculté à tous les militaires indistinctement, pourvu que la durée des rengagements soit réglée de manière que les rengagés ne soient pas maintenus sous les drapeaux après l'âge de quarante-sept ans. Enfin pour éviter à l'avenir, comme cela a eu lieu en 1859, que le gouvernement se trouvât lié à l'avance par une fixation antérieure du taux d'exonération, un décret du 18 février 1860 a disposé que cette fixation pourrait être reculée jusqu'au dixième jour avant le commencement des opérations des conseils de révision.

Il ne paraît pas douteux que les sages modifications ainsi apportées aux prescriptions réglementaires de la loi de dotation ne remédient promptement à l'insuffisance reconnue du système adopté en 1855, et que cette institution, dont les résultats utiles ont été appréciés pendant les guerres de Crimée et d'Italie, malgré les tâtonnements inséparables d'une première expérimentation, ne produise les bons effets qu'on est en droit d'en attendre.

Le rapport de la commission supérieure,

---

(1) La différence entre les deux nombres serait de 12,180, mais il faut tenir compte ici que tous les chiffres des engagements ont été ramenés à une durée de 7 ans, ce qui en réduit considérablement les totaux.

comme nous l'avons dit plus haut, est complété par un certain nombre de tableaux qui ne laissent pas que d'offrir un vif intérêt pour l'étude de la statistique militaire de la France. C'est ainsi que l'on apprend que, pendant les cours de cinq années d'exercice de 1855 à 1859, le nombre total des rengagés s'est élevé à 81,212 dont :

Sous-officiers.	26,239
Caporaux ou brigadiers. . .	10,631
Soldats de terre et de mer. .	44,342
Formant un total de :	81,812

hommes présents sous le drapeau après avoir accompli un premier congé de sept ans.

Dans le même espace de temps, 10,524 militaires libérés depuis moins d'un an ont contracté de nouveaux engagements, et c'est seulement dans l'année 1859 que l'on a dû recourir aux remplacements administratifs, dont le chiffre s'est alors élevé à 7,491 hommes.

Si l'on veut apprécier maintenant dans quelles proportions les divers départements ont concouru à former ce total de remplacements volontaires, on trouve que les deux départements de l'Alsace, Haut et Bas-Rhin, que l'on pourrait appeler le réservoir de la population militaire de la France, ont donné 1,179 remplaçants, tandis que le département de l'Eure n'en a fourni que 2, ce qui indique moins peut-être la mesure de l'esprit militaire de ces diverses circonscriptions administratives, que celle de la prospérité comparative de l'une et de l'autre. Aussi ne doit-on pas être étonné que parmi les décisions prononcées en 1859, le chiffre des exonérés de l'Eure se soit élevé à 48 p. 0/0, pendant que celui des exonérés des Haut et Bas-Rhin n'a pas dépassé 12 et 13 p. 0/0, la moyenne de tous les départements de France étant d'ailleurs de 27, 37 p. 0/0 pour le rapport existant entre le nombre des exonérations et celui du contingent départemental.

Il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer ici combien il serait difficile de déterminer la loi, qui semble classer entre eux, à ce point de vue, les départements de l'Empire. A coup sûr cette classification n'est nullement fondée sur la proportion relative de la population militaire, puisque le riche et populeux département du Nord, dont le contingent, en 1859, s'élevait à 4,508 hommes, a obtenu 1,435 exonérations, soit 31 pour 0/0, tandis que celui de la Lozère, le moins peuplé de France, sur 564 appelés, n'en a demandé que 87, soit 15 pour 0/0.

La Corse est de tous les départements celui où le nombre des exonérés a été le plus faible : 43 jeunes soldats seulement ont joui de l'exonération sur 1,043, soit 4 pour 0/0. Hâtons-nous d'ajouter que ce département insulaire, dont l'esprit militaire ne saurait être révoqué en doute, figure au tableau des remplacements administratifs pour 282 hommes, lorsque les Deux-Sèvres n'ont donné qu'un seul de ces remplaçants, et que les départements des Basses-Alpes et de la Creuse n'ont fourni aucun soldat à cette catégorie.

J. Lamé-Fleury.

FAITS DIVERS

M. Grebert, maire de Lure, a été élu membre du conseil général du département de la Haute-Saône pour le canton de Lure.

— On lit dans la *Gazette du Midi* :

De grands préparatifs se font dans la ville d'Avignon pour la réception de l'*Empereur* et de l'Impératrice, qui y arriveront le 7 septembre vers les 5 heures du soir et y séjourneront jusqu'au lendemain à midi. Le programme officiel n'est pas encore connu. Voici toutefois les bruits qui courent à ce sujet :

Le conseil municipal aurait voté, dans ce but, une somme de 60,000 fr., laissant, en outre, un crédit illimité à M. le maire. Les rues Bonaparte, Calade et Saint-Agricol qui conduisent de la gare à la préfecture seraient entièrement sablées et bordées d'une double haie d'arbustes et d'arbrisseaux. Toutes les autorités des trois départements de Vaucluse, des Basses-Alpes et du Gard, ayant à leur tête la cour impériale de Nîmes en robes rouges et escortées de 600 médaillés de Sainte-Hélène portant des drapeaux, se rendraient au chemin de fer ; elles formeraient le cortége impérial jusqu'à l'église métropolitaine, où le *Te Deum* serait chanté par MMgrs l'archevêque et les évêques de Nîmes et de Digne en présence de tout le clergé du diocèse, réuni alors en retraite pastorale au grand séminaire.

Le soir, deux bals seraient offerts à la population avignonaise et à ses visiteurs, l'un dans les salons de l'Hôtel-de-Ville pour les autorités et la société invitée par elle ; l'autre sur la place du Palais pour les autres classes. Il y aurait ensuite un feu d'artifice tiré des tours même du Palais des Papes, un concert au Grand-Théâtre, etc., etc.

Le lendemain, après la réception officielle des corps constitués, l'Empereur passerait sur les boulevards extérieurs une revue de toutes les troupes de la garnison et des garnisons voisines.

Quoi qu'il en soit de ces détails non encore officiels, il est néanmoins certain que le 7 et le 8 septembre la vieille cité pontificale du quatorzième siècle va reprendre un mouvement inaccoutumé. Avignon, par sa position exceptionnelle à la jonction de trois départements importants, au confluent de la Durance et du Rhône, et sur la voie ferrée de Lyon à Marseille, est comme le centre d'une population de 5 à 600 mille âmes groupées autour de ses murs à un rayon de 20 lieues à la ronde, en Provence, dans le Vivarais, en Languedoc et jusque dans le bas Dauphiné. Le train impérial s'arrêtera, dit-on, à Orange et à Arles pour y voir les antiquités,

— M. Billault qui revient des eaux d'Ems est arrivé à Paris.

— Le gérant du *Courrier de Paris* vient d'adresser la circulaire suivante aux abonnés de cette feuille :

Paris, 2 août 1860.

« Dans notre numéro d'hier, 1er août, nous avons annoncé l'arrestation de M. Clément Duvernois, rédacteur principal du *Courrier de Paris*.

« M. Clément Duvernois a été condamné par arrêt par défaut de la Cour impériale d'Alger, en date du 13 juillet dernier, à trois mois de prison, pour avoir contrevenu aux lois sur la presse, par la publication de diverses brochures politiques.

« Dans cette situation, nous sommes forcés de suspendre momentanément la publication de notre feuille.

« Cette mesure sera essentiellement provisoire, et votre abonnement sera continué aussitôt la réapparition du journal ; l'échéance en sera prolongée de manière à compenser l'interruption que vous aurez éprouvée. »

— On lit dans la *Gazette des Hôpitaux* :

« Les membres du corps de santé militaire dont nous donnons les noms ci-après viennent d'être désignés pour faire partie du corps expéditionnaire de Syrie :

« M. le médecin principal de 2e classe Colmont, attaché à l'état-major ;

« MM. les médecins-majors de 1re classe, Ehrmann et Suret ;

« MM. les médecins aides-majors de 1re classe, Daudreau et Boulongue ;

« MM. les médecins aides-majors, de 2e classe, Vallin et Rustégho ;

« MM. Landreau, pharmacien-major de 2e classe, et Jeunet, pharmacien aide-major commissionné. »

— Le Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris a procédé à la désignation des deux stagiaires qui doivent présenter les discours d'ouverture de la Conférence et de douze secrétaires.

Les deux jeunes avocats qui prononceront les discours sont MM. Beslay et Aymé.

Les douze secrétaires sont : MM. Barboux, Ballot-Beaupré, Thureau-d'Angin, Lorois, Desjardins, Doublet, Baylet, Lair (Jules), Joson, Amiable, Madelin, Asse.

Le Conseil de l'Ordre procédera jeudi prochain à la nomination du bâtonnier.

— On lit dans le *Chroniqueur* de Fribourg : « Le général napolitain Nunziante est arrivé à Berne. Le prince de Joinville y est arrivé également, il est descendu au Faucon. »

— On lit dans le même journal :

« A la demande du gouvernement britannique, le Conseil fédéral a décidé de lui envoyer un modèle des objets d'équipement et d'armement des milices suisses, en réclamant en échange un modèle des nouvelles armes rayées adoptées en Angleterre.

— Le Conseil fédéral a acquiescé à la demande qui lui a été adressée que les touristes français puissent voyager en Suisse avec leurs passeports pour l'intérieur de la France, moyennant réciprocité de la part du gouvernement impérial.

— On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

« Le général Klapka, l'ex-dictateur de Kossuth et le général Turr, l'ancien premier aide de camp de Garibaldi, étaient ces jours derniers à Paris, où leur présence simultanée a été l'occasion d'un banquet patriotique et démocratique où les toasts au triomphe des nationalités, et notamment de la nationalité hongroise, n'ont pas été épargnés. Le général Turr a, pendant son séjour à Paris qu'il a quitté il y a trois jours, acheté pour l'armée de Garibaldi 20 canons, dont 6 rayés. En prenant congé de ses amis à la gare du chemin de fer, le général leur a dit de lui adresser désormais leurs lettres poste restante à Naples, où il comptait bien être pour le 17 au plus tard. »

— Parmi les jeunes gens qui, cette année, terminent leurs études à l'Institution impériale des Jeunes aveugles, se trouvent plusieurs organistes distingués, doués d'un talent remarquable comme compositeurs et comme instrumentistes. MM. les curés, en les appelant à remplir les places d'organistes vacantes dans leurs paroisses, feront à la fois une bonne action et un choix avantageux. Ces jeunes artistes, élevés avec soin, leur offriront des garanties sérieuses de capacité et de moralité. Les élèves de l'Institution des Jeunes aveugles ne se bornent pas à l'étude de l'orgue, ils s'occupent de l'accord des pianos, et, à leur sortie de l'établissement, ils trouvent dans la pratique de cet art des ressources qui, jointes aux appoin-

tements d'organiste, leur procurent une honnête aisance. Plusieurs paroisses de Paris, Rennes, Tours, Orléans, Limoges, etc., ont des organistes aveugles dont le talent est incontestable ; il suffit de les entendre pour se convaincre qu'ils marchent sur le pied de la plus parfaite égalité avec les meilleurs musiciens voyants. — LEGDARANT DE TROMELIN, *professeur à l'Institution impériale des Jeunes aveugles.*

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Histoire du Droit criminel des peuples modernes,

Par M. ALBERT DU BOYS (t. I, II et IV. — 1860.)

D'où vient que les idées de justice et de droit qui nous passionnent et dont la violation nous révolte trouvent généralement des panégyristes si peu dignes d'un public tout disposé d'ailleurs à leur faire accueil ? La sécheresse, le ton doctoral et les façons pédagogiques effarouchent les gens du monde et perpétuent les vieux préjugés contre tout ce qui touche de près ou de loin à la science des Cujas et des Bartole. L'auteur de l'*Esprit des Lois*, malgré son génie, ne les a pas dissipés; il n'a pas fait oublier la brillante tirade de Montaigne contre ces écrivains « qui ayant horreur de se servir de nostre « langage commun, si aisé à tout autre usa« ge, s'appliquent d'une péculière attention « à trier des mots solennels, à former des « clauses artistes, à poiser chaque syllabe, « à esplucher chaque espèce de cousture, « enfraqués et embrouillés qu'ils sont en « une infinité de figures et de menues par« titions. » De nos jours, une tentative a été faite par l'Académie des sciences morales et politiques, sous le ministère et avec le concours intelligent et libéral de M. de Falloux, pour donner aux notions du juste sur lesquelles repose l'ordre social, une forme qui les mît à la portée du commun des lecteurs. De courts traités, signés de noms illustres, parurent périodiquement : on se rappelle l'effet qu'ils produisirent et le succès qu'ils obtinrent; dans l'un, M. Cousin nous parlait de la *justice* unie à la *charité*, avec la même aisance et la même charme qu'il traite les sujets de philosophie, d'histoire et de littérature; dans un autre, M. Thiers défendait *la propriété*; dans un troisième, M. Mignet, choisissant un type éclatant qui personnifiât les plus hautes idées du droit, écrivait la vie de l'homme juste, s'il en fût jamais, celle de Franklin. En même temps le jeune ministre de l'instruction publique ratifiait avec empressement le choix fait par le Collége de France d'un professeur de législation comparée, appelé à effacer de déplorables souvenirs, et à faire entendre la voix du bon sens joint au bon goût à un auditoire habitué à une toute autre manière d'enseigner, et M. Edouard Laboulaye inaugurait un cours dont le succès a été toujours croissant.

M. Albert du Boys me pardonnera si je commence cet article en nommant ces maîtres si aimés du public, auxquels j'en pourrais ajouter beaucoup d'autres, l'un surtout, bien cher à sa mémoire comme à la mienne, — Frédéric Ozanam. — Ils ont ouvert la voie où il marche, et je ne pourrais les oublier. Comme eux, M. Du Boys se tient à une égale distance des deux excès à éviter, la frivolité et le pédantisme. L'ouvrage dont il vient de publier le quatrième volume m'a paru aussi solide qu'attrayant; le premier et le second m'ont particulièrement intéressé, et je voudrais donner à nos lecteurs le désir de les lire : l'attention des hommes spéciaux a déjà été d'ailleurs attirée sur le tome troisième, *ici même, par un* de nos collaborateurs les plus compétents.

On a signalé chez certaines races l'amour de ce qui est primitif, ou, comme on l'a dit sans façon, « l'amour des choses vieilles et usées. » J'avoue que je partage ce goût; le fleuve banal et plat, chargé de marchandises, battu par la roue des vapeurs et infecté par la fumée ne me charme nullement et je ferais cent lieues pour trouver le rocher d'où il tombe goutte à goutte et boire dans ma main son eau claire et fraîche. C'est donc avec un très-vif plaisir que que j'ai suivi M. Albert Du Boys jusqu'à la source du droit européen. Remontant de degré en degré, de la vengeance privée à la justice sociale, et prenant les nations germaniques pour centre et pour type de ses études, il commence par donner un aperçu général de l'histoire du droit criminel des principaux peuples modernes, jusqu'à Charlemagne : la plupart des faits rassemblés pour le mettre en relief sont curieux, et quelques-uns sont remplis de poésie. Il a bien raison d'attacher à ces faits une importance à la fois philosophique et historique et de croire qu'ils éclairent l'histoire et la philosophie. Soumis à notre honnête code pénal, nous avons peine à concevoir

un régime où l'offensé fait lui-même justice de l'offenseur; et cependant rien n'est plus légitime en l'absence d'un pouvoir répressif régulièrement établi; rien n'a été plus généralement admis autrefois, plus admiré même, et plus souvent chanté par tous les anciens poëtes chargés de distribuer aux hommes le blâme et la louange. Que dis-je? des poëtes presque contemporains, appartenant à des races demeurées un peu trop fidèles au passé, ont loué des actes de justice personnelle dont nous livrerions les auteurs à la justice des tribunaux. N'a-t-on pas vu, en Ecosse, au dix-septième siècle, un barde populaire célébrer, aux applaudissements de tous les hommes de son clan, un prétendu haut fait d'audace féminine, que notre code civil qualifierait bourgeoisement de meurtre avec préméditation? Walter-Scott raconte ainsi l'histoire :

Des gens du clan de Makintosh avaient tué, il y avait longtemps, quelqu'un du clan de Huntly, et depuis cette époque, le sang des Makintosh n'avait pas cessé de couler. Touché des attaques sans cesse renouvelées contre les siens, et voulant mettre fin à un état de choses intolérables, le laird de Makintosh se rendit un jour au château du marquis de Huntly pour lui demander de pardonner à son clan, et de tourner sa colère contre lui-même. Le marquis était absent; seule à la maison, la dame du château reçut le chef suppliant, et ayant adressé quelques mots à voix basse à une servante qui l'accompagnait, elle lui répondit : « Makintosh, vous avez si gravement offensé notre clan, qu'il n'y aura de paix entre vous et nous que lorsque votre tête sera sur le billot. » — Qu'à cela ne tienne, répondit avec simplicité Makintosh, et, s'agenouillant près du billot de chêne qui servait à tuer les bœufs pour la consommation des gens du château, il y posa le front en signe de soumission. Mais à peine il était à genoux que, sur un signe de l'implacable marquise, le cuisinier, de son couperet, trancha la tête du jeune laird.

Assurément, chez les hordes les moins civilisées de la Scandinavie, l'ennemi offensé aurait été plus généreux. Thorstein le Blanc fit grâce au meurtrier de son fils, qui, dans une circonstance pareille, vint se livrer à sa justice; mais en agissant autrement, il n'eût point été blâmé.

Non-seulement la vengeance était un droit; c'était un devoir quand il s'agissait de réparer le tort fait à autrui. M. Du Boys y aperçoit déjà l'idée de solidarité. Dans cette sorte de vengeance, dit-il avec raison, il y a plus de tendresse pour la victime que de haine contre le meurtrier. On trouve encore en Russie le sentiment de l'étrange devoir antique signalé par M. Du Boys : une femme de ce pays, qui aimait le talent et la personne de l'auteur, celle-là même qui doit en ce moment une célébrité littéraire, dont elle ne se doutait pas plus que Mme de Sévigné, à la piété presque filiale de M. de Falloux, eût pu en fournir à M. Du Boys plus d'une preuve tirée de l'histoire contemporaine. Voici ce qui arriva, en 1817, dans un canton russe que Mme Swetchine ne m'a pas nommé : une riche marchande moscovite, accompagnée de trois petits enfants, traversait en traîneau, au milieu de l'hiver si rigoureux de cette année, des steppes infestées par des loups : poursuivie par ces animaux affamés, et au moment d'être dévorée avec ses enfants, elle perdit la tête, et, pour en sauver deux, elle leur en jeta un. Mais, au bout de quelque temps, les loups revinrent à la charge, et, comme ils s'élançaient sur le traîneau, elle eut encore la barbarie de sacrifier un second enfant. Du moins elle conserverait le dernier, pensait-elle; et elle fuyait de toute la rapidité de ses chevaux non moins effrayés qu'elle, en les excitant d'un fouet rougi de leur sang et d'une voix éperdue, ranimée elle-même par la vue d'un village qui commençait à paraître au loin, quand, plus hardis, plus voraces que jamais, les loups entourèrent le traîneau; et cette fois, voulant se sauver elle-même, la malheureuse! elle sacrifia son dernier fils! Mais son espoir de salut fut trompé : entrée au village et ayant raconté à la foule assemblée ce qui venait de lui arriver, un cri d'horreur s'éleva de toutes parts, et un jeune bucheron, appelé, je crois, Frantz Polink, qui était là, appuyé sur sa hache, pâle d'indignation, lui dit : « Avez-vous donc pu oublier que c'est vous qui avez mis au monde ces trois pauvres petits enfants? le devoir de tout honnête homme est de vous punir. » Et, prenant sa hache à deux mains, il remplit à la fois l'office de juge et de bourreau. Toutes les personnes présentes approuvèrent le jeune bûcheron, et quand il parut devant les tribunaux, loin de chercher à s'excuser, il se glorifia de ce qu'il avait fait, comme d'un acte de justice. Ai-je besoin d'ajouter que, condamné à mort, pour l'exemple du respect que l'on

doit aux lois, il fut grâcié par l'empereur Alexandre.

Pendant la période barbare du droit criminel de l'Europe, le pouvoir public, après une enquête sur le fait, aurait donné au meurtrier une approbation solennelle, peut-être même l'enquête eût été jugée inutile à raison du flagrant délit! Mais voilà deux atroces histoires que mon sujet seul me fera pardonner, je l'espère, et je me hâte de suivre M. Du Boys dans la période plus humaine de la prépondérance ecclésiastique.

Débordé par les mœurs sanglantes de la féodalité, incapable de les contenir, et voulant éviter une dissolution sociale imminente, le pouvoir séculier abdiqua entre les mains du clergé, seule puissance restée debout et redoutée. L'Eglise devint ainsi le soutien de l'ordre public, et, malgré les abus et les excès inséparables de la condition humaine, elle sauva incontestablement la société. Ses canons sont autant d'articles d'un véritable code pénal, où toutes les espèces de crimes et de délits, jusqu'au vol et à l'avortement, sont prévus, et où l'on remarque, à côté d'un crime, la mention de la peine qu'il mérite. L'examen qu'en fait M. Du Boys est très instructif; on trouve dans son livre bien des choses que certaines gens admireraient moins s'ils savaient d'où elles sortent; je citerai, entre autres, la prétendue *Conquête moderne*, comme on l'appelle pompeusement, de l'égalité devant la loi. Ce grand et salutaire principe ne pouvait manquer d'être proclamé par des juges qui enseignaient comme un dogme de foi l'égalité de tous les hommes devant Dieu. Le justicier ecclésiastique aurait pu, dès le neuvième siècle, être représenté comme l'a été depuis le quatorzième : un prêtre breton, saint Ives de Tréguier, arrière grand-oncle de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, qu'on voit dans les vieux bas-reliefs, entre un baron chamarré d'or et un pauvre couvert de haillons, à qui il remet une bourse que le riche convoite injustement. Le principe de l'expiation et de la gradation des peines remonte à la même époque reculée. L'idée anti-chrétienne de la vengeance disparut alors de la loi civile, et le coupable fut jugé assez puni s'il rachetait son crime par des années de larmes, dont le nombre était proportionné à la grandeur de la faute commise. On sait que la pensée si morale de l'amendement du coupable, mise à exécution avec plus de zèle que de succès dans notre système pénitentiaire actuel, l'était aussi par les législateurs de la période ecclésiastique ; c'était même le but réel des peines qu'ils infligeaient : ils châtiaient le corps pour purifier l'âme.

L'espace me manque pour examiner à loisir le second volume de M. Du Boys, dans lequel l'intérêt va croissant; je ne puis que signaler les endroits qui m'ont le plus frappé, tels que le procès d'Enguerrand de Coucy, par exemple, procès fameux, instruit par saint Louis lui-même, ce grand justicier du moyen âge. Enguerrand, se croyant dispensé d'être juste, parce qu'il était pair de France, avait fait pendre, sans information, trois jeunes écoliers de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Bois, coupables d'avoir poursuivi à coups de pierres quelques lapins sur ses terres. Le noble assassin offrit au roi l'occasion de proclamer *le principe* sacré du droit pénal, que le châtiment doit être égal pour tous.

Un intérêt d'un genre différent s'attache à l'étude très complète, très-exacte et très-neuve du tribunal des Francs-Juges. L'institution mystérieuse de la Sainte-Wehme, sujet de tant de poëmes et de romans modernes, et même de tant de rêveries prétendues savantes, méritait de trouver un historien comme M. Du Boys. Grâce à lui, la vérité frappera plus *que la fiction elle-même*; il n'a eu qu'à la montrer telle qu'elle sort des sources pour rectifier une opinion généralement accréditée.

Je n'ai qu'un regret, c'est qu'il ait négligé de signaler les analogies frappantes des lois atroces de la Sainte-Vehme avec *celle des* Francs-Maçons, et qu'il ne nous ait pas montré les derniers Francs-Juges passant, pleins de ferveur, dans les loges maçonniques. Cette curieuse transformation lui eût inspiré des pages non moins indignées que celles qu'il a publiées dans le *Correspondant* contre l'inquisition portugaise ; car l'inquisition, grâce à Dieu, n'existe plus, tandis qu'elles vivent toujours et prospèrent ces sociétés exécrables, ennemies du droit et de la liberté ; toujours elles travaillent dans l'ombre à la lueur du poignard, quand elles n'agissent pas effrontément en plein soleil, protégées par des baïonnettes dignes d'un emploi plus glorieux.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ,
de l'Institut.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

9 *août*

Nous supposons que bon nombre de nos lecteurs, en voyant perpétuellement reparaître dans nos bulletins la question d'Orient et la question d'Italie, se répètent avec une conviction croissante le vers si vieux :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?

Mais qu'y faire ? Ce n'est pas notre faute, à nous, s'il y a des Turcs en Orient et des garibaldiens en Italie.

Nous sommes donc encore réduit à annoncer de mauvaises nouvelles de Damas : plus de 3,000 femmes chrétiennes ont été vendues à 25 piastres par tête et enfermées dans les harems.

Nous espérons bien que Fuad-Pacha, dans la mission civilisatrice dont l'a investi le Sultan, fera mettre en liberté toutes ces pauvres créatures ; en tous cas, une pareille honte ne saurait tenir devant notre drapeau qui a fait disparaître la traite des nègres.

Le *Constitutionnel* nous communique le texte de la lettre que le roi Victor-Emmanuel a adressée à Garibaldi pour l'engager à ne pas envahir les Etats napolitains de terre ferme.

Le Roi déclare, tout d'abord, ne faire cette demande à son sujet, qu'en admettant « que le roi de Naples consente à évacuer « toute l'île et à laisser les Siciliens libres « de délibérer et de disposer de leurs destinées. » C'est, sans doute, par distraction, que le Roi ne sollicite pas, en regard de l'évacuation des Napolitains, celle de Garibaldi et des Piémontais ; car, s'il est utile, pour *laisser les Siciliens libres de délibérer et de disposer de leurs destinées*, qu'il n'y ait plus de *roi*, il ne l'est pas moins, ce nous semble, qu'il n'y ait plus de *dictateur*.

Garibaldi a, sur ce point, désobéi formellement à son auguste correspondant ; il ne s'est pas contenté, en effet, de maintenir sa dictature, il l'a doublée de celle de M. Depretis, qui se trouve même, par un hasard étrange, être un sujet de Victor-Emmanuel, un député piémontais.

Contre deux dictateurs, que voulez-vous que fasse la Sicile ?

Le Roi ajoute du reste, qu'il *se réserverait*, pour lui-même, *pleine liberté d'action, relativement à la Sicile, dans le cas où le roi de Naples ne pourrait pas accepter cette condition.* Le roi de Naples l'a acceptée ; voilà donc Victor-Emmanuel qui a perdu *toute liberté d'action relativement à la Sicile !* On s'attend, comme sanction de cet événement, à une vigoureuse protestation du gouvernement piémontais contre l'usage que le dictateur de Sicile fait du nom du Roi en tête de tous ses actes officiels.

Garibaldi n'a pas été convaincu ; il a répondu, d'après le *Nord*, qu'il avait à Naples et à Rome la même cause à défendre, les mêmes intérêts à faire prévaloir qu'en Sicile, et qu'il ne pouvait se refuser à sa mission.

Le Piémont, il faut l'avouer, témoigne les mêmes sentiments d'insubordination que Garibaldi.

Ainsi l'*Espero* du 6 août dit sans se gêner : « Hier est partie d'ici une expédition « pour la Sicile ; aujourd'hui il en part une « autre ; demain il en partira une troisième « de la Spezzia. »

De l'alliance avec Naples, il n'est plus dit mot, que pour en bafouer jusqu'à l'hypothèse. Il y a trois semaines, on en parlait pour avoir le droit de demander à l'innocent François II de renvoyer ses mercenaires, de chasser ses ministres, de disperser son entourage, de faciliter les voies à Garibaldi. Maintenant le travail est fait, le roi est désarmé, la place démantelée ; l'alliance était une plaisanterie !

Les journaux de Turin n'ont plus qu'une

préoccupation ; quand Garibaldi entrera-t-il à Naples ? Quand sautera-t-il la barrière ? Un peu plus, les paris seraient ouverts comme à La Marche ou à Epsom.

On va plus loin : d'après l'*Indépendance belge*, à qui nous laissons, bien entendu, la responsabilité de ses renseignements, on nommerait déjà le remplaçant de François II ; et comme on ne trouverait pas sur les lieux un sujet assez distingué pour manipuler la volonté du peuple, le piémontisme songerait à envoyer à Naples son dictateur ambulant, M. Farini enfin. Il serait, d'après le bruit rapporté par l'*Indépendance belge*, le dictateur désigné de Naples ; il viendrait donner dans la patrie de *Pulcinella* quelques séances de souveraineté nationale.

Derrière tout cela, des symptômes plus sérieux se laissent voir : la *Gazette militaire* de Turin annonce que de vastes camps d'exercices militaires vont se former ; que des approvisionnements considérables de poudre, canons, fusils, etc. ne cessent pas de débarquer à Gênes.

Et comme ce n'est pas pour châtier la rébellion de Garibaldi et pour dissoudre sa *valeureuse troupe*, que le Piémont se met sur le pied de guerre, un redoutable point d'interrogation se dresse devant l'esprit le plus optimiste !

10 *août*

Les correspondances qui arrivent de Constantinople, continuent à faire le plus triste portrait de l'empire ottoman : on s'agite dans les provinces, depuis Salonique jusqu'à Alep ; on conspire contre le grand-vizir en Bosnie ; les troupes chargées de rétablir l'ordre en Syrie, ne donnent aucune confiance, elles ne sont pas payées depuis plusieurs mois.

Pendant ce temps-là, le *Morning-Post* poursuit son rôle, celui d'avocat d'office du grand criminel qu'accuse la conscience du genre humain : il ne cherche pas seulement à démontrer que les Turcs sont à peu près innocents du sang répandu par les Druses sur les provocations des Maronites ; il s'évertue à prouver que le gouvernement du Sultan suffit à la répression, qu'il a déployé une bonne volonté suffisante ; il se console de la malencontreuse intervention de la France *par l'insignifiance du nombre des soldats qu'elle envoie.*

Nous ne retracerons pas ce qui est plus clair que le jour, la complicité manifeste des pachas dans les massacres commis ; le *Morning-Post* connaît trop bien son Shakspeare pour invoquer au profit de ses protégés le lâche mensonge mis par le poëte dans la bouche de ceux qui, n'ayant pas fait le crime eux-mêmes, se sont contentés de le faire faire : « Tu ne peux pourtant pas dire que c'est moi qui ai tué ! »

Nous ne redirons pas également ce qui a été dit tant de fois, sur l'intrigue coupable avec laquelle les Turcs n'ont pas cessé, depuis 1840, d'exciter les uns contre les autres Druses et Maronites, d'organiser dans le Liban, non pas même la guerre civile, mais l'extermination périodique.

Quant au sourire avec lequel le *Morning-Post* voit nos 6,000 Français s'embarquer pour l'Orient, ils se chargeront d'y répondre mieux que nous ne saurions le faire.

Combien il est touchant de placer, en regard de ces sophismes d'une politique étroite, les paroles de compassion que Pie IX a adressées aux chrétiens persécutés, la tendre et vaste sollicitude avec laquelle le Père commun oublie ses propres douleurs pour appeler les miséricordes de Dieu et des hommes sur les Maronites, pour bénir le zèle de la France en leur faveur !

Mgr Murad, archevêque de Laodicée, raconte, dans une très-intéressante notice, que, lorsque le général Bonaparte arriva devant Saint-Jean-d'Acre, une députation de Maronites lui apporta des vivres et des secours de toute sorte, en lui disant : « que « ces présents n'étaient pas pour lui, persécuteur de l'Eglise romaine, mais pour « leurs frères les Français. » Et le jeune général, comme honteux de l'ombre injuste qui planait sur sa gloire, fit répondre par son interprète : « Je reconnais *que les « Maronites sont français de temps immémorial* ; moi aussi je suis catholique ro« main ; vous verrez que par moi l'Eglise « triomphera et s'étendra. »

C'est l'honneur de la France d'être ainsi pour l'Orient la fille aînée de l'Eglise, le bras de la chrétienté, le glaive de la Pa-

pauté. Mais quels nobles devoirs, quelles charges magnifiques en Occident sont attachés à cet honneur !

L'état de l'Italie est de plus en plus lamentable.

D'après les chiffres fournis par la *Presse*, plus de 8,000 Piémontais sont, en huit jours, partis pour la Sicile.

On se demande au premier abord à quoi peuvent servir tant de Piémontais en Sicile, puisqu'elle est bien et dûment affranchie. Sont-ce, par hasard, des cargaisons d'électeurs que le député Bertani expédie au dictateur pour la plus grande sincérité du vote éminemment national sur l'annexion ?

Une correspondance du *Siècle* pourrait peut-être, avec son incontestable compétence, nous édifier sur ce point. Le député Bertani s'apprêtait, d'après le programme convenu avec Garibaldi, à lancer une nuée de libérateurs sur les Etats romains : là-dessus, M. Farini prit l'alarme ; il pensa que la diplomatie pourrait perdre patience, il fit donc exprès le voyage de Gênes pour représenter au commissionnaire en insurrections l'imprudence de sa conduite. M. Bertani résista longtemps ; il fut à la fin décidé que les libérateurs, au lieu d'être dirigés en droite ligne sur les Etats romains, iraient en Sicile d'où ils auraient le droit de rayonner à volonté.

Garibaldi, qui a le mérite de représenter la logique d'une situation, blâmera sans doute son ami Bertani de n'avoir pas traité M. Farini comme M. La Farina. Il paraît même que ses projets s'étendent avec ses succès ; à en croire une correspondandance adressée au *Journal des Débats*, il aurait déclaré au général Clary qu'il était décidé à envahir les Etats de terre ferme, à prendre Naples, à entrer dans les Marches, à délivrer Venise de l'Autriche, puis Nice de la France.

Garibaldi ne s'arrêtera sans doute pas là ; après Nice, il voudra la Corse ; après la Corse, il voudra l'île de Malte, que l'Angleterre dans son amour violent des nationalités ne manquera pas de lui céder sans combat. M. de Lamartine ne pourra plus se plaindre de la monotonie de l'Europe, et s'écrier : « Le monde s'ennuie ! »

Le *Moniteur* contient un décret qui fixe la date des élections pour le renouvellement intégral des conseils municipaux.

Une circulaire adressée par M. le ministre de l'intérieur aux préfets leur donne différentes instructions relativement à la régularité des opérations électorales.

H. Mercier de Lacombe.

Télégraphie privée.

Londres, 9 août.

Dans la Chambre des communes, M. Baillie demande si, à l'occasion de l'instance ayant pour objet de faire admettre l'Espagne au rang des puissances de première classe, le gouvernement est dans l'intention de différer son consentement jusqu'à ce que l'Espagne ne tolère plus le commerce des esclaves et cesse de négliger systématiquement ses traités et ses engagements avec l'Angleterre.

Lord John Russell dit que l'Espagne n'a pas fait d'instance, ni exprimé le désir d'être admise au rang des grandes puissances ; mais la France a exprimé l'opinion qu'il serait désirable d'ajouter l'Espagne au nombre des grandes puissances. L'Autriche a répondu n'avoir aucune objection à ce projet, pourvu qu'il n'établisse pas un précédent. Il a été aussi proposé que si l'on admettait l'Espagne, puissance catholique, d'admettre aussi la Suède comme grande puissance, et l'Espagne, la Suède et le Portugal ayant pris part au traité de Vienne, il serait difficile de refuser le même droit au Portugal ; si la Sardaigne était aussi admise, il y aurait neuf au lieu de cinq puissances ; mais, depuis 1815, cinq grandes puissances ont bien préservé la paix de l'Europe, aussi l'Angleterre est-elle d'avis qu'il n'est pas opportun de changer l'état des choses actuel.

Sir Charles Wood annonce que lundi il demandera l'autorisation pour le gouvernement indien de contracter un emprunt de trois millions sterling.

Marseille, 9 août.

Les lettres de Constantinople, apportées par le dernier paquebot, expriment peu de confiance dans l'efficacité des forces expédiées par Fuad-Pacha pour la pacification de la Syrie.

Depuis longtemps la solde de ces troupes est arriérée, et leur général, Halim-Pacha, tout honnête homme qu'il est, n'aurait pas un prestige militaire suffisant pour déterminer l'action énergique de ses soldats contre les musulmans.

Les mêmes correspondances disent qu'Ahmed-Pacha devait être reconduit le 3, à Damas, pour y être jugé ; elles parlent de tiraillements au sein du ministère turc.

On mande de Messine, à la date du 8, que Garibaldi était toujours dans la ville, où il continuait ses préparatifs.

Marseille, 9 août.

Une correspondance particulière de Constantinople du 1er août, annonce que Fuad-Pacha a envoyé dans la capitale de la Turquie le général commandant à Damas et quelques employés, afin

qu'ils subissent un jugement. Le général a pour prison son appartement. Son protecteur est le ministre de la guerre. Le corps diplomatique a réclamé son renvoi à Damas pour faire un exemple.

— D'autres lettres assurent qu'une émeute préparée à Salonique a été empêchée, de même qu'à Alep. La Bosnie est plus agitée : elle n'est contenue que par la présence du grand vizir. Un complot contre la vie de ce dernier paraît confirmé. Des révélations compromettraient plusieurs personnages. Le grand vizir a obligé des employés à faire de fortes restitutions pour le payement de l'armée resté incomplet.

Par suite de la panique, les Européens qui résident dans les campagnes, rentrent à Constantinople.

La vente de la poudre est interdite; déjà d'énormes quantités en avaient été accaparées à Tunis.

Vienne, le 10 août.

La *Gazette officielle* donne l'exposé du ministre des finances sur la situation financière de l'Empire, et sur l'amortissement du déficit présumé pour 1861, lequel est de 39 millions de florins. Le déficit présumé, pour 1860, est de 87 millions 3/4 de florins, et les dépenses extraordinaires de 7 millions 3/5, pour lesquelles il y a, dans les caisses de l'Etat, 76 millions 1/2.

Ces deux sommes doivent être diminuées de 32 millions et demi, qui sont le produit d'économie et d'excédant de la recette; il reste donc encore, pour 1860, 20 millions 3/4 qui, réunis aux économies prévues et aux recettes extraordinaires pour 1861, non-seulement suffiront pour couvrir le déficit, mais resteront probablement intacts pour 1862. Par conséquent il n'est pas nécessaire de recourir à une élévation des impôts, ni à un emprunt.

On compte que le déficit pour 1862 ne dépassera pas 43 millions et pour 1863, 19 millions. On espère les couvrir par des économies dans l'administration et dans le budget militaire. Ainsi, on peut regarder l'équilibre entre les recettes et les dépenses comme reconstitué.

Madrid, 9 août.

La *Correspondencia* de ce soir annonce que la Reine a consenti au mariage de l'infant Don Sébastien avec l'infante Cristina.

On assure qu'après le voyage en Catalogne la cour rentrera à Madrid.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

On lit dans le *Journal de Rome*, du 2 août :

A peine les lettres du patriarche maronite d'Antioche et des autres évêques de son patriarchat, dans lesquelles étaient annoncés les déplorables événements de Syrie, étaient-elles parvenues au Saint-Père, que Sa Sainteté a daigné adresser au patriarche et à ses suffragants la lettre dont voici la teneur :

A nos vénérables frères Paul-Pierre, patriarche d'Antioche pour les Maronites, et autres sept évêques de son patriarchat.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique,

Par vos lettres si pleines de tristesse, qui nous sont parvenues le 26 de ce mois, nous avons appris avec une peine et une affliction profondes les horribles atrocités commises sur les fidèles de vos contrées par les détestables ennemis du nom chrétien, dont les feuilles publiques elles-mêmes nous avaient donné ces jours derniers la navrante nouvelle. Au milieu de tant de sujets d'amertume qui nous accablent, notre douleur a été comme à son comble en songeant à ces couvents et ces églises consumés par la flamme, à ces villages ravagés en entier par le fer et le feu, aux objets sacrés pillés indignement, à cette multitude innombrable de gens de tout âge, de toute condition et de tout sexe, en partie horriblement massacrés, en partie réduits à fuir et à chercher quelque part un refuge contre une mort imminente; en pensant aux dangers continuels auxquels vous avez été exposés, ainsi que beaucoup d'autres évêques, grâce à la cruauté innée de ces infidèles, dont la rage s'est sans doute encore accrue par l'idée du partage de l'empire ottoman émise tant de fois en ces derniers temps par les journaux, et dont la fureur s'est si subitement portée à l'anéantissement de la nation chrétienne. Hélas! il est bien affligeant et bien déplorable que, dans notre siècle, on accorde plus de sympathies et même de secours aux artisans de troubles et de séditions qu'aux peuples chrétiens qui gémissent sous le joug des Turcs et d'autres nations barbares, peuples pour l'affranchissement desquels l'Europe, dans les âges précédents, a entrepris des guerres si formidables; à tel point que dans l'assemblée générale d'une certaine nation, certains orateurs ont été jusqu'à louer et applaudir un homme qui, au mépris de tout droit et de toute justice, s'efforce de bouleverser partout la religion et la société publique!

C'est de cette perverse manière qu'on en vient à penser et à agir, quand on rejette et que l'on condamne la religion catholique, qui est la seule qui conduise à la vérité, la seule qui l'enseigne, la seule qui puisse guérir les blessures d'une société malade, et la soutenir, la relever quand elle s'ébranle et qu'elle est prête à tomber. Combien il serait à souhaiter que ceux qui y sont le plus intéressés connussent enfin, que si la société humaine court quelque péril, ce n'est point de la part de l'Église de Dieu, mais de la part des ennemis mêmes de l'Église, lesquels, si on les favorise, si on les autorise, si on les aide, ont coutume de tourner leurs armes contre leurs fauteurs eux-mêmes, pour ruiner de fond en comble tout pouvoir civil et religieux.

Toutefois, vénérables frères, nous espérons, Dieu aidant et sous peu, l'inauguration d'une ère plus favorable pour les chrétiens de vos contrées, car la généreuse nation française et son gouvernement préparent une flotte des

plus considérables pour l'envoyer au secours de votre pays ; de même que d'autres nations ont déjà expédié des vaisseaux armés pour défendre leurs compatriotes, et comme pour les arracher à la dent des bêtes féroces. Nous n'avons pas été étrangers à cet élan si magnifique ; nous l'avons provoqué, autant qu'il a été en nous, par nos exhortations, poussé que nous avons été par notre paternelle sollicitude ; et nous ne doutons pas qu'il ne s'accroisse encore pour la défense de votre commun salut et pour votre sécurité.

Du reste, soyez persuadés que nous prenons, quant à nous, une bien vive part à votre douleur pour les désastres qui vous ont frappés ; et, tandis que nous nous hâtons de vous envoyer une faible somme d'argent, la seule dont notre propre misère nous permette de disposer, afin d'apporter quelque soulagement à vos infortunes, nous sollicitons et nous conjurons le Père des miséricordes de vouloir regarder du haut de son trône de gloire cette partie affligée du troupeau du Seigneur, et de daigner la restaurer et la réconforter dans sa bonté et sa clémence.

Fasse le Dieu immortel, dans la main duquel sont les cœurs des rois, que les plus puissants princes chrétiens soient excités à réprimer les efforts des infidèles, de peur que ces derniers ne s'animent et ne se portent de plus en plus à la perte et à la ruine du nom chrétien. Puissent enfin ces mêmes princes comprendre aussi quel grave ou plutôt quel extrême danger menace toute la société, s'ils ne réunissent leurs influences et leurs forces pour dompter ici en Europe l'audace des méchants, pour briser les tentatives de ces hommes qui, comme animés d'une nouvelle fureur, ne méditent, ne s'efforcent que d'éteindre tout sentiment religieux dans les âmes, de confondre tous les droits divins et humains, et, en enlevant toute notion du juste et de l'injuste, de faire de la société des hommes comme un repaire de bêtes furieuses.

Au milieu du bouleversement incroyable des choses civiles, au milieu de la crainte si grande des troubles à venir, cette seule pensée nous console, c'est que les fidèles épars par toute la terre, élèvent vers le trône de la grâce des prières ferventes et assidues qui fléchiront notre Dieu très-clément, lequel à son tour nous donnera, à son heure, la tranquillité que nous souhaitons ; de sorte qu'un jour nous nous féliciterons de l'heureux et brillant résultat de nos vœux communs, et rendrons, pour un si grand bienfait, de justes remerciements au suprême modérateur de toutes choses, gardien et vengeur de l'Eglise. Réjoui par cette espérance, vénérables frères, nous vous accordons de tout cœur, à vous et à votre troupeau, notre bénédiction apostolique, comme présage d'un meilleur avenir sur la terre, et comme gage de la bienheureuse éternité.

Donné à Rome auprès de Saint-Pierre, le 29 juillet de l'année 1860, de notre pontificat, la quinzième.

PIE IX, pape.

En face des dangers de jour en jour plus graves qui menacent les Etats pontificaux sur toutes les frontières et plus particulièrement du côté de Naples, on lira avec satisfaction les renseignements suivants que nous apporte une lettre de Rome, et dont nous pouvons garantir la parfaite exactitude.

« Deux alertes, dans les Etats pontificaux, « viennent de prouver l'admirable intelligence « avec laquelle le général Lamoricière sait à la « fois concentrer et mobiliser ses excellentes « troupes.

« Le 30 juillet, une dépêche de Paris avait « annoncé une tentative de débarquement sur « un point du littoral de la Méditerranée, très- « voisin des frontières de la Toscane. Le gé- « néral, qui était alors à Ancône, accourut à « Spolète. En un instant, soit dans cette der- « nière ville, soit à Terni, Viterbe, Poggio, « Mirteto, six mille hommes, deux batteries « complètes d'artillerie, 360 chevaux étaient « prêts et pleins d'ardeur pour le combat.

« On sait que le gouvernement piémontais a « redouté les suites militaires et diplomatiques « de ce nouvel attentat au droit des gens, et « qu'à la suite d'une laborieuse négociation, il « est parvenu à obtenir l'ajournement de l'at- « taque qui se préparait ouvertement à Gênes. « Il a même saisi un certain nombre de fusils ; « mais ils ont été rendus, assure-t-on, aux « bandes qui ont pu se rabattre alors sur la « Sicile.

« La ferme attitude du général Lamoricière a « donc eu, cette fois encore, un plein succès. « Après avoir pris les dispositions que les ré- « volutionnaires étrangers n'ont pas jugé à « propos de braver, il était retourné à Lorette « où il a de nouveau appris que l'on méditait « un débarquement sur un point du littoral de « l'Adriatique ; mais là comme ailleurs, les « troupes étaient prêtes. Ainsi, en trois jours, « à d'assez grandes distances, du côté de l'A- « driatique aussi bien que du côté de la Médi- « terranée, la petite armée pontificale était en « mesure de faire face aux attaques qu'on a « pu tenter.

« Les merveilleux progrès de l'administration militaire commencent à être heureusement secondés par ceux des travaux publics. Le Saint-Père, sur la demande du commandant en chef de ses troupes, a ordonné la construction d'un pont à Orte. Il abrégera, de plus d'un tiers, le trajet de Viterbe à Terni et à Spolète. La nouvelle route de Spolète à Ascoli, qui sera terminée dans trois mois, va mettre un terme à l'isolement de la riche et fidèle province dont cette dernière ville est le chef-lieu.

« Les lacunes de Spolète à Todi et de Todi à Foligno seront achevées également pendant cette campagne, comme aussi, on a lieu de l'espérer, un embranchement qui doit réunir Tivoli à l'Osteria di Correse, sur les routes de Rieti et de Terni. Ainsi, les provinces de Velletri, de Frosinone et la Comarque seront bientôt reliées à la province centrale de Spolète.

« Ces travaux sont stratégiques ; mais ils ont aussi la plus grande utilité commerciale. Le Saint-Siége, en les ordonnant, est entré résolûment dans le meilleur système de défense et d'améliorations administratives. »

Le secrétaire de la rédaction : M. Garcin.

On nous écrit de Naples, 3 août :

Malheureux pays ! décidément l'anarchie s'en empare. Permettez-moi de vous faire un tableau de la situation, et soyez certain que je ne l'assombrirai pas ; ce serait difficile, d'ailleurs ; il est déjà assez sombre tel qu'il est. Les quelques faits que je grouperai plus loin appuieront mon dire.

Le ministère, ferme et vigoureux d'abord, s'est laissé peu à peu entraîner par la révolution ; plutôt que de lui opposer une digue, il s'en va à la dérive. Les hommes qui le composent, acclamés à leurs débuts, sont déjà devenus suspects aux yeux de ce parti tous les jours plus nombreux, qui s'intitule *la nation*. Il est à la veille de tomber. Dernièrement encore on faisait une honorable exception en faveur de M. Liborio Romano, qu'on appelait *le chef de la nation*. Aujourd'hui Romano est déjà accusé de faiblesse ; demain on le déclarera bourbonien, et tout sera dit. C'est qu'il est bien difficile de gouverner un pays qui fait fi de son autonomie, qui aspire à devenir une province, qui invoque et attend l'homme désigné pour renverser le trône !

Le roi est à Naples mais n'y règne déjà plus ; Garibaldi n'y est pas encore et y règne. On a tâché de faire le vide autour de François II, et on y a réussi. Tout ce qui avait témoigné de sa fidélité au souverain, vient d'être éloigné, destitué, chassé. Aimer le Roi est un crime, aimer son pays en est un aussi ; le premier s'appelle crime de lèse-nation, le second crime de lèse-Italie. Il ne faut pas être sujet de François II, mais de Victor-Emmanuel, en passant par Garibaldi ; il ne faut pas être Napolitain, mais Italien, italianissime.

La troupe est dans une position expectante. Fidèle à son devoir, elle voudrait se battre, mais elle voit tous les jours grossir l'armée révolutionnaire. On a cherché par tous les moyens à l'ébranler ; on y a jeté les germes de la dissension ; quelques officiers ont déserté, d'autres ont donné leur démission, ce qui, dans un pareil moment, revient presqu'au même ; le mauvais exemple a fait le reste. On la harangue à chaque instant ; à chaque instant on publie des adresses à l'armée, adresses qui font sonner bien haut les mots de guerre fratricide ; elles flattent les soldats, les séduisent, les tentent, et parfois finissent par les rallier à la cause des unitaires.

La population devait envoyer ses représentants au Parlement ; le Parlement, légalement convoqué, être l'interprète des vœux de la population. On a reçu l'ordre de s'abstenir. Pas d'élection, a dit le comité révolutionnaire, le seul qui gouverne à Naples en ce moment ; et les électeurs sont restés chez eux. Seulement, comme tout le monde n'était pas du même avis, et, quoi qu'on en dise, l'ordre et la liberté gardent encore leurs apôtres et leurs représentants, on a craint d'être débordé par ce qu'on appelle *le parti* de l'ordre ; et on a dû changer de tactique. Plus d'abstention, mais des comités électoraux pour diriger et régler les élections. Sans ces comités, les élections eussent été libres, spontanées, légales ; il faut bien empêcher cette anomalie !... Au reste, il s'agit bien de Parlement, d'élections, de députés, de ministère, de gouvernement !... Tout cela n'est que du provisoire. L'acte souverain du 25 juin, selon les annexionnistes, aura été un pont jeté entre François II et Victor-Emmanuel. La constitution n'aura été qu'un interrègne entre l'absolutisme et la dictature. Quant à l'alliance avec le Piémont, dernière ancre du parti de l'ordre, on a placardé à tous les coins de la ville un écriteau portant que « l'alliance était un mensonge » « *Non è vero*, » disait l'af-

fiche. La garde nationale croit que sa consigne et sa raison d'être sont dans tous les moyens de fraterniser avec l'armée ; et s'efforce tous les moyens d'atteindre ce but. Parfois elle y réussit. On s'embrasse, on vide une bouteille au cabaret du coin, on se serre la main, on se promène bras dessus bras dessous et on se sépare enchanté de part et d'autre. La garde nationale se dit : là troupe ne tirera pas sur le peuple. Les soldats se disent : si jamais nous avons le dessous, on ne nous massacrera pas.

Pour me résumer : le Roi fatigué, découragé, indigné, se prépare à repousser par la force une invasion dans ses Etats du continent. Y réussira-t-il ? Il est permis d'en douter. Le ministère comprend qu'il perd chaque jour du terrain et sauvegarde son avenir en perdant le présent. Chaque membre craint de compromettre sa réputation d'honnête homme ; on veut gouverner, mais à la condition d'être bien tout à la fois avec François II et avec Victor-Emmanuel ; ce qui est très-difficile quand Garibald est aux portes. La troupe, moins compacte qu'auparavant, réfléchit. Quand le soldat réfléchit, il est prêt à pactiser. Toutefois, à l'heure du danger, il se battra, comme il s'est battu à Milazzo, où (l'on a beau affirmer le contraire) il a fait son devoir ; mais si l'officier l'abandonne, il fléchira. La rentrée des émigrés et des exilés a porté une atteinte sérieuse au parti dynastique. La population napolitaine, comme toutes celles du Midi, prête à se passionner, a été vivement émue aux récits des souffrances des amnistiés ; et si on l'avait laissé faire, elle aurait formé un ministère, voire une cour, avec tous ceux qui sont revenus de l'exil ou qui sont sortis de la prison, elle exceptée. — Les élections vont leur petit train.

La garde nationale joue aux soldats. Le comité révolutionnaire, ministère secret de Garibaldi, et pas si secret qu'on pourrait le croire, est plus que jamais actif et vigilant. Le Lazarone, flatté comme le soldat, est presque entièrement rallié. La presse fait rage ; elle se démène, elle crie, elle vocifère. Celle qui défend le ministère, — car il y a déjà une presse ministérielle et une presse de l'opposition, bien qu'il n'y ait pas encore de loi sur la presse, — celle qui défend le ministère est accusée de s'être vendue. La presse qui fait de l'opposition honnête et légale, je veux parler de celle qui s'attache à éclairer le gouvernement, est confondue avec le pamphlet. Dans la rue, ce sont des démonstrations, des attaques, des proclamations, des *vivats*, des *à-bas*. Bref, si ce n'est pas encore l'anarchie, c'en est bien le commencement ; et ce qui pis est, cela m'a l'air d'être *le commencement de la fin*.

Supposons maintenant Garibaldi à Naples, et le continent dans les mêmes conditions que l'île. Le Roi s'enfermera à Gaëte, qui est pour le territoire napolitain ce que la citadelle de Messine est pour la Sicile. Puis on tâchera de s'organiser, de se constituer, et l'on finira par s'annexer. Et puis ? Puis, on marchera sur Rome. Plus tard, sur Venise. Et alors ? L'Autriche arme et attend. — Mais probablement on n'aura pas besoin d'aller jusque-là...

Quelques faits maintenant : je ne vous signale pas les faits officiels ; vous les trouverez dans tous les journaux. Ces faits officiels, d'ailleurs, se réduisent à un tissu interminable et inachevé de destitutions et de nominations. A bas les hommes de l'ancien régime, vive les amis de l'Italie ! Le *Giornale costituzionale del Regno* en est rempli. Ces listes se complètent par des circulaires ou des proclamations aux fonctionnaires publics et aux corps constitués. Proclamations et circulaires sont toutes animées du même esprit : « Soyez sincèrement constitutionnels, car la Constitution est une vérité. »

On a demandé et obtenu que le château de Saint-Elme fût occupé par des troupes indigènes. En effet, plus de Suisses ; il n'y a maintenant que des soldats napolitains. Aujourd'hui on demande que cette forteresse soit occupée par la garde nationale. L'appétit vient en mangeant. On a demandé aussi que la garde royale fût dissoute et congédiée, de même que la garde urbaine en province. On a déjà dissout et expédié les troupes étrangères ; mais ce n'est pas assez.

Le jour de l'anniversaire de la Reine douairière, on s'est donné le mot pour ne pas le fêter. On a obtenu par l'intimidation qu'on n'illuminât pas les maisons ni les théâtres. Ces derniers étant forcés de se conformer aux règlements, on s'est arrangé de manière à ce que ce soir-là il n'y en eût qu'un très-petit nombre d'ouverts. Les autres ont fait relâche.

Hier, il y a eu une rixe entre les soldats de la ligne et la garde nationale ; mais on a fini par se donner la main et *fraterniser*. Un buraliste ne voulait pas ouvrir pour vendre des cigares aux soldats ; la garde nationale l'y a forcé. On se comble d'amabilités. De part et d'autre c'est un échange touchant d'offres de services, entremêlées de coups de sabre et de verres de vin.

Nous avons eu la visite ou plutôt l'apparition d'Alexandre Dumas ; il a été en rade, un jour et il est parti. On parle d'une invitation qu'il

aurait faite à un de ses amis, un Napolitain, pour aller le voir dîner au Palais-Royal, quand il s'appellera « palais dictatorial.

Le peuple commence à mettre en avant la question du travail. Il crie déjà : droit au travail. Bientôt il demandera les ateliers nationaux.

Les journaux croissent et se multiplient ; il en surgit de toutes les couleurs, de tous les formats et de toutes les opinions ; il y en a en italien et en patois, illustrés ou non : l'*Italia* est le journal ministériel. L'*Iride* et l'*Opinione nazionale* font de l'opposition. Puis, outre les anciens, l'*Omnibus*, il *Nomade*, il *Paese*, etc., qui font tous de la politique ou de la déclamation, il y a une foule de nouveaux journaux, la plupart comiques : parmi ces derniers, on compte *Brighella*, le *Corps de Naples*, le *Reverbère* (*lume à gaz*), et le *Flibustier*. Ce dernier est garibaldien. Ils le sont tous !

Dois-je vous parler de quelques boulangers qui se sont refusés à cuire le pain, et dont la garde nationale a eu raison? Ces boulangers étaient, à ce qu'on prétend, payés par les mécontents, par les hommes de l'ancien régime. C'est assez naturel qu'ils soient mécontents. On les destitue en masse. — Dois-je vous parler d'un mémoire que les généraux Lanza et Letizia font paraître pour justifier leur conduite? — De la promesse faite au Roi par le général Pianelli de défendre à tout prix le territoire napolitain contre l'invasion? Hélas! tous ces détails se fondent dans la situation du pays, situation des plus graves et dont je vous laisse deviner la situation.

Pour extrait : M. Garcin.

Au moment de son départ de Marseille, M. le général de Beaufort-d'Hautpoul a publié l'ordre du jour suivant :

« Soldats,

« Défenseur de toutes les nobles et grandes causes, l'Empereur a décidé, au nom de l'Europe civilisée, que vous iriez en Syrie, aider les troupes du Sultan à venger l'humanité indignement outragée.

« C'est une belle mission, dont vous êtes fiers et dont vous saurez vous rendre dignes.

« Dans cette contrée célèbre, berceau du christianisme, qu'ont illustrée tour à tour Godefroi de Bouillon et les croisés, le général Bonaparte et les héroïques soldats de la République, vous trouverez encore de glorieux et patriotiques souvenirs.

« L'Europe entière vous accompagnera de ses vœux.

« Quoi qu'il advienne, j'en ai le ferme espoir, l'Empereur et la France seront contents de vous. *Vive l'Empereur* ! »

On lit dans la *Gazette du Midi* :

Nous avons eu, des passagers arrivés par le *Jourdain*, des Messageries impériales, les renseignements suivants :

Les populations chrétiennes qui ont échappé aux massacres des Druses sont toujours dans l'anxiété la plus profonde ; elles craignent de subir le même sort que leurs coréligionnaires, si l'on ne les secourt pas promptement. On craint bien que les troupes expéditionnaires n'arrivent pas assez à temps pour prévenir de nouveaux malheurs.

Par ce même paquebot, nous avons reçu la lettre suivante, de l'un de nos amis :

Beyrouth, 21 juillet.

« Dans ma dernière lettre, je vous ai parlé de l'arrivée de Fuad-Pacha. Avant-hier ce ministre a lu, en grande pompe, le firman qui l'investit des pouvoirs les plus étendus pour qu'il cicatrise *la plaie que les malheurs des sujets du Sultan ont faits à son cœur*. Dieu veuille que tout cela ne soit pas l'avant-propos d'une comédie qu'on voudrait nous jouer, après nous avoir fait assister aux drames les plus sanglants. Il est impossible, jusqu'à présent, de rien dire de positif. D'un côté, l'on affirme que le ministre turc a interdit en porte au clergé des différents rites chrétiens ; de l'autre, on dit qu'il a déjà fait mettre aux fers quatre ou cinq des officiers qui commandaient la troupe lors des massacres de Deir-el-Kamar. On ajoute qu'il a fait l'accueil le plus empressé au directeur de la route de Damas. Il faut dire que M. de Perthuis est très-bien au consulat de France.

« Abd-el-Kader, après avoir d'abord combattu et chassé les pillards, n'a pas hésité à revenir de la campagne quand une surprise leur avait livré Damas, et a dérobé à leur fureur 3,000 malheureux auxquels il a ouvert son palais, et des milliers d'autres qu'il a fait entrer dans la citadelle. Les Lazaristes et les Sœurs de Saint-Vincent leur ont porté les secours de la religion et des soins de tout genre, et Abd-el-Kader leur a fait porter des vivres par ses Algériens.

« On raconte, dit notre correspondant, qu'au début les soldats ont fait un semblant de défense. Quand tout a été bien en train, un coup de trompette les a ramenés au sérail. Bientôt ils sont revenus, débarrassés de leurs fusils, et ils ont pris part au pillage. Selim-Bey, chef des bachi-bouzougs, se trouvait au faubourg de Médane. Aux premiers coups de feu, il accourut, et comme on ne lui avait fait aucune communication sur les projets des meneurs, il mit d'abord la main sur quelques pillards. Mais des soldats réguliers lui firent part de leur mission. Aussitôt les voleurs furent relâchés, et Selim et ses gens se joignirent aux criminels auteurs des massacres et du pillage.

« Demain l'on attend ici 3 ou 400 malheureux

chrétiens que le consul d'Angleterre a envoyé chercher par des Druses. C'est vraiment à n'y rien comprendre; des Druses sauvant des chrétiens, et les sauvant par ordre d'un Anglais! »

Pour nous, il nous semble que le départ de l'expédition française explique parfaitement ces apparentes contradictions. L'Angleterre veut, d'une part, se montrer aux Maronites en protectrice, et de l'autre côté, prouver à la France qu'il ne lui reste plus rien à faire. — *H. Abel.*

La même feuille ajoute :

Des lettres d'Alexandrie publiées à Malte le 1er et le 4 août, disent que malgré l'arrivée du nouveau gouverneur de Damas, les assassinats de chrétiens continuent encore autour de cette ville, qu'il y avait dans son enceinte 15,000 survivants de l'horrible boucherie, manquant aujourd'hui de tout, et parmi eux beaucoup de blessés; qu'Abd-el-Kader ne cessait pas d'en nourrir une partie; mais ses ressources et celles de ses Algériens devront s'épuiser. Le vice-roi d'Egypte et les autres princes égyptiens venaient heureusement d'expédier en Syrie des secours en argent. Le Sultan n'a encore envoyé que quelques chargements de grains dans le Liban.

Les mêmes lettres parlent du rapide avancement du canal de Suez. L'habile entrepreneur, M. Hardon, creuse 400 mètres cubes par jour et va installer des machines qui hâteront encore le résultat. M. de Lesseps est toujours en Egypte, présidant au travail avec son énergique activité. — *E. Roux.*

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

DIX-SEPTIÈME LISTE.

S. E. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, quêtes faites dans son diocèse (1er versement) 10,000 fr. — Mgr de La Tour-d'Auvergne, auditeur du rote à Rome, 4 fr. 50. — M. l'abbé Joulon, 5 fr. — M. Grimald, chanoine, curé de Marcolles, 5 fr. — M. Faramond, chanoine honoraire, 10 fr. — M. Gascon, curé de Jarlac, 10 fr. — Mme la comtesse d'Algoult, p. Voreppe, 65 fr. — M. Joseph Gabriel, 3 fr. — M. d'Algeat, chef de bataillon, à Mostaganem, 400 fr. — Un anonyme de Vannes, 20 fr. — Un anonyme de Vannes, 1 fr. — M. Pécheur, de Vannes, 50 c. — M. Dembronch, maître d'armes, 50 c. — M. Soudain, secrétaire de mairie, 2 fr. — Mlles Burban, institutrices, 2 fr. — M. Méry, employé des ponts et chaussées, 5 fr. — M. B. pour deux anonymes, 20 fr. — Un anonyme, 4 fr. — M. Hortel, curé de Palaida, 15 fr. — M. Dumontel, curé de Saint-Germain, 10 fr. — M. B. L., 5 fr. — M. Rojeau, au nom de l'Œuvre des Ecoles d'Orient à Quimper, 22 fr. — La conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de Morlaix, 150 fr. — M. le comte et la comtesse de Ségur-d'Aguesseau, 100 fr. — Le comité des Ecoles d'Orient de Nancy, premier versement, 3,500 fr. — M. Gustave Bardy, président des Ecoles d'Orient de Poitiers, premier versement, 200 fr. — M. l'abbé d'Alzon, 10 fr. — M. Magrangeas, curé de La Paye (Charente), 40 fr. — Un prêtre du Cotinois, 6 fr. — M. Guichet, vicaire à Saint-Philbert de Grand-Lieu, 20 fr. — M. Bastres, curé de Saint-Pierre d'Irube, 20 fr. — M. Retif, curé de Beblesheim, 5 fr. — M. Hang, curé à Hosteim, 10 fr. — M. Lehé, curé de Riquewyr, 5 fr. — M. Birgy, curé à Lellemberg, 5 fr. — La paroisse de Rennwyr, 25 fr. — Deux petits catholiques de Marseille, 5 fr. — M. Thévenin, 47 fr. — Mlle Marie Roy, 1 fr. — Un anonyme de Draguignan, 50 fr. — M. Mouillard, curé d'Arzal, 5 fr. — M. Roederer, juge de paix, à Obernay, 40 fr. — Mlle Mangold, directrice des postes, à Obernay, 10 fr. — Un anonyme, 4 fr. — M. de Lespaul, directeur de la distillerie de Saint-Triphon, canton de Vaud (Suisse), 20 fr. — M. et Mlle Girod, de l'Ain, 100 fr. — Monastère de Sainte-Marie de Macon, 100 fr. — M. Ricard d'Aix, 2 fr. — Un anonyme de l'Eure, 20 fr. — M. Petit, ancien notaire, à Beauvais, 20 f. — Un soldat du Val-de-Grâce, 50 c. — Mme la comtesse de Saint-Aldegonde, 30 fr. — M. Riobé du Maur, 2e versement, 1,000 fr. — Le patronage de Grenelle, 50 c. — La communauté des pauvres servantes de Marie, diocèse de Bayonne, 300 fr. — Le R. P. Gratry, 400 fr. — M. Paris, chanoine honoraire de Versailles, 20 fr. — Mlle Pluvinet, 1 fr. 50. — La famille Coulon, de Passy, 21 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Beluze, président du Cercle catholique, 400 fr. — M. Leclert, trésorier, 5 fr. — Mme Barbarin, 4 fr. 60. — M. le vicomte de Mortemart, 100 fr. — M. l'abbé Régnier, professeur à la Sorbonne, 5 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Mlle Barthe, 27 fr. 50. — M. et Mme A. G., 2 fr. 50. — M. Salmon, curé de Belleville, 10. — MM. Paul, chanoines de Verdun, 20 fr. — Les professeurs et les élèves du petit séminaire de Verdun, 60 fr. — Les religieuses de Notre-Dame de Verdun, 100 fr. — Un anonyme, 1 fr. — M. Ch. de Lagrange, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Deux paroissiens de la paroisse Saint-Denis, 6 fr. — M. l'abbé S., 5 fr. — Mme G., 5 fr. — Mme V., 10 fr. — Mme Eugénie Gounelle, 10 fr. — M. Emmanuel Gounelle, 5 fr. — Une communauté de Paris, 100 fr. — Pensionnat d'une communauté, 150 fr. — Le collége de Bazas, 220 fr. — Le petit séminaire de Rhodez, 300 fr. — M. Ferrand, curé de Thivet, 40 fr. — Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, de Lorient, 500 fr. — La conférence de Saint-Louis de Brest, 70 fr. — M. Chollet, curé de Mesnil-Scelleur, 5 fr. — Mlles du Fougerais, de Nantes, 20 fr. — M. Hermite, curé de Seillons, 25 fr. — M. Ad. Fournier, 2 fr. — M. le comte Julien de Thieulloy, premier versement d'Amiens, 2,260 fr. 10. — La conférence de Poligny (Ain), 37 fr. — M. le curé et M. le vicaire de Saint-Symphorien, 5 fr. — Un anonyme, 17 fr. — Une pauvre femme, 4 fr. — M. Quintan, curé de Néau, 55 fr. — Les religieuses de Lannion, 40 fr. — M. Viansson Ponté, premier versement de Metz, 1,135 fr. — M. Vuart Nesson, curé du diocèse de Soissons, 25 fr. — M. l'abbé Rousseau, curé de Mesnac, Charente, 100 fr. — M. Cogeat, curé de Virieu-le-Grand, 65 fr. — Un anonyme, 30 fr. — La Visitation, de Rennes, 60 fr. — M. Mathieu, curé de Belleval, 2 fr. — M. Nedequer, de Strasbourg, 40 fr. — Ursulines d'Annonay, 15 fr. — M. Michel, curé d'Aidailles, 19 fr. — Le journal *L'Ordre et la Liberté*, de Caen, troisième versement, 1,500 fr. — M. Monteyrot, curé de Sinard (Isère), 5 fr. — M. F. Leblanc, 25 fr. — M. le curé d'Allerey-sur-Saône, 5 fr. — Mme veuve Blazinski, 15 fr. —

Mmes Vincent sœurs, 2 fr. — Mme veuve Mignot, 2 fr. — M. Claude Mignot, 2 fr. — M. Pierre Alviset, 3 fr. — M. l'abbé Gérault, 1 fr. 50. — Mme Jeanniart, 1 fr. 50. — Mlle Bernard, 1 fr. — M. Pierre Gard, 1 fr. Mme Marie Jeanniard, 1 fr. — Mme veuve Teinturier, 1 fr. — M. Petitot, 1 fr. — M. Marguillet, à Brienne-la-Vieille, 22 fr. — M. Lefranc, 5 fr. — Mme la comtesse Duroc de Brion, 30 fr. — M. Guyot, curé de Bagneux (Marne), 5 fr. — M. Burin-Desrosiers, 20 fr. — M. Tixier, curé de Poussanges, 5 fr. — M. Rauchon, curé de Saint-Priou, 5 fr. — M. Pangeh, curé de Flayot, 20 fr. — Mme la comtesse de Vougy, 50 fr. 50 c. — M. de Galembert, de Tours, troisième versement, 409 fr. — Un abonné du journal *le Monde*, à Bouzonville, 5 fr. — Les sœurs de Sainte-Claire, de Lavaur, 10 fr. — M. Feuvrier, curé de Valarieu, 53 fr. — M. le baron Gustave de Guerne, troisième versement de Douai, 600 fr. — Des anonymes, 4 fr. 80 c. — Des anonymes, 5 fr. 60 c. — M. le curé et les paroissiens de Merdrignac, 204 fr. 37 c. — M. le baron de Chasteigner, 100 fr. — M. Baudot, curé de Beaulieu, 23 fr. — Le collége de Juilly, 221 fr. 25 c. — M. Gustave Bardy, pour Poitiers, deuxième versement, 200 fr. — M. Naud, curé de Montclar-d'Agenais, 118 fr. — M. Boureau, curé de Neuil et quelques paroissiens, 12 fr. — M. Largeteau, professeur au petit séminaire de Bordeaux, 50 fr. — M. le marquis de la Beaune, 100 fr. — M. Gleye, vicaire à Saint-Orens, 5 fr. — M. Menu, curé des Adrets, 3 fr. — M. de Saint-Martin, 5 fr. — M. Barthélemy, 20 fr.—M. Abel de Brunier, 10 fr. — Mlles de Brunier, 10 fr. — M. Camalte-Malhez, à Grape, 50 fr. — Mlle Marianne Gonelle, 5 fr. — M. Chevalier, 20 fr. — M. Blanc, chanoine honoraire de Nancy, 25 fr. — M. Simon, aumônier de l'hôpital de Lorient, 20 fr. — M. Huet, curé de Saint-Hilaire, 5 fr. — M. Puget, curé de Fournesse, 5 fr. — M. Laurent, curé de Remoulin, 10 fr. — Un anonyme et sa famille aux eaux de Luchon, 100 fr. — M. Chevalier, directeur au séminaire d'Alby, 150 fr. — Les associés de l'œuvre des Ecoles d'Orient de Saint-Calais, 130 fr.— L'œuvre de Notre-Dame d'Afrique, 15 fr. — M. T. Belamy, 10 fr. — M. Laucher, curé de Gravelines, 25 fr. 50 — M. le marquis de Vignacour, 100 fr. — M. le curé de Vilsberg, 5 fr. — M. le curé de Hacquennes (Bas-Rhin), 16 fr.—M. Alexis Barquin, 20 fr. — M. l'abbé Cousin, 2 fr. — M. l'abbé Sanboul, 5 fr. 80. — M. Henri-Antoine, frère de Saint-Viateur, 3 fr. — M. Bergerez, curé de Riève-les-Berquin, 8 fr.

Montant de la 17e liste. . . .	25,950 fr. 02
Total des listes précédentes .	123,101 fr. 49
Total jusqu'à ce jour . .	149,051 fr. 41

Errata. — Dans l'une des précédentes listes, 66 fr. 25 c. ont été portés par erreur au compte de la Conférence de Caen, au lieu de la Conférence de la Sainte-Trinité de Cherbourg.

CHRONIQUE.

Le *Moniteur* annonce que le Prince impérial est arrivé hier, à cinq heures, au camp de Châlons, accompagné de Mme Bizot, sa sous-gouvernante, du général Rolin, adjudant-général du palais, et de M. Bachon, écuyer de l'Empereur.

Les nouvelles du camp sont aux grandes manœuvres qui ont commencé le 9. Une lettre publiée par le *Constitutionnel* donne les détails suivants à ce sujet :

« Les trois divisions d'infanterie, la cavalerie et l'artillerie étaient réunies à sept heures. Les troupes ont été divisées en deux corps d'armée, l'un, ennemi, était censé être entré dans le pays et s'être rendu maître de la voie romaine, qui traverse le camp et qui va de Bar-le-Duc à Reims : dans sa marche, il se dirige vers le quartier impérial ; des ordres sont donnés au corps français de repousser l'ennemi : l'infanterie, soutenue par la cavalerie et l'artillerie, après plusieurs mouvements, parvint à occuper la voie romaine; l'armée française s'empara ensuite des divers monticules qui sont en avant de la ferme de Bouy, et sur lesquels l'ennemi avait établi ses batteries, et, après plusieurs passages *des lignes* en avant et des charges de cavalerie *exécutées* avec ardeur, culbute l'ennemi *qui fuit* en déroute dans la direction des villages de Bouy et de Vadenay.

« L'Empereur et le grand-duc de Bade assistaient à cette petite guerre. L'Empereur a paru très-satisfait de l'entrain et de la belle exécution de ces manœuvres, qui ont duré près de trois heures sur plus de huit kilomètres de longueur. »

Les 6e et 13e régiments de ligne et l'escadron de hussards, quoique partant le jour même pour la Syrie, assistaient cependant à ces manœuvres. Le soir, à cinq heures, ces deux régiments ont quitté le camp, musique en tête, et au milieu des plus grandes démonstrations d'enthousiasme ; ils sont montés en chemin de fer au Petit-Mourmelon.

On annonce que M. le général de Beaufort-d'Hautpoul, commandant le corps expéditionnaire de Syrie, est chargé de remettre à Abd-el-Kader les insignes du grade de grand'croix de la Légion d'honneur, qui lui a été conféré par l'Empereur.

Ce général va, dit-on, être promu au gradé de général de division.

On assure que le colonel Abdelal, au 1er régiment de spahis, doit commander la cavalerie du corps expéditionnaire.

Le paquebot l'*Amérique*, parti le 8 de Marseille pour Beyrouth, emporte à son bord 1 million en numéraire, 1,300 hommes de troupes et des munitions. M. le général de Beaufort-d'Hautpoul, qui devait s'embarquer à Toulon, a pris passage à bord de l'*Amérique*, avec son état-major. L'embarquement a duré trois heures ; une foule

nombreuse encombrait le port de la Joliette, et ne s'est retirée qu'après avoir salué de ses acclamations le navire, qui a levé l'ancre à dix heures et demie. Les soldats y ont répondu par un cri de: *Vive la France!*

Les frégates à vapeur *Mogador* et *Asmodée*, et le transport *Cérès*, parti de Toulon pour Beyrouth, emportent des troupes et du matériel d'artillerie.

Le maréchal Randon, ministre de la guerre, est de retour à Paris et a repris ses fonctions.

On écrit de Dijon que l'Empereur et l'Impératrice ont accepté, pour le 23 de ce mois, le bal qui leur a été offert par cette ville.

M. Garcin.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Paris, le 8 août 1860.

Monsieur le préfet, c'est le 15 août la fête de l'Empereur, et la fête d'un souverain que le peuple aime, dont le peuple est fier, est une fête nationale. La France voudra y donner un éclat qui réponde à ses sentiments: pour y concourir, vous vous concerterez avec les autorités religieuses et aussi avec les autorités civiles et militaires.

Dans les communes où les conseils municipaux auraient le désir de voter des fonds pour les réjouissances publiques, vous accorderez les autorisations nécessaires; mais vous leur rappellerez que la meilleure partie de la dépense, celle qui ira vraiment au cœur de l'Empereur, sera la part qu'ils consacreront aux malheureux.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
Billault.

Si, en tout temps, la situation faite à l'Église catholique en Russie et en Pologne a dû occuper l'attention des chrétiens et de tous les hommes qui s'intéressent au maintien de l'équilibre européen comme au progrès de la civilisation, jamais peut-être il n'a été plus nécessaire qu'à présent de tourner les yeux du côté de l'empire moscovite. La question d'Orient, qu'un aveugle optimisme seul aurait pu croire pour quelque temps assoupie après le traité de Paris, vient d'elle-même et d'une manière effroyable, de faire sa rentrée sur la scène. Le fanatisme musulman, par une dernière convulsion, a enfin mis l'Europe dans l'heureuse nécessité d'en finir avec lui, et de rendre aux nationalités chrétiennes qu'il opprime, la liberté qu'elles ont achetée par tant de siècles d'esclavage, sous un joug également féroce et stupide, mais dont l'opprobre retomberait aujourd'hui sur l'Europe entière, pour peu que le retour des horreurs dont nous sommes témoins ne fût pas promptement et à jamais rendu impossible.

Le devoir des nations chrétiennes est évident, aussi bien que leur droit : cela ne fait un doute pour personne. Que toutes s'entendent pour intervenir en Orient, nous ne demandons pas mieux; et, quant à nous, nous n'entendons point contester aux fidèles du Saint-Synode la sincérité et la légitimité de leurs sympathies pour leurs frères opprimés. Mais si, dans un désastre commun, l'intérêt de tous les chrétiens orientaux, sans distinction de rite, doit nous toucher profondément, les intérêts et les droits des catholiques passent avant tous les autres; et, à ce titre, tout le monde comprend, mais peut-être sans qu'on s'en fasse une juste idée, jusqu'à quel point il est nécessaire de surveiller la Russie, et de l'empêcher à tout prix de confisquer à son profit, sur le christianisme oriental, la suzeraineté dont la Porte a fait un si détestable usage.

Supposons, en effet, un seul instant, que la Russie parvienne au but de son ambition; que Constantinople, devenu russe, ou seulement Saint-Pétersbourg, devenu la métropole religieuse du christianisme dans l Orient, soit investi d'un droit de patronage exclusif ou prépondérant sur la Syrie et la Palestine, nous le disons sans hésiter, à dater de ce jour-là, c'en est fait dans l'Orient de la civilisation catholique. Non-seulement ses conquêtes pour l'avenir sont arrêtées, mais sa vie antique est compromise, en attendant qu'elle soit tout à fait tarie dans ses sources par la suppression certaine de la liberté, que l'islamisme lui-même lui a toujours laissée dans l'intervalle des égorgements.

Bien des faits et bien des symptômes rendent cette assertion très-plausible; mais rien peut-être n'en démontre mieux l'évidence que ce qui se passe en Pologne, sous les yeux de l'Europe, au préjudice d'une nation essentiellement catholique, et dont la foi est spécialement protégée par des traités particuliers conclus à l'époque du

partage, puis par les traités de Vienne, conclus avec toute l'Europe, et enfin par des concordats signés avec le Pape. En effet, si nous faisons abstraction de la petite partie du territoire polonais qui porte le titre dérisoire de royaume de Pologne, et à laquelle on laisse encore quelque ombre de liberté religieuse, nous sommes en mesure d'affirmer que le seul effet des mesures adoptées par Nicolas, et jusqu'ici fidèlement et littéralement suivies par son successeur, sera d'amener infailliblement, et dans un avenir peu éloigné, la suppression totale et définitive du catholicisme, tant en Pologne qu'en Russie, au profit du schisme grec. C'est ce que nous espérons démontrer très-prochainement dans un ouvrage composé tout entier à l'aide de documents officiels, sous ce titre : l'*Eglise catholique en Pologne sous le gouvernement russe*. En attendant, nous sommes heureux de pouvoir dès à présent communiquer à nos lecteurs quelques pièces de la plus haute importance émanant des autorités russes, et destinées à rester secrètes ; ces pièces mettent en pleine lumière, avec une autorité irréfragable, le danger que courra le catholicisme partout où la Russie exercera quelque pouvoir, partout où elle restera fidèle à sa plus chère tradition, établie par Catherine II, renouvelée avec un redoublement de zèle par Nicolas, et jusqu'ici impitoyablement continuée, malgré tant d'assertions contraires, par Alexandre II lui-même.

Nous commencerons par le rapport adressé à l'Empereur, sur l'affaire des paysans de Dziernowitze, par le conseiller intime sénateur Stcherbinin.

Les lecteurs de l'*Ami de la Religion* n'ont pas oublié sans doute deux longues lettres écrites de Pologne, et insérées dans ses colonnes à la fin de 1859 et au commencement de janvier 1860, où l'on faisait le récit des cruautés épouvantables exercées dans la Ruthénie blanche, contre les habitants du village de Dziernowitze. Ces pauvres gens, incorporés de force dans le schisme, depuis plus de quinze ans, comme cela se pratiquait sous Nicolas, étaient néanmoins restés catholiques dans le cœur et pratiquaient en secret leur religion. Trompés par les bruits que le gouvernement d'Alexandre II répandait alors partout sur la tolérance du nouveau règne, ces paysans avaient fait une pétition à l'Empereur pour obtenir de professer librement désormais le culte de leurs pères, auquel, dans le fait, malgré les registres officiels, ils n'avaient jamais renoncé. Cette naïveté leur coûta cher. Non-seulement leur demande ne fut pas écoutée ; mais on leur envoya des agents de la force publique, bientôt suivis du sénateur Stcherbinin, qui, à l'aide du bâton, de la prison, de la ruse et de menaces de toute sorte, réintégrèrent les pauvres villageois dans l'orthodoxie, par les mêmes moyens qui avaient servi à les y faire entrer la première fois. Nous invitons vivement ceux de nos lecteurs qui ont oublié les détails de cette lamentable et indescriptible scène à relire les lettres que nous venons de rappeler. Cette nouvelle lecture leur sera utile pour mieux comprendre la pièce que nous citons aujourd'hui, et qui n'est autre que le récit de cette même affaire, écrit à sa plus grande gloire, par le sénateur Stcherbinin lui-même. Assurément *le sénateur* ne dit pas tout ; mais en rapprochant nos lettres de son rapport, et en entendant pour ainsi dire contradictoirement les deux parties, on pourra se convaincre de la parfaite exactitude de nos renseignements.

Jusqu'ici le rapport du sénateur Stcherbinin n'était connu que par extraits. L'*Univers* en avait donné une bonne analyse dans son numéro du 10 janvier 1860. Aujourd'hui nous le donnons en entier, accompagné des annotations faites sur l'original de la main de l'empereur Alexandre II lui-même. Nous avons eu soin de l'accompagner de notes destinées à éclaircir quelques obscurités, et surtout à attirer l'attention du lecteur sur les aveux précieux qui ressortent de ce capital document, aveux d'autant plus significatifs qu'ils sont d'une nature absolument contraire aux assertions que la Russie est habituée à présenter à l'Europe et au Pape, toutes les fois qu'un intérêt quelconque l'oblige à s'expliquer sur les matières religieuses.

Nous laissons la parole au sénateur Stcherbinin.

LOUIS LESCŒUR,

prêtre de l'oratoire de l'Immaculée-Conception.

Rapport adressé à S. M. l'Empereur par le conseiller intime sénateur Stcherbinin, présenté le 24 août 1858.

Sa Majesté a écrit de sa propre main sur l'original :
« Examiner au comité des ministres pour me présenter
« les conclusions sur les actes du gouverneur et du maréchal gouvernemental de la noblesse qui laissent à
« désirer. MM les ministres veilleront, chacun en ce
« qui le concerne, afin de faire cesser les désordres signalés. Les articles accompagnés de mes résolutions,
« doivent être exécutés immédiatement. »

L'apostasie et l'abandon des pratiques reli-

gieuses du rite orthodoxe, consommée dans le mois de mars de l'année courante, par un millier de paysans du village Dziernowitze, dans le district de Driza, appartenant au propriétaire Korsak, est un fait d'une telle importance, tant par sa nature que par les résultats et l'influence qu'il peut produire sur les gouvernements limitrophes, qu'il m'autorise à prendre la respectueuse liberté d'entretenir Votre Majesté impériale de quelques détails sur cette affaire.

Par suite de complications et de doutes qui se sont élevés au sujet de l'exécution des décrets rendus par les métropolitains Siestrzencewicz et Lisowski, confirmés le 19 juillet 1806, et de l'oukase du sénat, en date du 25 octobre 1807, relatif à la séparation des ecclésiastiques du culte grec-uni, qui ont embrassé le catholicisme romain, du clergé catholique romain, pour les soumettre de nouveau à la hiérarchie du métropolitain grec-uni, il a été rendu un oukase du sénat le 6 août 1810 dans lequel, entre autres choses, il a été ordonné ce qui suit :

« Pour épargner des difficultés au gouvernement dans la question de savoir à partir de quelle époque on doit compter la prescription de la conversion des grecs-unis qui ont embrassé le culte catholique romain, non pas en masse, mais individuellement, il faut prendre l'année 1788 pour le terme de cette prescription ; c'est l'année suivante, 1789, qu'a été rendu l'arrêt interdisant toutes sortes de démarches dans le but de faire embrasser aux grecs-unis le rite catholique romain. »

Par suite d'une supplique adressée à l'empereur Nicolas, feu l'auguste père de Votre Majesté Impériale, par Leurs Grandeurs les évêques Joseph, Basile, Vital et autres membres du clergé, au nombre de 1,305 ecclésiastiques séculiers et réguliers sollicitant pour eux et leurs troupeaux la permission de revenir à l'orthodoxie, foi de leurs ancêtres, il leur a été permis d'entrer au sein de la sainte Eglise orthodoxe catholique-orientale de toutes les Russies. L'oukase du sénat à ce sujet a été rendu le 23 juin 1839. Dans le mois de juin 1840, Sa Grandeur Basile, archevêque de Polotzk et de Witebsk, a présenté la copie de la visite générale effectuée en 1792. Cette pièce contient une déclaration que l'eglise catholique romaine de Dziernowitze, dans le district de Driza, appartenait à l'ancien clergé grec-uni. Sa Grandeur pria le ci-devant gouverneur général de Smolensk, Witebsk et Mohilew, le général aide-de-camp Diakow, d'ordonner la remise de cette église au clergé orthodoxe, conformément à l'oukaze du 25 octobre 1807. Il a été fait une enquête à cet égard, et les documents présentés ont été examinés. Il en appert que l'église de Dziernowitze servait de paroisse du culte grec-uni jusqu'au mois de mars 1795, et qu'à cette époque elle fut remise au culte catholique romain et les paroissiens convertis au rite latin (1). S'appuyant sur cette enquête et prenant en considération les renseignements fournis par l'autorité diocésaine catholique en 1840 et 1841, où l'église de Dziernowitze figure comme paroissiale sans que le nombre des grecs-unis formant la paroisse soit indiqué, (ce qui fait voir qu'ils sont entrés au sein de l'église orthodoxe), le ministre de l'intérieur a soumis à l'examen du sénat la proposition relative à la remise de cette église au clergé orthodoxe. Ce qui fut ordonné par un oukaze en date du 28 septembre 1842. Dans cet oukaze, entre autres choses, on a reproduit l'opinion du Collége catholique (2), qui déclare, que depuis la remise de l'église de Dziernowitze au clergé orthodoxe et la conversion à l'orthodoxie de ses paroissiens, il ne reste plus de catholiques romains ; néanmoins, au moment de l'exécution de cette disposition, dans le mois de janvier 1843, le clergé paroissial latin, dans son rapport relatif à cette remise, fait mention de l'existence de 2,718 catholiques romains privés de l'Eglise et réduits à célébrer le service divin dans une chapelle. Après le dénombrement fait en 1845 par le curé orthodoxe de concert le avec curé catholique, on a restitué au clergé orthodoxe un troupeau de 1,721 personnes.

Dans ce dénombrement, il a pu s'être glissé assurément quelques inexactitudes, mais, quoi qu'il en soit, les villageois, portés une fois au livre de paroissiens orthodoxes, ne peuvent être reconvertis, sous aucun prétexte, au rite latin. En effet, depuis 1845, ils n'ont formulé aucune réclamation à cet égard (3), et ce n'est que

(1) En effet, les habitants de Dziernowitze, sous le règne de Catherine II, avaient passé du rite grec-uni au rite latin, ce qui, sur la demande de du propriétaire du village, avait été autorisé par un oukase de Catherine, confirmé depuis par Alexandre Ier.

(2) Le Collége catholique est une espèce de haut conseil ecclésiastique siégeant à Pétersbourg, à l'instar du Saint-Synode russe, pour diriger les affaires du culte catholique. Etant tout entier sous la main du gouvernement, et composé *ad hoc*, il sert principalement à déguiser et à mettre à couvert, sous l'autorité de son nom, les mesures les plus funestes, entreprises par le gouvernement, contre l'Eglise romaine. On voit ici un mémorable exemple des fonctions auxquelles est destiné ce collége soi-disant catholique, que la cour de Rome n'a jamais voulu reconnaître. L'arrière-pensée du gouvernement russe est de prendre ce collége dans le Saint-Synode, aussitôt qu'on sera parvenu à pervertir ce qui reste de catholiques : c'est ce qui fut fait en 1839 pour le collége grec-uni, après la défection des Ruthéniens-unis de Pologne.

(3) La manière dont Alexandre II a accueilli la réclamation des habitants de Dziernowitze fait

dans le mois d'octobre 1857 qu'ils ont soumis à V. M. Impériale une supplique où ils déclarent, que par suite de la transformation de l'Eglise catholique romaine de Dziernowitze en temple orthodoxe, ils ont été privés de la possibilité d'accomplir les pratiques religieuses d'après le rite catholique romain et sollicitent la permission de rentrer sous la bannière de la foi de leurs ancêtres.

Le 6 décembre 1857 le gouverneur a reçu, par l'entremise de secrétaire d'Etat, du département des pétitions, l'invitation de déclarer aux premiers villageois qui ont signé cette supplique, que leur demande n'aboutira à aucun résultat. Le gouverneur voyant se manifester une tendance de toute la population pour se détacher de l'église orthodoxe a dû, ce me semble, sans retard, prendre des mesures actives afin de mettre terme à cette tendance funeste [« *c'est juste* (4) »] et se rendre de sa personne dans le village de Dziernowitze. Au lieu de le faire lui-même il a chargé l'isprawnik de l'exécution de l'ordre du secrétaire d'Etat [« *procédé inopportun* »] sans en avertir même Sa Grandeur l'archevêque Basile. La réponse du prince Galitzin a été communiquée aux deux premiers villageois qui ont signé la supplique; les autres n'en ont point été instruits. De cette façon on a perdu le temps laissant les flammes se propager et causer des ravages.

Dans le mois de mars dernier, M. le ministre de l'intérieur renvoya au gouverneur la nouvelle pétition des villageois de Dziernowitze. En même temps Sa Grandeur Basile, l'archevêque de Polotzk et de Witebsk, instruisit M. le conseiller intime Kolokoltzoff que les habitants de Dziernowitze, par suite des rumeurs propagées sur la prétendue liberté de confession, cherchent à revenir au rite latin et abandonnent les devoirs essentiels du culte orthodoxe : la confession et la communion (5). Une commission fut nommée alors pour faire une enquête sur les motifs de cette apostasie, et ramener les âmes égarées ; mais sa mission avorta. On a dû solennellement communiquer aux villageois la teneur de la disposition du secrétaire d'Etat du département des pétitions et leur rappeler le devoir de se conformer aux ordres du gouvernement, mais ils demeurèrent inflexibles à toutes les exhortations ; ils prirent même leurs franches coudées pour déclarer qu'ils ne veulent plus appartenir à l'orthodoxie. Le 19 mai, on dressa un acte constatant cette obstination à persévérer dans l'apostasie (6); la commission ensuite fut dissoute.

Voilà la situation de l'affaire telle que je l'ai trouvée à mon arrivée à Witebsk, un mois après la dissolution de la commission. Elle a pris une direction défavorable et il a fallu la ramener à la marche légale. Toutefois prenant en considération : 1° les lenteurs de la procédure légale, alors qu'un remède urgent était nécessaire pour arrêter la tendance générale de la population du district de Driza et de quelques localités de celui de Polotzk à accepter le rite latin ; 2° la difficulté d'appliquer à toute la masse de la population les lois pénales contre les renégats et les instigateurs de l'apostasie ; 3° la disposition des villageois de Dziernowitze de pétitionner partout et d'exprimer les doutes sur l'esprit avec lequel leur supplique, adressée à Votre Majesté impériale, a *été accueillie* ; 4° la conviction que le recours à *des moyens* secrets et violents ne répondrait pas, sire, ni à votre magnanimité, ni à la dignité de notre religion, je résolus d'essayer encore la voie de persuasion pour amener la population de Dziernowitze à reconnaître la vérité. Le repentir et le regret montrés par un des investigateurs à l'apostasie, son édifiante réconciliation avec l'Eglise orthodoxe, m'ont semblé de bon augure (7). Supposant que les trois autres promoteurs de défection incarcérés dans la prison de Driza suivront l'exemple de leur camarade, je les ai fait venir à Witebsk; *mais je dois dire* avec regret, que leur séjour prolongé à Driza, sous l'influence des dominicains, les a tellement encouragés et raffermis dans l'obstination, que les plus chaleureuses persuasions de ma part ne purent les ébranler. Je les ai laissés provisoirement dans la prison de Witebsk.

D'après les avis de la commission, il ne fallait pas s'attendre à la coopération du propriétaire de Dziernowitze ; néanmoins cette coopération pouvant seconder très favorablement l'accomplissement de ma mission, j'ai écrit à

---

trop bien comprendre pourquoi, sous Nicolas, ils n'ont pu même penser à adresser une pareille demande.

(4) Ces mots, et tous ceux qu'on trouvera dans la suite de ce rapport, imprimés en italique et entre parenthèse, sont de la main même de l'Empereur qui les a écrits à la marge.

(5) On voit ce que dans leurs rapports intimes, les conseillers de l'Empereur pensaient de cette liberté de conscience qu'on promettait tout haut, à l'avénement d'Alexandre II.

(6) On sait que d'après les lois de Nicolas, quiconque a été, de gré ou de force et même à son insu, comme c'est ici le cas, inscrit sur les registres de l'orthodoxie, ne peut plus s'en écarter sans encourir les peines de l'apostasie, savoir : la confiscation des biens, l'envoi en Sibérie, de tous les traitements que M. Stcherbinin énumère lui-même plus bas.

(7) Il s'agit ici du barbier Vincent, qui, roué de coups, les dents brisées, le corps tout en sang, au point de rester plusieurs jours de suite sans connaissance, finit par apostasier au bout de trois mois de détention et de torture. Le malheureux, au désespoir, se brûla la cervelle dans la nuit du 23 au 24 juillet 1858, quelques jours après le départ du sénateur Stcherbinin.

M. Korsak. Je lui ai déclaré que je comprends dans une certaine mesure les motifs de son abstention allégués devant la commission ; catholique romain lui-même, il a dû être embarrassé d'agir sur les convictions religieuses de ses paysans ; toutefois je me suis permis de lui rappeler son engagement écrit, de raffermir les villageois de Dziernowitze dans l'orthodoxie. Je lui ai fait part, en outre, de ma conviction dans ses sentiments de fidélité au trône et dans ses lumières. Catholique romain éclairé, il a dû savoir que sa religion, de même que l'orthodoxie, commandent l'obéissance aux autorités. Père bienveillant pour ses paysans, il possède sans doute toute leur confiance ; je lui ai exprimé enfin l'espoir qu'il voudra prendre des mesures propres à convaincre ses paysans de ce que la désobéissance à la volonté du souverain, l'oint du Seigneur, leur prépare un châtiment mérité, leur perte et la ruine de leur famille. Cette lettre a été envoyée à M. Korsak en résidence à Driza en même temps que le lieutenant-colonel de gendarmerie Losiew et le fonctionnaire Milos. Bientôt après, je me suis rendu moi-même dans le village de Dziernowitze. Chemin faisant, j'ai rencontré à Polotzk mes envoyés qui arrivaient avec la réponse de Korsak, pleinement satisfaisante. Il manifestait le regret qu'en raison de sa maladie constante, de l'âge avancé et de la distance, il soit privé de la possibilité de paraître en personne aux opérations de la commission, afin d'amener ses paysans à remplir la volonté sacrée de Votre Majesté Impériale ; il mandait, qu'étant pénétré lui-même de sentiments d'obéissance et de la soumission envers son souverain adoré, il ne désire rien autant que de voir les villageois reconnaître leur égarement, en ressentir du regret, se soumettre pieusement à cette volonté et assurer de cette façon leur tranquillité et celle de leurs familles. Pour atteindre ce but, Korsak m'envoya son fondé de pouvoirs, qui possédait toute sa confiance, une personne connue par ses sentiments de probité et d'honneur, qui en a donné des preuves constantes pendant plusieurs années de son séjour dans le district. Le personnage investi de cette confiance n'était autre que le même Zarnowski qui a été noté comme l'instigateur le plus zélé de l'apostasie et qui a été démis de ses fonctions d'assesseur de cabarets (8) par le gouverneur comme un intrigant et un suspect. J'ignore à quel point ces accusations étaient fondées, mais je puis certifier, la main sur la conscience, que Zarnowski les a rachetées au centuple par les services rendus dans l'œuvre de persuasion et de la conversion des villageois de Dziernowitze.

(*La fin prochainement.*)

(8) L'honorable fonction d'*assesseur de cabaret* est sans doute une de celles qui se rapportent au monopole des spiritueux que le gouvernement s'est réservé en Russie et qu'il exerce au grand détriment de la moralité publique. Voir sur ce point les détails si curieux fournis par le livre, on ne peut plus exact, du prince Dolgoroukow, *La Vérité sur la Russie*, p. 282.

Souscription nationale

EN FAVEUR DE LA STATUE COLOSSALE ET DE L'HISTOIRE MONUMENTALE DE NOTRE-DAME DE FRANCE.

(36e liste).

Souscriptions recueillies par la commission de Paris.

Un anonyme	100	
M. l'abbé Espel, curé de Steige (Bas-Rhin)	5	
M. l'abbé Guérin, à Crécy	5	
Mlle Françoise Florentin	2	
Un membre de la conférence de Saint-Vincent-de Paul des Batignolles	3	
M. Joseph-Marie Métivier	»	25
M. l'abbé Tassy, vicaire, à la Chapelle Saint-Denis	4	
Trois anonymes	8	
Un anonyme	1	
M. le curé de Saint-Denis du Saint Sacrement	20	
M. Cornillot, sous-commissaire à la mairie de la Guadeloupe	5	25
Total :	153	50

Souscriptions recueillies par la commission du Puy.

M. Crepon, curé de Glavas	200
M. Jammes, vicaire à Saint-Laurent, à Paris	65
Les religieuses de la Visitation de Caen	52
Leurs pensionnaires	42
M. le secrétaire de l'évêché d'Aire	26
Les religieuses de la Providence de Rouen	50
Madame Clezel, née Panelier, à Annonay	100
M. Delaribeyrette, vicaire à Dun (Creuse), 3e souscription	15
M. le maire et la Société de secours mutuels de Port-Vendres	25
Un prêtre	40
Madame du Besset de la Mastre	20
Des dames de Saint-Malo	30
M. Debert, curé de Saint-Lège (Aube). 2e souscription	12
M. Hippolyte Allrol, négociant au Puy	40
M. Defix, vicaire à Brioude	50
M. Grégoire, curé de Wavrille (nouvelle souscription)	50
M. Croquet, curé de Villeblerin (nouvelle souscription)	40
M. Moreau, curé de Chassors (nouvelle souscription)	30
M. Goity, curé de Lodi (Algérie) (nouvelle souscription)	50
M. Gauthier, curé de Montgé (nouvelle souscription)	50

Les religieuses du Sacré-Cœur d'Aix (Bouches-du-Rhône)	100
Les dames Visitandines de Mâcon	25
Anonyme par l'entremise de la Visitation de Brioude	100
Total :	1,212

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

On se prépare activement à inaugurer la fontaine Saint-Michel le 15 août prochain. Le groupe colossal en bronze de l'archange terrassant le démon a été mis en place avant-hier sur le rocher de granit d'où l'eau s'échappera en cascade pour retomber dans les bassins inférieurs. Déjà les échafaudages qui masquaient le monument sont enlevés en partie, ainsi que la palissade établie autour du chantier. Un voile qui ne tombera qu'au jour fixé couvre en ce moment le groupe, principal motif de la fontaine. Le saint est représenté un glaive dans la main droite ; de l'autre, il semble montrer le ciel au démon qu'il terrasse. Ce groupe est dû à M. Duret. Les statues également en bronze, du sommet des colonnes, sont de MM. Barre, Guillaume, Robert et Gumery ; elles figurent la Prudence, la Force, la Justice et la Sagesse. Le front supérieur en pierre, qui présente deux statues, la Puissance et la Modération, est de M. Debay. Un groupe en bronze d'animaux aquatiques domptés par un ange sera disposé ultérieurement de chaque côté du bassin inférieur de la fontaine, dont on peut entrevoir dès à présent l'heureux effet et la richesse de décoration.

— Les troupes faisant partie du corps expéditionnaire de Syrie, parties par les voies rapides pour Toulon et pour Marseille, du camp de Châlons-sur-Marne, de Lyon, de Toulouse et des autres points de l'intérieur, se sont mises en route libres de tout le bagage de guerre dont sont ordinairement pourvues les troupes destinées à entrer en campagne. Pour plus de célérité et moins de complication, tous les objets nécessaires en pareil cas, tels que bidons, marmites, gamelles, hachettes, tentes-abri, piquets, couvertures de campement, moulins à café, etc., ont été expédiés directement aux portes d'embarquement où ils seront distribués au moment du départ.

— On nous écrit de Rome :

Mgr de Charbonnel, ancien évêque de Toronto, qui s'est démis de son évêché pour entrer dans l'ordre des Capucins, vient de terminer son noviciat, à Rietri, et va rentrer en France par le prochain paquebot qui partira de Civita-Vecchia. Ce prélat, dont le zèle et le dévouement sont admirables, se voue entièrement à l'œuvre de la propagation de la foi. Il va parcourir la France, la Belgique, l'Angleterre, afin d'établir et d'étendre partout où cela sera possible cette œuvre admirable, la source et la vie des missions étrangères. Que Dieu bénisse et féconde les travaux de cet excellent et saint évêque !

— Le *Courrier du Bas-Rhin* publie l'arrêté suivant de M. le maire de Thann, concernant les mesures à prendre contre l'ivrognerie :

« Considérant que les excès de boissons donnent lieu de jour en jour à des désordres publics plus nombreux, qu'il en résulte souvent des accidents très-graves et des scènes scandaleuses qu'il est du devoir de l'administration municipale de prévenir et de réprimer :

« Art. 1er. Toute personne qui sera rencontrée en état d'ivresse sur la voie publique sera conduite, à ses frais, par les soins de la police, selon le cas, soit à son domicile, soit au dépôt de l'un des corps-de-garde, où elle restera détenue jusqu'à ce que son état d'ébriété ait cessé.

« Art. 2. En cas de résistance ou de violences envers les agents chargés de l'exécution des dispositions ci-dessus, l'individu ivre sera mis à la disposition de M. le procureur impérial pour être poursuivi suivant les voies de droit.

« Art. 3. Il sera dressé procès-verbal contre toute personne ivre qui aura occasionné, soit de jour, soit de nuit, des rassemblements sur la voie publique, qui aura proféré des cris ou des paroles injurieuses ou obscènes, aura arrêté des passants ou causé du désordre ou un embarras quelconque.

« Art. 4. Il est interdit de chanter ou de pousser des cris dans les rues, le soir, après huit heures en été, après sept heures en hiver.

« Art. 5. Il sera également verbalisé contre les aubergistes et débitants de boissons qui auront donné à boire à une personne déjà ivre, ou qui l'auront laissée s'enivrer au point de commettre une des contraventions signalées ci-dessus.

« Art. 6. On rappelle aux aubergistes, cafetiers, cabaretiers et autres débitants de boissons qu'ils sont tenus :

« De faire évacuer leurs établissements à 10 heures du soir ;

« Et qu'il leur est formellement interdit :

« De recevoir chez eux des enfants ou des jeunes gens âgés de moins de 17 ans, à moins qu'ils ne soient accompagnés de leurs parents (arrêtés préfectoraux des 20 juillet 1849 et 21 février 1853).

« Le maire, signé : *Willig.* »

— Nous rappelons à nos lecteurs qu'un sermon de charité, pour les chrétiens de Syrie, sera prêché par le R. P. Gratry, dimanche prochain, à neuf heures et demie, à l'Oratoire, rue du Regard, 11.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

Dimanche dernier, 5 août, S. Em. le cardinal-archevêque a béni solennellement la nouvelle chapelle bâtie sur les ruines de l'ancienne église de l'Observatoire, à l'extrémité septentrionale du quai de Pierre-Scise.

Dans une allocution touchante et instructive, S. Em. en a expliqué le sens et l'objet. Il a montré combien le plus humble sanctuaire devient précieux et vénérable quand la religion l'a consacré, quand le Dieu de grâce et de consolation a daigné, par sa présence mystique, en prendre possession et y fixer son séjour pour se rendre plus accessible à ses enfants.

— Une partie de plaisir avait été préméditée entre les nommés Victor Themin, fort à la halle aux poissons; Charles Perriguet, dit La Volige, pêcheur, demeurant rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois; Couprié, peintre en bâtiment, et son fils, âgé de quatorze ans, domiciliés à l'ancienne barrière Fontainebleau, et Nicole, garçon de bureau à l'administration de la Compagnie générale du gaz, qui avait aussi avec lui son fils, âgé de onze ans.

S'étant réunis sur le quai d'Austerlitz, ces individus prirent place dans un bachot que devaient conduire Themin et Perriguet. Ils remontèrent la Seine jusqu'au quai de la Gare. Là ils prirent terre vers quatre heures et rencontrèrent le sieur Genera, marchand de vins place des Trois-Maries, qui était connu de Themin. Sur leur invitation il consentit à se joindre à eux. Cette fatale condescendance devait lui coûter la vie.

On mangea et on but dans divers cabarets, puis, à la tombée de la nuit, tout le monde se rembarqua pour le retour. Le bateau descendait rapidement la Seine; mais, près du nouveau pont au Change, des difficultés se présentèrent. Themin et Perriguet firent tous leurs efforts pour engager le bateau sous l'arche du milieu. En cet endroit il existe encore des pilotis qui rétrécissent singulièrement le passage. Malgré toute l'attention de ses conducteurs, l'embarcation chavira, et tout l'équipage fut précipité dans la Seine.

Les cris de détresse de ces malheureux attirèrent la foule sur les quais; des mariniers se jetèrent dans des embarcations et se hâtèrent de porter du secours; mais déjà la plupart de ceux qu'ils voulaient sauver avaient disparu et l'on ne put retirer que Themin et Nicole.

Au moment de la catastrophe, ce dernier s'était vu séparé de son fils. Le croyant perdu, il voulait se précipiter de nouveau dans la Seine, et l'on eut toutes les peines du monde à l'en empêcher. Un instant après, on lui amenait son fils. Entraîné par le courant, le jeune garçon avait été sauvé par des sergents de ville au moment où il était sur le point de passer sous le bateau broyeur, amarré à la hauteur de la rue de Harlay.

Les corps des victimes de ce déplorable accident n'ont pas encore été retrouvés, à l'exception d'un seul, qu'on pense être celui de Couprié. Il a été transporté à la Morgue.

— Jeudi dernier, au milieu du jour, dit le *Journal de Villefranche* (Rhône), une nuée d'insectes est tombée sur Villefranche. Ils avaient la forme de fourmis ailées, et dans les rues on avait assez de peine à s'en garantir. A la fin de la journée ils ont pris le parti d'évacuer la ville.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

Nécrologie.

L'*Echo du Brésil* signale la mort d'un nommé Gaetano Aranzo Ferreira, décédé à l'âge de cent vingt-six ans.

Précis de l'Histoire romaine au cinquième siècle. — Derniers temps de l'empire d'Occident, par M. Amédée Thierry, membre de l'Institut. 1 vol. in-8°. Paris, Didier.

SAINT SIDOINE APOLLINAIRE.

On a dit que l'histoire est la maîtresse de la vie; ne pourrait-on pas dire aussi justement qu'elle est une arme qui se prête avec une merveilleuse complaisance, en apparence du moins, au service de toutes les causes, de tous les partis et de toutes les passions? Je dis en apparence, car le réquisitoire ou le panégyrique est le fond même de ces prétendues histoires, où l'on voit la polémique contemporaine, plus ou moins déguisée, remonter avec ses préoccupations dans les temps écoulés, et, en altérant, sinon le matériel des faits, au moins leur proportion et leur caractère, y chercher la justification de ses passions et la confirmation de ses théories. De là ces haines rétroactives, ces admirations mal fondées, ces impressions qui troublent et corrompent le jugement sur les choses d'autrefois et sur les choses d'aujourd'hui. L'Eglise a eu surtout à souffrir de ces partis-pris historiques, et il suffit de lire les journaux qui lui sont hostiles pour comprendre que là est le principal foyer de la haine dont est poursuivie, à l'heure qu'il est, celle qu'on a si justement appelée l'institutrice et la nourrice des sociétés modernes.

Le remède à ce mal se doit puiser à la source même d'où il découle. Il faut que l'histoire impartiale, complète, désintéressée, réforme les faux jugements portés et propagés par des histoires tronquées, partiales, qui ne laissent voir le passé qu'à travers le prisme trompeur des passions ou des intérêts du moment. Sous ce rapport, je suis heureux de signaler la nouvelle étude

historique que vient de publier M. Amédée Thierry. M. Thierry, dans la carrière où l'ont engagé les leçons et les exemples de son illustre et regrettable frère, semble préoccupé avant tout de la vérité historique, non pas de la vérité en général, mais de la vérité jusque dans les moindres faits. Il écrit l'histoire pour raconter, et non pour démontrer une thèse, une opinion préconçue; et s'il lui arrive de prononcer un jugement sur les hommes et sur les choses, ce n'est en général qu'après avoir mis sous les yeux toutes les pièces connues du procès. Avec cette méthode on peut se tromper, sans doute, et je ne prétends pas que M. Amédée Thierry soit infaillible dans ses jugements historiques; mais il fournit du moins à ses lecteurs un moyen de contrôle dans les documents qu'il produit.

Ces qualités de l'historien recommandent ses *Récits de l'Histoire romaine au cinquième siècle*, dont voici d'après lui-même le sujet et le plan :

« Mon sujet, dit-il, est la chute de Rome impériale et l'extinction de l'autonomie italienne; il n'embrasse que vingt-six années, commençant avec le principat du grec Anthémius, en 467, pour finir à l'avénement du roi ostrogoth Théodoric, en 493. Son théâtre est l'Italie, siége du gouvernement des Césars, et le Norique, annexe inséparable de l'Italie dans les événements de cette époque. Au second plan apparaît l'empire d'Orient, dont on ne peut jamais s'isoler absolument dans le récit des choses occidentales; et quelques perspectives s'ouvrent par intervalles sur la Gaule et l'Afrique, quand la complexité des situations l'exige. Les causes dernières de la grande catastrophe qui sépare le monde ancien du monde moderne, sont comprises dans ces vingt-six années: dislocation des ressorts du gouvernement romain; oppression des empereurs par les patrices barbares, préfets du prétoire des Césars, durant cette agonie de l'empire; antagonisme de l'Orient et de l'Occident; essais des provinces pour se constituer en Etats indépendants; dictature demi-barbare, demi-romaine, élevée sur les ruines du principat; marché passé solennellement entre l'empereur de Constantinople et un roi barbare pour lui livrer l'Italie, et installation d'un peuple étranger au midi des Alpes: voilà ce que renferme ce quart de siècle, période suprême de la nationalité italienne. A peine touchée par les historiens qui m'ont précédé, elle m'a fourni un volume de plus de cinq cents pages, tant les documents à consulter sont abondants, tant l'emploi que j'en ai fait a été détaillé et, j'ose le dire, complet. »

Quelle que soit la distance qui nous sépare des événements racontés par M. Thierry, ces événements se rattachent par un lien si étroit aux origines de l'Europe moderne, qu'ils conservent, même aujourd'hui, un intérêt très-vif et très-actuel. Ce qui m'a surtout semblé digne d'étude au milieu des événements et des luttes sanglantes de l'époque décrite par M. Thierry, c'est moins la chute de l'ancien monde romain que la formation du monde moderne, et la mission incomparable et trop oubliée qu'y a remplie le christianisme. Trois hommes, dont les nobles figures se détachent du sombre tableau historique tracé par M. Thierry, font bien comprendre sur quels bienfaits se fonda l'influence de l'Eglise pendant et après l'invasion des barbares dans le monde romain. Ces trois hommes sont trois saints : Sidoine Apollinaire, Séverin, apôtre de Norique, et Epiphane, évêque de Pavie. J'aurais voulu faire partager aux lecteurs qui veulent bien me suivre, le plaisir et l'instruction que j'ai trouvés dans le récit des principaux actes de ces trois grands hommes. Je suis forcé de me borner, et je choisis celui de ces trois saints personnages qui nous appartient plus en propre, puisqu'il fut évêque de Clermont.

Caïus Sollius Apollinaris Sidonius naquit à Lyon dans les rangs d'une noblesse estimée la première des Gaules, fils et petit-fils de préfets du prétoire et de maîtres des milices, et reçut l'éducation des jeunes Romains de sa condition. Il étudia les lettres, plaida au barreau, porta les armes, parcourut la carrière des emplois civils; mais une vocation irrésistible le ramena toujours à la poésie, qui, tout en satisfaisant le noble penchant de son âme, devint le marche-pied de sa fortune. Sa réputation d'homme d'esprit, de correspondant épistolaire élégant et fin, de versificateur habile, était déjà bien établie en Gaule, lorsque Avitus, le personnage le plus important de l'Auvergne, ou pour mieux dire de toute l'Aquitaine, lui accorda la main de Papianilla sa fille. Bientôt l'élévation inespérée du beau-père, devenu empereur après le meurtre de Maxime, conduisit le gendre, du petit théâtre où son nom littéraire était borné, sur la grande scène du forum romain. Il y pro-

nonça le panégyrique de son beau-père aux applaudissements du peuple et du Sénat, charmés de ses vers, et Rome lui décerna l'insigne honneur d'une statue de bronze dans la bibliothèque Ulpienne. Dès ce moment, Sidoine devint le panégyriste obligé des empereurs. « En 458, non-seulement, « dit M. Am. Thierry, il chanta le vainqueur et le successeur d'Avitus, Majo- « rien, qui du moins était grand par le mé- « rite et par la clémence, mais il poussa « l'oubli de lui-même jusqu'à louer Rici- « mer, dont l'ingratitude et les noires tra- « hisons avaient précipité la ruine de sa fa- « mille. Au fond, Sidoine était un homme « droit, ami sincère de son pays, amou- « reux de la civilisation romaine, dont il « était un des ornements, et par instinct, « opposé aux barbares qui lui apparais- « saient comme un épouvantail pour la ci- « vilisation, pour les lettres, pour l'ortho- « doxie chrétienne; cependant son jour de « force et de courage n'était pas venu : Si- « doine Apollinaire ne devait arriver au « vrai patriotisme que par la religion. »

Cette dernière observation ne constate pas seulement un fait particulier, mais une loi générale. Religion et vrai patriotisme sont choses qui s'appellent, et l'une des plus dangereuses erreurs, l'un des plus grands crimes des révolutionnaires de nos jours, c'est de les proclamer incompatibles et de persécuter l'une au nom de l'autre. *Pro aris et focis*, disaient les païens eux-mêmes! Ils ne séparaient pas l'autel du foyer dans leur amour de la patrie. Robespierre et M. de Cavour, le *Siècle* et Garibaldi, nés en plein christianisme, et au milieu de ses œuvres et de ses bienfaits, sont en train de changer tout cela, et il ne tiendra pas à eux que le monde moderne ne rétrograde jusqu'au delà même du paganisme. L'idéal de leur patriotisme est de fonder les assises du foyer sur la table renversée de l'autel. Qu'on le sache ou qu'on l'ignore, là est le grand, l'effroyable péril du présent, la honteuse barbarie de l'avenir.

Si, au cinquième siècle, MM. Guéroult et Havin eussent été, comme ils prétendent l'être aujourd'hui, les docteurs préférés du monde; si, au lieu d'être aux mains de chefs barbares qui, dans leur soif de sang et dans leur rage de destruction, conservaient du moins au cœur le respect inné de la religion et de ses ministres, le glaive eût été dans celles de Mazzini et de Garibaldi, il est probable que l'Europe et sa civilisation n'auraient pas d'histoire, et que les sociétés chrétiennes de l'Occident seraient ce qu'elles sont devenues en Orient sous l'empire des successeurs de Mahomet.

Grâce à Dieu, les Romains du cinquième siècle et les barbares qui envahissaient l'Empire redoutaient moins que M. Dupin les empiétements du christianisme et l'influence des prêtres et des moines. Les uns et les autres, au contraire, par cet instinct que Dieu donne aux peuples qu'il veut sauver, cherchaient de ce côté leur salut.

Sidoine Apollinaire, député en 467 par la grande cité des Arvernes, pour soutenir ses droits près de l'empereur Anthémius, et nommé préfet de Rome par ce prince, après un éloquent panégyrique prononcé en son honneur, était revenu dans les Gaules en 469. Dégoûté des affaires et lassé des agitations du monde, il s'était retiré en Auvergne, dans sa chère retraite d'Avitacum, résolu d'y finir sa vie entre son lac et son bois de pin sillonné de cascades, entre sa bibliothèque et une société d'amis plus occupés d'études que d'affaires. Mais les besoins et la confiance du peuple ne lui permirent pas de jouir de cette paix enviée. Une élection inattendue l'arracha en 475, aux studieux loisirs d'Avitacum, pour le faire évêque de Clermont. Les cités centrales des Gaules et surtout l'Auvergne, foyer de la résistance gallo-romaine contre les barbares, étaient alors dans la situation la plus critique. Attaquées par le roi des Visigoths Euric, qui faisait marcher de front dans les provinces qu'il enlevait à l'Empire, l'arianisme et la barbarie, elles venaient de voir son armée grossie par les soins de l'empereur Glycérius qui avait jeté les Ostrogoths de l'Italie dans les Gaules, sans avoir même essayé de les combattre.

Sidoine Apollinaire, dans ces graves circonstances, donna l'exemple du vrai patriotisme ; il ne se contenta pas de se plaindre contre un empereur romain qui se chargeait de recruter des renforts de barbares contre des sujets fidèles qu'il devait défendre; il agit. Uni de sentiment avec son beau-frère Ecdicius, alors maître des milices des Gaules, ils étaient à eux deux l'âme de la cité d'Auvergne. A leur appel, le peuple de ces montagnes prit les armes; les provinces voisines en firent autant; et une résistance nationale, à la vérité trop circonscrite, s'organisa pour repousser du même coup les amis et les ennemis de l'empereur.

La chute de Glycérius, renversé par Ne-

pes, avait fait naître quelque espérance dans la Gaule. Cette espérance ne fut pas de longue durée. Euric craignant en effet une résistance plus vive de la part du successeur de Glycerius, avait équipé une armée en toute hâte et s'était jeté de Toulouse, sa capitale, sur le Berry, sans l'ombre de provocation. D'effroyables ravages, toujours accompagnés de profanations religieuses, signalèrent son passage à travers le Limousin; Bourges épouvantée ouvrit ses portes; mais l'Auvergne, restée seule, ne faiblit point; le roi goth fut contraint d'assiéger en règle la ville de Clermont. Ecdicius, hors d'état de livrer des batailles rangées, tint la campagne avec des bandes de montagnards composées en partie de ses clients. L'évêque de Clermont, son beau-frère, accepta le soin de défendre la ville. « A eux deux, dit M. Am. Thierry, ces hommes héroïques sauvèrent leur pays. Tandis que Sidoine, pasteur et général de ses ouailles, les conduisait de l'église au rempart, et du rempart à l'église, les dirigeant par ses avis ou les réconfortant par la prière, Ecdicius harcelait l'ennemi, troublait ses travaux d'attaque et lui coupait les vivres. La faim sévissait avec force dans les deux camps, lorsque l'hiver arriva: Euric fit retraite vers Toulouse, vaincu, humilié, mais jurant qu'il se vengerait bientôt d'Ecdicius et des Arvernes. »

L'empereur Nepos, trop mal assis sur son trône, pour venir au secours de tant de fidélité et d'héroïsme, eut recours aux négociations avec le roi des Visigoths, et finit par lui céder l'Auvergne pour conserver la Narbonnaise. A la nouvelle de ce honteux traité, Sidoine ne put retenir l'émotion de son patriotisme indigné: « Quoi donc! » écrivait le saint évêque de Clermont à celui de Marseille, « la servitude des Arvernes « est aujourd'hui le prix de la sécurité des « autres! O douleur! la servitude des Ar- « vernes, voilà ce que nous ont valu la « flamme, le fer, la famine, la peste si gé- « néreusement acceptés! C'était en vue de « cette belle paix que nous arrachions, pour « la manger, l'herbe sauvage de nos rem- « parts! Plutôt un nouveau siége, plutôt les « combats, plutôt les veilles et la faim! »

Hélas! que peuvent les plus éloquentes plaintes du droit contre la plus brutale oppression de la force. Il fallut se soumettre. Sidoine, ne pouvant plus sauver la liberté de son peuple, ne s'occupa plus qu'à sauver son âme, et termina, dans l'exercice de la charité, de la prédication et des bonnes œuvres, une vie qui lui a mérité les honneurs du culte catholique.

Le grand évêque de Clermont n'est pas un fait isolé dans l'histoire de l'Eglise, particulièrement à cette époque. L'étude historique de M. Amédée Thierry, qui ne comprend cependant qu'un quart de siècle, en produit un grand nombre et de plus éclatants encore, tels que saint Epiphane de Pavie, saint Séverin du Norique. On peut y voir comment l'évêque catholique a mérité le titre de *défenseur de la cité* que lui donne l'histoire, et l'Eglise romaine, le titre de *mère et d'institutrice des sociétés et de la civilisation moderne*, que lui accordent tous ceux qui étudient l'histoire ailleurs que dans les éphémérides du *Siècle*, et le droit, ailleurs que dans les traités et les discours de M. Dupin.

En recommandant aux amateurs d'histoire, la nouvelle étude de M. Thierry, j'ai un devoir à remplir, celui de faire quelques réserves. La première porte sur la peur que l'auteur semble avoir du miracle. M. Thierry est trop chrétien pour nier absolument le caractère merveilleux des faits dont est remplie la vie de saint Séverin, par exemple. Mais la manière hésitante et demi-sceptique dont il en parle, témoigne d'un désir peut-être excessif de ne pas déplaire à certains de ses confrères de l'Institut. — L'influence qu'il donne aux préfets de Rome, dans l'élection des Papes, ne me paraît pas aussi absolue et aussi générale qu'il le conclut d'un fait particulier, d'ailleurs discutable. Enfin, s'il m'est permis de descendre jusqu'à ces détails, il emploie telles expressions qui, par leur vulgarité, jurent avec le ton généralement noble et élevé de son style. Sous le bénéfice de ces observations, je suis heureux de louer l'ouvrage de M. Amédée Thierry.

J. [illegible]

Le directeur-gérant : A. [illegible]

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

Situation de l'Empire ottoman.

Le cri de l'opinion a été unanime pour demander une intervention européenne en Syrie. Il n'y a pas un homme obscur ou illustre qui ne soit d'avis de tirer une vengeance éclatante de tant de trahison, de cruauté, d'ingratitude, et de procéder contre une domination aussi indigne d'une époque civilisée qu'humiliante pour le nom chrétien.

Cette généreuse impatience a blessé certains intérêts politiques, au nom desquels on a voulu essayer une diversion. Les nouvelles sont exagérées, disait-on ; — quoi, on pille, on brûle, on viole les femmes, on arrache les entrailles des enfants, on foule aux pieds la croix et les bannières de la chrétienté et il faut attendre une enquête, il faut savoir qui aura le droit de sauver les victimes, jusqu'où il sera permis au canon de lancer ses boulets, et combien de jours seront accordés pour maintenir la férocité ou suppléer à l'impuissance des soldats du Croissant ! « Vous êtes trop pressés, vous ne savez pas les affaires ; il faut que la diplomatie surmonte les difficultés que vous ignorez. » Eh bien ! oui, nous sommes pressés ; nous entendons les cris des malheureux qui n'ont pas le temps d'attendre ; nous ne voulons pas écouter les raisons d'Etat avant que les raisons d'humanité ne soient satisfaites ; nous ne pactisons pas avec une politique qui spécule sur des cadavres.

L'humanité l'a enfin emporté. Nous sommes heureux de penser que la France n'a pas la responsabilité des retards, puisqu'elle n'a pas été de ceux qui prêchaient la patience. A l'heure où nous écrivons, le drapeau tricolore se rapproche des côtes de Syrie ; il y sera salué avec enthousiasme. Cette *expédition sera une grosse dépense* ; — qu'on ne s'en inquiète pas : des dépenses pareilles, le pays ne s'en plaindra jamais. — Cette intervention *engagera la question d'Orient*. — Qu'y faire. — Pendant qu'on arrêtera l'effusion du sang, rien n'empêche les diplomates de s'assembler et de trouver, dans leur sagesse, un moyen, — je ne sais lequel, — de faire revivre le *cadavre* que l'empereur Nicolas avait le tort de vouloir enterrer à lui tout seul. Et pendant que les diplomates discuteront, que les journalistes écriront, les événements non pas imprévus, mais inconnus, parleront peut-être plus haut que les diplomates et les journalistes, et amèneront cette grande dislocation redoutée par les politiques, réclamée par la civilisation. Car il ne faut pas se le dissimuler, si Dieu a fait les nations guérissables, il ne leur a donné qu'un temps pour sonder leurs plaies et les cicatriser. Or, sans être prophète, on peut annoncer que le temps est passé et que l'empire ottoman ne se relèvera jamais.

Nous assistons, en vérité, à un singulier spectacle. On s'indigne que l'Italie soit mal administrée, que la civilisation n'y ait pas les mêmes droits que dans certaines contrées de l'Europe ; on ne craint pas de troubler le monde pour le redressement des griefs des Italiens, et on hésite, on tremble lorsqu'il s'agit de la Turquie. Est-ce parce qu'elle est inguérissable ? Est-ce pour que l'Angleterre gouverne en paix ses esclaves de l'Inde que les chrétiens d'Orient doivent vivre dans un inepte et abrutissant esclavage ? L'Europe doit-elle donc maintenir la barbarie à ses portes, et sacrifier une race d'hommes qui sont nos frères tout autant que les Italiens, qui nous tendent les bras, qui se tournent vers la France avec une constance admirable ; l'Europe doit-elle les repousser parce qu'elle n'a pu résoudre un problème de proportionalité ?

On a bien fait de ne pas se presser, — soit ; — d'essayer, d'essayer encore si de la race des Sultans il ne surgirait pas un régénérateur, un *homme*. L'attente a été vaine, l'expérience assez longue. Il n'est plus possible de croire à une régénération, de proposer à l'Europe un effort comme celui de 1853. La Pologne n'a pas trouvé cette même Europe aussi patiente. Son courage, ses nobles infortunes, son titre de royaume chrétien ne l'ont pas soustraite aux conséquences des vices de son organisation. Où sont les grandeurs de la Turquie, où sont ses titres ? On a beau faire, si les puissances maintiennent ce qu'on appelle pompeuse-

ment l'intégrité de l'empire ottoman, elles feront une œuvre à laquelle elles ne croiront pas elles-mêmes; elles radouberont un vieux vaisseau, en sachant qu'il ne tiendra jamais la mer, et qu'attaché au rivage, il ne peut plus être que la prison des enfants du Christ sacrifiés à l'intérêt d'un prétendu équilibre européen vingt fois défait et vingt fois refait depuis 70 ans.

Mais le vaisseau sombrera un jour. Tout le monde le sait, et cependant il faut le garder le *plus longtemps possible*; c'est l'intérêt de tout le monde, assure-t-on ; — sauf cependant, me permettra-t-on d'objecter, celui des principaux intéressés, — des peuples, dont le dix-neuvième siècle se vante d'étudier les volontés pour les satisfaire.

Que signifie enfin ce *plus longtemps possible*? Si on disait : Attendez dix ans, vingt ans; si on prévoyait une combinaison irréalisable encore, facile un jour, au moyen de laquelle l'Europe résoudrait ce fameux problème. Mais il n'y a rien ni dans le présent ni à l'horizon ; rien ne fait prévoir que les Russes ne voudront plus pénétrer dans la Méditerranée, que les Autrichiens ne seront plus jaloux des Russes, que la France et l'Angleterre n'auront plus aucun souci du sort réservé à Constantinople, et il n'y a plus un homme impartial et sensé qui attribue au gouvernement turc la volonté ou le pouvoir de présider à une amélioration du sort de ses sujets.

Il faut donc attendre. — Quoi ? L'imprévu, une catastrophe. Il faut jouer au plus fin, compter sur son étoile, attendre que le plus pressé ou le plus hardi escamote Constantinople ou s'érige en protecteur de la Syrie, et, jusqu'à une solution quelconque, les peuples de l'Orient asservis, l'Europe toujours aux aguets, toujours inquiète, des contrées magnifiques sans culture et sans commerce !

Il y a des questions qu'il est bon de laisser à l'avenir, mais c'est à la condition que l'avenir les puisse mûrir. Je ne vois pas, je l'avoue, l'arbre qui portera ces fruits. Sans doute la chute de la Turquie amènera un grand ébranlement dans le monde. — Personne ne le nie, et il n'est pas besoin de l'éloquence de lord Palmerston pour démontrer une vérité aussi simple. Mais il y a une autre vérité, tout aussi claire, tout aussi évidente, c'est que l'existence de la Turquie n'est pas moins dangereuse que sa chute. Péril pour péril, j'aime mieux celui qui mène à quelque chose, où il y va de guérir les plaies de l'humanité, d'étendre le règne de la justice.

Le gouvernement anglais semble parfaitement décidé à défendre cet empire, si bien disposé au progrès, pourvu qu'il soit laissé libre de suivre ses excellentes inspirations. Mais l'histoire, et particulièrement celle des deux années 1859 et 1860, nous montre que les hommes d'Etat sont sujets à varier et sont obligés de plier leurs volontés aux accidents imprévus. Il ne faut donc désespérer de la conversion de personne.

D'ailleurs, si on veut bien faire attention au spectacle offert à nos yeux, on sera frappé des contradictions trop étranges pour qu'elles puissent durer. A l'Occident, une action fébrile en faveur ou sous prétexte de l'amélioration du sort des *peuples*; une admiration sans bornes pour les mouvements les plus désordonnés et les plus inquiétants pour la paix de l'Europe, parce qu'ils sont, dit-on, l'expression de la volonté populaire et le cri des nationalités trop longtemps outragées; les droits des princes méconnus et disparaissant devant les droits des peuples. A l'Orient, au contraire, les droits des peuples, les nationalités restent à l'arrière plan ; ce qu'il faut respecter, c'est l'intégrité de *l'empire*, ce *qu'il faut admirer*, c'est l'effort de ce gouvernement paternel entouré d'écueils, mais ayant réalisé, depuis *vingt ans*, *plus de progrès que nul pays en Europe* (L. Palmerston). A l'Occident, il ne faut tenir aucun compte de la bonne volonté des souverains ; à l'Orient, il faut en avoir une vraie et respectueuse reconnaissance au Sultan.

Du temps où on soutenait avant tout le droit des gouvernements, être pour la légitimité turque contre les Grecs, c'était illibéral et cruel, ce n'était pas une inconséquence. Mais être aujourd'hui en Europe pour les peuples, en Orient pour le Sultan, c'est une injustice tellement criante, que la politique le conseillât-elle, l'opinion publique ne le supportera pas toujours.

Les dédains qu'on oppose à ceux qui se permettent de demander un nouvel ordre de choses en Orient ne nous convainquent pas. La justice, la morale, la civilisation du siècle condamnent également la domination du Croissant. L'Europe ne peut assister à cette brusque agonie des populations orientales trop faibles, il est vrai, pour secouer le joug à elles seules, mais trop émues au sou-

venir de la Grèce, pour ne pas frémir d'indignation et d'espérance, et trop attentives aux bruits qui viennent de l'Occident, pour ne pas réclamer leur part de liberté. Et si, repassant les mers, nous regardons l'Europe, si nous songeons à son malaise, à sa désorganisation, aux mécontentements et aux espérances des grands Etats de notre continent: la Russie protestant tout bas contre le traité de 1856, l'Autriche, contre le résultat de la guerre d'Italie, la France contre ce qui reste des traités de 1815, peut-être dirions-nous que la chute, ou du moins la diminution de l'empire turc fournirait l'occasion d'un certain remaniement de territoires plus favorable au juste équilibre des puissances. Mais nous ne voulons examiner aucune de ces hypothèses aujourd'hui. La seule chose désirable en ce moment, c'est que l'opinion publique se familiarise avec l'idée d'une dislocation de l'empire ottoman. Il faut que ce grand procès se plaide devant elle. Si la cause est juste, elle deviendra irrésistible, et ce jour-là, il faudra bien que la diplomatie trouve le moyen de satisfaire au vœu de la *reine du monde*.

GONTAUT SAINT-BLANCARD.

BULLETIN POLITIQUE

11 *août*

Nous avons aujourd'hui peu de nouvelles à enregistrer.

S'il faut en croire les dépêches qui arrivent d'Angleterre, un peu d'ordre commencerait à renaître en Syrie, et des arrestations auraient lieu, prélude et gage d'une répression éclatante.

Nous ne demandons pas mieux que de croire à la vérité de ces récits : nous avons peur seulement que l'Angleterre ne soit trop portée à voir tout en rose dans l'empire ottoman; et la précipitation naïve avec laquelle lord John Russell s'est mis, devant la Chambre des communes, à conclure de la prétendue bonne contenance des troupes de Fuad-Pacha à l'inutilité d'un second embarquement de soldats français, révèle l'existence d'une pensée fixe qui met involontairement en garde contre l'exactitude du narrateur.

L'Angleterre est évidemment dans une disposition d'esprit qui lui fait répondre : France ! toutes les fois qu'on lui dit : Turquie !

Et puis, en admettant même que la tranquillité soit rendue à cette malheureuse Syrie, que de motifs réclament encore impérieusement la surveillance sévère de nos soldats ! Qui nous assure que les pachas, bruyamment arrêtés à Beyrouth ou à Damas, ne recevront pas, comme cela s'est vu tant de fois, de l'avancement à Constantinople ? Qui nous garantit que le Sultan aura la force ou le courage de pousser jusqu'à son terme le jugement d'hommes qui n'ont été après tout que des serviteurs trop zélés, que des fidèles trop pratiquants, que les *ultrà* de l'islamisme? Et la chrétienté enfin n'est-elle pas intéressée tout entière à ce que le regard de la France soit là, pour le travail de réorganisation qui permettra aux survivants d'entre les victimes de respirer en paix pour l'avenir ?

Une apparence de calme, un temps d'arrêt se manifeste aussi en Italie; mais là le repos n'est évidemment que la préparation à de nouveaux orages.

Garibaldi est en Sicile, qui est un peu au milieu de l'Europe, ce qu'était la Cour des Miracles au sein de notre vieux Paris; il rassemble des bâtiments, équipe des hommes, médite, en nombreuse compagnie anglaise, américaine, hongroise, et même française, l'émancipation nationale de l'Italie méridionale.

Le *Siècle* nous a raconté le charmant expédient par lequel il a été décidé entre M. Farini et M. Bertani, que, pour éviter toutes réclamations des puissances, la contrebande révolutionnaire se ferait, non pas directement des ports sardes aux Etats napolitains ou pontificaux, mais des ports sardes à Messine, et de là aux lieux de destination. « De nombreux convois de volontaires, « dit à ce propos le journal *Les Nationa-* « *lités*, sont partis ces jours derniers et « partent aujourd'hui même; en définitive, « si Garibaldi est vainqueur à Naples, il « est certain que les volontaires feront la « guerre au Pape comme c'est leur volonté. « Seulement au lieu d'envahir ses Etats « par le Nord, ils les envahiront par le

« Sud, et avec des chances de succès « bien plus grandes. » Si jamais M. Farini, comme on l'a écrit de Turin à la *Presse*, devient dictateur à Naples, et que, renouvelant ses grandes traditions administratives de Modène, il y confisque purement et simplement les biens des Jésuites, quelles magnifiques tirades il pourra faire, dans le préambule de son décret, contre les affreux accommodements de conscience des disciples d'Escobar!

12 *août*

Le *Moniteur* contient une longue liste de promotions aux différents grades de l'ordre de la Légion d'honneur.

Nous avons remarqué les noms de plusieurs hommes de lettres. M. Cucheval-Clarigny, qui vient de faire un travail sur les budgets militaires de la France et de l'Angleterre, est élevé au grade d'officier : M. Léon Laya, dont la dernière pièce, le *Duc Job*, a eu un si grand et si long succès au Théâtre-Français ; M. Mary-Lafon, auteur d'un ouvrage sur l'histoire de Rome sous les Papes ; M. Victor Séjour, auteur de plusieurs compositions dramatiques, et notamment de la *Tireuse de cartes*, sont nommés chevaliers.

Le *Morning-Chronicle* nous apporte le texte de la dépêche par laquelle Fuad-Pacha annonce à l'ambassadeur de la Porte ottomane à Londres que l'ordre règne à Damas ; que les exécutions des coupables rassurent la population ; que la ville reprend confiance.

Les excellentes nouvelles que Fuad-Pacha nous donne en personne de sa mission, ont grand besoin d'être confirmées par des témoignages plus désintéressés. Quels sont les coupables exécutés dont il parle ? Ce sont, sans doute, de pauvres diables qui payent pour tout le monde ; car, s'il faut en croire une correspondance, adressée de Beyrouth au journal *la Presse*, Fuad-Pacha n'avait pas fait arrêter, à la date du 24 juillet, les pachas les plus compromis, et en particulier, Khourchid-Pacha, dont les crimes ont dépassé toute mesure ; il n'avait même pas fait mettre en liberté les femmes chrétiennes enfermées dans les harems.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre accepte avec une confiance sans bornes le *satisfecit* que Fuad-Pacha se décerne à lui-même.

Le *Morning-Post* d'hier déclare « que « les dernières nouvelles de Syrie prouvent clairement que si les puissances « étrangères laissent l'empire turc à lui-même, cet empire aura assez de force et « de promptitude pour le rétablissement de « l'ordre et le maintien de son autorité. « Dans le Liban l'ordre est déjà rétabli, et « les Français arriveront un peu tard ; le « Sultan et son gouvernement ont pu atteindre seuls ce résultat. »

Lord John Russell, à la Chambre des communes, a été plus loin encore : selon lui, la France, par suite de la pacification de la Syrie si promptement obtenue par Fuad-Pacha, n'aura plus de nouvelles troupes à envoyer, elle pourra même *retirer* celles qui sont parties.

Pendant que le *Morning-Post* contemple d'un d'œil si sec les victimes du Croissant, il annonce que toutes les sympathies de l'Angleterre sont pour le héros qui a entrepris la tâche magnanime de lui faire boire à *bon marché* le vin de Marsala, de lui donner à bon compte les soufres du mont Gibèle, et de renverser le Pape. « La preuve en est dans l'intervention délicate et strictement légale des dames an« glaises, avec la fleur de notre aristocratie « à leur tête, pour le soulagement des ma« lades et des blessés parmi les volontaires « de Garibaldi. Nous nous applaudissons de « voir le nom de lady Palmerston figurer « en tête de la souscription des dames pa« tronesses des champions de la liberté ita« lienne. »

Le même journal annonce encore que *Macbeth*, de Verdi, sera joué sur le théâtre de Birmingham les 27, 28, 29 et 30 courant, et que ces représentations auront lieu au bénéfice des malades et blessés, des veuves et orphelins des garibaldiens sous le patronage de la société de bienfaisance des dames de la ville.

Est-ce qu'il n'y aura pas un peu de tout cet argent pour les Maronites ?

Une dépêche télégraphique porte que Garibaldi est venu à Pausilippe, et qu'il a résolu d'attendre, pour affranchir tout à

fait les Napolitains, le résultat des élections qui auront lieu le 19, et qui s'annoncent sous les meilleurs auspices.

Quelques jours auparavant, il avait été fait, à Messine, devant le dictateur, une exhibition de Calabrais, lesquels, habillés du costume national, lui avaient notifié officiellement que l'Italie méridionale le suppliait de ne pas retarder la délivrance.

Garibaldi, qui a promis aux Niçois de les réannexer au Piémont, étend aussi sa sollicitude sur la Hongrie; il y envoie des émissaires, et y fomente l'agitation.

Une explosion, de ce côté, n'aurait de gravité vraiment redoutable que si elle se rattachait à une insurrection de la Pologne ou a une levée en masse des populations chrétiennes de la Turquie d'Europe : dans le premier cas, l'Autriche aurait naturellement pour alliée la Russie; dans le deuxième cas, l'Angleterre.

L'Autriche paraît songer à de sérieuses réformes en Hongrie.

Une correspondance particulière adressée de Vienne à l'agence Havas dit que parmi les concessions libérales dont la fête de l'empereur François-Joseph serait l'occasion, le 28 de ce mois, on cite la proclamation de la complète égalité, en matière civile et politique, de tous les sujets autrichiens appartenant aux différentes religions ou sectes de l'empire.

La même correspondance ajoute, qu'en présence des armements du Piémont, l'Autriche redouble ses mesures de défense en Vénétie; que la plus grande activité règne dans ses arsenaux; et qu'un certain nombre d'officiers d'état-major et du génie ont reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments.

---

13 août

Une dépêche de Naples annonce que les garibaldiens ont tenté, le 9 août, un débarquement à Altafimne près Reggio et à Condritallo.

Ils auraient été repoussés par les troupes royales, et 200 hommes seulement seraient parvenus à débarquer.

On ne s'étonnera pas d'ailleurs que les nouvelles d'Italie présentent toujours la même gravité.

Une correspondance du *Journal des Débats* rapporte que les enrôlements de garibaldiens se font publiquement à Gênes. Les bandes de volontaires traversent, bannières déployées, les rues de la ville, et sont passées en revue, avant de s'embarquer, par un membre du comité sicilien.

C'est en présence de ces démonstrations, c'est quand M. Depretis, piémontais, comme on sait, exerce, au nom de Garibaldi, la dictature à Palerme, c'est quand le roi Victor-Emmanuel a adressé à Garibaldi la lettre qu'on a lue il y a quelques jours, et dans laquelle il demandait l'évacuation complète de la Sicile par les troupes royales, que le cabinet de Turin se prépare, dit-on, à publier une note dans le journal officiel pour dégager sa responsabilité.

Déjà l'*Opinione* entreprend de répondre aux accusations que la *Revue des Deux-Mondes*, si favorable jusqu'ici à M. de Cavour, élevait récemment contre la politique de ce ministre. « Notre souverain, dit-elle, a écrit à Garibaldi pour l'arrêter dans la Sicile. Par là, il a largement satisfait à la déférence qu'il a toujours eue pour les deux grandes puissances occidentales et pour les devoirs qui lui incombent comme membre de la famille des dynasties européennes, mais prétendre davantage serait exiger la plus grande impossibilité morale qui fût jamais. » Il nous semble pourtant qu'un moyen bien simple de prouver qu'on est étranger à l'entreprise de Garibaldi, ce serait d'empêcher les enrôlements qui la soutiennent, et le jour où le dictateur en sera venu d'exploits en exploits à son fameux projet de reprendre Nice à la France, nous verrons si l'*Opinione* trouvera qu'on ne saurait, sans *impossibilité morale*, refuser au Piémont le droit qu'elle revendique pour lui aujourd'hui.

Du reste, nous croyons qu'avant cette époque le Piémont aura recueilli les fruits des bouleversements qu'il encourage. Déjà la désertion, qui lui semble très-patriotique dans les troupes napolitaines, se met parmi les soldats piémontais.

« Aujourd'hui, dit le correspondant des *Débats*, l'armée est nombreuse, mais son organisation et surtout sa discipline laissent

beaucoup à désirer. » D'un autre côté, le nom de Mazzini prend chaque jour plus d'empire. C'est ainsi que le Piémont se met en mesure de faire face aux éventualités qui pourront le remettre aux prises avec l'Autriche.

Notre correspondance de Vienne nous apporte d'intéressants détails sur la marche de la politique autrichienne.

C'est surtout de la situation de la Hongrie que le gouvernement impérial est préoccupé. Un projet insurrectionnel aurait été découvert, qui consisterait à révolutionner ce pays tandis que la guerre éclaterait sur le Mincio. Ce sont ces entreprises que l'empereur François-Joseph voudrait conjurer, en faisant dès maintenant à la Hongrie toutes les concessions légitimes. Nous croyons que nulle politique ne saurait être en effet plus juste ni plus sûre. La Hongrie est profondément attachée à la maison d'Autriche. Ce qu'elle demande c'est une administration nationale. Du jour où le gouvernement impérial la lui aura pleinement rendue, il aura ôté à la révolution son principal prétexte.

D'autre part, l'entrevue de Tœplitz ne semble pas devoir être la dernière. Il est question d'une réunion du czar, non-seulement avec le Prince-Régent, mais encore avec tous les princes allemands.

La presse germanique continue à apprécier les résultats de l'entrevue de Tœplitz. La télégraphie privée nous apporte deux discours destinés à témoigner publiquement de l'entente établie entre l'empereur d'Autriche, le Prince-Regent et le roi de Bavière.

A l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Munich à Vienne, l'Empereur a porté, à Salzbourg, un toast, dont voici les principaux passages :

« Les sentiments d'union et de concorde avec lesquels nous nous saluons comme voisins, je les vois à tous nos confédérés allemands. Je ne puis m'abstenir de reporter avec joie ma pensée au jour où j'ai pris la main du Prince-Régent pour donner plus de force aux sentiments communs que nous apportions à notre entrevue. » Le toast s'est terminé par ces mots :

Vive le roi de Bavière ! Vive le valeureux peuple de la Bavière ! Vive la concorde des princes, des peuples de l'Allemagne !

Le roi de Bavière a répondu :

« L'entrevue amicale des souverains d'Autriche et de Prusse a été saluée récemment avec un enthousiasme plein d'espérances. Elle est une garantie de la concorde de l'Allemagne. C'est sur cette concorde que repose notre force, notre puissance. Vive l'empereur d'Autriche ! Vivent les enfants loyaux de l'Autriche, éprouvés dans les combats ! Vive la concorde des deux grandes puissances allemandes !

La *Presse* annonce le départ du roi des Belges pour l'Allemagne.

Nous n'avons pas de nouvelles de la Syrie. Quelques correspondances peignent le déplaisir avec lequel la Porte voit venir l'expédition française.

Le secrétaire de la rédaction : M. GARCIN.

Télégraphie privée.

Le gouvernement napolitain communique la dépêche suivante :

Naples, 11 août, 6 h. 20 m. soir.

Le 9 courant, des garibaldiens ont tenté un débarquement à Altafimne, près Reggio, et à Condritello.

Repoussés par les troupes royales, 200 seulement sont parvenus à débarquer. Ils sont poursuivis dans l'intérieur.

Les populations sont absolument tranquilles dans toutes les provinces du royaume.

Naples, le 11 août.

Le bruit court ici qu'un débarquement de 1,500 volontaires de Garibaldi vient d'avoir lieu en Calabre.

Turin, le 12 août.

Les souscriptions pour l'emprunt ont été closes hier. La souscription générale a atteint le triple de la somme demandée.

M. Manna est parti vendredi soir pour Paris.

Madrid, 12 août.

Voici l'itinéraire officiel du voyage de leurs majestés. Elles partiront le 10 septembre et reviendront le 31 octobre. Leur séjour à Barcelone sera de quatorze jours.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

On nous écrit de Vienne :

De grands changements se préparent dans la politique intérieure de l'Autriche. Le conseil de l'Empire va traiter les questions les plus vitales. Le programme hongrois, qui sera probablement adopté par le conseil de l'Empire, a été rédigé par Izecsen, un des membres les plus actifs de ce parti. Mais comme l'Empereur veut en finir, qu'il est tout à fait décidé à faire des réformes, on croit que tout cela finira par une autonomie intérieure. La bureaucratie cherche à lutter, mais sera vaincue, car l'empereur François-Joseph tiendra les

promesses qu'il a faites au Prince-Régent, et l'on fera des réformes sérieuses dans toutes les branches de l'administration. Récemment l'Empereur s'est fait adresser un rapport spécial sur l'administration de la justice en France. Il a été très frappé de ce Code de lois dont le mécanisme marche avec tant de facilités. On songerait à plusieurs réformes importantes. On créerait des procureurs généraux comme en France. On appliquerait le jury aux affaires criminelles. On établirait des justices de paix sur le modèle de celles qui existent en France ; on s'appliquerait à étendre les attributions municipales; bref, ces changements administratifs annonceraient la volonté ferme de marcher dans la voie du progrès. Déjà la publication du budget prouve que l'on veut en finir avec le déficit ; malheureusement il y a l'imprévu, car, à l'époque où nous vivons, on n'est jamais sûr du lendemain. Le grand danger, en ce moment, c'est la Hongrie ; je la compare à un baril de poudre qu'une étincelle ferait sauter. Dans une conversation que François-Joseph a eue récemment avec le comte Androssy, l'Empereur a déclaré que si les concessions octroyées au conseil de l'Empire ne suffisaient pas pour calmer la nation magyare, il chercherait à les satisfaire plus complétement encore, car il veut apaiser les inquiétudes du pays. Y parviendra-t-il ? Cela est douteux, et c'est pour être libre de ses mouvements en Hongrie et en Italie que l'Autriche, faisant le sacrifice de ses rancunes, a tendu la main à la Prusse. Malheureusement on est bien loin d'être entré dans la voie du calme à Pesth et dans les comitats. Une conjuration formidable a été ourdie à Paris. La police autrichienne en tient tous les fils. Elle sait que Kossuth en est toujours l'agent le plus actif, et c'est pour cette raison que le colonel Türr est venu récemment à Paris. C'était pour travailler au bouleversement de la Hongrie. Je ne crois pas, malgré les assertions de quelques journaux allemands, que les deux chefs révolutionnaires aient été reçus par l'empereur des Français ; mais ce que je peux vous affirmer, c'est que le parti révolutionnaire veut amener un bouleversement prochain qui occuperait l'Autriche dans ses propres Etats tandis qu'on l'attaquerait dans la Vénétie. Jusqu'à présent l'empereur de Russie s'était tenu à l'écart ; mais les derniers événements qui viennent de se passer à Naples ont dessillé ses yeux, et tenez pour certain que si le projet d'une entrevue entre le Czar et le prince-régent de Prusse est arrêté, ce n'est qu'un premier pas ; je puis vous annoncer une autre entrevue entre l'empereur de Russie et tous les princes allemands. Le renversement du royaume de Naples altère trop profondément l'équilibre européen pour qu'il soit possible aux monarchies de laisser passer les événements. On verra avant peu d'étranges choses, et je répéterai à ce sujet ces paroles du prince Gortschakoff : « Souvent le méchant fait une œuvre qui le trompe. »

Le séjour du Prince-Régent à Ostende n'arrête nullement le mouvement politique. Jamais la diplomatie n'a été plus active, et les faits prennent une tournure bien grave; aussi le départ du marquis de Moustier pour Paris a-t-il donné lieu à beaucoup de commentaires. M. de Mosbourg remplira les fonctions de chargé d'affaires. On avait dit, d'autre part, que M. de Metternich, notre ministre à Paris, avait demandé un congé pour venir faire l'ouverture de la chasse dans les belles propriétés qu'il possède en Bohême. Ce congé a dû lui être refusé dans les circonstances présentes.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Naples, 6 août :

Les officiers de la marine sarde se comportent aussi délicatement à Naples qu'ils l'ont fait à Palerme. Toute la journée on les voit dans les postes de la garde nationale, et ils ne craignent pas de compromettre leur uniforme par l'intrigue et l'espionnage. Les choses en sont venues à ce point que le général Viglia, commandant de la place, a refusé avant-hier soir de donner le mot d'ordre à la garde nationale. Alors les officiers de la milice citoyenne se sont émus et ont parlé de rendre les armes. Mais ils se sont bien gardés d'exécuter cette résolution ; ils ne voudraient pas renoncer à l'espoir d'être bientôt passés en revue par Garibaldi, espoir qu'ils avouent assez hautement.

Ce n'est pas que la garde nationale soit entièrement composée de mauvais éléments; mais il est à craindre que la majorité de ce corps ne prête, à un moment donné, appui aux envahisseurs. L'esprit qui l'anime est assez connu pour qu'un certain nombre d'honnêtes personnages nommés aux grades supérieurs aient donné leur démission. Bien plus, il vient de se passer entre les gardes nationaux des faits vraiment déplorables : les discussions politiques auxquelles ils se livrent dans leurs quartiers ont amené des rixes sanglantes. A Santa-Chiara, ils se sont battus hier les uns contre les autres, et on me dit qu'il n'y a pas moins de huit blessés. A Santa-Catarina, on a

aussi à regretter des voies de fait; j'ignore encore combien on compte de blessés dans ce quartier.

En France, lorsque le danger de la société rassemble les gardes nationaux, les distinctions de la naissance disparaissent. Ici, il n'en est pas de même, la vanité s'accommode mal du mélange d'individus de conditions inégales. Les petits barons, *cavalieri*, *galantuomini*, etc., voudraient former des bataillons à part, et surtout ils ne se résignent point à marcher sans galons et sans plumets. Leur exigence va plus loin : il faudrait que le gouvernement les équipât somptueusement à ses frais.

Voilà les protecteurs de l'ordre dans la cité.

Garibaldi continue à être le héros publiquement célèbre; le dictateur n'est pas plus respecté à Palerme qu'à Naples; ses portraits et ses biographies encombrent les magasins et les rues; Victor-Emmanuel et M. de Cavour ont remplacé François II et les autres membres de la famille royale. On ne se gène pas plus que si la dynastie avait disparu.

Ce matin, à huit heures, S. A. R. le comte de Trani rentrait à Naples à la tête de trois bataillons de chasseurs qu'il était allé exercer au camp. La manœuvre avait commencé à deux ou trois heures du matin. Hier soir, c'était le roi qui revenait du camp longtemps après le coucher du soleil, sans escorte, sans piqueurs. Je suis heureux de voir que ces princes se montrent avec confiance et ne trahissent aucune inquiétude.

7 août.

Le ministère a publié hier un manifeste ou programme; ce document ne contient rien de très-remarquable, mais il a le mérite d'être assez modéré. Le programme peut se résumer ainsi : ferme protection de la religion catholique; exécution sincère de la Constitution de 1848; nouvelle vie à donner aux communes; bonne administration de la charité sans encourager l'oisiveté; impulsion aux travaux publics; liberté d'enseignement; choix éclairé des fonctionnaires; résolution de tenir à tout prix ferme et haute la bannière italienne; ligue avec le Piémont; consolidation de la monarchie constitutionnelle et indépendance italienne. Le ministère espère que le prochain parlement représentera fidèlement l'opinion du pays.

L'incident du mot d'ordre à la garde nationale est arrangé; le ministre de l'intérieur Liborio Romano informe les commandants des 12 bataillons qu'ils auront toujours le mot d'ordre à l'avenir.

Hier, les ouvriers de l'arsenal se sont mis en grève; il a fallu l'intervention de quelques compagnies de chasseurs pour les réduire au silence; ils avaient habilement imaginé, d'après les conseils qu'on leur soufflait à l'oreille, de demander 1 fr. de plus par jour.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Constantinople :

La situation devient chaque jour plus inquiétante. Les menaces et les violences contre les chrétiens s'exercent chaque jour jusque dans l'intérieur de la ville, les ministres des différentes légations étrangères ont donné avis à tous ceux qui sont sous leur protection de ne pas se hasarder le soir dans les rues de Constantinople. Dès que la nuit arrive, on lève les ponts qui séparent Galata ; et le ministère turc, il faut lui rendre cette justice, a *fait établir* des postes militaires et fait *faire des patrouilles* pour prévenir les accidents que l'on redoute. Ce que l'on craint le plus, la nuit surtout, ce sont les incendies qui sont plus fréquents que jamais. Récemment, on a découvert des matières incendiaires cachées dans une mosquée. L'enquête qui a eu lieu n'a pu faire découvrir les coupables. Il arrive souvent qu'un Turc, pour se venger d'un ennemi, met le feu à son habitation, et il choisit le moment où le vent souffle avec violence. Les incendies actuels n'ont plus ce caractère. C'est la haine des Européens qui excite les mécontents. L'émeute est dans l'air. Les craintes des mauvaises rencontres sont si vives, qu'au coucher du soleil, chacun rentre chez soi. Récemment, un de mes amis ayant besoin d'un médecin qui habite un quartier assez éloigné, n'a osé sortir qu'accompagné de tous ses domestiques armés jusqu'aux dents. Le bruit court ici que les mécontents se sont réunis sur les côtes d'Asie et qu'un affreux complot a été découvert à Scutari.

L'agitation est extrême, dit-on, à Salonique et aux environs. Un étranger, qui se promenait avant-hier dans un des cimetières de Constantinople, a été injurié, puis assailli à coups de pierre et n'a dû son salut qu'à l'énergique protection du domestique de place qui l'accompagnait. Tous les Français qui sont à Constantinople se louent beaucoup de l'activité et de l'énergie de M. de Lavalette; il n'a pas caché la vérité au Sultan. Malheureusement celui-ci, quoique doué de l'instinct du bien, est d'un caractère mou et incertain. Il a peu de suite dans les idées et abandonne souvent le soir ce qu'il a résolu le matin. Que dire de ses ministres?

Quelque soin qu'on mette à les choisir, la fréquence des mutations est si grande, qu'ils n'ont pas le temps d'administrer et quittent le pouvoir laissant autour du trône des impossibilités à tout ce qu'on médite d'utile. Je ne parle pas de ceux dont la probité est en suspicion, heureux quand par hasard il y a dans le ministère un homme capable. Les autres sont d'une telle ignorance administrative, qu'on ne peut s'en faire une idée sans les avoir pratiqués. Le Sultan, enchaîné par l'étiquette, esclave des préjugés, ne voit rien par lui-même ; et que peut donc un homme doux, épuisé par les plaisirs du sérail et tiraillé dans tous les sens par la diplomatie ?

Le bruit courut subitement, il y a deux jours, que la France allait envoyer un corps d'armée en Syrie. Cela a produit l'effet d'un coup de tonnerre chez les Turcs ; mais je n'essaierai pas de vous dépeindre la joie des Européens, l'agitation était partout et les Turcs ne pouvaient y croire. Une foule considérable de visiteurs se portaient à l'ambassade anglaise pour avoir des renseignements ; mais les réponses que l'on recevait étaient si ambiguës que l'indécision restait la même. Les Anglais paraissent fort mécontents. Il n'y a guère que l'ambassade de Prusse et de Russie où l'on se réjouisse ouvertement de l'intervention armée en Syrie. La Russie se remue beaucoup. Elle apparaît la première avec tout l'ascendant que lui donne sa puissance et avec l'influence qu'elle a conservée ici même après la guerre de Crimée. Ses diplomates ont un objet fixe, immuable dont ils ne dévient pas. La lutte diplomatique s'établit en ce moment très-carrément à Constantinople. La Russie veut avant tout l'abrogation des traités de 1856. Tant que les portes de la mer Noire resteront fermées, ses établissements de Crimée resteront sans importance, les plus fertiles provinces de la Russie méridionale ne peuvent être vivifiées que par le commerce, et ce commerce manque de tout débouché. L'herbe croît dans les rues de Sébastopol, qu'on ne songe même pas à reconstruire. Le *statu quo*, c'est-à-dire le maintien de l'empire ottoman, objet apparent de la diplomatie européenne, ne serait possible que s'il y avait unité de vue et sincérité dans les dispositions pacifiques des grandes puissances. Mais dans l'état de décadence et de dissolution où est tombée la Turquie, il me paraît difficile de faire vivre *le malade plus* longtemps. Les provinces de la Turquie vont se soulever les unes après les autres avant peu. Je viens de parcourir l'Orient, j'ai beaucoup vu, beaucoup étudié ; je crois pouvoir vous prédire de sanglantes catastrophes, le malheureux Abdul-Medjid se trouvant sans force devant une soldatesque furieuse de fanatisme et de vengeance.

J'éprouve une telle envie d'assister au grand drame qui se prépare, que je ne peux me résoudre à rentrer encore en France. Dans ma prochaine lettre, je vous enverrai de curieux détails sur la formation de l'armée turque et sur les prétendues réformes qui ont hâté la décadence de l'empire, au lieu de le régénérer. On parle beaucoup ici de l'arrivée prochaine de lord Strafford Redcliffe, porteur de pleins pouvoirs du cabinet anglais. J'ai des raisons particulières de croire que cette nouvelle est controuvée. Le ministère anglais y regardera à deux fois avant d'envoyer ici un pareil homme ; malgré ses soixante-dix ans, lord Strafford est encore trop jeune et trop emporté. Son arrivée serait certainement le signal d'une rupture entre la France et l'Angleterre.

Pour extrait : M. Garcin.

Nous recevons de M. l'abbé Lavigerie, directeur général de l'Œuvre des Écoles d'Orient, la lettre suivante :

Paris, ce 11 août.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'emprunter la voie de votre journal pour porter à la connaissance de nos souscripteurs la première expression de la gratitude de nos malheureux frères de Syrie. Le dernier paquebot nous apporte des lettres des Sœurs de charité de Beyrouth, et a conduit parmi nous les chefs de la mission de Syrie. Les uns et les autres se sont chargés d'être auprès de leurs frères de France les interprètes des tristes victimes du fanatisme des Turcs. Déjà 50,015 fr. 50 c., pris sur les fonds recueillis par les soins de notre Œuvre, ont été distribués à ces troupes affamées. Les Sœurs de la charité de Beyrouth et d'Alexandrie, les Sœurs de St-Joseph de Saïda, les Pères Jésuites et les Lazaristes de Syrie, les Pères Capucins, des médecins établis dans le pays, dignes représentants de la France au milieu des chrétiens de l'Orient, ont bien voulu se charger d'être nos intermédiaires. Ils nourrissent, chaque jour, sur le littoral de la Syrie, dans les montagnes du Kes-Rouan, des milliers de malheureux qui, sans nos secours, seraient morts de misère.

Nous attendons de prochains renseignements pour faire parvenir, par une voie sûre, notre première aumône aux chrétiens de Damas, et continuer nos secours aux populations de la Syrie.

Nous avons recueilli, du reste, les plus tristes détails sur la situation des Maronites. Le

R. P. Estève, supérieur de la mission de Syrie, qui assistait à notre réunion de cette semaine, et qui était encore, il y a peu de jours, à Beyrouth, où il a été témoin des faits navrants dont il nous faisait le récit, nous a donné comme certains les chiffres suivants, qui en disent plus que tous les discours.

Il y a en ce moment, en Syrie, au moins *dix-huit mille* chrétiens massacrés, *mille* chrétiens morts en se défendant les armes à la main.

Soixante-quinze mille, chassés de leurs villages et réfugiés dans les villes du littoral ou dans les montagnes, et réduits à vivre d'aumônes.

Dix mille orphelins des deux sexes.

Six mille femmes veuves.

Nous nous occupons activement de soulager tant de misères. Mais combien le concours des catholiques de France nous est encore nécessaire!

Nous donnerons, plus tard, dans vos colonnes, si vous voulez bien nous le permettre, un compte rendu complet de l'emploi des sommes que la charité nous confie. Mais j'ai voulu, dès aujourd'hui, apprendre aux personnes généreuses qui ont souscrit pour les chrétiens de Syrie, qu'une partie de leurs offrandes est déjà parvenue à sa destination, et que ce qui nous reste en main suivra sans retard la même voie.

Daignez agréer, etc.

Ch. LAVIGERIE,
Directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient.

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

DIX-HUITIÈME LISTE.

Mgr l'évêque de Versailles, quêtes faites dans son diocèse, (1er versement), 6,000 fr. — Mgr l'archevêque d'Aix, 100 fr. — Un receveur de l'enregistrement du Finistère, 10 fr. — M. le curé de Glaire (Ardennes), 5 fr. — M. Math, maire, 5 fr. — M. Schneider Giloy, 10 fr. — M. Woart, 4 fr. — M. Schneider Herbulat, 4 fr. — M. Decat, 10 fr. — M. Herk, 5 fr. — M. Herk Sassin, 5 fr. — Société Schneider, Baurez, Nignon et Rousseau, 10 fr. — M. Schneider et plusieurs personnes, 3 f. 55. — Pierrot et plusieurs autres, 1 fr. 50. — Nicolas, 1 fr. — Mlle Clarisse, 2 fr. — Mlle Gennesseau, ouvrière, 2 fr. — M. Lyon Herbulat et autres, 2 fr. 50. — M. Lallement, 1 fr. — M. Petit, 1 fr. — M. Lambert Lyenne, 3 fr. 80. — M. Bourguignon, 3 fr.—Mlle Le Bœuf 50 c. — M. Herbulot et d'autres, 6 fr. 80. — Mlle Goujat, 4 fr. — M. Schneider Eustache, 5 fr. — Mlle Detourne, 1 fr. — M. Richard, 1 fr. 75. — Un anonyme, 1 fr. — M. Reiter, 5 fr. — M. Chayat, 10 fr. — M. et Mme Lambert, 10 fr. — L'abbé Humbert, 13 fr. 50. — Un curé du diocèse d'Agen, 300 fr. — Les Sœur du Saint-Enfant Jésus (Hérault), 25 fr. — M. l'abbé Simoine, 1 fr. — Le journal de Rennes, 1er versement, 2,000 fr. —Mmes Javaud et Bonchevenu, 8 fr. — MM. Petit et Richemont, 20 fr. — M. l'abbé Klemchemin, 5 fr. — M. Soubiranne, vicaire général pour le diocèse d'Orléans, 5e versement, 3,000 fr. — M. Albert Grenier, 20 fr. — Un anonyme, 15 fr. — M. Vincent de l'Institut, 40 fr. — M. Ducos, professeur au Lycée Louis-le-Grand, 20 fr. — M. Patin, de l'Académie française, 20 fr. — Mlle Duponchel de Saint-Thibault, 20 fr. — M. l'abbé Letimonier, d'Avranches, 250 fr. — Un anonyme, 3 fr. — Id. 4 fr. — Offrande de quatre prêtres de *Lizieux*, 65 fr. — M. Bontron, à Loches, 10 fr. — M. Perrotin, aumônier au pensionnat du Saint-Sacrement de Maçon, 10 fr. — M. Larcher, aumônier de la Visitation de Mâcon, 20 fr. — M. Arnould, 20 fr. — Trois enfants, 8 fr. 65. — Mme Leroy-Beaulieu, 200 fr. — La Sainte-Famille de la Madeleine, 13 fr. — Mme de Curillon, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Mme de Champeaux-Coucy, 60 fr. — Mme Bégut, 20 fr. — La Conférence de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, à Paris, 60 fr. — La Conférence de Saint-Pierre de Montmartre, à Paris, 56 fr. 50. — M. Gustave Bardy, de Poitiers, 3e versement, 200 fr. — La Conférence de Saint-Dominique des Carmes, 150 fr. — La Conférence de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 50 fr. — La Conférence de Saint-Roch, 2e versement, 55 fr.—La Conférence de Notre-Dame-des-Champs, 26 fr. — La Conférence de Saint-Augustin, 200 fr. — La Conférence de Saint-Médard, 70 fr. — La Conférence de Saint-Eugène, 150 fr. — La Conférence de Saint-Casimir, 60 fr. — La Conférence de Saint-Séverin, 50 fr. — La *Conférence* de Saint-Eustache, 150 fr. — La *Conférence de* l'Annonciation, de Passy, 150 fr.—La Conférence de Saint-Joseph, 70 fr.—La Conférence de Notre-Dame-des-Victoires, 220 fr. — La Conférence de Salins (Jura), 30 fr. — La Conférence de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), 100 fr. — La Conférence de Brou (Eure-et-Loir), 20 fr. — La Conférence de Sarralbe (Moselle), 100 fr. — La Conférence du collége de Château-Gontier (Mayenne), 15 fr. — La Conférence de Preuilly (Indre-et-Loire), 25 fr. — La Conférence d'Arcy-sur-Eure (Yonne), 20 fr. — La Conférence de Rumegie (Nord), 10 fr. — La Conférence de Lunel (Hérault), 100 fr. — La Conférence de Montfort-sur-Men (Ile-et-Vilaine), 100 fr. — La Conférence d'Autun (Saône-et-Loire), 50 fr.—La Conférense de Saint-Maurice (Meuse), 21 fr. La Conférence de Mesnil-sur-Blangy (Calvados), 10 fr. La Conférence de Rochefort, 100 fr. — M. Guris de Rochefort, 10 fr.—Le Conseil et les Conférences de St-Etienne et de St-Pierre-de-Beauvais, 300 fr. — M. Alix du Gentil, de la conférence de Paris, 50 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Idem, 30 fr. — La paroisse de Verberie (Oise), 1er versement, 50 fr. — M. B. R., 20 fr. — M. J. Girardot, 2 fr. — M. l'abbé Imbert, 5 fr. — M. le marquis de Vogué, 500 fr. — M. le comte Ch. de Vogué, 500 fr. — M. Foucault, 10 fr. — M. Henri de Riancey, 3e versement du journal l'*Union*, 12,000 fr. — La princesse de Luxembourg, 100 fr. —M. l'abbé Vian et sa famille, à Lorgues, 25 fr. — M. Bouchet, curé de Dore, Puy-de-Dôme, 25 fr. — Les paroissiens de Bayeux, 28. — L'abbé M. S. M., Savoie, 50 fr. — M. Carpentier, curé de Jomain,

10 fr. — M. Ricaud, curé de Bareilles, 8 fr. — M. Leclerc, curé d'Escamps, 3 fr. — Un abonné de l'*Ami de la Religion*, 60 fr. — M. Cordier, curé de Marfer, 10, 20 fr. — M. Valley, curé de Mesnil-Aubert et ses deux frères, 7 fr. — M. et Mme Moulle et leurs enfants, à Villeneuve, 5 fr. — Les paroissiens de Bussy-la-Côte et de Vaynet-sous-Yonne, 30 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Camille Jordan, de Lyon, ancien magistrat, 10 fr. — M. Sinotel, vicaire honoraire de St-Julien, près Marseille, 5 fr. — M. l'abbé Blanc, premier secrétaire de l'évêché de Marseille, 5 fr.—M. Buffet, curé de Vox Renard, 40 fr.—M. Georges, curé de Gemel (Meuse), 12 fr. — M. Fournier, curé de Paller, 15 fr.—M. Ernest Poidebaux de Saint-Paul-en-Jarret, 357 fr. 50. — M. le comte Gustave de Buisseret, 30 fr.—M. et Mme de Châteaubrun, 20 fr.—La baronne J. de Tuyl, 10 fr.—Mgr l'évêque de Luçon, 100 fr. — La congrégation de Notre-Dame de Strasbourg, 100 fr. — Mme Louise Guimont, à Lille, pour divers, 100 fr. — M. Domin, rédacteur du journal l'*Ordre et la Liberté*, à Caen, 4ᵉ versement, 1,000 fr. — L'orphelinat de la Providence des sœurs de Bon-Secours, rue du Regard, 50 fr. — M. Renoux, curé d'Any, 60 fr. — Un anonyme, 22 fr. — M. le curé de Saint-Brice, 30 fr.—M. Beneche, curé de Saint-Pierre, 36 fr. 93 — Marie Chometon, domestique, 50 c. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Mme la comtesse de Ebelé, 60 fr. — M. Sirot de Suaucourt, 5 fr. — M. Aier, 5 fr. — Une dame anonyme, 2 fr. — M. le curé de Louzonnes-ès-Bois, 3 fr. — Un anonyme, 50 fr. — Paroisse de Saint-Esprit de Lectoure, 2ᵉ versement, 30 fr.— MM. de Chauvaudon de Dioupt-Sainte-Barbe, 40 fr. — M. Pierret, propriétaire à Troyes, 20 fr.— M. Poivin, propriétaire à Coclois, 15 fr. — Cinq anonymes de Troyes, 44 fr. — M. Millot, curé de Mongeaux (Aube), 5 fr. — Les dames de la paroisse de Saint-Martin, à Troyes, 47 fr. — M. Chaivos, curé de Villy-le-Maréchal (Aube), 10 fr. — M. Jossier, professeur au séminaire de Troyes, 5 fr. — M. Philippon, curé de Verrières (Aube), 5 fr. — M. Lacouture-Millot à Troyes, 20 fr. — M. Batsch, curé de Moussey (Aude), 6 fr.— M. Soumillon, curé de Bieronnes (Aube), 5 fr. — M. Roquel, curé de Polyzat (Aube), 5 fr. — Mme veuve Sourdat, à Troyes, 20 fr. — M. Pontié, supérieur du petit séminaire, à Troyes, 12 fr. — M. Meunier, professeur à Troyes, 3 fr. — Un prêtre du diocèse de Troyes, 5 fr. — Un prêtre du diocèse de Troyes, 10 fr. — M. Mergor, curé d'Essoyes (Aube), 10 fr. — M. H., 20 fr. — Anonyme, 500 fr.— Un domestique, 5 fr.— Le Tiers-Ordre de Saint-Dominique, 2ᵉ versement, 60 fr. —M. Aubergé (Victor), 10 fr.—M. Courtois, 5 fr. —Mlle Blanche Courtois, 5 fr.— Mme veuve Coulon, 5 fr. — M. Fuzer, notaire, 10 fr. — Un anonyme, 20 fr.— M. Lecuyer, 5 fr.—Mme Recoing, 10 fr. — Mlle Dravigny, 5 fr. — Mme Feuillade, 5 fr. — M. Duranty, 5 fr. — M. Danian, curé de Sausais (Deux-Sèvres), 5 fr. — M. Dufaud, 10 fr. — M. Deschiens, curé de Loisy, 20 fr. Les sœurs de la Providence, de Loisy, 2 fr. — Des ecclésiastiques d'Aix et quelques personnes charitables, 400 fr. — Le comte Georges de Bar, 20 fr. — M. Brochart, curé de Laucourt, et quelques personnes charitables, 4 fr. — Un monastère, 10 fr. — M. l'abbé Lamothe, au nom de la Société des Ecoles chrétiennes d'Orient, à Montpellier, 240 fr. — M. René Taillandier père, 60 fr. — Un membre du conseil de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, 100 fr. — Un anonyme, J. L., 10 fr. — Un anonyme, 25 fr. — Une petite famille, 5 fr. — M. A. Depoix, curé de Chamoy (Aube), 10 fr. — La sœur Gonzague Benoît, quête faite chez les sœurs de Charité de Besançon, 310 fr. — L'abbé Corbière, 50 fr. — Le prince de Broglie, 100 fr. — M. Gustave Bardy, ville de Poitiers, quatrième versement, 400 fr. — Mme la comtesse d'Hespel, à Lille, 50 fr. — M. Gérard Beaunoyer, d'Alençon, premier versement, 150 fr.— Un anonyme, de la part de Mgr de Ségur, 40 fr. — M. Tardy, curé de Saint-Véran, 188 fr. — M. Fobert, curé de Roanne, 65 fr. — M. Lapro, curé de Blaizy, 10 fr. — M. Fabre, au nom de plusieurs officiers de marine, 140 fr. 63 c. — M. le curé d'Ausigné, 15 fr. — M. Boson, instituteur à Ausigné, 2 fr. — M. de Galembert, de Tours, quatrième versement, 354 fr. — M. Fabre, curé de Bras-d'Asse, 10 fr. — M. le vicomte de la Villemarqué, 40 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Un anonyme, 100 fr. — Mlle Adèle de Carcaradeke, 20 fr. — M. Arnaud (souscription recueillie à Mézières), 1,000 fr. — M. Vinit et sa famille, 10 fr. — M. l'abbé Parazole, 100 fr. — M. Loysel, président du tribunal de Palmbœuf, 30 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Hubert, directeur des postes à Brest, 11 fr. — Les employés des postes, 8 fr. — M. Aubry Charles, propriétaire, 5 fr. — Mme Grequel des Touches (Albert), 10 fr. — Mme Thirot de Chailly, 10 fr. — Mme baron de Montbel, 20 fr. — M. Potel, notaire, 5 fr. — M. Lequerré, négociant, 5 fr. — M. Marinier, capitaine de vaisseau en retraite, 20 fr. — Mme Mazères, 10 fr. — Un propriétaire et MM. les membres du clergé de Guiparas, 33 f. — L. D., 20 fr. — Divers, 13 fr. — M. Ququel des Touches, lieutenant de vaisseau, 10 fr. — M. Bonamy, procureur impérial, 20 fr. — M. Brivet, curé en retraite à Monturs-les-Mouxfaits (Vendée), 10 fr. — M. Margame, 10 fr. — M. F. Damasey de Marseille, 4 fr. 80. — Mme Perrot, Gourmay-sur-Broude (Oise), 735 fr. — M. X. (Royère) 1 fr. — Un anonyme, 10 fr.

Montant de la 18ᵉ liste. . . .	36,912 fr. 11
Total des listes précédentes. (1)	138,325 fr. 81
Total.	175,237 fr. 92

Errata. — Mgr de la Tour-d'Auvergne, auditeur de rote à Rome, a été porté par erreur dans la liste précédente comme ayant donné 1 f. 50, au lieu de *cent cinquante francs*.

Les Sœurs de la Visitation de Montélimart ont figuré dans l'une des listes précédentes pour la somme de 100 fr. sous le titre d'anonymes.

DIX-NEUVIÈME LISTE.

Sommes recueillies dans le diocèse de Paris.

S. Em. Mgr le cardinal Morlot, archevêque de Paris, a fait remettre au comité de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, chargé de la souscription pour les chrétiens de Syrie, le produit des quêtes faites dans les paroisses de son diocèse et des dons particuliers déposés à l'Archevêché. La somme

(1) C'est par erreur d'impression qu'un chiffre différent a été successivement donné dans les listes précédentes.

totale de ces offrandes, qui ne s'élève pas à moins de *quatre-vingt mille cent-soixante-sept francs trente-sept centimes*, prouve combien cette fois, comme toujours, le diocèse a répondu à l'appel de son premier pasteur.

Voici l'état des sommes recueillies dans le diocèse :

S. Em. Mgr. le Cardinal-Archevêque de Paris, 500 fr. — MM. les vicaires généraux et secrétaires de l'Archevêché, 220 fr.

Paroisses de Paris.—Notre-Dame, 629 fr. 81 c. — Saint-Ambroise, 588 fr. 55 c. — Saint-André, 172 fr. — Saint-Antoine, 500 fr. — L'Annonciation *de Passy*, 2,000 fr.—Saint-Augustin, 626 fr. — Sainte-Clotilde, 2,256 fr. — Saint-Denis de *La Chapelle*, 300 fr. — Saint-Denis-du-Saint Sacrement, 761 fr. 50 c.—Sainte-Elisabeth, 620 fr. — Saint-Eloi, 177 fr. 50 c. — Saint-Etienne-du-Mont, 500 fr. — Saint-Eugène, 1,552 fr.—Saint-Eustache, 1,320 fr. — Saint-Ferdinand-des-Ternes, 565 fr. — Saint-François-Xavier, 417 fr. — Saint-Germain-des-Prés, 1,600 fr. —Saint-Germain-l'Auxerrois, 865 fr. 50 c, —Saint-Germain de *Charonne*, 225 fr. 20 fr.— St-Gervais, 430 fr. — Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 735 fr. — Saint-Jacques et Saint-Christophe, *de la Villette*, 250 fr. Saint-Jean-Baptiste, *de Belleville*, 451 fr. 50. — Saint-Jean-Baptiste, *de Grenelle*, 397 fr. 75. — Saint-Jean-Saint-François, 350 fr. — Saint-Joseph, 150 fr. 50. — Saint-Lambert, *de Vaugirard*, 250 fr. — Saint-Laurent, 876 fr. 75.—Saint-Lou, 100 fr. – St-Louis-d'Antin, 913 fr. 65. — St-Louis-des-Invalides, 375 fr. — Saint-Louis-en-l'île, 308 fr.—Ste-Madeleine, 2,750 fr.—St-Marcel, 130 fr. — St-Marcel *de la Maison-Blanche*, 105 fr. 25. — — Sainte-Marguerite, 200 fr. — Sainte-Marie *de Batignolles*, 702 fr. 50. — Saint-Martin, 510 fr.— Saint-Médard, 383 fr. 10. — Saint-Merry, 380 fr. Saint-Michel *de Batignolles*, 231 fr. 31. — Saint-Nicolas-des-Champs, 685 fr. — Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 237 fr. — Notre-Dame *d'Auteuil*, 853 fr. 60. — Notre Dame *de Bercy*, 360 fr. — Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, 800 fr. — Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, 1,600 fr. — Notre-Dame-des-Champs, 310 fr. 05. — Notre-Dame *de la Gare*, 80 fr. — Notre-Dame-de-Lorette, 776 f — Notre-Dame *de la Croix-de-Ménilmontant*, 123 fr. — Notre-Dame *de Plaisance*, 200 fr. — Notre-Dame-des-Victoires, 1,153 fr.—Saint-Paul-Saint-Louis, 807 fr. — Saint-Philippe-du-Roule, 2,645 fr.—Saint-Pierre-de-Chaillot, 855 fr. 50.—Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, 44 fr. 40. — Saint-Pierre *de Montmartre*, 200 fr. 40. — Saint-Pierre *du Petit-Montrouge*, 236 fr. — Saint-Roch, 2,615 fr. — Saint-Séverin, 347 fr. — Saint-Sulpice 2,459 fr. 67. — Saint-Thomas-d'Aquin, 2,020. — La Sainte-Trinité, 710. — Saint-Vincent-de-Paul, 820 fr.

Paroisses de la banlieue. — Antony, 285 fr. 50. — Arcueil, 40 fr.—Asnières, 130 fr. 20.— Aubervilliers, 70. — Bagneux, 266 fr. Bagnolet, 100 fr. — Bobigny, 5 fr.— Bondy, 70 fr. —Bonneuil, 147 fr. — Boulogne, 372 fr. 50.—Le Bourget, 34 fr. 75.— Bourg-la-Reine, 310 fr. 70. — Bry-sur-Marne, 230 fr. — Champigny, 47 fr. 65. — Charenton, 508 fr. 84. — Chatenay, 309 fr. — Châtillon, 200 fr. — Chevilly, 82 fr. — Choisy-le-Roy, 316 fr. — Clamart, 132 fr. 20. — Clichy, 185 fr. — Colombes, 200 fr. — Courbevoie, 405 fr. — Créteil, 250 fr.— Saint-Denis, 200 fr. 70.— Drancy, 25 fr. 32.—Dugny, 19 fr. 32.—Epinay, 132 f. 50. Fontenay-aux-Roses, 170 fr. — Fontenay-sous-Bois, 182 fr. — Fresnes-les-Rungis, 337 fr. — Gennevilliers, 170 fr. — Gentilly, 145 fr. — Issy, 210 fr. — Ivry, 383 fr. — Levallois, 131 fr. 50 c. — L'Hay, 167 fr. 50 c. — Maisons-Alfort, 218 fr. — Saint-Mandé, 481 fr. 50 c. — Saint-Maur, 500 fr. — Saint-Maurice, 65 fr. — Montreuil, 375 fr. — Grand-Montrouge, 170 fr. — Nanterre, 240 fr. — Neuilly, 2,177 fr. — Nogent-sur-Marne, 601 fr. 65 c. — Noisy-le-Sec, 62 fr. — Orly, 60 fr. — Saint-Ouen, 138 fr. — Pantin, 110 fr. — Pierrefitte, 120 fr. — Le Plessis-Piquet, 52 fr. — Pré-Saint-Gervais, 70 fr. — Puteaux, 66 fr. — Romainville, 50 fr. —Rosny, 30 fr. — Sceaux, 470 f. — Suresnes, 130 fr. — Thiais, 96 fr. — Vanves, 175 fr. — Villejuif, 30 fr. 75 c. — Villemomble, 61 fr. 50 c. — Villetaneuse, 102 fr. 45 c. —Vincennes, 210 fr. — Vitry, 214 fr. 10 c.

M. Périne, 137 fr. 20. — Frères de Passy, 300 fr. — Militaires des forts de Romainville et Noisy, 20 fr. — Chapelle du Sénat, 231 fr. — Hopital de la Pitié, 117 fr. 67. — Sœurs de St-Joseph-de-Belley, 85 fr. — Maison du Sacré-Cœur-de-Marie, rue de Picpus, 60 fr. 95. — Visitation, rue de Vaugirard, 60 fr. — Hospice d'Enghien, 320 fr. 50. — Pensionnat des Dames-de-Sainte-Clotilde, rue de Reuilly, 346 fr. — Dames de St-Maur, 145 fr. — Dames de la Retraite à Issy, 80 fr. — Dames Dominicaines de Vaugirard, 30 fr. — Sacré-Cœur de Conflans, 300 fr. —Maison d'Ecouen, 215 fr. — Des anonymes, 1,296 fr. — Carmélites de l'avenue de Saxe, 15 fr. — Franciscains de la Terre-Sainte, 39 fr. 4 c. — Hôpital du Midi, 33 fr. 50. — Compassion de Saint-Denis-en-France, 100 fr.— Dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve, 170 fr. — Maison des aliénés de Charenton, 106 fr. — Asile de la Providence de Montmartre, 242 fr. — Petit-Séminaire de Notre-Dame-des-Champs. 168 fr. — Frères de Saint-Jean-de-Dieu, 60 fr. — Providence d'Ivry, 50 fr. — Maternité, 76 fr. — Pensionnat des Sœurs de Sainte-Marie, rue Carnot, 90 fr. 5 c. — Enfants-Trouvés, 268 fr. — Séminaire Saint-Sulpice de Paris, 200 fr. — Hôpital Staint-Louis, 25 fr. — Communautés des Dames de Bon-Secours, 500 fr. — Enfants malades, 149, rue de Sèvres, 200 fr. — Orphelinat de Ménilmontant, 70 fr. — Carmélites de la rue d'Enfer, 100 fr. — Communauté des Dames de l'Abbaye-aux-Bois, 200 fr. — Chapelle des Dames de l'Abbaye-aux-Bois, 137 fr. 75.—Sœurs de l'Hôpital Saint-Louis, 80 fr. —Séminaire des Irlandais, 82 fr. 50. — Hôpital de la Charité, 140 fr. — Institution des dames Rey, rue de Chaillot, 85 fr. — Bénédictines du Temple, 20, rue de Monsieur, 78 fr. 65. — Lazaristes, quêtes faites dans leur chapelle, 128 fr. 70. Chapelle des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, 140 fr. 50. — Maison Saint Nicolas, rue de Vaugirard, 25 fr. 50. — Visitation, rue d'Enfer, 140 fr. 50. — Pères de l'Oratoire, 94 fr. — Notre-Dame-de-Sion, 44 fr. — Patronage des jeunes filles libérées, 15 fr. — — Le rév. P. Modeste, directeur de l'église St-Joseph des Allemands, 88 fr. — Les Madelonnettes, 51 fr. 10.— Pères des Picpus (rue de Picpus), 50 fr. — Dames de Picpus (rue de Picpus), 62 fr. — Dames anglaises, 125 fr. — Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, 100 fr. — Maison municipale de santé, dite Dubois, 50 fr. — Fidèles compagnes de Jésus, 100 fr. — Fidèles compagnes de Jésus (orphelinat de Gentilly), 47 fr. —

Offrande des Polonais, recueillie à l'Assomption, 250 fr. — Chapelains de Sainte-Geneviève, 620 fr. — Pensionnat du Sacré-Cœur, rue de Varennes, 200 fr.—Communauté du Sacré-Cœur, maison mère, 500 fr. —Hôpital Lariboisière, 222 fr. 50.— Petits-Ménages, 187 fr. 30. — Dominicaines de la Croix, rue de Charonne, 50 fr. — Hôpital de Lourcine. 45 fr. — Dames Augustines du Saint-Cœur de Marie, 29, rue de la Santé, 622.—Salpêtrière, 160 30. — Incurables femmes, 140 fr. — Hôpital Necker, 31 fr. 50.—Hôpital de La Rochefoucauld, 84 fr. 50. — Ecole militaire, 92 fr. 50. — Communauté de la Miséricorde, 70 fr. 50. — Carmélites de la rue de Messine, 300 fr.—Bénédictines, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 106 fr. 80. — Patronage de M. l'abbé Hello, 85 fr. — Congrégation de la Mère de Dieu, 211 fr. — Hospice des Quinze-Vingts, 27 fr. — Religieuses de Saint-Michel, 100 fr. — Sœurs de Sainte Elisabeth, 40, rue Saint-Louis, au Marais, 305 fr. — Institution de M. Hortus, rue du Bac, 130 fr. — Hôpital militaire de Vincennes, 41 fr. — Fort d'Aubervilliers, 8 fr. 50. — Sœurs de la Croix, rue des Postes, 27 fr. 10. — Servantes de Marie, rue du Gay-Trouin, 65 fr. 10. — Hopital Ste-Eugénie, 119 fr. 35. — Sœurs de l'Espérance, rue du Calais, 50. — Dames du Roule, 300 fr. — Maison impériale de St-Denis, 337 fr. 60. — Fort de Vincennes, 106 fr. 26. — MM. Collin, Nivard, Bardin (de la petite conférence de St-Vincent-de-Paul de St-Louis-d'Antin), 200 fr. — Marie Thérèse, 90 fr. — Petites sœurs des Pauvres, 17 fr. 80. — Lycée Impérial de St-Louis, 600 fr. — Mme Descorler, 101 fr. 50. — M. Lorin, conseiller honoraire de Dijon, 200 fr. — M. Ernest de Muizon, 100 fr. — Maison de St-Lazare, 205 fr. — Maison de St-Nicolas, à Issy, 95 fr. — Jeunes aveugles, 33 fr. — Sœurs St-André de la rue de Sèvres, 50 fr. — M. et Mme Philippe, 100 fr. — M. Bournon de Colombe, 1 fr. — Mme Durand, 100 fr. — M. Antoine Vedel, 5 fr. — M. Tingor, pour la fabrique de la chapelle, 300 fr. — Hôtel-Dieu, 100 fr. — Mme Riant, rue du Rocher, 30, 1,000 fr. — Mlle Riant, id., 50 fr.

Montant de la présente liste.	80,167 fr. 37 c.
Total des listes précédentes.	175,237 fr. 92 c.
Total.	255,405 fr. 29 c.

VINGTIÈME LISTE.

S. Em. Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, quêtes faites dans son diocèse (deuxième versement), 10,000 fr. — Reçu par le chemin de fer, d'une personne restée inconnue, 372 fr. — M. l'abbé Brasier, d'Annecy, 5 fr. — Paul, François, Jules et Félix Borghèse, 23 fr. 50 c. — M. Nobécourt, 131, rue du Bac, 5 fr. — M. de Vaux, 60 fr. — M. Bouteille, de Mende, 5 fr. — Offrande de deux Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Thionville, 110 fr. — Une servante, 10 c. — Autre personne, 20 c. — Autre, 20 c. — Autre, 50 c. — Une institutrice, 50 c.—Un curé, 2 fr. — Un autre, 40 c. — M. le curé d'Asperjoc, (Ardèche), 4 fr. — M. Heurtin, vicaire de Bonnebosq (Calvados), 5 fr. — Divers habitants d'Arvillars (Calvados), 10 fr. — MM. Martenet, Lucas, Prudens, Garnier (Côte-d'Or), 10 fr. 60. — M. le curé de Lugan (Aveyron), 22 fr. — Un anonyme de Dijon, 60 fr. — Un anonyme de Dijon, 5 fr.—M. Rocher, curé d'Olzon (Lozère), 20 fr. —M. Morin, curé de Ste-Verge (Deux-Sèvres), 10 f. Offrande de différentes personnes (Haute-Saône), 30 fr. — M. Vaultz, curé à Goussand (Creuse), 5 fr. — Mlles B. et P., Mmes B. et T. de Dijon, 6 fr. — Anonyme du canton de Trun (Orne), 125 fr. —M. le curé de Lavignie, et une vingtaine de ses paroissiens (Jura), 25 fr. — Offrande des conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Grenoble, 200 fr.—Souscription recueillie par les soins des associés du diocèse de Grenoble, 300 fr. — M. le comte et Mme la comtesse de Louvagny et leurs enfants (Caen), 42 fr. — Une fermière, 2 f. —Mme de la Faie et M. son fils (Morbihan), 30 fr. — M. le curé de Frayssinet le Gélot (Lot), 5 fr.— M. Martin, curé de Ser (Ardennes), 30 fr. 83. — Souscription ouverte dans les bureaux de l'*Espérance* de Nancy, 2,000 fr. — Un anonyme, 50 fr. — Plusieurs anonymes réunis, 30 fr. — Offrande de la paroisse de M. Guignon, curé de Graintilleux (Loire), 12 fr. 50. — Labastide du Temple (Tarn-et Garonne), 20 fr. — M. Banquet, curé de Lésignac-Durand (Charente), 3 fr. — M. Puibarreaud-Villard (Charente), 4 fr. — Mme Puibarreaud-Villard (Charente), 2 fr. — M. Vatillet, maire (Charente), 1 fr. — MM. Bernat, curé de Saint-Sernin et M. Dumas, vicaire de Lauzerte (Tarn-et-Garonne), 11 fr. 50. — Souscription de plusieurs prêtres du canton de Sercy, deuxième versement (Manche), 26 fr. — Mme Albert Blouet (Paris), 20 fr. — Divers, 12 fr. — M. de Gilès, sénateur belge, 500 fr. — M. Jules Hochet, 100 fr. — Les Religieuses du pensionnat du Saint-Sacrement, à Mâcon, 40 fr. — Supplément d'un anonyme, 20 fr. — Un anonyme, 12 fr. — Mlle Léonard, 50 c. — M. Gustave, Bardy, 400 fr.—M. le baron Gustave de Guerne, souscription recueillie à Douay, 400 f.—Mlles Tarodivau, 5 fr.—M. Alphonse de Monchy (Chinan), 30 f.—Mme la baronne de la Roncière-le-Nourry, 50 fr.—M. Cruveilher, professeur à la Faculté de médecine de Paris, 100 fr. — M. Vauthier, 5 fr. — — La Conférence de Saint-Sulpice (Paris), 300 f.; de Saint-Marcel (Paris), 50 fr.; de Saint-Germain-des-Prés (Paris) (2e versement), 39 50. — M. Martin de Gibergues, (Saint-Germain-des-Prés) (absent à la quête), 45 fr. — M. Deversy [Saint-Germain-des-Prés] (absent à la quête), 40 fr. — M. Bourlez, de la Conférence de Sceaux (Seine), 10 fr. — La Conférence de Soissons (Aisne), 100 fr.; d'Etaves (Aisne), 10 fr.; de Béziers (Hérault), 300 fr.; de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 100 fr.; de Poitiers (Vienne), 100 fr.; de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), 25 fr.; de Lambesq (Bouches-du Rhône), 65 fr.; de Martigues (Bouches-du-Rhône), 25 fr ; de Gy (Haute-Saône), 10 fr.; de Mâcon (Saône-et-Loire), 30 fr.; de Chaudenay (Saône-et-Loire), 20 fr.; de Tournus (Saône-et-Loire), 15 fr.; de Cruzy-le-Châtel (Yonne), 5 fr.; de Brienon-l'Archevêque (Yonne), 7 fr.; d'Argentat (Corrèze), 20 fr.; de Moyenmoutier (Vosges), 25 fr.; de Darney (Vosges), 10 fr.; de Billom (Puy-de-Dôme), 20 fr.; d'Uzès (Gard), 20 fr.; de Beaucaire (Gard), 10 fr.; de Saint-Pardoux-du-Breuil (Lot-et-Garonne), 12 fr.; de Haguenau (Bas-Rhin), 20 fr.; de Schlestadt (Bas-Rhin), 100 fr.; de Gimont (Gers), 25 f.; de Barjols (Var), 25 fr.; de Châteauroux (Indre), 100 fr.; de Mazamet (Tarn), 102 fr.; d'Avignon (Vaucluse), 660 fr.; de Caromb (Vaucluse) 20 fr.; de Bellême (Orne), 10 fr.; d'Eu (Seine-Inférieure), 40 fr.; de Couches-les-Mines (Saône-et-Loire), 100 fr.; de Niort

(Deux-Sèvres), 50 fr.; de Napoléon-Vendée (Vendée), 30 fr. — Un anonyme de Napoléon-Vendée (Vendée), 10 fr. — Un anonyme, 20 fr. — La Conférence de Busnes (Pas-de-Calais), 20 fr.; de Guines (Pas-de-Calais), 20 fr. — M. Ch. de Gulzelin, de Guines (Pas-de-Calais), 10 fr. — M. Deseille, de Guines (Pas-de-Calais), 10 fr. — Deux anonymes, de Guines (Pas-de-Calais), 8 fr. — Mlle Mouchon, de Guines (Pas-de-Calais), 2 fr. — Plusieurs anonymes, 30 fr. — M. Lalame, curé de Balu-de-Noselles, 2 fr. — M. de Richard d'Ervy, 40 fr. — M. Ambraim, curé d'Avrantignon, 5 fr. — M. Bourret, curé de Mosméjion (Ardèche), 6 fr. M. Joseph Garnier, 1 fr. 40 c. — M. Eyot, curé de Marigny, 10 fr. — M. Houet, curé de Mayenville, quête dans sa paroisse, 17 fr. 31. — M. Renollau, curé de Menoubler, 10 fr.— Paroisse de Commercy, 2e versement, pour les suivants : Ecole normale primaire, 50 fr. — Collége et une école secondaire, 30 fr. — Deux pensionnats de demoiselles, 45 fr. — Le catéchisme de persévérance, 20 fr. — La Congrégation de la Sainte-Vierge, 65 fr. — Les religieuses de Saint-Charles, 25 fr. — La conférence de Saint-Vincent-de-Paul, 20 fr. — Les enfants de quelques fidèles, 65 fr. — Quelques prêtres du canton de Commercy, 20 fr. — Offrande du diocèse de Clermont, 2,000 fr. — De M. Hubert, directeur des postes à Brest, pour les suivants : M. Royssel père, 20 fr. — M. C. A..., 5 fr. — M. Berard, 10 fr. — M. Leroy, 2 fr. — M. P. H., 5 fr. — M. Bernard, 5 fr. — Mlle Virginie Kiach, 1 fr.

Montant de la vingtième liste .	20,704 fr. 30
Total des listes précédentes. .	255,405 fr. 29
Total jusqu'à ce jour.	276,109 fr. 59

L'Œuvre des Ecoles d'Orient a reçu en outre depuis le commencement de la souscription de diverses personnes une foule de dons en nature, tels que linges, charpies, vêtements, et ces dons ont été envoyés immédiatement en Syrie.

Elle a aussi reçu des dons précieux, tels que bracelets, un thé en orfévrerie, un tableau à l'huile, une bague. Ces derniers objets seront vendus ou mis en loterie et le prix en sera porté ultérieurement sur les listes imprimées.

Dans la circulaire qu'il adresse à son clergé pour demander des prières et des secours en faveur des chrétiens de Syrie, Mgr l'archevêque de Tours s'élève aux considérations suivantes :

Au milieu de tant de causes de tristesse, nos regards étaient sans cesse fixés vers l'horizon pour y découvrir quelques signes rassurants, lorsque tout à coup, au lieu de l'espérance que nous cherchions, de nouveaux sujets de douleur et de désolation nous ont été apportés des pays lointains où le christianisme prit naissance.

Nous renonçons à retracer ici le tableau des atroces persécutions que les Druses et les musulmans exercent contre les chrétiens de Syrie. Depuis plusieurs semaines, tout le monde lit avec un sentiment de profonde horreur le récit que donnent les feuilles publiques, chaque matin, de scènes sanglantes qui paraissent incroyables.

Le nombre des chrétiens massacrés n'est point connu; il s'accroît chaque jour. C'est par milliers qu'ils sont immolés par un fanatisme féroce que n'arrête ni la faiblesse de l'âge, ni celle du sexe, et qui ajoute au meutre des personnes l'incendie des maisons et la dévastation des propriétés. C'est l'entière extermination de la population chrétienne qu'il poursuit avec une fureur qui surpasse tout ce qu'il est possible d'imaginer.

Qui se serait attendu, au temps où nous vivons, à un semblable retour de barbarie et à de tels accès de cruauté? Nous ne savons à quelle époque de l'histoire il faut remonter pour trouver quelque chose qui ressemble à ce qui se passe en ce moment dans ces contrées toujours aimées et protégées par la France.

Ce qui console un peu, nos très-chers coopérateurs, c'est de voir que notre gouvernement n'a pas hésité un moment sur les devoirs que de tels événements imposent aux nations civilisées ; il a provoqué l'accord des puissances européennes pour arrêter cette effroyable effusion de sang humain. Des chrétiens comme nous doivent appeler la conversion plutôt que la mort des coupables ; mais puisque les chrétiens d'Orient sont destinés à vivre au milieu d'êtres qui semblent ne pas appartenir à l'espèce humaine, qu'il soit permis de demander qu'on enchaîne ces fureurs fanatiques et qu'on rende impossible désormais ces crimes odieux.

Les grandes puissances y sont d'autant plus obligées, que sans leur appui et leur protection le gouvernement turc n'existerait plus à l'heure qu'il est. En maintenant cette empire, dont la vie s'est depuis longtemps retirée, n'assument-elles pas, devant Dieu et devant les hommes, la responsabilité des désordres et des crimes qu'un autre gouvernement plus fort et plus juste pourrait empêcher? Quand un conseil de famille s'est donné ou a accepté la tutelle d'un homme qui ne peut se conduire lui-même, c'est le conseil qui doit répondre des actes de la personne incapable confiée à sa vigilance.

Les sentiments généreux de la France sont bien connus. Nous ne doutons pas que les autres puissances, pour rendre l'action commune plus efficace, ne sachent s'élever au-dessus des intérêts particuliers et de tout sentiment de rivalité. Il y a ici pour tous une question d'humanité, de civilisation, d'honneur européen. Il importe que la postérité, en lisant cette page d'histoire couverte de sang, ne puisse accuser les contemporains d'une froide et honteuse indifférence, et qu'à côté du récit de ces crimes affreux, elle apprenne les nobles efforts de l'Eu-

rope chrétienne pour les réprimer et en prévenir le retour.

En attendant ces mesures de réparation et de prévoyance, nous avons aussi, nous chrétiens, des devoirs de charité à remplir. Souvenons-nous que nos frères qui survivent en Syrie sont peut-être plus malheureux que ceux qui ont succombé. Ils manquent de tout : ils sont sans abri, sans pain, sans vêtements, exposés, après avoir échappé à la cruauté de leurs ennemis, à périr par la faim et par la misère.

Prions, nos très-chers coopérateurs, et faisons prier les fidèles, pour obtenir la cessation de cette persécution barbare, et, quoique la charité publique ait été, dans ces derniers temps, si fréquemment sollicitée, demandons encore à son dévouement inépuisable quelques secours pour soulager les besoins de nos malheureux frères de Syrie.

Mgr l'évêque d'Angers s'exprime en ces termes :

Un immense cri de détresse nous arrive de l'Orient : la Syrie et les montagnes du Liban sont baignées de sang ; de toutes parts les chrétiens sont massacrés.

Chaque jour, dans les correspondances qui nous parviennent, les plus épouvantables détails nous sont donnés sur ces horribles scènes de carnage, et depuis un mois chacun s'en communique avec stupeur les lamentables récits.

A la vue de tant de sauvage férocité, la France, la première, a poussé un juste cri d'indignation : se rappelant que dans son histoire et ses traditions elle apparaît chargée par la Providence de la noble mission de secourir les faibles, de prêter l'appui de son bras à ceux qui souffrent, elle s'est sentie émue jusqu'au fond de ses entrailles, et son premier mouvement a été de s'élancer au secours des victimes qui l'implorent. Ces généreux instincts de la France catholique, l'Empereur, Dieu l'en bénisse ! les a compris ; il s'y est identifié ; à sa parole nos flottes se préparent, nos bataillons s'ébranlent, et voilà les vaillants enfants de la France qui vont voler de nouveau sur le chemin de l'Orient.

Qu'adviendra-t-il ? Les massacres vont-ils cesser ? La crainte arrêtera-t-elle le poignard ? Les armées arriveront-elles à temps pour sauver les dernières victimes, ou nos vaisseaux ne porteront-ils dans leurs flancs que la vengeance ? Dieu seul le sait.

Ce que nous savons, nous, hélas ! c'est que des torrents de sang ont déjà coulé ; c'est que des milliers de chrétiens, sans distinction d'âge ni de sexe, ont été lâchement égorgés, massacrés avec des raffinements d'atrocités tels que l'histoire n'a pas le souvenir de pareilles horreurs.

Ce que nous savons, c'est que les chrétiens qui ont pu échapper à la mort par la fuite, errent dans les montagnes, sans abris, sans argent, sans pain, traqués comme des bêtes fauves, dépouillés de tout, à demi-morts de leurs blessures.

Ce que nous savons encore, c'est que dans les villes mêmes, où les plus heureux ont trouvé un refuge précaire, des vierges chrétiennes sans nombre sont exposées aux fureurs de leurs impitoyables vainqueurs.

Grand Dieu ! quel spectacle, et qui ne serait attendri jusqu'aux larmes en contemplant de telles infortunes ! Dans ces circonstances, monsieur et cher curé, il faut que notre foi et notre charité se tiennent à la hauteur de nos devoirs et de nos douleurs.

Mgr l'évêque de Beauvais déplore à son tour les calamités de la Syrie, et demande qu'on y mette un terme :

En quels temps vivons-nous, et de quels affreux malheurs sommes-nous donc destinés à être les témoins ? Pendant que la révolution étend ses ravages en Italie, et cherche à bouleverser par ses attaques audacieuses les droits et les intérêts les plus sacrés, voici que l'Orient nous envoie des nouvelles lamentables. La haine du nom chrétien et du nom français s'est réveillée, avec ce qu'elle a de plus fanatique et de plus féroce, sur les montagnes du Liban et dans les plaines de la Syrie ; et le patronage séculaire que nous exerçons sur ces belles contrées n'a pu les préserver d'un horrible désastre.

Les faits qui nous arrivent de ce pays lointain sont à peine croyables, et pourtant, hélas ! ils ne sont que trop vrais. L'on y a vu, et peut-être y voit-on encore à l'heure qu'il est, des hordes sanguinaires massacrer des populations entières avec la brutalité et les raffinements de la barbarie ; égorger sans pitié et sans distinction des prêtres et des religieux, de faibles vieillards et de jeunes enfants, des femmes sans défense et des vierges innocentes et timides ; infliger à d'infortunées chrétiennes des outrages mille fois pires que la mort, et ne leur faire grâce de la vie que pour immoler leur pudeur à la lubricité des mœurs asiatiques. Et comme s'il ne suffisait pas à ces furieux de s'en prendre aux personnes, on les a vu se ruer sur les églises et les monastères, sur les habitations et ce qu'elles renfermaient, sur les récoltes et sur les arbres eux-mêmes, brûlant, renversant, saccageant tout, et couvrant le sang répandu de cendres et de ruines.

De telles fureurs ne peuvent être inspirées que par l'enfer. C'est celui qui fut homicide dès le commencement, c'est l'ennemi de Dieu et des hommes, c'est Satan qui a soufflé cette rage d'extermination au cœur des Druses et

des Turcs leurs perfides complices. Mais la Providence qui, dans ses desseins toujours adorables, permet et souffre ces horreurs, ne laissera pas la puissance des ténèbres poursuivre son triomphe et consommer son œuvre de mort. Elle veille sur ces lieux qui furent le berceau du christianisme, et elle ne tardera pas à y appeler des bras vengeurs, qui ramasseront dans la poussière l'étendard de Jésus-Christ, un instant humilié, et le relèveront avec honneur aux yeux de l'infidélité stupéfaite et déconcertée. Elle a pris soin, vous le savez, d'entretenir au cœur de notre France les sentiments généreux qui firent la force et la gloire des Croisés. Au premier bruit des forfaits qui désolent cette vieille terre consacrée par tant de souvenirs religieux et patriotiques, un cri d'indignation s'est fait entendre d'un bout à l'autre de notre pays. Tous les Français, l'empereur comme le peuple, les prêtres comme les soldats, se sont écriés avec une touchante unanimité : Il faut partir, il faut voler au secours de nos frères. *Dieu le veut*, aujourd'hui aussi bien qu'il y a des siècles ; car c'est encore, c'est toujours la cause du christianisme, la cause de l'humanité et de la civilisation..... Et comme l'heure du départ tardait à sonner, nous souffrions des délais que les défiances politiques nous imposaient ; mais maintenant que la vapeur emporte nos braves guerriers loin du rivage où la diplomatie enchaînait leur courage frémissant, nos regards les suivent avec amour, et, si restreint que soit leur nombre, nous sommes sûrs à l'avance que Dieu va se servir de leur épée pour frapper un grand coup et pour tracer une page immortelle.

Grâce à notre intervention, le sang chrétien, qui a coulé à flots des sommets du Liban jusqu'aux rivages de la Syrie, sera noblement vengé. Des gages sérieux seront pris contre le fanatisme invétéré des Druses et des musulmans. Désormais il ne sera plus dit qu'une puissance qui nous doit sa conservation sera dispensée, par sa faiblesse, si ce n'est par son mauvais vouloir, des engagements sacrés qu'elle a contractés vis-à-vis de l'Europe. La Croix ne sera plus indignement abaissée devant le croissant, et il sera enfin donné à nos frères dans la foi d'adorer Jésus-Christ, sans avoir à craindre ni la mort, ni les mauvais traitements, ni les insultes.

En attendant la réalisation de ces espérances si bien fondées, que devons-nous faire ? Ah ! la charité nous l'apprend, nous devons d'abord offrir nos prières les plus ferventes pour tant d'âmes que la mort vient de moissonner et de jeter précipitamment au pied du tribunal de Dieu. Sacrifiées en haine du christianisme, elles auront sans doute trouvé grâce et miséricorde, pour la plupart, devant le Souverain-Juge ; mais les circonstances critiques au milieu desquelles elles ont succombé nous laissent nécessairement trop d'inquiétudes pour que nous n'ayons pas à nous préoccuper de leur sort dans l'éternité.

Vous prierez aussi, chrétiens, pour tant de pauvres femmes qui ont survécu à ce désastre, et qu'une pitié cruelle a gardées pour l'esclavage et la honte. Daigne le Seigneur envoyer ses anges pour les protéger contre les attaques du libertinage triomphant et les dangers de l'apostasie ! Daigne le Dieu, qui fit notre nation si chevaleresque et si respectueuse pour le sexe le plus faible, préparer, dans les représentants de notre pays, des défenseurs zélés qui sauvent tant de chrétiennes infortunées des mains de leurs infâmes oppresseurs !

Est-ce tout ? Non, évidemment. Il est, maintenant, dans les contrées ravagées, des multitudes laissés sans asile, sans pain, sans vêtements. Dans leur détresse et leur désespoir, elles tendent des mains suppliantes vers la France qu'elles ont toujours considérée comme leur protectrice ; elles demandent des secours qui les préservent de la mort et consolent un peu leur immense affliction. Vous ne fermerez pas l'oreille, nous en avons l'assurance, aux cris plaintifs de tant de malheureux. Vous voudrez contribuer, pour votre part, à leur soulagement, et vous acquitterez entre leurs mains la dette de la religion et de la charité.

S. Em. le cardinal-archevêque de Paris vient d'adresser, à l'occasion du 15 août, la circulaire suivante au clergé de son diocèse :

Paris, le 7 août 1860.

Monsieur le Curé,

La fête de la Reine des Cieux, que nous nous disposons à célébrer, doit exciter cette année plus vivement que jamais la piété et la confiance du clergé et des fidèles de ce diocèse, dont la glorieuse Vierge est la patronne vénérée et chérie.

A la vue des maux qui désolent le monde et des épreuves auxquelles la sainte Eglise est soumise, particulièrement dans la personne de son chef sur la terre, nous ne devons pas oublier cette belle parole de saint Hilaire, que l'auguste Pontife rappelait dans une récente allocution dont vous avez connaissance : « Loin « d'être vaincue par les persécutions ou d'en « être diminuée, l'Eglise en est, au contraire, « augmentée et en tire de nouveaux triom- « phes. » *Hoc est enim Ecclesiæ proprium ut tunc vincat cum læditur, tunc intelligatur cum arguitur, tunc obtineat cum deseritur.* (S. Hil. *de Trinit.*) Mais dans *cette grande tristesse des temps et des choses*, il importe surtout, selon la recommandation de notre Père bien-aimé, que « nous nous adressions à « Dieu, source et principe de toute grâce,

« au nom et sous la protection de la très-« sainte Vierge Marie, pure et immaculée « mère toute-puissante de Jésus-Christ, notre « Sauveur, afin que du haut du ciel, où nous « allons bientôt célébrer son entrée triom-« phante, elle daigne jeter sur nous des re-« gards de tendresse et faire exaucer nos « prières. »

Pénétrés de ces pensées, nous nous disposerons donc à la solennité du triomphe de la très-sainte Vierge, en entrant dans les sentiments qui conviennent à de vrais enfants de la sainte Eglise, s'associant à toutes ses peines, à ses douleurs, à ses vœux et à ses espérances : « Ne cessant pas de conjurer jour et nuit le « Dieu des miséricordes d'avoir pitié de tous « les prévaricateurs, de les toucher de sa grâce « céleste, de les éclairer et de les convertir ; « afin que toutes les erreurs étant dissipées, « toutes les iniquités étant éloignées, la divine « religion et sa doctrine salutaire, qui conduit « également à la félicité temporelle et à la « tranquillité des empires et des nations, fleu-« risse tous les jours de plus en plus et domine « dans l'univers entier. »

Vous lirez aussi avec un grand intérêt, monsieur le curé, la lettre que nous adresse, à l'occasion du 15 de ce mois, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, et vous inviterez vos chers paroissiens à prier pour l'Empereur, si vivement ému des calamités auxquelles les chrétiens de Syrie sont en proie, et des cruautés dont nos infortunés frères sont victimes dans ces lointaines contrées. Demandons ardemment à Dieu le succès le plus complet de l'expédition préparée à l'honneur de la France et de nos glorieuses traditions nationales, pour la répression de ces iniquités révoltantes !

Que les pieux fidèles de cette grande capitale et du diocèse, toujours empressés à compatir à toutes les infortunes, reçoivent nos remerciements des offrandes promptes et généreuses que nous avons recueillies de leur libéralité pour les victimes des persécutions dont le Liban est le théâtre, et que tous avec vous continuent pour notre Saint-Père le Pape, et pour tous les besoins du temps présent, les prières prescrites précédemment dans la célébration du saint sacrifice de la Messe et aux Saluts du très-saint Sacrement.

Le *Te Deum* sera chanté selon l'usage, le 15 août, dans toutes les églises du diocèse, à l'issue de la messe paroissiale.

Le *Moniteur* résume et apprécie en ces termes les travaux de la dernière session du Corps législatif :

Si le temps, qui est la pierre de touche de ce qui doit durer, fait promptement justice de toutes les œuvres qui ne sont pas nées viables, il fortifie tout ce qui porte en soi les conditions de la vitalité et du progrès. Personne, à moins d'être aveuglé par l'esprit de parti, ne contestera que cette épreuve infaillible a été singulièrement favorable à la constitution que la France doit à la sagesse de l'Empereur. Chaque jour la consolide et la rend plus chère aux bons citoyens, aux hommes impartiaux et éclairés, en faisant voir quelle saine appréciation des besoins du pays et du caractère national a présidé à notre organisation politique, et quel juste équilibre un génie pénétrant et sagace a su établir entre les grands pouvoirs de l'Etat.

Dans les premières années qui ont suivi le rétablissement de l'Empire, l'œuvre la plus urgente était de ramener l'ordre au sein d'une société profondément troublée, de relever à l'intérieur le prestige de l'autorité et au dehors l'honneur du nom français; en un mot, de faire rentrer la France dans la voie nouvelle où elle devait rencontrer si promptement le réveil de sa prospérité et le retour de son antique gloire: durant cette période, les pouvoirs investis de l'initiative se sont nécessairement trouvés plus en évidence, leur action était plus apparente, et les esprits à courte vue n'ont pas aperçu toute l'importance et toute l'utilité du rôle que la Constitution attribue au Corps législatif. Aujourd'hui que l'impulsion nécessaire a été donnée, que la Constitution fonctionne par le libre jeu des institutions, et qu'au sein d'une situation complétement régulière, l'étude pratique et l'expédition des affaires ont repris leur rang légitime, chaque année qui s'écoule montre avec plus d'évidence quelle place considérable la Chambre élective occupe dans notre organisation politique, et quelle action elle exerce sur tous les grands intérêts du pays.

La session qui vient d'être close après une durée de près de cinq mois, en fourni la preuve irrécusable par le haut intérêt plus encore que par le nombre des questions que le Corps législatif a été appelé à résoudre, et par l'éclat incontestable qu'ont eu certaines discussions. 213 projets de loi ont été soumis à l'examen de cette assemblée, et 200 ont reçu son approbation, presque tous après des débats approfondis. On chercherait vainement dans les annales des pays parlementaires l'exemple d'une session aussi laborieuse, aussi bien remplie, aussi féconde en mesures utiles.

Par les lois qui ont réparti la Savoie et le comté de Nice en départements et en ressorts de cours impériales, le Corps législatif s'est associé à l'agrandissement du territoire national : il a pris ainsi sa part du grand acte qui, en rendant à la France la frontière des Alpes, a assuré la défense de l'Empire et effacé la dernière trace d'un passé douloureux. Ce n'est pas, à beaucoup près, la seule question politique sur laquelle la Chambre élective ait eu à

se prononcer : la situation des affaires en Italie, le traité de commerce et les réformes économiques qui en découlaient, la fixation du contingent annuel, la réforme de la dotation de l'armée ont été pour elle l'occasion de soulever les points les plus graves de la politique intérieure et extérieure, et ont donné lieu aux discussions les plus sérieuses. Les opinions les plus diverses s'y sont produites avec autant de force que de liberté, et souvent avec éclat.

L'agriculture a continué d'occuper une large part de la pensée du gouvernement et de l'attention du Corps législatif, si bien placé pour en apprécier les besoins. Les lois sur les communaux, sur les routes forestières, sur le reboisement des montagnes, l'établissement du crédit agricole par une intelligente extension de la Société du Crédit foncier, la levée des prohibitions sur les brais, les charbons de bois et les écorces à tan, ont consacré des améliorations longtemps désirées par les populations agricoles, et deviendront pour le premier des intérêts nationaux autant de sources d'encouragement et de progrès.

L'industrie a été, pendant cette session, l'objet de mesures aussi nombreuses qu'importantes. Si le gouvernement, dans un but d'une haute portée politique et nationale, a cru devoir ouvrir notre marche à la concurrence étrangère, il s'est en même temps occupé avec sollicitude d'assurer aux producteurs français, même au prix de lourds sacrifices pour le Trésor public, tous les moyens de soutenir victorieusement la lutte. C'est ainsi que le Corps législatif a été successivement appelé à voter le dégrèvement des matières premières afin de mettre nos fabricants en possession des avantages dont jouissent leurs rivaux, le rachat de douze canaux, la création d'un canal dit des Houillères de la Sarre et d'un embranchement nouveau du canal du Rhône au Rhin, afin de faire baisser le prix du combustible dans les centres de production; enfin l'établissement d'un certain nombre de chemins d'embranchement sur les voies ferrées afin de faciliter à l'industrie l'écoulement de ses produits. La sollicitude des grands pouvoirs a été plus loin encore : pour que l'intelligente initiative prise par certains chefs d'industrie ne devînt pas pour eux une cause de préjudice, une mesure temporaire a accordé à tous ceux qui avaient fait à l'étranger l'acquisition d'un matériel perfectionné le remboursement des surtaxes qu'ils ont eues à payer. Une autre loi, qui a été de la part du Corps législatif l'objet de l'étude la plus minutieuse et la plus attentive, a affecté 40 millions à des prêts à l'industrie nationale pour l'amélioration et le renouvellement de son matériel.

Un gouvernement sorti des entrailles de la nation ne saurait perdre de vue le sort des classes laborieuses : c'est pour assurer à cette partie si intéressante de la population le bon marché de tous les objets de première nécessité qu'il a cru devoir imposer à l'industrie le stimulant de la concurrence extérieure. C'est par une préoccupation semblable, c'est afin de mettre à la portée de tous des denrées précieuses qui n'étaient pas encore entrées dans la consommation générale, que le gouvernement a proposé et que le Corps législatif a sanctionné des réductions de droits considérables sur le sucre, le café, le cacao, le thé, qui tiennent une si grande place dans l'alimentation des peuples voisins. Ces propositions soulevaient les questions les plus complexes ; aussi est-ce après une étude longue mais fructueuse que le Corps législatif est arrivé à concilier l'intérêt des producteurs avec celui de la consommation et avec le bon état des finances publiques dont il est le gardien naturel.

C'est encore à la même sollicitude pour le bien être de tous, à la même poursuite des améliorations véritables qu'est due l'impulsion féconde qui porte la lumière et la vie dans les quartiers de nos grandes cités, assainit les demeures habituelles de l'indigence, fait disparaître les foyers d'infections trop fréquentes, et, en créant des travaux considérables mais toujours utiles, assure de l'occupation à de nombreux ouvriers. L'exemple donné par Paris est maintenant suivi sur tous les points du territoire, et cette année le Corps législatif a autorisé Lyon, Toulouse, Rouen, Tourcoing, Roubaix, à entrer dans cette voie de progrès. Près de cent projets de lois relatifs à des intérêts départementaux ou communaux ont obtenu la sanction législative.

Par la loi qui a prolongé les faveurs accordées aux grandes pêches maritimes, le Corps législatif a conservé à notre marine l'école laborieuse et toute pratique où elle forme l'élite de ses équipages. La loi sur l'émigration a satisfait à un grand principe d'humanité. Les lois sur l'importation du riz et des céréales seront accueillies comme des bienfaits dans nos possessions d'outre-mer. Les chemins de fer algériens mettent le sceau à notre conquête, ils achèveront de faire de l'Afrique septentrionale une terre définitivement française.

Le Corps législatif a donc dû, dans le cours de cette session, porter successivement son attention sur toutes les questions politiques, administratives ou économiques qui peuvent préoccuper un grand pays ; et l'on ne saurait dire que son rôle se soit borné à enregistrer les projets que le gouvernement lui a présentés. 207 amendements ont été proposés par ses diverses commissions, et 123, dont quelques-uns d'une extrême importance, ont été adoptés avec l'assentiment du conseil d'Etat.

Le budget est, tous les ans, l'objet de l'examen le plus approfondi. Cet examen empruntait, dans la dernière session, un surcroît d'intérêt aux réformes économiques qui devaient

diminuer temporairement les ressources de l'Etat. Le Corps législatif a recherché attentivement les moyens de maintenir entre les recettes et les dépen es cet équilibre que l'Empire a su rétablir, tout en accomplissant de si grandes choses. De nombreuses modifications ont été proposées par la commission du budget; presque toutes ont été admises. Elles ont eu pour résultat d'ajouter près de 5 millions aux recettes, et de retrancher des dépenses une somme presque aussi considérable. Le Corps législatif a atteint le but qu'il poursuivait: il a préparé des ressources égales aux besoins qu'il fallait satisfaire, et, loin que ce résultat ait été obtenu par ces fausses économies qui mutilent les services publics et préparent des surcharges pour l'avenir, le budget a posé le principe de l'augmentation des traitements pour toute la magistrature. Une autre loi a montré avec quelle sollicitude et quelle efficacité la Chambre élective veille sur les intérêts des contribuables. L'organisation nouvelle qui résulte de l'extension des limites de Paris entraînera des dépenses dont la moitié doit être supportée par le Trésor public. Une disposition dont l'initiative appartient à la commission du Corps législatif a imposé à la quote-part de l'Etat une limite déterminée qui ne pourra être dépassée qu'en vertu d'une loi spéciale.

En présence de tous ces faits, qui pourrait prétendre que le Corps législatif est sans pouvoir, et qu'il n'exerce pas une action sérieuse sur les affaires publiques? Un projet de loi qu'il a paru repousser a été retiré; d'autres ont été ajournés pour être soumis à une étude nouvelle et subir un remaniement avant de revenir devant lui; presque tous ceux qui ont été adoptés ont été modifiés d'un commun accord entre le gouvernement et les co missions. En même temps que ces travaux journaliers attestaient la féconde activité du Corps législatif et consacraient son influence, des discussions brillantes et animées, qui ont appelé l'attention générale, sont venues dé ontrer que la vie politique n'était pas éteinte dans son sein. La Chambre élective a cessé, il est vrai, d'être une arène où les ambitieux se disputaient le pouvoir, même aux dépens du bien public: elle est aujourd'hui une assemblée sérieuse et digne, animée de vues pratiques, qui discute avec maturité et prononce avec indépendance, où tous les grands intérêts du pays obtiennent une égale part d'attention, où l'emploi des deniers publics est rigoureusement surveillé, et où les rivalités et les passions personnelles n'entravent plus la bonne et rapide expédition des affaires.

Ce simple exposé des travaux que le Corps législatif a menés à terme dans le cours d'une seule session explique suffisamment la considération qui l'entoure. On est en droit de dire, sur la foi des faits et d'une heureuse expérience, que la France n'a rien à envier à aucun peuple, et que sa Constitution peut soutenir la comparaison avec les organisations les plus vantées.

Les députés, en rentrant dans leurs foyers après une session si bien remplie, y trouveront la grati ude de leurs concitoyens pour le concours efficace qu'ils n'ont cessé de donner à l'Empereur et pour tout le bien qu'ils ont su faire. La reconnaissance que le pays doit au Corps législatif s'étendra également au conseil d'Etat, si étroitement associé aux travaux de la Chambre par la préparation et la défense des projets de lois. Les hommes d'élite qui composent le conseil d'Etat et qui apportent dans l'étude des affaires tant d'intelligence, de savoir et de lumières, continuent dignement les traditions de ce corps éminent.

Les lois qui sortent de la coopération du Corps législatif et du conseil d'Etat ont encore à subir une dernière épreuve: elles sont soumises au contrôle élevé du Sénat, qui s'assure qu'elles ne contiennent rien que de conforme à la Constitution et aux principes tutélaires de notre législation. Mais là ne se borne pas le rôle de cette assemblée: l'examen des pétitions amène devant elle l'étude de toutes les questions politiques, à mesure qu'elles s'emparent de l'attention publique. Une innovation récente, en faisant connaître les débats intérieurs du Sénat, a montré ce que rend de services à la France une assemblée où se rencontrent tant d'hommes qui, par l'éclat de leur carrière, l'éminence de leurs fonctions, l'étendue de leur savoir et le mérite de leurs œuvres, ont pris rang parmi les illustrations du pays.

FAITS DIVERS

On lit dans le *Moniteur* :

La distribution des prix dans les Maisons impériales Napoléon a eu lieu le 7, à Saint-Denis, le 9 à Ecouen, et le 11 aux Loges.

En l'absence de S. M. l'Impératrice, la présidence de ces intéressantes solennités est échue à S. A. I. Madame la Princesse Clotilde Napoléon. Reçue à son arrivée par S. Ex. le grand chancelier, Mme la duchesse de Malakoff, le secrétaire général de l'ordre, Mme la surintendante et Mme la supérieure générale des succursales de la Légion d'honneur, S. A. I. a été saluée par les élèves des acclamations les plus vives et les plus enthousiastes.

Apres avoir écouté, avec le plus bienveillant intérêt, les morceaux de chant et de musique, exécutés avec un ensemble remarquable, et les exercices littéraires qui composent ordinairement ces solennités, Son Altesse Impériale a voulu remettre elle-même aux élèves qui, pendant l'année, s'étaient le plus distinguées par leur bonne conduite et leur assiduité au travail, les médailles d'honneur et les prix spéciaux qu'elle leur avait destinés.

Ces distributions de prix terminées, la Princesse a parcouru les diverses localités des Maisons impériales et visité les infirmeries où, par sa présence et quelques douces paroles, elle a consolé de rares malades au regret de n'avoir pu prendre part à ces fêtes de famille, qui se terminèrent par des jeux et des rondes auxquels Son Altesse voulut bien assister pendant quelque temps.

— M. le ministre de l'Algérie et des colonies a décidé que des permis de passage gratuits pour l'Algérie ne seraient plus accordés aux ouvriers qu'à la condition que ces derniers justifieraient, par des lettres *émanant de colons et soumises au visa de l'autorité locale*, qu'ils ont du travail assuré dans la colonie.

— Un incident fort curieux s'est produit la semaine dernière à Chantilly, dit le *Sport*. Un poulain de pur sang de dix-huit mois (non dressé), appartenant à M. le comte d'Hédonville, s'est introduit dans la voie du chemin de fer au moment où passait un train, et a poussé jusqu'à Orry, une distance de 5 kilomètres; là le poulain s'esquive, puis change de rôle, et, au lieu d'être poursuivi par le train, il le poursuit à son tour et ne s'arrête définitivement qu'à la gare de Luzarches, à 10 kilomètres environ de son point de départ.

— Peu familiarisé avec le style propre aux Congrégations Romaines, MM. les ecclésiastiques ne peuvent pas toujours parvenir à saisir le sens véritable de leurs décrets. C'est pour venir à leur aide, et ranimer l'ardeur du clergé pour la science sacrée de la liturgie, qu'on a entrepris la traduction des DÉCRETS AUTHENTIQUES. (*Voir aux annonces.*) Ce livre est destiné à devenir le *manuel* de tous les ecclésiastiques.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

ÉMISSION

DE 40,000 OBLIGATIONS

DES CHEMINS DE FER ROMAINS.

S. S. le Pape Pie IX, par son rescrit souverain en date du 7 mars 1860, a donné à la Société générale des chemins de fer romains l'autorisation de compléter son réseau par la fusion, sous forme de cession avec la Société Pio-Latina, concessionnaire des lignes de Rome à Frascati et de Rome à Ceprano (frontière napolitaine).

En outre, S. S. le Pape a daigné accorder pour la ligne de Rome à Frascati un supplément de garantie de revenus de 300,000 fr.

Qui, ajoutée à la garantie déjà accordée au chemin de Rome à Ceprano de. 1,620,000

Forme une garantie de revenus afférente à ces lignes de. . . . . 1,920,000 fr.

Cette garantie s'ajoute aux revenus déjà assurés par le gouvernement pontifical à la Société générale des chemins de fer Romains.

Enfin le Saint Père, par ce même rescrit, a autorisé l'émission d'un nouveau capital de 32,000,000 fr. en obligations.

L'assemblée générale des chemins de fer Romains, se conformant au rescrit du Saint-Père, a approuvé, dans sa séance du 25 juillet dernier : 1° l'annexion des lignes nouvelles; 2° la création d'un capital obligations de 32,000,000 de francs.

En conséquence et à valoir sur ce capital :

La Caisse générale des chemins de fer émet :

40,000 obligations de la Société générale des chemins de fer Romains.

Ces obligations rapportent 15 fr. d'intérêt payables les 1er janvier et 1er juillet :

A ROME, à la Banque romaine;
A PARIS, chez MM. MIRÈS et Ce;
A MARSEILLE, chez d°;
A Lyon, A Bordeaux, A Toulouse, } au syndicat des agents de change.

Ces obligations, remboursables par tirage au sort à 500 fr. chacune, sont émises à 245 fr., avec jouissance du 1er juillet 1860 et payables comme suit :

45 fr. en souscrivant;
100 fr. dans les dix jours qui suivront la répartition;
100 fr. du 20 au 30 octobre prochain.

La souscription est ouverte à partir du SAMEDI 11 AOUT.

A ROME, à la Banque romaine;
A PARIS, chez MM. J. MIRÈS et Ce, 99, rue Richelieu.

Dans les villes où il y a des succursales de la BANQUE DE FRANCE, on peut verser au crédit de MM. J. MIRÈS et Ce.

A cause de la solennité de l'Assomption, l'*Ami de la Religion* ne paraîtra pas le jeudi 16. Le numéro portant la date de ce jour sera expédié le lendemain.

Le directeur-gérant : A. SISSON.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

Les élections municipales.

Si les événements des dix-huit derniers mois ont développé des symptômes inquiétants sous plus d'un rapport, ils ont, par une sorte de compensation, communiqué aux esprits une activité qui semble être une renaissance de la vie politique. La France ne sommeille jamais quand il s'agit de sa gloire ; ni révolution ni changement de système ne la détourne de cette passion assurément fort grande et fort généreuse. Mais elle se laisse parfois engourdir quand il est question de son régime intérieur. Après avoir beaucoup aimé la liberté et en avoir peut-être abusé, il lui est arrivé, on s'en souvient, de donner un peu brusquement congé aux institutions parlementaires. Le pays a-t-il cru avoir fait fausse route pendant trente ans, ou les divisions du parti conservateur et les emportements de la démagogie lui ont-ils paru nécessiter une suspension momentanée de son régime libéral ? Toujours est-il que la transition s'est accomplie avec cette impétuosité qui est une de nos qualités, mais qui est aussi un de nos défauts. Contrôle incessant, susceptibilité ombrageuse, méfiance qui rendait quelquefois le gouvernement impraticable : tout cela s'est évanoui un beau matin, et ce peuple, qui passait pour ingouvernable, a mis une sorte de coquetterie à se montrer facile, confiant et soumis. Au besoin d'agitation avait succédé une vraie passion pour le repos.

Le repos paraîtrait-il insupportable aujourd'hui? Non, sans doute ; mais la certitude que le gouvernement est désormais assez fort pour supporter la contradiction, le souvenir de vieilles habitudes, l'intérêt excité par la question d'Italie et du traité de commerce ont rendu le public plus attentif aux affaires, plus curieux et plus soucieux de ses droits.

On se demande si ce n'est pas un devoir pour chacun d'apporter son appoint à l'opinion publique proclamée un jour comme le juge suprême des contestations sociales, si l'on est fondé à se croire irresponsable parce qu'on reste à l'écart, si le silence et l'abstention sont la meilleure manière de faire entendre son adhésion ou son improbation. Toutes ces pensées n'ont rien de séditieux, rien de contraire à la loi ; nous pouvons donc les approuver, nous y associer et nous réjouir de l'heureuse coïncidence qui amène le renouvellement des conseils municipaux au moment où il se manifeste un certain désir de prendre part aux affaires dans la mesure autorisée par la Constitution.

Nous ne sommes pas des agitateurs, et c'est pour cela que nous souhaitons que le pays use de ses droits, car s'il les oublie, ou les néglige, il fausse la Constitution, qui suppose à côté d'un pouvoir fortement concentré un autre pouvoir qui tantôt participe à la souveraineté, comme dans le vote des impôts et des lois, tantôt est consultatif, émet des vœux et décide en matière administrative. Ce pouvoir, qui s'appelle Corps législatif, conseil général et municipal, émane du suffrage universel et en tire son autorité, d'où il suit que négliger son devoir électoral, c'est affaiblir un des ressorts de l'Etat ou, pour parler plus exactement, c'est entraver toute l'organisation politique ; car le gouvernement, en présence d'assemblées élues par une minorité ou par une majorité indifférente, n'est plus averti des tendances de la société, et il est exposé à marcher à l'aveugle ; d'un autre côté, les esprits ardents, spéculant sur cette indifférence, essayent de dominer le pays par les conspirations et les sociétés secrètes. Pour rester dans les voies régulières et atteindre le progrès, il ne suffit donc pas d'avoir un gouvernement armé de grandes prérogatives, il faut que le peuple ne regarde pas les fonctions électorales comme une importune et inutile corvée.

Doit-on par hasard établir une distinction, mettre du prix aux élections politiques et n'en point attacher aux élections municipales ? — Pour moi, si j'avais à opter, dans l'état actuel de la société française, je retournerais plutôt la proposition, et je serais tenté de donner la préférence aux élections municipales, et voici pourquoi : Les intérêts communaux sont moins élevés que les intérêts politiques ; mais ils sont

plus rapprochés de nous et ils ont par cela seul une importance toute particulière. Les élections communales sont plus simples; leur objet est mieux déterminé, elles excitent donc très-naturellement l'intérêt.

Dans les élections politiques, avec le suffrage universel tel qu'il est organisé, il faut que le plus grand nombre s'en rapporte au plus petit, parce que tout le monde n'est pas en mesure de peser le mérite du candidat inconnu a presque tous ceux qui le nomment. De plus, l'habitude de prendre part aux affaires n'est pas encore assez généralisée pour que la masse des électeurs tienne beaucoup à connaître les vues et les principes de leur représentant. Là même où l'élection a une *couleur*, elle exprime plutôt les passions que les intérêts; car on peut être fort ignorant et fort passionné, tandis qu'il faut un certain effort de raison et un certain développement du sens politique, pour savoir apprécier les intérêts matériels et moraux de son pays.

S'agit-il des élections communales, les choses ont un tout autre aspect; chaque candidat est connu de chaque électeur, et chaque électeur étant directement intéressé aux affaires de sa commune, sait parfaitement pour qui et pourquoi il vote. Il y a bien encore ici à combattre ce singulier instinct qui nous éloigne de tout ce qui engage notre responsabilité et nous distrait de nos affaires particulières; mais le combat est facile à livrer, car l'instinct de la conservation est un puissant stimulant contre l'apathie; et puis, quand on sent l'utilité d'une chose, on est déjà bien près de l'aimer.

J'ai dit plus haut que les intérêts municipaux sont moins élevés que les intérêts politiques; ce n'est pas que je les tienne pour moindres. Leur sphère est plus modeste, l'action est moins étendue, mais elle pénètre plus vivement et elle a son contre-coup instantané dans l'existence de chaque citoyen. La charité publique, les écoles, l'église, l'hospice, la viabilité, l'emploi des ressources communales, tout cela n'atteint-il pas nos intérêts dans ce qu'ils ont de plus intime. Il y a des fonctions plus grandes que les fonctions municipales. Y en a-t-il ou la probité, l'intelligence, le zèle soient plus nécessaires? Est-il indifférent de les livrer à des mains incapables ou indignes? Ces considérations sont faciles à exposer et tout aussi faciles à comprendre. Un peuple n'a pas tous les jours à créer un gouvernement, à faire la paix ou la guerre; mais tous les jours lui apportent une souffrance ou une jouissance, suivant qu'il trouve au centre communal une bonne ou une mauvaise administration.

Eh bien, cette sage et utile direction, c'est aux électeurs à l'imprimer; là où ils mettront du prix à choisir leurs mandataires, à se rendre compte des besoins de la commune, à se donner quelques soins pour les exposer, le conseil municipal et le maire, se sentant surveillés, rempliront leur mandat avec zèle. Il y aura des rivalités et des luttes : il doit y en avoir partout où les hommes se rencontrent; c'est une des conditions de la liberté, condition heureuse parce qu'elle retrempe les âmes, et qu'en définitive la contradiction raisonnablement entendue porte toujours quelque lumière. D'ailleurs, quand on discute non plus sur des mots ou sur de vagues théories, mais sur des affaires, on devient plus sensé et plus conciliant. Ce n'est pas le bon sens qui manque au Français; ce qu'il faut lui demander, c'est de voir les choses d'assez près pour que ce bon sens s'exerce en connaissance de cause. Il ne peut les mieux voir qu'à la commune; c'est là que se forme l'expérience; que l'esprit s'ouvre aux inspirations de la vie publique.

Je ne doute pas, pour ma part, que le goût des affaires locales ne développe le sens des affaires générales. Du reste trouverait-on que j'attribue une trop grande influence à l'action communale, il n'en est pas moins certain qu'elle est très-importante. Aussi ne saurions-nous trop vivement engager les électeurs à prendre au sérieux le devoir qui les appelle autour du scrutin. Laisser faire, laisser passer est peut-être un axiome commode; à coup sûr, c'est une dangereuse maxime sociale.

GONTAUT SAINT-BLANCARD.

BULLETIN POLITIQUE

16 *août*

L'opinion publique reste principalement occupée de la nouvelle et ferme attitude que l'Autriche semble résolue d'adopter à l'égard de la révolution italienne. L'organe habituel de M. de Cavour à Turin, l'*Opi-*

nione, prétend que l'Autriche n'a envoyé aucune note au Piémont au sujet d'une intervention éventuelle en Italie ; mais la *Patrie* confirme en ces termes l'existence de la note adressée par le cabinet de Vienne à celui de Turin :

Plusieurs journaux ont parlé d'une déclaration récente de l'Autriche relative aux éventualités que peuvent présenter les affaires de Naples. Nous croyons savoir que le fait annoncé par ces journaux est exact.

On nous assure que le gouvernement autrichien aurait déclaré que, si Garibaldi s'emparait du royaume de Naples, et y organisait, comme il l'a annoncé dans ses proclamations, une expédition contre les possessions autrichiennes de l'Adriatique, elle n'attendrait pas l'attaque dont elle sait qu'elle doit être l'objet, et qu'elle se porterait au-devant des troupes garibaldiennes sur quelque point des Etats de terre ferme qu'elles se trouvent.

Des nouvelles de Naples annoncent que, dans la nuit du 13, le navire garibaldien le *Veloce* est entré dans le port de Castellamare, où il aurait essayé de surprendre et d'enlever un vaisseau de ligne napolitain en armement. Cette tentative a été repoussée et plusieurs bâtiments se sont mis à la poursuite du navire agresseur.

Suivant des dépêches de Gênes, Garibaldi serait parvenu à jeter 8,000 hommes sans obstacle sur la côte napolitaine, près de Reggio. C'est dans la nuit du 10 que ce coup de main aurait été exécuté. Mais des dépêches de Naples du 14, déclarent qu'aucun débarquement n'avait eu lieu en Calabre à cette date, et les derniers télégrammes de Gênes, en date du 15, avouent que la nouvelle de la veille n'avait pas reçu de confirmation. Les choses sont donc de ce côté toujours dans le même état.

Naples est tranquille et l'armée garde une attitude pleine de fermeté. Cependant, en présence des excitations révolutionnaires, l'état de siége a été proclamé.

On sait que M. le général comte de Goyon se trouve depuis quelques jours à Paris, en vertu d'un congé. Avant de quitter les troupes qu'il a commandées avec tant de noblesse et de distinction, l'illustre général leur a adressé un ordre du jour que notre correspondance de Rome nous fait connaître, et dans lequel il annonce à ses braves soldats que, malgré son éloignement momentané, il ne cesse pas d'exercer son commandement, et qu'il sera heureux de retourner, s'il y a lieu, au milieu d'eux.

Les commentaires et les conjectures continuent toujours dans la presse allemande sur l'entrevue de Tœplitz. La *Gazette des Postes*, revenant sur un bruit qui a déjà couru, assure que le prince de Prusse et l'empereur d'Autriche doivent se rendre prochainement à Varsovie, où le czar est attendu pour les premiers jours de septembre. Si cette nouvelle entrevue de souverains a lieu, la presse germanique ne manquera pas d'y voir une confirmation et une extension des arrangements présumés de Tœplitz.

La situation de l'Orient est toujours aussi triste, et chaque courrier apporte la nouvelle d'un nouveau désastre.

Les lettres reçues hier à Marseille annoncent que la ville de Balbeck a été pillée et qu'un certain nombre de chrétiens y ont été égorgés.

Aux portes mêmes de Constantinople, à Buyukdéré, résidence d'été de la plupart des représentants européens, on a découvert un complot qui avait pour but la mise à sac des ambassades. De nombreuses arrestations ont été opérées et on a mis la main sur un dépôt d'armes.

Une correspondance d'Alexandrie, à la date du 7 août, rassure complétement sur la sécurité des chrétiens de cette contrée. Grâce aux mesures prises par le Vice-Roi, l'Egypte n'offrira plus à l'Europe le spectacle des horreurs qui ont souillé la Syrie.

D'après les nouvelles reçues à Alexandrie de Beyrouth et de Jaffa, ces villes étaient tranquilles à la date du 3 août. A Damas, le nombre des victimes avait été d'environ 10,000. Ahmed, l'indigne pacha qui a laissé lâchement s'accomplir dans cette ville tant de massacres, a été dégradé publiquement devant les troupes, et la grand'croix de la Légion d'honneur lui a été arrachée.

Quant au traité de paix signé entre les bourreaux et les victimes, et dont les journaux de Londres font tant de bruit, voici au rapport du *Daily-News* lui-même, organe de lord John Russell, ce qu'en écrit le consul d'Angleterre à Beyrouth à son gouvernement : « Il est à peine besoin de

dire que les conditions de cette paix ont été imposées aux chrétiens, qui ne peuvent pas vouloir sceller leur ruine. »

Il résulte d'explications fournies au Parlement anglais par lord Wodehouse, que la mission de l'escadre envoyée sur les côtes de Syrie est « de donner protection aux chrétiens et de conserver l'ordre par tous les moyens en son pouvoir. » Cette escadre comprend neuf vaisseaux de ligne, des frégates et des canonnières.

Le secrétaire de la rédaction : M. GARCIN.

Télégraphie privée.

Florence, 15 août.

On mande de Naples le 14 :

« Pendant la nuit, le navire garibaldien *le Véloce* a attaqué un navire dans le port de Castellamare ; il a été repoussé.

« On n'a aucune nouvelle de la Calabre.

« Naples est tranquille. Le comte Aquila a été éloigné. L'armée garde une bonne attitude ainsi que la garde nationale.

« L'état de siége est décrété. »

Naples, 14, au soir.

La nuit dernière, un bateau à vapeur a tenté de surprendre et d'enlever un vaisseau de ligne napolitain, en armement dans le port de Castellamare. L'abordage a été repoussé. Des frégates sont à la poursuite du bateau agresseur.

On n'a pas appris qu'il y ait eu de nouveaux débarquements en Calabre.

La tranquillité publique n'est pas troublée.

Naples, 15 août.

Le comte Aquila, oncle du Roi, a reçu ses passeports et est parti.

Le vapeur garibaldien, le *Veloce*, a canonné les bâtiments napolitains dans le port de Castellamare.

L'état de siége est de nouveau proclamé.

Turin, 14 août.

Des dépêches de Gênes disent, d'après les journaux de cette ville, que 8,000 hommes commandés par Garibaldi auraient débarqué dans la nuit du 10, sans obstacles, près Reggio.

Suivant les mêmes feuilles, les Napolitains auraient évacué la forteresse Scylla.

Londres, 15 août, 9 h. 15 m. mat.

Le *Times* et le *Daily-News* publient des nouvelles de Naples du 14 :

Hier à minuit, le *Veloce* est entré dans le port de Castellamare après avoir tiré plusieurs coups de canon sur le *Monarca*. Il s'est retiré sans résultat.

Le *Morning-Chronicle* mentionne divers faits desquels il semblerait résulter, à son avis, que l'Autriche songe aux éventualités d'une nouvelle guerre avec la France.

Turin, 15 août.

L'*Opinione* dément le bruit que l'Autriche aurait envoyé une note au Piémont relativement au projet d'intervention en Italie dans le cas ou Garibaldi viendrait à débarquer à Naples.

Gênes, 15 août.

Les nouvelles d'hier soir, annonçant le débarquement des garibaldiens en Calabre, ne sont pas confirmées.

Marseille, 15 août

Constantinople, 8.—Fuad a envoyé Khurchid de Beyrouth à Constantinople. M. de Lavalette et les principaux ambassadeurs ont protesté énergiquement, ils ont obtenu qu'il fût renvoyé en Syrie avec Ahmed de Damas.

Ahmed a été préalablement dégradé devant les troupes ; la grand'croix de la Légion d'honneur lui a été arrachée.

Un complot a été découvert à Buyukdéré près de Constantinople. Le projet des conjurés était de saccager les ambassades. Des arrestations nombreuses ont eu lieu. Un dépôt d'armes a été saisi.

Un télégramme porte que les Mutualis ont pillé Balbeck. On y a tué des chrétiens. Plusieurs lettres confirment ces nouvelles.

Zurich, 15 août.

Ce matin est morte dans sa campagne d'Elfenau près Berne, la grande-duchesse de Russie, Anna Pawlowna, sœur du roi Léopold, née en janvier 1795.

Madrid, 14 août.

La *Gazette* confirme la nomination du duc d'Osuna à l'ambassade de Saint-Pétersbourg.

Le *Diario Español* prétend que des Madrilènes d'idées avancées, ont visité D. Juan à Londres pour s'entendre sur la politique. Ce journal ajoute que Narvaez est décidé à venir diriger l'opposition dans le sénat.

Madrid, 15 août.

Hier ont eu lieu les enchères pour le service des bateaux à vapeur des malles des colonies. On a soumissionné pour 30,000 piastres. La proposition n'a pas été admise.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

On lit dans le *Moniteur* :

« A l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur, le ministre de l'instruction publique et des cultes a accordé à deux cent dix communes, en instance auprès de son administration, des secours pour construction, réparations et acquisition de leurs églises ou presbytères. Cette répartition nouvelle porte à douze cent soixante-cinq le nombre des localités qui ont obtenu du ministre de l'instruction publique et des cultes, en 1860, des subventions du même genre. »

On nous écrit de Rome, 11 août:

Le chroniqueur aurait fort à faire s'il voulait recueillir les nouvelles sans nombre et souvent contradictoires qui circulent par ici. L'inquiétude et l'état de malaise dans lesquels se trouvent les esprits, les rendent fort dispo-

sés à accepter, avec une facilité par trop grande, tous les bruits qu'on se plaît à faire circuler. Aussi se trouve-t-il des gens qui usent et abusent de cette prédisposition générale pour semer partout l'alarme et transformer la moindre chose en fait important. Dans leur bouche les disputes des rues, la moindre rixe de cabaret se transforme en rébellion ou en révolte.

C'est ainsi que, durant la semaine qui finit de s'écouler, nous avons entendu affirmer la réunion, à Ancône, des généraux russes, autrichiens et prussiens, sous la présidence du général de Lamoricière, pour conférer ensemble sur une prochaine intervention en Italie; la concentration de toute la garnison française dans la cité Léonie afin d'assurer une protection efficace au palais du Vatican et à ses jardins, abandonnant le reste de la ville à la garde des habitants; des tentatives de révolte aux cris de vive Garibaldi, à Lorette, à Terracine, aux environs de Terni, dans la campagne de Frascati, et bien d'autres faits que je ne prendrai pas la peine de vous signaler.

Il n'y a rien de vrai dans tous ces bruits; l'ordre public n'a été troublé nulle part, et aucun essai de révolte n'a été tenté dans les villes désignées. Seulement, aux environs de Frascati, il est tombé dans la tête de quelques paysans, en vertu sans doute du principe d'annexion, de s'emparer et de se partager des terrains à leur convenance. On n'a pu faire comprendre à ces braves gens que la loi ne reconnaissait pas encore ce nouveau mode d'acquisition et ce droit nouveau de transmettre la propriété et il a fallu en arrêter quelques-uns. Voilà toute l'histoire des troubles de Monte-Porcio. Tenez-vous en garde contre cette tactique des révolutionnaires, de maintenir les esprits dans un état permanent d'agitation. Ils savent que les fausses maximes, comme les fausses nouvelles, les servent également bien pour atteindre leur but; aussi usent-ils largement des unes comme des autres.

Une descente des garibaldiens dans le royaume de Naples est une chose imminente. Il semblerait qu'on aurait voulu leur aplanir toutes les difficultés en stipulant la libre circulation dans le détroit de Messine et en les garantissant contre toute attaque en Sicile. De sorte que Garibaldi, ne craignant plus d'être inquiété en Sicile, peut diriger le gros de ses forces contre Naples. On avouera que le gouvernement actuel de Naples a une étrange manière de défendre le pays.

J'arrive à un dernier fait, autrement fondé que ceux que je vous signalais il y a un instant. Je veux parler de l'attaque des provinces romaines par des bandes de volontaires. Il est certain qu'une colonne de trois mille garibaldiens, réunis à Gênes et à Livourne, avaient formé le dessein d'envahir les Etats de l'Eglise. Le général de Goyon, avant son départ, avait été informé de ce projet et il avait donné des ordres très-précis à ce sujet, à la garnison de Civita-Vecchia. Je puis vous garantir le fait.

Le docteur Farini a été envoyé à Gênes par M. de Cavour, afin d'empêcher l'expédition et d'amener ces volontaires à renoncer à leur projet. Vous savez que le ministre de l'intérieur est parvenu, après les plus énergiques efforts, à décider les garibaldiens à se rendre en Sicile. Ça été une espèce de transaction. Farini est arrivé à leur faire comprendre à quel point ils compromettraient la cause italienne et surtout le Piémont vis-à-vis des autres puissances, par une descente immédiate sur le territoire pontifical. Se rendant au contraire en Sicile, ils pourraient s'organiser tout à leur aise pour venir ensuite débarquer sur un point quelconque des Etats de l'Eglise sans engager le moins du monde la responsabilité du Piémont, qui pourrait repousser toute complicité à une expédition qui ne partirait pas de son territoire et que personne ne pourrait le contraindre à désavouer. Cette habileté, qui ressemble passablement à de la duplicité; parviendra-t-elle à tromper l'opinion publique, et le Piémont recueillera-t-il tout le profit d'une expédition qu'il sera censé avoir empêchée? Un prochain avenir nous l'apprendra.

Pour extrait : M. Garein.

On nous écrit de Rome, même date :

Lundi dernier quatre caisses remplies d'argent sont arrivées à la Monnaie romaine, provenant de Marseille. C'est l'un des envois du *Denier de saint Pierre*. Le gouvernement se propose d'en faire frapper une monnaie spéciale qui portera le signe glorieux de son origine, et sera comme une médaille commémorative du dévouement des catholiques.

La contre révolution, en Toscane, peut à peine être contenue, même par les efforts qu'y font les partisans les plus sages du Grand-Duc pour l'arrêter. Dans la nuit du 29 au 30 juillet, la bannière tricolore a été arrachée du palais où siége le gouvernement. On a substitué celle à deux couleurs du prince exilé; et l'on a affiché en plusieurs lieux des proclamations invitant les citoyens à la révolte contre la tyrannie, avec ces mots, signe de ralliement ; *Vive le Grand-Duc!*

Le troisième corps d'armée autrichien, composé de 14 mille hommes et stationné entre Padoue et Rovigo, a été entièrement mis sur le pied de guerre.

On a dit, dans quelques feuilles étrangères, que l'ingénieur pontifical, M. Menghazzini taché au service de l'armée par le général de Lamoricière, était parti pour Trieste *afin d'y acheter de grosses chaînes de fer destinées à fermer le port d'Ancône, en cas de besoin.* Le commandant en chef des troupes romaines n'avait nul besoin d'un semblable message; car il a su retrouver les anciennes chaînes qui avaient disparu *on ne sait comment*, et qui étaient demeurées cachées depuis longues années, ce sont donc celles-ci et non pas de nouvelles qui barreront le port d'Ancône, lorsque la nécessité le commandera. La même personne qui nous a transmis ce renseignement s'étend longuement sur les travaux militaires et de fortification qui s'opèrent non seulement à Ancône, mais dans toutes les Marches, et qui ne font que confirmer tout ce que l'on savait déjà de la prodigieuse activité et du génie organisateur de notre illustre compatriote.

Tous les jours il arrive à Rome des familles napolitaines qui fuyent leur patrie et viennent chercher un refuge sur une terre plus hospitalière où elles espèrent échapper du moins aux tristes scènes dont la capitale des Deux-Siciles est aujourd'hui le théâtre. Beaucoup de religieux (sans parler des jésuites qui les premiers ont pris ce parti) abandonnent Naples et se retirent en Espagne ou en Allemagne. Parmi les émigrants, on a remarqué le prince Pétrulla qui est reparti pour Vienne, afin d'y reprendre son poste d'ambassadeur.

Voici l'ordre du jour du général de Goyon adressé aux troupes avant de partir.

« Le général de division partant pour la France afin de terminer ses travaux d'inspection générale de toutes les troupes sous ses ordres, conformément à l'autorisation qu'il a reçue du ministre de la guerre, remet le commandement à M. le général de brigade de Nouë, à dater du 5.

« Le général de division conservant son commandement que son éloignement ne lui enlève pas, sera instruit de tout ce qui pourrait l'intéresser; et s'il y avait lieu, il reviendrait avec empressement au milieu de ses bons et braves subordonnés dont il apprécie hautement l'affectueux et respectueux dévouement.

« Il n'a pas eu le temps, par suite des travaux d'inspection, de passer une revue et de remettre solennellement les croix que Sa Sainteté a bien voulu accorder. Il a donc dû en faire la remise chez lui; mais ne voulant pas priver les corps divers des preuves d'un témoignage de satisfaction qu'on l'aurait mis dans le cas d'exprimer comme toujours, il lève les arrêts et toutes les punitions de consigne et de salle de police. »

Pour extrait : M. GARCIN.

M. l'abbé Lavigerie, directeur général de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, nous adresse une nouvelle lettre que nous nous empressons de publier :

Paris, ce 14 août 1860.

Monsieur le directeur,

De nouveaux détails, dont je puis vous garantir la parfaite exactitude, parce qu'ils émanent des sources les plus sûres, et que cette triste statistique a été dressée par les soins de nos missionnaires, village par village, me parviennent encore sur les dévastations commises par les Druses, et disons-le aussi, parce que nous en avons les preuves accablantes par la complicité et la coopération des Turcs.

A côté des attentats sanglants et abominables contre les personnes se lèvent devant nous, demandant vengeance au ciel, les ruines de toutes sortes éparses sur le sol jadis si fertile des Maronites.

Voici, Monsieur le directeur, la nomenclature de ces désastres :

1° Ecoles détruites, *vingt-huit.*
2° Elèves de ces écoles, *dix-huit cent trente.*
3° Eglises renversées, *cinq cent soixante.*
4° Couvents brulés, *quarante-deux.*
5° Villages détruits (avec perte des bestiaux), *trois cent soixante.*
6° Etablissements religieux des Européens, *neuf.*
7° Récoltes perdues : tout ce que le Mont-Liban offrait en céréales, soie, mûriers, etc., depuis le district de Maten jusqu'aux plaines de Nazareth sur une étendue d'environ 120 kilomètres de long sur 50 de large.

Toute la récolte des jardins de la plaine de la Cœlésyrie, c'est-à-dire une étendue de 100 kilomètres de long sur 16 kilomètres de large.

De même, tous les fruits de l'anti-Liban, depuis la ville de Hamah jusqu'au Hauran, ce qui donne une longueur de 220 kil. sur une largeur de 80 kil.

Toute la récolte du Hauran, la plus riche de la Syrie entière, 120 kilomètres de long sur 80 de large.

Ce qui fait un total de 116,360 kilomètres carrés sur lesquels toutes sortes de produits, de constructions, etc., ont été anéantis.

C'est en présence de tous ces malheurs que notre œuvre se trouve placée. Elle ne saurait trop multiplier ses efforts, de concert avec

ceux que fait en ce moment d'une manière si généreuse le gouvernement français pour venir en aide à nos frères infortunés de la Syrie.

Outre les nombreux envois déjà faits par notre Œuvre, nous expédions aujourd'hui même une somme de *quarante mille francs* répartis de la manière suivante :

Aux chrétiens de Damas, *douze mille* fr.
Aux réfugiés dans le Kesrouan, *quinze mille*;
Aux réfugiés de Beyrouth, *quatre mille* ;
A ceux d'Alexandrie, *quatre mille* ;
A ceux de Saïda, *deux mille*;
A ceux de Saint-Jean-d'Acre, *mille*;
Aux prêtres maronites, *deux mille* ;

Ces diverses sommes proviennent des quêtes faites dans le diocèse de Paris ;

Elles sont transmises par nous au nom de S. Exc. le cardinal-archevêque par les voies les plus sûres, et parviendront bientôt à leur destination.

Dieu veuille que ces dons offerts à nos malheureux coréligionnaires par la charité de la France arrivent à temps pour les sauver du désespoir.

Daignez agréer,

Ch. LAVIGERIE,
Professeur à la Sorbonne,
Directeur général de l'Œuvre des Ecoles d'Orient

On écrit d'Alexandrie (Egypte), 7 août :

L'événement de la semaine dernière a été, à Alexandrie, la décision prise par S. A. le Vice-Roi de ratifier l'emprunt négocié à Paris par S. Exc. Draneth-Bey avec le comptoir national d'Escompte et la maison Ch. Laffitte et Cie. Cet emprunt est de 28 millions de francs; il est fait pour 5 ans, moyennant 6 0/0 d'intérêt et 3 0/0 de commission. C'est une affaire très-avantageuse pour le Vice Roi; car les bons du Trésor égyptien s'escomptaient à 16 et 17 0/0; aussitôt que la ratification a été connue, l'escompte en est tombé à 12 et 13 0/0. L'emprunt aura également pour résultat d'amener dans le pays une certaine quantité de numéraire dont il manque complétement et de permettre au Vice-Roi de marcher dans la voie des réformes économiques où il est entré depuis plusieurs mois.

Ces réformes portent en ce moment sur les dépenses des mudiriés (provinces); tous les gouverneurs de ces mudiriés sont à Alexandrie et se réunissent chaque matin en conseil, sous la présidence du Vice-Roi. S. A. Saïd-Pacha entra dans les moindres détails, examina avec attention toutes les dépenses de chaque province. On estime que les dépenses de l'administration des provinces seront réduites à peu près de moitié.

Son Altesse a congédié, par mesure d'économie également une partie de ses troupes irrégulières, mais appréciant ce qu'il pourrait y avoir de dangereux à laisser, en ce moment, dans le pays, des bachi-bouzouths sans emploi et sans ressources, Son Altesse a commencé par leur enlever les armes qu'elle leur avait donné; c'étaient des carabines de précision, et les a obligés à quitter le pays. La plupart de ces hommes sont de l'Albanie et de la Roumélie et ils ont déjà regagné leur patrie.

Quelques Européens, habitant le Caire, ont exprimé des craintes sur leur sécurité dans cette ville, dont la population musulmane s'élève à plus de 300,000 âmes. M. Béclard, consul général de France, en a informé le Vice-Roi ; celui-ci a répondu qu'il n'y avait absolument rien à craindre et qu'il répondait de la sécurité des Européens dans toute l'Egypte. D'ailleurs, S. A. a voulu prouver à M. le consul général, qu'elle tenait à rassurer ses nationaux : elle a ordonné la fermeture des mosquées, au Caire, pendant la nuit, parce qu'on prétendait que les musulmans s'y réunissaient pour conspirer, et elle a fait doubler tous les postes de la ville. Ces mesures, qui étaient une satisfaction donnée à la démarche d'un consul général, et toutes de précaution, ont eu un résultat contraire à celui que le Vice Roi avait le droit d'en attendre. Aussitôt qu'on a vu les mosquées fermées pendant la nuit et les corps de garde doublés, la panique s'est emparée des Européens, qui se sont imaginés que réellement leurs craintes étaient motivées.

Grâces à Dieu, on est certain de ne pas voir se répéter en Egypte, les massacres dont les autres provinces de l'empire ottoman ont été le théâtre, et l'Egypte offre un contraste bien remarquable et très-avantageux pour elle aux yeux de l'Europe. S. A. Saïd-Pacha le comprend. Les réformes économiques auxquelles il se livre, le haut tribunal qu'il a voulu organiser pour juger les réclamations faites par les Européens à son gouvernement et aux membres de sa famille, la diminution de l'effectif de ses troupes, l'emprunt qu'il vient de contracter à Paris, la haute protection qu'il accorde et qu'il a toujours accordée, quoi qu'on en ait pu dire, à l'entreprise du percement de l'isthme de Suez et à son persévérant président fondateur, M. Ferdinand de Lesseps, sont tout autant de mesures qui prouvent que Saïd-Pacha comprend la mission et qu'il saura continuer à s'attirer dans les moments difficiles où nous entrons, toutes les sympathies de l'Europe.

Les nombreux amis de M. de Lesseps ont vu avec regret son éloignement de l'Egypte, motivé surtout par une maladie dont ils espèrent tous que le climat de France aura bientôt raison. Avant son départ, qui a eu lieu il y a deux jours, par le paquebot anglais, M. de Lesseps a terminé avec S. A. le Vice-Roi, le règlement de toutes les questions financières entre le gouvernement égyptien et la Compagnie du canal des Deux-Mers. M. de Chancel, administrateur de la même Compagnie, qui seconde dignement M. de Lesseps, rentré en France.

Le paquebot des messageries, l'*Indus*, a apporté des nouvelles de Syrie jusqu'au 2, de Beyrouth, et 3, de Jaffa. Le pays était tranquille. Fuad-Pacha était à Damas où les victimes ont été, dit-on, de près de 10,000.

Le P. Leroy, préfet apostolique des lazaristes en Egypte et en Syrie, est mort à Beyrouth des suites des fatigues et des terribles émotions qu'il a éprouvées dans ces derniers temps ; il se trouvait à Damas au moment du massacre, et il a pu parvenir à se réfugier chez l'émir Abd-el-Kader avec les autres Pères lazaristes et les Sœurs de charité.

Le père Leroy était le fondateur des magni-

fiques établissements de charité d'Alexandrie, de Damas et de Beyrouth. En quelques heures il a vu détruire et brûler l'hôpital, le couvent des Sœurs et l'église qu'il avait fait construire à Damas. Son nom est très-révéré dans tout l'Orient, et l'annonce de sa mort a produit à Alexandrie une profonde et douloureuse impression.

Au moment du départ de l'*Indus*, de Beyrouth, M. Moiny, intendant militaire français, descendait à terre. M. le colonel Osmont y était arrivé depuis quelques jours. Il y avait sur rade 6 vaisseaux, 2 anglais, 2 turcs, 2 français, 3 bateaux à vapeur grecs et un aviso anglais. L'*Eclaireur*, aviso français, était parti pour Tripoli. La *Sentinelle* était toujours à Saïda. (*Havas*).

On lit dans le *Daily-News*, au sujet des événements de Syrie :

Hier, ont été publiés de nouveaux papiers relatifs aux événements de Syrie ; ils comprennaient des lettres des consuls d'Angleterre à Beyrouth, Alep, Damas, Jérusalem, Smyrne, Jaffa, etc., etc., et des dépêches de sir H. Bulwer à lord John Russell. Il y a aussi une lettre de six pages, adressée par M. Gyril Graham, de Beyrouth, à lord Dufferin, donnant le récit détaillé des massacres.

« Votre Seigneurie, fait observer lord Dufferin, écrivant de Paris à notre ministre des affaires étrangères, peut accepter, avec une confiance implicite, tous les détails de M. Graham. Il connaît parfaitement l'arabe, il a pratiqué les populations druses et maronites, il a visité tous les théâtres des massacres et il a pu mieux que personne arriver à la connaissance de la vérité. Votre Seigneurie verra que M. Graham parle très-sévèrement de la conduite des autorités turques en Syrie. La commission devra surtout constater si les faits démontrent l'exactitude de l'opinion, accréditée à Beyrouth, que les officiers des troupes de Turquie ont été de complicité dans les massacres. On comprend l'énergie des expressions de M. Graham, témoin oculaire de ces scènes navrantes. Toutes les correspondances, tous les rapports, s'accordent sur ces points : trahison, pillage, massacre.

Il n'y a pour eux qu'une seule exception : la sœur du grand chef druse, avant que le massacre ne commençât, avait engagé les chrétiens à ne pas se rendre au sérail. Elle savait probablement ce qui les attendait ; elle leur offrait un asile chez elle. Malheureusement, la majeure partie des chrétiens n'ont pas eu confiance en elle. Mais 400 de ces malheureuses créatures encombraient sa maison, et lorsque les massacreurs, altérés de sang vinrent, avec des imprécations, demander qu'on leur livrât les chiens de chrétiens, cette femme répondit : « Entrez si vous osez et prenez-les ! »

Les Druses, même en ce moment, n'auront pas osé violer la sainteté du harem de l'un de leurs grands princes. Ils se sont retirés en vociférant des malédictions. Elle a escorté elle-même ces malheureux chrétiens jusqu'à Mohklarah, d'où ils ont été dirigés sur Sidon, transportés et débarqués à Beyrouth.

La lettre du consul Brant, de Damas, et toutes les dépêches demandent avec instance des secours pécuniaires. Je demande, dit M. Brant, des secours en argent, je n'ai pas de ressources personnelles et je ne peux répondre à toutes les demandes qui me sont faites.

J'ai chez moi, près de deux cents personnes que je nourris. Je ne sais pas quand elles pourront quitter cet asile ni où elles iront. Ces malheureux n'ont pas de gîte, pas d'argent ; ils n'ont que les vêtements qui les couvrent. Je crains les maladies. Je n'ai qu'une petite pharmacie et pas un médecin. Je ne manquerai pas à mon devoir quelque pénible qu'il soit ; mais je ne puis aller au delà de mes forces physiques ni de mes moyens pécuniaires.

Notre consul à Beyrouth fait observer, au sujet du traité de paix entre les chrétiens et les Druses : « Il est à peine besoin de dire que les conditions de cette paix ont été imposées aux chrétiens qui ne peuvent pas vouloir sceller leur propre ruine. Les signatures des chrétiens se bornent à celles du Kaïmakan et de petits fonctionnaires. »

On écrit de Beyrouth à la *Gazette du Midi*, 2 août :

Dans ma dernière lettre je vous parlais d'une escorte druse que le consulat d'Angleterre avait envoyée à Damas ; en effet, des gens de Saïd-Djemblot ont ramené quelques chrétiens ; mais, le 22 juillet, nous avons vu arriver 6 à 700 de nos malheureux coréligionnaires, parmi lesquels beaucoup de femmes, d'enfants, et les bonnes sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Tous étaient dans un délabrement dont vous ne pouvez vous faire une idée ; la plupart, épuisés par la fatigue, les privations, les émotions, surtout celle d'apercevoir Beyrouth où ils pouvaient se croire en sûreté, n'avaient plus la force d'arriver et restaient sur la route ; les sœurs étaient du nombre, la supérieure d'ici a du aller les chercher avec des omnibus à 2 lieues de la ville ; elles n'avaient plus leur habit de religieuses, mais des haillons de femmes arabes.

Cette caravane avait été organisée par les soins de M. Lanusse, chancelier remplissant les fonctions de consul de France, et par Abd-el-Kader ; elle était escortée par cinquante Druses qu'ils avaient payés, et par cinquante Algériens qui ont bravement résisté, d'abord aux Turcs, à la sortie de la ville, puis au pacha de Damas qui, se rendant ici et rejoignant le convoi dans une halte, voulait, avec ses gens, occuper son campement ; enfin, aux Druses du Meiten, qui voulaient encore essayer leur bravoure contre des malheureux exténués et sans armes. Tous ces gens qui, il y a un mois, avaient pour la plupart de la fortune et des maisons très-confortables, ont dû avoir recours à la pitié de leurs frères de Beyrouth pour trouver un vêtement, un abri et du pain. Il y avait dans cette caravane l'évêque catholique du Hauran, habillé en turc, et son grand vicaire en druse ; il paraît que pendant tout le temps qu'ils ont passé à Damas, ils sont toujours restés au milieu des musulmans ; ils ont vu mieux que personne toutes les horreurs commises par ces forcenés.

Pour échapper à la mort, un enfant de douze ans criait : « Je me suis fait turc. » L'évêque le

prend des mains des bourreaux et l'entraîne avec lui, en lui disant: « Je te garde avec moi, et je verrai si tu ne mens pas, et si tu es sincèrement musulman. » Cet enfant est arrivé ici avec lui. Vous allez avoir une idée du degré de reconnaissance que l'on doit espérer des Turcs: Pendant que les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, escortées par les Algériens, étaient conduites chez Abd-el-Kader, elles entendaient des misérables qu'elles avaient reçu le matin à leur dispensaire, leur dire des injures et les menacer. Elles avaient à peine quitté leur maison, qu'elles voyaient déjà leurs meubles emportés. Au commencement des massacres, les parents de leurs élèves, pensant que leur établissement serait respecté, leur avaient confié leurs enfants, et c'est avec toutes ces petites filles qu'elles arrivèrent chez Abd-el-Kader; il en a été de même des Lazaristes; ils se sont sauvés avec tous leurs élèves.

Comme je crois vous l'avoir déjà dit, les pauvres Franciscains (Pères de Terre-Sainte) ont tous été massacrés au pied de l'autel de leur église. Le dernier qui a souffert la mort a confessé sa foi à sept reprises; on lui demandait s'il voulait renier Jésus-Christ pour Mahomet. « Non, répondait le « martyr, je suis chrétien, et jamais pareil blas- « phème ne sortira de ma bouche, je suis trop « heureux d'offrir ma vie à Dieu. » Et à chaque fois un morceau de chair était enlevé par le yatagan. Les égorgeurs ont eux-mêmes rapporté le fait pour témoigner de ce qu'ils appellent la *méchanceté* et l'*infidélité* de ces Pères.

Je vous ai parlé de 5 à 6,000 victimes; d'après quelques personnes de la caravane, ce chiffre serait de beaucoup dépassé, quand je le connaîtrai officiellement je vous le donnerai.

La Grèce a envoyé ici trois canonniers et une corvette avec du riz, des biscuits, de la toile, de la charpie et de l'argent pour les malheureux chrétiens. Les Grecs se rappellent qu'ils ont eu à souffrir les mêmes persécutions, et leur conduite d'aujourd'hui prouve combien l'indépendance que nous leur avons fait donner était légitime. M. Canaris, leur consul, a fait ici plus que ne pouvait faire le représentant d'un petit État, et peut-être si tous les consuls des grandes puissances se fussent montrés à sa hauteur, bien des malheurs et des crimes auraient été prévenus.

La semaine dernière, l'amiral anglais est allé rendre visite à Fuad-Pacha; celui-ci lui a envoyé des chevaux richement caparaçonnés et une brillante escorte d'honneur pour le recevoir au quai et le conduire à sa tente. Dans cette visite, l'amiral a demandé, *par écrit*, la destitution de Khurchid-Pacha du poste de muchir et son remplacement par Mustapha-Pacha, amiral de la flotte turque (ami avoué de l'Angleterre), l'arrestation du *Kiaya*, d'Achmed-Effendi, secrétaire de Khurchid, de Nouri-Bey, et des officiers qui commandaient à Deir-el-Kamar.

Ici nous continuons à être tranquilles, mais les enterrements des chrétiens se font toujours sans croix, et nos cloches ne sonnent plus. Les Turcs prétendent qu'ils ne laisseront pas débarquer les Français; s'il y a résistance, elle ne sera ni longue ni sérieuse.

D'après tous les bruits qui circulent en ville, si l'on en venait à faire une enquête sur l'affaire du Turc tué par un chrétien, il y a un mois, on pourrait bien reconnaître l'innocence du malheureux supplicié. La sentence qui l'a condamné à mort a été signée par quatre de ses coreligionnaires, et pourtant le muphti a refusé sa voix, disant qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour envoyer cet homme à la mort; se pourrait-il qu'il se fût trouvé plus d'honnêteté chez un Turc que de courage chez ces quatre chrétiens? Il paraît aussi que Khurchid-Pacha, en homme prudent, s'est fait délivrer, il y a quelques jours, une attestation signée par les juges chrétiens du tribunal civil, comme quoi c'étaient les Maronites qui avaient commencé la guerre; un seul, M. Mansour Tayan, a refusé de signer et a dû de suite partir pour le Castravan.

Le colonel Osmond est arrivé lundi par le *Hé-ron*, qui l'a pris à Alexandrie. Il a choisi la promenade des Pins, à vingt-cinq minutes de la ville, pour établir le camp des troupes qui doivent arriver.

Le sous-intendant militaire, M. Mony, est arrivé ce matin; il a transbordé son personnel sur le *Donawerth*, on a peut-être craint que ces quelques pantalons rouges ne fissent une sensation que leur petit nombre ne permettrait pas d'arrêter d'une manière énergique.

On écrit d'Alep à la même feuille, le 26 juillet :

Nous sommes ici dans le désespoir. Nous nous voyons menacés jour et nuit par les musulmans, qui nous annoncent qu'ils vont nous massacrer. Le désastre de Damas a encouragé nos ennemis dans cette ville. Aussi nous attendons-nous d'un jour à l'autre à recevoir la mort. Voilà notre vie! Quelle puissance viendra donc nous délivrer?

Le gouvernement se conduit ici sans énergie, disons plutôt avec lâcheté. Les coupables que l'on saisit un jour, sont relâchés le lendemain. Un assassin peut s'enfuir de sa prison avec un *bakchich* (étrenne) de dix fr.

On nous communique cependant une lettre écrite d'Alep, de la même date, annonçant que l'autorité turque vient de diriger sur cette ville quatre mille hommes tirés de Kharpout (Anatolie). Il est bien à désirer que cette nouvelle se vérifie et que les secours arrivent assez tôt pour déjouer les projets dont parle la précédente correspondance. Toujours est-il que les Alépins se montrent bien peu intimidés du voisinage de Fuad-Pacha, et on le comprend assez quand il est si facile de sortir des prisons de la justice turque. — *E. Roux.*

Dans sa lettre pastorale, Mgr l'évêque d'Autun ordonne à la fois des prières publiques en faveur du Souverain-Pontife et des églises persécutées de la Cochinchine et de la Syrie, et prescrit une quête en faveur de ces dernières. Voici la partie de cette lettre pastorale qui concerne les chrétiens de Syrie :

Quel est le cœur chrétien qui pourrait ne pas s'émouvoir à tant d'accablantes nouvelles! Qui ne fera les meilleurs vœux pour que les

armes de la France aillent couvrir d'une protection efficace et à jamais assurée nos frères d'Orient, qui ne voudra venir en aide par la prière et l'aumône à tant et de si grandes infortunes! La piété filiale et la piété fraternelle, l'honneur même du nom français foulé aux pieds par les ennemis de la foi, les grands et saints souvenirs de notre histoire nationale et de notre religion, tout s'unit à la voix qui s'échappe du sang de tant de martyrs, tout s'unit à la voix qui s'échappait, il n'y a que quelques jours, du cœur du Souverain-Pontife, pour nous dire : Priez avec plus de ferveur que jamais pour l'Eglise, votre mère inondée de tant de douleurs, pour votre Père persécuté, pour vos frères plongés dans la misère et le deuil par d'impitoyables bourreaux.

Priez : et des jours meilleurs luiront sur le bercail du Seigneur livré un moment à la fureur des loups ; et la tempête qui agite la barque de Pierre, Dieu la calmera d'un seul de ses regards : espérez avec pleine confiance, espérez à cause même de tant d'épreuves accumulées, car pour l'Eglise de Jésus-Christ *l'humiliation est l'avant-coureur de la gloire*, *la souffrance est la source de la jouissance*, *lutter et vaincre c'est tout un*.

Priez, et ouvrez votre cœur aux cris suppliants de tant de malheureux tourmentés pour la foi et qui ont mis en vous leur espérance. Nous avons déjà donné beaucoup pour les œuvres les plus saintes, les plus dignes de notre intérêt ; mais il nous faut donner encore pour soulager ces nouvelles misères. Que l'association de la Propagation de la Foi prenne encore un nouvel élan dans notre diocèse ; et qu'en même temps toutes les âmes généreuses s'unissent pour venir immédiatement en aide aux chrétiens de la Syrie.

Mgr l'évêque de Montpellier presse ses diocésains de venir au secours des infortunés de Syrie :

Vous savez déjà les massacres sans nom qui viennent de fondre sur les populations chrétiennes de la Syrie. Vous n'ignorez pas non plus, à quel désespoir sont réduits ceux qui ont échappé à toutes ces atrocités. Réfugiés en très-grand nombre dans les villes du littoral, ces infortunés y sont privés, maintenant, de tout moyen d'existence. Notre gouvernement, malgré ses sympathies vivement avouées, n'a pu que les secourir bien imparfaitement.

A l'œuvre donc, à l'œuvre! Toutes les fois que nous sommes venu lui raconter les désolations que la charité chrétienne est seule puissante à consoler, notre diocèse a toujours répondu à notre appel, et par l'empressement de son concours et par la générosité exceptionnelle de ses offrandes. Cette justice, nous sommes heureux et fier de vous la rendre aujourd'hui. Et comment vous la refuser, lorsque vos bourses nous ont toujours été largement ouvertes, quand, si souvent, nous avons dû y puiser au nom des plus navrantes douleurs, ou des plus nobles sentiments?

Ce que vous avez fait dans tant de circonstances, vous le ferez, certainement, dans celle-ci où tout fait défaut, où tout manque à d'innombrables infortunes. La dévastation a suivi le carnage, et la ruine s'est faite là, comme elle se fera toujours, barbare, sauvage, tant que, contre des chrétiens, le fanatisme musulman aura le fer et le feu dans ses mains. Donnez donc abondamment, mais, surtout, donnez vite, si vous voulez que la faim, avec toutes ses horreurs, n'achève pas ce qu'une effroyable barbarie a si cruellement commencé. Ah! nous en sommes sûr, vous laisserez à d'autres cet égoïsme d'une politique qui n'a jamais été, Dieu merci! et ne sera jamais celle de la France. Il faut être, voyez-vous, ce que nous autres, Français, ne sommes pas et n'avons jamais été, pour s'ingénier ainsi, sans pudeur aucune, à chercher le meilleur profit d'un mercantilisme odieux, en faisant le désaccord entres les puissances européennes, et en ajournant la répression de telles infamies, au risque de voir s'épuiser dans les veines d'un peuple chrétien le peu de sang que ses bourreaux y ont laissé.

Mais, patience, patience! Outre que, dans cette saisissante question, l'honneur français est, à cette heure, bien gardé, la justice divine, — l'histoire l'atteste hautement, — s'exerce, dès ce monde-ci, *quand le crime n'hésite pas à s'y faire social*. Le jour n'est peut-être pas éloigné où toutes les nations tourneront le dos, avec dégoût, à ce peuple que la longanimité des forts touche si peu, et qui, tout en se posant comme le défenseur à peu près exclusif des droits de l'humanité, sous toutes les latitudes, l'égorge lui-même, comme dans l'Inde, ou la laisse égorger, comme en Syrie, c'est-à-dire partout où l'exige l'écoulement plus sûr de ses produits manufacturés.

Mgr l'évêque d'Evreux s'adresse à son clergé :

Dieu vient d'éprouver de nouveau son Eglise. Les populations chrétiennes de la Syrie sont en ce moment victimes de la haine que les infidèles portent au nom divin de Jésus-Christ.

Vous êtes profondément affligé comme moi, mon cher curé, de ces immenses désastres, et vous m'aiderez à intéresser la charité de vos paroissiens en faveur de tant d'infortunés. Il a été donné à l'un des hommes distingués (1), dont s'honore le département de l'Eure, de

(1) M. le capitaine de vaisseau de la Roncière Le Nourry, commandant la division navale du Levant.

porter, au nom de la France, le premier appui et les premiers secours à nos frères de Syrie. c'est un motif de plus pour que le diocèse d'Evreux réponde à l'appel qui lui est fait.

Les vicaires généraux capitulaires de Vannes s'expriment ainsi sur les affaires de Syrie :

Le gouvernement de S. M. l'Empereur, dans sa sollicitude pour les chrétiens de Syrie, déclarant que les ressources, dont les lois de finance permettent de disposer, suffiront à peine aux besoins les plus urgents de ces malheureux, réfugiés en grand nombre dans les villes du littoral, invite tous les prélats de France à intéresser, par des souscriptions et des collectes, la charité des fidèles au profit de ces populations désolées. Cet appel, fait à toutes les âmes généreuses, sera entendu de vos bons paroissiens. Les sacrifices qu'ils se sont déjà librement imposés et que nous les exhortons à continuer pour la plus sainte des causes, ne les feront pas reculer devant ce nouveau sacrifice qui leur est demandé.

Quoi! l'honneur du nom chrétien, aussi bien que l'honneur du nom français, est violé à la face du monde entier; lorsque toute l'Europe, quels que soient les partis politiques et religieux qui la partagent, comprend la nécessité de réprimer les fureurs du plus monstrueux fanatisme; lorsque même les enfants d'Israël, dociles à la voix de leurs rabbins, fondent des comités de secours pour venir en aide aux chrétiens d'Orient, nous, catholiques, nous serions sourds à la voix de nos pasteurs? nous ne nous empresserions pas, chacun en raison de nos ressources, de soulager les misères inexprimables de nos frères d'Asie? *Si un membre souffre*, dit saint Paul, *tous les autres membres souffrent avec lui*. Ah! si l'aumône a tant de force sur le cœur de Dieu, si *elle délivre du péché et de la mort*; si, réduite à *un verre d'eau froide donné au nom de Jésus-Christ, elle recevra une récompense*; *si elle produit au centuple pour celui qui la pratique*; quel trésor de grâces et de mérites ne nous vaudra-t-elle pas dans cette circonstance où il s'agit non-seulement de subvenir à des besoins corporels graves et pressants, mais encore de pourvoir à des besoins d'un ordre supérieur, à la conservation de la foi et de l'innocence dans un si grand nombre d'âmes.

Vous solliciterez donc, monsieur le recteur, en faveur des malheureux Syriens, le denier du pauvre et de la veuve, comme le don du riche et de l'opulent; vous les recueillerez avec le même empressement et la même joie, parce qu'ils seront également agréables au Seigneur. Les besoins sont urgents et nombreux; que les secours soient prompts et abondants.

On lira avec un religieux intérêt la lettre touchante que l'archevêque de Saïda adressait en 1846 *aux femmes de la France* pour invoquer leur charité en faveur des populations chrétiennes du Liban, alors aussi cruellement décimées par la barbarie musulmane.

M. Garcin.

« Aux femmes de la France, dont les vertus la grâce et la piété sont des perles sans tache, Dieu accorde la vie éternelle!

« Toute l'Europe connaît d'une manière certaine cette épouvantable catastrophe, cette guerre impie dans laquelle le sang du juste a coulé comme l'eau; les églises, les couvents, les colléges ont été ruinés; les femmes, les jeunes filles, les vierges consacrées au Seigneur ont été l'objet d'odieuses violences; les images saintes, la croix bénie ont été livrées aux flammes; les ministres de Dieu sont devenus le jouet des barbares; les demeures des chrétiens et toutes leurs propriétés ont été saccagées... Il y a sept années que cela dure, sept années que nous nous résignons. A peine avions-nous relevé comme nous l'avions pu, nos églises et nos maisons, et réparé autant qu'il était possible nos désastres, que les ennemis ont de nouveau détruit et ravagé tout ce qui nous avait coûté tant de peine à renouveler; tous les maux dont ils nous accablèrent furent accompagnés d'horribles barbaries. Comment vous raconter ces choses! Les petits enfants déchirés en deux parts; d'autres hachés à coups de sabre avec le sein qu'ils suçaient encore, avec les mains maternelles qui cherchaient à les garantir.

« Semblables à l'éclair, nos plaintes ont parcouru la terre, et l'univers entier a vu nos larmes. Nous nous sommes adressés à toutes les puissances chrétiennes, et surtout à la France, pour laquelle nous prions chaque jour; et, de tant de pleurs, de tant de suppliques, nous n'avons rien retiré, rien qu'un surcroît de douleurs et d'afflictions de la part de nos ennemis... Et pourtant l'on connaît notre faiblesse, notre pauvreté, notre misère; l'on a entendu les sanglots de nos enfants, de nos veuves, de nos orphelins; l'on a vu verser le sang des justes, dont la voix est montée jusqu'au cœur de Dieu! Oh! si les arbres avaient une langue, ils parleraient pour appeler sur nous la miséricorde; et les pierres elles-mêmes rendraient témoignage en notre faveur et diraient que nous sommes dignes de salut et de pitié!

« Ne jetterez-vous pas un regard sur nous que le baptême, la foi et la table sainte rendent vos frères? Nous, Maronites, ne vous sommes-nous pas liés d'une manière toute spéciale? De nombreuses alliances nous ont fait les parents de vos frères; beaucoup d'entre

nous sont Français d'origine, parce qu'un grand nombre de croisés se sont fixés dans nos montagnes, et pourtant aujourd'hui ils sont Maronites... Et chaque jour nos ennemis nous injurient et se moquent de nous à cause de vous : — Où sont, disent-ils, vos amis les Français ? où sont vos princes chrétiens ? chiens d'infidèles que vous êtes ! — Et pourtant, à chaque minute, nos yeux s'abaissent du ciel vers la terre pour y chercher des vaisseaux de France qui viennent nous sauver...

« O femmes de la France, ô filles de la Vierge des douleurs, consolez-nous et venez nous sauver, et pardonnez aux paroles d'un vieillard! Comment pourrait-il faire, lui dont la blessure est la plus cruelle, lui qui plus que tous les autres a des larmes à verser sur lui-même et et sur son troupeau ?... Nous vous prions donc, femmes françaises, nous tous, peuple maronite, hommes et femmes, enfants et vieillards, religieux et religieuses, prêtres et laïques, d'appeler sur nous la miséricorde, de nous faire rendre notre prince et sa famille, et de nous aider par tous les moyens qui sont en votre pouvoir !

« Nous prions le Dieu tout-puissant d'accroître vos vertus, votre gloire, et votre vie, dans tous les siècles. Ainsi soit-il ! »

† ABDALLAH-BOUSTARRI, *archevêque de Saïda*,
et tous les fidèles Maronites de son diocèse, accablés de douleur.

20 décembre 1860.

Mgr de Ségur nous communique quelques fragments d'un nouvel opuscule qui va être accueilli avec faveur par le clergé et les familles chrétiennes. C'est un traité de soixante-huit pages, mais un traité substantiel, pratique et d'une grande actualité sur la sainte Communion. Nous ne pouvons mieux faire connaître le but que s'est proposé l'auteur qu'en reproduisant les quelques lignes qui servent de préface à son œuvre :

En publiant cet opuscule sur la sainte Communion, mon but n'est pas d'éclairer les incrédules, mais de fortifier dans la piété et dans la confiance les chrétiens qui pratiquent déjà. Je voudrais leur élargir le cœur, en leur faisant mieux comprendre ce sacrement ineffable, qui est tout amour, et en leur faisant toucher du doigt l'inanité des préjugés jansénistes qui nous tiennent encore trop éloignés de la divine Eucharistie.

Je voudrais aider les bons prêtres dans leurs efforts pour ressusciter l'esprit de piété, et ramener, s'il se peut, l'antique ferveur par l'usage fréquent de la Communion, qui a sanctifié les premiers fidèles.

Je voudrais enfin contribuer pour une faible part à cette grande œuvre de régénération qui préoccupe tout le monde, et qui ne peut se réaliser que par des miracles de grâce. Maintenant plus que jamais il nous faut des saints, et la Communion seule fait les saints.

Les pensées que j'expose sont les pensées mêmes de l'Eglise catholique, Mère et Maîtresse de la vraie piété comme de la vraie foi. Je vous les présente donc avec une entière assurance, et si vous en retirez profit et consolation, je vous demande au nom de Notre-Seigneur de les propager autour de vous, en faisant connaître cet humble travail que je consacre à la très-sainte Mère de *Dieu*.

Mgr de Ségur est convaincu, comme tous les maîtres de la vie spirituelle, que la Communion fréquente est à la fois et le motif le plus puissant pour tendre à la perfection et le moyen le plus efficace de l'acquérir. Au lieu d'appuyer son sentiment sur des considérations plus ou moins abstraites, il se borne à réfuter avec simplicité et vigueur les objections qu'on a aujourd'hui l'habitude de produire sur ce grave sujet ; puis il assigne les règles de la Communion fréquente pour les différents âges et les différentes conditions du chrétien.

L'indication des chapitres donnera une idée de l'utilité et de l'opportunité de l'opuscule.

Vraie idée de la Communion. I. Pour communier souvent, il faut être plus saint que je ne le suis. II. Je ne suis pas digne de m'approcher ainsi de Dieu. III. Quand on communie souvent, cela ne fait plus d'effet. IV. Je crains de me familiariser avec les choses saintes. V. Je n'ose pas communier sans me confesser, et je ne peux pas me confesser à tout moment. VI. On ne peut pas communier sans préparation, et je n'ai pas le loisir de m'y préparer comme il faut. VII. Mais je ne me sens pas de ferveur en communiant ; je suis tout distrait et sans dévotion. VIII. Je n'ose plus communier souvent, car je tombe toujours dans les mêmes fautes. IX. En communiant souvent, je crains d'étonner et de scandaliser les personnes qui me connaissent. X. Si je communiais souvent, cela déplairait à ma famille. XI. Je connais beaucoup de personnes pieuses qui communient rarement. XII. Je sais que si j'en parlais à mon confesseur, il ne serait pas de cet avis. XIII. C'est bien assez de communier aux grandes fêtes ou tout au plus une fois par mois. XIV. Au résumé, tout cela est de l'exagération et impossible à mettre en pratique. La Communion fréquente pour les enfants. La Communion fréquente pour les jeunes gens. La Communion fréquente dans les séminaires. La

Communion fréquente pour les affligés et les malades. Conclusion.

Il nous suffira d'ajouter qu'on ne peut trouver un guide plus sûr pour conduire les autres et se conduire soi-même dans les voies de la vraie perfection. Toutes les réflexions, tous les conseils qu'on trouve dans le petit traité de Mgr de Ségur sont conformes à la doctrine de l'Eglise et dictés par la maturité et l'expérience. Le zélé prélat ne prodigue pas seulement son ministère aux âmes d'élite et aux grands de la terre; il évangélise de préférence l'ignorant, le pécheur, l'ouvrier, l'apprenti, le jeune homme sceptique, l'enfant délaissé et indisciplinable.

C'est donc une œuvre très-utile, très-opportune, d'une incontestable autorité, et destinée comme toutes les productions populaires de l'auteur à un rapide et durable succès.

L'abbé LAMAZOU.

La ville de Paris a célébré hier la fête du 15 août.

Rien n'est venu déranger les prévisions du programme, pas même la pluie, qui a fait trêve pour ce jour-là aux visites journalières dont elle honore la capitale.

Cependant le matin, lorsque le canon des Invalides a annoncé la fête, le temps paraissait douteux; quelques gouttes sont même tombées de huit à neuf heures. Dans l'après-midi, le temps est resté couvert, sauf de rares éclaircies; mais le soir, un ciel superbe, un ciel étoilé, un véritable ciel d'été, a favorisé les splendides illuminations des places et des monuments publics.

La matinée a été consacrée à des distributions de secours faites aux mairies des vingt arrondissements.

A une heure, après une messe basse, S. Em. le cardinal-archevêque a entonné le *Te Deum* à Notre-Dame, en présence des députations des grands corps de l'Etat et des députations militaires, auxquelles des places avaient été réservées dans l'enceinte de la métropole.

Pendant la journée, la foule s'est portée, avec son entraînement ordinaire, sur les divers points destinés aux réjouissances publiques. Tous les théâtres de Paris donnaient des représentations gratuites. Les pantomimes militaires et les exercices d'acrobates, exécutés simultanément à l'esplanade des Invalides et à la barrière du Trône, attiraient comme toujours la masse du peuple. Les amateurs de régates se pressaient sur le double quai, du pont des Invalides à celui de l'Alma, pour assister aux jeux nautiques qui avaient lieu sur cette partie du bassin de la Seine.

Le Pont-au-Change et la fontaine Saint-Michel, qui ont été inaugurés le même jour et à la même heure, excitaient vivement la curiosité et l'attention. Le Pont-au-Change, qui n'est pas encore entièrement achevé, sera l'un des plus beaux de la capitale; quant à la fontaine Saint-Michel, la foule n'a cessé d'affluer du matin au soir autour de ce monument, et elle émettait, nous devons le dire, des opinions diverses. Vue à une certaine distance, la fontaine produit un effet grandiose, saisissant; mais il faut chercher le coup-d'œil, ce que ne fait guère la foule; et lorsqu'on arrive du Pont-au-Change, la façon oblique dont le monument, magnifique d'ailleurs, se présente aux regards, n'est pas sans exciter une impression, qui influe peut-être d'une manière fâcheuse sur le jugement qu'on en porte ensuite.

Les illuminations de la soirée ont été des plus belles. On remarquait surtout l'illumination de la place de la Concorde et du jardin des Tuileries. Les deux fontaines de la place, par une conception assez originale, étaient englobées dans deux cercles ruisselant de lumières, rattachés entre eux par un pont de fer, dont le piédestal de l'obélisque formait le centre.

Deux feux d'artifices ont été tirés, à neuf heures, l'un sur le pont d'Iéna, en face du Champ-de-Mars, éclairé par deux immenses courants de lumière électrique, allant en sens inverse; et l'autre à la barrière du Trône. Malgré l'affluence considérable des spectateurs qui s'étaient amassés sur ces deux points, et qui sont ensuite rentrés dans la ville, pour voir le reste des illuminations, nous n'avons entendu déplorer aucun accident.

M. GARCIN.

Rapport adressé à S. M. l'Empereur par le conseiller intime sénateur Stcherbinin, présenté le 24 août 1858.

(Suite et fin.— Voir le numéro 221.)

Muni de l'instruction nécessaire, Zarnowski partit pour Dziernowitze, accompagné de MM.

Losiew et Milos. Ils ont été chargés de rassembler à mon arrivée tous les chefs de familles habitant les villages des domaines de M. Korsak. Je suis arrivé dans le village de Dziernowitze le 12 juillet, et me suis présenté devant la réunion pour la haranguer. Il lui a été fait la lecture du but de ma mission répétée en idiome de la Ruthénie Blanche par M. Zarnowski. Ces victimes malheureuses de l'égarement écoutaient tous mes conseils avec une humilité et une soumission surprenantes, elles sont tombées à terre en sanglotant et suppliant de leur laisser professer librement le culte catholique romain, la foi de leurs pères, et protestant de leur résolution de subir de plus cruelles épreuves dans l'œuvre du salut de leur âme et mériter le royaume du ciel. Longtemps j'ai lutté avec le fanatisme endurci de ces paysans (1), jusqu'à ce que, secondé par le concours zélé de Zarnowski, qui a préparé le peuple par la douceur et la persuasion, je finis par triompher de l'opiniâtreté. Les villageois ayant acquis, par ma déclaration solennelle, la conviction de l'impossibilité de se convertir au rite latin et que la volonté de Votre Majesté Impériale à cet égard est sacrée et inexorable, commencèrent à revenir progressivement au repentir ; ils se jetaient à mes pieds demandant pardon ; tous ces individus ont immédiatement été séparés et portés sur la liste des rentrées au sein de l'Eglise orthodoxe. Il n'en est resté que quelques renégats les plus endurcis, mais ils ont fini, eux aussi, par reconnaître leur égarement (2). Le lendemain, c'est-à-dire le dimanche, un bon nombre de villageois se sont rendus à l'église afin de recevoir la communion orthodoxe; cependant j'ai aperçu dans l'église bien moins de peuple que la veille, et c'est là principalement où j'ai puisé la conviction d'une forte réaction contre l'orthodoxie de la part des propriétaires et des dominicains qui prêtent le serment, à leur entrée au couvent, de faire la propagande catholique par tous les moyens en leur pouvoir. On m'a fait connaître, pendant la nuit, que les dominicains, voyant les victimes de leur fanatisme échapper à leur autorité, sont parvenus de nouveau à ébranler leur conviction en assurant les paysans qu'on les trompaient. Le sénateur, leur a-t-on dit, est un personnage inventé ; il n'est pas nanti du mandat de Sa Majesté et n'a pas le droit de vous entraîner dans l'orthodoxie (3).

J'ai envoyé quérir incontinent le propriétaire qui m'a été indiqué comme ayant pris part à ces menées corruptrices, et l'ecclésiastique demeurant dans la même village que lui, son complice. Il m'a été annoncé que le premier s'était rendu dans la ville de Polotzk, il y a quelques jours : c'est ce que l'enquête m'a confirmé depuis ; quant au dominicain qui m'a été envoyé, je lui ai adressé des admonestations sévères, en déclarant en termes catégoriques qu'il sera jugé avec toute la sévérité des lois, si des faits de corruption qu'on lui attribue venaient à être prouvés par l'enquête.

Ayant laissé à la police l'achèvement de

---

(1) Nous recommandons à nos lecteurs le discours du sénateur Stcherbinin aux paysans dans la lettre rappelée plus haut.

(2) Pour faire mieux comprendre ces paroles du sénateur, il serait utile de reproduire ici la description de la même scène dans nos lettres. «... Après de longues persuasions et le refus soumis, mais catégorique et persévérant des paysans, tout à coup, du sein du cortége qui accompagnait le sénateur, sortirent ces paroles : « Vous n'avez pas encore salué l'Empereur dans la personne de son sénateur. » Le peuple incline la tête avec respect. « Ce n'est pas cela, interrompent quelques employés, que chacun de vous se jette aux pieds du sénateur et qu'il lui baise la main. » Le peuple hésitait encore, ne sachant pas dans quel but on exigeait de lui une pareille démonstration, lorsque soudain plusieurs employés se précipitèrent au milieu du rassemblement, poussant, bousculant ces malheureux ; chacun d'eux individuellement est traîné devant le sénateur ; là, on lui courbe d'abord la tête jusqu'au genoux de l'envoyé d'Alexandre, puis on lui ordonne de baiser sa main. Le sénateur, de son côté, embrasse la tête du patient.

« Cet acte de salutation et de baise-main fut considéré comme un acquiescement aux suggestions du sénateur et comme une acceptation de la foi orthodoxe ! Tous ceux qui subirent cette perfide cérémonie furent immédiatement mis à part et inscrits comme ayant volontairement embrassé l'orthodoxie.

« Pourtant il s'en trouva huit, qui s'étant doutés du piége qu'on leur tendait, ne voulurent pas se soumettre à la cérémonie du salut ; on les enferma pour toute la journée dans une bauge à cochon... »

(3) « .. Ceci se passait le samedi, dit notre lettre ci-dessus mentionnée ; dès que la liste fut préparée, le sénateur ordonna que tous les convertis se trouvassent le lendemain, c'est-à-dire le dimanche, dans l'église, afin de recevoir la communion orthodoxe. En attendant, afin de témoigner aux villageois toute sa satisfaction, le sénateur fit don de cinq roubles en argent, pour acheter de l'eau-de-vie. Mais le peuple s'étant remis promptement d'un premier mouvement de surprise, comprit le stratagème, renvoya l'argent au sénateur, et personne n'alla le lendemain à l'église.

« Cette conduite indigna le sénateur et tous ceux qui l'entouraient, du moins affectaient-ils de ressentir une grande indignation, et comme il fallait trouver absolument des coupables de l'avortement d'une œuvre aussi heureusement commencée, on rejeta tout sur les dominicains de Zabialy, les accusant d'avoir influencé le peuple pendant la nuit, lorsqu'il se préparait à la communion du lendemain, et par conséquent, d'avoir détruit tout le bon résultat des travaux et du discours persuasif du sénateur... »

l'œuvre commencée, je lui ai donné l'ordre de procéder lentement et avec la plus grande douceur là où il s'agit de préparer les villageois aux plus importants mystères de la religion, et je me suis rendu ensuite à Driza et à Dinabourg. J'ai renvoyé de Driza au village de Dziernowitze le lieutenant-colonel Losiew et M. Milos, nantis des instructions nécessaires pour surveiller la police dans l'œuvre de l'exécution de mes ordres. Je me suis arrêté, chemin faisant, au couvent des dominicains de Zabialy, et j'ai adressé au supérieur un avertissement pareil à celui que j'ai jugé à propos de faire précédemment au dominicain mandé à Dziernowitze.

A mon retour de Dinabourg, j'ai reçu de MM. Losiew et Milos, commissionnés par moi à Dziernowitze, les nouvelles les plus satisfaisantes. Les villageois contrits, de bonne foi, sans aucune contrainte (4), rien que par la confession et la sainte communion, revenaient peu à peu au sein de l'Église ortodoxe. On baptisa quelques enfants qui ne l'ont pas été depuis le mois d'avril dernier, et on dressa un acte séparé. Une députation, composée des apostats les plus endurcis, m'attendait à une station proche de la ville de Polotzk ; elle demandait à genoux mon intercession auprès de Votre Majesté Impériale, pour en obtenir le pardon et l'oubli généreux de leur crime (5). Tous les rapports que j'ai reçus depuis, accompagnés des actes dressés par l'isprawnik de Driza, constatent l'accomplissement progressif, mais assuré, des pratiques religieuses du rite orthodoxe de la part des villageois de Dziernowitze. Des trois apostats, les plus intraitables qui ont été incarcérés par moi dans la prison de Witebsk, deux ont exprimé le repentir à mon retour; ceux-là ont été conduits à confesse et à la sainte communion par moi-même (6).

Dieu m'a aidé ainsi dans l'accomplissement de cette œuvre surprenante que personne, j'ose le dire, n'attendait à Witebsk. C'est un succès d'une importance incontestable tant sous le rapport religieux que politique, que tout le monde suivait avec un vif intérêt. L'apostasie était au point de prendre des proportions considérables, une tournure funeste ; elle menaçait déjà de dissolution l'union de l'Église grecque unie avec l'orthodoxie opérée en 1839. « (*Ces procédés prudents et véritablement chrétiens font grand honneur à M. Stcherbinin*) » (7). Le mal aurait pu être facilement étouffé à sa naissance; mais une indifférence inconcevable, les dispositions inconsidérées des autorités locales, les négligences fatales, telles que l'omission de pourvoir la commission d'enquête de l'original de la réponse du secrétaire d'Etat du département des pétitions, la détention par trop prolongée du principal instigateur de l'apostasie dans la prison de Witebsk sans chercher à l'amener à de meilleurs sentiments, ont dû nécessairement développer et fortifier l'opiniâtreté des paysans. Quoi qu'il en soit, bien que cette malheureuse affaire soit terminée d'une manière favorable, je n'oserais engager ma responsabilité que des faits semblables ne se reproduiront pas à l'avenir, si l'on tarde encore à prendre des mesures sévères, mais équitables, afin de réprimer

---

(4) Il faut que le sénateur compte prodigieusement sur l'inadvertance de l'auguste lecteur auquel son rapport est destiné, ou bien que les mots n'aient pas le même sens en Russie qu'en France. Car lui-même a écrit plus haut des principaux *coupables* : « *Je les ai laissés provisoirement dans les prisons de Witebsk.* On ne voit pas trop non plus ce que vient faire le lieutenant colonel Losiew dans une œuvre de persuasion où « *rien que par la confession et la sainte communion* » les villageois « *contrits* » reviennent en foule à l'orthodoxie.

(5) «... Le lundi, comme les villageois s'assemblaient pour leurs travaux, la police les entoura et les refoula dans l'église. Là, les popes, sans s'inquiéter si l'on était à jeun ou non, si l'on voulait ou si l'on ne voulait pas se confesser, donnèrent une absolution générale et introduisirent de gré ou de force l'hostie dans la bouche des assistants. Il y en eut beaucoup pourtant qui s'opposèrent à cette profanation et parvinrent à s'en préserver, mais cela ne remédia à rien, car tous ceux que le sénateur avait embrassé comme tous ceux qu'on avait refoulés dans l'église, furent comptés pour orthodoxes et inscrits comme tels sur le registre. Pendant plus d'une semaine, on pourchassa ainsi les villageois, en violentant leur conscience. La plupart des habitants du village en passèrent par là et on rebaptisa les enfants. Après quoi on expédia au sénateur un rapport annonçant que tous les villageois de Dziernowitze ayant fait l'aveu de leurs erreurs et en ayant exprimé tout leur repentir, étaient retournés à la religion dominante, *contrits, de bonne foi et convaincus.* »

(6) «... Le troisième, le barbier Vincent... a mis fin à ses jours en se tirant un coup de pistolet dans la nuit du 23 au 24 juillet... »

(7) Cette note de l'Empereur prouve ce qu'un Empereur libéral eût entendu en Russie par des procédés « *véritablement chrétiens.* » Pour nous, le rapport de M. Stcherbinin, lui seul, prouve surabondamment la barbarie de sa conduite, quand nous n'en saurions pas les détails. On voit de quelle nature est cette prétendue réunion faite en 1839 entre les grecs-unis et l'orthodoxie russe. Opérée par la force, elle ne se maintient, depuis vingt ans, que par la force. C'est ce que toute le monde savait; mais le rapport de M. Stcherbinin en est la preuve officielle. Ce qui le prouve mieux encore, c'est que les scènes de Dziernowitze se sont renouvelées depuis plusieurs fois, quoiqu'on se soit proposé alors de faire *un exemple.* Nous citerons, en particulier, ce qui est arrivé à Prozorow, dans le gouvernement de Grodno (Lithuanie) en septembre 1858.

la ferveur des dominicains dans l'œuvre de prosélytisme. Ces dominicains égarent facilement les esprits des paysans crédules, en leur disant que l'on ne peut faire le salut de son âme que dans l'Eglise romaine. Ces mesures sont les suivantes :

1° Le couvent des dominicains, situé près du village de Dziernowitze, se trouve en dehors des états arrêtés, il aurait dû être depuis longtemps aboli aussitôt que le nombre des religieux s'est trouvé abaissé au-dessous du *minimum* déterminé. Néanmoins on s'arrange toujours de manière à faire subsister le nombre prescrit des religieux en remplaçant les sortants par de nouvelles personnes envoyées de tous les points de l'empire. Les dominicains sont tellement assurés de leur longue existence que j'ai vu, lors de ma visite dans ce couvent, de grosses réparations activement poursuivies. Il est urgent d'abolir le plus tôt possible ce foyer de la propagande fanatique [« *supprimer incontinent.* »] (8)

2° Le supérieur du couvent, l'abbé Philippe Mokrzecki se trouvait avant sous la surveillance de la police et (9) fut gracié par un manifeste. Cet ecclésiastique, dans ses sermons, prononcés en idiome ruthénien, combattait toujours les sentiments de dévouement et du respect à l'orthodoxie. Son renvoi imminent du gouvernement de Witebsk, avec l'ordre de n'y plus reparaître, pourrait servir d'exemple salutaire aux autres ecclésiastiques séculiers et réguliers. [«*Exécuter.*»]

3° L'enquête conduite par la commission démontre que le clergé catholique romain admettait en confession et à la réception des sacrements les personnes appartenant à l'Eglise orthodoxe de l'Orient, contrairement à ses engagements écrits, comme l'abbé Ostankowicz, résidant chez M. Eysmont, et l'ecclésiastique de Wolhynie, l'abbé Sawicki. Ce dernier administra le sacrement de baptême, selon le rituel catholique romain, aux enfants d'un villageois, sans tenir compte de ce que le métropolitain Holowinski avait répondu par un refus absolu à la demande de ce villageois sollicitant la permission d'entrer au sein de l'Eglise catholique avec sa famille, adressée encore en 1854 et confirmée depuis par le métropolitain actuel Mgr Zylinski (10). Si l'on ne juge pas opportun de traduire ces deux ecclésiastiques devant la justice, il est nécessaire, dans tous les cas, d'enjoindre sévèrement à tout le clergé catholique romain, qu'il ait à s'abstenir désormais de ces manœuvres illégales sous peine de renvoi imminent du pays. Et comme ce clergé pourrait alléguer son ignorance dans cette matière, il est nécessaire d'exiger de la part des ecclésiastiques du gouvernement de Witebsk, de même que de ceux qui seront nommés à l'avenir, leurs obligations par écrit en ce qu'ils n'admettront en confession et n'administreront de secours de la religion qu'aux personnes de leurs paroisses qui peuvent présenter des certificats légaux constatant leur culte (11).

Je prends la liberté d'annexer à ce rapport quelques observations relativement aux moyens que l'on pourrait appliquer, d'après mon opinion, à l'apostasie collective de villages entiers.

Nos lois pénales sur les instigateurs de l'apostasie sont expresses et formelles. Elles commandent de traduire les apostats devant l'autorité cléricale qui, en cas de résistance, procède avec eux d'après le règlement et les prescriptions de l'Eglise. Il est certain que les instructions du consistoire orthodoxe de Polotzk n'influencent pas l'esprit des fidèles annexés et non pas raffermis dans la confession du culte de l'église d'Orient, dont un bon nombre professait autrefois le rite latin. Les popes grecs-unis, convertis à l'orthodoxie, ont perdu toute estime dans l'esprit public du pays, ils sont considérés généralement comme des renégats. L'archevêque Basile, lui-même, n'en a pas une meilleure réputation, et lorsqu'il s'est agi d'éclairer l'esprit du principal instigateur de l'apostasie, Sa Grandeur, après avoir mûrement pesé tout ce qui s'était passé et examiné les conseils donnés aux convertis et aux incorrigibles, s'adressa au gouverneur avec prière de ne les traduire par devant le Consistoire que lorsqu'ils auraient témoigné le repentir le plus sincère et fait l'aveu de leur crime (12). Les

---

(8) Dans les négociations du concordat de 1847, il avait été convenu qu'aucun couvent ne serait plus supprimé sans entente préalable avec le siége apostolique. Cependant on en a aboli 35 depuis. Et l'on voit que l'Empereur adopte les conclusions illégales du sénateur, sans paraître se douter que cela souffre la moindre difficulté.

(9) C'est le sort de tout prêtre zélé et instruit en Russie. Cette *grâce* fut accordée sans doute à l'avénement d'Alexandre II.

(10) Nous ne voulons faire ni à Mgr Holowinski ni à Mgr Zylinski l'injure de croire qu'ils aient « refusé » à qui que ce soit, contre les canons, « la permission d'embrasser la vérité catholique. » Seulement, l'assertion du sénateur prouve, qu'en Russie, on se croit le droit d'imposer au clergé catholique ce qui est formellement contraire à sa conscience.

(11) L'oukase demandé par M. Stcherbinin a été en effet rendu et communiqué au collége catholique romain, le 12 novembre 1858.

(12) On voit que l'évêque apostat, craignant de se trouver en face de ses ouailles restées fidèles ou revenues à leur antique foi, ne veut pas s'exposer à rougir devant elles. Il veut donc qu'on n'amène les victimes à son tribunal que lorsque, brisées par la torture, elles auront déjà faibli, et n'auront plus qu'à répéter devant lui un aveu déjà extorqué par la souffrance. O justice de Dieu !

procès des instigateurs et des apostats sont instruits aux tribunaux où siégent des catholiques romains avec de telles lenteurs, que j'ai trouvé quelques affaires de l'apostasie en voie d'instruction depuis dix ans et même davantage. J'ose penser que l'on pourrait dresser à l'usage du gouvernement de Witebsk un règlement spécial, le suivant par exemple :

1° Qu'au cas où une commune ou un village entier ferait défection à l'Eglise orthodoxe, il soit loisible d'envoyer les chefs de famille dans les couvents de la grande Russie afin de les affermir dans la confession du rite grec-orthodoxe. [«*Mettre en exécution s'il y a lieu.*»](13).

2° Qu'il soit formé une commission composée d'un conseiller du gouvernement, d'un officier de la gendarmerie, du juge de paix du district, d'un député ecclésiastique (14). Pour déterminer le degré de la culpabilité, cette commission devra classer les apostats par catégories de dix personnes, et elle dressera la liste au terme fixé et la soumettra avec ses conclusions au chef de la province.

3° Que le gouverneur de la province désigne un chef de police (stanovoï pristav) connu par ses intentions, qui sera chargé de l'exécution des résolutions prises par la commission et de la surveillance immédiate de la conduite des paysans possédés par l'esprit de l'apostasie. Ce *pristav* présidera à l'envoi des apostats portés sur la liste dans les couvents de la grande Russie indiqués par le gouvernement, ayant soin de commencer toujours par les plus endurcis.

4° Enfin, que toutes les fois que dans les affaires de ce genre dans le gouvernement de Witebsk, l'intervention des tribunaux deviendra nécessaire, les causes soient déférées aux tribunaux des gouvernements limitrophes à ceux de la grande Russie. [« *Accepter tout cela pour règle invariable de la conduite, en en donnant la communication au procureur général du Saint-Synode.* »]

Je ne partage pas entièrement l'opinion de nombreuses personnes qui donnent comme une nécessité le remplacement des popes anciens grecs-unis par les popes orthodoxes originaires. Outre que cette mesure serait contraire à la justice, car il se trouve parmi eux des hommes probes et éclairés, envers lesquels l'oukaze impérial commande la clémence apostolique, il ne faut pas perdre de vue que les popes ex-grecs-unis rendent des services incontestables par la connaissance de l'idiome et des mœurs locaux, en beaucoup de matières qui n'ont aucune corrélation avec les dogmes et les mystères de la foi. A mon avis, il serait utile de mettre à la disposition de l'autorité diocésaine un certain nombre d'ecclésiastiques orthodoxes connus par leur conduite exemplaire et leurs lumières. Ces ecclésiastiques seraient choisis par le Saint-Synode, investis du caractère de missionnaires, et chargés par lui de travailler à l'affermissement dans la foi orthodoxe des convertis à l'Eglise orientale. Sans porter atteinte à d'autres cultes religieux, ces missionnaires pourraient, par leurs exemples et leurs sermons, réagir efficacement contre l'influence du clergé catholique qui se propage dans le gouvernement de Witebsk d'une façon lente mais infaillible. Pour assurer la position de notre clergé dans le gouvernement de Witebsk, il est nécessaire de recourir à des moyens décisifs. Il faut le mettre à l'abri des soucis et de besoins de la vie quotidienne pour le rendre tout aux services spirituels de ses paroissiens. C'est là la source vitale de la supériorité des paroissiens catholiques romains comparativement aux paroissiens du rite grec-orthodoxe, et c'est encore un attrait puissant à ces derniers pour les décider à embrasser le rite latin. Les villageois de Dziernowitze, eux-mêmes m'ont souvent saisi de plaintes sur l'impossibilité de satisfaire l'exigeance des popes orthodoxes, qui leur réclament constamment tantôt de l'argent, tantôt des cadeaux et des produits en nature sous prétexte d'étrennes. [« *Communiquer ces considérations au procureur général du Saint-Synode et l'inviter à élaborer des propositions conformes qui seront présentées à mon approbation* (15). »]

La construction de nouvelles églises destinées au culte grec orthodoxe, de même que la réparation des églises détériorées par la vétusté, doivent faire l'objet d'une attention particulière. La correspondance très-volumineuse qui a été faite en temps différents au sujet de cette affaire, n'aboutit qu'à des propositions stériles pour engager des propriétaires, par écrit, à la construction et à l'entretien des églises orthodoxes. Ces propriétaires sont des catholiques pour la plupart, et ne s'occupent que de leurs églises. Pendant ma tournée dans le pays, j'ai eu maintes occasions de consta-

(13) Le sénateur provoque ici la ruine de la famille et la torture indéfinie de son chef.

(14) Il faut remarquer qu'ici, comme partout en Russie dans les affaires ecclésiastiques, les ecclésiastiques n'interviennent et ne sont nommés qu'après les officiers civils et les gendarmes.

(15) Nous sommes heureux de recevoir de la bouche de M. le sénateur Stcherbinin la confirmation de ce que nous savions déjà de la supériorité du clergé catholique sur le clergé schismatique, et de l'affreuse et dégoûtante vénalité des popes, provoquée surtout par le dénûment où les laisse le gouvernement russe après leur avoir, il y a un siècle, volé tous leurs biens, sous le prétexte (donné par Catherine et renouvelé par Nicolas dans un oukase du 25 décembre 1841 qui dépouilla le malheureux clergé conv[illegible] en 1839) *de les décharger*, dit l'oukase, *des soins incompatibles avec leur état ecclésiastique.*

ter un contraste déplorable entre l'état des unes et celui des autres (16). Cette circonstance ne peut manquer d'exercer une influence fâcheuse sur l'esprit du peuple, accessible toujours et partout à des impressions extérieures. Dans l'administration des domaines d'Etat du gouvernement de Witebsk, se trouvent déposées des propositions utiles, relativement à la construction des églises orthodoxes dans les domaines d'Etat. Il serait à désirer qu'avec le concours du gouvernement et la coopération du gouvernement de cette administration, l'on puisse faire le choix d'un homme pleinement consciencieux et pénétré de l'utilité et de l'avantage d'appliquer ces propositions au domaine privé.

Pour compléter les sacrifices pécuniaires du trésor public, on pourrait tant soit peu imposer des villageois d'une contribution individuelle, afin de former un capital spécial qui porterait le nom du capital ecclésiastique. Un comité serait institué pour présider à la distribution de ce capital et aux travaux duquel prendrait part le fonctionnaire dont il est question plus haut. Certaines sommes de ce capital seraient assignées aux presbytères et aux salaires des ouvriers employés à la culture des terrains qui en dépendent. Une pareille contribution serait payée par les villageois en échange des prestations en nature, qui sont une charge et un empêchement dans leurs travaux agricoles et domestiques. [« *Le ministre de l'intérieur est chargé d'examiner cette proposition pour être présentée sans retard à mon approbation.* »]

ÉMISSION A 245 FR.

DE 40,000 OBLIGATIONS

DES CHEMINS DE FER ROMAINS.

S. S. le Pape Pie IX, par son rescrit souverain en date du 7 mars 1860, a donné à la Société générale des chemins de fer romains l'autorisation de compléter son réseau par la fusion, sous forme de cession avec la Société Pio-Latina, concessionnaire des lignes de Rome à Frascati et de Rome à Ceprano (frontière napolitaine).

En outre, S. S. le Pape a daigné accorder pour la ligne de Rome à Frascati un supplément de garantie de revenus de 300,000 fr.

Qui, ajoutée à la garantie déjà accordée au chemin de Rome à Ceprano de. 1,620,000

Forme une garantie de revenus afférente à ces lignes de. . . . . 1,920,000 fr.

Cette garantie s'ajoute aux revenus déjà assurés par le gouvernement pontifical à la Société générale des chemins de fer Romains.

Enfin le Saint-Père, par ce même rescrit, a autorisé l'émission d'un nouveau capital de 32,000,000 fr. en obligations.

L'assemblée générale des chemins de fer Romains, se conformant au rescrit du Saint-Père, a approuvé, dans sa séance du 25 juillet dernier : 1° l'annexion des *lignes* nouvelles ; 2° la création d'un capital obligations de 32,000,000 de francs.

En conséquence et à valoir sur ce capital :

La Caisse générale des chemins de fer émet :

40,000 obligations de la Société générale des chemins de fer Romains.

Ces obligations rapportent 15 fr. d'intérêt payables les 1er janvier et 1er juillet :

A ROME, à la Banque romaine ;
A PARIS, chez MM. MIRES et Ce ;
A MARSEILLE, chez d° ;
A Lyon, A Bordeaux, A Toulouse, } au syndicat des agents de change.

Ces obligations, remboursables par tirage au sort à 500 fr. chacune, sont émises à 245 fr., avec jouissance du 1er juillet 1860 et payables comme suit :

45 fr. en souscrivant ;
100 fr. dans les dix jours qui suivront la répartition ;
100 fr. du 20 au 30 octobre prochain.

La souscription est ouverte à partir du SAMEDI 11 AOUT.

A ROME, à la Banque romaine ;

A PARIS, chez MM. J. MIRES et Ce, 99, rue Richelieu.

Dans les villes où il y a des succursales de la BANQUE DE FRANCE, on peut verser au crédit de MM. J. MIRES et Ce.

La clôture de la souscription est fixée à samedi prochain 18 août.

---

(16) Encore un aveu précieux : les églises catholiques sont bien tenues, par le zèle des fidèles ; celles du schisme sont délabrées, parce que le gouvernement seul en est chargé, et que le zèle des fidèles, spoliés suffisamment par les popes, fait complétement défaut.

Actes officiels.

Par décret du 11 rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, ont été nommés chevaliers de l'ordre de la Légion d'honneur :

Mgr Bara, évêque de Châlons; Mgr Darbois, évêque de Nancy; Mgr Fillion, évêque de Saint-Claude; MM. Bravard, vicaire général de Sens; Cortet, vicaire général de Nevers; Courcelles, vicaire général de la Rochelle; Gilbert, vicaire général de Coutances; Vincent, vicaire général de Laval; Carron, vicaire général honoraire de Versailles; Moret, chanoine du chapitre impérial de Saint-Denis; Nogret, curé de Loches; Firmin, aumônier de l'hospice d'Arles; Alph. Durand, architecte diocésain, rapporteur près le comité des inspecteurs généraux des travaux diocésains.

— Par un autre décret du même jour, également rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, ont été nommés chevaliers de l'ordre impérial de la Légion d'honneur :

MM. Brun, pasteur, président du consistoire de l'Eglise réformée de Dieu-le-Fit (Drôme); A. Ratisbonne, président du consistoire israélite de Strasbourg.

FAITS DIVERS

On écrit du camp de Châlons, le 14 août, au *Moniteur* :

La grande manœuvre qui devait avoir lieu ce matin a été contremandée à cause du mauvais temps.

Dans la journée, l'Empereur, accompagné de S. Exc. le maréchal comte Randon, ministre de la guerre, est allé visiter l'installation des deux régiments qui viennent d'arriver pour remplacer, dans la division Marulaz, les deux régiments partis pour la Syrie.

Sa Majesté a parcouru les campements et les jardins que, par ses ordres et ses soins, chaque corps a établi en arrière de son front.

L'Empereur a visité ensuite les établissements de l'administration et les ambulances, dont il a pu constater la bonne entente et la bonne tenue.

Dans cette inspection pleine de sollicitude pour le bien-être du soldat, l'Empereur a pu se convaincre par ses yeux de l'excellent et remarquable état sanitaire des troupes.

Ce soir, grand feu d'artifice offert par l'armée, et retraite aux flambeaux sonnée par les musiques réunies de tous les régiments.

Le front de bannière est illuminé de mille feux, et le camp offre un aspect pittoresque et saisissant. Tous les soldats se sont portés aux alentours du quartier impérial, et célèbrent la Saint Napoléon aux acclamations répétées de : *Vive l'Empereur* ! *vive l'Impératrice* ! *vive le Prince Impérial* !

— Sur la proposition du maréchal ministre de la guerre, 605 militaires condamnés à diverses peines par des conseils de guerre, ont éprouvé les effets de la clémence de l'Empereur.

353 d'entre eux ont obtenu remise du restant de leur peine, et les 252 autres une réduction dans la durée de leur condamnation.

— La réunion du Congrès commercial qui, chaque année, se tient à Dijon, est fixée au lundi, 27 août.

— Le maréchal des logis Renoux (Antoine-Prosper), de la 6e compagnie du 2e bataillon de la gendarmerie de la garde, s'était signalé, le 15 juin dernier, par un acte de courage et de dévouement en se précipitant dans la Seine et en sauvant d'une mort certaine la femme Trottier, mère de famille.

Ce brave militaire vient de faire généreusement, au bureau de bienfaisance de la mairie du 1er arrondissement, le dépôt de la somme qui lui a été remise par le préfet de police comme prime de sauvetage.

— Le sieur Bazoud, garde-champêtre, buvait dernièrement en compagnie du nommé Chazelles, lorsque celui-ci proposa de parier 5 fr. que Bazoud ne lui couperait pas le cou ; en même temps il se mettait en position et appuyait sa tête sur un banc.

Bazoud s'empara d'une hache, et s'en servant comme d'une scie, ne tarda pas à faire à Chazelles une blessure assez grave. Ce dernier se releva brusquement, et une lutte s'en suivit, dans laquelle le blessé eut, en outre, un pied foulé. On a dû appeler un médecin. (*Journal de Montbrison.*)

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

On connaît le vol à *la tire*, le vol à *la carre*, le vol à *l'américaine*, le vol à *l'oncle d'Amérique*, et tant d'autres vols perfectionnés que les progrès de la civilisation ont peu à peu substitués aux vieux vols au couteau, à la massue et au caillou qui ne sont plus usités que chez les peuplades barbares, ou par des scélérats encore plus sauvages, tels que les assassins de Saint-Cyr. Mais l'esprit humain marche avec tant de rapidité dans ces voies hostiles à la propriété, que l'historien et la police ont peine à suivre, *pede claudo*, l'essor de l'imagination des voleurs de toute catégorie.

Qui connaît, par exemple, l'industrie interlope, tout récemment inventée dans notre ville, des *solliciteurs de zif* ? Hâtons-nous de dire que ces nouveaux industriels appartiennent à la nuance la plus édulcorée de la friponnerie. Ce ne sont même pas des escrocs à proprement parler, mais de subtils marchands ambulants qui équivoquent sur les mots, pour amadouer la pratique, sauf à éclaircir ensuite leur véritable sens à coups de poing. Un exemple fera connaître la chose.

Il y a quelques jours, un de ces solliciteurs

de zif, comme ils s'appellent eux-mêmes dans leur argot, exerçait son petit trafic en bas de la côte Saint-Sébastien, en offrant à tous les passants des bas de coton, dont il criait le prix à gorge déployée, mais en faisant exprès de mal prononcer, à *vingt-cinq centimes* la *pièce*. Alléché par ce prodige de bon marché, un ouvrier en achète une paire, la met dans sa poche et offre les 25 centimes. Le marchand refuse et réclame 50 centimes.

— Vous avez crié à 25 centimes la paire!

— Non, la pièce, le bas seul.

— Si, vous avez dit la paire : on ne vend jamais les bas à la pièce. Je vous ai payé, je garde la marchandise.

Des paroles on en vient aux coups. Un camarade du solliciteur de zif accourt lui prêter main forte, pour achever de convaincre l'acheteur. Mais sur ces entrefaites, un tricorne de sergent de ville apparaît à l'horizon, et met en fuite les deux chevaliers d'industrie, qui abandonnent la paire de bas à l'ouvrier triomphant. Il avait gagné vingt-cinq centimes et s'était fait battre pour trois francs.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, à propos de l'ambassade japonaise à laquelle le conseil municipal de New-York avait offert l'hospitalité :

« Nous avons dit que la carte à payer pour la réception de l'ambassade japonaise à New-York s'élevait à 105,000 dollars. Si la cité impériale n'avait eu à entretenir au Metropolitan hotel que les trois Kamis avec leur suite d'officier et de domestiques, les contribuables pourraient s'étonner aujourd'hui d'avoir à solder un si gros mémoire. Mais les Japonais n'étaient pas les seuls à héberger ; il y avait avec eux d'autres Kamis rapaces, venus non de Yeddo, mais du City-Hall, qu'il a fallu aussi nourrir, loger, habiller et surtout abreuver : c'est ce qui explique le chiffre énorme de la carte à payer.

« Il y avait, dit le *Times* de New-York, environ soixante-dix *Japs*, et ils ont passé treize jours parmi nous. Si l'on considère que les deux tiers de ces étrangers n'étaient que des domestiques, on trouvera raisonnable de porter en moyenne à 10 dollars par jour la dépense de chacun d'eux ; mais cela ne ferait pas le tiers du compte de l'hôtel seulement. Il faut se rappeler que le comité des aldermen, composé de dix ou quinze personnes, avait pris aussi des appartements dans l'hôtel, et que ces aldermen, avec tous leurs amis, ont demeuré au Metropolitan tout le temps qu'a duré la visite.

« Il ne faut pas oublier non plus que le champagne, l'eau-de-vie et les liqueurs de toute sorte coulaient à flots pour l'armée altérée des partisans et des admirateurs de ces fonctionnaires. Considérez aussi que chacun de ces derniers avait saisi cette occasion pour s'habiller aux frais du peuple, pour se montrer en public comme ses fonctions le voulaient. Nos lecteurs se souviennent-ils de ces gants jaunes qui semblaient avoir été choisis comme un uniforme par les membres du conseil communal, à l'occasion de la parade? Nous tenons d'assez bonne source que chaque membre du comité avait commandé à cette occasion sept douzaines de gants, se réservant toutefois le droit de les changer contre des gants de dames, s'ils le préféraient. Les gants coûtent cher. »

— Les anomalies atmosphériques ont, comme chacun sait, une corrélation immédiate avec les phénomènes magnétiques du globe ; il est donc tout naturel que la température exceptionnelle qui fait, cette année, de notre été, une sorte de saison des pluies, concorde avec certains désordres électriques.

Ainsi, pendant la journée d'hier, dit le *Journal du Havre*, il s'est produit un orage d'électricité qui a duré assez longtemps. Il en est résulté des perturbations sur nos lignes télégraphiques, et par suite des retards dans la transmission d'un assez grand nombre de dépêches.

— La Conférence des avocats, réunie sous la présidence de M. Plocque, bâtonnier, assisté de M. Jules Favre, bâtonnier élu pour l'année judiciaire 1860-1861, a discuté cette question :

« Le ministère public a-t-il le droit de demander d'office la rectification des actes de l'état civil? »

Rapporteur : Me Arthur Robert.

Mes Gautier de Valbrey et Promageot ont soutenu l'affirmative.

Mes Denaut et Eugène Prévost ont plaidé pour la négative.

Après le résumé de M. le bâtonnier, la Conférence s'est prononcée pour la négative.

La réunion d'hier étant la dernière de l'année judiciaire, dit le *Droit*, M. le bâtonnier Plocque, dans quelques éloquentes paroles, a fait ses adieux à la Conférence.

En lui exprimant tous les regrets qu'il éprouve de se séparer d'elle, il a dit que si quelque chose pouvait les adoucir, c'était la pensée qu'il remettait le jeune Barreau en des mains aussi dignes que celles du nouveau bâtonnier.

De chaleureux applaudissements ont accueilli les paroles émues de Me Plocque, dont les jeunes avocats ont pu apprécier pendant deux années le sympathique dévouement.

— Les tomes I et II des *Moines d'Occident*, par M. le comte de Montalembert, sont mis en vente depuis quelques jours chez les Editeurs Jacques Lecoffre et Cie.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

Le prochain numéro de l'*Ami de la Religion*, tout en conservant la date du 18, ne sera expédié à nos lecteurs qu'après-demain.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

17 août

Le *Nord* prétend connaître le contenu des engagements pris à Tœplitz par le prince de Prusse et l'empereur d'Autriche. Suivant ce journal, rien n'aurait été signé séance tenante; les deux souverains auraient seulement échangé leur parole; mais les engagements pris seraient consignés dans un protocole pouvant devenir l'objet d'une convention ultérieure. Trois points auraient été arrêtés dans cette entrevue :

Par rapport à la question d'Orient, la Prusse et l'Autriche auraient décidé de se tenir avec fermeté sur le terrain du traité de Paris, qui maintient l'intégrité de l'empire ottoman, et de s'entendre à ce sujet avec l'Angleterre;

En ce qui concerne les questions intérieures de l'Allemagne, l'Autriche aurait fait d'assez larges concessions à la politique prussienne;

Enfin, relativement aux affaires d'Italie, le prince de Prusse aurait reconnu l'importance de la possession de la Vénétie pour l'Autriche, et il se serait engagé à prêter l'appui des forces prussiennes pour la conservation de cette province le jour où le mouvement cesserait d'être exclusivement italien et où une puissance étrangère prendrait part à la lutte.

Par un dernier article, le Prince-Régent aurait promis d'employer toute son influence près de l'empereur Alexandre, pour amener une réconciliation entre les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

Nous ne saurions dire quel degré d'exactitude peuvent avoir ces informations, qui ne pèchent pas, du reste, par l'invraisemblance.

L'existence d'une Note autrichienne au Piémont est toujours controversée. Les journaux garibaldiens refusent d'y croire, et cela se conçoit; si la ferme attitude qu'on prête au cabinet de Vienne se confirmait pleinement, la réussite ultérieure des plans révolutionnaires se trouverait gravement compromise.

Notre correspondance de Turin affirme l'existence de la note qui préoccupe si vivement l'opinion, et elle croit pouvoir ajouter que la Russie aurait complétement approuvé les résolutions du cabinet autrichien en cette circonstance.

La *Gazette d'Elberfeld* parle également d'un rapprochement entre l'Autriche et la Russie, opéré par les bons offices de la Prusse.

Une correspondance de St-Pétersbourg annonce que les négociants israélites de cette capitale ont fait remettre au ministre des affaires étrangères une somme de 2,000 roubles comme premier versement de leur souscription pour les chrétiens d'Orient.

Les dernières dépêches d'Italie démentent formellement la nouvelle d'un prétendu débarquement d'un corps de six à huit mille garibaldiens en Calabre. Jusqu'à la date du 11, il n'y avait eu que de petits débarquements sans importance, composés chacun d'une soixantaine de volontaires.

A Naples, les comités électoraux ont été dissous.

Le roi de Portugal a clos en personne, le 4 août, la session des Cortès. Le Roi a terminé son discours en constatant avec satisfaction que « les institutions constitutionnelles contribuent de plus en plus à assurer la prospérité de la nation. »

Une dépêche adressée de Cattaro au *Moniteur* annonce que le Sénat et le peuple monténégrins, convoqués à Cettigne, ont proclamé Nicolas Petrowich Niegosch prince du Montenegro.

18 août

La vérité est lente à se produire sur le fait d'une communication comminatoire de l'Autriche au Piémont. Plusieurs journaux, notamment le *Nord*, continuent d'en nier

l'existence, et le *Courrier du Dimanche* prétend recevoir de Berlin l'assurance que non-seulement le cabinet de Vienne n'a adressé à celui de Turin aucune communication de ce genre, mais qu'il n'a envoyé aux puissances européennes aucune nouvelle circulaire relative aux affaires d'Italie.

Cependant la remise d'une note au gouvernement piémontais est affirmée de rechef par des journaux de Turin eux-mêmes, et les lettres d'Italie attestent qu'on y croit généralement de l'autre côté des Alpes.

En même temps les journaux autrichiens publiés en langue italienne à Vérone, à Trieste et dans d'autres villes, tiennent un langage des plus menaçants, et annoncent tous les jours la rentrée prochaine de la Lombardie sous la domination de ses anciens maîtres. Ainsi que le remarque le *Journal des Débats*, il est difficile de croire que ce langage soit en désaccord avec les vues du gouvernement.

Enfin les feuilles qui, comme l'*Opinione*, ont démenti l'existence de la fameuse note, rapportent qu'il est question d'un manifeste sur les affaires d'Italie, que l'empereur d'Autriche publierait le 18 de ce mois, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, sous la forme d'un discours adressé aux grands corps politiques de l'Empire. Une correspondance de Berlin fait mention du même bruit. Si le fait se réalise, on se serait seulement trompé sur la forme, mais le fond serait vrai.

Quoi qu'il en soit, un point sur lequel tout le monde paraît d'accord, c'est que la situation en est arrivée à une extrémité telle que des conflits prochains et décisifs semblent presque inévitables.

Le *Times* le déclarait hier. C'est aussi le sentiment de l'*Indépendance belge* et de la *Revue des Deux-Mondes*, et de tous ceux qui voient le véritable état des choses. C'est égalcment la crainte du *Constitutionnel*, qui fait entendre aujourd'hui le cri d'alarme aux Italiens.

« L'Italie, dit ce journal, entre dans la période la plus critique et la plus décisive de sa régénération. Elle joue désormais, sur une seule carte, et sans s'en rendre compte, sa perte ou son salut. Engagée comme elle l'est dans la voie où vient de la précipiter l'expédition de Garibaldi, elle sera libre, sous deux mois, et complétement indépendante, ou bien l'Autriche règnera de nouveau, et cette fois « de Messine à Turin. »

Telle est l'alternative que présente le *Constitutionnel* aux réflexions de ses amis de Turin, et son langage trahit d'assez vives appréhensions.

Il paraît, suivant le même journal, que le gouvernement piémontais se montrerait assez soucieux de cette perspective, et qu'il commencerait en même temps à s'inquiéter enfin « du développement extraordinaire que prend dans toute la Péninsule l'influence du dictateur de Palerme, influence rivale qui grandit à côté de la sienne, qui n'accepte pas de direction, qui *rompt* en visière avec toutes les convenances politiques et qui prétend achever à elle seule, à sa guise, l'émancipation de l'Italie. »

Garibaldi, en effet, poursuit résolûment ses plans, sans se préoccuper des embarras que peut susciter sa marche à ceux qui voudraient l'arrêter après l'avoir lancé. S'il faut en croire une dépêche de Turin, 1,500 garibaldiens seraient débarqués en Calabre et se seraient joints à une troupe de 2,000 insurgés campée dans les montagnes. A Naples, on continuait énergiquement les préparatifs de défense.

On sait que le comte d'Aquila, oncle du Roi, soupçonné de vouloir se faire un parti pour arriver à une lieutenance générale du royaume, a été exilé. Une dépêche de Marseille annonce l'arrivée du prince dans ce port. Le comte d'Aquila doit se rendre à Paris et à Londres.

Les nouvelles informations de la presse sur l'entrevue de Tœplitz confirment celles que nous avons données hier. Suivant les lettres adressées de Berlin au *Courrier du Dimanche*, la Prusse aurait, en effet, reconnu que la possession de la Vénétie par l'Autriche et la conservation à cette puissance du quadrilatère sont indispensables à la sécurité de l'Allemagne ; et les deux cabinets de Vienne et de Berlin auraient adressé à ce sujet des circulaires aux différentes cours de la Confédération pour leur faire connaître les résultats de l'entrevue.

Une correspondance de Berlin ajoute que

l'empereur François-Joseph ferait prochainement une visite au Prince-Régent, et que ces deux souverains auraient à Cobourg une entrevue avec la reine d'Angleterre.

Nous recevons de Beyrouth et de Palestine de nouvelles lettres dont les informations confirment la complicité trop évidente des autorités turques dans les massacres de Syrie.

Lord Palmerston, qui a sans doute ses raisons pour être aveugle, refuse de croire à la connivence des agents de la Porte ; et il n'a pas craint d'exprimer, hier encore, au Parlement anglais, une opinion contre laquelle protestent avec tant de force la vérité des faits et la conscience publique. Lord Palmerston n'accuse pas les pachas; pour lui, il est certain que les Maronites ont été les agresseurs, et que toutes les horreurs qui ont ensanglanté le Liban sont dues plutôt à l'absence d'autorité qu'à la complicité des Turcs. — De pareilles assertions ne se réfutent pas.

Le chef du cabinet anglais a ajouté que lord Dufferin, commissaire britannique, et les autres commissaires avaient reçu la mission d'étudier l'état du pays et de proposer ensuite aux puissances un système de gouvernement capable de prévenir le retour de ces sanglants désastres et d'assurer le repos et le bien-être du pays.

On a des nouvelles directes de Beyrouth du 5. A cette date, la ville jouissait de la tranquillité la plus complète, mais la situation était toujours grave dans les autres parties de la Syrie. Dans les environs de Damas et dans la montagne, il y avait chaque jour de nouveaux attentats partiels contre la vie et les propriétés des chrétiens.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Turin, 18 août.

L'*Opinione* a reçu des dépêches de Naples du 16, qui annoncent que 1,500 garibaldiens ont débarqué dans les Calabres. Ils se sont joints à des insurgés au nombre de 2,000 retirés dans les montagnes.

Naples est tranquille; les préparatifs de défense continuent. L'avocat Léopardi est nommé ministre à Berlin.

Londres, 17 août.

Lord Palmerston, répondant à M. Kinnaird, dit que lord Dufferin a reçu des instructions pour délivrer les femmes vendues par les Druses. Les pachas ont été renvoyés de Constantinople en Syrie, où l'évidence peut être prouvée plus facilement contre eux.

L'affaire est due plutôt à l'absence d'autorité qu'à la complicité criminelle des Turcs. Il est certain que les Maronites ont été les agresseurs. Lord Dufferin et les autres commissaires ont mission d'examiner l'état du pays pour proposer un système de gouvernement favorable au bien-être du peuple et qui pourrait prévenir le retour de ces drames sanglants.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

On lit dans la *Patrie* :

On nous écrit de la côte de Syrie, que M. de La Roncière Le Noury, commandant de la division navale du Levant, avait visité Jérusalem, Bethléem et plusieurs autres villes de la Palestine. Il a été reçu partout avec la plus vive sympathie.

Sa présence a produit un excellent effet. M. de La Roncière s'est embarqué le 3 à Jaffa sur la frégate-mixte la *Zénobie*, pour retourner dans l'archipel, et de là au Pirée. — *A Tranchant.*

On nous écrit de Turin, 15 août :

Le ministère Cavour est fort ému depuis la remise de la note autrichienne. Si Garibaldi met le pied sur le territoire napolitain, l'Autriche marche immédiatement sur Naples en traversant les Etats romains ; et, certes, ce ne serait pas l'armée piémontaise qui pourrait l'arrêter dans l'état de désorganisation et d'indiscipline où elle se trouve.

Cette politique énergique a d'autant plus surpris le cabinet de Turin, que jusqu'à présent on avait cru que le roi de Naples était abandonné de l'Europe.

Ce mystère est facile a expliquer. La déclaration du comte de Rechberg est la conséquence de ce qui s'est passé à Tœplitz, et je crois pouvoir vous ajouter, malgré les assertions du *Nord* et de l'*Indépendance belge*, que la Russie a complétement acquiescé à la marche du cabinet autrichien. La Russie est restée longtemps inerte. Il y a plus : dans le principe, lorsqu'on se bornait à frapper sur l'Autriche, elle restait dans le *recueillement* que beaucoup de gens considéraient à tort comme une abdication politique. Mais dès que la Russie a vu que le Piémont, par sa conduite hypocrite, se mettait à la tête de la révolution, et qu'il ne s'agissait plus seulement de frapper sur l'Autriche, mais de renverser les gouvernements *légitimes* italiens, les yeux de la Russie se sont ouverts, et je crois pouvoir vous assurer qu'elle marche d'accord avec toute l'Allemagne.

La semaine dernière les agents russes et autrichiens s'étaient rendus incognito à Gênes pour assister à l'embarquement d'environ 3 mille volontaires qui d'abord devaient se rendre dans les États du Pape et qui provisoirement sont dirigés vers la Sicile. L'embarquement a eu lieu le 10 en présence d'un commissaire du gouvernement piémontais, le sieur Guido Borromeo, secrétaire de M. Farini, qui n'avait d'autre mission que d'engager ces messieurs à ne pas débarquer à St-Stephano.

L'attitude de l'Autriche a modifié la marche du Piémont. Le ministère Cavour a dépêché à Garibaldi son ami Bertani dans le but de lui faire comprendre le danger d'un débarquement en Calabre. Bertani, effrayé est parti en hâte et est allé rejoindre le comité garibaldien, dans lequel se trouvent secrètement Flotte, ancien député condamné de Juin, et Bernard, le complice d'Orsini, acquitté par le jury anglais.

Beaucoup de personnes pensent ici que l'intervention autrichienne amènerait celle de la France. C'est là une profonde erreur. Tant que l'Autriche n'attaquera pas la Lombardie, la France n'interviendra que très-modérément.

Voici le plan dont on s'occupe très-sérieusement aujourd'hui : Le roi de Naples se retirant à Gaëte, les Autrichiens marchent sur Naples. L'armée piémontaise étant incapable d'arrêter sa marche, on suppose que la France jetterait alors quelques régiments à Florence et à Livourne, et proposerait le *statu quo*, en évoquant le règlement de la question italienne à un congrès européen, à la suite duquel la France obtiendrait probablement la reconnaissance officielle de l'annexion de Nice et de la Savoie.

Les journaux de Paris, et le *Siècle* en particulier, prétendent que Mazzini n'est pas en Italie. Jamais au contraire le rôle de Mazzini n'a été plus actif. Il y a quinze à vingt jours, Mazzini était en conférence à Gênes avec son ami Bertani, puis il est retourné ostensiblement à Florence, où il a réuni ses amis chargés d'organiser l'expédition projetée contre l'Ombrie et les Marches. Lorsque Mazzini était à Bologne, fin juillet, il a déclaré que si le parti italien ne montrait pas la plus grande énergie, la cause du peuple était en péril par suite des intrigues de la diplomatie.

On parle de la retraite de M. de Cavour. Ce bruit n'a rien de fondé.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Naples, 11 août :

Je commence par les actes officiels : — Le *Giornale constituzionale del Regno* a voulu hier au soir rassurer la population, relativement aux mesures qu'on aurait prises pour la défense de la ville, et voici ce qu'on lisait en tête de la feuille officielle :

« On a répandu des bruits de dissensions « surgies au conseil des ministres, à propos « de prétendues mesures à adopter pour la sûreté de la capitale, et plus particulièrement « pour la garde nationale. Nous sommes autorisés à déclarer que ces bruits sont tout à « fait faux, que le plus parfait accord règne « entre les ministres, et qu'aucune dissension « n'a eu lieu sur ce sujet. »

Le même journal raconte de la manière suivante le débarquement des garibaldiens dans les Calabres, ce débarquement, que quelques-uns de vos journaux annoncent régulièrement une fois par semaine, depuis bientôt deux mois.

« On nous mande de Reggio que la nuit du « 8 au 9, le fil télégraphique a été rompu à « Bagnare; que le commandant d'Altafiumana « avait aperçu dans la plaine de Matiniti des « bandes ennemies. A deux heures du soir, le « fil électrique était rétabli, et on prenait toutes « les dispositions nécessaires pour repousser « une invasion. En effet, la tentative de s'emparer de la position d'Altafiumana avorta, « car les troupes royales cantonnées dans cet « endroit s'y sont opposées avec succès ; de « même ils ont repoussé énergiquement des « volontaires qui voulaient débarquer par « groupes près de Cannitello. Deux cents garibaldiens ont réussi seuls à débarquer et à se « jeter dans les campagnes, mais les soldats « leur ont donné la chasse, les ont poursuivis « sans les quitter un instant, et dispersés.

« Ces populations n'ont répondu aucunement aux excitations des volontaires ; au « contraire, elles ont montré une attitude des « plus louables. Dans tout le reste de la province, l'ordre public est parfait ; et dans le « district de Reggio même, la tranquillité n'a « pas été troublée un seul instant. »

Quelques lignes de commentaires : les bruits démentis par la première de ces deux notes, ne sont pas aussi dénués de fondement que la feuille officielle le déclare. Je suis à même de vous assurer qu'au dernier conseil des ministres, un membre du cabinet a proposé le désarmement général des citoyens, y compris la garde nationale; qu'un autre ministre deman-

[illegible] la construction de fortes barricades pour s'opposer à une invasion de garibaldiens; mais M. Liborio Romano, ministre de l'intérieur, a vivement combattu ces deux propositions; en outre, il a proposé de faire défendre les forteresses par la garde nationale, pour laisser, a-t-il dit, toute la troupe libre de pouvoir résister aux tentatives garibaldiennes. Le Roi a ordonné qu'on ne prît pas de nouvelles dispositions, et qu'on se bornât à faire appel en son nom à la loyauté et à l'honneur du peuple napolitain. C'est à la suite de cette volonté exprimée par le jeune souverain, que le journal officiel a publié la note dont je vous ai donné le texte plus haut.

Quant à la seconde note, voici ce que je puis vous dire et que je tiens de source non suspecte. Les Calabrais ne sont pas garibaldiens; il y a bien des têtes exaltées dans la bourgeoisie, surtout parmi les jeunes gens, pour la plupart des étudiants ou des ambitieux; mais le peuple, mais les paysans, les vrais Calabrais, ne sont que des Calabrais, et ne veulent être autre chose. Je dirais même qu'ils ne se croient pas des Napolitains; à plus forte raison ils ne seraient pas des Italiens, du moins dans l'acception politique de ce mot, qui maintenant n'est plus une expression relative à la géographie ou à la langue, mais au projet d'annexion de tous les Etats de la Péninsule au Piémont.

Voici maintenant ce qui se passe à Naples: Le journal officiel prétend que l'accord le plus parfait règne entre les membres du cabinet. Soit. Je crois cependant que ce touchant accord est tant soit peu troublé par cette simple divergence: à savoir que les uns sont pour le Piémont, les autres pour le roi de Naples, tout en étant fidèles, bien entendu, à la nouvelle forme de gouvernement; que quelques-uns, enfin, ne sachant pas ce qui peut arriver, ne se prononcent qu'à demi, pour être bien avec les deux partis. A cela près l'accord est parfait.

Des comités électoraux s'organisent de tous côtés. Ici on exagère tout: on avait commencé par exagérer l'abstention; on exagère maintenant le zèle. On ne voulait pas d'élections; on les précipite. Il faut croire que l'air volcanique qu'on respire à Naples stimule cette population méridionale et la fait si passionnée. On se presse, on se réunit, on discute, on se dispute, on fait les cent coups pour remplir l'urne électorale. Que va-t-il sortir de cette boîte de Pandore? la liste des députés? Je crois qu'il en sortira plutôt celle des annexionnistes les plus ardents. Un député qui ne serait pas *unitaire* n'aurait pas deux voix. Il risquerait d'être appelé suppôt du pouvoir, traître, agent de la camarilla, etc.—Il peut arriver cependant, et je le crois fort probable, que le ministère, en prévoyant une Chambre garibaldienne, n'ajourne les élections. C'est ce qui lui reste à faire. Que dites-vous des élections qu'on suivait presque sous les yeux de Garibaldi? car, le dictateur sicilien s'est montré dans les eaux du golfe sur un aviso de l'escadre de l'amiral Persano (je donne ce dernier détail sous toutes réserves); et qui sait, il y est peut-être encore au moment où je vous écris.

En attendant, une nouvelle panique s'est emparée de la classe la plus aisée. L'émigration a commencé et ne paraît pas vouloir s'arrêter. On craint le débarquement des garibaldiens; on craint la résistance des troupes; on craint le bombardement; on craint le pillage des lazzaroni; on craint la réaction; et, ce qui pis est, la moitié de ces craintes sont peut-être fondées. Le général Bosco a pris le commandement du château de Saint-Elme qui domine la ville; Bosco est un courageux et loyal militaire; il a une revanche à prendre; et cette fois il est chez lui.

Un journal napolitain, l'*Iride*, effrayé de cette émigration en masse, vient de publier ce matin un article dans lequel il conseille aux bons citoyens à ne pas déserter le pays. — « Cette émigration précipitée, dit-il, engendre la méfiance et l'effroi; elle arrête le commerce, cause la stagnation des affaires; de là, le mécontentement du peuple, la misère et tout ce qui s'en suit. » Mais la panique ne continue pas moins. Il lui faut autre chose que la parole des publicistes.

Le Roi s'efforce de rétablir la confiance; il sort tous les jours en promenade avec le jeune prince; il se montre le plus qu'il peut au peuple et à l'armée. Il passe de longues revues au Champ-de-Mars; il harangue les troupes; il signe des masses de décrets pour mettre ce qu'on appelle ici des hommes nouveaux, *uomini nuovi*, au pouvoir. Les colonnes de la feuille officielle en sont couvertes tous les jours. Mais on a fait le vide autour de lui, et le seul trait d'union entre le souverain et les populations est représenté par ce petit groupe d'hommes dont se compose le cabinet, et qui sont à la veille de devenir suspects aux yeux des unitaires, si la plupart ne le sont pas déjà. On n'a plus voulu de l'amiral Del Re; le Roi a dû l'éloigner et mettre à sa place l'amiral Jauch, major-général de marine. Il suffit de témoigner de la fidélité ou plutôt du simple attachement à la monarchie ou au monarque pour tomber. Le lendemain un décret inséré dans le *Giornale Costituzionale* vous apprend que tel

ou tel personnage, hier encore considéré comme un très-honnête homme, a été destitué, ou du moins éloigné de la Cour. Le peuple avait suspecté la sincérité de ses intentions.

Les princes, oncles du Roi, ne sont pas tous de la même opinion politique. Le comte de Syracuse affecte un libéralisme excessif. Il est nettement Piémontais. L'autre jour, aux obsèques du général Pepe, dans l'église des Fiorentini, la foule lui a fait une ovation. — Le comte d'Aquila veut sauver la dynastie, et il appuie de toute son influence la nouvelle forme du gouvernement; mais il a affaire à une marine qui se plaît à discuter les ordres des supérieurs, et qui ne se borne pas à les discuter. M. Alphonse Ravone commandait une frégate, il reçut l'ordre de se porter à Torre di Faro. Il refusa. Il fut destitué. La marine en masse demanda qu'on le réintégrât. — En revanche, les désertions n'ont pas continué. A part l'affaire du *Veloce*, qui fait toujours parler de lui, aucun autre cas de cette nature ne s'est vérifié. — Enfin le prince D. Francesco di Paola fait embarquer sa femme et ses enfants pour se rendre, dit-on, à Trieste.

J'entends parler ici de deux envoyés de Garibaldi ou plutôt du gouvernement sicilien, — car c'est ainsi qu'ils s'annoncent, — et qui viennent demander *officiellement* (le mot est étrange) au gouvernement napolitain un million et demi de ducats (environ 7,000,000 de francs) qui sont dus par la banque de Naples à celle de Messine, et qui appartiennent à des particuliers. Ce seraient des dépôts. Un des deux envoyés est le caissier de la banque de Messine. Le ministère discute et avise. La question n'est pas encore résolue. Vous voyez que la Sicile traite déjà de gouvernement à gouvernement avec Naples.

L'armée (je demande pardon de ne mettre aucun ordre dans ma lettre), l'armée est plus compacte qu'on ne pense. Sous un faux air de fraternisation avec la garde nationale, elle cache une juste rancune. Humiliée en Sicile, elle veut se relever. Se battra-t on ou non? Toute la question est là. Quoi qu'il en soit, le Roi est décidé à résister. Quant aux unitaires, ils voudraient précipiter les événements; ils comptent sur un *fait accompli*. Ils craignent surtout le cabinet de Vienne. — « Hâtons-« nous, hâtons-nous, s'écrient-ils, ou nous ne « serons plus à temps ! » — Et ils publient de nouveaux journaux, ils achètent des armes, ils courent au comité d'élection, ils écrivent aux provinces, — et les provinces ne répondent pas.

Un mot sur la Sicile: Elle est bien changée; l'enthousiasme est refroidi; Garibaldi n'étant plus là pour l'entretenir, il faiblit tous les jours davantage. Pas d'argent, pas d'organisation; des troubles, des mécontentements, de nouveaux impôts, la conscription, le service militaire; tout cela n'est pas de nature à rendre très-heureuses ces populations. Il y a bien le *statut sarde*; mais on ne monnaye pas un statut quel qu'il soit.

P. S. — Je rouvre ma lettre pour vous annoncer (mais encore sous toute réserve) que de graves événements vont avoir lieu au plus tôt. La solution n'est pas lointaine. Un débarquement serait imminent. En face de ces dangers, nous aurons un coup d'Etat, où des mesures très-énergiques seront prises par le gouvernement. J'ai entendu parler d'un ajournement des élections et même de mettre la ville en état de siége. Ceux qui d'ordinaire sont le mieux informés ne croient pas à cette dernière mesure. Je l'ai eue cependant de bonne source. Mais, grand Dieu! qu'est-ce que l'état de siége lui-même avec un comité révolutionnaire qui fonctionne régulièrement, ouvertement, et presque officiellement?

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Pise, 10 août :

Je vous ai, il y a peu de temps, raconté l'arrestation du cardinal-archevêque de Pise. Je suis heureux aujourd'hui de pouvoir vous raconter son retour et les témoignages généreux, pleins de cœur et d'élan, qui ont accompagné l'accueil de ses fidèles. Quoique annoncé par une lettre pastorale pleine d'onction et de tendresse, qui fut lue par tout le monde avec avidité, le cardinal arrivait au milieu de nous d'une manière inattendue dans la soirée du 31 juillet dernier. Je dis inattendue, car il ne voulut faire connaître ni le jour ni l'heure de son arrivée, pour ôter à qui que ce fût l'occasion de démonstrations populaires qu'il repousse énergiquement.

Ainsi se seront trouvées satisfaites les autorités locales qui, peu de jours auparavant, appelant auprès d'elles les curés de la ville et des campagnes, leur montraient une circulaire du gouvernement qui défendait expressément de sonner les cloches à l'occasion du retour de Son Eminence, menaçant l'infraction des peines les plus graves.

Je ferai remarquer ici la contradiction singulière qui se manifeste avec la fameuse dépêche du *Moniteur toscan*, qui assurait que le peuple avait applaudi à l'arrestation du cardinal.

Le lendemain, Son Em. se rendit de bonne heure à la cathédrale pour célébrer la messe à l'autel de la sainte Vierge. Son arrivée était encore inconnue à la plus grande partie de la population et du clergé. Pourtant, quand il entra dans l'église, un nombre considérable de laïques se trouvèrent présents. A son entrée, les chanoines se jetèrent à genoux et, les larmes aux yeux, lui baisèrent la main. Le cardinal était visiblement ému.

Cependant la nouvelle que l'archevêque célébrait la sainte messe à la cathédrale s'étant répandue dans la ville, le nombre d'assistants commença à s'accroître, et un grand nombre de fidèles s'assit à la sainte table. Le divin sacrifice achevé, comme par un mouvement général et spontané, on entonna l'hymne du remerciement, le *Te Deum*. Vous pouvez penser en ce moment combien tous les cœurs furent émus. La majesté de ce chant, mêlé aux sévères harmonies de l'orgue qui retentissaient sous les vastes voûtes du temple, avait comme son écho au fond des âmes et en arrachait des pleurs.

Oui, nous pleurions! C'était un moment solennel celui où un pasteur adoré, après une absence forcée, et qui menacait d'être indéfiniment prolongée, se trouvait de nouveau au milieu de ses chers enfants et priait avec eux dans son premier sanctuaire.

Avant de sortir, il se retourna vers les chanoines qui l'entouraient et qui voulaient encore lui baiser la main. Mais voici que le cardinal, leur ouvrant les bras, les serra l'un après l'autre sur son sein dans un tendre embrassement. A son retour au palais de l'archevêché, on vit alors véritablement éclater une des plus cordiales, des plus sincères démonstrations. On parle beaucoup aujourd'hui de la volonté du peuple et de ses manifestations, et néanmoins si nous voulions rechercher le ressort qui le pousse sur la place publique, nous y trouverions le plus souvent des millions jetés à pleines mains. — Ici, au contraire, sans la moindre intrigue d'aucune sorte, on vit, pendant plus de huit jours, le clergé et le peuple, les nobles et les plébéiens se disputer l'entrée pour offrir leurs respects et leurs félicitations au cardinal.

La première visite fut celle du chapitre de la cathédrale, qui se rendit en corps au palais de l'archevêché. Ensuite les curés de la ville et tout le clergé. Dans le cours de la même journée, il recut l'archevêque de Lucques et l'évêque de Massa, et les jours suivants, l'archevêque de Sienne, les évêques de Colle, de Livourne et de Pescia.

Ce fut une chose émouvante ensuite de voir les curés et les prêtres de la campagne et tout le diocèse venir dans la ville sans être arrêtés par l'éloignement, ni la vieillesse, ni la maladie.

Ce ne fut pas tout. Les diocèses voisins, tels que Lucques et Livourne, envoyaient des députations de prêtres.

Enfin, je dois vous parler de la partie laïque de la ville. Non-seulement la partie choisie et éclairée est allée visiter le cardinal, mais le bas peuple est accouru en foule, empressé de revoir son pasteur. Ne croyez point que j'exagère.

Dans la confiance que le cardinal recevrait quiconque se présenterait, une masse de peuple, des hommes, des femmes, des enfants montaient le vestibule, et ne furent contents que lorsqu'ils pouvaient dire : « Nous avons parlé à Son Eminence. » Tous veulent avoir le bonheur d'admirer cet homme dont le courage et la constance ont si bien su défendre la liberté de l'Eglise et la conscience des fidèles. Lui, accueille bien tout le monde et, chose merveilleuse, au milieu d'une si grande variété de personnes de toutes conditions, il sait trouver pour chacun une parole qui lui convienne, un mot habilement choisi.

Ce fut une heureuse pensée d'exposer dans le vestibule le grand nombre de présents vraiment royaux qui furent faits au cardinal pendant son séjour à Turin et dans son voyage à Milan, à Gênes, à Savone ; là l'œil se repose avec bonheur ; là on voit encore une preuve de la sympathie et de l'affection que chacun a montrées au cardinal. Là, les bons catholiques du Piémont donnent la main aux catholiques de Toscane afin que cette union les fasse persévérer dans la vraie foi.

J'aurais encore autre chose à vous dire, mais je crains d'abuser de votre bienveillance; je termine. L'âme du cardinal est sereine et tranquille, souriante en Dieu, et prête au besoin à de nouvelles luttes. Combien lui doit l'épiscopat toscan! Je crois que les relations de Mgr Corsi avec le gouvernement piémontais, marqueront dans l'histoire de l'Eglise toscane, et l'avilissement dans lequel les lois léopoldines avaient jeté le clergé, va trouver peut-être un terme ; peut-être nous sera-t-il permis de voir s'ouvrir maintenant une ère de zèle, de force et d'union. Si nous sommes tous remplis de reconnaissance pour la fermeté qu'a témoignée Mgr Corsi, les évêques voient en lui le défenseur de leurs droits et de leur liberté, le clergé se sent par son exemple entraîné à une vie d'abnégation et de sacrifice. Sa parole, libre et

franche, a dû faire comprendre aux hommes du gouvernement que le clergé ne fut jamais conspirateur, comme certains journaux voulurent et veulent encore le faire croire, et que même on doit à l'épiscopat toscan d'avoir empêché nos rues d'être ensanglantées par la guerre civile (1).

Pour extrait : M. GARCIN.

COURRIER D'IRLANDE

On nous écrit de Dublin, 13 août :

Le gouvernement anglais vient de faire un acte de justice qui ne doit pas être passé sous silence, et dont les hommes libéraux de tous les partis le féliciteront. On se rappelle la destitution brutale dont les commissaires de la loi des pauvres avaient frappé le chapelain catholique du Workhouse sud de Dublin, le R. P. Fox, de l'Ordre des Oblats de Marie-Immaculée, pour avoir protesté contre les intolérables procédés auxquels avaient été soumises les femmes du Workhouse, et dont il avait été, par une circonstance providentielle, le témoin oculaire. On n'a pas oublié non plus l'inébranlable fermeté avec laquelle Mgr Cullen, archevêque de Dublin, avait défendu la conduite du P. Fox, et les paroles sévères dont il avait flétri la despotique administration de la loi des pauvres. L'opinion publique s'était hautement prononcée dans ce conflit en faveur du P. Fox, par l'organe du comité des gardiens qui avaient été unanimes à remercier le chapelain du Workhouse du zèle et de la charité qu'il avait toujours déployés dans l'exercice de ses fonctions.

En dépit de ces manifestations si peu équivoques du sentiment général, les trois commissaires de la loi des pauvres avaient maintenu leur sentence, et il était difficile de savoir comment se terminerait ce débat, lorsqu'il y a quelques jours, un des plus jeunes membres de la Chambre des communes, mais qui porte un nom illustre en Irlande, et qui s'est souvent signalé par son courage et sa persévérance à défendre les droits de ses compatriotes, M. O'Donoghue, député de Tipperary, a porté au Parlement la cause du P. Fox.

Il n'a pas craint de faire connaître dans tous leurs détails les procédés révoltants que s'étaient permis les officiers du Workhouse à l'égard des femmes pauvres reçues dans la maison, et en a appelé à la Chambre des communes de la sentence de destitution prononcée si arbitrairement contre le chapelain du Workhouse sud de Dublin. En vain M. Cardwell a essayé de pallier les torts des commissaires; la cause du P. Fox si éloquemment défendue par le député de Tipperary a vu se prononcer en sa faveur les membres les plus protestants du Parlement, et jusqu'à l'honorable M. Spooner dont en d'autres circonstances les votes sont si invariablement hostiles à la cause catholique. M. Cardwell a dû promettre de s'occuper lui-même de cette grave affaire avec les commissaires de la loi des pauvres; et ceux-ci n'ont pas tardé à recevoir l'ordre de réintégrer le P. Fox dans ses fonctions. Aussitôt que cette heureuse nouvelle est arrivée à Dublin, elle a causé la joie la plus vive à tous ceux *qui* s'intéressent aux *pauvres habitants du Workhouse* dont le P. Fox avait toujours été le protecteur et l'appui. Mais, pour dire toute la vérité, il faut ajouter que cette joie n'a pas été universelle, et que dans une certaine fraction du parti protestant, elle a provoqué d'amères récriminations et contre les catholiques et contre le gouvernement lui-même. Un des gardiens de l'union méridionale de Dublin, qui dans toutes les réunions hebdomadaires du comité, se distingue par son esprit de perpétuelle opposition contre les catholiques, M. Bonsall, s'est fait l'interprète de ses sentiments, et il a proposé au comité des gardiens d'adopter une résolution déclarant « que la réinstallation de M. Fox, en dé« pit de son insolante conduite envers les com« missaires de la loi des pauvres, devait être re« gardée comme une violence faite par les mi« nistres de la Reine aux commissaires, et une « violence imposée aux ministres par l'arche« vêque Cullen. » — Ce ton et ce style peuvent donner une idée de ce que sont encore dans certains esprits les préjugés et le fanatisme du protestantisme le plus classique, c'est-à-dire le plus irréconciliable avec toute mesure de justice et de modération dont les catholiques peuvent être l'objet. Hâtons-nous de dire que le comité des gardiens a rejeté la proposi-

---

(1) En effet, longtemps avant l'annexion de la Toscane, c'est-à-dire quand on parlait et qu'on redoutait la possibilité d'une restauration; plusieurs personnages de Toscane, et en particulier Mgr Corsi, virent venir à eux des hommes qui leur demandaient aide et protection pour le mouvement réactionnaire qu'ils méditaient. Mgr Corsi et tous les évêques unanimement leur répondirent qu'ils ne voulaient absolument point compromettre leur ministère sacré et qu'ils voulaient toujours rester étrangers à la politique; du reste, ces hommes n'avaient aucune mission de la Maison de Lorraine.

tion de M. Bonsall, et que la réinstallation de M. Fox a rendu, après deux mois d'interruption, ce prêtre vénérable aux fonctions qu'il avait jusqu'à ce jour remplies avec un zèle si sacerdotal et une si infatigable charité.

Les assises du comité de Galway ont eu à juger, il y a quelques jours, une affaire qui a eu un grand retentissement dans toute l'Irlande, et qui se rattache à ce vaste système de prosélytisme dont nos pauvres paysans catholiques sont de toutes parts entourés. Il s'agissait d'un procès en diffamation intenté par le curé catholique de Partry, M. Lavelle, au propriétaire d'un journal de Castlebar le *Mayo-Constitution*. Ce journal avait attaqué par des paroles offensantes le curé de Partry, pour avoir pris énergiquement la défense de ses paroissiens contre leur propriétaire lord Plunket. Les journaux français ont déjà fait connaître à leurs lecteurs le système adopté par cet évêque protestant et par ses deux filles, pour gagner au protestantisme les enfants des fermiers catholiques. « Envoyez vos enfants à nos écoles, ou bien nous vous expulserons de vos fermes. » Et cette menace qui avait déjà reçu un commencement d'exécution, n'est probablement que différée jusqu'au mois de novembre prochain. Le procès de Galway a mis dans tout son jour cette odieuse persécution, qui consiste à mettre de pauvres gens entre leur conscience et leur intérêt, et qui pèse sur eux de tout le poids d'une autorité qui peut s'exercer de la manière la plus arbitraire, sans que la loi intervienne pour la défense des opprimés. Les diverses dépositions des témoins entendus aux assises, ne permettent plus de conserver le moindre doute sur le caractère des menaces intimées aux fermiers catholiques de lord Plunket. Elles resteront dans les archives comme de précieux documents, à l'aide desquels il sera facile de convaincre les protestants de bonne foi qu'une Eglise qui emploie de semblables moyens pour gagner les âmes, est suspecte de n'avoir en sa faveur ni la vérité ni la justice.

La magnifique épée offerte par l'Irlande au maréchal duc de Mac-Mahon, en souvenir de la victoire de Magenta, sera terminée cette semaine et immédiatement expédiée à Paris. Une députation d'Irlandais, ayant à sa tête M. O'Donoghue, sera chargée de la présenter à l'illustre général, dont le nom est si populaire en France et en Irlande.

Pour extrait : M. Gamem

Nous recevons de Beyrouth deux lettres du 1er et du 3 août ; l'une d'elles renferme sur les massacres de Damas des détails nouveaux et très-instructifs : nous la publions en entier, en appelant l'attention de nos lecteurs sur les passages qui concernent la conduite du gouvernement ottoman. Nous avons, dès le début des événements de Syrie, entrepris de démontrer qu'il était l'auteur de tous les désastres et l'instigateur de tous les crimes. Chaque courrier nous apporte de nouvelles preuves à l'appui de notre assertion. Il est bien évident pour tout le monde aujourd'hui que les autorités turques ont besoin, non d'être aidées à rétablir l'ordre, mais d'être mises dans l'impossibilité de le troubler à l'avenir :

Beyrouth, 3 août 1860.

La nouvelle de la chute et de l'incendie de Zahleh et du massacre de Deir-el-Kamar était parvenue à Damas, et avait réveillé le fanatisme des musulmans ; ils résolurent d'imiter cet exemple dans leur cité. Déjà, depuis longtemps, le chancelier du consulat de France, M. Lanusse, avait prévu ce mouvement, et avait déployé toute son énergie pour le conjurer. Il s'était adressé au pacha, gouverneur de la ville, pour le forcer à assurer la tranquillité des chrétiens; il avait même écrit à Beyrouth pour demander des troupes. Mais le pacha, lui répondant qu'il n'avait aucun moyen d'arrêter un mouvement populaire, et aucune troupe n'arrivant, il s'adressa à Abd-el-Kader, et le chargea de la défense des chrétiens. Cet émir avait à sa disposition trois mille Algériens, et rien n'ayant encore éclaté, les chrétiens commençaient à reprendre un peu de confiance.

Cependant le 6, le 7 et le 8 juillet, les musulmans de la ville se montrèrent plus mauvais que jamais. Ils prirent cinq chiens à qui ils donnèrent les noms des cinq princes qui gouvernent les cinq grandes puissances de l'Europe; à d'autres chiens, ils donnèrent les noms de plusieurs consuls; et quand un chrétien passait, ils lui disaient : « Vois ce chien ; c'est tel empereur... ou tel roi ;... cet autre, c'est son ministre. » Puis, ayant fait des croix de bois, ils les suspendaient au cou des chiens, et forçaient les chrétiens qui passaient à se prosterner. « Adorez, disaient-ils, cette croix, qui est au cou de votre empereur. » Ils dessinaient en même temps des croix dans les rues, sur la terre, et forçaient les enfants à les fouler aux pieds. En cas de refus, ils les déchiraient à coups de bâtons. Les chrétiens en ayant porté plainte au pacha, celui-ci fit saisir quelques jeunes musulmans; mais, au lieu de les faire amener

à son palais, suivant la coutume, il les envoya balayer les maisons et les rues des chrétiens. Par là, il arriva où il voulait en venir : les musulmans devinrent furieux, se soulevèrent et se jetèrent sur le quartier chrétien, pour y commencer l'œuvre de destruction. — Les troupes turques qui, dans les massacres de Hasbeya, de Rascheya et de Deir-el-Kammar, avaient déjà montré l'esprit qui les animait en se joignant aux Druses, feignirent un moment de prendre parti pour les chrétiens. Mais le son de la trompette et un coup de canon partis du palais du pacha, les avertirent qu'ils pouvaient se montrer tels qu'ils étaient. — Ils se retirent dans la citadelle et laissent les habitations des chrétiens en proie à la rage des musulmans. Le pillage, l'incendie commencent à la fois. Quelques bachi-bouzoucks accourent du Meidan, pour empêcher ces horreurs, mais les soldats réguliers les rencontrent et les obligent à se retirer ; peu après, ils se décidaient à prendre part, eux aussi, au pillage. Un grand nombre de chrétiens trouvèrent leur salut chez l'émir Abd-el-Kader, qui les envoya chercher et les fit amener à son palais par ses Algériens.

La lueur de l'incendie avait attiré, pendant la nuit, des Bédouins, des Druses et autres hordes de barbares. Le lendemain, le meurtre, le pillage, l'incendie recommencèrent plus violents que la veille, et augmentèrent encore le troisième jour. Il est vrai que les chefs druses vinrent offrir leurs services à Abd-el-Kader pour aider ses Algériens à sauver les chrétiens ; mais leurs gens étaient des plus ardents dans le pillage et le massacre. On reconnaît bien là les ruses de cette race d'infidèles.

Tout le quartier chrétien est incendié ; le canon a mis le feu au marché des chrétiens ; les couvents des RR. PP. Franciscains, des Lazaristes, des Sœurs de charité, le patriarchat grec, les évêchés, les églises, tout est réduit en cendres. — Damas chrétien n'existe plus. — On compte plus de 2,800 maisons incendiées. La maison du consul russe fut une des premières envahies. On y cherchait le consul pour le tuer, mais par bonheur il était absent ce jour-là ; son drogman fut tué sur l'escalier, au moment où il prenait la fuite. D'autres agents consulaires furent blessés. Six Pères Franciscains et deux Frères furent tués dans leur couvent. Le R. P. Angelo, curé des Latins, avait tenté de s'évader ; les musulmans le saisirent et lui proposèrent d'embrasser l'islamisme. A sa réponse négative, on lui coupe un bras d'un coup de sabre ; on lui renouvelle la proposition, et un second refus lui attire un autre coup qui lui coupe le second bras ; il finit ainsi son martyre. Il était Autrichien ; les autres Pères étaient Espagnols. — Un très-grand nombre de jeunes filles furent outragées ; on les vendait comme esclaves à quarante piastres (9 fr.) d'abord, puis à deux piastres et demie ; on compte plus de mille femmes et jeunes filles disparues de la sorte. Le nombre des morts dépasse cinq mille.

Pendant que ces scènes d'horreur avaient lieu, le pacha gouverneur de Damas se réjouissait, la pipe à la bouche, et au son de la musique militaire, il contemplait, comme un autre Néron, le pillage, le massacre, l'incendie, sans se mettre en peine de l'arrêter. Des soldats turcs sortaient même de la citadelle et prenaient part au pillage, empêchant les chrétiens de s'enfuir, transportant sur les caissons des canons ce qui était enlevé des maisons, et se montrant partout massacreurs des chrétiens. L'émir Abd-el-Kader, au contraire, déployait tout ce qu'il avait de moyens pour les sauver.

Inutile de parler maintenant de la misère de tous ces chrétiens, de la ruine d'une foule de familles si riches autrefois, qui se trouvent maintenant sans habitations, sans vêtements, sans nourriture !

L'archevêque de Bosrah, Mgr Ignace Akkani, s'était adressé au pacha de Damas pour demander des secours, et assurer le sort des chrétiens de son diocèse, situé au sud de Damas ; mais voyant que tout était inutile, puisque la manière d'agir des chefs de la milice ottomane était diamétralement opposée aux promesses qu'ils donnaient, il crut qu'il valait mieux pour lui de se rendre à Damas. Là, il faillit partager le sort des malheureux chrétiens ; il put cependant s'échapper déguisé en Bédouin, et il arriva ainsi à Beyrouth. Sans ce déguisement il n'aurait pu échapper à la mort, et il aurait partagé le sort de vingt-huit prêtres indigènes ou Européens, qui furent tués à Damas.

Au second jour du massacre, les musulmans du Djeddour, région confinant au Haouran du côté de l'ouest, animés par la connivence des officiers du gouvernement turc, se jetèrent sur les pays chrétiens, et ils en emmenèrent tout le bétail, chevaux, chameaux, ânes, vaches, moutons, chèvres, tandis que les Bédouins ravageaient les récoltes, et enlevaient les moissons des chrétiens du Haouran, qui, pressés de tous côtés, s'enfuirent dans le désert pour sauver leur vie ; et là, ils sont réduits à la plus affreuse misère, n'ayant pour se nourrir que des racines desséchées. Le gouvernement ne cherche à prendre aucun moyen pour les secourir.

Ne croyez pas que l'arrivée de Fuad-Pacha ait remis la tranquillité dans le pays. Les Métoualis continuent à piller et à tuer les chrétiens du côté de Baalbeck ; les Druses en font autant dans la Békaâ.

La nouvelle du débarquement des Français a été une grande consolation pour les chrétiens. Sans ce secours, ils se croyaient entièrement perdus, à cause de leur affection pour la France. Car, il faut le dire, c'est à cause de cela que les Turcs persécutent les chrétiens de Syrie.

Nous ne publions pas la seconde lettre, qui ne contient pas beaucoup de faits nouveaux : elle signale l'émotion produite à Beyrouth par l'arrivée du colonel Osmont avec le corps de l'intendance et les soldats d'administration. L'apparition des premiers pantalons rouges a fait respirer les chrétiens et trembler leurs ennemis, qui commencent à prendre au sérieux l'intervention française.

Cette lettre renferme aussi de terribles accusations à l'adresse du gouvernement turc ; est-il besoin de les reproduire ? L'opinion publique en Syrie accuse hautement la Porte, et prétend (ce que nous n'avons jamais avancé, faute de preuves), que l'ordre de massacre est venu de Constantinople.

Une bien triste nouvelle nous est confirmée par la même voie, c'est celle de la mort du P. François Leroy, préfet apostolique des Lazaristes. Il a succombé aux fatigues et aux émotions des terribles journées passées à Damas au milieu des massacres et de l'incendie. Son nom vient s'ajouter à celui du P. Billottet et des Franciscains de Damas tués pour leur foi. Ils sont morts en voyant s'écrouler l'œuvre de leur vie entière ! Mais l'œuvre ne périra pas, leur mort même assure son existence : le sang des martyrs rend les cendres fecondes !

M. DE VOGUÉ.

L'un de nos amis a reçu de Palestine une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Vous connaissez les détails des horribles catastrophes qui ont eu lieu au Mont-Liban et de celles encore plus atroces qui viennent d'arriver à Damas. Il est impossible de se faire une idée de la triste situation où se trouvent les populations chrétiennes de la Syrie et même de la Palestine, par suite des horribles événements du Liban et de Damas. Le fanatisme musulman s'est élevé partout à un tel degré, que depuis 25 ans, jamais je n'ai vu une telle irritation. Il n'y a pas de lieu où l'on ne parle publiquement d'imiter l'exemple de Damas et de massacrer tous les chrétiens.

A Jérusalem, où les musulmans sont peu nombreux et vivent de la religion de tous, chez qui n'existe à l'égard des chrétiens d'autre tradition que celle de leur soutirer le plus d'argent possible, on a passé plusieurs jours dans de grandes craintes, et la population indigène se croit à la veille d'un massacre, malgré les assurances qu'on a reçues du pacha et les marques d'énergie qu'il a commencé à déployer pour la sûreté des chrétiens.

A Damas, les troupes irrégulières envoyées sur les lieux, ont immédiatement pris part au pillage, aux incendies et aux massacres, et les soldats réguliers eux-mêmes, après un moment d'hésitation, finirent par se conduire comme les irréguliers, ce qui fait croire à beaucoup de monde que le mot d'ordre est venu de Constantinople, et qu'on ne peut se fier au bon vouloir montré par le pacha. En cela, je crois que l'on va trop loin; mais il n'est pas moins vrai que les gouvernements ont excité ce fanatisme sauvage en laissant croire à la supposition d'une prochaine invasion de l'Occident et en déterminant par ce prétexte le ralliement à la cause du Sultan les tribus arabes du désert et des villages.

On ne peut douter qu'au mont Liban, le gouverneur de Beyrouth n'ait favorisé les Druses jusqu'à trahir plusieurs fois les chrétiens en les empêchant de combattre et en les laissant ensuite massacrer sous les yeux de la troupe, malgré les assurances qu'il leur avait données. Il paraît même qu'au combat de Saclet la troupe du pacha s'unit aux Druses et employa le canon contre les chrétiens qui se défendaient dans cette petite ville.

Quant aux événements de Damas, si le gouvernement de Constantinople n'a pas donné le mot d'ordre, il ne peut manquer d'être très-satisfait du massacre qui a eu lieu. A son point de vue, ce doit être une bonne leçon à la diplomatie européenne, qui lui démontrera que leur zèle pour les chrétiens de l'empire ottoman, au lieu de leur être utile, pourrait bien les conduire tous au massacre.

Dans un article récent, le *Constitutionnel* a pris à tâche de faire comprendre aux musulmans quel est le secret de leur force.

En 1842, après un article analogue imprudemment publié par le *Journal des Débats*, cinq émeutes ont eu lieu dans le courant de l'année contre les chrétiens, en différents endroits de l'empire.

On ne pourrait douter non plus que les imprudentes démarches de la Russie et les brochures publiées en France sur les projets de division de l'empire ottoman, et *la nouvelle carte géographique de l'Europe* ne furent pour quelque chose dans ce qui se passa en Orient. Les Anglais ont pu exploiter d'une manière terrible tous ces éléments, et l'empire ottoman est rempli de ces brochures traduites en turc.

A présent, quelques navires de guerre qui ont heureusement arrivés sur la rade de Beyrouth, ont causé un moment d'arrêt. Ici les dispositions des esprits sont toujours les mêmes, et même à Jérusalem, les musulmans achètent des armes à tout prix, ce qui n'est pas un bon indice. Mais la question du passé et de l'avenir, au sujet du Liban et de Damas, est

bien loin d'être résolue. Elle se présente hérissée de difficultés presque insolubles. Le gouvernement ottoman abandonné à lui-même et sous l'influence anglaise, ne la résoudra qu'au détriment des chrétiens : tout cela est évident pour tous ceux qui connaissent la situation. Et d'autre côté, des demi-mesures, des démonstrations insuffisantes pourraient nous jeter dans un état encore plus affreux, et les affaires chrétiennes, dans l'empire ottoman, pourraient bien avoir une issue peu satisfaisante. A la vérité, nous ne savons que désirer ou qu'espérer en dehors de notre confiance en Celui qui tient compte de tous les cheveux de notre tête. Reposons-nous donc en lui. Tout ce qui arrivera sera toujours pour sa gloire et pour le bien de ceux qui l'aiment.

Pour extrait : M. Garcin.

Voici la proclamation que Fuad-Pacha a adressée aux populations syriennes :

« Habitants de la Syrie !

« Les désastres qui ont eu lieu dernièrement dans le Liban entre les Maronites et les Druses et l'effusion de sang hideuse qui en a été la conséquence, ont été portés à la connaissance de S. M. le Sultan. Sa Majesté s'est irritée de ce qui est arrivé, et déplore vivement ces faits, car sa miséricorde et sa justice embrassent tous ses sujets sans distinction et d'une manière égale, et tout acte d'oppression ou d'agression, soit d'un individu contre son camarade, soit d'une nation contre une autre, de quelque manière et quelque raison que ce soit, est contre la volonté impériale. Il est bien entendu que quiconque oserait commettre une agression contre un autre sera considéré comme rebelle vis-à-vis du gouvernement.

« Par conséquent, il est urgent, après l'examen des mouvements agressifs commis par les habitants de la montagne, d'effacer les traces de discordes et de faire disparaître les troubles et les désordres.

« Conformément aux ordres impériaux, et investi d'une mission spéciale et extraordinaire et de pleins pouvoirs, je suis venu accompagné des troupes impériales pour punir les coupables et les auteurs de tant de crimes.

« Le firman impérial vous fera part de ma mission, et il mettra tout le monde à même de juger de l'étendue de la justice impériale, dont le but est d'accorder un refuge aux opprimés et de punir les oppresseurs.

« De mon côté, je me ferai un devoir de remplir avec toute légalité les devoirs de la mission qui m'a été confiée.

« Tout le monde ici peut rester en sûreté, et l'état de toutes les familles éloignées de leurs foyers à cause des agressions survenues dans la montagne sera pris en considération, et je m'occuperai du soin de les tranquilliser, de les nourrir et de leur prodiguer, sous tous les rapports, les fruits de la justice et de la clémence impériale.

« J'ordonne avant tout, et dès ce jour, que les dissensions cessent, et toute nation qui osera commettre des violences contre une autre sera attaquée par la force militaire qui m'accompagne, et tout individu qui méconnaîtra ses devoirs subira une punition immédiate.

« Bien que ma mission ait pour but d'éteindre le but des discordres générales, néanmoins elle s'étendra également au jugement de tous les troubles et jusqu'aux crimes particuliers.

« Que le plaignant et le faible, qu'il soit grand ou petit, me présente ses plaintes, qui trouveront le meilleur accueil auprès de moi.

« Le but de cette proclamation est l'information du public. »

Œuvre des Écoles d'Orient.

—

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

21e LISTE.

Souscription ouverte dans le diocèse du Puy. — Mgr l'évêque du Puy, 100 fr. — Sermon de charité prêché par le R. P. Gratry, à l'Oratoire, 1,106 fr. 55. — Un anonyme, 100 fr. — MM. les directeurs et professeurs du séminaire du Puy, 100 fr. — Pensionnat de la Visitation, 50 fr. — M. Blancheton, curé de Saint Georges, 20 fr. — M. l'économe du séminaire du Puy, 20 fr. — M. Eynac, curé de Saint-Laurent, 50 fr. — M. Coupe, chanoine de Saint-Laurent, 10 fr. — M. Laurent, curé d'Allègre, 15 fr. — M. Gueyton, curé de Fix, 10 fr. — M. Jardin père, négociant (souscription à Brest), 5 fr. — M. de Brangalo, marin en retraite, 10 fr. — M. Broumieche père, 5 fr. M. Labreuvoir, directeur de la Banque, 5 fr. — M. Francis de Korjégu, 20 fr. — M. de Champeaux, 5 fr. — La conférence Saint-Vincent-de-Paul de Lesneven, 32 fr. — Anonymes, 20 fr. — M. Crem, propriétaire, 5 fr. — M. Brensaud, conducteur des travaux du port, 10 fr. — M. E. Mengel du Mesnil, photographe, 20 fr. — M. Mourot, facteur des postes, 1 fr. — M. Gavaud, facteur des postes, 1 fr. — M. Guillat, 1 fr. — M. Le Bec, 50 c. — M. Lester, facteur des postes, 50 c. — M. Guillern, facteur des postes, 50 c. — M. Rolland, gardien de bureau, 50 c. — M. Hour du Bœur, horloger, 1 fr. — M. Gigon, écrivain du commissariat, 1 fr. — M. Girouard, doreur, 1 fr. — M. Firmin, limonadier, 2 fr. — M. Gabriel, garçon de café, 1 fr. — M. Alex. Bernard, enseigne de vaisseau, 5 fr. — M. Riacabe Armand, 15 fr. — M. l'abbé Isnard, aumônier de l'Arsenal, 20 fr. — Mme Philippe Kerhaller, 10 fr. — M. le vice-amiral Pellion, préfet maritime, 30 fr. — M. Perchaud, négociant, 5 fr. — Mme Marie Muzurier, 5 fr. — Mme Vignoboul, 10 fr. — Mme Filhol Camas et ses enfants, 100 fr. — Mlle des Rotours, 100 fr. — M. Bérard, rentier, 20 fr. — M. Bontoux, négociant, 10 fr. — M. Vianson-Ponté, souscription de Metz, 1,400 fr. — Une communauté religieuse d'Auch, 100 fr. — Une dame veuve, 100 fr. — Une dame veuve, 100 fr. — Une dame, 50 fr. — Deux prêtres, 40 fr. — Une communauté pauvre, 10 fr. — Deux anonymes, 40 fr. — La Conférence d'Auch, 50 fr. — M. Bellocq, curé à Labatude, 10 fr. — M. Roussel-Pomaret, commandant du génie, 10 fr. —

Pour Meilhan, diocèse d'Agen, 241 fr. — Pour Marmande (id.), 159 fr. — Souscription ouverte au *Mémorial des Pyrénées*, pour les suivants : M. d'Astis, président du tribunal civil, 10 fr. — M. Périssot, curé à Gélas, 5 fr. — M. Casthnau, avoué, 10 fr. — M. de Bastaride, 80 fr. — Un anonyme, 10 fr. — M. O'Quin, député, 25 fr. — A. F., 20 fr. — M. Magnin, capitaine retraité, 5 fr. — Mlle Giraud, 15 fr. — Mlle Arbic, 10 fr. — M. de C..., 200 fr. — M N. Jacques, 78 fr. — Aumône offerte par les prêtres de Bétharrans, 100 fr. — Un abonné du *Mémorial*, 20 fr. — Un anonyme, 1 f. — Mme la maréchale de Grouchy, 50 fr. — M. E. Vignancour, directeur du *Mémorial*, 20 fr. — M. Pict Berton, chef d'escadron en retraite, 20 fr. — M. Loustalot de Lestalle, 10 fr. — Série de Mlle ...., 12 fr. — M. Philippon, avoué, 10 fr. — M. Malier, conseiller à la Cour impériale, 20 fr. — M. Peschaire, négociant, 5 fr. — Mme Casnave de Le Lensbey, 5 fr. — M. Cazebenne, négociant, 10 fr. — M. C., 20 fr. — M. A. Vignancourt, président du tribunal à Orthez, 20 fr. — M. Ribour, père, 5 fr. — M. V. L., 3 fr. — M. Laslandes, rentier, 10 fr. — M. Fréd. Lange, 10 fr. — M. Barlacq, curé à Boisl, 20 fr. — Mlles Alexandre et Vielle, négociants en nouveautés, 20 fr. — M. Henry Rebout, du Mexique, 20 fr. — Mme Dallas, 20 fr. — M. Hip. Lestapes, 100 fr. — Mme veuve Baron, 10 fr. — M. le curé de St-Jacques, de Pau, 40 fr. — M. Brasond, président de chambre, 25 fr. — M. Basterreche, receveur général, 100 fr. — M. l'abbé Bonnemason, 5 fr. — M. Manneseau père, 15 fr. — Le comte de Montebello, 20 fr. — M. Lespinasse, avocat général, 10 fr. — M. de Girardie, procureur impérial de Pau, 10 fr. — M. Brus, propriétaire, 10 fr. — M. de Fourcroy, ingénieur en chef, 20 fr. — M. A. P., 20 fr. — Mme D., 10 fr. — Mlle B., 5 fr. — M. Apathie, prêtre à Agen, 5 fr. — M. Supervielle père, coiffeur, 5 fr. — M. Supervielle fils, 2 fr. — M. Arrin, propriétaire rentier, 30 fr. — M. Boala, propriétaire rentier, 10 fr. — M. Césaire Casaubon, avocat, 10 fr. — M. Larrabure, député, 25 fr. — M. Trille, officier en retraite, 10 fr. — M. Carles, brigadier de gendarmerie à Pau, 1 fr. 50. — M. le comte de Beaumont, 100 fr. — M. Souviron, curé à Rébinay, 10 fr. — M. Carpentier, 10 fr. — M. Soubiran, 3e versement, 6 fr. — M. Laborde, à Vergez (d'Idron), 5 fr. — M. Ysdnensirah, 2 fr. — M. Bonnemason, avoué, 10 fr. — M. Louise, curé, demeurant à Gerderer, 10 fr. — M. le curé de Sarlin et plusieurs anonymes de sa paroisse, 58 fr. — M. Cévézacq, notaire et maire de Sarlin, 5 fr. — M. Sawose d'Uzas, 40 fr. — M. Petit, substitut du procureur général, 20 fr. — M. de Lussy, substitut du procureur impérial, 10 fr. — M. Bariste, sénateur, 100 fr. — M. Lacoste aîné, ancien fabricant, 5 fr. — M. Sircon, 5 fr. — Mme Ve de la Hauno'e, 10 fr. — M. G. Vignerie, 10 fr. — Mme Ve d'Etchepare, 10 fr. — Mme Horo., 3 fr. — M. Dartigaux, président, 100 fr. — M. Saint-Guily, curé arch. de Pau, 40 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Un anonyme, 1 fr. — M. Tassan, avoué près la Chambre impériale, 20 fr. — M. Lacroisade, avoc t, 10 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Les avoués de 1re instance de Pau, 60 fr. — Mme de la Rogue, 5 fr. — Mme Theymard, 2 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 3 fr. — Mme Perreau, 5 fr. — M. le comte Nucaud (Laon), 400 fr. — M. Michel, curé de Bussal (Hte-Loire), 10 fr. — M. Henry De ahoives (Yonne), 50 fr. — Plusieurs personnes (Yonne), 5 fr. — Collecte recueillie dans le monastère du Bon Pasteur (Vers), 87 fr. — M. J. de Thieulloy, 2,500 fr. — Quelques officiers de marine (Var), 80 fr. 05. c. — M. Laurens, curé de Monlet, 10 fr. — M. Chazal, curé de Vernossal, 10 fr. — M. Clevel, curé de la Chapelle, 10 fr. — M. Tyssier, curé des Beaux, 10 fr. — M. Chazal, ancien desservant, 5 fr. — M. Symard, vicaire, 5 fr. — M. Soulier, vicaire, 5 fr. — M. Gosiat, vicaire, 5 fr. — M. Gourmouer, id., 5 fr. — M. Chabrier, id., 5 f. M. Gollet, curé de Melrand (Morbihan) 5 fr. — M. Leclerc, vicaire, 5 fr. — M. Jégart, vicaire, 5 fr. — M. Rault, vicaire, 5 fr. — M. Le Belleo, clerc tonsuré, 1 fr. — Un anonyme (Cantal), 40 fr. — M. J. Letimoine, 200 fr. — Mme Loley, 5 fr. — M. Paumônier des enfants malades, rue de Sèvres, 9, (deuxième versement), 30 fr. — M. (Paris), 5 fr. — M. Roland, aîné, 5 fr. — Une domestique veuve, 1 fr. 50. — Deux anonymes, 2 fr. — Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Neufchâtel, 50 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Un anonyme, 40 fr. — H. C., 40 fr. — Un anonyme, 40 fr. — Paroisse de Verrières-le-Buisson, diocèse de Versailles (2e versement), 250 fr. — Collecte des jeunes apprentis du patronage de Saint-Jean au Gros-Caillou pour les pauvres orphelins du Mont-Liban, 25 fr.

Total de la présente liste. . .	10,356 fr. 50
Total des listes précédentes.	276,109 fr. 50
Total. . . .	286,466 fr. 00

22e LISTE.

Mgr Dupont des Losges, 878 fr. — M. Riobé du Mans, 1,700 fr. — Souscription de M. Boulon (Valenciennes), 520 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Une petite communauté religieuse des Sœurs Saint Joseph (Paris), 10 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Mme N., 12 fr. — M. Lesort fils aîné, 5 fr. — La Conférence de l'Association des jeunes ouvriers de Notre-Dame de Nazareth, 20 fr. — M. Rouleuse, vicaire de Rueil, 8 fr. — M. B..., 50 fr. — Un anonyme, 20 fr. — L. C..., 60 fr. — — Un anonyme, 10 fr. — Divers membres de la conférence de Tonnerre, 34 fr. — Conférence de D....., 10 fr. — M. et Mme Ducrot-Vernier, Moraudeuil (Côte-d'Or), 2 fr. — M. Montricaire, curé à Emringe (Saône-et-Loire), 24 fr. — M. Bassel, curé à Taix (Tarn), 10 fr. — M. Joseph Cuq, curé d'Albi (Tarn), 5 fr. — M. Marie Perier, 1 fr. — M. Paule Giselard, 1 fr. — Mme Françoise Goutines, 1 fr. — M. Reine Coucourus, 1 fr. — M. Rose Liberte, 1 fr. — Plusieurs autres, 9 fr. — M. le curé de la Buzage (Manche), 8 fr. — M. Moulin, curé (Corrèze), 10 fr. — Mlle de Goisnard (Paris) rue de Vaugirard, 20 fr. — Un anonyme, 10 f. — Un anonyme, 20 f. — Un anonyme, 5 f. — F. B., 2 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 1 f. — Un anonyme, 20 f. — Un anonyme, 50 f. — Souscription de MM. de la Sablière, M. Garnier, docteur, Mme de la Bégassière, Mme de B. Croy, Mme Rollet, Mme de Remiremont, Mme Albert, 24 fr. — M. Laucoigne, curé d'Oraix (H.-Pyrénées), 15 fr. — Divers, 34 fr. 03. — Ste Apollinie (Eure-et-Loir), 68 fr. — M. de Salembert, pour Tours, 500 fr. — M. Prosper Dugar, premier versement de la *Gazette de Lyon*, 4,000 fr. — M. Vera, du *Journal de Rennes* (deuxième versement), 2,000 fr. — Un

anonyme, 30 fr. 50. — Mlle Stramansaire, rentière, 6 fr. 20. — Mme Combes, marchande, 5 fr. — M. Hervieux, propriétaire, 5 fr. — M. Marguer, avocat, 5 fr. — M. Boucher, curé du Puy-Saint-Salmier, 35 fr. — M. Mitton, curé de Messénue, 3 fr.—Diocèse de Blois, pour les suivants: la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Montrichard, 50 fr.—M. D'Argencé, 10 fr.— Un anonyme, 40 fr.—Mme Jules Laurent, 40 fr.—M. Gougeon, 5 fr. — Mlle Félicité Gougeon, 50 c. — M. Boch, 15 fr. — Les apprentis de la Conférence de St-Vincent-de-Paul, 2 fr.—M. Piquois de Montency, 20 fr. — M. Maurice Adam, 10 fr. — M. Boullier, 4 fr. — M. André Leddit, 4 fr. — M. Simon Dabour, 4 fr. — M. Lamoignune Pothez, 1 fr. — Mlle Marie-Constance Lainé, 2 fr. — Le collége de Ponthery, 477 fr. — M. D'Arbelin, 100 fr. — M. de Franc, 200 fr. — Paroisse de St-Agil, 100 fr. — M. de Beaurecueil, 135 fr.—M. le comte d'Oholler, 200 fr. — Paroisse de Fougères, 33 fr. — Paroisse de Mer, 75 fr. — Divers, 47 fr. 60 c. — Les élèves de l'institution de l'école de Mareuil, 8 fr. 50 c.—M. le comte et M. Henry de Salaberry, 150 fr. — La conférence de Vendôme, 100 fr. — Un anonyme, 22 fr. — M. de Brizou, 100 fr. — Mlle Huart de Chicheroy, 5 fr.— M. le curé de Villexanton, 25 fr. — Mme Pothée, 12 fr. Un anonyme, 7 fr. 50. — Mlle Chesneau, 10 fr. — Mme la marquise douairière de Beaucorps, 20 fr. — M. le marquis de Beaucorps, 100 fr. — M. le comte de Touchimbert, 50 fr. —Mme Troussart, 20 fr. — M. de Pontigny, 10 fr. — Mlle Cécile, 1 fr. — M. Tachepain, 1 fr. — Mme de Salambert, 10 fr. — Mme Cherbout de Combremont, 20 fr. — Mme la marquise de Montpezot, mère, 5 fr. — Mlle Marie Chéron, 5 fr. — Mme Boch, 5 fr. — Un Anonyme, 10 fr. —Mme Chauvin, 4 fr. — La Conférence de Romorantin, 50 fr. — M. Duhamel Nivart, 4 fr. — Divers, 50 fr.

Montant de la précédente liste.	12,561 fr. 17
Total des listes précédentes. .	286,466 fr. 09
Total. . .	299,027 fr. 26

23e LISTE.

Archevêché de Rouen (1er versement), 10,000 fr. — Le diocèse d'Orléans par M. Soubiranne, vicaire général (2e versement), 7,000 fr. — Un anonyme par M. Vian, vicaire à Lorgues, 100 fr. — Un anonyme, 5 fr.— M. Duraux (Bazas). 10 fr. — M. Lafon, curé de Combressoles, pour la paroisse, 16 fr. — M. le vicomte E. de Sommyère, 10 fr. — Un anonyme de Quimperlé (Finistère), 5 f. — Paroisse de Noës (Loire), 36 fr. — Un prêtre de Tarentèse (Savoie), 10 fr. — M. le comte d'Erceville, 50 fr. — Les Sœurs attachées à la manufacture de Péluchon de N. M. J. B. et P. Martin de Tarare, produit d'une quête des petites filles de moulinages, 113 fr.— M. Massey, curé de Saint-Phal, 10 fr. — M. Leroy, curé de Villiers-le-Sec (Seine-et-Oise), quête faite dans dans sa paroisse, 17 fr. — Mme Hédouin, de Villiers-le-Sec (Seine-et-Oise), 5 fr. — M. Barbaut, de Villiers-le-Sec (Seine-et-Oise), 1 fr. — Un prêtre, 30 fr. — Un missionnaire de Buffalo (Amérique), 5 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Mlle Hautefeuille, 1 fr. — Mlle Josseau, 50 c. — Sœurs de la Providence, maison-mère de Portieux, 500 fr.— M. Rohaut de Fleury, 100 fr. — Mme Desroques, 5 fr. — Réunion de St-François-Xavier, quête recueillie à Saint-Etienne-du-Mont (Paris), 42 fr. — M. Grevedon, 500 fr. — Mlle Chaule (Lot), 10 fr. — Un prêtre du diocèse de Coutances, 5 fr. — M. Husson Fleury, 3 fr. — Quelques personnes de Pont-de-Vaux (Ain), 7 fr. — Plusieurs anonymes, 6 fr. — M. Leroux, 20 fr. — La Conférence de Saint-Paul Saint-Louis à Paris, 100 fr. ; de Saint-Martin, (2e versement), 2 fr. ; de Sainte-Elisabeth, 40 fr. ; de Saint-Ambroise, 30 fr. ; de Quimperlé (Finistère), 25 fr. ; de Caen (Calvados), 200 fr. ; d'Orange (Vaucluse), 100 fr. ; d'Origny Sainte-Benoite (Aisne), 50 fr. ; de Landifay, 13 fr. ; de Laon, 50 fr. ; de Saint-Pierre-les-Calais (Pas-de-Calais), 10 fr. ; de Calais, 20 fr. ; de Roanne (Loire) 34 fr. 65 c. ; de St-Gilles (Gard), 20 fr.; de St-Girons (Arriége), 40 fr.; — La Conférence de Molsheim (Bas-Rhin), 10 fr.; d'Arras (Pas-de Calais), 60 fr.; de Neuvizy (Ardennes), 10 fr ; de Pont-de-Beauvoisin (Isère); 50 fr.; de Châtel-sur-Moselle (Vosges). 25 fr.; de Douai (Nord), 100 fr.; de Saint-Romans-de-Melle (Deux-Sèvres), 17 fr. 50 c ; de Séez (Orne), plusieurs anonymes, 120 fr.; de Brives (Corrèze), 100 fr.; d'Orthez (Basses-Pyrénées), 50 fr.; de Bayonne, 100 fr.; de Cette (Hérault), 10 fr.; de Cazaubau (Gers), 40 fr.; de Paimbœuf (Loire-Inférieure), 50 fr.; de Quimper, 79 fr. 85 c.; de Sceaux (Seine), 100 fr.; de Châteaudun (Eure-et-Loir), 25 fr.; de Reims, 175 fr.; de Trigny (Marne), 25 fr.; de Sedan, 100 f.; de Saumur, 100 fr.; de Meaux, 100 fr.; de Villeneuve-la Guyard (Yonne), 25 fr.; d'Avallon (Yonne), 50 fr.; de Sens, 100 fr.; d'Auxerre, 86 fr. 90 c.—Huit anonymes d'Auxerre, 175 fr. —Prêtres de la ville et du canton de Lons-le-Saulnier, 100 fr. — Conférence de Notre-Dame des *Blancs-Manteaux* (Paris), 100 fr.; d'*Offranville* (*Seine Inférieure*), 15 fr.; de Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), 9 fr. 80 centimes; de Marcillac (Allier), 50 francs; de Pau, 300 fr.; de la Couronne (Bouches-du-Rhône) 15 fr.; de la Guerche (Ille-et-Vilaine), 18 fr. 20 ; de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), 10 fr.; de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne), 400 fr.; de Neuilly (Seine), 60 fr. ; d'Argenteuil (Seine-et-Oise), 100 fr.; de Dreux (Eure et-Loir), 50 fr.; — M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour divers, 75 fr. — Mlle Lemoine, 11 fr. — Mlle Holier, 10 fr. — M. de St-Didier père, au château de Pont-de-Veyle (Ain), 100 fr. — M. Th. d'Arthez, banquier à Londres, 1,000 fr. — M. Bine, souscriptions des fonctionnaires et habitants de Rocroi, 400 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Un anonyme de la paroisse Saint-Louis d'Antin, 50 fr. — M. Bitsch, pour souscriptions aux bureaux de l'*Echo de la Marne*, à Vitry-le-François, 280 fr. — M. le curé de Saint-Pierre-le-Soucy (Savoie) et ses paroissiens, 192 fr. — M l'abbé Drach, pour quelques paroissiens de Saint-Merry (troisième versement), 56 fr. 50. — M. Demonchy de Gilacourt, pour les suivants, collectes de Compiègne : M. Maux, propr., 20 fr ; M. Soleau, ingénieur en chef, 20 fr.; Anonymes, 5 fr. — M. Boudoux, aumônier de l'hôpital, collecte de trois sermons, 19 fr. — M. Etmangard, propriétaire, 20 fr. — M. Martignon, vicaire de St-Antoine, 5 fr. — M. Roucy, juge au tribunal, 40 fr. — M. Potier, agent d'affaires, 2 fr. — M. Garnier, propriétaire, 5 fr. — M. Gorlay, curé de Cracy-le Mont, 5 fr. — M. Carpentier, 1 fr. — M. de Bredz, Jacques, 5 fr. — M. Pessin du Lac, 10 fr. — Mlle Méresse, 2 fr. — Mlle Lecuran de

Couvy-Pierfine, 10 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Mme B., 10 fr. — Un anonyme, 20 fr. — M. Fossé Darcosse, rédacteur de l'*Argus soissonnais*, 2e versement, 600 fr. — Un anonyme, 20 fr.

Montant de la présente liste .	25,106 35
Total des listes précédentes. .	299,027 26
Total à ce jour.	324,133 61

De la conduite du Clergé français

DANS LA QUESTION ROMAINE.

Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Nîmes au Clergé de son diocèse.

Claude-Henri-Augustin Plantier, par la grâce divine et l'autorité du Saint-Siége apostolique, évêque de Nîmes, assistant au trône pontifical,

AU CLERGÉ DE NOTRE DIOCÈSE,

Salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il est des humiliations, N. T.-C. coopérateurs, qu'on peut accepter non-seulement en silence, mais avec une fierté sainte : quand elles éclatent, ou l'on se tait ou l'on n'élève la voix que pour s'en glorifier. C'est ainsi que les Apôtres, parce qu'ils avaient annoncé la résurrection de Jésus-Christ, se virent traités d'extravagants ; pour faire passer leur folie, on les jeta dans les prisons après les avoir frappés de verges, et ces hommes magnanimes s'estimaient heureux d'avoir été trouvés dignes de souffrir des affronts publics pour le nom du Sauveur (1). Mais comme il est des opprobres auxquels on peut se résigner, il en est d'autres dont on doit se défendre. Saint Paul, à certains moments, affecte un mépris solennel pour les flétrissures de l'opinion. « Je m'inquiète peu, s'écrie-t-il, du jugement que vous portez de moi » (2). En d'autres circonstances, au contraire, il prend un soin jaloux de son honneur blessé par d'injustes accusations et réclame impérieusement, pour se disculper, les garanties et les priviléges que les lois et son titre de citoyen romain lui assurent (3). Voilà notre modèle. Depuis que la question romaine est soulevée, un journalisme impie s'est fait un jeu d'insulter à nos douleurs. Nous avons vengé le Saint-Père de ses outrages, mais nous nous sommes tus sur ceux dont il nous accablait nous-mêmes ; c'était la seule réponse qu'il méritait : la honte de ses blasphèmes devait lui suffire avec nos dédains.

(1) Acte v, 41.
(2) Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer.
I. Cor. iv, 3.
(3) Act. xvi, 36, 37. — xxv, 10, 11, 12.

Mais à côté de ces injures sans portée, on a vu se produire des faits plus graves. Des publicistes investis d'une certaine autorité, des fonctionnaires éminents, des orateurs renommés, ont écrit ou prononcé, dans des articles ou des discours dont les échos ont été sans nombre, des paroles évidemment destinées à meurtrir le front de l'épiscopat. Elles ne s'adressent, en apparence, qu'à *certains membres du Clergé*; mais l'esprit public n'a pu s'y méprendre ; puisque les évêques ont été à peu près seuls engagés dans les débats, il est évident que les reproches vont les atteindre. Et quels reproches ? Reproche d'aveuglement, puisque nous ne savons pas nous souvenir des *leçons du passé* ; reproche d'ingratitude, parce que nous avons *oublié les services rendus à la religion par l'Empereur* ; reproche d'exagération, parce que nous avons répondu par des *plaintes amères à la recherche consciencieuse d'une solution politique* ; reproche d'infidélité à notre mission, parce qu'au lieu de traduire, *en pasteurs humbles et charitables*, *la morale de l'Evangile*, *cette douce civilisation du cœur*, nous sommes sortis *de notre caractère*, nous avons fait usage *d'armes mondaines*, *empiété sur les intérêts civils et politiques*, et par un imprudent réveil de la *susceptibilité gallicane*, fait perdre à l'*esprit religieux* tout ce qu'a repris un légitime *esprit d'indépendance* patriotique. On ne pouvait dresser contre nous un plus rude réquisitoire. Il s'agit seulement de savoir s'il est aussi vrai qu'il est grave. Parti de haut, proclamé plusieurs fois devant les plus grandes assemblées du pays, répété par les mille voix de la presse et porté par elles jusqu'aux extrémités du monde, capable, s'il fallait le prendre à la lettre, de compromettre sans retour, aux yeux des peuples, l'autorité de notre ministère, il importe de le discuter pour en juger la valeur et en déterminer les contre-coups. C'est ce que nous allons faire avec la liberté que nous laissent les lois et la convenance que nous impose notre propre dignité. Les accusations ont été publiques ; il est de la plus élémentaire justice que la défense le soit elle-même. Le moment est opportun pour la produire. Entre les iniques spoliations dont Rome a déjà subi l'amertume et les malheurs peut-être plus terribles qui la menacent encore, il convient de convaincre d'injustice ceux qui prétendent faire retomber sur nous la responsabilité de ces forfaits.

I

On dit d'abord : « La recherche consciencieuse d'une solution politique devait-elle exciter des plaintes aussi amères ? » Il n'est pas un mot de cette question qui ne soit étrange. Les solutions politiques auxquelles on peut faire allusion se partagent en deux catégories : les solutions privées et les solutions officielles. De ces deux branches quelle est celle qui nous a

fait pousser des plaintes amères? Les solutions officielles? Aucun évêque, aucun prêtre, aucun *membre du clergé*, pour employer les expressions mêmes de ceux qui ont essayé de nous flétrir, ne s'est permis de les discuter directement dans des brochures ou des lettres pastorales. La constitution nous en donne le droit, à la seule condition du respect plus impérieusement encore ordonné par notre conscience que par la loi ; en le faisant, nous aurions pu nous abriter derrière de grands exemples et d'illustres souvenirs. Nous avons mieux aimé nous taire. Convaincus des embarras du pouvoir, nous nous sommes abstenus de les aggraver par l'exercice d'une liberté même légitime. Un seul prélat a fait parvenir à S. Exc. le ministre des affaires étrangères des observations dictées par le sentiment du devoir ; mais ces observations elles-mêmes portaient moins sur les combinaisons politiques exposées par M. Thouvenel, que sur quelques points de doctrine touchant à la théologie. En dehors de ce fait qui lui-même ne rentre pas dans l'objet des reproches qu'on nous adresse, nous ne voyons rien qui les justifie. Tous les actes publiés par le Clergé sont là sous notre main; nous en avons suivi toute la chaîne, anneau par anneau; pas un qui se soit mis en lutte ouverte avec une solution quelconque émanée du gouvernement, et nous avons si peu, sur ce point, exhalé de *plaintes amères*, qu'une plainte, quelle qu'elle soit, ne nous a pas échappé.

Voici tout notre crime. Avant l'ouverture des hostilités avec l'Autriche, nous avons exprimé la crainte que la révolution ne se déchaînât, malgré le gouvernement, en diverses provinces de la Péninsule et n'envahît les Romagnes ; avons-nous eu tort? Après la paix de Villafranca qui semblait devoir tout régulariser, nous avons présagé qu'en dépit des loyales et chrétiennes intentions de l'Empereur, l'esprit d'anarchie ou d'ambition continuerait vraisemblablement son œuvre dans les Légations, et chercherait à se donner, pour y prendre définitivement racine, la force toujours brutale mais souvent dominatrice *d'un fait accompli* ; nous sommes-nous trompés? Nous avons annoncé qu'on ferait effort pour soulever l'Italie méridionale ; l'expédition de forbans qui vient d'ensanglanter la Sicile et d'épouvanter l'Europe, prouve-t-elle que nous avions rêvé? Depuis ces premiers pressentiments, nous en avons manifesté d'autres, et sans prétendre au titre de prophètes, nous avons présenté comme probable le soulèvement successif des Marches, de l'Ombrie et même d'autres provinces encore, sans que les conseils et les menaces partis des Tuileries puissent arrêter le flux toujours montant de la vague révolutionnaire ; est-il sûr que les événements de demain ne nous donneront pas raison aussi bien que les événements d'hier? C'est là pourtant tout ce que nous avons fait vis-à-vis du gouvernement dans ce qui s'est passé; nous avons appréhendé que la situation ne pût pas toujours être dominée par sa vigueur ; que le triomphe sur la fièvre des bouleversements ou de l'utopie ne lui fût pas aussi facile que sur les armées étrangères ; que les avis de sa sagesse ne fussent pas parfaitement accueillis par l'exaltation d'un aveugle patriotisme ou la soif plus aveugle encore de la conquête ; qu'enfin les choses ne fussent conduites à des excès qui, après s'être joués de ses protestations, désoleraient aussi son dévouement aux intérêts du Saint-Siége et de l'Eglise. Dans cette conduite on chercherait vainement la place occupée par des *plaintes amères* contre *la recherche consciencieuse d'une solution politique*. Cette *recherche consciencieuse* de la part du gouvernement, nous ne l'avons jamais niée ; ces *plaintes amères*, nous ne les avons jamais faites.

II.

Mais les évêques n'ont-ils pas publié l'Encyclique du 19 janvier? — C'est vrai, nous l'avons publiée et nous devions le faire. Mais dans cette admirable Encyclique elle-même où se trouve un seul mot qui trahisse l'accent d'une plainte amère? En répondant à la lettre impériale du 31 décembre, le Saint-Père s'exprime sur le ton de la douleur ; mais le langage dont il se sert n'est-il pas aussi contenu qu'il est affectueux? Et nous, en promulguant cet acte auguste, qu'avons-nous dit qui trahît quelque amertume vis-à-vis des conseils adressés *par le gouvernement au St-Siége*? N'avons-nous pas défendu au clergé toute espèce de commentaires sur le texte pontifical? Ne nous sommes-nous pas nous-mêmes interdit de toucher aux questions que Pie IX avait puisé le droit d'aborder dans son autorité de Roi et de Pontife suprême? La seule chose que, pour notre part, nous nous soyons permise, ç'a été de combattre les appréciations hostiles faites de cette lettre vénérable par quelques rédacteurs de journaux et de revues ; et certes, ce fait qui nous a été presque personnel, eût-il été général, on n'en pourrait conclure que nous avons poursuivi de *plaintes amères la recherche consciencieuse d'une solution politique*. — Voilà pour les solutions officielles.

III.

Quant aux solutions privées, nous aimons à croire que ceux qui se sont estimés en droit de les défendre, n'ont pas prétendu s'en constituer sans appel les apologistes et les vengeurs. Ce serait porter atteinte à la dignité de leur bon sens et à notre propre liberté. Si d'autres ont le droit de proposer, non plus au Saint-Père, mais aux puissances ou à la révolution, des plans de réorganisation qui blessent nos croyances et notre piété filiale pour le Saint-Siége, nous avons le droit d'élever contre eux des protestations dont la publicité réponde à celle

de leurs projets. La vérité, comme le disait Tertullien dans son immortelle apologétique, est étrangère ici-bas; mais elle a des titres sacrés à la justice; attaquée librement, elle veut au moins être entendue (1).

Au reste, parmi les solutions privées, il en est une foule que nous avons laissé passer avec mépris et silence; elles étaient dignes de cet honneur : ce sont celles que nous ont versées à flots les feuilles quotidiennes à travers une vase immense d'outrages et d'impiétés. Par-dessus cette fange s'est montrée la solution de la fameuse brochure : *le Pape et le Congrès*. Ce libelle, il faut en convenir, a suscité de graves émotions. L'Europe entière en a subi le frémissement, et nous ne prétendons nullement nier que ses plus profonds contre-coups n'aient retenti dans le cœur de l'épiscopat. C'est aussi de là que sont partis les traits les plus ardents qui l'ont frappé. Mais aussi peut-on l'appeler la *recherche consciencieuse* d'une solution politique? Il est possible que son auteur, en le composant, ait eu de la conscience? Mais qu'en sait-on? Ne porte-t-il pas un masque sur sa figure? Ne s'est-il pas abstenu de signer son œuvre? Et puisqu'on n'en connaît ni le visage ni le nom, qui peut répondre que ce n'est pas un loup caché sous la peau de brebis, et qu'au lieu d'être un travail de conscience, son ouvrage n'est pas simplement un acte de perfidie? Sans doute il se donne pour un catholique *sincère*; mais il se donne aussi pour catholique *indépendant*, et nous ne savons que trop que la race des Pharisiens, sépulcres blanchis au dehors et remplis de pourriture au dedans, n'est pas encore une race éteinte.

Et quand il serait certain que l'auteur de la brochure avait eu de la conscience, que s'ensuivrait-il? Parce que ses intentions auraient été droites, serait-ce à dire que son livre a dû nécessairement être raisonnable? Une absence totale de sens commun ne peut-elle pas se trouver dans les rêves d'un publiciste à côté de la plus entière bonne foi? Eh! sans doute; la brochure même en est un triste mais éclatant témoignage. La charité permet de croire qu'elle a été *consciencieuse*; mais il est impossible à la logique d'y voir autre chose qu'une solution misérable. Inutile d'y revenir; la France n'a pas trouvé de formules assez dédaigneuses pour dire ce qu'elle en pensait, et l'Angleterre elle-même, à travers les perfides applaudissements qu'elle lui décernait, en a fait des réfutations empreintes de la plus piquante ironie.

Il y a plus; c'est qu'une solution par cela seul qu'on l'appelle politique n'est pas nécessairement inattaquable et sacrée, fût-elle même consciencieuse. Elle peut toucher aux droits des souverains pour les blesser; elle peut toucher à ceux de l'Eglise pour leur porter atteinte; elle peut toucher à ceux de la conscience publique pour les froisser; elle peut, en un mot, contenir une violation plus ou moins flagrante des grandes lois de la religion et de la morale. Telle est encore précisément la solution de la brochure; non-seulement le bon sens la repousse, mais la justice et la foi la condamnent. En feignant d'honorer le Saint-Père, elle l'outrage; en prétendant agrandir son autorité spirituelle, elle l'abaisse jusqu'à lui faire une position d'esclave; sous prétexte de sauver son pouvoir temporel, elle l'anéantit; ni la dignité du Pontife, ni les prérogatives du prince ne sont respectées. S'il existe un semblant de vénération dans le langage, l'insulte et la dérision se trouvent dans le fond des choses. Lui qui est la plus auguste puissance de la terre, on le condamne à vivre d'aumônes, à régner sur des sujets transformés en statues, et à se laisser garder par des factionnaires qui sur le signal d'un caprice quelconque peuvent devenir des gendarmes. Certes! en face d'un pareil délire présenté comme une solution sérieuse à l'Europe et au Pape lui-même, était-il possible de ne laisser échapper aucune plainte? On aura beau dire que c'était une solution *politique*. Ce mot ne justifie rien. Cette solution pouvait être *politique*, mais assurément elle n'était ni chrétienne, ni même décente; les droits et les égards y sont également sacrifiés, et les protestations de l'épiscopat ne trouvaient que trop leur excuse dans le plus indigne des outrages fait à la plus haute et à la plus sainte des majestés.

Après tout, ces plaintes, au lieu d'être amères, n'ont été qu'indignées. L'amertume et l'indignation sont deux choses bien distinctes; l'amertume part de la passion, l'indignation part de la conscience; celle là s'exprime sur le ton de l'aigreur, celle-ci ne déploie qu'une sainte véhémence; dans la première on cherche à blesser l'homme comme pour le plaisir de l'humilier, la seconde n'aspire qu'à venger la vérité compromise ou le droit insulté; l'une est le partage du pamphlétaire, l'autre est le sentiment et le devoir de l'apôtre et de l'apologiste. C'est à l'indignation que nous nous sommes arrêtés. Elle a pu se produire sous des formes énergiques. Mais Jésus-Christ lui-même, quand il parlait sous cette impression ne le faisait-il pas avec une vigueur devant laquelle la nôtre pâlira toujours? N'est ce pas alors qu'il criait aux faux sectateurs de la loi : « Pharisiens hypocrites! Race de vipères (1)! » Ainsi en sera-t-il de toute âme que l'iniquité révolte. Quand la conscience est soulevée, quand toutes ses fibres les plus délicates sont émues par des mouvements désordonnés ou de criminelles noirceurs qui

(1) Tertull. Apolog. n. 1.

(1) Matth. XII, 34.

l'offensent, comment voulez-vous que des cris ardents n'éclatent pas sur ses lèvres frémissantes? Heureux les cœurs qui savent se livrer à ces généreuses explosions! Heureux aussi les siècles et les peuples qui savent les comprendre et les absoudre! — C'est assez pour les plaintes suscitées par *la recherche consciencieuse d'une solution politique*; ces plaintes n'ont été ni amères ni injustes.

IV

Au reproche d'amertume succède un reproche d'oubli : « Les membres du clergé qu'un zèle excessif a entraînés, ont oublié les services rendus à la religion par l'Empereur. » On ne pouvait élever contre nous d'accusation plus cruelle ; si nous étions des ingrats, nous serions des indignes, et quand on nous prétend parvenus à ces extrémités odieuses, on devrait, ce semble, à l'équité, de justifier au moins par une preuve la flétrissure qu'on nous imprime. On l'exige pour le citoyen le plus obscur ; on peut bien l'exiger au même titre pour le clergé d'un grand peuple et d'une grande Eglise. Mais des preuves où en trouvera-t-on? Quel est le bienfait de l'Empereur que nous ayons renié? Est-ce la libéralité magnifique avec laquelle il traite la restauration, l'entretien, l'achèvement ou la reconstruction de nos grands édifices religieux? Est-ce l'amélioration matérielle qu'il a portée dans notre existence? Est-ce la place qu'il nous a rendue dans les conseils de l'Etat? Est-ce la liberté qu'il nous laisse de réunir, quand et comme nous le voulons, les Synodes et les Conciles? Est-ce la généreuse latitude avec laquelle il nous a permis de correspondre avec Rome et d'en publier les actes dans nos diocèses? Est-ce le noble et filial dévouement que, depuis plus de dix ans, il témoigne au Saint-Siége, en veillant à la sécurité de Pie IX, après l'avoir triomphalement ramené de l'exil de Gaëte et de Portici, sur le trône du Vatican? Est-ce le patriotisme chrétien qu'il a déployé tout récemment encore en envoyant nos escadres demander compte, aux tyrans couronnés de la Cochinchine, du sang des Missionnaires français, dont ils ont inondé leur sol inhospitalier et rebelle à la grâce? Est-ce, enfin, l'appui que ses agents diplomatiques prêtent à la Religion, partout où la parole peut suffire pour la recommander et rend inutile la protection de nos flottes et de nos armées? Toutes ces gloires ont été reconnues et bénies au moment où l'Empereur les a fait éclater aux yeux de la France et du monde. Rome a fait entendre pour l'en remercier quelques-uns de ces mots que Dieu n'inspire qu'à la reconnaissance de ses Pontifes, et dont rien dans aucune langue n'égale la grandeur et la délicatesse. L'épiscopat a suivi l'auguste exemple du Vatican. Jamais un autre prince ne s'est rencontré dont les lettres pastorales aient fait l'éloge avec autant de splendeur et d'unanimité. A la voix des mandements s'est unie celle de la prière privée et publique ; tous les jours plus de quarante mille prêtres en France, présentent aux bénédictions divines, dans le silence des sacrés mystères, le nom de l'Empereur avec celui de Pie IX et de l'évêque du diocèse. Chaque jour aussi, matin et soir, des millions de catholiques le recommandent au ciel, en récitant les formules de prières que nous leur mettons dans les mains. Chaque dimanche et dans les jours de grandes solennités, deux fois, suivant les prescriptions de Rome, nous chantons dans l'office public des versets et des oraisons, pour solliciter la conservation du prince qui nous gouverne auprès de celui qui tient en sa puissance la vie des monarques aussi bien que celle des plus vulgaires citoyens. Et dans tous ces actes religieux, nous n'appelons pas la grâce d'en haut seulement sur le protecteur de la religion, nous l'appelons aussi sur le Restaurateur de l'ordre et le Sauveur de la patrie, et quand nous le faisons, nous ne reconnaissons à personne le droit de mettre en doute l'ardeur et la sincérité de nos vœux. Voilà notre gratitude ; gratitude éminemment sacerdotale ; gratitude à laquelle nulle autre ne peut se flatter d'être supérieure, pas même celle des censeurs qui nous accusent de manquer à la reconnaissance ; gratitude, enfin, qui ne s'est pas un seul instant démentie. Elle a subsisté pendant la guerre d'Italie pour implorer la victoire ; elle subsiste encore aujourd'hui, malgré les angoisses du présent ; et lorsqu'il est *question de ce sentiment* dont Dieu seul et notre cœur peuvent avoir la conscience, nul n'est maître de le nier, lorsque nous l'affirmons.

« Mais vous vous défiez des paroles et des intentions de l'Empereur. » C'est précisément le contraire qu'attestent les mandements de l'épiscopat. Vous n'en trouvez pas un qui, sous une forme ou sous une autre, ne déclare qu'on croit à la droiture du Souverain et qu'on se fie à ses protestations de dévouement pour le Saint-Siége. A travers mille symptômes formidables qui nous poussaient à l'effroi, nous nous sommes constamment rattachés à cette confiance comme à la seule ancre, après Dieu, qui permît à nos espérances de rester debout. Le gouvernement a bien voulu le reconnaître lui-même, et tout le monde se souvient de cette note du *Moniteur*, où l'on rendait, sous ce rapport, un éclatant hommage à notre patriotisme.

Mais encore une fois, l'Encyclique. — Et qu'est-ce que cela prouve contre notre reconnaissance? Rendre à Dieu ce qui est à Dieu empêche-t-il de rendre à César ce qui est à César? Napoléon III a donné des conseils respectueux à Pie IX ; Pie IX, dans son indépendance de Prince et sa suprême autorité de Pontife, a répondu qu'il ne pouvait les suivre. Il l'a déclaré comme Pape, et comme Pape il

veut que nous le fassions savoir au monde catholique. Nous avons dû nécessairement obéir et croire qu'il avait raison puisqu'il prononçait sur un objet de sa compétence, et c'est ce que nous avons fait ; mais en le faisant, nous n'avons ni oublié ce que la Religion doit à l'Empereur, ni cessé de demander à Dieu qu'il daigne le bénir en retour de ces bienfaits et de sa protection. Nous nous sommes montrés catholiques fidèles, sans devenir sujets parjures ou ingrats.

Mais vous avez au moins condamné la politique de l'Empereur. — Il est d'abord un point sur lequel nous ne pouvons l'avoir condamnée : c'est la reconnaissance formelle que l'Empereur a toujours faite des droits du Saint-Père. Son langage n'a jamais varié sur cet objet fondamental. Jusques dans les dernières dépêches adressées au cabinet de Turin, il fait déclarer qu'il le respecte en *principe*, et qu'il désire que le Piémont lui-même le respecte dans les mêmes conditions. Certes, avons-nous jamais combattu cette doctrine? L'Empereur a de plus répété en vingt occasions qu'il voulait que le Saint-Père restât indépendant sur son trône de Rome, et qu'il en regardait la liberté dans sa souveraineté temporelle comme nécessaire à la liberté même du catholicisme. Avons-nous dit le contraire ? Ainsi, dans ce qu'elle a d'essentiel, la politique impériale n'a jamais rencontré, de notre part, la moindre hostilité.

Au-dessous de ce grand aspect se trouvent des aspects secondaires. Il y a d'abord la question pratique. Le Pape devait-il ou ne devait il pas renoncer au gouvernement des Romagnes? Devait-il ou ne devait-il pas accepter le vicariat qu'on lui proposait? S'il consentait à l'établissement d'un vicariat, devait-il ou ne devait-il pas en confier la gestion au roi Victor-Emmanuel ? Evidemment sur ces matières le Souverain-Pontife reste maître d'agir comme il l'entend ; son indépendance de Prince lui donne ici le droit de ne relever que de lui-même. Et comme après tout on peut parfaitement supposer, qu'en suivant ses propres inspirations, il voit aussi juste que les gouvernements qui ne pensent pas comme lui, et qu'il ne met pas moins de sagesse dans sa conduite qu'ils n'en ont eux-mêmes porté dans leurs conseils, il est manifeste qu'adhérer à ces vues ce n'est point se donner pour ennemi des pouvoirs qui ne les partagent pas. On préfère les appréciations de Rome aux leurs, mais on ne renie pour cela ni leur autorité ni leurs bienfaits. Le respect et la reconnaissance dont on leur est redevable, ne consistent pas à refuser au Pape l'intelligence de ses propres affaires, pour n'attribuer qu'à eux le mérite de les comprendre.

Du reste, il n'y a pas ici seulement une question pratique, on y a mêlé une question doctrinale. A la suite de certains actes, le Pape a cru devoir lancer une Encyclique. On n'en a pas simplement été surpris, on s'en est offensé; on a prétendu que Pie IX avait par là confondu deux ordres d'intérêts distincts et transporté sur le terrain religieux un débat dont l'objet était essentiellement politique et temporel. Ce ne sont pas seulement des journaux qui nous ont ainsi révélé dans la lettre pontificale un *abus de juridiction*; nous avons retrouvé le même jugement dans des actes officiels. Placés ainsi entre Rome et des autorités séculières sur un point de droit canonique, pouvions-nous hésiter ? Est-ce aux souverains, est-ce à leurs ministres à marquer au Vicaire de Jésus-Christ les limites de sa puissance ? N'est-ce pas plutôt à lui qu'il appartient de les leur faire connaître ? Ce qu'elle atteint et ce qui lui échappe, jusqu'à quel point elle protége ou ne protége pas les possessions, les biens et les Etats qui forment son apanage royal, n'est-il pas évident que le Vatican seul a mission pour le déterminer? Et puisqu'il l'a fait, puisque Pie IX s'est exprimé solennellement, non-seulement comme Roi, mais comme Pontife, notre conscience était-elle admise à ne pas placer au-dessus de tous les enseignements celui du Pasteur universel ? Non, c'était impossible ; et ce qui ne l'était pas moins pour nous, c'était de supposer que nos respects pour les oracles de Rome seraient regardés comme une sorte de félonie et de trahison vis-à-vis de l'Empereur. Le Pape est, après tout, le docteur suprême ; monarques et sujets doivent l'écouter en silence, et si dans l'accomplissement de ce devoir le sujet se montre disciple plus soumis que le monarque, celui-ci n'a pas le droit de le lui reprocher comme une ingratitude.

Enfin, pourquoi ne le rappellerions-nous pas ? Evêques, nous sommes subordonnés, chacun dans notre pays, aux puissances temporelles en ce qui touche à leur domaine ; et, sous ce rapport, nous nous faisons un bonheur d'obéir. Mais, dans l'ordre spirituel, c'est à nous de gouverner les âmes et de dicter les principes qui doivent présider à leurs jugements. Ici notre autorité n'en reconnaît qu'une qui la domine; c'est celle de Rome; toutes les autres doivent attendre et recevoir de nous l'enseignement et la lumière. Eh bien! promulguer, interpréter un acte pontifical, faire connaître aux peuples la soumission dont ils lui sont redevables, ce sont des faits qui rentrent dans nos attributions. Ils appartiennent essentiellement à l'objet de la mission dont l'Esprit-Saint et le caractère épiscopal nous ont investis pour régir les divers troupeaux qui nous ont été confiés (1). Nous commençons par écouter Rome; mais tout le reste après cela doit nous écouter; et quand nous publions une Encyclique émanée du Vatican, quand nous nous permettons d'en faire ressortir non-seu-

(1) Act. xx, 28.

amant la sagesse profonde, mais l'autorité souveraine, nul n'a le droit de nous reprocher cette sainte hardiesse comme un empiétement ou comme une ingratitude; c'est tout simplement l'exercice d'une indépendance légitime et d'une légitime juridiction.

(La fin prochainement.)

FAITS DIVERS

D'après les constatations faites par la préfecture de police, on évalue à plus de trois cinquante mille les étrangers ou habitants de la province venus à Paris par les trains de plaisir, pour assister à la fête du 15 août.

— Nous lisons dans l'*Espérance du peuple* de Nantes : « Cinq nouveaux jeunes gens de notre ville sont encore partis, la semaine dernière, pour Rome, avec l'intention de s'engager dans l'armée du général Lamoricière. Ce sont MM. Guérin, Pinsonneau, Bertrand, Plaiselles et Legendre. »

— On lit dans le *Droit* :

Le nommé Louis-Pierre Charpentier, âgé de quarante-neuf ans, charretier, conduisait, hier à quatre heures de l'après-midi, sur la route impériale d'Aubervilliers, une voiture à deux roues, dite guimbarde, attelée de trois chevaux de file.

Une charrette à bras, contenant du charbon, et momentanément abandonnée par son conducteur qui était entré dans une maison, stationnait sur l'un des côtés de la route. Elle fut rencontrée par la guimbarde qui la brisa. Le bruit qui résulta de ce choc effraya les trois chevaux; ils s'emportèrent. Le charretier, qui était monté sur sa voiture, sans guides, voulut descendre pour les maîtriser, mais il tomba et l'une des roues lui écrasa la tête.

A la suite des constatations auxquelles a procédé le commissaire de police de Saint-Denis, le corps de ce malheureux a été remis à la famille, qui l'avait réclamé.

— L'*Opinion nationale* rapporte le fait suivant :

Amable P..., âgé de dix-neuf ans, demeurant au Petit-Bicêtre, était un ouvrier rangé, laborieux et très-habile dans sa profession, en sorte qu'il pouvait nourrir l'espérance de se créer, dans l'avenir, une position convenable. Une petite succession, sur laquelle il ne comptait pas, lui échut subitement. A cette occasion, il se vit dans la nécessité de régaler ses amis et ses camarades. Ses habitudes de sobriété ne tinrent pas contre ces continuels assauts, et il prit le goût de la dissipation, si bien qu'insensiblement tout l'héritage y passa.

Il fallait se remettre à la besogne; mais le goût du travail était perdu. L'outil devenait lourd à la main du jeune ouvrier, tandis que la soif du plaisir renaissait en lui plus ardente. Avant-hier, il invita ses compagnons habituels à une partie pour le lendemain. On devait partir à huit heures, et le rendez-vous était à la demeure d'Amable P... Exacts à l'heure, les invités arrivèrent. La porte était entr'ouverte; ils entrèrent et furent saisis d'effroi, en voyant se balancer le corps de leur ami, qui s'était pendu au plafond. Il avait cessé de vivre.

— Par le steamer *North-Briton*, de la ligne canadienne, arrivé en Angleterre, on apprend que l'intérieur de San-Salvador a éprouvé une terrible secousse de tremblement de terre; le bruit courait que Saint-Vincent était entièrement détruit.

— On écrit de Madrid, 11 août : M. Ribero, rédacteur en chef du journal démocratique la *Discusion*, député aux cortès, vient d'être atteint d'une balle au ventre dans un duel au pistolet, auquel il a été provoqué par le colonel du régiment de Bourbon. Ce journal avait dénoncé le fait d'une bastonnade infligée à un soldat pour le vol d'une chemise et d'autres effets de peu de valeur. Le fait n'a pas été absolument nié, mais le colonel a envoyé un cartel à M. Ribero. Le colonel, à son tour, en a reçu trois; mais on suppose que ces provocations n'auront pas de suite. La blessure de M. Ribero n'est pas grave.

— Une retraite spéciale pour les institutrices commencera, chez les Dames de la Retraite, rue du Regard, 15, le samedi 1er septembre. Elle sera prêchée par le R. P. Pitron, de la Compagnie de Jésus.

Pour tous les faits divers : **M. Garcin.**

Nécrologie.

Un centenaire, Joseph Lallement, né en Hongrie, prisonnier de guerre sous la première République, est mort à l'Hôtel-Dieu de Saint-Quentin.

— Dona Maria-Trinidad Garrido, veuve d'un fonctionnaire de la marine espagnole, vient de mourir à la Havane, à l'âge de [illegible] ans.

— Le général russe Davagac est mort aux eaux de [illegible].

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

Europe et Orient.

On a quelquefois comparé l'époque où nous sommes à la fin du dix-huitième siècle. Mais alors deux grands pays seulement étaient agités ; la France et les colonies anglaises de l'Amérique qui se transformèrent en république. Cette république, préservée de toute exagération démocratique par la haute prévoyance de Washington, se montrait plus sage dans sa primitive jeunesse qu'elle ne l'a été depuis : elle se modérait dans sa liberté et constituait fortement l'ordre social.

Quant à la France, elle se prenait à maudire et à détruire tout son passé ; elle brisait les entraves d'une autorité devenue trop souvent arbitraire, et s'élançait d'un bond du sein de la monarchie absolue dans les hasards d'une liberté qui n'était ni limitée ni définie. On sait ce qu'il en est advenu, et comment elle s'est trouvée livrée si longtemps à de si furieuses tempêtes.

Au surplus, ce mouvement révolutionnaire se trouvait repoussé de toutes parts, au nord comme au midi de l'Europe, non-seulement par les souverains absolus, mais même par les gouvernements représentatifs, comme ceux de la Suède et de l'Angleterre. Sans doute, dans la constitutionnelle Angleterre, un certain parti louait la Révolution française et voulait la justifier jusque dans ses excès. Mais ce parti, qui saisit momentanément le pouvoir, ne put pas s'y maintenir, parce que ses idées étaient contraires à l'opinion publique du pays; l'Angleterre fut hostile à la Révolution française.

La France attaquait donc et démolissait seule les traditions du passé en 1791 et en 1792.

Aujourd'hui, la révolution triomphe en Italie; elle a obtenu de larges concessions en Espagne et en Portugal ; elle a ébranlé un moment l'Allemagne tout entière, et, sous les noms divers, son esprit subversif couve partout. Elle tient en échec la Russie tout entière par la tentative, d'ailleurs légitime, qu'on y a faite de donner aux serfs un affranchissement général. L'Angleterre, qui garde dans son propre sein les traditions historiques, favorise sur tous les continents les innovations et les troubles politiques. La révolution semble donc n'avoir plus de contrepoids suffisant dans aucun pays du monde. Les conservateurs de l'Europe ont perdu leurs plus solides boucliers, et la révolution s'est personnifiée dans un homme, Garibaldi.

La Papauté, cette première des légitimités européennes comme gouvernement temporel, est elle-même menacée d'être emportée par la tempête.

Et, pendant ce temps, l'Orient prend feu. L'islamisme mourant se réveille pour le pillage et le massacre : il semble jeter à la chrétienté divisée son dernier défi.

Certes, ce serait le moment de se grouper autour de l'Église pour porter le dernier coup au Croissant. Mais si, d'un côté, l'empire turc et le mahométisme semblent tomber en dissolution, de l'autre les idées chrétiennes sont tellement en défaillance en Europe, que l'on paraît mal préparé à recueillir l'héritage de ce colosse qui agonise. Quand nous disons les idées chrétiennes, nous nous voulons parler non-seulement de la foi au Dieu incarné, mais de ces principes de justice, de morale, de droit des gens dont le christianisme a été l'initiateur chez les nations modernes. Le droit de la force a été préconisé en Occident : le droit de la force a été retourné contre nous en Orient. Ce qui se passe en Syrie est comme un avertissement écrit en caractères de sang et donné au monde civilisé par la Providence. Quittons nous-mêmes les voies de la barbarie si nous voulons nous donner la mission de châtier en Asie et dans la Turquie d'Europe la barbarie musulmane.

L'Angleterre a été sur le point de perdre les Indes par suite d'une conjuration dont l'islamisme avait été le premier mobile. La Turquie tout entière est agitée par un esprit de réaction contre les Hatti-Shériffs et les Hatti-Humayoun que le Sultan a voulu imposer à ses sujets musulmans en faveur de ses sujets chrétiens; et tout dernièrement, si la conspiration de quelques fanatiques avait réussi à Constantinople, l'ambassade anglaise aurait été saccagée et

incendiée à Péra comme les autres ambassades européennes. Le Sultan ne peut pas même payer ses soldats, qui ne sont plus que des corps francs, affamés et pillards. Il n'a plus ni finances ni crédit public, et son administration n'est qu'une vaste dilapidation des deniers de l'Etat. Cela n'empêche pas un premier ministre anglais de dire que la Turquie est une des puissances qui ont le plus *progressé* depuis vingt ans : on n'a jamais dit de plus insolente contre-vérité !

Les Turcs furent jadis pour les Kalifes de Bagdad ce que les Goths avaient été pour les empereurs chrétiens de Constantinople: des auxiliaires dangereux qui devinrent bientôt des maîtres. D'héroïques exploits étendirent d'abord leur domination et menacèrent jusqu'au centre de l'Europe. Mais, depuis un siècle et demi, leur sève belliqueuse a tari. Ils n'ont pas appris l'art du gouvernement et ils ont oublié celui de la guerre. Et pendant ce temps, ils ne se sont assimilé aucune des nations qu'ils ont conquises ; à l'égard des Arabes eux-mêmes, ils sont demeurés ce que les Francs n'ont été que deux siècles à l'égard des Gaulois : une race étrangère et odieuse. Aujourd'hui ils ont encore gardé la force; mais ils ont perdu l'autorité. Aussi la domination du pacha d'Egypte, représentant la nationalité arabe, était beaucoup plus populaire en Syrie que celle du Sultan de Constantinople.

Que l'égoïsme de certaines puissances européennes soutienne cet édifice chancelant contre la force des choses et même contre leur propre intérêt bien entendu, lié plus qu'on ne le croit à l'intérêt chrétien, c'est un spectacle étrange et qu'on a peine à croire, même quand on le voit. Comment peut-on patronner ces sauvages et ces furieux qui n'ont plus de courage que pour le massacre et l'incendie ? Que dire de ce machiavélisme insensé qui se fait le complice de tant de férocité et de barbarie ?

Ce qu'il y a de triste dans tout cela, c'est la perte du sens moral et du sens commun dans notre vieille Europe. Ce n'est pas seulement l'iniquité, c'est l'absurdité que nous avalons comme l'eau. Il faut que la maladie des esprits se guérisse pour que le mal des révolutions s'arrête. La paix du monde n'est qu'à ce prix.

Albert Du Boys.

BULLETIN POLITIQUE

19 *août*

Malgré la gravité des événements d'Italie, c'est toujours l'Orient qui est le principal sujet des préoccupations politiques; c'est vers la Syrie que restent tournés l'attention et le cœur de l'Occident. Les soldats de la France doivent tous être débarqués en ce moment sur cette terre qui, dès le premier jour, a placé en eux son unique espoir, et qui n'aura pas vainement attendu d'eux son salut.

Le 6 février 1841, M. Guizot écrivait au consul de France à Beyrouth : « Je ne me dissimule pas ce que les événements accomplis en Syrie ont eu de fâcheux pour notre influence politique dans ce pays, notamment parmi les populations catholiques du Liban. Mais je vois avec plaisir qu'au milieu des causes accidentelles qui pouvaient tendre à affaiblir les vieilles sympathies de ces populations pour la France, elles y sont généralement restées fidèles, et que leur confiance dans l'*intérêt que nous continuons* à leur porter n'est pas éteinte ; nous comprenons trop la nécessité de les maintenir dans de pareils sentiments en leur prouvant qu'en effet elles peuvent et doivent toujours compter sur la généreuse amitié de la France, pour ne pas faire dans ce but tout ce qui dépendra de nous. »

La France catholique est restée fidèle à ces nobles sentiments, et elle commence aujourd'hui même, au nom de l'humanité indignée et en vertu d'anciens firmans plaçant les Maronites sous la protection spéciale de nos armes, à venger les atrocités de Saïda, de Damas et de Zahlé.

Ces sanglantes scènes ont encore fait l'objet, comme le télégraphe nous l'a appris hier, de la dernière discussion *du Parlement* britannique, et les explications échangées à ce sujet contiennent plus d'un aveu précieux à recueillir.

Le représentant de Limerick, M. Monsell, a rappelé que c'était par opposition aux vues de la politique française, et malgré les avertissements de M. Thiers et de M. Guizot, qu'en 1840 la Grande-Bretagne

avait fait imposer à la Syrie le système de gouvernement qui a produit de si déplorables résultats. Il a rappelé également que l'amiral Napier, l'un des principaux acteurs des événements d'alors, avait depuis gémi publiquement de la part qu'il avait prise à la création d'un état de choses aussi vicieux; et qu'en 1845, lord Aberdeen n'avait pas hésité à faire remonter à l'Angleterre la responsabilité des scènes sorties d'une administration installée par son influence; et en terminant il a demandé si le gouvernement britannique, en présence de l'échec absolu de son système, avait donné à son commissaire en Syrie la mission de reprendre l'étude de la question et de voir s'il ne serait pas possible de placer ce pays dans une situation plus indépendante de la tyrannie des pachas et plus en harmonie avec celle qu'il avait il y a vingt ans?

Avant toute réponse de lord Palmerston, l'amiral Napier a déclaré que ses sentiments étaient fidèlement interprétés. « J'ai dit en effet, s'est écrié le vieux marin, que j'étais honteux du rôle que j'ai joué en Syrie; et je dois avouer que sous Méhémet-Ali la Syrie était paisible et tranquille, les routes sûres et le peuple relativement heureux. » Et, poussant jusqu'au bout la franchise, l'orateur a ajouté: « Bien que je reconnaisse les dangers que peut susciter l'occupation de la Syrie par les Français, je confesse que pour mon compte j'aimerais beaucoup mieux voir les Français en possession de toute la Syrie et couvrir de leur protection les malheureux habitants des montagnes que de voir le pays livré à la tendre commisération des Turcs. »

Quelle justification de la politique des hommes d'Etat français qui, il y a vingt ans, voulaient le maintien de l'administration égyptienne, dans l'intérêt même des populations et de la Porte, et qui entrevoyaient clairement que l'organisation du Liban, telle qu'elle sortait des jalousies et des rivalités des puissances, n'était pas autre chose, suivant le mot de Rifat-Pacha, que *la guerre civile organisée*.

Lord Palmerston n'a pu s'empêcher de reconnaître que les arrangements de 1840, qui avaient paru à l'Angleterre contenir des garanties d'ordre, n'avaient pas répondu à ce qu'on en attendait; et qu'à l'heure qu'il est, il convenait de rechercher un système plus propre à assurer la sécurité et le bonheur des populations. Espérons que la diplomatie sera plus heureuse qu'en 1840.

Une dépêche de Constantinople annonce que Fuad-Pacha a fait cerner le Liban et a menacé de mettre tout à feu et à sang si les cheiks druses ne se rendaient pas en deux jours. Vingt de ces chefs sont déjà pris et huit cents arrestations importantes ont été faites.

On a retrouvé des objets pillés pour la valeur de mille charges de chameaux.

On écrit d'Alexandrie que le vice-roi a offert aux chrétiens réfugiés avec leurs familles des concessions de terre pour le cas où ils voudraient s'établir en Egypte. En attendant, il continue de leur envoyer de nombreux secours.

L'échange d'affirmations et de dénégations se poursuit toujours au sujet de la note que l'Autriche aurait adressée au Piémont. Il faut attendre pour savoir la vérité à cet égard.

Les dépêches d'Italie font aujourd'hui défaut. Certains journaux vont jusqu'à indiquer d'avance la date et le lieu du débarquement de Garibaldi sur le territoire napolitain, avec un corps de 15,000 hommes d'élite. La nouvelle est peut-être un peu prématurée; cependant tout s'accorde à faire pressentir des événements prochains et décisifs.

Le Parlement anglais sera prorogé le 29 août.

Une dépêche de Trieste assure que l'assassinat du prince Danilo est l'œuvre du parti belliqueux, qui veut l'indépendance absolue du Montenegro, et qui voyait ses tendances entravées par le vladika. On craint que ce meurtre n'entraîne de graves conséquences; une grande agitation règne dans le pays, et on s'attend à de nouvelles collisions entre les Monténégrins et les Turcs.

20 *août*

La télégraphie, d'habitude si prodigue de nouvelles plus ou moins fondées, nous laisse aujourd'hui sans information. Aucune

dépêche d'Italie, aucune d'Allemagne, aucune d'Orient. M. Desmousseaux de Givré pourrait redire son mot célèbre.

Garibaldi est en Sardaigne, à Cagliari, dit-on, où il prépare l'expédition décisive qu'il projette de jeter sur le territoire napolitain. On assure que huit mille hommes sont réunis là, et qu'une flottille destinée à les transporter n'attend que les ordres du dictateur. Ces faits sont assez difficiles à concilier avec la dernière circulaire de M. Farini, interdisant « toute immixtion illégitime dans les Etats voisins. »

A Turin, une certaine pression diplomatique serait exercée, dit-on, par les grandes puissances pour décider le gouvernement sarde à prendre des mesures destinées à prévenir les complications que peut faire naître l'exécution des plans de Garibaldi.

En Allemagne, l'évidence d'une entente entre les principaux Etats apparaît de plus en plus. On a lu les paroles significatives prononcées tout récemment à Salzbourg, par l'empereur d'Autriche. Ces paroles viennent d'avoir un écho. Dans un banquet donné à Vienne à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Vienne à Munich, le président du conseil des ministres de Bavière, M. de Schrenk, a porté le toast suivant :

« Fidèles à la devise *Viribus unitis* les paroles pleines d'élévation que nous avons entendues naguère avec enthousiasme à Salzbourg, et qui ont retenti à travers tous les cantons de l'Allemagne, nous invitaient à l'union. Messieurs, rappelons-nous sans cesse ces paroles et agissons constamment dans leur esprit pour sauvegarder le palladium de la grandeur et de la puissance allemande. Mais aujourd'hui, honorons surtout avec reconnaissance l'auguste souverain de ce magnifique pays, qui a prononcé ces paroles, et unissez-vous tous avec moi dans le cri partant du fond du cœur : *Vive l'empereur François-Joseph!* »

Une correspondance de Berlin annonce que c'est le baron de Werthern, ministre de Prusse à Athènes, qui est désigné pour représenter la Prusse dans la commission européenne de Syrie.

D'après une loi russe qui ne date que de de l'empereur Nicolas, le prêtre russe est tenu, en bénissant un mariage mixte, de faire prendre par écrit, à la partie non *orthodoxe*, l'engagement d'élever tous les enfants dans la religion de l'Etat. L'an dernier, cette formalité fut oubliée au mariage d'un certain M. Tokarski avec une jeune fille russe, dans le gouvernement de Varsovie, et le nouvel époux en profita pour faire baptiser son premier-né à l'Eglise catholique. Dénoncé pour ce fait, il fut immédiatement arrêté et se trouve encore incarcéré à l'heure qu'il est. Quant au pope qui a omis les formalités légales lors du mariage, il a été incorporé comme simple soldat dans l'armée ; et le prêtre catholique, moine septuagénaire, qui a baptisé l'enfant, a été transporté en Sibérie.

Au moment où la Russie témoigne une si vive et si légitime indignation contre le fanatisme musulman, ne lui conviendrait-il pas de faire cesser chez elle un ordre de choses odieux, indigne d'un grand pays, indigne d'un prince honnête homme comme l'empereur Alexandre II?

LÉON LAVEDAN.

L'Union Franc-Comtoise publie une nouvelle lettre du P. Rousseau.

Saïda, 1er août 1860.

Je reviens sur le massacre des chrétiens à Damas. Il est beaucoup plus considérable que je ne vous l'ai annoncé dans ma dernière lettre. Je vous écrivais d'après les premières nouvelles, et comme ce massacre a duré plusieurs jours, le nombre des victimes a augmenté, ainsi que les excès barbares que les musulmans ont commis contre les chrétiens.

Le pacha, quelques jours avant le soulèvement, avait fait publier par toute la ville que personne n'avait rien à craindre, qu'on pouvait vaquer à ses affaires, et que s'il se produisait quelque trouble, il saurait châtier les turbulents.

Les faits n'ont pas tardé à démentir ces belles promesses. C'était samedi 7 juillet que le pacha avait répondu de la tranquillité publique. Dès le lendemain, des croix ont été étendues sur le sol dans toutes les rues par où les chrétiens devaient passer, pour les leur faire fouler aux pieds. Les musulmans en ont pendu au cou des chiens pour tourner en ridicule notre religion et pour exciter leur fanatisme. Ils ont promené dans toute la ville trois chrétiens les plus notables, au cou de chacun desquels ils avaient pendu une grande croix de fer-blanc, en vomissant contre Jésus-Christ et sa religion les plus affreux blasphèmes.

En outre, ils ont outragé la France et l'Empereur, et, pour tourner en dérision le chef de l'Etat, ils ont donné le nom de Napoléon, à un gros chien vieux, aveugle et boiteux.

Quelques jours après ont commencé le pillage et l'incendie. Le feu a été mis aux quatre coins du quartier chrétien, et le 11 a eu lieu le massacre qui a duré quatre jours. Six mille chrétiens au moins ont perdu la vie, parmi lesquels qua-

rante prêtres, huit religieux franciscains et trois évêques. Si le carnage n'a pas été plus grand, ou plutôt s'il est resté des chrétiens à Damas, ils sont redevables de la vie à Abd-el-Kader et à ses soldats. Abd-el-Kader a à son service quelques centaines d'Algériens. Il les a envoyés dans tous les quartiers de la ville où il y avait des chrétiens cachés, pour les amener chez lui. Il a sauvé aussi la vie à un grand nombre de chrétiens des villages voisins et à la plupart des chrétiens qui avaient échappé aux massacres d'Asbaïa et de Rachaïa.

Les Sœurs de charité, les lazaristes, tous les consuls, n'ont trouvé d'autre lieu de sûreté que le palais d'Abd-el-Kader. Les franciscains se sont barricadés dans leur couvent; les barricades ont été détruites et les pauvres franciscains massacrés.

Sept cents chrétiens s'étaient cachés sur la voûte de l'église des Maronites. Le feu a été mis au toit de l'église; ils ont tous été consumés par les flammes.

Damas compte plus de cent cinquante mille habitants, parmi lesquels cent vingt-cinq mille musulmans environ. La ville est toute construite en bois. Lorsque le feu a éclaté dans le quartier des chrétiens, plus de soixante-dix mille étrangers étaient déjà accourus pour piller. C'étaient des Turcs, des musulmans, des Métoualis, des Kurdes, des Druses et des Bédouins. Des richesses incalculables ont été enlevées aux chrétiens par les musulmans de la ville, les soldats du gouvernement et tous les étrangers qui étaient venus pour avoir part à ces dépouilles.

Je crois vous avoir déjà annoncé que le consul de Hollande a été tué, celui d'Amérique blessé, et que toutes les chancelleries ont été brûlées, excepté celles d'Angleterre et de France. On se préparait à brûler celle de France, mais Abd-el-Kader a dit aux Turcs : « Si vous la brûlez, je brûlerai votre ville ; » et on l'a laissée intacte sous le poids de cette menace.

Nulle part on ne s'était encore porté contre les chrétiens à des excès aussi révoltants qu'à Damas. La crainte des tourments qu'on leur faisait endurer en a fait apostasier plusieurs. Soixante-dix se sont déclarés turcs. Aussitôt on les a circoncis et massacrés lorsqu'on a vu que c'était la crainte qui les avait fait apostasier. Un jeune homme de quatorze ans a eu plus de courage. Deux ou trois Turcs lui ont dit : « Fais-toi musulman, ou nous te coupons la tête. — Coupez-moi la tête si vous voulez, leur a répondu le jeune homme, mais je reste chrétien. » A l'instant, ces barbares lui abattirent la tête à coups de sabre.

Jamais les Turcs n'avaient montré autant de fureur pour outrager les femmes chrétiennes. C'est dans les rues, sur les places publiques et en plein jour, qu'ils commettaient ces abominations sur les femmes et les filles de toutes les conditions. Un nombre considérable d'entre elles ont été emmenées par les Druses et les Bédouins du désert ; d'autres ont été retenues par les Turcs.

Le pacha de Damas, pour cacher son hypocrisie, a fait semblant de vouloir repousser le peuple ameuté. Il a fait tirer sur le peuple, mais il avait fait charger les armes avec de la poudre seulement, et personne n'a été blessé.

Les chrétiens qui s'étaient réfugiés chez Abd-el-Kader se rendent à Beyrouth chaque jour, par bandes de deux ou trois cents, escortés par des soldats.

La misère est universelle parmi les chrétiens. Le tabac et la soie, qui sont toute la richesse du pays, manquent totalement cette année. Le tabac n'a pas été emplanté; la soie a été perdue ou enlevée par les Druses. Les campagnes ont été pillées, les troupeaux volés, trois cent vingt-cinq villages et six villes ont été incendiés. Les ouvriers ne trouvent plus d'ouvrage. Beaucoup de petits marchands, dans les villes, vivaient de leur commerce; actuellement, ils meurent de faim. Il y a des personnes qui vendent jusqu'à leur dernier vêtement pour avoir du pain.

Depuis quinze jours les Druses ne font plus de massacres considérables, mais ils ne laissent pas de tuer et de dépouiller en particulier tous les chrétiens qu'ils rencontrent. Aussi, personne n'ose encore sortir. Voilà deux mois passés que nous sommes enfermés dans la ville. L'agglomération des personnes qui s'y trouvent a occasionné des maladies qui ont enlevé beaucoup de monde, surtout les enfants.

Outre le bâtiment français qui stationne dans le port à Saïda pour la sûreté des chrétiens, nous avons été visités par d'autres bâtiments français et anglais, tous les deux ou trois jours. Il n'a paru aucun des bâtiments des autres nations. Il n'y avait qu'un bâtiment russe à Beyrouth ; il a disparu au moment où la prétendue paix dont je vous ai parlé a été faite entre le chrétiens et les Druses.

On m'annonce à l'instant que six mille soldats français vont arriver ces jours-ci. Cette nouvelle nous rend la vie. Tous les chrétiens sont dans la joie. Ils semblent en ce moment oublier leur misère, tant ils sont contents de se voir délivrés de la crainte d'être, d'un jour à l'autre, massacrés par les infidèles.

Le P. Rousseau, *missionnaire apostolique, S. J.*

Les désertions nombreuses de l'armée sarde, l'attitude de l'Autriche et les préparatifs militaires qu'elle fait en ce moment dans ses possessions d'Italie, ont décidé le gouvernement de Turin à créer huit camps militaires, outre le camp de Saint-Maurice, où 10,000 soldats sont déjà rassemblés sous les ordres du général della Rocca. Placés auprès des centres les plus importants, ils ont pour but d'abord de resserrer les liens de la discipline, ensuite de parer à toutes les éventualités. Ils sont divisés en cinq départements et seront placés comme il suit : Le premier, sur la rive droite du Tessin, entre Cerano et Bellinzago ; le second, entre Somma et Gallarate ; le troisième, entre Montechiaro, Gedi, Castelnovo et Caloinato; le quatrième, entre Pezzighettone et Crémone ; le cinquième, près Montecchio, au *Chiardo*, entre Parme et Reggio ; le sixième, près Sassuolo, à 16 kilomètres de

Modène; le septième, entre Rimini et la Cattolica; le huitième, près Bagnacaldo.

Nous empruntons à une correspondance de Turin, adressée le 17 au *Journal des Débats*, les nouvelles suivantes :

Au moment où vous recevrez ma lettre, il est probable que le débarquement de Garibaldi sur le continent sera un fait accompli. Le dictateur aurait pris la mer avant-hier, et voici même les paroles qu'il aurait adressées aux Siciliens du haut de son balcon ; je les emprunte au *Diritto* :

« Mon devoir m'appelle ailleurs... Il est temps que la Sicile pense sérieusement à se défendre elle-même. J'ai fait pour vous ce qui était possible. Aujourd'hui l'Italie veut que j'aille ailleurs. Je cède aux intérêts de la patrie unie. La diplomatie n'a pas réussi à m'arrêter, et moi je suis *absolument décidé* à ne pas décider avec elle. »

Je ne puis vous garantir l'authenticité de ce discours, mais il est bien dans le caractère de l'homme. La diplomatie est aujourd'hui peu à la mode en Italie. On la ridiculise, on la met en caricature sous les traits d'une vieille femme. Mais il est quelquefois dangereux d'avoir les vieilles femmes pour ennemies.

Garibaldi se serait donc embarqué sur le *Washington*, et après avoir poussé une reconnaissance vers Naples et essayé inutilement de s'emparer d'une frégate napolitaine, il se serait rendu dans les eaux de Sardaigne pour rallier les volontaires qui y sont, comme vous savez.

Ce que je puis vous garantir, c'est qu'hier cinq bateaux à vapeur chargés de volontaires sont partis de Cagliari, et qu'aujourd'hui il en part six autres. L'ambassade de Naples trouvera que la circulaire de M. Farini est singulièrement exécutée.

Vous voyez que c'est une vraie flotte qui est en mouvement. Cette flotte porte une petite armée. Où abordera-t-elle? C'est le secret de Garibaldi, et le secret est bien gardé.

Les amis du roi de Naples sont fort inquiets: ils craignent que l'armée ne soit travaillée par les sociétés secrètes, qui jouent en tout ce qui se passe un très-grand rôle, et que par conséquent la résistance ne soit nulle. Les troupes étrangères au service de Naples ne dépassent pas 3 à 4,000 hommes.

Ici le gouvernement est au fond très-décidé à s'annexer la Sicile et Naples. Soyez-en convaincu, il s'annexera les Etats du Pape, s'il le peut; mais une personne en position d'être très-bien informée m'assure que le gouvernement français mettra son veto. Comment fera-t-on pour gouverner un royaume partagé en deux par les Etats du Pape? *Deus providebit.*

On attend à Naples l'arrivée de Manna, l'un des ambassadeurs de François II à Turin ; On ne sait encore rien du résultat de son voyage à Paris. L'*Itàlia*, journal de Naples, annonce que Victor-Emmanuel l a élevé au grade de commandeur de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. C'est sans doute une de ces manœuvres si familières aux patriotes italiens pour faire croire à Naples au succès des négociations, et empêcher le gouvernement de François II de prendre des mesures promptes et énergiques contre les projets annexionnistes.

On lit dans le *Siècle* que la *Nation armée*, dont Garibaldi est le président, vient d'envoyer une adresse chaleureuse au dictateur pour l'engager à ne pas s'arrêter avant que l'Italie tout entière soit délivrée. On y remarque ces paroles :

« Général, vous avez fait un premier pas de « géant : imitez le Neptune d'Homère. Faites-en « un second, puis un troisième, qui vous conduira au Capitole. De là, dites à l'Italie : Lève-toi « pour chasser l'étranger ! et ne vous arrêtez « que quand les Alpes du Tyrol et Venise seront « italiennes ; que lorsque l'on aura signé à Rome, « d'une manière impérissable, le pacte de la li« berté et de l'union italiennes. »

Cette adresse est signée de Bertani, vice-président.

Il est inutile, ajoute le *Siècle*, de pousser Garibaldi dans cette voie; « il n'a jamais songé à s'en écarter. »

Après s'être entretenu avec Garibaldi sur la ligne de conduite à suivre, Bertani a quitté Messine et se rend en Sardaigne, où se trouvent, dit-on, 8,000 volontaires attendant des ordres. Ces troupes, parfaitement armées, sans destination connue, seraient surveillées par plusieurs bâtiments de guerre piémontais; leur action serait combinée avec celle de Garibaldi. C'est ce qui explique sans doute la présence du dictateur à Cagliari, que nous avons annoncée hier d'après plusieurs correspondances.

Ce corps de volontaires continue à préoccuper le gouvernement piémontais. On sait que d'abord destiné à envahir les Etats romains, il attend les ordres de Garibaldi. On pense généralement que Bertani apporte un ordre de sursis et d'expectative. Cette détermination sera communiquée à Nicotera, qui est toujours en Toscane, avec 1,500 hommes. C'est Nicotera qui devait diriger l'expédition sur les Marches et l'Ombrie.

On lit dans la *Patrie* :

Il vient de partir de Gênes deux bâtiments de guerre avec un demi-bataillon de bersagliers. Leur départ s'est fait avec un certain mystère. Les capitaines avaient reçu des ordres cachetés qui ne devaient être ouverts qu'en pleine mer.

Le jeune amiral autrichien, archiduc Maximilien, consacre tout son zèle à la marine de l'Adriatique. Il a fait transporter à Pola le matériel déposé dans l'arsenal de Venise. Appelé à Vienne par dépêche télégraphique, il partit en toute hâte, eut à Laxenbourg une entrevue avec l'Empereur et revint aussitôt à Trieste.

On arme à Pola tous les bâtiments disponibles.

Ces armements ne se font certes pas en vue de prendre part à l'expédition de Syrie, à laquelle l'Autriche restera étrangère.

Les Hongrois qui se trouvent dans l'armée de Garibaldi ne sont pas sans causer de graves inquiétudes au cabinet de Vienne. Il se pourrait que, maître du royaume de Naples, Garibaldi, au lieu de songer à aller à Rome, où il y a des obstacles d'une nature toute spéciale, voulût porter la guerre en Autriche même et songeât à se mettre en communication avec la Hongrie par les côtes de la Dalmatie.

On aurait prévu ce cas à Vienne, et c'est, dit-on, là le motif qui a fait rappeler l'amiral archiduc à Luxenbourg.

La *Presse* publie de son côté les détails suivants qu'elle reçoit de Turin :

Les idées de guerre montent ici à vue d'œil. Elle ne produisent pas d'inquiétude. A Milan, où elles sont plus vives encore, à ce que j'apprends, loin de les écarter, on les caresse plutôt. La persuasion générale est que, en fin de compte, et malgré tout, la France serait du côté des Italiens, et les aiderait efficacement.

Si, comme on l'annonce de toutes parts, l'Autriche est dans l'intention, se voyant ouvertement menacée par Garibaldi, de l'aller trouver *n'importe où il sera*, il est à croire qu'une partie de ses efforts se porteront vers les Romagnes. Il est alors important de se rappeler les importants travaux de fortification exécutés autour de Bologne, *cette clé de l'Italie centrale.* Je vous en ai parlé plusieurs fois. Le colonel Marabotto est à la tête de ces travaux depuis plus de cinq mois. Ils ne sont pas encore terminés; ils le seront au 1er novembre. Mais déjà, assure-t-on, la ville est dans un très-respectable état de défense. Je sais que des ordres viennent d'être donnés par Fanti pour activer encore, s'il est possible, les ouvrages de cette place.

D'après le journal la *Nazione*, les dons anglais portés à Garibaldi par le vapeur *Queen of England* se composent de 7 canons système Blakeley, de 4 caisses de médicaments recueillis par les dames anglaises, de 1,125 caisses de revolvers système Colt, envoyés à Garibaldi d'Amérique par le major Hartley, de 25 tentes, 80 carabines, des affûts de canon, de 1,150 carabines système Enfield, 40 pistolets, 1 caisse de cartouches, 14 canons, 2 autres rayés avec leur affût, 40 caisses de bombes vides, 389 boulets. Ce chargement représente une valeur de 50,0000 liv. st.

Suivant le *Constitutionnel*, ce navire qui portait 1,500 volontaires serait égaré.

Un journal résume ainsi la situation actuelle des Calabres :

Le pays est livré à la plus complète anarchie morale ; les hautes classes sont garibaldiennes; les habitants des campagnes demeurent fidèles au gouvernement, mais ils refusent de payer l'impôt, sous prétexte qu'on a la liberté et une constitution. La garde nationale n'est pas armée; les routes sont infestées de malfaiteurs.

Les garibaldiens arrivaient tous les jours de Messine en Calabre, mais ils venaient en voyageurs et non en conquérants, et il n'y avait eu encore, à la date du 5, aucune expédition sérieuse. Les troupes napolitaines se fatiguaient en marches et contre-marches.

Les généraux de Garibaldi regardaient avec raison une descente en Calabre comme une opération inutile. Les populations laisseront faire; elles n'empêcheront rien, mais elles ne seconderont rien. On perdra un temps précieux pour s'emparer d'une province dont la possession ne résoudra pas les questions pendantes, en ce moment, en Italie. Tout le monde autour de Garibaldi est donc d'avis qu'il faut sans retard marcher sur Naples, parce que la prise de cette ville, si on parvient à s'en emparer, sera décisive et entraînera pour Garibaldi la possession instantanée de l'Etat tout entier.

Une dépêche télégraphique nous a fait connaître la tentative du vaisseau garibaldien le *Veloce* pour s'emparer du vaisseau napolitain le *Monarque* dans le port de Castellamarre. La *Patrie* raconte ainsi cet incident :

Depuis douze heures, un vaisseau avait croisé dans la rade et dans le golfe de Salerne sous pavillon anglais, sans appeler l'attention des gardes côtes; à la tombée de la nuit, il se trouvait à l'extrémité sud de la pointe de l'île de Capri. A onze heures, il vint stopper en face du chantier de construction de Castellamare; des embarcations furent mises aussitôt à la mer et vinrent couper les câbles du *Monarque*, opération qui se fit avec une rapidité extraordinaire, et avant même que les sentinelles de garde aient pu donner l'éveil à l'équipage. Au moment où les marins du *Tukery* se disposaient à scier les chaînes, l'équipage du *Monarque* arriva sur le pont, une lutte s'engagea et plusieurs coups de fusil furent échangés; le commandant Acton fut blessé légèrement et deux hommes d'équipage furent frappés mortellement.

C'est alors que le capitaine du *Takery*, ayant reconnu l'impossibilité d'arracher de ses ancres le *Monarque* et de le remorquer, prit le large et s'éloigna; l'alarme donnée au fort de Castellamare, quatre coups de canon furent tirés du fort de la Montagne; les autorités, la garde nationale et la troupe se réunirent, et virent le *Tukery* s'éloigner tranquillement. Le lendemain, cette frégate, d'une marche supérieure, a continué à se promener dans la rade de Naples. L'alarme s'est communiquée aussitôt à Naples, où la troupe et la garde nationale ont bivouaqué toute la nuit, mais sans que l'ordre ait été troublé dans aucun quartier de la cité.

On nous assure, dit la *Meuse*, journal de Liége, qu'un aide de camp de Garibaldi, arrivé à Seraing, y a commandé 20,000 bombes à l'un des principaux établissements de cette industrieuse localité.

Les patriotes italiens continuent à affluer à Naples. Le général Mezzacapo, ancien of-

ficier du génie napolitain au service du Piémont, vient d'y arriver. Le général Mazzacapo avait été condamné à mort par la grande cour criminelle de cette ville.

La Cecilia, ancien secrétaire du ministère de l'intérieur en 1848, condamné à mort également, est rentré aussi à Naples.

Nous n'avions pas encore le texte de la proclamation adressée par Garibaldi à ses troupes, après son entrée à Messine. La voici d'après le *Corriere mercantile*.

« Soldats !

« Votre courage et votre dévouement à la cause de l'Italie ont triomphé de tous les obstacles. Les troupes bourboniennes, malgré leur valeur, n'ont pu résister à votre élan et ont été contraintes de prendre la fuite.

« Mais ce que nous avons fait n'est rien en comparaison de ce qui nous reste à faire. Vos armes, triomphant de tous les ennemis qui nous restent, devront faire sentir ce qu'elles valent sous les murs de Mantoue et de Vérone.

« Que tous ceux qui ne se sentent pas dans la poitrine la force nécessaire pour résister aux souffrances qui viendront à notre rencontre, retournent dans leurs foyers. Mais je suis sûr que nul d'entre vous n'abandonnera mon drapeau, qui est celui de l'Italie.

« GARIBALDI. »

Le 16 au soir, dans une revue de la garde nationale, il a prononcé une allocution dont nous reproduisons le passage suivant :

Je vais bientôt quitter la Sicile pour accomplir d'autres missions. C'est avec regret que je vous quitte, et c'est du fond du cœur que je vous remercie de ce que vous avez fait pour moi.

Je vous engage à continuer vos armements et vous supplie de rester unis pour conserver la liberté que vous avez conquise. Armez-vous donc pour chasser de votre patrie bien-aimée, de l'Italie, l'étranger qui l'a asservie sous le joug. La France emploie tous les efforts de ses agents diplomatiques pour empêcher la formation d'une Italie unie et compacte, mais la voix de la France n'est plus écoutée nulle part. Quant à moi, je mis au juste sa valeur.

Voici, d'après le *Siècle*, la situation de la Sicile.

Les nouvelles de Sicile sont bonnes. Garibaldi a écrit au comité de Gênes : « J'ai constitué en Sicile un gouvernement *fort et démocratique*. » Deprétis et Crispi s'entendent parfaitement, et l'on s'occupe avec beaucoup d'activité de toutes les choses d'intérieur.

Une commission de statistique a été nommée afin de bien se rendre compte de l'état actuel de la Sicile.

On s'occupe sans relâche d'établir le cadastre pour asseoir l'impôt et en assurer l'équitable répartition.

Palerme va contracter un emprunt afin de s'embellir et de réparer les désastres du dernier bombardement.

Cette ville, qui était pour la plupart du temps dans une demi-obscurité, va être éclairée entièrement au gaz.

Des succursales du mont-de-piété sont déjà établies dans plusieurs quartiers.

Écoutons maintenant le correspondant des *Débats* qui se montre un peu moins optimiste.

L'état de la Sicile paraît n'être pas des plus satisfaisants. Il y avait un gouvernement assez mauvais ; maintenant il n'y a plus rien, sauf dans deux ou trois villes. La misère est extrême ; quant au commerce, il n'en faut pas parler. Les rapports sont unanimes à ce sujet, et, bien que je tienne ces détails d'une personne dont les sympathies ne sont pas pour la révolution, je les crois exacts, parce qu'ils m'ont été confirmés d'ailleurs.

Le vicaire du diocèse de Messine, disent le *Siècle* et la *Patrie*, faisant les fonctions d'archevêque, a été arrêté par ordre de Garibaldi comme conspirant contre le nouvel état de choses existant en Sicile.

Nous n'avons reçu à ce sujet aucun renseignement positif. Le cardinal-archevêque de Messine est tellement avancé en âge, qu'il a demandé, il y a quelques ans, pour évêque administrateur, le supérieur général des Théatins de Rome. Ce que nous savons, c'est que l'évêque administrateur a déployé jusqu'ici de très-grandes qualités, une grande science, une piété exemplaire et surtout un rare esprit de sagesse et de modération.

M. GANDIN.

De la conduite du Clergé français

DANS LA QUESTION ROMAINE.

Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Nîmes au Clergé de son diocèse.

(Suite et fin.—Voir le numéro 224.)

V

« Vous avez provoqué des adresses. » — Et qu'avaient-elles de séditieux ? En quoi condamnaient-elles la politique du gouvernement ou reniaient-elles ses bienfaits ? Et comment supposer que des actes qui s'inspiraient du plus pur esprit catholique pouvaient être mal accueillis par un pouvoir qui se dit catholique lui-même ? Former un tel soupçon, n'eût-ce pas été lui faire la plus sanglante des injures ?

« Ces adresses ont produit de l'agitation. » — Rien de plus faux comme fait général. On les a signées sans doute avec une âme émue, mais elles n'ont point soulevé de passions politiques. Un grand nombre de fonctionnaires et de simples citoyens, amis dévoués de l'Empire

leur ont donné leurs noms, et jamais ils ne l'auraient fait, si, en témoignant de leurs douloureuses sympathies pour le Saint-Père, ils avaient cru faire une démonstration contre le gouvernement. Jamais non plus, si elles avaient dû prendre ce caractère, les évêques et leur clergé n'y auraient prêté les mains. Il est très-possible, sans doute, que quelques-uns des signataires aient agi sous l'impulsion d'un autre sentiment que celui d'une affection quelconque pour le pouvoir actuel. Mais ces dispositions individuelles, intimes et dont Dieu seul a connu le secret, n'ont pas changé l'esprit essentiel et le but général de la mesure qui n'a rien eu que de filial et de catholique.

« Plusieurs ecclésiastiques, ajoute-t-on, se sont livrés en chaire à des allusions blessantes et à de coupables provocations? »

« Plusieurs. » Et combien, de grâce? Est-ce la majorité? On n'osera pas le soutenir. Est-ce la minorité? Mais quelles en ont été les proportions? Qu'on nous cite des chiffres, mais des chiffres certains, et l'on verra que s'il y a parmi nous des agitateurs, ils sont dans l'ensemble du clergé ce qu'est une goutte d'eau dans l'immensité des Océans.

Mais ces exceptions elles-mêmes sont-elles bien constatées? Les rapports qui les ont dénoncées n'ont-ils pas été convaincus très-souvent d'erreur ou d'exagération? On a parlé dans la chaire des angoisses du Souverain-Pontife; et certes, nous avions bien le droit de le faire. On a réclamé des prières en sa faveur, et encore, était-ce par hasard un crime? Bien, dans ceux qui tenaient ces discours, ne leur était plus étranger que la pensée d'une allusion politique; rien non plus dans leur parole même qui pût justement être considéré comme une provocation. Mais un excès de zèle ou d'hostilité secrète a dénaturé les intentions et les choses, et le crime des ecclésiastiques contre lesquels on a tenté de sévir a consisté dans une interprétation fausse ou du moins hypocrite et contestable de leurs discours faite par ceux qui les signalaient aux rigueurs du pouvoir. Nous même nous nous sommes vu condamné à vérifier quelques rapports de cette nature, et nous n'y avons rencontré que des exagérations énormes ou des analyses et des traductions infidèles.

Après tout, si on a parlé des outrages de l'impiété contre le Souverain-Pontife, est-ce que le gouvernement en est solidaire? Si l'on a tonné contre les attentats de la révolution ou de la conquête, est-ce que le gouvernement est engagé dans ces crimes? Si l'on a proclamé les droits du Saint-Siége, est-ce que le gouvernement ne l'a pas fait avant nous et tout aussi haut que nous? Si l'on a gémi des douleurs de Pie IX, est-ce par hasard que cette affliction si filiale et si légitime pouvait paraître un acte de révolte aux yeux du gouvernement? Et qui sont ces hommes qui se permettent d'inventer la conspiration des larmes? On ne sait pas comprendre comment de fausses susceptibilités ont pu voir le gouvernement au fond de toutes ces choses; il fallait décidément, pour l'y découvrir, en dépit de l'évidence, une effroyable énergie de malveillance et de partis pris.

« Et le denier de Saint-Pierre? » Eh bien! le denier de Saint-Pierre qu'avait-il de si coupable? Cette œuvre avait pu librement agir en 1849; comment aurait-on supposé que légitime sous la République, elle serait illégitime sous l'Empire? Elle existe au sein même des pays de schisme et d'hérésie; comment l'eût-on tenue pour criminelle dans un Etat catholique, au milieu de cette France qu'on appelle la fille aînée de l'Eglise? Enfin, l'on a fondé l'œuvre du denier révolutionnaire; chez nous, comme en Angleterre et en Italie, il existe des centres avoués et nombreux de souscriptions pour les pirates qui s'en vont envahir et dévaster des provinces qui ne leur appartiennent pas. Nulle entrave n'empêche la perception de ce tribut monstrueux, et cent voix le glorifient en même temps qu'elles l'encouragent. Il serait bien étrange que les vrais catholiques n'eussent pas la liberté de faire, en faveur du Saint-Siége et la sainteté de ses malheurs comme de ses droits, ce que l'on permet à d'autres pour soutenir des expéditions dignes des anciens brigands algériens.

Au fond, cette œuvre n'a jamais pris un caractère politique; elle est exclusivement catholique et filiale. Le trésor pontifical est dans la gêne; la plus féconde des sources qui l'alimentaient est tarie; avec une fortune appauvrie, il porte des charges aussi lourdes qu'avant ce qu'on est convenu, par un indigne tempérament de langage, d'appeler l'annexion des Romagnes. Dans cette situation, ceux des fidèles qui peuvent lui faire quelques dons s'empressent de les lui adresser comme un soulagement à sa détresse. Conçoit-on rien de plus légitime et de moins révolutionnaire? Il en est qui peuvent lui prodiguer leur sang; la France met ses troupes à la disposition du Saint-Père pour le protéger dans sa capitale contre la révolution; pourquoi d'autres, en lui donnant quelques secours pour combler les vides creusés dans ses finances par des usurpations sacriléges, seraient-ils des factieux et des ingrats? Est-ce donc être factieux et ingrat que d'agir dans le même sens que le gouvernement et la patrie?

Non, ce n'est pas là que les ingrats se trouvent. Les ingrats! ce sont ces faux amis du pouvoir qui s'acharnent à le présenter au pays et au monde comme cachant une hostilité réelle pour le Saint-Siége, sous le masque d'un dévouement mensonger. Les ingrats! ce sont ces catholiques *sincères* mais *indépendants* qui veulent à toute force le donner pour complice du fameux libelle : *Le Pape et le Congrès*, libelle si justement défini par Pie IX : *un tissu d'i-*

gnobles contradictions. Les ingrats! ce sont ces adulateurs aveugles qui, en le poussant à des réactions imméritées contre l'Eglise, le précipiteraient aux abîmes, si sa sagesse et sa religion n'étaient pas assez fortes pour le soustraire à l'influence de leurs conseils. Les ingrats! ce sont ces hommes d'Etat étrangers, qui n'ont pas rougi naguère de décerner à l'Empereur cet incroyable éloge: « L'annexion des Romagnes, il faut le reconnaître a, sous un autre aspect, une importance égale à celle de la Vénétie. On m'a reproché d'avoir donné trop d'importance à la *lettre de l'Empereur au Pape.* Mais ce n'est pas là une *simple lettre.* C'est la manifestation d'un *grand prinicipe.* Dans cette lettre, le souverain d'une grande nation *catholique* déclare que le Pouvoir temporel du Pape n'est *pas sacré.* Or, un tel fait est, pour la question italienne, tout aussi *important* que la *bataille de Solferino.* — La question du pouvoir temporel du Pape, n'est pas seulement une question italienne, mais bien une question européenne, une question universelle, et je ne sache pas que, sans cette déclaration, aucun ministre *eût osé assumer la responsabilité de l'acceptation de l'annexion des Romagnes.* Cette lettre impériale a pour nous une *importance égale à celle de la délivrance de Venise.* » Si ces paroles sont fondées, chose qu'il est impossible de croire, elles constituent une ingratitude de trahison; si elles sont fausses, elles constituent une ingratitnde de calomnie. Voilà les vrais ingrats, et nous n'avons avec eux aucune solidarité.

Nous n'avons donc pas oublié les services rendus à la Religion par l'Empereur.

VI.

Nous n'avons pas oublié d'avantage les leçons du passé.

Et d'abord, il est des faits qui n'ont pas été des leçons, mais seulement des crimes. On a prétendu réformer l'Episcopat et l'on a tout simplement persécuté l'Eglise. Ainsi, quand à la fin du siècle dernier on imagina de transformer en droit la spoliation du clergé, on voulait par là lui donner une leçon; mais cette leçon était-elle autre chose qu'une effroyable iniquité et l'inauguration d'un système qui de progrès en progrès devait aboutir à enfanter le communisme? Ainsi encore des esprits chimériques, des hommes qu'on eût appelés de nos jours catholiques *sincères* et *indépendants*, inventèrent la constitution civile du clergé; c'était encore une leçon qu'on voulait donner à l'Eglise de France, qui était trop Romaine et pas assez nationale; mais cette leçon à son tour n'élevait-elle pas parmi nous le drapeau d'un schisme criminel, et quand évêques, prêtres, fidèles, refusant d'y souscrire, on les força de s'exiler ou de périr sur les échafauds, dans les prisons, dans les eaux de nos fleuves ou à la gueule du canon, le pays, par toutes ces atrocités, fit-il autre chose que de conquérir une gloire de cannibales? Bien d'autres leçons moins sanglantes mais non moins injustes nous ont été faites avant ou depuis cette sinistre époque. Leçons pareilles à celles que le tigre donne à sa proie lorsqu'il la déchire et la dévore. Leçons que nous n'oublions pas, non point certes pour maudire ceux qui nous les ont faites, mais pour nous approprier les nobles enseignements qu'elles donnent à notre foi. Non, nous ne les oublions pas, parce qu'elles nous montrent se vérifiant dans tous les siècles ce grand oracle de notre Maître: « Voici que je vous envoie comme des brebis au milieu des loups (1). » Sans doute la dent de ces animaux féroces n'est pas douce à sentir; mais on s'en console, parce qu'elle nous prouve la divinité de Celui qui, si longtemps d'avance, nous a prédit les morsures de leur voracité. Non, nous ne les oublions pas, parce que nos aïeux, à travers les épreuves, les barbaries et les douleurs de toute nature dont elles les ont abreuvés, ont étonné le monde par l'inébranlable fermeté de leur courage et de leur religion: sublimes exemples qui, en constituant pour nous une gloire de famille, nous apprennent aussi la route que nous aurions à suivre dans les mêmes périls. Non, nous ne les oublions pas, parce qu'en voyant l'odieuse interprétation qu'on en fait contre nous, nous nous convainquons chaque jour d'avantage, qu'en étudiant le passé, l'Eglise seule a le sens de la justice et de l'histoire dans le monde. Non, nous ne les oublions pas, parce que nous en sommes pour ainsi dire saintement jaloux. Qu'a-t-on persécuté dans nos pères? C'est la vertu; c'est la respect du devoir; c'est l'attachement inviolable aux grands principes de l'honneur, du patriotisme et de la foi. Il suffisait, au milieu des crises dont ils ont été victimes, qu'on apostasiât toutes les nobles choses auxquelles ils demeuraient fidèles, pour qu'on échappât à l'orage. Un évêque prêtait serment à la constitution civile du clergé, c'était un bon citoyen. Un prêtre prenait le bonnet rouge ou se déshonorait par un mariage adultère; excellent patriote par là-même, il devenait digne de vivre par le mérite de ses hontes. Si tous avaient suivi la même marche, tous auraient trouvé dans la même ignominie la même sécurité. C'est ce qui s'est reproduit dans toutes les grandes apostasies nationales; quiconque alors a refusé de trahir sa conscience et son Dieu, a trouvé le martyre au bout de sa générosité; quiconque les a vendus lâchement à l'ambition ou à la peur, a rencontré dans son abjection le salut de ses jours avec la ruine de son honneur. Cette part ne nous fait pas envie; et

(1) Math. x. 16.

malgré toutes les réhabilitations tentées par l'aveuglement de notre époque, au lieu d'aspirer à la fortune des renégats, nous aimons mieux nous rattacher aux traditions des martyrs. C'est ainsi que nous oublions les leçons du passé.

Il est un autre genre de leçons que nous n'avons pas oubliées; ce sont celles que Dieu donne aux persécuteurs de son Eglise. Bien des souverains ont porté leurs mains sacriléges sur cette auguste Épouse du Christ, et tous en ont été punis par des châtiments plus ou moins terribles. Qu'ils l'aient désolée dans son ensemble comme les tyrans de la Rome impériale, qu'ils l'aient outragée seulement dans son chef, comme l'ont fait tant de despotes ou de révolutionnaires à différentes époques, la Providence a toujours fait éclater contre les provocateurs et parfois les instruments mêmes de ces crimes d'effrayantes représailles. Il n'est pas nécessaire de sortir de notre temps pour en trouver de solennels vestiges et pour ainsi dire des traces encore fumantes dans l'histoire. Et ces leçons qui les oublie? Qui sont ceux qui cherchent à les faire oublier par les gouvernements? Ah! ce tort n'est pas le nôtre Nous avons fait retentir avec l'éclat de la trompette les enseignements du passé; nous avons montré le glaive de Dieu frappant sans pitié tous ceux dont la main parricide avait outragé les Pontifes de Rome; et ce que nous avons fait nous sommes disposés à le faire encore. A vrai dire, nous n'ignorons pas que cette évocation des vengeances suprêmes est plus d'une fois importune; elle irrite ceux qu'elle devrait éclairer, et nous nous voyons ou maudits comme des prophètes de malheur, ou raillés comme des fous qui cherchent à épouvanter le monde par des fantômes. Mais de quelque façon qu'on nous traite, nous n'en persisterons pas moins à rappeler comme un avertissement pour l'avenir, les colères de Dieu contre le passé. Et pour nous consoler de l'injustice des reproches qui nous seront adressés, nous écouterons notre conscience qui nous dira que les véritables amis des pouvoirs ne sont pas ceux qui les flattent, les enivrent, les aveuglent sur les malheurs auxquels ils s'exposent, mais ceux qui leur signalent les foudres suspendues et peut-être déjà grondant sur leur tête!

VII.

Ingratitude et oubli, voilà les premiers chefs d'accusation exprimés contre nous. Les faits, le bon sens et la justice nous ont appris ce qu'il fallait en penser. Tout n'est pas dit encore.

« Lorsque le peuple n'a devant lui que le pasteur humble et charitable qui lui traduit la morale sublime de l'Évangile, cette douce civilisation du cœur, prêchant l'amour du prochain, le pardon des injures, le détachement des biens terrestres, alors la foi se fortifie. » Il est impossible de trouver un tableau plus suave et plus touchant de la charité pastorale; on ne lirait rien de plus attendrissant et de plus onctueux dans les livres de Florian ou de Jean-Jacques Rousseau. Mais d'abord tous les devoirs du pasteur se renferment-ils dans la charité? La fermeté ne lui a-t-elle pas été prescrite avec autant d'autorité que la douceur? Qu'il doive prêcher cette partie de la morale de l'Evangile qui forme ce qu'on appelle *la douce civilisation du cœur*, nous ne le nions pas; mais ne doit-il pas aussi proclamer des devoirs plus austères? Quand les temps périlleux annoncés par le grand Apôtre, sont arrivés et que les hommes ne peuvent plus supporter les saines doctrines, quand ils détournent leurs oreilles de la vérité pour s'attacher à des sophismes qui les trompent, quand au lieu de rechercher des docteurs sûrs qui les éclairent, ils ne veulent et n'accumulent autour d'eux que des maîtres adulateurs qui les flattent et les égarent (1), les gardiens du troupeau ne doivent-ils pas alors crier comme de vigilantes sentinelles, remplir avec intrépidité leur ministère d'apôtres, et s'exposer comme saint Paul aux iniquités de la persécution, plutôt que de souiller leur conscience et de trahir leur mission par un silence coupable ou de lâches ménagements? Redevables à Dieu de cette énergie, ils ne le sont pas moins aux peuples. Dans ces temps critiques, à travers les ombres qu'ils jettent sur les grands principes de la religion et du droit, ce n'est pas en se taisant ou en ne prononçant que des homélies incolores qu'on peut fortifier la foi publique. C'est en dissipant avec force les subtilités qui l'inquiètent, en expliquant avec une sainte liberté les faits et les scandales qui l'ébranlent, en jugeant avec une chrétienne hardiesse les autorités qui aspirent à contrebalancer l'autorité suprême de l'Eglise. Voilà précisément ce que nous avons fait. A ceux qui se jouaient du droit pontifical, nous avons rappelé ce qu'il a d'auguste et d'inviolable; à ceux qui voulaient consacrer les révoltes et les usurpations des Romagnes, nous en avons rappelé et démontré le crime et les sacriléges; à ceux qui tentaient de décliner la compétence de Pie IX dans les questions abordées par l'Encyclique, nous avons prouvé qu'il était resté sévèrement dans les limites de son pouvoir; et jusqu'à ce jour, nous n'avons pas à regretter l'influence exercée par notre voix sur la conscience du pays. Elle a laissé les passions politiques en repos; mais elle a donné plus de ressort à l'élément catholique dans les âmes.

VIII.

Au reste, pourquoi ceux qui nous attaquent ont-ils choisi dans la morale évangélique les trois préceptes particuliers qu'ils aiment à voir reproduits dans la douce physionomie de leur

---

(1) II Tim. IV, 3, 4, 5.

pasteur humble et charitable? Pourquoi parler de *l'amour du prochain, du pardon des injures, du détachement des biens terrestres?* Ne voudrait-on pas insinuer par là que ces membres indéterminés du clergé qu'on dénonce ont failli à ces grands devoirs? Et si l'on a réellement cette intention, où sont les faits qui la justifient? Serait-ce par hasard Pie IX qui aurait manqué à *l'amour du prochain*, en condamnant les intrigues et les rébellions des révolutionnaires? Serait-ce lui qui aurait transgressé la loi du *pardon des injures*, en invitant les peuples à prier Dieu pour qu'il « ramène les ennemis de l'Eglise et du Saint-Siége, dans le chemin de la vérité, de la religion, de la justice et du salut (1)? » Serait-ce lui qui aurait oublié et trahi le devoir du *détachement des biens terrestres*, parce qu'il aurait fait effort pour conserver intact le patrimoine de saint Pierre, dont il s'est engagé par serment à défendre l'inviolabilité? Si ce n'est pas le Souverain-Pontife qui s'est écarté de ces grandes vertus, est-ce nous qui avons essayé de nous constituer protecteurs de ses droits et vengeurs de ses affronts? Mais certes, parce que nous avons combattu les sophistes, est-ce à dire que nous ayons enseigné la haine du prochain? Parce que nous avons protesté contre les révoltes et les envahissements sacriléges dont les Légations ont été le théâtre, est-ce à dire que nous ayons proclamé la légitimité du ressentiment et de la vengeance? Parce que nous aurons dit que les possessions pontificales étaient sacrées et qu'elles devaient rester sans atteintes, est-ce que nous n'aurons soutenu par là qu'un misérable intérêt d'orgueil et de cupidité, au lieu de défendre la sainteté de la justice et du droit? Non, certes, ni dans les actes partis de Rome, ni dans les écrits émanés de l'épiscopat, rien n'autorise de pareilles conclusions. Chef et soldats de la tribu sacerdotale, nous avons dû tirer le glaive de la parole pour protéger l'Arche-Sainte; mais nous l'avons fait sans blesser cette *morale sublime* qu'on dit être *la douce civilisation du cœur*.

IX.

On ajoute : « Mais lorsque le prêtre sort de son caractère, emprunte des armes mondaines et empiète sur les intérêts civils et politiques, soudain la susceptibilité gallicane s'éveille, et l'esprit religieux perd tout ce que reprend l'esprit d'indépendance civile et politique qui fait le fond de l'opinion du pays. »

Que de choses étranges dans ces quelques lignes! *Lorsque le Prêtre sort de son caractère!* Est-ce que par hasard le Pape sort de son caractère quand il défend l'intégrité de ses Etats? Est-ce qu'un évêque sort du sien quand il défend le Pape? Est-ce, enfin, qu'un fidèle catholique sort du sien quand il soutient la même cause que le Pape et ses évêques? — *Lorsqu'il emprunte des armes mondaines!* Pie IX a-t-il donc emprunté des armes mondaines? Les catholiques sincères et indépendants, ceux qui se sont fait un devoir de professer pour lui un *respect sans obéissance*, ne lui ont-ils pas reproché, au contraire, d'avoir mis les armes religieuses et spirituelles au service d'une question temporelle et mondaine? Et nous aussi n'avons-nous pas commencé par faire usage des armes théologiques? Si, dans le cours des débats, nous en avons employé d'autres, ne nous y a-t-on pas condamné par une contrainte qui nous en donnait le droit? On invoquait contre la Papauté les abus de son gouvernement; n'a-t-il pas fallu discuter ces abus et les réduire à leurs vraies proportions? On invoquait le droit des peuples; n'a-t-il pas fallu juger ce soi-disant principe qui porte en soi tant de mensonges et tant d'orages? On invoquait la toute-puissance du futur congrès; n'a-t-il pas fallu ramener ses pouvoirs qu'on exagérait à leurs véritables limites? On invoquait l'histoire dénaturée ou mal comprise; ne fallait-il pas la rétablir dans la sincérité de ses récits et l'exactitude de ses enseignements et de ses conclusions? C'est là le droit de toute controverse; aux armes dont vous vous servez on peut opposer des armes de même genre et de même nom, mais d'une trempe meilleure.

Lorsqu'il *empiète sur les intérêts civils et politiques*. C'est à tort qu'on a considéré la question romaine comme une question purement civile et politique; elle est essentiellement religieuse. Nous l'avons assez démontré pour avoir le droit d'être surpris qu'on en revienne sans cesse à cette erreur; en la traitant, nous sommes restés sur nos domaines, et l'obstination qu'on met à le méconnaître ne changera rien à la nature des choses.

Et puis, quelle est cette singulière doctrine qui prend pour un empiétement toute intervention de l'épiscopat dans le cercle des intérêts civils et politiques? Est-ce que les intérêts civils et politiques ne touchent pas aux lois de la morale dont les évêques sont les interprètes et les tuteurs? Est-ce que les intérêts civils et politiques ne peuvent pas avoir des contacts avec les droits et les libertés de l'Eglise, pour y chercher leur bouclier ou les blesser par des atteintes plus ou moins profondes, plus ou moins sacriléges? Et les droits comme les libertés de l'Eglise ne sont-ils pas confiés à la garde des évêques? Non, rien n'est plus injuste et plus faux que d'établir, entre notre ministère et les intérêts civils et politiques, une barrière infranchissable. A tout instant ces intérêts s'enlacent et s'entremêlent à des questions religieuses, et quand le siècle pénètre ainsi dans le sanctuaire, ce n'est pas nous qui, en repoussant ses irruptions, faisons de l'empiétement, c'est le siècle qui s'en rend coupable. L'exercice

(1) Encyclique du 19 janvier.

d'une légitime défense n'est pas un crime d'usurpation.

Dans la question romaine, avons-nous fait autre chose que nous défendre ? La révolution tenant en main le glaive et le sophisme, a soulevé les Légations et tenté de prouver que cette révolte était l'usage d'un droit sacré. Pie IX et les évêques ont protesté contre cet attentat et contre les doctrines hérétiques par lesquelles on voulait le justifier. On s'est indigné de nos réclamations. On les a combattues par de nouvelles erreurs ; à notre tour nous avons refuté, une fois de plus, les subtilités qu'on invoquait, et pour le faire nous nous sommes établis non-seulement sur le terrain du bon sens, de la justice naturelle et du droit public européen, mais sur les principes les plus incontestables de la théologie et du droit-canon, mais sur les plus antiques et les plus augustes traditions de l'Eglise, mais sur les convictions et la foi de tous les peuples catholiques. Tout ce que ce genre de preuves peut atteindre est de notre ressort. Intérêts civils et politiques par un côté, je le veux bien ; mais intérêts religieux, par l'autre ; et parce que, après tout, ces deux aspects sont essentiellement liés et inséparables, en vertu de la solidarité qui les unit, l'un et l'autre tombent sous notre pouvoir et nous sommes admis à les débattre et à les juger sans *abus de juridiction*.

Mais alors la *susceptibilité gallicane s'éveille*. Elle a tort de s'éveiller ; ses ombrages et ses irritations ne peuvent être excusés par aucun motif. Mais non, ce n'est pas la *susceptibilité gallicane* qui s'éveille. La susceptibilité gallicane, entendue dans le sens de Bossuet, a mêlé ses protestations à celles de ce qu'on appelle l'ultramontanisme ; elle s'est empressée d'applaudir à l'Encyclique, et de la publier à la face des peuples quand sa position lui en faisait un devoir. Si elle s'est éveillée, c'est au bruit des blasphèmes, des calomnies et des conspirations déchaînées contre le Saint-Siége, et révoltée tout à la fois de leur injustice et de leur impiété, elle a mis dans sa voix tout ce qu'elle pouvait avoir d'énergie pour les flétrir et les foudroyer ; il entre dans l'essence de cette *susceptibilité* d'être catholique avant d'être gallicane. Mais il est une autre susceptibilité qui est gallicane avant d'être catholique ; c'est celle que du temps de Bossuet on appelait le *gallicanisme des magistrats*, et que dans le dernier siècle on a nommé le *gallicanisme des Parlements*. Gallicanisme qui dans ses instincts recèle des tendances schismatiques ; gallicanisme constamment réprouvé même par l'Eglise de France ; gallicanisme qui vit encore à notre époque dans un certain nombre de *catholiques sincères* et *indépendants*, et qui seul s'est éveillé sous le coup de nos réclamations. Mais nous savons tout ce que ses susceptibilités ont de légitime !

Que si l'on ajoute que l'*esprit religieux perd ce que reprend l'esprit d'indépendance*, cette parole ne nous inspire aucun remords ; et nous dirons : Malheur à l'esprit d'indépendance qui s'exalte au détriment de l'esprit religieux ! Malheur, parce que son indépendance même annonce qu'il n'est pas chrétien ! Malheur, parce qu'en justifiant les attentats commis contre Rome ou les douleurs qu'on lui a causées, il nous expose doublement aux colères du Ciel, qui se porte toujours pour le vengeur des injures faites au Saint-Siége ! Il a beau dire, pour s'excuser et s'absoudre lui-même, qu'il fait le fond de l'opinion du pays, ce n'est pas une raison qui le rende légitime. L'opinion fût-elle pour lui, il n'en pourrait tirer aucun avantage ; au lieu d'être un aveuglement partiel, il serait alors un aveuglement général, et voilà tout. Mais cette misérable ressource ne lui reste pas même ; au lieu d'être pour lui, l'opinion de la France est contre lui. La majorité des esprits sérieux et des cœurs honnêtes ne peut comprendre ses hostilités contre les défenseurs du pouvoir temporel de Pie IX ; non-seulement elle ne les comprend pas ; mais elle en gémit ; non-seulement elle en gémit, mais elle s'en alarme ; et s'il persiste à marcher dans la même voie, il continue à trahir la cause de l'Eglise, de la justice et du droit représenté par le Saint-Père, elle entrevoit avec épouvante d'effroyables catastrophes au bout de cette obstination. Puissent les événements ne pas vérifier une fois de plus ces douloureux pressentiments d'un grand peuple !

X

Quant à vous, Nos Très-Chers Coopérateurs, soyez heureux dans votre conscience de la conduite que vous avez tenue à la suite de votre évêque, et laissez-nous ajouter : à sa grande consolation. Les orages du temps, au lieu de vous donner le vertige, vous ont rencontré pleinement maîtres de vous-mêmes, et vous avez su, dans une mesure irréprochable, remplir votre devoir envers le Saint-Siége comme envers la patrie. Vis-à-vis du gouvernement et de la France, vous n'avez manqué ni de reconnaissance, ni de respect ; vis-à-vis du Saint-Père, vous vous êtes montrés prêtres et fils dévoués et fidèles. Vous n'avez rien provoqué de ce qui s'est fait, et en agissant autrement vous n'eussiez rien empêché. On n'a pas voulu comprendre partout, nous ne l'ignorons pas, la sagesse et la dignité de la marche que vous avez suivie. On a condamné nos douleurs ; on a stigmatisé nos adresses ; on s'est raillé de nos pétitions, on s'est moqué même de nos prières, en disant que la Providence avait *passé à l'ordre du jour !* Mais toutes ces choses n'ont été humiliantes que pour ceux qui se les sont *permises*. Au milieu des outrages dont vous ont abreuvés l'injustice de leur violence et l'inconvenance de leurs ironies, votre honneur et

votre dignité sont restés debout au sein de l'estime publique. L'avenir sera plus généreux encore pour vous et plus sévère pour vos censeurs que ne l'est le présent. Autant de fois leurs noms comparaîtront au Tribunal de la postérité pour justifier leurs emportements ou leurs sarcasmes contre les défenseurs du Saint-Siége et contre le Saint-Siége lui-même, autant de fois l'histoire, repoussant leurs apologies, fera passer à l'ordre du jour. Les précautions qu'ils ont suggérées pour protéger la mémoire des morts ne les abritera pas contre cette juste vengeance des siècles. Et qui peut assurer que lorsque leur âme, chargée de toutes les haines qu'elle aura fait éclater contre Rome et l'Eglise, et de toutes les rigueurs qu'elle aura provoquées contre elle, ira se présenter devant le Juge suprême et lui demander grâce, le Christ, à son tour, ne passera pas à l'ordre du jour sur la question de miséricorde et ne les jettera point dans ces abîmes redoutables où le rire des impies doit se changer en grincements éternels ?

Donné à Nîmes, en notre Palais épiscopal, le dix-huit juin, jour où nous célébrons la fête transférée de saint Pierre de Vérone, noble martyr dont l'histoire est le symbole des épreuves et de la gloire réservées à ceux qui combattent pour les droits de l'Eglise.

† Henri, *évêque de Nîmes.*

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

24e liste.

Mgr l'évêque d'Agen, 300 fr. — Somme recueillie par Mgr l'archevêque d'Avignon et MM. Aubanel frères, imprimeurs-libraires, 1er versement ; (les noms des souscripteurs paraîtront dans une prochaine liste), 4,533 fr. 75 c. — Quelques prêtres du diocèse d'Agen, somme recueillie par le secrétariat de l'évêché, 300 fr. — M. Pillet, du *Journal des Villes et des Campagnes*, 3e versement, 2,500 fr. — Le Chapitre de la cathédrale de Limoges, 100 fr. — M. Gustave Bardy, pour la ville de Poitiers, 7e versement, 800 fr. — De la part de M. Larive, curé de Viry-Noureuil (par Chaunié), 10 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Conférence de Saint-Vincent-de-Paul d'Alby, 100 fr. — M. Ch. de Rostaing, château de Peyrius, près Romans (Drôme), 100 fr. — M. Empart, professeur de philosophie au grand séminaire de Limoges, 20 fr. — M. Anicet Digard, 40 fr. — M. L., prêtre du diocèse d'Aire, 20. — Un prêtre du diocèse de Carcassonne, 10 fr. — Paroisse de Beire-le-Chatel (Côte-d'Or), 3e envoi, 20 fr. 30. — M. Pons, canton de Latronquier, arrondissement de Figeac (Lot), 37 fr. — J. S., diocèse de Montauban, 5 fr. — Mme la comtesse de Merle, 100 fr. — M. Angles, curé de Caplongues (Aveyron), 50 fr. — M. Rohault de Fleury (2e versement), 30 fr. — Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Plomion (Aisne), 10 fr. — Quelques personnes, 10 fr. — Mme Gressier, 20 fr. — De la part d'une pauvre femme, 1 fr. — M. Wilson (Edmond), 50 fr. — M. Grévedon a figuré dans le n° du 19 courant pour une somme de 500 fr. D'après son désir, cette somme, ayant été expédiée immédiatement, a été omise dans le compte rendu ; nous l'ajoutons aujourd'hui, 500 fr.

Montant de la présente liste .	9,672 05
Total des listes précédentes. .	324,133 61
Total.	333,805 66

25e liste.

Mgr l'évêque d'Autun, souscription ouverte dans son diocèse (premier versement), 3,000 fr. — M. Henry de Riancey, souscription ouverte dans les bureaux de l'*Union* (quatrième versement), 18,000 fr. — M. le comte Julien de Thieulloy (deuxième versement), 1,292 fr. — M. Laurens, curé de Samazan, et quelques-uns de ses paroissiens (Lot-et-Garonne), 39 fr. — M. Lamothe, curé d'Osserain (Basses-Pyrénées), 5 fr. — M. Amadieu, curé de Limogne (Lot), 5 fr. — M. Meiler, curé de Neuville-sur-Ain, 5 fr. — La conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Draguignan, par M. Poulle, 180 fr. — M. Quenin, curé de Poivres (Aube), 20 fr. — M. Augris, curé de Guéreins (Ain), 6 fr. — Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de Gray, par M. Pétier, 24 fr. 55 c. — M. Tynturié, curé de Courchamps (Côte-d'Or), 5 fr.

Total de la présente liste. . .	22,586 fr. 55
Total des listes précédentes.	333,805 fr. 66
Total jusqu'à ce jour.	356,392 fr. 21

Nous recevons de M. le curé de Saint-Séverin la lettre suivante :

Paris, le 18 août 1860.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens vous prier de vouloir bien annoncer, dans votre plus prochain numéro : « Que plusieurs de MM. les curés de Paris et de la banlieue doivent, cette année encore, se rendre en pèlerinage à Boulogne-sur-Mer avec un certain nombre de leurs paroissiens, pour prendre part aux exercices religieux qui s'y font chaque année, à cette époque, en l'honneur de Notre-Dame de Boulogne.

« Des prédications du matin et du soir y sont faites, cette année, par les RR. PP. *Souaillard*, *Henriot* et *Manuel*, religieux dominicains, et, après le sermon du soir, il y a salut solennel.

« Ce pèlerinage des paroisses de Paris partira le samedi 25 août, à *neuf* heures du matin, de la gare du chemin de fer du Nord, pour arriver à Boulogne à *quatre* heures de l'après-midi.

« Séjour à Boulogne : le dimanche 26 et le lundi 27; et départ de Boulogne le mardi 28, à *onze* heures du matin, pour être de retour à Paris à *six* heures du soir.

« Le prix du voyage est de 12 francs tout compris, aller et retour, en wagon de deuxième classe. Les billets du chemin de fer sont donnés

aux personnes qui désirent s'y adjoindre, soit à la sacristie, soit au presbytère de Saint-Séverin ; on peut donc s'y présenter à cet effet, tous les jours, jusqu'au vendredi 24 de ce mois, dans la matinée.

« Il y aura toute facilité de se loger à Boulogne-sur-Mer, à des prix très-modérés ; et l'on donnera les adresses des divers hôtels dans la grande sacristie de Notre-Dame de Boulogne.

« Une indulgence plénière et des indulgences partielles sont attachées à ce pèlerinage. »

J'ai l'honneur de vous remercier, de ce nouvel acte de complaisance chrétienne, et suis, avec une bien respectueuse estime,

Monsieur le Rédacteur,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

HANICLE, *curé de Saint-Séverin.*

FAITS DIVERS

On écrit de Drontheim, 6 août, au *Moniteur* :

« Hier, 5 août, a été célébré à Drontheim, ancienne capitale de la Norwége, le couronnement du roi Charles XV.

« A dix heures du matin, Sa Majesté, suivie de ses deux frères les princes Oscar et Auguste, de sa maison civile et militaire, des chevaliers de l'ordre des Séraphins et des grands croix des autres autres norwégiens et suédois, est sortie du palais et s'est rendue à pied et tête nue à la cathédrale. Elle était précédée de hérauts vêtus à la mode du dix-septième siècle et de députations de l'armée, de la marine, de l'université, de la magistrature, du storting de Norwége et des quatre ordres des États de Suède. Le manteau royal, le globe, le sceptre, l'épée et la couronne, étaient portés sur des coussins de velours par cinq des principaux fonctionnaires.

« S. M. la Reine, également précédée de ses insignes et entourée de ses dames et des personnes de sa maison, suivait immédiatement le cortége du Roi.

L'intérieur de l'église, tendue de velours rouge, était décoré d'écussons aux armes des principales villes de Norwége. Les places et les tribunes du chœur étaient occupées par les députations du storting et des États et par les membres du corps diplomatique. Dans la nef deux trônes avaient été disposés en face l'un de l'autre pour le Roi et la Reine.

« Leurs Majestés, reçues à l'entrée de l'église par les évêques de Christiania, de Bergen et de Christiansand, entourés d'un nombreux clergé, se sont assises sur leurs trônes, au pied desquels se sont placés les deux frères du Roi et, un peu plus bas, M. Silbern, ministre pour les affaires de Norwége, et le comte de Manderstrœm ; puis, les insignes royaux ayant été déposés sur l'autel, la cérémonie religieuse a commencé.

« L'évêque de Bergen est monté en chaire et a prononcé un sermon approprié à la solennité du jour. Le Roi s'est ensuite levé et est allé prendre place sur un fauteuil préparé devant l'autel. L'évêque de Christiana, assisté de deux autres évêques, lui a fait l'onction aux tempes, aux poignets et à la poitrine, et lui a présenté successivement le sceptre, le globe, l'épée, et enfin, la couronne, que le Roi a posée lui-même sur sa tête. Puis Sa Majesté est retournée à son trône.

« Un héraut a proclamé alors à haute voix « que Charles XV était couronné roi de Nor- « wége, lui et non un autre. »

« Le sacre de S. M. la Reine a eu lieu avec e même cérémonial, et a été suivi de la même proclamation. La cérémonie a été terminée par le chant d'une hymne composée spécialement pour la circonstance, après quoi Leurs Majestés, couronne en tête, ont pris place chacune sous un dais et sont rentrées au palais, précédées du même cortége, au bruit des salves d'artillerie et des acclamations d'une foule immense. »

— On lit dans la *Guienne* :

M. le préfet de la Gironde vient de recevoir avis qu'un crédit de 50,000 fr. lui était ouvert par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics pour les travaux d'établissement d'un phare à Hourtin.

—Les travaux du square qui s'étend devant le Conservatoire des arts et métiers, entre la rue Saint-Martin et le boulevard de Sébastopol, avance rapidement. On termine en ce moment les deux bassins qui doivent le décorer, ainsi que la balustrade en pierre du Jura qui l'entoure. On va commencer la plantation des arbustes et des plantes d'ornement, et tout annonce que cette spacieuse promenade pourra être livrée au public avant la fin de cette campagne. A ce square et à ceux précédemment établis viendront s'ajouter ensuite celui de la place Laborde dont les études sont achevées, et plusieurs autres dans différents quartiers, chacun des arrondissements du nouveau Paris devant être doté successivement d'une promenade nouvelle.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

On écrit de la Beauce que les intermittences de beau temps depuis huit jours que la moisson est commencée, ont permis aux fermiers d'engranger ou de mettre en meules une bonne partie des blés froments.

Plusieurs machines à moissonner, qui sont employées dans la Beauce, y causent une vive satisfaction. On va les voir de quarante kilomètres à la ronde.

Le *Journal de Chartres* ajoute :

Nous ne savons quel correspondant a transmis

de pareils renseignements à cette estimable feuille. Loin d'être aussi avancée qu'elle le dit, la récolte des blés froments ne fait à peine que commencer en Beauce, et bien que nous ayons voulu taire le plus longtemps possible cette triste vérité, nous devons dire que l'inquiétude la plus vive règne aussi bien au sujet des récoltes abattues que de celles qui sont encore sur pied. Rien n'est encore engrangé ni mis en meule. Quant aux machines à moissonner, elles ont été, il est vrai, envisagées avec satisfaction lors des essais faits dernièrement à Chartres, mais elles sont encore trop rares, trop peu répandues pour être de quelque utilité pendant la moisson actuelle.

— On écrit de Francfort, le 12 août :

« L'électeur de Hesse, qui se trouve à Hanau depuis quelques jours, a été accosté hier à la promenade par quelques personnes qui lui ont adressé des injures assez grossières, en lui demandant en même temps le rétablissement de la Constitution de 1831. L'électeur a été obligé de se réfugier dans un magasin de bijouterie. (*Gazette de l'Allemagne méridionale.*)

— Une étourderie regrettable, et qui aurait pu avoir de tristes résultats, a été commise dans un village voisin de Foix. Le desservant de cette paroisse, obligé de s'absenter un dimanche pour cause de santé, avait prié l'un de ses amis, professeur au petit séminaire de Pamiers, de le remplacer aux offices. Celui-ci ne manqua pas de se rendre au village, et dit la messe à l'heure accoutumée. Aussitôt la messe achevée, l'officiant, jeune prêtre de la première ordination, court chez le médecin du lieu et s'écrie : « Au secours ! au secours ! je suis empoisonné ! »

On ne comprend pas tout d'abord ; mais cependant, on s'enquiert, et on découvre que dans les burettes il y avait non pas du vin, mais de l'essence de térébenthine. L'église du village était en réparation, et des peintres y travaillaient. On ne sait pas comment cette étrange erreur a pu être commise ; quant au prêtre, il a reçu du médecin les soins les plus assidus, et il est à cette heure hors de danger.

— L'*Universel*, de Bruxelles, publie une lettre curieuse sur la Norwège :

« En Suède et en Norwège, il y a des femmes élevées au rang d'évêque, et cela dans toute la force du terme, car elles dirigent personnellement les affaires du diocèse. Mon intention n'est pas de me livrer ici à des commentaires malveillants sur le compte de ces dames en prétendant, comme d'autres le font, qu'elles se mêlent de ce qui ne les regarde pas, ou qu'elles influencent de temps en temps MM. les évêques, leurs maris, pour obtenir des passe-droits pour leurs protégés, etc., etc. Non, je parle ici du droit acquis, que la loi leur reconnaît lorsqu'elles deviennent veuves.

« Convaincu que, dans l'administration des choses spirituelles, toute la sagesse qu'on prête à MM. les évêques doit infailliblement rejaillir sur leurs chères moitiés, la loi scandinave fait succéder la veuve d'un évêque (il en est de même de la veuve d'un pasteur) dans l'administration du diocèse pour un couple d'années au moins après la mort du mari. Lorsque celui-ci a possédé le talent d'administration à un degré extraordinaire, les droits de sa veuve s'étendent à proportion, par la grâce du Roi. En voici un exemple tiré des derniers journaux suédois : « Eu égard à la haute intelligence avec laquelle M. Heurlin (mort l'année dernière), a administré le diocèse de Wixiœ, S. M. le Roi vient d'accorder à sa veuve deux années de grâce, c'est-à-dire deux années outre l'année pendant laquelle, selon la loi, Mme veuve Herlin a administré le diocèse de Wixiœ après le décès de son mari. »

— Mercredi prochain, 22 du courant, M. Lecourtier, chanoine-théologal et archiprêtre de Notre-Dame de Paris, doit célébrer, vers 8 heures 3/4, (après le chant des Litanies de Lorette, qui commence à 8 heures 1/2), la messe de clôture des messes basses de pèlerinage qui ont lieu, chaque année, avec chants et orgue, et courte instruction après l'Evangile, pendant toute l'octave de l'Assomption, en l'église paroissiale de Saint-Séverin, à l'autel et devant la statue couronnée de l'Immaculée N.-D. de Sainte-Espérance.

Les membres de l'Archiconfrérie érigée sous ce titre, qui sont actuellement à Paris, sont spécialement invités à y assister : il y a pour eux une Indulgence plénière, applicable aux défunts.

— Bien qu'initiés au style des actes des Congrégations romaines, MM. les ecclésiastiques ne peuvent pas toujours saisir, sans quelque étude, le sens véritable des Décrets émanés de ces doctes assemblées. C'est dans le but d'épargner au clergé toute recherche, et partant de lui inspirer un goût plus vif pour la science de la liturgie, assez aride parfois, qu'on a entrepris la traduction des *Décrets authentiques*. Ce livre est destiné à devenir l'un des *manuels* de tous les ecclésiastiques.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

VARIÉTÉS.

M. l'abbé Bautain va publier la seconde partie de son excellent livre intitulé : *La chrétienne de nos jours*. En annonçant à nos lecteurs cette bonne nouvelle littéraire, nous sommes sûrs de leur faire plaisir aussi en leur communiquant d'avance un frag-

ment que l'auteur a bien voulu détacher de son volume. Il est extrait de la *Lettre X*, où M. Bautain donne à une dame les plus sages conseils, dans ce langage noblement familier dont il a le secret et qui rend si attrayantes les leçons du moraliste chrétien.

A. Sisson.

Loin d'avoir à déplorer la perte de la jeunesse, la vraie chrétienne, la femme qui veut l'être avant tout, a de graves raisons de s'en réjouir, ou du moins de ne pas appréhender l'arrivée de l'âge mûr et de la vieillesse. Elle se sent plus libre des chaînes du monde, à mesure qu'elle avance dans sa carrière, et soutenue par la foi, son espérance augmente en s'approchant du but. Si la beauté de son visage se flétrit, celle de son âme peut toujours s'accroître ; l'esprit gagne ce que perd le corps, et elle peut devenir aimable et être aimée d'une meilleure manière, non plus en vue d'une jouissance passagère, mais par les bienfaits durables de la bonté et de la charité.

L'Evangile lui dit donc de ne pas craindre ce qui détruit le corps, mais seulement ce qui nuit à l'âme, laissant passer ce qui passe, sans chercher à retenir ce qui est périssable, sans vouloir bouleverser les saisons de sa vie, qui ont leur ordre marqué comme celles de la nature ; qu'en effet, il est aussi insensé de vouloir être jeune à quarante-cinq ans, et pour cela de s'entourer de l'attirail de la jeunesse, d'en prendre les airs, les mines et la toilette, que de demander les fleurs du printemps à l'automne, et à l'hiver les fruits de l'été. Bien que cela puisse s'obtenir jusqu'à un certain point à force d'industrie, d'art et de dépenses, comme il arrive dans les serres chaudes, cependant ces produits artificiels, formés en dépit de la nature et contre ses lois, ne sont jamais que des caricatures des fruits naturels, n'en ayant guère que l'apparence, sans en posséder le parfum et le goût. Ainsi aux yeux de la sagesse chrétienne, et même aux yeux du monde, une femme qui veut paraître jeune dans sa maturité, ou même sous les rides de la vieillesse qu'elle s'efforce d'effacer, ne sera jamais qu'une contre-façon ridicule, qui se trahira de tous les côtés. Elle gâtera même les avantages qui lui restent et ce qu'il y a de bon dans sa personne par le travestissement d'une imitation forcée. Or, si Jésus-Christ appelait les Pharisiens des sépulcres blanchis, parce qu'ils avaient les dehors de la justice et que leur cœur était plein de corruption, comme les tombeaux, qui renferment des cadavres en putréfaction, brillent souvent au dehors de l'éclat et de la richesse des arts, cette expression terrible ne peut-elle pas aussi s'appliquer à la vieillesse décrépite, dont le corps maladif et tombant en ruines se drape dans les atours du jeune âge et se vernit de ses couleurs pour déguiser sa décadence par le semblant de la beauté et de la vie.

Je rappelle ici, Madame, ce qu'enseigne la doctrine chrétienne, et j'en pousse les conséquences jusqu'au bout, bien que, je le reconnais, vous n'en soyez point arrivée là, ni par votre âge, ni par votre désir de vous rajeunir. Je ne prétends donc point vous appliquer toute la sévérité de ces paroles, et je vous laisse le soin de faire votre part dans la mesure de votre position et de votre faiblesse. Vous sentez d'ailleurs les dangers de l'une et de l'autre, puisque vous demandez conseil pour mieux faire. Vous avouez que, bien qu'arrivée à l'âge mûr, vous cherchez toujours à paraître plus jeune que vous ne l'êtes, employant à cette fin toutes les ressources de la toilette et des arts qui s'y rapportent ; vous avouez que vous cachez soigneusement votre âge, faisant tout ce qui est en votre pouvoir pour l'empêcher d'être connu ou de paraître. Vous avouez que vous avez horreur de vieillir, appelant à votre secours tous les artifices de la coquetterie pour en dissimuler le moindre signe, et vous enveloppant à dessein d'une apparence trompeuse contre la vérité. Aussi vous en êtes honteuse dans votre conscience, troublée devant Dieu, et vous me demandez avec douleur et inquiétude, d'un côté, comment il se peut qu'avec votre foi et votre piété vous participiez encore autant à la fausseté de l'esprit du monde, et, de l'autre, par quels moyens vous pourriez sortir de cette hypocrisie, et devenir sincèrement ce que vous devez être. Je vais vous le dire, Madame.

Si, après avoir consulté la grâce, nous interrogeons la nature, elle nous dira, je crois, le mot de l'énigme; car elle est la cause de ce mal, comme de tous les autres maux de l'humanité depuis sa perversion par le péché. Dieu l'avait faite bonne et droite pour s'harmoniser toujours avec la vérité et avec la grâce. L'homme l'a viciée et dévoyée par sa désobéissance, et depuis ce moment elle est en contradiction instinctive avec sa loi. De là le penchant inné au mal, ou à l'amour de soi par-dessus tout, à l'égoïsme, qui nous entraîne dès la naissance, parce que, comme dit le Psalmiste, notre mère nous a conçus dans l'iniquité par la contagion de la première faute. Ce penchant héréditaire se manifeste en chaque sexe d'une manière propre à sa condition, diverse par la forme, quoique la même au fond, par l'orgueil et la violence dans l'homme qui est fort, par la vanité et la ruse dans la femme qui est faible. Le but, qui est la même dans l'un et l'autre, est de se satisfaire à tout prix, et de dominer, l'un par la force, l'autre par l'adresse. L'un tend à s'imposer, l'autre cherche à attirer pour posséder. La femme emploie à cet effet les attraits de sa personne, les ressources de son esprit et la tendresse de son cœur.

Là se trouve la source profonde de la coquetterie féminine qui, se montrant dès le berceau, distingue la fille du garçon, quand tout le reste semble les confondre encore. Or, le moyen le plus efficace de ce penchant, ou de ce désir de plaire pour régner sur les cœurs, est la beauté, ou les agréments de la forme, qui ont tant de puissance sur les sens et sur l'esprit de l'homme. C'est pourquoi, instinctivement ou avec réflexion, la femme, qui a besoin de plaire à l'homme pour en être aimée et se l'attacher, prise la beauté et ce qui sert à la relever au-dessus de tout ; elle fait tout ce qu'elle peut et par tous les moyens possibles pour se la donner, pour la conserver, ou au moins pour en retenir l'apparence. Pour elle, être belle ou plaire c'est vivre. Aussi chez les femmes, où la nature domine, la coquetterie, qui pointe au berceau, ne s'éteint qu'au seuil de la tombe. Fille d'Eve, vous participez comme les autres à cette conséquence fatale de sa faute, et par le vice originel de votre sexe, vous avez l'envie instinctive de plaire, et vous recherchez, presque sans le savoir, par la spontanéité de votre nature, tout ce qui peut y servir.

A l'entraînement de la nature vient se joindre l'influence de la société. On y élève les filles pour les marier, et la grande affaire des parents est de les bien établir. Or, pour cela il faut leur enseigner, d'une manière ou de l'autre, l'art de plaire et les former de bonne heure, aussi honnêtement que vous voudrez, à se rendre agréables, attrayantes par leur aspect, par leur tournure et par leur esprit. La culture de la coquetterie ou de l'art de plaire, et, je prends le mot de coquetterie dans son meilleur sens, fait partie de l'éducation de la femme, et c'est ordinairement celle qui réussit le mieux. Puis, quand la jeune fille est mariable, on la produit dans le monde ; si modestement que cela puisse se faire, il est bien évident qu'on la montre pour attirer un mari. Ici encore, et plus que jamais, il faut plaire pour réussir, il faut se mettre en frais d'agréments pour atteindre le but. C'est le temps du grand combat de la coquetterie féminine, qui emploie toutes ses armes, met dehors toutes ses ressources ; les unes hautement et avec éclat, ce qui n'est pas la meilleure voie ; les autres modestement et à jeu couvert, ce qui est à la fois plus honnête et plus sûr : mais, toutes plus ou moins, si elles ont un peu de raison, et elles ont au moins beaucoup de finesse, si elles veulent la fin, ne peuvent point ne pas vouloir les moyens.

Remarquez, Madame, qu'en ce moment je ne fais que raconter. Je ne juge point ; je constate seulement que par sa nature et par sa position dans la société, la femme est portée, poussée à la coquetterie, et que, si elle veut s'y établir et s'y soutenir, elle doit avant tout chercher à plaire. Elle n'y a d'influence qu'à cette condition ; elle est perdue, ou délaissée, ce qui est pour elle la même chose, si elle n'attire plus. Quand il ne s'agit point de mariage, la première question des hommes du monde sur une femme est celle-ci : est-elle belle, est-elle jolie ? et la plus grande partie de leurs conversations roule sur les avantages extérieurs des femmes, et sur l'effet qu'elles produisent. Il est vrai que si on parle d'épouser, la question devient plus solide, et l'on demande tout d'abord si elle est riche. Triste destinée des femmes dans nos sociétés, d'être toujours évaluée par leurs avantages les plus superficiels où le cœur et l'esprit ont le moins de part, la beauté et la richesse ; la beauté, qui procure après tout une jouissance si passagère, et la richesse encore moins personnelle, aussi périssable, et qui donne si peu de bonheur ! Quoi qu'il en soit, les filles à marier ou les femmes mariées, dès qu'elles aiment le monde, doivent chercher à lui plaire, et pour cela il faut s'ingénier de toutes les façons pour faire mieux ressortir les avantages qu'elles possèdent, ou pour paraître avoir ceux qu'elles ne possèdent pas. La plus grande partie de la vie des femmes qui fréquentent la société est consumée par cette sollicitude. C'est pour la plupart un grand bonheur d'y réussir, et de là les succès ou les triomphes de salon, c'est-à-dire la gloire d'être la plus belle, la mieux mise ou la plus richement, la *plus spirituelle, la plus* entourée, la plus *courtisée, en un mot, la reine*, ou, comme on dit aujourd'hui, la lionne du moment.

Vous avez pris une part active à ces vanités, Madame, vous y avez même brillé, et il ne vous en reste plus guère aujourd'hui que des souvenirs et peut-être des regrets. Je suis heureux d'ajouter qu'il ne vous en reste point de remords ; car vous êtes demeurée honnête au milieu de tant d'occasions de ne l'être point, et par une grâce vraiment gratuite, *puisque* vous vous jettiez vous-même dans le *péril*, vous en êtes sortie intacte aux yeux du monde et sans qu'il ait rien à vous reprocher. Vous avez satisfait votre vanité, sans laisser entamer votre vertu ni votre réputation, et bien qu'on doive vous féliciter de ce résultat, cependant, permettez-moi de vous le dire, au profit de votre humilité, vous avez peut-être plus péché, au moins par l'esprit, que *celles* qui ont failli, entraînées par les sens ou *par le* cœur ; car celles-ci se sont bornées à plaire à l'un ou à l'autre qu'elles ont aimé, et vous avez voulu plaire à tous, sans vous donner à personne. C'est la coquetterie la plus raffinée, dont une femme célèbre de ce siècle a donné un exemple plus étonnant qu'imitable, cherchant à plaire pour le plaisir ou la gloire de plaire, comme but et non comme moyen.

Est-il surprenant, après cela, que le désir de plaire, si ancré dans votre cœur et qui a dominé votre conduite si longtemps, soit en-

core si vivace, malgré les années qui lui ont ravi une partie de ses ressources et de ses jouissances. Hélas! vous l'avez bien senti, et votre cœur ou plutôt votre orgueil en a été froissé, le monde n'est plus le même pour vous, parce que vous n'êtes plus la même pour lui. Il aime les fleurs naissantes ou à peine épanouies, leurs brillantes couleurs, leur fraîcheur et leurs parfums. Il en détourne les yeux ou les dédaigne, quand tombent leurs pétales pâlies, fanées, sans odeur. Rappelez-vous toutefois que le dépérissement de la fleur et sa ruine sont les conditions du fruit savoureux, comme le fruit est le réceptacle de la semence féconde. La plante a donc encore une belle destinée à remplir après avoir défleuri, et dans la nature la maturité succède heureusement à la période brillante mais si courte de la floraison. L'été mûrit les prémices du printemps, et l'automne, qui commence à dessécher la tige et ses produits, en assure par la graine la résurrection et la perpétuité.

Or, la femme, fleur de l'humanité, a, comme toutes les fleurs de ce monde, son été et son automne après son printemps. Si elle est plus belle dans la jeunesse, elle est meilleure dans l'âge mûr, et plus sage dans ses vieux jours. Sa matutùrité et sa vieillesse peuvent donc aussi être fécondes, d'une autre manière, mais par celle de l'esprit et de l'âme. Il faut donc alors, puisqu'elle a toujours le besoiu de plaire, qu'elle cherche à plaire de ce côté. Il faut que sa coquetterie, puisqu'elle en aura jusqu'au tombeau, devienne spirituelle, et qu'elle tâche de conquérir les suffrages, d'occuper les esprits et de gagner les cœurs, non par les agréments physiques, ce qui n'est plus en son pouvoir, mais par les grâces de l'esprit, les séductions de la bienveillance et l'attrait de la charité.

Vous l'avouez, chère Madame, vous voulez encore plaire au monde et dans le monde, et vous vous surprenez quelquefois à regretter les moyens d'y réussir que vous possédiez autrefois, et qui vous ont assuré tant de succès et de triomphes. Eh bien! soit, je vous passe cette envie, et je crois même qu'elle peut devenir légitime et salutaire, si l'esprit chrétien l'anime, et que votre propre gloire n'en soit plus la fin. Mais je vous dirai alors : laissez-là vos regrets qui ne peuvent ressusciter vos charmes ni les attentions des hommes, et dédaignant aujourd'hui ces moyens, qui ne conviennent ni à la maturité de votre âge ni à votre dignité de mère de famille, commencez à vous servir des ressources actuelles de votre position. Soyez plus à votre famille et moins au monde. Battez doucement en retraite, et sans rompre avec personne, relâchez peu à peu les liens, et dénouez insensiblement tous ceux qui vous seraient incommodes ou inutiles dans votre nouvelle voie. N'allez plus en société pour votre compte, mais pour vos filles que vous devez y introduire, et posez-vous franchement, dans les visites et les soirées où vous les conduirez, en mère de famille, qui n'a plus d'ambition que pour ses enfants. Consentez en un mot à être respectable, et non plus adorable, comme ont dit dans le monde. Ce qui ne vous empêchera aucunement d'être aimable, non plus comme autrefois, mais d'une manière plus utile à vous et aux autres, et qui vous fera aimer véritablement des hommes et surtout de Dieu.

L'esprit ne vieillit jamais et, certes, vous n'en manquez pas. Vous en aurez davantage, quand vous voudrez en avoir moins; car, a dit un poëte avec raison :

L'esprit qu'on veut avoir, gâte celui qu'on a.

Votre conservation deviendra donc plus sérieuse et plus intelligente à la fois. Vous parlerez moins de futilités, de vanités et de médisances ; un peu plus de littérature, d'art, de religion et de bonnes œuvres. Tout le monde y gagnera, vous d'abord, qui vous élèverez par-là au-dessus de beaucoup de petites misères, et les autres, qui pourront profiter de vos connaissances, de vos observations, de vos conseils. A votre renom de jolie femme, qui s'efface, succédera la réputation d'une personne sensée, d'une femme d'esprit, qui reconnaît sa position, a le courage de l'accepter, sait en tirer parti, et cette réputation, appuyée sur des qualités solides et durables, ne sera point éphémère comme l'autre, tout en étant plus digne et moins dangereuse.

Si à cela vous joignez de la bienveillance pour tous, ce qui ne vous sera point difficile, puisque vous êtes sincèrement chrétienne par votre foi et que vous sentez maintenant plus que jamais le besoin de la réaliser par vos œuvres, vous inspirerez de la confiance à tous ceux qui vous entourent, aux jeunes femmes surtout, encore exposées aux tentations que vous avez surmontées, aux séductions dont vous êtes libre, et qui chercheront dans votre expérience et surtout dans votre sympathie des lumières et des secours. Vous en aiderez plus d'une à sortir des embarras de leur âge, des illusions du monde, et des entraînements de leur cœur. Vous les aiderez, après les avoir rendues à elles-mêmes, à revenir à Dieu comme vous y êtes revenue vous-même, et ainsi en gagnant leur affection et leur confiance, vous plairez, je vous le garantis, autant que vous avez jamais plu dans la splendeur de votre jeunesse, et votre empire, qui tournera à la gloire de Dieu et au salut des âmes, sera plus puissant et surtout plus doux que vos triomphes d'autrefois.

Voilà, Madame, comment vous pouvez, comment vous devez plaire aujourd'hui. Loin de blâmer en vous cette coquetterie nouvelle, je la loue et vous la recommande. Puissiez-

vous conquérir beaucoup de cœurs par les charmes de votre esprit et de votre âme. La bonté a plus de puissance que la beauté, et rien ne résiste à la charité.

Il me reste une dernière raison, Madame, de votre recherche de la toilette et des soins que vous prenez pour ne point paraître vieillir, et celle-là est si légitime, que je ne puis que l'approuver, au moins dans la mesure de son utilité ; car elle pourrait aussi n'être qu'un prétexte. Vous cherchez, dites-vous, à plaire à votre mari en soignant votre personne, et

En réparant des ans l'irréparable outrage

autant qu'il se peut, votre but est de conserver son affection, et au besoin de la raviver, quand elle faiblit, ou de la ramener à vous, quand elle s'égare. L'intention est bonne, le but honnête ; mais je crains que le moyen employé ne soit insuffisant, et que vous ne vous abusiez sur ce que vous pouvez en obtenir. Vous ne pouvez espérer, à votre âge et à celui de votre mari, de rallumer les feux du premier amour, qui s'excitent surtout par les attraits de la jeunesse. L'habitude d'une longue possession rend moins susceptible de ce côté. Ici encore il faut tâcher de plaire moralement plus que physiquement ; et le vrai moyen de retenir son attachement est bien plutôt dans les soins dont vous saurez l'entourer, dans la direction bien entendue de sa maison, et dans l'aimable compagnie que vous devez lui faire, quand il est auprès de vous.

Je sais qu'il vous a donné de justes sujets de plainte, et que par son caractère plus jeune que son âge, il se laisse aller à des légèretés, qui blessent vos droits et ne répondent point à votre fidélité. Vous en êtes jalouse, et vous avez droit de l'être. Mais tout ce qui est permis n'est point avantageux, et en cette circonstance, ce que vous faites dans ce sens ne sert qu'à vous tourmenter sans le corriger, et surtout sans le ramener à vous, comme vous l'espérez. De là une guerre sourde dans votre intérieur, qui amène de temps à autre des collisions, et toujours des tiraillements. Comme vous n'avez point cessé de l'aimer, vous voudriez qu'il fût tout à vous, et à cette fin vous vous mettez en frais pour lui plaire. Puis, quand vous avez la preuve de votre insuccès et de ses infidélités, votre dépit, qui ne peut se maintenir, s'exhale en chaque occasion par des reproches indirects, par des mots piquants, et quelquefois par des expressions de mépris. A tout cela il ne veut rien entendre ; il vous laisse dire et continue sa mauvaise voie. Vous ne réussissez malheureusement qu'à vous rendre plus désagréable à ses yeux ; et comme votre présence lui est un reproche vivant, il se l'épargne le plus qu'il peut, et vous le faites fuir en voulant le ramener.

Encore une fois, Madame, je conviens qu'il est dans son tort, et qu'au fond vous avez pour vous la justice et la vérité. Mais son plus grand malheur est de ne comprendre ni l'une ni l'autre, et sa conscience n'étant plus réveillée et éclairée par la lumière de la foi et de la parole religieuse, il ne sait point discerner en ce cas le juste de l'injuste ni le bien du mal. Il ne cherche que son plaisir, et il le prend où il le trouve, s'inquiétant peu de la loi, s'il peut éviter le scandale.

Les hommes du monde, en général, sont peu scrupuleux sur cet article, et ils s'imaginent volontiers que leur désordre est moins criminel, parce que les conséquences en sont moins graves. A coup sûr l'infidélité dans le mariage est un crime des deux côtés, puisqu'elle viole les mêmes serments et offense des droits égaux. Si votre mari est vraiment chrétien, il comprendrait cela, et il trouverait dans sa croyance un motif sérieux de se retenir ou de s'amender. Mais depuis de longues années, entraîné par les affaires et les plaisirs, il vit à peu près comme un payen, ne songeant qu'à amasser des richesses et à en jouir. Il vous aime encore certainement, et surtout il a pour vous une estime profonde ; mais il ne vous aime plus comme autrefois, et comme sa manière d'aimer est plus sensuelle que la vôtre, il va chercher ailleurs des plaisirs nouveaux et qui le rajeunissent, au moins en imagination.

Ici encore, Madame, il faut vous faire respecter, puisque vous ne pouvez *plus être adorée*, et pour cela, commencez par vous respecter vous-même. Reprenez à l'avenir votre dignité de femme irréprochable et d'épouse outragée, mais sans orgueil ni sans amertume. Dédaignez les reproches et les récriminations, les allusions blessantes, les accusations déguisées et toutes les tracasseries d'amour et de jalousie, qui ne vont plus à votre âge. S'il se dégrade par des liaisons indignes, ne vous abaissez point jusqu'à paraître le savoir ; fermez les yeux et les oreilles à ce sujet, et n'en parlez jamais à personne. Ce n'est point à vous de découvrir les faiblesses de votre mari, sa honte et la vôtre. Vous n'êtes point dispensée d'accomplir vos devoirs, parce qu'il viole les siens, et vous plaindre sans succès, c'est le déshonorer gratuitement et vous avilir. Tâchez donc de vous désintéresser dans cette question par l'élévation de votre cœur ; vous retrouverez votre tranquillité en vous mettant au-dessus de ces misères, et l'estime du monde, le respect de votre mari et l'affection de vos enfants vous dédommageront amplement de ce que vous regrettez.

L'abbé BAUTAIN.

Le directeur-gérant : A. SISSON.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

Les conseils généraux.

C'est dans quelques jours que doit s'ouvrir dans toute la France la session ordinaire des Conseils généraux.

Il y a quelques années, c'était là un événement important ; le pays tout entier tournait ses regards vers ces assemblées, et la presse suivait leurs travaux avec la vive attention que méritent l'étude et l'expédition des affaires publiques. Les esprits, un instant distraits des agitations de la politique, étaient reportés, pendant quelques semaines, vers les intérêts plus calmes des localités, vers les besoins du sol, vers ces questions d'administration et d'affaires auxquelles on demeure chez nous beaucoup trop étranger. La France cessait, pour un moment, d'avoir les yeux fixés sur Paris ; il semblait que le joug de la centralisation fût devenu plus léger, et que la nation eût enfin trouvé comme un point d'appui contre le choc des révolutions et le despotisme des émeutes parisiennes. L'esprit provincial se réveillait ; les divisions politiques se taisaient, et l'on voyait des hommes, profondément désunis sur certaines questions de forme gouvernementale, se rapprocher heureusement et s'entendre sur des points d'un intérêt général et sérieux pour le pays.

Il n'en est plus de même aujourd'hui, et la réunion des conseils départementaux passe presque inaperçue au milieu du mouvement journalier des choses. Pourquoi ? Ces conseils ont-ils cessé de mériter l'attention? Ne sont-ils plus composés de grands propriétaires et d'hommes considérables de chaque contrée ? Leurs attributions ont-elles été réduites ? Le public est-il tombé dans l'indifférence à leur égard ? Non ; ce n'est pas de là que vient le changement. — Il vient, on n'en saurait douter, de la suppression de toute publicité des séances de ces assemblées.

Elles se réunissent, votent et se dispersent dans le plus profond silence, et leur session s'écoule comme un huis-clos de cour d'assises. Quelques-uns applaudissent à cet état de choses; d'autres désireraient le voir modifier. Nous avouons que nous sommes de ces derniers.

Au lendemain du 2 décembre, le gouvernement crut nécessaire d'étendre au parlementarisme administratif les sévères mesures prises contre le parlementarisme politique. Cette rigueur était-elle utile ? Nous ne l'examinons pas. Mais, beaucoup pensèrent alors qu'elle ne serait que temporaire, et que le gouvernement chercherait à atténuer la vivacité des regrets laissés par la tribune politique, en rendant à la nation cet innocent parlementarisme local, incapable de soulever aucune tempête et de nature à produire au contraire d'excellents résultats. Leur prévision ne s'est pas encore accomplie.

Un publiciste a justement remarqué que toutes les institutions établies en France depuis 1789 ont été soumises à de nombreuses vicissitudes, tandis que celle des conseils généraux, décalques de nos anciens Etats provinciaux, a été maintenue dans toutes les constitutions et sous tous les régimes ; et il en conclut qu'elle est une de ces institutions qui tirent à la fois leur raison d'être des meilleures traditions du passé, des principes fondamentaux de toute société chrétienne, et de ce besoin même d'une sage liberté qui survit à tous les excès et résiste à tous les mécomptes et à tous les découragements.

S'il en est ainsi, ne convient-il pas de laisser à cette institution tout son caractère, toute sa portée, toutes ses proportions?

Le conseil général est un contrôle ou il n'est rien. Or, à notre sens, qui dit contrôle dit publicité. Nous comprenons difficilement l'un sans l'autre.

Et le gouvernement semble si bien l'avoir compris ainsi lui-même que, dans l'ordre plus élevé de la politique générale, il a maintenu la publicité des débats du Corps législatif. Le public peut entrer au Palais-Bourbon, et, d'autre part, l'autorité prend soin elle-même de faire publier quotidiennement, dans son organe officiel, les procès-verbaux des séances de la Chambre. Il y a là une satisfaction donnée, sinon à des droits reconnus, du moins aux habitudes et aux vœux de l'opinion.

Cependant des discussions brûlantes, des débats passionnés peuvent surgir au sein de la représentation actuelle; et le fait, si invraisemblable qu'il paraisse, s'est produit quelquefois. Le gouvernement néanmoins n'a pas reculé, et il a constamment analysé les arguments de ses contradicteurs.

Il a fait plus. La Constitution déclare secrètes les séances du Sénat, et interdit de rapporter un mot de ce qui s'y passe. Eh bien, là encore, le gouvernement a voulu soulever le voile ; et le *Moniteur* — félicitons-le de ce sage progrès — a divulgué des discussions où la passion publique pouvait cependant aller chercher des aliments.

Pour quelle raison cette publicité,— que nous souhaiterions plus complète, — n'a-t-elle pas été accordée aux travaux singulièrement moins irritants des conseils généraux ?

Plus on a été sévère pour les libertés qui, à un jour donné, ont paru dangereuses pour le pays, moins il y aurait, il nous semble, d'inconvénients à donner un peu de cette publicité, qui est la vie des Etats modernes, à des séances d'où toute question politique est bannie, où des mandataires locaux font exclusivement les affaires de leurs concitoyens, et où il leur serait incontestablement utile d'être à la fois encouragés, éclairés et soutenus par l'opinion.

Constitués comme ils le sont, étroitement circonscrits dans un cercle d'attributions purement administratives, composés d'hommes généralement agréés par le pouvoir central, présidés par des membres que ce même pouvoir choisit et délègue, les conseils généraux n'offrent-ils pas toutes les garanties désirables?

Lors de la discussion de l'excellente loi de 1850 sur l'enseignement, qui laissait aux assemblées départementales la nomination d'une partie des conseils académiques, M. Thiers disait que les conseils généraux sont des corps essentiellement conservateurs, et que sous le rapport de la désignation dont il s'agissait, pas plus que sous d'autres, la société n'avait rien à craindre d'eux.

M. Thiers avait raison. Attachés par les liens les plus nombreux et les plus profonds aux entrailles mêmes du district qui leur confie un mandat, les conseillers généraux ne sauraient être des hommes de trouble et de désordre. En prenant soin des intérêts de leurs concitoyens, ils s'occupent des leurs propres, puisque les uns et les autres se confondent ; et ils ont toujours prouvé, même dans les plus mauvais jours, qu'on pouvait compter avec assurance sur leur patriotisme et leur sagesse.

A nos yeux donc, il n'y aurait point d'inconvénient à entourer de publicité leurs délibérations.

D'un autre côté, y aurait-il avantage à le faire ? Nous le croyons fermement.

Les conseils généraux, représentant les 2,849 cantons de France, examinent et discutent tout ce qui intéresse le plus directement le pays. La situation morale, financière, industrielle, commerciale du département, passe sous leurs yeux. Tout ce qui concerne les douanes, l'enregistrement, le recouvrement de l'impôt, les caisses d'épargne, l'assistance publique, l'éducation du peuple, la navigation, les travaux publics, la vicinalité, la production agricole, les foires et marchés, tous les rouages, en un mot, et tous les détails des services publics sont de leur compétence et de leur domaine.

Croit-on qu'il n'y ait pas un puissant attrait à suivre l'étude et la discussion de ces matières; et quel est le propriétaire, l'agriculteur, le commerçant, le contribuable, le père de famille auquel la connaissance sérieuse de ces questions n'importe à un haut degré? L'esprit aime à être éclairé; chacun éprouve une satisfaction légitime à connaître les affaires de sa commune et de sa province, qui sont en beaucoup de cas les siennes propres; et il y a là pour un grand nombre un intérêt réel et profond dont la législation actuelle ne nous paraît pas avoir assez tenu compte.

En somme, la publicité que nous souhaitons, complètement inoffensive vis-à-vis du pouvoir, serait très-instructive à l'égard des citoyens; sans péril pour l'ordre, elle aurait un sérieux profit pour le public; et en répondant à un vrai désir des conseils généraux eux-mêmes, elle donnerait satisfaction à l'un des vœux les plus souvent exprimés de l'opinion.

LÉON LAVEDAN.

BULLETIN POLITIQUE

21 *août*

On est toujours sans nouvelles de Garibaldi; mais il se confirme qu'il prépare

dans un port de Sardaigne l'expédition décisive qu'il projette contre Naples.

Le *Times* commence à s'inquiéter « des extravagances » du héros du *Siècle*, et il avoue qu'il le regarde désormais avec plus de crainte que d'espérance. Faisant allusion au plan du général révolutionnaire de s'attaquer à Venise après avoir renversé le roi de Naples, il lui conseille de ne pas tenter cette aventure. « Nous comprenons, dit le journal anglais, que Garibaldi aille aussi loin qu'il puisse aller tant qu'il n'aura devant lui que des Italiens à combattre, mais nous souhaitons qu'il s'arrête là ; s'il va plus loin, il se trouvera en face de la discipline et de la valeur d'une armée devant laquelle ses forces révolutionnaires ne pèseront pas plus que de la fumée. La partie entre lui et l'Autriche n'est pas égale. A moins que Garibaldi ne soit capable de prendre les forteresses formidables devant lesquelles Napoléon III, avec ses légions victorieuses, jugea à propos de s'arrêter, il se verra repoussé, quand même il serait ouvertement soutenu par le roi de Piémont, et il perdra l'une après l'autre ses villes et ses provinces. » Mais on ne s'arrête pas où l'on voudrait sur les pentes révolutionnaires.

Nous avons peu de nouvelles de Naples. Une dépêche nous apprend seulement qu'un brick venant de Malte et cherchant à jeter des armes et des munitions sur la côte de Calabre, a été canonné et pris par les Napolitains.

Le rapprochement de l'Autriche et de la Prusse continue d'occuper la presse allemande ; mais on manque toujours de renseignements précis sur l'entrevue de Tœplitz. La *Gazette prussienne* déclare « purement imaginaires » les informations publiées par le *Nord* à ce sujet.

Le prince Frédéric-Charles de Prusse, commandant le 3e corps d'armée, vient de faire paraître à Francfort une brochure qui contient un morceau déjà connu *sur la manière de combattre les Français* et une autre partie dans laquelle il étudie les moyens de donner au soldat allemand une instruction qui le rende égal au soldat français. Le prince veut qu'on développe la valeur individuelle du soldat, qu'on l'habitue à l'attaque impétueuse des Français, et qu'on le rapproche de l'officier, en comblant l'abîme qui sépare l'un de l'autre. « Vous ne conduirez que des hommes libres à la victoire ou vous n'aurez pas de victoire. » Telles sont les paroles par lesquelles se termine la brochure.

Les nouvelles de Syrie annoncent que le général de Beaufort d'Hautpoul a débarqué le 15 à Beyrouth.

Une correspondance de Constantinople, adressée au *Times*, donne quelques premiers détails sur les événements de Balbeck. Les Métualis, auxquels s'étaient joints un certain nombre de Kurdes, et aussi, dit-on, les troupes irrégulières envoyées pour maintenir l'ordre, ont attaqué les chrétiens, massacrant les hommes et violant les femmes. Les dépêches ne font pas mention du nombre des victimes, mais on sait déjà que vingt églises et deux couvents ont été brûlés.

De nouvelles explications ont été échangées au Parlement anglais sur les affaires de Syrie. M. Monsell a maintenu que c'étaient les Druses qui avaient été les agresseurs. Lord Palmerston n'a pas voulu le reconnaître ; toutefois, il a bien voulu admettre que rien ne justifiait les atrocités commises par les Druses. Il a ajouté qu'il croyait nécessaire le maintien de l'empire ottoman, non parce qu'il respecte le caractère turc, mais parce que le partage de la Turquie ne pourrait avoir lieu sans une guerre européenne.

C'est samedi et dimanche qu'ont eu lieu dans toutes les communes de France les élections pour le renouvellement des conseils municipaux, et les journaux de province commencent à nous en faire connaître le résultat. Partout à peu près la liste des canditats présentés et appuyés par l'administration s'est trouvée seule et sans concurrence. Les candidatures indépendantes ne se sont produites qu'en petit nombre, et sur certains points, à Bordeaux notamment, elles ont rencontré le succès.

Un certain nombre de maires ont cru, malgré la circulaire ministérielle, devoir néanmoins poser leur candidature pour faire ratifier par leurs concitoyens le choix de

l'autorité. C'est ainsi que les maires de Rouen, d'Orléans, d'Epinal, de Niort, de Valence, de Rochefort, de Saint-Etienne, de Blois, de Saint-Quentin, de Valenciennes, d'Amiens, de Laon, de Toulouse, de Bayonne, du Havre, de Grenoble, de Douai, de Lons-le-Saulnier, de Beauvais, d'Auxerre, etc., se sont soumis aux suffrages.

On sait qu'il est nécessaire, pour qu'une élection soit valable au premier tour de scrutin, qu'elle réunisse le quart des électeurs inscrits plus un.

A Nantes, il y a eu près de seize mille abstentions sur vingt-un mille trois cents inscrits, et l'élection n'a pas donné de résultat, aucun des candidats n'ayant obtenu le nombre de voix exigé par la loi.

Il en a été de même à Rennes, où peu d'électeurs se sont également approchés du scrutin.

A Rouen, tous les candidats présentés par l'administration ont été élus ; toutefois, le nombre des abstentions a été considérable, — 5,000 votants sur 15,000 inscrits. M. Verdrel, maire de la ville, n'a été élu que le vingt-troisième par ordre de suffrages.

A Périgueux, dix conseillers seulement ont été élus.

A Blois, la liste de l'administration a passé tout entière, quoique le nombre des votants ait été très-restreint. M. Riffault, maire, a été nommé le premier.

A Orléans, le scrutin n'a pas donné de résultat.

A Besançon, douze conseillers seulement sur trente ont été élus.

Au Havre, la liste de trente-deux candidats présentés par l'administration a réussi moins quatre noms.

C'est à Bordeaux que l'élection a présenté le plus d'intérêt. Là il y a eu lutte véritable entre deux listes, l'une patronnée par l'administration, l'autre indépendante et soutenue par le journal la *Gironde*. Cette seconde liste, dont la distribution a été interdite jusqu'à la veille du scrutin, a fait triompher sept de ses candidats, dont quatre lui étaient communs, du reste, avec la liste préfectorale. M. Curé, député au Corps législatif, a été élu le premier. Le scrutin n'a pas eu d'autre résultat, et la lutte recommencera dimanche prochain.

22 août

Les dernières nouvelles d'Italie annonçaient que Garibaldi avait quitté Cagliari dans la matinée du 18, pour une destination inconnue, à la tête d'un corps expéditionnaire assez considérable. Le bruit courait à Gênes, le 21, qu'il serait débarqué avec 6,000 hommes à Cap dell'Armi en Calabre. Suivant une seconde dépêche de Naples, de la même date, c'est à Bagnara qu'il serait parvenu à jeter ses troupes, transportées par 130 bateaux siciliens. Cette seconde dépêche n'évalue le nombre des garibaldiens qu'à 2,000, qui se seraient joints aux insurgés du pays, et auraient immédiatement attaqué Reggio. Un gouvernement provisoire aurait été proclamé à Potenza.

A Naples, les élections ont été ajournées à la fin de septembre et la convocation du Parlement reculée au 20 octobre.

A Rome, le général de Noue a empêché, le 15, une manifestation garibaldienne.

Nous publions plus loin une circulaire de M. Farini relative à la formation de corps composés de volontaires de la garde nationale.

Une dépêche de Marseille parle de l'intention qu'aurait le duc de Modène de mettre au service du Saint-Siége les trois mille hommes de troupes qui lui sont demeurées fidèles et qu'il a continué d'entretenir depuis sa retraite.

Le *Mercure de Souabe* assure que l'Autriche, par suite de son entente avec la Prusse et la Bavière, s'est décidée, sinon à prendre l'offensive, du moins à adopter une attitude plus énergique. En conséquence, tous les officiers qui ont quitté le service l'année dernière auraient reçu l'ordre de rentrer dans l'armée avec leur grade, et les bataillons de réserve seraient reconstitués.

D'autre part, on écrit de Vienne à la *Gazette de Cologne* que le gouvernement autrichien doit expédier très-prochainement aux grandes puissances une Note relative à l'expédition de Garibaldi. « On y insiste particulièrement, dit le journal allemand, sur les conséquence qu'aurait l'invasion du royau-

me de Naples par Garibaldi, et on indique que dans ce cas le torrent révolutionnaire prendrait sa direction vers Rome et la Vénétie. Le comte Rechberg déclare!, en terminant, que l'Autriche ne pense pas à une guerre d'agression, mais qu'elle est fermement résolue à défendre à tout prix ses possessions italiennes. »

En même temps, l'*Ost-Deutsch-Post* publie, sur l'attitude qu'il convient à l'Autriche de prendre, un article digne d'attention qu'on trouvera plus loin. Cet article peut se résumer ainsi : Rester dans l'expectative avec fermeté ; ne pas recommencer, par une agression maladroite, la faute de l'année dernière ; attendre que le Piémont vienne se jeter comme un insensé sur l'épée de l'Autriche.

Le *Nord* maintient, en face du démenti officiel de la *Gazette prussienne*, l'exactitude des renseignements qu'il a donnés sur les résultats de l'entrevue de Tœplitz. Il ajoute même que la Prusse aurait reconnu l'importance de la possession de la Vénétie par l'Autriche, non pas seulement pour l'empire autrichien, mais *pour l'Allemagne*. Il faut laisser au *Nord* la responsabilité de ses assertions et attendre quelque éclaircissement de la marche des faits eux-mêmes.

Le gouvernement autrichien a choisi pour commissaire en Syrie M. de Weckbecker, son consul à Beyrouth.

Le *Times* publie un assez curieux article sur la Syrie. Le journal anglais se préoccupe des moyens d'assurer une sécurité durable à cette malheureuse contrée ; mais il ne veut pas que le soin de son repos et de son avenir soit confié à la France, à la Russie ou à l'Egypte. A qui le remettre, alors? Le *Times*, si nous comprenons bien sa pensée, indique l'émir Abd-el-Kader comme l'homme qui peut le mieux, suivant lui, remplacer désormais la Porte impuissante dans le gouvernement de cette province. Il faut, dit-il, chercher et prendre l'homme le plus capable et le plus honnête, et lui donner la Syrie à titre de fief, payant tribut et fournissant contingent à la Turquie. Et le journal de la Cité est tellement séduit par cette idée qu'il n'hésite pas à conseiller aux puissances occidentales d'imposer au besoin cette combinaison à la Porte.

Nous continuons à faire connaître, à mesure qu'ils nous parviennent, les résultats des élections municipales.

A Laval, c'est la liste présentée en opposition à celle de l'administration qui l'a emporté ; elle a passé tout entière au premier tour de scrutin et à une assez grande majorité.

A Lesparre, M. Denjoy, conseiller d'Etat, a succombé.

A Angers, la lutte a été assez vive ; l'administration a eu le dessus, mais il reste neuf conseillers à élire.

Au Mans, quatre candidats seulement ont été élus, et sept à Niort.

A Bourg, il reste un membre à élire ; à Laon, cinq ; à Amiens, neuf ; à Nevers, treize ; à Tours, treize.

A Nancy, treize conseillers seulement ont été élus ; à Caen, vingt-deux ; à Arras, vingt-six ; à Valence, vingt-cinq ; à Bourges, dix ; à Lons-le-Saulnier, quatorze. Dans toutes ces villes, il y aura lieu de procéder à un second tour de scrutin.

A Metz, vingt-quatre noms seulement, sur trente-deux, sont sortis de l'urne. Une protestation a été déposée sur le bureau contre la validité de l'ensemble des élections. Cette protestation est fondée sur ce motif qu'entre le décret de convocation et le vote, il ne s'est pas écoulé un délai de vingt jours qui, dans l'opinion des signataires de la protestation, est indiqué par la loi qui régit la matière.

A Nontron, un fait digne de remarque s'est produit. Deux listes de vingt-trois candidats chacune étaient en présence. A la tête de l'une, patronnée par l'administration, le maire actuel avait inscrit son nom, et elle comprenait tous les membres de la commission municipale, qui fut nommée l'année dernière, après que M. Mazerat, alors maire de la ville, ainsi que la majorité du conseil municipal, eurent donné leur démission.

Le nom de M. Mazerat et ceux de tous les conseillers démissionnaires figuraient à la tête de la liste opposée à celle de la municipalité.

La liste patronnée par les amis de M.

Mazerat a passé en son entier, sauf un seul des candidats qui n'a pu atteindre tout à fait le nombre des voix nécessaires pour valider son élection.

A Saint-Quentin, l'élection n'a pas donné de résultat.

Le scrutin a également été nul à Montpellier.

Sur 28 conseillers élus à Lille, 16 suivant le *Nord*, appartiennent à la liste *dite* libérale; neuf élections restent à faire pour compléter le conseil.

La liste de l'administration a passé tout entière au premier tour à Nîmes, à Narbonne, à Saint-Etienne, à Douai, à Strasbourg, à Troyes, à Toulouse. C'est le frère du maréchal Niel, conseiller à la cour, qui a été élu en tête de la liste dans cette dernière ville.

La *Revue de l'Ouest* annonce que M. Ramier a donné sa démission d'adjoint au maire de Niort.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Londres, 22 août.

Le *Times* dit que les puissances occidentales ne peuvent pas permettre la répétition des événements de Syrie; qu'il en revient au même que les autorités turques aient été impuissantes ou complices; quelles étaient à l'épreuve, et qu'elles n'ont pas rempli leur devoir.

Cependant, ajoute le *Times*, nous ne voulons certes pas donner plus de pouvoir aux Druses qu'aux Maronites, et la seule solution nous paraît être l'établissement en Syrie d'une autorité plus à même de tenir la balance entre les tribus turbulentes.

Pour cela, il n'y a pas lieu de se préoccuper si la Syrie doit devenir indépendante ou s'il est mieux qu'elle soit dans nos mains ou aux mains de la France, de la Russie ou de toute autre puissance. Le pacha d'Egypte avait prouvé, il est vrai, son habileté à gouverner la Syrie, alors qu'elle était sous sa dépendance, mais il n'y a pas lieu non plus de s'occuper de cette combinaison. Et s'il y a aujourd'hui plusieurs souverains européens qui ajoutent à leurs titres celui de roi de Jérusalem, et si l'un d'eux se considère en ce moment comme ayant le plus de droit à ce titre, cela importe peu à l'affaire.

Nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de chercher si loin un remède que nous avons sous la main, que le Sultan lui-même place à la tête de la Syrie l'homme le plus honnête et le plus capable qu'il pourra trouver; que cet homme tienne la Syrie comme un fief de l'empire turc, payant tribut et fournissant un contingent pour la défense de la Porte.

Si un tel arrangement a besoin de l'assistance des puissances occidentales, elles ne le refuseront pas, car si le Sultan perd ainsi le gouvernement direct de la Syrie, il est au moins sûr que cette province risquera moins de lui échapper tout à fait que maintenant.

Turin, 21 août.

Gênes, 21 août. — Le bruit court que Garibaldi, avec 6.000 hommes, a débarqué à Capo-dell'Armi en Calabre.

Florence, 22 août.

Naples, 21. — On annonce le débarquement de 2,000 hommes en Calabre, qui se seraient joints aux insurgés et auraient attaqué Reggio dans la matinée. 130 bateaux siciliens auraient débarqué Garibaldi avec des troupes à Bagnara.

Le télégraphe entre Palmi et Reggio aurait été brûlé. Un gouvernement provisoire aurait été nommé à Potenza. — On annonce également que les élections seront ajournées à fin septembre et le Parlement convoqué pour le 20 octobre.

Marseille, 21 août.

On mande de Toulon que la *Foudre* se rend à Tunis pour transporter le bey à Alger, où *il* se rendra pendant le séjour de l'Empereur.

Une escadre de sept bâtiments escortera Sa Majesté.

On écrit de Rome, le 18, que la fête du 15 août s'est bien passée. Des précautions avaient été prises. Le général de Noue a empêché une manifestation garibaldienne.

3,000 soldats du duc de Modène passent positivement au service du Pape.

Les collisions qui ont eu lieu en Romagne, à l'occasion du recrutement, ont été réprimées.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

Le *Constitutionnel* de ce matin publie un premier article de M. A. Grandguillot sur Mgr Rousseau et Mgr Raillon.

Nous ne dirons rien aujourd'hui de l'exorde, curieux à plus d'un titre, placé en tête de l'essai de M. Grandguillot. Mais nous ne pouvons nous défendre de signaler à nos lecteurs la question posée par le jeune rédacteur en chef, en terminant son panégyrique de Mgr Raillon :

« Fut-il faible ou coupable, comme le prétend
« Mgr Dupanloup, le jour où il consentit à ad-
« ministrer le diocèse d'Orléans en vertu des
« pouvoirs capitulaires à lui conférés par le
« Chapitre ?
« Cela revient, après avoir raconté la vie de
« Mgr Raillon, à exposer sa doctrine. Nous le
« ferons prochainement. »

Il sera vraiment intéressant de connaître le résultat de l'examen de M. Grandguillot. Mais nous devons charitablement prévenir notre confrère que pour juger la conduite de Mgr Raillon sur ce point délicat et important, ce n'est pas ce prélat qu'il faut consulter, mais le Saint-Siége et l'Eglise. Or, le Saint-

Siége et l'épiscopat se sont prononcés tous deux sur le principe et sur le fait.

Que M. Grandguillot et ses amis du *Constitutionnel* se gardent donc de commettre un anachronisme désormais trop compromettant !

A. Sisson.

On nous écrit de Rome, le 18 août :

Un de mes amis, arrivé lundi dernier de Naples, et qui a eu l'occasion de causer avec deux ambassadeurs, quelques ministres du Roi et plusieurs des principaux chefs du mouvement, me donnait, avant-hier, ses impressions sur tout ce qu'il a vu et entendu.

Les hommes qui président au changement de système politique ne possèdent ni l'habileté ni l'énergie nécessaires pour mener à bonne fin de si périlleuses innovations. Ils n'ont pas su, dès le premier jour, résister aux entraînements populaires, et, entre la réaction et la révolution, ils n'ont pas hésité à incliner vers cette dernière. Aussi les italianissimes se sont-ils emparés de la direction des esprits et du mouvement des affaires, de sorte que le comité de l'Union est, à l'heure qu'il est, plus maître de Naples que le gouvernement lui-même.

C'est au sein du comité que l'on va s'éclairer et prendre des instructions ; c'est ce comité qui, suivant toute probabilité, fera les élections. Or, il se compose, sauf de quelques exceptions honorables, de tout ce que le parti révolutionnaire-annexioniste renferme de plus prononcé. A ses yeux, le meilleur titre pour représenter le pays est d'avoir été proscrit.

Aussi la liste des candidats, adoptée par lui, brille-t-elle par un nombre incroyable d'anciens exilés politiques. J'ai sous les yeux cette liste complète pour tous les colléges électoraux, annotée de la main même d'un des principaux membres de ce comité. Je vous assure que c'est une chose fort curieuse à lire.

J'en détache les noms des candidats des districts de la province de Naples. Vous jugerez par les croix qui précèdent les noms des anciens proscrits, quelle pléiade révolutionnaire doit resplendir au sein de la prochaine assemblée (1).

Voici l'appel fait aux électeurs par le comité de l'union : « Citoyens Italiens de chaque province, appelés à décider du sort de la Péninsule et de la grande cause de notre nationalité, faites tous vos efforts pour procurer le succès des prochaines élections. Formez-vous en sous-comités de districts, et faites en sorte de ne présenter qu'un seul et même vote avec tous ceux qui vous entourent, afin qu'il ne soit pas inutile, et que de l'urne électorale puissent sortir les noms que vous indique le comité de l'Union. De la sorte, nous triompherons et l'*Italie des Italiens se fera* !

Ce langage n'est guère constitutionnel et monarchique. L'on se soucie fort peu, comme vous le voyez, de la monarchie et de la constitution.

La main de l'autorité ne se fait voir nulle part, et la puissance qui dirige l'opinion publique se trouve dans la rue. On ne saurait se faire une idée de la licence effrénée du journalisme et des brochures. Le récit des victoires de Garibaldi se crie et se vend dans les rues ; on force les passants à acheter son portrait ; on le voit partout sur les murailles et aux devantures des magasins avec celui du roi Victor-Emmanuel ; on répand, avec profusion, des appels à la révolte et l'on affiche, sur les murs de la cité, mille indignités contre le souverain du pays. L'autorité se renferme dans une impassibilité stoïque et laisse faire.

Le corps diplomatique est effrayé d'un pareil désordre. Ceux mêmes qui ont appuyé le mouvement actuel trouvent qu'il marche trop vite, et plusieurs ambassadeurs ont cru devoir conseiller un peu plus de fermeté au gouvernement napolitain.

La ville de Naples est plus au pouvoir des révolutionnaires qu'aux mains de l'autorité ; aussi a-t-on les craintes les plus sérieuses pour l'ordre public.

Le beau livre de Mgr Dupanloup : *la Souveraineté pontificale selon le droit catholique et le droit européen*, dont vous avez donné, ces

---

(1) Nous donnons ici cette liste :

PROVINCIA DI NAPOLI. *Distretto di Napoli.* — * Luico Cosenz ; Roberto Savarese ; * Napoleone Scrugli ; * Andrea Colonna di Stigliano ; Antonio Ranieri ; * Giuseppe de Simone ; * Francesco Carrano ; * Luigi Settembrini ; * Generale de Sanget ; * Duca di san Donato ; * Nicola de Siervo ; * Philippo Agresti.

Distretto di Casoria. — * Duca Proto ; Gennaro de Filippo ; * Francesco Prudente.

Distretto di Castellamare. — Ferdinando Salvatore Dino ; * Cuico Castellano ; Giuseppe de Martino ; * Mariano Ruggerio.

TERRA DI LAVORO. *Distretto di Caserta.* — Francesco Garofano ; * Gabriele Maza ; Raffaele Lucarelli ; Constantino Crisci ; * Gennaro Bascone ; * Stefano Pizolo ; * Federigo Quercia.

Sur 26 députés 19 sont pris dans les rangs des proscrits.

jours derniers, l'avertissement de la seconde édition dans votre honorable journal, vient d'être traduit en italien et sera, sous peu de jours, livré à la publicité. Cette traduction est attendue avec la plus vive et la plus légitime impatience.

Pour extrait : M. Garcin.

Si la confusion est grande à Naples, l'embarras n'est pas moins grand à Turin. Ecoutera-t-on les conseils de la diplomatie, ou bien se lancera-t-on avec Garibaldi dans des entreprises téméraires qui peuvent aboutir aux plus graves complications pour l'Italie et la monarchie sarde? Le ministère semble se prononcer pour le premier parti; mais les impatients et l'opinion publique encouragent vivement le second. Les idées unitaires dominent en ce moment dans le Piémont, et surtout dans la Lombardie et la Toscane, où l'on ne comprend l'annexion qu'à la condition que Turin sera bientôt dépouillé du titre de capitale au profit de Milan, de Florence, ou, mieux encore, de Rome.

Pour parer aux dangers d'une situation hérissée de périls et d'obstacles, M. de Cavour songe à rallier toutes les forces vives du Piémont; il voudrait s'adjoindre M. Ratazzi qui l'avait remplacé dans la présidence du conseil après la prise de Villafranca, et qui, sans professer une opinion différente sur la direction à imprimer aux affaires, n'en est pas moins le rival du président actuel. Le comte Casati, ministre de l'instruction publique sous le ministère de M. Ratazzi, s'est chargé des négociations pour rapprocher les deux personnages. Il est difficile de croire que M. Ratazzi veuille prendre une part quelconque à une administration dont, en définitive, M. de Cavour resterait le chef; d'un autre côté, il est assez probable qu'à raison même des difficultés avec lesquelles le ministère actuel se trouve aux prises, l'ancien président du conseil jugera plus prudent de se réserver pour l'avenir.

Dans le cas d'une nouvelle guerre avec l'Autriche, le Piémont compte sans doute un peu trop sur une nouvelle intervention de la France. Ces espérances ne sont guère motivées par les insinuations du gouvernement français et les conseils de ses agents dans la haute Italie.

On écrit de Turin au *Journal des Débats*, le 19 :

Nous continuons à vivre ici au milieu des incertitudes. Garibaldi a-t-il débarqué? Que fera l'Autriche si le trône de François II est renversé par les armes?

La Bourse est en proie à une espèce de panique. Les fonds ont baissé de 5 fr. depuis huit jours, ce qui est beaucoup dans un pays où la spéculation n'est pas très-développée. Cependant, au fond, le pays a confiance. On est convaincu que si la guerre avec l'Autriche éclate, la France interviendra et que le Piémont n'a qu'à se mettre en mesure de résister au premier choc. Vous comprenez que je ne puis vous dire si cette confiance est fondée ou non; c'est le secret du gouvernement français. Tout ce que je puis constater, c'est que cette confiance existe et qu'elle est très-fortement enracinée dans l'esprit de la majorité.

Avec l'aide de la France on ne craint absolument rien, pas même l'Europe entière coalisée. Certes la France est bien réellement grande et puissante; eh bien, l'idée qu'on a ici de sa grandeur et de sa puissance est exagérée. Je ne puis rien dire qui explique mieux l'état de l'opinion publique à cet égard.

Quant à l'Angleterre, au fond elle a peu de sympathies ici, malgré les phrases libérales de lord John Russell. On est convaincu que tout ce qu'on peut espérer d'elle en cas de conflit, c'est la neutralité.

Le ministère paraît disposé à faire exécuter sérieusement et de bonne foi la dernière circulaire de M. Farini. Ainsi l'ordre a été donné de ne plus tolérer d'expédition en masse et de ne plus permettre que des départs individuels pour la Sicile. De plus, l'expédition qui était réunie en Sardaigne, au golfe des Oranges, a été forcée de partir pour la Sicile et escortée jusqu'à destination par des bâtiments de guerre dont la mission était de ne pas permettre que cette destination fût changée. Le comité de Gênes se montre très-mécontent, et on dit Garibaldi lui-même fort contrarié.

L'*Unità italiana* jette feu et flammes. Elle termine son premier article de ce jour par les mots suivants :

« Le masque est jeté; la lice est ouverte.

« Le ministère ne veut pas, la nation veut. Nous verrons. »

Il est certain que la position de notre gouvernement est des plus difficiles : il ne veut pas laisser échapper de ses mains la direction du mouvement italien, qui est aujourd'hui complétement dans le sens unitaire. D'autre part, il veut rester un gouvernement régulier, et comme tel il doit compter avec la diplomatie.

La *Gazetta del Popolo* fait aujourd'hui une charge à fond sur le ministère de la guerre, le général Fanti. Elle trouve que l'armement du pays n'est pas poussé assez vigoureusement; elle voudrait qu'on fit en Italie ce qu'on a fait en France en 1792, ce qui, à mon avis, n'est pas possible par bien des raisons, les deux situations n'ayant qu'une analogie apparente. Ce petit journal a déjà renversé M. de La Marmora; nul doute qu'il ne vienne également à bout de M. Fanti.

Le gouvernement piémontais est toujours préoccupé d'une invasion des Etats pontificaux par les volontaires de Garibal-

di. L'occupation de Rome deviendrait en effet un sujet de difficultés qui pourraient en ce moment compromettre les projets d'annexion qu'il caresse. D'ailleurs le gouvernement de Turin ne dissimule pas que le gouvernement de Paris lui a conseillé de s'opposer à toute entreprise contre le territoire pontifical.

Les fausses nouvelles inondent Milan. Les journaux ne peuvent suffire à démentir les dépêches de tout genre qu'on fait circuler dans la ville. On vendait dernièrement dans les carrefours une dépêche télégraphique ainsi conçue : « L'Autriche envahit les Etats sardes, en même temps qu'elle fait occuper Ancône. Il va arriver 25,000 Français au secours de l'Italie. »

On adresse de cette ville à la *Presse* de curieux détails :

Les petits princes du Piémont ont passé en revue les troupes de la garnison et la garde nationale. Cette revue a été très-chaude d'enthousiasme et de cris. Le *vive Garibaldi* ! retentit toujours, du reste, à l'oreille des jeunes princes, à côté des cris de *vive le Roi* !

On vient de mettre Garibaldi en ballet. Cela se voit au théâtre Carcano. Il y a des coups de fusil à foison, des Suisses à l'habit vert abattus par multitude, le tout parmi les éclairs du sabre d'un *Garibaldi* à la barbe et aux cheveux tout grisonnants, d'une assez grande ressemblance. Entre chaque bataille, les dames siciliennes dansent des pas avec les volontaires aux chemises rouges et aux blouses vertes. Le *Garibaldi* est l'objet des battements de mains et des trépignements les plus formidables et les plus prolongés. A chaque scène du ballet, il a fait resplendir son sabre et brandi le drapeau tricolore, avec une mimique triomphante ; il est rappelé trois, quatre fois. Il succombe sous les ovations du parterre et des loges.

Les Autrichiens ont en ce moment sur le lac de Garde, près de Peschiera, six chaloupes canonnières à hélice, armées chacune de quatre pièces d'artillerie. Dans la Vénétie, des mains inconnues continuent à répandre des proclamations pour pousser à la révolte les Vénitiens et les Hongrois.

Depuis l'invasion de la Sicile, les transactions commerciales sont nulles à Naples. Quelle confiance pourrait-on avoir dans le lendemain ? Les classes qui auraient voulu allier la pratique de la liberté à la monarchie traditionnelle des Bourbons se découragent d'une manière visible, en face des aventures d'une révolution qui peut à chaque instant compromettre l'indépendance et la sécurité du pays, leurs biens et leur personnes. Un journal de Lyon publie la lettre suivante datée du 18 :

Hier une centaine d'individus sont allés crier *vive Garibaldi !* près du môle ; le factionnaire a appelé le poste ; les pertubateurs ont disparu comme par enchantement.

Les dispositions suivantes sont prises pour le cas d'une insurrection :

Le fort Saint-Elme arborera un drapeau rouge et tirera un coup de canon. Ce sera le signal pour les habitants de se fermer chez eux, et pour les étrangers de se sauver sur les vaisseaux s'ils ont le temps. Les maisons d'où l'on fera feu seront traitées comme place conquises et les sapeurs enfonceront les portes.

Quantité de gens prennent l'avance sur les événements et abandonnent la ville. D'immenses palais sont déserts. De tous les sentiments qui règnent dans le public, c'est celui de la peur qui domine. Quant à la politique des cercles, des salons, des boutiques et de la rue, elle est aussi sotte que possible.

Le duc Della Rocca disait ces jours derniers : « Il y a douze ans, Ferdinand II m'a exilé ; en « l'an de grâce 1860, c'est moi qui vais m'exiler « pour échapper à la liberté telle que la préparent ces forcenés. Un de ces quatre matins, je « retournerai à Florence avec Ulloa. »

Un directeur de ministère, homme aimant la liberté, et qui avait vivement désiré la constitution, disait, il y a trois jours : « On a usé si largement de la constitution en 1848, qu'elle n'a pu durer que trois mois ; cette fois, je doute qu'elle puisse vivre deux mois et demi. »

Il est question de retarder l'époque des élections ; on en a parlé au conseil jeudi ou vendredi dernier. Pourtant une circulaire de Liborio Romano adressée aux intendants et sous-intendants ferait croire que l'opération aurait lieu à l'époque primitivement désignée, c'est-à-dire le 19 août. Dans cette circulaire Liborio Romano déclare que le cabinet ne présente point de liste de candidats. Jusque-là il n'a été préparé qu'une liste c'est celle du comité annexionniste. Les candidats sont tous des exilés ou émigrés qui avaient été nommés en 48 ; ceux qui sont morts pendant ces douze ans sont remplacés par des hommes non moins exaltés.

Parmi les candidats on ne trouverait pas dix modérés.

Une dépêche annonce que les élections sont fixées au 26 août.

A ces détails ajoutons ceux que publiait hier soir le *Pays* sur les projets de Garibaldi et la situation de la Calabre :

Deux bâtiments de guerre piémontais croisent depuis quelques jours dans les eaux de la Sardaigne. On ne sait pas dans quel but. Les uns croient que c'est pour empêcher toute attaque contre les Etats romains ; les autres prétendent que ces navires ont mission de s'opposer à de nouveaux rassemblements de volontaires.

Ce qui paraîtrait donner quelque vraisemblance à cette seconde version, ce serait la mesure récemment adoptée par le gouvernement piémontais vis-à-vis des officiers de l'armée sarde qui ont quitté leurs rangs pour passer sous les drapeaux des corps expéditionnaires de Garibaldi, et par laquelle le ministre de la guerre à Turin vient de décider que ces officiers auront à retourner sans délai à leur poste, sous peine

d'être effacés des cadres et de perdre tout droit à la réintégration dans leur grade et à la pension de retraite.

Les débarquements partiels se suivent en Calabre, mais sans rencontrer d'enthousiasme de la part des populations.

La troupe n'a pas encore engagé un combat sérieux avec les volontaires ; mais elle garde toujours les défilés et les passages les plus importants.

En général, l'esprit de la troupe de terre est plus sympathique à la cause royale que celui de la marine.

Le comte d'Aquila, dit encore cette feuille, est en ce moment à Paris, mais il ne fait que traverser la France pour se rendre immédiatement en Angleterre.

Nous avons publié hier une première version sur le départ du comte d'Aquila. En voici une seconde que nous trouvons dans la *Gazette du Midi* :

Le prince voulait surtout obliger le ministère à réprimer tout appel de la presse à l'annexion piémontaise et réunir les forces de la marine pour disperser les apprêts d'embarquements garibaldiens. Libéral prononcé, il demandait que l'armée de terre et de mer fût appelée à sauver, par un acte d'énergie, la liberté menacée par la révolution et par la guerre générale qui va en être la suite. Les meneurs du ministère lui ont répondu en l'accusant de réaction devant les libéraux et d'ambition usurpatrice devant la cour. Ils ont ainsi demandé, ou plutôt imposé, son éloignement au Roi, qui est devenu moralement leur prisonnier, en attendant d'être la victime de leur politique.

D'après les nouvelles publiées par la *Patrie*, la Sicile n'est pas aussi admirable d'ordre et de patriotisme que le prétend le *Siècle*.

Des troubles ont éclaté à Bronte, commune de 12,000 âmes, située sur un des contre-forts de l'Etna. On y a fait le partage des terres et mis à mort l'intendant du domaine de la famille Nelson.

Un corps de troupes de Garibaldi qui s'avançait vers Messine a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Bronte pour y rétablir la tranquillité.

Le général Bixio commandait ce corps. Arrivé à Bronte, il a imposé une taxe de 30 ducats pour chaque heure qui s'écoulerait jusqu'à ce que les coupables lui fussent livrés. Quatorze des principaux émeutiers ont été remis entre ses mains, jugés et fusillés.

Les journaux italiens confirment la nouvelle de l'arrestation de Mgr Papardo, évêque administrateur de Messine. Il nous serait fort difficile d'expliquer pourquoi le correspondant italien de la *Patrie* rattache aux troubles de Bronte l'emprisonnement de l'auxiliaire du cardinal-archevêque. Les patriotes de cette cité ne nous semblent guère travaillés par les tendances réactionnaires qu'on impute au savant prélat.

Les récits épiques de M. Alexandre Dumas ont partout excité l'hilarité ou provoqué des démentis. Il a vu à Milazzo les bataillons suisses s'enfuir comme les Napolitains devant la fougue garibaldienne. Un journal suisse, jaloux à bon droit de l'honneur de ses compatriotes, affirme qu'à cela il n'y a qu'un petit inconvénient, c'est qu'il n'a pas été envoyé un seul Suisse à Milazzo et que les trois bataillons de troupes étrangères sont à Nocera, à une heure et demie de Naples.

On devait être depuis longtemps convaincu que M. Alexandre Dumas écrirait les bulletins de Garibaldi avec la verve et l'exactitude d'un romancier émérite.

P. LAMARCHE.

La *Gazette officielle* de Turin publie la circulaire suivante de M. Farini, adressée aux gouverneurs et intendants généraux des provinces :

Turin, le 20 août 1860.

Dans la circulaire du 13 courant, le ministère de l'intérieur soussigné avait déclaré que c'était l'intention du gouvernement du Roi de préparer la formation des corps composés de volontaires de la garde nationale en la manière prescrite par les lois. Voulant actuellement réaliser ce projet, le soussigné invite MM. les gouverneurs et intendants généraux à donner, avec toute sollicitude, les ordres nécessaires pour que dans chaque office de gouvernement et bureau d'arrondissement, on ouvre les registres d'inscription des volontaires suivant les règles spécifiées à la loi du 27 février 1859 et au règlement relatif approuvé par décret royal du 6 mars de la même année.

Il conviendra, à cette fin, de veiller à ce que dans chaque ville, il soit publié par le maire, le manifeste prescrit par l'art. 22 du règlement sus énoncé. Dans ce manifeste, on spécifie les conditions nécessaires pour une inscription valable et notamment la condition que les volontaires n'aient pas moins de 18 ans ni plus de 35 ans et qu'ils n'aient aucun engagement pour le service militaire.

A partir de septembre prochain, jusqu'à la mi-octobre, messieurs les gouverneurs et intendants généraux pourvoiront à la rédaction, en double exemplaire, des listes des volontaires de la province inscrits chaque semaine. Une de ces listes sera envoyée au ministère de l'intérieur et l'autre au bureau d'inspection qui sera déterminé de concert avec le ministre de la guerre par lequel il sera également pourvu aux dépôts nécessaires pour l'armement et l'habillement.

Le soussigné compte sur la coopération assidue

et efficace de messieurs les administrateurs provinciaux, pour que la brave jeunesse répondant à l'appel du gouvernement du Roi et s'inscrivant en grand nombre dans les corps des volontaires destinés à être les auxiliaires de l'armée nationale, concoure à en augmenter la force pour la défense de la patrie.

Le ministre,
Signé : FARINI.

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, 1/13 août :

Le retard qu'a éprouvé votre expédition en Syrie a été vu ici avec un vif regret, mais vos soldats sauront aisément réparer le temps que lord John Russell leur a fait perdre et puniront exemplairement les Druses comme les Turcs. La sincérité des vœux que nous formons pour le succès de leurs armes devrait, ce semble, réaliser cette fameuse alliance franco russe qui est depuis si longtemps dans l'air. Au lieu de cela, nos relations paraissent s'être quelque peu refroidies en ces derniers temps; d'étranges rumeurs ont circulé dans nos salons, et un assez brusque revirement s'est fait remarquer, sinon dans l'opinion publique, du moins chez ceux qui la dirigent. Ces nuages ont eu pour origine la réception d'une brochure qui demandait le rétablissement de la Pologne et déclarait que jamais moment ne fut plus favorable pour effacer la tache qui pèse à ce sujet sur la mémoire de Napoléon Ier. L'apparition du programme de M. Mancel qui se vante de faire hommage de ses œuvres à de hauts personnages et d'en recevoir des lettres de remerciements, ce programme, dis-je, coïncidant avec quelques articles de certaine fraction de votre presse, a suffi pour jeter du trouble dans les esprits et pour prêter à votre cabinet des projets que, sans aucun doute, il ne nourrit pas.

La lettre de l'empereur des Français à M. de Persigny a produit plus de surprise que de satisfaction. Notre Empereur ayant reçu en même temps un nouvel appel de celui de l'Autriche à la conciliation, a nommé M. Balabine, jusqu'ici simplement en mission à Vienne, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Malgré cette gracieuseté, je persiste à croire que le prince Gortchakof ne sortira qu'à son corps défendant de son propre *recueillement*. En cachant la faiblesse du pays, cette politique a l'avantage de ménager ses forces pour un moment donné.

Nous continuons à jouir d'un temps superbe, mais en même temps de la *peste sibérienne*. Cette épidémie est une espèce de charbon; elle décime les animaux, mais atteint aussi les hommes. On lui donne à tort le nom de sibérienne, car elle était connue dans l'antiquité; Hippocrate, Pline l'Ancien et Virgile en parlent, et ce n'est qu'au milieu du siècle dernier qu'elle fit son apparition en Sibérie. Outre cela, le choléra n'a pas encore disparu au milieu de nous. En vérité, nous sommes bien éprouvés, mais la main qui nous frappe peut facilement nous relever, pourvu que nous lui tendions la nôtre.

Pour extrait : M. GARCIN.

On écrit de Beyrouth au *Courrier de Marseille* :

C'est avec une juste impatience que nous attendons la nouvelle de l'arrivée de nos soldats en Syrie. Nous saurons alors si les musulmans comprennent leurs véritables intérêts, ou s'ils n'obéissent qu'à une rage aveugle et insensée.

En attendant, il n'est que trop vrai que des milliers de malheureux, femmes et enfants surtout, sont groupés autour de Beyrouth, couchant sous les mûriers ou abrités par de mauvaises toiles. La disparition des maris, des pères, des frères, laisse des familles entières sans soutien. Bien des jeunes filles, déjà grandes, n'ont pu retrouver leurs parents, et mendiaient presque dans les rues. Les Sœurs de Saint Vincent-de-Paul les ont recueillies chez elles et les ont soustraites ainsi aux dangers que leur âge et la misère rendaient imminents. Toute cette population vient se grouper une fois par jour autour de la statue de saint Vincent de Paul, élevée au milieu de la cour de l'établissement des Filles de la Charité, et reçoit là une distribution de pain et d'autres secours, quand c'est possible. Mais elle manque de vêtements, ou à peu près, et la saison ne permettra pas toujours de rester à la belle étoile.

Aussi, quelques dames européennes, résidant à Beyrouth, ont-elles eu la bonne pensée de consacrer une partie de leur temps à confectionner des vêtements et du linge pour ces malheureux. Mais les ressources s'épuisent vite; et le comité à la tête duquel est placée madame la comtesse de Perthuis, a cru devoir faire appel aux dames de Marseille et d'autres villes. Il demande des effets hors d'usage, des morceaux de toile, d'étoffe quelconque, pour ne pas laisser ses doigts chômer, et pouvoir couvrir ceux qui n'ont plus rien que de mauvaises loques.

Pour extrait : M. GARCIN.

Un journal du Haut-Rhin a reçu la lettre suivante :

« Merlzen (Haut-Rhin), le 18 aout.

« Monsieur le rédacteur,

« Veuillez ouvrir vos colonnes à la lettre suivante que je viens de recevoir de Jérusalem. Elle intéressera surtout les bienfaiteurs, si nombreux en France, de l'œuvre de l'*Ecce Homo* que vous avez déjà recommandée dans votre journal. Au milieu des épouvantables massacres qui vien-

ment de désoler le Liban et la Syrie leurs inquiétudes pour cette chère église du prétoire, devaient être bien grandes. Heureusement que le danger est passé pour Jérusalem, ainsi que nous l'apprend M. l'abbé Ratisbonne.

« Agréez, Monsieur le rédacteur, l'expression de ma sincère reconnaissance.

« L'abbé V. Meyer,

« curé de Mertzen (Haut-Rhin), l'un de vos abonnés. »

« *Jérusalem, 2 aout 1860.*

« Nous avons été pendant quelques jours dans les plus vives inquiétudes..... Maintenant tout est calme, grâce à Dieu ! Les autorités ont eu le temps de prendre leurs mesures et les navires de guerre de toutes les nations se promènent sur les côtes en sentinelles vigilantes. J'ai eu la visite du commandant et de l'aumônier de la *Zénobie* en station à Jaffa. On dit aussi que les soldats Français ont déjà touché Alexandrie, en destination pour la Syrie.

« Mes précautions étaient prises. Nos 200 à 300 ouvriers m'auraient aidé à opérer la retraite de mon cher troupeau qui, grâce à la bienveillance du pacha, aurait trouvé un asile dans la caserne même, pendant les heures de massacre. Pour moi, je me serais tenu aux pieds de Notre Dame de Sion, devant le tabernacle de la chapelle de nos Sœurs. Mais il n'y a plus l'ombre du danger. Au contraire, je crois que la sécurité deviendra plus grande que jamais. Nos travaux avancent, le bois arrive de Jaffa à bon prix et de bonne qualité. Les menuisiers commenceront à travailler dès les premiers jours de novembre. Après Pâques, les Sœurs pourront déménager petit à petit.

« M.-A. Ratisbonne. »

Mgr l'évêque d'Ajaccio engage en ces termes ses diocésains à venir en aide au Souverain-Pontife :

Spolié de la partie la plus riche de ses Etats; menacé dans ce qui lui reste ; obligé de mettre une armée sur pied et de recourir à des mesures extraordinaires et très-dispendieuses, afin de se prémunir contre les projets avoués de la faction impie et révolutionnaire, qui aspire à le renverser une seconde fois de son trône, et à lui ravir, avec le dernier lambeau de sa puissance temporelle, l'indépendance de son pouvoir spirituel, Notre Saint-Père le Pape a vu du même coup ses charges s'augmenter et ses revenus décroître.

Tous les cœurs sincèrement catholiques se sont vivement émus de cette situation et se sont hâtés de la soulager autant qu'il est en eux.

Les uns ont mis à la disposition de Sa Sainteté leurs bras et leurs épées. Ils volent des divers points de la catholicité pour s'enrôler dans les rangs des nobles bataillons placés sous les ordres d'un de nos plus braves généraux qui a pris l'initiative d'un si beau dévouement. D'autres, en bien plus grand nombre, souscrivent à l'emprunt qui se négocie en France avec l'agrément du gouvernement, ou, plus généreux encore, envoient au Saint-Père, par l'entremise de leurs pasteurs, des dons pécuniaires et de libérales offrandes.

Il y a, dans cette magnifique expansion de la sympathie universelle, un grand sujet de satisfaction pour le cœur du Souverain-Pontife, si navré d'épreuves.

Nous ne doutons pas que tous nos diocésains, prêtres et fidèles, ne désirent de s'y associer dans la mesure de leurs ressources, quelque pauvres, quelque dénués qu'ils soient au point de vue de la fortune. Déjà plusieurs d'entre eux, sans attendre notre appel, nous ont fait tenir leur obole que nous nous sommes empressé de transmettre, avec la nôtre, au Souverain-Pontife.

L'empressement qu'ils ont mis à devancer nos exhortations nous console des circonstances indépendantes de notre volonté, qui nous ont obligé de les ajourner. Il fallait qu'il en fût ainsi, N. T. C. C., pour laisser à vos pieuses offrandes et à celles des fidèles le mérite de la spontanéité, et repousser par là les insinuations malveillantes de nos détracteurs, toujours disposés à dénaturer nos intentions les plus droites, et à censurer la légitime influence de notre saint ministère.

En accomplissant aujourd'hui notre tâche, nous sommes heureux de savoir que nous ne faisons que répondre à vos vœux. Aussi, nous croyons-nous dispensé d'insister plus longtemps pour vous inviter à continuer la belle œuvre commencée, en indiquant à vos paroissiens la voie du secrétariat de l'évêché, comme la plus naturelle et la plus sûre, pour faire tenir leurs dons à notre Père commun.

Œuvre des Ecoles d'Orient.

—

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

26e Liste.

Son Em. Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, a fait remettre au comité de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, chargé de la souscription pour les chrétiens de Syrie, le produit des quêtes recueillies dans son diocèse, 1er versement, 25,000 fr. — M. le cué de Saint-Louis, à Blois, 6,500 fr. — M. de Galembert, pour *Tours*, 500 fr. — Don de la paroisse et de l'école des Petites-Filles de Beaufort (Jura), 102 fr. 25. — M. Fossé-Darcosse, de Soissons, souscription ouverte au journal l'*Argus Soissonnais*, 3e versement, 400 fr. — Souscription des habitants de la paroisse d'Aumale (Algérie), pour les suivants : M. Roqueberaon, vicaire d'Aumale, 15 fr. — Les Sœurs religieuses, 15 fr. — M. Bertrand, conseiller municipal, 20 fr. — Les Enfants de la Maîtrise, 10 fr. — M. Cherapu, négociant, 2 fr. 50 c. — M. Larombardière, inspecteur des

gnes télégraphiques, 10 fr. — M. Sigala Boucher, 5 fr. — MM. Pingeon et Roche, 5 fr. — M. Aboukker, israélite, 5 fr. — M. Moïse Darmon, 2 fr. — M. Belvaux, capitaine, 5 fr. — M. Paquin, soldat au 1er chasseur d'Afrique, 5 fr. — M. Berther, 5 fr. — M. Fraise, Joseph, 5 fr. — M. Rose Hugon et sa famille, 5 fr. — M. Gilbaud, négociant, 2 fr. — M. Cometa, 5 fr. — M. Germain S. Luc, 5 fr. — M. Farmousa, Pierre, 2 fr. — M. Farmousa, Samuel, 2 fr. — M. Cheltier, Jacob, 1 fr. — M. Lebar, 2 fr. — M. Mani (Moïse), 1 fr. — M. Boazin, 1 fr. — M. Suidez, 2 fr. — Offrandes recueillies par M. l'abbé Le Chevalier étant aux Eaux-Bonnes, pour les suivants : Hôtel Richelieu, y compris l'offrande de M. le curé d'Aas Eaux-bonnes, 268 fr. — Maison Pommé et Bonnecaze, 310 fr. — Hôtel des Princes, 268 fr. — Hôtel de la Paix, 193 fr. — Hôtel des Empereurs, 233 fr. 50. — Hôtel de Paris, 92 fr. 50. — Maison Fourcade, 67 fr. — Maison Cazaux, 52 fr. — Maison Bonnecaze (place de la Chapelle), 55 fr. — Maison Courtade, 30 fr. — Maison Tourné, 22 fr. — Un anonyme de Tours, 2 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. le baron G. de Guerne, souscription recueillie à Douai, pour les suivants: Mme de Trois Marques, 40 fr. — M. Ch. de Baillencourt, 40 fr. — M. Paul de Baillencourt, 40 fr. — M. le Doyen, curé de Saint-Jacques, un vicaire et quelques personnes de la paroisse, 200 fr. — M. Reytier, curé de Guemain, 20 fr. — M. le Doyen, curé d'Arleux et ses paroissiens, 46 fr. 90. — Un anonyme, 50 fr. — Trois anonymes, 3 fr. 10. — Un anonyme, 100 fr. — Un autre anonyme, 10 fr. — M. Aubanon, Joseph Victor, membre associé de l'Œuvre, 40 fr. — Souscription ouverte chez M. Hubert, directeur des postes à Brest, pour les suivants, 3e versement : M. Alexandre Lefebvre, fils, négociant, 20 fr. — MM. Crouan frères, anciens pharmaciens, 10 fr. — Un anonyme, 1 fr. — M. Justin Emery, 1 f. 50. — M. Douillier, médecin, 2 fr. — M. Lhuillier, ancien négociant, 10 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Calloch, capitaine de frégate en retraite, 5 fr. — Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Saint Sauveur, 15 fr. 30. — Id., de Notre-Dame-des-Carmes, 32 fr. — Un membre de la Conférence Saint Louis, 10 fr. — M. Plaisant père, propriétaire, 5 fr. — M. de La Roche Kérandraon, capitaine de vaisseau, 10 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Souscriptions recueillies par le journal l'*Océan*, 115 fr. 75. — M. S., 5 fr. — Divers habitants de la paroisse de Pléguien, 90 fr. — M. Bouchard, curé de Gramat (Lot), 10 fr. — M. Gervais, curé de Lavergne (Lot), 5 fr. — M. Poulvenière, curé de Lapanouie (Lot), 5 fr. — M. Latapie, curé de Couzan (Lot), 5 fr. — M. Laroque, curé de Bis (Lot), 5 fr. — M. Bergougnoux, prêtre à Gramot, 5 fr. — M. Peyron, vicaire à Belleville (Paris), 20 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Mme la comtesse de Bérenger, 25 fr. — M. le curé de Treilly, 5 fr. — M. le vicaire de Treilly, 5 fr. — Souscriptions recueillies par M. Bony, curé de Fontaines, pour les suivants : M. Bony, curé de Fontaines, 5 fr. — M. B. de O., 1 fr. — Mlle Esther Géboin, 2 fr. Mme Petit, 1 fr. — Mme Delaine, 50 c. — Mlle B. Gatouillat, 50 c. — Souscription du journal *Le Monde*, 2e versement, 6,449 fr. — Une classe de jeunes filles externes, 15 fr. — Un anonyme, 27 fr. — M. Léon le T... 10 fr.

Total de la présente liste. . . 41,835 fr. 85

Total des listes précédentes. 356,392 fr. 21

Total. . . . . 398,228 fr. 06

Erratum. — Dans le numéro du 18 août, au lieu de lire : Mgr Dupont des Loges, lisez : Les israélites de la Moselle, par les mains de Mgr l'évêque de Metz, 878 fr.

27e LISTE.

Mgr l'évêque de Versailles, produit des quêtes faites dans son diocèse (2e versement), 21,000 fr. — Mgr l'évêque d'Amiens, produit des quêtes faites dans son diocèse (1er versement), 15,500 fr. — Mgr l'évêque de Beauvais, produit des quêtes recueillies dans son diocèse (1er versement), 7,000 fr. — M. Didier, souscription ouverte au journal le *Messager de la Charité* (3e versement), 266 fr. — Une communauté de Bénédictins, du diocèse de Lyon (Loire), 50 fr. — Un anonyme, 3 fr. — Paroisse de Bonneval, quête faite à l'église le jour de l'Assomption (Eure-et-Loire), 133 fr. — M. le curé de Saumeroy, 5 fr. — M. le curé de Trézay, 3 fr. — Paroisse de Caumont (Lot-et-Garonne), pour les suivants : M. Buytet, curé de Caumont, 5 fr. — M. Louis d'Artigolles, 5 fr. — Mlle Félide Trégaut, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 2 f. — Mlle Eugénie Cassoulet 1 f. — Mme Peilé, 5 f. — Mme Eléonore Laloubère, 2. — Un anonyme, 4 f. 40. — Une anonyme, 5 f. — Un anonyme, 100 fr. — Souscription ouverte à Béziers pour les suivants : *Publicateur* de Béziers, 15 fr. — M. de Belloc, 20 fr. — M. Galtier, commis négociant, 5 fr. — M. Ledenac de Boujon, 20 fr. — M. de Massia Ranchin, 10 fr. — M. Castelbon, 10 fr. — M. de Mazerac, 20 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Barthélemy, ancien principal, 1 fr. — M. Séné Belpel, fonctionnaire à Vire, 1 fr. — M. Malmias, tailleur, 3 fr. — M. Camp, principal du collége, 5 fr. — Les élèves du collége d'Ayre, 5 fr. — M. Fabregat, maire de Béziers, 25 fr. — M. Alexis Mathon, adjoint, 10 fr. — M. Galhac, id., 5 f. — M. Vico, sous-préfet de Béziers, 25 fr. — M. Soliman, négociant, rue Montmorency, 20 fr. — M. Augé (Léon), 3 fr. — M. Salvan, 20 fr. — M. Bozier, notaire, 10 fr. — M. Théveneau cadet, propriétaire, 10 fr. — M. Louis de Portalon, 15 fr. — Mme Réverchon, 5 f. — M. Paul Jossau, 4 fr. — De la part des orphelins de la Sainte-Enfance Some-Suipe, sur les économies faites par elle sur la récompense d'un centime accordé à leurs succès (Marne), 8 fr. 50. — M. l'abbé Jobiet, à Pragny, par Estissac (Aube), 15 fr. — M. le vicomte de Lamoignon, 50 fr.

Montant de la présente liste .	44,623 90
Total des listes précédentes. .	398,228 06
Total.	442,851 96

CHRONIQUE.

Le *Moniteur* publie la note suivante :

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice partiront après-demain 23 pour visiter les nouveaux départements de la Savoie et de Nice.

Pendant l'absence de Leurs Majestés, S. Exc. le maréchal Vaillant, membre du conseil privé

et grand maréchal du Palais, aura la garde de S. A. I. le Prince Impérial et siégera au conseil des ministres.

A défaut de S. Exc. le maréchal Vaillant, la garde du Prince Impérial sera confiée au général Rolin, adjudant général du Palais.

La *Patrie* annonce que la durée du voyage de l'Empereur sera de trente-trois jours. L'Empereur séjournera à Lyon, comme nous l'avons dit, jusqu'au 27; il se rendra ensuite à Chambéry, puis à Annecy, d'où il fera une excursion à la mer de glace et une visite à Chamouni. Il ira de là à Grenoble et partira le lendemain pour Marseille, où il s'embarquera pour Toulon et Nice, puis pour la Corse et l'Algérie.

On écrit de Toulon que le yacht l'*Aigle*, sur lequel l'Empereur doit prendre passage pendant son voyage, vient de terminer ses dernières dispositions.

La frégate à vapeur la *Foudre*, qui escortera, doit se rendre à Tunis pour transporter le bey à Alger pendant le séjour de l'Empereur.

Un journal indigène, le *Mobacher*, parle des fêtes qui se préparent dans la colonie. Il y aurait, assure-t-on, une grande réunion de goums que l'Empereur passera en revue. Les provinces d'Oran et de Constantine fourniraient chacune 500 cavaliers; celle d'Alger, plus rapprochée, en fournirait 1,000. Ces goums seraient concentrés à Aumale, Médéah et Milianah quelques jours d'avance.

L'époque des courses arabes annuelles serait avancée de manière à profiter de la réunion des goums.

Le prince Napoléon a quitté Paris pour aller visiter sa propriété sur le bord du lac de Genève.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui un assez grand nombre de promotions et de nominations dans la Légion d'honneur accordées sur la proposition des ministres de l'intérieur et de la guerre. On compte une nomination de grand-officier, cinq de commandeur, vingt d'officier, et cent cinquante-six de chevalier.

M. Ernest Leroy, sénateur et préfet de la Seine-Inférieure, est élevé à la dignité de grand-officier. Parmi les commandeurs on remarque M. Boitelle, préfet de police, et M. Delamarre, propriétaire de la *Patrie*; parmi les officiers, M. de Sacy, rédacteur en chef du *Journal des Débats*; et parmi les chevaliers, MM. Hachette, éditeur, et Ernest Dréolle, rédacteur du *Constitutionnel*.

Trois nominations au grade d'officier et onze à celui de chevalier sont accordées, sur la proposition du ministre de la marine, à des sujets sardes « en récompense de services rendus pendant la guerre de l'indépendance italienne en 1859. »

Hier le *Moniteur* contenait 8 promotions au grade d'officier de la Légion d'honneur et 55 nominations au grade de chevalier, accordées sur la proposition du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Par un décret spécial, le colonel Langlois, organisateur du panorama actuel de Sébastopol et des anciens panoramas des batailles de l'Empire, est élevé au grade de commandeur. Le colonel Langlois, officier depuis 1832, compte 43 ans de service, de 1806 à 1849.

La liste de souscription du *Moniteur* pour les chrétiens de Syrie en est au chiffre de 241,141 fr. La chambre des commissaires-priseurs de Paris a souscrit pour 600 fr., et le conseil de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la Cour de cassation a souscrit pour une somme semblable. Le conseil municipal de Brest a voté une somme de 1,000 fr., et le conseil municipal de Quimper une somme de 500 fr. pour le même objet.

La représentation extraordinaire donnée à l'Opéra dans le même but a produit 9,700 fr.

On annonce qu'un certain nombre de grandes dames se sont constituées en comité et provoquent des souscriptions dont le produit sera consacré à l'acquisition et à la riche ornementation d'un sabre qui sera ensuite offert à Abd-el-Kader, comme témoignage de l'admiration qu'a fait naître partout sa magnifique conduite et pour lui servir au besoin à protéger encore les chrétiens d'Orient.

On attend à Paris, dans les premiers jours de la semaine prochaine, la députation qui vient, au nom de l'Irlande, offrir une magnifique épée au maréchal duc de Magenta. Cette députation sera conduite par M. O'Donoghue, représentant de Tipperary, et l'un des membres les plus distingués du Parlement.

Les journaux de Londres nous appren-

nent que des lithographies de cette épée vont être mises en vente en Angleterre.

Le *Moniteur* publie un décret convoquant les électeurs de la 2e circonscription du département de l'Orne pour les 15 et 16 septembre prochain, à l'effet de nommer un député en remplacement de M. le marquis de Sainte-Croix, démissionnaire.

Un décret fixe au 1er octobre prochain l'ouverture de la session des conseils généraux d'Algérie, qui devra être close le 14 du même mois.

M. Baroche est arrivé à Paris, de retour des eaux de Vichy.

Léon LAVEDAN.

Les encouragements de l'épiscopat et les souscriptions des fidèles ont assuré à l'Œuvre de Notre-Dame-de-France un succès complet.

Une lettre du Puy nous parle des grandes fêtes qui se préparent dans cette ville pour l'inauguration de la statue monumentale élevée en l'honneur de la sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame-de-France. La solennité aura lieu le mercredi 12 septembre. Elle sera précédée d'une neuvaine et d'une série de prédications dans l'église cathédrale. Plusieurs évêques assisteront à cette cérémonie religieuse.

Après avoir dirigé avec tant de zèle et d'habileté cette belle œuvre, qui sera une des gloires de son diocèse, Mgr l'évêque du Puy vient de publier un mandement à l'occasion de cette inauguration solennelle. Nous le reproduirons dans un de nos prochains numéros. Sur la demande de Mgr de Morlhon, le Souverain-Pontife a bien voulu accorder de nombreuses indulgences.

Par un rescrit du 11 février 1856, publié à la suite du mandement, il a également décidé qu'à partir du jour de l'inauguration, l'église cathédrale du Puy aura le titre et les priviléges de basilique mineure.

P. LAMAZOU.

FAITS DIVERS

A l'occasion de la fête de l'Empereur, divers ouvrages provenant des souscriptions de la division des Beaux-Arts viennent d'être accordés par S. Exc. le ministre d'Etat à des bibliothèques publiques et autres établissements littéraires, scientifiques et religieux des villes ci-après désignées :

Agen. — Aire. — Aix. — Albertville. — Alençon. — Alger. — Amiens. — Angers. — Annecy. — Annonay. — Arbois. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avesnes. — Avignon. — Bagnères-de-Bigorre. — Bar-le-Duc. — Bastia. — Baume-les-Dames. — Bayeux. — Belfort. — Bergues. — Besançon. — Blanc (Le). — Bolbec. — Bordeaux. — Bourbonne-les-Bains. — Bourges. — Brest. — Caen. — Castres. — Chambéry. — Chartres. — Châteaudun. — Château-Gontier. — Châteauroux. — Châtillon-sur-Seine. — Chaumont. — Cherbourg. — Colmar. — Commercy. — Constantine. — Coutances. — Dieppe. — Dijon. — Dôle. — Douai. — Dunkerque. — Evreux. — Epinal. — Fécamp. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Guéret. — Hagueneau. — Havre. — Joigny. — Jonzac. — La Châtre. — Lille. — Limoges. — Lure. — Lyon. — Mamers. — Marseille. — Meaux. — Metz. — Mont-de-Marsan. — Montpellier. — Nantes. — Narbonne. — Neufchâtel. — Nice. — Niort. — Noyon. — Orléans. — Pau. — Perpignan. — Provins. — Reims. — Rennes. — Rochefort. — Rouen. — Saintes. — Sédan. — Seilhac. — Semur. — Sees. — Soissons. — Strasbourg. — Sainte-Affrique. — Saint-Claude. — Saint-Dizier. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Mihiel. — Saint-Omer. — Tarbes. Thann. — Tonnerre. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Tulle. — Valence. — Valenciennes. — Vannes. — Verdun. — Vernon. — Versailles. — Vienne. — Villefranche. — Vouziers. — Wissembourg. — Yvetot.

Dans cette distribution ont été compris également les : Bibliothèques de l'Institut, — de la Sorbonne, — Sainte-Geneviève, — Ecole impériale des Beaux-Arts, — Ecole des chartes, — Ecole de droit. — Ecole impériale d'application d'état-major, — Ecole impériale polytechnique, — Ecole impériale des ponts et chaussées, — bibliothèque du Louvre, — du Sénat, — du Corps législatif, — du conseil d'Etat, — la bibliothèque impériale, — ministère de l'Algérie et des colonies, — le collége de La Flèche, — l'Ecole impériale de Saint-Cyr, — Muséum d'histoire naturelle, — Archives de l'Empire, — les 1er, 2e et 4e régiments de la garde impériale, — et le 62e régiment de ligne.

— On écrit de Toulon à la *Gazette du Midi* :

La corvette à vapeur le *Colbert*, commandée par M. Dubois Guéheneuc, capitaine de frégate, a reçu l'ordre de se tenir prête à partir pour Alger afin de se mettre à la disposition de la compagnie du câble électrique sous-marin.

— Parmi les compositions musicales qu'a inspirées le malheur des chrétiens du Liban, on nous signale une *cantate* de Ed. Doyen. Elle est intitulée : *Chrétiens aux armes* !

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

M. Cousin. — La Philosophie et le Christianisme.

Il y a encore en France, à l'heure qu'il est, des gens qui s'obstinent à aimer la philosophie et qui trouvent du charme à se délasser du bruit des exploits de Garibaldi par la lecture d'une page de M. Cousin. Ils sont ainsi faits que les fusillades de Sicile et les égorgements de Syrie, les protocoles des chancelleries et les voyages des Princes, les discours de lord Palmerston et de M. de Cavour, les articles de M. Guéroult et de M. Havin, ne sauraient épuiser le goût qu'ils ont pour le Vrai, le Beau et le Bien, ni satisfaire toutes les aspirations légitimes de leur cœur et de leur intelligence. Ils sentent le besoin de chercher ailleurs ce qui peut manquer là; de s'élever dans les régions sereines de l'idéal, pour y contempler dans la vérité de leurs traits, ces grandes et saintes choses dont ils ne voient presque partout, sur la scène de ce monde, que le nom usurpé et le masque menteur.

M. Cousin vient de nous révéler que le nombre de ces contemplatifs attardés est plus grand qu'on n'aurait osé le croire, en publiant la huitième édition de son livre du *Vrai, du Beau et du Bien* (1). Un traité philosophique parvenu, du vivant de l'auteur, à sa huitième édition, voilà, dans tous les temps, et particulièrement dans le nôtre, un succès extraordinaire, et je ne sais même si, dans toute l'histoire de la philosophie, on en trouverait un second exemple. A quoi faut-il l'attribuer?

« Le succès de ce livre ne vient pas de « nous, répond M. Cousin; il vient de la cause même que nous défendons, de cette « sainte cause de la spiritualité de l'âme, « de la beauté idéale, de la vertu désintéressée et de la foi en Dieu, plus éloquente « que tous les interprètes, et qui attire naturellement à elle, dans tous les pays et « dans tous les temps, les hommes dignes « de ce nom. »

Pour être vraie, cette explication n'explique pas tout. Sans doute, en philosophie comme en politique, la raison finit par avoir raison; mais une triste expérience prouve surabondamment que le succès n'est pas toujours ici-bas le partage des saintes causes, qu'il ne suffit pas d'enseigner le vrai pour être écouté et applaudi, ni de se conduire en homme de bien pour être triomphant.

M. Cousin a trop vécu pour l'ignorer, et il ne sera pas étonné que j'attribue à la faveur dont le public ne cesse d'entourer son livre une autre cause encore que le mérite et l'éloquence propre de la doctrine qu'il défend. « A mesure qu'on avance dans la « vie, remarque-t-il lui-même, on apprécie « et on recherche la simplicité, comme auparavant on aspirait à la force. Il n'y a « qu'une vraie langue philosophique, celle « de Platon, de Descartes, de Bossuet, qui « consiste à exprimer ce qu'il y a de plus « profond et de plus grand de la façon la « plus naturelle. Mais cette langue-là n'est « pas à l'usage de la jeunesse; elle demande, avec une rare justesse d'esprit et un « sincère amour de la vérité et des hommes, « de longs efforts, le commerce du monde, « et un art qui sait effacer sa trace. »

On ne décrit si bien que ce qu'on pratique soi-même. M. Cousin nous révèle, dans ces paroles, avec l'idéal qu'il s'est proposé, le secret du charme de son livre, qui est, à notre sens, son chef-d'œuvre philosophique. Nous n'avons plus à le louer. Nous l'avons fait, ici-même, il y a sept ans, avec les réserves qui nous semblaient commandées par la rigueur des principes théologiques. Ces réserves, devons-nous les renouveler aujourd'hui, en présence des corrections apportées à la huitième édition qui vient de paraître? La réponse à cette question exige quelques explications préalables.

On a fait à l'enseignement philosophique de M. Cousin de graves reproches. On a porté contre lui, particulièrement pendant les discussions ardentes soulevées par la grande question de la liberté de l'enseignement, les accusations de panthéisme, de fatalisme et de rationalisme. Nous n'avons pas à examiner ici jusqu'à quel point les publications antérieures de l'illustre professeur donnaient une prise légitime à ces accusations. Nous nous attachons exclusivement à la dernière expression de sa doctrine, au *résumé fidèle de la nouvelle philosophie française*, pour employer ses propres paroles, au livre du *Vrai, du Beau et du Bien*. Dans le premier examen que nous en avons fait en 1853 (1), nous n'y avons découvert

(1) Paris, chez Didier, 1860.

(1) Voir l'*Ami de la Religion* n° 5,614, 3 décembre 1853.

ni le panthéisme, ni le fatalisme. A chaque page de ce livre nous avons trouvé au contraire établie, démontrée, défendue, l'existence d'un Dieu personnel, *essentiellement distinct et différent* du monde et de l'homme, qu'il a créés librement. Un seul point, capital il est vrai, nous avait paru présenter quelque obscurité. Comment M. Cousin envisageait-il les rapports de la raison avec la foi, de la philosophie avec le christianisme? En réclamant l'alliance de la religion avec la philosophie, maintenait-il la différence essentielle de l'une et de l'autre? Ou bien n'admettait-il qu'une différence de langage, de méthode et de forme, en leur attribuant une même origine, une même nature, une même portée, les mêmes effets? A ses yeux la religion, en général, le christianisme en particulier, n'était-il au même titre que la philosophie, qu'un fait purement humain se produisant et se développant au sein de l'humanité pour une fin et par des moyens purement naturels? En un mot, M. Cousin niait-il la nécessité, en droit, et l'existence en fait, de l'ordre surnaturel, au sens où l'entend la théologie catholique?

A cet égard, un certain nombre de passages obscurs, quelques expressions équivoques de l'édition de 1853, laissaient planer des doutes sur la vraie pensée de M. Cousin, en se prêtant à des interprétations contraires à la foi chrétienne. Voilà pourquoi, en rendant de justes hommages à tout ce qu'il y avait de vrai, de noble et d'élevé dans son livre, en déclarant que le progrès vers la pleine lumière de la vérité y était sensible, nous crûmes devoir signaler à l'illustre auteur ce qui nous paraissait défectueux et excessif, sinon dans sa pensée, au moins dans quelques-unes des expressions qu'il avait employées.

M. Cousin voulut bien lire notre critique et en tenir compte. Il y a fait deux réponses indirectes, l'une en 1855, dans l'avertissement de la troisième édition de ses *Premiers essais de philosophie*, l'autre dans la nouvelle édition qu'il vient de donner de son livre du *Vrai, du Beau et du Bien*.

Dans l'avertissement de 1855, M. Cousin, abordant de nouveau la question de l'alliance de la philosophie avec le christianisme, parle en ces termes de leurs rapports :

« Une philosophie, quelle qu'elle soit, n'est « point une religion; et confondre ces deux no« tions, c'est les altérer l'une et l'autre. La phi« losophie se renferme dans l'ordre des vérités « naturelles, et ne relève, par conséquent, que « de la lumière naturelle. La religion va plus « loin, et, pour des dogmes surnaturels, elle in« voque une autorité surnaturelle. Mais si elles « *diffèrent dans leur origine, dans leur portée et* « *dans leur forme*, la vraie religion et la vraie « philosophie se touchent et s'accordent sur « plusieurs points essentiels.. Disons-le encore « une fois: la philosophie la plus pure n'est point « une religion; mais le christianisme est sa reli« gion comme elle est la philosophie du chris« tianisme, quand il se place, ainsi qu'il le fait « souvent, dans les limites de la raison naturel« le. La philosophie spiritualiste a précédé le « christianisme, mais elle en a beaucoup profité, « et elle serait bien ingrate si elle ne recon« naissait ce qu'elle lui doit, comme aussi le « christianisme doit beaucoup à la philosophie « dans ses indispensables prolégomènes, dans « son exposition et dans ses explications. La phi« losophie ne croit point s'humilier en avouant « qu'elle est faite pour quelques-uns et ne suffit « point au genre humain. Le christianisme, à « son tour, n'a qu'à gagner à reconnaître qu'il y « a dans l'homme un besoin immortel de libre « réflexion qu'il est impossible de déraciner, « qui a commencé avec le premier homme et ne « finira qu'avec le dernier, qui, attaqué outra« geusement ou petitement tracassé, ne sait que « trop rendre guerre pour guerre, et qui, loya« lement accepté, s'apaise et s'éclaire, et peut, « dans le champ où il s'exerce, porter des fruits « bienfaisants.

« Nous parlons ici du plus profond de notre « cœur: jamais nous n'avons rêvé de remplacer « dans l'humanité le christianisme par la philo« sophie. Nous avons toujours considéré un pa« reil rêve comme la chimère la plus dangereu« se, propre seulement à soulever des tempêtes « effroyables et stériles qui se terminent par « ramener l'esprit humain au point même dont « on était parti, à savoir, la distinction éter« nelle et l'éternelle coexistence de la religion et « de la philosophie. »

M. Cousin établit ici nettement deux choses. Il reconnaît d'abord qu'il n'y a pas seulement entre la religion et la philosophie, entre la vraie religion, c'est-à-dire le christianisme et la vraie philosophie, une différence de forme, mais une différence d'*origine* et de *portée*; car « la philosophie se renfer« me dans l'ordre des vérités naturelles et « ne relève, par conséquent, que de la lu« mière naturelle, » tandis que « la religion « va plus loin, et, pour des dogmes surna« turels, elle invoque une autorité surna« turelle, » l'autorité de Dieu et de son église. Cette distinction fondamentale n'empêche pas que « la vraie religion et la vraie « philosophie ne se touchent et ne s'accor« dent sur plusieurs points essentiels. » En effet, il est tel dogme de la religion, l'existence de Dieu, par exemple, ou la spiritualité et l'immortalité de l'âme, qui appartient aussi, quoique d'une autre fa-

çon, au domaine de la philosophie. C'est par là qu'elles se touchent, et c'est en cela qu'elles se doivent accorder.

Mais quelles sont les conditions, quelle est la règle de cet accord ? La philosophie, dit M. Cousin, dans l'ordre des vérités naturelles, *ne relève que de la lumière naturelle*, c'est-à-dire de la raison.

Ce qui distingue, en effet, la philosophie de la théologie ou de la science de la religion, c'est qu'elle ne s'appuie pas sur l'autorité surnaturelle de la foi, mais sur la lumière naturelle de la raison. Cette distinction a été consacrée par l'enseignement des écoles catholiques elles-mêmes (1). Sauf l'école traditionnaliste, tous les philosophes et théologiens catholiques reconnaissent que la philosophie n'a pour objet que les connaissances scientifiques que l'on peut acquérir sur Dieu et sur soi-même par *les seules lumières de la raison*. Il faut bien l'admettre en effet, sous peine de tout confondre. « Indépendamment de la foi, dit « Bourdaloue, nous avons une raison qui « nous gouverne, et qui subsiste après le « péché ; une raison qui nous fait connaître « Dieu, qui nous prescrit des devoirs, qui « nous impose des lois, etc. » Et voilà précisément l'objet propre de la philosophie, ce que cette raison nous enseigne, abstraction faite de la révélation.

Quand M. Cousin dit que la philosophie ne relève que de la lumière naturelle, il n'avance donc rien qui ne se puisse prendre en un sens très-vrai, rien que n'aient écrit avant lui, non-seulement Descartes, mais Bossuet et Fénelon, *le plus exact des philosophes du dix-septième siècle*, suivant le P. Gratry. « La seule manière, dit l'ar- « chevêque de Cambrai, d'éviter toute er- « reur, est de douter sans exception de « toutes les choses dans lesquelles je ne « trouve pas une pleine évidence. » N'est-ce pas dire, en termes très-forts, que la philosophie ne relève que de la lumière naturelle ?

Cette proposition ne serait condamnable et entachée de rationalisme qu'autant qu'elle serait interprétée dans le sens d'une supériorité de la lumière naturelle de la raison sur la lumière surnaturelle de la foi, de sorte qu'en cas de conflit entre les conclusions de l'une et les enseignements de l'autre, le philosophe fût libre de s'en tenir à son propre sentiment. Mais rien dans le passage cité de M. Cousin n'autorise à lui attribuer cette prétention. Il semble même s'en défendre par les déclarations qu'il y ajoute et que nous transcrivons :

« Il ne s'agit pas ici, dit-il, de respects et « d'hommages politiques. La philosophie de la « sensation, par exemple, pourrait s'incliner « mille fois devant le christianisme, sans lui être « pour cela moins ennemie ; car, en supprimant « la liberté, la responsabilité et la spiritualité « de l'âme, elle supprime le sujet même auquel « s'applique le christianisme. Qu'une philosophie « professe ce principe que l'objet *unique* des « poursuites de l'humanité est et doit être la sa- « tisfaction des sens, le plaisir, l'intérêt, le bon- « heur en ce monde : qu'est-ce qu'une telle phi- « losophie peut avoir à démêler avec la religion « du Crucifié ? Supposez encore une philosophie « qui, admettant la liberté et la spiritualité de « l'âme et l'obligation de la vertu désintéressée, « ne conçoive Dieu que comme la cause et la « substance éternelle d'où tout dérive, d'où « vient l'univers, et avec l'univers l'humanité, « sans mettre dans cette cause et dans cette « substance aucun attribut déterminé ni déter- « minable, ni encore bien moins aucun attribut « moral, la conception d'un *tel Dieu*, ce *déisme-* « *là*, comme on l'appelle, est radicalement in- « compatible avec l'essence même du christia- « nisme, qui a besoin d'un Dieu vivant et intel- « ligent, principe et exemplaire du bien et du « juste, qui, nous ayant faits à son image, se « peut proposer à notre imitation, qui comprend, « soutient et console nos combats intérieurs, « nos sacrifices, nos défaillances. »

Ainsi en appelant de ses vœux *une alliance sérieuse et sincère* entre la philosophie et le christianisme, M. Cousin admet la condition essentielle de cette alliance, à savoir que la philosophie ne contredise pas les vérités enseignées par le christianisme. Il ne met donc pas la lumière naturelle de la raison au-dessus de l'autorité surnaturelle de la foi, et paraît, sous ce rapport, exempt de rationalisme.

Le second point qui nous semble *établi* dans l'avertissement de 1855, c'est *que* non-seulement la philosophie doit beaucoup au christianisme, mais encore qu'elle « ne croit pas s'humilier en avouant qu'elle « est faite pour quelques-uns, *et ne suffit* « *point au genre humain*. » De l'aveu de l'illustre penseur, le catéchisme a, sur la philosophie, ce double avantage qu'il con-

(1) Voici quelques définitions que je trouve dans des cours élémentaires de philosophie : *Philosophia recte definitur : Cognitio ex primis principiis evidenter deducta.* (Phil. de Lyon.) — Subjective : *Inquisitio scientificæ cognitionis et comprobationis veritatis ex ratione.* Objective : *Scientifica cognitio et comprobation veritatis ex ratione.* (Franc. Rothenflue, S. J. Fribourg, 1842.) — *Cognitio naturalis scientifica* (Brancheteau, 1849).

tient *le résumé le plus pur de ce qu'il y a de meilleur* dans les plus grands philosophes, et qu'il est accessible à toutes les intelligences, même les plus humbles et les moins cultivées.

« Le résumé le plus pur, dit-il en propres termes, de ce qu'il y a de meilleur « dans le *Phédon* et le *Timée*, dans les « *Méditations*, dans la *Connaissance de* « *Dieu et de soi-même*, dans les plus beaux « chapitres de la *Critique de la raison pra-* « *tique*, ce résumé-là est tout entier dans « les premières pages du catéchisme de « Bossuet, et ce catéchisme est la nourri- « ture des pauvres d'esprit, de l'enfant, de « la femme, du pâtre et de l'ouvrier, tan- « dis que la *Connaissance de Dieu et de* « *soi-même*, les *Méditations*, le *Phédon*, « le *Timée*, surtout la *Critique de la raison* « *pratique*, s'adressent à bien peu d'indi- « vidus dans l'espèce humaine. » Reconnaître cela, n'est-ce pas proclamer la nécessité de la religion, et par suite la nécessité de la foi ?

La plupart des corrections apportées par M. Cousin à la huitième édition de son livre du *Vrai, du Beau et du Bien*, ont été inspirées par le même esprit que l'avertissement de 1855 que nous venons de rappeler. Il s'est évidemment appliqué à retrancher toute expression qui pût se prêter à une interprétation contraire à la foi et favoriser une erreur théologique. C'est ainsi, par exemple, qu'à la page 130, parlant des moyens naturels qui nous sont donnés pour nous élever jusqu'à Dieu, il avait écrit d'abord : « Le *seul* moyen qui nous soit donné « pour nous élever jusqu'à l'Etre des êtres, « sans éprouver d'éblouissement ni de ver- « tige, c'est de nous en rapprocher à l'aide « *du divin intermédiaire* ; c'est-à-dire de « nous consacrer à l'étude et à l'amour de « la vérité, etc... » La nouvelle édition porte : « Le moyen le plus sûr qui nous « soit donné de nous élever jusqu'à l'Etre « des êtres, sans éprouver d'éblouissement « ni de vertige, et de nous en rapprocher « dans la mesure permise, c'est de nous « consacrer à l'étude et à l'amour de la « vérité, etc... » Il n'est pas nécessaire de faire ressortir la différence des deux versions.

Dans les éditions antérieures, l'auteur avait écrit d'abord, page 431 : « La philo- « sophie et la religion ne diffèrent que par « les formes qui les distinguent sans les sé- « parer : un autre auditoire, d'autres for- « mes, et un autre langage. Quand saint « Augustin, etc. » Puis, dans une édition subséquente : « La philosophie et la reli- « gion diffèrent sans se contredire. Un au- « tre auditoire, d'autres formes et un autre « langage. » Enfin la huitième édition porte simplement : « La philosophie et la reli- « gion diffèrent sans se contredire. » Ainsi ont successivement disparu des expressions qui pouvaient laisser croire que M. Cousin n'admettait pas de différence essentielle entre la religion et la philosophie.

Nous ne citerons plus qu'une correction, celle de la page 454.

On y lisait d'abord : « Nous voici donc « arrivés de degrés en degrés, à la religion. « Nous voici en communion avec les gran- « des philosophies qui toutes proclament « un Dieu, et en même temps avec les re- « ligions qui couvrent la terre, avec la re- « ligion chrétienne, *incomparablement la* « *plus parfaite et la plus sainte.* » Malgré la forme respectueuse de la comparaison établie ici entre la religion chrétienne et les autres religions, malgré la prééminence accordée, sans contredit au christianisme, il y avait comparaison, et le christianisme n'en peut admettre. Il n'est pas la plus parfaite et la plus sainte des religions, il est la seule vraie, la seule sainte. M. Cousin l'a compris et il s'est corrigé en écrivant dans la nouvelle édition : « Nous voici en com- « munion avec les grandes philosophies, « qui toutes proclament un Dieu, et en « même temps avec les religions qui cou- « vrent la terre, avec la religion chrétienne, « la nourrice et l'institutrice de la société « moderne. »

Ces exemples, que nous pourrions multiplier, peuvent donner le sens et la portée des corrections de M. Cousin. Il ne faudrait pas y chercher une profession explicite de foi chrétienne. M. Cousin se renferme dans ce que Bossuet appelle le *pur philosophique*, et ne veut pas dépasser les limites de l'ordre naturel. Retranché derrière ces limites, il ne se croit ni autorisé ni obligé à parler de l'ordre surnaturel même pour le défendre ; mais il reconnaît un devoir, celui de ne rien dire, de ne rien professer dans sa philosophie qui aille à l'encontre du symbole de la foi chrétienne. C'est à quoi ont évidemment tendu ses efforts dans la révision de son livre, et sauf un jugement plus sûr et plus autorisé que notre sentiment particulier ne saurait l'être, il a approché bien près du terme

s'il ne l'a pas atteint. Du moins n'avons-nous rien découvert, dans la nouvelle édition de son livre, qui ne pût s'interpréter, en tenant compte de ses explications, dans un sens inoffensif pour le dogme et la morale catholiques. Nous y avons trouvé sans doute des opinions politiques et des jugements historiques que tous les théologiens ne partagent pas. M. Cousin est demeuré fidèle à ses convictions politiques et à ses vieilles amitiés. Mais ces aversions et ces amitiés-là ne sont pas absolument incompatibles avec le symbole catholique, et nous ne nous croyons pas autorisé à dire anathème à un philosophe, parce qu'il se montre attaché, en les expliquant, aux principes de 89, et admire, sans approuver les doctrines condamnées du jansénisme, certains côtés du caractère d'Arnaud, de Blaise et de Jacqueline Pascal.

En somme, la philosophie exposée dans le livre du *Vrai, du Beau et du Bien*, ne diffère pas, quant au fond, de la philosophie généralement enseignée dans nos écoles depuis Descartes et Bossuet. Il y manque, il est vrai, un chapitre sur la nécessité de la révélation ; mais ce chapitre y est implicitement indiqué par les aveux fréquemment répétés de l'auteur touchant l'impuissance de la philosophie, privée du secours de la religion et *réduite à ce qu'elle peut tirer laborieusement de la raison naturelle perfectionnée.* M. Cousin tient à séparer rigoureusement la philosophie de la théologie ; mais il ne les oppose pas l'une à l'autre. Comme il peut sans renoncer à ses principes philosophiques, défendre la Papauté, ainsi ses disciples, au sortir de son école, n'ont pas besoin d'abjurer ses leçons pour entrer à l'église. La philosophie de M. Cousin n'est pas chrétienne en ce sens qu'elle ne se met pas, comme celle des Pères, au service de la théologie ; mais elle est chrétienne par sa doctrine spiritualiste, par ses tendances et ses aspirations. « Cette philosophie, dit-il lui-même, laisse au christianisme la place de ses dogmes et toutes ses prises sur l'humanité. Elle lui offre une âme à la fois pleine de misère et de grandeur, pour y asseoir ses enseignements sublimes ; une morale généreuse, pour la couronner de ses divines espérances ; un Dieu qui est une personne comme la personne humaine, avec l'infinité de plus, et peut ainsi porter la trinité chrétienne. »

M. Cousin n'oublie ici aucun des titres qui le rapprochent le plus, à nos yeux, des philosophes chrétiens, et qui témoignent avec plus d'autorité de la sincérité de ses déclarations, c'est le soin constant et courageux avec lequel il s'applique à réformer sa doctrine, et à la rendre, comme il le dit, moins indigne des suffrages des honnêtes gens. Ses adversaires et les nôtres, les vrais ennemis du christianisme et de la vérité, lui en font un crime et l'injurient (1) ; M. Cousin ne s'en émeut point et il continue noblement à faire disparaître de ses œuvres ce qu'il juge moins conforme à la vérité ; il avoue n'être pas assez libre penseur pour se donner le droit de contredire l'Evangile. Tandis que d'autres acclament Garibaldi, il ne craint pas de se ranger publiquement avec nous du côté de Pie IX. Ce seul fait est un grand signe ! Pie IX et *Garibaldi*, voilà dans deux noms et dans deux hommes les deux pôles extrêmes du monde moral, les deux symboles des deux cités dont parle saint Augustin. Ces deux noms suffisent à révéler le secret des cœurs ; et pour ranger les hommes aujourd'hui dans leur vrai camp, pour reconnaître à quelle cité ils appartiennent, il n'y a qu'une question à leur faire : De quel côté sont vos sympathies et qui défendez-vous, Pie IX ou Garibaldi ?

La réponse de M. Cousin n'est un mystère pour personne, et voilà pourquoi nous aimons à le considérer aujourd'hui comme un allié de ceux qui défendent la cause sacrée de la civilisation et du christianisme. Puisse sa philosophie, de plus en plus épurée, fonder parmi nous entre la raison et la foi, entre la vraie science et la vraie religion, une alliance devenue si nécessaire ! Puissent les généreux efforts que fait ce noble et grand esprit vers la vérité philosophique, le conduire au plein jour de la vérité religieuse et lui donner avec la haute raison de Descartes qu'il possède, l'humble foi de Bossuet qu'il admire !

J. Cognat.

(1) « M. Cousin est aujourd'hui, dit M. *Taine*, le plus grand ennemi de la philosophie allemande ; non seulement il la réfute, mais encore il l'injurie ; et l'on dit que contre les péchés métaphysiques de sa jeunesse, il ira bientôt chercher refuge dans le bénitier. »

Le directeur-gérant : A. Simon.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

La Question de Naples.

Les affaires d'Italie ont provoqué en France une diversité d'opinions qui nous étonne : car jamais question ne se posa en termes plus simples et plus nets. Le but de nos alliés est clairement défini. Garibaldi n'a rien caché de son programme. Il l'a publié tout entier dès son départ pour la Sicile. De Messine, il veut aller à Naples ; de Naples, à Rome ; de Rome, à Venise. L'Italie une sous Victor-Emmanuel, voilà son cri de guerre : la France peut-elle s'y rallier ?

Nous sommes loin de souhaiter que Venise reste à l'Autriche. Sa délivrance était, l'an dernier l'objet de nos vœux les plus chers, le prix le plus ardemment désiré de nos victoires : à tel point que la France, qui avait paru entrer avec tant de répugnance dans la guerre, voyant qu'elle manquait à nos conquêtes, se prenait presque à regretter la paix, et ne s'en consolait que par l'ingénieuse combinaison qui, sans l'ôter à la maison de Habsbourg, la faisait rentrer au moins dans la famille italienne. A l'égard de Naples, rien ne nous lie, n'était pourtant cette affinité des trônes qui subsiste malgré nos changements de dynastie : car c'est toujours le sang français ; c'est un gage assuré jadis à l'influence française dans le système européen par l'ancienne monarchie : et toutes les dynasties sont solidaires, quand il s'agit de la grandeur de la France. Cependant, si le jeune roi de Naples, même après ses réformes libérales, était vraiment antipathique à sa nation, ce serait mal comprendre les conditions de notre influence dans le présent, que de l'aller soutenir. Mais, lui tombé, la France veut-elle, avec Garibaldi, mettre à sa place Victor-Emmanuel ? C'est demander si, après Naples, la France est disposée à abandonner Rome : car tout se tient dans le programme de Garibaldi. Naples et Milan au roi de Piémont, c'est le royaume d'Italie. Or, le royaume d'Italie ne peut pas avoir pour capitale Turin. C'est bien assez que cette ville obscure ait fait agréer sa suprématie de Milan, de Florence ! Naples et la Sicile ne peuvent avoir leur centre dans un recoin de l'Italie du nord. Le royaume d'Italie n'a qu'une capitale possible, c'est Rome. Peut-on la lui donner ?

Poser ainsi la question c'est la résoudre ; et il n'y a point deux manières de la poser. Sans doute bien des gens en France tiennent fort peu à la souveraineté temporelle du Saint-Siége ; et, ne fût-ce que pour la satisfaction d'ôter Rome au Pape, la donneraient à n'importe qui. Mais, s'ils le disent, c'est qu'ils peuvent sans péril s'abandonner à cette pointe d'humeur, et que leurs paroles ne risquent pas de se tourner en actes. S'ils étaient dans les conseils du gouvernement, on doit leur faire l'honneur de croire qu'ils tiendraient un tout autre langage. Car il faut en politique prendre les choses pour ce qu'elles sont. Si nombreux que soient en France les libres penseurs, la France, dans le congrès des nations, est un pays catholique. Ce n'est pas une affaire de foi, c'est un fait ; et dès lors l'indépendance du Saint-Siége est un point qu'elle doit nécessairement maintenir. Rome entourée de la domination du roi de Sardaigne, ce serait déjà au profit de ce royaume comme une autre papauté d'Avignon, une enclave où les sujets sardes viendraient se passer de l'un à l'autre la pourpre et la tiare ; une *nouvelle captivité de Babylone*, pire que la première comme étant sans retour possible. Mais Rome au roi de Sardaigne, ce serait le Pape rabaissé autant qu'il pourrait être donné aux hommes de le tenter, au rang des patriarches de Constantinople et de Moscou. Si cela plaît, commençons par faire de la France un Etat protestant, et alors la politique et les principes marcheront d'accord avec les sympathies. Jusque-là, catholiques ou protestants, nous ne le pouvons souffrir sans abdiquer au nom de la France ; et la fameuse brochure qui traita avec tant d'éclat et si peu de succès la question romaine, tout en faisant à nos nouveaux alliés la plus large part dans les Etats romains, laissait Rome au Pape. Avec le royaume d'Italie, cette solution même n'est plus possible : car Rome est précisément la seule de toutes les villes de l'Italie qu'on ne puisse plus lui laisser.

La France, si attachée qu'elle soit à la cause de la nationalité italienne, est donc forcément contraire à la création d'un royaume d'Italie, ou, en d'autres termes, à la réunion du sud et du nord de l'Italie sous la main d'un même roi. C'est un fait qu'elle a constamment combattu : au moyen âge, contre les Hohenstaufen; dans les temps modernes, contre Charles-Quint et sa Maison : fait qu'elle a repoussé non-seulement pour détruire la prépondérance de l'Allemagne en Italie, mais pour assurer l'indépendance du Saint-Siége et sa propre sécurité comme Etat catholique. L'équilibre du midi et du nord de l'Italie, qui protége la paix de l'Eglise, c'est la France qui, au prix de ces luttes, a fini par l'établir : qu'il se rompe aujourd'hui par la destruction de cet ordre de choses, il faudra bien y suppléer par un autre moyen. Lequel? Le roi de Sardaigne à Naples, ce sera la France en permanence à Rome; car devant les manifestations ou les tendances du nouveau royaume, pas d'autres garanties pour le Pape que le drapeau français. Cette occupation, que l'Europe et nous-mêmes avions hâte de voir finir, se perpétuera donc sans autre terme que la fin de l'état de choses qui l'aura rendue nécessaire; mais cela même ne sera au profit ni du Saint-Siége ni de la France.

Ce ne sera point au profit du Saint-Siége; car une semblable occupation est toujours une sorte de protectorat, et tout protectorat, si respectueux qu'il se montre dans ses formes, si réservé qu'il soit dans ses actes, a nécessairement pour effet d'ôter au protégé les dehors au moins de l'indépendance. Le but cherché se trouve donc compromis par les mesures mêmes prises pour y atteindre. Mais ce rôle, auquel la France se voue avec un plein désintéressement, ne tournera pas non plus à son profit. En reprenant, il y a onze ans, Rome à Garibaldi, en s'y faisant depuis lors la gardienne de la Papauté, la France la garda contre la révolution et contre un parti désavoué de l'Europe entière; maintenant il faudra qu'elle la garde contre la révolution encore, mais contre la révolution représentée par un royaume qui aura son rang dans les conseils de l'Europe, contre un royaume qu'elle aura élevé, agrandi, en l'associant à ses propres triomphes. Or, qu'en résultera-t-il?

Nous avons une foi entière à la sincérité de l'attachement que la Sardaigne nous témoigne aujourd'hui. Mais nous ne pouvons cependant oublier la politique traditionnelle de la maison de Savoie dans le passé; et pour la caractériser, nous renverrons à M. de Cavour lui-même qui, avec plus de franchise que de ménagement envers sa propre nation, l'appelait dernièrement une politique de bascule. La Maison de Savoie, en effet, entrée en Italie à la suite des étrangers à qui elle en ouvrait la porte, devait plus tard faire de leur expulsion le fondement de sa politique; mais, en attendant, il lui fallait s'y affermir et s'y étendre : et la poursuite de cet objet, tout fixe qu'il pût être, la devait jeter elle-même dans bien des fluctuations. A cheval sur les Alpes, elle a traversé l'histoire, inclinant tour à tour vers la France ou vers la maison d'Autriche, et se portant jusqu'à trois et quatre fois de l'une à l'autre dans la même guerre, selon que l'une ou l'autre servait mieux ses vues d'agrandissements. C'est la conduite qu'elle a tenue dès l'origine de la rivalité des deux puissances sous François Ier et Charles-Quint, et notamment, aux deux derniers siècles, dans la guerre de la succession de Mantoue, dans la guerre de la succession d'Espagne, dans la guerre de la succession de Pologne, dans la guerre de la succession d'Autriche; car nul règlement de succession, qu'il *ne fallût compter* avec elle (1). On sait ce qui s'est passé depuis la révolution. Les alliés, en 1815, l'établirent comme une avant-garde contre la France, en lui rendant, avec le Piémont, la Savoie. Depuis 1830 elle s'est retournée contre l'Autriche par le sentiment de ses vrais intérêts en Italie; et après y avoir risqué jusqu'au Piémont lui-même à la journée de Novare, elle vient, grâce à notre concours, d'obtenir enfin Milan et le reste. A ce prix on peut croire, avec M. de Cavour, que ce mouvement de conversion est bien définitif. La Sardaigne, par ce qu'elle a pris et par ce qui lui reste à prendre dans le nord de l'Italie, est forcément tournée contre l'Autriche. Mais si, occupant le midi, elle trouve la France faisant obstacle à ce qui seul peut rejoindre et comme souder tous ces États divers en un royaume, ne pourrait-elle point s'éloigner de nous pour

(1) Si l'on veut un échantillon de cette politique de la Savoie, qu'on lise sur l'affaire de Mantoue, la vive et forte étude que M. Cousin a publiée récemment dans la *Revue des deux Mondes* sous ce titre : la *Jeunesse de Mazarin* (1er et 15 mars 1860).

incliner vers une puissance plus sympathique à ses vues nouvelles? Et ce jeu de bascule, abandonné par elle, on le peut croire, à l'égard de la France et de l'Autriche, n'en pourra-t-elle pas essayer par la suite entre la France et l'Angleterre? C'est un doute que la politique a parfaitement le droit d'élever, car il a ses raisons dans les enseignements de l'histoire. La plus sûre manière d'y obvier, c'est de ne pas laisser les choses aller si loin; c'est d'ôter à la Sardaigne, en coupant court à des agrandissements périlleux, la tentation de tourner contre nous la puissance que nous venons de créer à son profit.

En nous opposant à la formation d'un royaume d'Italie, nous ne pourrons pas être accusés de sacrifier à un sentiment tout égoïste la grandeur d'une nation alliée. La France, dans la conscience de sa modération et de sa force, n'a point à craindre d'avoir à ses portes des peuples forts; elle ne verrait pas dans le royaume d'Italie une autre Prusse au delà des Alpes, pas plus qu'elle ne redoute chose pareille au delà des Pyrénées. Elle applaudit à la renaissance de l'Espagne, et à l'heure qu'il est, c'est la France qui veut l'élever au même rang qu'elle-même dans les conseils des nations. Elle a fait plus que d'applaudir aux efforts du Piémont : elle l'a aidé à déployer avec éclat le drapeau de l'indépendance italienne, elle a reporté l'invasion de son territoire sur celui de l'ennemi et changé son ancienne défaite en triomphe. Mais l'affermissement de la nationalité de l'Italie n'exige pas que tous les Etats y soient absorbés en un seul. Est-ce que la nationalité de l'Allemagne ne subsiste pas dans la diversité de ses duchés et de ses royaumes? Est-ce que ses libertés ont à souffrir de ce que la Prusse s'élève indépendante vis-à-vis de l'Empire qui, par son rang, sa puissance et son titre, eût pu aspirer à comprendre tous les peuples germains dans son unité? Cela étant, on ne peut exiger que la France donne les mains à la formation d'un royaume qui, sans raison nécessaire dans le présent comme sans antécédent dans le passé, a contre lui, je ne dis pas l'intérêt particulier de la France, mais un intérêt commun à tous les peuples catholiques, y compris l'Italie; un royaume dont la création ôterait même, j'ose le dire, à l'indépendance italienne qu'on y veut abriter, sa meilleure garantie : car abandonner Naples au roi de Sardaigne et garder Rome par nos soldats, ce serait garder la capitale de l'Etat que nous aurions laissé naître : position fausse pour les deux peuples, et qui ne tarderait point à changer leur confraternité d'armes en un antagonisme plus ou moins avoué.

Quand le progrès de la révolution italienne, funeste à l'Italie, est en même temps si évidemment contraire à la France, comment se fait-il qu'elle trouve tant de faveur dans le public, ou du moins dans la plupart des organes de la publicité? En France on est volontiers moins libéral que révolutionnaire; serait-il vrai qu'on fût aussi plus révolutionnaire que patriote? Nous ne le voulons pas croire, et nous aimons mieux rapporter ces tendances à une sorte de premier mouvement mal raisonné pour une cause qui nous est devenue chère, ou bien encore à je ne sais quel goût inné pour les aventures et le côté chevaleresque d'une entreprise risquée, alors surtout que cet enthousiasme des journaux ne constitue pas une politique qui oblige un parti. Mais ce sentiment, répétons-le, n'est pas réfléchi : gardons nos sympathies à la cause de l'indépendance italienne, à la Sardaigne telle que nous l'avons constituée par les traités, à ses agrandissements légitimes dans le nord, et même à ses patriotiques espérances; mais ne la suivons pas où l'entraîne moins le patriotisme que la révolution, dans une voie où l'on commence par répandre le sang italien pour le prétendu bien de l'Italie. Si quelqu'un peut applaudir à une semblable chose, ce n'est pas la France, c'est l'Angleterre. L'Angleterre sait très-bien ce qu'elle fait quand elle soutient de tous ses vœux, et autrement peut-être, l'entreprise de Garibaldi. Qu'il garde la Sicile, qu'il aille à Naples, à Rome surtout : on tient moins à Venise. Rome enlevée au Pape, c'est le rêve de l'anglicanisme. La reine d'Angleterre n'aurait donc plus devant les yeux cette puissance qui, même de si loin, projette une ombre inquiétante sur son église! Quoi qu'il arrive, les Anglais ont tout à gagner à la formation du royaume d'Italie : car alors ou Rome sera enlevée au Pape, et leurs antipathies religieuses seront satisfaites; ou elle sera gardée au Pape par les Français, et ils auront au moins l'espérance de voir se retourner contre nous ce qui est le prix de notre sang et le fruit de nos victoires (1).

(1) L'enthousiasme des Anglais pour la cause

Ces raisons si nettes et si décisives pour l'Angleterre nous font douter que la France arrive jamais à s'entendre avec elle dans la constitution d'un royaume unique en Italie.

Mais, dira-t-on encore, qu'importe ici l'intérêt de l'Angleterre ou de la France? Il s'agit des Italiens, et à quel titre les empêcher de faire chez eux ce qui leur paraît bon? Ce droit des peuples à disposer de soi ne peut manquer de défenseurs en France à propos de l'Italie; naguère, même, dans une discussion relative au pouvoir temporel du Pape, un de nos plus illustres jurisconsultes le revendiquait hautement au sein du Sénat; et, pour donner à son argumentation plus d'autorité, il s'appuyait d'une parole de saint Luc : « Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous! *Nolumus hunc regnare super nos*; » sans remarquer que ce roi de l'Evangile, rejeté de son peuple, c'est Dieu, Dieu dont il est dit dans les versets suivants : « Pour mes ennemis, qui n'ont pas voulu que je régnasse sur eux, qu'on me les amène et qu'on les égorge en ma présence, » *Verumtamen inimicos meos illos qui noluerunt me regnare super se, adducite huc et interficite coram me* (Luc 14 et 27). Quoi qu'il en soit de la parabole et de son application, le droit de chaque peuple sur lui-même n'est pas un droit que la France puisse renier; et ce n'est pas elle qui empêchera qu'on en tienne compte dans le règlement des affaires du monde. Mais, si absolu qu'on le suppose, il ne peut prétendre échapper à tout contrôle, lorsque, sortant du cercle des arrangements intérieurs, il modifie l'ordre établi entre les Etats. Les peuples, comme les individus, forment une société où le droit de chacun a pour limite le droit d'autrui. C'est un système dont on ne peut changer les rapports sans risquer d'en troubler l'équilibre et sans amener les autres à y aviser selon leurs intérêts.

C'est ce qui arrive pour l'Italie; et la chose y a une importance exceptionnelle, puisqu'il ne s'agit pas seulement d'un équilibre de puissances et de questions de voisinage, mais de la constitution même du catholicisme et des garanties nécessaires à tous les peuples rangés sous sa loi. Mais, grâce à Dieu, l'indépendance du Saint-Siége n'est pas contraire aux intérêts de l'Italie; et en s'opposant à ce qu'on l'absorbe en un royaume unique, loin d'entraver l'essor de sa nationalité, on sauvegardera, nous le disons avec assurance, l'avenir le plus sérieux du royaume qu'on veut aujourd'hui grossir, au vent de la révolution, outre toute mesure. A supposer, en effet, qu'il nous soit loisible de prendre ce qui nous convient dans le programme de Garibaldi, on n'en peut dire autant de son roi : de Palerme il faut qu'il aille à Naples, de Naples à Rome, de Rome à Venise. Et comment refuserait-il d'aller à Venise? quand les promesses de Villafranca sont mises en oubli, et les conditions de *Zurich* aussitôt et plus vite encore répudiées que signées; quand la fédération, où Venise avait place, est abandonnée pour des annexions où elle ne figure pas, est-ce qu'elle n'aurait pas le droit de lui dire : « Vous avez sacrifié à votre grandeur ma liberté. » L'ambition du roi de Sardaigne serait sans excuse et sans honneur, si elle n'avait pour terme l'affranchissement de Venise. Il faut donc qu'il aille *jusqu'au bout*, *il faut qu'il* marche, et s'il s'arrête, il faut qu'il tombe : car derrière lui est la révolution qui le pousse, et, s'il résiste, qui l'emportera? Sur la pente fatale où il a mis le pied déjà, le plus grand service qu'on lui puisse rendre, c'est donc qu'on l'aide à s'arrêter, et qu'on lui donne ainsi la force de gouverner ce mouvement.

Ce sera aussi dégager le nouvel Etat de l'étrange position qu'il a prise. Nous assistons en effet à un spectacle sans exemple dans l'histoire : je ne parle pas de Garibaldi allant de son propre chef raviver l'insurrection de la Sicile et provoquer celle de Naples. Pour les uns, Garibaldi est un héros; pour les autres, un brigand. Garibaldi est un héros, je le veux bien, et j'admets tout ce que l'on rapporte de sa vaillance, de son désintéressement, de son dévouement à l'idée qu'il poursuit; mais la guerre qu'il est allé, simple particulier, porter chez un roi étranger, n'a qu'un nom dans la langue du droit romain comme dans celle du droit des gens : *latrocinium*, un brigandage. Ce qu'il y a d'inouï, c'est que tout un peuple se jette après lui dans cette

de l'Italie fait quelquefois assez bon marché des Italiens. On lit dans le *Times* du 21 août : « Nous comprenons parfaitement que Garibaldi aille aussi loin qu'il puisse aller tant qu'il n'aura devant lui que des Italiens à combattre; mais nous souhaitons qu'il s'arrête là; s'il va plus loin, il se trouvera en face de la discipline et de la valeur d'une armée devant laquelle ses forces révolutionnaires ne peseront pas plus que de la fumée. »

voix. Un nouveau droit est introduit dans les rapports des nations. On fait ouvertement la guerre à un Etat avec lequel on est officiellement en paix : les enrôlements se font en public, les armements à découvert ; on se rassemble, on part aux temps et aux lieux marqués d'avance, à la vue des autorités qui laissent faire ; et ce ne sont pas seulement des choses qui, bien que se passant au grand jour, peuvent être réputées secrètes, ce sont des actes publics : des municipalités votent des subsides pour cette guerre de nouvelle sorte ; le dictateur de la Sicile rend des décrets au nom de Victor-Emmanuel et n'est pas démenti. Bien plus, les journaux de Paris ont pu dire, sans s'attirer d'avertissement comme insultant à une tête couronnée, que le roi *galant homme*, comme on l'appelle au-delà des monts, en même temps qu'il a son ambassadeur à Naples et qu'il reçoit les envoyés du Roi napolitain, est en relations suivies avec le chef de l'insurrection de Sicile. Mais quoi ! des journaux de Turin, tout en publiant la lettre écrite par le même prince au fameux partisan pour l'inviter à s'arrêter, osent bien imprimer en gros caractères « qu'en allant en avant, Garibaldi sera l'interprète des *vraies intentions* (ainsi souligné) de Victor-Emmanuel. » Il est grand temps qu'un pareil scandale cesse. Si ce qu'on dit était authentique, le nouveau royaume aurait, du premier coup, dépassé tout ce que l'histoire a jamais enregistré de la politique des princes de Savoie.

Comment y mettre un terme ? Ce n'est point à nous à y aviser ; mais nous savons que la France a le don de se faire écouter dans le monde, et qu'elle a tout spécialement le droit de parler en Italie. C'est en vain qu'on la dirait liée par le principe de non-intervention qu'elle proclame : est-ce que le peuple sarde, sinon son gouvernement, n'est pas intervenu dans l'insurrection de la Sicile ; est-ce qu'il n'intervient pas à Naples, si l'on peut appeler intervention une guerre portée chez un roi dont le peuple n'est pas même insurgé ? Est-ce que nous-mêmes, nous n'intervenons pas dès à présent à Rome, en y demeurant quand Garibaldi marque déjà la ville aux tentatives de ses partisans ? Ou livrons-leur Rome et abandonnons le Pape à la garde de Dieu, ou ne laissons pas un royaume qui est notre allié naturel dans les conditions présentes, se transformer, par l'occupation du sud de l'Italie, en un Etat fatalement hostile à la France, en raison de Rome que nous tiendrions malgré lui et contre lui. La question de Naples, c'est donc encore la question romaine : c'en est assez pour que nous ayons l'assurance qu'elle ne sera point abandonnée aux aspirations de la politique anglaise ni au hasard des événements.

Le secrétaire de la rédaction : M. GARCIN.

BULLETIN POLITIQUE

23 *août*

La nouvelle du débarquement de Garibaldi en Calabre avec un important corps de troupes est confirmée. Une dépêche de Messine nous apprend qu'il a fait la traversée du détroit sur un bâtiment *anglais*, et qu'il a rencontré au phare un autre navire *anglais* lui apportant trente mille fusils et quinze canons rayés. — Le *Constitutionnel* avait-il tort de dire naguère, dans un excès de franchise trop passager, que l'*annexion était anglaise*?

D'après la dépêche de Messine, le dictateur avait avec lui 5,000 hommes ; une autre dépêche de Turin prétend que ses forces s'élèveraient au chiffre de 8,000 hommes. Quoi qu'il en soit, voilà la lutte définitivement engagée dans les provinces de terre ferme entre le gouvernement napolitain et les bandes garibaldiennes.

Le télégraphe assure que l'insurrection est maîtresse de Reggio, et que les troupes napolitaines se sont concentrées à Monteleone.

Le roi François II se prépare, dit-on, à la plus énergique résistance ; il a pris lui-même le commandement en chef de l'armée, ayant auprès de lui le général Pianelli, ministre de la guerre, dont les talents militaires et le caractère ferme et dévoué inspirent une légitime confiance. Tous les principaux moyens de résistance sont concentrés autour de la capitale, qui est la clef de la situation et que le gouvernement paraît résolu à défendre à outrance.

A Turin, il a été décidé en conseil des ministres que l'on allait préparer immédiatement les cadres pour la mobilisation éventuelle de 25 bataillons de garde nationale,

Nous avons peu de nouvelles d'Allemagne, et pendant quelque temps la diplomatie n'aura pas sans doute une grande activité. Les ambassadeurs de France à Berlin, à Vienne et à Londres sont arrivés à Paris en congé ; l'ambassadeur d'Autriche à Paris s'est mis en route pour Vienne ; le Czar est en tournée dans les provinces de son empire ; enfin l'Empereur et l'Impératrice sont partis pour la Savoie, la Corse et l'Algérie.

La *Patrie* et le *Pays* croient « pouvoir déclarer d'une manière positive que les détails donnés par le journal le *Nord* sur la convention de Tœplitz sont entièrement controuvés. »

Le *Nord* n'a pas de chance. Il annonce que la circulation de ses numéros vient d'être interdite en Espagne.

On a des nouvelles de Syrie jusqu'au 9 août. A cette date, 800 arrestations avaient été opérées à Damas, mais le pays était toujours en proie à une vive agitation.

Les journaux de province continuent de nous faire connaître le résultat des élections municipales.

A Marseille, à Tarbes, à Rodez, la liste de l'administration a passé tout entière.

A Evreux, à Dijon, à Pau, à Poitiers, à Bayonne, à Dieppe, à Abbeville, l'élection n'a donné que des résultats partiels.

A Moulins, à Alençon, elle a été nulle, faute d'un nombre suffisant de votants.

A Dinan (Côtes-du-Nord), M. Leconte, ancien député, maire de la ville, a vu sa candidature repoussée par les électeurs; ses adjoints ont essuyé le même échec.

A Biarritz, où deux listes étaient en présence, celle de l'opposition a fait passer seize de ses candidats.

24 août

Il n'est arrivé aujourd'hui aucune nouvelle dépêche sur la marche des forces garibaldiennes en Calabre. Si nous comprenons bien les renseignements encore vagues reçus sur le débarquement de ces troupes, elles formeraient deux colonnes, l'une de 2,000 hommes, qui a pris terre à l'extrémité de la Péninsule, à Cap d'ell' Armi, et qui a attaqué Reggio ; l'autre, forte d'environ 5,000 hommes, et commandée par Garibaldi en personne, qui a débarqué un peu plus au nord, à Bagnara. Les deux colonnes vont se réunir et marcher ensemble sur Monteleone, où se trouve, dit-on, un corps napolitain.

Monteleone et Reggio sont situés dans la Calabre ultérieure, dont Reggio, ville d'environ quinze mille âmes, est la capitale. Une route régulière conduit de Reggio à Naples en dix ou douze jours. Monteleone est la cinquième station de cette route; elle est à deux jours de marche de Reggio, et compte onze mille habitants. Un peu plus au nord se trouve la place de Cosenza, qui est à mi-chemin de la capitale napolitaine.

Des dépêches de Naples annoncent que le général Filangieri, ministre de la guerre, venait de former des camps d'observation à Pouzzoles, à Pausilippe, à Portici et à Torre-del-Greco. Cette mesure avait pour but de rendre impossible un débarquement dans le golfe de Naples même. On avait proposé au Roi d'aller fixer sa résidence à Gaëte, mais le jeune souverain s'y est refusé d'une manière positive, en déclarant qu'il ne voulait pas abandonner sa capitale.

La *Gazette de Gênes* annonce que « toute expédition ultérieure de volontaires pour la Sicile sera absolument empêchée, et que l'autorité a pris toutes les mesures nécessaires pour que la circulaire du ministre de l'intérieur reçoive son exécution. » Il y a trois mois, ces mesures auraient pu avoir de l'opportunité ; comment l'autorité sarde a-t-elle attendu, pour se montrer si sévère à l'égard des expéditions de Sicile, le jour où Garibaldi et ses bandes ont précisément quitté cette île pour les provinces de terre ferme du royaume de Naples ?

Le comte d'Aquila, oncle du roi François II, vient, en traversant Paris pour se rendre à Londres, d'adresser des explications sur sa situation... à l'*Opinion nationale*. Nous avons eu le regret, en parcourant ces explications, de n'y trouver aucune protestation de fidélité et de dévouement au Roi. C'est peut-être par là que le prince exilé aurait dû commencer pour mieux établir sa justification.

La *Gazette de l'Allemagne méridionale*

assure qu'une entrevue doit positivement avoir lieu au mois d'octobre prochain à Varsovie entre l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le prince-régent de Prusse et le roi de Bavière.

Un autre journal allemand prétend qu'une entrevue doit avoir lieu la semaine prochaine entre l'empereur d'Autriche et le roi de Wurtemberg.

Les relations diplomatiques sont interrompues entre l'Angleterre et le Paraguay à propos de l'emprisonnement d'un sujet anglais et du rejet de la demande d'indemnité faite par l'autorité britannique à cet égard.

En présence de la température désastreuse qui compromet une partie de la récolte, le gouvernement vient de suspendre jusqu'au 30 septembre 1861 l'action de l'échelle mobile à l'importation. Jusqu'à cette date les grains et farines importés soit par navires français, soit par navires étrangers, sans distinction de provenance ni de pavillon, ne seront soumis qu'au *minimum* des droits déterminés par la loi du 15 avril 1832, et les navires de tous pavillons chargés de grains ou farines seront exempts du droit de tonnage.

Nous continuons notre bulletin électoral.

Le scrutin n'a donné aucun résultat à Mâcon, Rochefort, Brest, Reims.

Il n'a donné que des résultats partiels à La Rochelle, Saintes, Châlon-sur-Saône, Angoulême, Chartres, Toulon.

La liste de l'administration a passé au premier tour à Colmar, Valenciennes, Clermont, Chateauroux, Grenoble. Dans cette dernière ville, le maire n'a été nommé que le seizième. A Cambrai, quelques candidats indépendants ont été élus.

Dans plusieurs localités de la Gironde, de la Loire-Inférieure, des deux Charentes, de la Meurthe, les listes dressées en opposition à celles de l'autorité l'ont emporté.

Une élection au Corps législatif vient d'avoir lieu dans la Meuse. Le candidat du gouvernement était M. Sainsère, maire de Bar-le-Duc. Il a échoué ; c'est son concurrent, M. Millon, membre du conseil général, qui a été nommé. Il a obtenu 12,000 voix de plus que le candidat officiel.

Léon Lavedan.

On lit dans le *Moniteur* :

23 août 1860.

L'Empereur et l'Impératrice sont partis de Saint-Cloud, ce matin, à neuf heures, par le chemin de ceinture, pour leur grand voyage dans le sud-est de la France, la Corse et l'Algérie.

L'Empereur est accompagné par le général de division Le Bœuf, aide de camp, le général Fleury, premier écuyer, aide de camp, M. le vicomte de Laferrière, chambellan, les capitaines baron Klein de Kleinenberg, marquis de Galliffet officiers d'ordonnance, par son premier médecin, le docteur Conneau, et par le comte de Castelbajac, écuyer.

L'Impératrice est accompagnée par Mmes la comtesse de la Poèze, de Saucy, comtesse de Rayneval, dames du palais, et par M. le marquis de Lagrange, écuyer.

S. Exc. le maréchal comte Vaillant, grand maréchal du palais, et S. Exc. le maréchal duc de Malakoff, venu à Saint-Cloud pour faire ses adieux à l'Empereur, ont conduit Leurs Majestés jusqu'au train impérial.

Dijon, 23 août.

A Montbard, S. Exc. le maréchal Canrobert, qui était venu au-devant de Leurs Majestés à la limite de son commandement, est monté dans le train impérial ainsi que le général de division Faucheux.

Leurs Majestés sont arrivées à Dijon à quatre heures. Elles ont été reçues à la gare par le maire, qui a présenté à l'Empereur les clefs de la ville, et par les premières autorités du département, et se sont rendues à la cathédrale, où les attendait Mgr l'évêque à la tête de son clergé. Dans un discours que nous reproduisons plus loin, Mgr Rivet a exprimé à Leurs Majestés ses souhaits de bienvenue, auxquels l'Empereur a répondu par quelques paroles de remerciement.

De la cathédrale, Leurs Majestés se sont rendues à la préfecture, au milieu d'un grand concours de populations venues de tous les points du département, et, sur tout le parcours, elles ont pu juger des sentiments patriotiques et dévoués qui animent le département de la Côte-d'Or.

Ce soir, grand dîner à la préfecture et bal offert par la ville à Leurs Majestés dans l'ancien palais des ducs de Bourgogne.

Nous reproduisons le discours prononcé par M. Vernier, député au Corps législatif et maire de Dijon, à l'arrivée de Leurs Majestés à la gare, en leur présentant les clefs de la ville, et celui qu'a prononcé Mgr Rivet sur le seuil de la cathédrale.

Discours du maire de Dijon.

« Sire,

« Les clefs que j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté porteront désormais avec elle deux bien grands souvenirs : Louis XIV les recevait il y a près de deux siècles, alors qu'il allait, comme aujourd'hui Votre Majesté, visiter des provinces récemment ajoutées à la France. Mais la conquête seule les lui avait livrées, tandis que le suffrage unanime des populations vous a donné la Savoie et le comté de Nice. C'est que votre

gouvernement a poussé le prestige du pays jusqu'à la fascination, et quand l'Europe affecte de redouter encore la puissance de vos armes, elle craint bien plus en réalité les sympathies que vous avez fait naître chez les peuples. En présence de tant de grandeur, l'Empereur me permettra de lui rappeler que notre ville a été la première à la prévoir, car elle a été la première à entendre de la bouche de Votre Majesté ces prophétiques paroles : Croyez-le bien, la France ne périra pas dans mes mains. »

« Madame,

« La Bourgogne est heureuse et fière de recevoir Votre Majesté dans son ancienne capitale. Elle sait, comme toute la France, que vous êtes sur le trône la gracieuse Providence de toutes les infortunes, comme vous seriez au besoin la courageuse souveraine d'un grand pays.

« Nos populations vous attendent pleines d'impatience pour vous voir, Madame, et vous exprimer leur dévouement à l'Empereur qui fait la France si grande, à l'Impératrice qui la fait si heureuse, et à Votre Prince Impérial qui la perpétuera dans son éclat et sa prospérité. »

Discours de Mgr Rivet.

« Sire,

« Madame,

« L'évêque de Dijon se félicite de pouvoir vous parler, à son tour, des sentiments de la population que Vos Majestés honorent aujourd'hui de leur visite.

Cet empressement universel, ces acclamations unanimes sont l'expression sincère de la joie que fait éprouver votre auguste présence.

« En vous voyant, Sire, nous aimons à nous rappeler tout ce que Votre Majesté fait encore tous les jours pour la rendre heureuse et paisible au dedans, puissante et glorieuse entre toutes les nations.

« Dans quelques instants, notre profonde reconnaissance de ce passé va se répandre en vœux et en prières pour l'avenir.

« A celui par qui règnent les rois nous demanderons pour l'Empereur des jours longs et prospères, un règne non moins glorieux dans les travaux de la paix au milieu des hasards de la guerre.

« Et pour vous, Madame, avec la douce et bien légitime récompense de vos incessants bienfaits, nous demanderons les saintes joies, les ineffables consolations que votre cœur d'épouse et de mère mérite si bien.

« Nos prières, Madame, seconderont les vôtres pour appeler sur le Prince Impérial toutes les grâces et les bénédictions dont votre affection supplie le Seigneur de le combler.

« Puisse le voyage que Vos Majestés commencent ne compter que des jours heureux !

« Allez, Sire, montrer aux populations que vous venez de rattacher à la France la part qu'elles ont déjà dans votre sollicitude paternelle ; allez fortifier vous-même ces liens nouveaux que leurs vœux préparaient depuis longtemps !

« Allez visiter cette île à jamais fameuse par le berceau de votre dynastie ! Et que la France africaine vous voie consacrer par votre présence la conquête faite, il y a trente ans, par nos armes, et qu'achèvent, de concert, nos lois et nos institutions !

« En traversant cette mer qui nous sépare de l'Afrique, Votre Majesté entendra ces flots répéter encore les chants d'enthousiaste espérance que nos vaillants soldats ont redits à l'envi en s'élançant, par vos ordres, au secours de la Syrie et du Liban, et les brises orientales vous apporteront avec ces chants guerriers les accents de la reconnaissance et les vœux confiants de ces malheureuses populations pour qui le drapeau de la France est une consolation et un gage de sécurité, parce que, nous aimons à le redire après Votre Majesté, « partout où se montre le drapeau de la France, on sait qu'un grand principe le précède et « qu'un grand peuple le suit. »

« Jouissez, Sire, du double et honorable témoignage que vous rend à cet égard votre conscience. Chrétien, vous allez refouler en même temps l'idolâtrie et l'islamisme fanatiques et barbares ; Empereur des Français, vous avez compris et devancé les sympathies et les vœux de votre peuple.

« Soyez donc deux fois béni, Sire, de cette généreuse résolution que les exigences ombrageuses de la politique n'ont pu faire faiblir ; fasse le Ciel que Votre Majesté puisse également triompher des embarras, j'ai presque dit des entraves que cette même politique, sortie de plus en plus des voies de la justice et du droit, prétend imposer au fils aîné de l'Eglise catholique, à l'Empereur, successeur de Pepin et de Charlemagne !...

« Oui, Sire, fasse le Ciel qu'il soit enfin permis à votre piété filiale d'éloigner du patrimoine de saint Pierre ces flots frémissants qui le menacent, et de garantir à notre chef, à notre père dans la foi, ce principat sacré que douze siècles lui ont fait ! C'est là le vœu de Votre Majesté, nous le savons ; c'est aussi le nôtre : *Dieu, que nous allons prier, nous accordera, je l'espère, à vous, Sire, cette* nouvelle et bien grande gloire ; à nous, cette immense consolation. »

Malgré les résistances de M. Ratazzi, M. de Cavour persiste à vouloir l'attacher à son ministère ; c'est une preuve que le parti avancé domine la situation et que les idées unitaires font des progrès embarrassants pour un pouvoir qui ne peut faire abstraction des exigences diplomatiques. On lit, au sujet de l'ancien président du conseil, dans une correspondance de Turin :

En France, on prend volontiers M. Ratazzi pour un révolutionnaire. Il n'en est rien : M. Ratazzi est l'homme parlementaire par excellence. C'est un esprit fin, délié, pénétrant ; un homme honnête non-seulement comme homme privé, mais comme politique. Il a du courage, mais il manque peut-être d'audace. Il est attaché avant tout au Roi, à la légalité, au système constitutionnel. En somme personne n'est moins révolutionnaire. Mais le parti avancé le respecte et n'ose pas l'attaquer.

On espère toujours vaincre sa résistance et lui confier le ministère de l'intérieur. Farini, le titulaire actuel, serait envoyé à

Gênes en qualité d'intendant. On sait le rôle important que joue depuis quelque temps cette ville dans les affaires d'Italie. C'est là que siége le comité d'enrôlement; c'est de là qu'on fait partir les volontaires pour la Sicile; c'est là que les garibaldiens unitaires et même les mazziniens exercent une influence notable. Les complications plus graves qui peuvent surgir à Naples ne feront qu'accroître l'importance politique de Gênes.

Aussi M. de Cavour voudrait-il avoir pour représentant dans cette ville un homme influent, écoutant le pouvoir central, et en même temps écouté des partis, *du parti unitaire surtout*. Farini aurait à Gênes la position administrative que remplit à Milan M. d'Azeglio, l'ancien président du conseil. On écrit de Turin au *Journal des Débats* :

Indépendamment des grandes questions politiques, les nouvelles provinces donnent quelque inquiétude. En Toscane et dans les Romagnes, la conscription n'est pas populaire, surtout dans les campagnes, et on le comprend facilement : on avait eu le temps d'oublier le service militaire depuis 1815. En Lombardie, on se plaint des impôts. Vous savez combien les réclamations de la Lombardie étaient vives contre l'Autriche et les impôts dont elle accablait le pays. Jusqu'ici on s'est borné à ajouter au principal le décime de guerre, qui se paye toujours après la paix, suivant l'usage. Il n'a pas été fait d'autres changements, malgré de vives réclamations. Aussi y a-t-il du mécontentement, surtout à Crémone et à Lodi. Cette dernière ville a été de plus privée du titre et des avantages de chef-lieu de province.

Ces difficultés secondaires étaient prévues et, on peut le dire, inévitables. Il n'est donné à aucun gouvernement de réaliser toutes les espérances ; et plus ce gouvernement a été attendu et désiré, plus il est exposé à faire naître des déceptions. En définitive, le sentiment national domine tout. C'est ce sentiment dont les classes éclairées surtout sont animées qui permet au gouvernement de triompher de toutes les difficultés, mais aussi il impose au gouvernement ses exigences. En ce moment, où l'idée de l'unité s'est emparée des esprits, il faut s'y associer et ne combattre même les exagérations qu'avec un certain ménagement.

Vous voyez que les difficultés ne sont pas petites, et que le concours de MM. de Cavour et Ratazzi n'est pas de trop pour en sortir.

Le correspondant du *Constitutionnel* annonce que les travaux entrepris pour fortifier Bologne avancent avec beaucoup de célérité. Les camps militaires que l'on vient de former ont été placés à proximité des chemins de fer. On ordonne de nouvelles entreprises de fournitures, on multiplie les armements, dans les arsenaux, il règne partout une activité extraordinaire. Les détails suivants, que nous empruntons au même journal, montrent que Mazzini n'est pas inactif et impuissant, comme l'insinuait naguère une autre correspondance du *Constitutionnel* :

Malgré le danger commun et la nécessité absolue de l'alliance de tous les partis, les mazziniens ne cessent pas de poursuivre leurs fatales menées. Mazzini a été ici et à Gênes tout récemment. Dans cette dernière ville il a eu de fréquentes entrevues avec les capitaines de ceux des volontaires qui ne se sont pas encore résolus à partir pour la Sicile. Il paraît que, dans le camp des socialistes, il règne un peu d'anarchie, et que chacun agit plutôt à sa guise que selon les ordres des chefs. Ainsi, le départ de Bertani pour la Sicile et son désistement de toute entreprise sur les États pontificaux n'auraient pas mis un terme absolu à l'idée d'une invasion dans les Marches et dans l'Ombrie; il existe encore sur plusieurs points de la Toscane et en Ligure des groupes nombreux de volontaires qui s'exercent aux armes et se préparent à partir pour une destination inconnue.

On se préoccupe toujours à Turin de l'attitude que prendrait le gouvernement français si la guerre éclatait de nouveau entre le Piémont et l'Autriche. « Depuis trois jours, dit l'*Espero*, on faisait courir le bruit que les autorités de Coni avaient reçu l'ordre de préparer des logements pour des troupes nombreuses qu'allait, disait-on, envoyer une puissance amie. Nous pouvons dire seulement que le gouverneur de Coni a écrit à tous les maires de sa province pour qu'ils fissent connaître les locaux où l'on pourrait mettre des soldats, même dans les plus petits villages. » Malgré le langage des journaux de Paris et des représentants de la France, le public compte sur une nouvelle intervention en faveur du Piémont. Voici comment, d'après le correspondant de la *Presse*, on apprécie en Italie le dilemme de la lettre adressée de Turin au *Constitutionnel* et contresignée par son rédacteur en chef : *Sous deux mois, la Péninsule sera complétement libre et indépendante, ou bien l'Autriche régnera de nouveau, et cette fois de Messine à Turin.*

« Le dilemme, dit-on, nous plaît assez. En effet, la France ne pouvant, pour mille raisons,
« admettre la seconde hypothèse, l'*Autriche régnera de Messine à Turin*, sera donc nécessairement pour nous et nous aidera à réaliser,
« avant deux mois, la première hypothèse, *la Péninsule complétement libre et indépendante* ? »
Voilà ce qu'on entend de tous côtés, ce qu'on voit imprimé sous toutes les formes.

D'après le correspondant du *Siècle*, les

rapports du gouvernement avec le comité de Gênes se sont améliorés. Garibaldi tout le premier aurait donné l'exemple : il aurait fait au gouvernement de justes concessions, et l'expédition des Marches serait encore une fois ajournée. Puis le correspondant ajoute à la date du 21 :

Hier est arrivé à Gênes, venant de Sicile, Brusco, l'un des vice-présidents de la Nation armée. C'est lui que Garibaldi a chargé de contracter un emprunt au nom de la Sicile. On m'assure qu'il a complétement réussi, et que la maison qui se charge de l'emprunt aurait reçu la concession des chemins de fer siciliens. Je manque de détails précis, mais le fond est exact.

La *Sferza*, journal austro-italien de Trieste, nous arrive aujourd'hui avec *un hymne* adressé à François-Joseph, empereur d'Autriche, en l'honneur de sa fête; il ne faut pas s'y méprendre, c'est *un hymne guerrier*. On exhorte l'empereur d'Autriche à reprendre les armes, afin de reconquérir la terre italienne jusqu'au Pô, terre *qui lui a été donnée par Dieu.*

Le comité de Gênes se charge aujourd'hui de faire délivrer à ceux qui ont satisfait à la loi du recrutement un passe-port qui leur permet de se rendre individuellement en Sicile. De cette manière, l'armée régulière ne se trouvera plus affaiblie par les désertions ni par les départs de jeunes gens n'ayant pas subi la loi du sort.

Seulement, ces départs ne pourront plus avoir le même caractère que par le passé. J'apprends à l'instant qu'hier, à Gênes, le vice-gouverneur a empêché le départ d'une expédition de volontaires au moment où le vapeur qui les portait allait lever l'ancre.

Les membres du comité intervinrent, plusieurs volontaires voulurent protester; mais, invités par ceux-là mêmes qui les avaient recrutés à obéir au nom de la concorde, ils sont descendus à terre. Ils seront renvoyés, dit-on, dans leurs foyers.

L'*Espero* de Turin, du 21, prétend que le petit nombre de volontaires restés à Gênes, et auxquels on n'a pas permis de s'embarquer, ont reçu des subsides pour retourner dans leur patrie, tandis que le *Corriere mercantile* de Gênes, annonce que le 20 au soir plus de 300 volontaires se sont embarqués au port de cette ville. Après beaucoup de pourparlers on a laissé partir tous ceux qui étaient libres de l'obligation de la levée. A l'avenir, ajoute le *Corriere*, toute expédition est défendue.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* des détails fort curieux sur l'effet produit à Naples par la proclamation de l'état de siége. Ceux qui ont observé la physionomie de la ville dans ses jours de sécurité et de crise les trouveront très-exacts :

Le 15, dès six heures du matin, Naples eût été un désert, si l'on n'eût pas vu les rues encombrées de charrettes surchargées de meubles jetés là pêle-mêle et prenant le chemin de la campagne au pas de course. Des passants, à la figure pâle et hagarde, se regardant, soupçonneux et muets, s'esquivant, prenaient la fuite ou changeaient de domicile. Les magasins ne s'ouvraient pas ou se fermaient. Plus de petites tables couvertes de toute espèce de petits journaux ou de paperasses imprimées; plus de vendeurs de journaux; plus de portraits de Victor-Emmanuel et de Garibaldi; très-peu de voitures, à prix renchéri; des croisées fermées, des stores baissés; pas un prêtre ni un moine dans les rues; les lazzaroni, à l'air goguenard, riant sous cape, observant finement les symptômes de cette panique ridicule, calculant en silence et fixant dans leur pensée leur valeur commerciale, pour passer au Roi ou rester à Garibaldi. Pas de vendeurs ambulants avec leurs ânes chargés de légumes, de peur de voir âne et légumes grossir une barricade idéale; des gamins, le nez au vent, rongeant un épi de maïs, ce qu'ils appellent *jouer un air sur la flûte*, épiant une poche où fourrer leurs mains, flairant le tapage; le silence partout, dans une ville qui est une voix; le vide partout, dans une ville qui est une cohue déguenillée. Des pourfendeurs de la veille, pas un; des annexionistes à tout prix, avant-hier autonomistes, pas même l'ombre; les cafés, comme au temps de Ferdinand II, mouchetés de quelques vieux espions endormis ou lisant les nouvelles de la Chine dans le *Journal officiel*, et de temps en temps une patrouille de garde nationale, curieuse comme un point d'interrogation. A deux heures, ce tableau, déjà assez significatif, devint encore plus éloquent dès que le décret de l'état de siége fût affiché sur les murs. Les courageux attardés *hâtaient le pas* pour se trouver chez eux; les employés des ministères, qui cependant ne se donnent pas la fièvre par excès de travail, tous partis et les bureaux fermés; toutes les boutiques barricadées et pavoisées d'un écriteau avec un *domicile français* pour devise; les cafés laissés à l'invasion triomphante des mouches, parasites fidèles de ces établissements. Par-ci par-là trois ou quatre plébéiens radicalement illettrés faisant semblant d'épeler le décret de S. M. et devisant sournoisement sur le coup de tête de l'ex-*Veloce*; absence de mendiants et de gamins, qui chômaient à cause de la disparition des passants, leurs victimes ordinaires. Et cependant ce décret, d'un caractère très-paternel, affriandait bien la curiosité et avait éveillé de grandes colères lorsqu'il n'était qu'une menace.

Nous trouvons dans la *Presse* une nouvelle preuve du peu de confiance qu'inspire au gouvernement napolitain la marine militaire. On lui écrit de Naples :

Il a une forte marine pour empêcher les débarquements; il a, de plus, mis la main sur tous les vapeurs marchands des compagnies napolitaines. Eh bien, pour ses transports d'hommes, de vivres et de munitions, il n'ose se servir de bâtiments qui portent son pavillon, bien que ce pavillon soit tricolore. Sauf une ou deux frégates qui croisent sur les côtes, tous ces vaisseaux de guerre ou de commerce chôment dans les ports! Et le service de transports est fait par des va-

peurs français qu'il croit inviolables. J'ai sous les yeux la liste de ces vapeurs frétés pour le compte du gouvernement napolitain ; je vous l'envoie avec le prix de location par mois, non compris le charbon ni l'huile :

1° Le *Lyon*	80,000 fr.
2° Le *Brésil*	72,000
3° L'*Avenir*	57,000
4° Le *Charles-Martel*	72,000
5° La *Stella*	40,000
6° L'*Assyrien*	55,000
7° Le *Protis* / 8° Le *Pythias*	60,000
9° L'*Impératrice-Eugénie*	30,000
Total	466,000 fr.

Voici donc un supplément de 466,000 francs dépensé par un gouvernement qui a la première marine de l'Italie, pour ne pas empêcher le débarquement de Garibaldi, qui possède à peine six ou sept mauvais vapeurs !

La veille du jour de l'Assomption, dit la *Patrie*, on a distribué et répandu dans les rues de Rome un grand nombre de petits billets conçus en ces termes :

COMITÉ ROMAIN.

Romains, les ennemis de notre cause vous appellent à une démonstration pour la journée du 15.

Ne prêtez point l'oreille à la voix insidieuse qui tend à vous nuire, et abstenez-vous de réunions qui puissent fournir prétexte à la sbiraille de se porter à des actes de violence.

C'est flatteur pour les soldats français chargés de faire respecter l'ordre à Rome.

A mesure que la situation de l'Italie se complique, plusieurs journaux continuent à entretenir le public, tantôt d'un traité d'alliance entre Lamoricière et François II, tantôt d'un mélange des troupes romaines avec les troupes napolitaines, sous les ordres du brave général. Nous pouvons de nouveau assurer que, jusqu'aujourd'hui, il n'y a rien de fondé dans ces assertions.

P. Lamazou.

Mgr l'évêque de Saint-Brieuc s'exprime en ces termes sur les affaires de Syrie :

La France, qui n'a jamais failli aux plus nobles inspirations, ne se manquera pas à elle-même dans cette circonstance ; elle ne sera point infidèle à ses brillantes et magnifiques destinées ; elle volera au secours des opprimés, et fera fleurir la civilisation là où le cimeterre du farouche et sauvage musulman a établi le règne de la barbarie, là où commença à luire la lumière de l'Evangile, dans ces contrées d'où nous sont venus la vérité, le christianisme, la civilisation et le bonheur des peuples.

Daigne le Ciel aimer assez notre patrie et Celui qui préside à ses destinées, pour lui réserver l'honneur insigne de remplir un si noble rôle, un rôle que le mettrait à même de dicter en Europe des lois à tous, et de réaliser pour notre Père commun ce que lui a inspiré un véritable et profond respect pour l'Eglise catholique.

L'Orient rendu à la civilisation, l'équilibre européen affermi, le Pape maintenu sur son trône, les peuples unis les uns aux autres par des traités de commerce pleins de justice, que manquerait-t-il à la gloire de la France ? que manquerait-il à celle de l'Empereur ? Trouverait-on dans les annales de l'humanité une gloire comparable à la sienne ?

Prions, nos très-chers frères, avec une ferveur nouvelle, avec une confiance que ne déconcertent pas des vœux ardents non encore exaucés. N'oublions point que Dieu rappelle à la vie ceux qui étaient déjà entre les bras de la mort ; n'oublions pas les prodiges que méritent et qu'obtiennent des aumônes abondantes ; n'oublions pas ce que la charité, pratiquée généreusement en cette circonstance, peut nous attirer de grâces du Ciel.

Sans trop rappeler ce que nous venons de faire en faveur du Souverain-Pontife, songeons aux chrétiens de Syrie, dont les habitations ont été pillées, livrées aux flammes, entièrement détruites ; à nos frères qui n'ont plus où reposer leur tête, errants çà et là sans vêtements, sans moyen de subsistance.

Voici, sur le même sujet, la lettre pastorale de Mgr l'évêque d'Amiens :

Il y a huit siècles, le célèbre *ermite* de notre Picardie, revenant de Palestine, racontait à vos pères, sur ces mêmes places où vous lui avez érigé des statues, qu'il *avait vu des chrétiens chargés de fer,... traînés en esclavage,... attelés au joug comme des bêtes de somme ;... qu'on leur ôtait des lèvres le pain de la misère ;... les ministres du Très-Haut étaient arrachés des sanctuaires,... battus de verges et condamnés à une mort ignominieuse.* — Et en racontant les malheurs et la honte des chrétiens, nous dit le chroniqueur, Pierre avait le visage abattu, les sanglots étouffaient sa voix, et son émotion pénétrait tous les cœurs.

Vous savez le reste ; l'Europe entière s'ébranlait à cette voix. Et vous montrez encore avec orgueil ces verrières de vos églises représentant Godefroy de Bouillon ralliant à Abbeville les trois cents gentilshommes picards.

Si, comme Pierre l'ermite, cet autre moine d'Amiens, parti il y a deux ans pour la Syrie, et qui écrivait il y a quelques jours : *Je me couche ce soir, serai-je vivant demain matin...? Que la sainte volonté de Dieu soit faite !* — Si notre pieux P. Bernard revenait, lui aussi, nous raconter ce qu'il a vu !!! Ces barbares

se baignant dans le sang de nos frères... : ces massacres organisés, et exécutés sous les yeux même et par les trahisons de ceux qui devaient les prévenir ou les venger...; ces enfants arrachés du sein de leurs mères, ou égorgés avec elles dans leurs bras...; ces moissons dévorées par les flammes...; ces villages livrés au pillage et réduits en cendres; et ceux qui ont échappé à ces horreurs, plus malheureux que les morts, en proie à toutes les tortures de la faim et du désespoir...! — Il nous dirait qu'il a vu Rama, Rama, la ville des sanglots et des cris déchirants. Et en vérité, si le cruel Hérode égorgeant ces milliers d'innocents n'eût pas accompli les paroles du prophète, ne croirions-nous pas qu'elles prédisaient ce que nous voyons aujourd'hui : *Vox in Ramâ audita est ploratus et ululatus multus*. Ou plutôt qui ne sent que le massacre de ces innocentes victimes ne laisserait entrevoir qu'une petite partie de l'épouvantable tableau qui se déroule sous nos yeux ?

Et pourtant, nous ne venons pas vous demander ce qu'on demandait à vos pères. Il ne s'agit pas de quitter vos enfants et vos femmes, d'abandonner votre pays. — Nous vous prierons, du moins en passant, d'admirer la ferveur de leur foi, et l'héroïsme qui les poussait à ces expéditions, hélas ! si longtemps calomniées, et auxquelles nous devons peut-être de n'être pas aujourd'hui traités comme nos malheureux frères d'Orient. — Non, nous ne vous demanderons pas de partir pour l'Asie et d'aller venger vous-mêmes les chrétiens opprimés, en combattant leurs ennemis.

Le gouvernement de la France, à son éternel honneur, s'est chargé de ce soin. Nos soldats, vos frères et vos fils, sont en route pour la Syrie. *Et sur cette terre lointaine si riche en grands souvenirs, ils feront leur devoir et se montreront les dignes enfants de ces héros qui ont porté glorieusement dans ce pays la bannière du Christ* : Nobles et chrétiennes paroles de l'Empereur qui vont relever bien des courages au dehors, comme elles inspireront bien de la reconnaissance, et pourquoi ne le dirions-nous pas, bien des espérances au-dedans ; car tous les cœurs oppressés ne sont pas en Syrie.

Mais, si la France toujours grande, toujours généreuse, va prodiguer son sang et ses trésors pour la sainte cause de sa religion et de l'humanité, il y a des sacrifices qu'elle abandonne à notre charité, ou du moins qu'elle nous appelle à partager avec elle.

Nous vous l'avons dit : les malheureux que le fer a épargnés, n'ont pas échappé à l'incendie. Plus un toit qui les abrite; plus une église où ils puissent aller répandre leurs larmes et leurs prières : les moissons détruites ne peuvent plus les nourrir, et les mères n'ont que des larmes à offrir à leurs enfants qui demandent du pain.

Voilà les immenses infortunes que nous avons à soulager. Après cela nous reprocherez-vous de faire trop souvent appel à votre charité !

Œuvre des Écoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

28ᵉ LISTE.

Mgr l'archevèque de Cambray, 200 fr. — Le chapitre et le clergé de la métropole, 424 fr. — Souscription ouverte à l'archevêché, 1,420 fr. — Quêtes faites dans les églises du diocèse (1ᵉʳ versement), 10,956 fr. — Offrandes faites au secrétariat de l'archevêché de Bordeaux, 10,000 fr. — Offrandes recueillies dans les paroisses du diocèse de Saint-Dié (Vosges), par Mgr l'évêque, 10,000 fr. — Quête faite dans le diocèse d'Evreux par Mgr l'évêque, 4,700 fr. — Mgr l'archevêque de Tours (1ᵉʳ versement, des quêtes faites dans son diocèse), 3,000 fr. — Don de Mgr l'évêque de Chartres, 150 fr. — Don de M. le curé de la cathédrale de Chartres, 50 fr. — Sommes recueillies par M. l'abbé Vassard, à Chartres, pour les suivants : M. Devaureix, avoué à Chartres, 10 fr. — M. de la Malmaison, propriétaire à Chartres, 20 fr. — M. Marchant, id., 20 fr. — M. l'abbé Vassard, chanoine honoraire à Chartres, 20 fr. — M. Moisson, propriétaire à Chartres, 40 fr. — Mme Charpentier, id., 20 fr. — Mme Vassard, 20 fr. — M. Hervet, ancien magistrat à Chartres, 5 fr. — M. Jules Courtois, juge à Chartres, 10 fr. — Mgr l'évêque d'Arras (premier versement), quêtes recueillies dans son diocèse, 3,000 fr. — M. Marchant, propriétaire, à Chartres, 40 fr. — M. Boniteau-Besselle, propriétaire, à Chartres, 10 fr. — M. Milon, propriétaire, à Chartres, 15 fr. — M. Eaye, curé de Morancey, près Chartres, 20 fr. — Mme Billard, à Chartres, 20 fr. — Mme de la Rivière de la Cheletière, 25 fr. — Mlle Beaufour, de Chartres, 7 fr. — Mlle Désirée, à Chartres, 5 fr. — M. l'abbé Bonnet, chanoine, à Chartres, 10 fr. — Mme Dutemple de Rougemont, à Chartres, 100 fr. — Mme Maupoin, à Chartres, 10 fr. — Mme Blondeau, à Chartres, 2 fr. — M. Migneau, curé de Lèves, 10 fr. — M. Gay, à Chartres, 5 fr. — Mlle Adèle Bompas, à Chartres, 2 fr. — Mme Charlier, à Chartres, 20 fr. — M. de Goussancourt, à Chartres, 10 fr. — Mlles Baret, à Chartres, 100 fr. — Mme Brisamur, id., 10 fr. — Mlle Huet, id., 5 fr. — M. l'abbé Dallier, curé de Saint-Pierre de Chartres, 5 f. — M. Jumeau, id., 5 fr. — M. Carré, curé d'Illiers, id., 5 fr. — M. Maugin, à Chartres, 6 fr. — M. Flèche, chanoine honoraire à Chartres, 5 fr. — M. Peluche, propriétaire, id., 20 fr. — Mme Brette, id., 10 fr. — M. l'abbé Levassor, curé de St-Aignan, de Chartres, 10 fr. — M. le curé d'Orrouer, 5 fr. — Dons recueillis par les RR. PP. Maristes, de Chartres, 185 fr. — M. Isambert, propriétaire à Chartres, 10 fr. — M. Rousseau, id., 5 fr. — M. Mornac, docteur-médecin à Chartres, 5 fr. — Recueilli en outre de diverses personnes gardant l'anonyme, 411 fr. 50.

Dons versés au secrétariat de l'évêché de Chartres.

Pour les suivants : M. de Malard, 20 fr. —

Du Nogent-le-Rotrou, 60 fr. — La ville de Dreux, 500 fr. 97 c. — Quête faite à la cathédrale de Chartres, 661 fr. — Quête faite à Saint-Pierre-de-Chartres, 125 fr. 25 c. — Quête faite à Saint-Aignan de Chartres, 200 fr. 82 c. — M. le curé de Douay, 10 fr. ; de Châteauneuf, 35 fr. ; de Saint-Laurent de Nogent-le-Rotrou, 20 fr. — Plusieurs personnes anonymes, 35 fr. — M. le curé de Viabou, 7 fr. ; de Germignonville, 5 fr. ; de Brou, 27 fr. — Deux anonymes (chacun 10 fr.), 20 fr. — M. le curé de Terminiers, 10 fr. ; de Fresnay-l'Evêque, 5 fr. ; de Nogent-sur-Eure, 5 fr. ; de Guillonville, 3 fr. ; de Bazoches-les-Hautes, 5 fr. ; de Lumeau, 5 fr. ; de Saint Euperce, 20 fr. ; de la Ferté-Vidame, 10 fr. ; d'Oilé, 5 fr. — M. le curé d'Anet et son vicaire, 26 fr.; M. le curé de Chérisy, 5 fr.; de Mezlay-le Grenet, 5 f.; de Prétigny, 5 fr.; de Saint-Denis d'Authon, 6 f.; d'Argenvilliers, 6 fr. 50; de Beaumont-les-Autels, 10 fr.; de Thieulin, 72 fr.; de la Bazoche-Gouet, 10 fr.; de Thimert, 7 fr. 50; de Saint-Victor de Buthon, 5 fr.; de Civry, 2 fr.; de Moulard, 10 fr.; de Dampierre-sous-Brou, 5 fr.; de Saint-Germain-le-Gaillard, 5 fr.: de Morvilliers, 2 fr.; d'Happonvilliers, 5 fr.; M. le curé de Coudray-au-Perche; 10 fr.; de Laigny (en Beauce), 3 fr.; de Landelles, 3 fr.; de Fontaine-Simon, 5 fr.; de Langey, 6 fr.; de Chêne-Chenu, 5 fr.; de Marvilles-les-Bois, 5 fr.—M. l'aumônier de l'hospice des Pauvres de Chartres, 10 fr. — M. le curé de Miermaigne, 5 fr. ; de Rouvray Saint-Denis, 5 fr.—M. Cottereau C. D'Authon, 20 fr.—M. le curé de Saint-Symphorien, 5 fr.; de Soizé, 10 fr.; de Estilleux, 5 fr.; Hanches, 5 fr.; Denonville, 5 fr.; de Ozoir-le-Breuil, 2 fr.; de Saint-Valérien de Châteaudun, 50 fr.; de Chartainvilliers, 5 fr. — M. Lesimple, chanoine honoraire à Chartres, 10 fr. — Un anonyme de Chartres, 5 f. — M. l'abbé Rousselin, à Chartres, 5 fr. — M. le curé de Saint-Jean de Châteaudun, 100 fr.; de Courville, 5 fr.—M. le curé de Saint-Hilaire de Nogent-le-Retrou, 200 fr.; de Gellainville, 8 fr.; de Mainvilliers, 5 fr.; de Berchères-sur-Vègre, 19 fr. 50. — M. Chouet, supérieur du petit séminaire de S. Cheron, 10 fr. — Quêtes de la paroisse de Gasville, 70 fr.; des Ressuintes, 22 fr.; de Fresnay-le-Comte, 30 fr.; de Lucé, 13 f. 50. — Mme Paul Durand, de Chartres, 10 fr. — M. l'abbé Morel, id., 10 fr. —Quêtes de Thiron, 8 f.; de Gouillons, 80 f. 87; de Franconville, 12 fr.; de Thivars, 16 fr.; de Jouy, 35 f. 70; de Soulaires, 30 fr. 30 ; de Morancey, 23 fr. — M. Monceau, chanoine honoraire à Chartres, 5 fr. — M. le curé de Pouprv, 3 fr. — Quête de la paroisse de Sancheville, 50 fr. — Mme la baronne Cambray (douairière), 50 fr. — Quête de la paroisse de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou, 900 fr. — M. le comte de Fontenay-sur-Eure, 5 fr. — M. le comte de Cormainville, 3 fr. — Quête de Vaupillon, 23 fr.— Quête de Fontaine-Simon, 15 fr. — Quête de Maintenon, 170 fr.— Quête de Boisville-le-Saint Père, 25 fr. — Quête de Fains, 15 fr.—Quête de Berchères-la-Maingot, 40 fr.— Quête de Prunay-le-Gillon, 8 fr. 45. — Quête de Lèves, 24 fr. — Quête de Champhol, 56 fr. — Quête de Veriès-Chartres, 41 fr. — M. Domin, souscription du journal *l'Ordre* et *la Liberté*, à Caen (5e versement), 1,100 fr. — La Conférence Saint-Jean-Saint-François (Paris), 60 fr.; de Saint-Ferdinand, des Thernes (Paris), 30 fr.; Saint-Pierre, de Montrouge (Paris), 20 fr.; Saint-Jean-Baptiste, de Belleville (Paris), 50 fr.; Saint-Denis (Seine), 50 fr.; de Pontoise (Seine-et-Oise), 50 fr.; de Châlons-sur-Marne (Marne), 100 fr.; de Locminé (Morbihan), 40 fr.; d'Aire sur l'Adour (Landes), 43 fr. 60 c.; de Nesmy (Vendée), 50 fr.; de Vassy (Haute-Marne), 50 fr.; de Licques (Pas-de-Calais), 10 fr.; de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), 49 fr. 45 c.; de Besançon (Doubs), 300 fr.; de Tagnon (Ardennes), 50 fr.; d'Aubenas (Ardèche), 60 fr.; de Saint-Amour (Jura), 20 fr.; de Tulle (Corrèze), 50 fr.; de Saint-Louis-des-Français, à Rome, 106 fr. 85 c. —Paroisse de Saint-Albain (Saône-et-Loire) 43 fr. 40. — Paroisse de Chardonner, 22 fr. 50. — Paroisse de Cruzille (Saône-et-Loire), 9 fr. 80. — Paroisse de Saint-Amour (Saône-et-Loire), 27 fr. 63. — Paroisse de Saint-Symphorien-d'Ancelles (Saône-et-Loire), 19 fr. 60. — M. le curé de Montaur, pour St-Sévere-sur-l'Adour (Landes), 15 fr. —De la part de M. Dubord, curé d'Aubiot (Gers), 20 fr. — M. Jules Raynal, 20 fr. M. Cequerer, curé de Sainte-Marie, 5 fr. — Deux demoiselles de Troyes, 2 fr. — Deux anonymes, 5 f. — Conférence ecclésiastique de Lusigny (Aube), 16 fr. — Un anonyme, 3 fr. — M. Sarcey, chanoine à Troyes, 30 fr. — M. Berthier, curé de Bernay (Aube), et plusieurs de ses paroissiens, 19 fr. — M. Marinot, curé de Chatres (Aube), 5 fr. — Plusieurs anonymes de Troyes, 74 fr. — M. Fleutot, curé de Logen (Aube), 5 fr. — Mlle Millard, à Troyes, 50 r. — Mlles Vitoire et Ambroisine, 7 fr. —M. Sénjat, curé de Droupset (Aube), 5 fr.— MM. Adrien et Gustave Vaiser, à Droupset (Aube), 1 fr. 50.—M. Lahour, curé à Cunfin (Aube), 5 fr. — Mme Lahour de Paris, 5 fr. — Deux prêtres de Troyes, 8 fr. — M. Boivin à Coclois (2e don), 8 fr. — E. Fobin, trésorière de l'Œuvre des écoles d'Orient, 125 fr. — Sommes recueillies par les mains de M. J. Letimonier d'Avranches, 200 fr. — M. l'abbé Montagnier (André), 17 f.. — M. A. B. C. D, abonné de l'*Union*, 200 fr. — Mme Marguerite, 10 fr. — Offrandes recueillies dans la paroisse de M. Puissant, curé de Ricey-Haut (Aube) 140 fr. — Offrandes déposées entre les mains de M. Arnaud, président du comité du département des Ardennes (2e versement), 300 fr. —Mme la baronne M. de Finquerlin, 20 francs. — M. Delphin, curé de Notre-Dame à Saint-Etienne, dont 50 fr. provenant de l'hospice de la Charité (Loire), 510 fr.—La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Castres, 50 fr. — Sommes recueillies par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Castres, pour les suivants : M. Daste, 15 fr. — M. Arnaud (Frédéric), 5 fr. — M. Montané de la Roque, 5 fr.—M. A. C. 10 fr.—M. H. Périé, 20 fr. —M. Nougados, 5 fr.—Un anonyme, 5 fr. — Mmes Ducros, 12 fr. — MM. Nègre, 5 fr. — M. Ortala, pour divers, 6 fr. — M. Fortuné Salabers, 5 fr. — M. de Roisséson, 5 fr. — M. Montarrot, 1 fr. — M. Bousquet, 1 fr. — M. Caragou, 1 fr. — M. Caussé Jacques, 5 fr. — M. Estadieu, 10 fr. — M. Salvayre, 2 fr. — M. de Laeger, 15 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Famille Prosper-Pradol, 5 fr. — Mme Périé, 5 fr. — MM. Auguste Dous, 1 fr. — Mlle Lacroix, 50 fr. — Un anonyme, 2 fr. — M. Terris, 5 fr. — M. Alexandre Vialat, 20 fr. — M. Pascal Vialat, 10 fr. — M. Bernard Sabatié, 5 fr. — Un anonyme, 30 fr. — M. Hilaire Barbaza, 5 fr. — M. Benjamin-Barbaza, 5 fr. — M. Victor Barbaza, 5 fr.—Un anonyme, 100 fr. — M. Louis Sèfe, 20 fr. — Mme

Sompayrac, 5 fr. — MM. Chouvy, 5 fr. — M. Louis Corler, 10 fr. — Des anonymes, 11 fr. — Des anonymes, 12 fr. — M. Boudelly Saint-Pons, 10 fr. — M. Brianne, 1 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Mme veuve Jalabert, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 2 fr. — MM. Charles Montarras, 5 fr. — M. Vidal-Bayourthe, 5 fr. — M. Cartagné, 1 fr. — M. Granier, 5 fr. — M. Martin, 1 fr. — M. Léon Jalabert, 5 fr. — A..., 1 fr. — M. et Mme Charles Azaïs, 20 fr. — M. Adrien Azaïs, 20 fr. — Un anonyme, 6 fr. — Divers anonymes d'Alby, 44 fr.

Montant de la présente liste .	55,320 fr. 25
Total des listes précédentes .	442,851 fr. 96
Total jusqu'à ce jour. . . .	498,172 fr. 21

CHRONIQUE.

Le transport-mixte l'*Aube* est arrivé à Alger pour embarquer les derniers détachements destinés au corps expéditionnaire de Syrie.

Un décret inséré au *Moniteur* décide l'établissement d'un port à Thonon, sur le lac de Genève.

Les dernières lettres de Toulon annoncent que les essais de la frégate cuirassée *la Gloire* sont poursuivis avec un succès tel que ce bâtiment pourra faire partie de la division qui doit accompagner l'Empereur dans son voyage en Algérie. Cette division se composera en outre du vaisseau l'*Eylau*, de deux frégates à vapeur, de la corvette la *Reine-Hortense*, et de deux transports escortant le yacht l'*Aigle*. C'est le contre-amiral Dupouy qui aura le commandement de cette division.

La souscription du *Moniteur*, pour les chrétiens de Syrie, en est au chiffre de 247,017 francs. La Compagnie des courtiers de marchandises et des courtiers d'assurances près la bourse de Paris a souscrit pour 1,500 fr.; l'*Union*, compagnie d'assurances contre l'incendie, pour 1,000 fr.; M. Vernes, banquier, pour 1,000 fr., etc.

La peinture française vient de faire une perte douloureuse et imprévue. M. Decamps est mort hier à Fontainebleau, victime d'un accident dont on trouvera plus loin les détails. Il était âgé de cinquante-sept ans. Tout le monde connaît les toiles chaudes et lumineuses de cet artiste qui avait fait, vers la fin de la Restauration, un voyage en Orient, et rapporté d'un pays peu exploité encore, des sujets et des couleurs qui frappèrent vivement le public. M. Decamps était officier de la Légion d'honneur. Il est regrettable que nos collections publiques ne possèdent aucune de ses œuvres.

M. GARCIN.

S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, veut bien nous autoriser à reproduire la lettre qu'il a adressée à M. le comte de Montalembert, à l'occasion de la publication des *Moines d'Occident*.

P. LAMAZOU.

Bordeaux, 31 juillet 1860.

« Monsieur le comte,

« Il y a longtemps que je faisais des vœux pour qu'une plume consciencieuse et exercée se chargeât de l'œuvre que vous amenez à si bon terme en ce moment. Aussi ma joie a été grande à l'annonce de vos deux premiers volumes, et non moins grande en les recevant de votre main. Ce beau travail, qui a été le délassement d'une existence jusque-là si noblement dépensée, nous sera une compensation d'une retraite à laquelle nous avons tant de peine à nous habituer.

« Les extraits que j'en avais déjà vus dans les feuilles publiques et l'introduction tout entière que je viens de faire lire au réfectoire de mon séminaire en présence du clergé réuni pour la retraite pastorale, m'ont rappelé le style de nos meilleurs écrivains du dix-septième siècle, en même temps que j'ai admiré, dans ces pages, au service de la plus pure orthodoxie, l'amour le plus courageux pour la vérité, et je ne sais quelle chaleur de pensée qui semble n'appartenir qu'à vous, et qui va si bien à votre sujet. Car vous étiez fait pour cette œuvre, comme cette œuvre était entre toutes faite pour vous. Il fallait une telle carrière à vos généreuses passions; et pour qui vous connaît, il est facile de comprendre avec quel bonheur, après avoir glorifié dans la vie de sainte Elisabeth l'action du catholicisme sur les sentiments les plus tendres et les plus nobles du cœur humain, vous vengez l'Eglise sur le terrain même où elle a été le plus méconnue et où elle rencontre encore le plus d'antipathies.

« Je me plais, en causant de votre œuvre avec vous, à vous laisser parler vous-même; vous me prouvez admirablement que, « depuis la fin des persécutions romaines, la grandeur, la liberté et la prospérité de l'Eglise catholique ont toujours été exactement proportionnées à la puissance, à la régularité et à la sainteté des ordres monastiques! »

« Comme vous, encore, je ne déduirai pas de cette coïncidence merveilleuse une identité absolue entre l'Eglise et les communautés reli-

gieuses qu'elle a fondées; je ne confondrai pas des institutions saintes et salutaires, mais sujettes à toutes les infirmités humaines, avec la seule institution fondée par Dieu et pour l'éternité; je sais, en effet, que l'Eglise peut exister et triompher sans elles : mais j'applaudirai à tout ce qui fera mieux connaître et glorifier les ordres religieux, parce que l'Eglise est d'autant plus florissante qu'ils sont plus nombreux, plus fervents et plus libres.

« Voilà la thèse que vous soutenez, monsieur le comte, conséquent avec vous-même; animé de cet esprit chevaleresque qui vous a toujours rangé du côté du faible contre le superbe et l'oppresseur, vous défendez les Moines. Vous ne voulez pas que la société moderne, qui s'est engraissée de leurs dépouilles, insulte à leur mémoire. Vous proclamez que, pendant dix siècles, ces soldats du Christ ont été, ce qu'ils sont encore, les plus courageux, les plus infatigables propagateurs de l'Evangile. A nos calculs étroits, à nos défaillances, vous opposez les labeurs désintéressés de ces phalanges qui ont montré jusqu'où l'homme peut atteindre sur les ailes de l'amour épuré par le sacrifice et de l'enthousiasme réglé par la foi.

« A vous voir travailler à une réhabilitation complète des ordres religieux, car vous ne demandez pas grâce pour ces institutions, seulement au nom des services matériels qu'elles ont pu rendre, mais vous les présentez comme les écoles du véritable héroïsme et du progrès dans le sens divin, le cœur se reprendrait à espérer pour notre siècle, quels que soient les excès et les erreurs qui l'entraînent. L'apparition d'un livre considérable est toujours, en effet, un signe des temps, et il y a loin des élans d'admiration qui vous échappent, et auxquels tant d'échos sympathiques ont déjà répondu, aux sarcasmes voltairiens ou révolutionnaires.

« Ceux qui voudront se soustraire à l'empire des préjugés et en finir avec des haines et des erreurs qui ont fait leur temps, ne parleront plus seulement de ce que les sciences, les lettres et l agriculture doivent à nos anciens monastères, mais ils seront frappés de cette refonte de l'homme tout entier dans un moule nouveau, entreprise par les ordres monastiques; ils admireront cette lutte permanente de la liberté morale contre les servitudes de la chair.

« Notre époque commençait à le comprendre. Elle avait, sous le souffle d'un esprit meilleur, travaillé au retour de quelques communautés religieuses, et des âmes d'élite n'avaient pas manqué à ce rendez-vous des dévouements selon Dieu. Pourquoi faut-il que tout à coup on affecte de jeter un cri d'alarme à la vue de quelques religieux, comme si le monde n'avait pas de plus grands ennemis que ceux qui se sacrifient pour le sauver?

« Vous le savez, monsieur le comte, ces préventions sont mal fondées; mais elles n'en ont pas moins trahi ce que le cœur humain conserve de passions et de préjugés. Sachons gré à ceux de MM. les sénateurs qui se sont montrés dignes sur ce point.

« Le livre que vous publiez, outre sa valeur intrinsèque, a donc le mérite de l'opportunité. Il survivra aux événements, mais il vient à son heure, comme tout ce qui est inspiré de Dieu. Puisse-t-il dissiper les préventions, briser les armes que l'on va chercher dans l'arsenal du mensonge! Je serais heureux, pour ma part, de savoir qu'il contribuera à préserver des orages ces asiles bénis où la liberté de l'action se concilie avec une soumission absolue à la règle, le mouvement avec la paix, la joie avec le travail, la vie commune avec la solitude, la plus grande force morale avec une faiblesse apparente... Et, si j'avais un regret, lorsque je fermerai votre dernier volume, ce serait de ne pouvoir vous montrer, à vous l'historien éloquent des Moines, ce qui reste encore debout dans mon diocèse de tant d'œuvres monastiques autrefois sa gloire. Je voudrais, en effet, vous faire visiter avec moi Saint-Emilion, sa grotte et son église monolythe, l'une des merveilles de l'époque romane, et les pans de mur de ses anciens monastères; la Sauve, avec les restes de son abbaye et sa vieille basilique; la Réole et sa ravissante église des Bénédictins; Saint-Ferme, Guîtres, Blaisimon, Pondaurat, Aillas, Benon, Saint-Macaire, Beaulieu, Verteuil, Carbogneux, Plaire, Bellont, Bourg, la Libarde, Sainte-Croix, le Vieux-Soulac avec Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres, que je viens d'arracher aux sables qui la couvraient depuis si longtemps.

« Mais si cette faveur ne m'est pas donnée, je pourrai du moins visiter ces monuments de la foi de nos pères avec un intérêt plus vif et des impressions nouvelles qui me viendront de vous. Je les aimais beaucoup, je les aimerai davantage; j'étais heureux d'évoquer les souvenirs qu'ils rappellent, je le serai plus encore, et je vous devrai cet accroissement de jouissance dans le culte des antiquités monastiques de notre vieille Aquitaine.

« Agréez, monsieur le comte, l'assurance de mon bien cordial et inaltérable dévouement.

« † FERDINAND, CARDINAL DONNET,
« Archevêque de Bordeaux.

FAITS DIVERS

Le *Droit* donne les détails suivants sur le vol du trésor de Notre-Dame de Paris :

La nuit dernière, un vol des plus audacieux a été commis dans la sacristie de l'église métropolitaine. Depuis deux jours on était occupé à réparer les vitraux de la sacristie et notam-

ment les vasistas qui s'ouvrent à volonté pour l'aération de l'édifice. Ces travaux étaient à peu près terminés, et un petit échafaudage volant, établi en dehors de la fenêtre devait être enlevé aujourd'hui dans la journée.

Ce matin, à six heures, en se rendant à leur travail, les ouvriers trouvèrent, parmi les matériaux, des pierreries, puis des calices, des ciboires et d'autres objets précieux servant au culte. Ils reconnurent qu'un vol avait été commis dans la sacristie. L'éveil fut donné aussitôt. On avertit M. Bertoglio, commissaire de police du quartier, qui, à son tour, s'empressa de faire prévenir M. Claude, chef du service de sûreté. Tous deux se rendirent sur les lieux, accompagnés d'agents, et procédèrent aux constatations.

Le trésor de Notre-Dame, que les rois de France se sont plu à enrichir de leurs dons, renfermait une grande quantité d'objets précieux, non-seulement par la valeur du métal, mais encore par le travail et par l'ancienneté de plusieurs d'entre eux. Il y avait des calices des onzième, douzième et treizième siècles, des custodes, des buires, etc., émaillés, niellés, merveilleusement ciselés, ornés d'incrustations et de pierres fines. On admirait surtout un ostensoir étincelant de rubis, de topazes et d'émeraudes, don magnifique de Napoléon Ier à l'occasion de son mariage avec Marie-Louise. Toutes ces richesses étaient renfermées dans deux grandes armoires que l'on a trouvées fracturées.

Le prêtre chargé de la garde du trésor, qui porte le titre de *chevecier*, et qui couche habituellement dans la sacristie, avait été autorisé à prendre des vacances, et se trouvait absent depuis deux jours. Cette circonstance, qui était probablement connue des voleurs, ainsi que la présence de l'échafaudage, a singulièrement favorisé leur expédition, d'autant plus que le chevecier avait emmené avec lui le chien de garde qui lui appartenait.

On sait qu'il existe en cet endroit un square entouré d'une grille, et dont une partie sert encore de chantier pour les travaux. On a constaté que les voleurs se sont introduits par cette grille facile à escalader et qu'ensuite, à l'aide de l'échafaudage, ils ont pu aisément pénétrer dans la sacristie.

En suivant les traces des malfaiteurs, au moyen des objets qu'ils ont laissé tomber dans leur retraite après la consommation du vol, on a reconnu d'abord les empreintes d'escalade sur la grille, puis on est arrivé vers le milieu du quai de l'Archevêché, du côté du petit pont de l'Hôtel-Dieu. Là, en portant les regards vers la rivière, on a aperçu une corde attachée à l'un de ces anneaux massifs qui servent à retenir les bateaux et plongeant dans la Seine. On pensa qu'il y avait là quelque chose à examiner, des mariniers furent requis à cet effet.

Arrivant avec des barques, ils essayèrent de tirer la corde, mais ils sentirent un poids très-lourd et ils finirent par amener un filet rempli d'une partie des objets volés. Il s'y trouvait, notamment le soleil ou ostensoir donné par l'empereur Napoléon Ier; seulement il était brisé et on en avait enlevé les pierreries. Il est probable que, craignant de ne pouvoir emporter sans risques ce paquet pesant et volumineux, le voleur l'avait ainsi caché dans la rivière avec l'intention de venir le reprendre dans un moment favorable.

Il s'en faut de beaucoup que les objets retrouvés dans ce filet égalent le nombre de ceux dont on a constaté la disparition. Le filet n'étant pas bien fermé et le voleur ayant dû agir avec beaucoup de précipitation, on suppose que plusieurs objets ont pu tomber dans la rivière.

Une surveillance a été établie à l'aide d'embarcations pour empêcher les bateaux d'arriver de ce côté, et l'on emploiera des plongeurs pour explorer le fond de l'eau.

On évalue approximativement à 500,000 fr. la valeur matérielle des objets qui avaient été enlevés et dont on a retrouvé une partie. Ce vol, exécuté avec autant de hardiesse que d'habileté, rappelle, dans plusieurs de ses circonstances, celui du cabinet des médailles à la Bibliothèque, qui a fait tant de bruit il y a une quinzaine d'années.

Le *Moniteur* ajoute :

C'est à l'aide de ciseaux qui ont été retrouvés que les malfaiteurs ont ouvert trois armoires et se sont emparés des objets suivants :

Une croix pastorale de Mgr Sibour, en or, enrichie de pierreries ; une croix d'évêque avec chaîne en or; un anneau ayant appartenu à la reine Elisabeth ; un anneau; l'anneau pastoral de Maurice de Sully; deux burettes en vermeil; trois instruments de prix, dont deux en vermeil et un gothique; un bougeoir en vermeil ; deux goupillons de bénitier, dont un en vermeil garni de nacre; la partie supérieure d'un ostensoir donné par Napoléon Ier, garni autour du milieu d'un cercle en diamants ; un saphir avec diamants, enlevé du pied d'un ostensoir ; deux agrafes en or; une cuiller en vermeil ; deux plateaux avec leurs burettes; une cuvette en vermeil; une petite ampoule en argent avec son étui ; deux calices, dont un grand avec les armoiries et la légende de Mgr de Quélen : *En peb amser quelen* (le houx toujours vert).

La plupart de ces objets ont été emportés par les voleurs ; une autre partie, enveloppée dans une chemise de calicot, a été jetée par eux dans la Seine, et retrouvée par la police de sûreté, vers dix heures du matin, presque aussitôt que le vol fut connu. On a retrouvé dans ce paquet jeté dans l'eau le pied en argent de l'ostensoir.

La quatrième armoire de la sacristie qui n'a point été forcée contenait une relique pré-

cieuse, désignée sous le nom de *croix palatine*, renfermant un morceau de la vraie croix. Cet objet, qui ne doit être touché que par des mains consacrées, n'est jamais montré aux personnes qui visitent l'église Notre-Dame comme les objets placés dans les autres armoires. On suppose que c'est cette circonstance qui est cause que les voleurs n'ont pas fouillé en cet endroit.

La valeur de tous les objets enlevés s'élève approximativement à 25,000 francs.

Une instruction dirigée par le juge d'instruction a été commencée dès hier. Ce magistrat s'est rendu à l'église Notre-Dame et a fait dresser un procès-verbal détaillé. Plusieurs objets appartenant aux voleurs et par eux laissés dans la sacristie ont été saisis et portés au greffe. Ces objets sont de nature à mettre la justice sur la trace des coupables.

— Mercredi dernier, un épouvantable accident de cheval a enlevé aux arts un des hommes les plus éminents et les plus sympathiques de ce temps-ci.

M. Decamps était à Fontainebleau, où il habite depuis plusieurs années; pour suivre une chasse de la vénerie impériale, il montait, malgré les conseils de plusieurs de ses amis, un cheval vigoureux qui s'emportait quelquefois. La meute vint à passer, et le cheval partit sous bois avec une violence telle que M. Decamps ne pouvait ni l'arrêter ni le diriger.

La tête du cavalier donna violemment contre une grosse branche d'arbre. M. Decamps fut relevé sans connaissance ayant le crâne fracassé, et deux heures après il expirait entre les bras de ses amis. (*Presse*.)

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

Hier s'est accompli à Fourvières le pèlerinage de la paroisse de Saint-Laurent de Paris. La procession est partie de la cathédrale et a rempli entièrement la trop étroite nef de la vénérable chapelle. Après une chaleureuse allocution de M. l'abbé Duquesnay, curé de Saint-Laurent, Son Eminence le cardinal de Bonald a célébré la messe et distribué pendant près de trois quarts d'heure la sainte communion à la pieuse foule.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

TRIBUNAUX.

TRIBUNAL CIVIL DE CLERMONT (Oise).

Présidence de M. Sellier. (Audience du 22 août.)

Affaire du testament du marquis de Villette. — Demande en nullité. — M. de Montreuil contre Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. — Jugement.

Le tribunal a rendu aujourd'hui le jugement dont nous donnons le texte :

« Attendu qu'Alfred de Montreuil fils demande la nullité du legs universel fait en faveur de Mgr de Dreux-Brézé par M. Villette comme étant entaché d'un fidéi-commis tacite au profit d'une personne déclarée par la loi du 10 avril 1832 incapable de recevoir.

« Que Mgr de Dreux-Brézé repousse cette demande en soutenant : 1° que l'institution dont il réclame le bénéfice est pure et simple, et ne contient aucune obligation de rendre l'hérédité à qui que ce soit; 2° que d'ailleurs Alfred de Montreuil serait sans droit ni qualité pour attaquer la disposition testamentaire dont il demande la nullité;

« En ce qui touche l'application de la loi du 10 avril 1832;

« Attendu que cette loi, dans son article 2, a déclaré les descendants du roi Charles X incapables d'acquérir en France aucun bien à titre gratuit ou onéreux, et que loin d'avoir été jusqu'à ce jour abrogée, elle a été maintenue formellement par les pouvoirs publics, en ce qui concerne les personnes ci-dessus désignées même après la chute du gouvernement pendant l'existence duquel elle avait été édictée;

« Attendu que si le but principal de ladite loi a été de protéger la société politique contre les prétentions des princes de la dynastie déchue, il n'en est pas moins vrai que la conséquence légale de l'incapacité prononcée contre les personnes a été de consacrer au profit de tout particulier successible le droit de revendiquer en son nom privé les biens ou hérédités qui auraient pu être indûment donnés ou légués aux incapables;

« En ce qui touche l'existence du fidéi-commis :

« Attendu que si le fidéi-commis n'est pas révélé par les termes et les dispositions du testament du 8 avril 1859, il y a lieu d'examiner néanmoins si son existence ne ressort pas des circonstances graves, précises et concordantes qui ont précédé, accompagné ou suivi cet acte;

« Attendu, il est vrai, que la légataire déclare n'avoir jamais eu connaissance de l'obligation de rendre à une autre personne l'hérédité à lui léguée par le marquis de Villette; que, de plus, le demandeur ne signale et n'articule aucun fait qui soit de nature à démontrer un concert frauduleux entre ledit légataire et le testateur;

« Mais que cette connaissance de la part du légataire ou sa participation à un concert frauduleux avec le testateur, ne serait pas indispensable pour faire prononcer, en vertu de l'article 911 du Code Napoléon, la nullité d'un legs qui serait reconnu avoir été fait en fraude de la loi au profit d'un incapable, sous le nom d'une personne interposée;

« Attendu, toutefois, que la sincérité des intentions exprimées par le testateur dans un acte aussi solennel ne peut être infirmée par des faits et documents recueillis en dehors du testament que lorsque ces faits et documents sont tels qu'ils ne peuvent laisser aucun doute sur la volonté qu'on lui attribue d'avoir cherché à dissimuler une violation de la loi à l'aide d'une disposition en apparence licite;

« Attendu que les documents produits dans la

cause établissent d'une manière certaine qu'en 1836, le marquis de Villette avait, dans un acte de dernière volonté, exprimé l'intention formelle de léguer toute sa fortune au comte de Chambord en instituant dans un autre testament destiné seul à voir le jour, le baron de Montreuil, oncle du demandeur, pour son légataire universel apparent;

Que, de plus, en 1840 et 1849, il avait déclaré par écrit qu'il considérait comme non douteuse pour lui l'acceptation du prince; qu'en outre, d'autres dispositions successives paraissent démontrer qu'il aurait persisté dans ces intentions jusqu'en 1852.

« Mais attendu que, par son dernier testament olographe du 3 avril 1859, le marquis de Villette a révoqué implicitement les dispositions testamentaires de 1836 en instituant Mgr de Dreux Brézé son légataire universel, et, à son défaut, Léon de Montreuil père auquel le fils a été substitué par un codicille du 25 mai suivant;

« Qu'il y a lieu d'apprécier la valeur de l'institution faite en faveur de Mgr de Dreux-Brézé et de rechercher si elle ne renferme pas l'obligation tacite de transmettre l'hérédité au comte de Chambord comme l'articule de Montreuil;

« Que, pour appuyer son allégation, de Montreuil invoque notamment :

« 1° Les sentiments d'affection et de dévouement absolu que le marquis de Villette a conservés jusqu'à sa mort envers le prince, ainsi que les relations qu'il n'a pas cessé d'entretenir avec la famille royale;

« 2° Les consultations qu'il a sollicitées et obtenues de plusieurs membres du barreau de Paris dans l'année qui a précédé son décès, lesquelles auraient eu pour objet d'obvier à ce que sa fortune ne pût passer des mains du prince dans celles de quelques autres membres de sa famille;

« 3° Un projet de lettre du sieur Eynaud, son homme d'affaires à Paris, qui révélerait l'existence d'un fidéi-commis dans l'institution faite au profit de Mgr de Dreux-Brézé;

4° Les démarches faites en mars et avril 1855 par Léon de Montreuil père dans la vue de consulter diverses personnes sur les moyens d'assurer l'exécution des intentions du marquis de Villette au sujet du fidéi-commis allégué;

5° Les déclarations verbales émanées du marquis de Villette avant son décès et celles de plusieurs personnes dévouées au prince après le décès;

« Que le demandeur conclut subsidiairement à la preuve testimoniale de tous les faits par lui articulés;

« Attendu que Mgr de Dreux-Brézé oppose à tous ces faits et considérations les termes du testament et l'absence de toute induction de fidéi-commis dans les documents émanés du marquis de Villette; la lettre testamentaire du 28 janvier 1855 et une autre lettre du 21 mai 1859, qui confirment les intentions de ce dernier en sa faveur, ses relations de la plus étroite amitié avec le défunt, justifiées par la correspondance, et les motifs puisés dans certains faits politiques qui ont dû amener un changement dans les dispositions de 1836;

« Attendu que les moyens sur lesquels le défendeur fonde sa résistance à la demande s'appuient sur une base beaucoup plus solide que les arguments employés pour faire annuler la disposition testamentaire;

« Attendu, en effet, que le testament est conçu dans les termes les plus positifs; que l'institution qu'il contient au profit de M. de Dreux-Brézé personnellement est corroborée par la lettre testamentaire du 28 janvier 1855 énonçant un testament précédemment fait en faveur du défendeur, et encore par une autre lettre du marquis de Villette, écrite peu de jours avant sa mort, le 21 mai 1859, où il recommande tout son monde à l'évêque, évidemment à cause de sa qualité de légataire universel;

« Que rien dans les documents et la correspondance émanés du marquis de Villette ou de Mgr de Dreux Brézé, depuis la lettre du 28 janvier 1855, n'indique la pensée d'un fidéi-commis, soit de la part du testateur, soit de la part du légataire; que les nombreuses lettres échangées entre l'un et l'autre tant avant cette époque, que depuis et jusque dans les derniers moments de la vie du défunt, contiennent les témoignages de la plus ancienne et de la plus vive affection de la part du marquis de Villette pour Mgr de Dreux-Brézé, tels qu'aucune autre personne, même dans sa famille, ne saurait en représenter de semblables;

« Qu'il résulte de tous les documents produits que jamais, à aucune époque, avant son dernier testament, le marquis de Villette n'avait songé à choisir un héritier dans sa famille;

« Que les circonstances politiques auxquelles il est fait allusion dans les lettres du marquis de Villette, des 7 janvier 1854, 2 juillet 1856 et 2 juillet 1858; l'irritation qu'elles ont suscitée dans son esprit et l'espoir par lui perdu de voir ses domaines rester dans la *descendance du prince* à qui il les avait d'abord *destinés*, expliquent avec beaucoup de vraisemblance le changement par lui apporté à ses dispositions testamentaires, sans que ses sentiments politiques en aient éprouvé aucune atteinte;

« Attendu que Léon de Montreuil père qui, d'après l'articulation signifiée dans la cause par son fils, aurait été le confident du marquis de Villette et le principal artisan de la fraude organisée pour préparer le fidéi-commis, ne peut produire aucun effet ou aucune lettre du marquis qui justifie cette dernière allégation; qu'il n'est fait même aucune mention directe ou indirecte à cet égard dans la correspondance du père avec le défunt;

« Attendu que les consultations que le marquis de Villette paraît avoir sollicitées en 1858 sur certaines éventualités relatives à sa fortune établiraient bien qu'alors il pouvait agiter dans son esprit la possibilité d'un retour vers la pensée de 1856, mais ne justifient nullement qu'il y soit réellement revenu; que le contraire *résulte* du testament du 8 avril 1859, fait au *profit du* légataire déjà institué par sa lettre testamentaire de 1855;

« Que s'il eût voulu faire revivre l'institution de 1856, il n'eût pas manqué de prendre, comme alors, la précaution de faire à une date postérieure au 8 avril 1859 un second testament, destiné à annuler les effets du premier (V. sa lettre de Goritz novembre 1840);

« Que si ce second testament existait il aurait dû se trouver joint à toutes les pièces remises à

Léon de Montreuil, qui s'est dit le dépositaire de toutes ses pensées et de toutes les pièces relatives à leur exécution ;

« Attendu, à l'égard du projet de lettre de la main de M. Eynaud, que rien ne démontre qu'il ait été fait de l'aveu de M. de Villette, ni qu'il ait été connu de ce dernier, et que la conduite actuelle de Léon de Montreuil est de nature à rendre vraisemblables toutes les suppositions émises sur les moyens employés par lui pour obtenir ce projet de M. Eynaud et sur le but qu'il a dû se proposer en le faisant rédiger ;

« En ce qui touche la preuve testimoniale demandée par Alfred de Montreuil ;

« Attendu qu'elle est inutile pour une partie des faits articulés, et pour l'autre inadmissible ;

« Attendu, en effet, à l'égard des quatre premiers faits et à la deuxième partie du onzième, que les pièces produites dans la cause permettent de les vérifier suffisamment, et qu'ils se trouvent appréciés plus haut comme ils doivent l'être dans les conséquences à en tirer, sauf en ce qui concerne le onzième fait qui sera examiné plus loin ;

« Que parmi les autres faits, un seul, le treizième, est personnel à M. de Villette; mais qu'indépendamment de son invraisemblance, eu égard aux assurances que M. de Villette, en novembre 1840 et le 15 mai 1849, avait déclaré avoir déjà reçues, les paroles qui lui sont attribuées, assez vagues d'ailleurs, et dont l'exactitude serait très-difficilement reproduite dans une enquête, seraient impuissantes dans tous les cas pour faire tomber un testament dont la pensée est écrite dans plusieurs actes émanés en entier de la main du testateur ;

« Qu'à l'égard de tous les autres faits articulés, ils sont étrangers à M. de Vilette personnellement et ne pourraient être invoqués pour l'interprétation de sa pensée;

« Qu'en ce qui touche particulièrement les démarches de Léon de Montreuil père, énoncées dans les art. 5, 6, 7, 8, 9 et 10, il serait impossible légalement et moralement d'en admettre la preuve;

« Qu'en effet, ces articulations contiendraient l'aveu d'une double fraude de la part du père du demandeur, fraude contre la loi et fraude contre le testateur ; qu'ainsi, de Montreuil fils, qui prétend s'en appliquer le bénéfice, après s'en être rendu solidaire, serait inadmissible à fournir en justice la preuve de ces faits, en vertu de l'axiome de droit : *Nemo auditur propriam turpitudinem allegans* ;

« Attendu qu'il en résulte de tout ce qui précède qu'il faut s'en tenir à la teneur des actes émanés de la main du marquis de Villette ; que foi leur est due jusqu'à preuve certaine du contraire, et qu'ils doivent nécessairement prévaloir sur le système de présomption et de conjectures édifié par le demandeur;

« Attendu au surplus que l'allégation du fidéicommis est d'autant plus inadmissible de la part du demandeur que, dans l'hypothèse même que ce fidéi-commis existerait au profit de Mgr de Dreux-Brézé, on serait également amené à en reconnaître l'existence dans le legs fait en seconde ligne à de Montreuil fils; qu'en effet celui-ci a été substitué purement et simplement à son père qui était nommé légataire universel au même titre que l'évêque (suivant les termes même du testament), et qu'il s'ensuit que le demandeur serait non-recevable dans son action en nullité;

« Attendu, il est vrai, que de Montreuil fils, pour établir que l'institution faite à son profit est pure et simple, et que le legs qui lui était entièrement personnel dans la pensée du défunt, s'appuie sur la lettre du 26 mai 1859, adressée à Léon de Montreuil, son père, laquelle faisait pressentir le codicille du lendemain ;

« Mais qu'il est impossible d'asseoir des inductions très-sérieuses sur une lettre écrite par le marquis de Villette au milieu des crises violentes de la maladie qui l'enlève peu de jours après et dont les termes ne permettent pas du reste de donner à l'institution faite au profit d'Alfred de Montreuil fils un caractère différent de celle précédemment faite au nom de Mgr de Dreux-Brézé;

« Attendu d'ailleurs que d'autres fins de non-recevoir très-sérieuses s'élèvent contre la demande d'Alfred de Montreuil et doivent le faire déclarer comme étant sans droit ni qualité pour attaquer la disposition testamentaire concernant l'évêque de Dreux-Brézé ;

« Que d'abord Alfred de Montreuil ne se présente pas comme héritier naturel du marquis de Villette, mais comme légataire en vertu du testament du 8 avril et du codicille du 27 mai 1859 desquels il tient tous ses droits ;

« Que, suivant les termes de ces deux actes, le legs fait à son profit dépend d'une condition suspensive; qu'il n'a été institué légataire qu'en seconde ligne, éventuellement, et pour le cas seulement où l'évêque de Dreux-Brézé ne voudrait pas ou ne pourrait pas recueillir le legs ;

« Qu'il est constant d'une part que Mgr de Dreux-Brézé ne l'a pas refusé;

« Qu'on ne peut pas dire d'un autre côté que le cas d'impossibilité prévu dans la disposition testamentaire se soit réalisé ;

« Qu'en effet, si l'on s'inspire de l'esprit comme des termes du testament, cette éventualité ne pourrait avoir lieu que dans le cas où l'impossibilité qui rendrait caduc le legs fait à Mgr de Dreux-Brézé serait créée par un obstacle autre que le fait personnel et la volonté du légataire en seconde ligne, sans quoi, il faudrait décider que le marquis de Villette aurait mis l'institution principale à la merci d'Alfred de Montreuil, dont le legs ne serait plus alors subordonné qu'à une condition potestative de sa part ;

« Qu'il suffit, pour s'édifier sur l'interprétation de cette disposition du testament, de se reporter aux termes de son préambule et aux recommandations faites à Léon de Montreuil de suivre les volontés du défunt, comme il le ferait lui-même, recommandations obligatoires aussi bien pour le fils que pour le père, auquel il a été substitué purement et simplement ;

« Qu'il est donc bien évident que le marquis de Villette n'a pas voulu qu'il dépendit de la seule volonté d'Alfred de Montreuil d'écarter Mgr de Dreux-Brézé, d'effacer ainsi la disposition principale de sa propre autorité et de faire naître lui-même l'événement qui le mettrait en possession du legs conditionnel fait à son profit ;

« Qu'il faut dès lors reconnaître que le droit

et la qualité qui pourraient permettre au demandeur de prétendre à l'hérédité du défunt ne sont pas encore ouverts, ou du moins qu'il est non recevable à s'en prévaloir quant à présent, puisque le cas d'impossibilité relatif au legs de Mgr de Dreux-Brézé, tel qu'il a été prévu et voulu par le testateur, n'est pas encore arrivé;

« Attendu enfin que les débats de la cause, les pièces et la correspondance mises sous les yeux du tribunal et les révélations produites par le demandeur lui-même ont mis au jour des faits de dol, de fraude ou de déloyauté qui offensent à tel point la conscience et la pudeur publiques, qu'il est impossible que de Montreuil fils puisse baser régulièrement sur de tels faits auxquels il s'est pleinement associé une action que la loi ne saurait accueillir lorsqu'elle est si hautement réprouvée par la morale;

« Qu'il résulte en effet des pièces et documents ci-dessus qu'à la première nouvelle de la maladie, Alfred de Montreuil s'est empressé d'accourir auprès du marquis de Villette;

« Que, de son côté, son père n'a pas tardé à solliciter un appel du marquis pour s'y rendre également;

« Que de Montreuil père s'est emparé bientôt de la confiance du malade qui l'a chargé de faire rédiger ses dispositions dernières en faveur de M. de Dreux-Brézé, avec la mission notamment de prévenir les difficultés qui pourraient naître des clauses de son contrat de mariage;

« Qu'il a paru alors entrer dans toutes les vues du marquis de Villette; qu'il lui a déclaré plus tard qu'il avait soumis le projet de testament à ses conseils pour éviter tout cas de nullité, l'a engagé à ne plus se tourmenter et lui a renvoyé ensuite ce projet pour le lui faire transcrire; que c'est évidemment par le concours qu'il a apporté aux intentions du marquis de Villette qu'il a obtenu de celui-ci d'abord une institution de légataire universel en douzième ligne, puis le titre d'exécuteur testamentaire, puis enfin la remise du testament régularisé, ainsi que de diverses pièces qui ne lui ont été confiées à ce moment qu'avec la mission d'exécuter les volontés du mourant;

« Que peu de jours avant le décès de M. de Villette, qui était alors en lutte avec la mort prête à le saisir, et lorsque le mourant n'avait à son chevet que de Montreuil fils et une autre personne dont l'influence considérable sur son esprit s'est manifestée jusque dans la dernière lettre du 26 mai, M. de Villette est amené à consentir au profit d'Alfred de Montreuil le codicille du 27 mai, témoignage équivoque de sa dernière volonté, écrit sur une simple feuille de papier à lettre en quelques lignes très-concises;

« Que peu de jours après, un honorable avocat, appelé par le marquis de Villette à ses derniers moments, est éloigné de lui par les sieurs de Montreuil père et fils, qui redoutaient sans doute sa présence et ses conseils;

« Que ce codicille, si étrangement obtenu, est resté en la possession des sieurs de Montreuil;

« Qu'il a été longtemps tenu secret et mis en réserve; que le père comme le fils en ont dissimulé l'existence vis-à-vis de l'évêque de Moulins et de son conseil, auprès desquels Montreuil père s'est présenté comme seul et véritable légataire, et que ledit codicille n'a été déclaré publiquement et déposé chez un notaire que deux mois environ après l'envoi en possession de Mgr de Dreux-Brézé;

« Que de Montreuil fils s'est alors fait remettre par son père, pour attaquer le testament, les diverses pièces à lui déposées pour en poursuivre l'exécution;

« Qu'il a reçu, en outre, de son père ou d'une autre personne qu'il n'ose pas encore aujourd'hui nommer, divers autres papiers et documents qui évidemment ne pouvaient faire partie du dépôt confié à son père, et dont la possession entre les mains de de Montreuil ne peut s'expliquer que par une soustraction qu'une infidélité;

« Attendu qu'il faut nécessairement conclure de la conduite tenue par de Montreuil père ou qu'il en impose à la justice en déclarant qu'il a été le confident d'un fidéi-commis, lorsqu'*il* n'ignore pas que le legs universel fait à l'évêque de Moulins a été sincère, ou qu'il s'est rendu lui-même le complice ou l'instrument d'une fraude à la loi, avec le dessein prémédité qu'il réalise aujourd'hui, d'en demander ou d'en favoriser la répression dans l'intérêt de sa famille, en violant le dépôt sacré remis entre ses mains, et en trahissant la confiance du défunt dont il avait promis de faire exécuter les volontés;

« Que, dans quelque hypothèse que l'on se place, il n'est pas douteux que les droits dont les sieurs de Montreuil père et fils ont été successivement investis, ainsi que la possession des pièces par eux produites, sont le résultat des manœuvres frauduleuses ci-dessus signalées et d'un véritable piége tendu à l'homme loyal dont on convoitait la succession;

« Attendu que, dans les circonstances qui viennent d'être exposées, la position d'Alfred de Montreuil ne saurait être séparée de celle de son père; que les mêmes *exceptions peuvent lui* être opposées, et qu'il ne saurait, dès lors, être recevable à réclamer le bénéfice des actes de fraude et d'abus de confiance commis dans son intérêt;

« Qu'il faudrait même décider qu'ils ne pourraient pas lui profiter en admettant qu'il fût démontré qu'il y est demeuré personnellement étranger;

« Par ces motifs:

« Sans s'arrêter ni avoir égard aux fins, moyens et conclusions d'Alfred de Montreuil, non plus qu'à la preuve testimoniale offerte, laquelle est rejetée comme inadmissible;

« Déclare Alfred de Montreuil purement et simplement non recevable, en tous cas mal fondé dans sa défense et le condamne aux dépens. » (*Droit.*)

Le directeur-gérant : A. Simon.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

Comment la démocratie moderne peut échapper au despotisme.

Nous avons cherché à établir (1) qu'il ne faut point songer en France à faire de l'aristocratie la base des institutions sociales : c'est là un rêve d'esprits bien intentionnés, sans doute, mais qui se font illusion sur l'état de la société actuelle. Mais ici l'on nous arrête ; s'il est vrai que chez nous la démocratie domine d'une manière invincible, ne sommes-nous point par cela même voués forcément au despotisme? Et les exemples abondent à l'appui de cette thèse désolante, depuis la chute de la République romaine jusqu'à l'élévation des Cromwell et des Napoléon.

Le danger est grave, nous l'avouons, il serait puéril de le nier. M. de Tocqueville écrivait déjà avant 1848 (2) : « Je ne me fie point, « je le confesse, à l'esprit de liberté qui sem- « ble animer mes contemporains. Je vois « bien que les nations de nos jours sont « turbulentes, mais je ne découvre pas clai- « rement qu'elles soient libérales, et je re- « doute qu'au sortir des agitations qui font « vaciller tous les trônes, les souverains ne « se trouvent plus puissants qu'ils ne l'ont « été. » C'est également avant la révolution de Février que M. le comte de Montalembert (3) nous montrait à l'avance le gouvernement *descendant dans la rue pour passer tout naturellement à la caserne.* Et l'événement n'a que trop réalisé ces prédictions; faisant, sans le vouloir, ce qu'avaient fait volontairement les deux prétoriens de Tacite, les hommes de 1848 ne se sont emparés de l'empire que pour le transférer.

Mais y a-t-il là une situation fatale, dont aucune vertu, aucune prudence ne puisse conjurer les périls? Nous aimons trop notre pays pour avoir une pareille conviction. Nos contemporains sont trop disposés à prendre leurs impressions du moment pour des vérités absolues. « On est trop fa- « taliste aujourd'hui, » dit avec raison M. de Rémusat (1). « Dès qu'un danger est « aperçu, on veut qu'il se réalise ; dès « qu'une possibilité apparaît, elle vaut fait, « et rien ne menace qui ne paraisse inévi- « table. Il n'en est rien, et les événements « n'ont pas été soustraits à ce point à tout « empire de la volonté de l'homme. Parce « que de tristes mécomptes ont été le ter- « me des espérances de telle ou telle na- « tion, il ne suit pas qu'aucune nation ne « doive espérer. » Qui n'aurait cru, en 1810, les idées libérales à jamais englouties dans le torrent qui avait emporté les doctrines révolutionnaires? Qui ne croyait, au contraire, avant la crise de 1848, le gouvernement parlementaire à l'abri de toute atteinte? Puis vient la Constitution de 1848, qui déclare que la France, se constituant en république, a adopté cette *forme définitive de gouvernement.* Faut-il donc voir dans ces vicissitudes une loterie, où chaque parti serait appelé successivement à tirer le gros lot? Ou bien y a-t-il une leçon pour nous dans ces graves événements?

C'est ici que nous ne pouvons partager toutes les idées du spirituel académicien, dont les aspirations libérales sont d'ailleurs de nature à mériter toute notre sympathie (2). Lorsqu'il veut répondre à ceux qui se prévalent contre le gouvernement parlementaire de sa chute, au lieu de toucher aux véritables causes de la catastrophe, il devient fataliste lui-même, et dit (3) qu'il a manqué à la liberté un don qu'on méconnaît trop aujourd'hui, *la fortune.* Pourquoi les chevaux du duc d'Orléans se sont-ils emportés? Mais M. de Remusat ne voit pas qu'il fait à ses adversaires la concession la plus compromettante pour ses doctrines.

(1) *Ami de la Religion*, nos 193 et 197.

(2) *Démocratie en Amérique*, tom. 2, part. 4, chap. 5.

(3) *Moniteur* du 12 janvier 1848.

(1) Politique libérale, page 450.

(2) M. de *Rémusat* (p. 427) est d'accord avec l'*Ami de la Religion* pour signaler les dangers d'une excessive centralisation, et l'abus des théories absolues dont M. Dupont White s'est fait l'ingénieux défenseur.

(3) Pag. 416.

S'il était vrai que le maintien du régime parlementaire, chez nous, eût tenu à la vie d'un prince, ce régime n'aurait eu qu'une valeur toute personnelle, toute précaire, et il n'y aurait aucune raison pour le préférer au gouvernement d'un seul. D'autre part, si nos institutions se trouvaient en réalité aussi menacées par ce triste événement, comment qualifier la conduite de ceux chez qui l'esprit d'opposition, loin de se modérer en présence du péril, n'a fait que redoubler d'énergie, et qui, sans le vouloir, ont porté le dernier coup à l'édifice ébranlé? Laissons à Horace et à Jean-Baptiste Rousseau les odes à la Fortune; soyons dans le vrai, et reconnaissons les fautes qui ont amené chez nous la chute du gouvernement parlementaire, et qui, aujourd'hui encore, mettent obstacle à son rétablissement.

La principale cause de l'instabilité de nos institutions libérales, c'est la scission qui a éclaté, dès l'origine de la Révolution française, entre l'esprit démocratique et l'esprit religieux. On connaît la parole d'un sens si profond adressée aux Apôtres : « *Vous êtes le sel de la terre.* » L'expérience ne l'a que trop justifié; la crise révolutionnaire a fait voir ce que serait ce peuple d'athées, rêvé par la philosophie du dix-huitième siècle : le débordement a été tel que le gouvernement terroriste lui-même a dû frapper du glaive révolutionnaire les profanateurs de nos églises. Le vide fait dans les âmes par une démagogie irréligieuse n'a pas peu contribué à l'inauguration d'un nouveau pouvoir monarchique, dont un des premiers actes a été le rétablissement du culte. De nos jours, cette déplorable scission s'est reproduite. Une fausse situation, dont il faut également accuser les adversaires acharnés de la Restauration et ses imprudents amis, a imprimé à la révolution de 1830 un caractère irréligieux, que des esprits éminents, tels que M. Guizot, ont atténué sans doute, mais n'ont jamais pu entièrement détruire. Le gouvernement parlementaire aurait jeté de plus profondes racines dans le pays, si, au lieu de s'isoler dans le jeu du mécanisme constitutionnel et dans la lutte des ambitions, il s'était préoccupé davantage des besoins moraux de la société, notamment en consacrant la liberté d'enseignement, si vivement réclamée. Et, pour parler des faits qui se passent sous nos yeux, n'avons-nous pas un exemple du danger que court la démocratie en rompant avec l'esprit religieux, si nous comparons le mouvement italien de 1847 et celui de 1860. Lorsqu'il y avait harmonie entre la vieille religion de la Péninsule italique et ses légitimes aspirations à l'indépendance, toutes ses forces sociales tendaient vers un même but, et il ne manqua à l'Italie qu'un peu d'appui extérieur pour arriver aux plus belles destinées. Aujourd'hui que cet appui extérieur ne lui a point fait défaut, d'où viennent les nuages qui planent encore sur son avenir? Du fatal divorce qui s'est opéré entre la religion et la démocratie. A part toute idée religieuse, n'est-ce pas une difficulté énorme pour les patriotes italiens que d'avoir à combattre tout à la fois l'Autriche et le Saint-Siége? Au lieu d'envenimer cette situation, les amis intelligents de ce noble pays ne devraient-ils pas s'efforcer d'y mettre un terme? Autrement, la résistance conduit à la persécution, et la persécution à la dictature. De même, pour revenir à la France, nos publicistes démocrates croient-ils faire les affaires de la liberté, en outrageant, comme ils le font trop souvent, les croyances religieuses? Une nation sans convictions et sans mœurs pourra bien opérer des bouleversements, mais elle sera toujours radicalement incapable de se gouverner elle-même.

Une autre cause d'instabilité, c'est cet esprit de nivellement aveugle, jaloux de toute supériorité sociale, qui est le véritable fléau des démocraties. Ce vice se retrouve à toutes les époques, à partir de la démocratie athénienne, fatiguée de la vertu d'Aristide, jusqu'à la démocratie américaine, où la médiocrité universelle a fini par étouffer jusqu'au germe des hommes supérieurs. A force de s'effrayer de l'aristocratie, on en vient à transformer en *aristocrates*, suivant le langage de 1793 et de 1848, ceux que recommandent les distinctions les plus légitimes, le talent, le crédit, la propriété. On ne voit pas que ces inégalités n'ont rien de commun avec une aristocratie héréditaire, et que, loin de nuire à la liberté, elles forment autant d'arêtes contre le despotisme. « Que peut l'opinion publique » dit M. de Tocqueville (1), « lorsqu'il « n'existe pas vingt personnes qu'un lien « commun rassemble; quand il ne se ren- « contre ni un homme, ni une famille, ni « un corps, ni une classe, ni une associa-

(1) *Démocratie en Amérique*, tome I, chap. 17.

« tion libre, qui puisse représenter ou faire « agir cette opinion? Quand chaque citoyen « également impuissant, également pau- « vre, également isolé, ne peut opposer que « sa faiblesse individuelle à la force orga- « nisée du gouvernement? » S'il en est ainsi, lorsque nos publicistes démocrates se font un malin plaisir de relever les fautes, réelles ou imaginaires, d'un magistrat, d'un grand propriétaire, d'un prince de l'Eglise, lorsqu'ils s'efforcent de détruire peu à peu dans les masses l'habitude du respect, font-ils les affaires de la liberté ou bien celles du despotisme?

Dieu cependant a fait les nations guérissables. Nous ne sommes plus au temps du paganisme romain où, le patriciat une fois vaincu, le peuple tout entier, sauf quelques stoïciens, se prosternait aux pieds des Césars. Les nations chrétiennes ont en elles-mêmes une force qui les préserve de cette décadence irrémédiable. Mais c'est évidemment à condition de ne point méconnaître leur principe de vie, de ne point fouler aux pieds ce sel divin qui conserve l'existence des sociétés. A ce sujet, qu'il nous soit permis de combattre un axiome trop souvent cité, et que M. Guizot vient de reproduire encore dans ses mémoires : *l'Etat*, dit-on, *doit être laïque*. Cette proposition serait parfaitement exacte, si elle voulait dire seulement que, dans nos sociétés modernes privées de l'unité religieuse, l'Etat ne doit point professer une religion exclusive. Mais elle a évidemment une autre portée; elle tend à mettre le clergé en dehors de l'Etat, et, par conséquent, de la société française. Si le clergé n'est plus un corps politique, il n'en fait pas moins partie intégrante de la France. L'Etat est la somme de toutes les forces nationales, où les ecclésiastiques figurent tout aussi bien que les laïques. L'Etat, c'est la magistrature, le clergé, l'armée, la propriété, l'industrie. Aucun élément ne doit dominer les autres, mais aucun non plus ne doit être exclu.

Il serait temps dès lors de renoncer à de vieilles préventions, qui ne sont plus en harmonie avec l'état actuel de la société religieuse. Ces préventions nous les trouvons à regret dans un écrit tout récent de l'élégant publiciste que nous avons déjà cité. M. de Rémusat (1) combat avec raison le *pessimisme politique*, mais c'est bien à tort qu'il veut rejeter en grande partie sur le clergé, sur la religion même, la responsabilité de cette fâcheuse tendance de notre génération.

« On ne peut nier, dit-il, que l'esprit de « l'Eglise, que la religion elle-même, « avouons-le, ne porte guère les fidèles à « voir avec grande confiance les résultats « du génie des temps modernes : ils sont « dus, en général, à un mouvement intel- « lectuel qui date de la Renaissance, et qui « n'est pas né au sein du catholicisme. « Quelque esprit qui le dirige, d'ailleurs, « le travail d'une société en quête des biens « de la terre, fut-ce du meilleur des biens, « la liberté politique, est suspect à la piété « même. Elle peut absoudre, elle peut to- « lérer, elle ne peut guère admirer ni cé- « lébrer des efforts bornés au royaume qui « est de ce monde. »

Ce sont là, il faut en convenir, des accusations bien usées. On sait que les premiers chrétiens étaient dénoncés comme préparant la chute de l'empire par leur détachement des intérêts temporels. Il y a longtemps que les chrétiens ont répondu à ces attaques en se montrant bons magistrats, bons guerriers, bons administrateurs. Y a-t-il eu des cœurs plus dévoués à la France que ceux de Bossuet et de Fénelon? Quant au clergé actuel, nous voyons avec peine un esprit aussi distingué juger de ses sentiments par ceux d'une fraction qui a pu faire beaucoup de bruit sans doute, mais dont les tendances sont désavouées par l'immense majorité de l'épiscopat français. L'*Ami de la Religion* a assez souvent constaté les adhésions non équivoques de nos prélats aux conquêtes légitimes de l'esprit moderne, et notamment aux vrais principes de 1789. En ce qui touche les laïques, il nous serait facile de citer des noms éclatants pour justifier l'union du libéralisme et de l'esprit religieux chez les grandes intelligences de notre époque.

Au lieu de se livrer à de pareilles récriminations, les esprits éclairés doivent tendre à préparer par de généreux efforts le rapprochement des diverses classes de la société. Les préventions contre le clergé, contre la magistrature, contre la propriété, ne peuvent que servir les intérêts de la démagogie; rien de plus opposé au véritable libéralisme que ce dénigrement des supériorités sociales. A la suite de la crise de 1848, lorsque la France se sentit sur le

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er août 1860.

bord de l'abîme, elle comprit instinctivement qu'elle devait faire appel à toutes ses forces, et il y eut une époque d'apaisement et de réconciliation, d'où est sortie la liberté de l'enseignement. En Belgique, nous voyons aujourd'hui tous les partis faire trève à leurs querelles pour se rallier aux institutions nationales qui ont survécu aux convulsions démocratiques de l'Europe. Nous, dont les mœurs et les lois sont si rapprochées de celles de nos voisins, n'aurions-nous rien à espérer, pour notre avenir, de la coalition pacifique de tous les hommes de bien?

E. Bonnier.

BULLETIN POLITIQUE

25 août

Les affaires d'Italie et de Syrie ont été l'objet d'intéressantes explications à la Chambre des communes.

En ce qui concerne l'Italie, un membre a demandé à lord Palmerston s'il est vrai, comme le bruit en a été répandu, que le gouvernement autrichien ait signifié au cabinet d Turin qu'il considérerait le débarquement de Garibaldi dans les Etats napolitains comme un *casus belli* entre l'Autriche et l'Italie du nord, et s'il est exact que l'Autriche ait promis ou offert au roi de Naples de le soutenir contre les tentatives de la révolution par une intervention armée? — La question était nettement posée; le premier ministre a répondu que l'Autriche ne s'était point engagée à intervenir dans les événements de la Péninsule, et qu'elle n'avait nulle intention de le faire, tant que ses frontières ne seraient pas menacées. Jusqu'à cette limite, elle accepte la politique de non-intervention.

Pour la Syrie, c'est M. Kinglake qui a interrogé le cabinet, et il l'a fait dans des termes où se retrouve toute l'amertume passionnée qui a marqué ses fameuses interpellations sur la Savoie. M. Kinglake désirerait que le commissaire britannique recherchât l'origine des troubles du Liban; pour lui, il est convaincu que si lord Dufferin se livrait à quelques investigations à cet égard, il découvrirait qu'un grand nombre de fusils employés par les Maronites portaient la marque d'une grande puissance européenne; et qu'il se publiait à Beyrouth un journal arabe, imprimé dans la capitale d'une grande puissance où rien ne s'imprime sans la connaissance du gouvernement, qui avait pour mission d'exciter les Maronites contre les Druses et contre les Anglais, représentés comme les amis des Druses.

Lord Palmerston a sagement répliqué qu'au lieu de rechercher les causes plus ou moins directes des troubles du Liban, il valait mieux aviser aux moyens d'en prévenir le retour. L'Angleterre agit dans ce but conjointement avec la France, l'Autriche et la Russie, et « la France, par l'attitude qu'elle a prise en présence de ces troubles, a prouvé qu'elle était sincère. »

M. Kinglake ne pouvait pas oublier la Savoie. Il a protesté une fois de plus contre l'annexion, en exprimant l'espoir que l'Angleterre ne la reconnaîtrait pas par un acte officiel.

Lord Palmerston a été moins net sur ce point que sur les précédents. Il croit qu'en présence des circonstances qui ont entouré l'annexion de la Savoie, le devoir des puissances est de prendre des précautions pour l'avenir; mais il espère que le gouvernement français terminera le différend de manière à sauvegarder complétement la neutralité et la sécurité de la Savoie.

On est encore sans nouvelles certaines de Garibaldi. Sir E. James ayant demandé à lord Palmerston si le gouvernement avait été officiellement informé du débarquement de Garibaldi et de la prise de Reggio, le premier ministre a répondu qu'il manquait d'informations officielles à cet égard.

Suivant une correspondance adressée de Messine à la *Presse*, c'est dans la nuit du 18 au 19 que le débarquement aurait été opéré, avec deux vapeurs, le *Franklin* et le *Pavia*, ayant ensemble à bord une force de trois mille hommes. Une autre expédition devait être tentée dans la nuit du 19, sous la conduite des deux principaux lieutenants de Garibaldi, Medici et Cosenz.

Le bruit d'un voyage de la reine Victoria à Berlin est démenti par des correspondances de cette capitale. La Reine se rendrait

seulement à Cobourg, où elle arriverait vers le 15 septembre, et où elle rencontrerait sa fille. Quant à une entrevue de la Reine et de l'empereur d'Autriche, les correspondances dont nous parlons n'y ajoutent aucune foi.

La *Gazette de Cologne* se dit autorisée à déclarer que le prince Frédéric-Charles de Prusse est complétement étranger à la publication du Mémoire militaire publié récemment à Francfort sur la manière de combattre le soldat français.

Nous complétons les renseignements que nous avons donnés ces jours passés sur le résultat des élections municipales.

Un fait digne de remarque s'est produit à Vesoul. Le maire, M. Frin, bien que ne s'étant pas présenté, a été élu spontanément par la population.

Il n'en a pas été de même à Tulle, où tous les candidats de l'administration ont été nommés, à l'exception de M. Brugère, maire, et de M. Fage, adjoint, portés cependant en tête de la liste officielle.

Nous avons dit qu'à Marseille la liste administrative avait entièrement passé, malgré une abstention considérable. Une correspondance adressée de cette ville au *Progrès* de Lyon attribue cette abstention à l'impossibilité où s'est trouvée l'opposition d'obtenir en temps utile le récépissé du dépôt de sa liste au parquet, à cause de l'absence de la signature de plusieurs candidats.

A propos de l'abstention qui, sur beaucoup de points, a rendu nuls ou incomplets les résultats du scrutin, le *Journal des Débats* dit avec beaucoup de sens : « Il est beau de déclamer contre l'ancien régime et la barbarie du moyen âge ; c'est un plaisir que tout bon Français de 89 se passe de temps à autre. Il y a cependant une chose que nous pourrions envier à ce moyen âge si barbare : ce sont ses maires et ses échevins ; c'est l'ardeur que mettait le plus humble citoyen à porter son vote à la maison de ville pour la défense de droits qu'il savait efficaces. »

Un décret inséré au *Moniteur* déclare d'utilité publique l'établissement de la section du chemin de fer de Toulon à Nice comprise entre le Var et Nice.

26 *août*

Le bruit s'était répandu depuis quelques jours que l'Empereur devait prononcer un discours politique à Lyon. Nous trouvons aujourd'hui dans le *Moniteur* la réponse que l'Empereur a faite à l'allocution du président de la Chambre de commerce de cette ville. Le chef de l'Etat s'y proclame « uniquement préoccupé des intérêts généraux du pays ; » il ajoute que « les injustes défiances excitées hors de ces frontières, comme les alarmes exagérées des intérêts égoïstes à l'intérieur, le trouvent insensible, » que « rien ne le fera dévier de la voie de modération et de justice qu'il a suivie jusqu'à ce jour, » et il termine en déclarant qu'on peut se « livrer avec confiance aux travaux de la paix. »

Une dépêche de Saint-Pétersbourg annonce qu'un grand banquet a été donné à la cour, le 18 août, en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de l'empereur d'Autriche. L'ambassadeur de François-Joseph assistait au banquet, à la fin duquel le czar a porté en ces termes la santé de l'empereur d'Autriche : « Je porte un toast en « l'honneur de mon cher frère l'empereur « d'Autriche. »

Le télégraphe nous transmet de Naples et de Turin des informations à peu près concordantes sur l'attaque de Reggio par les forces garibaldiennes. C'est le 21 août que le combat a eu lieu ; à la suite d'une lutte qui paraît avoir été vive, les troupes napolitaines se sont renfermées dans le fort. La dépêche de Naples ajoute que le combat a recommencé le lendemain matin, sans en faire connaître l'issue. Celle de Turin se termine en annonçant que Cosenz a franchi le détroit à Fiumicino, amenant avec lui d'importants renforts à l'insurrection.

Quand nous disons l'*insurrection*, c'est une façon de parler, car il n'y a d'insurrection ni à Naples, ni dans les provinces. C'est une véritable conquête qu'entreprend Garibaldi, en envahissant un pays où nul mouvement national ne l'a appelé.

A Naples, le comité révolutionnaire cherche à provoquer une émeute ; deux fois déjà

cette tentative a été faite sans que la population ait répondu à l'appel des meneurs. Le gouvernement, de son côté, continue énergiquement les préparatifs de défense.

L'Indépendance belge, revenant sur une nouvelle qu'elle avait donnée et qui n'avait rencontré que des incrédules, croit pouvoir affirmer aujourd'hui d'une manière absolue que des bersagliari ont été embarqués à Gênes sur deux bâtiments sardes, et sont partis pour les eaux de Naples, avec la mission de prendre pied dans cette capitale dès qu'un incident favorable leur permettra de le faire, et de substituer une occupation *régulière* à la conquête garibaldienne. Il nous semble que l'un vaut l'autre; mais nous aimons mieux douter de la nouvelle.

La *Nazione* de Florence annonce que le gouvernement napolitain a protesté contre la proclamation du Statut sarde en Sicile et contre la prestation du serment de fidélité au roi Victor-Emmanuel demandée à tous les fonctionnaires de l'île.

Les craintes que l'on avait conçues sur le naissance de désordres dans les provinces européennes de la Turquie commencent à se trouver justifiées dans une certaine mesure. Une dépêche de Trieste annonce, d'après des lettres de Raguse, qu'une lutte sanglante a eu lieu à Gasko dans l'Herzegowine. Les musulmans, se jetant sur les chrétiens, les ont massacrés, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, sans que le pacha turc ait su prévenir ou réprimer ces attentats.

27 *août*

Des dépêches de Turin, et qui par conséquent méritent confirmation, annoncent la capitulation du fort de Reggio devant Garibaldi.

D'après le journal piémontais la *Nation*, dont nous ne donnons également que sous toute réserve les renseignements authentiques, une insurrection garibaldienne serait maîtresse de la ville de Potenza. Quatre cents gendarmes, *ayant eu la velléité*, dit ce journal, *de s'opposer à l'imposante volonté du peuple*, se seraient enfuis après un combat assez court; et un gouvernement provisoire aurait été installé pour proclamer d'accord avec Garibaldi, l'annexion de Potenza au royaume d'Italie sous le sceptre du roi Victor-Emmanuel. Heureux habitants de Potenza!

Il paraîtrait, d'après une autre correspondance, que le chef de l'insurrection serait l'intendant de la province, nommé depuis la Constitution. Nous le croirions sans peine.

D'un autre côté, les nouvelles qui arrivent de Naples, assurent que le Roi a concentré ses meilleures troupes autour de la capitale, et qu'il est décidé à faire la plus énergique résistance.

Pendant ce temps-là, le Piémont est fidèle à la politique qu'il a constamment suivie dans tous ces événements; ses relations avec la cour ou le cabinet de Palerme sont, à en croire le *Siècle*, des plus cordiales; il ne cesse pas d'envoyer ou de laisser partir des volontaires pour aller grossir les bandes de son forban : et on prétend même que le prince de Carignan s'apprête à aller bientôt donner à Naples le deuxième acte de la comédie dont il vient de jouer le premier à *Florence*. Quand on ajoute à cela que le Piémont, il y a un mois à peine, endormait François II par de fausses promesses d'alliance, qu'il le poussait, dans la perspective de son amitié, à renvoyer ses fonctionnaires les plus sûrs, à exiler ses généraux, ses amis les plus dévoués, et qu'aujourd'hui il se dispose à hériter de ses dépouilles, on ne sait de quel nom caractériser une pareille conduite.

La *Perseveranza* de Milan constate le mécontentement qui règne de plus en plus dans la population contre le Piémont; elle avoue même que plusieurs personnes ont fait des démonstrations en l'honneur de l'empereur d'Autriche, et qu'il s'en est suivi un échange de cris et de menaces.

Les prouesses de Garibaldi, jointes à l'avidité piémontaise, n'ont pas le seul inconvénient de bouleverser l'Italie : elles multiplient en Europe les germes de défiance et de division qui y couvent de toutes parts.

Il n'est bruit, au-delà du Rhin, que de réunions de souverains. On dit que l'empereur François-Joseph se rencontrera à Darmstadt avec plusieurs têtes couronnées et notamment avec le roi des Belges ;

qu'il fera, de plus, à Cobourg, une visite à la reine Victoria ; qu'il aura enfin une entrevue avec le Prince-Régent et l'empereur de Russie.

Cette dernière nouvelle paraît prendre de jour en jour une plus grande consistance. On avait primitivement indiqué Varsovie comme étant le lieu choisi par les souverains ; nous croyons que, si cet événement se réalise, il se passera plutôt dans une des villes de la frontière de Prusse.

Toutes les correspondances constatent la sensation qu'a produite à Saint-Pétersbourg la réunion opérée récemment des deux régiments *Empereur d'Autriche et Roi de Prusse* en une seule brigade.

Le dernier discours de lord Palmerston, les expressions dont il s'est servi pour parler de l'annexion de la Savoie et de Nice à la France et des négociations qui l'ont précédée, ne contribueront pas, il faut le reconnaître, à remettre le calme dans l'Europe.

Les nouvelles d'Orient sont toujours mauvaises. Les assassinats, les massacres et les incendies désolent la Turquie d'Europe et révèlent la surexcitation croissante du fanatisme musulman.

L'*Indépendance belge* croit pouvoir assurer que l'ambassadeur de la Porte à Paris, excipant d'un manque d'instruction de la part de son gouvernement, a refusé de signer la convention formant le complément des protocoles qui ont réglé l'intervention européenne en Syrie, et que lord Cowley a déclaré qu'il n'y apposerait sa signature qu'après celle du représentant du Sultan.

Il nous arrive de bonnes nouvelles de Chine. Une brigade française s'est emparée de la presqu'île de Che-Fooy. L'armée faisait ses préparatifs pour marcher sur Peï-ho.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Marseille, 26 août.

Le courrier direct de la Chine, annonce que le 8 juin, la brigade française composée des 101e et 102e de ligne, ainsi que du 2e bataillon de chasseurs à pied s'est emparée de la presqu'île de Che-Foon. Les généraux Jamin et Collineau, et le contre amiral Protet dirigeaient l'opération. Les Chinois se sont enfuis.

Aussitôt que les troupes d'infanterie de marine et le matériel seront arrivés on marchera vers Peï-ho.

Turin, 26 août.

On a reçu à Gênes, le 26, des nouvelles de Palerme du 23, qui annoncent que le fort de Reggio a capitulé le 21. La garnison sort seulement avec les fusils et bagages personnels. Après un court combat, les garibaldiens ont occupé la ville San-Giovani. Deux brigades napolitaines, Melandez et Briganti, se sont rendues à discrétion à Cosenz.

Les garibaldiens sont maîtres de leur artillerie, de leurs armes, etc., et du fort del Pizzo.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

On lit dans le *Moniteur* :

Dijon, 24 août.

L'Empereur et l'Impératrice ont visité ce matin les salles d'asile.

A une heure, Leurs Majestés sont parties pour Lyon. Sur tout le parcours, de la préfecture à la gare, elles ont trouvé l'accueil le plus enthousiaste.

A Châlons, à Mâcon, ont eu lieu les réceptions des autorités du département de Saône-et-Loire. Toutes les populations des campagnes s'étaient donné rendez-vous pour saluer de leurs acclamations le passage de Leurs Majestés.

Lyon, 6 heures.

L'Empereur et l'Impératrice viennent d'arriver et sont reçus à la gare par les premières autorités de la ville de Lyon.

Leurs Majestés montent en voiture et se rendent à l'hôtel de ville au milieu d'un concours immense des populations ouvrières qui saluent chaleureusement leur bienvenue.

Dans la rue Impériale toutes les grandes et nouvelles maisons sont pavoisées à tous les étages, des illuminations sont préparées, l'accueil est des plus enthousiastes.

Une foule énorme s'est portée sur les places du Théâtre et des Terreaux, qui font face à l'hôtel de ville. Leurs Majestés se mettent au balcon pour remercier la population lyonnaise qui les acclame, et elles sont saluées par les cris répétés de *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !*

La ville de Lyon présente un aspect splendide. L'Empereur et l'Impératrice sont l'objet d'une véritable ovation.

On nous écrit de Lyon :

Aujourd'hui, à une heure, l'Empereur et l'Impératrice, accompagnés de S. Exc. le maréchal comte de Castellane et de M. Vaïsse, sénateur, sont allés en grand cortége recevoir au palais des Arts toutes les autorités du département.

Leurs Majestés se sont rendues ensuite au palais du Commerce pour présider à son inauguration. Elles ont été reçues par M. Brosset, prési-

dent de la Chambre de commerce, qui, au nom de ses collègues, a adressé à l'Empereur l'allocution suivante :

« Sire, Madame,

« En daignant visiter ce palais, Vos Majestés donnent une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elles portent à notre commerce et à notre industrie. Elles nous fournissent une précieuse occasion de mettre à leurs pieds l'hommage de notre dévouement et de notre reconnaissance pour tous les bienfaits dont la France leur est redevable. Cette journée comptera parmi les plus mémorables de l'histoire lyonnaise.

Sire, au nombre et au premier rang de ces bienfaits nous plaçons le Traité de commerce récemment conclu avec l'Angleterre, et nous sommes d'autant plus heureux de glorifier devant Votre Majesté cet acte mémorable de votre règne, que la Chambre de commerce de Lyon, organe vigilant des intérêts qui lui sont confiés, recommandait depuis bien des années une modification libérale de nos lois de douanes, comme le meilleur moyen de faire progresser le commerce et l'industrie.

« Des difficultés sérieuses s'opposaient à l'accomplissement de nos vœux, Votre Majesté les a vaincues ; elle a eu confiance dans la valeur de l'industrie française. Grâces vous en soient rendues, Sire. Une nouvelle gloire en rejaillira sur la France; car, de même que les soldats de votre armée ont répondu à l'appel de Votre Majesté par de glorieuses victoires, de même les soldats de l'industrie vont cueillir de nouveaux et pacifiques lauriers dans la lutte qui leur est ouverte.

« Madame,

« L'insigne faveur que Votre Majesté nous fait en assistant à cette fête industrielle acquerra un nouveau prix si Votre Majesté daigne accepter, comme souvenir de son voyage à Lyon, quelques tissus de soie choisis parmi ceux qui nous ont paru le plus dignes de lui être offerts.

« Les étoffes de Lyon, dont la réputation est universelle, acquerront un haut degré de faveur lorsque le monde saura que votre Majesté, reine de l'élégance et du bon goût, a daigné distinguer celles que nous prenons la liberté de lui offrir.

« Sire, Madame,

« Daignez accueillir les vœux que nous adressons au ciel pour qu'il accorde de longs jours à Vos Majestés et pour la conservation du Prince Impérial.

« *Vive l'Empereur !*

« *Vive l'Impératrice !*

« *Vive le Prince Impérial !* »

L'Empereur a répondu :

« Je vous remercie de la manière dont vous « appréciez mes efforts pour augmenter la prospérité de la France. Uniquement préoccupé « des intérêts généraux du pays, je dédaigne « tout ce qui peut porter obstacle à leur développement. Aussi, les injustes défiances excitées « hors de ces frontières, comme les alarmes « exagérées des intérêts égoïstes à l'intérieur, « me trouvent insensible. Rien ne me fera dévier de la voie de modération et de justice « que j'ai suivie jusqu'à ce jour et qui maintient la France au degré de grandeur et de « prospérité que la Providence lui a assigné « dans le monde. Livrez-vous donc avec confiance aux travaux de la paix; nos destinées « sont entre nos mains. La France donne en « Europe l'impulsion de toutes les idées grandes et généreuses; elle ne subit l'influence des « mauvaises que quand elle dégénère, et croyez « qu'avec l'assistance de Dieu, elle ne dégénérera pas sous ma dynastie. »

Ces nobles paroles ont été accueillies avec un chaleureux enthousiasme par l'assistance entière, représentant l'élite du monde industriel de la ville de Lyon, et, lorsque ensuite l'Empereur a décoré de sa main les représentants les plus éminents de l'intelligence comme du travail, il a été facile de reconnaître, aux applaudissements unanimes qui ont éclaté, combien le sentiment public s'associait à ces choix.

Après cette solennité, Leurs Majestés sont montées dans les galeries supérieures du palais, où elles ont trouvé une exposition de tissus de soie et de mousseline préparée par la Chambre de commerce de Lyon et la Chambre consultative de Tarare : les plus beaux de ces tissus ont été, selon tradition, offerts par les deux Chambres à S. M. l'Impératrice. Leurs Majestés ont examiné ensuite longuement et avec une attention qui a touché vivement les chefs de métiers et les spectateurs les dix ateliers de soieries disposés pour reproduire dans tous leurs détails les procédés des divers fabricants.

Du palais du Commerce, *Leurs Majestés* ont été visiter l'Hôtel-Dieu qui est le principal hospice, puis elles ont parcouru la ville en différents sens pour se rendre compte des travaux en cours d'exécution, et elles sont enfin rentrées à leur résidence, après avoir traversé le nouveau parc de la Tête-d'Or.

Ce soir, un grand bal est donné à l'Hôtel-de-Ville.

Comme hier, les rues et les maisons sont pavoisées ; une foule immense stationne dans les rues, sur les places, aux abords de la résidence impériale; les acclamations ne cessent de retentir. Lyon continue sa magnifique réception de la veille.

On nous écrit de Lyon :

Aujourd'hui 26 l'Empereur et l'Impératrice ont entendu la messe à Notre-Dame-de-Fourvières, et à deux heures et demie, après la revue passée sur la place Bellecour, Leurs Majestés se sont rendues à la Croix-Rousse pour visiter un atelier.

Au milieu de ces populations tout ouvrières, Leurs Majestés ont reçu l'accueil le plus chaleureux.

De là, l'Empereur et l'Impératrice se sont rendus au camp de Sathonay et sont rentrés à cinq heures par la route militaire et les quais de la Saône.

Ce soir, grand dîner à l'hôtel de ville et feu d'artifice tiré sur les hauteurs de Fourvières.

Le temps continue à être magnifique, et toutes

les populations des campagnes se sont donné rendez-vous à Lyon pour acclamer les augustes visiteurs.

Nous publions la traduction et le texte de la lettre que le Souverain-Pontife a adressée à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, à l'occasion de son récent ouvrage sur la *Souveraineté pontificale*.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Au milieu des sollicitudes si graves que fait peser sur Nous, en ces temps de calamités et de douleur, la charge de tout le Peuple Chrétien, il ne peut arriver à Notre cœur rien de plus doux que de voir Nos Vénérables Frères les Evêques se tenir, au fort de la tempête, debout comme un mur d'airain, pour protéger la Maison d'Israël, et se montrer si vigilants et si fermes pour repousser sans relâche les attaques des ennemis de l'Eglise. Cette consolation, Vos travaux et Vos luttes nous l'ont apportée, Vénérable Frère, alors qu'après avoir été un si intrépide défenseur de l'autorité et des droits de ce Saint-Siége et de la discipline de l'Eglise, Vous avez publié sur Notre Pouvoir temporel et la Souveraineté Pontificale des écrits si pleins de vérité et de lumière, que, parmi tous ceux qui, en ce même temps, se sont dévoués à cette laborieuse tâche, nul ne paraît devoir Vous être comparé. Aussi avons-Nous reçu avec un vrai bonheur l'ouvrage que Vous venez d'écrire, et qui a paru le mois dernier, sur la Souveraineté Pontificale. A Vous donc qui, dans ces combats, avez recueilli par toute l'Eglise une immortelle et si grande gloire, Nous rendons encore une fois Nos sincères et vives actions de grâces. Ne cessons pas de prier avec instance le Dieu très-bon et très-grand pour qu'il brise l'orgueil de ses ennemis, confonde leurs conseils et daigne accorder à son Eglise et au Saint-Siége un prompt et éclatant triomphe. Et Vous, Vénérable Frère, Nous Vous embrassons dans le Seigneur Jésus-Christ avec une très-particulière affection, Lui demandant pour Vous de tous Nos vœux, avec la santé du corps, toutes les prospérités de l'âme. Comme gage de ces sentiments, recevez la Bénédiction Apostolique, que Nous prenons dans le plus profond de Notre cœur, pour Vous la donner avec amour, à Vous, Vénérable Frère, à tout le Clergé et à tous les Fidèles de Votre Eglise d'Orléans.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 27 juin de l'an 1860, de Notre Pontificat le quinzième.

PIE IX, Pape.

Venerabilis Frater, salutem et Apostolicam Benedictionem. Nihil jucundius Nobis contingere potest, in ea quam gerimus misero hoc et luctuoso tempore totius christiani populi gravissima sollicitudine, quam intelligere Venerabiles Fratres Episcopos, tempestate sæviente, quasi in murum æreum stare pro domo Israel, seque attentos ac vigiles in retundenda hostium Ecclesiæ pravitate jugiter exhibere. Hoc igitur solatium attulerunt Nobis studia et contentiones Tuæ, Venerabilis Frater, qui strenue pro sanctæ hujus Sedis juribus et auctoritate ac pro Ecclesiæ disciplina dimicatus, tam vera tamque præclara de civili Nostro ejusdemque Sedis Apostolicæ Principatu scripsisti, ut nullus qui hac Nostra ætate in hujusmodi spartam incubuit, videatur cum Te comparandus. Opus itaque quod de civili ipso Principatu Nostro mox exarasti ac typis superiore mense in lucem publicam edidisti perlibenti prorsus animo accepimus, Tibique propterea, qui tantam hac in re et immortalem ubique adeptus es laudem multas Nos denuo agimus et habemus gratias. Deum Optimum Maximum enixe precari ne desistamus, ut hostium Nostrorum elidat superbiam ac consilia disperdat, atque ut Ecclesiæ suæ Sanctæque huic Sedi splendidum cito tribuat triumphum. Te interim, Venerabilis Frater, præcipua in Domino Jesu-Christo charitate complectimur, atque omnem animi et corporis prosperitatem ipsi Tibi ab Eo summis precamur votis. Hujus auspicem habeas Apostolicam Benedictionem, quam ex imo corde depromptam ipsi Tibi, Venerabilis Frater, atque omni Tuæ istius Ecclesiæ Clero ac Populo peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S.-Petrum, die 27 junii 1860.
Pontificatus Nostri anno xv.

PIUS PP. IX.

Les enrôlements et départs de volontaires pour la Sicile sont à l'ordre du jour. Il est tout naturel que cette question intéresse au plus haut degré l'Italie qui se trouve ainsi exposée à voir une partie de ses Etats s'agrandir ou disparaître. Il n'est pas étonnant non plus qu'elle préoccupe l'Europe, qui se montre pourtant bien discrète et bien patiente, en face de cette étrange violation du droit public.

Il règne toujours à Gênes une agitation

fiévreuse. Plusieurs réunions viennent d'y avoir lieu pour signer une nouvelle adresse à Garibaldi, et lui prouver que s'il ne possède pas la confiance illimitée du ministère piémontais, il peut au moins compter sur les sympathies et l'appui des sujets de Victor-Emmanuel. Les présidents de ces bruyants meetings appartiennent tous à la Société de la *Nation armée*. A son retour de Sicile, Brusco, l'un des vice-présidents, a été reçu par le ministre de l'intérieur auquel il a remis plusieurs dépêches et une lettre particulière du prodictateur de Sicile. Le *Siècle* en conclut que les relations du gouvernement de Palerme avec celui de Turin sont excellentes. Nous croyons que le but et les moyens sont les mêmes; il n'y a au fond de divergence et d'antipathie que sur les questions de temps et de personnes.

Quel rôle jouera la France dans le cas d'une conflagration générale en Italie? Voilà toujours le grand sujet des préoccupations à Turin. Les espérances qu'on fondait sur son intervention sont loin d'être évanouies, mais elles ne sont plus aussi vives. Laissons au correspondant du *Journal des Débats* le soin de nous faire connaître les bruits qui circulent à ce sujet :

En ce qui concerne la Lombardie et les territoires compris au traité de Zurich, le gouvernement français est bien décidé à les garantir en tout état de cause, et quoi qu'il arrive; mais au delà il conserve sa liberté d'action tout entière. On va jusqu'à dire que la France aurait offert d'occuper le Piémont et la Lombardie, et de laisser notre gouvernement agir avec toutes ses forces dans l'Italie méridionale, à ses risques et périls. C'est en vue de cette occupation qu'on préparerait des logements et même des rations à Coni, à Suze et dans d'autres places. Mais vous comprenez que ces bruits ne peuvent être mentionnés qu'avec une réserve extrême.

Le gouvernement piémontais frappe avec une égale rigueur les organes mazziniens et religieux, sans doute parce qu'ils lui reprochent trop vivement, les uns de ne pas faire assez, les autres de faire trop. L'*Unita italiana* et le *Cattolico* de Gênes viennent encore d'être saisis.

Une dépêche télégraphique annonce que Farini et de La Roca, envoyés par Victor-Emmanuel pour féliciter l'Empereur pendant son excursion en Savoie, sont arrivés dimanche matin à Chambéry Quelques feuilles ont voulu donner à ce voyage la portée de la fameuse entrevue de Plombières; c'était trop. D'autres correspondants ont assuré qu'on ne s'y propose que de complimenter l'Empereur; c'était trop peu. Nous croyons, avec le *Journal des Débats*, que la politique ne sera pas étrangère à l'entrevue de Chambéry.

M. Farini, dit le correspondant de cette feuille, est une des têtes politiques du ministère; son influence sur les événements d'Italie a été peut-être aussi grande que celle de M. de Cavour, bien qu'elle ait moins d'éclat. Il est probable qu'il parviendra à aplanir je ne puis dire les difficultés, ce serait aller trop loin, mais à effacer les divergences de vues qui peuvent exister entre les deux gouvernements. La confiance en la France est telle ici que le moindre nuage dans les relations avec nos alliés inquiète plus l'opinion que ne le ferait une coalition de l'Europe entière.

Les Vénitiens ne peuvent rester indifférents aux succès de Garibaldi. Mais que peuvent-ils espérer en face de l'union de l'Autriche et de la Prusse et des immenses armements qui se font sous leurs yeux? A Venise, à Padoue, à Vicence, on augmente les garnisons d'une manière formidable. Les travaux stratégiques se poursuivent à Peschiera, Vérone et Mantoue. On remplit de nombreux approvisionnements tous les forts qui défendent le littoral du lac de Garde.

Au commencement de la guerre d'Italie, Venise croyait à un prochain affranchissement. Après la paix de Villafranca, elle pouvait du moins compter sur un régime plus libéral et une active participation aux affaires de l'Italie. Aujourd'hui que Garibaldi et les unitaires veulent tenter un suprême effort pour l'arracher à la domination germanique, elle n'a jamais été aussi éloignée de son affranchissement. On écrit à la *Patrie* :

Venise, dont la population, d'après le dernier recensement, avait 128,000 habitants, n'en contient pas aujourd'hui 60,000. Bien que la saison soit très-favorable pour les bains, tous les établissements, hôtels et cafés, sont déserts. Les théâtres, au nombre de sept, sont fermés, à l'exception de la petite salle Malibran, où la direction est obligée de réunir, dans la même soirée, la comédie vénitienne, l'opéra et le ballet. Malgré la variété et l'attrait de ce programme, si l'administration ne donnait pas les représentations de jour, pour éviter les frais d'éclairage, les recettes ne suffiraient pas pour payer les artistes.

Les succès extraordinaires de Garibaldi en Sicile ont fanatisé ici tous les esprits. Jamais l'opposition à l'administration autrichienne n'a été plus audacieuse et plus violente; l'argent abonde dans les caisses des comités secrets. Les nombreux volontaires qui s'enrôlent pour la Sicile surmontent avec une facilité merveilleuse tous les obstacles pour franchir la frontière. Sur

les vingt-cinq mille volontaires qui sont accourus pour suivre la fortune de Garibaldi, on compte déjà plus de quatre mille six cents Vénitiens, et ce nombre augmente chaque jour.

La semaine dernière on a célébré ici la fête de l'empereur d'Autriche. Aux cérémonies religieuses comme aux réceptions officielles, partout on a remarqué l'absence des Vénitiens.

L'arsenal, qui entretenait autrefois un si grand nombre d'ouvriers, ce qui répandait l'aisance et le bien être dans les classes populaires, est aujourd'hui complétement abandonné. On ne voit pas un seul vaisseau en réparation ou en construction; les magasins d'approvisionnement, si riches naguère en matériel, sont dégarnis.

Nous ne pouvons approuver l'attitude de l'Autriche à l'égard de Venise. Au lieu de chercher à calmer l'irritation des Italiens en favorisant le commerce et les arts, en adoptant un régime intérieur moins rigoureux, elle n'a su que dépouiller Venise au profit de Trieste et rendre sa domination plus pesante. L'ancienne reine des mers, le brillant boulevard du commerce européen, n'est plus aujourd'hui qu'une vaste citadelle hérissée de canons et de soldats.

Les dépêches de l'Italie méridionale nous apprennent que les débarquements continuaient en Calabre. Garibaldi avait investi la citadelle de Reggio.

Une dépêche de Vial, commandant à Reggio, arrivée à Naples, annonce que Reggio, attaqué par les troupes de Bixio et de Medici, est tombé entre les mains des insurgés, après sept heures de combat. Vial accuse de trahison la marine royale, et demande à être remplacé.

Les troupes napolitaines se concentrent à Monteleone; c'est là que Bosco semble se disposer à attendre Garibaldi avec 30 mille hommes. Cette position stratégique est des plus fortes. Monteleone se trouve dans un défilé fermé d'un côté par la mer, de l'autre, par la chaîne des Apennins. C'est un passage très-étroit, facile à défendre, difficile à attaquer.

Le correspondant de Naples du *Journal des Débats* nous apporte un curieux détail sur la physionomie de la ville.

Je goûtais délicieusement une glace, par une chaleur de 37 degrés, au café d'Europe, où est le rendez-vous des ardents. Tout à coup, au milieu des bavardages matamores et des bruits des verres et des cuillers, nous entendons un coup de fusil devant le palais royal. En moins d'une seconde, le café était vide de Napolitains, et glaces, petites assiettes, tasses et verres restent à se morfondre de honte dans l'absence de dégustateurs. Les portes cochères se fermaient à la hâte et cachaient les plus héroïques; les petites voitures filaient comme des fusées, se bousculant et bousculant. Un lieutenant-colonel de la garde royale s'avança alors pour expliquer que ce coup était fortuit et bien intentionné. « Ah! monsieur le colonel, s'écrie un audacieux, nous vous recommandons à vous. Nous sommes tous frères maintenant. — Oh! Monsieur, je le sais bien, je le sais bien! » répondit le colonel. Et je ne sais lequel tremblait le plus du peuple ou des soldats.

On parle de la démission de Piola, ministre de la marine en Sicile. C'est lui qui avait dirigé la tentative hardie sur le *Monarca* dans le port de Castellamare. Il est certain qu'on n'a expulsé de Palerme les agents piémontais de la Société nationale, que parce qu'ils voulaient l'annexion immédiate de la Sicile au Piémont.

Depuis le passage du détroit, les événements vont se précipitant dans les Calabres, et c'est là que l'attention publique se porte. La Sicile, quoique étant encore le siége officiel du mouvement garibaldien, ne va plus jouer qu'un rôle secondaire dans la révolution italienne.

P. Lamazou.

Dans sa lettre circulaire relative à la fête du 15 août, Mgr l'évêque de Luçon s'exprime ainsi sur les affaires d'Italie et de Syrie :

L'allégresse et les réjouissances publiques ne peuvent acquitter notre dette envers l'auteur de tout don, quand il lui a plus d'accorder à son peuple quelque nouvelle et insigne faveur. Dieu, qui veut le cœur de l'homme, tient essentiellement à sa reconnaissance. Aussi avec quelle sublime tristesse le divin Sauveur ne se plaint-il pas dans la parabole des lépreux de l'ingratitude du grand nombre! n'en ai-je pas guéri dix, et les autres, où sont-ils? Il ne s'est trouvé que cet étranger pour rendre gloire à Dieu. Saint Bernard nous fait remarquer que ce n'est pas uniquement par justice, mais souvent par miséricorde que le Ciel nous refuse quelquefois ce que nous lui demandons: il ne manque rien à notre prière; et cependant Dieu ne l'exauce pas, uniquement pour ne point nous fournir l'occasion d'une nouvelle ingratitude.

Serait-il téméraire de penser que telle pourrait être la cause de la persévérance et de l'aggravation des maux inouïs qui, malgré de ferventes prières, continuent d'affliger si profondément l'Eglise tout entière. Elle n'a plus seulement à gémir des angoisses de son auguste chef, des périls imminents qui mencent de plus en plus la molleste, mais indispensable indépendance du Saint-Père au milieu des na-

tions. Ce n'est plus seulement en Italie que l'esprit d'impiété et d'anarchie fait couler le sang, dépouille les églises et les monastères, et jette dans les prisons les plus illustres prélats, aussi bien que les simples fidèles. Dans la Syrie, le sang chrétien coule à flots. Encouragé sans doute par les guerres fratricides et les pillages sacriléges du centre de l'Europe, l'irréconciliable ennemi du nom chrétien, l'Islamisme massacre ou laisse immoler tous ceux qui appartiennent à Jésus-Christ par le saint baptême.

La France, obéissant à ses glorieuses traditions et aux inspirations de sa foi, vient enfin de triompher des entraves diplomatiques. Ses invincibles légions volent sur des ailes de feu au secours de nos frères de Syrie et à la sécurité des Lieux-Saints. Suivons-les par la pensée, ainsi que les dignes compagnons d'armes qui les ont précédées, jusqu'aux deux extrémités de l'Orient. Empressons nous surtout d'assurer leur prompte victoire et le soulagement de ceux qui ont échappé à la mort, par le concours de nos prières et de généreuses offrandes. Déposons nos vœux ardents entre les mains de celle que l'Eglise nomme le Secours des chrétiens. En lui recommandant, le jour anniversaire de son couronnement dans le ciel, tous ceux qui sont, à ce titre, ses enfants, ne nous lassons pas de prier tout spécialement pour le Père bien-aimé des fidèles. Puisse enfin l'Europe trouver dans sa sagesse et sa puissance un moyen efficace de sauvegarder et la personne sacrée, et tous les droits temporels du Saint-Père ! Que du moins elle laisse aussi sur ce point à la France pleine liberté d'obéir à ses glorieuses traditions et à ses pieux instincts. Nous pouvons dire, à l'exemple du prophète : Comprenez maintenant, ô Rois, les leçons du passé et du présent ; hâtez-vous d'en profiter pendant que vous le pouvez encore.

Mgr l'évêque d'Alger a prescrit à son tour une quête pour les chrétiens de Syrie. On remarquera dans sa circulaire l'hommage qu'il rend à la noble conduite d'Abd-el-Kader :

Parmi ces scènes de carnage et de deuil, une chose console la foi, c'est la certitude que le plus grand nombre des victimes est tombé avec cette fermeté des martyrs, dont la religion est tout le crime, et la gloire d'en haut, la récompense immédiate. L'humanité n'a pas été dépourvue non plus de tout allégement à ses douleurs. Nous ne parlerons pas du dévouement admirable de nos prêtres, de nos religieux, Jésuites, Lazaristes et de nos Filles de la charité ; l'héroïsme est pour ces saintes familles une vertu domestique et tellement ordinaire qu'on ne songe pas même à les en louer. Mais, un homme s'est rencontré là dont l'éloge se trouve aujourd'hui dans toutes les bouches et que la plume de votre évêque est heureuse de retracer, parce que nous aimons à rendre justice à tous, et plus encore à ceux qui furent ses ennemis qu'à nos amis. Abd-el-Kader, que les hommes et les temps sont changés ! Abd-el-Kader, qui a tenu si longtemps en suspens, dans l'Algérie, la victoire définitive de nos armes, et dont l'épée a creusé à nos soldats des tombes si nombreuses, a payé noblement la dette de sa délivrance, en prenant sous sa protection, en appelant sous ses tentes, et en nourrissant de son pain des milliers de chrétiens, sauvés, au péril de ses jours, de la fureur de ses coreligionnaires. Noble résultat de ses longs rapports avec la France chrétienne et sincère témoignage de sa gratitude envers l'Empereur !

Au moment où vous recevrez cette lettre, N. T. C. F., on pourra dire, suivant une formule banale : l'ordre règne en Syrie.

Mais sur quoi règnera-t-il cet ordre, imposé par la terreur de nos armes et par la coopération plus ou moins ostensible des puissances européennes? Il règnera sur des tombeaux et sur des ruines, il règnera sur une population fidèle, mais affamée. La misère ne disparaîtra pas en même temps que la discorde. Les pleurs ne se sèchent pas avec l'épée, les ruines ne se relèvent pas avec la baïonnette, les villes incendiées, les villages rasés, les églises renversées, les monastères jetés à bas, ne ressusciteront pas à l'aspect des vaisseaux européens et de nos aigles. Que la sécurité reparaisse dans le Liban et dans la Syrie, il n'en restera pas moins une détresse immense capable d'émouvoir tous cœurs chrétiens et sensibles.

C'est à ce point de vue que nous faisons appel à votre charité.

Œuvre des Écoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

29e LISTE.

Mgr l'évêque de Strasbourg, le clergé et les fidèles de son diocèse (premier versement), 25,000 fr. — Souscription de diverses paroisses du diocèse d'Aix, par les mains de Mgr l'Archevêque, 3,700 fr. — Mgr l'évêque de Châlons-sur-Marne pour son diocèse (deuxième versement), 3,000 fr. — Les israélites (extra-muros) de la circonscription de la Moselle, par les mains de Mgr l'évêque de Metz (deuxième versement), 305 fr. — M. Fr. A., 5 fr. — Mlle M. E. P. Th., 5 fr. — Un anonyme, 50 c. — Mmes Lefèvre et Chauchepra, 50 fr. — M. Pourpe, 5 fr. — M. Vitet, 100 fr. — Un anonyme, 20 fr. — M. Maupillier, curé de Châtillon-sur-Sèvres et ses paroissiens, 250 fr. — Mme de Négot (Gimours, Gers), 10 fr. — Quelques élèves du collége de Gimours (Gers), 25 fr. — M. l'abbé Boujon, directeur du collége, 10 fr. — M. le curé de Montbartien (Tarn-et-Garonne), 6 fr. — M. le curé de Champeau (Dordogne), 5

fr. — M. le curé et les paroissiens de Saint-Eusèbe, diocèse de Gap, 20 fr. — Pour la paroisse de Bétormes, diocèse de Chambéry (Savoie), 20 fr. — M. l'abbé François, chapelain de Sérocourt (Seine-et-Oise), 10 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Mlle Duprat de Mémailles, 15 fr. — La conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Mulhouse, 35 fr.

Montant de la présente liste .	32,668 fr. 50
Total des listes précédentes .	498,171 fr. 21
Total. . . .	530,839 fr. 71

30e liste.

Mgr l'archevêque de Rouen, produit des quêtes recueillies dans son diocèse (2e versement). 20,000 fr. — Mgr l'évêque d'Amiens, sommes recueillies dans les paroisses de son diocèse (2e versement), 10,000 fr. — Mgr l'évêque de Nîmes, produit des quêtes faites dans son diocèse (1er versement), 8,000 fr. — Mgr l'évêque de Beauvais, sommes recueillies dans les paroisses de son diocèse (2e versement), 6,000 fr. — Souscription de M. Gustave Bordy, conseiller à la cour impériale de Poitiers (8e versement), 500 fr. — M. le comte Benoît d'Azy, 100 fr. — M. le curé de Notre-Dame-des-Victoires, 40 fr. — M. le curé de Saint-Alrain et ses paroissiens (Loire), 25 fr. — Les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, de la paroisse d'Allon (Drôme), 10 fr. — M. le curé de Bouzolles (Lot), 20 fr. — M. Perre et ses paroissiens, 45 fr. — M. Lovichi, curé de Sorbollano (Corse), 4 fr. 87 c. — Une famille de Troyes (Champagne), 5 fr. — De la part d'Edouard de V., 10 fr. — Produit d'une quête faite à l'église curiale Saint-Jean-Baptiste, de Chaumont, par M. Poissy, trésorier de l'Œuvre ; cette somme a déjà été comptée dans le total du 22 courant, nous l'omettons aujourd'hui, 775 fr.

Montant de la présente liste .	44,762 87
Total des listes précédentes .	530,839 75
Total. . . .	575,602 fr. 62

31e LISTE.

Mgr l'évêque d'Angers, produit des quêtes recueillies dans son diocèse, 11,000 fr. — M. Serre, banquier, 100 fr. — M. Riobé, du Mans, produit d'une souscription ouverte au Mans (quatrième versement), 1,900 fr. — Mme Verne, rue Pigalle, 38, 5 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Liger, N., 40 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Un jeune ouvrier, L., 30 c. — M. Prevot, 2 fr. — Paroisse de Viens (Ain), 22 fr. 59. — Quête faite dans l'église de Porrentruy (Suisse), canton de Berne, 250 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Pour la chapelle de Notre-Dame-des-Douleurs, 10 fr. — Plusieurs personnes de Coulomières, 22 fr. — Offrandes de quelques jeunes gens, par M. Royard du cercle catholique, 41 fr. 50. — Offrandes du patronage de Sainte-Mélanie, 20 fr. — Mme de la Salvanie (Corrèze), 5 fr. — Mme de Maisonneuve-Lacoste (Corrèze), 5 fr. — Mme de Vende Forgès (Corrèze), 10 fr. — Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Palaiseau, 25 fr. — Mme de Treim (Corrèze), 10 fr.

Montant de la présente liste. .	13,364 39
Total des listes précédentes. .	575,602 62
Total.	588,967 01

32e LISTE.

Mgr l'archevêque de Cambrai, produit des quêtes recueillies dans son diocèse, deuxième versement, 14,000 fr. — Mgr l'archevêque de Tours, deuxième versement des quêtes faites dans son diocèse, 3,000 fr. — Souscription du journal *le Monde*, troisième versement, 3,000 fr. — Une association de Mères chrétiennes, 50 fr. — M. le comte J. de Thieulloy, souscription d'Amiens, quatrième versement, 678 20. — M. de Galembert, pour Tours, souscription, 428 fr. 20 c. — La paroisse de Marcoux, canton de Boën (Loire), 100 fr. — M. de la Corbière (Loir-et-Cher), 20 fr. — M. le curé-doyen d'Ollioules (Var), 20 fr. — Quelques personnes charitables, *id.*, 11 fr. — Les deux vicaires, *id.*, 10 fr. — M. l'abbé Maigre (Ain), 15 fr. — Paroisse de Carlas (Cantal), 14 fr. 17 c. — Un anonyme d'Issoudun, 100 fr.

Montant de la présente liste. .	21,454 57
Total des listes précédentes. .	588,967 01
Total jusqu'à ce jour.	610,411 58

CHRONIQUE.

On écrit de Toulon à la *Gazette du Midi*, que les frégates à vapeur l'*Ulloa* et l'*Eldorado* sont parties le 23 pour Alexandrie avec 84 marins, 700 hommes de divers corps et 400 tonneaux de munitions et de projectiles pour l'armée de Chine.

Le 24, dans la matinée, une dépêche très-pressée ordonnait de faire partir immédiatement une frégate à vapeur pour aller prendre à Navarin 800 hommes et 500 tonneaux de matériel à bord du paquebot des Messageries impériales le *Gange*, en relâche dans ce port par suite d'avaries majeures.

A deux heures de l'après-midi, le *Vauban* se disposait à appareiller lorsqu'une nouvelle dépêche est venue donner contre-ordre, les Messageries ayant expédié de Marseille un autre paquebot de l'administration pour aller remplir cette mission pressée.

Les brochures affluent sur la question d'Orient. Une de ces brochures est intitulée : *Le Rhin à propos de la question d'Orient.*

L'auteur trouve, dit-on, dans l'union des deux grands peuples allemand et français et dans un congrès européen permanent la solution générale des difficultés actuelles.

Nous ne doutons pas de la confiance de l'auteur dans l'efficacité de sa solution ; nous doutons seulement que le titre qu'il a choisi en hâte le succès.

Hier, à 10 heures, l'Empereur et l'Impératrice se sont rendus en calèche découverte à Notre-Dame-de-Fourvières. Le cardinal de Bonald les a reçus, assisté de deux vicaires-généraux et des chapelains du sanctuaire.

Après la messe, il leur a présenté les plans de la nouvelle chapelle qu'on se propose de construire, et a donné les explications que lui a demandées l'Impératrice.

Le *Courrier de Lyon* raconte ainsi la réception du clergé lyonnais qui a eu lieu à la grande salle du Musée :

S. Em. le cardinal de Bonald a présenté les membres du Chapitre primatial et MM. les curés de l'agglomération lyonnaise, auxquels s'étaient joints plusieurs ecclésiastiques venus de Tarare et de divers points du diocèse.

S. Em. a dit que son clergé se félicitait de cette visite faite à la seconde ville de l'Empire, qu'il n'avait pas oublié celle que S. M. avait faite pour venir au secours des victimes de l'inondation, qu'il avait confiance qu'elle sème ait de nouveaux bienfaits sous leurs pas, que Lyon avait vu avec bonheur la patrie s'augmenter de deux provinces qui déjà lui étaient unies par plus d'un lien.

S. Em., s'adressant à l'Impératrice, lui a dit que le clergé de Lyon avait appris à la connaître en voyant son nom inscrit dans toutes les annales des œuvres de charité, si nombreuses dans notre ville.

L'Empereur a répondu qu'il était heureux de recevoir ces vœux, et que S. Em. pouvait croire qu'il ferait toujours tous ses efforts pour concilier ses sentiments de catholique avec ses devoirs de souverain.

Immédiatement après ces paroles, M. le sénateur Vaïsse a présenté M. l'abbé Artru, curé de la principale paroisse de la Croix-Rousse, auquel l'Empereur a annoncé qu'il le nommait chevalier de la Légion d'honneur.

On sait que sous le régime républicain de 1848, le département de Saône-et-Loire envoyait à nos assemblées politiques, avec une effrayante majorité, les partisans les plus avancés du socialisme. La tentative heureusement avortée des démagogues de Châlons-sur-Saône est encore présente à la mémoire de tous. A l'arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice dans cette ville, M. Schneider, président du conseil général et vice-président du Corps législatif, après leur avoir rappelé les passions politiques qui ont autrefois agité ce département, leur a donné en même temps l'assurance « qu'aujourd'hui, tous les cœurs, tous les dévouements sont unis autour de l'Empereur et de son auguste famille. »

Quelques mots sur les élections. Le maire actuel de Marseille, M. Lagarde, après avoir triomphé dans le premier tour de scrutin, est l'objet des plus sympathiques manifestations de la part de la population marseillaise. On veut lui prouver, dit une feuille de la localité, combien on lui sait gré de ce qu'il a fait « pour le maintien de ce qui reste de nos libertés locales. »

Un journal de province célèbre ainsi le triomphe des candidats de M. le maire. « Quelques tentatives aussi inhabiles que malveillantes pour battre en brèche *la municipalité*, ont échoué devant le bon sens public. On ne s'est pas laissé prendre aux candidatures, *très-honorables d'ailleurs*, dont une certaine opposition voulait faire un levier de démolition. » Les démolisseurs trouveront du moins dans ce certificat de parfaite honorabilité un dédommagement à leurs tribulations électorales.

La lutte a dû être vive samedi et dimanche dans quelques communes.

Le *Phare de la Loire*, contrairement à la ligne de conduite suivie par la *Gironde*, continue à s'abstenir.

Plusieurs candidats, peu satisfaits du premier tour de scrutin, ou peu confiants dans le second, ont *retiré leur candidature*.

Quelques-uns, honorés d'un peu plus du quart des suffrages des électeurs inscrits, par suite des abstentions ou des voix obtenues par d'autres listes, ont cru devoir remercier les *électeurs en général* de leur bienveillance.

Cette démarche rappelle un peu le mot du garde national qui venait d'être nommé officier. « J'ai été nommé à l'unanimité, disait-il, mais, par exemple, ceux de l'opposition n'ont pas voté pour moi. »

P. Lamazou.

La séance publique annuelle de l'Académie française a eu lieu jeudi au palais Mazarin. En l'absence de M. de Rémusat, directeur actuel de l'Académie, elle était présidée par M. Saint-Marc Girardin.

Un vif intérêt s'attache à cette séance, d'abord parce qu'on y distribue les prix de vertu et autres grands prix pour les meilleures productions historiques et philosophiques, ensuite parce qu'on y entend, à cette occasion, de belles considérations morales et de fines appréciations littérai-

res. On n'a pas oublié les éloquents enseignements qui sortirent l'année dernière en pareil jour de la bouche de M. Guizot.

Au bureau, à côté de M. St-Marc Girardin, se trouvaient MM. Villemain et Empis. Dans l'enceinte réservée aux membres de l'Institut on remarquait MM. Cousin, Elie de Beaumont, Flourens, Jules Sandeau, Ponsard, Ambroise Thomas, etc. Un assez grand nombre de membres de l'Académie française étaient absents. Mais l'hémicycle, les amphithéâtres et les tribunes étaient complétement remplis d'auditeurs.

M. Villemain a ouvert la séance par la lecture de son rapport sur les concours.

L'Académie a décerné un prix de trois mille francs : à M. Saisset, pour son ouvrage intitulé : *Essai de philosophie religieuse.*

Huit médailles de deux mille francs chacune :

A MM. Francis Monnier, pour son ouvrage intitulé : *le chevalier d'Aguesseau, sa conduite et ses idées politiques;* F.-L. Marcou, pour son ouvrage intitulé : *Pélisson.—Etudes sur sa vie et ses œuvres*; Lenient, pour son ouvrage intitulé : *la Satire en France au moyen âge*; Paul Albert, pour son ouvrage intitulé : *Saint Jean Chrysostome considéré comme orateur populaire*; E. Grenier, pour son recueil de poésies intitulé : *Petits Poëmes*; A. de Beauchesne, pour son recueil de poésies intitulé : *le Livre des jeunes mères*; F. Deltour, pour son ouvrage intitulé : *les Ennemis de Racine au dix-septième siècle*; Antonin Rondelet, pour son ouvrage intitulé : *les Mémoires d'Antoine.*

Le grand prix de la fondation Gobert a été décerné à M. Wallon, pour son ouvrage intitulé : *Jeanne d'Arc.*

Le second prix de la fondation Gobert, à l'ouvrage de M. Ernest Moret, intitulé : *Quinze ans du règne de Louis XIV.*

Le prix spécial de *trois mille francs*, fondé par feu M. Bordin, à la traduction en vers de Dante, par M. Ratisbonne.

La récompense honorifique fondée par feu M. Lambert, pour rémunération de travaux littéraires, à M. Philoxène Boyer.

M. Legouvé a donné lecture de quelques fragments de sa comédie en vers, intitulée : *Un jeune Homme qui ne fait rien.*

M. Saint-Marc Girardin a lu ensuite le Rapport de M. de Rémusat sur les prix de vertu. Nous le publions en entier.

P. Lamazou.

Lorsqu'un homme de bien, dont le nom ne sera jamais parmi nous prononcé qu'avec respect, commettait à l'Académie française le soin de décerner des prix à la vertu, il s'adressait à la seule assemblée qui eût alors le droit de participer en public et d'imprimer sans contrôle ce qu'elle avait dit. Tel est encore le privilége de l'Académie. Seul monument du passé qui soit resté debout, elle peut encore, comme autrefois, ouvrir ses portes à qui veut l'entendre, et publier tout ce qui est prononcé devant elle. Cette prérogative, dont elle est justement jalouse, indique assez dans quelle pensée il lui a été donné mission de récompenser ceux qui servent la cause du bien par leurs actions ou leurs écrits. L'Académie a été jugée l'autorité la plus propre à divulguer le mérite, à révéler pour l'exemple ce qui est louable et ignoré, à réparer sur quelques points cette injustice apparente que l'obscurité fait à la vertu.

Ce n'est pas que, nous prévalant de l'ambitieuse devise attribuée à nos devanciers, nous osions nous regarder comme les dispensateurs de la renommée. A peine nous serait-il permis de dire que nous cherchons la gloire, nous n'en disposons pas. C'est le monde qui dispose de la gloire. A défaut, nous donnons la publicité.

Mais la gloire elle-même est-elle nécessaire à la vertu? Dirons-nous avec un ancien qui les a toutes deux aimées : « Le meilleur est le plus sensible à la gloire (1)? » L'antiquité le croyait ainsi; elle était plus fière de cette vie, elle avait plus haute opinion que les temps modernes des choses de l'humanité. Elle ne se piquait pas du détachement d'une subtile humilité, et faisait trop grand cas de l'admiration des hommes pour recommander l'affectation de la modestie. On pense autrement aujourd'hui, ou du moins on parle un autre langage. Il est convenu que ce qui mérite la louange doit la fuir; en la recherchant, il faut s'en défendre, et nous sommes obligés de venir ici chaque année nous justifier de la sorte de violence qu'on nous accuse de faire à la vertu, en amenant au grand jour le bien qu'elle accomplit dans l'ombre, et en décelant les bonnes œuvres qu'elle a cachées.

Heureusement, un sentiment d'équité naturelle absout et encourage l'indiscrétion qui dévoile les choses honnêtes et les expose à l'estime. La louange de ce qui en est digne satisfait la conscience publique. Si elle n'est pas nécessaire à ceux qui l'obtiennent, elle profite à ceux qui la donnent, à ceux qui l'entendent. Elle excite l'imitation, contente la justice, honore l'humanité. Non, assurément, que nous ayons, en signalant quelques traits éminents

(1) Optimus quisque maxime gloria ducitur. Cicéron.

de bienfaisance, de courage ou de dévouement, l'insoutenable prétention d'égaler les récompenses aux mérites et d'être justes pour toutes les bonnes actions. Nous savons bien que, ramassant à peine quelques épis dans un vaste champ, nous sommes les glaneurs d'une riche moisson. Mais, en laissant dans l'ombre des milliers de nobles faits qui échappent à la publicité, nous avons l'assurance de servir l'intérêt moral de la société, si nous provoquons l'admiration, la reconnaissance ou la sympathie pour quelques-unes des âmes d'élite qu'elle contient dans son sein, si nous la portons à rendre un juste hommage à des vertus dont la découverte la console et la rassure, et à concevoir d'elle-même, sur ces nobles exemples, une opinion meilleure et une meilleure espérance. Une misanthropie railleuse est un des plus dangereux penchants des sociétés désabusées par l'expérience et blasées par les progrès mêmes de la civilisation. La Rochefoucauld devient trop facilement le seul moraliste des époques raisonneuses et découragées. Ces anciens frondeurs qui passent des excès de l'indépendance à la paix humiliante de la servitude, sont trop disposés à douter du cœur et de la raison. Plus ils ont d'esprit, comme l'auteur des *Maximes*, plus ils analysent savamment l'égoïsme, et justifient leurs propres faiblesses par celles qu'ils imputent à leur temps. Il faut donner tort à l'humanité quand on veut donner raison au despotisme.

Nous n'avons que trop de ces censeurs dégoûtés qui, pour absoudre leur politique, condamnent leur siècle et leur pays. Le spectacle des choses historiques ne doit pas cependant détourner nos yeux des régions sociales où le regard de l'histoire ne pénètre pas. Dans cette multitude inconnue fermentent de généreux sentiments qui font acte de présence par le malheur dignement supporté ou noblement secouru. Ce n'est pas dans les conditions médiocres que les vertus se rencontrent le moins. C'est là qu'elles *éclatent sans pompe*, comme l'Idylle de Despréaux. C'est parmi les petits et les faibles que se réfugient quelquefois la dignité de l'espèce humaine.

Cent douze Mémoires dûment justifiés ont été adressés à l'Académie par cinquante-huit départements. Un examen attentif et sévère l'a conduite à distribuer entre vingt et une personnes les libéralités de M. de Montyon, et à décerner trois prix, quatre médailles de première classe et quatorze de seconde. Comme toujours, notre sexe n'est pas le plus largement partagé. La raison n'en est pas difficile à saisir. Si les anciens avaient donné de telles récompenses, ils les auraient probablement réservées à la fermeté qui brave le malheur; les modernes les destinent surtout à la charité qui le soulage. C'est pour cela, Messieurs, que sur vingt deux marques de distinction accordées par l'Académie, dix-sept ont été obtenues par des femmes. Ces modestes honneurs ne sont-ils pas dus de préférence à la bonté sans orgueil?

Un jeune homme, qui descend d'une famille jadis proscrite pour cause de la religion, était venu à Paris pour y suivre la carrière des arts. Il ne paraissait encore écouter que les goûts légers de son âge, lorsque la vue d'un enfant abandonné par sa mère, en lui rappelant nos devoirs envers la faiblesse et le malheur, le ramena à des idées plus sérieuses et lui révéla sa vocation. M. John Bost résolut alors d'embrasser le ministère évangélique, et, après les études nécessaires, il devint pasteur à Laforce, près de Bergerac. S'il y avait réduit son activité aux devoirs de sa profession, l'Académie, qui n'est point son juge et qui ne peut louer tout ce qu'elle respecte, garderait le silence. Mais des œuvres exceptionnelles ont décidé son suffrage. La première est la création d'un établissement, heureusement nommé *la Famille angélique*. Là ont été reçues d'abord des jeunes filles protestantes, sans parents, sans ressources, sans asile. Bientôt il a fallu leur adjoindre celles que des exemples pires que l'abandon exposaient dans leurs familles à de plus graves dangers. En ce moment, quatre-vingt-sept jeunes filles, depuis l'âge de six ans jusqu'à l'âge de vingt, reçoivent, au sein de *la Famille évangélique*, l'éducation chrétienne et l'instruction nécessaire aux humbles professions qui les attendent. On estime que deux cents élèves ont déjà passé par ce tutélaire apprentissage. L'institution, en pleine prospérité, est tout entière l'œuvre de la charité que M. Bost a su, par son exemple et ses exhortations, susciter autour de lui et provoquer au loin. Tantôt il a demandé des secours à ses relations antérieures avec Londres et avec Paris; tantôt, s'adressant à la population environnante, il a obtenu d'elle les marques d'un zèle non moins pur et plus touchant. On a vu les habitants de la commune s'imposer une corvée pieuse et donner le travail de leurs bras et les journées de leurs bestiaux pour seconder la construction d'un établissement auquel on estime qu'ils n'ont pas contribué par là pour moins de seize mille francs. Le bien qu'a fait faire M. Bost n'est pas la moindre partie du bien qu'il a fait. Entre autres mérites, la charité a celui-ci : elle se gagne.

En face de la maison de *la Famille angélique*, s'élève une excellente école. Le maître qui la dirige lui a été donné par M. Bost. Un soir, il rencontre un pauvre colporteur accablé de son fardeau, et que sa faiblesse rendait impropre à sa profession. Il l'aborde, le soutient, le recueille chez lui, et, après quelques entretiens, il lui reconnaît une aptitude plus élevée. Il croit voir en lui l'étoffe d'un instituteur populaire : mais l'instruction manque ; il faut trouver des personnes bienfai-

antes qui se réunissent pour placer le jeune omme dans une école normale. M. Bost sait s découvrir, et, au bout de trois ans d'études, il rappelle à lui un bon maître, auquel il onfie les enfants de la paroisse.

Lorsqu'on s'approche de l'enfance pour l'assister, on rencontre trop souvent un navrant pectacle, celui de ces tristes infirmités qui égradent la nature humaine, qui l'atteignent ans son plus noble caractère, la raison. Plusieurs de ces pauvres enfants en qui l'intelligence est comme obstruée par les organes et ui semblent à jamais privés des moyens de emonter au rang de créatures libres et morales, taient envoyés pour trouver un asile dans a *Famille évangélique*. Mais la misère même de leur existence et la nature de leurs maux ne permettaient pas de les mêler à l'enfance saine et à la jeunesse valide. Ne pouvant e décider à les repousser, M. Bost les recueillait lans sa maison; il les y laissait vivre en paix dans une liberté sans péril. Mais, désespérant d'élever leurs instincts et de ranimer leur raison, il e désolait de ne leur sauver que la vie; lorsqu'un soir, pendant qu'on chantait un cantique, il surprit sur les lèvres d'une pauvre idiote un son inarticulé, mais harmonique. Il conçut aussitôt l'idée que la musique réussirait peut-être à faire ce que n'avait pu faire la parole, t il entreprit de rendre l'enfant sensible aux accords de l'*harmonium*. L'expérience n'échoua pas. Cette âme engourdie sembla s'éveiller à ses sons réguliers. Bientôt ils furent répétés avec effort; des syllabes, des mots e firent entendre; en même temps la santé se raffermit; l'âme prit le dessus avec la vie. Après deux ans, l'idiote avait disparu; ce n'était plus qu'un enfant tardivement développé. M. Bost ne pouvait s'en tenir à ce premier succès, et il résolut de généraliser l'expérience. Alors il se rappela ces mots de l'Evangile de saint Jean :

« Il y a à Jérusalem, près de la porte des brebis, la piscine qui est nommée en hébreu *Bethesda*. Elle avait cinq portiques dans lesquels étaient couchés un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux, de ceux dont es membres sont desséchés, qui tous attendaient le mouvement de l'eau. Car un ange du Seigneur descendait en certain temps dans cette piscine et remuait l'eau (1). »

Peut-être ne faut-il que construire la piscine, et la main divine remuera l'eau salutaire que la charité y aura versée. C'est animé par cette espérance que M. Bost part pour se procurer les ressources dont il a besoin, et bientôt il peut réunir avec leurs surveillantes, vingt-cinq enfants longtemps jugés incurables, dans une maison de charité qu'il appelle du nom propice de *Bethesda*. Peu à peu l'établissement s'est agrandi, et il renferme aujourd'hui cinquante-cinq petites filles affligées de maux repoussants qui ont cessé d'être désespérés. La tenue de la maison, les résultats obtenus ont excité l'admiration des visiteurs éclairés dont nous avons les témoignages. Il semble désormais qu'en présence de ces infirmités cruelles, la charité et la science avaient pris à tort le découragement pour l'impuissance.

Mais le bienfait ne pouvait demeurer restreint aux enfants d'un seul sexe. Chaque jour, on demandait place pour de jeunes garçons également infirmes. A eux aussi, il fallait un lieu de soulagement, d'éducation et de paix. *Siloé* est le nom de la piscine nouvelle que le ministre de l'Evangile a consacrée à cette œuvre de régénération physique et morale, et Siloé s'ouvre non loin de Bethesda (1).

Telles sont, Messieurs, les bienfaisantes institutions que rassemble la modeste commune de Laforce. Des témoins dignes de foi ont rapporté une impression profonde de ce qu'ils ont vu, et tous sont d'accord pour attribuer l'œuvre commune d'une charité collective à l'impulsion d'un seul homme. Lui seul anime encore ce qu'il a créé. Celui-là sans doute n'a pas besoin de récompense, et l'amour des hommes ne prend le nom de charité que lorsqu'il se sanctifie par l'amour de Dieu. C'est donc comme témoignage d'estime éclatante, c'est comme un encouragement et une recommandation qui s'adresse à tous, que l'Académie décerne à M. John Bost un prix de 3,000 francs.

Une œuvre analogue nous a paru mériter un prix égal.

Mlle Catherine Portz reçu une éducation soignée. Elle a rempli dans plus d'une famille honorable les fonctions d'institutrice, que sa mauvaise santé l'a forcée d'abandonner. Retirée dans un couvent de Versailles, elle y vivait des modiques profits du travail de sa jeunesse, lorsque, dans la solitude et l'inaction, une pensée qui avait de tout temps assailli son esprit, acheva de s'en emparer et devint la grande résolution de sa vie. Depuis que saint Vincent de Paul a parlé, on a cherché les moyens de sauver de l'abandon les enfants trouvés. La loi a confié à l'Etat la tutelle de leur vie; mais l'Etat ni la loi n'ont pu leur donner une famille. Et pourtant comment, sans la vie de famille, acquérir cette éducation morale qui fait l'honnête homme, le citoyen, le chrétien? A ces êtres privés d'une famille naturelle, ne serait-il pas possible d'en créer une artificielle qui leur rendît les soins que leur destinée semble leur refuser? C'est à ré-

(1) Jean, V, 3-4. Les traductions ordinaires lisent *Bethsaïda* (maison de pêche). *Bethesda*, qui se lit dans le texte, est un mot syriaque qui signifie maison de charité.

(1) Voyez Jean, IV, 7 et 11.

soudre cette question que mademoiselle Portz se promit de consacrer son existence. Une fois décidée, rien ne l'arrête; vainement on prétend la détourner d'une entreprise qui semble supérieure à ses forces. Des mères respectables veulent l'appeler à elles et lui confier leurs filles. « Les institutrices, répond-elle, ne manqueront pas à vos filles, et les enfants trouvés n'en auront jamais. » On lui objecte les souffrances d'une santé débile. « Mourir des atteintes solitaires du mal ou mourir des peines que je vais prendre, dit-elle, c'est toujours mourir. Si Dieu approuve mon œuvre, il me fera vivre; s'il me retire la vie, c'est qu'il ne la veut pas. »

Dieu l'a voulue. Car, se levant enfin de la chaise-longue où elle était restée longtemps étendue, Mlle Portz a pu faire les premières démarches, toujours si difficiles, vaincre les premiers obstacles qui la séparaient de la réalisation de sa pensée. La supérieure de l'hospice de Versailles lui ayant confié un enfant, Mlle Portz réunit à la modique rétribution administrative les dons de la charité qu'elle sait provoquer, et elle s'anime par ses premiers efforts. Sa santé semble se rétablir. Ses insomnies longtemps entretenues par la souffrance, elle les consacre aux nouveaux-nés dont elle s'entoure, dont elle devient la servante et la nourrice. Il y a eu six ans au mois de mai 1859 qu'elle a commencé. Elle a aujourd'hui vingt-six petites filles groupées autour d'elle, l'appelant *ma mère*, nommant chacune de leurs compagnes *ma sœur*. Les plus grandes servent les plus petites, et la famille est créée.

Un ordre parfait règne dans la maison, qui est bien située, bien aérée, propre et tranquille. Le zèle seul de la fondatrice a pu trouver et faire fructifier les moyens d'entretenir un établissement dont la prospérité paraît assurée. Pour en perpétuer la durée, Mlle Portz a songé à créer une association de sœurs, et elle a rassemblé autour d'elle quelques personnes choisies dont elle espère faire les héritières de ses sentiments et de son esprit. « Je veux attester ce que j'ai pu vérifier par moi-même, écrivait à l'Académie notre confrère M. de Falloux. L'établissement de Mlle Portz ne reçoit de l'administration que des secours faibles et irréguliers. Il n'est nullement municipal, et repose uniquement sur le dévouement de l'admirable fondatrice. Elle a dans sa propre chambre à coucher quatre ou cinq enfants à peine âgés de quelques semaines, pour lesquels elle se lève chaque nuit plusieurs fois, et qui sont remplacés par d'autres, dès que les premiers sont assez grands pour passer dans une chambre voisine sous la garde d'autres enfants déjà formés par elle et qui lui restent fidèlement dévoués. Non-seulement elle consacre à une œuvre si pénible ses jours, ses nuits, la petite pension dont elle jouit, mais encore le petit capital qu'elle avait économisé, sans aucune précaution ni réserve pour la vieillesse à laquelle elle touche... »

L'Académie retrouve ici les vertus qu'elle se plaît le plus à couronner, non l'impulsion momentanée d'un sentiment généreux, mais une persistance laborieuse dans une bonne inspiration, mais cette opiniâtreté dans le bien qui triomphe de tous les obstacles et ôte à la faiblesse même tout prétexte de ne pas l'imiter. Elle a jugé Mlle Portz digne d'un prix de 3,000 francs, qui tournera, nous n'en doutons pas, au profit de l'orphelinat qu'elle a créé.

Pour rappeler les titres de Marie Chauvin à la distinction que l'Académie lui accorde, je laisserai parler notre confrère, M. Gustave de Beaumont, dont le témoignage a beaucoup contribué à éclairer notre délibération.

« Un trait touchant de haute vertu s'est produit vers le milieu de l'année dernière, dans une petite commune de Beaumont-la-Chartre (Sarthe), et y a causé un sentiment général d'admiration et de respect. Une pauvre et vieille femme, Marie Chauvin, voyant le désespoir d'une famille à laquelle le recrutement allait enlever son principal soutien, a, sans calcul, sans réserve, donné à ces pauvres gens deux mille francs, c'est-à-dire l'épargne amassée pour ses vieux jours, et le jeune soldat a pu se racheter et continuer à travailler pour sa mère.... C'est à moi qu'Ambroise s'est adressé pour savoir comment il devrait s'y prendre pour déposer en temps utile le prix de son exonération, et c'est lorsque je lui ai demandé où il avait pris ces deux mille francs, lui, pauvre journalier, sans aucune fortune, qu'il m'a raconté tout en larmes l'acte de générosité auquel il devait son salut, et surtout celui de sa mère. Il faut dire que le bienfait ne pouvait tomber sur de plus braves gens, plus religieux dans leur simplicité, plus dignes dans leur indigence... Je vous parle de ceux qui ont reçu le bienfait en même temps que de la bienfaitrice, parce que je crois que la manière de faire le bien ajoute encore à son mérite, et que la plus haute vertu s'élève encore par le discernement avec lequel elle s'applique... »

C'était, suivant le récit de M. le curé de Beaumont-la-Chartre, au dernier jour du délai légal, lorsque toute une famille attendait avec anxiété l'heure du départ du jeune soldat, que la vieille Marie Chauvin entra sous le toit d'une mère désolée : « Mes amis, dit-elle, je n'ai pu dormir de la nuit. Voilà deux mille francs pour racheter Ambroise; je ne sais à présent avec quoi je vivrai, mais au moins je dormirai tranquille. » Cela dit, elle jette la somme sur la table, s'en retourne comme elle est venue, et rentre chez elle sans parler à personne.

L'Académie, en récompensant l'action de Marie Chauvin, y a vu plutôt l'effet d'un bon mouvement que l'exercice de la vertu ; mais

elle a été touchée de cet entier oubli de soi-même, de cette abnégation d'une pauvre femme qui donne les économies de toute sa vie sans se réserver un morceau de pain, et elle a voulu qu'un prix de deux mille francs, en laissant à sa conscience tout le prix du sacrifice, en épargnât les amertumes à ses vieux ans.

Il serait impossible, sans fatiguer votre attention et sans nuire à l'intérêt que méritent les obscurs témoignages des vertus les plus simples, parce qu'elles sont les plus réelles, d'exposer ici tous les titres qui ont décidé l'Académie à la distribution des dix-huit médailles, dont quatre de mille francs et quatorze de cinq cents. Les plus utiles des meilleures actions ne sont pas toujours dramatiques.

Il faut donc me résoudre à nommer seulement un pieux vicaire de paroisse, M. l'abbé Favier, aux Choizinets (Lozère), qui, renonçant à tout avancement dans son ministère, a tout quitté pour se renfermer dans une maison d'orphelins où les devoirs les plus pénibles, les soins les plus humbles, n'ont rien qui intimide ou fatigue sa charité vaillante. Nos éloges l'effrayeraient peut-être plus que les plus laborieux sacrifices de la vie de dévouement qu'il a volontairement embrassée. Nous nommerons seulement comme lui M. Fidèle Elleboode, à Saint-Omer, qui, depuis l'âge de cinq ans, condamné à porter une jambe de bois, s'est jeté maintefois dans l'Aa et dans les nombreux canaux qui arrosent sa contrée pour sauver au péril de sa vie des malheureux de tout âge. Plus de vingt-cinq de ces actes d'énergie et de dévouement ont été attestés avec d'intéressants détails à l'Académie. Nous ne pourrons pas insister davantage sur les services non moins précieux que rend tous les jours à l'enfance, à la jeunesse, menacée de non moins grands périls, M. Bouquet, un des commis-greffiers du tribunal de la Seine. Appelé par ses fonctions à voir trop souvent ces malheureux enfants qu'une corruption précoce, l'exemple, l'entraînement, l'ignorance, l'abandon, amènent sur les bancs de la justice, il s'est attaché avec autant de succès que de persévérance à leur chercher, à leur ménager des moyens d'amendement et des situations préservatrices. Le détail de ce qu'il a fait en ce genre offrirait à l'administration de la justice plus d'un sujet digne d'attention. Mais la magistrature est informée; c'est elle-même qui a pris soin d'avertir l'Académie, et la lettre que nous avons reçue du chef du parquet du tribunal serait le rapport le plus intéressant et le plus authentique sur les mérites et les services qu'elle a reconnus en récompensant M. Bouquet.

Enfin nous avons pu, comme à l'ordinaire, comprendre dans la liste de nos récompenses plusieurs exemples de ce dévouement, non moins touchant pour être moins rare, de serviteurs plus fidèles que la fortune, et qui, s'attachant avec obstination à la pauvreté, à la vieillesse, à la maladie, deviennent les bienfaiteurs de leurs maîtres. Six de nos médailles prouveront à six de ces femmes généreuses qui sont comme les sœurs de charité de la vie domestique, que l'obscurité de leur dévouement, de leurs vertus familières, ne les dérobe pas toujours, même en ce monde, à la justice qui leur est due.

Mais à ces nombreuses pratiques des vertus les plus respectables que notre livret fera connaître avec détail, l'Académie française a joint une noble action qu'elle tient à louer devant vous, et qu'elle ne sait comment récompenser autrement qu'en m'ordonnant de vous en rappeler l'émouvant souvenir.

Le 26 septembre dernier, par les marées de l'équinoxe, la mer était haute sur les côtes de Normandie. Au Havre, dans l'enceinte même des bains réservés aux nageurs, un courant violent, chassant vers la Hève, les obligeait à des efforts extraordinaires de résistance et de vigueur. Un d'eux, qui se dirigeait, selon l'usage, vers le radeau qui leur sert de but et de relâche, où venaient d'aborder un très-jeune homme et sa sœur, sentit tout à coup ses forces faiblir sous le poids de la vague, et vit bientôt le radeau fuir devant ses yeux troublés. Impuissant et brisé, l'instinct même de la conservation l'abandonna, et déjà (c'est son récit que nous répétons) les pensées suprêmes de la mort apparaissaient rapidement à son esprit, lorsqu'il aperçoit le jeune homme, qui vient à lui en nageant. Charles de la Gâtinerie avait vu sa détresse. Il approche, il l'interpelle, n'obtient en réponse que des sons confus, et lui crie qu'il arrive à son secours. Il le joint en effet, il le prend sur ses épaules ; mais le fardeau est pesant, la mer est forte, le jeune sauveur n'a que quinze ans. Seul il se dégagerait peut-être, mais tous deux se saisissent et se lâchent tour à tour ; tous deux sont prêts à glisser dans l'abîme. Le plus âgé allait disparaître ; tout à coup il sent l'étreinte d'une petite main qui le soulève, et le remet un moment à flot. A la vue du péril, Mlle Isabelle de la Gâtinerie s'était jetée intrépidement à la mer ; elle arrive ; elle délivre son frère, qui peut nager plus à l'aise, et elle laisse se suspendre à elle celui qui reste à sauver. Elle le soutient en se soutenant elle-même ; mais bientôt la force lui manque : « Mon Dieu ! s'écrie-t-elle, je ne puis plus. » A ce moment, le malheureux croit mourir, et se laisse aller comme un corps inanimé. Mais ses sauveurs ne l'abandonnent pas ; la jeune fille, l'énergique jeune fille le retient, le pousse devant elle, et, par un dernier effort, donne le temps au bateau de sauvetage de venir enfin à leur secours. C'est elle alors qui, par un coup violent, ramène le mourant à la surface, et lorsque tous trois se cramponnent convulsi-

vement au bordage, c'est elle encore qui prévient la submersion en se suspendant du côté opposé. Tout le monde enfin est embarqué, excepté elle ; mais, quand on veut l'amener à bord, on la trouve évanouie, les mains crispées, et il faut, en la soutenant, la traîner flottante à la remorque du canot qui regagne le rivage. Là enfin, on la dépose sans connaissanse dans les bras de ses compagnes.

Nous avons lu, écrit de la main de celui qui a été ainsi dérobé à une mort certaine : « Je dois la vie à cette héroïque demoiselle et à son jeune frère ; leur courage, leur dévouement, leur persévérance, sont au-dessus de toute expression, et ma reconnaissance ne peut pas non plus s'exprimer par des paroles. »

L'Académie à son tour, Messieurs, ne veut par aucune parole affaiblir l'intérêt de ce récit. Mlle de la Gâtinerie a dix-huit ans, elle est la fille d'un honorable fonctionnaire, ancien commissaire général de la marine au Havre. L'Académie a pensé qu'elle ne pouvait lui offrir aucune récompense. Mais elle a chargé son directeur d'exprimer publiquement son admiration pour tant de courage. C'est un hommage qu'il nous est doux de rendre. Mais, si nous ne nous trompons, Mlle de la Gâtinerie s'étonnera qu'on célèbre ainsi le souvenir d'un jour qu'elle ne se rappelle que comme un des plus heureux de sa vie. Pour certaines âmes, ce que nous nommons héroïsme ne semble que du bonheur.

FAITS DIVERS

On est en train de renouveler entièrement la couverture de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, paroissiale des Tuileries, et on profite de l'occasion pour faire courir sur le faîtage une belle crête d'arabesques travaillées à jour comme à Notre-Dame, à la Sainte-Chapelle et à la cathédrale de Saint-Denis.

— On écrit de Calais, 25 août :

« S. A. R. le comte d'Aquila, après avoir passé quelques heures seulement en Angleterre, est débarqué ce matin à Calais, retournant à Paris. »

— On écrit de Brême à la *Gazette du Weser* :

« Le gouvernement hanovrien vient de faire élaborer un projet de loi sur l'unité des mesures pour toute l'Allemagne et l'a soumis à la Diète fédérale. Ce projet rejette le pied de 3 décimètres, proposé dernièrement par la Société agricole du nord de l'Allemagne, et propose l'adoption pure et simple du mètre français et de ses subdivisions avec des dénominations allemandes. »

— La distribution des livrets de patronage et d'apprentissage accordés aux enfants sourds-muets ou aveugles des écoles communales et libres de Paris, par la société générale d'assistance fondée sous le patronage de l'Impératrice en faveur de ces infortunés, a eu lieu ces jours derniers.

M. Véron, vicaire général, délégué par S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Paris, présidait cette distribution, assisté de M. Victor Foucher, membre du conseil municipal; de M. le docteur Blanchet, chirurgien de l'institution impériale des sourds-muets et fondateur de l'œuvre ; du curé de Saint-Roch, président perpétuel de la société ; de plusieurs curés des paroisses de Paris, de maires des divers arrondissements, ainsi que d'inspecteurs généraux du ministère de l'intérieur et de l'instruction primaire.

M. Foucher a, dans un long exposé, fait connaître les progrès de l'œuvre, son extension dans les départements, grâce aux efforts persévérants du fondateur. Il ne reste plus à Paris un seul de ces infortunés qui ne puisse, dès le jeune âge, et sans aucun frais, participer au bienfait de l'éducation au même âge que les autres enfants. Un grand nombre de sourds-muets sont placés avec facilité par les soins de l'œuvre dans divers ateliers de parlants, et quelques aveugles remplissent déjà les fonctions d'organistes, dont un dans une des paroisses de Paris.

On a procédé ensuite à la distribution des livrets accordés aux élèves les plus méritants et offerts par S. M. l'Impératrice, par la société, par le fondateur de l'œuvre, par plusieurs curés et maires de Paris et divers bienfaiteurs.

La séance s'est terminée par une chaleureuse allocution de M. Véron sur les bienfaits et les avantages de l'œuvre.

— Une retraite spéciale pour les Institutrices, commencera le 1er septembre, vers quatre heures, chez les Dames de la Retraite, rue du Regard, 15. Elle sera prêchée par le R. P. Pitrou de la Compagnie de Jésus.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

Nécrologie.

Le *Moniteur* annonce la mort de M. Lecouturier, son rédacteur scientifique.

La *Correspondance de Rome*, qui se publie à Rome, reparaît depuis le 1er août 1860.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

28 *août*

Les nouvelles d'Italie sont toujours les mêmes; on peut dire que la maladie suit son cours.

La constitution qu'a donnée, après le voyage de M. de Martino à Fontainebleau, le roi François II, et que le *Constitutionnel* et la *Patrie* déclaraient être le salut de la dynastie napolitaine, n'aura été qu'un élément de dissolution. Les intendants nommés depuis lors sont, comme celui de Potenza, les agents de l'annexion piémontaise et les recruteurs des volontaires garibaldiens; les journaux, font des appels publics et impunis à l'insurrection; les généraux et les soldats, ne sachant plus qui gouverne en présence de cet état de choses, se battent mollement ou trahissent.

Nous craignons fort que le voyage des généraux Pianelli et Bosco auprès de l'armée royale, pour lui donner de l'énergie et du cœur, ne puisse remédier à cette déplorable situation.

Le piémontisme a déjà entamé une nouvelle partie de son œuvre; il commence à envelopper de ses stipendiés et de ses meneurs toutes les frontières des Etats romains, afin de placer le général de Lamoricière entre deux feux.

Pendant que les soldats pontificaux sont attaqués du côté de Bénevent, où ils ont droit de garnison, des bandes d'envahisseurs se remuent en Toscane et en Romagne.

La même dépêche qui nous apporte ces détails, nous raconte, comme la chose du monde la plus simple, que les navires piémontais font le service de l'expédition garibaldienne.

Les journaux de Turin, les plus dévoués au ministère, ont fait du reste un progrès dont nous les félicitons; ils ont cessé de nous représenter le Piémont en face des dépouilles de la Sicile et de Naples, comme une douce et innocente victime qui consent à grand'peine à se laisser enrichir du bien d'autrui. « On ne parviendra jamais, s'écrie l'*Espero*, à détruire « entre le cœur et le bras de l'Italie, entre « le gouvernement de Victor-Emmanuel « et Garibaldi, la concorde qui amènera à « bonne fin l'entreprise nationale. »

Il paraît cependant que le piémontisme chercherait un incident quelconque pour s'installer à Naples avec des apparences honnêtes; et même, s'il faut en croire une dépêche télégraphique, il aurait trouvé le bienheureux incident : quelques bersaglieri piémontais qui voyageaient à Naples (on devine facilement pour quel motif), ayant eu une affaire avec des tirailleurs napolitains, M. de Villamarina serait en train de faire de la correction administrée à ses nationaux une matière à réparation immédiate, et sans doute un *casus belli*.

Le piémontisme s'occupe beaucoup du voyage de M. Farini et du général Cialdini à Chambéry, où ils remettront à l'Empereur une lettre de Victor-Emmanuel délibérée, dit-on, en conseil des ministres. Il se livre, à ce propos, à des commentaires renouvelés de ceux qu'il s'est permis, il y a deux ans, lors du voyage de M. de Cavour à Plombières, et contre lesquels, nous n'avons pas besoin de le dire, nous protestons hautement.

L'*Opinione*, qui représente M. de Cavour, et qui devrait, à ce titre, s'imposer la plus grande circonspection, a le tort de donner accès, quoique sous une forme modérée, à ces imaginations de la révolution italienne. Ainsi, combattant Mazzini qui voudrait aller tout droit à Rome et y planter le drapeau de *Dio e Popolo*, le journal cavourien lui reproche de travailler par ces façons précipitées à compromettre le Piémont aux yeux de l'Europe et à lui aliéner la France. Mais désavoue-t-il les idées du sectaire? Nullement; il demande seulement

qu'elles triomphent *avec les principes d'ordre et sous la direction du Gouvernement.*

C'est un devoir pour les journaux français, et en particulier pour le *Constitutionnel* dont la voix aura plus d'autorité que la nôtre au delà des Alpes, c'est un devoir, pour eux, d'avertir le Piémont, et d'empêcher sa presse de jouer un jeu qui est fatal pour le repos public.

Tous les journaux d'outre-Rhin sont d'accord pour constater le rapprochement que les saturnales piémontaises opèrent entre l'Autriche et la Russie.

La *Gazette des Postes* assure que depuis ces derniers temps il a été échangé entre les deux cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg « des déclarations motivées surtout par la tournure que prennent les choses en Italie, qui n'ont pas, il est vrai, le caractère de conventions positives, mais qui pourraient facilement conduire à des conventions de ce genre. » Elle croit que les deux Empereurs vont avoir une entrevue.

La *Gazette d'Augsbourg* s'exprime dans les mêmes termes. Elle raconte même, à ce sujet, l'anecdote suivante :

« D'après des rapports diplomatiques de Saint-Pétersbourg, le dernier anniversaire de la naissance de l'empereur François-Joseph a été l'occasion d'une manifestation très-amicale de la part du Czar. Suivant l'habitude, « l'ambassadeur d'Autriche devait donner ce jour un grand dîner, et il avait déjà fait les invitations ; mais l'empereur Alexandre fit savoir au comte de Thun qu'il lui ferait plaisir de contremander son dîner et d'assister lui-même au grand banquet que le Czar voulait donner ce jour en l'honneur de S. M. Apostolique. L'ambassadeur se rendit à ce désir. Au dessert, l'Empereur se leva et porta un toast le plus cordial à « son cher frère l'empereur d'Autriche. » Cette manifestation a produit une grande impression sur notre cour et sur le monde diplomatique. »

La *Gazette de Cologne*, qui s'était montrée assez sceptique à l'endroit du rapprochement des deux cours impériales, avoue qu'on n'en doute plus dans les cercles diplomatiques les mieux informés, et que l'ambassadeur de Russie à Vienne, M. de Balabine, est devenu l'hôte journalier du cabinet de M. de Rechberg.

Le *Court Journal* annonce, d'un autre côté, que l'alliance entre la Hollande et la Belgique est des plus intimes, et que le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas vont visiter le roi des Belges à Bruxelles, où de grandes fêtes les attendent.

Si tout cela pouvait décider Garibaldi à rengaîner son sabre, et M. About sa plume !

Pendant ce temps-là, les Turcs continuent à tuer.

L'Herzégowine, d'après les journaux anglais eux-mêmes, est en proie au meurtre, à l'incendie et au pillage. La *Gazette de Trieste* ne laisse malheureusement aucune incertitude sur ces tristes nouvelles.

L'état de la Syrie est toujours très-inquiétant. Le *Daily-News* qui est, dit-on, dans les termes les plus étroits avec lord John Russell, nous montre les populations chrétiennes d'Alep, de Beyrouth, etc... à la veille d'être massacrées ; et, dans son émoi, il a les inspirations les plus touchantes, il soupire après la prompte arrivée, non pas des 6,000, mais des 12,000 Français, il demande que leur occupation soit permanente.

Un correspondant du même journal lui écrit de Malte, que le steamer, le *Finistère*, est arrivé dans ce port avec 400 spahis bien montés, venus d'Afrique, et en route pour la Syrie. « Jusqu'au grade de capitaine, dit-il, « c'étaient des indigènes, et au-dessus « c'étaient des Français. Tous paraissaient « être les hommes qu'il faut pour la Syrie. « Ils venaient directement des frontières du « Maroc et n'avaient pas trouvé qu'il fit trop « chaud à Malte. On dirait, à les voir, que « ce sont des hommes difficiles à manier, « et que rien au monde ne les arrête. »

29 *août*

Le gros événement de la journée est le discours par lequel la Reine vient d'annoncer au Parlement anglais sa prorogation.

Les principales questions qui préoccupent en ce moment l'Europe sont passées en revue dans ce discours : la question italienne, la question de la neutralité et de l'indépendance de la Suisse, la question d'Orient, la question de l'entente cordiale, ou, si l'on aime mieux un synonyme, des défenses internationales.

La « gracieuse » Reine, tout en recon-

naissant que l'Italie est dans une situation peu normale, espère « que, si des puissan- « ces étrangères n'y interviennent pas, « et que si on laisse les Italiens régler « eux-mêmes leurs affaires, la tranquillité « des autres Etats demeurera sans inter- « ruption. »

Voilà donc le principe de non-intervention proclamé dans les termes les plus nets par le gouvernement britannique. Nous croyons seulement que ce principe n'est pas précisément interprété de la même façon chez nos voisins et chez nous.

De ce côté-ci de l'eau, les écrivains les plus décidés pour la non-intervention trouvent, bien entendu, que leur principe consiste à laisser le Piémont jeter du haut en bas tous les trônes de la Péninsule; mais ils trouvent aussi que la France peut, sans le violer, prêter main-forte au Piémont contre l'Autriche, vu que l'Autriche n'est pas une puissance italienne.

Au delà de la Manche, on croit sans doute que le fameux principe s'oppose à toute immixtion de l'Autriche dans les démêlés du Piémont avec ses confrères péninsulaires; mais on croit avec une non moins vive conviction, qu'il s'oppose également à toute immixtion de la France dans les démêlés du Piémont avec l'Autriche, que la possession de Venise, garantie par les traités, a rendue une puissance italienne.

Il y a là une nuance dont nous n'avons pas à apprécier les caractères, et dont on apercevra aisément les conséquences possibles.

Ce qui donne quelque vraisemblance à nos suppositions, c'est le tapage que l'Angleterre fait depuis quelque temps avec les traités de 1815.

Ainsi, à propos de l'annexion de la Savoie, le discours royal émet le désir de voir se rassembler prochainement une conférence « pour assurer *conformément à l'esprit et « à la lettre du traité de Vienne*, la neu- « tralité et l'indépendance de la Confédé- « ration suisse. »

Ce passage, qui constate une des préoccupations de la politique anglaise, est assez curieux à rapprocher de ce récent discours où lord Palmerston, que l'empereur Napoléon avait si cordialement mis en cause dans sa lettre à M. de Persigny, s'exprimait en termes si amers et si inconvenants sur une promesse de céder le Faucigny qui aurait été faite par le gouvernement impérial, et sur la fâcheuse impression qu'aurait causée, selon lui, la non-exécution de cette prétendue promesse.

Nous trouvons dans le *Times* un article consacré à l'annexion de Nice et de la Savoie, et qui se ressent de la même mauvaise humeur. « Le sentiment qu'a « créé cette annexion, dit-il, est froide- « ment rendu par le terme diplomatique « et mesuré de méfiance. »

La Reine ne touche aux derniers événements d'Orient que pour caractériser l'intervention européenne en Syrie du nom « d'assistance militaire donnée au Sultan. »

Décidément le traité de Paris de 1856 est aussi cher à la Grande-Bretagne que le traité de Vienne de 1814.

Enfin la Reine applaudit *avec satisfaction et orgueil* à la formation des volontaires, à *l'esprit et au patriotisme* qui les animent; elle félicite le Parlement de l'acte *qui amalgame ses forces européennes locales des Indes avec celles chargées du service national.*

La Reine a même l'air de plus compter, pour le repos du monde, sur ces petites mesures de précaution, que sur l'infaillible efficacité du principe de non-intervention proclamé en Italie.

Les nouvelles d'Italie présentent toujours la situation sous les sombres couleurs auxquelles on n'est que trop habitué. Les troupes napolitaines commandées depuis la Constitution par des généraux douteux ne se battent pas; d'après une dépêche, l'intendant de Potentza, qui est devenu, du matin au soir, le dictateur annexionniste, aurait opéré des levées forcées dans la Basilicate, et les bandes ainsi recrutées marcheraient, Garibaldi en tête, sur Salerne, et de là sur Naples.

Tout cela est possible, probable même : le gouvernement napolitain, égaré, ou trahi, a donné une Constitution quand Catilina était à ses portes, c'est-à-dire, à l'heure où les républicains honnêtes de tous les pays et de tous les siècles, Cicéron ou le

général Cavaignac, auraient conseillé à François II de suspendre la Constitution, s'il en avait existé une, et d'établir d'office la dictature ou l'état de siége.

Tartuffe officiellement installé à Naples est en train de dire au légitime propriétaire, que c'est à lui de sortir.

Le journal la *Nazione* assure que le 23 août dernier huit vapeurs garibaldiens partaient de Messine pour une destination inconnue.

L'*Opinione* raconte, de son côté, que le gouvernement napolitain a payé sans difficultés la note des frais que M. de Villamarina lui a présentée pour les coups administrés à une troupe de bersaglieri piémontais, les touristes les plus inoffensifs du monde, malgré leurs uniformes, et qui, complétement dégagés de toute pensée d'annexion, rêvaient mélancoliquement sur les ruines de Pompeïa.

La *Gazette des Postes* prétend que l'Autriche a formellement déclaré n'avoir aucune idée d'intervention dans les affaires d'Italie, tant que ses propres possessions italiennes ne seront pas attaquées. Nous le croyons volontiers : il y a entre cette manière de voir, et celle de l'Angleterre que nous discutions tout à l'heure, une ressemblance très-sensible.

D'après l'*Agence Havas*, on parlerait, dans les cercles allemands, d'une déclaration officielle qu'aurait faite le gouvernement français de laisser l'Autriche, en cas d'une guerre défensive, faire usage de toutes ses ressources pour maintenir l'intégrité de ses possessions actuelles.

Le point litigieux, pour nous, est bien simple : « l'Autriche, si elle est victorieuse, en cas d'une guerre d'abord défensive, pourra-t-elle aller à Turin faire signer une paix définitive et sérieuse à son ennemi ? »

Le secrétaire de la rédaction : M. GARCIN.

Télégraphie privée.

Naples, 28 août.

Les troupes combattant au Piale ont été entourées sans s'avouer vaincues. Une trêve a été offerte. Le général commandant en a appelé au général en chef; pendant ce délai, l'élan s'est refroidi, les troupes se sont retirées en désordre; elles ont été dispersées et les batteries sont restées sans défenseurs. (Officiel).

Turin, 28 août.

La *Gazette officielle* annonce que le ministre de l'intérieur, M. Farini, et le général Cialdini sont arrivés hier soir à Chambéry pour complimenter, au nom du Roi, Leurs Majestés l'empereur Napoléon et l'Impératrice.

Florence, 29 août.

Naples, 28 août. — Les troupes royales des Calabres ont été, dit-on, défaites, et les insurgés de Basilicate marcheraient sur Salerne. On croit qu'ils s'avanceront vers Naples avec Garibaldi.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

Par décret impérial en date du 25 août, rendu sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'Algérie et des colonies, et du ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes, M. l'abbé Mounig, supérieur du petit séminaire de la Basse-Terre (Guadeloupe), a été nommé évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique), en remplacement de Mgr Porchez, décédé.

On lit dans le *Moniteur* :

Ce matin, S. M. l'Impératrice, accompagnée de M. Vaïsse, sénateur, de Mme la comtesse de Rayneval et de M. le marquis de Lagrange, son écuyer, a été visiter les salles d'asile.

Sa Majesté a laissé de nombreux témoignages de sa bonté inépuisable et de cette charité gracieuse qui sait, partout où elle se produit, rehausser le prix de ses bienfaits.

Chambéry, 27 août.

Leurs Majestés sont parties ce matin de Lyon à midi, accompagnées des acclamations qui les avaient suivies pendant tout le temps de leur séjour.

A Ambérieux, elles ont reçu les autorités du département de l'Ain. Les populations nombreuses accourues de bien loin sur le passage de Leurs Majestés, semblaient être jalouses de rivaliser d'empressement et de marques de dévouement.

A trois heures, l'Empereur et l'Impératrice sont arrivés à Chambéry, où ils ont reçu l'accueil le plus démonstratif et le plus chaleureux.

A leur descente du chemin de fer, le maire, M. D'Alexandry, a remis à l'Empereur les clefs de la ville et a prononcé le discours suivant :

« Sire,

« Nous avons acclamé à son retour le libérateur de l'Italie, vainqueur dans trois grands combats, et nos cris enthousiastes exprimaient à Votre Majesté l'ardeur du sentiment national qui nous entraînait vers la France.

« Grâce à vous, Sire, grâce à votre sage fermeté, les espérances de la Savoie ont été réali-

sées; sur cette terre classique de l'honneur et de la loyauté, vous ne trouverez que des citoyens heureux de saluer leur Souverain légitime, celui qu'ils ont élu par leurs libres suffrages.

« Les habitants de cette ville, Sire, ont donné le signal du mouvement annexionniste; ils ont encore le bonheur insigne d'être les premiers à dire à Votre Majesté combien ils seront dévoués et fidèles.

« Madame,

« L'orphelin bénit votre arrivée, le malheureux revit au souvenir de tant de bonté; nous, Madame, nous admirons en vous la noble souveraine; nous avons la mère du prince impérial, de l'héritier de cette race héroïque qui comptera toujours au nombre des fleurons de la couronne la fidèle Savoie.

« *Vive l'Empereur!*

« *Vive l'Impératrice!*

« *Vive le Prince Impérial!* »

Aussitôt après, M. le marquis Costa de Beauregard, président du Conseil général, a adressé au nom de ses collègues l'allocution suivante :

« Sire,

« Le Conseil général de ce nouveau département de la France, auquel Votre Majesté, par une pensée si gracieusement délicate, a conservé un nom cher à nos cœurs, le Conseil général du département de la Savoie, a l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage de son dévouement sans bornes et de sa respectueuse reconnaissance; il sait que, dans son intérêt paternel pour ses nouveaux sujets, l'Empereur veut qu'ils recueillent au plus tôt le bénéfice des grandes mesures d'utilité publique dont sa puissance réalise l'exécution aussi rapidement que sa haute sagesse sait en embrasser la portée.

« L'Empereur veut que la Savoie, désormais associée à la grandeur et à la prospérité de la France, n'ait rien à envier au point de vue de ses intérêts moraux et matériels aux anciens départements de l'Empire; aussi cette province fidèle ne le cédera jamais à aucun d'eux en dévouement à l'auguste personne de Votre Majesté. Vous avez exaucé, Sire, le désir le plus cher des populations de la Savoie, en venant au milieu d'elles; vous avez voulu que, par sa présence si impatiemment désirée, par le charme de sa bonté si gracieuse, Sa Majesté l'Impératrice complétât le bonheur de ses nouveaux sujets.

« Daignez permettre, Sire, au conseil général de ce département de votre Empire d'être aujourd'hui l'interprète de ses sentiments de vive et respectueuse gratitude, et de bénir le jour qui comble les vœux de la Savoie et doit lui donner une vie nouvelle. »

L'Empereur a remercié le maire et le président des sentiments de sympathie et de dévouement dont il recevait le témoignage, et a daigné assurer ces nouveaux membres de la famille française de sa sollicitude et de son empressement à satisfaire à leurs besoins et à leurs désirs.

De la gare, Leurs Majestés se sont rendues à la cathédrale, où elles ont été reçues par Mgr Billiet, à la tête de son clergé.

Un *Te Deum* a été chanté avec une grande solennité, puis Leurs Majestés se sont rendues au vieux château, où est fixée la résidence impériale.

Ce soir, un grand dîner réunit les notabilités et les autorités du département.

Chambéry est splendidement illuminé pour célébrer l'arrivée de ses nouveaux Souverains.

—

On nous écrit de Chambéry :

Leurs Majestés ont reçu aujourd'hui à une heure les autorités et les notabilités du département, et un grand nombre de dames de la ville ont été présentées à S. M. l'Impératrice.

Dans la journée, l'Empereur et l'Impératrice sont allés visiter le Sacré-Cœur et faire une promenade dans les environs de Chambéry.

Ce soir, grand bal donné par la ville dans la salle du théâtre.

Discours royal de prorogation du Parlement

LU PAR LES COMMISSAIRES ROYAUX.

(Londres, 28 août.)

Mylords et Messieurs,

Nous avons l'ordre de la Reine de vous dispenser de venir siéger au Parlement, et en même temps de vous remercier, en son nom, du zèle et de l'assiduité avec lesquels vous vous êtes consacrés à l'accomplissement de vos importants devoirs pendant la longue et laborieuse session du Parlement qui va finir. — La Reine nous ordonne de vous informer que ses relations avec les puissances étrangères sont amicales et satisfaisantes, et elle a la confiance qu'il n'existe aucun danger d'aucune interruption de la paix générale de l'Europe. Sans doute des événements d'une importance considérable ont eu lieu en Italie, mais si des puissances étrangères n'y interviennent pas, et si on laisse les Italiens régler eux-mêmes leurs affaires, la tranquillité des autres Etats demeurera sans perturbation.

Les conférences projetées au sujet de la cession de la Savoie et de Nice à la France n'ont pas encore eu lieu; mais la Reine a la ferme confiance que dans toutes les négociations qui pourront être suivies, des arrangements complets et parfaits seront pris pour assurer, conformément à l'esprit et à la lettre du traité de Vienne de 1815, la neutralité et l'indépendance de la Confédération suisse. Cette neutralité et cette indépendance ont été un objet auquel toutes les puissances signataires des traités de Vienne ont attaché une grande importance; elles ne sont pas moins importantes aujourd'hui qu'alors pour l'intérêt général de l'Europe.

La Reine nous ordonne de vous assurer que les atrocités commises contre la population chrétienne en Syrie lui ont inspiré la plus vive douleur et une indignation profonde. La Reine s'est empressée de concourir avec l'empereur d'Autriche, l'empereur des Français, le prince régent de Prusse et l'empereur de Russie pour entrer avec le Sultan dans un engagement en vertu duquel une assistance militaire a été donnée au Sultan pour rétablir l'ordre dans cette partie de ses Etats.

La Reine nous donne l'ordre de vous informer qu'elle regrette beaucoup que les ouvertures faites

sur son ordre, par son envoyé en Chine, au gouvernement impérial à Pékin, n'aient abouti à aucun résulat satisfaisant. En conséquence, il est devenu nécessaire que les forces combinées de terre et de mer que la Reine et son allié, l'Empereur des Français, ont envoyées en Chine, se portassent vers les provinces du nord de la Chine, dans le but d'appuyer les justes demandes des puissances alliées.

La Reine, voulant donner tout le poids possible à son action diplomatique en cette affaire, a envoyé en Chine un ambassadeur spécial pour ce service, le comte d'Elgin, qui a négocié le traité de Tien-Sing dont on demande à l'empereur de Chine l'entière et fidèle exécution.

Messieurs de la Chambre des communes, la Reine nous ordonne de vous remercier des généreux subsides que vous avez votés pour le service de la présente année et de vous rendre grâces pour les crédits par vous alloués pour les défenses essentielles à la sûreté de ses arsenaux maritimes.

Mylords et Messieurs,

La Reine nous ordonne de vous témoigner la satisfaction et l'orgueil avec lesquels elle a constaté les rapides progrès dans le service militaire déjà faits par les volontaires, progrès qui font autant d'honneur à leur esprit qu'à leur patriotisme. — La Reine a donné son cordial assentiment à l'acte qui amalgame ses forces européennes locales des Indes avec ses forces chargées du service général.

S. M. compte que la nouvelle liberté par vous donnée au commerce amènera de nouveaux développements de l'industrie productive.

Sa Majesté s'est empressée de sanctionner les mesures générales d'une grande utilité publique. Les actes ayant pour objet de régler les relations entre les propriétaires fonciers et les fermiers en Irlande, feront disparaître (Sa Majesté l'espère), quelques germes féconds de dissentiments.

L'acte amendant la loi qui régit la discipline royale a établi des règlements salutaires pour l'administration de la justice par les conseils de guerre, dans l'intérêt du maintien du bon ordre, dans le service naval.

L'acte qui régit les dotations de charité donnera le moyen d'administrer plus économiquement la propriété des établissements de bienfaisance ; il contribuera à la prompte et économique solution des contestations concernant ces propriétés, tandis qu'un autre acte a donné du soulagement aux sujets catholiques de Sa Majesté, relativement à leurs dotations de charité.

Il a été adopté divers autres actes pour la réforme des lois ; ils aboutiront à l'administration plus satisfaisante de la justice. S. M. a remarqué, avec une vive satisfaction, l'esprit de loyauté, d'ordre et d'obéissance à la loi qui règne parmi ses sujets, tant dans le Royaume-Uni que dans ses possessions au delà des mers.

La Reine a appris avec une vive émotion l'accueil affectueux et enthousiaste fait à S. A. R. le prince de Galles par ses sujets de l'Amérique du nord.

En rentrant dans vos foyers, vous aurez à remplir des devoirs presque aussi importants que ceux qui vous ont occupés pendant la session du Parlement. Sa Majesté fait le vœu que la bénédiction de Dieu tout-puissant s'étende sur vos efforts et les dirige vers le but constant de sa sollicitude, le bien-être et le bonheur de son peuple.

On écrit de Chambéry qu'hier 28 l'Empereur a donné audience à M. Farini et au général Cialdini, chargés par le roi Victor-Emmanuel de complimenter Napoléon.

Le général Cialdini, dit le *Constitutionnel*, était particulièrement connu de l'Empereur ; commandant un corps d'avant-garde pendant la campagne d'Italie, il *était* aussi au combat de San-Martino, dans la mémorable journée de Solferino.

Nous avons fait connaître les commentaires un peu contradictoires produits par les chroniqueurs au sujet de cette entrevue. Les affaires d'Italie sont en ce moment trop graves pour qu'elles n'aient pas provoqué des observations, des conseils et peut-être aussi quelque combinaison politique. Si les secrets de l'entrevue de Chambéry ne doivent pas être divulgués plus vite que les secrets de la fameuse entrevue de Plombières, nous engageons les curieux à prendre patience.

Les hommes d'action ne peuvent se résigner à se soumettre aux prescriptions restrictives concernant les enrôlements en masse et les départs bruyants et solennels. Le 24, quatre cents patriotes de Parme se sont présentés à Gênes pour aller renforcer l'armée de Garibaldi. Un détachement de bersaglieri, appuyé d'un grand nombre de soldats et d'agents de police, se sont opposés à la réalisation de leur projet. Grande surprise de la part des patriotes. Il y a eu échange d'observations assez vives ; mais les agents piémontais se sont montrés fidèles à leur consigne. Les patriotes n'ont eu d'autre consolation que de s'éloigner en s'écriant avec un formidable ensemble : *Vive Garibaldi !* A ce cri, dit la *Presse*, s'est mêlé un cri plus expressif encore, ce qui ne nous surprend guère.

Voici comment un des héros de la mésaventure raconte cet incident qu'il élève à la hauteur d'un deuil public :

Parme, 24 août.

Nous sommes arrivés aujourd'hui avec le train de deux heures : nous étions au nombre de 400 volontaires. Le ministre, dans son *patriotisme*, a cru devoir nous repousser de Gênes.

Un bataillon de ligne, des carabiniers et des agens de police nous ont conduits à notre retour ici, de la station du chemin de fer, hors la porte

du nord, à la citadelle, qui est située hors de l'enceinte de Parme, de manière à nous faire traverser toute la ville.

Arrivés là, nous avons été invités à nous procurer des habits bourgeois, et on nous a prévenus en même temps qu'il nous serait accordé de sortir plus tard. Cependant les officiers ont pu sortir avec leur uniforme et même armés de leurs sabres.

Hier, la ville en fête et pleine d'enthousiasme, nous avait accompagnés à la gare; les femmes attendaient l'heure du départ pour saluer de leurs vivats et consoler de leurs larmes de reconnaissance ces braves qui se proposaient une noble et glorieuse entreprise. *Aujourd'hui c'est un deuil général, comme si l'on avait le pressentiment d'une grande infortune.*

Cet incident preuve que, pour des raisons de convenance politique, on ne veut plus laisser un caractère officiel aux départs des volontaires; mais de là à l'exécution entière de la circulaire Farini, il y a loin. Qu'au lieu du fusil on montre une canne, qu'au lieu de se proclamer soldat de Garibaldi, on demande son passeport en qualité de touriste avide de contempler l'Etna, et l'on pourra satisfaire son ardeur patriotique.

Les unitaires qui ont besoin, au moyen de bruyantes manifestations, d'enflammer les populations « pour la plus sainte des causes, » viennent d'en appeler au ministre, au Roi. Nous trouvons dans le *Siècle* quelques extraits de l'adresse qu'ils font signer en ce moment à Gênes :

« Sire, en l'absence des Chambres, le ministère ne pouvant être juge dans sa propre cause, nous vous présentons nos plaintes, les angoisses des mères, des frères, des pères; les aspirations de l'Italie, à vous qui êtes le premier soldat de la cause italienne!

« La majorité digne de vous, Roi guerrier, c'est l'armée des volontaires déjà rassemblés, et qui accourent de toutes parts, dont les familles anxieuses suivent les destinées; c'est l'immense quantité de citoyens qui ont contribué par leur obole aux succès de la cause italienne.

« Mettez-vous à leur tête, Sire. Croyez-vous n'avoir pas assez de soldats? Frappez la terre du pied, et pour combattre avec succès au nom de l'Italie se lèvera un million de braves!

« Ne laissez pas rompre, Sire, la sainte harmonie qui gouverne la nation tout entière. Ecoutez-nous, puisque vous êtes sympathique à la rédemption d'un grand peuple qui vous salue déjà Victor-Emmanuel Ier roi d'Italie. »

Nicotera, un des chefs des volontaires qui devaient envahir les Etats-Pontificaux, attendait avec une extrême impatience dans la Toscane le signal du départ. On a craint de sérieux embarras de la part de ce corps de 2,000 volontaires peu sensibles aux conseils de la diplomatie. Un ordre de Turin vient de prononcer leur dissolution immédiate. Ecoutons le correspondant de la *Presse* :

« Ce qu'on frappe dans Nicotera, c'est Mazzini. Le cabinet a déclaré une guerre à mort à ce ressuscité des anciennes luttes italiennes, qui vient de déclarer lui-même, dans l'article saisi de l'*Unità italiana*, que les trois projets d'expédition Zambianchi, Corte et Pianciani sont son œuvre. Il est constant aujourd'hui, en effet, que ces trois corps ont été organisés, formés, entretenus par les soins du célèbre agitateur, dont les ressources ont été aussi grandes que celles de Garibaldi. Le cabinet a considéré le corps de Nicotera comme œuvre de M. Mazzini, et c'est à ce titre qu'il le brise.

Avions-nous raison de dire que Mazzini ne vivait pas dans l'inaction et qu'il n'était pas aussi impuissant que l'affirment les amis de M. de Cavour? Mais sur quoi repose ce dissentiment?

En ce moment il n'a d'autre mobile qu'une question d'opportunité et d'antipathie. Mazzini veut à l'instant se précipiter sur les Etats pontificaux, attaquer Lamoricière, arborer le drapeau unitaire dans les Marches et l'Ombrie. M. de Cavour croit utile de temporiser et d'attendre la conquête de Naples avant de tenter celle des Etats du Pape. Il n'y aurait d'opposition bien tranchée que le jour où l'idée unitaire prévaudrait. Alors M. de Cavour proclamera Victor-Emmanuel roi de l'Italie, et Mazzini lèvera l'étendard de la république.

On écrit de Turin au *Constitutionnel* que M. de Cassinis, ministre de la justice, doit présenter prochainement au roi un décret d'amnistie en faveur des évêques et des autres ecclésiastiques condamnés récemment pour désobéissance aux lois de l'Etat.

Désobéissance aux lois, parce qu'on n'a point voulu soumettre les mandements à la censure, flétrir publiquement la duchesse de Parme et le grand duc de Toscane, remercier le ciel d'avoir enfin délivré les Romagnes de la tyrannie de Pie IX! Le mot est plus que burlesque; il est odieux!

Les dernières dépêches de l'Italie méridionale, dit la *Patrie*, confirment les nouvelles relatives aux succès de Garibaldi dans la Calabre ultérieure première. En outre des débarquements s'opéraient chaque jour sur le littoral des deux autres Calabres. Des insurrections venaient d'éclater dans plusieurs autres provinces. Ces révoltes étaient le résultat d'un plan d'ensemble

arrêté entre le comité central révolutionnaire et Garibaldi. La ville de Naples continuait à être calme, mais l'ensemble de la situation du royaume s'aggravait.

En face des combats de la Calabre et des luttes plus sérieuses qui vont avoir lieu à Monteleone et devant Naples, empruntons à une correspondance des détails précis sur l'armée de François II :

Il y a à Naples quatre bataillons de chasseurs, trois régiments de ligne et deux batteries de montagne; à Caserte, quatre bataillons de chasseurs; à Capoue, deux régiments de ligne et deux batteries de campagne; à Nocera, deux bataillons de chasseurs-légers; à Nola, une batterie de montagne; à Portici, deux régiments de grenadiers de la garde, un de chasseurs de la garde, des tirailleurs du régiment de marine, deux bataillons; à Gaëte, un régiment de ligne et trois compagnies choisies dans d'autres régiments, six régiments de cavalerie, un de carabiniers à cheval. Toutes ces troupes peuvent être concentrées à Naples en moins de deux heures, et forment une armée d'environ 48,500 hommes et sept batteries. Il y a à Bari deux régiments et une batterie: à Monteleone, quatre régiments et deux batterie; à Reggio, deux régiments et une batterie; on vient d'y envoyer cinq autres bataillons de chasseurs; à Cosenza et à Paola, un régiment de ligne et un bataillon de carabiniers à pied; dans les Abruzzes, quatre bataillons de chasseurs et deux batteries. On vient d'envoyer deux compagnies du 10e de ligne à Campo-Basso. Toutes ces troupes sont sur le pied de guerre et forment un total d'environ 90,000 hommes.

Malgré la confusion des correspondances de Naples, il n'est que trop certain que les débarquements sont nombreux et se font sans résistance, que les insurrections provoquées par les agents du Piémont et de Garibaldi se multiplient dans le royaume. Le nouveau préfet de police en est réduit à implorer « la collaboration des citoyens au maintien de la tranquillité publique. »

Les dépêches, dit le *Journal des Débats*, continuent d'attester la mollesse avec laquelle les généraux napolitains luttent contre Garibaldi. Les manifestations de la garde royale et des troupes, à Naples, en faveur de la dynastie, ne sont pourtant point rares. Il arrive même que, dans l'excès de leur zèle, les soldats compromettent le roi auprès de la garde nationale, soit par des rixes bruyantes, soit par des menaces de réaction. Comment se fait-il qu'à Reggio les soldats se rendent aux insurgés et qu'à Naples ils défient les libéraux? Nous renonçons à nous l'expliquer, à moins que la politique bien arrêtée du gouvernement napolitain ne consiste à envoyer, avec une prévenance infinie, au-devant de Garibaldi, ceux des régiments qui veulent tourner, et retenir à Naples les régiments qui demandent à se battre et qui ne restent là que pour irriter la population par leur attitude provocatrice.

Le *Siècle* annonce que Mgr Papardo, évêque administrateur de Messine, dont il avait annoncé l'arrestation et la mise en jugement, vient de se rendre à Rome, par suite d'une ordonnance de non-lieu rendue par le tribunal de cette ville.

On avait accablé le docte prélat sous le poids de prétendues machinations et complots réactionnaires. Accusera-t-on la justice du dictateur d'avoir absous un félon?

P. LAMAZOU.

La santé de Mgr Dufêtre inspirait depuis quelque temps de sérieuses inquiétudes. Le mal vient de s'aggraver d'une manière menaçante pour les jours du vénéré prélat. Un de ses vicaires généraux, M. Crosnier, vient d'adresser la lettre suivante au clergé du diocèse de Nevers pour lui demander des prières :

Trois jours d'un mieux sensible nous avaient fait concevoir les plus douces espérances pour la précieuse santé de Monseigneur; *mais*, hélas ! une nuit d'angoisse et de douleur nous fait redouter un malheur très-prochain.

En vous engageant à prier pour notre vénéré malade le Maître de la vie et de la mort, laissez-moi vous faire part des paroles qui, cette nuit et ce matin encore, sont *tombées* de ses lèvres défaillantes, et qui peignent si bien son cœur. Après lui avoir administré les derniers Sacrements, je réclamais pour les prêtres et les fidèles du diocèse une paternelle bénédiction; réunissant alors toutes ses forces, il dit d'une voix entrecoupée par la souffrance: *Oh! oui, je bénis mon clergé, je bénis les fidèles, je bénis mes amis, comme un père bénit ses enfants, comme un ami bénit ses amis! Je bénis mon vénérable chapitre, qui ne m'a jamais donné que des sujets d'édification. Si j'ai blessé ou scandalisé quelqu'un par défaut de caractère ou autrement, je lui en demande pardon. J'offre de grand cœur à Dieu le sacrifice de ma vie. Je voudrais avoir cent vies pour les lui offrir également. Oh! je vais donc recevoir la récompense pour laquelle j'ai travaillé, et que j'ai tant ambitionnée!*

Je ne vous dirai rien de la ferveur avec laquelle il a reçu les derniers sacrements, répondant à tout et s'unissant visiblement à nos prières; vous connaissez la foi vive qui consumait sa grande âme.

Prions tous pour ce père bien-aimé. Dieu se laissera peut-être toucher par nos prières.

Tous les prêtres du diocèse voudront bien, jusqu'à nouvel avis, ajouter aux oraisons de la messe celle *Pro infirmo*.

Nevers, 27 août 186 , six heures et demie du matin.

FAITS DIVERS

On écrit de Toulon à la *Gazette du Midi* :

Le port militaire se trouve depuis quelques jours dans un bouleversement général; les navires de guerre de toutes les formes et de toutes les dimensions passent et repassent dans tous les sens, soit pour prendre de nouvelles positions, soit pour être installés afin d'orner ou de dégager les voies de communication dans l'arsenal du Gratte. On peint de tous les côtés; les guérites de la douane n'ont pas même échappé à cette fringale de propreté ; on peut dire que Toulon fait peau neuve pour la réception impériale.

Quelques armements bien inoffensifs se glissent dans le grand mouvement maritime : c'est d'abord la batterie flottante la *Dévastation* et la chaloupe-canonnière n° 11 qui s'arment et seront mises en rade pour faire nombre et mettre en même temps, sous les yeux de l'Empereur, les échantillons des différents types de bâtiments de guerre.

La chaloupe-canonnière n° 3 a reçu une mission moins agréable; ce petit navire sera armé et envoyé immédiatement à Lorient en passant par le canal du Midi; on le dit destiné à remorquer des cuvres-môles et à servir à des expériences de tir à Gavre.

L'un des transports à vapeur qui font partie du cortége impérial a reçu le détail suivant sur le nombre de passagers qu'il devra embarquer. L'autre transport devant en prendre à peu près autant, il est facile de se rendre compte du chiffre du personnel qui marche à la suite de l'Empereur, sans compter sa maison militaire et la suite de l'Impératrice.

Ce transport prendra 138 chevaux, 1 aide de camp, 1 médecin des écuries. — 1 capitaine et un lieutenant des cent-gardes, 33 cent-gardes. — 1 premier piqueur, 12 piqueurs, 1 officier de bouche et 10 maîtres-d'hôtel. — 72 valets d'écurie. — 4 voitures dorées, 6 berlines, 1 brougham et 2 bracks.

En tout 146 personnes, 138 chevaux et 13 voitures.

— Le port de Toulon a reçu l'ordre d'envoyer de suite deux capitaines de frégate pour faire le service à terre à Cherbourg.

Le transport à vapeur la *Sèvre* a fait hier les essais de sa machine qui a parfaitement fonctionné.

L'*Amazone* est partie hier pour Cayenne à deux heures de l'après-midi.

Presque en même temps, la *Ménagère* a appareillé pour Naples avec des vivres et des rechanges pour l'escadre d'évolution.

La frégate cuirassée la *Gloire* a appareillé à huit heures du matin pour continuer ses expériences au large. M. le vice-amiral Tréhouart, M. Dupuy de Lôme et plusieurs officiers supérieurs du génie militaire se sont embarqués à sept heures du matin pour assister à ces nouveaux essais qui sont favorisés, cette fois, par un temps magnifique.

— Le *Phare de la Manche* mentionne en ces termes un trait de courage : « Dans la matinée de mercredi dernier, un matelot du vaisseau l'*Arcole*, actuellement mouillé sur rade de Cherbourg, le nommé Noguès (Pierre) est tombé à la mer en voulant embarquer par l'échelle de poupe dans un canot amarré à l'arrière du vaisseau. Ce matelot, qui ne savait pas nager, se débattait avec désespoir et était sur le point de disparaître, quand M. Fabiani, lieutenant de vaisseau, n'écoutant que son courage, s'est précipité tout habillé d'un des sabords du carré, est parvenu à saisir Noguès et l'a soutenu sur l'eau pendant plusieurs minutes, jusqu'à ce que les secours aient pu lui être portés. Le mauvais état de la mer, la force du vent et du courant ajoutent un nouvel éclat à cette belle action, et l'on peut dire que M. Fabiani n'a sauvé la vie du matelot Noguès qu'en exposant sérieusement la sienne. »

— On lit dans les journaux de Lyon :

« LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, en quittant Lyon, ont laissé à M. le sénateur, chargé de l'administration du département, une somme de 32,000 fr. pour diverses destinations de bienfaisance.

« Sur cette somme, 500 fr. seront remis à M. Laforest pour être répartis entre les anciens militaires dans le besoin. »

— Voici la liste des principaux Bretons qui se sont mis au service du Pape :

Charette (5 membres de cette famille) ; Kersabiec (2 membres de cette famille); Cathelineau (2 membres de cette famille) ; Cadoudal; Becdelièvre; de Chevigné ; du Plessis de Grénédan ; de Saisy; de Lanascol ; de Parcevaux ; Rogatien Picou; de la Poëze; Wels; Boux; Carré; Pierre Allio; Remars; Félix Besnier; du Fougerais; de Goesbriand; Louis Gérard; de Ferron; de Lorgeril; de France; de Lautrec, de Rohan; Le Merle; de la Billiais; de la Maronnière; Vallée; Joubert; de Cadaran de Logge; de la Salmonnière; Guérin; Bertrand; Plaiselles; Legendre; Pinsonneau, Gaston de Saint-Gilles; Le Beschu; de Kerautem; de Guer, etc., etc.

— La nouvelle porte de la Bibliothèque impériale a été ouverte aujourd'hui au public. Elle est située, ainsi que nous l'avons déjà dit, en face de la fontaine de la place Louvois, et donne accès dans l'ancien petit jardin dont une partie a été pavée pour le passage journalier.

Depuis quelques jours, on a commencé les démolitions de la partie de l'établissement qui vient d'être livré aux architectes, et il est probable que l'année prochaine nous verrons s'élever sur cet emplacement les nouvelles constructions destinées à se relier à celles que l'on

termine en ce moment au coin des rues Neuve-des-Petits-Champs et Richelieu.

— Hier matin on a trouvé, dans un endroit écarté dépendant de la commune de Neuilly, le cadavre d'un soldat du 1er régiment d'artillerie de la garde impériale. Il portait la trace de blessures graves, et tout porterait à croire que ce militaire aurait péri par suite d'un crime.
L'information se poursuit.

— Un fait assez curieux vient d'avoir lieu à Milan. Une somme avait été laissée pour être distribuée à la meilleure œuvre de charité; les exécuteurs testamentaires n'ont trouvé rien de mieux à faire que d'appliquer cette somme à Garibaldi, en faveur de l'insurrection de Sicile et de Naples. (*Journal des Débats.*)

— Avant son départ de Lyon, S. M. l'Impératrice, accompagnée de M. Vaïsse, sénateur, de Mme la comtesse de Rayneval et de M. le marquis de Lagrange, son écuyer, a été visiter les salles d'asile.
S. M. a laissé de nombreux témoignages de sa bonté inépuisable. (*Constitutionnel.*)

— M. Arlès-Dufour a été élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

— La Cour des comptes s'est réunie aujourd'hui en audience solennelle sous la présidence de M. Barthe, sénateur, premier président. Elle a procédé à la réception de M. Lequien, comme conseiller-maître, et de MM. Ducrey et Piquet de Courtin comme conseillers référendaires de 2e classe.

— La femme du général Garibaldi est à Marseille depuis deux jours. Elle paraît avoir renoncé à s'embarquer pour Naples sur le paquebot des Messageries impériales le *Pausilippe*, qui part ce soir pour Civita-Vecchia et Naples. Mme Garibaldi attend probablement, pour se rendre à sa destination, un navire garibaldien. On sait qu'il en arrive souvent dans notre port. Le départ de la femme du dictateur pour le royaume des Deux-Siciles fait supposer qu'une réconciliation s'est opérée entre les deux époux. On se souvient que Garibaldi, après avoir reçu une lettre anonyme, qui amena une explication orageuse, se sépara de sa femme, l'une des filles du riche marquis Raymondi, le soir même de ses noces. Mme Garibaldi a adopté un costume de fantaisie ; elle porte une chemise rouge. (*Messager du Midi.*)

— Le colonel Perrot, officier français au service du gouvernement espagnol depuis longues années et officier de la Légion d'honneur, a obtenu l'autorisation d'aller suivre en Syrie les opérations du corps expéditionnaire français. Il vient de s'embarquer à Marseille.

— Dimanche prochain, 2 septembre, anniversaire du massacre des prêtres, aux Carmes, en 1792, Mgr Charbonnel, ancien évêque de Toronto, religieux de l'ordre des Frères-Mineurs Capucins, célébrera la sainte messe à 6 h. dans la chapelle des Martyrs (Ecole des Carmes, 76, rue de Vaugirard). Sa Grandeur adressera quelques paroles d'édification aux fidèles qui se rendent en grand nombre dans ce sanctuaire.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Histoire des Girondins et des massacres de Septembre,

par M. Granier de Cassagnac, 2 vol. in-8°.

L'un des scandales les plus éclatants de notre époque a été la glorification systématique des noms révolutionnaires les plus tristement fameux : parmi les attentats commis contre la vérité, il n'en est pas qui ait porté des fruits plus hâtifs et plus amers. Il a fallu, pour atteindre ce détestable but et pour endormir la conscience publique, fausser ou tronquer les faits qui protestaient contre d'aussi cyniques apothéoses. Les hommes d'action qui ont imprimé à la Révolution française sa marche désordonnée, depuis le 14 juillet jusqu'au 31 mai, ont, en effet, pour qui les observe sans parti pris, des proportions tellement mesquines; ils cèdent presque toujours, dans les occasions décisives, à des impulsions si égoïstes, que la postérité éprouvera certainement quelque embarras pour rapporter d'aussi gigantesques catastrophes à des personnages aussi inférieurs aux maux qu'ils ont commis.

Dans l'ère sanglante ouverte par la prise de la Bastille et que vient clore cinq ans plus tard l'érection de l'échafaud vengeur du 9 thermidor, on entrevoit fort peu d'acteurs dépassant le niveau de la médiocrité, et il ne s'en rencontre pas un seul qui eût eu la chance de faire inscrire son nom dans l'histoire, si la tempête n'eût porté certains hommes sur des hauteurs pour lesquelles la nature ne les avait pas préparés. Si durant toute cette époque le crime est grand, les criminels sont infimes : depuis Camille Desmoulins jusqu'à Pétion, depuis Robespierre jusqu'à Tallien, toutes les variétés du genre révolutionnaire proprement dit se font remarquer par deux caractères principaux : une âpre convoitise du pouvoir et

une impuissance complète à le conserver. Cela est aussi vrai des Girondins que des montagnards et des hébertistes, des déclamateurs de l'Assemblée législative que des brigands de la Commune. Aussi dénués de scrupules que d'esprit politique, ces hommes commencent par renverser pour arriver, puis ils tuent pour n'être pas tués; il n'a pas fallu moins que l'impudence de certains sophistes pour transformer en audacieuses théories le souci fort naturel, mais très-vulgaire, de conserver sa tête en se faisant bourreau pour n'être point victime.

Ce jugement s'applique dans toute sa rigueur au groupe d'hommes politiques dont la députation du département de la Gironde forma le centre. Beaux esprits de province, avocats abondants de cour d'assises, les Girondins ne manquaient pas moins d'élévation que de lumières. Leur politique fut un tissu de lieux-communs empruntés à l'histoire qu'ils connaissaient fort mal; leur conduite fut une série de contradictions qui les conduisit tout droit à l'échafaud, au pied duquel ils retrouvèrent quelque grandeur en affrontant courageusement la mort. Au milieu d'exécrables passions qu'ils flattaient sans les partager, ces hommes subirent sans résistance le contre-coup des actes qu'ils avaient le moins voulus et jusqu'à celui des crimes qu'ils avaient le plus détestés, à ce point qu'on peut les présenter aujourd'hui comme les auteurs mêmes des attentats tramés pour les perdre. *L'Histoire des Girondins et des massacres de septembre* en est à coup sûr un saisissant témoignage : par un juste retour des choses d'ici-bas, cette histoire affiche en effet la prétention d'associer à l'horrible drame de 92, ces héros de théâtre si longtemps glorifiés; et si peu fondée que soit en fait une pareille imputation, M. Granier de Cassagnac est parvenu à lui donner quelque vraisemblance, tant il a su rendre ces tristes personnages odieux en les montrant dans la prosaïque vérité de leur rôle.

Dans la première partie de son livre, M. Granier de Cassagnac n'a pas dépassé la juste mesure, et je lui sais grand gré pour mon compte d'avoir passé à la morale publique une réparation opportune. D'une main assurée, il a dépouillé la Gironde des oripeaux dont aucun parti révolutionnaire n'avait pris autant de soin pour s'affubler, et il a mis à jour les pauvretés et les expédients de sa politique. Prenant cette faction dans son berceau, l'auteur montre les Girondins ignorants des affaires, divisés par les opinions, s'appropriant sans intelligence quelques phrases et quelques formules de J.-J. Rousseau; il les suit de leurs petites villes au sein de l'Assemblée législative, où ils n'ont à mettre en commun qu'une seule pensée, celle de renverser les ministres constitutionnels de Louis XVI, afin de les supplanter en s'imposant au roi, moitié par souplesse, moitié par menace; il retrace avec talent leurs trames secrètes pour dominer après le retour de Varennes cette royauté mourante, et pour dévorer ce règne d'un moment; il nous les présente installés au ministère, dans la plénitude de leur satisfaction bourgeoise, à distance égale de la flatterie et de la sédition, résolus à seconder chaleureusement le monarque s'il les maintient au pouvoir, plus fermement résolus à le perdre sans pitié, s'il use, pour les en écarter, de ses dernières prérogatives constitutionnelles. Lorsque Louis XVI, torturé dans sa conscience, a pris le parti de les congédier, M. Granier de Cassagnac marque avec précision le jour et l'heure où les ministres de la veille deviennent les factieux du lendemain; il écrit enfin de la conjuration ténébreuse du 10 août une histoire assez minutieusement exacte pour faire à la fois et maudire la mémoire de ses auteurs et s'étonner de leur prodigieuse imprévoyance.

Ce livre, composé avec la précision d'un réquisitoire, nous initie à toutes les mesures concertées par les Girondins pour faire arriver à Paris, du fond des provinces les plus lointaines, ces bandes de fédérés qui après avoir, à leur appel, renversé la monarchie, se mettent aussitôt à l'œuvre pour les renverser eux-mêmes; il nous fait voir dans les jours qui précèdent la catastrophe, les ministres congédiés suivant simultanément une double intrigue pour rentrer au pouvoir de l'aveu du monarque, ou pour immoler sans pitié le prince qui les en écarte, et jamais tableau politique n'a présenté des couleurs plus cyniquement odieuses.

Si, après avoir livré au juste mépris de la postérité ces ambitieux de troisième ordre devenus républicains par vengeance, M. Granier de Cassagnac avait su s'arrêter; s'il les avait montrés victimes des forces aveugles déchaînées par eux-mêmes, il au-

rait écrit un livre d'une vérité sévère et d'une réfutation impossible. Mais la mesure n'est ni dans les goûts ni dans les habitudes littéraires de l'honorable écrivain ; il paraît moins touché du plaisir d'avoir raison, que de celui de rompre en visière aux opinions reçues, et l'on dirait que la vérité le touche peu lorsqu'elle est le patrimoine de tout le monde. C'est ainsi qu'après avoir légitimement appliqué au front des Girondins le stigmate du 10 août, il entreprend de les noyer dans le sang du 2 Septembre, et qu'il combine le titre de son livre de manière à établir une corrélation directe entre l'histoire du parti girondin et celle des massacres que ce parti aurait provoqués.

Je me suis trouvé dans le cas d'exprimer, bien avant M. Granier de Cassagnac, le dédain profond que m'inspirait cette coterie d'avocats boursoufflés (1) ; j'ai donc ouvert avec grande curiosité, l'*Histoire des Girondins et des massacres de Septembre*, pour voir si des documents, échappés jusqu'alors à toutes les recherches, étaient venus jeter un jour nouveau sur ce terrible épisode. J'avais étudié à ses sources l'histoire de ces massacres; j'avais lu les écrits de Mathon de la Varenne, de Roch Mercandier, et tous les dramatiques mémoires réunis dans la collection Baudouin; enfin je m'étais imposé, comme M. Granier de Cassagnac, le triste devoir de fouiller dans le hideux charnier dont il a exhumé les débris. Ces investigations m'avaient conduit à croire, après tous les historiens, que ces journées profondément méditées et accomplies par ordre, avec une régularité monstrueuse, avaient été inspirées par un double motif : chez le comité de surveillance dont Marat était l'âme, j'avais cru découvrir le désir de jeter un voile sur des vengeances personnelles et d'immenses déprédations; dans la Commune de Paris, dirigée par Robespierre et inspirée par Danton, j'avais trouvé la pensée d'arracher le pouvoir aux Girondins, en faisant passer sous le joug l'Assemblée dont ils étaient les chefs ; je savais comme tout le monde que ce crime avait été froidement combiné contre eux et que leur puissance politique y avait reçu un échec mortel; enfin je ne pouvais ignorer que l'un des premiers soins des septembriseurs avait été de décerner un mandat d'arrêt contre Roland lui-même, quoiqu'il exerçât encore nominalement les fonctions de ministre de l'intérieur. Pour arriver à transformer soudainement les victimes en fauteurs de l'attentat, il m'aurait donc fallu des preuves, et j'en ai à peine trouvé l'ombre dans le livre de M. Granier de Cassagnac, dont la seconde partie gâte singulièrement la première.

L'écrivain établit à merveille que le cœur a manqué aux Girondins pour combattre corps à corps les égorgeurs de septembre; il prouve que Pétion, fidèle en cela aux habitudes de ses amis politiques, n'a adressé que des discours aux monstres sur lesquels il aurait fallu courir l'épée à la main, et que, surpris par l'événement, les Girondins n'ont retrouvé tout leur courage que quand ils se sont vus menacés eux-mêmes par la massue des égorgeurs ; mais de ce que les négociants et les procureurs de province n'ont pas été des héros, il n'en faudrait pas conclure, avec M. Granier de Cassagnac, qu'ils ont été des monstres, et en cette circonstance comme en quelques autres, l'honorable publiciste a compromis sa thèse en l'exagérant. La vérité, c'est qu'en faisant le 10 août, les Girondins avaient, sans le soupçonner, *préparé le 2 septembre*, et que la postérité peut sans injustice leur demander compte du grand crime qu'ils ont rendu possible, lors même qu'ils en ont le plus souffert.

Cette conclusion, qui suffit si bien à l'histoire, ne suffit point à l'effet politique cherché par l'écrivain. Il a certainement dépassé la mesure. Toutefois je me félicite un peu des hardiesses qu'il vient de prendre : il se rencontrera probablement en effet quelque petit-fils des hommes dont la mémoire vient d'être si cruellement flétrie, pour demander compte de ses appréciations historiques à l'honorable député du Gers. C'est une belle occasion d'appliquer la jurisprudence qu'a fait prévaloir M. le procureur général près la cour de cassation, et j'implore d'avance un billet pour assister à la joute oratoire qui ne saurait manquer de s'engager entre M. Granier de Cassagnac et M. Dupin.

L. de Carné.

(1) Etudes sur l'histoire du gouvernement représentatif en France, tome Ier, ch. IV, *l'Ecole républicaine et le parti girondin.*

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

30 *août*

Deux discours, auxquels on ne saurait refuser une certaine importance, viennent d'être prononcés, l'un par M. de Persigny, l'autre par M. de la Guéronnière, à l'ouverture de la session des conseils généraux de la Loire et de la Haute-Vienne. Ces deux discours cherchent à calmer certaines préoccupations de l'opinion et à dissiper les craintes que la France semble inspirer actuellement à l'Europe.

M. de Persigny développe toutes les considérations qui lui paraissent assurer le maintien de la paix. Selon lui, « le programme formulé à Bordeaux par l'Empereur n'est pas changé. Sans aucune prétention à supprimer la guerre, l'Empereur, toutefois, répudie l'héritage de luttes et de vengeances du premier Empire.

« ..... Les craintes de l'Allemagne relativement aux frontières du Rhin, ainsi que celles de l'Angleterre au sujet d'une invasion ne méritent pas une discussion sérieuse.

«..... L'ensemble de la politique impériale est pur et honnête. Depuis 1815, la France a été forcée d'obéir à l'Europe organisée contre elle. C'était l'esprit d'une autre époque. Le système de 1815 a été renversé par l'Europe elle-même, intéressée à l'accomplissement d'une grande réconciliation.....

« L'œuvre est accomplie; la mission du nouvel Empire est terminée; le rôle militaire de la France en Europe est fini. »

M. de Persigny croit pouvoir terminer en annonçant « qu'une ère de paix et de prospérité va s'ouvrir désormais pour l'Europe. »

L'*Indépendance* et le *Times* présentent quelques observations au sujet de ce discours. Le journal belge, « sans partager le pessimisme de ceux qui annoncent une guerre générale pour l'hiver prochain, ou même une guerre locale entre la Sardaigne et l'Autriche à cette époque, croit cependant que dans la situation passablement troublée où se trouve l'Europe, c'est peut-être bien hardi de proclamer l'avénement d'une ère de paix. »

Quant au *Times*, il se montre encore moins convaincu. « La confiance, dit-il, est une plante d'une croissance lente, mais la méfiance est plus longue encore à déraciner. » Et en applaudissant aux intentions de l'orateur, en consentant à croire à la modération de la France, il conseille à l'Angleterre de ne faire dépendre sa sécurité que de sa force.

M. le vicomte de la Guéronnière, s'occupant à la fois de la politique extérieure et de la situation intérieure du pays, a posé la question en ces termes :

« Selon les susceptibilités de l'étranger, la France est trop forte en Europe; selon certaines opinions libérales, au sein même du pays, le gouvernement impérial est trop fort en France. Voilà, en deux mots, a-t-il ajouté, la cause, ou pour mieux dire le prétexte des agitations et des défiances au dedans et au dehors. »

L'éloquent orateur s'est attaché à justifier la politique du gouvernement à l'extérieur, politique où il a montré la modération tempérant toujours la force; puis, passant à l'intérieur, il a entrepris d'établir que « les reproches qui s'élèvent contre la trop grande autorité du pouvoir impérial ne sont pas fondés. » « Cette autorité est très-grande, sans nul doute, mais elle ne s'exerce que pour le bien; » c'est en agissant de cette manière « qu'elle prépare le plus sûrement à la liberté de sages extensions, et c'est ainsi que, par degrés, le pays arrivera à ce qu'une voix auguste a appelé *le couronnement de l'édifice.* » Mais le moment ne semble pas encore venu à M. de la Gueronnière, qui est convaincu que le pays est si peu altéré de liberté « que si on lui demandait aujourd'hui même s'il

veut, par exemple, que la presse soit libre, d'une voix presque unanime le pays répondrait non. »

En remerciant l'honorable conseiller d'Etat de nous avoir rappelé « le couronnement de l'édifice, » il nous sera permis sans doute d'apprécier autrement que lui les dispositions du pays au sujet de la liberté, et de croire la France plus impatiente qu'il ne la juge de la réalisation de la promesse faite à cet égard il y a 8 ans déjà.

La situation s'empire toujours en Italie. Une dépêche de Turin prétend qu'un grand nombre d'officiers napolitains de terre et de mer auraient donné leur démission, et que les généraux réunis en conférence auraient conseillé au roi François II de se retirer. Bosco seul aurait émis un avis contraire.

Des lettres de Beyrouth en date du 22 annoncent que Fuad-Pacha a fait pendre à Damas 70 égorgeurs, fait fusiller 110 soldats et enrôler de force dans l'armée 3,000 habitants de la ville gravement compromis dans les massacres.

A la date du 22, 4,500 Français étaient débarqués à Beyrouth.

Les nouvelles du Pérou annoncent qu'une tentative d'assassinat a été commise le 25 juillet contre le général Castilla, président de la république. L'assassin a tiré deux coups de pistolet sur le général qui a seulement eu le bras gauche traversé. L'auteur de l'attentat n'a pu être arrêté, et la ville de Lima est plongée dans la terreur.

31 *août*

Une partie de l'armée française est déjà arrivée à Beyrouth où elle a été accueillie avec enthousiasme par les malheureux chrétiens qui encombrent la ville.

Mais pendant que nos armes vont rétablir l'ordre dans la Syrie, le fanatisme est loin de s'apaiser dans les autres parties de l'empire ottoman. Une lettre de Nazareth annonce que les musulmans se préparaient à massacrer les chrétiens. La nouvelle de l'arrivée de l'armée française a seule mis un obstacle à l'exécution de leur complot.

A Constantinople, les mesures sévères adoptées par la Porte, à l'instigation de l'ambassadeur français, n'ont servi qu'à irriter les musulmans. Leur attitude menaçante a déterminé le gouvernement à augmenter la garnison de la ville. Les chrétiens des autres provinces ne sont pas plus rassurés; ils ne peuvent compter ni sur la bonne volonté, ni sur la puissance des autorités pour les défendre. Partout l'avenir se présente à eux sous des couleurs bien sombres; car, tant qu'ils seront sous la domination des disciples de Mahomet, ils ne voient pas de terme à leur inquiétude.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur nos correspondances de Rome. Le gouvernement pontifical ne se fait pas illusion sur l'imminence du danger. Il sait que malgré les obstacles mis à l'invasion projetée à Gênes et la dissolution des volontaires toscans, les révolutionnaires n'attendent que le triomphe de Garibaldi à Naples comme à Palerme pour envahir ses Etats. Il sait même qu'ils seront envahis par plusieurs points à la fois, afin de diviser les forces de l'armée romaine et de la mettre dans l'impossibilité de protéger efficacement toutes les frontières. Mais le Souverain-Pontife ne se décourage pas ; il a placé sa confiance dans le *général Lamoricière*, et lui prête un appui énergique.

Le brave général redouble de vigilance et d'activité ; il comprend l'importance de la mission dont il a été investi ; il ne se dissimule pas les terribles éventualités qui peuvent à chaque instant se produire ; mais il conserve tout son sang-froid, et son attitude ferme et décidée inspire à sa petite armée une sérieuse confiance.

On se demande ce que fera notre armée d'occupation si les projets bien connus de Garibaldi et de ses agents viennent à s'exécuter. Pour obtenir que la France abandonne le Pape à ses seules forces, invoquera-t-on ce principe de non-intervention qu'on voudrait faire prévaloir aujourd'hui? Mais la présence de l'armée française à Rome n'est-elle pas en opposition avec ce principe, et le Gouvernement français ne s'honore-t-il pas encore en ce moment, par l'organe de ses hommes politiques dans les conseils généraux, de veiller à la défense du Père commun des fidèles?

S'il faut en croire les journaux italiens, la situation de François II serait désespé-

rée. La *Nazione* annonce que dans la Basilicata « l'agitation est devenue révolution.» L'*Espero* n'est pas éloigné de croire « en vue du progrès rapide de la révolution sur le continent napolitain, et de l'attitude de la marine royale,» au projet de François II d'abandonner Naples.

Rien n'est encore venu justifier ces prévisions. Malgré la faiblesse et la désertion d'une partie des chefs de l'armée, Bosco et Pianelli sont disposés à lutter contre l'invasion. On pensait à Naples que les deux généraux devaient prendre le commandement des troupes dans les Calabres en y conduisant de nouveaux renforts. Ce n'est guère le moment de délibérer, à plus forte raison d'hésiter, à propos du plan de défense, quand l'attaque est si décidée et si impétueuse.

Les mouvements insurrectionnels qui éclatent dans le royaume de Naples, ne nous laissent pas le moindre doute sur les menées provocatrices des agents piémontais. Le terrain semble tout préparé pour l'invasion. Les troupes de Garibaldi trouvent un puissant auxiliaire dans les émissaires de l'annexion et les écrivains de la presse napolitaine.

Le discours de M. de Persigny est toujours l'objet des commentaires de la presse en France et à l'étranger.

« Nous regrettons, dit le *Siècle*, qu'après avoir si bien parlé de la politique étrangère de la France, l'ami de l'Empereur n'ait pas jugé à propos de dire un mot de la liberté politique ; ce serait un des auxiliaires les plus puissants de ces travaux de la paix qu'il a invoqués pour faire trêve au mouvement factice des puissances jalouses de la France. Ce serait la meilleure preuve que nous ne voulons pas troubler le repos du monde. »

Les journaux anglais expriment leurs sympathies pour la personne et les paroles de l'orateur, mais ils ne se croient pas autorisés à attacher à sa parole un caractère officiel. Par une coïncidence assez singulière, écrit-on de Paris à l'*Indépendance belge*, au moment où le président du conseil général de la Loire déclare les traités de 1815 virtuellement abolis, le discours de clôture du Parlement anglais, lu au nom de la Reine, donne une nouvelle consécration officielle à ces traités.

Le secrétaire de la rédaction : M. Garcin.

Télégraphie privée.

Marseille, 30 août.

Des nouvelles de Messine, en date du 26, apprennent que de Flotte a été tué près de Reggio dans un combat. Garibaldi lui a fait faire des obsèques comme à un général.

Constantinople, 26.

Kurchid-Pacha était encore à Constantinople ; mais M. le marquis de Lavalette avait obtenu qu'il fût renvoyé en Syrie pour y être jugé.

Les musulmans murmurent et menacent ; la garnison a été augmentée. Le bruit était répandu qu'une dépêche du consul français, à Mostar, annonçait que des troubles avaient commencé dans l'Herzégonine, et que quatre villages chrétiens avaient été incendiés.

Des lettres d'Alger annoncent que cinquante mille cavaliers arabes de toutes les tribus, même de Tunis, se préparent à assister aux fêtes données à l'Empereur. Il y aura une immense fantasia.

Madrid, 30 août.

La *Gazette* annonce que le service de la correspondance des Antilles a été adjugé, moyennant 27,799 piastres le voyage, à la compagnie de navigation de Barcelone, maison Dofill et Tantore.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

On lit dans le *Moniteur* :

On nous écrit de Chambéry :

Ce matin, l'Empereur a parcouru la ville et visité les principaux établissements.

De son coté, l'Impératrice, accompagnée du maire, M. d'Alexandry, s'est rendue à la salle d'asile et à l'Orphelinat.

Annecy, 29 août.

Leurs Majestés sont parties de Chambéry aujourd'hui. Elles se sont arrêtées à Aix pendant deux heures, ont reçu les autorités à la gare et visité l'établissement thermal. A quatre heures, l'Empereur et l'Impératrice ont fait leur entrée dans Annecy et y ont reçu l'accueil le plus enthousiaste. Leurs Majestés doivent séjourner demain et repartir après-demain pour continuer leur voyage.

—

Voici le discours prononcé hier par le maire d'Annecy en présentant à l'Empereur les clefs de la ville :

« Notre pays a un impérieux devoir de reconnaissance à remplir envers Votre Majesté, dont la main ferme et puissante a su le ramener dans le giron de la mère patrie, tout en lui épargnant la douleur et la honte d'une mutilation. Que cette main soit bénie éternellement par tout ce qui porte un cœur savoisien. Daignez, Sire, accepter

les clefs de notre ville, que j'ai l'honneur de vous présenter. Il faudrait qu'elles pussent être offertes à Votre Majesté par la population entière, qui considère avec raison la présence au milieu d'elle de son nouveau souverain comme la dernière et solennelle consécration de l'inviolabilité de ses vœux.

« Madame,

« La ville de saint François de Sales est heureuse et fière de l'honneur qu'elle a de vous posséder quelques instants dans ses murs.

« Elle sait que la visite de Votre Majesté est celle d'un ange de bonté, de douceur, de charité.

« Daignez, Madame, accueillir les vœux qu'elle forme pour votre bonheur et pour la complète satisfaction de votre cœur d'épouse et de mère.

« *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince Impérial!* »

On lit dans le *Courrier des Alpes* :

Arrivés à l'entrée de la Cathédrale, où les avaient précédés les autorités et les corps constitués, l'Empereur et l'Impératrice ont trouvé Mgr Billiet, qui les attendait et qui leur a adressé le discours suivant :

Sire,

La population que Votre Majesté vient d'acquérir en Savoie, et dont une partie accourt avec tant d'empressement sur votre passage et se presse en ce moment sous ces voûtes sacrées, est animée de sentiments sincèrement religieux et disposée à placer les intérêts de sa foi avant tous les autres intérêts. Aussi éprouve-t-elle une douce consolation en voyant que Votre Majesté vient aujourd'hui se prosterner avec nous aux pieds des mêmes autels.

Nous prions le ciel tous ensemble de répandre ses bénédictions sur notre annexion à la France afin que les suites en soient heureuses et durables. Cette fête en sera la véritable consécration. Nous le prierons de répandre ses bénédictions sur Votre Majesté pour la conservation de ses jours et la prospérité de son règne, parce que nous savons combien la vie et tous les succès dépendent de Dieu.

Nous exprimerons aussi à Votre Majesté l'espérance qu'elle continuera à user de la haute puissance que le ciel lui a donnée pour protéger l'Eglise catholique en Italie, en Syrie, en Chine, partout où elle a des épreuves à subir. Le nom de la France est grand et respecté jusqu'aux extrémités du monde, et aujourd'hui le sceptre de la France est dans vos mains. Sire, nous prierons Dieu aux pieds des autels de récompenser tout ce que vous aurez fait pour lui.

Madame,

Vous éprouvez sans doute une émotion religieuse en entrant pour la première fois dans cette église de Savoie. Nous devinons facilement tout ce qu'il y a de pieux sentiments dans le cœur d'une épouse et d'une mère ornée de si nobles vertus, tout ce qu'il y a de vœux ardents pour la conservation des jours de l'Empereur, et de sollicitude pour l'avenir de ce jeune Prince impérial au devant duquel s'ouvre un si vaste horizon.

Madame, nous partageons ces nobles sentiments, et, en nous prosternant tout à l'heure au pied de cet autel dédié à saint François de Sales, nous unirons nos prières à vos prières et nous demanderons à Dieu, pour vous, pour l'Empereur, pour le Prince impérial et pour la France, tout ce que vous lui demanderez vous-même.

L'Empereur a répondu que ce n'était pas sans émotion en effet qu'il entrait pour la première fois dans une église qui rappelait tant de souvenirs; que le clergé de Savoie *ne devait pas* perdre de vue que la France tiendrait *toujours* à honneur d'être le plus ferme appui de la *religion*. — *A. Pouchet.*

La mission de Fuad-Pacha.

On a déjà fait ressortir l'analogie qui existe entre les événements de 1845 et ceux de 1860. A ces deux époques le gouvernement turc est l'instigateur des massacres qui désolent le Liban; ses agents, sous prétexte de s'interposer entre les combattants, désarment les Maronites et les livrent aux Druses; ses soldats laissant aux Druses le soin de combattre et de tuer les hommes, *s'attaquent aux femmes, les violent*, les égorgent ou les vendent aux musulmans des villes; enfin, devant l'émotion de l'Europe, la Sublime-Porte feint l'indignation, se charge de châtier les coupables et donne à son ministre des affaires étrangères la délicate mission de satisfaire les puissances occidentales, sans décourager les égorgeurs et sans compromettre les heureux résultats du massacre des chrétiens.

En 1845, le ministre se nommait Chekyb-Effendi; en 1860, il se nomme Fuad-Pacha, les noms seuls diffèrent; l'esprit, les intentions, le rôle sont les mêmes.

Les résultats de la mission de Chekyb-Effendi sont bien connus : ils ont été plusieurs fois développés, ici-même, et dans les journaux les plus répandus; il suffit, pour les caractériser par un mot, de *dire* que cette mission a eu pour effet *principal* de préparer les massacres de 1860.

Celle de Fuad-Pacha ne sera ni plus sérieuse, ni plus efficace.

On a, dès le début, fait grand bruit de l'envoi du haut commissaire ottoman : les journaux officiellement ou officieusement dévoués au gouvernement turc ont annoncé avec solennité son départ, son arrivée à Beyrouth, puis à Damas, la rigueur de ses

instructions, l'impartialité de son caractère; ils ont énuméré les arrestations qu'il avait ordonnées, les restitutions qu'il avait fait faire, de manière à laisser croire que l'intervention européenne était inutile, et que l'armée française, en débarquant, trouverait l'ordre rétabli, les coupables châtiés, le pays pacifié à tout jamais.

Une lettre que nous recevons aujourd'hui de Beyrouth, et dont nous donnons plus bas quelques extraits, réduit à leur juste valeur les résultats, si pompeusement annoncés, de la mission de Fuad-Pacha : comme jadis à Djeddah, on arrête quelques misérables de la lie du peuple, obscurs et vils instruments des scheiks et des autorités musulmanes : quant aux chefs qui ont armé leurs bras, ils sont libres pour la plupart, et jouissent en paix du fruit de leurs assassinats; bien plus, l'un d'eux, Mohammed-Saïd-Bey, est chargé par le pacha de maintenir l'ordre dans la plaine; — on restitue aux chrétiens dépossédés des guenilles, des objets sans valeur; — l'argent, les bijoux et tout ce qui est précieux reste aux mains des spoliateurs. — Enfin l'ordre est si peu rétabli, et l'avenir si peu assuré, que les assassinats isolés et le ravage des propriétés continuent dans la montagne, et qu'à la nouvelle d'une prétendue opposition de l'Angleterre à l'expédition française, le massacre général a été au moment de se renouveler.

Mais laissons parler notre correspondant :

Beyrouth, 14 août 1860.

Voici quelques nouveaux détails sur le massacre de Damas et sur l'état actuel des choses :

Parmi les chrétiens qui ont préféré la mort à l'apostasie, je puis vous signaler deux habitants de ladite ville, François Masabéki, maronite, et le vieux Khankhouri, grec-catholique, martyrisés en confessant Jésus-Christ avec les paroles les plus nobles et les plus édifiantes...

Un certain nombre de chrétiens avaient pu se réfugier dans la citadelle, et avaient acheté la permission d'y rester quelques jours en payant aux soldats turcs soixante-dix mille bourses (800,000 fr.). Mais hélas! échappés au fer et au feu, ces pauvres chrétiens ne purent échapper au poison. Comme ils périssaient de faim depuis plusieurs jours, entassés les uns sur les autres, des musulmans feignirent de vouloir les soulager par leurs aumônes; ils leur envoyèrent donc du pain et des confitures. Ceux qui en mangèrent moururent peu après.

Voici un autre trait du même genre :

Une veuve étant allée chez un musulman pour chercher une somme d'argent assez forte que celui-ci lui devait, il la reçoit avec toutes les cérémonies orientales; puis, disant qu'il n'avait pas d'argent chez lui, il lui donne une lettre de change. Quelques instants après, il se tourne vers elle et dit : « Mais tu dois « avoir faim, je vais t'apporter à manger. » Plusieurs chrétiens étaient là, épuisés par un long jeûne. A l'invitation de la femme, ils s'assirent à la table et mangèrent avec elle; un quart d'heure après, ils tombèrent tous morts.

La rage des musulmans s'est manifestée d'une manière particulière contre les Européens, et surtout contre les Français et les Russes. Mustapha-Bey, fils de Nassif-Pacha-el-Adam, et capitaine dans la troupe, a présidé à l'incendie de la maison des Lazaristes en disant : « Où est donc Napoléon? Qu'il vienne la « délivrer de nos feux! » Après l'incendie on a démoli une partie de cette vaste et magnifique maison. Ismaël-el-Atrasch, chef des Druses du Haouran, et protégé anglais, pendant qu'il se servait du drapeau français pour allumer l'incendie dans la maison des Jésuites, redisait ces paroles : « Ceci n'est rien; mais « avec l'aide de l'Angleterre, je couperai la « tête à Napoléon. » Tous les Kurdes de Damas qui avaient été présents à l'invasion de la maison, répétaient ce mot d'Ismaël-el-Atrasch, de sorte que je puis vous certifier son exactitude.

Nous savions depuis longtemps que les Druses avaient pour eux un peu plus que les simples sympathies des Anglais. Au milieu du massacre et de l'incendie de Damas, seul entre tous les consuls européens, le consul anglais osa sortir à cheval, accompagné seulement de deux cavas, s'ouvrant une route au milieu des poignards et des épées des Druses et des Turcs qui frappaient les chrétiens. Aucun de ces barbares ne lui dit rien. De plus, deux musulmans ayant tué deux Anglais, dirent après, devant les juges, qu'ils avaient assassiné ces deux étrangers, *parce qu'ils les croyaient Français.*

Les pressentiments que je vous exprimais dans mes dernières lettres sur l'inefficacité des mesures que prendrait Fuad-Pacha pour rétablir l'ordre, ne se sont que trop vérifiés. Quarante mille hommes, sans compter les Druses et les Bédouins, ont trempé les mains dans le sang des chrétiens; cependant la liste des coupables, présentée à Fuad-Pacha par les quatre commissions d'enquête qu'il a nommées, ne contient que deux cents noms, et ces noms sont pris, à l'exception de quatre ou cinq, dans la populace, tandis que la plus grande partie des chefs musulmans de la ville et de ses scheiks ont tué autant que les autres.

L'argent, l'or, les bijoux, ne sont pas rendus; on ne restitue en général que ce qui est vieux, vil, usé. Pendant sept jours on n'a cessé d'avertir

Fuad Pacha que beaucoup d'objets, appartenant aux chrétiens, que les pillards ne pouvaient pas cacher chez eux, et ne voulaient pas rendre parce qu'on arrêtait ceux qui restituaient leurs vols, étaient à toute heure jetés dans deux des rivières de la ville ; et cependant le plénipotentiaire de la Porte n'a rien fait pour arrêter ce désordre.

Seulement il voulait garder tous les chrétiens à Damas ; mais M. Outrey, notre consul, protesta contre cette mesure, en disant que tous les chrétiens devaient évacuer la ville. Ne croyez-vous pas que c'est pour pouvoir la châtier plus librement?

Les Druses ont offert aux consuls toutes satisfactions ; on leur a répondu qu'il n'était plus temps. Ils continuent à couper les mûriers et à ravager les campagnes. Pendant la semaine dernière, ils ont tué deux chrétiens, et les Métualis en ont tué douze. Les pauvres chrétiens ne peuvent pas sortir de leurs montagnes pour récolter ce qu'ils ont semé dans les plaines.

Fuad-Pacha a chargé Mohammed-Saïd-Bey, fils de Chandim Aga, de faire la police dans la Bekaa et dans le district de Baalbek. Voici donc l'ennemi le plus acharné des chrétiens, celui dont le fanatisme s'est signalé dans la boucherie de Damas avec sept cents cavaliers, c'est-à-dire en bon français, sept cents assassins, à sa disposition.

A la nouvelle que les Anglais avaient empêché les Français de venir en Syrie, tous les infidèles redoublaient de fanatisme et se préparaient à un second coup encore plus violent que le premier.

Les chrétiens du Haouran et du district de Tyr sont dans une détresse inouïe.

Grâce à Dieu, 2,200 soldats français sont arrivés aujourd'hui.

Le cœur, serré par le récit de tant de malheurs, se dilate en lisant le dernier passage de cette lettre. Enfin nos soldats sont débarqués. Ce jour si ardemment demandé, si impatiemment attendu, est enfin arrivé. Le drapeau de la France se déploie sur le rivage, promettant à ceux qui souffrent une sérieuse protection, à ceux qui oppriment un juste châtiment. Aujourd'hui, nous l'espérons bien, la mission de Fuad-Pacha est terminée : celle de nos soldats commence. Le canon dissipera cette fantasmagorie à l'aide de laquelle on a voulu faire croire à l'Europe à des intentions qui sont vaines, à une puissance qui est imaginaire. L'erreur de 1840 sera réparée. Nos soldats ne peuvent pas avoir été appelés en Syrie et y avoir versé leur sang, pour appuyer une politique d'expédients et consacrer un état de choses provisoire ; ils ne peuvent quitter le Liban qu'après avoir assuré définitivement son indépendance, seul remède de ses malheurs, seule garantie de l'avenir.

M. de Vogüé.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

Une lettre de Nazareth, reçue hier à Marseille, annonce qu'on allait massacrer les chrétiens de cette ville; la nouvelle de l'intervention française a seule empêché l'exécution de ce projet.

On voit déjà combien l'action de la France était urgente; mais l'expédition actuelle suffira-t-elle pour assurer l'avenir? Qu'on lise les lettres suivantes :

Damas, 14 août.

Fuad-Pacha a pris les mesures nécessaires pour tranquilliser la ville, il a fait arrêter près de 2,000 personnes de toutes les conditions. Une des notabilités a voulu faire de l'opposition, elle a été immédiatement tuée par la troupe. On ne sait ce qu'il compte faire de ces 2,000 personnes arrêtées. L'on a trouvé une grande partie des effets volés, de vieux meubles, des matelats, coussins, couvertures, déchirés; mais l'on n'a découvert jusqu'à présent aucun des objets de valeur tels que bijoux, or et argent. Ils seront perdus définitivement pour les chrétiens.

Quand bien même on chasserait tous les musulmans de Damas et qu'on donnerait leurs maisons et leurs meubles aux chrétiens, cela ne remplacerait jamais le quart des pertes pécuniaires qu'ils ont faites. Par leur travail et leur esprit d'ordre, ils avaient amassé des économies bien supérieures à celles de la population turque, et il y avait parmi eux des fortunes remontant à deux ou trois siècles.

Presque tous les chrétiens sont partis pour Beyrouth, il ne reste à Damas que les plus malheureux.

Le boucher Habib qui se trouvait au quartier chrétien et qui avait toute sa clientèle catholique, a fait des cerveaux en conserves et en confitures, ceux qui en ont mangé ont été empoisonnés. Quelques uns en sont morts. Le coupable a été puni de la peine capitale.

Quant aux décès de la citadelle, que l'on attribuait au typhus, ce n'était autre chose que le pain empoisonné qui faisait succomber les fugitifs; il en mourait tous les jours une vingtaine encore. Il a fallu aussi décapiter le boulanger.

Les mahométans ont massacré les chrétiens par haine pour les souverains de l'Europe et ils ont épargnés les juifs parce qu'ils n'appartiennent à aucun gouvernement spécial.

On nous donne quelques faibles secours pour vivre; mais quelle sera notre destinée? Quel avenir les puissances nous préparent-elles?

Alep, 13 août.

La ville est tranquille, le gouverneur est bienveillant; mais nous ne sommes pas bien sûrs de l'avenir. Le manque de confiance rend les transactions commerciales très-difficiles.

Beyrouth, 16 août.

Hier nous avons vu arriver 3,000 à 5,000 mal-

heureux chrétiens échappés au massacre de Damas : les nouvelles qu'ils ont apportées sont un peu meilleures ; Fuad-Pacha prenait enfin des mesures pour empêcher l'évasion des prisonniers ; quelques uns sont condamnés à mort, mais il n'y a pas encore d'exécution. C'est toujours là le point le plus difficile de son programme. Tout ce qui reste de chrétiens à Damas va venir ici augmenter la grande misère du pays, mais au moins nous n'aurons plus la douleur de savoir nos frères exposés aux insultes et à la mort.

Les soldats amenés par le *Borysthène* et par l'*Amérique* débarquent dans ce moment. Tout Beyrouth est en mouvement pour voir nos libérateurs. Moi-même, qui suis si habitué à nos pantalons rouges, je ne puis résister au désir d'aller les saluer, et je vous laisse.

Nous avons sous les yeux la relation, traduite par M. le docteur Aidé, de tout ce qui est arrivé personnellement à Mgr Grégoire Atta, évêque catholique (du rit grec-uni) de Homs et Hama, prélat qui vint visiter la France, il y a deux ans, et qui laissa partout les meilleurs souvenirs. Se trouvant à Damas au moment des massacres, il n'a dû la vie, avec les personnes, réfugiées dans la même maison, qu'à l'humanité de deux musulmans, Sélim et son fils Mohammed-Aga, mais il ne lui reste plus rien de la quête qu'il avait faite en Europe : tout a été pillé, même ses ornements épiscopaux. On attend Mgr Atta à Marseille par l'un des premiers bateaux. Témoin et victime du grand désastre des chrétiens de Syrie, il pourra mieux que personne faire connaître en Europe les besoins de ces malheureuses populations.

Deux lettres écrites de Ghazir le 13 et le 14 août, et qui nous sont communiquées, contiennent les détails suivants. Ils ne manquent pas d'intérêt, car ils prouvent que les chrétiens du Liban et de la Syrie n'ont d'autre chance de salut que la prompte arrivée des soldats français, et que si les musulmans pouvaient être rassurés à cet égard, on verrait sans doute se reproduire les épouvantables scènes qui ont soulevé d'indignation toute l'Europe :

« Le général Trochu, dit l'une, n'est pas encore arrivé, mais le colonel Vincent est à Beyrouth avec 40 soldats et toute espèce de provisions. Ils ont dressé leurs tentes au lieu dit *les Pins*. Ils ont pris quatorze des plus grandes maisons de Beyrouth, ont construit pareil nombre de fours, et, malgré leur petit nombre, ils font trembler les Turcs.

« Chaque jour nous attendons la flotte. Les vaisseaux de la France sont notre seule pensée. Nos yeux sont toujours tournés vers l'horizon, et rien ne paraît. Les Druses et les Turcs de la montagne, qui prétendaient que la flotte n'arriverait pas, ont fait des feux de joie et égorgé encore quelques victimes, dont quatre ont été mises à mort il y a quelques jours, sur le tombeau du fils d'un chef druse, mort d'une blessure à la jambe, qu'il avait reçue dans l'attaque de Zahleh.

« Nous sommes à Ghazir; peut-être que par le courrier prochain nous ne vous écrirons pas d'ici. »

La seconde lettre, contient les lignes suivantes :

« Nous attendons avec la plus grande impatience l'arrivée de la flotte, qui est de la plus grande nécessité en Syrie. La nouvelle de cet envoi a consterné les musulmans, dont chaque jour un très-grand nombre se réfugient dans l'intérieur. Les Turcs ont appris (à ce qu'ils disent), que l'Angleterre s'opposait au départ des troupes françaises. Aussitôt, plusieurs d'entre ces fanatiques se mirent à parcourir la ville de Saïda et d'autres localités en poussant des cris de mort contre les chrétiens, et leur disant : « Où sont ces Français que vous espériez de voir arriver à votre secours? » — *H. Abel.*

On nous écrit de Rome :

Le danger s'accroît du côté de Naples et de la Toscane; mais la vigilance, l'activité, les efforts du général Lamoricière s'accroissent aussi. Il vient de destituer à Sassoferato un gouverneur qui ne paraissait pas remplir son devoir Tous les employés sont avertis que dans des circonstances aussi graves, la surveillance sera des plus sévères. — Les travaux des routes stratégiques de Spoleto à Ascoli, et de Viterbe, par le pont d'Orte, à Spoleto, seront bientôt achevés. Le Saint-Père soutient énergiquement son général et n'épargne rien de ce qui est nécessaire à la conservation de ses Etats qui importe tant à l'indépendance de son pouvoir spirituel et aux droits de la conscience dans le monde entier. Aussi, a-t-on confiance dans cette attitude, quels que soient les dangers et l'étendue du mal qui s'avance comme la marée montante.

L'Autriche, de son côté, ne reste pas inactive en face des progrès de l'invasion ; mais, d'après tout ce qui me revient, elle ne sortira pas de ses lignes défensives. Le Saint-Père est donc livré à ses propres forces sur le versant oriental des Apennins, du moins à l'ouest. Que fera notre occupation? Laissera-t-elle la révolution s'avancer du côté de Terracine ou de Corneto? N'entend-elle protéger qu'un potager dont le propriétaire serait à moitié captif ? Le Saint-Père, dans certains cas, serait-il menacé d'être séparé de son général? Je n'ai point de solution sur ces redoutables questions. Tout ce que je sais, c'est que l'Eglise n'a jamais eu plus besoin de prières et de secours.

Malgré l'imminence du péril, il n'y a pas l'ombre de découragement dans le gouvernement pontifical. L'intervention autorisée de tous les révolutionnaires de l'Europe peut opposer des forces qui rendraient la lutte inégale ; mais cette lutte sera sainte et héroïque. L'Eu-

rope laissera-t-elle écraser cette légitime défense?

Si toutes les puissances avaient montré la fermeté du Pape, la paix du monde et l'ordre moral des nations ne seraient pas menacés comme ils le sont. Il est le seul souverain qui résiste et résistera jusqu'au martyre. Combien toutes les défaillances et les recherches de la popularité sont misérables à côté d'un tel spectacle donné par le successeur de Pierre!

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Rome, 26 août :

Le 17 de ce mois le cardinal Baluffi, évêque d'Imola, a été renvoyé par le tribunal de Ravenne de la plainte portée contre lui comme coupable de forfaiture dans l'affaire du *Statut*. Mais si d'un côté le garibaldisme, ou plutôt le Piémont lâche sa proie, de l'autre il cherche sans cesse de nouvelles victimes; vous connaissez les traitements inouïs qu'a subis l'évêque administrateur de Messine.

Le cardinal Wiseman, depuis quelques jours, a quitté Rome. Il y a longtemps que le cardinal de Reisach, ancien archevêque de Munich, se trouve en Allemagne. On a rattaché le double voyage de ces prélats à Londres et à Munich, au projet d'organiser dans ces deux capitales le denier de Saint-Pierre sur une base solide et permanente, à l'instar de ce qui est tenté en Amérique. On sait, en effet, que dans le Nouveau-Monde il s'est fondé une société de secours pour les besoins temporels du Saint-Siége, et que les statuts en sont soumis en ce moment à l'approbation de Sa Sainteté. Il n'y a rien d'improbable dans ce but indiqué à l'absence de Rome de Leurs Eminences les cardinaux de Wiseman et de Reisach, mais il est absolument faux que le cardinal Villecourt soit sur le point de faire en France un voyage pour le même objet. Mgr Villecourt ne quittera pas Rome, cette année, même dans la saison où nous sommes.

Dernièrement le général de Lamoricière a passé à Ancône une revue générale des troupes qui en forment la garnison, et il s'est rendu à Lorette le 3 de ce mois, pour y inspecter celles campées dans cette ville. Notre illustre compatriote était dans le ravissement à l'aspect de cette armée sortie, pour ainsi dire, par enchantement de sous terre, si rapidement organisée par lui, et maintenant donnant à son chef la confiance qu'elle peut lutter contre les ennemis de l'Etat. Cédant à l'émotion généreuse du guerrier et du chrétien, le général a pris dans ses mains sa glorieuse épée de Constantine, il a fait vœu de venir la déposer dans le sanctuaire de Lorette et de la consacrer à l'auguste mère de Dieu, après avoir triomphé des ennemis de l'Eglise et du Saint-Siége.

Je vous ai parlé des embellissements et des œuvres de restauration opérés dans la magnifique église de Saint-Charles, au Corso; mais il me reste à vous dire un mot du plus essentiel, on y projette l'établissement d'une communauté composée de 20 prêtres destinés au service de ce temple, et de dix élèves en théologie, spécialement originaires de la province de Ferrare. Ce privilége national est la conséquence d'une fondation faite par le cardinal Omodei, qui fut dans le temps légat à Ferrare. La nouvelle communauté sera constituée sous le titre de collégiale, et elle sera destinée à fournir des curés et autres dignitaires ecclésiastiques à la province ferraraise.

Le frère Charles, compagnon du frère Batta, de Frascati, qui coopéra si activement à l'édification du grand hospice du Mont-Liban, en allant quêter pour cette œuvre par tout l'univers, pour ainsi dire, et qui l'a conduite à si bonne fin, au grand avantage des voyageurs et des pèlerins, s'est fait à Rome le promoteur d'une société ayant pour but d'organiser et de recueillir le denier de saint Pierre. Plusieurs personnages de distinction le secondent dans cette entreprise dont le prince *Orsini* a accepté la présidence.

Un grand seigneur des Calabres, le Crésus de ces contrées, M. Baranéo, a offert au roi de Naples d'enrôler à ses frais 20,000 volontaires, dont la plupart sont des paysans attachés à ses vastes domaines, afin de les opposer aux tentatives d'invasion essayées sur plusieurs points du littoral par les bandes de Garibaldi.

Dernièrement notre ambassadeur a fait photographier le portrait de César, d'après une statue du dictateur perpétuel qui existe au Capitole, et la seule originale (à ce que l'on croit) que l'on ait de ce célèbre Romain. Ce portrait a été ensuite expédié à l'Empereur. On induit de tout ceci qu'il est parfaitement vrai que Napoléon III s'occupe d'écrire la vie de César, comme on l'a déjà tant de fois murmuré dans le public.

Quinze cardinaux, ainsi que tous les Français en position officielle à Rome ont assisté à la solennité religieuse de la fête de Saint-Louis. Notre ambassadeur siégeait seul, en avant de tous, dans le sanctuaire de notre église nationale, en face de l'autel, assis sur un beau fauteuil fleurdelisé. Beaucoup d'autres Français remplissaient l'église et la place de Saint-Louis.

Sa Sainteté s'y est rendue le soir, à six heures, en train de cour, accompagnée de la prélature domestique. Elle a été reçue à la descente de son carrosse par M. de Gramont qui, selon le privilége de son rang, a ouvert la portière, à l'arrivée et au départ du Souverain-Pontife. Sa Sainteté, après avoir prié un moment devant l'autel de Saint-Louis, est passée dans la sacristie de l'église où elle a admis au baisement du pied l'ambassadeur, sa suite, l'état-major français, l'Académie des Beaux-Arts et un grand nombre de peintres et de laïques français.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Naples, 26 août :

Les événements marchent à grands pas ; le télégraphe m'a certes prévenu en vous signalant les plus graves. Ce qu'il me laisse, ce sont les détails, et, avec les détails, les causes et les effets. De bien tristes nouvelles nous arrivent de la province. Le journal officiel parle trop peu, et les bulletins du comité révolutionnaire parlent trop, — car, malgré le soi-disant état de siége, nous avons toujours un comité fonctionnant presque aussi officiellement qu'un ministère. C'est ce comité qui gouverne plus encore que le cabinet; et le cabinet laisse faire. Ce système, d'ailleurs, de *laisser-faire* explique notre situation. La marine laisse faire la flottille garibaldienne; la garde nationale laisse faire les libéraux; la troupe laisse faire la garde nationale; le ministère laisse faire tous et tout; et le Roi, qui est peut-être la seule autorité véritablement constitutionnelle qui soit aujourd'hui à Naples, laisse faire le ministère.

Notre situation s'est compliquée de deux éléments, sinon nouveaux, du moins latents jusqu'à présent : le piémontisme et l'insurrection, l'un portant l'autre. Ainsi, d'un côté l'invasion, de l'autre la révolte, et l'élément piémontais, brochant sur le tout et profitant de tout. On vous aura parlé du mazzinisme ; n'en croyez rien ; nous avons pour le moment assez de fléaux sans avoir besoin d'y ajouter le républicanisme. Mazzini n'a pas deux partisans à Naples ; j'ignore s'il en a beaucoup dans les autres provinces italiennes ; mais on se trompe fort en lui supposant une très-grande autorité et une très-grande influence. On lui fait trop d'honneur : on le flatte, en le craignant tant.

L'*unification* absorbe tout momentanément, et cette unification ce n'est pas Mazzini qui la fera, c'est le Piémont; — si toutefois il parvient à la faire. Mazzini le sait et se tient tranquille; sauf, il est vrai, à surgir tout à coup, si le Piémont recule ou s'il s'arrête. Mais, comme vous pouvez le voir, le Piémont ne s'arrête pas, et encore moins il recule. On a bien essayé de former ici un comité soi-disant Mazzinien ; il a fait complétement *fiasco*.

On vous dit que Naples est tranquille. C'est tout simple. Naples renferme encore 25,000 hommes de troupes royales ; Naples est gardée à vue ; Saint-Elme est là hérissé de canons et menaçant. Et cette forteresse n'est pas la seule qui tienne les Napolitains en respect. Or, les Napolitains ont une peur énorme du canon, des soldats de la garde, des Bavarois et du pillage. Chacun se tient coi et attend que Garibaldi arrive.

La province n'est pas dans les mêmes conditions ; là, peu ou point de soldats, pas de forteresse et pas de lazzaroni ; il y a bien, par-ci, par-là, quelques socialistes ou plutôt quelques *partageurs*, mais ils ne sont pas en nombre, et les plus forts peuvent en avoir raison. Aussi la Basilicate s'est-elle érigée en gouvernement provisoire, la Capitanate va-t-elle en faire de même, et les deux principautés, Salerne et Avellino, ne tarderont-elles pas à suivre l'exemple. Quant aux Calabres, vous savez ce qui s'y passe. Les nouvelles doivent vous parvenir plus exactement qu'à nous-mêmes. Nous avons encore, il est vrai, des provinces dont les populations sont bourbonniennes ; mais comment résister au flot révolutionnaire, ce flot qui s'agite, s'avance, grandit, rugit, écume, dévore tout, ouvre des abîmes, et ne devra se briser que sur cet écueil qu'on appelle le quadrilatère.

Pour revenir à Naples, la ville est encore tranquille, je vous ai dit pourquoi. Un coup de fusil tiré au hasard causait, ces jours derniers, un sauve-qui-peut général. On croyait que la dernière heure était sonnée. J'ai vu des soldats jeter les armes et dire au peuple : « Ne nous faites pas de mal, nous sommes des frères. » — J'ai entendu, de mes oreilles, à peu près les mêmes mots, adressés par un garde national à des officiers de la ligne. Ce qui maintient la tranquillité à Naples, c'est l'équilibre de ces deux peurs. La troupe craint d'être assommée par les libéraux ; les libéraux craignent d'être sabrés par la troupe. Le reste de la population craint les soldats et le comité : celui-ci qui excite, ceux-là qui pourraient résister.

Et voilà où nous en sommes; voilà comment on est tranquille. Quoi qu'il en soit, la tranquillité n'a pas encore été troublée; ce qui ne fait pas les affaires du piémontisme; aussi a-t-il

trouvé un moyen ingénieux pour la compromettre : il fait débarquer tous les jours des bersaglieri sardes, qui parcourent la ville, les plumes au chapeau, le rire aux lèvres, presque en conquérants. Une collision ne pouvait se faire attendre. Elle a eu lieu. Les soldats de la garde ont attaqué trois de ces bersaglieri : il y a eu des horions, des coups de sabre, des blessés et des morts. Le ministre piémontais, M. de Villamarina, a demandé satisfaction. C'est le prologue de la comédie-drame. Au premier acte, vous verrez le Piémont se poser en pacificateur; il sera *forcé* de mettre un peu d'ordre dans un pays en désordre; le dernier acte ce sera l'unification. Et voilà comment on s'annexe !

Le cabinet s'est empressé de répondre à la note énergique de M. de Villamarina. Il a promis d'éloigner de Naples les tirailleurs de la garde. Demain ce sera autre désordre, autre protestation, autre satisfaction.

Avant-hier le général Pianelli s'était embarqué avec son état-major pour aller en Calabre. La nuit, une frégate napolitaine est arrivée du détroit ; le ministre de la guerre est redescendu à terre, on s'est assemblé en conseil ; ce conseil s'est prolongé jusqu'à trois heures du matin, et le général-ministre a différé son départ. On m'a expliqué cette résolution de deux manières : les uns croient que les commandants des troupes en Calabre ont conseillé au général Pianelli de défendre Naples, pendant qu'ils défendraient, eux, les Calabres ; d'autres pensent que Pianelli, s'il était parti hier, serait arrivé trop tard là bas.

J'ai pris des informations en haut lieu, et je crois être à même de vous assurer que si le ministre de la guerre n'est pas parti, c'est parce qu'on a pensé, non sans motif, qu'à la suite du succès des garibaldiens dans les Calabres et de l'insurrection des provinces, Garibaldi se porterait à l'improviste à Naples et tenterait un débarquement. Or, le général Pianelli est le seul ici en qui les soldats aient confiance.

Le Roi ne semble pas tout à fait découragé, il compte beaucoup sur ses soldats et sur la population. Mais je puis vous assurer que si l'insurrection s'étend dans les provinces et qu'elle menace d'arriver jusqu'aux portes de Naples, il s'enfermera dans la forteresse de Gaëte, qui pourra tenir six mois au moins sans se ravitailler.

Le ministère a essayé de désarmer la ville ; il n'y a pas réussi. (Lisez il n'a pas trop fait pour réussir.) Il y a eu çà et là quelques visites domiciliaires ; voilà tout. Puis il a y eu l'ordre de remettre les armes aux commissariats de police. Les détenteurs ont fait la sourde oreille, et l'on a gardé fusils, pistolets et révolvers.

Hier, Avellino et Salerne devaient s'insurger. Le mouvement révolutionnaire aurait commencé à Sapri ; les chefs-lieux y auraient répondu. Mais Sapri est encore tranquille au moment où je ferme cette lettre. C'est partie remise. — Notre sort est bien à plaindre! Ceux qui voudraient s'opposer à l'insurrection sont déclarés traîtres ; ceux qui se jettent dans les rangs des libéraux ne peuvent plus s'arrêter, le torrent les emporte. Dieu sait si ma prochaine lettre sera encore datée de Naples !

Pour extrait : M. Garcin

Le dernier manifeste de Mazzini a suscité à Turin plus que des préoccupations ; il a armé le pouvoir de mesures énergiques contre les projets et les complices de l'agitateur. Après avoir lu ce document, on comprend les colères et la répression du ministère ; car ni Victor-Emmanuel, ni M. Farini, ni M. de Cavour n'y sont ménagés. Rien de plus significatif, rien de plus menaçant, au milieu des complications de la Péninsule, que cette audacieuse attitude d'un conspirateur qui, après avoir levé bien haut l'étendard de l'unité italienne, accable de ses dédains les partisans trop discrets et trop tempérés de sa cause. On rirait de ces frémissements étranges, si Mazzini était seul ; mais en quoi ses projets actuels diffèrent-ils de l'état-major révolutionnaire qui entoure Garibaldi? Le manifeste de Mazzini a donc une portée sérieuse ; aussi en signalons-nous quelques extraits à l'attention de nos lecteurs :

Le conscience humaine a décrété que le gouvernement du Pape, le gouvernement de l'Autriche, le gouvernement de Naples ont mérité de périr. Qui porte le coup est l'exécuteur du saint décret. Qui le pare, protége le mal. Un cri s'élève du sein de l'humanité qui nous dit : Laissez passer la justice de Dieu !

Non, nous ne sommes pas une secte ; nous sommes la conscience de la nation, nous représentons l'idée pour laquelle on combat et on meurt, aux applaudissement de l'Europe, de Varèse à Calatafimi, de Solferino à Milazzo.

Nous cherchons, nous voulons la Patrie.

La voulez-vous aussi ? Voulez-vous le triomphe de l'Idée, comme vous le glissez à l'oreille de nos amis, quand vous leur dites d'être patients?

Laissez-nous faire.

Que craignez-vous de nous ? La république? Vous savez bien que nous avons dit : La veille du jour où nous croirons devoir conspirer en faveur de la république, nous vous avertirons. — Craignez-vous que nous nous disputions les places? Vous savez que l'unité monarchique de l'Italie

proclamée, quelques-uns de nous prendront la route de l'exil, d'autres celle de la solitude. Un partage de la gloire? Nous n'y prétendons pas. Dans l'entreprise à laquelle nous travaillons, nous cachons nos noms avec le plus grand soin. Laissez-nous sauver l'Italie, nous écrirons que c'est *vous* qui l'avez sauvée.

Vous êtes liés aux diplomaties étrangères, vous êtes liés pour sauver parmi les tempêtes le royaume sarde. Vous êtes liés par vos terreurs à l'Empire français. Nous n'avons, nous, ni peur, ni liens. Nous n'avons signé avec aucun qui vive de pactes ni à Plombières, ni à Saint-Cloud. Nous ne sommes liés qu'au pays et à notre conscience. Nous pouvons annexer sans vendre. Nous respectons votre triste condition. Nous sauverons les apparences. Nous ferons une œuvre sainte avec les précautions qu'on prend pour soumettre une armée.

Si votre circulaire est vraie, ô ministre, si vous êtes réellement décidé à empêcher toute entreprise en faveur de cette unité nationale que vous voulez, peut-être sans avoir le courage de la conquérir; si vous persistez à soumettre l'Italie aux caprices de Louis-Napoléon, ou de qui que ce soit, écoutez notre détermination.

A parole claire réponse claire: — « Nous ne céderons pas. »

Mais ce n'est pas seulement contre Mazzini qu'aura à lutter le cabinet de Turin. Comment va-t-il imposer sa pensée à Garibaldi, qui reste toujours le maître de la situation? Garibaldi, dit le correspondant du *Journal des Débats*, est comme Robert-le-Diable, tiraillé sans cesse entre son bon génie, qui est Victor-Emmanuel, et son mauvais génie, la révolution personnifiée en Bertani et autres. Qui l'emportera? Garibaldi se plaît à dire sans cesse : « J'ai retiré ma main à M. de Cavour le jour où il a signé le traité qui cédait Nice, je ne la lui rendrai qu'à Venise sur la place St-Marc. » Comme Garibaldi est un homme qui n'a pas la manie de faire des mots historiques, nul doute que cette phrase n'exprime sa pensée réelle.

Nous avons déjà signalé un départ de volontaires. D'après les journaux italiens, ces départs sont de nouveau autorisés, à la condition de se munir d'un passeport et de ne se livrer à aucune bruyante manifestation. Les succès de Garibaldi rendent, en effet, assez difficile l'exécution de la circulaire ministérielle. Le 27, 400 nouveaux volontaires sont partis en corps de Gênes.

L'*Opinione* assure qu'on a prononcé la dissolution du corps d'armée de Nicotera, parce que, dans une de ses proclamations, il ne parlait ni du Roi ni du Statut, et qu'il exprimait des idées politiques en opposition avec les idées du gouvernement de Turin.

Quelle conclusion tire le ministère piémontais des manœuvres mazziniennes? Il faut se hâter d'annexer le royaume des Deux-Siciles et empêcher l'Autriche d'intervenir pour défaire l'annexion. Citons les paroles des *Nationalités* de Turin :

L'annexion immédiate présente deux sortes d'avantages: le premier d'éviter l'anarchie intérieure qui, dans un royaume de 10 millions d'habitants, ne serait pas sans péril pour l'Italie et même pour l'Europe; le second, c'est le plus grand, de prendre la direction du mouvement militaire, de s'arrêter à la limite voulue, de façon à ne pas autoriser l'intervention de l'Autriche.

M. de Cavour se préoccupe beaucoup de l'Autriche et très-peu de Rome. On en devine la raison. Pie IX ne possède point une armée de quatre cent mille hommes; il n'a pas devant lui les citadelles du Mincio et derrière lui l'appui de l'Allemagne. Si Pie IX ne succombe point dans la lutte, on sait qu'il ne marchera pas sur Florence, Milan et Turin. Aussi les patriotes de Turin répètent ouvertement que le lendemain ou le jour même de l'entrée de Garibaldi à Naples, les Marches et l'Ombrie seront entamées. La *Gazette du peuple* est plus prévoyante: elle pose cettte question : « Bientôt les troupes de Garibaldi seront à la frontière romaine. Quelle sera alors la contenance des Français? »

La situation de l'Italie méridionale est tellement grave, dit la *Patrie*, qu'il faut s'attendre très-prochainement à des événements décisifs.

Cette prophétie n'est pas trop hasardée. Les journaux profitent de la liberté ou plutôt de la licence qui règne à Naples pour renverser les derniers et fragiles appuis de François II. Après avoir proclamé *immortel* Milano, l'assassin de Ferdinand, une feuille s'écrie :

O vous que le sort fit conscrit et soldat du Bourbon, ayez pitié de vous-mêmes! De grâce, ne faites pas l'office de sbires. Suivez l'exemple de ceux de vos frères qui, sentant battre dans leur poitrine un cœur italien, accourent au champ d'honneur sous l'étendard de la patrie. Là se trouve notre père, le *grand* Garibaldi, qui les reçoit tous dans ses bras. Courez vous mettre en sûreté; le Dieu des batailles est là où l'on combat pour l'Italie. Sauvez-vous!

Inutile d'ajouter que la feuille se vend à profusion et que le rédacteur prépare fort tranquillement de semblables harangues pour le jour suivant.

On assure qu'à la bataille de Piale, les soldats napolitains ont déployé une bra-

voûre, un acharnement incroyable. Il a fallu toute l'ardeur des garibaldiens pour les déloger à la baïonnette, après plusieurs charges inutiles. S'il en est ainsi, c'est une honorable mais trop rare exception. Les démissions, si on peut donner ce nom à la désertion de son poste en face de l'ennemi, sont nombreuses. Les troupes opposent d'abord une certaine résistance ; mais elles ne tardent pas à se décourager et à livrer leurs positions à l'ennemi.

Après la prise de Reggio, la garnison du château commença à lancer quelques bombes sur la ville. Les généraux de Garibaldi envoyèrent un parlementaire pour sommer ces hommes de cesser le bombardement, les menaçant de les passer tous par les armes lorsque le château serait tombé en leur pouvoir. Le château se tut ; puis la garnison demanda à récapituler.

Une correspondance particulière de Messine, adressée à la *Patrie* à la date du 26, annonce que le 22, l'ancien lieutenant de vaisseau français, de Flotte, commandant actuellement les forces navales du dictateur, a été tué à Solano.

« Il était descendu à terre avec cinquante hommes, moitié anglais et français, pour rejoindre un des corps débarqués la veille, après avoir eu plusieurs engagements avec les postes napolitains. En arrivant à Solano, il tomba au milieu d'un bataillon de royaux qui ouvrirent un feu violent contre son faible détachement. Toujours en avant, le commandant de Flotte reçut une balle qui lui traversa la tête. Sa compagnie est parvenue à rejoindre Cosenz en emportant le corps de son chef. Le général Garibaldi a donné l'ordre que le corps fût inhumé dans l'église de Solano. »

Si quelques officiers napolitains abandonnent l'armée, d'autres se mettent au service du dictateur. Il est occupé en ce moment à organiser un nouveau corps qui portera le nom d'*Armée napolitaine*.

P. Lamazou.

On nous communique la lettre suivante, adressée à ses collègues par Mgr l'évêque de Nantes, concernant un nouvel établissement pour les sourds-muets, créé dans cette ville. Nous n'avons pas besoin d'appeler l'intérêt sympathique de nos lecteurs sur une institution aussi précieuse sous le double rapport de l'humanité et de la foi.

A. Simon.

Nantes, le 10 août 1860.

Monseigneur,

Je crois utile de faire connaître à Votre Grandeur l'existence, à Nantes, d'une maison d'éducation pour les sourds-muets, qui me paraît appelée à rendre de grands services aux pauvres enfants atteints de cette infirmité. Le conseil général de la Loire-Inférieure et M. le préfet de ce département ont consacré, avec le zèle le plus louable, des sommes considérables à l'acquisition d'une fort belle maison, située sur les bords de la Sèvre, et entourée d'un parc et de jardins de cinq hectares d'étendue. Nos sourds-muets y ont été placés sous la direction des Frères de Saint-Gabriel, qui joignent comme l'on sait, une grande habileté dans ce genre d'éducation à un dévouement que la foi seule peut inspirer. L'institution prospère : nos enfants y sont heureux, et se forment en même temps aux pratiques de la vertu chrétienne et aux connaissances qui leur seront plus tard si utiles. Un jeune ecclésiastique, plein de zèle, a accepté avec empressement d'être leur aumônier.

Nous regrettons que la maison ne puisse recevoir gratuitement des enfants sourds-muets d'autres départements que le nôtre ; mais, outre que sa situation financière, dans les commencements surtout, ne le permet pas, l'administration de la Loire-Inférieure et le conseil général, on le comprend sans peine, ne peuvent accorder, sur les fonds départementaux, des bourses entières ou partielles qu'aux enfants qui appartiennent à leur circonscription. Votre Grandeur, du reste, se convaincra, en lisant le prospectus ci-joint, qu'on a réduit le prix de la pension autant qu'il était possible de le faire.

Parmi les douleurs dont le cœur d'un évêque est souvent le confident, peut-être, Monseigneur, rencontrerez-vous la tristesse d'une famille qui vous montrera parmi ses enfants un ou plusieurs sourds-muets dont elle ne sait comment procurer la bonne éducation chrétienne et scientifique. Vous serez sans doute heureux de pouvoir lui indiquer l'institution de Nantes, que je ne veux comparer à aucune autre, mais que je puis recommander à tous avec une entière confiance.

C'est dans le désir de rendre d'autres enfants participants du bien que la sainte Providence a préparé aux miens, que j'ai cru devoir écrire cette lettre à Votre Grandeur. Je lui serais très-obligé, si elle donnait connaissance de son objet aux familles et surtout au clergé de son diocèse, par la voie qu'elle voudra bien *choisir*.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Signé : † Alexandre, évêque de Nantes.

Nous avons déjà publié un intéressant récit de la cérémonie religieuse qu'on célé-

bruit, le 18 juin dernier, dans l'institution diocésaine de Pons.

Au milieu du treizième siècle, on découvrit, non loin de la ville, une chapelle taillée dans les cavités d'un rocher, et dans cette chapelle, une statue de la sainte Vierge, qui fut honorée depuis cette époque sous le titre de *Notre-Dame-de-Recouvrance.*

Les traditions du pays et des documents authentiques conservés jusqu'à ce jour, attestent combien était vive et générale dans la Saintonge cette dévotion antique que les Souverains-Pontifes avaient enrichie de grandes indulgences. En 1821, Mgr Paillou fit construire sur les ruines de la chapelle dédiée, jusqu'aux désastres du seizième siècle, à *Notre-Dame-de-Recouvrance*, un établissement d'instruction secondaire qui est devenu un des plus considérables de France.

Une nouvelle chapelle vient d'être construite pour perpétuer un culte autrefois si cher à la piété des fidèles. Le jour de la bénédiction solennelle du sanctuaire, Mgr Landriot a prononcé un discours dont nous devons la publication aux instances multipliées des élèves de Pons et de leurs parents. Nous applaudissons à cette heureuse pensée, car la jeunesse et les familles chrétiennes pourront rarement entendre des enseignements plus élevés, plus lumineux, plus appropriés surtout à leurs besoins actuels. Après un aperçu général sur le but de l'éducation de l'homme, après un légitime éloge décerné aux décorations extérieures du sanctuaire, Mgr Landriot, convaincu que la mission du christianisme est de spiritualiser toute chose, mais spécialement les objets de son culte, fait ressortir devant son jeune auditoire la dignité de l'âme et le respect qu'on lui doit.

P. Lamazou.

Elevons-nous donc, et sortons des régions de la matière : il y a des choses plus grandes et plus belles que tout ce que nous admirons dans le monde sensible ; ou plutôt n'en sortons pas, servons-nous en plutôt comme d'une échelle, qui doit nous porter, mais nous porter pour nous faire monter plus haut. Servons-nous en, comme on se sert d'une belle peinture : on la contemple, on l'admire, puis l'on ferme les yeux du corps et l'on rêve à des beautés immatérielles. « Les choses sensibles, dit saint Grégoire de Nazianze, sont une ébauche, une esquisse de ce qui échappe au regard : *Quasi adumbrationem quamdam et delineationem earum rerum quæ oculorum sensum fugiunt* » — En quelques instants, nous aurons sous les yeux un oratoire que je suis venu bénir, afin que vos prières s'y versent en toute confiance et sécurité... *Ad hoc factum est, ut respicias orationem, et audias preces quas fudit famulus tuus coram te.* Mais dans cette cérémonie la foi me découvre quelque chose de plus grand et de plus divin. Vos âmes m'apparaissent comme le vrai temple de Dieu : *Vos estis templum Dei vivi.* Aussi, c'est de vos âmes, de ces pierres vivantes de la maison de Dieu, que je voudrais vous entretenir. C'est pour elles qu'existent les temples de pierre, mais comme une ébauche, comme une esquisse qui nous engage à pénétrer la vraie signification intérieure : *Adumbrationem, delineationem.* Puisque nous avons devant nous le divin original, laissons l'ébauche, ou du moins n'en parlons qu'accessoirement. Ce sera mieux comprendre le sens de cette cérémonie, et donner le meilleur commentaire de la pensée de saint Paul, qui semble nous dire en ce moment : le vrai temple de Dieu, ce ne sont ni les églises, ni les oratoires, ni les sanctuaires matériels, ce sont les âmes des chrétiens : *Vos estis templum Dei vivi.*

Votre âme, mes chers enfants, est le plus beau temple de Dieu, ou du moins, elle peut devenir le plus beau temple de Dieu. Jamais, ni le temple de Salomon, ni les plus splendides églises n'eurent, aux yeux du Seigneur et de ses anges, la valeur d'une âme juste ; jamais Dieu ne reposera dans un tabernacle orné de marbres et de pierreries, avec autant de délices que dans un cœur pur ; jamais le ciel étoilé, quand il développe ses phalanges lumineuses, n'aura, pour le regard de Dieu, la beauté d'une âme purifiée, où les grandes pensées et les affections divines montent et descendent, et s'ordonnent dans la sphère éternelle du vrai et du bien. Oui, mes chers enfants, votre cœur qui vous semblait si peu de chose ; votre cœur que, peut-être plus d'une fois, vous avez foulé aux pieds, comme cette fleur vulgaire qui brille le matin pour se flétrir le lendemain ; votre cœur est plus précieux, il est plus grand, aux yeux de Dieu, que tout l'univers matériel. Ce pauvre cœur de l'adolescent, il vous semble peut-être bien étroit ! et, cependant, il est assez large pour contenir Celui qui habite l'immensité. Et quand Dieu, dans cette promenade miséricordieuse qu'il fait à travers le monde pour trouver les âmes dignes d'un rayon de vie : *Circuit quærens dignos se* ; quand Dieu rencontre un jeune cœur plein de piété, il s'y repose avec amour ; il en fait comme un lieu de plaisance, et l'amour y sert de ces repas qui nourrissent sans rassasier jamais : *Cœnabo cum illo, et ipse mecum.* Aucun sanctuaire n'est aussi agréable à Dieu, aucun temple ne lui offre une habitation aussi délicieuse. Il quitte la région des cieux, il s'approche de ce tabernacle divin, il y fixe sa demeure : *Mansionem apud eum faciemus.* Je dirai même qu'une jeune âme, quand elle n'est point flétrie, a, je ne sais quoi, de plus frais, de plus virginal, de plus simple, de plus droit, qui attire davantage le cœur de Dieu. Y a-t-il, dans la jeunesse, quelque chose qui rappelle plus spécialement à Dieu l'immortelle fraîcheur des longues et immobiles années de son éternité ? Cela doit être, car notre Dieu est le Dieu de la vie, et surtout de la vie à son printemps : ce qui décline n'a de valeur qu'autant qu'il doit se rajeunir dans les flots de la vie éternelle. Puis la jeunesse, quand le souffle du vice n'a point passé sur elle, a un parfum céleste, semblable à celui du matin, parfum que

le vent brûlant de la vie a bientôt détruit, quand on n'a pas soin de conserver son cœur et sa pensée toujours jeunes, toujours énergiques, au milieu de la lourde et énervante atmosphère de ce monde. Il est vrai que la piété enseigne à l'homme le secret de conserver toute la fraîcheur et l'agilité d'une âme juvénile, avec la maturité de la sagesse et de la prudence que donnent ordinairement les années : *Juveni animi alacritate prædita, nihil adversarum rerum præsentiens.* L'âme des justes, continue saint Chrysostôme, devient jeune tous les jours et se remplit d'une nouvelle vigueur : par la verdeur de ses pensées et de ses sentiments, elle est toujours à la fleur de l'âge : *Justorum animæ juvenescunt ac vigent, et in ipso ætatis flore sunt semper.*

Mais je reviens au vrai temple du Seigneur. « Quelle est la demeure de Dieu, dit saint Augustin, sinon le lieu où il habite. Quel est ce lieu? c'est son temple. Quel est son vrai temple? Est-ce un édifice construit de pierres? A Dieu ne plaise! *Quod est templum ejus? Parietibus includitur Absit.* » Cet univers est sans doute le temple du Seigneur, car il est grand, vaste et digne de Dieu : *Valdè magnus est, et digna res quæ capiat Deum*; mais il ne suffit pas à l'immensité de Dieu. — Quel sera donc le lieu, le temple de l'Eternel? *Ubi capitur?* C'est l'ame pacifique, c'est l'âme juste, car c'est elle qui porte Dieu : *In animâ quietâ, in animâ justâ; ipsa illum portat.*

Voilà, mes chers enfants, un des horizons du christianisme; il ne semblait pas possible de glorifier, de diviniser autant la nature humaine; mais l'église catholique n'a jamais été avare de gloire pour l'humanité. Elle sait ce que nous valons, et elle est autorisée à nous dire des choses qui scandalisent quelquefois les âmes étroites, ou qui font trembler les cœurs flétris, parce qu'il leur faudrait quitter les lieux bas, et échanger une habitation, dont l'air est en rapport avec les passions du cœur, pour un palais au ciel pur et élevé; et il est des âmes qui tiennent avant tout à leur maison de boue, selon l'énergique expression du prophète; ils ont peur d'une maison dont le fondement ne serait pas sur le sol : *Qui habitant domos luteas, qui terrenum habent fundamentum.*

Votre âme, mes enfants, est donc le temple de Dieu, le temple du Dieu vivant, et c'est là son vrai nom : *Templum Dei vivi.* D'après cette pensée si grande, si fondamentale et si féconde en résultats, comprenez que votre cœur n'est pas une chose vulgaire, une propriété de vil prix, que vous puissiez donner au premier venu. Votre âme est un temple, c'est-à-dire une chose sainte et sacrée ; le Seigneur vous permet de laisser une grande partie du temple aux usages et aux devoirs de la vie, mais à la condition que le sanctuaire, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus élevé, de plus mystérieux, de plus divin dans l'âme, appartiendra exclusivement à Dieu. Votre âme est un temple ! Cette seule pensée doit vous faire sentir toute l'importance de l'éducation chrétienne; elle doit vous faire comprendre combien sont précieuses ces jeunes années de votre vie, que vous voudriez, peut-être, dépenser d'une manière aussi frivole. C'est dans ces premières années que vous devez jeter les fondements du temple, que vous devez l'agrandir, le perfectionner, ou du moins préparer ces grandes lignes dont la vie n'est que le développement; c'est dans la jeunesse que vous devez travailler la pierre du sanctuaire, et commencer à faire de l'édifice quelque chose de divin, de gracieux, de simple et de vaste, où puissent habiter Dieu, ses anges, et vos frères, selon les devoirs de votre vocation.

Votre âme est un temple, mes amis, vous devez donc la respecter. Un temple est un lieu sacré où la décence préside à tous les mouvements, à tous les regards, et même à l'attitude d'un silence religieux. Puisque votre âme est un temple, et le plus beau et le plus vrai des temples, que le respect de vous-même soit une de ses premières et plus belles décorations. Le respect! C'est le condiment de la vie sociale, mais il s'en va, et si le christianisme ne le ramène pas parmi nous, nous marchons à la dissolution. *Le respect* de soi! C'est la vraie dignité de l'homme ! *Mais* où sont les êtres qui se respectent vraiment *ici-bas*, qui se considèrent comme quelque chose de divin? Où sont les âmes qui se regardent et se touchent au moins avec autant de respect qu'un vase d'or pour lequel on redouterait le moindre contact indiscret? N'est-il pas vrai, et qu'on me pardonne, si je ne dis pas la vérité, je suis prêt à me rétracter; n'est-il pas vrai souvent que l'homme qui n'est pas chrétien respecte tout, excepté lui-même? Il respecte l'argent, il respecte les décorations de sa maison, la richesse de ses parures, la beauté physique de ses traits. Mais l'âme! elle vient après l'argent, après les décorations, après les linéaments du corps. L'âme! *on en fait* un je ne sais quoi sans nom, ressemblant à ces objets délaissés qui n'ont plus de propriétaires, parce que chacun rougirait de les reconnaître... Et l'on se plaint que le mépris au lieu du respect soit devenu la loi sociale! Je le crois bien, chacun sait ce que vaut son voisin, ce qu'*il* est devenu, le degré de bassesse *où il est quelquefois* descendu; et comme chacun se renvoie le résultat de cette triste science, un cri s'est échappé d'une âme honnête : Nous périrons, disait Royer-Collard, nous périrons faute de respect. — Mes amis, c'est donc dans une pensée toute d'amour pour notre patrie et d'affection pour votre avenir, que je viens vous dire au nom de Dieu, et en vous bénissant comme un temple : respectez votre âme, car elle est grande, elle est noble, elle est plus belle que l'univers; elle est le vrai sanctuaire de la divinité. Respectez votre corps, car c'est le voile mystérieux et transparent du santuaire. Que tout ce qui flétrit la pensée, que tout ce qui abaisse le cœur, que tout ce qui matérialise le sentiment soit énergiquement banni et refoulé dans les voies publiques. Respectez votre âme, et quand les fétides exhalaisons, si communes dans ce monde, se répandent de toutes parts, ayez un voile pour couvrir religieusement votre âme ; faites au moins pour elle ce que l'on fait à certains intervalles pour les décorations des splendides demeures.

Votre âme est un temple : *Templum Dei vivi.* Que fait-on dans un temple? On prie et l'on immole des victimes? C'est là ce que vous devez faire de votre corps, un lieu de prières et de sacrifices. « Quand vous voudrez prier, dit Jésus-Christ, entrez dans la chambre de votre cœur, fermez la porte et priez votre Père dans le secret. » Ah! mes amis, qu'il fait bon avoir dans son âme un sanctuaire, s'y retirer à toutes les heures du jour, dans la joie et dans la tristesse,

dans la consolation et dans l'angoisse, et là verser ses pensées, ses désirs, ses affections en présence de Dieu ! Le monde avec un accent de dédain appellerait ce langage un conseil de la vie mystique ; et cependant cette vie est la seule complétement raisonnable, la seule qui corresponde aux désirs, à la grandeur et à la faiblesse de l'homme. Ce temple du cœur nous accompagne partout : c'est un autel portatif qui ne nous quitte pas un seul instant. Ce tabernacle est toujours ouvert, et Jésus-Christ, en un sens, y réside aussi véritablement que sous les espèces eucharistiques. Accoutumez-vous de bonne heure, mes chers enfants, à l'intelligence de ces vérités ; on s'habitue trop souvent à ne voir les églises, les temples, les sanctuaires, les tabernacles que dans des constructions de pierre : on croit qu'il est difficile de prier ailleurs ; on se trompe. Sans doute les temples de pierre ont leur importance en ce monde, et ce n'est point ici le lieu de vous en faire comprendre la mystérieuse et sublime signification. Mais l'âme humaine, voilà le véritable temple dont les autres ne sont qu'une image matérielle : le cœur du juste, voilà l'autel, voilà le lieu de la prière : *Tu ipse*, dit saint Chrysostome, *et altare et sacerdos, et victima es.* Prenez donc la sainte habitude de vénérer votre cœur comme le tabernacle où réside le Sauveur priant pour nous, mais auparavant faites que votre cœur soit vénérable, qu'il devienne un sanctuaire digne de Dieu ; car je vous le prédis hautement, c'est à cette seule condition que vous vous respectez vous-mêmes, et que vous pourrez considérer votre cœur comme un lieu de prière. Si par malheur votre cœur était un repaire de ce que je ne veux pas nommer, vous n'auriez pas la force de vous respecter vous-mêmes, et il y aurait dans cette impuissance un reste de noblesse et de grandeur. Telle est l'énergie indélébile du sceau qui nous a marqués à l'empreinte de la vérité et de la grandeur infinies, que nous ne pouvons sérieusement vénérer que ce qui est sérieusement vénérable. — Voulez-vous prier dans un temple, dit saint Augustin, priez dans votre cœur ; mais d'abord devenez le vrai temple de Dieu : *In templo vis orare ? in te ora, sed priùs esto templum Dei.* Quelle glorieuse prérogative du chrétien ! Porter Dieu continuellement avec soi : *Ipsa illum portat.* Prier toujours, prier par sa vie tout entière, accomplir à chaque instant l'acte le plus noble de la créature : au lieu d'adorer la chair et la sang, au lieu de forcer son cœur, de le traîner tout meurtri dans les buissons de ce monde et de le retourner dans la fange, au lieu de l'étouffer dans l'ignominie, tenir son âme dans les hautes régions, la nourrir de lumière et de feu, recevoir le mouvement qui vient d'en haut, partager en quelque sorte la vie de Dieu, de ce Dieu dont la bonté ne demande nos hommages que pour avoir l'occasion de nous faire du bien, n'est-ce point là la vraie vie, la vie comprise par son point le plus élevé, la vie éminemment raisonnable ? — Mes amis, ayez l'intelligence de ces vérités, et vous serez grands, parce que vous serez chrétiens. Considérez votre cœur comme un autel orné d'un tabernacle divin ; rentrez souvent en vous-même : *Intra in cubiculum tuum* ; fermez la porte, car il faut être seul pour converser avec un intime ami ; et Dieu, si vous le voulez, sera pour vous l'ami le plus vrai, le plus doux, le plus aimant, le plus familier : *Et clauso ostio, ora Patrem.* Vous pouvez à chaque heure du jour faire une visite à Notre-Seigneur, visite courte, mais délicieuse, parce que le cœur en fait les frais ; visite prompte comme l'éclair ; mais le cœur qui aime procède par bonds plus rapides que la flèche, et il entre quelquefois plus profondément dans le cœur de Dieu. L'âme se retrempe à ces contacts divins, le corps lui-même se fortifie, au témoignage de l'expérience et des saints, et il en résulte une activité féconde, qui lit une page d'Homère ou de Bossuet, qui fait un thème comme on va en promenade, qui se rend à l'église comme en récréation, et qui en tout montre un élève toujours grand, toujours noble, toujours chrétien. N'est-ce pas l'image de la vie de Dieu, qui se joue à travers le monde, et qui se manifeste toujours en Dieu dans la majesté de sa gloire extérieure, et dans les moindres détails de son administration ? *Maximus in minimis.*

Que fait-on dans un temple ? on y offre des sacrifices : *Mactavit hostias*, dit le Prophète. Le Seigneur ne veut plus de sacrifices sanglants ; le chrétien les remplace par les sacrifices du cœur, l'immolation de soi-même. La vie, mes enfants, vous l'apprendrez successivement, et si vous ne voulez pas l'apprendre aux leçons de ceux qui ont l'expérience des années, vous l'apprendrez à vos dépens ; la vie est un sacrifice continuel. Pour les âmes légères, insoumises à la voix d'une autorité paternelle, le Seigneur a établi une autre loi qui paraît dure, mais qui au fond est miséricordieuse ; c'est ce que les anciens appelaient la nécessité : parole terrible qui ramène au vrai l'âme indocile et endurcie. Oui, la vie pour tous est un sacrifice continuel ; la vie, que dis-je ? le bonheur ne consiste pas à jouir ; les païens l'avaient compris ; les chrétiens de nos jours sourient de pitié quand nous leur prêchons cette doctrine. Les païens disaient : Sachez supporter et vous abstenir : *Sustine et abstine.* Il est des chrétiens qui disent : La vie, c'est désirer et jouir. Mais la loi inexorable est là : la chaîne est toujours prête, et à l'entrée du chemin de la jouissance, il se trouve des figures hideuses et toutes-puissantes, comme celles que Milton a décrites dans son poëme ; elles mettent à l'âme la camisole de force ; il faut bien la traîner et ressentir ses effroyables étreintes, alors même que les lèvres convulsives voudraient murmurer le nom du bonheur. — Vous aurez donc, mes amis, si vous voulez être chrétiens, vous aurez des sacrifices à faire ; vous auriez ces mêmes sacrifices à faire, au simple point de vue du bonheur, de ce bonheur vrai et plein dont la source est au ciel et se verse dans les consciences pures. Vous aurez à immoler sur l'autel du cœur, votre légèreté, votre insubordination, vos attaches sensuelles ; quelquefois même il faudra un glaive trempé comme l'acier pour vaincre un ennemi intérieur, qui s'attache aux veines de la jeunesse, qui flétrit son intelligence, dégrade son cœur, et ne lui laisse plus que la vie rachitique d'un être avili. J'estime le courage du soldat français qui va porter la guerre au sein des tribus errantes, et détruit par un coup vigoureux leur audace toujours rebelle : mais je pense qu'il y a plus de courage encore, plus de noblesse dans le cœur d'un jeune homme qui résiste à ses passions, à ces explosions souterraines dont la violence et les

retours imprévus sont plus terribles que les attaques des Arabes du désert. Si j'avais deux couronnes, je les donnerais au jeune homme et au soldat ; si je n'en avais qu'une, je la réserverais au jeune homme, et quiconque sait les mystères du cœur sera de mon avis. — Ayez donc, mes chers enfants, un courage chrétien pour faire tous les sacrifices que réclame votre conscience. Quand vous apercevrez au fond de votre âme, un objet qui fatiguera l'œil de Dieu, vous le conduirez près de l'autel, et avec le glaive d'une sainte générosité, vous le sacrifierez au Seigneur. Vous n'aurez point de ces portes dérobées, où l'on cache le victimes chères au cœur et que l'on voudrait arracher au feu du sacrifice. Tous les jours vous ferez le tour de votre âme, vous examinerez les lieux les plus secrets, les vallées les plus profondes, et vous enleverez toutes les idoles dont le Seigneur réclame l'immolation. — Vous aurez besoin de force et d'énergie pour égorger la victime, mais la paix du temple, le calme du sanctuaire sont à ce prix; plus vous serez généreux avec Dieu, plus vous goûterez le véritable bonheur, les saintes joies de l'âme libre et pure. En caressant vos passions, vous auriez de ces voluptés qui font tressaillir l'être dans l'ignominie, de ces voluptés qui ensevelissent l'âme sous le froid glacial de la mort intellectuelle et morale : *Voluptas frigida*, comme parle saint Chrysostôme. Avec le courage de la vertu et la générosité de l'immolation, il se créera en vous, dans les parties hautes de l'âme, une source intarrissable de sereines et austères voluptés, les voluptés d'un être saturé de choses divines, et qui sent que la majesté de Dieu est entrée et repose dans le sanctuaire intérieur : *Majestas Domini ingressa est templum.*

Je termine par une autre question : que trouve-t-on dans un temple? Deux choses, le sanctuaire où réside la divinité, et les ornements que prodigue la piété des fidèles. De même dans le temple du cœur, en ce temple que construit, élève et embellit l'éducation chrétienne, on doit rencontrer le sanctuaire avec la présence de Dieu, et dans l'enceinte les ornements que réclame la destination spéciale du temple. Je veux dire, mes enfants, que tout notre désir serait de placer au milieu de votre âme, comme un tabernacle d'or et de pierreries, la pensée de Dieu, la douce habitude de la présence de Dieu présidant à tout, dirigeant vos désirs et vos affections : non point une pensée de Dieu, triste, austère, chagrine, mais une pensée douce, libre, confiante, amoureuse, éclairant votre vie comme une lampe d'argent dans les ténèbres; non point une idée fixe qui absorbe et concentre l'âme d'une manière exclusive, mais un doux soleil qui réchauffe tout et prolonge ses rayons jusqu'aux extrémités du temple pour donner aux moindres détails plus de vie et de lumière. Votre éducation serait complète et solide, si nous pouvions fixer ainsi la pensée de Dieu au milieu de votre cœur, comme le centre de vos désirs, de vos regards, de vos projets. Dans les éducations que dirige une sagesse trop mondaine, on trouve quelquefois tout, excepté le sanctuaire où réside la divinité. On oublie qu'un temple, quels que soient ses ornements, est froid, vide et désert, quand il n'y a pas d'autel pour le Dieu qui doit l'habiter. De là un vide dans l'éducation, vide que rien ne comblera jamais, ni le grec, ni le latin, ni les mathématiques, ni la philosophie humaine L'âme humaine ne vit pas seulement de cela; elle vit avant tout de son contact avec Dieu : *Verbum Dei*, dit saint Augustin, quo RATIONALES OMNES MENTES *sine defectu pascuntur.* Dieu a tellement ordonné les choses, que, lorsqu'on veut séparer la terre du ciel, isoler les intérêts humains de ceux de l'éternité, il en résulte tôt ou tard la ruine de nos vrais intérêts, même en ce monde. Aussi, lorsque, dans l'éducation, dans la formation du cœur et de l'intelligence, on a négligé l'élément divin, l'âme du jeune homme ressemble à un navire qui est peut-être admirable dans les détails de sa construction, mais qui n'a point de lest et devient bientôt la proie des vagues. Dieu seul peut mettre un lest à l'âme humaine, lui seul peut maintenir en équilibre ces redoutables facultés qui sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus fortes, plus grandes et plus élevées, et qu'elles peuvent au moindre choc produire une effrayante explosion. Si aujourd'hui les nations sont devenues comme des flottes qui mugissent sur les eaux et, à certaines heures imprévues, brisent toutes les chaînes, même les chaînes de fer, ne nous en étonnons pas. On a voulu bannir l'idée de Dieu dans l'éducation de la jeunesse, ou du moins n'en faire qu'un élément accessoire. Or, Dieu doit être au centre de l'âme pour présider aux mouvements de l'intelligence et du cœur, là est la vie et le bonheur de la jeunesse; là est le salut et l'avenir des nations.

Mais remarquez qu'en disant que Dieu doit être au centre de toute éducation sérieuse, j'entends parler du Dieu des chrétiens, du Dieu que m'enseigne l'Eglise catholique ; ce Dieu dont le nom est précis et dont les préceptes sont positifs, ce Dieu vivant qui, de toute éternité a été la vérité, la beauté et le bien par essence, qui pour condescendre à notre faiblesse a suscité un prophète d'un ordre tout nouveau, qu'il s'est uni par des liens mystérieux jusqu'à ne faire avec lui qu'une personne adorable que nous nommons le Verbe Incarné, et cela sans qu'il y ait eu la moindre diminution et le moindre mélange dans la nature éternellement bienheureuse et immuable de la Divinité. C'est ce Dieu encore meilleur que puissant, c'est ce Dieu qui met toute sa gloire à faire du bien à sa créature, c'est lui dont je veux parler ici, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. — Le Dieu de la raison humaine, je n'en parle pas, j'y ai peu de confiance, et voici quelques-uns de mes motifs : le dieu que fabrique chaque raison humaine est un dieu à toutes les formes variables et changeantes de chaque esprit et de chaque passion ; c'est un dieu qui n'engage à rien, puisque, quand nous le voulons sérieusement, c'est nous qui le faisons parler, et nous lui imposons trop souvent le langage qui nous plaît. Le dieu que construit, que fait et refait tous les jours la philosophie rationaliste, ressemble trop au Protée de la fable ; il n'a pas de nom, il n'a pas de forme, parce qu'il prend tous les noms et toutes les formes qui plaisent au caprice de chaque esprit :

Omnia transformat sese in miracula rerum.

Ce n'est donc pas de ce dieu que je veux parler : je crois que ceux qui le réclament veulent un maître qui soit avant tout un esclave, et ce

dieu Protée n'aura jamais une sérieuse influence dans l'éducation. — D'ailleurs, je ne dois pas l'oublier : Pontife du Seigneur, je n'ai qu'un Dieu à prêcher, celui qui est le seul vrai Dieu, celui auquel j'ai consacré ma vie, celui que je trouve plus beau et plus admirable à mesure que je l'étudie davantage ; celui que j'ai pris pour ma lumière, ma force, ma consolation, et auquel je désire adhérer pour toujours par les racines les plus profondes de mon cœur : c'est ce Dieu que je vous prêche, mes enfants, *nos autem predicamus Jesum Christum.* Je suis heureux de vous l'annoncer; car vous le savez, il n'en est pas de meilleur, de plus tendre, de plus miséricordieux, et en même temps de plus grand et de plus élevé. C'est lui que je voudrais mettre comme un hymne dans votre cœur et un parfum sur vos lèvres.

Est-ce à dire que nous négligerons les ornements qui peuvent embellir le temple de votre âme? A Dieu ne plaise! Nous l'avons dit, dans un temple, après avoir construit l'autel, on prodigue sur les murailles et sur les pavés, les marbres, les pierres précieuses, l'or, l'argent et toutes les décorations des arts. De même nous voudrions que le temple de votre âme fut orné des trésors les plus riches et les plus variés : les dons de l'intelligence, la culture de toutes les sciences humaines, les richesses du monde ancien et moderne, tout ce qui peut mettre en relief les belles qualités du cœur et de l'esprit, tout ce qui peut développer les grâces du caractère, les formes aimables de l'âme et de la conversation extérieure; nous désirons que vous l'aimiez, que vous le recherchiez, que vous le cultiviez avec une tendre prédilection : *Quæcumque bona, quæcumque amabilia, hæc cogitate*; nous voulons un temple complet et parfaitement beau dans toutes les parties : le sanctuaire et l'autel d'abord, mais ensuite toutes les peintures, toutes les décorations, tous les embellissements que peut rêver l'art humain.

Œuvre des Écoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

33e LISTE.

Mgr l'évêque de Laval, produit des quêtes recueillies dans les églises du diocèse (1er versement), 32,000 fr. — Mgr l'évêque de Meaux, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (1er versement), 25,500 fr. — Mgr l'évêque de Saint-Dié, 2e versement des quêtes faites dans son diocèse, 10,000 fr. — Mgr l'évêque de Valence, 1er versement des quêtes recueillies dans son diocèse, 4,500 f. — M. et Mme de Saint-Yon, rue de Milan, 3, à Paris, 500 fr. — Le Révérend Père Lacordère (Lozère), 5 fr. — M. le curé de Cognac (Tarn-et-Garonne), 6 fr. — Mlle Bauche, 20 fr. — Mlle Laurence Magnier, 20 fr. — Souscription de M. G. Mercier, pour les suivants : Le comte de Rochefort, sous-préfet, 20 fr. — Le tribunal de 1re instance, 100 fr. — M. l'abbé Pintaud, curé, 30 fr. — M. l'abbé Lafourcade, vicaire, 5 fr. — M. Mouillet, 25 fr. — M. Bouraud, maire, 25 fr. — M. J. Dupuy, 100 fr. — M. Labrosse, 10 fr. — M. Fleuranceau, 10 fr. — M. A. Otard de la Grange, 100 fr. — M. Delage, 5 fr. — M. Léon Otard de la Grange, 300 fr. — Mme G. Otard de la Grange, 50 fr. — Mlle Mte Otard de la Grange, 40 fr. — Mlle Th. Otard de la Grange, 10 fr. — La comtesse du Pérou, 5 fr. — M. Th. Martell, 50 fr. — M. Charles Martell, 50 fr. — La vicomtesse de Bremond d'Arz, 20 f. — Un anonyme, 10 fr. — Gustave Jaulin, 20 fr. — Un anonyme, 25 fr. — M. Castillon de Perron, 100 fr. — M. H. Castillon, 25 fr. — M. Edmond Castillon, 25 fr. — M. G. Castillon, 10 fr. — Mlle Jeanne Castillon, 5 fr. — M. Armand Castillon, 5 fr. — M. Emile Jaulin, 10 fr. — M. Dodard aîné, 10 f. — M. Lavergne, 10 f. — M. Gabloteau, 10 f. M. Meynard, maire de Mons, 10 fr. — M. Marquet, 20 fr. — M. Raoul de Féreire, 30 fr. — M. Cosson, 5 fr. — M. Gervais-Robin, 5. — M. H.-J. Robin, 5 fr. — M. Richard, 5 fr. — Anonyme, 10 fr. — M. G. Dupuy, 30 fr. — M. Gallochaud, 1 fr. — M. Foucaud, 10 fr. — M. Morand, 5 fr. — M. E. Pérault, 5 fr. — M. Sauzé, 5 fr. — M. Boraud, 5 fr. — M. Dupuy, 3 fr. — M. Pérannaud, 3 fr. M. Fournier, 3 fr. — M. Drounaud Adolphe, 3 f. — M. Gaudin, 10 fr. — M. Matignon, 2 fr. — M. Fleury, 2 fr. — M. Dronnaud Louis, 2 fr. — M. Grosseval, 5 fr. — M. Besson, 10 fr. — M. Navarre, 2 fr. — M. Besson, 1 fr. — M. Massé, 5 fr. — M. Bourbaud, 2 fr. — Mme Gay de la Charnie, 5 fr. — M. Blin, 3 fr. — Un anonyme, 10 fr. — M. Péronneau, 3 fr. — MM. Reulin, 3 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Mlle Bardy, 5 fr. — Mlle Turquié, 5 fr. — Mme Lehous, 5 fr. — Mme Castaigne, 10 fr. — M. Rué, juge de paix, 5 fr. — Un anonyme, 30 fr. — Un anonyme, 10 fr. — M. A. Sicard, 20 fr. — M. Couraud, 1 fr. — Paul Mercier, 20 fr. — M. Terciniér, 10 fr. — M. Jobit, 20 fr. — MM. Renault et Cie, 100 fr. — Mlle Marie Renault, 5 fr. — MM. E. Albert, 5 fr. — Un anonyme, 20 fr. — M. I. Robin, 30 fr. — M. Boumagne, 10 fr. — M. Gay de la Chartrie, 5 fr. — M. Pellisson, 5 fr. — M. Balmette, 5 fr. — M. Souchet, 5 fr. — M. Bouloy, 5 fr.

Montant de la présente liste..	74,316 fr. »»
Total des listes précédentes..	610,421 fr. 58
Total.. ..	684,737 fr. 58

34e LISTE.

Mgr l'archevêque d'Albi, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (premier versement), 14,000 fr. — Mgr l'archevêque de Tours (troisième versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 4,000 fr. — Mgr l'évêque de Nevers, premier versement des offrandes recueillies par le clergé de son diocèse, 7,000 fr. — Mgr l'évêque de Limoges, offrandes recueillies dans son diocèse (premier versement), 5,000 fr. — Mgr l'évêque de Coutances, quêtes recueillies dans son diocèse, premier versement, 4,000 fr. — Mgr l'évêque de Coutances, deuxième versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 2,000 fr. — Offrandes provenant de la conférence de la Sainte-Trinité, à Cherbourg, 70 fr. 40 c. — Un anonyme, 20 fr. — Un anonyme (deuxième versement), 40 fr. — Quête faite parmi les apprentis du patronage de Saint-Charles, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. J.-B. Ansioux, ancien libraire à Louvois, 10 fr. — Un domestique, 1 fr. 50 c. — Un anonyme, 20 fr. — M. E. Pascaud, of-

frandes reçues, 15 fr. — Paroisse de Longueville, 28 fr. — Paroisse de Birac, 50 fr. 50. — Paroisse de Pardaux, 102 fr. 15 c. — Paroisse de Meilhau, 63 fr. 40 c. — Paroisse de Beaupuy, 21 fr. 27 c. — Paroisse de Bouilhat, 30 f — Paroisse de Fauguerolles, 27 fr. 85 c. — Paroisse de Marmande, 76 fr. 73 c. — Souscription ouverte au bureau du *Mémorial des Pyrénées*, pour les suivants : l'aumônier du couvent de Sainte-Ursule, 10 fr. — La Communauté, 150 fr. — Le Pensionnat, 220 fr. 50 c. — Les pauvres orphelines de Sainte-Ursule de la Croix, 20 fr. — L'externat, 60 fr. — M. P. Jacq Baylocq, mercier, 10 fr. — Mme Viard, 10 fr. — M. Baas, curé de Simacourbe, 5 fr. — M. Vincent Perte, 2 fr. — M. de Monvieille, juge suppléant, 20 fr. — A. V. 5 fr. — M. Le Cœur, propriétaire, 20 fr. — M. Lahargue, curé au haut de Gan, 10 fr. — M. Barrau, propriétaire, 20 fr. — M. Paul Casamitjana, 10 fr. — M. Lazare-Lyon jeune, négociant, 20 fr. — M. F. C. Capelle, rentier, 10 fr. — Mme veuve Manès, 10 fr. — Une domestique, 2 fr. — M. de Richemont, 10 fr. — M. Fourcade, curé à Reost, 5 fr. — M. Hufty de la Jonquière, de Gelos, 5 fr. — M. Rigoulet, notaire à Pau, 10 fr. — M. Pierre Eugène Bazet, vétérinaire, 10 fr. — Un anonyme, 80 fr. — M. Thibal Calixte, 10 fr. — M. Bignalet, agent voyer, à Bugneon, 10 fr. — M. Paul Moulonguet, maire de Moncamp, 10 fr. — Mlle B., 2 fr. — L'Ecole publique de Rontignon, 1 fr. 25 c. M. Lèbre fils, 10 fr. — M. Barbet, conseiller, 10 fr. — M. Rendu, 105. — M. Doyhenard, propriétaire, 5 fr. — M. Pargade, conseiller honoraire, 20 fr. — M. de Scroka, payeur du département, 10 fr. — M. Dufourcq de Mont, 60 fr. — M. Tousir, entrepreneur, 5 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Un anonyme, 10 fr. — MM. Victor Monpays, 10 f. — M. Berot, desservant du hameau de Carraze, 5 fr. — M. Guibert, ingénieur des chemins de fer, 50 fr. — M. Laplace, curé de Cescau, 10 fr. — De Curel, rentier, 20 fr. — M. de Fanget, percepteur de Jurançon, 10 f. — Le curé de Montaner, 10 f. — M. Pommé, commissaire de police à Viellepinte, 5 fr. — Un officier retraité, 5 fr. — Le marquis de Luppé, 50 fr. — M. Etienne de Luppé, 25 fr. — M. Louis de Luppé, 25 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. J.-B. Etcheverry, député, 25 fr. — M. Demartène, rentier, 10 fr. — M. Walras, 10 fr. — M. Chambry, colonel en retraite à Pau, 20 fr. — M. Yermoloff, propriétaire à Lalongue (2ᵉ souscription), 100 fr. — M. Sempé, notaire, 20 fr. — M. Joseph Sempé, avocat, 10 fr. — M. l'abbé Douat, 10 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Un anonyme, 1 fr. — M. Tougourdeau, capitaine retraité, à Argelas, 5 fr. — M. Louis Daran, 10 fr. — Un prêtre habitué de l'église de Saint-Jacques de Pau, 5 fr. — Mme veuve Cailloux, 10 fr. — Les dames d'Agnos, 20 fr. — Le chevalier de Pionnïès, 10 f. — M. Hounou, médecin, 10 fr. — La commune d'Assat, 10 fr. — Justin Dabadie, 10 fr. — Le curé d'Arthez et plusieurs de ses paroissiens, 41 fr. — Mme Louis Dufau, 50 fr. — L'école chrétienne et communale des Frères de Pau, 25 fr. — L'abbé Bize, à Bétharram, 20 fr. — M. de Castarède (deuxième souscription), 40 f. — M. François Pecamilh, 10 f. — Le curé de Baleix, 10 fr. — Un anonyme, 10 f. — M. Duplaa, curé à Ledeuix, 10 f. — M. Du Bousquet, 50 fr. — Jean Costadoat, charpentier, 5 fr. — M. Lussan, conservateur des hypothèques, 20 fr. — M. Louge, curé à Diusse, 5 fr.

Montant de la présente liste. . 38,586 90

Total des listes précédentes. . 684,736 58

Total. 723,323 48

35ᵉ LISTE.

S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon (premier versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 21,700 fr. — Mgr l'archevêque de Rennes, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (1ᵉʳ versement), 24,000 fr. — Mgr l'archevêque de Sens, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (1ᵉʳ versement), 12,500 fr. — Mgr l'archevêque de Cambrai, produit des quêtes recueillies *dans son* diocèse (3ᵉ versement), 4,500 fr. — Mgr l'évêque de la Rochelle, offrandes recueillies dans son diocèse (1ᵉʳ versement), 8,000 fr. — Mgr l'évêque de Coutances (3ᵉ versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 4,000 fr. — Mgr l'évêque d'Auch, produit des quêtes recueillies dans son diocèse, 8,245 fr. 48 c. — Mgr l'évêque de Digne, produit des quêtes recueillies dans son diocèse (1ᵉʳ versement), 500 fr. — Un anonyme, 75 fr. — Un paroissien d'Ivry-sur-Seine, 20 fr. — Mme Grandmange, 10 fr. — Mme veuve de Frézoles, 50 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. A. Coquerel, 10 fr. — Offrande recueillie par les professeurs du Petit Séminaire de Saint-Lucien et par la *Conférence* (Beauvais), 60 fr. — M. l'abbé de la *Forêt*, 100 fr. — M. le baron de Cambray, 40 fr. — *M.* le comte Olivier de Riancourt, 60 fr. — Mme Tatareau, produit d'une quête faite à l'église des Invalides, 270 fr. — L'instituteur des Loges, 1 fr. — Mme Constance Thiboult, 1 fr. — Un anonyme, 8 fr. 30 c. — M. l'abbé Legendre, vicaire de Notre-Dame de *Chartres*, *30 fr.* — *M. Moreau* (Drôme), 20 fr. — M. Pimbet, curé de Moutiers-en l'Isle, diocèse de Troyes, 5 fr. — Mlle Célestine Lucas, 1 fr. — M. Marc, 200 fr. — Mlle Marie et Léonie (Isère), 20 fr. — Deux anonymes de Saint-Jean-de-Bonneval (Aube), 6 fr. — Un prêtre en retraite, à Troyes, 5 fr. — Mme veuve Créton-Jacquin, à Troyes, 5 fr. — M. Barthe, curé de Saint-Paire (Aube), 8 fr. — M. Aimond Babeau, à Troyes, 20 fr. — Paroisse de Saint-Jean de Troyes (1ᵉʳ versement), 100 fr. — M. Berthier, curé de Brimoges, et plusieurs personnes de sa paroisse (2ᵉ versement), 10 fr. 50 c. — Visitation de Troyes, 90 fr. — M. Marelles de Loges, 5 fr. — Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Naboid, 15 fr. — Un anonyme de Troyes, 3 fr. — La Conférence de Saint-Caprais, à Agen (Lot-et-Garonne), 50 fr.; de Gaujac, id., 13 fr.; de Montélimar (Drôme), 50 fr.; de Valence, id., 129 fr.; d'Aussillon (Tarn), 20 fr.; de Saint-Brieuc (Côtes du-Nord), 100 fr.; de Guingamp id., 20 fr.; de Gaillac (Tarn), 50 fr.; de Mirande (Gers), 150 fr.; de Compiègne (Oise), 300 fr.; de Pierrefonds, id., 40 fr.; de Nantes (Loire-Inférieure), *400 fr.; de* Vannes (Morbihan), 100 fr.; de Moustoirac, id., 30 fr.; de Sains (Aisne), 52 fr. 50 c.; de Robert-Espagne (Meuse), 15 fr.; de Dieppe (Seine-Inférieure), 100 fr.; de Prades (Pyrénées-Orientales), 100 fr.; de Périgueux (Dordogne), 120 fr.; de Gien (Loiret), 20 fr.; des Ecoles chrétiennes de Caen (Calvados), 10 fr.; de Beny-Bocage, id., 30 fr.; de Valognes (Manche), 85 fr.; de Lamothe-Ste-Héraye (Deux-Sèvres), 15 fr.; de Saint-Mexent, id., 20 fr.; de Ligny-le-Châtel (Yonne), 10 fr.; de Saint-Dizier (Haute-Marne), 155 fr.; d'Eclaron id., 25 fr.; de Cadillac (Gironde), 10 f.;

de Sainte-Marie d'Oléron (Basses-Pyrénées), 50 fr.; de Saint-Saturnin-lès-Avignon (Vaucluse), 19 fr. 05 c.; de Lalande-Patry (Orne), 25 fr.; de Flers id., 20 fr.; de Châtellerault (Vienne), 96 fr.; de Lagny (Seine-et-Marne), 25 fr.; de Cognac (Charente), 160 fr.; de Guebwiller (Haut-Rhin), 40 fr.; de Tarare (Rhône), 158 fr. 30 c.; de Château-Gontier (Mayenne), 2e versement, 50 fr.; d'Asfeld (Ardennes), 3 fr.; de Marseille (Bouches-du-Rhône), 650 fr.; de Saint-Denis-de-la-Chapelle, à Paris, 20 fr. — M. de Marolles, id., 5 fr. — Mme Juglar, id., 50 fr.

Souscription ouverte chez M. Hubert, directeur des postes, à Brest (4e liste.)

M. Darras, propriétaire, 5 fr. — Edouard Lejeune, négociant, 10 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Bionard, pharmacien, 10 fr. — M. Delobeau, avoué, 10 fr. — M. Delobeau, propriétaire, 10 fr. — Mme Putmann, 5 fr. — Mme veuve Remquet, 20 fr. — M. Longueville, capitaine de vaisseau, commandant l'Ecole navale, 10 fr. — Le Sciellier, restaurateur à Recouvrance, 4 fr. — Mme Moreau, propriétaire, 5 fr. — M. Vallery, sous-commissaire de la marine en retraite, 5 fr. — Mme Lefournier mère, 5 fr. — M. Duhamel, trésorier des Invalides de la marine, 10 fr. — Produit d'une quête faite à l'hôpital de la Marine, 45 fr. 75 c. — M. Charles L., 5 fr. — M. Chesnel, commissaire de marine en retraite, 10 fr. — M. le curé de la paroisse des Carmes, 50 fr. — L'archiconfrérie des Mères chrétiennes, 25 fr. — Produit de la quête faite à l'église des Carmes, 182 fr. 77 c. — M. Le Moal, coiffeur, 3 fr. — M. Dodin-Dubreuil père, 10 fr. — La conférence de Saint-Vincent-de-Paul de l'Assomption, à Lambezellec, 15 fr. — Mme Paris, née Bersolle, 5 fr. — Mme veuve Jolivet, 10 fr. — M. Dodin-Dubreuil, commissaire de la marine, 10 fr. — Mmes Houry et Bloch, 5 fr. M. Testard, employé des postes à Paris, 3 fr. — Produit d'une quête faite à la Société de Saint-Vincent-de-Paul des dames, à Brest, 57 fr. 10 c. — M. le contre-amiral Reynaud, 15 fr. — Mme Humbert, 60 fr.

Montant de la présente liste.	88,844 fr. 33 c.
Total des listes précédentes.	723,323 48
Total. . . .	812,167 81

36e LISTE.

Le diocèse d'Orléans, par M. l'abbé Soubiranne, vicaire général (4e versement), 8,000 fr. — Mgr l'évêque d'Evreux (2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 8,229 fr. — Offrandes recueillies par Mgr l'archevêque d'Avignon et par MM. Aubanel frères (3e versement), 5,326 fr. 16. — Mgr l'archevêque d'Aix, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (3e versement), 4,000 fr. — Collecte faite à Saint-Gervais (Haute-Savoie), par le président de la caravane en Terre-Sainte, de Pâques 1860, 507 fr. — M. Tricher, curé de Puyraveau (Vendée), 50 fr.
M. Garnier, curé de Saint-Etienne de Boulogne (Ardèche), 50 fr. — M. Etienne de Voisin Lavernière, 25f. — M. l'abbé de Lorges, 25 f. — Un anonyme, 10 f. — Mlle X., 40 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Mme la baronne de Villefranche, 100 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Mme la baronne de Laiger, 30 fr. — M. et Mme Espigor de Sieurac, 40 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Mme Eugou de Lasalle, 40 fr. — Mme Mazas, 25 fr. — Un anonyme, 45 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Paroisse de la Ste-Trinité, à Marseille, pour les suivantes (2e versement), M. L. Berton, 30 fr. — Mlle Raymond, 25 fr. — Divers, 39. — M. l'abbé Jourdan, 10 fr. — Un anonyme, 6 fr. — M. L. R., 100 fr. — Un anonyme, 20 fr.

Montant de la présente liste.	26,812 fr. 16 c.
Total des listes précédentes.	812,167 81
Total jusqu'à ce jour. .	838,979 fr. 97 c.

FAITS DIVERS

Le tribunal de première instance de la Seine, mal logé depuis si longtemps, va pouvoir prendre possession, à la rentrée des vacances, de deux belles chambres qu'on achève au fond de la salle des Pas-Perdus.

— Il s'est opéré une légère amélioration dans la santé de Mgr Dufêtre. Lundi, fête de saint Augustin, il a voulu recevoir la sainte communion. On écrit de Nevers que mercredi matin le mieux se soutenait.

— On écrit de Marseille au *Messager du Midi* que l'Impératrice a manifesté le désir que rien ne fût changé à la décoration de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde. Elle tient à ce que ce sanctuaire, vénéré des marins et de la population marseillaise, conserve son aspect habituel lors de sa visite.

— On lit dans la *Patrie* :

On a célébré, la semaine dernière, dans la chapelle de l'hôpital de Lariboisière, le renouvellement des vœux de cinquantaine de la mère Ste-Julie.

La mère Ste-Julie a fait, en 1810, ses vœux dans la communauté des religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Depuis cinquante ans, elle donne ses soins aux pauvres malades, et son nom jouit, parmi les classes nécessiteuses, d'une popularité qui rappelle celle de la célèbre Sœur de charité, la mère Rosalie, morte il y a peu d'années. Nos chirurgiens les plus célèbres n'en parlent qu'avec un profond sentiment d'admiration et surtout d'affection. Nous en prendrons à témoin MM. Jobert de Lamballe, Voillemier et Velpeau. Ce dernier conduit souvent sa fille près de la mère Sainte-Julie, et se complaît à redire la bienveillance maternelle, qu'à l'époque pénible et pauvre de ses débuts dans la carrière chirurgicale il a trouvée à l'hôpital Saint-Louis, près de l'excellente sœur.

Aussi était-ce grande fête à l'hôpital de la Riboisière. Non-seulement soixante Mères et Sœurs de la communauté assistaient à la messe solennelle célébrée dans la chapelle, mais encore les administrateurs de plusieurs établissements de l'assistance publique et un grand nombre d'ecclésiastiques avaient voulu s'associer à un témoignage de respect et de sympathie si bien mérité.

Après la messe, M. Buquet, vicaire général du diocèse de Paris, chargé de la direction de

la communauté, s'est assis à l'entrée du chœur et la sœur Sainte-Julie s'est agenouillée devant lui.

— Ma fille, que demandez-vous? lui a-t-il dit en employant les expressions consacrées d'un rituel qui remonte à la fondation de l'ordre de Saint-Augustin.

— Je demande en toute humilité à renouveler mes vœux dans la communauté des religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu.

— Pouvez-vous, comme vous l'avez fait, continuer à observer les règles et les constitutions de cette communauté?

— Mon père, je l'espère avec la grâce de notre Seigneur.

Alors, le grand vicaire, après avoir béni la postulante, s'agenouilla devant l'autel; on chanta les litanies des Saints; toutes les religieuses, tenant des cierges allumés, entourèrent leur vénérable doyenne, placée entre les deux plus anciennes Sœurs, et on entonna le *Te Deum*.

Avant de procéder à cette émouvante solennité, M. l'abbé Buquet était monté en chaire, et dans une allocution simple et affectueuse, il avait en quelques mots, rappelé les vertus pratiquées par la mère Sainte-Julie durant un demi-siècle. Que de fois la sainte femme s'était trouvée en face de redoutables devoirs qui n'avaient ni affaibli sa vaillante foi ni même troublé sa sérénité. Les invasions ennemies, les blessés des grandes guerres de l'Empire et de la défense héroïque de Paris, les victimes des tristes guerres civiles de 1830 et de 1848, les épidémies, le choléra! Toujours infatigable, toujours debout, excepté une seule fois que le fléau la frappa elle-même, elle donna constamment à ses Sœurs l'exemple du zèle, du dévouement, de la charité! Elle pansa, elle veilla, elle consola, elle pria, elle reçut les bénédictions des mourants dont elle savait, par sa mansuétude, adoucir les dernières heures!

« Faites comme elle, a dit en terminant l'orateur, faites comme elle, mes Sœurs! N'oubliez pas que vous devez vos soins et votre tendresse de sœur et de mère aux malades de tous les pays et de toutes les religions; s'il vous était permis de faire une exception, ce serait en faveur des hérétiques. Une charité ardente et dévouée convertit mieux que toutes les exhortations. Enfin, ne l'oubliez pas, fussiez-vous en oraison, assistassiez-vous au saint sacrifice de la messe, vous trouvassiez-vous agenouillées à la sainte table, si un malade réclame vos soins impérieux, il faut vous lever! il faut aller au malade! Vous quittez Dieu pour Dieu. »

En parlant ainsi, M. Buquet n'exprimait pas seulement ses sentiments personnels, il ne faisait que répéter les prescriptions précises des institutions données en 660 par Landry, fondateur de l'Hôtel-Dieu, écrites sans doute pour la première fois en 1217, confirmées et développées en 1505, et enfin, en 1652, établies telles qu'elles le sont aujourd'hui. En 1725, le parlement les homologua dans leur teneur, pour être seules reconnues et exécutées.

— Le paquebot à vapeur la *Guienne*, des messageries impériales, est parti le 25 de Bordeaux pour Rio-Janeiro avec 81 passagers, parmi lesquels on remarquait quinze Sœurs de charité et deux missionnaires allant à Lisbonne.

— Mgr l'évêque d'Angers vient, par ordonnance, de rétablir le pèlerinage de Notre-Dame de Guérison à Russé, pèlerinage en grand honneur au dix-septième siècle.

— Les dernières dépêches de l'extrême Orient annoncent l'arrivée à Shanghaï du général Ignatcheff, ambassadeur extraordinaire en Chine de S. M. l'empereur de Russie, se rendant à Péking.

Cette circonstance a donné naissance au bruit qui s'est répandu, que la Russie allait mettre un corps d'armée à la disposition de l'empereur de Chine pour repousser les insurgés du Kiang-sou, qui menacent l'existence de la dynastie actuelle.

— On annonce que S. M. I. le Sultan vient, sur la proposition de Fuad-Pacha, d'envoyer à l'émir Abd-el-Kader le grand cordon de l'ordre du Médjidieh de première classe, en récompense de sa belle conduite pendant les événements de Damas.

— Le transport à vapeur le *Finistère* a mouillé le 24 au matin sur rade devant Beyrouth, venant de Toulon, et ayant à bord des troupes et du matériel.

— En l'absence de M. Thieullen, sénateur, empêché de se rendre à Saint-Brieuc, le conseil général des Côtes-du-Nord est présidé par M. le général comte de Goyon.

— M. Gautier de Clanbry a donné au musée des antiques du Louvre, plusieurs morceaux provenant d'Apollonie en Epire.

— On lit dans le *Salut public* de Lyon:

« On raconte que Garibaldi, *qui a son étoile*, comme tous les grands conquérants, se rendit dans la nuit mémorable qui précéda la prise de Palerme, avec son fidèle Türr, sur le haut d'une montagne élevée qui domine la ville en lui disant: « Viens voir si mon étoile brille. »

La nuit était sereine, et ces deux vaillants amis reconnurent avec joie que l'*étoile brillait*, et tous deux conçurent le plus favorable augure non déçu. L'étoile de Garibaldi est celle que l'on appelle *Arthur* dans les répertoires astronomiques. Je suis trop ignorant en cette science pour vous en indiquer l'emplacement.

— Des piqueurs des ponts et chaussées ont compté qu'il passait, par vingt-quatre heures, sur le Pont-au-Change,

108,210 piétons,

931 chevaux de selle ou bâtés,

et 18,163 voitures de toutes espèces.

C'est, avec le Pont-Neuf, le pont le plus fréquenté maintenant.

Pour tous les faits divers: M. GARCIN.

Le directeur-gérant: A. SAMSON.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

1er septembre

La révolution est décidément à la veille de remporter un nouveau triomphe, et la Sardaigne au moment de consommer une annexion et une iniquité de plus. Toutes les dépêches de Naples présentent la situation comme tout à fait désespérée; le désarroi et la trahison sont presque partout, et les correspondances les plus sérieuses font pressentir une catastrophe prochaine.

On se souvient d'une lettre étrange écrite au début de la crise par le comte de Syracuse, oncle du roi de Naples, au jeune souverain, pour lui donner le triste conseil de se jeter dans les bras du Piémont. Ce prince vient d'adresser à son neveu une seconde lettre où il mêle à de singuliers reproches le conseil funeste d'abandonner la lutte et de fuir. Pour colorer ce qu'un pareil avis pourrait avoir de contraire aux lois du devoir et de l'honneur, ce prince cite l'exemple de la duchesse de Parme « qui, dit-il, a délié ses sujets de leurs serments, et les a laissés les arbitres de leurs destinées. »

Le comte de Syracuse oublie la différence des situations. La noble duchesse de Parme, sans armée, sans autre force que celle de son droit, de ses douces vertus et des bienfaits de son règne, ne pouvait résister à l'invasion brutale de la révolution sur son territoire; et pour éviter de plus grands malheurs à son peuple, elle se retira. En est-il de même pour François II? Il possède une armée partiellement désorganisée, il est vrai, par l'or et les intrigues de l'étranger, mais forte encore et capable d'un généreux dévouement pour défendre le sol national abominablement envahi en pleine paix par des flibustiers que nul mouvement populaire n'y appelait. Dans cette position, le devoir du jeune Roi est-il de déserter? Et comment un oncle peut-il lui faire entendre un si lâche conseil? Pour nous, nous n'hésitons pas à dire que le seul parti qui nous paraisse digne de François II est de se mettre courageusement à la tête de ses derniers régiments et de se faire tuer, s'il le faut, pour la défense du droit public européen. Les rois qui ne savent pas, à l'heure suprême, monter à cheval pour protéger eux-mêmes de leur épée les droits de leurs peuples unis à ceux de leur couronne, tombent au milieu des ruines de leur pays. Si François II ne comprenait pas ainsi ses obligations, il faudrait le plaindre. Il faut le plaindre, dès aujourd'hui, lancé à vingt ans au milieu des plus graves complications d'une époque, de ne pas rencontrer autour de lui et dans sa famille d'autres appuis et de meilleurs conseillers que les deux oncles dans lesquels on ne reconnaît guère le sang magnanime de Ferdinand.

L'*Opinione*, organe de M. de Cavour, annonce que le comte de Syracuse est attendu à Turin. C'est là en effet qu'est sa place.

Quelques journaux ont publié ces jours derniers une lettre du prince Murat dans laquelle le signataire réservait « ses droits » à la couronne de Naples. Le *Moniteur* répond aujourd'hui à cette manifestation par une note officielle qui se termine ainsi :

« L'espoir que cette lettre renferme de pouvoir un jour aller à Naples avec le consentement et l'appui de la France est trop opposé aux volontés de l'Empereur pour qu'il n'y ait pas lieu de désavouer officiellement une semblable supposition. »

On en est encore réduit à des conjectures et à de vagues rumeurs sur l'entrevue de M. Farini et de l'Empereur à Chambéry. L'*Indépendance belge* prétend que le ministre sarde aurait non-seulement été chargé d'exposer la situation générale, l'impossibilité pour le Piémont de s'abstenir plus longtemps, la nécessité de prendre la

tête du mouvement, sous peine d'être dominé par lui, mais encore de demander qu'en cas de guerre avec l'Autriche, provoquée par cette politique du gouvernement piémontais, la France mît des garnisons en Lombardie et en Piémont, afin que la Sardaigne pût disposer de toutes ses troupes.

Le journal belge ne dit pas quelle réponse l'Empereur aurait faite à ces propositions.

Il paraît qu'en effet, si l'on en croit d'autres indications, ce serait là le but actuel de la politique piémontaise : obtenir de la France un corps d'occupation pour Milan et Turin, et accepter, avec toutes les forces réunies de la Sardaigne, les chances d'une lutte contre l'Autriche, avec l'arrière-espérance d'engager plus avant ensuite l'action de la France. Mais, comme dit Montaigne, nous savons les choses en songe, et elles nous échappent au réveil.

Le *Courrier du Dimanche* annonce, d'après ses correspondances de Londres, que le gouvernement britannique aurait dépêché en Italie, près de Garibaldi, sir E. James, avocat et membre du Parlement, plus connu de ce côté du détroit comme défenseur du docteur Bernard devant la justice anglaise. Suivant le *Courrier*, M. James serait chargé de bien faire comprendre à Garibaldi que l'Angleterre n'admettra aucune intervention étrangère; mais que si l'Autriche est attaquée en Vénétie, elle ne sera arrêtée ni par la France ni par la Grande-Bretagne dans sa défense, et que dans ce cas, Garibaldi et Victor-Emmanuel se trouveraient seuls en présence des forces accumulées de François-Joseph.

M. James serait en outre chargé de demander au chef de la révolution deux engagements : celui de restreindre la lutte au seul territoire napolitain, en employant tous ses efforts, en cas de succès, à la seule organisation du royaume des Deux-Siciles, et ensuite de demeurer fidèle au programme d'une Italie unie sous le sceptre de Victor-Emmanuel.— On oublie Mazzini ; on oublie Rome, but suprême de la révolution.

Le *Corriere mercantile* parle déjà de l'embarquement de troupes sardes pour Naples sous les ordres du général La Marmora.

En regard de ces faits, il faut constater les efforts de la Prusse pour amener une réconciliation complète entre les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg; ces efforts ne paraissent pas stériles, et la *Gazette Autrichienne* croit pouvoir annoncer que l'empereur d'Autriche, le czar et le Prince-Régent se rencontreront très-probablement à Varsovie, où déjà se font des préparatifs pour cette entrevue.

En même temps, la *Gazette des Postes* parle de négociations pendantes entre la Prusse et l'Angleterre dans le but de s'entendre sur une action commune pour le cas où les possessions autrichiennes en Italie seraient menacées.

Les nouvelles de Constantinople nous apprennent qu'un grand incendie a détruit deux mille maisons à Smyrne, et que lord Dufferin a quitté Beyrouth.

2 septembre

Les dépêches de Naples tracent le plus affligeant tableau de la situation de cette capitale.

Le comte de Syracuse a fait imprimer et répandre par milliers d'exemplaires sa coupable lettre au roi. François II a voulu sur-le-champ éloigner du royaume le prince assez oublieux de ses devoirs et de son sang pour s'unir, dans les douloureuses circonstances actuelles, aux ennemis de sa famille et de son pays; mais aucun ministre n'a consenti à signer l'ordre d'exil. Le Roi s'est alors résolu à changer le ministère ; mais il n'a pu trouver personne pour accepter la succession du cabinet actuel ! Un seul des frères de Ferdinand II, le comte de Trapani, est fidèlement resté près de son neveu, l'encourageant à défendre jusqu'à la fin par les armes les droits de sa couronne et de son peuple.

Différentes mesures de résistance ont été prises. Le général Pianelli, ministre de la guerre, masse 20,000 hommes à Salerne sous les ordres de Bosco, et organise un autre camp à Avellino. En même temps, le commandement militaire de Naples a été confié au général Entrofiano, qui a immédiatement réuni l'état-major de la garde nationale pour lui déclarer qu'il ferait fr

siller tous les traîtres et tous les chefs de clubs. D'autre part, le Roi a promis à ce même état-major que la ville de Naples ne serait pas bombardée.

Quant à Garibaldi, on ne sait pas très-exactement où il se trouve. Suivant les uns, il serait à Potenza; selon d'autres, à Monteleone, où sa présence aurait déterminé la défection d'une partie des troupes napolitaines. Enfin, certains assurent qu'il a quitté les Calabres avec un grand mystère, et qu'il est parti pour une destination inconnue, Naples, dit-on, où il aurait l'espoir de faire naître un mouvement décisif.

Plusieurs journaux sardes prétendent qu'en cas de révolution triomphante à Naples, François II se retirerait à Gaëte, et de là en Espagne. D'un autre côté, une dépêche de Madrid assure que la reine Isabelle a mis éventuellement à la disposition du jeune Roi le palais de Séville.

Dans les Etats romains, le général de Lamoricière poursuit avec un redoublement d'activité ses préparatifs de défense, et il a publié à Pérouse un ordre du jour ordonnant aux troupes pontificales d'agir avec énergie contre toute ville du territoire pontifical qui s'insurgerait à l'approche de Garibaldi.

De son côté, le gouvernement français augmente de deux régiments le corps d'occupation à Rome, et l'*Indépendance belge* lui prête l'intention d'élever ce corps jusqu'au chiffre de quinze mille hommes.

L'Autriche augmente aussi ses moyens de résistance. Convaincue que la révolution déchaînée tentera une attaque contre la Vénétie, elle expédie des renforts dans cette province et dans le Tyrol, et s'occupe également de mettre dans le meilleur état de défense les côtes de l'Adriatique, où l'on craint de voir les garibaldiens, devenus maîtres de la marine napolitaine, essayer quelque invasion. L'archiduc Maximilien, chef des forces navales autrichiennes, travaille en ce moment à mettre les places du littoral à l'abri de toute surprise de ce genre.

Du reste, on paraît assez rassuré à Vienne par la communication d'une note que lord John Russell aurait adressée récemment au cabinet de Turin pour l'inviter, de la façon la plus sérieuse, à s'abstenir de toute attaque contre la Vénétie, en lui faisant savoir que non-seulement l'Angleterre désapprouverait formellement un pareil acte d'hostilité, mais qu'elle laisserait retomber sur le Piémont la responsabilité de toutes ses conséquences. Or, comme on prétend savoir à Vienne que le gouvernement français est d'accord sur ce point avec le cabinet de Londres, on s'y montre plein de sécurité sur l'avenir des possessions autrichiennes en Italie.

Une correspondance de Berlin assure, d'après un bruit très-répandu dans cette capitale, que la Russie aurait fait connaître aux puissances son intention de mettre sur le pied de guerre le 5ᵉ corps d'armée qui occupe la partie sud-ouest de l'empire, et de le faire avancer sur le Pruth. Le cabinet de Saint-Pétersbourg aurait fait savoir en même temps que cette mesure n'était dictée par aucune pensée d'agression, et qu'il n'y fallait voir qu'un acte de prudence nécessité par la fermentation qui augmente de jour en jour dans les provinces turques voisines.

Les nouvelles de New-York annoncent que le flibustier Walker et ses partisans projettent une attaque contre Costa-Rica ou le Nicaragua. Nous serions curieux de savoir quels principes ceux qui absolvent la piraterie révolutionnaire de Garibaldi pourraient invoquer pour condamner le flibustiérisme de l'aventurier du Nouveau-Monde?

3 septembre

Nous assistons à d'étranges spectacles! Pour ne parler que de Naples, voilà un roi, debout encore sur son trône, maître de sa capitale, à la tête d'une armée qui n'a pas livré sa dernière bataille, dont les ambassadeurs sont accrédités près de toutes les puissances, et qui est entouré lui-même des représentants de tous les Etats. La succession de ce roi est publiquement ouverte, quatre compétiteurs la revendiquent et se la disputent en plein soleil. Conteste-t-on la légitimité de ce roi, les titres de sa possession, son droit, en un mot? Nullement; mais des ambitieux divers ont rêvé de prendre sa place, et travaillent à le renverser, chacun avec l'espoir de s'enrichir de ses dépouilles. Voilà tout le droit des gens à notre époque,

et il n'y a pas de justice qui puisse faire intervenir son glaive contre ces indignités et ces violences !

C'est d'abord Garibaldi qui se présente, et qui a déjà pris le titre de dictateur des Deux-Siciles. C'est ensuite Victor-Emmanuel, qu'inquiètent les succès de son indiscipliné lieutenant, et qui s'apprête à lui souffler, qu'on nous pardonne le mot, les bénéfices de sa victoire. En troisième ligne, apparaît la sombre physionomie de Mazzini, qui réclame pour la république unitaire la proie nouvelle de la révolution. Enfin, c'est le prince Murat, qui persiste à maintenir une candidature impossible, même après le désaveu du *Moniteur*, et qui adresse au journal officiel une lettre dans laquelle il exprime l'espérance que « si, en dehors de toute influence étrangère, le suffrage universel se manifestait en sa faveur, le vœu des populations ne serait pas moins respecté pour Naples qu'il ne l'a été pour les autres parties de l'Italie. »

En présence de tant rivalités, le gouvernement sarde est, dit-on, résolu à prendre les moyens les plus énergiques pour assurer au roi de Piémont l'héritage si ardemment convoité. On parle plus sérieusement que jamais de l'embarquement à Gênes d'un corps de dix mille hommes commandé par le général La Marmora, dont la mission serait de prendre hardiment possession de Naples aussitôt après le départ attendu de François II. On va même jusqu'à dire que M. de Cavour aurait conseillé au roi Victor-Emmanuel de s'embarquer lui-même pour entrer dans Naples au moment décisif et y saisir la dictature, au nom de nous ne savons quel ordre, afin de préserver le royaume de la désorganisation, de l'anarchie et du mazzinisme. Certains journaux de Turin poussent le gouvernement à ce coup, et l'un d'eux, ajoutant l'insulte à l'iniquité, s'écrie que la royauté napolitaine n'est plus qu'un cadavre auquel l'opinion refuse la sépulture. Cadavre soit; mais qui l'a réduite à ce triste état? Est-ce une insurrection nationale, dont on n'a vu nulle part la moindre trace, ou bien l'audacieuse invasion de bandes étrangères, armées et stipendiées par l'étranger? Frappez, outragez cette royauté qui expire; Mais doit-on hériter de ceux qu'on assassine!

En même temps que le gouvernement piémontais songe à mettre au premier moment la main sur Naples et à confisquer à son profit la conquête de Garibaldi, il a expédié en Sicile un agent officiel, M. Bottero, pour y préparer l'annexion définitive. Ainsi, tout est parfaitement organisé, et une heure après le renversement de l'intéressant et malheureux François II, par un ramas de Piémontais, de Hongrois, d'Anglais, d'Américains et d'aventuriers sans nationalité, la manifestation *spontanée* et *unanime* des peuples imposera à la Sardaigne une annexion de plus. Fasse le ciel que toutes ces comédies indignes ne finissent pas un jour prochain dans le sang!

Pendant ce temps, que fait le comte de Syracuse? Une dépêche nous apprend qu'il est arrivé à Turin et logé au Palais-Royal.

Le *Siècle* s'enthousiasme de cette conduite; l'oncle de François II est cher à son cœur depuis sa honteuse défection; et il trouve que le spectacle d'un prince qui trahit la cause de sa famille et de son pays devant l'étranger, et qui conspire contre tout ce qu'il devrait défendre est « un beau spectacle. » Mais on sait que le *Siècle* a une façon particulière d'entendre le patriotisme, et nous lui conseillons de lire à ce sujet le *Nord*, dont les sympathies pour la révolution italienne sont cependant des plus vives; il verra, dans les correspondances adressées de Turin à ce journal, que, dans la capitale même du Piémont, l'attitude du comte de Syracuse a « produit une pénible impression parmi les honnêtes gens de tous les partis. »

Des dépêches piémontaises parlent de soulèvement dans une province du royaume de Naples, de la marche de Garibaldi sur Salerne, du départ de M. Farini pour Florence, et d'une concentration de troupes sardes sur la frontière.

En ce qui concerne les Etats pontificaux, la *Patrie* se déclare autorisée à démentir la nouvelle de l'augmentation de notre armée d'occupation jusqu'au chiffre 15,000 hommes. Suivant ce journal, le régiment d'infanterie, envoyé à Rome, va simplement y remplacer un régiment rappelé en France. Quant à l'Autriche, elle n'aurait nulle intention d'intervenir contre Garibaldi dans les

États romains, bornant son rôle à repousser les attaques dont ses possessions italiennes pourraient être l'objet.

La *Patrie* ajoute que la France protégera la ville de Rome, qu'habite le chef de la catholicité, en laissant à l'armée du général de Lamoricière le soin de défendre les provinces. Il semble cependant que la France, en aidant le héros de nos guerres d'Afrique dans cette tâche glorieuse, ne ferait que rester fidèle à sa mission de première puissance catholique comme à ses plus nobles traditions. La *Patrie* voudrait-elle limiter au jardin du Vatican la protection dont notre pays s'honore de couvrir la Papauté?

On écrit de Vienne à la *Gazette de Cologne* que des négociations se suivraient dans cette capitale entre le comte de Rechberg et le nonce, dans le but de faire garantir par les puissances catholiques les possessions actuelles du Saint-Siége. Suivant la feuille allemande, l'Autriche et l'Espagne auraient accédé à la demande du Siége apostolique à cet égard, et une demande dans le même sens aurait été adressée au gouvernement français, dont la réponse ne serait pas encore connue.

Des dépêches d'Orient parvenues à Trieste annoncent que le général de Beaufort d'Hautpoul serait entré à Damas. On ne tardera pas sans doute à connaître l'effet produit sur les populations de la Syrie par l'apparition du drapeau français.

Le *Nord* fait mention d'un incident diplomatique assez grave entre la Grèce et la Turquie. Voici le fait : Le gouvernement hellénique fait rédiger toutes les semaines un résumé détaillé des rapports de ses consuls sur ce qui se passe en Turquie. L'intérêt toujours croissant des nouvelles de l'Orient explique cette mesure, sans parler des graves intérêts qu'en sa qualité d'État chrétien et oriental la Grèce trouve dans ce réveil de la question d'Orient. Un des agents turcs à Athènes a communiqué un de ces résumés à son chef immédiat à Constantinople; celui-ci l'a transmis à Ali-Pacha, lequel s'est oublié, dans un entretien très-vif à ce sujet avec le drogman de la légation hellénique, jusqu'à qualifier ce fait d'infamie et de lâcheté. Le cabinet d'Athènes a répondu, dans une note très-énergique, que ce langage ne l'étonnait pas de la part des Turcs, qui se croient tout permis; mais que si on ne lui donnait pas une juste satisfaction, il se pourrait qu'il jugeât convenable, non-seulement d'interrompre les relations diplomatiques, mais de choisir son jour pour se donner lui-même la satisfaction qui lui est due. — On attend la réponse de la Turquie.

Cet incident a produit une sensation profonde en Grèce, les esprits se montrent très-excités, et on assure que le gouvernement ne pourrait sans imprudence essayer d'amortir l'affaire.

LÉON LAVEDAN.

Télégraphie privée.

Turin, 2 septembre.

A Gênes, on a reçu des nouvelles de Naples du 2 septembre. La province de la terre de Labour est insurgée.

Des bandes de révoltés réunies marchent sur Campo-Basso.

On remarque un grand mouvement militaire.

Une concentration de troupes a eu lieu aux frontières. Le comte de Syracuse est arrivé. Il est logé au Palais Royal.

La *Gazette de Turin* dit que Farini doit partir demain pour Florence.

Garibaldi s'est dirigé vers Salerne.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

On lit dans le *Moniteur* :

On écrit d'Annecy :

Après avoir visité les établissements religieux et industriels, Leurs Majestés sont allées faire une grande excursion jusqu'à Talloires sur le lac d'Annecy, et ont été reçues de la manière la plus chaleureuse par les populations riveraines.

Le soir, il y a eu bal à l'hôtel de ville.

Thonon, le 31 août 1860, 6 heures 30 soir.

Ce matin, Leurs Majestés sont parties pour Thonon, où elles sont arrivées vers trois heures.

Sur toute la route étaient dressés des arcs de triomphe avec des inscriptions qui témoignaient, par leur ingénieuse et affectueuse recherche, des sentiments de contentement, de sympathie de tous les habitants des montagnes. Après avoir reçu les notabilités du pays, Leurs Majestés sont montées sur un des bateaux à vapeur qui desservent le lac, et ont fait une excursion jusqu'à Evian.

Malgré les grandes fatigues de ce voyage, l'Empereur et l'Impératrice continuent à jouir de la santé la plus parfaite.

Le temps se maintient admirable.

—

Voici les discours prononcés avant-hier à la réception des autorités, par MM. Zévort, vice-recteur de l'Académie de Chambéry, et l'abbé Chamousset, président de l'Académie impériale de Savoie :

« Sire,

« J'ai l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté les respectueux hommages du corps enseignant. Appelés par votre confiance à doter la Savoie des saines et fortes études que vous avez fait fleurir sur tout le sol de la France, nous avons trouvé la tâche facile, car nous étions déjà dirigés par votre pensée, précédés de l'éclat de votre nom, et couverts en quelque sorte par la gloire que vous avez répandue sur toutes nos institutions. La Savoie, habituée depuis longtemps à tourner vers vous ses regards, sœur de la France par les nobles aspirations comme par l'origine, entre avec bonheur dans la nouvelle sphère que vos pacifiques conquêtes ont ouverte au génie de ses laborieux habitants. En prenant possession de votre gloire, elle met en retour au service de Votre Majesté sa loyauté éprouvée, son intelligence, son amour du travail, une généreuse émulation de parcourir avec honneur la carrière où vous nous guidez pour le bien de l'humanité et le progrès de la civilisation.

« Notre devoir est de seconder, de diriger ces heureuses tendances. Pour l'accomplir, pour répondre à vos desseins, il nous suffira d'avoir présent à la pensée ce que vous avez voulu, ce que vous avez réalisé depuis dix ans. A la jeunesse de nos écoles nous montrerons la religion honorée sous votre sceptre, la vertu et le mérite recherchés et mis en lumière, la France calme et confiante au milieu des agitations de l'Europe, parce qu'elle se sent appuyée sur votre bras ; sûre d'elle-même et de ses destinées, parce qu'elle peut, obéissant aux inspirations de Votre Majesté, donner libre carrière à l'entraînement providentiel qui la porte à se dévouer à toutes les nobles causes. Pour former une génération énergique, amie du devoir, inviolablement attachée à Votre Majesté et à votre dynastie, nous n'aurons qu'à citer un exemple : ce que la France admire en vous, ce que l'Europe nous envie, l'élévation et la droiture des intentions unies à une volonté qui ne connaît point d'obstacles, parce qu'elle met au service du bien une persévérance inébranlable.

« Madame,

« L'annexion d'une province à la France étend le cercle où aime à s'exercer votre inépuisable bonté. A peine vous avez mis le pied sur notre sol, et déjà j'ai reçu mission de soulager en votre nom d'honorables infortunes ; que Votre Majesté en soit bénie ! La Savoie avait devancé vos bienfaits par son admiration, par son amour. Pour nous, instruments dévoués de vos pieuses pensées, nous regarderons comme notre plus douce récompense le dévouement enthousiaste qui s'attache à votre nom et à celui du Fils bien-aimé que vous instruisez à continuer un jour la grandeur et le bonheur de la France. »

M. l'abbé Chamousset a adressé à l'Empereur les paroles suivantes :

« Sire,

« L'académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie est heureuse de pouvoir en ce jour solennel déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage de sa fidélité, de son dévouement et de sa vive reconnaissance. Le titre d'Académie impériale que déjà vous lui avez permis de porter est un premier bienfait dont nous travaillerons à nous rendre de plus en plus dignes.

« Votre règne n'est pas seulement illustre par l'éclat des victoires remportées au dehors et par l'ordre solidement établi dans l'administration intérieure de l'Empire, il l'est surtout par l'impulsion donnée par Votre Majesté aux études sérieuses, aux lettres et aux arts; c'est par là que vous avez assuré à la France la suprématie de l'intelligence et les richesses morales et matérielles.

« Votre Majesté poursuit avec succès et accomplit les destinées du premier Empire. Napoléon Ier se montra constamment, pendant sa glorieuse carrière, le protecteur de la science et des hommes qui s'y consacraient. En partant pour la Syrie, à la tête de ses légions invincibles, il s'était fait accompagner par une non moins célèbre de savants, parmi lesquels nous remarquons un Savoisien, Berthollet, membre de notre société. Pendant toute la durée du premier Empire, nous voyons avec bonheur des Savoisiens se distinguer par leur bravoure dans ses armées, par leur science dans ses académies.

« On a dit avec raison que la Savoie était naturellement française par sa langue et *par la* communauté des pensées et des sentiments, dont la langue est l'expression et le symbole ; on n'a pas dit toute la vérité. La Savoie, plus qu'aucune autre province de votre grand Empire, a assisté, a coopéré à la formation de *la langue française*, la plus belle de toutes *les langues de l'univers*. En 1607, deux illustres Savoisiens, saint François de Sales et le président Favre, fondèrent l'Académie florimontane, la plus ancienne de toutes les sociétés savantes qui furent créées dans les pays qui parlent le français. Les œuvres de l'évêque de Genève sont les premières qui aient établi que la langue française surpasse toutes les autres langues par sa richesse, sa précision et ses charmes. Le premier dictionnaire *français* est dû à un autre Savoisien, Vaugelas, qui lui-même avait puisé ses leçons sur la langue française dans l'Académie florimontane, avant de devenir un des plus célèbres oracles de la langue dans le sein de l'Académie fondée à Paris par le cardinal de Richelieu.

« A la fin de la grande révolution qui avait fait table rase de toutes les institutions scientifiques de la Savoie, des hommes célèbres par leur savoir et leurs vues élevées, parmi lesquels nous comptons avec orgueil les Joseph et Xavier de Maistre, Berthollet, créateur de la chimie moderne, les Bouvard, les Nicollet et bien d'autres, tous enfants de notre belle Savoie, recueillirent l'héritage scientifique de nos pères, adoptèrent la devise *Flores et fructus* et l'emblème, l'oranger, de l'Académie florimontane, et donnèrent naissance à l'Académie impériale de Savoie, qui a en ce moment l'honneur de paraître devant Votre Majesté.

« Sire, notre ambition la plus ardente est de continuer, dans la mesure de nos forces, l'œuvre de nos devanciers. Nous seront vivement animés par la protection puissante et efficace que Votre Majesté ne refuse jamais à ceux qui se dévouent

au progrès des sciences, des lettres et des arts utiles.

« Nous prenons la liberté de solliciter en ce moment une faveur qui nous sera bien précieuse. Daignez nous permettre, Sire, de vous offrir un exemplaire des Mémoires que l'Académie impériale de Savoie a publiés jusqu'à ce jour. Ce sera la plus noble récompense de nos travaux passés et un encouragement fécond pour l'avenir.

« *Vive l'Empereur! vive la Famille Impériale!* »

—

Sallanches, 1er septembre.

Leurs Majestés viennent d'arriver à Sallanches à trois heures. Malgré une pluie battante, une foule considérable de montagnards étaient venus se grouper autour des nombreux arcs de triomphe dressés sur la route. C'est au bruit des détonations et des fanfares, aux cris de *Vive l'Empereur! Vive la France!* que nos nouveaux concitoyens célèbrent l'arrivée, si impatiemment attendue, de l'Empereur et de l'Impératrice.

Leurs Majestés se rendent demain à Chamonix.

—

On nous écrit de Chamonix :

Leurs Majestés ont entendu la messe à Sallanches à cinq heures et demie du matin, et sont parties ensuite pour Chamonix, où elles sont arrivées à dix heures.

Tout le pays est en fête.

On lit dans la *Patrie* :

Un journal étranger annonce que la France va porter à 15,000 hommes la garnison de Rome, et que le gouvernement autrichien, après l'arrivée de Garibaldi à Naples, doit occuper les Marches et l'Ombrie.

Nous sommes autorisés à déclarer que ces nouvelles sont complétement inexactes. Le 62e de ligne part en ce moment pour Rome, mais il va y remplacer un régiment qui doit rentrer en France. Quant à l'Autriche, elle se bornera à repousser les attaques dont ses possessions italiennes pourraient être l'objet.

La France protégera la ville de Rome, qu'habite le chef de la catholicité, et l'armée du général de Lamoricière, dont l'effectif aujourd'hui s'élève à environ 30,000 hommes, paraît être en état de défendre les provinces de l'Etat pontifical. — *A. Tranchant.*

On nous écrit de Rome, 28 août :

La transformation du bataillon des tirailleurs Franco-Belges en corps de zouaves, a causé une véritable émotion au sein de notre population. Ce costume bizarre que l'on ne connaissait jusqu'alors que par les gravures exposées aux vitrines des marchands, a vivement excité la curiosité populaire. Partout où les zouaves se montraient, ils étaient l'objet de l'attention de tous. Dimanche soir la compagnie, qui s'est formée au dépôt de Rome, s'est rendue, musique en tête, au palais du Vatican recevoir, avant son départ, la bénédiction du Saint-Père. Une foule nombreuse n'a cessé de les accompagner.

Lundi matin, à 6 heures, elle s'est embarquée au port de la Ripetta pour aller rejoindre le bataillon à Terni. Malgré l'heure matinale, une foule considérable encombrait les quais et félicitait hautement les braves volontaires venus au secours de la Papauté. Au moment où le navire s'est mis en mouvement, la multitude s'est mise à battre des mains, à agiter les mouchoirs en criant : *Vive le Pape! vive Pie IX! vivent les zouaves! vivent les braves défenseurs du Saint Siége*, Les zouaves répondirent par les cris mille fois répétés de : *vive le Saint-Père!* La musique se fit entendre et ne cessa de jouer que lorsque le navire eut disparu aux yeux de la foule.

Les nouvelles de Naples sont toujours d'une haute gravité, et actuellement que les garibaldiens sont maîtres des deux côtés du détroit et que rien ne s'oppose plus à leur débarquement sur la terre ferme, la lutte va s'engager d'une manière sérieuse. Les avis sont fort partagés sur l'issue de cette incroyable agression, car, comme la trahison doit jouer un grand rôle à Naples comme en Sicile, il ne serait guère possible de prédire à l'avance ce qui arrivera. Aussi nos inquiétudes ici sont-elles naturellement fort vives. On est convaincu, aujourd'hui, que l'Autriche n'interviendra pas directement pour défendre le trône du roi de Naples.

On a reçu, ces jours derniers, la nouvelle du soulèvement de la province de Bénevent et de l'évacuation de cette ville par les autorités et les soldats pontificaux. Voici un fait qui a précédé la rebellion de cette province, dont je puis vous garantir l'exactitude comme l'ayant recueilli de la bouche même de la personne chargée de faire le rapport à l'autorité compétente.

Le gouvernement avait envoyé, au commencement de la semaine dernière, une douzaine de gendarmes à Bénevent, afin d'augmenter le nombre de ceux qui s'y trouvaient déjà. On avait eu soin, afin de n'éveiller aucune susceptibilité, de leur faire prendre des habits bourgeois et de les faire partir sans armes et sans bagages. Parvenus à un village situé à environ deux lieues de Bénevent, ils virent leur voiture entourée par une soixantaine d'individus armés de fusils qui avaient été prévenus de leur arrivée, car ils n'appartenaient pas, pour la plupart, à la localité.

On les fit descendre de voiture, on les interrogea, on les contraignit à avouer qu'ils étaient au service du Saint-Père. Alors on voulut leur faire crier : Vive Garibaldi! et leur faire prendre l'engagement de s'enrôler dans les rangs de la révolution ; on leur offrit d'abord de l'argent, on leur fit de belles promesses et on passa ensuite aux menaces. Comme rien ne faisait, et que cette bande armée n'avait pas sans doute les ordres de ses chefs, on renferma les gendarmes dans une maison tandis qu'on envoyait quelqu'un à Bénevent. Au retour du messager, on fit sortir les gendarmes et on s'efforça de nouveau de les gagner à la cause de la révolution. Ces braves soldats, dont plusieurs sont Romagnols, tinrent ferme. Voyant qu'il n'était pas possible de les amener à trahir leur devoir, on leur annonça qu'ils allaient retourner sur-le-champ d'où ils étaient venus, mais qu'il fallait auparavant crier : *Vive Garibaldi* ! Pour appuyer leur demande, ces brigands mirent en joue les gendarmes, menaçant de faire feu s'ils ne criaient vive Garibaldi. Ces derniers, désarmés et ne pouvant se défendre, se rendirent à l'ordre qui leur était imposé. On les mit alors en liberté. Revenant sur leurs pas, ils traversèrent le territoire napolitain et se retirèrent à Terracine.

Le bourg où ils ont été arrêtés, et dont j'ai mis le nom en oubli, contient une caserne de quelques gendarmes pontificaux. Ces soldats n'ont pu venir au secours de leurs camarades parce qu'ils étaient depuis plusieurs jours gardés à vue dans leur caserne et ne pouvaient sortir.

Aujourd'hui la province de Bénevent est complétement au pouvoir de la révolution. Sa population est de 23,176 habitants. Elle était gouvernée par un vice-légat.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Rome :

On dit ici que M. de Cavour a poussé l'audace jusqu'à oser demander des explications sur le fait du débarquement à Ancône de la petite armée modenaise qui passe au service du Pape.

On estime à environ 12,000 hommes les volontaires qui doivent envahir les Marches et l'Ombrie. Le général Lamoricière a pris ses mesures contre cette attaque. On s'attend également à une invasion du côté de Bénevent. Il paraît que la garnison française a l'ordre de défendre Rome et Civita-Vecchia..., mais rien de plus ? Si la trahison ne s'en mêle pas, le général Lamoricière se croit en mesure de se défendre d'autant plus que toutes les campagnes se prononcent hautement contre le mouvement piémontais. Toute la garnison de Viterbe, composée de troupes pontificales et d'un bataillon de volontaires, vient d'être envoyée à Lorette.

On vient d'établir des ateliers où l'on fait la fonte de balles et où l'on confectionne des cartouches. Il y a deux jours, un baril de cartouches a fait explosion dans la salle des artificiers, près de Saint-Pierre. Il y a eu plusieurs blessés, dont un est mort pendant la soirée. Plusieurs familles napolitaines viennent d'arriver ici, fuyant une révolution qui est imminente à Naples. Le malheureux Roi est trahi même par sa famille, et le comte de Syracuse, espérant la vice-royauté sous le sceptre de Victor-Emmanuel, joue un rôle honteux. Il se mêle à toutes les intrigues des exilés récemment rentrés qui préparent publiquement la déchéance du Roi.

Pour extrait : M. Garcin.

Nous publions, d'après la *Gazette de Turin*, la lettre de Murat, dont il était question dans la note du *Moniteur* d'hier :

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre, et je réponds sans détour. J'aime les propositions franches et nettes, je ne ferai jamais obstacle au vœu du peuple, quelque erroné qu'il me paraisse. Je suis parent de l'Empereur, et dès lors je ne suis plus libre : toute action de ma part engagerait la politique française, et dans l'état présent d'injustes défiances que les partis cherchent à exciter contre l'Empereur, auquel je suis tout dévoué, rien ne serait plus fatal que de faire croire à l'Europe que Napoléon III, qui ne pense en réalité qu'au bien et à l'indépendance des nations, songe au contraire à donner des trônes à ses parents.

Quand la révolution agite un peuple, la seule volonté populaire librement exprimée peut mettre un terme aux discordes et aux incertitudes, parce qu'elle est la loi suprême à laquelle doit se soumettre un bon Italien.

Dans l'état présent des choses, il faut établir à Naples le plus tôt possible le gouvernement constitutionnel, afin d'y établir la liberté et d'empêcher l'anarchie et l'invasion. Cela suffit pour que je ne me mêle des révolutions de notre royaume que si le peuple napolitain, dégagé de toute influence extérieure, manifestait légalement et solennellement son vœu d'avoir en moi un gage de prospérité et d'indépendance. Je serais alors fort de l'assentiment de mon cousin; alors, je vous apporterais l'alliance française, qui peut seule garantir à cette nation une indépendance durable.

Je fais donc le sacrifice de mes intérêts privés, et ne m'occupant que du bien public, je vous répète ce que je vous ai déjà dit; c'est ainsi qu'à

mon avis l'Italie retrouvera, dans une confédération, son ancienne puissance et sa vieille splendeur.

Agréez, etc. LUCIEN MURAT.

En publiant et commentant cette lettre, les journaux n'ont fait que dérouter une partie de l'opinion; on a fini par se demander ce qu'il pouvait y avoir de sérieux dans des projets de restauration que l'on croyait impossibles. La note du *Moniteur*, provoquée par une publication et des commentaires tout au moins inutiles, a donné à cette affaire la portée d'un incident politique. On croirait que François II est menacé d'un successeur de plus.

Quelles sont donc les chances qu'a Murat d'arriver au trône de Naples? Celles qu'il veut bien se donner lui-même dans sa lettre, pas une de plus. Depuis que l'Italie méridionale est entamée par la révolution, depuis que les agents piémontais et une presse licencieuse conspirent ouvertement contre François II, nous sommes les témoins de manœuvres odieuses, de défaillances sans nombre, de manifestations de tout genre. Nous avons tout entendu, tout, excepté le cri de : Vive Murat!

La dynastie des Bourbons a ses partisans; les uns sont absolutistes, les autres constitutionnels; mais les uns et les autres tiennent à l'autonomie des Deux-Siciles sous le sceptre de François II. Pour quel drapeau combattent Garibaldi et ses soldats? Pour l'unité italienne avec la royauté de Victor-Emmanuel. Que veulent les Mazziniens? Cette même unité avec un gouvernement républicain. Où sont les partisans de Murat? Entre les royalistes, les annexionnistes et les unitaires démocrates y a-t-il même pour lui une place possible?

L'Italie ne brûlera pas une amorce pour soutenir ses prétentions; l'Europe en brûlerait plus d'une pour les combattre. Les journaux ont fait du bruit, le *Moniteur* a parlé, les esprits crédules se sont émus; mais tout le monde peut se rassurer ou en prendre son parti: Murat n'ira pas à Naples.

Une feuille de Turin prétend que le gouvernement piémontais n'enverra pas à Naples des troupes de débarquement « dans la propre acception du mot. » Il a seulement chargé une escadre de veiller à la sûreté des sujets sardes. Cette escadre aura des bataillons à bord « pour agir en cas de nécessité suivant les circonstances. » La feuille ministérielle n'est pas des plus catégoriques dans ses explications. On n'envoie pas proprement des troupes de débarquement; seulement les troupes qu'on fait partir débarqueront si les circonstances et surtout la cause piémontaise l'exigent. Il ne s'agit que de s'entendre; tout le monde est d'accord sur la véritable portée de cet envoi.

Les correspondances d'aujourd'hui s'occupent de cette hardie résolution du gouvernement de Turin et entrent dans les détails les plus précis. Nous ne les mentionnerons pas, parce que nous ne savons jusqu'à quel point ils sont exacts. On avait d'abord dit que 30,000 hommes allaient partir pour Naples; ce nombre, d'après les *Nationalités*, ne serait que de 8 à 10,000.

Ces départs auraient un double but. Le gouvernement piémontais est d'abord bien aise de hâter le renversement du trône de Naples et d'en prendre immédiatement possession. Farini, qui devait, il y a quelques jours, se démettre de ses fonctions de ministre pour devenir gouverneur de Gênes, serait maintenant chargé de remplir à Naples les fonctions de dictateur. Le gouvernement veut ensuite ne pas laisser à l'entourage de Garibaldi et aux agents de Mazzini la direction du mouvement italien qui lui échappe d'une manière visible.

Nous avons déjà montré les inconvénients d'une pareille résolution. Le correspondant du journal des *Débats* les signale de son côté en ces termes :

Deux obstacles pourraient s'opposer aux projets de notre gouvernement. Le premier serait la retraite du roi de Naples à Gaëte. Tant que son drapeau flotterait sur un point quelconque du royaume, le trône ne pourrait être considéré comme vacant. Mais il est douteux que François II conserve un assez fort noyau de troupes fidèles pour se défendre dans cette forteresse. De plus, Gaëte est une place très-bien fortifiée du côté de la terre, mais assez facilement accessible par mer. Or Garibaldi va posséder une marine formidable.

Le second obstacle et le plus sérieux est Garibaldi lui-même et son entourage. Depuis deux jours les journaux ministériels attaquent Bertani avec acharnement et s'efforcent d'établir sa complicité avec Mazzini. Quelle est l'influence qui triomphera auprès de Garibaldi?

Les mouvements de l'armée piémontaise continuent encore sans qu'on puisse bien en préciser le but. La garde nationale occupe en ce moment tous les postes de la ville de Turin. Il en est de même à Milan. Le correspondant du *Siècle* affirme, après

avoir pris des informations positives, que les camps militaires sont véritablement levés. Quatre corps d'armée vont se porter sur le Mincio. Il y aurait ainsi, le long de la ligne du Pô, de Crémone à Ferrare, une armée de plus de 60,000 hommes. Un cinquième corps d'armée serait concentré autour de Gênes, prêt à s'embarquer au premier signal. Le général Cialdini commanderait ce dernier corps ; le général La Marmora serait placé à la tête des troupes échelonnées sur les frontières des Etats pontificaux. Il n'est pas étonnant que tous ces mouvements et préparatifs militaires préoccupent vivement les populations. Cependant on commence à se rassurer sur l'attitude de l'Autriche, qu'on sait disposée à ne prendre l'offensive que le jour où elle serait attaquée dans ses possessions italiennes.

Nicotera, d'abord mis en état d'arrestation par un ordre mal compris de Ricasoli, n'a pas tardé à être mis en liberté.

Les volontaires qui devaient envahir sous ses ordres les Etats pontificaux sont rentrés dans leurs foyers. Quelques-uns ont été s'adjoindre aux troupes de Garibaldi. On n'a pas oublié qu'on s'était d'abord opposé au départ de ces volontaires, pour ne pas compliquer la question italienne par une irruption prématurée sur le territoire romain, et qu'on prononça plus tard leur dissolution à cause d'un ordre du jour que leur avait adressé leur chef Nicotera. Voici les principaux passages de cet ordre du jour :

« Officiers, sous-officiers et soldats ! Je vous renouvelle le serment de ne pas déposer l'épée dans le fourreau jusqu'à ce que notre Italie soit libre des Alpes à la mer.

« Les ennemis de la patrie ont tenté et tentent de semer parmi nous la discorde, la méfiance ; mais vous, avec un sens admirable, vous les avez compris ; supportant avec impatience les inconvéniens, et comprimant les généreuses impulsions de votre cœur, vous avez donné la meilleure des réponses, vous êtes demeurés fermes à votre poste, attendant les ordres du chef suprême, du brave des braves, de Garibaldi.

« Ces ordres ne tarderont pas à venir, et moi, à votre tête, je les exécuterai scrupuleusement, dussé-je même passer à travers les flammes et trouver la mort au pied de cette colline.

« Salut ! Amour et foi ! — Vive l'Italie une et libre ! — Vive notre chef suprême Garibaldi ! — Vivent les volontaires ! »

Cette proclamation où, d'un côté, on menace d'une prochaine attaque et la Vénétie et les Etats pontificaux, et où, de l'autre, il est question, non de Victor-Emmanuel, non de M. de Cavour, mais de Garibaldi « le chef suprême » de l'Italie entière, a dû naturellement mécontenter le gouvernement piémontais. Elle explique suffisamment la mesure énergique dont Nicotera et ses volontaires viennent d'être l'objet.

Les dernières nouvelles de Naples montrent François II prêt à se défendre et à disputer à Garibaldi les approches de sa capitale. Mais plusieurs officiers continuent à l'abandonner ; d'autres se réunissent en concialiabules, et, au lieu de songer à exécuter bravement les ordres qu'on leur donne, délibèrent sur le parti qu'il convient de prendre. L'indiscipline et la défection affaiblissent chaque jour l'armée. Pianelli, le ministre de la guerre, hésite et ne sait prendre aucune mesure décisive. Bosco seul, depuis le commencement de l'insurrection, fait preuve d'une fidélité et d'une résolution inébranlables. Si les 30,000 hommes qui se trouvent dans les environs de Naples écoutent la voix de l'honneur et du patriotisme, Bosco pourrait opposer encore une résistance énergique et arrêter Garibaldi dans l'exécution de ses projets.

L'insurrection cherche à s'organiser dans la Basilicate. Elle a même fondé un journal pour publier ses actes. Le décret suivant explique assez le but qu'elle se propose :

« *Victor-Emmanuel, roi d'Italie, le général Garibaldi, dictateur des Deux-Siciles.*

« Le gouvernement prodictatorial déclare :

« 1° Que l'état d'insurrection où la province s'est mise est légitime ;

« Et ordonne :

2° Que le commandement de l'armée patriote soit confié à l'honorable colonel Camillo Boldoni;

« 3° Qu'une junte insurrectionnelle soit immédiatement installée dans tous les municipes de la province; que cette junte soit composée de trois individus connus pour leur foi politique et leur énergie, — lesquels seront choisis par des commissaires délégués à cet effet et munis des pouvoirs nécessaires ;

« 4° La junte municipale ainsi établie a tous les pouvoirs nécessaires : 1° pour faire exécuter toutes les dispositions qui émaneront du pouvoir pro-dictatorial ; 2° pour maintenir l'ordre intérieur; 3° pour répondre aux besoins de l'insurrection par la mobilisation immédiate d'un tiers de la garde nationale, par la formation d'une caisse des deniers publics et d'autres offres spontanées, et en pourvoyant à ce que le municipe tienne à la disposition de la patrie des hommes, des armes et des munitions. »

On forme autour de Potenza des colonnes mobiles pour propager l'insurrection dans les provinces voisines où l'autorité royale n'est pas encore méconnue.

On écrit à la *Presse* :

Il circule à Naples un petit livret contenant un petit cahier de papier bleu. La reliure porte cette inscription dorée : *Unité italienne.* La première page du cahier, contient les lignes suivantes, imprimées microscopiquement :

« Le royaume de Naples n'a, de fait, plus de gouvernement, et peut-être devra-t-il passer par une sanglante anarchie avant que l'apparence même de l'ancien ordre des choses disparaisse tout à fait devant la force matérielle et morale qui le presse irrésistiblement. La seule solution pacifique de ce problème social plein d'angoisses ne peut se trouver que dans une manifestation claire et puissante de la volonté nationale. C'est pourquoi les soussignés se rendent au devoir de citoyens de donner œuvre à cette manifestation, déclarant leur vote pour l'*unité de l'Italie*, sous le sceptre constitutionnel du roi Victor-Emmanuel. »

A la vue de ces menées destructives de l'autorité du souverain, que fait la police? Elle cherche à découvrir des complots réactionnaires et surveille activement les anciens employés du gouvernement. En dépit de l'état de siége, il n'y a de liberté à Naples que pour les provocations à la révolte et l'expression des sympathies en faveur de Garibaldi et Victor-Emmanuel. On ne comprend pas ou plutôt on ne comprend què trop l'attitude des autorités du moment.

Les humiliations que lui font subir les gouverneurs de la Sicile ne découragent pas M. de Cavour. On voit qu'il sacrifie son amour-propre au désir de toujours agrandir le Piémont. Il fait de nouvelles tentatives pour décider Garibaldi à prononcer immédiatement l'annexion de la Sicile. Mais jusqu'aujourd'hui, c'est Crispi qui gouverne en maître et malgré les protestations des Siciliens et malgré les prières de M. de Cavour.

La *Patrie* devrait établir un peu plus d'harmonie entre les communications semi-officielles qu'elle publie et ses correspondances italiennes. Cette feuille annonce que « l'armée du général Lamoricière, dont l'effectif aujourd'hui s'élève environ à 30,000 hommes, paraît en état de défendre les provinces de l'Etat pontifical. »

Que lisons-nous dans la correspondance de Rome qui précède ces lignes semi-officielles?

« La haine des Italiens contre le général de Lamoricière est extrême; tantôt on annonce que les troupes indigènes qu'il commande sont toutes vendues, qu'il ne pourra pas résister quinze jours à Garibaldi; tantôt l'on prédit que les volontaires italiens laisseront de côté les *turcs de Lamoricière* (sic), éviteront de perdre du temps et se porteront directement sur Rome. »

Elle ajoute, au sujet des Franco-Belges :

« Ils paraissent pleins d'entrain et promettent beaucoup, au moins en paroles. »

Quelques feuilles de Paris se plaisent à tourner en ridicule et la personne et les soldats du général de Lamoricière : il ne se laissera déconcerter par aucun genre d'attaque. Mais il nous semble que plus ses moyens de défense sont faibles en face de l'ennemi, plus il aurait droit au respect, sinon des patriotes italiens, du moins des Français qui devraient mieux apprécier l'abnégation du présent et la gloire du passé.

P. Lamazou.

On lit dans le *Journal de Rome* du 27 août :

Le 25 août, la fête du glorieux saint Louis, roi de France, a été célébrée en l'église nationale des Français sous l'invocation de ce roi. Le duc de Gramont, ambassadeur de France près le Saint-Siége, le secrétaire et les attachés de l'ambassade se sont rendus à l'église, et il y a reçu les cardinaux. Mgr Antonio Lisi Bossi, archevêque d'Iconio, a officié. — A cette cérémonie assistaient le général comte de Noué, commandant la division française en l'absence du général comte de Goyon, les officiers et les députations de cette division, le directeur et les membres de l'Académie impériale de France et un grand nombre de personnages.

A six heures du soir, le Saint-Père, accompagné de sa Maison, s'est rendu à l'église Saint-Louis; en descendant de voiture il a été reçu par l'ambassadeur de France entouré des secrétaire et attachés de l'ambassade et par le général comte de Noué et les officiers supérieurs de la division française.

Le Saint-Père, après l'adoration du Saint-Sacrement, s'est rendu dans la sacristie où le clergé de l'église, les membres de l'ambassade impériale et les officiers ont été admis à lui baiser les pieds. La musique militaire, pendant ce temps, exécutait des symphonies dans l'église et sur la place. Partout le Saint-Père a été l'objet des plus grandes démonstrations de dévouement et de respect populaires.

Nous trouvons dans l'*Union Franc-Comtoise* une nouvelle lettre du P. Rousseau :

Saïda, 14 août 1860.

Voici encore quelques faits accomplis à Der-Kamar et qui se sont renouvelés à Damas avec un redoublement de cruauté. Ces faits m'ont été attestés par des témoins oculaires, dont la véracité ne peut être mise en question.

Les Druses et les soldats turcs coupaient le sein aux femmes pour qu'elles ne pussent plus allaiter leurs enfants. Ils arrachaient les enfants des bras d'autres femmes, leur coupaient les quatre membres et forçaient ces malheureuses mères à boire le sang qui en découlait à flots.

Ils ont coupé le nez, le menton et les oreilles à des prêtres; ils recevaient dans des calices le sang qui découlait de ces plaies, et ils obligeaient chaque prêtre à force de mauvais traitements, à boire ce sang. « Tu bois chaque jour le sang du « Christ, disaient ces barbares, tu ne dois pas « avoir de la répugnance à boire ton propre « sang. »

Les Turcs et les Druses ont mutilé un grand nombre d'hommes avec une férocité inouïe, et exercé des violences affreuses contre ceux qu'ils supposaient ne pas vouloir leur indiquer les endroits secrets où les chrétiens avaient caché ce qu'ils possédaient.

Depuis le massacre de Damas, il n'y a pas eu de nouvelle catastrophe, mais il n'y a pas de jour où il n'y ait des chrétiens assassinés. Des Turcs et des Druses rôdent partout. Malheur au chrétien qui s'écarte et qui est aperçu par eux! Ces brigands le dépouillent, le massacrent et le cachent.

Dans la première huitaine du mois d'août, ils ont coupé les deux bras à une femme à Zezine.

Dans le même endroit, ils ont attaché par les cheveux une autre femme, qui était enceinte, à la queue d'un cheval indompté. Cette malheureuse victime a été emportée à travers les rochers, laissant partout les traces de son sang et les lambeaux de sa chair déchirée. Tous les membres de cette femme ont été dispersés sur une grande étendue. La tête était restée attachée au cheval avec quelques lambeaux de son corps. Ses entrailles étaient disséminées et affreusement morcelées.

Un évêque du Hauran se trouvait à Damas pendant les jours du massacre. Il s'habilla en bédouin afin de pouvoir s'évader. En traversant une rue, il aperçut des musulmans qui torturaient un jeune homme pour lui faire abjurer sa religion. Déjà le jeune homme avait abjuré. L'évêque, sous son costume de bédouin, s'approcha des musulmans et dit au jeune homme avec violence: Es-tu devenu musulman? est-ce vrai? Viens, je vais examiner si ta conversion est sincère, ou je te tue; et les autres les laissèrent partir, croyant avoir devant eux un Arabe féroce.

Le même évêque est rencontré dans la rue par un Turc, qui lui demande s'il ne s'est pas emparé d'aucune dépouille des chrétiens.

Je n'ai rien pu prendre, lui répond l'évêque.

Tiens, lui dit le Turc, emporte cette cafetière, afin que tu possèdes aussi quelque chose venant des chiens de chrétiens.

Fuad-Pacha est arrivé en Syrie. Il a fait emprisonner plusieurs pachas, plusieurs gouverneurs, d'autres chefs et des soldats. Mais il éprouve, malgré sa bonne volonté, une assez grande résistance de la part des musulmans. Tout porte à croire qu'il succomberait bientôt si la France ne venait pas le seconder.

Nous attendons avec impatience nos braves soldats. Il nous tarde de les voir. Nous espérons qu'ils vengeront le nom chrétien, qu'ils rétabliront l'ordre et qu'ils établiront en Syrie un état de choses qui garantisse les grands intérêts qui viennent d'être sacrifiés, et qui prévienne les crimes, les massacres, le pillage et les incendies accomplis par les Turcs et les Druses.

Il y a en ce moment, dans la rade de Beyrouth, des bâtiments de toutes les puissances. Cet appareil en impose aux Turcs. Ils commencent à craindre. Mais leur regret, qu'ils expriment hautement, c'est de n'avoir pas exterminé tous les chrétiens. Ils s'imaginent qu'ils n'auraient pas plus été punis pour les avoir tous tués que pour en avoir tué un certain nombre. Voilà où en est leur repentir. Avec de tels sentiments, qu'on nous dise s'il faut se fier à eux pour l'avenir.

Le bruit public est ici que le frère du Sultan avait écrit à tous les pachas, au nom du Sultan et avec le sceau impérial, de détruire *tous les* chrétiens, surtout dans les villes, parce que *les* villes devaient être réservées pour les musulmans.

Je suis déjà sorti plusieurs fois de la ville avec un officier du bâtiment de guerre français en rade devant Saïda. Nous sommes allés visiter les ruines des villages les plus rapprochés de la ville. C'est un bien triste spectacle de voir toutes ces montagnes aujourd'hui désolées et naguère habitées par une nombreuse population. On les dirait couvertes d'un crêpe lugubre. Ce tableau porte la tristesse dans l'âme. Dans l'espace de soixante lieues sur vingt de large, il n'y a plus que des ruines. On ne distingue debout que les villages des Druses.

Les chrétiens commencent à retourner dans leurs villages, qui ne sont plus que des monceaux de pierres. Nous en avons trouvé dans les endroits que nous avons visités. Ces chrétiens sont pâles et décharnés, comme des personnes qui relèvent de longue maladie. Ils venaient se grouper autour de nous; ils pleuraient, et nous pleurions avec eux, tant nous étions touchés de leur misère. Ils n'ont aucun moyen de subsistance: point de pain, point de fruits, aucun genre de légumes, plus de récolte, plus de troupeaux. Ils ne trouvent, au milieu de ces ruines, que des feuilles de mûriers qui conservent leur verdure.

Quelques-uns nous ont montré du son qu'ils avaient apporté de la ville. Ils le délayaient dans l'eau et le mangeaient sans le faire cuire, parce qu'ils n'avaient pas même un ustensile de cuisine.

Au milieu de cette déplorable misère, ces infortunés chrétiens ont encore la douleur de voir, dans les ruines qui les entourent et dans les rues, les traces du sang de leurs parents massacrés. Leurs corps sont restés sans sépulture, les chiens les ont mangés et en ont dispersé les restes en tous lieux.

Partout, çà et là dans les campagnes et le long des chemins, on trouve des crânes, des débris de membres, de chevelures, des barbes de prêtres, des traces de sang et des restes de vêtements souillés.

Le pain que le consul français continue à donner à Saïda est fait par les Turcs. Il est très-mauvais. Il n'est pas même cuit. C'est ce mauvais pain et de l'eau qui forment depuis deux mois et demi la seule nourriture des pauvres chrétiens. Aussi il en est déjà mort un grand nombre.

La moitié des enfants a succombé à la maladie. Les grandes personnes commencent à être atteintes.

Nous nous sommes épuisés pour soulager les plus malheureux.

Les vingt et une religieuses de Zakhlé ne sont pas tombées entre les mains des infidèles, ainsi que le bruit en avait couru, et elle n'ont subi, par conséquent, aucun mauvais traitement.

ROUSSEAU, *mis. apost.*, *S. J.*

Mgr l'évêque de Nantes s'exprime ainsi sur les massacres de Syrie, dans sa circulaire au clergé de son diocèse :

Je ne vous redirai pas les tristes événements de la Syrie. Les feuilles publiques ont porté à la connaissance de tous les sanglants récits des cruautés commises par une nation barbare sur les chrétiens de ces contrées. Les hommes et les enfants massacrés par milliers : les femmes n'échappant à la mort que pour être réservées aux plus douloureux outrag s ; l'incendie cachant bientôt sous des monceaux de ruine ces champs de carnage et de mort, les malheureux chrétiens oue la rage des assassins n'a pu atteindre, errant de toutes parts, sans abri, sans secours, en proie à toutes les horreurs du plus profond dénûment, tel est le lugubre abrégé des scènes à jamais lamentables dont la Syrie vient d'être le théâtre.

Je sais, monsieur le curé, que déjà plusieurs fois, dans ces temps si féconds en calamités de tout genre, nous avons eu à faire appel à la pieuse libéralité de nos fidèles diocésains, et j'aime à leur rendre ici, avec émotion, ce témoignage que non contents d'envoyer à la défense du Saint-Siége de nombreux volontaires, à la suite du général illustre qui se couvre, aux yeux du monde entier, d'une gloire immortelle, ils ont contribué, plus qu'aucune autre partie de la France, à ces offrandes qui viennent en aide à la détresse du gouvernement pontifical : que Dieu les bénisse mille fois pour tous ces sacrifices dont le récit m'a souvent touché jusqu'aux larmes!

Mais, même en présence de tant de bien accompli, j'ose croire qu'ils ne nous trouveront pas importuns, lorsqu'au nom de nos frères d'Orient nous viendrons une fois de plus solliciter leur aumône en faveur de tant d'infortunés qui ont mis en nous leur espoir. C'est donc avec confiance que je vous invite, dans ce but, à recourir à la charité de vos paroissiens. Les moindres offrandes seront reçues avec une vive reconnaissance, et le montant des collectes sera transmis immédiatement au secrétariat de l'évêché de Nantes, pour être envoyé, dans le plus bref délai, à sa destination.

Mgr l'évêque de Grenoble, dans sa circulaire du 5 août, engage ses diocésains à venir en aide aux chrétiens de Syrie, et demande leurs prières pour les victimes du fanatisme turc et pour le succès de notre expédition :

Pendant que nos braves soldats vont mettre au service de ces populations amies la puissance de leurs armes et de leur courage, il est de notre devoir, disons mieux, c'est un besoin de cœur pour tous nos diocésains de leur adresser avec leur témoignage de nos profondes sympathies, les secours de la charité fraternelle.

Déjà des souscriptions se sont ouvertes de bien des côtés à cette fin; mais tous ne sauraient y prendre part : et il faut aller au devant de la charité des plus humbles et des plus pauvres d'entre nos frères, afin qu'il n'y ait personne à qui ne s'offre le moyen de concourir à cette œuvre sainte.

C'est par suite de cette pensée, mes chers coopérateurs, que nous croyons devoir ordonner qu'une quête générale ait lieu le jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge, dans toutes les églises de notre diocèse. Recueillies par vos mains, dispensées par celles de nos consuls ou des chefs des communautés religieuses du Levant, ces offrandes du riche et du pauvre, iront du moins apporter quelque soulagement à ces grandes infortunes, si elles ne peuvent les égaler.

Du reste, ce n'est pas seulement d'aumônes matérielles que nous sommes redevables à ces populations malheureuses. Il y a des douleurs que Dieu seul peut adoucir Il est des captivités pires que la mort même et dont on ne peut aussi obtenir que de Dieu la délivrance. Et si, parce qu'elles ont été immolées en haine de la foi, les victimes sont tombées sous le coup de la barbarie, portant un des caractères du martyre, il ne nous appartient pas néanmoins de prononcer qu'elles n'ont aucun besoin de nos prières.

Nous prierons donc, Messieurs, pour les uns et pour les autres ; pour les vivants et pour les morts, et nous inviterons les Fidèles à implorer avec nous sur eux la miséricorde divine.

Mais nous prierons aussi pour le succès de nos armes. Nous demanderons à Dieu de bénir nos soldats, d'imprimer à notre intervention ce caractère de puissance qui réprime si efficacement les excès commis, qu'elle en prévient à jamais le retour. Nous lui demanderons de venger *le sang de ses saints*, *de se lever et de prendre en main sa cause*, comme le faisaient les prophètes. Car c'est bien ici sa cause : la cause de Dieu et celle de la France, la cause de la religion et celle de l'humanité!

Mgr l'évêque de Perpignan adresse de Vernet-les-Bains, 5 août, une lettre pastorale à ses diocésains, dans laquelle il s'exprime ainsi :

Tandis que l'Italie, bouleversée si profondément, voit ses rives menacées par de nouvelles

tempêtes, un orage de larmes et de sang vient de s'abattre sur la chrétienté de la Syrie. Un immense cri de douleur a retenti sur les cèdres du Liban et sous les palmiers de Damas. Nous n'avons pas besoin de remettre ici sous vos yeux un affreux tableau, de rappeler ces guet-apens du massacre, ces assassinats en grand si perfidement prémédités, ces vociférations du fanatisme le plus sauvage se mêlant au râle des victimes et au bruit des incendies, ces enfants égorgés sur les genoux de leurs mères, ces raffinements de cruauté, ces profanations, ces outrages qui font tache même sur ce fond d'horreurs, et, en face de tout cela, d'abominables représentants de l'ordre, complices des crimes qu'ils devaient arrêter, et plus hideux dans leur inaction que les assassins eux-mêmes dans leurs fureurs. Les journaux ont déroulé devant leurs lecteurs les longues lettres qui leur arrivaient toutes rouges de sang chrétien, et il n'est pas un hameau si retiré, si étranger qu'il soit aux bruits de ce monde, où n'ait pénétré quelque chose de ces horribles récits. Vingt mille chrétiens massacrés! voilà le mot qui est à l'ordre du jour dans toute l'Europe, dans toutes les cabanes, et sur tous les trônes, excepté peut être un seul, autour duquel on a plus l'habitude de compter par guinées que par victimes.

Mais, après les massacres, la faim. Les populations, qui ont échappé aux glaives, aux massues, aux flammes, se sont dirigées vers quelques points des côtes de la Syrie, où elles ont trouvé un refuge. Elles y sont arrivées à peines vêtues, exténuées, tombant d'inanition. Les premiers secours qu'on a pu leur procurer sont énormément disproportionnés à leurs besoins de tout genre. Les agents consulaires de la France, qui partout personnifient en eux la bienfaisance aussi hautement qu'ils représentent l'honneur, appellent à grands cris d'indispensables ressources. Du pain! du pain! nous entendons de temps en temps ce mot, prononcé devant nos portes, à voix basse, par une mère pour ses enfants : il nous est adressé aujourd'hui par une grande voix, par la voix des dépositaires de l'autorité et de la générosité française en Syrie, nobles mendiants pour tout un peuple, qui nous demandent du pain pour sa faim d'aujourd'hui, et un surplus pour sa misère de demain, de ce demain qui sera si long, puisque ces pauvres gens ont tout perdu. Si ces secours n'arrivaient pas, la faim aurait peut-être bientôt creusé autant de fosses que la barbarie musulmane a fait de cadavres.

La France ne sera pas moins empressée de protéger les chrétiens de Syrie par sa charité que par ses armes. Ses généreux soldats vont arborer son drapeau sur ces rives sacrées où leurs ancêtres avaient relevé la croix. Ils y retrouveront les traces de Godefroy de Bouillon, et les souvenirs toujours vivants de son royaume de Jérusalem. Nous ne savons point quelle part la Providence divine réserve à la France, lorsque s'accompliront, bientôt peut-être, les destinées de ce qu'on appelle encore l'empire ottoman. Nous ne dirons point que cette expédition française ressemble à une espèce d'avant-garde pour une prise de possession. Elle n'est point un calcul de la politique, mais elle peut être un présage de la Providence. Dieu fait souvent de la stratégie pour l'avenir, là où les hommes ne voient qu'une généreuse tactique du moment. Si donc présage il y a, aidons de tout notre pouvoir le présage. Faisons servir l'or de notre charité, comme le fer de nos soldats, à développer, dans un moment aussi efficace, l'antique sympathie de ces populations pour la France, et apprenons-leur, par un dévouement éclatant, à reconnaître d'abord en elle la souveraineté de la bienfaisance. Dieu fera le reste, si nous en sommes dignes. Le sang de ces milliers de fidèles immolés en haine de la foi, ce sang qui monte vers le ciel comme une vengeance et comme une prière, demandera sans doute au Christ que cette religieuse contrée s'abrite, quand le moment en sera venu, sous le sceptre de la nation qui aura porté le plus haut la justice contre ses oppresseurs et la fraternité pour son malheureux peuple.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

En lisant la liste de souscription en faveur des chrétiens de la Syrie, nous nous réjouissons et nous voudrions, Dieu le sait, voir encore de plus grandes offrandes; mais laissez-nous vous dire que nous voyons avec peine qu'on oublie de faire l'aumône spirituelle; nous savons que, grâce aux soins de l'Œuvre des Ecoles, beaucoup de personnes savent lire le français, et que nos frères en Jésus-Christ n'ont pas moins besoin du livre de prières et de l'Evangile que du pain matériel ; à supposer qu'ils eussent ce livre de vie, le pillage et l'incendie ont dû le détruire partout.

Nous avons découvert des livres très-précieux qui, sous la forme d'un petit volume portatif que nous portons nous-même partout où nous allons, pourraient également se distribuer dans ce pays dévasté, et avec d'autant plus de profit qu'il s'applique à toutes les classes, vu que chacun de ses Manuels commence par des conseils appliqués à chaque classe et, qu'à partir des quarante premières pages, il est le même pour les prières de messe et autres : offices, évangiles et explications des fêtes, méditations pour tous les jours du mois, réponses aux objections populaires contre la religion, terminant par un magnifique recueil de cantiques choisis au nombre de cinquante environ; rien n'y manque.

Nous vous adressons 50 Manuels de l'Ouvrier ;
50 Manuels du Laboureur ;
50 — des Jeunes personnes et des Mères de famille;
50 Manuels du Chrétien vivant dans le monde;

50 Manuels pour les Soldats; il importe de ne pas oublier nos dignes défenseurs.

Quelques centaines de *Petites lectures* et autres livres.

Nous regrettons de ne pouvoir en envoyer en plus grand nombre; mais nous espérons que d'autres voudront bien suivre notre exemple, et voilà pourquoi nous désirons que la présente lettre paraisse sur le journal; mais notre nom vous sera inconnu. Cette offrande est faite au nom d'un ami défunt, et nous espérons qu'elle lui sera sinon utile pour abréger ses souffrances du purgatoire du moins bien agréable et aussi bien utile aux chrétiens affligés. Que Dieu multiplie les dons de livres de ce genre. Nous vous prions d'envoyer les livres au plus tôt et de faire paraître la présente au prochain numéro.

Pour extrait : M. Garcin.

CHRONIQUE.

On connaît la recommandation célèbre de Talleyrand : « Surtout, pas de zèle ! » On pourrait la faire au télégraphe. Voici ce que nous lisons aujourd'hui, en lieu solennel, dans le *Courrier de Bayonne* :

Une dépêche télégraphique privée, arrivée ce matin à Bayonne, annonce que le roi de Naples est débarqué à Barcelone. Le gouvernement espagnol lui a assigné Séville pour résidence.

Cette dépêche est trop importante, pour que nous ne fassions pas remarquer à nos lecteurs qu'elle n'a point un caractère officiel, bien que nous ne puissions révoquer en doute son authenticité.

Les *Courriers* vont souvent trop vite.

L'Empereur poursuit son voyage. Le *Constitutionnel* annonce qu'il a promis 500,000 francs pour compléter l'établissement thermal d'Aix.

Nous lisons dans la correspondance de Rome d'un journal de Paris : « *Les cardinaux Antonelli et Berardi* gouvernent sous le nom de Pie IX. »

Monsignor Berardi, qui remplit les fonctions de sous-secrétaire d'Etat, n'a jamais fait partie du Sacré-Collége.

Quand on fait profession d'attaquer le gouvernement des cardinaux, un peu plus d'exactitude ne nuirait pas au but qu'on se propose.

Trois nouveaux volontaires viennent de partir de Rennes pour s'engager dans l'armée du général Lamoricière. Ce sont, dit le *Journal de Rennes*, trois militaires récemment libérés du service; l'un d'eux était sergent-fourrier.

M. l'abbé Mouniq, évêque nommé de Saint-Pierre et de Fort-de-France (Martinique), est originaire des Hautes-Pyrénées. Après avoir fait ses études théologiques au grand séminaire de Tarbes, il remplit pendant plusieurs années dans cette ville les fonctions de vicaire à l'église de Sainte-Thérèse et à celle de St-Jean. Avant d'aller au petit séminaire de Basse-Terre (Guadeloupe), d'où vient de le retirer le décret du 25 août, M. Mouniq avait été supérieur des deux séminaires de la Martinique. C'est dire qu'il connaît parfaitement le diocèse qu'il va administrer.

M. Garcin.

L'inauguration solennelle de la statue de Notre-Dame-de-France aura lieu au Puy le mercredi 12 septembre. Voici le mandement que Mgr de Morlhon vient de publier à l'occasion de cette cérémonie religieuse :

Je vous apporte une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie. Vous ne vous étonnerez pas, nos très-chers frères, que, pour vous annoncer le joyeux événement si impatiemment attendu, nous empruntions aux anges les paroles par lesquelles ils apportèrent au monde la plus heureuse de toutes les nouvelles. Ce n'est pas profaner ces saintes paroles que de les appliquer au sujet qui nous fait aujourd'hui élever la voix. Elles furent employées pour la première fois pour révéler aux hommes le don inappréciable que venait de leur faire la Vierge-mère, le don de son divin Fils; pourquoi ne les emprunterions-nous pas pour vous annoncer l'achèvement de l'un des plus magnifiques témoignages de reconnaissance et d'amour que la terre ait donnés à Marie?

Oui, N. T. C. F., elle se dresse enfin sur son gigantesque piédestal, cette statue la plus grande, et nous pouvons le dire aussi, la plus belle que la main des hommes ait érigée en l'honneur de la reine du ciel; Notre-Dame-de-France a pris possession du trône que la France lui a décerné. Déjà cette glorieuse reine des anges plane au-dessus de ce dôme gracieux que nos ancêtres avaient nommé la chambre angélique, et voit se dresser à côté d'elle, comme pour lui faire une garde fidèle, le temple aérien de Michel, l'archange belliqueux. Déjà sa tête couronnée d'étoiles s'élèvent dans les nues; son pied vainqueur foule la tête du serpent; ses bras présentent à la France et au monde le divin enfant, qui étend pour les bénir sa main qu'il ne veut plus abaisser pour saisir sa foudre. Bientôt vont disparaître les obstacles qui nous empêchent de voir dans ses admirables proportions l'image de notre mère; bientôt va arriver ce jour de l'inauguration qu'appelaient vos désirs et vos vœux, et c'est pour vous l'annoncer que nous prenons aujourd'hui la parole. Avons-nous tort de penser que notre voix fera naître dans vos cœurs les sentiments de la plus vive allégresse, et que la nouvelle que nous vous annonçons sera pour vous,

pour la France et pour tous les fidèles enfants de Marie, c'est-à-dire pour le peuple chrétien tout entier, la cause d'une grande joie : *Evangelizo vobis gaudium magnum quod erit omni populo.*

Pour nous, N. T. C. F., à la vue de l'achèvement d'une œuvre dont mieux que tout autre nous avions senti les difficultés, nous ne pouvons contenir la joie qui inonde notre cœur; avec l'apôtre nous nous écrions : *Superabundo gaudio* Oh! combien nous sommes largement récompensé des sollicitudes et des travaux que nous a coûtés cette grande entreprise; combien nous nous sentons pressé de remercier l'auteur de tout bien dont la main toute-puissante a écarté les difficultés qui paraissaient d'abord insolubles; combien nous bénissons la Vierge Immaculée dont la protection efficace nous a aidé à lui décerner ce triomphe.

Nous aimons à le proclamer hautement, depuis que nous avons sérieusement conçu ce grand dessein, jusqu'au moment de sa réalisation définitive, nous avons senti en mille occurences l'assistance évidente de Marie. Nous ne ferons que rendre hommage à la vérité en disant avec l'Eglise : *Maria erat spes nostra et venit in adjutorium nobis.* Toutes les fois que nous nous trouvions en présence d'un obstacle, nous mettions notre confiance en Marie, et, par le secours de Marie, nous voyions l'obstacle s'évanouir et quelquefois se transformer en moyen.

Il fallait avant tout obtenir des artistes de l'Europe une esquisse qui exprimât dignement la grande pensée que notre piété avait conçue; notre voix était bien faible pour aller dans les capitales réveiller le génie distrait par tant d'autres soins; mais Marie parlait par notre bouche, et le génie a répondu à notre appel. Il fallait ensuite obtenir la matière dont devait être composé ce chef-d'œuvre, Marie l'a demandée par notre organe à l'Empereur, et l'Empereur, fidèle interprète de la pensée de la France, l'a accordée à Marie. Mais cette matière était un métal meurtrier qui, du haut des remparts ennemis, vomissait la mort sur nos soldats, Marie a choisi le jour de sa Nativité, ce jour où les mères aimantes se plaisent à faire à leurs enfants d'agréables surprises, elle a ordonné à la victoire d'aller prendre ce métal prédestiné, et la victoire lui a obéi. Plus tard son secours n'a été guère moins sensible, soit lorsqu'il s'est agi de reproduire dans des proportions colossales le modèle préféré, soit lorsqu'il a fallu transporter à une hauteur qui pouvait paraître inaccessible les énormes fragments de ce colosse. Bien des accidents pouvaient être prévus dans le cours d'une œuvre aussi compliquée et d'aussi difficile exécution.

Grâce à Dieu, toutes les craintes se sont dissipées, toutes les voies se sont aplanies, les dangers si probables ont été prévenus; chacun des hommes dont le concours était nécessaire s'est trouvé à la hauteur de sa tâche. Comment ne reconnaîtrions nous pas, dans cet heureux concours de circonstances l'effet d'une protection supérieure et comment pourrions-nous ne pas nous écrier : Oui, le doigt de Dieu est là : *Digitus Dei est hic.*

Mais à Dieu ne plaise, N. T.-C. F., que la reconnaissance dont nous sommes pénétré envers notre toute-puissante protectrice nous fasse oublier ce que nous devons à ceux qui ont été, dans l'accomplissement de cette grande œuvre, ses dignes instruments. Marie nous a merveilleusement assistés, et nous lui devons pour cette assistance des actions de grâce que nous serons heureux de lui rendre. Mais Marie a été noblement secondée, et c'est avec bonheur aussi que nous témoignerons notre gratitude à tous ceux qui ont apporté à son triomphe la coopération de leur dévouement.

Oui, qu'ils soient bénis, tous les collaborateurs de l'œuvre sainte, tous les bienfaiteurs de Notre-Dame-de-France. Qu'il soit béni, le saint Pontife qui a lui-même répandu sur notre œuvre, avec une bonté toute paternelle ces bénédictions qui encouragent tout ce qui se fait de bien dans l'univers; qu'il soit béni pour le privilége dont sa sagesse enrichit en ce jour cette église du Puy si favorisée déjà par ses augustes prédécesseurs. Puisse ce triomphe décerné par la France à la Vierge Immaculée en laquelle il a mis tout son espoir alléger le poids des angoisses que des enfants ingrats font peser sur son cœur, et animer son courage dans la lutte héroïque qu'il soutient pour la cause de Dieu et de l'Eglise.

Qu'il soit béni le glorieux monarque qui, dans cette circonstance, a si bien réalisé la parole évangélique : *Cherchez d'abord la gloire de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît.* Dans un siècle où l'impiété parle si haut qu'elle ne réussit que trop souvent à étouffer la voix plus calme de la foi et de la piété, il ne faut pas moins de fermeté dans le cœur que de sûreté dans le regard pour découvrir au fond des entrailles d'un peuple les sentiments religieux sur lesquels seules peuvent s'appuyer les institutions durables. Ce sera dans l'histoire moderne la gloire des deux empires, d'avoir fait un éclatant appel à ces sentiments, et nous ne craignons pas d'ajouter que c'est la gloire de la Providence d'avoir répondu par d'éclatantes bénédictions à ces gages donnés à la cause de Dieu. Cette colossale statue rappellera aux siècles à venir que le 5 septembre l'Empereur promettait à Marie les canons de Sébastopol, et que le 8 septembre Marie ouvrait les portes de Sébastopol aux soldats de l'Empereur. Puisse cette heureuse alliance entre le ciel et la terre, entre la religion et l'autorité se resserrer chaque jour davantage, et comme la religion n'a rien de plus à cœur que de soutenir l'autorité, puisse l'autorité chercher toujours sa stabilité véritable dans le maintien de la religion.

Qu'ils soient bénis ces vénérables prélats dont le généreux patronage a donné à Notre-Dame-de-France ce caractère vraiment national d'où elle tire son principal éclat. Grâce aux abondantes offrandes recueillies sous l'influence de leur zèle, c'est la France entière qui, du haut du mont Anis, fait monter aujourd'hui vers le trône de Marie un hymne d'amour et de reconnaissance qui retentira à travers les âges.

Qu'ils soient bénis nos pieux et bien-aimés coopérateurs qui, dans cette circonstance comme dans toutes celles où nous faisons appel à leur cœur, nous ont si bien compris et si efficacement secondé.

Qu'il soit béni l'artiste éminent dont le génie a fait d'une matière informe une vivante statue, dans laquelle l'ampleur des proportions s'allie si bien à la grâce des formes et à l'expression des traits. Lui aussi, en rompant avec les traditions païennes d'un art qui semblait avoir déserté les

saintes inspirations des âges chrétiens, a cherché avant tout le règne de Dieu et sa justice. A lui aussi Marie a accordé une popularité qui l'honore, elle a élevé son nom aussi haut qu'il a élevé son image, et elle associe en ce jour par un lien indissoluble la renommée de son artiste à son propre triomphe.

Qu'ils soient bénis tous ceux qui ont travaillé avec une si remarquable habileté à la réalisation de la pensée de l'artiste; que la part importante qu'ils ont eue à cette œuvre soit, pour le reste de leur vie, une source de grâces pour leur cœur et un principe de succès pour leurs travaux.

Qu'ils soient bénis ces hommes honorables, l'élite de notre cité, qui, à toutes les périodes de cette difficile entreprise, nous ont prêté avec tant de dévouement l'appui de leurs lumières et de leur autorité. Avec eux nous associerons dans notre reconnaissance et les hommes distingués qui, au sein de la capitale, nous ont prêté un si utile concours, et ces prédicateurs zélés qui, par le retentissement de leur parole, ont fait connaître à la France entière l'œuvre qui, sans sa générosité, n'eût pu s'accomplir.

Qu'ils soient bénis enfin tous ceux dont les aumônes ont érigé ce monument, soit que, favorisés des dons de la fortune, ils aient offert à Marie le superflu de leur abondance, soit que, dénués des biens de ce monde, ils lui aient fait le sacrifice d'une partie de leur pain de chaque jour. A l'égard de tous, Marie se reconnaît débitrice, et à tous elle payera sa dette avec une générosité qui n'aura d'autre mesure que l'amour de son cœur et l'étendue de son pouvoir.

Et maintenant, N. T. C. F., que nous avons satisfait au besoin de notre cœur et au devoir de la reconnaissance, nous voudrions donner une voix au métal qui présente à vos yeux les traits de Marie, nous voudrions vous fournir le commentaire de la pensée suggérée par la piété et si bien exprimée par le génie, de sorte que vous ne puissiez plus désormais porter vos regards sur ce chef-d'œuvre sans qu'à l'admiration dont vous pénétrera sa beauté, se joignissent pour votre esprit et pour votre cœur d'utiles instructions.

Nous aurons tout dit en vous rappelant que le programme proposé aux artistes leur recommandait de s'inspirer de la touchante prière attribuée à l'héroïque légat de la première croisade, Adhémar de Monteil, et chantée pour la première fois dans l'église du Puy : *Salve regina mater.* — Marie, dans la majesté de sa royale puissance et dans la douceur de sa maternelle tendresse ; Marie, mère de Dieu, et par là même reine du ciel et de la terre ; Marie, mère des hommes et par là même médiatrice entre la terre et le ciel ; Marie, mère de Jésus et chargée par cette divine maternité de procurer les intérêts de Jésus auprès de ses enfants de la terre; Marie, mère des hommes, et chargée par cette seconde maternité toute miséricordieuse de procurer les intérêts des hommes auprès de Jésus : *Salve regina mater.*

Tel fut le programme imposé à l'artiste ; un regard jeté sur la statue de Notre-Dame-de-France ne vous permettra pas de douter que ce programme n'ait été parfaitement réalisé. Voyez-la en effet cette glorieuse reine, vêtue des insignes de sa puissance : sur sa tête brille une couronne d'étoiles; ce sont les élus, astres vivants du divin firmament, qui lui doivent l'éclat de leurs mérites, et qui réfléchissent sur elle, par leur gratitude et leur obéissance toute la splendeur de leur gloire. La terre est sous ses pieds, heureuse de la porter et de recevoir les influences de sa bonté, et l'enfer lui-même, personnifié par l'antique serpent, reconnaît malgré lui sa puissance et essaie en vain de se soustraire à son pied vainqueur : *Salve regina.*

Mais cette reine est une mère, la plus tendre, la plus aimante des mères ; la Providence ne lui a donné qu'un seul fils, c'est celui qui n'a d'autre père que le Très-Haut, *et filius Altissimi vocabitur*, mais son amour lui a donné une autre postérité aussi nombreuse que le sable de la mer, ce sont les malheureux enfants d'Adam. Elle est mère de Jésus, puisqu'elle lui a donné son existence humaine; elle est mère des hommes, puisqu'en leur donnant Jésus elle les a fait naître à une vie divine. Oh! comme cette double maternité est bien exprimée dans l'image dont vous allez dans quelques jours contempler les traits ! Marie tient dans ses bras maternels son fils premier-né, *filium suum primogenitum*, son incomparable trésor, Jésus le fruit béni de ses entrailles; mais elle n'oublie pas qu'elle a d'autres enfants et que Jésus n'est devenu son fils qu'afin de nous adopter pour ses frères. Aussi oublie-t-elle la joie de sa divine maternité pour ne songer qu'aux devoirs de sa maternité humaine : elle ne demande pas au bien-aimé de son âme de la *baiser du baiser de sa bouche* auquel pourtant elle aurait eu bien plus de droit que l'épouse des cantiques ; elle ne lui demande même pas de porter vers elle ses regards où rayonne toute la joie des cieux ; elle sacrifie tout cela ; c'est vers nous qu'elle veut que Jésus tourne sa main pour nous bénir et ses regards pour nous rendre l'espérance et la vie. Elle nous a entendus lui dire : *Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exilium ostende*; lorsque nous serons arrivés à la fin de notre exil, faites-nous contempler Jésus, le fruit béni de vos entrailles. Elle ne peut attendre pour exaucer notre prière le terme que nous lui marquons; c'est au sein même de notre exil qu'elle veut nous faire connaître Jésus ; elle ne peut sans doute nous le manifester encore dans les magnificences de sa gloire, mais déjà elle veut nous faire participer à toutes les bénédictions de son amour. *Salve regina mater.*

Non-seulement la Statue que nous allons inaugurer représente les prérogatives de Marie, elle résume de plus les espérances fondées sur le grand événement dont elle est destinée à perpétuer le souvenir, la définition dogmatique de l'Immaculée Conception.

Vous ne l'avez pas oublié, N. T.-C. F., c'est le 8 décembre 1854 que fut posée la première pierre de ce monument : or, ce même jour, jour à jamais mémorable, présent dans la basilique du Vatican, avec l'élite du clergé et des fidèles du monde catholique, nous entendions le successeur de saint Pierre, de cette voix par laquelle parle l'Esprit-Saint, proclamer tout ensemble et la foi et les espérances de l'Eglise. En mettant parmi les articles de la croyance catholique la Conception sans tache de Marie, il exprimait avec un accent de conviction et une solennité de paroles que nous n'oublierons jamais,

le ferme espoir que cette Vierge Immaculée, en retour du nouveau triomphe que l'Eglise lui décernait, accorderait à cette même Eglise un autre triomphe, le seul qu'elle ambitionne, le triomphe de la vérité et de la charité sur les erreurs et les dissensions. Laissez-nous, N. T. C. F., vous redire ces belles paroles, elles vous consoleront comme elles consolent le vicaire de Jésus-Christ au milieu de ses tribulations : « Nous attendons, disait-« il, avec la confiance la plus entière et l'espé-« rance la plus certaine que la bienheureuse « Vierge qui, toute belle et immaculée, a brisé « la tête vénéneuse du cruel serpent et apporté « le salut au monde, fera par son puissant pa-« tronage que, tous les obstacles étant écartés, « toutes les erreurs vaincues, la sainte Eglise « catholique, notre mère, se fortifie et fleurisse « chaque jour davantage chez tous les peuples « et dans toutes les contrées, qu'elle règne d'un « océan à l'autre jusqu'aux dernières limites du « monde et jouisse d'une paix entière, d'une « tranquillité et d'une liberté parfaites; que les « coupables obtiennent pardon, les malades gué-« rison, les faibles courage, les affligés consola-« tion, ceux qui sont en danger secours, et que « tous ceux qui sont dans l'erreur dissipant les « ténèbres de leur âme, reprennent le sentier « de la vérité et de la justice, et qu'il n'y ait « plus qu'un troupeau et qu'un pasteur. »

Oui, N. T. C. F., ces magnifiques espérances seront réalisées : Jésus-Christ ne démentira pas son vicaire; Marie ne fera pas défaut à la confiance que lui témoigne l'Eglise. De cette voix qui obtenait des miracles de son Fils, alors même que son heure n'était pas encore venue, elle le conjurera de commander aux vents et à la mer, et il se fera soudain une grande tranquillité. C'est cette grande paix, accompagnée de l'abondance de tous les biens, dont nous aimons à voir le symbole dans la Statue de Notre-Dame-de-France. Qu'importe qu'au moment où nous l'érigeons l'horizon soit encore bien sombre, que les vagues soient courroucées et menacent d'engloutir la barque de Pierre ? Nous ne mériterons pas le reproche que Jésus fit jadis à ses apôtres dans une circonstance semblable : Notre foi ne sera pas assez faible pour chanceler. Notre-Dame-de-France s'élevant dans les airs, nous apparaîtra comme ce signe protecteur que Dieu plaça dans le firmament pour rassurer les hommes contre la crainte d'un nouveau déluge. Cette Statue, en perpétuant, ferme comme le roc et durable comme l'airain, le témoignage de notre foi dans le glorieux privilége de Marie, fera aussi éclater aux yeux du ciel et de la terre notre inébranlable confiance dans sa toute-puissante protection.

Mais en nous donnant comme notre mère cette douce espérance, Marie, comme mère de Jésus, nous impose une condition. Après avoir parlé à son divin Fils en sa faveur, elle s'adresse à nous pour nous rappeler qu'il a droit à notre amour et à notre obéissance. En nous présentant à lui, elle lui dit : Bénissez-les, car ils sont mes enfants. En nous le montrant, elle nous dit : Adorez-le et aimez-le, car il est tout à la fois votre Dieu et votre frère. Du haut de la sainte montagne, elle nous adresse les paroles que Dieu le père faisait entendre au sommet du Thabor : *Voici mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances, écoutez-le, obéissez à ses préceptes.*

Ah ! si nous pouvions entendre cette parole de notre Mère, combien elle serait plus efficace pour guérir les maux dont nous souffrons que toutes les spéculations des philosophes, toutes les théories des économistes et tous les calculs des politiques. Que manque-t-il, en effet, à nos sociétés modernes ? Est-ce la science ? Jamais elle ne fut plus développée. Sont-ce les moyens de produire et de répandre la richesse ? Ces moyens s'accroissent chaque jour avec les progrès de l'industrie. Est-ce la gloire ? Nous avons certes versé assez de sang pour faire croître ces lauriers. D'où vient donc ce malaise qui nous tourmente, d'où viennent ces sombres mécontentements, cette fièvre de révolution qui, depuis près d'un siècle, agite les peuples ? Ah ! *il faut bien le reconnaître : ce qui nous manque, c'est l'amour de Jésus et l'esprit de son Evangile ; c'est* l'humilité qui rend l'autorité douce et l'obéissance aimable; c'est l'espoir des biens à venir qui fait supporter avec patience la privation des biens présents ; c'est le détachement qui rend le pauvre résigné et le riche généreux. C'est, en un mot, la charité qui unit tous les hommes ensemble en les unissant à Dieu. La société sera guérie le jour où elle comprendra enfin la nécessité d'aller puiser dans le cœur de Jésus les vertus dont il est la source.

Si donc nous voulons la vie, hâtons-nous de quitter les voies ténébreuses qui conduisent à la mort. Allons à Marie, à la véritable mère des vivants. Elle porte dans ses bras celui qui *est à la* fois la vie et la lumière des hommes : *In ipso vita erat et vita erat lux hominum.* En nous le donnant, elle deviendra elle-même notre vie, notre consolation et notre espérance : *Vita dulcedo et spes nostra.* Qu'il se lève donc bientôt le jour où les hommes cesseront d'aller chercher au loin un bonheur que Dieu a *placé près d'eux,* dans les bras et dans le *cœur* d'une mère, le jour où la muette prédication de la Vierge du mont Anis sera pleinement comprise; le jour enfin où il n'y aura plus une seule province, une seule cité, une seule famille, un seul cœur où elle ne règne en souveraine et où elle ne fasse régner Dieu avec elle.

Puisse la fête qui se prépare être pour *notre* pays l'inauguration de ce règne béni; puisse-t-elle être pour nous tous le prélude de cette autre fête où Marie se montrera à tous ses enfants, non plus sous les voiles d'une magnifique image, mais dans les splendeurs de la réalité, et où elle leur présentera le fruit béni de ses entrailles, ce Jésus qui, après avoir été leur sauveur durant leur exil, se fera dans la patrie leur rémunérateur et lèvera sur eux sa main, non plus pour les *bénir*, mais pour les couronner.

FAITS DIVERS

Par décret impérial, signé à Thonon le 31 août 1860, l'Empereur, sur la proposition du ministre de la justice, a fait remise entière de toutes les amendes prononcées sous le régime du gouvernement sarde pour crimes, délits ou contraventions contre des habitants des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, et qui n'avaient pas été acquittées au moment de l'annexion.

— M. le général Bataille a été élu membre du conseil général du département de l'Isère pour le canton du Bourg-d'Oisans.

— On continue avec soin, dit le *Siècle*, le grand inventaire de tous les objets d'art qui garnisent les musées et les palais impériaux Le numéro d'ordre courant dépasse déjà 40,000. Il est question de faire un semblable inventaire et, par suite, un catalogue pour tous les ouvrages d'art qui décorent les temples, les églises, les chapelles, les hôpitaux, les couvents et les établissements publics.

— Plusieurs caisses d'objets d'art, venant d'Italie, ont été déchargées hier dans la cour du Louvre, près du musée des sculptures de la Renaissance.

D'un autre côté, les envois de Rome sont arrivés à l'Ecole impériale des Beaux-Arts.

— M. le ministre de l'Algérie et des colonies est parti pour Marseille; il va s'embarquer pour Alger, à bord du *Christophe-Colomb*, précédant ainsi l'Empereur de quinze jours environ.

— Mgr Pompallier, évêque d'Auckland (Australie), va partir très-prochainement pour son diocèse à bord du navire *Général-Teste*. Mgr Pompallier emmène avec lui seize missionnaires et cinq religieuses.

— On nous écrit de Mulhouse :

La nouvelle église catholique s'achève, et nous avons lieu d'espérer que cet important monument de style gothique, dû à l'habile architecte du département, M. Schacre, sera bientôt consacré et livré au culte.

On travaille activement à la décoration extérieure. Déjà le maître-autel et les cloches sont en place. Le grand orgue dont la ville a confié l'exécution à la maison A. Cavaillé Coll de Paris sera bientôt terminé. Pendant la cérémonie de la bénédiction des cloches par Mgr de Strasbourg, qui a été faite le dimanche 20 août, on a entendu les premiers jeux de l'orgue. Cette simple audition nous fait espérer un magnifique instrument, digne de notre ville autant que du célèbre facteur chargé de sa construction.

— Les Dominicains des Broteaux, dit la *Gazette de Lyon*, font construire au nord de leur couvent une église monumentale dont les fondations achevées l'année dernière, sont recouvertes en ce moment des premières assises; la qualité des matériaux employés, la taille des pierres, l'étendue et la forme de l'édifice, tout indique une œuvre importante, et qui est destinée à embellir le quartier tout à fait nouveau où les Dominicains sont allés se fixer.

— Ces jours derniers, dit le *Mercure aptésien*, les maçons chargés d'une réparation à l'église ont mis à jour le cercueil de Mgr de Vaccon, évêque d'Apt et prince, décédé le 7 décembre 1751, à l'âge de 62 ans, et qui reposait dans le caveau qu'il avait fait construire lui-même pour nos évêques. Ce caveau est pratiqué dans le sanctuaire de la cathédrale, près le grand escalier, et donne dans la crypte de Sainte-Anne, à gauche en entrant.

Le cercueil est simplement en bois de sapin et n'a pas même de couvercle.

Il a été facile de reconnaître l'identité de l'éminent personnage qu'il renferme. Mgr de Vaccon, en effet, est le seul de nos évêques modernes qui ait été inhumé dans l'église. Son prédécesseur, Mgr de Foresta, est mort à Marseille, et ses deux successeurs immédiats, MMgrs de la Merlière et de Cély, sont morts, le premier à Paris, au séminaire des Missions étrangères, et le second à Marseille en 1815.

Les ossements de Mgr de Vaccon sont parfaitement conservés, ainsi qu'a pu le constater déjà M. le docteur Bernard, et les vêtements épiscopaux avec lesquels il a été enseveli sont encore fort connaissables.

Le clergé et le conseil de fabrique s'occupent en ce moment de cette constatation, dans laquelle interviendra la première autorité du diocèse.

Ce prélat, l'une des lumières du clergé de France au dix-huitième siècle (pourtant si fécond en grands évêques), a laissé dans notre ville la bonne odeur de ses vertus, en même temps que le souvenir de son savoir et de sa remarquable administration. Son épiscopat n'a pas duré moins de 29 ans.

— On lit dans la *Gironde* de Bordeaux :

« Mercredi dernier a eu lieu, à Langon, le comice agricole annuel. Mgr Donnet assistait à cette solennité, ainsi que M. Félix Solar, qui est, comme on sait, grand propriétaire dans le canton. On nous envoie un compte rendu détaillé de la fête de mercredi; nous l'insérerions de bon cœur si la place ne nous faisait défaut. Nous allons seulement reproduire ici le toast que M. Solar a improvisé en réponse aux paroles prononcées par Mgr le cardinal :

« Eminence,

« Je vous remercie des paroles trop flatteuses que vous avez bien voulu m'adresser. Si votre bienveillance a exagéré mes actes, elle n'a pas exagéré mes intentions. Je serais heureux de consacrer à ces belles contrées ce qui me reste encore d'activité et de forces.

« Messieurs,

« On se plaint depuis longtemps, et non sans raison de l'émigration des paysans dans les villes. Les paysans ne pourraient-ils pas se plaindre à leur tour de l'absorption par les villes de toutes les forces qui vivifient le travail! Les paysans vont naturellement là où est l'activité, le progrès. Savez-vous le moyen de les retenir aux champs? Apportez aux champs le capital, la science, l'esprit d'entreprise; les paysans y resteront alors parce qu'ils y trouveront ce que tous les hommes cherchent : la satisfaction des intérêts légitimes.

« Ce ne sont pas les paysans qui ont les premiers donné l'exemple de l'émigration dans les villes. Les seigneurs ont d'abord quitté leurs manoirs pour se grouper au pied des trônes, et les

bourgeois des villes ne sont que les émigrés des champs, qui se sont groupés autour de l'industrie et du commerce. Aujourd'hui le laboureur est, pour ainsi dire, seul aux prises avec le sol. Il n'a avec lui ni le patronage des vieux noms, ni la jouissance du capital associé, ni les directions de la science. L'aristocratie, le capital, la science habitent les villes, et se contentent de donner des conseils stériles et des concours lointains à l'agriculture, cette grande nourricière du genre humain.

« Appelons donc de tous nos vœux le retour de toutes les supériorités dans les campagnes. Qu'elles y recréent les antiques relations de la clientèle et du patronage romains. Si elles s'attachent au sol, ceux qui cultivent le sol s'attacheront à elles. Qu'il y ait d'un côté protection, il y aura dévouement de l'autre. La morale, la religion, la politique même auront tout à gagner à cette reconstitution de la famille agricole.

« Invitons donc les propriétaires à la résidence, comme au dix-septième et au dix-huitième siècle on y invitait les évêques. Les évêques n'ont plus besoin aujourd'hui qu'on leur rappelle cette obligation : ils ne se bornent pas à séjourner dans leur capitale diocésaine, ils se répandent dans les campagnes. Ils ne font pas de l'Evangile le livre des cités, ils en font aussi le livre des champs ; et en face de la nature il paraît peut-être encore plus grand et plus admirable. Demandez à nos plus lointaines campagnes de la Gironde si elles ne connaissent pas Mgr Donnet aussi bien que nos villes ?

« Quelques anciennes familles de nos contrées, que leur fortune aurait appelées à résider dans les villes, ont persisté à vivre sur leurs terres, elles ont maintenant autour d'elles l'aisance et les bonnes mœurs, ces deux santés du corps et de l'âme. Aussi, dans ces localités, l'émigration dans les villes est beaucoup moins sensible. Les paysans se sentent aimés et soutenus ; ils restent là où ils savent qu'ils ne sont pas abandonnés.

« Ce sont là, messieurs, des exemples qu'il faut imiter et des conduites qu'il faut suivre. C'est pourquoi je porte ce toast : — A la résidence des propriétaires dans les campagnes ! »

— Après avoir déployé contre la domination française en Afrique toutes les ressources d'un génie infatigable et d'un courage à toute épreuve, l'Emir Abd-el-Kader reconnut la volonté de Dieu dans les conquêtes de nos armes et dans l'établissement de notre puissance sur toute l'Algérie. Il fit sa soumission, et dès lors on put compter que cette âme grande et loyale qui promettait de ne plus rien tenter contre la France, ne trahirait jamais la foi jurée. Les rapports de mutuelle bienveillance et d'affection qui l'unirent ensuite à Mgr Dupuch, évêque d'Alger, firent voir clairement combien son âme profondément religieuse était éloignée de tout fanatisme. Que l'on ne s'étonne donc point de voir aujourd'hui Abd-el-Kader devenu le plus zélé défenseur de nos malheureux frères de Syrie ; sa noble conduite est conforme aux sentiments qu'il a exprimés dans son livre ; et les personnes qui n'ont vu en ce grand homme qu'un guerrier, peuvent également admirer en lui le philosophe, le savant, le poëte.

Lorsqu'avant de se rendre à Brousse en 1852, Abd el-Kader vint à Paris où l'attendait l'accueil sympathique toujours réservé aux hommes de haute valeur, il demanda à se faire admettre au nombre des membres de la Société asiatique. A peine arrivé à sa destination il s'occupa d'un ouvrage à offrir à cette Société pour lui payer en quelque sorte sa bienvenue, et comme il le dit lui-même, pour lancer *sa flèche au milieu des flèches*. Il adressa son manuscrit au président de la Société asiatique, M. Reinaud, membre de l'Institut. Ce savant, dans un rapport inséré au *Moniteur*, signala l'importance de l'ouvrage et fit don à la Bibliothèque impériale du manuscrit original. C'est là que M. G. Dugat, *l'un de nos* plus distingués arabisanss, en prit connaissance, et le vif intérêt qu'il trouva dans cette lecture, le détermina à en publier la traduction. Dans une lettre flatteuse dont le *fac-simile* est en tête du volume, l'Emir donne son approbation au travail du traducteur et lui offre ses remercîments. Nul mieux que M. Dugat ne pouvait nous faire connaître les idées de son auteur sur la philosophie, la religion et l'histoire. Son introduction et les notes qu'il y a jointes attestent une profonde connaissance des mœurs et des doctrines de l'Orient.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Nécrologie.

Vendredi dernier, ont eu lieu, au milieu d'un grand concours de fidèles, *les funérailles* du très-révérend père *Bénigne (Antoine Guglielmi)*, natif de Valbonne (*Etats sardes*), ex-définiteur général de l'ordre des Récollets, consulteur des sacrées congrégations romaines de l'Index et de la Propagande, membre de l'Académie pontificale de la religion catholique, de celle des Arcades et autres, et commissaire général de son ordre en France.

Le père Bénigne est décédé à l'âge de 60 ans. Un nombreux clergé, des députations des divers corps religieux de la ville et les associés du Tiers-Ordre assistaient à son convoi funèbre. Sa mort est une très-grande perte pour son ordre qui doit au zèle, à la haute capacité et aux éminentes vertus de ce bon religieux, sa restauration en France où il n'existait plus depuis la révolution. (*Opinion de Nîmes*).

Le directeur-gérant : A. SISSON.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

5 septembre

On est toujours dans l'attente d'un événement décisif à Naples. Les dernières dépêches de cette ville vont jusqu'au 2 septembre. Le jeune Roi concentrait sur trois points principaux, Naples, Salerne et Gaëte, les forces dont il peut encore disposer, et qui sont évaluées à environ 35,000 hommes. On le dit toujours résolu à ne pas céder le terrain sans bataille, et, en cas d'insuccès, à se retirer dans la citadelle de Gaëte.

Le Piémont, renonçant à dissimuler davantage, se met ouvertement en mesure d'accaparer les dépouilles de François II une heure après sa chute. On parlait timidement depuis quelques jours de l'embarquement probable de troupes sardes pour les eaux de Naples, avec la mission d'occuper la ville au premier moment. Le départ de ces troupes est un fait accompli. On n'en connaît pas encore l'effectif; mais les bâtiments qui les portent sont arrivés devant Naples et ont mouillé sur rade, attendant les événements.

En même temps de grandes concentrations de troupes piémontaises se font sur les bords du Pô et du Mincio, et un corps d'armée commandé par La Marmora se rapproche de la Cattolica et de Forli, sur la frontière romaine. On semble pressentir à Turin de graves et prochains événements, et un journal étranger prétend qu'il serait question de convoquer les Chambres pour faire de nouveau conférer au Roi des pleins pouvoirs.

La candidature du prince Murat au trône de Naples occupe, comme on s'en doute bien, la presse étrangère, qui se montre unanime à la combattre. Le *Times*, notamment, la repousse d'une manière absolue. Le compétiteur français parle dans sa lettre de liberté constitutionnelle. Le *Times* lui répond assez durement « qu'une Constitution ne fait point partie du régime muratiste. » Et en effet, Joachim Murat n'accorda de Constitution au pays qu'il gouvernait qu'en 1815, de même que Napoléon ne consentit à en octroyer une à la France qu'en 1814. Voici la bourrade du *Times*; elle mérite d'être lue :

Une confédération telle que l'entend le prince Murat n'est plus possible; depuis que le nord de l'Italie est réuni sous un seul sceptre il ne reste plus d'autres alternatives que la fondation et l'annexion d'un royaume indépendant de l'Italie méridionale. Si cela arrive, il faudra d'autres traditions que celles des années écoulées entre 1808 et 1815 pour consolider ce royaume. Les tendances naturelles de la liberté italienne n'ont jamais été pour les institutions qui ont une affinité avec le type de l'impérialisme. Le nom de Joachim rappellera toujours aux Napolitains l'abolition du féodalisme, les réformes financières et l'introduction du code Napoléon. Mais une Constitution ne fait point partie du régime muratiste, et ce serait une folie de croire qu'un gouvernement constitutionnel puisse être florissant à l'ombre du drapeau de la France.

Une dépêche annonçait hier l'arrivée du comte de Syracuse à Turin; il y a reçu l'accueil que les ambitieux ne manquent jamais de faire à ceux qui apportent le bénéfice d'une trahison. Entouré à Gênes d'honneurs exceptionnels, il s'est rendu à Turin dans un train spécialement mis à ses ordres, et il a trouvé à la gare des carrosses de la cour qui l'ont conduit au palais du Roi, où des appartements lui étaient préparés. On dit qu'il sollicite le poste de lieutenant de Victor-Emmanuel à Naples; mais le gouvernement piémontais se gardera bien de lui confier cette importante et délicate mission. On sait trop à Turin comment s'escamotent les couronnes pour confier le dépôt de celle des Deux-Siciles à un prince qui la rêvait pour son propre front.

Des dépêches assurent que Garibaldi, qui se regarde déjà comme maître de la situation à Naples, aurait envoyé des agents à Ponte-Corvo pour soulever cette ville, qui appartient au Pape, et qui est enclavée dans la Terre-de-Labour, province na-

politain. Nous ne savons ce que la nouvelle peut avoir d'exact, mais nous aimons à croire que l'armée française qui est à Rome pour défendre la souveraineté temporelle du Saint-Père, ne laisserait pas entamer cette souveraineté sur des points quelconques du territoire. Le Saint-Père n'est pas seulement prince à Rome; il l'est aussi et au même titre sur tous les points de son domaine, et ce serait mal défendre sa couronne que de laisser la révolution la réduire à un fleuron.

Du reste, nous recevons à l'instant une dépêche de Rome qui, sans nous donner toutes les complètes assurances que le monde catholique serait heureux d'accueillir, est cependant de nature à diminuer les inquiétudes des enfants dévoués du Saint-Siége. Cette dépêche nous apprend que le général de Noüe, nommé au commandement en chef du corps d'occupation en remplacement du général de Goyon, a réuni les officiers et leur a fait savoir qu'il avait reçu de l'Empereur l'ordre de défendre Rome et le territoire immédiat qui l'entoure, c'est-à-dire les provinces de Comarca, de Civita-Vecchia et de Viterbe.

Cette décision, en mettant les Etats romains à l'abri de toute attaque par mer du côté de l'ouest, permet au général de Lamoricière de consacrer la totalité de ses forces à la défense du reste du territoire. Nous avons la confiance que sa glorieuse épée saura suffire à cette grande et noble tâche; et si, contre notre attente, la fortune trahissait son courage et le dévouement de ses soldats, nous avons l'espérance que la France, dont il est l'illustre représentant près de Pie IX, ne laisserait pas abattre, à quelques lieues de ses bataillons, un trône qu'elle est justement fière de soutenir.

A ce propos, M. de Persigny vient de prononcer un discours à Roanne, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'église Notre-Dame-des-Victoires. Dans ce discours, où notre ambassadeur à Londres s'est exclusivement occupé de la question romaine, il attribue la perte des Romagnes pour le Saint-Siége à la retraite volontaire de l'Autriche, qui aurait, de son propre mouvement, renoncé à protéger cette partie du territoire pontifical confié à sa garde pour employer contre nous les forces qu'elle y possédait.

Cette assertion de M. Persigny n'est pas strictement conforme aux documents officiels, et nous nous permettons de lui opposer la déclaration suivante extraite du rapport adressé à l'Empereur par le commandant du cinquième corps de l'armée française en Italie :

« La présence du 5e corps, prêt à déboucher sur l'armée autrichienne, a imprimé à cette armée une crainte assez vive pour qu'elle se soit hâtée, dès après la bataille de Magenta, d'abandonner Ancône, Bologne, etc. » (*Moniteur* du 14 juillet 1859.)

Des lettres adressées de Beyrouth au *Times* rapportent que les troupes françaises sont campées en dehors de la ville, et que leur présence a produit une grande fermentation dans la montagne.

Walker a accompli la nouvelle *attaque* qu'il projetait contre l'Amérique centrale. Le *Globe* de Londres annonce qu'il a débarqué à Trunillo, dans le Honduras, et qu'il s'est emparé de la ville. Les succès de Garibaldi ont encouragé son confrère du Nouveau-Monde; attendons la suite.

Une lettre de Saint-Pétersbourg que nous venons de recevoir, émet des doutes sur la réalité de l'entente austro-russe. Mais cette entente n'est-elle pas plus près de se réaliser que ne le suppose notre correspondant? L'intérêt commun est un puissant conseiller.

P. S. — Nous recevons au dernier moment la dépêche suivante :

Marseille, 4 septembre.

Naples, 1er septembre. — Le ministère a donné puis retiré sa démission. La formation d'un cabinet Ischitella a échoué. Les chefs de la garde nationale ont envahi le palais et exigé du Roi le renvoi des généraux Ischitella et Cutrofiano, l'un commandant de l'armée et l'autre de la capitale.

Le Roi paraît vouloir céder à ceux qui l'engagent à partir; mais il voudrait se retirer à Gaëte avec les troupes qui lui sont fidèles. La confusion va croissant et il se produit des menaces anarchistes. On attend le débarquement des troupes venant du Piémont.

[illegible] 5 *septembre* [illegible]

On a des nouvelles de Naples du 4. Elles annoncent que le Roi, à la suite d'un nou-

veau conseil des ministres, persistait dans la ferme résolution de défendre sa couronne jusqu'au bout. Des meneurs piémontistes ont affiché dans la ville quelques placards portant ces mots : *Vive Victor-Emmanuel* ! mais les soldats les ont déchirés.

Le manifeste de Lucien Murat a été publié par un journal de Naples ; on ne fait pas connaître l'effet qu'il a produit.

La *Patrie* assure qu'à la date des dernières dépêches, le comité annexionniste s'était réuni pour prendre communication d'une lettre de Garibaldi annonçant son arrivée à Naples pour le 7 ou le 8 septembre, et faisant savoir qu'il prendrait la dictature provisoire du royaume des Deux-Siciles au nom et pour le compte du roi Victor-Emmanuel. Le comité piémontiste s'apprêtait à recevoir le dictateur, et d'après le programme arrêté, la ville devait être illuminée pendant trois nuits de suite.

Dans la matinée du 3, il était arrivé en rade deux navires de guerre piémontais ayant à bord des troupes sardes. On évalue à environ 10,000 hommes la force des troupes sardes actuellement dans les eaux de Naples.

On se rappelle qu'au début de l'entreprise de Garibaldi, le gouvernement piémontais déclina toute solidarité à cet égard, et que recemmment encore M. Farini protesta « contre toute immixtion dans les affaires des Etats voisins. » L'envoi patent de troupes piémontaise à Naples vient faire voir ce qu'il y avait de sérieux dans cette tartufferie politique ; et la participation officielle du cabinet de Turin en cette circonstance indique assez clairement quelle main a préparé et conduit les aventures dont il s'apprête à recueillir enfin le bénéfice.

Mais M. de Cavour et Victor-Emmanuel s'illusionneraient étrangement s'ils comptaient garder les conquêtes de la révolution. Ce n'est pas au profit de la maison de Savoie que la révolution a entrepris de renverser les rois, et si elle réunit momentanément les différentes couronnes de la Péninsule sur une tête unique, c'est avec l'espoir de les abattre plus facilement ensuite d'un seul coup. Victor-Emmanuel n'est qu'un instrument que le mazzinisme entend bien briser quand l'heure sera venue. On ne l'a pas choisi ; on l'a pris, comme on en aurait pris un autre ; et la preuve, c'est qu'il y a douze ans la révolution offrit au roi de Naples de jouer le même rôle. Les principaux chefs des sociétés secrètes d'alors lui proposèrent *la couronne de l'Italie entière*, s'il voulait les aider à *affranchir* le pays; mais Ferdinand, repoussant avec mépris de pareilles ouvertures, se contenta de répondre par ces simples paroles : *Le bien d'autrui tu ne prendras.*

Un des principaux chefs d'insurrection de cette époque, Attilio Bandiera, fait prisonnier en Calabre, écrivait à Ferdinand II : « Sire, mon but, en proclamant l'indépendance en Calabre, était de servir la cause de l'Unité italienne. Si vous voulez devenir le souverain constitutionnel de la Péninsule, je me dévouerai corps et âme à Votre Majesté. »

Victor-Emmanuel n'a pas su résister à la tentation, mais déjà la révolution le domine et l'entraîne, le mazzinisme le déborde et l'effraye, et il commence à mesurer d'un œil inquiet les abîmes vers lesquels une force irrésistible l'emporte.

On annonce de Palerme que le pro-dictateur de Sicile, M. Deprétis, a le projet de convoquer les colléges électoraux pour le 15 septembre, à l'effet de leur faire voter l'annexion de l'île au Piémont.

Il paraît, du reste, que l'affranchissement n'a pas enrichi la Sicile. L'*Espero* rapporte que le gouvernement sarde vient d'être obligé d'y envoyer un demi-million de francs.

Le comte de Syracuse, embarrassé sans doute de sa personne à Turin, va se rendre à Florence, sous le prétexte d'y visiter le prince de Carignan.

Les préparatifs militaires se poursuivent en Piémont. Le *Corriere mercantile* annonce que l'ordre a été donné au général Cerutti de procéder à la mobilisation immédiate de huit bataillons de garde nationale.

Quelques manifestations antifrançaises viennent d'avoir lieu à Genève, à l'occasion de la rentrée d'un certain nombre d'habitants de cette ville qui s'étaient rendus à Thonon, pour y assister aux fêtes données à l'Empereur.

Les voyageurs ont été entourés, insultés

et huées. On ne parlait de rien moins que de jeter au Rhône le drapeau tricolore qui avait flotté à l'arrière du bateau à vapeur qui les ramenait.

Cependant, grâce à l'intervention de citoyens plus modérés et des autorités fédérales, ce dernier outrage n'a pas été commis, et le drapeau a été mis en sûreté chez M. Fazy lui-même, qui a compris toute la gravité d'une semblable manifestation.

La *Gazette de Lausanne* prétend que des ingénieurs français et des officiers du génie déguisés parcourent les montagnes de la Suisse, les Alpes grisonnes et valaisiennes, pour en relever les passages. — Le *Constitutionnel* déclare que cette assertion est d'une fausseté absolue.

Les correspondances de Berlin, en annonçant que le voyage du Prince-Régent à Varsovie est une chose arrêtée, ajoutent que ce voyage n'a pas seulement pour but de rendre à l'empereur de Russie sa visite de l'année dernière, mais que des questions politiques importantes doivent être traitées dans cette entrevue des deux souverains. On ne sait pas encore si l'empereur d'Autriche se rendra à Varsovie.

Une autre entrevue aura lieu prochainement à Cobourg entre le prince de Prusse et la reine d'Angleterre.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Turin, 4 septembre.

On a reçu à Gênes des nouvelles de Naples du 4. Les troupes sont concentrées près de Naples. On avait affiché en ville des placards portant ces mots : « Vive Victor-Emmanuel ! » Quelques soldats les ayant déchirés, les lazzaroni irrités en sont venus aux mains avec les soldats.

Farini, parti hier pour Florence, reviendra jeudi. Le général Fanti doit partir demain pour l'Emilie.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

On lit dans la *Patrie* :

« On nous écrit de Rome, le 1er septembre, que Mgr de Mérode, ministre des armes, venait de partir pour Terni, afin de conférer avec le général de Lamoricière.

« Ce dernier avait annoncé à ses troupes l'invasion du territoire pontifical pour le mois d'octobre prochain, et prenait, en présence de cette éventualité, toutes les dispositions nécessaires.

« La place d'Ancône a été fortifiée par lui d'une manière toute nouvelle. Aux défenses qui la protégent du côté de la terre, et qui sont parfaitement entendues, il a ajouté des ouvrages de mer nombreux, et établi des batteries de côtes blindées, destinées à tenir en échec les navires de guerre qui viendraient la bombarder. Ces batteries, et le peu de profondeur des passes, en obligeant les bâtiments de guerre à se tenir éloignés, diminueront considérablement l'effet de leur tir. » — *A Tranchant.*

On lit dans le *Moniteur* :

Bonneville, le 3 septembre 1860.

Hier soir le village de Chamonix a voulu, lui aussi, se transformer en ville et donner à l'accueil qu'il faisait à l'Empereur et à l'Impératrice le caractère d'une véritable réception.

En effet, la place, toutes les maisons et les nombreux hôtels étaient brillamment illuminés: au-dessus de chaque porte des transparents portaient les inscriptions patriotiques de *Vive l'Empereur ! Vive la Famille Impériale ! Vive la France ! Vive l'annexion !* et un feu d'artifice est venu couronner ces démonstrations sympathiques.

Lorsque l'Empereur et l'Impératrice se sont mis à leur balcon pour remercier les populations de l'affectueux témoignage dont ils étaient l'objet, ils ont été accueillis par des acclamations enthousiastes auxquelles se sont mêlés les hourras chaleureux et répétés des Anglais qui résident en ce moment à Chamonix.

Ce matin, à cinq heures et demie, par un temps superbe, Leurs Majestés se sont mises en route pour leur excursion à la *mer de glace*, et à midi elles ont pu partir pour Bonneville, où leur gîte est préparé.

Les pluies torrentielles de la journée et de la nuit d'avant-hier, avaient fait déborder l'Arve, et la route départementale de Genève à Chamonix par Sallanches avait été inondée sur plusieurs points en amont de Bonneville. Force a été de prendre, à partir de Cluses, la route de la rive droite de la Rue, par Marignier.

Bonneville a voulu aussi célébrer l'arrivée de ses augustes visiteurs, et c'est au bruit des détonations et au milieu de l'affluence des populations qui se sont portées sur leur passage, que Leurs Majestés font leur entrée dans cette sous-préfecture du département de la Haute-Savoie.

En passant à Cluses, Leurs Majestés se sont arrêtées à l'école d'horlogerie et l'ont visitée dans le plus grand détail, témoignant ainsi de l'intérêt industriel qu'elles attachent à la prospérité de cet établissement. Leurs Majestés partent demain à dix heures pour Chambéry.

Elles coucheront dans cette ville, pour de là se rendre à Grenoble.

Chambéry, le 4 septembre 1860, 4 h. 50 m. du soir.

L'Empereur et l'Impératrice sont partis ce matin de Bonneville et viennent d'arriver à Chambéry. Demain à 10 heures et demie, Leurs Majestés se remettront en route pour se rendre à Grenoble.

On nous écrit de Rome, 1er septembre :

Le congé accordé au général de Goyon couvrait, comme tout le monde le pensait ici, un rappel définitif. Le courrier d'avant-hier, en effet, a apporté la nomination du général de Noüe au commandement de la division d'occupation, et un ordre du jour du comte de Goyon, par lequel il fait ses adieux à la garnison de Rome et transmet le commandement des troupes à son successeur. Le général de Noüe s'est présenté, hier, à l'audience du Saint-Père afin de lui faire part de sa nomination et l'assurer de son profond dévouement à son auguste personne.

On est convaincu que le général de Noüe, qui a donné de nombreux gages de dévouement à l'ordre et au Saint-Père, se fera un devoir de marcher sur les traces de son prédécesseur, et de se montrer, en toute circonstance, l'ennemi résolu de toute manifestation révolutionnaire.

Le nouveau commandant des troupes françaises a reçu, en même temps que sa nomination, l'avis qu'il allait recevoir un nouveau régiment de ligne pour renforcer la division qui se trouve sous ses ordres. On parle bien de faire rentrer en France le 40e de ligne; mais il est plus probable, qu'en présence des éventualités qui se préparent, il continuera à demeurer à Rome, car la garnison française est à peine suffisante pour garder Rome et Civita-Vecchia et défendre ces deux villes contre une attaque combinée du dedans et du dehors. On se rappelle que l'honorable général de Goyon, comprenant toute la difficulté de la situation, avait fortement insisté, avant son départ, près du gouvernement impérial, pour que la division française à Rome fût augmentée de plusieurs régiments.

On parle de divers changements qui doivent se faire, sous peu, dans le personnel de plusieurs administrations françaises à Rome; mais, comme je n'ai pu vérifier l'exactitude du fait, je me borne seulement à le relater.

Les nouvelles de Naples sont des plus mauvaises. La révolution fait des progrès un peu partout. L'Autriche ne fera aucune diversion en faveur du roi de Naples. Elle n'interviendra pas davantage lorsque les Etats pontificaux seront attaqués. Le gouvernement romain possède des données positives à cet égard. La situation délicate de l'Autriche, vis-à-vis de la France, lui impose certaine obligation de se tenir sur l'expectative et d'attendre qu'elle soit attaquée dans ses provinces vénitiennes, ce qui ne peut tarder assurément. Elle se croira alors déliée de tout engagement, et pourra porter la guerre sur plusieurs points de la Péninsule à la fois.

Le général de Lamoricière va donc se voir bientôt seul, avec sa petite armée, aux prises avec toutes les forces de la révolution. Sans doute, il pourra opérer des prodiges avec des soldats dévoués et résolus comme ceux qui se trouvent sous son commandement; mais lui sera-t-il possible de repousser avec succès l'invasion qui va se faire jour sur une foule de points à la fois et surmonter toutes les difficultés de la situation? Il est permis de concevoir de légitimes inquiétudes à cet égard. Si nous osons manifester ainsi nos craintes ce n'est certes pas pour décourager les beaux dévouements qui se produisent chaque jour, mais au contraire afin d'exciter toute la sollicitude des cœurs généreux à la vue de la gravité du péril dont la Papauté est menacée.

Hier, le Souverain-Pontife avait la bonté de descendre dans les jardins du Vatican pour bénir les compagnons de Mgr Henri de Cathelineau, et distribuer, de sa propre main, une médaille à chacun d'eux. « Je suis heureux, leur dit-il, d'apprendre que vous entrez dans divers corps de l'armée et que vous restez près de moi pour défendre le Saint-Siége. Une lutte terrible nous attend. En sortirons-nous vainqueurs? Dieu seul le sait. Mais si nous n'obtenons pas le triomphe, nous montrerons au moins aux méchants que l'homme vraiment catholique ne courbe jamais le front devant l'iniquité et l'injustice. »

Ces belles paroles de Sa Sainteté, qui montrent la résolution héroïque de son cœur, trouveront écho assurément dans plus d'un noble cœur et détermineront quelques nouveaux dévouements dans les rangs de la jeunesse généreuse, digne de comprendre et de répondre à un si glorieux appel.

J'ai sous les yeux une lettre qui annonce un soulèvement dans deux paroisses de la Romagne. Il y aurait eu une lutte sanglante et un gonfalonier aurait été tué. La population aurait renversé et déchiré le drapeau piémontais pour y substituer le drapeau pontifical aux cris de : *A bas le Piémont, vive le Pape!* Je ne me rends toutefois nullement garant du fait, bien que la lettre provienne d'une personne en position d'être bien renseignée.

Pour extrait : M. Garcin.

Notre correspondant de Rome nous envoie les deux ordres du jour suivants :

ORDRE DE LA DIVISION :

Paris, le 24 août 1860.

Officiers et soldats,

L'Empereur m'a fait reprendre mon service près de lui. Je ne puis qu'en être flatté, car depuis 1854, mes divers commandements m'avaient privé de l'honneur de remplir mes devoirs d'aide de camp de Sa Majesté.

Je ne puis cependant vous quitter sans vous regretter profondément et sans vous le dire avec un sentiment de sincère reconnaissance pour le respectueux et affectueux dévouement que vous m'avez toujours témoigné.

Soyez pour mon successeur ce que vous fûtes pour moi, je vous le demande avec confiance, et lui aussi sera fier de l'honneur de vous commander.

Je ne vous oublierai jamais, croyez-le bien, j'ai trop su vous apprécier dans les épreuves que nous avons traversées ensemble.

Officiers et soldats, j'espère que vous garderez quelque souvenir de moi, ne fût-ce que celui de mon affection et de mon désir constant de vous être utile autant que cela était en mon pouvoir.

Le général de division aide de camp de l'Empereur,

Signé : Comte de GOYON.

ORDRE DE LA DIVISION :

Une décision ministérielle, en date du 24 août, me nomme commandant des troupes françaises à Rome.

Elles me connaissent depuis longtemps; elles savent combien je rends justice à leur exacte discipline, à leur dévouement comme à leur excellent esprit.

Sûr du loyal et sympathique concours de leurs chefs, je ne puis que m'énorgueillir d'avoir à continuer le commandement qui m'est laissé dans de si bonnes conditions par M. le général comte de Goyon, auquel nous paierons un unanime tribut de regrets.

Aujourd'hui, comme hier, nos devoirs sont les mêmes. Indifférents, étrangers aux sentiments qui peuvent diviser la population romaine, nous n'aurons qu'une volonté, celle d'assurer sa tranquillité, de ne souffrir aucune espèce de désordre sous quelque forme qu'il se présente.

Nous prêterons ainsi le plus ferme et le plus solide appui au Saint-Père et nous atteindrons le but désiré de tous : remplir les intentions de l'Empereur et mériter son approbation.

Rome, le 29 août 1860.

Le général de brigade commandant les troupes françaises à Rome,

Signé : Comte de NOUE.

On nous écrit de Turin :

La réception faite par l'Empereur à Chambéry à M. Farini et au général Cialdini n'est pas du tout telle que les journaux Italiens l'ont annoncé. Très-bienveillante dans la forme, elle n'a pas eu le caractère d'intimité que ces messieurs auraient désiré. Je crois savoir même que l'Empereur a formellement refusé de donner une audience particulière à M. Farini, et qu'il a reçu ces deux messieurs debout, pendant un quart d'heure à peine. Ces messieurs n'ont donc pas eu à formuler de demande, et le bruit répandu à Turin de l'arrivée de troupes françaises à Suze, est un canard destiné à amuser les badauds de Turin ou à entretenir l'enthousiasme de la garde nationale qui continue à jouer aux soldats de la façon la plus comique.

A peine de retour à Turin, un peu déconfit, le conseil des ministres, sur la demande de M. Farini, a été convoqué. Le Roi y a assisté. Que s'est-il passé dans la discussion ? Un fait est certain : c'est qu'à l'issue de ce conseil des mesures militaires de la plus haute importance ont été envoyées dans toutes les directions. Le général Cialdini est parti pour Bologne, et il disait tout haut à ceux qui voulaient l'entendre, que c'était pour repousser une attaque probable du général de Lamoricière sur Bologne. On vient de lui expédier trois batteries d'artillerie, ce qui va porter à six l'effectif de celles de son corps d'armée qui prend des positions stratégiques à la Cattolica. Je crois savoir, en outre, que M. Farini devait être envoyé à Florence dans le but de s'entendre avec Ricasoli et le prince de Carignan. On avait songé à ce dernier pour en faire un vice-roi de Naples. Mais depuis on paraît avoir changé d'idées, et Farini va expliquer au prince la nécessité où l'on se trouve de le maintenir à Florence à cause de la gravité des événements qui peuvent surgir sur la frontière de Modène. On songe à Turin à se servir pour Naples du comte de Syracuse; cependant, il y a quelque hésitation, car l'opinion publique se prononce avec une telle vivacité contre la conduite d'un homme qui trahit sa famille, que, bien qu'il ait de forts appuis auprès du Roi, tout porte à croire que sa vice-royauté est encore fort incertaine.

M. de Cavour se montre fort soucieux depuis quelques jours. Ne croyez pas cependant que ses inquiétudes proviennent des dissentiments qu'il aurait avec Garibaldi, contrairement aux assertions des journaux italiens et

des correspondances particulières des journaux de Paris. J'ai certaines raisons pour croire que ces dissentiments ne sont qu'apparents. On m'a communiqué une lettre de Pisanelli faisant partie du comité révolutionnaire napolitain en permanence à Naples, qui explique fort bien les relations de M. de Cavour et de Garibaldi, et que tout ce qui se passe dans ce moment n'est qu'un jeu joué pour endormir la diplomatie. Alors pourquoi M. de Cavour est-il soucieux, me direz-vous ? C'est que les agents qu'il avait envoyés à Ostende, à Berlin, à Francfort et même jusqu'en Suède ont été unanimes dans leurs rapports pour bien constater que jamais l'Europe ne reconnaîtra les faits qui s'accomplissent en ce moment dans le midi de l'Italie. Si j'osais préciser davantage, je vous dirais qu'en Europe on qualifie de gouvernement *de circonstance* la situation du Piémont. Il est basé sur le mépris du droit public européen ; né de la politique d'une guerre heureuse, il s'appuie sur une apparence de force, mais il est toujours faible. Le mot que l'on attribue à un haut personnage est bien vrai : « C'est l'anarchie dans la liberté. »

Pour extrait : M. GARCIN.

Le comte de Syracuse est arrivé le 2 à Turin. On lui a fait une réception officielle. Deux voitures de la cour l'attendaient au chemin de fer de Gênes; une partie de la garde nationale était sous les armes. Victor-Emmanuel l'a immédiatement reçu en audience solennelle avec des honneurs extraordinaires. On lui a préparé les appartements du prince de Carignan, qui réside à Florence dans le palais du Grand-Duc. Cette réception prouve qu'en trahissant les intérêts du roi de Naples, l'oncle de François II a bien mérité du roi Victor-Emmanuel.

Le comte de Syracuse partage toutes les vues du gouvernement de Turin. Mais en se déshonorant lui-même par un acte odieux de faiblesse ou de trahison, rend-il en réalité un bien notable service à la cause de Victor-Emmanuel ? Le correspondant italien du *Journal des Débats* en doute.

Il y a, dit-il, des auxiliaires qui enlèvent plus de forces moralement qu'ils n'en apportent matériellement. Le comte de Syracuse paraît en ce moment être de ce nombre.

A l'exemple des gardes nationales de Turin et de Milan, celle de Florence occupe les postes de la garnison. Il est même question de mobiliser une partie de la garde nationale. On a déjà exécuté cette mesure dans les villes les plus importantes, en attendant un décret qui l'étende aux autres villes. M. La Farina vient d'adresser la lettre suivante aux comités de la Société nationale dont il est président :

« Messieurs, le gouvernement du Roi ayant décidé de mobiliser une partie de la garde nationale, et de former des corps détachés de volontaires pour coopérer avec l'armée dans les graves et solennelles circonstances où se trouve l'Italie, le comité central exhorte tous les comités provinciaux et municipaux et tous les commissaires à ouvrir des enrôlements de jeunes gens non liés au service militaire.

« Je vous ferai connaître, par une autre circulaire, le lieu et le mode de réunion des volontaires.

« Turin, 31 août 1860.

Il est donc publiquement constaté que non-seulement on continue à expédier des renforts pour Garibaldi, mais encore que le gouvernement ne met obstacle ni aux départs des volontaires ni aux mesures de propagande qui ont pour but de les enrôler.

Dans les régions officielles du Piémont on attend avec impatience le départ du roi de Naples pour s'emparer de son gouvernement avant l'arrivée de Garibaldi. Une feuille ministérielle va même jusqu'à rendre la diplomatie responsable des inconvénients que peut entraîner la substitution de l'action de Garibaldi à l'action gouvernementale.

Il est évident que le baron Brenier et le corps diplomatique, par leur conduite, rendent inévitable l'*omnipotence de Garibaldi et de la révolution*, en enlevant toute espérance d'une transition plus humaine et plus pacifique, dans laquelle *les éléments conservateurs* de la nation pourraient s'emparer du pays, pour le conduire, par un choc moins violent, à un autre ordre de choses. En condamnant le gouvernement de Victor-Emmanuel à une attitude passive et expectante, la diplomatie rend toujours plus grande *la prédominance en Italie de la révolution.*

Mais le parti avancé, qui désire la réalisation complète et prochaine du programme unitaire, a plus de confiance dans la résolution militaire de Garibaldi que dans les préoccupations politiques de M. de Cavour. Il connaît ce plan de substitution d'influence et le combat avec vigueur. Il croit avec raison que Garibaldi le déjouera en s'emparant du pouvoir dictatorial à Naples comme il s'en est emparé à Palerme. Les organes de l'opposition déclarent que ces

menées du ministère sont une offense à *Garibaldi* et à la nation, et une source de graves dangers pour la patrie.

Nous avons plusieurs fois exprimé notre opinion sur ces tendances impuissantes et mesquines de Turin. Voici ce qu'en pense un des correspondants italiens du *Journal des Débats* :

Les agents de M. de Cavour, d'accord avec un certain petit nombre d'hommes, ourdissent un coup de coulisse contre Garibaldi. Ils voudraient lui défendre la dictature militaire et l'exercer à sa place. Cette conspiration de collégiens politiques n'aura pas de suite, cela va de soi ; mais elle pourrait mettre le général dans la nécessité de faire arrêter ces intrigants par quatre hommes et un caporal, et de répéter à Naples l'histoire de La Farina à Palerme. Pour justifier cette manœuvre, ces messieurs disent qu'ils désirent prévenir la politique révolutionnaire du dictateur, et l'arrivée au pouvoir de ses hommes qui sont des mazziniens. Dans tous ces petits complots, il ne faut voir qu'une chose : une ambition maladive de quelques-uns qui aspirent à faire parler d'eux à tout prix, et l'ambition de M. de Cavour qui se trouve mal à son aise au second plan, dans la phase que suit la question italienne. Garibaldi ne veut pas la république; Garibaldi est d'accord avec le Roi ; Garibaldi ne fait pas un pas qui ne soit préalablement agréé par l'Angleterre; Garibaldi ne se soucie aucunement de l'administration civile, si l'on n'en fait pas un instrument pour entraver la solution de la question nationale, la seule dont il se préoccupe. Quand donc cessera-t-on de l'outrager par de fausses accusations ? On s'agite ici pour une annexion immédiate au Piémont et l'on parle de la dignité d'un Etat de sept millions d'âmes. Peine perdue et prétention ridicule ! Le peuple, n'ayant rien fait que se laisser délivrer, doit subir la loi de la conquête. Garibaldi ne consentira à l'annexion, qui jetterait le royaume de Naples sous l'influence de la diplomatie, que lorsqu'il aura organisé une armée de 180,000 hommes pour marcher en avant et 200 navires de guerre.

Nous trouvons dans la *Patrie* quelques nouvelles de Venise. Le gouvernement autrichien est occupé, d'un côté, à surveiller les partisans de Garibaldi, de l'autre, à multiplier les préparatifs militaires et les travaux stratégiques. Les fortifications les plus formidables reçoivent de nouveaux développements. On achève les forts détachés sur le Pô et l'Adda. On imprime la plus grande activité aux armements maritimes ; une flotte imposante surveille les côtes de l'Adriatique.

Ce n'est plus le ministère de François II qui gouverne à Naples ; c'est le comité de l'ordre et de l'unité italienne dirigé par les notabilités annexionnistes du Piémont. C'est lui qui trace la ligne de conduite à suivre, publie les bulletins de victoire de Garibaldi, flétrit les milices bourboniennes, montre l'excellence du Statut fondamental et des lois organiques du Piémont, communique enfin aux populations *les nouvelles officielles* sur les événements du jour et l'état des esprits. Ce n'est pas un gouvernement dans le gouvernement ; c'est l'usurpation hardie et libre du gouvernement officiel qui n'existe que de nom.

Il serait difficile de faire connaître chaque jour la position qu'occupe Garibaldi. Il a soin de cacher lui-même ses plans et sa marche pour mieux arriver à son but. Il parcourt les provinces qui s'insurgent et augmente ses forces de terre et de mer, de manière à tenter plus tard avec succès un coup décisif.

Un correspondant parle d'un échec que lui aurait fait subir Bosco près de Monteleone. Si l'assertion n'est pas exacte, c'est toujours un indice significatif de la crainte qu'inspire aux révolutionnaires l'attitude résolue du général napolitain.

Les journaux italiens annoncent *qu'une* insurrection est imminente dans les Marches et l'Ombrie. L'entrée de Garibaldi à Naples doit en être le signal. C'est une preuve que ces feuilles connaissent les plans des unitaires. Mais malgré la faiblesse numérique des forces de Lamoricière, on peut espérer qu'ils rencontreront plus de décision et de résistance dans les États pontificaux que dans le royaume des Deux-Siciles.

P. Lamazou.

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, 25 août :

Pétersbourg n'est pas ce qu'en disent les Russes de Paris ; n'est pas non plus ce qu'en rapportent les Français de Pétersbourg. C'est une vraie capitale et de toutes les capitales celle qui se rapprocherait le plus du mouvement intellectuel et de plaisirs artistiques (sans en excepter la Rigolbochomanie) de Paris.

J'ai appris tout ce qu'on peut apprendre de ce pays, et je vous assure qu'il faut se donner vraiment du mal pour arriver à avoir quelques renseignements exacts. En outre de la difficulté de l'idiome local, on se brise contre les personnes qui ne parlent pas par vieille habitude du temps de l'empereur Nicolas, ou qui parlent à tort et à travers, frondant tout, critiquant tout, comme des don Juans de 18 ans parlant des femmes. Il s'est cependant formé une sor-

te d'opinion publique ici, et la question de l'émancipation a forcé les plus légers à penser aux choses de l'Etat, qui devenaient leurs choses propres. La question est toujours *sub lite*; on ne parle pas plus du comité de rédaction chargé d'élaborer la chose, que du conseil des Dix. Ce que l'on sait, c'est que la noblesse est mécontente, ne veut pas se laisser dépouiller; et ce que l'on admire, c'est la patience des mougiks, qui, depuis trois ans, attendent avec une résignation d'une foi exemplaire, à devenir citoyens.

Quant à la politique extérieure, nous en savons un peu plus. Les sympathies sont pour le roi de Naples; mais on acceptera tous les faits accomplis qui se produiront dans l'Italie du sud, comme on a accepté ceux qui ont eu lieu dans l'Italie centrale. Il n'y a plus de principes immuables, même ici; et la politique d'intérêt et d'égoïsme règne sur toute la ligne.

Les massacres de Syrie ont donné raison aux appréhensions exprimées par le prince Gortchakof dans sa fameuse et peu réussie dépêche du mois d'avril, mais ne l'ont pas fait triompher à la dernière conférence. L'ingérence prévue de l'Europe dans les provinces chrétiennes de la Turquie d'Europe, n'a pas été sanctionnée; la Russie n'abandonne pas cette idée et cherche toujours à la faire prévaloir. Elle demande un concert à cet effet, disant que l'Europe ne doit pas être prise au dépourvu, que les affaires de Syrie ont prouvé la créance qu'il fallait ajouter à la bonne foi musulmane, et qu'il vaut mieux prévenir que réprimer. Entendra-t-on de cette oreille-là? *Timeo Danaos*... On soupçonne toujours ce pays d'un double jeu en Orient, et je crois qu'on s'exagère les choses. La Russie est sincère quand elle dit qu'elle veut le maintien du Sultan, *sincère pour le présent*. En ce moment elle est hors d'état de se lancer dans la moindre aventure, de plein gré du moins; la blessure de 1856 est encore à cicatriser, et l'émancipation en chantier est aussi une assez grosse épine au pied pour l'empêcher de tenter des marches inutiles ou hasardées. Elle fait ce qu'elle peut pour calmer les Bosniaques, Serbes et autres Slaves; mais s'il y avait de ces côtés pendant aux massacres de Syrie, la Russie agirait et ne pourrait faire autrement. Je vois même dans son abstention personnelle dans l'expédition armée de Syrie, le désir de voir se créer un précédent. Les Français vont seuls au secours des chrétiens de leur rite; il y aurait justice à laisser les Russes secourir seuls également ceux du leur. Mais c'est une illusion qu'on dissipera, le cas échéant, à Londres et à Paris. Ne croyez pas à un rapprochement avec l'Autriche, à l'occasion de la fête de François-Joseph; l'empereur Alexandre a invité le ministre autrichien à dîner et a porté un toast à Sa Majesté Apostolique; mais que ce vin ne grise pas les Autrichiens. Ils ne sont pas assez forts pour qu'on ait encore l'idée de s'appuyer sur eux.

Pour extrait : M. GARCIN.

Nous trouvons dans le *Salut public* de Lyon les deux lettres suivantes :

Genève, 1er septembre.

Monsieur,

Permettez-moi de vous faire part d'un fait très-regrettable qui s'est passé hier soir, à Genève, à l'arrivée du bateau à vapeur l'*Helvétia*.

Ce bateau ramenait de nombreux voyageurs que la visite de l'Empereur à Thonon y avait attirés; ils étaient, dit on, au nombre de 15 ou 18 cents. A dix heures moins un quart, une foule immense se pressait sur le grand quai, aux abords du débarcadère. A l'apparition des premiers débarqués, un sifflement aigu se fit entendre, et des cris : « Les valets, les courtisans! » furent poussés au milieu d'un tumulte difficile à rendre. Cette scène s'est prolongée pendant au moins un quart d'heure. A ce moment, un homme sortait du bateau portant sur son épaule le drapeau français, qu'avait probablement arboré le bateau en arrivant à Thonon.

Le drapeau était ployé et renfermé dans une caisse qui le dérobait aux regards; la hampe seule, qui sortait, le fit reconnaître. Aussitôt un cri : Voilà le drapeau! fut bientôt suivi d'un second : Sus au drapeau, à bas le drapeau! Et la foule, ou du moins une partie de la foule, de se ruer sur le malheureux porteur du drapeau. Le drapeau oscillait, tiraillé, au milieu d'une cohue, d'un tumulte, d'un bruit étourdissant de cris : A bas le drapeau! jetons-le au Rhône! et aussi de cris : Respectez le drapeau! Alors quatre ou cinq gendarmes, le sabre au poing, précédés de M. le commissaire de police, débouchèrent sur le quai, fendirent avec peine la mêlée, et, étant parvenus jusqu'au porteur du drapeau, protégèrent sa retraite au commissariat de police, situé en face du débarcadère. Cependant le tumulte et les cris continuaient devant la maison de police. M. le commissaire, de son balcon, adressa à la foule quelques paroles énergiques, en déplorant que les inspirateurs de cette émeute eussent provoqué des faits dont les conséquences pouvaient être fâcheuses. M. James Fazy, qui se trouvait présent, ajouta quelques mots conciliants, et, au milieu des bravos des uns et des murmures des autres, la foule se dispersa par groupes isolés.

Que l'autorité et la plupart des gens qui pensent et raisonnent ne soient pas complices de pareils actes et les voient avec peine se produire, je le crois; mais que l'administration fasse tout ce qu'il faut pour les prévenir, j'en doute.

Agréez, monsieur, X...

Genève, 1er septembre.

Monsieur,

Hier, 31 août, à sept heures du matin, le bateau à vapeur suisse l'*Helvétia* partit de Genève

pour Thonon ; il avait à bord un nombre considérable de Français et de Suisses mus peut-être par des sentiments différents, mais tous bien disposés à assister à l'arrivée de l'Empereur à Thonon.

Cette ville se trouvait littéralement envahie par une foule immense venue de tous les points du Chablais et du Faucigny.

L'Empereur arriva à Thonon à trois heures moins un quart et y fut reçu avec l'enthousiasme qu'il inspire partout.

Le temps fut très-propice pendant toute la journée.

L'Empereur et l'Impératrice se sont embarqués à cinq heures sur le bateau le *Simplon*, sont allés à Evian et en sont revenus à six heures et demie.

Pendant toute la fête, l'accord le plus parfait n'a pas cessé de régner entre les Français et les Suisses, qui, aussi, y étaient venus en grand nombre.

Le drapeau fédéral suisse, arboré sur le bateau l'*Helvétie*, a flotté une grande partie de la journée à côté du *Simplon*, portant le drapeau français.

Le soir, à sept heures, l'*Helvétie*, chargé de monde, retourna à Genève.

Les Genévois avaient vu avec un grand déplaisir les ovations faites à l'Empereur en Savoie ; 2 ou 3,000 individus réunis sur le port de Genève attendaient depuis longtemps le retour de l'*Helvétie*, afin de huer les Français et les Suisses qui revenaient de Thonon. Dès que ce bateau, un peu attardé, fut entré dans le port de Genève, il fut accueilli par les sifflets et les vociférations de cette multitude insensée.

A mesure que les voyageurs descendaient un à un du bateau, ils étaient obligés de passer au milieu d'une foule hostile et très-nombreuse qui leur barrait le passage et les insultait par tous les moyens possibles.

Au bout d'une demi-heure, le désordre alla toujours croissant. Parmi les derniers passagers qui sortaient du bateau se trouvait un Français, habitant de Gex ; il rapportait de Thonon un petit drapeau tricolore qu'il cachait le mieux possible sous sa redingote. Malheureusement un petit bout de ce drapeau fut aperçu. Aussitôt une foule de forcenés s'est ruée sur lui, l'a fortement bousculé et lui a arraché son drapeau. Malgré son énergique résistance, le drapeau a été déchiré et foulé aux pieds.

Plusieurs autres Français ayant manifesté leur mécontentement de cette étrange réception, l'affaire paraissait devoir s'aggraver ; on voulait jeter à l'eau le porteur inoffensif du drapeau. Enfin, l'intervention tardive de l'autorité mit fin à cette scène déplorable.

Si les Génevois ont été si malveillants à l'égard des Français, je dois dire, par contre, que les Vaudois se sont montrés bien meilleurs amis à leur égard. Ils avaient allumé des feux de joie à Nyons et sur les montagnes voisines de Morges et de Rolle. Ils annonçaient par là la participation qu'ils voulaient prendre à la fête de Thonon.

Cette différence de procédés de la part de ses deux cantons et diverses autres raisons donnent lieu de supposer que l'hostilité que la Suisse manifeste à l'égard de la France ne vient point de toute la Confédération, mais surtout de Genève.

Recevez, monsieur le rédacteur, etc. Y...

On lit dans le *Constitutionnel* :

Des correspondances qui nous sont adressées de Cologne assurent que l'expédition française de Syrie va être bientôt renforcée par un contingent prussien et un contingent russe.

Les troupes prussiennes, au nombre de 6,000 hommes, seraient transportées par chemin de fer à Trieste, où elles s'embarqueraient sur des navires de guerre et de commerce, autrichiens et grecs, frétés à cet effet. Les troupes russes, au nombre également de 6,000 hommes, partiraient d'Odessa pour Beyrouth, à bord des navires de leur nation.

Arrivés à destination, les commandants prussien et russe des forces expéditionnaires s'entendraient avec le général commandant en chef l'expédition française et avec l'amiral commandant l'escadre anglaise sur les côtes de Syrie, pour établir l'unité d'action militaire sur terre et sur mer, et mener vigoureusement l'œuvre de la répression des massacres et de la pacification du pays. — *Georges Zimmer.*

L'Ambition russe.

A juger par ce que j'éprouve à l'écart, la lecture des feuilles étrangères doit causer en Russie une impression pénible. Si elles n'ont pas encore renouvelé tous les reproches qu'elles lui adressaient *sans contrôle* il y a cinq ans, elles *n'en sont guère éloignées*, et quelques-unes d'entre elles ont déjà déclaré que si le régime turc en Orient est détestable, le régime russe y est bien plus à redouter. Je n'entrerai pas dans une semblable discussion, je ne plaiderai ni pour l'un ni pour l'autre de ces régimes à Constantinople, me contentant d'y souhaiter le rétablissement, n'importe comment, du régime chrétien ; mais je ne saurais résister à opposer à des appréciations précipitées celles que la question en litige inspire aux organes les mieux accrédités de l'opinion publique en Russie : leur impartialité modifiera peut-être une sévérité qu'il m'est, en tout cas, permis de déplorer.

Après avoir raconté à ses lecteurs les massacres de Syrie, en en empruntant les détails à l'*Ami de la Religion*, le *Messager russe* se demandait dernièrement quels étaient les devoirs que ces massacres imposaient à l'Europe, et disait: Avant tout, il ne faut pas perdre de temps ; personne ne sait ce que peut amener chaque jour de retard. Lorsque des chrétiens désarmés sont assassinés par milliers, lorsque des vieillards inoffensifs sont hachés en pièces, lors-

que des enfants sont arrachés du sein de leurs mères, outragées avant d'être étouffées, lorsque des populations entières sont forcées de s'enfuir au risque de périr de faim dans leur retraite, il faut alors agir et ne pas discuter sur les articles du traité de Paris, qui n'autorise en Turquie qu'une action commune de toutes les puissances qui l'ont signé et préalablement agréée par la Sublime-Porte. Devant le grand intérêt de l'humanité, les intérêts mesquins de la politique doivent s'effacer.

Ils se sont fait un peu jour, on le sait, et ont retardé l'embarquement, si souvent annoncé par le *Constitutionnel*, de l'expédition du général de Beaufort. Cette expédition, le *Moniteur* l'a itérativement proclamé, a un caractère essentiellement européen; elle abordera, par conséquent, en Syrie, moins pour y continuer les traditions françaises que pour ne pas y interrompre l'histoire de la Turquie; elle a pour but officiel l'intégrité de l'empire ottoman.

En recevant le télégramme conçu en ces termes, le publiciste russe, dont je résume la pensée, s'écrie : « Mieux vaudrait qu'elle eût pour but une conquête française! L'expérience de vingt ans ne profitera-t-elle donc en rien à la Syrie? Ses malheureux habitants seront-ils condamnés à ne pas cesser de souffrir parce que les puissances européennes se soupçonnent mutuellement et ne peuvent réussir à s'entendre? Nous ne pouvons pas croire au principe de l'intégrité de l'empire ottoman, et il nous semble que les puissances ne l'ont inséré dans leurs protocoles que pour faire un dernier acte de courtoisie à Abdul-Medjid. Cette intégrité n'est plus praticable : la question d'Orient ne peut se résoudre sans intervention, et l'intervention, de quelque côté qu'elle vienne, brise l'intégrité. Les événements actuels ne délivreront-ils pas au moins le Liban chrétien du joug musulman? » Ce ne serait pas assez, selon l'habile directeur du *Messager russe*, de le faire passer sous le joug, probablement plus doux mais toujours mahométan d'Abd-el-Kader; il voudrait que le Liban soit désormais constitué en Etat indépendant sous la protection de l'Europe, à laquelle incombe évidemment ce soin; car, ainsi que l'observait un illustre prélat (1), quand un conseil de famille s'est donné ou a accepté la tutelle d'un homme qui ne peut se conduire lui-même, c'est le conseil qui doit répondre des actes de la personne incapable confiée à sa vigilance.

Cette solution est celle qu'ont indiquée en France les esprits les plus distingués. La partie la plus saine, la plus éclairée de la société russe l'adopte immédiatement, n'en formule pas d'autre, et va même jusqu'à dire, sans détour, qu'elle préférerait voir le drapeau de la France s'enraciner en Syrie que d'y voir le Croissant relevé. N'est-ce pas là, je le demande, de l'équité plutôt que de l'ambition, et n'appartiendrait-il pas à la presse française, si savante en délicatesses, de ne pas entourer de tant de défiance la politique qui a averti l'Europe de l'approche de dangers que peut assurément conjurer son désintéressement, jusqu'à présent incontestable? La défiance est, d'ailleurs, un triste guide. L'autre jour, l'*Opinion nationale* n'accusait-elle pas solennellement le gouvernement russe d'avoir lancé un avertissement au journal le *Czaz*? Or, le gouvernement russe n'use pas du système des avertissements, par la raison bien simple qu'il n'a pas encore renoncé à celui de la censure préalable; et le *Czaz* se publie à Cracovie, ville qui ne fait pas partie, que je sache, de l'empire russe. A cette remarque, on ne me répliquera pas, je l'espère :

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère ?

Augustin GALITZIN.

Dans son mandement sur les affaires de Syrie, Mgr Delalle, évêque de Rodez, se livre aux considérations suivantes :

Vous savez, N. T. C. F., qu'il y a dans le Liban une race d'hommes païens et barbares, nommés Druses, et une population de chrétiens, nommés Maronites, la plupart catholiques, à laquelle les Druses ont depuis longtemps voué une haine d'extermination. Cette chrétienté, obéissant à ses propres chefs, et protégée par la France, a pu traverser les siècles et se défendre contre ses féroces ennemis. Mais, dans ces derniers temps, les combinaisons de la politique ont placé toute la contrée sous la souveraineté de l'empire ottoman, qui était chargé d'y maintenir l'ordre et la paix, avec la garantie des puissances européennes.

Vous savez aussi que la Syrie est une contrée voisine de l'antique Palestine, et qui fait partie de la Turquie d'Asie. Là se trouve, comme sur les autres points de cet empire, une nombreuse population de chrétiens, ca-

(1) Mgr l'archevêque de Tours, circulaire pour les chrétiens de Syrie.

tholiques et Grecs dissidents, qui gémissent sous le joug abrutissant du mahométisme.

Vous savez que l'empire turc, miné par tous les genres de corruption, et condamné à une incurable stupidité par la religion qu'il professe, est arrivé à un tel état de décrépitude qu'il ne peut plus se soutenir que par l'appui des puissances européennes et par l'extrême difficulté où elles se trouvent de s'entendre pour le partage de son territoire.

Aux prises, depuis tant de siècles, avec la civilisation chrétienne, le mahométisme, après avoir menacé le monde entier de sa domination, sent que la terre se dérobe sous ses pieds et que son règne est passé. Il fait donc appel, par un suprême effort, au fanatisme de ses partisans; il souffle de plus en plus dans leurs cœurs la haine du nom chrétien, et, à mesure que le gouvernement de Constantinople semble vouloir entrer dans les voies d'une réforme véritablement impossible, pour se faire accepter par les puissances qui ont vaincu pour lui à Sébastopol, le vieux parti musulman redouble ses fureurs et sa tyrannie contre les disciples de l'Evangile, assuré qu'il est de l'impunité.

Les hatti-schérif, les hatti-humaioun et tous autres actes de la puissance suprême, pour l'introduction d'un droit social conforme à la justice et à l'humanité, restent à l'état de lettre morte. Pour les sectateurs du Coran, les chrétiens ne sont toujours que des *giaours*, c'est-à-dire des chiens, et tandis qu'au centre de l'empire on trouve un semblant de civilisation, nous voyons une recrudescence de barbarie sur toute la circonférence.

Nous sommes autorisés à espérer que cet empire disparaîtra bientôt du monde, et que la Providence saura triompher des combinaisons interminables de la politique humaine. La dernière persécution des empereurs romains contre l'Eglise fut la plus violente de toutes. Nous avons donc lieu d'espérer que celle qui sévit maintenant contre nos frères d'Orient sera le coup de grâce porté à la tyrannie détestable du mahométisme en Europe, et que, malgré nos rêves philanthropiques sur la régénération sociale d'une puissance dominée par la religion de Mahomet, malgré les efforts tentés pour galvaniser ce cadavre, pour le farder et le vêtir à l'européenne, il descendra dans la tombe.

C'est dans ces lugubres circonstances, où le Sultan est réduit à l'impuissance de gouverner et de protéger ses sujets, et où ceux-ci brûlent du désir d'exterminer les chrétiens, que vient de se produire l'effroyable massacre de nos frères du Liban et de la Syrie, dont les détails vous sont déjà connus.

Si nous avons la satisfaction de voir bientôt notre expédition militaire appareiller pour l'Orient, dans le but de mettre fin à l'anarchie sanglante qui dévore cette contrée, de protéger contre l'impuissance ou la monstrueuse complicité de la Turquie les chrétiens et même les israélites, parce que ces derniers paraissent enveloppés dans la même proscription, nous avons un autre devoir à remplir, comme hommes, comme Français, comme disciples du Christ, celui de tendre la main à tant de malheureux maintenant réduits à la plus extrême misère. Ruinés, mutilés, chassés de leurs foyers par l'incendie, errants dans les montagnes et les forêts, ces martyrs vivants paraissent plus à plaindre que ceux qui ont trouvé la mort au milieu de ces saturnales de l'enfer.

Mgr l'évêque de Tarbes s'exprime ainsi dans une circulaire sur les affaires de Rome et de Syrie :

La situation du vicaire de Jésus-Christ est des plus critiques. Une partie de ses *Etats* lui a été enlevée de vive force, et les domaines restés fidèles sont menacés. Quel est le vrai catholique qui ne s'en préoccupe vivement?..

Dans ces douloureuses circonstances, nous n'hésitons pas à vous demander de nouvelles prières pour le Saint-Père, et à solliciter vos secours pour le défendre contre les efforts incessants de ses ennemis, qui veulent le dépouiller de son domaine temporel, *garantie de l'indépendance et de la liberté dont il a besoin pour le gouvernement de l'Eglise universelle.*

Les revenus du Saint-Siége ont subi une notable diminution, et des dépenses extraordinaires lui sont commandées *par une impérieuse nécessité, celle de sa conservation; il y a donc urgence d'augmenter les ressources dont le Saint-Père dispose.* Quel est le catholique qui ne désire d'alléger des douleurs aussi imméritées, et d'aider le Saint-Père à conserver sa puissance temporelle et, par suite, sa liberté d'action sur l'Eglise catholique?

Déjà, un grand nombre d'entre vous ont prévenu nos désirs et payé une dette d'affection filiale, en nous envoyant leurs offrandes spontanées, pour les faire parvenir au Souverain-Pontife. Nous sommes d'ailleurs convaincu que le désir de participer à cette bonne œuvre est dans le cœur de tous, prêtres ou laïques. Nous croyons, toutefois, devoir dire un mot sur les obstacles qui pourraient paralyser leur bonne volonté. Quelques-uns seront tentés de s'abstenir, parce qu'ils ne peuvent donner que peu de chose : cette considération ne doit arrêter personne. L'offrande du pauvre est très-agréable à Dieu, et les petits dons souvent répétés forment une forte somme. Le Seigneur, qui a promis de ne pas laisser sans récompense un verre d'eau froide donné en son nom, se souviendra un jour du service rendu dans cette circonstance, à celui qu'il a revêtu sur terre de toute son autorité. D'autres ne savent, disent-ils, à qui s'adresser pour faire parvenir leurs dons, et ils s'abstiennent. Dites-leur qu'ils remettent leurs offrandes à leurs curés respec-

tifs ; ceux-ci les verseront au secrétariat de l'évêché, et nous leur donnons l'assurance qu'elles arriveront promptement à leur destination Peut-on craindre, comme certains se l'imaginent, que le gouvernement n'improuve ces largesses ou dons volontaires? Qu'on se rassure, S Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes dit formellement, dans sa circulaire aux évêques, en parlant des dons et des secours pour les besoins de la cour de Rome : *Que les citoyens donnent librement, individuellement, c'est leur droit.* Aussi, nous abstenons nous d'ordonner des quêtes, d'organiser des souscriptions. Toute offrande doit être libre, volontaire, spontanée.

Nous ne terminerons pas cette lettre sans vous faire part de l'amère tristesse que nous font éprouver les affreuses nouvelles qui nous viennent de l'Orient En Syrie, les chrétiens, nos frères, sont égorgés par milliers ; les assassins n'épargnent ni les femmes ni les enfants ; les prêtres sont massacrés dans leurs églises, les religieuses dans leurs hôpitaux et dans leurs écoles. Les habitations et les temples du Seigneur sont livrés aux flammes ; qui pourrait dire l'effroyable misère de ceux qui survivent?..

La France s'est émue de ces immenses malheurs... elle envoie des troupes pour arrêter le carnage ; elle est dans son rôle ; toujours la France a protégé les chrétiens d'Orient; et aujourd'hui, dans leur malheur, ils lèvent leurs mains suppliantes vers la France, c'est d'elle qu'ils attendent la fin de leurs maux. Partout on organise des souscriptions pour secourir et abriter les chrétiens qui vivent encore. A cet effet, une souscription est ouverte au secrétariat de l'évêché et dans tous les presbytères du diocèse.

Nous saisissons aussi cette occasion pour recommander à nos diocésains l'œuvre connue sous le nom d'*Œuvre des Ecoles d'Orient* ; elle est approuvée par le gouvernement français et le Saint Siége. Son but est de faire pénétrer la civilisation peu à peu et à l'aide de l'instruction de la jeunesse, dans les contrées de l'Orient, d'où elle a été bannie avec la religion chrétienne, par le farouche Mahomet et ses fanatiques successeurs, lorsque, dans leurs guerres sanglantes, les peuples vaincus n'avaient qu'à choisir entre la religion du Coran ou la mort.

Œuvre des Ecoles d'Orient.

—

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

(37e LISTE).

Mgr l'archevêque de Toulouse, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (1er versement), 20,000 fr. — Mgr l'évêque de Montpellier, 500 fr. — Produit des offrandes recueillies dans le diocèse de Montpellier (1er versement), 30,500 fr. — Mgr l'évêque de Limoges, (2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 3,000 fr. — Mgr l'archevêque d'Aix, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (3e versement), 1,000 fr. — Mlle de Pitray, 50 fr. — M. le vicomte de Pitray, 100 fr. — Souscription ouverte chez M. Viansson Ponté à Flosseville, près Metz (3e versement), 5,000 fr. — Souscription ouverte dans les bureaux de l'*Espérance*, à Nancy, (4e versement), 1,700 fr. — Produit des offrandes recueillies par la société de Saint-Vincent-de-Paul, à Dijon (Côte-d'Or), 1,070 fr. — Offrandes recueillies par les soins de M. l'abbé Gérard Bonnoyer, (3e versement), à Alençon. 205 fr. — Offrandes recueillies parmi les membres de la société Saint-Vincent-de-Paul, à Cahors, 87 fr. 69 c. — M. Binet, secrétaire de la sous-préfecture de Rocroi, complément de souscription, 100 fr. 50 c. — La conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Marseille, 210 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Un anonyme, 110 fr. — M. l'abbé Mollard, curé de Cellettes (Loire-et-Cher), 50 fr. — Une enfant de Marie, paroisse de Zanzé (Ile-et-Vilaine). 2 fr. — Mme Mattler, 30 fr. — M. le vicomte B. de Villeneuve-Bargemon, château de la Tour, près Falaise, 100 fr. — Un anonyme, 15 fr. — M. l'abbé Tassy, vicaire à Saint-Denis de la Chapelle (2e versement), 4 fr.

Montant de la présente liste. .	63,889 19
Total des listes précédentes. .	838,985 77
Total.	902,875 96

NOTA. — Une dame de Paris, touchée de la lettre de Mme la comtesse de Pertuis, fondatrice d'un ouvroir à Beyrouth, en faveur des malheureuses victimes, vient d'envoyer 100 mètres de coton et pour 50 fr. d'étoffes pour robes et blouses, etc. ; d'autres anonymes ont aussi envoyé pour la somme de 38 fr., divers objets pour bas, etc., etc., etc. ; ces divers effets sont expédiés sans retard à leur destination.

(38e LISTE.)

S. Em. le cardinal Gousset, archevêque de Reims, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (1er versement), 25,000 fr. - Mgr l'évêque de Châlons, produit des offrandes recueillies dans son diocèse par M. l'abbé Nusart (3e versement), 1,500 fr. — Reçu par le chemin de fer de l'Ouest, sous un titre anonyme, 500 fr. — M. Marque, curé de Mas d'Agenois (Lot-et-Garonne). 50 fr. — M. le curé de Roquefort (Lot-et Garonne). 5 fr. 50 c — Souscription ouverte à Amiens par M. Ledieu (3e versement), 190 fr. — Offrandes recueillies par l'*Ami de l'ordre* de Namur (Belgique), 600 fr. — M. l'aumônier de Sainte-Ursule du Mas d'Aire, 10 fr. — Une élève de Sainte-Ursule du Mas d'Aire, 10 fr. — Un anonyme de Sainte-Ursule du Mas d'Aire, 5 f. - Un prêtre à Paris, 5 fr. — Un anonyme. — 5 fr. — Deux anonymes, 25 fr. — Du monastère du Verbe Incarné de Saint Junien, 25 fr. — Mme C. B., 10 fr. — Souscription ouverte chez M. Hubert, directeur des postes à Brest, pour les suivants (5e versement) : M. le commissaire central et les commissaires de police, 25 fr. — M. Kernurac, directeur du théâtre, 3 fr. — M. Sautou, bijoutier, 10 fr. — Produit des quêtes faites à l'eglise de Quiparac, 112 fr. — M. Ch. de Rossi, avocat,

5 fr. — M. Pierre, horloger, 1 fr. — Mme Bouard, 10 fr. — M. le général Conseil Dumesnil, 25 fr. — M. Martin Chozores, contrôleur des contributions directes, 5 fr. — M. Paguenet, capitaine de vaisseau en retraite, 10 fr.

Total de la présente liste. .	28.140 fr. 50
Total des listes précédentes.	902,874 fr. 96
Total.	931.015 fr. 46

39e LISTE.

Mgr l'évêque de Bayeux, premier versement des souscriptions recueillies dans son diocèse, 30,000 fr. — Mgr l'évêque de Strasbourg, 2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 15,000 fr. — Mgr l'évêque de Beauvais, produit des offrandes recueillies dans son diocèse, 2e versement, 10,324 fr. 80 c. — Mgr l'évêque de Langres, 1er versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 10,000 fr. — M. de Belot, archiprêtre de la cathédrale de Blois, vicaire général, pour le diocèse (quatrième versement), 7,675 francs — Mme de C., 140 francs. — Produit d'une loterie au pensionnat des Dames auxiliaires de l'Immaculée-Conception aux Ternes, 26 fr. 70. — Produit d'une quête faite dans la paroisse de Saint-Denis de Cabane par M. Ferrier (Loire), 107 fr. 30. — Deuxième versement des apprentis de la maison du patronage Saint-Charles, 2 fr. — Un anonyme, 1 fr. — M. Desprez, 3 fr. — M. Claude, 1 fr. — M. J. F. Zidler, laitier-nourrisseur, rue du Dragon, 14, 5 fr. — Souscription de la Société de Saint-Vincent-de Paul, par M. Baudon, pour les suivants: la Conférence de Brive (2e versement), 36 fr. — Les Ursulines de Brive, 54 fr. 75. — Les Sœurs de l'hospice de Brive, 19 fr. 75. — L'aumônier des Sœurs de l'hospice de Brive, 5 fr. — La Conférence de Cholet, 106 fr.; de Montpellier, 690 fr., d'Etampes, 120 fr.; de Saint-Ambroise, 200 fr.; de La Rochelle, 50 fr.; de Luzignan, 20 fr.; de Beauvais (2e versement), 56 fr. 20; de la Trinité à Paris, 50 fr.; des Batignolles à Paris, 50 fr.; d'Issoudun, 40 fr.; de Somme-Suippe, 10 fr.; de Jonzac, 20 fr.; de Guise, 15 fr.; de Sablé, 50 fr.; de Saint-Gervais à Paris, 26 fr.; de Saint-Antoine à Paris, 20 fr.—Mlle Louise à Paris, 20 fr. — La Conférence de Saint-Merry à Paris, 41 fr.; de Saint-Médard à Paris, 32 fr. 40; de Saint-Augustin à Paris (2e versement), 10 fr.; de Saint-Leu à Paris, 20 fr.; de Saint-Germain-des-Prés (3e versement), 107 fr.; de Saint Germain-L'Auxerrois (3e versement), 20 fr. — M. C., des Ternes, 5 fr. — La Conférence de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, 128 fr.; de Saint-Jean-Saint-François, à Paris (2e versement), 3 fr. — La sainte famille de Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, à Paris, 7 fr. — La Conférence de Lectoure, 50 fr.; de Rochefort (2e versement), 25 fr.; de Vevey, 25 fr.; de Tarascon, 100 fr.; de Castel Sarrazin, 22 fr.; de Voiron, 10 fr.; de Saint-Symphorien, à Versailles, 50 fr. — La Conférence de Saint-Amand-Montrond, 10 fr.; de Porrentruy, 50 fr.; de Largentière, 40 fr.; de Saint-Trivier, 20 fr.; de Malroy, 8 fr.; de Cannes, 25 fr.; de Barr, 5 fr.; d'Ottroit, 15 fr.; de N. de Liesse, 15 fr.; de Quintin, 100 fr.; d'Allos, 5 fr. — M. Blanchon Lasserve, à Salers, 10 fr. — La Conférence de Nérac, 35 fr.; d'Avignon-Saint-Agricol, 50 fr.; de Mondragon, 25 fr.; d'Apt, 25 fr.; de Saint-Léonard, 20 fr.; de Larrigue, 10 fr.; de Dax, 364 fr. 75 c.; de Port-Vendres, 52 fr.; de Bulles, 10 fr.; de La Tour de France, 30 fr.; de Champagnole, 20 fr.; de Marciac, 50 fr.; de Rome, 400 fr.; de Digne, 228 fr.; de Langres, 40 fr.; de Bois-d'Amont, 15 fr.; de Villeneuve-de-Marsan, 50 fr.; de Nantes, (2e versement), 1,500 fr.; de Ploermeur, 5 fr.; d'Abbeville, 100 francs; de Mâçon, 75 fr.; de Chemillé (Saint-Pierre), 20 fr.; de Gand, 3,692 fr. 25 c.; de Corbeil, 15 francs.

Montant de la présente liste.	82,740 fr. 80
Total des listes précédentes.	931,015 fr. 46
Total jusqu'à ce jour. .	1,013,756 fr. 26

CHRONIQUE.

M. le ministre de l'Algérie et des colonies est arrivé à Marseille, où il s'est embarqué pour Alger, à bord du *Christophe-Colomb*, précédant l'Empereur de quinze jours environ.

Le prince Napoléon, dont on avait annoncé le prochain départ pour l'Ecosse, est dit-on, attendu en Egypte, où le Vice-Roi aurait donné des ordres pour lui préparer une réception brillante.

Le *Pays* annonce que le comte d'*Aquila* vient de faire l'acquisition d'une villa située avenue de l'Impératrice, et appartenant à M. Hardon. Le prix de cette acquisition se composerait d'un *million en espèces*, de deux palais à *Naples et du yacht du* comte d'Aquila.

Le *Messager de Paris* rapporte que le général de Goyon avait autorisé un certain nombre d'officiers français à servir temporairement en qualité d'instructeurs dans l'armée du général Lamoricière; le temps accordé étant expiré, sur la demande de ces officiers le gouvernement viendrait de leur permettre de rester détachés pour un an dans l'armée pontificale.

L'*Opinion nationale*, voulant donner un témoignage de la sympathie des Anglais pour la révolution italienne, rapporte qu'un tailleur de Londres a le privilége d'attirer en ce moment toute la population de cette capitale qui vient admirer chez lui un élégant spécimen de la blouse rouge galonnée d'or qui sert d'uniforme aux officiers de l'armée garibaldienne. C'est une sympathie peu coûteuse.

Le *Siècle* termine aujourd'hui la publication du premier volume des *Mémoires de Garibaldi*, par le général Alexandre Dumas.

Parmi les derniers volontaires partis pour Rome, nous pouvons citer M. Alfred Nal-

bert qui, après dix ans dans un de nos régiments de lanciers, avait récemment pris son congé avec le grade de maréchal-des-logis. Il a repris les armes pour aller servir la noble cause de la religion et du droit.

La souscription du *Moniteur* pour les chrétiens de Syrie en est au chiffre de 278,574 fr. Dans la dernière liste on remarque le produit (1,789 fr.) d'une soirée donnée à Madrid par M. Hermann, célèbre prestidigitateur israélite.

M. GARCIN.

FAITS DIVERS

L'intérim du ministère d'Etat et de la Maison de l'Empereur, confié par décret du 22 août 1860 à M. Delangle, garde des sceaux, ministre de la justice, a cessé ; M. Fould a repris ses fonctions.

— Par décret impérial en date du 23 août 1860, M. le docteur Davaine a été nommé médecin par quartier de l'Empereur.

— On a cessé de distribuer à la garnison de Paris et des forts la ration de biscuits qu'ils recevaient, au lieu de pain, tous les huit jours.

— M. le général Salignac de Fénelon a pris aujourd'hui le commandement de la première brigade de cavalerie du premier corps d'armée. Cette brigade se compose des 5ᵉ et 9ᵉ régiments de chasseurs. On sait que M. Salignac de Fénelon remplace le général de Noüe, promu récemment au grade de général de division et commandant en chef le corps d'occupation à Rome.

— Les ouvriers posaient hier la pierre du couronnement de forme ovoïde, au sommet du dôme de l'église russe construite au faubourg du Roule, entre le boulevard de Monceau et la rue Lacroix.

Cette église, bientôt terminée quant au gros œuvre avec son dôme, ses quatre clochetons et ses portes byzantines, tranche d'une manière originale parmi les nombreux monuments de la capitale.

Un drapeau russe a été arboré au sommet de l'édifice.

— On démolit le vieux couvent du faubourg du Roule, le seul bâtiment qui masquât le beau boulevard Monceau, terminé, planté, éclairé au gaz et ouvert à la circulation depuis l'Arc-de-l'Etoile jusqu'au parc.

— On vient de dresser tout à l'entour de la place de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile une double rangée de candélabres d'éclairage d'un nouveau modèle.

Ces candélabres sont en fonte, moulée avec soin, richement ornés et bronzés par la galvanoplastie.

Leurs lanternes énormes sont garnies de verres dépolis et leurs becs sphériques donnent une masse de lumière qui distance de loin celle que fournissent les tristes candélabres de nos places, quais et boulevards.

— Lundi, dans la matinée, dit le *Journal de la Meurthe et des Vosges*, une bande considérable d'oies sauvages a passé au-dessus de Nancy, se dirigeant du nord au sud. La migration prématurée de ces oiseaux est, dit-on, le symptôme d'un hiver précoce. Triste compensation du temps affreux dont nous sommes affligés !

— Le *Courrier de Marseille* annonce que le comte Munoz del Ricuardo, fils de reine Marie-Christine, officier dans l'armée espagnole, s'est embarqué sur l'*Euphrate*. Il va en Syrie, accompagné du colonel espagnol Perrot, pour suivre les opérations de l'expédition française.

Le même journal annonce que le major Nicolas de Hitrovo, officier de la marine russe, est parti sur le même navire. Il va en Chine, chargé d'une mission du gouvernement russe.

— Nous apprenons, dit l'*Espérance du peuple* de Nantes, le départ pour Rome, afin de s'enrôler dans l'armée pontificale sous les ordres du général Lamoricière, de cinq nouveaux volontaires. Ce sont : MM. de Chalus, Lodosy, de Sapineau, Padioleau, Rouziou et Rouilleau.

— On lit dans le *Droit* :

Le nommé Alphonse Lessiès gagnait sa vie en vendant de petites brochures, contenant trois cents calembours de MM. Arnal, Ravel, Grassot, Hyacinthe, Lassagne et autres comiques. C'était avec les voyageurs en omnibus qu'il faisait son commerce. Aussitôt qu'une voiture arrivait au bureau-station, il courait au-devant en criant sa marchandise et en décochant, pour allécher le public, quelques-uns des plus ébouriffants coqs-à-l'âne. Il prenait peu de précaution contre les chevaux, et on lui avait prédit vingt fois qu'il finirait par se faire écraser.

Ce triste oracle s'est réalisé. Hier, à la station de la rue du Louvre, où l'on remarque un grand mouvement de voyageurs et un va-et-vient continuel d'omnibus, le malheureux Lessiès s'est trouvé pris entre deux voitures allant en sens contraire. Il a été renversé par l'une d'elles dont les roues lui ont passé sur le corps. Transporté au poste de la Lingerie, on a essayé de le secourir, mais on a reconnu qu'il avait cessé de vivre. On ignorait la demeure de cet infortuné et son corps a été transporté à la Morgue.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Des Etudes monastiques dans les temps modernes.

I.

Entre tous les caractères divins du catholicisme, il n'en est peut-être pas de plus frappants que la puissance et la grandeur de ses institutions. Les unes, comme la papauté, l'épiscopat, le sacerdoce, forment cette admirable hiérarchie organisée de telle sorte que l'autorité soit une, de même que la foi. Les autres servent à la manifestation complète de la religion, dans toute sa divine beauté, par la pratique des conseils évangéliques : tels sont les ordres religieux dont les premiers représentants sont aussi anciens que le christianisme.

Je voudrais présenter quelques idées sur l'importante mission qui me paraît réservée, dans notre siècle, aux institutions catholiques de la seconde espèce, — aux ordres religieux.

Je laisse de côté les bonnes œuvres intérieures ou extérieures, la contemplation, la prière, l'enseignement, les missions lointaines, l'hospitalité; je n'envisage qu'une seule chose, — les études monastiques.

C'est donc à un point de vue profane, en quelques sorte, et dans un intérêt national que j'examine une question si souvent et si savamment débattue. Depuis la révolution de 1789, les corps religieux ne présentent plus dans l'Etat un caractère qui leur soit propre ; ils ne forment plus un corps politique. Les considérer comme une simple société d'hommes libres, suivant en commun un but déterminé, unissant les forces vives de leur intelligence, comme on pourrait le faire dans une académie, ce n'est pas suivre un goût particulier, c'est les prendre pour ce qu'ils sont.

Chose étonnante! ces communautés ainsi confondues avec le reste de la nation, ne possédant, ne demandant aucun privilége, n'en ont pas moins été mises, selon l'expression du P. Lacordaire, « au ban de je ne sais combien de lois ; » et l'on ne manque point d'en réciter le catalogue, chaque dix ou quinze années. Sous quatre régimes divers, ce thème très-monotone s'est invariablement reproduit et a provoqué les mêmes répliques. Je n'ai ni le désir, ni la mission de discuter ces éditions successives d'un réquisitoire stéréotypé, ces appels périodiques à des préjugés d'un autre âge. Je me trouve et je reste en dehors de toute politique ; placé un peu plus haut, je m'efforcerai de voir un peu plus loin, je parlerai au nom des lettres, des sciences, de la civilisation.

Pour mieux faire pressentir le rôle particulier des corps religieux, dans la seconde moitié de notre siècle, quelques préliminaires sont indispensables.

II.

Vers l'an 1690, il s'engagea en France une discussion qui offrait, par sa nature même, le plus vif et le plus sérieux intérêt ; elle acquit les proportions d'un événement, à la fois littéraire et religieux, lorsque deux moines célèbres de l'époque se trouvèrent placés à la tête des camps opposés.

« On a vu depuis peu, écrivait Mabillon, aux jeunes Bénédictins, ses frères, une espèce de contestation parmi les gens de lettres et de piété, dont quelques-uns prétendent que les solitaires ne peuvent s'appliquer aux études.., Des sentiments ont été partagés là dessus, non-seulement dans le cloître, mais aussi dans le monde. On m'a pressé de m'expliquer sur cette matière, et j'ai cru que je pourrais prendre de là occasion de vous donner au moins une ébauche de la méthode que je crois que vous pourriez observer dans vos études. » (*Traité des Etudes Monast.* Epître déd.).

Mabillon adressait ces paroles aux novices de son ordre, et composait pour eux le *Traité des Etudes monastiques*. Dès le début de cet ouvrage, il s'engage à prouver « que non-seulement les études n'ont jamais été défendues aux moines, mais qu'elles leur sont en quelque façon nécessaires.» (*Id.*, *ibid.*)

Bientôt après, le célèbre réformateur de la Trappe, l'abbé de Rancé, disait à ses religieux ; « Je me sens obligé de vous avertir que, depuis peu, il paraît un livre qui attaque une vérité que nous vous avons enseignée comme une des plus importantes... Le dessein de l'auteur est de prouver que l'étude des sciences est nécessaire à l'état monastique... » (*Rep. au Traité des Etudes mon.*, avant-propos), et l'austère réformateur s'efforce de suivre et de réfuter, chapitre par chapitre, le savant Bénédictin.

Une telle opposition de sentiments chez les deux illustres adversaires n'est pas aussi surprenante qu'elle le serait tout d'abord. L'abbé de Rancé avait débuté par la science, et ne croyait pas à son influence salu-

taire, parce qu'elle n'avait pu le préserver de l'entraînement du monde. Mabillon, au contraire, avait commencé par la ferveur du cloître; il regardait la science, qui ne l'y avait jamais troublé, comme un puissant secours et non comme un obstacle dans la voie de la perfection. Dégoûté, rassasié de tout, même des nobles jouissances de l'esprit, le premier avait une longue vie mondaine à expier, et il se montrait extrême dans la pénitence comme il l'avait été dans la dissipation. Le second, habitué dès longtemps à une vie calme et réglée, composait la journée du religieux d'oraison et d'étude; il voyait dans la prière un délassement du travail, et dans le travail une continuation de la prière.

Quand au fond même de la question, on peut, sinon concilier entièrement, du moins expliquer les deux opinions, en reconnaissant à chacune la part de vérité qu'elle renferme.

Dans l'admirable variété d'institutions religieuses approuvées par l'Eglise, quelques-unes semblent, en effet, destinées presque uniquement à la pénitence et à la prière. Eh! n'est-il pas heureux qu'il y ait des frères qui prient pour leurs frères? N'est-il pas heureux qu'il y ait des asiles où les hommes, las du monde, tourmentés par des passions fougueuses, puissent expier ou prévenir les égarements d'une vie coupable? A ceux qui ne comprendraient pas ce langage, nous rappellerions quelques paroles du comte de Maistre : A quoi servent certains religieux? ont dit tant d'imbéciles... Si Robespierre, au lieu d'être avocat, eût été trappiste, on eût dit aussi de lui, en le voyent passer : Bon Dieu! à quoi sert cet homme?»

Il y a donc des ordres religieux qui peuvent se passer de la science éminente, et une application trop absorbante des facultés intellectuelles serait contraire au but même de leur institution. Mais l'abbé de Rancé se trompait, en voulant généraliser une règle dont l'admirable rigueur exige une vocation toute spéciale.

Si l'on considère l'état religieux en lui-même, dans sa discipline intérieure, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est admirablement propre aux patientes et fécondes études. Le bon ordre, le silence, l'abnégation, et, pour tout dire en un mot, cette économie merveilleuse qui fut établie, dès l'origine, dans les communautés ecclésiastiques, entretiennent les méditations de la science, favorisent les recherches de l'érudition. Dans le cloître, on ne met pas seulement en commun les travaux, les plans, les découvertes; mais on assigne à chaque ouvrier la tâche qui convient le mieux à ses goûts, à son aptitude, à ses connaissances. Interdire, sans distinction, aux moines, les travaux de l'esprit, serait à la fin une grande erreur de théologie ascétique, et un grand malheur pour les lettres, pour les sciences, pour l'Eglise.

III.

La grande thèse de Mabillon se trouve confirmée par l'expérience des siècles, par une tradition constante et authentique. Dès le temps de saint Pacôme, qui jeta, dans les déserts de l'Egypte, les premiers fondements de la vie religieuse, « on faisait leçon trois fois le jour à ceux qui en avaient besoin dans le monastère, et, au dehors, aux peuples des lieux voisins. Les moines discouraient entre eux de ce qui avait servi de matière aux conférences ou *catéchèses*... « il devait y avoir dans chaque maison une bibliothèque considérable, puisque l'arrangement des livres sur les tablettes, était confié à deux religieux. »

Plus tard, qui ne le sait, les études ont continué dans les monastères et ont suivi à peu près la même fortune que la discipline, tantôt abattues, tantôt relevées avec elle. « Aussi longtemps que le monde manqua d'union et de sécurité, qu'il n'eut point de refuges, point de lieu où l'on put méditer et disserter tranquillement, les monastères offrirent une vie toute sociale, tout active, dans laquelle l'intelligence pouvait se développer, les idées se propager, où il devint possible de s'instruire.

Parmi les troubles qui signalèrent les commencements des temps modernes, ces glorieuses traditions furent loin de se perdre, ou même de s'obscurcir. Non-seulement le grand corps monastique sut conserver l'antique héritage, mais il l'accrut encore par des richesses nouvelles, et lui donna une fécondité inouïe jusqu'alors.

Cette splendeur merveilleuse du clergé régulier doit s'expliquer par deux genres de faits bien dignes d'être remarqués, et qui remplissent toute une époque de mouvement et d'effervescence religieuse : c'est, d'une part, la réformation des ordres déjà anciens, et, de l'autre, la fondation et l'établissement en France de plusieurs ordres nouveaux. Ils se trouvèrent tous ainsi, à peu

près dans le même temps, soit dans la force d'une première jeunesse, soit dans la ferveur d'une rénovation récente. Une simple indication des événements principaux fera bien sentir l'importance de cette observation.

Le grand siècle s'ouvre en quelque sorte par le rappel des Jésuites. Ils ne comptaient guère que soixante ans d'existence, mais ils avaient déjà rendu de grands services à la science et à l'éducation. Ce fut dans ce temps-là qu'eut lieu la fondation du célèbre collége de La Flèche, qui compta Denis Petau parmi ses professeurs, et Descartes parmi ses élèves.

Vers l'année 1611, l'abbé de Bérulle, jeune encore, forma le dessein d'établir un corps de prêtres qui travailleraient à la restauration des études et de la discipline ecclésiastique. Tels furent les commencements de l'Oratoire, qui se répandit bientôt dans toute la France, pendant que nos voisins lui tendaient les bras, selon l'expression de Bossuet.

Un fervent religieux de l'ordre de Saint-Benoît, Didier de Lacour, étant devenu, dans l'année 1598, prieur de l'abbaye de Saint-Vannis, en Lorraine, entreprit la réforme de cette maison, et y reçut quelques novices qu'il forma par son exemple, à la stricte observance de la règle. Cette restauration mémorable de l'ordre des Bénédictins compta, dès sa naissance, parmi ses protecteurs, des rois, des ministres, et les plus grands personnages du temps. On la nomma Congrégation de Saint-Maur, du nom d'un des premiers disciples de saint Benoît.

Les trois ordres dont je viens de rappeler l'origine sont les plus célèbres par le grand nombre de savants, d'écrivains illustres qu'ils ont produit dans les derniers siècles. L'histoire nous les montre travailleurs assidus, courbés dans les vastes champs de la science; et tandis que les uns creusent, fouillent, moissonnent, les autres prodiguent par l'enseignement des trésors si péniblement amassés; plus d'une fois aussi, ce sont les mêmes qui recueillent d'une main et donentn de l'autre.

On les voit au fond de leurs cellules, s'appliquant de toutes leurs forces à des recherches aussi minutieuses que profondes, débrouillant le chaos des antiquités sacrées ou profanes, découvrant çà et là jusqu'aux plus légères traces des événements passés, promenant le flambeau de l'érudition et de la critique sur tous les monuments de la tradition; et puis, s'empressant de communiquer autour d'eux, soit du haut de leurs chaires, soit par leurs ouvrages, chaque découverte, chaque nouvelle inspiration. La plupart des écrivains ecclésiastiques de cette période moderne, d'ailleurs si féconde, appartiennent à l'état religieux.

IV.

Il serait à la fois curieux et utile de rechercher, d'examiner l'ensemble des travaux auxquels avaient coutume de se livrer les moines, dans le secret de leurs cellules; de comparer entre eux les systèmes d'études adoptés par les diverses congrégations religieuses. Mais un pareil travail demanderait trop de temps et trop d'espace; nous nous contenterons de jeter un rapide coup d'œil sur les trois ordres que nous venons de nommer.

Si l'on compare tout d'abord la méthode des Jésuites avec celle des Bénédictins, il semble que le *ratio studiorum* et les *constitutions* se préoccupent davantage de *celui* qui doit étudier, tandis que le *Traité des études monastiques* regarde plus directement les travaux eux-mêmes. Là, tout en appréciant la science comme elle le mérite, on place au premier rang *le sujet, l'homme*; ici, on est loin de *négliger l'homme*, pour lequel là lumière doit se faire, mais on s'attache avant tout à déterminer, à définir, à coordonner l'objet de la science. Il est aisé de voir que saint Ignace est guidé par une grande habitude du cœur et de l'esprit humain; il trace *à priori* des voies qui peuvent conduire les autres à la connaissance universelle qu'il ne possède pas lui-même. Mabillon est un savant qui se rend compte de ses labeurs passés; arrivé au sommet de la montagne, il montre à ses frères les difficiles sentiers qu'ils ont à gravir pour arriver jusqu'à lui.

Ecolier volontaire, à un âge déjà avancé, saint Ignace avait pu connaître les découragements, les rudes épreuves, et par conséquent le prix du travail. Il n'oublia pas les études préliminaires, qui rendent les progrès ultérieurs plus faciles et plus sûrs; il chercha à diminuer les ennuis d'une vie de labeurs par une heureuse combinaison d'exercices, et retrancha aux macérations corporelles, aux offices du chœur, tout ce qui pouvait, sans danger, être consacré aux travaux de l'esprit.

Mais si le sage fondateur prévoit tout,

il ne craint pas d'entrer dans les plus minutieux détails, il se garde bien de poser des limites infranchissables. Il permet d'adopter toutes les améliorations possibles, il conseille de s'attacher aux grands maîtres de l'école; seulement jusqu'au jour où ils devront être remplacés par de meilleurs guides, par des autorités plus imposantes.

Cette largeur de vues s'étend de la méthode aux matières mêmes de l'enseignement. Le vaste programme renferme tous les arts, toutes les connaissances humaines, et c'est pour cela qu'il a pu suffire à tous les temps, à tous les lieux ; non-seulement il devança l'éducation en usage à l'époque où il parut, mais, dans l'avenir, tous les progrès de la pensée humaine devaient le trouver en mesure: il n'a jamais subi de retranchements essentiels. Quels que soient les développements de la civilisation, le Jésuite pourra marcher avec elle sans sortir de sa règle primitive.

Ce double caractère de perpétuité et d'universalité est peut-être celui qui frappe davantage dans le système de saint Ignace. Mais il en est un autre que nous croyons encore devoir faire ressortir.

Ce fut une véritable innovation que la générosité avec laquelle il voulut qu'on prodigât un enseignement gratuit, admettant des écoliers externes de toute condition, de tout pays, je dirais presque de toute croyance. Cette libéralité d'instruction produisit, au sein des colléges, un mélange d'humeur, de physionomie et de conversation tel que « les jeunes gens, comme l'a dit Descartes, y apprenaient presque la même chose que s'ils avaient voyagé. »

Quoique la règle de saint Benoît fût principalement destinée, dans l'esprit de son auteur, à fortifier les âmes par la prière, le travail des mains et la solitude, les sciences rencontrèrent en elle un asile et de puissants moyens de développement. Le germe de cet amour immense pour les travaux de l'esprit, de cette activité, de cette constance dans l'étude qui caractérisent les Bénédictins, se découvre, avec un peu d'attention, dans la règle primitive du patriarche des moines occidentaux. On rencontre çà et là des prescriptions sévères touchant la lecture et le chapitre LXVIII[e], qui a pour titre : *Ce que doivent faire les frères quand on leur commande des choses impossibles*, est ainsi conçu : « S'il arrive que l'on ordonne à un frère des choses trop fortes ou même impossibles, il faut qu'il reçoive le commandement qu'on lui fait avec toute sorte de douceurs. Que s'il voit qu'elles excèdent entièrement ses forces, il représentera à son supérieur les causes de son impuissance, sans émotion et avec toute la circonspection possible ; que si, après sa remontrance, le supérieur insiste, il faut que le frère mette sa confiance en Dieu et obéisse. » Ces quelques lignes ne suffiraient-elles pas pour expliquer tous les prodiges de labeur et de savoir qui ont immortalisé les disciples de saint Benoît ?

Dans le *Traité des études monastiques*, le plus illustre représentant de la congrégation de Saint-Maur nous fait connaître les travaux de ses frères, et il établit tout d'abord, en thèse générale, qu'on ne saurait défendre aux religieux aucune des sciences qui sont honnêtes.

Cependant toutes les sciences honnêtes peuvent être plus ou moins utiles, et quelques-unes sont nécessaires. Il y a donc une hiérarchie à établir entre elles, un ordre à garder dans leur étude. L'Ecriture sainte, les Pères, les conciles, la théologie tiennent le premier rang ; Mabillon donne à ce sujet d'inappréciables leçons sur le choix des matières, des auteurs et de la méthode.

Comme on ne peut arriver aux sciences supérieures qui viennent d'être énumérées sans le secours des sciences inférieures, les solitaires doivent cultiver l'histoire, la philosophie et les belles-lettres.

La philosophie est fort utile, non-seulement pour former le jugement et le raisonnement, mais pour défendre la religion contre les subtilités des sophistes. « Afin de ne pas tomber dans la surprise, il faut faire en sorte que l'on n'assure rien dont on n'ait une idée claire ou distincte... Encore se faut-il beaucoup défier de la prétendue évidence de ses idées, crainte de prendre l'apparence pour l'évidence. C'est pourquoi il faut avoir souvent recours à la prière pour ne pas s'égarer... »

Ce passage de Mabillon serait une excellente réponse à ceux qui prétendent que la philosophie de l'évidence, la méthode inquisitive, est opposée à l'esprit de foi. L'homme qui représente le mieux la science et l'érudition termine à genoux une exposition de principes toute cartésienne ; et cela, sans effort et très-naturellement.

L'étude des orateurs et des poëtes païens polit l'esprit, fortifie et perfectionne la raison, forme le bon goût et le jugement. Dès les premiers siècles de l'Eglise, on permit la

lecture de ces auteurs pour l'instruction de la jeunesse. D'où vient que Julien l'Apostat, voyant l'avantage que les chrétiens tiraient des belles-lettres contre le paganisme, leur fit défense de s'y appliquer, afin que leur langue ne fut pas si *affilée* contre les Gentils. Mabillon ne craint pas de dire, après saint Grégoire de Nazianze, que c'est une folie de condamner la lecture des auteurs païens, et que ceux-là ne voient les choses qu'à demi, qui n'en ont pas une parfaite connaissance.

Dans les chapitres qui terminent le *Traité des études monastiques*, il s'agit des manuscrits, des inscriptions, des médailles, de la critique nécessaire dans les recherches de cette espèce, et des règles qu'il y faut observer. Plus que jamais, on le comprend, le Bénédictin se trouve chez lui. Le champ des études s'étend toujours davantage, et prend des proportions à déconcerter les plus résolus.

Mabillon ne se dissimule pas combien cette nomenclature d'originaux, de compilateurs, de commentateurs, d'écrivains de toute sorte va paraître effrayante au commun des hommes, et il ajoute, en terminant : « Plusieurs de ceux qui liront ces pages seront rebutés de cette grande étude par la multitude des livres que je leur propose de lire. Mais il faut observer d'abord que cette entreprise ne peut convenir qu'à un très-petit nombre de personnes... En second lieu, si un seul moine n'est pas suffisant pour un dessein si vaste, on en pourrait assembler cinq ou six qui auraient les talents nécessaires pour cette étude. En ce cas, ils partageraient entre eux les lectures qui seraient à faire,... ensuite ils pourraient s'assembler deux ou trois fois la semaine pour conférer ensemble de leurs difficultés, et rapporter en commun leurs observations. »

Mabillon ne donne-t-il pas, en quelques lignes, le secret de ces gigantesques travaux qui étonnent aujourd'hui notre indolence et désespèrent notre isolement ?

Je termine le rapide aperçu des grands systèmes d'études monastiques par quelques mots sur les Oratoriens. Le fondateur de cette Congrégation, si chère à la science, ne voulut point lui donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Eglise, ni d'autre règle que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres biens que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce. »

Tel fut, d'après Bossuet, l'esprit de l'Oratoire. A ne l'envisager que sous le point de vue qui nous occupe ici, on ne peut nier que cette institution devait, par sa nature même, contribuer merveilleusement aux progrès de la science sacrée. Elle tenait, en effet, le milieu entre la condition religieuse et celle des prêtres séculiers ; elle présentait à la fois les avantages de la première, moins la rigueur des vœux monastiques ; et la liberté de la seconde, moins les distractions, les embarras et les entraînements du siècle. Ceux qu'eût effrayé la vie du cloître, et qui pourtant se sentaient attirés par l'amour de l'étude et de la retraite, trouvaient là un asile sûr où l'on n'exigeait aucun nouveau sacrifice ; le mur qui les séparait du monde, sans être infranchissable, suffisait pour les isoler de tout bruit, et ils oubliaient peu à peu, au sein de l'étude et de la piété, ce qu'ils n'avaient pas eu la force de quitter d'un seul coup.

Peut-être ces considérations suffiraient-elles pour expliquer une particularité qui mérite, à plusieurs égards, de fixer l'attention. L'Oratoire ne devint pas seulement l'émule des Jésuites et des Bénédictins, mais il fut représenté dans chaque branche de la science religieuse par quelque grand maître, par un de ces hommes qui peuvent partager la première place, mais qui ne la cèdent à personne. Tel est le rang occupé par Malebranche dans la philosophie, par Bérulle dans la controverse, par Condren dans la mystique, par Lamy dans la science de l'Écriture sainte, par Thomassin dans la théologie, par Cabassut dans le droit canonique, par Lecomte dans l'érudition, par Massillon dans l'éloquence de la chaire.

F. DUILHÉ DE SAINT-PROJET.

L'école Sainte-Geneviève, 18, rue des Postes, a eu cette année, 67 admissibles aux différentes écoles du gouvernement, qui se décomposent ainsi : Ecole Polytechnique, 15 sur 21 candidats qui ont passé à Paris ; école Navale, 8 sur 11 ; école Centrale, 6 sur 6 ; école Forestière, 4 sur 6 ; école Saint-Cyr, 35 sur 39.

La même école a fait recevoir pendant la dernière année scolaire 65 de ses élèves au baccalauréat ès sciences complet ou scindé.

Le directeur-gérant : A. SISSON.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon

L'AMI DE LA RELIGION

L'avenir de l'Italie.

A mesure qu'il nous arrive d'Italie, avec un bruit croissant de bouleversement et de ruine, une vague rumeur de guerre lointaine, on rencontre des gens qui commencent à s'étonner de ce qui se passe et à s'effrayer de ce qui se prépare.

Nous avons quelque peine à nous expliquer l'éclat tout subit de cette surprise et de ces alarmes.

Le drame qui se joue au delà des Alpes, n'a rien d'extraordinaire dans la série de ses développements, rien de heurté dans ses péripéties; il a annoncé d'avance tout ce qu'il renferme, il a promis tout ce qu'il donne; il est la pièce la plus facile à saisir, la mieux composée, la plus simple qui soit au monde.

L'annexion de l'Italie centrale, par exemple, cette annexion jugée en son temps d'une combinaison si habile et d'une solution si efficace, ne pouvait évidemment avoir qu'un but : fournir au Piémont les moyens et le droit de s'annexer l'Italie méridionale.

Le Piémont l'a entendu ainsi, il a été à Palerme, il est aux portes de Naples parce qu'il lui a été permis de s'établir à Parme, à Modène, à Florence, à Bologne.

Le Piémont ne s'arrêtera pas là, il ira tôt ou tard, il ira bon gré mal gré sur les bords du Mincio, parce que les passions mauvaises dont il lui a fallu se servir pour oser contre les souverains les plus inoffensifs de la Péninsule ce que les consciences timorées ont appelé un crime, le poussent aveuglément à risquer contre l'Autriche ce que les esprits délicats appellent une faute.

Le Piémont est donc fondé à dire à ses courtisans les plus enthousiastes en train de devenir ses censeurs les plus amers : « De quoi vous plaignez-vous ? Qui d'entre vous prétend que je l'ai trompé ? Je ne suis que ce que vous m'avez autorisé à être; si j'avais raison hier, je n'ai pas tort aujourd'hui; je ne change pas, je continue; je me suis, par rapport à ma personne, je suis conséquent avec moi-même. »

Au fond des choses, quelle profonde et [illegible] logique des événements qui roule en ses replis le châtiment et la réparation ! La Providence paraissait, elle aussi, ne pas vouloir intervenir dans les affaires d'Italie, elle demeurait comme indifférente et muette devant tous les attentats ; elle se contentait peut-être, pour sa vengeance, de laisser le Piémont à lui-même, d'abandonner les destinées qu'il a voulues, au torrent qui les emporte et à l'abîme qui les attend.

Quoi qu'il advienne, quels que soient les contre-coups possibles d'un choc sur les bords du Mincio pour l'Italie et pour l'Europe, savez-vous ce qui serait pire ? Ce serait le spectacle du Piémont pouvant se retenir dans ses avidités insatiables, du Piémont pouvant s'asseoir en paix sur les dépouilles de tous ces innocents et de tous ces faibles qu'il a choisis pour ses victimes, et se reposer dans l'iniquité.

Bossuet, parlant d'Alexandre et de son goût démesuré du bruit, nous représente, avec sa poignante et solennelle ironie, Dieu qui, loin de refuser de la gloire au conquérant, l'en comble, l'en remplit pour ainsi dire jusqu'à la gorge, lui en fait boire plus que sa tête n'en peut porter.

Le Piémont, par un instinct moins noble, aime le bien d'autrui comme Alexandre aimait la renommée, il en a pris, il voudra en prendre encore, en prendre toujours jusqu'à en étouffer.

Quelle leçon aussi pour cette espèce de conservateurs, dont nous racontions tout à l'heure l'émotion inopinée ! Il y a quelques mois, lorsqu'il ne s'agissait que de frapper Mme la duchesse de Parme ou Pie IX, tout était pour le mieux ; une auguste princesse qu'on chasse à coups de Piémontais, un pauvre vieux Pontife qu'on rançonne au coin d'un bois, ce n'est rien, cela passe inaperçu, cela ne fait pas de bruit, les cris ou plutôt la plainte indignée des victimes est bien vite étouffée, et le monde poursuit le cours uniforme de ses prospérités. Mais parce que l'orage grossi de toutes les rapines amassées s'approche du Mincio, nos tribuns deviennent soucieux, nos Pindares essoufflés de l'indépendance des peuples ne chantent plus. Qu'y a-t-il donc de nouveau ? Le droit commence-t-il à être violé ? L'éternelle jus-

tice commence-t-elle à être outragée? Les titres en vertu desquels l'aigle des Hapsbourg tient dans ses serres la patrie des Doges, sont-ils par hasard plus légitimes que la royauté nationale de Louise de Bourbon ou du successeur de saint Pierre? Non, mille fois non; le cas est d'une autre nature; l'Autriche a de gros bataillons dont le poids pourra être fertile en secousses désagréables, non pas seulement pour les faciles vainqueurs des Duchés et de la Romagne, mais encore, mais surtout pour les fonds publics. Vérité en deçà du quadrilatère, erreur au delà! Et jamais l'égoïsme repu n'a plus impudemment retourné cette parole du général Bonaparte qui, dans une de ses inspirations les plus françaises, recommandait de traiter la faiblesse comme une majesté qui aurait 200,000 hommes!

C'est ici, nous l'avouons, que le personnage de Garibaldi se révèle à nous avec quelque utilité.

Contemplez-le, en effet, contemplez Garibaldi avec sa franchise sauvage, avec son dédain pour les petits moyens et les petits accommodements, avec son audace dont l'éclair jette une lueur si étrange sur la repoussante monotonie des lâchetés contemporaines; ne vous semble-t-il pas qu'il y a là les signes d'une mission? Cet aventurier dont le triomphe le plus consternant est son impunité même, cet échappé de la civilisation, ce révolté qui a des capitales, des armées, des flottes, un *Moniteur*, qui prend et donne des royaumes, cet intrus qui a fait de lui-même une grande puissance, n'est pas le fils du hasard; il s'est levé dans l'Italie remuée de fond en comble, comme la moisson après la semence, comme la tempête qu'on recueille après le vent qu'on a soufflé; il est venu à l'heure marquée, et Rome païenne, dont il voudrait profaner les ruines, l'eût appelé la Fatalité.

Garibaldi a une fonction, celle d'imposer brutalement à la révolution d'Italie sa conclusion, de mener d'office le Piémont contre l'Autriche.

L'inévitable collision aura donc lieu; peut-être même sera-ce à cet endroit des bords du Mincio, où l'Italie fut autrefois sauvée des barbares d'Attila par l'intercession de l'un des ancêtres de ce magnanime Pie IX, que tourmentent si odieusement des mains italiennes!

La collision se fera; et lorsque la dernière poussière du dernier combat sera tombée, l'Italie, meurtrie, foulée aux pieds, couverte de sang, apparaîtra comme un champ-clos que l'Autriche occupera victorieuse, ou bien, si l'Autriche est vaincue, comme un amphithéâtre, comme un cirque digne des Césars, comme une sorte de Colysée dans lequel l'Eglise, la liberté, l'honneur, le droit seront livrés en pâture aux passions les plus basses et les plus furieuses.

Nous savons que des personnes bien intentionnées comptent toujours sur la diplomatie pour refouler en elles-mêmes ces conséquences, pour enchaîner Garibaldi à Naples.

Mais, de grâce, comment s'y *prendra*-t-elle, cette pauvre diplomatie? Quel raisonnement nouveau emploiera-t-elle avec son terrible interlocuteur? Où sera le génie assez merveilleux pour convertir, dans l'ivresse même du succès, celui qui, au jour de son dénûment, s'est moqué de tous les avis et de toutes les menaces, pour le décider à dissoudre ses bandes qui le pressent d'avancer, à renvoyer dans leurs foyers ces volontaires, ces mécontents, ces réfugiés des deux mondes qui se sont abattus autour de ses pas, réclamant *ceux-ci une* patrie, ceux-là une proie?

Nous savons bien encore que des politiques sans crédit promettent tout bas au Piémont, pour la crise où ses convoitises précipitent l'Italie, l'*appui de la France*.

Pareille *jactance, Dieu merci, ne peut* être qu'un mensonge. La France en a assez, elle ne veut pas s'ouvrir périodiquement les veines pour le plaisir d'autrui. Croire d'ailleurs que le gouvernement qui, sous les foudroyants rayons de Magenta et de Solferino, a arrêté court la guerre devant l'image de la coalition et de la révolution; croire qu'il ira la recommencer aujourd'hui, dans l'état présent de l'*Europe*, avec des chances mille fois plus douteuses, avec des nécessités mille fois plus redoutables: c'est une folie! Le beau remède, en vérité, pour dissiper le chaos italien, que d'y substituer le chaos universel!

Certes, tout cela est triste à bien des égards, triste pour tant d'espérances trompées et tant d'efforts avortés, triste surtout pour cette sainte cause de l'indépendance de l'Italie qui ressuscitera toujours, nous en sommes sûr, mais qui est à moitié ensevelie déjà dans le déshonneur du Piémont.

Une ressource pourtant demeure, une seule: c'est que la France, par une hardiesse habile et légitime, loin de se mê-

à la guerre, la prévienne; c'est qu'elle jette sa main de justice là où se heurteront l'Autriche et la révolution; c'est qu'elle reparaisse au delà des Alpes, dans ces plaines toutes remplies de sa gloire, pour rétablir d'un bout à l'autre de la Péninsule l'ordre matériel et moral. L'Europe applaudirait; l'Autriche s'irriterait peut-être, en secret, de se voir enlever l'occasion d'une revanche qu'elle espère contre le Piémont; la révolution rentrerait, presque sans coup férir, dans ses repaires, où la consolerait platoniquement l'Angleterre; et la France donnerait enfin au laborieux édifice de l'indépendance de l'Italie son fondement nécessaire, le respect du droit et de l'Église.

H. Mercier de Lacombe.

BULLETIN POLITIQUE

6 *septembre*

L'agonie de Naples dure toujours, et le désarroi de la royauté, abandonnée et trahie, paraît arrivé à son comble. « Ce n'est pas la mort qui est douloureuse, disait autrefois Montaigne, c'est le *mourir*; » et Naples est dans un *mourir* permanent avec les défaillances, les lâchetés et les défections qui paralysent les patriotiques projets de résistance du jeune Roi. En dehors de Bosco, qui demeure inébranlable à Salerne avec son corps d'armée, pas un homme digne de ce nom auprès de François II! La faiblesse et la déloyauté l'entourent; et les oscillations déplorables qui font presque chaque jour passer, à ce moment suprême, les commandements militaires d'une main dans une autre, indiquent assez la confusion et le chaos de la situation.

Il y a quelques jours, le général Cutrofiano était nommé commandant militaire de Naples et le prince Ischitella placé à la tête de la garde nationale. Aujourd'hui, une dépêche annonce que Cutrofiano est remplacé par le général Viglia et le prince Ischitella, qui a donné sa démission, par le général Desauget. Ces changements sont regrettables. Ischitella, qui mit vaillamment en fuite Garibaldi et ses bandes à Velletri, en 1848, et qui conseilla vivement alors l'énergie à Ferdinand II, inspirait plus de confiance aux défenseurs du trône que Desauget, qui trahit la cause royale à Palerme à la même époque; qui fit évacuer la ville devant l'émeute, et aussi sans doute devant les injonctions de l'envoyé britannique, lord Edgecumbe; et qui, maître du port, de la citadelle et de la flotte, au lieu d'embarquer son armée pour Messine, préféra la faire tailler en pièces dans les défilés et les gorges impraticables du pays, et fut rappelé à Naples sous l'accusation la plus grave pour un soldat : celle d'entente avec l'ennemi. Est-ce là l'homme de qui la royauté napolitaine peut attendre son salut dans les épreuves suprêmes où elle se débat?

Nous venons de le dire, Bosco seul apparaît comme bouclier solide de la monarchie bourbonienne, et les révolutionnaires le regardent avec inquiétude. L'*Opinion nationale* reproduit avec complaisance le passage d'une correspondance qui, après avoir raconté l'assassinat du brave et fidèle Briganti par quelques-uns de ses soldats vendus à Garibaldi, ajoute que Bosco pourrait bien avoir le même sort.

Quoi qu'il en soit, le vaillant et ferme général a adressé au comte de Syracuse une lettre conçue en termes très-vifs sur son étrange attitude; et cette protestation d'un noble cœur circule dans l'armée, où il faut espérer qu'elle réveillera le sentiment de l'honneur et du devoir.

De son côté, le Roi a inspecté les différentes casernes de la capitale, accompagné des officiers de son état-major.

Des dépêches de Turin annoncent que Garibaldi est en marche sur Salerne, appuyé sur sa droite par son lieutenant Cosenz. Le hongrois Türr, un de ses autres lieutenants, est débarqué à Sapri avec 4,000 hommes.

A Turin, on pousse toujours très-activement les préparatifs militaires, et on complète en hâte l'armement des places; mais on se montre cependant inquiet de l'avenir, et on commence à comprendre tous les dangers d'une politique agressive et révolutionnaire. L'*Opinione* adjure le parti libéral d'éviter de nouvelles complications, et de ne provoquer aucun événement de nature à

amener une guerre avec l'Autriche ; et la *Perseveranza*, de Milan, détournant Garibaldi d'attaquer la Vénétie, espère « qu'il comprendra qu'il est des moments où l'entreprise la plus hardie doit faire halte. »

Le *Times*, reprenant pour son compte une pauvre idée du *Siècle*, conseille à l'Autriche de vendre la Vénétie à l'Italie, et d'accepter ce moyen de remplir ses coffres vides, plutôt que de les épuiser tout à fait en défendant une possession ruineuse. Le *Times* en sera pour une approbation de M. Havin.

Le *Bund* de Berne annonce que le gouvernement de Genève a reçu du Conseil fédéral l'ordre d'ouvrir une enquête rapide et complète sur les événements de vendredi soir. On assure d'autre part que le gouvernement français a demandé de son côté la punition des individus qui ont insulté notre drapeau.

Les nouvelles de Constantinople sont des plus mauvaises. Une fermentation extrême règne dans toutes les provinces ; une propagande active remue les populations, et des émeutes ont éclaté sur plusieurs points.

En Syrie, la situation est la même ; toute la Palestine est dans l'anxiété, et Fuad-Pacha a envoyé à la Porte un rapport où il signale une partie de l'armée comme peu sûre.

Plusieurs journaux ont annoncé que la Prusse et la Russie allaient envoyer chacune un corps de 6,000 hommes en Syrie ; cette nouvelle est démentie. Les deux puissances dont il s'agit sont entièrement d'accord avec la France sur la marche à suivre pour arriver à la pacification de la Syrie et laissent l'honneur de cette mission au corps expéditionnaire français.

On a aussi annoncé que l'escadre autrichienne avait quitté Beyrouth, et on a vu dans ce départ un manque d'entente avec la France. La *Patrie* assure qu'il n'en est rien, et elle explique que les bâtiments de guerre autrichiens n'ont quitté la côte de Syrie que pour se rendre dans l'Adriatique et renforcer les croisières chargées, en présence des événements de l'Italie méridionale, de surveiller le littoral de cette mer.

7 *septembre*

Le *Moniteur* publie les nouvelles suivantes de Naples :

On écrit de Naples, par le télégraphe, en date du 6 septembre, deux heures du matin :

Garibaldi est à Eboli, près de Salerne. Les troupes se concentrent à Capoue ; le Roi va s'y rendre et de là à Gaëte. Naples est confié à la garde nationale. La ville est calme jusqu'à présent. Les autorités constituées par le Roi restent en fonctions.

Eboli, petite ville de cinq mille âmes, est à huit ou neuf lieues de Salerne, laquelle est à son tour distante de Naples d'environ quatorze lieues. Garibaldi se trouve donc encore à deux journées de marche de la capitale des Deux-Siciles ; mais la détermination regrettable que semble avoir adoptée le roi François II de se retirer sur Capoue et de là derrière les remparts de Gaëte, livre la ville sans résistance au lieutenant de Mazzini. Les autorités que le jeune souverain y laisse sont vendues au Piémont, et leur premier soin sera d'ouvrir aux troupes sardes les portes confiées à leur triste patriotisme.

Pour expliquer le *mouvement de retraite* de François II, *qui paraissait résolu à combattre* et à mourir l'épée à la main plutôt que de lâcher pied devant l'ennemi, certains supposent qu'il veut se retrancher derrière la ligne du Volturno, et se ménager la ressource, en cas de trahisons nouvelles et d'insuccès, de fusionner le reste de ses troupes avec celles du gouvernement pontifical. Peut-être eût-il été préférable, suivant l'avis des généraux demeurés fidèles, de ne pas abandonner Naples et de sauver la monarchie ou de s'ensevelir sous ses débris ; mais nous ne connaissons pas les graves raisons qui, dans le chaos de la situation, ont pu déterminer la résolution contraire, et nous nous bornons à enregistrer le fait, sans nous jeter dans le dédale d'une stratégie fantaisiste.

Maintenant que le Piémont pense en avoir fini avec Naples, ses regards se tournent vers les Etats romains, et déjà le langage de la presse semi-officielle de Turin laisse assez entendre qu'on va s'occuper de susciter prochainement de ce côté un prétexte à des envahissements nouveaux.

L'*Opinione*, à laquelle l'*Opinion nationale* s'empresse naturellement de faire écho, accuse le Saint-Siége, non-seulement d'avoir porté atteinte au principe de non-intervention en recrutant des soldats étrangers, mais *de menacer les pays voisins !* Et le *Siècle* annonce que le Piémont va demander « le licenciement des mercenaires et des bravi pontificaux. » Nous négligeons de relever les expressions du *Siècle* ; nous lui rappellerons seulement que l'année dernière, avant la guerre, l'Autriche demanda à la Sardaigne le licenciement des bravi qu'elle avait réunis sous son drapeau ; la Sardaigne refusa, et le *Siècle* applaudit. Les corps francs de Garibaldi créaient cependant un bien autre danger que la présence des catholiques dévoués qui sont allés mettre leur épée au service du chef vénéré de l'Église.

Mais comment ose-t-on parler de la composition de l'armée pontificale en présence des bandes garibaldiennes recrutées parmi les aventuriers de toutes les nations. La *Gazette du Peuple* de Berlin nous apprenait hier que ces bandes ne comptent pas moins de 37 officiers hongrois dans leurs rangs ; et le *Daily-News* annonce aujourd'hui même que le capitaine Hampton recrute des *touristes* à Liverpool *pour une excursion dans l'Italie méridionale.* On sait ce que cela veut dire, et le journal anglais ajoute : « Tous les *touristes* déjà enrôlés sont de *forts gaillards.* » Si, à ces Hongrois et à ces Anglais, on adjoint les Américains, les Français et le reste, on en arrivera à se demander combien il y a d'*Italiens* dans l'armée de Garibaldi ; et encore ces Italiens ne sont-ils que des Piémontais.

Le *Constitutionnel* s'occupe aussi des affaires de Rome, et voici la note qu'il publie à ce sujet :

Des correspondances de Rome parlent d'une allocution adressée par le général de Noüe aux chefs de corps sous ses ordres, au sujet des mesures militaires qu'il pourrait être amené à prendre, en dehors de la ville de Rome, pour la défense du territoire pontifical. Tout cela est de pure invention, et n'a d'autre but que de préparer encore quelque nouvel incident de polémique ; les circonstances actuelles sont assez sérieuses : les nouvellistes d'imagination devraient bien ne pas chercher encore à les compliquer.

Nous répondrons simplement au *Constitutionnel* qu'il n'a aucune qualité pour déterminer la limite dans laquelle notre armée d'occupation doit protéger le Saint-Siége, et nous espérons qu'il recevra une fois de plus le désaveu du *Moniteur*.

Le Piémont, qui semble pressentir de graves événements prochains, concentre de plus en plus ses troupes, et les remplace partout par la garde nationale mobilisée. Toutes les garnisons de Toscane ont été ainsi remplacées, et le gouverneur général, M. Ricasoli, a adressé aux gardes nationales une proclamation qui fait appel à leur patriotisme et à leur dévouement.

Notre correspondance particulière de Saint-Pétersbourg nous donne une importante nouvelle : l'émancipation, depuis si longtemps attendue, serait proclamée avant un mois.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Madrid, 6 septembre.

Les ambassadeurs marocains, après leur réception officielle, ont rendu visite au général O'Donnell et à M. Calderon Collantes.

Des versements de l'indemnité continuent d'arriver. Le général Concha doit accompagner Leurs Majestés dans leur voyage.

(*Service télégraphique Havas-Bullier*)

On lit dans le *Moniteur* :

Grenoble, le 5 septembre 1860, 7 h. 30 m. soir.

L'Empereur et l'Impératrice ont quitté Chambéry ce matin, à dix heures et demie.

Avant de partir, Leurs Majestés ont reçu le conseil général et le conseil municipal.

Bien qu'aucun préparatif militaire n'annonçât leur départ, la population entière de la ville s'était portée sur le passage de Leurs Majestés pour les saluer encore une fois et témoigner de sa reconnaissance.

En traversant le beau département de l'Isère, ce pays du patriotisme et des dévouements traditionnels à la dynastie napoléonienne, Leurs Majestés ont trouvé l'accueil le plus enthousiaste.

Pendant quatre heures, les augustes voyageurs ont passé entre une double haie de populations acclamant leurs souverains. Chaque village avait son arc de triomphe, chaque rue ne formait plus qu'un berceau de verdure.

En arrivant aux portes de Grenoble, Leurs Majestés ont été reçues solennellement par le maire, qui a présenté à l'Empereur les clefs de la ville, et par les autorités du département.

Leurs Majestés se sont rendues ensuite à la

cathédrale et de là à l'hôtel de la préfecture où ont eu lieu les réceptions.

Ce soir, grand dîner et feu d'artifice sur un des ponts de l'Isère.

—

Voici les paroles prononcées par le maire de Chambéry, M. d'Alexandry :

« Sire,

« Nous revenons vers vous, comblés de vos bienfaits. Qu'il me soit permis, au nom de la population qui vous bénit, de vous dire merci mille fois, de vous répéter que son dévouement, sa reconnaissance et sa fidélité n'auront pas de bornes.

« Sire,
« Madame,

« Vos augustes mains ont porté le soulagement sous le toit du pauvre; vous avez calmé bien des douleurs, et bien des mères affligées vous doivent les secours qui feront vivre leurs enfants.

« Nos vœux vous accompagnent; que le ciel guide vos pas, qu'il protége ce jeune prince devenu notre drapeau et l'unique espoir de notre avenir !

« Un jour vous direz de nous ce que disaient nos anciens rois : « Brave Savoie ! » Car si la Savoie n'a qu'un cœur pour vous aimer, elle a tous ses bras pour vous défendre.

« *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !* »

—

Voici les discours prononcés successivement par M. Gaillard, maire de Grenoble, en présentant à l'Empereur les clefs de la ville; par Mgr de Ginoulhac, en recevant Leurs Majestés sur le seuil de la cathédrale, et par M. Gauthier, président du conseil d'arrondissement :

Discours du maire de Grenoble.

« Sire,

« C'est avec un sentiment mêlé d'admiration, de bonheur et de reconnaissance, que les habitants de votre bonne ville de Grenoble accourent au-devant de Votre Majesté.

« Leur dévouement au nom immortel que vous portez, était l'une de leurs traditions les plus chères avant que les grandes choses de votre règne lui eussent donné une consécration nouvelle.

« Que de faits éclatants accomplis aujourd'hui !

« Notre pays élevé au rang qui lui appartient parmi les nations ; l'autorité publique s'affermissant par la sagesse et la loyauté ; la promptitude dans l'action ; la modération dans la force ; la pensée de la paix triomphant des enivrements de la victoire ; nos cités transformées comme par enchantement ; les sciences, les arts, le commerce, l'agriculture fécondés à l'envi par une impulsion non moins active qu'éclairée ; les classes laborieuses entourées d'une incessante sollicitude ; enfin nos intérêts religieux placés sous la noble protection des respects et de l'épée de la France ; voilà, Sire, ce que nous vous devons, voilà l'ère de prospérité que vos glorieuses mains ont ouverte à cette France qui vous a confié son avenir !

« La patriotique population au nom de laquelle nous déposons aux pieds de Votre Majesté les clés de notre ville s'est fait une large part dans la dette de tous. Que ces acclamations devanc[illegible] le jugement de l'histoire, vous garantissant, Si[illegible] le succès de vos efforts, et en soient à la fois [illegible] gage et la récompense !

« Madame,

« La ville de Grenoble est heureuse et fière [illegible] recevoir dans ses murs la gracieuse et noble [illegible]veraine qui adoucit à notre Empereur le poids [illegible] sa mission providentielle, la protectrice des [illegible]fortunés, la mère du jeune Prince, aujourd'[illegible] l'espoir, et plus tard l'orgueil de la patrie.

« Sire, Madame,

« Nous réunissons dans un même vœu *les* tr[illegible] augustes destinées que nous *confondons dans* [illegible] même amour.

« Puisse Dieu les couvrir d'une protecti[illegible] commune !

« *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive* [illegible] *Prince Impérial !* »

—

Voici le discours de Mgr Ginouilhac :

« Sire,

« En présentant à Votre Majesté l'homma[illegible] sincère de notre respect et de notre dévou[illegible]ment sur le seuil de ce temple où elle a vou[illegible] consacrer son entrée dans notre ville par un ac[illegible] solennel de religion, qu'il me soit permis d'expri[illegible]mer quelques-unes des pensées qui *nous occu*pent et qui nous consolent.

« Au milieu des tristesses du moment, en pré[illegible]sence des audaces de l'esprit de révolte [illegible] barbaries du fanatisme toujours plus [illegible], c'est pour nous une grande consolation [illegible] que, partout où il y a *dans le monde une* [illegible] juste et sainte, *le drapeau de la France est* [illegible] pour la soutenir ou la venger.

« Vos armées, Sire, servent, dans l'extr[illegible] Orient, les intérêts sacrés de la civilisation chr[illegible]tienne. Elles protégent, sur le trône qu'elles [illegible] rétabli, la sécurité si menacée du chef de l'[illegible]glise, et, sur une terre illustrée par les pl[illegible] grands souvenirs, elles vengent des outra[illegible] sans nom faits à la religion et à l'humanité.

« C'est là, Sire, une des gloires les plus pu[illegible] de votre règne. Vous avez senti comme le pe[illegible]ple qui vous a mis à sa tête, et il est fier de r[illegible]prendre, sous votre impulsion puissante, le rô[illegible] protecteur qu'il a si noblement rempli aux bell[illegible] époques de son histoire.

« Continuez, Sire, avec la hauteur de raison [illegible] la fermeté qui vous caractérisent, ces tradition[illegible] catholiques et nationales. L'épée de la France est dans vos mains; elle y est glorieusement portée, et, quelque obstacle qu'élèvent devant Votre Ma[illegible]jesté des susceptibilités jalouses ou les passions révolutionnaires, nous le disons avec confiance, ceux que l'épée de la France venge et protége seront désormais à l'abri de toute crainte, et ce[illegible]lui qu'elle garde sera bien gardé.

« Madame,

« Jouissez aussi, jouissez longtemps de ce[illegible] puissance et de cette gloire, non que je borne [illegible] vues de Votre Majesté aux satisfactions, bien lé[illegible]gitimes d'ailleurs, qu'éveillent dans le cœur [illegible] princes la possession respectée du pouvoir [illegible]prême et les acclamations reconnaissantes [illegible] peuples. Assise sur le plus beau trône de l'[illegible]vers, vous savez porter plus haut, Madame, [illegible]

pensées et vos inspirations; vous estimez surtout de la souveraineté le privilége qu'elle donne de faire plus généreusement le bien, et vous aimez à en tempérer l'éclat par la majesté sereine d'une bonté douce et d'une piété bienveillante.

« En parcourant cette province pacifiquement reconquise et immuablement rendue à la France, vous avez voulu payer un tribut pieux aux restes vénérés du saint évêque dont l'esprit fut si aimable et le cœur si doux et si français. Votre Majesté lui a dit ses vœux de souveraine, d'épouse et de mère. Ces mêmes vœux, Madame, nous allons les déposer, avec Vos Majestés, aux pieds de Dieu, dans cette vieille basilique où la voix de François de Sales se fit si souvent entendre, et où il nous semble que, sous sa protection bénie, ils seront plus sûrement exaucés. »

—

Discours de M. Gauthier.

« Sire, Madame,

« Que Vos Majestés daignent me permettre de leur présenter les hommages d'amour, de fidélité et de profonde reconnaissance de l'arrondissement de Grenoble, heureux et empressé entre tous d'acclamer la gloire, la sagesse et les bienfaits de l'Empereur, et de saluer de ses bénédictions les grâces et les bontés souveraines de l'Impératrice.

« Sire,

« Il y a huit ans à peine, nous faisions éclater ici, devant Votre Majesté, tous nos sentiments et toutes nos aspirations dans le seul cri de *Vive l'Empereur* ! qui était notre cri d'espérance; nous le répétons aujourd'hui comme un cri d'admiration, de bonheur et de joie, mais nous ne le répétons plus seul, car nous unissons dans le même élan de nos cœurs l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial. »

—

On écrit de Grenoble :

Ce matin, Leurs Majestés sont sorties en ville. L'Empereur a visité les divers établissements militaires et les travaux en projet; l'Impératrice s'est rendue aux salles d'asile. A deux heures, l'Empereur est monté à cheval pour aller au Polygone passer en revue les gardes nationales et les sapeurs-pompiers du département, les députations des communes rurales et les troupes de la garnison.

S. M. l'Impératrice suivait en voiture, et, après avoir passé devant le front des députations et des troupes, a assisté auprès de l'Empereur au défilé, qui n'a pas duré moins de deux heures.

Ce soir, Leurs Majestés se rendent au bal offert par la ville.

La santé de Leurs Majestés continue à être parfaite.

—

Voici le discours prononcé à Chambéry par M. le marquis Costa de Beauregard :

« Sire,

« Chacun des pas de Votre Majesté dans nos villes et dans nos vallées a été marquée par un nouveau bienfait. Votre sollicitude magnifiquement généreuse a prévenu et dépassé nos vœux, et cependant la Savoie ose en former encore. Daignez, Sire, pardonner son indiscrétion, car cette indiscrétion vient du cœur. Puisse l'Empereur, puisse Sa Majesté l'Impératrice conserver le souvenir des heureux qu'ils ont faits! Qu'ils daignent laisser à la Savoie l'espérance de les revoir et de saluer bientôt avec eux l'héritier de leur puissance, de leur bonté, de leur génie! »

Le programme hautement avoué de Garibaldi n'était pas de nature à rassurer l'Autriche sur ses possessions italiennes. L'invasion de la Sicile et du royaume de Naples, les proclamations des agents du dictateur, les enrôlements des volontaires, l'attitude de la presse avancée, la fièvre unitaire qui travaille en ce moment les amis de l'indépendance italienne, lui traçaient la ligne de conduite qu'elle avait à suivre dans ces graves conjonctures. On ne pourra pas lui reprocher de s'être un moment fait illusion. Elle ne sera pas prise au dépourvu comme Naples, et si les volontaires italiens s'engagent dans le quadrilatère, on ne doit pas s'attendre à voir l'armée autrichienne donner de tristes exemples de faiblesse, de défection et de complicité avec l'ennemi.

Au commencement de la guerre d'Italie, l'Autriche n'avait point négligé les armements et les travaux de défense à Venise et sur les bords du Mincio. Le lendemain même de la paix de Villafranca, un nombre considérable de travailleurs étaient occupés à étendre et à compléter les fortifications déjà assez respectables de Peschiera. Non-seulement elle n'a pas retiré d'Italie un seul de ses bataillons, mais depuis l'invasion de la Sicile et la recrudescence du mouvement unitaire, elle concentre ses meilleures troupes dans la Vénétie.

Nous n'avons pas besoin de rappeler les travaux qu'on exécute aujourd'hui sur les bords du Mincio et sur les côtes de l'Adriatique. Chaque semaine, on annonce des transports considérables de troupes se dirigeant sur les frontières d'Italie. On a même prétendu que toute l'armée autrichienne allait être mobilisée. En mentionnant ces rumeurs, un journal allemand se demande pourquoi, à l'exemple de la Russie qui mobilise son armée dans ses provinces méridionales par suite de l'agitation des provinces turques, l'Autriche ne prendrait pas, elle aussi, cette mesure de précaution motivée par l'attitude des unitaires et l'agitation de la Vénétie. Les circonstances sont si graves, dit la *Gazette d'Augsbourg*, que « l'Autriche se verra, sans doute, bientôt

réduite à la nécessité de recourir à des moyens héroïques pour éclaircir la situation. »

Tant que le gouvernement piémontais a pu craindre que l'Autriche ne prît l'offensive, il a rassuré les populations en leur promettant l'appui moral et matériel de la France. Depuis que l'Autriche ne dissimule plus qu'elle se bornera à attendre l'ennemi sur ses frontières, le ministère de Turin, pour rassurer encore l'opinion, publie dans ses journaux son programme politique. Renonce-t-il à l'unité italienne? Nullement; l'unité ou plutôt l'annexion est toujours son drapeau. Seulement, tant que les Français occuperont Rome, on respectera la cité pontificale. Lorsque vingt-deux millions d'Italiens seront unis et disciplinés, la domination autrichienne sera impossible dans l'Italie. Jusque-là le gouvernement ne s'écartera pas d'une politique « dont les résultats sont si bons; » il ne s'engagera pas dans une voie aventureuse « qui soulèverait contre lui l'Europe entière. »

Les partisans de M. de Cavour applaudissent à ce programme; ils conseillent seulement au ministère de Turin une attitude plus énergique vis-à-vis du royaume de Naples et des provinces romaines que ne protége point l'épée de la France. Ils le pressent même de prendre une attitude offensive vis-à-vis de Naples et des Etats pontificaux. Pourquoi? Parce que ces deux royaumes se ressentent de l'influence autrichienne. En même temps ils l'engagent à ne pas aller se heurter contre l'Autriche, parce que l'Autriche a des places fortes, une puissante armée. Envahir les états faibles, « parce qu'ils sont autrichiens, » mais respecter l'Autriche, parce qu'elle peut se défendre avec succès, voilà en ce moment toute la politique des conseillers et partisans de l'annexion de l'un et de l'autre côté des Alpes. Il serait inutile de la discuter; il suffit de la signaler.

L'*Opinion nationale* annonce qu'un nouveau départ de volontaires a eu lieu à Gênes, le 3, sur un des bâtiments à vapeur des Messageries impériales. Il y aurait dans cette expédition « bon nombre de Français et d'anciens soldats de la brigade de Savoie qui ont profité de leur congé pour aller rejoindre Garibaldi. »

Au nombre des cas qui pourraient déterminer le Piémont à intervenir dans les Marches, le *Siècle* en ajoute un cinquième; ce serait le refus fait aux armées piémontaises de traverser les Etats romains pour s'unir aux garibaldiens maîtres du royaume de Naples. La révolution devient de plus en plus exigeante. Bientôt les souverains ne seront plus seulement coupables de se défendre, mais encore de ne pas obtempérer de bonne grâce aux réquisitions de leurs spoliateurs.

Les journaux italiens publient une protestation de Nicotera, datée du 31 août, à bord de la *Provence*. C'est une page plus explicite encore du mémoire publié à Florence, et où l'on révèle l'appui que le gouverneur de la Toscane avait d'abord prêté au projet d'invasion du territoire pontifical.

Voici, d'après les *Nationalités*, la partie la plus saillante de ce curieux document :

« Je soussigné, organisateur et commandant d'une brigade de volontaires italiens, rassemblée à Castelpucci avec l'assentiment des provinces toscanes, et maintenant à la tête de cette brigade répartie sur les vapeurs *Provence*, *Rhône* et *Saint-Nicolas*, déclare ce qui suit :

« La brigade a été formée d'accord avec M. Bertani, représentant le général Garibaldi à Gênes, et formée comme un des corps destinés, d'accord avec le général, à agir sur les Marches et l'Ombrie;

« Cette brigade fut reçue par le baron Ricasoli, casernée par ses soins à *Castelpucci* et fournie d'armes et de munitions...;

« Une convention intervint entre moi et M. Ricasoli, portant : 1° Que le gouverneur de Toscane s'engageait à fournir les moyens d'embarquement de 2,000 hommes, 40 chevaux et 3,000 fusils; de plus, M. Ricasoli s'engageait à verser à M. Dolfi 40,000 fr. pour la caisse de la brigade; 2° de son côté, le chef de la brigade s'engageait sur l'honneur à ne débarquer ni en Toscane, ni sur les Etats romains, avant d'avoir touché les côtes de Naples; qu'en aucun cas il n'irait en Sicile...

« Tel était le compromis accepté des deux parts, quand M. Ricasoli reçut l'ordre de dissoudre la brigade de Castelpucci. Le chef de brigade fut même arrêté.

« Ici M. Nicotera expose que l'attitude des volontaires décida le gouvernement à des ménagements, qu'on les embarqua, qu'on donna les 40,000 fr., et qu'après les avoir embarqués, on leur signifia qu'ils allaient partir pour la Sicile, et qu'on les menaça d'employer la force en cas de besoin.

« M. Nicotera conclut en ces termes : « Aujourd'hui, voyant le gouvernement sarde pointer ses canons contre les volontaires italiens, je renonce à son drapeau, et je ne reprendrai les armes que lorsque les combats de la liberté seront livrés au nom de l'Italie et pour l'Italie seule. »

Les dépêches de Naples, à la date du 5, annonçaient que Garibaldi se dirigeait vers

Salerne, et que les provinces qu'il parcourait se prononçaient en sa faveur.

« Des dépêches, reçues dans l'après-midi, dit le *Constitutionnel* de ce matin, nous font connaître que Garibaldi est positivement à Salerne. Des troupes sont concentrées sur le territoire de Gaëte, où l'on pense qu'une action décisive va s'engager. »

On a lu la dépêche publiée par le *Moniteur* sur l'intention de François II de se retirer à Capoue et de là à Gaëte. Déjà le 1er septembre, il était convenu que si l'armée restée fidèle au drapeau ne pouvait tenir devant Naples, elle choisirait Capoue pour y établir le premier point de retraite et Gaëte pour y établir le second. Si le Roi quitte la ville, les journaux de Naples vont pouvoir se rassurer; car depuis quelques jours ils tiennent un langage qui rehausse singulièrement leur courage civique et celui de leurs lecteurs.

« Oui, soyons tranquilles, disent-ils sur « tous les tons, les uns à la suite des au- « tres; soyons tranquilles; Naples ne sera « pas bombardée; elle est calme et restera « calme, et s'il y a des coups de fusil, nous « ne les entendrons pas; tout se passera « dans la campagne. »

On connaît l'odieuse déclaration de Nunziante. L'attitude actuelle des généraux napolitains inspire les réflexions suivantes au *Journal des Débats* :

Quel contraste! Ulloa, qui a consumé sa vie dans l'exil; Bosco, que son libéralisme sous Ferdinand II a longtemps enchaîné dans les grades inférieurs de l'armée s'attachent à la fortune chancelante de celui qui sera peut-être le dernier des Bourbons de Naples; et pendant ce temps Nunziante, l'instrument favori des jours de despotisme, le héros des jours heureux, provoque à la défection le corps des chasseurs longtemps commandé par lui, et l'armée tout entière, en alléguant avec naïveté qu'il a été le plus constant défenseur du feu roi, « tant que la Providence a voulu maintenir une Italie divisée, » et que son patriotisme, son dévouement profond aux décrets de Dieu lui ordonnent maintenant, « sous peine de devenir un traître, » de ne point combattre contre les arrêts de la puissance divine!

Garibaldi a pris le titre de dictateur du royaume des Deux-Siciles que lui ont déjà donné les organisateurs de l'insurrection calabraise.

L'état de la Sicile, dit le correspondant italien de la *Presse*, est des plus tristes. Un désordre affreux est arrivé à Montemaggiore, il y a douze jours environ. Les paysans se sont rués sur les autorités civiles et le clergé. L'archi-prêtre et douze gentilshommes campagnards ont été massacrés.

La journée a été bonne, disait dernièrement le prodictateur de Palerme, car il n'y a eu qu'un homicide. Est-ce parce que celle-ci n'a pas été aussi bonne que Deprétis a envoyé un émissaire particulier à Garibaldi ? Les Piémontais demandent toujours l'annexion de l'île; grâce à l'irréprochable administration des garibaldiens, ils finiront par l'obtenir.

P. Lamazou.

On nous écrit de Rome :

On fait circuler le bruit, soit à Rome, soit dans les journaux étrangers, de nombreuses désertions dans l'armée pontificale au profit des insurgés romagnols. Nous ne saurions trop donner à toutes ces assertions les démentis les plus formels. Le général de Lamoricière est très-satisfait de l'esprit de l'armée, et de son côté l'armée est enthousiaste de son général, malgré la sévérité de la discipline et l'activité constante où elle est tenue, activité qui ne peut être comparée qu'à celle dont elle serait animée la veille d'une bataille.

L'émigration napolitaine continue; il se produit un fait bien surprenant : tandis que les Romains désespèrent de voir arriver chez eux, l'hiver prochain, des familles étrangères, vident les hôtels garnis, et font vendre les meubles, les banquiers romains reçoivent d'Angleterre de nombreuses commissions de fonds pour cette époque, et sont chargés de retenir des appartements prêts à recevoir des hôtes venus des trois royaumes unis. Explique ce fait qui voudra.

Les assassinats redoublent dans les Romagnes et l'Emilie. Nous ne disons là rien qui ne soit constaté par les journaux révolutionnaires de ces provinces. On se plaignait, sous l'ancien gouvernement, de l'impuissance de celui-ci à réprimer les brigandages. On voit que si les temps ont changé, il n'en est pas de même des mœurs. C'est la seule observation où nous voulions en venir en relatant des atrocités que ne peuvent cacher ceux-mêmes qui ont le plus d'intérêt à les dissimuler.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, 21 août (2 septembre) :

Je m'empresse de vous donner une grande nouvelle, c'est que l'émancipation, depuis si longtemps attendue, sera proclamée le 26 août

(7 septembre), ou au plus tard en octobre, sur les bases suivantes : émancipation personnelle sans terre, état transitoire pendant 12 ans.

L'Empereur veut en finir avec cette grosse question intérieure avant de s'occuper de la politique extérieure ; mais il me semble qu'on ne pouvait pas mieux s'y prendre pour rendre une révolution inévitable.

L'Esprit-Saint nous apprend que lorsque Dieu veut faire éclater sa colère contre son peuple, il en confie le gouvernement à des insensés : nos hommes d'Etat sont insupportables ; ils sont tous sourds et muets sous le rapport de la discrétion ; pas un seul ne comprend toute la responsabilité qui pèse sur eux ; on se contente d'avoir fait quelques changements dans le ministère des finances sans savoir si ces changements sont des améliorations. On se lamente en pensant aux chrétiens que l'on massacre, mais nous ne les empêcherons pas d'être égorgés, et la France envoie trop peu de troupes pour effrayer des fanatiques comme les musulmans actuels; ils sont pires que jamais ; ce serait bien le moment de prêcher une croisade pour chasser complétement de la Terre-Sainte et de l'Europe ces monstres qu'on ne parviendra jamais à civiliser. Au lieu de cela, que voyons-nous ? Les puissances divisées laissent se former dans Garibaldi une sixième puissance qui les menacera bientôt toutes.

Nous venons de recevoir une brochure de M. Schnitzler intitulée : *La Mission de l'empereur Alexandre II*; elle agace les nerfs et explique pourquoi les Russes ne peuvent pas souffrir les employés allemands; son auteur est tout à fait un *tchinovnik* russe, de race allemande, avec cette dose de vanité ridicule qu'il est si facile de prendre sur le pavé de Paris, et qui est si commune parmi les gens de lettres. Avec cela, c'est une compilation assez ancienne, à cause des citations et des indications; et, au fond, c'est d'une fausseté d'intonation qui détraque le système nerveux. Le livre qui demeure le plus en vogue est toujours celui du prince Dolgorouki. Le sceptique Herzen ne connaît pas bien la Russie et n'exprime pas l'opinion du pays, où il n'a aucune influence, tandis que ce que dit Dolgorouki est d'une vérité frappante : il connaît le pays, il connaît les hommes dont il parle, il connaît et rend parfaitement l'opinion de tout le monde, qui est convaincu que sans un gouvernement représentatif, sans une constitution, aucune réforme en Russie ne pourra aboutir, ni porter de fruits. Puis, tant que la presse est opprimée, tout est entravé, tout est inquiet, parce que tout est menacé. Les bruits les plus désolants circulent et s'accréditent par la défense de les réfuter. Ah ! Mme Svetchine avait bien raison, il faut que la liberté soit une bien grande chose, car c'est par elle que Dieu punit et récompense les nations.

Pour extrait : M. Garcin

On nous écrit d'Athènes, 31 août :

La récolte des corinthes a un peu calmé les préoccupations politiques dans l'*intérieur*; il n'était souci que du bas prix des raisins devant une récolte considérable et de bonne qualité.

On annonce le départ de la Reine pour l'Allemagne ; il aurait le 1er septembre à la Grecque; Mme la baronne de Pluskow, grande maîtresse du Palais, absente depuis plusieurs mois, attendrait donc sa souveraine.

Tous les travaux publics sont suspendus à Athènes, même ceux de la construction de l'Académie, qui se font au compte de M. le baron Sina. Aussi la misère est-elle grande parmi les ouvriers.

On parle d'un emprunt de vingt millions de drachmes que le gouvernement grec voudrait faire à la Banque nationale, et on attribue à ce dessein le départ pour Paris du directeur M. Stavros.

On s'entretient beaucoup d'une note fort dure du gouvernement ottoman au gouvernement grec, menaçant d'expulser de Turquie tous les agents helléniques s'il n'était point fait droit à ses réclamations contre certaines intrigues dont il accuse le gouvernement grec dans les provinces limitrophes et près des légations étrangères. Serait-ce à cette occasion que l'on parlerait d'un nouveau ministère où entreraient M. Dugas Palamidis, M. Christidis et autres que l'on est convenu de désigner comme étant du parti français ? terme aujourd'hui sans aucune valeur, car tout le monde sait que ces messieurs n'ont en vue que leur ambition personnelle.

La Compagnie hellénique de navigation à vapeur vient de publier et mettre en vigueur l'itinéraire de ses nouveaux services, qui embrassent toutes les côtes de la Grèce, les îles Ioniennes, les Cyclades, la Crète, Constantinople, la côte d'Asie depuis la Syrie jusqu'à Trébizonde dans la mer Noire. Malgré les vices inhérents à toutes les entreprises grecques, cette Compagnie prend chaque jour une extension nouvelle qui doit attirer l'attention la plus sérieuse de la Compagnie des messageries impériales. Le commerce du Levant est entre les mains des Grecs ; presque tous sont action-

naires de la Société et, dans tous les cas, la préféreront comme chargeurs, tant par esprit de nationalité que par suite de certaines facilités qu'ils ne sauraient trouver dans le service français.

Pour extrait : M. Garcin.

Nous communiquons à nos lecteurs une lettre de Bulgarie, d'un très-grand intérêt, relative à l'état de cette province, et à l'action secrète exercée par les Russes. On y voit les conseils d'une longue expérience, et des détails très-complets sur une des parties les plus intéressantes et les moins connues de l'empire ottoman.

Léon Pagès.

Monastyr, 9 août 1860.

L'état actuel de la Turquie préoccupe bien des esprits et donne de l'embarras à plus d'un gouvernement. Il est donc naturel que nous, qui habitons le pays, nous y pensions quelquefois. Les massacres de Syrie et les bruits que l'on fait courir ne nous permettent pas d'être sans inquiétude. Vieil habitant de la Turquie, ayant longtemps habité la Turquie d'Asie, et résidant depuis dix ans dans la Turquie d'Europe, je puis vous parler d'expérience.

En jetant les regards sur le pays où je demeure, je me demande où, *humainement parlant*, il y aurait des craintes sérieuses de massacres, de la part des Turcs fanatiques ou fanatisés. La Servie et les principautés danubiennes semblent n'avoir rien à craindre, car elles ont une certaine indépendance et une autorité locale. On peut dire qu'en ces pays la population turque est maintenant nulle. Dans la Bulgarie, la population chrétienne domine, mais elle est sans armes et sans soutien; tandis que le long du Danube, c'est-à-dire depuis Widdin jusqu'à Silistrie, la population turque ne vaut pas grand chose et est fortifiée.

En Thrace les chrétiens sont également plus nombreux, mais dans la même condition qu'en Bulgarie. La Bosnie, l'Herzégovine et la haute Albanie semblent avoir moins à craindre, car les chrétiens, beaucoup plus nombreux, sont ordinairement armés et habitués au maniement des armes. Ils sont aussi plus courageux. La Thessalie et l'Epire ont prouvé plus d'une fois qu'elles ne craignaient pas les Turcs. Les habitants de ces contrées sont grecs, et se sentent voisins de la Grèce, qui peut au besoin les assister.

Les parties les plus exposées de la Turquie d'Europe semblent donc être la moyenne Albanie et la Macédoine. Les habitants de la moyenne Albanie sont d'ordinaire armés, mais les Turcs y sont nombreux et très-méchants : ce sont les Dibriotes. Le moyen de les contenir est d'avoir une forte garnison à Monastyr, qui est un point central. Ce n'est pas sans raison que les Turcs ont établi dans cette ville leur quartier-général et la résidence du maréchal commandant en chef de l'armée.

Les forces étant réunies en cette place, il faut très-peu de temps pour faire arriver sur un point quelconque un corps de cavalerie. Dans quelques jours les communications seront très-rapides, car nous aurons une station télégraphique, correspondant avec Vienne, Constantinople et Paris (par l'Italie).

Monastyr est non-seulement un point central : c'est encore un pays salubre, où les vivres et les fourrages sont en abondance et à un prix modéré. La plaine est très-fertile, arrosée comme un jardin et assez vaste pour nourrir un nombre vingt fois plus considérable d'habitants. Dans la ville, il y a de vastes casernes pour la cavalerie et l'infanterie, un très-bel hôpital, et des magasins bien fournis de munitions. Malheureusement les routes ne sont point bonnes; mais elles sont plus praticables en été.

Quand les troupes débarquent à Salonique ou à Durazzo sur l'Adriatique, ou même à Arlone, vis-à-vis d'Otrante, elles n'ont plus à faire que quatre petites journées pour arriver ici Presque toute la Turquie d'Europe reçoit les ordres du maréchal commandant en chef l'armée de Roumélie. C'est donc ici le cœur; mais en ce moment il n'y a qu'une garnison de mille hommes, et nous sommes exposés à voir des massacres.

A Perlépé, ville qui n'est qu'à six lieues d'ici, il y a eu, dit-on, des menaces tellement sérieuses, que les chrétiens sont épouvantés. Mais s'ils se sentaient soutenus par des troupes, si on encourageait les chrétiens et qu'on les armât partout, il n'y aurait pas à craindre qu'ils fussent massacrés; car partout dans la Turquie d'Europe, ou du moins presque partout, ils sont en très-grande majorité. Une petite armée chrétienne qui viendrait dans ce pays avec des armes et des munitions en quantité se trouverait bientôt considérablement grossie, et les gens du pays, avec des armes et avec des officiers, feraient trembler leurs ennemis, au lieu de trembler eux-mêmes. Mais ce qu'il faut désirer est que tout s'arrange sans effusion de sang.

Au surplus, l'état actuel des choses est indigne et intolérable. Le sang de nos pauvres compatriotes victimes de la guerre d'Orient demande quelque chose de mieux. — Si on l'attend de nos protégés d'alors, on ne l'obtiendra pas. Il faut être d'une ignorance absolue, et d'un aveuglement insensé pour espérer l'obtenir. Et si on se laisse encore jeter de la poussière aux yeux, c'est qu'on ne veut point voir.

La modération, secondée par la proclamation d'un meilleur ordre de choses, avec la force suffisante pour réprimer tout désordre, peut faire éviter une affreuse effusion de sang. Si l'on disait brusquement aux Turcs : nous allons vous chasser, ils feraient une résistance désespérée; mais si on leur disait qu'on ne veut qu'améliorer leur état et assurer le repos de ceux qui veulent vivre en paix, plusieurs, même parmi les Turcs, donneraient leur concours aux mesures d'ordre.

Les Turcs sentent comme nous que les choses ne vont pas bien; ceux d'entre eux qui voyagent dans le pays savent, par exemple, qu'il n'y a point de routes pour faire arriver les marchandises d'Europe. Les ports sur l'Adriatique offrent une voie plus courte ; mais les routes, si courtes qu'elles soient, et surtout le passage des Alpes-Helléniques, offrent des obstacles pour ainsi dire insurmontables. Voilà pourquoi tout nous vient par Salonique dont la route est frayée, même

pour l'artillerie, tandis qu'une poignée d'hommes pourrait barrer le passage à nos armées, si elles venaient du côté de l'Adriatique.

La Russie a en ce moment beaucoup d'agents secrets qui parcourent la Bulgarie. Nous en avons ici deux ou trois, et j'ai entre les mains une brochure bulgare, qu'ils répandent à profusion. Il paraîtrait que leur but est de soulever cette province ci et toute la Bulgarie en général, pour avoir un prétexte d'introduire leur armée en Turquie. Dans la brochure on accuse directement les Français de travailler à unir les Bulgares à Rome : ce qui, d'après les Russes, serait contraire à leurs intérêts. Voici un fait qui n'est peut-être pas assez connu : Depuis longtemps les Russes cherchent à gagner les Bulgares en opérant ainsi : Ils ont fait venir de Bulgarie en Russie un certain nombre de jeunes gens qu'ils ont fait instruire gratuitement dans leurs maisons d'éducation ; puis, après les avoir ainsi formés, ils les renvoient dans leur pays pour y faire de la propagande russe.

Et je crois bien que ces jeunes gens, depuis leur retour, reçoivent encore un petit traitement de la part de la Russie. Comme ils sont en rapport avec le peuple, ils travaillent secrètement et avec succès, sans que les Turcs s'en aperçoivent. Les puissances occidentales paraissent avoir trop négligé la Bulgarie, où elles n'ont presque point d'agents. L'Autriche a été la mieux servie; et son consulat est le seul qui jouisse d'une solide influence.

Je finis en vous disant un mot de l'Asie Mineure : J'en ai autrefois parcouru la plus grande partie, je connais les côtes seulement de la Mysie, de la Bithynie, de la Lydie et de la Pamphylie; mais j'ai voyagé dans l'Eolie, la Lydie, la Carie, la Phrygie, et j'ai longtemps habité l'Ionie. Dans tous ces pays il y a beaucoup de chrétiens, mais aussi de biens mauvais Turcs, surtout du côté de l'ancienne Trallée, aujourd'hui Aïdin Guzel Issar.

La présence d'une force militaire à Smyrne tient tout ces pays en respect. Quant à Smyrne elle-même, les Turcs disent qu'elle est *giaour*, c'est-à-dire infidèle, ou si vous voulez, chrétienne. Pour vous prouver combien il est facile de la maintenir, je vais vous citer un fait dont j'ai été en quelque sorte témoin oculaire : Le commandant d'un petit navire français étant sorti le soir, pour se promener en ville, fut saisi par une patrouille qui le maltraita. Il rentra furieux à son bord, et le lendemain matin, après avoir averti le conseil, il alla s'embosser devant le quartier turc, et fit dire qu'il allait tout brûler, si on ne punissait pas l'insulte qu'il avait reçue. Aussitôt l'autorité tremblante fit saisir les coupables, et fit prier le capitaine de venir. On leur administra, en sa présence, une volée de coups de bâton, jusqu'à ce qu'il dit : Assez. Et il s'en alla satisfait reprendre sa position en rade. Cela prouve qu'un petit navire de guerre peut faire trembler tout Smyrne, et même les environs.

La partie malintentionnée de la population turque a maintenant les regards tournés vers les puissances étrangères, afin de voir si elles agissent énergiquement, et sans ménager les coupables; et surtout si leurs actes de répression sont publiés partout en Turquie (on doit veiller à ce que ce soit dit dans les journaux qui sont publiés dans les langues occidentales), les méchants seront peut-être intimidés et s'abstiendront de nouveaux crimes. Mais si l'on agit mollement, on aura, n'en doutez pas, d'autres calamités à déplorer.

Agréez, etc.

Nous reproduisons les principaux passages de la lettre pastorale de Mgr de Périgueux sur les chrétiens de Syrie :

Les feuilles publiques vous ont appris que, du fond de l'Inde à la Mecque, de la Mecque au Liban, les sociétés secrètes musulmanes s'agitent, et que toutes ont le même cri de ralliement : Guerre au Christianisme ! Vous le voyez, les sociétés secrètes de l'Orient, comme celles de l'Occident, que ce soit le fanatisme du Croissant avec son cimeterre, ou le fanatisme du niveau égalitaire, avec son couperet, qui les anime, toutes se lèvent comme un seul homme : *Convenerunt in unum adversùs Dominum et adversùs Christum ejus*. Toutes conspirent contre le Seigneur et son Christ, toutes n'ont qu'un seul et même but : faire disparaître du monde, si elles le pouvaient, Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa croix, l'Eglise catholique, apostolique et romaine et son chef.

Ils savent bien, ces émissaires d'infernales doctrines, que les deux grands obstacles à leurs projets seront toujours la croix et la Papauté; et si, pour les détruire, il faut du sang et des ruines, il y aura des fleuves de sang répandu et des monceaux de ruines entassés. La France ne saurait l'avoir oublié, et les chrétiens d'Orient en sont victimes.

Hâtons-nous de venir en aide aux morts par nos pieux suffrages, et aux vivants par nos abondantes aumônes.

Naguères, on jetait au milieu de nous un cri d'alarme feinte et hypocrite; et, dénonçant les congrégations religieuses, les sociétés chrétiennes de Saint-Vincent-de-Paul, jusqu'aux pieuses associations de nos filles de charité, on s'écriait : La patrie est en danger ! Il faudrait, en vérité, sourire de pitié, si le cœur ne bondissait d'indignation, en entendant ces prétendus amis de l'ordre signaler à la France ces prétendues conspirations. L'Eglise, ses évêques, ses prêtres, ses religieux, ses vierges et ses enfants, savent prier et souffrir, aimer et mourir en pardonnant; mais pour des conspirations, dirons-nous avec les apologistes des premiers siècles, vous n'en trouverez jamais parmi nous.

Etranges conservateurs, aux yeux desquels les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, sont un danger et un crime; eux qui applaudissent au travail incessant des sociétés secrètes : semblables à l'insensé souriant aux premières lueurs de l'incendie allumé par ses mains, et dont il sera bientôt la victime. Ils sont donc bien aveugles et bien sourds, ces hommes, s'ils ne voient pas l'éclair précurseur

de la foudre, et s'ils n'entendent pas les coups redoublés de ces travailleurs infatigables, qui, nuit et jour, minent les autels des pontifes, les trônes des princes, le foyer de la famille et, par suite, les fondements de toute société.

Seul ici-bas Pontife Roi, le Pape devait être la première et la plus auguste victime des sociétés secrètes. Aussi, voyez avec quel acharnement elles se sont ruées tout d'abord contre son Siége et contre le patrimoine de Saint-Pierre. Aux troubles et crimes de l'Italie, ont répondu les massacres du Liban : les uns et les autres ont pour auteurs les sociétés secrètes, et quiconque le niera, pourra nier l'existence du soleil à son midi.

Jugez quelles doivent être les angoisses du chef de la plus grande famille chrétienne, à la vue de toutes les atrocités commises contre ses enfants. Malheureux et pauvre lui-même, notre Saint-Père le Pape saura trouver encore dans son cœur magnanime des larmes et des aumônes pour tant d'infortunes, et aussi de solennelles leçons au milieu de tant de crises. Après avoir, dans sa lettre si touchante au patriarche des Maronites et aux sept évêques de son patriarchat, après avoir épanché sa douleur dans l'âme de ses frères, victimes et dépouillés comme lui, il fait un appel à la catholicité tout entière.

Puis entendez les graves enseignements que, dans les circonstances présentes, Sa Sainteté Pie IX donne aux rois de la terre :

« Fasse le Dieu immortel, dans les mains duquel sont les cœurs des rois, que les plus « puissants princes chrétiens soient excités à « réprimer les efforts des infidèles, de peur « que ces derniers ne s'animent et ne se portent, de plus en plus, à la perte et à la ruine « du nom chrétien! Puissent, enfin, ces mêmes « princes, comprendre aussi quel grave, ou « plutôt quel extrême danger menace toute la « société, s'ils ne réunissent leurs influences « et leurs forces pour dompter ici, en Europe, « l'audace des méchants, pour briser les tentatives de ces hommes qui, comme animés « d'une nouvelle fureur, cherchent, par toutes « les machinations, à éteindre tout sentiment « religieux dans les âmes, à renverser tous les « droits divins et humains, et, en mettant de « côté toute distinction entre le juste et l'injuste, à faire, de la société des hommes, « comme un repaire de bêtes féroces. »

Ainsi parle aux grands et aux puissants de la terre, ce successeur pauvre du pauvre batelier de la Galilée : *Et nunc reges intelligite.* Et maintenant, ô rois! comprenez et hâtez-vous : le sol tremble et l'orage gronde.....

Ce n'est pas sans un noble orgueil que, Français, nous avons entendu sortir du cœur reconnaissant de Pie IX les glorieuses paroles que nous lisons dans sa lettre aux évêques de Syrie.

« Toutefois, vénérables frères, leur dit-il, « nous espérons, Dieu aidant, une situation « plus favorable pour les chrétiens de vos con« trées : car la généreuse nation française et « son gouvernement préparent une flotte con« sidérable pour l'envoyer au secours de votre « pays... Dans la sollicitude paternelle qui « nous presse, nous avons, autant qu'il était « en nous, provoqué ce zèle, si digne de « louanges, par nos exhortations. »

Qu'il soit mille fois béni, le Dieu protecteur de la France, cette fille aînée de son Eglise. Au dix-neuvième siècle donc, comme au onzième, Pie IX comme Urbain II s'adresse à la noble et généreuse France, et ce seront ses enfants qui, les premiers aujourd'hui comme alors, viendront au secours de leurs frères d'Orient. Dignes fils des vieux Croisés, dont les cendres, après huit cents ans, vont tressaillir au fond de leurs tombeaux, nos soldats ont le courage de leurs pères, et c'est la même foi catholique et la même croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'ils sont appelés à défendre contre les vils et cruels fils de Mahomet.

Que nos prières et nos vœux accompagnent en Syrie, où ils vont accomplir une noble mission, ces preux soldats de la France, afin que partout où ils porteront leurs pas, partout soient respectés la croix du Calvaire et le drapeau de la patrie.

Hélas, dans quel état de désolation vont-ils trouver ce pauvre pays, ravagé par le fer et le feu, inondé de sang, couvert de ruines et jonché de cadavres! Le détail sommaire des atrocités commises en Syrie par le farouche musulman fait frémir. Trois cent soixante villages détruits... Soixante-dix établissements religieux et charitables pillés ou incendiés... Cinq cent soixante églises saccagées ou renversées... Vingt mille chrétiens massacrés... Soixante-quinze mille chassés de leurs habitations, sans asile, sans vêtements et sans pain... Dix mille petits orphelins... Six mille pauvres veuves... Oh! qui donnera à ma tête une source d'eau et à mes yeux une fontaine de larmes!!!

Les larmes ne suffisent pas; il faut des prières pour les morts et des secours pour les vivants.

Les vicaires généraux capitulaires d'Annecy s'expriment ainsi sur les massacres de Syrie :

Après avoir inondé le pays d'un déluge de sang chrétien, les Druses l'ont encore couvert de ruines, en incendiant toutes les habitations : environ quatre cents villes ou villages ont été la proie des flammes, et il ne reste plus dans ces régions désolées que la fumée du sang de leurs habitants et du feu qui a consumé leurs maisons.

La France, toujours protectrice du nom chrétien, n'a pas oublié sa mission providentielle sur la terre. Ses vaisseaux franchissent

les mers ; ils portent en Orient, comme autrefois, ses invincibles guerriers ; ils vont empêcher de nouveaux massacres, et porter secours aux infortunés Maronites et Syriens qui ont échappé au carnage général de ces derniers temps ; ils vont de nouveau y faire l'*œuvre de Dieu*, défendre la croix de Jésus-Christ, protéger le christianisme et l'innocence. On pourra dire une fois de plus : *Les gestes de Dieu par la main des Francs. Gesta Dei per Francos.*

Mais, les ruines accumulées sur ces infortunées populations chrétiennes sont immenses, les maux à réparer sont incalculables, et ce n'est pas trop du concours de tous leurs frères en Jésus-Christ pour en diminuer la profonde amertume.

Annecy, le 7 août 1860.

Les vicaires généraux capitulaires,

P. Challamel, *prévôt, vicaire général capitulaire.*

F.-G. Buttet, *vicaire général capitulaire.*

B. Bernex, *vicaire général capitulaire.*

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

40e liste.

S. Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (3e versement), 25,000 fr. — Mgr l'évêque d'Autun, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (2e versement), 15,000. — Mgr l'évêque de Coutances, produit des offrandes recueillies dans son diocèse (2e versement), 5,920 fr. — Souscription diverses recueillies à Bayonne par M. l'abbé Laparade, 1,045 fr. — Des anonymes de Douay, par M. le baron de Guerne, 300 fr. — Une anonyme, 100 fr. — Paroisse de Saint-Jean de Troyes (2e versement), 160 fr. — M. Letocart, de Grenoble, pour diverses, 107 fr. — Pour un prêtre du diocèse d'Agen, 15 fr. — M. l'abbé Haran, 1er vicaire de Biarritz, 6 fr. — M. l'abbé Galern, 5 fr. — De M. de Gombert, à Caen, pour divers, 120 fr.

Montant de la présente liste.	47,778 fr. 00
Total des listes précédentes.	1,013,756 fr. 26
Total	1,061,534 fr. 26

41e liste.

Mgr l'évêque de Gand (Belgique), 1er versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 10,000 fr. — Mgr l'évêque de Dijon, 2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 8,000 fr. — Mgr l'évêque de Quimper, 1er versement des quêtes recueillies dans son diocèse, 10,800 fr. — Mgr l'évêque de Luçon, 1er versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 6,000 fr. — Le *Mémorial des Pyrénées*, par M. E. Vignancourt, pour les suivants : M. le baron de Laussat, 100 fr. — M. J. Sipotsol, 15 fr. — Les élèves et l'administration du lycée de Pau, 123 fr. 50 c. — De St-Julien, maire à Diusse et ses administrés, 35 f. — M. Denis, juge de paix du canton de Montaner, 10 fr. — M. Voisin, ingénieur, 10 fr. — Mme la baronne de Laussat, 100 fr. — M. le curé doyen de Laruns et ses paroissiens, 41 fr. — Mme la comtesse Eano Korinska, chateau de Boliros, 300 fr. — M. Fondeville, à Gan, 20 fr. — M. Victor Dassieu, 10 fr. — M. Frouart, ancien directeur des contributions indirectes, 20 fr. — Mme de Musgrave-Clay, 20 fr. — M. René de Musgrave-Clay, 5 fr. — Un anonyme, 40 fr. — M. Saurine, curée de Lacq, 20 fr. — M. Vignau, curé de Moot, 10 f. — M. Lapoulide, curé d'Argagnon, 10 f. M. P.-J. Viguerie, propriétaire à Auriacq, *10 fr.* — M. Haure, notaire, 10 fr. — Mme Carricaburu, née Lestapis. 10 fr. — M. Borie, curé de Lassenbetas, 22 fr. — M. Estivou, curé de Limeadoux, 5 fr. — Mme veuve Bonnemason, 5 fr. — M. Du Pont, directeur du haras de Gélas, 30 fr. — Un habitant des Eaux-Bonnes, 20 fr. — M. Dassieu, curé de Lescar, 20 fr. — M. Vignau, curé de Lespourcy, 10 fr. — Mme Hurau, 2 fr. 50 c. — Mme Bidou, 10 fr. — M. le curé de Sainte-Croix d'Oleron, 1re collecte dans la congrégation des Filles-de-Marie, 103 fr. 50 c. — 2e collecte dans la paroisse, 236 fr. 50 c. — Mme de Pons, 10 fr. — M. le curé d'Ouillon, 5 fr. — M. Lendrat, instituteur, 25 c. — M. Lacroutz, 50 c. — M. Capblanc, 25 c. — Un anonyme, 10 fr. — Mlle Davantèes, 10 fr. — Deux anonymes, 10 fr. — M. Victor Quertier, 20 fr. — M. Wanmien aîné à Diusse, 5 *fr.* — Un anonyme, 20 fr. — M. Fedeucoig, 100 fr. — Une paroissienne de Saint-Jacques, 10 f. — Deux anonymes, 10 fr. — Mme la Comtesse de Barboton, née de Navailles, 50 fr. — Mlle de Meilhan, 36 fr. — Souscription de la ville de Pontocq, 175 fr. — M. *Jules Lestapis, 100 francs.* — Mme veuve Cassou, à Simabourbe, 10 fr. — M. Lavignoble, procureur impérial, à Oloron, 20 fr. — M. Barberon, substitut, 20 fr. — M. Romain Capdevielle, 10 fr. — Un anonyme de Chartres, 10 fr. — De la paroisse de Maintenon, 15 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Les orphelines de la Charité de Béthune, 200 fr. — 2e versement du journal l'*Ami de l'Ordre* de Namur (Belgique), 430 fr. — M. de Pistoye, chef de division au ministère des travaux publics, 20 francs. — M. de Pistoye fils, 5 fr. — Souscription recueillie à Clermont-Ferrand par le comité de l'Œuvre des Ecoles d'Orient, 2,000 fr. — M. de Galembert, pour Tours, 130 fr. — Offrandes recueillies par M. Arnaud à Mézières, 300 fr. — Mlle Joséphine, 1 fr.

Total de la présente liste.	39,920 fr.
Total des listes précédentes.	1,061,534 fr. 26
Total.	1,101,454 fr. 26

C'est par erreur que M. de Gombert fils a figuré collectivement pour une somme de 120 fr. dans la liste précédente ; voici les noms de ceux qui ont contribué à former cette offrande : Mlle Auguste de la Plane, à Sisteron, 50 fr. Mme Boutoux née Ama à Sisteron, 10 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Mlle Lazerme, à Sisteron, 5 fr. — Mme Fiche, à Sisteron, 2 fr. — M. Lietard, à Sisteron, 2 fr. — M. de Salve, à Sisteron, 10 fr. — Mme de Gombert, à Sisteron, 5 fr. — M. de Gombert, à Sisteron, 24 fr. — Mme Blanc, à Sisteron 4 fr. — M. Joubert, à Sisteron, 5 fr.

CHRONIQUE.

L'Empereur et l'Impératrice ont dû quitter Grenoble pour se rendre à Marseille, en s'arrêtant à Valence, Orange, Avignon, Tarascon et Arles. L'Empereur doit séjourner à Marseille le 9 et le 10, et partira le 11 dans la matinée pour Toulon et Nice. Dans toutes ces villes on fait de grands préparatifs de fêtes.

Le *Moniteur* publie des adresses envoyées à l'Empereur par plusieurs conseils généraux.

Le *Toulonnais* annonce que le 62e de ligne est arrivé et va être immédiatement embarqué pour Rome. On attend aussi le 57e qui sera embarqué sans retard pour la même destination.

Le *Courrier de Lyon* rapporte que l'application de la procédure française est faite depuis le 3 septembre dans les ressorts de tous les tribunaux des nouveaux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Le *Phare de la Loire* assure que les nouveaux arrangements relatifs à l'affaire des transatlantiques des lignes des Antilles et de New-York viennent de recevoir la ratification et la signature ministérielles. La cession faite par M. Mazziou à MM. Péreire serait ainsi un fait accompli.

L'ouverture de la chasse, — une grande affaire ! — se fait en ce moment dans toute la France, et déjà le gibier afflue sur nos marchés.

La chasse met en mouvement bien des choses, bêtes et gens, et elle occupe une place plus sérieuse qu'on ne le pense communément dans notre organisation sociale. Elle est plus qu'une récréation et un plaisir ; il résulte de données puisées aux sources officielles qu'elle remplit un certain rôle dans l'alimentation publique.

Avant la loi du 3 mai 1844, le prix des permis n'était que de 15 fr.; depuis cette date, il est de 25 fr., dont 15 fr, pour l'Etat et 10 fr. pour la commune. Cette répartition a été adoptée pour stimuler le zèle des administrations locales, qui veillent en effet à la stricte application de cette partie de la loi.

La moyenne annuelle des permis est d'environ 155,000 produisant 2,325,000 fr. pour l'Etat et 1,550,000 fr. pour les communes. On voit que sous le rapport exclusivement fiscal et par conséquent le moins populaire, la délivrance des permis n'est pas une ressource à dédaigner. Mais il paraît qu'à cause de son impopularité même, et malgré la vigilance des maires, beaucoup de personnes réussissent à échapper à cet impôt ; car on évalue à 445,000 le nombre des braconniers, soit un chasseur pour trois braconniers. Pour la plupart de ceux-ci, c'est une industrie qu'ils exercent, un profit qu'ils poursuivent.

Les départements où l'on délivre le moins de permission sont la Corse, la Lozère, la Loire, le Lot, la Corrèze, l'Ariége, le Cantal, la Creuse, les Basses-Alpes et les Landes. Ceux où l'on en délivre le plus sont la Seine-Inférieure, l'Aisne, Seine-et-Oise, Seine, Oise, Nord, Seine-et-Marne, Somme, Calvados et la Marne. On peut donc établir en principe que le nombre des permis de chasse est proportionnel à la richesse de chaque département,

D'après des évaluations faites *à minimâ*, la moyenne du produit est, pour chaque chasseur, de 50 fr. En multipliant cette somme par le chiffre de 600,000, formant le nombre total des chasseurs régulièrement munis et des braconniers, on a 30 millions de francs pour l'importance réelle de la chasse en France. Quelques statisticiens l'estiment plus haut : 40 millions.

Le commerce général des produits de la chasse est en moyenne de 13 millions de francs (valeur officielle) à l'importation, et de 7 millions à l'exportation.

M. GARCIN.

FAITS DIVERS

Quelques modifications de détail paraissent devoir être apportées à la fontaine Saint-Michel, qui n'a pas cessé d'attirer de nombreux visiteurs depuis le jour où elle a été inaugurée. On vient d'exhausser d'une manière notable les piédestaux sur lesquels reposent les deux Chimères colossales placées de chaque côté de la vasque inférieure de la fontaine, dont la valeur décorative se trouve ainsi sensiblement augmentée. Ces Chimères, du reste, ne sont que la représentation en plâtre de celles en bronze destinées à figurer dans le nouveau monument et qu'on achève en ce moment dans les ateliers.

— Le grand travail d'ensemble qui a pour objet le remaniement général des noms de

rues du nouveau Paris se poursuit avec activité.

— Dans son audience d'hier, la Chambre criminelle de la Cour de cassation a été appelée pour la première fois à statuer sur un pourvoi formé contre une décision émanant d'une des juridictions qui fonctionnent dans les provinces annexées.

— Nous croyons savoir de bonne source, dit le *Propagateur*, de Lille, qu'aussitôt après les travaux de la moisson les militaires actuellement dans la réserve et en congé provisoire dans leurs foyers seront tenus de se rendre deux fois par semaine au chef-lieu de leur arrondissement pour y faire l'exercice.

— Le prince de Galles est arrivé à Québec le 18 août à quatre heures. Tous les vaisseaux de guerre se trouvant dans le port l'ont salué, et les équipages ont poussé trois hourras pour Son Altesse Royale au moment où sa barque passait le long de leur bord. Un dais avait été dressé au lieu du débarquement; tous les officiers de l'Etat et les autorités de la ville s'y tenaient en grand uniforme.

— La commission installée à la préfecture de Chambéry pour le dépouillement des pétitions envoyées à Sa Majesté l'Empereur s'est réunie samedi matin et a commencé ses travaux. Ces pétitions sont au nombre de 1,200 environ.

— On lit dans la *Gazette du Midi* que M. de Cathelineau, élevé, comme on sait, au grade de commandeur de l'ordre de Pie IX, est rentré le 4 en France.

— Un incident des plus touchants, dit le *Constitutionnel*, a signalé l'arrêt de Leurs Majestés dans la gare de Mâcon :

Une foule nombreuse avait été contenue hors de la gare, et de nombreuses personnes, introduites dans les salles d'attente, cherchaient, à travers les vitres des portes donnant accès sur le quai, à voir les visages de l'Empereur et de l'Impératrice.

Parmi ces personnes privilégiées était un vénérable prêtre dont la soutane usée et rapiécée accusait le peu de fortune. Sa Majesté l'Empereur remarque les cheveux blancs de l'ecclésiastique, son air de béatitude en le regardant et en même temps le dénûment que trahit toute sa personne, il appelle le préfet, lui demande quel est ce prêtre vénérable. « Sire, répond le préfet, c'est le curé de Saint-Pierre. — Il paraît bien pauvre ? — Mieux que personne, Sire, ses paroissiens peuvent dire le secret de sa pauvreté; ce bon prêtre se prive pour les malheureux de nourriture et de vêtements. »

Sa Majesté paraît émue. Elle fait appeler le pauvre curé, qui, tout troublé, ne sait quelle contenance garder en présence de son souverain. L'Empereur le rassure, le remercie du bien qu'il fait aux pauvres, et prenant une croix des mains d'un de ses aides de camp, il la remet à l'Impératrice, qui, elle-même, l'attache sur la poitrine du vieux prêtre en lui disant des paroles dont elle seule a le secret et qui vont jusqu'au cœur. Les larmes abondantes du curé, l'émotion qui était sur tous les visages ont dû convaincre Leurs Majestés plus que les phrases les plus éloquentes de la reconnaissance et de l'admiration que chacun éprouvait pour leurs personnes.

— On lit dans l'*Union Franc-Comtoise* :

Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, a passé récemment à Besançon en se dirigeant vers Maîche, afin d'y rendre visite à M. le comte de Montalembert, avec lequel il est lié depuis vingt ans d'une intime amitié, contractée pendant les premières luttes pour la liberté de l'enseignement sous Louis-Philippe, et confirmée par leurs efforts mutuels et récents pour l'indépendance de la souveraineté temporelle du Saint-Siége. Mgr Dupanloup a passé près de quinze jours dans nos montagnes; il a visité et admiré les sites que les exigences du génie militaire rendent inaccessibles aux voyageurs tout comme aux transports agricoles, sites si merveilleusement pittoresques. Partout il a touché et gagné tous les cœurs par son extrême affabilité en même temps que par la vivacité de sa conversation. Il a assisté à la distribution des prix du petit séminaire de Consolation, où il a été reçu avec la plus respectueuse sympathie. Dimanche, 26 août, *cédant à des instances réitérées*, il est monté dans la chaire de l'église paroissiale de Maîche, et a fait, avec un charmant mélange d'autorité et de simplicité, une homélie sur l'Evangile du jour, celui des dix lépreux, dont un seul vient remercier Notre-Seigneur de sa guérison. Il a commenté cet évangile qu'il a qualifié d'*Evangile de la reconnaissance*, de la façon la plus propre à éveiller dans les cœurs d'un auditoire aussi nombreux que recueilli, une légitime horreur pour les honteuses bassesses de l'ingratitude, et le sentiment intime des devoirs de l'âme reconnaissante envers Dieu et envers le prochain.

En quittant Maîche, l'illustre prélat s'est rendu à la Chaux-de-Fonds, à Neuchatel et à Genève.

— Un affreux accident, dit le *Mémorial* de Pau, est arrivé ce matin dans la chapelle en construction du couvent des Ursulines, près du chemin Trespoey. Cinq ouvriers plâtriers venaient de déjeuner et étaient à peine remontés sur l'échafaudage dressé pour travailler à la voûte lorsqu'une des traverses sur lesquelles il reposait ayant fléchi, le plancher s'est effondré et il ont été précipités d'une dizaine de mètres de hauteur sûr les solives du plancher.

Trois de ces malheureux ont été si grièvement blessés que l'un d'eux a succombé quelques minutes après; le second, transporté

dans son domicile, rue Barbalat, et le troisième, transporté chez lui, à Bizanos, sont dans l'état le plus alarmant. Le quatrième, qui est soigné à l'hospice, a une fracture à la jambe et plusieurs contusions ; le cinquième, qui a été le moins maltraité, a eu le bras fracturé.

— M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction, dit le *Toulonnais*, se sont transportés à Ollioules où un assassinat avait été commis par quatre individus, dont trois Piémontais. On assure que les assassins sont arrêtés.

— L'an dernier, dit le *Moniteur*, l'Empereur et l'Impératrice étaient venus de Saint-Sauveur visiter la chapelle de Bétharram, centre du pèlerinage vénéré par la dévotion des fidèles et dédié à la Vierge. Ils promirent de faire don d'un buffet d'orgue destiné à remplacer celui qui fut détruit pendant la tourmente révolutionnaire.

Le ministère de la Maison de l'Empereur chargea M. Cavaillé-Coll de construire un instrument pour cette chapelle. L'inauguration a eu lieu dimanche dernier en présence du préfet de Pau, de M. O'Quin, député, et d'un grand concours de prêtres et de fidèles. Après la cérémonie de bénédiction et une allocution prononcée par un missionnaire, M. Kuhn, organiste de Notre-Dame de Bordeaux, et M. Kun, maître de chapelle de la cathédrale d'Auch, ont fait entendre l'orgue dont l'assistance a admiré l'ampleur et la pureté de sons.

— Sous ce titre : *Une baleine attaquée par un espadon*, l'*Orkney Herald*, cité par le *Daily-News*, rapporte le fait suivant :

« Il y a quinze jours, des pêcheurs de Westray ont été témoins d'un combat extraordinaire. A six milles en mer, à l'est de Nouphead, ils ont aperçu une grosse baleine qui paraissait se diriger avec rapidité de leur côté. Quelques instants après, ils ont ressenti une violente secousse ; la baleine a bondi de six pieds au-dessus de l'eau. Les pêcheurs ont remarqué qu'un fort espadon lui avait enfoncé dans le ventre l'épée dont la nature l'a armé. La baleine, blessée cruellement par son ennemi, paraissait s'affaiblir à vue d'œil, et, malgré toutes ses secousses, l'espadon ne lâchait pas prise.

« Au même moment, un autre poisson, à qui la nature a donné une espèce de scie, s'acharnait à en frapper le monstre marin, qui perdait beaucoup de sang. Ce groupe de trois poissons a passé à peu de distance du bateau, mais ils soulevaient des vagues si énormes qu'il était impossible de les distinguer ; seulement les mouvements de la baleine devenaient de moins en moins vifs, et les pêcheurs pensent qu'elle a dû succomber peu de temps après à toutes ses blessures. »

— Un de nos lecteurs nous envoie une explication assez curieuse d'un proverbe bien connu :

Pour un point Martin perdit son âne. — Telle est la phrase qui revient à chaque instant sur les lèvres quand une personne, faute d'un peu d'attention, a laissé perdre une occasion qui pouvait être pour elle d'une grande importance. Il est assez curieux de voir toutes les origines qui ont été attribuées à ce dicton populaire. Parmi les plus ingénieuses, à notre avis, nous avons remarqué la suivante qui nous a surtout frappé :

Il existait jadis en Italie, dans la Toscane, je crois, un monastère de Bénédictins qui avait nom *Asellum*, mot latin que nous rendons en français par l'animal aux longues oreilles. Ce monastère, qui était très-connu pour son hospitalité généreuse envers les pauvres, avait pour abbé mitré un bon père, plus occupé du salut de son âme que des vaines subtilités de la langue. Cependant, un jour, il voulut, profitant des réparations qui se faisaient dans le couvent, faire mettre sur les portes de ce cloître une inscription propre à faire connaître l'esprit qui animait le monastère. Un frère convers fut donc chargé de tracer sur les portes conventuelles cette épigraphe qui devait tout dire :

Porta, patens esto. Nulli claudaris honesto.

Porte, sois ouverte. Ne te ferme devant aucun honnête homme.

Mais, ô infortune, l'artiste peintre, nommé frère *Martin*, et qui était fort peu littérateur, déplaça le point important. Or, dès le jour même, on lisait à la porte de l'abbaye cette malheureuse inscription qui provoquait d'unanimes murmures de la part des passants :

Porta, patens esto nulli. Claudaris honesto.

Porte, ne t'ouvre à personne. Ferme-toi devant l'honnête homme.

Peindre l'indignation de l'abbé, à la vue de ce non-sens, est chose impossible. Qu'il suffise de savoir que frère *Martin* fut envoyé dans un autre monastère où il fut occupé à de grossiers travaux et qui, pour un malheureux point, perdit son âne—*Asellum*, c'est-à-dire son couvent.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Nécrologie.

L'Institut vient de perdre encore un de ses membres, M. Jean-Baptiste Payer, ancien représentant du peuple, professeur d'anatomie et de physiologie végétales. M. de Lamartine l'attacha, à la révolution de Février, comme chef de cabinet, au ministère des affaires étrangères. M. Payer n'était âgé que de 44 ans. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui à la paroisse Saint-Etienne-du-Mont.

Des Etudes monastiques dans les temps modernes.

(2e et dernier article. Voir le numéro précédent.)

V.

Je touche au point le plus délicat de ce travail ; il me reste à parler de la mission

intellectuelle des ordres religieux dans notre temps. Cette mission, j'ai hâte de le dire, il ne faudrait pas la juger dès ce moment par les apparences; elle est préparée, elle n'est pas accomplie. Les ouvriers ont eu à peine le temps de se réunir, de se reconnaître, de s'organiser; ne demandons pas seulement ce qu'ils ont fait, mais ce qu'ils sont appelés à faire.

Les restaurations, les fondations d'ordres religieux qui ont rempli la première moitié du dix-neuvième siècle, donnent à notre époque une ressemblance frappante avec celle qui prépara les splendeurs littéraires et religieuses du grand siècle. Aujourd'hui, comme alors, c'est la même vigueur de jeunesse chez les congrégations nouvelles, la même ferveur de rénovation chez les congrégations anciennes.

Au seizième siècle, les ordres religieux furent fondés ou restaurés dans une conformité parfaite avec le temps où ils allaient vivre, travailler et combattre. Pour ne citer que deux exemples, le Jésuite ne devait-il pas être suscité pour accepter le défi du protestantisme? La renaissance de l'antiquité ne semblait-elle pas appeler le Bénédictin?

L'esprit qui nous a ramené, pleins d'une vie nouvelle, tous ces ordres antiques, tous ces ordres savants que nous avions appris à aimer et à estimer, n'est pas moins en harmonie avec les besoins, avec les habitudes, avec l'esprit de notre siècle. Nous l'avons déjà dit, les religieux ne possèdent, ne demandent aucun privilége; ils sont établis en aggrégations d'hommes libres sous la seule protection de la loi; ils accomplissent leurs destinées chacun avec le génie qui lui est propre, mais dans le chemin ouvert à tous. C'est là, du reste, une infaillible et suprême garantie de durée; les jalousies mesquines, les tracasseries arbitraires n'ont qu'un moment, les grands principes d'égalité dans le droit, dans la liberté, sont acquis à la civilisation moderne.

Ainsi épanouie au grand soleil, la vie monastique n'offre d'autres attraits que ceux que la foi révèle. La rigueur des vœux ne laisse entrevoir au calcul égoïste aucune terrestre compensation. Aussi, en aucun temps, n'avait-on vu dans l'Eglise de France, une plus manifeste sincérité dans les vocations, une plus universelle sincérité dans la discipline.

Ces réflexions regardent l'état religieux en général. Si nous prenons chaque ordre en particulier, nous verrons comment la Providence a pris soin de prévenir les alarmes, les susceptibilités traditionnelles, comment elle est allée au devant des préjugés les plus enracinés.

L'ordre des Dominicains, que ses docteurs, ses apôtres, ses pontifes, ses innombrables saints ont rendu si célèbre, avait été chargé par l'histoire, « telle que les protestants et les rationalistes l'ont *faite*, » d'une sorte de complicité odieuse avec les excès du pouvoir pendant le moyen âge;... ils ont eu pour restaurateur l'homme le plus éloquent de notre époque, mais dont la générosité surpasse encore l'éloquence. Le *passage libre* sur la terre, c'est là tout ce qu'il a demandé pour lui, pour ses frères, pour l'Eglise; tel fut le premier cri de sa jeunesse, telle est la dernière aspiration de son âge mûr.

Pour un grand nombre d'hommes attardés par le poids des vieilles et puériles rancunes, le Jésuite était encore le casuiste ergoteur et relâché des *Provinciales*; Dieu a voulu donner aux Jésuites pour apologiste, un prêtre si loyalement vertueux, qu'il portait sur son front, *comme dans sa parole*, l'irrésistible ascendant *qui donne la sainteté*. Désormais, pour aller troubler dans leurs cellules les Religieux ses frères, il faudra passer sur le corps du P. de Ravignan, de cet humble apôtre que Paris a longtemps écouté avec avidité, dont il a visité les dépouilles, suivi les funérailles, dont il bénira longtemps la mémoire: Pascal lui-même n'y suffirait pas.

On n'a pas oublié que Chateaubriand, écrivant au premier abbé de Bénédictins qu'ait vu notre siècle, demandait à être inscrit au nombre des *Bénédictins honoraires*. Je n'oserais pas assurer que *tous* les nouveaux disciples de Saint-Maur conservent très-fidèlement les habitudes de leurs ancêtres; je pourrais même en citer qui n'ont ni la largeur, ni l'aménité de critique du doux Mabillon.

Mais cela importe peu.

Les grandes traditions de l'ordre, déjà comprises par le plus grand nombre, prendront nécessairement le dessus parce qu'elles sont grandes et fécondes: on n'est Bénédictin qu'à ce prix. Je constaterai simplement, chez ces religieux, un caractère de conformité à notre temps qui pourra sembler léger, mais qui a bien son importance: dans un

siècle où la science déborde, se répand, pénètre les masses, où les révélations et les découvertes sont quotidiennes, le Bénédictin s'est fait journaliste.

Je ne saurais passer sous silence un autre signe de la vocation monastique de notre France contemporaine. Le rétablissement des oratoriens, pour avoir été plus calme n'en a pas été moins glorieux. Il a suffi de quelques méditations métaphysiques pour émouvoir tous les familiers de la pensée. Ici encore, je retrouve un rare bonheur à saisir l'esprit du siècle, non pour lui complaire en lâche courtisan, mais pour le ramener à la vie, à Dieu. Le public d'élite qui a le privilége de se réunir de temps en temps à la rue du Regard, sait que je n'exagère pas. Si cette passion de la science exacte et positive qui préoccupe tant d'intelligences, qui absorbe tant de puissants efforts, se confond un jour avec le sentiment esthétique et moral, avec l'amour du bien et du beau, cette admirable union, cette féconde harmonie sera due peut-être à la philosophie du nouvel Oratoire.

VI.

Les Religieux ne sont pas seulement des hommes de notre temps, ils ont seuls conservé intactes leurs anciennes et puissantes ressources pour les grands travaux de l'intelligence.

Durant les grands siècles chrétiens qui honorent l'histoire de l'Église de France, le clergé séculier a toujouré été un des plus féconds éléments de la splendeur intellectuelle et doctrinale. Cette puissance d'action, cette haute influence lui venait, indépendamment de l'autorité qui lui est propre, d'abord de ses vertus et de son savoir ; en second lieu, de ses richesses, de la place qu'il occupait dans la nation, dans la vie civile. Sa force fut donc en même temps morale et matérielle.

Jusqu'à la révolution de 1789, on le sait assez, il posséda de grandes richesses qui se composaient de biens-fonds, de bénéfices, d'oblations, de prémices, etc. Nous n'avons pas à traiter ici de l'origine ou de la légitimité de ces possessions. « Il n'a jamais existé, dit Mgr Affre, d'association permanente parmi les hommes qui n'ait eu quelques biens en commun. L'association que produit la communauté de croyance et de culte a, plus que toute autre, été conduite, par la nature même de sa destination et par son caractère de perpétuité, à posséder des propriétés. » Quand on songe que ces possessions considérables n'étaient pas la seule force matérielle, le seul prestige humain de l'épiscopat; qu'il jouissait en outre de l'importance politique attachée au premier corps de la nation, on comprendra sans peine tout ce que pouvait faire un évêque pour exciter l'émulation des clercs, pour encourager les études, pour favoriser en toutes manières le développement de la science sacrée.

Nous avions à faire connaître les ressources du clergé séculier à une époque qui n'est plus, nous devions donc parler de ses richesses et de son action politique ; ce n'est pas l'expression d'un regret, c'est un fait que nous constatons.

Dans les premières années de ce siècle, le clergé séculier a dû donner tout son temps aux bonnes œuvres, et ses modiques revenus lui suffisaient à peine pour nourrir ses pauvres. Lorsque le nouveau prêtre avait atteint l'âge le plus favorable aux grands travaux de l'intelligence, l'âge où la vigueur de la jeunsse n'est pas éteinte encore, où la maturité se fait pressentir, il devait quitter les livres pour sauver les âmes. Quant à ceux qui conservaient le rare privilége de disposer de leur temps, qui témoignaient d'une vocation spéciale, pour la science, ils auraient vainement cherché ces grands centres d'étude autrefois si justement célèbres, si fréquentés, qui fournissaient de docteurs l'Eglise entière. Les argumentations publiques des anciennes universités, les fortifiants et solennels exercices où se formaient nos pères avaient disparu; l'isolement décourageait ceux que le ministère n'avait pas absorbés. Il a fallu une protection spéciale du ciel pour faire sortir de nos rangs des hommes de talent et quelquefois de génie, qui ont su conserver en France, à force de persévérance et d'ardeur, les glorieuses traditions de la doctrine éminente.

Ce sera l'éternel honneur du clergé contemporain, d'avoir si universellement atteint, malgré cet état de choses, la science moyenne, la science suffisante, dont le niveau est plus élevé de nos jours qu'il ne le fût peut-être jamais à aucune époque, ainsi que le disait Mgr Dupanloup.

Ce sera là aussi l'éternel honneur des congrégations chargées de la direction des séminaires, de celles-là surtout dont le

fondateur fut l'émule et l'ami de Vincent de Paul, dont l'immortel Fénelon fut un des premiers élèves.

VII

Les conditions peu favorables où se trouve le clergé séculier, au point de vue des études, peuvent être changées. Il y a eu des améliorations, il y en aura d'autres, j'en ai la confiance; mais le temps presse, tout retard est un péril.

Le vaste champ de la science est fouillé dans tous les sens, il est couvert de travailleurs venus de tous les points de l'horizon. Il y en a parmi eux qui ne remuent les idées que pour trouver de l'or; s'ils ne sont pas toujours les plus dangereux, ils sont les plus difficiles à ramener, la générosité manque à leur âme. Il y en a qui sont indifférents à tout ce qui n'est pas la science elle-même, la science positive, accessible au sens ou au calcul; les malheureux consument leur vie à découvrir, à décrire, à classer des phénomènes, et ne voient rien au delà. Il y en a enfin qui sont ouvertement hostiles à la foi et que le surnaturel importune; on les voit tantôt creuser la terre autour des fondements du catholicisme pour les ébranler, tantôt soulever des nuages de poussière pour troubler la lumière de la révélation.

Ne serait-ce pas un grand bonheur, en vérité, de voir se mêler à ces légions d'ouvriers, toujours courbés vers la terre, d'autres ouvriers qui songeassent de temps en temps à regarder le ciel! Ne serait-il pas heureux de distinguer çà et là, au sein de cette foule, des moines animés par un sentiment plus noble encore que l'amour du savoir, dévorés par une soif plus ardente que la soif des découvertes, donnant à tous l'exemple du talent uni à l'abnégation, de la gloire unie à l'humilité de la science, unie à la foi!

Et pourtant la mission intellectuelle des ordres religieux n'est pas là toute entière, il s'en faut. Si l'on consulte l'histoire, on verra que la puissance de ces institutions catholiques s'est manifestée surtout à trois grandes époques décisives : premièrement lorsque le christianisme naissant eut à lutter contre le monde ancien, et à faire oublier les idées du paganisme; en second lieu, lorsqu'il dut apaiser, organiser, affermir les éléments de vitalité qui bouillonnaient, comme dit Schlegel, au fond du grand mélange des peuples barbares avec ceux de la vieille civilisation; enfin, quand il lui fallut résister à l'esprit de révolte et d'anarchie du seizième siècle, s'opposer à une renaissance trop complète du paganisme et préparer la civilisation moderne. Tout porte à croire que leur action bienfaisante sera plus décisive encore à l'époque où nous sommes entrés depuis cinquante ans.

Le rationalisme, a-t-on dit, peut faire éprouver à l'Église des pertes aussi cruelles que le protestantisme, qui lui ravit, au dix-huitième siècle, une moitié de l'Europe. Oui, mais il peut aussi lui procurer le plus éclatant triomphe qui fût jamais, et comme une victoire suprême et définitive. La raison en est simple.

L'erreur n'a-t-elle pas atteint ses limites extrêmes? L'ennemi n'a-t-il pas usé de ses moyens désespérés? N'est-il pas métaphysiquement impossible de renchérir sur Hégel et sur Feuerbach? Celui qui recommandait aux siens de l'audace, toujours de l'audace, ne se doutait pas qu'en peu de temps il n'y aurait plus de place pour l'audace elle-même. En niant les deux principes *d'identité* et de *contradiction*, la philosophie moderne a franchi les colonnes d'Hercule; au delà, elle n'a point trouvé de terre ferme, elle s'est vu acculée contre le néant, et force lui est de revenir sur ses pas.

Oh! que ne ferait point, dans une position si avantageuse, la vérité catholique telle qu'elle pourrait, telle qu'elle devrait se montrer aujourd'hui, entourée de tous ses défenseurs, armée de toutes les découvertes modernes qui ont fait de notre siècle, bien qu'on ait ri de cette expression, un siècle de lumière! On sait comment Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, fait appel à tous les peuples, et comment chaque peuple se lève à son tour pour rendre hommage à la vraie foi. Aujourd'hui le rendez-vous serait plus complet. Chaque monument, chaque ruine, chaque pierre élèverait sa voix pour se mêler au concert; il n'est pas une langue ancienne, pas un idiome, pas une inscription, pas un souvenir humain sur la surface de la terre, et dans ses entrailles, pas une couche de tourbe ou de granit qui pût réfuter son témoignage.

F. Duilhé de Saint-Projet.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

Les Moines d'Occident

DEPUIS SAINT BENOIT JUSQU'A SAINT BERNARD,

Par le comte de Montalembert (1).

(1er article.)

I.

Voici, je ne dis pas seulement un beau livre, mais un grand livre; car je ne sache point qu'il ait été rendu, par la voie de la presse, un service de cet ordre à l'Eglise, depuis les *Conférences* du P. Lacordaire, à la science historique, depuis les travaux de Mabillon.

Le titre adopté par l'auteur est exact, mais j'ose dire pourtant qu'il ne donne peut-être pas au plus grand nombre une suffisante idée de l'ouvrage. Le vrai titre serait : *Histoire du christianisme en Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard.*

Voyez plutôt, parcourez des yeux la table des matières. Ce sont, d'abord, les précurseurs monastiques en Orient, les Pères du Désert, saint Paul, premier ermite, saint Antoine, les premiers des abbés, saint Pacôme, auteur de la première règle écrite; puis la sève monastique débordant au dehors, saint Hilarion, en Palestine, saint Ephrem, en Mésopotamie, saint Basile le Grand et saint Grégoire de Nazianze en Cappadoce, saint Jean Chrysostôme à Antioche : quels noms et quels hommes! Ensuite apparaissent les précurseurs monastiques en Occident, saint Athanase, le disciple et le client d'Antoine, le défenseur de Basile, saint Athanase, apportant à Trèves et à Rome, dans un double exil, les émouvants exemples des Pères du désert; après lui, saint Jérôme, qui écrit leurs vies et qui suit leurs traces, et avec saint Jérôme, toute une émigration romaine dans les solitudes de la Palestine, sainte Paule, Eustochie, sa fille, les deux Mélanies; puis saint Paulin de Nole et sa femme; saint Ambroise, cet éloquent défenseur des Moines; saint Augustin, Moine lui-même et l'instituteur d'une règle monastique encore vivante; saint Martin de Tours, soldat, Moine et évêque; le monastère de Lérins, ses docteurs et ses saints (Honorat, Hilaire d'Arles, Vincent de Lérins, Salvien); saint Césaire d'Arles et sa règle; Jean Cassien et saint Victor de Marseille; ailleurs enfin, les premiers miracles de l'ascendant des Moines sur les Barbares, éclatant dans la rencontre d'Odoacre et du moine Séverin, si bien racontée déjà par Ozanam.

Mais ce n'est là que le prologue du drame; la scène s'agrandit. Voici venir saint Benoît, le grand patriarche et le grand législateur de l'institut monastique en Occident; saint Benoît, dont la vie contient en germe toutes les destinées de son ordre, saint Benoît, missionnaire et apôtre autant que solitaire, saint Benoît avec son action puissante sur les nobles, avec sa sollicitude pour les pauvres et pour le peuple, avec l'espèce de fascination qu'il exerce sur les Goths, sur Totila, le vainqueur de Bélisaire et le conquérant de l'Italie. Plus loin, c'est le premier ministre de Théodoric, Cassiodore, abritant sa vieillesse dans un monastère et le transformant en académie chrétienne, premier exemple des gigantesques travaux qui devaient être accomplis par les Moines pour la conservation et la propagation des bonnes lettres. Plus loin encore, saint Grégoire le Grand, le premier moine qui ait été Pape, celui-là même qui, par le moine Augustin, convertit l'Angleterre, d'où le moine Boniface devait s'élancer un jour pour enfanter la Germanie à la foi; saint Grégoire le Grand, qui ramena les Lombards à l'orthodoxie, et dont l'ami, saint Léandre, Moine et évêque de Séville, fit rentrer dans le bercail les Visigoths d'Espagne. Enfin nous assistons à la première rencontre de la royauté franque avec les fils de saint Benoît, à la rencontre de Théodebert et de saint Maur; puis à toutes les relations des Mérovingiens avec les Moines, depuis Childebert, le roi monastique par excellence, depuis Clotaire Ier et sa femme, sainte Radegonde, quittant la couche royale pour le

(1) Tome I et II. — Paris, Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

cloître, jusqu'aux luttes grandioses de saint Colomban contre Brunehaut, qui font si glorieusement souvenir de celles des Prophètes contre les rois d'Israël et de Juda.

Ici s'arrête le second volume des *Moines d'Occident*. N'est-ce pas là déjà une admirable histoire? Où trouver ailleurs (dans quelles annales, dans quelle épopée?) une grandeur aussi pure, aussi éclatante, aussi continue, une telle multitude, une telle suite d'hommes supérieurs à la fois par les lumières, par l'intelligence, par le caractère, par la vertu? N'assistons-nous point à la prise de possession de l'élément barbare et à sa transformation par le christianisme, et le moyen âge venu, y a-t-il une autre histoire du christianisme en Occident que celle-là?

Direz-vous que ces choses sont bien connues? Erreur, erreur profonde. Nous ne connaissons tout au plus que la rhétorique de cette portion de l'Histoire. Outre que M. de Montalembert est de ceux qui renouvellent et rajeunissent tout ce qu'ils touchent, il y a dans ce grand et comme inépuisable sujet, — la transformation des Barbares par l'apostolat monastique en Occident, — plus de choses neuves, tranchons le mot, plus de choses inconnues que je ne saurais le dire. Je ne crois pas, en vérité, que les premiers ouvrages d'Augustin Thierry, qui nous ont émus d'une si sympathique surprise il y a trente-cinq ans, fussent tout à la fois plus neufs et aussi instructifs que ces deux volumes de M. de Montalembert.

En effet, ce n'est point ici de l'érudition de seconde main. Tout ce que l'historien raconte, il l'a puisé à des sources bien peu familières, assurément, à la génération présente, il l'a puisé directement dans les annales bénédictines de Mabillon, dans la colossale collection hagiographique des Bollandistes, dans je ne sais combien d'in-folios, le dirai-je? bien peu consultés des hommes d'aujourd'hui. Et ce ne sont pas les faits de détail seulement que notre siècle a besoin d'apprendre, c'est ce qu'il y a de plus fondamental dans ce grave sujet, à savoir ce qui fait le caractère même des institutions monastiques. Si peu d'hommes du monde comprennent, en effet, ce que c'est qu'un saint, beaucoup moins encore, en vérité, se doutent de ce que c'est qu'un Moine.

Et pourtant, M. de Montalembert le dit à bon droit : « Ce sujet tient à la fois au présent et au passé. Les liens qui le rattachent à notre histoire sont aussi nombreux que visibles. Que l'on déploie la carte de l'ancienne France ou celle de n'importe laquelle de nos provinces, on y rencontrera à chaque pas des noms d'abbayes, de chapitres, de couvents, de prieurés, d'ermitages, qui marquent l'emplacement d'autant de colonies monastiques. *Quelle est la ville qui n'ait été fondée, ou enrichie, ou protégée par quelque communauté?* (1) Quelle est l'église qui ne leur doive un patron, une relique, une pieuse et populaire tradition? S'il y a quelque part une forêt touffue, une onde pure, une cîme majestueuse, on peut être sûr que la Religion a laissé son empreinte par la main du Moine. Cette empreinte a été bien autrement universelle et durable dans les lois, dans les arts, dans les mœurs, dans notre ancienne société tout entière. Cette société, dans sa jeunesse, a été partout vivifiée, dirigée, constituée par l'esprit monastique. Partout où l'on interrogera les monuments du passé, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, en Espagne comme en Suède, en Ecosse comme en Sicile, partout se dresse la mémoire du Moine et la trace mal effacée de ses travaux, de sa puissance, de ses bienfaits, depuis l'humble sillon qu'il a le premier tracé dans les landes de la Bretagne et de l'Irlande, jusqu'aux *splendeurs éteintes* de Marmoutier et de Cluny, de Melrose et de l'Escurial.

« A côté de cet intérêt rétrospectif, il y a de plus un intérêt contemporain. Partout proscrits ou déshonorés dans le dix-huitiè-

(1) Saint-Brieuc, Saint-Malo, Saint-Yrieix, Saint-Junien, Saint-Calais, Saint-Maixant, Saint-Servan, Saint-Valery, Saint-Riquier, Saint-Omer, Saint-Pol, Saint-Amand, Saint-Quentin, Saint-Venant, Saint-Germain, Saint-Pourçain, Saint-Dié, Saint-Sever, Saint-Pons, Saint-Papoul, Saint-Girons, Saint-Denis, Saint-Jean-d'Angely, Cluny, Abbeville, Dunkerque, Maubeuge, Guéret, Pamiers, Perpignan, Aurillac, Luçon, Tulle, Redon, la Réole, Nantua, Sarlat, Domfront, Altkirch, Remiremont, Uzerches, Brives, Gaillac, Mauriac, Brioude, Lure, Luxeuil, Baume-les-Dames, Salins, Saint-Claude, Tournus, Paray-le-Monial, Aigues-Mortes.

En Belgique : Gand, Bruges, Mons, Nivelle, Malines, Liége.

En Allemagne : Fulda, Fritzlarf, Wissembourg, Werden, Gandersheim, Quedlimbourg, Munster.

En Suisse : Appenzell, Glaris, Lausanne, Lucerne, Saint-Maurice, Schaffouse, Soleure, Zurich.

En Angleterre : Westminster, Bath, Dorchester, Ripon, Hexham, Saint-Edmunds-Bury, Saint-Albans.

me siècle, les Ordres religieux se sont partout relevés au dix-neuvième. Notre siècle aura assisté à la fois à leur ensevelissement et à leur naissance. Ici on achève d'en extirper les derniers débris, et là ils repoussent déjà. Partout où la religion catholique n'est point l'objet d'une persécution ouverte, comme en Suède, partout où elle a pu conquérir sa part légitime de la liberté moderne, ils reparaissent comme d'eux-mêmes. On a eu beau les dépouiller et les proscrire, on les a vus partout revenir, quelquefois sous des dehors et des noms nouveaux, mais toujours avec leur ancien esprit. Ils ne réclament ni ne regrettent rien de leur antique grandeur. Ils se bornent à vivre, à prêcher par la parole et par l'exemple, sans richesses, sans crédit, sans existence légale; mais non sans force, ni sans épreuves; non sans amis, mais non surtout sans ennemis.

« Amis et ennemis ont intérêt à savoir d'où ils viennent, et où ils ont puisé le secret de cette vie si tenace et si féconde. J'offre aux uns comme aux autres, poursuit M. de Montalembert, un récit qui ne sera point un panégyrique, ni même une apologie, mais le témoignage sincère d'un ami, d'un admirateur, qui veut conserver l'impartiale équité que l'histoire commande, et qui ne dissimulera aucune tache afin d'avoir le droit de ne voiler aucune gloire. »

Demandera-t-on comment s'est fait ce livre? M. de Montalembert nous l'apprend. En écrivant l'*Histoire de sainte Elisabeth*, il s'était épris d'un immense amour pour les âges de foi. Saint Bernard s'offrant à lui comme le personnification la plus complète peut-être d'une époque trop longtemps méconnue, il voulut raconter cette grande vie.

Mais saint Bernard fut par-dessus tout un grand moine, et lorsqu'on jette un regard sur le siècle où il vécut, il se trouve que ceux qui étaient alors le boulevard et l'honneur de la société chrétienne, les Papes, les Evêques, les Saints, que dis-je? les simples grands hommes, Pierre le Vénérable, Suger, c'étaient des moines.

« Qu'était-ce donc, reprend M. de Montalembert. Qu'était-ce donc que ces Moines? D'où venaient-ils? Et qu'avaient-ils fait jusque-là pour occuper dans le monde une place si haute? Il fallait d'abord résoudre ces questions.

« Il y a plus. Si le douzième siècle s'est incliné devant le génie et la vertu du Moine Bernard, c'est parce que le onzième avait été régénéré et pénétré par la vertu et le génie du Moine qui s'appela Grégoire VII. Jamais un simple Moine n'aurait été écouté et obéi comme le fut Bernard, si sa grandeur incontestée n'avait été précédée par les luttes, les épreuves et la victoire posthume de cet autre Moine qui mourut six ans avant sa naissance. Il a donc fallu, non-seulement caractériser par un aperçu consciencieux le pontificat du plus grand des Papes sortis des rangs monastiques, mais encore passer en revue toute la période qui réunit les derniers combats de Grégoire aux premiers efforts de Bernard, et tenter ainsi le récit d'une lutte qui fut la plus grave et la plus glorieuse que l'Eglise ait jamais livrée, d'une lutte où les Moines furent les premiers à la peine comme à l'honneur.

« Mais cela même ne suffisait pas. Bien loin d'être les fondateurs de l'Ordre monastique, Grégoire VII et Bernard n'en étaient que les rejetons. Cet institut existait depuis plus de cinq siècles lorsque ces grands hommes surent en tirer un si merveilleux parti. Pour en connaître l'origine, pour en apprécier la nature et les services, il fallut remonter à saint Grégoire le Grand, et plus haut encore, à saint Benoît. Il fallait au moins entrevoir pendant ces cinq siècles les efforts surhumains tentés par ces légions de Moines sans cesse renaissantes, pour dompter, pacifier, discipliner, purifier vingt peuples barbares successivement transformés en nations chrétiennes. C'eût été une injustice, une ingratitude révoltante, que de se taire sur vingt générations d'indomptables laboureurs qui ont défriché les âmes de nos pères en même temps que le sol de l'Europe chrétienne, ne laissant à Bernard et à ses contemporains que la fatigue du moissonneur.

« Les volumes dont je commence aujourd'hui la publication son destinés à cette tâche préliminaire. »

Oserai-je dire toute ma pensée? L'œuvre ainsi exposée par M. de Montalembert me paraît être d'une importance bien autre que la biographie même de saint Bernard. Assurément ce dernier fut un bien grand homme et un bien grand saint; il a rencontré déjà, toutefois, de nombreux historiens, moins éloquents sans doute que celui de sainte Elisabeth, mais enfin assez bien inspirés pour n'avoir laissé, je crois, aucun point obscur dans cette vie toute de prodiges. D'une part donc, saint Bernard

nous est beaucoup mieux connu que saint Benoît, que saint Colomban, que saint Boniface ; que dis-je? il est, sans comparaison, le mieux connu de tous les grands Moines d'Occident. D'autre part, il est quelque chose de plus grand, de plus profond, de plus instructif, évidemment, que l'histoire d'un seul Moine, quelque grand qu'il soit, c'est l'histoire du monachisme.

Il est vrai que, sans contredit, elle est aussi beaucoup plus difficile.

En effet, au lieu d'une vie d'homme, nous avons devant nous des siècles. Au lieu d'un individu, nous avons une institution, la plus féconde et la plus puissante des institutions après celle de l'Eglise. Au lieu d'un individu, nous avons un peuple, un peuple de saints, un peuple de thaumaturges, le peuple qui a enfanté à la chrétienté (et par conséquent à la civilisation) la race celtique, les races germaniques et scandinaves, les races slaves, la race magyare. toutes les races, en un mot, et toutes les nations de l'Europe moderne. — Disons plus, l'histoire des ordres religieux fait partie intégrante de l'histoire de la civilisation européenne jusqu'à la paix de Westphalie.

Mais qui ne voit que l'immensité même du sujet crée ici une difficulté colossale? Comment s'orienter dans cette forêt vierge? Comment tracer dans cet océan des sillages qui ne s'effacent point? M. de Montalembert y a réussi en groupant les personnages et les faits autour d'un petit nombre de figures grandioses, au pied de quelques têtes dominantes : saint Benoît, saint Grégoire le Grand, saint Maur, saint Colomban (en attendant saint Augustin de Cantorbéry, le conquérant monastique de l'Angleterre, saint Boniface, le fondateur de l'Allemagne, puis le grand réformateur d'Aniane, qui a mérité d'être appelé saint Benoît II, puis saint Anschaire, le missionnaire du monde scandinave, etc., etc.). De cette manière, l'historien évite la confusion et renouvelle incessamment l'intérêt. Le tableau, du reste, ne déborde jamais le cadre. Chaque figure n'y occupe là que sa place légitime : les têtes secondaires sont dessinées simplement au trait; les patriarches seuls obtiennent un portrait en pied.

C'est là ce qui achève d'imprimer à ce livre le caractère d'un véritable monument; on n'en saurait trop louer l'ordonnance et les proportions.

M. de Montalembert a donné sous ce rapport un admirable exemple. Il ne voulait d'abord élever qu'un simple portique en avant du temple qu'il se proposait de bâtir en l'honneur de saint Bernard. Or, les dimensions d'une introduction ne sont pas celles d'une histoire. C'est toutefois dans ces dimensions restreintes qu'un premier volume fut composé et même imprimé en français et en anglais. Cependant l'auteur avançait toujours. Mais, à mesure qu'il s'enfonçait dans son sujet, ce sujet grandissait à vue d'œil et prenait des proportions imprévues; car M. de Montalembert, rencontrant une lutte gigantesque, la *lutte du* Sacerdoce et de l'Empire, n'avait pu se résoudre à mutiler un si épique récit. De là entre les premières et les dernières travées de son édifice une disproportion marquée. De là aussi le plus héroïque des sacrifices : l'auteur mit au pilon son premier volume et recommença tout l'ouvrage. J'ignore si notre siècle pourrait citer un pareil exemple de courage littéraire; mais c'est à ce prix que se font les livres qui méritent de vivre.

II

Une difficulté restait. Assurément le sujet du livre était beau et grand, si beau et si grand qu'il ne le cède en grandeur et en beauté qu'à l'histoire de l'Eglise elle-même. Mais le nom seul de *Moine* a *le privilège* de soulever tout d'abord une montagne de préventions contre lesquelles M. de Montalembert éprouvait le besoin de prémunir avant tout ses lecteurs. Pour présenter son livre au public, il y a donc mis une *Introduction*, dans l'espoir « d'inspirer à quelques-uns, avec le respect de cette grandeur vaincue, le désir de l'étudier et le besoin de lui rendre justice. »

Je n'ai pas le goût des *Introductions*; j'en cherche en vain l'exemple chez les vrais maîtres, Thucydide, Salluste, Tacite, Bossuet. Mais je ne puis nier que les époques raisonneuses n'aient des exigences inconnues aux âges classiques, et je n'ose en vérité blâmer M. de Montalembert de sa condescendance pour ces nécessités toutes modernes. L'*Introduction à l'Histoire de sainte Elisabeth* avait trop bien réussi d'ailleurs pour que l'auteur ne succombât point à la tentation d'entrer encore sous cette forme en communication plus intime en quelque sorte avec le public.

M. Berryer l'a dit avec le bonheur d'expression qui lui est propre, M. de Montalembert n'est pas un esprit absolu, mais c'est un esprit résolu. Tout d'abord donc il

rejette loin de lui tous les lieux communs allégués de notre temps pour la défense des Moines. Lui aussi, certes, il admire les services qu'ils ont rendus à l'agriculture et aux lettres, mais il les écarte pour s'attacher tout de suite au caractère fondamental de l'institution monastique. « De tant de fondateurs et de législateurs de la vie religieuse, s'écrie-t-il, pas un n'a imaginé d'assigner pour but à ses disciples de défoncer la terre, de copier des manuscrits, de cultiver les arts et les lettres, d'écrire les annales des peuples. Ce n'était là pour eux que l'accessoire, la conséquence souvent indirecte et involontaire d'un institut qui n'avait en vue que L'ÉDUCATION DE L'AME HUMAINE, sa conformité avec la loi du Christ. Là était, pour tous, le but, le fond, l'objet suprême de l'existence, l'unique ambition, le mérite unique et la souveraine victoire. »

Combien donc n'est-il pas frivole de dire que l'institution monastique a fait son temps et qu'elle n'est plus de notre siècle! Comme si la lutte de la liberté morale contre les servitudes de la chair, comme si la loi de l'expiation, comme si l'effort de la volonté consacrée à la poursuite et à la conquête de la vertu chrétienne n'étaient pas de tous les temps et de tous les siècles! Comme si la pauvreté monastique n'était point une grande école publique de noblesse d'âme et d'indépendance! Comme si (M. Renan lui-même le reconnaît) « tout ce qui contribue à maintenir dans l'humanité une tradition de noblesse morale n'était pas digne de respect et, en un sens, de regrets (1)! » Comme si le sybaritisme des mœurs modernes et les lâchetés sans nom qu'il traîne à sa suite n'avaient pas besoin, aujourd'hui plus que jamais, qu'en regard des manieurs d'argent et des voluptueux de notre époque subsistent en protestent avec éclat les mâles exemples de cette élite d'hommes de cœur qui, par un élan spontané, s'arrachent à tout ce qui énerve pour vouer leur jeunesse, leur énergie virginale, à l'esprit de sacrifice!

M. de Montalembert s'en explique excellemment : « La milice monastique était *la chevalerie de Dieu*. Jamais hommes ne connurent moins que les Moines la crainte du plus fort, ni les basses complaisances envers le pouvoir. Les cœurs vraiment indépendants ne se trouvèrent nulle part plus nombreux que sous le froc. Il y avait là, et en foule, des âmes calmes et fières, droites et hautes autant qu'humbles et ferventes, des âmes *parfaitement héroïques*, comme les appelle Pascal. Le cloître fut, pendant toute la durée des âges chrétiens, l'école permanente des grands caractères, c'est-à-dire de ce qui manque le plus à la civilisation moderne. »

Aussi M. de Montalembert est-il loin de faire des monastères, comme l'a fait M. de Châteaubriand, l'hospice des invalides de la société humaine. A ses yeux, la vie monastique n'est point un instinct irréfléchi, une émotion superficielle et passagère, une infirmité ou un caprice : c'est une vocation d'en haut, éprouvée, réglée par la Religion. Bien loin d'être le refuge des faibles, la solitude religieuse, suivant l'expression du P. de Ravignan, est l'arène et *la patrie des forts*.

On pressent que M. de Montalembert ne croit pas du tout par conséquent à l'inutilité des Moines, car il n'est pas de ceux qui croient à l'inutilité de la prière ni à la dégradation du pauvre par la charité. Il a des pages admirables sur les deux grandes fonctions communes à tous les ordres monastiques et à toutes leurs branches : l'Oraison et l'Aumône. Nul n'a mieux compris surtout que ce n'est pas seulement par l'aumône matérielle que les Moines servaient, touchaient et moralisaient la société chrétienne, mais bien plus encore par l'hommage qu'ils rendaient à la pauvreté, « honorée par eux, consacrée, adoptée, *épousée* comme ce qu'il y a de plus grand et de plus royal ici-bas. »

Que ne puis-je citer tout entier ce délicieux chapitre de l'*Introduction* sur le bonheur dans le cloître! Car « ces Moines si décriés, dit l'éloquent historien, avaient trouvé le secret des deux choses les plus rares en ce monde : le bonheur et la durée. On admire les œuvres des Romains. Mais que ne faudrait-il donc pas dire de ces pauvres solitaires? Combien de monastères ont duré sept, huit, dix, quelquefois même quatorze siècles, c'est-à-dire autant que la royauté française et deux fois ce qu'a duré la république romaine! »

L'auteur n'a garde d'oublier les griefs tant ressassés contre les Moines, la richesse, le célibat, la paresse, toute ces banalités de l'iniquité *ignorante* ET TRIOMPHANTE. On ne saurait mieux démontrer qu'il ne l'a fait

(1) *Journal des Débats*, 16 janvier 1855.

cette proposition si vraie du comte de Maistre, que jamais il n'y eut d'idée plus heureuse que celle de réunir des citoyens pacifiques qui travaillent, prient, étudient, écrivent, cultivent la terre *et ne demandent rien à l'autorité.* Sur ces points tant controversés, M. de Montalembert, bien que toujours dans le vrai, bien que souverainement clair comme toujours, ne sera pas constamment compris par tout le monde. Mais qui niera 1848 ? Qui niera que les fils de ceux qui ont partout détruit les monastères n'aient appris à leurs dépens que, de tous les arguments qui ont renversé la propriété monastique, il n'en est pas un, pas un seul qui ne puisse battre en brèche la propriété en général ?

Mais le relâchement ?... Le relâchement, l'historien l'avoue, fidèle, en dépit de l'usage, à son épigraphe : *fide et veritate.* Il a eu le plus rare, le plus difficile de tous les courages, celui de dire la vérité à ses amis. Plusieurs le blâmeront, il le sait; mais il leur préfère l'autorité de saint Grégoire le Grand, qui a écrit : *Mieux vaut le scandale que le mensonge.* « Oui, dit-il, cela n'est que trop vrai, sauf quelques exceptions glorieuses, telles que les Chartreux; les Trappistes et les Jésuites, les religieux étaient en pleine décadence au moment où le dix-huitième et le dix-neuvième siècles les ont frappés. Et cependant il ne faut jamais se laisser aller jusqu'à absoudre les crimes sous prétexte que les victimes ont mérité leur sort.

L'injustice des hommes sert la justice de Dieu (1), mais elle n'en reste pas moins l'injustice. Montesquieu a justement flétri le despotisme en le comparant à je ne sais quels sauvages de l'Amérique, qui coupent les arbres par le pied pour en récolter le fruit. Mais que penser de ces sauvages modernes qui, sous prétexte de l'émonder et de l'écheniller, ont abattu et déraciné l'arbre vénérable qui avait abrité, pendant tant de siècles, le travail, la science, la prière, l'aumône et le bonheur ? »

M. de Montalembert est inexorable pour ces hommes néfastes ; d'autant plus inexorable qu'ainsi que l'a fait remarquer un Moine illustre (2), l'abus ne prouve rien contre quoi que ce soit, et qu'en fait d'abus monastiques, les princes d'ailleurs furent après tout les grands coupables en trafiquant des abbayes, comme l'a dit le protestant Jean de Muller, « pour *assouvir et asservir* leur noblesse. » Ainsi donc les sauvages qui ont détruit les Moines restent sans excuse, et il y a, dans l'*Introduction*, tout un chapitre intitulé la *Ruine*, où le vendalisme contemporain est marqué au front comme d'un fer chaud avec une verve d'indignation aussi incomparable qu'inépuisable.

Je voudrais citer aussi tout cet admirable chapitre sur le *vrai et le faux moyen âge*, où l'auteur fait ressortir et resplendir en traits si éclatants, que cette époque de foi fut aussi une époque de lutte, de discussion, de dignité et, avant tout, de liberté. En sorte que « la vraie grandeur, la vraie force, la vraie victoire de l'Eglise, au moyen âge, ce fut, non d'être puissante et riche, non d'être aimée, servie, protégée par les princes, ce fut d'être libre. » Il faut voir les développements dans l'ouvrage même : M. de Montalembert n'a jamais rien écrit de plus neuf, de plus saisissant, de plus juste, de plus achevé.

Ce peu de mots, au reste, ne donne qu'une idée bien insuffisante de l'*Introduction.* Il faut la lire. Pleine de vérités qui sont de tous les temps, elle a de plus, pour nous, le dirai-je ? un intérêt de circonstances. En ce moment même, en effet, la liberté de la vie religieuse est de nouveau publiquement menacée. Attaqués avec passion, les Moines, certes, ont trouvé dans l'Episcopat de vénérables et imposants défenseurs. Mais M. de Montalembert apporte à leur cause, non-seulement une apologie aussi complète qu'éloquente, mais un témoignage singulièrement approprié aux préjugés du temps présent, le témoignage profondément convaincu d'un homme dévoué à la liberté moderne, d'un homme public, d'un homme politique, en qui nul ne peut ici supposer d'autre intérêt que celui de la vérité. Est-il besoin de le dire ? Ce témoignage, assurément, reçoit une autorité toute particulière de la fière indépendance de M. de Montalembert, de l'indépendance de son esprit, de son caractère, de son langage. Rien ne grandit plus une cause aux yeux des hommes de cœur, que de pouvoir être servie avec cette indépendance.

FOISSET.

(1) Mme Swetchine.
(2) Le P. Lacordaire.

BULLETIN POLITIQUE

8 *et* 9 *septembre*

Le drame napolitain touche à son dénoûment, François II s'est retiré à Gaëte; mais avant de quitter sa capitale, le jeune Roi a voulu que son dernier acte fût une mesure de clémence et un témoignage d'affection : il a commué la peine d'un certain nombre de condamnés.

Les troupes royales achèvent leur concentration à Capoue, où l'on a réuni une puissante artillerie. Le Roi, pour soustraire la flotte à la révolution et l'empêcher d'aller grossir les ressources de Garibaldi, avait donné l'ordre de l'envoyer à Trieste, mais une dépêche prétend qu'une émeute aurait éclaté parmi les matelots, et que les ministres, consultés à cet égard, auraient approuvé la résistance des équipages. Tout est vendu au Piémont; la trahison règne du haut au bas de l'échelle.

D'un autre côté, les membres du comité annexionniste de Naples, accompagnés des officiers supérieurs de la garde nationale, se sont rendus le 7 à Salerne, auprès de Garibaldi, pour régler les conditions et *le cérémonial* de son entrée dans la capitale des Deux-Siciles; et, en même temps, ils ont adressé à l'armée napolitaine un chaleureux appel pour l'adjurer de s'unir à Garibaldi et de travailler avec lui à l'unité de l'Italie, en promettant d'ailleurs à tous le maintien de leur solde, de leurs grades et de leurs pensions.

D'autre part, le dictateur, par un ordre du jour du 7 au matin, a fait connaître à ses soldats qu'après un repos de quelques jours ils reprendraient l'œuvre de l'unification italienne et poursuivraient la guerre.

La *Patrie* prête à François II l'intention de se rendre à Trieste sur un bâtiment de guerre espagnol, et de se retirer en Bavière, dans la famille de la jeune Reine. En attendant, il aurait, assure-t-on, fait remettre au corps diplomatique une protestation contre les intrigues et l'immixtion armée du Piémont dans ses Etats.

Il paraît, — détail curieux et piquant au milieu de cette tragédie, — que cette protestation ne serait pas la seule : le prince Lucien Murat élèverait aussi la voix contre les menées piémontaises. Un ami du prince, qui se dit autorisé à parler en son nom, vient d'adresser à la *Gazette de Turin* et au *Moniteur* de Bologne une lettre destinée à répondre aux attaques dirigées contre les prétentions du fils du Joachim Murat.

Cette lettre se termine par une vive apostrophe à M. de Cavour et aux Piémontais, qu'elle accuse d'avoir tramé des complots partout, à Florence, à Parme, à Modène, à Palerme, à Naples où, dit-elle, « les hôtels de vos ambassadeurs se sont changés en officines de conspirations. » — Et elle ajoute : « Si vos principes devaient prévaloir, le droit des gens disparaîtrait, et il n'y aurait plus de sécurité pour aucun Etat de l'Europe. » — Bien dit, quoique ce soit dit au nom de prétentions injustifiables. *Fas est ab hoste doceri.*

Le Piémont, de son côté, vient d'adresser au gouvernement pontifical une note portant intimation de licencier les troupes étrangères au service du Pape. Cette note étrange aurait, dit-on, le caractère d'un véritable ultimatum, et au cas d'un refus, assuré d'avance, les troupes sardes envahiraient sans retard les Marches et l'Ombrie.

Ces troupes, dit une correspondance adressée de Turin au *Journal des Débats*, partagées en deux corps d'armée, sous les ordres des généraux Fanti et Cialdini, s'élèveraient au chiffre considérable de 60,000 hommes. On voit combien l'épée de Lamoricière fait peur aux Piémontais.

Mais comment justifier une pareille agression devant l'Europe ? Pie IX est en paix avec le monde ; il n'attaque ni ne menace personne ; son gouvernement ne s'ingère dans les affaires intérieures d'aucun Etat de la Péninsule, et sa petite armée n'a d'autre but que de maintenir l'ordre dans les domaines pontificaux. Le pays est calme ; aucune insurrection populaire, aucun soulèvement national n'appellent d'intervention étrangère; et si des soldats non Italiens sont debout autour du Saint-Siége, on trouve dans leur titre de catholiques et dans leur dévouement au chef de leur foi une explication dont la conscience publique reconnaît et proclame la légitimité sainte.

Mais si la présence de soldats étrangers sur le sol italien fait ressentir au Piémont des suceptibilités si vives, la logique lui fait une loi, non-seulement d'expulser les Hongrois, les Anglais, les Américains et les Français qui combattent sous son drapeau dans les bandes de Garibaldi, mais encore d'exiger le retrait de l'armée française campée à Rome, et le départ des bataillons qui occupent Civita-Vecchia. Entre les Français qui défendent le Pape à Rome et les Français qui le défendent à Spolète, à Ancône et ailleurs, nous ne voyons aucune différence. Tous ont la même mission, tous protégent la même cause; et le Piémont n'a pas le droit de choisir et de demander l'expulsion de la moitié seulement des catholiques étrangers qui couvrent de leur poitrine le trône du Saint-Père.

Un journal allemand annonce que le Conseil fédéral suisse vient d'envoyer aux puissances une nouvelle note dans laquelle il insiste sur ce que le Gouvernement français vient, non-seulement de préparer, mais même de faire commencer des travaux de fortifications à Thonon, sur le lac de Genève. S'appuyant sur ce fait, le Conseil fédéral invite les puissances à pourvoir au maintien du *statu quo* jusqu'à ce qu'une Conférence ait prononcé sur la situation réciproque de la Savoie et de la Confédération.

10 *septembre*

Le drame révolutionnaire se développe en Italie. Le premier acte s'est accompli en Sicile; le second vient de s'achever à Naples; le troisième va commencer dans les Etats de l'Eglise; le quatrième aura la Vénétie pour théâtre; qui pourrait dire que le cinquième ne verra pas le dénouement éclater à Turin?

Les bulletins piémontais de Naples sont triomphants. Garibaldi a fait son entrée le 9 dans la capitale des Deux-Siciles; il a immédiatement proclamé Victor-Emmanuel et ses descendants rois d'Italie et institué un ministère dans lequel M. Liborio Romano, ministre de l'intérieur de François II, a mérité d'être maintenu avec son portefeuille! Quant à la flotte napolitaine, il l'a confisquée sans retard et réunie à l'escadre sarde sous les ordres de l'amiral Persano.

On est sans nouvelles du Roi et de l'armée royale.

L'invasion des Etats de l'Eglise par les troupes piémontaises était imminente à la date des dernières dépêches. Peut-être ce nouvel attentat d'une puissance qui foule aux pieds tout ce qui fait loi et tout ce qui commande le respect parmi les hommes est-il accompli à l'heure qu'il est.

Il est désormais hors de doute qu'un ultimatum sarde, demandant le licenciement de l'armée du général Lamoricière, a été envoyé au gouvernement pontifical. La réponse de la cour de Rome n'était pas encore parvenue hier à Turin. Mais le sens de cette réponse est prévu, et les troupes piémontaises, massées sur la frontière, s'apprêtent à se jeter dans les provinces pontificales.

Déjà quelques petits mouvements insurrectionnels, spontanés comme tout ce qui se passe en Italie depuis un an, éclatent avec un singulier à-propos dans l'Ombrie, et les insurgés réclament, bien entendu, l'intervention et l'appui de Victor-Emmanuel, vers lequel ils envoient *des députations*.

Ce n'est pas tout. Une dépêche de Turin nous apprend que « des complots sont formés contre les officiers étrangers de l'armée papale, et qu'un danger sérieux existe pour les officiers légitimistes français et pour les officiers belges. »

Ainsi le poignard menace de s'unir à l'intrigue, à la trahison, à toutes les armes détestables et empoisonnées de la révolution.

Le *Constitutionnel* veut bien nous dire, en présence de ces faits qui soulèvent à la fin la conscience et révoltent le sentiment public, qu'il gémit sur la politique du gouvernement sarde, et qu'il condamne une agression qui séparera le Piémont de la politique de la France. «La France, dit-il, qui protége, l'autorité du Pape à Rome, ne peut que réprouver des tentatives dont le but avoué est de le détrôner par un concours armé donné à l'insurrection dans les provinces restées jusqu'à présent fidèles. »

Ce n'est pas la première fois que le *Constitutionnel* fait entendre un pareil langage.

Il l'a tenu la veille de toutes les agressions; il parlait ainsi avant l'usurpation des Romagnes; et le lendemain, il demandait au Pape de s'incliner devant l'autorité des faits accomplis. Il en agi de même à l'égard de Naples.

Ces banales déclarations ne sauraient plus endormir personne. Ce ne sont pas aujourd'hui des paroles et des avis qu'il convient d'opposer au Piémont, mais des actes; car, comme le dit très-bien ce matin le *Journal des Débats*, ce qui importe au Piémont, ce n'est pas l'approbation ou la désapprobation platonique de la France et de l'Angleterre, c'est qu'on l'arrête ou le laisse aller. »

Si la politique du Piémont est coupable, et le *Constitutionnel* le proclame, si elle viole tous les droits et tous les traités, pourquoi ne lui interdirait-on pas de la consommer? Il y a des soldats français à Rome : le *Constitutionnel* entend-il les réduire au rôle de gardes du corps du Pape?

L'Association nationale allemande réunie à Cobourg, a clos ses délibérations le 5 de ce mois. La dernière séance a été marquée par un incident assez curieux. Un membre du Parlement de Turin, M. Lignano, qui se présentait comme envoyé du comte de Cavour et comme investi par le gouvernement sarde de la mission officielle d'assister, au nom de l'Italie, aux réunions de l'Association allemande, a pris la parole et après avoir cherché à établir la nécessité d'une alliance intime et sincère entre ces deux peuples, il a ajouté que l'Italie saurait toujours respecter la nationalité germanique; que « la Vénétie, où l'Autriche domine encore temporairement, mais dont elle doit être prochainement expulsée, n'est pas un pays allemand; » qu'il avait la conviction qu'aucune puissance n'aiderait l'empereur François-Joseph à maintenir sous sa domination cette province toute italienne, et que le Piémont, de son côté, ne chercherait jamais à conquérir ni Trieste, ni le Tyrol, parce que leur territoire fait partie de la Confédération. L'orateur a terminé par une péroraison emphatique, où il a parlé de nouveau de l'indépendance et de la nécessité d'une alliance entre les peuples libres pour résister à l'étranger.

La démonstration de l'envoyé piémontais a trouvé l'assemblée allemande froide et silencieuse. Personne ne lui a répondu, et il a quitté Cobourg immédiatement pour se rendre à Berlin.

La reine d'Angleterre doit s'embarquer le 25 pour Anvers; elle se rencontrera dans les premiers jours d'octobre à Cobentz avec le prince de Prusse, avant le voyage de ce prince à Varsovie.

Le grand-duc de Mecklembourg-Strélitz est décédé. Il était âgé de 81 ans. Son fils, animé, dit-on, d'idées constitutionnelles, a épousé la sœur du duc de Cambridge.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Turin, 9 septembre, 11 h. 10 matin.

Une dépêche de Bologne, en date du 9, annonce qu'une insurrection a éclaté à Montefeltro, à Urbino et dans d'autres villes, qui ont arboré le drapeau tricolore au cri de : Vive Victor-Emmanuel.

Les habitants de Pergola et des districts révoltés de Sinigaglia, ainsi que ceux d'autres localités, accourent en armes pour aider au mouvement. Des députés des Marches sont partis pour implorer la protection de Victor-Emmanuel.

Turin, 9 septembre.

Naples, 9. Le général Garibaldi est entré seul au milieu de l'enthousiasme universel. Il a désavoué le comité constitué d'une manière illégitime, et il a chargé le préfet de police d'en punir les membres; il a consigné la flotte dans l'arsenal sous les ordres de l'amiral Persano. Il a proclamé Emmanuel et ses descendants rois d'Italie, et confirmé M. Liborio Romano au ministère de l'Intérieur, nommé M. Arditi, directeur de la police, Cosenz, ministre de la guerre, et Pisanelli, ministre de la justice.

La capitulation des forts est attendu pour demain.

Turin, 9 septembre.

L'insurrection s'étend dans les Marches et dans l'Ombrie. Les gouvernements provisoires envoient au roi des députations qui sont en route pour Turin.

Il est faux que les troupes sardes aient franchi la frontière. On attend la réponse à l'ultimatum envoyé au cardinal Antonelli.

Turin, 9 septembre.

Des dépêches de Florence, du 9, annoncent que le général Lamoricière menace d'incendier la ville de Pérouse, en cas de révolution. Les familles s'enfuient. Des nouvelles de Terni, du 8, apprennent que des complots sont formés par les officiers italiens contre les officiers étrangers dans l'armée du Pape. Un danger sérieux existe pour les officiers légitimistes franco-belges.

La marine napolitaine a refusé de suivre le roi de Naples à Gaëte.

Turin, 9 septembre.

Des dépêches de Bologne du 9 annoncent que d'autres villes des Romagnes se sont insurgées aux cris de *Vive Victor-Emmanuel.*

Dans l'Ombrie, les télégraphes et les ponts ont été brisés. Urbino est libre.

Turin, 9 septembre.

Des dépêches de Gênes du 9, reproduisant des nouvelles de Toscane, portent que Garibaldi serait entré dans la soirée du 7 à Naples. Le télégraphe des Romagnes est interrompu.

Londres, 10 septembre.

Le *Times* publie une dépêche de Vienne de dimanche matin, ainsi conçue :

Une dépêche excessivement importante et officielle a été reçue hier ici ; en voici le résultat :

L'empereur Alexandre et son gouvernement désirent sincèrement la réconciliation parfaite avec l'Autriche. La bonne entente entre la Russie et l'Autriche n'aurait jamais dû être interrompue. Des arrangements nécessaires pour l'entrevue des deux empereurs seront faits sans aucun délai.

Vienne, 10 septembre.

Avant trois jours, il n'y a rien de décisif à attendre des résolutions du Conseil de l'Empire, dont on présume l'hésitation actuelle.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On lit dans le *Moniteur* :

Avignon, le 7 septembre 1860, à 8 h. 20 m. soir.

L'Empereur et l'Impératrice ont quitté Grenoble ce matin à 9 heures.

A Voiron, à Rives, à la Côte-Saint-André, où les attendaient tous les ouvriers et les populations des campagnes, Leurs Majestés, à leur grand regret, n'ont pu s'arrêter que quelques instants.

A Valence, l'Empereur et l'Impératrice se sont rendus à la préfecture pour recevoir les autorités. Leurs Majestés ont traversé la ville au milieu d'un concours énorme de populations, que l'on évalue à 70,000 âmes.

A Orange, les augustes visiteurs ont été admirer les monuments antiques, orgueil du pays, et sont arrivés à Avignon à cinq heures et demie.

La réception a été splendide et d'un caractère imposant.

Rien de plus grandiose, en effet, que cette entrée solennelle dans l'ancienne ville des Papes.

L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus à la cathédrale, où les attendait Mgr l'archevêque Debelay à la tête de son clergé. Après le *Te Deum*, chanté avec une grande pompe religieuse, Leurs Majestés se sont dirigées vers la préfecture, où elles ont reçu les autorités du département et les maires des communes avoisinantes.

Ce soir, dîner à la préfecture et bal à l'hôtel de ville.

Leurs Majestés, après cette journée grandement remplie, continuent à jouir d'une santé parfaite.

Demain, départ à midi pour Marseille.

—

Marseille, 8 septembre 1860, 10 h. 55 m. soir.

L'Empereur et l'Impératrice sont partis ce matin pour Tarascon. Dans cette ville où, lors des inondations du Rhône, l'Empereur accourait seul, spontanément porter des consolations et des secours, et pénétrait à grand'peine dans une frêle embarcation, Leurs Majestés ont reçu les témoignages de la plus chaleureuse reconnaissance.

A Arles, elles ont assisté à un spectacle à la fois pittoresque et grandiose : quand elles se sont présentées dans les Arènes, ressuscitées comme par enchantement, elles ont été reçues et acclamées aux battements de mains de 40,000 spectateurs.

A quatre heures et demie le train impérial arrivait à Marseille.

L'enthousiasme avec lequel Leurs Majestés ont été reçues est indescriptible. L'Empereur, ému et reconnaissant d'un accueil aussi chaleureux, s'est levé à plusieurs reprises dans sa voiture pour saluer et remercier la population qui se pressait sur ses pas.

Après les réceptions qui ont eu lieu à la préfecture, le maire, au nom de la ville, a offert à l'Impératrice un bracelet magnifique dans lequel est enchâssé le portrait du Prince impérial. Sa Majesté s'en est parée ce soir au banquet qui a réuni les notabilités de Marseille.

—

Marseille, le 9 septembre 1860, 10 h. 15 m. soir.

Aujourd'hui, à dix heures, l'Empereur et l'Impératrice ont été entendre la messe à Notre-Dame-de-la-Garde. Sur tout le parcours montueux et accidenté, une foule immense s'était portée dès le matin pour voir et saluer de ses acclamations le passage de Leurs Majestés.

A deux heures, l'Empereur a passé sur la Cannebière la revue des troupes, ou plutôt la revue de tout Marseille, car toute la ville y assistait ; les maisons étaient combles, toutes les fenêtres pavoisées : les femmes agitaient leurs mouchoirs, tout le monde battait des mains, et les mâts et les vergues des bâtiments sans nombre qui encombrent le port de Marseille étaient garnis de milliers de spectateurs.

Après le défilé, Sa Majesté s'est rendue à cheval au palais dont Marseille a fait don à l'Empereur, et Sa Majesté l'Impératrice l'a suivi en voiture au milieu des cris répétés de *Vive l'Impératrice! vive la Mère du prince Impérial!*

En quittant cette résidence, qui sera bientôt achevée et d'où la vue embrasse le magnifique spectacle de l'ancien port et des gigantesques travaux en voie d'exécution, Leurs Majestés se sont embarquées sur *la Céphyse*, bâtiment des Messageries Impériales, et sont allées au Frioul assister au spectacle toujours émouvant de l'embrasement de l'une des mines qui fournissent aux nouveaux ports de la vieille ville ces blocs énormes qui vont bientôt les abriter contre la mer.

Après cette excursion, Leurs Majestés se sont rendues devant la cathédrale en construction.

Mgr de Mazenod leur a fait les honneurs de cette nouvelle église, qui, par son architecture, mais dans des proportions beaucoup plus grandes, rappelle le style byzantin de Saint-Marc de Venise.

Cette nuit, dans une de ces fêtes magnifiques qui dans l'histoire d'une ville laissent d'impérissables souvenirs, plus de cent mille invités de toutes classes vont fêter au château Borely la présence de leurs augustes visiteurs.

—

Voici le discours prononcé par M. Lagarde, maire de Marseille, en offrant à S. M. l'Impératrice, au nom de la ville, un bracelet orné du portrait du Prince Impérial :

« Madame,

« Marseille ne compte pas, comme Lyon, au nombre des produits de son industrie, ces remarquables et magnifiques étoffes qui font la juste admiration du monde entier, et que nous aurions été si heureux de pouvoir offrir à Votre Majesté. Mais si nous sommes pauvres de ce côté, nous sommes du moins riches de sentiment, et c'est avec lui que nous acquittons les dettes de notre reconnaissance. Nous avons pensé que rien ne saurait être plus agréable au cœur d'une mère, après une longue absence, que l'image d'un fils auguste, destiné longtemps à faire sa joie et le bonheur de la France.

« Que Votre Majesté daigne donc nous permettre de lui offrir respectueusement ce portrait, dont la valeur est toute dans le sentiment qui en a inspiré l'offrande, et que nous la prions d'agréer comme témoignage de l'admiration et du sincère dévouement dont nous sommes tous animés pour Votre Majesté. »

Les correspondances de Turin sont unanimes sur l'attitude offensive du Piémont à l'égard des Etats du Pape. Turin, d'après le correspondant de la *Presse*, va agir au delà des frontières pontificales.

« La double concentration de la Cattolica et d'Arezzo comprendra 60,000 hommes. La plus importante sera celle d'Arezzo, qui aura 40,000 soldats, pendant que celle de la Cattolica n'en aura que 20,000. Chaque jour, il est embarqué à Gênes des forces pour Arezzo. On persiste à dire que le commandement général sera exercé par le Roi. Cialdini, della Rocca, sont indiqués comme commandants en second ; d'autres nomment Fanti.

Le correspondant du *Journal des Débats* est peut-être moins explicite; mais au fond il ne laisse pas le moindre doute sur les projets d'invasion du gouvernement sarde :

Vous remarquerez qu'à mots couverts on confirme pleinement le projet d'intervention dans les Etats romains. Deux corps d'armée sont réunis pour agir au besoin. L'un est commandé par M. Cialdini, l'autre par M. Gerbaix de Sonnaz. Ces deux corps agiront indépendamment l'un de l'autre.

« Quant au départ du Roi pour l'armée, la nouvelle est un peu prématurée; cependant une partie de ses équipages est expédiée. »

Après avoir énuméré les préparatifs militaires que l'on fait de tous côtés et avec la plus grande promptitude, le correspondant du *Siècle* ajoute :

Maintenant que tout est prêt, la lutte est-elle aussi prochaine qu'on le dit? Je suis assez disposé à le croire. Les choses les plus indifférentes en apparence semblent le prouver. Le langage de l'*Opinione* est clair; ce matin, cette feuille déclare qu'en présence de l'agitation croissante des populations des Marches et de l'Ombrie la solution la plus prompte est la meilleure, attendu que les choses s'aggravent chaque jour. »

Il y a quelque temps, le gouvernement piémontais s'opposait au départ des volontaires prêts à envahir les Etats Pontificaux; aujourd'hui il les lance dans les mêmes Etats pour y exciter des soulèvements et avoir ainsi un prétexte d'intervenir à leur suite. Il n'est pas difficile d'expliquer ce changement d'attitude. Il y a quelques jours, Naples résistait encore, et l'armée piémontaise n'était pas concentrée à Arezzo et à Forli. M. de Cavour ne voulait pas laisser aux mazziniens l'honneur et les bénéfices de l'invasion. Aujourd'hui les Piémontais sont maîtres de Naples, et l'occupation des Marches et de l'Ombrie est nécessaire pour que l'Italie du nord et du sud ne forme plus qu'un seul Etat homogène uni moralement et matériellement.

On avait annoncé le départ de Fanti et de Farini pour Florence, où se trouve le quartier général de l'armée de Victor-Emmanuel. Les ministres de l'intérieur et de la guerre sont tout à coup revenus à Turin, dans la journée du 7, pour assister au conseil présidé par le Roi. C'est, sans doute, dans ce conseil des ministres qu'on a décidé l'intervention armée dans les Etats Romains.

On n'envisage pas de la même manière, de l'un et de l'autre côté des Alpes, l'attitude du gouvernement français vis-à-vis du Piémont. A Paris, la *Patrie* assure que Victor-Emmanuel s'engage à ses risques et périls dans une voie offensive; le *Constitutionnel* regrette que l'allié de la France aggrave la situation de l'Italie en menaçant les provinces demeurées fidèles au Pape. A Turin, au contraire, on compte toujours sur la neutralité et les sympathies du gouvernement français. C'est ce que nous faisions naguère remarquer; c'est ce qu'il importe aujourd'hui de ne pas perdre de vue.

On écrit à la *Presse* :

« La manière de procéder du cabinet est bien celle que vous indiquait ma lettre d'hier: note de

Turin à Rome, *par l'intermédiaire de M. de Grammont*, demandant le renvoi des corps *étrangers* dont se compose, dans la proportion de 15 à 18,000 hommes sur 25,000, l'armée du général Lamoricière.

D'autres journaux publient une lettre plus significative encore, adressée de Turin à une agence parisienne. Nous en extrayons le passage suivant :

« Le plus grand mystère règne sur l'entrevue de Chambéry. Voici pourtant ce que j'ai pu savoir : vous connaissez le programme du ministre Farini sur l'organisation provinciale. L'Empereur l'a complétement approuvé et a dit à M. Farini :

« Vous avez frappé juste, vous avez trouvé le « moyen de faire l'Italie. »

« On prétend que l'Empereur a exprimé le désir de voir résoudre au plutôt la question italienne. M. le comte Pollone et le chevalier Mancardi, chargés par notre gouvernement de la liquidation de la dette publique et de nos règlements de comptes avec la France, sont de retour.

« Ils sont étonnés du bon accueil qu'ils ont rencontré partout à Paris et de la grande facilité avec laquelle ils ont pu régler des affaires qu'ils craignaient de ne pas pouvoir débrouiller facilement.

Il serait superflu de multiplier les citations ; il est incontestable que l'esprit public, en Piémont, continue à compter sur la sympathie morale ou matérielle de la France son alliée. Nous avons plus d'une fois montré qu'il y avait de la présomption de la part des unitaires ; mais leur opinion à cet égard n'a jamais varié. Pourquoi le *Constitutionnel* et la *Patrie*, qui sont en train d'infliger de nombreux démentis aux journaux allemands et anglais, ne contestent-ils pas également l'exactitude des assertions des feuilles et correspondances italiennes ?

Victor-Emmanuel s'est enfin décidé à donner audience à M. Winspeare, pour recevoir les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur du roi de Naples près la cour de Turin. Cet incident ne doit point passer inaperçu dans la comédie qui se joue depuis quelque temps dans les Etats Sardes.

On déploie toujours la plus grande activité dans les préparatifs militaires et l'organisation de l'armée et des milices. Le général Fanti est reparti pour la Toscane. Les chemins de fer transportent des convois de mulets et de chevaux. Quelques compagnies de bersaglieri font des marches forcées de vingt lieues par jour pour arriver plus vite à leur poste. Des arsenaux on expédie des batteries neuves. Chaque jour on fait dans le port de Gênes des embarquements pour Livourne. Les troupes sont toutes dirigées de la Toscane et des Romagnes sur la frontière romaine. Une nouvelle classe de conscrits, celle de 1840, vient d'être appelée sous les drapeaux.

Nicotera, après avoir passé quelques moments à Palerme, est parti pour aller rejoindre le dictateur.

Les têtes sont tellement échauffées par ces exhibitions martiales, qu'à Livourne plusieurs patriotes ont promené un drapeau rouge sur lequel on lisait : *Vive Guerrazzi, dictateur de Rome !* Une chose est claire, écrit-on de Florence au journal ministériel de Turin, c'est que l'expédition romaine avait été faite par Mazzini, organisée par Bertani, et avait Guerrazzi pour candidat à la dictature de Rome.

Quoique prévenus par les annexionnistes, les mazziniens ne renonceront à aucun de leurs projets, à aucune de leurs espérances.

Nous n'avons pas encore aujourd'hui de nouvelles détaillées de Naples. Mais on devine facilement ce qui doit s'y passer *depuis* l'entrée de Garibaldi. On signale comme un fait important de nouvelles défections ; mais nous le trouvons, nous, tout-à-fait normal et à la hauteur du patriotisme napolitain ; c'est le fait *contraire qui devrait* être signalé *aujourd'hui comme important* et digne de remarque.

Il y a un peu plus de trois mois, Garibaldi venait de débarquer en Sicile. Les ministres de François II riaient de tant d'audace; les chefs de l'armée faisaient annoncer que les bandes de l'aventurier avaient été anéanties; les lazzaroni chantaient sur tous les tons que Garibaldi était mort depuis longtemps. Tout a été odieux *ou ridicule*. Tant que le Roi s'est maintenu à Naples, on comptait encore une troupe imposante de constitionnels autonomes. Naguère on y voyait quelques garibaldiens du lendemain ; aujourd'hui il n'y a plus que des garibaldiens de la veille.

Rien n'a manqué à cette burlesque transformation; ce n'est pas malheureusement la première de ce genre ; ce ne sera pas non plus la dernière.

P. Lamazou.

Nous trouvons dans l'*Adriatico*, de Ravenne, les deux ordres suivants du général Lamoricière :

Première notification.

« Nous, général commandant en chef les troupes pontificales, grand'croix de l'ordre de Pie IX, grand'croix de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique, en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par lettre ministérielle en date du 22 mai 1860, à l'époque de l'invasion du territoire des Etats du Saint-Siége, pour garantir davantage la sûreté des personnes et des propriétés, avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. La ville de Sassoferrato, ses faubourgs, son territoire et gouvernement, sont déclarés en état de siége.

« Art. 2. Le marquis Lopri, officier de dragons et aide de camp du général en chef, prendra le commandement des troupes et de la gendarmerie, et la direction de l'état de siége.

« Macerata, palais de la délégation, le 20 août 1860.

« Le lieutenant général commandant en chef les troupes pontificales,

« DE LAMORICIÈRE. »

Deuxième notification.

« Le général en chef de l'armée pontificale,

« Vu la notification du 20 août 1860, qui met en état de siége la ville de Sassoferrato, ses faubourgs, territoire et gouvernement ;

« Considérant les effets de l'état de siége, ordonne :

« Art. 1er. La direction de l'état de siége et tous les droits attribués par ledit état à l'autorité militaire dans le gouvernement de Sassoferrato sont remis à monsignor Apolloni, délégat de la province de Macerata.

« Art. 2. Mgr le délégat pourra abandonner, à sa convenance, en totalité ou en partie, ses droits et attributions au nouveau gouverneur de Sassoferrato ou au lieutenant de gendarmerie.

« Macerata, palais de la délégation, le 22 août.

« Le lieutenant général commandant en chef les troupes pontificales,

« DE LAMORICIÈRE. »

CHRONIQUE.

L'Empereur est à Marseille, où il n'a pas encore prononcé le discours annoncé par plusieurs correspondances.

A propos de ce voyage de l'Empereur et des manifestations constatées au *Moniteur*, il paraît que le *Times* se livre à des attaques très-vives contre la France et son gouvernement. C'est du moins ce que nous apprend le *Constitutionnel*, qui résume ainsi l'article du journal anglais :

A l'entendre, la France « semble prendre à tâche de rappeler incessamment à l'esprit le temps de Domitien, tel que le décrit Juvénal. » Les conseils généraux sont « des modèles d'adulation extravagante » qui se laissent dicter leurs adresses à l'Empereur, « ces absurdes morceaux d'éloquence provinciale. » Les maires « et leurs épanchements dithyrambiques, » ne sont pas mieux traités. Quant aux populations, elles donnent tout simplement « le lâche exemple de la servitude dans laquelle est plongée la France. »

Le *Constitutionnel* juge inutile de relever ces injures, parce qu'elles s'adressent à des hommes qui sont au-dessus des louanges comme des invectives du *Times*.

Le même journal nous apprend qu'on étudie simultanément à Paris et à Chambéry un projet relatif à l'érection sur l'une des places publiques de l'ancienne capitale de la Savoie, d'un monument commémoratif de l'annexion et du voyage impérial.

Elevé avec le produit de souscriptions volontaires déjà ouvertes dans les deux départements, ce monument, en marbre vert de Savoie, portera un groupe artistique, représentant la *France* et la *Savoie*.

Quatre bas-reliefs retraceront : le premier, le passage du mont Cenis par les troupes françaises en 1859 ; le second, la proclamation des votes annexionnistes à Chambéry ; le troisième et le quatrième, deux épisodes du voyage de l'Empereur et de l'Impératrice.

Les journaux de Savoie ont pris l'initiative de la souscription, et une commission va se former à Paris dans le même but.

On lit dans la *Patrie* :

Un journal étranger publie une correspondance de Nice, annonçant qu'on prenait des précautions immenses en vue de l'arrivée de l'Empereur dans cette ville, et que des arrestations nombreuses y avaient été opérées. Ces nouvelles sont aussi fausses que ridicules.

Un journal rapporte que la commission installée à la préfecture de Chambéry pour le dépouillement des pétitions remises à l'Empereur, en a constaté douze mille !

On assure que le camp de Châlons sera dissous vers la fin du mois.

M. GARCIN.

Inauguration de la statue de Mgr Affre.

On nous écrit de Rodez :

Une cérémonie attendue avec une légitime impatience réunissait le 4 septembre dernier, dans la petite ville de Saint-Rome-de-Tarn, du diocèse de Rodez, l'élite de la population du département de l'Aveyron, et une foule immense accourue des différentes villes et bourga-

des qui les composent : on inaugurait la statue en bronze de Mgr Affre, archevêque de Paris, due au ciseau de M. Barre, dans le lieu où l'illustre prélat avait pris naissance le 27 septembre 1793.

Mgr l'archevêque d'Albi, métropolitain de la province ecclésiastique dont le siége de Rodez fait partie, avait bien voulu s'y rendre, à la prière de son vénérable suffragant, Mgr Delalle. Il célébra d'abord, dans l'église paroissiale, une messe pour le repos de l'âme de l'auguste victime, entouré d'un nombreux clergé, et en présence des autorités, de la famille du glorieux défunt, des nombreux fidèles qui remplissaient l'enceinte sacrée. Après la messe, Mgr l'évêque de Rodez monta en chaire, et prononça l'oraison funèbre qui intéressa au plus haut point son immense auditoire, fit couler bien des larmes et émut tous les cœurs. On espère que ce remarquable discours sera livré à la publication.

L'oraison funèbre terminée, le clergé se forma en procession pour se rendre sur la place, où était dressée la statue couverte d'un voile. La cérémonie était présidée par Mgr l'archevêque métropolitain, précédé de Mgr l'évêque de Rodez, de Mgr Estrade, prélat romain, délégué spécialement par notre Saint-Père le Pape pour le représenter à cette inauguration, de MM. Eglée et Ravinet, chanoines de l'Eglise de Paris, délégués par S. Em. le cardinal-archevêque et le chapitre métropolitain pour représenter le diocèse de Paris, des membres du chapitre cathédral de Rodez et de la majeure partie des curés du diocèse de Rodez.

M. Desmont, préfet de l'Aveyron, M. Calvet-Rognat, président du conseil général, un grand nombre de MM. les membres du même conseil, le sous préfet et le maire de Saint-Afrique, les membres du tribunal civil de la même ville, tous les maires de l'arrondissement et les membres de la famille de Mgr Affre suivaient les prélats.

Arrivés sur la place de Saint-Rome, tous prirent place sur les siéges qui leur étaient destinés. La Société harmonique de Saint-Afrique exécuta une cantate composée en l'honneur du héros de la fête, et M. le préfet, dans un discours qui dénote l'administrateur chrétien, le penseur sérieux et le littérateur distingué, fit ressortir les hautes qualités de l'archevêque martyr, et l'immense service rendu à la patrie par un dévouement que peut seule inspirer la religion.

M. Calvet-Rognat, président du conseil général et président de la commission d'érection du monument, s'attacha, dans une allocution pleine de noblesse et de sentiments patriotiques, à faire sentir à ses nombreux auditeurs ce que la vie et la mort du saint évêque apportait de gloire à la localité qui l'avait vu naître et au Rouergue déjà si fertile en hommes célèbres et en pontifes qui ont honoré et qui honorent encore l'Eglise de France.

M. le maire de Saint-Rome de Tarn prononça quelques mots chaleureux en l'honneur de son illustre compatriote. M. l'abbé Ravinet, vicaire général et un des délégués du chapitre de Paris, qui avait eu l'insigne honneur de partager les dangers de son évêque en l'accompagnant aux barricades, fit entendre des paroles empreintes de la sensibilité la plus touchante; après avoir remercié Mgr l'évêque de Rodez d'avoir bien voulu associer à cette fête l'Eglise de Paris, en sollicitant de Son Eminence le cardinal-archevêque la présence de deux représentants, il témoigna sa reconnaissance pour le vénérable chapitre de Notre-Dame qui l'avait honoré de son choix, ainsi que M. Eglée, son collègue, en mémoire de l'affection, de la confiance et de l'estime dont ils furent l'objet de la part de Mgr Affre.

On a vivement regretté l'absence de Mgr Jaquemet, évêque de Nantes, qui, malgré son grand désir d'assister à cette cérémonie, qui devait lui apporter les plus douces émotions, a dû s'abstenir à cause de sa mauvaise santé, et par ordre du *médecin*.

Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne et vicaire général de Mgr Affre, a fait exprimer son vif regret de ne pouvoir se rendre à Saint-Rome, étant en visite pastorale dans la partie la plus pénible et la plus éloignée de son diocèse, mais a pris l'engagement formel d'assister à l'inauguration de la statue de l'archevêque martyr qui doit avoir lieu à Rodez, et d'y prononcer l'oraison funèbre.

Parmi les membres de la famille, les yeux cherchaient en vain les plus proches parents qui portent ce nom devenu si illustre depuis 1848. De douloureuses pensées affectaient péniblement ceux qui furent leurs amis. Un père vénérable, ancien représentant à l'Assemblée nationale; un neveu, auditeur au conseil d'Etat, ont disparu de la terre. Un autre neveu, filleul du prélat, n'avait pu venir par suite d'une perte bien douloureuse.

La cérémonie, commencée par la lecture du décret impérial qui autorise l'érection de la statue de Mgr Affre sur la place de Saint-Rome de Tarn, a été terminée par la bénédiction pontificale donnée par Nosseigneurs l'archevêque d'Alby et l'évêque de Rodez.

Pour extrait : M. Garcin.

Son Em. le cardinal-archevêque de Paris vient d'adresser la circulaire suivante au clergé de son diocèse :

Monsieur le curé,

La nombreuse famille de saint Vincent de Paul se dispose à célébrer, le 27 du mois de septembre prochain, l'anniversaire deux fois séculaire du jour où l'âme de cet apôtre de la charité quitta ce monde et *prit son vol vers le ciel pour y recevoir la récompense de ses vertus.*

Cette solennité aura son retentissement jusqu'aux extrémités de la terre ; car il n'est pas une contrée où le nom glorieux de saint Vincent de Paul ne soit connu et vénéré ; à peine en est-il où sa famille spirituelle ne compte des représentants et des héritiers du zèle et du dévouement de son maître et de son père.

Mais c'est ici, ce semble, dans cette capitale et dans ce diocèse, que la fête prochaine doit exciter, plus vivement qu'en aucun autre lieu du monde, les sentiments de foi, de piété et de reconnaissance d'un clergé à qui la mémoire du saint prêtre a toujours été si chère ; et de tant de fidèles pour lesquels l'exercice de la charité, sous les auspices et la protection de celui qui en fut le héros, est devenue une sainte et constante habitude par laquelle ils travaillent sans cesse à se rendre participants de son esprit et de ses mérites.

Ici nous vivons près des restes précieux de l'homme de Dieu, qui sont une de nos plus sûres sauvegardes : nous sommes au centre même des œuvres sans nombre du génie qui l'animait, et l'on ne saurait y faire un pas, pour ainsi dire, sans y rencontrer des souvenirs et des monuments de la charité dont il était consumé; de ce zèle inépuisable dont l'action devait non-seulement se soutenir à travers les âges, mais s'étendre et se propager, s'accroître et se multiplier de jour en jour avec une merveilleuse puissance et une fécondité sans limites.

C'est ici que les enfants des deux familles appelées Prêtres de la Mission et Filles de la Charité, recueillent, près des cendres de leur Père, les souvenirs et les traditions, les leçons et les exemples dont ils auront à porter partout les salutaires influences; et c'est ici également le point de départ de toutes les associations charitables, des fondations pieuses de toutes sortes, des conférences maintenant répandues d'un bout du monde à l'autre, où tant d'hommes de cœur et de jeunes gens, embrasés des ardeurs de la charité, se rapprochent et s'unissent, au nom de saint Vincent de Paul, pour devenir comme lui de vrais serviteurs de Dieu et des pauvres ; où un nombre infini de femmes fortes et généreuses, âmes dévouées et à la hauteur des plus grandes entreprises, s'exercent au milieu du monde et dans toutes les conditions, comme à tous les âges, à la pratique de ces vertus excellentes auxquelles tant de grâces sont visiblement attachées, de nos jours surtout, et qui plus que jamais semblent destinées à sauver le monde.

Aussi, Monsieur le curé, je ne saurais en douter, dans le clergé de Paris et parmi les religieuses populations de nos paroisses, la solennité du 27 septembre excitera la plus sainte ardeur et le désir ardent de recueillir abondamment les faveurs spirituelles qu'il a plu à notre Saint-Père le Pape d'attacher à cet anniversaire, afin, est-il dit dans les Lettres Apostoliques du 28 février 1860, que *notre grand Saint reçût tout l'honneur qui lui est dû ; et que les fidèles de Jésus-Christ fussent ainsi portés à imiter ses vertus, selon leurs forces, et surtout sa charité envers Dieu et à l'égard du prochain.*

Parmi ces mêmes lettres apostoliques, dont il conviendra que la lecture soit donnée à vos paroissiens, vous verrez, Monsieur le curé, que tous les fidèles vraiment pénitents, s'étant confessés et ayant communié, pourront gagner une indulgence plénière en visitant une des églises désignées plus loin, et en y priant selon les intentions du Souverain-Pontife, soit le 27 septembre, soit l'un des neuf jours qui précéderont celui-là, soit encore l'un des sept jours qui le suivront (1).

Et afin que les fidèles puissent participer plus facilement à cette faveur, notre Saint-Père le Pape autorise les évêques des diocèses où il existe des églises appartenant aux Prêtres de la mission ou bien aux sœurs dites Filles de la Charité, à déléguer les prêtres qui pourront y recevoir les confessions et absoudre les fidèles en vue de l'indulgence plénière accordée en vertu de l'autorité apostolique.

En conséquence, après nous être concerté avec M. le supérieur général des prêtres de la Mission et des Filles de la Charite, nous avons désigné, ainsi que vous le verrez à la page 9, les églises et chapelles où les confessions pourront être entendues. Nous avons pareillement approuvé, et approuvons MM. les prêtres de la mission, qui recevront les confessions dans leur église de la rue de Sèvres n° 95, pour les entendre aussi dans les établissements indiqués ci-après, et nous approuvons également, aux mêmes fins, MM. les aumôniers de ces mêmes établissements ainsi que MM. les curés des paroisses où ils sont situés.

Enfin nous permettons que dans toutes les églises et chapelles dont il s'agit ici, il y ait, sur le soir, un salut du Très-Saint Sacrement, non-seulement le 27 septembre jour anniversaire de la mort de saint Vincent de Paul,

---

(1) C'est-à-dire dix-sept jours en tout : depuis le mardi 18 septembre, jusqu'au jeudi 4 octobre inclusivement.

mais les neuf jours précédents et les sept jours qui suivront.

J'ai la ferme confiance, Monsieur le curé, que dans cette circonstance, où commencera, sous les auspices de saint Vincent de Paul, une nouvelle période séculaire, pour toutes les œuvres qui nous sont d'un si grand prix, vous ne négligerez rien de ce qui pourra porter vos paroissiens à entrer dans toutes les intentions de notre Saint-Père le Pape. Ils prieront avec un redoublement de ferveur pour l'auguste Pontife, pour l'Eglise universelle et pour l'Eglise de Paris en particulier. Ils voudront mettre de nouveau et plus que jamais, leur foi et tous les intérêts qui leur sont chers, sous la garde de la charité et du grand saint qui, sur la terre, a été si puissant en œuvres et en paroles ; qui du haut du ciel continuera de nous aider de son crédit près de Dieu, et de nous couvrir de sa protection, afin que, selon la recommandation de l'Apôtre, ne nous lassant jamais de faire le bien, nous obtenions, après les bénédictions du temps présent, l'éternelle récompense de nos travaux, *ut exemplo et intercessione Beati Vincentii, inde fessa caritate famulantes, æternam laborum nostrorum mercedem percipere mereamur.*

MM. les prêtres sont invités à dire, le 27 septembre prochain, la messe de saint Vincent de Paul (19 juillet), ou au moins à ajouter aux oraisons de la messe qu'ils célébreront ce jour-là, les secrète, collecte et postcommunion de la fête de saint Vincent de Paul.

Recevez, Monsieur le curé, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus dévoués.

† F.-N., cardinal MORLOT,
archevêque de Paris.

A la suite de la lettre circulaire on trouve le bref suivant du Souverain-Pontife :

PIE IX, PAPE.

A tous les fidèles qui verront ces lettres salut et bénédiction apostolique.

Parmi les héros de l'Eglise catholique, excelle assurément saint Vincent de Paul qui, étant animé pendant sa vie d'une vertu vraiment apostolique, a accompli quantité d'œuvres pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain; et comme il a laissé dans son ordre une postérité qui a hérité de son esprit, il est vrai de dire que sa piété et son zèle n'ont pas défailli jusqu'à présent. Or notre cher fils Joseph Guarini, maintenant procureur général des prêtres séculiers de la Congrégation de la mission, nous ayant fait exposer, en son nom et au nom de sa Congrégation, le vœu que le vingt-septième jour du mois de septembre prochain fût célébré avec plus de pompe et de solennité dans les églises de l'Ordre, ce jour étant le deux centième anniversaire où l'âme de saint Vincent de Paul a pris son vol vers le ciel pour y recevoir la récompense de ses vertus; et nous ayant adressé d'instantes prières a[fin] que nous consentissions à ouvrir les trésors [de] l'Eglise, pour mettre le comble à la joie de ce[tte] journée, nous avons cédé volontiers aux su[p]plications qui nous ont été présentées.

C'est pourquoi, nous confiant en la misé[ri]corde du Seigneur tout-puissant, et de l'aut[o]rité des saints apôtres Pierre et Paul, nous a[c]cordons miséricordieusement dans le S[ei]gneur l'indulgence plénière et rémission [de] tous leurs péchés, ladite indulgence étant a[p]plicable par manière de suffrage aux âm[es] des fidèles qui ont quitté ce monde dans [la] paix de Dieu, à tous et à chacun des fidèles [de] l'un et de l'autre sexe qui, vraiment pénitent[s], confessés et communiés, auront visité une [é]glise à leur choix, des prêtres séculiers de [la] Congrégation de la mission, ou des sœurs ap[pe]lées Filles de la Charité, soit le vingt-sep[tième] jour du mois de septembre de la pré[sente] année, soit un des neuf jours qui précé[de]ront immédiatement celui-là, soit encore u[n] des sept jours qui le suivront immédiatement, et adresseront à Dieu, dans cette église, d[e] pieuses prières pour la concorde des princ[es] chrétiens, pour l'extirpation des hérésies e[t] pour l'exaltation de l'Eglise notre sain[te] mère.

Mais afin que les fidèles puissent particip[er] plus facilement à ces célestes dons, nous concédons et accordons de notre autorité apostolique et en vertu des présentes, à nos vénérables frères les évêques des diocèses où il existe des églises appartenant aux prêtres séculiers de la Congrégation de la Mission, ou bien aux sœurs dites Filles de la Charité, la faculté de désigner quelques prêtres séculiers ou des réguliers de quelque Ordre, Congrégation et Institut que ce soit, et approuvés d'ailleurs, pour recevoir, dans les susdites églises, les confessions sacramentelles des fidèles et ensuite, après avoir enjoint à ceux-ci, selon leur appréciation, une pénitence salutaire, les absoudre, au for de la conscience seulement, de tous et de chacun de leurs péchés, excès, crimes, cas réservés au Saint-Siége Apostolique, à l'exception toutefois de l'hérésie, de la simonie, du duel, de la violation de la clôture dans les monastères de religieuses, et du recours aux juges laïques contre la teneur des Saints Canons. Ils pourront les absoudre aussi de l'excommunication et des autres sentences, censures et peines ecclésiastiques ; et, enfin commuer, selon leur jugement et leur prudence, les vœux simples en autres œuvres pieuses; et ce, nonobstant les constitutions et ordonnances générales et particulières émanant de l'autorité apostolique, des Conciles universels et provinciaux, ainsi que des Synodes; nonobstant enfin tout ce qui y serait contraire. Les présentes ne vaudront que pour cette fois seulement. Mais nous voulons que la même foi soit absolument ajoutée aux copies

des présentes lettres, ou aux exemplaires imprimés, qu'à ces lettres elles-mêmes si elles étaient exhibées et communiquées, pourvu que ces copies ou imprimés portent la signature d'un notaire public et soient munis du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique.

Donné à Rome près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le vingt-huit février 1860, l'année 14e de notre pontificat.

Pour Mgr le cardinal Macchi,

J. B. Brancaleoni Castellani, Subst.

† Lieu du sceau.

Sont approuvés pour les églises et chapelles des établissements inscrits ci-dessous MM. les Prêtres de la Mission, MM. les aumôniers de ces mêmes établissements et MM. les curés des paroisses dans la circonscription desquelles ils sont situés.

PARIS.

Maison principale des Filles de la Charité, rue du Bac, 140; hospice des enfants trouvés, rue d'Enfer, 100; hospice d'Enghien, rue Picpus 8 (près la barrière du Trône); hospice des incurables hommes, faubourg Saint-Martin; hospice des incurables femmes, rue de Sèvres; hospice le Prince, rue Saint-Dominique 185 (Gros-Caillou); hospice des ménages, rue de Lachaise; hospice Necker, rue de Sèvres; hospice Sainte-Eugénie, rue de Charenton 89; hospice militaire du Gros-Caillou, rue Saint-Dominique; hospice militaire du Val-de-Grâce, rue Saint-Jacques; hôtel des Invalides, boulevard, 4; Infirmerie Marie Thérèse, rue d'Enfer, 86; maison Eugène-Napoléon, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 254; paroisse de la Madeleine, maison de charité, rue de la Ville-l'Evêque, 11; paroisse des Missions-Etrangères, maison de charité, rue Oudinot, 5; paroisse Saint-Ambroise, maison de charité, rue Ménilmontant, 113; paroisse Sainte-Clotilde, orphelinat, rue du Mont-Parnasse, 34; paroisse Saint-Eloi, maison de charité, avenue du Bel-Air, 43; paroisse Saint-Jacques, maison de charité, rue Saint-Jacques, 250; paroisse Saint-Louis, maison de charité rue Poultier, 3, île Saint-Louis; paroisse Saint-Médard, œuvre des Polonais, rue de Gentilly, 28; paroisse Saint-Roch, maison de charité, rue du Marché-Saint-Honoré, 32; paroisse Saint-Sulpice, maison de charité, rue de Vaugirard, 88; paroisse Saint-Thomas-d'Aquin, maison de charité, rue Saint-Guillaume, 13; paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Belleville, orphelinat, chaussée Ménilmontant, 119; paroisse de Notre-Dame de Bercy, maison de charité, rue Grange-aux-Merciers, 119; paroisse de Saint-Denis de la Chapelle, maison de charité, impasse des Couronnes; — Paroisse de Notre-Dame de la Gare, maison de charité, barrière d'Ivry, rue Nationale, 14; paroisse Saint-Jacques et Saint-Christophe, de la Villette, maison de charité, place de l'Eglise; paroisse Saint-Pierre de Montmartre, maison de charité, rue de la Fontaine-du-Bac, 16; paroisse de Saint-Marcel de la Maison-Blanche, maison de charité, rue Vandrezanne, 36; paroisse de l'Annonciation de Passy, maison de charité, rue Basse 40; paroisse de Saint-Ferdinand des Ternes, maison de charité, avenue des Ternes 544; paroisse Sainte-Rosalie, rue de Gentilly 21.

BANLIEUE.

Arcueil, maison de charité; Aubervillers, maison de charité; Bagneux, hospice; Bourg-la-Reine, maison de charité; Bourget (le) maison de charité; Champigny-sur-Marne, maison de charité; Châtenay, maison de charité; Clichy, maison de charité, rue Marthe, 17; Conflans (Charenton), Œuvre-des-Jeunes-Economes, impasse, 6; Créteil, maison de charité, commune de Charenton-le-Pont; Fontenay-aux-Roses, maison de charité, Grande-Rue, 10; Gentilly, maison de charité, rue du Bel-Air; Ivry, orphelinat, rue St Frambourg; Lhay, maison de charité; Montrouge (grand), Maison de charité; Nanterre, maison de charité; Neuilly, maison de charité, rue des Poissonniers; Orly, maison de charité; Puteaux, maison de charité, rue Poiveau, 34; Stains, maison de charité; Saint-Denis, hôpital; Saint-Denis, orphelinat; Saint-Ouen, maison de charité, rue des Châteaux, 11; Vincennes, hôpital militaire.

On nous écrit de Versailles :

L'église de Versailles vient de perdre un prêtre qui, par sa piété, par son savoir et par l'autorité de sa parole, a rendu les plus grands services à la cause sacrée de la religion.

M. l'abbé Félix Lambert, chanoine, vicaire général honoraire et ancien supérieur du Petit-Séminaire, est mort à Paris, à l'âge de 66 ans, le 8 septembre à 11 heures du matin, dans la maison des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu. Les dépouilles mortelles de ce vertueux et savant ecclésiastique doivent être rapportées à Versailles où il a consacré sa vie à l'œuvre laborieuse et difficile de l'éducation de la jeunesse. Le plus grand nombre des prêtres de ce vaste diocèse ont été ses élèves. Pendant près de quarante ans, il les a formés par ses sages et utiles leçons, encouragés par sa bonté paternelle, soutenus par des conseils éclairés. Il leur a donné surtout l'exemple d'une modestie qui s'est constamment étudiée à ne point laisser paraître un mérite éminent, des connaissances étendues et très-variées, une intelligence d'élite, une vertu sacerdotale, son plus beau titre de gloire.

Ses obsèques auront lieu mardi prochain, 11 courant, dans la matinée, en l'église cathédrale de Versailles. Ses amis sont priés de considérer cet avis comme une invitation.

Pour extrait : M. Garcin.

Le cardinal Wiseman jouit, de l'autre côté du détroit, d'une réputation incontestée d'orateur et d'écrivain populaire. Il a un

style clair et imagé, une parole animée et originale ; à un heureux mélange d'idées poétiques et de pensées sérieuses, il unit les connaissances les plus sûres et les plus variées.

Signaler une nouvelle production du cardinal, c'est donc annoncer qu'elle aura du succès.

Plusieurs de ses œuvres ont été traduites dans notre langue et elles ont eu en France le même succès qu'en Angleterre. On connaît *Fabiola* et la *Lampe du sanctuaire*. Un de ses amis vient de publier la traduction de la *Perle cachée*, drame plein d'intérêt et laissant au fond du cœur d'émouvants souvenirs.

Voici d'abord le sujet du drame. Sous le pontificat d'Innocent I[er], un patricien fort riche de Rome, nommé Euphemianus, éleva son fils unique Alexis dans tous les sentiments de la perfection chrétienne. Après avoir, par une inspiration divine, quitté le toit paternel et mené pendant longtemps à Edesse une vie d'anachorète, Alexis revint dans sa famille où il fut reçu comme un inconnu, et eut à subir de la part des domestiques de son père les plus mauvais traitements. Après sa mort, une voix céleste le proclama saint, et un papier qu'on trouva sur lui révéla son histoire. Cette légende se conserve à Rome, sur le mont Aventin, où l'on voit l'église de Saint-Alexis.

Voici maintenant à quelle occasion ce drame a été composé. Le cardinal Allen fonda, au seizième siècle, deux séminaires anglais en France, l'un à Douai, l'autre à Saint-Omer. En 93, supérieurs, professeurs et élèves furent mis en prison. Quinze d'entre eux parvinrent à s'échapper et abordèrent en Angleterre. Mgr Gibson les recueillit et les plaça dans une maison d'éducation, près de Durham. L'historien Lingard, autrefois leur professeur à Douai, continua à les guider dans le chemin de la science. Le nombre des fugitifs s'accrut, et en 1808, ils se fixèrent définitivement à Ushaw. Leur demeure s'est transformée en un magnifique établissement qui a fourni de vaillants soldats à l'Eglise catholique d'Angleterre.

Le 21 juillet 1858, on célébra avec solennité, dans le séminaire d'Ushaw, le jubilé de saint Cuthbert, l'apôtre de ces contrées, et le cinquantième anniversaire de cette belle fondation. Les fêtes furent brillantes, et on joua devant un nombreux auditoire le drame du *Mont-Aventin*.

Comment le cardinal peut-il trouver assez de temps pour livrer au public ces charmants récits qui dénotent tant d'érudition et de recherches ? « Je vis maintenant sur mon capital, disait-il un jour au traducteur de la *Perle cachée* ; je n'ai plus ni la santé ni le temps suffisant pour étudier. Je ne vis plus que dans mes souvenirs d'études, auxquels j'emprunte le peu que je produis. »

Nous ne voulons ni analyser l'œuvre du savant cardinal, ni en montrer le prix et le charme. Nous ne voulons pas non plus faire ressortir les mérites de la traduction française, la seule autorisée par le prélat. Qu'il nous suffise de dire qu'elle ne nuit en rien à l'originalité et à l'intérêt du texte anglais, et qu'elle fait honneur au talent et à l'esprit de foi d'un collaborateur et ami.

P. LAMAZOU.

Souscription nationale

EN FAVEUR DE LA STATUE COLOSSALE ET DE L'HISTOIRE MONUMENTALE DE NOTRE-DAME DE FRANCE.

(37e LISTE.)

Souscriptions recueillies par la Commission de Paris.

Un anonyme de Château-Thierry. .	1	»
Mlle Mario Tisserant	1	»
Mme de V***.	40	»
M. Vuillet, rue d'Assas.	5	»
M. Moncoquet, curé de Saint-Julien.	2	»
M. l'abbé Patarin, aumônier de la Papetière	10	»
Mme Télot.	20	»
Une fidèle de Saint-Laurent (Paris).	3	»
Mme Flambeau.	1	»
Une famille de St-Germain-l'Auxerrois.	3	»
Une anonyme de Maison-Laffitte. .	1	»
Deux anonmes de la paroisse de Saint-Roch.	2	»
MM. A. et F. P*** abonnés au *Monde*.	10	»
Mlle Madeleine Tisserant.	1	»

Souscriptions recueillies par la Commission du Puy.

M. Labourier, de Clermont-Ferrand.	20	»
M. Watteiès, notaire à Moulins. . .	20	»
M. Cosse, officier du génie, à Sainte-Marie de Madagascar.	5	»
Mlle Julie Besson, ouvrière à Montpellier.	10	»
Les Polonais résidant à Paris (2e envoi).	100	»
Sommes recueillies par M. le directeur du *Rosier de Marie*.	19	»
Mme Laporte-Ménard, de Saint-Quentin (Aisne).	100	»
Un anonyme, en reconnaissance d'une faveur spécialement obtenue par l'intervention de Notre-Dame-du-Puy	100	»

Un anonyme de Passy-lès-Paris	50 »
Mme Carrel, de Paris	20 »
M. Bès de Borc, docteur médecin à Dijon	50 »
Deux enfants de Marie	3 »
Plusieurs militaires partant pour l'armée	5 75
Quête à la cathédrale de Beauvais après un sermon du R. P. Nampon	380 »
Quête à la cathédrale de Saint-Quentin (Aisne)	506 »
M. de Lavalette, banquier à Châlons-sur-Saône	100 »
La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul d'Angers	104 15
Un soldat en garnison à Strasbourg	10 »
Total	1,602 90

FAITS DIVERS

Le ministre de l'Algérie et des colonies est arrivé à Alger mardi dernier 4 septembre. Après la réception officielle il s'est rendu au palais de Mustapha supérieur. Le lendemain, il a parcouru les différents quartiers de la ville, a examiné attentivement les quais et les travaux du bassin de radoub, et est allé jusqu'à la Maison-Carrée, pour voir l'emplacement où doit avoir lieu le 18 la grande *fantasia* devant Leurs Majestés.

— L'élection d'un député au Corps législatif va avoir lieu dans la 2e circonscription électorale de l'Orne, en remplacement de M. le marquis de Sainte-Croix, démissionnaire.

Il y a deux candidats : M. David Deschamps, membre du conseil général, candidat du gouvernement, et M. Marc, également membre du conseil général.

— On écrit du camp de Châlons au *Constitutionnel* :

« Indépendamment des baraques déjà établies au camp et dans lesquelles les troupes sont, à peu de chose près, aussi bien installées que dans des casernes de nos garnisons, on en a construit d'autres qui servent actuellement d'hôpital, mais qui, en réalité, sont destinées à un bataillon de chasseurs à pied, de manière à pouvoir loger, au besoin, dans ces baraques réunies, une division d'infanterie tout entière.

« On pense généralement au camp qu'il sera levé vers la fin de septembre, et que, dans tous les cas, pour le 1er octobre il ne restera plus personne sous la tente.

« On dit aussi qu'une division de cavalerie venant de Lunéville, va être envoyée au camp où elle restera huit ou dix jours seulement, pour prendre part aux dernières grandes manœuvres. Cette division remplacerait au camp celle qui s'y trouve actuellement, et qui elle-même se rendrait à Lunéville pour y tenir garnison. »

— On lit dans le *Journal de la Nièvre* :

« Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs que la santé de Mgr l'évêque de Nevers continue à se rétablir. La convalescence ne laisse rien à désirer, et l'on a tout lieu d'espérer qu'il ne surviendra plus d'accidents alarmants. »

— Samedi, à cinq heures du soir, a eu lieu la cérémonie annuelle de la consécration de la ville de Lyon à la Sainte-Vierge. Un peu avant l'heure indiquée, S. Em. le cardinal de Bonald est sorti processionnellement de la chapelle de Fourvières, à la tête de son clergé, précédé d'une longue et double file de fidèles. Cette procession s'est déployée majestueusement sur les flancs de la colline en suivant les lacets du chemin tracé au travers de l'ancienne propriété Rocoffort. Un pavillon avait été dressé sur une esplanade au sommet de cette pente. C'est là que l'archevêque a pris place pour donner la bénédiction à la ville et à la foule immense qui garnissait tous les quais de la rive gauche de la Saône. Au signal donné par le canon, toute cette multitude s'est pieusement agenouillée sous la main de son pasteur, appelant sur elle la protection céleste. Un troisième et dernier coup de canon a annoncé la fin de cette simple et imposante cérémonie.

— On lit dans l'*Akhbar*, journal d'Alger :

« Si l'expédition qui vient de finir a eu les heureux résultats qu'on devait en attendre au point de vue de la pacification des tribus et de la sécurité du pays, elle en a un autre qui, pour être moins important, a bien aussi sa valeur au point de vue des sciences naturelles. Nous venons de jeter un coup d'œil sur les belles collections d'insectes recueillis dans la Kabylie orientale, par l'aumônier de la première brigade expéditionnaire, et nous avons pu constater que beaucoup d'espèces nouvelles et rares avaient échappé jusqu'ici aux recherches des entomologistes. Les amis de la science en féliciteront avec nous l'abbé Chapelier, qui, tout en partageant les fatigues, les privations, les dangers de nos soldats, a su mettre à profit aussi utilement les loisirs de la vie des camps. »

— L'Empereur, à son passage à Valence, a nommé chevaliers de la Légion d'honneur M. David, vicaire général, et M. Soubeyre, desservant à Poët-Celard.

(*L'Ami des familles*, de Valence.)

— Le *Bon sens*, d'Annecy, publie le *communiqué* suivant :

« La procession du 8 septembre est supprimée dans le diocèse d'Annecy. »

— Le *Journal des Débats* publie la lettre suivante :

Paris, le 2 septembre.

Monsieur,

C'est avec le sentiment d'une profonde douleur que je lis dans le numéro du *Journal des Débats* d'aujourd'hui un article puisé dans le *Sémaphore de Marseille*, qui, sur la foi d'une lettre d'Alep, en date du 13 août, avance que les juifs de Damas se sont conduits d'une manière horrible en s'associant aux cruautés dont le simple récit fait frémir l'humanité.

Je viens donner le démenti le plus formel à cette infâme et tardive accusation, dont le but est de priver les juifs de la protection que le drapeau français apporte à tous les opprimés, de quelque culte qu'ils soient.

Depuis plus de deux mois nous recevons journellement des lettres de cette terre ensanglantée par le plus cruel fanatisme, et si la conduite de nos coreligionnaires eût donné prise au moindre soupçon, soyez persuadé que la révélation ne s'en serait pas fait attendre si longtemps.

Au reste, nous désignons aujourd'hui même M. Albert Cohn, président du comité de bienfaisance de Paris, qui connaît parfaitement les localités, pour qu'il ait à se rendre directement à Damas, où nous espérons qu'il arrivera le 25 de ce mois, et nous lui donnons pour mission officielle de nous faire connaître la vérité sur une allégation que nous n'hésitons pas à déclarer aussi fausse qu'imméritée.

Recevez, monsieur, etc.

Le colonel Cerfberr,
président du consistoire central.

— Il vient de mourir, en Amérique, un ancien planteur de coton, dont le testament est des plus curieux. Le défunt laisse une fortune de 20,000 liv. st. (500,000 fr.), plusieurs neveux, une gouvernante et un chien de Terre-Neuve de quinze ans. Le testament, en bonne et due forme, paraît-il, porte ce qui suit :

Je lègue tous mes biens aux enfants de mon frère, aux conditions suivantes :

Désirant reconnaître le service que mon chien de Terre-Neuve m'a rendu en me sauvant la vie un jour que je me noyais, et voulant constituer une rente au profit de ma gouvernante, j'établis ladite gouvernante nourricière, tutrice et mère (*sic*) de mon chien.

Mes héritiers naturels seront obligés, de ce chef, à lui payer, sur ma fortune totale, une rente quotidienne dont voici les conditions :

Cette rente durera aussi longtemps que vivra le terre-neuve, mais pas une seconde (*sic*) de plus.

La première année qui suivra le jour de ma mort, aussi longtemps que vivra le terre-neuve, ma gouvernante touchera 1 livre (25 fr.) par jour.

La seconde année 2 livres (50 fr.) par jour, la troisième année 3 livres, et ainsi de suite jusqu'au trépas du chien.

Le mois de la mort du chien, il sera payé à la gouvernante, par jour d'existence dudit chien, 25 livres (625 fr.)

Le jour de la mort du chien, il lui sera payé, par heure, 50 livres (1,250 fr.)

La dernière heure de la vie du chien, elle recevra par minute 75 livres et par seconde de la dernière minute 100 livres (2,500 fr.).

Mon notaire est chargé de veiller à l'exécution de ce testament.

On se demande ce qui restera pour les neveux après tous les prélèvements.

—On lit dans le *Morning Chronicle*, sous ce titre : *Phénomène de mirage*. Le phénomène du mirage a singulièrement étonné l'autre jour les indigènes d'Alster (Irlande) et plusieurs personnes près de Derry. On croyait voir plusieurs navires voguant dans les airs sur une ligne de plusieurs milles d'étendue. Plusieurs de ces navires paraissaient être à l'ancre tout près d'une forteresse bâtie sur un rocher. L'atmosphère était d'une telle pureté et les navires, par l'effet du mirage, semblaient être si rapprochés que l'on distinguait des matelots dans les cordages exécutant des manœuvres nautiques.

— L'éditeur A. Bray vient de publier trois ouvrages qui se recommandent à l'attention de nos lecteurs, ce sont :

1° *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, par M. l'abbé U. Maynard, auteur d'*Études remarquables sur Pascal*, 4 vol. in-8° ornés de portraits et d'autographes, prix 28 fr. « Ce grand ouvrage, a « dit M. Cochin dans le *Correspondant*, n'était « pas fait, il ne sera pas refait après le travail « consciencieux, intelligent et excellent de M. « Maynard. »

2° La deuxième série des *Apologistes chrétiens au II° siècle*, par M. l'abbé Freppel, vol. in-8°, 6 fr. *C'est la suite des Pères apostoliques* que M. A. de Broglie a signalé comme un *ouvrage remarquable par une érudition pleine de clarté et d'un rare talent d'exposition.*

3° Les tomes III et IV de la *Vie de N. S. Jésus-Christ*, d'après la sœur Emmerich, traduite par l'abbé Cazalès, in-18 ; prix des deux volumes : 5 fr. Le R. P. Gueranger apprécie en ces termes le mérite de l'ouvrage et de la traduction : « M. l'abbé Cazalès, à qui la France doit d'avoir connu les touchants *récits de la douloureuse Passion* et de la *Vie de la sainte Vierge*, vient de donner au public la traduction habile et fidèle, comme toujours, de ce nouvel ouvrage, plus étonnant encore que les deux premiers... »

Pour tous les faits divers : M. Garcia.

Le directeur-gérant : A. Sisson.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

Étude sur la royauté de Naples.

Il y a plus d'un siècle, l'Europe voyait s'élever cette monarchie des Bourbons de Naples qui tombe en ce moment même dans d'odieuses embûches.

C'était en l'année 1733; la France, en guerre avec l'Autriche, à propos de la succession de Pologne, que se disputaient leurs protégés, Stanislas Leczinski et Frédéric-Auguste de Saxe, porta ses coups au-delà des Alpes; elle voulut profiter de l'occasion pour élever sur les ruines de la domination étrangère l'indépendance de l'Italie. Donner le Milanais au Piémont, donner Naples et la Sicile à l'infant Charles de Bourbon, arrière petit-fils de Louis XIV et fils de Philippe V, tel fut le programme des deux traités que le cabinet de Versailles négocia successivement et séparément à Turin et à l'Escurial.

Le maréchal de Villars, âgé de quatre-vingt-quatre ans, alla prendre, dans les derniers jours d'octobre, le commandement de l'armée d'Italie : il avait annoncé, en quittant la cour, qu'il donnerait l'opéra à Milan avant le carnaval. Il tint parole : en moins de deux mois, Pavie, Crémone, Pizzighitone, Lodi, Novare, Tortone avaient ouvert leurs portes, et, le 10 décembre, Charles-Emmanuel III de Savoie était reçu en souverain dans la cité des rois lombards. Pendant ce temps-là, les troupes de Philippe V se dirigeaient vers Naples, à l'abri de l'épée et des victoires de Villars; Charles de Bourbon, conduit par un excellent officier, le comte de Montemar, entra dans sa capitale le 10 mai de l'année suivante, au milieu d'acclamations triomphales. Il venait, roi français par la race et espagnol par l'adoption, clore la querelle séculaire des Maisons d'Anjou et d'Aragon.

La conquête de la Sicile, que l'Autriche occupait depuis 1718, fut plus facile encore. Charles de Bourbon n'eut qu'à se présenter à ses peuples pour les voir se donner à lui : Palerme l'accueillit par des ovations, des pompes, des fêtes inexprimables; tandis qu'il s'avançait, à cheval, dans les rues de la ville, *ornées de tapisseries et bordées de la bourgeoisie sous les armes, sans autres troupes*, le premier baron du royaume, le prince de Butera criait devant lui : « La Sicile! la Sicile! la Sicile! pour le roi Charles, infant d'Espagne! » Et un autre grand baron, Ignace Lanza, prince de Trabbia, répondait : « Qu'il vive! qu'il vive! Charles, infant d'Espagne! » *Ce qui*, ajoute le récit contemporain auquel nous empruntons ces détails, *était toujours suivi des acclamations du peuple*. Charles de Bourbon arriva ainsi à la cathédrale, où l'archevêque l'attendait pour lui mettre la couronne sur la tête et le sceptre dans les mains.

L'œuvre que la France avait entreprise paraissait donc assurée; l'Autriche, vaincue depuis les bords du Pô jusqu'aux flancs de l'Etna, ne tenait plus à l'Italie que par un dernier lien qui serait bientôt rompu, Mantoue et son duché.

Alors les dissentiments éclatèrent entre les alliés. A qui serait donné l'antique héritage des Gonzagues? à qui reviendrait ce lot si précieux et si envié?

Le Piémont, non rassasié encore par la possession du Milanais, réclama le Mantouan pour lui-même; de peur de ne pas l'avoir, de peur surtout de le laisser passer à un prince qui eût dans les veines du sang de France, il éleva difficultés sur difficultés, noua mille intrigues, viola ses engagements, refusa son artillerie pour le siége des places, fit mine, selon ses habitudes héréditaires, de déserter et de trahir. Ces dispositions du Piémont, que le maréchal de Villars avait entrevues dès son entrée en campagne, l'intendant général de l'armée les peignit en ces termes au ministre de la guerre, M. d'Angervilliers :

« Il a paru jusqu'à présent, lui disait-il, que l'expulsion totale de l'Empereur de l'Italie n'était pas l'objet de la cour de Turin. Content de la conquête du Milanais et de ses dépendances, qui lui ont été assurées par notre traité avec lui, le roi de Sardaigne a voulu s'agrandir aux dépens de l'Empereur, mais non pas étendre son pouvoir en partageant ses dépouilles avec une autre puissance, surtout avec une branche de la maison de France. »

Le cardinal de Fleury, qui n'avait jamais été de cœur dans la guerre d'Italie, se demanda s'il était bien utile, en présence de l'attitude du Piémont, d'ouvrir cette succession du Mantouan qui serait une matière à de nouveaux combats : les hostilités menaçaient de s'étendre, l'Angleterre et la Hollande parlaient d'intervenir, Charles Emmanuel III cherchait qui serait le plus offrant ; un traité de paix fut signé à Vienne le 2 octobre 1735, traité qui ne laissait au Piémont que Novare et Tortone, reconnaissait à la maison de Bourbon la royauté des Deux-Siciles, assurait à la France la Lorraine, et maintenait, hélas ! l'Autriche en Italie.

Ces temps sont loin de nous ; sur la scène qui n'a conservé de ses jours passés que des agitations sans fin, d'autres acteurs sont descendus : plus rien de la France au delà des Alpes, plus rien qui demeure des trophées de Villars et des établissements de nos pères ; les Bourbons de Naples rejoignent dans l'exil les Bourbons de Parme.

Le Piémont est maître, il triomphe ; il s'est livré corps et âme à la révolution qui, lui montrant au loin Parme, Modène, Florence, puis Naples et Palerme, puis la ville éternelle, lui a dit : « Si tu veux m'adorer « et me suivre, je te donnerai tout cela ! » Il va donc où il lui faut aller, il marche sur les couronnes qu'il rencontre, sur la tiare, sur la croix, et, en échange de son honneur, il reçoit des royaumes.

Nous attendons avec confiance la fin de cette sombre histoire : l'élévation de certaines fortunes prodigieuses n'est souvent qu'une mesure préparée d'avance par la Providence pour la profondeur de la chute ; et un jour, lorsque quelque successeur de Machiavel et de Guichardin racontera les malheurs et les hontes de l'Italie dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, il pourra bien maudire les hommes dans lesquels l'ambition piémontaise se sera encore trouvée plus forte que l'esprit italien.

H. Mercier de Lacombe.

BULLETIN POLITIQUE

11 *septembre*

L'Empereur a prononcé hier à Marseille un discours dont on trouvera plus loin le texte. La partie politique de ce discours ne fait aucune mention des événements d'Italie ; l'Empereur y constate seulement « que la tranquilité est le vœu de tout le monde ; » il proclame que « les travaux de la paix ont à ses yeux des couronnes aussi belles que des lauriers ; » et il ajoute que « Marseille, à proximité du port militaire de Toulon, lui semble représenter sur ces rives le génie de la France, tenant d'une main l'olivier, mais sentant son glaive à son côté. »

Les troupes sardes n'ont pas encore franchi la frontière romaine; le général Cialdini est toujours à Rimini avec 20,000 *hommes*, et La Marmora à Arezzo avec 40,000.

L'invasion des États pontificaux a bien été résolue à Turin ; mais il paraît que plusieurs puissances, sortant enfin de leur longue léthargie, auraient adressé à la Sardaigne de vives représentations, et déclaré que le gouvernement pontifical n'avait donné au Piémont aucun prétexte à une rupture.

Au mois d'avril 1859, l'Autriche adressa aussi au gouvernement sarde un ultimatum exigeant le licenciement immédiat de ses volontaires. Le Piémont refusa d'obéir à cette intimation, et tous les cabinets protestèrent contre l'ultimatum autrichien.

Aujourd'hui, la situation est la même ; il n'y a de changé *que le nom des parties* : c'est le Piémont qui adresse à la cour de Rome une note comminatoire demandant la dissolution des corps de volontaires ; Rome refuse, et les puissances protestent contre l'insoutenable prétention du cabinet de Turin.

On attribue à cette attitude des puissances l'hésitation de la Sardaigne, mais on doute qu'elle modifie ses résolutions.

Le *Morning-Post*, oubliant que l'Angleterre a été la première à s'élever, l'année dernière, contre l'ultimatum autrichien relatif au licenciement des volontaires piémontais, excite la Sardaigne à réclamer impérieusement la dispersion des « *hordes* de Lamoricière. » L'organe de lord Palmerston craint tout de « ces coupe-gorges cosmopolites, » destinés à « mettre le feu aux maisons des Romains, à porter la honte dans leurs lits et à leur plonger le poignard dans leur sein. »

Que sont donc ces volontaires si odieusement outragés par les feuilles anglaises et

par leur allié le *Siècle*, qui les appelle aussi des *bravi* et des *mercenaires?* C'est un général qui compte au premier rang de nos plus pures gloires militaires; ce sont des officiers qui servaient hier encore avec distinction sous notre drapeau ; ce sont des jeunes hommes appartenant aux plus honorables familles de notre pays, portant tous des noms entourés de respect et qui ont généreusement abandonné les douceurs de la famille et de la fortune pour aller, sous la conduite d'un héros, défendre l'indépendance du chef de leur foi.

Et, en face de ces *bravi*, de ces *coupe-gorges*, qui voit-on? Des *gentlemen* comme Orsini, le frère de l'assassin, et comme le docteur Bernard.

D'un côté, les représentants de la vieille noblesse française et la fleur de notre jeunesse catholique; de l'autre, l'écume des aventuriers. Le choix est facile à faire.

Des dépêches de Turin parlent de nouveaux mouvements insurrectionnels dans les Etats de l'Eglise. Mais le *Journal des Débats* remarque impartialement, ainsi que nous l'avons déjà fait, que « cette agitation à jour fixe, qui combine ses mouvements avec celui des armées sardes et manœuvre avec tant de précision, » est d'une spontanéité douteuse.

On annonce que l'état de siége a été proclamé à Ancône, à Sinigaglia et dans plusieurs autres villes.

Du côté de Naples, rien de nouveau. Le roi est toujours à Gaëte, et son armée achève sa concentration sous les murs de Capoue.

François II s'est rendu à Gaëte sur un navire espagnol, escorté par plusieurs vapeurs de la même nation et accompagné de l'ambassade d'Espagne.

La *Gazette autrichienne* rapporte un incident digne de mention. Le roi aurait expédié à Trieste un certain nombre d'objets précieux à bord de la corvette autrichienne *Lucia*. A la sortie de Naples de ce bâtiment, le *Véloce*, frégate garibaldienne de 36 canons, aurait poursuivi la corvette pour lui enlever son chargement ; mais la frégate autrichienne *Schwartzenberg* serait venue à temps au secours de la *Lucia*, et, après un échange de bordées, aurait forcé le *Véloce* à se rendre. Cet incident, s'il est confirmé, pourrait avoir ses conséquences.

Le *Times*, qui ne néglige rien, supplie Garibaldi, pendant qu'il est maître de Naples, de mettre la main sur la relique du sang de saint Janvier et de détruire l'objet « de cette superstition grossière. » Le *Times* réserve sans doute des Bibles aux heureux Napolitains.

Le même journal assure que l'alliance entre la Russie et l'Autriche a été faite en vue d'une insurrection en Hongrie, mais l'organe de la Cité pense que cette alliance pourrait bien avorter, et il persiste à préconiser la politique de non-intervention, — jusqu'à ce que l'intérêt britannique lui fasse tenir un autre langage.

La reine Victoria sera accompagnée par lord John Russell pendant son voyage en Allemagne. La présence du chef du *Foreign-Office* près de la Reine ne s'accorde guère avec le caractère tout privé que certains journaux veulent donner à ce voyage. A son retour de Coblentz, la reine aura une entrevue à Bruxelles avec le roi Léopold.

12 *septembre*

L'iniquité suprême est consommée : les troupes piémontaises ont franchi la frontière romaine et envahi les États de l'Eglise!

Si quelque chose pouvait nous révolter davantage que la violence de l'attentat, ce serait l'indigne langage à l'aide duquel on cherche à justifier une agression qui a soulevé à la fois les protestations des cabinets et la réprobation énergique de toutes les consciences.

Le Piémont cherchait un prétexte pour se jeter dans les provinces pontificales ; il a choisi la répression d'une émeute suscitée par ses émissaires dans la petite ville de Fossombrone, près d'Urbino, dans les Marches. Les troupes pontificales, faisant courageusement leur devoir, ont comprimé le mouvement. Mais le gouvernement sarde, qui a fait pleuvoir naguère sur Gênes insurgée le plus effroyable des bombardements, et qui a noyé la révolte de cette ville dans des flots de sang, n'admet pas

que les Etats voisins répriment les émeutes, par l'excellente raison qu'il les fait faire à son profit ; et au mépris de tout droit, il intervient contre les gouvernements en faveur des rebelles. Seulement, pour atténuer l'étrangeté d'une pareille politique, le télégraphe de Turin, qui sait employer habilement le mensonge et la calomnie, annonce que « les *mercenaires* de Lamoricière ont renouvelé à Fossombrone les *massacres* de Pérouse. »

Le *Moniteur*, dans une note officielle, a suffisamment justifié les événements de cette ville ; il est inutile d'y revenir. Quant à la nouvelle affaire, il ressort simplement de la dépêche que les soldats du Saint-Siége, sur la trahison desquels on comptait sans doute, sont vaillamment restés fidèles à leur devoir et à leur drapeau. N'ayant pu les vaincre, le piémontisme les outrage.

C'est la répression du mouvement de Fossombrone qui a décidé la marche en avant de l'armée piémontaise.

Cette armée, comme nous l'avons dit, se partage en deux corps, l'un de 20,000 hommes, sous les ordres du général Cialdini, campé à Rimini ; l'autre de 40,000 hommes, concentré à Arezzo sous le commandement de La Marmora. On assure que c'est le général Fanti, ministre de la guerre, qui doit prendre le commandement en chef, en attendant que le roi Victor-Emmanuel vienne se placer lui-même à la tête des troupes.

C'est le corps de Cialdini qui a passé la frontière, se dirigeant sur Urbino.

En même temps que la tragédie s'engageait ainsi, la comédie se jouait à Turin. Là le roi recevait les prétendues députations de l'Ombrie et des Marches, venant implorer sa protection, et il déclarait à ces émissaires, qui s'étaient donné à eux-mêmes leur mandat, s'il ne l'avaient reçu tout rédigé de Turin, qu'il acceptait de les protéger, et qu'il avait ordonné à ses troupes d'entrer à cet effet dans leurs provinces.

D'un autre côté, il adressait à l'armée la proclamation suivante, que l'équité publique jugera :

Soldats !

Vous entrez dans les Marches et l'Ombrie pour restaurer l'ordre civil dans des villes désolées, pour donner aux peuples la liberté d'exprimer leurs propres vœux ; vous n'avez pas à combattre des armées puissantes, mais seulement à délivrer de malheureuses provinces italiennes de la présence de compagnies d'aventuriers étrangers. Vous n'allez pas venger des injures faites à moi ou à l'Italie, mais bien empêcher que les haines populaires ne se déchaînent contre les oppresseurs. Vous enseignerez par votre exemple le pardon des offenses et la tolérance chrétienne à ceux qui comparent l'amour de la patrie italienne à l'islamisme. En paix avec toutes les grandes puissances, éloigné de toute provocation, j'entends faire disparaître du centre de l'Italie une cause continuelle de troubles et de discorde ; je veux respecter le siége du chef de l'Eglise, à qui je suis toujours prêt à donner, d'accord avec les puissances alliées et unies, toutes garanties d'indépendance et de sécurité que ses aveugles conseillers ont espéré en vain du fanatisme de la secte méchante qui conspire contre mon autorité et contre la liberté de la nation.

Soldats ! on m'accuse d'ambition ! Oui, j'ai celle de restaurer les principes d'ordre moral en Italie et de préserver l'Europe de dangers continuels de révolution et de guerre.

Que de réflexions douloureuses soulève ce langage ! Nous ne saurions les exprimer ici ; mais comment ne pas s'attrister d'entendre le prince qui a déjà dépouillé le chef de l'Eglise d'une partie importante de ses Etats, parler *de son respect pour* le Saint-Siége au moment même où il attente à tous ses droits, et offrir de lui donner des garanties d'indépendance à l'heure où il prépare des spoliations nouvelles ! C'est la dérision ajoutée à l'iniquité !

En présence de cette agression de la Sardaigne, quelle conduite tiendront la France et l'Autriche ?

Le gouvernement français a fait connaître sa désapprobation. « La France, disait M. Thouvenel le 24 février, ne pourrait reconnaître en principe un démembrement radical et sans compensation des États du Saint-Père. » Et, bien antérieurement, l'Empereur avait proclamé que le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise est intimement lié à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. » Or, la souveraineté temporelle du Pape n'exige pas seulement la possession de Rome, mais aussi celle des provinces, ainsi que le déclarait le général Bonaparte, lorsqu'il écrivait au Directoire, le 1er ventôse an V: « Mon opinion est que Rome, une fois pri-

vée de Bologne, de Ferrare, de la Romagne et des trente millions que nous lui enlevons, *ne peut plus exister.* »

Il y a donc lieu d'espérer que la France ne permettra pas la consommation d'actes qui porteraient une atteinte profonde à l'institution sacrée dont elle a toujours tenu à honneur d'être la gardienne.

Quant à l'Autriche, elle a bien fait savoir que les événements de Naples n'entraîneraient aucune intervention de sa part, mais elle ne s'est pas engagée au-delà, et elle n'a pas dit quelle attitude elle adopterait dans le cas où la révolution se rapprocherait de ses frontières.

Une correspondance adressée de Turin au *Journal des Débats*, prétend que lord John Russell aurait averti sous main M. de Cavour que l'Autriche ne sortirait point de la défensive. Cependant, le mouvement militaire qui s'accomplit en Vénétie semblerait indiquer que le cabinet de Vienne se prépare à une action prochaine. Des troupes sont massées sur la frontière, en face du duché de Modène et de la Romagne; des renforts considérables sont expédiés sans relâche par le chemin de fer de Trieste, et le littoral de l'Adriatique se couvre d'ouvrages de défense.

Pendant ce temps, Garibaldi règne à Naples, où il a fait arborer partout le drapeau piémontais. Le dictateur, dit une dépêche, a trouvé 80 millions dans les coffres de la Banque. Voilà les feuilles révolutionnaires empêchées d'accuser François II d'être un voleur.

Le jeune roi est toujours à Gaëte, où les ambassadeurs de Prusse, de Russie et d'Autriche accrédités à Naples, ont reçu l'ordre de le rejoindre. On sait que l'ambassadeur d'Espagne ne l'a pas quitté.

La *Patrie* annonce que le baron Brenier va quitter Naples pour rentrer en France. La *Patrie* doit être mal informée, et notre ministre ira sans doute à Gaëte, comme ses collègues, témoigner par sa présence des sentiments de son pays. En 1848, dans les plus mauvais jours, aucun des représentants des puissances ne quitta son poste près de Ferdinand II, pas même le citoyen Levraud, ministre de la République française. La *Patrie* ne voudrait certainement pas que la France manifestât aujourd'hui moins de respectueuses sympathies pour la cause du droit qu'il y a douze ans.

L'entrevue des empereurs de Russie et d'Autriche à Varsovie est désormais hors de doute. Elle est annoncée aujourd'hui comme certaine par les correspondances les plus autorisées. Cette entrevue aura lieu vers le 15 octobre. Le prince-régent de Prusse y assistera après sa rencontre avec la reine d'Angleterre, qui aura lieu le 8 octobre à Coblentz. Le roi de Bavière et le roi des Pays-Bas doivent également, assure-t-on, se rendre à Varsovie.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Turin, 11 septembre.

Bologne, 11 au soir. — Fossombrone a été attaqué. Les habitants ont succombé sous la supériorité numérique de l'ennemi. Les troupes mercenaires ont renouvelé les massacres de Pérouse. Cette nouvelle a décidé Cialdini à franchir la frontière.

Rome, 8.

M. de Mérode est parti pour la frontière napolitaine, où il y a une grande agitation.

Frosinone a été mise en état de siége. Pontecorvo s'est insurgé.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

L'Empereur a prononcé le discours suivant au banquet qui lui a été offert par le commerce de Marseille :

« Messieurs,

« Le banquet offert par la chambre de « commerce me procure l'heureuse occa- « sion de remercier publiquement la ville « de Marseille de l'accueil chaleureux qu'el- « le a fait à l'Impératrice et à Moi.

« Les démonstrations si unanimes d'at- « tachement que nous avons reçues depuis « le commencement de notre voyage me « touchent profondément mais ne sauraient « m'énorgueillir; car mon seul mérite a été « d'avoir une foi entière dans la protection « divine comme dans le patriotisme et le « bon sens du peuple français.

« C'est l'union intime entre le peuple et « le Souverain qui fait notre force à l'inté- « rieur comme à l'extérieur, et qui nous a « permis, malgré de grandes difficultés,

« de ne jamais arrêter notre marche pro-
« gressive.

« Ce désir du bien, cet élan vers tout ce « qui est noble et utile ne sauraient se ra- « lentir aujourd'hui, que les circonstances « sont plus favorables et que la tranquillité « est le vœu de tout le monde.

« Si quelques murmures envieux viennent « de loin frapper nos oreilles, ne nous en « inquiétons pas; ils se briseront contre no- « tre indifférence comme les vagues de « l'Océan expirent sur nos côtes.

« Travaillons donc de toutes nos forces « à développer les ressources de notre « pays : les travaux de la paix ont à mes « yeux des couronnes aussi belles que des « lauriers.

« Dans l'avenir de prospérité et de gran- « deur que je rêve pour la France, Mar- « seille tient naturellement une large place « par son énergie et l'intelligence de ses « habitants comme par sa position géogra- « phique. A proximité du port militaire de « Toulon, elle me semble représenter, sur « ces rives, le génie de la France tenant « d'une main l'olivier, mais sentant son « glaive à son côté.

« Qu'elle règne en paix sur cette mer, la « cité phocéenne, par la douce influence « du commerce; qu'elle civilise, par la mul- « tiplication des rapports, les nations bar- « bares; qu'elle resserre les liens des na- « tions civilisées; qu'elle engage les peu- « ples de l'Europe à venir se donner la « main sur les rives poétiques de cette mer, « et ensevelir dans la profondeur de ses « eaux les fautes jalouses d'un autre âge; « enfin, que Marseille se montre toujours « telle que je la vois, c'est-à-dire à la hau « teur des destinées de la France, et un « de mes souhaits les plus ardents sera ac- « compli.

« Je porte un toast à la ville de Mar- « seille. »

On lit dans le *Moniteur* :

Discours de M. Pastré, président de la chambre de commerce.

« Sire, Madame,

« Le commerce de Marseille inscrit au nombre de ses plus beaux jours celui où Vos Majestés daignent honorer de leur présence l'inauguration de son palais.

« Chargé de vous exprimer en son nom tout le bonheur qu'il ressent de votre visite si flatteuse, je n'accomplirais qu'une partie de mon mandat si, dans cette circonstance solennelle, je ne rappelais, Sire, vos principaux titres à la reconnaissance du pays.

« Vous avez rétabli l'ordre en France, relevé notre prestige au dehors par le succès de vos armes et l'agrandissement de nos frontières; mais, ce que nous avons à cœur de constater surtout, nous, organes d'un grand port, c'est que vous avez su déposer l'épée qui gagne des batailles pour prendre la plume qui signe des traités de paix et de commerce.

« Le programme du 5 janvier restera comme un des actes les plus mémorables de votre règne; c'est le prélude glorieux d'alliances universelles.

« En abaissant les barrières qui nous ont *trop* longtemps séparés des autres peuples, en ouvrant le monde entier à notre pavillon et nos échanges, vous avez fait, Sire, la plus féconde des conquêtes, et la France entière en recueillera les fruits.

Dans cette large voie que votre prévoyance vient d'ouvrir à l'industrie et au commerce, l'activité marseillaise marchera avec ardeur et confiance.

« C'est ici que l'Orient et l'Occident sont conviés par la civilisation à se donner la main; c'est sur la Méditerranée que doivent s'accomplir les plus grands travaux de la paix. Marseille ne le perdra pas de vue, elle saura remplir sa *mission* et répondre à votre attente.

« Enfin, nous ne pouvons passer sous silence ces magnifiques créations dont notre ville a été dotée sous votre règne, et qui, exécutées sous la puissante impulsion que vous avez le secret d'imprimer à tous les travaux publics, *porteront l'empreinte grandiose et le caractère utile de vos œuvres.*

« Pour des services aussi éminents, Marseille vous doit, Sire, une reconnaissance sans bornes que l'élan de la population vous a témoignée partout, et dont je suis fier d'être ici l'interprète.

« Madame,

« Le commerce de notre grande cité salue avec bonheur, dans ce temple qu'il ouvre à l'union des peuples, sa gracieuse souveraine, celle qui règne sur les cœurs.

« Impératrice bien-aimée, providence des malheureux, permettez-nous de déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage de notre respectueux dévouement. Daignez agréer les vœux que nous adressons au ciel pour vous et votre auguste fils, noble héritier qui doit présider un jour aux destinées de la France et sur lequel repose l'espérance de l'avenir.

« *A l'Empereur ! à l'Impératrice ! au Prince Impérial !*

Discours prononcé par M. Faugier, député au Corps législatif, président du conseil général de l'Isère.

« Sire,

« Le conseil général de l'Isère, réuni en session, est heureux d'offrir à Votre Majesté l'hommage de son dévouement et de sa reconnaissante fidélité.

« Notre Dauphiné, il y a huit ans, fut le premier à vous saluer du cri de *Vive l'Empereur!* C'était tout à la fois un souvenir resté fidèle et

une ardente espérance; depuis lors, grâce à Dieu, l'Empereur est devenu une grande et splendide réalité.

« Le Dauphiné, Sire, aime les Napoléons comme il aime la gloire, et se passionne pour tout ce qui fait la grandeur et la prospérité de la France.

« La Savoie voulait redevenir française; nous l'appelions de nos vœux. L'Empereur nous l'a rendue, et désormais, en contemplant les cimes majestueuses des Alpes, les habitants de l'Isère surtout peuvent dire avec joie et orgueil : La France est remontée jusque-là !

« Madame,

« Soyez bénie pour vos gracieuses vertus.

« La dynastie napoléonienne doit sa force et sa puissance au génie, à la sagesse de l'Empereur. Elle doit à l'inépuisable bienfaisance de Votre Majesté son plus séduisant prestige.

« Sire, Madame,

« Permettez que, traversant l'espace, notre pensée se porte sur le Prince Impérial. Nous demandons à Dieu de lui donner de longs jours. Il est pour Vos Majestés le bonheur le plus doux de la famille. Il est pour tou Français l'espoir le plus cher de l'avenir.

« *Vive l'Empereur* ! *vive l'Impératrice* ! *vive le Prince Impérial* ! »

L'Empereur répond qu'il est très-touché des sentiments qui viennent de lui être exprimés au nom du conseil général. Il n'a pas oublié l'accueil qu'on lui a fait en 1852 à Grenoble et dans ce département. L'Empereur ajoute qu'il est très-attaché aux populations de l'Isère, et il charge les membres du conseil général de leur en transmettre l'assurance. Sa Majesté invite ensuite M. le président à lui présenter nominalement chacun des membres du conseil général.

—

Voici le discours prononcé par M. le comte de Chantérac, conseiller d'Etat, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, à l'arrivée de Leurs Majestés à Marseille.

« Les membres du conseil général des Bouches-du-Rhône, heureux de votre bienvenue, prient Votre Majesté de vouloir bien agréer l'hommage de leur sincère et respectueux dévouement.

« Sous votre sceptre paternel, la France, redevenue glorieuse et prospère, puissante et respectée, applaudit aux actes mémorables, aux nobles efforts et aux utiles réformes émanés de votre auguste sollicitude, qui assurent l'éclat, le bonheur et la sécurité du présent comme ils sont, pour l'avenir et pour l'histoire, les témoignages irrécusables d'un grand règne.

« Daignez, Sire, accepter l'expression de notre profonde reconnaissance et de notre admiration, consignée dans une adresse votée par le conseil général.

« Madame,

« Nous saluons en vous, avec bonheur, la gracieuse compagne de notre bien-aimé monarque, l'auguste mère du Prince Impérial, gage de nos futures destinées, la souveraine vénérée que la Providence plaça sur le trône auprès d'un prince bon et généreux, pour veiller sur toutes les infortunes et donner l'exemple de toutes les vertus.

« Puisse le ciel, Madame, combler tous les vœux de Votre Majesté, et perpétuer en vous les joies et les satisfactions d'une épouse dévouée, d'une tendre mère et d'une grande Impératrice. »

—

Marseille, le 11 septembre.

Hier, l'Empereur et l'Impératrice ont fait une excursion dans la ville. L'Empereur, accompagné du préfet, a visité plusieurs établissements industriels, et l'Impératrice, de son côté, accompagnée du maire, s'est rendue aux salles d'asile.

Dans la journée, Leurs Majestés se sont embarquées sur le yacht impérial l'*Aigle*, et ont été à la Ciotat assister au lancement du grand bâtiment transatlantique auquel la compagnie a donné le nom de l'*Impératrice*.

Leurs Majestés, se rendant à la tribune qui leur avait été réservée, ont parcouru les chantiers et les ateliers de ce vaste établissement.

Le soir, a eu lieu le grand banquet offert par le commerce de Marseille à l'Empereur et à l'Impératrice dans le nouveau palais de la Bourse.

Deux cent cinquante personnes, représentant les notabilités commerciales et les premières autorités du département, y avaient été conviées, et toutes les galeries supérieures et inférieures étaient remplies de dames et d'invités.

A la fin du banquet, M. Pastré, président de la chambre de commerce, a porté au nom de ses collègues un toast à l'Empereur, auquel Sa Majesté a répondu.

Les paroles de l'Empereur ont été plusieurs fois interrompues par les applaudissements les plus chaleureux des convives et saluées des cris de *Vive l'Empereur* !

Après le banquet, Leurs Majestés ont été s'embarquer sur l'*Aigle*, qui a levé l'ancre à cinq heures du matin.

Toulon, 11 septembre.

Ce matin, la flottille impériale est arrivée en rade à neuf heures et a été saluée par l'artillerie des bâtiments et des forts. Le vice-amiral Jacquinot, préfet maritime, s'est rendu aussitôt à bord de l'*Aigle* pour prendre les ordres de l'Empereur.

A dix heures, Leurs Majestés ont débarqué à la Vieille Darse et ont trouvé au débarcadère, splendidement décoré, les premières autorités du département, M. Pessonneaux, maire de Toulon, qui, à la tête de son conseil municipal, a présenté à l'Empereur les clefs de la ville. Leurs Majestés se sont rendues à la cathédrale et de là à la préfecture maritime.

A deux heures, l'Empereur et l'Impératrice ont été visiter l'arsenal et se sont embarqués pour aller à bord du *Montebello*, vaisseau-école des canonniers, et de la frégate cuirassée *la Gloire*. Puis Leurs Majestés sont rentrées après avoir fait une excursion dans la nouvelle ville.

Ce soir, Leurs Majestés se rendent au bal et doivent aussitôt après s'embarquer pour Nice.

On nous écrit de Rome, 4 septembre :

Nous sommes un peu sur le qui-vive, atten-

dant, à chaque instant, la nouvelle du départ du jeune roi de Naples et le triomphe définitif de la révolution. Déjà, deux ou trois fois, le bruit en a couru sur la foi de dépêches. On ne saurait, toutefois, douter de la situation désespérée dans laquelle se trouve la monarchie napolitaine. L'insurrection fait à chaque instant des progrès ; les troupes, mal commandées et démoralisées, se débandent ou se rendent; les défections se font jour partout parmi les généraux, dans les rangs des hauts fonctionnaires et jusque dans le sein de la famille royale. Vous avez lu l'incroyable lettre du comte de Syracuse; elle vous aura assurément causé, comme à nous, une douloureuse impression. François II est livré à la révolution par ses proches et ceux en qui il avait placé sa confiance.

Les jeunes frères du Roi, les comtes de Trani et de Caserte, sont remarquables de fermeté et d'énergie. Ils veulent payer de leur personne, et faire honte à tous ces grands dévouements de la veille qui disparaissent au moment du danger. L'un ne quitte pas le régiment de chasseurs qu'il commande, et l'autre la batterie d'artillerie qui se trouve sous ses ordres. Le Roi, de son côté, montre plus de courage qu'on ne l'aurait supposé.

La situation, comme je vous le disais tout à l'heure, est désespérée à tel point que deux ambassadeurs, qui ont ordre de quitter Naples sitôt que Garibaldi y entrera, ont déjà renvoyé une partie de leurs serviteurs. Le Saint-Siége a donné l'ordre à son nonce d'amener son pavillon sitôt le départ du jeune Roi et de quitter la ville sur-le-champ. Dans cette prévision, qui paraît imminente, le nonce apostolique a renvoyé plusieurs de ses domestiques.

Malgré les craintes les plus légitimes, le territoire romain n'a été envahi, jusqu'à ce jour, dans aucune de ses parties. Sur de faux bruits, le général de Lamoricière a dirigé des détachements sur divers points des frontières de la Toscane et de la province de Frosinone, mais il n'y a eu nulle part aucune agression à repousser. Les troupes romaines sont pleines d'ardeur, et attendent avec impatience le moment où elles pourront se mesurer avec les garibaldiens. Leur nombre est faible, mais leur courage est grand. Espérons que Dieu sera avec eux et combattra pour eux.

On vient de fonder l'œuvre du denier de saint Pierre. Des personnes choisies sont chargées de recueillir, dans les quarante-sept paroisses, les dons des fidèles. Les offrandes seront concentrées dans les mains d'une commission composée des personnes les plus distinguées de la ville. Le prince Dominique Orsini en est le président et le prince Chigi le vice-président. Le marquis G. Patrizzi Montoro est le trésorier.

Voici la circulaire que la commission vient de publier :

« Romains! Toutes nations catholiques recueillent l'obole de Saint-Pierre, notre Italie l'a recueillie et la recueille encore dans les lieux mêmes où ce pieux projet est contrarié et combattu, et il ne se passe pas de jour sans que *les journaux* fidèles à la cause catholique, n'insèrent des offrandes d'autant plus admirables qu'elles sont faites à une époque d'angoisse universelle, et qu'elles n'ont d'autres compensation à espérer que les applaudissements de la conscience et la bénédiction de Dieu. Rome, comme c'était son devoir, a donné la première à son Pontife et Roi les plus chaudes preuves d'amour et de dévouement; mais elle ne lui a pas encore témoigné celle-là, et plusieurs de vos concitoyens ont pensé que cette preuve ne devait pas lui manquer. Ils ont pensé que Rome la devait à Dieu, pour le remercier d'avoir placé au milieu d'elle le siége de celui qui le représente sur la terre. Ils ont pensé que Rome le devait à Pie IX, dont le grand cœur n'a été constamment occupé, depuis les premiers jours de son pontificat jusqu'à présent, qu'à la combler de ses bienfaits.

Nous tous, ses fils et ses sujets, nous concourrons, selon la mesure de nos forces, à cet acte solennel d'amour et de fidélité, et pour qu'il soit possible à tous d'y coopérer, la *commission* déclare qu'elle reçoit jusqu'aux *plus minimes offrandes* : leur exiguité ne sera jamais inconvenante ni honteuse, parce que ces offrandes sont faites au vicaire de celui qui a vanté et béni le denier de la veuve. Oui, Rome prouvera, encore une fois de plus, qu'elle est digne de la céleste prérogative que Dieu lui a accordée. »

La commission centrale est ainsi composée :

Président : prince Dominique Orsini. — Vice-président : prince Sigismond Chigi. — Trésorier : marquis G. Patrizi Montoro.

Conseillers : Mgr François Nardi ; duc *Pio Grazioli*, marquis Hermès Cavalleti; marquis G. Parracciani Ricci; M. Paul Mencacci ; D. Jean Bifani ; frère Charles du Mont-Carmel des Carmes déchaussés.

Secrétaire : marquis Jérôme Cavalletti.

Le baron Henri Schroeter et le comte Edouard Lubienski sont chargés de recueillir les offrandes des nombreux étrangers qui viennent à Rome.

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Milan :

Les nouvelles de Garibaldi, qui se succèdent à chaque instant, portent l'enthousiasme de la population au comble. Il paraît qu'il y a eu, le 1 septembre, en avant de Salerne, une rencontre entre les troupes du roi de Naples et celles de Garibaldi. Ces dernières sont restées maîtresses du champ de bataille, par suite d'une

défection presque complète de l'armée. Le roi a été abandonné de tous et s'est retiré vers Gaëte avec quelques officiers fidèles et des membres de sa famille. Les esprits sages et éclairés envisagent l'avenir avec inquiétude. Quant au peuple, Garibaldi est ponr lui un Dieu. Les comités révolutionnaires sont en permanence, et l'autorité ne met aucun empêchement à leur réunion. Kossuth, qui arrive de la Suisse avec plusieurs de ses partisans, après s'être promené dans toute la province, à Côme, Bellagio, en triomphateur, est revenu à Milan pour organiser le mouvement qui se prépare sur les côtes de la Dalmatie. On espère que le feu gagnera la Bosnie, la Servie et la Hongrie, et que l'Autriche, occupée chez elle, attaquée sur le Mincio par le Piémont. bombardée à Trieste avec la flotte napolitaine que Garibaldi doit amener, se trouvera trop heureuse de rendre la Vénétie.

Les Anglais triomphent sur toute la ligne et montrent une joie scandaleuse. On cherche à répandre un sentiment de méfiance à l'égard de la France. On s'imagine qu'elle veut profiter de toutes ces complications, et pêcher dans l'eau trouble d'une conflagration européenne.

La classe élevée, et particulièrement la noblesse, craint que, par la suite, Garibaldi ne soit embarrassé de ses succès, et ne jette dans de graves embarras toute la nation Italienne. Chacun veut courir aux armes. Cependant on craint beaucoup les attaques dirigées contre le Pape. Je lis ici avec grand soin les journaux français, et je m'aperçois que les nouvelles sont ou supprimées ou modifiées, et ne paraissent dans les journaux de Paris que sous des teintes bien différentes de celles sous lesquelles elles existent réellement.

Au milieu de tout ce conflit, Mazzini trouve le moyen de fourrer sa patte, et malheureusement il a encore de nombreux partisans. Les agents officiels français vivent dans la plus grande réserve.

Le commerce est tout à fait nul. On ne vit ici que de politique. C'est un maigre festin, mais on s'en console par l'espérance de temps meilleurs. Les services militaires sont seuls fort occupés, et un officier me disait hier que les préparatifs qui se font dans la citadelle annoncent une campagne formidable avant peu. Les deux tiers de la garnison sont partis pour la Toscane. L'effectif qui se trouve réuni en ce moment est réellement de près de 60,000 hommes.

En général, ce sont d'assez mauvaises troupes et fort indisciplinées. On croit que le Roi prendra le commandement supérieur. Il est certain que ses équipages sont tous partis. On fait circuler une proclamation qu'il doit adresser à son armée en se mettant à sa tête. Je ne vous l'envoie pas, car sa violence est telle que j'ai des doutes sur son authenticité.

Un redoublement d'agitation de l'esprit public se manifeste dans toute la Vénétie. Vous connaissez le comité garibaldien qui a été découvert aux environs de Vérone, chez un prêtre qui a fait feu sur les soldats venus pour l'arrêter. Il a été conduit à Mantoue, où l'on dit qu'il a été fusillé deux jours après son arrestation, après sa comparution devant un conseil de guerre. Cette agitation, dont je vous parlais tout à l'heure, s'étend du côté de Bologne, Ferrare et dans les Marches. C'est l'exécution d'un vaste complot.

Pour extrait : M. Garcin.

Quelques feuilles assurent, aujourd'hui comme hier, que les soldats de Victor-Emmanuel n'ont pas encore franchi les frontières des Etats pontificaux ; mais elles se taisent sur l'invasion des volontaires.

L'invasion des uns et des autres n'est plus en ce moment douteuse.

D'après le correspondant du *Journal des Débats*, on a annoncé à tort que 1,500 volontaires, dirigés par le général Roselli, étaient entrés dans les Marches.

L'*Opinion nationale*, qui avait publié cette nouvelle, la confirme aujourd'hui en termes plus explicites encore. Elle assure que le corps de volontaires commandés par Roselli et Mazi est entré le 8 dans les Etats du Pape. Cette même feuille annonce, d'après une dépêche particulière de Turin, que l'armée piémontaise a passé la frontière et occupe en ce moment les Marches. C'est à la suite de la réponse négative du gouvernement romain à l'ultimatum du cabinet piémontais, que l'invasion aurait eu lieu. Nous annoncions hier que M. de Cavour enjoignait au cardinal Antonelli de se prononcer dans les vingt-quatre heures. Aujourd'hui, on nous apprend qu'il a réclamé *une réponse sur l'heure.* On dirait que le succès enivre M. de Cavour. De pareils procédés sont inusités dans les relations diplomatiques, et lorsqu'ils ont pour objet un gouvernement faible et inoffensif, ils constituent une violation odieuse des principes de l'équité et même de la convenance.

Ce n'est plus seulement une copie de l'ultimatum que M. de Cavour aurait commu-

niqué à ses agents près les différentes cours de l'Europe. Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, d'après une feuille parisienne, préparent un *manifeste* pour expliquer à l'Europe la fausse route et la difficile position où se trouve le Piémont en présence de l'occupation du pays limitrophe par les mercenaires étrangers que commande M. de Lamoricière, et déclarer en termes énergiques que l'Italie doit désormais marcher résolument, sans que rien soit capable de l'en détourner, dans la voie de son indépendance et de son unité. »

Une correspondance de Turin assure, de son côté, qu'au moment où les troupes sardes entreront dans les Etats romains, le roi Victor-Emmanuel adressera aux populations « une proclamation qui est déjà préparée, et même, dit-on, s'imprime. »

L'occupation des provinces du Pape serait immédiatement suivie de la nomination de commissaires piémontais, qui les administreraient au nom de Victor-Emmanuel, et les annexeraient après avoir consulté les populations. Ceci n'est point nouveau; nous avons vu, l'année dernière, le Piémont à l'œuvre. Le but qu'il poursuit est toujours le même; l'application des moyens qu'il emploie n'a pas varié. Son audace seule se développe dans des proportions étranges. Les Etats du Saint-Père sont doublement sacrés ; ils ne sont pas seulement gouvernés par le plus légitime et le plus italien des princes ; ils ont été de tout temps placés sous la protection de l'Europe catholique ; ils ont des rapports trop intimes avec l'indépendance du chef de l'Eglise pour que les consciences catholiques ne protestent point contre tout ce qui pourrait les amoindrir ou les faire disparaître.

Quoique les dépêches et correspondances venues de Turin ne nous inspirent pas une confiance illimitée, il paraît certain qu'il y a en ce moment une grande fermentation dans les Marches et l'Ombrie, et que des insurrections ont éclaté dans quelques localités. Nous n'avons pas besoin d'en expliquer les principaux motifs. En face des mouvements menaçants des deux corps d'armée sardes qui occupent les frontières, et de la révolution qui triomphe dans le royaume de Naples, le général Lamoricière ne pouvait laisser sa petite armée éparpillée sur toute la surface du territoire qu'il est chargé de défendre; en la repliant sur Ancône, il a laissé un libre champ aux meneurs de l'annexion qui en profitent à leur aise pour crier à bas le Pape et envoyer des députations patriotiques à Turin.

La calomnie suit son train ; elle s'attaque avec un inqualifiable acharnement a un des plus magnanimes soldats qui aient illustré notre pays, et à une poignée de nobles volontaires qui ont renoncé au bien-être, à la famille, à la patrie pour défendre la plus juste des causes et braver la mort. Nous ne nous arrêterons pas à ces calomnies ; elles ne sont pas du *nombre de* celles qu'on réfute.

Nous persistons à signaler la confiance feinte ou vraie que les Italiens placent dans les sympathies du gouvernement français. Les articles des journaux officieux n'attirent pas même leur attention ; ils veulent absolument nous persuader que « le gouvernement impérial » voit de bon œil ce qui se passe en Italie. Qu'on lise les appréciations suivantes extraites d'une correspondance italienne d'un journal de Paris. L'hypocrisie, l'astuce et l'ironie pourraient difficilement dépasser les limites qu'atteint le correspondant dévoué à M. de Cavour.

C'est le général Fanti et le général Garibaldi qui auront l'honneur de se mesurer avec le général Lamoricière, qui ne *s'attendait peut-être* pas à si forte partie.

La campagne ne sera pas longue : on capitulera, voilà tout. Les auxiliaires autrichiens et irlandais retourneront dans leur pays : les provinces d'où ils vont être balayés seront occupées militairement par nos troupes, qui seront chargées d'y maintenir l'ordre.

Le Saint-Père n'aura pas trop raison de se plaindre, parce qu'il aura échappé à l'invasion des garibaldiens, dont l'élan sera arrêté à la frontière des Abruzzes.

Tout considéré, le gouvernement impérial lui-même n'en voudra pas au Piémont d'avoir battu ce noyau de légitimistes, tout en empêchant le développement des forces révolutionnaires.

Cela me paraît devoir être le plan du cabinet de Turin.

On a parlé de quelques désertions dans l'armée papale. Nous ne savons si les manœuvres auxquelles se livrent les Piémontais pour les provoquer ont quelque succès ; mais il n'est pas inutile de connaître ces manœuvres. C'est le *Journal des Débats* qui nous édifie sur ce sujet : « Des agents sont apostés dans toutes les villes de garnison; quand un soldat commet une faute, ou qu'il est mécontent par un motif quelconque, *on lui donne de l'argent pour qu'il déserte*, et on lui fournit tous les moyens de franchir la frontière.

L'Autriche avait d'abord promis de ne pas intervenir dans les affaires de Naples; on ne disait point quelle attitude elle garderait dans le cas d'une invasion des Etats du Pape. Aujourd'hui le *Pays* annonce qu'elle serait décidée à ne tenir compte que d'une attaque directe contre ses possessions italiennes. D'un autre côté, nous lisons dans la correspondance de la *Presse* que quatre vaisseaux autrichiens, remplis de troupes de débarquement, se trouvent dans le port d'Ancône, et que ces troupes débarqueraient dès que Cialdini aura franchi la Cattolica. Nous opposons ces assertions l'une à l'autre pour montrer qu'il serait difficile de tracer, dès aujourd'hui, la ligne de conduite que suivra l'Autriche dans le cours des événements qui se précipitent.

La joie qu'avait d'abord fait éclater, dans le Piémont la retraite du roi de Naples est un peu troublée par l'attitude de Garibaldi. M. de Cavour redoublait, depuis quelque temps, d'énergie et d'habileté pour s'emparer avant le dictateur des rênes du gouvernement napolitain. Mais Garibaldi l'a prévenu. M. de Cavour ne s'est pas découragé; il a adressé ses félicitations au vainqueur, et l'a prié de s'entendre avec lui sur la direction à imprimer aux affaires. Inutiles précautions! Garibaldi est intraitable; il proclame bien la royauté de Victor-Emmanuel, mais il ne veut pas l'annexion immédiate.

Le mobile qui inspire la conduite de Garibaldi ne saurait trop fixer l'attention, parce qu'il peut exercer une influence décisive sur la marche des événements. Bornons-nous au rôle de simple narrateur. On écrit de Turin au *Journal des Débats* :

On dit que l'accord entre Garibaldi et M. de Cavour n'est pas aussi complet qu'on l'espérait, et que le général n'a pas voulu accepter le gouvernement provisoire indiqué d'ici, et dont les noms ont été publiés hier par la *Gazette de Turin*.

« La dissidence porte sur ce point important: M. de Cavour veut annexer au Piémont toutes les parties de l'Italie qui sont soustraites à leurs anciens gouvernements, au fur et à mesure que l'annexion devient possible. Garibaldi admet bien Victor-Emmanuel comme roi d'Italie, mais il ne veut pas d'annexion partielle. *Il entend d'abord délivrer l'Italie entière, y compris Rome et Venise*, et en attendant disposer à son gré des ressources des royaumes dont il fait la conquête. Vous voyez que la question est grave, très-grave.

On écrit également de Turin au *Constitutionnel* :

Une inquiétude grave règne sur l'attitude que le dictateur des Deux-Siciles va prendre, aujourd'hui que les circonstances l'ont constitué maître absolu d'un Etat de 10 millions d'habitants. L'accord entre notre gouvernement et le fameux général n'existe pas, quoi qu'on en dise: le dictateur écoute bien les conseils qui lui viennent de notre capitale, mais avec une extrême défiance et autant qu'ils se combinent avec ses vues personnelles, souvent trop audacieuses.

Je vous avais déjà annoncé que le plébiscite était fixé en Sicile pour le 15 de ce mois. Maintenant, il paraît que Garibaldi a envoyé des contre-ordres au pro-dictateur Deprétis, qui, naturellement, n'a pas osé lui résister. *Garibaldi prétend que sa mission ne sera finie qu'à Rome et à Venise.* Il veut se servir des ressources que le royaume des Deux-Siciles lui fournit pour arriver à ce but, qu'il ne pourrait jamais atteindre, dit-il, si l'annexion avait lieu immédiatement, car toute liberté d'action lui serait interdite.

La Sicile se soustrait avec une imperturbable opiniâtreté à la direction que voudrait lui imprimer Turin. Deprétis règne et Crispi gouverne : c'est tout dire. A mesure que l'étoile de M. de Cavour pâlit dans l'île, celle de Mazzini brille d'un plus vif éclat. Le journal le plus influent de Messine, l'*Indipendente*, est dévoué à toutes les idées mazziniennes et reçoit les inspirations des plus intimes amis de l'agitateur. Nous ne savons ce que doivent penser les Siciliens de cette double catégorie de libérateurs.

P. Lamazou.

Du Silence.

L'ordre de la Trappe a fait du silence la loi de son existence; le monde s'en moque, et, cependant, par une de ces contradictions bizarres, il prétend infliger cette loi au clergé tout entier, surtout à ses chefs, et nous sommes entourés de gens qui disent naïvement que la publicité que donne le clergé à ses plaintes, même les mieux fondées, ne fait que nuire à sa considération et irriter vainement les esprits qu'il lui importe de ménager.

Cette tactique n'est pas nouvelle.

« Que ferons-nous contre ces hommes? disaient dans Jérusalem les premiers persécuteurs des Apôtres; leurs œuvres sont manifestes et nous ne pouvons les nier. Défendons-leur donc, avec menace, de parler à qui que ce soit au nom de leur Maître, de crainte que cela ne se répande parmi le peuple. Et les ayant fait venir, ils leur défendirent absolument de rien dire ni de rien enseigner au nom de Jésus (1). » Et plus

(1) Act. vi, 16-17.

tar.), les ariens conjuraient l'empereur Constantin « de mettre un terme aux disputes oiseuses sur des questions purement spéculatives (comme la divinité de N. S. Jésus-Christ!), afin que tous étant unis pussent prier sans relâche pour le bonheur de son règne et pour toute sa famille (1). »

« Si, comme il est impossible d'en douter, observait un docte évêque de France (2), les ennemis de la religion comprennent parfaitement la portée de ce qu'ils répètent avec tant de constance; si, d'autre part, il est impossible d'admettre qu'ils s'entendent pour nous donner des conseils qui seraient directement opposés à leurs désirs et à leurs plans, ne faut-il pas en conclure que leurs instances, en cette matière, ne sont que l'expression d'une infernale perfidie, et qu'ils ressemblent à des émissaires déguisés d'une armée assiégeante, qui engageraient les défenseurs de la ville à s'abandonner tranquillement au sommeil, précisément afin de pouvoir livrer plus facilement la place dans le silence et les ombres de la nuit? »

Après avoir montré que l'unanimité des ennemis de l'Eglise, pour l'engager à prendre le parti du silence, rendait ce parti très-suspect; après avoir déroulé les grands et irréparables malheurs qui se sont consommés dans l'Eglise à l'aide du silence de quelques fractions de l'épiscopat, Mgr l'évêque d'Arras a naguère prouvé que c'était pour le clergé un rigoureux devoir d'intervenir dans les questions où la ruine de la religion est en cause, dans toutes celles où est attaqué sa liberté, le plus cher de ses biens, le plus précieux de ses droits; car, qu'importe les riches vêtements dont on la couvre, si ce manteau de pourpre ne fait que cacher et ses plaies et ses chaînes, — qu'importe les temples qu'on lui bâtit, si on ruine en même temps sa constitution et si on tarit en elle les sources de la vie? L'Eglise, selon l'expression d'un de ses plus intrépides défenseurs (3), dit volontiers aux princes qu'elle admet dans sa communion: Donnez-moi les âmes; laissez-moi travailler librement à les sauver, et gardez pour vous tout le reste; si vous m'offrez les dons de votre munificence, je ne les accepte que comme des moyens plus faciles, selon la diversité des temps, de propager la véritable lumière et d'applanir les routes du salut: *Da mihi animas, cætera tolle tibi.*

Les pages dans lesquelles Mgr Parisis a démontré que la complaisance est mille fois plus à redouter que l'émotion de langage, sont une magnifique justification de la conduite de ces cinq cents évêques, répandus dans le monde catholique, qui unissent ou uniront leurs protestations à celles du Pontife souverain que l'impiété dépouille de ses Etats, espérant plus tard pouvoir lui ravir sa souveraineté spirituelle. Malheureusement, ces pages sont devenues une rareté bibliographique; nous avons eu une peine inouïe à les retrouver; aussi nous hâtons-nous, dans notre joie de bibliophile, d'en tirer encore un important enseignement.

Soit, nous concèdent quelques-uns, l'Eglise peut parler, elle en a la charge; mais vous, laïques, vous êtes sans mission, sans autorité; veuillez donc vous taire, — et nous laisser seuls discuter.

L'éloquent prélat, sur lequel nous aimons à nous appuyer, a également détruit, avec une verve merveilleuse, *cette dernière* allégation, en examinant la part que doivent prendre les laïques dans les questions relatives aux libertés de l'Eglise.

« On vous dit que vous n'avez pas de mission: non, sans doute, vous n'avez pas mission pour siéger dans un concile, non plus que pour prendre une part directe au jugement doctrinal de l'Eglise dispersée: sur cela il ne peut y avoir de doute, et le simple fidèle, quels que soient sa science et son génie, ne doit toujours être, dans l'Eglise de Dieu, qu'un humble disciple. Mais si vous n'avez pas la mission des Apôtres, vous avez celle de tous les chrétiens, qui *tous doivent*, selon la mesure des grâces qu'ils ont reçues, travailler à l'extension du règne de Dieu, à l'édification de leurs frères, à la défense du trésor de la foi. Est-ce que saint Paul ne nous dit pas que, même parmi les fidèles, chacun reçoit la communication de l'Esprit-Saint pour l'utilité de tous? Vous n'avez pas de mission! Mais quand, au commencement du second siècle, saint Justin, laïque et philosophe platonicien, ouvrit, par un savant traité, la carrière des Pères apologistes, et obtint ainsi de l'empereur Antonin un édit qui suspendait les persécutions, est-ce que

(1) Socrate, l. I, c. 26.

(2) *Du Silence et de la Publicité*, par Mgr Parisis; Paris, 1846.

(3) Monseigneur de Quélen: mandement du mois de novembre 1828.

les évêques lui contestèrent le droit de consacrer son talent à la défense de l'Eglise? Quand Athénagore adressa son *Apologie* du christianisme à Marc-Aurèle et à son fils Commode; quand Clément d'Alexandrie publia ses *Exhortations aux Païens*, et nous donna ses savants Stromates; quand Arnobe, encore simple catéchumène, répandit son *Livre contre les Gentils*, est-ce que personne s'avisa de leur dire qu'ils n'avaient pas de mission? Est-ce que, selon la belle expression de Tertullien, dans les grands dangers publics, tout citoyens n'est pas soldat? *In reos majestatis et publicos hostes omnis homo miles est.* Est-ce que tout fidèle n'a pas mission de combattre, pour sa part et selon ses moyens les ennemis de Dieu?

— Il n'est nullement besoin d'une mission spéciale pour avoir le droit d'écrire ou d'agir en faveur de la religion, surtout quand elle est en péril; il suffit de bien connaître la sainte cause que l'on doit défendre. Les laïques peuvent le faire aujourd'hui, à cette condition, comme ils l'ont pu toujours.

— Persévérez donc, Monsieur le comte (1), dans la voie où vous êtes courageusement entré, concluait le vénérable écrivain; restez-y fidèle à la pureté des principes pour lesquels déjà vous avez si brillamment combattu; associez-vous-y quelques hommes qui soient capables de vous comprendre et dignes de vous suivre; soyez tout ensemble le centre et l'âme de l'action catholique dans toute la France; sachez mettre d'accord l'obéissance aux lois humaines, qui prohibent les associations, avec l'accomplissement de la loi divine, qui nous ordonne d'être les enfants d'une même famille et les membres d'un même corps. Ne vous laissez ni intimider par les résistances, ni séduire par les demi concessions, ni décourager par les revers; vos plus dures épreuves ne vous viendront peut-être pas de vos adversaires naturels; vous vous rappellerez alors ce que saint Paul eut à souffrir de ces compatriotes et de ses faux frères, *periculis in genere... periculis in falsis fratribus.* Mais le jour de la justice viendra même en ce monde, et alors la honte sera pour les aveugles et les lâches, la gloire et la récompense pour les hommes de cœur et de foi. »

Le silence, on le voit, n'a jamais été imposé par l'Eglise à ses enfants; il n'a pas pu surtout leur être recommandé, lorsque les vrais auteurs des bouleversements qui désolent le monde, ne sont pas tant les multitudes qui ravagent et conspirent, que les écrivains qui aveuglent et corrompent; car, comme on l'a admirablement dit, les ennemis les plus à craindre ne sont pas ceux qui paraissent, qui disent tout haut et clairement ce qu'ils veulent, qui attaquent au grand jour et à visage découvert, mais bien ceux qui se cachent, qui ont deux faces et deux langages, qui se couvrent des apparences du respect, agissent dans l'ombre, ou qui, pouvant et devant empêcher le mal, le laissent faire. Sans doute, Dieu confondra la violence des uns et l'hypocrisie des autres; mais, depuis l'œuvre de la création, il permet et il veut que l'homme coopère à toutes ses œuvres de réparation et d'inépuisable clémence.

Augustin GALITZIN.

Statue de Notre-Dame-de-France.

Au moment où s'accomplit, au Puy, la cérémonie d'inauguration de la statue de *Notre-Dame-de-France*, il ne sera pas sans intérêt de donner quelques notions de statistique et d'art sur cette œuvre d'un caractère grandiose et tout-à-fait exceptionnel.

Au mois d'octobre 1853, un concours fut ouvert dans la Haute-Loire, par l'initiative et les soins de Mgr de Morlhon, afin d'élever une statue monumentale à la sainte Vierge sous le vocable de *Notre-Dame-de-France*. Les artistes de tous les pays étaient invités à ce concours. L'appel de la commission qui l'avait organisé fut entendu; un grand nombre de statuaires, dont la plupart s'étaient déjà fait un nom par des travaux sérieux, se mirent sur les rangs. Cinquante-quatre projets furent soumis à la commission; plusieurs dénotaient des qualités fort remarquables. Cette lutte pacifique fut un véritable triomphe pour la religion et l'art.

(1) Ce petit traité, si curieux à rééditer, était adressé au comte de Montalembert, que Mgr Parisis appelait ailleurs « celui qui est, en France, parmi les simples fidèles, le plus courageux, le plus éloquent, le plus infatigable des défenseurs de l'Eglise, et qui, en même temps, se fait gloire d'être le plus humble et le plus soumis de ses enfants. » *Lettre relative au chapitre de Saint-Denis.* Paris, 1847.)

Le projet qui s'était peut être le plus écarté du programme tracé par la commission réunit l'unanimité des suffrages; c'était celui qui avait été proposé par M. Bonnassieux, statuaire de Paris, depuis longtemps connu par ses succès dans nos différentes expositions, et dont le talent pur et original, sévère et expressif, lui avait déjà conquis une place distinguée dans le domaine artistique. Après s'être bien pénétré de l'importance du sujet, M. Bonnassieux, au lieu de se circonscrire dans le programme proposé, lui fit subir des modifications et des développements notables; il se laissa guider par les inspirations d'une imagination sûre et hardie, et ces inspirations furent heureuses.

Il n'a pas fallu moins de sept ans pour la réalisation de cette œuvre gigantesque.

Le modèle définitif de la statue de *Notre-Dame de France*, œuvre du statuaire parisien, a été fait et coulé dans la fonderie de M. Prenat, à Givors.

Deux cent treize canons pris à Sébastopol, formant ensemble un poids de cent cinquante mille kilogrammes, ont été donnés par l'Empereur pour être employés à la construction de cette statue. Elle pèse cent mille kilogrammes, sans comprendre dans ce poids l'escalier qu'on a dressé à l'intérieur de la statue pour établir la circulation dans les divers compartiments.

Deux statues aux dimensions monumentales jouissaient jusqu'aujourd'hui d'un renom exceptionnel: en Allemagne, la statue de Schwanthaler, représentant la Bavière, et celle de saint Charles Borromée en Italie. L'œuvre du statuaire allemand doit figurer au rang des productions sérieuses; mais la statue de l'archevêque de Milan, qui a une élévation d'un peu plus de soixante pieds, ne peut nullement prétendre au titre d'œuvre artistique. La tête, les pieds et les mains ont été seulement modelés et moulés; le corps de la statue est formé de plaques de métal plus ou moins symétriques, plus ou moins habilement juxtaposées; ces plaques sont attachées par des clous à la maçonnerie qui sert de base et de soutien à la statue de saint Charles. Cette œuvre est informe et défectueuse sous plus d'un rapport; aussi les artistes avec lesquels nous l'avons examinée, il y a deux ans, ne lui reconnurent-ils d'autre mérite caractéristique que ses dimensions phénoménales et la pensée pieuse qui avait présidé à son érection.

La statue de la *Bavaria*, exécutée avec plus de goût et de précision, a quarante sept pieds et six pouces de hauteur. *Notre-Dame-de-France*, qui lui est bien supérieure par le mérite de la conception et le fini du travail, a une élévation de quarante-huit pieds ou de seize mètres, à partir de la sphère sur laquelle elle s'appuie jusqu'aux étoiles qui ornent sa couronne. La sphère et le piédestal, hauts de sept mètres, reposent sur le pittoresque rocher de Corneille, qui domine l'antique cité du Puy et la riante campagne du Velay. La statue est composée de plus de cent vingt pièces fixées entre elles au moyen d'oreillons et de boulons, et formant un tout parfaitement uni.

On trouve à l'intérieur trois planchers en fer; ce sont autant d'étages avec leurs dispositions particulières. Chaque étage est éclairé par quatre fenêtres, qui se perdent à l'extérieur dans les plis des vêtements et les cheveux de la Vierge.

Dans la statuaire, une statue isolée ou de ronde bosse présente de très-sérieuses difficultés. D'abord, on est limité par un espace restreint, et on doit viser à une grande sobriété de gestes. Ensuite, il est essentiel de ne point concentrer, comme on peut le faire dans un tableau ou un bas-relief, tout l'intérêt du sujet *sur un point déterminé*. Il faut, au contraire, le ménager avec sobriété sur le point principal et le répartir dans de justes proportions sur les différentes faces, en étudiant surtout les conditions et les exigences du local. L'œuvre doit présenter, sous ses divers aspects, un caractère saillant d'unité et de variété. C'est dans une adroite combinaison de ces deux éléments que se déploient l'habileté de l'artiste et la perfection de la grande statuaire.

M. Bonnassieux a étudié avec soin les contours et les silhouettes de *Notre-Dame-de-France*; il s'est appliqué à faire une œuvre d'ensemble. Mais cependant, comme la statue doit être vue de près et de loin, des vallées voisines et du haut du rocher qui lui sert d'appui, il y avait une double difficulté à vaincre. L'artiste l'a comprise et surmontée avec un rare bonheur. L'ensemble est pur et majestueux; les détails sont gracieux et d'un goût irréprochable. De quelque côté qu'on regarde la statue, on est frappé de la régularité des traits, de la correction des lignes, de la délicatesse des contours, de l'aisance de la pose. Ainsi, pour ne signaler qu'un point spécial, on ne saurait assez admirer ces longs et beaux

cheveux qui se détachent de la tête et ondulent sur le dos avec autant de grâce que de naturel.

M. Bonnassieux a réuni dans *Notre-Dame-de-France* les principales prérogatives de la Vierge-Immaculée, de la Mère de Dieu et de la Reine du ciel. Elle écrase de son pied le serpent infernal, tient dans ses bras le Sauveur du monde, et porte sur sa tête une couronne de douze étoiles. L'artiste a placé l'Enfant sur le bras droit de la Mère, afin de mieux faire ressortir la main de Jésus qui bénit, et de donner à la silhouette du groupe plus de clarté et d'expression.

Sur chacun des quatre côtés du piédestal, on a eu l'heureuse idée de graver une inscription tirée des premières paroles des antiennes que l'Eglise chante en l'honneur de la sainte Vierge dans les quatre saisons de l'année. Sur le devant de la statue on lit : *Salve Regina, mater misericordiæ* ; à gauche : *Alma Redemptoris mater* ; derrière : *Ave Regina cœlorum* ; à droite : *Regina cœli lætare.*

Une pensée chrétienne a présidé à l'œuvre de l'artiste. Marie descend du ciel pour apporter à la terre les bénédictions de Jésus. Elle touche à peine le sol et porte sans effort son divin Fils ; elle semble suspendue entre le ciel, qui admire sa grandeur, et la terre, qui implore sa miséricorde. A l'humilité de la Vierge elle unit la tendresse de la Mère et la dignité de la Reine. Ses yeux respirent la bonté ; sur son visage est empreinte la sollicitude. Son maintien recueilli dénote la modestie de l'obscure fille de Nazareth ; mais son front couronné d'étoiles, ses vêtements parsemés de lis, de roses et de diamants, révèlent la majesté de la Reine du ciel.

Jésus semble se détacher de Marie pour mieux attirer les hommes et les combler de ses faveurs. Sa pose est des plus gracieuses, et commande au même degré le respect et la confiance. D'une main, il s'appuie sur sa mère, le grand objet de son amour ; de l'autre, il bénit la ville du Puy et la France.

Cette œuvre artistique ne procède d'aucune époque ; elle n'appartient à aucun style exclusif ; elle a vraiment le cachet et le mérite de l'originalité. L'auteur a ainsi voulu faire ressortir la puissance du Fils et la bonté de la Mère, qui embrassent l'universalité des temps et des lieux.

Le talent du statuaire s'est révélé ici dans toute sa pureté et tout son éclat. Après avoir remporté le modeste prix du concours, il n'a voulu aucun honoraire pour l'exécution si laborieuse de son projet. On ne pouvait mieux allier les nobles et fécondes inspirations du chrétien et de l'artiste. Le nom de M. Bonnassieux est désormais inséparable de celui de *Notre-Dame-de-France.*

P. LAMAZOU.

Inauguration de Notre-Dame-de-France.

On nous écrit du Puy, 11 septembre :

Depuis quinze jours déjà, une foule d'étrangers, pèlerins et curieux, encombre les avenues de la ville du Puy. Il a fallu doubler ou tripler les services des voitures publiques ; chaque voiture porte une fois plus de voyageurs qu'elle ne devrait en contenir ; toutes sortes de véhicules sont mis à contribution, et l'on est loin de suffire à l'empressement des populations émues qui veulent assister à l'inauguration de la statue de Notre-Dame-de-France. Pour qui n'est pas chrétien, il y a sujet de s'étonner. Que vient-on chercher ici de Paris, de Strasbourg, de Rouen, de Brest, de Nantes, de Bordeaux ? L'artiste qui a créé la statue de Notre-Dame-de-France n'en est pas à son premier chef d'œuvre, et les dimensions de celui-ci ne sont pas une curiosité suffisante pour expliquer un mouvement de population si extraordinaire. L'on ne se donne pas rendez-vous à jour fixe, à travers beaucoup de fatigues et d'ennuis, sans concert, et de tous les points de l'horizon, pour un spectacle qu'on peut se donner à son loisir, dont l'intérêt artistique, d'ailleurs, n'est ni universel ni fugitif. La vraie raison de ce concours est donc autre part ; elle est dans le réveil si opportun de l'antique dévotion à Notre-Dame-du-Puy. Diverses circonstances, dont les unes sont très-heureuses et les autres pleines de menaces, ont contribué à cette résurrection de la confiance filiale de la France en une protectrice dès longtemps éprouvée.

Mais ce ne sont pas seulement les simples fidèles qui accourent aux solennités du Puy ; les princes de l'Eglise, les pasteurs y sont au milieu de leurs troupeaux. A l'heure où je vous écris, on m'assure que six de nos vénérés prélats sont déjà arrivés, et l'on en attend sept autres avant la fin de la journée. La pourpre romaine sera représentée par S. Em. Mgr le cardinal de Bordeaux ; l'éloquence de la chaire par Mgr l'évêque de Tulle ; l'abnégation, la pauvreté évangélique, par Mgr de Toronto,

sous son froc de fils de saint François d'Assise.

Je vous parlais d'éloquence, mais nous avons entendu, nous entendons deux fois par jour, le célèbre conférencier de Notre-Dame, le R. P. Félix. La cathédrale ne désemplit pas. Nous attendons M. Combalot, le P. Corail, et peut-être d'autres illustrations de la chaire que je ne connais pas. Voilà tout de suite une station de quinze jours dont les fruits, vu l'avidité des auditeurs, ne peuvent manquer d'être abondants.

Il est inutile que je vous redise ce qu'est le monument qui sera inauguré demain. Vous savez toutes les circonstances qui le font si remarquable, si exceptionnellement digne des honneurs qu'on lui prépare. La matière glorieuse et triomphante, si j'ose dire; dont il est fait, les canons de Sébastopol dont la France est si légitimement fière ; les proportions inusitées qu'on lui a données, 16 mètres de hauteur ; la main de l'artiste qui a transfiguré cette montagne de métal, cet heureux Bonnassieux, que les madones inspirent ; cette souscription nationale, à laquelle la France catholique a répondu avec tant d'élan; enfin, ce piédestal de 132 mètres de haut, que le ciel avait préparé là, depuis des milliers de siècles peut-être, pour ce colossal *ex voto*.

Si l'on ne connaît pas le Puy, si l'on n'a pas vu le rocher de Corneille, l'on peut à peine comprendre la description qu'on essayerait d'en faire. Figurez-vous un bassin à peu près circulaire se relevant à l'horizon en une ligne gracieusement ondulée comme les bords d'une immense coquille, dont la paroi intérieure et les plis seraient parés de gazon, de pampres et de fleurs. Par deux de ces plis s'écoulent deux petits cours d'eau, qui bientôt s'unissent pour se perdre, à quelques centaines de mètres de là, dans le lit de la Loire. Des pentes douces de l'est, du sud et du nord descendent à rampes inégales les trois routes de Saint-Etienne, de Clermont et de Mende, seules avenues de la ville. Au centre du bassin, au milieu de la verdure la plus riante et la plus féconde, se dressent, gris, escarpés, aigus, deux rochers dont l'un, taillé en aiguille, est un phénomène géologique presque inexplicable; dont l'autre, un peu plus élevé, ne mesure pas moins de 132 mètres de hauteur et porte sur sa large croupe, à l'est et au sud, toute la ville du Puy. Le Puy grimpe donc et s'échelonne sur un bloc de brèche basaltique. Sa cathédrale, son évêché, son séminaire et quelques maisons religieuses sont assis sur les plus hauts degrés que les constructions humaines y pussent atteindre. Mais au-dessus, vers la région des nuages, restait un escarpement de difficile accès, une dent nue, suspendue, pour ainsi dire, comme une noire menace, sur la cité étalée au soleil. Eh bien, c'est sur ce précipice élevé que Mgr l'évêque du Puy a eu l'inspiration de porter une image de la patronne de son diocèse et de la France, digne de ce piédestal. Bien que les voiles qui couvrent encore le monument ne permettent pas de l'étudier, on en voit assez pour deviner que l'œuvre répond à l'inspiration du prélat, à la réputation du maître qui l'a exécuté et à l'attente universelle.

Maintenant, je puis vous dire où en sont les préparatifs de la fête de demain. Pour nous, témoins blasés des fêtes officielles de Paris, le spectacle qu'on a ici a quelque chose d'étrange. Ce ne sont pas des ouvriers, c'est la population tout entière qui s'occupe des apprêts. Les femmes et les enfants au dedans, les hommes au dehors, il n'est personne qui n'y mette la main, et tous rivalisent de zèle, d'invention, de générosité. Il va sans dire que la parure donnée à la cité par ces décorateurs improvisés ne ressemble guère à ce que nous connaissons. Les arbres et la fronde des forêts, les fleurs et la toile de toutes couleurs en font presque exclusivement les frais. Mais c'est merveille de voir le parti qu'on sait tirer de ces modestes ressources. Depuis deux jours la ville est entourée d'une double ceinture d'arbres verts; chaque section de boulevard s'ouvre par un arc de-triomphe en verdure, avec emblèmes et devises sur toile.

Toutes les rues ont poussé comme par enchantement des allées de pins, tous les carrefours sont reliés par des arcs triomphaux plus légers, mais aussi plus variés que ceux des boulevards ; à toutes les croisées des bannières, sur tous les toits des flammes, sur tous les murs des guirlandes, des chiffres sacrés, des devises pieuses. La grande place de la ville, celle où doit se faire la cérémonie religieuse de la journée, est plus plantée, plus enguirlandée, plus fleurie, plus ornée de portes monumentales que le reste de la ville. C'est une recherche et une profusion à faire pâlir le jardin des Tuileries. Sur un des côtés de la place, en face de la statue colossale, on a construit une vaste estrade destinée au clergé, aux autorites, à la commission du monument et aux invités. Au centre s'élève l'autel où sera célébrée la messe après la bénédiction de la statue; et un peu en avant de l'autel, une espèce de tribune d'où se fera entendre, à ce que l'on m'assure, Mgr le cardinal archevêque de Bordeaux. Retournez-vous maintenant du côté de la ville, et vous aurez

un coup d'œil véritablement saisissant. La configuration du Puy vous permet de l'embrasser presque tout entier et de le voir dans le détail de sa parure. Les façades de ses maisons vous regardent, ses rues cheminent et grimpent devant vous avec leurs méandres entrelacés, vertes et animées par une population qui foisonne ; pas une banderolle, pas une flamme, pas une guirlande qui ne vous fassent fête. Vous avez devant vous, exposée à vos regards, la pompe joyeuse d'une solennité sans deuil, sans regrets, sortie du cœur de tous, animée par la foi de tous et que tous célèbrent comme la plus douce et la plus assurée de leurs espérances.

Pour extrait : M. GARCIN.

CHRONIQUE.

L'Empereur et l'Impératrice ont dû quitter Toulon aujourd'hui pour Nice d'où ils se rendront en Corse. Ils sont attendus à Ajaccio le 14.

Le *Moniteur de l'Armée* annonce aujourd'hui que l'Empereur a décidé, le 18 juillet dernier, que les militaires de la division toscane qui a opéré pendant la dernière guerre d'Italie avec le 5e corps d'armée, sous les ordres du prince Napoléon, recevraient la médaille commémorative de cette campagne.

Le *Journal de Monaco* annonce qu'un traité entre la France et cette principauté est conclu, mais que les exigences diplomatiques empêchent la publication de l'acte qui place les Etats de Monaco sous la protection de la France.

Le *Siècle* réclamait, il y a quelques semaines une statue pour son héros Garibaldi. Cette proposition a excité l'ardeur de l'*Opinion nationale*. Aujourd'hui cette feuille demande *un panthéon* pour son héros. Un panthéon pour un homme ! C'est de la force de ce fonctionnaire qui apprenant, lors de l'érection de l'obélisque, qu'on allait inaugurer un monolithe, sollicitait l'honneur d'en poser la première pierre !

Nous avons fait connaître hier les soucis du *Times* au sujet du sang de saint Janvier. Cette étrange requête du journal anglais inspire au *Journal des Débats* les réflexions suivantes :

Le *Times* applaudit à l'entrée de Garibaldi à Naples ; il attend avec confiance les mesures que prendra le dictateur pour la liberté de l'Italie. Mais sait-on de quoi s'inquiète avant tout le journal de la Cité, quel rare service il réclame de Garibaldi au nom du genre humain, ce qu'il considère enfin comme l'un des plus précieux résultats de la conquête de Naples ? Il exhorte le dictateur à marcher droit à saint Janvier avec cette intrépidité dont il a donné tant d'autres preuves, à saisir d'une main que n'effraient pas les vains fantômes le sang de l'idole et à le soumettre à une analyse chimique. Ainsi seront dissipées les ténèbres qui enveloppent l'Italie méridionale, et en vertu de l'adage, *felix qui potuit rerum*, plus rien ne manquera à la civilisation de Naples et au bonheur de l'Angleterre. Ah ! le *Siècle* se pendra de n'avoir point songé à cela avant le *Times*.

M. de Persigny s'est embarqué hier à Calais, retournant à Londres.

Les journaux de Lyon signalent la présence dans cette ville du P. Lacordaire, venu inspecter la maison de son ordre, située à Oullins. On parle de la réception de l'illustre religieux à l'Académie française pour le mois de janvier prochain.

Les feuilles suisses rapportent que le feld-maréchal Hess est arrivé à Genève, qu'il a visitée et où il s'est fait montrer la chambre qu'il occupait il y a 45 ans lorsqu'il faisait partie du corps autrichien qui entra dans cette ville en 1814.

M. GARCIN.

Le cardinal-archevêque de Bordeaux vient d'adresser une circulaire au clergé et aux fidèles de son diocèse, sur la conduite d'Abd-el-Kader pendant les massacres de Syrie. En voici quelques passages :

« Au milieu de ces saturnales et des vociférations du fanatisme le plus farouche, le cœur se repose sur le spectacle émouvant donné par un ancien ennemi du nom chrétien, Abd-el-Kader, qui, dans les jours de sa grande affliction, consolé par des pontifes dont il sut comprendre le cœur, brisant avec un passé qu'il répudie, a ouvert sa maison à des milliers de fidèles de tout âge, de toute condition, à qui il n'a cessé de faire un rempart de son corps. Il y a là un dévouement surhumain que Dieu saura récompenser. Et quand ces hordes de sauvages, après avoir égorgé le consul de Hollande et pris sous leur protection son collègue d'Angleterre, se précipitaient, la torche à la main, sur la chancellerie de France, le cœur bat en voyant l'émir leur jeter cette foudroyante apostrophe : *Arrêtez, ou je brûle votre ville !* Bénissons la pensée souveraine qui a attaché à cette noble poitrine la plus haute des distinctions honorifiques.

« Que l'égoïsme d'une puissance dont je ne dirai plus le nom soutienne cet édifice en ruine, c'est un spectacle étrange, et qu'on a peine à croire, même quand on le voit. Comment patronner des furieux qui n'ont de courage que pour

le massacre et l'incendie? Que dire de ce machiavélisme insensé qui se fait le complice de tant d'horreurs?

« Il est triste de penser que certains cabinets ont besoin d'être rappelés au sens moral par un homme qu'on croyait jusqu'ici l'esclave des préjugés de la barbarie musulmane.

« Mais revenons à notre sujet. Il nous appartenait, à nous qui avons entendu les confidences presque intimes de cet homme plus extraordinaire par son génie que par sa valeur, de révéler ici quelques particularités, trop peu connues, et capables d'intéresser cette chrétienne assistance.

« Personne de vous, n'a oublié qu'Abd-el-Kader séjourna à Bordeaux, quand il se rendait de Pau à Amboise, sa dernière prison. Il y avait une larme à essuyer, un courage abattu à relever, peut-être une âme à sauver. L'ancien apôtre de l'Algérie et votre archevêque n'hésitent pas : ils courent à lui, ils savent ce que la patrie absente laisse de profonds souvenirs, surtout au cœur des hommes d'élite; mais ne pouvant lui rendre la liberté, et avec elle le mouvement et la vie, ils veulent lui porter les secours de la charité qui qui les presse, lui montrer les trésors d'ineffables consolations renfermés dans cette religion qu'il ignore, et laisser au moins en germe dans cette âme méditative quelques-unes des grandes vérités de notre foi; ils cherchent à épargner à ce fier enfant du désert les regards d'une foule impatiente et curieuse, ils en font pour ainsi dire leur hôte; il n'aura pas d'autre équipage que le leur, et le peuple, qui a compris, s'associant à la pensée de son archevêque, s'incline et salue avec respect une grande infortune.

« L'émir ne s'y trompe pas, et cette épreuve qu'il semblait redouter produit une douce sensation que ses yeux traduisent d'une manière plus expressive que nous ne saurions le dire : il est ému, et se voyant entre deux ministres de cette religion qu'il poursuivit peut-être un jour de ses colères, il remonte de l'effet à la cause, il se demande quelle est donc cette foi qui relève le courage des vaincus et presse la main d'un ennemi; il compare, il recherche pourquoi le Dieu de Mahomet n'inspire pas ces pieux dévouements; pourquoi, en faisant de l'hospitalité un devoir, il demande au voyageur égaré son pays, sa croyance; pourquoi à l'un il ouvre sa tente, et pourquoi il repousse l'autre quand il ne le tue pas.

« Dieu seul pourrait nous dire si à Damas Abd el-Kader ne s'est pas souvenu de Bordeaux, ne s'est pas replié sur ces heures de mutuelle confiance. C'était avec une ardeur de néophyte qu'il écoutait nos paroles, qu'il provoquait nos épanchements et qu'il en faisait à son passé de singulières applications. Il nous semble encore l'entendre s'écrier : Moi aussi je suis le ministre du Très-Haut, son serviteur fidèle, et je prêche sa loi. »

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

42e LISTE.

S. Em. Mgr le cardinal Gousset, archevêque de Reims, 2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 5,000 fr. — Mgr l'archevêque d'Auch, 2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 3,580 fr. — Mgr l'évêque d'Arras, par M. des Billières, vicaire général, 4e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 2,000 fr. — Mgr l'évêque de Châlons, par M. Loisson de Quinaumont, 3e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 2,000 fr. — Souscription ouverte au bureau du journal l'*Union*, par M. de Riancey, 9.000 fr. — M. le marquis de Sainte-Maure Montansier, 500 fr. — Un militaire malade au Val-de-Grâce, 20 fr. — M. J. S., 10 fr. — De la part de la petite Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Tulle (Corrèze), 10 fr. — De la part d'une personne pieuse de Tulle, 5 fr. — De la part d'un prêtre de Tulle, 5 fr. — M. l'abbé Leroyer, directeur de l'institution ecclésiastique de Combrée (Maine-et-Loire), produit d'une collecte faite dans sa maison, 24 fr. — M. le comte Renaud, pour divers (3e versement), 370 fr. — Conférence Saint-Vincent-de Paul d'Aulezy (Nièvre), 10 fr. — M G. Bardy, souscription de Poitiers (9e versement), 500 fr.

Montant de la présente liste.	23,044 fr. 00
Total des listes précédentes.	1,101,354 fr. 26
Total	1,124,398 fr. 26

43e LISTE.

S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux, (4e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 8,000 fr. (Ce quatrième envoi de 8,000 fr., ajouté aux trois précédents de 10,000 fr. chaque, forme un total de 38.000 fr. pour le diocèse de Bordeaux.) — Mgr l'archevêque de Cambray (3e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 11,800 fr. — Mgr l'archevêque de Toulouse (2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 6,000 fr. — Mgr l'évêque de Grenoble (premier versement, des offrandes recueillies dans son diocèse), 10,000 fr. — Mgr l'évêque de Nevers (deuxième versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 4,000 fr. — Offrandes recueillies par M. le curé de la cathédrale d'Agen, 200 fr. — Un anonyme, 100 fr. — Mme Blairas de Roquemorie (Gard), 20 fr. — Le Conseil central des conférences de Lille (troisième versement), 599 fr. 85 cent. — M. Marethon, curé, à Villares (*Loire*), 12 fr. — Des anonymes de Montpellier, 20 fr. — M. Bernard-Mouton, à Oullins, près Lyon (Rhône), 113 fr.—Un anonyme, 20 fr.— Mlle Elisabeth, 10 fr.—M. J. B., 10 fr.—Mme C. B., 10 fr.—Mlle N. R. 1 fr. — Souscriptions recueillies par un prêtre polonais pour les suivants : Un anonyme, 5 fr.— Un sergent de ville, 6 fr. — Une anonyme, 1 fr. 40 c. — Une anonyme, 10 fr. — Un anonyme, 3 fr.; idem, 10 fr.; idem, 5 fr.; idem, 6 fr.; idem, 6 fr.; idem, 5 fr.; idem, 4 fr.; idem, 75 c.; idem, 3 fr.; idem, 8 fr.; idem, 4 fr.; idem, 4 fr.; idem, 60 c.; idem, 1 fr. 50.; idem, 2 fr.; idem, 7 fr.; idem, 6 fr.; idem, 5 fr.; idem, 5 fr.; idem, 10 fr.; idem, 4 fr.; idem, 3 fr. 25; idem, 20 fr.; idem, 50 c.; idem, 1 fr.; idem, 5 fr.; idem, 10 fr.; idem, 20 fr.; idem, 10 fr.; idem, 10 fr.; idem, 20 fr.; idem, 5 fr.; idem. 20 fr.; idem, 20 f.; idem, 10 fr.; idem, 10 fr.; idem, 5 fr.; idem, 15 fr.; idem, 12 fr.; idem, 10 fr.; idem, 8 fr.; idem, 6 fr.; idem, 10 fr.; idem, 5 fr. 50 c.; idem, 10 fr.; idem, 15 fr.; idem, 12 fr.; idem, 20 fr.; idem, 10 fr.; idem, 4 fr. 50 c.; idem, 20 fr.; idem, 20 fr.; idem, 15 fr.; idem, 12 fr.; idem, 30 fr.; idem, 15

fr.; idem, 24 fr.; idem, 10 fr.; idem, 26 fr.; idem, 4 fr. — M. de Verbery (2e versement), 17 fr. 50 c. — Ricobé, pour le conseil de révision du Mans (5e versement), 2,400 fr.

Total de la présente liste. .	43.933 fr. 35
Total des listes précédentes.	1,124,488 fr. 26
Total.	1,168,421 fr. 61

44e LISTE.

S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon (2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 10,400 fr. (Ce 2e versement ajouté au précédent, de 21,700 fr., forme un total de 32,100 fr. pour le diocèse de Besançon.) — Mgr l'archevêque de Tours (4e versement des quêtes faites dans son diocèse), 4,500 fr. — Mgr l'évêque de Carcassonne (1er versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 6,000 fr. — Mgr l'évêque d'Arras, (3e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 2,000 fr.— M. Angles, curé de Caplongue, 120 fr. — M. le curé de Chenu, diocèse du Mans (Sarthe.). 40 fr. — M. l'abbé Moléon, 25 fr. — M. de Cholard, ingénieur de la marine, président du Conseil particulier de la société St-Vincent-de-Paul, 175 fr. — M. Martin de Moussy, 45 fr. — Paroisse de Villebrène (Seine-et-Oise), supplément de souscription, 10 fr. — Un anonyme, 40 fr. — M. Deleuil, 10 fr.

Total de la présente liste.	23.429 fr. »
Total des listes précédentes.	1,168,421 61
Total jusqu'à ce jour.	1,191,850 61

ERRATUM. — M. l'abbé Laparade, de Bayonne, a figuré dans une des listes précédentes pour une somme collective de 1,045 fr. Nous ajoutons aujourd'hui les noms des personnes qui ont contribué à former cette somme.

M. l'abbé Laparade, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient à Bayonne, 50 fr.—Un prêtre de Bayonne, 100 fr. — M. Petit, 10 fr. — Mme Forsans, née d'Assas, 20 fr. — Mme de Roll-Montpellier, 20 fr. — Mme de Langalerie, 20 fr. — M. Eug. Marrast, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Madame de Vignan de Lalande, 20 francs. — Un anonyme, 20 fr. — Mme de Laborde Nogay, 20 fr. — Mme Mollinié, 10 fr. — M. l'abbé Belgard, 5 fr. — M. l'abbé Berho, 10 fr. — La Permie Puysinior Mogel, 31. — M. Daguerre Mongabure, 100 fr. — M. L. Benjamin Marrast, 10 fr. — MM. Fourcade frères, 21 fr. — M. Labarre, 5 fr. — Un anonyme, 150 fr. — M. Clérisse, 45 fr. — Congrégation des demoiselles de la Persévérance, 321. — Divers anonymes 137 fr.

FAITS DIVERS

Les travaux du canal Saint-Martin, dit le *Siècle*, sont poussés avec une très-grande activité; chaque nuit, des trains du chemin de fer de Vincennes apportent, des environs de Saint-Maur, les matériaux nécessaires aux travaux de la journée suivante, et, tout le jour, un service de bateaux est occupé à transporter à Charenton les déblais que le chemin de fer du canal dépose au bassin de la Bastille. Près de l'ancien pont du Temple, la double écluse va être terminée; sur tout le parcours, la maçonnerie est arrivée à la base des voûtes, et près de la rue de la Tour, est placé le ceintrage pour les commencer.

Au lieu d'être composé de charpentes, comme cela s'est fait jusqu'à présent, ce ceintrage est une carcasse en fer de quelque cinquante mètres de longueur. Chaque nervure de cette carcasse se divise en deux parties, dont une rentre dans l'autre et s'arrête, au moyen d'écrous, au point où l'on veut, de manière que l'on peut en augmenter ou en diminuer le rayon à volonté. A leur base, ces nervures sont implantées dans des madriers, lesquels sont exhaussés du sol par des cales d'une certaine hauteur. Lors donc qu'on aura terminé ces premiers cinquante mètres de voûte, on n'aura qu'à subtituer aux cales de la base des rouleaux ou des galets, et l'on poussera le ceintrage plus loin. Voilà qui est simple, rapide et économique. Encore une opération où le fer est substitué au bois.

— On parle de créer deux nouveaux parcs-promenades à Paris, au profit des quartiers qui se trouvent trop éloignés de Vincennes et de Boulogne. Le premier de ces parcs serait créé dans la pleine Saint-Denis pour les habitants des quartiers nord de Paris, et le second dans la plaine de Montsouris, derrière l'Observatoire, pour les habitants des quartiers sud.

— Le Jardin des Plantes s'enrichit tous les jours de nouveaux dons et de nouveaux envois. M. le capitaine Mouchez, commandant du *Bisson*, qui a exploré pendant plusieurs années le Parana, le Paraguay et la Confédération argentine, vient de remettre au directeur de la Ménagerie, de la part de M. le marquis de Forbin-Janson, qui représente la France à Buenos-Ayres, plusieurs animaux rares en Europe, entre autres le tatou ou *mulita*, comme on l'appelle en Amérique, que le Muséum ne possédait plus depuis près de vingt ans. Le Muséum vient de recevoir aussi une magnifique antilope de la forêt Noire.

—Des illuminations, dit l'*Opinion nationale*, ont eu lieu hier soir dans le quartier du canal Saint-Martin, en réjouissance de l'entrée de Garibaldi à Naples.

— On lit dans un journal de province :

Si nous sommes bien renseignés, M. le ministre de l'instruction publique prépare, pour les examens du baccalauréat dans les sciences et dans les lettres, une réforme importante, désirée depuis longtemps non-seulement par les membres de l'enseignement, mais aussi par les esprits les plus élevés et les plus compétents en matière d'instruction publique. Il s'agit de la suppression des *questionnaires*.

le massacre et l'incendie? Que dire de ce machiavélisme insensé qui se fait le complice de tant d'horreurs?

« Il est triste de penser que certains cabinets ont besoin d'être rappelés au sens moral par un homme qu'on croyait jusqu'ici l'esclave des préjugés de la barbarie musulmane.

« Mais revenons à notre sujet. Il nous appartena t, à nous qui avons entendu les confidences presque intimes de cet homme plus extraordinaire par son génie que par sa valeur, de révéler ici quelques particularités, trop peu connues, et capables d'intéresser cette chrétienne assistance.

« Personne de vous, n'a oublié qu'Abd-el-Kader séjourna à Bordeaux, quand il se rendait de Pau à Amboise, sa dernière prison. Il y avait une larme à essuyer, un courage abattu à relever, peut-être une âme à sauver. L'ancien apôtre de l'Algérie et votre archevêque n'hésitent pas : ils courent à lui, ils savent ce que la patrie absente laisse de profonds souvenirs, surtout au cœur des hommes d'élite; mais ne pouvant lui rendre la liberté, et avec elle le mouvement et la vie, ils veulent lui porter les secours de la charité qui qui les presse, lui montrer les trésors d'ineffables consolations renfermés dans cette religion qu'il ignore, et laisser au moins en germe dans cette âme méditative quelques-unes des grandes vérités de notre foi; ils cherchent à épargner à ce fier enfant du désert les regards d'une foule impatiente et curieuse, ils en font pour ainsi dire leur hôte; il n'aura pas d'autre équipage que le leur, et le peuple, qui a compris, s'associant à la pensée de son archevêque, s'incline et salue avec respect une grande infortune.

« L'émir ne s'y trompe pas, et cette épreuve qu'il semblait redouter produit une douce sensation que ses yeux traduisent d'une manière plus expressive que nous ne saurions le dire : il est ému, et se voyant entre deux ministres de cette religion qu'il poursuivit peut-être un jour de ses colères, il remonte de l'effet à la cause, il se demande quelle est donc cette foi qui relève le courage des vaincus et presse la main d'un ennemi; il compare, il recherche pourquoi le Dieu de Mahomet n'inspire pas ces pieux dévouements; pourquoi, en faisant de l'hospitalité un devoir, il demande au voyageur égaré son pays, sa croyance; pourquoi à l'un il ouvre sa tente, et pourquoi il repousse l'autre quand il ne le tue pas.

« Dieu seul pourrait nous dire si à Damas Abd el-Kader ne s'est pas souvenu de Bordeaux, ne s'est pas replié sur ces heures de mutuelle confiance. C'était avec une ardeur de néophyte qu'il écoutait nos paroles, qu'il provoquait nos épanchements et qu'il en faisait à son passé de singulières applications. Il nous semble encore l'entendre s'écrier : Moi aussi je suis le ministre du Très-Haut, son serviteur fidèle, et je prêche sa loi. »

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

42e liste.

S. Em. Mgr le cardinal Gousset, archevêque de Reims, 2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 5,000 fr. — Mgr l'archevêque d'Auch, 2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 3,580 fr. — Mgr l'évêque d'Arras, par M. des Billières, vicaire général, 4e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 2,000 fr. — Mgr l'évêque de Châlons, par M. Loisson de Quinaumont, 3e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 2,000 fr. — Souscription ouverte au bureau du journal l'*Union*, par M. de Riancey, 9.000 fr. — M. le marquis de Sainte-Maure Montansier, 500 fr. — Un militaire malade au Val-de Grâce, 20 fr. — M. J. S., 10 fr. — De la part de la petite Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Tulle (Corrèze), 10 fr. — De la part d'une personne pieuse de Tulle, 5 fr. — De la part d'un prêtre de Tulle, 5 fr. — M. l'abbé Leroyer, directeur de l'Institution ecclésiastique de Combrée (Maine-et-Loire), produit d'une collecte faite dans sa maison, 24 fr. — M. le comte Renaud, pour divers (3e versement), 370 fr. — Conférence Saint-Vincent-de Paul d'Aulezy (Nièvre), 10 fr. — M G. Bardy, souscription de Poitiers (9e versement), 500 fr.

Montant de la présente liste.	23,044 fr. 00
Total des listes précédentes.	1,101,354 fr. 26
Total	1,124,398 fr. 26

43e liste.

S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux, (4e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 8,000 fr. (Ce quatrième envoi de 8,000 fr., ajouté aux trois précédents de 10,000 fr. chaque, forme un total de 38.000 fr. pour le diocèse de Bordeaux.) — Mgr l'archevêque de Cambray (3e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 11,800 fr. — Mgr l'archevêque de Toulouse (2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 6,000 fr. — Mgr l'évêque de Grenoble (premier versement, des offrandes recueillies dans son diocèse), 10,000 fr. — Mgr l'évêque de Nevers (deuxième versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 4,000 fr. — Offrandes recueillies par M. le curé de la cathédrale d'Agen, 200 fr. — Un anonyme, 100 fr. — Mme Biairas de Roquemovie (Gard), 20 fr. — Le Conseil central des conférences de Lille (troisième versement), 599 fr. 85 cent. — M. Marethon, curé, à Villares (*Loire*), 12 fr. — Des anonymes de Montpellier, 20 fr. — M. Bernard-Mouton, à Oullins, près Lyon (Rhône), 113 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Mlle Elisabeth, 10 fr. — M. J. B., 10 fr. — Mme C. B., 10 fr. — Mlle N. R. 1 fr. — Souscriptions recueillies par un prêtre polonais pour les suivants : Un anonyme, 5 fr. — Un sergent de ville, 6 fr. — Une anonyme, 1 fr. 40 c. — Une anonyme, 10 fr. — Un anonyme, 3 fr.; idem, 10 fr.; idem, 5 fr.; idem, 6 fr.; idem, 6 fr.; idem, 5 fr.; idem, 4 fr.; idem, 75 c.; idem, 3 fr.; idem, 8 fr.; idem, 4 fr.; idem, 4 fr.; idem, 60 c.; idem, 1 fr. 50.; idem, 2 fr.; idem, 7 fr.; idem, 6 fr.; idem, 5 fr.; idem, 5 fr.; idem, 10 fr.; idem, 4 fr.; idem, 3 fr. 25; idem, 20 fr.; idem, 50 c.; idem, 1 fr.; idem, 5 fr.; idem, 10 fr.; idem, 20 fr.; idem, 10 fr.; idem, 10 fr.; idem, 20 fr.; idem, 5 fr.; idem, 20 fr.; idem, 20 f.; idem, 10 fr.; idem, 10 fr.; idem, 5 fr.; idem, 15 fr.; idem, 12 fr.; idem, 10 fr.; idem, 8 fr.; idem, 6 fr.; idem, 10 fr.; idem, 5 fr. 50 c.; idem, 10 fr.; idem, 15 fr.; idem, 12 fr.; idem, 20 fr.; idem, 10 fr.; idem, 4 fr. 50 c.; idem, 20 fr.; idem, 20 fr.; idem, 15 fr.; idem, 12 fr.; idem, 30 fr.; idem, 15

fr.; idem, 24 fr.; idem, 10 fr.; idem, 26 fr.; idem, 4 fr. — M. de Verbery (2e versement), 17 fr. 50 c. — Ricobé, pour le conseil de révision du Mans (5e versement), 2,400 fr.

Total de la présente liste. .	43.933 fr. 35
Total des listes précédentes.	1,124,488 fr. 26
Total.	1,168,421 fr. 61

44e LISTE.

S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon (2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 10,400 fr. (Ce 2e versement ajouté au précédent, de 21,700 fr., forme un total de 32,100 fr. pour le diocèse de Besançon.) — Mgr l'archevêque de Tours (4e versement des quêtes faites dans son diocèse), 4,500 fr. — Mgr l'évêque de Carcassonne (1er versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 6,000 fr. — Mgr l'évêque d'Arras, (3e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 2,000 fr.— M. Angles, curé de Caplongue, 120 fr. — M. le curé de Chenu, diocèse du Mans (Sarthe.), 40 fr. — M. l'abbé Moléon, 25 fr. — M. de Choiard, ingénieur de la marine, président du Conseil particulier de la société St-Vincent-de-Paul, 175 fr. — M. Martin de Moussy, 45 fr. — Paroisse de Villebrène (Seine-et-Oise), supplément de souscription, 10 fr. — Un anonyme, 40 fr. — M. Deleuil, 10 fr.

Total de la présente liste.	23.429 fr. »
Total des listes précédentes.	1,168,421 61
Total jusqu'à ce jour.	1,191,850 61

ERRATUM. — M. l'abbé Laparade, de Bayonne, a figuré dans une des listes précédentes pour une somme collective de 1,045 fr. Nous ajoutons aujourd'hui les noms des personnes qui ont contribué à former cette somme.

M. l'abbé Laparade, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient à Bayonne, 50 fr.—Un prêtre de Bayonne, 100 fr. — M. Petit, 10 fr. — Mme Forsans, née d'Assas, 20 fr. — Mme de Roll-Montpellier, 20 fr. — Mme de Langalerie, 20 fr. — M. Eug. Marrast, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Madame de Vignan de Lalande, 20 francs. — Un anonyme, 20 fr. — Mme de Laberde Nogay, 20 fr. — Mme Molinié, 10 fr. — M. l'abbé Belgard, 5 fr. — M. l'abbé Berho, 10 fr. — La Permie Puysinior .Mogel, 31. — M. Daguerre Mongabure, 100 fr. — M. L. Benjamin Marrast, 10 fr. — MM. Fourcade frères, 21 fr. — M. Labarre, 5 fr. — Un anonyme, 150 fr. — M. Clérisse, 45 fr. — Congrégation des demoiselles de la Persévérance, 321. — Divers anonymes 137 fr.

FAITS DIVERS

Les travaux du canal Saint-Martin, dit le *Siècle*, sont poussés avec une très-grande activité; chaque nuit, des trains du chemin de fer de Vincennes apportent, des environs de Saint-Maur, les matériaux nécessaires aux travaux de la journée suivante, et, tout le jour, un service de bateaux est occupé à transporter à Charenton les déblais que le chemin de fer du canal dépose au bassin de la Bastille. Près de l'ancien pont du Temple, la double écluse va être terminée; sur tout le parcours, la maçonnerie est arrivée à la base des voûtes, et près de la rue de la Tour, est placé le ceintrage pour les commencer.

Au lieu d'être composé de charpentes, comme cela s'est fait jusqu'à présent, ce ceintrage est une carcasse en fer de quelque cinquante mètres de longueur. Chaque nervure de cette carcasse se divise en deux parties, dont une rentre dans l'autre et s'arrête, au moyen d'écrous, au point où l'on veut, de manière que l'on peut en augmenter ou en diminuer le rayon à volonté. A leur base, ces nervures sont implantées dans des madriers, lesquels sont exhaussés du sol par des cales d'une certaine hauteur. Lors donc qu'on aura terminé ces premiers cinquante mètres de voûte, on n'aura qu'à subtituer aux cales de la base des rouleaux ou des galets, et l'on poussera le ceintrage plus loin. Voilà qui est simple, rapide et économique. Encore une opération où le fer est substitué au bois.

— On parle de créer deux nouveaux parcs-promenades à Paris, au profit des quartiers qui se trouvent trop éloignés de Vincennes et de Boulogne. Le premier de ces parcs serait créé dans la pleine Saint-Denis pour les habitants des quartiers nord de Paris, et le second dans la plaine de Montsouris, derrière l'Observatoire, pour les habitants des quartiers sud.

— Le Jardin des Plantes s'enrichit tous les jours de nouveaux dons et de nouveaux envois. M. le capitaine Mouchez, commandant du *Bisson*, qui a exploré pendant plusieurs années le Parana, le Paraguay et la Confédération argentine, vient de remettre au directeur de la Ménagerie, de la part de M. le marquis de Forbin-Janson, qui représente la France à Buenos-Ayres, plusieurs animaux rares en Europe, entre autres le tatou ou *mulita*, comme on l'appelle en Amérique, que le Muséum ne possédait plus depuis près de vingt ans. Le Muséum vient de recevoir aussi une magnifique antilope de la forêt Noire.

—Des illuminations, dit l'*Opinion nationale*, ont eu lieu hier soir dans le quartier du canal Saint-Martin, en réjouissance de l'entrée de Garibaldi à Naples.

— On lit dans un journal de province :

Si nous sommes bien renseignés, M. le ministre de l'instruction publique prépare, pour les examens du baccalauréat dans les sciences et dans les lettres, une réforme importante, désirée depuis longtemps non-seulement par les membres de l'enseignement, mais aussi par les esprits les plus élevés et les plus compétents en matière d'instruction publique. Il s'agit de la suppression des *questionnaires*.

On sait, en effet, que, depuis un certain nombre d'années, les matières du baccalauréat étaient réparties en *questions* qui, chacune, formaient un numéro tiré au sort par les candidats. Il suffisait donc à certains élèves, pour passer leur examen avec chance de succès, d'apprendre par cœur des manuels, répertoires incomplets et superficiels, où la réponse à ces questions était renfermée dans une formule rédigée exclusivement pour les facilités de la mémoire.

On comprend que l'intelligence, les études sérieuses, l'examen approfondi des matières n'étaient pour rien dans cette préparation purement mnémotechnique. Combien d'élèves, depuis dix ans, se sont bornés à cette poursuite hâtive d'un diplôme : on ne cherchait plus à faire des études, on ne visait qu'à bien savoir la réponse au questionnaire.

M. le ministre de l'instruction publique, justement alarmé des conséquences de ce mode d'enseignement, voudrait, dit-on, ramener la jeunesse de nos écoles aux vraies études, aux solides humanités, par la suppression du questionnaire. Cette suppression entraînerait, du même coup, celle des formules si pernicieuses pour le sentiment des beautés littéraires et pour l'avenir intellectuel des jeunes générations.

Désormais les élèves seront tenus de répondre à l'examen sur toutes les matières enseignées dans les lycées, sans qu'il soit possible de prévoir à l'avance la forme sous laquelle la question sera posée. Il n'y aura plus de porte ouverte au hasard.

Nous serions heureux que le ministre exauçât le plus tôt possible ce vœu de tous ceux qui s'intéressent sérieusement à l'éducation de la jeunesse, et d'avance nous le félicitons d'une réforme appelée à relever et à fortifier les études.

— En presence des événements dont les États pontificaux peuvent être d'un jour à l'autre le théâtre, nous croyons nécessaire de donner quelques détails sur la division territoriale de ces Etats, afin que d'anciennes dénominations géographiques dont on se sert aujourd'hui, telles que les *Marches* et *l'Ombrie*, puissent être plus facilement comprises.

Avant la guerre d'Italie, les Etats de l'Eglise étaient divisés en quatre légations, plus l'arrondissement de Rome.

La première comprenait les provinces de Bologne, Ferrare, Forli et Ravenne. Ces provinces constituaient ce qu'on nommait les *Romagnes*. Victor-Emmanuel les a annexées au Piémont.

La seconde légation se compose des provinces d'Urbino, Pesaro, Macerata, Loreto, Ancône, Fermo, Ascoli, Camerino. C'est cette partie des Etats pontificaux qu'on désigne communément sous le nom de *Marches*. Elle est bornée au nord par les Romagnes, à l'est par la mer Adriatique, au sud par le royaume de Naples, à l'ouest par la Toscane et les provinces de Spolète et de Pérouse. Elle sépare ainsi les Romagnes des Etats napolitains.

La troisième légation est formée des provinces de Spolète, de Pérouse et de Rieti. Les deux premières correspondent à ce qu'on appelle l'*Ombrie*. La ville de Foligno, en effet, dans la délégation de Pérouse, est le *Fulginium* des anciens, ville principale de l'*Umbria*.

La quatrième légation comprend les provinces de Velletri, Frosinone et Bénévent, cette dernière enclavée dans la Principauté Ultérieure du royaume de Naples.

L'arrondissement de Rome, enfin, placé sous un régime spécial, est formé de cette capitale, de Viterbe, d'Orvieto et de Civita-Vecchia, une des plus petites provinces administratives des Etats romains, composée d'un seul district, mais formant un port de commerce important sur la Méditerranée. (*Patrie.*)

—Voici une statistique exacte des forces de l'armée anglaise pour 1860-1861 :

Artillerie royale à cheval, 2,224 hommes ; 3 régiments de cavalerie de la maison royale, 1,029 ; cavalerie de ligne, 15,195 ; artillerie royale, 20,630 ; brigade de la côte, 965 ; génie royal, 3,597 ; train militaire, 1,666 ; gardes à pied, 7 bataillons de 800 hommes chacun, 5.600; infanterie de ligne, 141,550 ; corps des infirmiers de l'armée, 661 ; corps d'état-major du commissariat, 224 ; régiment des Indes Occidentales, 3,000 ; corps colonial, 4,728. *Total*, 201,132. Sur ce nombre, se trouvent en Chine et dans les Indes : artillérie à cheval, 561 ; cavalerie de ligne, 6,660 ; artillerie royale, 4,398 ; infanterie de ligne, 74,600 ; infirmiers, 57. Total, 86,256. Il y a trois régiments de nègres dans les Indes Occidentales, de 1,200 chacun ; le régiment de Ceylan est composé de Malais. Le corps de la Côte d'Or se compose de 312 nègres.

La force de l'intérieur se compose de : cavalerie, 3 régiments de gardes du corps ; 16 régiments de dragons de la garde et de dragons, 10,133; train militaire, 16,666 ; en tout, 26,799 hommes. Infanterie : garde à pied, 7 bataillons de 800 hommes chacun, 5,600 ; 34 régiments de ligne de 950 hommes chacun, 23,200. Brigade de la côte, 965; ajoutez l'artillerie et le génie, savoir : la moitié de la force de l'intérieur et des colonies, 10,600 hommes, et nous avons à l'intérieur un total de 51,564, sans compter les dépôts. Il faut avoir présent à l'esprit que cette force est disséminée sur une vaste superficie; l'Irlande, l'Ecosse, Alderney, Jersey, Guernesey et le pays de Galles en absorbent une grande partie. (*Morning-Post* du 10 septembre.)

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Le directeur-gérant : A. SISSON.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

L'AMI DE LA RELIGION

L'invasion piémontaise.

Le procédé du Piémont à l'égard du Pape doit être signalé avec une minutieuse exactitude à tous ceux qui respectent encore le droit des gens. Voici des indications que nous pouvons garantir :

C'est le 10 que M. Della Minerva est arrivé à Civita-Vecchia, porteur de l'*ultimatum*. Le 10, à quatre heures, il n'était pas encore arrivé à Rome.

Or, le 10, l'armée piémontaise occupait déjà Pesaro et Fano, et, dans la nuit du 11, plus de [illegible] hommes ont envahi le territoire pontifical du côté des Romagnes, de Città della Pieve, de Pérouse et d'autres points de la frontière toscane. Quelle dérision et quelle brutale violence !

Un *ultimatum !* D'après le simple bon sens, l'*ultimatum* vient après une négociation sérieuse sur une question pendante. Ici, on inaugure le conflit par ce qu'on appelle un *ultimatum*, et avant même que cet acte dérisoire et hypocrite soit signifié à la puissance qu'on menace, on exécute la menace, on commence l'agression.

On parle de protestations des puissances. Espérons, pour l'honneur de la diplomatie européenne et pour celui des grandes puissances, qu'elles ne laisseront pas ainsi fouler aux pieds la plus vulgaire justice, et que le prétendu principe de non-intervention ne protégera pas de telles indignités.

Le secrétaire de la rédaction : [illegible]

L'iniquité est consommée : un roi catholique, un fils de la noble maison de Savoie a envahi sans provocation, sans motif, les États de l'Église.

La France ne peut pas accepter une solidarité quelconque dans ce grand acte de perversité. Il faut qu'elle agisse par son gouvernement, par ses évêques, par tous ses citoyens. Protester aujourd'hui contre cette agression inouïe, ce n'est plus assez, il faut agir : non pas seulement au point de vue catholique, mais encore au point de vue français. Oui, la France doit agir, parce qu'elle défend toutes les causes justes ; elle doit agir aussi, parce qu'elle défend sa propre influence.

Si la conquête de l'Italie, — et cette fois ce sera bien une conquête, — si la conquête de l'Italie est complétée par le Piémont, l'intérêt français est compromis. A nos portes, nous aurons une nation de 26 millions d'âmes avec laquelle il nous faudra compter. Ce sera ou la tête d'une coalition contre nous, ou elle prendra, au sud, le rôle réservé à la Prusse au nord, ou un foyer permanent de révolution qui gagnera comme une épidémie inévitable nos régions les plus tranquilles. La France ne peut pas hésiter : il faut qu'elle tire l'épée et qu'elle mette une digue à l'ambition de la Sardaigne. Aujourd'hui, ce n'est plus une intervention dont il s'agit, c'est de la défense de ses frontières et de l'honneur de son gouvernement. Un journal étranger n'a-t-il pas déjà insinué que si l'Empereur « n'a pas encouragé une agression, son langage du moins ne l'a pas défendu ? » Une feuille semi-officielle s'est hâtée de démentir cette insinuation, mais les paroles ne suffisent plus, il faut des actes et des actes éclatants.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui annonce le départ de M. le général de Goyon et d'un renfort de troupes pour Rome. Qu'il nous soit permis de le dire, ce n'est pas à Rome que doivent aller désormais les troupes et les généraux de la France, c'est au devant des Piémontais ; pour les empêcher d'usurper une part de plus dans les États du Souverain-Pontife. On dit que notre ministre à Turin est rappelé ; ce n'est pas le ministre, mais la légation tout entière qu'il faut rappeler, et ce rappel doit être suivi d'une déclaration de guerre immédiate, si les troupes piémontaises ne rentrent pas dans les positions qu'elles occupaient avant leur entrée dans les provinces romaines.

Quand il s'est agi des Romagnes, on a dû s'élever contre leur usurpation, parce que l'indépendance du Saint-Père se trouvait compromise ; pourtant on avait insurgé les Romagnes ; pourtant un vote plus ou moins sincère les avait données au roi Victor-Emmanuel. Le gouvernement français s'est borné alors à ne pas reconnaître ce fait accompli, l'avenir était réservé.

Aujourd'hui cette attitude serait dérisoire et, nous n'hésitons pas à le dire, donnerait raison aux ennemis du gouvernement, qui l'accusent de ne pas s'opposer aux envahissements du Piémont.

L'Empereur a promis que les troupes françaises resteraient à Rome pour garder la personne du Pape. Eh bien ! est-ce là une mesure assez considérable lorsqu'il s'agit, d'une part, du salut de la papauté temporelle, et d'autre part, de l'intérêt politique de la France si gravement engagé ?

Le Pape peut-il rester à Rome ? Certes si quelque chose était de nature à le retenir dans la ville éternelle, ce serait le retour à la tête de l'armée française du loyal général qui a déjà donné tant de preuves de son dévouement au souverain pontife; mais à l'heure de la lutte suprême, la place du monarque n'est-elle pas au milieu de ses troupes fidèles et de ces admirables volontaires qui ont tout quitté pour le défendre?

Il faut s'y attendre, sans doute: forcé de se retirer à Ancône, c'est de cette place, son dernier asile, que le Pape tombera avec le dernier de ses défenseurs.

Ah ! la France ne permettra pas cette iniquité, et elle ne se bornera pas à garder la personne du Pape; elle voudra aussi faire respecter les droits reconnus par elle et par tous les peuples civilisés. Elle a couru la première à la défense de nos frères immolés par la Barbarie en Syrie; dans les Etats romains, c'est pour sauver le chef du monde catholique qu'elle doit marcher. Espérons que notre attente sera bientôt remplie.

Mais surtout qu'on ne s'arrête pas à ce misérable sophisme que le salut de Rome et la garde du Pape suffisent à l'honneur de la France, et qu'elle peut abandonner le reste des Etats de l'Eglise au Piémont.

Le Pape peut-il rester le chef d'une capitale sans royaume ? Non; et alors s'il veut quitter Rome ? Le retiendra-t-on de force ? Ah ! j'ose dire le contraire. Que chacun sache au moins que Rome seule, laissée au Pape, ce n'est ni le salut de la papauté, ni le salut du Pape, c'est la ruine passagère de l'institution et la fuite forcée du prince.

Mais je rougis de mêler à cette grande question de la Papauté le salut du Pontife. Le Pape, est-ce qu'il a besoin pour sa personne d'être sauvé et gardé ? S'il cesse d'être un souverain indépendant, qu'il devienne ce qu'étaient les premiers occupants de la chaire de Pierre. S'il n'est plus libre, l'éclat d'une cour devient inutile. La catholicité trouvera toujours le moyen d'assurer le vivre et le couvert à son chef suprême.

L'Europe, le monde entier ont les yeux fixés sur la France, c'est à elle qu'il appartient d'arrêter les malheurs qu'amènerait la chute du trône pontifical. Qu'elle agisse sans retard, qu'elle arrête et refoule la plus abominable violation du droit des gens. Son intérêt, ses traditions, son honneur lui en font le plus impérieux devoir.

Vicomte A. Lemercier,
Député au Corps législatif.

BULLETIN POLITIQUE

13 *septembre*

Les graves nouvelles arrivées hier d'Italie ont vivement ému l'opinion, et la conscience publique inquiète se demande où nous allons, avec ces abus de la force qui nous ramènent au temps des invasions barbares et aux époques les plus brutales du moyen âge.

La diplomatie a essayé *d'arrêter le Piémont*, et le *Nord* assure même que le ministre de France à Turin, le baron de Talleyrand, joignant sa protestation à celle des autres ambassadeurs, aurait menacé de prendre ses passeports si l'armée piémontaise violait le territoire pontifical. Mais les protestations des puissances sont demeurées sans résultat, et le télégraphe de Turin confirme pleinement aujourd'hui l'entrée des troupes sardes dans les Etats de l'Église.

Les deux corps piémontais ont franchi en même temps la frontière.

Celui du général Cialdini, partant de Rimini, occupe à la fois Urbino et Pesaro. Cette dernière ville avait une garnison de 1,200 soldats allemands; en présence des forces supérieures de l'ennemi, ils n'ont présenté qu'une faible résistance et se sont rendus. Mgr Bella, qui commandait la ville, a été envoyé à Turin.

Le corps de 40,000 hommes campé à Arezzo s'est mis en marche sous les ordres du général Fanti, ministre de la guerre ; il

a pris Citta, et s'avance par la vallée du Tibre sur Pérouse.

Quant au général de Lamoricière, dont les dépêches signalaient hier la présence à Spolète avec le gros de ses forces, on assure aujourd'hui qu'il concentre son armée sur Ancône.

Une dépêche de Turin prétend qu'un mouvement aurait éclaté à Orviéto, et que la garnison allemande de cette place aurait capitulé devant l'émeute. Tout est possible; mais il faut se défier plus que jamais de la véracité des dépêches piémontaises.

On assure que le gouvernement sarde va adresser aux puissances une circulaire dans laquelle il exposera les raisons qui ont déterminé sa conduite actuelle.

On se demande toujours quelle attitude adoptera l'Autriche en présence d'une violation aussi flagrante de tout droit. Nous avons rapporté hier, d'après le *Journal des Débats*, que lord John Russell aurait fait officieusement savoir à Turin que, malgré l'entrée du Piémont dans les Etats de l'Eglise, l'Autriche ne sortirait pas de ses lignes. Aujourd'hui la *Patrie* déclare que le cabinet britannique n'a fait aucune communication de ce genre à la Sardaigne.

Quant au gouvernement français, il envoie à Rome une nouvelle brigade composée du 62ᵉ de ligne, déjà expédié, et du 7ᵉ de ligne, qui va se mettre en route sous quelques jours avec une batterie d'artillerie. Et le général de Goyon a reçu l'ordre d'aller reprendre, à Rome, le commandement en chef du corps d'occupation ainsi augmenté.

Nous sommes sans dépêches de Naples. Le bruit a couru que François II s'était embarqué à Gaëte pour l'Espagne, mais rien n'est venu jusqu'ici confirmer cette rumeur.

On trouvera plus loin la proclamation que le Roi a adressée à son peuple en quittant la capitale et la protestation qu'il a publiée contre les attentats dont il est victime. On ne saurait lire sans émotion ces pièces où le jeune et malheureux prince laisse parler son cœur, et où la droiture de ses intentions et son affection profonde pour son peuple font un saisissant contraste avec la perfidie, la ruse hypocrite et la violence de ses ennemis. Rien d'amer dans son langage; il n'est triste que pour son pays, et sa modération, à la suite de tant de lâchetés et de tant de trahisons odieuses, est vraiment touchante.

Quant à Garibaldi, qui ne pouvait laisser passer une aussi belle occasion de lancer une de ces proclamations dont il inonde depuis un an la péninsule, il termine ainsi un factum adressé à la population de Naples : « Nous respectons la maison d'autrui; mais nous voulons être maîtres dans la nôtre, que cela plaise ou non aux dominateurs de la terre ! »

L'*Espero* de Turin assure que le dictateur s'oppose à la convocation des comices électoraux en Sicile pour faire voter l'annexion de l'île au Piémont, et qu'il a fait opérer à Palerme plusieurs arrestations dans le parti annexionniste.

On annonce que l'incident du drapeau qui a eu lieu récemment à Genève est en voie d'arrangement.

La reine d'Espagne, partie de Madrid pour un voyage en Catalogne et aux îles Baléares, est arrivée à Palma.

A Vienne, le conseil de l'empire a émis un vote pour la révision du concordat et l'égalité des cultes.

14 septembre

Le *Moniteur* annonce qu'en présence des événements qui viennent de s'accomplir en Italie, le ministre de France à Turin a reçu l'ordre de quitter immédiatement son poste; mais ce rappel n'entraîne pas de rupture complète, le secrétaire de l'ambassade restant chargé des affaires de la légation.

Nous espérons que la France ira au delà de cette simple protestation morale, incapable d'arrêter le Piémont. Elle reconnaît que le droit des gens est abominablement violé : c'est le cas de tirer l'épée pour le faire respecter. Quand la Russie a violé le droit des gens en passant le Pruth, s'est-on contenté de protester? Quand l'Autriche l'a violé en franchissant le Tessin, s'est-on borné au rappel d'un ambassadeur? Toute protestation méprisée doit être suivie de l'action, comme l'éclair est suivi de la foudre. Que seraient un code, une loi sans pénalité? La France combat,

le massacre et l'incendie? Que dire de ce machiavélisme insensé qui se fait le complice de tant d'horreurs?

« Il est triste de penser que certains cabinets ont besoin d'être rappelés au sens moral par un homme qu'on croyait jusqu'ici l'esclave des préjugés de la barbarie musulmane.

« Mais revenons à notre sujet. Il nous appartenait, à nous qui avons entendu les confidences presque intimes de cet homme plus extraordinaire par son génie que par sa valeur, de révéler ici quelques particularités, trop peu connues, et capables d'intéresser cette chrétienne assistance.

« Personne de vous, n'a oublié qu'Abd-el-Kader séjourna à Bordeaux, quand il se rendait de Pau à Amboise, sa dernière prison. Il y avait une larme à essuyer, un courage abattu à relever, peut-être une âme à sauver. L'ancien apôtre de l'Algérie et votre archevêque n'hésitent pas : ils courent à lui, ils savent ce que la patrie absente laisse de profonds souvenirs, surtout au cœur des hommes d'élite; mais ne pouvant lui rendre la liberté, et avec elle le mouvement et la vie, ils veulent lui porter les secours de la charité qui qui les presse, lui montrer les trésors d'ineffables consolations renfermés dans cette religion qu'il ignore, et laisser au moins en germe dans cette âme méditative quelques-unes des grandes vérités de notre foi; ils cherchent à épargner à ce fier enfant du désert les regards d'une foule impatiente et curieuse, ils en font pour ainsi dire leur hôte; il n'aura pas d'autre équipage que le leur, et le peuple, qui a compris, s'associant à la pensée de son archevêque, s'incline et salue avec respect une grande infortune.

« L'émir ne s'y trompe pas, et cette épreuve qu'il semblait redouter produit une douce sensation que ses yeux traduisent d'une manière plus expressive que nous ne saurions le dire : il est ému, et se voyant entre deux ministres de cette religion qu'il poursuivit peut-être un jour de ses colères, il remonte de l'effet à la cause, il se demande quelle est donc cette foi qui relève le courage des vaincus et presse la main d'un ennemi; il compare, il recherche pourquoi le Dieu de Mahomet n'inspire pas ces pieux dévouements; pourquoi, en faisant de l'hospitalité un devoir, il demande au voyageur égaré son pays, sa croyance; pourquoi à l'un il ouvre sa tente, et pourquoi il repousse l'autre quand il ne le tue pas.

« Dieu seul pourrait nous dire si à Damas Abd el-Kader ne s'est pas souvenu de Bordeaux, ne s'est pas replié sur ces heures de mutuelle confiance. C'était avec une ardeur de néophyte qu'il écoutait nos paroles, qu'il provoquait nos épanchements et qu'il en faisait à son passé de singulières applications. Il nous semble encore l'entendre s'écrier : Moi aussi je suis le ministre du Très-Haut, son serviteur fidèle, et je prêche sa loi. »

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

42ᵉ LISTE.

S. Em. Mgr le cardinal Gousset, archevêque de Reims, 2ᵉ versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 5,000 fr. — Mgr l'archevêque d'Auch, 2ᵉ versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 3,580 fr. — Mgr l'évêque d'Arras, par M. des Billières, vicaire général, 4ᵉ versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 2,000 fr. — Mgr l'évêque de Châlons, par M. Loisson de Quinaumont, 3ᵉ versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 2,000 fr. — Souscription ouverte au bureau du journal l'*Union*, par M. de Riancey, 9.000 fr. — M. le marquis de Sainte-Maure Montansier, 500 fr. — Un militaire malade au Val-de Grâce, 20 fr. — M. J. S., 10 fr. — De la part de la petite Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Tulle (Corrèze), 10 fr. — De la part d'une personne pieuse de Tulle, 5 fr. — De la part d'un prêtre de Tulle, 5 fr. — M. l'abbé Leroyer, directeur de l'institution ecclésiastique de Combrée (Maine-et-Loire), produit d'une collecte faite dans sa maison, 24 fr. — M. le comte Renaud, pour divers (3ᵉ versement), 370 fr. — Conférence Saint-Vincent-de Paul d'Aulezy (Nièvre), 10 fr. — M G. Bardy, souscription de Poitiers (9ᵉ versement), 500 fr.

Montant de la présente liste.	23,044 fr. 00
Total des listes précédentes.	1,101,354 fr. 26
Total	1,124,398 fr. 26

43ᵉ LISTE.

S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux, (4ᵉ versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 8,000 fr. (Ce quatrième envoi de 8,000 fr., ajouté aux trois précédents de 10,000 fr. chaque, forme un total de 38.000 fr. pour le diocèse de Bordeaux.) — Mgr l'archevêque de Cambray (3ᵉ versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 11,800 fr. — Mgr l'archevêque de Toulouse (2ᵉ versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 6,000 fr. — Mgr l'évêque de Grenoble (premier versement, des offrandes recueillies dans son diocèse), 10,000 fr. — Mgr l'évêque de Nevers (deuxième versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 4,000 fr. — Offrandes recueillies par M. le curé de la cathédrale d'Agen, 200 fr. — Un anonyme, 100 fr. — Mme Blairas de Roquemovie (Gard), 20 fr. — Le Conseil central des conférences de Lille (troisième versement), 599 fr. 85 cent. — M. Marethon, curé, à Villares (*Loire*), 12 fr. — Des anonymes de Montpellier, 20 fr. — M. Bernard-Mouton, à Oullins, près Lyon (Rhône), 113 fr.—Un anonyme, 20 fr.— Mlle Elisabeth, 10 fr.—M. J. B., 10 fr.—Mme C. B., 10 fr.—Mlle N. R. 1 fr. — Souscriptions recueillies par un prêtre polonais pour les suivants : Un anonyme, 5 fr.— Un sergent de ville, 6 fr. — Une anonyme, 1 fr. 40 c. — Une anonyme, 10 fr. — Un anonyme, 3 fr.; idem, 10 fr.; idem, 5 fr.; idem, 6 fr.; idem, 6 fr.; idem, 5 fr.; idem, 4 fr. ; idem, 75 c. ; idem, 3 fr.; idem, 8 fr.; idem, 4 fr.; idem, 4 fr.; idem, 60 c.; idem, 1 fr. 50.; idem, 2 fr.; idem, 7 fr.; idem, 6 fr.; idem, 5 fr.; idem, 5 fr.; idem, 10 fr.; idem, 4 fr.; idem, 3 fr. 25; idem, 20 fr.; idem, 50 c.; idem, 1 fr.; idem, 5 fr.; idem, 10 fr.; idem, 20 fr.; idem, 10 fr.; idem, 10 fr.; idem, 20 fr.; idem, 5 fr.; idem. 20 fr.; idem, 20 f.; idem, 10 fr.; idem, 10 fr. ; idem, 5 fr.; idem, 15 fr.; idem, 12 fr.; idem, 10 fr.; idem, 8 fr.; idem, 6 fr.; idem, 10 fr.; idem, 5 fr. 50 c.; idem, 10 fr.; idem, 15 fr.; idem, 12 fr.; idem, 20 fr.; idem, 10 fr.; idem, 4 fr. 50 c.; idem, 20 fr.; idem, 20 fr.; idem, 15 fr.; idem, 12 fr.; idem, 30 fr.; idem, 15

fr.; idem, 24 fr.; idem, 10 fr.; idem, 26 fr.; idem, 4 fr. — M. de Verbery (2e versement), 17 fr. 50 c. — Ricobé, pour le conseil de révision du Mans (5e versement), 2,400 fr.

Total de la présente liste. .	43.933 fr. 35
Total des listes précédentes.	1,124,488 fr. 26
Total.	1,168,421 fr. 61

44e LISTE.

S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon (2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 10,400 fr. (Ce 2e versement ajouté au précédent, de 21,700 fr., forme un total de 32,100 fr. pour le diocèse de Besançon.) — Mgr l'archevêque de Tours (4e versement des quêtes faites dans son diocèse), 4,500 fr. — Mgr l'évêque de Carcassonne (1er versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 6,000 fr. — Mgr l'évêque d'Arras, (3e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 2,000 fr.— M. Angles, curé de Caplongue, 120 fr. — M. le curé de Chenu, diocèse du Mans (Sarthe.). 40 fr. — M. l'abbé Moléon, 25 fr. — M. de Cholard, ingénieur de la marine, président du Conseil particulier de la société St-Vincent-de-Paul, 175 fr. — M. Martin de Moussy, 45 fr. — Paroisse de Villebrène (Seine-et-Oise), supplément de souscription, 10 fr. — Un anonyme, 40 fr. — M. Deleuil, 10 fr.

Total de la présente liste.	23.429 fr. »
Total des listes précédentes.	1,168,421 61
Total jusqu'à ce jour.	1,191,850 61

ERRATUM. — M. l'abbé Laparade, de Bayonne, a figuré dans une des listes précédentes pour une somme collective de 1,045 fr. Nous ajoutons aujourd'hui les noms des personnes qui ont contribué à former cette somme.

M. l'abbé Laparade, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient à Bayonne, 50 fr.—Un prêtre de Bayonne, 100 fr. — M. Petit, 10 fr. — Mme Forsans, née d'Assas, 20 fr. — Mme de Roll-Montpellier, 20 fr. — Mme de Langalerie, 20 fr. — M. Eug. Marrast, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Madame de Vignan de Lalande, 20 francs. — Un anonyme, 20 fr. — Mme de Laberde Nogay, 20 fr. — Mme Mollnié, 10 fr. — M. l'abbé Belgard, 5 fr. — M. l'abbé Berho, 10 fr. — La Permie Puysinior .Mogel, 31. — M. Daguerre Mongabure, 100 fr. — M. L. Benjamin Marrast, 10 fr. — MM. Fourcade frères, 21 fr. — M. Labarre, 5 fr. — Un anonyme, 150 fr. — M. Clérisse, 45 fr. — Congrégation des demoiselles de la Persévérance, 321. — Divers anonymes 137 fr.

FAITS DIVERS

Les travaux du canal Saint-Martin, dit le *Siècle*, sont poussés avec une très-grande activité; chaque nuit, des trains du chemin de fer de Vincennes apportent, des environs de Saint-Maur, les matériaux nécessaires aux travaux de la journée suivante, et, tout le jour, un service de bateaux est occupé à transporter à Charenton les déblais que le chemin de fer du canal dépose au bassin de la Bastille. Près de l'ancien pont du Temple, la double écluse va être terminée; sur tout le parcours, la maçonnerie est arrivée à la base des voûtes, et près de la rue de la Tour, est placé le ceintrage pour les commencer.

Au lieu d'être composé de charpentes, comme cela s'est fait jusqu'à présent, ce ceintrage est une carcasse en fer de quelque cinquante mètres de longueur. Chaque nervure de cette carcasse se divise en deux parties, dont une rentre dans l'autre et s'arrête, au moyen d'écrous, au point où l'on veut, de manière que l'on peut en augmenter ou en diminuer le rayon à volonté. A leur base, ces nervures sont implantées dans des madriers, lesquels sont exhaussés du sol par des cales d'une certaine hauteur. Lors donc qu'on aura terminé ces premiers cinquante mètres de voûte, on n'aura qu'à subtituer aux cales de la base des rouleaux ou des galets, et l'on poussera le ceintrage plus loin. Voilà qui est simple, rapide et économique. Encore une opération où le fer est substitué au bois.

— On parle de créer deux nouveaux parcs-promenades à Paris, au profit des quartiers qui se trouvent trop éloignés de Vincennes et de Boulogne. Le premier de ces parcs serait créé dans la plaine Saint-Denis pour les habitants des quartiers nord de Paris, et le second dans la plaine de Montsouris, derrière l'Observatoire, pour les habitants des quartiers sud.

— Le Jardin des Plantes s'enrichit tous les jours de nouveaux dons et de nouveaux envois. M. le capitaine Mouchez, commandant du *Bisson*, qui a exploré pendant plusieurs années le Parana, le Paraguay et la Confédération argentine, vient de remettre au directeur de la Ménagerie, de la part de M. le marquis de Forbin-Janson, qui représente la France à Buenos-Ayres, plusieurs animaux rares en Europe, entre autres le tatou ou *mulita*, comme on l'appelle en Amérique, que le Muséum ne possédait plus depuis près de vingt ans. Le Muséum vient de recevoir aussi une magnifique antilope de la forêt Noire.

—Des illuminations, dit l'*Opinion nationale*, ont eu lieu hier soir dans le quartier du canal Saint-Martin, en réjouissance de l'entrée de Garibaldi à Naples.

— On lit dans un journal de province :

Si nous sommes bien renseignés, M. le ministre de l'instruction publique prépare, pour les examens du baccalauréat dans les sciences et dans les lettres, une réforme importante, désirée depuis longtemps non-seulement par les membres de l'enseignement, mais aussi par les esprits les plus élevés et les plus compétents en matière d'instruction publique. Il s'agit de la suppression des *questionnaires*.

On sait, en effet, que, depuis un certain nombre d'années, les matières du baccalauréat étaient réparties en *questions* qui, chacune, formaient un numéro tiré au sort par les candidats. Il suffisait donc à certains élèves, pour passer leur examen avec chance de succès, d'apprendre par cœur des manuels, répertoires incomplets et superficiels, où la réponse à ces questions était renfermée dans une formule rédigée exclusivement pour les facilités de la mémoire.

On comprend que l'intelligence, les études sérieuses, l'examen approfondi des matières n'étaient pour rien dans cette préparation purement mnémotechnique. Combien d'élèves, depuis dix ans, se sont bornés à cette poursuite hâtive d'un diplôme : on ne cherchait plus à faire des études, on ne visait qu'à bien savoir la réponse au questionnaire.

M. le ministre de l'instruction publique, justement alarmé des conséquences de ce mode d'enseignement, voudrait, dit-on, ramener la jeunesse de nos écoles aux vraies études, aux solides humanités, par la suppression du questionnaire. Cette suppression entraînerait, du même coup, celle des formules si pernicieuses pour le sentiment des beautés littéraires et pour l'avenir intellectuel des jeunes générations.

Désormais les élèves seront tenus de répondre à l'examen sur toutes les matières enseignées dans les lycées, sans qu'il soit possible de prévoir à l'avance la forme sous laquelle la question sera posée. Il n'y aura plus de porte ouverte au hasard.

Nous serions heureux que le ministre exauçât le plus tôt possible ce vœu de tous ceux qui s'intéressent sérieusement à l'éducation de la jeunesse, et d'avance nous le félicitons d'une réforme appelée à relever et à fortifier les études.

— En presence des événements dont les États pontificaux peuvent être d'un jour à l'autre le théâtre, nous croyons nécessaire de donner quelques détails sur la division territoriale de ces Etats, afin que d'anciennes dénominations géographiques dont on se sert aujourd'hui, telles que les *Marches* et *l'Ombrie*, puissent être plus facilement comprises.

Avant la guerre d'Italie, les Etats de l'Eglise étaient divisés en quatre légations, plus l'arrondissement de Rome.

La première comprenait les provinces de Bologne, Ferrare, Forli et Ravenne. Ces provinces constituaient ce qu'on nommait les *Romagnes*. Victor-Emmanuel les a annexées au Piémont.

La seconde légation se compose des provinces d'Urbino, Pesaro, Macerata, Loreto, Ancône, Fermo, Ascoli, Camerino. C'est cette partie des Etats pontificaux qu'on désigne communément sous le nom de *Marches*. Elle est bornée au nord par les Romagnes, à l'est par la mer Adriatique, au sud par le royaume de Naples, à l'ouest par la Toscane et les provinces de Spolète et de Pérouse. Elle sépare ainsi les Romagnes des Etats napolitains.

La troisième légation est formée des provinces de Spolète, de Pérouse et de Rieti. Les deux premières correspondent à ce qu'on appelle l'*Ombrie*. La ville de Foligno, en effet, dans la délégation de Pérouse, est le *Fulginium* des anciens, ville principale de l'*Umbria*.

La quatrième légation comprend les provinces de Velletri, Frosinone et Bénévent, cette dernière enclavée dans la Principauté Ultérieure du royaume de Naples.

L'arrondissement de Rome, enfin, placé sous un régime spécial, est formé de cette capitale, de Viterbe, d'Orvieto et de Civita-Vecchia, une des plus petites provinces administratives des Etats romains, composée d'un seul district, mais formant un port de commerce important sur la Méditerranée. (*Patrie.*)

—Voici une statistique exacte des forces de l'armée anglaise pour 1860-1861 :

Artillerie royale à cheval, 2,224 hommes ; 3 régiments de cavalerie de la maison royale, 1,029 ; cavalerie de ligne, 15,195 ; artillerie royale, 20,650 ; brigade de la côte, 965 ; génie royal, 3,597 ; train militaire, 1,666 ; gardes à pied, 7 bataillons de 800 hommes chacun, 5,600 ; infanterie de ligne, 141,550 ; corps des infirmiers de l'armée, 661 ; corps d'état-major du commissariat, 224 ; régiment des Indes Occidentales, 3,000 ; corps colonial, 4,728. *Total*, 201,132. Sur ce nombre, se trouvent en Chine et dans les Indes : artillerie à cheval, 561 ; cavalerie de ligne, 6,660 ; artillerie royale, 4,398 ; infanterie de ligne, 74,600 ; infirmiers, 57. Total, 86,256. Il y a trois régiments de nègres dans les Indes Occidentales, de 1,200 chacun ; le régiment de Ceylan est composé de Malais. Le corps de la Côte d'Or se compose de 312 nègres.

La force de l'intérieur se compose de : cavalerie, 3 régiments de gardes du corps ; 16 régiments de dragons de la garde et de dragons, 10,133 ; train militaire, 16,666 ; en tout, 26,799 hommes. Infanterie : garde à pied, 7 bataillons de 800 hommes chacun, 5,600 ; 34 régiments de ligne de 950 hommes chacun, 23,200. Brigade de la côte, 965 ; ajoutez l'artillerie et le génie, savoir : la moitié de la force de l'intérieur et des colonies, 10,600 hommes, et nous avons à l'intérieur un total de 51,564, sans compter les dépôts. Il faut avoir présent à l'esprit que cette force est disséminée sur une vaste superficie ; l'Irlande, l'Ecosse, Alderney, Jersey, Guernesey et le pays de Galles en absorbent une grande partie. (*Morning-Post* du 10 septembre.)

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Le directeur-gérant : A. SISSON.

Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, place du Panthéon.

que, par le sort de la guerre présente, je revienne parmi vous, ou dans quelque autre temps qu'il plaise à la justice de Dieu de me rendre le trône de mes ancêtres, devenu plus splendide par les institutions libres dont je l'ai irrévocablement entouré, ce que j'implore, dès à présent, c'est de revoir mes peuples unis, forts et heureux.

« Naples, 6 septembre 1860.

« FRANÇOIS. »

PROTESTATION ROYALE.

« François II, etc., etc.

« Puisque un hardi condottière, avec toutes les forces dont l'Europe révolutionnaire dispose, a attaqué nos domaines, invoquant le nom d'un souverain d'Italie, parent et ami, nous avons, par tous les moyens en notre pouvoir, combattu pendant cinq mois pour l'indépendance sacrée de nos Etats. Le sort des armes nous a été contraire. L'entreprise hardie que ce souverain, de la manière la plus formelle, protestait ne pas reconnaître, et qui pourtant, pendant le cours de négociations tentées pour établir un accord intime, recevait, surtout dans ses Etats, secours et appui, cette entreprise, à laquelle toute l'Europe, après avoir proclamé le principe de non-intervention, assista indifférente, nous laissant seuls lutter contre l'ennemi de tous, est sur le point d'étendre ses tristes effets jusque sur notre capitale.

« D'autre part, la Sicile et les provinces du continent, de longue main et de toutes manières travaillées par la révolution, dont la pression les a soulevées, ont formé des gouvernements provisoires avec le titre et sous la protection nominale de ce souverain, et elles ont confié à un prétendu dictateur l'autorité et le plein arbitre de leurs destinées.

« Fort de nos droits, fondés sur l'histoire, sur les engagements internationaux et sur le droit public européen, tandis que nous comptons prolonger autant qu'il nous sera possible notre défense, nous ne sommes pas moins décidé à n'importe quel sacrifice pour épargner les horreurs d'une lutte et de l'anarchie à cette vaste métropole, siége glorieux des plus anciens souvenirs, berceau des arts et de la civilisation du royaume.

« En conséquence, nous sortirons avec notre armée hors de ses murs, nous confiant dans la loyauté et dans l'amour de nos sujets pour le maintien de l'ordre et du respect dû à l'autorité.

« En prenant une pareille détermination, nous sentons cependant en même temps le devoir que nous dictent nos droits anciens et inviolables, notre honneur, l'intérêt de nos héritiers et successeurs, et plus encore celui de nos bien-aimés sujets, et nous protestons hautement contre tous les actes jusqu'ici consommés et les événements qui se sont accomplis et qui s'accompliront à l'avenir. Nous réservons tous nos titres et toutes nos raisons émanant des traités et des droits sacrés et incontestables de succession. Nous déclarons solennellement tous les événements et tous les faits mentionnés nuls, illégaux et sans valeur, remettant pour ce qui nous regarde, dans les mains de Dieu tout-puissant, notre cause et celle de nos peuples, dans la ferme assurance de n'avoir pas eu, pendant le temps si court de notre règne, une seule pensée qui n'ait été consacrée à leur bien et à leur bonheur. Les institutions que nous leur avons irrévocablement garanties en sont le gage.

« Cette protestation sera transmise par nous à toutes les cours, et nous voulons que, signée par nous, munie du sceau de nos armes royales et contresignée par notre ministre des affaires étrangères, elle soit conservée dans nos royaux ministères d'Etat, des affaires étrangères, de la présidence du conseil des ministres et de grâce et justice, comme un monument de notre constante volonté d'opposer toujours la raison et le droit à la violence et à l'usurpation.

« Naples, 6 septembre 1860.

« Signé, FRANÇOIS.

« Contresigné, JACQUES DE MARTINO. »

Voici la proclamation affichée par le préfet de police avant le départ du roi :

« Citoyens, le roi part. Entre une haute disgrâce qui se retire et un autre principe qui s'avance en triomphant, votre conduite ne peut être douteuse. L'une vous impose le recueillement en face de la majesté éclipsée. L'autre exige le bon sens, l'abnégation, la prudence, le courage civil. Nul de vous ne troublera le développement des héroïques destinées de l'Italie. Nul ne songera à déchirer la patrie avec des mains vindicatrices ou scélérates. Mais vous attendrez avec calme le jour mémorable qui ouvrira le chemin à notre pays pour sortir des embarras et des périls sans de nouvelles convulsions, sans répandre le sang fraternel. Ce jour est proche ; mais, en attendant, que la ville reste calme et ne se trouble pas. Que le commerce continue son cours avec confiance ; que chacun demeure dans les occupations habituelles de la vie : que toutes les opinions s'unissent dans le sublime accord du salut public. Pour votre sécurité, la police est en permanence, la garde nationale veille sous les armes.

« Ainsi, citoyens, vous ne rendrez pas inutile le long et patient sacrifice de ceux qui, bravant les cruelles incertitudes de la situation, se sont sacrifiés au gouvernement de la chose publique, et qui, détournant les périls qui menaçaient votre liberté et l'indépendance de la nation, en furent les gardiens vigilants et fermes. Ils poursuivront leur noble mandat, et ils sont sûrs que votre concorde, votre conduite régulière, les aideront encore à surmonter les difficultés qui restent ; ils sont sûrs qu'ils ne seront point forcés d'invoquer la sévérité de la loi contre l'agitation insensée des partis extrêmes. De cette manière, nos destinées seront accomplies, et l'histoire qui, tiendra compte du patriotisme de ceux qui gouvernent, dispensera aussi généreusement la gloire à la sagesse civile de ce peuple vraiment italien.

« Le préfet de police,

GIUSEPPE BARDARI.

« Naples, 6 septembre 1860. »

On lit dans le *Moniteur* :

Nice, le 12 septembre 1860.

L'Empereur et l'Impératrice ont assisté hier soir à un bal donné à l'hôtel de ville, et, après cette fête des plus brillantes, Leurs Majestés se

Aujourd'hui cette attitude serait dérisoire et, nous n'hésitons pas à le dire, donnerait raison aux ennemis du gouvernement, qui l'accusent de ne pas s'opposer aux envahissements du Piémont.

L'Empereur a promis que les troupes françaises resteraient à Rome pour garder la personne du Pape. Eh bien! est-ce là une mesure assez considérable lorsqu'il s'agit, d'une part, du salut de la papauté temporelle, et d'autre part, de l'intérêt politique de la France si gravement engagé?

Le Pape peut-il rester à Rome? Certes si quelque chose était de nature à le retenir dans la ville éternelle, ce serait le retour à la tête de l'armée française du loyal général qui a déjà donné tant de preuves de son dévouement au souverain pontife; mais à l'heure de la lutte suprême, la place du monarque n'est-elle pas au milieu de ses troupes fidèles et de ces admirables volontaires qui ont tout quitté pour le défendre?

Il faut s'y attendre, sans doute: forcé de se retirer à Ancône, c'est de cette place, son dernier asile, que le Pape tombera avec le dernier de ses défenseurs.

Ah! la France ne permettra pas cette iniquité, et elle ne se bornera pas à garder la personne du Pape; elle voudra aussi faire respecter les droits reconnus par elle et par tous les peuples civilisés. Elle a couru la première à la défense de nos frères immolés par la Barbarie en Syrie; dans les Etats romains, c'est pour sauver le chef du monde catholique qu'elle doit marcher. Espérons que notre attente sera bientôt remplie.

Mais surtout qu'on ne s'arrête pas à ce misérable sophisme que le salut de Rome et la garde du Pape suffisent à l'honneur de la France, et qu'elle peut abandonner le reste des Etats de l'Eglise au Piémont.

Le Pape peut-il rester le chef d'une capitale sans royaume? Non; et alors s'il veut quitter Rome? Le retiendra-t-on de force? Ah! j'ose dire le contraire. Que chacun sache au moins que Rome seule, laissée au Pape, ce n'est ni le salut de la papauté, ni le salut du Pape, c'est la ruine passagère de l'institution et la fuite forcée du prince.

Mais je rougis de mêler à cette grande question de la Papauté le salut du Pontife. Le Pape, est-ce qu'il a besoin pour sa personne d'être sauvé et gardé? S'il cesse d'être un souverain indépendant, qu'il devienne ce qu'étaient les premiers occupants de la chaire de Pierre. S'il n'est plus libre, l'éclat d'une cour devient inutile. La catholicité trouvera toujours le moyen d'assurer le vivre et le couvert à son chef suprême.

L'Europe, le monde entier ont les yeux fixés sur la France, c'est à elle qu'il appartient d'arrêter les malheurs qu'amènerait la chute du trône pontifical. Qu'elle agisse sans retard, qu'elle arrête et refoule la plus abominable violation du droit des gens. Son intérêt, ses traditions, son honneur lui en font le plus impérieux devoir.

Vicomte A. Lemercier,
Député au Corps législatif.

BULLETIN POLITIQUE

13 septembre

Les graves nouvelles arrivées hier d'Italie ont vivement ému l'opinion, et la conscience publique inquiète se demande où nous allons, avec ces abus de la force qui nous ramènent au temps des invasions barbares et aux époques les plus brutales du moyen âge.

La diplomatie a *essayé d'arrêter le Piémont*, et le *Nord* assure même que le ministre de France à Turin, le baron de Talleyrand, joignant sa protestation à celle des autres ambassadeurs, aurait menacé de prendre ses passeports si l'armée piémontaise violait le territoire pontifical. Mais les protestations des puissances sont demeurées sans résultat, et le télégraphe de Turin confirme pleinement aujourd'hui l'entrée des troupes sardes dans les Etats de l'Église.

Les deux corps piémontais ont franchi en même temps la frontière.

Celui du général Cialdini, partant de Rimini, occupe à la fois Urbino et Pesaro. Cette dernière ville avait une garnison de 1,200 soldats allemands; en présence des forces supérieures de l'ennemi, ils n'ont présenté qu'une faible résistance et se sont rendus. Mgr Bella, qui commandait la ville, a été envoyé à Turin.

Le corps de 40,000 hommes campé à Arezzo s'est mis en marche sous les ordres du général Fanti, ministre de la guerre; il

a pris Citta, et s'avance par la vallée du Tibre sur Pérouse.

Quant au général de Lamoricière, dont les dépêches signalaient hier la présence à Spolète avec le gros de ses forces, on assure aujourd'hui qu'il concentre son armée sur Ancône.

Une dépêche de Turin prétend qu'un mouvement aurait éclaté à Orviéto, et que la garnison allemande de cette place aurait capitulé devant l'émeute. Tout est possible; mais il faut se défier plus que jamais de la véracité des dépêches piémontaises.

On assure que le gouvernement sarde va adresser aux puissances une circulaire dans laquelle il exposera les raisons qui ont déterminé sa conduite actuelle.

On se demande toujours quelle attitude adoptera l'Autriche en présence d'une violation aussi flagrante de tout droit. Nous avons rapporté hier, d'après le *Journal des Débats*, que lord John Russell aurait fait officieusement savoir à Turin que, malgré l'entrée du Piémont dans les Etats de l'Eglise, l'Autriche ne sortirait pas de ses lignes. Aujourd'hui la *Patrie* déclare que le cabinet britannique n'a fait aucune communication de ce genre à la Sardaigne.

Quant au gouvernement français, il envoie à Rome une nouvelle brigade composée du 62e de ligne, déjà expédié, et du 7e de ligne, qui va se mettre en route sous quelques jours avec une batterie d'artillerie. Et le général de Goyon a reçu l'ordre d'aller reprendre, à Rome, le commandement en chef du corps d'occupation ainsi augmenté.

Nous sommes sans dépêches de Naples. Le bruit a couru que François II s'était embarqué à Gaëte pour l'Espagne, mais rien n'est venu jusqu'ici confirmer cette rumeur.

On trouvera plus loin la proclamation que le Roi a adressée à son peuple en quittant la capitale et la protestation qu'il a publiée contre les attentats dont il est victime. On ne saurait lire sans émotion ces pièces où le jeune et malheureux prince laisse parler son cœur, et où la droiture de ses intentions et son affection profonde pour son peuple font un saisissant contraste avec la perfidie, la ruse hypocrite et la violence de ses ennemis. Rien d'amer dans son langage; il n'est triste que pour son pays, et sa modération, à la suite de tant de lâchetés et de tant de trahisons odieuses, est vraiment touchante.

Quant à Garibaldi, qui ne pouvait laisser passer une aussi belle occasion de lancer une de ces proclamations dont il inonde depuis un an la péninsule, il termine ainsi un factum adressé à la population de Naples : « Nous respectons la maison d'autrui; mais nous voulons être maîtres dans la nôtre, que cela plaise ou non aux dominateurs de la terre ! »

L'*Espero* de Turin assure que le dictateur s'oppose à la convocation des comices électoraux en Sicile pour faire voter l'annexion de l'île au Piémont, et qu'il a fait opérer à Palerme plusieurs arrestations dans le parti annexionniste.

On annonce que l'incident du drapeau qui a eu lieu récemment à Genève est en voie d'arrangement.

La reine d'Espagne, partie de Madrid pour un voyage en Catalogne et aux îles Baléares, est arrivée à Palma.

A Vienne, le conseil de l'empire a émis un vote pour la révision du concordat et l'égalité des cultes.

14 septembre

Le *Moniteur* annonce qu'en présence des événements qui viennent de s'accomplir en Italie, le ministre de France à Turin a reçu l'ordre de quitter immédiatement son poste; mais ce rappel n'entraîne pas de rupture complète, le secrétaire de l'ambassade restant chargé des affaires de la légation.

Nous espérons que la France ira au delà de cette simple protestation morale, incapable d'arrêter le Piémont. Elle reconnaît que le droit des gens est abominablement violé : c'est le cas de tirer l'épée pour le faire respecter. Quand la Russie a violé le droit des gens en passant le Pruth, s'est-on contenté de protester? Quand l'Autriche l'a violé en franchissant le Tessin, s'est-on borné au rappel d'un ambassadeur? Toute protestation méprisée doit être suivie de l'action, comme l'éclair est suivi de la foudre. Que seraient un code, une loi sans pénalité? La France combat,

a dit l'Empereur, « partout où il y a une cause juste à faire prévaloir. » Le Piémont a attaqué injustement le Saint-Siége ; il a brutalement envahi son territoire, à l'indignation de toute l'Europe : n'y a-t-il pas là une cause juste à faire prévaloir contre l'abus de la force et le déchaînement de la révolution ? On met absurdement en avant le prétendu principe de non-intervention ; mais la présence de sept mille soldats français à Rome indique assez le compte qu'il en faut tenir ; et nous demandons à tous ceux qui ont applaudi à l'expédition de 1849, c'est-à-dire à la France conservatrice tout entière, si les traditions séculaires de notre catholique pays ne leur semblent pas demander que notre armée défende et soutienne dans toute l'étendue du territoire pontifical cette souveraineté dont M. de Lamartine disait naguère que, « par ordre de date, il n'y en a pas de plus légitime en Italie ; par ordre de services pas de plus italienne ? »

Une dépêche de Turin annonce que le gouvernement romain a répondu par un refus à l'ultimatum du cabinet sarde ; mais, ainsi qu'on l'a vu par les renseignements précis que nous avons donnés hier sur l'ouverture des hostilités, le Piémont n'a pas même attendu le rejet de sa note insolente pour envahir les provinces qu'il convoite.

Depuis quatre jours ses bataillons procèdent de deux côtés différents à la conquête d'un Etat qui vivait en paix avec le monde et qui ne provoquait personne ; ce qui n'empêche pas l'*Opinione*, organe de M. de Cavour, de dire avec une impudence inouïe que « l'intervention piémontaise dans les Etats de l'Eglise n'est nullement une agression, mais un acte de *légitime défense !* »

Le général Fanti est nommé au commandement en chef de l'armée d'invasion ; il sera assisté du général Menabrea, qui passe pour le plus habile officier du génie sarde, et dont la présence semble se rattacher aux opérations projetées contre le principal boulevard de résistance des Etats pontificaux, Ancône.

Le général Cialdini paraît s'avancer directement vers cette ville. Parti de Pesaro, il a occupé Fano au passage et continue sa marche sur Sinigaglia.

On prétend que les lignes d'Ancône doivent être attaquées par une armée piémontaise d'environ 45,000 hommes. Le général Lamoricière occupe, dit-on, de fortes positions sous les murs de la place, avec un petit corps d'environ 8,000 hommes.

Le *Corriere mercantile* de Gênes prétend que l'amiral sarde Persano est parti du golfe de Naples avec les flottes piémontaise et napolitaine réunies pour se rendre devant Ancône.

D'un autre côté, des renforts en hommes et en artillerie ont été envoyés à Pérouse.

On est sans nouvelles de Naples. S'il faut en croire la *Patrie*, le roi aurait quitté Gaëte le 12 sur une frégate espagnole pour se rendre à Séville ; mais aucune dépêche n'est venue confirmer cette assertion.

L'entrevue de Varsovie, dit le *Nord*, prend des proportions de plus en plus considérables. Il paraît certain que non-seulement l'empereur d'Autriche mais encore plusieurs princes allemands vont s'y rendre. L'opinion se préoccupe vivement en Allemagne des résultats de cette conférence de souverains.

On assure qu'une partie des troupes russes réunies à Varsovie pour les manœuvres doivent se porter prochainement sur les frontières de Hongrie, où l'on craint de voir éclater des désordres.

LÉON LAVEDAN.

On lit dans le *Moniteur* :

En présence des faits qui viennent de s'accomplir en Italie, l'Empereur a décidé que son ministre quitterait immédiatement Turin. Un secrétaire reste *chargé des affaires* de la légation de France.

—

Le 62e régiment de ligne, parti de Paris il y a quelques jours à destination de Rome, a débarqué à Civita-Vecchia le 6 et le 7 courant. Le 7e de ligne a reçu des ordres semblables et s'embarquera le 15 avec une batterie d'artillerie.

Le général Ridouel va prendre le commandement de la brigade formée du 7e de ligne et du 62e.

Les troupes d'occupation étant ainsi augmentées, le général de division comte de Goyon, aide de camp de l'Empereur, a reçu l'ordre de retourner à son poste.

Télégraphie privée.

Turin, 13 septembre.

Le général Cialdini est entré à Fano, où il a fait 300 prisonniers.

La *Gazette officielle* de Turin annonce que le général Fanti est nommé commandant en chef des deux corps mobilisés, et que le général Menabrea, commandant supérieur du génie, est attaché aux troupes mobilisées.

Madrid, 13 septembre.

La *Gazette* publie des dispositions ayant pour objet de faciliter la vente immédiate des biens de l'Eglise, autorisée par le concordat conclu avec Rome.

Le télégraphe sous-marin des Baléares fonctionne.

Turin, 14 septembre.

Les journaux publient un prétendu ordre du jour du général Lamoricière qui, en proclamant l'état de siége à Pérouse, prononce la confiscation préalable, la peine de mort et une amende de 30,000 écus, même pour la simple rupture des lignes télégraphiques.

L'*Opinione* annonce que le cardinal Antonelli ayant refusé d'obtempérer à la demande du gouvernement sarde dont était porteur le comte de la Minerva, ce dernier a quitté immediatement Rome et est arrivé à Florence.

Marseille, 12 septembre.

Les lettres de Constantinople du 5 annoncent que le grand-visir n'était pas arrivé ; il veut visiter la Bosnie et calmer l'agitation.

Sur le refus de l'Angleterre de garantir un emprunt, l'envoi d'un ministre à Londres a été décidé pour se procurer de l'argent.

(*Service télégraphique Havas-Bulier.*)

M. le général de Goyon, arrivé à Paris dans la matinée de mercredi, s'est mis en route vendredi, pour reprendre son commandement à Rome dans le plus bref délai.

M. Garcin.

—

On nous écrit de Saint-Brieuc :

« M. le général de division, comte de Goyon, a été, de la part du conseil général des Côtes-du-Nord, l'objet d'une démarche qui honore le conseil aussi bien que le général. Voici le fait. Le conseil général tout entier, ayant à sa tête son vice-président, s'est transporté chez le général, président du conseil, et lui a témoigné son admiration sur sa conduite à Rome et l'appui constant qu'il a donné au Pape et aux intérêts du catholicisme. Le général, touché d'une démarche si inattendue, et qui est venue le surprendre, a répondu, avec émotion, combien il appréciait cette démonstration si honorable, mais en reportant hautement sa conduite à l'Empereur, dont il a déclaré n'avoir exécuté que les ordres, avec l'entraînement que son dévouement personnel au Saint-Père ajoutait à ses désirs de remplir la mission qui lui avait été confiée. »

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Rome, 8 septembre :

Il se fait, depuis une dizaine de jours, un mouvement tel de troupe dans le Piémont que l'on se croirait à la veille de la guerre. Des troupes sont envoyées dans le golfe de Naples, les garnisons des villes sont dirigées aux frontières, la garde nationale est mobilisée en partie; quarante cinq mille hommes sont concentrés en Romagne, aux environs de la Cattolica et de Forli, prêts à opérer au moindre signal. Ces dispositions extraordinaires, prises par le Piémont d'une manière si subite, font supposer qu'il y a eu un changement complet dans les résolutions du ministre Cavour.

Une personne bien informée nous donne l'assurance que le cabinet de Turin, se voyant débordé par le parti militaire et dans l'impossibilité de résister plus longtemps, aurait pris, tout dernièrement, le parti de se mettre de nouveau, à la tête du mouvement révolutionnaire afin de le modérer, si cela est possible, et de le maintenir dans de certaines limites. A cet effet, il a été décidé que des troupes piémontaises occuperaient Naples si tôt le départ du Roi, avant l'arrivée de Garibaldi, afin de s'emparer du pouvoir et empêcher par là que la direction des affaires ne tombe entre les mains du dictateur de la Sicile.

On sait que Garibaldi et Cavour marchent fort peu d'accord. Le premier est décidé à poursuivre ses desseins et à tenter l'invasion des états pontificaux et de la Vénétie. M. Cavour se sait impuissant désormais à empêcher ce projet ; il voudrait, en se mêlant au mouvement, le diriger et le régler, afin de diminuer, autant que possible, les périls que la diplomatie lui laisse entrevoir.

Un semblant de gouvernement régulier est la seule chance qui reste au Piémont de voir l'annexion des provinces napolitaines, tolérée par les puissances européennes. Or, l'exemple de la Sicile montre qu'un gouvernement normal est impossible sous la direction de Garibaldi.

D'un autre côté, le cabinet de Turin voit que Garibaldi à Naples, c'est Garibaldi à la tête de plus de cent mille hommes de troupes régulières, disposant de ressources considérables en tout genre, pouvant se passer du Piémont, lui

imposer la loi au besoin et le contraindre à sa volonté. Cette perspective est un vrai danger pour le gouvernement piémontais qui ne peut plus désormais compter ni sur ses troupes ni sur les provinces annexées. Car il est bien certain qu'après le triomphe de Garibaldi à Naples, le cabinet de Turin ne pourrait absolument rien pour l'arrêter. M. Cavour prefère arriver à Naples, s'emparer du pouvoir, créer un gouvernement à lui, afin d'avoir sous sa direction les forces et les ressources que renferme le royaume et de les enlever ainsi à Garibaldi.

C'est la même idée qui a inspiré l'envoi de troupes dans la Romagne. On veut, le cas échéant, précéder Garibaldi dans les Marches et l'Ombrie et s'emparer de la direction des affaires dans ces provinces. Maître de Naples et des provinces romaines, le cabinet piémontais doit alors essayer de résister à l'entraînement général et faire tous ses efforts pour que la guerre ne soit pas portée dans la Vénétie. S'il parvient à se faire obéir, le Piémont évite la guerre avec l'Autriche, ce qui pourrait compromettre tout ce qui s'est fait dans la Péninsule. Sans guerre avec l'Autriche, la Sardaigne peut espérer conserver, durant quelque temps, les royaumes annexés. Car le principe de non intervention ayant été proclamé et admis par toutes les puissances, même par l'Autriche, on ne voit guère quelle force intérieure pourrait compromettre l'œuvre du Piémont.

Les détails que je vous transmets m'ont été, je vous le répète, donné par une personne parfaitement en mesure de connaître la pensée du cabinet de Turin.

Il est inutile, je crois, de relever la calomnieuse assertion de la dépêche attribuant au général de Lamoricière, l'ordre donné à ses troupes, de saccager toutes les villes qui se déclareraient pour Garibaldi, vos lecteurs l'auront sans nul doute accueilli avec le plus profond mépris.

Toutes nos facultés et nos écoles sont en vacances. De nombreuses distributions de prix ont eu lieu durant le cours de la semaine. Le cardinal Patrizzi a distribué les médailles aux élèves des écoles primaires réunis dans la vaste église de Santo-Andrea-della-Valle. Son Eminence le cardinal Villecourt a présidé la distribution des prix de la célèbre université grégorienne, dirigée par les Pères de la compagnie de Jésus.

L'avant-garde du 62e de ligne, destiné à renforcer la garnison française, est arrivée hier soir à Rome.

Pour extrait : M. Garcin.

Les journaux de Turin ne se bornent pas à expliquer l'inqualifiable agression du gouvernement piémontais; ils voudraient prouver à la France et à l'Europe que cet acte n'est pas seulement légitime, mais encore nécessité par les droits de légitime défense et les principes conservateurs. C'est le langage de l'organe de M. de Cavour lui-même. Il peut sourire aux garibaldiens de France et d'Angleterre qui veulent à tout prix voir triompher en Italie les projets de spoliation du Saint-Siége; il provoquera dans les consciences honnêtes un sentiment énergique de répulsion. L'audace et l'astuce, le mépris et l'hypocrisie caractérisent de plus en plus la politique du gouvernement de Victor-Emmanuel. Malgré les sympathies et les encouragements de l'élément révolutionnaire, malgré la complicité et la longanimité des gouvernements européens, cette politique ne peut aboutir à aucun résultat sérieux. Elle surexcitera les esprits, produira des commotions; elle ne réalisera rien de durable.

Victor-Emmanuel, disent les feuilles officieuses de M. de Cavour, doit écouter les vœux des Marches et de l'Ombrie ou abdiquer en faveur des passions factieuses et anarchiques. Comment l'Europe pourrait-elle blâmer son attitude? Si elle n'est point pour le Piémont, elle favorise les intérêts révolutionnaires. Comment la France pourrait-elle voir un acte d'agression dans l'intervention sarde? Les mercenaires du général du Pape ne menaçaient-ils pas la sécurité des Etats voisins? Et qu'a fait Victor-Emmanuel, sinon user de ses droits de légitime défense?

L'*Opinione* cherche à établir qu'il y a une parfaite harmonie entre la politique de Victor-Emmanuel et de l'Empereur; à l'appui de sa thèse, elle cite l'appel que Napoléon adressait aux Italiens dans sa proclamation du 8 juin 1859 :

« Unissez-vous, disait-il, dans une seule pensée, la délivrance de votre pays : organisez-vous militairement; accourez sous les drapeaux de Victor-Emmanuel, qui vous a si noblement ouvert la voie de l'honneur. »

Nous nous bornons à enregistrer ces déclarations; elles font ressortir mieux que nos paroles la puissance du mouvement annexionniste qui emporte le Piémont.

Avec leurs protestations réitérées et se-

mi-officielles contre l'attitude présomptueuse des patriotes de la haute Italie, le *Constitutionnel*, la *Patrie* et le *Pays* ont cru obtenir un grand succès. Ils n'ont pas même été pris au sérieux de l'autre côté des Alpes. C'est ce que constatent encore ce matin les correspondances d'Italie.

Le *Diritto*, une des feuilles les plus influentes de Turin, s'exprime en ces termes :

Il est évident que le gouvernement français, qui se trouve à Rome pour sauvegarder le Pontife, doit repousser publiquement, en face de la diplomatie, toute solidarité dans l'expédition dont il s'agit ; mais, malgré tous ces sinistres pronostics, personne ne doit oublier que la vraie pensée de Paris est dans la brochure : *Le Pape et le Congrès*.

Le *Diritto* ajoute :

Il n'est aucunement croyable que le ministère tente une telle expédition sans être assuré que l'Autriche n'interviendra pas dans l'Etat pontifical, et qu'en tous cas nous serions assistés par l'Angleterre et par la France contre cette intervention.

Le correspondant du *Journal des Débats* revient chaque jour avec une significative persistance sur ce thème important. Il écrit à la date du 11

Les journaux de ce matin sont unanimes pour dire qu'il n'y a pas à s'inquiéter des observations du *Constitutionnel* sur la conduite du Piémont envers le Pape. « Ce n'est pas la première fois, dit la *Gazetta del Popolo* dans son langage pittoresquement trivial, que l'ami Grandguillot nous tire les oreilles. » L'*Opinione* exprime la même opinion en terme plus sérieux. On semble persuadé qu'il ne s'agit que de représentations amicales dont il est permis de ne pas tenir compte sans s'exposer à aucun inconvénient sérieux. J'espère que la *Patrie* ne me fera pas dire que telle est aussi mon opinion.

A cet égard, je n'ai aucune opinion, parce que je ne sais pas le moins du monde à quel degré la pensée intime du gouvernement français est sainement interprétée par le *Constitutionnel* et la *Patrie* elle-même, et que mon habitude est de ne donner aucun avis sur les choses que j'ignore. Je me borne à vous dire quel est le langage des journaux, et je puis ajouter que l'opinion générale est d'accord avec eux. Je constate un fait incontestable : voilà tout.

Le correspondant de la *Presse* ajoute:

Les mazziniens supposent une entente parfaite entre Paris et le cabinet Cavour.

Un journal de Milan, très-dévoué à la politique actuelle de Turin, nous apprend quelle bonne foi vient de déployer le gouvernement piémontais dans la triste affaire de l'ultimatum. «Il paraît, lit-on dans cette feuille, que notre gouvernement a tenu à ce que la cour de Rome *ne fût pas avertie d'avance* ; que dans ce but, on a tenu la chose très-secrète, et qu'on a même arrêté toute dépêche télégraphique pour Rome, afin que le cardinal Antonelli ne connût la mission de M. de la Minerva que par lui-même. »

Comme ces mêmes feuilles sont ensuite autorisées à venir déclarer que les projets menaçants des troupes pontificales ont forcé Victor-Emmanuel à recourir au droit de légitime défense !

On n'a pas encore expliqué les raisons qui avaient motivé le départ de Farini du côté des frontières romaines. Les paroles suivantes de la *Gazette de Parme*, feuille officielle, nous les laissent facilement deviner :

« Depuis le retour de M. Farini, les personnes ordinairement bien informées des choses politiques attendaient un mouvement insurrectionnel dans les provinces de l'Etat pontifical qui avoisinent les nôtres. »

Les patriotes des Marches et de l'Ombrie qui ont été implorer l'assistance de Victor-Emmanuel portent tous des titres pompeux. Faut-il en conclure que ce sont des personnages éminents ? Qui ne sait qu'en Italie on ne trouve que des princes et des marquis d'une noblesse éprouvée, et des avocats d'un talent incomparable ?

Milan a célébré, comme Turin, l'entrée de Gabibaldi à Naples. Partout le peuple criait : *Vive l'Italie! vive Victor-Emmanuel! vive Garibaldi!*

L'enthousiasme a été encore plus grand quand on a appris la proclamation de Victor-Emmanuel. L'ardeur unitaire n'a plus connu de bornes; une procession triomphale a parcouru les rues de la ville avec des bannières sur lesquelles on lisait : « *Vive l'Italie! Vive Victor-Emmanuel! Vive Garibaldi! De Rome à Venise! Rome capitale!* »

La proclamation de Victor-Emmanuel a été tirée à un nombre très-considérable d'exemplaires.

On écrit de Vienne qu'une partie des soldats en congé ont été rappelés ; toutes les mesures sont prises pour les faire rentrer le plus promptement possible dans leurs corps respectifs. On organise les bataillons de dépôt. De nouvelles troupes sont dirigées sur Trieste ; on exerce une surveillance incessante et minutieuse sur toute la côte de l'Adriatique. On craignait, à Turin, que la concentration des troupes autrichiennes dans les districts qui sont la

jamais emportée par l'hérésie, par les schismes, par les divisions que cherchaient en vain à réprimer les obscurs successeurs de saint Léon le Grand sur le siége apostolique. Il n'y avait pas, dans tout l'ancien monde romain, un prince qui ne fût ou païen, ou arien, ou eutichien. L'Institut monastique glissait en Orient sur la pente qu'il ne devait plus remonter; en Occident même, comme on vient de le voir, quelques signes d'une décadence précoce apparaissaient déjà... Le monde était à reconquérir par Jésus-Christ une seconde fois. »

On voit quelle est la manière de M. de Montalembert. Il excelle à résumer, à buriner en quelques mots une situation historique, à en faire saillir, en traits saisissants, les caractères, les difficultés, les périls. Le souffle oratoire se fait sentir sans doute : mais n'est-ce pas là ce qui fait la supériorité du prince des historiens, Tite-Live? L'alliance du génie oratoire au sens historique se rencontre chez tous les maîtres du genre : qu'ai-je besoin de rappeler, parmi les anciens, Thucydide, Salluste, Tacite, — Bossuet et Jean de Müller, entre les modernes? M. de Montalembert d'ailleurs est *si naturellement* éloquent! De toutes les paroles tombées de ses lèvres à la tribune, il n'y en a pas une peut-être où il y ait trace de boursouflure ou d'emphase : comment serait-il déclamatoire, la plume à la main? Il est toujours naturel; c'est là son cachet; mais il n'est jamais froid; c'est là sa gloire.

Aussi tout s'anime, tout est vivant dans ses récits. Le site alpestre de Subiaco, dans les Apennins, ce dur et sauvage berceau de l'Ordre Monastique en Occident, l'abrupte caverne, le *nid d'aigle et de colombe* que saint Benoît s'était choisi dans cette âpre solitude, le massif de ronces et d'épines où il se roule à nu pour éteindre en lui le feu de la tentation, le lecteur les voit avec l'écrivain. Avec quelle émotion croissante ne suivons-nous pas le saint Patriarche brisant d'un signe de croix le vase empoisonné que lui présentent des moines abominables; contraint bientôt par l'affluence de ses disciples d'environner sa retraite d'une ceinture, j'ai presque dit d'une couronne de monastères; rendant par miracle à un Goth, nouveau frère convers à Subiaco, la faux que l'inexpert défricheur avait laissé glisser au fond d'un lac; entouré de jeunes patriciens que leurs pères lui confient à l'envi pour qu'il les élève au service de Dieu, et faisant marcher l'un d'eux sur les eaux, comme saint Pierre, pour sauver un de ses compagnons qui se noyait! Déraciné de son désert par des actes d'une perversité vraiment infernale, Benoît transporte au Mont-Cassin (au cœur du paganisme, encore vivant en pleine chrétienté et si près de Rome), la capitale du monde monastique. C'est là, comme sur un autre Sinaï, qu'il écrivit sa règle, la première qui ait été écrite en Occident et pour l'Occident, avec cet admirable bon sens *qui est le maître de la vie humaine* (1).

La règle de St-Benoît a comme deux pivots : l'action ou le travail, et l'obéissance. Deux grandes choses certes!

Durant toute l'existence de l'empire romain, la décroissance de la population rurale fut des plus effrayantes. Qui ne connaît la substitution, sur une immense échelle, des pâturages à l'agriculture et le mot tant cité de Pline : *latifundia Italiam perdidere?* Rendre la vie aux champs, y installer le travail rural, l'organiser comme dans un atelier pénitentiaire, le *christianiser*, le sanctifier, ce fut l'un des miracles de St-Benoît. Son œuvre s'étendit bientôt aux villes et c'est des couvents bénédictins que sortirent les corporations laïques d'artisans qui sont l'honneur du Moyen-Age. Les Moines en furent les instituteurs : elles sont nées, elles se sont développées, émancipées même, sous leurs auspices.

Aux yeux de saint Benoît, l'obéissance est aussi un travail, le plus méritoire et le plus essentiel de tous. « Un moine, en effet, n'entre dans la vie religieuse que pour faire le sacrifice de soi. Mais, pour que ce sacrifice soit efficace, il faut qu'*il soit complet*. La règle veut que la soumission soit parfaite et absolue, sans agitation, sans tiédeur et sans retard (2).

Comment ne pas plaindre ceux qui, dans cette abnégation généreuse de soi, n'ont su voir qu'un emprunt fait au culte de la majesté impériale dans Rome dégénérée, et qu'un fatal présent fait à l'Europe pour énerver ses vertus mêmes? Non, ce n'est pas là un produit de la décadence sociale, ni un signe de la servitude religieuse. C'est, au contraire, le triomphe de cette liberté morale et spirituelle dont la Rome impériale avait perdu toute notion, que le christianisme avait seul pu restituer au monde.

(1) Bossuet.

(2) *Non trepide, non tarde, non tepide.*

que, par le sort de la guerre présente, je revienne parmi vous, ou dans quelque autre temps qu'il plaise à la justice de Dieu de me rendre le trône de mes ancêtres, devenu plus splendide par les institutions libres dont je l'ai irrévocablement entouré, ce que j'implore, dès à présent, c'est de revoir mes peuples unis, forts et heureux.

« Naples, 6 septembre 1860.

« François. »

PROTESTATION ROYALE.

« François II, etc., etc.

« Puisque un hardi condottière, avec toutes les forces dont l'Europe révolutionnaire dispose, a attaqué nos domaines, invoquant le nom d'un souverain d'Italie, parent et ami, nous avons, par tous les moyens en notre pouvoir, combattu pendant cinq mois pour l'indépendance sacrée de nos Etats. Le sort des armes nous a été contraire. L'entreprise hardie que ce souverain, de la manière la plus formelle, protestait ne pas reconnaître, et qui pourtant, pendant le cours de négociations tentées pour établir un accord intime, recevait, surtout dans ses Etats, secours et appui, cette entreprise, à laquelle toute l'Europe, après avoir proclamé le principe de non-intervention, assista indifférente, nous laissant seuls lutter contre l'ennemi de tous, est sur le point d'étendre ses tristes effets jusque sur notre capitale.

« D'autre part, la Sicile et les provinces du continent, de longue main et de toutes manières travaillées par la révolution, dont la pression les a soulevées, ont formé des gouvernements provisoires avec le titre et sous la protection nominale de ce souverain, et elles ont confié à un prétendu dictateur l'autorité et le plein arbitre de leurs destinées.

« Fort de nos droits, fondés sur l'histoire, sur les engagements internationaux et sur le droit public européen, tandis que nous comptons prolonger autant qu'il nous sera possible notre défense, nous ne sommes pas moins décidé à n'importe quel sacrifice pour épargner les horreurs d'une lutte et de l'anarchie à cette vaste métropole, siége glorieux des plus anciens souvenirs, berceau des arts et de la civilisation du royaume.

« En conséquence, nous sortirons avec notre armée hors de ses murs, nous confiant dans la loyauté et dans l'amour de nos sujets pour le maintien de l'ordre et du respect dû à l'autorité.

« En prenant une pareille détermination, nous sentons cependant en même temps le devoir que nous dictent nos droits anciens et inviolables, notre honneur, l'intérêt de nos héritiers et successeurs, et plus encore celui de nos bien-aimés sujets, et nous protestons hautement contre tous les actes jusqu'ici consommés et les événements qui se sont accomplis et qui s'accompliront à l'avenir. Nous réservons tous nos titres et toutes nos raisons émanant des traités et des droits sacrés et incontestables de succession. Nous déclarons solennellement tous les événements et tous les faits mentionnés nuls, illégaux et sans valeur, remettant pour ce qui nous regarde, dans les mains de Dieu tout-puissant, notre cause et celle de nos peuples, dans la ferme assurance de n'avoir pas eu, pendant le temps si court de notre règne, une seule pensée qui n'ait été consacrée à leur bien et à leur bonheur. Les institutions que nous leur avons irrévocablement garanties en sont le gage.

« Cette protestation sera transmise par nous à toutes les cours, et nous voulons que, signée par nous, munie du sceau de nos armes royales et contresignée par notre ministre des affaires étrangères, elle soit conservée dans nos royaux ministères d'Etat, des affaires étrangères, de la présidence du conseil des ministres et de grâce et justice, comme un monument de notre constante volonté d'opposer toujours la raison et le droit à la violence et à l'usurpation.

« Naples, 6 septembre 1860.

« Signé, François.

« Contresigné, Jacques de Martino. »

Voici la proclamation affichée par le préfet de police avant le départ du roi :

« Citoyens, le roi part. Entre une haute disgrâce qui se retire et un autre principe qui s'avance en triomphant, votre conduite ne peut être douteuse. L'une vous impose le recueillement en face de la majesté éclipsée. L'autre exige le bon sens, l'abnégation, la prudence, le courage civil. Nul de vous ne troublera le développement des héroïques destinées de l'Italie. Nul ne songera à déchirer la patrie avec des mains vindicatrices ou scélérates. Mais vous attendrez avec calme le jour mémorable qui ouvrira le chemin à notre pays pour sortir des embarras et des périls sans de nouvelles convulsions, sans répandre le sang fraternel. Ce jour est proche ; mais, en attendant, que la ville reste calme et ne se trouble pas. Que le commerce continue son cours avec confiance ; que chacun demeure dans les occupations habituelles de la vie : que toutes les opinions s'unissent dans le sublime accord du salut public. Pour votre sécurité, la police est en permanence, la garde nationale veille sous les armes.

« Ainsi, citoyens, vous ne rendrez pas inutile le long et patient sacrifice de ceux qui, bravant les cruelles incertitudes de la situation, se sont sacrifiés au gouvernement de la chose publique, et qui, détournant les périls qui menaçaient votre liberté et l'indépendance de la nation, en furent les gardiens vigilants et fermes. Ils poursuivront leur noble mandat, et ils sont sûrs que votre concorde, votre conduite régulière, les aideront encore à surmonter les difficultés qui restent ; ils sont sûrs qu'ils ne seront point forcés d'invoquer la sévérité de la loi contre l'agitation insensée des partis extrêmes. De cette manière, nos destinées seront accomplies, et l'histoire qui tiendra compte du patriotisme de ceux qui gouvernent, dispensera aussi généreusement la gloire à la sagesse civile de ce peuple vraiment italien.

« Le préfet de police,

Giuseppe Bardari.

« Naples, 6 septembre 1860. »

On lit dans le *Moniteur* :

Nice, le 12 septembre 1860.

L'Empereur et l'Impératrice ont assisté hier soir à un bal donné à l'hôtel de ville, et, après cette fête des plus brillantes, Leurs Majestés so-

sont embarquées à onze heures pour se rendre à Nice.

Tous les bâtiments en rade étaient illuminés, tous les matelots sur les vergues, et, lorsque la flottille impériale, composée de *l'Aigle*, que montaient Leurs Majestés, de *l'Eylau*, de la frégate *la Gloire*, du *Vauban* et de la *Reine-Hortense*, a quitté la rade, des salves d'artillerie, tirées par les bâtiments et les forts, ont retenti, et un feu d'artifice, faisant soudainement éruption sur le môle du vieux port, est venu ajouter encore à l'éclat de ce spectacle imposant.

Ce matin, à dix heures, l'Empereur et l'Impératrice ont débarqué à Villefranche et se sont rendus en voiture à Nice. A l'entrée de la ville, Leurs Majestés ont été reçues par le maire et les autorités, et, après l'arrivée à la préfecture, ont eu lieu les réceptions. L'accueil a été très-chaleureux, et les populations nombreuses venues des environs, bannière en tête, avaient voulu donner, par leur présence, un caractère d'adhésion très-significatif à la réception de Leurs Majestés dans le département des Alpes-Maritimes.

Dans la journée, l'Empereur est allé sans escorte faire une promenade dans les environs de la ville, et c'est à grand'peine que la voiture a pu se frayer un passage au milieu de la foule enthousiaste, avide de voir son nouveau souverain. Ce soir, la ville donne, dans la salle du théâtre, un bal auquel Leurs Majestés doivent assister.

La traversée de Toulon à Nice a été superbe, et la santé de Leurs Majestés continue à être parfaite.

—

Discours prononcé par Mgr Jordany, évêque de Fréjus et de Toulon, ne recevant Leurs Majestes sur le seuil de la cathédrale.

« Sire,

« La cité dont votre haute sollicitude a dilaté l'enceinte, heureuse aujourd'hui de la présence de Votre Majesté dans ses murs, fait éclater son allégresse par tous les accents qu'elle peut emprunter à ses magnificences guerrières.

« Unis à la joie commune, l'évêque et le clergé s'estiment particulièrement heureux, en ce moment, de pouvoir acquitter par leurs prières la dette de la reconnaissance publique.

« Chaque jour, Sire, nos cœurs dévoués appellent la protection divine sur votre auguste personne, dont la conservation et le bonheur sont étroitement liés aux destinées de la patrie. Nous demandons à Dieu de réaliser le désir exprimé par Votre Majesté dans de solennelles paroles, de faire fleurir sous votre règne toutes les prospérités de la paix. Puisse ce désir avoir son accomplissement dans un long règne ! Puisse, Sire, cette habile sagesse qui a sauvé la France des dangers de l'anarchie, étendant sur l'Europe sa pacifique influence, y faire prévaloir les principes d'ordre et de justice, qui seuls peuvent la rasseoir dans le calme! Ce vœu, Sire, est pour nous une espérance quand nous voyons votre puissante épée protéger à Rome, dans la pleine autorité du Saint-Père, les droits et les intérêts de la grande famille catholique. Dieu a toujours béni les défenseurs de son Eglise. Il bénira aussi ce magnanime élan de votre cœur, n'écoutant que de nobles inspirations en présence de la religion et de l'humanité cruellement outragées dans la Syrie chrétienne, et volant à sa délivrance au premier cri de sa détresse. Il y a dans le trésor divin des faveurs réservées pour de tels actes. La France, Sire, en est fière avec vous, et l'histoire les inscrira dans ses plus belles pages comme la continuation glorieuse de nos traditions nationales.

« Madame,

« Votre Majesté apparaît au milieu de nous comme la douce image de la charité relevée par toute la splendeur du rang suprême.

« Nouvelle Blanche de Castille, vous voulez en rappeler le grand et pieux souvenir sur le plus beau trône du monde. Comme elle, vous mettez votre bonheur à répandre les bienfaits et votre puissance à les multiplier. Goûtez longtemps, Madame, toutes les joies qu'en vous la souveraine, l'épouse et la mere peuvent légitimement désirer. C'est le vœu que nous allons porter à l'autel, dans une église chère à Marie; offert par elle, il sera plus favorablement accueilli. »

—

Discours prononcé par Mgr Sola, évêque de Nice.

« Sire,

« L'évêque, le chapitre et le clergé du diocèse de Nice se félicitent de l'insigne honneur qui leur est accordé aujourd'hui, de déposer personnellement aux pieds de Votre Majesté Impériale la vive et sincère expression de leur profond dévouement et de leur inaltérable fidélité.

« Madame,

« Accueillez aussi l'hommage de nos respects et de nos vœux; ils vous sont dus comme à l'auguste représentante de la Providence parmi nous, comme à la princesse qui a voué tant d'amour à la France, comme à l'épouse chérie de notre souverain bien-aimé, comme à *la mère qui a donné* à la patrie un prince auquel s'attachent de si douces espérances, et qui sera le continuateur des bienfaits d'un grand règne.

« Sire,

« Pendant que nos transports de joie et de reconnaissance vous accueillent dans notre cité si heureuse de vous recevoir, les applaudissements qui ont accompagné partout votre course triomphale retentissent encore dans les villes que Votre Majesté vient de parcourir. Ce sont moins des sujets qui honorent leur souverain que des enfants comblés de faveurs qui acclament leur père.

« Nous, ministres du sanctuaire, qui nous sommes donnés, il y a cinq mois, à votre glorieux empire avec le plus vif et le plus unanime élan, nous vous acclamons aussi, Sire, à un double titre : et comme le bienfaiteur des peuples et comme le plus puissant défenseur de la religion et de l'ordre social.

« Oui, Sire, si la Providence vous a départi, avec toutes les qualités qui distinguent les plus grands monarques, une grande pénétration, une vaste étendue de vues, une énergique fermeté de résolution; si elle a mis en vos mains une puissance à laquelle nulle autre ne peut être comparée sur la terre, c'est qu'elle vous a donné, et chacun le reconnaît, la grande et noble mission de protéger la société déconcertée.

« Jamais, Sire, de plus redoutables erreurs ne se sont mêlées à de plus généreux instincts : la

religion est attaquée dans ses dogmes, l'Eglise dans son chef, la société chrétienne dans ses bases mêmes.

« Sire, les regards de tous les hommes d'ordre sont tournés vers vous; souverain de la nation par laquelle Dieu fait exécuter ses volontés, fils aîné de l'Eglise, successeur de Pépin et de Charlemagne; sauvez la société chrétienne en protégeant efficacement l'Eglise sur laquelle elle repose !

« C'est avec la plus vive satisfaction que nous voyons déjà, Sire, vos glorieux drapeaux déployés en Orient pour la défense de cette société attaquée par la barbarie païenne et par la férocité musulmane ; que déjà depuis douze ans ils abritent à Rome le vénérable et saint pontife que ses vertus, et sa douceur et son caractère sacré n'auraient pas suffi à protéger contre d'aveugles passions.

« Achevez votre rôle, Sire, complétez votre sublime mission ; la France donne le mouvement au monde, et vous êtes le cœur, la tête, le bras de la France ; Dieu, dont vous défendrez la cause, saura bien défendre la vôtre.

« Soyez, Sire, la joie de l'Eglise comme vous êtes déjà le bonheur, la gloire et l'amour de vos peuples.

« Sire, Madame,

« Ils vont être trop tôt écoulés, les moments que vous avez daigné consacrer à la visite d'une province où vos pas ont été précédés par tant de bienfaits; nos cœurs et nos vœux vont vous suivre à travers les mers sur des terres aussi françaises, et vous ramener au sein de votre capitale, auprès du jeune Prince, objet de vos affections. Mais, si l'amour d'une population reconnaissante, si la douceur du climat de Nice, la beauté de ses sites, les magnifiques transformations qui vont s'opérer ici sous votre bienveillante impulsion, devaient bientôt vous reconduire au milieu de nous, nos désirs seraient pleinement satisfaits. »

—

Nice, 13 septembre 1860.

L'Empereur et l'Impératrice quittent Nice ce soir et s'embarquent pour Ajaccio.

Dans les diverses excursions qu'elles ont faites et notamment à l'embouchure du Var, dont l'endiguement va rendre à l'agriculture une grande quantité de terrain, Leurs Majestés ont reçu comme hier l'accueil le plus chaleureux et le plus enthousiaste.

Les habitants de Nice ont voulu témoigner ainsi de leur joie et de leur dévouement, et l'Empereur et l'Impératrice doivent emporter la conviction profonde qu'ils ont acquis la sympathie du pays tout entier.

On nous écrit du Puy, à la date du 11 septembre :

Ainsi que je vous l'annonçais ce matin, le trône de Notre-Dame-du-Puy est entouré en ce moment de douze évêques. Ce sont : S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux ; les archevêques d'Albi et de Tours ; les évêques d'Autun, de Clermont, de Mende, de Saint-Flour, de Toronto, de Tulle, de Viviers, de Valence, et enfin l'évêque diocésain. Glorieuse couronne, nombre sacré ! C'est ainsi que la tradition nous montre le collége apostolique entier autour du tombeau radieux et vide de la divine Vierge. Le temps, ni les embarras des chemins n'ont amené aucune défection. La maladie seule a pu retenir trois ou quatre autres prélats, qui se plaignent de ne pouvoir profiter de la grâce d'un si désirable pèlerinage, et qui se font représenter par leurs grands-vicaires. M. Carrière, supérieur général de Saint-Sulpice, est aussi arrivé aujourd'hui ; le R. P. Laurent, provincial des Franciscains de Paris, était arrivé hier soir. On m'annonce à l'instant que MM. Am. Thayer, le vicomte Sérurier et le marquis de Béthisy viennent de descendre de voiture. Les personnages politiques conspirent ici dans une même dévotion avec l'épiscopat et le sacerdoce. Puisse le Seigneur bénir cet accord dans la prière, cette commune aspiration vers une protection de jour en jour plus nécessaire !

L'autorité civile se montre au Puy non-seulement bien disposée en faveur de la solennité de demain, mais empressée, mais généreuse.

Nous avons vu le moment où sa protection devenait, sinon nécessaire, au moins très-utile. Je vous disais que c'était la population entière qui faisait les préparatifs de la fête. Cependant des ouvriers étaient indispensables pour la démolition de la charpente qui entourait la statue de Notre-Dame-de-France, et pour la construction de l'estrade où devait se faire la cérémonie religieuse. Eh bien, on ne sait pour quel motif, si ce n'est celui d'un vil intérêt, ces ouvriers paraissaient s'obstiner à vouloir traîner si fort leurs travaux en longueur, qu'il a fallu les menacer.

Grâce à Dieu, la parole de l'autorité civile a été aussi efficace qu'elle a été prévenante. Ce qui hier paraissait impossible s'est fait aujourd'hui avec la plus visible facilité. Et l'on ne se souviendra plus de cette légère dissonance dans un concert si unanime, si le temps se lève enfin. Il faudrait un beau jour pour cette pompe. La pluie et le vent de la nuit dernière et d'aujourd'hui gâteraient tout. Mais ici personne ne doute que nous n'ayons un temps à souhait. Pour les habitants du Puy, toutes les grandes solennités de la sainte Vierge ont été favorisées jusqu'ici d'un ciel très-clément; il ne leur vient pas à l'esprit que la plus grande de toutes puisse l'être moins. Dieu veuille récompenser leur foi !

Inutile de vous dire que l'ardeur de décoration, loin de se ralentir dans la journée, n'a

fait que croître. D'heure en heure l'aspect de la ville change et s'embellit. Jamais je n'ai vu pareille profusion d'ornements suspendus aux parois d'une ville. Il n'y a impasse, ni ruelle, pour étroite, pour reculée qu'elle soit, qui ne soit enguirlandée jusqu'aux toits. On a fleuri jusqu'aux branches des pins et sapins plantés le long de toutes les rues.

Autre préparatif. La commission du monument veut couronner la fête de demain par le banquet d'hospitalité ; elle dresse une table de quatre-vingts couverts dans une des salles du grand séminaire, et y convie, avec Nos Seigneurs les évêques auxquels leur fête doit tant d'éclat, leurs collègues de Paris et les personnages de distinction qui ont plus ou moins favorisé leur œuvre. M. Ruggieri, artificier de l'Empereur, nous apporte la féerie et les éblouissements de ses feux. Tout nous promet une journée à laquelle rien ne manquera pour honorer Notre-Dame-du-Puy et reconnaître le religieux empressement des étrangers qui sont venus lui rendre hommage et l'invoquer.

Pour extrait : M. Garcin.

Une fête dans la vallée de Clairvaux.

—

On nous écrit de Bar-sur-Aube :

La vallée de Clairvaux vient d'assister à un grand acte de justice et de religion. Sur un coteau qui domine l'ancienne abbaye, en face des terres défrichées par les efforts des moines, près des sombres forêts pleines encore des souvenirs de saint Bernard, la noble et généreuse famille Harley d'Ophore a fait élever une magnifique statue en l'honneur du glorieux fondateur de Clairvaux. Saint Bernard est représenté les mains étendues vers le ciel, implorant la miséricorde divine, appelant les bénédictions d'en haut sur les lieux qu'il consacra par sa présence et qu'il féconda de ses sueurs. Du fond même de l'ancien monastère, les deux mille prisonniers qui le remplissent aujourd'hui peuvent, à chaque heure du jour, contempler l'image du héros de la vie pénitente et laborieuse.

Dimanche a eu lieu la bénédiction de la statue ; M. l'abbé Mullois présidait cette fête patriotique et chrétienne destinée à honorer un grand citoyen et un grand saint. Les habitants de toute la vallée s'étaient rendus avec empressement à cette touchante cérémonie, et tout avait été mis en usage pour la rendre plus éclatante, plus triomphale. Des officiers, des magistrats, des religieux, des fonctionnaires de toute sorte, les curés et les maires des communes voisines, le directeur de la maison centrale de détention avaient voulu prendre part à la fête. C'est M. Mullois qui, dans un langage simple et animé, a célébré les vertus de saint Bernard ; sa parole a été bien reçue sur une terre qui porte toujours les marques manifestes des efforts tentés par les ouvriers angéliques. Derrière leurs murailles les prisonniers faisaient entendre des chants pleins d'harmonie et d'expression. C'était une chose profondément émouvante que de voir ces condamnés, ces coupables venir vénérer celui qui prêcha le mérite de l'expiation, et qui exalta si souvent la dignité de l'âme purifiée par les larmes du repentir.

Le soir, dans un vaste parc richement illuminé, M. Harley offrait une cordiale et charmante hospitalité aux nombreux pèlerins accourus à la fête. Un toast a été porté par l'honorable curé de Longchamp, à la pieuse et charitable femme dont la bonté s'étend sur toutes les misères de la contrée, et les assistants ont accueilli avec joie les bonnes paroles par lesquelles M. l'abbé Chardon retraçait les vertus chrétiennes de Mme Harley d'Ophore.

Ainsi, une seule famille a réparé, autant qu'elle a pu, l'ingratitude des dernières générations à l'égard du saint qui a créé, défriché, assaini Clairvaux. A ceux qui visiteront désormais cette vallée célèbre, qui chercheront les traces de saint Bernard et de ses premiers enfants, s'offrira du moins un pieux souvenir, un éloquent monument. Aujourd'hui Clairvaux montre qu'il n'oublie pas son bienfaiteur, et fait voir à tous qu'il est fier d'avoir été choisi par le héros du moyen âge pour le lieu de sa retraite et de son travail.

E. A. B[illegible], docteur en théologie.

Actes officiels.

— Par décret en date du 26 août, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, ont été promus ou nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

Mgr Rivet, évêque de Dijon.

Au grade de chevalier :

MM. l'abbé Colet, vicaire général de Dijon ; l'abbé Naulin, curé de Saint-Pierre de Mâcon ; l'abbé Artru, curé de la paroisse de Saint-Denis à la Croix-Rousse (Lyon) ; Billet, professeur de physique à la faculté des sciences de Dijon ; Bouchacourt, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Lyon.

L'AMI DE LA RELIGION

Question romaine.

Un illustre catholique étranger nous adresse sur la question romaine des réflexions que nous sommes heureux de publier.

A. Sisson.

Nous ne venons pas ajouter une page inutile aux écrits splendides de Mgr Dupanloup sur la souveraineté pontificale, joindre une nouvelle protestation à celle des évêques de France et du monde catholique, refaire la belle et ferme défense du Saint-Siége présentée par M. Villemain et M. de Sacy, au nom du droit humain, du droit public si audacieusement violé par le Piémont, rappeler le mot énergique de M. Thiers sur les conditions d'indépendance du Pontificat, opposer aux calomnies de M. About et du *Siècle* les travaux décisifs de M. de Corcelle et de M. Sauzet, et redire les accents élevés des écrivains comme MM. de Montalembert, Lacordaire, de Falloux, de Broglie, et tant d'autres; nous ne venons plus aujourd'hui, comme nous le faisions hier, jeter le cri de notre douleur indignée en face d'un attentat inouï et d'un crime politique commis par un gouvernement qui prétend conquérir, par de pareils actes de piraterie sauvage, en plein dix neuvième siècle, ses titres d'admission parmi les grandes puissances de l'Europe. Non, nous voulons aujourd'hui examiner, avec tout le calme possible, un côté de la question romaine à la lumière des derniers événements, et démontrer aux plus obstinés et aux plus aveugles parmi les *catholiques sincères* et aux écrivains de brochures célèbres, ce que valaient l'utopie de leur programme à Rome et l'illusion toute aussi sincère dont on disait se bercer, d'arrêter la révolution aux portes du Vatican et du Quirinal, du haut duquel Garibaldi, le dictateur de l'Italie, promet de proclamer bientôt l'unité italienne, dont il est le bras.

Qu'elle était l'illusion? Les Etats de l'Eglise, disait-on, étaient trop étendus et pesaient trop à la main du Pape qui doit diriger en même temps toute la catholicité comme Pontife; en permettant qu'on lui enlève la Romagne, l'Ombrie et les Marches, comme le proposait M. de Cavour au Congrès de Paris, et en lui laissant Rome et le patrimoine de saint Pierre, c'était fortifier et non affaiblir la Papauté, c'était consolider l'influence religieuse, comme le disait le *Siècle* avec componction, en restreignant le pouvoir politique du Saint-Siége. On a écrit des pages très-éloquentes et très-onctueuses sur ce thème.

Nous n'avons pas à y revenir, mais il est une chose que l'on oublie, c'est que ce thème que Victor-Emmanuel semble reprendre, a totalement disparu aujourd'hui sous le souffle des événements. En effet, nous comprenons qu'on ait pu concevoir cette idée et caresser cette utopie, lorsqu'il s'agissait de la Confédération italienne annoncée dans une brochure célèbre, arrêtée en projet à Villafranca et consacrée par le traité de Zurich. Dans ce plan on plaçait le Pape au sommet de cette Confédération dont il était la tête et dont les Etats du Piémont, de Naples et de la Toscane étaient le bras.

On pouvait croire, ou du moins dire que la Papauté retrouverait dans son influence agrandie ce qu'elle perdrait en territoire. Mais si l'idée d'une Rome restreinte à de telles limites pouvait être défendue par des raisons spécieuses dans l'hypothèse d'une Confédération des Etats italiens, évidemment elle ne peut plus l'être dans l'hypothèse de l'unité. L'unité, c'est l'Italie entière et non l'Italie sans les deux cités les plus italiennes de la Péninsule, Rome et Venise. La seule capitale possible de l'Italie unitaire, c'est Rome. Turin ne pourrait pas soutenir pendant un an sa domination et son titre de capitale en présence de Naples, que Garibaldi vient de nommer la *première des villes italiennes*, de Florence, la ville du soleil et des arts, et de Bologne, la ville de la science. La seule ville dont aucune autre ne peut jalouser la prééminence et qui pourrait être la capitale d'une Italie unitaire, si cette Italie n'était pas la plus irréalisable des illusions, c'est la ville éternelle, c'est Rome. Lorsque Garibaldi déclare que c'est du haut du Quirinal et du Capitole qu'il proclamera l'unité de l'Italie, il est logique, et Victor-Emmanuel n'édite pour la dixième fois qu'un nouveau et royal mensonge,

Nécrologie.

Le *Journal de Rome* du 7 septembre annonce la mort d'un prélat missionnaire, Mgr Joseph-Marie Bravi, évêque de Tipasa *in partibus*, vicaire apostolique à Colombo, capitale de l'île de Ceylan. Né à Montesanto, dans l'archevêché de Fermo, le 6 décembre 1813, il alla prêcher l'évangile dans les contrées lointaines de l'Orient. Le 13 août 1846, il fut nommé évêque de Tipasa et coadjuteur de Mgr Gaëtan-Antoine, de la congrégation de Saint-Philippe-de-Néri, de Goa, évêque d'Usula *in partibus* et vicaire apostolique de Colombo ; il succéda dans ces dernières fonctions en 1850.

Mgr Bravi est mort dans la mer Rouge, à bord du bâtiment à vapeur *Nubia*, le 15 août dernier, fête de l'Assomption. Son secrétaire l'a fait inhumer dans le cimetière du Suez, où on lui élevera un modeste tombeau, et par l'ordre de Mgr l'évêque de Malte, une messe solennelle de *Requiem* a été chantée le 25 dans toutes les églises de La Valette.

— Vendredi, M. le comte des Cars se rendait, à cheval, de son château de la Morosière à Chalonnes. Arrivé près de cette ville, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, il frappa son cheval, qui fit un bond et le désarçonna. M. des Cars fut jété à terre et se blessa grièvement à la tête. Transporté à l'hôtel de France, à Châlonnes, il y reçut les soins de quatre médecins. Mais la science était inutile. Le lendemain il expira vers quatre heures du soir.

— M. Forget, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, est mort à Paris le 8 septembre.

Les Moines d'Occident

DEPUIS SAINT BENOIT JUSQU'A SAINT BERNARD,

Par le comte de MONTALEMBERT (1).

(2e article. — Voir le n° 234)

Toute l'histoire des Moines d'Occident est en germe dans le premier chapitre. Quoi de plus frappant que ce début de l'ouvrage de M. de Montalembert ! Avec quelle puissance il met en relief ce triste et surprenant spectacle de la décadence croissante de la chose publique à Rome, malgré la conversion de Constantin ! Nous sommes au quatrième siècle, un siècle glorieux entre tous dans les annales de l'Eglise. « Dieu, dit l'auteur, choisit ce moment pour envoyer une nuée de saints, de pontifes, de docteurs, d'orateurs, d'écrivains. Ils prodiguèrent au service de la vérité une ardeur, une éloquence, une science que rien ne surpassera jamais. Cent ans après la paix de l'Eglise, ils avaient couvert le monde de bonnes œuvres et de bons écrits, créé des asiles pour toutes les douleurs, une tutelle pour toutes les faiblesses, un patrimoine pour toutes les misères, des leçons et des exemples pour toutes les vérités et toutes les vertus. Et cependant ils n'avaient pas réussi à créer une société nouvelle, à transformer véritablement le monde payen. » Quel enseignement ! Quelle leçon !

Aussi, — qu'on ne l'oublie jamais, — aussi, en dépit de quelques accidents heureux (l'avénement d'un Théodose, par exemple), l'alliance du sacerdoce et de l'empire, n'empêcha-t-elle ni la ruine de l'Etat, ni la servitude de l'Eglise. J'insiste sur cette servitude, fille de toutes les autres. L'immixtion des princes dans le dogme, les persécutions ariennes de Constance et de Valens, l'eutychianisme de Théodose II, l'Hénotique de Zénon, l'Ecthèse d'Héraclius, le type de Constant, sont présents à l'esprit de quiconque sait l'histoire. C'est que la société civile, chrétienne de nom, restait au fond soumise à la notion payenne du pouvoir, soumise ainsi de fait au paganisme dans sa forme la plus dégénérée. « Cent vingt millions d'hommes, écrit M. de Montalembert, n'avaient encore pour tout droit que celui d'appartenir à un *seul homme*, *au maître* de rencontre qu'un caprice de l'armée ou une intrigue de cour appelait à l'empire. Le despotisme, en vieillissant, devient à la fois plus faible et plus vexatoire : il pèse sur tous et ne protége personne ; il épuise un monde qu'il ne peut plus même défendre. *Unius honor, orbis excidium*, s'écrie Salvien... Dans ce qui s'est passé alors, il nous reste l'exemple à jamais mémorable de l'impuissance du génie et de la sainteté à l'encontre de la corruption qu'engendre le despotisme.

« Pour préserver la chrétienté d'avoir tout entière le sort du Bas-Empire, il faut deux invasions : celle des Barbares et celle des Moines..... Les Moines paraissent pour remplacer les martyrs et contenir les Barbares. — L'empire romain sans les Barbares, c'était un abîme de servitude et de corruption. Les Barbares sans les Moines, c'était le chaos. Les Barbares et les Moines réunis vont refaire un monde qui s'appellera la Chrétienté. »

Mais où trouve-t-on les racines premières de la vie monastique ? M. de Montalembert l'a vu à merveille ; la vie monastique a

---

(1) Tome I et II. — Paris, Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

deux origines : une origne naturelle et une origine surnaturelle. L'idée radicale de l'ascétisme érémitique jaillit en effet des plus grandes profondeurs de l'âme humaine. Et qui ne sait, d'autre part et en même temps, par quels liens étroits cette idée tient à la plus antique des traditions du genre humain, au désir de se relever d'une chute primordiale? Les ascètes de l'Inde en rendent témoignage depuis trois mille ans, bien que, à la différence et à l'éternel honneur de l'ascétisme chrétien, l'orgueil de l'erreur et la corruption de l'oisiveté les aient rendus inutiles à l'esprit humain comme à la société. » En ceci comme en tant d'autres débris épars de la tradition primitive, il y a une sorte de christianisme anticipé qui éclate sans doute en traits beaucoup plus purs dans le Mosaïsme (lequel, lui aussi, a eu ses Moines), mais que Jésus-Christ seul pouvait conduire à sa perfection. Car il appartenait à l'Evangile de féconder, de perfectionner et de perpétuer les exemples d'ascétisme donnés sous l'ancienne loi. La vie religieuse, on ne le sait pas assez, a proprement été fondée par Jésus-Christ lui-même (ses paroles sont formelles), et pratiquée d'abord par ses apôtres, bien que ce germe ne se soit vraiment développé qu'à l'époque des dernières persécutions, qui fut celle aussi des premières invasions des Barbares.

Ici nous assistons, comme à un lever de rideau : tout un nouveau monde apparaît à nos regards. Nous sommes à l'âge héroïque du monachisme. La scène s'ouvre en Thébaïde, et nous voilà en présence du premier Père du désert, de ce Paul qui, découvert par Antoine dans la caverne où il avait fait quatre-vingt-seize ans pénitence, le saluait de ces étranges paroles : *Que fait le genre humain?*... et léguait à son hôte sa tunique de feuilles de palmier, dont Antoine se revêtait aux jours solennels de Pâques et de la Pentecôte, « comme de l'armure d'un héros mort au sein de la victoire. »

L'auteur n'a voulu qu'effleurer ce prodigieux et délicieux sujet, il n'est pas l'historien des Moines d'Orient. On l'a vu (1), ceux-ci ne figurent ici que comme précurseurs. Avec quel charme d'entraînement, nous n'essaierions pas de le dire; « on ne s'arrache pas à ces récits. Tout s'y trouve : la variété, le pathétique, le sublime, et l'épique simplicité d'une race d'hommes naïfs comme des enfants et forts comme des géants. » C'est le Paradis au Désert.

Mais les siècles m'emportant. J'ai hâte de suivre le fleuve monastique dans notre Occident, où il entre avec saint Athanase, et d'où saint Jérôme le ramena un instant vers sa source en venant mourir moine au pied de la grotte de Bethléem. J'aime à voir ce grand fleuve se saigner en un millier de bras dans les Gaules, où M. de Montalembert salue avec une prédilection marquée les principales étoiles de la grande constellation du Lerins. Le romain Austermains fonde Issoire chez les Arvernes ; saint Jean de Réome inaugure la vie monastique en Bourgogne ; les deux frères Romain et Lispicin allument, à Candat, dans l'un des sites les plus âpres du Jura, un nouveau foyer de vie religieuse, qui bientôt rayonne jusqu'au pied des Alpes Pennines, lieu sacré par le martyre de la légion thébéenne. Ceux-là aussi, toutefois, ne sont encore que des précurseurs. Il y a, il est vrai, déjà des moines en nombre immense, mais le lien manque au faisceau ; l'Ordre Monastique est à naître. En Orient, là même, où la règle de saint Basile avait acquis le degré de fixité nécessaire, il lui manquait le don de la fécondité. En Occident même, après saint Augustin, mort en 430 ; après les pères de Lérins, dont la splendeur pâlit vers 450, il y avait comme une sorte d'éclipse ; l'Institut cénobitique semblait atteint de la torpeur et de la stérilité de l'Orient ; il attendait une impulsion nouvelle et énergique, propre à concentrer et à discipliner tant de forces éparses, irrégulières et intermittentes; il attendait une règle uniforme et universellement adoptée, un législateur qui s'inspirât d'un passé déjà fécond et glorieux pour fixer et dominer l'avenir. Dieu pourvut à cette nécessité en faisant naître saint Benoît.

II.

« Saint Benoît naquit en l'an de Notre-Seigneur 480. L'Europe n'a peut-être jamais connu d'époque plus calamiteuse, et en apparence plus désespérée. La confusion, la corruption, le désespoir et la mort étaient partout. La dissolution sociale semblait complète. On eût dit le pouvoir, les mœurs, les lois, les sciences, les arts, la religion elle-même condamnés à une irrémédiable ruine. L'Eglise était plus que

(1) Dans le premier article.

jamais emportées par l'hérésie, par les schismes, par les divisions que cherchaient en vain à réprimer les obscurs successeurs de saint Léon le Grand sur le siége apostolique. Il n'y avait pas, dans tout l'ancien monde romain, un prince qui ne fût ou païen, ou arien, ou eutichien. L'Institut monastique glissait en Orient sur la pente qu'il ne devait plus remonter; en Occident même, comme on vient de le voir, quelques signes d'une décadence précoce apparaissaient déjà... Le monde était à reconquérir par Jésus-Christ une seconde fois. »

On voit quelle est la manière de M. de Montalembert. Il excelle à résumer, à buriner en quelques mots une situation historique, à en faire saillir, en traits saisissants, les caractères, les difficultés, les périls. Le souffle oratoire se fait sentir sans doute : mais n'est-ce pas là ce qui fait la supériorité du prince des historiens, Tite-Live? L'alliance du génie oratoire au sens historique se rencontre chez tous les maîtres du genre : qu'ai-je besoin de rappeler, parmi les anciens, Thucydide, Salluste, Tacite,—Bossuet et Jean de Müller, entre les modernes? M. de Montalembert d'ailleurs est *si naturellement* éloquent ! De toutes les paroles tombées de ses lèvres à la tribune, il n'y en a pas une peut-être où il y ait trace de boursoufflure ou d'emphase : comment serait-il déclamatoire, la plume à la main? Il est toujours naturel; c'est là son cachet; mais il n'est jamais froid; c'est là sa gloire.

Aussi tout s'anime, tout est vivant dans ses récits. Le site alpestre de Subiaco, dans les Apennins, ce dur et sauvage berceau de l'Ordre Monastique en Occident, l'abrupte caverne, le *nid d'aigle et de colombe* que saint Benoît s'était choisi dans cette âpre solitude, le massif de ronces et d'épines où il se roule à nu pour éteindre en lui le feu de la tentation, le lecteur les voit avec l'écrivain. Avec quelle émotion croissante ne suivons-nous pas le saint Patriarche brisant d'un signe de croix le vase empoisonné que lui présentent des moines abominables; contraint bientôt par l'affluence de ses disciples d'environner sa retraite d'une ceinture, j'ai presque dit d'une couronne de monastères; rendant par miracle à un Goth, devenu frère convers à Subiaco, la faux que l'inexpert défricheur avait laissé glisser au fond d'un lac; entouré de jeunes patriciens que leurs pères lui confient à l'envi pour qu'il les élève au service de Dieu, et faisant marcher l'un d'eux sur les eaux, comme saint Pierre, pour sauver un de ses compagnons qui se noyait ! Déraciné de son désert par des actes d'une perversité vraiment infernale, Benoît transporte au Mont-Cassin (au cœur du paganisme, encore vivant en pleine chrétienté et si près de Rome), la capitale du monde monastique. C'est là, comme sur un autre Sinaï, qu'il écrivit sa règle, la première qui ait été écrite en Occident et pour l'Occident, avec cet admirable bon sens *qui est le maître de la vie humaine* (1).

La règle de St-Benoît a comme deux pivots : l'action ou le travail, et l'obéissance. Deux grandes choses certes !

Durant toute l'existence de l'empire romain, la décroissance de la population rurale fut des plus effrayantes. Qui ne connaît la substitution, sur une immense échelle, des pâturages à l'agriculture et le mot tant cité de Pline : *latifundia Italiam perdidere?* Rendre la vie aux champs, y installer le travail rural, l'organiser comme dans un atelier pénitentiaire, le *christianiser*, le sanctifier, ce fut l'un des miracles de St-Benoît. Son œuvre s'étendit bientôt aux villes et c'est des couvents bénédictins que sortirent les corporations laïques d'artisans qui sont l'honneur du Moyen-Age. Les Moines en furent *les instituteurs :* elles sont nées, elles se sont développées, émancipées même, sous leurs auspices.

Aux yeux de saint Benoît, l'obéissance est aussi un travail, le plus méritoire et le plus essentiel de tous. « Un moine, en effet, n'entre dans la vie religieuse que pour faire le sacrifice de soi. Mais, pour que ce sacrifice soit efficace, il faut qu'il soit complet. La règle veut que la soumission soit parfaite et absolue, sans agitation, sans tiédeur et sans retard (2).

Comment ne pas plaindre ceux qui, dans cette abnégation généreuse de soi, n'ont su voir qu'un emprunt fait au culte de la majesté impériale dans Rome dégénérée, et qu'un fatal présent fait à l'Europe pour énerver ses vertus mêmes? Non, ce n'est pas là un produit de la décadence sociale, ni un signe de la servitude religieuse. C'est, au contraire, le triomphe de cette liberté morale et spirituelle dont la Rome impériale avait perdu toute notion, que le christianisme avait seul pu restituer au monde.

(1) Bossuet.

(2) *Non trepide, non tarde, non tepide.*

et dont le règne, assuré et propagé par les fils de saint Benoît, a retiré l'Europe de l'anarchie, de l'asservissement, de la décrépitude où l'empire romain l'avait précipitée.... Il y a, dans cette combinaison d'une autorité à la fois absolue, permanente et élective, avec l'obligation de prendre conseil de toute la communauté et d'agir uniquement dans son intérêt, un principe nouveau, qui n'a d'analogue ni dans le monde païen ni dans le Bas-Empire chrétien; un principe dont l'énergique fécondité va être démontrée par l'expérience des siècles.... On l'a dit avec raison : il y a dans cette règle un fond évangélique et une forme féodale. Les institutions qu'elle fonde, comme les mots et les images qu'elle emploie, portent une sorte d'empreinte belliqueuse. Elle semble tendre la main, comme pour l'apprivoiser, à la féodalité qui va naître dans les camps des Barbares victorieux. De ces deux forces, l'une va organiser et consolider la conquête matérielle ; l'autre créer une hiérarchie et une armée pour la conquête des âmes. »

Mais, ajoute M. de Montalembert, il y a quelque chose qui parle avec plus d'éloquence encore en l'honneur de la règle bénédictine : c'est la liste des Saints qu'elle a produits, c'est le récit des conquêtes qu'elle a opérées et consolidées dans tout l'Occident, où elle prévalut seule pendant huit siècles.

« Saint Grégoire raconte qu'une nuit, l'homme de Dieu dont il écrit la vie, devançant l'heure de matines et contemplant le ciel par la fenêtre de sa cellule, vit tout d'un coup les ténèbres dissipées par une lumière plus éblouissante que celle du jour; et, au milieu de cet océan de lumière, le monde entier lui apparut comme ramassé dans un rayon de soleil. Vive et fidèle image de la destinée d'une institution dont le fondateur n'a peut-être entrevu l'avenir que sous cette forme mystérieuse!... En effet, il n'a jamais songé à régénérer autre chose que sa propre âme et celle des religieux, ses frères : tout le reste lui a été donné par surcroît. Mais n'est-ce pas la marque de la vraie grandeur que de faire les grandes choses sans fracas, sans système, et sous le seul empire d'une pensée humble et pure, que Dieu transforme et exalte au centuple? Les maîtres de la vie spirituelle ont toujours remarqué que l'homme qui commence une œuvre bénie de Dieu ne s'en rend pas compte ; Dieu aime à bâtir sur le néant. Ce qui est vraiment utile à l'homme, c'est de voir sortir de son néant les grandeurs de Dieu. »

Sachons donc attendre avec confiance.

Encore un peu de temps, et le monde romain sera reconquis sur les Barbares par les Moines. Ces derniers porteront l'empire et les lois d'une Rome nouvelle bien au-delà des limites qu'avaient jamais fixées le Sénat ou rêvées les Césars. Bientôt ils monteront avec saint Grégoire le Grand sur le siége apostolique, « d'où ils présideront, pendant des siècles de lutte et de vertu, aux destinées de l'Europe catholique et de l'Eglise, de l'Eglise désormais glorieusement servie par des races croyantes, viriles et libres. »

On a pu le remarquer déjà : M. de Montalembert insiste partout sur la virilité, non-seulement parce qu'elle est le cachet par excellence de la vie monastique et le trait saillant de la physionomie de nos pères dans ces âges de foi, mais aussi parce que c'est, de toutes les qualités, celle qui manque, comme il le dit, à notre France vieillissante et à toute la civilisation contemporaine. C'est que M. de Montalembert conçoit dignement sa mission d'écrivain. C'est que, pour lui, l'Histoire est un tribunal; c'est qu'en même temps elle est une école : un tribunal de vérité, de justice, une école de dignité morale et de vertu.

Aussi ne se borne-t-il pas à évoquer de grands noms comme points de repère dans son récit ; il attache en outre à chacun de ces noms une idée profonde et saisissante. Saint Benoît, c'est la solidité romaine, c'est l'esprit d'activité et de mesure, c'est, en un mot, le sens éminemment pratique de l'Occident appliqué à la constitution de l'Ordre Monastique. Saint Grégoire le Grand, c'est le premier avénement du génie monastique au gouvernement de l'Eglise.

III.

Comme Benoît, Grégoire est un patricien romain. Rien ne frappe, dans l'ouvrage de M. de Montalembert, comme cet attrait tout particulier qui ne cesse d'entraîner les nobles vers le cloître, soit comme bienfaiteurs, soit comme simples moines. Quoi de moins fait pour donner aux religieux, dans leurs rapports avec les grands, une attitude et un langage subalternes! Préteur de Rome, Grégoire avait brusquement rompu tous ses liens, transformé son [illegible] en monastère et fait publiquement profession

sous l'habit et la règle de Saint-Benoît. Elu Pape à son très-vif chagrin, il occupe le trône pontifical avec un éclat qu'aucun de ses devanciers n'avait égalé. Il défend Rome contre les Lombards; il interpose sa médiation entre eux et Constantinople; il les convertit et commence par eux à se faire l'éducateur des Barbares, préparant ainsi «avec cet instinct de l'avenir que Dieu accorde quelquefois aux âmes pures» l'émancipation de l'Eglise du joug byzantin. On connaît sa lettre à Brunehaut, que les modernes ont si mal comprise, ses relations avec les Francs, les Burgondes, les Visigoths; sa triomphante mission pour la conversion de l'Angleterre, sa vigilance aussi infatigable qu'universelle, ses luttes contre les Grecs, contre le titre d'évêque œcuménique usurpé par le patriarche de Constantinople, son autorité comme quatrième grand docteur de l'Eglise, son humilité qui ne voulut accepter d'autres titres que celui de serviteur des serviteurs de Dieu; les services par lui rendus à la liturgie et aux lettres comme à l'Ordre Monastique, sa prodigalité dans l'aumône, sa bonté si secourable aux paysans, aux hommes libres, aux esclaves, aux Juifs, sa modération généreuse envers les païens et les donatistes. Il n'y a dans cette admirable vie qu'une seule tache: c'est la lettre de félicitations à l'usurpateur Phocius, expliquée jusqu'à un certain point par l'avilissement alors invétéré du langage politique, par l'extrême popularité du nouveau règne et par d'autres motifs encore. Cette lettre n'a point empêché Grégoire d'être « le seul parmi les hommes qui ait reçu à la fois, du consentement universel et avec raison, le double surnom de Saint et de Grand. »

C'est à saint Grégoire que M. de Montalembert a rattaché l'histoire des Monastères en Espagne, non que, bien auparavant sans doute, il n'y eût des moines au delà des Pyrénées, mais parce que la propagation de l'ordre de saint Benoît ne devint un grand fait pour l'Espagne que sous le pontificat de Grégoire, et par l'influence prépondérante d'une illustre et sainte famille dont son ami, le moine-évêque Léandre fut la première gloire. Léandre, sa sœur sainte Florentine et son frère saint Isidore de Séville, dont Cuvier a dit qu'il fut le dernier savant du monde ancien, rappellent saint Basile le Grand, saint Grégoire de Nysse et leur sœur sainte Macrène. C'est à eux surtout qu'il faut faire honneur de la fameuse école de Séville et de ces grands conciles de Tolède, d'où est sortie l'antique législation de l'Espagne. Saint Léonore et saint Isidore furent continués par le plus populaire des saints espagnols, le moine Ildefonse, évêque de Tolède, illustre représentant de la vie intellectuelle dans un temps où elle semblait presque partout éteinte; et par ce grand fondateur de monastères, saint Fructueux, archevêque de Braga, grâce à qui l'extrême frontière de l'Occident, gardée par une ligne de garnisons monastiques, devait attendre de pied ferme l'invasion mahométanne, la traverser et lui survivre.

IV.

Cependant la règle bénédictine avait pénétré dans les Gaules avec saint Maur, le plus aimé des fils de saint Benoît. Ici toutefois, sous les premiers Mérovingiens, si l'on excepte saint Germain de Paris et saint Médard de Soissons, les grandes figures font un peu défaut. M. de Montalembert y a suppléé en plaçant en cet endroit son délicieux chapitre *des Moines et de la Nature*, tout émaillé de récits plus naïfs et plus charmants les uns que les autres. C'est là qu'on trouve saint Calais et son buffle, saint Marculfe et son *lièvre*, saint *Basle* et son sanglier, saint Laumer et sa *biche*, et tant d'autres exemples de l'empire surnaturel des Moines sur les animaux, récompenses du retour de l'homme à l'innocence du Paradis terrestre. Non que M. de Montalembert confonde l'Histoire avec la Légende : mais il est de ceux qui pensent que la dignité de l'histoire n'a rien à perdre en s'arrêtant à ces récits merveilleux et aux pieuses croyances qu'elles *attestent* : « Cette partie de l'œuvre, a dit un protestant impartial, est à nos yeux la plus touchante. On est souvent entraîné à travers cette longue série de miracles ingénus, racontés avec une simplicité gracieuse. Certes, le narrateur, ému de tant d'aimables merveilles, n'a point la prétention d'en imposer la croyance à tous ses lecteurs; *mais* il peut revendiquer avec assurance, pour la plupart de ces miracles, l'incontestable avantage d'être favorables à la justice, à la charité, à la liberté des âmes, à une foule de bonnes œuvres et de bons sentiments, dignes, en effet, de recevoir les secours du ciel (1). »

(1) M. Prévost-Paradol.

Notons aussi en passant l'art de l'historien, qui a ainsi trouvé le moyen de reposer agréablement la vue du lecteur, fatiguée du peu de relief des physionomies sur ce fond trop uniforme de la munificence bien connue des premiers Mérovingiens envers les Moines.

Mais, sous ces mêmes Mérovingiens, nous rencontrons tout à coup une individualité puissante, une nature vraiment originale et singulièrement dramatique. « Un homme avait paru dans l'Eglise et en Gaule, comme le type d'une race et d'un esprit à part. Moine et législateur monastique comme Benoît, il menaça un moment d'éclipser et de remplacer dans le monde catholique l'institut bénédictin. Ce fut saint Colomban. Il venait du nord, comme saint Maur était venu du midi. Il était né en Irlande. »

L'Irlande est sœur de la Gaule. Il y avait là une terre vierge, qui n'avait connu ni les exactions de Rome ni ses orgies, et qui, avec la pureté immaculée des mœurs nationales, avait conservé dans sa sève native la sympathie expansive et entreprenante de la race celtique. « Les moines d'Irlande, dit Ozanam, ces hommes qui avaient cherché la paix dans la solitude, ne l'y trouvaient pas; ils se sentaient pressés d'en sortir, de répandre le feu de la science sacrée qui les brûlait, d'évangéliser les infidèles *et les chrétiens dégénérés*. Dans leurs songes, dans leurs extases, les anges les appelaient pour leur montrer des peuples assis à l'ombre de la mort! Ils voyaient la mer s'ouvrir devant eux, ou se changer sous leur pas en une prairie émaillée de fleurs. Mais une sorte de piété filiale les poussait de préférence vers ces églises des Gaules, d'où ils avaient reçu l'Evangile. Ils y apportaient la vigueur d'une race dont le sang n'était pas mêlé, et qui ne connaissait pas les mœurs relâchées du Midi. » C'est ce qui fit de ce peuple de moines le peuple missionnaire par excellence.

Colomban est un Celte *pur sang*, qu'on me passe la familiarité du terme. Moine à Bangor, dans cette immense abbaye qui ressemblait à une ville et qui renfermait trois mille cénobites, il s'y trouve à l'étroit, franchit l'Océan avec douze compagnons, débarque dans la Gaule, s'enfonce dans les bois pour y vivre avec les loups et les ours, sans autre nourriture que les baies de myrtil et l'écorce des arbres, obtient du roi Gontran l'emplacement d'un château-fort nommé Luxeuil et en fait en peu d'années la métropole monastique de l'Austrasie et de la Bourgogne. C'est de là qu'il sortit un jour pour reprocher à Thierry II les désordres de sa vie et pour refuser sa bénédiction aux fils de ses concubines. Arraché de Luxeuil par la force, après des scènes d'une incomparable grandeur, il écrit à ses Moines cette mémorable lettre, à la fois si énergique et si tendre, qui se résume en ce peu de mots : « Sans adversaires, point de luttes ; sans lutte, point de couronnes, et sans liberté, point de dignité. » Puis il s'en va évangéliser les Alemans, songe un moment à convertir les Slaves, et passe enfin en Lombardie, où il meurt après avoir fondé Bubbio, la citadelle de l'orthodoxie contre l'arianisme, encore puissant alors au-delà des Alpes.

Homme singulier, qui avait reçu de Dieu la beauté, l'éloquence, le talent des vers, la science, l'esprit d'initiative, le courage et la vertu, tous les dons, en un mot, sauf cette justesse de sens qui tient tout en équilibre et qui atteint le but sans le dépasner jamais. Il eut l'élan qui entraîne, mais non la solidité qui fonde pour des siècles. Il lui manqua ce que nous admirons par dessus tout dans saint Benoît, la mesure. Aussi sa règle, qui semblait menacer de tout envahir, qui avait jeté tant de colonies dans les deux Bourgognes, dans les Vosges, dans la Champagne et dans la Neustrie (Laon, Bézu, Remiremont, Jouarre, Moutier-en-Bar, Fontenelle, Jumièges, Saint-Valery, Saint-Riquier, Saint-Bertin), fût-elle absorbée et partout remplacée, en moins d'un siècle, par la règle bénédictine, qui d'ailleurs, il est vrai, s'identifiait avec l'autorité du Saint-Siége. En sorte que cette figure de saint Colomban n'est en quelque sorte qu'épisodique et que M. de Montalembert la compare à bon droit à l'une de ces grandes rivières qui prennent leurs sources non loin de Luxeuil même. « On la voit sortir d'abord, obscure et inconnue, de la racine des monts, puis grossir, s'étendre en formant un courant large et fécond, parcourir et arroser de vastes provinces. Elle semble devoir continuer indéfiniment sa marche indépendante. Vaine illusion ! voilà qu'elle rencontre un fleuve qui arrive en maître d'une autre extrémité de l'horizon, qui l'attire, l'absorbe et l'entraîne, qui engloutit jusqu'à son nom, et qui, redoublant de force et de vie à l'aide de ces ondes conquises,

tionnaire d'égarer l'opinion publique et de faire croire que la violation du territoire pontifical n'a eu lieu que dans le but de protéger des populations soulevées et d'empêcher qu'elles ne fussent opprimées par des soldats étrangers.

Le 7 de ce mois, toutes les provinces pontificales jouissaient de la plus parfaite tranquillité, et, nulle part, ne se laissaient apercevoir les indices d'une révolte. Le 8, des bandes armées, payées 2 fr. par tête et par jour, précédant les troupes piémontaises, envahissent les États romains, sur divers points, et s'emparent, sans coup férir, de la cité della Pieva, d'Urbino, de Fossombrone. Elles imposent, qu'on le remarque bien, aux populations de ces villes, le gouvernement de Victor-Emmanuel et donnent le pouvoir à des gens venus du dehors. Partout où les garibaldiens et les Piémontais ne se sont pas montrés et n'ont pas imposé leur volonté à celle des habitants, il n'y a eu aucune tentative de révolte. On serait fort embarrassé de contredire ce fait; tandis qu'à Piégare, à la Piève, les pillards, une fois chassés de ces localités, on a vu les habitants relever eux-mêmes les armes pontificales au milieu des plus vives acclamations. Ainsi, les Piémontais auront beau dire, ils n'ont pas violé le droit des gens pour venir en aide aux populations soulevées des Marches, mais uniquement pour appuyer les bandes de pillards, poussés en avant par eux, et que les troupes pontificales venaient de chasser de Fossombrone.

N'ajoutez aucune foi aux prétendues horreurs qui auraient été commises à la prise de Fossombrone: elles sont aussi fondées que les ordres de pillage et d'incendie donnés par les prélats et les généraux de l'armée. La presse révolutionnaire pourrait être mise au défi de justifier les indignes calomnies qu'elle insère dans ses colonnes, tandis que l'on peut montrer, à tous, un ordre du jour d'un des officiers piémontais qui est une honte pour la civilisation moderne.

Les progrès des troupes piémontaises dans les Marches et l'Ombrie ne rencontrent nulle part une résistance sérieuse. Les petites garnisons pontificales sont rappelées de tous les côtés afin de renforcer le principal corps d'armée, et les villes sans murailles et sans défenses ouvrent leurs portes afin de s'épargner le pillage. Mais qu'on le remarque bien, sauf dans deux petites localités, aucun mouvement, pour favoriser la marche des Piémontais, n'a eu lieu, et toutes les villes, sans exception, qui se trouvent aujourd'hui au pouvoir des Piémontais, n'ont montré aucune joie bien grande de se voir imposé un gouvernement qu'elles n'auraient jamais accepté si elles eussent été libres de manifester leur volonté. Nulle part il n'y a eu élan et spontanéité de la part des populations pour recevoir leurs prétendus libérateurs. Loin de là, beaucoup de familles des villes occupées s'empressent de les abandonner pour se retirer ailleurs. C'est ce qui arrive, en ce moment, pour les provinces d'Orvieto, de Viterbe et de Spolète. Un certain nombre de familles de ces contrées se sont réfugiées à Rome.

Le cardinal Gaude, qui se trouvait à Viterbe, afin de rétablir sa santé, s'est empressé de revenir à Rome. Le cardinal-évêque de Pérouse a également quitté cette ville à l'approche des Piémontais, et s'est retiré ici.

Les provinces qui ne sont pas envahies par les Piémontais ne sont nullement troublées. La tranquillité est parfaite; seulement l'émotion des esprits est fort grande, parce que les populations se voient sur le point de tomber au pouvoir des libérateurs, envers lesquels elles se sentent peu disposées à montrer de la reconnaissance.

De ce côté des Apennins, les Piémontais occupent les provinces d'Orvieto, une partie de celle de Viterbe, celle de Pérouse, et se dirigent vers Spolète et Poligno afin de couper toutes communications entre Rome et le général de Lamoricière. Avant-hier il y a eu un engagement à Borghetto, un peu au-dessous de Narni. Quelques centaines de soldats pontificaux, après s'être battus durant plusieurs heures, contre toute une colonne ennemie, se sont vus obligés de se retirer après avoir perdu plusieurs des leurs. Hier on a amené ici, à l'hospice des blessés plusieurs, de ces braves soldats.

Les communications avec les provinces d'au delà des Apennins étant interceptées et le télégraphe brisé en plusieurs endroits, on ne sait rien de bien précis depuis l'heureuse arrivée à Macerata de Lamoricière avec une partie des troupes du camp de Spolète. On sait seulement que les Piémontais, après avoir pris Pesaro, Fano, Sinigaglia, sont sous les murs d'Ancône, dont ils ont dû commencer le siége. Mais pour le poursuivre d'une manière régulière, il leur faudra auparavant livrer bataille au général de Lamoricière. Cette bataille a eu lieu, dit-on, et le général de Lamoricière se serait retiré à Ancône.

Le Saint-Siége demeure seul dans la lutte contre la révolution. Aucune puissance catholique ne songe, pour le moment du moins, à lui venir efficacement en aide. L'histoire ré-

L'AMI DE LA RELIGION

Question romaine.

Un illustre catholique étranger nous adresse sur la question romaine des réflexions que nous sommes heureux de publier.

A. SISSON.

Nous ne venons pas ajouter une page inutile aux écrits splendides de Mgr Dupanloup sur la souveraineté pontificale, joindre une nouvelle protestation à celle des évêques de France et du monde catholique, refaire la belle et ferme défense du Saint-Siége présentée par M. Villemain et M. de Sacy, au nom du droit humain, du droit public si audacieusement violé par le Piémont, rappeler le mot énergique de M. Thiers sur les conditions d'indépendance du Pontificat, opposer aux calomnies de M. About et du *Siècle* les travaux décisifs de M. de Corcelle et de M. Sauzet, et redire les accents élevés des écrivains comme MM. de Montalembert, Lacordaire, de Falloux, de Broglie, et tant d'autres; nous ne venons plus aujourd'hui, comme nous le faisions hier, jeter le cri de notre douleur indignée en face d'un attentat inouï et d'un crime politique commis par un gouvernement qui prétend conquérir, par de pareils actes de piraterie sauvage, en plein dix neuvième siècle, ses titres d'admission parmi les grandes puissances de l'Europe. Non, nous voulons aujourd'hui examiner, avec tout le calme possible, un côté de la question romaine à la lumière des derniers événements, et démontrer aux plus obstinés et aux plus aveugles parmi les *catholiques sincères* et aux écrivains de brochures célèbres, ce que valaient l'utopie de leur programme à Rome et l'illusion toute aussi sincère dont on disait se bercer, d'arrêter la révolution aux portes du Vatican et du Quirinal, du haut duquel Garibaldi, le dictateur de l'Italie, promet de proclamer bientôt l'unité italienne, dont il est le bras.

Qu'elle était l'illusion? Les Etats de l'Eglise, disait-on, étaient trop étendus et pesaient trop à la main du Pape qui doit diriger en même temps toute la catholicité comme Pontife; en permettant qu'on lui enlève la Romagne, l'Ombrie et les Marches, comme le proposait M. de Cavour au Congrès de Paris, et en lui laissant Rome et le patrimoine de saint Pierre, c'était fortifier et non affaiblir la Papauté, c'était consolider l'influence religieuse, comme le disait le *Siècle* avec componction, en restreignant le pouvoir politique du Saint-Siége. On a écrit des pages très-éloquentes et très-onctueuses sur ce thème.

Nous n'avons pas à y revenir, mais il est une chose que l'on oublie, c'est que ce thème que Victor-Emmanuel semble reprendre, a totalement disparu aujourd'hui sous le souffle des événements. En effet, nous comprenons qu'on ait pu concevoir cette idée et caresser cette utopie, lorsqu'il s'agissait de la Confédération italienne annoncée dans une brochure célèbre, arrêtée en projet à Villafranca et consacrée par le traité de Zurich. Dans ce plan on plaçait le Pape au sommet de cette Confédération dont il était la tête et dont les Etats du Piémont, de Naples et de la Toscane étaient le bras.

On pouvait croire, ou du moins dire que la Papauté retrouverait dans son influence agrandie ce qu'elle perdrait en territoire. Mais si l'idée d'une Rome restreinte à de telles limites pouvait être défendue par des raisons spécieuses dans l'hypothèse d'une Confédération des Etats italiens, évidemment elle ne peut plus l'être dans l'hypothèse de l'unité. L'unité, c'est l'Italie entière et non l'Italie sans les deux cités les plus italiennes de la Péninsule, Rome et Venise. La seule capitale possible de l'Italie unitaire, c'est Rome. Turin ne pourrait pas soutenir pendant un an sa domination et son titre de capitale en présence de Naples, que Garibaldi vient de nommer la *première des villes italiennes*, de Florence, la ville du soleil et des arts, et de Bologne, la ville de la science. La seule ville dont aucune autre ne peut jalouser la prééminence et qui pourrait être la capitale d'une Italie unitaire, si cette Italie n'était pas la plus irréalisable des illusions, c'est la ville éternelle, c'est Rome. Lorsque Garibaldi déclare que c'est du haut du Quirinal et du Capitole qu'il proclamera l'unité de l'Italie, il est logique, et Victor-Emmanuel n'édite pour la dixième fois qu'un nouveau et royal mensonge,

Georges de Pimodan, quand il n'eut plus de périls à affronter, revint dans sa patrie ; il était heureux, il rentrait avec de grands souvenirs sous le toit de ses ancêtres, il trouvait bientôt ce qui est préférable même à la gloire, le bonheur, il le trouvait auprès d'une femme digne de lui, auprès d'une fille des Montmorency.

Tout à coup l'on apprit à la fin de l'hiver dernier que M. de Pimodan partait pour Rome ; il n'avait pu assister tranquillement à la Passion de Pie IX, il avait senti que c'était par trop d'outrages, de lâchetés et de trahisons, il s'était écrié, comme un autre de ses émules, Crillon, mettant la main sur la garde de son épée au récit du crucifiement : « Oh ! si j'étais là ! » Il voulut y être ! Il dit adieu, un à Dieu suprême, hélas ! à celle qu'il laissait comme éperdue dans un mélange d'angoisse et de fierté, à ses deux petits enfants, à tous ceux qu'il aimait ; il alla se ranger à côté de Lamoricière.

Et maintenant tout est fini; le guerrier à toute épreuve, le général dont l'impassible courage faisait fuir, il y a un mois à peine, les bandes révolutionnaires de la Toscane, il est tombé enseveli dans sa gloire, il n'est plus !

Le marquis de Pimodan, dans les pages d'une simplicité si émouvante qu'il a consacrées à ses campagnes d'Italie et de Hongrie, a raconté ses pensées devant la mort, alors qu'un instant prisonnier de Kossuth, il s'attendait à être fusillé ; le noble jeune homme avait vingt-six ans ! « J'avais conservé une bague sur laquelle était monté un petit diamant; je la tirai de mon doigt et j'écrivis sur un des carreaux : « Adieu ! « chers parents, je vais être fusillé; je suis « tranquille et résigné ; je meurs plein de « foi et d'espérance. Chère mère, mon seul « chagrin est le vôtre ! » Puis je détachai le ruban de ma croix afin de le tenir sur mon cœur quand je serais fusillé, et m'asseyant sur mon lit, je repassai dans mon esprit les anciens souvenirs de ma famille; je me rappelai tous les détails de la mort héroïque de lord Strafford, que je n'avais jamais lus sans me sentir saisi d'admiration ; je me jurai de montrer autant de fermeté d'âme que lui. Les espérances que j'avais souvent caressées dans mon cœur, il fallait les abandonner; mais je pouvais en ce moment suprême gagner encore de l'honneur.»

Vos vœux ont été remplis, ô héros dont la mâle et fière figure ne nous apparaît plus que ceinte du laurier éternel ! Vous avez *gagné encore de l'honneur*, et l'Eglise, pour qui vous êtes mort, l'Eglise, votre mère, s'unit à la France pour vous bénir !

H. Mercier de Lacombe.

A la suite du combat de Castelfidardo, le général Cialdini a publié le bulletin suivant :

« Au général Cucchiari, à Bologne.

« Osimo, 18 septembre 1860.

« Le général Lamoricière a attaqué ce matin, à dix heures, mes extrêmes positions sur le contrefort qui, partant de Castelfidardo et passant au Crocetta va en mourant près de la mer.

« Tous les prisonniers affirment qu'il avait 11,000 hommes et 14 pièces d'artillerie, ayant réuni aux troupes de Foligno tout ce qu'il y avait à Terni, Oscoli et ailleurs. Il a fait concourir à l'attaque une colonne de 4,000 hommes sortis d'Ancône.

« Ces troupes attaquèrent avec une véritable fureur; le combat fut court, mais violent et sanguinaire; il a fallu prendre d'assaut les positions une à une et après une reddition simulée, les défenseurs assassinaient nos soldats avec des poignards, plusieurs blessés ont donné des coups de stylet à ceux des nôtres qui allaient les secourir.

« Les résultats de la journée sont les suivants : on a empêché la réunion du corps de Lamoricière avec la place; on a fait 600 prisonniers, parmi lesquels plus de 30 officiers dont quelques-uns supérieurs ; on a pris 6 pièces d'artillerie, entre autres celles données en 1848 par Charles-Albert à Pie IX, beaucoup de caissons, des chars de bagages; un drapeau; une infinité d'armes et de sacs des fuyards.

« Tous les blessés de l'ennemi, au nombre desquels est le général Pimodan, qui dirigeait la colonne d'attaque, sont en mon pouvoir, et de plus un nombre considérable de morts.

« La colonne sortie d'Ancône a dû rétrograder; mais j'ai grand espoir d'en prendre une bonne partie cette nuit. Il arrive à tous moments de nombreux prisonniers et déserteurs.

« La flotte est arrivée, elle a ouvert le feu contre la place d'Ancône.

« *Le général*
« *commandant le 4e corps d'armée,*
« Cialdini. »

M. le comte Ferdinand de Bertier, ancien ministre d'Etat, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Permettez à un Français, tout dévoué à sa patrie, de réclamer avec force contre quelques assertions contenues dans le discours prononcé par M. le maire d'Ajaccio, assertions aussi injustes qu'erronées, aussi erronées qu'outrageantes pour la France. Comment M. le maire

italienne ; que l'occupation de l'Ombrie et des Marches était pour elle une nécessité stratégique, en face des projets avoués de Garibaldi ; qu'en allant à Rome, elle s'y défendait.

Que pouvait-on répondre à ce langage ? La France, à coup sûr, n'avait rien à objecter. Pourquoi l'Autriche ne l'a-t-elle pas tenu ? Qui la retient enfermée dans son quadrilatère, quand son intérêt politique et religieux l'entraîne ailleurs? On le saura un jour. Mais, en attendant, le cabinet des Tuileries doit, par une énergique et loyale politique, fermer la bouche à ses adversaires cachés et à quelques amis imprudents, qui disent que si les Etats du Souverain-Pontife sont envahis, c'est parce que la France a permis au Piémont d'y entrer, et qu'elle n'a pas permis à l'Autriche de les défendre.

Pour extrait : M. Garcin.

BULLETIN POLITIQUE

22 *septembre*

L'Empereur est rentré aujourd'hui à Saint-Cloud. Le *Moniteur* publie le discours qu'il a prononcé à Alger ; le chef de l'Etat a gardé dans cette allocution le plus complet silence sur les derniers et douloureux événements d'Italie ; il s'est borné à manifester pour l'Algérie des espérances d'avenir basées sur « la paix européenne. »

Le télégraphe de Turin, si prompt à annoncer le succès des envahisseurs piémontais, nous laisse encore sans détails sur le combat de Castelfidardo. Une correspondance adressée de Turin le 19 au soir au *Journal des Débats*, nous apprend que dans cette ville « l'opinion hésitait un peu sur la valeur de la dépêche du général Cialdini; » et aujourd'hui le *Moniteur de l'Armée* dit que l'héroïque Lamoricière est entré dans Ancône, non pas seulement avec quelques cavaliers, mais à la tête d'une colonne.

Le *Corriere mercantile* de Gênes publie un bulletin d'après lequel les six canons et les bagages pris par les Piémontais ne seraient tombés en leur pouvoir que le 19, le lendemain de la bataille. Quant au drapeau, il n'en est plus question. Suivant le même bulletin, 4,000 hommes, poursuivis du côté de Lorette, auraient déposé les armes, et 2,000 autres seraient dispersés dans les montagnes. Nous n'avons pas besoin de prémunir nos lecteurs contre ces informations qui, du reste, atténueraient plutôt qu'elles n'aggraveraient la portée des premières dépêches.

Le gouvernement sarde a décidé que les Français faits prisonniers seront immédiatement rendus à leurs familles.

La *Gazette officielle* de Turin annonce que le cabinet piémontais a notifié aux puissances le blocus d'Ancône.

M. le comte de Quatrebarbes, ancien membre de nos Assemblées délibérantes, nommé commandant civil d'Ancône par le général Lamoricière, a adressée à la population une proclamation dont le langage plein de noblesse et de générosité, fait un éloquent contraste avec les paroles d'extermination des libérateurs piémontais.

M. de Rechberg vient d'adresser à tous les agents de l'Autriche à l'étranger une circulaire dans laquelle il traite à fond les différentes questions que soulève l'envahissement par l'armée piémontaise des Etats de l'Eglise, et expose la manière dont l'Autriche envisage cette nouvelle phase de la question italienne.

On ne connaît pas encore le texte de ce document, mais le *Nord* assure qu'il est conçu en termes très-amers contre la Sardaigne. Toutefois, quelle que soit la sévérité de son langage, l'Autriche déclarerait qu'elle s'abstiendra de toute intervention en Italie tant que la Vénétie ne sera pas attaquée.

Arrivé à Palerme le 17, Garibaldi a publié une proclamation où, persistant dans ses résolutions, il fait de nouveau connaître sa volonté arrêtée d'ajourner actuellement toute mesure annexionniste et « de proclamer seulement à Rome le royaume italien. »

En attendant, le dictateur a confié les pleins pouvoirs dans l'île à un certain Mordini.

A Naples, on attend le retour de Garibaldi pour commencer les opérations contre Capoue. Des bandes ont déjà été expédiées dans cette direction.

La prochaine entrevue de Varsovie est

toujours la principale préoccupation de la presse allemande. On assure aujourd'hui que les ministres des affaires étrangères accompagneront les souverains. M. de Schleinitz doit avoir préalablement une entrevue à Coblentz avec lord John Russell, lors du passage de la reine Victoria dans cette ville.

On lit dans la *Gazette badoise* :

La France établit une place d'armes à Thonon, sur le lac de Genève, et trace une route militaire dans la Savoie. La Confédération germanique ne prendra-t-elle pas aussi des mesures du même genre. Depuis des années, la presse répète que nos frontières sud-ouest sont sans défenses. Il serait urgent d'opposer une place forte à Donaueschingen ou à Stokach à celle qu'on construit à Thonon.

La reine de Naples a quitté Gaëte pour Trieste, d'où elle se rendra dans sa famille en Bavière.

23 *septembre*

On connaît le féroce ordre du jour du général Cialdini, prescrivant à ses soldats, comme à des trappeurs américains, d'exterminer inexorablement l'ennemi. Cette proclamation sauvage a désormais un pendant; c'est le rapport du même général sur le combat de Castelfidardo. Le cœur se soulève à la lecture de cette pièce inouïe, qui accuse les défenseurs de la Papauté d'avoir *assassiné* les soldats sardes à coups de poignards ! Où s'arrêtera l'indignité piémontaise ; et à qui pense-t-on persuader qu'un Lamoricière, un Pimodan, un Charette, un Bourbon-Chalus, un Quatrebarbes, un Renneville et tous leurs généreux compagnons, sont un vil ramas d'assassins ! Les soldats sardes épuisent toutes les gloires : après s'être massés en nombre suffisant pour égorger à coup sûr la petite phalange héroïque du Saint-Siége, ils insultent les cadavres de leurs victimes ; c'est le comble du courage et de l'honneur !

Ce rapport piémontais, qui constate cependant malgré lui l'admirable bravoure des volontaires pontificaux, résume ainsi les résultats de la journée : 600 prisonniers, parmi lesquels plus de 30 officiers, six pièces de canon, entre autres celles données par Charles - Albert à Pie IX il a onze ans ; un drapeau et des bagages. L'intrépide général de Pimodan a été tué à la tête des colonnes d'attaque. Tous les blessés sont restés au pouvoir de l'ennemi, « et de plus, dit le rapport, un nombre considérable de morts. » Mais ce document n'en fait pas connaître le chiffre.

Une dépêche de Turin porte que les troupes du général Fanti ont opéré leur jonction avec celles de Cialdini.

Le dissentiment s'élargit et se creuse entre Naples et Turin, entre M. de Cavour et Garibaldi. Le *Journal officiel* de Naples attaque le chef du cabinet sarde et publie une lettre de Garibaldi dans laquelle le dictateur proclame qu'il existe entre lui et son adversaire « une dissidence inconciliable. » — « Je ne pourrai jamais me réconcilier, dit-il, avec les hommes qui ont humilié la dignité nationale et vendu une province italienne. » Comme on voit, la France et le comte de Cavour se partagent la haine de Garibaldi.

Cependant un décret a été rendu à Naples pour promulguer la constitution piémontaise, mais sans fixer l'époque où elle sera rendue exécutoire.

On assure que l'entrevue de Varsovie doit réunir, outre l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le prince-régent de Prusse, les rois de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg, le grand-duc de Saxe-Weimar et le duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha.

24 *septembre*

Le silence prolongé du télégraphe de Turin sur les détails du combat de Castelfidardo commencent à surprendre l'opinion et à donner lieu à de nombreux commentaires.

Une dépêche sarde annonce brièvement que le nombre des canons pris à la petite armée pontificale serait de onze au lieu de six, et celui des officiers faits prisonniers de 150.

Mais, d'autre part, la *Patrie* publie, sous toutes réserves il est vrai, des indications très-peu conformes à celles des bulletins piémontais, et qui auraient été portées à Trieste par un bâtiment de commerce parti d'Ancône dans la soirée du 19, avant la

déclaration du blocus. D'après ces informations, le général de Lamoricière n'était pas encore entré dans la place le 19, mais un certain nombre de soldats de l'armée pontificale y avaient pénétré par les montagnes dans la journée du 18 et dans celle du 19, et ces soldats annonçaient que, d'après leur évaluation, les troupes romaines, dans le combat du 18, n'auraient perdu qu'environ 1,000 hommes, parmi lesquels se trouveraient 600 prisonniers et 400 hommes mis hors de combat.

Quoi qu'il en soit, le trappeur Cialdini a été nommé grand'croix de l'ordre militaire de Savoie.

Les journaux sardes annoncent que la flotte de l'amiral Persano a fait subir à Ancône un premier bombardement de neuf heures. Ce bombardement, auquel ont pris part six frégates, a surtout porté contre le môle et la citadelle, qui ont vigoureusement répondu. En même temps, Cialdini a fait établir des batteries de siége contre la partie sud des murs de la place.

Notre correspondance particulière de Rome donne des détails dignes d'attention sur l'état réel des esprits et le caractère du mouvement insurrectionnel dans les provinces pontificales.

Nous recevons l'ordre du jour que le général de Goyon a adressé à ses troupes en reprenant le commandement. On y verra que la mission de l'honorable général se borne « à protéger la personne du Saint-Père et à garantir la sécurité de la ville sainte. »

A Naples, le ministère garibaldien a donné sa démission. M. Conforti a été chargé de former un nouveau cabinet.

Le dictateur a envoyé M. Pallavicino à Turin avec une mission particulière.

La *Gazette officielle* de Venise annonce que les patrouilles autrichiennes chargées de la garde des frontières ont été obligées de faire usage de leurs armes pour réprimer des tentatives révolutionnaires.

La reine Victoria a dû débarquer hier à Anvers, se rendant à Aix-la-Chapelle. Le Prince-Régent de Prusse est parti de Berlin pour aller la recevoir à Coblentz, où il aura avec elle une entrevue à laquelle assisteront M. de Schleinitz et lord John Russell.

Une dépêche de Vienne dément la mort du prince Milosch.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Turin, 23 septembre.

Le général Cialdini est nommé grand'croix de l'ordre militaire de Savoie.

Dans le combat de Castelficardo ce n'est pas six canons, mais bien onze, qui sont restés en notre pouvoir. Parmi les prisonniers pontificaux les officiers ne sont pas au nombre de 50, mais bien au nombre de 150.

A Gênes, Pallavicino et le cardinal Sforza sont arrivés de Naples.

La *Gazette officielle* de Venise publie un avis de la lieutenance exposant que les patrouilles militaires sur les frontières ont dû faire usage de leurs armes pour réprimer les tentatives révolutionnaires.

Turin, 24 septembre.

Le quartier-général du général Fanti est établi à Lorette. Le parc de siége a été débarqué à notre camp près d'Ancône.

L'*Opinione* annonce l'arrivée à Turin, venant de Naples, du comte Vimercati, de MM. Vecchi et Pallavicino.

Le comte Vimercati, dit l'*Opinione*, était allé à Naples, chargé d'une mission auprès du dictateur. M. Pallavicino est envoyé ici en mission par le dictateur.

Le ministère de Naples a donné sa démission. On dit que M. Conforti est chargé de la formation d'un nouveau cabinet.

Turin, 22 septembre.

Les chasseurs du Tibre sont entrés hier à Viterbe qui s'était insurgée et qui avait mis la garnison en fuite.

Vienne, 23 septembre.

Dans la séance du Conseil de l'empire, M. le comte Clam dit que les conditions d'existence de la presse ne sont plus tenables, et il propose un amendement au rapport du comité pour remédier au mal. La proposition est adoptée par la majorité.

Le comte Szecsen expose le rapport de la majorité du comité, le comte Clam, celui de la minorité. Le premier trouve les causes des maux de l'empire dans le système gouvernemental actuel : il croit qu'il faut donner satisfaction à l'individualité des nations composant l'empire. La question hongroise est la question principale. Le problème à résoudre est de trouver les moyens de faire revivre les individualités de chaque province pour les réunir à l'empire et le rendre entier et indissoluble. Il croit que le meilleur moyen pour y parvenir serait que le souverain s'entendît avec les représentants du pays.

M. Heyn défend le vote de la minorité, et dit : « Si la majorité veut expliquer plus clairement ses intentions, on pourrait peut-être trouver les moyens de s'entendre ; » il espère que la majorité acceptera les termes du vote de la minorité, qui ont en vue l'unité de l'empire tout en conservant l'autonomie des diverses nations composant l'empire autrichien.

Vienne, 23 septembre.

Le journal serbe *Srbske Novine* annonce que le prince Milosch n'est pas mort. Il se trouve en voie d'amélioration et on espère qu'il se rétablira complétement.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

L'Empereur a prononcé le discours suivant au banquet offert par la ville d'Alger, en réponse au discours que lui a adressé le président du conseil général :

« Ma première pensée, en mettant le pied sur le sol africain, se porte vers l'armée dont le courage et la persévérance ont accompli la conquête de ce vaste territoire.

« Mais le Dieu des armées n'envoie aux peuples le fléau de la guerre que comme châtiment ou comme rédemption. Dans nos mains, la conquête ne peut être qu'une rédemption, et notre premier devoir est de nous occuper du bonheur des trois millions d'Arabes que le sort des armes a fait passer sous notre domination.

« La Providence nous a appelés à répandre sur cette terre les bienfaits de la civilisation. Or, qu'est-ce que la civilisation? C'est de compter le bien-être pour quelque chose, la vie de l'homme pour beaucoup, son perfectionnement moral pour le plus grand bien. Ainsi élever les Arabes à la dignité d'hommes libres, répandre sur eux l'instruction, tout en respectant leur religion, améliorer leur existence en faisant sortir de cette terre tous les trésors que la Providence y a enfouis et qu'un mauvais gouvernement laisserait stériles, telle est notre mission : nous n'y faillirons pas.

« Quant à ces hardis colons qui sont venus implanter en Algérie le drapeau de la France et, avec lui, tous les arts d'un peuple civilisé, ai-je besoin de dire que la protection de la métropole ne leur manquera jamais? Les institutions que je leur ai données, leur font déjà retrouver ici leur patrie tout entière, et, en persévérant dans cette voie, nous devons espérer que leur exemple sera suivi et que de nouvelles populations viendront se fixer sur ce sol à jamais français.

« La paix européenne permettra à la France de se montrer plus généreuse encore envers les colonies, et, si j'ai traversé la mer pour rester quelques instants parmi vous, c'est pour laisser comme traces de mon passage, la confiance dans l'avenir et une foi entière dans les destinées de la France, dont les efforts pour le bien de l'humanité sont toujours bénis par la Providence. Je porte un toast à la prospérité de l'Afrique. »

On lit dans l'*Akhbar* :

Mgr l'évêque d'Alger, qui attendait avec son clergé, à l'entrée de la cathédrale, l'Empereur et l'Impératrice, a prononcé l'allocution suivante :

Sire,

Le voilà donc franchi par Vos Majestés, malgré ses fatigues plus grandes que ses périls, le lac désormais français de la Méditerranée! Le voilà foulé par vos pieds augustes, ce rivage naguère encore inhospitalier et barbare, aujourd'hui marqué du double sceau de la véritable civilisation, la croix et le drapeau de la France! où les trois souverains de la vieille Europe qui osèrent aborder, en armes, l'Afrique musulmane, saint Louis, Charles-Quint, Sébastien, trouvèrent la défaite ou la mort, vous débarquez, triomphateur pacifique, aux applaudissements de l'Européen, de l'indigène, accourus de nos trois provinces, également heureux de suivre votre glorieux cortége; vous marchez entre deux haies fermées de plus de cent victoires; sur l'emplacement des bagnes écroulés, vous rencontrez des arcs de triomphe et de riantes habitations parées en fête; c'est du seuil d'une mosquée changée en église que la religion salue votre bienvenue, et vous consacrez solennellement en présence et avec l'adhésion des deux races, victorieuse et vaincue, les liens indissolubles qui les unissent pour jamais sous le même sceptre à la même patrie. Dieu soit béni de nous avoir ménagé un tel spectacle, et que Vos Majestés reçoivent nos remerciements pour une telle faveur.

Sire,

L'incomparable Augustin disait: « Le comble de la félicité est de pouvoir ce qu'on veut et de vouloir ce qu'on doit. » Cette intelligence et cette puissance du bien sont par excellence, et dans la mesure que comportent la faiblesse humaine ou les difficultés des temps, le privilége des monarques chrétiens et forts.

A cet éloge, Sire, Votre Majesté aura dans l'histoire une large part. L'Algérie, la France et l'Europe rediront à jamais ce que vous avez fait pour elles; et, qu'il me soit permis de le dire, la religion espère avoir, et demain peut-être, à rendre au vainqueur de l'anarchie de nouvelles actions de grâces pour de nouveaux bienfaits. Daigne le Seigneur, à toutes vos gloires, Sire, ajouter, malgré tant de complications et d'obstacles, une gloire que votre noble cœur ne saurait manquer d'ambitionner, et dont la catholicité serait heureuse de couronner le front de son bienfaiteur.

L'Algérie, à son tour, se présente à Votre Majesté avec la reconnaissance sur les lèvres et la confiance dans le cœur. Vous avez beaucoup fait pour elle; mais ce ne sera pas en vain que vous aurez apporté, à l'étude de ses nécessités présentes et du mouvement laborieux de ses destinées, le coup d'œil de l'aigle qui n'a qu'à vouloir pour réaliser. Les intérêts religieux, dont les besoins frapperont vos regards, y gagneront comme les intérêts civils; la croix aussi bien que la charrue; et de même que cette visite auguste a la grandeur d'un précédent sans exemple, dans nos annales, de même elle aura, nous l'espérons, l'importance d'un bienfait sans égal dans nos souvenirs.

Pendant que le drapeau de la France recouvre de ses plis le trône, hélas! si injustement amoindri et plus que jamais menacé du Saint-Père, pendant que nos aigles enivrées de victoires abattent leur vol sur les cèdres ensanglantés du Liban, pendant que notre épée force la Chine au respect des traités et prépare les voies au double apostolat de l'Evangile et de la civilisation; pendant que vous repoussez les frontières de la France en lui adjoignant deux provinces, restées constamment françaises par le cœur, votre pa-

role, Sire, vient féconder les sillons de l'Algérie, arrosés déjà de tant de sang et de tant de sueur. Cette auguste semence, je le dis hardiment devant les saints autels, ne tombera ni sur des cœurs ingrats, ni sur des champs rebelles.

Comptez sur l'Algérie, Sire! Jusqu'ici, elle a payé en héroïsme à la France tout ce qu'elle recevait en sollicitude et en argent; un prochain avenir paiera en grandeur, en force, en éclat, en appui et en trésors de toute nature, la dette qu'elle n'a pu acquitter encore que par son dévouement et ses vœux.

Madame,

Nous remercions l'Empereur d'avoir doublé le prix de sa visite en se faisant accompagner de Votre Majesté : c'est le charme ajouté à la puissance, c'est le sceptre entouré de fleurs.

L'Algérie voit avec bonheur une aimable Souverain dont le front rayonne d'un diadème moins éclatant, mais plus doux que celui de l'Empire, le diadème de la Charité. Que celui qui a donné à Votre Majesté l'intelligence et l'amour du pauvre vous rende au centuple, Madame, le bien que vous faites et celui que vous avez dans le cœur.

Qu'il accorde à Votre Majesté si douce et si bonne, à votre auguste époux dont le génie surpasse la fortune, à ce jeune prince, qui n'aura pas reçu vraiment, à l'aube de la vie, le nom et la bénédiction d'un saint, mais désolé pontife, les trésors dont le ciel est prodigue envers les élus de sa droite, les lumières et les vertus qui rendent la couronne vénérable, les gloires qui la rehaussent et les prospérités qui l'embellissent!

Chrétienne, Souveraine, Epouse et Mère, soyez heureuse, Madame! soyez heureuse, autant qu'on peut l'être, de nos jours, sur un trône, et même sur le plus beau de tous les trônes, après celui du ciel!!!

L'Empereur a répondu que les intérêts de la religion étaient toujours pour lui les plus sacrés, et qu'il unissait ses prières à celles du clergé pour la prospérité de la France et de l'Algérie.

La *Patrie* déclare vidé l'incident entre elle et nous; mais elle persiste à penser que l'Episcopat est satisfait. Une telle conclusion méritait d'être consignée ici.

A défaut d'autres ressources, la *Patrie* récrimine contre nos *exagérations* et prétend que nous aspirons à faire *renaître* l'Univers *dans nos colonnes*.

A cela nous n'avons qu'une réponse à faire. Que la *Patrie* demande au *Monde* s'il reconnaît en nous l'image de l'*Univers*.

Oui, nous avons créé l'*Ami de la Religion* quotidien pour mettre au service de la religion, de l'Eglise, du Saint-Siége, un organe qui fût modéré dans la vérité et dans la justice; mais notre modération, que la *Patrie* le sache, notre modération n'est point de celles qui affaiblissent le courage ou qui admettent les transactions quand il s'agit de l'honneur du Chef de l'Eglise et de l'honneur de la France!

Voilà quel a été notre programme. Nous y sommes restés fidèles; que d'autres le soient à leurs promesses.

A. Sisson.

Voici ce que nous lisons encore dans la *Patrie* du 23 :

« Qu'on nous permette de constater de « nouveau les nobles et généreux senti- « ments exprimés à l'Empereur et à l'Im- « pératrice par les évêques, au seuil de « leurs cathédrales. Cette confiance de « l'épiscopat devrait bien servir de le- « çon à ceux qui, sous le couvert de la « religion, ne craignent pas de propager « des inquiétudes et des défiances. »

Comme la *Patrie* interprète bien le cri de notre patriotisme et de notre foi!

L'épiscopat tranquille! L'épiscopat satisfait! Et nous, des séditieux! nous, des agitateurs! voilà ce que disent à la France les hommes d'Etat de la *Patrie*.

Signaler un tel langage suffit.

On sait depuis longtemps de quel côté sont les pharisiens qui abusent de la crédulité publique.

P. Lamazou.

A la nouvelle des épreuves qui accablent le Souverain-Pontife, le clergé de Paris s'est ému. Réunis pour la retraite ecclésiastique au séminaire de Saint-Sulpice, sous la présidence du vénérable cardinal archevêque, les prêtres du diocèse viennent de signer une adresse pour exprimer au Saint-Père l'affliction qu'ils éprouvent.

M. Faudet, curé de Saint-Roch, a rédigé, en qualité de doyen des curés d'arrondissement, cette adresse qui a obtenu une approbation unanime.

En s'associant le premier aux douleurs de Pie IX, le clergé de Paris donne un nouvel exemple de son dévouement à la cause du vicaire de Jésus-Christ.

P. Lamazou.

On nous écrit de Rome, 18 septembre :

Il importe, je crois, de bien préciser les faits qui ont précédé l'inqualifiable agression des Etats pontificaux par les troupes piémontaises, afin de ne pas permettre à la presse révolu-

tionnaire d'égarer l'opinion publique et de faire croire que la violation du territoire pontifical n'a eu lieu que dans le but de protéger des populations soulevées et d'empêcher qu'elles ne fussent opprimées par des soldats étrangers.

Le 7 de ce mois, toutes les provinces pontificales jouissaient de la plus parfaite tranquillité, et, nulle part, ne se laissaient apercevoir les indices d'une révolte. Le 8, des bandes armées, payées 2 fr. par tête et par jour, précédant les troupes piémontaises, envahissent les États romains, sur divers points, et s'emparent, sans coup férir, de la cité della Pieva, d'Urbino, de Fossombrone. Elles imposent, qu'on le remarque bien, aux populations de ces villes, le gouvernement de Victor-Emmanuel et donnent le pouvoir à des gens venus du dehors. Partout où les garibaldiens et les Piémontais ne se sont pas montrés et n'ont pas imposé leur volonté à celle des habitants, il n'y a eu aucune tentative de révolte. On serait fort embarrassé de contredire ce fait; tandis qu'à Piégare, à la Piève, les pillards, une fois chassés de ces localités, on a vu les habitants relever eux-mêmes les armes pontificales au milieu des plus vives acclamations. Ainsi, les Piémontais auront beau dire, ils n'ont pas violé le droit des gens pour venir en aide aux populations soulevées des Marches, mais uniquement pour appuyer les bandes de pillards, poussés en avant par eux, et que les troupes pontificales venaient de chasser de Fossombrone.

N'ajoutez aucune foi aux prétendues horreurs qui auraient été commises à la prise de Fossombrone: elles sont aussi fondées que les ordres de pillage et d'incendie donnés par les prélats et les généraux de l'armée. La presse révolutionnaire pourrait être mise au défi de justifier les indignes calomnies qu'elle insère dans ses colonnes, tandis que l'on peut montrer, à tous, un ordre du jour d'un des officiers piémontais qui est une honte pour la civilisation moderne.

Les progrès des troupes piémontaises dans les Marches et l'Ombrie ne rencontrent nulle part une résistance sérieuse. Les petites garnisons pontificales sont rappelées de tous les côtés afin de renforcer le principal corps d'armée, et les villes sans murailles et sans défenses ouvrent leurs portes afin de s'épargner le pillage. Mais qu'on le remarque bien, sauf dans deux petites localités, aucun mouvement, pour favoriser la marche des Piémontais, n'a eu lieu, et toutes les villes, sans exception, qui se trouvent aujourd'hui au pouvoir des Piémontais, n'ont montré aucune joie bien grande de se voir imposé un gouvernement qu'elles n'auraient jamais accepté si elles eussent été libres de manifester leur volonté. Nulle part il n'y a eu élan et spontanéité de la part des populations pour recevoir leurs prétendus libérateurs. Loin de là, beaucoup de familles des villes occupées s'empressent de les abandonner pour se retirer ailleurs. C'est ce qui arrive, en ce moment, pour les provinces d'Orvieto, de Viterbe et de Spolète. Un certain nombre de familles de ces contrées se sont réfugiées à Rome.

Le cardinal Gaude, qui se trouvait à Viterbe, afin de rétablir sa santé, s'est empressé de revenir à Rome. Le cardinal-évêque de Pérouse a également quitté cette ville à l'approche des Piémontais, et s'est retiré ici.

Les provinces qui ne sont pas envahies par les Piémontais ne sont nullement troublées. La tranquillité est parfaite ; seulement l'émotion des esprits est fort grande, parce que les populations se voient sur le point de tomber au pouvoir des libérateurs, envers lesquels elles se sentent peu disposées à montrer de la reconnaissance.

De ce côté des Apennins, les Piémontais occupent les provinces d'Orvieto, une partie de celle de Viterbe, celle de Pérouse, et se dirigent vers Spolète et Poligno afin de couper toutes communications entre Rome et le général de Lamoricière. Avant-hier il y a eu un engagement à Borghetto, un peu au-dessous de Narni. Quelques centaines de soldats pontificaux, après s'être battus durant plusieurs heures, contre toute une colonne ennemie, se sont vus obligés de se retirer après avoir perdu plusieurs des leurs. Hier on a amené ici, à l'hospice des blessés plusieurs, de ces braves soldats.

Les communications avec les provinces d'au delà des Apennins étant interceptées et le télégraphe brisé en plusieurs endroits, on ne sait rien de bien précis depuis l'heureuse arrivée à Macerata de Lamoricière avec une partie des troupes du camp de Spolète. On sait seulement que les Piémontais, après avoir pris Pesaro, Fano, Sinigaglia, sont sous les murs d'Ancône, dont ils ont dû commencer le siége. Mais pour le poursuivre d'une manière régulière, il leur faudra auparavant livrer bataille au général de Lamoricière. Cette bataille a eu lieu, dit-on, et le général de Lamoricière se serait retiré à Ancône.

Le Saint-Siége demeure seul dans la lutte contre la révolution. Aucune puissance catholique ne songe, pour le moment du moins, à lui venir efficacement en aide. L'histoire ré-

serve une bien triste page, à cet égard, à bien des souverains de notre époque.

On annonce que le Saint-Père tiendra un Consistoire vendredi prochain, où il prononcera une allocution sur les affaires d'Italie. On a lieu de croire que l'excommunication majeure et nominale sera lancée contre Victor-Emmanuel.

Hier matin ont eu lieu, dans l'église de Saint-André-delle-Fratre, la cérémonie des funérailles du cardinal Perretti, évêque de Sabine et grand pénitencier. Le Saint-Père y assistait avec tout le Sacré-Collége des cardinaux et un grand nombre de prélats, de religieux et de prêtres séculiers, L'église était remplie de pieux fidèles accourus pour s'associer aux prières de l'Eglise en faveur de l'illustre défunt.

Le général de Goyon vient d'arriver à Rome.

Pour extrait : M. GARCIN.

Nous recevons de Rome l'Ordre du jour adressé à la division d'occupation, par M. le général comte de Goyon, à la date du 18 septembre :

Officiers et soldats,

L'Empereur a daigné, par décision impériale du 12 septembre, m'ordonner de reprendre mon ancien commandement ; je reviens donc au milieu de vous, et c'est avec une joie au moins égale au regret que je vous ai exprimé en vous quittant.

Appelés de nouveau, et dans des circonstances plus graves encore que par le passé, à protéger les intérêts du catholicisme dans la personne du Saint-Père, qui en est la plus légitime et la plus haute représentation; et à garantir la sécurité de la ville sainte, qui en est le siége, nous serons tous à la hauteur de cette belle mission, et prêts, s'il le faut, à tous les sacrifices pour l'accomplir. C'est avec cette pensée que nous répondrons en soldats français à la volonté de notre Empereur; c'est ainsi que Sa Majesté nous permet de ne plus envier à nos frères, aujourd'hui en Cochinchine et en Syrie, la gloire de défendre une grande et noble cause.

Je sais pouvoir compter sur vous ; vous savez pouvoir compter sur moi.

Nos forces sont augmentées pour satisfaire aux besoins de notre situation; les nouveaux corps, animés d'un excellent esprit et justement orgueilleux de leur passé, nous seront d'un grand secours.

La 1re brigade, commandée par le général comte de Noüe, comprendra :

1° Le 20e bataillon de chasseurs à pied ;
2° Le 7e de ligne ;
3° Le 25e de ligne.

Cet officier général remplira, en outre, les fonctions de commandant de la place de Rome, et aura sous ses ordres un officier supérieur pour remplir les fonctions de major de place.

La 2e brigade, commandée par le général Ridouel, comprendra :

1° Le 40e de ligne ;
2° Le 62e de ligne.

Les autres corps des armes spéciales resteront sous les ordres directs de leur chef particulier, et seront, comme les brigades, sous mon commandement supérieur.

Le général de division commandant la division d'occupation en Italie, aide de camp de l'Empereur,

Signé : le général comte DE GOYON.

M. de Pimodan.

La liste de nos martyrs a commencé.

Le général marquis de Pimodan, volontaire pontifical, a succombé à ses blessures, après la bataille de Castelfidardo.

Il était de la légion choisie, de la nouvelle légion thébéenne, comme dira avec une admiration émue la postérité la plus reculée.

Il est mort après d'héroïques prodiges, épuisé par sa propre valeur qui se répandait à flots avec son sang.

Il est mort de la mort de Bayard et de Turenne, pour une cause plus belle encore,

Il est mort pour le Tombeau des Apôtres, comme ses pères mouraient pour le Saint-Sépulcre.

O fin sublime que la main de Dieu a placée comme une couronne d'immortalité, sur la vie la plus généreuse !

D'une vieille race chevaleresque, brillant, orné de tous les dons de la fortune et de l'esprit, Georges de Pimodan avait dans sa nature ardente, dans son imagination pleine d'une austère poésie, dans son âme intrépide, un je ne sais quoi qui le portait à se dévouer et à s'offrir ; là où le péril est grand, disait-il en répétant la devise de l'un de ses compagnons, la gloire est plus grande encore. C'est ainsi qu'en 1848, il se fit le soldat de la Maison d'Autriche qui, au jour de ses prospérités, avait accueilli avec bonté plusieurs membres de sa famille dans ses Etats; il servit, dans les champs d'Italie et de Hongrie, une cause trahie de toutes parts, et il la servait si bien, qu'on le voyait toujours le plus brave entre les braves.

Georges de Pimodan, quand il n'eut plus de périls à affronter, revint dans sa patrie ; il était heureux, il rentrait avec de grands souvenirs sous le toit de ses ancêtres, il trouvait bientôt ce qui est préférable même à la gloire, le bonheur, il le trouvait auprès d'une femme digne de lui, auprès d'une fille des Montmorency.

Tout à coup l'on apprit à la fin de l'hiver dernier que M. de Pimodan partait pour Rome ; il n'avait pu assister tranquillement à la Passion de Pie IX, il avait senti que c'était par trop d'outrages, de lâchetés et de trahisons, il s'était écrié, comme un autre de ses émules, Crillon, mettant la main sur la garde de son épée au récit du crucifiement : « Oh ! si j'étais là ! » Il voulut y être ! Il dit adieu, un à Dieu suprême, hélas ! à celle qu'il laissait comme éperdue dans un mélange d'angoisse et de fierté, à ses deux petits enfants, à tous ceux qu'il aimait ; il alla se ranger à côté de Lamoricière.

Et maintenant tout est fini; le guerrier à toute épreuve, le général dont l'impassible courage faisait fuir, il y a un mois à peine, les bandes révolutionnaires de la Toscane, il est tombé enseveli dans sa gloire, il n'est plus !

Le marquis de Pimodan, dans les pages d'une simplicité si émouvante qu'il a consacrées à ses campagnes d'Italie et de Hongrie, a raconté ses pensées devant la mort, alors qu'un instant prisonnier de Kossuth, il s'attendait à être fusillé ; le noble jeune homme avait vingt-six ans ! « J'avais conservé une bague sur laquelle était monté un petit diamant; je la tirai de mon doigt et j'écrivis sur un des carreaux : « Adieu ! « chers parents, je vais être fusillé; je suis « tranquille et résigné ; je meurs plein de « foi et d'espérance. Chère mère, mon seul « chagrin est le vôtre ! » Puis je détachai le ruban de ma croix afin de le tenir sur mon cœur quand je serais fusillé, et m'asseyant sur mon lit, je repassai dans mon esprit les anciens souvenirs de ma famille; je me rappelai tous les détails de la mort héroïque de lord Strafford, que je n'avais jamais lus sans me sentir saisi d'admiration ; je me jurai de montrer autant de fermeté d'âme que lui. Les espérances que j'avais souvent caressées dans mon cœur, il fallait les abandonner ; mais je pouvais en ce moment suprême gagner encore de l'honneur. »

Vos vœux ont été remplis, ô héros dont la mâle et fière figure ne nous apparaît plus que ceinte du laurier éternel ! Vous avez *gagné encore de l'honneur*, et l'Eglise, pour qui vous êtes mort, l'Eglise, votre mère, s'unit à la France pour vous bénir !

H. Mercier de Lacombe.

A la suite du combat de Castelfidardo, le général Cialdini a publié le bulletin suivant :

« Au général Cucchiari, à Bologne.

« Osimo, 18 septembre 1860.

« Le général Lamoricière a attaqué ce matin, à dix heures, mes extrêmes positions sur le contrefort qui, partant de Castelfidardo et passant sa Crocetta va en mourant près de la mer.

« Tous les prisonniers affirment qu'il avait 11,000 hommes et 14 pièces d'artillerie, ayant réuni aux troupes de Foligno tout ce qu'il y avait à Terni, Oscali et ailleurs. Il a fait concourir à l'attaque une colonne de 4,000 hommes sortis d'Ancône.

« Ces troupes attaquèrent avec une véritable fureur; le combat fut court, mais violent et sanguinaire; il a fallu prendre d'assaut les positions une à une et après une reddition simulée, les défenseurs assassinaient nos soldats avec des poignards, plusieurs blessés ont donné des coups de stylet à ceux des nôtres qui allaient les secourir.

« Les résultats de la journée sont les suivants : on a empêché la réunion du corps de Lamoricière avec la place; on a fait 600 prisonniers, parmi lesquels plus de 30 officiers *dont quelques-uns* supérieurs ; on a *pris 6 pièces d'artillerie*, entre autres celles données en 1848 par Charles-Albert à Pie IX, beaucoup de caissons, des chars de bagages; un drapeau; une infinité d'armes et de sacs des fuyards.

« Tous les blessés de l'ennemi, au nombre desquels est le général Pimodan, qui dirigeait la colonne d'attaque, sont en mon pouvoir, et de plus un nombre considérable de morts.

« La colonne sortie d'Ancône a dû rétrograder; mais j'ai grand espoir d'en prendre une bonne partie cette nuit. Il arrive à tous moments de nombreux prisonniers et déserteurs.

« La flotte est arrivée, elle a ouvert le feu contre la place d'Ancône.

« *Le général*
« *commandant le 4e corps d'armée,*
« Cialdini. »

M. le comte Ferdinand de Bertier, ancien ministre d'Etat, nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Permettez à un Français, tout dévoué à sa patrie, de réclamer avec force contre quelques assertions contenues dans le discours prononcé par M. le maire d'Ajaccio, assertions aussi injustes qu'erronées, aussi erronées qu'outrageantes pour la France. Comment M. le maire

d'Ajaccio a-t-il osé dire que la Corse avait gémi pendant longtemps sous l'oppression de la France, si connue par la douceur et la bienveillance de son administration envers les peuples qui lui ont été réunis? Comment a-t-il osé le dire de la Corse, en particulier, qui a été traitée non pas seulement avec justice, mais d'une manière si paternelle par le grand peuple auquel elle a été annexée. Il est, je crois, le premier qui ait cru pouvoir, contre la vérité des faits, prononcer ces paroles. Jamais elles ne sont sorties de la bouche des Corses avec lesquels je me suis trouvé en relations. J'ai recueilli d'eux, au contraire, des paroles d'affection et de reconnaissance. Je citerai plus particulièrement des personnages bien connus, quoique appartenant à des partis un peu opposés dans cette île : M. le maréchal Sébastiani, mon collègue à la Chambre des députés, et M. le comte Pozzo-di-Borgo, devenus tout Français de cœur et de sentiment. Je pourrais certainement appeler encore en témoignage les Bonaparte eux-mêmes qui, avec la plupart des familles distinguées de l'île, furent traités par nos rois non pas seulement avec bienveillance, mais avec une faveur marquée. Les cœurs reconnaisssants de ces princes n'ont pas pu oublier que Napoléon, que Joseph Bonaparte et la princesse Elisa, furent appelés en France et reçurent l'éducation gratuite dans nos écoles royales. Napoléon Ier ne l'avait pas oublié quand il faisait venir aux Tuileries Mme la comtesse de Marbeuf, veuve du gouverneur de la Corse, pour lui témoigner sa reconnaissance, pousser à l'avancement le comte d'Ambrugeac, son gendre, prendre son fils, le jeune comte de Marbeuf, pour un de ses officiers d'ordonnance, s'occuper lui-même de son mariage et lui faire épouser la plus riche héritière de la ville de Lyon. M. le maire d'Ajaccio, étonné de la gloire qu'a eue la Corse d'avoir donné des souverains à cette France, qui pendant quatorze siècles, n'avait jamais eu que des princes sortant de l'illustre nation française, a, dans son enivrement sans doute, tout oublié, les faits et la vérité.

Agréez, Monsieur, etc.

Comte DE BERTIER,
Ancien député et ministre d'État.

Versailles, 18 septembre 1860.

Inauguration de Notre-Dame-de-France.

Nous publions le discours prononcé par Mgr l'évêque du Puy :

EMINENCE,
MESSEIGNEURS,

Le but de votre pieux pèlerinage est atteint; les vœux de cette religieuse foule sont accomplis; l'œuvre de la France entière est achevée; les bénédictions dont Dieu a rempli nos mains sont l'image de Marie, et Marie a fait descendre en échange sur nous les bénédictions de son divin fils : une parole qui emprunte encore plus d'onction au cœur qui l'inspirait que de grandeur à la dignité des lèvres d'où elle découlait. nous a dit le sens de cette cérémonie auguste. Il ne nous reste plus, ce me semble, qu'à nous recueillir pour savourer en silence les délicieuses émotions de cette journée; et pourtant l'heureux pasteur de ce diocèse ne peut contenir en lui-même les sentiments qui débordent de son cœur : *Eructavit cor meum verbum bonum* : sentiments de reconnaissance pour vous, Eminence, pour vous, Messeigneurs, et pour tous ceux qui ont concouru à ce grand triomphe de la Reine du ciel, et pour Marie elle-même, pour la Vierge du mont Anis, pour Notre-Dame-de-France, sentiments de dévouement plus ardent et de soumission plus filiale.

Oui, Messeigneurs, oui, Messieurs, je veux dire encore une fois devant cette immense assemblée la gratitude que je vous dois; sans votre concours, le gigantesque projet qui arrive aujourd'hui à son heureuse consommation n'aurait été qu'un stérile désir. C'est à votre zèle, à vous tous, coopérateurs si dévoués de l'œuvre sainte, que la cité d'Anis doit aujourd'hui son incomparable mouvement, mon diocèse sa gloire et mon cœur son ineffable consolation. Je vous remercie donc, Messeigneurs et Messieurs, et jamais je ne me croirais capable d'acquitter la dette de reconnaissance que j'ai contractée envers vous, si Marie ne la partageait et ne se chargeait de l'acquitter pour moi.

Mais en vous remerciant, Messeigneurs et mes Frères, souffrez que je vous félicite et que je me félicite avec vous. N'est-ce pas, en effet, pour nous une grande gloire que d'avoir été aujourd'hui les mandataires de la France entière pour le couronnement de sa céleste Reine? Oui, j'aime à le proclamer, et les faits le proclament plus hautement que moi, cette statue n'est pas l'œuvre d'une cité, ni d'un diocèse : elle est l'œuvre de la France; c'est la France qui en a payé la matière de son sang le plus pur ; c'est elle qui l'a offerte par les mains généreuses de l'Empereur ; c'est elle qui, pour donner à cette matière une forme digne de sa piété, a stimulé l'émulation de ses artistes; c'est sa libéralité qui a fécondé les inspirations du génie et levé les obstacles qui arrêtaient leur réalisation. C'est donc par le suffrage universel de la France que Marie, reine par le triple droit de la naissance, de la conquête et d'une possession séculaire, est aujourd'hui proclamée de nouveau la Reine d'élection de ce noble empire. Ne devons-nous pas nous féliciter, nous à qui la France confie le soin d'exprimer à cette auguste Reine sa reconnaissance, son amour et son dévouement?

Oui, Messeigneurs et mes Frères, nous pouvons nous le dire avec une pleine certitude, et cette certitude doit consoler tout à la fois et notre piété et notre patriotisme, c'est bien le cœur de la France qu'en ce moment nous sentons palpiter en nous. Les émotions dont nos âmes sont pénétrées, la France entière les partage; l'unanimité des hommages que Marie reçoit dans cette cité, ce grand acte de foi et d'amour auquel

s'associent les plus humbles demeures comme les plus somptueuses habitations, n'est que l'expression abrégée de ce que l'on sent pour Marie au sein de tous les foyers vraiment français. Ah! donnons-le lui donc avec confiance, donnons-le lui avec fierté, donnons-le lui avec amour, ce titre que la France sanctionne, que toute son histoire confirme, sur lequel s'appuient toutes ses espérances, ce titre qui calme ses craintes et qui console ses douleurs, et une fois encore avant de nous séparer disons tous ensemble:

Vive Notre-Dame-de-France!

Salut donc, ô Reine glorieuse, Reine du ciel et de la terre, Reine de l'univers entier, mais surtout Reine de ce beau pays qui, au milieu même de ses égarements, vous a toujours tant honorée et tant aimée: *Salve Regina!*

Hélas! en bien des choses nous sommes divisés, et au lieu de nous aider comme des frères, nous luttons les uns contre les autres comme des ennemis; votre nom seul, ô Marie, a la puissance de suspendre nos luttes, de nous faire oublier nos divisions, et dès qu'il s'agit de vous donner un triomphe, il n'y a plus en France qu'un cœur et qu'une voix: vous êtes donc vraiment Notre-Dame et notre Reine. Oh! soyez-le toujours et soyez-le de plus en plus; soyez la Reine de nos intelligences, et qu'elles ne préfèrent plus désormais de trompeuses lueurs à la divine lumière que vous avez fait briller sur le monde. Soyez la Reine de nos cœurs, et qu'ils n'ambitionnent plus désormais d'autre félicité et d'autre gloire que le bonheur d'aimer Jésus et la gloire du royaume qu'il nous prépare. Soyez la Reine de nos familles, et que les pères et les enfants aillent puiser dans votre cœur les vertus qui doivent les sanctifier et le dévouement qui doit les unir. Soyez la Reine de la nation, et que sous vos auspices elle soit plus que jamais ce qu'elle a été à toutes les grandes époques de son histoire, le bras de Dieu et l'épée de l'Eglise: *Salve Regina.*

Que si, dans cet empire qui vous reconnaît si hautement pour sa souveraine, il est encore quelques sujets rebelles, s'il est des cœurs qui aient oublié l'amour qu'ils vous doivent et celui que vous avez pour eux, ah! souvenez-vous que vous n'êtes pas seulement Reine, mais encore Mère, et mère de miséricorde: *Mater misericordiæ.*

Vous entendez aujourd'hui nos chants de joie; mais hier vous entendiez nos cris de détresse, et demain peut-être, aux transports de cette fête, succèderont les amertumes du deuil; c'est que si le ciel semble quelquefois s'ouvrir pour nous éclairer de quelques rayons de ses félicités, nous ne sommes pas moins dans l'exil auquel nous a condamnés une mère coupable: *Ad te clamamus exules filii Evæ.* Prêtez l'oreille aux soupirs de l'exilé, ô douce Reine de la patrie; entendez les gémissements de l'Eglise; voyez les pleurs qui coulent des yeux du vicaire de Jésus-Christ et de ses enfants: jamais cette vallée de larmes ne fut troublée par de plus violents orages et enveloppée de plus sombres nuages: *Ad te suspiramus gementes et flentes in hac lacrymarum valle.* Levez-vous donc, ô puissante avocate, et plaidez notre cause auprès de Dieu; secours des chrétiens, tournez vers votre peuple ces yeux de miséricorde dont les regards consolent les bons et confondent les méchants: *Eia ergo advocata nostra illos tuos misericordes oculos ad nos converte.* Ce Jésus que vous tenez dans vos bras et qui reçut de vous le sang qu'il versa pour notre salut et le cœur dont la lance nous a ouvert l'entrée, ce Jésus que vous donnez à qui vous le voulez, ah! donnez-le-nous et donnez-nous à lui; faites-nous le connaître, faites-nous l'aimer pendant notre exil, afin que nous puissions le voir et partager sa gloire dans la patrie: *Et Jesum benedictum fructum ventris tui nobis post hoc exilium ostende.*

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

47ᵉ LISTE.

Mgr l'évêque de Quimper et de Léon, (2ᵉ versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 6,040 fr. — Mgr l'évêque de Nîmes (2ᵉ versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 5,600 fr. (Ce 2ᵉ versement, ajouté au 1ᵉʳ, de 8,000 fr., forme un total de 13,600 fr. pour le diocèse de Nîmes.) — Souscription ouverte sous le patronage de messieurs les doyens de Roubaix (1ᵉʳ versement), 3,600 fr. — Souscription ouverte au bureau du *Journal des Villes et des Campagnes* (4ᵉ versement), 1,500 fr. — M. Buisson, curé de Saint-Jean, à Elbeuf, 24 fr. — M. Rojare, inspecteur des postes à Quimper, 3 fr. — Souscription ouverte à Avignon, au secrétariat de l'archevêché et chez MM. Aubanel frères, pour les suivants (4ᵉ versement): Quête de Saint-Roch-d'Uchaux, 7 fr.; idem, d'Aubignan, 30 fr.; idem, de Tucaron, 50 fr.; idem, de Bollène, 222 fr. 50 c.; idem, de Saint-Blaise-de-Bollène, 60 fr.; idem, de Saint-Pierre-de-Bollène, 8 fr. — Un anonyme, 5 fr. — Quête de Sault (supplément), 3 fr. 50 c.; idem, de Crillon, 28 fr. 15 c.; idem, de Bédarrides, 10 fr. — Les PP. Oblats de Lumiérac, 10 fr. — Quête de Bedoin, 30 fr. — Quête de Saint-Symphorien-d'Avignon, 139 fr. 50; id. de Lamotte de Bollène, 50 fr. — Un anonyme, 20 fr. — Congrégation des hommes de Saint-Siffrein (Carpentras), 24 fr. — M. le comte de Maleyssie de Châteauneuf, 100 fr. — Quêtes de Cabrières d'Aigues, 2 fr.; de Mornas, 45 fr.; de Lagarde Paréol, 10 fr.; de Caderousse, 80 fr. — Congrégation des Saints-Anges de Mormoiron, 5 fr. — Quêtes de Saint-Martin-de-Castillon, 8 fr.; d'Apt, 250 fr. 70; de Saignon, 20 fr.; de Roussillon, 18 fr.; du Boisset, 6 fr.; de Vaugines, 21 fr. — M. le curé de Vaugines, 5 fr. — Quêtes de Caseneuve, 20 fr.; de Rustrel et les Hauts-Fourneaux, 18 fr. — Quête de Castellet, 6 fr. — M. le curé de Gargas, 5 fr. — Quête de Gignac, 12 fr. 50. — Quête de Camaret (supplément), 1 fr. 51 — Quête de Croanne, 6 fr. — Quête de Latour-d'Aigues (supplément), 41 fr. — Quête de Mirabeau, 26 fr. — Quête de Viens, 20 fr. — Mme Pin, d'Apt, 20 fr. — Les pensionnaires de la Providence d'Apt, 150 fr. — Quête de Brantes, 3 fr. — Quête de Savoillan, 8 fr. — Quête de Saint-Michel d'Uchaux, 2 fr. — Quête d'Oppède, 18 fr. — Quête de Puget, 6 fr. — Quête de Séguret, 3 fr. — Quête de Travaillan, 5 fr. — Quête de Cabrières près l'Isle, 20 fr. — Un inconnu, 18 fr. 50. — M. l'ins-

tituteur de Goult (prix des élèves), 30 fr. — Quête de Lioux, 5 fr. — M. le curé de Lioux, 5 fr. — Quête de Mérindol (supplément), 1 fr. 80. — Quête de Suzette, 11 fr. — Quête de la Bastide-des Jourdans, 15 fr. — Quête de Vitrolles, 14 fr. — Un anonyme, 10 fr. — Un anonyme, 1 fr. — Un anonyme, 15 fr. — M. le rabbin Benjamin Mossé, 10 fr. — M. Jules Crémieux, 10 fr. — Mme veuve Justin Eyssartel, 5 fr. — Le Cercle de la Foi d'Avignon, 25 fr. — Quête de la Coste, 5 fr. — M. Jules Courtet, ancien sous-préfet, 5 fr. — Un anonyme, 5 fr. — M. Jules Funton, 10 fr. — M. Perre-Pierron (fonderie Saint-Roch), 20 fr.

Total de la présente liste.	18,676 90
Total des listes précédentes.	1,268,635 46
Total.	1,287,312 36

48e LISTE.

Mgr l'évêque de Moulins (2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 6,910 fr. 42. — Dixième versement fait par le secrétariat de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, pour les suivants : La Conférence des Pays-Bas, 9,036 fr.; de Poligny, 100 fr.; de Trouville, 50 fr.; de Clermont-l'Hérault, 25 fr.; de Roquemaure, 100 fr.; de l'Isle-sur-Sorgues, 10 fr.; de Nîmes, 250 fr.; de la Grand-Combe, 20 fr.; de Saint-Thomas-d'Aquin (Paris), 300 fr.; d'Aix (en Provence), 200 fr.; de Vervans-Xambes, 10 fr.; de Verdun-sur-Meuse, 100 fr.; de Louham, 50 fr.; de Florence, 1,000 fr.; de Carouge (Suisse), 30 fr.; de Chatillon-sur-Sèvres, 32 fr. 50; de Nolay, 45 fr.; d'Arles, 100 fr.; de Vichy, 100 fr.; d'Ausiens, 132 fr. 10; de Conty, 8 fr.; de Lunéville, 120 fr.; de Cancale, 25 fr.; d'Estaires, 24 fr. 65; de Nevers, 100 fr.; de Saint-Etienne-du-Mont (Paris), 5 fr.; de Lisore, 25 fr.; de Bréauté, 1 fr.; de Fécamp, 17 fr.; de Saint-Eustache-la-Forêt, 11 fr.; de Caule, 40 fr.; de Nomancourt, 22 fr.; de Saint-Valery en eaux, 13 fr.; de Rouen, 71 fr.; de Ménilmontant, 20 fr.; d'Uron, 10 fr.; de Saint-Amand (Nord), 15 fr.; de La Réole, 100 fr.; de Libouiac, 50 fr.; de Saint-Sever, 50 fr.; de Marmande, 20 fr.; d'Hagetman, 20 fr.; — Le supérieur du collége de la Roche-Chalais, 20 fr. — La conférence de Bordeaux, 1,150 fr.; de Malesherbes, 20 fr.; de Pont-de-Vaux, 25 fr.; de Saint-Roch, à Paris, 100 fr.; d'Ambérieux, 50 fr.; de Saint-Avold, 43 fr. 57 c.; d'Angoulême, 203 fr. 85 c.; de la Rochelle, 11 fr.; de Brives, 44 fr. — M. le curé de Saint-Sernin, 10 fr. — La conférence de Fiennes, 10 fr.; d'Ancône, 332 fr.; de Saint-François-Xavier des Missions, à Paris, 100 fr.; de Fougères, 25 fr.; de Lambert, 15 fr.; de Troyes, 400 fr.; de Bar-sur-Aube, 35 fr.; de Sains, 5 fr.; de Carpentras, 43 fr.; de Bollène, 42 fr.; d'Aiguemorte, 50 fr.; de Sommières, 40 fr.; de Bargemont, 40 fr.; de Fribourg (Suisse), 40 fr.; de Freyvoux (Suisse), 20 fr.; d'Auxerre, 10 fr.; de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, 175 fr.; de Saint-Mâlo, 100 fr.; de Bompas, 10 fr.; de Genève, 60 fr.; de Dinan, 20 fr.; d'Ajaccio, 50 fr.; de Pausière, 40 fr.

Montant de la présente liste.	22,708 fr. 09
Total des listes précédentes.	1,287,312 fr. 36
Total.	1,310,020 fr. 45

Mgr de Langalerie, évêque de Belley, vient de publier le mandement suivant en faveur des chrétiens de Syrie :

Nous étions éloignés de vous, lorsqu'un cri d'angoisse poussé par un peuple entier est venu frapper nos oreilles après avoir traversé la mer qui nous sépare de la Syrie. Nous nous empressons, à notre retour dans notre bien-aimé diocèse, de faire un appel à votre charité, que nous sommes assurés de ne lasser jamais.

Nos secours arriveraient bien tard, si les misères que nous devons soulager ne dépassaient tout ce que l'histoire raconte de plus désastreux depuis plusieurs siècles. Oh ! qu'il faudra de temps, qu'il faudra d'efforts de charité pour adoucir tant de malheurs, pour réparer tant de ruines !

Vingt mille de nos frères ont été égorgés, torturés de mille manières par les Druses et par les Turcs, leurs perfides auxiliaires ; nous ne vous donnerons pas le détail de ces atrocités, nous n'avons pas eu nous-même le courage de les lire. Plus de cinq cents villages ont été dévastés, incendiés, ruinés ; sur une immense étendue de terrain, toutes les récoltes ont été détruites, les troupeaux enlevés, les moyens de subsistance anéantis.

Les rivages de la Syrie sont couverts en ce moment d'une population de quatre-vingt-dix mille âmes qui tend les bras vers nous, implorant notre secours. Ces chrétiens du Liban, ou Maronites, sont des catholiques qui ont la même foi que nous, les mêmes espérances ; ils ont conservé leur religion par les plus longs, les plus héroïques sacrifices ; la lutte qu'ils ont soutenue dans ce but a duré onze siècles ; elle dure encore.

S'ils invoquent le secours de la France, ce n'est pas seulement à cause de la communauté de foi qui les rend nos compatriotes et nos frères, c'est aussi parce que, à toutes les époques et dans toutes les circonstances, il se sont montrés nos bons et fidèles amis. Il y a sept siècles, à la première apparition du drapeau des Croisés sur les rivages de la Syrie, toute la montagne du Liban accourut au-devant de nos pères leur apportant des vivres et des rafraîchissements, leur fournissant des guides ; dans les diverses expéditions des Croisades, plus de quarante mille Maronites ont combattu dans nos rangs, mêlant leur sang au nôtre, et ils ont aidé puissamment nos pères à la conquête du tombeau de Jésus-Christ.

Aujourd'hui encore, répètent à l'envi tous les voyageurs qui les visitent, et des pèlerins de notre diocèse nous ont fourni récemment les mêmes témoignages, aujourd'hui encore, s'il y a un peuple dont ils aiment à s'entretenir, un peuple qu'ils estiment et qu'ils affectionnent par-dessus tous les autres,

c'est la nation française. Point d'alliance, point de rapports dont ils soient plus fiers que de leur alliance et de leurs rapports avec les Français. La langue étrangère qu'ils désirent connaître et qu'ils préfèrent à toutes les autres, c'est la langue française. Nos prêtres pèlerins, que nous avons interrogés, ne tarissent pas sur l'accueil empressé, bienveillant, cordial, que leur ont fait partout les bons Maronites (1).

« Si quelqu'un voit son frère dans la nécessité et lui ferme son cœur, comment pourrait-il avoir l'amour de Dieu ? »

Vous le voyez, ces chrétiens de Syrie sont bien des frères, des frères unis à vous par les liens les plus anciens et les plus affectueux: loin de resserrer vos cœurs, dilatez pour eux les entrailles de votre charité, et donnez aussi abondamment que vous pourrez.

Nous avons d'autres devoirs à remplir. En soulageant les corps, il ne faut pas oublier les âmes; priez pour tant de malheureux surpris par une épouvantable mort; guerriers, vieillards, mères, enfants, jeunes filles; hélas! quelles scènes de carnage et d'horreur! Priez pour tant de victimes; priez pour que Dieu donne patience et courage à ceux qui survivent, les protège contre les défections... Nous n'osons en caractériser tous les genres.

Priez pour nos soldats! Ils sont partis enfin, ils ont abordé à ces rivages. Des Français doivent aux Maronites leur fraternel et miséricordieux intérêt, la France leur devait la protection de son glaive et de son drapeau; elle n'a point failli à ce glorieux devoir. Priez pour nos soldats; que leur mission protectrice s'accomplisse avec tout le succès que nous pouvons et que nous devons désirer. Nous n'avons pas à demander pour eux la répression des sentiments de haine; les froides et sanguinaires vengeances ne sont pas dans le tempérament de notre caractère national; elles sont moins encore dans les inspirations de notre sainte religion; c'est un des points par lesquels le catholicisme est si profondément entré dans les veines de la nation française; pardon, amour! s'écrie le catholicisme; générosité et noblesse! crie le sang français.

Après ces réflexions nous pouvons ajouter, parce que nous serons compris: priez pour les bourreaux! Quel peuple que ces Turcs et ces Mahométans! quelle religion, quelle civilisation, quelle histoire! Priez pour ces bourreaux qui ne croient qu'à la force et au droit de la force. Priez afin que Dieu touche leur cœur et les convertisse à la religion du sacrifice, du dévouement et de l'amour.

Une noble figure se dresse isolée dans ce sombre tableau, c'est le figure d'Abd-el-Kader. Priez pour que cet ancien ennemi, si digne de devenir chrétien, comprenne qu'en manquant à sa religion dans une circonstance si glorieuse pour lui, il a accompli les devoirs les plus impérieux de la nôtre. A nous par le cœur, qu'il soit à nous par la foi. Le premier évêque d'Algérie prie au ciel pour l'ancien émir, son ami; unissons nos prières aux siennes (1).

Priez aussi pour d'autres nécessités pressantes, priez toujours *pour une auguste victime*. La révolution se propage en Italie, elle menace Rome et le Souverain-Pontife. Là aussi on ne croit qu'à la force et au droit de la force; une civilisation nouvelle s'inaugure par la révolte, la haine et la vengeance. Prions pour l'auguste victime, prions aussi pour ses persécuteurs. Oui, un temps viendra où les peuples comprendront qu'ils ont beau chercher l'unité et la paix dans la conformité de mœurs et de langage, dans des projets d'am-

---

(1) L'un d'eux m'écrit: « J'ai reçu l'hospitalité au couvent des Pères de la Terre sainte, à Damas. Les enfants du pauvre d'Assise m'accueillirent comme un frère; tous viennent d'être égorgés au pied de l'autel, sur les marches duquel je me suis agenouillé. Un vénérable vieillard me disait: J'ai fui deux fois dans la montagne pour conserver ma vie; si comme je le prévois la persécution recommence une troisième fois, j'attendrai la mort. »

Voici un autre passage de la même lettre: « Le scheik, Joseph Kawau, que je visitai à Eden, le même qui a organisé la défense du Kesrouan, m'avait accompagné sur les cimes du Liban que baigne l'air du ciel. Après avoir embrassé du regard le vaste et magnifique tableau qui se déroulait autour de moi, je lui dis: « Tu es heureux d'habiter un pays aussi beau, aussi riche? » « Oui, reprit-il, notre patrie est riche et belle; notre montagne porte l'hiver sur sa tête, le printemps sur ses épaules, l'automne dans son sein, et l'été dort nonchalamment à ses pieds; mais nous gémissons sous un joug à nul autre pareil. La France, que nous aimons comme une seconde mère, est notre seule espérance. Nos regards se promènent souvent sur les flots pour y découvrir les descendants de ces preux chevaliers qui abordèrent jadis sur nos rivages; eux seuls peuvent briser nos chaînes. »

(1) Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger, dans un opuscule qui est à sa troisième édition, et auquel les circonstances actuelles donnent un nouvel intérêt, cherche à éclairer l'opinion publique sur les nobles qualités de l'émir vaincu par nos armes et prisonnier de Lamoricière; ce pieux évêque avait de grandes espérances sur la conversion d'Adb-el-Kader. Qu'il nous soit permis de révéler un fait peu connu, et dont le souvenir nous attendrit encore: curé de Saint-Louis, à Bordeaux, nous étions l'hôte et l'ami de Mgr Dupuch, et nous nous rappelons qu'il reçut un jour une lettre d'Abd-el-Kader renfermant une somme de 150 fr. que l'émir dépouillé offrait à son vénérable ami pour les pauvres et les bonnes œuvres. De pareilles actions semblables à celles du centenier Corneille ne monteront-elles pas comme les siennes devant le tribunal de Dieu pour en attirer sur celui qui les accomplit le don de la foi?

bitieuse indépendance, dans les plus magnifiques programmes de liberté; la division, la discorde, le trouble, la terreur, peuvent exister au sein de la nationalité la plus compacte : le pays le plus admirablement doué sous ce dernier rapport, notre chère France, notre bien-aimée patrie, a éprouvé depuis quatre-vingts ans les plus épouvantables secousses, et les folies irréligieuses, les rêves de liberté, les idées démoralisatrices l'ont bien plus menacée que toutes les agressions du dehors. *Justitia elevat gentem miseros autem facit populus peccatum.* « La justice élève les nations, et le péché rend les peuples misérables. »

Mais non, tout cela est encore caché à bien des yeux prévenus; c'est l'heure des ténèbres; où, mon Dieu, quand viendra le réveil et la lumière? Quand sonnera l'heure de la réconciliation? Pie IX semblerait si digne par ses vertus de commander à tous les partis; il prie tant! il souffre tant! Puissent-elles se vérifier en lui ces paroles que la sainte Eglise applique aux Pontifes qu'elle honore d'un culte public : Voici le Pontife éminent qui, pendant sa vie mortelle, plût à Dieu et fut trouvé juste; à une époque de malheur et de colère, il devint le gage et l'arbitre de la réconciliation et de la paix. *Ecce sacerdos magnus qui in diebus suis placuit Deo, et inventus est justus, et in tempore iracundiæ factus est reconciliatio.*

Ce qu'on trouve dans un vieux fauteuil.

Après la chute de l'Empire, on mit à la réforme les meubles des palais impériaux, et ils eurent le sort réservé à toutes choses : ils disparurent. Un souvenir de fidélité ou de respect, peut-être un simple sentiment de curiosité fit que, jusqu'à nos jours, un fauteuil, provenant du palais de Fontainebleau et marqué au chiffre impérial, traversa les quarante-six années qui nous séparent de 1814. Nous ignorons quelle fut sa destinée; tout ce que nous savons, c'est que dernièrement il fut ouvert et dépecé, et qu'un honnête homme en vit tomber un document dont la conservation, en pareille place, a quelque chose de providentiel. Ce document, mêlé au crin du fauteuil, se trouvait être une lettre de l'empereur Napoléon Ier au Pape Pie VII, prisonnier à Fontainebleau, et cette lettre était datée du 25 janvier 1813, du jour même où Napoléon arrangea avec le saint captif ce projet de concordat que le Pape n'a jamais accepté.

Gardé à vue, épié et n'ayant jamais la liberté de ses mouvements et de sa pensée, Pie VII, pour dérober à ses surveillants les documents dont il sentait l'importance, avait caché ou fait cacher dans le dossier du fauteuil la lettre impériale si miraculeusement retrouvée ; et l'honnête homme entre les mains de qui elle tomba s'est empressé de la communiquer avec d'autres documents à l'auteur de l'*Eglise romaine en face de la Révolution.* C'était du même coup rendre hommage au bonheur de l'infatigable dénicheur d'autographes précieux, et assurer la publicité de ces pièces. M. Crétineau-Joly, qui ne va pas certainement tarder à utiliser ce trésor, nous a permis de prendre sur original une copie de la lettre de Napoléon Ier, qui, alors roi d'Italie et ayant nommé son fils roi de Rome, écrivait au Pape, dépouillé et prisonnier, qu'il n'avait « jamais cru devoir lui demander une renonciation à la souveraineté temporelle des Etats romains. »

Cette lettre, écrite dans un jour si solennel, provoquera, dans les circonstances actuelles, de pénibles réflexions; nous la donnons sans commentaires :

« Très-Saint-Père,

« Votre Sainteté m'ayant paru craindre, au « moment de la signature des articles qui mettent un terme aux divisions qui affligent l'Eglise, que cela ne portât une renonciation « implicite à ses prétentions sur les Etats romains, je me fais un plaisir de l'assurer par « la présente que, n'ayant jamais cru devoir « lui demander une renonciation à la souveraineté temporelle des Etats romains, Votre « Sainteté ne peut avoir la crainte que l'on « puisse penser qu'elle a renoncé ni directement ni indirectement, en signant lesdits « articles, à ses droits et prétentions. C'est « avec le Pape, en sa qualité de chef de l'Eglise, dans les choses spirituelles, que j'ai « traité.

« Sur ce, Très-Saint-Père, je prie Dieu qu'il « vous conserve longues années au gouvernement de notre mère la sainte Eglise.

« Votre très-dévot fils,

« NAPOLÉON. »

« Fontainebleau, le 25 janvier 1813. »

M. Crétineau-Joly, dans son *Eglise romaine en face de la Révolution*, ouvrage où les événements qui s'accomplissent sous nos yeux sont annoncés d'avance, avait raconté sur pièces inédites que, dans les premiers mois de l'année 1812, le gouvernement anglais s'était entendu avec les principaux membres du Sacré-Collége pour arracher Pie VII de sa prison de Savone. Quelques journaux anglais, français et ita-

tiens, dont cette intervention si peu espérée du cabinet britannique gênait les calculs d'aujourd'hui ou de demain, déclarèrent qu'ils n'avaient trouvé nulle part trace d'un semblable projet. Ces journaux, si mal inspirés et encore plus mal renseignés, n'avaient pas à leur disposition les vieux fauteuils de Fontainebleau ; ils ne connaissaient pas surtout le document le plus étrange et le plus concluant qui puisse jamais être apporté dans une discussion.

Le ministre des cultes de Napoléon Ier, le comte Bigot de Préameneu, s'adresse au Pontife prisonnier pour lui signifier (1) un ordre de changement de *retraite*, ainsi que parlerait M. le procureur général et sénateur Dupin, et dans un style dont l'âpreté de geôlier jure avec les formes respectueuses du maître. Le ministre donne complétement raison au récit de M. Crétineau-Joly. Voici cette lettre copiée sur l'autographe :

Paris, 27 mai 1812.

« Très-Saint-Père,

« Le projet connu des Anglais de faire une « descente du côté de Savone pour vous enlever, oblige le gouvernement français à faire « arriver Votre Sainteté dans la capitale. En « conséquence, les ordres sont donnés pour « que Votre Sainteté vienne d'abord à Fontainebleau, où elle occupera le logement qu'elle « a déjà habité et où elle verra les évêques et « ceux des cardinaux qui sont en France. « Votre Sainteté ne restera à Fontainebleau « qu'en attendant qu'on ait pu terminer les « appartements de l'archevêché de Paris, « qu'elle doit habiter.

« Je suis, avec un profond respect, Très-« Saint-Père, de Votre Sainteté, le très-humble et très-obéissant serviteur,

« *Le ministre des cultes*,

« Comte Bigot de Préameneu. »

Ces deux pièces ainsi rapprochées, et que d'autres, d'une importance plus grande encore peut-être, ne tarderont pas à suivre, offrent un triste et précieux intérêt. M. Crétineau-Joly nous a permis de devancer la publicité à laquelle il les destine. L'histoire n'a pas encore dit tous ses secrets ; elle est loin d'avoir fait ses dernières révélations ; formons des vœux pour que les événements qui se précipitent amènent chaque jour des lumières nouvelles.

Le secrétaire de la rédaction : M. Garcin.

(1) Au dos de cette lettre, on lit une note de la main même du Souverain-Pontife. Pie VII constate que la signification de son transfèrement de Savone ne lui fut remise que dans *les environs de Turin* par Mgr Bertazzoli. Ainsi, on l'avait fait partir de Savone sans même lui expliquer les causes et le but de ce voyage si précipité.

On lit dans le *Moniteur* :

Perpignan, le 21 septembre 1860, 6 h. 30 m. soir.

Leurs Majestés viennent de débarquer à Port-Vendres après une traversée contrariée par le gros temps.

Leurs Majestés se mettent en route pour prendre le chemin de fer à Perpignan et se diriger sur Tarascon. Elles arriveront demain dans la nuit à Saint-Cloud.

Mme la comtesse de Brissac, née de Montmorency, vient de mourir ce matin dans son hôtel de la rue de Varenne. C'est une grande perte pour sa famille et surtout pour les bonnes œuvres dont elle a été pendant plus de quarante ans un admirable soutien.

Noble dans ses sentiments, mais toujours simple dans ses habitudes, elle n'a jamais oublié les malheureux ; elle portait un intérêt spécial aux maisons religieuses dénuées de ressources. *Sans elle, quelques*-unes auraient cessé d'exister.

Malgré sa fortune considérable, Mme de Brissac faisait depuis plus d'un an des économies pour mieux venir au secours du Père commun des fidèles. Elle ne pouvait plus dignement couronner une vie d'édification et de dévouement.

P. Lamazou.

FAITS DIVERS

Le *Moniteur* publie le décret portant promulgation de la convention de poste conclue le 7 juillet 1860 entre la France et le Brésil.

— Le *Bulletin des lois* contient un décret du 31 août, qui ouvre au ministre des affaires étrangères un crédit extraordinaire de 1,100,000 fr. sur l'exercice 1860, applicable aux dépenses qu'entraîneront les frais d'achat d'un hôtel à Londres, et les premiers frais d'acquisition d'un hôtel à Berlin, et d'un terrain destiné à l'établissement de notre ambassade à Vienne.

Un autre décret de la même date ouvre au même ministre un crédit supplémentaire de 634,000 fr., savoir : 34,000 fr. pour présents

diplomatiques et 600,000 pour missions et dépenses extraordinaires et dépenses imprévues.

Un crédit extraordinaire de 20,000 fr. est ouvert au ministre des cultes pour acquitter les frais de la mission scientifique envoyée en Espagne à l'effet d'examiner l'éclipse de soleil.

— Le *Constitutionnel* annonce que les ministres, les ambassadeurs et les grands dignitaires de l'Empire se sont rendus à Saint-Cloud, à onze heures du matin, pour assister à la messe dans la chapelle du palais.

— Le *Sémaphore* nous apprend que tout avait été préparé vendredi à Marseille pour recevoir l'Empereur et l'Impératrice, qui devaient traverser la ville incognito. Quatre voitures de la cour sont restées dans la rue Beauvau pendant plusieurs heures, attendant leur arrivée. Mais tous ces préparatifs ont dû être abandonnés le soir, quand on a appris que, par suite du violent coup de vent qui régnait depuis deux jours dans le golfe, le yacht impérial l'*Aigle* avait dû relâcher à Port-Vendres. L'escadrille impériale s'était dispersée vers les îles Baléares; la frégate la *Gloire* a suivi l'*Aigle* à Port-Vendres. La *Reine-Hortense*, comme nous l'avons dit hier, est venue aborder samedi matin. On croit que l'*Eylau* et le *Vauban* se sont dirigés sur Toulon.

— On écrit de Madrid :

« D'après des nouvelles postérieures reçues sur la mort du général Macrohon, il ne serait pas mort au Caire, comme on l'avait dit, mais dans la traversée de la mer Rouge, deux jours après son départ de Suez. Le général a succombé asphyxié par la chaleur suffocante, qui, à ce qu'il paraît, a également tué quatre autres personnes du navire. La chaleur atteignait dans ces latitudes 60 degrés centigrades, et tous les passagers durent faire la traversée avec de la glace sur la tête, précaution qui ne suffit pas pour arracher à la mort le sympathique général. »

— Un acte de vengeance inqualifiable vient d'avoir lieu dans la commune de Marquise :

Un garçon de treize ans s'introduisit dans la pâture du sieur Willard, cultivateur, dans laquelle se trouvaient quatre vaches, coupa le bout de la mamelle à la première qu'il rencontra, et donna ensuite des coups de couteau aux mamelles des trois autres. Ce jeune vaurien, qui habite la même commune avec son père, a été signalé de suite à la gendarmerie.

(*Progrès*.)

— Le *Morning-Chronicle* fait l'éloge de l'ingénieur Joseph Loke, qui vient de mourir. « Loke, dit-il, élève favori de Stephenson, n'était pas doué d'un esprit d'initiative, mais il a concouru à doter le continent de l'expérience de l'Angleterre. Quand le premier grand chemin de fer de France, celui de Paris à Rouen et au Havre, fut projeté, la moitié des actions échut à l'Angleterre, et Loke fut nommé ingénieur des travaux. M. Loke était d'un commerce aimable. C'était aussi un membre utile du Parlement. »

— Jeudi prochain, 27, on célébrera à la chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres 95, le 200e anniversaire de la mort de saint Vincent-de-Paul. A deux heures et demie, le panégyrique du saint sera prononcé par Mgr Landriot, évêque de La Rochelle. S. Em. Mgr le cardinal archevêque de Paris officiera pontificalement à la messe et aux vêpres.

Pour tous les faits divers : M. Garcin.

L'Eglise et l'Empire au quatrième siècle,

Par M. Albert de Broglie. — 3e et 4e volume.

(Troisième et dernier article.—Voir nos 200 et 216).

Un grand danger menace l'intelligence des générations qui s'élèvent ; c'est la corruption de l'histoire, non une corruption par la haine, comme celle de l'*Essai sur les mœurs*, qui s'exerçait en niant les faits avérés ou en les interprétant au gré de la passion. Il y avait dans Voltaire le respect des lois essentielles de l'esprit humain. Un fait était un fait ; l'histoire, à ses yeux, était la transmission par le témoignage des événements accomplis à la face du soleil. Aujourd'hui, une école a pu naître et grandir en prenant pour base de la plus positive de nos connaissances la chimère ou la fantaisie. Ce que le romantisme le plus échevelé avait osé en poésie, elle l'a dépassé dans l'histoire. Prenez une donnée bizarre, extravagante, inouïe. Promenez-la à travers les hommes et les choses qui vont perdre leur sens et leur réalité pour se ployer aux caprices du rêve ; parsemez ce mauvais roman de déclamations humanitaires à la manière emphatique de Rousseau, et vous aurez un historien de l'école de M. Michelet. Quand un de ces livres vous tombe sous la main, on se demande si l'auteur était vraiment à l'état de veille. Il y a peu de temps que l'écrivain dont je viens de parler a publié l'histoire de Louis XIV. Jamais souverain ne fut mieux connu que celui qui avait pris le soleil pour emblême. Nous avons même d'insipides chroniqueurs, comme Dangeau, qui ont tenu registre de ses

paroles et de ses moindres gestes. Saint-Simon, ce misanthrope de génie, a posé sur son âme son redoutable microscope; Voltaire a dessiné la superficie de son règne avec une légèreté de plume inimitable. Louis XIV lui-même songea trop constamment au regard de la postérité pour avoir ménagé beaucoup de mystères à la curiosité de l'histoire. Or, sait-on comment M. Michelet apprécie le roi qui donne son nom au dix-septième siècle? J'aime mieux laisser parler un de ses disciples, un jeune homme doué pourtant d'un vrai talent, M. Francisque Sarcey. Ecoutez :

« L'historien (M. Michelet) prend le Dieu « à partie, et lui dit : Tel jour tu avais mal « au ventre : tu as signé un écrit qui de-« vait réduire vingt mille familles à la mi-« sère. Ton gouvernement dépendait de ta « santé qui était misérable. Ce sont tes mé-« decins et tes maîtresses qui ont dirigé ta « politique. Le bonheur a voulu que l'on nous « conservât, heure par heure, le compte de « tes migraines et de tes adultères. La vio-« lence de ton tempéramment qui souffre « s'est traduite en actes violents dont souffre « ton royaume, etc., etc. » (*Salut public.*)

Ainsi Louis XIV était un débauché qui avait la digestion difficile : l'édit de Nantes lui a été arraché par une colique d'estomac; voilà la clef de son histoire trouvée par M. Michelet *qui venge la conscience humaine de deux siècles d'admiration stupide.* C'est encore M. Sarcey, un ancien élève de l'école normale, qui a écrit cela. Soyons fiers de l'intelligence humaine au dix-neuvième siècle.

Croit-on que j'aie choisi une exception bizarre, comme on en trouve à chaque siècle? Les louanges d'une grande partie de la presse au livre de M. Michelet nous interdisent cette explication. Les exemples, du reste, fourmillent. L'Histoire de France, de M. Henri Martin, couronnée un jour par l'Institut, ne repose-t-elle pas au fond sur la métempsycose, le grand dogme dont il fait honneur au druidisme, pour ménager sans doute la modestie de son maître, M. Jean Raynaud?

Cette digression ne m'éloigne pas de l'ouvrage de M. de Broglie. Elle explique son succès auprès des uns et les critiques malveillantes de quelques autres. M. de Broglie possède à un très-haut degré, avec le sens de la réalité, la probité de l'historien ; *il écrit avec sa conscience,* pour répéter une belle parole de Joubert. Aussi sommes-nous convaincu qu'il a lu sans étonnement et sans émotion les attaques passionnées de M. Peyrat contre ses premiers volumes. M. Peyrat a reçu, dit-on, une éducation non-seulement chrétienne, mais cléricale. On pourrait le deviner à son hostilité implacable envers l'Eglise. Nous connaissons peu de lecture plus affligeante que celle-là. Ce n'est pas de l'histoire en délire à la manière de M. Michelet; c'est le travestissement des faits joint à l'impiété radicale des théories. Ceux qui disent que le souffle de Voltaire s'est éteint parmi nous n'ont qu'à prendre ce que M. Peyrat a écrit sur l'*Eglise et l'Empire* de M. de Broglie. On n'y trouve plus l'étincelle du maître qui brille et pétille dans l'obscurité sans rien éclairer ni réchauffer ; mais c'est son scepticisme, sa haine, ses préjugés rétrogrades, son regard qui se détourne obstinément de la lumière. Il y a dans ces pages quelque chose de froid et de lugubre qui rappelle ce qu'on éprouve dans un cimetière que la croix ne couvre pas de ses bras. Qu'est-ce donc que le passé aux yeux de M. Peyrat? Le récit des folies et des mensonges de l'homme, un cahos, un vaste sépulcre à l'entrée duquel se tient debout le *Fatum* de l'antiquité, un bandeau sur les yeux et un glaive à la main. *Comment* M. Peyrat, un *homme d'intelligence,* peut-il respirer dans cette lourde atmosphère? L'acte de foi de sa jeunesse ferait jaillir dans son âme la lumière et la vie.

C'est avec un peu plus d'étonnement que nous avons lu l'article de M. Ampère, publié dans la *Revue des Deux-Mondes,* sur le livre de M. Albert de Broglie. M. Ampère est de ceux qu'on est habitué à rencontrer partout où une idée vraie appelle à sa défense un noble sentiment. Comment se fait-il qu'il ait cru devoir protéger la mémoire de Julien l'Apostat? M. de Broglie a intitulé un chapitre *Julien persécuteur.* Cela scandalise M. Ampère, qui maintient la tolérance de Julien, et trouve une explication dont les historiens contemporains font mention. Il y avait des lois de l'Etat qui les condamnaient à mort, dit-il. Le crime légal, et non la foi, motivait leur sentence. D'abord, M. Ampère oublie que la plupart de ces lois avaient été abolies par Constantin. Puis ces lois outrageaient les droits de la conscience ; elles ne peuvent pas plus enlever aux victimes l'honneur du martyre, qu'un juge la flétrissure des bourreaux. Julien était trop habile dans sa haine

pour ne pas jeter sur ses exécutions le voile facile de la légalité. Quand on lui racontait les massacres des chrétiens par la populace soulevée, ordonnait-il la punition ou du moins la recherche des coupables? Non, il disait avec une raillerie qui doit faire horreur à M. Ampère: « Eh bien, « quoi! ces galiléens ne devraient-ils pas « se réjouir? L'Evangile leur ordonne de « souffrir avec patience. » Un jour il crut devoir reprocher au comte Julien ses cruautés vis-à-vis des catholiques. « Vous me « faites plus de tort qu'à eux, lui dit-il; « vous leur procurez le titre de martyrs et « à moi celui de tyran. N'ai-je pas défendu « de les mettre à mort pour motif de reli- « gion? » Le comte, devant ces reproches, restait confus et effrayé. Julien se hâta de le rassurer en ajoutant: « Venez sacrifier « avec moi pour vous laver de ce sang im- « pur. » Nous avouons que Néron et Maximin n'y mettaient pas tant de formes. Cette modération qui blâme le bourreau, tout en versant gracieusement sur ses mains l'eau lustrale qui effacera le *sang impur* des chrétiens, ressemble trop à la tolérance du pacha de Damas dans les récents massacres de Syrie. L'honorable M. Ampère pousse bien loin la charité envers un prince que la conscience du monde a flétri du nom d'*apostat*. En tout cas, M. de Broglie, en parlant de Julien *persécuteur*, n'a fait qu'enregistrer la sentence de l'histoire. M. Ampère peut relire les *Etudes historiques* de M. de Châteaubriand, une des autorités qu'il affectionne; il y verra que « l'aposta- « sie conduisit Julien au fanatisme et du « fanatisme à la persécution. »

Nous parlions, en commençant cet article, de la corruption de l'histoire par le caprice de l'inauguration mis à la place de l'étude des faits. Julien nous en fournit un exemple tout récent. Son rôle a été naguère jugé par M. Emile Lainé, dans un recueil bimensuel intitulé: *Magasin de librairie*. Voici sa conclusion, dont le lecteur ne contestera pas l'originalité: « Julien est un des esprits « les plus chrétiens qui fut jamais. S'il vi- « vait de nos jours, il serait catholique. » Encore quelques efforts, et les vérités mathématiques vont être traitées comme l'histoire. Quand on lit ces aberrations dignes de pitié, n'a-t-on pas le droit de trembler pour l'esprit humain? Il y a là évidemment un symptôme grave de notre état intellectuel. Est-ce en vain qu'on jette ces défis au bon sens? N'y a-t-il pas là un travail secret qui corrompt peu à peu chez un grand nombre la conscience du vrai, et menace les bases mêmes de la raison? Si ce sont là des jeux d'esprit, ils sont stupides. Si ce sont des pensées sincères, elles accusent une déviation dont le passé offre peu d'exemples. En tout cas, ces excès font ressortir avec plus d'éclat les hommes qui, comme M. de Broglie, marchent, sans broncher, dans le chemin de la droite raison. Cette constante rectitude, ce sens du vrai qui ne s'émousse jamais, est une originalité glorieuse à notre époque.

Je me borne à ces quelques mots sur les critiques subies par M. de Broglie et qui ont pu tomber sous mon regard; elles sont les seules qui m'aient paru offrir quelque valeur ou quelque utilité à la réfutation. Quand à nos propres critiques, si nous voulions disséquer ses phrases, peser chaque mot dans une balance partiale, isoler des pensées qui n'ont leur sens que dans le contexte, concentrer sur une idée quelconque les âpres exigences d'une raison prévenue, nous trouverions évidemment matière au blâme. Dieu nous préserve de cet injuste et triste plaisir! *Y a-t-il un ouvrage si accompli qui ne fondît tout entier au milieu de la critique?* a dit Labruyère. Cette tâche est puérile et méprisable. Au point de vue de l'orthodoxie, qui doit passer avant tout le reste, les deux volumes nous ont paru ce que des juges compétents les ont jugés, c'est-à-dire, à l'abri du reproche: M. de Broglie avait à traiter de l'arianisme, erreur qui s'enveloppa de subtilités et de faux-fuyants; il lui fallait une étude sévère de la doctrine et une grande précision de langage. Il a navigué avec bonheur au milieu de ces écueils; l'expression a toujours été aussi juste que la pensée. Pourtant, qu'il nous permette de lui signaler quelques rares hésitations où, sans tomber dans l'inexactitude doctrinale, il n'a pas assez fermement dessiné les contours de son idée. Que M. de Broglie ne craigne pas de lire les *Dogmata theologica* de deux théologiens illustres, à demi oubliés aujourd'hui, Petau et Thomassin; qu'il rompe de temps en temps le pain noir mais substantiel de la *Somme* de saint Thomas. Il y a là des trésors qu'il est digne d'apprécier; il y acquerra surtout le scrupule du mot qui, en théologie, a une importance souveraine. La scholastique est à la science de la religion ce que la grammaire est à une langue. Nul écrivain religieux ne peut

On nous écrit de Turin :

La mission du comte Vimercati auprès de Garibaldi n'a eu aucun succès. Garibaldi est inébranlable et se croit un apôtre destiné à régénérer l'Europe et à la révolutionner. « Je n'ai aucun motif de haine contre M. de Cavour, a répondu le dictateur, mais c'est un homme à idées étroites qui perdra la révolution. Je suis prêt à lui tendre la main s'il consent à se laisser conduire par moi, sinon ce sera une guerre à mort entre nous. » M. Vimercati n'a pu en tirer autre chose.

Les correspondances paraissent attacher quelqu'importance à la mission de Pallavicini. Elle n'en a aucune. Pallavicini est l'ami de Garibaldi parce qu'il est violent et a été fort hostile à la France lors du vote qui vous a donné Nice ; mais, comme homme politique, il est d'une nullité complète. Arrêté, il y a quelques années, par les Autrichiens à Milan, il fut condamné au *carcere duro*, et son immense fortune fut sequestrée. Dans la forteresse où il était renfermé, il parvint à gagner la fille du geôlier, qui le délivra de prison et qu'il épousa depuis. Il se réfugia à Turin, où naturellement il fut bien accueilli, et il parvint, malgré la répugnance de beaucoup de gens, à se faire nommer député de Turin. N'attachez donc aucune importance aux démarches de cet homme, qui se donne beaucoup de peine pour faire parler de lui.

Le ministère se montre très-ému d'un bruit qui se répétait hier dans les conférences de la Chambre au palais Carignan, où beaucoup de députés se réunissent chaque jour. Il s'agirait de la cession à la France de la Ligurie, de l'île de Sardaigne et de l'île d'Elbe. M. de Cavour doit donner, à l'ouverture de la Chambre, un démenti formel à ces rumeurs qui laissent une vive agitation dans le pays.

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Naples, 18 septembre :

La situation de ce pays est encore empirée depuis ma dernière lettre ; empirée, dis-je, et non changée. Mêmes troubles, même désordre, quelques mouvements réactionnaires de plus, quelques drapeaux et quelques cris de moins. Des escouades de *camisards* de Garibaldi traversent les rues en conquérants, et promènent partout leur costume théâtral et débraillé. Le peuple, toujours noble, commence à les regarder d'un air railleur, il ne se fait même pas scrupule de les voler un peu. D'inévitables collisions ensanglantent de temps en temps les vieux quartiers de la capitale et les rues suspectes, plus particulièrement hantées par ces volontaires à mines de brigands. Quelques coups de couteau ont vite raison d'une fanfaronnade ou d'un propos provocateur; puis la garde nationale accourt ; on la rosse plus ou moins ; mais, grâce au nombre, elle finit par avoir le-dessus.

Garibaldi donne des audiences dans son hôtel du Spirito-Santo ; le père Gavazzi prêche sur la place royale, les lazzarones ne comprennent pas trop, mais ils entendent crier comme un énergumène cet étrange orateur, et applaudissent comme ils feraient au théâtre aux notes graves d'une fière basse-taille ou d'un baryton-étoile ; puis ils s'en vont décrocher les armes de telle ou telle puissance allemande, car pour eux les Allemands sont tous des Autrichiens, en font un falot et hurlent : « Mort aux Allemands » *morte ai tedeschi* ! sauf à prendre bravement le chemin de la maison et à se barricader chez eux au premier cri, faux ou non, qui annence l'arrivée des troupes royales. Mais que ce bon peuple soit tranquille, il en sera quitte pour la peur ! Les troupes royales ne sortent pas de Capoue, de Santa-Maria et de Gaëte. Elles sont là au nombre de 25,000 hommes, groupés autour du Roi et de ses frères, et attendent. L'Europe tout entière assiste avec une impassibilité inexplicable à la chute de ce jeune souverain, attaqué tout à la fois par un général révolutionnaire et par un Roi honnête-homme, *il re galantuomo*, qui, sous le prétexte de mettre l'ordre dans les provinces napolitaines, y envoie des bataillons de chasseurs. Comme les vestales du cirque, les puissances voudraient que le jeune lutteur tombât avec grâce ; et elles ne lèveront pas le doigt pour l'épargner.

Je vous ai parlé dernièrement de la révolte d'Ariano au cris de : *Vive François II*. Elle a été plus sanglante que je ne le croyais, et a fait bien des victimes. Ce mouvement s'est reproduit sur une plus petite échelle dans plusieurs autres communes, et même près des murs de la capitale. Un décret a dû défendre aux militaires qui ne sont pas de service de porter des pistolets ou des revolvers. A Saint-Antimo et à Melito, on assaillit la garde nationale, qui se replia et battit en retraite devant les paysans jusqu'à l'arrivée des garibaldiens. La lutte dura une heure ; l'avantage était du côté du nombre. Les chemises-rouges arrêtèrent soixante-trois *réactionnaires*, la plupart blessés ; puis leur commandant imposa un tri-

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

25 *septembre*

L'incertitude règne toujours sur les détails et les suites du combat de Castelfidardo ; il semble que le Piémont redoute de divulguer toute la vérité à cet égard et qu'il cherche à faire d'avance l'opinion. Toutes les communications étant coupées entre Ancône et Rome, il faut encore attendre avant de connaître le rapport du général de Lamoricière sur cette journée du 18, qui perd sensiblement, à mesure que les mensonges piémontais se dissipent, des proportions désastreuses que lui ont d'abord attribuées les dépêches de Turin.

La *Gazette* officielle de cette ville porte la perte de l'armée sarde, dans le combat de Castelfidardo, à 1,000 hommes tués et blessés, parmi lesquels onze officiers.

La *Patrie* mentionne sous toutes réserves des nouvelles d'Ancône du 22 au matin reçues par la voie de mer. A cette date, les travaux de siége n'étaient pas encore commencés, et la place ne paraissait pas entièrement investie. Deux batteries piémontaises, placées sur une hauteur, avaient ouvert le feu contre la citadelle, qui se trouvait attaquée également par mer ; mais le manque de fond n'avait pas permis à l'escadre sarde de mettre en ligne plus de deux frégates. La citadelle paraissait riposter vivement à cette double attaque.

Les Piémontais attendaient leur parc de siége et leur matériel du génie pour commencer les travaux d'approche. Ces travaux devaient être dirigés par le général Menabrea.

On assurait que la ville était défendue par un corps de 6,000 hommes de troupes et qu'elle avait des approvisionnements nombreux. Une partie du corps de Fanti devait concourir à son investissement.

Une dépêche annonce que les restes mortels du général Pimodan, embaumés et placés dans un cercueil de zinc, ont été remis aux représentants de sa famille. Le corps est accompagné par deux *mercenaires*, comme dit le *Siècle* : le prince de Ligne et le comte de Renneville, officiers d'état-major du glorieux défunt.

Le *Siècle* ne veut pas qu'on parle des Français qui défendent la Papauté contre les boucaniers piémontais. « Pourquoi, nous dit-il aujourd'hui, faire intervenir sans cesse nos compatriotes dans ces luttes ? » — Par l'excellente raison que ce sont nos compatriotes qui composent la partie vive et principale de la petite armée pontificale, et que notre patriotisme ne saurait les supprimer aussi aisément que fait celui du *Siècle*. Le général en chef de cette généreuse armée est un Français; le héros de Castelfidardo est un Français ; le commandant de la place d'Ancône est un Français; Français sont le colonel de Noë, le capitaine de Maistre, le lieutenant Sisson, et toute cette noble phalange qui compte dans ses rangs les Maillé, les Charette, les Renneville, les Kersabiec, toute la fleur de notre jeunesse catholique. Mais le *Siècle* les repousse en leur disant comme le frère de Camille à Curiace :

Rome vous a nommés, je ne vous connais plus!

Mais la France les reconnaît ; elle les applaudit et les remercie !

La lutte déterminée de Garibaldi contre M. de Cavour et le gouvernement sarde se dessine de plus en plus et rend imminente une crise prochaine. Dans un discours aux habitants de Palerme, qu'on lira plus loin, le dictateur a exprimé de nouveau sa résolution inébranlable de ne proclamer qu'à Rome le royaume italien. « Je suivrai ma voie, a-t-il dit, ou j'y laisserai mes os ! »

Le nouveau prodictateur de Sicile, M. Mordini, est un des plus fougueux agents du mazzinisme, et l'on croit même qu'il n'a été mis que provisoirement à la tête de l'île pour conserver la place à Aurelio Saffi, l'*alter ego* de Mazzini.

L'*Espero* de Turin et l'*Opinione* déplorent amèrement l'aveuglement de Garibaldi, qui va le pousser à une attaque insensée contre l'armée française à Rome ; mais ces deux journaux regardent désormais comme imminente cette éventualité redoutable. Selon l'*Espero*, la seule concession qu'aurait admise Garibaldi serait de faire précéder son attaque d'une injonction à la France d'évacuer Rome. — Le *Siècle* va-t-il continuer d'applaudir ?

En attendant, Mazzini est arrivé à Naples. La tête du sombre chef de la révolution commence à se dresser derrière l'épaule de son lieutenant.

Le Piémont est justement inquiet de cette situation, et il cherche à prévenir les terribles conflits qu'il redoute. Cinq mille hommes de troupes sardes viennent d'être expédiés en Sicile pour y faire proclamer, assure-t-on, l'annexion immédiate. — A la bonne heure ! ce suffrage universel enlevé à la baïonnette est irréfutable.

D'autres troupes sont parties de Gênes pour Naples afin d'occuper les forts. Elles sont, dit-on, commandées par le général savoisien Pernot, qui ne devra recevoir d'ordres que de M. de Villamarina, ministre de Sardaigne à Naples. Reste à savoir si Garibaldi comprendra ainsi les choses.

La *Gazette d'Elberfeld* prétend que le Pape ayant consulté l'Autriche sur la conduite qu'il lui convient de tenir dans les circonstances actuelles, le cabinet de Vienne lui aurait donné le conseil de ne pas quitter Rome.

Suivant le même journal, plusieurs bâtiments garibaldiens sous pavillon étranger seraient venus reconnaître les côtes autrichiennes de l'Adriatique.

Nous recevons, par les journaux anglais, un triste document. C'est une nouvelle proclamation de Don Juan d'Espagne, dans laquelle ce prince maintient ses droits à la couronne, malgré le dernier acte de son frère, et manifeste son admiration pour le roi Victor-Emmanuel.

26 *septembre*

Une communication particulière nous permet de donner quelques premiers détails sur le combat de Castelfidardo. La lettre qu'on lira plus loin est moins un compte rendu de l'affaire que le récit spécial de la partie de l'action à laquelle s'est trouvé mêlé le jeune et courageux volontaire qui parle. D'après cette lettre, la petite armée pontificale, que les bulletins sardes portaient à 11,000 hommes, ne comprenait que 5,000 combattants, et on verra quelle intrépide résistance elle a opposée aux masses piémontaises. On ne sera pas moins frappé de l'impartial hommage que rend cette lettre au courage des soldats piémontais, et qui contraste d'une manière si éclatante et si honorable avec les outrages et les calomnies des bulletins et des rapports cialdiniens.

En lisant ce récit, qui témoigne de la part glorieuse et considérable que nos compatriotes ont prise à la journée du 18, le *Siècle* comprendra peut-être enfin pourquoi nous nous préoccupons des Français qui défendent là-bas, sous l'égide d'un héros, la plus sacrée des causes.

Nous croyons pouvoir assurer que le général Lamoricière est dans Ancône, et que les moyens de résistance qu'il possède lui permettront de lutter plus *avantageusement* que certains journaux ne l'espèrent contre les forces qui entourent la place.

A la date du 23, les travaux de siége n'étaient pas encore commencés. Les batteries construites pour inquiéter la place continuaient leur feu, la citadelle y répondait.

La *Patrie* rapporte que les troupes des généraux Fanti et Cialdini se concentrent en ce moment de manière à investir la ville, qui devra être à la fin du mois complétement cernée par un cordon de 40,000 hommes.

Le reste de l'armée piémontaise s'est rendu de Spolète à Viterbe, et son avant-garde, aux dernières dates, se trouvait à Monterosio, gros bourg situé en avant de Viterbe sur la route de Rome, à environ 45 kilomètres de la capitale des Etats de l'Eglise.

On sait que M. de Cadore vient d'arriver à Paris avec d'importantes dépêches de Rome. On assure que ces dépêches contiendraient une sorte d'ultimatum du gouvernement

pontifical au cabinet des Tuileries à l'égard de l'invasion piémontaise. Le Pape, dit-on, poserait différentes questions catégoriques sur les intentions définitives du gouvernement français au sujet du rétablissement intégral du pouvoir temporel du Saint-Siége, et déclarerait qu'en cas de refus de concours actif, il quitterait Rome. Nous ne nous faisons que sous toutes réserves l'écho de ces rumeurs, qui sont assez accréditées.

Le télégraphe signale en même temps une note que le cardinal Antonelli a adressée aux puissances pour réclamer leur secours.

A Naples, la situation semble moins favorable à la cause révolutionnaire. Dans un premier engagement entre l'armée restée fidèle à François II et les bandes garibaldiennes, celles-ci ont été battues, et les troupes royales ont pris deux généraux, des canons et du matériel.

Garibaldi a quitté Naples pour tâcher de réparer cet échec et prendre lui-même le commandement de ses colonnes. En partant, il a fait appel à la population et sollicité l'enrôlement de volontaires. Il trouvera l'armée napolitaine prête à le recevoir. Profitant de son premier succès, elle a occupé toute la rive droite du Volturne et s'est établie dans les positions d'où elle a expulsé les garibaldiens.

Nous ne mentionnons pas les décrets du dictateur qui confisquent les biens de l'Eglise et bannissent le cardinal Sforza, le général Bosco et plusieurs autres personnes. La confiscation et la proscription accompagnent toujours la révolution.

Nous signalons seulement le passage d'une nouvelle proclamation de Garibaldi aux habitants de Naples, dans lequel il exprime une fois de plus sa résolution arrêtée d'aller à Rome et de marcher de là contre la Vénétie.

Une dépêche de Saint-Pétersbourg annonce que, par suite du retard de la délivrance de l'impératrice de Russie, l'entrevue de Varsovie n'aura lieu qu'après le 20 octobre.

Léon Lavedan.

Télégraphie privée.

Marseille, 25 septembre.

On écrit de Rome le 22, que le *Journal officiel de Rome* publie un rapport du général de Lamoricière du 15, disant qu'aucun mouvement insurrectionnel n'aurait eu lieu sans le concours des Piémontais, et terminant par le vœu que le général de Goyon occupe Viterbe et défende l'accès de la frontière napolitaine. Depuis on n'a rien reçu.

Une note du cardinal Antonelli a été publiée, réclamant le secours des puissances.

Le *Journal officiel* contient, en outre, un rapport du colonel Mortillier sur la réoccupation de Ponte-Corvo par les pontificaux, et une dépêche de Gaëte du 22, annonçant que les Napolitains royaux défendant Capoue ont battu les garibaldiens, les 19 et 21 septembre, ont pris deux généraux insurgés, des canons, du matériel et ont réoccupé Cajano; mais cette nouvelle est donnée sous réserve.

Les corps francs commandés par Mazi occupent toute la province du patrimoine de saint Pierre et ont pris Monte-Fiascone avec 1,500 hommes. Dans un combat acharné, 70 pontificaux sur 200 ont été tués ou blessés.

La ville de Viterbe a été prise sans combat; le délégat s'était enfui trois jours avant. Mazi s'est avancé jusqu'à Ronciglione. Le général de Goyon aurait envoyé un détachement pour préserver Corneto; un autre détachement partira pour Allano, du côté de la frontière napolitaine.

M. de Kisseleff est parti ce matin de Marseille.

Turin, 25 septembre.

Le marquis de Pallavicini a été reçu en audience par le Roi; mais il n'est pas encore reparti.

Le cardinal Sforza a été expulsé de Naples par le gouvernement dictatorial. Garibaldi a attaqué Capoue le 20 pour masquer un mouvement vers le Volturno qui a été passé heureusement. Les pertes des garibaldiens ont été de près de 200 hommes. Les troupes napolitaines ont tâché de reprendre Cajano, mais elles ont été repoussées. Garibaldi a concentré ses troupes sur le haut Volturno. Türr est avec lui.

Une dépêche officielle de Rimini, du 25, mande qu'après un feu de quelques heures, la garnison de la forteresse de Saint-Léo s'est rendue à discrétion. Les troupes sardes ont occupé le 24, à midi, cette forteresse. Plusieurs officiers et soldats piémontais se sont distingués dans ce combat. Les colonnes mobiles commandées par Brignone ont fait 500 nouveaux prisonniers.

Turin, 25 septembre.

Sinigaglia, 23 au matin. — La canonnade entre la forteresse d'Ancône et les approches a commencé à minuit. La flotte, plus tard, a pris part au feu contre la place. Une autre dépêche dit que le feu continue, mais par intervalles.

Le *Governolo* est allé à Trieste.

Marseille, 25 septembre.

Les lettres de Naples, en date du 22 au soir, portent les nouvelles suivantes :

Garibaldi était parti le 21 pour donner l'assaut à la ville de Capoue, où 24,000 volontaires

gardaient la ligne du Cajazzo; mais déjà les troupes royales avaient repris cette ligne et même réoccupé toute la rive droite du Volturno. Garibaldi avait fait appel à tous ses soldats et volontaires de Naples.

Un décret du dictateur avait exilé le général Bosco et le cardinal Sforza et confisqué tous les biens de l'Eglise.

On craignait un mouvement dans la populace. On disait que le général Medici avait été tué.

Vienne, 26 septembre.

Dans la séance du conseil de l'Empire, d'hier mardi, a continué la discussion sur la situation politique de la Hongrie.

M. de Lichtenfels prend la défense de la proposition de la minorité; il s'élève, notamment, contre le rétablissement de l'ancienne constitution hongroise, déclarant qu'elle porterait atteinte à l'unité de l'Empire. Il prétend que, par l'adoption de la proposition de la majorité, l'Autriche descendrait au rang de puissance de second ordre.

M. le comte de Hartig dit qu'il trouve peu clair les deux rapports et qu'il ne saurait approuver ni l'un ni l'autre; il donne lecture d'un nouveau programme, composé de 12 articles, qu'il présente comme une proposition conciliatrice.

Madrid, 25 septembre.

La *Gazette* annonce que la Reine est complétement rétablie.

Le nombre des tableaux présentés à l'exposition s'élève à 300.

On organise des souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

Cayenne, 20 août.

L'exploitation de l'or continue et donne de grandes espérances. L'examen des minerais fait croire à l'existence d'un riche filon dont la découverte créerait à la Compagnie une situation des plus brillantes. Il est bien à regretter que l'on manque de bras.

Un transporté, coupable d'assassinat, a subi la peine de mort. Les circonstances du crime ont prouvé que, dans les bagnes, les condamnés se pervertissent, loin de s'amender.

La goëlette l'*Eugénie* s'est perdue dans la baie d'Oyapock. Ce navire n'était point assuré.

On attend des immigrants chinois qui doivent arriver de la Martinique et que la Guyane reçoit à titre d'essai.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

L'opinion publique attend avec une impatience croissante que les Français de Rome aillent au secours des Français d'Ancône.

Quel est l'homme, non atteint de rage ou non pourri de servilité, quel est l'homme de cœur qui ne se dise, à tous les moments du jour : « A l'heure où je suis, il y a du sang français qui coule, il y a de mes amis, de mes compagnons, de mes concitoyens, qui tombent, écrasés sous le nombre, pour la plus juste et la plus sainte des causes; je les vois, tous ces généreux enfants de la France, je les vois dans une cité cernée de tous les côtés par le feu comme dans une fournaise ardente; j'entends auprès de moi des mères qui pleurent, des familles qui se débattent dans une épouvantable angoisse; et tant d'horreurs, tant d'infamies, tant de lâchetés suivent tranquillement leur cours, elles se passent en face de Rome, presque sous les yeux de nos invincibles soldats dont un geste ramènerait l'ordre, presqu'à l'ombre de notre glorieux drapeau, qui n'est pas un abri, et qui ne sera même pas un linceul pour les héroïques victimes! »

La guerre où 50,000 Piémontais ont déjà remporté sur 8,000 volontaires une ignoble victoire, est jugée par les honnêtes gens.

Un gouvernement aperçoit des domaines qui le tentent, il veut ajouter à la Romagne les Marches et l'Ombrie, il envoie donc un ultimatum au légitime possesseur dont le tort est d'être plus faible que lui, et, avant même que la réponse ait pu être exprimée, il a commencé à faire égorger les serviteurs du maître dont il volera les biens.

Et qu'on ne nous dise pas que nous calomnions le Piémont, le *Constitutionnel* de ce matin traite lui-même de *brutale agression* ce qui vient de se passer!

Comment donc, nous le demandons, hésiterait-on encore à arrêter les suites d'un crime, qui, pour se consommer sans réserve, continue son œuvre à Ancône.

Le *Constitutionnel*, que nous citions tout à l'heure, répond que la France ne peut couvrir de sa protection armée le territoire pontifical tout entier; — qu'elle ne peut le faire sans usurper un patronage injuste; — et que d'ailleurs il n'est pas juste de demander à la France ce que l'Autriche n'a pas fait.

Ah! notre ambition pour la France, le sentiment que nous avons de ses droits, la conviction que nous avons de ses devoirs, nous conduisent à d'autres conclusions!

La France qui a entrepris, contre l'énorme puissance militaire de l'Autriche, une guerre d'intervention, n'aurait pas la faculté d'intervenir dans cette même Italie pour faire respecter le patrimoine de l'Eglise? Elle qui a donné au Piémont cette force dont il abuse si indignement, elle ne serait pas admise à le contenir dans les limites présentes? Et c'est à propos d'Ancône, où Lamoricière retrouve les traces de l'un de ses plus vaillants et de ses plus

infortunés émules de Constantine, le colonel Combes, c'est à propos d'Ancône, où la France libérale de 1831 descendit hardiment, l'épée à la main, pour maintenir son influence et pour sauvegarder la souveraineté du Saint-Siége, c'est là qu'on ose nous parler, après Magenta et Solferino, de l'impuissance de notre patrie *à protéger le territoire pontifical tout entier !*

Nous souffrons encore de voir un journal assurer qu'il n'est pas juste de *demander à la France ce que l'Autriche elle-même n'a pas cru devoir faire.*

Mais le principe de non-intervention que vous proclamez, dirons-nous à notre tour au *Constitutionnel*, a précisément pour résultat de défendre à l'Autriche de secourir le Pape contre le Piémont; ce serait, ajoutiez-vous, se mêler des affaires italiennes.

Le principe de non-intervention, tel que nous l'avons toujours vu interpréter par ses plus brillants défenseurs, a consisté, en un mot, à mettre la France dans la double et cruelle nécessité de ne pas intervenir elle-même et de ne laisser personne intervenir au delà des Alpes.

Le *Constitutionnel*, sans nous étonner, nous effraye, lorsqu'il nous offre les consolations suivantes : « Aussi longtemps que « Rome restera à la Papauté, celle-ci ne « sera pas détrônée. Rome n'est-elle pas le « véritable siége de la puissance tempo- « relle et spirituelle de l'Eglise ? n'est-elle « pas le plus glorieux héritage de saint « Pierre? Sans doute, les provinces qui l'en- « tourent sont un complément précieux pour « cet apanage impérissable comme le droit « dont il est le monument humain. Mais « ces provinces peuvent se restreindre ou « s'étendre selon les circonstances, sans « que le patrimoine des successeurs de « saint Pierre en soit atteint dans le prin- « cipe même de sa souveraineté. »

C'est assez ; nous comprenons ce que cela signifie : pareille théorie qui soulève la conscience peut être votre dernier mot ; ce n'est pas celui de notre pays !

Il y a quelques années, lorsque les Russes brûlèrent la flotte du successeur de Mahomet, l'Empereur dit que le canon de Sinope avait retenti dans les âmes françaises. Nous affirmons que le coup de poignard dont le Piémont vient de frapper le vicaire de Jésus-Christ, a pénétré jusqu'au cœur de la France !

H. Mercier de Lacombe.

La Bataille de Castelfidardo.

Nous empruntons à la livraison du *Correspondant*, qui vient de paraître, les réflexions suivantes de M. Augustin Cochin :

La journée de Castelfidardo, signalée par le triomphe de 60,000 soldats aguerris contre une poignée de volontaires, instruits et réunis en trois mois, cause à Turin un enthousiasme extraordinaire. Il faut que l'éclat de Lamoricière soit bien grand, et que cet homme vaille à lui seul une armée, pour qu'un général, un roi, un peuple, se disent fiers d'avoir été les plus forts à dix contre un ! Les Piémontais, on le voit bien, n'ont pas l'habitude de gagner des victoires à eux seuls.

Pour nous, si nous avions eu l'honneur de compter parmi les soldats du vainqueur e Constantine et de livrer un si bon combat sous un si bon chef pour une si bonne cause, nous sentirions encore, au sein de notre défaite, quelque fierté mêlée à notre douleur, et, offrant à Dieu nos efforts malheureux avec plus de confiance que nos ennemis n'oseront offrir leur triomphe, nous entonnerions sans trouble ces paroles du *Te Deum* : « *Te Martyrum candidatus laudat exercitus... In te Domine, speravi, non confundar in æternum.* »

Ici même, à Paris, voués à une lutte sans gloire, lutte de journalistes et d'écrivains impuissants, aussi peu nombreux pour nous défendre contre nos adversaires que les soldats romains contre les soldats piémontais, nous monterons notre calvaire, et notre douleur n'est mêlée de honte qu'en entendant les éclats insultants de honteux applaudissements.

L'histoire et la foi nous apprennent à ne pas trembler pour l'Eglise. Elle a connu des jours plus mauvais, elle se rajeunit dans les épreuves; elle survit à tous les triomphes remportés contre elle. Comme catholiques, nous sommes résignés, de cette résignation vivante et glorieuse, calme et sereine, qui cherche à comprendre et s'apprête à obéir. « Tant que l'action est en marche et son issue en suspens, la force et l'activité morale prennent tout leur développement ; mais, dès que la lutte a cessé, dès que le caractère d'irrévocabilité est venu proclamer la sanction ou la permission divines, le chrétien fléchit devant elles, et, sa volonté s'unissant à la volonté suprême, elle entre, selon la magnifique expression de Bossuet, dans les puissances de Dieu (1). »

Voilà ce que nous sommes, ou du moins ce que nous voudrions être, en tant que chrétiens.

---

(1) *Madame Swetchine*, II, 271.

Mais, comme Français, comme hommes, il nous faut bien souffrir et rougir.

Comme Français d'abord, car enfin ce sang qui vient de couler sous les coups d'une agression impure et impie, qu'est-ce donc? N'est-ce pas du sang français, et du plus généreux? La France en a-t-elle beaucoup d'aussi pur et d'aussi héroïque?

Ce noble Pimodan, qui vient de conquérir une immortelle renommée, qui vient de succomber en héros dans une lutte inégale, n'est-ce pas le vrai type de la chevalerie française? Et, à côté de lui, combien d'autres de nos compatriotes, encore inconnus, ne gisent-ils pas morts ou blessés sur le champ du carnage!

Et d'ailleurs, qui donc a succombé à Castelfidardo? C'est la cause, la politique, la parole de la France, engagées en 1849, renouvelées à la face du monde en 1859.

Il est de mode de dédaigner aujourd'hui l'expédition de Rome. Et cependant, on le voit bien maintenant, sans elle l'Italie serait devenue autrichienne ou garibaldienne. Sans elle, peut-être Victor-Emmanuel ne serait pas assis sur le trône; hôte, comme ceux qu'il a détrônés, d'un prince étranger, il embellirait quelque cour allemande du spectacle de ses vertus. L'Italie aurait plus lourdement senti le poids de l'oppression ou les déchirements du désordre. L'empire français, menacé par l'Italie autrichienne ou débordé par l'Italie révolutionnaire, aurait souffert de ce redoutable voisinage, et l'Empereur, qui profita de l'œuvre de la République, n'aurait pas recueilli, de la reconnaissance des populations catholiques, cet immense appui qui a tant servi la politique et la popularité des premières années de son pouvoir. L'Italie, l'Europe, la France, doivent toutes quelque chose à cette expédition tant décriée.

En 1859, les derniers vestiges de la même politique ont provoqué des paroles et des promesses solennelles. Ces paroles, ces promesses, sont dans toutes les mémoires. Ce que nous avons promis, Lamoricière allait le tenir. Qui est battu avec lui? C'est notre parole. En vain on se prévaut de la garnison de Rome; elle garde ce que le Pape aimerait à perdre, sa vie; elle ne garde pas ce qu'il voudrait sauver, son sceptre. Elle l'empêche d'être martyr sans lui permettre d'être roi.

Il nous faut encore souffrir et rougir, non-seulement comme Français, mais comme hommes, de voir ce que sont devenus en France les sentiments les plus naturels à l'homme sous l'influence délétère de l'esprit qui souffle aujourd'hui.

La France avait du moins la renommée d'honorer les vaincus qui tombent noblement. A quelque parti qu'on appartienne, au nom de la seule dignité humaine, il y a toujours eu des défaites plus admirées que les victoires. On estime un Cavaignac quittant noblement et simplement le pouvoir; on méprise un Liborio Romano changeant de maître sur l'heure sans changer de traitement. Ce n'est pas la peine d'avoir une âme pour n'adorer que le succès. Lamoricière mérite ce culte des cœurs fiers pour ce qui est grand. Et pourtant il s'est répandu, jusque dans les multitudes, je ne sais quelle joie basse et infâme de le savoir vaincu. Des écrivains obscurs quittent leur cigare pour bafouer de leur prose abjecte un homme qui se fait tuer, et, dans les cafés, entre deux bouteilles, on ricane sur la lutte de dix soldats contre cent.

Mais ils se trompent, ceux qui, en haut ou en bas, croient Lamoricière abaissé, et j'en sais qui, demain peut-être, si la queue de Garibaldi s'agite en France, appelleront tout bas cette vaillante épée contre ceux qu'ils admirent à distance. Non, non, Lamoricière a grandi, et voici ce qui le prouve.

Les hommes de cœur ont à choisir entre deux héros.

L'un, roi, chef d'une nation catholique, allié de l'Angleterre, créature de la France, a lancé soixante mille hommes pour violer une frontière, souffleter le plus auguste et le plus faible des souverains, et répandre le sang d'une poignée d'Irlandais et de Français, uniquement coupables d'avoir mis leur vie au service du Père commun des fidèles.

L'autre, glorieux, populaire, heureux après dix ans d'un exil *volontairement subi pour la* liberté et pour l'honneur, a tout quitté, repos, bonheur, patrie recouvrée, famille chérie, pour donner à la cause de Dieu le reste de son sang prodigué en mille combats pour la France; il a succombé au nombre, après avoir résisté comme un héros.

Qui donc, devant Dieu, devant l'histoire et devant l'honneur, n'aimerait mieux, à l'heure où je parle, s'appeler Lamoricière que Victor-Emmanuel.

La même livraison du *Correspondant* débute par un article de M. le comte de Falloux intitulé : *Question romaine. — Antécédents et conséquences de la situation actuelle.*

M. GARCIN.

Voici la lettre d'un jeune volontaire pontifical, dont nous parlons au Bulletin; elle est datée d'Osimo, 20 septembre, et adressée à sa mère :

Nous étions partis de Terni le mercredi 12; après avoir marché jusqu'au lundi 17 au soir, et avoir fait en moyenne dix lieues par jour, nous nous trouvions rendus à deux milles de Lorette et à environ dix-huit d'Ancône. Là nous campons. Le lendemain, à sept heures,

nous recevons l'ordre d'attaquer l'ennemi ; à huit heures notre petite armée était en marche; à dix heures, la bataille commençait. Les Piémontais étaient toute une armée et retranchés sur une hauteur avec une position excellente. Ils avaient une bonne cavalerie, nous n'avions que 130 dragons. Nous étions en tout, de notre côté, à peine 5,000 hommes. Il nous a d'abord fallu traverser une rivière dont le pont était coupé. Là notre commandant a été entouré, mais il est parvenu à se dégager. Après cela, on nous a lancés vers une maison située sur une petite hauteur : deux fois nous l'avons prise, deux fois elle nous a été enlevée; enfin, à la troisième, nous y avons été faits prisonniers, moi et 25 à 30 blessés. Dieu seul sait comment nous avons pu faire pour nous défendre pendant trois quarts d'heure contre tout un bataillon ; nous avons brûlé toutes nos cartouches, et ne nous sommes rendus que lorsque, entourés de toutes parts, nous avons vu que le feu était à la maison dans trois endroits. Déjà la fumée et la flamme nous étouffaient. Nous avons rendu nos armes et nous sommes prisonniers.

Pendant ce temps, le reste de notre armée se retirait ou se battait encore sur la gauche; mais, nous pouvons le dire, rien n'a été défendu plus que notre maison, et nous nous y battions encore que tout était fini partout ailleurs. Sur 230 que nous étions dans notre bataillon, je ne sais combien il en reste, mais plus des 3/4 sont morts ou blessés, et presque tous pris. Pour moi, j'ai constamment tenu les yeux sur N.-D. de Lorette, dont le dôme nous dominait, et je puis dire avoir eu une rude chance. J'ai reçu quatre balles; une m'a écorché l'oreille droite sans toucher la tête ; une autre m'a déchiré le pantalon au genou droit sans attaquer la chair; une troisième est venue mourir sur le genou gauche et m'a fait une contusion semblable à un coup de pierre ; enfin une quatrième m'a traversé la jambe gauche à la hauteur du mollet, et c'est celle-là qui me cloue à l'hôpital pour quelque temps; mais je n'ai ni l'os ni les tendons attaqués, en sorte que je n'ai pas à craindre d'être estropié.

Nous nous sommes battus comme des lions, comme des hommes venus par dévouement et par conviction, et c'est pour cela qu'il y en a si peu de sains et saufs. Les Piémontais se battent aussi fort bien ; ce sont des troupes fort régulières, qu'il ne faut pas confondre avec les garibaldiens. Notre pauvre général de Pimodan est enterré d'hier. J'ai vu Charrette recevoir deux blessures : l'une au genou, l'autre au bras ; je crois qu'il est cependant sauvé. Quant à Daudier, il a été magnifique tout le temps ; à un moment donné, tous ses soldats avaient fui ou étaient tués; un canon était à 50 pas des ennemis, il me crie : sauvons le canon, et nous voilà lui, moi, Le Camus, de St-Brieux et un autre du même pays, connaissance de mon oncle, l'abbé de Kmoul, qui nous attelons et allons faire verser le canon dans un cassis. Daudier n'avait rien encore; un de ses artilleurs, qui est ici près de moi avec une balle dans la gorge, m'a dit qu'il était sauvé et bien portant. Dieu en soit loué ! Du Bourg était à défendre la maison quand nous avons été forcés de nous rendre. Les uns m'ont dit qu'il avait pu fuir, d'autres qu'il était prisonnier. Je ne sais ce qu'il est devenu. Le fait est qu'il était sans blessure. Que sont devenus d'Héliaud, Villèle, La Villebrune, Du Reau, Legonidec, etc., etc. Je n'en sais rien. Ici nous sommes environ quatre-vingt-cinq blessés dans une église. Plusieurs sont morts déjà. On dit qu'il y en a au moins autant dans une autre. C'est une odeur, des cris affreux !... Jambes cassées, coups de baïonnettes, bras cassés, ventres emportés, balles dans la tête, mitraille, etc., etc. Nous sommes une foule de vieux amis : de Parcevaux, balle à la poitrine ; de Cavailhès, baïonnette dans le dos ; de Rohan, main percée ; de Montecuit, bras cassé; de Montazet, balle dans le pied ; de la Sablonnière, id.; de Saint-Cerny, balle à la tête; de Guébriant, id.; de Lanascol, trois balles dans la jambe ; son voisin, de Beccary, id.; de Chalus, mitraille à la cuisse gauche, etc., etc. Le capitaine Gueltac, balle à la tête et à la poitrine ; je ne vous parle pas des morts.

Nous pouvons nous le dire avec orgueil : nous sommes les victimes du dévouement. Nous ne sommes pas venus pour de l'argent, et je crois qu'il est rare de voir, parmi les prisonniers, tant de gens de si hautes familles. Le fils du duc de Sabran est prisonnier, sans blessure... Dites à tous que dans notre infortune, nous sommes cependant pleins de courage et de résignation. Heureux de souffrir pour notre conviction. Pour moi, j'ai fait mon devoir et suis fier d'appartenir à un bataillon qui a préféré la mort et la prison à la fuite. Jamais je n'ai entendu une pareille fusillade, surtout au moment où je me suis avancé à la porte pour agiter le drapeau blanc, signe de reddition. Plus de douze balles sont venues entrer à mes côtés dans la maison. On prendrait cette pauvre maison pour une écumoire... Adieu, je vous embrasse. — *Ch. Travaux du Fraval.*

Pour extrait : M. Garcin.

On nous écrit de Turin :

La mission du comte Vimercati auprès de Garibaldi n'a eu aucun succès. Garibaldi est inébranlable et se croit un apôtre destiné à régénérer l'Europe et à la révolutionner. « Je n'ai aucun motif de haine contre M. de Cavour, a répondu le dictateur, mais c'est un homme à idées étroites qui perdra la révolution. Je suis prêt à lui tendre la main s'il consent à se laisser conduire par moi, sinon ce sera une guerre à mort entre nous. » M. Vimercati n'a pu en tirer autre chose.

Les correspondances paraissent attacher quelqu'importance à la mission de Pallavicini. Elle n'en a aucune. Pallavicini est l'ami de Garibaldi parce qu'il est violent et a été fort hostile à la France lors du vote qui vous a donné Nice ; mais, comme homme politique, il est d'une nullité complète. Arrêté, il y a quelques années, par les Autrichiens à Milan, il fut condamné au *carcere duro,* et son immense fortune fut sequestrée. Dans la forteresse où il était renfermé, il parvint à gagner la fille du geôlier, qui le délivra de prison et qu'il épousa depuis. Il se réfugia à Turin, où naturellement il fut bien accueilli, et il parvint, malgré la répugnance de beaucoup de gens, à se faire nommer député de Turin. N'attachez donc aucune importance aux démarches de cet homme, qui se donne beaucoup de peine pour faire parler de lui.

Le ministère se montre très-ému d'un bruit qui se répétait hier dans les conférences de la Chambre au palais Carignan, où beaucoup de députés se réunissent chaque jour. Il s'agirait de la cession à la France de la Ligurie, de l'île de Sardaigne et de l'île d'Elbe. M. de Cavour doit donner, à l'ouverture de la Chambre, un démenti formel à ces rumeurs qui laissent une vive agitation dans le pays.

Pour extrait : M. GARCIN.

On nous écrit de Naples, 18 septembre :

La situation de ce pays est encore empirée depuis ma dernière lettre ; empirée, dis-je, et non changée. Mêmes troubles, même désordre, quelques mouvements réactionnaires de plus, quelques drapeaux et quelques cris de moins. Des escouades de *camisards* de Garibaldi traversent les rues en conquérants, et promènent partout leur costume théâtral et débraillé. Le peuple, toujours noble, commence à les regarder d'un air railleur, il ne se fait même pas scrupule de les voler un peu. D'inévitables collisions ensanglantent de temps en temps les vieux quartiers de la capitale et les rues suspectes, plus particulièrement hantées par ces volontaires à mines de brigands. Quelques coups de couteau ont vite raison d'une fanfaronnade ou d'un propos provocateur; puis la garde nationale accourt ; on se rosse plus ou moins ; mais, grâce au nombre, elle finit par avoir le-dessus.

Garibaldi donne des audiences dans son hôtel du Spirito-Santo ; le père Gavazzi *prêche* sur la place royale, les lazzarones ne comprennent pas trop, mais ils entendent crier comme un énergumène cet étrange orateur, et applaudissent comme ils feraient au théâtre aux notes graves d'une fière basse-taille ou d'un baryton-étoile ; puis ils s'en vont décrocher les armes de telle ou telle puissance allemande, car pour eux les Allemands sont tous des Autrichiens, en font un falot et hurlent : « Mort aux Allemands » *morte ai tedeschi* ! sauf à prendre bravement le chemin de la maison et à se barricader chez eux au premier cri, faux ou non, qui annonce l'arrivée des troupes royales. Mais que ce bon peuple soit tranquille, il en sera quitte pour la peur ! Les troupes royales ne sortent pas de Capoue, de Santa-Maria et de Gaëte. Elles sont là au nombre de 25,000 hommes, groupés autour du Roi et de ses frères, et attendent. L'Europe tout entière assiste avec une impassibilité inexplicable à la chute de ce jeune souverain, attaqué tout à la fois par un général révolutionnaire et par un Roi honnête-homme, *il re galantuomo*, qui, sous le prétexte de mettre l'ordre dans les provinces napolitaines, y envoie des bataillons de chasseurs. Comme les vestales du cirque, les puissances voudraient que le jeune lutteur tombât avec grâce ; et elles ne lèveront pas le doigt pour l'épargner.

Je vous ai parlé dernièrement de la révolte d'Ariano au cris de : *Vive François II.* Elle a été plus sanglante que je ne le croyais, et a fait bien des victimes. Ce mouvement s'est reproduit sur une plus petite échelle dans plusieurs autres communes, et même près des murs de la capitale. Un décret a dû défendre aux militaires qui ne sont pas de service de porter des pistolets ou des revolvers. A Saint-Antimo et à Melito, on assaillit la garde nationale, qui se replia et battit en retraite devant les paysans jusqu'à l'arrivée des garibaldiens. La lutte dura une heure ; l'avantage était du côté du nombre. Les chemises-rouges arrêtèrent soixante-trois *réactionnaires*, la plupart blessés ; puis leur commandant imposa un tri-

but de trente ducats pour chaque heure, tant que le mouvement réactionnaire avait duré, et tant que le désarmement ne fût complet, et menaça de faire fusiller sur-le-champ tout individu chez qui on trouverait des armes. Dans cette dernière lutte, les victimes ont atteint le chiffre de soixante-douze. Dans celle d'Ariano, on a compté cent cinquante-quatre. Vous voyez que tout n'est pas rose dans ce pauvre pays, et que l'enthousiasme pour le nouveau gouvernement n'est pas aussi unanime que certaines correspondances voudraient le faire croire. Je ne vous parle pas de Canosa et de plusieurs autres communes où de pareilles rixes ont eu lieu.

Mais ce qui dépasse toute croyance, c'est l'attitude du journalisme. Je ne veux pas vous parler de la nouvelle presse. Les torts de celle-ci pourraient, à la rigueur, être atténués sinon excusés, par la fièvre qui l'a fait éclore. Je me borne aux journaux qui existaient bien avant la promulgation de l'acte souverain, et qui n'avaient pas alors de paroles assez obséquieuses, assez humbles pour témoigner de toute la fidélité et de tout le dévouement de leurs rédacteurs au roi François II. Ils étaient flagorneurs, il y a trois mois; aujourd'hui ils sont insolents. Véritables serpents, ils rampaient; ils sifflent.

On y parle de la manière la plus irrévérencieuse de ce même Roi, qu'on avait tant adulé; les épithètes outrageantes foisonnent; en revanche, voici comment un journal, qui a cependant trente ans d'existence, c'est-à-dire qui a été vingt-huit ans dévoué à Ferdinand II, parle de Garibaldi: « L'enthousiasme pour « l'incomparable dictateur n'a pas diminué. « A toute heure du jour l'hôtel Angri, où réside le héros, est entouré d'une foule incalculable, avide de le contempler et de s'extasier devant ses traits angéliques, » (*sic.*) Le texte italien est encore plus accentué: *bearsi nelle sue fattezze angeliche*, et la description continue sur le même ton. Ce même journal a fatigué ses lecteurs, l'année dernière, par une servilité qui s'approchait beaucoup de la bassesse. Il est vrai que si François II remontait sur le trône, cette même feuille serait la première à flétrir Garibaldi et ses bandes. Ce serait révoltant de cynisme, si ce n'était pas ridicule.

Un autre journal (je parle toujours de l'ancienne presse) se demande pourquoi l'on trouve que l'intervention du Piémont dans les Marches et dans l'Ombrie est contraire au droit des gens. « Le Piémont, dit-il, a été forcé d'aller sauver ces populations malheureuses et de les défendre contre les bandes mercenaires de Lamoricière, bandes altérées de sang et avides de pillage. La France n'est-elle pas intervenue en Syrie? Les conditions des deux pays sont les mêmes, car les Druses ne sont certes pas plus féroces, ni plus enclins au vol que les mercenaires du Pape! » — Cet échantillon de la presse politique napolitaine suffira pour vous donner une idée de ce qu'elle vaut. J'ai choisi la moins avancée.

Garibaldi est parti avant-hier; il a quitté Naples sans tambour ni trompette. Les uns croyaient qu'il se rendait à Capoue, les autres prétendaient qu'il irait à Gênes; je puis vous affirmer qu'il est allé tout simplement à Palerme, où l'anarchie est complète. J'ai entendu répéter qu'il a l'intention de faire main-basse sur les hommes qui sont actuellement au pouvoir en Sicile, et de nommer un nouveau ministère. Ce ne sont pas les ministres qu'il faut changer; c'est la politique. La Sicile se débat dans les dernières convulsions de l'agonie. Plus de commerce, plus de ressources; le désordre, l'incertitude de l'avenir, la lutte entre les annexionnistes, les unitaires et les séparatistes. Pauvre Sicile! la nature l'a faite si riche, et elle crie famine! Il valait bien la peine de faire une révolution, pour qu'elle ne sache pas encore à quel maître elle appartiendra!

On parle beaucoup ici des dissentiments entre Garibaldi et le comte de Cavour. Le Piémont, paraîtrait-il, est fatigué de s'effacer derrière le dictateur; fatigué d'entendre dire que Garibaldi affranchit l'Italie. Il ne fera donc rien, lui? Se bornera-t-il à s'annexer toutes les provinces et tous les Etats que l'autre daignera soulever, et, disons le mot, conquérir? Ce rôle ne lui convient pas. Aussi envoie-t-il des soldats dans les Etats pontificaux, sans qu'aucune déclaration de guerre vienne justifier cet attentat au droit des gens. Aussi envoie-t-il ses bataillons de bersaglieri à Naples, et qui sait! plus tard il en enverra en Sicile. Si Garibaldi révolutionne, le Piémont, lui, met l'ordre. Etrange façon de mettre l'ordre, en s'emparant de tout ce que la révolution a arraché aux autres!

D'autres prétendent que le gouvernement piémontais envoie ses troupes dans les Marches et dans l'Ombrie pour s'opposer à l'envahissement des Etats romains de la part de Garibaldi. Les unitaires commencent à murmurer contre le Piémont. Nous aurons bientôt deux partis bien différents: les garibaldiens ou unitaires, et les cavouriens ou annexionnistes. Ces partis se dessinent déjà. Et l'on veut que l'Italie soit *unie*! Ce mot d'*Italia una* n'est-il pas le pen-

dant du célèbre *fara da se* de 1848, et qui vint aboutir à Novara !

De Gaëte j'ai peu de nouvelles ; il est presqu'impossible de s'en procurer ; car dans les lettres qu'il me réussit, non sans peine, de recevoir, je vois de l'exaltation et assez souvent des contradictions. Le Roi compte beaucoup sur une jonction avec les troupes du général Lamoricière. Il ne veut pas quitter le royaume avant d'avoir subi un échec définitif. Il croit que le temps changera bien des choses. Il harangue souvent ses soldats. Il passe des revues ; la jeune Reine se montre, elle aussi, et ne laisse pas que d'inspirer de la sympathie.

Les généraux qui sont à Capoue et à Gaëte ne feront pas défection ; on peut compter sur eux. Mais ces 25,000 hommes de troupe fidèle, ces quelques généraux dévoués, et ces deux forteresses bien approvisionnées ne seront pas un obstacle bien formidable, si ce n'est pas le général de Lamoricière et ses soldats qui viennent faire la jonction, mais le général piémontais et ses bersaglieri qui viendront augmenter le personnel de l'armée garibaldienne.

Demain, jour de la saint Janvier, patron de Naples, la ville sera illuminée d'ordre du gouvernement. Est-ce assez hypocrite ? On ordonne d'illuminer la ville, et on laisse prêcher le père Gavazzi contre le Pape, ennemi du *Regalantuomo* ! J'oubliais de vous dire que le fougueux prêtre-tribun, après avoir longtemps déclamé contre la tyrannie et contre les tyrans, contre le pouvoir temporel, et un peu aussi contre le spirituel, fit semblant de voir pour la première fois les deux statues équestres en bronze qui sont sur la place royale et qui représentent, l'une le roi Charles III, l'autre Ferdinand Ier son fils (aïeul du roi François II). Il aurait voulu les faire abattre, puis il se ravisa : « Non, s'écria-t-il, ce sont des chefs-d'œuvre d'illustres italiens. On peut se borner à couper les têtes de ces deux statues et à mettre à leur place les têtes de Victor-Emmanuel et de Garibaldi. » Et l'on parle des Vandales ! Ceci se prêche en pleine rue, devant une église, en face du palais du Roi. Mais, le lendemain, on ordonne une illumination publique pour fêter le saint protecteur, et l'on est quitte. Quant au peuple, il crie encore vive Garibaldi, mais il ne travaille plus. Que fera-t-il demain ?

Pour extrait : M. Garcin.

Les ministres de François II viennent de faire paraître la *Gazette de Gaëte* pour enregistrer les actes officiels.

On trouve dans l'un des premiers numéros l'ordre du jour adressé par François II aux soldats qui sont encore dans la citadelle de Messine :

Soldats,

Eloigné de vous et des braves et courageux officiers qui vous commandent, j'éprouve le vif désir de vous témoigner toute ma satisfaction pour votre bonne conduite militaire et pour les bons sentiments que vous avez montrés dans les circonstances actuelles.

Les souffrances et les fatigues que vous avez endurées et celles que vous aurez probablement à supporter dans l'avenir, augmentent votre gloire et la réputation des troupes napolitaines.

Soyez donc toujours obéissants envers vos supérieurs ; c'est dans l'obéissance que consiste le premier élément de la victoire. Souvenez-vous que je suis roi-soldat, et qu'élevé au milieu de vous, mon cœur palpite de joie quand j'apprends un de vos succès. Souvenez-vous que vous êtes appelés à défendre une forteresse historique.

Ma pensée est toujours tournée vers vous. Courage donc, le ciel bénira vos armes. Un jour chacun de vous pourra dire avec orgueil : *En 1860 j'étais au nombre des défenseurs de la citadelle de Messine.*

Gaëte, 14 septembre. François.

Nous reproduisons, d'après l'*Opinion nationale*, le discours que Garibaldi a adressé aux habitants de Palerme, dans son récent voyage en Sicile :

« Peuple de Palerme, aussi intrépide tu t'es montré aux jours des bombardements, aussi intrépide tu t'es trouvé en face de ces hommes corrupteurs qui ont tout fait pour te tenter.

« Ils t'ont parlé d'annexion, comme s'ils eussent été plus fervents que moi pour la régénération de l'Italie, tandis que leur but était le seul service de leurs intérêts (Bravo ! bravo ! vivat !) le seul but de leurs intérêts individuels. (Bravo ! bravo ! silence !)

« Mais vous leur avez répondu comme il convient à un peuple qui sent sa dignité, comme un grand peuple, comme un peuple qui garde sa foi sacrée et inviolable au programme que j'ai proclamé : *Italie et Victor-Emmanuel !* (Vivat ! vivat Victor-Emmanuel ! — Un grand nombre de voix : Vive toi, Garibaldi !)

« On a essayé de jeter parmi vous le soupçon sur la loyauté de mes intentions. (La foule en masse : Non ! non ! tu seras toujours fidèle, toi ! non ! non ! nous te connaissons ! le soupçon est impossible !)

« Je suis l'ami de Victor-Emmanuel, il n'a pas d'ami plus grand. (Bravo! bravo! vivat Victor-Emmanuel! Vive toi! vive Garibaldi!)

« Je suis l'ami de Victor-Emmanuel, reprend le général avec force, parce que je crois qu'il représente lui seul et mieux que personne l'idée, la grande idée de l'unité italienne. (Une voix forte et très-accentuée dans la foule : Tu la représentes aussi, toi! qui donnes ton sang pour la servir!)

« A Rome, peuple de Palerme, nous proclame-

rons le Royaume italien, et là seulement nous unifierons, dans une grande réunion de cent mille ceux qui sont libres et ceux qui sont encore esclaves, bien que fils de la même terre.

« A Palerme, si vous voulez l'annexion, pourquoi ai-je passé le détroit?

« A Naples, si l'on veut l'annexion, pourquoi songé-je à passer outre?

« C'est que, devant et derrière nous, il y a des frères. (Ici le général frappe avec énergie sur sa poitrine.) C'est qu'il y a des frères qui ont encore le boulet de l'esclavage aux pieds, et tant qu'il y aura des Italiens esclaves, je suivrai la voie ou j'y laisserai les os. (Vivat! vivat!)

(L'expression du général, sa voix forte, accentuée, les cris enthousiastes de la multitude qui l'acclame ne peuvent se rendre; il faut en être témoin pour s'en faire une idée.)

« Je vous laisse Mordini comme prodictateur, et certainement celui-là est digne de vous et de l'Italie.

« Il me reste à vous remercier, ô peuple de Palerme, et vous brave milice de la garde nationale, pour m'avoir conservé votre foi et surtout pour n'avoir pas douté des destinées réservées à notre pays. »

La foule immense se retire en bon ordre, mais aux cris longtemps répétés de *Vive Garibaldi! Vive le sauveur de la Patrie!*

Voici une proclamation de Garibaldi affichée à Naples jeudi dernier :

« Quand l'idée de la patrie n'était en Italie que le vœu d'un petit nombre, on conspirait et l'on mourait. Maintenant on combat et l'on triomphe. Les patriotes sont assez nombreux pour former des armées et livrer bataille à l'ennemi. Mais notre victoire n'est pas entière. L'Italie n'est pas encore complétement libre, et nous sommes bien loin des Alpes, notre borne glorieuse.

« Le fruit le plus précieux de ces premiers succès est de pouvoir s'armer et s'avancer. Je vous ai trouvés prêts à me suivre et maintenant je vous appelle tous à moi. Empressez-vous d'accourir au rendez-vous de cette armée qui doit être la nation armée pour faire l'Italie libre et une, que cela plaise ou non aux potentats de la terre.

« Rassemblez-vous sur les places de vos cités; organisez-vous avec cet instinct populaire de guerre qui suffit à vous rallier pour vous porter à l'attaque de l'ennemi.

« Les chefs de corps, aussitôt ceux-ci formés, avertiront d'avance de leur arrivée à Naples le ministère de la guerre pour qu'il soit prêt à les recevoir. Pour ceux de ce corps qui pourraient arriver plus aisément par la voie de mer, il leur sera donné toute les facilités désirables.

« Italiens, le moment est suprême. Déjà nos frères combattent l'étranger au cœur de l'Italie. Allons les rencontrer dans Rome pour marcher de là ensemble sur la Vénétie. Tout ce qui est notre devoir et notre droit, nous pourrons le faire si nous sommes forts. Des armes donc, et armez-vous. Généreux cœurs, fer et liberté. »

Voici la proclamation que le nouveau prodictateur de la Sicile, Mordini, vient d'adresser aux habitants de cette île :

Siciliens,

Ce n'est pas mon mérite personnel, mais la confiance que se plaît à mettre en moi le glorieux dictateur de l'Italie méridionale, qui m'a valu l'honneur de vous gouverner.

Il sait que personne ne lui est plus sincèrement attaché que moi; il sait que son drapeau : « *Italie et Victor-Emmanuel* » est aussi le mien; il sait que j'ai prêté serment de fidélité à Victor-Emmanuel, en qualité de député au Parlement national.

Je serai donc en Sicile l'exécuteur des ordres du dictateur, l'interprète de sa politique nationale.

Vous, Siciliens, par votre bon vouloir, par votre persévérance dans les desseins magnanimes, vous rendrez ma tâche facile, et vous donnerez une nouvelle preuve de votre amour filial pour le grand homme qui, après avoir brisé les chaînes de l'Italie méridionale, s'apprête à abattre ce qui subsiste encore de la tyrannie des étrangers et des prêtres, pour restituer l'Italie aux Italiens.

Telle est son unique et légitime ambition, faire l'Italie, et dire un jour : « L'héroïque Sicile, qui a ouvert en 1848 la série des grandes révolutions européennes, a confirmé en 1860 ses sentiments de foi nationale, et, la première, a mérité d'entrer dans le libre concert des nations italiennes. »

Siciliens, je n'ai pas besoin de vous rappeler que l'heure des sacrifices n'est pas encore passée. Votre histoire vous oblige à être grands.

Il est également inutile que je vous recommande l'ordre et l'obéissance aux lois. Nos devoirs, nous les connaissons mutuellement. Unissez donc vos efforts aux miens, afin que, tandis que vos fils combattent sur le continent pour l'unité de la patrie, l'île, à peine délivrée de l'esclavage, donne au monde le spectacle d'un peuple qui sait pratiquer la vraie liberté.

Vivent l'Italie et Victor-Emmanuel!
Vive Garibaldi!

Palerme, 18 septembre 1860.

Le prodictateur,
A. Mordini.

On écrit de Turin au *Constitutionnel*, le 23 septembre :

Le gouvernement, en déclarant le blocus d'Ancône, a accordé un délai de trois jours aux sujets étrangers, soit pour se retirer, soit pour prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder leurs intérêts. Ces trois jours doivent expirer aujourd'hui. Quant à la prise de cette place forte, on voit que l'on s'était étrangement trompé quand on a cru pouvoir en venir à bout avec toute facilité. Les travaux de fortifications que le général Lamoricière a fait exécuter sont formidables, et les défenseurs de la place, quoique très-peu nombreux, sont la fleur de l'armée de ce général et paraissent disposés à ne se rendre qu'à la der-

nière extrémité. Cependant ils ont affaire désormais aux deux corps d'armée réunis de Fanti et Cialdini, dont l'effectif monte à plus de cinquante mille hommes et à une flotte qui possède un formidable parc de bombardement. — *L. Boniface.*

Nous avons publié, il y a quelques jours, une lettre de M. l'abbé Lavigerie, qui indiquait l'emploi que l'œuvre des Ecoles d'Orient a fait et compte faire sans retard des sommes considérables qui lui ont été confiées pour les chrétiens de Syrie.

Les nombreux souscripteurs de cette œuvre apprendront avec satisfaction une mesure nouvelle du Conseil qui complète et assure toutes les autres.

M. l'abbé Lavigerie, directeur général, part lui-même pour la Syrie par le prochain paquebot de Marseille, le 30 courant. Il n'a voulu laisser à personne le soin d'aller voir sur les lieux le triste état de nos malheureux coreligionnaires, et celui de les soulager d'une manière vraiment efficace. Un million doit être immédiatement employé par lui suivant les instructions du Conseil de l'œuvre, pour atteindre ce triple but qu'il indiquait dans sa dernière lettre : vêtir et nourrir les malheureux réfugiés ; reconstruire leurs demeures, recueillir ces orphelins. Quel plus noble et plus bel emploi de l'argent qu'a fourni et que fournira sans doute encore la charité de la France, de la Belgique, de l'Irlande, de l'Italie et de l'Espagne !

M. l'abbé Lavigerie part accompagné de M. Jaulerry, docteur-médecin à Biarritz, qui a été délégué pour partager et seconder une mission qui ne sera pas sans péril, et qui honore d'autant plus ce jeune praticien, dont la science et le courage égalent le dévouement.

M. l'abbé Manescau, vicaire aux missions étrangères, et secrétaire du conseil de l'œuvre, remplacera M. Lavigerie pendant son absence. C'est à lui que les lettres et communications devront désormais être adressées, 12, rue du Regard. Il ouvrira du reste également les lettres adressées à M. Lavigerie.

M. Garcin.

Actes officiels.

Par décret rendu à Annecy, sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, le 31 août 1860, ont été nommés chevaliers de l'ordre de la Légion d'honneur :

MM. l'abbé Challamel (Pierre), grand prévôt du chapitre d'Annecy ; l'abbé Poncet (Pierre-François), chanoine capitulaire ; l'abbé Magnien (Claude-Marie), chanoine d'Annecy, supérieur du grand séminaire ; l'abbé Trincat (Joseph), chanoine d'Annecy, curé archiprêtre de Thonon.

— Par décret rendu à Chambéry, sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, le 29 août 1860, ont été nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

Mgr Billiet, archevêque de Chambéry.

Au grade d'officier :

Mgr Vibert, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, et Mgr Turinaz, évêque de Moutiers.

Au grade de chevalier :

MM. l'abbé Gros, vicaire général du diocèse de Chambéry ; l'abbé Chamousset, vicaire général du diocèse de Chambéry ; Zevort, vice-recteur de l'académie de Chambéry ; Carret, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Chambéry.

— Par décret rendu à Valence, en date du 7 septembre 1860, M. l'abbé David, vicaire général du diocèse de Valence, et M. l'abbé Soubeyre, desservant de la succursale de Poët-Cellard (Drôme), ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

— Par décret rendu à Avignon, en date du 8 septembre 1860, M. l'abbé Brémond, curé de Saint-Symphorien, et M. l'abbé Bonafous, inspecteur de l'académie d'Aix, en résidence à Avignon, ont été nommés chevaliers de l'ordre de la Légion d'honneur.

FAITS DIVERS

L'assemblée des architectes et ingénieurs allemands a décidé de seconder de toutes ses forces l'introduction en Allemagne du mètre comme unité de mesure.

— On écrit de Troyes, le 25 :

« Le train-poste de Paris a subi cette nuit un retard assez considérable par suite de la violence extrême du vent. Il n'est arrivé en gare de Troyes qu'à minuit 30 minutes. »

— L'orage de la nuit du 24 au 25 courant ayant renversé une partie des constructions du tir national, à Vincennes, et fortement endommagé l'autre partie, le jour de l'ouverture se trouve, par suite de cet accident, remis au dimanche 7 octobre prochain.

— Des lettres de Brousse du 7 septembre annoncent que, ce jour-là, à trois heures cinq minutes du matin, à la turque, on a ressenti une légère secousse de tremblement de terre. Une autre secousse allant du sud à l'ouest et accompagnée d'un grondement souterrain a eu également lieu à trois heures sept minutes du soir.

— On lit dans le *Droit* :

Hier, à dix heures du soir, le commissaire de police de Vincennes fut averti que dans l'un

des taillis du bois, derrières les buttes de tir du polygone, au lieu dit le Canton-de-la-Belle-Etoile, on venait de découvrir un cadavre. Ce magistrat, assisté du docteur Josias, se rendit immédiatement à l'endroit désigné et procéda aux constatations.

On trouva le corps d'un jeune homme couché sur le côté droit, les bras croisés sur la poitrine et les jambes repliées, dans l'attitude d'une personne endormie. Après examen, le médecin déclara que la mort remontait à quelques heures et avait été produite par l'inanition. Ce jeune homme paraissait âgé d'une vingtaines d'années; il était assez bien mis.

A ses pieds on a ramassé une lettre que nous reproduisons en conservant scrupuleusement l'orthographe :

« Ché souie fatiqué te vive, ché viens ichi pour mourire. Gran Dié, ey pitié de moa. Vos, mes amis, qui me trouférez, je vo donne to mes abis.

« Chez m'appelez Isidore Winth à Londre, Angleterre, ma Mer Ferrets Rosinets de Londre.

« Ché venu à Paris pour être garsonne de Boutique, chai pas trouvé de plach, imbossible et je Meur de faim ichi.

« Siné ISIDORE WINTH ROSINETS
« de Sponterland. »

Les poches contenaient deux mouchoirs blancs en fil marqués des initiales F. B. et J. W.; deux cravates en soie noire, dont une rayée; un couteau, un grattoir et 5 c.

A la suite des constatations, le corps a été envoyé à la Morgue pour y être soumis à l'autopsie.

— Le même journal rapporte les faits suivants :

Lorsque l'une des nombreuses carrières situées aux alentours de la capitale a fourni toute la pierre qu'elle contenait, on la loue à des champignonistes.

Dans la plaine de Châtillon, au lieu dit la Pierre-Plate, il existe une de ces carrières à champignons. L'orifice n'en était fermé que par quelques planches pourries. Hier, vers six heures du soir, l'un des charretiers du sieur B... maître voiturier, passait de ce côté avec un cheval qu'il venait de dételer et sur lequel il était simplement assis. Tout à coup le terrain manque sous les pieds de l'animal. Le charretier a la force et la présence d'esprit de s'élancer, en sorte qu'il retombe sur le sol ferme, tandis que le cheval est précipité au fond du gouffre.

— On lit dans l'*Indicateur* de Tourcoing :

« Le roi Léopold, qui parcourt en ce moment la Belgique, accompagné des princes ses fils, recueille dans les villes et jusque dans les moindres communes des témoignages non équivoques de l'amour que lui portent les Belges. Chaque localité s'efforce de surpasser ses voisins par les cortéges, les illuminations, les harangues, et ceux qui n'ont pas qualité pour exprimer leurs sentiments d'une manière officielle en inscrivent le témoignage sur des transparents, des écussons et des bannières. »

Après cette honorable et véridique constatation des faits, l'*Indicateur* publie quelques malicieux spécimens de la poésie de circonstance qui sert aux Belges à exprimer leur enthousiasme; voici ceux qu'il a recueillis dans les rue de Courtrai :

« Oui, roi chéri,
« Toujours votre présence
« Rendra heureux les habitants de la rue du Perroquet »

—

« La Belgique libre, indépendante,
« Soit à Léopold reconnaissante. »

—

« O roi bien aimé!
« Nos cœurs vous sont annexés
« Et nous répudions
« Toute autre annexion. »

On ne saurait allier avec plus de bonheur, dans un simple quatrain, la politique, l'esprit et le lyrisme.

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

M. PAUL DAVID.

Les éloges funèbres sont si souvent prodigués à des célébrités dénuées de vertus, qu'on nous pardonnera peut-être de consacrer quelques pages à la mémoire d'un homme plus vertueux que célèbre, qui a terminé récemment sa longue carrière en laissant dans l'âme de ses amis un souvenir durable et de profonds regrets.

Quoique la vie de M. Paul David, mort à Paris à quatre-vingt-deux ans, le 26 juin dernier, n'ait été mêlée à aucun événement historique, son nom n'est cependant pas inconnu du public. Tous ceux (et le nombre en est grand) qui ont lu le charmant ouvrage intitulé : *Souvenirs et correspondances tirés des papiers de Mme Récamier*, se rappelleront d'avoir vu le nom de M. Paul David associé plus d'une fois aux pensées et aux sentiments les plus intimes de la personne illustre à laquelle une main pieuse a élevé ce monument.

Mme Récamier eut, à la vérité, des amis beaucoup plus notables que M. Paul David, mais c'est peut-être cet ami obscur qui est entré le plus avant dans sa confiance. C'est lui que, dans la dernière année de sa vie, elle chargeait de faire sous ses yeux voilés par la cécité, le triage de ses lettres et de ses papiers; c'est lui qui,

nommé par elle son exécuteur testamentaire, brûlait après sa mort, avec une fidélité stoïque, tout ce qu'elle avait condamné à la destruction, et en particulier ces précieux fragments de mémoires personnels dont l'auteur des *Souvenirs* regrette si justement la perte. Cette confiance entière de Mme Récamier en M. Paul David s'explique aisément quand on sait que, de tous ses amis, il était non-seulement le plus ancien, mais celui de tous dont le dévouement absolu et éprouvé était peut-être le plus épuré de toute nuance d'égoïsme. M. Ballanche lui-même, dont les lettres qui forment une des parties les plus attachantes des *Souvenirs*, respirent une abnégation si rare, M. Ballanche avait son petit coin de personnalité philosophique et littéraire qui échappait plus ou moins à la douce influence de son amie, ou qui utilisait plus ou moins cette influence. L'âme de M. Paul David, étrangère à toute ambition, à toute prétention personnelle d'un genre quelconque, a été remplie pendant cinquante ans par le bonheur d'être utile à Mme Récamier, dans les plus petites comme dans les plus grandes circonstances de la vie : après l'avoir perdue, il a vécu onze ans de son souvenir, et s'il est le plus ignoré, il n'est pas le moins curieux exemple des admirables attachements qu'il a été donné à cette femme extraordinaire d'inspirer.

Issu d'une honorable famille de Bordeaux, neveu par sa mère du célèbre banquier Récamier, M. Paul David vint à Paris, très-jeune encore, pour être placé dans les bureaux de son oncle. Il fut accueilli par une tante plus jeune que lui d'un an, éblouissante de beauté, mais bien plus belle encore pour un cœur noble et délicat comme le sien, par le prestige si puissant chez elle, et qu'elle a gardé jusqu'à son dernier jour, de la suprême bonté alliée à la grâce suprême. Elle devint dès lors pour lui l'objet d'un véritable culte, et, à travers toutes les vicissitudes de son existence, Mme Récamier retrouva toujours *le bon Paul*, comme elle le nomme dans ses lettres, heureux de se consacrer tout entier à son service, de s'associer à toutes ses peines, à toutes ses joies, et de s'approprier tous les embarras, tous les ennuis qu'il pouvait écarter de son chemin.

A la suite des revers de fortune éprouvés par son oncle, M. Paul David entra, sous le premier empire, dans l'administration des finances. Après deux voyages en Espagne et en Italie, il devint chef de bureau au ministère. Ses lumières, son zèle, son esprit de justice et d'intégrité lui gagnèrent l'estime et l'amitié de tous ses collègues. Nous en avons vu quelques-uns, octogénaires comme lui qui lui survivaient, témoigner par leur attitude à ses funérailles de la vive affection qu'ils lui portaient.

Quand, frappée de son côté plus gravement encore que M. David par la ruine de son mari, Mme Récamier vint s'établir à l'Abbaye-aux-Bois, son inséparable ami, le bon Paul, prit un petit appartement juste en face, de l'autre côté de la rue de Sèvres; et là, pendant trente ans, la grande affaire de sa vie fut de savoir chaque matin si Mme Récamier se portait bien ou mal, si elle était triste ou si elle était gaie, et après avoir fait ses commissions dans la journée, de se retrouver chaque soir à sa table, à côté de M. Ballanche. Ce sont ces deux amis qui, après la mort du père et du mari de Mme Récamier, après le mariage et l'établissement de sa nièce à la bibliothèque, composaient avec M. Ampère le fonds invariable de sa société la plus intime. M. de Chateaubriand était le roi de l'Abbaye-aux-Bois en ce sens que *tout s'y subordonnait* à ses convenances et à ses goûts; mais si Mme Récamier mettait son bonheur à adoucir et à récréer la vieillesse attristée de son illustre ami, si elle ouvrait pour lui les portes de son salon aux hommes considérables dans tous les genres, aux admirateurs et aux causeurs, les trois compagnons de sa vie habituelle, les trois âmes dont le dévouement, après l'affection filiale de sa nièce, lui inspirait le plus de sécurité et lui donnait le plus de douceur, restaient toujours M. Ballanche, M. David et M. Ampère. Dans ses migrations aux environs de Paris, qu'elle se fixât à Beauséjour, à Auteuil ou à Saint-James, elle emmenait avec elle ses trois fidèles, qui plantaient leurs pavillons autour de sa tente.

Ce n'est pas un fait commun dans les annales de l'amitié, que le fait de ces trois hommes, si différents par les idées, les goûts et le caractère, réunis dans un commerce de chaque jour et vivant sans désaccord sous le magique ascendant de la personne à laquelle tous trois avaient consacré leur vie. Le plus jeune des trois et le plus brillant, ou mieux le seul qui, aux qualités du cœur, réunit les dons les plus attrayants de l'esprit, c'était M. Ampère.

Il était le dernier venu dans l'intimité de Mme Récamier, mais son dévouement enthousiaste, la vivacité de ses impressions, la variété et le charme de sa conversation faisaient de lui un ami si précieux pour la commune amie, que les deux plus anciens pardonnaient noblement, quoique non sans quelque regret, peut-être, au plus jeune la sorte de prédilection involontaire dont il était l'objet. Quant à M. David, son esprit manquait un peu d'agrément et de fécondité ; il le savait, et, au lieu de greffer comme tant d'autres des prétentions sur de la stérilité, il se mettait modestement dans l'ombre, et suppléait à tout par de la bonté, en disant ingénuement : « Je ne suis point aimable, il faut bien que je me rende utile. » Il était pour Mme Récamier l'ami pratique, le conseiller, le négociateur dans les difficultés désagréables, le confident discret comme la tombe, le commissionnaire zélé, l'homme enfin de toutes les corvées, grandes ou petites.

Qu'on n'aille pas toutefois, sur cet exposé, se représenter M. Paul David comme une de ces natures faibles, souples, molles, insignifiantes, qui s'attachent en raison même de leur faiblesse ; on se tromperait complétement : ce qui faisait au contraire, pour un observateur, l'originalité de ce caractère, c'est que le besoin de se dévouer absolument à ceux qu'il aimait se combinait en lui avec une grande fermeté, une grande indépendance, beaucoup de dignité et même une certaine rudesse. C'était un petit homme brusque, parfois même un peu bourru, parlant peu et par saccades, qui avait vu passer devant lui dans le salon de l'Abbaye-aux-Bois, toutes les renommées et toutes les grandeurs de la terre sans en être ni ébloui, ni embarrassé. Avec son esprit peu brillant, mais sagace, et son caractère indépendant, il estimait avant tout les hommes d'après leur valeur morale ; il avait son franc parler avec tout le monde, et quoique laconique et réservé dans ses propos, il ne se gênait pas pour contredire tout ce qui lui paraissait appeler la contradiction. Mais si son commerce laissait à désirer sous le rapport de l'agrément, les admirables qualités de son cœur lui inspiraient dans ses actions des raffinements de délicatesse que la brusquerie de ses manières rendait encore plus touchants. Nous en pourrions citer bien des exemples ; en voici un qui nous paraît assez rare pour mériter d'être mentionné.

Lorsque Mme Récamier, dans les deux dernières années de sa vie, devint tout à fait aveugle, ce malheur était d'autant plus cruel pour elle qu'elle était accoutumée à donner une part de ses journées à la lecture, et que ce besoin de lecture redoublait encore par l'effet même de son infirmité. Introduire dans son intérieur des lecteurs étrangers à prix d'argent, et à des heures fixes, lui était désagréable. Elle n'aurait pas davantage voulu accepter le dévouement de ceux de ses amis qu'elle savait occupés aux heures où sa porte n'était pas encore ouverte. Elle en était donc réduite à employer le ministère de sa femme de chambre, qui lisait de son mieux, mais fort mal. M. Paul David, qui venait alors de prendre sa retraite du ministère des finances, avait, à cette époque, soixante-dix ans. Toutes ses journées étaient devenues libres ; l'idée qu'il pourrait rendre à Mme Récamier un nouveau genre de service, le remplit de joie, et il s'offrit, avec son empressement accoutumé, pour les fonctions de lecteur. Il avait une santé robuste, une poitrine vigoureuse qui lui permettaient de lire longtemps à haute voix sans se fatiguer, malheureusement, la volubilité de son débit, son accentuation à la fois saccadée et empâtée faisaient de lui un mauvais lecteur. Les premières séances furent pénibles.

Touchée du nouveau témoignage d'affection que lui donnait son vieil ami, Mme Récamier s'efforçait de lui dissimuler qu'elle le comprenait à peine et qu'elle ne pouvait pas le suivre. Mais j'ai dit plus haut qu'il était aussi sagace que modeste, par conséquent il n'était pas homme à se faire illusion. Il persista néanmoins, et au bout de quelque temps, au grand étonnement de l'aimable aveugle qui l'écoutait, la prononciation de M. David devint de plus en plus nette, son débit se ralentit, des défauts de parole qu'il avait depuis son enfance disparurent peu à peu, et il arriva à lire à haute voix sinon brillamment, au moins très-convenablement et très-commodément pour Mme Récamier. Comment s'était opéré ce phénomène assez étrange chez un vieillard ? C'est que tous les jours l'excellent homme allait en secret, de grand matin, chez un professeur prendre des leçons de lecture à haute voix ; rentré chez lui, il s'exerçait avec ardeur à dompter les vices de sa prononciation et de son débit, faisant ainsi sur lui-même, à soixante-dix ans, par amitié pour Mme Récamier, le même genre d'effort tant vanté chez le jeune Démosthène se pré-

parant à dominer les Athéniens par la puissance de sa parole. Il n'y a ici de différence que dans les résultats, et si l'on compare les deux mobiles de l'action en elle-même, le bon Paul David n'est-il pas aussi intéressant que le grand orateur d'Athènes?

Tous les survivants de l'Abbaye-aux-Bois, tous ceux qui ont connu le charme de ce cercle enchanté, dont le souvenir déjà lointain semble pâlir de plus en plus, à mesure que l'un d'entre eux disparaît, tous aimeront, s'ils lisent ces lignes, à évoquer par la pensée l'image de ce digne vieillard, avec sa taille courte et ronde, son regard vif, sa physionomie ouverte, ses mouvements brusques; ils le reverront entrant dans le salon de Mme Récamier à petits pas pressés et lourds, apportant les brochures et les nouvelles du jour, cherchant tout d'abord avec une certaine anxiété à reconnaître sur la figure de la maîtresse de la maison si quelque nuage n'en obscurcit point la sérénité accoutumée, disant ensuite brièvement ce qu'il sait, et se réfugiant dans un coin pour laisser la parole aux causeurs plus ou moins brillants, mais de là suivant d'un œil attentif tous les mouvements de Mme Récamier, et toujours prêt à se précipiter pour disputer même aux plus jeunes la faveur de lui rendre le plus léger service, ramasser un mouchoir ou un peloton qui tombe, approcher un livre, un dessin, sonner les domestiques, etc., bornant du reste toute son ambition à être au dedans comme au dehors l'ami le plus obscur mais le plus dévoué, et disposé presque à se fâcher contre quiconque se serait permis de faire trop attention à lui.

Un jour deux princesses allemandes arrivèrent à l'Abbaye-aux-Bois, escortées d'une dame de compagnie qu'on appelait madame la générale. Cette dame tira de sa poche un album et, bon gré, mal gré, chacun des visiteurs du jour dut écrire sa signature sur cet album. Mais jamais la dame ne put venir à bout de la modestie sauvage de M. Paul David. Comme elle l'impatientait avec ses instances et ses compliments, il finit par lui dire de sa plus grosse voix : « Eh! Madame, laissez-moi donc tranquille, je vous dis que je ne su[illegible]s un homme célèbre, moi! » On [illegible]er par ce trait de l'impression qu[illegible] éprouver en lisant dans le comp[illegible] d'un procès qui fit un certain brui[illegible]a quelques années, le plaidoyer d'un av[illegible]t parlant des amis de Mme Récamier et peu au courant des personnes, qui énumérait tous ceux d'entre eux auxquels elle eût pu confier le soin de composer un ouvrage, et qui s'écriait : « N'avait-elle pas Ballanche? n'avait-elle pas Ampère? n'avait-elle pas Paul David!... »

La vérité oblige de déclarer que Paul David, qui n'imprima jamais une ligne de son écriture, était capable de tout faire pour Mme Récamier, excepté un livre. Ce n'est pas qu'il n'aimât les livres. Il lisait au contraire beaucoup, et son instruction littéraire était bien plus étendue que sa modestie ne le laissait voir. Il avait une bibliothèque bien composée, surtout en ouvrages espagnols et italiens. Il connaissait assez à fond la langue et la littérature de ces deux pays. La langue et la littérature anglaises ne lui étaient pas non plus étrangères. Ses jugements littéraires offraient en général de la sagacité et de la justesse, et, avant de lire un ouvrage nouveau, Mme Récamier le consultait volontiers.

Mais aucun genre de renommée ne le tenta jamais; et je ne crois pas me tromper en disant que la renommée littéraire l'aurait attiré moins que tout autre, peut-être parce qu'il avait vu de plus près, les travers particuliers qu'elle engendre.

Sa vocation à lui, c'était de se rendre utile d'abord à ceux qu'il aimait, et ensuite à quiconque lui paraissait digne d'intérêt. Le sentiment qui l'attachait à Mme Récamier était si puissant, qu'il n'y a peut-être pas d'exagération à dire qu'il eût fait sans hésiter à cette affection tous les genres de sacrifices, y compris celui de la vie. Mais malgré la force de ce sentiment, son cœur était assez riche pour alimenter encore plusieurs autres amitiés, où il portait cette rare énergie de dévouement dont la Providence l'avait doué. C'est ainsi qu'il a été, pendant quarante ans, attaché par l'affection la plus vive et la plus inaltérable à un des frères du chancelier Pasquier, à M. Auguste Pasquier, s'entourant quand il l'eut perdu de tous les souvenirs qui lui rappelaient son ami, et reportant à sa famille les sentiments de tendresse profonde qu'il avait éprouvés pour lui. Il se montrait le même pour sa nombreuse famille de Bordeaux : frères, sœurs, neveux, nièces étaient l'objet de sa plus affectueuse sollicitude. La famille de Mme Récamier était aussi devenue la sienne, et il suffisait presque d'avoir été plus ou moins distingué par son amie, pour ob-

tenir par cela même un titre à son affection.

On devine sans peine ce que devait être une âme ainsi douée dans l'exercice d'une des principales vertus chrétiennes. La charité de M. Paul David ne connaissait point de bornes. Ministre des bonnes œuvres de Mme Récamier, c'est lui qu'elle envoyait dans les mansardes visiter les pauvres honteux qu'elle savait dignes de bienfaisance, et c'est à sa bourse qu'elle avait recours quand la sienne était épuisée. Avec un revenu modeste, M. Paul David donnait considérablement, parce que pour donner il se privait même du plus strict nécessaire. Son ami, M. Auguste Pasquier, redoutant pour lui l'effet de cette générosité imprévoyante, avait eu la délicate pensée de lui léguer, par testament, un fonds spécialement destiné à ses œuvres de charité, espérant qu'il ne le dépasserait pas ; mais le fonds se perdait dans l'immensité de ses aumônes. Un des frères de M. Paul David craignant, de son côté, de le voir mourir à l'hôpital, lui légua également un fonds, mais à la condition qu'il ne pourrait le donner qu'après sa mort ; sans cette précaution, le fonds eût certainement disparu pendant sa vie. Dans sa vieillesse, en particulier, M. Paul David était devenu littéralement la proie des pauvres. Ils forçaient la porte de son appartement, ils l'attendaient dans son escalier, ils le poursuivaient jusque dans le cabinet de lecture, où après la mort de Mme Récamier, il passait une partie de ses journées; le bon vieillard les recevait en grondant et se dépouillait de tout pour eux.

Après ce qu'on sait déjà, il n'est pas besoin de dire quel coup terrible ce fut pour M. David que la mort, en quelque sorte foudroyante, de Mme Récamier, enlevée en une nuit par une attaque de choléra. D'autres furent cruellement frappés comme lui, mais ils avaient les consolations de la famille, de l'étude, de la société, tandis que M. David, plus que septuagénaire, vivant depuis bien des années loin de ses parents les plus proches, insensible aux distractions du monde, déjà atteint au cœur par la mort de M. Auguste Pasquier, perdait, en perdant son amie, tout ce qu'il pouvait encore espérer de bonheur ici-bas. Il trouva du moins un allégement à sa douleur en se dévouant de plus en plus aux personnes qui lui représentaient celle qu'il avait perdue, et en particulier à la nièce, à la fille adoptive de Mme Récamier, qui le reçut dans sa famille comme un héritage de sa tante. Rien n'aurait pu toutefois le déterminer à quitter le petit appartement de la rue de Sèvres, où il avait vécu trente ans, séparé de son amie seulement par la largeur de la rue. Jusqu'à sa mort, il se plut à nourrir la douleur qu'il cachait au fond de son âme (car il n'aimait point à parler de son deuil), en jetant les yeux, à toutes les heures de la journée, sur ces fenêtres presque toujours fermées, du premier étage de l'Abbaye-aux-Bois, sur cette petite terrasse qui s'avance en équerre jusqu'à la grille, et qui autrefois, si élégamment ornée de fleurs et de feuillages, offre aujourd'hui un aspect négligé et lugubre, car l'œil du passant y distingue encore quelques vieilles plantes séchées, qui semblent dater du temps où Mme Récamier embellissait ce séjour de sa présence et de sa grâce.

Au lieu de fuir ces impressions pénibles, M. David les recherchait, au contraire, avec avidité ; il était de ceux qui ne veulent pas être consolés. Dans les derniers mois de sa vie, ses parents et ses amis le trouvant mal installé pour un malade, le suppliaient de se laisser transporter dans une maison de santé. Il s'y refusa obtinément, il s'était promis de ne perdre la vue de l'Abbaye-aux-Bois que lorsque ses yeux seraient fermés par la mort, et il s'est tenu parole, car il était couché dans son cercueil lorsqu'il a passé pour la dernière fois devant cette grille, qu'il avait franchie chaque jour durant trente ans, le cœur joyeux, et qu'il avait ensuite contemplée chaque jour pendant onze ans comme un dernier vestige du bonheur évanoui.

Mais s'il repoussait les consolations humaines, M. David recherchait avec ardeur les remèdes que la religion offre aux âmes blessées. Sa piété, en devenant de plus en plus vive, gardait néanmoins le caractère de discrétion et de réserve qui faisait le fonds de sa nature. Sans cacher ses sentiments et ses actes religieux, il n'aimait pas à les produire au grand jour, toute controverse en matière de foi lui était antipathique, et il mettait une sorte de pudeur à écarter de ce sujet les libertés de la conversation.

Il était ainsi parvenu jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans sans que sa robuste constitution parût notablement altérée, lorsque, vers la fin de l'année dernière, des symptômes d'affaissement se manifestèrent. Un malheur, aussi cruel qu'imprévu, la perte de M. Charles Lenormant, en dé-

solant la famille qui était devenue de plus en plus la sienne, contribua à aggraver encore l'ébranlement qu'il éprouvait et bientôt on dut renoncer à tout espoir de le conserver. Mais il était doué d'une telle vitalité que sa lutte contre la mort, que l'on croyait, vu son âge, devoir être très-courte, dura huit mois, et c'est en l'observant dans cette agonie de huit mois que nous avons surtout admiré les rares qualités de son âme. Frappé d'une paralysie qui ne lui permettait aucun mouvement, mais qui le laissait sensible à toutes les souffrances d'une autre maladie des plus cruelles, étendu sans repos sur un lit de douleur, nous avons vu ce digne vieillard, soutenu d'ailleurs par les entretiens du respectable abbé de Barande, déployer un courage et une patience inouis. La nuance de brusquerie qui était dans son caractère avait complètement disparu, pour faire place à la plus inaltérable douceur. Durant ces huit mois de torture, les personnes qui le soignaient et les personnes qui le visitaient n'ont pas entendu une plainte, pas même un murmure s'échapper de ses lèvres. On ne pouvait deviner l'intensité de ses souffrances qu'aux grosses gouttes de sueur qui découlaient de son front brûlant. Son esprit, libre jusqu'au dernier jour, s'intéressait à tout, excepté à lui-même. La veille de sa mort, nous entrâmes dans sa chambre au moment où il venait de tomber en défaillance; on lui faisait respirer des sels, ses yeux étaient fermés, il les ouvrit enfin, nous reconnut au pied de son lit et nous dit immédiatement, de son ton ferme et bref : « Y a-t-il des nouvelles d'Athènes ? » Sa première pensée et sa première parole, en revenant pour quelques heures à la vie, étaient pour la nièce de Mme Récamier, que des devoirs de piété conjugale et de dévouement maternel retenaient loin de lui, en Grèce, et dont la santé le préoccupait constamment.

Il existe plus d'un ouvrage de philosophie où la distinction de l'âme et du corps, la spiritualité et l'immortalité de l'âme sont savamment démontrées; mais aucune de ces démonstrations n'est plus concluante que le spectacle même de la séparation des deux éléments de notre être chez un homme et un chrétien, doué comme M. Paul David, d'une constitution morale et physique également forte.

Quel raisonnement, en effet, pourrait valoir l'impression que donne le spectacle d'une âme ferme, aux prises avec la mort et qui se replie sur elle-même pour se dérober à la destruction lente et laborieuse des robustes organes auxquels elle est unie; qui, au milieu de la ruine de son enveloppe matérielle, conserve intacte toute sa vitalité propre, et affirme à chaque instant son indépendance ; qui apparaît opprimée, il est vrai, par l'écroulement qui s'opère autour d'elle, mais jamais assez confondue dans cette démolition, pour qu'à travers son association passagère avec le corps, on ne discerne pas son indestructible personnalité ; d'une âme enfin, qui, au moment suprême, au milieu même du râle sinistre de la dernière heure, quand la parole manque à la pensée laisse encore voir cette pensée dans la fixité attentive, avide et anxieuse du regard. Dans ces derniers regards d'un mourant, on voit manifestement l'âme se préparer à une vie nouvelle qui l'étonne, la trouble et l'attire en même temps ; on dirait d'un oiseau qui, né dans une cage, sentant tomber sur lui les débris de cette cage brisée, rassemble ses forces pour se dégager des derniers barreaux qui le gênent et se dispose avec un mélange d'effroi, de surprise et d'ardeur à s'élancer dans l'espace infini et inconnu.

Que si quelque lecteur accoutumé à ne s'intéresser qu'aux hommes illustres était tenté de nous reprocher d'avoir parlé trop longuement d'un homme obscur, nous lui dirions que nous ressentons aussi vivement que personne l'attrait du génie dans tous les genres, mais que la beauté morale d'un caractère, même quand ce caractère est associé à une intelligence ordinaire, a bien aussi son prix. Lorsque ces deux sortes de beautés se rencontrent chez le même homme, rien de plus admirable, mais malgré l'abus qu'on a fait de cette formule devenue presque banale : « *Accord d'un beau génie et d'un beau caractère.* » Quiconque a assez vécu pour ne plus se payer de mots sait qu'en réalité cet accord n'est pas aussi fréquent qu'on le dit. Quoiqu'il n'y ait certainement aucune incompatibilité naturelle entre la supériorité intellectuelle et la supériorité morale (Dieu nous garde d'émettre cette pensée, qui serait une espèce de blasphème), on ne peut nier du moins que la puissance ou l'éclat que donne une grande renommée n'ait souvent pour effet de diminuer la beauté de l'âme. S'il est vrai, par exemple, comme l'ont dit plusieurs personnes, s'il est vrai que le génie, si doux, si

matin par l'office des morts chanté par Mgr Vincent Tizzani, archevêque de Nisibi, chapelain en chef des troupes pontificales, par les chapelains militaires et par les Pères Mineurs de l'Observance. A dix heures, la messe solennelle a été célébrée par Mgr Pierre Castellaci-Villanova, archevêque de Petra, qui a fait ensuite l'absoute au catafalque. Une musique choisie et bien dirigée s'est fait entendre durant la cérémonie funèbre. La vaste église était remplie de fidèles qui, depuis les premières heures du jour, sont venus sans interruption prier pour l'éternel repos de l'âme de ces braves qui, appelés par leur devoir à tenir tête à des forces qui foulent aux pieds les principes les plus saints et les plus sacrés, ont su le remplir fidèlement, avec la persuasion d'avoir combattu valeureusement pour soutenir l'honneur de la patrie et les droits de la religion.

Beaucoup de personnes distinguées par leur position sociale sont venues également prier pour ces valeureux qui ne sont plus. Pendant toute la matinée, il y a eu un grand nombre de messes dites à cette intention, et Dieu, dont la miséricorde est si grande et si abondante, aura accueilli du haut du ciel ces ferventes prières qui imploraient pour ces âmes généreuses la paix éternelle des justes.

L'inscription suivante, placée au-dessus de la porte principale de l'église, annonçait aux fidèles le but de la solennité funèbre :

MILITIBUS.
QUI. ROMANÆ. ECCLESIÆ. JURA.
STRENUE. TUENTES.
VITAM. FUDERUNT.
SOLEMNIA. FUNERIS.

Dans le même numéro du 20 septembre, le *Journal officiel* publie les documents suivants. C'est d'abord une dépêche adressée de Ponte-Corvo, 19 septembre, à Mgr le ministre des armes :

Monseigneur,

Hier, à une heure après-midi, Ponte-Corvo a été occupé par les troupes de Sa Sainteté, après une marche forcée, et sans résistance sérieuse de la part des envahisseurs. Les 400 misérables soldats de l'insurrection ont pris la fuite au second coup de canon, épouvantés par l'attaque très-vive de ma tête de colonne, qui n'a tiré que trois coups de fusil.

Malheureusement, la lassitude de ma gendarmerie à cheval n'a pas permis de les poursuivre. Ils avaient passé le pont qui traverse le Carigliano avant qu'une section de gendarmerie à pied que j'avais envoyée pour garder ce passage, fût parvenue sur ce point.

Les autorités municipales ont été immédiatement rétablies, ainsi que les armes de Sa Sainteté. Tout le monde a fait son devoir, et le moral de mon détachement se conserve au degré le plus satisfaisant. J'aurai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence un rapport officiel détaillé.

Mon seul déplaisir, et les troupes le partagent avec moi, c'est que les envahisseurs ne se soient pas mieux défendus. La compagnie de gendarmerie à pied Carrara est au-dessus de tout éloge, et cet officier mérite toute sorte de considération. L'effet moral dans le pays a été très-grand, et les populations sont, en général, très-satisfaites. Il y a cependant beaucoup de voleurs qui infestent ces campagnes : ce sont des individus échappés des bandes garibaldiennes.

Je suis, etc.

Signé : Colonel MORTILLIER,
Chef d'état-major général.

S. E. le proministre des armes a reçu en outre la communication suivante :

Cabinet du général commandant en chef, 15 septembre 1860.

Monseigneur,

Comme je le craignais hier, nos communications télégraphiques avec Foligno ont été interrompues, et je crois que le courrier qui doit passer ce soir aura été arrêté et dépouillé de ses dépêches dans le même endroit. Je prends donc le parti de vous envoyer la présente par un moyen que celui qui en est porteur vous indiquera. En ce moment, voici quelle est notre situation : Les Piémontais ont occupé Jesi, pour y faire un pronunciamento. J'ignore quel est leur nombre sur ce point. Selon les dépêches d'Ancône, où nos dépêches parviennent encore, leur masse semble s'être concentrée à Sinigaglia avec leurs avant-postes à Fiumesino, pour nous empêcher d'en retirer les farines.

L'ennemi répand le bruit que la ville sera bloquée par mer; les escadres de Naples et du Piémont se réuniraient dans ce but. Les vaisseaux français pourront passer jusqu'à la déclaration du blocus définitif; plus tard non, à moins que la France n'emploie sa marine pour s'opposer au blocus. Nous sommes arrivés hier de Saravalle ici; la troupe a parcouru 40 milles en 22 heures. Pimodan me rejoindra demain matin. Je ne vous parle pas de mes projets, ne sachant pas quel sera le sort de cette lettre. Dans la montagne d'Ascoli, nous avons beaucoup de volontaires d'organisés. Chevigné, dont j'ai reçu hier soir une dépêche, fera tout pour défendre la ville contre les bandes très-nombreuses qui se forment sur le territoire napolitain, et s'il est forcé à se retirer, il se dirigera vers la montagne, dont les habitants se disent inexpugnables, et sont très-bien disposés pour le Saint-Père.

Dans tout ce qui arrive, il y a un fait très-important à faire remarquer : c'est que les pronunciamenti n'ont lieu qu'à mesure de l'arrivée des troupes piémontaises, sans la présence desquelles rien ne serait arrivé. N'ayant aucune nouvelle de ce qui est arrivé de vos côtés, je ne vous en parle point, car je ne pourrais que vous donner des indications sans rapport avec l'état des choses. J'espère que le général de Goyon, qui ne viendrait qu'avec la permission et les moyens d'agir, ne se limitera pas à défendre les murs de Rome et le patrimoine de saint Pierre, et qu'il empêchera au moins l'invasion du côté de Naples et de la vallée d'Orvieto. Les Français, qui ont occupé cette ville il y a onze ans, ne feront aucune difficulté d'y retourner, et s'ils voulaient mettre de suite une garnison à Viterbe, à Velletri et à Orvieto, ce serait déjà quelque chose.

L'Empereur finira par s'offenser de voir que les Piémontais ne tiennent aucun compte de ses remontrances.

Le général en chef,
Signé : DE LAMORICIÈRE.

Le *Journal de Rome* donne les nouvelles suivantes de Rieti :

Des nouvelles arrivées de Rieti nous font connaître comment la tranquillité publique n'a été troublée dans cette ville que durant un très-court instant et sans produire aucun accident. Voici comment les faits se sont passés : Dans l'après-midi du 18, une troupe de garde dite nationale, partie de la ville voisine, Ducale, du royaume de Naples, arriva à Rieti, où, après avoir arboré un drapeau tricolore, elle se mit à courir çà et là par la ville, entraînant à sa suite quelques individus de la plus basse classe et en vociférant des cris séditieux. La ville se trouvait à ce moment dépourvue de troupes régulières; alors, pour apaiser les craintes causées par cette invasion imprévue au milieu de citoyens paisibles, Mgr le délégat apostolique crut qu'il était expédient d'organiser une garde de sécurité publique composée du nombre d'individus nécessaires pour maintenir l'ordre de concert avec la faible force du gouvernement. Ce qui fut exécuté immédiatement, et la nouvelle garde fut placée sous le commandement des hommes les plus considérés et les plus probes de la ville. Le soir arrivé, cette prétendue garde nationale de la ville de Ducale, voyant qu'il serait inutile pour elle de parcourir Rieti, sortit de la ville, accompagnée d'une troupe de mauvais garnements qui, pour satisfaire à son désir de faire du tapage, crièrent : Dehors les lumières ! Ces clameurs, entendues par quelques personnes qui, comme il arrive ordinairement, ne connaissent pas le véritable état des choses, firent que plusieurs lumières furent placées çà et là, durant peu de temps, à quelques fenêtres. Du reste, il n'est pas arrivé autre chose. Les autorités ont toujours été et restent à leur poste. Aucun noble, aucun bourgeois notable ne s'est mêlé à ces malheureux venus du royaume de Naples. Personne n'a quitté ses affaires, et il ne reste plus de vestiges de cet incident.

La gendarmerie, qui, formée en colonne, était partie avant l'arrivée des gens de Ducale, pour garder les lieux destinés à son inspection, est rentrée à Rieti, et cela nous rassure tout à fait contre le renouvellement de semblables tentatives.

Un officier au 2ᵉ régiment étranger des volontaires pontificaux, nous adresse de Foligno, une lettre, qui, bien qu'antérieure au combat de Castelfidardo, contient quelques détails pleins d'intérêt sur les dispositions et les premières luttes de la petite et héroïque armée du Saint-Père.

Foligno, le 12 septembre.

Enfin, nous avons un ennemi digne de nous; enfin le masque est tombé, et la convoitise piémontaise se fait jour. Avant-hier, 11, un capitaine d'artillerie piémontais est venu dire de la part de son gouvernement au général de Lamoricière qu'il eût à faire licencier immédiatement toutes ses troupes étrangères, et à renvoyer tous les étrangers qui se trouvaient au service du Saint-Père. Comme vous pouvez le penser, le général l'a envoyé promener aussi poliment que possible.

Eh bien ! au moment où l'envoyé piémontais se trouvait à parlementer avec le général, les troupes piémontaises envahissaient sans raison le territoire du Saint-Siége, que 24 heures auparavant avaient déjà violé des bandes de volontaires toscans, au nombre de 4,000, ayant la machine à voter dans leurs bagages.

Je vous écris à la hâte et quelques lignes seulement, pour vous donner quelques nouvelles. Le général de Courten, avec deux bataillons d'infanterie et une demie-batterie, a défait et mis en déroute les volontaires près d'Urbino. Une autre fraction de volontaires, qui étaient entrés sur le territoire par Città-di-Piève, a été battue par le général Schmidt, le même qui, l'année dernière, a ramené Pérouse à l'ordre ; mais l'armée piémontaise, forte de 20,000 hommes, a mis le siége devant Pesaro, petite ville très-peu fortifiée et sise sur les confins des Romagnes. Pesaro, défendue par 600 hommes environ, sous les ordres du lieutenant-colonel Zoppy de l'état-major général, a résisté pendant 36 heures sans la moindre artillerie. Ce n'est qu'écrasés par l'artillerie piémontaise que le colonel Zoppy et les siens se sont retirés, et leur retraite n'était pas une défaite, au point que le général en chef est enthousiasmé. Mais voilà que la France entre dans son beau rôle. Il paraîtrait que l'Empereur aurait signifié au roi de Sardaigne que, s'il se permettait d'envahir les États de l'Église, il lui ferait la guerre tout aussi bien qu'il l'a soutenue l'année dernière contre l'Autriche, et en effet, la garnison française de Rome arrive à notre secours, en doublant les étapes. Mais nous n'attendrons pas qu'elle arrive, quoique son secours nous soit indispensable... »

Notre correspondant était malheureusement dans l'erreur, l'armée française ne devait pas venir au secours des volontaires! Nous n'en appelons pas moins l'attention de nos lecteurs sur les derniers mots de cette lettre. Ils s'ajoutent aux dépêches du général de Lamoricière que nous avons reproduites et qui établissent qu'à cette date on croyait avoir l'assurance que la France interviendrait ouvertement contre le Piémont. Cette assurance, le *Journal de Rome* s'en était fait l'interprète dans des termes que chacun se rappelle et dont nous attendons toujours un démenti valable.

Le secrétaire de la rédaction : M. GARCIN.

L'AMI DE LA RELIGION

BULLETIN POLITIQUE

27 septembre

Nous publions une note adressée par le gouvernement pontifical aux puissances, à la date du 18 septembre, pour « réclamer protection contre des actes destructeurs de tous droits divins et humains, entièrement opposés à l'indépendance du suprême pontificat et à l'intégrité du domaine temporel. »

On trouvera aussi plus loin un rapport du général de Lamoricière sur l'ensemble de la situation jusqu'à la date du 14. Le combat de Castelfidardo, survenu depuis, enlève à ce document beaucoup de son intérêt, mais il importe de mettre en lumière le passage suivant, qui sera relevé un jour par l'histoire :

« Dans tout ce qui se passe, dit l'illustre général, il est un fait très-important à faire remarquer, c'est que les insurrections n'ont lieu qu'au fur et à mesure de l'arrivée des troupes piémontaises, *sans la présence desquelles rien ne serait arrivé.* »

A mesure que le jour se fait sur la bataille de Castelfidardo, l'*exagération*, pour prendre un mot parlementaire, des dépêches piémontaises apparaît d'une façon de plus en plus saillante. En annonçant le combat, ces dépêches disaient : « Le résultat de la victoire a été d'empêcher la jonction de Lamoricière avec la garnison d'Ancône. » Aujourd'hui, nous savons que le général est dans la place. Le lendemain, les bulletins sardes avouaient le fait, mais en ajoutant : « Lamoricière est parvenu à se jeter dans Ancône avec quelques cavaliers. » Deux jours après, les quelques cavaliers s'étaient changés *en une colonne*, et aujourd'hui la *Patrie* annonce qu'on peut regarder comme certain que le général « est entré dans Ancône le 18, *à la tête d'une partie notable de son armée.* » — Quand la vérité tout entière sera connue, la gloire de Cialdini se trouvera réduite à des proportions telles qu'on se demandera peut-être de quel côté a été la vraie victoire, — du côté des 45,000 Piémontais concentrés devant Lamoricière pour l'empêcher de passer et de gagner Ancône, ou du côté de Lamoricière, passant à travers les masses ennemies et gagnant Ancône *à la tête d'une partie notable de son armée.*

Un journal de Turin, l'*Opinione*, vient de publier une série de dépêches du commandant en chef des troupes pontificales qui excitent l'indignation du *Siècle*. Pour nous, nous y admirons la fermeté du général et sa résolution de combattre avec énergie toutes les tentatives révolutionnaires. Quand on fait la chasse au chacal, il faut s'armer en conséquence ; et depuis quand un général en face de l'ennemi, et quel ennemi ! est-il tenu de rédiger ses ordres en style académique ?

« Quoi ! s'écrie le *Siècle*, c'est un général français qui a écrit : « Nous ne reculerons pas devant la nécessité de verser du sang !... *Fusillez sans juger* !... Si l'on fait des manifestations, dispersez-les à coups de baïonnettes et à coups de fusils. »

Le *Siècle* falsifie avec une mauvaise foi cynique les dépêches du général. Qu'on les lise, et on verra que loin de prescrire de fusiller sans juger, il ordonne expressément tout le contraire. Voici ses paroles :

« Savez-vous comment on traite les Siciliens qui ne veulent pas être Piémontais ? On les fusille sans les juger. *Nous ferons juger les gens* AVANT de les fusiller. »

Voilà la loyauté de la polémique du *Siècle* ; elle est ici tout entière.

Quant à l'ordre de disperser les manifestation à coups de baïonnettes et à coups de fusils, nous ne voyons pas ce qu'il a de révoltant. Tous les gouvernements agissent ainsi, et il nous semble que le *Siècle*, en juin 1848, a assez mitraillé, puis déporté *sans jugement* ses frères et amis, pour n'a-

voir pas le droit de trouver excessives les très-légitimes prescriptions actuelles du général en chef des troupes romaines.

Si le *Siècle* est si difficile en fait d'humanité, nous lui demanderons d'abord ce qu'il pense du bombardement par terre et par mer de la place d'Ancône exécuté par ses amis les Piémontais; et nous le prierons ensuite de nous dire comment il apprécie l'ordre donné par Garibaldi de bombarder Capoue, et sa menace aux habitants de *détruire* la ville si elle ne se rend pas?

Le même journal, trouvant que « le *Monde* est bien pâle à côte de l'*Ami de la Religion*, » nous reproche des emportements de langage. Plût au ciel que nous n'eussions rien de plus à reprocher à nos adversaires et que, vivant sous le règne universel de l'honneur et du droit, nous pussions dire comme l'heureux Montaigne : « Nos troubles sont grammairiens! » Mais quand la justice est égorgée sous nos yeux, pouvons-nous rester calmes et retenir le cri de nos consciences en révolte!

D'après des dépêches de Turin, les troupes sardes qui assiégent Ancône se seraient emparées d'un faubourg, probablement abandonné d'avance, et de deux forts détachés.

Mais, malgré ces succès apparents, le roi Victor-Emmanuel s'apprête à partir pour Bologne, et l'on voit dans ce départ l'indice de difficultés encore inconnues.

On assure qu'une note signée de lord Palmerston et de lord John Russell vient d'être adressée au cabinet de Turin à l'effet de lui représenter de nouveau les inconvénients et les dangers d'une attaque contre la Vénétie.

Les dernières nouvelles de Naples apprennent que les garibaldiens n'ayant pu forcer les lignes du Vulturne, défendues par l'armée royale, Garibaldi a ordonné de bombarder Capoue, et a fait savoir à la ville qu'on la détruirait si elle ne se rendait pas. La garnison de Capoue est commandée par le comte de Caserte, frère du roi.

D'autre part, Garibaldi vient d'adresser à son armée une proclamation dans laquelle il demande 12,000 volontaires décidés, pour marcher immédiatement sur Rome.

Comme on voit, la révolution persiste dans ses plans et se dessine. Une lettre de Nicotera vient ajouter un trait de plus. « Jamais je n'ai prononcé les mots de *vive le roi*! écrit le lieutenant de Garibaldi, et jamais je ne les prononcerai! »

Nous en verrons bien d'autres!

Le télégraphe signale la présence à Naples de MM. Mazzini, Ledru-Rollin et Victor-Hugo.

Au milieu de tous ces attentats, de toutes ces hontes, de toutes ces douleurs, nous sommes heureux de signaler une lettre du vaillant général Bosco, qui proteste avec indignation contre la défection qu'on lui a imputée et qui proteste de son dévouement inébranlable pour son roi. « Les Piémontais, s'écrie-t-il, m'auront seulement, si la fortune m'est contraire, quand ils trouveront mon cadavre étendu, le sabre au poing, sur le champ de bataille! »

Ce noble et fier langage soulage le cœur et le console. Il y a encore de l'honneur et de la dignité sur la terre!

Des dépêches de Vienne apprennent la mort du prince Milosch. Son fils, Michel Obrenowitch, a *pris immédiatement les rênes* du gouvernement de Servie (en qualité de prince héréditaire. L'ordre n'a pas été troublé.

28 *septembre*

Jamais on n'a plus bombardé en Italie que depuis qu'il y est question d'affranchir et de délivrer. Ancône veut rester au Pape, les Piémontais la bombardent; Capoue demeure fidèle au roi de Naples, les garibaldiens la bombardent en menaçant de n'y pas laisser pierre sur pierre. Il y a quelques mois, les journaux révolutionnaires se révoltaient à l'idée que le gouvernement des Deux-Siciles pût songer à bombarder Palerme pour maintenir cette ville sous son autorité; mais ils ne voient nul inconvénient aujourd'hui à ce que Garibaldi fasse pleuvoir le fer et le feu sur les cités qui lui résistent. Hier le *Siècle* s'indignait d'entendre le général Lamoricière prescrire de réprimer à coups de baïonnettes les tentatives insurrectionnelles; mais il admet parfaitement que les Sardes inculquent à

coups de canon aux habitants d'Ancône le sentiment de la fraternité. Voilà la logique et la loyauté révolutionnaires.

La *Patrie* donne quelques détails sur le siége d'Ancône. Les dernières dépêches annonçaient qu'un faubourg avancé avait été emporté par les Piémontais à la suite d'une lutte acharnée. La porte Pia, qui donne accès dans ce faubourg, aurait été prise et reprise cinq fois.

La place est investie par une armée d'environ 35,000 hommes, et sa garnison est de 7,500 hommes, en y comprenant la colonne à la tête de laquelle est entré le général de Lamoricière.

La première partie du corps de Fanti, aux dernières dates, s'avançait de Viterbe et avait son avant-garde à Bracciano, à quelques kilomètres de Rome. Ces troupes devaient camper sous les murs mêmes de la capitale des Etats de l'Eglise.

Ainsi les spoliateurs du Saint-Siége, ceux qui viennent de massacrer ses soldats et de violer tous ses droits, vont se trouver côte à côte avec les Français chargés de la protection de la Papauté. Les uns et les autres ne peuvent être les défenseurs de l'Eglise ; et, puisque la France réprouve et condamne la politique d'iniquité qui a conduit les armées piémontaises où elles sont, elle ne saurait considérer comme alliées les troupes qui envahissent en ce moment la campagne romaine et y foulent aux pieds ce qu'elle a promis de défendre.

Dans le sud de l'Italie, les affaires napolitaines semblent subir un heureux revirement.

Il se confirme que les garibaldiens ont subi un sérieux échec et que les troupes royales ont repris la position de Cajazzo sous la conduite du roi François II lui-même. Suivant une correspondance du *Journal des Débats*, Garibaldi se croyait si sûr de la victoire et de la prise de Capoue, qu'il avait déjà fait commencer des illuminations à Naples.

Une attaque dirigée contre Baïa, port situé à environ 18 kilomètres de Naples, où l'armée royale possédait un dépôt de poudre, n'a pas été plus heureuse. La tentative devait être renouvelée, mais la garnison s'est retirée en emportant les munitions dont la prise était le but principal des garibaldiens.

Chaque jour des soldats isolés viennent rallier le camp royal, et une correspondance rapporte que l'armée napolitaine aurait massacré un de ses généraux, parce qu'elle le soupçonnait de trahison.

Mais les événements militaires s'effacent de ce côté devant le développement de l'esprit révolutionnaire. Le mazzinisme dresse de plus en plus la tête et domine chaque jour davantage la situation. Simon Bernard a, dit-on, rejoint à Naples Mazzini et Ledru-Rollin, et déjà l'on parle de la création d'un triumvirat pour la direction des affaires. « Le dictateur, dit un journal italien, a voulu présenter Joseph Mazzini au peuple, mais celui-ci s'y est refusé. » Qu'importe, en effet, au sombre sectaire l'apparat et le tapage, s'il est en réalité le maître de la situation.

P. S. — Le bruit courait aujourd'hui à la Bourse que M. de Cavour avait donné sa démission et se retirait avec le ministère devant les exigences de Garibaldi. Nous ne mentionnons ce bruit que sous toutes réserves.

Léon LAVEDAN

Télégraphie privée.

Turin, 28 septembre.

Le Roi part demain pour Bologne et Florence accompagné de M. Farini. Une députation sicilienne doit arriver aujourd'hui à Turin pour rendre hommage à Sa Majesté. Ce qui restait du contingent militaire de 14,000 hommes est rappelé sous les drapeaux.

Il n'y a aucune nouvelle d'Ancône.

Turin, 26 septembre.

Monteacuto, 26 au soir. — Une dépêche officielle porte qu'après un court combat, les troupes du quatrième corps ont occupé le faubourg de la Porte-Pici. L'ennemi, avec quatre pièces de canon défend la porte de la ville d'Ancône.

Turin, 26 septembre.

Une dépêche officielle de Monteacuto, en date du 26, annonce que la brigade de Bologne et les 23e et 25e bataillons de bersaglieri ont pris d'assaut avec un courage admirable, deux des forts d'Ancône qui portent le nom de Pelago et de Pulito. L'attaque du fort de Gardetto est imminente.

Brignone a fait des prisonniers, entre autres quatre officiers et soixante-dix-huit soldats.

Pesth, 26 septembre.

Par décision du commandant général de la

ville, la réouverture des cours de l'Université est ajournée à une époque indéterminée.

(*Service télégraphique Havas-Bullier.*)

On nous écrit de Rome, 22 septembre :

Le général de Lamoricière, dans son rapport au pro-ministre des armes, rapport dont vous trouverez ci-incluse une traduction, lui fait observer qu'il importe beaucoup de relever et de constater le fait que, nulle part, la révolte n'a précédé l'odieuse agression des Piémontais et que, partout au contraire, elle a été imposée aux habitants par la force armée. Je vous priais moi-même, dans ma dernière lettre, de vouloir bien appuyer et mettre en relief ce fait de la plus haute importance, d'abord parce qu'il donne le démenti le plus formel à ce prétendu soulèvement, plus ou moins général, qui n'a jamais existé autre part que dans les colonnes des feuilles révolutionnaires, ensuite parce qu'il enlève au Piémont le seul prétexte sur lequel il s'appuie pour essayer d'excuser sa flagrante violation du droit des gens. On peut donc affirmer, avec toute vérité, que sans l'inqualifiable invasion des Piémontais et des bandes armées, payées par eux, l'autorité pontificale n'eût été sérieusement méconnue dans aucune localité, et que si, aujourd'hui, les soldats de la Sardaigne se retiraient des provinces romaines, demain le pouvoir du Saint-Siége serait rétabli partout par les mains mêmes des habitants des villes que l'on présente aujourd'hui comme étant des annexionistes des plus prononcés.

Les populations sont attachées à leur souverain et elles ne cèdent qu'à la violence qui leur est faite. Partout les commissions se composent de proscrits politiques ou d'étrangers, ce qui nous semble être une preuve assez significative du peu de confiance que l'on ajoute au prétendu enthousiasme patriotique des populations romaines.

On cherche à égarer l'opinion publique sur les véritables sentiments des populations et, pour atteindre ce but, il n'y a pas d'actes, de calomnies et d'outrages auxquels on n'ait recours depuis ces abominables ordres du jour des généraux Cialdini et Fanti, qui, comme vous le faisiez fort bien remarquer, sont plus dignes de chefs de *Peaux rouges* que d'officiers civilisés, jusqu'à toutes ces mensongères dépêches télégraphiques, monstrueux assemblage de calomnies et de faussetés. Il importerait, sans doute, de pouvoir relever toutes ces erreurs préméditées afin de ne pas laisser à la révolution le bénéfice de ces impudents mensonges, mais ce travail serait toujours en retard et toujours à recommencer. Il est préférable de laisser à l'histoire le soin de faire justice, à la fois, de toutes les odieuses tromperies révolutionnaires.

Je releverai cependant un ou deux faits pour donner à vos lecteurs la mesure des autres. Une dépêche annonce le départ de Mgr de Mérode, avec une proclamation incendiaire. Mgr de Mérode n'a pas quitté Rome et n'a publié ni proclamation ni ordre du jour. C'est assurément en présence des indignes ordres du jour des Cialdini et des Fanti que *MM.* les révolutionnaires sont bien venus à parler d'ordres *incendiaires* émanés des chefs de l'armée pontificale.

Les dépêches s'étudient à faire croire que partout les troupes piémontaises n'ont éprouvé aucune résistance sérieuse, et que les soldats du Pape ne se sont battus nulle part avec courage. C'est une lâche calomnie que l'on est honteux de trouver même chez ses ennemis. Il ne suffit pas de se trouver dix contre un, il faut encore nier le courage chez ceux qui n'hésitent pas à affronter le péril dans des conditions si disproportionnées.

Partout les soldats pontificaux combattent avec une énergie digne des plus grands éloges, non-seulement les soldats étrangers, mais aussi les soldats italiens *qui, par leur valeur et* leur fidélité, ont fait disparaître toutes les craintes que l'on avait pu concevoir à leur égard.

Sur tous les points du territoire envahi, les soldats du Saint-Siége se sont battus avec vigueur, sans calculer le nombre de leurs ennemis, qui, plusieurs fois, se sont trouvés dans la proportion de plusieurs centaines contre un, et ne se sont rendus que lorsque toute résistance était devenue impossible.

Ainsi, à Pérouse, la faible garnison s'est battue durant plus de huit heures contre des forces nombreuses, a fait éprouver, à l'ennemi, des pertes sérieuses, et n'a capitulé que lorsque le vieux château, ouvert par le canon en plusieurs endroits, rendait toute défense impossible. Le général Smith a été fait prisonnier, et a été l'objet de déplorables outrages de la part des Piémontais. Il est vrai qu'un journal de Turin demande que ce brave général, qui a fait son devoir jusqu'au bout, soit fusillé sans miséricorde. Telle est la douceur de mœurs de ces messieurs dont les yeux sont si féconds à verser des larmes sur la prétendue oppression du peuple.

A Spoleto s'est accompli un de ces traits

d'héroïsme que l'histoire transmettra à l'admiration des âges à venir, en l'honneur de cette catholique Irlande dont l'attachement au Saint-Siége est si profond. 260 Irlandais environ avaient été laissés par le général de Lamoricière pour garder cette ville. Assaillis par plus de huit mille Piémontais et une nombreuse artillerie, il semblait que toute résistance fût devenue impossible. Aussi le délégat, voyant l'imminence du péril, engagea-t-il cette poignée de braves à capituler afin d'éviter l'effusion inutile de sang. *Non*, répondirent-ils, *des Irlandais au service du Saint-Père ne peuvent pas se rendre ; nous nous ferons tuer*. En effet ils passèrent le reste de la nuit à se confesser et à préparer les moyens de défense. Le matin ils firent tous la sainte communion et se renfermèrent dans le fort. L'attaque commença, et en peu de temps, il y eut une brèche assez large pour permettre l'assaut. Trente de ces intrépides Irlandais se mirent à l'ouverture de la brèche avec deux pièces de canon, et se battirent en désespérés jusqu'à ce qu'ils fussent tous tués ou blessés. La plupart des autres Irlandais ayant été atteints, et de nombreuses brèches ayant été ouvertes, ces braves se rendirent à l'ennemi, non sans regretter vivement l'ordre formel qui leur avait été donné de ne pas faire sauter la forteresse.

Telle est la conduite des soldats pontificaux. Cela n'empêche pas les journaux révolutionnaires de déclarer qu'ils se débandent au premier coup de feu.

Vous aurez déjà publié l'ordre du jour du général de Goyon quand vous recevrez ma lettre. Cet ordre du jour dit clairement quelle est l'étendue de la mission qui lui est confiée.

Déjà le général a pris les mesures nécessaires pour parer à toutes les éventualités et s'assurer des routes qui conduisent à Rome. Il a envoyé des détachements en reconnaissance à Corneto, à la Stola, sur la route de Viterbe, et y a établi des avant-postes afin de garantir Rome contre toute surprise. Diverses autres mesures ont été également adoptées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la ville afin que tout mouvement, quel qu'il soit, puisse être énergiquement et sur-le-champ réprimé.

Avant de terminer ma lettre, je vous donnerai les principaux points de ce côté des Apennins, occupés par les Piémontais et les garibaldiens. Ces localités sont Pérouse, Foligno, Trevi, Spoleto, Terni, Rieti, Orvieto, Montefiascone et Viterbe. Les trois derniers points sont au pouvoir des bandes garibaldiennes que le Piémont cherche à pousser en avant afin de les désavouer ou de les approuver suivant les circonstances.

Pour extrait : M. GARCIN.

Note du cardinal Antonelli.

Du Vatican, 18 septembre 1860.

« Le soussigné cardinal, secrétaire d'Etat, regrette beaucoup d'avoir à entretenir les représentants des puissances étrangères accréditées près le Saint-Siége, de choses de plus en plus tristes, mais la force des circonstances est si grave, et l'impétuosité de la violence dont on use envers le plus pacifique des souverains, envers le chef auguste de l'Eglise, est si inouïe, qu'il ne peut s'empêcher de leur faire parvenir la présente communication, d'autant plus qu'au devoir de son ministère se joint l'ordre exprès que lui en a fait Sa Sainteté.

« Depuis le jour où il a eu l'honneur de remettre à Vos Seigneuries la note du 12 courant, le gouvernement piémontais, continuant toujours de marcher dans la voie des hostilités contre le gouvernement du Saint-Siége sans aucune provocation de la part de ce dernier, ajoutant attentat sur attentat, a poussé, à main armée, à la révolte contre l'autorité légitime du Saint-Siége afin de se rendre maître des provinces qui, après l'usurpation des Romagnes, lui étaient restées fidèles.

« Le gouvernement pontifical, fort de son droit, a fait et fait encore tous les efforts possibles, au moyen de la valeur du nombre restreint de ses troupes, pour arrêter l'impétuosité de cette invasion ; mais la prépondérance des forces ennemies est tellement hors de proportion, qu'il est impossible à la défense de tenir bien longtemps. Après l'occupation de Pesaro, les Piémontais ont fait prisonnier le délégat pontifical, qui même a eu à souffrir des outrages, et le commandant, qui avait soutenu l'attaque et fait face à la défense de la ville. D'un autre côté, un corps nombreux a attaqué Pérouse qui, après avoir repoussé un vigoureux assaut, a été contrainte de se rendre, et le général commandant en chef a été fait prisonnier avec tout le reste de sa garnison. Ce corps a dirigé de là sa marche vers Poligné, et est arrivé jusqu'à Spolète. Orvieto a été envahie par des volontaires qui agissent pour le compte du Piémont et qui menacent d'attaquer Viterbe.

« C'est ainsi que le Saint-Père se voit ravir peu à peu, par la force, tous ses domaines, qui sont le patrimoine de l'Eglise et des catholiques, quoique cependant S. M. l'Empereur des Français ait déclaré au Piémont qu'il s'opposerait comme adversaire à la récente agression, qu'il romprait avec le gouvernement toute relation si celui-ci ne lui donnait l'assurance que l'intimation faite au gouvernement du Saint-Siége n'aurait pas de suite, et que l'armée sarde n'attaquerait pas les troupes pontificales.

« Dans cet état de choses, le cardinal soussigné réclame et proteste au nom de Sa Sainteté contre des actes aussi destructifs de tout droit humain et sacré, et comme lésant l'indépendance du Souverain-Pontife et l'intégrité du domaine temporel dont il est investi, par une dis-

position de la Providence, pour le bien de la religion et de l'Eglise, et qu'il a possédé légitimement depuis tant de siècles.

« Il prie donc Vos Seigneuries de porter à la connaissance de son auguste souverain cette réclamation et protestation. Les principes de justice, d'ordre et de moralité qu'il importe à tous les princes de soutenir et de défendre pour la solidité de leur trône donnent la confiance certaine qu'ils mettront une digue à cet esprit d'usurpation qui, foulant aux pieds toutes les lois, répand le désordre au moyen de troupes armées dans les autres Etats pour consommer des spoliations au détriment de la souveraineté légitime. Ce qui donne d'ailleurs au Saint-Père une confiance non moins grande, c'est la pensée qu'on écoutera le cri de tant de milliers de catholiques répandus dans tous les royaumes et qui demandent avec instance la fin des angoisses et des calamités dans lesquelles on a jeté leur Père commun.

« Le soussigné profite de cette occasion pour renouveler à Votre Seigneurie l'assurance de sa haute estime.

« Signé : Cardinal ANTONELLI. »

En présence de cette note, nous ne pouvons nous défendre d'appeler avec insistance l'attention publique sur un passage de ce document. Après avoir constaté la violation du territoire pontifical par les troupes régulières du Piémont, le secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, parlant au nom de son auguste Souverain, s'exprime en ces termes :

« C'est ainsi que le Saint-Père se voit ravir « peu à peu par la force tous ses domaines, « qui sont le patrimoine de l'Eglise et des catholiques, bien que cependant S. M. l'em« pereur des Français ait déclaré au Piémont « qu'il s'opposerait comme adversaire à la ré« cente invasion, qu'il romprait avec ce gou« vernement toute relation, si celui-ci ne lui « donnait l'assurance que l'intimation faite au « gouvernement du Saint-Siége n'aurait pas « de suite, et que l'armée sarde n'attaquerait « pas les troupes pontificales. »

Soucieux de tout ce qui touche à l'honneur de notre pays, nous sommes émus de voir itérativement attribuées au chef du gouvernement français des déclarations si formelles.

Nous renouvelons donc la demande que nous avons déjà faite.

Nous voyons bien que l'armée française d'Italie se borne à entourer de sa protection la personne du Pape, mais cette réponse n'est pas suffisante : il faut plus qu'un tel fait pour commenter les assertions solennelles du premier ministre du Pape. De toutes parts on nous écrit pour nous exprimer l'étonnement qu'a causé le silence du gouvernement. Il importe que l'on détruise des hypothèses et des commentaires déplorables. Nous entendons circuler des bruits de désaveux. Mais comment ces rumeurs sans autorité pourraient-elles apaiser la profonde anxiété du public ?

Nous le répétons : ce que l'on réclame avec une vivacité croissante, c'est la réponse à ces trois questions :

1° Est-il vrai que la dépêche impériale de Marseille ait contenu les paroles rapportées par le *Journal de Rome* et consignées par le cardinal Antonelli dans un document diplomatique ?

2° Si ces paroles sont exactes, comment se fait-il que notre armée d'Italie laisse égorger les généreux défenseurs de Pie IX et bombarder le dernier asile de l'indépendance temporelle du Pape ?

3° Si les paroles ne sont pas exactes, pourquoi n'a-t-on pas opposé un démenti au journal officiel de Rome ; ou pourquoi le gouvernement impérial ne désavoue-t-il pas ceux qui auraient sciemment ou à leur insu altéré les déclarations de l'Empereur?

Au milieu de tant de douleurs où nous plonge le deuil de la Papauté et le massacre de nos vaillants et nobles compatriotes, nous sentons frémir notre patriotisme. Quel homme de cœur pourrait s'étonner que, dans l'intérêt même du gouvernement, nous persistions à réclamer des explications nettes et précises ?

A. SISSON.

On lit dans le *Journal de Rome*, du 20 septembre :

Ce matin, dans l'église de Saint-André-della Valle, on a célébré un service solennel pour le repos de l'âme des militaires pontificaux qui, combattant pour la défense des droits sacrés de l'Eglise romaine, sont morts dans les premières phases de la guerre qu'une armée envahissante est venue porter dans le domaine pacifique du Saint-Siége. Un catafalque grandiose, autour duquel brûlaient une grande quantité de cierges, s'élevait au milieu du temple, sous la majestueuse coupole. Sur les siéges qui l'entouraient se tenaient à droite tous les prélats de l'antichambre noble de Sa Sainteté ; à gauche, S. Ex. le pro ministre des armes, puis les officiers de l'état-major, les gardes-nobles, les officiers de la garde palatine d'honneur et tous les autres officiers du ministère de la guerre. On y voyait aussi les cadets, et une partie du bataillon des sédentaires ainsi que du régiment des dragons était sous les armes.

La cérémonie a commencé à neuf heures du

matin par l'office des morts chanté par Mgr Vincent Tizzani, archevêque de Nisibi, chapelain en chef des troupes pontificales, par les chapelains militaires et par les Pères Mineurs de l'Observance. A dix heures, la messe solennelle a été célébrée par Mgr Pierre Castellaci-Villanova, archevêque de Petra, qui a fait ensuite l'absoute au catafalque. Une musique choisie et bien dirigée s'est fait entendre durant la cérémonie funèbre. La vaste église était remplie de fidèles qui, depuis les premières heures du jour, sont venus sans interruption prier pour l'éternel repos de l'âme de ces braves qui, appelés par leur devoir à tenir tête à des forces qui foulent aux pieds les principes les plus saints et les plus sacrés, ont su le remplir fidèlement, avec la persuasion d'avoir combattu valeureusement pour soutenir l'honneur de la patrie et les droits de la religion.

Beaucoup de personnes distinguées par leur position sociale sont venues également prier pour ces valeureux qui ne sont plus. Pendant toute la matinée, il y a eu un grand nombre de messes dites à cette intention, et Dieu, dont la miséricorde est si grande et si abondante, aura accueilli du haut du ciel ces ferventes prières qui imploraient pour ces âmes généreuses la paix éternelle des justes.

L'inscription suivante, placée au-dessus de la porte principale de l'église, annonçait aux fidèles le but de la solennité funèbre :

MILITIBUS.
QUI. ROMANÆ. ECCLESIÆ. JURA.
STRENUE. TUENTES.
VITAM. FUDERUNT.
SOLEMNIA. FUNERIS.

Dans le même numéro du 20 septembre, le *Journal officiel* publie les documents suivants. C'est d'abord une dépêche adressée de Ponte-Corvo, 19 septembre, à Mgr le ministre des armes :

Monseigneur,

Hier, à une heure après-midi, Ponte-Corvo a été occupé par les troupes de Sa Sainteté, après une marche forcée, et sans résistance sérieuse de la part des envahisseurs. Les 400 misérables soldats de l'insurrection ont pris la fuite au second coup de canon, épouvantés par l'attaque très-vive de ma tête de colonne, qui n'a tiré que trois coups de fusil.

Malheureusement, la lassitude de ma gendarmerie à cheval n'a pas permis de les poursuivre. Ils avaient passé le pont qui traverse le Carigliano avant qu'une section de gendarmerie à pied que j'avais envoyée pour garder ce passage, fût parvenue sur ce point.

Les autorités municipales ont été immédiatement rétablies, ainsi que les armes de Sa Sainteté. Tout le monde a fait son devoir, et le moral de mon détachement se conserve au degré le plus satisfaisant. J'aurai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence un rapport officiel détaillé.

Mon seul déplaisir, et les troupes le partagent avec moi, c'est que les envahisseurs ne se soient pas mieux défendus. La compagnie de gendarmerie à pied Carrara est au-dessus de tout éloge, et cet officier mérite toute sorte de considération. L'effet moral dans le pays a été très-grand, et les populations sont, en général, très-satisfaites. Il y a cependant beaucoup de voleurs qui infestent ces campagnes : ce sont des individus échappés des bandes garibaldiennes.

Je suis, etc.

Signé : Colonel MORTILLIER,
Chef d'état-major général.

S. E. le prominístre des armes a reçu en outre la communication suivante :

Cabinet du général commandant en chef, 15 septembre 1860.

Monseigneur,

Comme je le craignais hier, nos communications télégraphiques avec Foligno ont été interrompues, et je crois que le courrier qui doit passer ce soir aura été arrêté et dépouillé de ses dépêches dans le même endroit. Je prends donc le parti de vous envoyer la présente par un moyen que celui qui en est porteur vous indiquera. En ce moment, voici quelle est notre situation : Les Piémontais ont occupé Jesi, pour y faire un pronunciamento. J'ignore quel est leur nombre sur ce point. Selon les dépêches d'Ancône, où nos dépêches parviennent encore, leur masse semble s'être concentrée à Sinigaglia avec leurs avant-postes à Fiumesino, pour nous empêcher d'en retirer les farines.

L'ennemi répand le bruit que la ville sera bloquée par mer; les escadres de Naples et du Piémont se réuniraient dans ce but. Les vaisseaux français pourront passer jusqu'à la déclaration du blocus définitif; plus tard non, à moins que la France n'emploie sa marine pour s'opposer au blocus. Nous sommes arrivés hier de Saravalle ici; la troupe a parcouru 40 milles en 22 heures. Pimodan me rejoindra demain matin. Je ne vous parle pas de mes projets, ne sachant pas quel sera le sort de cette lettre. Dans la montagne d'Ascoli, nous avons beaucoup de volontaires d'organisés. Chevigné, dont j'ai reçu hier soir une dépêche, fera tout pour défendre la ville contre les bandes très-nombreuses qui se forment sur le territoire napolitain, et s'il est forcé à se retirer, il se dirigera vers la montagne, dont les habitants se disent inexpugnables, et sont très-bien disposés pour le Saint-Père.

Dans tout ce qui arrive, il y a un fait très-important à faire remarquer : c'est que les pronunciamenti n'ont lieu qu'à mesure de l'arrivée des troupes piémontaises, sans la présence desquelles rien ne serait arrivé. N'ayant aucune nouvelle de ce qui est arrivé de vos côtés, je ne vous en parle point, car je ne pourrais que vous donner des indications sans rapport avec l'état des choses. J'espère que le général de Goyon, qui ne viendrait qu'avec la permission et les moyens d'agir, ne se limitera pas à défendre les murs de Rome et le patrimoine de saint Pierre, et qu'il empêchera au moins l'invasion du côté de Naples et de la vallée d'Orvieto. Les Français, qui ont occupé cette ville il y a onze ans, ne feront aucune difficulté d'y retourner, et s'ils voulaient mettre de suite une garnison à Viterbe, à Velletri et à Orvieto, ce serait déjà quelque chose.

L'Empereur finira par s'offenser de voir que les Piémontais ne tiennent aucun compte de ses remontrances.

Le général en chef,
Signé : DE LAMORICIÈRE.

Le *Journal de Rome* donne les nouvelles suivantes de Rieti :

Des nouvelles arrivées de Rieti nous font connaître comment la tranquillité publique n'a été troublée dans cette ville que durant un très-court instant et sans produire aucun accident. Voici comment les faits se sont passés : Dans l'après-midi du 18, une troupe de garde dite nationale, partie de la ville voisine, Ducale, du royaume de Naples, arriva à Rieti, où, après avoir arboré un drapeau tricolore, elle se mit à courir çà et là par la ville, entraînant à sa suite quelques individus de la plus basse classe et en vociférant des cris séditieux. La ville se trouvait à ce moment dépourvue de troupes régulières; alors, pour apaiser les craintes causées par cette invasion imprévue au milieu de citoyens paisibles, Mgr le délégat apostolique crut qu'il était expédient d'organiser une garde de sécurité publique composée du nombre d'individus nécessaires pour maintenir l'ordre de concert avec la faible force du gouvernement. Ce qui fut exécuté immédiatement, et la nouvelle garde fut placée sous le commandement des hommes les plus considérés et les plus probes de la ville. Le soir arrivé, cette prétendue garde nationale de la ville de Ducale, voyant qu'il serait inutile pour elle de parcourir Rieti, sortit de la ville, accompagnée d'une troupe de mauvais garnements qui, pour satisfaire à son désir de faire du tapage, crièrent : Dehors les lumières ! Ces clameurs, entendues par quelques personnes qui, comme il arrive ordinairement, ne connaissent pas le véritable état des choses, firent que plusieurs lumières furent placées çà et là, durant peu de temps, à quelques fenêtres. Du reste, il n'est pas arrivé autre chose. Les autorités ont toujours été et restent à leur poste. Aucun noble, aucun bourgeois notable ne s'est mêlé à ces malheureux venus du royaume de Naples. Personne n'a quitté ses affaires, et il ne reste plus de vestiges de cet incident.

La gendarmerie, qui, formée en colonne, était partie avant l'arrivée des gens de Ducale, pour garder les lieux destinés à son inspection, est rentrée à Rieti, et cela nous rassure tout à fait contre le renouvellement de semblables tentatives.

Un officier au 2e régiment étranger des volontaires pontificaux, nous adresse de Foligno, une lettre, qui, bien qu'antérieure au combat de Castelfidardo, contient quelques détails pleins d'intérêt sur les dispositions et les premières luttes de la petite et héroïque armée du Saint-Père.

Foligno, le 12 septembre.

Enfin, nous avons un ennemi digne de nous; enfin le masque est tombé, et la convoitise piémontaise se fait jour. Avant-hier, 11, un capitaine d'artillerie piémontais est venu dire de la part de son gouvernement au général de Lamoricière qu'il eût à faire licencier immédiatement toutes ses troupes étrangères, et à renvoyer tous les étrangers qui se trouvaient au service du Saint-Père. Comme vous pouvez le penser, le général l'a envoyé promener aussi poliment que possible.

Eh bien ! au moment où l'envoyé piémontais se trouvait à parlementer avec le général, les troupes piémontaises envahissaient sans raison le territoire du Saint-Siége, que 24 heures auparavant avaient déjà violé des bandes de volontaires toscans, au nombre de 4.000, ayant la machine à voter dans leurs bagages.

Je vous écris à la hâte et quelques lignes seulement, pour vous donner quelques nouvelles. Le général de Courten, avec deux bataillons d'infanterie et une demie-batterie, a défait et mis en déroute les volontaires près d'Urbino. Une autre fraction de volontaires, qui étaient entrés sur le territoire par Città-di-Piève, a été battue par le général Schmidt, le même qui, l'année dernière, a ramené Pérouse à l'ordre ; mais l'armée piémontaise, forte de 20,000 hommes, a mis le siége devant Pesaro, petite ville très-peu fortifiée et sise sur les confins des Romagnes. Pesaro, défendue par 600 hommes environ, sous les ordres du lieutenant-colonel Zoppy de l'état-major général, a résisté pendant 36 heures sans la moindre artillerie. Ce n'est qu'écrasés par l'artillerie piémontaise que le colonel Zoppy et les siens se sont retirés, et leur retraite n'était pas une défaite, au point que le général en chef est enthousiasmé. *Mais voilà que la France entre dans son beau rôle.* Il paraîtrait que l'Empereur aurait signifié au roi de Sardaigne que, s'il se permettait d'envahir les Etats de l'Eglise, il lui ferait la guerre tout aussi bien qu'il l'a soutenue l'année dernière contre l'Autriche, et en effet, la garnison française de Rome arrive à notre secours, en doublant les étapes. Mais nous n'attendrons pas qu'elle arrive, quoique son secours nous soit indispensable... »

. Notre correspondant était malheureusement dans l'erreur, l'armée française ne devait pas venir au secours des volontaires! Nous n'en appelons pas moins l'attention de nos lecteurs sur les derniers mots de cette lettre. Ils s'ajoutent aux dépêches du général de Lamoricière que nous avons reproduites et qui établissent qu'à cette date on croyait avoir l'assurance que la France interviendrait ouvertement contre le Piémont. Cette assurance, le *Journal de Rome* s'en était fait l'interprète dans des termes que chacun se rappelle et dont nous attendons toujours un démenti valable.

Le secrétaire de la rédaction : M. GARCIN.

On nous communique une nouvelle et émouvante lettre écrite de Pesaro par un des volontaires du bataillon français, prisonnier des Piémontais.

Que la France catholique lise ces actes des martyrs de notre héroïque jeunesse. Qu'elle les lise et sente s'allumer en elle plus ardent que jamais le feu du dévouement et du sacrifice. Quand la cause de la vérité et de l'honneur est-elle plus belle pour les nobles âmes, que lorsqu'elle est opprimée, méconnue et trahie?

A. Sassen.

Pesaro, 24 septembre.

Le 12 septembre, nous quittâmes le camp de Terni, et à Spolète, nous fûmes surpris de voir à chaque coin de rue une proclamation du général Lamoricière, informant les habitants que l'empereur Napoléon envoyait 20 mille hommes pour repousser les Piémontais qui envahissaient les Etats pontificaux; quoique peu confiants dans cette nouvelle, nous espérions cependant un secours quelconque, mais l'avenir nous réservait bien des déceptions.

Après des marches forcées, bien pénibles, car souvent nous manquions des choses nécessaires à la vie, nous arrivâmes le 17 septembre sous les murs de Lorette; notre corps, commandé par le brave général de Pimodan, qui eut un sort si funeste, renfermait deux bataillons de chasseurs indigènes, deux bataillons d'Autrichiens et notre bataillon; deux escadrons de dragons, un escadron de cavalerie légère et une batterie d'artillerie; en tout près de 4,000 hommes.

La jonction de notre corps à celui de Lamoricière s'opérait à Lorette. Nous étions tous dans l'attente d'un combat prochain; aussi ce fut avec une joie inexprimable que nous apprîmes qu'enfin nous devions nous mesurer le lendemain avec nos adversaires. Notre petit bataillon, composé de 250 hommes, était admirable d'ardeur; tous nous étions prêts à faire notre devoir; mais hélas! notre courage ne pouvait nous servir qu'à mourir et à vendre notre vie le plus chèrement possible.

Le 18 septembre, notre général qui ne pensait pas avoir devant lui l'armée piémontaise tout entière, nous donna l'ordre d'attaquer des positions formidables et couronnées d'une nombreuse artillerie.

L'attaque commença sans ordre, et, dès le début, l'issue de la lutte ne nous était plus douteuse; le bataillon d'indigènes qui formait la tête de la colonne, ne tarda pas à battre en retraite.

Notre bataillon qui suivait immédiatement, s'élança avec la plus grande intrépidité, franchit sous une pluie de balles un ravin assez profond, et, en quelques instants, se rangea en ordre de bataille sur le côté opposé. Là une balle malheureuse vint tuer le cheval de notre brave commandant.

Ces malheurs successifs ne nous abattirent point; sur l'ordre de nos chefs, nous repoussâmes les tirailleurs ennemis qui, descendus de leur position, nous faisaient beaucoup de mal par un feu nourri, et avec une nouvelle ardeur nous enlevâmes à la baïonnette une position occupée par l'ennemi, sur laquelle devait se concentrer la lutte et qui fut le tombeau de la plupart de nos frères d'armes.

Notre commandant, jugeant la position que nous venions d'enlever comme un point important, nous ordonna de nous y établir. Nous prîmes position dans une ferme abandonnée, 25 ou 30 des nôtres s'y postèrent, et alors commença un drame épouvantable qui, pour nous, devait finir par la captivité.

De fortes colonnes de troupes ennemies parvinrent à repousser la poignée de nos braves qui s'étaient avancés en avant; mais arrêtées par notre feu, qui partait de toutes les fenêtres de la maison, leur faisait un mal affreux, ils ne purent les poursuivre plus loin, et, de leur côté, ils furent obligés de battre en retraite avec des pertes énormes.

La lutte se concentra alors sur nous; une nouvelle colonne composée d'un bataillon entier de bersaglieri fut encore repoussée, et les cadavres jonchèrent le terrain partout où nos balles portaient. Enfin l'ennemi voyant qu'il ne pouvait nous déloger sans des pertes énormes, fit le siége en règle de notre position. Ce fût un véritable carnage; les boulets, les bombes, la mitraille eurent bientôt mis une partie des nôtres hors de combat. Nous avions quatre de nos officiers blessés grièvement, quelques blessés ennemis, parmi lesquels un officier, et plus de la moitié des nôtres hors de combat. Nous aurions pu peut-être encore prolonger la lutte quelques instants, mais une bombe incendiaire venait de mettre le feu à la maison, qui, remplie de matière inflammables, ne fût bientôt plus qu'un vaste bûcher. Nous ne pouvions plus que nous rendre ou nous enterrer sous des décombres; tous nous voulions mourir; mais nos officiers blessés, nos frères d'armes mourants implorant des secours, et par-dessus tout les ordres de nos chefs, nous décidèrent à nous rendre. Nous

avions fait notre devoir ! Le drapeau blanc fut arboré, et quelques minutes après, ceux qui survivaient à cette épouvantable boucherie, défilaient au milieu des rangs ennemis.

Depuis, que de fois n'avons-nous pas regretté la mort glorieuse qui nous était offerte; outre les misères et les privations de tous genres, il nous faut maintenant endurer les injures d'un peuple insolent et lâche, qui, s'il n'était maintenu, nous aurait bientôt sacrifiés à sa rage !

Le général de Pimodan est mort glorieusement; blessé grièvement sur le champ de bataille, il a expiré quelques heures après. A part quelques noms, nous ne connaissons pas encore les malheureuses ou plutôt les heureuses victimes de cette journée; notre beau petit bataillon, qui commençait déjà à se former et qui comprenait 250 hommes la veille de la bataille, est entièrement détruit; à peine reste-t-il encore 60 ou 80 hommes valides.

Pour extrait : M. Garcin.

L'*Indépendant*, de Laval, publie la lettre suivante adressée de Iesi, 22 septembre, par M. Maurice Du Bourg à sa mère :

Nous étions 249 hommes valides au bataillon, campés près de Lorétte; les Piémontais, au nombre d'environ 40,000, étaient à trois milles de nous. Nous barrions la route d'Ancône. Le général de Pimodan ne croyait avoir affaire qu'à 7 ou 8,000 hommes. La veille, au soir, le commandant de Becdelièvre nous dit : « Mes chers amis, j'ai toujours été franc avec vous, je vous annonce ce que beaucoup n'oseraient vous dire : demain nous aurons une matinée chaude, réglez vos papiers pour l'éternité, comme je l'ai fait moi-même.

Le lendemain, vers 10 heures, nous arrivions en présence de l'ennemi. Nous passons, sous son feu, une rivière où nous étions dans l'eau à mi-jambes, mais une fois la rivière passée, il y avait un talus derrière lequel les Italiens se sont cachés ; nous l'avons tous franchi par-dessus leur dos, en leur criant : « *Lâches* ! » et nous avons avancé sous le feu sans tirer. Nous nous emparons, au pas de course, d'une colline où étaient les bersaglieri piémontais qui ne tiraient pas un coup, mais ce n'était qu'un guet-apens; pendant le trajet, les lâches Italiens ayant perdu la tête, tiraient sur nous. Là, nos lieutenants de Groesbriant et de Parcevaux sont blessés; on les mène dans la maison avec mon capitaine Guelton et un capitaine ennemi que M. de Charette avait fait prisonnier. J'en repars avec quelques-uns de mes camarades, et je reçois une balle dans le pied, ce qui ne m'empêche pas de faire une charge à la baïonnette, où je reçois un coup à la main. Je perce aussitôt celui qui me l'avait donné; le général de Pimodan est au même instant blessé grièvement au ventre. Le commandant nous fait entrer une vingtaine dans la maison où étaient nos malades et nous dit de la défendre jusqu'à la mort.

Tresvaux venait d'être blessé à la jambe ; il est maintenant à l'ambulance.

Je ne sais ce qui s'est passé ailleurs ; ce qu'il y a de sûr, c'est que nos bataillons ont fléchi une demi-heure après, et nous avons encore résisté deux heures aux ennemis qui nous cernaient et se battaient bravement. Nous n'avons cédé qu'à l'incendie qui nous environnait, et encore sans nos blessés, que nous voulions sauver, nous nous serions tous fait tuer plutôt que de nous rendre.

Depuis, nous sommes toujours en marche pour Alexandrie, mais notre bataillon est détruit ! Je n'ai pu rien savoir ni sur la Villebrune, ni sur Lapène, ni sur Le Gonidec, ni sur Fernand de Ferron. On dit que B... n'est qu'un peu blessé. Tresvaux est parfaitement soigné. Je ne sais ce qu'est devenu M. Daudier ; j'ai combattu quelque temps près de sa batterie; je lui ai même donné une poignée de main à laquelle il a répondu en me disant : « Courage, faites votre devoir ! » Je lui ai dit simplement : « Lieutenant, soyez-en sûr. » D'après ce qu'on m'a dit, je sais qu'il n'est pas tué. Il a été admirable. Les artilleurs l'avaient abandonné, et il est resté presque seul à charger son canon tant qu'il a eu des munitions, après quoi il est parti. Il m'est impossible de vous retracer tous les actes de dévouement : le petit de la Carte s'est jeté deux fois devant Charette qui allait être blessé, et deux fois il a été blessé pour lui.......

Le soir, de Sabran, qui a été pris depuis, a rencontré le commandant de Becdelièvre qui se tenait la tête dans ses mains en pleurant, et disait : « Pauvre bataillon ! *Bataillon de héros ! Quelle belle conduite !* » *Le général de Lamoricière est parvenu à Ancône avec M. de Lorgeril...*

Mon pauvre frère regrettera bien de ne pas avoir été là à la journée de Lorette, le 18 septembre.

Un chef italien était resté couché pendant la bataille, derrière un tas de paille. Le feu s'y trouvant mis par hasard, quand il s'est senti chauffé, il s'est enfui à toutes jambes. Nous l'avons épargné en disant : il ne vaut pas une balle. Ce qui est à noter, c'est le sang-froid qui n'a quitté aucun des Franco-Belges pendant tout le combat. On riait comme au coin du feu.

Priez, et faites prier pour le Saint-Père et pour moi. Adieu..... — *Maurice Du Bourg.*

A ces renseignements, nous pouvons ajouter les suivants, que renferme l'*Espérance du Peuple* de Nantes :

Une lettre de M. Alain de Charette, sans date, mais portant le timbre de la poste de Lorette, du 20, contient ce qui suit :

« Ma chère mère,

« Les nouvelles que j'ai à vous donner ne sont pas bonnes, cependant ne vous inquiétez pas. Athanase a reçu deux blessures, qui heureusement sont très-légères. Pour moi, je n'ai rien du tout, et c'est bien une protection de Dieu et de la sainte Vierge, car il est étonnant que nous en soyons revenus. Je crois que nous recommencerons bientôt. Du reste, je suis prêt à mourir,

de sorte que je ne crains pas; ainsi ne vous inquiétez pas trop.

« Nous sommes à Lorette; je prie Notre-Dame de nous protéger. Je crois que c'est à elle que nous devons d'être encore en vie. »

M. Athanase de Charette est capitaine des zouaves, dont M. de Becdelièvre est le commandant. D'après nos renseignements, le bataillon a fait des prodiges de valeur et a été cruellement éprouvé. M. Louis de Charette était dans les guides. Son jeune frère n'en donne aucune nouvelle.

M. de la Biliais, qui était aussi dans les guides, écrit de Recanati, qu'après deux heures et demie de combat, à la Cocetta, écrasés par le nombre, ils ont été acculés à Lorette et faits prisonniers.

Une lettre de M. Carré, datée d'Osimo, adressée à sa mère, contient ces quelques mots :

« Vous avez sans doute entendu parler du combat de Lorette; j'en suis quitte pour une blessure à l'épaule et être prisonnier des Piémontais... Picou a une balle dans la cuisse. Veuillez le dire à sa famille, rue St-Clément.

« Je vous embrasse.

« H. CARRÉ. »

Cette lettre a passé par Milan et Turin.

Une dépêche télégraphique fait connaître que M. Lemerle a été grièvement blessé.

Nous n'avons pas de renseignements sur les autres volontaires nantais.

Espérons qu'ils ont pu échapper aux coups des révolutionnaires piémontais. — *Brodu.*

Nous plaindrions sincèrement tout homme qui, n'ayant pas en lui, par une disgrâce trop fréquente de la nature, l'idée de la grandeur morale, ne la concevrait pas tout à coup à l'aspect du général de Lamoricière.

Oui, si la grandeur morale n'est pas un vain songe, si elle réside quelque part en ce monde, elle est là, dans ce héros qui n'a guère au-dessus de lui que l'incomparable martyr, Pie IX.

L'histoire célébrera à l'aise dans Lamoricière les qualités les plus diverses, la hardiesse des combinaisons unie à l'audace de l'exécution, le génie, toujours égal à lui-même, qui sait tirer du possible toutes ses ressources, et qui, à force de bouillante énergie et d'intrépidité calme, triomphe même de l'impossible.

L'histoire le montrera formant en quelques mois une armée nationale au Pape, une armée qui assure l'ordre, décourage les conspirations payées à l'étranger, imprime le respect aux populations : et puis, lorsque victime de la plus abominable embûche dont notre siècle, pourtant si rassasié d'ignominies, aura à rougir, lorsqu'avant l'expiration du délai que les envahisseurs avaient fixé eux-mêmes pour leur irruption, lorsqu'au mépris des engagements les plus solennels et des promesses les plus sacrées, il se trouva traîtreusement enveloppé, avec sa petite armée, par des troupes dix fois plus nombreuses, par les bandes exercées de La Tchernaia et de Palestro, l'histoire peindra Lamoricière livrant cette bataille épique de Castelfidardo qui s'appellera la bataille de l'honneur, et faisant ce qu'il voulait faire, entrant à travers des masses formidables à Ancône.

Pour nous, il y a quelque chose de plus beau encore que tous ces prodiges de la science et de la vaillance; c'est le cœur qui les a inspirés et enfantés!

Le jour est présent à toutes les mémoires, le jour immortel où le général que la France avait salué à son aurore comme un fils merveilleux des vainqueurs de Rocroy et d'Arcole, où le conquérant de l'Afrique contre la barbarie, où le sauveur de Paris contre la démagogie, où Lamoricière enfin, fendant la foule ameutée, au milieu des ricanements, mêlés de colère, des uns, au milieu de l'étonnement des autres, s'avança du côté d'un vieillard qui semblait abandonné de l'univers auprès d'un vieux tombeau, et lui dit simplement : « Saint-Père, me voici ! »

Ce jour-là, le général de Lamoricière s'était surpassé lui-même; en lui, l'héroïsme avait atteint aux sources les plus profondes de l'âme, à cet endroit mystérieux où le sublime éclate, où Dieu est comme visible dans l'homme transfiguré.

Nous lisions, il y a peu de temps, une page admirable où Chateaubriand console ainsi les amants désespérés de l'honneur, tous ceux qui à la honte, même heureuse, préfèrent le droit, même vaincu : « Sertorius succomba dans son entreprise; mais il est probable qu'il n'avait point compté sur le succès. Il ne consulta que son devoir et la sainteté de la cause qu'il restait seul à défendre. Il y a des autels, comme celui de l'honneur, qui, bien qu'abandonnés, réclament encore des sacrifices; le Dieu n'est point anéanti parce que le temple est désert. Partout où il reste une chance à la fortune, il n'y a point d'héroïsme à tenter. Les actions magnanimes sont celles dont le résultat prévu est le malheur et la mort. Après tout, qu'importent les revers, si notre nom, prononcé dans la postérité, va faire battre un cœur généreux deux mille ans après notre vie? Nous ne doutons point que, du temps de Sertorius, les âmes pusillanimes, qui

prennent leur bassesse pour de la raison, ne trouvassent ridicule qu'un citoyen obscur osât lutter seul contre la toute puissance de Sylla. Heureusement la postérité juge autrement les actions des hommes : ce n'est pas la lâcheté et le vice qui prononcent en dernier ressort sur le courage et la vertu. »

Sans doute, Sertorius méritait d'être loué par Chateaubriand comme il avait mérité d'être chanté par Corneille ; il lutta et tomba pour une noble cause, il exhala dans son dernier soupir le dernier souffle de la dignité romaine.

Mais combien il est plus magnifique encore, combien il nous ravit et nous émeut davantage, notre Lamoricière, défendant presque à lui tout seul la liberté de tout le monde, défendant avec l'indépendance du Pape la liberté morale des hommes, mère de la liberté politique des peuples !

C'est pourquoi le nom de Lamoricière vivra à jamais dans les âges : sa gloire radieuse est devenue presque une auréole ; et le héros que l'imagination voit toujours, si martial et si fier, bondissant sur la brèche en feu de Constantine, il nous apparaît aujourd'hui, avec une beauté plus grave, debout sur les ruines fumantes d'Ancône, au bruit de ce canon suprême de triomphe et de deuil dont les éclats meurent au sein de l'Europe immobile, comme la voix de la justice égorgée dans une conscience éteinte !

H. Mercier de Lacombe.

On nous écrit de Naples, 23 septembre :

Je vous parlerai plus loin de Capoue, l'argument du jour ; je tiens avant tout à vous expliquer la cause principale des ressentiments entre le comte de Cavour et Garibaldi, dissentiments que l'on attribue à la cession de Nice à la France, sans songer que cette cession ne date pas d'hier. Le traité du 24 mars est le prétexte, voici le motif :

Garibaldi était le président de la société nationale de Gênes. Quand il quitta cette ville pour débarquer à Marseille, il chargea son ami, le docteur Bertani, de lui envoyer des hommes et de l'argent. Bertani obéit, il réussit à envoyer en Sicile, en plusieurs fois, de 20 à 25 mille volontaires, et prépara une nouvelle expédition de cinq ou six mille hommes, qu'il ramassait à Gênes par petites escouades et qu'il envoyait dans l'île de Sardaigne, au rendez-vous général des volontaires, c'est-à-dire au golfe des Oranges, autrement dit golfe de Terra-Nova. Ces cinq ou six mille hommes étaient déjà embarqués sur des bateaux à vapeur du comité national. Le *Torino* en avait 2,000 ; les autres étaient à bord du *Washington*, du *Calatafimi*.

Tout était prêt pour le départ. Bertani, le 12 août, s'en va à Messine pour prendre les ordres de Garibaldi ; il ignorait les intentions précises du dictateur, sur la destination de ce nouveau corps d'expédition. Or ces intentions les voici : les cinq ou six mille volontaires devaient débarquer sur les côtes de la Romagne, sous les ordres du dictateur, attaquer l'armée du général de Lamoricière ; puis, grossis par la révolution et par de nouveaux recrutements, se jeter dans le royaume de Naples du côté des Abruzzes, pendant que les volontaires restés en Sicile envahiraient les Calabres. C'est ce qui explique le mystérieux voyage de Garibaldi en Sardaigne. Au golfe des Oranges, Bertani et son ami ne trouvèrent plus les volontaires.

Le vapeur sarde *Gulnara* avait enjoint à la flottille garibaldienne de renoncer à sa folle entreprise. Quelques-uns des navires de l'expédition essayèrent de résister, mais le *Torino*, qui avait à bord le gros de l'expédition, 2,000 hommes, se soumit aux injonctions du commandant piémontais. Plus tard vint l'affaire Nicotera, que vous connaissez, et qui ne laissa plus de doute dans l'esprit de Garibaldi sur les intentions du cabinet piémontais. Celui-ci ne voulait pas que le dictateur attaquât les Etats pontificaux, et qui sait peut-être, le royaume de Naples non plus. Garibaldi ayant envahi ce dernier territoire, ce fut le Piémont qui attaqua l'armée du général Lamoricière dans les Marches et dans l'Ombrie. Bref, le Piémont ne voulait pas laisser à Garibaldi la triste gloire de révolutionner l'Italie tout entière. *Inde iræ* !

Aujourd'hui, le ressentiment du dictateur, longtemps couvé, a éclaté. Garibaldi comprend que le comte de Cavour entravera sa marche, et il exagère à dessein la détermination d'attaquer Rome, il parle du Quirinal, de Venise, d'une province italienne vendue à la France par le ministère Cavour, etc. Sans l'inqualifiable expédition des Marches et de l'Ombrie, Cavour aurait pour lui tous les avantages ; Garibaldi, de son côté, a le prestige de l'action, l'élément révolutionnaire et les aspirations militaires. La lutte est engagée, j'ai voulu en expliquer la cause ; nous ne tarderons pas à en voir les résultats.

Je dois cependant vous avouer que le cabinet piémontais a peu de partisans ici, ou plutôt qu'il n'en a pas du tout. Vous connaissez le caractère plus que mobile des Napolitains. Hier encore Cavour était le plus *Italien* des Italiens,

l'italianissime par excellence. Aujourd'hui il est un obstacle à l'unification. Et si Victor-Emmanuel tarde encore à le désavouer et à se séparer de sa politique, on ne criera plus : « Vive Victor-Emmanuel ! Vive Garibaldi ! » on se bornera à ce dernier vivat... jusqu'à ce que le tour de suppression viendra pour lui aussi. On avait bien raison de dire : Laissez cuire la révolution dans son jus, » plus le feu est ardent, plus vite elle cuit, et le feu ne manquera pas dans ces contrées volcaniques.

Il en a été de même pour Liborio Romano, qu'on appelait dernièrement le sauveur « *il salvatore* ! » On n'en veut plus. Le ministère croule. Hier, dans la soirée, M. Rafaël Comforti, ancien avocat napolitain, exilé en Piémont en 1849, a été chargé de la formation d'un nouveau ministère. M. Liborio Romano et ses collègues ont donné leur démission ; elle n'a pas été acceptée, mais ce refus n'a pas empêché la population de songer à trouver des successeurs. Les Napolitains semblent définir ainsi le régime constitutionnel : Droit acquis à la nation de renverser un ministère tous les deux ou trois mois. En 1848 les ministres n'étaient même pas aussi longtemps au pouvoir. M. Scialoja garda le portefeuillle trois semaines... mais j'ai tort de le citer. Cette fois il ne l'a gardé que trois jours.

Oui, hier à 3 heures, une nombreuse députation, choisie parmi les *notabilités* (je souligne à dessein) des quinze provinces du royaume s'est présentée à Garibaldi, son orateur en tête, pour lui demander un pro dictateur et un cabinet, dont la politique fût *italienne.* (Il paraît que celle de Liborio n'était que *piémontaise.*) Le dictateur a écouté patiemment l'orateur Zuppetta, puis il a demandé à la députation si elle n'avait pas par hasard jeté son dévolu sur quelqu'un. En effet, la députation avait fait son choix. Elle a désigné Charles Cattaneo pour pro dictateur, et Conforti pour chef du nouveau ministère. — Approuvé, a dit Garibaldi. — Et voilà comment nous aurons un nouveau cabinet italianissime et un pro dictateur idem. Ce n'est pas plus malin.

Une démonstration réactionnaire devait s'organiser et avoir lieu le 19, le jour de la fête de saint Janvier. Elle a avorté. Le général Cosenz, ministre de la guerre, avait fait arrêter, la veille, cinq officiers supérieurs de gendarmerie : le lieutenant-colonel Spano, le major Ruiz, le commandant Andreasi, etc. Ils ont été enfermés dans le fort Saint-Elme. Le commandement de la place de Naples a été donné à un lieutenant-colonel piémontais. Les officiers napolitains n'ont pas été trop flattés de cette dernière nomination. Ils en verront bien d'autres, s'ils s'annexent !

Encore une mesure qui soulève des réclamations : c'est le décret qui donne aux gouverneurs des provinces napolitaines le droit de proclamer l'état de siége, de nommer et de destituer des employés politiques et civils sans l'approbation du ministère, d'appeler les citoyens sous les armes, de mobiliser la garde nationale, de fixer la durée des séances pour les tribunaux, etc., etc. Il ne manque plus que le droit de grâce et celui de déclarer la guerre aux puissances étrangères. Mais on se passe aujourd'hui de cette dernière *formalité.* — Ce ne sont pas des gouverneurs de province, ce sont de véritables proconsuls, des vice-rois, des prodictateurs plutôt, puisque le mot est en vogue.

Je me débarrasse à la hâte d'une foule de petits décrets concernant l'édilité napolitaine, les tarifs, le système métrique et décimal, les antiquités, les théâtres, que sais-je encore ! J'en ai sous les yeux la valeur de douze colonnes, et je passe au plus pressé et au plus important, c'est-à-dire à l'attaque de Capoue.

Il y a deux versions. Celle des garibaldiens peut se résumer ainsi : Garibaldi, Türr, Eber, Winckler, Rustoff, etc. ont fait des prodiges de valeur ; ils se sont battus comme des lions ; ils ont été tous partout, et partout ils ont mis en déroute l'ennemi. Les pertes des volontaires sont peu considérables, celles des royaux sont énormes. Les prisonniers tombés dans les mains des soldats de François II ont été brûlés à petit feu. (On ne dit pas s'ils ont été mangés). La version des réactionnaires diffère de celle-ci sur plusieurs points ; les royaux auraient partout et constamment repoussé les garibaldiens ; ils leur auraient pris des drapeaux, des canons ; enfin ils en auraient fait prisonniers un tiers, tué un autre tiers, et auraient remis le reste à la première attaque.

Voici maintenant la troisième version, je la crois exacte. Après quelques escarmouches, quelques reconnaissances, dans lesquelles l'avantage a été tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, Garibaldi s'est décidé à entreprendre le bombardement. Maître des hauteurs de Santangelo, c'est de là qu'il ouvrira le feu. Quant à l'assaut, il a fallu y renoncer. Le corps des garibaldiens avait réussi à couper les communications entre Capoue et Gaëte, c'est-à-dire à passer le Volturne, énergiquement défendu par les royaux, et à s'établir à Cajazzo.

Cette opération a pu être faite sans de graves pertes, attendu que le commandant en

chef des troupes royales, abusé par un semblant d'assaut sur un point opposé de la forteresse de Capoue, avait retiré la plupart de ses hommes de la ligne du Volturne pour les porter sur le point attaqué. Mais si les pertes ont été légères sur la rivière, il n'en a pas été de même devant Capoue. Le simulacre d'attaque qui devait protéger le passage du Volturne, a coûté cher aux garibaldiens, bons soldats lorsqu'ils peuvent s'élancer sur l'ennemi, mais impuissants contre la fusillade et la mitraille, quand mitraille et fusillade viennent des meurtrières d'une forteresse, et que les tireurs sont abrités par des remparts de granit. — Toujours est-il que le Volturne a été passé, et Cajazzo pris à la baïonnette par les garibaldiens; que Capoue est cerné; que le bombardement va commencer; que les royaux ont bien moins souffert que les troupes de Garibaldi; que l'occupation de Cajazzo n'est pas un fait aussi important qu'on le croit, car un petit corps pourrait venir de Gaëte reprendre cette position, les garibaldiens ne l'ayant pas fortifié; enfin que tout est préparé, mais que rien n'est fait.

P. S. — Au moment où je termine cette lettre, on vient m'assurer que Cajazzo a été repris. La nouvelle est douteuse, car c'est le frère d'un officier de la garnison de Gaëte qui l'écrit.

Pour extrait : M. Garcin.

Le *Journal de Vérone* publie la lettre suivante :

« Capoue, le 14 septembre.

« J'ai appris que les journaux de la révolution, après m'avoir couvert à leur manière d'infamie, en calomniant chaque jour mon nom et mes œuvres, cherchent à m'enlever le bien le plus précieux d'un soldat, l'honneur, en disant que je suis passé au service de l'usurpateur Victor-Emmanuel; je déclare que je suis avec le Roi mon maître, que je le suivrai toujours, prêt à verser tout mon sang pour défendre sa noble cause.

« Bosco ne transige ni ne se rend : il résiste et combat. Les Piémontais m'auront seulement, si la fortune m'est contraire, quand ils trouveront mon cadavre étendu le sabre au poing sur le champ de bataille.

« Bosco, *maréchal de camp.* »

On lit dans l'*Opinione* de Turin du 26 :

Le président de la Chambre des députés a envoyé la circulaire suivante :

Turin, 24 septembre 1860.

Honorables députés, par décret royal du 15 courant, le Parlement est convoqué pour le 2 octobre prochain. Le gouvernement du Roi a résolu assurément cette convocation extraordinaire des Chambres pour leur soumettre de graves et urgentes affaires qui, d'ailleurs, peuvent être aisément pressenties en présence des événements qui s'accomplissent en Italie.

Il importe en conséquence que les représentants de la nation se trouvent à leur poste, le jour indiqué, en aussi grand nombre que possible.

Le soussigné a la confiance que, pénétré de la gravité des circonstances où se trouve la patrie, vous ne manquerez pas d'être présent, et dans le cas où quelque empêchement absolu vous empêcherait, je vous prierais d'en donner avis au bureau de la présidence pour sa gouverne.

Le président de la Chambre des députés.

G. Lanza.

La *Gazette de Cologne* publie la note suivante adressée par lord John Russell à sir J. Hudson, ministre britannique à Turin:

Londres, 31 août 1860.

Monsieur,

Quoique la note du comte Cavour, en réponse à celle que vous aviez été chargé de lui remettre, ne renfermât pas une déclaration de projets aussi précise et aussi complète que le gouvernement de S. M. l'eût désirée et attendue, celui-ci n'a cependant pas jugé nécessaire de continuer les négociations.

Il était d'avis qu'en substance, cette note écartait, par elle-même, toute idée d'attaque contre les Etats de l'empereur d'Autriche ou contre ceux du roi de Naples, et qu'elle obligeait en même temps le roi de Sardaigne à renoncer à la cession de toute partie du *territoire italien*, en se figurant, bien entendu, que *l'île de Sardaigne* est comprise dans cet engagement public (public engagement). Je dis « engagement public, » parce que, dans sa note, le comte de Cavour s'en réfère au discours prononcé par lui, au nom du gouvernement du Roi, dans la séance de la Chambre des députés du 26 mai.

Seulement, quoique l'Autriche, la France et l'Angleterre se soient abstenues de toute immixtion en Sicile et à Naples, on a cependant à Paris et à Vienne la crainte que l'annexion des Etats romains et napolitains au royaume de Sardaigne ne soit suivie d'une attaque des forces italiennes contre les possessions vénitiennes de l'empereur d'Autriche.

Il est clair qu'une attaque pareille de la part d'une armée ne pourrait avoir lieu sans le consentement du roi de Sardaigne. Il est clair également que si l'on juge la chose au point de vue du droit, le roi de Sardaigne n'a aucune excuse pour manquer au traité de Zurich, conclu et signé récemment. Le roi de Sardaigne était libre de ne point accepter les préliminaires de Villafranca et le traité de Zurich. Mais après avoir renoncé à la continuation de la guerre, après avoir donné sa parole royale de vivre en paix et en amitié avec l'Autriche, il ne lui est plus libre de s'affranchir de ses obligations et de diriger une attaque méchante (wanton) contre un prince voisin.

Il est évident du reste que dans le cas présent, les mobiles de l'intérêt sont d'accord avec les prescriptions du devoir. Une attaque contre l'ar-

mée autrichienne campée derrière de puissantes forteresses n'est point une entreprise dont on puisse raisonnablement espérer le succès. Et si cette attaque échouait, elle offrirait à l'Autriche l'occasion peut-être désirée de rendre la Romagne au Pape et la Toscane au Grand-Duc.

On a de bonnes raisons de croire qu'aucun de ces actes ne serait considéré par la France comme inconciliable avec le traité de Zurich. Cependant ces actes causeraient à coup sûr les plus grands torts à l'indépendance de l'Italie et à sa tranquillité future. Le roi de Sardaigne en gagnant la Lombardie, Parme et Modène, mais en perdant la Savoie, Nice et la Toscane, ne serait plus en état de résister à l'Autriche qui se battrait pour une bonne cause, pour la conservation de son territoire et pour le rétablissement de son honneur militaire.

Le seul espoir qui resterait à la Sardaigne dans un tel conflit, serait d'amener la France sur le champ de bataille et d'allumer une guerre européenne. Puisse le comte de Cavour ne pas se livrer à des illusions si dangereuses. Les grandes puissances sont décidées (*are bent*) à maintenir la paix, et la Grande Bretagne a, dans la mer Adriatique, des intérêts sur lesquels elle veille avec le plus grand soin.

Les ministres du roi de Sardaigne peuvent préserver l'Europe d'un pareil danger en observant exactement la politique expliquée dans la dépêche du comte Cavour, datée du 30 mai. Le gouvernement de S. M. ne demande pas autre chose que l'exécution fidèle de ce que cette note promet.

Le gouvernement britannique est disposé à tenir compte des sentiments et des démonstrations auxquelles le comte de Cavour fait allusion comme à des infractions au droit des gens, que le pouvoir limité des autorités municipales ne suffit pas toujours à empêcher, bien que, aux yeux de différentes cours de l'Europe, cette indulgence de la part de la Grande-Bretagne soit allée trop loin.

En tout cas, et quoi qu'il en soit des entreprises opérées par mer, qui souvent ont lieu la nuit sous la protection des navires appartenant aux villages des côtes, il est suffisamment clair que nulle armée ne peut attaquer les frontières autrichiennes sans un ordre précis du Roi.

Ces observations nous semblent mériter la plus sérieuse attention du gouvernement sarde. Vous êtes autorisé à lire cette dépêche au comte de Cavour et à lui en laisser une copie.

Je suis, etc.

Signé : J. RUSSELL.

CHRONIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

« Aujourd'hui, à Saint-Cloud, le général comte Pierre Schouvaloff, grand'maître de la police à Saint Pétersbourg, et son frère M. le comte Paul Schouvaloff, tous deux aides de camp de l'Empereur de Russie, assistés de M. le général Fleury, premier écuyer de l'Empereur, ont eu l'honneur de présenter à S. M. quatre chevaux qui lui sont envoyés en cadeau par S. M. l'empereur Alexandre.

« Ces chevaux magnifiques sont de la race orloff, si réputée, et sortent du haras impérial de Chrenovskoy. Ils ont été choisis entre un très-grand nombre par l'Empereur lui-même, et pendant les soixante jours que le convoi a dû mettre pour venir du fond de la Russie en France, ils ont été l'objet des plus grands soins. Un vétérinaire, quatre hussards et un sous-officier de la garde impériale, qui les ont accompagnés jusqu'à Paris, assistaient en grande tenue à la présentation.

« L'Empereur a beaucoup admiré la beauté, la force et l'élégance de ces chevaux d'élite, et a témoigné aux comtes Schouvaloff combien il était sensible à une attention qui montrait les rapports d'amitié des deux souverains, et les a chargés d'être auprès de l'empereur de Russie les interprètes de ses remercîments. »

C'est toujours au 20 octobre que l'entrevue de l'empereur de Russie, de l'empereur d'Autriche, et du prince-régent de Prusse demeure fixée.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dit avec beaucoup de sens : « La Sardaigne s'emparant d'une partie des Etats romains pour empêcher une collision entre les garibaldiens et les Français, ressemble étrangement à un homme qui s'aviserait de s'établir dans la maison d'autrui pour éviter à l'un de ses amis un voisinage désagréable :

C'est de peur qu'il ne tombe en de méchantes mains,

disait un personnage célèbre de la comédie. »

Comme tous les grands hommes, Alexandre Dumas a connu la mobilité des enthousiasmes populaires. Des lettres de Naples nous apprennent que M. Dumas a dû céder aux vœux des Napolitains qui sollicitaient sa démission de directeur des beaux-arts et des fouilles. Les ingrats ! traiter ainsi le meilleur ami de leur libérateur, le biographe de Garibaldi, le panégyriste de ses œuvres, le futur éducateur des Italiens régénérés par la révolution ! décidément, les affaires vont mal à Naples.

Et pourtant l'auteur des *Trois Mousquetaires* n'avait rien négligé pour faire accepter sa nomination ! Il avait publié une lettre où il disait que les Napolitains ayant été abrutis par les régimes qui ont pesé sur eux, il *voulait* les relever par l'étude du beau en art et du grand en politique. Il *voulait* fonder une école de peinture, sculpture, littérature ; il *voulait* faire jouer le *Prométhée* d'Eschyle sur le théâtre restauré de Pompéia. Il ne demandait qu'un demi-million pour réaliser toutes ces belles choses ; les Napolitains, qui ne paraissent

pas encore avoir entièrement dépouillé le vieil homme, ont *voulu* sa démission ! Ce peuple-là ne vaut pas la peine qu'on se donne pour lui.

L'opinion publique s'émeut chaque jour davantage en faveur des héroïques compagnons de Lamoricière, renfermés dans Ancône. Des prières publiques ont été autorisées à Lyon à leur intention.

On écrit de Toulon que le 38e et le 57e régiments d'infanterie sont attendus dans cette ville, où ils doivent s'embarquer pour Rome ; ce qui porterait à 20,000 hommes environ l'armée d'occupation. Nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans ces bruits que nous avons déjà rapportés. Ce qui est donné comme positif, c'est que l'ordre est arrivé à Toulon de tenir prêtes toutes les frégates et tous les transports pour prendre la mer au premier jour. Les navires désignés sont le *Descartes*, *l'Asmodée*, *le Vauban*, *la Sèvre* et *l'Yonne*.

La *Gazette du Midi* annonce que le général Bosco, le défenseur de Milazzo contre Garibaldi, a passé la journée de mardi à Marseille. Il arrivait de Naples, Garibaldi lui ayant envoyé son passeport, avec ordre de départ, et il a échangé à Marseille ce passeport contre celui du Roi. Il est reparti le soir même pour Paris.

On ne s'explique pas, ajoute la feuille marseillaise, pourquoi le général Bosco n'est pas à Capoue ou à Gaëte ; on doit espérer qu'il se hâtera de répondre aux bruits injurieux que les journaux piémontais ont fait circuler sur sa fidélité, et qu'il restera digne de l'estime des honnêtes gens.

L'admirable protestation de Bosco, que nous avons publiée hier, fait plus que de justifier les espérances émises par la *Gazette du Midi*.

Le général Pianelli, ancien ministre de François II, est également arrivé à Marseille. On assure qu'il aurait été invité par le cardinal Antonelli à quitter Rome.

Mgr de Mazenod a procédé, mardi dernier, à la tête de son chapitre, à la bénédiction de la nouvelle Bourse de Marseille.

Cette ville se préoccupe vivement de l'arrêté du Conseil de préfecture qui annule les élections municipales, à cause de la gravité des faits sur lesquels cet arrêté est basé et des conséquences qu'il peut entraîner. Il paraît toutefois que M. Lagarde, maire de Marseille, ne donnera pas sa démission avant d'avoir pris l'avis du conseil d'Etat sur l'arrêté du conseil de préfecture.

M. GARCIN.

Nous nous faisons un plaisir et un devoir de relever tous les jugements portés par les journaux sur le grand ouvrage que vient de publier M. le comte de Montalembert, et qui a déjà pris place parmi les monuments religieux et littéraires de notre siècle, les *Moines d'Occident*.

La *Presse*, dans un article de M. Peyrat, rend hommage *à l'irréprochable exactitude* de l'éminent historien, *à l'intérêt de son récit*, à la magnificence *de son éloquence*.

Mais savez-vous ce que la *Presse* reproche à M. de Montalembert ? C'est, dit-elle, d'outrager les libres penseurs.

« .... Avec un peu de mémoire, M. de « Montalembert outragerait un peu moins « les libres penseurs et les connaîtrait un « peu mieux. L'expérience, et une expé- « rience personnelle aurait dû lui rappeler « qu'ils savent réfuter et combattre leurs « adversaires sans préparer ou provoquer « des proscriptions par l'outrage et la ca- « lomnie, sans dénoncer comme impies, « séditieuses, anti-sociales les doctrines « politiques ou religieuses qu'ils n'adoptent « pas. L'histoire comparée de son parti et « du nôtre aurait dû lui apprendre de quel « côté sont ceux qui, à toutes les époques, « ont subi les plus iniques violences, et « auquels on a opposé, comme argument « suprême, l'exil, la confiscation, la prison « le bûcher ou l'échafaud. »

Il nous semble qu'*avec un peu de mémoire*, la *Presse* n'aurait pas dû tenir ce langage ; elle aurait dû saluer dans M. de Montalembert un des hommes qui ont toujours, dans tous les temps, au milieu des contradictions les plus rudes, professé le respect le plus sincère pour la liberté de la discussion et de la pensée. Que M. Peyrat consulte les souvenirs du protestant M. de Gasparin, des libres penseurs MM. Michelet et Quinet ; ils pourront lui dire quel était le pair de France qui demandait pour eux, comme pour tout le monde, l'application du droit commun ! M. de Montalembert, en les défendant ainsi, ne pactisait nullement avec leurs doctrines ou leurs systèmes ; il obéissait à son ardent et naturel amour de la liberté ; il obéissait en même temps à sa lumineuse intelligence des conditions de la société moderne où il faut

choisir entre la servitude universelle et la liberté de tous, et il avait trop de foi, une foi trop profonde et trop vivante dans l'Eglise, pour supposer qu'elle eût besoin, pour régner, d'un despotisme quelconque.

La *Presse*, cherchant dans l'ouvrage de M. de Montalembert quelque exemple d'intolérance, rappelle les paroles de feu avec lesquelles l'illustre écrivain a flétri la destruction des abbayes par les vandales révolutionnaires; et elle lui oppose que « ce « n'est pas la foule révolutionnaire qui « s'est promenée sur les ruines de Port- « Royal. » Mais nous ignorons à quelle conclusion veut aboutir M. Peyrat. M. de Montalembert n'a pas deux poids et deux mesures; il a consigné dans son admirable ouvrage sa réprobation éclatante, ses invectives vengeresses contre les abus de pouvoir et contre les lâches violences dont bien des souverains de l'ancien régime ont frappé les monastères. M. de Montalembert n'a pas justifié, n'a pas excusé les mesures auxquelles fait allusion M. Peyrat; il les blâme, nous osons le dire, aussi énergiquement que lui.

On voit du reste que l'écrivain de la *Presse* n'a pu lire sans profit l'ouvrage de M. de Montalembert. « La vie monastique « a été l'objet de critiques sanglantes; elle « a trouvé, même aujourd'hui, d'éloquents « défenseurs. Qu'elle ait eu autrefois son « utilité, qu'elle ait encore des côtés attrayants, qu'elle soit poétique belle, on « n'en peut pas douter, surtout après avoir « lu le livre de M. de Montalembert?

Voilà une bonne parole, voilà une bonne semence! Encore un peu de temps, et il n'y aura plus guère en ce bas monde que M. Dupin, qui ruminera contre les moines; serait-ce parce que les moines ne font qu'un serment en leur vie?

Le *Monde* s'est aussi occupé des moines d'Occident; mais, chose très-naturelle, c'est pour lui reprocher de traiter avec trop de douceur les libres penseurs, *de traiter les erreurs modernes, les erreurs contemporaines avec une complaisance qui n'est pas moins contraire à la charité qu'à la justice*. Ainsi M. de Montalembert n'a-t-il pas osé dire qu'on pouvait, *au sein de notre expérience moderne, trouver des moyens plus intelligents et plus efficaces de soulager l'indigence* qu'au moyen âge? Oui, M. de Montalembert a commis ce crime, il a eu l'infamie de penser que les admirables découvertes du génie moderne, en révélant de plus en plus les bienfaits du Créateur et les bontés de la Providence, ont fourni à l'homme des moyens de plus en plus puissants pour adoucir la misère sur la terre. Et ce n'est pas tout. M. de Montalembert a l'audace de croire que saint Thomas-d'Aquin, qui invoque sans cesse l'autorité d'Aristote, est, comme génie philosophique, *un rival de Descartes*.

Mais assez sur les méfaits de M. de Montalembert. Heureusement pour ce grand coupable, nous savons que le pape Pie IX est d'un avis différent; et certainement, de tous les croisés, ceux qu'il préfère, ceux qui lui semblent les plus utiles en ce temps-ci, ce ne sont pas les hommes qui ne voient d'autre ennemi de l'Eglise que M. de Montalembert.

P. LAMAZOU.

Le *Journal des Débats* annonce en ces termes la mort de Mgr de Jacobis, l'apôtre de l'Ethiopie.

On nous écrit de Massouah, le 2 août:

« Les missions catholiques viennent de faire une grande perte; Mgr de Jacobis, évêque de Nilapolis (*in partibus infidelium*), préfet apostolique en Abyssinie, est mort le 31 juillet dernier.

« Pendant les troubles qui désolaient le pays au commencement de cette année, Mgr de Jacobis avait consenti bien à regret à quitter momentanément le Tigré et à conduire ses missionnaires et ses élèves en sûreté au bord de la mer Rouge, à Emcoullou; près du Massouah. C'était au moment même où la petite troupe du commandant Russel venait de courir les plus grands dangers et n'était parvenue qu'à force d'énergie et de sang-froid à sortir d'une embûche perfide, et à préserver du pillage et du massacre les missions catholiques. Le but de son aventureuse expédition étant rempli et devant continuer l'exploration de la mer Rouge, le commandant avait joint ses instances à celles du vice-consul de France à Massouah, M. Gilbert, pour déterminer Mgr de Jacobis à venir attendre des jours meilleurs sous la protection du pavillon français.

« Dans ces derniers temps, les nouvelles du Tigré étaient devenues de jour en jour plus rassurantes. Le jeune roi Négoussié avait vu son ennemi, l'usurpateur Théadoras, repasser le Tacasé pour aller défendre ses possessions envahies par les Gallas musulmans et l'armée Choa; il avait repris la tranquille possession de son royaume et était rentré à Adoua sa capitale; il écrivait à Mgr de Jacobis pour le presser de revenir en paix dans son pays, où pendant cinq ans il n'avait cessé de le protéger et de l'honorer.

« Impatient de revoir sa chère Abyssinie, Mgr de Jacobis s'était mis en route, quoique souffrant; il ne devait pas arriver jusqu'à son couvent d'Halaye, situé dans la province d'Okoulé-Gouzaye, au sommet du Tarenta, à quelques journées de la mer.

« Le 31 juillet, lendemain de son départ d'Em-

coul1au, le vénérable prélat était forcé de s'arrêter dans la plaine brûlante d'Arkiko, et rendait le dernier soupir au pied d'un arbre du chemin, les yeux tournés vers ces belles montagnes, son pays d'adoption, qui depuis vingt ans n'avaient cessé un jour d'être l'unique préoccupation de sa foi et de son ardente charité.

« Mgr de Jacobis a été l'apôtre moderne de l'Ethiopie; il a semé abondamment, il est permis d'espérer que la moisson ne sera pas perdue. » — *F. Camus.*

Œuvre des Ecoles d'Orient.

Souscriptions en faveur des chrétiens de Syrie.

49e LISTE.

Mgr l'archevêque de Rennes (2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse, 6,000 fr. (Ce 2e versement, ajouté au 1er, de 24,000 fr., forme un total de 30,000 fr. pour le diocèse de Rennes). — Mgr l'archevêque d'Aix (3e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 1,800 fr. — Mgr l'évêque d'Arras (4e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 1,200 fr. — Mgr l'évêque de Mende (1er versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 4,000 fr. — Mgr l'évêque de Langres (2e versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 5,000 fr — Mgr l'archevêque de Madrid (1er versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 1,282 fr. 51 c. — Mgr l'évêque de Saint-Flour (1er versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 2,000 fr. — Mgr l'évêque de Tarbes (1er versement des offrandes recueillies dans son diocèse), 1,200 fr. — Paroisse de Bleury, diocèse de Chartres, 14 fr. — M. Garnier, curé de Saint-Etienne, de Boulogne, et quelques-uns de ses paroissiens, 41 fr. — M. Sergent, 2 fr. — Souscription ouverte à Poitiers par M. Gustave Bardy, (sixième versement), 500 fr. — Mlle Descouliès (Lot-et-Garonne), 25 fr. — M. Lecointre du Pont, 200 fr. — M. Eugène, 100 fr. — Souscription recueillie par M. Bréa, 2 fr. 85. — Mme Bonnelle, 5 fr. — M. S. W. 5 fr. — M. Prévost, curé de Saint-Charmon (Aube), 5 fr. — M. Peder, curé de Sainte-Rathière, 2 fr. — Offrandes recueillies à Ricey-Bas (Aube), 52 fr. 50. — Paroisse de Saint-Jean de Troyes, (troisième versement), 72 fr. 50. — Un prêtre de Méry (Aube), 20 fr. — Paroisse de la Chaise (Aube), 40 fr. — Paroisse de Marcellin, id., 20 fr. — Deux anonymes de Troyes, 8 fr. — M. Adam fils, à Vire, 86 fr. — M. Duthuilé, curé doyen de Janville, 45 fr. — Souscription ouverte au bureau du journal l'*Espérance de Nancy*, 620 fr.

Montant de la présente liste.	35,298 fr. 36
Total des listes précédentes.	1,310,020 fr. 45
Total jusqu'à ce jour . .	1,345,318 fr. 81

Parmi les ouvrages mis à l'index par la sacrée congrégation, par décret du 10 septembre 1860, se trouvent les ouvrages suivants :

Le Cantique des Cantiques, par Ernest Renan, 1860.

De la Rénovation de l'Eglise, par l'abbé Michon, 1860.

Libertés de l'Eglise gallicane, manuel du droit public ecclésiastique français, contenant les 83 articles des libertés avec un commentaire, la déclaration du clergé de 1682 sur les limites de la puissance ecclésiastique, le concordat et la loi organique, etc. etc., suivi d'un appendice contenant plusieurs questions sur l'index, le pouvoir des légats, l'abus des excommunications et la question romaine, par M. Dupin, docteur en droit, procureur général près la cour de cassation, sénateur, etc. Paris, avril 1860. *Opus prædamnatum*, 5 avril 1845.

La Rome des Papes, son origine, ses phases successives, ses mœurs intimes, son gouvernement, son système administratif, par un ancien membre de la Constituante romaine. Traduction de l'ouvrage italien inédit, 3 vol. Bâle, 1859. *Quocumque idiomate.*

Actes officiels.

Par décret impérial rendu à Grenoble, le 6 septembre 1860, ont été nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Quet, recteur de l'Académie de Grenoble.

Au grade chevalier :

M. l'abbé Orcel, vicaire général de Grenoble ; M. l'abbé Chambon, vicaire général de Grenoble; M. l'abbé Gérin, curé de Saint-André, à Grenoble ; M. Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble ; M. Charvet, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Grenoble.

— Par décret rendu à Marseille, en date du 10 septembre 1860, ont été nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Au grade de commandeur :

M. Descloseaux, recteur de l'Académie d'Aix.

Au grade de chevalier :

Mgr Jeancard, évêque *in partibus* de Cérame, auxiliaire de l'évêque de Marseille; M. l'abbé Aoust, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Marseille ; M. Barthélemy de la Pommeraye, directeur du jardin zoologique du Muséum d'histoire naturelle à Marseille.

— Par décret en date du même jour, M. Altaras, président honoraire du consistoire israélite de Marseille, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Par décret impérial rendu à Nice le 12 septembre 1860, ont été nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier :

Mgr Sola, évêque de Nice.

Au grade de chevalier :

MM. Sclaverani, premier vicaire général ; Corporandy, curé du Pujet-Théniers.

FAITS DIVERS

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance du 22 septembre, a jugé le concours Bordin. Le sujet proposé était l'*Histoire de la gravure d'estampes en France*.

L'Académie a divisé le prix. Elle a décerné une première médaille de 2,000 fr. à M. Henri d'Escamps, déjà couronné dans les précédents concours pour l'histoire de la sculpture et celle de la peinture en France ;

Et une médaille de 1,000 fr. à M. Georges Duplessis, employé au département des estampes à la Bibliothèque impériale.

— Un récent décret vient, dit le *Progrès de Lyon*, de compléter le régime disciplinaire des prud'hommes.

Tout membre d'un conseil de prud'hommes qui aura manqué gravement à ses devoirs dans l'exercice de ses fonctions pourra, sur la plainte du président du conseil ou du préfet, être frappé de l'une des peines suivantes : la censure, la suspension pour un temps qui ne pourra excéder six mois, la destitution.

La censure et la suspension seront prononcées par arrêté ministériel, et la destitution par décret impérial.

— Des travaux considérables de déblai s'exécutent en ce moment sur l'emplacement de l'ancienne place Saint-Michel pour adoucir en cet endroit la pente du boulevard de Sébastopol. On n'évalue pas à moins de 2 m. 50 c. l'épaisseur de la couche de terre qu'il faut ainsi faire disparaître.

En même temps, l'ouverture de la dernière section du boulevard, à partir de ce point jusqu'au carrefour de l'Observatoire, se poursuit activement. Cette opération est près d'être effectuée dans la partie de la rue de l'Est qui confine au jardin du Luxembourg. Déjà l'on a mis en place sur une assez vaste étendue la grille qui doit enclore le jardin, sur lequel le tracé du boulevard empiète dans toute la longueur de la rue de l'Est. L'élargissement de la rue d'Enfer sur ses deux faces suffira ensuite pour que Paris soit traversé du nord au sud par une voie directe de 30 mètres de largeur et de 4,800 mètres de parcours.

— On lit dans le *Sémaphore de Marseille* : Des pêcheurs ont, hier matin, dans une madrague établie près des Martigues, fait la capture d'un poisson énorme dont on a rarement eu lieu de remarquer la présence dans nos parages. Ce poisson, ou pour mieux dire ce cétacé, qui n'est pas sans ressemblance avec le thon, est vulgairement connu sous le nom de *Redonne*. Ce gigantesque habitant des mers, qui a excité l'étonnement de toutes les personnes qui l'ont vu, a été transporté hier à l'Estaque. Il mesurait 3 mètres 50 centimètres de diamètre.

— Un journal de Varsovie établit que le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, est d'origine polonaise par la ligne féminine. Le comte Stanislas Krassinski, staroste de Movomelski, Prajenisski et Oul-ki, qui avait épousé Anèle Goumetzki, fille du voïevole de Podliassk, avait une fille Françoise, née en 1743, qui a épousé un prince Charles de Saxe. Leur fille Marie a été mariée au prince Charles de Savoie-Carignan ; de ce mariage est né le roi de Sardaigne Charles-Albert, père du roi actuel Victor-Emmanuel, qui, en ligne directe du côté féminin, est par conséquent l'arrière-petit-fils du comte Stanislas Krassinski.

(*Gazette de Pétersbourg.*)

Pour tous les faits divers : M. GARCIN.

Parmi les publications qui s'adressent au clergé, il en est une qui nous paraît avoir un haut degré d'utilité et répondre à un besoin général depuis longtemps senti. C'est le *Bulletin des lois civiles ecclésiastiques*, recueil mensuel destiné à reproduire et à centraliser dans un ouvrage spécial les lois, les règlements et décisions des diverses autorités sur les matières ecclésiastiques et religieuses, et par suite tout ce qui est relatif à l'administration temporelle du culte et des paroisses. Personne n'ignore combien sont fréquents, dans les communes rurales surtout, les conflits entre les curés et les maires, entre les fabriques et les conseils municipaux. Le *Bulletin des lois civiles ecclésiastiques* fournit tous les documents qui peuvent servir à régler leurs rapports, et il tend, par ce moyen, à maintenir entre eux la bonne harmonie qui est toujours si nécessaire pour produire le bien. Ce recueil publie aussi des consultations gratuites sur les questions proposées par ses abonnés. Il a déjà rendu de grands services au clergé et aux fabriques, mais il va offrir en 1860 un degré de plus d'intérêt. A partir de janvier prochain il publiera le concordat de 1804 et les articles organiques, avec un commentaire, à l'instar de celui qu'il a publié sur le décret de 1809 concernant les fabriques. Il commencera ensuite la publication d'un cours méthodique, pratique et complet de *Droit canon* qui ne sera pas moins avidement recherché. (Prix de la souscription 8 fr. par an ; bureau rue Cassette, 25, à Paris.) Nous ne saurions trop recommander cet utile recueil au moment où les conseils de fabriques des paroisses vont se réunir en séance ordinaire le premier dimanche d'octobre.

Le directeur-gérant : A. SISSON.

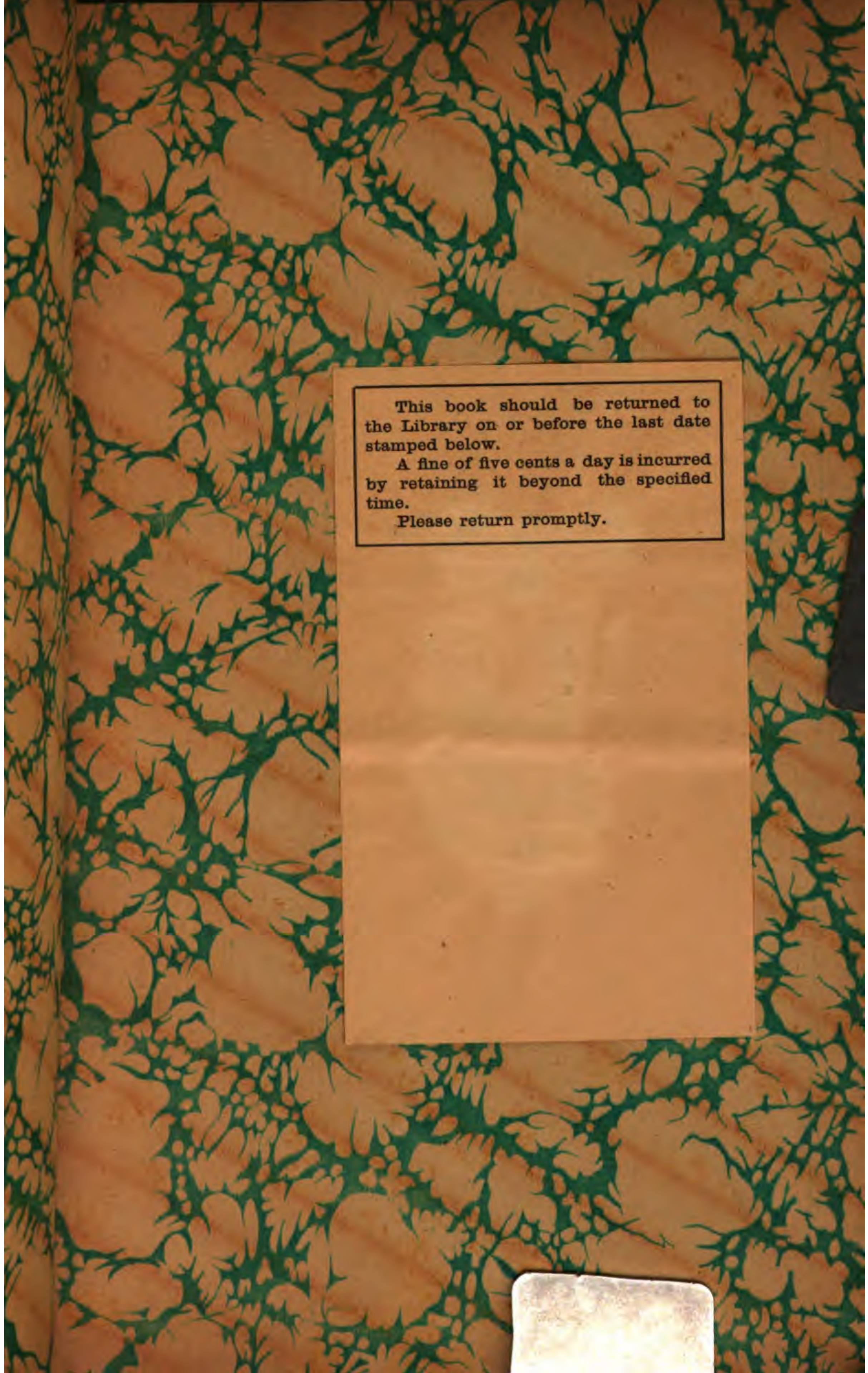
Paris, De Soye et Bouchet, impr., 2, pl. du Panthéon.

Bourse de Paris du 28 septembre.

Clôture précédente	Hausse	Baisse	Effets publics et Chemins de fer.		Premier cours	Plus haut	Plus bas	Dernier cours
68 60	.. ..	.. 15	3 0/0	cpt.	68 60	68 70	68 45	68 45
68 60	.. ..	.. 15	Jouissance du 7 juin	fin c.	68 60	68 05	68 45	68 45
68 50	.. ..	.. ..	Emprunt 3 0/0 1860	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
67 75	.. ..	.. ..	Jouissance du 7 juin	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
68 75	.. ..	.. 25	— 3 0/0 escompte. Jouiss. du 7 juin.	cpt.	68 50	68 60	68 50	68 50
95 50	.. ..	.. ..	[illegible] 4 1/2 0/0 1859	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
97 50	.. ..	.. ..	dito à 1/2 0/0 escompte	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
95 60	.. 35	.. ..	4 1/2 0/0	cpt.	95 60	95 75	95 60	95 75
95 40	.. ..	.. ..	Jouissance, 3 [illegible]	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
2802 50	17 50	.. ..	Banque de France, jouiss. juin	cpt.	2807 50	2820 ..	2807 50	2820 ..
225 ..	.. ..	.. ..	Départ. de la Seine, emprunt 1857, t. payé.	cpt.	225 ..	..	.. ..	225 ..
900 ..	.. ..	.. ..	Crédit foncier de France	cpt.	900 ..	.. ..	.. ..	900 ..
898 75	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible] ..	.. ..	2 75	Société générale de Crédit mobilier	cpt.	692 50	692 50	691 25	691 25
692 50	.. ..	1 25	Jouissance juillet — 500 fr. — Lib.	fin c.	690 ..	693 75	690 ..	691 25
691 25	.. ..	1 25	Comptoir d'escompte. Jouissance février	cpt.	690 ..	.. ..	.. ..	690 ..
1400 ..	.. ..	.. ..	Orléans	cpt.	1397 50	1403 ..	1397 50	1400 ..
1400 ..	.. ..	1 25	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	1400 ..	1400 ..	1398 75	1398 75
965 ..	.. ..	.. ..	Nord (act. anciennes)	cpt.	965 ..	.. ..	.. ..	965 ..
966 25	.. ..	2 50	Jouissance juillet. — 400 fr. — Lib.	fin c.	966 25	966 25	963 75	963 75
880	.. ..	.. ..	Nord (actions nouvelles)	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
881 25	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 400 fr. — 300 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
633 75	1 25	.. ..	Est	cpt.	635 ..	637 50	633 75	635 ..
633 25	.. ..	1 25	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	633 50	637 50	635 ..	635 ..
907 50	.. ..	1 25	Paris à Lyon et Méditerranée	cpt.	90[illegible] ..	906 25	905 ..	906 25
906 25	.. ..	2 50	Jouissance mai. — 500 fr. — Lib.	fin c.	906 25	907 50	903 75	903 75
505 ..	.. ..	.. ..	Midi	cpt.	505 ..	.. ..	.. ..	505 ..
505 ..	.. ..	1 25	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	503 75	505 ..	503 75	503 75
585 ..	.. ..	3 75	Ouest	cpt.	582 50	582 50	580 ..	581 25
583 75	.. ..	3 75	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	585 ..	585 ..	580 ..	580 ..
355 ..	.. ..	.. ..	Lyon à Genève	cpt.	355 ..	.. ..	.. ..	355 ..
355 ..	2 50	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	360 ..	360	357 50	357 50
480	.. ..	5 ..	Société autrichienne	cpt.	477 50	477 50	475 ..	475 ..
477 50	.. ..	2 50	Jouiss. juillet. — 500 fr. — Lib.	fin c.	477 50	477 50	475 ..	475 ..
91 25	.. ..	.. ..	[illegible]	cpt.	90 ..	91 75	90 ..	91 25
90 ..	.. ..	.. ..	Jouissance octobre. — 500 fr. — Lib.	fin c.	92 50	92 50	9[illegible] ..	93 ..
572 50	7 50	.. ..	[illegible]	cpt.	580 ..	.. ..	.. ..	580 ..
58[illegible] ..	10	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	582 50	591 25	582 50	590 ..
4[illegible]0 ..	.. ..	.. ..	Ardennes et l'Oise	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
4[illegible]1 25	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
452 50	.. ..	.. ..	Ardennes et l'Oise (nouveau)	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
455 ..	.. ..	.. ..	Jouissance janvier. — 500 fr. — 250 p.	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
386 25	.. ..	1 25	[illegible]	cpt.	385 ..	.. ..	.. ..	385 ..
380 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — 400 p.	fin c.	380 ..	.. ..	.. ..	380 ..
470 ..	.. ..	5 ..	[illegible]	cpt.	467 50	467 50	465 ..	465 ..
448 75	16 25	.. ..	Jouissance janvier. — 150 fr. — Lib.	fin c.	466 25	466 25	465 ..	465 ..
425	.. ..	.. ..	[illegible]	cpt.	.. ..	..		.. ..
440 ..	.. ..	.. ..	Jouissance juillet. — 500 fr. — Lib	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3[illegible]0 ..	.. ..	7 25	[illegible]	cpt.	350 ..	3[illegible]0 ..	343 75	343 75
[illegible]7 50	.. ..	.. ..	Jouissance avril. — 500 fr. — Lib.	fin c.	.. ..	..	.. ..	.. ..
233 75	.. ..	1 25	[illegible], 250 fr.	cpt.	232 50	.. ..	.. ..	232 50
550 ..	.. ..	3 75	Saragosse	cpt.	550 ..	550 ..	546 25	546 25
550 ..	.. ..	3 75	Jouissance juillet. — 400 fr. payés	fin c.	550 ..	550 ..	546 25	546 25
480 ..	.. ..	5 ..	[illegible]. — Jouiss. mai.	cpt.	478 25	477 50	475 ..	475 ..
478 75	.. ..	2 50	Jouissance janvier. 500 fr. payés	fin c.	477 50	477 50	475 ..	476 25

le





This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.